John Adams
Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
20.1
J. 31

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME TRENTE-UNIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME TRENTE-UNIEME.

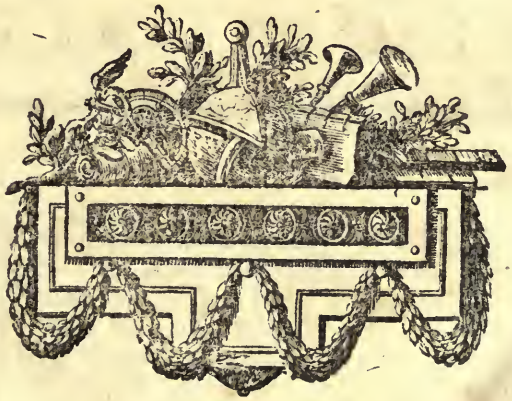

A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVIII.

X1
ADAMS
20.1
J.31

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

SI *ou* KAKI, ſ. m. (*Botan.*) arbre du Japon, nommé *figuier des jardins*. Il a les feuilles du poirier & ſon fruit eſt d'un goût très-agréable. L'arbre eſt fort laid; ſes branches ſont tortueuſes & en petit nombre; ſon écorce, brune ou noire dans ſa jeuneſſe, devient blanche & raboteuſe en vieilliſſant; ſes feuilles, dont le pédicule eſt court, reſſemblent à celles du poirier; elles ſont cotonneuſes par deſſous. Ses fleurs ſortent de l'aiſſelle des feuilles, au mois de mai & de juin. Elles ſont en forme de tuyau, de la groſſeur d'un pois, un peu jaunes, environnées d'un calice diviſé en pluſieurs pieces, avec un piſtil court & pluſieurs étamines. Le fruit eſt de la groſſeur & de la figure de la pomme, blanchâtre en dehors; ſa chair de couleur rouſſe,

tendre & d'un goût de miel. Ses ſemences reſſemblent à celles de la courge, & ſont rangées en étoiles au milieu du fruit.

SI, *en muſique*, eſt une des ſept ſyllabes dont on ſe ſert en France pour ſolfier les notes. Guy Aretin, en compoſant ſa gamme, n'inventa que ſix de ces ſyllabes, quoique la gamme fût formée de ſept notes: ce qui fit que pour nommer la ſeptieme, il falloit à chaque inſtant changer les noms des autres notes, & les ſolfier de diverſes manieres; embarras que nous n'avons plus depuis l'invention du *ſi*.

Broſſard & pluſieurs autres auteurs attribuent l'invention du *ſi* à un nommé le Maire, entre le milieu & la fin du dernier ſiecle; d'autres en font honneur à un certain Vander-Putten; d'autres enfin remontent juſqu'à Jean de Muris, vers l'an 1330.

Il eſt très-aiſé de prouver que l'invention du *ſi* eſt de beaucoup poſtérieure à Jean de Muris, dans les ouvrages duquel on ne voit rien de ſemblable. A l'égard de Vander-Putten, je n'en puis rien dire, parce que je ne le connois point. Reſte le Maire, en faveur duquel les voix paroiſſent ſe réunir aujourd'hui.

Si l'invention conſiſte à avoir introduit dans la pratique l'uſage de cette ſyllabe *ſi*, je ne vois pas beaucoup de raiſons pour lui en refuſer l'honneur. Mais ſi le véritable inventeur eſt celui qui a vu le premier la néceſſité d'une ſeptieme ſyllabe & qui en a ajouté une en conſéquence, il ne faut pas avoir fait beaucoup de recherches en muſique, pour voir que le *Maire* ne mérite nullement ce titre. Car on trouve, dans pluſieurs endroits des ouvrages du pere Merſenne, la néceſſité de cette ſeptieme ſyllabe pour éviter les nuances, & il témoigne que pluſieurs avoient inventé ou mis en pratique une ſeptieme ſyllabe à peu près dans le même temps, & entr'autres le ſieur Gilles Grandjean, maître écrivain de Sens; mais que les uns nommoient cette ſyllabe *ci*, les autres *di*, les autres *ni*, les autres *ſi*, les autres *za*; & avant même le P. Merſenne, on trouve dans un ouvrage de Banchieri, moine olivetan, imprimé en 1614, & intitulé *cartella di muſica*, l'addition de la même ſeptieme ſyllabe; il l'appelle *bi* par béquarre, & *ba* par bémol, & il aſſure que cette addition avoit été fort approuvée à Rome; de ſorte que toute la prétendue invention de le *Maire* conſiſte, tout au plus, à avoir prononcé *ſi* au lieu de prononcer *bi* ou *ba*, *ni* ou *di*; & voilà avec quoi un homme eſt immortaliſé.

SIAGBANDAR, ſ. m. (*Com. de Perſe.*) nom qu'on donne en Perſe au receveur des droits d'entrée & de ſortie qui ſe paient ſur les marchandiſes dans toute l'étendue du royaume; c'eſt une eſpece de fermier général. (*D. J.*)

SIAGUL, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *liv. IV, c. iij*, la marque ſur le bord de la mer, entre Néapolis Colonia & Aphrodiſium. On croit que c'eſt aujourd'hui Suze en Barbarie, au royaume de Tunis. *Long.* ſuivant Ptolomée, *36; lat. 32, 20.* (*D. J.*)

SIAHCOUCH, (*Géog. mod.*) ou *Sia-Kuk*, ou *Siahcoueh*, mot perſan, qui veut dire *montagne noire*, mais qui cependant n'eſt pas adapté à de ſeules montagnes. En effet, quoiqu'on nomme en langue perſane *Siahcouch* une chaîne de montagnes qui s'étend depuis le déſert du Khoraſſan juſqu'au pays de Ghilan qui eſt ſur la mer Caſpienne, *Siahcouch* eſt auſſi le nom d'une iſle de la mer Noire, à l'embouchure du Douna, qui eſt le Tanaïs ou le Boryſthène.

SIAKA, RELIGION DE, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) cette religion qui s'eſt établie au Japon, a pour fondateur *Siaka* ou *Xaca*, qui eſt auſſi nommé *Budſdo*, & ſa religion *budſdoïſme*. On croit que le *buds* ou le *ſiaka* des Japonois, eſt le même que le *foë* des Chinois, & que le *viſnou*, le *buda* ou *putza* des Indiens, le *ſommonacodum* des Siamois; car il paroît certain que cette religion eſt venue originairement des Indes au Japon, où l'on profeſſoit auparavant la ſeule religion du *ſintos*. *Voyez* SINTOS. Les budſdoïſtes diſent que *Siaka* naquit environ douze cens ans avant l'ere chrétienne; que ſon pere étoit un roi; que ſon fils quitta le palais de ſon pere, abandonna ſa femme & ſon fils, pour embraſſer une vie pénitente & ſolitaire, & pour ſe livrer à la contemplation des choſes céleſtes. Le fruit de ſes

méditations fut de pénétrer la profondeur des myſteres les plus ſublimes, tels que la nature du ciel & de l'enfer; l'état des ames après la mort; leur tranſmigration; le chemin de l'éternelle félicité, & beaucoup d'autres choſes fort au-deſſus de la portée du commun des hommes. *Siaka* eut un grand nombre de diſciples; ſe ſentant proche de ſa fin, il leur déclara que pendant toute ſa vie, il avoit enveloppé la vérité ſous le voile des métaphores, & qu'il étoit enfin temps de leur révéler un important myſtere. *Il n'y a*, leur dit-il, *rien de réel dans le monde, que le néant & le vuide : c'eſt le premier principe de toutes choſes; ne cherchez rien au-delà, & ne mettez point ailleurs votre confiance.* Après cet aveu impie, *Siaka* mourut à l'âge de ſoixante-dix-neuf ans; ſes diſciples diviſerent en conſéquence ſa loi en deux parties; l'une extérieure, que l'on enſeigne au peuple; l'autre intérieure, que l'on ne communique qu'à un petit nombre de proſélytes. Cette derniere conſiſte à établir le vuide & le néant, pour le principe & la fin de toutes choſes. Ils prétendent que les élémens, les hommes, & généralement toutes les créatures ſont formées de ce vuide, & y rentrent après un certain temps par la diſſolution des parties; qu'ainſi il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans l'univers, laquelle ſe diverſifie dans les êtres particuliers, & reçoit pour un temps différentes modifications, quoiqu'au fond elle ſoit toujours la même: à peu près comme l'eau eſt toujours eſſentiellement de l'eau, quoiqu'elle prenne la figure de la neige, de la pluie, de la grêle ou de la glace.

Quant à la religion extérieure du *budſdoïſme*, les principaux points de ſa doctrine ſont, 1°. que les ames des hommes & des animaux ſont immortelles; qu'elles ſont originairement de la même ſubſtance, & qu'elles ne different que ſelon les différens corps qu'elles animent. 2°. Que les ames des hommes ſéparées du corps ſont récompenſées ou punies dans une autre vie. 3°. Que le ſéjour des bienheureux s'appelle *gokurakf*; les hommes y jouiſſent d'un bonheur proportionné à leur mérite. Amida eſt le chef de ces demeures céleſtes; ce n'eſt que par ſa médiation que l'on peut obtenir la rémiſſion de ſes péchés, & une place dans le ciel, ce qui fait qu'Amida eſt l'objet du culte des ſectateurs de *Siaka*. 4°. Cette religion admet un lieu appellé *dſigokf*, où les méchans ſont tourmentés ſuivant le nombre & la qualité de leurs crimes. Jemma eſt le juge ſouverain de ces lieux; il a devant lui un grand miroir, dans lequel il voit tous les crimes des réprouvés. Leurs tourmens ne durent qu'un certain temps, au bout duquel les ames malheureuſes ſont renvoyées dans le monde pour animer les corps des animaux impurs, dont les vices s'accordent avec ceux dont ces ames s'étoient ſouillées; de ces corps, elles paſſent ſucceſſivement dans ceux des animaux plus nobles, juſqu'à ce qu'elles puiſſent rentrer dans des corps humains, où elles peuvent mériter ou démériter ſur nouveaux frais.

5°. La loi de *Siaka* défend de tuer aucunes créatures vivantes, de voler, de commettre l'adultere, de mentir, de faire uſage de liqueurs fortes. Cette loi preſcrit, outre cela, des devoirs très-gênans, & une mortification continuelle du corps & de l'eſprit. Les bonzes ou moines de cette religion puniſſent avec la derniere ſévérité, & de la maniere la plus cruelle, les moindres fautes de ceux qui ſont ſoumis à leur direction; ces moines ſont de deux eſpeces, les uns appellés *genguis*, & les autres appellés *goguis*. Ils menent une vie extraordinairement pénitente, & leur figure a quelque choſe de hideux: le peuple les croit des ſaints, & n'oſe réſiſter à leurs ordres, quelques barbares qu'ils puiſſent être, & lors même que leur exécution doit être ſuivie de la mort. Ces bonzes font paſſer les pélerins qui viſitent les temples de *Siaka* par les épreuves les plus cruelles, pour les forcer de confeſſer leurs crimes avant que de les admettre à rendre leurs hommages à ce Dieu.

Cette religion a ſes martyrs, qui ſe donnent une mort volontaire, dans la vue de ſe rendre agréables à leurs dieux. On voit, le long des côtes de la mer, des barques remplies de fanatiques, qui après s'être attachés une pierre au cou, ſe précipitent dans le fond de la mer. D'autres ſe renferment dans des cavernes qu'ils font murer, & s'y laiſſent mourir de faim. D'au-

tres se précipitent dans les abymes brûlans des volcans. Quelques-uns se font écraser sous les roues des chariots sur lesquels on porte en procession Amida & les autres dieux de leur religion ; ces scenes se renouvellent chaque jour, & les prétendus martyrs deviennent eux-mêmes les objets de la vénération & du culte du peuple.

Il y a plusieurs fêtes solemnelles que célebrent les sectateurs de la religion de *Siaka*. La principale est celle que l'on appelle la *fête de l'homme*. L'on y porte en procession la statue du dieu *Siaka* sur un brancard, celle de sa maîtresse paroît ensuite ; cette derniere rencontre comme par hasard la statue de sa femme légitime : alors ceux qui portent celle-ci se mettent à courir de côté & d'autre, & tâchent d'exprimer par leurs actions le chagrin que la rencontre d'une rivale préférée cause à cette épouse infortunée ; ce chagrin se communique au peuple, qui communément se met à fondre en larmes. On s'approche confusément des brancards, comme pour prendre parti entre le dieu, sa femme & sa maîtresse, & au bout de quelque temps, chacun se retire paisiblement chez soi, après avoir remis les divinités dans leurs temples. Ces idolâtres ont une autre fête singuliere, qui semble faite pour décider, les armes à la main, la préséance que méritent les dieux. Des cavaliers armés de pié en cap, échauffés par l'ivresse, portent sur le dos les dieux dont chacun d'eux s'est fait le champion ; ils se livrent des combats qui ne sont rien moins que des jeux, & le champ de bataille finit par se couvrir de morts ; cette fête sert de prétexte à ceux qui ont à venger des injures personnelles, & souvent la cause des dieux fait place à l'animosité des hommes.

La religion de *Siaka* a un souverain pontife, appellé *siako*, des évêques que l'on nomme *tundes*, & des moines ou bonzes appellés *xenxus* & *xodoxins*. Voy. *ces articles*.

SIAKO *ou* XACO, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne au Japon au souverain pontife du budsdoïsme, ou la religion de Siaka. Il est regardé par ceux de la secte comme le vicaire du grand Budsdo ou Siaka. *Voyez l'article qui précede*. Le *siako* a un pouvoir absolu sur tous les ministres de sa religion ; c'est lui qui consacre les tundes, dont la dignité répond à celle de nos évêques, mais ils sont nommés par le cubo ou empereur séculier. Il est le chef suprême de tous les ordres monastiques du budsdoïsme ; il décide toutes les questions qui s'élevent au sujet des livres sacrés, & ses jugemens sont regardés comme infaillibles. Le *siako* a, suivant le P. Charlevoix, le droit de canoniser les saints, & de leur décerner un culte religieux. On lui attribue le pouvoir d'abréger les peines du purgatoire, & même celui de tirer les ames de l'enfer pour les placer en paradis.

SIALAGOGUES, *ou* SALIVANS, adj. (*Médec.*) ce sont des remedes qui donnent un mouvement violent aux liqueurs lymphatiques & salivaires, & les font sortir par la bouche ; mais quoique le regne végétal fournisse beaucoup de remedes qui excitent la salive, cependant le plus efficace est le mercure ; c'est aussi pour cela que l'on emploie le mercure, lorsqu'on veut procurer sûrement & copieusement la salive.

SIALOGRAPHIE, s. f. *dans l'économie* animale, la partie qui traite de la salive. Ce mot est composé du grec σιαλον, ou σιαλος, *salive*, & γραφω, *j'écris*.

Schurig, médecin à Dresde, nous a donné un livre *in-4°*. sous le titre de *Syalographie*, imprimé à Dresde en 1723.

De Nuck, un ouvrage *in-8°*. sous le même titre, imprimé à Leyde en 1690 & en 1722.

SIAM, ROYAUME DE, (*Géogr. mod.*) royaume d'Asie, dans les Indes orientales. Ce royaume est appellé, par ceux du pays, *Muan-Thai*, c'est-à-dire ; *la terre de Thai*. Les Malays & les Péguans l'appellent *Tsiam*, d'où vient le nom européen *Siam*. Il s'étend depuis environ le septieme dégré de *latitude septentrionale*, jusqu'au dix-neuvieme. Vers le milieu où la ville capitale est située, il est à 14 degrés 18 minutes de *latitude septentrionale*, & à 120 degrés de *longitude*.

Il est borné à l'orient par les royaumes de Tunquin, Cochinchine & Camboia ; au midi par la mer, & par le pays de Malacca, dont le roi de *Siam* possede Ligor, Tanasseri, & quelques autres petites provinces ; à l'oüest par le royaume de Pégu, & au nord par celui de Laos.

Sa longueur, qui se prend du septentrion au midi, est à peu près de cent lieues, dans les endroits où elle n'est point occupée par les états voisins. Sa largeur est d'environ cent lieues dans sa plus grande étendue, & d'environ vingt lieues dans sa plus petite. A considérer sa grandeur, il n'est guere peuplé, excepté le long de la riviere. La quantité de peaux de daims & de buffles que les marchands en tirent tous les ans, fait assez voir qu'il contient de grandes forêts & de vastes déserts; il faut encore remarquer qu'on ne tue ces animaux que dans le voisinage, parce que les tigres & les marais ne permettent pas aux chasseurs de pénétrer un peu avant dans les bois.

Ce royaume renferme douze grandes provinces, dont chacune est gouvernée par un oja, ou prince, en qualité de lieutenant de roi, qui a sous lui plusieurs opera ou officiers inférieurs. Il y a aussi à la cour un oja pour chaque province, qui en ménage les affaires & veille sur la conduite du lieutenant-général de la province.

Les Siamois parlent deux sortes de langues, la vulgaire qui est toute simple, en monosyllabes, & sans conjugaison ni déclinaison; & une autre qu'on appelle langue *bali*, enrichie d'inflexions de mots comme les langues européennes. Les termes de religion & de justice, les noms de charge, & tous les ornemens de la langue vulgaire, sont empruntés de la bali; & il semble de là, que quelque colonie étrangere se soit habituée autrefois au pays de *Siam*. Mais c'est un raisonnement que l'on pourroit faire de la plupart des contrées des Indes, qui ont ordinairement deux langues.

On prétend que les loix des Siamois leur viennent du pays de Laos; & c'est sans doute parce qu'il y a de la conformité entre les loix de Laos & celles de *Siam*, comme il y en a entre leurs religions. Cela ne prouve pas que l'un de ces royaumes ait donné sa religion & ses loix à l'autre, puisque tous les deux peuvent les avoir puisées dans une source commune. Quoi qu'il en soit, on veut à *Siam* que ce soit Laos qui leur ait donné ses loix, & même des rois: on veut à Laos, que leurs rois, & la plupart de leurs loix viennent de *Siam*.

La figure des Siamois est indienne: leur teint est mêlé de rouge & de brun, leur nez court & arrondi par le bout, les os du haut de leur joue gros & élevés, leurs yeux fendus un peu en haut; leurs oreilles plus grandes que les nôtres; en un mot, ils ont tous les traits de la physionomie indienne & chinoise, leur contenance naturellement accroupie, comme celle des singes, dont ils ont beaucoup de manieres, entr'autres une passion extraordinaire pour les enfans.

Leur religion est la même que celles des Brahmans, qui, pendant plusieurs siecles, a été la religion des peuples qui habitent depuis le fleuve Indus jusqu'aux extrémités de l'orient, si on excepte la cour du grand-mogol, & les grandes villes de son empire, aussi bien que Sumatra, Java, Celebres, & les autres isles voisines, où le mahométisme a fait de si grands progrès, qu'il semble l'emporter sur elle. Ce paganisme universel (qu'il faut distinguer de la religion des anciens persans, qui adoroient le soleil, laquelle est aujourd'hui presque éteinte): ce paganisme, dis-je, quoique divisé en plusieurs sectes & opinions, selon les différentes coutumes, langues, & interprétations de ceux qui les professent, n'a pourtant qu'une seule & même origine.

Les Siamois représentent dans leurs temples le premier instituteur de leur religion sous la figure d'un negre d'une grandeur prodigieuse, qui est assis, & qui a les cheveux frisés, & la peau noire, mais dorée, comme par respect. On voit à ses côtés deux de ses principaux disciples; & devant & autour de lui le reste de ses apôtres, tous de la même couleur, & la plupart dans la même posture. Ils croient, selon la doctrine des Brahmans, que la divinité habitoit en lui, & que cela paroît par sa doctrine, par sa maniere de vivre, & par ses prophéties.

Ils disent aussi que Wistnou, par où ils entendent la divinité, après avoir pris différentes formes, pendant plusieurs milliers d'années, & visité le monde huit fois, parut la neuvieme sous la personne d'un negre, qu'ils appellent *Sammana-Kutama* (c'est dans nos écrivains françois Sammana Codom). Ce dieu, selon eux, a revêtu dans le Gange seul cinq cens cinquante fois la forme humaine. Cette idée leur est com-

mune avec tout le peuple de l'Inde ſur la métamorphoſe de leurs dieux. Cette idée leur eſt encore commune avec les anciens Egyptiens, les Grecs, & les Romains. « Une erreur ſi ridicule & ſi étendue, comme le dit M. de Voltaire, vient pourtant d'un ſentiment raiſonnable, qui eſt au fond de tous les cœurs. On ſent naturellement ſa dépendance d'un être ſuprême, & l'erreur ſe joignant à la vérité, a fait regarder les dieux dans preſque toute la terre, comme des ſeigneurs qui venoient quelquefois viſiter & réformer leurs domaines.

Les principes de la morale des Siamois ſont tous négatifs, & à peu près les mêmes que dans la plupart des contrées des Indes. Ne rien tuer. Ne rien dérober. Ne point boire de liqueur qui enivre. Ne point exténuer ſes forces par la fatigue. Ils ſuivent exactement ce dernier précepte, perſuadés que la félicité ſuprême conſiſte à n'être point obligés d'animer une machine, & de faire agir un corps. Dans ces pays où la chaleur exceſſive énerve & accable, le repos eſt ſi délicieux, & le mouvement ſi pénible, que ce ſyſtême de métaphyſique paroît naturel. A *Siam*, la poſſeſſion d'un éléphant fait la gloire & l'honneur de ſon maître.

Leurs eccléſiaſtiques menent une vie retirée & auſtere: car ils aſpirent dans ce monde à un état de perfection agréable au ciel, & ſuivi de grandes récompenſes, en domptant leurs paſſions, & mortifiant leurs deſirs. Ils ne ſe marient point tant qu'ils ſont dans l'état eccléſiaſtique, mais vivent enſemble dans des monaſteres près des temples. Ils vont preſque nus, n'ayant qu'un morceau de drap d'un jaune-brun autour de leur ceinture, & un autre morceau qui pend de deſſus l'épaule gauche en pluſieurs petits plis, & qu'ils déploient lorſqu'il pleut pour s'en couvrir les épaules & la partie ſupérieure du corps. Ils ne couvrent jamais la tête, qui eſt raſée de près, & portent à la main un éventail de feuilles de palmier, ou de coupeaux de bois.

Il y a pluſieurs rangs & pluſieurs degrés différens d'eccléſiaſtiques ſiamois. Les plus jeunes prennent un nom qui revient à celui de *frere*; & à l'âge de 20 ans, ils en prennent un autre qui répond à celui de *pere*. Les Péguans les appellent *talapoi*; & comme ce nom a été premiérement connu des étrangers, ils le donnent à l'heure qu'il eſt indifféremment à tous les prêtres & eccléſiaſtiques de la religion qui regne à Pégu, Siam, Camboia, Aracan, Parma, Laos, Tonquin, & la Cochinchine.

Les peres ſiamois vivent en ſociété dans une ou pluſieurs maiſons faites comme des monaſteres, près de certains temples. Chacun de ces couvens eſt gouverné par un chef qu'ils nomment *ſompan*. Tous les couvens de chaque province, ſont ſoumis à un ſompan en chef; & ceux-ci de même que tout le clergé du royaume, ſont ſous la juriſdiction du prah-ſankara, comme qui diroit le grand pontife. Ce primat ſouverain demeure à Judia (*Siam*), & ſon autorité eſt ſi grande, que le roi lui-même eſt obligé de s'incliner devant lui.

Chacun peut ſe faire moine, s'il a aſſez de crédit pour cela. Il y a même des hommes mariés qui quittent leur femme, & ſe mettent dans un monaſtere. Les voilà moines, & jouiſſant du privilége de ne pouvoir pas être punis par le bras ſéculier. Le roi lui-même, lorſqu'ils ſont coupables de quelque crime capital, ſe contente de les bannir dans une iſle déſerte, où il exile auſſi ſes mandarins, & ſes miniſtres d'état, quand il les diſgracie.

Ces mêmes eccléſiaſtiques ont établi pluſieurs fêtes annuelles qu'on célebre toujours; une, par exemple, au commencement de l'année; une, lorſque le roi va faire des offrandes dans un temple de Napathat, en carroſſe tiré par des hommes: une autre quand ce prince va par eau faire ſes dévotions dans un temple ſitué au-deſſous de *Siam*; & ſuivant l'opinion du petit peuple, pour couper les eaux, qui dans ce temps-là, ſont dans leur plus grande hauteur, & leur commander de ſe retirer. On compte parmi les fêtes annuelles des Siamois, celles du lavement des éléphans qui ſe fait deux fois l'année, & ces deux jours-là, on lave la tête de ces animaux avec beaucoup de cérémonie. Les Siamois célebrent auſſi le premier & le quinzieme jour de chaque mois, qui ſont les jours de la nouvelle & de la pleine lune.

Ils commencent leur année le premier jour de la lune de novembre ou de décem-

bre, ſuivant de certaines regles. Leur époque commence à la mort de leur grand dieu Sammana-Khodum; enſorte qu'en 1670, ils comptoient 2304 ans. Ils ont, comme les Chinois un cycle de ſoixante ans, quoiqu'il n'y ait que douze de ces années-là qui aient des noms particuliers, & qui étant répétés cinq fois ſont le cycle entier.

Donnons pour les curieux le nom des 12 années ſiamoiſes en françois, 1 l'année de la ſouris; 2 l'année de la vache; 3 l'année du tigre; 4 l'année du lievre; 5 l'année du grand ſerpent; 6 l'année du petit ſerpent; 7 l'année du cheval; 8 l'année du bélier; 9 l'année du ſinge; 10 l'année du poulet; 11 l'année du chien; 12 l'année du pourceau.

L'année eſt diviſée chez ce peuple en douze mois, qui ſont lunaires, de 29 & 30 jours alternativement. Chaque troiſieme année ils ont treize mois, un de douze étant répété deux fois. Le premier mois a 29 jours: le ſecond 30; le troiſieme encore 29; & ils ſe ſuivent ainſi alternativement: de ſorte que l'année entiere eſt compoſée de 354 jours, & chaque troiſieme année de 384. A l'égard des jours du mois, ils en comptent quinze depuis la nouvelle lune juſqu'à la pleine lune, après quoi ils commencent à compter par un, & continuent juſqu'à la lune ſuivante. De là vient que quelques-uns de leurs mois ont 30 jours, & d'autres 29. Leurs ſemaines ſont compoſées de 7 jours. Le dimanche eſt comme nous dirions en françois le jour du ſoleil; le lundi, le jour de la lune; le mardi, le jour du travail; le mercredi, le jour de l'aſſemblée; le jeudi, le jour de la main; le vendredi, le jour du repos; le ſamedi, le jour attractif; parce qu'il attire une nouvelle ſemaine.

Les deux premiers de leurs mois, qui répondent à peu près à nos mois de décembre & de janvier, ſont tout leur hiver; le troiſieme, quatrieme, & cinquieme, leur petit été, & les ſept ou huit autres leur grand été. Leur hiver eſt ſec, & leur été pluvieux: ſans cette merveille, la zone torride ſeroit ſans doute inhabitable; ainſi pendant l'hiver, le ſoleil étant au midi de la ligne, ou vers le pole antarctique, les vents de nord regnent toujours, & temperent l'air juſqu'à le rafraîchir ſenſiblement. Pendant l'été, lorſque le ſoleil eſt au nord de la ligne, & à plomb ſur la tête des Siamois, les vents de midi qui ſoufflent toujours, y cauſent des pluies continuelles, ou du moins font que le temps y eſt toujours tourné à la pluie. C'eſt cette regle éternelle des vents qui fait que les vaiſſeaux ne peuvent preſque arriver à la barre de *Siam* pendant les ſix mois des vents de nord, & qu'ils ne peuvent preſque en ſortir pendant les ſix mois de vents de midi.

Voici maintenant ce qui regarde la monnoie de ce royaume. Le tſiam, que les étrangers appellent *catti*, s'entend de l'argent, & peſe deux livres & demie ou vingt thails, ou cinquante rixdallers, c'eſt-à-dire, qu'il a deux fois la valeur d'un catti, comme il a cours à Batavia, & dans le Japon. On ne frappe point de thails dans ce royaume, mais il y vaut quatre maas, ou trente ſous de Hollande. Chaque maas vaut deux fuangs; chaque fuang vaux deux ſiampais, un ſiampai vaut deux puininis; un puinini contient un nombre incertain de cauris. Les cauris different beaucoup en valeur, car pour un fuang, on en peut acheter depuis 500 juſqu'à 800. On en apporte une grande quantité des iſles Maldives. Toute la monnoie d'argent de *Siam* eſt faite des écus de Hollande, que l'on bat en Hollande exprès, & que la compagnie hollandoiſe des Indes orientales y tranſporte ſur le pié d'environ quatre florins l'écu.

Il me reſte à parler des productions du royaume de *Siam*, de la vie des Siamois, de leurs mariages, de leurs tribunaux, de leurs rois, des grands & petits officiers de la couronne, *&c.* mais le détail que j'en ferai ſera fort court.

Ce royaume eſt riche en mines, & la grande quantité d'idoles de fonte qu'on y voit, juſtifie qu'on a mieux ſu les exploiter anciennement qu'aujourd'hui. L'or dont la ſuperſtition a orné leurs idoles preſque ſans nombre, les lambris & les combles de leurs temples, prouve auſſi la richeſſe de ces mines. On en trouve auſſi quelques-unes de fer, qu'on fait fondre & non forger. Auſſi les Siamois n'ont que des ancres de bois pour leurs galeres, auxquelles ils attachent des pierres, pour les faire couler à fond.

Ils n'ont ni épingles, ni aiguilles, ni clous, ni ciseaux, ni ferrures, & n'emploient par conséquent pas un clou à bâtir leurs maisons, quoiqu'elles soient toutes de bois, leurs fermetures sont des cadenas qui leur viennent du Japon, dont les uns sont de fer, & fort bons, & les autres de cuivre très-mauvais.

Les Siamois ont des bois propres à construire des vaisseaux, parce que leurs arbres viennent si droits, si gros, & si hauts, qu'un seul suffit à faire un bateau, ou balon, comme disent les Portugais, de 10 à 15 toises de longueur; ils creusent l'arbre, & en élargissent la capacité; ils relevent les côtés par un bordage d'une planche de même longueur; ensuite ils attachent aux deux bouts une proue & une poupe fort haute, un peu recourbée en dehors, qu'ils ornent de sculpture & de dorure; mais comme ils n'ont point de chanvre, leurs cordages sont d'une écorce verte qui est sur le cocotier, & leurs voiles sont de nates de gros joncs.

Ils ont aussi du bois propre à bâtir des maisons, à la menuiserie & à la sculpture. Il y en a de légers, de fort pesans, d'aisés à fendre, & d'autre qui ne se fend point. On appelle ce dernier *bois-marie* en Europe, & c'est le meilleur de tous pour les coudes de navire; celui qui est dur & pesant, se nomme *bois de fer*, & est assez connu dans les isles de l'Amérique.

On ne trouve presque aucun de nos arbres de l'Europe, ni de nos plantes dans le pays de *Siam*; il n'y a point d'oignons, d'ails, de grosses raves, de persil, d'oseille, *&c.* Les roses n'y ont point d'odeur; mais à la place de nos arbres, de nos plantes, & de nos fleurs, qui sont inconnues aux Siamois, ils en ont d'autres particulieres que nous ne connoissons point. Tel est, par exemple, leur arbre topoo. C'est une espece de figuier de la grandeur d'un hêtre, touffu, qui a l'écorce unie & grise, & les feuilles rondes, à longue pointe; il porte un fruit rond, insipide, & qui n'est bon que pour les chauves-souris. Tous les Siamois regardent cet arbre comme sacré, & agréable aux dieux, parce que leur grand saint Sammana-Khodum prenoit plaisir à s'asseoir dessous; & c'est pour cela qu'ils aiment à le planter auprès des temples, lorsque le terroir & le climat le permettent.

Ils attribuent la même sainteté à un autre figuier dont les branches se courbant vers la terre, y prennent racine, & forment de nouveaux troncs; de sorte qu'il acquiert un fort grand contour. Ses feuilles ressemblent à celles du laurier-cerise, excepté qu'elles sont plus grandes, & il porte un fruit comme l'espece de figuier dont nous venons de parler.

Un autre arbre fort extraordinaire, qu'on trouve dans le royaume de Siam, est l'arbre aux nids d'oiseaux. Il est de la grandeur d'un pommier; son tronc & ses grosses branches touffues, sont pleines d'excrosfsances raboteuses, de différentes grosseurs & figures, & sont chargées de feuilles étroites. A l'extrémité des petites branches pendent plusieurs nids d'oiseaux, faits d'herbes séches, & de quelqu'autre matiere, travaillés avec beaucoup d'art, & de la forme d'une bourse longue, qui va en s'étréciſſant par le haut. L'ouverture des nids est tournée au nord-oueſt, de sorte qu'ils sont à couvert du vent du midi & de la pluie. Kæmpfer a compté plus de cinquante de ces nids sur un seul arbre, & n'en a jamais vu sur aucun autre. Les oiseaux sont d'un brun jaunâtre, & ressemblent aux serins de Canarie, mais ils n'ont qu'un cri approchant de celui des moineaux.

Les terres du pays de *Siam* sont purement argilleuses, à peine y trouve-t-on un caillou. Les lieux élevés sont arides & brûlés du soleil; l'inondation annuelle de la campagne, produit seule l'abondance de la récolte du riz. Les pâturages sont grossiers; aussi n'y a-t-il dans le pays ni chevaux, ni mulets, & tout se réduit aux bœufs & aux éléphans. La chasse des derniers est permise, mais on n'y va que pour les prendre, & jamais pour les tuer. On voit toujours un éléphant de garde au palais du roi tout enharnaché & prêt à monter. A l'endroit où il est mis de garde, il y a un échafaud qui est à plein pié de l'appartement du roi, afin que sans sortir le prince puisse monter tout de suite sur son éléphant.

L'eau pure est la boisson ordinaire des Siamois; mais comme c'est de l'eau de riviere chargée de bourbe, on la met dans

de grands vaſes pour la laiſſer repoſer & filtrer pendant un certain eſpace de temps. Ils boivent auſſi de deux liqueurs qu'ils appellent *tari* & *neri*. Le tari ſe tire par inciſion d'une eſpece de cocotier ſauvage; le neri ſe tire de même de l'arequier, ſorte d'arbre dont le fruit ſe nomme *areque*. Ils boivent encore des eaux-de-vie de riz, qu'ils éclairciſſent avec de la chaux.

Leur dépenſe en habits, en logement & en ameublement n'eſt pas coûteuſe. D'abord ils ne s'habillent point: ils vont nus piés & nue tête, & s'entourent ſeulement les reins d'une piece de toile peinte qu'on appelle *pagne*. Leurs maiſons les plus belles ſont de bois, & à un ſeul étage. La plupart de leurs lits ne conſiſtent qu'en une natte de jonc. Les tables ſont ſans piés, ſans napes, ni ſerviettes, ni cuillers, ni fourchettes, ni couteaux. Point d'autres ſiéges que des nattes de jonc. Leur vaiſſelle eſt de porcelaine groſſiere, ou d'argille. Le bois ſimple ou verniſſé leur fournit tout le reſte. Leur nourriture ordinaire eſt le riz & le poiſſon. La mer leur donne auſſi de petites tortues & des écreviſſes. Les ſauterelles, les léſards, & la plupart des inſectes, ne déplaiſent point à leur goût. Leurs ſauſſes ſont faites avec un peu d'eau, de ſel, de petites herbes, & un peu d'épices, que leur fourniſſent les Hollandois.

Les formalités de leurs mariages ſont aſſez ſimples; mais à cauſe de la chaleur du climat, on a coutume de marier les filles & les garçons fort jeunes, de ſorte que les filles ont ſouvent des enfans à l'âge de douze ans. Les hommes peuvent avoir pluſieurs femmes, dans le nombre deſquelles il y en a toujours une qui eſt la principale de toutes. Le divorce y eſt commun; en ce cas le mari rend à ſa femme principale ſa dot; & ils partagent leurs enfans également, ſi leur nombre eſt pair; s'il eſt impair, la femme en a un de plus que le mari. Pour les autres femmes & leurs enfans, le mari a la puiſſance de les vendre. Après le divorce, le pere & la mere peuvent auſſi vendre les enfans qui leur ſont échus en partage.

Il y a des tribunaux de judicature pour juger tous les différens des particuliers; mais il n'y a dans chaque tribunal qu'un ſeul officier qui ait voix délibérative; tous les autres n'ont que voix conſultative, ſelon l'uſage de la Chine, & autres états voiſins. Les gouverneurs des villes ſont les chefs des tribunaux. Dans les procès délicats, on admet la preuve du feu, de l'eau, & des vomitifs. La peine du vol eſt la condamnation au double ou au triple; mais on étend la peine du vol ſur toute la poſſeſſion injuſte en matiere réelle: de ſorte que lorſqu'on eſt évincé d'un héritage par procès, on rend non-ſeulement l'héritage à la partie, mais on en paie encore le prix, moitié aux juges, moitié à la partie. Quand il peut y avoir peine de mort, la déciſion en eſt réſervée au roi ſeul, qui quelquefois ſeulement accorde à des juges extraordinaires qu'il envoie dans les provinces, le pouvoir d'infliger une peine capitale.

Le roi eſt entiérement deſpote; tout le peuple ſans diſtinction lui appartient. La ſeule différence qu'il y a des eſclaves du roi à ſes ſujets de condition libre, c'eſt que ceux-là ſont toujours occupés à des travaux perſonnels, & ſont nourris; au lieu que ceux-ci ne lui doivent de travail que ſix mois de l'année, & ſe nourriſſent eux-mêmes. Généralement tout le peuple eſt une milice enrôlée; mais comme ce prince n'emploie jamais tous ſes ſujets dans ſon armée, & que rarement il met une armée en campagne, il occupe à tel travail qu'il lui plaît pendant ſix mois de l'année, ceux de ſes ſujets qu'il n'emploie pas à la guerre.

Les Siamois ſont peut-être le peuple le moins porté & le plus inhabile à l'art militaire. Si les Péguans, leurs voiſins, entrent d'un côté ſur leurs terres, ils entrent dans celles du Pégu, & les deux parties emmenent des villages entiers en captivité. De ſiéges, ils n'en ont jamais fait; & quand ils prennent quelques places, c'eſt toujours par la faim ou par la trahiſon. Ils ſont encore plus foibles ſur mer que ſur terre: à peine le roi a-t-il cinq ou ſix petits vaiſſeaux, qui ne peuvent ſervir que pour porter des marchandiſes. Ses galeres ne ſont que de médiocres bateaux à un pont, avec des rames fort courtes qui atteignent à peine à l'eau, & des ancres de bois.

Les finances du roi conſiſtent en droits de douane ſur les marchandiſes qui arri-

vent dans ſes états, & en un droit annuel ſur toutes les terres labourables, & ſur tous les fruits qui ſe recueillent; il a outre cela des terres qu'il fait cultiver par ſes ſujets; il a les amendes & confiſcations; enfin il gagne beaucoup dans le commerce qu'il fait ſeul & excluſivement ſur la plupart des choſes rares qu'on vend enſuite à ſon profit.

Les anciennes loix de *Siam* ordonnent qu'après la mort du roi, ſon frere ſuccédera à la couronne; & après la mort du frere, ou s'il n'y a point de frere, ſon fils ainé. Mais ces loix ont été ſi ſouvent violées, & la ſucceſſion a été ſi fort dérangée, qu'à préſent lorſque le roi vient à mourir, celui de la famille royale qui eſt le plus puiſſant, s'empare de la couronne; de ſorte qu'il arrive rarement que le plus proche & véritable héritier monte ſur le trône, ou ſoit en état de s'y maintenir.

Le roi de *Siam* a pluſieurs grands officiers; ſavoir, 1. un officier qui a la direction des cours criminelles & des confiſcations; c'eſt une place de grande confiance. 2. Un grand chancelier, qui a la direction des affaires étrangeres. 3. Un grand chambellan, qui a la ſurintendance des palais du roi. 4. Le premier juge. 5. Le receveur général des revenus de la couronne. 6. Un grand écuyer qui a l'inſpection des éléphans & de leurs équipages. 7. Un grand maitre de la maiſon, qui a ſous ſon intendance tous les domeſtiques du roi, & les ballons de ſa majeſté.

Il y a pluſieurs autres officiers de la cour d'un rang inférieur, comme le chef des malagans, celui des mores, le receveur des douanes, *&c.*

Les Siamois n'ont point de nom de famille héréditaire, ils reçoivent les noms qu'ils portent de leurs maîtres & de leurs ſupérieurs. Les premiers de l'état portent le nom de leurs charges; mais nul officier n'a de gages; il a ſeulement le logement, & quelquefois de petits préſens du prince, comme quelques terres labourables, qui reviennent encore au roi avec l'office après la mort de l'officier. Ainſi le ſeul gain des offices conſiſte dans les concuſſions & les préſens des particuliers, ce qui eſt ſi commun que les moindres officiers en font aux plus grands à titre de reſpect, mais en réalité pour en être protégés. Le miniſtere eſt orageux dans ce pays-là, tant par l'inconſtance naturelle du prince, que parce que les voies ſont ouvertes à tout le monde pour lui porter ſes plaintes.

Un ambaſſadeur n'eſt dans ce royaume, comme dans tout l'Orient, qu'un meſſager des rois; il ne repréſente point ſon maître; il eſt arrêté à l'entrée du royaume, juſqu'à ce que le roi ſoit informé de ſon arrivée. On le conduit d'abord à l'audience, & il ne peut reſter dans la capitale après l'audience de congé.

La fameuſe ambaſſade de *Siam* en France dans le dernier ſiecle, nous a valu les relations de ce royaume, compoſées par le P. Tachard, par l'abbé de Choiſy, par MM. de Liſle, Gervaiſe, de Chaumont, & de la Loubere; mais outre que toutes ces relations ſe contrediſent, elles n'ont pas le mérite de celle de Kœmpfer, qui d'ailleurs eſt poſtérieure à tous les voyageurs que je viens de nommer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

SIAM, (*Géog. mod.*) capitale du royaume de *Siam*, & la réſidence du roi. Cette capitale eſt appellée par les Siamois *Meuang-Syouthia*, & par les Chinois *Juehia* & *Judia*. *Long.* ſuivant Caſſini, Lieutaud, & Deſplaces, *118, 21, 30;* ſuivant le P. Noël, *118, 6, 30*. *Latit.* ſuivant les uns & les autres, *14, 18.*

Cette ville eſt renommée dans toutes les Indes, quoique très-moderne, n'ayant pas aujourd'hui plus de trois ſiecles d'antiquité. Elle étoit auparavant dans le lieu où eſt préſentement Bankok, ſur le bord occidental de la grande riviere Meuan; mais on l'a démolie pour la rebâtir où elle eſt à préſent, dans une iſle baſſe formée par cette riviere. Cette iſle a la forme de la plante du pié, le talon tourné à l'oueſt, & a environ deux milles d'Allemagne de circuit. Elle eſt ſituée dans un pays tout à fait plat, autant que la vue peut s'étendre, ſur un terrein bas, coupé par pluſieurs canaux qui viennent de la riviere, & qui forment tout autant de petites iſles quarrées; de ſorte qu'on ne ſauroit aller fort loin ſans bateau. Elle eſt environnée d'une muraille de briques, qui doit être aujour-

d'hui tombée en ruine, ſi on ne l'a pas rétablie.

Pluſieurs grands canaux qui viennent de la riviere, traverſent la ville, & ſont aſſez profonds pour porter les plus grands bateaux, & les faire aborder auprès des principales maiſons. Les rues ſont en droite ligne le long des canaux, mais la plupart ſont fort étroites; d'ailleurs elles ſont toutes ſales & malpropres, il y en a même qui ſont inondées en haute marée. A conſidérer la grandeur de cette ville, elle eſt aſſez dépeuplée, ſur-tout du côté de l'oueſt & du ſud, où l'on voit de grands eſpaces vuides, & qui ne ſont point cultivés.

Le roi a trois palais dans cette ville, dont le plus remarquable eſt dans le milieu de la ville même. Ce palais eſt un grand quarré, diviſé en pluſieurs bâtimens qui, ſuivant l'architecture chinoiſe, ſont ornés de pluſieurs toîts l'un ſur l'autre, & de pluſieurs frontiſpices, dont une partie eſt dorée. Dans l'enceinte du palais, auſſi bien qu'au dehors, il y a de longues écuries où l'on voit une centaine d'éléphans rangés de ſuite, & magnifiquement harnachés; mais il n'y a qu'une ſeule ouverture pour entrer dans le palais; & quoiqu'elle ſoit extrêmement ſale, perſonne n'y paſſe qu'à pié: & pour éviter toute ſurpriſe, il eſt défendu à tous les bâtimens qui remontent la riviere, de s'approcher des murs du palais royal qu'à une certaine diſtance.

On voit aux portes & aux autres avenues de ce palais, une foule de gens nus, dont la peau baſanée eſt peinte de figures noires bigarrées, comme les images du ſaint ſépulchre à Jéruſalem. Quelques-uns ne ſont marqués ainſi qu'aux bras, mais les autres le ſont par tout le corps, juſqu'à la ceinture, qu'ils couvrent d'un morceau de drap, ſuivant la coutume générale du pays. On leur donne le nom portugais de *bracos-pintados*, ou *bras peints*. Ce ſont là les gardes du roi, ſes portiers & ſes bateliers. Pour toutes armes, ils ont des bâtons gros & courts, & ne ſont que roder autour du palais comme des vagabonds.

Dans les autres parties de la ville il y a un quartier qui eſt deſtiné aux étrangers, où demeurent les Chinois, les Maures & les Indouſtans: c'eſt un quartier très-peuplé, où il ſe fait un grand commerce, parce que tous les vaiſſeaux y abordent. Les maiſons de ces étrangers ſont en quelques endroits toutes bâties de pierre, mais elles ſont fort petites, n'ayant que huit pas de longueur, quatre de largeur, & deux étages, quoiqu'elles n'aient pas plus de deux braſſes & demie de hauteur. Elles ſont couvertes de tuiles plates, & ont de grandes portes ſans aucune proportion.

Le quartier des naturels du pays, eſt, comme on peut bien le penſer, le plus grand de tous; il eſt habité par quantité d'artiſans, rempli de boutiques des deux côtés, & de grandes places pour les marchés, qui ſe tiennent tous les jours ſoir & matin. Les maiſons des gens du commun qui y demeurent, ne ſont que de miſérables cabanes bâties de bambou, & couvertes de branches & de feuilles de palmier qui croiſſent dans les marais. Les boutiques ſont baſſes & mal entendues, mais elles ſont aſſez bien ſituées en lignes droites paralleles aux rues.

Les mandarins ou miniſtres d'état, & les courtiſans, demeurent dans les quartiers voiſins des palais du roi; leurs maiſons, quoique bâties de pierre & de chaux, ſont aſſez chétives; les appartemens ne ſont ni propres ni garnis, & les cours ſont fort ſales.

Les canaux de *Siam* ont donné lieu à un grand nombre de ponts, dont la plupart ſont faits de bois, & peu ſolides. Ceux qu'on a bâtis ſur le grand canal ſont de pierre ou de brique, avec des baluſtrades de même; mais comme il n'y a dans cette ville ni chariots ni charretes, tous les ponts ſont fort étroits: les plus beaux ont 60 ou 80 pas de long, & ſont fort hauts au milieu.

Comme tout le pays de *Siam* fourmille de prêtres & de moines, cette ville en particulier eſt pleine de temples, dont les cours aboutiſſent réguliérement au niveau des rues, & ſont remplies de pyramides & de colonnes de différentes figures, & dorées. Ces temples ne ſont pas ſi grands que nos égliſes, mais ils les ſurpaſſent en magnificence extérieure, comme par le grand nombre de leurs toîts, par leurs frontiſpices dorés, leurs eſcaliers avancés, leurs py-

ramides, colonnes, piliers, & autres embelliſſemens. Le dedans eſt orné de pluſieurs ſtatues de grandeur naturelle, ou même plus grandes, artiſſement faites d'un mêlange de plâtre, de réſine & de poil, auquel on donne d'abord un vernis noir, & que l'on dore enſuite. Elles ſont placées en pluſieurs rangs dans un lieu éminent, où eſt l'autel.

Dans quelques temples elles ſont rangées le long des murailles, aſſiſes les jambes croiſées, toutes nues, excepté au milieu du corps, où elles ſont ceintes d'un morceau de drap jaune foncé; elles ont auſſi depuis l'épaule gauche juſqu'au nombril, une autre piece de drap de la même couleur entortillée. Leurs oreilles ſont fendues, & ſi longues, qu'elles deſcendent ſur les épaules. Leurs cheveux ſont friſés & noués ſur la tête en deux nœuds, de ſorte qu'on ne peut pas diſtinguer ſi c'eſt un bonnet ou quelque autre eſpece d'ornement. La main droite eſt poſée ſur le genou droit, & la gauche ſur le giron. A la place d'honneur, qui eſt le milieu, il y a une idole qui excede de beaucoup la grandeur d'un homme, aſſiſe dans la même poſture ſous un dais. Elle repréſente leur apôtre, ou le fondateur de leur religion, leur Sammana-Khodum.

Ce Khodum a des ſtatues d'une grandeur monſtrueuſe dans quelques temples. Kœmpfer a vu une de ces idoles aſſiſe ſur un lieu élevé, dont la proportion étoit telle qu'elle auroit étant droite, cent vingt piés de long. Ces ſortes d'idoles ſont dans la même poſture où Khodum & ſes diſciples ſe mettoient lorſqu'ils étoient dans leurs méditations religieuſes. Les prêtres ſes ſectateurs, ſont encore obligés par leurs regles de s'aſſeoir tous les jours en certain temps pour l'exercice de leur dévotion. Ils portent auſſi le même habit; ils vont la tête nue & raſée; & pour ſe garantir du ſoleil, ils ſe couvrent le viſage d'un éventail fait de bois & de feuilles de palmier.

Les maiſons des moines ſont près des temples, & elles ſont aſſez chétives; mais à un des côtés ils ont leur école publique. Cette école eſt une grande ſalle où l'on monte par quelques degrés: & au lieu de fenêtres il y a pluſieurs petites lucarnes, pour donner de l'air aux étudians pendant les leçons; cette ſalle eſt diviſée en pluſieurs bancs. Au milieu eſt une eſtrade ſur laquelle il y a un pupitre ouvragé & doré; un vieux prêtre y vient à certaines heures lire d'une voix lente & diſtincte ſes leçons aux jeunes étudians. Lorſqu'il prononce certain mot, ſes auditeurs mettent leurs mains ſur leur front; mais en général ils ne brillent pas par leur dévotion; car pendant les leçons les uns coupent du pinang, d'autres le mettent en poudre; d'autres mêlent du mercure avec du jus de quelque herbe, & d'autres s'amuſent à autre choſe.

Près du pupitre, ou dans un autre endroit de la ſalle, on voit l'idole d'Amida, ſe tenant debout ſur la fleur tarate, *faba ægyptia*, ou *nymphæa magna*: ils croient qu'il intercede pour les ames des morts. Autour de la ſalle pendent des fleurs & des couronnes de papier, des banderolles, & d'autres ornemens dorés, attachés à des bâtons de bambou, qu'ils portent dans les convois funebres. On remarque encore devant le pupitre une machine en forme de table, faite de bambou jointe groſſiérement enſemble, & tendue de pieces de drap jaune, dont les prêtres ſe couvrent la ceinture. Cette table eſt ordinairement jonchée de fleurs, & quelquefois couverte de plats pleins de riz, de pinang, de piſang, de poiſſon ſec, de limon, mangoſtangs, & autres fruits du pays, qui ſont des offrandes & des préſens qu'on fait aux moines du couvent.

Il y a pluſieurs villages autour de *Siam*: dans quelques-uns les vaiſſeaux y ſervent de maiſons, & contiennent chacun deux ou trois familles. Ils conduiſent ces maiſons flottantes dans tous les endroits où l'on tient des foires, pour y vendre leurs marchandiſes. Dans les villages ſitués en terre ferme, les maiſons ſont communément bâties de bambous, de roſeaux, & de planches. Quelques-unes de celles qui côtoient la riviere, ſont élevées ſur des piliers de la hauteur d'une braſſe, afin que les eaux qui inondent le pays pendant quelques mois, puiſſent paſſer librement deſſous. Chaque maiſon a un degré ou une échelle, pour deſcendre à terre quand les eaux ſe ſont retirées; & un bateau pour aller aux environs lorſqu'elles ſont hautes.

C'eſt

C'eſt ſur les éminences que ſont bâtis hors de la ville pluſieurs temples, couvents, tous les cimetieres où l'on enterre les morts, & les cours où l'on brûle leurs os, & où l'on éleve de magnifiques pyramides.

Entre ces pyramides élevées proche de *Siam*, il y en a une fameuſe, à une lieue au nord-oueſt de la ville. Elle eſt d'une ſtructure maſſive, mais haute de plus de vingt braſſes, & placée dans un quarré fermé d'une muraille baſſe. Cet édifice a deux pieces poſées l'une ſur l'autre; la piece de deſſous eſt quarrée; chaque côté a cent quinze pas de long, & s'éleve juſqu'à la hauteur de plus de douze braſſes. Il y a quatre étages bâtis l'un ſur l'autre, & le plus haut s'étréciſſant, laiſſe ſur le ſommet de celui qui eſt immédiatement deſſous un eſpace vuide pour marcher tout autour; chaque étage eſt embelli de corniche. La ſeconde piece de la pyramide eſt poſée ſur la ſurface de la premiere qui eſt quarrée; chaque côté ayant trente-ſix pas de long. Le piédeſtal de cette ſeconde piece eſt octangulaire, & monte enſuite en forme de clocher. Sur le haut il y a pluſieurs colonnes qui ſoutiennent un tas de globes qui s'élevent en pointe, c'eſt-à-dire, dont les diametres diminuent à proportion de la hauteur; le tout finit par une aiguille fort longue & fort déliée. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIAM, *maladie de*, (*Médecine.*) ce n'eſt point, comme on le penſe communément, une maladie particuliere qui ait un caractere propre, & qu'on n'obſerve qu'à *Siam*, dans les Indes, & dans les iſles d'Amérique. Nous n'en trouvons la deſcription dans aucun des auteurs qui ont voyagé dans ces contrées, ni dans les ouvrages des médecins qui ont traité de la médecine de ces peuples; tels que Cleyer, Barchuſen, Proſper Alpin, *&c.* Nous ſavons ſeulement par le témoignage de différentes perſonnes inſtruites qui ont reſté long-temps au Cap & à la Martinique, qu'on y donne le nom de *maladie de Siam*, à certaines eſpeces de fiévres continues, ardentes, qui attaquent les nouveaux débarqués dans ces pays, & qui outre les ſymptomes ordinaires, ſont accompagnées d'hémorrhagies plus ou moins abondantes par différentes parties du corps. Ces ſymptomes ſont plus fréquens pendant les chaleurs brûlantes de l'été que dans les autres ſaiſons, & plus familiers à ceux qui ſont d'un tempérament vif, bilieux, pléthorique. Du reſte, il ne paroît pas que ces fiévres qu'on appelle *maladie de Siam*, ſoient plus dangereuſes que les autres; ou ſi elles le ſont, ce n'eſt que par accident, moins à cauſe des hémorrhagies qui ſont excitées, qu'à cauſe de l'incommodité ou des autres mauvais effets de la chaleur exceſſive de la ſaiſon. Il n'eſt pas rare de voir en France des fiévres ardentes pendant les étés très chauds, auxquelles on pourroit donner la même dénomination; car on y apperçoit les mêmes ſymptomes; rien n'eſt ſi ordinaire que d'obſerver pendant leur cours ou à la fin, des hémorrhagies abondantes, ſouvent critiques & ſalutaires.

On n'a dans les iſles d'autre attention particuliere pour la *maladie de Siam*, que d'inſiſter un peu plus ſur les ſaignées, ſur les anti-phlogiſtiques, ſur les tiſanes nitreuſes, émulſionnées, ſur les boiſſons acides; en un mot, ſur les rafraîchiſſans, remedes qui paroiſſent très-bien indiqués par le caractere de la maladie, l'état du malade & de la ſaiſon, & dont un ſuccès ſoutenu conſtate l'efficacité. (*m*)

SIAMBIS, (*Géog. anc.*) iſle que Pline, *l. IV, c. xvj*, met au nombre de celles qui ſont ſur la côte de la Bretagne. Cambden croit que c'eſt l'iſle *Sena* de Pomponius Méla, & dit qu'on la nomme à préſent *Sayn*. *Voyez* SAYN, *iſle de*. (*D. J.*)

SIAMOISE, ſ. f. (*Soierie & Cotonnerie.*) étoffe mêlée de ſoie & de coton qu'on a vue la premiere fois en France, lorſque les ambaſſadeurs du roi de Siam y vinrent ſous le regne de Louis XIV. Les *ſiamoiſes* de fil & de coton ont été plus heureuſes; il s'en fait toujours un aſſez grand commerce. Les unes ſont à grandes, & les autres à petites raies de diverſes couleurs; leur largeur eſt de demi-aune, ou de près d'une aune: quelques-unes ſe ſavonnent. *Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

SIAMPART, ſ. m. (*Marine.*) petit bâtiment de la Chine qui a une voile, deux, quatre, ou ſix rames, & qui peut porter vingt-cinq à trente hommes. Il navige terre à terre, & va très-vîte.

SIAN, (*Géog. mod.*) petit état d'Afri-

que ; dans la baſſe Ethiopie, au voiſinage de ceux de Chélicie & d'Ampaza : il eſt gouverné par un ſeigneur mahométan. (*D. J.*)

SIARA, (*Géog. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale, dans le Breſil, ſur la côte ſeptentrionale, entre celle de Maragnan, & celle de Rio-Grande ; les Portugais y ont deux fortereſſes. Les ſauvages de cette côte ſont grands & laids de viſage ; ils ont les cheveux longs, les oreilles percées, pendantes preſque ſur les épaules, & la peau teinte en noir, excepté depuis les yeux juſqu'à la bouche. *Long. 338 ; latit. mérid. 3, 15.* (*D. J.*)

SIARE, ſ. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans des iſles Maldives donnent à un lieu qui eſt conſacré au roi des vents. Il n'y a preſque aucune de leurs iſles où ils n'aient un *ſiare*, dans lequel ceux qui ſont échappés de quelque danger ſur mer, vont faire leurs offrandes. Ces offrandes conſiſtent en de petits bateaux chargés de fleurs & d'herbes odoriférantes. On brûle ces herbes & ces fleurs à l'honneur du roi des vents, & on jette les petits bateaux dans la mer après y avoir mis le feu. Tous leurs navires ſont dédiés aux rois des vents & de la mer. (*D. J.*)

SIATUTANDA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie. Ptolomée, *liv. II, ch. x*, la marque dans le climat le plus ſeptentrional. Ceux qui veulent que ce ſoit *Sideburen*, dans la province de Groningue, n'ont rien qui puiſſe appuyer cette poſition.

SIBA, (*Géog. mod.*) province de l'empire du Mogol. Elle eſt bornée au nord par celle de Nagracut, au midi par celles de Gor & de Jamba, au levant par le grand Tibet, & au couchant par la province de Pengap. On voit dans ſa partie ſeptentrionale le lac d'où ſort le Gange, & dans ſa partie méridionale ſe trouve la ville & le petit royaume de Sirinagar.

SIBA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la grande Tartarie, & qui s'appelloit autrefois *Altui*. Elle a ſa ſource dans les montagnes d'une branche du Caucaſe, à 43^{d} de *latitude*, au ſud des ſources de la Jéniſéa, & elle ſe perd vers le nord des déſerts du Goby. Ses bords ſont habités par les Monugales de l'oueſt, qui ont un petit kan pour chef. (*D. J.*)

SIBDA, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, Pline, *l. V, c. xxix*, dit que ce fut une des ſix villes qu'Alexandre le grand mit dans la dépendance de la ville d'Halycarnaſſe.

SIBERENA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Etienne le géographe la donne aux Anotriens. On a des médailles anciennes avec ce mot Σιβηρίνη ; Gabriel Barri dit que le vulgaire ignorant la nomme préſentement *S. Severina* ; cependant elle s'appelloit déja de la ſorte dès le temps de Conſtantin Porphyrogenete. (*D. J.*)

SIBÉRIE, (*Géog. mod.*) contrée de l'empire ruſſien ; elle comprend la partie la plus ſeptentrionale de cet empire, & même de l'Aſie. Elle eſt bornée à l'orient par la mer du Japon, au midi par la grande Tartarie, à l'occident par la Ruſſie, dont elle eſt ſéparée par le commencement du mont Caucaſe, & au ſeptentrion par la mer Glaciale ; ainſi la *Sibérie* peut avoir huit cens lieues dans ſa plus grande étendue d'occident en orient, & trois cens lieues du midi au nord.

Comme ce grand pays eſt ſitué entre le 50 & le 70^{d} de *latitude*, le froid y doit être très-piquant dans les parties ſeptentrionales ; mais voici une autre cauſe qui augmente le froid juſques dans les cantons méridionaux. La *Sibérie* n'eſt, à proprement parler, qu'une large vallée ouverte aux vents de nord qui la traverſent ſans obſtacle depuis la nouvelle Zemble juſqu'au ſommet du Païas Semnoï ; or cette expoſition y rend le froid plus exceſſif que dans des pays ſeptentrionaux, tels que la Suede, mais que des montagnes mettent à l'abri du nord.

Cette contrée produit les plus riches fourrures ; & c'eſt ce qui ſervit à en faire la découverte en 1563. Ce fut ſous Ivan Baſilides, qu'un particulier des environs d'Arcangel, nommé *Anika*, riche pour ſon état & pour ſon pays, remarqua que des hommes d'une figure extraordinaire, vêtus d'une maniere juſqu'alors inconnue dans ce canton, & parlant une langue que perſonne n'entendoit, deſcendoient tous les ans une riviere qui tombe dans la Dwina, & venoient apporter au marché des martres & des renards noirs, qu'ils troquoient pour des clous & des morceaux de verre, comme les premiers ſauvages de l'Amérique donnoient leur or aux Eſpagnols ; il les fit ſuivre par ſes enfans

& par ſes valets juſque dans leur pays ; c'étoient des Samojedes.

Les domeſtiques d'Anika étant de retour, rendirent compte à leur maître de l'état du pays qu'ils avoient vu, & de la facilité de gagner des richeſſes immenſes en portant aux habitans des marchandiſes de peu de valeur contre leurs belles pelleteries. Anika profita de cet avis, & fit ſi bien qu'en peu d'années ſes gens, ſes parens & ſes amis ſe trouverent enrichis par ce nouveau trafic.

Les *Aniciens*, c'eſt ainſi qu'on les nomma, ſe voyant comblés de bien, & craignant les révolutions de la fortune, ſongerent, pour ſe maintenir, à ſe procurer un appui dans la perſonne du premier miniſtre. On les écouta favorablement, & peu de temps après l'empereur de Ruſſie fut reconnu par tous les Samojedes pour leur ſouverain.

On éleva des fortereſſes le long de la riviere d'Oby, on y mit des garniſons, & on nomma un gouverneur général de tous le pays. On continue d'y envoyer des colonies de ruſſes, de tartares, de polonois. On y condamne même comme à un exil, des voleurs, des miſérables & autres gens qui ſont l'écume des hommes. Enfin des priſonniers de guerre ſuédois du premier mérite y ont été relégués par le czar Pierre.

C'eſt là qu'on a bâti Tobolski, devenue capitale de cette vaſte contrée, & le ſéjour du vice-roi. Tous ceux qui doivent des tributs en pelleterie les portent dans cette ville ; & quand ces tributs ſont recueillis, on les envoie à Moſcou ſous une bonne eſcorte.

La *Sibérie* eſt occupée par trois ſortes d'habitans ; ſavoir, 1°. par des peuples payens, qui ſont les anciens habitans du pays ; 2°. par des tartares mahométans, qui ſont ceux ſur leſquels les Ruſſes l'ont conquiſe ; 3°. par les ruſſes qui en ſont à préſent les maîtres.

Les peuples payens qui habitent la *Sibérie* ſe diviſent en pluſieurs nations, dont les principales ſont les Voguluzes & les Samojedes, qui habitent, les uns entre l'Obi & la Lena vers la mer Glaciale, & les autres ſur la côte ſeptentrionale de la Ruſſie. Les Oſtiaques habitent vers le 60 degré de latitude. Les Tingoëſes, ou Toungonſes, occupent une grande partie de la *Sibérie* orientale, & ſont diviſés en pluſieurs branches. La plupart de ces peuples n'ont point d'habitation fixe ; ils vivent ſous des hutes, ils demeurent pendant l'hiver dans les forêts, cherchant leur nourriture à la chaſſe, & dans l'été ils vont gagner les bords des rivieres pour s'entretenir de la pêche. Les peaux des poiſſons ſont leur habillement d'été, & les peaux des élans & des rennes leur ſervent au même uſage en hiver. Un arc, une fleche, un couteau, une hache avec une marmite ſont toutes leurs richeſſes. Les raclures d'un certain bois leur tiennent lieu de lit de plume pour ſe coucher ; les rennes & les chiens leur ſervent de chevaux pour tirer leurs traîneaux ſur la neige. La religion de ces différens peuples conſiſte en quelque honneur qu'ils rendent au ſoleil, à la lune & à leurs idoles.

Les tartares mahométans ſont la ſeconde partie des habitans de la *Sibérie*. Ils occupent un grand nombre de villages le long de l'Irtis & de la Tobol, & ils ont le libre exercice de leur religion. Leurs principaux chefs ſont des murſes.

Les ruſſes qui ſont la troiſieme eſpece d'habitans actuels de la *Sibérie*, ſont venus s'y établir depuis que ce pays eſt ſous l'obéiſſance de la Ruſſie, & leur nombre s'eſt accru en peu de temps.

La partie ſeptentrionale de la *Sibérie* ne produit aucune ſorte de grains ni de fruit, enſorte qu'elle eſt tout à fait inculte ; mais la partie méridionale n'a beſoin que d'être cultivée pour produire les choſes néceſſaires à la vie. Les pâturages y ſont excellens, & les rivieres fourmillent de poiſſon.

C'eſt uniquement dans la *Sibérie* & les provinces qui en dépendent, qu'on trouve les renards noirs & les zibelines, de même que les gloutons ; les plus belles peaux d'hermines & de loups-cerviers en viennent pareillement. On y trouve auſſi des caſtors en abondance, & ceux de Camizchatka entr'autres ſont d'une grandeur extraordinaire. Comme toutes ces pelleteries ſont fort précieuſes, il n'eſt permis à qui que ce ſoit d'en faire négoce ; mais les habitans du pays qui en ont ſont obligés de les porter aux commis du tréſor, qui les doivent payer à un certain prix réglé.

La *Sibérie* eſt aujourd'hui partagée en autant de gouvernemens qu'il y a de villes ;

chaque ville a ſon vaiwode ſous les ordres du vice gouverneur-général, qui eſt un poſte également honorable & profitable. La monnoie de Ruſſie eſt la ſeule qui ait cours dans ce continent, mais elle y eſt fort rare, & tout le négoce s'y fait en échange, faute d'argent. Le gouvernement ſpirituel de la *Sibérie* eſt confié à un métropolitain du culte grec, tel qu'il eſt reçu en Ruſſie, & ce prélat réſide à Toboloskoy.

Qui croiroit que cette contrée a été long-temps le ſéjour de ces mêmes Huns qui ont tout ravagé juſqu'à Rome, ſous Attila, & que ces Huns venoient du nord de la Chine? Les Tartares usbecs ont ſuccédé aux Huns, & les Ruſſes aux Usbecs. On s'eſt diſputé ces contrées ſauvages, ainſi qu'on s'eſt exterminé pour les plus fertiles.

La *Sibérie* fut autrefois plus peuplée qu'elle ne l'eſt, ſur-tout vers le midi; on en juge par des tombeaux & par des ruines. Toute cette partie du monde, depuis le ſoixantieme degré ou environ, juſqu'aux montagnes éternellement glacées qui bornent les mers du nord, ne reſſemble en rien aux régions de la zone tempérée; ce ne ſont ni les mêmes plantes, ni les mêmes animaux ſur la terre, ni les mêmes poiſſons dans les lacs & les rivieres. Il ſeroit curieux d'en avoir des deſcriptions par un naturaliſte, & ce ſera le fruit du progrès des ſciences en Ruſſie. Gmelin a déja ouvert cette carriere ſur les plantes de cette froide contrée, par ſa *flora Siberica*, *Petropoli 1750*, en *deux vol. in-4°. avec fig.* Quant à la deſcription géographique de la *Sibérie*, on l'a miſe au jour à Nuremberg en 1730, *in-folio*. Les curieux peuvent la conſulter. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Antiquités trouvées dans la Sibérie.

SIBÉRIE, (*Géog. antiq.*) à l'extrémité méridionale de la Sibérie, entre les rivieres d'Irtesh & d'Obalet au 50 degré de latitude, eſt un déſert d'une étendue conſidérable, rempli en pluſieurs endroits de tombeaux ou de tertres, dont M. Bell & pluſieurs voyageurs ont parlé. Les habitans des environs continuent depuis pluſieurs années à chercher les tréſors dépoſés dans les tombeaux: ils y ont trouvé parmi les cendres & les os des cadavres quantité d'or, d'argent, de cuivre, ainſi que des poignées de ſabre, des armures, des ornemens de ſelle, des brides & autres harnois, avec des os d'animaux, & en particulier d'éléphans.

La cour de Ruſſie, informée de ces déprédations, envoya un officier général avec un corps de troupes pour ouvrir ceux des tombeaux auxquels on n'avoit pas encore touché, & recueillir, au nom de la couronne, ce qu'ils contiendroient. Cet officier examinant les monumens ſans nombre diſperſés dans ce vaſte déſert, conclut que le plus gros tertre étoit ſans doute la ſépulture d'un prince ou chef.

En effet après l'enlevement des tertres & des pierres, les ouvriers parvinrent à trois voûtes groſſiérement travaillées. Le corps du prince étoit au centre: on le reconnoiſſoit aiſément au moyen du ſabre, de la lance, de l'arc, du carquois & des fleches qui étoient à ſes côtés. Sous la voûte ſuivante on trouva ſon cheval, ſa ſelle, ſa bride & ſes étriers. Le corps du prince étoit couché ſur une feuille d'or étendue de la tête aux piés, & couvert d'une autre feuille d'or de la même dimenſion. Il étoit enveloppé d'un riche manteau à franges d'or & garni de diamans: il avoit la tête, le cou, la poitrine & les bras nus, & ſans aucun ornement. La derniere voûte renfermoit le corps d'une femme diſtinguée par les ornemens de ſon ſexe: elle portoit autour du cou une chaîne d'or de pluſieurs anneaux, enrichie de rubis, & des bracelets d'or autour de ſes bras; ſa tête, ſa gorge & ſes bras étoient nus; ſon corps couvert d'une belle robe, étoit placé entre deux feuilles d'or fin: ces quatre feuilles peſoient 40 livres. Les robes du prince & de la princeſſe ſembloient encore brillantes & entieres, mais elles tomberent en pouſſiere dès qu'on les toucha. On fouilla dans la plupart des autres tombeaux: celui-ci étoit le plus remarquable.

Cette deſcription paroîtroit romaneſque, ſi elle n'étoit atteſtée par une lettre de Paul Demidoff, à M. Collinſon, écrite de Péterſbourg le 11 ſeptembre 1764. Ces faits ſont tirés de *Traités relatifs à l'antiquité*, publiés à Londres, *in-4°.* en deux volumes, 1773. *Voyez* la *gazette de littérature*, *n°. 5*, *pag. 6*, *1774*.

Les tombeaux répandus aux environs de

cette plaine, étoient probablement les lieux où avoient été enterrés d'anciens héros Tartares, morts dans les combats : mais on ignore abſolument l'époque & l'hiſtoire de ces événemens. Quelques Tartares ont appris de M. *Bell* que ce pays avoit été le théatre de pluſieurs batailles entre Tamerlan & les Tartares Calmoucks, que ce conquérant entreprit en vain de ſubjuguer. On lit enſuite dans l'ouvrage anglois cité, quelques obſervations ſur les antiquités par M. *Forſter*, qui a demeuré long-temps dans la Tartarie.

M. Hellant, académicien de Stockholm, conclut la ſalubrité de l'air du climat de la Sibérie, des regiſtres de Kuſamo, ſous le cercle polaire, où le nombre des morts pendant trente ans n'a été que la moitié du nombre des naiſſances ; tandis qu'ailleurs il eſt ordinairement les deux tiers. La population y a augmenté dans le rapport de 100 à 175 ; dans des pays plus peuplés & plus fertiles il faut 50 & quelquefois 100 ans pour produire cette proportion.

Dans la paroiſſe de Sodankile, ſituée plus au nord, le nombre des morts, pendant ſept ans, a été à celui des naiſſances, comme 78 à 175 ; & de ſoixante-dix perſonnes il n'en eſt mort qu'une ſeule.

Voyez *Collection acad. tom. XI, de la partie étrangere, in-4°. 1772.*

SIBOLE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de la nouvelle Eſpagne, dont on ne nous apprend rien ſinon qu'il eſt de la grandeur d'une vache, & que l'on eſtime beaucoup ſa peau par la douceur de ſon poil.

SIBUZATES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule aquitanique, que Céſar, *Bell. gall. liv. III*, met au nombre de ceux qui ſe ſoumirent à Craſſus. On ne les connoît point.

SIBYLLE, ſ. f. (*Divinat. des Grecs & des Rom.*) femme inſpirée de l'eſprit prophétique, & qui étoit douée du don de prédire l'avenir.

La premiere femme qui s'aviſa de prononcer des oracles à Delphes, s'appelloit *Sibylla*. Elle eut pour pere Jupiter au rapport de Pauſanias, & pour mere Lamia fille de Neptune ; & elle vivoit fort long-temps avant le ſiége de Troie. De là toutes les femmes qui ſe diſtinguerent par le même talent, furent appellées *ſibylles*. Y a-t-il eu des *ſybilles* dans le paganiſme, & quel étoit leur nombre ? Sur quel fondement les anciens ont-ils imaginé qu'elles avoient le don de prophétie ? Comment annonçoient-elles leurs oracles ? Enfin quel culte leur a-t-on rendu ?

Varron, cité par Lactance, dérivoit le nom de *ſibylle* de deux termes éoliens ou doriens ; il le croyoit ſynonyme du mot *théoboulé*, conſeil divin ; σιος, pour θεὸς, *dieu* ; & βυλὴ pour βουλὴ, *conſeil*. Cette étymologie eſt confirmée par la ſignification que pluſieurs écrivains grecs donnent au mot *ſibylla*. Diodore, *lib. IV*, qui l'explique par *enthouſiaſte*, dit que le mot σιβυλλαινειν, *ſibylliſer*, ſignifie à la lettre la même choſe que ἐνθεάζειν, *être ſaiſi par l'eſprit divin*. Strabon rend auſſi le mot de *ſibylla* par celui d'ἐνθους, & Arrien, cité par Euſtathe, aſſuroit que les *ſibylles* avoient reçu ce nom, parce qu'elles portoient un dieu au dedans d'elles-mêmes. Les deſcriptions que Virgile & Ovide font de la *ſibylle* de Cumes rendant ſes oracles, nous apprennent ce qu'on entendoit par cette *théophorie*.

Nier qu'il y ait eu pluſieurs *ſibylles*, ſeroit renverſer tous les témoignages de l'antiquité. Platon, *in Phœdo & in Theage*, à l'occaſion de cette ſorte de fureur dont quelques perſonnes ſont ſaiſies, & qui les met en état d'annoncer l'avenir, fait mention de la Pythie, des prêtreſſes de Dodone & de la *ſibylle*. Diodore de Sicile dit que Daphné fille de Tiréſias, n'étoit pas moins ſavante que ſon pere dans l'art de la divination ; & qu'après avoir été tranſportée à Delphes, elle écrivit un grand nombre d'oracles. Comme cette fille, ajoute-t-il, étoit ſouvent épriſe d'une fureur divine en rendant ſes réponſes, on lui donna le nom de *ſibylle*. Strabon, *lib. XIV*, fait mention de la *ſibylle* Erythrée, & d'une autre nommée *Athénaïs*, qui ſelon lui vivoit du temps d'Alexandre. Il prétend encore dans un autre endroit, *lib. XVI*, qu'il y en avoit eu une plus ancienne. Pauſanias, *in Phoc.* parle fort au long de la *ſibylle* Erophyle qui vivoit avant le ſiége de Troie. Le même auteur décrit le rocher où elle rendoit ſes oracles, & en cite quelques-uns. Ariſtote, en philoſophe éclairé,

examinant dans ſes problêmes, *Probl. 30, n°. 1*, en quoi conſiſte l'enthouſiaſme qui ſaiſiſſoit les devins inſpirés, nomme Bacis & la *ſibylle*, & range cet enthouſiaſme parmi les genres de délire ou de folie.

Il eſt donc certain qu'il y a eu en différens temps, & dans des lieux différens, des femmes qui ſe ſont données pour avoir le don de prédire l'avenir, & qui ont porté le nom de *ſibylles*. Aux témoignages que j'ai déja cités pour preuve, je pourrois joindre celui de Varron, celui de Cicéron, celui de Virgile qui dit des choſes ſi curieuſes ſur la *ſibylle* de Cumes, ceux de Pline, de Solim, du philoſophe Hermias, de Procope, d'Agathias, de Jamblique, d'Ammien Marcellin, de Juſtin & d'une infinité d'autres.

Mais ſi les anciens ont établi l'exiſtence de pareilles femmes, ils ne s'accordent ni ſur le nombre, ni ſur la patrie, ni ſur le nom des différentes *ſibylles*. Le problême n'étoit pas encore réſolu au temps de Tacite; & tout ce que les critiques ont débité à ce ſujet, n'en a pas rendu la ſolution plus aiſée. En donnant, comme faiſoit Héraclyte cité par Plutarque, une durée de mille ans à la vie de la *ſibylle*, on pourroit concilier les différentes opinions; & c'étoit probablement le parti qu'avoit pris Ovide. Il ſuppoſe qu'au temps d'Enée, la *ſibylle* de Cumes avoit déja vécu 700 ans, & qu'elle devoit encore vivre pendant trois ſiecles. Dans cette ſuppoſition, la *ſibylle* ayant pu habiter ſucceſſivement divers pays, & ſe rendre célebre dans différentes générations; elle avoit pu porter les différens noms de *Daphné*, d'*Erophile*, de *Démophile*, *&c.* Au reſte, comme la *ſibylle* ne nous peut intéreſſer, qu'autant que ſon hiſtoire ſe trouvera liée avec celle de l'eſprit humain en général, ou avec celle d'une nation particuliere, la diſcuſſion de ces détails nous doit être aſſez indifférente. Il nous ſuffit de ſavoir que par le nom de *ſibylle*, on déſignoit des femmes qui ſans être prêtreſſes, & ſans être attachées à un oracle particulier, annonçoient l'avenir & ſe diſoient inſpirées. Différens pays & différens ſiecles avoient eu leurs *ſibylles*; on conſervoit les prédictions qui portoient leurs noms, & l'on en formoit des recueils.

Le plus grand embarras où ſe ſont trouvés les anciens, c'eſt d'expliquer par quel heureux privilége il s'eſt trouvé des *ſibylles* qui avoient le don de prédire l'avenir. Les platoniciens en ont attribué la cauſe à l'union intime que la créature parvenue à un certain degré de perfection, pouvoit avoir avec la divinité. D'autres rapportoient cette vertu divinatrice des *ſibylles*, aux vapeurs & aux exhalaiſons des cavernes qu'elles habitoient. D'autres encore attribuoient l'eſprit prophétique des *ſibylles* à leur humeur ſombre & mélancolique, ou à quelque maladie ſinguliere. S. Jérôme a ſoutenu que ce don étoit en elles la récompenſe de leur chaſteté; mais il y en a du moins une très-célebre qui ſe vante d'avoir eu un grand nombre d'amans, ſans avoir été mariée:

Mille mihi lecti, connubia nulla fuere.

Il eût été plus court & plus ſenſé à S. Jérôme, & aux autres PP. de l'égliſe, de nier l'eſprit prophétique des *ſibylles*, & de dire qu'à force de proférer des prédictions à l'aventure, elles ont pu rencontrer quelquefois; ſur-tout à l'aide d'un commentaire favorable, par lequel on ajuſtoit des paroles dites au haſard, à des faits qu'elles n'avoient jamais pu prévoir.

Le ſingulier, c'eſt qu'on recueillît leurs prédictions après l'événement, & qu'on les mît en vers, quoiqu'il n'y ait pas la moindre apparence qu'elles aient jamais prophétiſé de cette maniere; outre qu'elles ont vécu dans des temps différens, & dans des pays éloignés les uns des autres. Cependant il ſe trouva une collection de leurs prophéties du temps de Tarquin le Superbe, & ce fut une vieille femme qui lui fit préſent de ce recueil en neuf livres, qu'on nomma *livres ſibyllins*, & qu'il dépoſa dans un ſouterrein du temple de Junon au Capitole. *Voyez-en* toute l'hiſtoire au *mot* SIBYLLINS, LIVRES, (*Antiq. rom.*)

Quant aux autres vers ſibyllins rédigés en huit livres, & qui ſont viſiblement un ouvrage du ij^e^ ſiecle de Jeſus-Chriſt, *voyez* SIBYLLINS, LIVRES, (*Hiſt. eccléſ.*) Cette nouvelle collection eſt le fruit de la pieuſe fraude de quelques chrétiens platoniciens, plus zélés qu'habiles; ils crurent en la compoſant, prêter des armes à la religion chré-

tienne, & mettre ceux qui la défendoient en état de combattre le paganiſme avec le plus grand avantage : comme ſi la vérité avoit beſoin du menſonge pour triompher de l'erreur.

Enfin, il y a eu trois collections de vers ſibyllins, ſans parler de celles que pouvoient avoir quelques particuliers. La premiere, achetée par Tarquin, contenoit trois livres ; la ſeconde fut compilée après l'incendie du capitole, mais on ignore combien de livres elle contenoit ; la troiſieme eſt celle que nous avons en huit livres, & dans laquelle il n'eſt pas douteux que l'auteur n'ait inſéré pluſieurs prédictions de la ſeconde.

Mais pour revenir aux *ſibylles* de l'antiquité, il eſt trop curieux de connoître la maniere dont elles prophétiſoient pour n'en pas rendre compte au lecteur. Comme la Pythie de Delphes rendoit quelquefois ſes oracles de vive voix, la fameuſe *ſibylle* de Cumes en Italie, rendoit auſſi quelquefois les ſiens de la même maniere ; c'eſt Virgile, ſoigneux obſervateur du coſtume, qui nous l'apprend. *Helenus* dit à Enée, en lui conſeillant de conſulter cette *ſibylle* quand il ſeroit arrivé en Italie, de la prier de ne point écrire ſes prédictions ſur des feuilles d'arbres, mais de les lui apprendre d'une autre façon : ce qu'Enée exécute à la lettre lorſqu'il va la conſulter.

Foliis tantum ne carmina manda,
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis,
Ipſa canas, oro.

Enéïd. *liv. VI, vers* 74.

La Pythie, après avoir demeuré quelque temps ſur le trépié, entroit en fureur, & dans le tranſport qui l'agitoit elle rendoit ſes oracles ; la *ſibylle* étoit ſaiſie des mêmes fureurs lorſqu'elle débitoit ſes prédictions.

Subito non vultus, non color unus,
Non compta manſêre comæ, ſed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tument, majorque videri;
Nec mortale ſonans, afflata eſt numine quando
Jam propiore dei. *Ibid. v.* 48.

C'eſt là que Rouſſeau a puiſé ces vives idées.

Ou tel que d'Apollon le miniſtre terrible ;
Impatient du dieu dont le ſouffle invincible
Agite tous ſes ſens,
Le regard furieux, la tête échevelée,
Du temple fait mugir la demeure ébranlée
Par ſes cris impuiſſans.

Des prêtres établis à Delphes avoient ſoin de recueillir ce que la Pythie prononçoit dans ſa fureur, & le mettoit en vers. Il y a bien de l'apparence qu'on faiſoit à peu près de même des réponſes de la *ſibylle*, puiſque toutes celles que l'antiquité nous a tranſmiſes ſont auſſi en vers.

On ſait que les oracles ſe rendoient de différentes autres manieres, ou en ſonges, ou dans des billets cachetés, *&c.* La *ſibylle* de Cumes annonçoit les ſiens d'une façon ſinguliere, dont Virgile nous a inſtruits. Elle les écrivoit ſur des feuilles d'arbres qu'elle arrangeoit à l'entrée de ſa caverne, & il falloit être aſſez habile & aſſez prompt pour prendre ces feuilles dans le même ordre où elle les avoit laiſſées ; car ſi le vent, ou quelqu'autre accident les avoit dérangées, tout étoit perdu, & on étoit obligé de s'en retourner ſans eſpérer d'autre réponſe.

Rupe ſub imâ
Fata canit, foliiſque notas & nomina mandat
Quæcumque in foliis deſcripſit carmina virgo,
Digerit in numerum, atque antro ſeclusa relinquit.
Illa manent immota locis, neque ab ordine cedunt.
Verùm eadem verſo tenuis cum cardine ventus
Impulit, & teneras turbavit janua frondes,
Numquam deinde cavo volitantia prendere ſaxo,
Nec revocare ſitus, aut jungere carmina curat.
Inconſulti abeunt, ſedemque odêre ſibyllæ.

Enéïd. *liv. III, vers* 443.

« Au fond d'une grotte, près du port de Cumes, eſt la *ſibylle* qui annonce aux humains les ſecrets de l'avenir ; elle écrit ſes oracles ſur des feuilles volantes, qu'elle arrange dans ſa caverne, où ils reſtent dans l'ordre qu'il lui a plu de leur donner. Mais il arrive quelquefois que le vent, lorſqu'on en ouvre la porte, dérange les feuilles ; la *ſibylle* dédaigne alors de raſſembler ces feuil-

les éparſes dans ſa caverne, & néglige de rétablir l'ordre des vers ».

Virgile a ſuivi l'ancienne tradition qu'on trouve dans Varron, & que Servius a confirmée. Au reſte, rien n'étoit plus célebre en Italie que l'antre où cette *ſibylle* avoit rendu ſes oracles. Ariſtote en parle comme d'un lieu très-curieux; & Virgile en fait une deſcription magnifique. La religion avoit conſacré cette caverne, on en avoit fait un temple.

Les Romains avoient preſque pour les *ſibylles* elles-mêmes, autant de reſpect que pour leurs oracles; s'ils ne les regarderent pas comme des divinités, ils les crurent au moins d'une nature qui tenoit le milieu entre les dieux & les hommes. Lactance prétend que la Tiburtine étoit honorée comme une déeſſe à Rome. M. Spon rapporte que près du lieu que les gens du pays diſent être l'antre de la *ſibylle* Tiburtine, on voit les ruines d'un petit temple qu'on croit lui avoir été conſacré. On peut remarquer ici que les habitans de Gergis dans la petite Phrygie, avoient coutume de repréſenter ſur leurs médailles la *ſibylle* qui étoit née dans cette ville, comme étant leur grande divinité.

Pour terminer cet article, je n'ajouterai qu'un mot du tombeau & de l'épitaphe de la *ſibylle* Erythrée, la plus célebre de toutes. Dans ſes vers, dit Pauſanias, elle ſe fait tantôt femme, tantôt ſœur, & tantôt fille d'Apollon. Elle paſſa une bonne partie de ſa vie à Samos, enſuite elle vint à Claros, puis à Délos, & de-là à Delphes où elle rendoit ſes oracles ſur une roche. Elle finit ſes jours dans la Troade; ſon tombeau, continue-t-il, ſubſiſte encore dans le bois ſacré d'Apollon ſmintheus, avec une épitaphe en vers élégiaques, gravés ſur une colonne, & dont voici le ſens. « Je ſuis cette fameuſe *ſibylle* qu'Apollon voulut avoir pour interprete de ſes oracles; autrefois vierge éloquente, maintenant muette ſous ce marbre, & condamnée à un ſilence éternel. Cependant par la faveur du dieu, toute morte que je ſuis, je jouis de la douce ſociété de Mercure & des nymphes mes compagnes.

Ceux qui ſeront curieux d'approfondir davantage l'hiſtoire des *ſibylles*, peuvent parcourir les ſavantes diſſertations de Gallæus: *ſex Gallæi diſſertationes de ſibyllis*, Amſt. 1688, *in-4°*. Le traité qu'en a fait M. Petit médecin de Paris, *Pet. Petiti de ſibyllâ tractatus*, Lipſ. 1686, *in-8°*. L'ouvrage de Th. Hyde, *de religione Perſarum*, Van Dale, *de oraculis Ethnicorum*, & Lactance qui nous a conſervé ſur les *ſibylles* l'ancienne tradition, qu'il dit avoir puiſée dans les écrits de Varron. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIBYLLE *de Delphes*, (*Antiquit. grecq.*) prophéteſſe qui prononçoit des oracles. Diodore de Sicile, Denys d'Halycarnaſſe, Plutarque & Pauſanias, nous la repréſentent comme une femme vagabonde, qui alloit de contrée en contrée débiter ſes prédictions. Elle étoit en même temps la *ſibylle* de Delphes, d'Erythrée, de Babylone, de Cumes & de beaucoup d'autres endroits. Pluſieurs peuples ſe diſputoient l'honneur de l'avoir pour concitoyenne. Elle-même dans un de ſes oracles, que nous avons encore, ſe dit fille d'un pere mortel, & d'une mere immortelle. Il ne faut pourtant pas la confondre avec la Pythie, puiſqu'elle prophétiſoit ſans le ſecours des exhalaiſons qui ſortoient de l'antre de Delphes, & qu'elle n'a jamais monté ſur le ſacré trépié. D'ailleurs, la vraie Pythie ne ſortoit jamais du temple d'Apollon, dès qu'une fois elle avoit été conſacrée à ce dieu; la *ſibylle* au contraire, étoit étrangere, & toujours errante. *Voyez* PYTHIE. (*D. J.*)

SIBYLLINS, LIVRES (*Hiſt. rom.*) anciens livres d'oracles & de prédictions extrêmement accrédités chez les Romains. Ils furent apportés à Tarquin le Superbe, ou, ſelon Pline, à Tarquin l'ancien, par une vieille myſtérieuſe qui diſparut comme une ombre; on la crut ſibylle elle-même. On aſſembla les augures, on enferma les livres dans le temple de Jupiter au capitole; on créa des pontifes pour les garder; on ne douta point que les deſtinées de Rome n'y fuſſent écrites. Ces livres prophétiques périrent cependant dans l'incendie du capitole l'an 671 de Rome, ſous la dictature de Sylla; mais on ſe hâta de réparer cette perte. On en recueillit d'autres dans la ville d'Erythrée & ailleurs; on les rédigea par extraits. Auguſte les renferma dans des coffres

fres dorés, & les mit ſous la baſe du temple d'Apollon Palatin qu'il venoit de bâtir. Ils y demeurerent juſqu'au temps d'Honorius en 405 de J. C. & cet empereur, dit-on, donna des ordres à Stilicon de les jeter dans le feu. Traçons en détail toute cette hiſtoire d'après les écrits de M. Freret, & faiſons-la précéder de ſes réflexions intéreſſantes ſur cette maladie incurable de l'eſprit humain, qui, toujours avide de connoître l'avenir, change ſans ceſſe d'objets, ou déguiſe ſous une forme nouvelle les anciens objets qu'on veut lui arracher. Croyons que l'hiſtoire des erreurs qui ſemblent les plus décriées, peut encore ne pas être aujourd'hui des recherches de pure curioſité.

Dans tous les ſiecles & dans tous les pays, les hommes ont été également avides de connoître l'avenir : & cette curioſité doit être regardée comme le principe de preſque toutes les pratiques ſuperſtitieuſes qui ont défiguré la religion primitive chez les peuples policés, auſſi-bien que chez les nations ſauvages.

Les différentes eſpeces de divination que le haſard avoit fait imaginer, & qu'adopta la ſuperſtition, conſiſtoient d'abord dans une interprétation conjecturale de certains événemens qui par eux-mêmes ne méritoient le plus ſouvent aucune attention, mais qu'on étoit convenu de prendre pour autant de ſignes de la volonté des dieux. On commença probablement par l'obſervation des phénomenes céleſtes, dont les hommes furent toujours très-vivement frappés ; mais la rareté de ces phénomenes fit chercher d'autres ſignes qui ſe préſentoient plus fréquemment, ou même que l'on pût faire paroître au beſoin. Ces ſignes furent le chant & le vol de certains oiſeaux ; l'éclat & le mouvement de la flamme qui conſumoit les choſes offertes aux dieux ; l'état où ſe trouvoient les entrailles des victimes ; les paroles prononcées ſans deſſein, que le haſard faiſoit entendre ; enfin, les objets qui ſe préſentoient dans le ſommeil à ceux qui par certains ſacrifices ou par d'autres cérémonies, s'étoient préparés à recevoir ces ſonges prophétiques.

Les Grecs furent pendant pluſieurs ſiecles ſans connoître d'autres moyens que ceux-là de s'inſtruire de la volonté des dieux ; & chez les Romains, ſi on en excepte quelques cas ſinguliers, cette divination conjecturale fut toujours la ſeule que le gouvernement autoriſa ; on en avoit même fait un art qui avoit ſes regles & ſes principes.

Dans les occaſions importantes c'étoit par ces regles que ſe conduiſoient les hommes les plus ſenſés & les plus courageux ; la raiſon ſubjuguée dès l'enfance par le préjugé religieux, ne ſe croyoit point en droit d'examiner un ſyſtême adopté par le corps de la nation. Si quelquefois ſéduite par cette nouvelle philoſophie, dont Tite-Live fait gloire de s'être garanti, elle entreprenoit de ſe révolter, bientôt la force de l'exemple, & le reſpect pour les anciennes opinions la contraignoient de rentrer ſous le joug. En voulez-vous un exemple bien ſingulier ? le voici.

Jules Céſar ne peut être accuſé ni de petiteſſe d'eſprit, ni de manque de courage, & on ne le ſoupçonnera pas d'avoir été ſuperſtitieux ; cependant, ce même Jules Céſar ayant une fois verſé en voiture, n'y montoit plus ſans réciter certaines paroles, qu'on croyoit avoir la vertu de prévenir cette eſpece d'accident. Pline qui nous rapporte le fait, *liv. XXVII, chap. ij*, aſſure que de ſon temps, preſque tout le monde ſe ſervoit de cette même formule, & il en appelle la conſcience de ſes lecteurs à témoin.

Du temps d'Homere & d'Héſiode, on ne connoiſſoit point encore les oracles parlans, ou du moins ils avoient fort peu de célébrité ; j'appelle *oracles parlans*, ceux où l'on prétendoit que la divinité conſultée de vive voix, répondoit de la même maniere par l'organe d'un prêtre, ou d'une prêtreſſe qu'elle inſpiroit. L'oracle de Delphes qui fut le premier des oracles parlans, ne répondoit qu'un ſeul jour dans l'année, le ſeptieme du mois buſios, uſage qui ſubſiſta même aſſez long-temps : ainſi on imagina pour la commodité de ceux qui vouloient connoître l'avenir, de dreſſer des recueils d'oracles ou de prédictions écrites, que pouvoient conſulter les curieux qui n'avoient pas le loiſir d'attendre. Ces prédictions, conçues en termes vagues & ambigus, comme ceux des oracles parlans, étoient expliquées par des devins particuliers, qu'on

nommoit *chresmologues*, ou interpretes d'oracles.

On trouve dans les anciens écrivains trois différens recueils de cette espece, celui de Musée, celui de Bacis, & celui de la Sibylle. Quoique ce dernier ait été beaucoup plus célebre chez les Romains que chez les Grecs, on voit néanmoins par les ouvrages de ces derniers, qu'ils ne laissoient pas d'en faire usage. Il falloit même que ces prédictions fussent très-connues aux Athéniens, puisque le poëte Aristophane en fait le sujet de ses plaisanteries dans deux des comédies qui nous restent de lui.

Différens pays, & différens siecles avoient eu leurs sibylles: on conservoit à Rome avec le plus grand soin les prédictions de celle de Cumes, & on les consultoit avec appareil dans les occasions importantes; cependant les écrivains de cette ville, Pline, *l. XIII, c. xiij*, & Denys d'Halycarnasse, *l. I, c. iv*, ne sont d'accord ni sur le nombre des livres qui composoient ce recueil, ni sur le roi auquel il fut présenté. Ils s'accordent seulement à dire que Tarquin, soit le premier, soit le second de ceux qui ont porté ce nom, fit enfermer ce recueil dans un coffre de pierre, qu'il le déposa dans un souterrein du temple de Junon au capitole, & qu'il commit à la garde de ces vers qu'on prétendoit contenir le destin de Rome, deux magistrats sous le titre de *duumviri sacris faciundis*, auxquels il étoit défendu de les communiquer, & à qui même il n'étoit permis de les consulter que par l'ordre du roi, & dans la suite par celui du sénat. Cette charge étoit une espece de sacerdoce ou de magistrature sacrée, qui jouissoit de plusieurs exemptions, & qui duroit autant que la vie.

Quand les plébéïens eurent été admis à partager les emplois avec les patriciens, l'an 366 avant J. C. on augmenta le nombre de ces interpretes des destinées de la nation, comme les appelle P. Decius dans Tite-Live, *fatorum populi Romani interpretes*. On les porta jusqu'à dix, dont cinq seulement étoient patriciens, & alors on les nomma *décemvirs*. Dans la suite, ce nombre fut encore accru de cinq personnes, & on les appella *quindécemvirs*. L'époque précise de ce dernier changement, n'est pas connue; mais comme une lettre de Célius à Cicéron, *epist. famil. l. VIII, c. iv*, nous apprend que le quindécemvirat est plus ancien que la dictature de Jules César, on peut conjecturer que le changement s'étoit fait sous Sylla.

Ces magistrats que Cicéron nommoit tantôt *sibyllinorum interpretes*, tantôt *sibyllini sacerdotes*, ne pouvoient consulter les *livres sibyllins* sans un ordre exprès du sénat, & de-là vient l'expression si souvent répétée dans Tite-Live *libros adire jussi sunt*. Ces quindécemvirs étant les seuls à qui la lecture de ces livres fût permise, leur rapport étoit reçu sans examen, & le sénat ordonnoit en conséquence ce qu'il croyoit convenable de faire. Cette consultation ne se faisoit que lorsqu'il s'agissoit de rassurer les esprits alarmés, par la nouvelle de quelques présages fâcheux, ou par la vue d'un danger dont la république sembloit être menacée: *ad deponendas potius quàm ad suscipiendas religiones*, dit Cicéron; & afin de connoître ce qu'on devoit faire pour appaiser les dieux irrités, & pour détourner l'effet de leurs menaces, comme l'observent Varron & Tite-Live.

La réponse des *livres sibyllins* étoit communément, que pour se rendre la divinité favorable, il falloit instituer une nouvelle fête, ajouter de nouvelles cérémonies aux anciennes, immoler telles ou telles victimes, *&c.* Quelquefois même les prêtres *sibyllins* jugeoient, qu'on ne pouvoit détourner l'effet du courroux céleste que par des sacrifices barbares, & immolant des victimes humaines. Nous en trouvons un exemple dans les deux premieres guerres puniques, des années 227 & 217 avant J. C.

Les décemvirs ayant vu dans les *livres sibyllins* que des Gaulois & des Grecs s'empareroient de la ville, *urbem occupaturos*, on imagina que, pour détourner l'effet de cette prédiction, il falloit enterrer vifs dans la place, un homme & une femme de chacune de ces deux nations, & leur faire prendre ainsi possession de la ville. Toute puérile qu'étoit cette interprétation, un très-grand nombre d'exemples nous montre que les principes de l'art divinatoire admettoient ces sortes d'accommodemens avec la destinée.

Le recueil des *vers sibyllins* déposé par l'un des Tarquins dans le capitole, périt comme on l'a vu au temps de la guerre sociale, dans l'embrasement de ce temple en 671. Mais on se hâta de remédier à la perte qu'on venoit de faire, & dès l'an 76 avant J. C. le sénat sur la proposition des consuls Octavius & Curion, chargea trois députés d'aller chercher dans la ville d'Erythrée, ce qu'on y conservoit des anciennes prédictions de la sibylle. Varron & Feneſtella cités par Lactance, ne parlent que d'Erythrée; mais Denys d'Halycarnasse & Tacite ajoutent les villes grecques de la Sicile & de l'Italie.

Tacite qui devoit être instruit de l'histoire des *livres sibyllins*, puisqu'il étoit du corps des quindécemvirs, dit qu'après le retour des députés, on chargea les prêtres *sibyllins* de faire l'examen des différens morceaux qu'on avoit rapportés; & Varron assuroit selon Denys d'Halycarnasse, que la regle qu'ils avoient suivie, étoit de rejeter comme faux tous ceux qui n'étoient pas assujettis à la méthode acrostiche. Nous indiquerons dans la suite quelle étoit cette méthode.

Auguste étant devenu souverain pontife, après la mort de Lepidus, ordonna une recherche de tous les écrits prophétiques, soit grecs, soit latins, qui se trouvoient entre les mains des particuliers, & dont les mécontens pouvoient abuser pour troubler sa nouvelle domination. Ces livres remis au préteur, montoient à deux mille volumes qui furent brûlés; & l'on ne conserva que les *vers sibyllins*, dont on fit même une nouvelle revision.

Comme l'exemplaire écrit au temps de Sylla commençoit à s'altérer, Auguste chargea encore les quindécemvirs d'en faire une copie de leur propre main, & sans laisser voir ce livre à ceux qui n'étoient pas de leur corps. On croit que, pour donner un air plus antique & plus vénérable à leur copie, ils l'écrivirent sur ces toiles préparées qui composoient les anciens *libri lintei*, avant qu'on connût dans l'occident l'usage du papier d'Egypte, & avant qu'on eût découvert à Pergame l'art de préparer le parchemin, *carta Pergamena*.

Cet exemplaire des *vers sibyllins* fut enfermé dans deux coffrets dorés, & placés dans la base de la *statue* d'Apollon Palatin, pour n'en être tiré que dans les cas extraordinaires.

Il seroit inutile de suivre les différentes consultations de ces livres, marquées dans l'histoire romaine; mais nous croyons devoir nous arrêter sur celle qui se fit par l'ordre d'Aurélien, au mois de décembre de l'an 270 de J. C. parce que le récit en est extrêmement circonstancié dans Vopiscus.

Les Marcomans ayant traversé le Danube, & forcé les passages des Alpes, étoient entrés dans l'Italie, ravageoient les pays situés au nord du Pô, & menaçoient même la ville de Rome, dont un mouvement mal-entendu de l'armée romaine leur avoit ouvert le chemin. A la vue du péril où se trouvoit l'empire, Aurélien naturellement superstitieux, écrivit aux pontifes, pour leur ordonner de consulter les *livres sibyllins*. Il falloit pour la forme un décret du sénat; ainsi le préteur proposa dans l'assemblée le réquisitoire des pontifes, & rendit compte de la lettre du prince. Vopiscus nous donne un précis de la délibération, qu'il commence en ces termes: *prætor urbanus dixi, referimus ad vos, patres conscripti, pontificum suggestionem, & principis litteras quibus jubetur ut inspiciantur fatales libri*, &c. Le décret du sénat rapporté ensuite, ordonne aux pontifes *sibyllins* de se purifier, de se revêtir des habits sacrés, de monter au temple, d'en renouveller les branches de laurier, d'ouvrir les livres avec des mains sanctifiées, d'y chercher la destinée de l'empire, & d'exécuter ce que ces livres ordonneront. Voici les termes dans lesquels Vopiscus rapporte l'exécution du décret: *itum est ad templum, inspecti libri, proditi versus, lustrata urbs, cantata carmina, amburbium celebratum, ambarvalia promissa, atque ita solemnitas quæ jubebatur expleta est.*

La lettre de l'empereur aux pontifes, qu'il appelle *patres sancti*, finit par des offres de contribuer aux frais des sacrifices, & de fournir les victimes que les dieux demanderont, même s'il le faut, des captifs de toutes les nations, *cujuslibet gentis captivos, quælibet animalia regia*. Cette offre montre que, malgré les édits des empereurs, on croyoit

comme je l'ai dit, les sacrifices humains permis dans les occasions extraordinaires, & qu'Aurélien ne pensoit pas que les dieux se contenteroient de cantiques & de processions.

Sa lettre aux pontifes commence d'une façon singuliere, il marque qu'il est surpris qu'on balance si long-temps à consulter les *livres sibyllins*. Il semble, ajoute-t-il, que vous ayez cru délibérer dans une église de chrétiens, & non dans le temple de tous les dieux : *perindè quasi in christianorum ecclesiâ, non in templo deorum omnium tractaretis*. Ce qui augmente la singularité & l'expression de l'empereur, c'est qu'il est prouvé par les ouvrages de S. Justin, de Théophile d'Antioche, de Clément d'Alexandrie, & d'Origene, que depuis près de six vingts ans, les chrétiens citoient, au temps d'Aurélien, les ouvrages de la sibylle, & que quelques-uns d'entr'eux la traitoient de prophétesse.

Les *livres sibyllins* ne furent point ôtés du temple d'Apollon Palatin par les premiers empereurs chrétiens. Ils y étoient encore au temps de Julien qui les fit consulter en 363 sur son expédition contre les Perses; mais au mois de mars de cette année, le feu ayant consumé le temple d'Apollon, on eut beaucoup de peine à sauver ces livres, qu'on plaça sans doute dans quelqu'autre lieu religieux : car Claudien nous apprend qu'on les consulta quarante ans après sous Honorius, lors de la premiere invasion de l'Italie, par Alaric en 403. Ce poëte parle encore de ces vers dans son poëme sur le second consulat de Stilicon en 405.

Il faut conclure de-là, que si, comme le dit Rutilius Numatianus, Stilicon fit jeter ces livres au feu, ce fut au plutôt dans les années 406, ou 407. Au reste, comme ce poëte, zélateur ardent de l'ancienne religion, accuse en même temps Stilicon d'avoir appellé les barbares, & d'avoir détruit les *vers sibyllins*, dans la vue de causer la ruine de l'empire, en lui enlevant le gage de sa durée éternelle; peut-être la seconde de ces deux accusations n'est-elle pas mieux fondée que la premiere.

Après avoir donné cette espece d'histoire des *livres sibyllins*, qui renferme tout ce qu'on en sait d'assuré, je dois ajouter quelques remarques sur ce qu'ils contenoient. Ce que Tite-Live & Denys d'Halycarnasse nous racontent touchant les diverses consultations qu'on en faisoit, donne lieu de penser, qu'on ne publioit point le texte même des prédictions, mais seulement la substance de ce qu'on prétendoit y avoir trouvé; c'est-à-dire, le détail des nouvelles pratiques religieuses ordonnées par la sibylle pour appaiser les dieux. Comme il ne nous reste aucun des historiens antérieurs à la perte du premier recueil des *vers sibyllins*, il faut nous contenter de ce qu'en disent Denys & Tite-Live; & nous devons même regarder comme supposé le long fragment des *vers sibyllins*, rapporté par Zozime, à l'occasion des jeux séculaires.

Ces vers qui devoient être tirés de l'ancien recueil, ne sont point dans la forme acrostiche; ils contiennent le nom de Rome, du Tibre, de l'Italie, *&c.* & prescrivent les cérémonies qui devoient accompagner les jeux séculaires dans un détail qui démontre la supposition.

Le second recueil compilé sous Sylla, nous est un peu mieux connu, & je vais rapporter ce que les anciens nous en apprennent. 1°. Varron cité par Lactance, assure que ce recueil contenoit d'abord mille vers au plus; & comme Auguste ordonna une seconde révision, qui en fit encore rejeter quelques-uns, ce nombre fut probablement diminué.

2°. Ce que disoit Varron cité par Denys d'Halycarnasse, qu'on avoit regardé comme supposés tous les vers qui interrompoient la suite des acrostiches, montre que cette forme regnoit d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

3°. Cicéron nous explique en quoi consistoit cette forme. Le recueil étoit partagé en diverses sections, & dans chacune, les lettres qui formoient le premier vers, se trouvoient répétées dans le même ordre au commencement des vers suivans; ensorte que l'assemblage de ces lettres initiales devenoit aussi la répétition du premier vers de la section : *acrostichus dicitur, cùm deinceps ex primis versûs litteris aliquid connectitur..... In sibyllinis ex primo versu cujusque sententiæ primis litteris illius sententiæ carmen omne prætexitur.*

4°. Les prédictions contenues dans ce recueil étoient toutes conçues en termes vagues & généraux, ſans aucune déſignation de temps ou de lieu ; enſorte, dit Cicéron, qu'au moyen de l'obſcurité dans laquelle l'auteur s'eſt habilement enveloppé, on peut appliquer la même prédiction à des événemens différens : *Callide, qui illa compoſuit, perfecit ut, quodcumque accidiſſet, prædictum videretur, hominum & temporum definitione ſublatâ. Adhibuit etiam latebram obſcuritatis ut iidem verſus alias in aliam rem poſſe accommodari viderentur.*

Dans le dialogue où Plutarque recherche pourquoi la Pythie ne répondoit plus en vers, Boéthius, un des interlocuteurs qui attaque vivement le ſurnaturel des oracles, obſerve dans les prédictions de Muſée, de Bacis & de la Sibylle, les mêmes défauts que Cicéron avoit reprochés aux *vers ſibyllins*. Ces auteurs de prédictions, dit Boéthius, ayant mêlé au haſard des mots & des phraſes qui conviennent à des événemens de toute eſpece, les ont, pour ainſi dire, verſés dans la mer d'un temps indéterminé : ainſi lors même que l'événement ſemble vérifier leurs prophéties, elles ne ceſſent pas d'être fauſſes, parce que c'eſt au haſard ſeul qu'elles doivent leur accompliſſement.

Plutarque nous a conſervé dans la vie de Démoſthène, un de ces oracles qui couroient dans la Grece ſous le nom de la *Sibylle* ; c'eſt à l'occaſion de la défaite des Athéniens, près de Chéronée ; on étoit, dit Plutarque, dans une grande inquiétude avant la bataille, à cauſe d'un oracle dont tout le monde s'entretenoit : « Puiſſé-je, diſoit-il, m'éloigner » de la bataille du Thermodon, & devenir » un aigle pour contempler du haut des nues » ce combat, où le vaincu pleurera, & où » le vainqueur trouvera ſa perte ». Il étoit bien difficile d'appliquer cet oracle à la défaite de Chéronée ; 1°. il falloit trouver un Thermodon auprès du champ de bataille ; & Plutarque qui étoit de Chéronée même, avoue qu'il n'a pu découvrir dans les environs de cette ville, ni ruiſſeaux, ni torrent de ce nom. 2°. Le vainqueur ne trouva point ſa perte à cette bataille, & même il n'y fut pas bleſſé.

Lorſqu'on examinera les prédictions des oracles les plus accrédités, celles de la Pythie, de Muſée, de Bacis, de la *ſibylle*, &c. rapportées dans les anciens, on trouvera toujours que Cicéron, *liv. II, n. 56, de divinat.* a raiſon de dire, que celles qui n'ont pas été faites après coup, étoient obſcures & équivoques, & que ſi quelques-unes n'avoient pas été démenties par l'événement, c'étoit au haſard qu'elles le devoient.

Quelque abſurdes que fuſſent les conſéquences que les partiſans du ſurnaturel de la divination ſe trouvoient obligés de ſoutenir dans les controverſes philoſophiques, ils étoient excuſables juſqu'à un certain point. Le principe qu'ils défendoient, faiſoit chez eux une partie eſſentielle de la religion commune ; ce principe une fois admis, l'abſurdité des conſéquences ne devoit point arrêter des hommes religieux. Mais que dire de ces ruſés politiques, qui pour couvrir les deſſeins de leur ambition, forgeoient à leur gré des oracles *ſibyllins* ? C'eſt ainſi que P. Lentulus Sura, un des chefs de la conjuration catilinaire n'eut point de honte de ſemer comme vraie, une prétendue prédiction des ſibylles, annonçant que trois Cornéliens jouiroient à Rome de la ſouveraine puiſſance.

Sylla & Cinna, tous deux de la famille Cornélienne, avoient déja vérifié une partie de la prédiction. Lentulus qui étoit de la même famille, répandit dans le public que l'oracle devoit avoir ſon accompliſſement dans ſa perſonne ; & peut-être eût-il réuſſi ſans l'heureuſe prévoyance de Cicéron, qui fit mentir l'oracle.

Pompée voulant rétablir Ptolomée Auletès dans ſon royaume d'Egypte, la faction qui étoit contraire à ce puiſſant citoyen, prit le parti d'inventer une prédiction ſibylline qui portoit, qu'au cas qu'un roi d'Egypte eût recours aux Romains, ils devoient l'aſſiſter de leur protection, ſans lui fournir de troupes. Cicéron qui ſoutenoit le parti de Pompée, ſavoit bien que l'oracle étoit ſuppoſé ; mais perſuadé qu'il étoit plus ſage de l'éluder que de le réfuter, il fit ordonner au proconſul d'Afrique, d'entrer en Egypte avec ſon armée, de conquérir ce pays, & d'en gratifier Ptolomée au nom des Romains.

Jules-Céſar s'étant emparé de l'autorité ſouveraine ſous le nom de *dictateur*, ſes partiſans qui cherchoient à lui faire déférer

la qualité de roi, répandirent dans le public un nouvel oracle *sibyllin*, selon lequel les Parthes ne pouvoient être assujettis que par un roi des Romains. Le peuple étoit déja déterminé à lui en accorder le titre, & le sénat se trouvoit contraint d'en signer le décret, le jour même que César fut assassiné.

Enfin cet abus de faire courir dans Rome & dans toute l'Italie des prédictions *sibyllines*, alla si loin, que Tibere tremblant qu'on n'en répandît contre lui, défendit à qui que ce fût d'avoir aucun papier de prédictions *sibyllines*, ordonnant à tous ceux qui en auroient de les porter dans le jour même au préteur : *simul commonefecit, Tiberius, quia multa vana sub nomine celebri vulgabantur, sanxisse Augustum, quem intrà diem ad prætorem urbanum deferrentur, neque habere privatim liceret.*

Ce qui cause mon étonnement, n'est pas de voir que les Romains crussent aux oracles des sibylles, c'étoit un principe de leur religion, quelque ridicule qu'il fût en lui-même ; mais je suis toujours surpris que dans des temps éclairés, tel qu'étoit la fin du dernier siecle, la question du surnaturel des oracles eût encore besoin d'être traitée sérieusement, & qu'une opinion si folle & contredite par les faits mêmes sur lesquels on la fondoit dans le paganisme, ait trouvé de nos jours, pour ainsi dire, & dans le sein du christianisme, des défenseurs très-zélés. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

SIBYLLINS, LIVRES, (*Hist. eccléf.*) l'ouvrage moderne qui nous est parvenu sous ce nom, est une compilation informe de prophéties différentes, supposées la plupart vers le premier ou le second siecle du christianisme, par quelques-uns de ces hommes, qui joignant la fourberie au fanatisme, ne font point scrupule d'appeller le mensonge & l'imposture au secours de la vérité.

Les livres ou vers *sibyllins* dont nous parlons, sont encore remplis de choses contre l'idolâtrie & la corruption des mœurs des payens ; mais on a eu soin pour accréditer ces prophéties, d'y inférer plusieurs circonstances véritables que fournissoient les anciennes histoires qui subsistoient alors, & que la barbarie des siecles postérieurs a détruites. Il est aussi fait mention dans ces vers, d'une comete que l'auteur annonce devoir précéder certains événemens qu'il prédit à coup sûr, puisqu'ils étoient arrivés ainsi que la comete, plusieurs siecles avant lui ; mais on attend sans doute de nous quelques détails de plus sur cette collection des vers *sibyllins*.

Elle est divisée en huit livres, & a été imprimée pour la premiere fois en 1545 sur des manuscrits, & publiée plusieurs fois depuis avec d'amples commentaires, surchargés d'une érudition souvent triviale, & presque toujours étrangere au texte que ces commentaires éclaircissent rarement. Les ouvrages composés pour & contre l'authenticité de ces livres *sibyllins*, sont en très-grand nombre, & quelques-uns même très-savans ; mais il y regne si peu d'ordre & de critique, & leurs auteurs étoient tellement dénués de tout esprit philosophique, qu'il ne resteroit à ceux qui auroient eu le courage de les lire, que l'ennui & la fatigue de cette lecture.

Le savant Fabricius, dans le premier livre de sa bibliotheque grecque, donne une espece d'analyse de ces différens ouvrages, à laquelle il joint une notice assez détaillée des huit livres *sibyllins*. On peut y avoir recours ; c'est assez de nous borner dans cet article à quelques observations générales sur ces huit livres *sibyllins* modernes.

1°. Il est visible qu'ils ne sont autre chose qu'une misérable compilation informe de divers morceaux détachés, les uns dogmatiques, les autres supposés prophétiques, & ceux-ci toujours écrits depuis les événemens, & le plus souvent chargés de détails fabuleux ou du moins peu assurés.

2°. Il est encore certain que tous ces morceaux sont écrits dans une vue absolument différente de celle que s'étoient proposée les auteurs des vers qui composoient le premier & le second des deux recueils gardés à Rome. Les anciens vers *sibyllins* prescrivoient les sacrifices, les cérémonies, & les fêtes par lesquelles les Romains pouvoient appaiser le courroux des dieux qu'ils adoroient. Le recueil moderne est au contraire rempli de déclamations très-vives contre le polythéisme & contre l'idolâtrie ; & partout on y établit, ou du moins on y suppose l'unité de Dieu. Presque aucun de ces morceaux n'a pu sortir de la plume d'un payen ; quelques-uns peuvent avoir été faits par des

Juifs, mais le plus grand nombre reſpire le chriſtianiſme ; il ſuffit de les lire pour s'en convaincre.

3°. Les prédictions des vers *ſibyllins* conſervés à Rome, & celles qui étoient répandues dans la Grece, dès le temps d'Ariſtophane & de Platon, étoient, comme l'obſervent Cicéron & Boéthius, des prédictions vagues, applicables à tous les temps & à tous les lieux ; elles ſe pouvoient ajuſter avec des événemens oppoſés : *ut idem verſus aliàs in aliam rem poſſe accommodari viderentur . . . . . ut, quodcumque accidiſſet, prædictum videretur.* Au contraire dans la nouvelle collection tout eſt ſi bien circonſtancié, qu'on ne peut ſe méprendre aux faits que l'auteur avoit en vue. S'il ne nomme pas toujours les villes, les pays & les peuples dont il veut parler, il les déſigne ſi clairement qu'on ne ſauroit les méconnoître, & le plus ſouvent il indique le temps où ces choſes ſont arrivées d'une maniere qui n'eſt point ſuſceptible d'équivoque.

4°. Les anciens oracles *ſibyllins* gardés à Rome étoient écrits de telle ſorte qu'en réuniſſant les lettres initiales des vers qui compoſoient chaque article, on y retrouvoit le premier vers de ce même article. Le nouveau recueil n'offre aucun exemple de cette méthode, car l'acroſtiche inſéré dans le huitieme livre, & qui eſt emprunté d'un diſcours de l'empereur Conſtantin, eſt d'une eſpece différente. Il conſiſte en trente-quatre vers, dont les lettres initiales forment Ἰησους Χριστος Θεου υὸς σωτὴρ σταυρος ; mais ces mots ne ſe trouvent point dans le premier vers.

5°. Les nouveaux vers *ſibyllins* contiennent des choſes qui n'ont pu être écrites que par un homme inſtruit des dogmes du chriſtianiſme, & des détails de l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt rapportés par les évangéliſtes. L'auteur ſe dit même dans un endroit *enfant du Chriſt* : ailleurs il aſſure que ce Chriſt eſt le fils du Très-haut, & il déſigne ſon nom par le nombre 888, valeur numérale des lettres du mot Ἰησους dans l'alphabet grec.

6°. Quoique les morceaux qui forment ce recueil puiſſent avoir été compoſés en différens temps, celui auquel on a mis la derniere main à la compilation ſe trouve clairement indiqué dans le cinquieme & dans le huitieme livre. On fait dire à la ſibylle que l'empire romain aura quinze rois : les quatorze premiers ſont déſignés par la valeur numérale de la premiere lettre de leur nom dans l'alphabet grec. Elle ajoute que le quinzieme, qui ſera, dit-on, un homme à *tête blanche*, portera le nom d'une mer voiſine de Rome : le quinzieme des empereurs romains eſt Hadrien, & le golfe adriatique eſt la mer dont il porte le nom. De ce prince, continue la ſibylle, il en ſortira trois autres qui régiront l'empire en même temps ; mais à la fin, un ſeul d'entr'eux en reſtera poſſeſſeur. Ces trois rejetons, χλοαὶ, comme la ſibylle les appelle, ſont Antonin, Marc-Aurele & Lucius-Vérus, & elle fait alluſion aux adoptions & aux aſſociations qui les unirent. Marc-Aurele ſe trouva ſeul maître de l'empire à la mort de Lucius-Vérus, arrivée au commencement de l'an 169, & il le gouverna ſans collegue l'an 177, qu'il s'aſſocia ſon fils Commode. Comme il n'y a rien qui puiſſe avoir quelque rapport avec ce nouveau collegue de Marc-Aurele, il eſt viſible que la compilation doit avoir été faite entre les années 169 & 177 de Jeſus-Chriſt.

7°. On trouve encore un autre caractere chronologique, mais moins précis dans le huitieme livre. Il y eſt dit que la ville de Rome, Ῥώμη, ſubſiſtera pendant neuf cens quarante-huit ans ſeulement, ſuivant la valeur des lettres numérales de ſon nom, après quoi elle deviendra une ruine, ῥύμη. Cette deſtruction de Rome eſt annoncée dans preſque tous les livres du recueil, mais ſa date n'eſt marquée qu'en ce ſeul endroit. Nous liſons dans l'hiſtoire de Dion, qu'au temps de Tibere il courut ſur la durée de Rome une prédiction attribuée à la ſibylle, où cette durée étoit fixée à neuf cens ans. Cet oracle attira l'attention de Tibere, & occaſionna une nouvelle recherche des vers *ſibyllins* conſervés par les particuliers ; cependant on ne comptoit alors que l'an 772 de la fondation de Rome, & on ne devoit pas être fort alarmé. Cette réflexion de l'hiſtorien nous montre que l'addition de quarante-huit ans

avoit été faite à deſſein par quelqu'un qui écrivoit après l'an 900 de Rome, 148 de Jeſus-Chriſt, mais avant l'an 196 : la valeur numérale des lettres du mot Ρώμη étoit ſans doute ce qui l'avoit déterminé à préférer le nombre de 948.

Joſephe, dans ſes *antiquités judaïques*, *liv. XX*, *chap. xvj*, compoſées depuis les livres de la guerre des juifs & vers la treizieme année de Domitien l'an 93 de l'ere vulgaire, cite un ouvrage de la ſibylle où l'on parloit de la tour de Babel & de la confuſion des langues, à peu près comme dans la Genèſe ; ſi, dans le temps auquel écrivoit Joſephe, cet ouvrage de la ſibylle n'eût pas déja paſſé pour ancien, s'il n'eût pas été dans les mains des Grecs, l'hiſtorien juif ne l'auroit pas cité en confirmation du récit de Moïſe. Il réſulte de-là que les chrétiens ne ſont pas les premiers auteurs de la ſuppoſition des livres *ſibyllins*. Joſephe ne rapportant pas les paroles mêmes de la ſibylle, nous ne ſommes plus en état de vérifier ſi ce qui eſt dit de ce même événement dans notre collection étoit tiré de l'ouvrage que cite Joſephe ; mais on eſt ſûr que pluſieurs des vers attribués à la ſibylle dans l'exhortation qui ſe trouve parmi les œuvres de S. Juſtin, dans l'ouvrage de Théophile d'Antioche, dans Clément d'Alexandrie, & dans quelques autres peres, ne ſe liſent point dans notre recueil ; & comme la plupart de ces vers ne portent aucun caractere de chriſtianiſme, il ſeroit poſſible qu'ils fuſſent l'ouvrage de quelque juif platoniſant.

Lorſqu'on acheva ſous M. Aurele la compilation des vers *ſibyllins*, il y avoit déja quelque temps que les ſibylles avoient acquis un certain crédit parmi les chrétiens. Nous en avons la preuve dans deux paſſages de Celſe, & dans les réponſes que lui fait Origene. Celſe qui écrivoit ſous Hadrien & ſous ſes ſucceſſeurs, parlant des différentes ſectes qui partageoient les chrétiens, ſuppoſoit une ſecte de *Sibylliſtes ;* ſur quoi Origene obſerve qu'à la vérité ceux d'entre les chrétiens qui ne vouloient pas regarder la ſibylle comme une prophêteſſe, déſignoient par ce nom les partiſans de l'opinion contraire ; mais qu'on n'avoit jamais connu de ſectes particulieres des *Sibylliſtes*. Celſe reproche aux chrétiens dans le ſecond paſſage d'avoir corrompu le texte des vers *ſibyllins*, deſquels, leur dit-il, quelques-uns d'entre vous emploient les témoignages, ἤχθονται τίνες ὑμῶν ; & vous les avez corrompus, ajoute-t-il, pour y mettre des blaſphêmes. Il entendoit par-là ſans doute les invectives contre le polythéiſme & contre l'idolâtrie. Origene ſe contente de répondre au reproche, en défiant Celſe de produire d'anciens exemplaires non altérés.

Ces paſſages de Celſe & d'Origene ſemblent prouver deux choſes ; 1°. que l'authenticité de ces prédictions n'étoit point alors miſe en queſtion, & qu'elle étoit également ſuppoſée par les païens & par les chrétiens ; 2°. que parmi ces derniers il y en avoit ſeulement quelques-uns, τίνες, qui regardoient les ſibylles comme des prophéteſſes, & que les autres chrétiens blâmant la ſimplicité de ces hommes crédules, leur donnoient l'épithete de *Sibylliſtes*. Plutarque qui vivoit preſque dans le même temps, appelle ainſi, dans la vie de Marius, les interpretes des prédictions de la ſibylle, ou les chreſmologues. Ceux qui ont avancé que les païens donnoient à tous les chrétiens le nom de *Sibylliſtes*, n'ont compris le vrai ſens ni du reproche de Celſe, ni de la réponſe d'Origene.

L'opinion favorable aux ſibylles qui, de l'aveu de Celſe, étoit d'abord celle d'un aſſez petit nombre de chrétiens, devint peu à peu l'opinion commune. Les vers *ſibyllins* paroiſſant favorables au chriſtianiſme, on les employoit dans les ouvrages de controverſe avec d'autant plus de confiance que les païens eux-mêmes, qui reconnoiſſoient les ſibylles pour des femmes inſpirées, ſe retranchoient à dire que les chrétiens avoient falſifié leurs écrits, queſtion de fait qui ne pouvoit être décidée que par une comparaiſon des différens manuſcrits que très-peu de gens étoient en état de faire.

Les regles de la critique & même celles de la ſaine logique étoient alors peu connues, ou du moins très-négligées : à cet égard, les plus célebres philoſophes du paganiſme n'avoient aucun avantage ſur le commun des auteurs chrétiens. Il ſuffira d'en

d'en citer pour exemple les dialogues & les traités dogmatiques de Plutarque, qui, malgré ce grand ſens dont on le loue, ne paroît jamais occupé que de la crainte d'omettre quelque choſe de tout ce qu'on peut dire de vrai & de faux ſur le ſujet qu'il traite. Ce même défaut regne dans les ouvrages de ceux qui ſont venus après lui. Celſe, Pauſanias, Philoſtrate, Porphyre, l'empereur Julien, en un mot, tous les auteurs païens n'ont ni plus de critique, ni plus de méthode que Plutarque. On les voit tous citer ſous le nom d'*Orphée*, de *Muſée*, d'*Eumolpe*, & des autres poëtes antérieurs à Homere, des ouvrages fabriqués par les nouveaux Platoniciens, & donner comme authentiques des oracles ſuppoſés par ces mêmes philoſophes, ou plutôt par les ſectateurs du nouveau pythagoriſme, ou de la ſecte orphique, qui joignoit les dogmes égyptiens & chaldéens à quelques points de l'ancienne doctrine de Pythagore.

Comme les auteurs de ces oracles & de ces vers philoſophiques ſuppoſoient la ſpiritualité, l'infinité, la toute-puiſſance du Dieu ſuprême, que pluſieurs blâmoient le culte des intelligences inférieures, condamnoient les ſacrifices & faiſoient quelquefois alluſion à la trinité platonicienne, parlant d'un *pere*, d'un *fils*, d'un *eſprit*, les chrétiens crurent qu'il leur étoit permis d'employer ces autorités dans la controverſe avec les païens, pour les battre par leurs propres armes. *Mémoires des Inſcriptions, tome XXIII.* (*D. J.*)

SICA, (*Armes des Romains.*) *ſica* étoit une petite épée courbée en forme de faux, comme la portoient les Thraces. Le gloſſaire grec le dit *ſica*, θρακίκον ξιφὸς ἐπικάμπες, *ſica*, épée thracienne fort courbée; c'eſt pourquoi Capitolin appelle *Maximinus* qui étoit en Thrace, *ſicilatum latronem.* (*D. J.*)

SICAIRE, ſ. m. (*Hiſt. juive.*) les Juifs de Céſarée pilloient, commettoient toutes ſortes de brigandages, & l'on donnoit le nom de *ſicaires* aux plus cruels d'entr'eux, à cauſe qu'ils portoient de courtes épées comme celles des Perſes, & courbées comme le poignard que les Romains nomment *ſica*. Ils ſe mêloient ordinairement dans les jours de fête avec le peuple qui ſe rendoit à Jéruſalem par dévotion, & en tuoient pluſieurs au retour. Ils attaquoient les villages de ceux qu'ils haïſſoient, les pilloient & y mettoient le feu. (*D. J.*)

SICAMBRES, (*Géog. anc.*) *Sicambri*, peuples de la Germanie. Leur nom eſt différemment écrit dans les anciens auteurs. Céſar dit ordinairement *Sicambri*, quoique dans quelques manuſcrits on liſe *Sigambri*. Suétone, Florus, Horace, Martial, Sidonius, Apollinaris & Claudien diſent aſſez généralement *Sicambri*. Strabon, Plutarque & Tacite diſent *Sugambri*.

On convient que ces peuples furent ainſi nommés du fleuve Sigus ou Segus, la Siga. Ils s'avancerent de-là vers le Rhin; car du temps de Céſar ils étoient voiſins de ce fleuve, *Sicambri qui proximi ſunt Rheno*. Ils étendirent enſuite leurs limites juſqu'au Weſer. Ce fut un peuple puiſſant & nombreux, le plus conſidérable des Iſtévons, & qui paſſoit pour le plus belliqueux de la Germanie: on ſait la réponſe fiere qu'ils firent à l'officier que Céſar leur avoit envoyé, pour leur demander qu'ils lui livraſſent la cavalerie des Uſipetes qui s'étoit retirée ſur leurs terres. Ils lui dirent que l'empire romain finiſſoit au Rhin, & qu'il n'avoit rien à voir dans la Germanie. Céſar outré de cette réponſe, fit faire un pont ſur ce fleuve. L'ouvrage fut achevé en dix jours. L'armée romaine marcha contre les *Sicambres*, qui ſe retirerent dans les bois, réſolus de s'y défendre s'ils y étoient attaqués. Céſar n'ayant oſé l'entreprendre, ſe contenta de ravager leurs terres, après quoi il repaſſa le Rhin, & fit rompre le pont qu'il y avoit fait conſtruire.

Les *Sicambres* paroiſſent avoir été partagés en trois nations; celle des Uſipetes, celle des Taneteres & celle des Bructeres. Les Uſipetes ayant été chaſſés de leur pays par les Cattes, furent errans pendant quelque temps; une partie paſſa dans les Gaules où elle fut défaite par Céſar; ceux qui échapperent après le combat, s'étant joints aux autres, vinrent s'établir dans cette contrée des *Sicambres*, qui forme préſentement le comté de la Marck & une partie de la Weſtphalie. Ils furent ſubjugués par Druſus l'an 743 de Rome, & ne voulurent pas ſuivre les autres *Sicambres* dans

la Gaule Belgique, les duchés de Guadnes & de Cleves.

Les Teneteres ayant été chaſſés de leur pays, comme les Uſipetes, par les mêmes ennemis, eurent la même deſtinée, & s'arrêterent avec eux dans le pays des *Sicambres*, qui leur en aſſignerent une aſſez grande étendue entre les Uſipetes, les Bructeres & les Ubiens, ce qui forme à préſent une partie de la Weſtphalie & du duché de Berg, & quelque peu du côté de la Marck. Ils paſſoient pour les meilleurs cavaliers de la Germanie. C'étoit leur paſſion, & on remarque dans l'hiſtoire qu'ils aimoient tellement les chevaux, que l'ainé des enfans avoit le privilége de choiſir le cheval qui lui plaiſoit dans l'écurie de ſon pere. Les Sueves les chaſſerent de ce pays, ce qui les obligea de paſſer le Rhin, & de ſe réfugier parmi les Ménapiens.

Les Bructeres habiterent originairement entre les Angrivariens & les Chamaves. Ils étoient diviſés en grands & petits. Ceux-là occupoient partie de l'Over-Iſſel, & les évêchés de Munſter & de Paderborn. Les petits demeuroient vers la ſource de l'Ems, dans une partie de l'évêché de Paderborn & dans les comtés de Lippe & de Rieteberg. Ce pays avoit été habité auparavant par les Juhons.

Les Angrivariens & les Chamaves s'étant emparés des terres des Bructeres, ceux-ci vinrent occuper la contrée des *Sicambres*, qui s'étendoit le long de la riviere de Segus qui renferme aujourd'hui partie du duché de Berg, de l'archevêché de Treves & de la Vétéravie. *Segodunum*, qu'on prétend être Siegen, étoit leur demeure la plus remarquable.

Ces trois peuples auxquels d'autres ſe joignirent, quitterent le nom de *Sicambres* vers la décadence de l'empire romain, pour prendre celui de *Francs*. Ils occupoient alors tout ce qui étoit entre l'Océan & le Meyn; & comme le pays étoit extraordinairement peuplé, une partie paſſa dans la Gaule Belgique, & y jeta les fondemens de la monarchie françoiſe; les autres demeurerent dans la Germanie, & furent diſtingués par le ſurnom de *Francs orientaux*; c'eſt d'eux qu'eſt dérivé le nom de *Franconie* qui étoit la France orientale, dont une partie a conſervé le même nom de *Franconie*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SICAMOR, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) c'eſt un cerceau ou cercle lié comme celui d'un tonneau. On voit des écus de ſable à un *ſicamor* d'or. (*D. J.*)

SICANDRO, ISLE, (*Géog. mod.*) isle imaginaire de la mer Egée; nous n'avons jamais ſu la trouver dans l'Archipel, dit Tournefort, ni même en apprendre aucune nouvelle: les nouveaux voyageurs n'ont pas été plus heureux. (*D. J.*)

SICANIENS, LES, (*Géog. anc.*) *ou* les SICANES, *Sicani*, peuples de Sicile, qui en occupoient la partie occidentale. Ce peuple, ſuivant Thucydide, étoit originaire de l'Ibérie, & venu des bords du fleuve *Sicanus*, que les écrivains poſtérieurs ont appellé *Sicoris*, & que nous nommons *Segro*. Thucydide ne donne pas ceci comme une ſimple tradition, mais comme un fait inconteſtable. Ephorus au rapport de Strabon, & Philiſte de Syracuſe cité par Diodore de Sicile, tenoient le même langage dans leurs écrits. Il eſt vrai que le même Diodore ſe déclare pour le ſentiment de Timée, qui regardoit les *Sicani* comme Autochthones: mais ni l'un ni l'autre n'ont fait réflexion que ce mot d'*autochthones* ne pouvoit ſe prendre au ſens qu'ils lui donnent, que par ceux qui, ſelon le ſyſtême des mythologues grecs, croyoient les hommes ſortis même du ſein de la terre. Pour Strabon, il ſuppoſe avec Ephorus, l'origine ibérienne des *Sicani*.

Au temps de Thucydide & des autres écrivains allégués ci-deſſus, il étoit facile de vérifier le fait. Les Carthaginois employoient des troupes eſpagnoles dans leurs guerres contre les grecs de Sicile. Ces Eſpagnols pris dans les combats, & vendus comme eſclaves, ſe trouvoient mêlés avec les *Sicani*; & par ce mélange on connoiſſoit aiſément s'ils parloient des dialectes d'une même langue. Dans la guerre que Denis-le-tyran fit aux Carthaginois en 386, un grand nombre de *Sicani* ſe joignirent à ſes troupes: peu après, un corps d'Eſpagnols mécontens des Carthaginois, quitta leur ſervice, & renforça l'armée ſyracuſaine. Philiſte qui tenoit un rang conſidérable à la cour de Denis, avoit ſans doute profité de l'occaſion

pour conſtater l'origine ibérienne des *Sicani*, en comparant leur langue & leurs coutumes avec celles des Eſpagnols qui ſervoient dans la même armée.

Thucydide dit que ces Ibériens, qu'il nomme *Sicani*, ne paſſerent en Sicile, que parce qu'ils avoient été chaſſés par les Liguriens de la contrée qu'ils habitoient auparavant. De ce paſſage il faut conclure avec M. Freret, que les *Sicani* avoient autrefois poſſédé le pays où les Liguriens ſe trouvoient au temps de Thucydide, c'eſt-à-dire, vers l'an 430 avant l'ere chrétienne. Or, les Liguriens occupoient alors toute la côte de la mer, depuis les Pyrénées juſqu'aux Alpes, & depuis les Alpes juſqu'à l'embouchure de l'Arne. Scylax qui nous a donné une deſcription des bornes de la Méditerranée vers l'an 350, & ſous le regne de Philippe, pere d'Alexandre, diſtingue trois eſpeces de Liguriens: les Ibéroligyes, depuis les Pyrénées juſqu'au Rhône: les Celtoligyes, depuis le Rhône juſqu'aux Alpes: & les Ligyes ou Liguriens proprement dits, depuis les Alpes juſqu'à l'Arne. Les Liguriens étoient ſi anciennement établis entre le Rhône & les Alpes, que les Grecs crurent pouvoir faire mention d'eux dans les fables qu'ils débitoient ſur le voyage d'Hercule.

Obſervons encore avec M. Freret, que ſi le pays dont les Ibériens furent chaſſés, eût été en deçà des Alpes, ces peuples, loin de pouvoir pénétrer en Italie, auroient été contraints de ſe retirer à l'occident du Rhône. Ils ſe trouvoient donc alors établis au-delà des Alpes: & c'eſt de-là que s'avançant toujours de proche en proche juſqu'à l'extrémité de l'Italie, ils paſſerent enfin en Sicile. Le temps du paſſage des *Sicani* n'eſt pas fixé par Thucydide qui ſe contente de mettre cet événement avant la priſe de Troie, c'eſt-à-dire, dans ſa *chronologie*, avant l'an 1284; mais il paroît par les témoignages d'Hellanicus & de Philiſte, que les *Sicaniens* étoient déja poſſeſſeurs d'une partie de l'isle en 1364.

Si l'on prenoit à la lettre pluſieurs expreſſions ſemées dans l'*Enéide*, on concluroit que les *Sicaniens* avoient conſervé des établiſſemens aux environs du Tybre; Virgile en parle ſouvent, & les nomme *veteres Sicani*. Mais peut-être, par une licence ordinaire aux poëtes, aura-t-il donné le nom de cet ancien peuple eſpagnol aux Sicules, nation très-différente, puiſqu'elle étoit illyrienne, & dont il reſtoit en effet quelques peuplades dans le Latium. *Mém. des inſcriptions, tome XVIII. Hiſt. pag. 80.* (*D. J.*)

SICANUS, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve d'Eſpagne, ſelon Thucydide. On croit que c'eſt le même que le SICORIS.

2°. Fleuve de Sicile: Etienne le géographe qui cite Apollodore, remarque que ce fleuve couloit près d'Agrigente, & que la contrée voiſine ſe nommoit *Sicania*. Héſichius fait mention d'une ville de Sicile appellée Σικάνη, & d'une contrée à laquelle il donne le nom de Σικάνιη. (*D. J.*)

SICCA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre ſelon les uns, & de la Numidie ſelon d'autres. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'Hippone royale à Carthage. Salluſte, *Jugurth. c. lvj*, Pline, *liv. V, ch. iij*, écrivent ſimplement *Sicca*. Mais Ptolomée, *liv. IV, ch. iij*, la *table* de Peutinger, & Procope, *liv. II, ch. xxiv*, y joignent le ſurnom de *veneria*. Ce dernier ajoute qu'elle étoit à trois journées de Carthage. *Sicca veneria* devint un ſiége épiſcopal: il ne faut pas la confondre avec *Siccæ* ou *Siga* ville de la Mauritanie céſarienſe, & où Syphax avoit eu ſon palais. *Voyez* SIGA.

C'eſt à *Sicca* dans la Numidie, ou dans l'Afrique propre, que naquit *Arnobe* vers la fin du iij^e^ ſiecle, & il y profeſſa la rhétorique, avant que d'embraſſer le chriſtianiſme. Pour obtenir ſon admiſſion à l'égliſe, il écrivit un *ouvrage contre les Gentils*: cet ouvrage dont il s'eſt fait pluſieurs éditions, contient ſept livres. L'auteur y employa toutes les fleurs de ſa rhétorique, & y débita beaucoup de littérature, mais comme il ſe hâta trop à compoſer ſon ouvrage, de-là vient que l'ordre & la belle économie n'y paroiſſent pas avec toute la juſteſſe qui ſeroit à deſirer. M. Dupin ajoute que le tour des penſées eſt d'un orateur, & que les termes ſont durs, mal arrangés, peu polis, & quelquefois même peu latins.

Proclus (Eutychius), grammairien célebre du ſecond ſiecle, étoit auſſi natif de

Sicca. Il fut nommé précepteur de l'empereur M. Antonin le philoſophe, & élevé par ce prince à la dignité de proconſul. Il mit au jour un livre (cité par Trébellius Pollion) ſur ce qu'il y avoit de plus curieux dans les pays étrangers : c'eſt dommage que ce livre ſoit perdu. (*D. J.*)

SICCITÉ, ſ. f. (*Gram.*) privation de toute humidité. Faites évaporer juſqu'à *ſiccité*, diſent les chymiſtes ; & plus l'évaporation ſera lente, plus les cryſtaux que vous aurez ſeront beaux & réguliers.

SICELEG, *meſure*, (*Géog. ſacrée.*) ville de la tribu de Juda, que Joſué donna à celle de Siméon : *in medio poſſeſſionis filiorum Juda . . . . Siceleg. Joſ. xix*, 2--5. Elle fut dans la ſuite poſſédée par Achis, roi de Geth, qui la donna à David pour retraite lorſqu'il fuyoit Saül, & ainſi elle rentra ſous le joug des rois de Juda : *dedit ei Achis in die illâ* Siceleg, *propter quam cauſam ſecuta eſt* Siceleg, *regnum Juda. I Rois, xxvij*, 6. Les Amalécites la pillerent & la brûlerent en l'abſence de David. (+)

SICELIA-CÆSAREA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Mauritanie. Xiphilin nous apprend que c'étoit la patrie de l'empereur Macrin, gladiateur de ſon premier métier, puis notaire, intendant, avocat du fiſc, & enfin préfet du prétoire. Peu de temps après que Caracalla eut été tué par les embûches de Macrin, les ſoldats déſeſpérés d'avoir perdu un prince qui donnoit ſans meſure, élurent Héliogabale : & Macrin fut tué dans une bataille à Archélaïde en 218. (*D. J.*)

SICERA, (*Critiq. ſacr.*) σίκερα τὸ, mot grec employé par ſaint Luc, *j*, 15, & qui ſignifie toute boiſſon enivrante outre le vin : ton fils, dit l'ange à Zacharie, ne boira point de vin ni de toute boiſſon qui peut enivrer, οἶνον καὶ σίκερα οὐ μὴ πίῃ : c'étoit la loi des Réchabites & des Nazaréens. (*D. J.*)

SICHEM, SICHAR, NEAPOLIS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui NAPLOUSE, ville de la Samarie, ſituée entre Guerizim & Heba, dans la vallée qui ſépare ces deux villes, à quarante milles de Jéruſalem. Depuis la ruine de Samarie par Salmanaſar, *Sichem* fut la capitale des Samaritains, & elle l'étoit encore du temps d'Alexandre. Les Juifs l'appelloient par moquerie *Sichar* ; & de-là vient qu'on la voit ainſi nommée dans l'évangile de ſaint Jean, *iv*, 5. Ce terme ſignifie la *ville des ivrognes*, du mot hébreu *ſiccorim*, ivrognes. C'étoit dans le voiſinage de *Sichem* qu'on enterra les os de Joſeph que les Iſraëlites apporterent avec eux d'Égypte ; & dans le même endroit étoit le puits de Jacob, comme on l'appelloit, où Notre-Seigneur étoit aſſis, quand il eut avec la Samaritaine la converſation que l'évangile rapporte.

Juſtin Martyr étoit de *Sichem*, non de la race des Samaritains, mais deſcendu des Grecs que Veſpaſien établit dans cette ville qu'il nomma *flavia Cæſarea*, en mémoire de ſon nom de *Flavius*. Il nous reſte de Juſtin qui étoit grand platonicien, divers ouvrages. Les premieres éditions en ont été données par Robert Etienne en 1551 & 1571 en grec. Enſuite parut celle de Commelin en 1593 en grec & en latin : Morel la donna beaucoup plus belle en 1656, grecque & latine. Enfin a paru celle de dom Prudent Marand, ſavant bénédictin, en 1742, *in-fol.* J'ai parlé de ſaint Juſtin parmi les peres de l'égliſe. (*D. J.*)

SICHINO, (*Géog. mod.*) isle de la mer Égée, entre celles de Milo à l'occident & Amorgo, proche de Policandro ; en latin *Sicinus* ou *Sicenus*. Elle n'a pas plus de cinq à ſix lieues de tour. Ce n'eſt proprement qu'une montagne, mais qui ne laiſſe pas de produire le meilleur froment de l'Archipel. Il n'y a que deux villages, qui ſont ſur le haut de cette montagne, & peuplés ſeulement de laboureurs & de payſans, qui ne vivent que du rapport de leurs terres. Comme il n'y a point de port un peu conſidérable dans l'iſle de *Sichino*, il n'y a auſſi point de trafic. (*D. J.*)

SICHOR, *ou* SIHOR, (*Géog. anc.*) on imagine que c'eſt une ville dans la partie occidentale de la tribu d'Aſer. Cet endroit ne doit pas être loin du Carmel. Mr. Reland conjecture que ce pourroit être la ville ou le fleuve des crocodiles, que Pline, *l. V*, *c. xix*, & Strabon mettent dans ce pays-là. Strabon, *l. XVI*, dit qu'elle eſt entre Ptolémaïde & la Tour de Straton, ou Céſarée de Paleſtine. L'hébreu lit *Sichor-Lebenath* ; & l'on croit que Lebenath eſt le promon-

toire blanc, entre Ecdippe & Tyr, & que *Sichor* eſt un ruiſſeau de ce canton là. *Sichor* ſignifie *trouble*. (*D. J.*)

SICIGNANO, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, ſur une montagne qu'on prend pour l'*alburnus mons* des anciens (*D. J.*)

SICILE, (*Géog. mod.*) c'eſt la plus conſidérable par ſa grandeur & ſa fertilité des iſles de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie. Elle n'eſt ſéparée de l'Italie que par le petit détroit de Meſſine, qui n'a que trois milles de large; au lieu que le plus court trajet de *Sicile* en Afrique eſt de quatre-vingt milles. Sa longueur, priſe de l'eſt à l'oueſt, eſt d'environ 180 milles d'Italie, & ſa largeur du midi au nord de 130, d'autant qu'elle commence au cap Paſſaro, ſous la hauteur de 35-15, & finit à 37-30 *de latitude*.

Sa forme eſt triangulaire, dont chaque angle fait une pointe ou un cap. Celui qui regarde l'Italie a été nommé par les anciens *Pelorus*, & aujourd'hui capo del Faro. Celui qui regarde la Morée, *Pachynum*, aujourd'hui capo Paſſaro; & celui qui regarde l'Afrique, *Lylibæum*, aujourd'hui capo di Dico.

La *Sicile* eſt diviſée en trois provinces qu'on nomme *vallées*, dont l'une s'appelle *val di Demona*, l'autre *val di Noto*, & la troiſieme *val di Mazara*. Le val de Demona contient les villes de Meſſine, Melazzo, Cefalu, Taormina qui ſont maritimes, & quelques autres dans le pays. Le val de Noto a dans ſon enceinte les villes de Catania, Agoſta, Syracuſa, Noto, Lentini, Carlentini & autres. Le val de Mazara comprend les villes de Palerme, Mazara, Marſala, Trapano, Termini, Girgenti, Xaxa, Licate & autres.

Palerme, Meſſine & Catane ſont les trois capitales du pays, chacune dans ſa province. Les villes où il y a port de mer, ſont Meſſine, Agoſta, Syracuſa, Trapani, Palerme & Malazzo; le climat de cette grande iſle eſt chaud, mais l'air y eſt pur, le printemps y eſt continuel, & le terroir fertile. Le nombre des habitans de toute l'iſle montoit, par le dénombrement qui en fut fait dans le dernier ſiecle, à plus de neuf cens mille ames; mais on ſait que ce nombre a beaucoup diminué depuis.

Les principales rivieres ſont le Cantaro, l'*Alabus* ou *Onabola* des anciens, la Jarreta, anciennement *Simæthus*, ſelon quelques-uns: les rivieres de Patti & d'Oliviero, le Termini, l'Armiraglio, le Drago, la Terra-Nova, l'Abiſſo, *&c.*

Le Monte-Gibello, anciennement Ætna, moins redoutable que le Véſuve, eſt cependant renommé pour ſa hauteur, ſes forêts, ſa neige perpétuelle, & le feu qu'il jette ſouvent avec force cendres. Le tour de cette montagne eſt d'environ ſoixante milles. Du levant au midi ce ſont des vignes, & du couchant au nord des bois pleins de bêtes ſauvages. Le mont Trapani, anciennement *Eryx*, eſt près de Palerme. Les autres montagnes de l'iſle ſont moins connues dans l'hiſtoire; mais toutes abondent en ſources d'eau douce, & quelques-unes fourniſſent des bains d'eaux chaudes, tiedes & ſoufrées.

Le terroir de la *Sicile* eſt des meilleurs. Il produit abondamment du blé, du vin, de l'huile, du ſafran, du miel, de la cire, du coton & de la ſoie. La vallée de Noto eſt couverte de gras pâturages & de blés; & celle de Démone eſt fertile en bois & en arbres fruitiers. La mer fournit auſſi beaucoup de poiſſon. Enfin la *Sicile* eſt heureuſement ſituée pour le commerce & la navigation.

On peut voir, à l'article *Sicilia* qui doit ſuivre celui-ci, les premiers peuples qui ont paſſé dans cette iſle & qui y ont dominé, juſqu'à ce que les Romains s'en ſoient rendus les maîtres. Dans la décadence de leur empire, cette iſle fut dévaſtée par Genſeric, roi des Vandales, qui la ſoumit. Le trop malheureux Béliſaire, général de Juſtinien, la reconquit ſur eux en 535; mais elle redevint la proie des Sarrazins d'Afrique dans le ixe ſiecle. Ils y établirent des gouverneurs, qui ſe nommoient *émirs*, & qui ſe maintinrent à Palerme juſqu'à l'an 1074, qu'ils en furent chaſſés par les Normands qui avoient pour chefs Robert Guiſcard & Roger ſon fils. Ce dernier fonda en 1139 un nouveau royaume en *Sicile*, qui fut enſuite expoſé à bien des révolutions,

par l'avidité des princes qui y prétendoient en vertu de leurs alliances.

Roger, vainqueur des muſulmans dans cette iſle, & des chrétiens au royaume de Naples, baiſa les piés du pape Urbain II, ſon priſonnier, & obtint de lui l'inveſtiture de ſa conquête, & fit modérer la redevance à ſix cens ſquifates, monnoie qui vaut environ une piſtole. Le pape conſentit encore qu'il n'y eût jamais dans l'iſle de *Sicile*, ni légation, ni appellation au ſaint ſiége, que quand le roi le voudroit ainſi. C'eſt depuis ce temps-là que les rois de *Sicile*, ſeuls rois vaſſaux des papes, ſont eux-mêmes d'autres papes dans cette iſle.

Conſtance, fille de Roger, porta le royaume de Naples & de *Sicile* dans la maiſon de Suabe, par ſon mariage avec l'empereur Henri VI en 1186. Après la mort de Conrard leur petit-fils, Mainfroy ſon frere bâtard, fut reconnu pour ſon héritier; mais Charles de France, comte d'Anjou & de Provence, s'étant fait inveſtir du royaume de Naples & de *Sicile* par le pape Clément IV en 1265, tua Mainfroy l'année ſuivante, & fit couper la tête au fils de Conrard en 1269. Pierre III, roi d'Aragon, qui avoit épouſé Conſtance, fille de Mainfroy, fit égorger tous les François en 1282, le jour de pâques au premier coup de ſon de vêpres, d'où ce maſſacre a été appellé depuis *les vêpres ſiciliennes*.

Cette affreuſe cataſtrophe envenima les fameuſes querelles des deux maiſons d'Anjou & d'Aragon, dont l'hiſtoire eſt ſi remplie. La derniere eut l'avantage, ſe maintint en poſſeſſion, & chaſſa les François qui n'ont pu depuis remettre le pié dans ces deux royaumes.

La *Sicile* eſt reſtée ſous la domination des Eſpagnols juſqu'à la paix d'Utrecht en 1713, que les alliés la donnerent au duc de Savoie qui y fut couronné la même année. Les Eſpagnols qui avoient été forcés à cette ceſſion, revinrent en *Sicile* en 1719, & l'envahirent preſqu'entiérement; ils en furent cependant chaſſés par les Anglois. Le traité de Londres diſpoſa de la *Sicile* en faveur de l'empereur, qui céda en échange au duc de Savoie le royaume de Sardaigne, & promit les ſucceſſions de Toſcane, de Parme & de Plaiſance à l'infant dom Carlos. Enfin la guerre de 1733, ſuivie du traité de 1736, a mis ce dernier prince en poſſeſſion des royaumes de Naples & de *Sicile*, ſous le titre de *roi des deux Siciles*, ſavoir de la *Sicile* en deçà du Phare, & de la *Sicile* au-delà du même Phare.

Il gouverne cette iſle par un vice-roi, comme cela s'eſt pratiqué depuis la guerre de Meſſine, qui donna lieu à la deſtruction des loix & des priviléges de toutes les villes. De là vient que les peuples nombreux qui y étoient autrefois, ſe ſont fondus. Le plus grand commerce eſt un revenu d'environ cent mille écus que produiſent les permiſſions accordées à chaque particulier de manger du laitage & des œufs en carême. Le clergé ſéculier & monaſtique jouit du droit de franchiſe pour l'entrée de toutes ſortes de marchandiſes & de denrées de leurs biens; de là chaque famille a quelque eccléſiaſtique pour fils & pour proche parent, & ne paie rien : mais ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'un eccléſiaſtique qui n'eſt attaché par le ſang à aucune famille, vend ſon droit de franchiſe à ceux des ſéculiers qui n'ont point d'eccléſiaſtique pour parent. Toutes les égliſes & les chapelles du royaume, qui ſont en très-grand nombre dans chaque ville, & même à la campagne, jouiſſent d'un droit d'aſyle en faveur de tous les ſcélérats qui s'y retirent. Preſque toutes les charges de robe & d'épée ſe vendent, & l'on peut croire ſi d'ordinaire l'argent eſt préféré au mérite.

La ville de Palerme eſt la ſeule du royaume où l'on bat monnoie : encore y fabrique-t-on rarement des eſpeces d'or ou d'argent, faute de matiere, qui ſort toute du pays.

Abrégeons : la *Sicile* n'a plus rien aujourd'hui de conſidérable que ſes montagnes & ſon tribunal de l'inquiſition, qui a des commiſſaires avec cour & officiers dans tous les coins du royaume. Ceux qui poſſedent les charges & offices de l'inquiſition, jouiſſent, ainſi que leurs maiſons, des priviléges qui y ſont attachés, ne reconnoiſſent point d'autre tribunal; & la multitude de ces charges & offices remplis par la nobleſſe, les riches & les bourgeois eſt ſi grande, qu'il ne faudroit pas d'autre cauſe pour ruiner entiérement la monarchie de *Sicile*.

On ſait que pour comble de maux, cette iſle éprouva en 1693 un affreux tremblement de terre, qui porta par-tout la déſolation. Les villes de Catane, d'Agouſte, de Syracuſe, de Lentini, de Carlentini, de Modica, furent preſque détruites : un grand nombre de bourgs & de villages eſſuya la même cataſtrophe, & l'on compta près de quinze mille perſonnes qui périrent dans ce bouleverſement.

Tant de révolutions qu'a éprouvé la *Sicile*, rendent intéreſſante l'hiſtoire & la deſcription de cette iſle, & c'eſt ſur quoi les curieux peuvent conſulter l'un ou l'autre des ouvrages ſuivans.

Burigni, hiſtoire de *Sicile*, imprimée à la Haye en 1745, 2 vol. *in*-4°.

Fazelli, *de rebus Siculis*, Catanæ, 1749, 2 vol. *in-fol.*

Deſcription de la *Sicile*, publiée en italien par le marquis de Villa-Blanca. Cet ouvrage a paru en 1760. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SICILE, MER DE, (*Géog. mod.*) la mer de *Sicile* eſt la partie de la mer Ionienne, qui eſt au midi de la Calabre, & qui baigne la côte orientale du royaume de *Sicile*. (*D. J.*)

SICILE, *tribunal de la monarchie de*, (*Hiſt. de Sicile.*) c'eſt ainſi qu'on nomme cette heureuſe juriſdiction eccléſiaſtique & temporelle, indépendante de la cour de Rome, dont jouiſſent les rois de *Sicile*. Il faut indiquer l'origine de ce beau privilége.

Dès que le comte Roger eut enlevé cette iſle aux Mahométans & aux Grecs, & que l'égliſe latine y fut établie, Urbain II crut devoir y envoyer un légat pour y régler la hiérarchie ; mais Roger refuſa ſi fortement & ſi conſtamment de recevoir ce légat dans le pays de ſa conquête, que le pape voulant ménager une famille de héros ſi néceſſaire à l'entrepriſe des croiſades, dont il étoit tout occupé, prit le parti d'accorder, la derniere année de ſa vie, en 1098, une bulle au comte Roger, par laquelle il révoqua ſon légat, & créa ce prince & tous ſes ſucceſſeurs, légats nés du ſaint ſiége en *Sicile*, leur attribuant tous les droits & toute l'autorité de cette dignité, qui étoit à la fois ſpirituelle & temporelle. Voilà ce fameux droit attaché à cette monarchie ; droit que depuis les papes ont voulu anéantir, & que les rois de *Sicile* ont maintenu. Si cette prérogative, ajoute M. de Voltaire, eſt incompatible avec la hiérarchie chrétienne, il eſt évident qu'Urbain ne put la donner ; ſi c'eſt un objet de diſcipline que la religion ne réprouve pas, il eſt également certain que chaque royaume eſt maître de ſe l'attribuer. Ce privilége au fond, n'eſt que le droit de Conſtantin & de tous les empereurs, de préſider à la police de leurs états ; cependant il n'y a eu dans toute l'Europe catholique, qu'un gentilhomme qui ait ſu ſe procurer cette prérogative aux portes de Rome même. (*D. J.*)

SICILE, (*Antiquités.*) *Segeſte.* Parmi les ruines de *Segeſte*, on voit ſur une petite colline un temple des mieux conſervés d'ordre dorique, ayant 36 colonnes, 13 à chaque face collatérale, 5 pour le parvis de devant & autant pour celui de derriere. Chaque colonne a 25 palmes de circonférence.

A Frepani, autrefois mont *Erix*, veſtige de l'ancienne ville d'Erix & du fameux temple de Vénus *Erycine*, en fragmens de colonnes de granit : cette montagne eſt après le mont Etna la plus haute de la *Sicile*, à 12 milles de Maſſara & 8 de Caſſel-Vetrano, ruines de trois temples, débris de l'ancienne Salinonte. Ce ſont après le temple de Jupiter Olympien, de Gingenti, les plus grands édifices d'une pareille antiquité : deux de ces temples ont de longueur le double de leur largeur. Le troiſieme eſt coloſſal, a 160 pas de longueur, ſur 8 de largeur. A ſix milles de ces temples eſt la carriere d'où ces terribles maſſes étoient tirées.

A Agrigente le plus beau bas-relief antique & le mieux conſervé : ces figures ſont des chefs-d'œuvre. Temple de Junon Lacinie qui a 24 colonnes dans ſon pourtour ; un autre conſidérable à la Concorde, bien entier. Il eſt d'une noble ſimplicité. Les parties ſont pleines de nobleſſe & d'harmonie.

Le temple coloſſal de Jupiter olympien a dû être beaucoup plus magnifique que celui de S. Pierre de Rome ; rien n'eſt plus majeſtueux. Diodore de *Sicile* l'a décrit. Il avoit 150 palmes de hauteur. Il eſt couvert de ruines.

Catane eſt une ville nouvelle, car l'ancienne eſt enſévelie bien avant dans les ter-

res. L'Etna eſt voiſin. M. le baron de Biedfel y éprouva le 2 mai, un froid auſſi vif qu'en janvier ſur les plus hautes montagnes d'Allemagne. On compte plus de cent montagnes autour de l'Etna.

A Brindes, un ſeul monument conſervé. C'eſt une colonne de marbre blanc de 57 palmes de hauteur, de 5 de diametre. (*Extrait du voyage en Sicile, par le baron de Biedfel, 2 vol. à Lauſanne, 1773. Traduit, 1776.* (C)

SICILIA, (*Géog. anc.*) iſle de la mer Méditerranée, près de la côte d'Italie, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit auquel elle donnoit ſon nom, & qu'on appelle aujourd'hui le *phare de Meſſine*.

Elle eſt ſi voiſine de l'Italie, que pluſieurs des anciens ont cru qu'elle avoit été jointe au continent, & que quelques tremblemens de terre, ou l'effort des deux mers l'en avoient ſéparée : *Sicilia, ut ferunt, aliquando continens, & agro Bruttio adnexa*, dit Pomponius Méla. Virgile, *Æneid. lib. III, v. 414*, ſe ſert auſſi de la même expreſſion, *ferunt* :

Hæc loca vi quondam, & vaſtâ convulſa ruinâ,
Diſſiluiſſe ferunt, quum protinus utraque tellus
Una foret. Venit medio vi Pontus, & undis
Heſperium ſiculo latus abſcidit. Arvaque & urbes
Littore diductas anguſto interluit æſtu.

« *On dit* qu'autrefois l'Italie & la *Sicile* jointes par un iſthme, ne formoient qu'un même continent. Une violente tempête briſa l'iſthme, ſépara les deux régions, & ouvrit aux flots un paſſage étroit entre l'une & l'autre ».

Silius Italicus, *liv. XIV, v. 11*, aſſure ſi poſitivement que la *Sicile* a été anciennement jointe au continent, qu'on jureroit qu'il en a été témoin. Pline, *liv. III, ch. viij*, en parle ſur le même ton que Silius Italicus : *Sicilia quondam Bruttio agro cohærens, mox interfuſo mari avulſa.* Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que cette proximité étoit ſi grande, qu'on entendoit des deux côtés le chant des coqs & le cri des chiens. Pline donne quinze cens pas de largeur au détroit qui ſépare l'Italie de la *Sicile*. Agathamere, *liv. I, ch. v*, dit que le trajet du promontoire *Pelorum* en Italie, étoit d'onze ſtades.

Cette iſle a été connue ſous différens noms qui lui ont été donnés, ou à raiſon de ſa ſituation, ou à cauſe des peuples qui l'ont habitée. Les noms les plus uſités ſont ceux de *Trinacria*, *Triquetra*, *Sicania*, *Sicilia*. Ce dernier nom a été employé par divers auteurs, entr'autres par Pline, *liv. III, ch. viij*, qui préféroit la *Sicile* à toutes les iſles : *ante omnes inſulas eſt claritate Sicilia.* Elle eſt appellée *Sicania* par Thucydide ; & par pluſieurs auteurs *Trinacria* ou *Triquetra*, à cauſe de ſa figure triangulaire, ou à cauſe de ſes trois principaux promontoires. Le nom *Trinacria* eſt cependant plus uſité chez les poëtes que chez les hiſtoriens.

Les *Sicani*, peuples d'Eſpagne, en paſſant dans cette iſle, lui donnerent le nom de *Sicania* ; & les *Siculi*, peuples d'Italie, en ſe retirant dans cette même iſle occaſionnerent le nom de *Sicilia*. On compte auſſi parmi ſes anciens habitans, les Leſtrigons, peuples d'Italie. Enfin il eſt certain que la *Sicile* a encore été peuplée en différens temps par diverſes colonies grecques venues de Naxos, de Chalcidie, de Corinthe, & d'autres endroits. Les Carthaginois même occuperent la plus grande partie de l'iſle. Ce mêlange de peuples a été cauſe qu'Apulée appelle les Siciliens *Trilingues*, parce qu'il ſe parloit trois différentes langues chez eux ; ſavoir, la grecque, la carthaginoiſe & la langue latine. Ptolomée, *liv. III, ch. iv*, a fait une deſcription de la *Sicile* telle qu'elle étoit de ſon temps ; on peut la conſulter.

C'eſt aſſez pour moi de remarquer qu'aucun prince n'a eu l'iſle entiere ſous ſon obéiſſance avant la domination des Romains, qui furent appellés par les Mammertins contre Hiéron, roi de Syracuſe, & les Carthaginois ſes alliés. Après pluſieurs combats, les Romains demeurerent maîtres de ce friand morceau, dont ils tirerent dans la ſuite de grands avantages. Ils firent de la *Sicile* le grenier de l'Italie. Cette iſle leur donna le moyen de former des armées navales, & de ſe rendre maîtres des mers Adriatique & Méditerranée.

D'un autre côté, les arts & les ſciences fleurirent dans cette iſle ſous l'autorité des tyrans qui la gouvernoient. Gorgias, ſicilien, ſe diſtingua dans l'art oratoire, & fut

le

le maître d'Iſocrate. Il fleuriſſoit vers la 80e olympiade. Epicharme, ſon compatriote & ſon contemporain, ſe diſtingua par ſes écrits ſur la philoſophie. Dinolochus, ſicilien, ſe montra un des premiers poëtes comiques. Timée, ſicilien, qui floriſſoit du temps de Ptolomée Philadelphe, écrivit l'hiſtoire de la *Sicile*, de l'Italie & de la Grece avec beaucoup d'éloquence, ſuivant le témoignage de Cicéron. Je tais les hommes illuſtres qui fleurirent à Syracuſe, à Agrigente, à Panorme, *&c.* parce qu'on les nommera en parlant de leur patrie.

Pour ce qui regarde la *Sicile* moderne, *voyez* SICILE. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SICILIBRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, à 29 milles de Carthage, entre *Unuca* & *Vallis*, à 7 milles du premier de ces lieux, & à 15 milles du ſecond. Cette ville étoit un ſiége épiſcopal, dont l'évêque ſe nommoit *epiſcopus ſicillibenſis*.

SICILIENNE, ſ. f. *en Muſique*; ſorte de danſe commune en Sicile, dont l'air eſt dans la meſure à $\frac{6}{4}$, ou à $\frac{6}{8}$, d'un mouvement beaucoup plus modéré que celui de la gigue, mais en même temps plus marqué.

SICILIQUE, ſ. m. (*Poids anc. & mod.*) *ſicilicum*; ſorte de poids qui chez les anciens peſoit deux drachmes ou ſix ſcrupules. Le *ſicilique* des modernes, & dont les apothicaires ſe ſervent, peſe un ſextule & deux ſcrupules. (*D. J.*)

SICIMINA & PAPINUS, (*Géog. anc.*) montagnes d'Italie, dans la Gaule ciſpadane. Tite-Live, *liv. XLV, ch. xij*, en parlant de ces montagnes, fait entendre qu'elles étoient aux environs des champs appellés *Macri campi*, aujourd'hui *Valle di Montirone*, ſelon Léander.

SICINUS, (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée, *liv. III, ch. xv*, *Sicenus*; ſelon Strabon, *l. X, p. 484*, & Pline, *l. IV, c. xij*, *Sycinus*; iſle de la mer Egée, & l'une des Cyclades, à l'occident de l'iſle d'Ios. Le même Pline nous apprend qu'elle ſe nommoit auparavant *Onde*; ſes habitans ſont appellés *Sicinites* par Diogene Laërce.

S'il en faut croire les fables des poëtes, Thoas, roi de Lemnos, & fils de Bacchus, fut garanti par ſa fille du malheur où tous les autres hommes de Lemnos qui furent maſſacrés par leurs femmes avoient été enveloppés. Il fut pouſſé dans l'iſle dont il eſt ici queſtion, & il y épouſa la nymphe Œnone ou Œnoïs, de laquelle il eut un fils appellé *Sicinus*, qui donna ſon nom à l'iſle. On la nomme aujourd'hui *Sichine* ou *Sicine*; mais elle eſt déſignée dans les cartes marines ſous le nom de *Zétine*, *Sétine*, ou *Sétin*. *V.* SICHINO. (*D. J.*)

SICKU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un poirier du Japon, qui porte un fruit d'une figure extraordinaire, & d'un goût agréable, ſemblable à celui de la poire de bergamotte. Ce fruit dont le pédicule eſt fort long, ſe diviſe d'abord comme en deux branches, enſuite en pluſieurs autres, appoſées les unes aux autres, plus groſſes qu'un tuyau d'orge, tortueuſes, & longues d'un demi-pouce, à l'extrémité deſquelles ſont ſuſpendus à une petite queue, deux grains de la figure & de la groſſeur d'un grain de poivre, diviſés en trois lobes, qui contiennent chacun une ſemence aſſez ſemblable à celle du lin par ſa couleur, ſon brillant & ſa groſſeur. Les feuilles de l'arbre ſont ovales, pointues, d'un verd clair, & finement dentelées.

SICLE, ſ. m. (*Monnoie des Hébreux.*) monnoie d'argent des Juifs qui avoit cours dans leur pays dès le temps d'Abraham. *Gen. xxiij, 15.*

Les Hébreux avoient non-ſeulement des *ſicles*, mais des demi-*ſicles*, ou des *békas*. Le *ſicle* peſoit environ trois ſchellings d'Angleterre. *Ezéchiel, c. lxv, 12*, nous apprend qu'il y en avoit ſoixante à la mine. Le *ſicle* des Hébreux contenoit quatre drachmes, de ſorte que leur drachme devoit valoir neuf ſous d'Angleterre. M. Brerewood ne l'eſtime que ſept ſous & demi; mais ſelon l'évaluation du docteur Bernard, qui paroît avoir le mieux examiné ce ſujet, en évaluant à neuf ſous la drachme juive & attique, le béka ou le demi-*ſicle* fait un ſchelling ſix ſous, le *ſicle* trois ſchellings, la mine neuf livres ſterling, & le talent d'argent quatre cens cinquante livres ſterling.

Il nous reſte encore pluſieurs *ſicles* juifs, avec l'inſcription, *Jéruſalem kedushah*, c'eſt-à-dire, *Jéruſalem la ſainte*. Cette monnoie ſe répandit chez les nations voiſines, ſurtout depuis que la captivité de Babylone eut diſperſé ce peuple dans l'orient. *Voyez*

à ce ſujet Lighfoot, & l'*apparat* de Walton à la tête de la bible polyglotte de Londres.

On lit dans le *II liv.* des Rois, *c. xiv, 26*, que la chevelure d'Abſalon, qu'on lui coupoit une fois l'an, peſoit deux cens *ſicles*; cette peſanteur ne doit pas étonner, parce qu'il s'agit ici du *ſicle* babylonien, qui étoit environ les deux tiers plus léger que le *ſicle* hébreu; car l'auteur qui a rédigé le livre *des Rois* vivoit à la fin de la captivité de Babylone, où les Juifs ne connoiſſoient que le poids babylonien. (*D. J.*)

SICLI *ou* SICHILI, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans le val de Noto, à 3 lieues au ſud-oueſt de la ville de Noto, ſur le bord d'une petite riviere. *Long. 32, 50; lat. 36, 52.*

SICLIQUE, ſ. m. (*Comm.*) petit poids dont ſe ſervent les apothicaires pour peſer leurs drogues. Il peſe un ſextule & deux ſcrupules. *V. Sextule & ſcrupule. Dict. de com.*

SICORIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Eſpagne. Il ſéparoit les Hergetes des Lacetani. Céſar, Pline, Dion Caſſius & Vibius Sequeſter en font mention; & il eſt à croire que c'eſt ce fleuve que prétend parler Thucydide, *liv. VI*, lorſqu'il fait venir des bords du fleuve *Sicanus* en Eſpagne, les Sicaniens qui allerent s'établir en Sicile. Ce fleuve fut plus connu du temps de la guerre civile. Lucain, *liv. IV, v. 11*, le décrit ainſi en parlant de la ville Ilerda bâtie ſur ſes rives.

Colle tumet modico, lenique excrevit in altum
Pingue ſolum tumulo: ſuper hunc fundata vetuſtâ
Surgit Ilerda manu; placidis prælabitur undis
Heſperios inter Sicoris *non ultimus amnes,*
Saxeus ingenti quem pons amplectitur arcu,
Hibernas paſſurus aquas.

Ce fleuve ſe nomme préſentement le *Segre*, & les Catalans l'appellent *Agna naval.* (*D. J.*)

SICUEDON, (*Lexic. médic.*) on entend par ce mot grec la fracture entiere & tranſverſale d'un os long faite avec égalité, comme lorſqu'on caſſe un concombre en deux. Cette fracture ne differe point de celle qu'on appelle *raphanédon; ſicuedon*, σικύηδον, veut dire, *en maniere de concombre*, de σικυὸς, *concombre.*

SICULES, LES, (*Géog. anc.*) peuples originaires des confins de la Dalmatie; ils vinrent après les Liburnes s'établir en Italie. Ces *Sicules* formoient une nation nombreuſe qui s'empara d'une partie conſidérable du pays; ils peuplerent l'Ombrie du milieu, la Sabine, le Latium, & tous les cantons dont les peuples ont été connus depuis ſous le nom d'*Opiques*. En comparant quelques paſſages d'Hérodote, de Thucydide, de Platon & d'Ariſtote, on voit clairement que les noms de *Sicules* & d'*Opiques* étoient deux noms généraux qui comprenoient tout ce qui s'étend depuis le Tibre juſqu'à l'extrémité orientale de l'Italie, à l'exception de ce qu'en ont occupé les Liburnes. Ces deux noms généraux furent peu à peu abolis par les ligues particulieres des Sabins, des Latins, des Samnites, des Œnotri & des Itali, qui ſe formerent dans la ſuite. Les *Sicules* qui paſſerent en Sicile, ſont les ſeuls qui aient conſervé leur ancien nom, que cette iſle a reçu d'eux. Nous avons la date préciſe de ce paſſage des *Sicules* dans l'iſle: Hellanicus de Lesbos, hiſtorien plus ancien que Thucydide, & même qu'Hérodote, donnoit pour époque à cet événement la vingt-ſixieme année du ſacerdoce d'Alcyonée prêtreſſe d'Argos: ce qui répond à l'an 80 environ avant la priſe de Troie, marqué par Philiſte, auteur ſicilien; c'eſt-à-dire à l'an 1364 avant l'ére chrétienne, ſelon la chronologie de Thucydide. (*D. J.*)

SICULIANO *ou* SICULIANA, (*Géog. anc.*) petite ville de l'iſle de Sicile, dans le val Mazzara, à la gauche de Fiume di Cani, environ à deux milles de la côte. C'eſt l'ancienne Cena, entre Agrigentum & Allava. (*D. J.*)

SICULOTÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Dalmatie, ſelon Ptolomée, *liv. II, c. xvij*, & Pline, *l. III, c. xxij*; ce dernier dit qu'ils étoient partagés en 24 décuries.

SICUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie, dans la Dalmatie, ſur la côte. Pline, *l. III, c. xxij*, dit que l'empereur Claude y envoya des ſoldats vétérans. Sophien veut que ce ſoit aujourd'hui *Sebenico.* (*D. J.*)

SICYNOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſicynoïdes*, genre de plante à fleurs monopétales, en forme de cloches ouvertes & profondément découpées. Les unes ſont ſtériles & n'ont point d'embryon; les autres ſont

ſoutenues par un embryon, qui devient dans la ſuite un fruit ſemblable à une amande, charnu & hériſſé de pointes. Ordinairement ces fruits ſont réunis en maniere de tête, & renfermés chacun ſous une peau mince, une ſeule ſemence. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SICYONE, (*Géog. anc. & mod.*) ville du Péloponnèſe dans l'Achaïe propre, & dans les terres, près de l'Aſopus. Cette vi le autrefois puiſſante, & qui eut ſes propres rois, devint enſuite libre; & durant la guerre des républiques de la Grece, elle fut tantôt ſoumiſe aux Athéniens, tantôt aux Lacédémoniens. Juſtin dit, *liv. XIII, chap. v: Demoſthenes, Sicyona, Argos, & Corynthum, cæteraſque civitates eloquentiâ ſuâ, Athenienſibus junxit.* Quoique *Sicyone* fût dans l'Achaïe, comme le marque Pline, *liv. IV, chap. v*, cependant elle ſe trouve avoir été compriſe dans l'Argolie.

Le royaume de *Sicyone* eſt le plus ancien royaume qui ait été dans la Grece. Son premier roi s'appelloit *Egialée*, & ſelon Euſebe, le commencement de ſon régne précéda de 74 ans la naiſſance d'Abraham. Le dernier roi, qui étoit le vingt-ſixieme, s'appelloit *Zeuxippus*. Après lui, la forme du gouvernement changea; les prêtres d'Apollon exercerent l'autorité ſouveraine pendant 30 ou 40 ans; & enfin les rois d'Argos & de Mycenes s'en emparerent. Ce royaume dura 962 ans; il finit lorſqu'Hélie étoit ſouverain ſacrificateur & juge des Juifs.

On célébroit à *Sicyone* de cinq en cinq ans des jeux pythiens en l'honneur d'Apollon, & on y donnoit pour prix des coupes d'argent. Les ouvriers de cette ville le diſputoient à ceux de Corynthe pour la perfection des ouvrages. Dipænus & Scyllis enrichirent *Sicyone* des plus belles ſtatues en marbre; ils formerent pluſieurs éleves, qui ſculpterent tant de figures de dieux, que les *Sicyoniens* en prêterent à leurs voiſins, qui n'en avoient point encore; mais le culte que les Sicyoniens rendoient à Bacchus, étoit trop honteux pour être agréé dans d'autres pays; car ils adoroient ce dieu ſous un nom ſi contraire à la décence, qu'il n'y a que des gens très-effrontés qui oſaſſent le proférer dans une converſation libre; du moins c'eſt ce qu'aſſure Clément d'Alexandrie, *admonit. ad gentes, pag. 15.*

Le luxe étoit fort répandu à *Sicyone;* les ſouliers de cette ville paſſerent en proverbe; ils étoient ſi galans, qu'ils n'étoit pas permis à un homme grave de les porter.

Mais au milieu de ce luxe, *Sicyone* donna la naiſſance à l'un des plus grands capitaines de l'antiquité; je veux parler d'Aratus, qui défit Nicoclès tyran de ſa patrie, s'empara de la citadelle de Corinthe, chaſſa le roi de Macédoine, & délivra la ville d'Argos de ſes uſurpateurs. Philippe II roi de Macédoine, le fit empoiſonner, vers l'an 214 avant J. C. Il mourut à Egion, & ſon corps fut porté à *Sicyone*, où on lui éleva un monument qui ſubſiſtoit encore du temps de Pauſanias. Aratus avoit écrit l'hiſtoire des Achéens, qui s'eſt perdue, & dont Polybe fait un grand éloge.

Praſcilla, qui ſe rendit illuſtre par ſes poéſies lyriques, étoit auſſi de *Sicyone*. Elle vivoit en la 28e olympiade, ſelon Euſebe. Suidas & Athénée la citent quelquefois. *Phylarque* naquit, ſelon quelques-uns, à *Sicyone*, & mit au jour pluſieurs ouvrages hiſtoriques, entr'autres une hiſtoire de l'expédition de Pyrrhus dans le Péloponnèſe. Plutarque parle de cet auteur grec. Athénée & les ſcholiaſtes de Pindare, citent l'hiſtoire de *Sicyone* donnée par Menechme, qui y étoit né, & qui floriſſoit du temps des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre. Si cette hiſtoire nous fût parvenue, nous ſerions inſtruits de mille choſes curieuſes que nous ignorons ſur le royaume de ce nom.

La ville de *Sicyone* a été ſouvent endommagée par des tremblemens de terre. Celle que l'on a rebâtie ſur ſon territoire, ſe nomme préſentement *Vaſilica*, ou *Baſilica;* elle appartient au turc; elle avoit encore quelque apparence, lorſque les Vénitiens étoient maîtres de la Morée; mais ce n'eſt plus à préſent qu'un monceau de ruines; ce monceau eſt ſitué ſur une montagne, à une lieue du golfe de Lépante, & la riviere Aſopus paſſe au-deſſous. *Voyez* SICYONIE. (*D. J.*)

SICYONE, (*Lexicog. médic.*) σικυώνη; ce mot dans les médecins grecs déſigne tantôt une *figue* ſauvage, tantôt la *coloquinte*, & tantôt une *ventouſe* conique, ouverte par ſon extrémité pointue. (*D. J.*)

SICYONIE, (*Géog. anc.*) *Sicyonia*,

contrée du Péloponnèſe, dans l'Achaïe propre, & ſéparée du territoire de Corinthe par le fleuve Némée. Tite-Live, *l. XXIII, c. xv*, remarque qu'on la nomma d'abord *Micone*, & enſuite *Ægialée :* cette contrée avoit deux villes dans les terres ; ſavoir Phlius & Sicyone.

Les Sicyoniens, dit Pauſanias, veulent qu'Egialée, originaire de leur pays, en fût le premier roi ; que ſous ſon regne, cette partie du Péloponnèſe, qui s'appelle encore aujourd'hui l'*Egiale*, prît ſa dénomination ; que dans cette contrée, il bâtit en raſe campagne la ville d'Egialée, avec une citadelle, qui occupoit tout le terrein où ils ont à préſent un temple de Minerve.

Dans la ſuite des temps, Lamédon ayant fait épouſer ſa fille à Sicyon, né dans l'Attique, Sicyon acquit le royaume ; ce fut ſous ſon regne que tout le pays changeant de nom fut appellé la *Sicyonie*, & que la ville qui s'appelloit autrefois *Egialée*, ſe nomme *Sicyone*.

Les Sicyoniens devinrent dans la ſuite Doriens, & commencerent à faire partie des états d'Argos. Ils ſont à préſent miſérables, ajoute Pauſanias, & fort différens de ce qu'ils étoient autrefois. D'en vouloir rechercher la cauſe, continue l'hiſtorien, c'eſt peut-être ce qu'il ne nous eſt pas permis : il vaut donc mieux ſe contenter de celle qu'Homere donne de la décadence de tant d'autres villes ; *du puiſſant Jupiter la volonté ſuprême*. Ils étoient déja réduits à cet état de foibleſſe, lorſque par ſurcroît de malheur ils furent aſſiégés d'un tremblement de terre, qui fit de leur ville une ſolitude, & renverſa beaucoup de monumens & d'édifices publics, qui étoient d'une grande beauté. Le même accident ruina pluſieurs villes de la Carie & de la Lycie, & l'iſle de Rhodes en fut ébranlée.

Les Sicyoniens enterroient leurs illuſtres morts d'une maniere aſſez convenable ; ils jetoient le corps dans une foſſe, & le couvroient de terre ; ils conſtruiſoient un petit mur tout à l'entour ; puis ils élevoient quatre colonnes qui ſoutenoient un toît fait en forme d'aîle déployée & penchée ; ils ne mettoient aucune inſcription ſur la ſépulture, mais en rendant les derniers devoirs au mort, ils l'appelloient ſeulement par ſon nom, ſans y ajouter celui de ſon pere, & tout de ſuite ils lui donnoient le dernier adieu.

Les Sicyoniens, continue Pauſanias, ont pluſieurs ſtatues, qu'ils renferment dans une eſpece de ſacriſtie : mais chaque année durant un certaine nuit, ils les tirent de ce lieu pour les porter dans le temple ; ils allument des flambeaux afin d'éclairer la cérémonie, & chantent des hymnes compoſées en vieux langage. La ſtatue qu'ils nomment le *Bacchéus*, tient le premier rang à cette proceſſion ; c'eſt une ſtatue qu'ils croient avoir été conſacrée par Andromadas, fils de Philias ; enſuite paroît le Lyſius, autre ſtatue que Phanès, diſent-ils, tranſporta de Thèbes à *Sicyone* par ordre de la Pythie ; il eſt certain que Phanès vint à *Sicyone* en même temps qu'Ariſtomaque, fils de Cléodée : mais pour avoir négligé d'accomplir un certain oracle, il ne put rentrer dans le Péloponnèſe auſſi-tôt qu'il ſe l'étoit propoſé.

En deſcendant du temple de Bacchus dans la place, on trouve à main droite le temple de Diane, ſurnommé *Limnea*. Ce temple eſt ſi vieux, qu'il n'a plus de toît. La ſtatue de la déeſſe y manque auſſi, & l'on ne ſait ſi elle a été tranſportée ailleurs, ou ſi elle a péri par quelqu'accident.

Dans la place, il y a un temple dédié à la Perſuaſion : & voici la raiſon que l'on en apporte. On dit qu'Apollon & Diane ayant tué Python, vinrent à Egialée pour ſe faire purifier ; mais qu'on leur y fit une ſi grande frayeur, qu'ils furent obligés de paſſer en Crete, & d'avoir recours à Gramanor. En effet, on voit à *Sicyone* un endroit qu'on appelle encore aujourd'hui *la Peur*. On ajoute qu'auſſi-tôt la ville d'Egialée fut frappée de la peſte, & que les devins conſultés, répondirent que ce fléau ne ceſſeroit point, qu'Apollon & Diane n'euſſent été appaiſés : qu'en conſéquence de cet oracle, on envoya ſept jeunes garçons, & autant de jeunes filles, en habits de ſupplians, ſur le bord du fleuve Sythas ; que le dieu & la déeſſe ſe laiſſerent fléchir à leurs prieres & qu'ils voulurent bien revenir dans la citadelle de *Sicyone*. C'eſt la raiſon pourquoi l'on a conſacré ce temple à la Perſuaſion, dans le lieu même où Apollon & Diane s'étoient arrêtés en rentrant dans la ville ; & encore à pré-

ſent, ajoute Pauſanias, ils pratiquent la même cérémonie tous les ans; car le jour de la fête du dieu, ils envoient des jeunes enfans ſur le bord du fleuve, & tirent du temple d'Apollon les ſtatues des deux divinités, pour les porter dans le temple de la Perſuaſion; & enſuite ils les portent où elles étoient.

Ce temple eſt dans la place, & l'on dit qu'anciennement Prætus l'avoit fait bâtir dans ce lieu, parce que ſes filles y avoient été guéries de leur frénéſie. L'on tient pour certain que Méléagre y ſuſpendit la lance dont il avoit percé le ſanglier de Calydon, & que la flûte de Marſyas y fut auſſi conſacrée; car on dit qu'après le malheur qui arriva à ce Silene, ſa flûte tomba dans le fleuve Marcias, que de-là elle paſſa dans le Méandre, & du Méandre dans l'Aſope, qui la jeta ſur le rivage, où un berger l'ayant ramaſſée, la conſacra à Apollon; mais toutes ces offrandes ont été brûlées avec l'ancien temple. Celui que j'ai vu, dit Pauſanias, & la ſtatue qui y eſt, ſont modernes; & c'eſt Pytoclès qui en a fait la conſécration.

Au milieu de la place publique, continue Pauſanias, il y a un Jupiter en bronze fait par Lyſippe, natif de *Sicyone* même, & auprès eſt une ſtatue de Diane toute dorée. Aux environs, l'on voit un Hercule en bronze du même Lyſippe, & un Mercure Agoreus. Dans le lieu d'exercice, près le marché, il y a un Hercule en marbre, ouvrage de Scopas. Toute l'enceinte de cette eſpece d'académie eſt deſtinée aux exercices qu'apprennent les jeunes gens; auſſi ne l'appelle-t-on point autrement que le *gymnaſe*. Au milieu eſt le temple d'Hercule; on y voit une ſtatue de bois d'un goût antique; celui qui l'a faite eſt Laphnès de Phlius, où Hercule eſt honoré d'un culte tout particulier.

Du temple d'Hercule on va à celui d'Eſculape; dans le parvis de celui-ci, on trouve à main gauche deux chapelles qui ſe joignent, dans l'une eſt la figure du ſommeil; mais il n'en reſte plus que la tête; l'autre eſt conſacrée à Apollon, & il n'y a que les prêtres du Dieu qui aient permiſſion d'y entrer. Sous le portique qui eſt devant le temple, on conſerve un os de baleine d'une grandeur prodigieuſe. Derriere eſt la figure du ſonge, & tout auprès, celle du ſommeil qui endort un lion. A l'entrée du temple, vous voyez d'un côté une ſtatue de Pan aſſis; de l'autre une Diane qui eſt debout.

Dans le temple, ce qui s'offre d'abord à vos yeux, c'eſt un Eſculape, mais ſans barbe; cette ſtatue eſt d'or & d'ivoire, & c'eſt un ouvrage de Calamis; le dieu tient d'une main un ſceptre, & de l'autre une pomme de pin. Les Sicyoniens diſent que ce dieu leur eſt venu d'Epidaure, ſous la forme d'un dragon, dans un char attelé de deux mulets, & conduit par Nicegora ſicyonienne. Pluſieurs autres ſtatues de grandeur médiocre ſont ſuſpendues à la voûte; il y en a une entr'autres qui eſt aſſiſe ſur un dragon, & qui, ſi on les en croit, repréſente Ariſtodama, la mere d'Aratus, qui, ſelon eux, eut pour pere Eſculape: c'eſt tout ce que ce temple contient de remarquable.

Celui de Vénus n'en eſt pas loin; la premiere ſtatue eſt celle d'Antiope; car ils prétendent que les enfans d'Antiope étoient originaires de *Sicyone*; que pour cela leur mere vint s'y établir, & ſe regarda toujours comme liée de conſanguinité avec les Sicyoniens: perſonne au reſte n'entre dans le temple de Vénus, excepté une femme, qui en qualité de ſacriſtine, s'oblige à n'avoir aucun commerce avec ſon mari, & une jeune vierge qui en eſt la prêtreſſe, & dont le ſacerdoce ne dure qu'un an; ſa fonction eſt d'apporter les cuvettes & les vaſes néceſſaires au ſacrifice, d'où elle prend ſon nom. Les autres peuvent voir & adorer la déeſſe du ſeuil de la porte, mais ſans entrer plus avant. La déeſſe eſt aſſiſe; c'eſt Canachus de Sicyone qui a fait cette ſtatue, le même qui a fait l'Apollon Didyméen, pour la ville de Milet, & l'Apollon Iſménien pour celle de Thèbes. La Vénus eſt d'ivoire & d'or: elle a ſur la tête une eſpece de couronne terminée en pointe, qui repréſente le pôle; elle tient d'une main un pavot, & de l'autre une pomme. Ils lui offrent en ſacrifice les cuiſſes de toutes ſortes de victimes, à la réſerve du porc, qui ne lui eſt pas agréable; les autres parties de la victime ſe brûlent avec du bois de genievre: mais pour les cuiſſes, on les fait rôtir

avec des feuilles de pederos. *V.* PEDEROS.

Vers la porte ſacrée de *Sicyone*, & tout auprès de cette porte, l'on trouve, ajoute Pauſanias, un temple de Minerve, qui fut autrefois conſacré par Epopée, & qui, ſoit pour la grandeur, ſoit pour la magnificence, l'emportoit beaucoup ſur tous les édifices de ce ſiecle-là; mais le temps n'a épargné que ſa réputation, car ce temple a été brûlé par le feu du ciel, & l'on n'y voit qu'un autel que la foudre n'ait pas endommagé, & qui ſubſiſte dans le même état qu'il étoit du temps d'Epopée. Devant cet autel eſt la ſépulture du héros; auprès de ſon tombeau l'on a rangé les ſtatues de ces dieux, que l'on appelle *pr ſervateurs*, auxquels les Sicyoniens font des ſacrifices avec les mêmes cérémonies que les Grecs ont accoutumé de pratiquer pour détourner d'eux les maux qu'ils appréhendent. (*D. J.*)

SICYRNOTYRBE, (*Muſiq. des anciens.*) air de danſe des anciens, qu'on exécutoit ſur des flûtes. Dans les remarques de Dalechamp, ſur le *XIVe liv.* du *Deipnoz* d'Athénée, on trouve qu'on appelloit auſſi cet air *ſicinotyrbe*, *ſibenotyrbe* & *ſilenotyrbe*. (*F. D. C.*)

SIDA-POU, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom d'un arbre qui croît au Malabar: il n'eſt remarquable que parce qu'il ne porte des fruits que quand il eſt extrêmement vieux. Ray, *hiſt. plant.* (*D. J.*)

SIDARISO, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, dans la Zaconie, entre Miſitra & Malvaſia, à peu près à égale diſtance de l'un & de l'autre. On prend ce bourg pour l'ancienne *Geremia* de Pauſanias, ou *Gerania* de Pline. (*D. J.*)

SIDAYE, (*Géog. mod.*) M. Réland écrit *Sydaye*; ville des Indes, dans l'iſle de Java, ſur la côte ſeptentrionale de cette iſle, aſſez près de Touban, avec un port qui a dix braſſes de profondeur, fond de terre vaſeux. *Lat. mérid. 6, 44.* (*D. J.*)

SIDE, *ou* SIDA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure dans la Pamphilie, ſur le bord de la mer. Ptolomée, *liv. V, chap. v*, la marque immédiatement après l'embouchure de l'Eurymédonte; mais Strabon met un fleuve entre deux. Cependant comme il ne nomme point ce fleuve, il y a apparence qu'il n'étoit point conſidérable. Il ajoute que *Side* étoit une colonie des Cuméens, & qu'on y voyoit un temple de Minerve. Le Périple de Scylax fait auſſi de *Side* une colonie des Cuméens, & lui donne un port. Cicéron, *lib. III, epiſt. 6, ad Attic.* Tite-Live, *liv. XXXVII, chap. xxiij*, & Pauſanias, *liv. VIII, chap. xxviij*, parlent auſſi de cette ville; & le dernier remarque que le Mélas couloit aux environs. La ville de *Side* eſt aujourd'hui preſque toute ruinée, & ſes ruines ſe nomment *Scandalor*, ou *Canelohora*, ſelon Thevet. Niger dit *Chiriſonda*.

Side eſt encore une ville du Péloponnèſe, ſelon Pauſanias, *liv. III, chap. xxij*, elle avoit, dit-on, pris ſon nom de Sida, une des filles de Danaüs.

Euſtathius, patriarche d'Antioche dans le ive ſiecle, étoit de *Side* en Pamphilie. Sozomene fait un grand éloge de ſes ouvrages. L'égliſe grecque honore ſa mémoire le 20 février, & la latine le 16 de juillet. Sa diſſertation de la Pythoniſſe a été donnée en 1529 par Léon Allatius, & ce n'eſt pas un chef-d'œuvre de jugement & de critique. (*D. J.*)

SIDEN, (*Géogr. anc.*) fameux étang de l'Inde. Pline, *liv. XXXI, chap. ij*, dit que Ctéſias rapporte que tout y va à fond, & que rien n'y ſurnage; c'eſt une pure fable. Cet étang eſt appellé *Silia* par Strabon, *Silla* par Diodore de Sicile, & *Sila* par Arrien. Les habitans de ce quartier ſont nommés *Silei*. (*D. J.*)

SIDENA, (*Géog. anc.*) nom d'une contrée du Pont de la Cappadoce, d'une ville de l'Aſie mineure dans la Lycie, & d'une ville de la Troade, ſur le Granique. Cette derniere étoit ruinée du temps de Strabon, *liv. XIII, pag. 587.* (*D. J.*)

SIDÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Sideni*, peuples de la Germanie. Ils habitoient ſur l'Oder, ſelon Ptolomée, *liv. II, chap. xj.* On prétend que leur pays étoit dans le terrein de Stetin. (*D. J.*)

SIDERA, *ou* SIDRA, (*Géog. mod.*) petite iſle de l'Archipel, près de la côte de la Morée, entre les golfes de Napoli & d'Engia. Cette iſle a été bien connue des anciens ſous le nom de *Calauria*. Strabon lui donne trente ſtades, qui font à peine une lieue de circuit. Neptune y avoit un temple

célebre, avec droit de refuge, auquel les Macédoniens, maîtres de la Grece, n'oserent jamais toucher; & ce fut en considération de ce temple, que l'isle fut appellée *Posidonia*. Diane y étoit aussi révérée d'une maniere particuliere, d'où vint à la déesse l'épithete de Calaurienne. Enfin cette isle est fameuse par la mort de Démosthène, qui s'y retira, comme dans un asyle assuré que lui procuroit le temple de Neptune, contre les poursuites d'Antipater. (*D. J.*)

SIDÉRATION, s. f. *terme de Chirurgie*, gangrene parfaite. *Voyez* SPHACELE.

En *médecine* le mot *sidération* est pris pour la paralysie. *Voyez* PARALYSIE.

SIDÉRÉAL, adj. (*Astronom.*) On appelle année *sidéréale*, le temps de la révolution de la terre d'un point de son orbite au même point. Elle est distinguée de l'année *tropique*. *Voyez* AN.

SIDERITES, s. m. (*Phys.*) est un nom que quelques anciens auteurs donnent à la pierre d'aimant, *voyez* AIMANT.

SIDERITIS, s. f. (*Botan.*) Ce genre de plante s'appelle vulgairement en françois *crapaudine*, nom sous lequel on l'a caractérisée. Tournefort en compte quatorze especes, dont il suffira de décrire la plus commune, *sideritis vulgaris, hirsuta. I. R. H. 191*; en anglois *the procumbent ironwort*.

Cette plante pousse des tiges à la hauteur de deux piés, quarrées, velues, jaunâtres; ses feuilles sont opposées l'une à l'autre le long des branches, oblongues, velues, crenelées en leurs bords, ridées, d'un goût astringent un peu âcre. Ses fleurs sont en gueule, verticillées, ou disposées en rayons & par étages, d'un blanc jaunâtre, marquetées de points rouges; chaque étage de ces fleurs est soutenu par des feuilles presque rondes, coupées souvent en crêtes de coq, & différentes des autres feuilles qui naissent plus bas. Chaque fleur est un tuyau découpé par le haut en deux levres, & soutenue par un calice formé en cornette. Les graines qui succedent aux fleurs sont au nombre de quatre, oblongues, noires, enfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Cette plante a une odeur puante, croît aux lieux montagneux, & passe pour vulnéraire & dessiccative.

Les botanistes n'ont point encore découvert les trois especes de *sideritis* mentionnées dans Dioscoride. (*D. J.*)

SIDERO, CAP, (*Géog. mod.*) cap de l'isle de Candie, sur la côte orientale de l'isle, au territoire de Sittia. Le long de ce cap la mer a vingt-quatre brasses de profondeur, où l'on peut mouiller & se tenir à l'ancre en sûreté. (*D. J.*)

SIDEROCAPSA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Macédoine, au midi des ruines d'Emboli, au nord-oüest de Bolina, & à quelque distance du golfe Contessa. On la nommoit anciennement *Chrysites*, à cause de quelques mines d'or qu'elle renferme, & qui ne sont pas encore épuisées. *Long. 31, 20; latit. 40, 32.* (*D. J.*)

SIDÉROMANTIE, s. f. (*Divination.*) σιδηρομαντεία, espece de divination qui se faisoit parmi le peuple avec un fer rouge, sous lequel on plaçoit avec art un certain nombre de petites paillettes, & le devin annonçoit les événemens d'après les figures, les écarts, les étincelles que rendoient les petites paillettes en brûlant. Potter, *archæol. græc. liv. II, chap. xxviij, tom. I, pag. 353.* (*D. J.*)

SIDEROXYLUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante dans le système de Linnæus, & qu'il caractérise ainsi. Le calice est une petite enveloppe composée d'une seule feuille découpée en cinq quartiers, & qui subsiste. La fleur est formée d'un seul pétale, divisé en cinq segmens arrondis & concaves; à la base de chaque segment est une denticule pointue & courbée intérieurement; les étamines sont cinq filets aigus & de la longueur de la fleur; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est arrondi, le style est pointu, & a la longueur des étamines; le stigma est simple; le fruit est une baie rondelette ayant une seule loge; les grains sont au nombre de quatre. *Linnæi, Gen. plant. pag. 81.*

SIDETES, LES, (*Géog. anc.*) *Sidetæ*, peuples de l'Asie mineure, dans la Pamphilie, selon Tite-Live, *liv. XXXV, chap. xlviij.* Ils prenoient leur nom de la ville *Sida*; ce sont les *Siditæ* d'Arrien. Il est fait mention de ces peuples sur une mé-

daille rapportée dans le tréſor de Golzius; on y lit ce mot, Σιδήτων. (*D. J.*)

SIDIRUS, (*Géog. anc.*) lieu de l'Aſie mineure dans la Phrygie, au voiſinage de la ville de Trallis. C'étoit la patrie de Chérémon, qui, à ce que dit Agathias, *liv. II*, engagea par ſes prieres l'empereur Auguſte à rétablir la ville de Trallis, qu'un tremblement de terre avoit renverſée. Du temps d'Agathias on voyoit à *Sidirus* un autel très-ancien, ſur lequel on avoit élevé autrefois la ſtatue de Chérémon; mais Agathias ajoute qu'il n'y vit point cette ſtatue. (*D. J.*)

SIDOL, (*Diete.*) eſpece de ſauce fort décriée par les voyageurs européens, mais qui eſt fort agréable pour les Indiens des royaumes de Pégu, de Siam & d'Arrakan. On dit que ce n'eſt autre choſe que le jus ou la ſaumure tirée du poiſſon qui eſt entré en putréfaction. Les habitans de ce pays mêlent cette ſauce, qui eſt extrêmement puante & dégoûtante, à tous leurs alimens. Les rois & les grands ſeigneurs aſſaiſonnent leurs mets avec une ſauce faite avec des crevettes pulvériſées, & mêlées avec du ſel & du poivre long.

SIDOLOUCUM, ou *SIDOLEUCUM*, (*Géog. anc.*) le nom moderne eſt *Saulieu*, ville de la Gaule lyonnoiſe, dans l'Auxois en Bourgogne. Elle eſt placée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de *Lugdunum* à *Geſſoriacum*, entre *Auguſtodunum* & *Albalone*, à vingt-ſept milles de la premiere de ces places, & à vingt-quatre milles de la ſeconde. (*D. J.*)

SIDOM, *ou* SIDOMI-NOTTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, qui par ſa feuille & ſes autres apparences, reſſemble à un prunier ſauvage; ſa fleur eſt rouge, à cinq pétales, avec un calice de figure conique, duquel il ſort avant la chûte des pétales, un fruit charnu.

SIDON, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie, dans la Syrie, à vingt-quatre milles de Sour (autrefois Tyr), à trente-cinq milles de Barut, & à cinquante de Damas. Il eſt quelquefois fait mention de cette ville dans l'écriture, comme dans Joſué, *xix, 28. Judic. I, xxxj & iij. Reg. xvij, xxxj.* Elle a été fameuſe par ſon commerce.

Les principales divinités des Sidoniens étoient Baal & Aſtarté, ou le Soleil & la Lune, & les Hébreux ont ſouvent embraſſé leur idolâtrie, ſur-tout depuis qu'Achab roi d'Iſraël, eut épouſé Jéſabel fille d'Ethbaal, roi de *Sidon*. Alexandre ſubjugua les Sidoniens, prit la ville, & en donna le gouvernement à Abdolomine, qui étoit jardinier, mais de la famille royale de *Sidon*, comme nous le dirons à la fin de cet article.

Les anciens peuples de *Sidon* avoient du génie pour les arts méchaniques; ils étoient d'habiles tiſſerands, & d'excellens charpentiers. La ville de *Sidon* ſubſiſte encore ſous le nom de *Zaïde* ou *Seïde*.

Zénon, philoſophe épicurien, & qui ſoûtint glorieuſement l'honneur de ſa ſecte, naquit à *Sidon*: il eut entre autres diſciples Cicéron, Cotta, & Pomponius Atticus; d'où l'on peut juger du temps auquel ce philoſophe vivoit. Cicéron ouit Zénon à Athènes l'an 674 de Rome, c'eſt-à-dire, la premiere année de la 175e olympiade. Nous avons perdu tous les écrits de Zénon, & entre autres l'ouvrage qu'il fit contre le foible des mathématiques, & les obſcurités de cette ſcience. Gaſſendi diſoit à ce ſujet, que les géometres ont établi leur empire dans le pays des abſtractions & des idées, & qu'ils s'y promenent tout à leur aiſe; mais que s'ils veulent deſcendre dans le pays des réalités, ils trouvent bientôt une réſiſtance inſurmontable.

Au reſte, il faut ſe rappeller qu'il y a eu pluſieurs Zénon, & qu'ils ont tous été célebres dans leur genre. Le plus ancien & l'un des principaux philoſophes de l'antiquité, étoit Zénon d'Elée, diſciple de Parménides; il floriſſoit dans la 79e olympiade. Amoureux de la liberté, il entreprit de la procurer à ſa patrie opprimée par un tyran, nommé par les uns *Néarque*, & par d'autres *Démylus*; mais le projet de Zénon ayant été découvert, il ſouffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Le ſecond Zénon ſurnommé le *cynique*, fut le chef des Stoïciens; c'étoit un homme de la plus haute vertu: les Athéniens eurent tant de confiance dans ſa probité, qu'ils lui envoyoient tous les ſoirs les clés de leur ville. Le troiſieme écrivit ſur la géographie. Le quatrieme fit l'hiſtoire des hauts faits de Pyrrhus en

Italie

Italie & en Sicile, avec un abrégé de l'hiſtoire de Rome & de celle de Carthage. Le cinquieme étoit diſciple de Chryſippe. Le ſixieme profeſſoit la médecine avec une grande gloire. Le ſeptieme étoit grammairien diſtingué. Le huitieme eſt celui qui naquit à *Sidon*.

Quand cette ville ſe fut rendue à Alexandre le Grand, il dépoſa Straton qui avoit uſurpé la couronne, & s'informa s'il n'y avoit aucun des deſcendans de Cinyras en vie, pour le placer ſur le trône ; on croyoit généralement que toute la famille royale étoit éteinte ; mais enfin, quelques perſonnes plus éclairées nommerent Abdolonyme. Diodore de Sicile l'appelle *Ballonyme*, & Plutarque *Alynome*. Il ſubſiſtoit à la campagne de la culture des jardins ; Alexandre l'envoya chercher ſur le champ, & lui ayant donné la coûronne qui lui appartenoit par ſa naiſſance, il lui demanda de quelle maniere il avoit ſupporté ſa pauvreté. « Je ſouhaite, ſeigneur, répondit Abdolonyme, de » ſoutenir auſſi bien le nouvel état dont vous » m'honorez : ces mains ont pourvu à mes » beſoins ; je n'ai rien eu, & rien ne m'a » manqué ». Alexandre touché de la beauté de cette réponſe, augmenta les états d'Abdolonyme, lui donna les biens de Straton, & y joignit de riches préſens de ſon butin ſur les Perſes.

Tous les Anglois ſavent par cœur les vers charmans de Cowley ſur la vie ruſtique, tirés de cette hiſtoire, rapportée dans Diodore de Sicile, *liv. XVII*, Quinte-Curce, *l. IV*, Juſtin, *l. XI*, *c. x*, & Plutarque, *de fortuna Alexandri*. Ils commencent ainſi :

Happy the man, whom bounteous Gods allow
With his own hands paternal grounds to plow!
&c.

« Heureux, cent fois heureux, l'homme, qui loin du tumulte, & exempt de crainte & d'eſpérance, vit des fruits de ſon champ & de ſon jardin ! Son champ lui fournit ce dont la ſimple nature a beſoin ; & ſon jardin lui offre libéralement par ſon ombre & par ſes fruits, des plaiſirs innocens. Il voit, ſans que cette vue altere ſa tranquillité, le poids onéreux des grandeurs, ambitionné par des inſenſés, & poſſédé par les méchans..... C'eſt ainſi que le ſage Abdolonyme paſſoit ſa vie, lorſque les envoyés d'un grand roi vinrent lui offrir une couronne, & le trouverent occupé à cultiver ſon jardin. Ce ne fut qu'à regret qu'il quitta ſa campagne chérie, pour monter ſur le trône ; il ne put s'empêcher de s'arrêter ſouvent ſur la route, de tourner ſouvent les yeux vers le ſéjour qu'il abandonnoit, & on l'entendit plus d'une fois répéter : Hélas ! je quitte un royaume bien plus propre à rendre heureux, que celui que je vais poſſéder ! » (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SIDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, entre les Luti-Buri & les Cogni, ſelon Ptolomée, *l. II*, *c. xj*. Ils habitoient donc entre l'Oder & la Viſtule. (*D. J.*)

SIDONIA, (*Géog. mod.*) & plus communément *Medina-Sidonia*, ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à ſept lieues du port Sainte-Marie. Elle a été autrefois le ſiége d'un évêché transféré à Cadix en 1264 ; & c'eſt ſeulement depuis ce temps-là, que Cadix a été reconnue pour ville épiſcopale. *Voyez* MEDINA-SIDONIA. *Géog. mod.* (*D. J.*)

SIDONIORUM INSULA, (*Géog. anc.*) iſle du golfe Perſique : Strabon, *l. XVI*, *p. 784*, dit que ce fut une colonie venue de cette iſle, qui fonda la ville de Sidon en Phénicie. Il ajoute qu'on diſputoit, ſi c'étoit des habitans de cette iſle dont Homere avoit voulu parler dans ce vers :

Αἰθίοπας δ' ἱκόμην καὶ Σιδονίους καὶ Ἐρεμβους.

Venit & ad Æthiopes, & Sidonios, & Erembos.

Ortélius croit que cette iſle eſt la *Sidodona* d'Arrien. (*D. J.*)

SIDRA, (*Géod. mod.*) grand golfe d'Afrique, ſur la côte de Barbarie, entre Tripoli & Barca. On l'appelloit anciennement *Syrtis magna* : ſon nom moderne lui vient de la petite iſle *Sidra* qui eſt au fond. On voit dans ce golfe les ſeches ou baſſes de Barbarie, qui ſont dangereuſes. (*D. J.*)

SIDRO, (*Géog. mod.*) cap de Grece, dans la Livadie, en latin *Cynoſura*, & *Doriſcum Promontorium*. Il eſt à l'embouchure de la riviere d'Aſopo, dans le golfe de Négrepont. (*D. J.*)

SIDRONA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie, dans la Liburnie : Ptolomée, *l. II*, *c. xvij*, l'a marquée dans les terres ; le nom moderne eſt *Belas*, ſelon Nig er.

SIDUS, (*Géog. anc.*) nom d'une bourgade du territoire de Carinthe dans la Mégaride, ſelon Pline, *l. IV, c. vij*; 2°. d'une bourgade de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, au voiſinage de Clazomene; 3°. d'un lieu de l'Aſie mineure, dans la Pamphilie.

SIDUSA, (*Géog. anc.*) iſle de l'Aſie mineure. Pline, *l. V, c. xxxj*, la place ſur la côte de l'Ionie: Thucydide, *l. VIII, p. 360*, fait auſſi mention de cette iſle; Etienne le géographe écrit *Siduſſa*, & en fait une ville.

SIECLE, ſ. m. (*Chronolog.*) c'eſt dans la chronologie un eſpace de cent ans: les anciens poëtes diviſoient le temps en quatre ſiecles. Le premier, nommé le *ſiecle d'or*, déſigne l'innocence d'Adam & d'Eve dans le paradis terreſtre, où ils trouvoient ſans peine & ſans travail ce qui leur étoit néceſſaire. Le ſecond, appellé *ſiecle d'argent*, marque le fruit de leur péché, qui eſt le travail & les douleurs. Le troiſieme, dit le *ſiecle d'airain*, eſt pour le temps de la corruption des hommes juſqu'au déluge. Et le quatrieme, connu ſous le nom de *ſiecle de fer*, marque le temps de la guerre que les hommes ſe firent les uns aux autres, & les ſuites de leur diviſion. (*D. J.*)

SIECLES DES POETES, (*Mythol.*) ce ſont les quatre âges du monde, qui, ſelon les poëtes, ſuivirent la formation de l'homme. A l'âge d'or ſuccéderent l'âge d'argent, l'âge d'airain, & l'âge ou le ſiecle de fer. *Voyez-en les articles*, & joignez-y ce beau paſſage d'Héſiode. « Les habitans du ſiecle d'or, dit ce poëte ingénieux, devinrent autant de bons génies & d'anges tutélaires. Les hommes de l'âge d'argent furent changés en génies ſouterreins bienheureux, mais mortels, comme s'il pouvoit y avoir de vrai bonheur ſans l'immortalité. Les hommes du ſiecle d'airain ſont deſcendus aux enfers, & morts ſans reſſource. Enfin ceux de l'âge héroïque, ſont allés habiter les champs élyſées, ou les iſles fortunées ſituées aux extrémités du monde ». (*D. J.*)

SIECLE DE FER, (*Mythol.*) les temps rapides & innocens, d'où les poëtes fabuleux ont tiré leur âge d'or, ont fait place au ſiecle de fer. Les premiers hommes goûtoient le nectar de la vie, nous en épuiſons aujourd'hui la lie. Les eſprits languiſſans n'ont plus cet accord & cette harmonie qui fait l'ame du bonheur; les paſſions ont franchi leurs barrieres; la raiſon à demi-éteinte, impuiſſante ou corrompue, ne s'oppoſe point à cet affreux déſordre; la colere convulſive ſe répand en fureur, ou pâle & ſombre, elle engendre la vengeance. La baſſe envie ſeche de la joie d'autrui; joie qu'elle hait, parce qu'il n'en fut jamais pour elle. La crainte découragée, ſe fait mille fantômes effrayans qui lui raviſſent toutes les reſſources. L'amour même eſt l'amertume de l'ame; il n'eſt plus qu'une angoiſſe triſte & languiſſante au fond du cœur; ou bien guidé par un ſordide intérêt, il ne ſent plus ce noble deſir qui jamais ne ſe raſſaſie, & qui s'oubliant lui-même, met tout ſon bonheur à rendre heureux le cher objet de ſa flamme. L'eſpérance flotte ſans raiſon. La douleur, impatiente de la vie, ſe change en délire, paſſe les heures à pleurer, ou dans un ſilence d'accablement. Tous ces maux divers, & mille autres combinés de pluſieurs d'entr'eux, provenant d'une vue toujours incertaine & changeante du bien & du mal, tourmentent l'eſprit & l'agitent ſans ceſſe. Tel eſt le principe de la vile partialité; nous voyons d'abord avec froideur & indifférence l'avantage de notre ſemblable; le dégoût & la ſombre haine ſuccedent & s'enveloppent de ruſes, de lâches tromperies & de baſſes violences: tout ſentiment ſociable & réciproque s'éteint & ſe change en inhumanité qui pétrifie le cœur; & la nature déconcertée, ſemble ſe venger d'avoir perdu ſon cours.

Jadis le ciel s'en vengea par un déluge: un ébranlement univerſel ſépara la voûte qui retenoit les eaux du firmament. Elles fondirent avec impétuoſité; tout retentit du bruit de leur chûte; l'Océan n'eut plus de rivage, tout fut Océan; & les vagues agitées ſe rouloient avec fureur au-deſſus des plus hautes montagnes, qui s'étoient formées du débris du globe.

Les ſaiſons irritées depuis ont tyranniſé l'univers confondu. L'hiver piquant l'a couvert de neiges abondantes; les chaleurs impures de l'été ont corrompu l'air. Avant ce temps un printemps continuel regnoit ſur l'année entiere; les fleurs & les fruits ornoient à l'envi la même branche de leurs couleurs variées; l'air étoit pur & dans un calme per-

pétuel. Maintenant notre vie eſt le jouet des élémens qui paſſent du temps ſerein à l'obſcurité, du chaud au froid, du ſec à l'humide, concentrant une chaleur maligne, qui ſans ceſſe affoiblit nos jours, & tranche leur cours par une fin prématurée. (*D. J.*)

SIECLES D'IGNORANCE, (*Hiſt. mod.*) les neuf, dix & onzieme *ſiecles* ſont les vrais *ſiecles d'ignorance*. Elle étoit ſi profonde dans ces temps-là, qu'à peine les rois, les princes, les ſeigneurs, encore moins le peuple, ſavoient lire; ils connoiſſoient leurs poſſeſſions par l'uſage, & n'avoient garde de les ſoutenir par des titres, parce qu'ils ignoroient la pratique de l'écriture; c'eſt ce qui faiſoit que les mariages d'alors étoient ſi ſouvent déclarés nuls. Comme ces traités de mariage ſe concluoient aux portes des égliſes, & ne ſubſiſtoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été préſens, on ne pouvoit ſe ſouvenir ni des alliances, ni des degrés de parenté, & les parens ſe marioient ſans avoir de diſpenſe. De là tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique pour ſe ſéparer d'une femme légitime: de-là vient auſſi le crédit que prirent alors les clercs ou eccléſiaſtiques dans les affaires, parce qu'ils étoient les ſeuls qui euſſent reçu quelque inſtruction. Dans tous les *ſiecles*, ce ſont les habiles qui dominent ſur les ignorans. *V.* AGE (*D. J.*)

SIECLES, LES QUATRE, (*Arts & ſciences.*) c'eſt ainſi qu'on nomme par excellence les *quatre ſiecles* célebres, dont les productions ont été admirées par la poſtérité. On ſait que le mot de *ſiecle* ſe prend ici d'une maniere vague, pour ſignifier une durée de 60 ou 80 ans, plus ou moins. *Voyez* AGE.

Ces *quatre ſiecles* heureux, où les arts ont atteint une perfection à laquelle ils ne ſont point parvenus dans les autres, ſont celui qui commença dix années avant le regne de Philippe, pere d'Alexandre le grand; celui de Jules-Céſar & d'Auguſte; celui de Jules II & de Léon X; enfin celui de Louis XIV. Ce dernier a fini comme les autres, malgré les efforts qu'ont fait les cauſes morales & phyſiques pour ſoutenir les lettres & les arts au point d'élévation où ils avoient atteint rapidement. Ce temps ne ſe trouvera plus, dit M. de Voltaire, où un duc de la Rochefoucault, l'auteur des maximes, au ſortir de la converſation d'un Paſcal & d'un Arnauld, alloit au théatre de Corneille. Ainſi diſparoît le génie des arts & des ſciences, juſqu'à ce que la révolution des *ſiecles* le vienne encore tirer une autrefois du tombeau, où il ſemble qu'il s'enſeveliſſe pour pluſieurs générations, après s'être montré ſeulement durant quelques années. (*D. J.*)

SIECLE, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot, qui ſe prend ordinairement pour un eſpace de cent ans, ne ſe trouve point en ce ſens dans l'écriture, mais il ſignifie *long-temps*. Les géans ſont des hommes fameux depuis long-temps; *à ſæculo, Gen. vj, 4.* L'écriture donne auſſi le nom de *ſiecle*, au temps qui s'écouloit d'un jubilé à l'autre. Il le ſervira juſqu'au *ſiecle*, *Exod. xxj, 6*, c'eſt-à-dire juſqu'au jubilé prochain. L'eſclave hébreu qui ne vouloit pas profiter du privilége de l'année ſabbatique, demeuroit eſclave juſqu'à l'autre année ſabbatique. *Siecle* ſe prend encore pour toujours dans ce monde; ainſi *fœdus ſæculi* eſt une alliance indiſſoluble, ou, comme nous diſons, éternelle. Les *enfans du ſiecle*, οἱ υἱοὶ τοῦ αἰῶνος, déſignent les hommes. *Luc. xvj, 8.* (*D. J.*)

SIEGBOURG, *ou* SIGEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Berg, ſur la Sieg. (*D. J.*)

SIEGE, (*Scienc. étymolog.*) on ſait qu'on entend par *ſiége*, une dignité, une juriſdiction, une place, un canton dépendant de quelque prélat; en voici l'étymologie & la filiation. Du mot grec ἕδρα, on a fait le mot latin *ſella*, par l'affinité du ſifflement entre *H* & *S*, & du mot *ſella* on a fait le mot françois *ſiége*. Les hélies de Pindare, qu'Homere nomme *ſelles*, étoient le *ſiége*, le lieu de l'oracle. Le fertile canton, qu'Héſiode appelle *Hellopie*, étoit toutes les terres de la dépendance de ce même *ſiége*; & le fleuve *Selleis*, qui en prit le nom, y couloit; cette explication ſemble répandre la lumiere ſur une infinité de paſſages obſcurs. Enfin le chriſtianiſme, qui a conſacré juſqu'aux termes de religion employés par les payens, & qui quelquefois même a été plus loin, appelle à ſon tour *ſiéges* les endroits où doivent réſider les principaux de ſes miniſtres, les lieux de leur juriſdiction; & en conſéquence la premiere de toutes ces juriſdictions, eſt nommée le *ſaint ſiége*. Le pape

a pris un titre magnifique, pour déſigner ſon diſtrict; cependant il a donné lui-même ce titre à l'archevêché de Mayence. (*D. J.*)

Siege, ſ. m. (*Aſtron.*) eſt une étoile fixe de la ſeconde grandeur, qui ſe trouve dans la jointure de la jambe & de l'épaule gauche de la conſtellation, appellée *pégaſe*. *Voyez* Pégase. (*O*)

Siege, le saint, (*Hiſt. eccléſ.*) le *ſaint ſiége* eſt proprement l'évêché de Rome, que l'égliſe romaine eſt convenue de regarder comme le centre de ſon unité; mais ſi Rome étoit détruite ou devenoit hérétique, l'égliſe conviendroit d'un autre centre d'unité, qu'on regarderoit toujours comme le *ſaint ſiége*, tant qu'on y conſerveroit la foi de l'égliſe. Ainſi ce n'eſt pas l'égliſe qui doit ſe régler ſur l'évêché où eſt le *ſaint ſiége*; car il étoit autrefois à Antioche; mais c'eſt cet évêché qui doit garder les dogmes & ſe conformer aux regles de l'égliſe; & ce n'eſt que tant qu'il conſerve ces dogmes & qu'il garde ces regles, que l'égliſe le regarde comme le centre de l'unité.

La cour de Rome eſt fort différente du *ſaint ſiége*; quelquefois on entend ſimplement par ce mot, les officiers du pape; c'eſt en ce ſens que l'on dit ſe pourvoir en cour de Rome; mais la cour de Rome dans un autre ſens, c'eſt cet aſſemblage de courtiſans attentifs à relever la grandeur & la puiſſance des papes, afin d'y trouver eux-mêmes de quoi ſe relever & s'enrichir; c'eſt une foule de flatteurs, qui attribuent aux pontifes romains des perfections que Dieu ſeul poſſede, & qu'il n'a communiquées à aucun homme mortel; ce ſont enfin des gens qui n'oublient rien, pour changer l'humilité ſainte & le déſintéreſſement apoſtolique, en un intérêt condamnable & en une domination arbitraire. C'eſt de cette extravagante prétention, que ſont venus tant d'abus & de déſordres qui déſolent l'égliſe chrétienne & fortifient le ſchiſme. (*D. J.*)

Siége, *dans l'art militaire*, eſt le campement d'une armée autour d'une place à deſſein de s'en emparer, ſoit par famine en faiſant des retranchemens tout autour, & empêchant tout convoi de s'y introduire, ſoit à force ouverte en combattant les foſſés & faiſant des attaques formelles. *Voyez* Lignes, Tranchée, Approche.

Ce mot ſignifie à la lettre *demeure*, faiſant alluſion à ce que l'armée y fait ſa demeure juſqu'à la réduction de la place.

Les *ſiéges* les plus célebres de l'antiquité ſont ceux de Troye, de Tyr, d'Alexandrie, de Numance, *&c.* & parmi les modernes, ceux d'Oſtende, de Candie, de Grave, de Prague, *&c.*

Les *ſiéges* peuvent ſe diviſer en pluſieurs eſpeces, ſuivant la nature des villes qu'on doit attaquer, & la méthode qu'on y emploie.

Le premier eſt le *ſiége royal* ou le véritable *ſiége*; c'eſt celui dans lequel on fait tous les travaux néceſſaires pour s'emparer de la place, en chaſſant ſucceſſivement l'ennemi de toutes les fortifications qui la défendent; cette ſorte de *ſiége* ne ſe fait qu'aux villes conſidérables & importantes, & c'eſt de ce *ſiége* qu'on entend parler ordinairement, lorſqu'on dit qu'une armée fait le *ſiége* d'une place.

Le *ſiége* qui ne demande point tous les travaux du *ſiége* royal ſe nomme ſimplement *attaque*; c'eſt pourquoi, lorſqu'un corps de troupes eſt envoyé pour s'emparer d'un poſte important, comme d'un château ou de quelqu'autre petit lieu occupé par l'ennemi; on ne dit point qu'on en va faire le *ſiége*, mais l'attaque.

M. de Follard, dans ſon *Traité de l'attaque & de la défenſe des places des anciens*, blâme avec raiſon ceux qui confondent le *ſiége* avec le blocus ou le bombardement. Il attaque à ce ſujet un officier d'artillerie, qui dans un mémoire donné à l'académie des ſciences, *ſur la méthode de tirer les bombes avec ſuccès*, ne met aucune différence entre un *ſiége* dans les formes & un bombardement. Cet officier réduit à vingt-cinq les défauts où l'on tombe dans le jet des bombes pour y remédier, *& les corrige autant que faire ſe peut: voici*, dit-il, *ce que j'ai pratiqué aux* ſiéges *de Nice, Alger, Gènes, Tripoli, Roſe, Palamos, Barcelone, Alicante, & nombre d'autres places que j'ai bombardées.* " Qui ne croiroit, en liſant cela, dit M. de Follard, qu'Alger, Gènes & Tripoli, ont ſoutenu un *ſiége?* & ces *ſiéges* ſont imaginaires, du moins de ſon temps. Ces trois villes furent bombardées par mer, & perſonne ne mit pié à terre;

c'eſt donc improprement qu'on ſe ſert du terme de *ſiége*, lorſqu'il s'agit d'un bombardement, confondant ainſi l'un avec l'autre ».

La réſolution des *ſiéges* eſt une affaire de cabinet, elle eſt une ſuite naturelle de la ſupériorité que l'on croit avoir ſur ſes ennemis : mais leur exécution étant une des plus ſérieuſes, des plus importantes & des plus difficiles parties de la guerre, elle demande auſſi le plus de meſure & de circonſpection ; leur ſuccès dépend de pluſieurs choſes.

1°. Du ſecret ſans lequel il eſt difficile de réuſſir.

2°. Des forces qu'on a ſur pié pour attaquer les places des ennemis, & défendre les ſiennes.

3°. De la diſpoſition des ennemis ; car s'ils ſont réunis & auſſi forts que celui qui veut les attaquer, ils peuvent empêcher le ſuccès du *ſiége*.

4°. De l'état des magaſins les plus à portée des lieux ſur leſquels on peut entreprendre.

5°. De la conjoncture des temps ; car tous ne ſont pas propres aux *ſiéges*, & rien n'étant plus ruineux pour les armées que ceux d'hiver, on les doit éviter tant qu'on peut.

6°. Des fonds néceſſaires à leur dépenſe ; car l'argent étant le nerf de la guerre, ſans lui on ne ſauroit réuſſir en rien.

Ce ſont toutes meſures à prendre de longue main, qui doivent être dirigées à loiſir ; & après tout cela, quand on croit les avoir bien priſes, ſouvent tout échappe ; car l'ennemi qui n'eſt jamais d'accord avec vous pourra vous interrompre.

1°. Parce qu'il ſera auſſi fort que vous, & qu'il vous obſervera de près.

2°. Parce qu'il aura deſſein d'entreprendre de ſon côté ſur des places, dont la conſervation vous importe plus, que la conquête de celles ſur leſquelles vous pourriez entreprendre.

3°. Parce qu'il ſera en état de courir ſur votre pays & d'y porter la déſolation, pendant que vous ſerez occupé au *ſiége* d'une place, dont la priſe, qui peut être incertaine, ne vous dédommageroit pas des pertes que vous pourriez ſouffrir.

4°. Enfin, parce qu'il peut ſe mettre à portée de vous combattre, avant que vous puiſſiez être établi devant la place que vous voulez attaquer.

Il faut bien peſer toutes ces conſidérations avant que de ſe déterminer, & prendre toujours ſi bien ſon temps, que l'ennemi ne puiſſe vous tomber ſur les bras avant votre établiſſement.

Dans l'un & l'autre cas le mieux eſt d'être le plus fort, & d'avoir deux armées quand on le peut ; ſavoir, une qui aſſiége, & l'autre qui obſerve. Celle qui aſſiége ſe renferme dans ſes lignes, & celle qui obſerve ne fait que rôder & occuper les avenues par où l'ennemi peut ſe préſenter ou prendre des poſtes, & s'y retrancher, ou le ſuivre s'il s'éloigne, en le côtoyant & ſe poſtant toujours entre lui & l'armée aſſiégeante, le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible.

L'armée d'obſervation eſt encore d'un grand ſecours à l'aſſiégeant dans le commencement du *ſiége*, parce qu'elle veille à ſa conſervation, peut le favoriſer, eſcorter ſes convois, lui fournir des faſcines, & faire pluſieurs autres corvées. Réciproquement l'armée aſſiégeante la peut renforcer dans le beſoin, après les ſix ou ſept premiers jours de tranchée, quand elle a bien pris ſes avantages contre la place.

C'eſt encore une circonſtance bien favorable de pouvoir attaquer avant que l'ennemi ſe puiſſe mettre en campagne avec toutes ſes forces, ou dans l'arriere ſaiſon, après qu'une partie de ſes troupes s'étant retirée, il n'eſt plus aſſez fort pour s'oppoſer aux entrepriſes. M. de Vauban, *Attaq. des places*.

Un des objets les plus importans, lorſqu'on entreprend un *ſiége*, c'eſt de l'environner de maniere que l'ennemi ne puiſſe y faire entrer aucun ſecours. M. de Vendôme ayant aſſiégé Verue à la fin de l'année 1704, ſans couper abſolument la communication de cette place avec l'armée de M. le duc de Savoie ; la ville ſe défendit depuis le 14 octobre de cette année juſqu'au 7 avril de la ſuivante, & M. de Vendôme auroit été obligé d'en lever le *ſiége*, s'il n'étoit parvenu à couper la communication avec l'armée ennemie ; c'eſt ce qu'il fit la nuit du premier au ſecond de mars.

Ayant fait après cela ſommer le gouverneur de ſe rendre, celui-ci lui répondit, qu'il comptoit n'être aſſiégé que du jour de l'interruption de la communication, quoiqu'il y eût déja près de cinq mois que M. de Vendôme fût devant la place.

Avant de former un *ſiége*, on doit évaluer à peu près la quantité de troupes & de munitions dont on aura beſoin pour la prendre; cette évaluation eſt aſſez difficile, & nous n'avons aucun livre où elle ſoit traitée avec préciſion.

Ciran, l'un de nos plus anciens ingénieurs, ſuppoſe que l'armée aſſaillante doit être dix fois plus nombreuſe que la garniſon, & qu'ainſi il faut une armée de dix mille hommes pour attaquer une place dans laquelle il y en a mille; mais ce rapport qui peut être aſſez exact dans cette ſuppoſition, pourvu qu'il n'y ait point à craindre qu'il vienne une armée au ſecours de la place, ne ſeroit pas ſuffiſant dans une ville où il y auroit deux mille hommes, ſur-tout s'il falloit ſe circonveiller contre l'ennemi.

Ce rapport ſe trouvera donc trop petit dans pluſieurs cas, mais il ſera auſſi trop grand dans d'autres. Par exemple, on n'a pas beſoin d'une armée de deux cens mille hommes pour aſſiéger une place dans laquelle il y en a vingt mille; c'eſt au général à déterminer par la grande connoiſſance qu'il doit avoir de la guerre, le nombre de troupes dont il a beſoin pour faire un *ſiége* quelconque, relativement à la grandeur de la place, à l'excellence de ſes ouvrages, au nombre & à la valeur de la garniſon qui y eſt renfermée.

Pour l'amas de munitions qu'on peut conſommer dans un *ſiége*, il faut régler d'abord quelle en ſera à peu près la durée, quelles ſeront les différentes batteries qu'il faudra élever, ce qu'elles pourront conſommer par jour, *&c.* on a des tables dans pluſieurs livres, notamment dans les mémoires d'artillerie de Saint-Remy, qui contiennent le détail des munitions de guerre menées à différens *ſiéges*; mais comme on n'y rend aucune raiſon de la quantité des choſes qu'elles contiennent, elles ne peuvent être d'un grand ſecours aux généraux. Cependant au défaut des préceptes, on joint ici quelques-uns de ces états pour donner une idée de la quantité de ces munitions qui ſe conſomment dans un *ſiége*.

Etat des pieces d'artillerie & munitions de guerre qui ont été menées devant Luxembourg, pour en faire le ſiége, en 1684.

		Munitions conſommées.
Pieces de fonte,		
de 33	7	Il y en eut quelques-unes d'éventées.
de 24	33	
de 8	8	
de 4	12	
	60	
Affûts avec leurs avant-trains.		
de 33	12	4
de 24	46	2
de 8	8	
de 4	14	
Paires d'armes.	99	Lanternes. 16
Lanternes de rechange.	20	Refouloirs. 18
		Ecouvillons. 20
Chariots à porter canon.	19	
Charrettes	125	10
Boulets,		
de 33	10620	6792
de 24	55274	30100
de 8	3800	
de 4	5000	618
Mortiers	15	
Ce qui a été mené au ſiége de * * *		*Ce qui y a été conſommé.*
Mortiers	16	
Chariots à porter affûts à mortiers	16	2
Pluſieurs ſusbandes d'affûts à mortiers, avec leurs boulons.		Quelques ſusbandes.
Bombes	7092	5501
Fuſées à bombes	7300	5600
Pierriers montés	6	
Grenades	40304	20660
Fuſées à grenades	57000	40000
Poudre	953000	835300
Plomb	90800	59800

Meches	133600	67900
Sacs à terre	199049	109019
Mousquets	2400	618
Hallebardes	200	90
Fusils	100	100
Paires d'armes à l'épreuve	100	1
Pots à terre	100	13
Salpêtre	534	384
Soufre.	240	104
Une tonne de poix-réfine.		
Une tonne de poix-noire.		
Deux tonnes de goudron.		
Mortiers de fonte, avec leurs pilons	2	
Chaudieres de fer	2	
Outils à pionniers	38809	18795
Haches	2310	1076
Serpes	6670	2120
Manches d'outils	3300	1800
Hottes	510	500
Brouettes	260	110
Outils à mineur	184	
A charpentier & à charron	210	74
Trois forges completes, & un soufflet.		
Criks	6	3
Un équipage de pont de bateaux.		
Trois cens tonnes de cordages.		26
Et quelqu'autres cordages.		Et quelqu'autres cordages.
Chevres	5	Equipages de chevres. 1
Madriers	750	567
Coins de mire	138	88
Leviers	41	41
Feuilles de fer noir	573	573
Feuilles de fer blanc	340	340
Essieux de bois	24	22
Peaux de moutons	115	115
Clous	6430	6430
Clous de cuivre	16	16
Fer en barre	945	845
Essieux de fer	4	4
Chevilles ouvrieres	3	
Lanternes à éclairer	4	4
Boîtes pour lanternes.	24	24
Caissons	6	
Chariots à porter tymballes	1	

*Menus achats faits pour le siége de ****	*Menus achats consommés au siége de ****
Vieux oing 650 l.	650 l.
Flambeaux de cire jaune, 100	47
Bougies de cire jaune 30 l. / Bougies de cire blanche. 40 l.	42 l.
Cire neuve 72 l.	22 l.
Chandelles 500 l.	500 l.
Aunes de toile 50	50
Fil 6 l.	6 l.
Aiguilles 200	200
Grands sacs 32	32
Grandes lanternes sourdes 33 / Petites lantern. sourdes 37	36
Mesures de fer blanc 29	12
Barils à bourses 24	19
Fournimens 20	20
Fil de laiton 27 l.	
Ficelle 40 l.	40 l.
Menu cordage 20 l.	
Etoupes 100 l.	40 l.
Romaine 1	
Peaux de moutons 100	100
Tôle 16 l.	16 l.
Acier 50 l.	50 l.
Clous de cuivre 19	19
Rames de papier 2 / Rame de gros papier 1 / Rame de papier en quart. 1	tout entier.
Tamis 2	

Balance	1	
Poids de marc d'une livre chacun	2	1
Poix graſſe	100 l.	
Suif de mouton	50 l.	
Clous de toutes ſortes	400 l.	400 l.
Plumes & encre.		
Une chapelle complete.		
Un baril d'eau-de-vie.		

Etat des pieces d'artillerie & munitions de guerre, qui ont été menées devant Turin, en 1705, pour en faire le ſiége.

Munitions uſées & conſommées à ce ſiége.

Pieces,		
de 24	104	
de 16	6	
de 12	17	
de 8	10	
de 4, dont 13 longues, 4 de la nouvelle invention, & 6 à dos de mulet.	35	
Affûts,		
de 24	153	45
de 16	11	5
de 12	35	2
de 8	10	
de 4, dont 13 longues, 4 de la nouvelle invention, & 4 à dos de mulet,	21	7
Avant-trains, dont 2 à dos de mulet,	180	
Chariots à corps de canon	90	
Chariots à ridelles	110	
Chariots à boulets	30	
Charrettes	30	
Chevres garnies	8	
Trinqueballe	1	
Armes des pieces,		
de 24	126	40
de 26	10	4
de 12	20	6
de 8	12	3
de 4	40	8
Tirebourres	20	8
Boulets,		
de 24	89633	69237
de 16	26259	15900
de 12	21210	21000
de 8	3800	3500
de 4	8400	4000
Cartouches pour les troupes	278000	106000
Cartouches de fer blanc,		
de 16	150	150
de 12	40	40
de 8	50	50
de 4	60	60
Mortiers,		
de 12 pouces	39	
de 9 pouces	7	
de 6 pouces	13	
Affûts,		
de 12 pouces, dont 10 de fer coulé,	43	10
de 9 pouces	12	5
de 6 pouces	14	4
Bombes,		
de 12 pouces	13960	13849
de 9 pouces	5549	3782
de 6 pouces	5646	3314
Fuſées à Bombes, de 12 pouces	20000	13849
Fuſées à bombes, de 9 pouces,	10000	3782
Fuſées de 6 pouces	8000	3314
Grenades chargées	25541	23200
Grenad. non charg.	21185	4500
Fuſées à grenades, non chargées,	30000	4500
Balots de laine	224	224
Sacs à terre	174160	142260
Pier. à fuſils	415200	90000
Outils à pionniers	56375	54742
Manches d'outils	24580	24580

Haches

Haches	2685	1892
Serpes	5230	1209
Outils à Mineurs.		
Piques à rocs	1000	800
Maſſes	150	100
Pinces	102	80
Pinces à pié de biche	30	30
Poinçons	300	200
Aiguilles	32	12
Ciſeaux à grains d'orge	99	99
Tranches à grains d'orge	6	6
Outils à charpentiers & chairons, de toutes ſortes,	316	216
Outils à forgeurs, de toutes ſortes,	55	55
Outils à menuiſiers, de toutes ſortes,	43	30
Cordages.		
Prolonges doubles	86	30
Cables pour chevres	20	12
Prolonges ſimples	100	50
Paires de traits à canons	200	120
Paires de traits communs	42	30
Ballots de cordages pour emballer	42	30
Menus cordages	3500 l.	2200 l.
Ficelles	500 l.	500 l.
Bois de remontage.		
Timons	200	
Limonniers	50	
Eſſieux	100	
Jantes	500	
Rais	800	
Roues de 24, ferrées,	20	20
Roues de 24, en blanc,	10	10
Roues de chariots, à corps de canon,	30	30
Roues de chariots, à ridelles & à boulets,	10	10
Roues d'avant-trains	10	8
Leviers	100	100
Coins de mire	800	500
Chapiteaux	300	300
Madriers à plate-forme	100	199
Planches de ſapin	500	500
Artifices.		
Soufre	2000 l.	1000 l.
Salpêtre	2500 l.	2000 l.

Balles à feu	150	150
Faſcines goudronnées	100	100
Huile de térébenth.	50 l.	50 l.
Goudron	200 l.	200 l.
Caiſſes d'uſtenſiles à bombardiers	1	1
Cire préparée pour coiffer les fuſées à bombes,	300 l.	300 l.
Cire jaune	100 l.	100 l.
Barils de pulverin	2	2
Caiſſe de compoſition	1	1
Fer neuf en plat, quarré & long,	5000 l.	3000 l.
Boîtes de fer de toutes ſortes	20000	12000
Vieux clous de toutes ſortes	10000	10000
Acier	400 l.	300 l.
Clous à rouage	10000	6000
Clous à flaſques	15000	10000
Clous de toutes ſortes	60000	30000
Clous picards	50000	20000
Clous de tonnelier	10000	8000
Clous à écouvillon	12000	9000
Clous de cuivre à lanterne	200 l.	200 l.
Meſures de fer blanc.		
de 10	200	200
de 8	100	100
de 6	80	80
de 4	150	150
de 3	100	100
de 2	150	150
de 1	80	80
de demi-livre	100	100
de deux onces	50	50
Entonnoirs de fer blanc	50	50
Fleau avec ſes plateaux	1	1
Poids de fonte de 25 liv.		
Poids de marc	4	
de 10 livres	1	
de 5 livres	1	
Soufflets	8	
Enclumes	8	
Fer de toles	288 l.	288 l.
Feuilles de cuivre, pour pontons,	9	9
Peaux de mouton, pour écouvillons,	210	210
Paniers d'oſier	200	200

Hottes d'oſier	300	300
Sacs à boulets	100	100
	Menus achats.	*Menus achats conſommés.*
Bougies	1100 l.	1100 l.
Chandelles	800 l.	808 l.
Flambeaux	144 l.	144 l.
Vieux-oing	3100 l.	3100 l.
Torches à vent	400 l.	400 l.
Dix-huit caiſſes de lanternes à éclairer	570	570
Lunes triangulaires, quarrées, plates & rondes,	116	116
Petites lunes	36	36
Etaux	4	4
Fil de fer	100 l.	100 l.
Fil de laiton	47 l.	47 l.
Scies à main	130	130
Grandes ſcies	3	3
Rapes	36	36
Feuilles de fer blanc	1200	1200
Cricks	5	5
Toile peinte pour mulets	100	100
Toile peinte pour la poudre	30	30
Couvertures de toile cirée	300	300
Poulies de fonte	32	12
Rames de papier à états fin	5	5
Rames de papier commun à faire gargouches	52	52
Rames de papier à lettre	6	6
Plumes	200	200
Canifs	12	12
Vrilles	30	30
Aiguilles	500	500
Fil à coudre	20 l.	20 l.
Huile d'olive, pour les mineurs,	80 l.	80 l.
Coton	180 l.	120 l.
Lampes à éclairer	60	60
Poudre	1411200 l.	1176760 l.
Plomb	150900 l.	130507 l.
Meche	41800	18794

Comme dans le temps des ſiéges pour leſquels on a dreſſé les états précédens, on ne faiſoit point uſage des obus, il n'y en eſt pas fait mention; mais comme l'on s'en eſt ſervi avec ſuccès au *ſiége* de Maeſtricht, en 1747, on ne doit point oublier d'en inſérer dans le détail des munitions qui concernent les *ſiéges*. *Voyez* ſur tout ce qui concerne ce ſujet, & le détail des *ſiéges*, notre *traité d'artillerie*, & celui de l'*attaque des places*, ſeconde édition. (*Q*)

SIÉGE *d'aiſance*, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la devanture & la lunette d'une aiſance.

SIÉGE *d'une ſelle*, (*Manége.*) le *ſiége d'une ſelle* eſt l'endroit du haut de la ſelle où le cavalier eſt aſſis.

SIÉGE, ſ. m. (*terme de Potier de terre.*) c'eſt une planche un peu penchée en devant, placée derriere la roue; ſur laquelle s'aſſied l'ouvrier quand il veut tourner un vaſe, ou quelqu'autre ouvrage de poterie. Cette planche a des deux côtés deux pieces de bois qu'on nomme des *payens*, qui ſont fendues en hoches, de diſtance en diſtance pour lui ſervir comme de marche-pié. C'eſt ſur ces hoches que l'ouvrier met ſes piés lorſqu'il travaille, ce qui les lui tient fort écartés l'un de l'autre, pour qu'il ait plus de facilité à ſe ſervir du tournoir; avec lequel il donne le mouvement à ſa roue: les payens ſont mis en penchant auſſi-bien que la planche. *Savary*. (*D. J.*)

SIÉGE, *voyez* GARDON.

SIÉGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Wéteravie, ſur un ruiſſeau de même nom. Elle eſt chef-lieu d'une principauté qui appartient à une branche de la maiſon de Naſſau. *Long.* 23, 58; *lat.* 50, 42.

SIÉGER, v. n. (*Gram.*) occuper le ſiége. On dit ce pape a *ſiégé* dix ans. Il *ſiégeoit* lorſque cette affaire a été jugée. *Siéger* ſe prend alors pour *préſider*.

SIÉNÉ, (*Géog. anc.*) *voy.* SYÉNÉ.

SIENNE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la Toſcane, capitale du Siennois, à 9 milles de Monte-Pulciano, à 11 de Florence, à 18 de Pérouſe, & à 22 de Piſe.

Elle eſt grande & aſſez bien bâtie; ſa ſituation ſur une colline fait qu'on y reſpire un air pur, & qu'en même temps il faut toujours monter & deſcendre. Ses rues ſont propres & pavées de briques miſes de champ.

La cathédrale, quoique gothique, paſſe en total pour un bel édifice; elle eſt revêtue

de marbre en dedans & en dehors ; le pavé du chœur eſt de marbre blanc & noir, en maniere de moſaïque. Pluſieurs fontaines fourniſſent de l'eau dans tous les quartiers. Les couvens de religieux y ſont en grand nombre, & la plupart ont des égliſes riches.

L'évêché de cette ville fut érigé en métropole en 1459 ; l'univerſité fut établie en 1387. Ce fut à *Sienne* que le pape Nicolas II tint le concile qui décida que l'élection des pontifes de Rome n'appartiendroit qu'aux cardinaux. Il y a une citadelle pour la défenſe de cette ville, dont le territoire rapporte du blé, du vin & d'excellent fruit. *Long.* ſuivant Caſſini, *28, 51, 30 ; lat. 42, 22.*

Pline appelle Sienne, *colonia Senenſis*, & Tacite, *colonia Senienſis*. Le nom de *Sena* lui eſt donné par Caton, par l'itinéraire d'Antonin & par Ptolomée. Pluſieurs ſavans croient que les Gaulois ſénonois bâtirent cette ville pour leur repos. Quand les Romains en devinrent les maîtres, ils l'agrandirent afin d'y pouvoir loger leurs colonies.

Dans le dénombrement de leur empire, *Sienne* imita les autres villes ſes voiſines qui s'érigerent en républiques. Enſuite il s'éleva dans ſon ſein des partis qui s'armerent les uns contre les autres. Petruccio florentin, profitant de la foibleſſe des Siennois, s'empara de leur ville par ſurpriſe, & la gouverna tyranniquement.

Après ſa mort, le peuple chaſſa ſes enfans, recouvra & conſerva pendant quelque temps ſa liberté, ſous la protection de l'empereur. Enfin *Sienne* fut ſoumiſe à Côme I duc de Toſcane. Philippe II roi d'Eſpagne, lui céda cette ville pour payement des ſommes qu'il lui devoit. Depuis lors, il ne lui eſt pas reſté la plus petite ombre de ſon ancienne ſouveraineté.

Mais quelques papes, & des gens de lettres des plus illuſtres y ont pris naiſſance ; je dois d'autant moins oublier de les remémorer, qu'ils n'ont point laiſſé après eux de rejeton ; cette ville eſt retombée dans la barbarie.

Je connois quatre papes nés à *Sienne ;* Alexandre III, Pie III, Paul V & Alexandre VII.

Un des hommes du monde, qui, dans les temps groſſiers qu'on nomme *du moyen âge*, mérita le plus du genre humain, dit M. de Voltaire, eſt *Alexandre III* élu pape en 1159, après la mort d'Adrien IV. Ce fut lui qui dans un concile abolit la ſervitude. C'eſt ce même pape qui triompha dans Veniſe, par ſa ſageſſe, de la violence de l'empereur Frédéric Barberouſſe, & qui força Henri II roi d'Angleterre, de demander pardon à Dieu & aux hommes du meurtre de Thomas Becket ; ce pape reſſuſcita les droits des peuples, réprima le crime dans les rois, & ſut réſerver au ſiége pontifical de Rome le privilége de la canoniſation des ſaints. Après avoir gouverné ſagement l'égliſe, il mourut comblé de gloire le 30 août 1181.

Pie III fils d'une ſœur du pape Pie II, ſuccéda à Alexandre VI le 22 ſeptembre 1503. Il eſt loué dans les épîtres de Marſile Ficin, de Philelphe, de Sabellicus & de quelques autres gens de lettres, qui avoient conçu de grandes eſpérances de ſon gouvernement ; mais il mourut peu de jours après ſon exaltation d'une plaie à la jambe, avec ſoupçon d'avoir été empoiſonné.

Paul V. (Camille Borghèſe), originaire de *Sienne*, ſuccéda au pape Léon XI monté ſur le trône pontifical, il reprit les fameuſes congrégations *de auxiliis*, & défendit aux deux partis de ſe cenſurer. Enſuite il s'aviſa d'excommunier & d'interdire la république de Veniſe, pour avoir fait des loix qu'il jugeoit contraires aux libertés des eccléſiaſtiques ; mais les Vénitiens armerent, & Paul V leva l'interdit & l'excommunication. Depuis lors il s'appliqua à embellir Rome, & à raſſembler dans ſon palais les plus beaux ouvrages de peinture & de ſculpture. Il mourut en 1621, à 69 ans, & eut pour ſucceſſeur Grégoire XV.

Alexandre VII de la famille de Chigi, né à *Sienne* en 1599, ſuccéda à Innocent X en 1655. Une de ſes premieres démarches fut de renouveller les cenſures de ſon prédéceſſeur contre les cinq propoſitions de Janſénius. Il compoſa lui-même un nouveau formulaire qui fut reçu en France par une déclaration enregiſtrée, & par tous les évêques, excepté par quatre qui refuſerent de ſigner ce formulaire. Alexandre VII nomma neuf évêques, françois pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires, ce qui ne ſervit qu'à aigrir davantage les eſprits.

Louis XIV & le pape étoient alors en bonne intelligence ; l'inſulte faite au duc de

Crequi en 1662 avoit été réparée par ſa ſainteté, & le roi lui avoit rendu la ville d'Avignon. Ce pontife mourut peu de temps après en 1667, âgé de 68 ans, & eut pour ſucceſſeur Clément IX.

On dit que dans le temps de ſa nonciature d'Allemagne, il avoit réſolu de quitter la religion romaine, & d'embraſſer la proteſtante; mais que la mort du comte Pompée ſon parent, qui fut empoiſonné en paſſant par Lyon, pour ſe retirer en Allemagne, après ſon abjuration, lui fit retarder l'exécution de ſon premier deſſein, & que ſon élévation au cardinalat lui inſpira de toutes autres vues. Il aimoit les belles-lettres; & quoiqu'il fût poëte médiocre, on a cependant imprimé au Louvre en 1656, un volume *in-fol.* de poéſies, ſous le titre de *Philomathi muſæ juveniles.*

Je paſſe aux ſimples hommes de lettres nés à *Sienne*, & quelques-uns d'eux ont immortaliſé leur nom.

Bernardin de *Sienne* étoit cependant natif de Maſſa-Carera en 1583, mais on lui donna le ſurnom de *Sienne*, parce qu'il paſſa dans cette ville la plus grande partie de ſa vie. Ses prédications, ſes auſtérités, ſon humilité, ſon zele pour le ſoulagement des peſtiférés, lui acquirent une très-grande gloire. Il devint vicaire général des freres de l'obſervance de S. François dans toute l'Italie: il y réforma, ou établit de nouveau plus de trois cens monaſteres, & refuſa les évêchés de *Sienne*, de Ferrare & d'Urbin.

Pour animer davantage la dévotion des fideles, il fit faire un beau tableau, au milieu duquel étoit peint notre Sauveur entouré du ſoleil, & il obligeoit le peuple à adorer Jeſus-Chriſt dans ce tableau. Cette conduite fut imitée par pluſieurs moines du même ordre, qui expoſoient le tableau en public dans les proceſſions. Cependant quelques perſonnes ſages n'approuvant point cette nouveauté, & craignant qu'on ne rendît plus d'honneur au tableau qu'à l'original, porterent l'affaire au tribunal de Martin V. Ce pape, après avoir fait là-deſſus une conſultation de prélats & de docteurs éclairés, défendit à Bernardin cette pratique comme dangereuſe & ſuperſtitieuſe, & Bernardin s'y conforma.

Il mourut à Aquila l'an 1444, dans la ſoixante-quatrieme année de ſon âge, & Nicolas V l'a canoniſé. Ses œuvres qui ne roulent que ſur des ſujets de dévotion, ont été imprimées à Veniſe chez les Juntes en 1595, par les ſoins de Rodulphe, évêque de Sinigaglia, & à Paris l'an 1636 en *deux vol. in-fol.* par ceux du pere la Haye. Le ſtyle de S. Bernardin n'eſt ni pur, ni élevé; mais dans le recueil donné ſous ſon nom, les ſermons qui ſont véritablement de lui, contiennent une morale ſimple, dépouillée des fauſſes penſées & des jeux de mots de la plupart des ſermonnaires d'Italie.

Catharin (Ambroiſe), célebre théologien du xvj^e ſiecle, natif de *Sienne*, enſeigna le droit dans pluſieurs univerſités d'Italie, ſous ſon nom de *Politus Lancellotus.* Il entra dans l'ordre de S. Dominique l'an 1515, à l'âge de 33 ans; il prit alors le nom d'*Ambroiſe Catharin*, ſe donna tout entier à la théologie, & ſe rendit bientôt célebre par ſes écrits. Il parut avec éclat au concile de Trente en 1545, fut évêque de Minori en 1547, & archevêque de Conza en 1551. Il mourut ſubitement quelque temps après, & lorſqu'il touchoit au moment d'être nommé cardinal.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages, & avancé dans quelques-uns des ſentimens libres & hardis, ſans s'embarraſſer s'il s'écartoit de ceux de S. Auguſtin, de S. Thomas & des autres théologiens. Il déclare dans un traité ſur la prédeſtination, que Dieu n'a point prédeſtiné les hommes par un décret immuable, mais que leur ſalut dépend du bon uſage qu'ils font des graces que l'Etre ſuprême leur accorde. Il établit la chûte d'Adam dans le péché qu'il fit en mangeant du fruit défendu, qui eſt, dit-il, un péché en nous en tant que notre volonté eſt compriſe dans la ſienne. Il penſe auſſi que Jeſus-Chriſt ſeroit venu ſur la terre quand même Adam n'auroit pas péché. Il prétend que S. Jean l'évangéliſte n'eſt point mort, mais qu'il a été enlevé au ciel comme Henoch & Elie. Dans ſon traité de la réſurrection, loin de damner les enfans morts ſans baptême, il aſſure qu'ils jouiſſent d'une félicité convenable à leur état. Il ſoutient dans un autre ouvrage que ces paroles, *ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, ne ſont qu'énonciatives, & que Jeſus-Chriſt n'a point conſacré en les prononçant.

Enfin il a défendu au concile de Trente un ſentiment qui a préſentement un grand nombre de ſectateurs en Sorbonne, ſavoir, que l'intention extérieure eſt ſuffiſante dans le miniſtre qui adminiſtre les ſacremens; c'eſt-à-dire que le ſacrement eſt valide, pourvu que celui qui l'adminiſtre faſſe extérieurement les cérémonies requiſes, quoique intérieurement il puiſſe avoir la penſée de ſe moquer du ſacrement & des choſes ſaintes.

Ferrari (Jean-Baptiſte), jéſuite de *Sienne*, mort en 1655, a donné au public un dictionnaire ſyriaque utile, imprimé à Rome en 1622, *in-fol.* ſous le titre de *Nomenclator ſyriacus*. Il témoigne dans ſa préface qu'il a été aidé par de ſavans maronites ſur l'interprétation des termes les plus obſcurs.

Ochino (Bernardino) fut un de ces eccléſiaſtiques d'Italie, qui ſortirent de leurs pays dans le xvj^e^ ſiecle, pour embraſſer la religion proteſtante. Ochin avoit été d'abord cordelier, puis capucin, & même général de ce dernier ordre. Les hiſtoriens du temps diſent qu'il enchantoit ſes auditeurs par la grace, la politeſſe, l'abondance, la douceur & la pureté de ſon ſtyle. Il quitta l'habit de capucin, embraſſa le luthéraniſme, & paſſa par Genève pour ſe rendre à Augsbourg. Il entreprit en 1547 le voyage d'Angleterre avec ſon ami Pierre martyr, d'où il fut appellé à Zurich en 1555 pour y être miniſtre de l'égliſe italienne, qu'il deſſervit pendant huit ans.

Ses dialogues qu'on imprima, & qui ſembloient contenir entr'autres erreurs l'approbation de la polygamie, irriterent les magiſtrats de Zurich, qui le chaſſerent de leur ville en 1563. Comme on ne voulut pas lui permettre de s'arrêter à Baſle, ſeulement pendant l'hiver, il pourſuivit tout de ſuite ſa route en Pologne; mais à peine y étoit-il arrivé, que le nonce Commandon l'obligea d'en ſortir, en vertu d'un édit qu'il obtint contre tous les hérétiques étrangers. Ochin ſe rendit en Moravie, & mourut à Slaucow en 1564, âgé de 77 ans. La peſte l'emporta, lui, ſes deux filles & ſon fils.

La liſte de ſes écrits ſe trouve dans la bibliotheque des anti-trinitaires. Il publia en italien ſix volumes de ſermons; une expoſition de l'épître de S. Paul aux Romains, un commentaire ſur l'épître aux Galates; un dialogue ſur le purgatoire; des apologues, *&c.* La plupart de ces livres ont été traduits en latin; mais les ouvrages de cet auteur qui ont fait le plus de bruit, & qu'il eſt difficile de trouver, ſont ſes *dialogues*, ſes *labyrinthi* ſur la prédeſtination & le franc-arbitre, & ſes *ſermons* ſur la meſſe.

Ochin publia ſes dialogues au nombre de trente en italien; Caſtalion les mit en latin, & les fit imprimer à Baſle en 1563. Le vingt-unieme de ſes dialogues traite de la polygamie. Il n'eſt pas vrai cependant qu'il tâche d'y prouver qu'il eſt permis, & qu'il eſt même ordonné aux chrétiens d'épouſer autant de femmes qu'il leur plaît. Si vous liſez le commencement du dialogue *de polygamiâ*, vous verrez que l'état de la queſtion eſt celui-ci: " Un homme qui ſouhaite des enfans, & qui eſt marié à une femme ſtérile, maladive, & avec laquelle il ne ſauroit s'accorder, peut-il en épouſer une autre, ſans répudier la premiere "? Ochin ſuppoſe qu'on le conſulte ſur un tel cas de conſcience. Il prend le parti de la négative; & après avoir mis dans la bouche de ſon conſultant les raiſons les plus favorables à la pluralité des femmes, & avoir répondu foiblement d'aſſez bonnes choſes, il conclut par conſeiller de recourir à la priere, & par aſſurer que ſi l'on demande à Dieu avec foi la continence, on l'obtiendra. Il déclare enfin que ſi Dieu ne donne point la continence, on pourra ſuivre l'inſtinct que l'on connoîtra certainement venir de Dieu. Voilà du pur fanatiſme, mais il n'y a rien de plus.

M. Simon, dans ſon *hiſt. critiq. des comment. du N. T.*, *c. lv*, parle fort pertinemment des dialogues d'Ochin, qui roulent ſur la Trinité. Il reconnoît que l'auteur ne s'y déclare pas tout-à-fait unitaire; il rapporte ſeulement les raiſons de part & d'autre en pouſſant fort loin les argumens des anti-trinitaires, ſous prétexte d'y répondre.

Les *labyrinthes* de cet écrivain, ont paru à Bayle l'ouvrage d'un homme qui avoit l'eſprit net & pénétrant. Ochin, dit-il, y prouve avec force que ceux qui ſoutiennent que l'homme agit librement, s'embarraſſent dans quatre grandes difficultés, & que ceux qui tiennent que l'homme agit néceſ-

ſairement, tombent dans quatre autres grands embarras; ſi bien qu'il forme huit labyrinthes, quatre contre le franc-arbitre, & quatre contre la néceſſité. Il ſe tourne de tous les côtés imaginables pour tâcher de rencontrer une iſſue, & n'en trouvant point, il conclut à chaque fois par une priere ardente adreſſée à Dieu, afin d'être délivré de ces abîmes. Néanmoins dans la ſuite de l'ouvrage, il entreprend de fournir des ouvertures pour ſortir de cette priſon; mais il conclut que l'unique voie eſt de dire comme Socrate: *unum ſcio, quod nihil ſcio*, Il faut ſe taire, dit-il, & juger que Dieu n'exige de nous ni l'affirmative, ni la négative, ſur des points de cette nature.

M. d'Aubigné diſcourt aſſez au long des ſermons d'Ochin ſur la meſſe. Cet italien, dit-il, vouloit premiérement que le ſervice fût en langage vulgaire, & qu'on en ſupprimât pluſieurs ornemens, afin de pouvoir dire ſur le reſte que c'eſt la cène du Seigneur qui s'eſt faite religieuſe, *per parer piu ſancta*. Ochin a donné douze ſermons ſur la meſſe. L'un porte pour titre *miſſæ tragœdia, ac primum quomodo concepta, nota, baptiſata fuerit*. L'autre, *quomodo nutrita, educata, ornata, ditataque ad ſummam præſtantiam pervenerit*. Cette maniere dramatique ſent tout à fait le génie des Italiens, & ne reſpire point la dignité que demandent les myſteres.

Patricis (Franciſco) ſiennois, évêque de Gaiete, floriſſoit dans le xve ſiecle ſous Sixte IV, & mourut en 1494. Il publia deux ouvrages, l'un *de regno & regis inſtitutione, lib. IX*, l'autre, *de reipublicæ inſtitutione, lib. IX*. Ces deux traités firent du bruit; cependant ni l'un, ni l'autre ne ſont eſtimés des connoiſſeurs, parce qu'il y regne plus de lecture que de jugement. Le premier a paru deux fois à Paris; ſavoir, en 1519 & en 1530, *in-folio*. Le ſecond a été traduit en françois, par le ſieur de Mouchetierre, & imprimé à Paris en 1610, *in-8°*.

Les *Piccolomini* ont fait un grand honneur à *Sienne* leur patrie. Piccolomini (Alexandre), archevêque de Patras, floriſſoit dans le xve ſiecle, & prouva par ſes écrits l'étendue de ſa ſcience. Il publia des ouvrages ſur la théorie des planetes, les étoiles fixes, les queſtions méchaniques, la philoſophie, la morale, la rhétorique, & la poétique d'Ariſtote. Il ſe ſervit de ſa langue maternelle dans la plupart de ſes ouvrages, & il paſſe pour être le premier qui en ait uſé de la ſorte en matiere de philoſophie & d'érudition. Imperialis l'en blâme, mais avec nobleſſe: *Efferbuit mirè*, dit-il, *ingenium Alexandri Piccolominei ſenenſis, in cogendo ſub etruſcis vexillis agmine ſcientiarum omnium, quo intentato aliàs faſcinore, immortalem ſibi pararet in Italicâ celebritate triumphum*. Le traité que Piccolomini mit au jour ſur la réformation du calendrier, mérita les éloges des plus grands juges; mais ſon application à des ouvrages ſérieux, ne l'empêcha point de s'amuſer à la poéſie, & à donner des pieces de théatre: ſes deux comédies l'*Aleſſandra*, & l'*Amor conſtante*, furent fort eſtimées. Il mourut à *Sienne*, en 1578, âgé de 70 ans.

M. de Thou étant en Italie, en 1573, l'alla voir avec Paul de Foix, ambaſſadeur de Charles IX. Ils le trouverent tout occupé à l'étude, & plein de la conſolation qu'il éprouvoit dans la lecture: au milieu des infirmités de la vieilleſſe, *multa* (dit de Thou) *de ſtudiis ſuis diſſeruit, eorumque ſe demum in eâ ætate dulciſſimum fructum capere dixit, aliis obnoxiis amentis deficientibus, quibus aliæ ætates innocenter, & citrà offenſam gaudere poſſunt. Quod cùm dicebat, non tam ſenectuti ſolatium quærere dicebatur, quàm adoleſcentes qui aderant, quâ humanitate erat ad deſidiam vitandam, & philoſophiæ ſtudia capeſſenda, exemplo ſuo cohortari*.

Piccolomini (François) de la même famille qu'Alexandre, s'attira l'admiration de toute l'Italie par la beauté de ſes leçons philoſophiques, qu'il donna pendant 53 ans avec la même réputation, à *Sienne*, à Maxerata, à Pérouſe & à Padoue. Il mourut en 1604, âgé de 84 ans, ſans jamais avoir eu beſoin de lunettes. Ses funérailles témoignerent d'une façon ſinguliere l'eſtime que les Siennois lui portoient; car toute la ville prit le deuil le jour de ſon enterrement, & l'on ferma tous les tribunaux. Son ouvrage latin *de philoſophia morali*, imprimé à Veniſe, en 1583, lui fit beaucoup d'honneur. Le P. le Moine dans

ſes peintures morales, parle de cet ouvrage avec eſtime, & en critique auſſi quelques endroits.

Sixte de *Sienne*, né juif à *Sienne*, ſe convertit au chriſtianiſme, embraſſa l'ordre de S. Dominique, & mourut en 1566, à l'âge de 49 ans. Il mit au jour, en 1566, ſa *bibliotheque ſainte*, dans laquelle il expoſe la critique des livres de l'ancien teſtament, & indique des moyens de les expliquer. Les catholiques & les proteſtans paroiſſent en général fort prévenus en faveur du mérite de cette bibliotheque, dont la meilleure édition eſt celle de Naples, en 1742, en deux volumes *in-folio*. Cependant, pour ne rien déguiſer, c'eſt un ouvrage très-imparfait. L'auteur y juge communément en mal habile homme de ceux dont il parle. Son érudition critique eſt fort chétive, ce qui ne doit pas ſurprendre; car *Sixte* ne ſavoit bien que l'hébreu, médiocrement le latin, & très-peu le grec.

Je ne connois point de famille plus illuſtre dans les lettres que celle des Socin, tous nés à *Sienne*. Ils ſe ſont diſtingués dans la juriſprudence & dans la théologie, pendant deux ſiecles conſécutifs, pere, fils, petits-fils, arriere-petits-fils, oncles & neveux.

Socin (Marianus) naquit à *Sienne*, en 1401, & mourut en 1467. Ce fut l'homme le plus univerſel de ſon ſiecle, & le premier juriſconſulte, au jugement d'Æneas Silvius, & de Pancirole, qui a donné ſa vie. Le pape Pie II le combla de marques de ſon eſtime.

Cet homme illuſtre eut cependant un fils qui le ſurpaſſa, j'entends *Socin* (Barthelemi), né à *Sienne*, en 1437. Sa réputation le fit appeller à Ferrare, à Boulogne & à Piſe, au moyen d'une penſion de mille ducats. Il mourut en 1507. On a imprimé à Veniſe ſes conſultations avec celles de ſon pere, en 1579, en quatre volumes *in-fol.*

Socin (Marianus) petit-fils du précédent, & non moins célebre, naquit à *Sienne*, en 1482, & mourut en 1556. Il profeſſa le droit comme ſon grand-pere, dans pluſieurs univerſités d'Italie, ſuccéda à Alciat, & Boulogne fut enfin le retenir par des penſions & des priviléges extraordinaires. Il eut treize enfans, entre leſquels Lélius & Alexandre ſe diſtinguerent éminemment.

Socin (Lélius) le premier auteur de la ſecte ſocinienne, naquit à *Sienne*, l'an 1525. Il commença par étudier le droit, mais ayant encore plus de goût pour la théologie, il apprit le grec, l'hébreu, l'arabe, & voyagea en France, en Angleterre, en Hollande, en Suiſſe, en Allemagne & en Pologne. Il ſe fit connoître aux plus ſavans hommes de ce temps-là, & ne feignoit point de leur communiquer ſes doutes, ou plutôt ſes ſentimens dans les matieres de religion. Sa famille qui les embraſſa, fut obligée de ſe diſperſer. Camille ſon frere fut mis en priſon. Quelques autres parens s'évaderent, & entr'autres ſon neveu Fauſte. Lélius ſe rendit à Zurich, où il mourut, en 1562. Fauſte recueillit ſes papiers, & les fit valoir dans la ſuite.

Socin (Alexandre), pere de Fauſte Socin, dont nous parlerons bientôt, mourut en 1541, à Macerata, avec la réputation d'un docte juriſconſulte.

Socin (Fauſte), fils d'Alexandre, & petit-fils de Marianus, naquit à *Sienne*, en 1539. Il embraſſa avidement, ainſi que tous ſes parens, hommes & femmes, les opinions de Lélius ſon oncle. Auſſi ce ſauva-t-il de *Sienne* avec toute ſa famille par la crainte de l'inquiſition. Il revint cependant en Italie, où le grand-duc l'aſſura de ſa protection, & lui donna des emplois honorables, qui l'empêcherent pendant 12 ans de ſe ſouvenir qu'il avoit été regardé comme celui qui mettoit la derniere main au ſyſtême de théologie ſamoſaténienne, que ſon oncle Lélius avoit ébauché. Enfin l'étude ſérieuſe de l'écriture l'emporta ſur les délices de la cour, il s'en exila volontairement, & vint à Baſle, où il ſéjourna trois ans, & compoſa ſon ouvrage *de Jeſu-Chriſto ſervatore*. Les diſputes qu'il eut avec des théologiens proteſtans du pays, l'obligerent de ſe retirer en Pologne, en 1579, deſirant d'entrer dans la communion des unitaires; cependant ſes ennemis ameuterent contre lui la populace, qui pilla ſes meubles, & quelques-uns de ſes manuſcrits, qu'il regretta extraordinairement, ſur-tout ſon traité contre les athées. Il ſe réfugia dans la mai-

ſon d'un gentilhomme polonois, chez lequel il mourut, en 1604. Mais ſa doctrine, loin de mourir avec lui, a pris tant de faveur, qu'elle regne & domine à préſent d'une maniere inviſible dans toutes les ſectes chrétiennes.

Les beaux arts ont été accueillis des Siennois, en même temps que les ſciences.

Lorenzetti (Ambroiſe), né à *Sienne* dans le xive ſiecle, & contemporain de Giotto, apprit de lui les ſecrets de la peinture. Mais pouſſant plus loin ſon génie, il ſe fit un genre particulier, & s'y diſtingua. Il fut le premier qui tenta de repréſenter en quelque ſorte les vents, les pluies, les tempêtes, & ces temps nébuleux, dont les effets ſont ſi piquans ſur la toile.

Vannius (François), né à *Sienne*, en 1563, mort à Rome en 1609, fit remarquer dans ſes ouvrages un coloris vigoureux, joint à la touche gracieuſe du Correge. Il mit en même temps beaucoup de correction dans ſes deſſins, & fut comblé de faveurs par le pape Alexandre VII; ſon tableau de Simon le magicien qu'on voit dans l'égliſe de ſaint Pierre à Rome, paſſe pour ſon chef-d'œuvre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIENNE, *la*, (*Géogr. mod.*) riviere de France, dans la Normandie, au Cotentin, vers le midi du diocèſe de Coutances. Elle a ſa ſource dans la forêt de S. Sever, ſe groſſit de pluſieurs petits ruiſſeaux, & après avoir reçu la Saône, elle va ſe perdre dans la mer du Havre. (*D. J.*)

SIENNOIS, (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans la Toſcane. Elle eſt bornée au nord par le duché de Florence, au midi par la Méditerranée, au levant par le Perugin, l'Orviétano, & le duché de Caſtro, & au couchant par la mer de Toſcane. On lui donne 65 milles du nord au ſud, & preſque autant du levant au couchant. Le *Siennois*, ainſi que ſa capitale, a éprouvé bien des viciſſitudes, avant que de jouir de la liberté, que les Eſpagnols lui enleverent vers le milieu du xvj^e^ ſiecle, après quoi ils vendirent ce pays au grand duc Côme de Médicis. (*D. J.*)

SIEOUTSAI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à la Chine le premier grade des lettres; il répond à celui de nos bacheliers. Pour y être admis, il faut que les étudians aient ſubi un examen, qui conſiſte à compoſer un ouvrage ſur une matiere qui leur a été donnée par un mandarin envoyé par la cour: lorſqu'ils ont réuſſi, ils obtiennent ce premier grade, & commencent à jouir de pluſieurs priviléges, comme de porter une robe bleue bordée de noir, & un oiſeau d'argent ſur leur bonnet. Ils ſont ſoumis à un ſupérieur particulier, qui ſeul a droit de les punir; car dès-lors qu'ils ſont admis, ils ne ſont plus ſujets à recevoir la baſtonnade par ordre des magiſtrats ordinaires. Les *ſieoutſai* ſont obligés de ſubir un nouvel examen, qui ne ſe fait que tous les trois ans dans la capitale de chaque province, en préſence des mandarins & de deux commiſſaires de la cour; ceux dont les ouvrages ont été approuvés, ſont déclarés *kirgin*. Voyez *cet article*.

SIER, *voyez* SCIER.

SIÉRIBON, (*Géogr. mod.*) c'eſt ainſi qu'écrit M. Reland, dans ſa carte de Java, ville des Indes dans l'iſle de Java, ſur la côte ſeptentrionale, entre Teggal & Dermayaon, à environ 20 lieues de la ville de Mataran vers le nord; elle eſt capitale d'une province particuliere du même nom. (*D. J.*)

SIERRA, (*Géog. mod.*) terme que les Eſpagnols & les Portugais emploient pour ſignifier une montagne, ou un pays montagneux, dont les cimes de montagnes ſont ſemblables aux dents d'une ſcie. Il y a de ces *ſierras* dans pluſieurs endroits de l'Eſpagne & du Portugal, mais ſurtout dans la Caſtille nouvelle, dans la Caſtille vieille, & au royaume de Grenade; les Eſpagnols ont auſſi nommé *Sierra* une petite province dans la Caſtille nouvelle, parce qu'elle eſt un pays de montagnes vers ſa partie méridionale.

Sierra de Balbanera, montagne d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Ces montagnes avec celles d'Yangas vers Rioia, ſont le *Dicterius mons* des anciens.

Sierra de Guara, montagne de l'Eſpagne, qui eſt une branche des Pyrénées vers les confins du Rouſſillon & de la Catalogne.

Sierra de Jaſquivel, autre branche des Pyrénées, qui environne du côté de terre la ville de Fontarabie.

Sierra de Molina, montagnes d'Eſpagne, au-deſſous de Moncayo (*mons Caunus*). C'eſt dans ces montagnes que le Tage & le Guadalquivir prennent leur ſource.

Sierra de Morena, en latin *montes Mariani*, montagne d'Eſpagne, qui commence à l'extrémité de la Caſtille nouvelle, qui ſépare les royaumes d'Andalouſie & de Grenade. Les aventures de don Quichotte ont immortaliſé le nom de cette montagne.

Sierra Nevada, eſt 1°. le nom d'une montagne d'Eſpagne au royaume de Grenade, qu'elle ſépare de celui de Murcie. C'eſt 2°. le nom d'une montagne de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Caſtille d'or. Son étendue eſt d'environ 40 lieues. Ces deux montagnes ſont ſurnommées *Nevada*, parce que leurs ſommets ſont toujours couverts de neiges.

Sierras de Cogollo, montagnes d'Eſpagne dans la Caſtille vieille, au ſortir de Burgos; elles ſont très-hautes & très-droites.

Sierras de Ronda, en latin, *mons Illipula*, montagnes d'Eſpagne au royaume de Grenade, le long des frontieres de l'Andalouſie; elles n'offrent par-tout que roches, qui s'étendent au long & au large juſqu'à la mer.

Sierras de S. Andrien, montagnes d'Eſpagne dans le Guipuſcoa; elles ſéparent la petite province d'Alava, de la Caſtille vieille.

Sierras d'Alcoba, montagnes de Portugal, dans la province de Beyra. Toute la côte qui s'étend de Porto à Coimbre, eſt bornée à l'orient par une chaîne de ces hautes montagnes, qui s'étendent de l'une de ces villes à l'autre, & plus avant au midi pendant l'eſpace de douze lieues. La premiere chaîne de montagnes eſt le *Tapiæus mons* des anciens. Le chemin de Porto à Lisbonne eſt dans une longue plaine bornée par cette premiere chaîne de montagnes. En traverſant cette plaine, on voit une campagne agréable, cultivée & peuplée. Elle eſt arroſée par des ſources abondantes qui ſortent de ces montagnes, & forment diverſes rivieres, dont les unes ſe jettent dans le Duero, d'autres dans le Vonga, & d'autres dans le Mondego. (*D. J.*)

SIERRA-LIONE, Rio de, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, *riviere de la montagne des lions*, nom donné par les Eſpagnols & les Portugais à une grande riviere d'Afrique, dans la haute Guinée, à la côte de Malaguette, ſous le 8ᵉ degré 25 minutes de *latitude* ſeptentrionale, & par les 359 degrés 40 minutes de *longitude*. Elle tire ſa ſource de hautes montagnes peuplées de lions & d'autres animaux ſauvages.

C'eſt une des plus conſidérables rivieres de l'Afrique, & ſon embouchure peut avoir trois à quatre lieues de largeur. Elle ſépare deux royaumes; celui du nord nommé *Boulon*, & celui du ſud appellé *Bouré*. Son lit renferme quantité d'iſles, d'un excellent terroir, couvertes de palmiers & toutes bordées de mangles.

La riviere de *Sierra-lione*, porte auſſi les noms de *Tagrin* & de *Mitouba* dans les relations de nos voyageurs. Il eſt bon d'être averti de ces noms différens, afin de ne pas faire en géographie trois rivieres d'une ſeule. (*D. J.*)

SIEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un titre d'honneur ou une qualité chez les François. Les Juriſconſultes s'en ſervent ſouvent dans les actes publics ou autres actes de cette eſpece. *Voyez* Sire.

On dit, je plaide pour le *ſieur un tel*, le *ſieur abbé*, le *ſieur marquis*, &c. *Voyez* Monsieur.

Le nom de *ſieur* eſt un titre qu'un ſupérieur donne ordinairement à ſon inférieur dans les lettres ou autres écritures particulieres; comme *dites au* ſieur *Hubert qu'il faſſe*, &c.

Les auteurs l'emploient ſouvent dans ce ſens, par modeſtie en parlant d'eux-mêmes; ainſi nous voyons à la tête de leurs livres: *Traduction du* ſieur *Dablancourt*, *Œuvres du* ſieur *Deſpreaux*, &c.

Sieur eſt auſſi un terme qui ſignifie le *poſſeſſeur* d'une terre ſeigneuriale: comme *écuyer ou* ſieur *d'un tel endroit*. *Voyez* Seigneur & Écuyer.

SIEUREL, *voyez* SAUREL.

SIFAC, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſinge qui ſe trouve dans l'iſle de Madagaſcar; il eſt blanc; ſa queue eſt blanche; il a deux petites taches ſur les côtes & d'une grandeur médiocre. On trouve d'autres ſinges blancs, dont les queues ſont blanches & mouchetées de noir: ils vont par troupes de quarante ou cinquante. Il y en a d'autres qui

ſont gris : ils ont le poil ras ; mais jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiſer.

SI-FAN, (*Géog. mod.*) vaſte pays de la Tartarie aſiatique. Dans la carte que les jéſuites ont donnée du Tibet, le pays de *Si-Fan* eſt diſtinctement marqué comme borné à l'eſt par la province de Se-chuen, au nord par le pays de Coconor, & à l'oueſt par la riviere de Tſacho-Tſitſirhana.

Suivant cette poſition, le pays de *Si-fan* eſt entre 29 degrés 54 minutes & 33 degrés 40 minutes de *latitude*, & entre 12 degrés 30 minutes & 18 degrés 20 minutes de *longitude*, oueſt de Pekin. Sa figure forme un triangle, dont la baſe qui eſt au nord, offre environ 300 milles de longueur ; & les deux autres côtés qui font un angle au ſud, ſont chacun environ de 245 milles. C'eſt encore aujourd'hui ce qui reſte aux *Si-fans* d'un domaine qui comprenoit tout le Tibet, & même quelques territoires de la Chine. On peut inférer de-là & de la conformité qui ſubſiſte entre les langues du *Si-fan* & du Tibet, que les Chinois étendent le nom de *Si-fan* à toute cette région, & quelquefois à toutes les nations qui ſont à l'oueſt de l'empire de la Chine.

Suivant les apparences, c'eſt ce grand empire de *Si-fan*, comprenant tout l'eſpace qui eſt entre la Chine & l'Indouſtan, avec toutes les vaſtes plaines & les déſerts au nord & à l'oueſt habités par les Tartares éluths, qui portoit autrefois le nom de *Tangut*, *Tanguth*, ou *Tankut*. On a d'autant moins ſujet d'en douter, que la langue & les caracteres du Tibet, qui ſont encore en uſage dans le pays de *Si-fan*, conſervent le nom de *langue* & de *caracteres de Tangut*.

Suivant les hiſtoriens chinois, l'année 1227 eſt l'époque de l'entiere ruine des *Si-fans*, après de longues guerres qu'ils ont eues avec les empereurs de la Chine. Leur état préſent ne reſſemble guere à celui où ils étoient anciennement ; car ils n'ont pas une ſeule ville, au lieu qu'autrefois ils formoient une nation nombreuſe & puiſſante.

Les lamas qui les gouvernent, ne les inquietent pas beaucoup, pourvu qu'ils leur rendent certains honneurs, & qu'ils paient exactement les droits de ſo, ce qui va à très-peu de choſe. Ces droits ſemblent être des eſpeces de dixmes religieuſes. Les *Si-fans* ont toujours ſuivi la religion de Fo, & ont toujours choiſi leurs miniſtres d'état & quelquefois leurs généraux parmi les lamas. Les livres & les caracteres de leurs chefs, ſont ceux du Tibet. Quoique voiſins des Chinois, leurs coutumes & leurs cérémonies reſſemblent peu à celles de la Chine ; par exemple, dans les viſites que les *Si-fans* rendent à ceux qu'ils reſpectent, ils leur préſentent un grand mouchoir blanc, de coton ou de ſoie. Ils ont auſſi quelques uſages établis parmi les Tartares-kalks, & d'autres de ceux du Coconor.

Les *Si-fans* ne reconnoiſſent qu'à demi l'autorité des mandarins chinois, & ne ſe hâtent guere de répondre à leurs citations : ces officiers n'oſent même les traiter avec rigueur, ni entreprendre de les forcer à obéir ; parce qu'il ſeroit impoſſible de les pourſuivre dans l'intérieur de leurs affreuſes montagnes, dont le ſommet eſt couvert de neige, même au mois de juillet : d'ailleurs, la rhubarbe croiſſant en abondance dans leur pays, les Chinois les ménagent pour en tirer cette marchandiſe précieuſe. (*D. J.*)

SIFANTO, (*Géog. mod.*) iſle de l'Archipel. *Voyez* SIPHANTO. (*D. J.*)

SIFARBAHR, (*Géog. mod.*) nom d'une contrée de Perſe, la plus méridionale de la province de Fars. Elle comprend quelques bourgades, quoique l'air y ſoit exceſſivement chaud. (*D. J.*)

SIFFLANTE, (*Gramm.*) adj. f. On appelle ainſi, & avec raiſon, certaines articulations, qui ſont en effet une ſorte de ſifflement qui précede la voyelle. Il y en a quatre linguales : deux foibles & deux fortes, *z*, *s*, *j*, *ch* ; deux labiales : l'une foible, & l'autre forte, *v*, *f* ; & la gutturale *h*. *V.* LINGUALE.

SIFFLER, v. act. Imiter avec la bouche le bruit du ſifflet. *Voyez l'article* SIFFLET ; on produit ce bruit avec le ſifflet même. Le merle *ſiffle*, le ſerpent *ſiffle*. On *ſiffle* un oiſeau ; on *ſiffle* à quelqu'un ſa leçon.

SIFFLER *une piece*, (*Littérat.*) c'eſt la huer tout haut ; c'eſt en marquer par des *ſifflemens* les endroits dignes de mépris & de riſée. L'uſage de *ſiffler* aux repréſentations publiques, n'eſt pas d'inſtitution moderne. Il eſt vraiſemblable que cet uſage commença preſqu'auſſi-tôt qu'il y eut de

mauvais poëtes & de mauvais acteurs qui voulurent bien s'expoſer aux déciſions de tout un monde raſſemblé dans un même lieu. Quoique nos modernes ſe piquent de la gloire de ſavoir juger ſainement des pieces qui méritent leurs applaudiſſemens ou leurs *ſifflets*, je ne ſais ſi les Athéniens ne s'y entendoient pas encore mieux que nous. Comme ils l'emportoient ſur tous les autres peuples de la Grece pour la fineſſe & la délicateſſe du goût, ils étoient auſſi les plus difficiles à ſatisfaire. Lorſque dans les ſpectacles, quelqu'endroit n'étoit pas à leur gré, ils ne ſe contentoient pas de le *ſiffler* avec la bouche, pluſieurs, pour mieux ſe faire entendre, portoient avec eux des inſtrumens propres à ce deſſein. La plupart même, autant qu'on en peut juger par quelques paſſages des anciens auteurs, employoient de ces *ſifflets* de berger, que Virgile nous décrit dans une de ſes *églogues* :

Eſt mihi diſparibus ſeptem compacta cicutis
Fiſtula.

En effet, il y a toute apparence qu'ils uſoient de ces *ſifflets*, qui étoient compoſés de ſept différens tuyaux, & qui par cette raiſon, rendoient juſqu'à ſept ſons différens; en ſorte qu'ils caractériſoient le degré de leur critique par un ſon varié plus ou moins fort du *ſifflet*, rafinement de l'art dont nous n'avons pas encore imaginé les notes. Mais ſi les Athéniens *ſiffloient* avec des tons gradués les mauvais endroits d'une piece ou le mauvais jeu d'un acteur, ils ſavoient applaudir avec la même intelligence, aux beaux, aux bons, aux excellens morceaux. Et comme pour exprimer le premier de ces uſages, ils employoient le mot σύριττειν; ainſi pour marquer le ſecond, ils avoient le terme ἐπισημαίνεσθαι.

Le docte Muret obſerve que les Grecs ſe ſervoient du même mot σύριγξ, pour ſignifier la *flûte* des bergers, & le *ſifflet* des ſpectateurs; comme ils ſe ſervoient auſſi du mot σύριττειν, pour dire *jouer de la flûte*, & *ſiffler* à un ſpectacle les endroits des pieces qui leur déplaiſoient. (*D. J.*)

SIFFLET, ſ. m. (*Gram.*) petit inſtrument de bois, d'os ou d'ivoire, qui a toutes les parties du bec de la flûte, *voyez* FLUTE; mais qui eſt fort court, fermé par le bas & ſans trou, & qui ne rend qu'un ſeul ſon plus ou moins fort, ſelon la groſſeur du *ſifflet*.

SIFFLET *de Pan*, (*Luth. anc. & mod.*) c'eſt un aſſemblage de douze tuyaux placés les uns à côté des autres, qui vont en diminuant de longueur, & qui n'ont qu'un ton: ces tuyaux peuvent être de bois, de cuivre, de roſeau ou de fer. Ils rendent ſucceſſivement la gamme *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*. On a appellé cet inſtrument le *ſifflet de Pan*, parce qu'on le lui voit pendu au cou, ou à la main, dans quelques ſtatues antiques. Ce *ſifflet* a paſſé du dieu Pan, à l'uſage des chaudronniers ambulans dans nos provinces, qui vont achetant la vieille vaiſſelle de cuivre, & châtrant les chiens & les chats.

SIFFLEUR, *voyez* BOUVREUIL.

SIGA, (*Géog. anc.*) nom d'un fleuve de la Mauritanie céſarienſe ſuivant Ptolomée. Ce fleuve eſt *Rio de Areſgol*, ſelon Ambroiſe Moralès.

Siga eſt auſſi le nom d'une autre petite ville de la Mauritanie céſarienſe, qui fut détruite par les Romains, ſelon Strabon, *liv. XVII, p. 830.* (*D. J.*)

SIGAH-GUSH, ſ. m. (*Zoolog.*) nom d'un animal de Perſe, qui ne paroît différer du lynx, que parce qu'il n'eſt point tacheté. Ses oreilles ont, comme celles de tous les lynx, un toupet noir de poils fins & veloutés au ſommet. (*D. J.*)

SIGALÉON, *ou* SIGALION, (*Mythol. égypt.*) dieu du ſilence chez les Egyptiens.

On portoit ſa ſtatue dans les fêtes d'Iſis & de Sérapis; & on le repréſentoit dans leurs temples en forme d'un jeune homme qui ſe tenoit la bouche fermée avec un doigt ſur les levres.

Les Grecs adopterent ce dieu, & le nommerent *Harpocrate*.

Auſonne eſt preſque le ſeul entre les Latins qui l'appelle *Sigaléon*, & il a forgé ce mot du grec σιγάω, *je me tais*. (*D. J.*)

SIGAN, (*Géog. mod.*) SI-GAN-FU, & par le pere le Comte, qui eſtropie tous les noms, SIGNAN-FOU, grande ville de la Chine, dans la province de Xenxi où elle a le rang de premiere métropole de la province. Elle eſt bâtie ſur le bord de la riviere de Guci, en forme d'amphithéatre:

ſes environs ſont agréables & fertiles. *Longitude*, ſuivant le pere Gaubil, *125, 3, 15; latit. 32, 6.*

Rien, ſelon les jéſuites, n'a rendu cette ville plus remarquable que la découverte qui s'y fit en 1625, d'une inſcription de pluſieurs pages, qui nous apprend que la religion chrétienne eſt entrée à la Chine en 631. On trouvera cette inſcription dans toutes les *relations* & dans le *dictionnaire* de la Martiniere. Ce n'eſt cependant autre choſe qu'une fraude pieuſe, une piece manifeſtement ſuppoſée, comme M. de la Croſe l'a prouvé ſans replique. En vain les peres Magalhanès & le Comte établiſſent la venue de l'apôtre ſaint Thomas à la Chine, M. Maigrot, évêque de Conon, & vicaire apoſtolique dans ce même royaume, reconnoît que les miſſionnaires ont pris pour l'apôtre ſaint Thomas, un certain *Tamo*, ce ſont ſes propres termes, l'un des plus inſignes frippons qui ſoient jamais entrés à la Chine, & qui n'y vint qu'après l'an 582. (*D. J.*)

SIGE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource près de Sigen, & va ſe perdre dans le Rhin, à une lieue au-deſſus de Bonn. (*D. J.*)

SIGEBERT II, CLOVIS II, rois de France, le premier en Auſtraſie, le ſecond en Neuſtrie & en Bourgogne, fils & ſucceſſeurs de Dagobert I.

Le regne de ces princes eſt la véritable époque de la dégradation des rois de la premiere race & de l'élévation des maires du palais. Il étoit facile à ces derniers de conſommer l'édifice de leur grandeur ſous deux rois enfans, & dont le pere s'étoit rendu odieux aux grands, par un excès de ſévérité. Sigebert l'ainé entroit dans ſa huitieme année, & Clovis dans ſa cinquieme. Dagobert ne s'étoit point fait illuſion ſur la puiſſance des maires du palais; n'ayant pu les ſupprimer dans un regne trop court, il uſa au moins du droit de pouvoir les deſtituer: ce prince ne manquoit pas de politique, s'étant apperçu que Pepin I tendoit à la tyrannie, il lui avoit retiré la mairie d'Auſtraſie: lorſqu'il donna le gouvernement de ce royaume à *Sigebert II*, il ſemble qu'il craignoit le reſſentiment de Pepin. En effet, il employa les plus grands ménagemens; il feignit un grand attachement pour cet officier, & le retint auprès de lui ſous l'obligeant prétexte qu'il ne pouvoit ſe paſſer de ſes conſeils: il eſt aiſé de voir que ce n'étoit qu'un prétexte ſous lequel il déguiſoit ſes craintes. Si les conſeils de Pepin étoient auſſi ſalutaires qu'il s'efforçoit de le faire croire, c'étoit un motif pour n'en point priver *Sigebert II*, qui, comme nous l'avons obſervé, étoit encore dans la plus tendre enfance: dès que Dagobert fut mort, ce courtiſan força auſſi-tôt Adalgiſe de lui rendre la mairie d'Auſtraſie. Cet homme faux ſe montra ſous les traits les plus ſéduiſans, & tandis qu'il témoignoit le plus vif intérêt pour les jeunes princes, il s'efforçoit de flétrir la mémoire de leur pere. Ega, maire du palais d'Auſtraſie, adopta le même plan: l'un & l'autre ouvrirent les tréſors du prince défunt, ſous prétexte qu'il avoit fait différentes uſurpations, & qu'il étoit à propos de reſtituer. La mort inopinée des deux maires ne permit pas de connoître toute la portée de leurs projets: mais ſi on en juge par celle de Grimoalde, fils & ſucceſſeur de Pepin & d'Erchinoalde, ou Archambaud, on pourra croire qu'ils devoient être très-funeſtes aux deux rois. *Sigebert* mourut en 656, âgé ſeulement de 26 ans, pendant leſquels toujours enchaîné par les maires, il n'offrit qu'un fantôme de royauté: il laiſſoit de la reine Imnichilde un fils au berceau, nommé *Dagobert*; il le recommanda à Grimoalde, & lui en confia la tutelle. Ce maire lui avoit inſpiré des ſentimens ſi tendres pour la religion, que le pieux monarque auroit regardé comme un gros péché s'il eût mis des bornes à ſa confiance. Grimoalde mit le jeune Dagobert ſur le trône d'Auſtraſie, mais il l'en fit deſcendre preſque auſſi-tôt, il lui fit couper les cheveux & le relégua ſecrétement en Ecoſſe. Le trône ne reſta pas long-temps vacant, le maire infidele y plaça preſqu'auſſitôt Childebert ſon propre fils; il s'étayoit d'une adoption fauſſe ou véritable qu'en avoit fait *Sigebert II*, en cas qu'il mourût au défaut de poſtérité maſculine; l'événement ſembloit être tel par l'éclipſe de Dagobert dont on avoit eu grand ſoin de taire la deſtinée: cette uſurpation ne pouvoit plaire aux grands, elle ne dura qu'autant de temps

qu'il leur en fallut pour dévoiler l'artifice, & ſe communiquer l'horreur qu'ils en avoient; & ſoit que la veuve de *Sigebert II* les pratiquât ſecrétement, ſoit que Clovis leur eût fait des propoſitions avantageuſes pour les engager à réunir le royaume d'Auſtraſie à celui de Neuſtrie, ou que leur amour-propre fût bleſſé d'obéir au fils d'un ſujet fait pour obéir comme eux, ils détrônerent Childebert, & ſe ſaiſirent de la perſonne de Grimoalde qu'ils préſenterent à Clovis II, dans la poſture d'un criminel. Les ſeigneurs d'Auſtraſie l'accuſoient, Imnichilde demandoit vengeance: Clovis, dans cette cauſe, avoit celle de ſon ſang & la ſienne propre à venger. La condamnation du coupable ne pouvoit point être différée; mais on ne ſait quel fut le genre de ſon ſupplice. L'auteur des *Obſervations ſur l'hiſtoire de France* loue la modération d'Archambaud, qui le porta ſuivant lui, à ſévir contre l'uſurpateur, lorſqu'il étoit de l'intérêt de ſon ambition de le favoriſer, & que ce ſuccès du maire d'Auſtraſie fut devenu un titre pour lui en Neuſtrie. On voit que cet auteur regarde la cataſtrophe de Grimoalde & de ſon fils, comme l'ouvrage d'Archambaud, & l'hiſtoire atteſte qu'elle fut opérée par les ſeigneurs de l'autre royaume qui jouiſſoient d'une grande liberté ſous un gouvernement où l'autorité du monarque étoit tempérée par celle du maire; au lieu qu'ils avoient lieu de tout craindre d'un prince qui n'auroit pas manqué de réunir dans ſa perſonne & la royauté & la mairie: on préſume aiſément que l'uſurpateur auroit ſupprimé une charge qui lui avoit ſervi de degré pour monter ſur le trône, & pour en précipiter le légitime poſſeſſeur: gardons-nous bien de penſer qu'Archambaud fût déſintéreſſé du côté de l'ambition; ſes démarches ſemblent avoir été meſurées ſur celles de Grimoalde, & s'il montra moins d'audace, c'eſt que les conjonctures ne furent pas les mêmes, la chûte de ſon collegue devoit le rendre ſage; il s'étoit rendu maître abſolu des affaires du gouvernement, en tournant toutes les inclinations du jeune prince du côté de la religion: ſemblable à *Sigebert II*, ſon frere Clovis II mit tous ſes ſoins à fonder ou à gouverner des maiſons religieuſes: mais ce qui décele plus particuliérement Archambaud, ce fut le mariage du jeune monarque avec l'eſclave Batilde, qui fut inconteſtablement ſon ouvrage; il ne la lui fit épouſer que pour l'avilir aux yeux de la nation, & pour le tenir dans ſa dépendance: car enfin que ne devoit-il pas ſe promettre de la reconnoiſſance d'une femme qu'il avoit tirée de l'eſclavage pour la mettre ſur le trône? Batilde avoit ſervi à table le maire du palais, & ce fut cette femme que le traître fit épouſer à ſon roi. Mais il ſe trompa: car Batilde fut non-ſeulement une grande ſainte, mais une grande reine. Tout ſert donc à démontrer que ſi Archambaud conſerva quelque reſpect extérieur pour le trône, c'eſt qu'il étoit perſuadé que le temps n'étoit point encore venu, & qu'il falloit l'abaiſſer, le miner inſenſiblement, & non pas le renverſer; c'eſt au moins ce que la politique autoriſe à croire, & ce que la conduite des ſucceſſeurs d'Archambaud change en démonſtration. Clovis mourut dans l'année qui ſuivit l'uſurpation & le ſupplice de Grimoalde; il laiſſoit trois fils, Clotaire, Childeric & Thierri, qui furent élevés ſous la tutelle de Batilde leur mere.

L'hiſtoire militaire de *Sigebert II* & de Clovis II, n'offre rien de mémorable; le premier livra deux batailles aux Thuringiens, il gagna la premiere & perdit la ſeconde, il n'y contribua que de ſa préſence, il étoit dans un âge trop tendre, pour qu'il lui fût poſſible d'y préſider. Le regne de Clovis ne fut agité par aucune guerre; & ce prince toujours occupé de reliques & de fondations pieuſes, n'eût point été capable d'en diriger les opérations. On ne ſauroit connoître quelles furent ſes vertus & ſes vices dans ſa vie privée. Les moines étoient les ſeuls qui dans ces temps de barbarie dirigeoient la main de l'hiſtoire: ils en ont fait tantôt un pompeux éloge, & tantôt une cenſure amere, parce qu'ils le peignoient toujours d'après leurs paſſions: ils le louoient ou le blâmoient ſuivant qu'ils en recevoient des bienfaits ou qu'ils croyoient avoir à s'en plaindre. Clovis vend-il quelques lames d'or ou d'argent qui couvrent le tombeau de S. Denis; c'eſt, diſent-ils, un prince livré à tous les excès du vice, il eſt débauché, il eſt ivrogne; c'eſt un brutal, un voluptueux, un lâche. Accorde-t-il quelqu'immunité à

l'abbaye : c'eſt un prince débonnaire, un grand roi, dont la ſageſſe égale la bravoure, aimant la juſtice & la religion, enfin c'eſt un ſaint. Un excès de dévotion le porte à détacher un bras de ſaint Denis pour le placer dans ſon oratoire : le tableau change une troiſieme fois, le bras enlevé diminuoit la vénération du peuple pour l'égliſe, alors c'étoit un imbécille, un impie digne de toute la colere céleſte. Tel a été le ſort de notre hiſtoire dans les premiers ſiecles de la monarchie, en proie à des moines ignorans, ſuperſtitieux & intéreſſés : devons-nous être ſurpris ſi nous manquons ſi ſouvent de lumieres pour marcher dans des champs auſſi féconds ? (*M--y*)

SIGÉE, *Sigeum*, (*Géog. anc.*) promontoire, ville & port de l'Aſie mineure dans la Troade, immédiatement après la ville de Rhœteum. La ville de *Sigeum* étoit ruinée du temps de Strabon, *l. XIII, p. 595*, ce qui fait que peu d'auteurs en parlent. Pline, *l. V, c. xxx*, dit : *In promontorio quondam* Sigeum *oppidum.* Ptolomée, *l. V, c. ij*, marque le promontoire *Sigeum* entre l'embouchure du Scamandre & *Alexandria Troa.* On comptoit ſoixante ſtades de ce promontoire à celui de Rhœteum, en prenant le long du rivage. C'eſt aujourd'hui le cap *Janitzari.*

On y trouve un village, que les Grecs appellent *Troius.* Il contient trois cens feux ou environ. Tous les habitans ſont grecs, & vivent de la vente de leurs denrées, qui ſont des blés, des vins, des ſafrans, des melons & d'autres fruits. Tout y eſt à ſi grand marché, qu'on y a quinze poules pour une piaſtre, qui vaut un écu de notre monnoie. La douzaine d'œufs n'y coûte qu'un ſou.

Ce fut à *Sigée*, ſi l'on en croit Cicéron & quelques auteurs anciens, qu'Alexandre, en voyant le tombeau d'Achille, s'écria : *Trop heureux héros, qu'Homere ait chanté tes exploits.* Cela eſt vrai, ajoute l'orateur romain ; car ſans l'Iliade, Achille mouroit tout entier, & ſon nom ne lui ſurvivoit point. Cependant Pomponius-Mela, Pline & Solin placent ailleurs qu'à *Sigée* le tombeau d'Achille. La ville de *Sigée* a été autrefois épiſcopale : elle eſt aujourd'hui ruinée. (*D. J.*)

SIGEFROI, (*Hiſt. du Danemarck.*) roi de Danemarck. Ce fut un roi pacifique, vertu rare dans ces ſiecles de ſang où la profeſſion des armes étoit la ſeule honorée : il donna ſa fille en mariage au célebre Vitikind, duc des Saxons, qui ſeul ſut tenir tête à Charlemagne. Vitikind, dans les différens revers dont ſa vie fut agitée, trouva un aſyle à la cour de ſon beau-pere ; celui-ci fit alliance avec Charlemagne afin de l'appaiſer en faveur de ſon gendre : on ignore le temps & le genre de ſa mort ; on ſait ſeulement qu'il vivoit dans le huitieme ſiecle. (*M. DE SACY.*)

SIGINDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. Les Grecs & les Latins ont fort varié pour l'orthographe de ce mot. La plus commune eſt *Singidunum. Voyez* donc SINGIDUNUM. (*D. J.*)

SIGILLAIRES, SIGILLARITES, ſ. f. pl. (*Gram.*) nom d'une fête des anciens Romains. Elle étoit ainſi appellée des petits préſens, tels que des cachets, des anneaux, des gravures, des ſculptures qu'on s'envoyoit. Elle duroit quatre jours : elle étoit immédiatement après les ſaturnales qui en duroient trois, ce qui faiſoit enſemble ſept jours : & comme les ſaturnales commençoient le 14 avant les calendes de janvier, c'eſt-à-dire, le 19 de décembre, les *ſigillaires* commençoient le 22, & duroient juſqu'au 25 incluſivement. On dit qu'elles furent inſtituées par Hercule, lorſque revenant d'Eſpagne, après avoir tué Geryon, il conduiſit ſes troupeaux en Italie, & qu'il en bâtit ſur le Tibre un pont à l'endroit où l'on conſtruiſit depuis le pont *Sublierus.* D'autres en attribuent l'inſtitution aux Pélagiens, qui imaginerent que par le mot de *tête* l'oracle ne leur demandoit pas des ſacrifices d'hommes vivans, ni par celui de φῶς, des hommes, mais par le premier des ſtatues, & par le ſecond des lumieres ; ils préſenterent à Saturne des bougies, & à Pluton des figures humaines ; de là vinrent & les *ſigillaires* & les préſens qui accompagnoient la célébration de cette fête.

SIGILLATEURS, ſ. m. pl. (*Littérat.*) c'étoient chez les Egyptiens les prêtres qui étoient chargés de marquer les victimes deſtinées aux ſacrifices. Comme il falloit que l'animal fût entier, pur, & bien con-

ditionné pour être ſacrifié, il y avoit des prêtres deſtinés à examiner les animaux qu'on deſtinoit à être victimes. Quand la bête ſe trouvoit propre aux autels, ils la marquoient, en lui attachant aux cornes de l'écorce de papyrus, & en imprimant leur cachet ſur de la terre ſigillée qu'ils lui appliquoient. Hérodote raconte qu'on puniſſoit de mort quiconque offroit une victime qui n'avoit pas été ainſi marquée. (*D. J.*)

SIGILLÉE, TERRE, *terra ſigillata*, (*Hiſt. nat. Mat. médic.*) nom que l'on a donné à des terres bolaires, auxquelles on attribuoit de grandes vertus; on en formoit de petits gâteaux ronds, ſur leſquels on imprimoit un ſceau ou cachet, afin de certifier ceux qui les achetoient que la terre qu'on leur vendoit étoit réellement tirée de l'endroit qu'ils vouloient & n'étoit point contrefaite. La *terre ſigillée* de Lemnos étoit regardée comme ſacrée; ſuivant le rapport de M. Hill, les prêtres ſeuls avoient la permiſſion d'y toucher, on la mêloit avec du ſang de chevre, après quoi on y imprimoit un cachet. Comme les prêtres aidoient à la former, on l'appelloit *terre ſacrée*, γη ἱερα. *Voyez* les notes de M. Hill *ſur Théophraſte*, *pag.* 179. Cette vénération ſubſiſte encore actuellement, ce n'eſt qu'une fois dans l'année que l'on ouvre la carriere où ſe trouve cette terre, alors l'évêque à la tête de ſon clergé s'y rend en proceſſion, on tire la terre avec des cérémonies, & on referme l'enceinte où elle ſe tire. Les Grecs font des préſens de cette *terre ſigillée* au ſultan & aux grands officiers de l'empire, qui en font un très-grand cas, perſuadés que cette terre eſt un antidote ſouverain contre toutes ſortes de poiſons. *Voy. l'article* LEMNOS, *terre de.*

Il eſt aiſé de voir que les *terres ſigillées* n'acquierent aucune vertu par le ſceau qu'on leur imprime. Elles varient pour la couleur & pour la qualité, ſuivant les différens endroits où on les trouve; & il y a autant de terres que l'on appelle *ſigillées*, qu'il y a de pays où l'on veut ſe donner la peine d'y imprimer un cachet. (---)

SIGISMOND I, (*Hiſt. de Pologne.*) roi de Pologne, fut ſucceſſeur d'Alexandre, il fut élu l'an 1507 : des ſoins pacifiques, & ſur-tout le rétabliſſement des finances, occuperent les premieres années de ſon regne; il trouva dans Jean Bonner, le plus rare préſent qu'un roi puiſſe demander aux cieux, un miniſtre déſintéreſſé; mais bientôt Baſile, grand duc de Moſcovie, vint troubler ſon repos & ſaccager la Pologne: *Sigiſmond* s'avance, les Moſcovites fuient, il les pourſuit; la bonté de leurs chevaux les dérobe à ſa vengeance; mais leurs villes devinrent le théatre de tous les maux que la Pologne avoit ſoufferts. Les Moſcovites oſent enfin lui préſenter le combat, ils ſont vaincus ſur les bords du Boriſthène. Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, voyant *Sigiſmond* occupé à cette guerre, lui refuſa l'hommage qu'il lui devoit; le roi tourna ſes armes contre lui, & la Pruſſe fut conquiſe. Le marquis de Brandebourg devenu luthérien, conſentit à partager la Pruſſe avec la Pologne; partage qui dans la ſuite fut également funeſte aux deux nations. Une victoire remportée ſur les Valaques, de nouvelles conquêtes en Moſcovie, illuſtrerent la vieilleſſe de *Sigiſmond :* ſon regne ne fut qu'une ſuite de triomphes, & ſa fortune ne ſe démentit pas un moment; il mourut l'an 1548, âgé de 82 ans : il fut un des plus grands rois dont la Pologne s'honore; brave ſans imprudence, clément ſans foibleſſe: devenu par ſes bienfaits deſpote au milieu d'un peuple libre, il aima l'humanité autant qu'un conquérant peut l'aimer en travaillant à la détruire.

SIGISMOND-AUGUSTE *ou* SIGISMOND II, avoit été reconnu roi de Pologne, du vivant de Sigiſmond I, ſon pere; ce prince, avant de fermer les yeux, lui donna d'importantes leçons ſur la maniere de gouverner un peuple libre. L'hiſtoire de ſa vie lui offroit des exemples plus frappans encore, trois batailles gagnées, le refus de trois couronnes, la renaiſſance des arts, l'ordre remis dans les finances, les campagnes défrichées, les villes enrichies & embellies, ne laiſſoient à *Sigiſmond-Auguſte* que la gloire de conſerver l'ouvrage de ſon pere; il étoit violent dans ſes paſſions, & lent dans les affaires. Eliſabeth, fille de Ferdinand, roi des Romains, l'ayant laiſſé veuf à la fleur de ſon âge, il avoit épouſé la fille de Georges de Radziwil; ce mariage contracté à l'inſu du ſénat, de la

nation & de ſon pere même, n'étoit pas encore conſommé lorſqu'on lui apprit que la Pologne venoit de perdre, dans Sigiſmond I, un de ſes plus grands rois. Le jeune prince monta donc au trône en 1548, & y plaça près de lui ſa jeune épouſe, belle, mais dont les charmes n'avoient aucun empire ſur un peuple libre & farouche, qui vouloit diſpoſer du cœur de ſon maître & diriger ſes penchans. Le peu de reſpect que ce prince avoit témoigné pour les coutumes de l'égliſe, avoit déja aigri les eſprits : cette alliance acheva de les ſoulever ; les nonces échaufferent cette premiere fermentation : les ennemis du roi éleverent la voix avec audace, & le menacerent de le dépoſer, pour avoir oſé faire ſon propre bonheur, comme ſi un prince, né pour rendre ſon peuple heureux, n'avoit pas le droit de l'être lui-même. *Auguſte* étoit amoureux, il brava ces menaces ; & l'irruption des Tartares fit ſentir à la nation qu'elle avoit beſoin d'un prince courageux & verſé dans l'art de la guerre ; on lui pardonna ſon amour en faveur de ſes victoires. La conquête de la Livonie, la ſoumiſſion forcée des chevaliers porte-glaive, les duchés de Courlande & de Semigalle, devenus feudataires de la couronne ; tant de ſuccès remportés dans l'eſpace de trois années, firent aiſément oublier en faveur de *Sigiſmond*, les égaremens excuſables d'une jeuneſſe trop bouillante.

Il reçut en 1568 l'hommage d'Albert-Frédéric, duc de Pruſſe, qui ſuccédoit à ſon pere Albert. La réunion de la Lithuanie à la Pologne, fut le chef-d'œuvre de ſon regne & la derniere de ſes actions : il mourut en 1571 ; en lui s'éteignit la race des Jagellons, qui pendant près de deux ſiecles avoit donné des rois à la Pologne. Le peuple qui l'avoit perſécuté le pleura ; ſon génie étoit lent, mais vaſte ; ſon jugement ſain, ſon eſprit orné, ſon cœur bienfaiſant ; il ouvrit à l'héréſie l'entrée de ſes états. Les ſoins de l'amour ne le détournoient point de ceux du gouvernement ; eſclave de ſes maîtreſſes, il fut maître de l'état, de ſes voiſins & de ſes ennemis. (*M.* DE SACY.)

SIGISMOND III, roi de Pologne & de Suede, il étoit fils de Jean, roi de Suede : un parti puiſſant l'appella au trône de Pologne, après la mort d'Etienne Battori ; Maximilien le lui diſputa, mais une victoire termina le différent ; & *Sigiſmond* triomphant, par les ſoins de Zamoski, fut couronné l'an 1587. L'archiduc fut pris les armes à la main ; *Sigiſmond* lui rendit la liberté, & n'exigea pour ſa rançon qu'une renonciation formelle à la couronne de Pologne. Les premieres années du regne de *Sigiſmond* furent paiſibles ; il aſſoupit les querelles des catholiques & des proteſtans, en accordant aux uns & aux autres le libre exercice de leur religion, & laiſſa aux Coſaques le ſoin de repouſſer les Tartares & les Turcs. Jean, roi de Suede, mourut ſur ces entrefaites, & laiſſa le ſceptre à ſon fils *Sigiſmond*, qui alla en prendre poſſeſſion. Il fut couronné à Upſal, l'an 1594 ; il étoit catholique, & on exigea de lui, à ſon ſacre, le ſerment de protéger la confeſſion d'Ausbourg ; il ne regardoit cette promeſſe que comme un moyen plus ſûr de rétablir un jour le catholiciſme dans ſa patrie : il eut l'imprudence de laiſſer appercevoir ſes deſſeins ; il en commit une plus grande encore en confiant la régence du royaume à Charles, duc de Sudermanie, ſon oncle, prince rempli de talens, dévoré d'ambition, & qui avoit l'art de ſe faire adorer des hommes qu'il aimoit peu. Charles prit bientôt le titre de vice-roi : *Sigiſmond* à qui des réflexions trop lentes avoient fait reconnoître ſa faute, voulut lui ôter les rênes du gouvernement ; la nation s'y oppoſa. Le vice-roi ſut diviſer les deux nations au ſujet de la Livonie, la guerre s'alluma : quelque parti que prît *Sigiſmond*, il falloit qu'il combattît contre ſes ſujets, & qu'il expoſât, ou la couronne de Suede, ou celle de Pologne ; il voyoit les eſprits des Suédois déja aliénés par les intrigues de Charles, & tout le royaume conquis, ou par ſes bienfaits, ou par ſes armes ; il ſe déclara en faveur des Polonois, mais le trône qui lui reſtoit n'étoit pas mieux affermi ſur ſes fondemens ; il avoit prétendu régner en maître ſur un peuple libre ; en voulant accroître ſon autorité, il la hazarda toute entiere. Deux partis ſe formerent, l'un pour faire valoir les prétentions du roi, l'autre pour défendre l'antique liberté : on en vint aux mains, les royaliſtes furent vaincus ; *Sigiſmond* qui

avoit

avoit déja perdu la couronne de Suede, alloit perdre encore celle de Pologne, lorſqu'une victoire remportée par ſes partiſans, rétablit le calme & l'obéiſſance en 1608. Une choſe preſque inconcevable, c'eſt qu'au lieu de reconquérir la Suede, ou de défendre au moins la Livonie, il entra ſans ſujet en Moſcovie, s'arrêta deux ans devant Smolensko, y fit périr inutilement deux cens mille Moſcovites, y perdit lui-même la moitié de ſon armée, entra dans Moſcou, dont on lui ouvrit les portes, y fit mettre le feu, n'en ſortit qu'après avoir vu la derniere maiſon réduite en cendres, & ramena en Pologne les débris de ſes troupes délabrées: il prétendoit diſpoſer de la couronne de Moſcovie en faveur d'Uladiſlas, ſon fils, lui qui n'avoit pu conſerver pour lui-même celle de Suede. Guſtave Adolphe avoit été proclamé en 1611; & les hautes qualités de ce prince, les ſuccès qu'il avoit déja eus dans la guerre, ne laiſſoient à *Sigiſmond* aucune eſpérance de rentrer dans ſes états. *Sigiſmond* en 1620 fournit à l'empereur des troupes auxiliaires contre les Turcs; ſon indiſcrete amitié lui attira ſur les bras toutes les forces de l'empire Ottoman; cependant le génie, l'expérience, le courage des généraux Polonois, arrêterent tout-à-coup ces rapides conquérans; on fit la paix, & elle ne coûta pas cher à la Pologne; *Sigiſmond* reſtitua Choczim, & l'empereur ſe réſerva le droit de nommer le vaivode de Moldavie. Pendant cette expédition, Guſtave avoit conquis toute la Livonie, & la Pologne ne put obtenir de lui qu'une trêve de cinq ans en 1624: elle expira en 1629, & *Sigiſmond* qui craignoit d'être forcé de reprendre les armes contre le *Lion du nord*, obtint par la médiation de la France une nouvelle trêve de ſix ans; mais il fut contraint de céder à Guſtave toutes ſes conquêtes en Livonie. Tant de revers ſucceſſifs accablerent enfin *Sigiſmond*, & le chagrin éteignit peu à peu le principe de ſa vie; il mourut l'an 1632: on ne lui reprochera point les maux qu'il s'eſt faits à lui-même: ce ſont des fautes & non pas des crimes; mais de quel œil la poſtérité peut-elle voir les maux qu'il a faits à l'humanité, deux cens mille Moſcovites maſſacrés dans un ſiége, cent mille maiſons & des richeſſes immenſes devenues la proie des flammes dans Moſcou! (*M. DE SACY.*)

SIGISTAN, (*Géog. mod.*) province de Perſe. *Voyez* SEGESTAN.

SIGIUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Gaule narbonnoiſe, ſur la côte de la mer Méditerranée. Ptolomée écrit *Setius-mons*, & il eſt vraiſemblable qu'il a raiſon, car cette montagne s'appelle préſentement dans le pays *Lou cap de Sete.* (*D. J.*)

SIGLE, ſ. f. (*Littérat.*) on appelle *ſigles* les lettres initiales que l'on employoit ſeules dans la maniere d'écrire en abrégé, lorſqu'on n'y exprimoit les mots que par des initiales. Ces lettres préſentoient aux yeux du lecteur ou par l'arrangement qu'elles avoient entr'elles, ou par la place qu'elles tenoient dans le diſcours, une ſuite d'expreſſions connues, & n'étoient que rarement ſuſceptibles de différentes interprétations; par exemple, tout le monde étoit convenu que cette eſpece de formule *S. P. Q. R.* ſignifioit *Senatus populuſque Romanus.* (*D. J.*)

SIGMA, ſ. m. (*Antiq. rom.*) table en fer à cheval. Les Romains ayant négligé dans leurs tables l'uſage de ce qu'ils appelloient *triclinium*, ſe ſervirent d'une table faite en forme de *ſigma*, c'eſt-à-dire qui avoit la figure d'un fer à cheval, autour duquel étoit poſé un lit plus ou moins grand, fait de même en demi-cercle, ſelon le diametre de la table.

Les places les plus honorables étoient celles qui ſe trouvoient aux deux extrémités du lit. C'étoit par l'intervalle du demi-cercle que l'on ſervoit les viandes. Ce lit étoit fait ordinairement pour ſix ou ſept convives: *ſeptem* ſigma *capit*, dit Martial.

Il avoit, ſelon Voſſius, la figure d'un arc commun, & non celle de l'arc des Scythes qu'Athénée dit avoir reſſemblé à la lettre capitale Σ. Fulvius Urſinus, dans ſon appendix au traité de Ciaconius de *triclinio*, nous apprend que les anciens s'aſſéyoient ſur des couſſins autour de cette table, & qu'ils étoient dans l'attitude de nos tailleurs.

Héliogabale, prince fort groſſier dans le choix des plaiſirs dont il égayoit ſes repas,

faiſoit mettre un lit autour de la table, nommée *ſigma*, & ce lit portoit auſſi le même nom. Il faiſoit placer ſur ce lit aujourd'hui huit hommes chauves, demain huit goutteux, un autre jour huit griſons, d'autres fois huit hommes fort gras, qui étoient ſi preſſés, qu'à peine pouvoient-ils porter la main à la bouche. Un autre de ſes divertiſſemens étoit de faire faire le lit de table de cuir, de le remplir d'air au lieu de laine; & dans le temps que ceux qui l'occupoient ne ſongeoient qu'à bien manger & à bien boire, il faiſoit ouvrir ſecrétement un robinet qui étoit caché ſous la courte-pointe, le lit s'applatiſſoit, & ces pauvres gens tomboient ſous la table. (*D. J.*)

SIGMOIDES, VALVULES, (*Anatom.*) valvules au nombre de trois, ſituées à la naiſſance de l'aorte. Elles ſont faites comme de petits capuchons, & diſpoſées de maniere que quand le ſang ſort du cœur, il les applatit; & que s'il ſe préſentoit pour y rentrer, il les rempliroit & les gonfleroit; ce qui fait qu'elles ne s'oppoſent point à ſa ſortie, mais ſeulement à ſon retour. La figure circulaire qu'elles ont quand elles s'enflent, ne permet pas qu'elles ferment exactement l'entrée du cœur, mais leur nombre fait qu'elles la ferment ſuffiſamment, & qu'elles empêchent un reflux conſidérable & nuiſible à la circulation. M. Litre a cru que dans une femme qu'il a ouverte, le défaut d'une des *valvules ſigmoïdes* avoit été la cauſe de ſa mort ſubite. (*D. J.*)

SIGNA, (*Art militaire des Romains.*) nom générique de différentes enſeignes des Romains. Dans les unes, on portoit l'image du prince, & ceux qui les portoient s'appelloient *imaginiferi*: d'autres enſeignes avoient une main étendue pour ſymbole de la concorde, & ces porte-enſeignes ſe nommoient *ſigniferi*: dans quelques-unes étoit une aigle d'argent, qui faiſoit nommer ceux qui la portoient *aquiliferi*, les porte-aigle. On voyoit dans d'autres un dragon à tête d'argent, & le reſte du corps de tafetas que le vent agitoit comme un vrai dragon, & ces ſortes de dragons étoient appellés *draconarii*. Enfin l'enſeigne de l'empereur, nommée *labarum*, ſe portoit quand l'empereur étoit à l'armée; ceux qui portoient cette enſeigne, ſe nommoient *labariferi*. Le *labarum* étoit une étoffe pourpre enrichie par le bout d'une frange d'or, & garnie de pierres précieuſes. Toutes ces enſeignes étoient ſoutenues ſur une demi-pique, pointue par le bout du bas, afin qu'on la plantât aiſément en terre. (*D. J.*)

SIGNAGE, ſ. m. (*Vitrer.*) deſſin d'un compartiment de vîtres, tracé en blanc ſur le verre ou à la pierre noire, ſur un ais blanchi pour faire les panneaux & les chef-d'œuvres de vîtrerie. (*D. J.*)

SIGNAL, SIGNE, (*Gram. ſynon.*) le *ſigne* fait connoître; il eſt quelquefois naturel. Le *ſignal* avertit, il eſt toujours arbitraire.

Les mouvemens qui paroiſſent dans le viſage ſont ordinairement les *ſignes* de ce qui ſe paſſe dans le cœur. Le coup de cloche eſt le *ſignal* qui appelle le chanoine à l'égliſe.

On s'explique par *ſignes* avec les muets ou les ſourds; & l'on convient d'un *ſignal* pour ſe faire entendre des gens éloignés. *Girard.* (*D. J.*)

SIGNAL *par le feu*, (*Littérature.*) les *ſignaux par le feu* ſe nommoient πυρσοὶ, & φρυκτοὶ, & l'art de les donner s'appelloit πυρσοφορίκα, φρυκτωρίκα.

Homere eſt le premier qui en ait fait mention. L'uſage en étoit déja ſi établi de ſon temps, qu'il en a employé la comparaiſon comme d'une choſe connue & propre à peindre dans l'eſprit de ſes lecteurs l'image de ce qu'il vouloit faire concevoir.

" Comme lorſqu'une ville aſſiſe au milieu de la mer vient à être aſſiégée, on voit de loin durant le jour, dit le poëte, des tourbillons de fumée s'élever au milieu de la ville dans les airs, & pendant la nuit on apperçoit d'épaiſſes colonnes de feu s'élancer juſques dans les nues, & appeller de chez les peuples voiſins un ſecours puiſſant contre les efforts de l'ennemi; telle paroiſſoit la flamme qui voltigeant autour de la tête d'Achille répandoit au loin ſon éclat . . . . . "

Ce qu'Homere n'a fait qu'indiquer aſſez légérement, Eſchyle l'a marqué fort au long en pluſieurs endroits de ſa tragédie.

" Puiſſent enfin les dieux, s'écrie l'eſclave qui fait le prologue de la piece, me dé-

livrer de la pénible fonction qui m'attache depuis si long-temps à observer le moment du *signal* dont on est convenu. J'ai vu par plusieurs révolutions se montrer & disparoître ces astres brillans qui amenent à la terre les différentes saisons ; j'ai toujours attendu le flambeau qui doit parler à nos yeux, & nous apprendre la destruction de Troie . . . . . que ces feux si long-temps espérés viennent enfin me dégager. Je vous salue, flambeau de la nuit, votre lumiere est agréable comme celle du plus beau jour ; quelles fêtes vont éclater à l'occasion de l'événement que vous annoncez » !

A peine l'esclave de Clytemnestre a-t-il porté la nouvelle au palais, que la reine sort pour en informer le peuple ; & quand les vieillards qui composent le chœur demandent, quel est le messager assez vîte à la course pour avoir apporté sitôt la premiere nouvelle de la prise de Troie, Clytemnestre leur répond en ces termes : " Nous en sommes redevables à Vulcain, l'éclat de ses feux est parvenu jusqu'à nous, un *signal* a fait allumer un autre *signal*. Aux premiers feux apperçus sur le mont Ida, les seconds ont répondu de dessus le sommet de la montagne consacrée dans l'isle de Lemnos à Mercure. L'étendue des eaux qui séparent cette isle du mont Athos, a été bientôt éclairée par les flammes, & la montagne de Jupiter aussitôt après a été toute couverte de feux : semblables aux rayons du soleil qui se répandent sur la terre, ces feux ont annoncé la hauteur du mont Maciste, ce que le Maciste devoit publier, pour ainsi dire, jusque sur les bords de l'Euripe. Des gardes placées sur le Mésape inaccessible au sommeil, fideles à des ordres rigoureux, ont fait paroître à leur tour des feux qui, tels qu'une lune brillante, franchissant rapidement les campagnes de l'Asope, ont réveillé sur le mont Cythéron les *signaux* qui devoient en faire naître d'autres encore plus loin. La garde chargée d'observer de dessus cette derniere montagne n'a pas tardé, malgré la distance, à reconnoître ces feux. Elle a augmenté ceux qui devoient servir de réponse. Les ténebres du lac Gorgopis ont été dissipées par ce nouvel éclat ; & le mont Egiplanete, frappé de cette lumiere, nous a avertis de ce qu'il venoit d'apprendre. Mes ordres ont été ponctuellement suivis ; les gardes que j'avois disposés sur l'Egiplanete ont à l'envi redoublé les feux, le golfe & le promontoire Saronique ont vu se produire le jour que ma volonté faisoit naître, & de grandes traces de lumiere sont arrivées jusque sur le mont Arachnéen : c'étoit le lieu le plus proche d'Argos & du palais des Atrides. Ainsi a été apportée l'importante nouvelle que je vous apprends. Telles ont été les loix que j'avois établies pour une juste correspondance entre ceux qui devoient se succéder dans la fonction de donner & de recevoir les *signaux*. . . . . Les Grecs à cette heure sont maîtres de Troie. »

L'usage des *signaux*, dont l'invention toute entiere étoit due aux Grecs, se perfectionna à mesure que ce peuple réfléchit sur l'art de la guerre. Ces *signaux* y étoient souvent employés. De tout ce qui s'est inventé, dit Polybe, pour mettre à profit certaines occasions qu'il est important de ne point laisser échapper, rien n'est plus utile que les *signaux par le feu*. Dès-lors ils ne furent plus un simple signe d'institution pour apprendre seulement le gros d'un fait, on s'étudia à trouver comment on pourroit faire comprendre les différentes circonstances de ce qui se passoit à un éloignement de trois ou quatre journées de ceux avec lesquels il auroit été à désirer que l'on pût s'expliquer ; en un mot, on parvint, comme Polybe l'assure, à faire connoître des événemens que l'on n'avoit pas pu prévoir & qu'on pouvoit deviner.

Le même Polybe rend compte, d'une excellente méthode pour les *signaux par le feu*, qui avoit pour auteur Cléoxene, ou Démoclite, suivant quelques écrivains, & qu'il avoit perfectionnée lui-même. Elle consistoit à faire lire peu à peu à un observateur ce qu'il étoit important d'apprendre. On ne montroit pas des mots ni des phrases dont le bon sens demeurât équivoque, ou sujet à des difficultés, comme il arrivoit souvent dans la pratique d'Enée ; mais après que toutes les lettres de l'alphabet avoient été rangées en quatre ou cinq colonnes perpendiculairement les unes au dessus des autres.

1°. Celui qui devoit donner le *signal*, commençoit par désigner le rang de la

colonne où ſe devoit chercher la lettre que l'on vouloit indiquer. Il marquoit cette colonne par un, deux, trois flambeaux qui levoit toujours à gauche, ſuivant que la colonne étoit la premiere, la ſeconde ou la troiſieme, & ainſi du reſte.

2°. Après avoir fait connoître le rang de la colonne, & fixé l'attention de l'obſervateur à chercher où étoit la lettre; celui qui étoit chargé du *ſignal*, indiquoit la premiere lettre de la colonne par un flambeau, la ſeconde par deux, la troiſieme par trois, de ſorte que le nombre des flambeaux répondoit exactement au quantieme de la lettre d'une colonne, alors on écrivoit la lettre qui avoit été indiquée; & par ces opérations répétées pluſieurs fois, on parvenoit à former des ſyllabes, des mots, & des phraſes qui préſentoient un ſens déterminé.

Celui qui donnoit le *ſignal* avoit encore un inſtrument géométrique garni de deux tuyaux; afin qu'il pût connoître par l'un la droite, & par l'autre la gauche de celui qui devoit lui répondre.

Le témoignage de Polybe, hiſtorien judicieux & exempt de ſoupçon & de menſonge, ne nous laiſſe pas douter qu'on ne ſe ſervît avec ſuccès de la méthode qu'il a expliquée & perfectionnée; mais s'il étoit beſoin de fortifier ſon témoignage, la pratique des ſiecles qui ont ſuivi celui de Polybe, ſeroit une nouvelle preuve de la vérité du récit de cet hiſtorien.

Voici ce que dit Jules Africain des *ſignaux par le feu*, dans ſon livre intitulé Κεστοί. Cet auteur en traite dans un chapitre particulier. Il eſt vrai qu'il eſt aſſez difficile, par l'altération du texte, de trouver un ſens net & ſuivi dans ce qu'il dit à ce ſujet, & les différentes leçons que l'on a tirées des manuſcrits, ne ſuffiſent pas encore pour le faire entendre. On va tâcher cependant de traduire la fin du chapitre, & l'on n'héſitera pas à y faire un ou deux changemens, qui ſeront aſſez juſtifiés par la clarté qu'ils feront naître dans l'explication de Jules Africain.

« Je m'étonne aſſez ſouvent, dit-il, de la facilité que les *ſignaux* nous procurent d'écrire tout ce que nous voulons; voici ce qui ſe pratique. On choiſit d'abord des lieux propres à donner & à recevoir les *ſignaux*. On y détermine le côté gauche, le côté droit, & l'entre-deux de ces côtés; enſuite on diſtribue les lettres de l'alphabet, & on en fait paſſer du côté gauche un certain nombre, par exemple, celles qui ſont depuis l'*alpha* juſqu'au *theta*; les ſuivantes, depuis l'*iota* juſqu'au *pi* demeureront dans le milieu, & le reſte de l'alphabet ſera tout entier du côté droit. Lorſqu'on veut déſigner l'*alpha*, on n'allume qu'un *ſignal* du côté gauche, deux ſi c'eſt le *beta*, trois ſi c'eſt le *gamma*. Lorſque c'eſt l'*iota* qui doit être indiqué, on leve un *ſignal* entre le côté gauche & le côté droit; dans l'entre-deux du terrein où doivent s'exécuter les opérations, on en leve trois ſi c'eſt le *lambda*, & on fera la même choſe pour marquer les lettres compriſes dans la troiſieme diſtribution, ſans avoir aucun égard à la valeur numérale des lettres; car par exemple, on n'ira point lever cent ſignaux pour déſigner la lettre *rho*, parce que dans les nombres le *rho* vaut cent. Il faudra qu'il y ait un concert bien établi entre ceux qui donnent, ou qui reçoivent le *ſignal*, & qu'il y ait des gens chargés d'écrire». Tel eſt le diſcours de Jules Africain.

Il ne nous apprend rien de plus particulier, ſi ce n'eſt quelle étoit la matiere de ces *ſignaux*. « Il faut avoir fait proviſion, dit-il, de bois ſec, de chaume, de branches d'arbres & de paille; ſi l'on enduit ces matieres de graiſſe, elles rendront beaucoup de flamme, & une fumée épaiſſe que l'on verra monter au ciel par tourbillon ».

Jules Africain nous aſſure que les Romains uſoient de *ſignaux*, tels qu'il les a expliqués; auſſi remarque-t-on dans Tite-Live, dans Végece, & dans la vie de Sertorius par Plutarque, quelques occaſions où les généraux romains avoient eu recours à ce moyen de ſe parler de fort loin les uns aux autres; mais il ſuffit de citer ces auteurs, ſans rapporter les faits dans un plus grand détail. *Mém. de littér. t. XIII.* (*D. J.*)

SIGNAUX, c'eſt *dans l'Art militaire* différentes manieres de faire connoître à une troupe ou à une armée, les mouvemens qu'on veut lui faire exécuter, & à ceux qui ſont du même parti, ou de la même

armée, le moyen de ſe reconnoître les uns & les autres.

Ces *ſignaux* ſont de trois ſortes. Les *vocaux* ainſi appellés de la voix humaine qui les forme; les *demi-vocaux* qui ſe font par le tambour, la trompette, le canon, *&c.* & les *muets* qui ſe font par les différens mouvemens des drapeaux & des étendards.

Il y a d'autres *ſignaux* muets qu'on fait mettre ſur les habits des ſoldats, pour qu'ils ſe reconnoiſſent dans la mêlée; par exemple, de la paille ou du papier au chapeau, la chemiſe par deſſus l'habit dans les *camiſades*. *Voyez* CAMISADE.

Des corps ſéparés peuvent auſſi ſe reconnoître par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit. Une armée, par exemple, qui s'avance au ſecours d'une place aſſiégée, peut annoncer ſon arrivée par des feux allumés, lorſqu'elle occupe quelques endroits de la campagne, d'où ces feux peuvent être vus de la place.

« Toutes les évolutions & les mouvemens qui ſe pratiquent parmi le fracas des armes, dit le ſavant commentateur de Polybe, ne ſauroient être commandées par la voix; on devroit les faire au ſon du tambour, pourvu que les évolutions fuſſent diſtinguées par les différens roulemens. Qu'on ne me parle pas de l'exercice au ſon du tambour, tel qu'on le fait aujourd'hui, il eſt trop ridicule, puiſque les évolutions ne ſont pas diſtinguées. Je dis donc que dans une affaire générale ou dans un combat, le bruit des autres tambours, celui du canon, les décharges continuelles de l'infanterie, & les cris militaires, empêchent de diſtinguer les commandemens qui ne ſont pas les mêmes partout, à cauſe des différens cas qui arrivent. Il me paroît qu'il ſeroit mieux d'introduire deux corps de chaſſe par régiment, dont les différens ſons diſtingueroient les diverſes évolutions & les manœuvres qu'il faudroit faire, & auxquels il ſeroit bon d'accoutumer les ſoldats à la maniere des anciens. Cet inſtrument eſt de tous, celui qui fait un plus beau bruit de guerre, & qui me ſemble digne d'être mis à un autre uſage, qu'à ſervir à animer les chiens ». *Traité de la colonne*, par M. le chevalier de Follard.

Les ennemis ſe ſervoient des *ſignaux* par le feu, pour s'avertir réciproquement des différens événemens qui arrivoient pendant la guerre, & même pour commencer le combat. « Ce ſignal de guerre avoit précédé l'uſage des trompettes. Un prêtre couronné de lauriers précédoit l'armée avec une torche allumée à la main. Les ennemis l'épargnoient preſque toujours dans la chaleur de la bataille. De là eſt venue l'ancienne façon proverbiale d'exprimer une défaite complete: *le porte-flambeau même n'a pas été épargné.* De là vient encore, avec aſſez de vraiſemblance, l'uſage de repréſenter la diſcorde avec des torches ardentes ». *Théatre des Grecs par le P. Brumoy, liv. IV, in-12, pag. 238.*

Polybe nous a laiſſé une digreſſion fort curieuſe ſur les *ſignaux* par le feu. On la trouve dans le ſixieme volume du commentaire ſur cet auteur, par M. le chevalier de Follard, *pag. 139.* M. Rollin a auſſi donné cette même digreſſion dans ſon *hiſtoire ancienne, pag. 162* du huitieme vol. de l'édition *in-12* de cet ouvrage. (*Q*)

SIGNAUX, (*Marine.*) ce ſont des inſtructions qu'on donne ſur mer par quelque marque diſtinctive. Il y a deux ſortes de *ſignaux*; des *ſignaux* généraux, & des *ſignaux* particuliers. Les premiers concernent les ordres de batailles, de marches, de mouillage & de route; les ſeconds les volontés du commandant pour tous les capitaines de chaque vaiſſeau en particulier, & réciproquement les avis que donnent au commandant les capitaines des vaiſſeaux. On ſe ſert pour cela le jour, de pavillons de diverſes couleurs, de flammes & de gaillardets; & la nuit de canons, de pierriers, de fuſées, & de fanaux ou feux. Dans un temps de brume, on fait uſage de trompettes, de la mouſqueterie, des pierriers & du canon, & on emploie ces *ſignaux*, ſelon qu'on eſt convenu réciproquement; & de quelque maniere qu'on les faſſe, pourvu qu'ils ſoient clairs, faciles à diſtinguer & à exécuter, ils ſont toujours bons. Pour avoir cependant une idée de la maniere dont on ſe parle ſur mer, par ſignes, je vais rapporter un projet univerſel de *ſignaux*, que le P. Hôte a donné dans ſon art des armées navales, *p. 421*, & dont la plupart ſont pratiqués ſur les

vaiſſeaux. Je dois dire auparavant, que les *ſignaux* qui ſont reçus par-tout, c'eſt un baril d'eau pendu à l'extrémité de la vergue d'un vaiſſeau, lorſqu'on a beſoin de faire aiguade; & une hache attachée au même endroit, quand on veut faire du bois.

Pour ſubvenir aux autres *ſignaux*, le P. Hôte les preſcrit dans l'ordre ſuivant.

SIGNAUX *de commandement pour le jour*, (*Marine.*) pour toute l'armée, on mettra un jacq ſur le bâton du grand mât. Pour chaque eſcadre, on mettra le pavillon de l'eſcadre. Pour chaque diviſion, on mettra une cornette de la couleur de l'eſcadre, au mât propre de la diviſion. Pour chaque vaiſſeau, on mettra une des cinq flammes les plus remarquables, à un des trois endroits les plus en vue du mât, où l'on aura mis le ſignal de la diviſion du vaiſſeau.

SIGNAUX *de commandement pour la nuit ou pour la brune*, (*Marine.*) pour toute l'armée, trois coups de canon précipités. Pour la premiere eſcadre, trois coups poſés; pour la ſeconde, deux; pour la troiſieme, un.

Signaux de partance. Pour ſe diſpoſer à partir, le petit hunier désbelé. Pour déſaffourcher, deux coups de canon précipités. Pour mettre à pic, deux coups de canon précipités en abordant l'artimon, avec un feu ſur le beaupré, ſi c'eſt la nuit.

Pour appareiller, le petit hunier hiſſé pendant le jour, & un feu au bâton d'enſeigne pendant la nuit.

SIGNAUX *pour les ordres*, (*Marine.*) *Pavillon à la vergue d'artimon. Ordre de bataille.* Stribord, blanc. Bas-bord, rouge.

Premier ordre de marche. Stribord, blanc & rouge. Bas-bord, blanc & bleu. Second ordre de marche, bleu. Troiſieme ordre de marche, blanc ſacié de rouge. Quatrieme ordre de marche, blanc ſacié de bleu. Cinquieme ordre de marche, rouge ſacié de blanc. Ordre de retraite, bleu ſacié de blanc.

SIGNAUX *pour les mouvemens de l'armée*, (*Marine.*) *Pavillon ſous le bâton du mât.* Forcer de voiles, blanc & rouge. Carguer de voiles, rouge & bleu. Arriver, écartelé, blanc & rouge. Venir au vent, écartelé, blanc & bleu. Courir vent arriere, écartelé rouge & bleu; la nuit, deux feux au bâton d'enſeigne. Courir au plus près ſtribord, rayé, blanc & rouge; la nuit, deux feux à la vergue d'artimon. Bas-bord, rayé, blanc & bleu; la nuit, trois feux à la vergue d'artimon.

Courir vent large de deux rumbs. Stribord, blanc ſacié de rouge. Bas-bord, blanc ſacié de bleu.

De quatre rumbs. Stribord, rouge ſacié de blanc. Bas-bord, rouge, ſacié de bleu.

De ſix rumbs. Stribord, bleu ſacié de blanc. Bas-bord, bleu ſacié de rouge.

De huit rumbs. Stribord, blanc bordé de rouge. Bas-bord, blanc bordé de bleu. Revirer par la contre-marche, rouge bordé de blanc; la nuit deux coups de canon précipités, & un poſé. Revirer tous enſemble, rouge bordé de bleu; la nuit un coup de canon & deux précipités. Revirer vent arriere, blanc bordé de rouge; la nuit quatre coups de canon poſés.

SIGNAUX *de chaſſe & de combat*, (*Marine.*) *Pavillon deſſous le mât de mizaine.* Se rallier, blanc & rouge. Donner chaſſe à une armée qui fuit, blanc & bleu. Donner chaſſe à des vaiſſeaux qu'on veut reconnoître, rouge & bleu. Aller à l'abordage, blanc ſacié de rouge. Doubler les ennemis, blanc ſacié de bleu. Apprêter les brûlots, rouge ſacié de blanc. Envoyer les brûlots aux ennemis, rouge ſacié de bleu. Commencer le combat, trois coups précipités. Finir le combat, le général amene ſon pavillon & ſon enſeigne. Finir la chaſſe, le général amene ſon pavillon avec un coup de canon.

Signaux de conſeils. Pavillon au bâton d'enſeigne. Conſeil des généraux, blanc & rouge. Conſeil des capitaines, blanc & bleu. Conſeil des commiſſaires, rouge & bleu.

Signaux de conſultation. Pavillon au bâton d'enſeigne. Demande. Pour combattre, blanc ſacié de rouge. Pour relâcher, blanc ſacié de bleu. Pour pourſuivre l'ennemi, rouge ſacié de blanc. Pour faire retraite, rouge ſacié de bleu. *Réponſe*, flamme blanche au même endroit, pour l'affirmative; & flamme rouge pour la négative.

SIGNAUX *pour faire venir à l'amiral. Flamme au bout de la vergue d'artimon.* (*Marine.*) à l'ordre, blanche; les chaloupes armées, rouge; les vaiſſeaux, bleu; le commandant du vaiſſeau, blanche & rouge.

Signaux de mouillage. Pour mouiller, deux

coups de canon précipités, & deux posés ou une enseigne bleue.

Pour affourcher, une petite ancre, & une enseigne blanche & bleue.

Pour désaffourcher, une grosse ancre & une enseigne rouge & bleue.

Signaux des particuliers pour avertir le général : pavillon au beaupré & au bâton d'enseigne. Quand on voit la terre, rayé blanc & rouge.

Quand on voit des vaisseaux étrangers, rouge.

Quand on voit une flotte, rayé blanc & bleu.

Quand on voit les ennemis, rayé rouge & bleu.

Quand on est près du danger, écartelé blanc & rouge avec un coup de canon.

Quand on veut parler au général, écartelé rouge & bleu; & si la chose presse, un coup de canon.

Flamme au bâton d'enseigne. Quand on a des malades, blanche.

Quand on fait eau, rouge.

Quand on n'a d'eau que pour peu de jours, bleue.

Quand on manque de bois, blanche & rouge.

Quand on manque de pain, blanche & bleue.

A tous ces *signaux*, le général répond de même, & alors les particuliers amenent & hissent leur *signal* autant de fois qu'il est nécessaire pour exprimer le nombre des choses dont il s'agit.

Tout ceci est fort bien imaginé; il y a cependant une petite difficulté, c'est que le mélange des couleurs est très-difficile à distinguer, lorsque les vaisseaux sont un peu éloignés. Pour remédier à cela, j'ai proposé, dans l'idée de l'état d'armement des vaisseaux de France, de se fixer au rouge & au blanc; & j'ai avancé que de quarante pavillons seuls ou joints avec autant de flammes semblables, & mis en divers lieux, feroient plus de dix mille *signaux*, & serviroient par conséquent à donner autant d'ordres différens, sans compter quarante gaillardets, qui se multiplieroient tous seuls à plus de 120, en les changeant de place.

On peut employer sur les galeres les mêmes *signaux*; & pour les placer, on doit choisir la poupe & le dessus du calut des arbres, qui sont les endroits les plus visibles.

SIGNAUX, (*Marine.*) ce sont les noms & souscriptions de ceux qu'on enrôle qui savent signer, ou leurs marques & traits informes qu'ils font avec la plume, quand ils ne savent pas écrire leur nom.

SIGNAUX, (*Astron.*) se font avec des feux pour marquer les temps à de grandes distances, & avec des arbres disposés en cône pour prendre des angles: on en a eu sur-tout besoin pour les grandes opérations de la mesure des degrés. *Voyez* TERRE, & les ouvrages de M. de Maupertuis, de M. Bouguer, & de M. de la Condamine, sur la figure de la terre. (*M. DE LA LANDE.*)

SIGNALEMENT, s. m. (*Gramm.*) description de la personne faite par tous ses caracteres extérieurs, que l'on donne à un prévôt de maréchaussée, à un sergent, à un exempt, pour reconnoître l'homme & s'en saisir. On donne le *signalement* d'un moine échappé de son couvent, d'une religieuse fugitive, d'un criminel, d'un déserteur. Quoique ces sortes de descriptions soient très-imparfaites, cependant elles contiennent toujours quelque chose de spécifique; & ceux à qui on les confie ont une si grande habitude à les rapporter aux personnes désignées, que s'il leur arrive quelquefois de trouver de la ressemblance entre un *signalement* & une autre personne que celle du *signalement*, il ne leur arrive jamais de rencontrer celle-ci, & de s'y méprendre. Avec un *signalement* un peu détaillé, ils prennent de temps en temps celui qu'il ne faut pas prendre, mais ils ne manquent jamais celui à qui l'on en veut, s'il se présente à eux.

SIGNALER, v. act. (*Gramm.*) c'est désigner par un signalement.

SIGNALER, c'est rendre remarquable, prouver avec publicité, montrer dans des circonstances difficiles quelque qualité rare en elle-même, ou commune en elle-même, mais rare par son intimité, ou le degré de force. Il a *signalé* son courage; il a par devers lui des actions *signalées* de générosité, d'humanité, de grandeur d'ame. Il se prend rarement en mauvaise part;

cependant ſi l'on dit un avocat *ſignalé*, on dit auſſi un *ſignalé* frippon.

SIGNANDAIRE, ſ. m. (*Gramm. & Juriſprud.*) terme de pratique par lequel on entend quelqu'un qui ſait & peut ſigner, ou qui a ſigné. Dans les actes importans, tels que les teſtamens, donations, criées, il faut des témoins *ſignandaires*, c'eſt-à-dire, qui ſignent effectivement les actes, & non de ceux qui déclarent qu'ils ne le ſavent ou ne peuvent ſigner. *Voyez* SIGNATURE & TÉMOIN. (*A*)

SIGNATURE, ſ. f. (*Botan.*) rapport ridicule des plantes entre leur figure & leurs effets. Ce ſyſtême extravagant n'a que trop regné. (*D. J.*)

SIGNATURE, (*Juriſprud.*) eſt la ſouſcription d'un acte, ou l'appoſition du nom de quelqu'un au bas de cet acte, miſe de ſa propre main.

Anciennement du temps que l'uſage des lettres étoit fort négligé, on ne ſignoit point les actes; au lieu de *ſignature*, on mettoit ſon ſceau ou cachet.

Les notaires ſignoient bien leurs actes, mais ordinairement les parties ne ſignoient pas avec eux; c'eſt pourquoi l'ordonnance d'Orléans en 1560, *article 84*, leur enjoignit de faire ſigner les parties & les témoins inſtrumentaires. Ce qui fut renouvellé par l'ordonnance de Blois en 1579, *art. 165*.

Il y a des actes ſous *ſignature* authentique, d'autres ſous *ſignature* privée ou ſous ſeing privé, ce qui eſt la même choſe.

La *ſignature* des parties, des témoins, & des officiers publics, dont les actes doivent être ſouſcrits, eſt ce qui donne la perfection à l'acte juſque-là; & tant qu'il manque quelqu'une des *ſignatures* néceſſaires, l'acte eſt imparfait.

Dans les jugemens rendus à l'audience, c'eſt la prononciation qui en fixe la date; mais dans les procès par écrit, c'eſt la *ſignature* du juge ou du greffier. *Voyez* ACTE, JUGEMENT, NOTAIRE, SCEAU, SEING, TÉMOIN. (*A*)

SIGNATURE DE COUR DE ROME, eſt une réponſe du pape au bas d'une ſupplique, par laquelle il accorde à l'impétrant la grace ou le bénéfice qu'il lui demande.

En matiere de bénéfice, cette *ſignature* tient lieu de proviſions, excepté pour les bénéfices conſiſtoriaux ou chefs de communauté, pour leſquels une ſimple *ſignature* ne ſuffit pas, étant néceſſaire d'obtenir des bulles.

Sous le terme de *ſignature*, on entend non ſeulement la *ſignature* proprement dite, mais auſſi la ſupplique ou acte au bas duquel elle eſt appoſée, lequel prend ſon nom de la *ſignature* qui eſt au bas.

La *ſignature* contient les clauſes, dérogations & diſpenſes, avec leſquelles la grace ou le bénéfice ſont accordés avec la commiſſion pour l'exécuter.

Toute *ſignature* ou réponſe à une ſupplique qui porte diſpenſe ou proviſion de dignité dans une cathédrale ou collégiale; prieurés conventuels, canonicats de cathédrale, doit être ſignée par le pape même, qui répond par ces mots *fiat ut petitur*; les autres *ſignatures* ſont données par un officier de la chancellerie romaine, appellé *préfet de la ſignature de grace*, qui répond la ſupplique en ces termes: *Conceſſum ut petitur, in præſentiâ D. N. papæ.*

La date de la *ſignature* ſe prend ordinairement du jour que la ſupplique a été miſe entre les mains du dataire, & non pas ſeulement du jour qu'elle a été répondue.

Il eſt d'uſage en France que les *ſignatures* originales de cour de Rome y ſont foi, pourvu qu'elles ſoient vérifiées par un certificat de deux expéditionnaires.

Ces *ſignatures* ſuffiſent pour prendre poſſeſſion des bénéfices ordinaires, pour leſquels il ne faut pas de bulles.

Il y a trois ſortes de *ſignatures*; l'une en forme gracieuſe, l'autre *in formâ dignum antiquâ*, la troiſieme *in formâ dignum noviſſimâ*, dont on trouvera l'explication ci-après. *Voyez* l'*uſage & pratique de cour de Rome* de Caſtel. (*A*)

SIGNATURE AUTHENTIQUE, qu'on appelle auſſi *ſignature publique*, eſt celle qui eſt émanée d'un officier public, & qui fait foi en juſtice, ſans qu'il ſoit beſoin de la faire reconnoître. *Voyez* SIGNATURE PRIVÉE. (*A*)

SIGNATURE *in formâ dignum noviſſimâ*, eſt une ſeconde *ſignature* que le pape accorde par forme de lettre exécutoriale, faute par l'ordinaire d'exécuter dans les trente

trente jours la commiſſion portée par la *ſignature*, le pape enjoint à ſon refus à l'ordinaire plus voiſin de l'exécuter. *Voyez* Caſtel.

SIGNATURE *in formâ dignum antiquâ*, eſt une *ſignature* de cour de Rome ainſi appellée, parce qu'elle commence par ces mots *dignum arbitramur*. C'eſt celle dont le pape uſe pour les cures & dignités, les canonicats des égliſes cathédrales, & pour les dévolus, dont il ne pourvoit l'impétrant que ſous la condition de ne pouvoir prendre poſſeſſion du bénéfice qu'après avoir obtenu le *viſa* de l'ordinaire dont il dépend. *Voyez* Caſtel.

SIGNATURE EN FORME GRACIEUSE, eſt une *ſignature* de cour de Rome qui s'expédie ſur une atteſtation de l'ordinaire; c'eſt pourquoi elle ne contient point de commiſſion de procéder préalablement à l'examen de l'impétrant, de maniere que celui-ci, en vertu de cette proviſion, peut ſe faire mettre en poſſeſſion *autoritate propriâ*, ſans aucun *viſa* de l'ordinaire.

SIGNATURE DE JUSTICE, eſt une *ſignature* de cour de Rome donnée ſur quelque matiere de juriſdiction contentieuſe, dans l'aſſemblée des officiers prépoſés pour cet effet, appellée auſſi la *ſignature de juſtice*; telles ſont les commiſſions, délégations, reſcrits, & autres actes qui ſont adreſſés aux tribunaux où ſe rend la juſtice. *Voyez l'uſage & pratique de cour de Rome* de Caſtel, *t. I, p. 20*, & le *mot* SIGNATURE DE GRACE.

SIGNATURE ORIGINALE, c'eſt celle qui eſt écrite de la main même de celui dont elle contient le nom, à la différence des *ſignatures* qui ſont copiées d'une main étrangere, & ſeulement par forme de mention des vraies *ſignatures*.

SIGNATURE PRIVÉE, eſt celle qui émane d'une perſonne privée, c'eſt-à-dire qui n'a point de caractere public.

Ces ſortes de *ſignatures* ne font point foi en juſtice, juſqu'à ce qu'elles y ſoient reconnues. *Voyez ci-après* SIGNATURE PUBLIQUE. (*A*)

SIGNATURE PUBLIQUE, *voyez ci-devant* SIGNATURE AUTHENTIQUE.

SIGNATURE, *terme d'Imprim.* c'eſt un ſigne ou une marque que l'on met au bas des pages au deſſous de la derniere ligne, pour la facilité de la reliure, & pour faire connoître l'ordre des cahiers & des pages qui les compoſent. Les *ſignatures* ſe marquent avec des lettres initiales qui changent à chaque cahier. S'il y a plus de cahiers que l'alphabet n'a de lettres, on ajoute à l'initiale un caractere courant de même ſorte, c'eſt-à-dire un petit *a* à la ſuite d'un grand *A*, & ainſi de ſuite, ce qu'on redouble tant qu'il eſt néceſſaire. Pour indiquer l'ordre des feuilles qui compoſent chaque cahier, on ajoute après la lettre initiale quelques chiffres qui ne paſſent pas le milieu du cahier, & qui par leur nombre marquent le format de l'édition. (*D. J.*)

SIGNE, ſ. m. (*Métaphyſ.*) Le *ſigne* eſt tout ce qui eſt deſtiné à repréſenter une choſe. Le *ſigne* enferme deux idées, l'une de la choſe qui repréſente, l'autre de la choſe repréſentée; & ſa nature conſiſte à exciter la ſeconde par la premiere.

On peut faire diverſes diviſions des *ſignes*, mais nous nous contenterons ici de trois, qui ſont de plus grande utilité.

Je diſtingue trois ſortes de *ſignes*: 1°. les *ſignes* accidentels, ou les objets que quelques circonſtances particulieres ont liés avec quelques-unes de nos idées, enſorte qu'ils ſont propres à les réveiller: 2°. les *ſignes* naturels ou les cris que la nature a établis pour les ſentimens de joie, de crainte, de douleur, *&c.* 3°. les *ſignes* d'inſtitution, ou ceux que nous avons nous-mêmes choiſis, & qui n'ont qu'un rapport arbitraire avec nos idées. Ces derniers *ſignes* ſont néceſſaires à l'homme, pour que l'exercice de ſon imagination ſoit en ſon pouvoir.

SIGNE, (*Gramm.*) Le ſigne fait connoître, il eſt quelquefois naturel: le *ſignal* avertit, il eſt toujours arbitraire.

Les couleurs du viſage ſont ordinairement les *ſignes* des mouvemens du cœur. Le coup de cloche eſt le *ſignal* qui appelle le chanoine à l'égliſe.

On s'explique par des *ſignes* aux muets; & l'on convient d'un *ſignal* pour ſe faire entendre des gens éloignés.

SIGNE *en Algebre* ſe dit des caracteres + & −, plus & moins, qu'on met au devant des quantités algébriques. *V.* CARACTERE, ALGEBRE, *&c.*

Signes ſemblables, *voyez* SEMBLABLE.

Signe radical, c'eſt le *ſigne* √ qu'on met au devant d'une quantité radicale. *Voyez* RADICAL & RACINE. (*O*)

SIGNE, *en Aſtronomie*, eſt la douzieme partie de l'écliptique ou du zodiaque, ou une portion de ce cercle qui contient 30 degrés. *Voyez* ZODIAQUE.

Les anciens ont diviſé le zodiaque en douze ſegmens nommés *ſignes*; en commençant par le point d'interſection de l'écliptique avec l'équinoxial, ces *ſignes* furent déſignés par les douze conſtellations qui occupoient ces ſegmens du temps d'Hipparque. Mais depuis ce temps ces conſtellations ont tellement changé de place, par la préceſſion de l'équinoxe, que le bélier eſt maintenant dans le taureau, le taureau dans les gemeaux, *&c. Voyez* PRÉCESSION, ÉQUINOXE, *&c.*

Voici les noms de ces douze *ſignes* & leur ordre: *aries*, *taurus*, *gemini*, *cancer*, *leo*, *virgo*, *libra*, *ſcorpio*, *ſagittarius*, *capricornus*, *aquarius*, *piſces*; en françois, *le bélier*, *le taureau*, *les gemeaux*, *l'écreviſſe* ou *le cancer*, *le lion*, *la vierge*, *la balance*, *le ſcorpion*, *le ſagittaire*, *le capricorne*, *le verſeau*, *les poiſſons*. On les peut voir avec leurs différentes étoiles, ſous l'*article* qui leur eſt particulier, *&c.*

On diſtingue les *ſignes* par rapport à la ſaiſon de l'année où le ſoleil y ſéjourne, en *ſignes* de printemps, d'été, d'automne & d'hiver. *Voyez* PRINTEMPS, ETÉ, *&c.*

Les *ſignes* du printemps ſont *aries*, *taurus*, *gemini*, le bélier, le taureau, les gemeaux; ceux de l'été ſont *cancer*, *leo*, *virgo*, l'écreviſſe, le lion, la vierge; ceux d'automne ſont, *libra*, *ſcorpio*, *ſagittarius*, la balance, le ſcorpion, le ſagittaire; ceux d'hiver ſont *capricornus*, *aquarius*, *piſces*, le capricorne, le verſeau, les poiſſons.

Les *ſignes* du printemps & ceux d'été ſont auſſi nommés *ſeptentrionaux*; & ceux d'automne & d'hiver ſont appellés *ſignes méridionaux*; parce que durant le printemps & l'été, le ſoleil eſt ſur l'hémiſphere ſeptentrional de la terre, que nous occupons; & pendant l'automne & l'hiver, il eſt ſur l'hémiſphere méridional. (*O*)

SIGNE, (*Médecine ſéméiotiq.*) on appelle de ce nom tout effet apparent, par le moyen duquel on parvient à la connoiſſance d'un effet plus caché, dérobé au témoignage des ſens. Ainſi le phénomene ou ſymptome, peut devenir un *ſigne* lorſqu'on ceſſe de le conſidérer abſtractivement, & qu'on s'en ſert comme d'un flambeau pour percer dans l'intérieur obſcur de l'homme ſain ou malade. Le pouls eſt, par exemple, un phénomene qui frappe les ſens dans l'économie animale; j'en ferai un *ſigne* ſi je remonte par ſon moyen à la connoiſſance du mouvement du ſang & de la vie; ſi, quand je le trouve bien régulier, j'en conclus que le ſujet eſt bien portant; ou quand, inſtruit par ſes diverſes irrégularités, je découvre différentes maladies. Toutes ces différentes modifications peuvent être autant de *ſignes* qui m'éclairent pour la connoiſſance de la ſanté ou des maladies. Il n'eſt point d'action, point d'effet ſenſible dans le corps humain, qui ne puiſſe fournir quelque *ſigne*. Les effets ſont tous *ſignes* de leurs cauſes; mais tous les *ſignes* doivent être fondés ſur l'obſervation ſouvent réitérée, afin que la correſpondance, la relation entre le *ſigne* & la choſe *ſignifiée*, ſoit ſolidement établies. C'eſt la difficulté de connoître & de fixer comme il faut ce rapport, qui a embarraſſé les premiers ſéméiologiſtes, & qui doit leur avoir coûté un travail & un temps infinis. *Voy.* SÉMÉIOTIQUE. Combien d'obſervations n'a-t-il pas fallu pour décider & conſtater la valeur des divers *ſignes*, ou même d'un ſeul dans les différens ſujets, les différentes maladies & les diverſes circonſtances? C'eſt à Hippocrate que la ſcience des *ſignes* a le plus d'obligations: le premier ſéméioticien a été le plus grand; aucun médecin poſtérieur, quoique enrichi des tréſors de cet illuſtre légiſlateur de la médecine, n'a été au deſſus de lui; il s'en eſt même trouvé peu qui l'aient égalé, c'eſt-à-dire qui aient ſu mettre en uſage tous les *ſignes* qu'il avoit établis.

On peut, à la faveur des *ſignes*, acquérir trois ſortes de connoiſſances; ou remonter aux temps paſſés, & s'inſtruire par les effets préſens de ceux qui ont précédé; ou diſſiper l'obſcurité répandue ſur des objets préſens; ou enfin porter un œil pénétrant ſur les événemens futurs. On appelle *anam-*

neſtiques tous les *ſignes* qui nous rappellent l'état dans lequel le corps s'eſt trouvé plus ou moins long-temps auparavant ; de ce nombre ſont les creux en différentes parties du corps, qui font connoître que la petite vérole a précédé ; les cicatrices, *ſignes* des bleſſures paſſées, *&c.* Les ſeconds, qui nous éclairent ſur l'état préſent de la ſanté ou de la maladie, ſont appellés *diagnoſtics* ; ils ſont extrêmement variés dans la maladie ; pouvant avoir pour objet de déterminer le genre, l'eſpece, le caractere particulier, le ſiége, *&c.* de l'affection préſente. Enfin on a donné le nom de *ſignes prognoſtics* à ceux qui mettent le médecin à portée de lire dans l'avenir, ſoit en ſanté ou en maladie ; ces *ſignes* ſont extrêmement étendus, difficiles à ſaiſir & à bien évaluer ; ils exigent une grande habitude à obſerver, beaucoup de travail & de pénétration : leur avantage compenſe bien au delà toutes ces difficultés. *Voyez* ANAMNESTIQUE, DIAGNOSTIC, PROGNOSTIC, *& tous les articles particuliers de Séméiotique.*

Parmi les *ſignes*, il y en a qui ſont communs à pluſieurs maladies, & qu'on appelle *équivoques* ; ils indiquent différentes choſes, ſuivant les circonſtances dans leſquelles ils ſe rencontrent. Telle eſt, par exemple, la limpidité de l'urine, qui dans les fievres aiguës annonce le délire ; dans les coliques néphrétiques, le paroxyſme prochain, de même que chez les perſonnes vaporeuſes, & dans les fievres intermittentes ; & quelquefois n'eſt qu'une ſuite & un *ſigne* d'abondantes boiſſons aqueuſes.

D'autres *ſignes* ſont plus diſtinctifs ; on leur a donné le nom de *pathognomonique*, lorſqu'ils ont toujours la même *ſignification*, & qu'ils ne ſauroient exiſter ſans que cette ſeule choſe *ſignifiée* n'exiſte auſſi. Telle eſt la vîteſſe du pouls dans la fievre, l'excrétion de ſemence dans la gonorrhée, *&c.* Il eſt rare de trouver des maladies caractériſées par un ſeul *ſigne* pathognomonique ; la plupart ne ſont diſtinguées que par l'enſemble de pluſieurs *ſignes*, qui ne ſont pathognomoniques que lorſqu'ils ſont raſſemblés. Telle eſt la pleuréſie, qui eſt marquée par le concours d'un point de côté, d'une difficulté de reſpirer, de la toux & d'une fievre aiguë, *&c.* Le défaut d'un de ces *ſignes* rendroit le diagnoſtic incertain.

SIGNES *de Muſique*, ſont en général, tous les caracteres dont on ſe ſert pour noter la muſique. Mais ce mot s'entend plus communément des dièzes, bémols, béquarres, points, repriſes, pauſes, guidons, & généralement de tous ces petits caracteres détachés, qui ſont moins des notes véritables, que des modifications des notes & de la maniere de les chanter. *Voyez tous ces mots.* (*S*)

SIGNES, *écriture par*, (*Littérat.*) l'écriture par *ſignes*, par caracteres, par notes, ou par abréviations, eſt une ſeule & même choſe. *Voy.* ABRÉVIATION, CARACTERE, NOTE, *&c.*

Nous nous contenterons de remarquer ici, que Plutarque, dans la *Vie de Caton d'Utique*, fait Cicéron inventeur de la maniere d'écrire avec des *ſignes*, à l'occaſion de la conſpiration de Catilina ; & qu'il paroît par une lettre du *livre XIII* à Atticus, qu'il ſe ſervoit de cette maniere d'écrire, puiſqu'il y fait mention de ce qu'il écrivoit, διὰ σημείων, par *ſignes* : expreſſion qui fait voir que cet art étoit emprunté des Grecs. Dion Caſſius, dans le *LVe livre* de ſon hiſtoire, nous apprend que Mécène le communiqua au public par Aquila ſon affranchi. Il paroît auſſi par Suétone, que Céſar lui-même écrivoit avec des ſignes, *per notas*. Dans la vie de Galba, on trouve cette façon de parler : *Quia notata, non perſcripta erat ſumma, ne hæc quidem accepit.* On trouve encore ſur ce ſujet, un paſſage remarquable dans le digeſte, *lib. XXIX*, *Lucius Titius miles, notario ſuo teſtamentum ſcribendum* notis *dictavit, & antequam litteris perſcriberetur, vitâ defunctus eſt.* Voici le portrait que Manilius, dans le *IVe liv. de ſes Aſtronomiques*, fait d'un notaire :

Hic & ſcriptor erit velox, cui littera verbum eſt
Quique notis *linguam ſuperet, curſimque loquentis*
Excipiat longas nova per compendia voces.

Baxter a du penchant à croire que cette maniere d'écrire étoit générale, avant qu'un muſicien eût inventé l'alphabet ; car Ariſtoxene, contemporain d'Ariſtote, dans ſon *Traité de la Muſique*, fait de l'art d'écrire γραμματικὴ, une partie de la muſique. Le

même Baxter croit que les notes de muſique, & les caracteres dont ſe ſervent les médecins, ſont encore des reſtes de ces anciens caracteres ou *notæ ;* pour ne rien dire des *ſiglæ* romaines, ainſi nommées pour *ſingulæ*, qui n'étoient autre choſe qu'une ou deux lettres, pour exprimer tout un mot, & qui par conſéquent étoient plutôt des *abréviations*, que des *ſignes* ou des chiffres. Les ἱερὰ γράμματα des Egyptiens étoient des *ſignes* ſacrés, *notæ ſacræ*, empruntés des interpretes des ſonges. Artémidore appelle par-tout ces ſymboles ſacrés σημεια, terme qui dans l'écriture ſainte marque auſſi des *prodiges*. *Quam ſcitè per* notas *nos certiores facit Jupiter*, dit Cicéron dans ſon traité *de divinatione*. On peut faire quelques conjectures ſur la figure de ces *ſignes*, par les noms qu'Apulée leur donne, les appellant *ignorabiles litteras*, *nodos*, *apices condenſos*, & par cette épigramme de Nicéarque,

Ὄντως μυρμήκων τρυπήματα λοξὰ καὶ ὀρθὰ,
Τρήματα τῶν λεπτῶν, λόδιε καὶ φεύγια.

D'où l'on peut conclure qu'on regardoit cette maniere d'écrire comme celle qui étoit généralement en uſage parmi les barbares, comme elle l'eſt encore aujourd'hui chez les Chinois. (*D. J.*)

SIGNER, v. act. (*Gramm.*) écrire ſon nom de ſa propre main au bas d'un acte, ſoit par devant notaire, ſoit ſous ſeing-privé, pour l'approuver & conſentir de l'exécuter. *V.* SOUSCRIRE & SOUSSIGNER. *Diction. de Comm.* Voyez *les articles* SIGNATURE.

SIGNER, (*Orfévrerie.*) c'eſt marquer l'argenterie & l'orfévrerie du poinçon. Chaque orfévre ou argentier, a ſon poinçon particulier ; & par les ordonnances il leur eſt enjoint de *ſigner* de leur poinçon toute la vaiſſelle & autres choſes qu'ils fabriquent. L'argenterie qui n'eſt point *ſignée* ſe vend toujours à plus bas prix que celle qui eſt marquée du poinçon de l'ouvrier ; car ce défaut fait connoître qu'elle n'eſt pas au titre preſcrit, & qu'il y a trop d'alliage. (*D. J.*)

SIGNER, *terme de Vitrier*, c'eſt marquer avec la drague, trempée dans du blanc broyé avec de l'eau de gomme, ou ſimplement avec de la craie, les endroits des pieces de verre que l'on veut couper avec le diamant. (*D. J.*)

SIGNET, ſ. m. *terme de Relieur*, ce qui ſert à marquer les endroits d'un livre d'uſage, qu'on veut trouver promptement. C'eſt une eſpece de bouton un peu orné, d'où pendent pluſieurs filets, ou rubans qu'on met dans un bréviaire, dans des heures, dans les bibles, *&c.* (*D. J.*)

SIGNET, *en terme d'Aiguilletier*, eſt, s'il faut ainſi parler, une touffe de pluſieurs petits rubans montés ſur une petite pelotte, & garnis à l'autre bout de ferrets en maniere d'anneaux, pour empêcher la ſoie de ſe défiler. *V.* FERRETS A EMBRASSER.

SIGNIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, à quelques milles au nord de Norba. Tarquin le Superbe y envoya une colonie, comme nous le voyons dans Tite-Live, *lib. I, c. lv. Signiam, Circejoſque colonos miſit, præſidia urbi futura terrâ marique.* Le même hiſtorien, *lib. II, c. xxj*, ajoute que cette colonie fut augmentée & renouvellée ſous les conſuls : *Signia colonia, quam rex Tarquinius deduxerat, ſuppleto numero colonorum, iterum deducta eſt.* Silius Italicus, *lib. VIII, vers 379*, reproche à cette ville la mauvaiſe qualité de ſon vin :

Spumans inimico Signia *muſto.*

Et Martial, *lib. XIII, épigram. cxvj*, ſpécifie la mauvaiſe qualité de ce vin :

Potabis liquidum Signina *morantia ventrem.*

Les habitans de cette ville ſont appellés *Signini* par Tite-Live, *lib. XXVII, c. x*, & par Pline, *lib. III, c. v.* Elle conſerve ſon ancien nom à quelque changement près, car on la nomme *Segni.*

Signia eſt encore une montagne de l'Aſie mineure dans la grande Phrygie. Pline, *l. V, c. xix*, dit que la ville d'Apamée étoit au pié de cette montagne. (*D. J.*)

SIGNIFICATEUR, (*Aſtrologie.*) l'un des points de l'écliptique dont on ſe ſervoit pour ſignifier quelques événemens par rapport au *prometteur ;* par exemple, ſi la lune étant priſe pour *ſignificateur* de quelques événemens, par rapport à une autre planete, le point où eſt la planete ſe nomme *prometteur*, & le point où eſt la lune ſe nomme *ſignificateur :* le temps qu'il faut pour que le *prometteur* arrive dans le cercle de poſition

où ſe trouve le *ſignificateur*, eſt meſurée par l'arc de direction. (*M. DE LA LANDE.*)

SIGNIFICATIF, adj. (*Gram.*) qui caractériſe, qui marque, qui ne laiſſe aucun doute. Il s'eſt expliqué là-deſſus d'un ton & en des termes très-*ſignificatifs*, prenez-y garde.

SIGNIFICATIFS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom donné par quelques auteurs aux ſacramentaires, qui diſent que dans l'euchariſtie il n'y a plus que le ſigne du corps de J. C. *Stranphinlus. Sandere.*

SIGNIFICATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt un acte par lequel on notifie quelque choſe à une autre perſonne.

Les *ſignifications* ſont faites les unes par les huiſſiers & ſergens, d'autres ſe font de procureur à procureur.

On ſignifie à perſonne ou à domicile; à perſonne, quand on notifie à la perſonne même ce que l'on a à lui dire, à domicile, lorſque l'huiſſier ſe tranſporte au domicile de la perſonne, pour y notifier ce dont il s'agit. *Voyez* AJOURNEMENT, EXPLOIT, HUISSIER, PROCUREUR, SERGENT. (*A*)

SIGNIFIER, v. act. (*Gramm.*) marquer, déſigner, être le ſigne. Que *ſignifie* ce propos, ce geſte, cette conduite? Toutes ces proteſtations ne *ſignifient* rien. Faites-lui *ſignifier* vos demandes. *Voyez l'article* SIGNIFICATION.

SIGNINUM OPUS, (*Architect. rom.*) c'eſt du ciment fait de chaux & de brique pilée. Ce mortier étoit ainſi appellé à cauſe du pays des Signiens, où ſe prenoient les meilleures briques pour le ciment. Vitruve entend quelquefois néanmoins par le *ſigninum*, toute ſorte de mortier: & en particulier, le mortier fait de chaux, de ſable & de gros cailloux mêlés enſemble, dont on formoit des citernes. (*D. J.*)

SIGTRUG, (*Hiſt. de Suede.*) roi de Suede, vivoit vers la fin du premier ſiecle de l'ere chrétienne; bon prince, ſage légiſlateur, pere malheureux, il voulut laver dans le ſang de Gram & des Danois, l'affront que ce prince lui avoit fait en enlevant ſa fille; mais trahi par ſes ſoldats, il expira ſous la maſſue de Gram. (*M. DE SACY.*

SIGTUNA, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Sigtana*, *Sigtunia*, *Sigtune*; ville de Suede dans l'Uplande, ſur le bord du lac Maler, entre Upſal & Stockholm. Elle eſt très-ancienne, & Jean Magnus croit que Siggon V roi de Suede, la fit bâtir pour oppoſer une barriere aux courſes des Finlandois, accoutumés à venir ravager la Suede.

SIGUENZA *ou* SIGUENÇA, (*Géog. mod.*) en latin *Seguntia*; ancienne petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, ſur une hauteur, au pié du mont Atiença, près du Hénarès. Elle eſt défendue par une enceinte de murailles, un château & un arſénal. Son évêché qui eſt ſuffragant de Tolede, vaut trente à quarante mille ducats de revenu. Son univerſité, aujourd'hui ſi miſérable, a été fondée en 1600, ſous le regne de Ferdinand V. *Long. 15, 14; lat. 41, 7.* (*D. J.*)

SIGUETTE, ſ. f. (*Manége.*) c'eſt un caveſſon, une eſpece de demi-cercle de fer creux & voûté, & avec des dents de fer comme celles d'une ſcie. Il eſt tourné en demi-cercle, & quelquefois compoſé de pluſieurs pieces qui ſe joignent par des charnieres. Il eſt monté d'une têtiere & de deux longes, & ſert à dompter les chevaux fougueux. Il y a une autre eſpece de *ſiguette*, qui eſt un fer rond & d'une ſeule piece, & qui eſt couſue ſur la muſerolle de la bride, pour qu'elle ne paroiſſe pas. On la fait agir par une martingale lorſque le cheval bat à la main.

SIGULONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Ptolomée, *l. II*, dit qu'ils habitoient dans la partie occidentale de la Cherſonnèſe cimbrique, au nord des Saxons. (*D. J.*)

SIHUN, SIHON, SIHOUN, (*Géog. mod.*) grand fleuve d'Aſie, qui ſépare la Tranſoxane du pays de Gété. Les Arabes appellent la province de *Marouaralnahar*, toute l'étendue de pays qui eſt compriſe entre les fleuves *Sihun* & *Gihun*. Le fleuve *Sihun* eſt le Jaxartes des anciens, & le fleuve Gihun, eſt le Bactrus ou l'Oxus. Le *Sihun*, ſuivant le P. Gaubil, prend ſa ſource ſous le 97^{d} 23′ *de longitude*, & *au* 40^{d} de *latit.* (*D. J.*)

SJIROGGI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau du Japon, dont l'écorce eſt raboteuſe, les feuilles longues de trois pouces, pointues aux deux extrémités, ſans découpures. Ses fleurs, placées ſur des pédicu-

les diſpoſés en ombelle, ſont en grand nombre, petites & pantapétales. Ses baies, en hiver, après la chûte des feuilles, ſont d'un beau rouge, moins groſſes qu'un pois, d'une chair blanche, pulpeuſe & amere. Ses graines ſont triangulaires & de la groſſeur de celles du carvi. On diſtingue au Japon un autre *sjiroggi*, nommé vulgairement *namone*, petit arbre dont les feuilles ſont creuſes dans leur longueur, recourbées, & très-légérement dentelées à leur bord. Ses baies ſont à peu près de la groſſeur d'une ceriſe; & ſes ſemences, qui ſont en petit nombre, de celle de la graine de cumin.

SIKI, (*Géog. mod.*) village de la Turquie, en Aſie, ſur la côte de la Propontide. Il eſt peu éloigné du golfe de Montaquia, & eſt appellé *ſiequino* dans nos cartes. Mais *ſiiki* eſt ſon véritable nom, qu'il a pris de ſon terroir plein de figuiers ſauvages. On ſait que *ſiki* veut dire en grec une *figue*. Ce village eſt grand, & a une égliſe que les Grecs appellent *Agios ſtrategos*; c'eſt auſſi le nom qu'ils donnent quelquefois à l'archange ſaint Michel, comme qui diroit le *ſaint capitaine*. Près du rivage, on découvre une fontaine appellée *chriſtos*, à laquelle ils attribuent des miracles. Ils en nomment l'eau *agiaſina*, c'eſt-à-dire, *l'eau bénite*. (*D. J.*)

SIKINO, (*Géog. mod.*) Σικίνος, iſle de la mer Egée, entre celles de Milo & Amorgos, proche de Policandro, à huit milles de Nio. Elle a environ vingt milles de tour, & n'a point de port, ce n'eſt proprement qu'une montagne, mais qui ne laiſſe pas de produire le meilleur froment de l'Archipel.

Pline, Apollonius de Rhodes, ainſi qu'Etienne le géographe, aſſurent qu'elle ſe nommoit anciennement *Œnoé*, l'iſle au vin, à cauſe de la fertilité de ſes vignobles; ſur quoi le ſcholiaſte d'Apollonius remarque qu'elle prit le nom de *Sikinus*, d'un fils de Thoas, roi de Lemnos, ſeule perſonne de l'iſle qui ſe ſauva par l'adreſſe de ſa fille Hypſipyle, dans cette cruelle expédition où toutes les femmes égorgerent non-ſeulement leurs maris pendant la nuit, mais tous les garçons du pays, enragées de ce qu'ils leur préféroient les eſclaves qu'ils venoient de faire en Thrace. Thoas donc aborda dans l'iſle dont nous parlons, & fut très-bien reçu d'une nymphe qui lui fit part de ſes faveurs; Sikinus en naquit, beau garçon, qui donna ſon nom au pays.

Sikino a été du domaine des ducs de Naxie; il n'y a dans l'iſle qu'un bourg de même nom, & qui n'a guere plus de deux cens habitans qui ſont preſque tous grecs. *Long. 43, 26; latit. 36, 35.* (*D. J.*)

SIKKES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom ſous lequel les habitans du royaume d'Arrakan, ſitué dans la péninſule ultérieure de l'Inde, déſignent les miniſtres d'état & les principaux officiers du royaume.

SIKOKF, *iſle*, (*Géog. mod.*) la troiſieme des trois grandes iſles qui forment l'empire du Japon. Elle eſt preſque quarrée; & comme on l'a diviſée en quatre provinces, on l'a nommée *ſiikokf*, c'eſt-à-dire, le pays des quatre provinces. (*D. J.*)

SIL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une eſpece d'ocre rouge; ils en diſtinguoient trois eſpeces; le *ſil atticum* étoit d'un rouge pourpre; le *ſil ſyricum* venoit de Syrie, étoit d'un rouge vif; le *ſil marmoroſum* ou marbré, qui avoit la dureté d'une pierre. Ils avoient auſſi le *ſil achaïcum*, dont nous n'avons point de deſcription. M. Hill croit que le *ſil atticum romanorum* dont il eſt parlé dans Vitruve, étoit un ſable rouge & brillant préparé, qu'il ne faut point confondre avec l'ocre attique dont on a parlé. *Voyez* Hill, *notes ſur Théophraſte.*

SIL, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie. Elle naît aux confins du Carduel, & après avoir traverſé la Circaſſie, elle ſe décharge dans la mer de Zabache. (*D. J.*)

SILA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans le Brutium, au nord de la ville de Rhegium, ſelon Strabon, *l. VI*, qui dit qu'on y recueilloit une ſorte de poix très-eſtimée, appellée de-là *pix Bruttia Sila*. Cette forêt occupoit une partie de l'Apennin, ce qui fait que Pline, *l. III*, *c. v*, la nomme *Apennini Silva*, Sila. Il décrit auſſi, *l. XVI*, *c. ij*, la poix que l'on recueilloit dans cette forêt. (*D. J.*)

SILAHDAR AGA, *ou* FELICTAR AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier du grand ſeigneur, tiré du corps des Itch-oglans. C'eſt

le porte épée du ſultan dans les cérémonies publiques. Le *filahdar* porte le cimeterre du grand ſeigneur & coupe les viandes à ſa table. Il eſt comme le grand maître de la maiſon de l'empereur & regle toute ſa cour. Son autorité s'étend auſſi ſur le reſte de l'empire d'une maniere particuliere. Les grands ne lui parlent qu'avec reſpect, & ne lui écrivent jamais ſans lui donner le titre de *muſahih*, c'eſt-à-dire, *conſeiller privé*, quoiqu'il ne le prenne point dans les actes. Sa place, qui lui permet d'approcher du ſultan, l'éleve quelquefois à la plus haute faveur. Guer. *mœurs des Turcs, tome II.*

SILARO, LE, *ou* SELO, en latin *Silarus*, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, aux confins de la Baſilicate, & ſe jette dans le golfe de Salerne, à dix-huit milles de Salerne. (*D. J.*)

SILARUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, aux confins des Picentins & des Lucaniens. L'embouchure de ce fleuve faiſoit, ſelon Strabon, *liv. VI*, la borne entre la côte de la mer Tyrrhène & celle de la mer de Sicile. Pline, *liv. III, c. v*, dit que le *Silarus* fait le commencement de la troiſieme région & du pays des Lucaniens & des Brutiens. Virgile, Ptolomée, Pline, Silius Italicus, & la table de Peutinger, diſent *Silarus fluvius*, ou *Silarum flumen*; mais Pomponius Mela dit *Silerus*, & Lucain, auſſi bien que Vibius Sequeſter, écrivent *Siler*. Le nom moderne eſt *Sil alo.* (*D. J.*)

SILAS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde. Arrien rapporte, d'après Mégaſthène, que ce fleuve ſortoit d'une fontaine de même nom, qu'il couloit par le pays des Siléens, & que ſes eaux étoient très-légeres. (*D. J.*)

SILATUM, ſ. m. (*Littérat.*) les anciens Romains nommoient auſſi la roquille de vin qu'ils prenoient le matin, parce qu'ils y faiſoient infuſer de la plante de ſili, ou ſeſeli. C'eſt une vieille coutume de boire le matin quelque liqueur médicinale, plus ou moins forte. C'eſt ainſi que nous faiſons uſage de vin d'abſinthe, au lieu duquel les Indiens boivent du vin imprégné de gingembre. (*D. J.*)

SILAUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses feuilles ſont aſſez minces, courtes, & reſſemblent beaucoup à celles du fenouil; elles ſont ſeulement un peu plus larges. Ses ſemences ſont longues, ſillonnées, & garnies d'une eſpece de marge ou bord feuillu. Boerhaave en compte cinq eſpeces. (*D. J.*)

SILBERBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, vers les confins de la Bohême, dans les montagnes, près de quelques mines d'argent, qui ont occaſionné ſon nom. (*D. J.*)

SILBIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Japygie, ſelon Diodore de Sicile, qui dit que les Romains l'enleverent aux Samnites. Cette ville eſt appellée *Silvium* par d'autres auteurs. *Voy.* SILVIUM. (*D. J.*)

SILCESTER, (*Géog. mod.*) ville détruite d'Angleterre, au nord du comté de Southampton, où l'on voit ſes ruines. Elle fut fondée dans le ive ſiecle par Conſtantin le jeune, fils de Conſtantin le grand. Les anciens l'appelloient *Vindonum*, & elle étoit la capitale des Ségontiens. Les Saxons la déſolerent en s'emparant du pays, & les Danois acheverent de la ruiner. Elle occupoit alors quatre-vingts acres de terre. On y a déterré quelques médailles, & l'on y trouve encore les traces ordinaires des villes autrefois habitées par les Romains, je veux dire, un chemin royal pavé, qui paſſant par des lieux aujourd'hui déſerts & jadis habités, côtoie les frontieres des comtés de Berk & de Wilt, & aboutit à la forêt de Chut, où l'on en voit les débris en quelques endroits. (*D. J.*)

SILE, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Egypte. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route de Sérapium à Péluſe, entre *Thaubaſium* & *Magdolum*, à vingt-huit milles de la premiere de ces places, & à douze milles de la ſeconde. Il y a apparence que *Sile* eſt la même que *Selæ* de l'Auguſtamnique, & dont l'évêque nommé Alypius, aſſiſta au premier concile d'Ephèſe. On croit auſſi que c'eſt la même ville qui eſt nommée *Sella* dans les notices. (*D. J.*)

SILENCE, ſ. m. *terme relatif*, c'eſt l'oppoſé du bruit. Tout ce qui frappe l'organe de l'ouie, rompt le *ſilence*. On dit le *ſilence* des temples eſt auguſte, le *ſilence* de la nuit eſt doux, le *ſilence* des forêts

inſpire une eſpece d'horreur, le *ſilence* de la nature eſt grand, le *ſilence* des cloîtres eſt trompeur.

SILENCE, (*Art orat.*) le *ſilence* fait le beau, le noble, le pathétique dans les penſées, parce qu'il eſt une image de la grandeur d'ame; par exemple, le *ſilence* d'Ajax aux enfers dans l'Odyſſée, où Ulyſſe fait de baſſes ſoumiſſions à ce prince; mais Ajax ne daigne pas y répondre. Ce *ſilence* a je ne ſais quoi de plus grand que tout ce qu'il auroit pu dire. C'eſt ce que Virgile a fort bien imité dans le vj^e livre de l'Enéide, où Didon aux enfers traite Enée de la même maniere qu'Ajax avoit fait Ulyſſe; auſſi inſenſible, auſſi froide qu'un rocher de Paros, elle s'éloigna ſans lui répondre, & d'un air irrité s'enfonça dans le bois.

Nec magis incepto vultum ſermone movetur,
Quàm ſi dura ſilex aut ſtet Marpeſia cautes,
Tandem proripuit ſeſe, atque inimica refugit;
Tu nemus umbriferum. v. 470.

2°. Il eſt une ſeconde ſorte de *ſilence*, qui a beaucoup de grandeur & de ſublimité de ſentiment en certains cas. Il conſiſte à ne pas daigner parler ſur un ſujet dont on ne pouvoit rien dire ſans riſquer, ou démontrer quelque apparence de baſſeſſe d'ame, ou de faire voir une élévation capable d'irriter les autres. Le premier Scipion l'africain, obligé de comparoître devant le peuple aſſemblé, pour ſe purger du crime de péculat dont les Tribuns l'accuſoient: Romains, dit-il, à pareil jour je vainquis Annibal, & ſoumis Carthage; allons-en rendre graces aux Dieux. En même temps il marche vers le capitole, & tout le peuple le ſuit. Scipion avoit le cœur trop grand pour faire le perſonnage d'accuſé; & il faut avouer que rien n'eſt plus héroïque que le procédé d'un homme, qui fier de ſa vertu, dédaigne de ſe juſtifier, & ne veut point d'autre juge que ſa conſcience.

Dans la tragédie de Nicomede, ce prince, par les artifices d'Arſinoé ſa belle-mere, eſt ſoupçonné de tremper dans une conſpiration; Pruſias ſon pere, qui ne le ſouhaite pas coupable, le preſſe de ſe juſtifier, & lui dit:

Purge-toi d'un forfait ſi honteux & ſi bas.

l'ame de Nicomede ſe peint dans ſa réponſe vraiment ſublime:

Moi, ſeigneur, m'en purger! vous ne le croyez pas.

Je ne ſais ce qu'on doit le plus admirer dans la réponſe de Nicomede, ou de ce qu'il ne veut pas ſeulement ſe juſtifier, ou de ce qu'il eſt ſi ſûr & ſi fier de ſon innocence, qu'il ne croit pas que ſon accuſateur en doute.

3°. Un ambaſſadeur d'Abdere, après avoir long-temps harangué Agis, roi de Sparte, pour des demandes injuſtes, finit ſon diſcours, en lui diſant: ſeigneur, quelle réponſe rapporterai-je de votre part? Que je t'ai laiſſé dire tout ce que tu as voulu, & tant que tu as voulu, ſans te répondre un mot. Voilà un *taire-parlier* bien intelligible, dit Montagne.

4°. Mais je vais offrir un exemple de *ſilence* qui eſt bien digne de notre reſpect. Un pere de l'égliſe nous donne une idée de la conſtance de Jeſus-Chriſt par un fort beau trait de réponſe. Pour l'entendre, il faut ſe rappeller une circonſtance de la vie d'Epictete. Un jour, comme ſon maître lui donnoit de grands coups ſur une jambe, Epictete lui dit froidement: ſi vous continuez, vous caſſerez cette jambe; ſon maître irrité par ce ſang froid, lui caſſa la jambe: ne vous l'avois-je pas bien dit que vous caſſeriez cette jambe? Un philoſophe oppoſoit cette hiſtoire aux chrétiens, en diſant: votre Jeſus-Chriſt a-t-il rien fait d'auſſi beau à ſa mort? Oui, dit S. Juſtin, il s'eſt tu. (*D. J.*)

SILENCE, (*Crit. ſacrée.*) ce mot, outre ſa ſignification ordinaire, ſe prend au figuré dans l'écriture; 1°. pour la patience, le repos, la tranquillité: nous les conjurons de manger leur pain, en travaillant paiſiblement, *in ſilentio*, μετὰ ἡσυχίας, *II. Theſſ. iij*, 12. Ce terme 2°. déſigne la retraite, la ſéparation du grand monde: Eſther ne portoit pas ſes beaux habits dans le temps de ſa retraite; *in diebus ſilentii.* 3°. Il marque la ruine, *Dominus ſilere nos fecit*, *Jérém. viij*, 14, c'eſt-à-dire, *le ſeigneur nous a ruiné.* (*D. J.*)

SILENCE, *dieu du*, (*Mythol.*) Ammien Marcellin dit qu'on révéroit la divinité du ſilence

ſilence, *ſilentii numen colitur*. Les Egyptiens l'appelloient *Sigation*; les Grecs, *Harpocrate*; & les Romains, *Angenora*. On repréſentoit cette divinité ayant le doigt ſur la bouche. (*D. J.*)

SILENCES, ſ. m. *en Muſique*, ſont différens ſignes répondans à toutes les différentes valeurs des notes; & qui, mis à la place de ces notes, marquent que tout le temps de leur valeur doit être paſſé en *ſilence*.

Quoiqu'il y ait dix valeurs de notes différentes, depuis la maxime, juſqu'à la quadruple croche, il n'y a cependant que neuf caracteres différens pour les *ſilences*, parce qu'il n'y en a point qui correſponde à la valeur de la maxime; mais pour en exprimer la durée, on double le bâton de quatre meſures, qui équivaut à la longue.

Ces divers *ſilences* ſont donc, le bâton de quatre meſures, qui vaut une longue; le bâton de deux meſures, qui vaut une breve, ou quarrée; la pauſe, qui vaut une ſemi-breve, ou ronde; la demi-pauſe, qui vaut une minime, ou blanche; le ſoupir, qui vaut une noire; le demi-ſoupir, qui vaut une croche; le quart de ſoupir, qui vaut une double croche; le demi-quart de ſoupir, qui vaut une triple croche; & enfin, le ſeizieme de ſoupir, qui vaut une quadruple croche. *Voyez dans les Pl. de Muſique* les figures de tous ces ſilences.

Il faut remarquer que le point n'a pas lieu parmi les *ſilences*, comme parmi les notes; car, quoiqu'une noire & un ſoupir ſoient d'égale valeur, on ne pourroit pas pointer le ſoupir, pour exprimer la valeur d'une noire pointée; mais il faut après le ſoupir écrire encore un demi-ſoupir; ce qui eſt aſſez mal-entendu. (*S*)

SILENCIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) *ſilentiarius*; nom propre d'office parmi les eſclaves des Romains; ce nom & cet office n'a été établi que vers le temps de Salvien, comme l'a prouvé Pignorius. Mais les *ſilenciaires*, dans la cour des empereurs, étoient des gens attachés au ſervice de leur maiſon, & qui avoient un décurion à leur tête. Enfin le nom de *ſilenciaire* fut donné dans le bas empire, au ſecrétaire du cabinet de l'empereur; Charlemagne avoit un *ſilenciaire*. (*D. J.*)

SILENCIEUX, adj. (*Gram.*) qui garde le ſilence, une paſſion forte eſt ordinairement *ſilencieuſe*; les hommes *ſilencieux* profitent de tout ce qui ſe dit, & ils ſont redoutables pour ceux qui cachent au fond de leur ame, des choſes qu'ils ſeroient bien fâchés qu'on y devinât.

SILENE, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante, décrit par Dillenius, dans ſon *Hort. eltheth enſis*, *pag. 309*, que Linnæus caractériſe de la maniere ſuivante. Le calice particulier de la fleur, eſt liſſe, oblong, compoſé d'une ſeule feuille, découpée en cinq ſegmens ſur les bords; la fleur eſt à cinq pétales, dont les pointes ſont obtuſes & échancrées; le nectarium, ou la partie de la couronne de la fleur, eſt comme formée de quelques denticules; les étamines ſont dix filets qui vont en pointes aiguës; leurs boſſettes ſont oblongues; le germe du piſtil eſt cylindrique; les ſtyles, au nombre de trois, ou de cinq, ſont communément de la longueur des étamines; les ſtigma ſont toujours penchés du côté du ſoleil; le fruit eſt diviſé en autant de cellules qu'il y avoit de ſtyles; ces cellules contiennent un grand nombre de graines taillées en forme de rein. Linn. *gen. plant. pag. 197*. (*D. J.*)

SILENE, (*Mythol.*) il étoit né de Mercure, ou de Pan, & d'une nymphe. Nennus, dans ſes *dionyſiaques*, le fait fils de la terre, c'eſt-à-dire qu'il ignoroit ſon origine. *Silène*, dit Orphée, étoit fort agréable aux dieux, dans l'aſſemblée deſquels il ſe trouvoit fort ſouvent. Il fut chargé de l'enfance de Bacchus, & l'accompagna dans ſes voyages.

Tous les poëtes ſe ſont divertis à nous peindre la figure, le caractere & les mœurs de *Silène*; à les en croire, il étoit ventru, ayant la tête chauve, un gros nez retrouſſé, & de longues oreilles pointues, étant tantôt monté ſur un âne, ſur lequel il a bien de la peine à ſe ſoutenir, & tantôt marchant appuyé ſur un thyrſe; c'eſt le compagnon, & le premier lieutenant de Bacchus; il raconte, dans le cyclope d'Eurypide, qu'il combattit les géans, à la droite de ſon maître, tua Encelade, & en fit voir les dépouilles au dieu, pour preuve de ſa valeur; le voilà donc, malgré ſa figure burleſque, traveſti en grand capitaine.

Je ſais bien qu'il s'attribue le nectar & l'ambroiſie, comme s'il étoit un dieu céleſte ; mais je ſais encore mieux par mes lectures, qu'il n'en aimoit pas moins la boiſſon des pauvres mortels, & qu'il s'en donna à cœur joie, à l'arrivée d'Ulyſſe dans l'antre du cyclope ; perſonne n'ignore que les vignes ſont appellées ſes filles, & dans Pauſanias l'Ivrognerie même lui verſe du vin hors d'un gobelet.

Cependant Virgile, dans une de ſes plus belles églogues (la ſixieme que M. de Fontenelle n'a pas eu raiſon de critiquer), ne repréſente pas *Silène* comme un ſuppôt de Bacchus, mais comme un chantre admirable, & qui dans ſa jeuneſſe avoit fait de bonnes études philoſophiques.

Deux bergers, dit le poëte, le trouverent un jour endormi au fond d'une grotte ; il avoit, ſelon ſa coutume, les veines enflées du vin qu'il avoit bû la veille, ſa couronne de fleurs tombée de ſa tête, étoit auprès de lui, & un vaſe peſant, dont l'anſe étoit uſée, pendoit à ſa ceinture ; le vieillard avoit ſouvent flatté les bergers de l'entendre chanter de belles choſes ; ils ſe jettent ſur lui, & le lient avec des guirlandes ; Eglé, la plus jolie de toutes les nymphes, Eglé ſurvient, & ſe joignant à eux, les encourage ; & au moment où il commençoit à ouvrir les yeux, elle lui barbouille tout le viſage de jus de mûres ; le bon *Silène* riant de ce badinage, leur dit, pourquoi me liez-vous, mes enfans ? laiſſez-moi libre ; c'eſt pour vous, bergers, que je chanterai ; je réſerve à la charmante Eglé une autre ſorte de récompenſe : à ces mots, il ſe met à commencer. Vous euſſiez vu auſſitôt les faunes & les bêtes farouches accourir autour de lui, & les chênes mêmes agiter leurs cimes en cadence ; la lyre d'Apollon ne fit jamais tant de plaiſir ſur le ſommet du Parnaſſe ; jamais Orphée, ſur les monts Rhodope & Iſmare, ne ſe fit tant admirer.

Le poëte lui fait ici débiter les principes de la philoſophie d'Epicure, ſur la formation du monde. Il y joint beaucoup d'autres choſes ſi jolies, que les échos des vallées, frappés de ſes accords, les porterent juſqu'aux aſtres. Elien, de ſon côté, récite une converſation que *Silène* eut avec Midas ſur ce monde inconnu, dont Platon & quelques autres philoſophes on tant parlé.

Voilà donc *Silène* qui, dans ſa figure groteſque, étoit tout enſemble bûveur, capitaine, chantre & philoſophe. Après tout, Lucien paroît être celui qui en a fait le portrait le plus naïf, & c'eſt auſſi d'après ſon tableau que *Silène* eſt repréſenté dans les monumens antiques ; entr'autres ſur une belle agathe, expliquée par Scaliger & par Caſaubon. (*D. J.*)

SILÈNES, (*Mythol.*) les plus conſidérables & les plus âgés d'entre les ſatyres, étoient nommés *Silènes*, au rapport des anciens hiſtoriens, qui les déſignent ſouvent au pluriel ; mais il y en a un principal célebre dans la fable, & à qui les poëtes ont cru devoir donner pluſieurs qualités. *Voy.* SILÈNE, c'eſt ſon nom par excellence. (*D. J.*)

SILER, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par quelques botaniſtes qui ont écrit en latin, à la plante ſéſéli. *V.* SÉSÉLI.

Cependant le *ſiler* des auteurs romains déſigne une plante toute différente, je veux dire, un arbriſſeau qui vient dans les lieux marécageux, & qui porte des verges dures, coriaces, flexibles, & propres à toutes ſortes d'ouvrages de vanniers. Les poëtes en font ſouvent mention avec les épithetes de *molle* & *lentum*. Les critiques modernes qui croient que le *ſiler* des Romains, eſt notre ſouchet, ſe trompent, car quoiqu'il ſoit vrai que le ſouchet naiſſe dans les marais, ce n'eſt point un arbriſſeau ; le *ſiler* des anciens eſt encore moins le ſaule, car ces deux arbuſtes ſont ſouvent nommés enſemble par les mêmes auteurs, comme étant des plantes différentes. Il faut néanmoins qu'elles ſe reſſemblent à divers égards. (*D. J.*)

SILÉSIE, (*Géogr. mod.*) en Allemand, *Schleſien*, contrée d'Allemagne, avec titre de duché, l'un des plus grands de l'Europe. Elle eſt bornée au nord par le marquiſat de Brandebourg & par la Pologne ; au midi, par la Moravie & par la Hongrie ; au levant, par la Pologne encore ; & au couchant, par la baſſe Luſace & la Bohême.

Sa longueur eſt d'environ 60 milles germaniques, & ſa largeur 20. L'Oder la par-

rage en *Siléſie* orientale, & *Siléſie* occidentale; ce duché eſt preſque tout environné de montagnes, d'où ſortent pluſieurs petites rivieres poiſſonneuſes, & qui après avoir fertiliſé le pays, ſe rendent dans l'Oder.

Il y a dans cette contrée pluſieurs groſſes villes outre Breſlaw ſa capitale; entre ces villes, les unes ſont remarquables par leur force, les autres par leur beauté; tout le pays eſt fertile en blé, en grandes forêts pleines de gibier, & en pâturages, où l'on nourrit plus de bétail qu'en aucun endroit d'Allemagne. On y trouve auſſi quelques mines, & l'Oder facilite le commerce de toutes ſes denrées.

La *Siléſie*, après avoir été poſſédée par les Quades & les Sarmates Lechides, reſta long-temps unie à la Pologne, en formant une eſpece de république qui avoit ſes priviléges particuliers. Elle devint enſuite un fief mouvant de la couronne de Bohême, & a été poſſédée par la maiſon d'Autriche depuis l'an 1339, juſqu'en 1740; & c'eſt aſſurément un des meilleurs pays qu'elle ait eu ſous ſa domination.

Après la mort de l'empereur Charles VI, un jeune prince qui fera long-temps parler de lui par ſon génie ſupérieur, & par ſes grandes victoires, Fréderic II, roi de Pruſſe, réclama ſes prétentions ſur une partie de ce pays, & par le traité conclu à Dreſde, le 25 décembre 1745, l'impératrice reine de Hongrie & de Bohême, céda à ce prince la haute & baſſe *Siléſie* en toute ſouveraineté.

On a recueilli les écrivains de l'hiſtoire de ce pays, *Sileſiacarum rerum ſcriptores*; ils forment trois volumes *in-fol.* publiés à Leipſick en 1729.

D'autres ſavans ont donné l'hiſtoire naturelle de la *Siléſie*. Tels ſont Schwencfeld (Gaſparus); *Tritophæum Sileſiæ, Ligniciæ, 1603, in-4°.* Hennefeld, *Sileſiographia, Lipſiæ, 1704, 3 vol. in-4°.* Wolckmannus (Georg. Anton.) *Sileſia ſubterrranea*, en allemand, Leipſick, 1720, *in-4°.* (*D. J.*)

SILEX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) ce mot qui eſt latin, a été adopté par les naturaliſtes françois, pour déſigner en général le caillou ou la pierre à fuſil, & particuliérement la pierre à fuſil noire, qui ſe trouve par maſſes informes & détachées dans les couches de la craie. On a déja parlé de pluſieurs propriétés de cette pierre à l'*article* CAILLOU; l'on y a rapporté différens ſentimens ſur ſon origine & ſa formation; cependant on a cru faire plaiſir au lecteur en lui mettant ici ſous les yeux des obſervations plus récentes qui ont été faites ſur le *ſilex*; elles contribueront à jeter du jour ſur la nature de cette pierre importante, dont la terre ſert de baſe à l'agate, au jaſpe, au quartz & aux pierres précieuſes. *Voyez ces différens articles.*

Le *ſilex* eſt très-abondamment répandu dans preſque toutes les parties de notre globe; il ne forme jamais de couches ſuivies ou de bancs, comme la pierre calcaire, les ardoiſes, *&c.* mais il ſe trouve par maſſes de grandeurs inégales, détachées les unes des autres. C'eſt ſur-tout dans les couches de craie que l'on rencontre une grande quantité de ces pierres; elles y ſont répandues par maſſes irrégulieres & de toutes ſortes de figures. Ces ſortes de *ſilex* ſont communément noirs à l'intérieur; à l'extérieur ils ſont comme enveloppés d'une croûte blanche qui ſe diſtingue par ſa dureté de la craie qui les environne. Ces circonſtances ont fait conjecturer qu'il devoit y avoir de l'analogie entre la craie & le *ſilex* ou caillou; de là quelques auteurs ont penſé que la craie n'étoit produite que par la décompoſition du caillou; d'autres au contraire ont regardé le caillou comme une production de la craie. Ces ſentimens ſont tous deux fondés ſur des raiſons ſpécieuſes; nous allons voir pour lequel il paroît plus naturel de ſe décider.

Le *ſilex* ou le caillou ne ſe diſſout point, lorſqu'on y verſe de l'acide, malgré cela ſi un fragment de *ſilex*, qui eſt communément tranchant & d'une couleur noirâtre à l'extérieur, demeure pendant long-temps expoſé aux injures de l'air, ſes angles tranchans s'émouſſent à la longue, & la partie noirâtre ſe recouvre d'une eſpece de peau blanche qui à la fin ne laiſſe plus paroître de noir. Cette expérience prouve d'une maniere inconteſtable que l'acide de l'air, qui n'eſt autre choſe que l'acide vitriolique, a agi ſur cette pierre; il faut croire que la nature aidée des temps, & ſachant donner à cet acide le degre d'activité qui lui eſt

néceſſaire, vient à bout de cette diſſolution à laquelle le chymiſte ne peut parvenir en ſe ſervant des acides ordinaires, qui ſont des produits de l'art. Dans le *liquor ſilicum* on voit qu'il ſe fait une diſſolution de la partie du caillou qui avoit été combinée par la fuſion avec le ſel alkali fixe. *Voyez* LIQUOR SILICUM. Ces expériences prouvent que la nature & l'art peuvent venir à bout de diſſoudre le *ſilex*, & que cette pierre n'eſt point inattaquable par les diſſolvans, comme quelques auteurs l'ont prétendu.

Lorſque l'on conſidere attentivement le caillou, on y trouve des caracteres qui indiquent d'une maniere ſenſible que cette pierre dans ſon origine a dû être molle, & avoir un degré de fluidité. En effet, on trouve ſouvent dans le ſein de la terre des coquilles dans l'intérieur deſquelles on rencontre des cailloux de différentes couleurs qui s'y ſont moulés au point de prendre parfaitement les empreintes des coquilles les plus petites dans leſquelles le ſuc pierreux a coulé; une infinité d'exemples empêchent de douter de cette vérité; en effet on trouve des échinites ou ourſins, des turbinites, *&c.* qui paroiſſent entiérement changés en *ſilex*. C'eſt auſſi de cette maniere qu'ont dû ſe former les morceaux de bois changés en agates & en cailloux que l'on rencontre ſouvent en terre; la matiere lapidifique qui produit le *ſilex*, a dû être dans une très-grande fluidité pour s'inſinuer & ſe mouler dans les fibres & canaux déliés, dont le bois eſt compoſé. *V.* PÉTRIFICATION.

Le tiſſu compacte & ſerré du *ſilex*, ainſi que les mamelons qui ſe trouvent fréquemment, ſoit à ſa ſurface, ſoit à ſon intérieur, nous conduiſent à croire que non-ſeulement la matiere dont cette pierre s'eſt formée a été fluide, mais encore qu'elle a été dans un état de viſcoſité ou d'une eſpece de gelée. Si la diſſolution eût été parfaite c'eſt-à-dire, ſi l'eau chargée de la matiere du caillou diſſoute, n'eût eu que le point de ſaturation, l'évaporation eût produit du cryſtal de roche, c'eſt-à-dire, des colonnes exagones terminées par une pyramide pareillement exagone, figure qui eſt propre à la matiere *ſilicée*, lorſqu'elle eſt pure. Mais lorſque des ſubſtances terreuſes ou métalliques ſont venues accidentellement ſe joindre à la diſſolution, elles l'ont rendue opaque, colorée & viſqueuſe, & alors la cryſtalliſation n'a point pu ſe faire. C'eſt-là vraiſemblablement la raiſon pourquoi les pierres de la nature du *ſilex*, qui ſont opaques ou fort chargées de couleur, forment preſque toujours des mamelons; on en a des exemples dans les agates, les jaſpes, & l'on voit que ces pierres ont ſouvent à leur intérieur des cavités recouvertes de mamelons très-durs, & dont la couleur varie en raiſon des métaux qui ont coloré la matiere, lorſqu'elle étoit fluide ou en diſſolution; au lieu que quelques cailloux ont à leur intérieur des cavités couvertes de cryſtaux clairs & tranſparens, qui ont toutes les qualités du cryſtal de roche.

Toutes ces conjectures prendront beaucoup de vraiſemblance, ſi l'on y joint quelques expériences que M. Swab vient de publier dans le *tome XX* des mémoires de l'académie de Stockholm, année 1758: le réſultat de ces expériences prouve, que les acides agiſſent ſur les verres formés par le mêlange d'une terre calcaire quelconque ou de la chaux, avec de l'argille ou avec du caillou. On ſait que ces ſubſtances qui ſeules ne ſe fondent point, entrent en fuſion dès-lors qu'on vient à les mêler. Pour cet effet l'on n'a qu'à pulvériſer ce verre, verſer par deſſus de l'acide vitriolique, de l'acide nitreux ou de l'acide marin, & mettre le tout en digeſtion dans un lieu chaud; dans cette expérience il ne ſe fait point d'effervescence, malgré cela on trouve que le diſſolvant que l'on a employé s'épaiſſit en vingt-quatre heures, & forme une matiere gélatineuſe & tranſparente comme de l'empoi, qui s'attache au vaiſſeau, au fond duquel eſt tombée une portion du verre pulvériſé qui ne s'eſt point diſſoute.

L'acide vitriolique combiné avec de la chaux ou avec une ſubſtance calcaire ſeule produit bien une eſpece de ſel, mais non pas une matiere gélatineuſe, comme celle dont il s'agit ici; pour produire cet effet, il faut que la chaux ou la terre calcaire ait été fondue, c'eſt-à-dire, modifiée & élaborée par ſa combinaiſon avec de l'argille

ou avec une pierre de la nature du *silex* ou du caillou.

Les différentes gelées que M. Swab a obtenues de cette maniere, ſe durciſſoient avec le temps & acquéroient la conſiſtance d'une pierre; elles étoient communément caſſantes & remplies de gerçures; elles ſe mettoient par éclats, comme du *ſilex* ou comme du verre; elles conſervoient leur tranſparence, mais en ſe ſéchant elles prenoient une couleur plus foncée. Cette matiere gélatineuſe ſéchée attiroit fortement l'humidité de l'air, même après avoir été édulcorée; mais en la faiſant rougir au feu, ce qui la remplit de fentes, elle n'attiroit plus d'humidité de l'air. Dans cet état, ni les acides, ni les alkalis n'attaquent plus cette matiere ſemblable à une pierre. Si on l'expoſe à un feu violent excité par un ſoufflet, en une demi-heure de temps ſa ſurface ſe couvre d'une eſpece d'enduit ou de vernis, mais elle n'entre point en une fuſion parfaite, elle devient tendre & grenue ou farineuſe dans la fracture, & reſſemble à de la pierre à chaux d'un grain fin qui a été calcinée, cependant elle n'a aucune des propriétés de la chaux.

Les expériences qui précedent ont été faites par M. Swab, dans la vue de découvrir, 1°. pourquoi certains verres étoient attaquables par les acides; il a trouvé que ceux dans la compoſition deſquels on avoit fait entrer de la chaux ou quelque pierre calcaire, étoient toujours diſſous par les acides & formoient de la gelée. 2°. Il a voulu découvrir, ſi ce ne ſeroit pas là la voie dont la nature ſe ſerviroit dans le ſein de la terre, pour former des *ſilex* ou du caillou. Comme cette pierre ſe trouve communément dans des couches de craie, le célebre M. Linnæus a été le premier qui ait ſoupçonné que la craie pouvoit donner naiſſance au caillou; M. Swab préſume que le caillou pourroit bien être produit par la combinaiſon d'un acide minéral, avec une terre calcaire modifiée & élaborée par la nature d'une façon particuliere, à laquelle il s'eſt joint quelque mêlange étranger. Il eſt certain que les caracteres que préſente la gelée durcie dont on a parlé, ſon aſpect vitreux, ſon infuſibilité, ſon inſolubilité dans les acides annoncent une très-grande analogie entr'elle & le *ſilex* ou caillou. Quant aux différences qui ſont entre cette matiere & le *ſilex*, elles viennent du temps & de certaines circonſtances que la nature met dans ſes opérations, & que l'art ou ignore ou ne ſait point imiter. Cependant M. Swab croit que l'on pourroit parvenir à faire des *ſilex* ou cailloux artificiels qui auroient plus de ſolidité, qui n'attireroient point l'humidité de l'air; en un mot, qui ſeroient plus ſemblables au *ſilex* naturel, ſi l'on tentoit de combiner la chaux avec des ſubſtances différentes de celles qu'il a employées, & cela dans des proportions variées: comme ces expériences demandent du temps, il ſe promet de les ſuivre & de rendre compte à l'académie de Stockholm, dont il eſt membre, du ſuccès de ſes travaux. En attendant, il paroît que les expériences que M. Swab a faites ſont propres à jeter un grand jour ſur la connoiſſance des pierres en général; elles pourroient faire préſumer qu'il n'y a qu'une terre primitive dans la nature, dont les différentes combinaiſons & élaborations produiſent toutes les variétés que nous voyons dans les pierres. *V.* PIERRES. (--)

SILGUEROS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Mexique & des autres provinces de la nouvelle Eſpagne, qui eſt de la groſſeur d'un moineau; ſon plumage eſt blanc & noir.

SILIAN, (*Géogr. mod.*) grand lac de Suede dans la Dalécarlie; ſes eaux ſont portées à la mer par la riviere de Dala.

SILICENSE FLUMEN, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Eſpagne bétique. Hirtius, *de bell. Alex. c. lvij*, fait entendre que l'ancienne Ségovie de la Bétique étoit bâtie ſur le bord de ce fleuve; ce qui fait juger que ce pourroit être le Xénil.

SILICERNE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſilicernium*; feſtin funebre que l'on faiſoit chez les Romains aux vieillards décrépits auprès d'un tombeau, comme pour leur dire le dernier adieu; de là vient que Térence appelle ingénieuſement par métaphore *ſilicernum* un vieillard qui, courbé ſous le poids des années, regarde tranquillement la pierre de la tombe où ſes cendres doivent être renfermées. C'étoit une idée pleine de bon ſens que celle du *ſilicerne*; elle apprenoit

aux hommes à moins redouter la crainte de la mort. (*D. J.*)

SILICI-CLASSITÆ, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie au voisinage de la Mésopotamie, selon Pline, *l. VI, c. xxvj*, qui les surnomme *Classitæ*, pour les distinguer des *Silici-montani*, qui habitoient les montagnes.

SILIGO, s. m. (*Littérat. Botan.*) ce mot signifie *le plus pur froment*; & dans Celse, *la fleur du meilleur froment*. Quelques auteurs botanistes, comme Tragus, Brunsfeld & Lonicerus, ont cru que les anciens appelloient le seigle du nom de *siligo*, parce qu'ils ont lu dans Pline, *liv. XVIII, ch. x*, & autres écrivains, que le froment, *triticum*, se changeoit *in siliginem*, & que le *siglio* retournoit quelquefois en froment ordinaire. Leur erreur a donné lieu à celle de divers laboureurs qui imaginent que le froment se change en seigle, & le seigle en froment, ce qui est contraire à la vérité, ces deux grains donnant toujours la même espece de plante, plus ou moins belle; aussi le *panis siligineus* des anciens ne signifie point du pain de seigle, ni du pain de froment dégénéré en seigle, mais tout au contraire du pain de pur & beau froment également blanc & léger. (*D. J.*)

SILIKHTAR, s. m. (*terme de relation.*) page d'une des chambres du grand-seigneur. Il est l'écuyer du grand-seigneur, porte son épée, & l'accompagne par-tout quand il sort du serrail.

SILINUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse dans l'Elide; il arrosoit le territoire de Scillunte. C'est le *Sellenus* de Xénophon, & le *Selinus* de Strabon.

SILIQUA, s. m. (*Mesure anc.*) κεράτιον; poids des anciens qui faisoit la troisieme partie d'une obole, ou ce qui revient au même, la sixieme partie d'un scrupule.

SILIQUASTRUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante connue en françois sous le nom de *gainier*. *V.* GAINIER.

SILIQUE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *siliqua*, terme synonyme à *gousse*.

La *filique* ou la *gousse* est le fruit des légumes & des plantes qui ont la fleur légumineuse. Il faut remarquer que la *filique* est ou simple, ou double, ou composée.

La *filique* simple est formée de deux lames convexes en dehors, plates dans quelques espaces, collées par les bords l'une contre l'autre, & laissant entre ses lames appellées *cosses*, un espace occupé par les semences.

La *filique* double se forme aussi par deux lames, mais qui ne sont pas collées sur les bords, comme celles de la gousse simple; ces deux lames se replient chacune en dedans, & forment une cloison mitoyenne qui divise la *filique* dans sa longueur en deux loges remplies de semences.

La troisieme espece de *filique*, est composée de quelques pieces attachées bout à bout, & l'on trouve une semence dans chacune de ces pieces.

On voit aussi quelques *filiques* de plantes légumineuses qu'on prendroit d'abord pour *filiques* simples, parce qu'elles sont à deux cosses; mais la différence consiste en ce que les cosses de celles-ci sont divisées en cellules par des cloisons posées au travers, & ces cellules sont remplies par des semences.

J'ai dit ci-dessus que *gousse* & *filique* étoient synonymes dans notre langue, j'ajoute, avec M. de Tournefort, qu'il seroit à souhaiter qu'on fixât le nom de *gousse*, pour signifier les fruits des plantes qui ont les fleurs légumineuses, comme sont les pois, les feves, les astragales; & qu'on n'employât celui de *filique*, que pour signifier les fruits qui sont à peu près de pareille structure, mais qui succedent à des fleurs qui ne sont pas légumineuses; cependant on n'a point encore pu engager les botanistes à adopter cette distinction, & les deux mots sont restés entiérement synonymes. (*D. J.*)

SILIQUE *du caroubier*, (*Hist. nat.*) Ces *filiques* contiennent une espece de pulpe mielleuse. *Voyez* CAROUBIER. Cet arbre croît dans l'Andalousie & le Levant. Il est dommage que cet arbre soit si délicat, il demande la serre en Angleterre, en Hollande & dans la France septentrionale.

Lorsqu'on envoie la graine du *caroubier* dans la silique, elle arrive parfaitement saine: on la seme en mars dans des pots qu'on plonge dans une couche tempérée: ces jeunes plantes doivent passer l'hiver dans une caisse à vitrage. Au mois de sep-

tembre de la seconde année, il faudra les transplanter avec soin, & les mettre chacune séparément dans un pot : cette opération ne peut se faire de trop bonne heure, car ces arbres poussent de longs pivots sans racines latérales, dont le retranchement rend la reprise très-difficile, lorsque ces pivots ont acquis de la consistance & une certaine longueur. J'ai perdu plusieurs beaux sujets pour en avoir trop différé la transplantation.

On donne les *siliques* de cet arbre aux bestiaux ; elles contiennent une moëlle assez agréable à manger ; elles sont même, dans les temps de disette, une ressource pour les plus pauvres d'entre les habitans des lieux où elles croissent ; mais cette nourriture donne la diarrhée, & cause des tranchées. On regarde ce fruit comme un bon béchique ; il entre dans plusieurs préparations médicinales.

Le bois du *caroubier* est dur, & propre aux mêmes usages que celui du chêne verd.

Il est bon de voir l'*article* CAROUBIER, traité par M. le chevalier de Jaucourt ; on y trouvera une érudition très-intéressante. (*M. le baron* DE TSCHOUDI.)

SILIQUE, s. f. (*Monnoie.*) ancienne petite monnoie d'Alexandrie, valant une quinzaine de sous de la nôtre. Il en est parlé dans l'*histoire eccléf.* de M. Fleury.

SILIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le territoire de Venise. Pline, *liv. III, ch. xviij*, veut que ce fleuve prenne sa source dans les monts *Taurisani*. Ce fleuve, selon Cluvier, *Ital. antiq. lib. I, c. xviij*, retient son ancien nom ; car on le nomme présentement *Sile*. Il a sa source dans une plaine, au dessus de Tarviso, qu'il partage en deux, & il y grossit son lit des eaux de plusieurs ruisseaux. (*D. J.*)

SILISTRIA, *ou* DORESTERO, (*Géog. mod.*) en latin *Durostorum ;* ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, près du Danube, vis-à-vis de l'embouchure du Missoro, à 80 lieues de Sophie, & à 69 au nord-est d'Andrinople. C'est le chef-lieu d'un gouvernement qui est fort étendu. Elle a pour sa défense une bonne citadelle. *Long. 45, 15 ; lat. 42, 12.*

SILLAGE, *ou* L'EAU DU VAISSEAU, LANGUE, SEILLURE, OUAICHE, HOUACHE, TRACE NAVALE, s. m. & f. (*Marine.*) c'est la trace du cours du vaisseau ; & ce mot se prend souvent pour le cours & le chemin même. On dit ce vaisseau suivoit le *fillage* de l'amiral. Je connois le *fillage* de notre vaisseau, & je sais par expérience qu'il fait trois lieues par heure de vent largue. Ces deux capitaines vantoient le *fillage* de leurs frégates, qui à la vérité étoient plus fines de voiles que les nôtres, mais en revanche notre équipage manœuvroit beaucoup mieux. *Voyez* SEILLURE. C'est lorsque le vaisseau avance beaucoup, *bon fillage*.

Doubler le *fillage* d'un vaisseau, c'est aller une fois aussi vîte que lui, ou faire une fois autant de chemin.

SILLE, s. m. (*Poés. grecq.*) espece de poëme satyrique des Grecs. Les Grecs n'ont jamais rien eu d'approchant de la satyre romaine que leurs *silles*, qui étoient aussi des poëmes mordans, comme on peut encore le reconnoître par quelques fragmens qui nous restent des *silles* de Timon. Ils ressemblent si fort à la plupart des traits des satyres d'Horace, qu'ils pourroient fort bien être appellés des *satyres*, de même que les satyres pourroient être appellées des *silles*. Il y a pourtant cette différence essentielle, que les *silles* des Grecs étoient des parodies d'un bout à l'autre, ce qu'on ne peut pas dire des satyres des Romains ; car si l'on trouva quelquefois quelques parodies, on voit bien que ce n'est qu'en passant, & que le poëte n'a eu garde d'en abuser, & par conséquent la parodie ne fonde pas l'essence de la satyre romaine comme elle fonde l'essence des *silles* des Grecs. (*D. J.*)

SILLEBAR, (*Géogr. mod.*) ville des Indes sur la côte occidentale de l'isle de Sumatra, le long d'un golfe. Il croît dans ses environs beaucoup de poivre. *Lat.* méridionale *4, 30.*

SILLER, v. n. (*Marine.*) c'est cheminer, ou avancer en avant, en coupant l'eau & passant à travers. On dit mettre un vaisseau dans la situation dans laquelle il peut mieux *siller*, c'est-à-dire en laquelle il peut mieux cheminer.

Vaisseau qui sille *bien*, c'est-à-dire, qu'il fait bien du chemin, qu'il avance beaucoup, & fait bonne route.

Un vaiſſeau qui ne ſille *pas bien*, c'eſt-à-dire, qu'il chemine lentement, & avance peu.

SILLER, (*Maréch.*) cheval qui *ſille*, qui eſt *ſillé*, eſt celui qui a les ſourcils blancs.

SILLER, *terme de Fauconnerie*, c'eſt coudre les paupieres d'un oiſeau de proie afin qu'il n'y voie goutte, & qu'il ne ſe débatte pas; ce qui ſe fait pour dreſſer les oiſeaux de proie, & voici comme il faut s'y prendre : ayez une aiguille enfilée d'un fil fin; faites tenir l'oiſeau par le bec, puis paſſez-lui cette aiguille à travers la paupiere de l'œil droit à l'œil gauche, & moins près du bec afin qu'il voie devant. On doit avoir attention, en *fillant* les yeux d'un oiſeau, de prendre la pellicule qui couvre la paupiere, de paſſer l'aiguille à l'autre paupiere, & de tirer les deux bouts du fil, & on les attache ſur le bec coupant le fil près du nœud, & le tordant de maniere que les paupieres ſoient levées ſi haut que l'oiſeau ne puiſſe voir que devant lui.

SILLET, ſ. m. (*terme de Luthier.*) c'eſt un petit morceau de bois qui va tout le long du bout du manche d'un inſtrument à corde, & ſur lequel poſent les cordes de l'inſtrument.

SILLON, ſ. m. (*Agriculture.*) c'eſt une longue raie qu'on fait ſur la terre, quand on la laboure avec la charrue. La figure que le laboureur donne à ſon champ en le façonnant, doit être réglée ſuivant ce qui eſt plus avantageux pour la terre, & pour les bêtes qui labourent.

On ne doit jamais faire de *ſillons* trop longs, parce que les bêtes ont trop à tirer tout d'une traite; les raies n'en ſont pas ſi étroites, & la terre n'en eſt pas ſi bien mêlée, ni figurée agréablement; c'eſt pourquoi les curieux veulent qu'on ſépare leurs terres par quartiers, chacun de quarante perches de long tout au plus.

Quand on laboure ſur une colline, pour ſoulager les bêtes, & faire ſa beſogne plus aiſément, il faut travailler en travers horizontalement à la colline, & non pas de haut en bas.

On laboure à plat uniment & également les terres qui, comme dans l'iſle de France, ont beſoin de l'arroſement des pluies. Au contraire on laboure en talus & en dos d'âne à *ſillons* hauts & élevés, les terres argilleuſes, les terres humides, & généralement toutes celles qui n'ont pas beſoin d'eau, ou qui ſont difficiles à ſe deſſécher. Ainſi dans la Brie & dans la petite Beauſſe, on laboure par planches, & on laiſſe d'eſpace en eſpace, un large *ſillon* en talus pour recevoir les eaux, & les porter dans des foſſés qui ſont pour cet effet aux deux côtés des terres.

Au ſurplus, on fait les *ſillons* plus ou moins larges, plus ou moins élevés, & les raies plus ou moins ſerrées dans certains pays que dans d'autres. On les fait pourtant en général beaucoup plus élevés, moins larges, & moins unis dans les terres humides & graſſes, que dans les terroirs ſecs; & cela pour faciliter l'écoulement des eaux qui pénetrent difficilement dans ces terres, & pour empêcher qu'elles n'y croupiſſent.

Il y a des laboureurs qui ne font leurs *ſillons* que de quatorze à quinze pouces de largeur, ſur treize ou quatorze de hauteur; quand on fait de ces *ſillons* étroits, il eſt bon de labourer du midi au nord, pour qu'ils aient le ſoleil de deux côtés, & que les grains y mûriſſent également; ſinon ceux du côté du midi mûriroient huit à dix jours avant les autres. Il n'eſt pas néceſſaire d'avoir cette attention quand les *ſillons* ſont plats, larges, ſpacieux de huit, dix à douze piés, parce qu'ils ont le ſoleil de tous leurs côtés. Les terres fortes, qui boivent l'eau aſſez aiſément, peuvent être labourées en planches, larges de huit à dix piés, dont le milieu ſera pourtant un peu plus élevé que les deux extrémités, afin de faciliter l'écoulement des eaux les plus abondantes, parce que les blés, principalement le ſeigle, les craignent beaucoup; elles battent la terre, & la font durcir, ſur-tout quand elles ſont ſuivies de ſéchereſſe; mais quand elles tombent doucement, elles fertiliſent beaucoup le terrein.

Il y a une eſpece de terre ſi ſeche, que l'eau s'y imbibe auſſi-tôt qu'elle tombe: il lui faut de l'eau preſque tous les huit jours en été, pour qu'elle faſſe de belles productions. Quand on laboure de ces ſortes de terres, on n'y fait ni *ſillons* ni planches; mais on met ces terres à uni à tous les remuemens qu'on y fait, & même après

que

que le grain y eſt ſemé. Ce que les laboureurs appellent *labourer à uni*, c'eſt relever avec l'oreille de la charrue toutes les raies de la terre d'un même côté ; de maniere que lorſqu'on a achevé de labourer le champ, il ne paroît aucun *ſillon*, ni aucune enrue qui eſt un *ſillon* fort large, & compoſé de pluſieurs raies élevées par la charrue ; on ſe ſert d'une charrue à tourne-oreille pour cette maniere de labourer, & on laboure ainſi principalement les terres pierreuſes, où on ne met ſouvent que de menus grains.

Il eſt aſſez d'uſage de donner le troiſieme labour aux terres, différemment des deux précédens, c'eſt-à-dire, en traverſant les premieres façons ; & ce labour eſt le meilleur qu'on puiſſe donner, parce qu'il ne laiſſe aucune ordure, & que toute la terre eſt également remuée. Cependant, il n'eſt bon que pour les pays ſecs, où l'eau s'imbibe promptement, & il ne vaut rien pour les terres qui ſont trop humides, ou qui retiennent long-temps de l'eau, à moins que l'année ne ſoit extrêmement ſeche ; autrement les eaux qui ſurviendroient, & qui n'auroient aucun écoulement de deſſus cette terre ainſi traverſée, l'humecteroient ſi fort, qu'on n'en pourroit tirer aucun bon parti dans la ſuite. *Liger.* (*D. J.*)

SILLON, (*Conchyl.*) les conchyliologiſtes appellent *ſillon* une cavité formée par l'élévation de deux ſtries, ou de deux côtés.

SILLON, *en Anatomie*, petite trace ſur les os formée par le battement des arteres lorſqu'ils ſont encore mous ; on obſerve pluſieurs de ces *ſillons* dans la face interne des os pariétaux. *V.* PARIÉTAL.

SILLON, *en Fortification*, eſt une eſpece de petit terre-plein qu'on forme dans le milieu d'un foſſé extrêmement large, pour en diminuer la largeur ; il eſt couvert d'un parapet & comme la tenaille. *V.* FOSSÉ.

SILLON, (*Géog. mod.*) lac d'Irlande, dans l'Ultonie ; il ſépare la frontiere méridionale du comté de Cavan, de celle du comté de Weſt-Méath.

Le *ſillon* ſe nomme plus ordinairement *enveloppe*. *V.* ENVELOPPE. (*Q*)

SILLONS, (*Filage.*) ce ſont les diverſes élévations que forme le fil ſur la bobine du rouet en paſſant par les différentes diſtances de l'épinglier. Les *ſillons* des fileuſes ne doivent point être trop élevés, de peur que le fil ne s'éboule. *Savary.* (*D. J.*)

SILO, (*Géog. ſacrée.*) ville dans l'Acrabatène, éloignée de douze milles de Sichem, ſelon Euſebe, ou ſeulement de dix, ſelon ſaint Jérôme. Ce dernier ajoute, qu'elle étoit entiérement ruinée de ſon temps ; elle eſt célebre dans l'écriture. M. Réland imagine que c'eſt du nom de *Silo*, que Pauſanias a pris occaſion de dire, *l. VI, ch. xxiv*, que Silenus compagnon de Bacchus, étoit enterré dans la Paleſtine. Mais comme Silène eſt repréſenté ſur des médailles de Sichem ou Néapolis, il ſemble que c'eſt plutôt à Sichem qu'à *Silo*, qu'on auroit cru voir le tombeau de ce demi-dieu du paganiſme ; mais Benjamin de Tolede dit que de ſon temps, on montroit à *Silo* le tombeau de Samuel. (*D. J.*)

SILOÉ, (*Hiſt. ſacrée.*) fontaine aux piés des murs de Jéruſalem ; ſon eau couloit dans la ville par un aqueduc, & formoit une piſcine d'eau qu'on croit être la même que *Beth-Seda*, ou *Bethſaïda*. *Iſaïe, viij, 6*, parle de cette fontaine, & dit que ſes eaux couloient doucement & ſans bruit. Il eſt vraiſemblable que cette fontaine eſt la même que celle de Rogel ou du Foulon de Joſué, *xviij, 16*. Quoi qu'il en ſoit, l'écriture nous apprend que le long de la piſcine ou de l'aqueduc de *Siloé*, il y avoit une tour qui tomba & qui écraſa dix-huit hommes, *Luc, xiij, 4*. C'eſt aux eaux de cette fontaine que Jeſus-Chriſt envoya l'aveugle né, au rapport de ſaint Jean, *ix, 4*. (*D. J.*)

SILPHIUM, ſ. m. (*Botan. anc.*) σιλφιον racine de Libye, aux environs de Cyrène, dont on faiſoit un cas tout particulier, tant à cauſe de ſes propriétés médicinales, que par ſon uſage dans les ragoûts. Les naturels du pays l'appelloient d'abord *ſirphi*, enſuite *ſilphi*, d'où vient le mot grec σιλφιον. Les Latins nommerent *la ſerpitium*, le ſuc de la racine *ſilphium*.

Le ſuc ou la gomme de celle de Cyrène étoit tellement eſtimé, que les Romains dépoſoient dans le tréſor public tout ce qu'ils en pouvoient acquérir ; & Jules Céſar ne manqua pas de s'en emparer dans le temps de ſa dictature. Les Grecs appelloient auſſi proverbialement tout ce qui étoit rare,

Βάττου σιλφίον, *silphium de Battus*, c'eſt-à-dire, *ſilphium* de Cyrène, colonie dont Battus étoit fondateur. Mais nous apprenons de Pline, que long-temps avant qu'il écrivît, la connoiſſance du *ſilphium* de Cyrène étoit perdue; les Romains tiroient alors leur *ſilphium*, ou le ſuc de cette plante d'Arménie, de Médie, & de Perſe; celui de Cyrène étoit entiérement inconnu à Rome.

Je ſais que quelques ſavans & botaniſtes modernes, comme le docteur Bentley, MM. Evelin, Laurence & Geoffroy, imaginent reconnoître le *ſilphium* de Cyrène dans notre *aſſa fœtida*; mais je crois qu'ils auroient bien de la peine à démontrer leur opinion; car ſans parler des médailles qui leur ſont contraires, & dont le docteur Mead a fait uſage contre le docteur Bentley, il nous ſuffira de remarquer que Théophraſte, Dioſcoride, & l'ancien ſcholiaſte d'Ariſtophane, donnent au *ſilphium* de Cyrène une odeur douce, odoriférante, & très-agréable; ce qui ne convient certainement pas à l'odeur fétide, forte, & déſagréable de notre *aſſa fœtida*. (*D. J.*)

SILVA CIMINIA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie, dans la Toſcane, au delà de la ville de Pérouſe, par rapport à Rome. Tite-Live, *liv. IX*, *chap. xxxvj & xxxvij*, qui marque la ſituation de cette forêt, & qui la décrit, dit que ſous le conſulat de Q. Fabius, & de M. Marcius Rutilus, elle étoit auſſi impénétrable & auſſi affreuſe que la forêt Hercinienne dans la Germanie, & qu'aucun marchand juſque-là n'avoit oſé y paſſer. (*D. J.*)

SILVA HERCULI SACRA, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, entre le Weſer & l'Elbe: Tacite l'appelle ainſi, parce qu'elle étoit, dit-il, conſacrée à Hercule.

SILVAIN, ſ. m. ou mieux encore SYLVAIN, (*Mythol.*) *Silvanus*; dieu champêtre des Romains, qui préſidoit aux forêts, comme ſon nom l'indique; c'eſt un dieu dont l'origine eſt peu connue. Les uns le font fils de Saturne, & les autres de Faune; on ne ſait pas même où il eſt né. Les Pélaſges en porterent la connoiſſance de Grece en Italie.

Macrobe diſtingue trois *Silvains*; l'un étoit dieu domeſtique ou dieu lare, *Silvanus larium*; l'autre dieu champêtre, & c'étoit le même que Pan ou Faune; le troiſieme dieu oriental, ou le dieu qui étoit le même que Mars, & celui-ci étoit proprement *Silvain*. Servius obſerve, que c'étoit-là l'opinion commune, mais que les philoſophes diſoient, que *Silvain* étoit le dieu de la matiere, qui eſt la maſſe & la lie des élémens, c'eſt-à-dire, ce qu'il y a de plus groſſier dans le feu, dans l'air, dans l'eau & dans la terre.

On trouve *Silvain* repréſenté, tantôt avec les cornes & la moitié du corps de chevre, tantôt avec toute la forme humaine; les attributs de *Silvain* ſous la forme humaine, ſont une ſerpe à la main, une couronne groſſiérement faite de feuilles & de pommes de pin, un habit ruſtique qui lui deſcend juſqu'au genou, un chien auprès de lui, & des arbres à ſes côtés, comme dieu des forêts.

Silvain en la forme de Pan, étoit figuré avec les cornes, les oreilles, & la partie inférieure du corps de chevre, tout nu, couronné de lierre, mais dont les cornes percent la couronne, portant de la main gauche une branche de pin, ou tenant des pommes de cet arbre; ce qui montre que le pin étoit l'arbre favori de ce dieu. Souvent au lieu de pin, c'eſt une branche de cyprès, à cauſe de la tendreſſe qu'il avoit pour le jeune *Cypariſſus*, qui fut métamorphoſé en cyprès; ou, ſelon les hiſtoriens, parce qu'il a le premier appris à cultiver cet arbre en Italie.

Une troiſieme maniere aſſez ordinaire de repréſenter *Silvain*, c'eſt en forme d'herme, où l'on ne voit que la tête & la moitié du corps ſans bras; le reſte ſe termine en pilier, dont la groſſeur diminue toujours juſqu'à la baſe.

Silvain fut extrêmement honoré en Italie, où l'on croyoit qu'il avoit pris naiſſance, & qu'il avoit regné utilement pour les hommes. Il avoit pluſieurs temples à Rome, un dans les jardins du mont-Aventin, un autre dans la vallée du mont-Viminal, & un troiſieme ſur le bord de la mer, d'où il étoit appellé *Littoralis*.

Ses prêtres formoient un des principaux colléges du ſacerdoce romain, & nous en ferons un article à part; c'eſt aſſez d'obſerver ici, qu'il n'y avoit que des hommes

qui puſſent lui ſacrifier. On lui faiſoit des offrandes ſelon la ſaiſon, & ſelon le beſoin que l'on avoit de ſon ſecours. Dans le temps de la moiſſon, on lui préſentoit des épis, afin qu'il bénît les blés. En automne, on lui offroit des raiſins, afin qu'il donnât de bonnes vendanges; & on lui donnoit du lait quand on le prioit d'avoir ſoin des troupeaux. Tout cela eſt marqué dans ces deux vers de Tibulle, de l'*Elégie 5, du liv. I*, lorſqu'il parle des occupations que ſa maîtreſſe auroit chez lui à la campagne.

Illa deo ſciet agricolæ pro vitibus uvam,
Pro ſegete ſpicas, pro grege ferre dapem.

« Elle ſaura offrir au dieu champêtre des raiſins pour nos vignes, des épis pour nos moiſſons, & du lait pour nos troupeaux ». D'abord on ſe contentoit de lui faire de ces ſimples offrandes, mais dans la ſuite, on lui immoloit encore un cochon. On paroit ſes autels de branches de cyprès ou de pin, & c'eſt pour cela qu'on l'appelloit *Dendrophore*.

On faiſoit peur aux enfans de *Silvain*, comme du loup; c'eſt à cauſe de l'inclination qu'ont tous les enfans à détruire & à rompre des branches d'arbres. Pour les en empêcher, on leur repréſentoit *Silvain* comme un dieu qui ne ſouffriroit pas impunément qu'on gâtât des choſes qui lui étoient conſacrées; mais pourquoi *Silvain* étoit-il la terreur des femmes en couches? Et pourquoi falloit-il implorer contre lui la protection d'autres divinités? C'eſt, dit-on, parce que *Silvain* étoit regardé comme incube.

Silvains, (*Mythol.*) les *Silvains* étoient dans la mythologie, certains dieux champêtres de peu d'importance, comme les Faunes, les Satyres, les Silènes, les Pans, les Egipans, *&c.* mais ils ſervoient tous aux poëtes à embellir leurs deſcriptions du payſage des campagnes. Ces dieux avoient des bocages particuliers, où les bergers & les troupeaux alloient chercher l'ombre pendant les ardeurs étouffantes de la canicule. (*D. J.*)

Silvain, Collége de, (*Antiq. rom.*) *Collegium Silvani*; c'eſt-à-dire, *ſociété* ou *confrérie*, qu'on appelloit auſſi *ſodalitas*, *ſodalitium*. Entre les colléges ou confréries des Romains, il y en avoit de ſacrés, comme *collegium fratrum arvalium*, le collége des freres arvales, qui ſacrifioient pour la fertilité des champs. Le *collége de Silvain* à Rome, étoit auſſi du nombre des ſacrés & s'appelloit le *grand collége*. Les corps de métiers avoient auſſi leurs colléges & leurs aſſemblées qui ſe faiſoient en certains temps, & ces ſortes de colléges n'étoient point ſacrés.

La bibliotheque de S. Germain des prés poſſede un monument curieux; c'eſt une pierre trouvée à ce qu'on dit au bois de Vincennes tout auprès de S. Maur. Le ſavant P. Dom Bernard de Montfaucon, en a fait préſent aux bénédictins de ſaint Germain. Cette pierre porte pour inſcription: *Collegium Silvani, reſtituerunt Marcus Aurelius, Auguſti libertus, Hilarus, & magnus Cryptarius, curatores*; c'eſt-à-dire, que Marcus Aurelius affranchi d'Auguſte, ſurnommé *Hilarus, & magnus Cryptarius*, curateurs, ont rétabli le *collége de Silvain*. Le nom de Marcus Aurelius que portoit l'affranchi d'Auguſte, marque qu'il étoit affranchi de Marc-Aurele, qui regna depuis l'an 160 de J. C. juſqu'à l'an 180; & que ce rétabliſſement du *collége de Silvain* a été fait ſous cet empereur.

Ce collége de *Silvain* près de Paris, ayant été rétabli du temps de Marc-Aurele, il falloit donc qu'il eût été fondé long-temps auparavant, & qu'il fût depuis tombé en décadence, ce qui porta les curateurs à le remettre à ſon premier état. Ce fut apparemment peu de temps après que les Gaules furent réduites ſous la puiſſance des Romains, que ce *collége de Silvain* fut établi dans le bois de Vincennes, à l'imitation du grand collége de Silvain de Rome; car les principales villes des Gaulois ſe conformoient à cette capitale du monde, dans leurs établiſſemens, leurs édifices, leurs temples, leurs colléges, *&c.* & ſi les précieux reſtes de l'antiquité n'étoient comme abîmés dans les grands décombres qui ont ſi fort hauſſé le terrein de Paris, nous y verrions vraiſemblablement bien des choſes imitées de l'ancienne Rome.

Les temples & les autres lieux conſacrés à *Silvain*, étoient ordinairement dans les

bois & dans les forêts. Selon M. Fabretti, on voit encore aujourd'hui dans un bois près de Rome, joignant la voie d'Oſtie, les mazures d'un temple avec l'inſcription, *Silvano ſanctо ;* ce culte qu'on lui rendoit dans les bois avoit rapport à ſon nom. Ce dieu ſe voit aſſez ſouvent repréſenté entre des arbres, tenant une ſerpe, & portant une branche de pin ou de cyprès ; de-là vient qu'on l'appelloit *Dendrophore.*

Notre inſcription ne nous apprend touchant ce *collége de Silvain*, que ce que je viens de dire ; mais comme il a indubitablement été fondé, à l'exemple & ſur la forme du grand *collége de Silvain* de Rome, cela m'engage à rapporter ici de ce grand collége romain, ce que les marbres nous en apprennent, car les anciens auteurs n'en ont jamais parlé.

Ce grand collége avoit été inconnu preſque juſqu'à nos jours. Ce fut M. Fabretti, fameux antiquaire, mort l'an 1700, qui, à la faveur de quelques inſcriptions antiques, en donna la connoiſſance au public. Ce collége eſt toujours appellé dans ſes inſcriptions ; *collegium magnum Silvani*, le grand collége de Silvain. On gardoit dans ce grand collége les dieux Lares & les images des empereurs. On ſavoit bien par le rapport de quelques auteurs, qu'on rendoit un culte aux dieux Lares & aux images des empereurs ; mais il n'étoit dit nulle part, qu'on les gardât au grand *collége de Silvain.*

Le nombre de ceux qui compoſoient ce grand collége, alloit à plus de cent, ſelon une des inſcriptions qui rapporte tous leurs noms. Le chef de la confrérie étoit Caïus Julius-Elpidephorus-Cyrinus, qui eſt appellé *patronus ſodalitii*, le patron de la confrérie. Après lui venoient ceux qu'on appelloit *immunes*, au nombre de ſix ; ce nom paroît n'exprimer guere leur office & leurs prérogatives ; mais d'autres inſcriptions nous apprennent que ces *immunes* avoient droit de ſacrifier dans les aſſemblées, & ce droit eſt qualifié dans une inſcription d'*immunitas.* Après ces *immunes* au nombre de ſix, venoient les *ſodales* ou *confreres*, qui ſont quatre-vingt-douze diviſés par décuries : or, il eſt à remarquer que ces décuries ne comprenoient pas ſeulement dix perſonnes, comme le nom ſemble le ſignifier, mais quatorze, quinze, & quelquefois ſeize ; ce qui s'obſerve auſſi dans d'autres inſcriptions, où il eſt fait mention de colléges différens de celui dont nous parlons.

D'autres inſcriptions qui rapportent les noms des ſoldats romains, mettent en titre *centuria*, la centurie, & en nomment bien au de-là de cent ſur chacune.

Après les quatre-vingt-douze confreres, on voit dans un rang ſéparé les bas-officiers, qui y ſont appellés *biatores* au lieu de *viatores* ; le *b* mis pour *v* conſonne ſe trouve ſi ſouvent dans les inſcriptions, qu'on ne s'y arrête plus. Ces *biatores* étoient deſtinés pour les commiſſions & pour les emplois les plus bas. Dans une autre inſcription, T. Flavius-Myrtillus-Januarianus eſt appellé *ſcriba collegii magni*, ſcribe ou ſecrétaire du grand collége.

Dans ce grand *collége de Silvain* & dans les autres colléges, les confreres s'aſſembloient quelquefois pour ſacrifier ; on y faiſoit des feſtins à toute la troupe. Ces colléges aſſiſtoient auſſi à la pompe ou proceſſion qui ſe faiſoit tous les ans, & où l'on portoit les images des dieux & des empereurs. Le grand *collége de Silvain* deſtiné à garder ces images, y devoit tenir un rang conſidérable.

Les inſcriptions romaines qui nous ont donné la connoiſſance de ce grand *collége de Silvain*, ne nous apprennent pas en quel lieu de la ville ſe faiſoient les aſſemblées, ni où étoit l'édifice où l'on gardoit les dieux Lares & les images des empereurs. Le lieu où s'aſſembloient ceux qui compoſoient le *collége de Silvain* de Paris, étoit apparemment dans le bois de Vincennes, où a été trouvé ce monument, où peut-être dans quelque lieu voiſin. L'inſcription ne dit autre choſe que ce que nous avons rapporté ci-deſſus ; mais comme il avoit été fait à l'exemple de celui de Rome, ce que nous avons dit du collége romain doit lui convenir. *Extrait du diſcours* de Dom Bernard de Montfaucon, inſéré dans les *Mém. des Inſcript. tom. XX.* (*D. J.*)

SILVANECTES & SILVANECTUM, (*Géog. anc.*), ville de la Gaule belgique. Cette ville n'a point été connue des anciens, ou ſon nom eſt étrangement défi-

guré dans leurs livres. On ne ſait ſi ſes habitans ſont les Ulmanetes de Pline, *liv. IV, c. 17*, où les *Sumanectes* de Ptolomée.

La plupart des géographes croient qu'il eſt queſtion, dans cet endroit de Ptolomée, des peuples *Silvanectes*. Ptolomée donne aux *Sumanecti* une ville nommée Ραγονάγον, qui pourroit être la même choſe que l'*Auguſtomagus* des anciens itinéraires, ſi l'on vient à convenir que les *Sumanectes* & les *Silvanectes* ſont le même peuple. Les mêmes itinéraires placent *Auguſtomagus* entre *Cæſaromagus* & *Sueſſiones*, ce qui montreroit que c'eſt la ville de Senlis d'aujourd'hui, qui eſt appellée *civitas Silvanectum* dans la notice des provinces des Gaules.

Dans celle des dignités de l'empire, on lit : *præfectus lætorum gentilium, Remos & Silvanectas Belgiæ ſecundæ*. L'on voit, par cette notice, que comme le nom des peuples *Remi* eſt donné à la ville de Rheims, de même le nom des peuples *Silvanectæ* eſt employé, ſelon l'uſage de ce temps-là, pour déſigner la capitale *Auguſtomagus*, à préſent Senlis. Le roi Guntheram ſe plaignit à Grégoire de Tours, qui lui avoit été envoyé en ambaſſade, de ce qu'on lui retenoit ſa part de la ville de Senlis : *pars mea de urbe* Silvanectenſi *non redditur*.

M. de Valois croit que le nom de *Silvanectes* n'eſt point latin, mais gaulois, & que ce n'eſt que dans les notices de l'empire, qu'on trouve pour la premiere fois le nom de *civitas Silvanectum* pour Senlis, ainſi nommée de *ſilva*, parce qu'elle étoit au milieu des bois. (*D. J.*)

SILVE, ſ. f. (*Gram. & Littérat.*) piece de poéſie faite d'enthouſiaſme, ſans préparation, ſans méditation, par fantaiſie, par boutade, de chaleur d'imagination. Telles ſont les *ſilves* de Stace.

SILVER-GROS, ſ. m. (*Monnoie.*) le *ſilver-gros*, c'eſt-à-dire, le *ſilver-gros* d'argent, eſt une monnoie de compte, dont les marchands de Breſlau en Siléſie ſe ſervent pour tenir leurs livres en écritures. Trente *ſilver-gros* font la rixdâler. *Ricard.* (*D. J.*)

SILVES, *ou* SILVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans le royaume des Algarves, au nord-eſt de Lagos, un peu au-deſſus du bord de la mer, & dans une campagne admirable ; mais la ville n'en eſt ni plus peuplée ni plus riche. Auſſi l'évêché qu'elle avoit a été transféré à Faro en 1590. *Long. 9, 8 ; latit. 37, 15.* (*D. J.*)

SILVESTRE, ſ. f. (*Teinture.*) graine rouge qui ſert à la teinture. L'arbre qui la produit ne croît qu'aux Indes occidentales : la graine *ſilveſtre* vient particuliérement de Guatimala, la plus grande & la plus fertile province de la nouvelle Eſpagne.

SILVESTRERI, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) religieux de la congrégation de ſaint *Silveſtre* Gozzolam, d'une famille noble d'Oſmo dans la marche d'Ancone, & fondateur de cet ordre.

SILVINIACUM, ou *SILVINIACUS*, (*Géog. anc.*) grande bourgade de France, aux confins du Berry & de l'Auvergne, dont elle paſſoit pour être la borne ; c'eſt préſentement Souvigny, entre Bourbon-l'Archambaut & Moulins. (*D. J.*)

SILVIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. L'itinéraire d'Antonin la place ſur la route de Bénevent à Tarente. Strabon donne *Silvium* aux *Peuritii*. Ses habitans ſont nommés *Sylvini* par Pline, *l. III, c. xj. Silvium*, ſelon Holſtein, étoit dans l'endroit où eſt à préſent il Gorgolione. (*D. J.*)

SILURES, LES, (*Géog. anc.*) *Siluri*, peuples de la Grande-Bretagne, Pline, *l. IV, c. xvj*, les étend juſqu'à la mer d'Hibernie. Ptolomée, *l. II, c. iij*, qui écrit *Sylures*, ne leur donne que la ville *Bullæum*, aujourd'hui *Buelth ;* mais ſelon l'itinéraire d'Antonin, ils devoient avoir encore *Ariconium*, *Iſca Silarum*, *Burium Bovium*, & peut-être *Gobannium*. Le même itinéraire leur donne auſſi *Venta Silurum*, & *Magnæ* ou *Magæ*.

Les *Silures* paroiſſent être venus de l'Eſpagne, en partie à cauſe de leur teint, qui étoit plus brun que celui des autres, de leurs cheveux courts & friſés, au lieu que les Bretons étoient naturellement blonds, & à cauſe de leurs mœurs qui étoient un peu différentes de celles des autres.

On ſait d'ailleurs que les anciens Cantabres ou Biſcayens, qui étoient fort appliqués à la navigation, envoyerent des colonies dans l'iſle d'Irlande, & l'on préſume que les *Silures* étoient des deſcendans de ces Cantabres tranſplantés, qui avoient paſſé

dans la grande isle de Bretagne & s'y étoient établis.

Ostorius gagna sur eux une victoire décisive, dans laquelle il fit prisonnier leur roi, ses freres, ses enfans, & les envoya à Rome, se flattant d'obtenir l'honneur du triomphe. Caractacus ayant été conduit chargé de chaînes devant l'empereur, lui parla en ces termes, au rapport de Tacite.

" Si ma modération n'avoit été aussi grande que ma naissance ou ma propre fortune, Rome me verroit maintenant son allié & non son captif; & peut-être n'auroit-elle pas refusé de mettre au rang de ses amis, un prince qui commandoit à plusieurs peuples. L'état donc où je me trouve aujourd'hui, n'est pas moins indigne de moi qu'il est glorieux pour vous. J'ai eu armes, chevaux, équipages, grandeur, revenu, soldats & sujets. Ainsi ne trouvez point étrange, si possédant toutes ces choses, qui sont l'objet de l'adoration des hommes, j'ai tâché de les défendre avec courage. Puisque vous vouliez tout avoir, il falloit bien, ou me conserver par les armes ce que je possédois, ou me résoudre à tout perdre. Si je m'étois soumis bassement & en lâche, votre gloire & mon infortune seroient ensevelies dans un silence éternel; mais après avoir rendu votre nom fameux par ma défaite & par mes malheurs, si vous me conservez la vie, celle de mes freres & de mes enfans, nous serons dans le monde un exemple mémorable, & qui ne périra jamais de votre clémence & de votre générosité ".

L'empereur Claude, touché de ce discours plein de force & de vérité, accorda le pardon à Caractacus, & lui fit ôter à l'instant ses chaînes, ainsi qu'à ses freres & ses enfans, & à tous les captifs de leur suite. Cependant il arriva, dans l'intervalle du voyage de Caractacus à Rome, que les *Silures* obtinrent quelques avantages contre Ostorius. Irrités de ce qu'on les menaçoit de les transporter dans un pays étranger, comme on l'avoit pratiqué à l'égard des Sicambres, ils ne songerent plus qu'à défendre unanimement leur liberté jusqu'à la mort. Bientôt après ils taillerent en pieces deux cohortes romaines, que l'avarice des chefs & le desir du pillage avoient fait engager trop avant dans leur pays. Ensuite ils tâcherent de porter tous les autres peuples à se soulever, en les gratifiant de la plus grande partie des dépouilles qu'ils avoient faites sur leurs ennemis. Ostorius mourut de déplaisir de se voir hors d'état de terminer cette guerre. Aulus Didius qui lui succéda s'y prit mieux, ou fut plus heureux. Il arrêta les progrès des armes des *Silures*, qui s'étoient déja jetés sur les frontieres de la province Romaine. Enfin ils perdirent insensiblement leurs avantages, & furent soumis par Frontinus. On voit par ce qui précede que la défaite totale des *Silures* est renvoyée fort au-delà du regne de Vespasien, temps auquel quelques auteurs l'ont fixée. Lorsqu'on lit l'histoire d'un peuple brave qui préfere la mort à la servitude, le cœur le plus lâche s'intéresse à son sort, & lui souhaite du succès. Alors on quitte le parti des Romains, & l'on s'enrôle parmi les honnêtes gens.

SILYS, (*Géog. anc.*) les Scythes, selon Pline, *l. VI, c. 15*, donnoit dans leur langue ce nom à deux fleuves différens: savoir à celui que les Latins appelloient *Tanaïs*, & qui faisoit la séparation de l'Europe & de l'Asie, & au *Jaxartes*, qui tombe dans la mer Hyrcanienne. Il ne faut donc pas s'étonner si les soldats d'Alexandre le grand, lorsqu'ils furent arrivés sur le bord du Jaxartes (*Arrian. l. IV, c. xv*), donnerent à ce fleuve le nom de *Tanaïs*. D'ailleurs Arrien dit que le *Jaxartes*, ou Ὁ ξάρτης, selon le grec, est aussi appellé *Tanais*; car il connoît deux fleuves de ce nom. Jornandès distingue pareillement deux Tanaïs, l'un qui vient des monts *Riphées*, & tombe dans les Palus méotides; l'autre qui prend sa source dans les monts *Chrinni*, & se perd dans la mer Caspienne. *Voyez* TANAÏS & JAXARTES. (*D. J.*)

SIMA, (*Archit. rom.*) la grande cimaise, il y a deux sortes de *cimaises*, l'une droite & l'autre renversée; c'est cette derniere qui est le *sima* des Latins, & que nous appellons *gueule* en françois. (*D. J.*)

SIMADIRI, (*Hist. de l'égl. grecq.*) nom que les Grecs modernes donnent à une planche longue de trois à quatre piés, large de cinq à six pouces, taillée en talus, & qui est d'usage pour appeller le peuple à

la priere ; elle ſert de cloche aux chrétiens grecs. Le caloyer ou le papas tient le *ſimadiri* d'une main à la porte de l'égliſe, & de l'autre il frappe deſſus à coups de maillet redoublés, ce qui fait un bruit qu'on entend d'aſſez loin. C'eſt, dit la Guilletiere, un plaiſir au jour de fête, de voir dans quelques endroits les enfans des papas battre le *Simadiri* en muſique. (*D. J.*)

SIMÆTHUS, (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée & Ovide : *Simetos* ſelon Vibius Sequeſter, & *Symæthus* ſelon Strabon, Thucydide & Pline. C'eſt le nom d'un fleuve de Sicile, qui, à ce que croit Cluvier, faiſoit la borne entre les *Leontini* & le territoire de Catane. Ptolomée, *l. III, c. iv*, marque mal-à-propos l'embouchure de ce fleuve entre Catane & *Tauromenium* ; car Thucydide, *l. VI, p. 455*, met le fleuve *Symæthus* auprès du territoire, ou même dans le territoire des *Leontini*. Servius *ad Æneid, l. IX, v. 184*, dit que le fleuve *Symæthus* couloit aux environs de *Palica*, ce qui eſt confirmé par Vibius Sequeſter : or les *Leontini* & *Palica* étoient au midi de Catane, au lieu que *Tauromenium* étoit vers le nord. Le nom moderne, ſelon Fazel, eſt *Santo-Paulo* ; *Lazaretto* ſelon Léandre, & *Jarretta* ſelon d'autres. (*D. J.*)

SIMAISE. *Voyez* CYMAISE.

SIMANCAS, (*Géog. mod.*) en latin *Septimanca*, petite ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, ſur le Douëro, à trois lieues au midi de Valladolid, avec un château fortifié. *Long. 13, 33 ; latit. 41, 45.* (*D. J.*)

SIMARE, ſ. f. (*Habit des Romains.*) en latin *ſyrma*. *Voyez* SYMARE. Mais une *ſimare* d'eccléſiaſtique eſt une eſpece de robe de chambre, que les prélats mettent quelquefois par deſſus leur ſoutane. (*D. J.*)

SIMAROUBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) écorce d'un arbre inconnu juſqu'à préſent, qui croît dans la Guiane, & que les habitans ont appellée *ſimarouba*. Elle eſt d'un blanc jaunâtre, ſans odeur, d'un goût un peu amer, compoſée de fibres pliantes, attachée au bois blanc, léger & inſipide des racines, des ſouches & des troncs, deſquels on la ſépare aiſément.

Le *ſimarouba* eſt compoſé de gomme réſineuſe, d'un goût qui n'eſt pas déſagréable. Il fortifie l'eſtomac par ſa légere amertume. Il appaiſe les douleurs & les tranchées par ſes parties balſamiques & onctueuſes, qui ſe connoiſſent par la couleur laiteuſe que cette écorce donne à l'eau dans laquelle on la fait bouillir. Il arrête les hémorrhagies & les flux de ventre, par ſa vertu aſtringente & vulnéraire.

Cette écorce eſt arrivée pour la premiere fois dans nos ports l'an 1713. On l'avoit envoyée de Guiane, où elle eſt fort en uſage pour les flux de ventre dyſſentériques.

Elle convient ſur-tout dans les flux de ventre ſéreux, bilieux, ſanguinolens & muqueux, où cependant il n'y a point de fievre ni de dérangement d'eſtomac ; pour lors le *ſimarouba* ſe donne avec grand ſuccès, ſoit en décoction juſqu'à deux drachmes dans deux livres d'eau, ſoit en poudre ratiſſée, à la doſe de demi-drachme, dont on fait deux ou trois boles avec du ſyrop de capillaire. Cette écorce a une excellente vertu anti-ſpaſmodique, ſtomachique, & légérement narcotique. *Voyez les mém. de l'acad. des ſcienc. ann. 1729 & 1732.* (*D. J.*)

SIMAU *ou* SIMAUM, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, près de la riviere de Sangari, à quatorze lieues de Nicée. (*D. J.*)

SIMBALATH, ſ. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) nom donné par Avicennes & autres arabes, au nard celtique, & non pas au nard indien, comme on le prétend communément ; car Avicennes dit que c'eſt le nard européen, *nardus romani orbis* ; & après en avoir parlé, il mentionne pluſieurs nards d'Aſie, qui ſont les nards indiens.

SIMAIRSKA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, au royaume d'Aſtracan, entre cette ville & Caſan, ſur le Wolga, au pays des Tartares nogais. *Long. 66 ; lat. 54, 5.*

SIMBLEAU, ſ. m. (*Archit.*) ou plutôt *cingleau*, par corruption du latin *cingulum*, un cordon ; c'eſt le cordeau qui ſert à tracer les arcs de cercle d'une étendue plus grande que les branches des plus grands compas ſoit à branches, ſoit à verges. Les meilleurs *ſimbleaux* ſont des chaînettes qui ne ſont pas ſujettes à s'alonger comme les cordes.

On appelle auſſi *ſimbleau* une perche immobile par un de ſes bouts, qui ſert à tracer un grand arc de cercle.

SIMBLOT, ſ. m. (*Manufact.*) c'eſt un aſſemblage de quantité de petites ficelles, qui ſont au côté droit du métier que le fabriquant a monté pour faire une étoffe figurée. Ces ficelles, qui paſſent ſur les poulies du caſſin, & qui répondent aux liſſes, ſont en nombre égal aux fils de la chaîne auxquels elles ſont attachées, enſorte que lorſque le tireur en tire quelqu'une, il s'éleve autant de fils, à travers deſquels l'ouvrier peut paſſer ſon eſpoulin. Pour ſavoir quelles ficelles doivent ſe tirer, on y a lu auparavant le deſſin, c'eſt-à-dire, qu'on y a paſſé ſucceſſivement autant de petites cordes à nœuds coulans que le liſeur en a nommé. C'eſt cette lecture du deſſin qui eſt ce qu'il y a de plus curieux, & auſſi de plus difficile dans la monture de ces ſortes de métiers, & l'on a beſoin pour cela des plus habiles ouvriers, ſur-tout ſi le deſſin eſt beaucoup chargé. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

SIMBOR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante ſinguliere des Indes orientales, qui reſſemble aux cornes d'un élan. Elle croît ſur les bords de la mer; au lieu de racine elle paroît ſortir d'une ſubſtance mollaſſe & ſongueuſe; elle n'a pas beſoin d'être miſe en terre pour prendre, on n'a qu'à la placer ſur une pierre ou dans le creux d'un arbre où elle reçoive de l'humidité. Cette plante eſt toujours verte; ſes feuilles reſſemblent à celles des lis blancs; elles ſont viſqueuſes & d'un goût amer. On les regarde comme émollientes, réſolutives, laxatives, & propres à tuer les vers.

SIMBOR-MAGIANAM, (*Botan. exot.*) nom d'une plante des Indes qui croît dans l'iſle de Java, près de la mer, & dans le royaume de Bantam. Il eſt ridicule à Bontius d'en parler, & de n'en avoir pas donné la deſcription. (*D. J.*)

SIMBRUINA STAGNA, (*Géog. anc.*) lacs d'Italie, dans le Latium. L'Anio, ſelon Pline, *l. III, c. xij*, traverſoit trois lacs fort agréables, dont il portoit les eaux dans le Tibre; & ces lacs avoient donné le nom à un lieu appellé *Sublaqueum*. Ces mêmes lacs ſont les *Simbruina Stagna* de Tacite, Ann. *l. XIV, c. xxij*, qui dit que Néron étant aſſis à table près des étangs ſimbruins, dans un lieu nommé *Sublaqueum*, la foudre renverſa ſa table, & frappa ſes viandes. Il ajoute que cet accident arriva ſur les confins du Tibur.

SIMELIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſt un terme latin qui ſignifie un *médailler*, ou une *planche*, qui a pluſieurs petites cavités pour y arranger des médailles par ordre chronologique. *V.* MÉDAILLES & SUITE.

Ce mot eſt mal écrit; ce devroit plutôt être *cimelium*, qui eſt formé du grec κειμηλίον, *curioſités* ou *cabinet* de choſes précieuſes. Nous diſons plus ordinairement un *médailler* qu'un *cimelium*.

SIMENIE, (*Géog. anc.*) peuples de la grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II, c. iij*, leur donne une ville nommée *Venta*. Il y en a qui croient que ces peuples ſont les habitans de l'Hantshire; mais Cambden ſoupçonne qu'il faut lire dans Ptolomée *Siceni*, au lieu de *Simeni*. (*D. J.*)

SIMÉON, *qui eſt exaucé*, (*Hiſt. ſacrée.*) le ſecond fils de Jacob & de Lia: Lia le nomma *Siméon*, parce que le Seigneur l'avoit exaucée. Il étoit frere utérin de Dina, & il eut avec Lévi la principale part à la vengeance cruelle que les enfans de Jacob tirerent de l'affront fait à leur ſœur. Jacob leur témoigna l'horreur que lui cauſoit cette action déteſtable, & leur reprocha qu'ils l'expoſoient lui & ſa famille à la haine & au reſſentiment des peuples du pays. Ce ſaint patriarche en garda juſqu'à la mort le ſouvenir, & le temps ne put effacer de ſon eſprit l'horreur d'une telle barbarie. *Siméon* fut un de ceux que Jacob envoya en Egypte pour y chercher du bled, & Joſeph le retint pour otage juſqu'à ce que ſes autres freres euſſent amené Benjamin. On ne convient pas du motif qui porta Joſeph à traiter *Siméon* avec tant de rigueur; & la conjecture de ceux qui prétendent que c'eſt parce que *Siméon* avoit été des plus ardens à pourſuivre ſa mort, n'eſt pas recevable, parce qu'outre qu'elle n'a point de fondement dans l'écriture, c'eſt prêter gratuitement à ce patriarche un motif de vengeance qui paroit bleſſer la charité. Jacob ſur le point de mourir, maudit la fureur de Lévi & de *Siméon*, & témoigna toute l'indignation

l'indignation que lui causoit la violence qu'ils avoient exercée contre les Sichimites. En effet, les tribus de *Siméon* & de Lévi furent dispersées dans Israël. Dieu changea depuis à l'égard de Lévi cette malédiction en bénédiction, à cause du zele que marquerent ceux de cette tribu pour venger l'injure de Dieu après l'adoration du veau d'or: s'i's furent dispersés, ce fut par honneur, & vivant de l'autel comme servant à l'autel. Pour *Siméon* il ne reçut pour son lot qu'un canton que l'on démembra de la tribu de Juda, & quelques autres que les Siméonites allerent conquérir dans les montagnes de Séir & dans le désert de Gader. (+)

Siméon, (*Hist. sacrée.*) aïeul de Mathatias, pere des Macchabées, de la race des prêtres, & descendant de Phinées. Un autre de ce nom fut du nombre de ceux qui répudierent leurs femmes après la captivité, parce qu'elles étoient étrangeres. (+)

Siméon, (*Hist. sacrée.*) homme juste & craignant Dieu, qui vivoit à Jérusalem dans l'attente du rédempteur d'Israël; le S. Esprit l'avoit assuré qu'il ne mourroit point sans l'avoir vu. Il demeuroit presque toujours dans le temple; & le S. Esprit l'y conduisit, dans le moment que Joseph & Marie y présenterent Jesus-Christ pour obéir à la loi. Alors ce vieillard, prenant l'enfant entre ses bras, rendit graces à Dieu, & lui témoigna sa reconnoissance par un admirable cantique, qui est un excellent modele d'actions de graces. Après cela *Siméon* bénit le pere & la mere, & prédit à Marie que cet enfant seroit exposé à la contradiction, & qu'elle-même ressentiroit le contre-coup de toutes ses souffrances. C'est-là tout ce que l'évangile nous apprend de ce saint homme; ce que l'on y ajoute de plus n'a aucun fondement solide. On trouve encore dans l'écriture, *Siméon*, fils de Juda, & pere de Lévi, un des aïeux de Jesus-Christ. (+)

SIMIA, (*Chymie.*) c'est le nom que les Arabes modernes donnent à une partie de la chymie prise dans sa plus ample signification: car, selon les idées les plus communes parmi eux, la chymie proprement dite, ne s'exerce que sur les sucs & sur les essences des plantes, quoique, par extension, elle comprenne la préparation des métaux & des minéraux, qui sont particuliérement l'objet de ce que les Arabes appellent *simia*. Cependant lorsqu'ils parlent de la chymie en général, & des merveilleux effets qu'elle produit, ils joignent toujours les mots de *kimia* & de *simia*, pour comprendre toutes les opérations que l'on fait par le moyen du feu, tant sur les métaux & les minéraux, que sur les animaux & les plantes.

Ils donnent aussi le nom de *simia* à un autre art, qui a pour objet les noms & les nombres, dont on tire une espece de divination, de la même maniere que des points & des lignes, par le moyen de la géomancie. Cette science des noms va bien loin, parce qu'elle comprend aussi celle des noms des esprits, & leur invocation; & dans le livre intitulé *kitah al anwar*, le livre des lumieres, on trouve 28 alphabets de la *simia* pour faire des talismans, afin d'attirer les esprits, & d'en tirer divers usages; de sorte qu'ils définissent cette science, l'art de connoître les esprits supérieurs, & de faire descendre jusqu'à nous leurs vertus, pour obtenir ce que nous desirons.

Le mot de *simia* vient des mots arabes *sam* & *samat*, qui signifient les *veines* d'or & d'argent qui se trouvent dans les mines. Les Arabes attribuent l'invention de la *simia* à Ammonius, & celle de la *kimia* ou chymie proprement dite, à Kirum ou Carum, c'est-à-dire à Chiron le centaure, précepteur d'Achilles, qu'ils prétendent, selon M. d'Herbelot, n'être autre chose que le coré de Moïse. *Voyez* ses articles *Simia* & *Kimia*. (*D. J.*)

SIMICON, (*Musiq. instr. des anc.*) Musonius nous rapporte que cet instrument avoit 35 cordes; on prétend que Simus en étoit l'inventeur & lui avoit donné son nom. (*F. D. C.*)

SIMILAIRE, nombre, (*Arithmét.*) le *nombre similaire* est la même chose que le *nombre proportionnel*. Les nombres plans *similaires*, sont ceux qui font des rectangles proportionnels; par exemple, 6 multiplié par 2, & 12 multiplié par 4, dont l'un produit 12, & l'autre 48, sont des nombres *similaires*. Les nombres solides *similaires*, sont ceux qui font des parallélipipedes rectangles *similaires*. (*D. J.*)

SIMILAIRE, adj. (*Phyſique.*) *corps ſimilaires* ſe dit de deux corps comparés l'un à l'autre, qui ont, ou qui ſont cenſés avoir des particules de même eſpece & de même nature, comme deux monceaux d'or, deux monceaux de plomb, *&c.* au contraire un monceau d'or & un monceau de plomb ſont des corps *diſſimilaires.*

Similaire ſe dit auſſi en parlant d'un même corps, dont les parties ſont auſſi toutes de la même nature. On les appelle autrement *homogenes ;* ainſi l'eau eſt un fluide homogene ou *ſimilairé.* Au contraire l'air, dont les parties n'ont pas toutes la même denſité, eſt un fluide hétérogene & non ſimilaire. *Voyez* HOMOGENE & HÉTÉROGENE. (*O*)

SIMILAIRE, *lumiere ſimilaire*, ſelon M. Newton, eſt celle dont les rayons ſont également réfrangibles. Il l'appelle encore *lumiere ſimple & homogene.* Telle eſt, par exemple, la lumiere rouge primitive, qui eſt un faiſceau de rayons tous également réfrangibles; au contraire, la lumiere blanche eſt un compoſé de rayons de diverſes couleurs, dont les réfrangibilités ſont différentes. *Voyez* RAYON, RÉFRANGIBILITÉ, COULEUR, *&c.* (*O*)

SIMILAIRES, *en Anatomie*, ſont les parties du corps qui au premier coup d'œil paroiſſent être compoſées de parties ſemblables ou de mêmes contexture, nature & formation. *Voyez* PARTIE.

On en compte ordinairement de dix ſortes; ſavoir, les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, les fibres, les nerfs, les arteres, les veines, la chair, & la peau: on peut les voir chacune ſous ſon article particulier, *&c.*

Le docteur Grew remarque dans ſon *anatomie des plantes*, qu'elles ont pareillement leurs parties *ſimilaires* & organiques. *Voyez* PLANTE.

SIMILE ou *A SIMILI*, (*Littérat.*) lieu commun en rhétorique, par lequel on tire des preuves ou des argumens de la convenance que deux ou pluſieurs choſes ont entr'elles. Tel eſt cet argument du P. Bourdaloue ſur la providence. " Le mondain croit qu'un état ne peut être bien gouverné que par la ſageſſe & le conſeil d'un prince. Il croit qu'une maiſon ne peut ſubſiſter ſans la vigilance & l'économie d'un pere de famille. Il croit qu'un vaiſſeau ne peut être bien conduit ſans l'attention & l'habileté d'un pilote: & quand il voit ce vaiſſeau voguer en pleine mer, cette famille bien réglée, ce royaume dans l'ordre & dans la paix, il conclut ſans héſiter, qu'il y a un eſprit, une intelligence qui y préſide. Mais il prétend raiſonner tout autrement à l'égard du monde entier; & il veut que ſans providence, ſans prudence, ſans intelligence, par un effet du haſard, ce grand & vaſte univers ſe maintienne dans l'ordre merveilleux où nous le voyons. N'eſt-ce pas aller contre ſes propres lumieres & contredire ſa raiſon,, ? *Carême de Bourdal. t. II, p. 309.*

SIMILITUDE *ou* RESSEMBLANCE, ſ. f. *en Métaphyſique*, c'eſt l'identité des choſes qui ſervent à diſtinguer les êtres entr'eux. Les êtres ne peuvent être diſcernés que par certaines propriétés intrinſeques; mais ces propriétés ne ſauroient être connues & déterminées qu'en les comparant avec celles qui ſe trouvent dans d'autres êtres. Il n'y a que cette voie qui mette en état d'expliquer la différence de ces propriétés. Quand on n'y en remarque aucune, les objets ſont cenſés parfaitement ſemblables. Levez le plan de deux édifices; ſi leur diſpoſition & leurs dimenſions ſont abſolument pareilles, ces deux plans ſont les mêmes; & à moins que de les numéroter, vous ne ſaurez à quel édifice chacun d'eux ſe rapporte, ou plutôt il vous ſera indifférent de le ſavoir.

La quantité peut différer ou être la même dans les choſes ſemblables. Quand elle differe, on ſe ſert de cette diſproportion de choſes ſemblables pour les diſtinguer.

L'identité de quantité fait ce qu'on appelle *égalité*, dont *voyez l'article ;* & la *ſimilitude* porte ſur tout ce qui n'eſt pas quantité dans les êtres. Leibnitz qui a donné le premier une idée diſtincte de la *ſimilitude*, définit les choſes ſemblables: *ea quæ non poſſunt diſtingui niſi per compræſentiam.* Mais ce terme de *compræſentia* aura quelque choſe d'obſcur & de trop reſſerré, ſi on le reſtreint à la préſence des objets qui s'offrent à la fois à nos ſens. Pour rendre l'expreſſion de Leibnitz juſte, & ſon idée

véritable, il faut étendre la compréſence à la poſſibilité d'appliquer non-ſeulement les objets l'un ſur l'autre, mais encore à celle de comparer ſucceſſivement deux objets, l'un préſent, & l'autre abſent, à un troiſieme, qui ſerve de meſure & de proportion commune.

Si deux ou pluſieurs objets reſſemblans ſont préſens à la fois, la place que chacun d'eux occupe, le diſtingue des autres. S'ils ne s'offrent pas aux ſens en même temps, on procede à l'égard de ceux qui different en quantité, par la voie de comparaiſon à quelque meſure qui s'applique ſucceſſivement à l'objet préſent, à l'objet abſent. Sinon on a recours aux raiſons extrinſeques, priſes de divers temps & de divers lieux dans leſquels ces objets ont exiſté & exiſtent.

Les choſes entre leſquelles on ne peut ſaiſir d'autres différences intrinſeques, que celle de la quantité, paroiſſent donc ſemblables, & ont la même eſſence, auſſi-bien que les mêmes déterminations. La *ſimilitude* n'a lieu qu'entre des êtres, qui appartiennent à la même eſpece, ou du moins au même genre, & elle ne s'étend pas au-delà des bornes de la notion commune, ſous laquelle les choſes ſemblables ſont compriſes. Une montre d'or, d'argent, de cuivre, ſont ſemblables, entant que montres compoſées de rouages & de reſſorts qui font aller l'aiguille ſur le cadran des heures. Voilà leur notion commune, & leur reſſemblance ne va pas plus loin. La matiere, la groſſeur, le poids, la façon ſont autant de choſes qui peuvent varier. Il eſt vrai qu'à meſure qu'elles s'accordent, la *ſimilitude* augmente juſqu'à ce qu'elle ſoit parfaite par le concours de toutes les choſes qui ſervent à diſtinguer les êtres.

Or, il eſt manifeſte qu'il ne ſauroit y avoir une ſuite manifeſte des cauſes; car la derniere cauſe augmenteroit la ſuite en produiſant ſon effet.

Pour les mathématiciens, ils appellent *infini* tout ce qui ſurpaſſe le fini; c'eſt-à-dire, tout ce qui peut être exprimé ou meſuré en nombre. *Cet article eſt tiré des papiers de M.* Formey.

SIMILITUDE, ſ. f. *en Arithmétique, Géométrie*, &c. ſignifie la relation que deux choſes *ſemblables* ont enſemble. *Voyez* SEMBLABLE.

SIMILITUDE, (*Rhétor.*) la *ſimilitude* eſt une figure par laquelle on tâche de rendre une choſe ſenſible par une autre toute différente.

Les rhéteurs s'en ſervent ou pour prouver, ou pour orner, ou pour rendre le diſcours plus clair & plus agréable. Quintilien, que je conſulte comme un guide propre à nous conduire dans les ouvrages d'eſprit, dit que les *ſimilitudes* ont été inventées les unes pour ſervir de preuve des choſes dont on traite, les autres pour éclaircir les matieres douteuſes.

La premiere regle qu'il donne à ce ſujet eſt de ne pas apporter pour éclairciſſement une choſe qui eſt peu connue; parce que ce qui doit éclairer & donner du jour à une choſe, doit avoir plus de clarté que la choſe même. C'eſt pourquoi, dit-il, laiſſons aux poëtes les comparaiſons ſavantes & peu connues.

La ſeconde regle eſt que les *ſimilitudes* ne doivent pas être triviales; car plus elles paroiſſent neuves, plus elles cauſent d'admiration.

La troiſieme regle eſt que l'on ne doit point employer des choſes fauſſes pour *ſimilitudes*.

Quelquefois la *ſimilitude* précede la choſe, ou la choſe précede la *ſimilitude*; quelquefois auſſi elle eſt libre & détachée: mais elle eſt plus agréable quand elle eſt jointe avec la choſe dont elle eſt l'image, par un lien qui les embraſſe toutes deux, & qui fait qu'elles ſe répondent réciproquement.

Une quatrieme regle que j'ajoute à celles de Quintilien, c'eſt que dans les *ſimilitudes* l'eſprit doit toujours gagner, & jamais perdre; car elles doivent toujours ajouter quelque choſe, faire voir la choſe plus grande, ou, s'il ne s'agit pas de grandeur, plus fine & plus délicate; mais il faut bien ſe donner de garde de montrer à l'ame un rapport dans le bas; car elle ſe le feroit caché, ſi elle l'avoit découvert.

La cinquieme regle, c'eſt que l'eſprit doit réunir dans les *ſimilitudes* tout ce qui peut frapper agréablement l'imagination; mais afin que la reſſemblance dans les idées ſoit ſpirituelle, il faut que le rapport ne

ſaute pas d'abord aux yeux, car il ne ſurprendroit point, & la ſurpriſe eſt de l'eſſence de l'eſprit. Si l'on comparoit la blancheur d'un objet à celle du lait ou de la neige, il n'y auroit point d'eſprit dans cette *ſimilitude*, à moins qu'on n'apperçût quelque rapport plus éloigné entre ces deux idées capables d'exciter la ſurpriſe. Lorſqu'un poëte nous dit que le ſein de ſa maîtreſſe eſt auſſi blanc que la neige, il n'y a point d'eſprit dans cette comparaiſon; mais lorſqu'il ajoute avec un ſoupir, qu'il eſt d'ailleurs auſſi froid, voilà qui eſt ſpirituel. Tout le monde peut ſe rappeller des exemples de cette eſpece: ainſi la *ſimilitude* doit frapper par quelque penſée nouvelle, fine, & qui cauſe une eſpece de ſurpriſe.

Entre tant de belles *ſimilitudes* que j'ai lues dans les orateurs, & les poëtes anciens & modernes, je n'en citerai qu'une ſeule qui me charme par ſa noble ſimplicité; c'eſt celle de M. Godeau dans ſa paraphraſe du premier pſeaume de David:

Comme ſur le bord des ruiſſeaux
Un grand arbre planté des mains de la nature,
Malgré le chaud brûlant conſerve ſa verdure,
Et de fruits tous les ans enrichit ſes rameaux:
Ainſi cet homme heureux fleurira dans le monde;
Il ne trouvera rien qui trouble ſes plaiſirs,
Et qui conſtamment ne réponde
A ſes nobles projets, à ſes juſtes deſirs.

Après avoir parlé de la *ſimilitude* en rhéteur, il faut bien que je diſe un mot comme philoſophe: je crois donc que dès que le langage fut devenu un art, l'apologue ſe réduiſit à une ſimple *ſimilitude*. On chercha à rendre par-là le diſcours plus concis & plus court. En effet, le ſujet étant toujours préſent, il n'étoit plus néceſſaire d'en faire d'application formelle. Ces paroles de Jérémie, *chap. ij, 16*, qui tiennent le milieu entre l'apologue & la *ſimilitude*, & qui par conſéquent participent de la nature des deux, nous font connoître avec quelle facilité l'apologue s'eſt réduit à une *ſimilitude*. « Le Seigneur t'a appellé un *olivier* verd, beau & bon: il le mettra au feu avec grand bruit, & en briſera les branches ».

On peut ajouter que la *ſimilitude* répond aux marques ou caracteres de l'écriture chinoiſe; & que comme ces marques ont produit la méthode abrégée des lettres alphabétiques, de même auſſi pour rendre le diſcours plus coulant & plus élégant, la *ſimilitude* a produit la métaphore, qui n'eſt autre choſe qu'une *ſimilitude* en petit; car les hommes étant auſſi habitués qu'ils le ſont aux objets matériels, ont toujours eu beſoin d'images ſenſibles pour communiquer leurs idées abſtraites.

Les degrés par leſquels la *ſimilitude* s'eſt réduite en métaphore, ſont faciles à remarquer par une perſonne qui ſe donnera la peine de lire attentivement les écrits des prophetes. Rien n'y eſt plus ordinaire que le langage entremêlé de *ſimilitudes* & de métaphores. A peine quittent-ils la *ſimilitude*, qu'ils reprennent la métaphore. Voilà donc les viciſſitudes du langage, l'apologie ſe réduiſit à la *ſimilitude*, la *ſimilitude* fit naître la métaphore; les orateurs les employerent pour l'ornement de leurs diſcours, & finirent par en abuſer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIMILOR, ſ. m. (*Comm.*) c'eſt une compoſition qui reſſemble à l'or par ſa couleur jaune, & qui eſt moins ſujette à s'altérer que celle des autres compoſitions; voici comme on la fait. Le détail que j'en donnerai ſera circonſtancié, parce que juſqu'à préſent le procédé en a été un myſtere; on ſe ſert d'abord pour cela d'écailles de cuivre que l'on ſe procure de la maniere ſuivante; on prend quatre onces de nitre, trois onces & demie de ſel ammoniac, trois onces de verd-de-gris, quatre onces d'alun, quatre onces de ſel marin; on réduit toutes ces matieres en poudre; on verſe par-deſſus une pinte d'urine, une demi-pinte de vinaigre, & une demi-pinte d'eau claire; quand la liqueur a été ainſi préparée, on fait rougir des lames de cuivre, & on les éteint dans cette liqueur; on réitere la même choſe juſqu'à ce qu'on ait aſſez d'écailles de cuivre; on réduit enſuite en cuivre ces mêmes écailles, par le moyen d'une addition de trois parties de nitre, & d'une partie de tartre: on fait fondre ſeul dans un creuſet le cuivre ainſi réduit; & pendant qu'il eſt en fuſion, on met ſur huit onces de cuivre trois onces & demie de zinc; on remue la

matiere qui eſt dans le creuſet; on la tient pendant quelque temps dans un égal degré de chaleur, juſqu'à ce que le zinc commence à s'enflammer; alors on verſe le mêlange fondu dans un moule frotté avec du ſuif. On peut faire toutes ſortes d'ouvrages avec cette compoſition, & on lui donne le poli avec la poudre ſuivante; on prend quatre onces d'antimoine, trois onces de tripoli, un ſeizieme d'once de ſoufre, & deux drachmes de corne de cerf.

On peut auſſi avoir du *ſimilor* en faiſant fondre deux onces de cuivre avec cinq drachmes de laiton; mais cette derniere compoſition ſe couvre de rouille; au lieu qu'on prétend que la premiere n'eſt point ſujette à cet inconvénient. *Minéralogie* de Wallerius, *tome I, page 243.* (+)

SIMIO *ou* SIMIOS, (*Géog. mod.*) par les anciens Grecs & Latins *Syme*, dont on peut voir l'article. *Simio* eſt une iſle de l'Archipel, entre celle de Rhodes & le cap Crio, à 4 ou 5 lieues de la premiere oueſt-nord-oueſt, à 3 au nord de l'iſle Lamonia, & à 2 au midi du continent de l'Anatolie. Porcachi & Boſchino lui donnent 30 milles de circuit. Elle a deux ports, dont le plus ſeptentrional, fort large d'entrée, eſt le meilleur.

Cette iſle eſt habitée par des Grecs qui ſont dreſſés à plonger, & qui pêchent adroitement au fond de la mer une grande quantité d'éponges qui ſe trouvent dans les environs. On bâtit auſſi à *Simio* de petites fuſtes fort jolies, de neuf bancs ou rames; ces frégates, qu'on appelle *ſimpequirs*, ſont ſi légeres à la voile & à la rame que les corſaires ne les peuvent attraper, enſorte que les inſulaires navigent continuellement pendant l'été d'un lieu à l'autre pour leur commerce. En hiver, ils reviennent dans leur rocher avec le gain qu'ils ont fait par leur trafic. Je dis *rocher*, parce que c'eſt ainſi que quelques géographes nomment cette iſle. Elle nourrit cependant grande quantité de chevres, & de plus elle produit de très-bon vin. Elle étoit même autrefois célebre par ſa fertilité en blé & en grains. (*D. J.*)

SIMISO *ou* AMID, (*Géog. mod.*) par les anciens *Amiſus*; ville de la Turquie aſiatique dans l'Anatolie, ſur le bord de la mer Noire, par les 54^d *20′ de longit.* & par les 40^d *30′ de latit.* (*D. J.*)

SIMMEREN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, à 10 lieues au couchant de Mayence; elle appartient à l'électeur Palatin. *Long. 25, 8; latit. 49, 54.* (*D. J.*)

SIMMENTHAL, (*Géogr.*) vallon de 12 à 13 lieues de longueur, ſur un quart de lieue de largeur, ſitué dans le canton de Berne en Suiſſe. Il eſt reſſerré des deux côtés par une chaîne de montagnes, la plupart fertiles. Cette chaîne commence à Wimmis & s'étend juſqu'aux frontieres du Valais. Il eſt arroſé de la Simmen. Les habitans n'ont preſque d'autres occupations que de ſoigner le bétail. Ils en entretiennent un très-grand nombre, & ils font une quantité de beurre & d'excellens fromages, qui font autant d'objets d'exportation conſidérables. Ils ne cultivent pas aſſez de grain pour leur entretien, ils ſe nourriſſent en grande partie de laitage & de pommes de terre. Ils ont auſſi beaucoup de fruits, d'excellens poiſſons, & du gibier en abondance, des chamois, des daims, des faiſans, des gelinotes, *&c.* Ils ſont généralement bien faits, cultivant les ſciences & les arts; d'un commerce fort agréable, avec une éloquence naturelle; ils ſont très-éclairés ſur leurs loix & leurs priviléges, bienfaiſans, & capables de belles actions. Dans leurs chaumieres, on trouve communément les livres les plus nouveaux & les mieux choiſis, même quelquefois des bibliotheques aſſez conſidérables. Ils ſavent tous très-bien écrire & calculer.

Cette heureuſe contrée eſt partagée en deux châtellenies. C'eſt ainſi qu'on y nomme les bailliages, & le bailli a le nom de *châtelain*.

Le *Nider Simmenthal*, ou la partie inférieure appartenoit ci-devant aux barons de Weiſſenburg, & enſuite aux maiſons de Brandès & Scharnachthal; la premiere vendit ſes droits en 1439 au canton de Berne, & la ſeconde en 1449. Wimmis en eſt le chef-lieu & la réſidence du bailli. C'étoit une petite ville, ruinée par les Bernois en 1286 & en 1303. Le château eſt très-élevé & bien agréablement ſitué. A Reutigen & à Erlenbach, il y a de grands marchés de chevaux; on compte que l'exportation en va à dix mille pieces par an, ce qui fait un objet de deux millions & au-delà.

Cette contrée eſt très-curieuſe auſſi pour les amateurs d'hiſtoire naturelle. Deux grandes montagnes très-bien cultivées & voiſines l'une de l'autre attirent leur attention, c'eſt le Stockhorn & le Nieſen décrits par Rhellicanus, Aretius & Rebmann. La premiere eſt terminée par un rocher droit & preſque rond, qui a au-delà de deux mille piés de hauteur. Sur la pointe de ce rocher, il y a un morceau de rocher gris qui n'a aucune liaiſon avec le rocher même. Le Nieſen eſt, pour ainſi dire, taillé en pyramide, il eſt plus haut que le Stockhorn, & cependant plus fertile. A Diemtigen il y a des ſources imprégnées d'une matiere ſavonneuſe. Mais ce qui eſt le plus remarquable dans ces contrées, ce ſont les bains de Weiſſenburg, ſitués dans un antre affreux & cependant très-fréquentés à cauſe de leur ſalubrité. Les ſources de ces eaux ſont tout près des frontieres du canton de Fribourg. Les eaux ſont claires, nettes, l'odeur un peu vitriolique & graſſe au goût. Leur chaleur naturelle eſt de 14 degrés de Fahrenheit. Leurs vertus ſont balſamiques, vulnéraires & diſſolvantes. Dans les environs on trouve du petrol, de l'aſphalte, du ſoufre, du vitriol & du *lac lunæ*.

La partie haute ou l'*Ober Simmenthal* ſe nomme auſſi la *châtellenie de Zweyſimmen*, chef-lieu de cette partie; mais le bailli réſide au château de Blanckenburg. Cette châtellenie eſt plus étendue & plus peuplée que l'autre. Elle fut vendue au canton de Berne en 1391. A Zweyſimmen on a établi une maiſon, dans laquelle on donne une très-bonne éducation aux pauvres orphelins, & où on entretient auſſi charitablement des vieillards hors d'état de gagner leur vie. Il y a de très-belles glacieres du côté de la Lengg, ſur-tout celles du Raetzlisberg, montagne couverte de glaces d'un côté, & de l'autre côté très-fertile & expoſée aux plus grandes chaleurs; & d'autres curioſités naturelles. Voyez Langhans, *deſcription du haut Simmenthal:* Gruner, *deſcription des glacieres:* Bertrand, *uſage des montagnes.* (*H.*)

SIMOIS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure dans la petite Phrygie. Il prenoit ſa ſource au mont Ida, & ſe jetoit dans le Xanthus, ſelon Pline, *l. V, c. xxx.* Virgile, *Æneïd. l. V, v. 262*, donne au fleuve *Simoïs* l'épithete de *rapide*, parce que ce n'étoit proprement qu'un torrent,

Victor apud rapidum Simoenta ſub Ilio alto.

Dans un autre endroit le même poëte dit que Vénus accoucha d'Enée ſur le bord du *Simoïs*.

Tunc ille Æneus quem dardanio Anchiſe
Alma Venus Phrygii genuit Simoëntis *ad undam.*

2°. *Simoïs*, fleuve de l'iſle de Sicile. Strabon, *lib. XIII, p. 608*, rapporte que ſelon quelques-uns Enée étant arrivé à *Ægeſta* ou *Segeſta*, donna les noms de *Scamandar* & *Simoïs* ou *Simoeis* à deux fleuves qui couloient aux environs de cette ville. Le *Simoïs* couloit à la droite, & ſe joignoit au *Scamandar* avant que ce fleuve mouillât la ville de *Segeſta*.

3°. *Simoïs*, fleuve de l'Epide, ſelon Virgile, *Æneid. l. III, v. 303*, qui lui donne l'épithete de *ſalſus*:

.....ſalſi Simoentis *ad undam.*

De ces trois fleuves, le plus fameux eſt le *Simoïs* de la Troade ou de la petite Phrygie, qui, dans les écrits des poëtes, eſt preſque toujours joint au Xanthe, parce qu'ils ont la même origine. Cependant, malgré leur célébrité, ces deux rivieres ſont ſi peu larges, qu'elles tariſſent ſouvent en été. Sortant & deſcendant l'une & l'autre du mont Ida, elles s'uniſſent au-deſſous du lieu où étoit Troye, forment un grand marais, paſſent de nos jours par deſſous un pont de bois appuyé ſur quelques piliers de pierre, & s'embouchent dans l'Helleſpont (détroit des Dardanelles) environ une demi-lieue au deſſous du cap Gieanizzari, (autrefois nommé *le promontoire Sigée*), près du nouveau château d'Aſie; j'entends le château neuf des Dardanelles bâti par Mahomet IV à l'entrée du détroit, & dont il eſt une des portes. (*D. J.*)

SIMON I, (*Hiſt. ſacrée.*) grand-prêtre des Juifs, que ſa grande piété fit ſurnommer le *juſte*, étoit fils d'Onias I, auquel il ſuccéda dans la grande ſacrificature l'an 3702. Le Saint-Eſprit, par la bouche de Jeſus, fils de Sirach, fait un éloge magnifique de

ce pontife des Juifs. Il répara le temple de Jéruſalem qui tomboit en ruine, le fit environner d'une double muraille, & y fit conduire de l'eau par des canaux, pour laver les hoſties. Ce grand-prêtre laiſſa, en mourant, un fils unique en bas âge, nommé *Onias*, qui, étant trop jeune pour exercer la ſouveraine ſacrificature, ne jouit de cette dignité qu'après qu'Eléazar ſon oncle, & Manaſſé ſon grand-oncle, l'eurent exercée pour lui. 2°. *Simon*, petit-fils du premier, ſuccéda à Onias ſon pere, l'an du monde 3785. C'eſt ſous ſon pontificat que Ptolomée Philopator vint à Jéruſalem; & après avoir fait des dons conſidérables au temple, il voulut entrer dans l'intérieur, & pénétrer même dans le ſaint des ſaints, où le ſeul grand-prêtre pouvoit entrer une ſeule fois au grand jour des expiations. Mais le grand-prêtre s'oppoſa avec force à cette entrepriſe ſacrilége, & repréſenta au roi la ſainteté du lieu, & la loi formelle de Dieu qui lui en défendoit l'entrée. Ptolomée, inflexible dans ſa réſolution, s'avançoit toujours pour entrer, lorſque Dieu étendit ſon bras vengeur ſur ce prince impie, & punit ſa profanation en le renverſant par terre ſans force & ſans mouvement. Quelques auteurs appliquent à *Simon* II l'éloge du S. Eſprit, que nous avons rapportée à *Simon* I. (+)

Simon Macchabée, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Mathatias, ſurnommé *Thaſi*, fut prince & pontife des Juifs, depuis l'an du monde 3860 juſqu'en 3869. Son pere étant ſur le point de mourir, le recommanda à ſes autres enfans comme un homme de conſeil, qui pouvoit leur tenir lieu de pere. *Simon* ſignala ſa valeur dans pluſieurs occaſions, ſous le gouvernement de Judas & de Jonathas ſes freres. Le premier, l'ayant envoyé avec trois mille hommes dans la Galilée, pour ſecourir les Juifs de cette province contre les habitans de Tyr, de Sidon & de Ptolémaïde, *Simon* défit pluſieurs fois les ennemis, & revint triomphant & chargé d'un grand butin, auprès de ſes freres. Il battit Apollonius, conjointement avec Jonathas; & celui-ci ayant été arrêté par Tryphon, *Simon* alla à Jéruſalem pour raſſurer le peuple, que cette détention avoit alarmé. Il lui fit un excellent diſcours, dans lequel on voit éclater l'amour de la religion & de la patrie, le détachement de la vie, & la ferme réſolution où il étoit de remplir, à l'exemple de ſes freres, ſa vocation, en combattant juſqu'à la mort pour la gloire de Dieu, & pour le ſalut d'Iſraël. Ces ſentimens héroïques rendirent le courage à tout le peuple, qui, ne voyant perſonne plus digne que *Simon* d'être à la tête des affaires, l'élut tout d'une voix. *Simon*, devenu pere de ſa nation par ce choix unanime, fit bien voir, par la ſageſſe de ſon gouvernement, que Dieu avoit préſidé à cette élection; il fit d'abord aſſembler tous les gens de guerre, répara en diligence les murailles & les fortifications de Jéruſalem, & ſe diſpoſa à marcher contre Tryphon, qui s'avançoit avec une grande armée dans le pays de Juda, réſolu de lui livrer bataille. Mais celui-ci lui envoya des ambaſſadeurs, pour lui dire qu'il n'avoit retenu Jonathas, que parce qu'il étoit redevable de quelques ſommes au roi; mais que s'il vouloit lui remettre cent talens, & les deux fils de Jonathas en otage, il rendroit la liberté au pere. Quoique *Simon* reconnût que le perfide ne parloit ainſi que pour le tromper, il ſe trouva cependant dans la cruelle néceſſité de mettre ſes deux neveux à la merci de ce traître, de crainte qu'en lui refuſant ce qu'il demandoit, Iſraël ne le rendît coupable de la mort du pere. Ce qu'il craignoit arriva: Tryphon ne renvoya point Jonathas; mais déſeſpéré de ce que *Simon* faiſoit échouer ſon deſſein ſur Jéruſalem, il aſſaſſina le pere & les deux fils, & reprit le chemin de ſon pays. *Simon* envoya chercher les os de ſon frere, & les fit enſevelir honorablement à Modin, dans le ſépulcre de ſes peres, qu'il fit orner de colonnes, de pyramides & de trophées. Après cela, il s'appliqua à réparer les places de la Judée, & à les mettre en état de défenſe. Il envoya enſuite des ambaſſadeurs à Démétrius, qui avoit ſuccédé, dans le royaume de Syrie, au jeune Antiochus, maſſacré par Tryphon, & pria ce prince de rétablir la Judée dans ſes franchiſes, & de l'exempter de tributs: Démétrius accorda plus qu'on ne lui demandoit; il affranchit la Judée du joug des Syriens, laiſſa aux Juifs les places fortifiées, & les exempta de toutes charges; & l'on commença en cette année d'écrire ſur les

registres publics : la premiere année, sous *Simon*, grand pontife, chef & prince des Juifs. Un an après que la liberté eut été rendue aux Juifs, les Syriens sortirent de la citadelle de Jérusalem, qu'ils occupoient depuis long-temps ; & *Simon*, après l'avoir purifiée, y entra en cérémonie, & établit une fête solemnelle en mémoire de cette réduction. Il s'appliqua ensuite à faire le bonheur de ses peuples ; il établit par-tout l'abondance, la joie, la sécurité & la paix ; il fit fleurir l'agriculture, protégea ceux qui cultivoient la terre, soulagea les pauvres, réprima l'injustice, rétablit la pureté du culte divin, & fit observer les loix de Dieu. Toute la suite de son administration nous trace l'image & le modele du plus heureux gouvernement. Il renouvella avec les Lacédémoniens & les Romains, l'alliance que ces deux peuples avoient faite avec ses freres, & il envoya aux derniers par Mummius, un bouclier d'or, qui fut reçu avec la plus grande satisfaction. Les Juifs, pour donner à ce généreux chef un témoignage de leur reconnoissance, firent dresser un acte public des obligations qu'ils avoient à *Simon* & à toute sa famille ; lui confirmerent pour toujours la dignité de prince & de pontife de la nation, pour en jouir, lui & ses descendans, à perpétuité, jusqu'à ce qu'il se levât parmi eux un pontife fidele. Ces dernieres paroles marquent l'attente où étoient les Juifs du regne du Messie. Cette déclaration fut écrite sur une table de cuivre, placée dans les galeries du temple ; & on en mit une copie dans le trésor, pour servir à *Simon* & à ses enfans. Ce transport de la dignité pontificale dans la maison de *Simon*, qui étoit de la tribu de Lévi, paroît d'abord donner atteinte à la fameuse prophétie de Jacob, qui prédit que le sceptre ne sortira point de Juda, jusqu'à ce que *celui qui doit être envoyé* soit venu. Mais il faut faire attention que les descendans de Juda faisoient alors la plus considérable partie du peuple Juif, en qui résidoit l'autorité du gouvernement ; & que ce peuple ne faisoit qu'user de son droit, en transportant à *Simon* toute la puissance publique. Ainsi la tribu de Juda ne se dépouilloit point du sceptre, elle ne faisoit que le mettre à la main de *Simon* & de ses successeurs pour vivre sous eux, dans l'espérance du Christ tant de fois promis. Antiochus Sidétes, roi de Syrie, ayant proposé à *Simon* de joindre ses troupes aux siennes pour chasser l'usurpateur Tryphon, le grand-prêtre y consentit, à condition que le roi confirmeroit aux Juifs les priviléges que ses prédécesseurs leur avoient accordés. Antiochus promit tout, & beaucoup plus même qu'on ne demandoit ; mais quand il crut pouvoir se passer du secours de *Simon*, il ne garda aucun des articles du traité ; & il voulut même le forcer à lui rendre plusieurs places qu'il prétendoit lui appartenir, ou à lui payer en échange mille talens d'argent. *Simon* lui ayant fait une réponse peu satisfaisante, il envoya Cendébée, son lieutenant, avec une puissante armée, pour ravager la Judée. *Simon*, que son grand âge mettoit hors d'état de commander les troupes, envoya Jean & Juda ses deux fils, avec vingt mille hommes, pour combattre les Syriens. Ces deux guerriers obéirent ; & après avoir défait Cendébée, & dissipé ses troupes, ils retournerent triomphans en Judée. Trois ans après cette victoire, *Simon* employant, pour le bien de l'état, tout ce qui lui restoit de vigueur, s'appliquoit à visiter les villes de son état, & à y régler toutes choses, lorsqu'il arriva au château de Doch, où demeuroit Ptolomée, son gendre. Cet ambitieux, qui vouloit s'ériger en souverain du pays, méditoit depuis long-temps l'affreux projet de se défaire de ceux qui pouvoient mettre obstacle à l'élévation de sa fortune. Il crut en avoir trouvé l'occasion, & ce monstre se livrant sans remords à tout ce que l'ingratitude, la perfidie, la cruauté ont de plus noir, fit inhumainement massacrer *Simon* & deux de ses fils, au milieu d'un festin qu'il leur donna. Ainsi mourut ce grand prince, par la trahison d'un gendre dénaturé, dans le temps où sa valeur & sa sagesse affermissoient de plus en plus la liberté du peuple Juif, & l'exercice de la religion ; après avoir servi, comme ses freres, Dieu & son peuple, il devoit éprouver le même sort qu'eux ; il y étoit préparé depuis long-temps par la vive exhortation que Mathatias, au lit de la mort, fit à ses enfans. (+)

SIMON, *voyez* DAUPHIN.

SIMONIAQUE,

SIMONIAQUE, adj. & ſ. (*Gramm.*) qui eſt coupable de ſimonie.

SIMONIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt le crime que commettent ceux qui trafiquent des choſes ſacrées ou bénéfices, comme en vendant les ſacremens, la nomination & collation des bénéfices, l'entrée en religion.

Ce crime a été ainſi nommé de Simon le magicien, dont il eſt parlé dans les actes des apôtres, qui voulut acheter avec de l'argent la puiſſance de faire des miracles.

La *ſimonie* eſt mentale, conventionnelle ou réelle.

La premiere eſt celle qui eſt demeurée dans les bornes d'une ſimple penſée.

La ſeconde eſt celle qui a été convenue, ſans être ſuivie de payement.

La troiſieme eſt celle où le payement a ſuivi la convention, ſoit qu'il ait précédé, ou ſuivi ou accompagné la conceſſion du bénéfice ou autre choſe ſpirituelle.

La *ſimonie* réelle ſe commet auſſi *à manu*, *ab obſequio*, & *à linguâ*; *à manu*, ſoit en donnant de l'argent ou autre choſe temporelle, ou en remettant une dette; *ab obſequio*, en rendant des ſervices temporels au collateur pour avoir un bénéfice; *à linguâ*, par la flatterie, la faveur & la recommandation.

Quoiqu'il ſoit défendu en général de rien exiger pour l'adminiſtration des ſacremens & autres choſes ſpirituelles, & pour la collation des bénéfices, néanmoins des loix eccléſiaſtiques & civiles autoriſent les miniſtres de l'égliſe à recevoir par leur ſubſiſtance certaines rétributions pour les meſſes, pour les mariages, ſépultures, pour les proviſions des bénéfices, *&c.*

Il eſt auſſi permis à certaines communautés qui ne ſont pas ſuffiſamment fondées de recevoir des dots pour l'entrée en religion. *V.* DOT & RELIGIEUX.

La *ſimonie* ſe couvre de tant de détours, qu'il eſt ſouvent difficile de la prouver, d'autant même que l'on n'en admet pas la preuve par témoins, à moins qu'il n'y ait un commencement de preuve par écrit, mais elle n'en eſt pas moins criminelle.

Les conciles & les papes ſe ſont toujours élevés contre les ſimoniaques; le chap. *cum deteſtabile* les déclare excommuniés *ipſo facto*, de quelque qualité qu'ils ſoient, & tous ceux qui y ont eu part.

Ceux qui ont été ordonnés par *ſimonie*, ſont déclarés ſuſpens & interdits.

Les proviſions des bénéfices obtenues par cette voie, ſont nulles de plein droit; mais il n'y a que la *ſimonie* conventionnelle ou réelle *à manu*, qui donne lieu au dévolut.

Les ſimoniaques ne peuvent point s'aider de la poſſeſſion triennale.

Les juges d'égliſe connoiſſent de la *ſimonie* commiſe par les eccléſiaſtiques, mais les juges royaux ſont ſeuls compétens pour procéder contre les laïques qui ſe trouvent coupables & participans de ce crime; de ſorte que s'il s'en trouve quelques-uns d'impliqués avec des eccléſiaſtiques; l'official doit les renvoyer devant le juge royal, autrement il y auroit abus.

Les juges royaux peuvent néanmoins connoître de la *ſimonie* commiſe par un eccléſiaſtique, incidemment à une complainte.

Il n'y a que le pape qui puiſſe diſpenſer de la *ſimonie* volontaire; mais l'évêque peut diſpenſer de celle qui a été commiſe à l'inſu du pourvu, après néanmoins que celui-ci a donné la démiſſion pure & ſimple entre les mains de l'évêque.

Quand la *ſimonie* eſt occulte, il faut ſe pourvoir à la pénitencerie de Rome ou par devers l'évêque; mais quand elle eſt volontaire & notoire, il faut ſe pourvoir à la daterie de Rome.

La diſpenſe doit être adreſſée à l'évêque du lieu où eſt le bénéfice.

Quant aux fruits perçus, le confeſſeur en peut faire en tout ou partie, ſelon la diſpenſe & la pauvreté du bénéficier.

Si celui-ci a ignoré la *ſimonie* commiſe par un tiers, ſa deſſerte & ſa bonne foi l'exemptent de la reſtitution, au moins de la plus grande partie.

Mais dans quelque cas que ce ſoit, le pourvu par *ſimonie* doit faire une démiſſion pure & ſimple entre les mains du collateur ordinaire, ſauf à obtenir de nouvelles proviſions, ſi le collateur juge à propos de lui en accorder.

On dit communément que la confidence eſt la fille de la *ſimonie*. *Voyez* CONFIDENCE. *Voyez* aux *décrétales* le titre *de ſimon.* le

traité de M. de Launoy, van-Eſpen, Pontas, de Ste Breuve, d'Héricourt, Fuet, de la Combe, & *les mots* DOT, PENSION, PERMUTATION, HONORAIRE. (*A*)

SIMONIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques ſectateurs de Simon le magicien, & par conſéquent les plus anciens qui aient paru dans l'égliſe chrétienne.

Simon le magicien leur chef, ſamaritain de nation, ne reconnoiſſoit point J. C. comme fils de Dieu, mais il le conſidéroit comme ſon rival, & prétendoit être lui-même le Chriſt. Il ne croyoit ni ſalut, ni réſurrection de la chair, mais une ſimple réſurrection de l'ame. Il enſeignoit qu'on ne devoit point ſe mettre en peine des bonnes œuvres; que toutes les actions étoient indifférentes par elles-mêmes, & que la diſtinction des bonnes & des mauvaiſes n'avoit été introduite que par les anges pour s'aſſujettir les hommes. Il rejetoit la loi donnée à Moïſe, & diſoit qu'il étoit venu l'abolir. Il attribuoit l'ancien teſtament aux anges, & quoiqu'il ſe déclarât par tout leur ennemi, il leur rendoit néanmoins un culte idolâtre, prétendant qu'on ne pouvoit être ſauvé ſans offrir au ſouverain Pere des ſacrifices abominables par le moyen des principautés qu'il plaçoit dans chaque ciel; & il leur offroit des ſacrifices, non pour obtenir d'eux quelqu'aſſiſtance, mais pour empêcher qu'ils ne s'oppoſaſſent aux hommes.

Ses ſectateurs profeſſoient tous ces dogmes monſtrueux, & pour la pratique, ils vivoient dans toute ſorte de débauches, qui ſurpaſſoient, ſelon Euſebe, tout ce qu'on pourroit en dire; en ſorte qu'ils avouoient dans leurs livres que ceux qui entendoient parler pour la premiere fois de leurs myſteres ſecrets, étoient ſurpris d'étonnement & d'effroi. Outre l'impudicité, ils s'adonnoient à toute ſorte de magie; & quoiqu'au dehors ils fiſſent en quelque ſorte profeſſion du chriſtianiſme, ils ne laiſſoient pas que d'adorer Simon & ſa concubine Hélene, repréſentés ſous la figure de Jupiter & de Mars, & de leur offrir des victimes & des libations de vin. Ils regardoient même le culte commun des idoles comme une choſe indifférente; enſorte que pour ne leur point offrir de l'encens, ils ne s'expoſoient pas au martyre comme les chrétiens; auſſi les payens les laiſſoient-ils en repos.

On croit que les apôtres S. Pierre, S. Paul & S. Jean ont ces hérétiques en vue dans pluſieurs endroits de leurs épîtres. Leur ſecte dura juſqu'au ive ſiecle. S. Juſtin dit que de ſon temps, c'eſt-à-dire vers l'an 150 de Jeſus Chriſt, tous les Samaritains reconnoiſſoient Simon pour le plus grand des dieux, & S. Clément d'Alexandrie ajoute qu'ils l'adoroient. S. Irénée aſſure qu'ils étoient en très-petit nombre; mais Euſebe & pluſieurs autres écrivains poſtérieurs en parlent comme d'une ſecte connue, & qui ſubſiſtoit encore au commencement du ve ſiecle. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SIMONTHORNA, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe Hongrie, au comté de Tolna, ſur la Salwiza, à 2 lieues de Capoſwar, & à 3 de Tolna: elle eſt environnée d'un grand marais, avec un château. Cette ville fut priſe ſur les Turcs par le prince Louis de Bade en 1686. *Long. 36, 49; lat. 46, 31.*

SIMOODSUKE, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée orientale de l'empire du Japon. Elle ſe diviſe en neuf diſtricts; c'eſt un aſſez bon pays, plutôt plat que montagneux, où il y a beaucoup des prés & de champs qui produiſent abondamment de l'herbe & du gokokf. Le gokokf eſt un terme générique qui comprend le riz, l'orge, le petit blé que nous appellons *froment*, & les feves. (*D. J.*)

SIMOOSA, (*Géog. mod.*) autrement *Seosju*; une des quinze provinces de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon. Elle eſt cenſée avoir trois journées de longueur du ſud au nord, & eſt diviſée en 12 diſtricts; c'eſt un pays montagneux, aſſez peu fertile, mais qui abonde en volaille & en beſtiaux.

SIMPELEN, LE, (*Géog. mod.*) & par les Italiens *monte-Sampione*, en latin *Sempronius mons*; montagne des Alpes, aux confins des Suiſſes, du Valais & du Milanez; c'eſt cette montagne que l'on paſſe pour aller du Valais au duché de Milan. (*D. J.*)

SIMPLAIN, ſ. m. (*Hiſt. milit. anc.*) ſoldat romain, qui n'avoit que paye ſimple. On appelloit *duplain*, celui qui l'avoit double.

SIMPLE, adj. (*Gram.*) qu'on regarde comme ſans compoſition, ſans mélange. Je gage le *ſimple* contre le double. Il a fait un raiſonnement très-*ſimple*, mais très-fort quand il a dit : il y a environ douze cens ans qu'on a la petite vérole par toute la terre, & qu'elle eſt obſervée par tous les médecins du monde, parmi leſquels il n'y en a preſque pas un qui aſſure l'avoir vue deux fois à la même perſonne ; donc on n'a point deux fois la petite vérole. Je n'ai de lui qu'une *ſimple* promeſſe. C'eſt un *ſimple* ſoldat. C'eſt un homme *ſimple*. C'eſt un caractere *ſimple*. Le récit en eſt *ſimple*.

SIMPLE, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le nom générique ſous lequel on comprend toutes les plantes uſuelles en médecine. Il connoît bien les *ſimples*. Celui qui ignore la vertu des *ſimples* n'eſt pas digne de faire la médecine. Le quinquina eſt un *ſimple* d'une vertu ſpécifique.

SIMPLE, adj. (*Métaphyſique.*) quand on regarde quelque choſe que ce ſoit comme *une*, & comme n'ayant point des parties différentes ou ſéparables l'une de l'autre, on l'appelle *ſimple*. En ce ſens-là il ne convient proprement qu'à un être intelligent d'être *ſimple* ; ne concevant dans un tel être rien de ſéparable dans la ſubſtance, nous n'avons point auſſi l'idée qu'il puiſſe avoir des parties. Quelque peu de choſe qu'on ſuppoſe de ſéparable dans la ſubſtance d'un être intelligent, on la ſuppoſe en même temps capable d'être détruite toute entiere.

Si l'on prend le terme *ſimple* dans cette préciſion, il ne ſe trouvera rien dans les êtres matériels qui ſoit *ſimple*, non plus que rien qui ſoit parfaitement *un*. Tout corps peut toujours être tellement ſéparé, que ſa ſubſtance exiſtera encore dans les parties après leur ſéparation ; ainſi l'une n'étoit pas l'autre, & le corps n'étoit pas *ſimple*.

Néanmoins on emploie ce terme à l'égard des corps, par analogie aux eſprits ; on appelle *ſimple* un corps dans les parties duquel on n'apperçoit nulle différence communément ſenſible ; ainſi l'on dit de l'eau que c'eſt un corps *ſimple*. Quelques-uns l'ont dit auſſi du feu, de l'or, de l'argent & de ce que nous comprenons ſous le nom d'*élémens* ou de *métaux*.

Ce qui eſt oppoſé au *ſimple* eſt dit *compoſé*. Voyez *ſon article*.

SIMPLE, adj. *en Algebre* ; une équation *ſimple* eſt celle où la quantité inconnue n'a qu'une dimenſion, comme $x = \frac{a+b}{2}$ *Voyez* EQUATION.

En arithmétique, la multiplication & la diviſion *ſimples* ſont des opérations où il n'entre point de grandeurs de différente eſpece ; on les appelle ainſi pour les diſtinguer de la multiplication & de la diviſion compoſées, où il s'agit de calculer des grandeurs de différente eſpece. *V.* MULTIPLICATION, DIVISION. (*E*)

SIMPLE *pacte*, (*Juriſpr.*) promeſſe, contrat, ou engagement qui n'eſt point motivé par rapport à la valeur reçue au temps du payement, *&c.* & qui ne donne point d'action en juſtice. *Voy.* CONTRAT, CONVENTION, PACTE, *&c.*

SIMPLE PROPRIÉTÉ, que les loix romaines appellent *une propriété*, eſt celle du propriétaire à qui le fonds de l'héritage appartient, tandis qu'un autre en a l'uſufruit. Elle eſt oppoſée à *pleine propriété*. *V.* PLEINE, USUFRUIT & PROPRIÉTÉ.

SIMPLE *appel*, *voyez* APPEL.

SIMPLE *garantie*, *voyez* GARANTIE.

SIMPLE *bénéfice*, *voyez* BÉNÉFICE.

SIMPLE, ſ. m. (*Muſique.*) Dans les doubles & dans les variations, le premier couplet ou l'air original, tel qu'il eſt d'abord noté, s'appelle le *ſimple*. Voy. DOUBLE, VARIATIONS. (*S*)

SIMPLICITÉ, ſ. f. (*Gram.*) qualité qui donne à l'être le nom de *ſimple*. *V. les articles* SIMPLE.

SIMPLICITÉ, (*Art orat.*) la *ſimplicité* dans l'élocution, eſt une maniere de s'exprimer, pure, facile, naturelle, ſans ornement, & où l'art ne paroît point ; c'eſt aſſurément le caractere de Térence. La *ſimplicité* d'expreſſion n'ôte rien à la grandeur des penſées, & peut renfermer ſous un air négligé des beautés vraiment précieuſes.

Heureux qui ſe nourrit du lait de ſes brebis,
Et qui de leur toiſon voit filer ſes habits ;
Qui ne ſait d'autre mer que la Marne ou la Seine ;
Et croit que tout finit où finit ſon domaine!

Voilà une peinture ſimple & charmante de la tranquillité champêtre, parce que c'eſt l'expreſſion naïve des choſes par leurs effets.

La *ſimplicité* ſe trouve dans l'ode avec dignité.

Le Ciel qui doit le bien ſelon qu'on le mérite,
Si de ce grand oracle il ne t'eût aſſiſté,
Par un autre préſent n'eût jamais été quitte
Envers ta piété.

Cette ſtance de Malherbe dans ſon ode à Louis XIII, eſt d'une parfaite *ſimplicité*; les deux ſtances ſuivantes méritent encore d'être citées.

Le fameux Amphion dont la voix nompareille
Bâtiſſant une ville étonna l'univers,
Quelque bruit qu'il ait eu, n'a point fait de merveilles
Que ne faſſent mes vers.

Par eux de tes hauts faits la terre ſera pleine,
Et les peuples du Nil qui les auront ouis
Donneront de l'encens, comme ceux de la Seine,
Aux autels de Louis.

Le même poëte va me fournir un exemple plus parfait de *ſimplicité* admirable; c'eſt dans ſa paraphraſe du pſeaume 145.

En vain pour ſatisfaire à nos lâches envies,
Nous paſſons près des rois tout le temps de nos vies
A ſouffrir des mépris, à ployer les genoux;
Ce qu'ils peuvent n'eſt rien, ils ſont ce que nous ſommes;
Véritablement hommes,
Et meurent comme nous.

La *ſimplicité* noble eſt d'auſſi bonne maiſon que la grandeur même; & comme elle vient du même principe de bon eſprit, qui doute qu'elle ne ſe ſente du lieu dont elle eſt ſortie, & que par-tout où elle ſe rencontre elle ne conſerve ſa dignité, ſes droits, ou pour le moins l'air & la mine de ſa naiſſance?

Mais ſi cette *ſimplicité* noble retrace de grandes images, elle ne differe pas du ſublime; Homère & Virgile ſont des modeles de cette derniere *ſimplicité*.

Racine l'a bien connue, & j'en cite pour preuve ces vers d'Andromaque.

Ne vous ſouvient-il plus, ſeigneur, quel fut Hector?
Nos peuples affoiblis s'en ſouviennent encor!
Son nom ſeul fait trembler nos veuves & nos filles;
Et dans toute la Grece il n'eſt point de familles
Qui ne demandent compte à ce malheureux fils
D'un pere ou d'un époux qu'Hector leur a ravis.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

§ SIMPLICITÉ, MODESTIE, (*Gramm. ſynon.*) La *ſimplicité* conſiſte à montrer ce que l'on eſt, la *modeſtie* à le cacher.

La *ſimplicité* tient plus au caractere, la *modeſtie* à la réflexion.

La *ſimplicité* plaît ſans y penſer, la *modeſtie* cherche à plaire.

La *ſimplicité* n'eſt jamais fauſſe, la *modeſtie* le peut être.

Une vanité connue déplaît moins quand elle ſe montre avec *ſimplicité*, que quand elle cherche à ſe couvrir du voile de la *modeſtie*. (*O*)

SIMPLIFIER, v. act. (*Gram.*) rendre ſimple. On *ſimplifie* une queſtion en écartant toutes les conditions inutiles. On *ſimplifie* un problême en le réduiſant à un autre moins compliqué, ou en faiſant dépendre ſa ſolution d'une ſeule recherche. On *ſimplifie* une affaire, une phraſe, *&c.*

SIMPLUDIAIRE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) on donnoit chez les Romains ce nom à certains honneurs funebres qu'on rendoit quelquefois aux morts. Feſtus dit que c'étoient les funérailles accompagnées de jeux dans leſquels on ne faiſoit paroître que des danſeurs, des ſauteurs, des voltigeurs. Ces eſpeces de funérailles étoient oppoſées à celles qu'on nommoit *indictives*, & dans leſquelles outre les danſeurs & les ſauteurs dont on a parlé, il y avoit des déſulteurs qui ſautoient d'un cheval ſur un autre, & peut-être auſſi voltigeoient ſur des chevaux. *V. Rollin, Antiq. rom.*

SIMPULATRICES, ſ. f. pl. (*Litt.*) mot tiré de *ſimpulum*, & que Feſtus donne aux vieilles femmes qui avoient ſoin de purifier les perſonnes qui les conſultoient, pour avoir été troublées dans leur ſommeil

par des visions nocturnes & des songes effrayans. Pollux appelle ces femmes ἀπομακτριαι. Elles prescrivoient ordinairement l'eau de mer pour purification, Θάλασσα κλύζει πάντα τῶν ἀνιερον κακὰ, dit Eurypide. Un mot d'Aristophane exprime toute cette cérémonie, δεῖον ἐνειρον ἀποκλύζειν. (*D. J.*)

SIMPULE, s. m. (*Antiq. rom.*) *simpulum*; vase fait en forme de burette avec un long manche; les Romains se servoient de ce vase dans les libations qu'ils faisoient aux dieux. Pline, *liv. XXXV*, *c. xij*, nomme cette espece de vase *simpuvium*, & dit qu'il y en avoit de terre cuite.

SIMULACRE, (*Gram. & Hist. de l'idol.*) vieux mot consacré, qui signifie *idole*, *image*, *représentation*. Il en est si souvent parlé dans l'écriture-sainte, qu'il importe de rechercher la source de ce genre d'idolâtrie.

L'origine des *simulacres* vient de ce que les hommes se persuaderent que le soleil, la lune & les étoiles étoient la demeure d'autant d'intelligences qui animoient ces corps célestes, & en régloient tous les mouvemens. Comme les planetes étoient de tous ces corps célestes les plus proches de la terre, & celles qui avoient le plus d'influence sur elles, ils en firent le premier objet de leur culte. Telle a été l'origine de toute l'idolâtrie qui a eu cours dans le monde. On servit ces intelligences célestes par des tabernacles, des chapelles, des temples, ensuite par des images & des *simulacres*. C'est pourquoi lorsque les peuples firent leurs dévotions à quelqu'une d'elles, ils dirigeoient leur culte vers la planete dans laquelle ils supposoient qu'habitoit cette intelligence divine, objet de leurs adorations. Mais ces corps célestes se trouvant la plupart du temps sous l'horizon, ils ne savoient comment les invoquer dans leur absence.

Pour remédier à cet inconvénient, ils eurent recours aux statues dans lesquelles ils croyoient qu'après leur consécration, ces intelligences étoient aussi présentes par leurs influences, que dans les planetes; & que toutes les prieres qu'on leur adressoit avoient autant d'efficacité devant l'une que devant l'autre.

Tel fut le commencement de l'adoration des *simulacres*. On leur donna le nom des planetes qu'ils représentoient, qui sont les mêmes qu'elles sont aujourd'hui: de là vient que nous trouvons Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Vénus & Diane placés au premier rang dans le polythéïsme des anciens; c'étoient là leurs grands dieux. Ensuite l'opinion s'étant établie que les ames des gens de bien, après leur séparation du corps, alloient habiter d'autres planetes, on déïfia plusieurs de ceux qu'on crut tels, & le nombre des dieux s'augmenta dans les temps idolâtres.

L'adoration des *simulacres* commença dans la Chaldée, se répandit dans tout l'orient, en Egypte, & chez les Grecs qui l'étendirent dans tout l'occident. Ceux qui suivoient ce culte dans les pays orientaux furent nommés *Sabéens*; & la secte qui n'adoroit que Dieu par le feu, reçut le nom de *Mages*. Toute l'idolâtrie du monde se vit partagée entre ces deux sectes. *Voyez* MAGES & SABÉENS. (*D. J.*)

SIMULATION, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) déguisement frauduleux introduit dans quelqu'acte judiciaire. La multitude des impôts de toute espece, auxquels les particuliers cherchent à se soustraire, donne lieu à toutes sortes de *simulations*.

SIMULER, v. act. feindre, déguiser, tromper par des suppositions, des apparences; c'est un vol que de frauder des créanciers légitimes par des obligations *simulées*, & celui qui s'y porte est coupable de recel.

SIMULTANÉE, adj. m. (*Gram.*) qui s'accomplissent ou s'exécutent en même temps: ces faits sont *simultanées*; ces phénomenes sont *simultanées*; ces actions de la machine sont *simultanées*. Il se passe souvent dans la vie, dans la même maison, dans le même appartement des scenes *simultanées*. Pourquoi ne les rendroit-on pas sur le théatre?

SIMYRA, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie; elle est marquée dans Ptolomée, *liv. V*, *c. xv*, entre l'embouchure du fleuve *Eleutherus*, & *Orthosia*, ainsi que dans Pline, *l. V*, *c. xx*, & Pomponius Méla, *l. I*, *c. xij*. (*D. J.*)

SIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) grand arbre du Japon, dont le bois est fort estimé pour en faire des coffres & d'autres ouvrages, parce qu'il est blanc, léger, à l'é-

preuve des vers & de la pourriture. Il rend une mauvaise odeur, lorsqu'il est plongé dans l'eau chaude; ce qui l'a fait nommer aussi *ksa-maki*, ou *maki-fétide*.

SIN, (*Géog. des Arabes.*) Les Arabes appellent ainsi la Chine, & les Latins ont nommé *Sinæ*, *Sinarum regio*, pays de la Chine; les Persans disent *Tchin*. La Chine septentrionale est appellée par les orientaux, le *Khoran*, ou le *Khata*. (*D. J.*)

SINA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Margiane, d'une ville de la Cappadoce, d'une ville de la grande Arménie, & d'un lieu de l'isle de Lesbos, selon Strabon, *l. IX.* (*D. J.*)

SINAÏ *ou* SINA, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arabie Pétrée, située dans une espece de péninsule, formée par les deux bras de la mer rouge, dont l'un s'étend vers le nord, & se nomme *le golfe de Colsum*; aujourd'hui golfe de Suez; l'autre s'avance vers l'orient, & s'appelle *le golfe Elatinique*, aujourd'hui d'Aïla; elle est à 260 milles du Caire, & il faut dix à douze jours pour s'y rendre de cet endroit-là.

Le mont *Sinaï* est au levant de celui d'Oreb, sur lequel est le monastere de sainte Catherine; comme le mont Oreb est moins haut que celui de *Sinaï*, l'ombre de ce dernier le couvre au lever du soleil. Il est beaucoup parlé du mont *Sinaï* dans l'écriture, comme *Exod. c. xviij, v. 20; c. xxiv, v. 16; c. xxxj, v. xviij; c. xxxiv, v. 2 & 4. Levit. c. xxv, v. 1; c. xxvij, v. 4, 5*, &c.

Quoique Thomas de Pinedo, Berkelius, & quelques autres modernes, prétendent que le mont Casius, voisin de l'Egypte, n'est pas différent du mont *Sinaï*; cependant s'il en faut croire les anciens géographes, & la plupart des modernes, le mont Casius & le mont *Sinaï* sont deux montagnes différentes, & situées assez loin l'une de l'autre. Ils mettent le mont Casius fort proche de la mer, entre l'Egypte & la Palestine. A l'égard du mont *Sinaï*, ils le placent bien avant dans les terres, sur les confins de l'Idumée & de l'Arabie Pétrée.

Il est certain que le nom de Casius a été donné à plusieurs montagnes; ainsi l'on pourroit croire que le mont *Sinaï* seroit celui à qui le nom de Casius auroit été donné en premier lieu; que de là ce même nom auroit passé à la montagne qui sépare la Palestine d'avec l'Egypte; comme il y a apparence que de cette montagne, il est passé à celle de la Syrie antiochienne.

Nous avons le profil du mont *Sinaï* dans une estampe gravée par Jean-Baptiste Frontana; & si on compare ce profil avec celui de la montagne que les médailles nous représentent, on trouvera peut-être qu'il y avoit beaucoup de ressemblance entre l'une & l'autre.

Quoi qu'il en soit, Greaves dans sa traduction d'Abulféda, nous apprend une particularité remarquable, dont les historiens n'ont point parlé; c'est que le roc du mont *Sina* est d'une espece de très-beau marbre de plusieurs couleurs, d'un rouge mêlé de blanc & de noir, & que pendant plusieurs milles on y voit de grands rochers de ce marbre, dont sans doute les anciens ouvrages de l'Egypte ont été tirés, parce que toutes les autres carrieres & montagnes sont d'une espece de pierre de taille blanche, & non de marbre rouge marqueté de noir & de blanc, comme est le roc du mont *Sina*. (*D. J.*)

L'*Arche d'alliance* fut construite sur le mont *Sinaï*, l'an du monde 2514: elle fut confiée aux soins des prêtres, & les descendans de Caath la portoient dans les marches de l'armée. L'*arche* voyagea avec Moïse & Josué. Elle fut placée à Galgal, après le passage du Jourdain, & elle y resta environ sept ans; de là elle fut transférée à Silo, où elle demeura trois cens vingt-huit ans. Les Israélites la tirerent de Silon, l'an 2888, & la menerent dans leur camp, où elle fut prise par les Philistins, chez lesquels elle demeura sept mois. Elle fut ensuite conduite à Cariathiarim, où elle resta soixante-dix ans. David l'en tira, l'an du monde 2959, & la conduisit dans la maison d'Obédédom, d'où après trois mois, David l'alla chercher & la transféra dans son palais sur le mont de Sion. Elle y resta quarante-deux ans, après lesquels Salomon la mit dans le temple qu'il venoit de bâtir, où elle fut environ quatre cens ans, jusqu'au siége de Jérusalem par Nabuchodonosor. Le prophete Jérémie la cacha alors dans

une caverne du mont Nibo. On ne ſait ſi elle fut retrouvée du temps de Néemie, ou ſi elle eſt encore aujourd'hui cachée & inconnue. *V.* la diſſertation de Calmet ſur ce ſujet, à la tête de ſon *Commentaire ſur les livres des Macchabées.* (*Lettre ſur l'Encyclopéd.*)

SINAHORIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'iſle de Madagaſcar qui reſſemble à l'aigremoine, & qui en a les propriétés.

SINANI, *ou* MOUTARDE, (*Jardinage.*) *Voyez* MOUTARDE.

SINANO, (*Géog. mod.*) autrement *Sinsju*, une des huit provinces de la contrée orientale de l'empire du Japon. C'eſt un pays très-froid, où le ſel, le poiſſon, & le bétail ſont rares. Il produit d'ailleurs une grande quantité de mûriers, de ſoie, & de cannib, dont il y a pluſieurs manufactures. On donne à cette province cinq journées de longueur du ſud au nord, & elle ſe diviſe en onze diſtricts. (*D. J.*)

SINAPISME, ſ. m. médicament externe, âcre & chaud, compoſé ordinairement de ſemence de moutarde incorporée avec du vieux levain; ſi le *ſinapiſme* étoit trop actif, il deviendroit véſicatoire. On ne s'en ſert que pour rougir la peau, & attirer ſur le lieu les humeurs nuiſibles. On s'en ſervoit anciennement dans les maux de tête invétérés, & dans les longues fluxions. Il ſert aujourd'hui à rappeller l'humeur de goutte ſur une partie. *V.* RUBÉFIANT. Des frictions préparatoires avec un linge chaud préparent à l'effet du *ſinapiſme*: ce mot vient de *ſinapi*, moutarde. (*Y*)

SINARUM regio, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Aſie, & la derniere que marque Ptolomée, *l. VII, c. iij*, du côté de l'orient. Il la borne au nord par la Sérique: à l'orient & au midi par des terres inconnues; & à l'occident, partie par l'Inde d'au-delà le Gange, dont elle étoit ſéparée par une ligne tirée depuis le fond du grand golfe, juſqu'à la Sérique, partie par le grand golfe, & partie par le pays des Ichthyophages Ethiopiens, compris auſſi ſous le nom général de *Sinæ*, ainſi que les peuples *Samatheni*, *Acadræ*, *Aſpithræ*, & *Ambathæ*. (*D. J.*)

SINASPITRUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante, dont la fleur eſt preſqu'en croix compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique cylindrique, & compoſée de deux pieces qui renferment des ſemences ordinairement arrondies. *Inſt. rei herb. V.* PLANTE.

SINCERE, adj. (*Gram.*) qui eſt franc, & qui eſt incapable de toute diſſimulation dans le diſcours.

SINCÉRITÉ, ſ. f. (*Morale.*) La *ſincérité* n'eſt autre choſe que l'expreſſion de la vérité. L'honnêteté & la *ſincérité* dans les actions égarent les méchans, & leur font perdre la voie par laquelle ils peuvent arriver à leurs fins: parce que les méchans croient d'ordinaire qu'on ne fait rien ſans artifice.

La *ſincérité* eſt une ouverture de cœur. On la trouve en fort peu de gens; & celle que l'on voit d'ordinaire, n'eſt qu'une fine diſſimulation pour attirer la confiance des autres.

Si nos ames étoient de purs eſprits, dégagés des liens du corps, l'une liroit au fond de l'autre: les penſées ſeroient viſibles, on ſe les communiqueroit ſans le ſecours de la parole; & il ne ſeroit pas néceſſaire alors de faire un précepte de la *ſincérité*; c'eſt pour ſuppléer, autant qu'il en eſt beſoin, à ce commerce de penſées, dont nos corps gênent la liberté, que la nature nous a donné le talent de proférer des ſons articulés. La langue eſt un truchement, par le moyen duquel les ames s'entretiennent enſemble; elle eſt coupable, ſi elle les ſert infidelement, ainſi que le feroit un interprete impoſteur, qui trahiroit ſon miniſtere.

La loi naturelle qui veut que la vérité regne dans tous nos diſcours, n'a pas excepté les cas où notre *ſincérité* pourroit nous coûter la vie. Mentir c'eſt offenſer la vertu, c'eſt donc auſſi bleſſer l'honneur: or on convient généralement que l'honneur eſt préférable à la vie; il en faut donc dire autant de la *ſincérité*.

Qu'on ne croie point ce ſentiment outré: il eſt plus général qu'on ne penſe. C'eſt un uſage preſque univerſel dans tous les tribunaux, de faire affirmer à un accuſé, avant de l'interroger, qu'il répondra conformément à la vérité, & cela même lorſqu'il s'agit d'un crime capital. On lui fait donc l'honneur de ſuppoſer, qu'il pourra, quoique coupable du fait qu'on lui impute, être encore aſſez homme de bien, pour

dépoſer contre lui-même, au riſque de perdre la vie, & de la perdre ignominieuſement. Or le ſuppoſeroit-on, ſi l'on jugeoit que la loi naturelle le diſpenſât de le faire?

La morale de la plupart des gens, en fait de *ſincérité*, n'eſt pas rigide: on ne ſe fait point une affaire de trahir la vérité par intérêt, ou pour ſe diſculper, ou pour excuſer un autre: on appelle ces menſonges *officieux*; on les fait pour avoir la paix, pour obliger quelqu'un, pour prévenir quelqu'accident. Miſérables prétextes qu'un mot ſeul va pulvériſer: il n'eſt jamais permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. La bonne intention ſert à juſtifier les actions indifférentes, mais n'autoriſe pas celles qui ſont déterminément mauvaiſes.

SINCÉRITÉ, FRANCHISE, NAÏVETÉ, INGÉNUITÉ, (*Synonym.*) La *ſincérité* empêche de parler autrement qu'on ne penſe, c'eſt une vertu. La *franchiſe* fait parler comme on penſe; c'eſt un effet du naturel. La *naïveté* fait dire librement ce qu'on penſe; cela vient quelquefois d'un défaut de réflexion. *L'ingénuité* fait avouer ce qu'on ſait, & ce qu'on ſent; c'eſt ſouvent une bétiſe.

Un homme *ſincere* ne veut point tromper. Un homme *franc* ne ſauroit diſſimuler. Un homme *naïf* n'eſt guere propre à flatter. Un *ingénu* ne ſait rien cacher.

La *ſincérité* fait le plus grand mérite dans le commerce du cœur. La *franchiſe* facilite le commerce des affaires civiles. La *naïveté* fait ſouvent manquer à la politeſſe. L'*ingénuité* fait pécher contre la prudence.

Le *ſincere* eſt toujours eſtimable. Le *franc* plaît à tout le monde. Le *naïf* offenſe quelquefois. L'*ingénu* ſe trahit.

Je n'ajouterai rien à ces remarques de l'auteur des ſynonymes françois, mais je renvoie pour les choſes aux *mots*, FRANCHISE, INGÉNUITÉ, NAÏVETÉ, SINCÉRITÉ. (*D. J.*)

SINCIPUT, ſ. m. (*Anatomie.*) eſt la partie antérieure de la tête qui prend depuis le front juſqu'à la ſuture coronale. *V. Pl. d'anatomie. V. auſſi* BREGMA & CRANE.

SINDA, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de l'Aſie mineure, dans la Piſidie; 2°. d'une ville de l'Inde au-delà du Gange; & 3°. d'une ville de la Sarmatie aſiatique, ſur le Boſphore Cimmérien.

SINDE, (*Géog. mod.*) ou *Tata*, du nom de ſa capitale, province des Indes, dans les états du Mogol. Elle eſt bornée au nord par celle de Buckor, au midi par la mer, au levant par les provinces de Soret & de Jeſſelmere, & au couchant par la Perſe. Elle eſt traverſée par le Sinde du nord au midi. C'eſt un pays riche & fertile, où l'on fabrique quantité de belles toiles de coton. Le grand-mogol Akebar fit la conquête de ce pays, ainſi que de ceux de Cachimir & de Guzarate. Les peuples ſont mahométans. (*D. J.*)

SINDE, *le*, *ou* INDE, (*Géog. mod.*) en latin *Indus*, grande riviere des Indes dans les états du grand-mogol. Elle prend ſa ſource ſur les confins du petit Thibet, dans les montagnes qui ſéparent ce royaume de la province de Nagracut. Son cours eſt du nord-eſt au ſud-oueſt; après avoir traverſé pluſieurs pays, & s'être partagé en deux branches, qui ſont les bouches de l'Inde, il ſe jette dans la mer.

SINDI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie aſiatique compté parmi ceux qui habitent le Boſphore Cimmérien. Pomponius Mela les nomme *Sindones*, & les place au voiſinage des Palus Méotides.

SINDICUS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Sarmatie aſiatique, dans le Boſphore Cimmérien, ſur la côte de la mer Caſpienne, ſelon Ptolomée, & le Périple de Scylax.

SINDIFIU, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Tartarie, au pays auquel elle donne ſon nom, ſur les confins de la Chine. (*D. J.*)

SINDON, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) terme latin qui ſignifie proprement un *linceul*, mais qu'on trouve employé dans l'écriture & dans les anciens, pour exprimer diverſes ſortes de vêtemens.

Les évangéliſtes s'en ſervent pour marquer le linge dans lequel Joſeph d'Arimathie enveloppa le corps de Jeſus-Chriſt après l'avoir embaumé, l'avoir entouré de bandelettes, & lui avoir mis un ſuaire autour de la tête. Les ſaints ſuaires qu'on montre en différens endroits, ne peuvent pas tous être le vrai *ſindon* qui enveloppa le corps de Jeſus-Chriſt.

Il eſt encore parlé de *ſindon* dans l'hiſtoire de

de Samſon, *Judic. XIV, xij, 13*, il promet aux jeunes hommes de ſa noce *triginta ſindones & totidem tunicas*, s'ils pouvoient expliquer l'énigme qu'il leur propoſa. L'hébreu porte trente *ſidinim*, & trente habits de rechange. Les uns entendent par *ſedinim* ou *ſindonem*, la tunique qu'on mettoit immédiatement ſur la chair; & par des habits de rechange, des habits complets, une tunique & un manteau, car ces deux pieces faiſoient l'habit complet, ou ſimplement trente manteaux, qui avec trente tuniques formoient trente habits à changer.

La femme forte dont parle Salomon, *Prov. xxij, 24*, faiſoit des *ſindons* & des ceintures, qu'elle vendoit aux Phéniciens, Les filles de Jéruſalem portoient de ces *ſindons*, comme on le voit par Iſaïe, *chap. iij, verſ. 23*. C'étoit un habit propre aux Tyriens & aux Phéniciens, & peut-être tiroit-il ſon nom de la ville de Sidon. Martial parlant à un de ſes amis d'un vêtement qu'il lui envoie, l'aſſure qu'il eſt encore plus propre à garantir du mauvais temps que les *ſindons* de Syrie.

Ridebis ventos hoc munere tectus & imbres
Nec ſit in Syriâ ſindone *tectus eris.*

Le jeune homme qui ſuivoit Jeſus-Chriſt la nuit de ſa paſſion, n'avoit ſur lui qu'un ſindon, *amictus ſindone ſuper nudo*. Ce pouvoit être une eſpece de manteau pour ſe garantir du froid. Calmet, *Dictionnaire de la Bible*.

SINDON, *en Chirurgie*, eſt un petit morceau rond de toile, dont on ſe ſert pour panſer la plaie cauſée par le trépan. *Voy.* TRÉPANER.

La premiere choſe qu'on fait ordinairement après l'opération du trépan, eſt de jeter quelques gouttes de baume blanc ſur la dure-mere, enſuite une cuillerée de miel roſat, qu'on a fait chauffer avec un peu de baume, on y met un *ſindon* de fine toile de lin: cela s'applique immédiatement ſur la dure-mere; & cela étant plus grand que le trou qui eſt au crâne, on en fait entrer la circonférence entre le crâne & la membrane, avec un inſtrument nommé *meningophilax*, *voyez* MENINGOPHILAX; enſuite on y applique des plumaſſeaux de charpie, & par ce moyen le trou eſt tout-à-fait bouché.

SINDRIE-MAL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt une fleur qui croît dans les bois de l'iſle de Ceylan, & que ſa ſingularité fait tranſplanter dans les jardins, où elle ſert en quelque façon d'horloge. Elle eſt ou rouge ou blanche: on aſſure qu'elle s'ouvre tous les jours vers les quatre heures l'après midi; elle demeure épanouie juſqu'au lendemain matin; alors elle ſe referme pour ne s'ouvrir qu'à quatre heures du ſoir.

SINDRIO *ou* AKAI-SINDJO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau du Japon qui a une coudée de hauteur; il pouſſe dès ſa racine des branches garnies de feuilles & alternes; ſes baies ſont rondes, un peu applaties, moins groſſes qu'un pois, de couleur incarnate, d'une chair molle & pleine de ſuc, avec un noyau de la couleur & de la groſſeur d'une graine de coriandre.

SINES, (*Géog. mod.*) port de mer en Portugal, ſur la côte de l'Eſtramadure, au ſud-oueſt de Saint-Jago de Cacem.

C'eſt dans ce petit port qu'eſt né au xve ſiecle Vaſco de Gama, amiral portugais, homme immortel par la découverte des Indes orientales, en tentant le paſſage du cap des Tempêtes, qu'il nomma le premier le *cap de bonne Eſpérance*, nom qui ne fut point trompeur.

Gama doubla la pointe de l'Afrique en 1497; & remontant par ces mers inconnues vers l'équateur, il n'avoit pas encore repaſſé le capricorne, qu'il trouva vers Sophala des peuples policés qui parloient arabe. De la hauteur des Canaries juſqu'à Sophala, les hommes, les animaux, les plantes, tout avoit paru d'une eſpece nouvelle. La ſurpriſe fut extrême de retrouver des hommes qui reſſembloient à ceux du continent connu. Le mahométiſme commençoit à pénétrer parmi eux; les muſulmans en allant à l'orient de l'Afrique, & les chrétiens en remontant par l'occident, ſe rencontroient à une extrémité de la terre. Ayant enfin trouvé des pilotes mahométans à quatorze degrés de latitude méridionale, il aborda en 1498 dans les grandes Indes, au royaume de Calicut, après avoir reconnu plus de quinze cens lieues de côtes.

Ce voyage de Gama changea la face du commerce du monde, & en rendit maîtres les Portugais par l'Océan éthiopique, &

par la mer Atlantique. En moins de cinquante ans ils formerent des établiſſemens très-conſidérables depuis les Moluques juſqu'au golfe Perſique, dans une étendue de ſoixante degrés de longitude.

Gama revenu de ſon voyage en 1502, avec treize vaiſſeaux chargés de richeſſes incroyables, fut nommé vice-roi des Indes, par le roi Jean III, & mourut à Cochin le 24 décembre 1525. Dom Etienne & dom Chriſtophe de Gama ſes fils, lui ſuccéderent dans la même vice-royauté, & ſont célebres dans l'hiſtoire. (*D. J.*)

SINF, ſ. m. (*Mat. méd. des anciens.*) terme employé par les anciens pour déſigner le bois d'aloès, *agallochum*; mais les Arabes ont fait de ce terme un adjectif, & ont nommé les bois d'aloès jaune *ſinficum*, & le noirâtre *indicum*. Le mot *indicum* n'indique pas ici le lieu du pays, mais la couleur noirâtre, ce qui eſt aſſez commun dans les ouvrages des anciens.

SINGARA, (*Géog. anc.*) ville de la Méſopotamie, que Ptolomée, *liv. V, c. xviij*, place ſur le bord du Tibre. Etienne le géographe, Pline & Ammien Marcellin, connoiſſent auſſi cette ville.

SINGE, ſ. m. *ſimius*, (*Hiſt. nat. Zoologie.*) Il y a grand nombre d'eſpeces de *ſinges*. La plupart de ces animaux ont plus de rapport avec l'homme que les autres quadrupedes, ſur-tout pour les dents, les oreilles, les narines, *&c.* ils ont des cils dans les deux paupieres, & deux mamelles ſur la poitrine. Les femelles ont pour la plupart des menſtrues comme les femmes. Les piés de devant ont beaucoup de rapport à la main de l'homme; les piés de derriere ont auſſi la forme d'une main, car les quatre doigts ſont plus longs que ceux du pié de devant, & le pouce eſt long, gros & fort écarté du premier doigt; auſſi ſe ſervent-ils des piés de derriere comme de ceux de devant pour ſaiſir & empoigner. Il y a des *ſinges* qui ont dans la mâchoire d'en-bas une poche ou ſac de chaque côté où ils ſerrent les alimens qu'ils veulent garder. Voyez *ſynop. anim.* Rai, *mém. pour ſervir à l'hiſt. natur. des anim.* dreſſé par M. Perrault, *part. II.*

M. Briſſon, *Regne anim.* a diviſé les différentes eſpeces de *ſinges* en cinq races.

Race premiere. Ceux qui n'ont point de queue, & qui ont le muſeau court.

Le *ſinge*. Il y a pluſieurs eſpeces de *ſinges*, qui ne different entr'elles que par la grandeur; elles ont beaucoup de rapport à l'homme par la face, les oreilles & les ongles. Les feſſes ſont nues; le poil de ces animaux eſt de couleur mêlée de verdâtre & de jaunâtre. On les trouve en Afrique.

L'homme des bois, *ourang outand bout*; cet animal eſt des Indes orientales; il reſſemble plus à l'homme qu'aucune autre eſpece de *ſinge*; ſon poil eſt court & aſſez doux.

Le *ſinge* de Ceylan. La levre ſupérieure de ce *ſinge* eſt fendue comme celle d'un lievre; les ongles ſont plats & arrondis, excepté celui de l'index des piés de derriere, qui eſt long, recourbé & aigu; le poil du dos a une couleur noirâtre, & celui du ventre, des bras & des piés, une couleur cendrée jaunâtre.

Race deuxieme. Les *ſinges* qui n'ont point de queue, & dont le muſeau eſt alongé: on leur a donné le nom de *cynocéphales*.

Le *ſinge cynocéphale*. Il ne differe du *ſinge* qu'en ce qu'il a le muſeau plus alongé. Il y a des cynocéphales de différentes grandeurs: on les trouve en Afrique.

Le *ſinge cynocéphale de Ceylan*. Il a les oreilles rondes, larges, tranſparentes, nues, & de couleur cendrée claire, les jambes longues & menues; elles n'ont que peu de poils: celui du corps a beaucoup de rapport à la laine; il eſt long, doux comme de la ſoie, de couleur rouſſâtre, plus foncée ſur le dos du mâle que ſur le ventre; & au contraire plus foncée ſur le ventre de la femelle que ſur le dos. L'ongle de l'index de chaque pié eſt long, recourbé & pointu; les autres ſont plats & arrondis.

Race troiſieme. Les *ſinges* qui ont une queue très-courte.

Le *babouin*. Il ſe trouve dans les déſerts de l'Inde; il eſt à peu près de la grandeur d'un dogue, & il reſſemble à cet animal par la forme du muſeau; il a les feſſes nues & rouges, les jambes courtes, les ongles très-aigus, un peu recourbés, & la queue fort courte & relevée.

Race quatrieme. Les *ſinges* qui ont la

queue longue & le muſeau court : on leur a donné le nom de *cercopitheques*.

Le *ſapajou brun*. La longueur de ce *ſinge* eſt de 13 pouces, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, qui eſt longue de 14 pouces & demi ; cet animal la roule en ſpirale, & l'applique autour des corps auxquels il veut s'attacher ou ſe ſuſpendre. Le poil eſt noir ſur la tête, & de couleur brune plus foncée ſur le dos que ſur le ventre.

Le *ſapajou noir*. Ce *ſinge* reſſemble au précédent par la conformation de la queue ; il eſt à peu près de la grandeur du renard ; ſes poils ſont longs, brillans, & couchés les uns ſur les autres, noirs ſur tout le corps, excepté les piés & une partie de la queue, qui ont une couleur brune ; le poil du menton & de la gorge eſt plus long que celui du corps. On trouve ce ſapajou au Breſil.

Le *ſapajou cornu*. Il a quartorze pouces de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, qui eſt longue de quinze pouces, & conformée comme celle des deux ſapajous précédens. Celui dont il s'agit a ſur la tête deux bouquets de poil en forme de cornes, d'où vient ſon nom de *ſapajou cornu*. Le ſommet de la tête, le milieu du dos, la queue, les jambes de derriere, & les quatre piés ſont noirs ; les autres parties du corps ont une couleur brune ; les ongles ſont longs & obtus.

Le *ſapajou à queue de renard*. Il n'a que ſix pouces de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, qui eſt longue de dix pouces ; les poils du corps ſont longs & noirs, excepté la pointe qui eſt blanche ; ceux de la gorge & du ventre ont une couleur blanche ſale ; les poils de la face ſont très-courts & blanchâtres ; ceux de la queue ſont très-longs & noirs ; il n'y a que les ongles des pouces qui ſoient courts & arrondis. On trouve ce ſapajou dans la Guyane.

Le petit ſinge negre : il eſt noir ; on le trouve au Breſil.

Le ſinge de Guinée : les couleurs de ce *ſinge* reſſemblent preſque à celles du dos d'un lievre ; il a la tête petite & la queue longue.

Le ſinge muſqué : il eſt ainſi nommé, parce qu'il a une odeur de muſc ; ſon poil eſt long & de couleur blanche teinte de jaunâtre.

Le ſapajou jaune : il a ſept pouces & demi de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue d'un pié, & garnie de longs poils ; les oreilles ſont rondes & couvertes de poils aſſez longs, & de couleur blanche ſale. Ce *ſapajou* a le poil très-fin & très-doux, de couleur blanchâtre ſur la partie inférieure du corps, de couleur mêlée de brun, de jaunâtre, & de blanchâtre ſur la partie ſupérieure, & de couleur jaune rouſsâtre ſur les piés ; le bout de la queue eſt noir, & le reſte a la même couleur que le deſſus du corps. Les ongles des pouces ſont courts & arrondis. On trouve cet animal à Ceylan & dans la Guyane ; il y en a de la même eſpece à Cayenne ; ils ſont appellés *ſinges de nuit*.

Le ſinge varié : il a onze pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue d'environ quinze pouces. Les oreilles ſont longues ; la face eſt noire ; le poil a une couleur mêlée de jaune & de noir ſur le deſſus de la tête & du cou, une couleur noire ſur la partie extérieure des jambes de devant & ſur les quatre piés, une couleur brune-noirâtre, mêlée d'une teinte de jaune & de roux ſur les jambes de derriere, & une couleur blanche ſur le deſſous du corps & ſur la partie intérieure des jambes. Les poils des joues & des côtés du cou ſont longs, blancs à leur origine, & mêlés de noir & de jaune ſur le reſte de leur longueur : il y a de chaque côté près de l'origine de la queue une petite tache blanche ; les ongles des pouces ſont courts & arrondis.

Le tamarin : il ſe trouve au Breſil. Le poil eſt aſſez long & de couleur griſe, teinte de noir ſur le corps, de couleur noire mêlée de gris ſur le front, & de couleur rouſſe ſur la queue.

Le petit ſinge lion : on lui a donné ce nom, parce qu'on a trouvé quelque reſſemblance entre ſa tête & celle du lion. Il n'a qu'environ ſept pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de douze pouces & demi. Ce *ſinge* a de longs poils doux comme de la ſoie ; ceux du corps ont une couleur blanche teinte de jaune ; les poils qui entourent

la face, ont une couleur rouſſe-foncée; ceux de la poitrine une couleur rouſſe-jaunâtre; ceux de la queue une couleur blanche-jaunâtre; & ceux des jambes de devant & des quatre piés une couleur rouſſe. Les ongles des pouces des piés de derriere ſont courts & arrondis: on trouve ce petit *ſinge* au Breſil.

Le petit ſinge de Para : il n'a que ſept pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de douze pouces & demi. Sa face & ſes oreilles ſont d'une couleur rouge très-vive. Le poil du corps eſt long, doux comme de la ſoie, & d'un gris blanc argenté; le poil de la queue a une couleur de marron; l'entrée eſt approchante du noir: les ongles des pouces des piés de derriere ſont larges, plats & arrondis.

Le ſinge à queue de rat : il a été ainſi nommé parce que ſa queue reſſemble à celle d'un rat. Elle eſt groſſe & longue à proportion du corps qui eſt très-petit. Ce *ſinge* a le nez court, les yeux enfoncés, la face blanchâtre & ridée, le bout du nez & le tour de la bouche noirs, les oreilles grandes & nues, & les ongles courts & applatis. La tête eſt ronde en devant & couverte juſqu'à la racine du nez par des poils d'une couleur noire qui tire ſur le rouge: les poils du derriere de la tête qui eſt un peu alongée, ſont noirâtres. La peau eſt nue depuis le menton juſqu'au ventre & à la partie intérieure des cuiſſes. Le poil du dos a une couleur rouge moins foncée que celui du devant de la tête; la partie extérieure des cuiſſes, les piés & les reins, n'ont que peu de poil qui eſt d'un jaune-clair: cet animal ſe trouve en Amérique.

Le ſagoüin : il n'a que ſept pouces & demi de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de onze pouces & entourée d'anneaux alternativement bruns, noirâtres & gris blancs. Tous les poils de cet animal ſont fins & doux: chacun de ceux du dos eſt en partie roux, en partie brun & en partie gris blanc: le brun & le gris blanc ſont diſpoſés de façon qu'ils forment des bandes tranſverſales. Les poils du deſſous du corps & des jambes ont auſſi du brun & du gris blanc; la tête & la gorge ſont brunes: il y a une tache blanche au-deſſus du nez entre les yeux, & de longs poils blancs autour des oreilles. Les ongles des pouces des piés de derriere ſont courts & arrondis: cet animal ſe trouve au Breſil.

Le ſinge à queue de lion : il eſt ainſi nommé, parce que ſa queue eſt terminée par un bouquet de longs poils, & nue dans le reſte de ſa longueur comme celle du lion. Tout le corps a une couleur jaune, teinte de brun, excepté la gorge & la poitrine qui ſont blanches.

Le ſinge lion : le nom de ce *ſinge* vient de ce qu'il a comme le lion de longs poils en forme de criniere ſur le cou & ſur la poitrine; ces poils ſont blanchâtres; le muſeau brun.

Le ſinge verd : il a quinze pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à ſa queue qui eſt longue de quatorze pouces. Le poil eſt de couleur mêlée de gris & de jaunâtre ſur le deſſus de la tête & du dos, de couleur griſe ſur la queue & ſur les côtés & l'extérieur des jambes, de couleur blanche ſur l'intérieur des jambes & ſur la partie inférieure du corps: les joues ont de longs poils blancs: les poils ſont courts & arrondis.

Le grand ſinge de la Cochinchine : il a environ deux piés de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue d'un pié neuf pouces. Les joues ont de longs poils d'un blanc jaunâtre; il y a ſur le cou un collier de couleur marron pourpré; la face, les jambes & les piés de derriere ſont de la même couleur; le deſſous de la tête, le corps & les bras ſont gris; le front, le deſſus des épaules, les cuiſſes & les piés de devant ont une couleur noire; les avant-bras & la queue ſont blancs; il y a une tache blanche ſur le dos près de la queue: les ongles des pouces ſont courts & arrondis.

Le ſinge de Guinée à barbe jaunâtre : on trouve auſſi ce *ſinge* au Breſil. Il a le muſeau bleuâtre, la plus grande partie du corps de couleur noirâtre mêlée d'une couleur d'ambre, le ventre de couleur griſe-bleuâtre, les jambes & les piés noirs, & la queue d'un roux jaunâtre depuis le milieu de ſa longueur juſqu'à l'extrémité. Les joues

& les oreilles ont une grande quantité de longs poils d'un blanc-jaunâtre.

Le ſinge rouge de Cayenne : il eſt très-gros & d'un rouge-bay foncé. Une conformation particuliere de l'os hioïde rend le ſon de ſa voix effroyable lorſqu'il crie.

Le ſinge blanc à barbe noire.

Le ſinge noir à barbe blanche.

Le ſinge de Guinée à barbe blanche : on trouve auſſi ce *ſinge* au Breſil. Il eſt de couleur brune avec de petits points blancs, excepté ſur la poitrine & ſur le ventre qui ſont blancs en entier.

Le ſinge barbu : il eſt ainſi nommé, parce qu'il a une barbe longue d'environ ſix pouces. Son poil eſt court, liſſe, luiſant, & de couleur noire mêlée de brun, excepté ſur la poitrine & ſur la partie antérieure du ventre, où il eſt blanc.

Le ſinge barbu à queue de lion : ce *ſinge* a été ainſi nommé parce qu'il a une barbe blanche, longue de neuf pouces, & comme le lion, un bouquet de poil au bout de la queue. Les poils de la partie ſupérieure du corps ont une couleur noire, mêlée de brun ; ceux de la partie inférieure ſont blancs & longs : les ongles different peu de ceux de l'homme.

Le ſinge noir d'Egypte : il a de longs poils autour de la face.

Le ſinge roux d'Egypte : il eſt de la taille d'un grand chat ; il a une chevelure blanche autour de la face qui eſt noire.

Le petit ſinge du Merique : il a environ ſept pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à l'origine de la queue qui eſt longue à peu près d'un pié. La face eſt noire & nue juſqu'au delà des oreilles ; le deſſus du corps a une couleur mêlée de brun & de roux ; le deſſous & les quatre piés ſont blanchâtres ; la queue eſt en partie rouſſe & en partie noire : les ongles des pouces des piés de derriere ſont larges, plats & arrondis.

Le Belzébut : ce *ſinge* a quinze pouces de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui eſt longue de deux piés, terminée en pointe, & nue ſur ſa face inférieure, depuis les deux tiers de ſa longueur juſqu'à l'extrémité : cette partie eſt revêtue d'une peau ſillonnée comme celle de la plante des piés. Auſſi cet animal ſe ſert-il de ſa queue comme d'une cinquieme jambe : il embraſſe, il ſaiſit, il empoigne, pour ainſi dire, avec l'extrémité de ſa queue ce qu'il veut porter à ſa bouche. La face de ce *ſinge*, les oreilles, la tête, la partie antérieure du dos, la partie extérieure du bras, de la cuiſſe & la jambe, l'avant-bras, les piés & la queue ſont noirs ; la partie poſtérieure du dos eſt d'un brun-noirâtre ; les côtés ſont roux ; la gorge, la poitrine, le ventre, la partie intérieure du bas de la cuiſſe & de la jambe ſont d'un blanc-ſale & jaunâtre : il n'y a que quatre doigts aux piés de devant.

Race cinquieme. Les *ſinges* qui ont la queue longue & le muſeau alongé : on leur a donné le nom de *cercopitheques cynocéphales.*

Le cercopitheque-cynocéphale : il ne differe du *ſinge* qu'en ce qu'il a une queue & le muſeau alongé. Il y a des cercopitheques-cynocéphales de différentes grandeurs : on les trouve en Afrique.

Le makaque : il a plus d'un pié de longueur, depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue qui n'eſt longue que d'un pié, & courbée en arc. Le poil a les mêmes couleurs que celui du loup ; les narines ſont fendues & élevées ; il n'y a point de poil ſur les feſſes : on trouve cet animal dans le royaume d'Angola & dans la Guyane.

Le magot ou tartarin : il eſt à peu près de la grandeur d'un dogue ; il a le nez gros, nu, cannelé & de couleur violette ; les poils ont une couleur griſe-blanchâtre ; ceux de la partie antérieure du corps ſont très-longs : on trouve cet animal en Aſie & en Afrique.

M. de la Condamine nous apprend, *Mém. de l'académie 1745*, que les *ſinges* ſont le gibier le plus ordinaire & le plus du goût des indiens de l'Amazone. Quand ils ne ſont pas chaſſés ni pourſuivis, ils ſe laiſſent approcher de l'homme ſans marquer de crainte. C'eſt à quoi les ſauvages de l'Amazone reconnoiſſent quand ils vont à la découverte, ſi un pays eſt neuf, ou n'a pas été fréquenté par des hommes. Dans tout le cours de la navigation ſur ce fleuve, on en voit un ſi grand nombre & tant d'eſpeces différentes, que la ſeule énumération en ſeroit ennuyeuſe. Il y en a d'auſſi grands qu'un levrier, & d'autres auſſi petits qu'un rat,

non seulement les sapajous y sont communs ; mais il y en a d'autres plus petits encore, difficiles à apprivoiser, dont le poil est long, lustré ordinairement de couleur marron, & quelquefois moucheté de fauve ; ils ont la queue deux fois aussi longue que le corps, la tête petite & quarrée, les oreilles pointues & saillantes comme les chats ; ceux-ci ne ressemblent point aux autres *singes*, ayant plutôt l'air & le port d'un petit lion. On les nomme *pinches* à Maynas, & *tamarins* à Cayenne.

Les anciens, *mémoires de l'académie des sciences*, ont décrit l'anatomie du *singe* ; mais il y faut joindre les *Remarques* de M. Hunauld qui sont dans les *mémoires* modernes de la même académie, *année 1735*. En général, on a montré depuis long-temps tant de curiosité pour la dissection du *singe*, qu'on a donné souvent & représenté des parties de cet animal, comme tirées de cadavres humains. Galien a montré l'exemple à ses successeurs ; & je crois que Vésale lui-même a fait une ou deux fois cette petite supercherie.

SINGE, s. m. (*Architect.*) machine composée de deux croix de S. André, avec un treuil à bras, ou à double manivelle, qui sert à enlever des fardeaux, à tirer la fouille d'un puits, & à y descendre le moilon & le mortier pour le fonder. *Daviler.* (*D. J.*)

SINGE, s. m. *terme de Perspective*, c'est un instrument de perspective qui sert à copier des tableaux, & à les réduire du grand au petit pié, ou du petit pié au grand, dans la proportion requise ; mais le vrai mot est *pantographe*. *Voyez* PANTOGRAPHE. (*D. J.*)

SINGERIE DE TÉNIERS, (*Peint. Grav.*) on appelle la *singerie de Téniers*, tous les singes que ce peintre a représentés ; les uns habillés en juges, les autres en prêtres, les autres en moines, *&c.* On voit dans la *singerie de Téniers*, tous les acteurs de la comédie italienne, en sorte que c'est un singe qui est habillé en arlequin, un autre représente scaramouche, un autre colombine, *&c.* Les estampes qu'on en a gravées, s'appellent aussi *singeries*. (*D. J.*)

SINGHILLOS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les *Jagas*, peuple anthropophage de l'intérieur de l'Afrique, donnent à leurs prêtres ; ce sont eux qui sont chargés de consulter les manes de leurs ancêtres, qui paroissent être les seuls dieux que ces peuples connoissent ; les prêtres le font par des conjurations, accompagnées ordinairement de sacrifices humains, que l'on fait en présence des ossemens des rois, conservés pour cet effet après leur mort, dans des especes de boîtes, ou de châsses portatives. Ces prêtres, dont l'empire est fondé sur la cruauté & la superstition, persuadent à leurs concitoyens que toutes les calamités qui leur arrivent, sont des effets de la vengeance de leurs divinités irritées, & qui veulent être appaisées par des hécatombes de victimes humaines ; jamais le sang humain ne coule assez abondamment au gré de ces odieux ministres ; les moindres souffles de vents, les tempêtes, les orages, en un mot les événemens les plus communs, annoncent la colere & les plaintes des ombres altérées de sang ; plus coupables en cela que les peuples aveugles & barbares qu'ils gouvernent, & qu'ils entretiennent par la terreur dans des pratiques révoltantes ; c'est à leurs suggestions que sont dues les cruautés que ces sauvages exercent sur tous leurs voisins ; ce sont ces prêtres qui leur persuadent que plus ils seront inhumains, plus ils plairont aux puissances inconnues, de qui ils croient dépendre. *Voyez l'article* JAGAS.

SINGIDAVA, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, selon Ptolomée, *l. III, c. viij*, le nom moderne est, à ce qu'on prétend, *Enyed*, & en allemand, *Engetyn*. (*D. J.*)

SINGIDUNUM, (*Géog. anc.*) ou *Singindunum*, ou *Sigendunum*, ville de la Pannonie, que l'itinéraire d'Antoine marque sur la route d'Italie, en orient, en passant par le mont d'Or. Ptolomée met cette place au nombre des villes méditerranées de la haute Mœsie, car, comme Pline nous l'apprend, la Mœsie fut ajoutée à la Pannonie ; *Singidunum* étoit située à une petite distance de la Save. Holstein juge que c'est à présent Zinderin, dans la Servie.

Jovien (Flavius Claudius Jovianus) naquit à *Singidunum*, vers l'an 331, & fut proclamé empereur par l'armée romaine, en 363, après la mort de Julien. Il fit aussi

tôt la paix avec les Perſes, par une négociation qu'ils tirerent exprès en longueur pour faire conſumer aux Romains ce qui leur reſtoit de vivres. Alors le nouvel empereur, preſſé de la faim, & dans la crainte aſſez bien fondée, que quelqu'autre, profitant de ſon abſence, ne prît auſſi le diadême, conclut avec Sapor un traité apparemment néceſſaire, certainement honteux. Il céda par ce traité, les cinq provinces tranſtigritaines, avec la ville de Niſibe, qui étoit le boulevart de l'empire, en orient; ce même prince avoit généreuſement confeſſé la foi chrétienne, & perſévéra dans la même croyance; mais il ſe propoſa d'éteindre par la douceur, les ſchiſmes de l'égliſe. Son regne ne dura que ſept mois & vingt jours; il fut étouffé dans ſon lit, en 364, à l'âge de 33 ans, par la vapeur du charbon qu'on avoit allumé dans ſa chambre. M. l'abbé de la Bletterie a écrit la vie de ce prince, & nous y renvoyons le lecteur, parce qu'elle mérite d'être lue. (*D. J.*)

SINGITICUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la Macédoine, dans la mer Egée, ſelon Ptolomée, *l. III, c. xxxj.* Ce golfe entroit fort avant dans les terres, entre la Chalcidie & la Praxie, depuis le promontoire *Nymphæum*, juſqu'à *Ampelus extrema.*

SINGLER, v. n. (*Architt.*) c'eſt dans le toiſé, contourner avec le cordeau, le cintre d'une voûte, les marches, la coquille d'un eſcalier, les montures d'une corniche, & toute autre partie qui ne peut être meſurée avec le pié & la toiſe. *Daviler.* (*D. J.*)

SINGLIOTS, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) ſont les deux foyers d'une ellipſe où l'on attache les bouts d'un cordeau égal au grand axe, pour tracer cette courbe par le mouvement continu, qu'on appelle *le trait du jardinier. V.* ELLIPSE.

SINGO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie en Europe, dans la Macédoine, ſur la côte du golfe de Monte-Santo. Elle conſerve le nom de l'ancienne *Singus*, qui avoit donné le ſien au golfe *Singiticus ſinus.* (*D. J.*)

SINGO-FAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'iſle de Madagaſcar, qui s'attache au tronc des arbres, & dont il ſort une grande feuille longue de deux ou trois piés, fort épaiſſe, & large de quatre doigts; les habitans écraſent cette feuille, après l'avoir chauffée au feu, & s'en frottent le tour des yeux, pour s'éclaircir la vue.

SINGOR, *ou* SINGORA, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Siam, ſur la côte orientale de la preſqu'iſle de Malaca, à l'embouchure d'une petite riviere, qui ſe jette dans le golfe de Patane. *Lat. 9, 48.* (*D. J.*)

SINGULARITÉ, (*Morale.*) on prend ordinairement ce mot en mauvaiſe part, pour déſigner une affectation de mœurs, d'opinions, de manieres d'agir, ou de s'habiller, contre l'uſage ordinaire; cependant il faut diſtinguer la *ſingularité* louable, de la vicieuſe.

1°. Tout homme de bon ſens tombera d'accord avec moi, que la *ſingularité* eſt digne de nos éloges, lorſque malgré la multitude qui s'y oppoſe, elle ſuit les maximes de la morale & de l'honneur; dans de ſemblables cas, il faut ſavoir que ce n'eſt pas la coutume, mais le devoir, qui eſt la regle de nos actions, & que ce qui doit diriger notre conduite, eſt la nature même des choſes: alors la *ſingularité* devient une vertu qui éleve un homme au-deſſus des autres, parce que c'eſt le caractere d'un eſprit foible, de vivre dans une oppoſition continuelle à ſes propres ſentimens, & de n'oſer paroître ce qu'on eſt ou ce qu'on doit être. (*)

(*) La bizarrerie eſt un défaut très-oppoſé à la bonne ſociété; elle conſiſte dans un goût particulier qui s'écarte mal à propos de celui des autres. S'écarter du goût commun par une *ſingularité* condamnable, c'eſt être bizarre. On doit éviter ce vice qui eſt preſque toujours la marque d'un eſprit faux & plein d'amour propre.

Il eſt dangereux de paſſer pour un homme bizarre: quand nous avons cette réputation, on n'a plus de confiance en nous, parce qu'on s'imagine que la *ſingularité* qui nous écarte de la route commune, dans de petites choſes, pourroit nous en écarter dans les affaires de conſéquence. Il eſt certain que quiconque ſe conduit par des principes déraiſonnables, n'eſt pas propre à inſpirer de la confiance. Si les hommes entendoient bien leurs intérêts, ils ſe corrigeroient d'une infinité de défauts & de vices qui leur nuiſent cent fois plus qu'ils ne leur procurent de ſatisfaction. (+)

La *ſingularité* n'eſt donc vicieuſe que lorſqu'elle fait agir les hommes contre les lumieres de la raiſon, ou qu'elle les porte à ſe diſtinguer par quelques niaiſeries; comme je ne doute pas que tout le monde ne condamne les perſonnes qui ſe ſingulariſent pas les mauvaiſes mœurs, le déſordre & l'impiété, je ne m'arrête qu'à ceux qui ſe rendent remarquables par la biſarrerie de leurs habits, de leurs manieres, de leurs diſcours, ou de telles autres choſes de peu d'importance dans la conduite de la vie civile; il eſt certain qu'à tous ces égards, on doit donner beaucoup à la coutume; & quoique l'on puiſſe avoir quelque ombre de raiſon, pour ne ſuivre pas la foule, on doit ſacrifier ſon humeur particuliere, & ſes opinions, aux uſages reçus du public.

Il faut donc s'y prêter, & ſe reſſouvenir qu'en ſuivant toujours le bon ſens même, on peut paroître ridicule dans l'eſprit de gens qui nous ſont beaucoup inférieurs, & ſe rendre moins propre à être utile aux autres, dans des affaires réellement importantes; au reſte, parmi nous, on voit très-peu de gens ſe ſingulariſer dans les modes, les uſages, & les opinions reçues; mais combien n'en voit-on pas qui, de peur de ſe donner un ridicule, n'oſent ſe montrer ce qu'ils devroient être, & ce que la vertu leur preſcrit d'être? (*D. J.*)

La *ſingularité* n'eſt pas préciſément un caractere: c'eſt une ſimple maniere d'être qui s'unit à tout autre caractere, & qui conſiſte à être ſoi, ſans s'appercevoir qu'on ſoit différent des autres; car, ſi l'on vient à le reconnoître, la *ſingularité* s'évanouit; c'eſt une énigme qui ceſſe de l'être auſſitôt que le mot en eſt connu. Quand on s'eſt apperçu qu'on eſt différent des autres, & que cette différence n'eſt pas un mérite, on ne peut guere perſiſter que dans l'affectation; & c'eſt alors petiteſſe ou orgueil, ce qui revient au même, & produit le dégoût: au lieu que la *ſingularité* naturelle met un certain piquant dans la ſociété, qui en ranime la langueur.

Les ſots, qui connoiſſent ſouvent ce qu'ils n'ont pas, & qui s'imaginent que ce n'eſt que faute de s'en être aviſés, voyant le ſuccès de la *ſingularité*, ſe font ſinguliers; & l'on ſent ce que ce projet biſarre doit produire.

Au lieu de ſe borner à n'être rien, ce qui leur convenoit ſi bien, ils veulent à toute force être quelque choſe; & ils ſont inſupportables. Ayant remarqué ou plutôt entendu dire que des génies reconnus ne ſont pas toujours exempts d'un grain de folie, ils tâchent d'imaginer des folies, & ne font que des ſottiſes.

La fauſſe *ſingularité* n'eſt qu'une privation de caractere, qui conſiſte non-ſeulement à éviter d'être ce que ſont les autres, mais à tâcher d'être uniquement ce qu'ils ne ſont pas.

On voit de ces ſociétés, où les caracteres ſe ſont partagés comme on diſtribue des rôles. L'un ſe fait philoſophe, un autre plaiſant, un troiſieme homme d'humeur. Tel ſe fait cauſtique qui penchoit d'abord à être complaiſant; mais il a trouvé le rôle occupé. Quand on n'eſt rien, on a le choix de tout.

Il n'eſt pas étonnant que ces travers entrent dans la tête d'un ſot; mais on eſt étonné de les rencontrer avec de l'eſprit. Cela ſe remarque dans ceux qui, nés avec plus de vanité que d'orgueil, croient rendre leurs défauts brillans par la *ſingularité*, en les outrant, plutôt que de s'appliquer à s'en corriger. Ils jouent leur propre caractere: ils étudient alors la nature, pour s'en écarter de plus en plus, & s'en former une particuliere. Ils ne veulent rien faire ni dire qui ne s'éloigne du ſimple: & malheureuſement, quand on cherche l'extraordinaire, on ne trouve que des platitudes. Les gens d'eſprit même n'en ont jamais moins que lorſqu'ils tâchent d'en avoir.

On devroit ſentir que le naturel qu'on cherche ne ſe trouve jamais, que l'effort produit l'excès, & que l'excès décele la fauſſeté du caractere. On veut jouer le bruſque, & l'on devient féroce; le vif, & l'on n'eſt que pétulant & étourdi. La bonté jouée dégenere en politeſſe contrainte, & ſe trahit enfin par l'aigreur: la fauſſe ſincérité n'eſt qu'offenſante. Et, quand elle pourroit s'imiter quelque temps, parce qu'elle ne conſiſte que dans des actes paſſagers, on n'atteindroit jamais à la franchiſe qui en eſt le principe, & qui eſt une continuité de caractere.

ractere. Elle eſt comme la probité ; pluſieurs actes qui y ſont conformes n'en font pas la démonſtration, & un ſeul de contraire la détruit.

Enfin, toute affectation finit par ſe déceler, & l'on retombe alors au-deſſous de ſa valeur réelle. Tel eſt regardé comme un ſot, après & peut-être pour avoir été pris pour un génie. On ne ſe vange point à demi d'avoir été ſa dupe.

SINGULIER, RE, adj. (*Gram.*) ce terme eſt conſacré dans le langage grammatical, pour déſigner celui des nombres qui marque l'unité. *V.* NOMBRE.

Un même nom, avec la même ſignification, ne laiſſe pas très ſouvent de recevoir des ſens fort différens, ſelon qu'il eſt employé au nombre *ſingulier*, ou au nombre pluriel. Par exemple, *donner la main*, c'eſt la préſenter à quelqu'un par politeſſe, pour l'aider à marcher, à deſcendre, à monter, *&c. donner les mains*, n'eſt plus qu'une expreſſion figurée, qui veut dire conſentir à une propoſition. Cette remarque eſt dûe à M. l'abbé d'Olivet, ſur ces vers de Racine, *Bajazet, I, iij, 8, 9.*

. . . . . *Savez-vous ſi demain*
Sa liberté, ſes jours ſeront en votre main?

Il me ſemble que de pareilles obſervations ſont fort propres à faire concevoir qu'il eſt néceſſaire d'apporter dans l'étude des langues, autre choſe que des oreilles, pour entendre ce qui ſe dit, ou des yeux pour lire ce qui eſt écrit : il y faut encore une attention ſcrupuleuſe ſur mille petites choſes qui échapperont aiſément à ceux qui ne ſavent point examiner, ou qui ſeront mal vues par ceux qui n'auront pas une certaine pénétration, un certain degré de juſteſſe dont on ſe croit toujours aſſez bien pourvu, & qui pourtant eſt bien rare.

L'uſage a autoriſé dans notre langue une maniere de parler qui mérite d'être remarquée : c'eſt celle où l'on emploie par ſynecdoque, le nombre pluriel, au lieu du nombre *ſingulier*, quand on adreſſe la parole à une ſeule perſonne : *Monſieur, vous m'avez ordonné ; je vous prie, &c.* ce qui ſignifie littéralement en latin, *domine, juſſiſtis ; oro vos ;* la politeſſe françoiſe fait que l'on traite la perſonne à qui l'on parle, comme ſi elle en valoit pluſieurs : & c'eſt pour cela que l'on n'emploie que le *ſingulier*, quand on parle à une perſonne à qui l'on doit plus de franchiſe, ou moins d'égards ; on lui dit, *tu m'as donné, je t'ordonne, ſur tes avis, &c.* cette derniere façon de parler s'appelle *tutoyer*, ou *tutayer ;* ainſi l'on ne tutaye que ceux avec qui l'on eſt très-familier, ou ceux pour qui l'on a peu d'égards. On trouve dans le patois de Verdun *dévouſer*, pour *tutayer ;* ce qui me feroit volontiers croire que c'eſt un ancien mot du langage national ; il en a tous les caracteres analogiques, & il eſt compoſé de la particule privative *dé*, & du pronom pluriel *vous*, comme pour dire *priver de l'honneur du vous.* Ce mot méritoit de reſter dans la langue, & il devroit y rentrer en concurrence avec *tutayer :* tous deux ſignifieroient la même choſe, mais en indiquant des vues différentes ; par exemple, on *tutayeroit* par familiarité, ou par énergie, comme dans la poéſie ; on *dévouſeroit* par manque d'égards, ou par mépris.

Au reſte, il y a peu de langues modernes où l'urbanité n'ait donné lieu à quelque locution vraiment irréguliere à cet égard. Les Allemands diſent : *mein herr, ich bin irh diener*, ce qui ſignifie littéralement en françois, *monſieur, je ſuis leur ſerviteur*, au lieu de *ton*, qui ſeul eſt régulier : ils diſent de même *ils*, au lieu de *tu ;* par exemple, *ſie bleiben immer ernſthaft*, c'eſt-à-dire, *ils demeurent toujours ſérieux*, au lieu de l'expreſſion réguliere, *tu es toujours ſérieux :* il y a donc dans le germaniſme, abus du nombre & de la perſonne. Les Italiens, outre notre maniere, ont encore leur *voſſignoria*, nom abſtrait de la troiſieme perſonne, qu'ils ſubſtituent à celui de la ſeconde. Les Eſpagnols ont également adopté notre maniere, pour les cas du moins où ils ne croient pas devoir employer les noms abſtraits de diſtinction, ou le nom de pure politeſſe, *vueſtra merced*, ou *vueſa merced*, qu'ils indiquent communément dans l'écriture, par *v. m.* (*B. E. R. M.*)

SINGUS, ou *SINGOS*, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, dans la Chalcidie. Ptolomée, *l. III, c. xiij*, la marque ſur le golfe Singitique, aujourd'hui le golfe d'Athos. (*D. J.*)

SINGYLIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne, préſentement nommée *Antiquera*; elle tiroit apparemment ſon nom du fleuve *Singulis*, aujourd'hui le Xénil, ſuivant l'opinion commune. (*D. J.*)

SINI, *ou* CONFUSI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre ſauvage du Japon, de la grandeur du cerifier. Ses branches ſont tortueuſes : ſon écorce a l'odeur du camphre, & ſa feuille reſſemble à celle du néflier; mais ſes fleurs qui naiſſent à l'entrée du printemps, ſont des eſpeces de tulipes ou de lys blancs. Leur piſtil eſt gros & de figure conique, environné d'un grand nombre d'étamines. Cet arbre eſt auſſi appellé *kobus* par les Japonois.

SINIGAGLIA, (*Géog. mod.*) en latin *Senogallia*, petite ville d'Italie, dans le duché d'Urbain, ſur la riviere Nigola, près de la mer, à 10 milles de Fano, à 22 de Péſaro & d'Ancone, & à 34 d'Urbin. Cette ville fut fondée par les Sénonois, & devint depuis colonie romaine. La riviere la diviſe en ville neuve & en ville vieille, toutes les deux dépeuplées. Ses fortifications & celles du château ne ſont pas abſolument mauvaiſes. Son terroir abonde en vin, & manque de bonne eau. Son évêché a été établi depuis le ive ſiecle, & eſt ſuffragant d'Urbin. *Longit.* 30, 52; *latit.* 43, 40. (*D. J.*)

SINISTRE, adj. (*Gramm.*) fâcheux, malheureux, de mauvais augure. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Un homme *ſiniſtre*; un viſage *ſiniſtre*; un ſonge *ſiniſtre*; un ordre *ſiniſtre*.

SINISTRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques ainſi appellés de l'averſion qu'ils avoient priſe pour leur main gauche; ils ne vouloient rien accepter ni donner de cette main-là. On les appelloit auſſi *novateurs ſabbatiens*; il en eſt parlé dans le concile de Conſtantinople, *can.* 7.

SIN-KOO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre odoriférant du Japon, que Kæmpfer prend pour l'aquila, ou bois d'aigle, eſpece d'aloès, & dont il croit que ce ſont les morceaux les plus réſineux, & par conſéquent ceux qui ont le plus d'odeur, auxquels on donne le nom de *calamba*. Son tronc, dit-il, eſt haut d'une coudée, droit, mince, d'un verd agréable, garni de feuilles dès le bas, couvert de poil, & ſe partageant en deux branches. Ses feuilles naiſſent une à une, éloignées d'un pouce entr'elles, ſemblables à celles du pêcher, d'un verd brillant & vif de chaque côté, ſans découpure; mais avec un gros nerf qui regne au milieu ſur le dos, dans toute leur longueur, & qui couvre des deux côtés quantité de petits rameaux fins & preſque imperceptibles. Cette deſcription eſt d'autant plus curieuſe, qu'on n'avoit qu'une connoiſſance imparfaite de cet arbre. On ſavoit ſeulement, comme l'obſerve auſſi Kæmpfer, qu'il ne ſe trouve que dans les endroits les plus reculés des bois & des montagnes. Suivant le rapport des Japonois & des Siamois, il n'acquiert l'odeur qui le rend ſi précieux, que lorſqu'il eſt tout à fait vieux.

SINNADE, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, vers la ſource du Sarabat, à quinze lieues d'Apamis, du côté du nord. Elle étoit autrefois archiépiſcopale; elle eſt aujourd'hui miſérable. (*D. J.*)

SINNING, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Quangtung, au département de Quangcheu, premiere métropole de la province. *Lat.* 31, 47. (*D. J.*)

SINO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle a ſa ſource dans la Baſilicate & dans l'Apennin, aux confins de la Calabre, & va ſe jetter dans le golfe de Tarente, près de la tour de Saint-Baſile. (*D. J.*)

SINOIS, (*Mythol.*) ſurnom de Pan, pris du nom de la nymphe Sinoë, qui, ſoit en particulier, ſoit de concert avec ſes compagnes, prit ſoin de l'éducation de ce dieu. (*D. J.*)

SINONIA, (*Géog. anc.*) iſle de la mer de Tyrrhène, ſelon Pomponius Mela, *l. II, c. viij*, & Pline, *liv. III, chap. vj*. On croit que c'eſt à préſent l'iſle de Salone, aux environs de Gaëte. (*D. J.*)

SINOPE, *terre de*, (*Hiſt. nat. anc.*) terre rouge-brune de Natolie, qu'on ne connoît plus aujourd'hui.

Quand Voiture, dans ſes entretiens avec Coſtar, dit plaiſamment que les cordonniers ont été ainſi nommés parce qu'ils donnent des cors, il me rappelle l'étymologie

sérieuse de Ménage, qui dérive *sinople*, terme de blason, de la *terre de sinope*, qu'il suppose verte, & qui étoit d'un rouge-brun. Les anciens ont bien fait mention de la terre verte de Scio, qu'ils estimoient beaucoup, mais non pas de la terre verte de *Sinope*. Je ne sais même si le mot *prasinus* dans Pline & dans Isidore signifie la couleur verte, que nous appellons *sinople*; mais cela ne nous fait rien.

La *terre de sinope* étoit une espece de bol plus ou moins foncé en couleur rouge-brune, qu'on trouvoit aux environs de cette ville de la Natolie, qui en distribuoit à Rome une grande quantité pour divers arts; c'est pourquoi Strabon, Pline & Vitruve en ont beaucoup parlé.

Ce qui marque que cette terre n'étoit autre chose que du bol, c'est que les auteurs que l'on vient de citer, assurent qu'il étoit aussi beau que celui d'Espagne. Tout le monde sait que l'on trouve un très-beau bol rouge-brun en plusieurs endroits de ce royaume, où on l'appelle *almagra*; & ce bol d'Espagne, suivant les conjectures de Tournefort, qui devoit en être instruit, ayant voyagé dans le pays, est un safran de Mars naturel. L'on ne connoît plus aujourd'hui sur les lieux, ni la terre verte de Scio, ni la rouge de *Sinope*, appellée *rubrica fabrilis* par Vitruve, Perse & autres auteurs.

La terre sinopique de nos jours, notre rubrique, est une terre rouge qui se trouve en Grece, en Arménie, en Egypte, dans les isles de Majorque & de Minorque, en France, en Allemagne & en Angleterre. Il y en a de plusieurs especes, de graisseuses, de seches, de tendres, de dures, de tachées, *&c.* Elles servent aux ouvriers pour crayonner & tirer des lignes rouges.

C'est de cette terre que vient le nom de *rubrique*, qu'on donne au titre d'un livre de droit, parce que les titres en étoient autrefois écrits en lettres rouges. C'est la même origine de ce qu'on nomme *rubriques générales* dans l'office divin; & finalement puisque j'en suis sur les étymologies, c'est aussi là celle du mot de *brique*, terre grasse rougeâtre, que nous cuisons, après l'avoir façonnée en carreaux, & qui sert à bâtir.

Les Anglois savent à merveille pulvériser, tamiser & réduire en pâte, avec une eau gommée, leur terre rouge, dont ils font des crayons qu'ils débitent dans le commerce; mais nous vanter la rubrique, & toute autre sorte de terres, bols, craies, pierre de mine, *&c.* quelle qu'en soit la couleur, pour être utiles en médecine, en recommander les vertus vulnéraires intérieurement, c'est se moquer du monde, c'est agréger ceux qui exercent l'art d'Esculape, aux corps des petits marchands de crayons, qui étalent à Londres sur la bourse, ou à Paris sur le pont-neuf. (*D. J.*)

Sinope, (*Géog. anc.*) ville de Paphlagonie, située au 43e degré *de latitude* septentrionale, sur le bord méridional du Pont-Euxin, près d'une riviere du même nom, à quelques milles en deçà de l'Halys, fut une des villes des plus célebres & des plus anciennes du royaume de Pont, dont la Paphlagonie, province entre l'Halys & le Parthenius, faisoit partie. Ovide, *de Ponto, liv. I*, dit:

Urbs antiqua fuit, Ponti celebrata Sinope.

J'ai lu, dans les mémoires des inscriptions, *tom. X, in-4°.* une excellente dissertation sur *Sinope*: en voici le précis.

Cette ville, au rapport de plusieurs écrivains, doit sa fondation à *Sinope*, une de ces amazones fameuses qui habitoient le long des rivages du Thermodon, & que quelques auteurs prétendent avoir été une colonie des Amazones de Lybie, que Sésostris menoit avec lui dans ses expéditions, & dont il laissa, dit-on, une partie sur les bords de cette riviere, lorsqu'il passa dans ces contrées-là.

Mais d'autres écrivains croient que *Sinope*, qui fonda en Asie la ville de son nom, étoit grecque d'origine, & fille d'Asope, petit prince établi à Thèbes, ou plutôt à Phliasie, où il étoit venu de l'Asie d'auprès des rivages du Méandre: comme il avoit passé la mer pour se rendre en Grece, on en fit, en langage mythologique, un fils de l'Océan & de Thétis, ou de Neptune & de Cégluse; & le fleuve Asope, à qui il donna son nom, n'étoit autre, suivant le même style, que le Méandre même, qui ayant suivi Asope sous les eaux

de la mer, étoit venu reparoître sur les terres que ce prince avoit acquises près de Phliasie, ou Phigalie.

Pausanias fait mention d'un autre prince, nommé aussi Asope, le plus ancien des rois de Platée après Cythéron. Ce fut lui qui donna son nom à un autre fleuve appellé *Asope*, qui couloit près de Thèbes, & à l'Asopie, canton des environs de cette ville.

En ce temps-là les dieux, c'est-à-dire, les princes ou seigneurs de quelque contrée, aimoient à se signaler par l'enlévement des jeunes personnes qui étoient en réputation de beauté. Asope le Phliasien avoit, dit-on, vingt filles, entre lesquelles il s'en trouvoit quelques-unes dont le mérite & la beauté faisoient beaucoup de bruit jusque dans les pays étrangers. Ce fut entre les jeunes seigneurs d'alors, à qui en enleveroit quelqu'une. Le petit souverain de l'isle d'Œnone, qu'on qualifie du nom de Jupiter, se saisit d'Egine, dont il eut Eacus, pere de Pelée, qui le fut d'Achille, & l'isle d'Œnone fut depuis appellée *Egine*. Le seigneur d'une autre isle, qu'on honora du nom de *Neptune*, parce qu'il avoit passé la mer, surprit Corcyre, qu'il emmena dans son isle de Schérie, qu'on nomma dans la suite *Corcyre*, à présent *Corfou*. Une autre corsaire, qu'on titra aussi du nom de *Neptune*, pour la même raison, s'accommoda de Salamine, qui donna son nom à l'isle où il la transporta.

Mars, c'est-à-dire, quelque guerrier, ravit Harpinne, & un jeune aventurier venu du Levant, qu'on décora pour cette raison du nom d'*Apollon*, surprit *Sinope*, une des autres filles d'Asope, qu'il transporta jusque dans une péninsule ou Chersonnèse de la côte méridionale du Pont-Euxin, qu'il lui céda en lui laissant, dit-on, sa virginité. Quelques auteurs prétendent au contraire, beaucoup plus vraisemblablement, qu'il l'épousa, & qu'il en eut un fils nommé *Syrus*, qui donna son nom à la Syrie.

La situation du lieu où *Sinope* avoit été transplantée de la Grece, étoit trop charmante pour pouvoir ne s'y pas plaire. Cette princesse s'y fixa donc volontiers, & y jeta les fondemens de la ville de son nom, qui devint dans la suite si fameuse par ses richesses, par le grand nombre de ses habitans, par la beauté de ses édifices, tant publics que particuliers, par sa puissance sur terre & sur mer, & même par les grands hommes qu'elle a produits dans les arts & les sciences, ainsi que Strabon & autres auteurs en rendent témoignage.

S'il y avoit quelque fonds à faire sur ce qu'on raconte de l'origine de cette ville, elle auroit commencé vers le temps de l'expédition de Phryxus dans la Colchide, où il épousa Chalciope, fille d'Œtes, roi du pays, une génération avant la conquête de la toison d'or, par les Argonautes: car Asope, pere de *Sinope*, étoit contemporain de Sisyphe, roi de Corinthe, & d'Atamas, roi de Thèbes & pere de Phrysus, qui le fut d'Argus l'argonaute, à qui l'on attribue la construction de la navire argo. *Sinope* étoit aussi tante, par Egine sa sœur, d'Eacus, pere de Télamon l'argonaute & de Pelée. Que la ville de *Sinope* ait été fondée avant le voyage des Argonautes en Colchide, c'est ce que supposent Diodore de Sicile dans son histoire, & Apollonius de Rhodes dans ses argonautiques, puisque l'un & l'autre auteur font passer les Argonautes par cette ville.

C'étoit aussi une tradition constante chez les habitans de *Sinope*, qu'Antolycus, fils de Mercure, c'est-à-dire, de quelque fameux négociant de ces temps-là, & oncle de Jason par sa sœur Polyphema, étoit venu s'établir dans cette ville à son retour de la campagne qu'il avoit faite sous Hercule contre les Amazones du Thermodon. On va même jusqu'à dire que ce capitaine s'étant rendu maître de *Sinope*, en avoit chassé les habitans, & s'en étoit fait le fondateur, en y mettant une nouvelle colonie. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Sinopiens lui déférerent les honneurs héroïques; qu'après Sérapis ou Jupiter, Plutus, Apollon & Minerve, ils le révérerent comme patron de leur ville, & qu'ils alloient le consulter dans son temple comme un oracle.

C'est lui, peut-être, que représente une médaille de *Sinope*, citée par Spanheim, sur laquelle se voit un buste de héros le casque en tête, & au revers une figure de femme voilée avec un casque & un javelot à ses piés, pour signifier, dit M. Spanheim,

l'amazone *Sinope*, ſuivant l'opinion de quelques auteurs, qui veulent que l'on donna le nom d'*Amazone* à *Sinope* la grecque, parce qu'elle aborda de ſon pays chez les Amazones, par l'embouchure du Thermodon, d'où Apollon la mena dans la Cherſonnèſe du Pont-Euxin, où elle fonda *Sinope*.

Cette ville après avoir été très-floriſſante pendant pluſieurs ſiecles, fut preſque entiérement ruinée ſous le regne d'Adrys, biſayeul de Créſus. Les Cimmériens ayant été chaſſés alors de leur pays par les Scythes, ſe ſauverent ſur la côte méridionale du Pont-Euxin, & ſe ſaiſirent de la péninſule de *Sinope*, & de pluſieurs autres villes de conſéquence de l'Aſie. Mais Halyatte, pere de Créſus, les ayant contraints depuis d'abandonner leurs conquêtes, ils furent auſſi obligés de quitter *Sinope*, qu'ils avoient preſque entiérement détruite.

En ce temps-là, Milet, premiere ville de l'Ionie, & mere de plus de ſoixante & dix colonies, comme le dit Pline, ſe trouvant maîtreſſe de la Méditerranée & du Pont-Euxin, jetoit ſur leurs côtes des colonies grecques de toutes parts depuis le lieu appellé le *mur des Miléſiens* ſur les bords d'un des bras du Nil, juſqu'à Panticapée à l'entrée du Boſphore cimmérien.

Mais de toutes les colonies qu'ils fonderent, nulle ne fut plus célebre que celle de *Sinope*. Rien ne les engagea davantage, ſelon Strabon, à s'établir dans cette ville qu'ils trouverent preſque déſerte, que les charmes & les avantages de ſon aſſiette, placée à la pointe d'une péninſule qui commandoit à la mer de tous côtés; elle étoit preſque inacceſſible par mer à cauſe des rochers qui la bordoient juſqu'à l'entrée de ſes deux ports, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident des extrémités de ſon iſthme.

Comme cet iſthme auſſi n'avoit que deux ſtades de largeur, il étoit très-aiſé d'en défendre l'entrée du côté de terre; ce qui rendoit cette Cherſonnèſe d'un accès fort difficile à l'ennemi.

L'établiſſement des Miléſiens à *Sinope* ſe fit vraiſemblablement vers le commencement du regne de Cyaxare, dans la 37e olympiade, où quelques chronologues placent la fondation de cette ville.

Elle reprit bientôt ſon premier éclat, & étoit très-illuſtre du temps du jeune Cyrus. Après ſa mort, les Grecs dans leur fameuſe retraite ſous Xénophon, ayant pris leur route par cette ville, y furent reçus très-favorablement. Outre toutes ſortes de rafraîchiſſemens dont ils pouvoient avoir beſoin, les habitans leur fournirent tous les bâtimens néceſſaires pour les conduire à Héraclée de Bithynie, où pluſieurs débarquerent, pour de-là continuer leur chemin par terre.

Strabon nous apprend que la ville de *Sinope* devint ſi puiſſante par mer & par terre, que non ſeulement elle fut fondatrice de pluſieurs colonies conſidérables ſur la côte méridionale du Pont-Euxin, telles que Trébizonde, Ceraſus, Gotyore, Armene, & autres; mais qu'elle acquit l'empire de cette mer depuis la Colchide juſqu'aux iſles Cyanées, près de l'entrée du boſphore de Thrace.

Ses flottes paſſerent même dans la Méditerranée, où elles rendirent, ſelon Strabon, de grands ſervices aux Grecs dans pluſieurs combats de mer. Cependant les Sinopiens, pour ſe ſoutenir contre les puiſſances qui les environnoient, & auxquelles ils cauſoient beaucoup d'ombrage, firent une alliance perpétuelle avec les Rhodiens, qui depuis que les Miléſiens eurent perdu la domination de la mer, s'y étoient rendus les plus redoutables.

Une alliance ſi avantageuſe contribua beaucoup à maintenir les Sinopiens contre leurs voiſins, ſur-tout contre les rois de Pont qui en avoient conçu une jalouſie violente. La ville de *Sinope* étoit auſſi trop à leur bienſéance, pour qu'ils n'euſſent pas toujours le deſſein de l'envahir dès qu'il s'en préſenteroit une occaſion favorable.

Mithridate quatrieme du nom, & huitieme roi de Pont, imaginant l'avoir trouvée, fut le premier des ſouverains de ce royaume qui oſa attaquer les Sinopiens ouvertement. Leur ayant donc déclaré la guerre, il vint auſſi-tôt les aſſiéger, croyant les prendre au dépourvu. Mais comme ils eurent le temps d'envoyer des ambaſſadeurs aux Rhodiens, ils en reçurent un ſecours ſi prompt & ſi puiſſant, ainſi que le raconte Polybe, que Mithridate fut obligé de lever

honteusement le siége, après avoir perdu beaucoup de monde. Ceci arriva l'an des Seleucides 93, de Rome 534.

Mais trente-sept ans après, Pharnace son fils & son successeur, fut plus heureux; car étant venu assiéger *Sinope* par mer & par terre avec deux nombreuses armées, lorsque les habitans s'en défioient le moins, il les força de se rendre, sans qu'ils eussent eu le temps de se reconnoître & d'être secourus des Rhodiens leurs alliés, qui furent inconsolables de la prise de cette ville. Ils firent toutes les tentatives imaginables, mais inutilement auprès des Romains, pour leur persuader de déclarer la guerre à Pharnace, qu'ils traitoient de perfide.

Sinope perdit ainsi sa liberté l'an de Rome 571, après l'avoir conservée glorieusement pendant plusieurs siecles contre toutes les forces des Medes, des Lydiens, des Perses, des Macédoniens, & des premiers souverains du royaume de Pont, puissance dont les états alloient, pour ainsi dire, jusqu'aux portes de cette ville. En effet, selon Hérodote, l'empire des Medes sous Cyaxare, s'étendoit jusqu'à l'Halys qui confinoit au territoire de *Sinope*, & Ptérie qui touchoit presque à l'isthme de la Chersonnèse de cette ville, étoit sous Crésus du royaume de Lydie; ce fut-là où ce prince, au rapport d'Hérodote, vint se poster à sa premiere campagne contre Cyrus; & c'est delà qu'il ravageoit les terres des Syriens, c'est-à-dire des Cappadociens, que les Grecs nommoient alors *Syriens*, dit encore cet historien.

Mithridate V successeur de Pharnace son pere, ne se contenta pas seulement de réparer *Sinope* ruinée en partie dans le dernier siége; il en fit la capitale de son état, & le séjour le plus ordinaire de sa cour; mais il eut le malheur d'y être assassiné par ses confidens mêmes, & y fut enterré. Les Sinopiens, en reconnoissance des bienfaits qu'ils avoient reçus de ce prince, lui donnerent le titre d'*Evergete*, qu'ils firent graver sur leurs monnoies, où se lit *βασιλέος μιθριδάτου εὐεργέτου*.

Sinope ayant donc été entiérement rétablie par la libéralité de ce prince, reprit sa premiere splendeur; on y admiroit sur-tout la magnificence de ses portiques, celle de la place publique, de son gymnase ou académie, & de ses remparts. La beauté des fauxbourgs répondoit à celle de la ville; & les dehors embellis de jardins agréables, étoient des plus charmans. Aussi Etienne de Byzance nomme-t-il *Sinope* la ville la plus illustre du Pont, *πόλις διαφανεστάτη τῦ Πόντου*; titre qu'elle méritoit encore d'une maniere plus glorieuse, en mémoire des hommes de lettres qui y avoient pris naissance, entre lesquels Strabon nomme Diogene le cynique, Timothée le philosophe, Diphile poëte comique, Bathon qui avoit écrit l'histoire de Perse.

Cette ville qui eut Minerve & Apollon pour patrons, doit avoir produit beaucoup d'autres savans, dont les ouvrages & les noms mêmes ne sont point arrivés jusqu'à nous, puisqu'Astérius évêque d'Amasée, témoigne que *Sinope*, ville ancienne, étoit très-féconde en grands hommes & en philosophes.

Mais entre tant de personnages célebres qui y prirent naissance, aucun ne l'a plus illustrée que Mithridate, sixieme du nom, dit *Eupator*, le fléau & la terreur des Romains, & que Cicéron dans son Lucullus, nomme avec raison le plus grand des rois après Alexandre: *regum post Alexandrum maximus*.

Ce prince que son goût pour les arts & les sciences, que sa mémoire prodigieuse qui lui faisoit entendre & parler vingt-deux langues usitées dans ses états, & que la vaste étendue de son génie à qui rien n'échappoit, doivent rendre recommandable, se plaisoit principalement à faire sa résidence à *Sinope* & à Amise: il orna ces deux villes, & les remplit de tout ce qu'il put ramasser de plus rare & de plus précieux: *Sinope & Amisus domicilia regis Mithridatis omnibus rebus ornata & referta*, dit Cicéron, *pro Manilio*. Mais le malheur des guerres que ce prince eut à soutenir contre les Romains, qui de tous les peuples de la terre étoient les seuls capables de le vaincre, lui fit perdre cette ville & tous ses états; après néanmoins avoir gagné huit ou neuf batailles contre autant de généraux romains, avoir causé des pertes immenses à la république romaine, & après une résistance des plus opiniâtres pendant près de trente années,

contre trois de ſes plus fameux capitaines, Sylla, Lucullus, & Pompée.

Il y avoit déja ſoixante-huit ans que la ville de *Sinope* étoit au pouvoir des rois de Pont, lorſqu'elle paſſa ſous celui des Romains. Ils n'avoient pu dompter entiérement Mithridate dans les deux premieres guerres qu'ils eurent contre lui ſous la conduite de Sylla & de Murena. Ce prince s'étoit toujours relevé de toutes ſes pertes, encore plus redoutables que jamais; & la paix qu'il avoit conclue avec eux, lui fut des plus avantageuſes; mais il ſuccomba finalement dans la derniere guerre, & y périt.

Lucullus qui s'étoit déja diſtingué ſous Sylla dans la premiere guerre contre ce prince, eut dans la troiſieme le commandement des armées romaines. Il fut très-heureux, remporta des victoires contre Mithridate, le chaſſa de ſon royaume, & conquit la petite Arménie, avec le pays des Tibaréniens.

Après ces glorieux exploits, il retourna dans le Pont, où il lui reſtoit encore à prendre quelques-unes des principales villes, dont *Sinope* étoit la plus importante. Cette place, devant laquelle il ſe rendit en perſonne, auroit pu tenir long-temps contre toutes ſes attaques: elle n'étoit pas ſeulement pourvue de toutes les munitions néceſſaires pour une longue & vigoureuſe défenſe, un grand nombre de pirates de Cilicie, gens déterminés, s'y étoient encore jetés; & de plus elle pouvoit recevoir des renforts continuels par mer, dont elle étoit la maîtreſſe.

Mais la diviſion s'étant miſe parmi les chefs, tous ces avantages devinrent inutiles; & pour ſurcroît de malheur, le feu ayant pris à la ville dans un tumulte, les Romains y donnerent un aſſaut général dans l'effroi de l'incendie, la prirent ſans preſqu'aucune réſiſtance, & huit mille pirates qui ne purent gagner leurs vaiſſeaux, furent paſſés au fil de l'épée. Ce tragique événement arriva ſur la fin de l'an de Rome 683, ou au commencement de l'année ſuivante 684.

La plupart des habitans de *Sinope* n'ayant pu ſupporter l'inſolence des pirates qui s'étoient jetés dans cette place pour la défendre, avoient été contraints de l'abandonner pendant le ſiége, & s'étoient retirés par mer où ils avoient pu. Lucullus étant maître de la ville, leur manda de revenir dans leurs maiſons, dont il avoit eu grand ſoin de faire éteindre le feu, auſſi-tôt que ſes troupes furent entrées dans la ville.

Il remit auſſi-tôt les habitans en poſſeſſion de tous leurs biens, & par un excès de généroſité, il leur accorda la liberté & le droit de vivre ſelon leurs loix, comme le rapporte Appien, graces dont il favoriſa auſſi les habitans d'Amiſe, autre ville capitale du Pont, & ancienne colonie des Athéniens, qu'Alexandre le grand, en conſidération de cette glorieuſe origine, avoit auſſi laiſſé en liberté.

Lucullus ſe ſignala à la priſe de *Sinope* par ſon déſintéreſſement, qui fut tel, qu'entre les richeſſes immenſes & les pieces précieuſes dont cette ville étoit remplie, il ne voulut retenir, dit Strabon, que la ſphere de Billarus, célebre aſtronome, dont le nom cependant ne ſe trouve que dans cet auteur, & la ſtatue d'Antolycus, du ciſeau de Sthénis, fameux ſculpteur.

Les Sinopiens regarderent cet événement comme un préſage de la renaiſſance de leur ville; & ce fut pour en conſerver la mémoire à la poſtérité, qu'ils quitterent l'ere des rois de Pont, dont ils s'étoient ſervis depuis qu'ils étoient devenus leurs ſujets, pour prendre celle de Lucullus, que l'on comptoit de l'an de Rome 684, qu'ils recouvrerent, pour ainſi dire, leur liberté.

Cependant à peine *Sinope* commençoit d'en jouir, qu'elle en fut dépouillée par Pharnace, qui enleva aux habitans une partie de leurs poſſeſſions. Ce prince, après la mort de Mithridate-Eupator, avoit obtenu de Pompée le royaume de Boſphore qu'avoit eu Macharès ſon frere. Mais il n'eut pas plutôt appris que la guerre s'étoit allumée entre Céſar & Pompée, que voulant profiter d'une ſi belle occaſion de rentrer dans l'héritage de ſes ancêtres, il ſe jeta ſur le royaume de Pont, prit d'abord *Sinope*, qu'il pilla en partie, battit Domitien, général de l'armée romaine en Aſie, & conquit en très-peu de temps, les états que ſon pere avoit poſſédés.

Mais toutes ſes proſpérités s'évanouirent

preſque en un inſtant. Céſar, victorieux de ſes ennemis, paſſe en diligence d'Alexandrie en Syrie, l'an de Rome 706, vole de-là dans le Pont, où il ne fait que paroître pour vaincre Pharnace, & tailler ſes troupes en pieces à la fameuſe journée de Ziéla, lieu qui, pluſieurs années auparavant avoit été ſi funeſte aux Romains, par la victoire importante que Mithridate y avoit remportée contre Triarius, lieutenant de Lucullus; ainſi le nom romain fut vengé de l'affront qu'il avoit reçu en cet endroit, où Céſar en monument de ſa victoire, fit dreſſer un trophée, à l'oppoſite de celui que Mithridate y avoit fait élever à la honte des Romains.

Après le gain de cette bataille, tout céda au vainqueur; le royaume de Pont rentra ſous l'obéiſſance de la république romaine, & Pharnace, qui s'étoit ſauvé dans *Sinope* avec mille cavaliers ſeulement, fut obligé de rendre cette ville à Domitius Calvinus, lieutenant de Céſar, & de s'enfuir par mer dans le Boſphore, où il n'eut pas plutôt mis pié à terre, qu'un des grands du pays, qui s'étoit ſoulevé contre lui, le fit périr, & s'empara du royaume.

Sinope étant ainſi tombée ſous la puiſſance des Romains, n'eut pas moins à ſe louer de la généroſité de Céſar, que de celle de Lucullus: il fonda le premier dans leur ville une colonie romaine.

Ces colonies étoient autant de garniſons romaines répandues de toutes parts, pour retenir & affermir les nouveaux ſujets dans l'obéiſſance, les accoutumer inſenſiblement à la domination romaine, & leur en faire goûter à la longue les loix & les coutumes. C'étoit d'ailleurs la digne récompenſe des travaux & des fatigues militaires du ſoldat vétéran, & une décharge de cette multitude prodigieuſe de citoyens, dont Rome ſe trouvoit accablée.

On avoit ſoin de mettre ordinairement ces colonies dans les lieux les plus avantageux & les mieux ſitués de chaque contrée, ſur-tout dans les villes capitales & dans les métropoles. De toutes les villes d'Aſie, *Sinope*, tant à cauſe de ſa ſituation, que de ſa puiſſance ſur mer, fut une de celles où il convenoit le plus de mettre une colonie, & de la rendre floriſſante.

M. Vaillant s'étoit perſuadé trop légérement que Lucullus avoit fait le premier de *Sinope* une colonie romaine. Ce n'eſt pas ainſi qu'en ont écrit les anciens auteurs, que cet antiquaire cite lui-même. Strabon parlant de la priſe de *Sinope* par Lucullus, dit ſeulement que ce général laiſſa à cette ville tout ce qui contribuoit à l'embellir, & qu'il ſe contenta de faire enlever la ſphere de Billarus, & la ſtatue d'Antolycus, ouvrage du fameux ſculpteur Sthénis; c'eſt quelques lignes plus bas que ce géographe ajoute, que *Sinope* étoit, de ſon temps, colonie romaine, νῦν δὲ καὶ Ῥωμαίων ἀποικίαν δέδεκται; de-là il eſt aiſé de voir que cette colonie n'avoit pas été établie par Lucullus; car ſi ce fait eût été vrai, Strabon en auroit fait mention plus haut, en parlant du traitement que *Sinope* reçut de ce général. Appien dit ſeulement que Lucullus rendit à *Sinope* la liberté. Ainſi aucun des anciens auteurs ne dit que cette ville ait été faite colonie par Lucullus.

L'époque de *Sinope* marquée ſur la médaille de Gordien-Pie, frappée à *Sinope*, & ſi bien expliquée par M. l'abbé de Fontenu, prend ſon commencement à l'an de Rome 684. L'époque marquée ſur les médailles de M. Aurele & de Caracalla, commence à l'établiſſement de la colonie romaine par Jules-Céſar, l'an de Rome de 707. Cette double époque a été très-bien remarquée par M. Vaillant; elle ſe trouve aujourd'hui encore mieux confirmée par une médaille de Néron & d'Octavie, que le P. Froelich a fait graver, & par quelques autres dont on lui a communiqué la deſcription.

Sinope ayant reçu tant de bienfaits de Céſar, fit gloire de porter dans ſes médailles le nom de colonie julienne, *colonia julia Sinope*. Auguſte lui maintint apparemment ſes franchiſes & ſes priviléges dans le voyage qu'il fit en Aſie, l'an 12 de ſon empire, & de Rome 743, car elle joint la qualité d'Auguſta avec celle de Julia dans quelques-unes de ſes médailles; *colonia Julia Auguſta Sinope* dans Vaillant, au revers de Caracalla; *colonia Auguſta Sinope* dans Mezzabarbe, au revers de Gordien-Pie.

J'ai déja peut-être remarqué à l'article SÉRAPIS, (& j'en parlerai plus au long au mot TEMPLE DE SÉRAPIS) que ce dieu des Egyptiens

Egyptiens étoit celui de *Sinope*, & que ce ne fut pas sans de grandes raisons, que les Sinopiens prirent Jupiter Plutus, c'est-à-dire, Sérapis pour leur divinité tutélaire; car outre que plusieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter même, & non pas Apollon qui transporta de Grece en Asie *Sinope*, fondatrice de la ville de ce nom; les Sinopiens étoient aussi persuadés que c'étoit à Jupiter Plutus, dieu des mines, qu'ils étoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faisoient sur toutes les côtes de la mer Noire, d'une quantité prodigieuse de fer qu'ils tiroient des mines de leur contrée, & des pays voisins: raison pour laquelle vraisemblablement Pomponius Mela nomme les Sinopiens *chalybes*, c'est-à-dire, comme l'explique Eustache sur Denys le géographe, *forgerons*, artisans, ou marchands en fer, & leur canton *Chalybie*, comme pour faire entendre que les habitans s'adonnoient sur-tout à la fabrique du fer, & qu'ils en tiroient leur principale richesse.

Outre le profit immense que le négoce du fer produisoit aux Sinopiens, ils en tiroient encore un très-considérable de la pêche du thon, qui se faisoit sur leur rivage, où en certain temps, selon Strabon, ce poisson se vendoit en quantité, raison pour laquelle ils le représentoient sur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poisson venoit des Palus-Méotides, d'où il passoit à Trébizonde & à Pharnacie, où s'en faisoit la premiere pêche; il alloit delà le long de la côte de *Sinope* où s'en faisoit la seconde pêche, & traversoit ensuite jusqu'à Byzance, où s'en faisoit une troisieme pêche.

La terre de *Sinope* vantée par Dioscoride, Pline & Vitruve, étoit une espece de bol plus ou moins formé, que l'on trouvoit autrefois au voisinage de cette ville, & qu'on y apportoit, pour la distribuer à l'étranger; ce n'étoit au reste qu'un petit objet de commerce pour les Sinopiens: plusieurs autres villes de la Grece avoient des bols encore plus recherchés.

Voilà l'histoire complete de l'ancienne *Sinope*, en y comprenant même celle de son commerce. Je ferai un petit article de *Sinope* moderne, mais je ne puis terminer celui-ci, sans ajouter un mot du fameux Diogene, que j'ai déja nommé à la tête des hommes illustres dont cette ville a été la patrie.

Ce philosophe singulier, & bisarre dans ses manieres, mais vertueux dans ses principes, naquit à *Sinope*, dans la 91e olympiade, & mourut à Corinthe en allant aux jeux olympiques, la troisieme année de la 114e olympiade, âgé d'environ 90 ans, après avoir vécu dans l'étude de la morale, dans la tempérance, & le mépris des grandeurs du monde.

Il se soucioit peu d'être enterré, & cependant il le fut splendidement proche la porte de l'isthme du Péloponnèse; plusieurs villes de Grece se disputerent l'honneur de sa sépulture. Son tombeau, dont parle Pausanias, portoit un chien de marbre de Paros, avec une épitaphe. M. de Tournefort a vu cette épitaphe, qui est très-singuliere, sur un ancien marbre à Venise, dans la cour de la maison d'Erizzo. Les habitans de *Sinope* lui dresserent aussi des statues de bronze.

Il me semble donc que ceux qui ne proferent aujourd'hui le nom de Diogene que pour le rendre ridicule, montrent bien peu de connoissance de sa vie & de l'antiquité. Les Athéniens en jugerent différemment, car ils honorerent toujours sa pauvreté volontaire & son tonneau. Ils punirent sévérement le jeune homme qui s'étoit avisé de le lui rompre, & lui en donnerent un autre au nom de la république. Plutarque, Cicéron, Séneque, en un mot les premiers hommes de l'antiquité, n'ont parlé de Diogene qu'en termes pleins d'éloges, & l'on ne sauroit guere s'empêcher de les lui refuser, lorsqu'on envisage philosophiquement la grandeur de son ame.

Je ne m'étonne point qu'Alexandre ait admiré un homme de cette trempe. Ce prince, maître du monde, avoit vu venir à lui de toutes parts, les hommes d'états & les philosophes pour lui faire la cour. Diogene fut le seul qui ne bougea de sa place; il fallut que le conquérant d'Asie allât trouver le sage de *Sinope*. Dans cette visite, il lui offrit des richesses, des honneurs, & sa protection, & le sage lui demanda pour unique faveur qu'il voulût bien

ſe retirer un peu de ſon ſoleil, comme s'il eût voulu dire : ne m'ôtez point les biens de la nature, & je vous laiſſe ceux de la fortune. Alexandre comprit bien la vigueur d'une ame ſi haute, & ſe tournant vers les ſeigneurs de ſa cour : ſi je n'étois Alexandre, leur dit-il, je voudrois être Diogene ; c'eſt-à-dire, ſi je ne poſſédois tous les biens & tous les honneurs, je me tiendrois heureux de les mépriſer comme ce ſage.

Je n'ignore pas que ce ſeroit être ridicule de porter aujourd'hui une lanterne dans la même vue que le faiſoit Diogene, pour chercher un homme raiſonnable ; mais il faut bien qu'il n'ait pas abuſé de cette idée, puiſqu'elle ne parut point extravagante au peuple d'Athènes. Il y a mille choſes ſemblables chez les anciens, dont on pourroit ſe moquer, ſi on les interprétoit à la rigueur ; & ſelon les apparences, ce ne ſeroit pas avec fondement.

A l'égard du crime de fauſſe monnoie, pour lequel il fut contraint de quitter ſa patrie, il eſt excuſé par ſes contemporains, ſur ce qu'il ne s'y porta que par l'avis de l'oracle d'Apollon ; & s'il prit d'abord à la lettre la réponſe Delphique, ce ne fut que pour lui donner bientôt après une toute autre interprétation, en ſe ſervant d'une monnoie bien différente de celle qui avoit cours, ſi nous entendons par-là ſes maximes & ſon genre de vie.

Mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'eſt la ſagacité de ſon eſprit, ſes lumieres, & ſes connoiſſances. Le ſel de ſes bons mots, ſa fineſſe & la ſubtilité de ſes réparties, ont paſſé à la poſtérité. Si Ariſtipe, diſoit-il, ſavoit ſe contenter de légumes, il ne feroit pas ſans ceſſe ſa cour aux rois ; & quoi qu'en diſe Horace, éternel adulateur d'Auguſte, & détracteur impitoyable du philoſophe de *Sinope*, qu'il n'appelle que le *mordant cynique*, je ne ſais pas trop ce qu'Ariſtipe auroit pu répondre à Diogene.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que nous ne liſons point la liſte des livres qu'il avoit compoſés, ſans regretter la perte de pluſieurs de ſes ouvrages. Il poſſédoit à un degré éminent le talent de la parole, & avoit une éloquence ſi perſuaſive, qu'elle ſubjuguoit tous les cœurs. C'eſt par cette éloquence qu'il s'acquit pluſieurs diſciples, que diſtinguoit dans le monde leur naiſſance, leur rang ou leur fortune. Tels ont été Stilpon de Mégare, Onéſicrite & ſon fils, & Phocion, encore plus illuſtre qu'eux. Mais ſi vous voulez connoître plus particuliérement Diogene & ſa ſecte, *voyez le mot* CYNIQUE, *hiſt. de la Philoſophie.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SINOPE, (*Géog. mod.*) ville de l'Aſie mineure, anciennement compriſe dans la Paphlagonie, comme nous l'avons dit dans l'*article* précédent. Elle étoit à 50 ſtades d'Armène, bâtie à l'entrée d'une preſqu'iſle, dont l'iſthme n'a que deux ſtades (environ deux cens toiſes de largeur), elle avoit un bon port de chaque côté.

L'ancienneté de cette ville remonte au temps fabuleux, au temps même des Argonautes. Elle reçut ſon luſtre des Miléſiens, qui y envoyerent une colonie, & avec le temps elle devint aſſez puiſſante pour fonder elle-même d'autres colonies ſur les côtes du Pont-Euxin ; ſavoir à Cérаſunte & à Trapéſunte. Les rois de Pont s'en emparerent, & Mithridate fit de *Sinope* la capitale de ſes états. Lucullus joignit *Sinope* aux conquêtes de la république ; Jules-Céſar y envoya une colonie romaine, & Auguſte dans ſon voyage d'Aſie, lui confirma ſes franchiſes & ſes immunités.

Ses murailles étoient encore belles du temps de Strabon qui vivoit alors. Celles d'aujourd'hui ont été bâties ſous les derniers empereurs grecs ; ſon château eſt entiérement délabré. On ne trouve aucune inſcription dans la ville, ni dans les environs ; mais on en voit quantité dans le cimetiere des Turcs, parmi des chapiteaux, baſes & piédeſtaux. Ce ſont les reſtes des débris du magnifique gymnaſe, du marché, & des portiques dont Strabon fait mention. Les eaux y ſont excellentes, & l'on cultive dans les campagnes voiſines, des oliviers d'une grandeur aſſez raiſonnable.

Charatice capitaine mahométan, ſurprit *Sinope* du temps d'Alexis Comnène, dans le deſſein d'enlever les tréſors que les empereurs grecs y avoient mis en dépôt ; mais le ſultan lui manda par politique d'abandonner la place ſans y rien piller. Lorſque les croiſés ſe rendirent maîtres de Conſ-

tantinople, *Sinope* reſta aux Comnènes, & fut une des villes de l'empire de Trébizonde. Elle devint dans la ſuite une principauté indépendante, dont Mahomet II fit la conquête en 1461, ſur Iſmaël prince de *Sinope*; c'eſt ainſi que cette ville de l'Anatolie, qui a été épiſcopale dans le ve ſiecle, & qui n'eſt aujourd'hui qu'un bourg, a paſſé ſous la domination de la Porte ottomane.

Strabon qui ne négligeoit rien dans ſes deſcriptions, remarque que les côtes, depuis *Sinope* juſqu'en Bithynie, ſont couvertes d'arbres dont le bois eſt propre à faire des navires; que les campagnes ſont pleines d'oliviers, & que les menuiſiers de *Sinope* faiſoient de belles tables de bois d'érable & de noyer. Tout cela ſe pratique encore aujourd'hui, excepté qu'au lieu de tables qui ne conviennent pas aux Turcs, ils emploient l'érable & le noyer à faire des ſophas, & à boiſer des appartemens. Ainſi ce n'eſt pas contre ce quartier de la mer Noire qu'Ovide a déclamé avec tant de véhémence, dans ſa troiſieme lettre écrite du Pont à Rufin. *Longit. 52, 54; latit. ſeptent. 43.*

Aquila, auteur d'une verſion grecque de l'ancien teſtament, étoit de *Sinope*. Il publia deux éditions de cette verſion; la premiere parut l'année 12 de l'empereur Adrien, la 128e de J. C. Dans la premiere, il ſe donna plus de liberté pour rendre le ſens de l'original, ſans s'attacher ſervilement aux mots, & ſans faire une verſion littérale. Mais dans la ſeconde, il traduiſit mot à mot, ſans en excepter même les termes qui ne peuvent être bien rendus en grec, particuliérement la particule *eth*, qui lorſqu'elle déſigne ſeulement l'accuſatif en hébreu, n'a proprement aucune ſignification: cependant comme elle ſignifie ailleurs *avec*, Aquila la rendoit par la particule σὺν, ſans aucun égard au génie de la langue grecque.

S. Jérôme porte de cette verſion des jugemens contradictoires; tantôt il la loue, & tantôt il la blâme. Dans un endroit il en parle d'une maniere défavorable, & ailleurs il dit qu'Aquila a rendu l'original mot à mot, avec tout le ſoin & toute la fidélité poſſible, & non-trop ſcrupuleuſement comme quelques-uns le croient. Souvent il préfere cette verſion à celle des ſeptante, particuliérement ſes *quæſt. hebr. in Geneſ.* Origene en parle toujours avec éloge. Il eſt vrai que pluſieurs autres anciens, comme Euſebe, ſe plaignent ſouvent de l'inexactitude d'Aquila en bien des paſſages.

Malgré toutes leurs plaintes, les ſavans regrettent la perte des traductions d'Aquila, qui ſe ſeroient certainement conſervées juſqu'à nous, ſi les anciens en avoient connu le véritable uſage. Elles méritoient ces traductions, qu'on les eût ſouvent fait copier aux frais communs des égliſes, & qu'on les eût miſes dans les bibliotheques publiques, pour les tranſmettre à la poſtérité; mais les copiſtes de ces temps-là étoient employés par des gens ignorans à copier un nombre infini de pieces inutiles, tandis qu'on négligeoit des ouvrages importans, qui ſont des pertes irréparables.

Ce fut la ſeconde verſion d'Aquila, retouchée par cet écrivain, que les juifs helléniſtes reçurent, & ils s'en ſervirent partout dans la ſuite, au lieu de celle des ſeptante. De-là vient qu'il eſt ſouvent parlé de cette verſion dans le talmud, & jamais de celle des ſeptante. Cependant les Talmudiſtes, jaloux contre les Helléniſtes, firent leurs efforts pour en dégoûter les peuples, & pour les ramener à l'hébreu. Cette affaire cauſa tant de bruit & de diviſions, que les empereurs furent obligés de s'en mêler.

Juſtinien en particulier, publia une ordonnance qui ſe trouve encore dans ſes nouvelles conſtitutions, portant permiſſion aux Juifs de lire l'écriture dans leurs ſynagogues, dans la verſion grecque des ſeptante, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre langue il leur plairoit, ſelon les pays de leur demeure. Mais les docteurs juifs ayant réglé la choſe autrement, l'ordonnance de l'empereur ne ſervit de rien, ou de fort peu de choſe; car bientôt après les ſeptante & Aquila furent abandonnés: & depuis ce temps-là la lecture de l'écriture s'eſt toujours faite dans leurs aſſemblées en hébreu & en chaldéen, dont on ſe ſert même encore aujourd'hui dans quelques-unes de leurs ſynagogues, comme à Francfort. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SINOPE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la baſſe Normandie, au Cotentin. Elle ſort de pluſieurs ſources vers Famerville, & va tomber dans le havre de Quineville.

SINOPLE, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) couleur verte, qui ſe repréſente en gravure, par des lignes diagonales à droite.

Le *ſinople* eſt un émail qui ſignifie, *amour, jeuneſſe, beauté, abondance, liberté, joüiſſance, exemption, grace*; d'où vient qu'on ſcelle en cire verte, & en lacs de ſoie verte, les lettres de grace, d'abolition & de légitimation.

Les évêques ont pris le chapeau de *ſinople* ſur leurs armoiries, pour marque de leurs priviléges & exemptions de droits.

Le terme *ſinople* vient de la ville de Sinope en Aſie, où l'on faiſoit autrefois trafic de cette couleur.

Dufreſne du Bois, en Normandie; *de ſinople au chef denché d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.*

Vergeze d'Aubuſſargues, en Languedoc; *de ſinople au levrier d'argent, ayant un collier de gueules, bordé d'or; quatre roſes du ſecond émail aux cantons de l'écu.* (*G. D. L. T.*)

Quand une plante eſt feuillée, ſes feuilles ſont ordinairement de *ſinople.*

De Villers, en Picardie; *d'or à trois roſes de gueules tigées & feuillées de* ſinople.

De Verſoris, à Paris; *d'argent à la faſce de gueules, accompagnée de trois ancolies d'azur, tigées & feuillées de* ſinople.

Thumeri, à Paris; *d'or à la proie engrelée de ſable, accompagnée de quatre tulipes tigées & feuillées de* ſinople.

On voit que preſque toujours les plantes ſont tigées & feuillées de *ſinople.* Cependant il y a des exceptions: Courtin de Torſay, en Normandie; *porte de gueules à trois roſes d'or tigées & feuillées d'argent.*

SINSAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Japon, dont les feuilles diſpoſées en rond autour des petites branches, ſont longues d'environ trois pouces; épaiſſes, pointues, légérement ondées, ſans découpures à leur bord; d'un goût de ſagapenum, avec une chaleur mordicante. Ses fleurs ſont à quatre & cinq pétales, petites & rougeâtres. Ses baies ont la forme d'une poire, & la groſſeur de celles de l'aube-épine, renfermant quatre ſemences blanches, fendues en deux, & ſemblables à celles de l'oranger.

SINSICH, (*Géograp. mod.*) petite ville d'Allemagne au duché de Juliers. *Voyez* ZINZICH.

SINTAGORA, (*Géog. mod.*) ville de la preſqu'iſle de l'Inde, ſur la côte de Malabar, dans la partie ſeptentrionale du royaume de Canara, aux confins du royaume de Viſapour, près de l'embouchure de la riviere Aliga. (*D. J.*)

SINTIA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine aux environs de la Thrace; le pays où elle étoit ſituée eſt nommé *Sintice* par Tite-Live & par Ptolomée. (*D. J.*)

SINTOS *ou* SINTOISME, ſ. m. (*Hiſt. mod. Culte religieux.*) c'eſt le nom que l'on donne à la religion idolâtre la plus anciennement établie au Japon. Elle conſiſte dans le culte que l'on rend à des héros déifiés, que les Japonois adorent ſous le nom de *cami* ou *kami*, ce qui ſignifie *eſprits immortels.* On leur éleve des temples dans leſquels on conſerve des épées, & d'autres armes antiques dont ces héros, devenus dieux, ſe ſervoient pour exterminer les monſtres & les ennemis de l'empire. Les *ſintoïſtes* ont la vénération la plus profonde pour les reliques de ces dieux, qu'ils regardent comme les génies tutélaires de la nation, ſes fondateurs & ſes premiers rois. L'hiſtoire de ces dieux fait la principale partie de la théologie du *ſintos*; elle eſt remplie d'événemens miraculeux, de géans vaincus, de dragons exterminés, & d'autres aventures extraordinaires, qui reſſemblent beaucoup à celles qui ſont contenues dans nos anciens livres de chevalerie. Le chef de la religion du *ſintos* & le ſouverain pontife, ſe nomme *mikaddo* ou *dairi*; il a ſeul le droit de placer les héros & les grands hommes de la nation au rang des dieux. On prétend qu'il deſcend lui-même des anciennes divinités du pays, qui ſe font un devoir de le viſiter une fois tous les ans.

La religion du *ſintos* n'admet point la métempſycoſe; cependant ſes ſectateurs s'abſtiennent de tuer ou de manger les animaux utiles aux hommes. Ils croient l'immortalité de l'ame, & un état futur de

bonheur & de malheur. Ils ſont perſuadés que le diable anime le renard qu'ils appellent *ma*, c'eſt-à-dire, *eſprit malin*, parce que cet animal cauſe de grands dommages à leurs pays.

Les principaux objets de la religion du *ſintos* ſe réduiſent à quatre chefs.

1°. Les cérémonies légales : elles conſiſtent à ne point ſe ſouiller de ſang; à s'abſtenir de manger de la chair; à ne point toucher aux corps morts; il n'eſt point permis de ſe préſenter aux temples lorſque l'on eſt impur; toute effuſion de ſang, même la plus involontaire, eſt regardée comme une grande ſouillure, & l'on démoliroit un temple ſi un ouvrier qui travailleroit à ſa conſtruction, venoit à ſe bleſſer juſqu'à répandre du ſang. La plus grande de toutes les impuretés, eſt celle que l'on contracte par la mort de ſes parens; la ſouillure augmente à proportion de la proximité du degré. Quelques caſuiſtes ajoutent que l'on peut contracter l'impureté des autres, ce qui arrive, ſoit en voyant, ſoit en entendant, ſoit en diſant des choſes impures & malhonnêtes. Les *ſintoïſtes* les plus rigides croient encore que c'eſt un crime, que de ſe préſenter aux dieux avec un eſprit inquiet & chagrin; ils diſent que *les prieres des malheureux doivent être des objets fâcheux pour des êtres qui jouiſſent de la ſuprême félicité.*

2°. La célébration des fêtes de religion eſt le ſecond objet du *ſintoïſme*. Ces fêtes s'appellent *rébi*, voyez *cet article*. Les principales ſe célebrent en l'honneur de Tenſiodai-ſin, qui eſt le plus grand des dieux du *ſintoïſme*: les autres dieux ſont *Suwa*, *Fatzman*, *Moriſaki*, *Sitios*, *Sitenno*, *Gotſutenno*, *Inari*, *Idſumo*, *Jebiſa*, *Daikoku*, *Toſſi-toku*, *Fottei* ou *Miroku*.

3°. Un des principaux points de la religion du *ſintos* conſiſte à faire des pélerinages fréquens dans la province d'Isjé, où ſont les temples conſacrés au plus grand de leurs dieux, les femmes ne s'exemptent point de ce devoir; mais les grands s'en diſpenſent & font faire ce pélerinage par des ſubſtituts. Lorſque les pélerins ont viſité les ſaints lieux d'Isjé, on leur donne une boîte appellée *ofavai*, qu'ils ont en grande vénération. *Voyez* OFAVAI.

4°. La religion du *ſintos* a des ſociétés & des confréries religieuſes, & ſes moines. *Voyez* JAMMABOS.

SINTRA *ou* CINTRA, (*Géog. mod.*) montagne de Portugal dans l'Eſtramadure, à 7 lieues de Lisbonne. La terre y forme un cap avancé, que les anciens ont nommé *promontorium Lunæ* ou *promontorium Oliſiponente*; c'eſt le *Tagrus* ou *Tagrum* de Varron, *rei ruſt. l. II, c. v.* Ce cap eſt un rameau de la montagne *Sintra*, autrefois nommée *mons Lunæ*. C'eſt une montagne qui, par ſon élévation, ſe préſente de fort loin aux vaiſſeaux qui raſent cette côte. A l'un des côtés de cette montagne eſt un gros bourg qui porte ſon nom. Au ſommet de la montagne, il y a un monaſtere d'une vue charmante. D'un côté l'on voit l'Océan, de l'autre le Tage, & des deux côtés un payſage agréable de riches campagnes s'offre aux yeux. Au pié de la montagne *Sintra*, il y avoit anciennement un temple dédié au ſoleil & à la lune. (*D. J.*)

SINTZHEIM *ou* SINSHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Suabe, au petit pays Creigow, à 4 lieues d'Heidelberg, & à même diſtance d'Heilbron. Cette ville appartient à l'électeur Palatin, & les François la brûlerent avec quantité d'autres en 1689. *Long.* 27, 34; *lat.* 49, 15. (*D. J.*)

C'eſt auprès de cette ville que ſe donna un ſanglant combat entre M. de Turenne & le duc de Lorraine uni avec le comte de Caprara. Le général françois quoique moins fort, défit les Impériaux, & les força de repaſſer le Nekre & le Mein, & d'abandonner le Palatinat. (*C*)

SINUESSE, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le nouveau Latium, aux confins de la Campanie, au-delà du Liris, ſur le bord de la mer. Tite-Live, *l. X, c. xxj*, lui donne le titre de *colonie romaine*. La ville de Minturne, ſelon Strabon, *l. V*, étoit entre celles de *Formies* & de *Sinueſſa*. Pline, *l. III, c. v*, fait de *Sinueſſa* la derniere ville du Latium ajouté, & dit que quelques-uns l'avoient appellé *Sinope*; mais Tite-Live, *l. X, c. xxj*, fait entendre que *Sinueſſa* prit ce nom lorſque les Romains eurent envoyé une colonie dans un endroit où l'on croyoit qu'avoit été Sinope, ville grecque:

placuit ut duæ coloniæ circà Viſcinum & Falernum agrum deducerentur ; una ad oſtium Liris fluvii, quæ Minturna appellata ; altera in ſaltu Veſcino, Falernum contingente agrum, ubi Sinope dicitur græca urbs fuiſſe ; Sinueſſa *deindè ab colonis romanis appellata.* Les habitans de cette ville ſont appellés *Sinueſſani* ou *populus Sinueſſanus* par le même hiſtorien, & *Sinuiſani* dans une inſcription rapportée par Holſten, *p.* 224.

Il y avoit au voiſinage de cette ville des eaux minérales, qui en prenoient le nom d'*aquæ Sinueſſanæ*, & auxquelles on attribuoit la vertu de remédier à la ſtérilité des femmes, & de remettre l'eſprit aux hommes lorſqu'il étoit aliéné. C'étoient des bains d'eaux chaudes ; ce qui a fait que Silius Italicus, *l. VIII, verſ. 528*, a donné à la ville de *Sinueſſa* l'épithete de *tepens*. Nous voyons dans Tacite, *l. XII, c. lxvj*, que l'empereur Claude uſa de ces bains.

On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de *Sinueſſa*, & elles conſervent le nom de la ville. Il y a près de Monte-Dracone quelques ruines d'édifices, de même que vers le bord de la mer où ſans doute étoient les grandes murailles du port. (*D. J.*)

SINUEUX, adj. (*Gram.*) qui ne ſuit pas la ligne droite. *Voyez* SINUOSITÉ.

SINUEUX, *en terme de Chirurgie*, ſe dit des ulceres étroits, profonds & tortueux. *Voyez* SINUS & FISTULE. (*Y*)

SINUOSITÉ, ſ. f. (*Phyſ. & Géogr.*) ſuite de détours en forme d'arcs alternativement placés en ſens contraire.

C'eſt la *ſinuoſité* des côtes de la mer qui forme les baies, les ports, & ſervit de modele à Dédale pour faire ſon labyrinthe. *Voyez* BAIE, PORT, &c. *Voyez auſſi* LABYRINTHE.

SINUOSITÉ, ſ. f. (*Oſtéol.*) nom que les anatomiſtes donnent à une cavité oblongue de l'os ; cette cavité eſt faite en forme de gouttiere, ayant plus d'étendue dans ſa longueur que dans ſa largeur ; telle eſt celle qui ſe remarque à la partie ſupérieure de l'humerus, &c. (*D. J.*)

SINUOSITÉ, *terme de Chirurgie & d'Anatomie*, tour & détour que fait un ulcere dans les chairs. *V.* SINUS & FISTULE. (*Y*)

SINUS *ou* SINUS DROIT, *en Trigonométrie*, eſt une ligne droite tirée d'une extrémité d'un arc perpendiculairement ſur le rayon qui paſſe par l'autre extrémité.

Le *ſinus* d'un arc eſt la moitié de la corde du double de cet arc. *Voyez* ARC.

Ainſi la ligne *AD*, *Pl. Trigonom. fig. 1*, qui eſt moitié de la corde *AB* du double de l'arc *AEB*, eſt le *ſinus droit*, ou ſimplement le *ſinus* de l'arc *AE*.

Le *ſinus total* eſt le *ſinus* du quart de cercle *HE* ou de 90 degrés, c'eſt-à-dire le *ſinus total* eſt la même choſe que le rayon *HC*. *Voyez* RAYON.

Sinus verſe eſt une partie *ED* du *ſinus* total ou rayon, compriſe entre le *ſinus* droit *AD* & l'arc *AE*.

1°. Le *ſinus* droit *AD* étant perpendiculaire au rayon *EC*, tous les *ſinus* tirés ſur le même rayon, ſont paralleles les uns aux autres.

2°. Puiſque l'arc *AE* eſt la même meſure de l'angle *ACE*, & *AI* la meſure de l'angle contigu *ACI*, & le quart de cercle *HE* la meſure de l'angle droit ; *AD* eſt auſſi le *ſinus* droit & *ED* le *ſinus* verſe des angles *ACE* & *ACI*, & le *ſinus* total eſt le *ſinus* de l'angle droit.

3°. Deux angles contigus, comme *ACE* & *ACI*, ont le même *ſinus*.

4°. Les *ſinus* des angles obtus ſont les mêmes que ceux de leur complément à deux angles droits.

5°. Tous les *ſinus* d'arcs ſemblables ont le même rapport à leurs rayons.

Le *ſinus* du complément ou le co-*ſinus* de l'arc *AE* eſt le *ſinus* de l'arc *AH*, qui eſt ſon complément à un quart de cercle. *Voyez* CO-SINUS.

Pareillement le co-*ſinus* de l'arc *AH* eſt le *ſinus* de l'arc *AE*.

Pour avoir en nombre la valeur des *ſinus*, &c. on prend le rayon pour l'unité, & on détermine la valeur des *ſinus*, des tangentes & des ſécantes en parties du rayon. Si nous apprenons par l'almageſte de Ptolomée, que les anciens diviſoient le rayon en ſoixante parties, qu'ils appelloient *degrés*, & par là ils déterminoient les cordes en minutes, ſecondes & tierces, c'eſt-à-dire en fractions ſexagéſimales du rayon, dont ils ſe ſervoient pareillement dans la réſolution des triangles (*Voyez* SEXAGÉSIMAL, DEGRÉ, &c.) les Arabes ſont, à ce

qu'il paroît, les premiers qui ont fait uſage des *ſinus* ou demi-cordes. *Voyez* CORDES.

Regiomontanus diviſa d'abord, comme les anciens, le rayon en 60 degrés, & détermina les *ſinus* des différens degrés par leurs fractions décimales; mais dans la ſuite il trouva qu'il étoit bien plus commode de prendre le rayon pour l'unité, & ainſi il introduiſit dans la trigonométrie la méthode dont on ſe ſert à préſent.

Dans les tables communes des *ſinus* & des tangentes, on conçoit le rayon comme diviſé en 10000000 parties: on ne va jamais plus loin pour déterminer la quantité de ces *ſinus* & de ces tangentes. Ainſi comme le côté d'un hexagone ſoutient la ſixieme partie d'un cercle & eſt égal au rayon, de même auſſi le *ſinus* de 30° eſt 5000000.

1°. Le *ſinus AD* étant donné, trouver le *ſinus* du complément: ôtez le quarré du *ſinus AD* du quarré du rayon *AC*; le reſte ſera le quarré du *ſinus AG* du complément: d'où tirant la racine quarrée, l'on a le *ſinus* du complément; par exemple, ſuppoſons *AC*, 10000000, & *AD* 5000000, on trouvera que *AG ſinus* de 60° eſt 8660254.

2°. Le *ſinus AD* de l'arc *AE* étant donné, trouver le *ſinus* de la moitié de l'arc ou la moitié de *AE*; trouvez la corde de l'arc *AE*, *voyez* CORDE, car la moitié de cette corde eſt ſon *ſinus*. Ainſi ſuppoſons *DC* & *AD* connues, comme dans le problême précédent, nous trouverons que le *ſinus* de la moitié de la corde *AE* ou le *ſinus* de 15° = 2588190.

3°. Le *ſinus DG* de l'arc *DF* étant donné, trouver le *ſinus DE* de l'arc double *DB*, *fig. 6*. Puiſque les angles en *E* & en *G* ſont des angles droits, & que l'angle *B* eſt commun à chaque triangle *BCG* & *DEB*, nous aurons *BC* : *CG* :: *BD* : *DE*; donc *CG* étant trouvé par le ſecond problême, & *BD* étant double de *DG*, on peut trouver *DE* par la regle de proportion.

4°. Les *ſinus FG* & *DE*, *fig. 7*, des arcs *FA* & *DA*, dont la différence *DF* eſt plus grande que 45 minutes, étant donnés, trouver un *ſinus* intermédiaire quelconque, comme *IL*. Trouvez une quatrieme proportionnelle à la différence *FD* des arcs dont les *ſinus* ſont donnés, à la différence de l'arc *IF* dont on cherche le *ſinus*, & à la différence *DH* des *ſinus* donnés: ajoutez-la au plus petit *ſinus* donné *FG*, la ſomme ſera le *ſinus* demandé.

5°. Trouver le *ſinus* de 45 degrés; ſoit *HI*, *fig. 1*, un quart de cercle, *HCI* ſera un angle droit; par conſéquent le triangle ſera rectangle, donc $HI^2 = HC^2 + \overline{CI}^2 = 2\,HC^2$. C'eſt pourquoi puiſque *HC ſinus* total eſt 10000000; ſi du quarré de $2\,HC^2$, qui eſt 200000000000000, on extrait la racine quarrée 14142136; on aura la corde *HI*, dont la moitié 7071068 eſt le *ſinus* demandé 45 degrés.

6°. Le *ſinus* d'une minute ou de 60″, *FG*, *fig. 7*, étant donné, trouver le *ſinus* d'une ou pluſieurs ſecondes *MN*. Puiſque les arcs *AM* & *AF* ſont bien petits, *AMF* pourra être priſe pour une ligne droite, ſans qu'il y ait d'erreur ſenſible dans les fractions décimales du rayon dans leſquelles le *ſinus* eſt exprimé, c'eſt-à-dire que les arcs *AM* & *AF* ſeront regardés comme proportionnels à leurs cordes; c'eſt pourquoi puiſque *MN* eſt parallele à *FG*, on aura *AF* : *FG* :: *AM* : *MN*; donc *AF*, *FG* & *AM* étant donné, on trouve aiſément *MN*.

Conſtruire un canon des *ſinus*. Les *ſinus* de 30°, 15°, 45° & 36°, étant trouvés, (nous avons montré ci-deſſus la maniere de trouver les trois premiers, &, à l'égard du quatrieme, c'eſt la moitié du côté du pentagone, *voyez* PENTAGONE), on peut de-là conſtruire un canon de tous les *ſinus* à chaque minute & à chaque ſeconde; car avec le *ſinus* de 36° on trouve ceux de 18°, 9°, 4°, 30′, & 2°, 15′, par le ſecond problême: ceux de 54°, 72°, 81°, 85°, 30′, & 87° 45′, *&c.* par le premier problême; d'ailleurs avec les *ſinus* de 45° on trouve le *ſinus* de 22°, 30′, 11°, 15′, *&c.* Avec les *ſinus* de 30° & de 54°, on trouve le *ſinus* de 12°. Avec le *ſinus* de 12° on trouve ceux de 6°, de 3°, de 1°, 30′, 35′, 78″, *&c.* Avec le *ſinus* de 15° on trouve le *ſinus* de 7°, 30′, *&c.* juſqu'à ce qu'on ait 120 *ſinus*, qui ſe ſuivent réguliérement à 45″ près les uns des autres. On peut trouver les autres *ſinus* intermédiaires par le cinquieme problême, & ainſi le canon ſera complet.

Le *sinus* d'un arc étant donné, trouver la tangente & la sécante. *Voyez* TANGENTE & SÉCANTE.

Pour trouver le logarithme d'un *sinus* donné, *voyez* LOGARITHME.

Dans tous triangles, les côtés sont comme les *sinus* des angles opposés. *V.* TRIANGLE.

Le *sinus BC*, *fig. 9*, & le *sinus* verse *AB* étant donnés, trouver l'arc *FC* en degrés. Trouvez le demi-diametre *AD*, alors dans le triangle *DBC*, outre l'angle droit *B*, vous trouverez par les côtés *BC* & *DC* l'angle *ADC*, qui fait voir combien l'arc a de degrés; le double de cet arc est l'arc *FC*. Ce problême est d'usage pour trouver le segment d'un cercle. *Voyez* SEGMENT.

Sinus artificiel signifie *logarithme* d'un *sinus*. *Voyez* LOGARITHME.

Ligne des sinus est une ligne sur le compas de proportion. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION, *&c. Chambers.* (*E*)

Formules des sinus. x étant le *sinus* d'un angle, & 1 le *sinus* total, $\sqrt{1-xx}$ est son co-*sinus*; $\overline{x}$, sa sécante; $\frac{1}{\sqrt{1-xx}}$, sa co-sécante; $\frac{x}{\sqrt{1-xx}}$ sa tangente.

De plus, si on nomme z un angle quelconque, on aura son *sin.* $= c\,\frac{2\sqrt{-1}\ -2\sqrt{-1}}{\ \ 2\sqrt{-1}}$, & son co-*sinus* $c\,\frac{+c\ \ -2\sqrt{-1}}{2}$. *Voyez* le *calcul intégral* de M. de Bougainville.

En général, *sin. d.* cos. $b = \frac{\text{sin. } d+b}{2} + \text{sin. } \frac{d-b}{2}$.

Sin. d. sin. $b = -\frac{1}{2}$ cos. $d+b+\frac{1}{2}$ cos. $d-b$.

Co-*sin. d* cos. $b = \text{cos. } \frac{d+b}{2} + \text{cos. } \frac{d-b}{2}$.

Sin. $d+b = \text{sin. } d \text{ cos. } b + \text{sin. } b \text{ cos. } d$.

Co-*sin.* $d+b = \text{cos. } d \text{ cos. } b - \text{sin. } b \text{ sin. } d$.

Courbe des sinus, est une courbe dans laquelle les abscisses représentent les arcs de cercle; les ordonnées représentent les *sinus* de ces angles.

Donc si z représente les abscisses, on aura l'ordonnée $y = \text{sin. } z = c\,\frac{2\sqrt{-1}\ -2\sqrt{-1}}{\ \ 2\sqrt{-1}}$, ou bien $dz = \frac{dy}{\sqrt{1-yy}}$. Par ces formules on trouvera aisément les propriétés de cette courbe, ses tangentes, sa quadrature, *&c.* (*O*)

A la suite de ce bel article de M. d'Alembert *sur les* sinus, *nous croyons bien mériter de nos lecteurs en mettant ici sous leurs yeux la démonstration abrégée de deux beaux théorèmes sur la même matiere.*

I. Soit φ un angle quelconque, ε le nombre dont le logarithme hyperbolique est 1; & l'on aura

$$\text{sin. } \varphi = \frac{\varepsilon^{\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\varphi\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$$

$$\text{cos. } \varphi = \frac{\varepsilon^{\varphi\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\varphi\sqrt{-1}}}{2}.$$

Ces deux beaux théorèmes se trouvent démontrés dans plusieurs excellens ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde: néanmoins, pour épargner à quelques-uns de nos lecteurs la peine de puiser dans des sources étrangeres, nous représenterons ici, en peu de mots, la démonstration.

Soit $d\varphi = \frac{du}{\sqrt{1-u^2}}$, je change d'abord cette équation en celle-ci, $-d\varphi\sqrt{-1} = \frac{du}{\sqrt{u^2-1}}$; faisant ensuite $\sqrt{u^2-1} = x-u$, je trouve $-d\varphi\sqrt{-1} = \frac{dx}{x}$; d'où je tire $\varepsilon^{-\varphi\sqrt{-1}} = \frac{1}{\sqrt{-1}}\left(u+\sqrt{u^2-1}\right)$, & $u = \text{sin. } \varphi\,(16) = \frac{\varepsilon^{\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\varphi\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$.

L'équation $d\varphi = -\frac{du}{\sqrt{1-u^2}}$, donneroit, en suivant le même procédé, la valeur de cos. $\varphi = \frac{\varepsilon^{\varphi\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\varphi\sqrt{-1}}}{2}$; mais il est plus simple de l'obtenir cette valeur, en substituant dans $\sqrt{1-\text{sin. }^2\varphi}$, celle de *sin.* φ déja trouvée. Cela posé,

II. 1°. *sin.* α cos. $\beta = \left(\frac{\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}\right)\left(\frac{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}}}{2}\right)\ldots =$

$$\frac{1}{2}\left(\frac{\varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha-\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha-\beta)\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}\right)\ldots = \frac{1}{2}\,\text{sin. } (\alpha+\beta) + \frac{1}{2}$$

sin.

$\frac{1}{2\sqrt{-1}}$ *fin.* $(\alpha-\beta)$. de même, *fin.* β cof. $\alpha = \left(\frac{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}\right)\left(\frac{\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}}{2}\right)$ $= \frac{1}{2}$ *fin.* $(\alpha+\beta) - \frac{1}{2}$ *fin.* $(\alpha-\beta)$; donc *fin.* $(\alpha \pm \beta) =$ *fin.* α cof. $\beta \pm$ *fin.* β cof. α.

2°. cof. α cof. $\beta = \left(\frac{\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}}{2}\right)\left(\frac{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}}}{2}\right) = \frac{1}{2}\left(\frac{\varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha-\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(\alpha-\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}}}{2}\right) = \frac{1}{2}$ cof. $(\alpha+\beta) + \frac{1}{2}$ cof. $(\alpha-\beta)$. Par un semblable calcul, *fin.* α *fin.* $\beta = \left(\frac{\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}\right)\left(\frac{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}\right)$ $= \frac{1}{2}$ cof. $(\alpha-\beta) - \frac{1}{2}$ cof. $(\alpha+\beta)$; donc cof. $(\alpha \pm \beta) =$ cof. α cof. $\beta \mp$ *fin.* α *fin.* β &c. Il sera facile de trouver, par le moyen que nous venons de mettre en œuvre, toutes les autres formules de la théorie des *sinus*. Ce détail est trop curieux, pour en dérober le plaisir à mes lecteurs: mon but principal dans cet article, est de donner une méthode simple & directe pour sommer les suites, dont les termes sont des puissances semblables de *sinus* ou cosinus d'arcs qui forment une progression arithmétique.

III. *Problème I.* Sommer la suite $S =$ *fin.* $\alpha +$ *fin.* $(\alpha+\beta) +$ *fin.* $(\alpha+2\beta) \ldots\ldots +$ *fin.* $(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. Je donne à la suite proposée cette forme, $S = \frac{1}{2\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots\ldots + \varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right)$, & je remarque aussi-tôt que les exponentielles imaginaires positives se succedent en progression géométrique, ainsi que les négatives; on a donc $S = \frac{1}{2\sqrt{-1}}\left(\frac{\varepsilon^{(\alpha+n\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}}}{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} - 1} + \frac{\varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha+n\beta)\sqrt{-1}}}{\varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}} - 1}\right) = 2\frac{1}{\sqrt{-1}}\left(\frac{\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}}{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}}} - \frac{\varepsilon^{(\alpha-\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha-\beta)\sqrt{-1}}}{\varepsilon^{\beta\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-\beta\sqrt{-1}}}\right) = \frac{\text{cof. } (\alpha-\frac{1}{2}\beta) - \text{cof. } (\alpha+n-\frac{1}{2}\beta)}{2 \text{ fin. } \frac{1}{2}\beta} = \frac{\text{fin. } (\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta) \text{ fin. } \frac{1}{2}n\beta}{\text{fin. } \frac{1}{2}\beta}$.

IV. *Problème II.* Sommer la suite $S =$ cof. $\alpha +$ cof. $(\alpha+\beta) +$ cof. $(\alpha+2\beta) + \ldots +$ cof. $(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. On trouvera par un calcul semblable au précédent $S = \frac{1}{2}\left(\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots\ldots + \varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{-(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) = \frac{\text{cof. } \alpha - \text{cof. } (\alpha+n\beta) - (\text{cof. } (\alpha-\beta) - \text{cof. } (\alpha+(n-1)\beta))}{2(1-\text{cof. } \beta)} = \frac{\text{fin. } (\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta) \text{ fin. } \frac{1}{2}n\beta}{\text{fin. } \frac{1}{2}\beta}$.

V. *Problème III.* Trouver la somme de la serie $S =$ *fin.*^{2} $a +$ *fin.*^{2} $(\alpha+\beta) \ldots. +$ *fin.*^{2} $(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. Puisque (1) *fin.*^{2} $\phi = \frac{1}{2} - \frac{1}{4}\left(\varepsilon^{2\phi\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-2\phi\sqrt{-1}}\right)$, il est clair que $S = \frac{n}{2} - \frac{1}{4}\left(\varepsilon^{2\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-2\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} + \ldots\ldots + \varepsilon^{-(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) =$ (4) $\frac{n}{2} - \frac{1}{2}\left(\frac{\text{cof. } (2\alpha+(n-1)\beta) \text{ fin. } n\beta}{\text{fin. } \beta}\right) = \ldots = \frac{n \text{ fin. } \beta - \text{cof. } (2\alpha+(n-1)\beta) \text{ fin. } n\beta}{2 \text{ fin. } \beta}$.

VI. *Problème IV.* Trouver la somme S de la série cof.^{2} $\alpha +$ cof.^{2} $(\alpha+\beta) + \ldots +$ cof.^{2} $(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. $S=\frac{n\ \text{sin.}\ \beta+\text{cos.}\ (2\alpha+(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ n\beta}{2\ \text{sin.}\ \beta}$.

VII. *Problème V.* Quelle eſt la ſomme de la ſuite $=\text{sin.}^3(\alpha+\beta)+\ldots+\text{sin.}^3(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. $S=(1)\ \frac{3}{8\sqrt{-1}}\Big(\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}}+\varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}}+\ldots+\varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}}-\ldots-\varepsilon^{-(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\Big)\ldots-$

$\frac{1}{8\sqrt{-1}}\Big(\varepsilon^{3\alpha\sqrt{-1}}+\varepsilon^{(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}}+\ldots+\varepsilon^{(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-3\alpha\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}}-\ldots-\varepsilon^{-(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\Big)=$

$(3)\ \frac{3}{4}\Big(\frac{\text{sin.}\ (\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ \frac{1}{2}n\beta}{\text{sin.}\ \frac{1}{2}\beta}\Big)-\frac{1}{4}\Big(\frac{\text{sin.}\ (3\alpha+\frac{3}{2}(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ \frac{3}{2}n\beta}{\text{sin.}\ \frac{3}{2}\beta}\Big)=$

$\frac{1}{4}\Big(\frac{3\ \text{sin.}\ (\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ \frac{1}{2}n\beta}{\text{sin.}\ \frac{1}{2}\beta}-\frac{\text{sin.}\ (3\alpha+\frac{3}{2}(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ \frac{3}{2}n\beta}{\text{sin.}\ \frac{3}{2}\beta}\Big)$.

VIII. *Problème VI.* Quelle eſt la ſomme de la ſuite $S=\text{cos.}^3\alpha+\text{cos.}^3(\alpha+\beta)+\ldots+\text{cos.}^3(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. $(4)\ S=\frac{1}{4}\Big(\frac{3\ \text{cos.}\ (\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta)}{\text{sin.}\ \frac{1}{2}\beta}\ \frac{\text{sin.}\ \frac{1}{2}n\beta}{}+\frac{\text{cos.}\ (3\alpha+\frac{3}{2}(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ \frac{3}{2}n\beta}{\text{sin.}\ \frac{3}{2}\beta}\Big)$; &c.

IX. *Problème VII.* Sommer la ſérie $S=\text{sin.}\ \alpha\ \text{cos.}\ \alpha+\text{sin.}\ (\alpha+\beta)\ \text{cos.}\ (\alpha+\beta)+\ldots+\text{sin.}\ (\alpha+(n-1)\beta)\ \text{cos.}\ (\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. On changera (1) l'expreſſion de cette ſérie en celle-ci:

$\frac{1}{4\sqrt{-1}}\Big(\varepsilon^{2\alpha\sqrt{-1}}+\varepsilon^{(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}}+\ldots+\varepsilon^{(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-2\alpha\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}}-\ldots-\varepsilon^{-(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\Big)$, & l'on aura immédiatement (3) $S=\frac{\text{sin.}\ (2\alpha+(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ n\beta}{2\ \text{sin.}\ \beta}$.

X. *Problème VIII.* Trouver la ſomme S de la ſérie $\text{sin.}^2\alpha\ \text{cos.}^2\alpha+\text{sin.}^2(\alpha+\beta)\ \text{cos.}^2(\alpha+\beta)+\ldots+\text{sin.}^2(\alpha+(n-1)\beta)\ \text{cos.}^2(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. $S=\frac{n}{8}-\frac{1}{16}\Big(\varepsilon^{4\alpha\sqrt{-1}}+\varepsilon^{(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}}+\ldots+\varepsilon^{(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}}+\varepsilon^{-4\alpha\sqrt{-1}}+\varepsilon^{-(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}}+\ldots+\varepsilon^{-(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\Big)=$

$(4)\ \frac{1}{8}\Big(\frac{n\ \text{sin.}\ 2\beta-\text{cos.}\ (2\alpha+2(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ 2n\beta}{\text{sin.}\ 2\beta}\Big)$.

XI. *Problème IX.* Sommer la ſuite $S=\text{sin.}^3\alpha\ \text{cos.}^3\alpha+\text{sin.}^3(\alpha+\beta)\ \text{cos.}^3(\alpha+\beta)+\ldots+\text{sin.}^3(\alpha+(n-1)\beta)\ \text{cos.}^3(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. $\text{sin.}^3\varphi\ \text{cos.}^3\varphi=\frac{1}{64\sqrt{-1}}\Big(3\varepsilon^{2\varphi\sqrt{-1}}-3\varepsilon^{-2\varphi\sqrt{-1}}-\varepsilon^{6\varphi\sqrt{-1}}+\varepsilon^{-6\varphi\sqrt{-1}}\Big)=$

$\frac{3}{64\sqrt{-1}}\Big(\varepsilon^{2\varphi\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-2\varphi\sqrt{-1}}\Big)-\frac{1}{64\sqrt{-1}}\Big(\varepsilon^{6\varphi\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-6\varphi\sqrt{-1}}\Big)$. La ſérie propoſée devient donc .... $S=\frac{3}{64\sqrt{-1}}\Big(\varepsilon^{2\alpha\sqrt{-1}}+\varepsilon^{(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}}+\ldots+\varepsilon^{(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-2\alpha\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}}-\ldots-\varepsilon^{-(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\Big)-\frac{1}{64\sqrt{-1}}\Big(\varepsilon^{6\alpha\sqrt{-1}}+\varepsilon^{(6\alpha+6\beta)\sqrt{-1}}+\ldots+\varepsilon^{(6\alpha+6(n-1)\beta)\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-6\alpha\sqrt{-1}}-\varepsilon^{-6(\alpha+\beta)\sqrt{-1}}-\ldots-\varepsilon^{-(6\alpha+6(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\Big)=$

$(3)\ \frac{3}{32}\Big(\frac{\text{sin.}\ (2\alpha+(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ n\beta}{\text{sin.}\ \beta}\Big)-\frac{1}{32}\Big(\frac{\text{sin.}\ (6\alpha+3(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ 3n\beta}{\text{sin.}\ 3\beta}\Big)=$

$\frac{1}{32}\Big(\frac{3\ \text{sin.}\ (2\alpha+(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ n\beta}{\text{sin.}\ \beta}-\frac{\text{sin.}\ (6\alpha+3(n-1)\beta)\ \text{sin.}\ 3n\beta}{\text{sin.}\ 3\beta}\Big)$, &c.

XII. *Problème X.* Trouver la ſomme S de la ſérie $\text{sin.}^2\alpha\ \text{cos.}^2\alpha+\text{sin.}^2(\alpha+\beta)\ \text{cos.}^2(\alpha+\beta)+\ldots+\text{sin.}^2(\alpha+(n-1)\beta)\ \text{cos.}^2(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. $S=\frac{1}{8}\Big(\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}}+\varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}}+\ldots+\varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}}+\varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}}+\varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}}+\ldots+\varepsilon^{-(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\Big)-\frac{n}{8}$

$\left(\varepsilon^{3\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-3\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{-(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{-(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) =$

(4) $\frac{1}{4}\left(\frac{\cos.\left(\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta\right)\sin.\frac{1}{2}n\beta}{\sin.\frac{1}{2}\beta}\right) - \frac{1}{4}\left(\frac{\cos.\left(3\alpha+\frac{3}{2}(n-1)\beta\right)\sin.\frac{3}{2}n\beta}{\sin.\frac{3}{2}\beta}\right) = \frac{1}{4}\left(\frac{\cos.\left(\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta\right)\sin.\frac{1}{2}n\beta}{\sin.\frac{1}{2}\beta} - \frac{\cos.\left(3\alpha+\frac{3}{2}(n-1)\beta\right)\sin.\frac{3}{2}n\beta}{\sin.\frac{3}{2}\beta}\right)$.

XIII. *Problême XI.* Sommer la ſuite $S = \sin.\alpha\cos.^2\alpha + \sin.(\alpha+\beta)\cos.^2(\alpha+\beta) + \ldots + \sin.(\alpha+(n-1)\beta)\cos.^2(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. Si l'on cherche (1) la valeur de $\sin.\varphi\cos.^2\varphi$, on trouvera qu'elle a pour expreſſion $\frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\varphi\sqrt{-1}} + \varepsilon^{3\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-3\varphi\sqrt{-1}}\right)$; d'où l'on conclura $S = \frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(\alpha+\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(\alpha+(n-1)\beta)\sqrt{-1}} + \varepsilon^{3\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-3\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(3\alpha+3\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(3\alpha+3(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) =$

(3) $\frac{1}{4}\left(\frac{\sin.\left(\alpha+\frac{1}{2}(n-1)\beta\right)\sin.\frac{1}{2}n\beta}{\sin.\frac{1}{2}\beta} + \frac{\sin.\left(3\alpha+\frac{3}{2}(n-1)\beta\right)\sin.\frac{3}{2}n\beta}{\sin.\frac{3}{2}\beta}\right)$.

XIV. *Problême XII.* Trouver la ſomme S de la ſuite $\sin.^3\alpha\cos.\alpha + \sin.^3(\alpha+\beta)\cos.(\alpha+\beta) + \ldots + \sin.^3(\alpha+(n-1)\beta)\cos.(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. On a (1) $\sin.^3\varphi\cos.\varphi = \frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{2\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\varphi\sqrt{-1}}\right) - \frac{1}{16\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{4\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-4\varphi\sqrt{-1}}\right)$, & par conſéquent $S = \frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{2\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) - \frac{1}{16\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{4\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-4\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) =$

(3) $\frac{1}{8}\left(\frac{2\sin.(2\alpha+(n-1)\beta)\sin.n\beta}{\sin.\beta} - \frac{\sin.(4\alpha+2(n-1)\beta)\sin.2n\beta}{\sin.2\beta}\right)$.

XV. *Problême XIII.* Sommer la ſuite $S = \sin.\alpha\cos.^3\alpha + \sin.(\alpha+\beta)\cos.^3(\alpha+\beta) + \ldots + \sin.(\alpha+(n-1)\beta)\cos.^3(\alpha+(n-1)\beta)$?

Solution. Puiſque $\sin.\varphi\cos.^3\varphi = \frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{2\varphi\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\varphi\sqrt{-1}}\right) + \frac{1}{16\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{4\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-4\varphi\sqrt{-1}}\right)$, il s'enſuit que $S = \frac{1}{8\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{2\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-2\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(2\alpha+2\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(2\alpha+2(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) + \frac{1}{16\sqrt{-1}}\left(\varepsilon^{4\alpha\sqrt{-1}} + \varepsilon^{(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}} + \ldots + \varepsilon^{(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-4\alpha\sqrt{-1}} - \varepsilon^{-(4\alpha+4\beta)\sqrt{-1}} - \ldots - \varepsilon^{-(4\alpha+4(n-1)\beta)\sqrt{-1}}\right) =$

(3) $\frac{1}{8}\left(\frac{2\sin.(2\alpha+(n-1)\beta)\sin.n\beta}{\sin.\beta} + \frac{\sin.(4\alpha+2(n-1)\beta)\sin.2n\beta}{\sin.2\beta}\right)$ &c.

On ſommeroit de la même maniere les puiſſances ſupérieures des *ſinus* & des coſinus; mais le lecteur s'épargnera la monotonie de ce calcul, en généraliſant la ſolution des problêmes précédens. La route qu'il doit ſuivre eſt toute tracée.

XVI. Les quantités angulaires *ſin.* φ, *coſ.* φ, *tang.* φ, *cot.* φ, *&c.* étant des quantités variables, ſont ſuſceptibles de différentiation. Pour trouver de la maniere la plus ſimple la loi qu'il faut ſuivre, en les différentiant, j'appelle φ l'arc AM, (*fig.* 2, *pl. de Géométrie*), & je repréſente, par 1 ſon rayon CA; puis menant les deux *ſinus* MP, mp, & la ligne Mr parallele à Pp, je trouve, d'après la ſimilitude des triangles MPC, Mrm, $d\sin.\varphi = d\varphi\cos.\varphi$, & $d.\cos.\varphi = -d\varphi\sin.\varphi$, d'où il eſt aiſé

de conclure $d.$ tang. $\varphi = \frac{d}{\text{cos. }^2\varphi}$ ..... $d.$ cot. $\varphi = -\frac{d\varphi}{\text{sin. }^2\varphi}$ .... $d.$ sec. $\varphi = \frac{d\varphi \text{ sin. } \varphi}{\text{cos. }^2\varphi}$ ..... $d.$ cosec. $\varphi = -\frac{d\varphi \text{ cos. } \varphi}{\text{sin. }^2\varphi}$ .... $d.$ *sin. v.* $\varphi = d\varphi$ *sin.* φ .... $d.$ cos. *v.* $\varphi = -d\varphi$ cos. φ. équations qui donnent pour la différentielle de l'arc φ, $d\varphi = \frac{d. \text{ sin. } \varphi}{\sqrt{1-\text{sin. }^2\varphi}} = -\frac{d. \text{ cos. } \varphi}{\sqrt{1-\text{cos. }^2\varphi}} =$ cos. ^{2} φ. $d.$ tang. $\varphi = \frac{d. \text{ tang. } \varphi}{1+\text{tang. }^2\varphi} = -\frac{d. \text{ cot. } \varphi}{1+\text{cot. }^2\varphi} =$ .... &c. (*Cet article eſt de M. l'abbé* BERTRAND.)

SINUS, ſ. m. (*Oſteolog.*) eſpece de cavité d'un os qui a plus d'étendue dans ſon fond que dans ſon entrée, c'eſt ce qu'on remarque à l'égard des *ſinus* frontaux, des maxillaires, *&c.* (*D. J.*)

SINUS du cerveau, (*Anatom.*) Les *ſinus du cerveau* ſont des canaux veineux, plus amples & moins coniques, par rapport à leurs arteres correſpondantes, que les anciens ne le ſont ordinairement, par rapport aux leurs. Dans ces *ſinus*, ſe raſſemble comme dans une eſpece d'entrepôt, le ſang de différentes veines, pour être de-là diſtribué dans les véritables veines, qui doivent le rapporter au cœur.

Il y a quatre *ſinus* principaux, le longitudinal ſupérieur, qui reçoit le ſang de quelques parties externes de la tête & de la dure-mere, de la pie-mere, & même de l'extérieur du cerveau; deux *ſinus* latéraux par rapport à lui, l'un droit & l'autre gauche, qui en reçoivent le ſang; & un quatrieme nommé *torcular* par les anciens, où ſe ramaſſe le ſang qui revient du lacis choroïde, & par conſéquent des ventricules du cerveau.

Tous les Anatomiſtes, excepté le célebre Morgagni, ont cru que le *ſinus* longitudinal ſupérieur étant parvenu au derriere de la tête, ſur la tente du cervelet, ſe partage & ſe fourche en deux autres canaux, qui ſont les deux *ſinus* latéraux, dont chacun reçoit une égale quantité de ſang, & qu'à l'endroit de cette bifurcation, le torcular verſe ſon ſang dans le confluent de ces trois *ſinus*.

Mais M. Garengeot, chirurgien, a communiqué à l'académie ſes obſervations, ſur ce ſujet, fort différentes de l'opinion commune. Eclairé par Morgagni, il a trouvé que comme le dit cet habile homme, la bifurcation prétendue du *ſinus* longitudinal ſupérieur, n'eſt proprement continu, qu'avec le latéral droit, qui reçoit la plus grande partie de ſa liqueur; & que la gauche reçoit principalement celle du torcular, qui ne ſe décharge que dans ce *ſinus* gauche, un peu après qu'il s'eſt ſéparé du longitudinal; & en effet, à l'égard de ce point, M. Garengeot remarque qu'il ne ſeroit pas poſſible que le torcular ſe déchargeât dans le confluent du longitudinal, & de ſes latéraux, parce qu'il y trouveroit une liqueur, dont le cours ſeroit contraire au cours de la ſienne. *Hiſt. de l'acad. année 1727.* (*D. J.*)

SINUS (*en Chirurgie & en Anatomie*), eſt une petite cavité ou poche oblongue, qui ſe forme pour l'ordinaire à côté d'une bleſſure ou d'un ulcere, dans lequel le pus s'amaſſe.

Un *ſinus* eſt proprement une cavité dans le milieu d'une partie charnue, qui ſe forme par le croupiſſement ou la putréfaction du ſang ou des humeurs, & qui ſe fait à elle-même un paſſage.

Le *ſinus* fiſtuleux eſt une ulcération étroite & longue. Scutel obſerve que les *ſinus* profonds qui vont en bas, ſont difficiles à guérir; cependant ce chirurgien entreprend de guérir toutes ſortes de *ſinus* en une ſemaine, par les médicamens dont il fait la deſcription, *p. 338*, & avec un bandage bien collant. Il ajoute qu'il n'en vient jamais aux inciſions, que quand il s'apperçoit que tous les remedes de la pharmacie ſont impuiſſans; & que pour ouvrir le *ſinus*, il ne fait point uſage du biſtouri ou ſcapel trompeur, parce qu'il eſt bien plus ſujet à tromper l'opérateur que le malade.

La méthode de Scutel pour la guériſon des *ſinus* ſans opération, dépend plus de la compreſſion & du bandage expulſif que des médicamens. *V.* les mots COMPRESSION, COMPRESSE, EXPULSIF & FISTULE. (*Y*)

Deſcription des différens ſinus du cerveau, par M. le baron de Haller.

§ SINUS, en chirurgie, eſt une ſorte de ſac, de clapier, de cavité détournée, qui ſe forme dans le fond d'un ulcere, & dans laquelle il ſe ramaſſe du pus qu'on a bien de la peine à faire ſortir ſans inciſion. Il y a quelquefois pluſieurs *ſinus* dans un même ulcere qui le rendent très-difficile à guérir,

Il faut débrider tous les *ſinus* autant qu'il eſt poſſible avec le biſtouri, pour donner iſſue à la matiere qui y ſéjourne.

En anatomie, on donne le nom de *ſinus* à différentes parties : 1° à des cavités oſſeuſes longuettes, deſtinées à recevoir une partie du ſang veineux qui retourne au cœur par le moyen des veines qui en ſont les ſuites : 2° à des angles qui s'enfoncent entre quelques parties voiſines. Tels ſont :

1°. *Sinus de la dure-mere.* On appelle *ſinus de la dure-mere* de véritables veines minces & cylindriques, mais qui ſont reçues dans des gaînes particulieres de la dure-mere, quelquefois triangulaires : on appelle auſſi *ſinus* de ſimples intervalles de ces lames, remplis de celluloſité & de ſang.

Le plus long de ces *ſinus* & le plus apparent eſt celui de la faux. Pour recevoir la veine de ce *ſinus*, la dure-mere forme un intervalle triangulaire. Sa lame extérieure ſe continue de gauche à droite & fait la baſe un peu convexe du *ſinus* : la lame interne deſcend dans l'intervalle des deux hémiſpheres du cerveau & du côté droit & du côté gauche, & ces deux lames ſe rejoignent ſous un angle très-aigu pour former la faux. C'eſt dans cet intervalle qu'eſt reçue la veine, qui s'étend le long de la faux. Dans ſa partie inférieure, des fibres robuſtes paſſent tranſverſalement de gauche à droite, & forment quelquefois une cloiſon parfaite, qui ſépare la partie ſupérieure du *ſinus* de ſa partie inférieure ; & de cette même partie inférieure, il ſort quelques fibres attachées à la dure-mere, dont les paquets fibreux ſe croiſent ſous la veine.

Ce *ſinus* commence au trou aveugle, qui eſt au devant de la crête de coq : il eſt très-étroit à cette place. Il remonte par la partie la plus ſupérieure de la conjonction des deux hémiſpheres, s'élargit, ſe porte continuellement en arriere, deſcend vers la droite, & ſe termine, du moins ordinairement, dans le *ſinus* tranſverſal du côté droit.

Ce dernier *ſinus* eſt reçu dans une rainure de l'os occipital entre la lame externe de la dure-mere, & les deux pages de lame interne, qui ſont ſupérieure & inférieure ; il paſſe par des foſſes de l'os des tempes, & encore une fois par l'os occipital, pour ſe terminer à la foſſe jugulaire, qui eſt généralement plus large du côté droit. Ce *ſinus* eſt triangulaire, mais plus obtus ; ſon compagnon, le *ſinus* tranſverſal gauche eſt placé de même, & vient depuis la foſſe jugulaire juſqu'à la réunion de la faux avec les pavillons du cervelet, pour ſe terminer dans le *ſinus* tranſverſal du côté droit, quelquefois par deux embouchures.

Cette ſtructure eſt la plus ordinaire, elle n'eſt cependant pas conſtante. J'ai vu le *ſinus* de la faux ſe partager en deux *ſinus*, dont chacun devenoit le tranſverſal de ſon côté. Il n'eſt pas ſans exemple de trouver le tranſverſal gauche plus grand que le droit.

Le *ſinus* de la faux reçoit les veines ſupérieures du cerveau, leur angle avec le *ſinus* eſt aigu en arriere & obtus en devant ; il y a cependant des branches dont l'angle eſt aigu en devant, & d'autres où l'angle eſt droit. Ces veines, lorſque les angles ſont inégaux, rampent preſque parallelement au *ſinus* avant d'y arriver.

Il y a dans l'embouchure de ces veines quelque choſe de valvuleux, ce ſont les parois même des veines obliquement tronquées, dont la partie extérieure ſe prolonge & dont l'intérieure manque. Les angles rétrogrades ne paroiſſent pas mettre d'obſtacle au mouvement du ſang ; l'air pouſſé dans les veines enfle également & avec facilité les *ſinus*.

Les veines de la dure-mere, celles de la faux, & les veines du diploë du crâne, s'ouvrent dans le même *ſinus* de la faux.

Les *ſinus* tranſverſaux reçoivent les veines des tentes du cervelet & de la dure-mere des environs ; mais ils reçoivent ſur-tout des paquets des veines nées du cerveau, & d'autres qui viennent du cervelet. Les veines de la moëlle alongée s'ouvrent dans ces *ſinus*, près des foſſes jugulaires.

Il y a des fibres tranſverſales, obliques & croiſées même, dans le *ſinus* de la faux.

Un gros tronc veineux vient de la partie centrale du cerveau, de la cloiſon tranſparente, des corps cannelés, des plexus choroïdes, des ventricules antérieurs. Ces veines forment un plexus mitoyen, placé entre les deux plexus choroïdes ; elles ſe réuniſſent en un tronc, ou en deux troncs paralleles, qui paſſent ſous la glande pinéale, & deſcendent vers les tentes du cervelet : cette veine reçoit quelques veines des émi-

nences jumelles du cerveau & du cervelet, & le tronc, placé entre la lame supérieure & la lame inférieure de cette tente, prend le nom de quatrieme *sinus*, dont l'embouchure est dans celui des *sinus* transversaux, qui a le moins de diametre ; c'est ordinairement celui du côté gauche.

Une autre veine est placée entre les deux lames de la faux, à quelque distance du tranchant, auquel elle est à peu près parallele : cette veine reçoit des veines de la faux, du cerveau & du corps calleux, & va s'ouvrir à l'extrémité antérieure de la tente dans le quatrieme *sinus*. Cette veine porte le nom de cinquieme *sinus*. C'est une découverte de Vesale.

Les veines inférieures du cerveau, & surtout des lobes postérieurs, s'ouvrent dans les *sinus* pierreux supérieurs, que nous allons décrire. Le même *sinus* reçoit à son extrémité postérieure des veines inférieures du cervelet, de la moëlle alongée, & du pont de Varole, celles des tentes du cervelet, de la dure-mere qui revêt la cavité moyenne du crâne, & de l'os pierreux, & quelquefois même la veine ophthalmique.

On appelle *sinus pierreux antérieurs* des veines cylindriques placées dans une rainure du dos de l'os, dont ils prennent le nom ; elles ont peu de diametre, quoique plus larges à leur partie postérieure, & placées au dessus du nerf de la cinquieme paire. Leur extrémité antérieure s'ouvre dans le réservoir de la selle, il communique aussi avec le *sinus* pierreux inférieur, avec l'occipital antérieur & avec le circulaire. Leur embouchure postérieure est dans le coude du *sinus* transversal, au commencement de sa descente, & quelquefois dans le pierreux inférieur. Ce *sinus* a été découvert par Fallope, négligé dans la suite, & renouvellé par Vieussens.

Le *sinus pierreux inférieur* est plus court & plus ample, il est placé dans l'angle de la base de l'os pierreux, réunie à l'os occipital ; son extrémité antérieure est dans le réservoir, avec lequel il communique, & par le canal du nerf de la cinquieme paire, & derriere l'apophyse clinoïde, sous un ligament très-robuste formé par la dure-mere : il communique aussi avec l'occipital antérieur. J'ai vu son extrémité postérieure former un cul-de-sac fermé, sans communication avec le transversal. Le même *sinus* reçoit quelques veines de la dure-mere, & du commencement de la moëlle de l'épine.

La selle est couverte de deux lames de la dure-mere, mais qui sont assez éloignées l'une de l'autre. L'intervalle de ces deux lames renferme la glande pituitaire & les carotides ; le reste est rempli d'un peu de tissu cellulaire & de sang, qui amenent quatre ou cinq veines des lobes antérieurs du cerveau, & qui viennent de la fosse de Sylvius, mais qui s'ouvrent quelquefois dans le *sinus* pierreux supérieur ; la veine ophthalmique s'ouvre aussi dans ce réservoir, avec une veine de la dure-mere. Ce même réservoir communique avec les quatre *sinus* pierreux, avec le *sinus* circulaire & avec l'occipital antérieur ; ce sang qui est contenu, accompagne la carotide dans la partie supérieure de son canal jusqu'à son coude. Le nerf intercostal & la sixieme paire sont enfermés dans le réservoir, mais la cinquieme paire, la sixieme, la quatrieme & la troisieme en sont séparées, & passent par des canaux particuliers de la dure-mere.

Le *sinus circulaire* environne la glande pituitaire ; il étoit connu à Brunner, mais Ridley lui a donné un nom. Il est composé de deux demi-anneaux : l'antérieur plus étroit est placé au devant de la glande pituitaire ; le postérieur placé derriere elle est plus ample. Dans l'endroit où ces demi-cercles se rencontrent, le *sinus* circulaire s'ouvre dans le réservoir. Il est quelquefois plus elliptique que circulaire. Il communique avec les quatre *sinus* pierreux & l'occipital antérieur. Il y a beaucoup de variétés, & l'un des demi-cercles manque assez souvent. Il est assez ordinaire aux réservoirs d'être réunis par un *sinus* transversal.

Les *sinus occipitaux antérieurs* sont des veines presque sans regle, qui sont placées entre les deux lames de la dure-mere, dont est tapissée l'apophyse de l'occipital qui va se coller à la selle. Il y presque toujours une grande veine transversale à cette place, qui joint les deux *sinus* pierreux inférieurs. Les *sinus* occipitaux antérieurs communiquent avec les réservoirs, les *sinus* pierreux, & leur veine vertébrale par un émissaire qui accompagne le nerf de la neuvieme paire,

& qui reçoit des veines de la moëlle alongée & du commencement de celle de l'épine. Postérieurement ils communiquent avec les *sinus* de la moëlle de l'épine.

Les *sinus occipitaux postérieurs*, découverts par du Vernay, sont plus constans. Morgagni en a donné une description complette. Ces deux *sinus* ont ou deux embouchures, ou bien une ouverture unique, dans le *sinus* latéral le plus petit, à l'union de la faux du cervelet avec la tente. Ils embrassent ensuite des deux côtés le grand trou occipital, & s'il n'y en a qu'un seul supérieurement, il se partage pour embrasser ce trou: les deux *sinus* occipitaux postérieurs se terminent dans les transversaux. Ils communiquent avec les pierreux inférieurs & avec le premier *sinus* circulaire de la moëlle de l'épine.

Tous ces *sinus* sont de pures veines; les arteres ne s'y ouvrent que par le moyen des petites veines qui communiquent avec les arteres capillaires. Ils n'ont aucune pulsation qui soit à eux, & le sang en sort sans jaillir, comme il sort d'une veine blessée.

Il faut ajouter un mot sur les veines qui établissent une communication entre les veines extérieures de la tête & les *sinus*. Santorini les appelle *émissaires*, & nous adopterons ce nom pour être plus précis.

On a connu de tout temps les veines, qui réunissent les branches d'un réseau veineux placé sur le péricrane, & qui percent l'os pariétal à chaque côté de la future sagittale, & s'ouvrent dans le *sinus* de la faux. On les trouve dans Berenger, dans C. Etienne, dans Massa, dans Vesale.

Un émissaire sort du réservoir à côté de la selle, il accompagne la carotide, il sort du crâne avec cette artere, & s'ouvre dans le plexus des veines ptérygoïdiennes.

La principale veine de la dure-mere, compagne de l'artere, s'ouvre d'un côté dans le réservoir ou dans le *sinus* pierreux supérieur, & de l'autre dans le plexus des veines ptérygoïdiennes. Une autre veine de la dure-mere sort du réservoir, & accompagne la seconde branche de la cinquieme paire; une autre suit la troisieme pour se rendre au même plexus.

Santorini parle d'un émissaire placé dans le canal ptérygoïdien. La veine du tympan s'ouvre dans la fosse jugulaire.

Le principal de tous les émissaires, c'est la veine mastoïdienne, née de la jugulaire externe ou seule, ou réunie avec la vertébrale, ou avec la jugulaire interne; elle perce l'os des tempes, & entre dans le *sinus* transversal. Cet émissaire se ferme avec l'âge. On l'a vu double & triple.

Un autre émissaire considérable, perce l'os occipital par un canal; il s'ouvre dans la fosse jugulaire. Cet émissaire manque assez souvent, il est suppléé quelquefois par une veine, qui accompagne le nerf de la neuvieme paire.

La veine ophthalmique est un véritable émissaire. Elle ramasse le sang des veines de l'œil, & communique d'un côté avec le réservoir, & de l'autre avec les veines du visage.

Les *sinus* de la moëlle de l'épine sont intimément liés avec ceux de l'encephale. Ce sont pareillement des veines qui rampent entre les lames de la dure-mere. Il y en a deux troncs principaux, l'un à droite & l'autre à gauche. Ils accompagnent dans toute leur longueur & la moëlle & la queue du cheval. Un *sinus* transversal les unit à chaque intervalle des vertebres; l'un de ces *sinus* est antérieur, l'autre est postérieur; réunis avec les *sinus* longitudinaux, dont nous venons de parler, ils font un anneau complet. Chaque anneau donne une branche, qui se termine dans la veine vertébrale, dans les intercostales, les lombaires, & les sacrées. D'autres branches vont à la moëlle, & communiquent avec la veine spirale antérieure & postérieure. Le plus supérieur des anneaux communique avec les *sinus* occipitaux antérieurs, & avec les fosses jugulaires. Tous les *sinus*, toutes les veines du cerveau & de la moëlle de l'épine, sont dépourvus de valvules. Le courant naturel du sang mene aux fosses jugulaires tout le sang de l'encephale, par le moyen des *sinus* de la faux, des *sinus* pierreux, de l'occipital antérieur & postérieur.

Les émissaires peuvent donner une direction contraire au sang, selon la situation de la tête. Les émissaires pariétaux, à la vérité, ne peuvent guere décharger leur sang ailleurs, que dans les *sinus* de la faux. Mais la veine ophthalmique peut se décharger ou dans les veines de la tête, quand elle pen-

che en avant, ou dans le réservoir, quand la tête est inclinée en arriere; & dans le premier de ces cas, le réservoir & les *sinus* qui communiquent avec le réservoir, peuvent verser leur sang dans les veines du visage.

Les émissaires de Santorini ont presque tous une pente, qui favorise le courant du sang du cerveau aux veines extérieures.

Les *sinus* de la dure-mere, paroissent être placés dans les intervalles des deux lames de cette membrane, pour acquérir de la force. L'exercice violent, l'effort détermine quelquefois le sang avec beaucoup de force vers la tête; l'aspiration peut faire le même effet dans le vomissement. Les veines du cerveau par elles-mêmes sont très-foibles, le sang peut y être refoulé par les causes que je viens de nommer (*Voyez* RESPIRATION): elles seroient dans un danger continuel de céder à la force du sang & de se rompre; ce qui mettroit fin à la vie de l'animal. La force extraordinaire de la dure-mere résiste à l'impulsion du sang, & diminue ce danger. (*H. D. G.*)

SINUS MAXILLAIRES. Les *sinus maxillaires* ont été connus de tous les anatomistes depuis Vesale, & gravés plusieurs fois avant Highmor, qui n'a gueres ajouté à leur histoire que l'opération chirurgique de percer l'alvéole d'une dent, dans la vue de faire écouler la matiere corrompue qui se seroit amassé dans le *sinus*; cependant quelques chirurgiens l'ont nommé l'*antre d'Highmor*: vous en pouvez voir l'histoire au mot ANTRE. Nous y ajouterons que seul des *sinus* pituitaires, il se trouve dans le fœtus. Il est le plus ample de tous; sa partie postérieure est égale; l'antérieure se divise en plusieurs cellules imparfaites.

Dans l'homme, ce *sinus* a deux & même trois ouvertures: la plus connue est un grand orifice irrégulier, mais qui est rendu à peu près circulaire par plusieurs lames osseuses, & par des membranes; par lame descendante de la conque supérieure du nez; par deux lames qui remontent depuis la conque inférieure, & par l'apophyse montante de l'os du palais; le reste est membraneux.

La seconde ouverture de ce *sinus* est antérieure, sa cavité se rétrécit, & forme une espece d'appendice oblongue, qui est divisée en cellules, qui sort du *sinus* un peu plus en arriere que l'orifice du conduit nazal, & qui se porte en avant sous l'orbite. Cette appendice est fermée par l'os onguin, par le planum, par l'apophyse orbitaire de l'os de la mâchoire, & par une lame un peu cellulaire, qui descend du labyrinthe de l'os éthmoïde, à la conque inférieure: elle communique avec les cellules ethmoïdes antérieures & avec le *sinus* frontal.

Il y a encore d'autres *sinus* qu'on a nommés *orbitaires*: C'est la paroi inférieure de l'orbite qui appartient à l'os maxillaire, & qui est toute creusée de cellules qui deviennent plus grandes à mesure qu'elles sont antérieures, & s'ouvrent dans une des cellules ethmoïdes de l'ordre des moyennes.

Ce *sinus* est tapissé d'une membrane extrêmement vasculeuse, continue avec la membrane pituitaire; mais plus mince que dans le sceptum. Nous n'y avons jamais trouvé de glandes; ses arteres viennent principalement de l'infraorbitaire & de l'alvéolaire; ses nerfs, des troncs qui accompagnent cette artere. (*H. D. G.*)

§ *SINUS GALLICUS*, (*Géogr. anc.*) Strabon appelle *Golfe Gaulois* cette partie de la mer Méditerranée qui borde au midi la Gaule Narbonnoise; c'est ce qu'on nomme aujourd'hui le *Golfe de Lyon*, qui commence à la mer de Gênes, & se termine en Catalogne. Les Bollandistes, (*l. I, Apr. p. 171*) rapportent l'origine de cette dénomination au nom de la ville de Lyon; mais cette ville est trop éloignée de la côte pour y avoir aucune sorte de rapport. Il est plus vraisemblable de dire que les dangers que l'on court sur cette mer par les bas-fonds dont elle est remplie, par les tempêtes qui s'y élevent fréquemment, par l'agitation presque continuelle de ses flots, lui ont fait donner le nom de *mare Leonis*: c'est le sentiment de Guillaume de Nangis; il dit que S. Louis s'étant embarqué à Aigues-mortes, en 1269, il fut trois jours après battu d'une tempête à l'entrée de cette mer, nommée *mer de Lyon*, à cause des orages dont elle est agitée, *mare Leonis nuncupatur quod semper est asperum, fluctuosum & crudele.*

Ce golfe commençoit, selon Strabon, vers un promontoire assez considérable, qui étoit au couchant & à cent stades de Marseille, & se terminoit au promontoire des Pyré-

Pyrénées, appellé *Aphrodiſion*. Le premier de ces deux promontoires ne peut être que le cap Couronne; celui d'Aphrodiſion, ainſi nommé d'un temple en l'honneur de Vénus, comme le dit Ptolomée, eſt aujourd'hui le cap Creuz, appellé dans les monumens du moyen âge, *Caput de Crucibus*.

Strabon ajoute que le golfe Gaulois eſt partagé en deux par le mont *Sigius* & par l'iſle de Blaſcou; que le plus grand de ces deux golfes, qui conſerve en particulier le nom de *golfe Gaulois*, eſt celui où le Rhône ſe décharge; & que le plus petit s'étend du côté de Narbonne juſqu'aux Pyrénées. Le mont *Sigius* n'eſt autre que la montagne de Sette, nommée *Setius Mons* par Ptolomée & par Feſtus Avienus. L'iſle de Blaſcou eſt celle de Breſcou, connue par tous les anciens géographes. Feſtus Avienus la dit remarquable, & elle l'eſt encore en effet par l'éminence preſque ronde qu'elle forme dans la mer.

La partie orientale de ces deux golfes, c'eſt-à-dire, celle qui s'étend depuis Agde juſqu'au Rhône, eſt à préſent beaucoup plus petite que l'autre; les grands attériſſemens qui ſe ſont faits ſur cette partie des côtes de Languedoc, ont ſeuls pu produire un ſi notable changement; l'inſpection des lieux le prouve aſſez; la mer s'en eſt retirée ſi conſidérablement qu'on n'y reconnoît plus l'état où étoit cette côte lorſque Strabon écrivoit. Les différens étangs qu'on y voit aujourd'hui depuis Aigues-mortes juſqu'à Agde, & qui ne ſont ſéparés de la mer que par un banc de ſable qu'on appelle *la plage*, faiſoient autrefois partie de la mer même, & prouvent d'une maniere indubitable les attériſſemens ſucceſſifs de près de 2000 ans, qui ont ſi fort diminué la partie orientale du golfe Gaulois.

Aimarques, qui eſt une petite ville, appellée *Armaſanicæ* dans les monumens du moyen âge, ſe trouvoit en 813, ſituée au bord de la mer, *in Littoraria*, ſelon une charte de cette année là; elle en eſt maintenant éloignée de trois lieues. *Pſalmodi* où fut bâti un monaſtere conſidérable, étoit en 815 une iſle du côté du midi, & il eſt conſtant que ce canton eſt actuellement à deux lieues de la mer. Il n'y a pas eu de ſemblables attériſſemens dans la partie occidentale du golfe, depuis Agde juſqu'au cap de Creuz; le golfe y eſt enfoncé auſſi avant que du temps de Strabon; la ville de Narbonne eſt encore à 12 milles ou 3 lieues diſtante de la mer, comme du temps des anciens géographes. Voy. *le tom. XII des Mém. de l'acad. des Inſ. p. 110, édit. in-12, 1770.* (*C*)

SIOMIO, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi qu'on nomme au Japon des ſeigneurs particuliers de certains diſtricts ou terres dont ils ſont propriétaires, & où ils rendent la juſtice au nom des empereurs du Japon. Ils ſont dans une telle dépendance de la cour, qu'il ne leur eſt pas permis de reſter plus de ſix mois dans leurs terres; ils ſont obligés de paſſer les ſix autres mois dans la ville de Jedo, où l'on retient toute l'année leurs enfans, qui répondent au ſouverain de la fidélité de leurs peres.

SION *ou* ZION, (*Géog.*) fameuſe montagne d'Aſie, dans la Judée, au midi & près de Jéruſalem, ſur laquelle fut bâti par Salomon le temple du Seigneur, ou pour mieux dire, il étoit ſur le mont Moria. David & les autres rois ſes ſucceſſeurs choiſirent leurs ſépultures ſur la montagne de *Sion*, mais on n'en voit aujourd'hui aucune trace. Ce mont même, dont la beauté eſt tant vantée dans l'écriture, eſt à préſent tellement difforme, qu'on ne devineroit jamais qu'il y eût eu deſſus une ville, & moins encore un château royal. Ce château détruit depuis tant de ſiecles, a été fort renommé chez les Hébreux, par la perte funeſte que David y fit de ſon innocence; car ce fut du haut de la terraſſe où il ſe promenoit, qu'il laiſſa échapper un regard inconſidéré ſur Bethſabée, femme d'Urie; & ce fut dans ce même endroit, que le prophete Nathan l'ayant repris de la part de Dieu de l'adultere qu'il avoit commis, il reconnut humblement ſon crime. La maiſon de Caïphe, qui étoit proche du mont *Sion*, eſt à préſent changée en une égliſe que les Arméniens deſſervent. Les Turcs ont fait une moſquée du ſaint cénacle. On peut lire le voyage de la Terre-ſainte par le P. Nau, ſur l'état actuel de la montagne de *Sion*. (*D. J.*)

SION *ou* SYON, (*Geog.*) en latin *Sedunum*, & en allemand *Sitten*, ville de Suiſſe,

dans le Valais, dont elle eſt capitale, ſur la petite riviere de Sitten, près de la rive droite du Rhône, dans une belle plaine, à 20 lieues au levant de Genève, à 12 au nord d'Aoſte.

Cette ville, l'ancienne demeure des Séduniens, eſt propre, & bien bâtie. Elle n'a point eu de ſiége épiſcopal qu'à la fin du ſixieme ſiecle. Son évêque qui eſt ſuffragant de Mouſtiers, prend ridiculement la qualité de prince de l'empire, quoiqu'il n'en ſoit plus membre, qu'il n'ait aucune ſéance aux dietes, & qu'il ne doive aucune obéiſſance à l'empereur & aux états de l'empire, jouiſſant de la franchiſe accordée au corps Helvétique, & autoriſée par le traité de Weſtphalie.

Il a d'autres grandes prérogatives. Il préſide aux états du pays avec une autorité, à peu près ſemblable à celle du doge de Veniſe. La monnoie ſe bat à ſon coin, ſous ſon nom, & à ſes armes. Il eſt élu par les ſuffrages communs des chanoines de la cathédrale & des députés des départemens. L'autorité ſouveraine eſt entre les mains de l'aſſemblée générale du pays, qui eſt compoſée d'un certain nombre de députés des ſept départemens.

Après l'évêque, celui qui tient le premier rang eſt le bailli du pays, nommé en allemand *Landshaultman*, c'eſt-à-dire, *capitaine du pays*. Il eſt juge abſolu des cauſes civiles qui ſe portent devant lui, & ſa charge dure deux ans. *Long. de Sion*, 24, 2; *lat.* 46, 8. (*D. J.*)

SJOO, (*Géogr. mod.*) une des quinze provinces de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon. Elle eſt très-conſidérable, puiſqu'on lui donne trois journées de longueur de tous côtés; c'eſt un pays médiocrement fertile, mais qui abonde en vers à ſoie, & conſéquemment en manufactures d'étoffes de ce genre; cette province a onze diſtricts. (*D. J.*)

SIOR, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, capitale du royaume de Coré, dans la province de Sengado, à une lieue d'une large riviere. *Long.* 143, 38; *lat.* 37, 32. (*D. J.*)

SIOUANNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des Indes orientales qui préſente un coup d'œil très-agréable. Il produit des baies & des fleurs en ombelles. Son fruit croît ſur les branches inférieures. On vante beaucoup l'efficacité de ſa racine contre le venin des ſerpens les plus dangereux.

SIOULE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans l'Auvergne. Elle prend ſon nom d'un village nommé *Sioule* dans la généralité de Riom, & ſe perd dans l'Allier, à quatre lieues au-deſſus de Moulins. (*D. J.*)

SIOUNE, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tripoli, dans les montagnes de Derne. C'eſt une petite république, dont les habitans Négres & Arabes, ont pour tout bien des forêts de palmiers, qui avec un peu de laitage & d'orge, leur donnent à vivre. Ils ne paient aucun tribut, ſont libres, & contens. (*D. J.*)

SIOUTH *ou* SIUTH, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la haute Egypte, au pié d'une montagne, & à demi-lieue du Nil, qu'on paſſe dans cet endroit ſur un pont de pierre, le ſeul qui ſoit ſur ce fleuve. Cette ville eſt une des plus grandes & des plus peuplées de l'Egypte. Il y a pluſieurs moſquées, & minarets. Le caſcief y réſide, & l'on y fabrique les toiles les mieux façonnées de toute l'Egypte. *Long.* 49, 28; *lat.* 26, 52. (*D. J.*)

SIPARIUM, ſ. m. (*Théat. des Rom.*) ſorte de voile qui ſe tiroit devant la ſcene, pendant que l'on travailloit au changement du théatre, ou à changer la décoration. (*D. J.*)

SIPHÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Béotie. Elle étoit vers les confins de la Phocide, ſelon Ptolomée, *l. III, c. xv.* Thucydide, *l. IV, p. 303*, la met ſur le bord de la mer, dans le golfe *Cirſæus*. Dans la dialecte dorique, au lieu de *Siphæ*, on diſoit Τίφαι *ou* Τίφα, & c'eſt ainſi que Pauſanias, *l. IX, c. xxxij*, écrit: ſi, dit-il, après être parti de Créuſis par mer, & après avoir paſſé Thiſbé, vous reprenez la route le long de la côte, vous verrez ſur le bord de la mer une autre petite ville nommée *Tipha*. Hercule y a un temple, & ſa fête s'y célebre tous les ans comme à Thisbé. Les Thiphéens, ajoute-t-il, ſe vantent d'être de tous les peuples de la Béotie, ceux qui ont toujours le mieux entendu la marine. Ils diſent que Tiphis, à qui l'on confia la con-

duite du navire d'Argos, étoit de Tipha, & ils montrent hors de la ville un endroit où ils prétendent que ce navire aborda en revenant de Colchos. (*D. J.*)

SIPHANTO, (*Géog. mod.*) isle de l'Archipel connue des anciens sous le nom de Siphnus. *V.* SIPHNUS.

Elle est à 36 milles de Milo, & sous un très-beau ciel; l'air, les eaux, les fruits, le gibier, la volaille, tout y est excellent; les raisins y sont merveilleux, mais la terre qui les produit est trop forte, & les vins n'y sont pas délicats. On y compte environ cinq mille ames, cinq villages, & quelques couvens. Le principal port de l'isle est Faro, qui sans doute a retenu son nom d'un ancien phare qui servoit à guider les vaisseaux. On voit dans Goltzius une médaille, où d'un côté est représentée une tour avec un homme placé au haut. De l'autre côté est la tête de quelque dieu, peut-être de Neptune.

Les mœurs des habitans de *Siphanto*, ne sont point décriées comme celles de leurs ancêtres, hommes & femmes. Les dames même de *Siphanto* quand elles sont à la campagne, couvrent pour n'être pas connues, leur visage avec des bandes de linge qu'elles roulent si adroitement, qu'on ne voit que leur bouche, leur nez, & le blanc de leurs yeux. Certainement elles n'ont pas l'air conquérantes avec ce masque, & ressemblent plutôt à des mumies ambulantes: aussi sont-elles plus soigneuses d'éviter les étrangers, que celles de Milo & de l'Argentiere n'ont d'empressement à les accueillir. Il y a un archevêque grec dans cette petite isle. *Long.* 42, 48; *lat.* 38.

SIPHILIS, s. f. (*Médec.*) mot latin qu'on écrit différemment, parce qu'on en fait moins l'étymologie que la signification. Guy Patin, dans sa cent trente-deuxieme lettre, après avoir parlé du prince & de la princesse de C.... qui avoient la *siphilis*, dit que François I gagna cette *siphilis*, & que le médecin le Coq en avertit Fernel pour qu'il le traitât.

SIPHNIENS, s. m. pl. (*Mythol.*) habitans de l'isle de Siphnos, une des Cyclades. Ces peuples ayant découvert dans leur isle une mine d'or, Apollon leur en fit demander la dixme pour la Pythie, leur promettant de la faire fructifier à leur profit. Les *Siphniens* firent donc bâtir un trésor dans le temple de Delphes, & y déposerent la dixme que le dieu exigeoit; mais dans la suite par un esprit d'avarice, dit l'historien, ils cesserent de payer ce tribut, & ils en furent punis; car la mer inonda leurs mines, & les fit disparoître. La capitale de l'isle est aujourd'hui Siphanto, séjour agréable, sous un beau ciel, & dans un air pur. (*D. J.*)

SIPHNIUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une pierre qui se trouvoit dans l'isle de Siphnus dans la mer Egée; on en formoit des vases parce qu'elle se travailloit aisément & soutenoit très-bien le feu. C'est une pierre de la nature de celle que nous appellons *pierres ollaires*.

SIPHNUS, (*Géog. anc.*) isle que Strabon compte au nombre des Cyclades. Pomponius Méla, Pline & l'itinéraire d'Antonin écrivent *Siphnos*. Ptolomée, *l. III, c. xv*, place dans cette isle une ville à laquelle il semble donner le même nom.

Cette ville s'appelloit *Apollonia*, selon Etienne le géographe. Ptolomée marque l'isle *Siphnos* presque au milieu des isles Cyclades, & je ne crois pas qu'aucun autre qu'Etienne le géographe l'ait placée dans la mer de Crete. On l'appelloit anciennement *Meropia*, selon Pline; ses habitans sont nommés *Siphnii* dans Hérodote, *l. VIII, c. xlvj*.

Les Siphniens tenoient leur trésor dans un endroit du temple de Delphes, & voici la raison qu'en donne Pausanias, *liv. X, c. xj*. Ils avoient, dit-il, des mines d'or dans leur isle; Apollon leur demanda la dixme du produit de ces mines. Ils firent donc bâtir un trésor dans le temple de Delphes, & y déposerent la dixme que le dieu exigeoit; mais dans la suite par un esprit d'avarice, ils cesserent de payer ce tribut, & ils en furent punis; car la mer inonda leurs mines, & les fit disparoître.

Hérodote parle d'un autre malheur que les mines avoient attiré à cette isle. Ceux parmi les Samiens qui avoient déclaré la guerre à Polycrate leur tyran, se voyant abandonnés par les Lacédémoniens, après la levée du siége de Samos, s'enfuirent à *Siphnos*, où ils demanderent à emprunter

dix talens. *Siphnos* étoit alors la plus riche de toutes les isles, & l'on regardoit comme un grand trésor la dixieme partie de l'or & de l'argent que l'on prenoit tous les ans sur le rapport des mines pour envoyer au temple de Delphes. Cependant la proposition des Samiens fut rejetée; mais ils ravagerent tout le pays, après avoir mis en fuite tous les habitans que l'on obligea de donner cent talens de rançon pour retirer leurs prisonniers. On prétend que la Pythonisse avoit prédit ce malheur; consultée par ceux de *Siphnos* pour savoir si leurs richesses se soutiendroient long-temps, elle répondit qu'ils se donnassent bien de garde d'une ambassade rouge dans le temps que leur hôtel de ville & leur marché seroient tous blancs. Il semble que la prophétie s'accomplit à l'arrivée des Samiens, dont les vaisseaux étoient peints de rouge, suivant l'ancienne coutume des insulaires, chez qui le bol est fort commun, & l'hôtel de la ville de *Siphnos*, de même que le marché, étoient revêtus de marbre blanc.

Théophraste, Pline, Isidore rapportent qu'on tailloit à *Siphnos* avec le ciseau des pots à feu d'une certaine pierre molle, lesquels pots devenoient noirs & très-durs après qu'on les avoit échaudés avec de l'huile bouillante. Cette terre n'étoit autre chose que de la mine de plomb qui est commune dans cette isle; mais *Siphnus* étoit encore plus célebre par ses mines d'or & d'argent, dont il ne reste pas aujourd'hui la moindre trace.

Les mœurs des habitans étoient fort décriées, au point qu'on disoit en proverbe, *vivre à la siphnienne*, σιφνιάζειν, parole de Siphnien, σιφνίος ἀρρησίων, pour dire de grosses injures à quelqu'un, ainsi que nous l'apprennent Etienne le géographe, Hesychius & Suidas.

Nous n'avons que peu de médailles de *Siphnus*. Il y en avoit une dans le cabinet de M. Foucault, dont le type est une tête de Gordien Pie, & le revers une Pallas en casque qui lance un javelot.

Cette isle se nomme aujourd'hui *Siphanto*. On y trouve pour toute antiquité quelques tombeaux de marbre, qui servent communément d'auge pour y faire boire les animaux. (*D. J.*)

SIPHON, s. m. *voyez* SYPHON.

SIPHONANTHEMUM, s. m. (*Bot.*) genre de plante établi par le docteur Amman. Le nom dérive des mots grecs σίφων, *un tuyau*, & ἄνθεμον, *une fleur*: voici ses caracteres. La fleur est composée d'un seul pétale qui forme un tuyau divisé dans les bords en plusieurs segmens. Le pistil s'éleve du calice, & devient un fruit à quatre baies délicatement jointes ensemble; il est divisé en quatre loges, & contient plusieurs graines rondelettes; les tiges de la plante sont vertes & sillonnées; les feuilles sont placées sans ordre, pressées les unes contre les autres, étroites, longues de trois pouces, & semblables à celles du saule; elles sont d'un verd foncé de chaque côté, & portées sur de courtes queues. Des aîles des feuilles sortent différens pédicules en maniere de ceux des fleurs ombellifères; chacun de ces pédicules est terminé par un calice d'une seule feuille, divisée en cinq quartiers; les fleurs sortent de ce calice, qui forme un tuyau délié, long de deux ou trois pouces, d'un verd jaunâtre, & découpé à l'extrémité en quatre segmens; au milieu des fleurs est le style de couleur pourpre, crochu, environné de quatre étamines pourpres, qui ont chacune un sommet brun, triangulaire. Dans les quatre cellules de la capsule est contenue une grosse semence d'un jaune verdâtre. *Act. petropol. vol. VIII, p. 216.* (*D. J.*)

SIPONTE, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, sur la côte de la mer Adriatique, à l'embouchure du fleuve Garganus. Tite-Live & Pline écrivent *Sipontum*; Pomponius Méla & l'itinéraire d'Antonin, *Sipuntum*, & les Grecs & quelques Latins qui les ont suivis, disent *Sipus*. *Sipuntum*, dit Pomponius Méla, *vel, ut Graii dixere, Sipus.* Ptolomée & Etienne le géographe lisent Σιπούς. Lucain, *l. V, v. 377*, décrit la situation de cette ville dans ces vers:

Quas recipit Salapina palus, & subdita Sipus
Montibus, Ausoniam quod torquent frugifer oram.
Dalmatico Boreæ, Calabroque obnoxius austro,
Appulus hadriacus exit Garganus in undas.

Silius Italicus fait le nom de cette ville indéclinable:

Et terram & littora Sipus.

Siponte fut, selon Tite-Live, *l. XXXIV, c. lxv*, & *l. XXXIX, c. xxiij*, une colonie romaine, qui dans la suite se trouvant affoiblie fut augmentée & renouvellée. Cette ville subsista jusqu'au temps de Manfrede, qui voyant que l'air y étoit mal sain, à cause des marais voisins, & qu'elle n'avoit pas un bon port, assigna aux habitans une place où fut bâtie la ville de Manfredonia. Le nom national est Σιπεντῖνος, selon Etienne le géographe, & *Sipontinus*, selon les Latins; car on lit dans Cicéron, *Agrar. II, c. xxvij, in* Sipontinâ *ficcitate collocari*, & dans Frontin, *de Coloniis*, *ager Canusinus* .... Sipontinus. *Ricordanus Malespina. Hist. Florent. cap. clxviij.*

Au bord de la mer, dit Leander, sur un rocher escarpé, au pié du mont Gargan, on découvre les débris de l'ancienne ville de *Siponte*. Elle fut aussi appellée *Sipa*. Strabon dit que Diomede la bâtit; elle étoit à 150 stades, ou à 20 milles de Salapia. On n'y voit aujourd'hui que des ruines d'édifices, qui font cependant conjecturer que cette ville étoit grande & belle. (*D. J.*)

SIPTÉ, (*Géog. anc.*) Pausanias dit qu'à Olympie, ville de l'Elide, il y avoit vers le milieu de l'Altis, ou Bois sacré, sous des platanes, un trophée érigé par les Eléens vainqueurs des Lacédémoniens; qu'auprès de ce trophée on voyoit une statue dédiée par ceux de Mende en Thrace, & que par une inscription gravée sur la cuisse du thrace, on apprenoit que ceux de Mende s'étant rendus maîtres de *Sipté*, en consacrerent les dépouilles à Jupiter. *Sipté*, ajoute Pausanias, étoit apparemment quelque ville ou quelque forteresse de Thrace. (*D. J.*)

SIPYLE, (*Géog. anc.*) Σιπύλος, en latin *Sipylum*; ville de l'Asie mineure, & la capitale de la Méonie; elle étoit bâtie au pié du mont *Sipyle*, selon Pline, *liv. v, c. xxix*, qui dit qu'on l'appelloit auparavant *Tantalis*; mais que de son temps ce n'étoit plus qu'un lac ou étang, cette ville ayant été abymée dans la terre. Strabon, *liv. I, pag. 58*, rapporte la même chose. Il dit que *Sipyle*, qu'il surnomme *Idæa*, fut renversée du temps de Tantale, & que les marais du voisinage y formerent de grands lacs. Il ajoute dans le *liv. XII, p. 579*, qu'on ne doit pas regarder comme une fable ce qui étoit rapporté touchant le renversement de *Sipyle*, puisque de son temps la ville de Magnésie avoit été pareillement engloutie.

Le mont Sipyle, *Sipylus*, fut appellé anciennement *Ceraunius*. Pausanias, dans les Achaïques, *liv. II, c. xxiij*, confirme l'engloutissement de la ville de *Sipyle*, bâtie au pié de cette montagne. Il témoigne y avoir vu le tombeau de Tantale fils de Jupiter & de Pluton; & c'est même, ajoute-t-il, un tombeau très-remarquable, ainsi que le trône de Pélops qui étoit au haut du mont *Sipyle*, immédiatement au-dessus de la chapelle dédiée à la mere Plastène, qu'on regardoit pour la mere des dieux. Enfin il dit avoir vû des aigles blancs sur cette montagne, près d'un marais nommé *le marais de Tantale*.

Tournefort qui a eu la curiosité, dans le dernier siecle, de visiter le mont *Sipyle*, nous en a donné la description suivante.

La grande plaine de Magnésie, dit-il, est bornée au sud par le mont *Sipylus*; & cette montagne quoique fort étendue de l'est à l'oueſt, paroît beaucoup moins élevée que le mont Olympe. Le sommet du *Sipylus* reste au sud-est de Magnésie; & le côté du nord est tout escarpé. Du haut de cette montagne la plaine paroît admirable, & l'on découvre avec plaisir tout le cours de la riviere. Plutarque dit que le mont *Sipylus* s'appelloit *la montagne de la foudre*, parce qu'il y tonnoit plus souvent que sur les autres qui sont aux environs. C'est apparemment pour cela qu'on a frappé à Magnésie des médailles de Marc-Aurele, du vieux Philippe, d'Herennia & d'Etruscilla, dont les revers représentent Jupiter armé de la foudre.

La déesse Sipylène avoit pris son nom de cette montagne, ou, pour mieux dire, Cybele, la mere des dieux, avoit été nommée *Sibylène*, parce qu'on la révéroit d'une maniere particuliere dans le mont *Sipylus*; ainsi il n'est pas surprenant qu'on voie tant de médailles de Magnésie, au revers desquelles cette déesse est représentée tantôt sur le frontispice d'un temple à quatre colonnes, tantôt dans un char. On juroit même dans les affaires les plus importantes

par la déeſſe du mont *Sipylus*, comme il paroît par ce précieux marbre d'Oxford, où eſt gravée la ligue de Smyrne & de Magnéſie, ſur le Méandre, en faveur du roi Séleucus Callinicus.

On ne peut être ſur le *Sipyle*, continue Tournefort, ſans ſe repréſenter, tantôt les grandes armées d'Agéſilaüs & de Tiſſapherne, tantôt celles de Scipion & d'Antiochus, qui diſputoient l'empire d'Aſie dans les vaſtes campagnes qu'offre à la vue cette montagne. Pauſanias aſſure qu'Agéſilaüs battit l'armée des Perſes le long de l'Hermus; & Diodore de Sicile rapporte que ce fameux général des Lacédémoniens, deſcendant du mont *Sipylus*, alla ravager les environs de Sardes.

Il eſt vraiſemblable que le mont *Sipyle* étoit autrefois fécond en métaux & en aimant; il n'eſt donc pas étonnant que la ville de *Sipylum*, ſituée au pié de cette montagne, ait été engloutie par des tremblemens de terre; c'eſt un malheur aſſez ordinaire aux lieux qui abondent en mines métalliques, & ce malheur compenſe trop les richeſſes que les mines fourniſſent aux habitans. Si la fable, bien plus que la vérité, n'avoit toujours flatté le goût des Grecs, le mont *Sipyle* auroit peut-être été plus fameux par l'aimant, que par le rocher de Niobé, d'où ſelon les poëtes, les eaux qui coulent ſans ceſſe de cette montagne, ſont les larmes que cette malheureuſe mere verſe encore après ſa mort, pour la perte de ſes enfans.

Pauſanias étoit natif ou de *Sipyle*, capitale de la Méonie, ou de quelqu'autre ville voiſine du mont *Sipyle*; il vivoit à Rome ſous l'empereur Hadrien, & ſous les Antonins; il mit au jour plus d'un ouvrage: car outre que Philoſtrate lui attribue des oraiſons, Euſtathe, Etienne de Byſance, & Suidas, le citent à l'occaſion de quelques noms de villes ou de peuples, & nous donnent à entendre que non-ſeulement il avoit voyagé en Syrie, dans la Paleſtine, & dans toute l'Aſie, mais qu'il en avoit publié une relation.

Quoi qu'il en ſoit, nous n'avons de lui que le voyage hiſtorique de la Grece, ouvrage qui eſt écrit avec un détail, une exactitude, un fond d'érudition, que l'on ne trouve dans aucun autre voyageur, & qui peut à bon titre, ſervir de modele. Nous le trouvons trop concis dans le ſtyle, mais c'eſt qu'écrivant pour les gens de ſon temps, qui étoient au fait de ce qu'il racontoit, il ne s'eſt pas cru obligé de s'expliquer plus au long. Son ouvrage eſt par-tout ſemé de réflexions utiles pour la conduite de la vie; s'il s'y trouve bien des choſes auxquelles nous ne prenons point d'intérêt, c'eſt que le temps & la religion ont mis une grande différence entre notre façon de penſer, & celle des anciens.

Son voyage eſt écrit avec une vérité qui ne ſauroit être ſuſpecte; l'auteur y rend compte de ce qu'il a vu dans la Grece; & à qui en rend-il compte? Aux Romains, au milieu de qui il vivoit, dont la plupart avoient été en Grece auſſi bien que lui, & qui auroient pu le démentir, s'il avoit avancé quelque fauſſeté.

En ſecond lieu, c'eſt un voyage hiſtorique; on y remarque tout à la fois un voyageur curieux, & un écrivain profond, parfaitement inſtruit de tout ce qui regardoit les divers peuples dont il parle; il en poſſédoit la langue, c'étoit la ſienne propre; il connoiſſoit leurs dieux, leur religion, leurs cérémonies, leurs loix, leurs coutumes, leurs mœurs; il avoit lu leurs poëtes, leurs hiſtoriens, leurs généalogiſtes, leurs géographes, en un mot leurs annales & leurs monumens les plus anciens; annales & monumens qui étoient alors ſubſiſtans, qu'il cite à chaque page, & que le temps nous a ravis. De là, cette quantité prodigieuſe de faits, d'événemens, de particularités, qui ne ſe trouvent plus que dans cet auteur, & qui le rendent précieux à tous ceux qui aiment l'étude des temps & de l'antiquité.

Enfin, c'eſt le voyage de l'ancienne Grece, non de la Grece d'aujourd'hui, ou telle que Spon & Wheler l'ont décrite, pauvre, miſérable, dépeuplée, gémiſſante dans une eſpece d'eſclavage, & qui n'offre plus aux yeux du voyageur, que des ruines ſuperbes, au milieu deſquelles on la cherche ſans la trouver; en un mot, l'image de la dévaſtation la plus affreuſe, & l'exemple déplorable des viciſſitudes d'ici-bas. C'eſt de la Grece floriſſante que Pauſanias nous donne la deſcription; de la Grece,

lorſqu'elle étoit le ſéjour des muſes, le domicile des ſciences, le centre du bon goût, le théatre d'une infinité de merveilles, & pour tout dire, le pays le plus renommé de l'univers.

Il eſt vrai que Pauſanias n'embraſſe dans ſa relation, qu'une partie de la Grece, & les villes que ſes colonies occupoient dans l'Aſie mineure; mais c'eſt auſſi la partie la plus intéreſſante; il la diviſe en dix états, qui étoient autrefois indépendans les uns des autres, ſavoir, l'Attique, la Corinthie, l'Argolide, la Laconie, la Meſſenie, l'Elide, l'Arcadie, la Béotie, & la Phocide; c'eſt pourquoi chacun de ſes livres donne la deſcription de chacun de ces dix états de la Grece, à la réſerve du cinquieme & du ſixieme livre, qui tous deux ne traitent que de l'Elide, comme le ſecond, lui ſeul, comprend Corinthe & Argos.

Il décrit exactement l'origine des peuples qu'il ſe propoſe de faire connoître, il nous inſtruit de leur gouvernement, de leurs guerres, de leurs colonies; il parcourt leurs villes & leurs bourgades, en rapportant ce qui lui a paru digne de curioſité. Si dans la diſcuſſion de quelques points d'hiſtoire ou d'antiquité, il embraſſe un ſentiment plutôt qu'un autre, il cite toujours ſes garans; & ſes garans ſont ordinairement les hiſtoriens & les poëtes les plus anciens, comme témoins des faits qu'il diſcute, ou plus proche de ceux qui en avoient été témoins. C'eſt par cette raiſon que la lecture de Pauſanias fait tant de plaiſir à ces ſavans, qui ont tous les ſiecles préſens à l'eſprit, & qui ne veulent rien ignorer de ce qu'il eſt poſſible de ſavoir. M. Fabricius a fait en leur faveur le détail des diverſes éditions & traductions de Pauſanias, afin qu'ils puſſent choiſir. Nous avons en françois celle de M. l'abbé Gedoyn, qui eſt excellente, & accompagnée de quelques cartes, & de courtes remarques, mais bonnes & inſtructives. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIPYLENE, (*Mythol.*) ſurnom de Cybele, pris de la ville de *Sipylum*, dans la Méonie, où cette déeſſe avoit un temple & un culte particulier. (*D. J.*)

SIR, (*Géog. mod.*) grande ville, & la capitale des Illyriens, ſelon Suidas. (*D. J.*)

SIRACI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, qui habitoient vers les monts Caucaſes, & ſur les bords du mont Mermodas, ſuivant Strabon, *l. II, p. 492.*

SIRADIE, *palatinat de*, (*Géog. mod.*) palatinat de la grande Pologne. Il eſt borné au nord par le palatinat de Lencizca; à l'orient, par le palatinat de Sandomir; au midi, par le duché de Siléſie; à l'occident, par le palatinat de Kalish. La riviere de Warta le diviſe en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale; il eſt gouverné par un palatin qui en prend le nom, ainſi que ſon chef-lieu. (*D. J.*)

SIRADIE, *ou* SIRATZ, (*Géogr. mod.*) ville de la grande Pologne, capitale du palatinat de même nom, dans une belle plaine, ſur les bords de la Warta, à 46 lieues au nord-oueſt de Cracovie. Elle a pour ſa défenſe un château, qui n'a pas empêché les Tartares de la piller en 1290; les Bohêmes la brûlerent en 1292; les chevaliers de l'ordre Teutonique en agirent de même en 1331; & en 1447, elle fut déſolée par un nouvel incendie. *Long. 36, 18; lat. 51, 32.* (*D. J.*)

SIRÆ, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèſe dans l'Arcadie, ſuivant Pauſanias, *l. VIII, c. xxiij.* C'eſt auſſi le nom d'un lieu de la Macédoine, dans la contrée Odomantique, ſelon Tite-Live, *l. XLV, c. iv.* (*D. J.*)

SIRAF, (*Géog. mod.*) c'étoit une ville maritime du Farſiſtan, ſur le golfe de Perſe, éloignée d'environ 60 lieues de Schiraz, capitale de la province. Cette ville fut long-temps fameuſe par ſon trafic; car tous les vaiſſeaux arabes y abordoient, particuliérement de Baſſora, & les autres peuples indiens y apportoient auſſi toutes ſortes de marchandiſes de l'Inde; le commerce floriſſoit encore à *Siraf* au commencement du xive ſiecle; mais étant paſſé peu de temps après à Bander-Congo, & de là à Ormuz, *Siraf* fut tellement abandonnée, que l'on auroit peine à trouver des veſtiges d'une ville autrefois ſi brillante. (*D. J.*)

SIRA-MANGHITS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre aromatique de l'iſle de Madagaſcar, ſes feuilles & ſon bois répandent une odeur ſemblable à celle du ſantal citrin; l'écorce a l'odeur du girofle, & jette

une réſine jaune ; on la regarde comme un ſpécifique pour les maux de cœur, & pour fortifier le foie.

SIRATICK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne le ſouverain d'une nation de négres d'Afrique, appellée *les foulis ;* contre l'ordinaire des rois de ces climats, il gouverne avec la plus grande modération, ſes loix paroiſſent dictées par l'amour du bien public, & il n'eſt, pour ainſi dire, que l'organe de ſa nation ; cela n'empêche point que ſon autorité ne ſoit très-reſpectée & très-étendue ; les peuples ſe ſoumettent avec joie à des volontés qui tendent à leur bonheur. Le *ſiratick* a ſous lui un grand officier, qui eſt pour ainſi dire le lieutenant général du royaume, qui commande à d'autres officiers, ces derniers ſont tenus de fournir un certain contingent en cavalerie & en infanterie, ſur le premier ordre qu'on leur donne ; ils ſont payés ſur le prix qui réſulte de la vente des priſonniers de guerre, & de ceux qui refuſent de ſervir le roi ou la patrie ; ce droit eſt fondé ſur les loix primitives de l'état, qu'il n'eſt point permis au *ſiratick* de changer, quoiqu'il ouvre la porte à des oppreſſions ſans nombre. La dignité de *ſiratick* ne paſſe point aux enfans, mais aux freres du roi défunt, ou bien à leur défaut, au fils de ſa ſœur ; uſage qui eſt établi chez preſque tous les négres

SIRBI, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie d'Aſie, dans l'Anatolie, ſur une riviere de même nom, qui, deux lieues au deſſous, ſe jette dans la Méditerranée. *Sirbi* étoit autrefois, ſelon quelques ſavans, une ville épiſcopale, nommée *Xanthus*, ou *Xanthos*, dans la notice d'Hiéroclès ; en ce cas-là, cette ville auroit eſſuyé bien des événemens différens juſqu'à ce jour. *Voyez* XANTHUS. (*D. J.*)

SIRBON, LAC, (*Géog. anc.*) les anciens ont écrit *ſirbonis* & *ſerbonis ;* ce lac, connu des hiſtoriens & des anciens géographes, étoit entre la Paleſtine & l'Egypte, ſur la mer Méditerranée, aſſez près du mont Caſius. Diodore de Sicile, *liv. I, c. xxx*, en parle ainſi : il y a, dit-il, au milieu de la Cælo-Syrie & de l'Egypte, un lac fort étroit, & dont la longueur peut avoir deux cent ſtades ; on l'appelle *le lac Sirbon ;* il eſt très-profond & très-dangereux pour ceux qui ne le connoiſſent pas, parce qu'étant comme une bande d'eau entre deux rivages ſablonneux, les vents le tiennent preſque toujours couvert de ſable, de ſorte qu'il ne fait qu'une même ſurface avec la terre ferme, de laquelle il eſt impoſſible de le diſtinguer à l'œil ; il y a eu des capitaines qui y ont péri avec toute leur armée, faute de bien connoître le pays ; le ſable accumulé ſur cette eau bourbeuſe, ne cede d'abord que peu à peu, comme pour ſéduire les paſſans, qui continuent d'avancer, juſqu'à ce que s'appercevant de leur erreur, les ſecours qu'ils tâchent de ſe donner les uns aux autres, ne peuvent plus les ſauver. En effet, ce compoſé n'étant ni ſolide, ni liquide, on ne ſauroit nager dans une eau épaiſſie par le ſable, & par le limon dont elle eſt chargée : & l'on ne trouve nulle part un fond aſſez ferme pour appuyer le pié, ou pour s'élancer en haut ; tous les efforts qu'on peut faire ne ſervent qu'à attirer le ſable qui eſt ſur le rivage, & qui acheve d'accabler ceux qui ſont pris dans ce funeſte piége.

Strabon s'eſt aſſez groſſiérement trompé ſur ce ſujet, ayant confondu le lac de *Sirbon*, avec le lac Aſphaltite, comme il eſt aiſé de le voir par la deſcription qu'il en fait, & par ce qu'il dit de ſon origine. *Géog. liv. XVI, pag. 1308. Amſt. 1707, in-fol.* Le lecteur peut conſulter ſur le lac *Sirbon*, Cellarius *Géogr. anc. liv. IV, chap. j.* (*D. J.*)

SIRCK, (*Géog. mod.*) les François diſent & écrivent *Sirque ;* petite ville de Lorraine, aux confins du Luxembourg, ſur la rive gauche de la Moſelle, à trois lieues de Thionville, vers le couchant d'été. Elle a été cédée à la France par le traité de Vincennes, de l'an 1661, confirmé par celui de 1718. *Long. 23, 46 ; latit. 49, 24.* (*D. J.*)

SIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un titre d'honneur qu'on ne donne en France qu'au roi ſeul, & qui eſt comme une marque de ſouveraineté. Dans tous les placets, les demandes, les lettres, les diſcours, qui s'adreſſent au roi, on lui donne la qualité de *ſire.*

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *herus*,

herus, maître; il semble que ce ſoit l'opinion de Budée, qui, en parlant au roi François premier, le nomme toujours *here*, maître ou *ſire*: d'autres le dérivent du grec κυριος, *ſeigneur*; telle eſt l'opinion de Paſquier; cet auteur ajoute que les anciens Francs donnoient le même titre à Dieu, en le nommant *beau ſire diex*; d'autres font venir ce mot du ſyriaque, & ſoutiennent qu'on le donnoit d'abord aux marchands qui négocioient en Syrie. Ménage prétend qu'il vient de *ſenior*, ancien, d'où eſt venu *ſeigneur*, enſuite *ſeignor*, & *ſire*.

Anciennement on ſe ſervoit également du mot *ſire*, dans le même ſens que ſieur & ſeigneur, & on l'appliquoit aux barons, aux gentilshommes, & aux citoyens. *Voyez* SIEUR.

Le *ſire* de Joinville a écrit l'hiſtoire de S. Louis.

Il n'y avoit que certaines familles d'une nobleſſe diſtinguée, qui pouvoient prendre le nom de *ſire*, devant le nom de leur maiſon, comme les *ſires de Coucy*, les *ſires de Beaujeu*; mais lorſque le mot de *ſire* ſe trouve dans nos anciens auteurs, avec le nom de baptême, il ſignifie très-peu de choſe. Loyſeau dit que les barons de France, qui étoient barons des duchés ou comtés relevant de la couronne, pour ſe diſtinguer des barons inférieurs, s'appellerent *ſires*, comme *ſire* de Bourbon, *&c.* On donne auſſi au roi d'Angleterre le titre de *ſire*, ſoit en lui parlant, ſoit en lui écrivant. Dans le même royaume le titre de *ſir*, qui vient de *ſire*, eſt donné à toutes les perſonnes de diſtinction qui ſont au deſſous des barons; & lorſqu'on parle d'un baronnet, ou d'un ſimple chevalier, on l'appelle toujours par ſon nom de baptême, joint à celui de *ſir*, comme *ſir* Philippe Sydney. Lorſque le roi d'Angleterre crée un ſimple chevalier, il le nomme par ſon nom de baptême, lui commande de ſe mettre à genoux, & après lui avoir touché l'épaule gauche de ſon épée nue, il lui dit en anglois, *riſe ſir*, c'eſt-à-dire, *levez-vous chevalier*, & il le nomme. Miege, *Etat nouveau de la grande Bretagne.*

SIRENES, ſ. f. *ſiren*, *enis*, (*terme de Blaſon.*) monſtre marin, ayant la tête, le ſein, les bras & le corps juſqu'au nombril d'une jeune fille, le reſte terminé en queue de poiſſon; elle tient d'une main un miroir ovale à manche, & de l'autre un peigne.

On voit peu de *ſirenes* dans les armoiries, elles ſervent quelquefois de tenans aux écus.

Selon la fable, les *ſirenes* étoient trois filles du fleuve Acheloüs & de la muſe Calliope, elles étoient nommées *Parthénope*, *Ligée* & *Leucoſie*; le nombre & le nom des trois *ſirenes* a été inventé ſur la triple volupté des ſens, l'*amour*, la *muſique* & le *vin*.

De Seré des Landes, au pays Nantois en Bretagne; *de gueules à la ſirene, ſe peignant de la main dextre, & ſe mirant de la main gauche, poſée ſur des ondes mouvantes du bas de l'écu, le tout d'argent.* (*G. D. L. T.*)

SIRENES, ſ. f. (*Mythol.*) ces monſtres demi-femmes & demi-oiſeaux, doivent leur naiſſance à la fable; ce fut, dit-elle, trois filles du fleuve Achéloüs, & de la muſe Calliope. On les nomma *Parthénope*, *Leucoſie*, & *Ligée*; & ſelon d'autres, *Aglaophénie*, *Thelxiépie*, & *Piſinoé*, noms qui roulent ſur la douceur de leur voix & le charme de leurs paroles; mais les graces du chant, qui leur furent données en partage, les enorgueillirent juſqu'à oſer défier les déeſſes du Parnaſſe; il leur en coûta leurs aîles qui leur furent arrachées en punition de leur témérité; elles ſe retirerent dans des iſles déſertes, & proche de la côte de Sicile ou de Campanie; de-là, elles attiroient ſur leurs écueils les paſſagers, par l'harmonie de leur voix, & leur donnoient enſuite la mort. Déſeſpérées de n'avoir pu ſurprendre dans leurs pieges Ulyſſe, ou Orphée, elles ſe précipiterent dans la mer, & ne furent plus entendues depuis. On tient qu'une d'elles donna le nom de *Parthénope* à la ville qui prit enſuite celui de *Naples*, & qu'une autre laiſſa celui de *Leucoſie* à une iſle de ces mers-là.

Les *ſirenes* avoient la tête & le corps de femme juſqu'à la ceinture, & la forme d'oiſeau, de la ceinture en bas; ou tout le corps d'oiſeau, & la tête de femme; car on les trouve repréſentées en ces deux manieres, & dans les mythologues, & ſur les anciens monumens; l'une tient une lyre, l'autre deux flûtes, & la troiſieme un rouleau pour chanter.

Ceux qui veulent moraliſer ſur cette fable des poëtes, diſent que les *ſirenes* n'étoient autre choſe que des courtiſannes, qui demeuroient ſur les bords de la mer de Sicile, & qui par les attraits de la volupté, ſéduiſoient les paſſans, & leur faiſoient oublier leur courſe ; ils ajoutent même que le nombre & le nom de trois *ſirenes*, a été inventé ſur la triple volupté des ſens, la muſique, le vin, & l'amour ; en conſéquence de cette idée, ils ont tiré l'étymologie de *ſirenes*, du mot σειρα, qui ſignifie *une chaîne*, pour dire qu'il étoit comme impoſſible de ſe tirer de leurs liens, & de ſe détacher de leurs charmes invincibles. Strabon aſſure que les *ſirenes* eurent un temple près de Surrente. (*D. J.*)

SIRENUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, ſur la côte de la Lucanie, vis-à-vis de l'iſle Leucoſia, que la mer en a détachée, ſelon Pline, *l. II, c. lxxxviij.* (*D. J.*)

SIRENUSES LES, (*Géog. anc.*) *ſirenuſæ*, iſles ſur la côte de la mer de Tyrrhène, ſelon Ptolomée, *liv. III, chap. j.* Strabon, *liv. V, pag.* 247, nous marque plus préciſément la poſition de ces iſles. Entre le promontoire de Minerve, & l'iſle de Caprée, il n'y a, dit-il, qu'un trajet : & quand vous avez tourné autour de ce promontoire, vous rencontrez des iſles ſeules & pierreuſes, qu'on appelle *ſirenuſæ*, *ſirenes*, ou *ſirenides*. Dans un autre endroit, *liv. V, pag.* 252, il compte 260 ſtades, depuis les iſles *ſirenuſæ*, juſqu'au fleuve Silarus ; il ſemble néanmoins donner ici le nom de *ſirenuſæ* au promontoire de Minerve, qui a pu être appellé de ce nom, à cauſe du voiſinage de ces iſles, comme il avoit été nommé *Athæneum*, ou *promontoire de Minerve*, à cauſe d'un temple qu'Ulyſſe y avoit bâti à l'honneur de Minerve.

Ces mêmes iſles ſont appellées *Sirenum petræ*, par Pomponius Mela, *liv. II, chap. iv*, & *Sirenum ſedes*, par Pline, *liv. III, chap. v.* Elles étoient au nombre de trois ; il y en a qui en comptent davantage ; le pere Coronelli, *Iſolario, p. 117*, en compte huit. Auprès de l'iſle de Procida, qui n'eſt pas éloignée de Pouzzoles, on voit, dit-il, huit petites iſles qui ſont pleines de rochers, & déſertes ; elles ſont près l'une de l'autre : les anciens les appelloient les *Sirénuſes*, ou les iſles de Sirènes, parce que Parthénope, Ligée, & Léucoſie, trois fameuſes courtiſannes, les avoient habitées.

Ces femmes avoient toutes la beauté, toutes les graces, & tous les agrémens imaginables ; leur voix étoit belle & mélodieuſe ; c'étoit auſſi par tous ces artifices, & ſur-tout par leurs chants, qu'elles charmoient ceux qui paſſoient près de-là. Les nautonniers qui n'étoient pas aſſez ſur leurs gardes, ſe trouvoient tellement épris de curioſité, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de deſcendre dans cette iſle fatale, où, après des plaiſirs illicites, ils éprouvoient la derniere miſere. C'eſt pour cela que les poëtes ont feint qu'Ulyſſe devant paſſer auprès de ces écueils, avoit eu la ſage précaution de boucher avec de la cire, les oreilles de ſes compagnons, pour qu'ils n'entendiſſent point la voix de ces trompeuſes ſirènes. La fable ajoute qu'Ulyſſe lui-même, ſe lia au mât du navire, pour être inſenſible aux chants de ces dangereuſes bacchantes.

On dit que les anciens habitans de ces iſles, avoient coutume d'adorer les ſirènes, & de leur offrir des ſacrifices ; & même on veut que du temps d'Ariſtote il y eût encore dans cet endroit un temple dédié aux ſirènes. L'une de ces iſles porte aujourd'hui le nom de *Galli* ou *Gallé :* elle eſt à cinq milles de l'iſle Caprée ; l'autre, qui eſt un peu au de-là du cap de la Minerve, n'a aucun nom ; & la troiſieme qui eſt auprès, s'appelle *San-Petro.* (*D. J.*)

SIRGIAN *ou* SERDGIAN, (*Géogr. mod.*) ville de Perſe, capitale du Kerman. Elle eſt arroſée par pluſieurs canaux, ce qui en rend le ſéjour gracieux. Les tables arabiques lui donnent pour *long.* 90, 20 ; *latit. ſeptent.* 29, 30. (*D. J.*)

SIRIASE, ſ. f. (*Médec.*) *Siriaſis ;* nom d'une maladie à laquelle les enfans ſont ſujets. Elle conſiſte dans l'inflammation du cerveau, la fievre aiguë, la perte de l'appétit, l'excavation des yeux & le deſſéchement du corps ; il faut détruire la fievre, dont tous les autres ſymptomes tirent leur origine. (*D. J.*)

SIRICACHE. *Voyez* CRESSELLE.

SIRINAGAR, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie,

dans les états du grand-mogol, & capitale du petit royaume de *Sirinagar*, situé dans la partie méridionale de la province de Siba. (*D. J.*)

SIRIO, (*Géog. anc.*) lieu sur une route qui conduit de Bourdeaux à Agen, dont les itinéraires font mention : c'est le pont de *Siron*, près de l'embouchure d'une petite riviere de ce nom, dans la Garonne, à 17500 toises de Bordeaux. (*C*)

SIRION, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule aquitanique. L'itinéraire d'Antonin le marque entre Bordeaux & Ussubium, à quinze milles de la premiere de ces places, & à vingt milles de la seconde. Les uns veulent que ce soit Rioms, sur le bord de la Garonne, & d'autres Barsac, qui est au bord de la même riviere. (*D. J.*)

SIRIS, (*Géogr. anc.*) 1°. ville d'Italie dans la Lucanie, à l'embouchure du fleuve *Siris*. Elle fut d'abord nommée *Leuternia*, ensuite *Policum*, ensuite *Siris*, & enfin *Heraclium*, car elle ne fut plus regardée que comme le port de la ville d'Héraclée, lorsque les Tarentins eurent fondé cette derniere ville. Pline, *liv. III*, *chap. xj*, se trompe donc, lorsqu'il dit qu'Héraclée fut pendant quelque temps appellée *Siris*. Héraclée & *Siris* étoient toutes deux situées entre les fleuves *Aciris* & *Siris*, la derniere à l'embouchure du fleuve de même nom, & l'autre au bord de l'*Aceris*, mais à quelque distance de la mer.

On prétendoit que *Siris* avoit été bâtie par les Troïens; & pour prouver cette idée, on y montroit un simulacre de la Minerve de Troie. On le montroit encore du temps de Strabon, comme une image miraculeuse, car elle baissoit les yeux, de l'horreur qu'elle éprouva lorsque les Ioniens prirent la ville, & qu'ils n'eurent aucun respect pour son simulacre. Plusieurs habitans s'étoient sauvés auprès de la statue de Minerve, & imploroient dans cet asyle, qu'ils croyoient inviolable, l'humanité du vainqueur; mais sans aucun égard à leurs prieres, on les arracha barbarement de cet asyle. La déesse n'eut pas le courage de contempler ce crime, & voilà pourquoi elle avoit les yeux fixés en terre. Ce n'étoit pas la premiere fois qu'un spectacle affreux l'avoit obligé à détourner la vue; elle se conduisit ainsi dans Troie quand on viola Cassandre.

Strabon, dont j'emprunte tous ces faits, les accompagne d'une réflexion judicieuse, *liv. VI*, *pag. 182*, sur le grand nombre d'images de la même Minerve, qu'on prétendoit que les Troïens avoient consacrées depuis leur dispersion. C'est une impudence, dit-il, que d'oser feindre, non-seulement qu'autrefois un simulacre baissât les yeux, mais même qu'on peut aujourd'hui montrer un tel simulacre. C'est une impudence encore plus grande que d'oser parler d'un bon nombre de tels simulacres apportés de Troie. On se vante à Rome, continue-t-il, à Lavinée, à Luceria, à *Siris*, d'avoir la Minerve des Troïens, & l'on applique à divers lieux l'action des femmes troïennes.

2°. *Siris*, fleuve d'Italie dans la Lucanie, aujourd'hui *Sinno*, *Senno* ou *Sirio*. Son embouchure est marquée du golfe de Tarente, près la ville de *Siris*, qui étoit le port d'Héraclée. Strabon, *liv. VI*, *p. 264*, dit qu'elle se trouvoit à vingt-quatre stades de cette derniere ville, à trois cent trente de Thurium, & à trois cent quarante de Tarente. Au reste, les géographes ont remarqué que Florus, *liv. I*, *chap. xviij*, a confondu la riviere Liris avec celle de *Siris*, en parlant du combat de Pyrrhus contre le consul Levinus. Il dit que ce combat se donna, *apud Heracleam & Campaniæ fluvium Lirim*, au lieu de dire, *apud Heracleam & Lucaniæ fluvium Sirim*. (*D. J.*)

SIRITIS, *ou* SIRENETIS, (*Géogr. anc.*) contrée d'Italie, dans la Lucanie. Athénée, *liv. XIV*, dit qu'elle prenoit son nom de la ville de Siris, qui y étoit située. *Voyez* SIRIS. (*D. J.*)

SIRIUS, s. m. *en Astronomie*, ou la canicule, est une étoile de la premiere grandeur, très-brillante, qui est placée dans la gueule du grand chien. *Voyez* CHIEN & CONSTELLATION.

Les Arabes la nomment *aschere*, les Grecs σείριος, & les Latins *canicula*. *V.* CANICULE & CANICULAIRE. (*O*)

SIRMICH, *ou* SIRMISCH, (*Géogr. mod.*) en latin *Sirmienſis comitatus*, contrée du royaume de Hongrie. Elle s'étend au midi le long de la Save, qui la sépare de

la Servie & de la Raſcie. Le Danube la borne à l'orient, le comté de Valpon au nord, & celui de Poſega à l'occident. Les Turcs ſont aujourd'hui les maîtres de cette contrée.

La ville de *Sirmich*, ſa capitale, en latin *Sirmium*, lui a donné ſon nom. Cette ville, appellée par ceux du pays *Szreino* ou *Schremnia*, eſt ſituée ſur la riviere de Boſweth, proche la Save, au pié du mont Arpareta, à quinze milles d'Eſſek, au midi. *Long. 38, 6; lat. 45, 4.*

Elle a eu un évêché ſous Colocza. Il s'y eſt tenu deux conciles, l'un en 351, & l'autre en 537. Cette ville alors conſidérable, fut ruinée par les Huns vers l'an 460, & les Turcs ne l'ont pas rétablie, enſorte que ce n'eſt plus aujourd'hui qu'une bourgade dépeuplée; mais elle étoit puiſſante & célebre ſous les empereurs romains, comme on peut le voir en liſant l'*article* SIRIMUM. (*D. J.*)

SIRMIO, (*Géogr. anc.*) péninſule d'Italie, dans la Gaule tranſpadane, au territoire de Vérone, dans le lac *Benacus*, du côté du midi. Cette péninſule charmante n'étoit pas la patrie de Catulle, qui étoit né à Vérone, comme le diſent Pline, *liv. XXXVI, c. vj*, & Euſebe, *in chronic.* mais il y avoit ſeulement une maiſon de campagne, ou une agréable retraite; auſſi ne l'appelle-t-il pas ſa patrie, mais ſon domaine, & il s'en dit le maître, & non pas le nourriſſon. Voici de quelle maniere il en parle, *carm. xxxij.*

Peninſularum Sirmio, *inſularumque*
Ocelle, quaſcumque in liquentibus ſtagnis
Marique vaſto fert uterque Neptunus.
Quam te libenter, quamque lætus inviſo.

Et un peu plus bas il ajoute:

O quid ſolutis eſt beatius curis!
Quum mens onus reponit, ac peregrino
Labore feſſi venimus larem ad noſtrum,
Deſideratoque adquieſcimus lecto!
Hoc eſt, quod unum eſt pro laboribus tantis.
Salve, ô venuſta Sirmio, *atque hero gaude.*

Que ces vers ſont doux & agréables! Quel aimable poëte que Catulle! (*D. J.*)

SIRMIUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe-Pannonie, ſur la rive gauche de la Save, dans l'endroit où cette riviere reçoit celle que les anciens nomment *Bacuntius*, C'eſt-là ſa poſition, ſelon Pline, *liv. III, c. xxv*, & Ptolomée, *liv. II, ch. xvj.*

C'étoit une très-grande ville, au rapport d'Hérodien, *liv. VII, ch. ij*, & la métropole de la Pannonie. On voit dans Gudius, *pag. 146* une ancienne inſcription, avec ces mots: *natione Pannonius domu ſlavia Sirmio;* & on lit dans la notice des dignités de l'empire, *ſlavia Auguſta Sirmium*, ce qui nous apprend que *Sirmium* fut redevable de quelques bienfaits à la maiſon flavienne. Peut-être les empereurs de cette maiſon y envoyerent-ils une colonie; du moins M. le comte de Marſilly rapporte, dans ſon danube, une inſcription, qui juſtifie que cette ville étoit une colonie romaine. *Dec. col. Sirmiens.* Les Huns la détruiſirent vers l'an 460, & ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un bourg de l'Eſclavonie, nommé *Sirmich.*

Mais *Sirmium*, dans le temps de ſon luſtre, a été la réſidence, la patrie, ou le lieu du tombeau de pluſieurs empereurs romains, ce qui lui valut le titre de *ville impériale.*

Je remarque d'abord que c'eſt à *Sirmium* que mourut *Marc-Aurele*, le 17 mars de l'an 180 de Jeſus-Chriſt, à l'âge de 59 ans, après en avoir regné 19. « On ſent en ſoi-même un plaiſir ſecret lorſqu'on parle de cet empereur, dit M. de Monteſquieu. On ne peut lire ſa vie ſans une eſpece d'attendriſſement. Tel eſt l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de ſoi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes ». Il fit le bonheur de ſes ſujets, & l'on vit en lui l'accompliſſement de cette ancienne maxime de Platon, que le monde ſeroit heureux ſi les philoſophes étoient rois, ou ſi les rois étoient philoſophes. Marc-Aurele faiſoit profeſſion ouverte de philoſophie, mais de la plus belle, j'entends de celle des Stoïciens, dont il ſuivoit la ſecte & la morale. Il nous reſte de ce prince douze livres de réflexions ſur ſa vie, ouvrage précieux, dont Madame Dacier a donné une traduction de grec en françois, avec des remarques.

L'empereur *Claude* finit auſſi ſes jours à *Sirmium* en 270, à 56 ans, d'une maladie

peſtilentielle qui s'étoit miſe dans ſon armée, après de grandes batailles contre les Goths, les Scythes & les Sarmates.

Les empereurs nés à *Sirmium* ſont Aurélien, Probus, Conſtance II & Gratien. Rappellons briévement leur caractere.

Aurelianus (Lucius Domitius), l'un des plus grands guerriers de l'antiquité, étoit d'une naiſſance obſcure, & parvint à l'empire par ſa valeur, après la mort de Claude. Il aimoit le travail, le vin, la bonne-chere, & n'aimoit pas les femmes. Il fit obſerver la diſcipline avec la derniere ſévérité; & quoique d'un caractere des plus ſanguinaires, ſa libéralité, & le ſoin qu'il prit de maintenir l'abondance, firent oublier ſon extrême cruauté. Il battit les Perſes, & s'acquit la plus haute réputation par la conquête des états de la reine Zénobie. Il traita les Palmyréniens avec une rigueur énorme, ſoumit l'Egypte à ſon obéiſſance, & triompha de Tetricus avec une pompe extraordinaire. Il alloit conduire en Thrace ſon armée contre les Perſes, lorſqu'il fut tué par un de ſes généraux au mois de janvier 275. Il porta la guerre d'Orient en Occident, avec la même facilité que nos rois font marcher leurs armées d'Alſace en Flandres. On le déifia après ſa mort, & l'on éleva un temple en ſon honneur. Il fut nommé dans une médaille le reſtaurateur de l'empire, *orbis reſtitutor*. C'eſt un bonheur que ce prince payen, attaché au culte du ſoleil, ne ſe ſoit pas mis dans l'eſprit de perſécuter les chrétiens, car un homme ſi ſanguinaire n'en eût pas laiſſé ſubſiſter un ſeul.

Probus (Marcus Aurelius) parvint de bonne heure aux premieres dignités militaires. Gallien lui donna le commandement de l'Illyrie. Tacite y joignit celui de l'Orient; & c'eſt là qu'il fut nommé par ſes troupes à l'empire. Il vainquit Florien, frere de Tacite, qui avoit été ſon concurrent. Enſuite il remporta de grandes victoires ſur les Vandales, les Gaulois, les Sarmates & les Goths. Il ſe préparoit à porter la guerre juſques dans la Perſe, lorſqu'il fut tué en 282 par un parti de ſes ſoldats ſéditieux, qu'il occupoit à des ouvrages publics auprès de *Sirmium*.

Conſtance II (Flavius Julius Conſtantius), ſecond fils de Conſtantin le grand, & de Fauſte, naquit l'an 317 de Jeſus-Chriſt, & fut déclaré Céſar en 324. Après le décès de ſon pere, il fit mourir ſes neveux & ſes couſins. Il eut preſque pendant tout le cours de ſon regne qui fut de 25 ans, une guerre déſavantageuſe à ſoutenir contre les Perſes, au milieu de laquelle il ſe défit de pluſieurs hommes illuſtres qui le ſervoient avec fidélité, entr'autres de Sylvain, capitaine habile, qui commandoit dans les Gaules, & de Gallus, qui avoit le département de l'Iſtrie. Enfin Julien, frere de Gallus, prit le titre d'empereur, & quitta les Gaules pour venger cette mort. Conſtance ſe préparoit à venir au-devant de lui, lorſqu'il finit ſes jours à Mopſueſte, l'an 361, à l'âge de 45 ans. Saint Grégoire de Nazianze eſt le ſeul des écrivains originaux qui ait accuſé Julien d'avoir fait empoiſonner Conſtance. On s'apperçoit que ce pere de l'égliſe charge ſans preuves la mémoire de Julien, tandis qu'il fait de Conſtance le plus grand prince qui ait jamais été, & même un ſaint.

La verité néanmoins eſt que Conſtance étoit un très-petit génie, qui d'ailleurs commit des cruautés inouies. Il fut pareſſeux & inappliqué; vain & avide de louanges, ſans ſe ſoucier de les mériter; maître fier & tyran de ſes ſujets, eſclave de ſes eunuques, qui conſerverent toujours l'aſcendant qu'ils avoient pris ſur ſon enfance, & lui firent exercer en faveur de l'héréſie un pouvoir deſpotique ſur l'égliſe, ſans qu'on puiſſe dire autre choſe à ſa décharge, ſinon qu'il agit toujours par des impreſſions étrangeres.

Les payens même ont blâmé ſa tyrannie dans les affaires de la religion. Voici ce qu'en dit Ammien. « Par bigoterie il mit le trouble & la confuſion dans le chriſtianiſme, dont les dogmes ſont ſimples & précis. Il s'occupa plus à les examiner avec une inquiétude ſcrupuleuſe, qu'il ne travailla ſérieuſement à rétablir la paix. De-là naquirent une infinité de nouvelles diviſions, qu'il eut ſoin de fomenter & de perpétuer par des diſputes de mots. Il ruina les voitures publiques, en faiſant aller & venir des troupes d'évêques pour les conciles, où il vouloit dominer ſur la foi ».

Gratien, fils de Valentinien I naquit en

359, & n'étoit âgé que de 16 ans lorſqu'il parvint à l'empire. Au lieu de rétablir l'ordre, la diſcipline & les finances; il donna des édits contre tous les hérétiques, & aliéna le cœur de ſes ſujets. Maxime en profita pour débaucher les légions, qui le nommerent empereur. Gratien obligé de fuir, fut aſſaſſiné à Lyon par Andragatius en 383, à l'âge de 24 ans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIROC *ou* SIROCO, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne ſur la Méditerranée au vent qui eſt entre l'orient & le midi. C'eſt le ſud-eſt ſur l'Océan.

SIRT, LA, (*Géog. mod.*) riviere du Turqueſtan. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent les états de Contouſch (Khan des Calmoucks) de la grande Boucharie, à 44, 40 *de latitude* & à 95 *de long.* Après un cours d'environ cent lieues d'Allemagne, elle ſe dégorge dans le lac d'Arall, qui eſt ſitué ſur les frontieres du Turqueſtan, à trois journées de la mer Caſpienne. (*D. J.*)

SIRVAN, (*Géog. mod.*) province de Perſe. *Voyez* SCHIRVAN.

SISACHTINIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) c'eſt-à-dire, la dépoſition des charges; c'étoit une fête en mémoire d'une loi que fit Solon, qui défendoit de contraindre par violence les pauvres à payer leurs dettes.

SISALLE. *Voyez* GRIVE.

SISALO, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne: l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'Emerita à Sarragoſſe, en prenant par la Luſitanie. Elle étoit entre Mirobriga & Carcuvium, à treize milles de la premiere de ces places, & à vingt milles de la ſeconde. Ce pourroit être la ville Siſapone de Ptolomée, ſelon la Martiniere.

SISAPONE, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe: Ptolomée, *l. II, c. xj*, la donne aux Oretani, & la place vers les confins de la Bétique. Au lieu de *Siſapone*, Pline *l. XXXIII, c. vij*, écrit *Siſapo*, & remarque qu'il y avoit dans ce lieu des mines qui fourniſſoient un excellent vermillon, mais il met *Sirapo* dans la Bétique. Le P. Hardouin veut que ce ſoit aujourd'hui *Almaden*, dans l'Andalouſie, au deſſus de Seville, & je crois fort qu'il a raiſon. *Voyez* dans le *recueil de l'acad. des Sciences*, le *mém.* de M. de Juſſieu *ſur les mines d'Almaden.* (*D. J.*)

SISAR, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie-Céſarienſe; ſon embouchure eſt placée par Ptolomée, *l. IV, c. ij*, entre les villes Chobat & Jarſath. C'eſt le fleuve *Uſar* de Pline.

SISARUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom que les botaniſtes donnent au genre de plante nommé vulgairement & caractériſé au *mot* CHERVI. *Voyez* CHERVI.

Tournefort ne compte qu'une ſeule eſpece de ce genre de plante; ſavoir, le *ſiſarum germanorum I. R. H. 309*, C. B. P. 153, Boerh. *Ind. alt. 54*, en anglois *the common skirret.*

Cette plante croît à la hauteur d'environ deux ou trois piés. Ses tiges ſont épaiſſes, cannelées, & couvertes de feuilles longues, aîlées, compoſées de quatre ou cinq lobes pointus & légérement crénelés en leurs bords, & oppoſés deux à deux. Ses fleurs ſont en paraſol, petites, odorantes, & à cinq pétales blancs. Sa ſemence approche de celle du perſil, mais elle eſt plus groſſe. Sa racine eſt ſemblable au navet; longue comme la main, groſſe comme le doigt, blanche, d'un goût doux, & bonne à manger. Nous apprenons de Pline que Tibere en faiſoit venir d'Allemagne. On cultive le *ſiſarum* dans nos jardins où il fleurit au mois de juin. On en recommande la racine dans du petit lait contre les maladies de la poitrine. (*D. J.*)

SISAURANUM, (*Géog. mod.*) ville de Perſe à deux journées de Dara, & à trois milles de Rabdion, ſuivant Procope, qui dit que Juſtinien, ou plutôt Béliſaire, la prit & la raſa.

SISEK *ou* SISSEK, (*Géog. mod.*) place de la Coatie, ſur la droite de la Save, au confluent de cette riviere avec la Kulpa. *Long. 34, 33; lat. 45, 58.*

SISERRE; *voyez* GRIVE.

SISGGW *ou* SISGAW, (*Géog. mod.*) petit pays de Suiſſe, au canton de Baſle. Liſtel en eſt le chef-lieu.

SISIMITHRE, ROCHER DE, (*Géogr. anc.*) *Siſimithræ petra*, rocher d'Aſie, dans la Bactriane, ſelon Strabon, *l. XI, p. 517.* Ce rocher avoit quinze ſtades de hauteur, c'eſt-à-dire, dix-huit cent ſoixante & quinze pas; & quatre-vingt ſtades de circuit, c'eſt-

à-dire, dix mille pas. Le haut du rocher formoit une plaine de terres labourables, capable de fournir du grain pour la nourriture de cinq cent personnes. Alexandre s'étant rendu maître de ce lieu, y trouva la belle Roxane, fille d'Oxyartes, & l'épousa, à ce que rapporte Plutarque. (*D. J.*)

SISIPHE, (*Myth.*) fils d'Eole & petit-fils d'Hellen, bâtit la ville d'Ephyre, qui fut dans la suite, nommée *Corinthe*. Il épousa Mérope, fille d'Atlas, & en eut Glaucus, dont naquit Bellérophon, Ornythion, Thersandre & Almus.

SISIPHE, (*Myth.*) descendant d'Eole & frere de Salmonée, régna à Corinthe, après que Médée se fut retirée: on dit qu'il avoit enchaîné la mort, & qu'il la retint jusqu'à ce que Mars la délivra à la priere de Pluton, dont l'empire étoit désert, à cause que les hommes ne mouroient plus. Homere explique comment *Sisiphe* avoit lié la mort; c'est parce qu'il aimoit la paix, & que non-seulement il la gardoit avec ses voisins, mais travailloit encore à la maintenir entre ses voisins même; c'étoit aussi, dit le poëte, le plus sage & le plus prudent des mortels. Cependant les poëtes unanimément le mettent dans les enfers, & le condamnent à un supplice particulier, qui est de rouler incessamment une grosse roche au haut d'une montagne, d'où elle retomboit aussi-tôt par son propre poids, & il étoit obligé sur le champ de la remonter, par un travail qui ne lui donnoit aucun relâche. On donne plusieurs raisons de ce supplice. Les uns ont dit que c'étoit pour avoir révélé les secrets des dieux. Jupiter ayant enlevé Egine, la fille d'Asope, celui-ci s'adressa à *Sisiphe*, pour savoir ce qu'étoit devenu sa fille: *Sisiphe* qui avoit connoissance de l'enlevement, promit à Asope de l'en instruire, à condition qu'il donneroit de l'eau à la citadelle de Corinthe. *Sisiphe* à ce prix révéla son secret, & en fut puni dans les enfers. Selon d'autres, ce fut pour avoir débauché Tyro sa niece, fille de Salmonée.

Noël-le-comte en donne une autre raison plus singuliere, d'après Démétrius, ancien commentateur de Pindare, sur les olympiques. *Sisiphe* étant prêt de mourir, dit-il, ordonna à sa femme de jeter son corps au milieu de la place sans sépulture, ce que la femme exécuta très-ponctuellement. *Sisiphe* l'ayant appris dans les enfers, trouva fort mauvais que sa femme eût obéi si fidélement à un ordre qu'il ne lui avoit donné que pour éprouver son amour pour lui. Il demanda à Pluton la permission de retourner sur la terre, uniquement pour châtier sa femme de sa dureté. Mais quand il eut de nouveau goûté l'air de ce monde, il ne voulut plus retourner en l'autre, jusqu'à ce qu'après bien des années, Mercure, en exécution d'un arrêt des dieux, le saisit au collet, & le ramena de force aux enfers, où il fut puni, pour avoir manqué à la parole qu'il avoit donnée à Pluton.

D'autres mythologues, sans avoir égard au portrait avantageux qu'Homere fait de *Sisiphe*, ont dit qu'il exerçoit toutes sortes de brigandages dans l'Attique, & qu'il faisoit mourir de divers supplices tous les étrangers qui tomboient entre ses mains: que Thésée, roi d'Athenes, lui fit la guerre & le tua dans un combat, & que les dieux le punirent avec raison, dans le Tartare, pour tous les crimes qu'il avoit commis sur la terre. (+)

SISIO *ou* SSIMA, (*Géog. mod.*) petite province de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon. Le pays est fort stérile, mais la mer voisine le fournit abondamment d'huîtres, de coquillages, & autres choses semblables; cette province n'a que trois districts.

SISO, (*Hist. nat. Bot.*) plante du Japon, d'un pié de haut, dont la racine est très-fibreuse, la tige branchue, les petits rameaux terminés par un épi de fleurs, ses feuilles ovales, pointues, & disposées en rond autour des branches. Cette plante sert à teindre la soie en pourpre.

SISSACH, (*Géog. mod.*) petite ville de Suisse, au canton de Basle; elle est située dans une plaine, entre les monts qu'on nomme le haut & le bas Haweſtein, au petit pays de Sisgow, auquel elle communique son nom, quoique Leistel en soit regardé comme la capitale. (*D. J.*)

§ SISSEG *ou* SISEK, (*Géog. Antiquités.*) *Siscia*, c'étoit, selon Pline, une bonne ville autrefois, aujourd'hui bourg dans la Croatie, au confluent de la Save & du Kulp ou Culp: cette place ayant été assiégée par les

Sarmates, commandés par leur roi Rauſimode, en 321 ; Conſtantin leur en fit lever le ſiége, les défit, tua leur roi, & fit périr leur armée. Les habitans, en reconnoiſſance, firent frapper une médaille, ſur laquelle on lit :

INOCNIHISHVC.
VIRTVS EXERC.
S. F.
VOT. X. SISC.

Le Pere Hardouin explique ainſi cette inſcription :

Imperator noſter optimus Conſtantinus
Nuper in hoſtes irrumpens
Siſcinenſem hanc urbem conſervavit,
Virtus exercitus, ſæculi felicitas,
Voti decennalibus
Sicienſes.

Voyez Journ. de Trév., décem. 1705, page 2151, où la médaille qu'on croit unique eſt gravée. (*C*)

SISSONNE, PAS DE, *terme de Danſe*, pour exprimer un pas, qui s'exécute de la maniere ſuivante.

Ce pas renferme deux façons différentes de ſauter ; ſavoir, 1°. plier pour ſauter, & retomber plié ; 2°. étant plié ſe relever en ſautant. Ainſi, ſi l'on veut faire ce pas du pié droit, ayant le corps poſé ſur le pié gauche, il faut plier deſſus ; & alors la jambe droite, qui eſt en l'air, s'ouvre du même temps à côté ; mais lorſqu'on ſe releve en ſautant, elle ſe croiſe devant la gauche à la troiſieme poſition en tombant ſur les deux piés. On reſte plié pour ſe relever, en ſautant du même temps ſur le pié droit.

Le *pas de ſiſſonne* ſe fait de même en arriere, excepté qu'au lieu de prendre le mouvement de derriere pour venir en avant, il doit ſe prendre de la jambe de devant pour la paſſer derriere en tombant ſur les deux piés, & en ſe relevant ſur la jambe qui a paſſé derriere.

Il y en a un autre qui ſe fait à peu près de même, excepté qu'on ſe releve au premier ſaut ſur le pié de derriere, & qu'en ſautant on plie ſur le pié gauche, mais on retombe ſur les deux piés. Au ſecond ſaut l'on ſe releve ſur le pié gauche, & le pié droit reſte en l'air pour prendre un autre pas de ce pié.

On le fait auſſi en tournant ; c'eſt la même maniere de tomber ſur les deux piés & de ſe relever ſur un pié ; il n'y a que le contour que le corps fait qui en fait le changement, parce que les jambes étant pour ſupporter le corps, elles le ſuivent dans tous ſes mouvemens.

SISSOPOLI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, ſur une preſqu'iſle formée par la mer Noire, à 40 lieues au nord-oueſt de Conſtantinople. Elle a le titre d'archiépiſcopale, ce qui ne la peuple pas davantage. *Long. 45, 34 ; lat. 42, 20.* (*D. J.*)

SISTER, ſ. m. (*Meſure de contenance.*) meſure pour les grains, dont on ſe ſert à Berg-op-zoom ; ſoixante-trois *ſiſters* font le laſt de blé, & vingt-huit celui d'avoine.

SISTERON *ou* CISTERON, (*Géogr. mod.*) ville de France, en Provence, avec évêché, bailliage, & ſénéchauſſée. L'itinéraire d'Antonin la nomme *Seniſtro*, qu'on a depuis changé en *Segeſterica*, & par une nouvelle corruption en *Siſtarica*.

Cette ville a appartenu long-temps aux comtes de Forcalquier, enſuite aux comtes de Provence, & enfin aux rois de France, qui repréſentent ces derniers comtes.

Siſteron eſt ſitué ſur la Durance, qu'on y paſſe ſur un pont, à 20 lieues d'Aix, à 15 d'Embrun, & à 146 de Paris. Elle eſt défendue par une citadelle, qu'on regarde comme le boulevard de la province, du côté des Alpes. Elle a droit, comme chef d'un bailliage aſſez étendu, de députer aux états, & aux aſſemblées de communautés. Il y a un gouverneur, un lieutenant de roi, & un major.

Son évêché, établi dans le vj^e^ ſiecle, eſt ſuffragant d'Aix ; il vaut quinze mille livres de rente. Son dioceſe contient 46 paroiſſes en Provence, 16 en Dauphiné & 2 dans le comtat Venaiſſin. Parmi ces paroiſſes, celles de Forcalquier ſe dit co-cathédrale, & a un chapitre. *Long.* de *Siſteron*, *23, 35 ; lat. 44, 12.*

Albertet, poëte provençal, qui floriſſoit ſur la fin du xiij^e^ ſiecle, étoit né à *Siſteron*. Il aimoit les belles-lettres, étoit très-galant, & choiſit pour l'objet de ſa paſſion la marquiſe de Maleſpine, la dame la plus accomplie de Provence de ce temps-là.

là. Il fit à ſa louange pluſieurs pieces de poéſie, qui plurent tant à cette dame, qu'elle lui en marqua ſa reconnoiſſance par des préſens de chevaux, de bijoux & d'argent. Cependant, comme elle s'apperçut que les aſſiduités d'*Albertet* faiſoient tort à ſa réputation, elle le pria de ſe retirer. Ce poëte obéit avec douleur, & ſe rendit à Taraſcon; mais il continua dans ſa retraite à chanter ſa belle marquiſe. Il lui envoya entr'autres vers un ſonnet, en forme de dialogue entr'elle & lui, qui commence:

Deportas vous ami, d'aqueſt amour per aras.

Dans une autre ſtance, il dit:

Mais commo faray yeu (diz'yeu) mas amours caras
My poder deſportar d'aqueſt' affection?
Car certes yeu endury en eſta paſſion,
Per vous ingratament, moutas doulours amaras.

Le Monge des iſles d'Or, nous apprend qu'*Albertet* mourut d'amour & de chagrin à Taraſcon, & qu'en mourant, il remit ſon livre de poéſies, intitulé *lou Petrach de Venus*, à Pierre de Valerme, ſon intime ami, pour en faire préſent à ſa cruelle & trop aimée Laure. Ce perfide ami, au lieu de remplir les intentions du mort, vendit l'ouvrage à le Fevre, poëte d'Uſez, qui eut l'effronterie de le publier ſous ſon nom; mais la fourberie fut découverte, & le coupable ſubit la peine du fouet, établie anciennement par les loix des empereurs, contre les plagiaires de ſon ordre. (*D. J.*)

SISTRE, ſ. m. (*Muſiq. anc.*) en latin *ſiſtrum*; inſtrument de muſique qui étoit employé dans les cérémonies religieuſes des Egyptiens, & principalement dans les fêtes qui ſe célébroient lorſque le Nil commençoit à croître. Cet inſtrument étoit de métal, à jour & à peu près de la figure d'une de nos raquettes. Ses branches percées de trous à égales diſtances, recevoient trois ou quatre petites baguettes mobiles de même métal, qui paſſoient au travers, & qui étant agitées, rendoient un ſon aigu, plus propre à étourdir qu'à flatter l'oreille.

Le *ſiſtre* étoit ovale, fait d'une lame de métal ſonnant, dont la partie ſupérieure étoit ornée de trois figures; ſavoir, de celle d'un chat à face humaine, placée dans le milieu; de la tête d'Iſis du côté droit; & de celle de Nephtys du côté gauche. Pluſieurs verges de même métal, terminées en crochet à leurs extrémités, & paſſées par des trous, dont la circonférence de l'inſtrument étoit percée de côté & d'autre, en traverſoient le plus petit diametre. L'inſtrument avoit dans ſa partie inférieure, une poignée par laquelle on le tenoit à la main; & tout ſon jeu conſiſtoit dans le tintement ou le ſon qu'il rendoit par la percuſſion des verges de métal, qui à chaque ſecouſſe qu'on lui donnoit, le frappoient à droite & à gauche.

Dans nos pierres gravées, Iſis eſt repréſentée tenant un vaſe d'une main, & le *ſiſtre* de l'autre; mais la bibliotheque de Ste. Genevieve de Paris conſerve un de ces inſtrumens tout de cuivre: c'étoit leur matiere ordinaire, ainſi qu'on l'apprend d'Apulée qui en a donné la deſcription. Jérome Boſius en a fait un traité exprès, intitulé *Iſiacus de ſiſtro*. En effet les prêtres d'Iſis furent nommés *ſiſtriaci*.

L'uſage du *ſiſtre* dans les myſteres de cette déeſſe, étoit comme celui de la cymbale dans ceux de Cybèle, pour faire du bruit dans les temples & dans les proceſſions; ces *ſiſtres* rendoient un ſon à peu près ſemblable à celui des caſtagnettes. Les Hébreux ſe ſervoient auſſi de cet inſtrument dans leurs réjouiſſances; car nous liſons au *I Rois, xviij, 6*, que quand David revint de l'armée, après avoir tué Goliath, les femmes ſortirent de la ville en chantant & en danſant avec des tambours & des *ſiſtres*. (*D. J.*)

SISYMBRIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en croix, compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique, compoſée de deux lames appliquées ſur une cloiſon qui la diviſe en deux loges. Elle renferme des ſemences ordinairement arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, le port des eſpeces qui le compoſent. Tournefort, *I. R. H.* Voyez PLANTE.

Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante; entre leſquelles nous dé-

crirons la plus commune, *Sisymbrium aquaticum, foliis in profundas lacinias divisis, filiquâ breviori, I. R. H. 226.* Nous ajouterons un mot de *sisymbrium* annuel, à feuilles d'absynthe.

La racine du *sisymbrium* aquatique à feuilles lacinées, est oblongue, grosse comme le petit doigt; blanche, âcre, piquante & bonne à manger. Elle pousse des tiges à la hauteur de trois ou quatre piés; cannelées, creuses & quelquefois rougeâtres. Ses feuilles sont oblongues, pointues, découpées profondément, dentelées en leurs bords, disposées alternativement le long des tiges.

Ses fleurs naissent aux sommets des rameaux, soutenues par des pédicules longs & grêles, composées chacune de quatre pétales, jaunes, disposées en croix & à six étamines. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede de petites siliques, courtes, divisées intérieurement en deux loges qui renferment des semences menues & presque rondes. Cette plante croît dans les fossés pleins d'eau, dans les rivieres, aux lieux marécageux; elle fleurit en été, & passe pour apéritive.

Le *sisymbrium* à feuilles d'absynthe, a la racine annuelle. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés, divisées en plusieurs rameaux, revêtues de feuilles nombreuses, finement découpées, blanchâtres, d'un goût douçâtre mêlé d'une légere acrimonie. Ses fleurs naissent en grand nombre au sommet des branches, composées chacune de quatre pétales disposées en croix, de couleur jaune-pâle. Il leur succede des siliques longuettes, grêles, remplies de semences menues, rondes & rougeâtres. Cette plante croît sur les vieux murs, aux lieux rudes, incultes, pierreux, sablonneux; elle fleurit en été. Sa semence est connue des herboristes sous le nom de *thalitrou*; les pauvres gens l'emploient dans quelque liquide pour arrêter la dyssenterie & le dévoiement. (*D. J.*)

SISYRINCHIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la flambe & du xiphion, que par sa racine qui est composée de deux tubercules posés l'un sur l'autre, comme la racine du glaïeul & comme celle du safran. *Voyez* FLAMBE & XIPHION. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Des trois especes de ce genre de plante que compte Tournefort, nous décrirons la principale; *sisyrinchium majus, flore luteâ maculâ notato, I. R. H. 365.* Cette plante ressemble à l'iris bulbeux; elle pousse deux ou trois feuilles longues, étroites, vertes & molles; sa tige porte au sommet quelques fleurs semblables à celles de l'iris, s'ouvrant l'une après l'autre, de couleur bleue, marquées de quelques taches jaunes, & d'une odeur assez agréable. Ces fleurs sont de courte durée; il leur succede des fruits oblongs qui contiennent des semences arrondies, petites & rougeâtres; sa racine est composée de deux tubercules posés l'un sur l'autre; elle est bonne à manger, d'un goût doux, de couleur noire en dehors & blanche en dedans. *Sisyrinchium* est un nom formé des deux mots grecs σῦς, *cochon*, & ῥύγχος, *rostrum*, comme qui diroit *groin de cochon*, parce que les cochons poussent leur groin dans la terre pour y chercher la racine de cette plante, dont ils sont fort friands. (*D. J.*)

SITACA *ou* SITACE, (*Géogr. anc.*) ville de la Perside, à 15 stades du Tigre, & au voisinage du mont Zagrus. (*D. J.*)

SITALCAS, (*Mythol.*) dans le temple de Delphes, Apollon avoit plusieurs statues, l'une desquelles étoit appellée *Apollon sitalcas.* Elle venoit d'une amende à laquelle les Phocéens avoient été condamnés par les Amphictyons, pour avoir labouré un champ consacré au dieu. Cette statue étoit haute de 35 coudées. Pausanias qui fait ce récit, ne donne point l'étymologie du mot *sitalcas.* (*D. J.*)

SITE, s. m. (*Peint.*) c'est la situation, l'assiette d'un lieu. Les Italiens disent *sito*, dans le même sens. Ces deux mots viennent originairement du mot latin *situs.*

Site s'entend particuliérement du payſage; il y a des *sites* de plusieurs genres, bornés ou étendus, montueux, plats, aquatiques, cultivés ou incultes, habités ou déserts.

Sites insipides, ce sont des *sites* dont le choix est trivial. Claude le Lorrain n'a introduit dans ses payſages que des *sites insipides*; mais ce défaut est réparé par la

grace du coloris, & par la beauté de l'exécution.

Les *ſites* extraordinaires, ſont ceux qui frappent l'imagination par la beauté & la nouveauté de leurs formes. Il faut éviter les *ſites* communs, ou les rendre agréables, piquans & frappans.

Les *ſites* doivent donc être d'un beau choix, bien liés & bien débrouillés par leurs formes; ils doivent avoir quelque choſe de nouveau & de piquant. " Le moyen de les diverſifier à l'infini, dit M. de Piles, eſt d'y faire ſurvenir quelqu'un de ces accidens qui arrivent ſi communément, & qui répandent tant de variété dans la nature; par exemple, l'interpoſition de quelques nuages qui cauſent de l'interruption dans la lumiere, en ſorte qu'il y ait des endroits éclairés ſur la terre, & des ombres qui ſelon le mouvement des nuages ſe ſuccedent les uns aux autres, & font des effets merveilleux, & des changemens de clair-obſcur qui ſemblent produire autant de nouveaux *ſites* ". L'exécution & le coloris ſont eſſentiels en ce genre.

Les payſages du Pouſſin ſont remarquables par l'agrément, la nouveauté, la richeſſe & l'ingénieuſe diverſité des *ſites*. Je dis *l'ingénieuſe diverſité*, car le *ſite* dans un payſage, doit être varié des divers objets que la nature produit de ſon bon gré, ſans art & ſans culture: les rochers, les torrens, les montagnes, les ruiſſeaux, les forêts, les ciels & les campagnes fertiles ou ruſtiques, ſont les choſes qui plaiſent le plus dans les payſages. (*D. J.*)

SITELLA, ſ. f. (*Antiq. rom.*) eſpece d'urne deſtinée chez les Romains, à mettre des billets ou ballotes, pour les élections des magiſtrats à Rome. On donnoit deux ballotes à ceux qui avoient droit de ſuffrage; l'une marquée de deux lettres *V. R.* pour l'approbation; & l'autre de la lettre *A.* pour la réjection: on jetoit à ſa volonté dens la *ſitella* l'une ou l'autre de ces deux ballotes. (*D. J.*)

SITHNIDES, (*Mythol.*) les nymphes *ſithnides* étoient originaires du pays de Mégare; l'une d'entr'elles eut une fille dont Jupiter devint amoureux, & de ce commerce naquit Mégarus, fondateur de Mégare. Dans cette ville étoit un magnifique aquéduc, bâti par Théagene tyran de Mégare. Les habitans appelloient l'eau de cette fontaine, *l'eau des nymphes ſithnides*. (*D. J.*)

SITHONIE, (*Géogr. anc.*) Etienne le géographe appelle ainſi une partie de la Thrace. Elle tiroit ſon nom de Sithonius, roi des Odomantes. Cette contrée étoit ſituée au-deſſus du golfe *Toyonaïcus*, & l'on y comptoit trois villes; ſavoir, Olyntho, Metrée & Torone. Hérodote, *lib. VII, c. cxxij*, dit que la contrée où étoient ſituées les villes grecques Torona, Galepſon, Sermyla, Mécyberna & Olynthus, étoit appellée de ſon temps *Sithonia*. C'eſt ſans doute des neiges des montagnes de cette contrée dont parle Virgile dans ces vers.

Nec ſic frigoribus mediis Hebrumque bibamus,
Sithoniasque *nives hiemis ſubeamus aquoſæ.*

(*D. J.*)

SITHONIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Sithonii*; Hérodote met les *Sithoniens* ſur les côtes de Macédoine, dans la Paraxie & la Calcidique, entre le golfe Singitique & le golfe Toronaïque. Etienne de Bizance & Pline en reconnoiſſent d'autres à l'extrémité ſeptentrionale de la Thrace, ſur les bords du Pont-Euxin, le long de la riviere *Salmideſſus*, entre le mont Æmus & le Danube. Horace, *ode xviij, l. I*, parle de ces derniers, il dit d'eux:

Sithoniis *non levis Evius*
Quùm fas atque nefas exiguo fine libidinum
Diſcernunt avidi.

" Bacchus nous prouve ſon irritation contre les *Sithoniens*; car plongés dans la débauche, ils ne connoiſſent entre le bien & le mal d'autre milieu que leur inſatiable cupidité ". On ſait que ces peuples faiſoient volontiers excès de vin dans leurs feſtins, & que leurs débauches ſe terminoient ordinairement par des querelles & par des meurtres. (*D. J.*)

SITIA *ou* SITTIA, (*Géog. mod.*) & par d'autres *Setia* & *Settia*; province de l'iſle de Candie du côté de l'occident, dans l'endroit que l'on appelle *iſthme*. Cette province n'a que douze milles d'étendue, & pour chef-lieu une ville de ſon nom, ſituée au nord ſur le bord de la mer. Cette ville eſt bien différente entre les mains des Turcs,

de ce qu'elle étoit autrefois lorſqu'on l'appelloit *Cytæum*. Son château même a été détruit par les Vénitiens en 1651. *Long.* 44, 6; *lat.* 35, 7. (*D. J.*)

SITICINE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) on nommoit *ſiticines* chez les Romains, ceux qui jouoient aux enterremens, de la trompette ſur des airs triſtes & lugubres. (*D. J.*)

SITIFIS, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienſe, & enſuite la capitale d'une des Mauritanies, à laquelle elle donna ſon nom. C'étoit une ville conſidérable, comme on le voit par l'itinéraire d'Antonin, où elle eſt nommée *Sitifi*.

Ce fut principalement dans le moyen âge que *Sitifis* acquit de la célébrité, & qu'elle donna ſon nom à la Mauritanie ſitifenſe, dont elle devint la métropole. Pluſieurs routes y aboutiſſoient comme dans les plus grandes villes. On compte entr'autres celles de Carthage, de Lambaeſa, de Lamasba & de Theveſte. *Sitifis* eſt aujourd'hui un village du royaume d'Alger dans la province de Bugie, & qui eſt connu ſous le nom de *Stefe*. (*D. J.*)

SITOCOME, ſ. m. (*Ant. grecq.*) magiſtrat chez les Grecs, qui avoit une inſpection générale ſur les blés, & répondoit à peu près à l'édile céréal des Romains. (*D. J.*)

SITONES, ſ. m. (*Antiq. d'Athènes.*) σιτῶναι, c'eſt ainſi qu'on nommoit les officiers chargés des proviſions de blé pour la conſommation de la ville; & afin qu'elle fût toujours pourvue, le tréſorier général avoit ordre de leur fournir tout l'argent dont ils auroient beſoin pour cet approviſionnement. Potter, *Archæol. græc. l. I, c. xv, t. I, p. 83.* (*D. J.*)

SITOMAGUM ou *SITOMAGUS*, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Venta Icenorum* à Londres, entre *Venta Icenorum* & *Cambretonium*, à 32 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du ſecond. C'eſt aujourd'hui Thetford en Nord-Folekshire. Il paroît que c'eſt la même que la table de Peutinger appelle *Sinomagum*. (*D. J.*)

SITONS, LES, *Sitones*, (*Géogr. anc.*) Tacite, *Germ. c. xliv & xlv*, nomme ainſi l'un des trois principaux peuples qui habitoient la Scandinavie. Les *Sitons*, dit-il, ſont voiſins des Suions; & quoique dans tout le reſte ils leur ſoient ſemblables, il y a pourtant cette différence que c'eſt une femme qui commande chez eux, tant ils dégénerent, non-ſeulement de la liberté, mais encore de la ſervitude. Ils habitoient au-delà du mont Sévo, qui les ſéparoit des Suions. Ceux-ci s'étendoient à l'orient, & les *Sitons* étoient bornés à l'occident & au midi par l'Océan.

Les anciens n'ont point marqué diſtinctement en combien de peuples ſe diviſoit la nation des *Sitons*. Cependant comme Ptolomée place les *Chadini* dans la partie occidentale de la Scandinavie, on ne peut guere ſe diſpenſer de les mettre au nombre des *Sitons*. Les *Bergii* de Pline peuvent auſſi être compris ſous ce nom général, de même que les habitans de l'iſle de *Nérigon*.

Dans la ſuite, le nom des *Sitons* fut changé en celui de *Normands*, qui leur fut commun avec les Suions; & on vint enfin à les appeller *Norvégiens*, nom ſous leſquels ils ſont encore connus aujourd'hui. Ces peuples, dit M. d'Audifret, *anc. Géog. t. I*, vivoient dans un grand déréglement avant que Norus, fils d'Humblus, roi de Suede, les eût ſubjugués. Il les ramena par ſa douceur & par ſon adreſſe, & leur imprima d'abord la crainte des dieux. Il leur fit une ſorte de religion; & afin de les mieux retenir dans le devoir, il leur preſcrivit des loix, leur apprenant par des inſtructions & par des exemples, à régler leur vie. La mort de ce prince fit naître pluſieurs petits royaumes, dont le partage cauſa de grands différends; de ſorte que les *Sitons* laſſés des guerres civiles abandonnerent leur pays, & commencerent à courir les mers ſous le nom de *Norvégiens*. (*D. J.*)

SITOPHYLAX, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) mot grec qui veut dire *gardien du blé*. Le *ſitophylax* étoit le nom d'un magiſtrat chez les Athéniens, qui veilloit à ce que chaque particulier n'eût pas plus de blé qu'il lui en falloit pour ſa proviſion. Cette proviſion étoit réglée par la loi, & les *ſitophylax* avoient l'œil à l'obſervation de cette loi. Il y avoit quinze *ſitophylax*, dix pour la ville & cinq pour le pirée. *Voyez* le ſavant

commentaire de Samuel Petit *sur les loix antiques*, *l. V*, *tit. 57.* (*D. J.*)

SITTACENE, (*Géogr. anc.*) contrée d'Asie dans l'Assyrie. Ptolomée, *l. VI*, *c. j*, la place près de la Suziane. Strabon dit que dans la suite on lui donna le nom d'*Apolloniatide*. (*D. J.*)

SITTACENI, (*Géogr. anc.*) peuples d'Asie dans la Sarmatie asiatique. Strabon, *l. II*, *p. 415*, les met au nombre des peuples qui habitoient sur le bord des Palus-Méotides. (*D. J.*)

SITTARD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne au duché de Juliers, & aux confins de celui de Limbourg. Cette petite ville, située sur un ruisseau environ à une lieue de la Meuse & à sept lieues au midi de Ruremonde, fut presque toute ruinée en 1677, & elle ne s'est pas rétablie depuis. (*D. J.*)

SITUATION, ÉTAT, (*Gram. & Syn.*) *situation* dit quelque chose d'accidentel & de passager. *Etat* dit quelque chose d'habituel & de permanent.

On se sert assez communément du mot de *situation* pour les affaires, le rang ou la fortune, & de celui d'*état* pour la santé.

Le mauvais *état* de la santé est un prétexte assez ordinaire dans le monde, pour éviter des *situations* embarrassantes ou désagréables.

La vicissitude des événemens de la vie fait souvent que les plus sages se trouvent dans de tristes *situations*; & que l'on peut être réduit dans un *état* déplorable, après avoir long-temps vécu dans un *état* brillant. *Girard Synonymes.* (*D. J.*)

SITUATION, s. f. *en Géométrie & en Algebre*, signifie la position respective des lignes, surfaces, *&c.*

M. Leibnitz parle dans les actes de Leipsic d'une espece particuliere d'analyse, qu'il appelle *analyse de situation*, sur laquelle on pourroit établir une sorte de calcul.

Il est certain que l'analyse de *situation* est une chose qui manque à l'algebre ordinaire. C'est le défaut de cette analyse, qui fait qu'un problême paroît souvent avoir plus de solutions qu'il n'en doit avoir dans les circonstances limitées où on le considere. Par exemple, qu'on propose de mener par l'angle *C*, *fig. 12. Alg.* d'un quarré *ABCD* une ligne *FCG*, qui soit terminée par les côtés *AD* & *AB* prolongés, & qui soit égal à une ligne donnée *LM*. Il est certain que ce problême ainsi proposé n'a que deux solutions, & qu'on ne peut mener par le point *C* plus de deux lignes *ECH*, *GCF* qui satisfassent à la question. Cependant si on réduit ce problême en équation en prenant *AG* pour inconnue, on trouvera qu'il monte au quatrieme degré. *Voyez l'application de l'Algebre à la Géométrie* de M. Guisnée, *& le neuvieme livre de sections coniques* de M. de l'Hôpital, d'où il s'ensuit que le problême a quatre solutions; & il en a quatre en effet, parce qu'on peut faire passer par le point *C* deux lignes, *CO*, *CQ*, dont les parties *OP*, *QR*, terminées par les côtés *AD* & *AB* (prolongées ou non) soient égales à la ligne donnée *LM*; ce qui différentie les lignes *OP* & *QR* d'avec les lignes *GF*, *EH*; c'est que les extrémités de ces deux-ci se trouvent sur les côtés *AD* & *AB prolongés vers H & vers F*, au lieu que *OP* a une de ses extrémités sur *AD non prolongé*, & l'autre sur *AB prolongé vers O*; & de même *QR* a l'une de ses extrémités sur *AB non prolongée*, & l'autre sur *AD prolongée vers Q*. Le calcul algébrique ne peut exprimer autre chose que la condition que les extrémités *G*, *F*, *E*, *H*, soient sur *AD* & *AB prolongées ou non*; & voilà pourquoi le calcul donne quatre solutions du problême. Il est vrai que cette abondance de l'algebre qui donne ce qu'on ne lui demande pas, est admirable & avantageuse à plusieurs égards, mais aussi elle fait souvent qu'un problême qui n'a réellement qu'une solution en prenant son énoncé à la rigueur, se trouve renfermé dans une équation de plusieurs dimensions, & par-là ne peut en quelque maniere être résolu. Il seroit à souhaiter que l'on trouvât moyen de faire entrer la *situation* dans le calcul des problêmes: cela les simplifieroit extrêmement pour la plupart; mais l'état & la nature de l'analyse algébrique ne paroissent pas le permettre. *Voyez* sur cela mon *traité de dynamique*, *seconde édition*, *article 176*; *voyez* aussi *l'article* ÉQUATION *vers la fin.*

Dans le *tome VIII* des *Memoires de l'académie de Petersbourg*, on trouve un *mémoire* de M. Euler, qui a pour titre, *So-*

lutio problematis ad geometriam ſitus pertinentis, c'eſt-à-dire, *ſolution d'un probléme qui a rapport à la géométrie des ſituations.* Mais on ne voit dans ce mémoire rien qui ait rapport à l'analyſe de *ſituation* dont nous parlons ; il s'agit ſeulement de ſavoir par quel chemin on doit paſſer pour traverſer des ponts diſpoſés ſur une riviere qui ſerpente, & les traverſer de maniere qu'on ne paſſe jamais deux fois ſur le même. (*O*)

SITUATION, (*Poéſie dramatique.*) *ſituation* en fait de tragédie, dit l'abbé Nadal, eſt ſouvent un état intéreſſant & douloureux ; c'eſt une contradiction de mouvemens qui s'élevent tout à la fois, & qui ſe balancent ; c'eſt une indéciſion en nous de nos propres ſentimens, dont le ſpectateur eſt plus inſtruit, pour ainſi dire, que nous-mêmes ſur ce qu'il y a à conclure de nos mœurs, ſi elles ſont frappées comme elles doivent l'être.

Au milieu de toutes les conſidérations qui nous diviſent & qui nous déchirent, nous ſemblons céder à des intérêts où nous inclinons le moins, notre vertu ne nous aſſure jamais plus que lorſque notre foibleſſe gagne de ſon côté plus de terrein : c'eſt alors que le poëte qui tient dans ſa main le ſecret de nos démarches, eſt fixé par ſes regles ſur le parti qu'il doit nous faire prendre, & tranche d'après elle ſur notre deſtinée.

C'eſt dans le Cid qu'il faut chercher le modele des *ſituations*. Rodrigue eſt entre ſon honneur & ſon amour, Chimene eſt entre le meurtrier de ſon pere & ſon amant ; elle eſt entre des devoirs ſacrés & une paſſion violente ; c'eſt de là que naiſſent des agitations plus intéreſſantes les unes que les autres ; c'eſt là où s'épuiſent tous les ſentimens du cœur humain, & toutes les oppoſitions que forment deux mobiles auſſi puiſſans que l'honneur & l'amour.

La *ſituation* de Cornelie entre les cendres de Pompée & la préſence de Céſar, entre ſa haine pour ce grand rival & l'hommage reſpectueux qu'il rend à la vertu ; les reſſentimens en elle d'une ennemie implacable ſans que ſa douleur prenne rien ſur ſon eſtime pour Céſar ; tout cela forme de chaque ſcene où ils ſe montrent enſemble une *ſituation* différente. Dans de pareilles circonſtances, leur ſilence même ſeroit éloquent & leur entrevue une poéſie ſublime, mais les préſenter vis-à-vis l'un de l'autre, c'eſt pour Cornelie avoir déja fait les beaux vers, & ces tirades magnifiques qui mettent les vertus romaines dans leur plus grand jour.

Il eſt aiſé de ne pas confondre les coups de théatre & les *ſituations* : l'un eſt paſſager, & à le bien prendre, n'eſt point une partie eſſentielle de la tragédie, puiſqu'il ſeroit facile d'y ſuppléer ; mais la *ſituation* ſort du ſein du ſujet & de l'enchaînement de quelques incidens, & par conſéquent s'y trouve beaucoup plus liée à l'action. (*D. J.*)

Nous ajoutons à cet article de M. de Jaucourt, celui de M. de Marmontel ſur la même matiere, afin que le lecteur jouiſſe du plaiſir de voir deux hommes de goût, traiter le même ſujet ſans ſe reſſembler.

SITUATION, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) Dans la poéſie dramatique, on appelle *ſituation*, un moment de l'action théatrale, où de la ſeule poſition des perſonnages, réſulte pour le ſpectateur un ſaiſiſſement de crainte ou de piété, ſi la *ſituation* eſt tragique ; de curioſité, d'impatience ou de maligne joie, ſi la *ſituation* eſt comique. C'eſt dans l'un & dans l'autre genre, le plus infaillible moyen de l'art.

Pour bien juger d'une *ſituation*, il faut ſuppoſer les acteurs muets dans ce moment critique, & ſe demander à ſoi-même quel mouvement excitera dans le ſpectacle la ſeule vue de la ſcene. Si le ſpectateur, pour être ému, doit attendre qu'on ait parlé, il n'y a plus de *ſituation*

Le pere de Rodrigue outragé, dit à ſon fils : j'ai reçu un ſoufflet, mon bras affoibli par les ans n'a pu me venger ; voilà mon épée, venge-moi. -- De qui ? -- du pere de Chimene. Rodrigue dès ce moment n'a qu'à reſter immobile & muet d'étonnement & de douleur ; nous ſentirons, avant qu'il le diſe, le coup terrible qui l'accable.

Ce même Rodrigue ſe préſente aux yeux de Chimene, l'épée nue & ſanglante à la main : l'impreſſion de cet objet n'a pas beſoin, pour être ſentie, des paroles qui vont la ſuivre.

Chimene à ſon tour, va ſe jeter aux piés

du roi, & demander vengeance contre un coupable qu'elle adore: ces mots, *Sire, ſire, juſtice!* nous en diſent aſſez, & tous les cœurs, comme le ſien, ſont déchirés dans ce moment.

La *ſituation* tragique eſt tantôt ce que les Latins appelloient *rerum anguſtiæ*, un détroit dans lequel l'acteur ſe voit comme entre deux écueils, ou ſur le bord de deux abymes: telle eſt la *ſituation* du Cid; telle eſt celle de Zamor, lorſqu'on lui propoſe le choix, ou de renoncer à ſes dieux, ou de voir périr ſa maîtreſſe; telle eſt celle de Mérope, réduite à l'alternative, ou de donner ſa main au meurtrier de ſon époux, ou de voir immoler ſon fils; telle eſt la fameuſe *ſituation* de Phocas dans Héraclius, lorſqu'entre ſon fils & ſon ennemi, & ne pouvant diſcerner l'un de l'autre, il dit ces vers ſi beaux & tant de fois cités:

O malheureux Phocas! ô trop heureux Maurice!
Tu retrouves deux fils pour mourir après toi,
Et je n'en puis trouver pour régner après moi.

Tantôt elle reſſemble à la poſition d'un vaiſſeau battu par deux vents oppoſés, ou au combat de deux vents contraires: c'eſt le choc de deux paſſions ou de deux puiſſans intérêts: tel eſt dans l'ame d'Agamemnon le combat de l'ambition & de la nature, de la tendreſſe & de l'orgueil; tel eſt dans l'ame d'Oroſmane le combat de l'amour & de la vengeance; tel eſt, entre Oreſte & Pylade, le combat de l'amitié; entre Agamemnon & Achille, celui de l'orgueil irrité; entre Zamti & Idamé, celui de l'héroïſme & de l'amour maternel.

Tantôt c'eſt un ſimple danger mais preſſant, terrible, inconnu à celui qui en eſt menacé. L'acteur reſſemble alors au voyageur qui va marcher ſur un ſerpent, ou qui, la nuit, va tomber dans un précipice: telle eſt la *ſituation* de Britannicus lorſqu'il ſe confie à Narciſſe; telle & plus effroyable encore eſt la *ſituation* d'Œdipe, cherchant le meurtrier de Laïus; telle eſt la *ſituation* de Mérope & d'Iphigénie, ſur le point d'immoler, l'une ſon fils, l'autre ſon frere.

Tantôt c'eſt comme un orage qui gronde ſur la tête du perſonnage intéreſſant, ou un naufrage, au milieu duquel il eſt au moment de périr: l'horreur du danger lui eſt connue, mais ſans eſpoir d'y échapper: telle eſt la *ſituation* d'Hécube, d'Andromaque, de Clytemneſtre à qui on arrache leurs enfans.

Les *ſituations* comiques ſont les momens de l'action qui mettent plus en évidence l'adreſſe des fripons, la ſottiſe des dupes, le foible, le travers, le ridicule enfin du perſonnage qu'on veut jouer. Pour exemples de ces *ſituations* comiques, ſe préſentent en foule les ſcenes de Moliere; & ces exemples ſont la preuve que le comique de *ſituation* eſt preſqu'indépendant des détails & du ſtyle, pour en rire juſqu'aux éclats; il ſuffit de ſe rappeller, même confuſément, les *ſituations* de l'Ecole des Maris, du Tartuffe, de l'Avare, des deux Soſies, de George Dandin, *&c.*

Le premier ſoin du poëte, dans l'un ou l'autre genre, doit donc être de former ſon intrigue de *ſituations* touchantes ou plaiſantes par elles-mêmes, ſans ſe flatter que les détails, l'eſprit, le ſentiment & l'éloquence même puiſſent jamais y ſuppléer. Son action ainſi diſpoſée, qu'il prenne ſoin d'y joindre les développemens que la *ſituation* demande, & que la nature lui indique; qu'il y emploie le langage propre aux caracteres, aux mœurs, à la qualité des perſonnes; il aura preſqu'atteint le but de l'art; mais ce n'eſt pas aſſez, s'il n'a de plus obſervé les paſſages, les gradations d'une *ſituation* à l'autre; & c'eſt la grande difficulté.

On réuſſit plus communément à inventer des *ſituations* qu'à les bien amener & à les bien lier enſemble. La crainte d'être froid & languiſſant fait quelquefois qu'on les bruſque & qu'on les entaſſe; alors le naturel, la vraiſemblance, l'intérêt même n'y eſt plus. Ce n'eſt point par ſecouſſes que l'ame des ſpectateurs veut être émue: un coup de foudre imprévu les étonne, mais ne fait que les étourdir: pour que l'orage imprime ſa terreur, il faut qu'elle ſoit graduée; qu'on l'ait vu ſe former de loin, & qu'on l'ait entendu gronder.

C'eſt peu même de ſavoir amener les *ſituations* avec vraiſemblance & les graduer avec art; quand le perſonnage y eſt engagé, il faut ſavoir l'en faire ſortir, ſoit pour le tirer de péril ou de peine au moment que l'action l'exige, ſoit pour l'engager dans

une situation, ou plus tragique, ou plus risible encore.

Lorsque dans le *Philoctete* de Sophocle, Néoptoleme a rendu à Philoctete ses armes, on se demande : comment par la seule persuasion de ce cœur ulcéré sera-t-il adouci ? & on attend ce prodige, ou de la vertu de Néoptoleme, ou de l'éloquence d'Ulysse; mais dans la piece de Sophocle, ni l'une, ni l'autre ne l'opere : voilà une *situation* manquée. Dans *Cinna*, *Rodogune*, *Alzire*, lorsqu'Emilie & Cinna sont convaincus de trahison, lorsque Zamore a tué Gusman & qu'il est pris, lorsqu'Antiochus a le poison sur les levres, on se demande par quels prodiges échapperoient-ils à la mort ? & la clémence d'Auguste, la religion de Gusman, l'idée qui se présente à Rodogune de faire faire l'essai de la coupe, viennent dénouer tout naturellement ce qui paroissoit insoluble.

Quant aux *situations* passageres, la réponse d'Emilie,

Qu'il dégage sa foi
Et qu'il choisisse après entre la mort & moi.

La réponse de Curiace,

Dis-lui que l'amitié, l'alliance & l'amour,
Ne pourront empêcher que les trois Curiaces
Ne servent leur pays contre les trois Horaces.

La réponse de Chimene,

Malgré des feux si beaux qui troublent ma colere
Je ferai mon possible à bien venger mon pere ;
Mais malgré la rigueur d'un si cruel devoir,
Mon unique souhait est de ne rien pouvoir.

La réponse d'Alzire,

Ta probité te parle, il faut n'écouter qu'elle,

sont des modeles accomplis des plus heureuses solutions.

Dans le comique, un excellent moyen de sortir d'une *situation* qui paroît sans ressource, c'est la ruse qu'emploie la femme de George Dandin, lorsqu'elle fait semblant de se tuer, & qu'elle réussit par la frayeur qu'elle lui cause, à le mettre dehors, & à rentrer chez elle.

Le moyen qu'emploie Isabelle dans l'*Ecole des Maris*, pour empêcher Sganarelle d'ouvrir la lettre,

Lui voulez-vous donner à croire que c'est moi ?

n'est ni moins naturel, ni moins ingénieux, & il est d'un plus fin comique.

Mais le prodige de l'art, pour se tirer d'une *situation* difficile, c'est ce trait de caractere du *Tartuffe :*

Oui, mon frere, je suis un méchant, un coupable ;
Un malheureux pécheur, tout plein d'iniquité,
Le plus grand scélérat qui jamais ait été.

Ce seroit-là le dernier degré de perfection du comique, si dans la même piece & après cette *situation*, on en trouvoit une encore plus étonnante : je parle de celle de la table, au-delà de laquelle on ne peut rien imaginer. (*M. MARMONTEL.*)

SITUATION, s. f. (*Architect.*) espace de terrein propre à y élever un bâtiment, ou pour planter un jardin. Il est d'autant plus avantageux que le fonds en est bon, l'exposition heureuse & les vues belles ; c'est ce qu'on nomme vulgairement *assiette*. (*D. J.*)

SITUATION DU TERREIN, (*Jardin.*) est la chose la plus essentielle pour planter un jardin. Si le choix n'est pas heureux, les arbres mourront en peu de temps. Quoiqu'il y ait cependant des moyens pour améliorer les mauvaises terres, ils sont de grande dépense, souvent même il arrive que malgré les amandemens, les arbres ayant atteint le fond naturel de la terre, y périssent.

Cinq conditions sont nécessaires à une bonne *situation ;* une exposition saine, un bon terroir, l'eau, la vue d'un beau pays, & la commodité du lieu.

Une exposition saine est celle d'un lieu qui n'est pas trop élevé, crainte des vents, ni trop bas, à cause des marécages ; il faut la demi-côte ou la plaine. Dans une terre humide, la mi-côte est meilleure ; dans une terre légere, la plaine est préférable & de moindre entretien.

Un bon terroir signifie une *terre fertile & abondante :* sans cette condition il est inutile de planter un jardin. *V.* TERROIR.

L'eau, qui est la troisieme condition, est une des plus essentielles : les habitans d'un pays, s'ils paroissent sains, vous font juger de la bonté de l'eau ; & en y faisant cuire des légumes, vous connoîtrez sa qualité. Sans son secours les végétaux périroient dans

dans les grandes chaleurs ; il n'en faut pas cependant une si grande quantité, parce qu'elle rendroit le lieu aquatique & mal sain.

La vue d'un beau pays, quoique moins nécessaire que les précédentes conditions, est du goût de tout le monde ; & la commodité du lieu ne l'est pas moins, par l'utilité qu'on en peut retirer.

SITZISTAN, (*Géog. mod.*) petite province de Perse, entre celle de Makeran & de Sablestan. Ses principaux lieux sont *Sitzistan*, Fardan, Chaluck, Masurgian & Malnich.

SITZU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon, dans l'isle de Nipon. C'est le pays le plus avancé vers l'oueſt, & sur un grand golfe. Les parties méridionales sont fort chaudes, mais celles du nord sont plus froides & plus abondantes en ce qu'ils appellent *gokokf*, c'est-à-dire, *blé*, *riz*, *orge & feves*. On y trouve aussi du poisson & du sel ; & à tout prendre, c'est un fort bon pays. Il est divisé en treize districts.

SIVADIERE, s. f. (*Mesure seche.*) mesure de grains en usage en Provence, & particuliérement à Marseille. Les huit *sivadieres* font une hémine du pays. La *sivadiere* de blé doit peser un peu plus de neuf livres poids de Marseille, qui font sept livres un peu fortes poids de marc. *Savary.* (*D. J.*)

SIVAN, s. m. (*Hist. judaïq.*) neuvieme mois de l'année civile des Hébreux, & le troisieme de l'année ecclésiastique. Il a trente jours, & répond à la lune de mai.

C'étoit le six de ce mois que tomboit la Pentecôte, ou le cinquantieme jour après la Pâque. *V.* PENTECÔTE.

Le 17 étoit fête pour la prise de Cæsarée par les Asmonéens, qui en chasserent les payens & y établirent des juifs.

Le 23, jeûne en mémoire de la défense faite par Jéroboam, fils de Nabat, à ses sujets, de porter leurs prémices à Jérusalem.

Les juifs modernes jeûnent encore ou fêtent d'autres jours, en mémoire de quelques événemens fort suspects, qui ne sont attestés que par les livres de leurs rabbins. *Calendr. des Juifs, à la tête du Dict. de la Bible*, par Dom Calmet.

SIVARD I, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, monta sur le trône vers l'an 341. Un ambassadeur Suédois qui venoit, au nom de son maître, demander en mariage la sœur de *Sivard*, fut attaqué par des assassins. Gothar, roi de Suede, crut ou feignit de croire que cet attentat s'étoit commis par l'ordre de *Sivard*, & saisit ce prétexte pour lui déclarer la guerre ; il battit sa flotte, prit plusieurs de ses vaisseaux, lui enleva la Hallandie, conquit la Scanie, & épousa la sœur d'un prince qu'il avoit dépouillé d'une partie de ses états, & qu'il soupçonnoit être l'auteur d'un assassinat. Les Vandales s'unirent aux Suédois pour porter à *Sivard* les derniers coups ; ils furent vaincus d'abord ; mais ils revinrent avec de nouvelles forces, s'emparerent de la Cimbrie ; Jarmeric, fils de *Sivard*, & ses deux sœurs, tomberent entre les mains de ces barbares, qui les vendirent à l'encan. *Sivard* rentra dans la Scanie à main armée, résolu de périr ou de vaincre, & fut tué dans un combat vers l'an 345.

SIVARD II partagea le royaume de Danemarck avec Ringon vers l'an 812 ; ce partage fut la source des plus grands maux ; les deux princes se firent une guerre cruelle ; *Sivard* suspendit les hostilités pour marcher contre les Slaves qu'il soumit ; Ringon avoit profité de son absence pour s'emparer de tout le Danemarck. *Sivard* revint sur une flotte nombreuse, & lui présenta la bataille : Ringon fut tué dans le combat ; *Sivard* fut blessé & mourut peu de jours après. (*M. DE SACY.*)

SIVAS, (*Géogr. mod.*) ville ruinée de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, à deux journées au midi de Tocat. Elle étoit le chef-lieu d'un gouvernement, & la résidence d'un bacha, avant que Tamerlan eût fait raser cette ville lorsqu'il s'en empara. *Long.* suivant les tables arabiques, *71, 30 ; lat. septent. 39, 30.* (*D. J.*)

SIUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) De ce genre de plante, dans lequel Tournefort compte huit especes, nous décrirons celle des boutiques, *sium aromaticum quod sison officinarum*, *I. R. H. 308.* Cette plante a d'ordinaire la racine simple, blanche, ligneuse, foiblement enfoncée en terre, & d'un goût de panais, un peu aromatique. Elle pousse une ou plusieurs tiges hautes

d'environ deux piés, rondes, moëlleuſes, liſſes, glabres, noueuſes, & rameuſes. Ses feuilles ſont ailées comme celles du panais, rangées alternativement le long de la tige, du reſte ſemblables à celles du chervi, tendres, oblongues, crénelées ſur leurs bords, quelquefois découpées. Ses fleurs naiſſent ſur des ombelles, aux ſommets de la tige & des rameaux; petites, compoſées chacune de cinq pétales, blanches, taillées en cœur, & diſpoſées en roſe; il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, menues, arrondies, cannelées ſur le dos, applaties de l'autre côté, brunes, d'un goût un peu âcre & aromatique. Cette plante vient aux lieux humides, le long des haies & des foſſés. Elle fleurit en été, & ſes graines mûriſſent au commencement d'août; mais on ne fait cas que de celles du Levant, parce qu'elles ont l'odeur du véritable amomum, & qu'elles abondent dans ce pays-là en une huile eſſentielle aromatique, qu'on en peut tirer par la diſtillation. (*D. J.*)

SIVRAY, *ou* CIVRAY, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Poitou, ſur la Charente, à 10 lieues au midi de Poitiers, ſur la route d'Angoulême. Elle a une ſénéchauſſée, & eſt chef-lieu d'un comté qui eſt un domaine de la couronne. Les proteſtans faiſoient autrefois fleurir cette ville, dans laquelle ils avoient un temple. *Long.* 17, 55; *lat.* 46, 12. (*D. J.*)

SIUTO, ſ. m. (*Hiſt. mod. relig. & phil.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne au Japon une ſecte de philoſophes qui font profeſſion de ne ſuivre aucune des religions admiſes dans cet empire. Ces philoſophes font conſiſter la perfection & le ſouverain bien dans une vie ſage & vertueuſe. Ils ne reconnoiſſent point un état futur, & prétendent que les bonnes actions & les crimes n'ont point hors de ce monde de récompenſes ou de punitions à attendre. L'homme, ſelon eux, étant doué de la raiſon, doit vivre conformément aux lumieres qu'il a reçues, & par conſéquent il eſt obligé de vivre ſagement. Les *ſiutoïſtes* rejettent les chimeres de la métempſycoſe, & toutes les divinités ridicules des religions du ſintos & de ſiaka. *Voyez* SINTOS & SIAKA. Ils croient que nos ames, iſſues d'un eſprit univerſel qui anime toute la nature, après avoir été ſéparées du corps, retournent dans le ſein de ce même eſprit, de même que les fleuves après avoir terminé leurs cours, rentrent dans la mer d'où ils tiroient leur origine. *Tien*, c'eſt-à-dire le *ciel*, eſt le nom qu'ils donnent à cet eſprit, qui eſt la ſeule divinité qu'il admettent; d'où l'on voit que les *ſiutoïſtes* ont les mêmes idées ſur la divinité que les lettrés chinois, c'eſt-à-dire, ce ſont de vrais théïſtes; car quoique le mot *tien* ſignifie le *ciel*, il ne faut point croire que ce ſoit au ciel matériel & viſible que ces philoſophes adreſſent leurs vœux, mais à l'Etre ſuprême, créateur du ciel & de la terre. *Voyez* TIEN. Cependant on aſſure que quelques-uns d'entr'eux admettent un être intellectuel & incorporel qui gouverne la nature, mais qu'ils diſtinguent de ſon auteur, & qu'ils regardent comme étant lui-même une production de la nature. Selon eux cet être a été engendré par *In* & *Jo*; deux puiſſances différentes, dont l'une eſt active, & l'autre paſſive; l'une eſt le principe de la génération, & l'autre de la corruption. Les *ſiutoïſtes* croient le monde éternel, mais que les hommes, les animaux, le ciel & tous les élémens ont été produits par *In* & *Jo*. Ces philoſophes n'ont aucun temple, ni aucune forme de culte; ainſi que les lettrés chinois, ils font des cérémonies en mémoire de leurs ancêtres, ſur les tombeaux deſquels ils offrent du riz & des viandes; ils allument des cierges devant leurs images, & donnent des repas ſomptueux en leur honneur. Ils regardent le ſuicide non-ſeulement comme permis, mais même comme honorable.

Les *ſiutoïſtes* ont, ainſi que les lettrés de la Chine, une profonde vénération pour la mémoire & les écrits de Confucius, & particuliérement pour un de ſes livres intitulé *ſiudo*, c'eſt-à-dire, *voie philoſophique*, d'où l'on voit que leur ſecte a tiré ſon nom; elle étoit autrefois très-nombreuſe au Japon, & avoit beaucoup de partiſans parmi les perſonnes ſavantes & éclairées, qui s'étoient détrompées des ſuperſtitions & des religions abſurdes du pays. Mais ces philoſophes eurent à eſſuyer de la part des bonzes ou des moines, des calomnies & des perſécutions qui les obligerent de ſe conformer, du moins extérieurement, à l'ido-

lâtrie du Japon. Le plus grand crime qu'on leur imputa, étoit de favoriſer le chriſtianiſme, accuſation la plus terrible dont on puiſſe charger quelqu'un dans l'empire japonois.

SIWA, (*Mythol.*) divinité des anciens Germains que l'on croit être leur Pomone. On la repréſentoit toute nue, avec de longs cheveux qui lui deſcendoient par derriere juſqu'au milieu des jambes; elle tenoit d'une main une grappe de raiſin, & de l'autre une groſſe pomme. *Voyez* Groſſer dans ſon *hiſt. latine de la Luſace;* Schoedius, *de diis Germanorum;* & dom Bernard Montfaucon, *tome II* de ſon *antiquité expliquée par figures.* (*D. J.*)

SIX, (*Arithmét.*) nombre pair compoſé de deux & de quatre, ou de deux fois trois, ou de trois fois deux, ou de cinq & un. Deux & quatre font *ſix;* trois & trois font *ſix;* deux & deux font quatre, & deux font *ſix;* cinq & un font *ſix. Six* ſe marque de cette maniere en chiffres arabes 6, en chiffres romains VI, & en chiffres françois de compte & de finance, de la ſorte bj. *Le Gendre.* (*D. J.*)

SIX CORPS DES MARCHANDS, (*Corporation.*) On appelle à Paris les *ſix corps des marchands*, par honneur, & par une eſpece de diſtinction, la draperie, l'épicerie, la mercerie, la pelleterie, la bonneterie, & l'orfévrerie, pour ne les pas confondre avec ce grand nombre de communautés des arts & métiers, dont les maîtres de quelques-unes ont la qualité de marchands, mais dans un rang bien inférieur pour la richeſſe & l'étendue du commerce. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SIXAIN, ſ. m. *dans l'Art militaire*, étoit un ancien ordre de bataille, ſuivant lequel ſix bataillons étant rangés ſur une ligne, on faiſoit avancer le ſecond & le cinquieme pour former l'avant-garde; le premier & le ſixieme ſe retiroient pour faire l'arriere-garde; & le troiſieme & le quatrieme reſtoient en place pour former le corps de bataille. *Chambers.*

SIXAIN, (*Poéſie.*) On appelle *ſixain* une ſtance compoſée de ſix vers. Nous avons deux ſortes de *ſixains* qui ont des différences aſſez remarquables: les premiers ne ſont autre choſe qu'un quatrain auquel on ajoute deux vers de rime différente de celle qui a terminé le quatrain. Les *ſixains* de cette eſpece admettent deux vers de rime différente, ſoit devant, ſoit après, comme dans l'exemple ſuivant:

Seigneur, dans ton temple adorable
Quel mortel eſt digne d'entrer?
Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Dans ce ſéjour impénétrable,
Où tes ſaints inclinés, d'un œil reſpectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majeſtueux?

Rouſſeau.

La ſeconde eſpece de *ſixains*, aſſez commune & fort belle, comprend deux tercets, qui ne doivent jamais enjamber le ſens de l'un à l'autre: il y doit donc avoir un repos après le troiſieme vers. Les deux premiers y riment toujours enſemble, & le troiſieme avec le dernier ou avec le cinquieme, mais ordinairement avec celui-ci:

I. Exemple.

Renonçons au ſtérile appui
Des grands qu'on implore aujourd'hui;
Ne fondons point ſur eux une eſpérance folle:
Leur pompe indigne de nos vœux
N'eſt qu'un ſimulacre frivole,
Et les ſolides biens ne dépendent pas d'eux.

Rouſſeau.

II. Exemple.

Je diſois à la nuit ſombre:
O nuit! tu vas dans ton ombre
M'enſevelir pour toujours.
Je rediſois à l'Aurore,
Le jour que tu fais éclore
Eſt le dernier de mes jours.

(*D. J.*) Rouſſeau.

SIXAIN, *en terme de Layettier*, eſt une boîte qui en contient cinq autres les unes dans les autres, & par conſéquent de diverſes grandeurs.

SIXAIN, (*Mercerie.*) ce mot ſe dit parmi les marchands merciers des paquets compoſés de ſix pieces de rouleaux ou rubans de laine. Il n'y a guere que les rouleaux des numéros quatre & ſix qui ſoient par *ſixains;* on appelle auſſi un *ſixain* de cartes, un petit paquet contenant ſix jeux de cartes. (*D. J.*)

SIX CENTIEMES, (*Hiſt. mod.*) terme qui chez les anciens Saxons, qui évaluoient les hommes, ſignifioit une perſonne de la valeur de ſix cent chelins; dans le temps que les Saxons dominoient en Angleterre, tous les hommes y étoient diſtribués en trois claſſes; ſavoir la plus haute, la plus baſſe, & la moyenne; de ſorte qu'une perſonne ayant reçu quelque injure, on proportionnoit la réparation à la valeur de l'offenſé, & à ſa claſſe.

Ceux de la plus baſſe claſſe s'appelloient *deux centiemes*, c'eſt-à-dire, des hommes évalués à deux cent chelins; ceux de la moyenne s'appellerent *ſix centiemes*, ou gens évalués à ſix cent chelins; ceux de la plus haute s'appelloient *douze centiemes*, comme étant évalués à douze cent chelins.

SIXENA, (*Géog. mod.*) village d'Eſpagne, dans l'Arragon, au comté de Ribagorça, ſur la riviere d'Alcana, à cinq lieues de Balbaſtro, vers le couchant. *Long. 17, 47; lat. 41, 46.*

Ce village eſt remarquable par ſon célebre monaſtere de dames de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem; il forme un grand bâtiment dans un lieu ſpacieux, & ceint de murailles comme une citadelle. Ce fut la reine Sancha, femme d'Alphonſe II roi d'Arragon, qui fonda ce monaſtere en 1188, & qui le dota richement. Après la mort d'Alphonſe ſon mari, elle s'y retira avec ſa fille Douce; elles y prirent toutes deux l'habit, de même que quelques autres princeſſes du ſang royal. Blanche, fille de Jacques II, roi d'Arragon, a été ſupérieure du même monaſtere, & c'eſt un beau rang.

La ſupérieure a ſon palais à part, richement orné: quand elle meurt, on fait ſes obſeques pendant ſept jours; enſuite on rompt le ſceau de ſes armes. Les dames d'Arragon & de Catalogne qui entrent dans cette maiſon, doivent être d'une race ſi ancienne & ſi connue, qu'il ne ſoit pas néceſſaire d'en venir aux preuves de nobleſſe; les autres les font à la maniere des chevaliers de l'ordre de Jéruſalem.

Quand ces dames ſont au chœur, elles portent un grand manteau & un ſceptre d'argent à la main; la ſupérieure confere tous les bénéfices cures de ſes terres, & donne l'obédience à tous les prêtres. Elle viſite ſon domaine avec les dames ſes aſſiſtantes, & ſe trouve aux chapitres provinciaux de l'ordre en Arragon, où elle a ſéance & voix délibérative. Elle porte toujours la grande croix ſur l'eſtomac, ce qui la diſtingue encore des autres dames. Je ne ſache que l'abbeſſe de Remiremont qui ſoit le pendant de la ſupérieure du monaſtere de *Sixena*. (*D. J.*)

SIXIEME, ſ. m. (*Arithmét.*) c'eſt la partie d'un tout diviſé en ſix parties égales; en fait de fractions ou nombre rompu, de quelque tout que ce ſoit, un *ſixieme* s'écrit de cette maniere $\frac{1}{6}$, & trois *ſixiemes*, *&c.* ainſi $\frac{3}{6}$, $\frac{5}{6}$, *&c.* un *ſixieme* vaut un demi-tiers; ainſi deux *ſixiemes* font un tiers; trois *ſixiemes* la moitié ou un tiers & demi-tiers; quatre *ſixiemes* font deux tiers; cinq *ſixiemes* font deux tiers & un demi tiers, ou la moitié & un tiers; & ſix *ſixiemes* font trois tiers qui eſt le tout; le *ſixieme* de vingt ſols eſt trois ſols quatre deniers. *Le Gendre.* (*D. J.*)

SIXMILEWATER, (*Géogr. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulſter; elle arroſe le comté d'Antrim, où elle ſe jette dans le lac de Neaugh. La ville de Connor eſt ſituée à l'embouchure de cette petite riviere.

SIXTE, ſ. f. *en Muſique*, eſt une des deux conſonnances imparfaites, appellée par les Grecs *hexacorde*, parce que ſon intervalle eſt formé de ſix ſons, c'eſt-à-dire, de cinq degrés diatoniques. Il y en a de quatre ſortes: deux conſonnantes & deux diſſonantes.

Les conſonnantes ſont 1°. la *ſixte* mineure, compoſée de trois tons & de deux ſemi-tons majeurs, comme de *mi* à *ut*: ſon rapport eſt de 5 à 8. 2°. La *ſixte* majeure, compoſée de quatre tons & un ſemi-ton majeur, comme *ſol*, *mi*: ſon rapport eſt de 3 à 5.

Les *ſixtes* diſſonantes ſont 1°. la *ſixte* diminuée, compoſée de deux tons & trois ſemi-tons majeurs, comme *ut* dièſe, *la* bémol; & dont le rapport eſt de 125 à 192. 2°. La *ſixte* ſuperflue, compoſée de quatre tons, un ſemi-ton majeur, & un ſemi-ton mineur; le rapport de cette *ſixte* eſt de 72 à 125.

Ces deux derniers intervalles ne s'em-

ploient jamais dans la mélodie, & la *ſixte* diminuée ne s'emploie point non plus dans l'harmonie.

Il y a ſept accords qui portent le nom de *ſixte* : le premier s'appelle ſimplement *accord de ſixte*. C'eſt l'accord parfait dont la tierce eſt portée à la baſſe ; ſa place eſt ſur la médiante du ton, ou ſur la note ſenſible. Le ſecond s'appelle *accord de ſixte quarte ;* c'eſt encore l'accord parfait dont la quinte eſt portée à la baſſe ; il ne ſe fait guere que ſur la dominante ou ſur la tonique. Le troiſieme eſt appellé *accord de petite ſixte ;* c'eſt un accord de ſeptieme, dont la quinte eſt portée à la baſſe. La petite *ſixte* ſe met ordinairement ſur la ſeconde note du ton & ſur la ſixieme. Le quatrieme eſt l'accord de *ſixte* & quinte ou grande *ſixte*, qui eſt encore un accord de ſeptieme, mais dont la tierce eſt portée à la baſſe ; ſi l'accord de ſeptieme eſt dominant, alors l'accord de grande *ſixte* perd ce nom, & s'appelle *accord de fauſſe quinte ;* la grande *ſixte* ne ſe met communément que ſur la quatrieme note du ton. Le cinquieme eſt l'accord de *ſixte* ajoutée, qui eſt un accord fondamental compoſé, ainſi que celui de grande *ſixte*, de tierce, quinte, *ſixte* majeure, & octave, & qui ſe place de même ſur la tonique, ou ſur la quatrieme note du ton. On ne peut donc diſtinguer ces deux accords que par la maniere de les réſoudre ſur l'accord ſuivant ; car ſi la quinte deſcend, & que la *ſixte* reſte en place, c'eſt l'accord de grande *ſixte*, & la baſſe fondamentale fait une cadence parfaite. Mais ſi la quinte reſte & que la *ſixte* monte, c'eſt l'accord de *ſixte* ajoutée, & la baſſe fondamentale fait une cadence irréguliere. Or, comme après avoir frappé cet accord, on eſt maître de le ſauver de l'une de ces deux manieres ; cela tient l'auditeur en ſuſpens ſur le vrai fondement de l'accord juſqu'à ce que la ſuite l'ait déterminé ; & c'eſt cette liberté de choiſir que M. Rameau appelle *double emploi*. Enfin, le ſixieme accord de *ſixte*, eſt celui de *ſixte* ſuperflue ; c'eſt une eſpece de petite *ſixte*, qui ne ſe pratique jamais que ſur la ſixieme note d'un ton mineur, deſcendant ſur la dominante ; comme alors la *ſixte* de cette ſixieme note eſt naturellement majeure, on la rend quelquefois ſuperflue en ajoutant encore un dièſe. *Voyez au mot* ACCORD. (*S*).

Remarques néceſſaires ſur les ſept accords de ſixte énoncés dans l'article précédent.

1°. L'accord de *ſixte* peut ſe placer auſſi ſur la ſixieme note du ton.

On peut commencer une piece par l'accord de *ſixte* renverſé de celui de tonique, mais non la finir ; lorſque l'accord de *ſixte* eſt renverſé de la tonique ou de la ſous-dominante, on peut y doubler le ton fondamental, la tierce, ou la *ſixte* à volonté, & ſuivant l'exigence des cas.

Lorſque l'accord de *ſixte* eſt renverſé de celui de dominante tonique, dont on a retranché la ſeptieme, alors on ne peut doubler que la tierce & la *ſixte*, le ton fondamental étant note ſenſible.

L'accord de *ſixte* majeure avec tierce mineure, comme, *re*, *fa*, *ſi*, peut ſe déduire de deux accords différens, ce qui lui donne auſſi pluſieurs marches naturelles.

2°. L'accord de *ſixte* majeure & tierce mineure peut n'être qu'un accord de petite *ſixte* majeure dont on a retranché la quarte ; alors il eſt renverſé de l'accord ſenſible, & ſe traite comme tel. Dans cet accord on ne peut doubler que le fondamental, la tierce eſt au fond la diſſonance, & la *ſixte*, la note ſenſible. *Voyez figure 13, n°. 1, Planche XIV de Muſique. Suplément des Planches.*

3°. Ce même accord peut être renverſé de l'accord tierce mineure & quinte fauſſe, où, comme l'on ſait, la quinte eſt réputée juſte & traitée comme telle ; alors cet accord de *ſixte* paſſe à l'accord parfait, majeur ou mineur, qui eſt un degré au-deſſus, ou à quelqu'un de ſes renverſemens. Remarquez que ce dernier accord eſt celui de dominante, ſoit ſimple, ſoit tonique, & qu'on peut dans l'accord de *ſixte* qui le précede, doubler l'intervalle qu'on veut, parce qu'ils ſont tous conſonnans ou réputés tels. *V. fig. 13, n°. 2.*

Une obſervation importante c'eſt qu'en changeant une *ſixte* mineure en majeure, ou une *ſixte* majeure en ſuperflue, on paſſe bruſquement dans un autre mode. *V. fig. 14, n°. 1 & 2.*

4°. L'accord de *ſixte*-quarte : cet accord peut être conſonnant & diſſonant.

L'accord de *ſixte*-quarte conſonnant eſt toujours renverſé de l'accord parfait, majeur ou mineur, ou d'un accord de petite-*ſixte*, majeure ou mineure, dont on a retranché la tierce. L'accord de *ſixte*-quarte dérivé du parfait, eſt moins conſonnant que l'accord de *ſixte*; auſſi ne peut-on commencer ni finir une piece ou une phraſe par cet accord. On peut doubler la quarte & la *ſixte* à volonté dans l'accord conſonnant de *ſixte*-quarte.

L'accord de *ſixte*-quarte diſſonant n'eſt qu'une ſuſpenſion de la quinte & de la tierce, enſorte que dans cet accord la *ſixte* & la quarte ſont préparées ou ſyncopent, paroiſſent dans le temps fort de la meſure comme diſſonances, & ſe ſauvent en deſcendant d'un degré dans le temps foible; on peut donc, dans cet accord, ſubſtituer la quinte à la *ſixte*, & la tierce à la quarte, en ôtant la ſuſpenſion, ſans rien changer à la marche de l'harmonie fondamentale.

Puiſqu'il y a un accord conſonnant de *ſixte*-quarte, & un diſſonant, il faut les pouvoir diſtinguer; voici leurs marques diſtinctives, tirées de ce que nous venons de dire.

L'accord conſonnant de *ſixte*-quarte peut paroître également dans le levé & dans le frappé de la meſure; le diſſonant, non.

Dans l'accord conſonnant de *ſixte*-quarte, la *ſixte* ni la quarte ne ſont pas préparées; dans le diſſonant elles le ſont toujours, au moins la quarte.

Dans l'accord conſonnant de *ſixte*-quarte, on ne peut changer l'une ni l'autre ſans changer l'harmonie fondamentale, mais on peut ſouvent ajouter la tierce mineure à cet accord, qui dans ce cas n'eſt qu'un accord de petite-*ſixte*; dans l'accord de *ſixte*-quarte diſſonant, on peut au contraire ſonner la quinte pour la *ſixte*, la tierce pour la quarte, ſans rien changer à l'harmonie fondamentale, mais on ne peut point ajouter la tierce mineure à cet accord. *Voyez fig. 15, n°. 1, planche XIV, de Muſique.* Ici, le premier accord de *ſixte*-quarte, dans la ſeconde meſure, eſt conſonnant; car il tient lieu de l'accord parfait; auſſi la *ſixte* ni la quarte ne ſont préparées; on ne peut leur rien ſubſtituer ſans changer l'harmonie fondamentale; enfin cet accord eſt ſur le levé de la meſure. Le ſecond accord de *ſixte*-quarte, qui ſe trouve dans la troiſieme meſure, eſt diſſonant, car l'oreille attend l'accord de la dominante tonique qui eſt ſuſpendu par celui de *ſixte*-quarte; auſſi la *ſixte* & la quarte ſont préparées, on peut ſubſtituer la quinte à la *ſixte*, comme *fig. 15, n°. 2*, ſans rien changer à l'harmonie fondamentale; enfin cet accord eſt ſur le frappé de la meſure.

Dans l'exemple, *fig. 17, n°. 1*, l'accord de *ſixte*-quarte ſur le *ſol* eſt conſonnant, car il eſt renverſé de l'accord parfait d'*ut*; cependant ici la quarte eſt préparée; mais on peut ajouter la tierce mineure à cet accord, ſans changer l'harmonie fondamentale comme on voit, *fig. 17, n°. 2*, & par conſéquent cet accord de *ſixte*-quarte eſt conſonnant.

L'accord de *ſixte* & quarte majeure ou triton, qui réſulte de l'accord de tierce & quinte fauſſe, paſſe pour conſonnant; ſa quarte, quoique majeure, paſſe pour juſte, & on peut l'employer comme tel, comme nous verrons plus bas en parlant des accords de petite *ſixte*.

5°. L'accord de petite-*ſixte*, qui peut être mineure, majeure, & même ſuperflue par accident.

Tous les accords de petite-*ſixte* ſont des accords de ſeptieme, dont la quinte eſt portée à la baſſe, & par conſéquent nous aurons autant d'accords différens de petite-*ſixte* que de ſeptieme; & l'on doublera dans l'accord de petite-*ſixte* les mêmes tons que dans celui de ſeptieme, dont il eſt renverſé.

La marche naturelle de tout accord de petite-*ſixte*, majeure ou mineure, c'eſt de deſcendre d'un degré ſur un accord parfait, ou de monter d'un degré ſur un accord de *ſixte*; dans ce dernier cas, il faut prendre garde à ne pas doubler la note ſenſible qui peut ſe trouver dans le ſecond accord de *ſixte*.

L'accord de petite-*ſixte* majeure diézée par accident, que nous nommerons accord de petite-*ſixte* ſuperflue, & qui renverſé de l'accord de ſeptieme mineure, accompagnée de tierce majeure & quinte fauſſe, doit néceſſairement deſcendre d'un ſemi-ton

majeur, ſur une note qui porte accord de dominante tonique. *Voy. fig. 18, plan. XIV de Muſiq.*

Nous avons déja remarqué qu'en changeant dans un accord de *ſixte* une *ſixte* mineure en majeure, & celle-ci en ſuperflue, on peut paſſer bruſquement dans un autre mode; la même choſe a lieu dans l'accord de petite-*ſixte* quel qu'il ſoit.

On peut encore faire une ellipſe après un accord de petite-*ſixte*, comme après celui de ſeptieme. *Voyez* la plus uſitée de ces ellipſes, *fig. 19, planche XIV, de Muſiq.* La noire dans la baſſe fondamentale indique la fondamentale de l'accord omis par ellipſe.

Après un accord de petite-*ſixte*, on peut auſſi faire deſcendre la baſſe d'un degré en donnant l'accord de *ſixte* à cette derniere note; cette marche réſulte d'une cadence rompue.

6°. L'accord de *ſixte*-quinte, ou grande *ſixte*, eſt d'autant de ſortes que l'accord de ſeptieme dont il eſt un renverſement, & par conſéquent on y peut doubler les mêmes tons. La marche naturelle d'un accord de *ſixte*-quinte, c'eſt de monter d'un degré ſur un accord parfait, ou ſur un accord de *ſixte* par licence; il n'y a que l'accord de *ſixte* majeure & fauſſe quinte renverſé de celui de ſeptieme diminuée, à qui cette derniere marche ſoit naturelle; on pourroit auſſi faire deſcendre l'accord de *ſixte* majeure & fauſſe quinte d'un degré ſur l'accord parfait mineur; mais alors la fauſſe quinte ſe ſauveroit ſur une quinte juſte, ce qu'il faut éviter, au moins dans les parties ſupérieures.

L'accord de grande *ſixte* monte quelquefois, par licence, d'un degré, ſur un accord de *ſixte*. Enfin remarquons que l'accord de *ſixte* mineure accompagné de fauſſe quinte & tierce diminuée n'eſt pas bon à pratiquer à cauſe de la tierce diminuée.

7°. L'accord de *ſixte* ajoutée. Les Italiens ni les Allemands n'emploient point cet accord dans l'harmonie; on le trouve quelquefois dans la mélodie, comme *fig. 16, planche XIV de Muſiq.* mais cela ne peut avoir lieu que dans les mouvemens vifs, & avec des notes de courte durée; & par conſéquent on les regarde comme ſimples notes de goût, & on ne les chiffre pas.

8°. Le ſixieme accord de *ſixte* eſt celui de *ſixte* majeure & fauſſe quinte, dont nous avons déja parlé au n°. 4 de cet article.

9°. Enfin le ſeptieme & dernier accord qui porte le nom de *ſixte* eſt celui de *ſixte* ſuperflue; nous en avons déja parlé ſous le nom de petite-*ſixte* ſuperflue: il devient accord de *ſixte* ſuperflue ſimplement, en retranchant la quarte.

Nous avons déja vu que la *ſixte* majeure & mineure, quoique conſonnante naturellement, devient diſſonante lorſqu'elle n'eſt qu'une ſuſpenſion de la quinte dans l'accord diſſonant de *ſixte*-quarte. Cette même *ſixte*-quarte eſt auſſi diſſonante, lorſqu'on s'en ſert pour ſuſpendre la quinte dans un accord parfait, majeur ou mineur; ſuſpenſion qui ſe pratique rarement ſans la quarte: on peut encore ſuſpendre la quinte par la *ſixte* dans un accord de ſeptieme; cette ſuſpenſion eſt dure & peu uſitée, hors dans les points d'orgues. La *ſixte* eſt encore diſſonante, dans l'accord de grande-*ſixte*, d'où elle monte à l'octave de l'accord ſuivant. (*F. D. C.*)

Sixte, (*Jeu du*) le *ſixte* a beaucoup de rapport au jeu de la triomphe: le nom de *ſixte* lui a été donné parce qu'on y joue ſix, qu'on donne ſix cartes, & que la partie va en ſix jeux. L'on joue les cartes à ce jeu comme à la triomphe. Après être convenu de ce qu'on doit jouer, on voit à qui mêlera, & celui qui doit faire, bat & donne à couper à ſa gauche, & diſtribue enſuite ſix cartes à chacun par deux fois trois; après quoi il tourne la carte du fond qui lui revient, & dont il fait la triomphe, lorſque le jeu n'eſt compoſé que de trente-ſix cartes, comme il doit être ordinairement; & lorſqu'on veut qu'il y ait un talon, on joue avec les petites cartes; en ce cas, on tourne la carte de deſſus le talon qui fait la triomphe; cela dépend de la volonté des joueurs. Le jeu eſt plus beau, & il faut plus de ſcience à le jouer, lorſqu'on le joue avec trente-ſix cartes. Nous allons donner quelques regles qui acheveront de donner une intelligence plus complete de ce jeu.

Celui qui donne mal perd un jeu qu'il démarque, & remêle; lorſque le jeu ſe

trouve faux, le coup où il eſt découvert faux ne vaut pas, mais les précédens ſont bons, & celui-là auſſi ſi le coup étoit fini, & les cartes brouillées : qui tourne un as marque un jeton pour lui ; l'as emporte le roi, celui-ci la dame, la dame le valet, & ainſi des autres cartes, ſuivant leur ordre naturel.

Celui qui joue jettant une triomphe, ou telle autre carte que ce ſoit, on eſt obligé d'en jeter ſi on en a ; ſinon on renonce, & l'on perd deux jeux dont on eſt démarqué, ſi on les a ; ou on le fera d'abord qu'on en aura de cette partie.

Celui qui jette d'une couleur jouée doit lever, s'il eſt poſſible, la carte la plus haute jouée ; autrement il perd un jeu qu'on lui démarque ; celui qui fait trois mains marque un jeu ; ſi deux joueurs ont fait chacun trois, c'eſt celui qui les a plutôt faites qui marque un jeu. Si tous les joueurs avoient fait une main chacun, celui qui auroit fait la premiere marqueroit le jeu ; de même que quand le prix eſt partagé par deux mains, celui qui a le plutôt ſes deux mains marque le jeu.

Celui qui fait ſeul ſix mains gagne la partie : voilà de quelle maniere ſe joue le jeu de *ſixte :* celui qui eſt le premier en carte a l'avantage, puiſqu'il commence à jouer la carte qui lui eſt plus convenable.

SIZALISCA, (*Géog. mod.*) riviere de Grece, dans la Livadie, anciennement *Pliſtus*. Elle a ſa ſource près des ruines de Delphes, & ſe décharge dans le golfe de Salona, qui eſt une partie de celui de Lépante. (*D. J.*)

SIZETTE, JEU DE LA, ſ. f. ce jeu eſt peu commun à Paris, & cependant c'eſt un des jeux de cartes les plus amuſans ; il demande beaucoup de tranquillité & d'attention.

L'on y joue ſix perſonnes, ce qui lui a fait donner apparemment le nom de *ſizette ;* l'on joue trois contre trois placés l'un entre l'autre alternativement, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut pas qu'il y ait deux joueurs d'un même parti l'un contre l'autre ; le jeu de cartes avec lequel l'on joue, eſt de trente-ſix cartes, depuis le roi, qui eſt la premiere, juſqu'au ſix.

Comme il eſt avantageux d'être premier, on voit à qui fera, à l'ordinaire ; celui qui mêle donne à couper à ſa gauche, & diſtribue enſuite par ſa droite, ſix cartes en deux fois, & jamais autrement, puis tourne la derniere carte, qui eſt celle de triomphe ; après quoi, ceux qui ont la main, c'eſt-à-dire, qui ſont premiers à jouer, examinent bien leur jeu, que l'un des trois doit gouverner, quoiqu'il ſoit permis à chacun de dire ſon ſentiment ; celui donc qui gouverne le jeu, demande à chacun ce qu'il a, & après qu'il eſt informé de leur jeu, il fait jouer celui qui eſt à jouer, par la carte qu'il lui indique ; quand elle eſt jouée, ceux du parti contraire qui n'ont encore rien dit, ſe demandent leur jeu, & puis celui de ce parti qui eſt à jouer, fournit de la couleur qu'on joue, s'il en a, ou coupe s'il eſt à propos, s'il n'en a pas : car on n'y eſt pas obligé, & ce ſont ceux qui font les trois premieres levées, qui gagnent le jeu ; ceux qui les font toutes ſix, gagnent le double.

L'habileté du joueur conſiſte à ſavoir le jeu que ſes adverſaires ont, ſans ſe faire trop expliquer, & de retenir avec ſoin la déclaration que chacun d'eux a faite de ſon jeu, pour s'y conformer ; cela regarde ceux qui gouvernent les jeux, & les autres joueurs doivent faire attention à ne rien dire que ce qu'on leur demande, afin de le cacher aux adverſaires, & de ne pas expliquer les renonces que l'on peut avoir, ſans y être obligé par celui qui gouverne, qui ne doit découvrir le jeu qu'à propos. L'expérience & l'uſage apprendront ce jeu à ceux qui le joueront, ils y prendront beaucoup de plaiſir. Voici quelques regles qui pourront les aider. Lorſque le jeu eſt faux, le coup eſt nul, & les précédens ſont bons.

S'il y a une carte tournée, l'on remêle ; celui qui au lieu de tourner la carte du deſſous, qui devoit faire la triomphe, la joint à ſes autres cartes, perd un jeu, & remêle ; celui qui donne mal, de même ; celui qui tourne une carte de l'un de ſes adverſaires, en donnant, perd un jeu, & remêle.

Celui qui renonce perd deux jeux, ou ne joue plus, mais on remêle comme ſi le coup ſe fût joué.

Celui qui ne coupe pas une couleur dont

il

il n'a point, & qu'il pourroit couper, ne fait point faute, dans quelque cas que ce puiſſe être.

D'abord que la carte eſt lâchée ſur le tapis, elle eſt cenſée jouée.

Lorſque deux des joueurs ont leur jeu étalé ſur la table, il faut néceſſairement que le troiſieme étale auſſi le ſien, pendant que le coup ſe joue.

L'on ne ſauroit changer de place pendant une partie, ni même pendant pluſieurs; l'on ne peut point faire couper qu'à gauche; celui qui donneroit devant ſon tour, s'il avoit tourné, le coup ſeroit bon, mais s'il n'avoit pas tourné, il ſeroit temps de faire mêler celui qui le devroit de droit; on ne peut donner les cartes que par trois.

Celui qui a joué avant ſon rang, ne peut point reprendre ſa carte, à moins qu'il n'ait pas jeté de la couleur jouée, & dont il pouvoit fournir, dans ce cas il perd un jeu, & le coup ſe joue; ceux qui quittent la partie avant qu'elle ſoit finie, la perdent.

Celui des joueurs qui tourneroit une ou pluſieurs levées des adverſaires, perdroit un jeu.

Lorſqu'un joueur fait une faute, ceux du même parti doivent la ſupporter; ceux qui n'ont pas de points à démarquer pour leurs fautes, les adverſaires les marquent en leur faveur.

SIZE, ſ. f. (*Jouaillier.*) eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour trouver le poids des perles fines & rondes. *V.* PERLES.

Il conſiſte en cinq plaques ou feuilles d'étain, d'environ deux pouces de long, & un demi pouce de large, attachées enſemble par un bout avec un clou rivé; chacune de ces plaques eſt percée de pluſieurs trous ronds, de différens diametres; ceux qui ſont à la premiere plaque ſervent à peſer les perles, depuis $\frac{1}{2}$ grain juſqu'à 7 grains; ceux de la ſeconde ſont faits pour peſer les perles depuis 8 grains, ou deux carats, juſqu'à cinq carats, *&c.* & ceux de la cinquieme, pour les perles depuis 6 carats $\frac{1}{2}$ juſqu'à 8 $\frac{1}{2}$.

SIZUN, ISLE, (*Géog. mod.*) petite iſle de France, ſur la côte de Bretagne, au diocèſe de Quimper, à trois lieues de la terre ferme. Elle eſt à fleur d'eau, d'un accès difficile, expoſée à tout moment à être ſubmergée, d'ailleurs preſque ſtérile; & cependant la liberté qu'on y reſpire, fait qu'elle eſt habitée par des gens qui ſe contentent pour toute nourriture, d'orge, de poiſſon, & de racines.

O Liberty! thou goddeſs heav'nly bright!
Profuſe of bliſs, and pregnant with delight!
The poverty looks chearful in thy ſight.
Thou mak'ſt the gloomy face of nature gay,
Giv'ſt beauty to the ſun, and pleaſure to the day.

SKAGEN, (*Géog. mod.*) lac de Suede, dans la province de Vermeland, à l'orient du lac Waner, dans lequel il ſe décharge. (*D. J.*)

SKAR, *ou* SCARA, (*Géogr. mod.*) ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur la riviere de Lida, à deux lieues au midi du lac Waner. On croit que Scarin, roi des Goths, la fonda, & elle devint la réſidence de ſes ſucceſſeurs. *Long. 31, 36; lat. 58, 15.*

SKARE-FIELD, *ou* DAARE-FIELD, (*Géog. mod.*) montagne de la Norwege, aux confins de la Suede. Ces montagnes ont comme les Alpes & les Pyrénées, diverſes branches qui ſe répandent à l'orient & à l'oueſt; elles ſont perpétuellement couvertes de neige, & ne produiſent que de grands ſapins pour des planches, & des mâts de navires. (*D. J.*)

SKIDDOW, (*Géog. mod.*) montagne d'Angleterre, dans la province de Cumberland. Elle paſſe pour la plus haute montagne d'Angleterre, comme celle de Scruffel, qui eſt vis-à-vis, eſt eſtimée la plus haute d'Ecoſſe. (*D. J.*)

SKIE, (*Géog. mod.*) iſle de la mer d'Ecoſſe, une des Weſternes, au midi de la province de Rots. On lui donne 42 milles de longueur, & 12 milles dans ſa plus grande largeur; elle n'eſt ſéparée du continent de l'Ecoſſe, que par un petit détroit. Il y a dans cette iſle, quinze golfes & cinq bonnes rivieres, où l'on pêche du hareng & des ſaumons; ſon terroir produit beaucoup de blé, & on y nourrit de nombreux troupeaux. (*D. J.*)

SKINOSA, (*Géog. mod.*) iſle, ou écueil de l'Archipel, à huit milles de l'iſle de

Chéiro, & à douze milles de Naxio; cet écueil qui a environ douze milles de tour, & qu'on a abandonné, eſt apparemment l'iſle Skimeſſa, que Pline, *l. IV, c. xij*, marque près de Naxos & de Pholegaudros. Les Grecs ne doutent pas que cette iſle n'ait pris ſon nom des Lentiſques, σχινος, *lentiſcus*, dont elle eſt couverte, quoique cet arbre ne ſoit pas plus commun dans *Skinoſa*, que dans les iſles voiſines. Il ne reſte dans *Skinoſa* que des maſures d'une ville ruinée, & parmi leſquelles on ne voit rien de remarquable. La férule des anciens croît en abondance dans cette iſle. (*D. J.*)

SKIPTON, (*Géog. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans Yorckshire, près de la riviere d'Ar, ſur le chemin d'Yorck & Londres. Elle eſt environnée de bois; on a trouvé dans ſon voiſinage une fontaine ſalée & ſoufrée. (*D. J.*)

SKIRIA, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fête de Bacchus, qui ſe célébroit tous les ans à Aba, en Arcadie. Dans cette fête une de leurs coutumes étoit de fuſtiger des femmes à l'autel du dieu, comme on fuſtigeoit de jeunes enfans à l'autel de Diane Orthia, chez les Spartiates. *Skiria* vient de σκια, *ombre*, parce que la ſtatue de Bacchus étoit portée dans une eſpece de tabernacle, ou de niche, qui la tenoit à couvert du ſoleil. (*D. J.*)

SKIRRHE, ſ. m. *terme de Chirurgie*; tumeur contre nature qui a eſſentiellement cinq caracteres qui en ſont par conſéquent autant de ſignes pathognomoniques. Il eſt 1°. dur & renitent; 2°. indolent; 3°. ſans changement de couleur à la peau; 4°. ſans chaleur; 5°. il ſe forme peu à peu & par une congeſtion lente. Cette tumeur tire ſon nom du mot grec *skirrhos*, qui ſignifie proprement *un morceau de marbre.*

Le *skirrhe* eſt formé par l'amas de ſucs blancs lymphatiques endurcis, cette mauvaiſe diſpoſition de la lymphe vient de l'uſage d'alimens groſſiers ou coagulans, de la vie oiſive ou ſédentaire, des ſoucis continuels & chagrins violens, du froid extérieur & de quelques levains étrangers capables d'épaiſſir les humeurs, tels que les virus véroliques, ſcrophuleux, &c.

L'épaiſſiſſement particulier des humeurs recrémenticielles dans quelque viſcere, y produit des tumeurs skirrheuſes: la bile épaiſſie cauſe un *skirrhe* dans le foie; le lait grumelé dans les mamelles; la ſemence dans les teſticules; le chyle dans les glandes du meſentere; la lymphe dans les glandes conglobées, &c. Les coups ou contuſions ſont des cauſes externes d'engorgement lymphatique, que la réſorption de la ſéroſité qui ſert de véhicule à la lymphe, fait endurcir & dégénérer en *skirrhe*. Le *skirrhe* peut être édémateux, phlegmoneux, ou cancéreux. *Voyez les mots* ŒDÉME, PHLEGMON & CANCER.

Le vrai *skirrhe* eſt incurable, parce qu'il n'eſt pas ſuſceptible de réſolution. Les remedes fondans & réſolutifs, tant intérieurs, qu'extérieurs, en donnant de l'action aux vaiſſeaux, les feroient ſe briſer contre la maſſe skirrheuſe, & précipiteroient ſa dégénération en cancer.

Il y a beaucoup de tumeurs skirrheuſes, dont l'humeur eſt encore ſujette à être détrempée & délayée, & qui par conſéquent ſont réſolubles. Pour entreprendre avec prudence la réſolution du *skirrhe*, il faut obſerver ſi la conſtitution du ſang eſt viſqueuſe & gluante; ou ſi elle eſt ſalée, âcre, & muriatique.

Dans le premier cas, on emploie les apéritifs & les fondans d'abord à des doſes très-légeres, pour ne point exciter inconſidérément des mouvemens violens dans l'humeur; tels ſont les préparations apéritives de mars; les ſels fondans, comme l'*arcanum duplicatum*; le ſel fixe de tartre. Quelques préparations mercurielles, comme l'aquila alba, l'æthiops minéral. Les gommes fondantes, telle que la gomme ammoniaque; les pillules de ſavon, qu'on peut rendre plus actives avec les cloportes & le diagrede.

Extérieurement les cataplaſmes émolliens & réſolutifs, les fumigations avec le cinabre & le ſtorax, ou avec le vinaigre jetté ſur des briques rougies au feu, les emplâtres de ciguë, de vigo, diabotanum, &c.

Mais ſi la conſtitution du ſang eſt âcre, il faut ſe ſervir avec la plus grande circonſpection des fondans, & en adoucir l'action en uſant de temps en temps de remedes purement délayans, humectans & rafraîchiſſans, comme les bouillons avec

le poulet ou le veau, & les plantes rafraîchiſſantes ; les bains & demi-bains, le petit lait, les eaux minérales ferrugineuſes, & le lait d'âneſſe.

Si le *skirrhe* eſt douloureux, ou qu'il ait de la chaleur, il faut éviter extérieurement toute compoſition emplaſtique, capable d'attirer des accidens, en augmentant le mouvement de l'humeur ; à moins qu'on ne penſe qu'il devient phlegmoneux, & qu'il ſe diſpoſe à ſuppurer ; mais ces apparences ſont très-ſuſpectes dans les parties où ſe forment ordinairement les cancers.

Le régime doit être extrêmement exact ; il faut éviter les alimens échauffans, & toutes les paſſions de l'ame. *Voyez le traité des tumeurs*, par M. Aſtruc. (*Y*)

SKULA, (*Géogr. mod.*) montagne de Suede, dans l'Angermanie, près du golfe de Bothnie, entre les rivieres d'Huſa & d'Angerman ; elle eſt extrêmement haute & ſi droite, qu'elle ſemble menacer ruine. (*D. J.*)

SKYROS, (*Géog. anc.*) *voyez* SCYROS.

SLABODE *ou* SLOBODE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Moſcou, Petersbourg & dans les autres villes de l'empire Ruſſien, un fauxbourg deſtiné aux étrangers. On dit la *ſlabode* des allemands, la *ſlabode* des tartares, *&c.* ce mot qui eſt eſclavon ſignifie une *franchiſe*, à cauſe des priviléges accordés aux étrangers qui viendront y demeurer. En Sibérie & aux environs de Tobolskoy, on nomme *ſlabode*, une enceinte environnée d'une muraille de bois qui eſt preſque la ſeule fortification que l'on connoiſſe dans ce pays, pour ſe mettre à couvert des courſes des Tartares, non ſoumis à la Ruſſie.

SLABRES, ſ. f. (*Marine.*) petites buches qui vont à la pêche du levant.

SLAGE *ou* SLAGUEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie, au duché de Wandalie, ſur le Wipper, à quelques lieues au-deſſus de Rugenwalde. *Long. 34, 15 ; lat. 54, 37.* (*D. J.*)

SLAGEL, SLAGELS, SLAGEN, (*Géog. mod.*) bourg du Danemarck, dans l'iſle de Selande, & le chef-lieu d'une préfecture, *Slagels Herrit*, à laquelle il donne ſon nom. (*D. J.*)

SLAINE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande ; elle a ſa ſource dans le comté de Wicklo, & va ſe décharger dans la mer d'Irlande, à Wexford. Il eſt plus vraiſemblable que le *Modonus Fluvius* de Ptolomée eſt la Liffe qui coule à Dublin, que la *Slaine*. (*D. J.*)

SLANTZA, (*Hiſt. nat. Botan.*) petit arbuſte qui croît abondamment dans la peninſule de Kamtſchatka. On dit qu'il eſt de la nature du cedre, excepté qu'il eſt beaucoup plus petit, & qu'au lieu de s'élever en l'air, il rampe à la ſurface de la terre. Ses cônes ou ſes pommes ne ſont que de la moitié de la grandeur de celles du cedre ; les habitans du pays les mangent, elles ſont fort aſtringentes, & paſſent pour un grand remede contre le ſcorbut : pour cet effet, on les fait bouillir dans de l'eau, & les matelots ruſſes en ont éprouvé l'efficacité.

SLAVE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la Dalmatie. Elle paſſe à Caſtelnovo, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, au-deſſous de la ville de Raguſe. (*D. J.*)

SLAVES, LES, (*Géog. anc.*) *Slavi*, anciens peuples de la Sarmatie, qui avec les Venedes, s'établirent dans la Germanie, entre l'Elbe & la Viſtule ; les peuples de ces quartiers ne ſe trouvant pas en état de leur faire tête, à cauſe qu'ils étoient épuiſés par les grandes migrations qui s'étoient faites.

On ne ſait pas au juſte le temps où les *Slaves* s'emparerent des terres des Germains. Jornandès & Procope ſont les premiers auteurs qui aient parlé des *Slaves*. On lit dans le premier auteur, que l'invaſion des Venedes ſe fit à la fin du cinquieme ſiecle, & l'on apprend par Paul Diacre qu'à la fin du ſixieme ſiecle, les *Slaves* avoient pénétré dans l'intérieur de la Germanie. Du temps de Dagobert I, roi des François, les *Slaves* firent irruption dans la Thuringe & dans la France Trans-Rhénane, où ils mirent tout à feu & à ſang. Il paroît qu'alors ils habitoient dans la Luſace, & dans les terres du haut & du bas-Elbe.

Nous avons les noms d'une partie des peuples qui compoſoient la nation des *Slaves*. De ce nombre ſont les Antes, les *Slavi Behemani* (Bohêmes), les *Maharenſes* (le duché des Bohêmes) & les *Slaves* Sorabes, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, aux

confins des Thuringiens & des Saxons. Enfin, les annales de l'empereur Louis le Débonnaire nous apprennent, qu'à la diete de Francfort, ce prince reçut les ambaſſadeurs & les préſens que lui envoyoient les *Slaves* orientaux; ſavoir, les Obotrites, les Sorabes, les Wilzes, les Béhémans, les *Marnani*, les *Prædenecenteni* & les Avares de la Pannonie. On met encore au nombre des *Slaves*, les Luciziens, les Rédariens, les Siléſiens, les Polonois, les Havelliens, les Poméraniens, les Caſſubiens, les Wagriens, les Rugiens.

Les Antes & les Sclavons, dit Procope, *Bell. goth. l. III, c. xiv*, n'obéiſſent pas à un roi: mais ils vivent depuis long-temps ſous un gouvernement populaire, & déliberent publiquement de tout ce qui concerne leurs intérêts. Ces deux peuples obſervent les mêmes mœurs; ils ne reconnoiſſent qu'un ſeul Dieu qui a créé le monde, & qui lance le tonnerre: & ils lui ſacrifient des bœufs & d'autres victimes. Bien loin de faire dépendre la vie des hommes de la deſtinée, ils n'avouent pas ſeulement qu'il y en ait; mais lorſqu'ils ſe voient en quelque danger, ſoit par la violence d'une maladie ou par le ſort des armes, ils promettent d'immoler une victime quand ils en ſeront échappés, & ils ne manquent pas d'y ſatisfaire; alors ils croient tenir leur vie de la mort de la victime. Ils rendent auſſi des honneurs aux rivieres, aux nymphes & à d'autres divinités, & ils leur préſentent des ſacrifices, d'où ils tirent des préſages de l'avenir. Ils habitent dans de miſérables chaumieres, éloignées les unes des autres, & dont ils changent ſouvent; ils font la guerre à pié, tenant en leurs mains de petits boucliers, & de petits dards; ils ne portent point de cuiraſſes, quelques-uns mêmes ne portent ni tunique, ni manteau: mais ils ſe couvrent d'un haut de chauſſe, lorſqu'ils marchent contre l'ennemi. Ils parlent tous la même langue, & ont une taille & une mine toute ſemblable. Ils ſont grands & robuſtes; la couleur de leur viſage n'eſt pas fort blanche, ni celle de leurs cheveux fort blonde: elle ne tire pas auſſi ſur le noir, mais plutôt ſur le roux. Leur maniere de vivre eſt miſérable comme celle des Maſſagetes, toujours dans la craſſe. Leur eſprit tient beaucoup de la ſimplicité des Huns, auſſi bien que du reſte de leurs mœurs; tel eſt le récit de Procope, mais il ſe trompe s'il a cru que tous les *Slaves* vivoient ſous un gouvernement populaire; car les *Slaves* Maharenſes, les *Slaves* Bohêmes, les *Slaves* Wilzes, & les *Slaves* Obotrites étoient ſoumis à des rois ou chefs.

Les *Slaves* ou *Sclavons* paſſerent le Danube ſous l'empire de Juſtinien, & inonderent l'Illyrie, où ils prirent des forts, qui juſqu'alors avoient été eſtimés imprenables. Ils ſe bornerent quelque temps à des courſes paſſageres; mais à la fin ils établirent dans l'Illyrie une demeure plus ſtable que dans leur propre pays. Ils donnerent entr'autres leur nom à cette partie de la Pannonie, qui eſt entre la Save & la Drave, qui fut appellée de là, *Pannonie Slavienne*, & qu'on nomme encore préſentement *Eſclavonie*. (*D. J.*)

SLAUKAW, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Pologne, au palatinat de Cracovie, à deux milles d'Ilkuſch. Il y a dans ſes environs quelques mines de plomb mêlé d'argent. (*D. J.*)

SLÉE, ſ. f. (*Marine.*) ſorte de machine, avec laquelle les Hollandois tirent à terre un vaiſſeau, de quelque grandeur qu'il ſoit. Voici la deſcription de cette machine, tirée de l'architecture navale de M. Witſen. C'eſt une planche d'environ un pié & demi de largeur, & dont la longueur eſt égale à celle de la quille d'un vaiſſeau de moyenne grandeur. Elle eſt un peu élevée par derriere, & un peu creuſe au milieu; enſorte que les côtés s'élevent en talud. Il y a dans ces côtés des trous pour y pouvoir paſſer des chevilles, & le reſte eſt tout uni. Derriere eſt un crochet, qui reçoit une crampe avec une chaîne de fer, qui eſt attachée à une petite machine, où il y a un certain nombre de poulies.

Pour faire uſage de cette machine, on la met ſous la quille du vaiſſeau, & on l'attache à côté par derriere avec des crocs; de ſorte qu'elle eſt droite ſous la quille. On la lie enſuite avec le vaiſſeau fortement, par le moyen des trous qui ſont dans les côtés: on met un gros barreau par derriere dans le creux qui eſt contre l'étam-

bord, & on l'arrête par le moyen d'une cheville qu'on met dans le trou qui eſt à ce creux, & qui paſſant de là dans celui qui eſt à l'extrémité de la planche, entretient fermement l'étambord.

Les choſes étant en cet état, & ayant graiſſé & la machine, & la forme ſur laquelle elle eſt appuyée, un homme, à l'aide des poulies & des cabeſtans, amene ou tire à lui un vaiſſeau.

SLEGO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, capitale du comté de même nom, & la ſeule place remarquable de ce comté. Elle a le privilége de députer au parlement d'Irlande, & de tenir marché. Elle eſt défendue par un château, & a un aſſez bon port, mais d'un accès difficile, à cauſe d'une barre de ſable qui le traverſe. *Long.* 9, 20; *lat.* 54, 25. (*D. J.*)

SLEIDEN, *ou* SCHLIDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Juliers; elle eſt un chef-lieu du comté de même nom, & a une citadelle pour ſa défenſe.

Sturmius (Jean), philologue du xvj^e^ ſiecle, naquit à *Sleiden* en 1507, & mourut en 1589, à 82 ans. Les meilleurs de ſes ouvrages ſont ſes notes ſur la rhétorique d'Ariſtote & ſur Hermogene. Le P. Niceron a fait l'article de ce ſavant dans ſon hiſtoire des hommes illuſtres. Il ne faut pas le confondre avec Sturmius (Jean) né à Malines, ni avec Sturmius (Jean-Chriſtophle), né dans le duché de Neubourg, tous deux mathématiciens & connus par des ouvrages en ce genre. (*D. J.*)

SLESWICK, *ou* SLESWICH, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, capitale du duché de même nom, ſur le golfe de Slie, à 6 milles d'Allemagne de Kiel, 11 de Gluckſtad, 15 de Hambourg, 17 de Lubeck. Elle eſt grande, mais ſans fortifications, & n'ayant d'autre égliſe dans ſon enceinte que la cathédrale, où l'on voit les tombeaux des anciens ducs de *Sleſwick*. Son évêché eſt ſuffragant de Lunden. Cette ville a perdu ſon état floriſſant, par les malheurs de toute eſpece qu'elle a éprouvés conſécutivement & qu'elle n'a pu éviter à cauſe de ſa ſituation, qui ſe trouve ſur les frontieres des Danois, des Saxons & des Suédois, peuples qui ſe ſont toujours fait la guerre, & qui tour à tour ont pris, pillé, brûlé cette malheureuſe ville. *Long.* 45, 2; *lat.* 54, 33. (*D. J.*)

SLESVICK, *duché de*, (*Géog. mod.*) pays de Danemarck, qui eſt proprement le Jutland méridional. Ce pays a le Nord-Jutland pour bornes au ſeptentrion, la mer Baltique à l'orient, le Holſtein au midi, & l'Océan au couchant. Sa longueur eſt de quinze milles germaniques, & ſa largeur à peu près de dix. Il eſt arroſé d'un grand nombre de rivieres, qui n'offrent dans ſa partie occidentale que prairies & pâturages; ſa partie orientale conſiſte en de grandes plaines, qui abondent en toutes ſortes de grains.

Ce duché eſt une ancienne dépendance du royaume de Danemarck. Il eſt partagé en pluſieurs bailliages tous fort peuplés, & dans leſquels on compte quantité de villages, quelques fortereſſes, & quatorze villes ou bourgs. *Sleſwick* en eſt la capitale. La nobleſſe de cette province eſt diviſée en quatre cercles, dont le premier eſt celui d'Haderſleben: les trois autres ſont ceux de Tondern, de Flensbourg & de Gottorp.

C'eſt dans un village de ce dernier cercle, qu'eſt né *Kunckel* (Jean), célebre chymiſte du xvij^e^ ſiecle, mort en Suede, en 1702. Il ſe rendit fameux par ſes nouvelles inventions, & particuliérement par celle du phoſphore d'urine, dont quelques-uns néanmoins lui ont diſputé la découverte. Les principaux ouvrages qu'il a publiés ſont, 1°. ſur l'art de faire le verre; 2°. *obſervationes de ſalibus fixis, & volatilibus, auro & argento potabili; nec non de colore metallorum mineralium*, &c. Lond. 1678, *in*-8°. Ce dernier ouvrage avoit d'abord paru en allemand à Hambourg en 1676; 3°. pluſieurs obſervations chymiques du même auteur ont été répandues dans les *mémoires des curieux de la nature*. (*D. J.*)

SLEW-BLOEMI, (*Géog. mod.*) montagnes d'Irlande, dans la province de Leinſter, au Quéens-County. Elles donnent la ſource à trois rivieres, le Barrow, la Shure & la Nure. (*D. J.*)

SLEW-GALEN, (*Géog. mod.*) montagnes d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Tyrone. Ce comté eſt

diviſé en deux grandes parties par des montagnes qui le traverſent dans ſa longueur. Ces montagnes ont quelques mines de fer, & donnent la ſource à diverſes petites rivieres, qui coulent vers le lac de Neaugh. (*D. J.*)

SOLDADIA *ou* SOLDAIA, (*Géogr. mod.*) ville ſur la côte de la Tartarie-Crimée, entre la ville de Caffa & le cap Jukermen. Cette petite ville eſt priſe pour l'ancienne *Lagyra*. (*D. J.*)

SLOANE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſloana*; genre de plante dont la fleur eſt ou monopétale en forme de cloche profondément découpée, ou ſans pétales & compoſée de pluſieurs étamines, au milieu deſquelles s'éleve un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit rond, membraneux & hériſſé de pointes. Ce fruit s'ouvre en quatre parties, & contient des ſemences oblongues, renfermées dans une loge charnue. Plumier, *nova plant. amer. gen. V.* PLANTE.

SLOBODA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans la province de Wiarka, ſur la rive droite de la Wiarka, au-deſſous de Orlo. (*D. J.*)

SLONIM, (*Géog. mod.*) petite ville du duché de Lithuanie, au palatinat de Novogrodeck, capitale d'un diſtrict de même nom, ſur la rive gauche de la Sezara. *Long. 44 ; 10 ; lat. 52, 40.* (*D. J.*)

SLOOTEN, (*Géog. mod.*) petite ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, capitale du Weſtergoo, ſur le lac nommé *Slooter-meer*, à une lieue du Zuiderzée, & à trois de Sneek. Cette ville eſt marchande, bien peuplée; elle a pour ſa défenſe un foſſé rempli d'eau, des remparts & cinq baſtions. Son terroir eſt fertile en froment & en pâturages. *Long. 23, 7 ; latit. 53, 3.* (*D. J.*)

SLUCZK, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le grand duché de Lithuanie, au palatinat de Novogrodeck, capitale du duché de même nom, ſur la riviere de *Sluczh*. Elle eſt toute bâtie en bois, à l'exception de quelques édifices publics & du palais ducal. *Long. 45 ; 58 ; lat. 57, 37.* (*D. J.*)

SLYE, *ou* SLIE, *ou* SLEY, (*Géog. mod.*) riviere de Danemarck, dans le Jutland méridional. C'eſt proprement un golfe de la mer Baltique, qui entre dans les terres, & qui eſt beaucoup plus long que large. Il a cinq milles de longueur, depuis ſon embouchure juſqu'à Gottorp. On y pêche toute ſorte de poiſſons; mais l'embouchure eſt fermée par du ſable, de la vaſe & des pierres, enſorte qu'il n'y a pas aſſez de fond pour l'entrée des grands vaiſſeaux. (*D. J.*)

SMALAND, (*Géog. mod.*) ou Gothie méridionale, province de Suede, dans la partie méridionale de la Gothie. Elle eſt bornée au nord par l'Oſtrogothie, au midi par la Schone & par le Bleczing, au levant par la mer Baltique, & au couchant par la Weſtrogothie. On lui donne environ quarante lieues du levant au couchant, & vingt-cinq à trente du midi au nord, le long de la côte. Elle eſt partagée en pluſieurs territoires, ou en continent & en iſles. Calmar eſt ſa capitale. (*D. J.*)

SMALKALDEN, (*Géogr. mod.*) les François écrivent *Smalcalde*, ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, au comté de Henneberg, & compriſe dans le cercle de Franconie, à un mille de la Werra, à ſix au ſud-oueſt d'Erford. C'eſt la plus conſidérable de la principauté de Henneberg, & elle appartient aujourd'hui au prince de Heſſe-Caſſel. Cette ville eſt renommée dans l'hiſtoire par les confédérations que les princes proteſtans y firent en 1530, 1537 & 1540, pour la défenſe de leur religion; d'où la guerre qu'entreprirent contr'eux Charles-Quint & ſon frere Ferdinand, fut appellée la *guerre ſmalcalique*, dont l'on ſait l'événement. *Long. 28, 47 ; lat. 51, 9.*

Cellarius (Chriſtophle), l'un des plus ſavans hommes de ſon pays, naquit à *Smalkalden* en 1638, & mourut à Halle en Saxe en 1707 à 68 ans. Il a donné un grand nombre d'ouvrages, & a procuré la réimpreſſion de pluſieurs auteurs anciens; mais entre ſes ouvrages, aucun ne lui a fait plus d'honneur que ſa géographie ancienne & moderne, dont on a fait pluſieurs éditions. On trouvera le catalogue de ſes œuvres, avec des remarques dans le P. Nicéron, *tom. V, p. 273 & ſuiv.* (*D. J.*)

SMALTE, (*Chimie & Métall.*) nom que l'on donne aſſez ſouvent au verre coloré en bleu par le cobalt. *Voyez l'artic.* SAFFRE.

SMARAGDO-PRASE, ſ. f. (*Gramm. Hiſt. nat. Lytholog.*) ſorte de pierre précieuſe, qui tient le milieu entre l'émeraude & la prime d'émeraude. Elle eſt verte; elle a un peu plus de jaune que l'émeraude; elle eſt preſque opaque, rarement tranſparente. On la regarde ou comme une fauſſe émeraude, ou comme une eſpece de pierre néphrétique.

SMARAGDUS, MONS, (*Géogr. anc.*) montagne d'Egypte, ſituée, ſelon Ptolomée, *l. IV, c. v*, ſur la côte du golfe arabique; c'eſt peut-être dans cette montagne qu'étoient les mines d'émeraudes dont Héliodore parle ſi ſouvent. (*D. J.*)

SMARTA, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de prêtres ou bramines de l'Indoſtan, qui prétendent que les dieux *Viſtnou* & *Iſſuren* ou *Ruddiren*, ne ſont qu'une même divinité, adorée ſous des emblèmes & des figures différentes. Il y a peu de gens du peuple qui adoptent cette ſecte, vu que ſes principes paroiſſent fort au-deſſus de la capacité du vulgaire.

SMECTIS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à la *lard* ou *ſteatite*. *V.* LARD, *pierre de*.

Wallerius dans ſa *minéralogie*, donne ce nom à une eſpece de marne, qu'il nomme *marga fullonum ſaponacea lamelloſa*, ou terre à foulon ſavonneuſe & feuilletée.

SMECTYMNUUS, ſ. m. (*Hiſt. d'Angleterre.*) eſt un terme qui a été célebre du temps des guerres civiles & durant l'interregne. Il étoit formé des lettres initiales des noms de cinq célebres miniſtres presbytériens de ce temps-là, qui ſont Etienne Marſhal, Edmond Calamy, Thomas Yong, Matthieu Mewcomen, & Guillaume Spurſtow, qui écrivirent enſemble un livre contre l'épiſcopat, en l'année 1641, d'où leur eſt venu à eux & à leurs adhérens le nom de *ſmectymnuens*.

SMEGMA, ſ. m. (*Méd. anc.*) ce mot ſe trouve ſi ſouvent dans les auteurs grecs, qu'il eſt bon de l'expliquer une fois. Il vient de σμήχειν, *nettoyer* en frottant. C'étoit une eſpece de compoſition d'uſage en ſanté & en maladie. On s'en ſervoit particuliérement pour frotter la peau, pour en ôter les démangeaiſons, pour ouvrir les pores, pour ſoulager les douleurs de la goutte, ou pour les prévenir.

La baſe de cette compoſition étoit ou des choſes adouciſſantes, ou des poudres déterſives, comme de la farine de fêves, des ſemences de melon, de la corne de cerf, de l'antimoine, des os de ſeche, des coquillages, du ſoufre, & des ſels de différentes ſortes. On prenoit auſſi quelquefois de la ſtaphiſaigre, de l'ellébore, de la centaurée, du poivre, du nard, du cardamome; on prenoit encore des gommes & des réſines, comme du maſtic, de l'encens, *&c.* On brûloit quelques-unes de ces matieres avant que de les pulvériſer, & on en formoit, par le mélange de quelques ſucs, des maſſes qu'on ſéchoit, & qu'on mettoit derechef en poudre, lorſqu'on vouloit en faire uſage.

Ces poudres s'emploient ou ſeules, ou incorporées avec du miel, du vin, de l'huile, de la crême d'orge, & l'on en faiſoit une compoſition de la conſiſtance d'un cataplaſme, dont on s'oignoit le corps en tout ou en partie. L'on y ajoutoit quelquefois du ſavon, & l'on en formoit des eſpeces de ſavonettes; ainſi le *ſmegma* tiroit ſes différentes vertus de la diverſité des drogues qui le compoſoient. (*D. J.*)

SMEIOWITSCH, ſ. m. (*Hiſt. naturelle Méd.*) c'eſt le nom qu'on donne à une maladie qui ſe fait quelquefois ſentir en Ruſſie & en Sibérie. Ceux qui en ſont attaqués ſentent une douleur très-vive, accompagnée de chaleur à un doigt, & il s'y forme un abcès qui devient très-difficile à guérir. Voici le remede que les Tartares y appliquent. On prend une once de graiſſe de porc; une livre de réſine de ſapin, de verd-de-gris & de vitriol de cuivre deux gros; une demi once d'alun, & deux ſcrupules de mercure ſublimé; on met ce mélange ſur le doigt, quand même l'abcès ne ſeroit point encore formé, vu que cela contribue à le mûrir. On prétend que ce remede guérit en peu de jours. *V.* Gmelin, *voyage de Sybérie*. Ce mal reſſemble beaucoup à celui que nous connoiſſons ſous le nom de *mal d'aventure*.

SMENUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans la Laconie. Ce fleuve a ſon embouchure, dit Pauſanias, *l. III, c. xxiv*, à la gauche d'un promontoire fort élevé,

ſur lequel il y a un temple de Diane, ſurnommé *Dictynea*, en l'honneur de laquelle il ſe célebre un jour de fête tous les ans. Je ne connois point de fleuve, pourſuit Pauſanias, dont les eaux ſoient plus douces, ni meilleures à boire. Il a ſa ſource dans la montagne de Taïgete, & paſſe à cinq ſtades de la ville. C'eſt le fleuve Sménéos de Diodore de Sicile. (*D. J.*)

SMIHEL, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans le Budziac, ou la Beſſarabie, ſur la bouche la plus ſeptentrionale du Danube, environ à quatre milles au-deſſus de Kilia-Nova, qui eſt vraiſemblablement Tomes.

SMILAX, ſ. m. (*Botan.*) entre les ſix eſpeces de *ſmilax* établies par Tournefort, nous décrirons la premiere, qu'il appelle *ſmilax aſpera, fructu rubente, I. R. H., p. 654*, on la nomme en françois *liſeron épineux*. Elle pouſſe pluſieurs tiges longues, dures, cannelées, ſarmenteuſes, rameuſes, pliantes, garnies d'épines & de mains ou vrilles, par le moyen deſquelles elles s'attachent & s'entortillent autour des arbriſſeaux voiſins. Ses feuilles naiſſent ſeules par intervalles, amples, ſemblables à celles du *tamnus*, mais plus épaiſſes, fermes, nerveuſes, armées d'épines, tant ſur les bords que ſur le dos, marquetées aſſez ſouvent de taches blanches.

Ses fleurs naiſſent par grappes aux ſommités des rameaux, petites, blanches, odorantes, compoſées chacune de ſix pétales, diſpoſées en étoile, avec autant d'étamines à ſommet oblong. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits ronds comme des raiſins, mollets & rouges dans leur maturité, qui contiennent deux ou trois ſemences rondes, liſſes, douces au toucher, d'une couleur rouge brune en dehors, blanches en dedans, d'un goût fade & déſagréable. Sa racine eſt ſerpentante, groſſe comme le doigt, noueuſe, fibreuſe, blanchâtre & vivace.

Cette plante croît aux lieux incultes, le long des haies, au bord des chemins, & ſur les montagnes, en Provence, en Languedoc, & autres pays chauds; on la cultive auſſi dans les jardins; elle fleurit au printemps, & ſon fruit murit en juillet. Ses racines s'emploient en médecine pour deſſécher & exciter la ſueur. (*D. J.*)

M. De Jaucourt ne décrivant qu'une eſpece de ſmilax dans l'art. ci-deſſus, M. de Tſchoudi y a ſuplée par la deſcription exacte des différentes eſpeces de cette plante.

SMILAX, (*Jardin. Botan.*) en anglois *rough bindweed*, en allemand *ſtechwinde*.

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles naiſſent ſur des individus différens; les premieres ont un calice campaniforme compoſé de ſix feuilles, & ſont dépourvues de pétales, mais elles portent ſix étamines que terminent des ſommets oblongs; le calice des fleurs femelles eſt exactement ſemblable à celui des fleurs mâles, excepté qu'il n'eſt pas permanent; au lieu de pétales & d'étamines, elles renferment un embryon ovale qui ſupporte trois ſtyles très-déliés, couronnés par des ſtigmates oblongs & recourbés; l'embryon devient une baie charnue & globuleuſe à deux cellules, contenant chacune un petit noyau arrondi.

Eſpeces dures.

1. *Smilax* à tige épineuſe & anguleuſe, à feuilles cordiformes, à dents terminées en épines, d'Italie.

Smilax caule aculeato angulato, foliis dentato-aculeatis, cordatis. Linn. *Sp. pl.*

Smilax with angular prickly ſtalk and heart-ſhaped prickly, indented leaves.

2. *Smilax* à tige épineuſe & anguleuſe, à feuilles condiformes inarmées, de Syrie.

Smilax caule aculeato angulato, foliis cordatis inermibus. Mill.

Smilax with an angular prickly ſtalk and ſmooth heart-ſhaped leaves.

3. *Smilax* à tige épineuſe & anguleuſe, à feuilles inarmées cordiformes renverſées, de Virginie.

Smilax caule aculeato, angulato, foliis inermibus retuſo-cordatis. Mill.

Smilax with retuſe heart-ſhaued unarmed leaves.

4. *Smilax* à tige épineuſe pyramidale, à feuilles inarmées, cordiformes-oblongues & à pluſieurs nervures, de la Caroline.

Smilax caule aculeato tereti, foliis inermibus cordatis-oblongis, multinerviis. Linn. *Sp. pl.*

Smilax with a taper prickly ſtalk and oblong heart-

heart-shaped unarmed leaves with many veines.

5. *Smilax* à tige inarmée pyramidales, à feuilles inarmées, ovale-cordiformes, à trois nerfs, à fleurs diſpoſées en corymbes, de la Caroline.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus ovato-cordatis trinerviis, floribus corymboſis. Mill.

Smilax with a taper unarmed ſtalk, oval, heart-shaped, unarmed leaves and flowers in a corymbus.

6. *Smilax* à tige inarmée pyramidale, à feuilles inarmées lancéolées, de la Caroline.

Smilax caule inermi, tereti, foliis inermibus lanceolatis. Mill.

Smilax with a taper unarmed ſtalk and ſpear-shaped, unarmed leaves.

Eſpeces tendres.

7. *Smilax* à tige épineuſe un peu conique, à feuilles inarmées, ovales-cordiformes.

Smilax caule aculeato teretiuſculo, foliis inermibus ovato-cordatis. Linn. *Sp. pl.*

Smilax with a taper prickly ſtalk and oval, heart-shaped, unarmed leaves.

8. *Smilax* à tige conique un peu épineuſe, à feuilles inarmées cordiformes à trois nerfs.

Smilax caule ſubaculeato tereti, foliis inermibus cordatis trinerviis. Mill.

Smilax with a taper ſtalk having a few ſmall thorns and unarmed heart-shaped leaves with three veines.

9. *Smilax* à tige épineuſe conique, à feuilles inarmées en forme de fleches un peu obtuſes & à trois nerfs.

Smilax caule aculeato tereti, foliis inermibus ſagittatis obtuſiuſculis trinerviis. Mill.

Smilax with a prickly taper ſtalk and blunt halberd pointed, unarmed leaves.

10. *Smilax* à tige épineuſe conique, à feuilles ovales-lancéolées, à nerfs épineux par le deſſous.

Smilax caule aculeato tereti foliis ovato-lanceolatis, nervis foliorum infernè aculeatis. Mill.

Smilax with a taper prickly ſtalck, and oval ſpear-shaped leaves whoſe veines on the under ſide are prickly.

11. *Smilax* à tige anguleuſe & épineuſe, à feuilles lancéolées, inarmées, terminées en pointes aiguës.

Smilax caule aculeato angulato, foliis lanceolatis inermibus acuminatis. Mill.

Smilax with an angular prickly ſtalk, and ſpear-shaped acute pointed unarmed leaves.

12. *Smilax* à tige inarmée conique, à feuilles inarmées ovales-cordiformes à cinq nerfs, & à fleurs en corymbes.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus, ovato-cordatis quinquenerviis, floribus corymboſis. Mill.

Rouge bindweed with a taper unarmed ſtalk, oval heart-shaped unarmed leaves, and flowers, in a corymbus.

13. *Smilax* à tige conique inarmée, à feuilles inarmées ovales à trois nerfs.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus ovatis trinerviis. Mill.

Smilax with and unarmed taper ſtalk, and oval unarmed leaves with three veines.

14. *Smilax* à tige inarmée conique, à feuilles inarmées oblong-cordiformes à trois nerfs.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus oblongo-cordatis trinerviis. Mill.

Smilax with a taper unarmed ſtalk, and oblong heart-shaped unarmed leaves with three veines.

15. *Smilax* à tige inarmée conique, à feuilles inarmées cordiformes-oblongues à trois nerfs & terminées en pointe.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus cordato-oblongis trinerviis cum acumine. Mill.

Smilax with a taper unarmed ſtalk, and heart-shaped oblong-leaves having three veines ending with acute points.

16. *Smilax* à tige inarmée conique, à feuilles inarmées cordiformes ſur les petits rameaux, à grouppes de fleurs ovale-oblongues.

Smilax caule inermi tereti, foliis inermibus, caulinis cordatis, racemis ovato-oblongis. Linn. *Sp. pl.*

Smilax with an unarmed taper ſtalk unarmed heart-shaped leaves on the letter branches and oval-oblong bunches of flowers.

La premiere eſpece eſt indigene de l'Italie & de l'Eſpagne; c'eſt un arbriſſeau volubile, pourvu de mains ou vrilles, au moyen deſquelles il s'accroche aux ſupports voiſins, il monte à leur aide à ſix ou huit pieds de haut; ſes racines traînantes ſont compoſées de pluſieurs phalanges charnues, c'eſt de leurs nœuds que s'élevent les tiges qui ſont anguleuſes; les feuilles ſont étroites & pointues, leurs bords & quelquefois la veine du milieu ſont garnis par le deſſous de petites épines rougeâtres & courbées par le bout; le bas

ſe termine en deux orillons, le verd en eſt foncé & maculé d'une teinte claire; les fleurs petites & blanches naiſſent en petites grappes des côtés des ſarmens dans les individus femelles, il leur ſuccede des baies rouges qui mûriſſent en automne.

La ſeconde eſpece croît naturellement en Syrie; les tiges ſont quadrangulaires & épineuſes; les feuilles n'ont point d'épines par les bords: cet arbriſſeau ſarmenteux s'éleve juſqu'à la cime des arbres; les fleurs & le fruit ſont comme dans l'eſpece *n°. 1.*

Le *n°. 3* eſt naturel de Virginie; ſes fleurs naiſſent en grappes longues & lâches aux côtés des branches; les baies ſont petites & rouges.

Le *n°. 4* habite la Caroline; les tiges ſont rondes & épineuſes; les feuilles ſans armes, oblongues & cordiformes, ont des veines longitudinales par-deſſous; les fleurs naiſſent comme celles de l'eſpece précédente; les baies ſont noires.

Le *n°. 5* croît dans les mêmes contrées; les tiges ſont rondes & ſans épines, & ne s'élevent qu'à trois ou quatre pieds; les fleurs naiſſent aux côtés des branches de chaque joint, elles ſont portées par de très-courts pédicules, & grouppées en bouquets arrondis, il leur ſuccede des baies rouges: c'eſt auſſi dans la Caroline que ſe trouve l'eſpece *n°. 6*; la tige eſt groſſe, ronde & inarmée, elle s'éleve à la faveur des buiſſons & des arbres voiſins à dix ou douze pieds; les feuilles ſont épaiſſes; les fleurs naiſſent en bouquets arrondis aux côtés des branches; les baies ſont noires.

Si ces ſix premieres eſpeces ſouffrent quelquefois de nos hivers les plus rigoureux, du moins leur ſurvivent-elles par leurs principales tiges, & leurs racines ne périront jamais, ſi l'on met de la litiere par-deſſus; ainſi ces *Smilax*, du petit nombre des arbriſſeaux grimpans, à feuilles pérennes, ſont précieux pour l'ornement des boſquets d'hiver, ſoit qu'on les laiſſe ſerpenter après le tronc des arbres, ou ſe répandre ſur les touffes des buiſſons; qu'on les attache après des tuteurs, ou qu'on en garniſſe des cintres & des tonnelles. On peut les multiplier par les baies qui ne levent que la ſeconde année; cette voie eſt longue: la plus expéditive, & la plus ſûre eſt de partager au commencement d'octobre les racines des piés les plus forts, & de planter à demeure les ſurgeons qui s'en élevent, ayant ſoin d'arroſer de temps à autre, pour hâter avant l'hiver le développement des nouvelles racines, ou mettez tout de ſuite de la menue litiere autour; & ſi le froid devenoit exceſſif, il ſeroit bon d'envelopper les tiges de paille, en leur donnant de l'air néanmoins, toutes les fois que le temps le permettroit; car ces plantes ſouffrent infiniment de la privation de ce fluide: il ne faut faire ſubir aux *Smilax* le retranchement des tiges de leurs piés que tous les trois ou quatre ans, autrement on les dégarniroit de maniere à leur ôter tout leur effet, que le faiſceau de leurs tiges, garnies de feuilles d'un beau verd glacé, rend très-agréables.

Les autres eſpeces ſont naturelles de la Nouvelle-Eſpagne & de la Jamaïque, comme elles ne produiſent nul effet par leurs fleurs, on ne les cultive que pour le complément des collections de botanique; elles demandent toutes l'abri dans une ſerre très-échauffée. On m'a envoyé, ſous le nom de *ſalſe-pareille*, un *Smilax*, que je crois être notre *n°. 5.* *Voyez* SALSEPAREILLE (*Matiere médicale.*). (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.

SMILLE, ſ. f. *terme de Maçonnerie*, c'eſt un marteau qui ſert à piquer le moëllon ou le grais, on appelle moëllon *ſmillé* ou *eſmillé*, quand il eſt piqué avec la *ſmille*.

SMINTHE, (*Géog. anc.*) *Smintha*, ville de l'Aſie mineure, dans la Troade, ſelon Etienne le géographe, Euſtathe, & Q. Calaber. Elle donnoit ſon nom à une montagne voiſine, appellée *Sminthium nemus*. Cette ville, qui eſt nommée *Sminthium* par Strabon, *l. X, p. 473*, étoit voiſine d'Hamaxitia, & ſe trouvoit déſerte du temps de ce géographe, qui nous apprend qu'il y avoit divers lieux appellés *Sminthe*; ſavoir, deux près d'Hamaxite, hors du temple d'Apollon ſminthien, d'autres dans le territoire de Lariſſe, dans l'iſle de Rhodes, & en pluſieurs autres endroits. *Smintha* fut une ville ſur la côte de l'Helleſpont. Elle devoit ſa fondation à une colonie de Cré-

tois, & elle avoit un temple où Apollon rendoit des oracles. Homere parle de *Sminthe* dans le premier livre de l'Iliade.

. . . . . Τενέδοιο ἰφι ἀνάσσεις,
Σμινθεῦ.

(*D. J.*)

SMINTHIEN *ou* SMINTHIE, adj. (*Mythologie.*) eſt une épithete qu'on donne à Apollon, qui vient du grec σμινθος, qui ſignifie un *rat*.

On donne deux origines à ce nom : on dit d'abord qu'il y avoit dans la ville de Chriſe en Miſie un prêtre d'Apollon, appellé *Criſis*, contre lequel ce dieu étant irrité par la négligence avec laquelle il rempliſſoit ſon miniſtere, envoya une grande quantité de rats pour ravager ſes terres. Mais Criſis ayant appaiſé ce dieu, Apollon vint lui-même à ſon ſecours, & détruiſit tous les rats à coups de fleches : en mémoire de cette événement Criſis bâtit un temple à ſon libérateur, ſous le nom d'Apollon *ſminthien*, & ce temple devint célebre par un oracle.

Clément Alexandrin raconte à ce ſujet une autre hiſtoire dans ſon *exhortation aux Grecs*. Les Crétois, dit-il, ayant deſſein d'établir une colonie, conſulterent l'oracle d'Apollon, pour ſavoir en quel lieu ils ſe fixeroient. La réponſe fut, qu'ils devoient choiſir l'endroit où les enfans de la terre s'oppoſeroient à leur paſſage. Quand ils furent arrivés dans l'Helleſpont, les rats rongerent pendant la nuit toutes les cordes de leurs arcs ; ce qu'ils prirent pour un accompliſſement de l'oracle, & bâtirent dans ce lieu une ville qu'ils appellerent *Smynthe*, un temple à Apollon *ſmintheus*, & tinrent pour ſacrés tous les rats des environs de ce temple.

SMOLENSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale du duché de même nom, ſur la rive droite du Nieper, ſur les confins de la Moſcovie, à 78 lieues au ſud-oueſt de Moſcou. Elle eſt grande & fortifiée d'un bon château, qu'on voit ſur une montagne. Son évêché eſt ſuffragant de Gneſne. Cette ville a été ſouvent le théatre de la guerre. Elle appartenoit d'abord aux grands ducs de Ruſſie, fut enſuite conquiſe par le grand duc de Lithuanie, au commencement du xve ſiecle, & repriſe, cent ans après, par ſes anciens maîtres. Sigiſmond III roi de Pologne s'en empara en 1611. Le czar Alexis, pere de Pierre le grand, la recouvra en 1654. Les Polonois lui céderent toutes leurs prétentions ſur cette place en 1687, & depuis lors, elle a toujours fait partie de l'empire de Ruſſie. *Long.* 50, 38 ; *lat.* 54, 52. (*D. J.*)

SMOLENSKO, *duché de*, (*Géog. mod.*) duché de l'empire de Ruſſie, borné au nord par la principauté de Biéla, au midi par une partie de la Séverie, au levant par le duché de Moſcou, & au couchant par les palatinats de Mſciſlaw & de Witepsk. Le duché de *Smolensko* fait une partie de l'ancienne Sarmatie européane ; il compoſoit avec le duché de Moſcovie la Ruſſie blanche proprement dite. Sa capitale porte le même nom de *Smolensko*. (*D. J.*)

SMYRNE, (*Géog. anc. & Médailles.*) ville célebre de l'Ionie, à 150 ſtades au midi du fleuve Hermus, au fond d'un grand golfe, avec un port ſpacieux qui ſubſiſte encore le même. Elle fut fondée 1114 ans avant J. C. 168 ans après la priſe de Troie. Strabon l'a décrite avec ſoin, telle qu'elle étoit de ſon temps : voici comme il en parle.

Lorſque les Lydiens eurent détruit *Smyrne*, la campagne d'alentour n'étoit peuplée que de villages pendant quatre cent ans ou environ. Antigonus la rebâtit, & Lyſimachus après lui ; c'eſt aujourd'hui une des plus belles villes d'Aſie. Une partie eſt bâtie ſur la montagne ; mais la plus grande partie eſt dans une plaine, ſur le port, vis-à-vis du temple de la mere des dieux & du gymnaſe ou de l'école. Les rues ſont les plus belles du monde, coupées en angles droits, & pavées de pierre. Il y a de grands portiques carrés, au plus haut & au plus bas de la ville, avec une bibliotheque & un homérion qui eſt un portique carré avec un temple où eſt la ſtatue d'Homere : car ceux de *Smyrne* ſont fort jaloux de ce qu'Homere a pris naiſſance parmi eux, & ils ont un médaillon de cuivre qu'ils appellent *homérion* de ſon nom. La riviere de Melès coule le long des murailles. Entre les autres commodités de la ville, il y a un port qui ſe ferme quand on veut.

On voit par ce paſſage de Strabon, que les Lydiens avoient détruit une ville encore plus ancienne que celle qu'il décrit; & c'eſt de celle dont parle Hérodote, lorſqu'il aſſure que Gigès roi de Lydie déclara la guerre aux Smyrnéens, & qu'Halyates ſon petit-fils s'en empara. Elle fut enſuite maltraitée par les Ioniens, ſurpriſe par ceux de Colophon, enfin rendue à ſes propres citoyens, mais démembrée de l'Eolide ſous l'empire des Romains.

La *Smyrne* de Strabon étoit vraiſemblablement ſur une montagne au ſud de la nouvelle & au couchant de la haute forteresſe; car on y voit pluſieurs monceaux de pierre, outre un grand bâtiment démoli. Ce bâtiment peut avoir été le temple de Cybele, la grand'mere des dieux. Pour ce qui eſt de l'homérion, on pourroit croire qu'on l'a appellé le *temple de Janus*, peut-être à cauſe de quelque reſſemblance avec celui de Rome, car il n'eſt pas fort éloigné de la riviere que l'on ſuppoſe avoir été celle de Melès. C'eſt un petit portique ou bâtiment carré de pierre, d'environ trois braſſes de long & de large, avec deux portes oppoſées l'une à l'autre, l'une au nord & l'autre au ſud, avec une grande niche en dedans contre la muraille orientale, où pouvoit être l'effigie d'Homere, quoiqu'il y en ait qui aſſurent que c'étoit un temple de Janus.

On ne peut guere conjecturer où étoit le *gymnaſium*, non plus que les beaux portiques qui ornoient cette place. Le port qu'on ouvroit & que l'on fermoit quand on vouloit, pouvoit être cette petite place carrée ſous la citadelle, qui ſert à préſent de havre aux galeres & aux autres petits vaiſſeaux. Mais le théatre & le cirque ne ſont pas des moindres reſtes des antiquités de cette ville, quoique Strabon n'en parle point, apparemment parce qu'ils n'exiſtoient pas encore de ſon temps.

Le théatre étoit ſur le penchant d'une montagne, au nord de la citadelle, & bâti de marbre blanc. On l'a détruit dans le ſiecle paſſé pour faire un kan nouveau, & un bazar qui eſt voûté de pierres de taille, & long de quatre cent pas. On a trouvé dans les fondemens un pot de médailles qui ſont toutes de l'empereur Gallien, de ſa famille, & des tyrans qui régnoient en même temps que lui; ce qui feroit conjecturer que cet empereur avoit fait bâtir ce ſuperbe édifice, ou que du moins il avoit été bâti de ſon temps. Il y en a pourtant qui aſſurent qu'il fut bâti du temps de l'empereur Claude. Ils ſe fondent ſur ce qu'on a trouvé dans la ſcene de ce théatre une baſe de ſtatue qui n'avoit que le mot de *Claudius*. Ce n'eſt pas là néanmoins une preuve ſuffiſante, parce qu'il eſt aſſez ordinaire de trouver dans les fondemens des anciens bâtimens les médailles des fondateurs ou des empereurs contemporains.

Le cirque étoit creuſé profondément dans la montagne qui eſt au couchant de la citadelle. Il eſt ſi bien détruit, qu'il n'en reſte, pour ainſi dire, que le moule: on en a emporté tous les marbres, mais le creux a retenu ſon ancienne figure. C'eſt une eſpece de vallée de 465 piés de long, ſur 120 de largeur, dont le haut eſt terminé en demi-cercle & le bas eſt ouvert en quarré. Cet endroit préſentement eſt fort agréable par ſa pélouſe, car les eaux n'y croupiſſent point. Il ne faut pas juger de la véritable grandeur du cirque ou du ſtade, par les meſures que nous avons rapportées; on ſait que ces ſortes de lieux n'avoient ordinairement que 125 pas de long, & qu'on les appelloit *diaules*, quand ils avoient le double d'étendue comme celui-ci. On découvre de cette colline toute la campagne de *Smyrne* qui eſt parfaitement belle, & dont les vins étoient eſtimés du temps de Strabon & d'Athénée.

On voit dans ce même endroit quantité d'anciens fondemens, mais on ne ſait point ce que c'étoit. Les inſcriptions qu'on y trouve, & qui concernent toutes la ville de *Smyrne*, ſont en aſſez grand nombre; quoique la plupart ne ſoient que des fragmens où on lit le nom des empereurs Tibere, Claude & Néron. Strabon donne à pluſieurs princes le titre de *reſtaurateurs* de *Smyrne*; & le fragment d'une de ces inſcriptions attribue la même gloire à l'empereur Adrien en ces termes: ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ. ΑΔΡΙΑΝΩΙ. ΟΛΥΜΠΙΩΙ ΣΩΤΗΡΙ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΗΙ.; c'eſt-à-dire: « à l'empereur Adrien, olympien, ſauveur, & fondateur ».

Spon a tranſcrit une grande inſcription

tirée du même lieu ; c'eſt une lettre des empereurs Severe, Antonin & Caracalla à ceux de *Smyrne ;* en voici la traduction : « Les très-divins empereurs Severe & Antonin, à ceux de *Smyrne.* Si Claudius Rufinus votre citoyen, lequel à cauſe de ſon application aux études & à l'art d'orateur, eſt diſpenſé des charges publiques ſelon les divines conſtitutions établies par nos ancêtres, eſt néanmoins obligé par une néceſſité indiſpenſable, & à votre réquiſition, d'accepter l'emploi de gouverneur, faites enſorte qu'il ne ſoit pas troublé par d'autres occupations, comme il eſt juſte; car ce ſeroit une choſe indigne de lui que l'affection qu'il vous porte, lui devînt onéreuſe ; puiſque c'eſt vous-mêmes qui avez demandé cette grace pour lui. Bien vous ſoit. Les députés ont été Aurélius, Antonius & Ælius Spératus ».

On a donné dans les mémoires de Littérature, *tome IV, pag. 65*, une inſcription grecque envoyée de *Smyrne*, avec des *remarques* par M. Kuſter. Cette inſcription traduite en françois, porte :

Hermogène fils de Charimede, qui a écrit de la médecine, eſt mort âgé de ſoixante & dix-ſept ans, & ayant laiſſé autant de traités.

De médecine, ſoixante-douze.

De livres hiſtoriques, ſavoir, de la ville de *Smyrne*, deux.

De la ſageſſe d'Homere un, de ſa patrie un.

De l'origine des villes d'Aſie deux, de ces villes de l'Europe quatre, de celles des iſles un.

De la meſure de l'Aſie par ſtades un, & de celles de l'Europe un.

Des ſtratagêmes deux.

Un catalogue des Ioniens, & la ſucceſſion des magiſtrats de *Smyrne* ſelon l'ordre des temps.

Si tous ces ouvrages ne s'étoient pas perdus, nous aurions plus de connoiſſance que nous n'avons de la ville de *Smyrne*, car cet Hermogène médecin en étoit ſans doute natif.

Nous obſerverons en paſſant, que cette inſcription en ſon honneur écrit Ζμύρνης par un ζ, & Ζμυρναίων, au lieu de Σμυρναίων. Il ne faut pas s'imaginer que ce ſoit une faute du graveur ; au contraire le nom de *Smyrne* s'écrivoit anciennement auſſi bien par un *Z* que par un Σ, quoique plus ſouvent par un Z : Lucien nous apprend cela dans ſon traité qui a pour titre *jugement des voyelles.* Dans ce traité, la lettre Σ par une proſopopée, dit que ſouffrant aſſez patiemment le tort que les autres lettres lui faiſoient, elle ne s'étoit jamais plaint de la lettre *Z* qui lui avoit ôté les mots de *Smaragde* & de *Smyrne.* Outre cela, il y a des médailles anciennes où au lieu de Σμυρναίων, il ſe trouve Ζμυρναίων par un *Z ;* M. de Boze en avoit deux dans ſon cabinet. On trouve *Zmyrnæorum* au lieu de *Smyrnæorum*, dans une ancienne inſcription latine citée par Gruter.

Les marbres d'Oxford nous offrent auſſi des inſcriptions curieuſes de *Smyrne ;* mais les médailles frappées dans cette ville, la font mieux connoître. Pluſieurs de ces médailles nous apprennent qu'elle avoit un Prytanée, car elles font mention de ſes Prytanes.

La place du château de *Smyrne* moderne étoit occupée dans le temps de la belle Grèce par une citadelle ſous la protection de Jupiter éthérée, ou qui préſidoit aux lieux élevés. Pauſanias aſſure que le ſommet de la montagne de *Smyrne* appellé *Coryphe*, avoit donné le nom de *coryphéen* à Jupiter qui y avoit un temple. Il y a un beau médaillon où ce dieu éthérée eſt repréſenté aſſis, auſſi bien que ſur une médaille de Veſpaſien, où le même dieu aſſis tient de la main droite une victoire, & une haſte de la main gauche.

M. de Boze a publié dans les mémoires de Littérature *tome XVII, in-4°.* des *réflexions* ſavantes ſur une médaille antique frappée par les habitans de la ville de *Smyrne* en l'honneur de Sabinia Tranquillina, femme de Gordien Pie. On voit d'un côté ſur cette médaille le buſte d'une princeſſe, repréſentée ſous la figure & avec les attributs de Cérès, tenant d'une main des épis, & de l'autre une corne d'abondance : on lit autour de ce portrait, CMYPNAIΩN. ΠΡΩΤΩΝ. ACIAC.

Au revers eſt une femme debout, le pié droit appuyé contre une proue de vaiſſeau, la tête couronnée de tours, & les cheveux noués & ſoutenus par derriere avec une

eſpece de ruban : ſon habillement relevé & pliſſé à la maniere de nos anciennes cottes-d'armes, finit de même au-deſſus du genou : elle tient de la main droite une patere, & de la gauche cette ſorte de bouclier contourné, qui étoit particulier aux amazones & qu'on nommoit *pelto*. On remarque au-deſſous un bout de draperie ou une eſpece de petite ſerviette, qui aidoit ſans doute à tenir le bouclier plus ferme, & qui pouvoit encore ſervir à d'autres uſages.

A ces différens ſymboles, il eſt aiſé de reconnoître l'amazone à qui les habitans de *Smyrne* rapportoient le nom, l'origine & la fondation de leur ville. La couronne de tours auroit peut-être ſuffi pour l'indiquer; mais ils ont été bien aiſes d'exprimer encore par la patere que les cérémonies religieuſes, les ſacrifices ſur-tout qu'on avoit coutume de faire en ces ſortes d'occaſions, n'avoient pas été oubliés; & quant à la proue de vaiſſeau qui eſt l'attribut ordinaire des villes maritimes, on ſait que *Smyrne* a toujours paſſé pour un des meilleurs ports de l'Archipel.

Autour de ce type ingénieux regne une inſcription dont la plupart des mots ſont abrégés; elle doit être lue ainſi, ΕΠΙ Στρατηγοῦ Μαρκου ΑΥΡηλιου ΤΕΡΤΙΟΥ ΑCΙΑΡΧΟΥ; & les deux légendes réunies diſent que la médaille ou monnoie dont il s'agit a été frappée par les *Smyrnéens* qui ſont les premiers de l'Aſie, ſous la prêture de Marcus Aurélius Tertius, Aſiarque.

Quand les villes de la Grece & de l'Aſie mineure paſſerent ſous la domination des Romains, elles furent, ce ſemble, encore plus jalouſes qu'auparavant des titres d'honneur dont elles jouiſſoient, & plus attentives à ſe maintenir dans les droits qu'elles croyoient avoir inſenſiblement acquis les unes ſur les autres. Les hiſtoriens ont négligé ce détail, mais les monumens antiques nous en ont conſervé des preuves ſenſibles : telle eſt entr'autres celle qui ſe tire du titre de *premiere ville de l'Aſie* que *Smyrne* ſe donne ſur la médaille dont on vient de parler : il y en a pluſieurs autres qui la confirment. Les Smyrnéens, dit Tacite, ſe vantoient d'être les premiers de tous les peuples de l'Aſie, qui avoient dreſſé dans leur ville un temple à Rome, dans le même temps qu'il y avoit de puiſſans rois en Aſie, qui ne connoiſſoient pas encore la valeur des Romains.

Trois villes célebres, Pergame, Epheſe & *Smyrne*, ſe diſputerent vivement cette primatie de l'Aſie ſous l'empire des deux premiers Antonins. Juſques-là elles avoient vécu dans une parfaite intelligence : il y avoit même entr'elles une aſſociation particuliere, qui mettoit en commun pour les habitans de chacune le droit de bourgeoiſie, l'uſage des temples, le culte des divinités, les ſacrifices, les fêtes & les jeux; & cette aſſociation marquée ſur la plupart de leurs médailles y eſt exprimée en ces termes : ΕΦΕΣΙΩΝ ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Une malheureuſe idée de préſéance les diviſa bientôt. Pergame abandonna la premiere ſes prétentions pour le bien de la paix, mais rien ne put détacher *Smyrne* du titre de *premiere de l'Aſie*, car immédiatement après la mort de Marc-Aurele elle fit frapper, en l'honneur de Commode, une médaille où on lit, comme ſur les précédentes : ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ. ΑΣΙΑΣ.

L'ambition ou la diligence des Smyrnéens ne porta pas grand préjudice aux habitans d'Epheſe, qui, ſelon toutes les apparences favoriſés par Septime Severe, frapperent deux médailles en ſon honneur, l'une avec la légende ordinaire, ΕΦΕΣΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑΣΙΑΣ; l'autre avec cette inſcription détournée, ΖΕΥΣ ΕΦΕΣΙΟΣ ΠΡΩΤΟΣ ΑΣΙΑΣ, « le premier Jupiter des Ephéſiens eſt le premier de l'Aſie ».

Smyrne voulant enrichir ſur les expreſſions d'Epheſe, fit frapper en l'honneur de Caracalla un médaillon, où elle ajouta au mot ΠΡΩΤΗ ΑCΙΑC ceux de ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ ΜΕΙΕΘΕΙ, pour marquer qu'elle étoit la premiere & la plus conſidérable ville de l'Aſie par ſa grandeur & par ſa beauté : cependant ces termes affectés, loin de lui donner un nouvel avantage, furent regardés comme une reſtriction favorable aux Ephéſiens, qui ne trouverent rien de plus précis pour aſſurer leur victoire que l'inſcription qu'ils mirent au revers d'une médaille de Macrin, ΕΦΕΣΙΩΝ ΜΟΝΩΝ. ΠΡΩΤΩΝ. ΑΣΙΑΣ,

« des Ephéſiens qui ſont les ſeuls premiers de l'Aſie ».

En même temps que *Smyrne* diſputoit de rang avec Epheſe, ſes médailles nous apprennent qu'elle étoit liée de confédération avec pluſieurs autres villes, comme avec Thyatire, Apollinaris & Hiérapolis. L'aſſociation avec cette derniere ville ſemble même avoir été ſolemniſée par quelques jeux, car on a des médailles où cette confédération, ὁμονόια, eſt repréſentée par deux urnes remplies de branches de palmier.

Il y a des médailles de *Smyrne* qui nous apprennent d'autres particularités. Telles ſont les médailles qu'elle a frappées des empereurs Tite & Domitien, avec une figure chargée ſur le revers qui porte un rameau dans ſa main droite, une corne d'abondance dans la gauche; l'eau qui en tombe repréſente la riviere d'Hermus. On y lit les mots ſuivans : ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΕΡΜΟΣ ΕΠΙ ΙΩΝΙΟΥΣ, c'eſt-à-dire, « Hermus des habitans de *Smyrne* dans l'Ionie » : on en peut recueillir que ceux de *Smyrne* tiroient tribut de la riviere d'Hermus, & qu'elle étoit annexée à l'Ionie.

Mais pour dire quelque choſe de plus à la gloire de *Smyrne*, elle fut faite néocore ſous Tibere avec beaucoup de diſtinction; & les plus fameuſes villes d'Aſie ayant demandé la permiſſion à cet empereur de lui dédier un temple, *Smyrne* fut préférée. Elle devint néocore des Céſars, au lieu qu'Epheſe ne l'étoit encore que de Diane; & dans ce temps-là les empereurs étoient bien plus craints, & par conſéquent plus honorés que les déeſſes. *Smyrne* fut déclarée néocore pour la ſeconde fois ſous Adrien, comme le marquent les marbres d'Oxford; enfin elle eut encore le même honneur lorſqu'elle prit le titre de *premiere ville d'Aſie* ſous Caracalla, titre qu'elle conſerva ſous Julia Mœſa, ſous Alexandre Severe, ſous Julia Memmœa, ſous Gordien Pie, ſous Otacilla, ſous Gallien & ſous Salonine.

Spon cite une médaille de cette ville qui préſente le frontiſpice d'un temple, une divinité debout entre des colonnes, & cette légende autour, ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ... Γ ... ΝΕΩΚΟΡΩΝ. c'eſt-à-dire, *le ſénat de Smyrne trois fois néocore*. Il ſemble que cette médaille ſuppoſe une divinité protectrice du ſénat, lequel ils appelloient *ſaint*, comme il paroît par le titre d'une inſcription de cette ville qui dit : A la bonne fortune, à l'illuſtre métropolitaine, néocore pour la troiſieme fois de l'empereur, conformément au jugement du ſaint ſénat de *Smyrne* ».

Au défaut des médailles, l'hiſtoire nous inſtruit des diverſes révolutions de cette ville. Dès que les Romains en furent les maîtres, ils la regarderent comme étant la plus belle porte d'Aſie, & en traiterent toujours les citoyens fort humainement; ceux-ci, pour n'être pas expoſés aux armes des Romains, les ont beaucoup ménagés & leur ont été fideles. Ils ſe mirent ſous leur protection pendant la guerre d'Antiochus; il n'y a que Craſſus proconſul romain qui fut malheureux auprès de cette ville. Non-ſeulement il fut battu par Ariſtonicus, mais pris & mis à mort : ſa tête fut préſentée à ſon ennemi, & ſon corps enſéveli à *Smyrne*. Porpenna vengea bientôt les Romains, & fit captif Ariſtonicus. Dans les guerres de Céſar & de Pompée, *Smyrne* ſe déclara pour ce dernier, & lui fournit des vaiſſeaux. Après la mort de Céſar, *Smyrne*, qui penchoit du côté des conjurés, refuſa l'entrée à Dolabella, & reçut le conſul Trebonius, l'un des principaux auteurs de la mort du dictateur : mais Dolabella l'amuſa ſi à propos, qu'étant entré la nuit dans la ville, il s'en ſaiſit, & le fit martyriſer pendant deux jours. Dolabella cependant ne put pas conſerver la place, Caſſius & Brutus s'y aſſemblerent pour y prendre leurs meſures.

On oublia tout le paſſé quand Auguſte fut paiſible poſſeſſeur de l'empire. Tibere honora *Smyrne* de ſa bienveillance, & régla les droits d'aſyle de la ville. Marc-Aurele la fit rebâtir après un grand tremblement de terre. Les empereurs grecs qui l'ont poſſédée après les Romains la perdirent ſous Alexis Comnène; les Muſulmans en chaſſerent les Latins & les chevaliers de Rhodes à diverſes repriſes. Enfin Mahomet I en fit démolir les murailles. Depuis ce temps-là, les Turcs ſont reſtés paiſibles poſſeſſeurs de *Smyrne*, où ils ont bâti pour ſa défenſe une eſpece de château à gauche,

en entrant dans le port des galeres, qui eſt l'ancien port de la ville. Des ſept égliſes de l'apocalypſe, c'eſt la ſeule qui ſubſiſte avec honneur; Sardes ſi renommée par les guerres des Perſes & des Grecs; Pergame, capitale d'un beau royaume; Epheſe qui ſe glorifioit avec raiſon d'être la métropole de l'Aſie mineure; ces trois célebres villes ne ſont plus, ou ſont de petites bourgades bâties de boue & de vieux marbre; Thyatire, Philadelphie, Laodicée ne ſont connues que par quelques reſtes d'inſcriptions où leur nom ſe trouve; mais la bonté du port de *Smyrne*, ſi néceſſaire pour le commerce, l'a conſervée riche & brillante, & l'a fait rebâtir pluſieurs fois après avoir été renverſée par des tremblemens de terre. *Voyez donc* SMYRNE, (*Géog. mod.*)

C'eſt à cette ville que fut injuſtement exilé & que mourut Publius Rutilius Rufus, après avoir été conſul l'an 648. Cicéron, Tite-Live, Velleïus Paterculus, Salluſte, Tacite & Séneque ont fait l'éloge de ſon courage & de ſon intégrité. On rapporte qu'un de ſes amis voyant qu'il s'oppoſoit à une choſe injuſte qu'il venoit de propoſer dans le ſénat, lui dit: " Qu'ai-je affaire de votre amitié, ſi vous contrecarrez mes projets? Et moi, lui répondit Rutilius, qu'ai-je affaire de la vôtre, ſi elle a pour but de me ſouſtraire à l'équité "?

Bion, charmant poëte bucolique, ſurnommé le *ſmyrnéen*, σμυρναῖος, du lieu de ſa naiſſance, a vécu en même temps que Ptolémée Philadelphe, dont le regne s'eſt étendu depuis la quatrieme année de la cxxiij^e olympiade juſqu'à la ſeconde année de la cxxxiij^e. Il paſſa une partie de ſa vie en Sicile, & mourut empoiſonné, au rapport de Moſchus ſon diſciple & ſon admirateur. Leurs ouvrages ont été imprimés enſemble pluſieurs fois, & entr'autres à Cambridge en 1652 & 1661, *in-8°*. mais la plus agréable édition eſt celle de Paris en 1686, accompagnée de la vie de Bion, d'une traduction en vers françois, & d'excellentes remarques par M. de Longepierre; cette édition eſt devenue rare, & mériteroit fort d'être réimprimée.

Les auteurs qui donnent *Smyrne* pour la patrie de *Mimnerme*, autre aimable poëte muſicien, ont aſſurément bien raiſon. Mimnerme chante le combat des Smyrnéens contre Gigès roi de Lydie, ce ſont les hauts faits de ſes compatriotes qu'il célebre avec affection. Il étoit antérieur à Hipponax, & vivoit du temps de Solon. Il fut l'inventeur du vers pentametre, s'il en faut croire le poëte Hermeſianax, cité par Athénée. Il ſe diſtingua ſur-tout par la beauté de ſes élégies, dont il ne nous reſte que quelques fragmens. Il penſoit & écrivoit avec beaucoup de naturel, d'aménité & de tendreſſe. Son ſtyle étoit abondant, aiſé & fleuri. J'ai remarqué à ſa gloire en parlant de l'élégie, qu'Horace le met au deſſus de Callimaque; il avoit plus de grace, plus d'abondance & plus de poéſie.

Il fit un poëme en vers élégiaques, cité par Strabon, ſous le titre de *Nanno* ſa maîtreſſe; & ce poëme devoit être un des plus agréables de l'antiquité, s'il eſt vrai qu'en matiere d'amour ſes vers ſurpaſſoient la poéſie d'Homere; c'eſt du-moins le jugequ'en portoit Properce, car il dit, *l. I, eleg. ix. Plus in amore valet Mimnermi verſus Homero.* Horace n'en parle pas autrement; il cite Mimnerme, & non pas Homere, pour l'art de peindre la ſéduiſante paſſion de l'amour: ſi, comme Mimnerme l'a chanté, dit-il, l'amour & les jeux ſont tout l'agrément de la vie, paſſons nos jours dans l'amour & dans les jeux.

Si, Mimnermus uti cenſet, ſine amore jociſque
Nil eſt jucundum, vivas in amore jocisque,
Epiſt. VI. l. I. verſ. 65.

Nous connoiſſons les vers de Mimnerme qu'Horace avoit en vue; Stobée, *tit. 63, p. 243*, nous les a conſervés dans ſes extraits. Il faut en donner ici la belle verſion latine de Grotius, & la traduction libre de cette jolie piece en vers françois par un de nos poëtes.

Vita quid eſt, quid dulce, niſi juvet aurea Cypris?
Tunc peream, Veneris cum mihi cura perit.
Flos celer ætatis ſexu donatus utrique,
Lectus, amatorum munera, tectus amor.
Omnia diffugiunt mox cum venit atra ſenectus,
Quæ facit & pulchros turpibus eſſe pares.
Torpida ſollicitæ lacerant præcordia curæ:
Lumina nec ſolis, nec juvat alma dies,
Inviſum pueris, inhonoratumque puellis.
Tam dedit, heu, ſenio triſtia fata Deus.

Que

Que ſeroit ſans l'amour le plaiſir & la vie ?
Puiſſe-t-elle n'être ravie,
Quand je perdrai le goût du myſtere amoureux,
Des faveurs, des lieux faits pour les amans heureux !
Cueillons la fleur de l'âge, elle eſt bientôt paſſée :
Le ſexe n'y fait rien ; la vieilleſſe glacée
Vient avec la laideur confondre la beauté.
L'homme alors eſt en proie aux ſoins, à la triſteſſe ;
Haï des jeunes gens, des belles maltraité,
Du ſoleil à regret il ſouffre la clarté,
Voilà le ſort de la vieilleſſe.

Le plus grand de tous les poëtes du monde eſt né, du moins à ce que je crois, ſur les bords du Mélès, qui baignoit les murs de *Smyrne ;* & comme on ne connoiſſoit pas ſon pere, il porta le nom de ce ruiſſeau, & fut appellé *Mélésigene.* Une belle aventuriere, nommée *Critkéide*, chaſſée de la ville de Cumes, par la honte de ſe voir enceinte, ſe trouvant ſans logement, y vint faire ſes couches. Son enfant perdit la vue dans la ſuite, & fut nommé *Homere*, c'eſt-à-dire l'*aveugle.*

Jamais fille d'eſprit, & ſur-tout fille d'eſprit qui devient ſage, après avoir eu des foibleſſes, n'a manqué de mari : Crithéide l'éprouva ; car, ſelon l'auteur de la vie d'Homere, attribuée à Hérodote; Phémius, qui enſeigna la grammaire & la muſique à *Smyrne*, n'épouſa Crithéide qu'après le malheur de cette fille, & la naiſſance d'Homere. Il conçut d'elle ſi bonne opinion, la voyant dans ſon voiſinage uniquement occupée du ſoin de gagner ſa vie à filer des laines, qu'il la prit chez lui, pour l'employer à filer celles dont ſes écoliers avoient coutume de payer ſes leçons. Charmé des bonnes mœurs, de l'intelligence, & peut-être de la figure de cette fille, il en fit ſa femme, adopta ſon enfant, & donna tous ſes ſoins à ſon éducation. Auſſi Phémius eſt fort célebre dans l'Odyſſée ; il y eſt parlé de lui en trois endroits, *l. I, v. 154, l. XVII, v. 263, l. XXII, v. 331*, & il y paſſa pour un chantre inſpiré des dieux. C'eſt lui qui par le chant de ſes poéſies miſes en muſique, & accompagnées des ſons de ſa lyre, égaye ces feſtins, où les pourſuivans de Pénélope emploient les journées entieres.

Non-ſeulement les Smyrnéens, glorieux de la naiſſance d'Homere, montroient à tout le monde la grote où leur compatriote compoſoit ſes poëmes ; après ſa mort ils lui firent dreſſer une ſtatue & un temple ; & pour comble d'honneur, ils frapperent des médailles en ſon nom. Amaſtris & Nicée, alliés de *Smyrne*, en firent de même, l'une à la tête de Marc-Aurele, & l'autre à celle de Commode.

Pauſanias appelle le Mélès un *beau fleuve* ; il eſt devenu bien chétif depuis le temps de cet illuſtre écrivain ; c'eſt aujourd'hui un petit ruiſſeau, qui peut à peine faire moudre deux moulins ; mais il n'en eſt pas moins le plus noble ruiſſeau du monde dans la république des lettres. Auſſi n'a-t-il pas été oublié ſur les médailles, d'autant mieux que c'étoit à ſa ſource qu'Homere ébauchoit dans une caverne les poéſies qui devoient un jour l'immortaliſer. Le Mélès eſt repréſenté ſur une médaille de Sabine, ſous la figure d'un vieillard appuyé de la main gauche ſur une urne, tenant de la droite une corne d'abondance. Il eſt auſſi repréſenté ſur une médaille de Néron, avec la ſimple légende de la ville, de même que ſur celles de Titus & de Domitien.

A un mille ou environ, au-delà du Mélès, ſur le chemin de Magnéſie à gauche, au milieu d'un champ, on montre encore les ruines d'un bâtiment que l'on appelle *le temple de Janus*, & que M. Spon ſoupçonnoit être celui d'Homere ; mais depuis le départ de ce voyageur, on l'a détruit, & tout ce quartier eſt rempli de beaux marbres antiques. A quelques pas de là, coule une ſource admirable, qui fait moudre continuellement ſept meules dans le même moulin. Quel dommage, dit Tournefort, que la mere d'Homere ne vînt pas accoucher auprès d'une ſi belle fontaine ! On y voit les débris d'un grand édifice de marbre, nommé *les bains de Diane :* ces débris ſont encore magnifiques, mais il n'y a point d'inſcription.

Autrefois les poëtes de la Grece avoient l'honneur de vivre familiérement avec les rois. Eurypide fut recherché par Archélaüs ; & même avant Eurypide, Anacréon avoit vécu avec Polycrate, tyran de Samos ; Eſchyle & Simonide avoient été bien reçus

de Hiéron, tyran de Syracuſe. Philoxene eut en ſon temps l'accueil du jeune Denys; & Antagoras de Rhodes, auſſi-bien qu'Aratus de Soli, ſe ſont vus honorés de la familiarité d'Antigonus roi de Macédoine; mais avant eux, Homere ne rechercha les bonnes graces d'aucun prince; il ſoutint ſa pauvreté avec courage, voyagea beaucoup pour s'inſtruire, préférant une grande réputation & une gloire ſolide, qui s'eſt accrue de ſiecle en ſiecle, à tous les frivoles avantages que l'on peut tirer de l'amitié des grands.

Jamais poéſies n'ont paſſé par tant de mains que celles d'Homere. Joſephe, *l. I.* (contre Appian), aſſure que la tradition les a conſervées dès les premiers temps qu'elles parurent, & qu'on les apprenoit par cœur ſans les écrire. Lycurgue les ayant trouvées en Ionie, chez les deſcendans de Cléophyle, les apporta dans le Péloponnèſe. On en récitoit dans toute la Grece des morceaux, comme l'on chante aujourd'hui des hymnes, ou des pieces détachées des plus beaux opéra. Platon, Pauſanias, Plutarque, Diogene Laërce, Cicéron & Strabon, nous apprennent que Solon, Piſiſtrate & Hipparque ſon fils, formerent les premiers l'arrangement de toutes ces pieces, & en firent deux corps bien ſuivis, l'un ſous le nom de *l'Iliade*, & l'autre ſous celui de *l'Odyſſée*; cependant la multiplicité des copies corrompit avec le temps la beauté de ces deux poëmes, ſoit par des leçons vicieuſes, ſoit par un grand nombre de vers, les uns obmis, les autres ajoutés.

Alexandre, admirateur des poëmes d'Homere, chargea Ariſtote, Anaxarque, & Calliſthene, du ſoin de les examiner, & ſelon Strabon, ce conquérant même ſe fit un plaiſir d'y travailler avec eux. Cette édition ſi fameuſe des ouvrages d'Homere, s'appella l'édition *de la Caſſette*, ἣν ἐκ τοῦ Νάρθηκος κλοῦσιν, parce qu'Alexandre, dit Pline, *l. VII, c. ix*, la ſerroit dans une caſſette qu'il tenoit ſous ſon oreiller avec ſon poignard. Il fit mettre enſuite ces deux ouvrages dans un petit coffre à parfums, garni d'or, de perles & de pierreries, qui ſe trouva parmi les bijoux de Darius. Malgré la réputation de cette belle édition, il paroît qu'elle a péri comme pluſieurs autres. Strabon & Euſtathe ſont mes garants; ils aſſurent que dans l'édition dont il s'agit, on avoit placé deux vers entre le 855 & le 856 du *II. liv.* de l'Iliade: or ces deux vers ne ſe liſent aujourd'hui dans aucun de nos imprimés.

Enfin, les fautes ſe multiplierent naturellement dans le grand nombre des autres copies de ces deux poëmes, enſorte que Zénodote d'Epheſe, précepteur de Ptolémée, Aratus, Ariſtophane de Byſance, Ariſtarque de Samothrace, & pluſieurs autres beaux eſprits, travaillerent à les corriger, & à rendre à Homere ſes premieres beautés.

Il ne faut pas nous étonner des ſoins que prirent tant de beaux génies pour la gloire d'Homere. On n'a rien vu chez les Grecs de ſi accompli que ſes ouvrages. C'eſt le ſeul poëte, dit Paterculus, qui mérite ce nom; & ce qu'il y a d'admirable en cet homme divin, c'eſt qu'il ne s'eſt trouvé perſonne avant lui qui ait pu l'imiter, & qu'après ſa mort il n'a pu trouver d'imitateurs. Les ſavans conviennent encore aujourd'hui qu'il eſt ſupérieur à tout ce qu'il y a de poëtes, en ce qui regarde la richeſſe des inventions, le choix des penſées & le ſublime des images. Aucun poëte n'a jamais été plus ſouvent ni plus univerſellement parodié que lui.

C'eſt par cette raiſon que ſept villes de la Grece ſe ſont diſputé l'avantage d'avoir donné la naiſſance à ce génie du premier ordre, qui a jugé à propos de ne laiſſer dans ſes écrits aucune trace de ſon origine, & de cacher ſoigneuſement le nom de ſa patrie.

Les habitans de Chio prétendent encore montrer la maiſon où il eſt né, & où il a fait la plupart de ſes ouvrages. Il eſt repréſenté ſur une des médailles de cette iſle aſſis ſur une chaiſe, tenant un rouleau, où il y a quelques lignes d'écriture. Le revers repréſente le ſphynx, qui eſt le ſymbole de Chio. Les Smyrnéens ont en leur faveur des médailles du même type, & dont la ſeule légende eſt différente.

Les habitans d'Ios montroient, du temps de Pauſanias, la ſépulture d'Homere dans leur iſle. Ceux de Chypre le reclamoient, en conſéquence d'un oracle de l'ancien poëte

Euclus, qui étoit conçu en ces termes: " Alors dans Chypre, dans l'isle fortunée de Salamine, on verra naître le plus grand des poëtes; la divine Thémisto sera celle qui lui donnera le jour. Favori des muses, & cherchant à s'instruire, il quittera son pays natal, & s'exposera aux dangers de la mer, pour aller visiter la Grece. Ensuite il aura l'honneur de chanter le premier les combats & les diverses aventures des plus fameux héros. Son nom sera immortel, & jamais le temps n'effacera sa gloire ". C'est, continue Pausanias, tout ce que je peux dire d'Homere, sans oser prendre aucun parti, ni sur le temps où il a vécu, ni sur sa patrie.

Cependant l'époque de sa naissance nous est connue; elle est fixée par les marbres d'Arondel à l'an 676 de l'ere attique, sous Diognete, roi d'Athènes, 961 ans avant J. C. Quant à sa patrie, *Smyrne* & Chio sont les deux lieux qui ont prétendu à cet honneur avec plus de raison que tous les autres, & puisqu'il se faut décider par les seules conjectures, j'embrasse constamment celle qui donne la préférence à *Smyrne*. J'ai pour moi l'ancienne vie d'Homere par le prétendu Hérodote, le plus grand nombre de médailles, Moschus, Strabon & autres anciens.

Mais comme je suis de bonne foi, le lecteur pourra se décider en consultant Vossius, Kuster, Tanegui, le Fevre, madame Dacier, Cuper, Schott, Fabricius, & même Léon Allazzi, quoiqu'il ait décidé cette grande question en faveur de Chio sa patrie.

Je félicite les curieux qui possedent la premiere édition d'Homere, faite à Florence, en 1478; mais les éditions d'Angleterre sont si belles, qu'elles peuvent tenir lieu de l'original. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Alexandre ayant résolu de rétablir *Smyrne* dans son ancienne splendeur, en rassembla les habitans qui erroient sans patrie dans les déserts, depuis qu'ils avoient été dispersés par les Lydiens. Il jetta les fondemens d'une ville nouvelle au pié du mont Pagus, & ce fut Antigonus surnommé le Cyclope qui fut chargé de présider à cette entreprise qu'il exécuta avec magnificence, de sorte qu'il fut regardé comme le fondateur de la nouvelle *Smyrne*, qui tient encore aujourd'hui le second rang parmi les villes de l'empire Ottoman. En parlant de la fondation de *Smyrne* nous croyons devoir donner des détails intéressans sur son fondateur. Alexandre qui ne confioit ses conquêtes qu'à ceux qu'il croyoit capables de les conserver, lui donna le gouvernement de la Lybie, de la Phrygie & des pays circonvoisins. Les lieutenans de Darius, après la perte de la bataille d'Issus, se réunirent pour faire une invasion dans ces provinces qu'ils croyoient sans défense. En effet Antigonus les avoit dégarnies pour fortifier l'armée Macédonienne; mais quoiqu'il n'eût que des troupes ramassées sans choix, il n'en fut pas moins ardent à chercher l'ennemi, & vainqueur dans trois combats, il rétablit le calme dans son gouvernement, & porta les tempêtes dans la Licaonie dont il fit la conquête. Alexandre qui se trouvoit pendant l'hiver dans une province de la Perse, dont les délices pouvoient amollir le courage de ses soldats, prévint ce danger en célébrant des jeux qui entretinrent leur activité. Il forma huit régimens de mille hommes chacun, qu'il destina pour être le prix de la valeur & des services; & ces récompenses furent briguées comme la distinction la plus honorable; le cinquieme prix fut décerné à Antigonus.

Après la mort du conquérant l'empire fondé par ses armes, fut partagé entre ses lieutenans qui ne prirent d'abord que le titre modeste de gouverneurs. Antigonus eut dans son partage l'Asie mineure, la Pamphilie & la grande Phrygie. Perdiccas qui, sous le nom d'Aridée, exerçoit une espece d'autorité sur les autres lieutenans d'Alexandre, vouloit les tenir dans l'abaissement, il se servit d'Eumene, gouverneur de la Cappadoce, pour leur faire la guerre. Antipater & Ptolomée rechercherent l'alliance d'Antigonus à qui ils déférerent le commandement général. Aussi-tôt qu'il fut à la tête des rois confédérés, il pénétra dans la Cappadoce, où il eut à combattre un ennemi qui ne lui étoit inférieur ni en courage, ni en talens. Eumene trahi par ses soldats, lui fut livré; & au lieu de respecter sa valeur, il le fit assassiner. Cassandre, après la mort de son pere Antipa-

ter, ne put ſupporter l'affront d'avoir un collegue dans le gouvernement de la Macédoine, il ſe retira avec tous ſes partiſans auprès d'Antigonus qui, ſoutenu de leur appui, fit trembler l'Aſie. Quoiqu'il n'eût que le titre de gouverneur, il commandoit en roi. Le ſpectacle impoſant d'une armée de ſoixante-dix mille hommes aguerris & de trente éléphans, aſſuroit l'exécution de ſes ordres. Les officiers dont la fortune n'étoit pas ſon ouvrage, furent dépoſés. D'autres dont la fidélité lui étoit ſuſpecte, furent punis & dépouillés : il ſuffiſoit de lui paroître redoutable, ou d'avoir l'affection de la milice, pour être traité en coupable. Seleucus, ſatrape de Babylone, fut enveloppé dans la proſcription ; l'altier Antigonus lui demanda compte de ſon adminiſtration, comme s'il eût été ſon ſujet. Mais, au lieu de ſe ſoumettre à cette injurieuſe ſommation, il ſe retira à la cour d'Egypte, où il forma une ligue avec Ptolomée, Lyſimaque & Caſſandre qui, comme lui, redoutoit l'ambition de ce tyran de l'Aſie. Ces rois confédérés ayant réuni leurs forces, quitterent le ton de ſuppliant pour parler en maîtres. Antigonus fut ſommé à ſon tour de reſtituer la Cappadoce & la Lycie à Caſſandre, la Phrygie à Lyſimaque, & Babylone à Seleucus. Antigonus ſeul contre tant d'ennemis, chercha à ſe fortifier de l'alliance des Grecs dont il ſe déclara le protecteur. Il fit publier qu'il ne prenoit les armes que pour les faire rentrer dans la jouiſſance de leurs privileges & de leur liberté. Il fit la même promeſſe aux Cyrénéens qui ſe laiſſerent ſéduire par cet eſpoir éblouiſſant ; alors, ſe mettant à la tête d'une nombreuſe armée, il deſcendit du mont Taurus, & ſe précipita comme un torrent dans les campagnes de la Cilicie, tandis que ſon fils, avec une flotte nombreuſe, attaquoit les villes maritimes de la Phénicie. Les Cyrénéens furent les premiers à embraſſer ſa cauſe, &, à leur exemple, les villes lui ouvrirent leurs portes. Gaſa, Tyr & Joppé qui oppoſerent quelque réſiſtance, furent punis par le pillage. L'iſle de Chypre, alors en proie aux factions, lui fut livrée par Pygmalion, dont il avoit corrompu la fidélité. Ses proſpérités ne furent pas ſans mélange de revers : ſon fils Démétrius perdit une bataille ſous les murs de Gaſa en Syrie, & ſa défaite fit rentrer les villes de Phénicie ſous la domination de Ptolomée, qui n'ambitionna d'autres fruits de ſa victoire, que l'honneur de rétablir Seleucus, ſon allié, dans Babylone ; il lui fournit des troupes dont le commandement fut confié à un général préſomptueux qui, plein de mépris pour la jeuneſſe de Démétrius, s'imagina qu'il lui ſuffiroit de le combattre pour le vaincre. Il marcha ſans précaution, & le jeune prince informé de ſa négligence, fondit ſur lui & diſperſa ſon armée. Antigonus inſtruit que ſon fils avoit été défait dans les plaines de Gaſa, dit froidement que Ptolomée a vaincu des enfans, qu'il aura bientôt des hommes à combattre. Il franchit le Taurus avec l'appareil de toutes ſes forces, il entra dans la Phénicie qui fut rangée ſous ſon obéiſſance. Les deux partis également rebutés de la guerre, firent une paix qui fut rompue auſſi-tôt que jurée. Démétrius commit les premieres hoſtilités, en deſcendant dans l'iſle de Chypre qui fut ſa conquête. La flotte de Ptolomée diſperſée par la tempête, ne put l'arrêter dans le cours de ſes proſpérités. Ce fut dans ce temps qu'Antigonus ſe fit proclamer roi de l'Aſie ; il fut le premier des ſucceſſeurs d'Alexandre qui prit ce titre ; & ſon exemple fut imité par tous les gouverneurs des autres provinces. Antigonus ſe regarda comme le monarque univerſel ; & enflé de ſes ſuccès, il forma le deſſein de conquérir l'Egypte : il fut mal ſecondé par la fortune ; ſa flotte diſperſée par les vents, ne put favoriſer les opérations de l'armée de terre qui eut beaucoup à ſouffrir. Ptolomée profita de cette circonſtance pour faire déſerter les troupes de ſon ennemi ; les ſoldats mercénaires ſuccomberent aiſément à la ſéduction de ſes promeſſes, aimant mieux ſervir ſous un roi magnifique qui ſavoit récompenſer, que ſous un roi ſévere & décrépit qui ne ſavoit que punir. Cette défection l'obligea d'abandonner l'Egypte ſans avoir pu l'entamer. Cette diſgrace ne put humilier ſa fierté ; & perſévérant à ſe croire ſupérieur aux autres rois, il traitoit Ptolomée de capitaine de vaiſſeau ; Seleucus, de conducteur d'éléphans ; & Lyſimaque, de garde du tréſor royal. Ces rois dédaignés réunirent leurs

forces, lui livrerent une bataille près d'Ipſus, ville de Phrygie. L'impétueux Démétrius, dans le premier choc, diſperſe l'ennemi; & entraîné par ſon courage imprudent, il pourſuit les fuyards avec une chaleur qui lui ravit la victoire. Il ſe trouve par-tout inveſti ſans pouvoir rejoindre le corps de l'armée : ſon pere allarmé de ſon danger, tente de s'ouvrir un paſſage pour le dégager; il ſe précipite comme un furieux au milieu des éléphans & des ennemis. Ses ſoldats étonnés de ſon déſeſpoir, l'abandonnent ſans combattre : il tombe percé de coups ſur une foule de morts qu'il avoit immolés. Il mourut la douzieme année de l'ere des ſéleucides; comme il étoit borgne on lui donna le ſurnom de Cyclope.

SMYRNE, (*Géog. mod.*) *Smyrne* moderne eſt une ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, ſur l'Archipel, au fond d'un grand golfe, avec un port ſpacieux & de bon mouillage, à environ 75 lieues de Conſtantinople. Cette ville eſt la plus belle porte de l'Aſie, & l'une des plus grandes & des plus riches du Levant, parce que la bonté de ſon port la rend précieuſe pour le commerce. Son négoce conſiſte en ſoie, toile de coton, camelots de poil de chevre, maroquins, & tapis. Elle eſt habitée par des grecs, des turcs, des juifs, des anglois, des françois, des hollandois, qui y ont des comptoirs & des égliſes. Les Turcs y tiennent un cadi pour y adminiſtrer la juſtice. Son ſéjour y a le déſagrément de la peſte, qui y regne fréquemment, & des tremblemens de terre auxquels elle eſt expoſée. *Long.* ſelon Caſſini, 44^d, $51'$, $15''$; *latit.* 38^d, $28'$, $7''$.

Tous les fléaux viennent de ſe déchaîner contre cette ville. A peine ceſſoit-elle d'être dévaſtée par une pluie de ſauterelles qui dévorerent toutes les productions des campagnes, qu'elle fut menacée d'être engloutie par un tremblement de terre. Le 16 juin de cette année 1778, une violente ſecouſſe renverſa tous les minarets, détruiſit la grande moſquée, & écraſa un grand nombre d'habitans ſous les débris de leurs maiſons : l'avidité conſpira avec les élémens contre cette ville : forcés de chercher des aſyles dans les jardins des environs, les citoyens apprirent bientôt que des incendiaires avoient mis le feu à pluſieurs maiſons échappées à la commotion des flammes ſouterraines. On évalue la perte aux deux tiers de la valeur intrinſéque des biens.

C'eſt la patrie de *Calabert* (Quintus), nom donné à un poëte anonyme, dont le poëme grec intitulé *les paralipomenes d'Homere*, fut trouvé en Calabre par le cardinal Beſſarion. C'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Calaber*. Voſſius conjecture que ce poëte vivoit ſous l'empereur Anaſtaſe, vers 491. La meilleure édition de Quintus Calaber eſt celle de Rhodomanus. (*D. J.*)

SMYRNE, *terre de* (*Hiſt. nat.*) c'eſt une terre fort chargée de ſel alkali ou de natron, qui ſe trouve dans le voiſinage de la ville de *Smyrne*; les habitans du pays s'en ſervent pour faire du ſavon. On rencontre cette terre ou plutôt ce ſel dans deux endroits, près d'un village appellé *Duracléa*; il eſt répandu à la ſurface de la terre, dans une plaine unie. Ce ſel quand on le ramaſſe eſt fort blanc. On en fait ordinairement ſa proviſion pendant l'été, avant le lever du ſoleil, & dans la ſaiſon où il ne tombe point de roſée. Ce ſel ſort de terre en certains endroits, de l'épaiſſeur d'environ deux pouces; mais on dit que la chaleur du ſoleil, lorſqu'il eſt levé, le fait enſuite diminuer & rentrer, pour ainſi dire, en terre. Le terrein où ce ſel ſe trouve eſt bas & humide en hiver; il n'y croît que fort peu d'herbe. Quand on a enlevé ce ſel dans un endroit, il ſemble qu'il s'y reproduiſe de nouveau.

M. Smyth, anglois, a fait des expériences ſur ce ſel, par leſquelles il a trouvé qu'il ne différoit en rien du ſel de ſoude, ou des alkalis fixes ordinaires; il n'a point trouvé que cette terre contînt de l'alkali volatil.

Voici la maniere dont on prépare du ſavon avec cette terre; on en mêle trois parties avec une partie de chaux vive, & l'on verſe de l'eau bouillante ſur le mélange; on le remue avec un bâton, il s'éleve à la ſurface une matiere brune, épaiſſe, que l'on met à part; on s'en ſert, auſſi-bien que de la diſſolution claire, pour faire du ſavon; mais cette matiere eſt beaucoup plus cauſtique que la liqueur claire. Enſuite on a de grandes chaudieres de cuivre, dans leſ-

quelles on met de l'huile ; on allume deſſous un grand feu ; on fait un peu bouillir l'huile, & l'on y met peu-à-peu la matiere épaiſſe qui ſurnageoit à la diſſolution ; après quoi on y met la liqueur même, ou la diſſolution ; quelquefois on n'y met qu'une de ces ſubſtances. On continue à y en mettre juſqu'à ce que l'huile ait acquis la conſiſtance de ſavon, ce qui n'arrive quelquefois qu'au bout de pluſieurs jours ; on entretient pendant tout ce temps un feu très-violent. La partie la plus chargée de ſel de la liqueur ſe combine avec l'huile, & la partie la plus foible tombe au fond de la chaudiere, & ſort par un robinet deſtiné à cet uſage. On la garde pour la verſer ſur un nouveau mélange de chaux & de terre. Lorſque le ſavon eſt bien formé, on le puiſe avec des cuilleres, & on le fait ſécher ſur une aire pavée de briques, ou enduite de glaiſe. *V.* les *Tranſactions philoſophiques*, *n°. 220.*

SMYRNIUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante ainſi nommée par les Bauhins, Ray, Tournefort, Boerhaave, & autres botaniſtes ; nous la connoiſſons en françois ſous le nom de *maceron*. *V.* MACERON.

Les anciens Grecs ont décrit clairement deux différentes plantes ſous le nom de *ſmyrnium* ; ſavoir le maceron ordinaire, & le percil de Cilicie. La premiere de ces plantes aime les terres riches & humides, & la ſeconde ne ſe plait que ſur les montagnes pierreuſes, & dans les lieux les plus ſtériles & les plus ſecs. (*D. J.*)

SNEECK, SNEK, *ou* SNITZ, (*Géog. mod.*) ancienne ville des Pays-Bas, dans la Friſe, au Weſtorgoo, à trois lieues de Zuyderzée, de Lewarde & de Trancker, dans un terrein marécageux. Elle eſt bien bâtie, défendue par de bons remparts, peuplée & marchande. Il y a des écoles latines pour l'inſtruction de la jeuneſſe. *Long. 23, 10 ; latit. 53, 6.*

Hopper (Joachim), ſavant juriſconſulte, connu par pluſieurs ouvrages de droit, écrits en latins, naquit à *Sneeck* en 1523, & mourut à Madrid en 1573, auprès de Philippe II roi d'Eſpagne, qui l'avoit nommé ſon conſeiller d'état au conſeil de Malines.

Baart (Pierre), illuſtre poëte flamand, & compatriote de Hopper, s'eſt extrêmement diſtingué par ſes ouvrages en vers. On fait cas de ſon poëme héroïque, intitulé le *Triton de Friſe*, dans lequel il décrit la priſe d'Olinde, ville du Bréſil, dans la capitainerie de Fernambouc ; mais les gens de goût eſtiment encore plus le poëme de cet auteur, intitulé les *Georgiques de Friſe*. On vante la douceur & l'harmonie des vers, la beauté & la variété des images. (*D. J.*)

SNEIRNE, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, entre Ninive & Hiſpahan, & à trois journées d'Amadam, avec un gouverneur qui y réſide. (*D. J.*)

SNION, (*Hiſt. de Danemarck.*) roi de Danemarck, commença ſon regne vers l'an 778, ou plutôt il régnoit en effet du vivant de ſon pere Sivald, prince foible, qui ſe repoſoit ſur ſon fils du fardeau du gouvernement, & que les Danois ne reſpecterent que parce qu'il fut le pere d'un grand roi. *Snion* trouva la monarchie démembrée par des voiſins puiſſans, & déchirée par des factions inteſtines ; il appaiſa les troubles & reconquit ce que ſes prédéceſſeurs avoient perdu : il demanda enſuite la fille du roi de Gothie en mariage ; celui-ci fit pendre les ambaſſadeurs chargés de cette propoſition ; *Snion* prit les armes, conquit la Gothie, tua le roi, & fit offrir à la princeſſe une main toute fumante encore du ſang de ſon pere : celle-ci l'accepta ; & quoique déja fiancée au roi de Suede, elle s'enfuit avec ſon nouvel amant. La guerre fut bientôt allumée entre les deux royaumes, & les peuples furent les victimes des extravagances de leurs princes. Malgré cette aventure *Snion* fut regardé par ſes ſujets comme un grand roi, parce qu'alors on ne connoiſſoit dans le Nord d'autres vertus que la force, l'activité & la bravoure : c'eſt à ſon regne qu'on rapporte l'époque de la migration des Cimbres, qui allerent fonder en Italie, le royaume des Lombards. (*M. DE SACY.*)

SNORING, (*Géog. mod.*) bourg du comté de Norfolck ; mais bourg illuſtre par la naiſſance de *Pearſon* (Jean), un des plus ſavans prélats d'Angleterre dans le xvij^e^ ſiecle. Il s'avança de grade en grade par ſon mérite, & devint enfin ſucceſſivement, de ſimple chapelain, évêque de Bangor, de Cheſter & de Londres. Il mourut en 1686, âgé de 74 ans.

C'étoit, dit M. Burnet, le plus grand

théologien de ſon ſiecle à tous égards, homme d'un ſavoir éminent, d'un raiſonnement profond, d'un eſprit droit. A l'étude de l'hiſtoire eccléſiaſtique, qu'il poſſédoit parfaitement, il joignit une grande connoiſſance des langues & des antiquités payennes. Judicieux & grave prédicateur, il ſe propoſa plus d'inſtruire que de toucher. Sa vie fut exemplaire, & ſa douceur étoit charmante. Avec tant de mérite & de ſi belles qualités, il nous a laiſſé un exemple de la foibleſſe de l'eſprit humain; car pluſieurs années avant ſa mort, il perdit tellement la mémoire, qu'il étoit véritablement en enfance.

Son *explication du ſymbole des apôtres*, eſt un des meilleurs ouvrages que l'égliſe anglicane ait produit; il le publia à Londres en 1659. Il fut traduit en latin ſur la cinquieme édition, & imprimé à Francfort en 1691 *in-4°*. Ce même ouvrage a été traduit en flamand, & ne l'a point été en françois.

Dans l'explication du premier article du ſymbole, le ſavant évêque ſe déclare contre l'idée innée de Dieu. " Quoiqu'il y ait eu des perſonnes, dit-il, qui ſe ſont imaginé que l'idée de Dieu étoit innée & naturelle à l'ame humaine, enſorte qu'elle naît avec l'homme, je ſuis perſuadé néanmoins qu'il n'y a point de connoiſſance innée de quelque choſe que ce ſoit; mais je crois que l'ame reçoit les premieres idées des conſéquences raiſonnées. Si donc, dans ſon origine, l'ame eſt comme une table raſe, ſur laquelle il n'y a aucun caractere gravé, & ſi toutes nos connoiſſances viennent par la voie des ſens, par l'inſtruction & par le raiſonnement, nous ne devons pas attribuer l'dée de Dieu à aucun principe né avec nous ».

Les œuvres poſthumes de l'évêque de Cheſter ſont écrites en latin, & ont paru à Londres en 1688, *in-4°*. par les ſoins de Dodwel. Ces œuvres poſthumes ſont très-curieuſes; elles renferment une diſſertation ſur la vie de Saint Paul, cinq leçons ſur les actes des apôtres, & deux diſſertations ſur la ſucceſſion des évêques de Rome.

Dans les leçons ſur les actes des apôtres, le docteur Péarſon remarque qu'il eſt fort difficile de fixer le temps précis de la naiſſance, de la mort & de l'aſcenſion du Sauveur. Nous ſavons en général qu'il naquit ſous le regne d'Hérode; mais il n'y a aucune circonſtance qui nous marque au juſte en quelle année. Les Juifs ont par malice confondu l'ordre des temps, & les peres ne ſe ſont pas donné beaucoup de peine pour l'éclaircir. Ils étoient ſeulement prévenus de la fauſſe opinion, que Jeſus-Chriſt n'avoit prêché qu'une année. L'auteur reconnoît néanmoins, que c'eſt-là un point de pure curioſité, qui ne donne pas la moindre atteinte à la vérité de l'hiſtoire eccléſiaſtique; & il poſe pour fondement de ſa chronologie, que Jeſus-Chriſt fut crucifié la dix-neuvieme année de l'empire de Tibere.

Dans la premiere diſſertation ſur la ſuite des évêques de Rome, le ſavant Péarſon obſerve que nous n'avons que deux catalogues des pontifes romains; l'un nous eſt venu des Grecs, & l'autre des Latins. Les ſavans les ſuivoient indifféremment; mais l'auteur prétend qu'ils ſe ſont égarés, & que ces catalogues ſont des guides trompeurs, qui conduiſent à l'erreur. Pour commencer par celui d'Euſebe, qui eſt le plus ancien, il ſoutient qu'il ne peut pas être fort exact, par cette raiſon, que dans les dyptiques dont il l'a tiré, le temps de la mort des évêques n'eſt point déſigné. Les évêques de Rome, ſur-tout dans le premier ſiecle, ne faiſoient pas une aſſez grande figure pour attirer les regards. Ainſi l'on ne trouve rien de ſûr que depuis le pape Fabien, qui, dans le milieu du troiſieme ſiecle, commit ſept notaires pour recueillir fidélement les noms des martyrs & les circonſtances de leur martyre.

M. Péarſon remarque auſſi pluſieurs fautes qui ont échappé à Euſebe dans le catalogue qu'il nous a laiſſé des évêques de Rome. Il reprend, entr'autres, une faute qui regarde le pontificat de Xiſte, qu'Euſebe fait durer huit ans dans ſa chronique, & onze ans dans ſon hiſtoire. Mais outre la contradiction, ni l'un ni l'autre ne ſont véritables; car il a dû laiſſer une place au pape Etienne, dont le pontificat ſeroit englouti par le trop

long regne de Xiſte. Le catalogue latin n'a pas plus de certitude. Quoiqu'on l'ait fait paſſer ſous le nom du pape Damaſe, qui vivoit dans le quatrieme ſiecle, l'auteur en eſt inconnu, & il portoit autrefois le titre de *geſta pontificalia*. Iſidore Mercator l'a ſuivi pour forger ſes decrétales, qu'il a voulu auſſi attribuer au pape Damaſe, afin de leur donner plus de poids. Cependant le ſtyle en eſt trop barbare, & l'ignorance des cérémonies de l'égliſe paroît trop groſſiérement pour être du pape Damaſe. En un mot, malgré l'air d'antiquité que l'auteur s'eſt efforcé d'y donner, c'eſt un ouvrage forgé dans le ſixieme ſiecle, qui a été continué par Anaſtaſe le bibliothécaire.

L'évêque de Cheſter a auſſi donné les ouvrages de St. Cyprien, avec les *annales Cyprianici*, *Oxoniæ* 1682, *in-fol.* Il a eu grande part, avec ſon frere Richard, profeſſeur en droit au collége de Gresham, aux *critici ſacri*, imprimés à Londres en 1660 & 1661, en 9 volumes *in-fol.* Enfin on lui attribue une belle édition grecque du vieux & du nouveau Teſtament: *vetus Teſtamentum græcum, cum præfatione* (Joanis Péarſon) *accedit novum Teſtamentum græcum*, Cantabrigiæ 1665, *in-12.* 3 vol. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SNOWDON-HILLS, (*Géog. mod.*) montagnes d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Caernarvon. C'eſt une chaîne de montagnes, qui ſont les plus élevées du comté de Galles, & d'ailleurs tellement entrecoupées de lacs & de marais, que les chemins en deviennent fort rudes & fort difficiles à tracer. La neige couvre leur ſommet toute l'année, & c'eſt delà qu'elles ont tiré leur nom; cependant cela n'empêche point qu'on n'y trouve dans le bas d'excellens pâturages. Du milieu de ces montagnes, on en voit une s'élever ſi prodigieuſement, qu'elle ſurpaſſe de beaucoup toutes les autres, & cache ſon front dans les nues. Elle eſt ſituée preſque au cœur de la province, & on lui donne par excellence le nom de *Snowdon*. M. Caſwel d'Oxford, qui l'a meſurée par la Trigonométrie, la juge haute de 3488 piés de Paris; mais cette meſure peut n'être pas exacte, à cauſe des réfractions de l'air, qu'il eſt impoſſible d'exprimer avec préciſion. *V.* ce que nous en avons dit au *mot* MONTAGNE. (*D. J.*)

SNYATIN, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, capitale de la Pokucie, ſur la gauche du Pruth, à quatre lieues au levant de Colomey. Elle eſt aſſez marchande, car les Valaques y portent du miel, de la cire, & y amenent quantité de bœufs & de bons chevaux. (*D. J.*)

SOAMUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, qui, ſelon Arrien, prend ſa ſource aux montagnes de Capiſſa, & ſe rend dans l'Indus, ſans recevoir les eaux d'aucune riviere. (*D. J.*)

SOANA, SUANA, SUANE, SOANE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la Toſcane au Siennois, ſur une montagne, proche de la riviere de Fiore, à ſeize lieues au midi de Sienne, dont ſon évêché, érigé dès le ſeptieme ſiecle, eſt ſuffragant; mais le mauvais air qu'on reſpire dans cette ville l'a rendue preſque deſerte. *Long.* 29, 14; *latit.* 42, 44.

Grégoire VII connu ſous le nom d'*Hildebrand*, moine de Cluni, fils d'un charpentier, naquit à *Soana*; il fut élevé à la tiare pontificale en 1073, & mourut en 1085 à Salerne, comme je l'ai dit dans l'article de cette ville.

Il eut la hardieſſe d'excommunier, de dépoſer l'empereur Henri IV, & déclara ſes ſujets libres du ſerment de fidélité. Entreprenant, audacieux, mêlant ſouvent l'artifice à l'ardeur de ſon zele pour les prétentions de l'égliſe, ſucceſſeur d'Alexandre II dont il gouvernoit le pontificat, il laiſſa, après ſon décès, une mémoire chere au clergé romain, mais odieuſe à tout bon citoyen qui conſidérera les effets de ſon ambition inflexible. L'égliſe, dont il fut le vengeur & la victime, l'a mis au nombre des ſaints, comme faiſoient les peuples de l'antiquité en déifiant leurs héros.

Mais tous les portraits, ou flatteurs, ou odieux, que tant d'écrivains ont fait de lui, ſe retrouvent dans le tableau d'un peintre de Naples, qui peignit ce pontife tenant une houlette dans une main & un fouet dans l'autre, foulant des ſceptres à ſes piés, & ayant à côté de lui les filets & les poiſſons de ſaint Pierre.

Benoît

Benoît XIII ayant donné une bulle pour introduire dans le bréviaire romain (qu'on dit assez ordinairement en France) la fête & l'office de Grégoire VII, quelques évêques éclairés & le parlement s'y opposerent vigoureusement, & la nation leur en sut bon gré. Voltaire, *Essai sur l'histoire générale.* (*D. J.*)

SOANA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique, dont le nom moderne est *Terchin.* C'est aussi le nom d'un fleuve de l'Isle de Taprobane. Enfin, c'est une ville d'Italie dans la Toscane, qui a conservé son nom. (*D. J.*)

SOANDA, *ou* SOANDUS, (*Géog. anc.*) ville de la petite Cappadoce, suivant Strabon. Antonin la marque sur la route de Tavia. (*D. J.*)

SOANES, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie, dans la Colchide. Strabon, *liv. II, p. 499*, dit qu'ils étoient du nombre de ceux qui formoient l'assemblée générale de Dioscurias. Les *Soanes* de Strabon sont les *Suani* de Pline & de Ptolomée. Ils ne le cédoient point aux Phthéirophages leurs voisins pour l'ordure & pour la crasse, mais ils étoient bien plus puissans. (*D. J.*)

SOASTUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, qui se jette dans le Cophès, selon Arrien. C'est peut-être le Sodinus de Pline, *l. VI, c. xxiij.* (*D. J.*)

SOATRIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse Moesie, sur le Pont-Euxin. L'itinéraire d'Antonin la marque entre Marcianopolis & Anchiale, à 26 milles de la premiere, & à 24 de la seconde. (*D. J.*)

SOAVE, (*Musiq. italien.*) terme italien employé quelquefois dans la musique, & qui signifie d'une maniere agréable, douce, gracieuse, *&c.* (*D. J.*)

SOBANNUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII, ch. ij*, met son embouchure entre Pagraza & Pithonobaste; c'est présentement, selon Castalde, le Sian. (*D. J.*)

SOBARMAH, *ou* SOBORMAH, (*Géog. mod.*) nom persan, d'une grande isle de la mer de la Chine, autour de laquelle il y en a plusieurs autres qui sont inhabitées. La mer y est profonde & très-orageuse. C'est-là peut-être l'isle de Sumatra, du moins ce qu'en dit le shérif Al-édrissi s'y rapporte. (*D. J.*)

SOBERNHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin, sur la rive gauche de la Nahe, au-dessous de Marteinstein. (*D. J.*)

SOBIESKI (*Ecu de*) *Astron. scutum sobiescianum*, constellation introduite par Hévélius, pour rassembler des étoiles qui sont entre l'aigle-antinoüs & le serpentaire, près du capricorne; il y a sept étoiles principales, dont plusieurs sont de la quatrieme grandeur. Hévélius qui étoit de Dantzic, c'est-à-dire, presque Polonois, voulut consacrer le nom de Jean III, roi de Pologne, de la maison *Sobieski*, qui avoit délivré la ville de Vienne, assiégée par les Turcs, & de qui il espéroit aussi des secours après le funeste incendie qui lui avoit fait perdre ses instrumens & ses livres. (*D. J.*)

SOBIESLOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohême, dans le cercle, & à l'orient de Bechin. (*D. J.*)

SOBORMA ULLOSIENA, (*Hist. mod. Jurisp.*) c'est ainsi que l'on nomme en Russie le corps de loix, ou le code d'après lequel on juge dans les tribunaux tous les procès & contestations qui s'élevent entre les sujets de l'empire.

SOBRARVE, *ou* SOBRARBE, (*Géog. mod.*) contrée d'Espagne, au royaume d'Arragon, avec titre de principauté. Elle a les Pyrénées au nord, & le comté de Ribagorça à l'orient. Elle contient plusieurs vallées, & une petite place qu'on nomme *Ainsa.* C'est dans ce pays que le Cinca prend sa source. (*D. J.*)

SOBRE, adj. (*Gram.*) qui use de tout avec modération. L'homme *sobre* est sain & vit sans maladie & long-temps. Rien n'est plus commun qu'un vieil avare, parce que l'avarice est *sobre.* Comment se fait-il qu'un des vices les plus vils soit récompensé de la santé & de la longue vie? Heureusement sa longue vie n'est qu'un long travail & un long tourment.

SOBRIÉTÉ, s. f. (*Morale.*) tempérament dans le boire & le manger, ou pour mieux dire dans la recherche des plaisirs de la table.

La *sobriété* en fait de nourriture, a d'un côté pour opposé la gourmandise, & de

l'autre une trop grande macération. La *ſobriété* dans le boire, a pour contraire l'ivrognerie.

Je crois que la *ſobriété* eſt une vertu très-recommandable; ce n'eſt pas Epictete & Seneque qui m'en ont le mieux convaincu par leurs ſentences outrées; c'eſt un homme du monde, dont le ſuffrage ne doit être ſuſpect à perſonne. C'eſt Horace, qui dans la pratique s'étoit quelquefois laiſſé ſéduire par la doctrine d'Ariſtippe, mais qui goûtoit réellement la morale ſobre d'Epicure.

Comme ami de Mecene, il n'oſoit pas louer directement la *ſobriété* à la cour d'Auguſte; mais il en fait l'éloge dans ſes écrits d'une maniere plus fine & plus perſuaſive, que s'il eût traité ſon ſujet en moraliſte. Il dit que la *ſobriété* ſuffit à l'appétit, que par conſéquent elle doit ſuffire à la bonne chere, & qu'enfin elle procure de grands avantages à l'eſprit & au corps. Ces propoſitions ſont d'une vérité ſenſible; mais le poëte n'a garde de les débiter lui-même. Il les met dans la bouche d'un homme de province, plein de bon ſens, qui ſans ſortir de ſon caractere, & ſans dogmatiſer, débite ſes réflexions judicieuſes, avec une naïveté qui les fait aimer. Je prie le lecteur de l'écouter, c'eſt dans la ſatyre *ij*, *l. II*;

Qua virtus, & quanta, boni, ſit vivere parvo:
(Nec meus hic ſermo eſt, ſed quem præcepit Ofellus
Ruſticus, ab normis ſapiens, craſſâque Minervâ)
Diſcite, non inter lances, menſuſque nitentes,
Quum ſtupet inſanis acies fulgoribus, & quum
Acolinis falſis animus meliora recuſat:
Verum hic impranſi mecum diſquirite. Cur hoc?
Dicam ſi potero. Malè verum examinat omnis
Corruptus judex.

« Mes amis, la *ſobriété* n'eſt point une petite vertu. Ce n'eſt pas moi qui le dis, c'eſt Ofellus, c'eſt un campagnard ſans étude, à qui un bon ſens naturel tient lieu de toute philoſophie & de toute littérature. Venez apprendre de lui cette importante maxime: mais ne comptez pas de l'apprendre dans ces repas ſomptueux, où la table eſt embarraſſée par le grand nombre de ſervices, où les yeux ſont épris de l'éclat d'une folle magnificence, & où l'eſprit diſpoſé à recevoir de fauſſes impreſſions, ne laiſſe aucun accès à la vérité. C'eſt à jeun qu'il faut examiner cette matiere. Et pourquoi à jeun? En voici la raiſon, ou je ſuis bien trompé: c'eſt qu'un juge corrompu n'eſt pas en état de bien juger d'une affaire ».

Dans la ſatyre *vij*, *l. II*, *v. 105*, Horace ne peut encore s'empêcher de louer indirectement les avantages de la *ſobriété*. Il feint qu'un de ſes eſclaves profitant de la liberté que lui donnoit la fête des Saturnales lui déclare cette vérité, en lui reprochant ſon intempérance. « Croyez-vous, lui dit-il, être bienheureux & moins puni que moi, quand vous cherchez avec tant d'empreſſement ces tables ſervies délicatement & à grands frais? Ce qui arrive delà, c'eſt que ces fréquens excès de bouche vous rempliſſent l'eſtomac de ſucs âcres & indigeſtes; c'eſt que vos jambes chancelantes refuſent de ſoutenir un corps ruiné de débauches ».

Qui, tu impunitior illa
Quæ parvo ſumi nequeunt obſonia captas?
Nempe inamareſcunt epulæ ſine fine petitæ,
Illuſique pedes vitioſum ferre recuſant
Corpus.

Il eſt donc vrai que la *ſobriété* tend à conſerver la ſanté, & que l'art d'apprêter les mets pour irriter l'appétit des hommes au-delà des vrais beſoins, eſt un art deſtructeur. Dans le temps où Rome comptoit ſes victoires par ſes combats, on ne donnoit point un talent de gages à un cuiſinier; le lait & les légumes apprêtés ſimplement, faiſoient la nourriture des conſuls, & les dieux habitoient dans des temples de bois. Mais lorſque les richeſſes des Romains devinrent immenſes, l'ennemi les attaqua, & confondit par ſa valeur ces ſybarites orgueilleux.

Je ſais qu'il eſt impoſſible de fixer des regles ſur cette partie de la tempérance, parce que la même choſe peut être bonne à l'un & excès pour un autre; mais il y a peu de gens qui ne ſachent par expérience, quelle ſorte & quelle quantité de nourriture convient à leur tempérament. Si mes lecteurs étoient mes malades, & que j'euſſe à leur preſcrire des regles de *ſobriété* proportionnées

à l'état de chacun, je leur dirois de faire leurs repas les plus ſimples qu'il ſeroit poſſible, & d'éviter les ragoûts propres à leur donner un faux appétit, ou le ranimer lorſqu'il eſt preſque éteint. Pour ce qui regarde la boiſſon, je ſerois aſſez de l'avis du chevalier Temple. « Le premier verre de vin, dit-il, eſt pour moi, le ſecond pour mes amis, le troiſieme pour la joie, & le quatrieme pour mes ennemis ». Mais parce qu'un homme qui vit dans le monde ne ſauroit obſerver ces ſortes de regles à la rigueur, & qu'il ne fait pas toujours mal de les tranſgreſſer quelquefois, je lui conſeillerois alors de temps en temps des jours d'abſtinence pour rétablir ſon corps, le délivrer de la pléthore des humeurs, & procurer par l'exercice de l'élaſticité aux reſſorts affoiblis de ſa machine. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOBRIQUET, ſ. m. (*Littérat.*) ſorte de ſurnom, ou d'épithete burleſque, qu'on donne le plus ſouvent à quelqu'un pour le tourner en ridicule.

Ce ridicule ne naît pas ſeulement d'un choix affecté d'expreſſions triviales propres à rendre ces épithetes plus ſignificatives ou plus piquantes; mais de l'application qui s'en fait ſouvent à des noms de perſonnes conſidérables d'ailleurs, & qui produit un contraſte ſingulier d'idées ſérieuſes & plaiſantes; nobles & viles, bizarrement oppoſées, telles que peuvent l'être dans un même ſujet celles d'une haute naiſſance, avec des inclinations baſſes; de la majeſté royale, avec des difformités de corps, réputées honteuſes par le vulgaire; d'une dignité reſpectable, avec des mœurs corrompues, ou d'un titre faſtueux, avec la pareſſe & la puſillanimité.

Ainſi lorſqu'avec les noms propres d'un ſouverain pontife, d'un empereur illuſtre, d'un grand roi, d'un prince magnifique, d'un général fameux, on trouvera joints les ſurnoms de *Groin-de-porc*, de *Barberouſſe*, de *Pié-tortu*, d'*Eveille-chien*, de *Pain-en-bouche*, cette union excitera preſque toujours des idées d'un ridicule plus ou moins grand.

Quant à l'origine de ces ſurnoms, il eſt inutile de la rechercher ailleurs que dans la malignité de ceux qui les donnent, & dans les défauts réels ou apparens de ceux à qui on les impoſe; elle éclate ſur-tout, à l'égard des perſonnes dont la proſpérité ou les richeſſes excitent l'envie, ou dont l'autorité quelque légitime qu'elle ſoit, paroît inſupportable; elle ne reſpecte ni la tiare ni la pourpre, c'eſt une reſſource qui ne manque jamais à un peuple opprimé; & ces marques de ſa vengeance ſont d'autant plus à craindre, que non-ſeulement il eſt impoſſible d'en découvrir l'auteur, mais que ni l'autorité, ni la force, ni le laps de temps, ne ſont capables de les effacer. On peut ſe rappeller à l'occaſion de ce caractere indélébile, (s'il eſt permis d'uſer ici de ce terme), les efforts inutiles que fit un archiduc, appellé *Frédéric*, pour faire oublier le ſurnom de *Bourſe vuide* dont il ſe trouvoit offenſé: le peuple dans un pays où il étoit relegué le lui avoit donné dans le temps d'une diſgrace qui l'avoit réduit à une extrême diſette. Lorſqu'une fortune meilleure l'eut rétabli dans ſes états, il eut beau, pour marquer ſon opulence, faire dorer juſqu'à la couverture de ſon palais, le ſurnom lui reſta toujours; il faut auſſi convenir que s'il eût fait du bien au peuple, au lieu de dorer ſon palais, ſon *ſobriquet* eût été changé en ſurnom plein de gloire.

Il arriva quelque choſe de ſemblable à Charles de Sicile, ſurnommé *ſans-terre*, *ſobriquet* qui ne lui avoit été donné, que parce qu'effectivement il fut long-temps ſans états; il ne le perdit point, lors même que Robert ſon pere lui eut cédé la Calabre.

Il eſt aiſé de comprendre par ce qu'on vient d'obſerver de l'origine & de la nature des *ſobriquets*, quelles ſont les ſources communes d'où on les tire. Toutes les imperfections du corps, tous les défauts de l'eſprit des hommes, leurs mœurs, leurs paſſions, leurs mauvaiſes habitudes, leurs vices, leurs actions de quelque nature qu'elles ſoient, tout y contribue.

A l'égard de la forme, elle ne conſiſte pas ſeulement dans l'uſage de ſimples épithetes, on les releve ſouvent par des expreſſions figurées, dont quelques-unes ne ſont quelquefois que des jeux de mots, comme dans celui de *biberius mero*, pour

Tiberius Nero, à cauſe de ſa paſſion pour le vin ; & dans celui de *cacoergete*, appliqué à Ptolomée VII roi d'Egypte, pour le qualifier de mauvais prince, par imitation d'*évergete*, qui déſigne un prince bienfaiſant ; tel eſt encore celui d'*épimane*, donné à Antiochus IV, qui au lieu d'*épiphane* ou roi illuſtre dont il uſurpoit le titre, ne ſignifie qu'un furieux.

D'autres *ſobriquets* ſont ironiques & tournés en contrevérités, comme celui de *poëte laureat*, que les Anglois donnent aux mauvais poëtes.

Il y en a ſouvent dont la malignité conſiſte dans l'emprunt du nom de quelque animal ou de quelques perſonnes célebres, notées dans l'hiſtoire par leurs figures ou leurs vices, dont on fait une comparaiſon avec la perſonne qu'on veut charger ; les Syriens tirerent de la reſſemblance du nez crochu d'Antiochus VIII au bec d'un griffon, le *ſobriquet* de *grypus* qui lui eſt reſté ; & l'on connoît aſſez dans l'hiſtoire ancienne, les princes & les perſonnes célebres à qui on a donné ceux de *bouc*, ceux de *cochon*, *d'âne*, de *veau*, de *taureau* & d'*ours*, comme on donne aujourd'hui ceux de Silene, d'Eſope, de Sardanapale, & de Meſſaline, aux perſonnes qui leur reſſemblent par la figure, ou par les mœurs.

Mais de toutes les expreſſions figurées, celle qui forme les plus ingénieux *ſobriquets*, (ſi l'on veut convenir qu'il y ait quelque ſel dans cette ſorte de production de l'eſprit) c'eſt l'alluſion fondée ſur une connoiſſance de faits ſinguliers, dont l'idée prête une ſorte d'agrément au ridicule.

Ces différentes formes peuvent ſe réduire à quatre, qui ſont autant de genres de ſurnoms burleſques ; ceux dont la note eſt indifférente, ceux qui n'en impriment qu'une légere, ceux qui ſont injurieux, & ceux qui ſont honorables.

Pour donner lieu à ceux du premier genre, il n'a fallu qu'un attachement à quelque mode ſinguliere de coëffure ou d'habillement, quelque coutume particuliere, quelque action peu importante : ainſi les *ſobriquets* de *Pogonate* ou *Barbe longue*, donnés à Conſtantin V empereur de Conſtantinople ; de *crépu*, à Boleſlas roi de Pologne ; de *griſegonelle*, à Geoffroi I comte d'Anjou ; de *courte-mantel*, à Henri II roi d'Angleterre ; de *longue-épée*, à Guillaume duc de Normandie ; & de *hache*, à Baudoin VII comte de Flandres, n'ont jamais pu bleſſer la réputation de ces princes.

Les Romains appelloient *ſignum*, ce genre de ſurnoms, & l'action de le donner *ſignificare*.

Ceux du ſecond genre ont pour objet quelque légere imperfection du corps ou de l'eſprit, certains événemens, & certaines actions qui, quoiqu'innocentes, ont une eſpece de ridicule. C'eſt ce que Cicéron a entendu par *turpicula*, *ſubturpia*, & *quaſi deformia*. Si Socrate, par exemple, ſe montroit peu ſenſible au ſurnom de *camard*, beaucoup s'en trouveroient offenſés : celui de *cracheur* n'étoit point honorable à Uladiſlas, roi de Bohême, *&c.*

Ceux du troiſieme genre, ſont beaucoup plus piquans, en ce qu'ils ont pour objet les difformités du corps les plus conſidérables, ou les plus grandes diſgraces de la fortune, & dont la honte eſt ſouvent plus difficile à ſupporter, que la douleur qui les accompagne.

Ceux du quatrieme genre, n'ont pour objet que ce qu'il y a de plus rare dans les qualités du corps, de plus noble dans celles de l'eſprit & du cœur, de plus admirable dans les mœurs, & de plus grand dans les actions. Le propre de ces ſurnoms eſt d'être caractériſés d'une maniere plaiſante, & qui, quoiqu'elle tienne de la raillerie, ne laiſſe jamais qu'une idée honorable.

Ainſi les ſurnoms de *bras-de-fer*, & de *cotte-de-fer*, impoſés l'un à Baudouin I comte de Flandres, & l'autre à Edmond II roi d'Angleterre, ſont de vrais éloges de la force du corps dont ces princes étoient doués ; tel eſt auſſi celui de *temporiſeur*, preſque toujours choquant ; & qui fait pour Fabius l'apologie de ſa politique militaire, comme celui de *ſans-peur* marque à l'égard de Richard duc de Normandie, & de Jean duc de Bourgogne, leur intrépidité.

Il y a des caracteres accidentels qui en établiſſent encore des genres particuliers. Les uns peuvent convenir à plu-

leurs perſonnes, comme les ſurnoms de *borgne*, de *boſſu*, de *boiteux*, de *mauvais*: d'autres ne ſont guere appliqués qu'à une ſeule, comme le ſurnom de *Copronyme* impoſé à Conſtantin IV, & celui de *Caracalla* au quatrieme des Antonins.

Les *ſobriquets* ou ſurnoms que ſe donnent réciproquement les habitans d'une petite ville, d'un bourg ou d'un hameau, ne conſiſtent ordinairement qu'en quelques épithetes ſi triviales & ſi groſſieres, qu'il n'y auroit point d'honneur à en rapporter des exemples.

Il n'en eſt pas de même de ceux qui naiſſent dans l'enceinte des camps; ils ſont marqués à un coin de vivacité & de liberté particulieres aux militaires.

Il y en a enfin d'héréditaires, & qui n'ayant été d'abord attribués qu'à une ſeule perſonne, ont enſuite paſſé à ſes deſcendans, & lui ont tenu lieu de nom propre. Tels ſont la plupart des ſurnoms des Romains illuſtres, du temps de la république, que les auteurs de l'hiſtoire romaine qui ont écrit en grec, ont cru leur être tellement propres, qu'ils ne leur ont ôté que la terminaiſon latine, comme Denis d'Halicarnaſſe l'a fait de ceux de Ῥοῦφος & de Κόρνητος; car il ne faut pas s'imaginer, comme l'ont cru quelques antiquaires, que les magiſtrats ſur les médailles deſquels on lit les ſurnoms d'*Ænobarbus*, de *Naſo*, de *Craſſipes*, de *Scaurus*, de *Bibulus*, ſoient les hommes des familles *Domitia*, *Axſia*, *Furia*, *Amilia*, *Calpurnia*, qui avoient la *barbe rouſſe*, le *nez long*, des *piés contrefaits*, de *gros talons*, & qui étoient *adonnés au vin*. Il y a au contraire dans cette république, certaines familles qui n'ont tiré leur nom que d'un de ces ſortes de *ſobriquets*, que le premier de la famille a porté, comme la Claudia qui a tiré le ſien d'un *boiteux*. La même choſe eſt arrivée en notre pays, auſſi bien que dans beaucoup d'autres.

Cependant ces ſurnoms tels qu'ils ont été, ſont devenus d'un grand avantage dans la chronologie & dans l'hiſtoire. Il faut convenir que ſi quelque choſe eſt capable de diminuer la confuſion que peut cauſer dans l'eſprit une multitude d'objets ſemblables, tels que ce nombre prodigieux de rois & de ſouverains, qui dans les monarchies anciennes & modernes, ſe ſuccedent les uns aux autres ſous les mêmes noms; c'eſt l'attention aux ſurnoms par leſquels ils y ſont diſtingués. Ces ſurnoms nous aident beaucoup à reconnoître les princes, au temps deſquels les événemens doivent ſe rapporter, & à y fixer des époques certaines.

L'uſage en eſt néceſſaire, pour donner aux généalogies des familles qui ont poſſédé les grands empires & les moindres états, cette clarté qui leur eſt eſſentielle.

C'eſt par le défaut de ſurnoms, que la généalogie des Pharaons, dont Joſephe & Euſebe ont dit que les noms étoient plutôt de dignité que de famille, eſt ſi obſcure. Combien au contraire la précaution de les avoir ajoutés aux ſurnoms tirés de l'ordre numéral, ſauve-t-elle de mépriſes & d'erreurs dans l'hiſtoire des Alexandres de Macédoine, des Ptolomées d'Egypte, des Antiochus de Syrie, des Mithridates du Pont, des Nicomedes de Bithynie, des Antonins & des Conſtantins de l'empire, des Louis & des Charles de France, *&c.* Si les épithetes de riches, de grands, de conſervateurs, *&c.* dont les peuples honorerent autrefois quelques-uns des princes de ces familles, laiſſent dans la mémoire uue impreſſion plus forte que celles qui ſont tirées de l'ordre progreſſif de premier, ſecond, troiſieme & des nombres ſuivans, les ſurnoms burleſques de *nez de griffon*, de *ventru*, de *joueur de flûte*, d'*efféminé*, de *martel*, de *fainéant*, de *balafré*, n'y en font-ils pas une dont les traces ne ſont pas moins profondes? Horace faiſant la comparaiſon du ſérieux & du plaiſant, ne feint point de donner la préférence à ce dernier.

Diſcit enim citius, meminitque libentius illud
Quod quis deridet, quam quod probat & veneratur.

Combien y a-t-il même de familles illuſtres dans les anciennes monarchies, & dans celles du moyen âge, dont les branches ne ſont diſtinguées que par les *ſobriquets* des chefs qui y ont fait des

ſouches différentes ! On le voit dans les familles romaines, la *Domitia* dont les deux branches ont chacune pour auteur un homme à ſurnom burleſque, l'un *Calvinus*, & l'autre *Ahenobarbus*; & dans la *Cornelia*, de laquelle étoient les Scipions, où le premier qui a été connu par le ſurnom de *Naſica*, a donné ſon nom à une branche qui ne doit pas être confondue avec celle de l'Africain.

Une autre partie eſſentielle de l'hiſtoire, eſt la repréſentation des caracteres des différens perſonnages qu'elle introduit ſur la ſcene; c'eſt ce que font les ſurnoms par des expreſſions qui ſont comme des portraits en raccourci des hommes les plus célebres; mais il faut avouer que par rapport à la reſſemblance qui doit faire le mérite de ces portraits, que les ſurnoms plaiſans l'emportent de beaucoup ſur ceux du genre ſérieux.

Les premiers trompent rarement, parce qu'ils expriment preſque toujours les caracteres dans le vrai; ce ſont des témoignages irréprochables, des déciſions prononcées par la voix du peuple, des traits de crayon libres tirés d'après le naturel, des coups de pinceau hardis qui ne ſont pas ſeulement des portraits de l'extérieur des hommes, mais qui nous repréſentent encore ce qu'il y a en eux de plus caché.

Ainſi l'obſcurité de l'origine de Michel V empereur de Conſtantinople, dont les parens calfatoient des vaiſſeaux, nous eſt rappellée par ſon ſurnom de *Calaphates*; la baſſe naiſſance du pape Benoît XII, fils d'un boulanger françois, par celui de *Jacques du Four*, qui lui fut donné étant cardinal, & l'opprobre de l'ancienne profeſſion de Valere Maximien devenu empereur, par celui d'*Armentarius*.

L'événement heureux pour le fils d'Othon, duc de Saxe, qui fut élevé à l'empire, & qui lorſqu'il s'y attendoit le moins, en apprit la nouvelle au milieu d'une partie de chaſſe, eſt ſignalé par le ſurnom de l'*Oiſeleur* qui le diſtingue de tous les *Henris*.

L'empreſſement de l'empereur Léon pour détruire le culte des images, eſt bien marqué dans le terme d'*Iconoclaſte*.

La mauvaiſe fortune qu'eſſuya Frédéric I duc de Saxe, par la captivité dans laquelle ſon pere le tint, eſt devenue mémorable par le ſurnom de *Mordu* qui lui eſt reſté.

La mort ignominieuſe du dernier des Antonins, dont les ſoldats jetterent le cadavre dans le Tibre, après l'avoir traîné par les rues de Rome, ne s'oubliera jamais à la vue des épithetes de *Tractitius* & de *Tiberinus*, dont Aurelius Victor dit qu'il fut chargé.

Ainſi rien n'eſt à négliger dans l'étude de l'hiſtoire; les termes les plus bas, les plus groſſiers ou les plus injurieux, & qui ſemblent n'avoir jamais été que le partage d'une vile populace, ne ſont pas pour cela indignes de l'attention des ſavans.

M. Spanheim, dans ſon ouvrage ſur l'uſage des médailles antiques, *tome II*, s'eſt un peu étendu ſur l'origine des *ſobriquets* des Romains, en les conſidérant par le rapport qu'ont aux médailles conſulaires, ceux des principales familles de la république romaine. M. de la Roque dans ſon traité de l'origine des noms, auroit dû traiter ce ſujet par rapport à l'hiſtoire moderne. M. le Vayer en a dit quelque choſe dans ſes ouvrages. *Voyez* ſur-tout les *mémoires de l'acad. des Inſcrip. & Belles-lettres.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOC, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſoccus*; ſorte de chauſſure en uſage chez les Grecs & les Romains; enſuite elle devint en particulier celle de ceux qui montoient ſur le théatre, pour y repréſenter les perſonnages comiques. Elle étoit oppoſée au cothurne, autre chauſſure ou brodequin, reſervé pour les perſonnages héroïques. (*D. J.*)

Soc, *terme de Laboureur*, c'eſt un fer large & pointu, qui eſt au bout du ſcep de la charrue, & qui ſert à fouiller dans la terre.

Le *ſoc* eſt la partie eſſentielle de toutes les charrues; il eſt preſque toujours formé par un fer plat & acéré. Ce fer étant introduit à deux ou trois pouces ſous la terre, doit l'ouvrir; mais il y a des *ſocs* qui coupent la terre en-deſſous, pendant que les autres ne la diviſent que comme pourroit faire un coin. Il eſt clair que ceux-ci ont à vaincre la réſiſtance des racines, & qu'ils paîtriſſent & corroient les terres fortes & humides: ces

raiſons ont déterminé les gens éclairés à donner la préférence aux *ſocs* coupans. (*D. J.*)

SOCCOLAN, ſ. m. (*Ordre monaſt.*) on appelle *ſoccolans* les religieux de l'ordre de S. François, d'une réforme particuliere établie par S. Paulet de Foligny en 1368. Lui même ayant vu que les payſans qui vivoient dans les montagnes de ſon hermitage, portoient des ſocques ou ſandales de bois, il en ordonna l'uſage aux religieux de ſa réforme, qui furent appellés par cette raiſon *ſoccolanti*. *Voyez* de plus grands détails dans le P. Héliot, *t. VII. c. ix.* (*D. J.*)

SOCHACZOW, (*Géog. mod.*) prononcez *Cocachouf*, petite ville de Pologne dans le duché de Mazovie, près d'une petite riviere, à 4 lieues de Bloigné. C'eſt au-delà de cette ville qui eſt toute bâtie en bois, que commencent ces belles plaines qui s'étendent juſqu'à la Viſtule, par une eſpace de 8 grandes lieues. (*D. J.*)

SOCIABILITÉ, (*Droit nat. & Moral.*) bienveillance envers les autres hommes.

La *ſociabilité* eſt cette diſpoſition qui nous porte à faire aux hommes tout le bien qui peut dépendre de nous, à concilier notre bonheur avec celui des autres, & à ſubordonner toujours notre avantage particulier, à l'avantage commun & général.

Plus nous nous étudierons nous-même, plus nous ſerons convaincus que cette *ſociabilité* eſt conforme à la volonté de Dieu; car outre la néceſſité de ce principe, nous le trouvons gravé dans notre cœur. Si d'un côté le Créateur y a mis l'amour de nous mêmes, de l'autre la même main y a imprimé un ſentiment de bienveillance pour nos ſemblables; ces deux penchans, quoique diſtincts l'un de l'autre, n'ont rien d'oppoſé & Dieu les a gravés dans nos ames pour agir de concert. Auſſi les cœurs généreux trouvent-ils la ſatisfaction la plus pure à faire du bien aux autres hommes, parce qu'ils ne font en cela que ſuivre un penchant naturel.

Du principe de la *ſociabilité* découlent toutes les loix de la ſociété.

1°. Cette union que Dieu a établie entre les hommes exige d'eux que dans tout ce qui a quelque rapport à la ſociété, le bien commun ſoit la regle ſuprême de leur conduite; & qu'attentifs aux conſeils de la prudence, ils ne cherchent jamais leur avantage particulier au préjudice de l'avantage public.

2°. L'eſprit de *ſociabilité* doit être univerſel. La ſociété humaine embraſſe tous les hommes avec leſquels on peut avoir quelque commerce, puiſqu'elle eſt fondée ſur les relations qu'ils ont tous enſemble, en conſéquence de leur nature & de leur état. *Voyez* en les preuves dans Puffendorf & Cumberland.

3°. La raiſon nous dit que des créatures du même rang, de la même eſpece, nées avec les mêmes facultés, pour vivre enſemble & pour participer aux mêmes avantages, ont en général un droit égal & commun. Nous ſommes donc obligés de nous regarder comme naturellement égaux, & de nous traiter comme tels; ce ſeroit démentir la nature que de ne pas reconnoître ce principe d'équité (que les Juriſconſultes nomment *æquabilitatis juris*), comme un des premiers fondemens de la ſociété. C'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la loi du réciproque; de même que cette regle ſi ſimple, mais d'un uſage univerſel, que nous devons être à l'égard des autres hommes dans les mêmes diſpoſitions où nous deſirons qu'ils ſoient à notre égard, & nous conduire avec eux de la même maniere que nous voulons qu'ils ſe conduiſent avec nous dans des circonſtances pareilles.

4°. La *ſociabilité* étant d'une obligation réciproque entre les hommes, ceux qui par leur malice ou leur injuſtice rompent ce lien, ne ſauroient ſe plaindre raiſonnablement ſi ceux qu'ils offenſent ne les traitent plus comme amis, ou même s'ils en viennent contr'eux à des voies de fait.

Mais ſi l'on eſt en droit de ſuſpendre à l'égard d'un ennemi les actes de la bienveillance, il n'eſt jamais permis d'en étouffer le principe. Comme il n'y a que la néceſſité qui nous autoriſe à recourir à la force contre un injuſte aggreſſeur, c'eſt auſſi cette même néceſſité qui doit être la regle & la meſure du mal que nous pouvons lui faire; & nous devons toujours être diſpoſés à rentrer en amitié avec lui, dès qu'il nous aura rendu juſtice & que

nous n'aurons plus rien à craindre de ſa part.

En un mot, rien n'eſt plus convenable à l'humanité que la bénéficence & la généroſité. Il n'y a rien de plus vrai, dit Cicéron *liv. I. des Offices, ch. vij*, que ce beau mot de Platon, que *nous ne ſommes pas nés pour nous, mais pour les autres hommes & pour la patrie.* Les Stoïciens ſoutenoient que pour entrer dans les deſſeins de la nature, il falloit contribuer chacun du ſien à l'utilité commune, & employer non ſeulement ſon induſtrie, mais ſes biens à ſerrer de plus en plus les nœuds de la ſociété humaine. (*D. J.*)

SOCIABLE, AIMABLE, (*Langue franç.*) ces deux mots ne ſont plus ſynonymes dans notre langue.

L'homme *ſociable* a les qualités propres au bien de la ſociété; je veux dire la douceur du caractere, l'humanité, la franchiſe ſans rudeſſe, la complaiſance ſans flatterie, & ſur-tout le cœur porté à la bienfaiſance; en un mot, l'homme *ſociable* eſt le vrai citoyen. *Voyez* SOCIABILITÉ.

L'homme *aimable*, dit M. Duclos, du moins celui à qui l'on donne aujourd'hui ce titre, eſt fort indifférent ſur le bien public, ardent à plaire à toutes les ſociétés où ſon goût & le haſard le jettent, & prêt à en ſacrifier chaque particulier. Il n'aime perſonne, n'eſt aimé de qui que ce ſoit, plait à tous; & ſouvent eſt mépriſé & recherché par les mêmes gens.

Les liaiſons particulieres de l'homme *ſociable* ſont des liens qui l'attachent de plus en plus à l'état; celles de l'homme *aimable* ne ſont que de nouvelles diſſipations, qui retranchent d'autant les devoirs eſſentiels. L'homme *ſociable* inſpire le deſir de vivre avec lui; l'homme *aimable* en éloigne ou doit en éloigner tout honnête citoyen. (*D. J.*)

SOCIAL adj. (*Gramm.*) mot nouvellement introduit dans la langue, pour déſigner les qualités qui rendent un homme utile dans la ſociété, propre au commerce des hommes: des vertus *ſociales.*

SOCIAL, (*Comm.*) ce qui appartient à une ſociété, ou qui eſt fait en ſon nom. On dit qu'un billet, ou autres actes, ſont ſignés du nom *ſocial*, lorſqu'un ou deux aſſociés les ont ſignés du nom de la ſociété. Dans ces écritures on met tous les noms des aſſociés, ou l'on y ajoute le nom de compagnie, *N. N. & compagnie. Voyez* NOM SOCIAL, SOCIÉTÉ & COMPAGNIE.

SOCIALE, *guerre* (*Hiſt. rom.*) on appella *guerre ſociale* ou *des alliés*, celle des peuples du Latium ou du pays latin, contre les Romains. Cette guerre fut entrepriſe par les alliés, l'an de Rome 663, pour obtenir le droit de bourgeoiſie que la république leur refuſoit.

Les peuples du Latium ſupportoient les charges de la république, & cependant n'étoient point admis aux dignités, & n'avoient pas même le droit de ſuffrage. Il eſt vrai que dans les temps difficiles, pour les attacher plus étroitement à la république, on s'étoit quelquefois relâché là-deſſus, par exemple, dans la ſeconde guerre punique; mais quand le péril fut paſſé, les Romains firent regarder ces conceſſions comme des graces paſſageres, & qui ne fondoient point de droits.

Cependant les peuples alliés répreſentoient toujours qu'il étoit juſte qu'ils euſſent part aux honneurs d'un état, dont ils avoient étendu l'empire par leur vaillance. Ces peuples donc outrés d'être exclus du droit de bourgeoiſie, réſolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main; ils s'aſſocierent enſemble, réunirent leur reſſentiment commun, ſignerent une ligue, & ſe donnerent réciproquement des ôtages.

Il y eut entre eux & la république des combats ſanglans, des batailles & des priſes de villes. La fortune paſſa plus d'une fois dans l'un & l'autre parti. Enfin le ſénat s'appercevant que la république ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fuſſent funeſtes, & qu'en faiſant périr des alliés, elle perdoit autant de ſoldats qui compoſoient auparavant ſes armées, ce corps ſi ſage leur accorda inſenſiblement le droit de bourgeoiſie romaine. Mais ſuivant ſa politique ordinaire, il réduiſit ce droit preſque à rien, par la forme qu'il donna au traité; de ſorte que ce droit de bourgeoiſie, qui avoit coûté tant de ſang aux alliés, ne devint preſque à leur égard, qu'un vain titre, ſans fonction & ſans autorité. (*D. J.*)

SOCIÉTÉ,

SOCIÉTÉ, ſ. f. (*Morale.*) les hommes ſont faits pour vivre en *ſociété*; ſi l'intention de Dieu eût été que chaque homme vécût ſeul, & ſéparé des autres, il auroit donné à chacun d'eux des qualités propres & ſuffiſantes pour ce genre de vie ſolitaire; s'il n'a pas ſuivi cette route, c'eſt apparemment parce qu'il a voulu que les liens du ſang & de la naiſſance commençaſſent à former entre les hommes cette union plus étendue qu'il vouloit établir entr'eux; la plûpart des facultés de l'homme, ſes inclinations naturelles, ſa foibleſſe, ſes beſoins, ſont autant de preuves certaines de cette intention du Créateur. Telle eſt en effet la nature & la conſtitution de l'homme, que hors de la *ſociété*, il ne ſauroit ni conſerver ſa vie, ni développer & perfectionner ſes facultés & ſes talens, ni ſe procurer un vrai & ſolide bonheur. Que deviendroit, je vous prie, un enfant, ſi une main bienfaiſante & ſecourable ne pourvoyoit à ſes beſoins? Il faut qu'il périſſe ſi perſonne ne prend ſoin de lui; & cet état de foibleſſe & d'indigence, demande même des ſecours long-temps continués; ſuivez-le dans ſa jeuneſſe, vous n'y trouverez que groſſiéreté, qu'ignorance, qu'idées confuſes; vous ne verrez en lui, s'il eſt abandonné à lui-même, qu'un animal ſauvage, & peut-être féroce; ignorant toutes les commodités de la vie, plongé dans l'oiſiveté, en proie à l'ennui & aux ſoucis dévorans. Parvient-on à la vieilleſſe, c'eſt un retour d'infirmités, qui nous rendent preſque auſſi dépendans des autres, que nous l'étions dans l'enfance imbécille; cette dépendance ſe fait encore plus ſentir dans les accidens & dans les maladies; c'eſt ce que dépeignoit fort bien Séneque, *Senec. de benef. l. IV. c. xviij.* « D'où dépend notre ſûreté, ſi ce n'eſt des ſervices mutuels? il n'y a que ce commerce de bienfaits qui rende la vie commode, & qui nous mette en état de nous défendre contre les inſultes & les évaſions imprévues; quel ſeroit le ſort du genre humain, ſi chacun vivoit à part? autant d'hommes, autant de proies & de victimes pour les autres animaux, un ſang fort aiſé à répandre, en un mot la foibleſſe même. En effet, les autres animaux ont des forces ſuffiſantes pour ſe défendre; tous ceux qui doivent être vagabonds, & à qui leur férocité ne permet pas de vivre en troupes, naiſſent pour ainſi dire armés, au lieu que l'homme eſt de toute part environné de foibleſſe, n'ayant pour armes ni dents ni griffes; mais les forces qui lui manquent quand il ſe trouve ſeul, il les trouve en s'uniſſant avec ſes ſemblables; la raiſon, pour le dédommager, lui a donné deux choſes qui lui rendent ſa ſupériorité ſur les animaux, je veux dire la raiſon & la ſociabilité, par où celui qui ſeul ne pouvoit réſiſter à perſonne, devient le tout; la *ſociété* lui donne l'empire ſur les autres animaux; la *ſociété* fait que non content de l'élément où il eſt né, il étend ſon domaine juſques ſur la mer; c'eſt la même union qui lui fournit des remedes dans ſes maladies, des ſecours dans ſa vieilleſſe, du ſoulagement à ſes douleurs & à ſes chagrins; c'eſt elle qui le met, pour ainſi dire, en état de braver la fortune. Otez la ſociabilité, vous détruirez l'union du genre humain, d'où dépend la conſervation & tout le bonheur de la vie. »

La *ſociété* étant ſi néceſſaire à l'homme, Dieu lui a auſſi donné une conſtitution, des facultés, des talens qui le rendent très-propre à cet état; telle eſt, par exemple, la faculté de la parole, qui nous donne le moyen de communiquer nos penſées avec tant de facilité & de promptitude, & qui hors de la *ſociété* ne ſeroit d'aucun uſage. On peut dire la même choſe du penchant à l'imitation, & de ce merveilleux méchaniſme qui fait que les paſſions & toutes les impreſſions de l'ame, ſe communiquent ſi aiſément d'un cerveau à l'autre; il ſuffit qu'un homme paroiſſe ému, pour nous émouvoir & nous attendrir pour lui: *homo ſum, humani a me nihil alienum puto.* Si quelqu'un vous aborde avec la joie peinte ſur le viſage, il excite en nous un ſentiment de joie; les larmes d'un inconnu nous touchent, avant même que nous en ſachions la cauſe, & les cris d'un homme qui ne tient à nous que par l'humanité, nous font courir à ſon ſecours, par un mouvement machinal qui précede toute délibération. Ce n'eſt pas tout, nous voyons que la nature a voulu partager & diſtri-

buer différemment les talens entre les hommes, en donnant aux uns une aptitude de bien faire certaines choſes, qui ſont comme impoſſibles à d'autres; tandis que ceux-ci, à leur tour, ont une induſtrie qu'elle a refuſée aux premiers; ainſi, ſi les beſoins naturels des hommes les font dépendre les uns des autres, la diverſité des talens qui les rend propres à s'aider mutuellement, les lie & les unit. Ce ſont là autant d'indices bien manifeſtes de la deſtination de l'homme pour la *ſociété*.

Mais ſi nous conſultons notre penchant, nous ſentirons auſſi que notre cœur ſe porte naturellement à ſouhaiter la compagnie de nos ſemblables, & à craindre une ſolitude entiere comme un état d'abandon & d'ennui : Que ſi l'on recherche d'où nous vient cette inclination liante & ſociable, on trouvera qu'elle nous a été donnée très-à-propos par l'auteur de notre être, parce que c'eſt dans la *ſociété* que l'homme trouve le remede à la plûpart de ſes beſoins, & l'occaſion d'exercer la plûpart de ſes facultés; c'eſt là, ſur-tout, qu'il peut éprouver & manifeſter ces ſentimens, auxquels la nature a attaché tant de douceur, la bienveillance, l'amitié, la compaſſion, la généroſité: car tel eſt le charme de ces affections ſociables, que de-là naiſſent nos plaiſirs les plus purs. Rien en effet de ſi ſatisfaiſant ni de ſi flatteur, que de penſer que l'on mérite l'eſtime & l'amitié d'autrui; la ſcience acquiert un nouveau prix, quand elle peut ſe produire au dehors; & jamais la joie n'eſt plus vive que lorſqu'on peut la faire éclater aux yeux des autres, ou la répandre dans le ſein d'un ami; elle redouble en ſe communiquant, parce qu'à notre propre ſatisfaction ſe joint l'agréable idée que nous en cauſons auſſi aux autres, & que par-là nous les attachons davantage à nous; le chagrin au contraire diminue & s'adoucit, en le partageant avec quelqu'un, comme un fardeau s'allege quand une perſonne officieuſe nous aide à le porter. Ainſi, tout nous invite à l'état de *ſociété*; le beſoin nous en fait une néceſſité, le penchant nous en fait un plaiſir, & les diſpoſitions que nous y apportons naturellement, nous montrent que c'eſt en effet l'intention de notre créateur. Si le chriſtianiſme canoniſe des ſolitaires, il ne leur en fait pas moins une ſuprême loi de la charité & de la juſtice, & par-là il leur ſuppoſe un rapport eſſentiel avec le prochain; mais ſans nous arrêter à l'état où les hommes peuvent être élevés, par des lumieres ſurnaturelles, conſidérons-les ici entant qu'ils ſont conduits par la raiſon humaine.

Toute l'économie de la *ſociété* humaine eſt appuyée ſur ce principe général & ſimple : *je veux être heureux ; mais je vis avec des hommes qui, comme moi, veulent être heureux également chacun de leur côté : cherchons le moyen de procurer notre bonheur, en procurant le leur, ou du moins ſans y jamais nuire.* Nous trouvons ce principe gravé dans notre cœur; ſi d'un côté, le Créateur a mis l'amour de nous-mêmes, de l'autre, la même main y a imprimé un ſentiment de bienveillance pour nos ſemblables; ces deux penchans, quoique diſtincts l'un de l'autre, n'ont pourtant rien d'oppoſé: & Dieu qui les a mis en nous, les a deſtinés à agir de concert, pour s'entr'aider, & nullement pour ſe détruire; auſſi les cœurs bien faits & généreux trouvent-ils la ſatisfaction la plus pure, à faire du bien aux autres hommes, parce qu'ils ne font en cela que ſuivre une pente que la nature leur a donnée. Les moraliſtes ont donné à ce germe de bienveillance qui ſe développe dans les hommes, le nom de *ſociabilité*. Du principe de la ſociabilité, découlent, comme de leur ſource, toutes les loix de la *ſociété*, & tous nos devoirs envers les autres hommes, tant généraux que particuliers. Tel eſt le fondement de toute la ſageſſe humaine, la ſource de toutes les vertus purement naturelles, & le principe général de toute la morale & de toute la *ſociété* civile.

1°. Le bien commun doit être la regle ſuprême de notre conduite, & nous ne devons jamais chercher notre avantage particulier, au préjudice de l'avantage public; c'eſt ce qu'exige de nous l'union que Dieu a établie entre les hommes.

2°. L'eſprit de ſociabilité doit être univerſel; la *ſociété* humaine embraſſe tous les hommes avec leſquels on peut avoir commerce, puiſqu'elle eſt fondée ſur les relations qu'ils ont tous enſemble, en con-

séquence de leur nature & de leur état. *V.* HUMANITÉ. Un prince d'Allemagne, duc de Wirtemberg, sembloit en être persuadé, lorsqu'un de ses sujets le remerciant de l'avoir protégé contre ses persécuteurs : Mon enfant, lui dit le prince, je l'aurois dû faire à l'égard d'un turc ; comment y aurois-je manqué à l'égard d'un de mes sujets ?

3°. L'égalité de nature entre les hommes, est un principe que nous ne devons jamais perdre de vue. Dans la *société* c'est un principe établi par la philosophie & par la religion ; quelqu'inégalité que semble mettre entr'eux la différence des conditions, elle n'a été introduite que pour les faire mieux arriver, selon leur état présent, tous à leur fin commune, qui est d'être heureux autant que le comporte cette vie mortelle ; encore cette différence qui paroît bien mince à des yeux philosophiques, est-elle d'une courte durée ; il n'y a qu'un pas de la vie à la mort, & la mort met au même terme ce qui est de plus élevé & de plus brillant, avec ce qui est de plus bas & de plus obscur parmi les hommes. Il ne se trouve ainsi, dans les diverses conditions, guere plus d'inégalité que dans les divers personnages d'une même comédie : la fin de la piece remet les comédiens au niveau de leur condition commune, sans que le court intervalle qu'a duré leur personnage, ait persuadé ou pu persuader à aucun d'eux, qu'il étoit réellement au-dessus ou au-dessous des autres. Rien n'est plus beau dans les grands, que ce souvenir de leur égalité avec les autres hommes, par rapport à leur nature. Un trait du roi de Suede, Charles XII, peut donner à ce sujet une idée plus haute de ses sentimens, que la plus brillante de ses expéditions. Un domestique de l'ambassadeur de France, attendant un ministre de la cour de Suede, fut interrogé sur ce qu'il attendoit, par une personne à lui inconnue, & vêtue comme un simple soldat ; il tint peu de compte de satisfaire à la curiosité de cet inconnu ; un moment après, des seigneurs de la cour abordant la personne simplement vêtue, la traiterent de votre majesté, c'étoit effectivement le roi ; le domestique au désespoir, & se croyant perdu, se jette à ses piés, & demande pardon de son inconsidération d'avoir pris sa majesté, disoit-il, *pour un homme. Vous ne vous êtes point mépris*, lui dit le roi avec humanité, *rien ne ressemble plus à un homme qu'un roi.* Tous les hommes, en supposant ce principe de l'égalité qui est entr'eux, doivent y conformer leur conduite, pour se prêter mutuellement les secours dont ils sont capables ; ceux qui sont les plus puissans, les plus riches, les plus accrédités, doivent être disposés à employer leur puissance, leurs richesses, & leur autorité, en faveur de ceux qui en manquent, & cela à proportion du besoin qui est dans les uns, & du pouvoir d'y subvenir qui est dans les autres.

4°. La sociabilité étant d'une obligation réciproque entre les hommes, ceux qui par leur malice, ou leur injustice, rompent le lien de la *société*, ne sauroient se plaindre raisonnablement, si ceux qu'ils offensent, ne les traitent plus comme amis, ou même s'ils en viennent contr'eux à des voies de fait ; mais si l'on est en droit de suspendre à l'égard d'un ennemi, les actes de la bienveillance, il n'est jamais permis d'en étouffer le principe : comme il n'y a que la nécessité qui nous autorise à recourir à la force contre un injuste aggresseur ; c'est aussi cette même nécessité qui doit être la regle & la mesure du mal que nous pouvons lui faire, & nous devons toujours être disposés à rentrer en amitié avec lui, dès qu'il nous aura rendu justice, & que nous n'aurons plus rien à craindre de sa part. Il faut donc bien distinguer la juste défense de soi-même, de la vengeance ; la premiere ne fait que suspendre, par nécessité & pour un temps, l'exercice de la bienveillance, & n'a rien d'opposé à la sociabilité ; mais l'autre, étouffant le principe même de la bienveillance, met à sa place un sentiment de haine & d'animosité, vicieux en lui-même, contraire au bien public, & que la loi naturelle condamne formellement.

Ces regles générales sont fertiles en conséquences ; il ne faut faire aucun tort à autrui, ni en parole, ni en action, & l'on doit réparer tout dommage : car la *société* ne sauroit subsister si l'on se permet des injustices.

Il faut être sincere dans ses discours, & tenir ses engagemens : car quelle confiance

les hommes pourroient-ils prendre les uns aux autres ; & quelle ſûreté y auroit-il dans le commerce, s'il étoit permis de tromper & de violer la foi donnée !

Il faut rendre à chacun non-ſeulement le bien qui lui appartient, mais encore le degré d'eſtime & d'honneur qui lui eſt dû, ſelon ſon état & ſon rang : parce que la ſubordination eſt le lien de la *ſociété*, & que ſans cela il n'y auroit aucun ordre dans les familles, ni dans le gouvernement civil.

Mais ſi le bien public demande que les inférieurs obéiſſent, le même bien public veut que les ſupérieurs conſervent les droits de ceux qui leur ſont ſoumis, & ne les gouvernent que pour les rendre plus heureux. Tout ſupérieur ne l'eſt point pour lui-même, mais uniquement pour les autres ; non pour ſa propre ſatisfaction & pour ſa grandeur particuliere, mais pour le bonheur & le repos des autres. Dans l'ordre de la nature, eſt-il plus homme qu'eux ? a-t-il une ame ou une intelligence ſupérieure ? & quand il l'auroit, a-t-il plus qu'eux d'envie ou de beſoin de vivre ſatisfait & content ? A regarder les choſes par cet endroit, ne ſeroit-il pas bizarre que tous fuſſent pour un, & que plutôt un ne fût pas pour tous ? d'où pourroit-il tirer ce droit ? de ſa qualité d'homme ? elle lui eſt commune avec les autres : du goût de les dominer ? les autres certainement ne lui céderont pas en ce point : de la poſſeſſion même où il ſe trouve de l'autorité ? qu'il voye de qui il la tient, dans quelle vue on la lui laiſſe, & à quelle condition ; tous devant contribuer au bien de la *ſociété*, il y doit bien plus eſſentiellement ſervir, n'étant ſupérieur qu'à titre onéreux, & pour travailler au bonheur commun, à proportion de l'élévation que ſa qualité lui donne au-deſſus des autres. Quelqu'un diſoit devant le roi de Syrie, Antigone, que les princes étoient les maîtres, & que tout leur étoit permis : *oui*, reprit-il, *parmi les barbares ; à notre égard*, ajouta-t-il, *nous ſommes maîtres des choſes preſcrites, par la raiſon & l'humanité ; mais rien ne nous eſt permis, que ce qui eſt conforme à la juſtice & au devoir.*

Tel eſt le contrat formel ou tacite paſſé entre tous les hommes, les uns ſont au-deſſus, les autres au-deſſous pour la différence des conditions ; pour rendre leur *ſociété* auſſi heureuſe qu'elle le puiſſe être ; ſi tous étoient rois, tous voudroient commander, & nul n'obéiroit ; ſi tous étoient ſujets, tous devroient obéir, & aucun ne le voudroit faire plus qu'un autre ; ce qui rempliroit la *ſociété* de confuſion, de trouble, de diſſenſion ; au lieu de l'ordre & de l'arrangement qui en fait le ſecours, la tranquillité & la douceur. Le ſupérieur eſt donc redevable aux inférieurs, comme ceux-ci lui ſont redevables ; l'un doit procurer le bonheur commun par voie d'autorité, & les autres par voie de ſoumiſſion ; l'autorité n'eſt légitime, qu'autant qu'elle contribue à la fin pour laquelle a été inſtituée l'autorité même ; l'uſage arbitraire qu'on en feroit, ſeroit la deſtruction de l'humanité & de la *ſociété*.

Nous devons travailler tous pour le bonheur de la *ſociété* à nous rendre maîtres de nous-mêmes ; le bonheur de la *ſociété* ſe réduit à ne point nous ſatisfaire aux dépens de la ſatisfaction des autres : or les inclinations, les deſirs, & les goûts des hommes, ſe trouvent continuellement oppoſés les uns aux autres. Si nous comptons de vouloir ſuivre les nôtres en tout, outre qu'il nous ſera impoſſible d'y réuſſir, il eſt encore plus impoſſible que par-là nous ne mécontentions les autres, & que tôt ou tard le contre-coup ne retombe ſur nous ; ne pouvant les faire tous paſſer à nos goûts particuliers, il faut néceſſairement nous monter au goût qui regne le plus univerſellement, qui eſt la raiſon. C'eſt donc celui qu'il nous faut ſuivre en tout ; & comme nos inclinations & nos paſſions s'y trouvent ſouvent contraires, il faut par néceſſité les contrarier. C'eſt à quoi nous devons travailler ſans ceſſe, pour nous en faire une ſalutaire & douce habitude. Elle eſt la baſe de toute vertu, & même le premier principe de tout ſavoir vivre, ſelon le mot d'un homme d'eſprit de notre temps, qui faiſoit conſiſter la ſcience du monde *à ſavoir ſe contraindre ſans contraindre perſonne.* Bien qu'il ſe trouve des inclinations naturelles, incomparablement plus conformes que d'autres, à la regle commune de la raiſon ; cependant il n'eſt perſonne qui n'ait à faire effort de ce

coté-là, & à gagner ſur ſoi; ne fût-ce que par une ſorte de liaiſon, qu'ont avec certains défauts les plus heureux tempéramens.

Enfin, les hommes ſe prennent par le cœur & par les bienfaits, & rien n'eſt plus convenable à l'humanité, ni plus utile à la *ſociété*, que la compaſſion, la douceur, la bénéficence, la généroſité. Ce qui fait dire à Cicéron, "que comme il n'y a rien de plus vrai que ce beau mot de Platon, que nous ne ſommes pas nés ſeulement pour nous-mêmes, mais auſſi pour notre patrie & pour nos amis; & que comme diſent les Stoïciens, ſi les productions de la terre ſont pour les hommes, les hommes eux-mêmes ſont nés les uns pour les autres, c'eſt-à dire, pour s'entr'aider & ſe faire du bien mutuellement; nous devons tous entrer dans les deſſeins de la nature, & ſuivre notre deſtination en contribuant chacun du ſien pour l'utilité commune par un commerce réciproque & perpétuel de ſervices & de bons offices, n'étant pas moins empreſſés à donner qu'à recevoir, & employant non-ſeulement nos ſoins & notre induſtrie, mais nos biens mêmes à ſerrer de plus en plus les nœuds de la *ſociété* humaine". Puis donc que tous les ſentimens de juſtice & de bonté ſont les ſeuls & vrais liens qui attachent les hommes les uns aux autres, & qui peuvent rendre la *ſociété* ſtable, tranquille, & floriſſante, il faut regarder ces vertus comme autant de devoirs que Dieu nous impoſe, par la raiſon que tout ce qui eſt néceſſaire à ſon but, eſt par cela même conforme à ſa volonté.

Quelque plauſibles que puiſſent être les maximes de la morale, & quelque utilité qu'elles puiſſent avoir pour la douceur de la ſociété humaine, elles n'auront rien de fixe & qui nous attache inébranlablement ſans la religion. Quoique la ſeule raiſon nous rende palpables en général les principes des mœurs qui contribuent à la douceur & à la paix que nous devons goûter & faire goûter aux autres dans la *ſociété*; il eſt vrai pourtant qu'elle ne ſuffit pas en certaines occaſions, pour nous convaincre que notre avantage eſt toujours joint avec celui de la *ſociété*: il faut quelquefois (& cela eſt néceſſaire pour le bonheur de la *ſociété*) nous priver d'un bien préſent, ou même eſſuyer un mal certain, pour ménager un bien à venir, & prévenir un mal quoiqu'incertain. Or, comment faire goûter à un eſprit qui n'eſt capable que des choſes ſenſuelles ou actuellement ſenſibles, le parti de quitter un bien préſent & déterminé, pour un bien à venir & indéterminé; un bien qui dans le moment même le touche vivement du côté de la cupidité, pour un bien qui ne le touche que foiblement du côté de ſa raiſon: ſera-t-il arrêté par les reproches de la conſcience, quand la religion ne les ſuſcite pas? par la crainte de la punition, quand la force & l'autorité l'en mettent à couvert? par le ſentiment de la honte & de la confuſion, quand il ſait dérober ſon crime à la connoiſſance d'autrui? par les regles de l'humanité, quand il eſt déterminé à traiter les autres ſans ménagement, pour ſe ſatisfaire lui-même? par les principes de la prudence, quand la fantaiſie ou l'humeur lui tiennent lieu de tous les motifs? par le jugement des perſonnes judicieuſes & ſenſées, quand la préſomption lui fait préférer ſon jugement à celui du reſte des hommes? Il eſt peu d'eſprits d'un caractere ſi outré, mais il peut s'en trouver: il s'en trouve quelquefois, & il doit même s'en trouver un grand nombre, ſi l'on foule aux piés les principes de la religion naturelle.

En effet, que les principes & les traités de morale ſoient mille fois plus ſenſés encore & plus démonſtratifs qu'ils ne ſont, qui eſt-ce qui obligera des eſprits libertins de s'y rendre, ſi le reſte du genre humain en adopte les maximes? en ſeront-ils moins diſpoſés à les rejetter malgré le genre humain, & à les ſoumettre au tribunal de leurs biſarreries & de leur orgueil? Il paroît donc que ſans la religion il n'eſt point de frein aſſez ferme qu'on puiſſe donner ni aux ſaillies de l'imagination, ni à la préſomption de l'eſprit, ni à la ſource des paſſions, ni à la corruption du cœur, ni aux artifices de l'hypocriſie. D'un côté vérité, juſtice, ſageſſe, puiſſance d'un Dieu vengeur des crimes, & rémunérateur des actions juſtes, ſont des idées qui tiennent ſi naturellement & ſi néceſſairement les unes aux autres, que les unes ne peuvent ſubſiſter, là où les autres ſont détruites. Ceci prouve évidemment combien eſt néceſſaire

l'union de la religion & de la morale, pour affermir le bonheur de la *société*.

Mais, 1°. pour mettre cette vérité dans toute ſon évidence, il faut obſerver que les vices des particuliers quels qu'ils ſoient, nuiſent au bonheur de la *société*; on nous accorde déjà, que certains vices, tels que la calomnie, l'injuſtice, la violence, nuiſent à la *société*. Je vais plus loin, & je ſoutiens que les vices mêmes qu'on regarde ordinairement comme ne faiſant tort qu'à celui qui en eſt atteint, ſont pernicieux à la *société*. On entend dire aſſez communément, par exemple, qu'un homme qui s'enivre ne fait tort qu'à lui-même; mais pour peu qu'on y faſſe d'attention, on s'appercevra que rien n'eſt moins juſte que cette penſée. Il ne faut qu'écouter pour cela les perſonnes obligées de vivre dans une même famille avec un homme ſujet à l'excès du vin. Ce que nous ſouhaitons le plus dans ceux avec qui nous vivons, c'eſt de trouver en eux de la raiſon; elle ne leur manque jamais à notre égard, que nous n'ayons droit de nous en plaindre. Quelque oppoſés que puiſſent être les autres vices à la raiſon, ils en laiſſent du moins certaine lueur, certain uſage, certaine regle; l'ivreſſe ôte toute lueur de la raiſon; elle éteint abſolument cette particule, cette étincelle de la divinité qui nous diſtingue des bêtes: elle détruit par-là toute la ſatisfaction & la douceur, que chacun doit mettre & recevoir dans la *société* humaine. On a beau comparer la privation de la raiſon par l'ivreſſe avec la privation de la raiſon par le ſommeil, la comparaiſon ne ſera jamais ſérieuſe; l'une eſt preſſante par le beſoin de réparer les eſprits qui s'épuiſent ſans ceſſe, & qui ſervent à l'exercice même de la raiſon; au lieu que l'autre ſupprime tout-d'un-coup cet exercice, & à la longue en détruit, pour ainſi dire, les reſſorts. Auſſi l'auteur de la nature, en nous aſſujettiſſant au ſommeil, en a-t-il ôté les inconvéniens, & la monſtrueuſe indécence qui ſe trouve dans l'ivreſſe. Bien que celui-ci ſemble quelquefois avoir un air de gaieté, le plaiſir qu'elle peut donner eſt toujours un plaiſir de fou qui n'ôte point l'horreur ſecrette que nous concevons contre tout ce qui détruit la raiſon, laquelle ſeule contribue à rendre conſtamment heureux ceux avec qui nous vivons.

Le vice de l'incontinence qui paroît moins oppoſé au bonheur de la *société*, l'eſt peut-être encore davantage. On conviendra d'abord que quand elle bleſſe les droits du mariage, elle fait au cœur de l'outragé la plaie la plus profonde: les loix romaines qui ſervent comme de principes aux autres loix, ſuppoſent qu'en ce moment il n'eſt pas en état de ſe poſſéder; de maniere qu'elles ſemblent excuſer en lui le tranſport par lequel il ôteroit la vie à l'auteur de ſon outrage. Ainſi le meurtre, qui eſt le plus oppoſé de l'humanité, ſemble par-là être mis en parallele avec l'adultere. Les plus tragiques événemens de l'hiſtoire, & les figures les plus pathétiques qu'ait inventé la fable, ne nous montrent rien de plus affreux que les effets de l'incontinence dans le crime de l'adultere; ce vice n'a guere de moins funeſtes effets, quand il ſe rencontre entre des perſonnes libres; la jalouſie y produit fréquemment les mêmes fureurs. Un homme d'ailleurs livré à cette paſſion, n'eſt plus à lui-même; il tombe dans une ſorte d'humeur morne & brute qui le dégoûte de ſes devoirs; l'amitié, la charité, la parenté, la république, n'ont point de voix qui ſe faſſe entendre, quand leurs droits ſe trouvent en compromis avec les attraits de la volupté. Ceux qui en ſont atteints, & qui ſe flattent de n'avoir jamais oublié ce qu'ils devoient à leur état, jugent de leur conduite par ce qu'ils en connoiſſent; mais toute paſſion nous aveugle; & de toutes les paſſions, il n'en eſt point qui aveugle davantage. C'eſt le caractere le plus marqué que la vérité & la fable attribuent de concert à l'amour; ce ſeroit une eſpece de miracle, qu'un homme ſujet aux déſordres de l'incontinence, qui donnât à ſa famille, à ſes amis, à ſes citoyens, la ſatisfaction & la douceur que demanderoient les droits du ſang, de la patrie, & de l'amitié; enfin, la nonchalance, le dégoût, la molleſſe, ſont les moindres & les plus ordinaires inconvéniens de ce vice. Le ſavoir vivre qui eſt la plus douce & la plus familiere des vertus de la vie civile, ne ſe trouve communément dans la pratique que par *l'uſage de ſe con-*

traindre ſans contraindre les autres. Combien faut-il davantage ſe contraindre & gagner ſur ſoi, pour remplir les devoirs les plus importans qu'exigent la droiture, l'équité, la charité, qui ſont la baſe & le fondement de toute *ſociété?* Or, de quelle contrainte eſt capable un homme amolli & efféminé? Ce n'eſt pas que malgré ce vice, il ne reſte encore de bonnes qualités; mais il eſt certain que par-là elles ſont extraordinairement affoiblies; il eſt donc conſtant que la *ſociété* ſe reſſent toujours de la maligne influence des déſordres qui paroiſſent d'abord ne lui donner aucune atteinte. Or, puiſque la religion eſt un frein néceſſaire pour les arrêter, il s'enſuit évidemment qu'elle doit s'unir à la morale, pour aſſurer le bonheur de la *ſociété.*

2°. Il eſt certain que les devoirs qui nous reglent par rapport à nous-mêmes, n'aident pas peu à nous régler auſſi par rapport aux autres hommes. Il eſt encore certain que ces deux ſortes de devoirs ſe renforcent beaucoup de notre exactitude à remplir nos devoirs envers Dieu. La crainte de Dieu jointe à un parfait dévouement pour ſa volonté, eſt un motif très-efficace pour engager les hommes à s'acquitter de ce qui les concerne directement eux-mêmes, & à faire pour la *ſociété* tout ce qu'ordonne la loi naturelle. Otez une fois la religion, vous ébranlez tout l'édifice des vertus morales; il ne repoſe ſur rien. Concluons que les trois principes de nos devoirs ſont trois différens reſſorts qui donnent au ſyſtême de l'humanité le mouvement & l'action, & qu'ils agiſſent tous à-la-fois pour l'exécution des vues du Créateur.

3°. La *ſociété*, toute armée qu'elle eſt des loix, n'a de force que pour empêcher les hommes de violer ouvertement la juſtice, tandis que les attentats commis en ſecret, & qui ne ſont pas moins préjudiciables au bien public ou commun, échappent à ſa rigueur. Depuis même l'invention des *ſociétés*, les voies ouvertes ſe trouvant prohibées, l'homme eſt devenu beaucoup plus habile dans la pratique des voies ſecrettes, puiſque c'eſt la ſeule reſſource qui lui reſte pour ſatisfaire ſes deſirs immodérés; deſirs qui ne ſubſiſtent pas moins dans l'état de *ſociété* que dans celui de nature. La *ſociété* fournit elle-même une eſpece d'encouragement à ces manœuvres obſcures & criminelles, dont la loi ne ſauroit prendre connoiſſance, en ce que ſes ſoins pour la ſûreté commune, le but de ſon établiſſement, endorment les gens de bien en même temps qu'ils aiguiſſent l'induſtrie des ſcélérats. Ses propres précautions ont tourné contre elle-même; elles ont ſubtiliſé les vices, rafiné l'art du crime: & delà vient que l'on voit aſſez ſouvent chez les nations policées des forfaits dont on ne trouve point d'exemple chez les ſauvages. Les Grecs avec toute leur politeſſe, avec toute leur érudition, & avec toute leur juriſprudence, n'acquirent jamais la probité que la nature toute ſeule faiſoit reluire parmi les Scythes.

Ce n'eſt pas tout: les loix civiles ne ſauroient empêcher qu'on ne donne quelquefois au droit & à la juſtice des atteintes ouvertes & publiques; elles ne le ſauroient lorſqu'une prohibition trop ſévere donne lieu de craindre quelque irrégularité plus grande, ce qui arrive dans les cas où l'irrégularité eſt l'effet de l'intempérance des paſſions naturelles. L'on convient généralement qu'il n'y a point d'état grand & floriſſant où l'on puiſſe punir l'incontinence de la maniere que le mériteroient les funeſtes influences de ce vice à l'égard de la *ſociété.* Reſtreindre ce vice avec trop de ſévérité, ce ſeroit donner lieu à des déſordres encore plus grands.

Ce ne ſont pas là les ſeuls foibles de la loi: en approfondiſſant les devoirs réciproques qui naiſſent de l'égalité des citoyens, on trouve que ces devoirs ſont de deux ſortes; les uns que l'on appelle *devoirs d'obligation parfaite*, parce que la loi civile peut aiſément & doit néceſſairement en preſcrire l'étroite obſervation; les autres que l'on appelle *devoirs d'obligation imparfaite*, non que les principes de morale n'en exigent en eux-mêmes la pratique avec rigidité, mais parce que la loi ne peut que trop difficilement en prendre connoiſſance, & que l'on ſuppoſe qu'ils n'affectent point ſi immédiatement le bien-être de la *ſociété.* De cette derniere eſpece ſont les devoirs de la reconnoiſſance, de l'hoſpitalité, de la charité, *&c.* devoirs ſur leſquels les loix en général gardent un profond ſilence.

& dont la violation néanmoins eſt auſſi fatale, quoiqu'à la vérité moins prompte dans ſes effets que celle des devoirs d'obligation parfaite. Séneque, dont les ſentimens en cette occaſion ſont ceux de l'antiquité, ne fait point difficulté de dire que *rien n'eſt plus capable de rompre la concorde du genre humain que l'ingratitude.*

La *ſociété* elle-même a produit un nouveau genre de devoirs qui n'exiſtoient point dans l'état de nature; & quoiqu'entiérement de ſa création, elle a manqué de pouvoir pour les faire obſerver : telle eſt, par exemple, cette vertu ſurannée & preſque de mode, que l'on appelle l'*amour de la patrie.* Enfin la *ſociété* a non-ſeulement produit de nouveaux devoirs, ſans en pouvoir preſcrire une obſervation étroite & rigide; mais elle a encore le défaut d'avoir augmenté & enflammé ces deſirs déſordonnés qu'elle devoit ſervir à éteindre & à corriger; ſemblables à ces remedes qui dans le temps qu'ils travaillent à la guériſon d'une maladie, en augmentent le degré de malignité. Dans l'état de nature, on avoit peu de choſe à ſouhaiter, peu de deſirs à combattre; mais depuis l'établiſſement des *ſociétés*, nos beſoins ont augmenté à meſure que les rits de la vie ſe ſont multipliés & perfectionnés; l'accroiſſement de nos beſoins a été ſuivi de celui de nos deſirs, & graduellement de celui de nos efforts, pour ſurmonter l'obſtacle des loix : c'eſt cet accroiſſement de nouveaux arts, de nouveaux beſoins, de nouveaux deſirs, qui a inſenſiblement amorti l'eſprit d'hoſpitalité & de généroſité, & qui lui a ſubſtitué celui de cupidité, de vénalité & d'avarice.

La nature des devoirs, dont l'obſervation eſt néceſſaire pour conſerver l'harmonie de la *ſociété* civile; les tentations fortes & fréquentes, & les moyens obſcurs & ſecrets qu'on a de les violer; le foible obſtacle que l'infliction des peines ordonnées par les loix oppoſe à l'infraction de pluſieurs de ces devoirs, le manque d'encouragement à les obſerver, provenant de l'impoſſibilité où eſt la *ſociété* de diſtribuer de juſtes récompenſes : tous ces défauts, toutes ces imperfections inſéparables de la nature de la *ſociété* même, démontrent la néceſſité d'y ajouter la force de quelque autre pouvoir coactif, capable d'avoir aſſez d'influence ſur l'eſprit des hommes pour maintenir la *ſociété*, & l'empêcher de retomber dans la confuſion & le déſordre. Puiſque la crainte du mal & l'eſpérance du bien, qui ſont les deux grands reſſorts de la nature pour déterminer les hommes, ſuffiſent à peine pour faire obſerver les loix; puiſque la *ſociété* civile ne peut employer l'un qu'imparfaitement, & n'eſt point en état de faire aucun uſage de l'autre; puiſque enfin la religion ſeule peut réunir ces deux reſſorts & leur donner de l'activité, qu'elle ſeule peut infliger des peines & toujours certaines & toujours juſtes; que l'infraction ſoit ou publique ou ſecrette, & que les devoirs enfraints ſoient d'une obligation parfaite ou imparfaite; puiſqu'elle ſeule peut apprécier le mérite de l'obéiſſance, pénétrer les motifs de nos actions & offrir à la vertu des récompenſes que la *ſociété* civile ne ſauroit donner, il s'enſuit évidemment que l'autorité de la religion eſt de néceſſité abſolue, non ſeulement pour procurer à la *ſociété* mille douceurs & mille agrémens, mais encore pour aſſurer l'obſervation des devoirs, & maintenir le gouvernement civil. *Voyez l'article* de la PROBITÉ, & celui des ATHÉES.

La religion ayant été démontrée neceſſaire au ſoutien de la *ſociété* civile, on n'a pas beſoin de démontrer qu'on doit ſe ſervir de ſon ſecours de la maniere la plus avantageuſe à la *ſociété*, puiſque l'expérience de tous les ſiecles & de tous les pays nous apprend que leur force réunie ſuffit à peine pour réfréner les déſordres, & empêcher les hommes de tomber dans un état de violence & de confuſion. La politique & la religion, l'état & l'égliſe, la *ſociété* civile & la *ſociété* religieuſe, lorſqu'on ſait les unir & les lier enſemble, s'embelliſſent & ſe fortifient réciproquement, mais on ne peut faire cette union qu'on n'ait premiérement approfondi leur nature.

Pour s'aſſurer de leur nature, le vrai moyen eſt de découvrir & de fixer quelle eſt leur fin ou leur but. Les ultramontains ont voulu aſſervir l'état à l'égliſe; & les éraſtiens, gens factieux qui s'éleverent en Angleterre du temps de la prétendue réformation,

mation, ainſi appellés du nom de Thomas Eraſte leur chef, ont voulu aſſervir l'égliſe à l'état. Pour cet effet, ils anéantiſſoient toute diſcipline eccléſiaſtique, & dépouilloient l'egliſe de tous ſes droits, ſoutenant qu'elle ne pouvoit ni excommunier ni abſoudre, ni faire des decrets. C'eſt pour n'avoir point étudié la nature de ces deux différentes *ſociétés*, que les uns & les autres ſont tombés à ce ſujet dans les erreurs les plus étranges & les plus funeſtes.

Les hommes en inſtituant la *ſociété* civile, ont renoncé à leur liberté naturelle, & ſe ſont ſoumis à l'empire du ſouverain civil: or ce ne pouvoit pas être dans la vue de ſe procurer les biens dont ils auroient pu jouir ſans cela; c'étoit donc dans la vue de quelque bien fixe & précis, qu'ils ne pouvoient ſe promettre que de l'établiſſement de la ſource civile; & ce ne peut être que pour ſe procurer cet objet qu'ils ont armé le ſouverain de la force de tous les membres qui compoſent la *ſociété*, afin d'aſſurer l'éxécution des decrets que l'état rendroit dans cette vue. Or ce bien fixe & précis qu'ils ont eu en vue en s'aſſociant, n'a pu être que celui de ſe garantir réciproquement des injures qu'ils auroient pu recevoir des autres hommes, & de ſe mettte en état d'oppoſer à leur violence une force plus grande, & qui fût capable de punir leur attentat. C'eſt ce que promet auſſi la nature du pouvoir dont la *ſociété* civile eſt revêtue pour faire obſerver ſes loix; pouvoir qui ne conſiſte que dans la force & les châtimens, & dont elle ne ſauroit faire un uſage légitime que conformément au but pour lequel elle a été établie. Elle en abuſe lorſqu'elle entreprend de l'appliquer à une autre fin; & cela eſt ſi manifeſte & ſi exactement vrai, qu'alors même ſon pouvoir devient inefficace; ſa force, ſi puiſſante pour les intérêts civils ou corporels, ne pouvant rien ſur les choſes intellectuelles & ſpirituelles. C'eſt ſur ces principes inconteſtables que M. Locke a démontré la juſtice de la tolérance, & l'injuſtice de la perſécution en matiere de religion.

Nous diſons donc avec ce grand philoſophe, que le ſalut des ames n'eſt ni la cauſe ni le but de l'inſtitution des *ſociétés* civiles. Ce principe établi, il s'enſuit que la doctrine & la morale, qui ſont les moyens de gagner le ſalut, & qui conſtituent ce que les hommes en général entendent par le mot de *religion*, ne ſont point du diſtrict du magiſtrat. Il eſt évident que la doctrine n'en eſt point, parce que le pouvoir du magiſtrat ne peut rien ſur les opinions: par rapport à la morale, la diſcution de ce point exige une diſtinction. L'inſtitution & la réformation des mœurs intéreſſent le corps & l'ame, l'économie civile & religieuſe: en tant qu'elles intéreſſent la religion, le magiſtrat civil en eſt exclus; mais en tant qu'elles intéreſſent l'état, le magiſtrat doit y veiller lorſque le cas le requiert, y faire intervenir la force de l'autorité. Que l'on jette les yeux ſur tous les codes & les digeſtes, à chaque action criminelle eſt déſigné ſon châtiment; non en tant qu'elle eſt vice ou qu'elle s'éloigne des regles éternelles du juſte ou de l'injuſte; non en tant qu'elle eſt péché, ou qu'elle s'éloigne des regles preſcrites par la révélation extraordinaire de la volonté divine, mais en tant qu'elle eſt crime, c'eſt-à-dire à proportion de la malignité de ſon influence, relativement au bien de la *ſociété* civile. Si l'on en demande la raiſon, c'eſt que la *ſociété* a pour but, non le bien des particuliers, mais le bien public, qui exige que les loix déploient toute leur ſévérité contre les crimes auxquels les hommes ſont les plus enclins, & qui attaquent de plus près les fondemens de la *ſociété*.

Différentes raiſons & diverſes circonſtances ont contribué à faire croire que les ſoins du magiſtrat s'étendoient naturellement à la religion, en tant qu'elle concerne le ſalut des ames. Il a lui-même encouragé cette illuſion flatteuſe, comme propre à augmenter ſon pouvoir & la vénération des peuples pour ſa perſonne. Le mélange confus des intérêts civils & religieux, lui a fourni les moyens de pouvoir le faire avec aſſez de facilité.

Dans l'enfance de la *ſociété* civile, les peres de famille qui rempliſſoient toujours les fonctions du ſacerdoce, étant parvenus

ou appelés à l'administration des affaires publiques, porterent les fonctions de leur premier état dans la magistrature, & exécuterent en personne ces doubles fonctions. Ce qui n'étoit qu'accidentel dans son origine, a été regardé dans la suite comme essentiel. La plûpart des anciens législateurs ayant trouvé qu'il étoit nécessaire pour exécuter leurs projets, de prétendre à quelque inspiration & à l'assistance extraordinaire des dieux, il leur étoit naturel de mêler & de confondre les objets civils & religieux, & les crimes contre l'état, avec les crimes contre les dieux sous l'auspice desquels l'état avoit été établi & se conservoit. D'ailleurs dans le paganisme, outre la religion des particuliers, il y avoit un culte & des cérémonies publiques instituées & observées par l'état & pour l'état, comme état. La religion intervenoit dans les affaires du gouvernement; on n'entreprenoit, on n'éxécutoit rien sans l'avis de l'oracle. Dans la suite, lorsque les empereurs romains se convertirent à la religion chrétienne, & qu'ils placerent la croix sur le diadème, le zele dont tout nouveau prosélyte est ordinairement épris, leur fit introduire dans les institutions civiles des loix contre le péché. Ils firent passer dans l'administration politique les exemples & les préceptes de l'Ecriture, ce qui contribua beaucoup à confondre la distinction qui se trouve entre la *société* civile & la *société* religieuse. On ne doit cependant pas rejeter ce faux jugement sur la religion chrétienne, car la distinction de ces deux *sociétés* y est si expresse & si formelle, qu'il n'est pas aisé de s'y méprendre. L'origine de cette erreur est plus ancienne, & on doit l'attribuer à la nature de la religion juive, où ces deux *sociétés* étoient en quelque maniere incorporées ensemble.

L'établissement de la police civile parmi les juifs étant l'institution immédiate de Dieu même, le plan en fut regardé comme le modele du gouvernement le plus parfait & le plus digne d'être imité par des magistrats chrétiens. Mais l'on ne fit pas réflexion que cette juridiction à laquelle les crimes & les péchés étoient assujettis, étoit une conséquence nécessaire d'un gouvernement théocratique, où Dieu présidoit d'une maniere particuliere, & qui étoit d'une forme & d'une espece absolument différentes de celles de tous les gouvernemens d'institution humaine. C'est à la même cause qu'il faut attribuer les erreurs des protestans sur la réformation des états, la tête de leurs premiers chefs se trouvant remplie des idées de l'économie judaique. On ne doit pas être étonné que dans les pays où le gouvernement reçut une nouvelle forme en même temps que les peuples adopterent une religion nouvelle, on ait affecté une imitation ridicule du gouvernement des juifs, & qu'en conséquence le magistrat ait témoigné plus de zele pour réprimer les péchés, que pour réprimer les crimes. Les ministres prétendus réformés, hommes impérieux, en voulant modéler les états sur leurs vues théologiques, prouverent, de l'aveu même des protestans sensés, qu'ils étoient aussi mauvais politiques que mauvais théologiens. A ces causes de la confusion des matieres civiles & religieuses, on en peut encore ajouter plusieurs autres. Il n'y a jamais eu de *société* civile ancienne ou moderne, où il n'y ait eu une religion favorite établie & protégée par les loix, établissement qui est fondé sur l'alliance libre & volontaire qui se fait entre la puissance ecclésiastique pour l'avantage réciproque de l'un & de l'autre. Or en conséquence de cette alliance, les deux *sociétés* se prêtent en certaines occasions une grande partie de leur pouvoir, & il arrive même quelquefois qu'elles en abusent réciproquement. Les hommes jugeant par les faits, sans remonter à leur cause & à leur origine, ont cru que la *société* civile avoit par son essence un pouvoir qu'elle n'a que par emprunt. On doit encore observer que quelquefois la malignité du crime est égale à celle du péché, & que dans ce cas les hommes ont peu considéré si le magistrat punissoit l'action comme crime ou comme péché; tel est, par exemple, le cas du parjure & de la profanation du nom de Dieu, que les loix civiles de tous les états punissent avec sévérité. L'idée complexe de crime & celle de péché étant d'ailleurs d'une

nature abstraite, & composée d'idées simples, communes à l'une & à l'autre, elles n'ont pas été également distinguées par tout le monde; souvent elles ont été confondues, comme n'étant qu'une seule & même idée; ce qui sans doute n'a pas peu contribué à fomenter l'erreur de ceux qui confondent les droits respectifs des *sociétés* civiles & religieuses. Cet examen suffit pour faire voir que c'est le but véritable de la *société* civile, & quelles sont les causes des erreurs où l'on est tombé à ce sujet.

Le but final de la *société* religieuse est de procurer à chacun la faveur de Dieu, faveur qu'on ne peut acquérir que par la droiture de l'esprit & du cœur, en sorte que le but intermédiaire de la religion a pour objet la perfection de nos facultés spirituelles. La *société* religieuse a aussi un but distinct & indépendant de celui de la *société* civile, il s'ensuit nécessairement qu'elle en est indépendante, & que par conséquent elle est souveraine en son espece. Car la dépendance d'une *société* à l'égard de l'autre, ne peut procéder que de deux principes, & d'une cause naturelle, ou d'une cause civile. Une dépendance fondée sur la loi de nature doit provenir de l'essence ou de la génération de la chose. Il ne sauroit y en avoir dans le cas dont il s'agit par essence; car cette espece de dépendance supposeroit nécessairement entre ces deux *sociétés* une union ou un mélange naturel qui n'a lieu qu'autant que deux *sociétés* sont liées par leur relation avec un objet commun. Or leur objet loin d'etre commun est absolument différent l'un de l'autre, la derniere fin de l'une étant le soin de l'ame, & celle de l'autre le soin du corps & de ses intérêts; l'une ne pouvant agir que par des voies intérieures, & l'autre au contraire que par des voies extérieures. Pour qu'il y eût une dépendance entre ces *sociétés*, en vertu de leur génération, il faudroit que l'une dût son existence à l'autre, comme les corporations, les communautés & les tribunaux la doivent aux villes ou aux états qui les ont créés. Ces différentes *sociétés*, autant par la conformité de leurs fins & de leurs moyens, que par leurs chartres, ou leurs lettres de création ou d'érection trahissent elles-mêmes, & manifestent leur origine & leur dépendance. Mais la *société* religieuse n'ayant point un but ni des moyens conformes à ceux de l'état, donne par-là des preuves intérieures de son indépendance; & elle les confirme par des preuves extérieures, en faisant voir qu'elle n'est pas de la création de l'état, puisqu'elle existoit déja avant la fondation des *sociétés* civiles. Par rapport à une dépendance fondée sur une cause civile, elle ne peut avoir lieu. Comme les *sociétés* religieuses & civiles different entiérement & dans leurs buts, & dans leurs moyens, l'administration de l'une agit dans une sphere si éloignée de l'autre, qu'elles ne peuvent jamais se trouver opposées l'une à l'autre; en sorte que la nécessité d'état qui exigeoit que les loix de la nation missent l'une dans la dépendance de l'autre, ne sauroit avoir lieu, si l'office du magistrat civil s'étendoit au soin des ames, l'église ne seroit alors entre ses mains qu'un instrument pour parvenir à cette fin. Hobbes & ses sectateurs ont fortement soutenu cette thèse. Si d'un autre côté l'office des *sociétés* religieuses s'étendoit aux soins du corps & de ses intérêts, l'état courroit grand risque de tomber dans la servitude de l'église. Car les *sociétés* religieuses ayant certainement le district le plus noble, qui est le soin des ames, ayant ou prétendant avoir une origine divine, tandis que la forme des états n'est que d'institution humaine; si elles ajoutoient à leurs droits légitimes le soin du corps & de ses intérêts, elles réclameroient alors, comme de droit, une supériorité sur l'état dans le cas de compétence; & l'on doit supposer qu'elles ne manqueroient pas de pouvoir pour maintenir leur droit; car c'est une conséquence nécessaire, que toute *société* dont le soin s'étend aux intérêts corporels, doit être revêtue d'un pouvoir coactif. Ces maximes n'ont eu que trop de vogue pendant un temps. Les ultramontains habiles dans le choix des circonstances, ont tâché de se prévaloir des troubles intérieurs des états, pour les établir & élever la chaire apostolique au-dessus du trône des potentats

de la terre, ils en ont exigé, & quelquefois reçu hommage, & ils ont tâché de le rendre universel. Mais ils ont trouvé une barriere insurmontable dans la noble & digne résistance de l'Eglise gallicane, également fidelle à son Dieu & à son roi.

Nous posons donc comme maxime fondamentale, & comme une conséquence évidente de ce principe, que la *société* religieuse n'a aucun pouvoir coactif semblable à celui qui est entre les mains de la *société* civile. Des objets qui different entiérement de leur nature, ne peuvent s'acquérir par un seul & même moyen. Les mêmes relations produisant les mêmes effets, des effets différens ne peuvent provenir des mêmes relations. Ainsi la force & la contrainte n'agissant que sur l'extérieur, ne peuvent aussi produire que des biens extérieurs, objets des institutions civiles; & ne sauroient produire des biens intérieurs, objets des institutions religieuses. Tout le pouvoir coactif, qui est naturel à une *société* religieuse, se termine au droit d'excommunication, & ce droit est utile & nécessaire, pour qu'il y ait un culte uniforme; ce qui ne peut se faire qu'en chassant du corps tous ceux qui refusent de se conformer au culte public: il est donc convenable & utile que la *société* religieuse jouisse de ce droit d'expulsion. Toutes sortes de *sociétés*, quels qu'en soient les moyens & la fin, doivent nécessairement comme *société* avoir ce droit, droit inséparable de leur essence; sans cela elles se dissoudroient d'elles-mêmes, & retomberoient dans le néant, précisément de même que le corps naturel, si la nature, dont les *sociétés* imitent la conduite en ce point, n'avoit pas la force d'évacuer les humeurs vicieuses & malignes; mais ce pouvoir utile & nécessaire est tout celui & le seul dont la *société* religieuse ait besoin; car par l'exercice de ce pouvoir, la conformité du culte est conservée, son essence & sa fin sont assurées, & le bien-être de la *société* n'exige rien au-delà. Un pouvoir plus grand dans une *société* religieuse seroit déplacé & injuste.

Société, (*Jurisprud.*) signifie en général une union de plusieurs personnes pour quelque objet qui les rassemble. La plus ancienne de toutes les *sociétés* est celle du mariage, qui est d'institution divine.

Chaque famille forme une *société* naturelle dont le pere est le chef.

Plusieurs familles réunies dans une même ville, bourg ou village, forment une *société* plus ou moins considérable, selon le nombre de ceux qui la composent, lesquels sont liés entre eux par leurs besoins mutuels & par les rapports qu'ils ont les uns aux autres; cette union est ce qu'on appelle *société civile* ou *politique*; & dans ce sens tous les hommes d'un même pays, d'une même nation & même du monde entier, composent une *société* universelle.

Outre ces *sociétés* générales, il se forme encore dans un même état, dans une même ville, ou autre lieu, diverses *sociétés* particulieres; les unes relatives à la religion, qu'on appelle *communautés* & *congrégations, ordres religieux;* les autres relatives aux affaires temporelles, telles que les communautés d'habitans, les corps de ville; d'autres relatives à l'administration de la justice, telles que les compagnies établies pour rendre la justice; d'autres relatives aux arts & aux sciences, telles que les universités, les colleges, les académies, & autres *sociétés* littéraires; d'autres encore relativement à des titres d'honneur, telles que les ordres royaux & militaires; enfin d'autres qui ont rapport aux finances, ou au commerce, ou à d'autres entreprises.

Les *sociétés* qui se contractent entre marchands, ou entre particuliers, sont une convention entre deux ou plusieurs personnes, par laquelle ils mettent en commun entre eux tous leurs biens ou une partie, ou quelque commerce, ouvrage, ou autre affaire, pour en partager les

profits, & en ſupporter la perte en commun, chacun ſelon leur fonds, ou ce qui eſt réglé par le traité de *ſociété*.

Quand la part de chacun dans les profits & pertes n'eſt pas réglée par la convention, elle doit être égale.

Les portions peuvent être réglées d'une maniere inégale, ſoit eu égard à l'inégalité des fonds, ou à ce que l'un met plus de travail & d'induſtrie que l'autre.

On peut auſſi convenir qu'un aſſocié aura plus grande part dans les profits qu'il n'en ſupportera dans la perte, & même qu'un aſſocié ne ſupportera rien de la perte, pourvu néanmoins que la perte ſoit prélevée avant qu'on regle ſa part des profits, autrement la *ſociété* ſeroit léonine.

Aucune *ſociété* ne peut être contractée que pour un objet honnête & licite, & elle ne doit rien contenir de contraire à l'équité & à la bonne foi, qui doit être l'ame de toutes les *ſociétés*; du reſte, elles ſont ſuſceptibles de toutes les clauſes & conditions licites.

Pour former une *ſociété*, il faut le conſentement de tous les aſſociés.

On peut avoir quelque choſe en commun, comme des cohéritiers, des colégataires, ſans être pour cela aſſociés.

L'héritier d'un aſſocié n'eſt même pas aſſocié, parce qu'il n'a pas été choiſi pour tel; on peut cependant ſtipuler, que le droit de l'aſſocié décédé paſſera à ſon héritier.

Si l'un des aſſociés s'aſſocie une autre perſonne, ce tiers ne devient point aſſocié des autres, il n'eſt conſidéré que comme l'aſſocié particulier de celui qui l'a adjoint avec lui, & c'eſt ce que l'on appelle vulgairement *croupier*.

Une *ſociété* ſe peut contracter par écrit ou même ſans écrit, par un conſentement tacite.

Entre marchands les *ſociétés* doivent être rédigées par écrit, & il doit en être dépoſé un extrait au greffe de la juriſdiction conſulaire.

Les *ſociétés* peuvent être générales de tous biens, ou relatives ſeulement à un certain objet, auquel cas elles ſe bornent à cet objet, & aux profits qui en proviennent, & n'embraſſent point ce qui vient d'ailleurs.

On ne doit prendre ſur les biens de la *ſociété* que les dépenſes licites, & dettes contractées pour le compte de la *ſociété*; chaque aſſocié doit payer ſeul ſes dettes particulieres, ſoit ſur ſa part, ou autrement.

Si la *ſociété* étoit de tous biens, chaque aſſocié ne peut diſpoſer que de ſa portion, & ne doit prendre ſur le fonds commun que ſon entretien & celui de ſa famille.

On peut cependant convenir dans une *ſociété* générale que les dots des filles ſe prendront ſur le fonds commun à meſure que les filles ſeront en âge d'être pourvues.

Les aſſociés doivent demeurer unis & ſe garder fidélité. Chacun d'eux eſt obligé d'apporter tous ſes ſoins pour l'intérêt commun, & eſt reſponſable aux autres de ce qui arrive par ſon dol, ou par ſa faute groſſiere.

Mais ils ne ſont jamais tenus des cas fortuits, à moins que leur faute n'y ait donné lieu.

Un aſſocié ne peut rien faire contre le gré des autres, ni les engager ſans leur fait, à moins qu'il n'ait été chargé d'eux.

Il n'eſt pas permis à un aſſocié de retirer ſon fonds avant la fin de la *ſociété*.

Mais la *ſociété* peut ſe diſſoudre avant la fin, du conſentement de tous les aſſociés.

Chaque aſſocié peut même renoncer à la *ſociété*, pourvu que ce ſoit ſans fraude, &

que ſa renonciation ne ſoit pas faite à contre-temps.

La *ſociété* finit auſſi lorſque l'objet pour lequel elle avoit été contractée eſt rempli, ou qu'il ne peut plus avoir lieu.

La mort naturelle ou civile d'un aſſocié fait pareillement finir la *ſociété* à ſon égard.

La *ſociété* étant finie, l'on préleve les dettes, chacun ſe rembourſe de ſes avances, & l'on partage enſuite les profits s'il y en a.

L'héritier de l'aſſocié a part aux profits qui étoient déjà acquis, & porte auſſi ſa part des dettes qui étoient contractées; il prend les choſes en l'état qu'elles étoient au moment du décès. *V.* au *digeſte* & au *code* le titre *pro ſocio*, l'ordonnance du commerce, *tit. 4.* Savary, & *les mots* Associés, Commandite, Commerce, Marchands. (*A*)

Société anonyme eſt celle qui ſe contracte ſans paroître ſous aucun nom. Ceux qui font ces *ſociétés* travaillent chacun de leur côté ſous leurs noms particuliers, pour ſe rendre enſuite raiſon l'un à l'autre des profits & pertes qu'ils ont fait dans leurs négociations. *V.* Savary.

Société civile s'entend du corps politique que les hommes d'une même nation, d'un même état, d'une même ville ou autre lieu, forment enſemble, & des liens politiques qui les attachent les uns aux autres; c'eſt le commerce civil du monde, les liaiſons que les hommes ont enſemble, comme ſujets d'un même prince, comme concitoyens d'une même ville, & comme ſujets aux mêmes loix, & participant aux droits & privileges qui ſont communs à tous ceux qui compoſent cette même *ſociété*. *Voyez* Cité, Citoyen, État, Nation, Peuple.

Société en nom collectif eſt celle où le commerce & toutes les affaires communes ſe font, ſous le nom de chacun des aſſociés, qui ſont tous dénommés dans les actes comme négocians en compagnie, ou ſeulement ſous le nom d'un ou deux d'entr'eux, avec cette addition *& compagnie*, qui annonce que ceux qui ſont dénommés négocians en compagnie, & qu'ils ont encore quelques autres aſſociés qui ne ſont pas dénommés.

Société en commande eſt confondue par quelques-uns avec la *ſociété en commandite*. Il ſemble néanmoins qu'il y ait quelque différence, & que le terme de *ſociété en commande* convienne plus particuliérement à cette eſpece de *ſociété* qui ſe contracte entre celui qui donne des beſtiaux à cheptel, & le preneur de ces beſtiaux, ſous la condition d'avoir certaine part aux profits provenans des beſtiaux. *V.* Bestiaux, Cheptel, Commande, & Société en commandite.

Société en commandite, eſt celle qui ſe fait entre deux perſonnes, dont l'une ne fait que mettre ſon argent dans la *ſociété*, ſans faire aucune fonction d'aſſocié; & l'autre donne quelquefois ſon argent, mais toujours ſon induſtrie pour faire ſous ſon nom le commerce des marchandiſes dont ils ſont convenus enſemble. *V.* Savary.

Société léonine eſt celle où l'un des aſſociés tire pour lui ſeul tout le profit, ou du moins la plus grande partie, tandis que les autres ne ſont participans que des pertes. Le ſurnom de *léonines* donné à ces ſortes de *ſociétés*, paroît avoir été tiré de la fable du lion, où cet animal ſous divers prétextes, retient partout la part de ſes aſſociés, & garde tout pour lui.

Société par participation eſt la même choſe que la *ſociété anonyme*. Elle eſt ainſi appellée, parce que celui qui promet de payer une partie du prix de la choſe que l'on achete en commun, ne le fait qu'à la charge de participer au profit. *Voyez* Société anonyme.

Société tacite eſt celle qui ſe contracte ſans écrit, & même ſans convention expreſſe, entre deux ou pluſieurs perſonnes,

par la demeure commune, mélange de biens, vie, bourse & dépense commune, & autrement que par le mariage. *Voyez* le *traité* de le Brun, inséré à la fin de son *tr. de la communauté.* (*A*)

Société d'Edimbourg, est le nom d'une académie de médecine, établie dans cette capitale de l'Ecosse. Elle a publié des mémoires estimés, dont plusieurs volumes sont traduits en françois.

Société royale de Londres, (*Hist. des acad. mod.*) académie de savans, établie à Londres pour la culture des arts & des sciences. Voici ce qu'en dit M. de Voltaire.

Quelques philosophes anglois, sous la sombre administration de Cromwel, s'assemblerent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimoit toute vérité. Charles II rappellé sur le trône de ses ancêtres par l'inconstance de sa nation, donna des lettres-patentes en 1660, à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La *société royale*, ou plutôt la *société libre de Londres*, travailla pour l'honneur de travailler.

Ses travaux commencerent à adoucir les mœurs, en éclairant les esprits. Les Belles-Lettres renaquirent, & se perfectionnerent de jour en jour. On n'avoit guere connu du temps de Cromwel, d'autre littérature que celle d'adapter des passages de l'ancien & du nouveau testament aux dissensions publiques. On s'appliqua sous Charles II à connoître la nature, & à suivre la route que le chancelier Bacon avoit montrée. La science des mathématiques fut portée bientôt à un point que les Archimedes n'avoient pu même deviner. Un grand homme, un homme étonnant, découvrit les loix primitives de la constitution générale de l'univers; & tandis que toutes les autres nations se repaissoient de fables, les Anglois trouverent les plus sublimes vérités. Les progrès furent rapides & immenses en 30 années: c'est-là un mérite, une gloire qui ne passeront jamais. Le fruit du génie & de l'étude reste; & les effets de l'ambition & des passions s'anéantissent avec le temps qui les ont produits.

Enfin l'esprit de la nation angloise acquit, sous le regne de Charles II, une réputation immortelle, quoique le gouvernement n'en eût point. C'est du sein de cette nation savante que sont sorties les découvertes sur la lumiere, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, & cent autres inventions qui pourroient à cet égard, faire appeller le xvij^e siecle, le *siecle des Anglois*, aussi-bien que celui *de Louis XIV.*

M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire des Anglois, voulut que les François la partageassent; & à la priere de quelques savans, il fit agréer au roi l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'Angleterre; mais elle n'a pas conservé ce précieux avantage.

Au reste, le docteur Sprat, évêque de Rochester, a donné l'histoire détaillée de la *société royale de Londres;* & comme cette histoire est traduite en françois, tout le monde peut la consulter. (*D. J.*)

Réglement du 6 février 1766, pour les savans qui desirent d'être admis dans cette société.

" On ne pourra élire aucun étranger, qu'après avoir préalablement, six mois à l'avance, présenté au président de ladite société, en pleine assemblée, un certificat en sa faveur, signé du moins par trois membres domestiques, & par trois membres étrangers. Ledit certificat sera affiché dans la salle d'assemblée, depuis le 30 novembre jusqu'au 30 mai; & les candidats seront proposés dans les séances de la société pendant ce temps-là, aussi souvent que le président le jugera à propos.

Toutes les années, à la séance hebdomadaire qui tombera au 30 mai, ou à celle qui suivra ce jour, on réduira le nombre des candidats à deux, de la maniere suivante;

On donnera une liſte des candidats à chacun des membres préſens à ladite ſéance; chaque membre marquera deux des noms de cette liſte, & l'on recueillera les liſtes ainſi marquées dans une boîte. Après les avoir examinées, l'on propoſera pour l'élection les deux candidats qui ſe trouveront avoir le plus grand nombre des ſuffrages. Ce réglement cependant n'aura point lieu pour les princes étrangers, ni pour leurs fils, non plus que pour les étrangers qui, réſidans dans la Grande-Bretagne, ou y ayant réſidé ſix mois, deſireront d'être admis dans ladite ſociété, aux mêmes conditions que les membres domeſtiques, en payant les frais de l'admiſſion, & les autres frais indiqués par les réglemens de la ſociété,,. (*AA.*)

Société de la Pergelle, (*Hiſt. mod.*) la chevalerie de la Pergelle eſt une *ſociété* qui a pris naiſſance dans un bourg de Franche-Comté. Les hommes ſeuls y ſont admis ſur des témoignages authentiques de probité; ils doivent exercer un état honnête. Trois objets réuniſſent les membres de la Pergelle: 1°. l'amour de la patrie; 2°. celui de la ſociété; 3°. l'attachement à la vertu: delà naît l'obligation de s'obliger, & de ſe rendre des ſecours mutuels. Le ſecret des myſteres & des cérémonies eſt le reſſort de l'ordre.

Société royale des Sciences, c'eſt ſous ce nom que Louis XIV fonda en 1706, une académie à Montpellier. Les motifs qui l'engagerent à cet établiſſement, furent la célébrité de cette ville, ſa ſituation, la température & la ſérénité de l'air, qui mettent en état de faire plus facilement qu'en aucun autre endroit, des obſervations & des recherches utiles & curieuſes; le nombre des ſavans qui y accouroient de toutes parts, ou qui s'y formoient dans les différentes ſciences, & ſur-tout dans une des parties la plus importante de la phyſique. Le roi pour exciter davantage l'émulation des membres qu'il y nomma, voulut que la *ſociété royale des ſciences* demeurât toujours ſous ſa protection, de la même maniere que l'académie royale des ſciences; qu'elle entretînt avec cette académie l'union la plus intime, comme ne faiſant enſemble qu'un ſeul & même corps; que ces deux académies s'envoyeroient réciproquement un exemplaire de tout ce qu'elles feroient imprimer en leur nom; qu'elles ſe chargeroient auſſi mutuellement d'examiner les matieres importantes; que leurs membres euſſent ſéance dans les aſſemblées de l'une & de l'autre; que la *ſociété royale des ſciences* enverra toutes les années une des pieces qui y ſeront lues dans ſes aſſemblées, pour être imprimées dans le recueil des mémoires de l'académie royale des ſciences, *&c.* Voyez *les lettres-patentes & ſtatuts donnés au mois de février 1706.*

Cette *ſociété* n'a rien oublié pour répondre dans tous les temps aux vues & aux bontés de S. M. Toutes les ſciences y ont été cultivées avec beaucoup de zele & de ſuccès; & quoique la médecine ſoit la ſcience favorite de cette ville qui a été ſon berceau & ſon premier aſyle en France, & quoiqu'on s'y applique avec un ſoin particulier aux objets qui y ſont relatifs, il ne laiſſe pas d'y avoir des perſonnes très-diſtinguées dans les autres parties de la phyſique & les mathématiques. On pourroit en voir la preuve dans pluſieurs articles de ce dictionnaire.

Société littéraire *de Bruxelles.* (*Littérat.*) Les mémoires vraiment utiles que vient de faire imprimer cette ſociété littéraire, nous font une eſpece de devoir de faire connoître ſes réglemens:

Le comte de Cobenzl, miniſtre plénipotentiaire de l'impératrice reine aux Pays-bas, eſt le fondateur de cette *ſociété*, qui a pris depuis le titre d'académie impériale & royale des ſciences & belles-lettres de Bruxelles: en 1769 il conçut le projet de cet établiſſement, qui n'a trompé ſes eſpérances qu'en les ſurpaſſant. Il y fut excité par les conſeils de l'illuſtre Schoëfflin, profeſſeur d'hiſtoire & de droit public à Strasbourg, qui lui avoit propoſé cet établiſſement comme le ſeul moyen de faire fleurir les lettres dans ces provinces, & qui, pour être plus à portée de ſeconder les bonnes intentions & les ſages vues de ce miniſtre, avoit

avoit fait exprès le voyage des Pays-bas. Il y avoit long-temps qu'on y formoit des vœux à ce ſujet; & déja même pluſieurs ſavans avoient préſenté leurs idées au gouvernement. Mais il falloit un protecteur à la cour pour les faire adopter. Le comte de Cobenzl le fut, & méritoit de l'être par ſes qualités perſonnelles. Ce miniſtre écrivit, le 1 de février, aux perſonnes qui étoient deſtinées à compoſer cette *ſociété littéraire*: que *S. M. avoit réſolu de former cet établiſſement à Bruxelles, dans la vue de faire revivre les ſciences & les lettres dans les provinces des Pays-bas*; que *les membres de cette ſociété s'attacheroient principalement à l'hiſtoire ancienne, eccléſiaſtique, civile & naturelle de ces pays, ainſi qu'aux arts & aux ſciences*; qu'*il ſouhaitoit qu'ils lui remiſſent, avant la premiere aſſemblée, un mémoire, contenant les moyens qu'ils croiroient les plus propres à donner à ce corps la meilleure forme & la plus grande activité*; que *ce ſeroit là le principal objet de la premiere ſéance, à laquelle il ſe propoſoit de préſider, de même qu'aux ſuivantes*; qu'*on y fixeroit les opérations*, qu'*on y régleroit les devoirs des membres*; & qu'*enfin on y conviendroit des ſujets des deux prix, que S. M. avoit réſolu de donner, & dont la diſtribution devoit ſe faire, tous les ans, le lendemain de la fête de Ste. Thérèſe.* Cette lettre circulaire peut être regardée comme l'époque de cet établiſſement.

Les membres de la ſociété, dont S. M. avoit fait choix, étoient: M. l'abbé Turberville Néedham, déja très-avantageuſement connu dans la république des lettres. Il faiſoit alors ſa réſidence à Paris. Le chef & préſident comte de Neny l'attira à Bruxelles, à la requiſition du comte de Cobenzl, pour occuper une place dans ce nouvel établiſſement. M. Vander Vynckt, conſeiller au conſeil de Flandre; M. van Roſſum, docteur en médecine en l'univerſité de Louvain; M. Paquot, conſeiller hiſtoriographe; M. de Nélis, chanoine de la cathédrale de Tournai; M. Gérard, pour être ſecretaire perpétuel; M. Verduſſen, échevin de la ville d'Anvers; M. Vunck, profeſſeur de chymie en l'univerſité de Louvain; & M. Seumoy, phyſicien, demeurant à Bruxelles.

Dans la premiere ſéance, tenue le 5. mai, on procéda à l'élection d'un directeur; & tous les ſuffrages ſe réunirent en faveur de M. Néedham.

Le comte de Cobenzl fit l'ouverture de celle du 16 octobre. Après avoir expoſé les vues de S. M. en établiſſant la *ſociété littéraire*, ce miniſtre ajouta, qu'*il ne doutoit point que les membres ne fiſſent les plus grands efforts pour répondre à ce qu'on attendoit d'eux*; qu'*il étoit fortement perſuadé, que, de tous les motifs qui pouvoient les y engager, l'honneur d'être employé par leur ſouveraine au rétabliſſement des lettres dans leur patrie, étoit ſeul un aſſez puiſſant aiguillon pour exciter leur zele, puiſqu'ils partageroient avec cette auguſte protectrice des arts & des ſciences, la gloire que devoit rejaillir de cette grande entrepriſe*; que *de ſon côté il concourroit en toute occaſion au bien de la ſociété*; qu'*il en protégeroit les membres*; & qu'*il feroit toujours parvenir au pied du trône de S. M. les fruits de leurs travaux avec l'éloge qu'ils auroient mérité.*

La mort inopinée de ce miniſtre ralentit les progrès de cet établiſſement, & fut une nouvelle preuve du peu de fonds, qu'on peut faire quelquefois ſur les apparences les plus flatteuſes. La *ſociété* naiſſante, foible, ſans appui, ſans chef, ſe vit à deux doigts de ſa perte; & le public ne douta plus qu'elle ne tombât dans un oubli éternel, dès la ſeconde année de ſon exiſtence. Elle continuoit à la vérité ſes aſſemblées: mais, aucune perſonne en place ne l'appuyant de ſon crédit, il étoit à craindre qu'elle ne pût ſe ſoutenir, & que la mort de ſon chef ne fût l'époque de ſa décadence. Le zele de deux ou trois de ſes membres, qui ſe roidiſſoient contre les obſtacles, ne pouvoit produire que des efforts impuiſſans.

Heureuſement pour les lettres, le comte de Cobenzl avoit été remplacé par le prince de Stahremberg. Dès l'arrivée de ce dernier miniſtre à Bruxelles, on ſentit renaître un rayon d'eſpérance. La *ſociété* députa vers lui ſon directeur & ſon ſecretaire perpétuel; & le prince, s'étant fait rendre compte de l'origine & de la ſituation préſente de cet établiſſement, réſolut de rendre à ce corps mourant la vie & l'action. Dès-

lors il s'occupa des moyens qui pouvoient faire réuſſir cette entrepriſe.

Il y avoit loin d'une ſociété mal étayée, &, pour ainſi dire, éphémere, à une académie permanente & munie de la ſanction royale. Ce pas fut franchi tout d'un coup. Le prince de Stahremberg, après avoir fait les démarches néceſſaires pour aſſurer à la *ſociété* la protection de S. A. R. le duc Charles de Lorraine & de Bar, gouverneur général, ſollicita des lettres-patentes qui l'érigeaſſent en académie impériale & royale des ſciences & belles-lettres; & il les obtint.

Ces lettres-patentes ſont conçues en ces termes:

Marie-Thérese, par la grace de Dieu, impératrice &c. à tous ceux qui ces préſentes verront, ſalut.

Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la ſociété littéraire, qui, avec notre agrément, s'eſt formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été repréſenté, que, pour remplir complétement le but de cet établiſſement, il ſeroit convenable de lui donner une forme ſtable & légale; &, comme nous adoptons avec plaiſir tout ce qui tend à exciter, entretenir & répandre le goût & l'étude des ſciences utiles & de la bonne littérature:

1. Nous avons érigé & inſtitué, comme par les préſentes nous érigeons & inſtituons ladite ſociété en corps permanent ſous le titre d'académie impériale & royale des ſciences & belles-lettres, en lui aſſignant pour la tenue de ſes aſſemblées la ſalle de notre bibliothéque royale, que nous venons de faire adapter & ouvrir à l'uſage du public.

2. Voulons que les membres de cette académie ſe conforment exactement au réglement attaché ſous notre contre-ſcel à la ſuite des préſentes, tel que nous l'avons agréé pour déterminer plus particuliérement les objets, l'ordre & la forme de leurs aſſemblées, conférences & exercices.

3. Permettons, par une ſuite de la confiance que nous avons dans la ſageſſe & dans les lumieres des membres de cette académie, qu'ils puiſſent faire imprimer, ſans avoir recours à l'approbation des cenſeurs de livres, tant les écrits & productions littéraires qu'ils compoſeront eux-mêmes, que les mémoires, qui, après avoir concouru pour les prix à diſtribuer chaque année, ſeront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions & mémoires ayent été examinés & approuvés par l'académie.

4. Agréons que ladite académie puiſſe ſe choiſir, pour l'impreſſion de ſes divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les privileges convenables.

5. Accordons à cette académie la faculté de ſe ſervir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un ſceau particulier, conſiſtant dans les armes de Bourgogne; avec la légende *Sigillum Cæſareæ regiæ ſcientiarum & litterarum academiæ*, dont le ſecretaire perpétuel aura la garde.

6. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'eſtime particuliere que nous accordons aux talens utiles, & à ceux qui ſavent les cultiver avec ſuccès, nous déclarons, que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en ſeront décorés, & qui ne ſeroient pas déja annoblis ou de naiſſance noble, les diſtinctions & prérogatives attachées à l'état de nobleſſe perſonnelle, & ce en vertu de l'acte de leur admiſſion en cette compagnie.

7. Voulons que l'enrégiſtrement des préſentes, pour autant qu'il en écheoit, ſe faſſe gratuitement, là & ainſi qu'il appartiendra.

8. Chargeons ſon A. R. le duc Charles Alexandre de Lorraine & de Bar, &c., & donnons en mandement à tous nos conſeils, juſticiers, officiers & ſujets, &c., qu'ils faſſent & laiſſent pleinement & paiſiblement jouir & uſer notre dite académie des ſciences & belles-lettres, de même que tous les membres qui la compoſent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives & diſtinctions qu'il nous a plu d'y attacher & de tout le contenu en ces préſentes. &c.

Donné à Vienne le 16 décembre l'an de grace 1772, & de nos regnes le 33. paraphé K. K. Signé Marie-Thérese &c.

SOCINIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) *Voyez* UNITAIRES.

SOCLE, ſ. m. (*Archit.*) corps quarré plus bas que ſa largeur, qui ſe met ſous les baſes des piédeſtaux, des ſtatues, des vaſes, &c. Ce mot vient du latin *ſoccus*, ſandale, à cauſe que ce corps ſert à élever le pié des bâtimens, comme ſur des patins ou ſandales. Les Italiens appellent le ſocle *ſoccolo*, qui veut dire *patin*. (*D. J.*)

SOCO, ſ. m. (*Ornith.*) oiſeau du Bréſil du genre des hérons, mais remarquable en particulier par la longueur de ſon col; il eſt plus petit que le héron ordinaire, a le bec droit, pointu, la queue courte, la tête & le col bruns, avec des taches noires; ſes aîles ont un mélange blanc dans leur moucheture. Marggrave, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

SOCONUSCO, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale dans la Nouvelle-Eſpagne. Elle eſt bornée au nord par la province de Chiapa, au midi par la mer du ſud, au levant par la province de Guatimala, & au couchant par la province de Guaxaca. De Laët lui donne environ 35 lieues de long, & preſque autant de large. On n'y trouve d'autres places que *Soconuſco*, qui n'eſt habitée que par un petit nombre d'Eſpagnols. (*D. J.*)

SOCOTERA *ou* SOCOTORA, (*Géog. mod.*) iſle ſituée entre l'Arabie-Heureuſe & l'Afrique, au midi du cap Fartac, & au nord du cap Gardafui, environ à 20 lieues de ces deux continens. On donne à cette iſle une quarantaine de lieues de tour; elle a un roi particulier, qui releve d'un ſhérif d'Arabie. Son produit conſiſte en bétail, en riz & en fruits; on en tire auſſi des dattes, de l'encens & de l'aloës; ſa capitale ſe nomme *Tamara*, *Tamarin* ou *Tamarette*. *Latit.* 13. (*D. J.*)

SOCOTH-BÉNOTH, (*Critique ſacrée.*) idole des Babyloniens, dont il eſt fait mention au *IV. liv.* des rois, *chap. xvij*, 30. Elle fut apportée dans la Paleſtine par les Babyloniens transférés en Samarie. Ce mot *ſocoth-bénoth* ſignifie le *tabernacle des filles*; & la plûpart des meilleurs critiques ont adopté l'opinion de Selden, que c'eſt le nom du temple dédié à la Vénus de Babylone, où les filles s'aſſembloient pour ſe proſtituer en l'honneur de cette déeſſe; nous apprenons ces particularités d'Hérodote.

Il y a, dit cet ancien hiſtorien, chez les Babyloniens, comme dans l'iſle de Chypre, une coutume honteuſe, c'eſt que toutes leurs femmes ſont obligées une fois dans leur vie de venir au temple de Vénus, & d'y accorder leurs faveurs à quelqu'un des étrangers qui s'y rendent de leur côté pour en jouir. Il arrive ſeulement que les femmes qui ne veulent pas ſe proſtituer, ſe tiennent près du temple de la déeſſe dans leurs propres chars ſous des lieux voûtés, avec leurs domeſtiques près d'elles; mais la plûpart, magnifiquement parées & couronnées de fleurs, ſe repoſent ou ſe promenent dans le palais de Vénus, attendant avec impatience que quelque étranger leur adreſſe ſes vœux.

Ces étrangers ſe trouvent en foule dans différentes allées du temple, diſtinguées chacune par des cordeaux; ils voyent à leur gré l'aſſemblée de toutes les Babyloniennes, & chacun peut prendre celle qui lui plaît davantage. Alors il lui donne une ou pluſieurs pieces d'argent, en diſant, « j'invoque pour toi la déeſſe Mylitta », c'eſt le nom de Vénus chez les Aſſyriens. Il n'eſt ni permis à la femme de dédaigner l'argent qui lui eſt offert, quelque petite que ſoit la ſomme, parce qu'elle eſt deſtinée à un uſage ſacré, ni de refuſer l'étranger qui dans ce moment lui donne la main, & l'emmene hors du ſanctuaire de la déeſſe; après avoir couché avec lui, elle a fait tout ce qu'il falloit pour ſe rendre Vénus favorable, & elle revient chez elle, où elle garde enſuite religieuſement les regles de la chaſteté.

Les femmes qui ſont belles ne demeurent pas long-temps dans le temple de Vénus, mais celles qui ne ſont pas favoriſées des graces de la nature y font quelquefois un ſéjour de quelques années, avant que d'avoir eu le bonheur de ſatisfaire à la loi de la déeſſe; car elles n'oſent retourner chez elles qu'avec la gloire de ce triomphe.

Strabon confirme en deux mots le récit d'Hérodote. C'eſt la coutume, dit-il, des Babyloniennes de chercher à devenir la conquête de quelque étranger. Dans ce deſſein, elles accourent en foule extrêmement parées dans le temple de Vénus; l'étranger jette de l'argent à celle qui lui plaît, l'emmene hors du temple & couche avec elle; mais l'argent qu'il lui donne eſt conſacré à la déeſſe.

Il ſemble que Baruch faſſe alluſion à cette pratique infame, dans le *chap. vj, verſ. 42 & 43* de ſes prophéties : " Les femmes entourées de cordeaux ſont aſſiſes ou brûlant des noyaux d'olives; & lorſque quelqu'une d'elles accueillie par quelque étranger va dormir avec lui, elle reproche à ſa voiſine qu'elle n'a pas eu la même faveur, & que ſon cordeau n'a pas été rompu ». (*D. J.*)

SOCQUEURS, (*Fontaines ſalantes.*) ouvriers employés dans les ſalines de Franche-Comté; ainſi appellés de leur fonction le *ſoccage*. Voyez *l'article* SALINE.

SOCRATIQUE, PHILOSOPHIE, *ou* HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE DE SOCRATE, (*Hiſt. de la Philoſ.*) le ſyſtême du monde & les phénomenes de la nature avoient été, juſqu'à Socrate, l'objet de la méditation des philoſophes. Ils avoient négligé l'étude de la morale. Ils croyoient que les principes nous en étoient intimement connus, & qu'il étoit inutile d'entretenir de la diſtinction du bien & du mal, celui dont la conſcience étoit muette.

Toute leur ſageſſe ſe réduiſoit à quelques ſentences que l'expérience journaliere leur avoit dictées, & qu'ils débitoient dans l'occaſion. Le ſeul Archélaüs avoit entamé dans ſon école la queſtion des mœurs, mais ſa méthode étoit ſans ſolidité, & ſes leçons furent ſans ſuccès. Socrate ſon diſciple, né avec une grande ame, un grand jugement, un eſprit porté aux choſes importantes, & d'une utilité générale & premiere, vit qu'il falloit travailler par rendre les hommes bons, avant que de commencer à les rendre ſavans; que tandis qu'on avoit les yeux attachés aux aſtres, on ignoroit ce qui ſe paſſoit à ſes piés; qu'à force d'habiter le ciel, on étoit devenu étranger dans ſa propre maiſon; que l'entendement ſe perfectionnoit peut-être, mais qu'on abandonnoit à elle-même la volonté; que le temps ſe perdoit en ſpéculations frivoles; que l'homme vieilliſſoit, ſans s'être interrogé ſur le vrai bonheur de la vie, & il ramena ſur la terre la philoſophie égarée dans les régions du ſoleil. Il parla de l'ame, des paſſions, des vices, des vertus, de la beauté & de la laideur morales, de la ſociété, & des autres objets qui ont une liaiſon immédiate avec nos actions & notre félicité. Il montra une extrême liberté dans ſa façon de penſer. Il n'y eut aucune ſorte d'intérêt ou de terreurs qui retînt la vérité dans ſa bouche. Il n'écouta que l'expérience, la réflexion, & la loi de l'honnête; & il mérita, parmi ceux qui l'avoient précédé, le titre de *philoſophe par excellence*, titre que ceux qui lui ſuccéderent ne lui ravirent point. Il tira nos ancêtres de l'ombre & de la pouſſiere, & il en fit des citoyens, des hommes d'état. Ce projet ne pouvoit s'exécuter ſans péril, parmi des brigands intéreſſés à perpétuer le vice, l'ignorance & les préjugés. Socrate le ſavoit; mais qui eſt-ce qui étoit capable d'intimider celui qui avoit placé ſes eſpérances au-delà de ce monde, & pour qui la vie n'étoit qu'un lieu incommode qui le retenoit dans une priſon, loin de ſa véritable patrie?

Xénophon & Platon, ſes diſciples, ſes amis, les témoins & les imitateurs de ſa vertu, ont écrit ſon hiſtoire; Xénophon avec cette ſimplicité & cette candeur qui lui étoient propres, Platon avec plus de faſte & un attachement moins ſcrupuleux à la vérité. Un jour que Socrate entendoit réciter un des dialogues de celui-ci; c'étoit, je crois, celui qu'il a intitulé *le lyſis* : ô dieux, s'écria l'homme de bien, les beaux menſonges que le jeune homme a dit de moi!

Ariſtoxene, Démétrius de Phalere, Panetius, Caliſthene, & d'autres s'étoient auſſi occupés des actions, des diſcours, des mœurs, du caractere, & de la vie de

ce philoſophe, mais leurs ouvrages ne nous ſont pas parvenus.

L'athénien Socrate naquit dans le village d'Alopé, dans la ſoixante & dix-ſeptieme olympiade, la quatrieme année, & le ſixieme de thargelion, jour qui fut dans la ſuite marqué plus d'une fois par d'heureux événemens, mais qu'aucun ne rendit plus mémorable que ſa naiſſance. Sophroniſque ſon pere, étoit ſtatuaire, & Phinarete ſa mere, étoit ſage-femme. Sophroniſque qui s'apperçut bientôt que les dieux ne lui avoient pas donné un enfant ordinaire, alla les conſulter ſur ſon éducation. L'oracle lui répondit, laiſſe-le faire, & ſacrifie à Jupiter & aux muſes. Le bon homme oublia le conſeil de l'oracle, & mit le ciſeau à la main de ſon fils. Socrate, après la mort de ſon pere, fut obligé de renoncer à ſon goût, & d'exercer par indigence une profeſſion à laquelle il ne ſe ſentoit point appellé; mais entraîné à la méditation, le ciſeau lui tomboit ſouvent des mains, & il paſſoit les journées appuyé ſur le marbre.

Criton, homme opulent & philoſophe, touché de ſes talens, de ſa candeur & de ſa miſere, le prit en amitié, lui fournit les choſes néceſſaires à la vie, lui donna des maîtres, & lui confia l'éducation de ſes enfans.

Socrate entendit Anaxagoras, étudia ſous Archélaüs, qui le chérit, apprit la muſique de Damon, ſe forma à l'art oratoire auprès du ſophiſte Prodicus, à la poéſie ſur les conſeils d'Evenus, à la géométrie avec Théodore, & ſe perfectionna par le commerce de Diotime & d'Aſpaſie, deux femmes dont le mérite s'eſt fait diſtinguer chez la nation du monde ancien la plus polie, dans ſon ſiecle le plus célebre & le plus éclairé, & au milieu des hommes du premier génie. Il ne voyagea point.

Il ne crut point que ſa profeſſion de philoſophe le diſpenſât des devoirs périlleux du citoyen. Il quitta ſes amis, ſa ſolitude, ſes livres, pour prendre les armes, & il ſervit pendant trois ans dans la guerre cruelle d'Athènes & de Lacédémone; il aſſiſta au ſiége de Potidée à côté d'Alcibiade, où perſonne, au jugement de celui-ci, ne ſe montra ni plus patient dans la fatigue, la ſoif & la faim, ni plus ſerein. Il marchoit les piés nuds ſur la glace; il ſe précipita au milieu des ennemis, & couvrit la retraite d'Alcibiade, qui avoit été bleſſé, & qui ſeroit mort dans la mêlée. Il ne ſe contenta pas de ſauver la vie à ſon ami; après l'action, il lui fit adjuger le prix de bravoure, qui lui avoit été décerné. Il lui arriva pluſieurs fois dans cette campagne de paſſer deux jours entiers de ſuite immobile à ſon poſte, & abſorbé dans la méditation. Les Athéniens furent malheureux au ſiége de Delium: Xénophon renverſé de ſon cheval y auroit perdu la vie, ſi Socrate, qui combattoit à pié, ne l'eût pris ſur ſes épaules, & ne l'eût porté hors de l'atteinte de l'ennemi. Il marcha ſous ce fardeau non comme un homme qui fuit, mais comme un homme qui compte ſes pas & qui meſure le terrein. Il avoit le viſage tourné à l'ennemi, & on lui remarquoit tant d'intrépidité, qu'on n'oſa ni l'attaquer ni le ſuivre. Averti par ſon démon, ou le preſſentiment ſecret de ſa prudence, il délivra dans une autre circonſtance Alcibiade & Lochès d'un danger dont les ſuites devinrent funeſtes à pluſieurs. Il ne ſe comporta pas avec moins d'honneur au ſiége d'Amphipolis.

La corruption avoit gagné toutes les parties de l'adminiſtration des affaires publiques; les Athéniens gémiſſoient ſous la tyrannie; Socrate ne voyoit à entrer dans la magiſtrature que des périls à courir, ſans aucun bien à faire: mais il fallut ſacrifier ſa répugnance au vœu de ſa tribu, & paroître au ſénat. Il étoit alors d'un âge aſſez avancé; il porta dans ce nouvel état ſa juſtice & ſa fermeté accoutumées. Les tyrans ne lui en impoſerent point; il ne ceſſa de leur reprocher leurs vexations & leurs crimes; il brava leur puiſſance: falloit-il ſouſcrire au jugement de quelque innocent qu'ils avoient condamné, il diſoit *je ne ſais pas écrire*.

Il ne fut pas moins admirable dans ſa vie privée; jamais homme ne fut né plus

ſobre ni plus chaſte : ni les chaleurs de l'été, ni les froids rigoureux de l'hiver, ne ſuſpendirent ſes exercices. Il n'agiſſoit point ſans avoir invoqué le ciel. Il ne nuiſit pas même à ſes ennemis. On le trouva toujours prêt à ſervir. Il ne s'en tenoit pas au bien, il ſe propoſoit le mieux en tout. Perſonne n'eut le jugement des circonſtances & des choſes plus ſûr & plus ſain. Il n'y avoit rien dans ſa conduite dont il ne pût & ne ſe complût à rendre raiſon. Il avoit l'œil ouvert ſur ſes amis ; il les reprenoit parce qu'ils lui étoient chers ; il les encourageoit à la vertu par ſon exemple, par ſes diſcours ; & il fut pendant toute ſa vie le modele d'un homme très-accompli & très-heureux. Si l'emploi de ſes momens nous étoit plus connu, peut-être nous démontreroit-il mieux qu'aucun raiſonnement, que pour notre bonheur dans ce monde, nous n'avons rien de mieux à faire que de pratiquer la vertu ; theſe importante qui comprend toute la morale, & qui n'a point encore été prouvée.

Pour réparer les ravages que la peſte avoit faits, les Athéniens permirent aux citoyens de prendre deux femmes ; il en joignit une ſeconde par commiſération pour ſa miſere, à celle qu'il s'étoit auparavant choiſie par inclination. L'une étoit fille d'Ariſtide, & s'appelloit Mirtus, & l'autre étoit née d'un citoyen obſcur, & s'appelloit Xantippe. Les humeurs capricieuſes de celle-ci donnerent un long exercice à la philoſophie de ſon époux. Quand je la pris, diſoit Socrate à Antiſthene, je connus qu'il n'y auroit perſonne avec qui je ne puſſe vivre ſi je pouvois la ſupporter ; je voulois avoir dans ma maiſon quelqu'un qui me rappellât ſans ceſſe l'indulgence que je dois à tous les hommes, & que j'en attends pour moi. Et à Lamprocle ſon fils : Vous vous plaignez de votre mere ! & elle vous a conçu, porté dans ſon ſein, alaité, ſoigné, nourri, inſtruit, élevé ? A combien de périls ne l'avez-vous pas expoſée ? combien de chagrins, de ſoucis, de ſoins, de travail, de peines ne lui avez-vous pas coûté ? ... Il eſt vrai, elle a fait & ſouffert & plus peut-être encore que vous ne dites ; mais elle eſt ſi dure, ſi féroce ... Lequel des deux, mon fils, vous paroît le plus difficile à ſupporter, ou de la férocité d'une bête, ou de la férocité d'une mere ? ... Celle d'une mere .... D'une mere ! la vôtre vous a-t-elle frappé, mordu, déchiré ? en avez-vous rien éprouvé de ce que les bêtes féroces font aſſez communément aux hommes ? ... Non ; mais elle tient des propos qu'on ne digéreroit de perſonne, y allât-il de la vie ... J'en conviens ; mais êtes-vous en reſte avec elle ? & y a-t-il quelqu'un au monde qui vous eût pardonné les mauvais diſcours que vous avez tenus, les actions mauvaiſes, ridicules ou folles que vous avez commiſes, & tout ce qu'il a fallu qu'elle endurât de vous la nuit, le jour, à chaque inſtant depuis que vous êtes né, juſqu'à l'âge que vous avez ? Qui eſt-ce qui vous eût ſoigné dans vos infirmités comme elle ? Qui eſt-ce qui eût tremblé pour vos jours comme elle ? Il arrive à votre mere de parler mal ; mais elle ne met elle-même aucune valeur à ce qu'elle dit : dans ſa colere même vous avez ſon cœur : elle vous ſouhaite le bien. Mon fils, l'injuſtice eſt de votre côté. Croyez-vous qu'elle ne fût pas déſolée du moindre accident qui vous arriveroit ? ... Je le crois ... Qu'elle ne ſe réduiſît pas à la miſere pour vous en tirer ? ... Je le crois ... Qu'elle ne s'arrachât pas le pain de la bouche pour vous le donner ? ... Je le crois ... Qu'elle ne ſacrifiât pas ſa vie pour la vôtre ? .. Je le crois ... Que c'eſt pour vous & non pour elle qu'elle s'adreſſe ſans ceſſe aux dieux ? ... Que c'eſt pour moi ... Et vous la trouvez dure, féroce, & vous vous en plaignez. Ah, mon fils, ce n'eſt pas votre mere qui eſt mauvaiſe, c'eſt vous ! je vous le répete, l'injuſtice eſt de votre côté ... Quel homme ! quel citoyen ! quel magiſtrat ! quel époux ! quel pere ! Moins Xantippe méritoit cet apologue, plus il faut admirer Socrate. Ah, Socrate, je te reſſemble peu ; mais du moins tu me fais pleurer d'admiration & de joie !

Socrate ne ſe croyoit point ſur la terre pour lui ſeul & pour les ſiens ; il vouloit être utile à tous, s'il le pouvoit, mais

ſur-tout aux jeunes gens, en qui il eſpéroit trouver moins d'obſtacles au bien. Il leur ôtoit leurs préjugés. Il leur faiſoit aimer la vérité. Il leur inſpiroit le goût de la vertu. Il fréquentoit les lieux de leurs amuſemens. Il alloit les chercher. On le voyoit ſans ceſſe au milieu d'eux, dans les rues, dans les places publiques, dans les jardins, aux bains, aux gymnaſes, à la promenade. Il parloit devant tout le monde; s'approchoit & l'écoutoit qui vouloit. Il faiſoit un uſage étonnant de l'ironie & de l'induction; de l'ironie, qui dévoiloit ſans effort le ridicule des opinions; de l'induction, qui de queſtions éloignées en queſtions éloignées, vous conduiſoit imperceptiblement à l'aveu de la choſe même qu'on nioit. Ajoutez à cela le charme d'une élocution pure, ſimple, facile, enjouée; la fineſſe des idées, les graces, la légereté & la délicateſſe particuliere à ſa nation, une modeſtie ſurprenante, l'attention ſcrupuleuſe à ne point offenſer, à ne point avilir, à ne point humilier, à ne point contriſter. On ſe faiſoit honneur à tout moment de ſon eſprit. " J'imite ma mere, diſoit-il, elle n'étoit pas féconde; mais elle avoit l'art de ſoulager les femmes fécondes, & d'amener à la lumiere le fruit qu'elles renfermoient dans leurs ſeins ».

Les ſophiſtes n'eurent point un fléau plus redoutable. Ses jeunes auditeurs ſe firent inſenſiblement à ſa méthode, & bientôt ils exercerent le talent de l'ironie & de l'induction d'une maniere très-incommode pour les faux orateurs, les mauvais poëtes, les prétendus philoſophes, les grands injuſtes & orgueilleux. Il n'y eut aucune ſorte de folie épargnée, ni celles des prêtres, ni celles des artiſtes, ni celles des magiſtrats. La chaleur d'une jeuneſſe enthouſiaſte & folâtre ſuſcita des haines de tous côtés, à celui qui l'inſtruiſoit. Ces haines s'accrurent & ſe multiplierent. Socrate les mépriſa; peu inquiet d'être haï, joué, calomnié, pourvu qu'il fût innocent. Cependant il en devint la victime. Sa philoſophie n'étoit pas une affaire d'oſtentation & de parade, mais de courage & de pratique. Apollon diſoit de lui: " Sophocle eſt ſage, Euripide eſt plus ſage que Sophocle; mais Socrate eſt le plus ſage de tous les hommes,,. Les ſophiſtes ſe vantoient de ſavoir tout; Socrate, de ne ſavoir qu'une choſe, c'eſt qu'il ne ſavoit rien. Il ſe ménageoit ainſi l'avantage de les interroger, de les embarraſſer & de les confondre de la maniere la plus ſûre & la plus honteuſe pour eux. D'ailleurs cet homme d'une prudence & d'une expérience conſommée, qui avoit tant écouté, tant lu, tant médité, s'étoit aiſément apperçu que la vérité eſt comme un fil qui part d'une extrémité des ténebres & ſe perd de l'autre dans les ténebres; & que dans toute queſtion, la lumiere s'accroît par degrés juſqu'à un certain terme placé ſur la longueur du fil délié, au-delà duquel elle s'affoiblit peu à peu & s'éteint. Le philoſophe eſt celui qui ſait s'arrêter juſte; le ſophiſte imprudent marche toujours, & s'égare lui-même & les autres: toute ſa dialectique ſe réſout en incertitudes. C'eſt une leçon que Socrate donnoit ſans ceſſe aux ſophiſtes de ſon temps, & dont ils ne profiterent point. Ils s'éloignoient de lui mécontens ſans ſavoir pourquoi. Ils n'avoient qu'à revenir ſur la queſtion qu'ils avoient agitée avec lui, & ils ſe ſeroient apperçus qu'ils s'étoient laiſſés entraîner au-delà du point indiviſible & lumineux, terme de notre foible raiſon.

On l'accuſa d'impiété; & il faut avouer que ſa religion n'étoit pas celle de ſon pays. Il mépriſa les dieux & les ſuperſtitions de la Grece. Il eut en pitié leurs myſteres. Il s'étoit élevé par la ſeule force de ſon génie à la connoiſſance de l'unité de la divinité, & il eut le courage de réveler cette dangereuſe vérité à ſes diſciples.

Après avoir placé ſon bonheur préſent & à venir dans la pratique de la vertu, & la pratique de la vertu dans l'obſervation des loix naturelles & politiques, rien ne fut capable de l'en écarter. Les événemens les plus fâcheux, loin d'étonner ſon courage, n'altérerent pas même ſa ſérénité. Il arracha au ſupplice les dix juges que les tyrans avoient condamnés. Il ne voulut point ſe ſauver de la priſon. Il apprit en ſouriant

l'arrêt de ſa mort. Sa vie eſt pleine de ces traits.

Il mépriſa les injures. Le mépris & le pardon de l'injure qui ſont des vertus du chrétien, ſont la vengeance du philoſophe. Il garda la tempérance la plus rigoureuſe, rapportant l'uſage des choſes que la nature nous a deſtinées à la conſervation & non à la volupté. Il diſoit que moins l'homme a de beſoins, plus ſa condition eſt voiſine de celle des dieux; il étoit pauvre, & jamais ſa femme ne put le déterminer à recevoir les préſens d'Alcibiade & des hommes puiſſans dont il étoit honoré. Il regardoit la juſtice comme la premiere des vertus. Sa bienfaiſance, ſemblable à celle de l'Etre ſuprême, étoit ſans exception. Il déteſtoit la flatterie. Il aimoit la beauté dans les hommes & dans les femmes, mais il n'en fut point l'eſclave: c'étoit un goût innocent & honnête, qu'Ariſtophane même, ce vil inſtrument de ſes ennemis, n'oſa pas lui reprocher. Que penſerons-nous de la facilité & de la complaiſance avec laquelle quelques hommes parmi les anciens & parmi les modernes ont reçu & répété contre la pureté de ſes mœurs? une calomnie que nous rougirions de nommer; c'eſt qu'eux-mêmes étoient envieux ou corrompus. Serons-nous étonnés qu'il y ait eu de ces ames infernales? Peut-être, ſi nous ignorions ce qu'un intérêt violent & ſecret inſpire, *voyez* ce que nous dirons de ſon démon à l'*article* THÉOSOPHE.

Socrate ne tint point école, & n'écrivit point. Nous ne ſavons de ſa doctrine que ce que ſes diſciples nous en ont tranſmis. C'eſt dans ces ſources que nous avons puiſé.

Sentimens de Socrate ſur la divinité. Il diſoit:

Si Dieu a dérobé ſa nature à notre entendement, il a manifeſté ſon exiſtence, ſa ſageſſe, ſa puiſſance & ſa bonté dans ſes ouvrages.

Il eſt l'auteur du monde, & le monde eſt la complexion de tout ce qu'il y a de bon & de beau.

Si nous ſentions toute l'harmonie qui regne dans l'univers, nous ne pourrions jamais regarder le haſard comme la cauſe de tant d'effets enchaînés partout, ſelon les loix de la ſageſſe la plus ſurprenante, & pour la plus grande utilité poſſible. Si une intelligence ſuprême n'a pas concouru à la diſpoſition, à la propagation & à la conſervation générale des êtres, & n'y veille pas ſans ceſſe, comment arrive-t-il qu'aucun déſordre ne s'introduit dans une machine auſſi compoſée, auſſi vaſte?

Dieu préſide à tout: il voit tout en un inſtant; notre penſée que s'élance d'un vol inſtantané de la terre aux cieux; notre œil qui n'a qu'à s'ouvrir pour appercevoir les corps placés à la plus grande diſtance, ne ſont que de foibles images de la célérité de ſon entendement.

D'un ſeul acte il eſt préſent à tout.

Les loix ne ſont point des hommes, mais de Dieu. C'eſt lui proprement qui en condamne les infracteurs, par la voix des juges qui ne ſont que ſes organes.

Sentimens de Socrate ſur les eſprits. Ce philoſophe rempliſſoit l'intervalle de l'homme à Dieu d'intelligences moyennes qu'il regardoit comme les génies tutélaires des nations: il permettoit qu'on les honorât: il les regardoit comme les auteurs de la divination.

Sentimens de Socrate ſur l'ame. Il la croyoit préexiſtante au corps, & douée de la connoiſſance des idées éternelles. Cette connoiſſance qui s'aſſoupiſſoit en elle par ſon union avec le corps, ſe réveilloit avec le temps, & l'uſage de la raiſon & des ſens. Apprendre, c'étoit ſe reſſouvenir; mourir, c'étoit retourner à ſon premier état de félicité pour les bons, de châtiment pour les méchans.

Principes de la Philoſophie morale de Socrate. Il diſoit:

Il n'y a qu'un bien, c'eſt la ſcience; qu'un mal, c'eſt l'ignorance.

Les richeſſes & l'orgueil de la naiſſance ſont les ſources principales des maux.

La ſageſſe eſt la ſanté de l'ame.

Celui qui connoît le bien & qui fait le mal eſt un inſenſé.

Rien n'eſt plus utile & plus doux que la pratique de la vertu.

L'homme ſage ne croira point ſavoir ce qu'il ignore.

La

La juſtice & le bonheur ſont une même choſe.

Celui qui diſtingua le premier l'utile du juſte, fut un homme déteſtable.

La ſageſſe eſt la beauté de l'ame, le vice en eſt la laideur.

La beauté du corps annonce la beauté de l'ame.

Il en eſt d'une belle vie comme d'un beau tableau, il faut que toutes les parties en ſoient belles.

La vie heureuſe & tranquille eſt pour celui qui peut s'examiner ſans honte; rien ne le trouble, parce qu'il ne ſe reproche aucun crime.

Que l'homme s'étudie lui-même, & qu'il ſe connoiſſe.

Celui qui ſe connoît échappera à bien des maux, qui attendent celui qui s'ignore; il concevra d'abord qu'il ne ſait rien, & il cherchera à s'inſtruire.

Avoir bien commencé, ce n'eſt pas n'avoir rien fait; mais c'eſt avoir fait peu de choſe.

Il n'y a qu'une ſageſſe, la vertu eſt une.

La meilleure maniere d'honorer les dieux, c'eſt de faire ce qu'ils ordonnent.

Il faut demander aux dieux en général ce qui nous eſt bon; ſpécifier quelque choſe dans ſa priere, c'eſt prétendre à une connoiſſance qui leur eſt réſervée.

Il faut adorer les dieux de ſon pays, & régler ſon offrande ſur ſes facultés; les dieux regardent plus à la pureté de nos cœurs, qu'à la richeſſe de nos ſacrifices.

Les loix ſont du ciel; ce qui eſt ſelon la loi, eſt juſte ſur la terre, & légitimé dans le ciel.

Ce qui prouve l'origine céleſte des loix, telles que d'adorer les dieux, d'honorer ſes parens, d'aimer ſon bienfaicteur, c'eſt que le châtiment eſt néceſſairement attaché à leur infraction; cette liaiſon néceſſaire de la loi, avec la peine de l'infraction, ne peut être de l'homme.

Il faut avoir pour un pere trop ſévere, la même obéiſſance qu'on a pour une loi trop dure.

L'atrocité de l'ingratitude eſt proportionnée à l'importance du bienfait; nous devons à nos parens le plus important des biens.

L'enfant ingrat n'obtiendra ni la faveur du ciel, ni l'eſtime des hommes; quel retour attendrai-je, moi, étranger, de celui qui manque aux perſonnes à qui il doit le plus?

Celui qui vend aux autres ſa ſageſſe pour de l'argent, ſe proſtitue comme celui qui vend ſa beauté.

Les richeſſes ſont entre les mains de l'homme, ſans la raiſon, comme ſous lui un cheval fougueux, ſans frein.

Les richeſſes de l'avare reſſemblent à la lumiere du ſoleil, qui ne recrée perſonne après ſon coucher.

J'appelle avare celui qui amaſſe des richeſſes par des moyens vils, & qui ne veut point d'indigens pour amis.

La richeſſe du prodigue ne ſert qu'aux adulateurs & aux proſtitués.

Il n'y a point de fonds qui rende autant qu'un ami ſincere & vertueux.

Il n'y a point d'amitié vraie, entre un méchant & un méchant, ni entre un méchant & un bon.

On obtiendra l'amitié d'un homme, en cultivant en ſoi les qualités qu'il eſtime en lui.

Il n'y a point de vertus qui ne puiſſe ſe perfectionner & s'accroître, par la réflexion & l'habitude.

Ce n'eſt ni la richeſſe, ni la naiſſance, ni les dignités, ni les titres, qui ſont la bonté de l'homme; elle eſt dans ſes mains.

L'incendie s'accroît par le vent, & l'amour par le commerce.

L'arrogance conſiſte à tout dire, & à ne vouloir rien entendre.

Il faut ſe familiariſer avec la peine, afin de la recevoir quand elle viendra, comme ſi on l'avoit attendue.

Il ne faut point redouter la mort, c'eſt un aſſoupiſſement ou un voyage.

S'il ne reſte rien de nous après la mort, c'eſt plutôt encore un avantage, qu'un inconvénient.

Il vaut mieux mourir honorablement, que vivre déshonoré.

Il faut ſe ſouſtraire à l'incontinence, par la fuite.

Plus on eſt ſobre, plus on approche de la condition des dieux, qui n'ont beſoin de rien.

Il ne faut pas négliger la ſanté du corps, celle de l'ame en dépend trop.

La tranquillité eſt le plus grand des biens.

Rien de trop: c'eſt l'éloge d'un jeune homme.

Les hommes vivent pour manger, les bons mangent pour vivre.

Etre ſage dans la haute proſpérité, c'eſt ſavoir marcher ſur la glace.

Le moyen le plus ſûr d'être conſidéré, c'eſt de ne pas affecter de ſe montrer auſſi bon que l'on eſt.

Si vous êtes un homme de bien, on aura autant de confiance en votre parole, qu'au ſerment.

Tournez le dos au calomniateur & au médiſant, c'eſt quelque perverſité qui le fait agir ou parler.

Principes de Socrate, ſur la prudence domeſtique. Il diſoit:

Celui qui ſaura gouverner ſa maiſon, tirera parti de tout, même de ſes ennemis.

Méfiez-vous de l'indolence, de la pareſſe, de la négligence; évitez le luxe; regardez l'agriculture comme la reſſource la plus importante.

Il eſt des occupations ſordides auxquelles il faut ſe refuſer, elles aviliſſent l'ame.

Il ne faut pas laiſſer ignorer à ſa femme ce qu'il lui importe de ſavoir, pour votre bonheur & pour le ſien.

Tout doit être commun entre les époux.

L'homme veillera aux choſes du dehors, la femme à celles du dedans.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que la nature a attaché plus fortement les meres aux enfans, que les peres.

Principes de la prudence politique de Socrate. Les vrais ſouverains, ce ne ſont point ceux qui ont le ſceptre en main, ſoit qu'ils le tiennent ou de la naiſſance, ou du haſard, ou de la violence, ou du conſentement des peuples; mais ceux qui ſavent commander.

Le monarque eſt celui qui commande à ceux qui ſe ſont ſoumis librement à ſon obéiſſance; le tyran, celui qui contraint d'obéir: l'un fait exécuter la loi, l'autre, ſa volonté.

Le bon citoyen contribuera autant qu'il eſt en lui, à rendre la république floriſſante pendant la paix, & victorieuſe pendant la guerre; il invitera le peuple à la concorde, s'il ſe ſouleve; député chez un ennemi, il tentera toutes les voies honnêtes de conciliation.

La loi n'a point été faite pour les bons.

La ville la mieux gardée, eſt celle qui renferme le plus d'honnêtes gens: la mieux policée, celle où les magiſtrats agiſſent de concert: celle qu'il faut préférer à toutes, où la vertu a des récompenſes aſſurées.

Habitez celle où vous n'obéirez qu'aux loix.

Ce ſeroit ici le lieu de parler des accuſations qu'on intenta contre lui, de ſon apologie, & de ſa mort; mais ces choſes ſont écrites en tant d'endroits. Qui eſt-ce qui ignore qu'il fut le martyr de l'unité de Dieu?

Après la mort de Socrate, ſes diſciples ſe jetterent ſur ſa robe & la déchirerent. Je veux dire qu'ils ſe livrerent à différentes parties de la philoſophie, & qu'ils fonderent une multitude de ſectes diverſes, oppoſées les unes aux autres, qu'il faut regarder comme autant de familles diviſées, quoiqu'elles avouaſſent toutes la même ſouche.

Les uns s'étoient approchés de Socrate, pour ſe diſpoſer par la connoiſſance de la vérité, l'étude des mœurs, l'amour de la vertu, à remplir dignement les premiers emplois de la république auxquels ils étoient deſtinés: tel fut Xénophon.

D'autres, parmi leſquels on peut nommer Criton, lui avoient confié l'éducation de leurs enfans.

Il y en eut qui ne vinrent l'entendre que dans le deſſein de ſe rendre meilleurs; c'eſt ce qui arriva à Diodore, à Euthydème, à Euthere, à Ariſtarque.

Critias & Alcibiade lui furent attachés d'amitié. Il enſeigna l'art oratoire à Lyſias. Il forma les poëtes Evénus & Euripide. On croit même qu'il concourut avec ce dernier dans la compoſition des tragédies qui portent ſon nom.

Son diſciple Ariſtippe fonda la ſecte cyrénaïque, Phédon l'éliaque, Euclide la mégarique, Platon l'académique, Anthiſtène la cynique.

Xénophon, Eſchine, Criton, Simon & Cebès, ſe contenterent de l'honneur de l'avoir eu pour maître.

Xénophon naquit dans la quatre-vingt-deuxieme olympiade. Socrate l'ayant rencontré dans une rue, comme il paſſoit, mis ſon bâton en travers, l'arrêta, & lui demanda où ſe vendoient les choſes néceſſaires à la vie. La beauté de Xénophon l'avoit frappé. Ce jeune homme fit à ſa queſtion une réponſe ſérieuſe, ſelon ſon caractere. Socrate l'interrogeant une ſeconde fois, lui demanda s'il ne ſauroit point où les hommes apprenoient à devenir bons. Xénophon déclarant ſon embarras par ſon ſilence & ſon maintien, Socrate lui dit: ſuivez-moi, & vous le ſaurez. Ce fut ainſi que Xénophon devint ſon diſciple. Ce n'eſt pas ici le lieu d'écrire l'hiſtoire de Xénophon. Nous avons de lui la cyropédie, une apologie de Socrate, quatre livres des dits & des faits mémorables de ce philoſophe, un banquet, un livre de l'économie, un dialogue ſur la tyrannie, l'éloge d'Agéſilas & la comparaiſon des républiques d'Athènes & de Lacédémone, ouvrages écrits avec une grande douceur de ſtyle, de la vérité, de la gravité & de la ſimplicité.

La maniere dont Eſchine s'offrit à Socrate eſt d'une naïveté charmante. Il étoit pauvre: je n'ai rien, dit-il au philoſophe dont il venoit prendre les leçons, qui ſoit digne de vous être offert; & c'eſt-là ce qui me fait ſentir ma pauvreté. Je n'ai que moi: voyez ſi vous me voulez. Quels que ſoient les préſens que les autres vous aient faits, ils ont retenu par-devers eux plus qu'ils ne vous ont donné. Quant au mien, vous ne l'aurez pas plutôt accepté qu'il ne me reſtera plus rien. Vous m'offrez beaucoup, lui répondit Socrate, à moins que vous ne vous eſtimiez peu.

Mais venez, je vous accepte. Je tâcherai que vous vous eſtimiez davantage, & de vous rendre à vous-même meilleur que je ne vous aurai reçu. Socrate n'eut point d'auditeur plus aſſidu ni de diſciple plus zélé. Son ſort le conduiſit à la cour de Denys le tyran, qui en fit d'abord peu de cas. Son indigence fut une tache qui le ſuivit par-tout. Il écrivit quelques dialogues à la maniere de Socrate. Cet ouvrage arrêta les yeux ſur lui. Platon & Ariſtippe rougirent du mépris qu'ils avoient affecté pour cet homme. Ils le recommanderent à Denys, qui le traita mieux. Il revint dans Athènes, où il trouva deux écoles floriſſantes établies. Platon enſeignoit dans l'une, Ariſtippe dans l'autre. Il n'oſa pas ſe montrer publiquement au milieu de ces deux philoſophes. Il s'en tint à donner des leçons particulieres. Lorſqu'il ſe fut aſſuré du pain, par cette reſſource, il ſe livra au barreau, où il eut du ſuccès. Ménedeme lui reprochoit de s'être approprié des dialogues que Socrate avoit écrits, & que Xantippe lui avoit confiés. Ce reproche fait beaucoup d'honneur à Eſchine. Il avoit bien ſinguliérement ſaiſi le caractere de ſon maître, puiſque Ménedeme & Ariſtippe s'y trompoient. On remarque en effet, dans les dialogues qui nous reſtent d'Eſchine, la ſimplicité, l'expreſſion, les maximes, les comparaiſons & toute la morale de Socrate.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit de Criton, ſinon qu'il ne quitta point Socrate pendant le temps de ſa priſon; qu'il veilla à ce que les choſes néceſſaires ne lui manquaſſent pas; que Socrate offenſé de l'abus qu'on faiſoit de la facilité de ſon caractere pour le tourmenter, lui conſeilla de chercher quelque homme turbulent, méchant, violent, qui fît tête à ſes ennemis, & que ce conſeil lui réuſſit.

Simon étoit un corroyeur dont Socrate fréquentoit quelquefois la maiſon. Là, comme par-tout ailleurs, il parloit des vices, des vertus, du bon, du beau, du décent, de l'honnête, & le corroyeur l'écoutoit; & le ſoir, lorſqu'il avoit quitté ſon ouvrage, il jettoit ſur le papier les principales choſes qu'il avoit entendues. Periclès fit cas de cet homme, il chercha à ſe l'attacher par les promeſſes les plus flatteuſes; mais Simon lui répondit qu'il ne vendoit point ſa liberté.

Cebès écrivit trois dialogues, dont il ne nous reſte que le dernier, connu ſous le nom du *tableau*. C'eſt un petit roman ſur les goûts, les penchans, les préjugés, les mœurs des hommes, compoſé d'après une peinture qu'on voyoit dans le temple de Saturne. On y ſuppoſe les principes ſuivans.

Les ames ont préexiſté aux corps. Un ſort heureux ou malheuteux les attend.

Elles ont un démon qui les inſpire, dont la voix ſe fait entendre à elles, & qui les avertit de ce qu'elles ont à faire & à éviter.

Elles apportent avec elles un penchant inné à l'impoſture, à l'erreur, à l'ignorance & au vice.

Ce penchant n'a pas la même force en toutes.

Il promet à tous les hommes le bonheur; mais il les trompe & les perd. Il y a une condition vraie, & une condition fauſſe.

La poéſie, l'art oratoire, la muſique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie & l'aſtrologie, ſont de l'érudition fauſſe.

La connoiſſance des devoirs & la pratique des vertus, ſont la ſeule érudition vraie.

C'eſt par l'érudition vraie que nous échappons dans ce monde à la peine, & que nous nous préparons la félicité dans l'autre vie.

Cette félicité n'arrivera qu'à ceux qui auront bien vécu, ou qui auront expié leurs fautes.

C'eſt de ce ſéjour de délices qu'ils contempleront la folie & la miſere des hommes. Mais ce ſpectacle ne troublera point leur jouiſſance. Ils ne peuvent plus ſouffrir.

Les méchans, au ſortir de cette vie, trouveront le déſeſpoir. Ils en ſeront ſaiſis, & ils erreront; jouets continuels des paſſions auxquelles ils ſe ſeront livrés.

Ce n'eſt point la richeſſe, mais l'érudition vraie qui rend l'homme heureux.

Il ne faut ni ſe fier à la fortune, ni trop eſtimer ſes préſens.

Celui qui croit ſavoir ce qu'il ignore, eſt dans une erreur qui l'empêche de s'inſtruire.

On met encore du nombre des diſciples de Socrate, Timon le Miſantrope. Cet homme crut qu'il fuyoit la ſociété de ſes ſemblables, parce qu'ils étoient méchans; il ſe trompoit, c'eſt que lui-même n'étoit pas bon. Je n'en veux pas d'autre preuve, que la joie cruelle que lui cauſerent les applaudiſſemens que les Athéniens prodiguoient à Alcibiade; & la raiſon qu'il en donna, le preſſentiment du mal que ce jeune homme leur feroit un jour. Je ne hais pas les hommes, diſoit-il, mais les bêtes féroces qui portent ce nom; & qu'étois-tu toi-même, entre ces bêtes féroces, ſinon la plus intraitable de toutes? Quel jugement porter de celui qui ſe ſauve d'une ville, où Socrate vivoit, & où il y avoit une foule de gens de bien; ſinon qu'il étoit plus frappé de la laideur du vice, que touché des charmes de la vertu? Ce caractere eſt mauvais. Quel ſpectacle plus grand & plus doux que celui d'un homme juſte, grand, vertueux, au-deſſus de toutes les terreurs & de toutes les ſéductions! Les dieux s'inclinent du haut de leur demeure bienheureuſe, pour le voir marcher ſur la terre; & le triſte & mélancolique Timon détourne ſes regards farouches, lui tourne le dos, & va, le cœur rempli d'orgueil, d'envie & de fiel, s'enfoncer dans une forêt.

SOCZOVA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la partie occidentale de la Moldavie, ſur la Moldawa, entre Jaſſy & Newmack. *Long.* 44, 48; *latit.* 47, 12. (*D. J.*)

SODA, ſ. m. (*Gram. & Médec.*) c'eſt ainſi que quelques auteurs appellent un ſentiment de chaleur & d'éroſion à la gorge, cauſé par des vapeurs âcres qui s'élevent de l'eſtomac, & qui ſont produites par la fermentation des matieres excrémenteuſes. Les bilieux & les mélancoliques ſont ſujets au *ſoda*.

SODER-HAMPT *ou* SOEDER-HAMN, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *port du ſud*; nouvelle petite ville de Suede dans l'Helſingie, ſur la côte du golfe de Bothnie aſſez près, & au nord de l'embouchure du Linſna. On y fait des armes à feu. Les bourgeois les vendent aux habitans de la Bothnie, & ceux-ci aux Lapons qui viennent en acheter. Ils tirent auſſi de cette ville de la poudre, des bales & du plomb en maſſe. (*D. J.*)

SODER-TELGE *ou* SODER-TALGE, *ou ſimplement* TELGE, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Sudermanie, à l'embouchure d'un des canaux par où le lac Maler communique avec la mer Baltique, & à quatre milles au ſud-oueſt de Stockholm. *Longit.* 37, 12; *lat.* 59, 21. (*D. J.*)

SODOME, (*Géog. anc. & ſacrée.*) ville capitale de la Pentapole; elle fut conſumée, dit l'Ecriture, par le feu du ciel, avec trois autres villes voiſines, Gomorre, Zeboïm & Adama, qui toutes étoient plongées dans le crime. Les prophêtes parlent ſouvent de la ruine de *Sodome* & de Gomorre, & par-tout ils mar-

quent que ce ſeront des lieux déſerts, arides, inhabités, couverts d'épines ; en un mot, une terre de ſel, où l'on ne pourra planter ni ſemer : *ſiccitas ſpinarum, & acervi ſalis, & deſertum uſque in æternum. Deut. xxix, 22.* Sophon. *2, ix.* Amoſ. *iv, 11.*

Strabon, *liv. XV*, parle auſſi des ruines de *Sodome* & de ſon circuit de 60 ſtades, qu'on voyoit au bord de la mer Morte ; cependant l'on ne peut révoquer en doute, que la ville n'ait été rétablie dans la ſuite, ſoit au même endroit où elle étoit autrefois, ſur le bord méridional de la mer Morte, ſoit vis-à-vis de ce lieu-là. Les notices font mention expreſſe de *Sodome*, ville épiſcopale, ſituée entre Thamar & Engaddi. Etienne le géographe met auſſi Engaddi près de *Sodome*. On trouve dans les mêmes notices un Severe, évêque de *Sodome*, parmi ceux de l'Arabie, qui ſouſcrivirent au premier concile de Nicée. (*D. J.*)

SODOMIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) eſt le crime de ceux qui commettent des impuretés contraires même à l'ordre de la nature ; ce crime a pris ſon nom de la ville de Sodome, qui périt par le feu du ciel à cauſe de ce déſordre abominable qui y étoit familier.

La juſtice divine a prononcé la peine de mort contre ceux qui ſe ſouillent de ce crime, *morte moriatur ;* Lévitique, *ch. xx.*

La même peine eſt prononcée par l'antheritique, *ut non luxurientur.*

La loi *cum vir* au code de *adult.* veut que ceux qui ſont convaincus de ce crime ſoient brûlés vifs.

Cette peine a été adoptée dans notre juriſprudence : il y en a eu encore un exemple en exécution d'un arrêt du 5 juin 1750, contre deux particuliers qui furent brûlés vifs en place de Grève.

Les femmes, les mineurs, ſont punis comme les autres coupables.

Cependant quelques auteurs, tels que Menochius, prétendent que pour les mineurs, on doit adoucir la peine, ſurtout ſi le mineur eſt au-deſſous de l'âge de puberté.

Les eccléſiaſtiques, les religieux, devant l'exemple de la chaſteté, dont ils ont fait un vœu particulier, doivent être jugés avec la plus grande ſévérité, lorſqu'ils ſe trouvent coupables de ce crime ; le moindre ſoupçon ſuffit pour les faire deſtituer de toute fonction ou emploi qui ait rapport à l'éducation de la jeuneſſe. *Voyez* du Perray.

On comprend ſous le terme de *ſodomie*, cette eſpece de luxure que les Canoniſtes appellent *mollities*, & les Latins *maſtupratio*, qui eſt le crime que l'on commet ſur ſoi-même ; celui-ci lorſqu'il eſt découvert (ce qui eſt fort rare au for extérieur) eſt puni des galeres ou du banniſſement, ſelon que le ſcandale a été plus ou moins grand.

On punit auſſi de la même peine ceux qui apprennent à la jeuneſſe à commettre de telles impuretés ; ils ſubiſſent de plus l'expoſition au carcan avec un écriteau portant ces mots, *Corrupteur de la jeuneſſe. Voyez* les *novelles 77 & 141.* du Perray, *des moyens can. ch. viij.* Menochius, *de arbitr. caſ. 329. n. 5.* M. de Vouglans, en ſes *Inſtit. au Droit criminel, page 510.* (*A*)

Cette eſpece de *ſodomie* que l'on appelle maſturbation, compromet eſſentiellement la ſanté ; elle nuit toujours aux perſonnes foibles, dit Celſe, & elle affoiblit les forts : l'on ne peut lire, ſans un ſalutaire effroi, le tableau qu'Arétée nous a fait des maux que produit ou qu'occaſionne cette paſſion réprouvée par la politique comme par la nature. " Les jeunes gens, dit-il, prennent & l'air & les infirmités des vieillards ;

ils deviennent pâles, efféminés, engourdis, paresseux, lâches, stupides, & même imbécilles; leurs corps se courbent; leurs jambes ne peuvent plus les porter; ils ont un dégoût général; ils sont inhabiles à tout; plusieurs tombent dans la paralysie ». Galien a vu la même cause occasionner des maladies de cerveau & de nerfs: l'estomac se dérange, dit Aétius; tout le corps s'affoiblit; les yeux se cavent & le corps se dessèche. Sanctorius a remarqué que cette malheureuse habitude empêche l'insensible transpiration, dont la suppression a des suites si fâcheuses. Lemmius dans ses commentaires sur les passages de Celse déja cités, prétend que la masturbation produit des apoplexies, des léthargies, des épilepsies, des assoupissemens, des pertes de vue, & les gouttes les plus douloureuses.

La différence qui se trouve entre l'époux qui jouit de sa femme & les masturbateurs, est toute au désavantage de ces derniers. La joie qui tient à l'ame & qu'il faut bien distinguer de cette volupté purement corporelle que l'homme partage avec l'animal, cette joie, dis-je, aide les digestions, anime la circulation, favorise toutes les fonctions, rétablit les forces, les soutient; si elle se trouve réunie avec les plaisirs de l'amour, elle contribue à réparer ce qu'ils peuvent ôter de force. La beauté a des charmes qui dilatent notre cœur & qui en multiplient les esprits: il faut croire avec S. Chrysostome que *s'excitant contre les loix de la nature, le crime est beaucoup plus grand de ce côté-là que de l'autre.* Et peut-on douter que la nature n'ait attaché plus de joie aux plaisirs qui sont dans ses voies qu'à ceux qui y répugnent? Un coït modéré, selon Sanctorius, est utile, quand il est sollicité par la nature; lorsqu'il est sollicité par l'imagination, il affoiblit toutes les facultés de l'ame, & sur-tout la mémoire. Il est aisé d'expliquer pourquoi. La nature, dans l'état de santé, n'inspire de desirs que lorsque les vésicules séminales sont remplies d'une quantité de liqueur, qui a acquis un degré d'épaississement qui en rend la résorbtion plus difficile; & cela dénote que son évacuation n'affoiblira pas les corps sensiblement: mais telle est l'organisation des parties génitales, que leur action & les desirs qui la suivent sont mis en jeu non-seulement par la présence d'une humeur séminale surabondante, mais que l'imagination a aussi beaucoup d'influence sur ces parties; elle peut en s'occupant des desirs, les mettre dans cet état qui les produit; & le desir conduit à l'acte, qui est d'autant plus pernicieux qu'il étoit moins nécessaire. Il en est de l'organe de ce besoin comme de celui de tous les autres qui ne sont mis en jeu à propos, que lorsqu'ils le sont par la nature. La faim & la soif indiquent le besoin de prendre des alimens & de la boisson. Si l'on en prend plus que ces sensations n'en exigent, le surplus nuit au corps & l'affoiblit. Il en est ainsi des masturbateurs. Ils enlevent à la nature ce qui lui est nécessaire; & ce dont, par-là même, elle se gardoit bien de se défaire. Enfin, en conséquence de cette loi de l'économie animale, que les humeurs se portent là où il y a irritation, il se fait au bout d'un certain temps un afflux continuel d'humeurs sur ces parties.

La masturbation a un danger particulier pour les enfans avant le temps de puberté; elle nuit à l'accroissement de leur corps; ceux qui s'y sont livrés dans cet âge, traînent dans les langueurs une vieillesse précoce & sont ineptes aux différentes fonctions de la vie civile. Quels soins ne doivent point avoir les peres & les instituteurs pour prévenir des maux aussi funestes!

J'aurois pu parler en moraliste de cette espece de suicide, & faire voir quel est le crime de ceux qui anéantissent ainsi les générations futures; mais quand on connoît les hommes, on se persuade aisément qu'il est plus aisé de les détourner du vice par la crainte du mal présent que par la crainte des maux à venir. Puissent les yeux de la jeunesse

ſe deſſiller, les ſoins des peres redoubler pour prévenir ou arrêter une corruption auſſi funeſte! S'ils ne craignent pas le ſort d'Onan que le Seigneur frappa de mort à cauſe de ce crime « *quod rem deſtabilem fecerat* » (*Gen. xxxviij, x.*) qu'ils redoutent au moins les douleurs & les infirmités qui ſont la ſuite néceſſaire de cette pernicieuſe habitude.

Cet article eſt tiré de l'onaniſme de M. Tiſſot, *un des ouvrages les plus utiles qu'aient donné nos médecins modernes.*

SODORE, (*Géog. mod.*) autrefois ville d'Ecoſſe, aujourd'hui village dans la petite iſle d'Iona, une des Weeſternes. L'évêque de Cerſes, ſuffragant de l'archevêque de Glaſcow, réſide encore dans un village. (*D. J.*)

SOE, ÎLE, *ou* SOA, (*Géogr. mod.*) c'eſt une des plus petites iſles Hébrides de l'occident d'Ecoſſe, & voiſine de celle de Kildan ; elle abonde en pâturages & en oiſeaux de mer, qui viennent y pondre leurs œufs. (*D. J.*)

SOEN, SOUN *ou* TSSONN, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à la Chine, aux principaux & aux plus ordinaires vaiſſeaux marchands ou de guerre. Ces bâtimens ſont larges en arriere, & diminuent inſenſiblement de largeur juſqu'à la proue. Ils n'ont point de quilles, & ſont plats par-deſſous ; ils ont une préceinte ſeule de chaque côté, deux mâts ſans hunes, avec deux gros cordages, qui ſont comme deux étais ; l'un à l'avant, l'autre à l'arriere. Leurs voiles ſont d'écorces de roſeaux, ſi bien entrelacées enſemble avec des feuilles de bambouc, que le moindre vent ne ſauroit paſſer à-travers ; elles ſont attachées à une épavre vers le haut du mât, qui les traverſe pour les ſoutenir, & on les hiſſe par le moyen d'une poulie qui eſt attachée au haut de chaque mât. Au lieu d'écoutes & de bras, il y a divers petits cordages qui ſont amarrés à un plus gros, & qui en font l'office.

Il y a dans le fond de cale pluſieurs chambres qui n'ont point de communication ; des citernes pour conſerver l'eau ; des galeries des deux côtés ; un pont fixe courant devant-arriere, & un pié au-deſſus ; un pont volant de planches, qui s'ôte & ſe remet, & ſur lequel on ſe promene. La chambre du capitaine s'éleve à la hauteur d'un homme, au-deſſus du pont volant ; & le château commence un peu plus bas que le pont fixe, & s'éleve bien haut au-deſſus des deux ponts. Le deſſus de ce château eſt une eſpece de demi-pont, où les premiers officiers ſe tiennent, & autour duquel ſont ſuſpendus leurs boucliers & leurs rondaches ; les piques ſont rangées autour du vaiſſeau & paroiſſent en-dehors.

Sur le grand mât s'éleve une girouette ou pyramide, ſur laquelle on attache des pieces d'étoffes, friſées & peintes de figures groteſques ; & au-deſſous pend une queue, dont les poils ou fils ſervent à faire connoître d'où vient le vent. Le bâton de pavillon eſt à-peu-près comme le mât. Il y a une poulie vers le haut pour hiſſer & amener les pavillons qui ſont ſuſpendus de travers à ce mâtereau ; la gaule d'enſeigne eſt placée dans l'endroit où nous plaçons le mât d'artimon.

Le gouvernail ſe démonte aiſément, & on le retire à bord quand on veut ; enfin, les ancres ſont de bois ; elles n'ont ni jare, ni pattes, mais ſeulement en-bas deux longs morceaux de bois pointus, & malgré cela, elles enfoncent & tiennent auſſi-bien que les ancres de fer. Les plus grands *ſouns* de charge portent quatorze cent tonneaux : mais le port de ceux qu'on équipe en guerre, n'eſt que de deux cent tonneaux. Ils ont vingt à trente légeres pieces de canons, qui tournent ſur un pivot ; leur équipage eſt très-conſidérable, car un *ſoun* de dix canons porte deux cent hommes.

SOEST,

SOEST, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, au comté de la Marck, à quatre lieues au ſud-oueſt de Lipſtad. Elle paſſe pour une des plus grandes & des plus riches de la Weſtphalie ; elle a été impériale, & appartient préſentement au roi de Pruſſe. Ses habitans ſont en partie calviniſtes, en partie catholiques ; le pays de ſes environs eſt très-fertile. *Long.* 25, 48 ; *lat.* 51, 42.

Aſſelman, théologien modéré, naquit à *Soeſt*. Il a mis au jour un traité *de ferendis hæreticis, non auferendis.* Ce titre tient un peu du jeu de mots, mais l'ouvrage part d'un eſprit tolérant & raiſonnable.

Gropper (Jean) controverſiſte du ſeizieme ſiecle, naquit à *Soeſt* en 1501, & mourut à Rome en 1558, ayant refuſé trois ans auparavant le chapeau de cardinal. Son principal ouvrage eſt intitulé, *Inſtitutio fidei catholicæ.* Il avoit une idée ſi folle de la pureté, qu'ayant trouvé une ſervante qui faiſoit ſon lit, il la chaſſa, & fit jeter le lit par la fenêtre ; j'imagine que cette ſervante étoit huguenote. *(D. J.)*

SŒUR, ſ. f. *(Gram. & Juriſprud.)* eſt une perſonne du ſexe féminin qui eſt iſſue de mêmes pere & mere, ou de même pere ou de même mere qu'une autre perſonne, mâle ou femelle dont on parle ; car la qualité de *ſœur* peut être relative à deux *ſœurs*, ou à une *ſœur* & un frere.

La *ſœur germaine* eſt celle qui eſt iſſue de même pere & mere que ſon frere ou ſa *ſœur.* On appelle *ſœur conſanguine*, celle qui eſt iſſue de même pere ſeulement ; *ſœur utérine* eſt celle qui eſt née de même mere, mais non pas de même pere. *Voy.* FRERE. *(A)*

SŒUR, *(Critiq. ſacrée.)* ce mot dans le ſtyle des hébreux, outre l'acception qui lui eſt commune à toutes les langues, a celle de ſignifier une proche parente, ſoit couſine germaine ou niece. Dans l'évangile de S. Matth. *xiij*, 56, les *ſœurs* de Jeſus-Chriſt, ſont ſes couſines : ce mot ſe dit au figuré de la reſſemblance des inclinations des peuples & des villes, ainſi le prophete appelle Jéruſalem, *ſœur de Sodome & de Samarie*, parce qu'elle a imité leur idolâtrie, Ezéchiel, *xvj.* 46, il s'emploie pour un terme de careſſe ; vous avez bleſſé mon cœur, ma tendre *ſœur*, dit l'époux à l'épouſe, dans le *Cantiq.* 4, 9. Jeſus-Chriſt tient pour ſes plus proches parens, pour mere, *ſœurs* & freres, tous ceux qui ſuivront ſes préceptes ; c'eſt ſa bonté qui forme ces nœuds figuratifs. *(D. J.)*

SŒURS DE LA SAGESSE, *(Hiſt. eccléſ.)* Ce ſont des filles qui ſe ſont miſes enſemble pour exercer la charité envers les pauvres, auſſi prennent-elles le nom de *ſervantes des pauvres* ; elles doivent leur établiſſement au ſieur Grignon de Montfort, prêtre miſſionnaire apoſtolique, décédé en 1716, au bourg & paroiſſe de ſaint-Laurent-ſur-Sayvre, en bas Poitou ; il les aſſembla pour avoir ſoin gratis des pauvres & des petites écoles, dans les villes & villages où on les appelleroit ; leur habillement eſt fort ſimple, il eſt fait d'une groſſe étoffe griſe, & les coëffures d'une ſimple toile, elles ſont toujours en corps de juppe, & portent au devant d'elles, ſous la piece du corps, une croix de bois de la longueur d'un demi-pié ou environ, ſur laquelle il y a un Chriſt de cuivre jaune. Lorſqu'elles ſortent ou qu'elles vont à l'égliſe, elles ont une cappe d'étamine noire qui leur couvre tout le corps. Le ſieur de Montfort leur donna des regles & conſtitutions pour leur façon de vivre, de s'habiller, & pour leurs exercices ſpirituels ; elles ſont répandues en différens dioceſes, où on les a appellées *Nones* : elles ont formé des établiſſemens, elles gouvernent l'hôpital-général de la Rochelle, l'hôpital royal & militaire de l'iſle d'Oleron, & ont des établiſſemens dans pluſieurs villes, bourgs & paroiſſes de la Bretagne, Poitou, Saintonge & Aunis, où elles rempliſſent avec beaucoup de zele & de charité les emplois où leur ſupérieur les diſtribue ; leur maiſon de ſaint-Laurent-ſur-Sayvre eſt celle où ces filles font leur noviciat, elles y ont une ſupérieure générale qui eſt une d'entre elles, & à vie ; elles ſont toutes ſous les ordres & la conduite d'un prêtre, qui a ſuccédé au ſieur de Montfort dans le titre de ſupérieur des miſſionnaires de ces cantons là, & qui demeure auſſi à ſaint-Laurent-ſur-Sayvre. Ces filles n'ont encore pu juſqu'à préſent obtenir, ni bulles, ni lettres-patentes pour

leur établiſſement ; elles les ſollicitent, & ſi elles les obtiennent, elles feront dans l'égliſe un corps de religieuſes, ſi-non, on ne doit les regarder que comme des filles qui ſe ſont vouées au ſervice des pauvres, ſous la regle ou conſtitution du ſieur de Montfort.

SŒURS DE LA CHARITÉ DE MONTOIRE, (*Hiſt. eccléſ.*) ainſi nommées à cauſe de leur premier & principal établiſſement à Montoire, petite ville dans le bas Vandomois, dioceſe du Mans. Elles ont été établies il y a environ cent ans, par M. Morean, prêtre, curé de Montoire ; elles ſont répandues dans pluſieurs paroiſſes de différens diocèſes du royaume, où elles tiennent les écoles de charité pour les petites filles, viſitent & ſoulagent les pauvres malades chez eux ; elles ſuivent la regle de ſaint Auguſtin, font des vœux perpétuels, & n'obſervent point la clôture à cauſe de la viſite des malades ; elles ont des bulles du pape & des lettres-patentes du roi bien enregiſtrées pour la ſolidité de leur établiſſement. M. l'évêque du Mans eſt leur ſupérieur né, elles ont auſſi une ſupérieure générale qui fait ſa réſidence à Montoire, & dont l'élection ſe fait par ſcrutin tous les trois ans, ſous la direction de leur ſupérieur, ou d'un commiſſaire nommé de ſa part pour cette élection.

SOFA, ſ. m. (*terme de relation.*) eſpece d'eſtrade qui eſt d'uſage en Orient, & qui eſt élevée d'un demi-pié au deſſus du niveau de la chambre d'honneur, où l'on reçoit les perſonnes les plus remarquables. Chez les Turcs, tout le plancher eſt couvert d'un tapis de pié, & du côté des fenêtres, ils élevent une eſtrade, qu'ils appellent *ſofa*. Il y a ſur cette eſtrade de petits matelas, de deux à trois piés de large, couverts d'un petit tapis précieux. Les Turcs s'aſſéient ſur ce tapis comme les tailleurs qui travaillent en France, les jambes croiſées ; & ils s'appuient contre la muraille ſur de grands carreaux de velours, de ſatin, & d'autre étoffe convenable à la ſaiſon. Pour prendre leur repas, on étend ſur le tapis de l'eſtrade un cuir qui ſert de nappe ; on met ſur ce cuir une table de bois faite comme un plateau rond, & on la couvre de plats. *Duloir.* (*D. J.*)

SOFALA, *ou* ZOFALA, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Cafrerie, ſur la côte de la mer d'Ethiopie, vers le Zanquebar. M. Danville renferme ce royaume entre les états de Monomotapa au nord, la mer de Moſambique à l'orient, le royaume de Sabia au midi, & celui de Manica au couchant. La riviere de Tandanculo coule au nord de ce pays, & une autre riviere qu'on nomme *Sofala*, le traverſe d'orient en occident. Le roi de *Sofala* ſe nomme *Quiteve*. Ses ſujets ſont negres pour la plupart. Ils ne ſe couvrent que depuis la ceinture juſqu'aux genoux, d'une pagne de coton ; quelques-uns parlent arabe, & ſont mahométans ; les autres ne profeſſent aucune religion. Le pays ne manque pas d'éléphans, de lions & d'animaux ſauvages ; mais vers l'embouchure du Cuama, c'eſt un pays fertile, & aſſez peuplé. Il ſe trouve même de riches mines d'or à quelque diſtance de la capitale du royaume, qui porte le même nom de *Sofala*, & que pluſieurs ſavans prennent pour l'ophir de Salomon. Cette capitale eſt ſituée ſur le bord de la mer, un peu au nord de l'embouchure de la riviere *Sofala*. Les Portugais s'emparerent de cette ville vers 1508, & y bâtirent une forteresſe qui leur eſt d'une grande importance, pour leur aſſurer le commerce qu'ils font avec les Cafres. *Latit. mérid.* de cette forteresſe, 20, 30. (*D. J.*)

SOFFE, ou plutôt SOFIAH *ou* SOPHIE, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, capitale de la Bulgarie, que les Turcs appellent *Sifiah Vilajeti*, le pays de *Sofiah*, à cauſe de ſa capitale. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Bojana, dans une vaſte plaine, à 96 lieues de Conſtantinople. Elle eſt ſans murailles, au pié du mont Hæmus, & d'ailleurs auſſi mal bâtie que les autres villes de Turquie. L'air qu'on y reſpire eſt ſi mauvais, que ſans la réſidence du beglierbey, elle ne ſe maintiendroit pas telle qu'elle eſt aujourd'hui. Les Juifs y ont quelques ſynagogues, & y font du commerce, parce que c'eſt un grand paſſage pour aller de Conſtantinople en Hongrie.

L'on croit que *Soffe* eſt l'ancienne *Sardica*, rebâtie par Juſtinien. Les Bulgares,

venus des pays septentrionaux, ayant occupé la Mœsie, fatiguerent long-temps les empereurs grecs de ce côté-là, où la Mœsie confinoit à la Thrace; enfin, ayant été subjugués par les Grecs, la plupart se firent chrétiens, & la ville de *Sardique* ou *Sophie*, devint un archevêché, lequel a été disputé entre les papes & les patriarches de Constantinople, jusqu'à ce que le turc ait décidé leur querelle. *Long.* 41, 28; *latit.* 42, 30. (*D. J.*)

SOFI, s. m. (*Science étymolog.*) ce mot signifie proprement en arabe, un *homme vêtu de laine*; car *sof* ou *suf*, veut dire de la laine. C'est pourquoi on donne ce titre chez les mahométans, à celui qui vit retiré du monde, & qui, par une espece de profession religieuse, est grossiérement habillé. Ainsi *sofi* désigne un religieux mahométan, qui porte aussi le nom de *dervis* en turc & en persan, & que les Arabes appellent *fakir*. Shah-Ismaël, roi de Perse, est le premier qui prit de ses ancêtres le surnom de *sofi*; & de là vient que plusieurs de nos historiens & de nos voyageurs, donnent aux rois de Perse le nom de *sofi* ou de *grand-sohi*. (*D. J.*)

SOFITE *ou* SOFFITE, s. m. (*Menuis.*) nom général qu'on donne à tout plafond ou lambris de menuiserie, qu'on nomme *à l'antique*, fermé par des poutres croisées ou des corniches volantes, dont les compartimens, par renfoncemens quarrés, sont ornés de roses par compartimens, enrichis de sculpture, de peinture & de dorure, comme on en voit aux basiliques & au palais d'Italie. Dans l'ordre dorique, on orne ces *sofites* avec des gouttes au nombre de dix-huit, faites en formes de clochettes disposées en trois rangs, & mises au droit des gouttes, qui sont au bas des triglyphes.

On appelle aussi *sofite*, le dessous du plancher. Ce mot vient de l'Italien *sofito*, qui signifie *soupente*, *galetas*, *plancher de grenier*.

Sofite de corniche, *rond.* C'est un *sofite* contourné en rond d'arc, dont les naissances sont posées sur l'architrave, comme au temple de Mars, à la place des prêtres, à Rome. *Daviler.* (*D. J.*)

SOFROY, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, à cinq lieues de Fez, au pié d'une branche du grand Atlas, qui se nomme aussi *Sofroy*. Le chérif en est le maître. *Long.* 13, 57; *latit.* 33, 32. (*D. J.*)

SOFTAS, s. m. (*Hist. mod.*) parmi les turcs, ce sont certains religieux ou dervis qui sont bénéficiers rentés, & comme chanoines. Leur fonction est de venir à la fin de chaque namas ou priere du jour, dire une sorte d'office des morts auprès du tombeau des sultans qui ont laissé des fonds pour leur entretien.

SOGD, LA, (*Géog. mod.*) nom que porte la plaine, au milieu de laquelle Samarcande, capitale de la Transoxane, est située. C'est donc la Sogdiane des anciens. Cette plaine, disent les orientaux, est un des quatre paradis, ou lieux délicieux du monde. Elle est de tous côtés environnée de jardins couverts d'excellens fruits, de terres labourables, de pâturages toujours verds, de sources & de ruisseaux. (*D. J.*)

SOGDIANA-PETRA, (*Géogr. anc.*) forteresse dont parle Arrien dans ses expéditions d'Alexandre. C'est la même que Strabon nomme *Sisimithræ-Petra*, quoique ce dernier la mette dans la Bactriane, au lieu de la placer dans la Sogdiane. *Voyez Sisimithræ-Petra. Géog. anc.* (*D. J.*)

SOGDIANE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie, entre les fleuves Jaxartes & Oxus. Ptolomée, *l. VI*, *c. xij*, la borne du côté de l'occident par les monts *Auxis*, & à l'orient par le pays des peuples *Sacæ*. Il convient avec Strabon, touchant les deux fleuves qui bornoient cette contrée; car on lit dans Strabon, *l. XI*, que les Sogdiens étoient séparés des Bactriens par le fleuve Oxus, & des Nomades par le Jaxartes. Il ne parle point des autres bornes. Il paroît que dans la suite, la *Sogdiane* fut plus étendue du côté de l'occident que du temps de Ptolomée; car divers auteurs la poussent jusqu'à la mer Caspienne. Au lieu de *Sogdiana*, Denis le Periegete dit *Sugdias*, ou *Sogdias*. Le nom des peuples varie pareillement, la plupart des auteurs les appellent *Sogdiani*; & Strabon & Ammien Marcellin disent *Sogdii*. Ptolomée place dans la *Sogdiane* un grand nombre de peuples qui ne sont point connus des autres géographes. (*D. J.*)

SOGNO, (*Géog. mod.*) petite province d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale, au royaume de Congo. Elle eſt bornée au nord par le Zaïre, au midi par l'Ambriſi, au levant par le Pemgo & Sundi, & au couchant par la mer. C'eſt une province où il ne croît que des palmiers; mais l'on y recueille ſur les bords de la mer beaucoup de ſel, dont il ſe fait un grand débit. *Latit. mérid.* 6. (*D. J.*)

SOIE, ſ. f. (*Gramm. & Hiſt. nat.*) eſt un fil mou, fin, délicat, & léger, qui eſt l'ouvrage d'un inſecte appellé *bombix* ou *ver à ſoie*.

Les anciens ne connoiſſoient guere les uſages de la *ſoie*, ni la maniere de la travailler: ils la regardoient comme l'ouvrage d'une ſorte d'araignée ou eſcargot, qui la tiroit de ſes entrailles, & l'entortilloit autour des petites branches des arbres. Ils appelloient cet inſecte *ſer* de *Seres*, nom d'un peuple de Scythie qui le conſervoient: c'eſt de là que la *ſoie* même eſt appellée *ſericum*. Mais le *ſer* a bien peu de reſſemblance avec notre *bombix* ou ver à *ſoie*; le premier vit cinq années; mais le dernier meurt tous les ans, après s'être enveloppé dans une coque ou boule jaunâtre, qui, compoſée de petits fils attachés en rond, fait ce que nous appellons la *ſoie*.

C'eſt dans l'iſle de Cos que l'art de façonner la *ſoie* a été inventé d'abord, & on en donne l'honneur à Pamphile fille de Platis. Cette découverte ne fut pas longtemps inconnue aux Romains. On leur apportoit la *ſoie* de Sérica qui étoit le lieu où on trouvoit les vers qui la produiſent. Mais ils étoient ſi éloignés de tirer avantage de cette découverte, qu'on ne put pas venir à bout de leur faire croire qu'un fil ſi beau étoit l'ouvrage d'un ver, & qu'ils formoient là-deſſus mille conjectures chimériques.

Cet entêtement fut cauſe que la *ſoie* fut une marchandiſe bien rare chez eux pendant pluſieurs ſiecles. On l'achetoit même au poids de l'or; de ſorte que Vopiſque rapporte que l'empereur Aurélien refuſa à l'impératrice ſon épouſe une robe de *ſoie* qu'elle lui demandoit avec beaucoup d'inſtance, par la raiſon qu'elle coûteroit trop. Dans la ſuite, deux moines, arrivant des Indes à Conſtantinople en 555, apporterent avec eux une grande quantité de vers à *ſoie*, avec les inſtructions néceſſaires pour faire éclore les œufs, élever & nourrir les vers, pour en tirer la *ſoie*, la filer & la travailler; après quoi on établit pour cela des manufactures à Athènes, à Thèbes & à Corinthe.

Environ l'an 1130 Roger, roi de Sicile, établit une manufacture de *ſoie* à Palerme & une autre en Calabre, qui furent dirigées par des ouvriers qui faiſoient partie du butin qu'il avoit remporté d'Athènes, Corinthe, *&c.* dont ce prince avoit fait la conquête dans ſon expédition de la Terre-ſainte. Inſenſiblement, ajoute Mézeray, le reſte de l'Italie & de l'Eſpagne apprit des Siciliens & des Calabrois la maniere de gouverner les vers à *ſoie* & de travailler la *ſoie*: & à la longue, les François, par droit de voiſinage, commencerent à les imiter un peu avant le regne de François premier.

Les grands avantages qui revenoient de ces nouvelles manufactures donnerent envie à Jacques I, roi d'Angleterre, de les introduire dans ſon royaume: il recommanda pluſieurs fois du haut de ſon trône, & engagea ſes ſujets, dans des termes bien preſſans, à planter des mûriers, *&c.* pour la nourriture des vers à *ſoie*: mais malheureuſement cela ne réuſſit pas. Cependant il paroît par beaucoup d'expériences qu'on trouve dans les *tranſactions philoſophiques* & ailleurs, que le ver à *ſoie* profite & travaille auſſi-bien à tous égards dans l'Angleterre, qu'en tout autre endroit de l'Europe.

Le ver à *ſoie* eſt un inſecte qui n'eſt pas plus admirable par la matiere précieuſe qu'il fournit pour différentes étoffes, que par toutes les formes par leſquelles il paſſe avant & après s'être enfermé dans la riche coque qu'il ſe fait lui-même. D'un petit œuf à peu près gros comme la tête d'une épingle qui eſt ſon premier état, il devient un petit ver d'une couleur blanchâtre & tirant ſur le jaune. Dans cet état il ſe nourrit de feuilles de mûrier, juſqu'à ce que venant en maturité, il s'enferme lui-même dans une coque ou enveloppe de *ſoie* de la groſſeur & de la figure d'un œuf

de pigeon ; & se change en chrysalide. Il reste dans cet état sans aucun signe de vie ou de mouvement, jusqu'à ce qu'enfin il sort de cet état pour devenir un papillon ; & se fait lui-même ensuite un passage à travers son tombeau de *soie*. Après quoi, cessant réellement de vivre, il se prépare à soi-même une autre vie, par les petits œufs ou la semence qu'il pond, & que la chaleur du printemps aide à éclore. *Voyez* INSECTE.

Aussi-tôt que le ver à *soie* a acquis la grosseur & la force nécessaires pour faire sa coque, il fait sa toile ; car c'est ainsi qu'on nomme ce tissu léger qui est le commencement & le fondement de cet ouvrage admirable : c'est à quoi il emploie le premier jour. Le second jour il forme le commencement de sa coque, & s'enferme dedans avec sa *soie*. Le troisieme jour il est tout à fait caché, & il emploie les jours suivans à épaissir & fortifier sa coque : il travaille toujours avec le même bout, qui jamais ne se casse par sa faute, & qui est si fin & si long, que ceux qui l'ont examiné avec attention, assurent que sans exagérer, la *soie* que chaque coque contient suffiroit pour former la longueur de 6 milles d'Angleterre.

Au bout de dix jours, la coque est dans sa perfection : il faut pour lors la détacher des feuilles de mûrier où le ver l'avoit attachée. Mais ce point demande beaucoup d'attention ; car il y a des vers qui sont plus paresseux les uns que les autres : & il est dangereux d'attendre qu'ils se fassent eux-mêmes un passage, ce qui arrive autour du quinzieme jour de la lune.

On conserve les premieres coques, les plus fines & les plus fortes, pour en avoir des œufs : on devide les autres avec soin : ou si on veut les garder toutes, ou bien s'il y en a trop pour pouvoir les devider toutes à la fois, il faut les mettre quelque temps dans un four dont la chaleur soit modérée, ou bien les exposer plusieurs jours de suite à la plus grande ardeur du soleil, afin de faire mourir l'insecte qui, sans cette précaution, ne manqueroit pas de se faire passage pour sortir & faire usage des nouvelles aîles qu'il a acquises dans la coque.

Ordinairement on ne devide que les plus belles coques. On met à part celles qui sont doubles, ou foibles, ou trop grossieres : ce n'est pas qu'elles soient mauvaises ; mais parce que n'étant pas propres pour être devidées, on les réserve pour être filées en écheveau.

Il y a des coques de plusieurs couleurs ; les plus ordinaires sont jaunes, orangées, isabelle, ou couleur de chair. Il y en a aussi quelques-unes qui sont verd de mer, d'autres couleur de soufre, & d'autres blanches : mais il n'est pas nécessaire de séparer les couleurs & les nuances pour les devider à part ; car toutes ces couleurs se perdent dans les autres préparations nécessaires à la *soie*.

Les différentes préparations que la *soie* essuie avant que d'être propre à être employée dans les manufactures d'étoffe de *soie*, sont de la filer, la devider, la passer au moulin, la blanchir & la teindre.

Nous donnerons à la suite de cet *article* la maniere de la filer, devider, passer au moulin, après avoir parlé des différentes sortes de *soie*. Quant à la maniere de la blanchir & de la teindre, nous renverrons à l'*article* TEINTURE.

On donne à la *soie* différens noms, suivant les différens états dans lesquels elle est :

Soie crue, est celle qu'on tire de la coque sans feu & sans coction : telle est toute, ou du moins la plus grande partie de celle qu'on fait venir du Levant en Angleterre.

Dans les manufactures de *soie* en France, la plus grande partie de cette *soie* crue passe pour être un peu meilleure qu'une espece de fin fleuret : cependant elle fait un fil luisant, & sert pour les manufactures d'étoffes de moyen prix. Mais les *soies* crues du Levant, d'où nous tirons la plus grande partie des nôtres, sont extrêmement belles & fines. Cette différence vient de ce qu'en France on jette les meilleures coques dans l'eau bouillante pour les filer & les devider, & on ne fait de *soie* crue qu'avec le rebut ; au lieu qu'au Levant on ne fait ce que c'est que de filer & devider la *soie* au feu ; mais on envoie toutes les *soies* en balle ou paquet, telles qu'elles ont

été tirées de deſſus les coques, de ſorte qu'on ne les diſtingue que par leurs qualités de *fine*, *moyenne & groſſe*.

Soie bouillie, eſt celle qu'on a fait bouillir dans l'eau, afin de pouvoir la filer & la devider plus facilement. C'eſt la plus fine de toutes les ſortes de *ſoies* qu'on travaille en France, & on ne s'en ſert guere que pour les étoffes les plus riches, comme velours, taffetas, damas, brocards, *&c.*

Il y a auſſi une autre eſpece de *ſoie* bouillie qu'on prépare à aller au moulin en la faiſant bouillir, & qui ne peut pas recevoir cette préparation ſans avoir auparavant paſſé par l'eau chaude.

Il eſt défendu par les loix de France de mêler de la *ſoie* crue avec la *ſoie* bouillie, parce que cela ôteroit la teinture, & que la *ſoie* crue gâte & coupe la *ſoie* bouillie.

La *ſoie torſe* & *retorſe*, eſt celle qui, indépendamment du filage & du devidage, a de plus paſſé par le moulin & a été torſe.

Elle reçoit cette préparation par degré, ſelon qu'on la paſſe plus ou moins ſouvent ſur le moulin. Cependant, à proprement parler, les *ſoies* torſes ſont celles dont les fils ſont tors en gros & retors enſuite différentes fois.

Soie plate, eſt celle qui n'eſt point torſe, mais qui eſt préparée & teinte pour faire de la tapiſſerie ou autres ouvrages à l'aiguille.

Soie d'Orient ou *des Indes orientales*: celle qu'on appelle proprement ainſi, n'eſt pas l'ouvrage des vers à *ſoie*; mais elle vient d'une plante qui la produit dans des coſſes ſemblables à celles que porte l'arbre du coton. La matiere qui eſt renfermée dans ces coſſes, eſt extrêmement blanche, fine & paſſablement luiſante: elle ſe file aiſément, & on en fait une eſpece de *ſoie* qui entre dans la compoſition de pluſieurs étoffes des Indes & de la Chine.

Soie de France. Ce n'eſt que dans les provinces les plus méridionales de la France qu'on cultive la *ſoie*, qu'on plante des mûriers, & qu'on nourrit des vers à *ſoie*. Les principales ſont le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, Avignon, la Savoie & Lyon. Cette derniere ville fournit à la vérité bien peu de *ſoie* de ſon propre crû; mais c'eſt un entrepôt conſidérable, où les marchands de Paris & des autres villes vont s'en fournir: du moins ils ſont obligés de les faire paſſer par Lyon, quand même ils les tireroient d'ailleurs, ſoit par terre ou par mer.

On compte qu'il en entre dans Lyon, année commune, 6000 balles, à cent ſoixante livres par balle: deſquelles 6000 balles il y en a 1400 qui viennent du Levant, 1600 de Sicile, 1500 d'Italie, 300 d'Eſpagne, & 1200 du Languedoc, de Provence & de Dauphiné.

Dans le temps que les manufactures de Lyon étoient dans un état floriſſant, on y comptoit 18000 métiers employés aux étoffes de *ſoie*; mais elles ſont tellement tombées, que même, en 1698, il y en avoit à peine 4000. Il n'y a pas moins de diminution dans celle de Tours: on y voyoit anciennement 700 moulins pour devider & préparer les *ſoies*, 8000 métiers occupés pour fabriquer les étoffes, & 40000 perſonnes employées à préparer & travailler les *ſoies*. Tout ce nombre eſt réduit à préſent à 70 moulins, 1200 métiers, & 4000 ouvriers.

Soies de Sicile. Le commerce des *ſoies* de Sicile eſt fort conſidérable: ce ſont les Florentins, les Génois & les Luquois qui le font: ils en tirent une grande quantité tous les ans de ce royaume, & principalement de Meſſine, dont une partie ſert à entretenir leurs propres manufactures; & ils vendent le reſte avec profit à leurs voiſins les François, *&c.* Les Italiens, & ſur-tout les Génois, ont cet avantage ſur les autres peuples, que comme ils ont de grands établiſſemens dans cette iſle, ils ſont regardés comme les naturels du pays, & ne paient point de droit pour les tranſporter.

La *ſoie* qu'on fait en Sicile eſt en partie crue, & le reſte eſt filé & mouliné; pour cette derniere eſpece, celle qui vient de Sainte-Lucie & de Meſſine eſt la plus eſtimée. Les *ſoies* crues qui ne ſont point travaillées s'achetent toujours argent comptant; les autres ſe vendent quelquefois en échange d'autres marchandiſes.

Soies d'Italie. Les *ſoies* qu'on tire d'Italie, ſont en partie travaillées, & en partie crues ſans être travaillées. Milan, Parme,

Luques & Modène n'en fourniſſent que de la derniere eſpece : Gènes beaucoup de la premiere ; Boulogne fournit des deux ſortes.

Les *ſoies d'Eſpagne* ſont toutes crues ; & on les file & on les mouline, *&c.* en Angleterre, à proportion des ouvrages auxquels on les deſtine.

Les *ſoies de Turquie* ſont toutes crues : nous trouvons dans le commerce des *ſoies* du Levant un avantage qui manque dans celles de Sicile ; c'eſt que les dernieres ne peuvent venir que dans une ſaiſon particuliere de l'année ; au lieu que les premieres peuvent être amenées en toutes ſaiſons. On les tire d'Alep, de Tripoli, de Sayde, de l'iſle de Chypre, de Candie, *&c.* Mais la principale ville de commerce, particuliérement pour les *ſoies* de Perſe, eſt Smyrne. Les *ſoies* y arrivent en caravanes, depuis le mois de janvier juſqu'à celui de ſeptembre : les caravanes de janvier ſont chargées des plus fines *ſoies* ; celles de février & de mars les apportent toutes indifféremment ; & celles des autres mois ne ſe chargent que des plus groſſieres.

Elles viennent toutes des différentes provinces de Perſe, principalement de celles de Quilan & Schirevan, & de la ville de Schamachia, qui ſont ſituées près des bords de la mer Caſpienne : un auteur hollandois prétend que ces trois places ne fourniſſent pas moins de 30000 balles de *ſoie* par an. Ardeuil ou Ardebil, autre ville de Perſe qui n'eſt pas éloignée des pays où on fait la *ſoie*, eſt le lieu où on la dépoſe, & d'où les caravanes prennent le chemin de Smyrne, d'Alep & de Conſtantinople : & cette ville & celle de Schamachie ont toujours été regardées comme le centre du commerce de la *ſoie*, quoiqu'on ait tâché pluſieurs fois de l'éloigner de Smyrne & de la Méditerranée, en faveur de l'Archangel & de la mer blanche, en les tranſportant à travers la Moſcovie par le Volga & la Douïne, qui ſont deux fleuves qui traverſent les principales provinces de ce vaſte empire.

Ce nouveau cours des *ſoies* de Perſe en Europe fut d'abord propoſé par Paul Centurien, génois, au czar Baſile, ſous le pontificat de Léon X. Les François eurent le même deſſein en 1626. Le duc d'Holſtein envoya en 1633 des ambaſſadeurs à la cour de Perſe préciſément dans le même deſſein ; & en 1668 le czar Alexis Michel fit lui-même cette entrepriſe ; mais il en fut détourné par la révolte des Coſaques & par la priſe d'Aſtracan.

En 1668, le commerce des *ſoies* de Perſe fut un peu détourné de Smyrne à cauſe d'un tremblement de terre qui bouleverſa toute la ville ; & ſans doute cette tranſlation de commerce ſe ſeroit faite, ſans les puiſſans moyens que les Turcs mirent en œuvre pour l'empêcher. Quoi qu'il en ſoit, Smyrne eſt toujours demeurée dans ſon ancienne poſſeſſion ; & les différentes nations de l'Europe continuent toujours d'y envoyer leurs flottes, & d'en tranſporter les *ſoies* : & les choſes reſteront ſans doute dans cet état, à moins que les conquêtes que le dernier czar a faites le long de la mer Caſpienne, ne mettent ſes ſucceſſeurs en état d'exécuter ce grand projet que lui-même a eu certainement en vue.

Soie de la Chine & du Japon. Différentes provinces de la Chine ſont ſi abondantes en mûriers, & d'un climat ſi favorable aux vers à *ſoie*, qu'on ne ſauroit concevoir combien elles produiſent de *ſoie* ; la ſeule province de Tchekiam pourroit ſuffire à en fournir toute la Chine, & même une grande partie de l'Europe. Les *ſoies* de cette province ſont les plus eſtimées, quoique celles de Nankin & de Canton ſoient excellentes.

Le trafic des *ſoies* eſt le principal commerce de la Chine, & celui qui occupe le plus de monde. Mais les marchands européens qui y trafiquent, ſur-tout en *ſoies* travaillées, doivent bien prendre garde au filage, *&c.* parce que ces *ſoies* ſont ſujettes à avoir beaucoup de déchet, comme la compagnie françoiſe des Indes orientales l'a éprouvé depuis peu à ſes dépens.

Le Japon ne fourniroit pas moins de *ſoie* que la Chine, ſi les Japonois, qui ſont un peuple barbare & ſoupçonneux, n'avoient interdit tout commerce avec les étrangers, ſur-tout avec les Européens, excepté la Hollande, qui y eſt reçue dans des termes impies que Tavernier rapporte, mais que nous ne pouvons pas croire.

Auſſi les Hollandois ſe ſont efforcés de ſe diſculper par la plume de pluſieurs écrivains fameux.

Les *ſoies* des états du grand-mogol viennent toutes de Kaſem-Bazar, ville ſituée dans le milieu des terres, d'où elles ſont tranſportées par un canal de quinze lieues dans le Gange, d'où elles ſont encore tranſportées à quinze autres lieues plus avant juſqu'à l'embouchure de la fameuſe riviere de l'Indoſtan. La *ſoie* de Kaſem-Bazar eſt jaunâtre, comme ſont auſſi celles de Perſe & de Sicile; il n'y en a point, du moins que nous connoiſſions, qui ſoit naturellement blanche, ſi on en excepte celle de Paleſtine. Quoi qu'il en ſoit, les Indiens la blanchiſſent avec une leſſive faite des cendres d'un arbre qu'on appelle le *figuier d'Adam*. Mais comme cet arbre eſt fort rare, les Européens ſont forcés de prendre la plus grande partie de leurs *ſoies* dans leur couleur naturelle qui eſt jaune.

On prétend que Kaſem-Bazar ſeule produit tous les ans 22000 balles de *ſoie* du poids de 100 livres chaque balle. Les Hollandois en achetent la plus grande partie; mais ils ne l'apportent point en Europe, non plus que celles du Japon; mais ils la donnent en échange d'autres riches marchandiſes, comme particuliérement des lingots d'argent, *&c.*

Tirage de ſoie. *Premiere opération de cette matiere importante.* Pour tirer la *ſoie* on s'eſt attaché à la méthode des Piémontois, par la réputation qu'ils ſe ſont acquis de faire mieux que les autres nations; on a même jugé à propos de donner une idée des différentes qualités des cocons qui ſont produits par le ver, avant que de détailler les parties dont le chevalet eſt compoſé.

Lorſque les cocons ſont tirés des bruyeres où on fait monter les vers, il faut ſéparer les bons d'avec les mauvais, c'eſt-à-dire, ceux qu'on appelle *chiques*, & en Piémont *chochetti*, qui ſont tachés, ou dont le ver eſt mort ou fondu. (*Article* 3 *du réglement de Piémont pour la filature des cocons, du* 8 *avril* 1724). On doit encore ſéparer dans les bons les cocons fins d'avec ceux qui ſont doubles, c'eſt-à-dire, les cocons formés par deux vers enſemble, parce que les derniers ne peuvent produire qu'une *ſoie* très-groſſiere; enfin dans les cocons fins, on doit encore ſéparer les cocons ſatinés ou veloutés de ceux qui ne le ſont pas. Ces différentes qualités de cocons doivent être tirées ſéparément; il eſt à obſerver que les cocons ſatinés ou veloutés demandent un degré de chaleur plus tempéré à l'eau de la baſſine, que ceux qui ſont fins; les différentes opérations démontrent la néceſſité de tirer les cocons ſéparément, parce que ce mêlange de cocons, ſe trouvant réuni, ne peut que cauſer une imperfection dans la matiere qui en eſt tirée.

Lorſque les cocons ſont triés ou ſéparés, il faut avoir ſoin de les paſſer au four lorſqu'il eſt un peu chaud, ou les expoſer à la chaleur vive du ſoleil afin de faire mourir le ver qui y eſt renfermé, ſans quoi, au bout de 18 ou 20 jours, le ver changé en papillon perceroit le cocon, qui par-là ſe trouveroit hors d'état de fournir la *ſoie* au tirage, attendu que le trou auroit coupé tous les brins qui le compoſent. Les cocons qui ne ſont pas paſſés au four ſervent à fournir les papillons qui font la graine dont ſe tire le ver. Les cocons ronds produiſent des papillons mâles, & ceux qui ſont pointus des papillons femelles. Cela fait, on a deux machines, l'une eſt un fourneau avec ſa chaudiere, l'autre eſt un dévidoir. L'ouvrier eſt aſſis près du fourneau, jette dans la chaudiere pleine d'eau qui eſt ſur le feu, qu'il a déja fait chauffer & même bouillir, l'entretenant enſuite à un certain degré que l'expérience ſeule peut déterminer, une poignée ou deux de cocons qui ont été bien nettoyés de ſubſtance groſſiere qui les environnoit; enſuite il remue le tout fort vîte avec des brins de bouleau liés enſemble, & coupés comme une broſſe. Quant la chaleur & l'agitation ont démêlé les bouts de *ſoie* des cocons, ils prennent aux brins du bouleau, & l'ouvrier les ſort dehors en tortillant à la fois 9, 10, 12, 15, 16 bouts de *ſoie*; il en forme un fil qu'il porte ſur le devidoir.

Une fille tourne l'haſple ou le dévidoir ſur lequel ſe forment les écheveaux. Quatre piés ſoutiennent le chaſſis ou quarré long de 4 piés environ ſur environ deux

piés

piés & demi dans le haut, & 2 piés du côté de la tireuse de *soie*. Des quatre piliers, que les Piémontois nomment *fantine*, deux soutiennent l'hasple ou devidoir, & les deux autres l'épée ou va-&-vient. Les piliers qui soutiennent l'hasple doivent être éloignés de ceux qui soutiennent le va-&-vient de 2 piés liprandi, ou 38 pouces de notre mesure (mesure de Piémont, qui contient 12 onces, qui sont 18 pouces de notre mesure), afin que la distance de l'hasple à la bassine puisse conduire le fil plus sec & mieux conditionné sur l'hasple. (*Art. 6 du réglement de Piémont, du 8 avril 1724.*) Au bout de l'arbre du devidoir, & en dedans du pilier est un pignon de bois composé de 22 dents, qui engrene à une roue taillée comme une roue de champ, appellée *campana* en langage piémontois, attachée à une piece de bois arrondie, au bout de laquelle est une autre roue de champ, de 22 dents, qui engrene à un autre pignon, composé de 35 dents, sur lequel est un excentrique, qui entre par une pointe recoudée en équerre dans un trou qui est à l'extrémité du va-&-vient, qui, de l'autre côté, entre dans une coulisse, où il a la liberté d'aller & venir sur une même ligne. Deux fils de fer sont recourbés en anneaux ouverts, on les appelle *griffes*, dans lesquels la *soie* est passée d'une part & de l'autre à une lame de fer percée, & adhérente à la bassine ou chaudiere, dans l'eau de laquelle sont les cocons, qui est posée sur un fourneau.

On fouette avec un petit balai les cocons, lorsqu'ils commencent à être chauds, afin de trouver le brin de chaque cocon; ce qu'on appelle en termes de l'art, *faire la battue*.

Les tours ou chevalets dont on se sert en France ne sont point composés comme ceux de Piémont, quant au mouvement; ceux de France n'ont ni roue, ni pignons pour conduire le va-&-vient, mais seulement une corde sans fin, laquelle, passant dans une cavité de l'arbre de l'hasple dans l'endroit où est le pignon, vient embrasser une poulie cavée placée dans la partie où se trouve placé le pignon, sur laquelle est posé l'excentrique, & au moyen du mouvement que la tourneuse donne à l'hasple, l'extension de la corde le donne au va-&-vient.

L'*art.* 15 du réglement de Piémont défend absolument l'usage des chevalets à corde, *prohibendo onninamente l'uso di cavaletti à corda*, sous peine d'amende; il faut en expliquer la raison, de même que celle qui veut qu'on croise les fils.

Chaque fil de la *soie* tirée est composé de plusieurs brins de cocons; les fils les plus fins sont composés de 4 & 5 cocons; les plus gros de 25 & 30. Cette façon de les croiser sert à les unir tellement ensemble, que tous ces brins réunis ne composent qu'un fil, qui, par cette opération, acquiert toute la consistance nécessaire pour l'emploi auquel il est destiné; elle l'arrondit & le déterge de façon, qu'aucun bouchon ou bavure ne peut passer à l'écheveau, qualité nécessaire pour former un parfait organsin; on croise les fils les plus fins 18 à 20 fois au moins (*art. 4 du réglement de Piémont*), & on augmente les croisemens à proportion de leurs grosseurs.

Outre ces croisemens de fils sur eux-mêmes, il est encore une façon de les faire croiser séparément lorsqu'ils viennent sur l'hasple pour former des écheveaux, & c'est ici le point fondamental de la perfection que les Piémontois se sont acquise, & qui est tellement connue de toute l'Europe, qu'il n'est point de fabriquant dans cette partie du monde, qui ne soit obligé de convenir que les *organsins* (ce sont les *soies* qui servent à faire les chaînes ou toiles des étoffes de *soie*), composés avec la *soie* du tirage du Piémont, sont les plus beaux & les meilleurs de ceux qui se font dans cette partie du monde. Ces croisemens doivent former une espece de zig-zag sur le devidoir, tellement irrégulier qu'un brin ne puisse pas se trouver sur un autre brin, attendu que la *soie* qui vient de la bassine ou chaudiere, qui n'est qu'une gomme ductile, n'étant pas seche, se colleroit sur un autre fil si elle le joignoit dans sa longueur, ce qu'on appelle en terme de l'art, *bout-baisé*; il est donc d'une conséquence extraordinaire d'éviter ces baisemens de fil, afin de faciliter le devidage de la *soie*, & empêcher les cassemens de fils, qui ne peuvent être raccommodés que

par des nœuds, qui, dans les étoffes fines, comme les taffetas unis, ne peuvent paſſer dans les peignes fins où la *ſoie* eſt paſſée; de façon que s'il étoit poſſible de trouver une chaîne ou toile qui n'en eût aucun, on ſeroit sûr de faire une étoffe parfaite.

La méthode des Piémontois pare aux inconvéniens qu'on vient de démontrer, qui conſiſtent dans la difficulté du devidage de la *ſoie* lorſqu'on veut la préparer pour organſin ou pour trame; elle empêche encore la cauſe du vitrage, défaut le plus commun & le plus rebelle de tous ceux qu'on éprouve dans la filature. On en diſtingue douze plus ou moins nuiſibles. Le vitrage eſt un arrangement vicieux des fils ſur le devidoir, cauſé par le mouvement du va-&-vient, dont la variation répétée trop ſouvent les fait trouver dans la même place, & les attache ou fait baiſer, de façon que le devidage en eſt toujours difficultueux, & le déchet ou diminution de la *ſoie* très-conſidérable. Un habile homme penſe avoir trouvé la façon de corriger ce défaut (*gazette d'Avignon, du 28 janvier 1749*), en ſe ſervant des chevalets, à la maniere de ceux de France; mais comme il n'eſt pas bien démontré & qu'il exige encore le concours d'une habile tourneuſe, on ne penſe pas devoir s'arrêter à ce principe.

Le mouvement des tours ou chevalets dont on ſe ſert en France, étant compoſé du ſeul jeu, comme on l'a obſervé, il n'eſt pas poſſible qu'une ſeule corde, qui donne le mouvement au va-&-vient, puiſſe produire le même effet que produiront des roues ſemblables à celles dont eſt compoſé le chevalet ou tour de Piémont; un mouvement qui ſe fait par des roues à dents ſera toujours plus juſte & plus égal que celui à cordes & à poulies: le premier peut ſe meſurer, diviſer & diſtribuer à telle proportion que l'on veut; on peut en déterminer & fixer les gradations par le nombre des dents dont il eſt compoſé, & l'on eſt en état à chaque inſtant de compter ces gradations juſqu'à la plus petite réduction; ce que l'on ne ſauroit faire dans le ſecond mouvement, la corde ni les poulies n'étant pas ſuſceptibles de cette ponctuation géométrique qui ſeroit requiſe pour en meſurer & diſtinguer les progreſſions: d'ailleurs un mouvement compoſé eſt bien plus multiplié & varié qu'un mouvement ſimple, cela eſt clair.

Enfin il n'eſt pas de doute que pour former ſur l'haſple ou devidoir les croiſemens en zig-zag qui empêchent qu'aucun fil de la *ſoie* ne ſe couche ſur l'autre, il faut un mouvement extrêmement multiplié & varié, & qui renferme en lui-même une irrégularité repréſentative auſſi-bien que productive de ces zig-zags, ce qui ne ſe rencontre ni ne peut ſe rencontrer que dans le rouage de la machine de Piémont.

Le pignon de l'haſple de cette machine a 22 dents qui s'engrenent à une roue, non pas de 22 dents auſſi, ce ne ſeroit là qu'un mouvement ſimple, mais de 25 dents; cette irrégularité, dans le nombre des dents, en engendre néceſſairement une dans le mouvement qui n'eſt appellé *un jeu* (*art. 15 du réglement de Piémont, 8 avril 1724*), chez les Piémontois, qu'à cauſe de cette irrégularité même. La roue du va-&-vient de 35 dents reçoit le mouvement d'une roue de 22 dents, ſeconde irrégularité qui forme un ſecond jeu, cette double irrégularité de mouvement s'entretenant exactement par la correſpondance d'entre le va-&-vient & l'haſple qui lui donne le branle, forme un mouvement intégral dont l'effet eſt d'imiter & de ſuivre, dans la décompoſition du cocon, la même méthode que le ver à *ſoie* a employée à le compoſer; car c'eſt un point de fait conſtant entre les naturaliſtes & les artiſtes, que la *ſoie* du cocon y eſt filée en zig-zags pareils à ceux que le tour du Piémont fait former ſur ſon haſple, & que par conſéquent l'opération de ce tour eſt une imitation de la nature dont l'induſtrie du ver inſtruit par elle eſt le prototype.

Ces deux mouvemens, diſpoſés comme il vient d'être démontré, ſont meſurés de façon qu'auparavant qu'ils puiſſent recommencer au même point d'où ils ſont partis, l'haſple doit faire 875 tours. Or il n'eſt pas poſſible que pendant l'intervalle de cette quantité de tours que le vent de l'haſple fait ſécher, il puiſſe arriver que le fil, qui prend la même place qu'il a occupée en commençant les 875 tours, ſe colle

avec celui qui l'a précédé, parce qu'il doit être extrêmement sec.

On pourroit donner le réglement du Piémont en entier concernant le tirage des *soies*, traduit de l'italien très-exactement, avec des notes sur la nécessité d'observer tous les articles qu'il contient.

Observations sur l'art de tirer la soie de dessus le cocon, où l'on démontre l'importance de cet art, & que la machine dont se servent les Piémontois pour le tirage, est la seule qui y convienne. Il n'est point d'art, dont les prérogatives & la perfection ne dépendent de certaines opérations élémentaires & primitives qui influent sur toutes les opérations subséquentes, aussi nécessairement que la cause influe sur son effet.

Tel est entre autres, l'art de manœuvrer & fabriquer la *soie*, dont l'opération élémentaire & primitive est le tirage, ou la façon de la tirer de dessus le cocon qui la produit. Cette opération a un rapport si essentiel à celles qui concernent la manœuvre & la fabrication de la *soie*, & des étoffes dans la composition desquelles la *soie* entre, que c'est de son plus ou moins de perfection, que dépend le plus ou le moins de facilité & de succès dans la préparation de la *soie*, & dans la fabrication desdites étoffes: c'est une vérité justifiée par l'expérience de toutes les manufactures en *soie*, & par la réputation que les Piémontois se sont acquise dans toute l'Europe, pour ce qui concerne le tirage des *soies*, dans lequel ils excellent & l'emportent sur les autres nations. En effet, cette réputation est telle, qu'il n'est point de fabriquant qui ne soit obligé de convenir qu'il est impossible de faire une étoffe parfaite, sur-tout dans l'uni, sans le secours des organsins, ce sont les *soies* dont on forme la chaîne des étoffes, composés avec la *soie* du tirage de Piémont, tout autre tirage lui étant de beaucoup inférieur.

De-là, il est aisé de conclure qu'en France ni ailleurs, on n'atteindra jamais à la perfection de ce tirage, qu'en imitant la pratique des Piémontois; pratique d'autant plus sûre, qu'elle est une imitation de la nature, & que les nouvelles machines que l'on a voulu introduire en France, ne sont elles-mêmes qu'une imitation, mais imparfaite de celle de Piémont; c'est ce que l'on va développer: le détail est indispensable.

Les cocons dont on veut tirer la *soie* étant triés, afin de ne tirer qu'une même espece de *soie* de plusieurs cocons à la fois, on les passe au four pour faire mourir le ver qui y est renfermé. Cela fait, on les jette dans une chaudiere qu'on appelle en terme de l'art, *bassine*, pleine d'eau chaude, dont la chaleur est entretenue dans un certain degré par un fourneau sur lequel on la met. Une ouvriere en démêle les premiers brins ou fils, en les fouettant dans cette eau avec un petit balai; les brins ou fils démêlés, elle les divise en deux portions égales, qu'elle croise l'une sur l'autre quinze ou dix-huit fois pour les *soies* les plus fines, & à plus grand nombre de fois à proportion de leurs grosseurs.

Ces croisemens qui se font entre une lame de fer fixe & adhérente à la bassine, d'une part; & deux fils de fer recourbés & attachés à une lame de bois, dont on parlera dans un moment, d'autre part, sont d'une nécessité absolue pour unir inséparablement les fils de chacun de ces deux brins croisés, en les devidant sur le tour dont on parlera aussi ci-après, afin de leur donner la consistance & la force nécessaires pour être mis en œuvre.

Premiere utilité de ces croisemens: ils contribuent encore à rendre les *soies* nettes, parce qu'ils les détergent & ils les arrondissent également, de la même façon que pourroit faire une filiere, en sorte qu'il ne peut passer aucun bouchon entre les croisemens de cette espece; on appelle *bouchons* les inégalités & grosseurs qui se rencontrent dans les fils. Seconde utilité de ces croisemens.

On attache chacun de ces brins à un tour ou devidoir que l'on nomme *hasple*, sur lequel une autre ouvriere en devide jusqu'à une certaine quantité, dont l'on forme des écheveaux; mais comme les écheveaux doivent être encore devidés pour préparer la *soie* sur le moulin; il s'agit, lors du premier devidage, de parer aux inconvéniens qui peuvent se rencontrer dans le second. Ces inconvéniens sont, la difficulté dans ce second devidage, le cassement des

fils, & le déchet par conſéquent que ce caſſement occaſionne ; ce qui rend ce ſecond devidage d'autant moins fructueux qu'il eſt plus défectueux, en ce que ces *ſoies* d'un côté demeurent plus long-temps à être devidées, & que d'un autre côté étant caſſées, elles ne peuvent être nouées ſi proprement que ce nœud ne les rende inégales dans leur groſſeur ; & cette défectuoſité originelle non-ſeulement ſe continue dans la préparation de la *ſoie* & dans la formation de l'organſin, mais encore elle ſe perpétue juſque dans la fabrication de l'étoffe, ſans pouvoir être corrigée par aucune induſtrie ; parce que ces nœuds ne pouvant paſſer par les dents des peignes, la *ſoie* ſe caſſe une ſeconde fois : il faut donc la renouer une ſeconde fois au-delà des dents du peigne, ce qui fait néceſſairement une imperfection qui s'apperçoit, moins à la vérité dans une étoffe brochée, que dans une étoffe unie ; mais qui n'en eſt pas moins un vice & un défaut, ſoit que les premiers nœuds puiſſent paſſer ou non par les dents du peigne ; la choſe eſt ſenſible.

Tous ces inconvéniens partent d'une même cauſe qui eſt que la *ſoie*, lors du premier devidage, n'a pas été croiſée ſur le tour ou haſple ; car outre les premiers croiſemens dont on vient de parler, il en faut encore d'autres qui ſe forment ſur cet haſple, à meſure que la *ſoie* s'y devide. Ce ſont ces nouveaux croiſemens qui rendent aiſé le ſecond devidage, & empêchent le caſſement des fils, & par conſéquent leur déchet ; & c'eſt ici où ſe réduit toute la difficulté du tirage, & le point eſſentiel & délicat de cette main-d'œuvre fondamentale. La néceſſité de l'expliquer le plus clairement qu'il ſera poſſible, fait paſſer par-deſſus la crainte d'être prolixe.

La *ſoie* que produit le cocon, n'eſt dans ſon principe qu'une eſpece de gomme ductile à l'infini ; & comme en la tirant de deſſus le cocon, elle eſt encore en bave, pour ainſi dire, il eſt néceſſaire qu'en ſortant de deſſus la chaudiere pour aller ſur le devidoir, elle faſſe des mouvemens ſi exactement irréguliers, que les brins ne puiſſent jamais ſe joindre ; parce que dès qu'ils ſe ſont une fois touchés & baiſés, ils ſe collent enſemble & ne peuvent plus ſe ſéparer ; ce qui fait qu'il eſt impoſſible de devider enſuite cette *ſoie* miſe en écheveaux ſans qu'elle ne ſe caſſe ; défaut, on ne ſauroit trop le répéter, d'autant plus eſſentiel, qu'il influe ſur les opérations pour la préparer, mouliner, mettre en organſin, & enſuite en étoffes.

Ces mouvemens ſont produits par celui d'une lame de bois qui eſt placée horizontalement au deſſus de la baſſine, à environ deux piés ½ de l'aſple : à cette lame ſont attachés deux fils de fer recourbés en anneaux ouverts, que l'on appelle *griffes*, dans leſquels on paſſe les deux brins déja croiſés, ainſi qu'on l'a expliqué ci-devant.

C'eſt-là cette lame que les artiſtes appellent *va-&-vient*, nom qui en renferme une idée auſſi claire que ſuccinte, puiſqu'effectivement elle ne fait qu'aller & venir, & cela ſur ſa longueur, & toujours ſur une même ligne ; & ce ſont ces allées & venues continuelles qui font que la *ſoie* ſe croiſe ſur l'haſple en forme de zig-zag, ſans qu'un brin ſe couche, ni par conſéquent ſe colle ſur l'autre : elles doivent donc être ces allées & ces venues extrêmement juſtes & régulieres, pour former par proportion aux tours que fait l'haſple, un mouvement égal de correſpondance d'où naiſſent ſucceſſivement ces zig-zags ; cela n'eſt pas douteux.

Or la machine de Piémont ſeule opere cette merveille ; c'eſt ce qu'il s'agit de démontrer : mais avant de paſſer outre, il eſt bon d'obſerver que les inventeurs de ces nouvelles machines en France, ne prétendent pas qu'elles prévalent à celle de Piémont : c'eſt déja un grand point, mais ſeulement qu'elles l'égalent ; c'eſt encore quelque choſe : car en ſuppoſant le fait, c'en eſt aſſez pour proſcrire leur uſage, parce qu'elles coûtent plus cher que la machine de Piémont ; mais il faut prouver que ces nouvelles machines n'approchent point de la perfection de celle de Piémont, & par conſéquent qu'elles ne l'égalent pas.

La machine ou tour de Piémont que l'on appelle *chevalet*, eſt un chaſſis compoſé de quatre piliers de bois qui, joints enſemble par des traverſes, forment un quarré-long de 3 piés 4 pouces ou environ, ſur environ 2 piés ½ de largeur. Dans le haut de ce

chaſſis, & entre les deux piliers eſt placé l'haſple ou devidoir, compoſé de quatre aîles, dont le diametre eſt de deux piés ou environ, y compris le diametre de ſon arbre ou axe; dans le bas & au côté oppoſé auſſi entre les deux piliers, eſt la lame de bois ou le *va-&-vient*.

A l'un des bouts de l'arbre qui paſſe dans le pilier du côté droit, eſt attachée la manivelle de la tourneuſe, & à l'autre bout eſt un pignon horizontal de vingt-deux dents.

Celui des deux piliers entre leſquels eſt le *va-&-vient*, eſt attaché d'un bout par un excentrique; l'autre bout du *va-&-vient* eſt paſſé dans une couliſſe; l'intervalle qui eſt entre les deux roues ci-deſſus, eſt rempli par une piece de bois arrondie, à chacune des extrémités de laquelle eſt une roue de champ, dont l'une qui a vingt-cinq dents s'applique & s'engrene ſur le pignon de l'haſple; & l'autre qui n'en a que vingt-deux ſur la roue du *va-&-vient*.

La tourneuſe met le rouage en mouvement, en tournant avec la main la manivelle du devidoir à l'arbre duquel eſt attaché le pignon, qui eſt le principe des deux mouvemens corrélatifs de l'haſple & du *va-&-vient*.

Ces deux mouvemens ſont meſurés, de façon qu'auparavant qu'ils puiſſent recommencer au même point d'où ils ſont partis, l'haſple doit faire 875 tours.

Le fameux réglement de Piémont, donné *ad hoc* au mois d'avril 1724, exige indiſpenſablement dans la ſtructure des tours à filer ou devider la *ſoie*, ce nombre de roues & de dents.

Li cavaleti, porte l'article 15, *proviſti de loro guiochi neceſſari perle devute guerociature per ogni guiocho: avere il pagnone di denti* 25, *campana groſſa di* 25, *ſtello dellaſpa e campana piccola di denti* 22 *caduna; e mantenerſi tali ordigni, ſempre in iſtato di buon ſervizio*: c'eſt-à-dire, « les chevalets ſeront pourvus de leurs jeux néceſſaires pour opérer les croiſemens ſuſdits, chaque jeu aura, ſavoir, le pignon 25 dents, la groſſe roue 25, l'étoile de l'haſple & la petite roue 22 chacune; & il faudra maintenir toujours cet ordre, il ſera d'un bon ſervice ».

Cette loi eſt le fruit des recherches & des découvertes des plus habiles manufacturiers & artiſtes de Piémont. Il en réſulte deux choſes; la premiere, qui n'eſt point conteſtée, que la *ſoie* qui ſe porte ſur l'haſple doit continuellement ſe croiſer; & la ſeconde, que ces croiſemens continuels ne peuvent être opérés par un mouvement ſimple, mais bien par un mouvement double & compoſé de deux jeux, tels qu'ils ſont preſcrits par cette ordonnance.

L'on ſent déja au premier coup d'œil que ce rouage établit d'un côté l'identité continue de chaque mouvement de l'*haſple* & du *va-&-vient* en ſoi-même, une dent ne pouvant paſſer devant l'autre, & d'un autre côté la correſpondance & la réciprocité entre ces deux mouvemens. On va les particulariſer & en expliquer les propriétés, en faiſant la comparaiſon des nouvelles machines avec celle de Piémont.

Les machines nouvellement inventées, l'une par le ſieur V*** l'autre par le ſieur R*** fabriquant en bas, & la troiſieme par le ſieur M*** inſpecteur des manufactures de Languedoc, telles qu'elles ſont décrites dans le procès-verbal d'épreuves qui en ont été faites au mois d'avril 1745 dans l'orangerie de M. le Nain, intendant de Languedoc, en ſa préſence & en celle de pluſieurs artiſtes. Ces machines, diſons-nous, imitent bien en quelque façon celle de Piémont, comme on l'a déja obſervé; en effet, leur ſtructure eſt la même, & l'on y fait auſſi de même les premiers croiſemens dont on a parlé ci-devant, qui ſe font entre la baſſine & la lame de fer. L'*haſple* ou devidoir & le *va-&-vient* ſont auſſi, à quelque choſe près, les mêmes que ceux de la machine de Piémont; mais au lieu d'un mouvement de rouage, elles n'ont qu'un mouvement à corde & poulies; & au lieu d'un mouvement compoſé, elles n'en ont qu'un ſimple: & c'eſt préciſément cette différence de mouvement, l'un compoſé & à roues, & l'autre ſimple & à corde & poulies, qui fait que le premier eſt conſtamment uniforme en ſoi-même, & dans la correſpondance & réciprocité de l'*haſple* au *va-&-vient*, & que le deuxieme eſt auſſi inégal en ſoi que dans cette correſpondance de l'*haſple* au *va-&-vient*; &

de-là naît la perfection du tirage qui ſe fait par le mouvement à roues, & l'imperfection de celui qui ne s'opere qu'avec un mouvement à corde & poulies.

On en trouve la preuve écrite dans le procès-verbal même du mois d'août 1745, ci-deſſus énoncé. Les ſieurs le M * * * & R * * * qui l'ont dreſſé conjointement, y reconnoiſſent en termes formels que l'inégalité & la ceſſation de la tenſion de la corde dans les temps ſecs cauſent l'inégalité & la ceſſation du mouvement du *va-&-vient*. Voilà donc un défaut radical dans ce mouvement à corde, de l'aveu même de ſes auteurs, qui ne ſe rencontre, ni ne peut ſe rencontrer dans un mouvement à rouage.

Il eſt bien vrai qu'on prétend, ſelon ce procès-verbal, qu'il eſt remédié à ce défaut, du moins dans le tour du ſieur V * * * par un contrepoids qui tient la corde tendue. Mais 1°. l'efficacité de ce remede n'eſt que conjecturale, on veut dire qu'elle n'eſt pas bien établie. En effet, ce contrepoids ne ſauroit empêcher que les poulies ne ſe limen peu à peu dans leurs rainures par le frottement continuel de la corde, & que la corde auſſi ne s'aminciſſe, tant par ce frottement que par celui qu'elle ſouffre ſur elle-même, étant croiſée; dès-lors le diametre de ces poulies étant diminué & cette corde amincie, gliſſant plus ou moins légérement, il en réſulte néceſſairement une inégalité de mouvement.

2°. Pourquoi recourir au remede, quand on peut éviter le mal dans ſa ſource? Qui détruit la cauſe, détruit l'effet. Le mouvement eſt fixé invariablement par le rouage dans la machine de Piémont; il faut donc ſe ſervir de rouage ſans recourir à des voies qui le rendent inégal, & qui elles-mêmes ont beſoin d'un correctif, dont, encore un coup, l'effet eſt douteux tout au moins, s'il n'eſt pas démontré tout à fait impuiſſant.

Les ſieurs le M * * * & R * * * confeſſent encore dans ce même procès-verbal, que le plus grand défaut de la conſtruction d'un tour eſt d'occaſionner le caſſement des fils, & ils ont raiſon: or il eſt conſtant que lors des épreuves les fils ſe ſont plus ſouvent caſſés ſur le tour du ſieur V * * * que ſur les autres; voilà donc conſéquemment aux principes & de leur aveu même une des trois nouvelles machines qui ne ſauroit entrer en concurrence avec les autres, & à plus forte raiſon avec celle de Piémont: *ſi vinco vincentem te, debeo vincere te.*

On a établi ci-devant que les fils qui ſe couchoient ſur l'*haſple* lors du tirage ou premier devidage, ſe colloient enſemble, ce qui en occaſionnoit la rupture lors du ſecond devidage, & conſéquemment le déchet, indépendamment de ce que ce ſecond devidage en étoit plus long & plus difficultueux: le tour du ſieur R * * * en fournit la preuve. « Proportion gardée, dit le procès-verbal en queſtion en parlant du ſecond devidage, il a été mis plus d'un tiers ſur le quart au devidage de l'écheveau filé ſur le tour du ſieur R * * * qu'à celui de tous les autres; la différence eſt plus conſidérable ſur le déchet & le nombre des fils rompus, cela eſt bien clair; ce qui ſuit ne l'eſt pas moins; mais indépendamment de ces remarques qui peuvent être différentes de celles auxquelles donnera lieu le devidage du moulin, nous avons remarqué qu'il y a eu plus de temps à devider l'écheveau du tour du ſieur R * * * que ceux des autres: on n'en peut guere attribuer la cauſe, continue ce procès-verbal, qu'en ce que les fils en étoient collés plus durs aux endroits qui avoient porté ſur les aîles des haſples, & qu'ils l'étoient encore un peu dans leur longueur ».

Ces judicieuſes remarques épargnent le commentaire, on ne peut rien y ajouter, elles établiſſent démonſtrativement ces trois points: 1°. que les fils de l'écheveau tiré ſur le tour du ſieur R * * * ſe ſont couchés dans les longueurs, & par conſéquent collés; 2°. que ce collage en a occaſionné la rupture & le déchet lors du ſecond devidage, indépendamment des inconvéniens qui en réſulteront lors du devidage du moulin; 3°. que ce ſecond devidage a été plus long & plus difficultueux: trois défauts eſſentiels dans les principes mêmes des ſieurs le M * * * & de R * * *; car dans le cours des épreuves qu'ils ont faites lors de leur procès-verbal, ils ont reconnu, diſent-ils, « que la bonne conſtruction du tour devoit avoir principalement pour objet de contribuer à la perfection de la *ſoie*, d'empêcher

que la *soie* ne soit difficile à devider, & ne souffre trop de déchet dans cette opération, *&c.* ». Le tour du sieur R * * * a fauſſé ſa vocation, puiſqu'ils ont reconnu que la *soie* en étoit difficile à devider, ſouffroit plus de déchet, & par conſéquent étoit moins parfaite.

Mais ces défauts, nous diſent les mêmes ſieurs le M * * * & R * * * ne ſont que de petits défauts (quelle contradiction!) auxquels il ſera aiſé de remédier; & comment cela? c'eſt ce qu'ils ne ſavent ni l'un ni l'autre, ou tout au moins c'eſt ſur quoi ils n'ont pas jugé à propos de s'expliquer. La ſeule & véritable voie de remédier à ces défauts, eſt de reconſtruire un tour d'une nouvelle ſtructure: mais, non, vous répondront-ils. Il faut bien ſe garder de changer cette ingénieuſe ſtructure. Eh, pourquoi cela? C'eſt pour lui conſerver le grand avantage qu'il a ſur les autres tours, qui eſt d'aller plus vîte qu'eux. Quelle erreur! Cette vîteſſe, en la ſuppoſant, eſt elle-même un défaut qu'il faut corriger, bien loin d'être une qualité avantageuſe à lui conſerver, puiſqu'elle empêche que la *soie* qui paſſe de la baſſine ſur l'haſple n'ait le temps de ſécher, comme elle fait ſur le tour de Piémont, dont le réglement de 1724 n'a preſcrit une certaine diſtance entre les piliers, qu'afin que les fils puiſſent aller de la baſſine ſur l'haſple plus ſecs & mieux conditionnés. *Li cavaleti devrano avere le fantine in diſtanſa di due pedi li prandi; l'una dall' altra acchiochè dall' aſpla al ferro vi ſia contanza tale che li fili ..... poſſano andar ſovra l'aſpla piu aſciutitè miglio conditionati*, porte cette ordonnance, *article 6*, « les chevalets devront avoir les piliers en diſtance de 2 piés *liprandi* (meſure de Piémont de 19 pouces un pié de roi), c'eſt-à-dire, 3 piés 2 pouces pié de roi l'un de l'autre, afin que de l'haſple au fer il y ait une telle diſtance, que les fils ..... puiſſent aller ſur l'haſple plus ſecs & mieux conditionnés ».

Voilà donc encore une des trois nouvelles machines, qui ne mérite pas plus de préférence ſur le tour de Piémont que celle du ſieur V * * *.

Voyons ſi celle du ſieur le M * * * aura eu meilleur ſort.

Cette machine, à proprement parler, n'eſt point de l'invention du ſieur le M***, mais un tour qui eſt en uſage dans le Languedoc, c'eſt-à-dire, dont le mouvement eſt à cordes & à poulies, & qui dès-lors porte la réprobation ſur ſon front. Le ſieur le M * * * y a ſeulement fait ajouter (c'eſt lui qui parle) « une petite piece de bois d'un pouce & demi d'épaiſſeur, clouée ſur une des pieces latérales du chaſſis, au milieu de la ligne que décrit la corde qui embraſſe la poulie du *va-&-vient* à l'arbre de l'haſple. Sur le ſommet de cette piece eſt une poulie élevée de 4 à 5 pouces au deſſus de la corde, & ſur cette poulie paſſe une petite corde, à un bout de laquelle eſt attachée une autre petite poulie mobile, ſur laquelle roule la corde du *va-&-vient*; & à l'autre bout pend un poids peſant 12 onces, qui, tenant la corde à laquelle il eſt attaché, tend la corde du *va-&-vient*, & en l'élevant en même temps qu'il l'approche du centre de la ligne qu'elle décrit, la fait entrer avec moins de frottement dans la rainure horizontale de la poulie du *va-&-vient*, & ſortir de celle verticale de l'arbre de l'haſple avec moins de frottement; moyennant quoi, ſans rien déranger au tour de Languedoc, il ſeroit remédié, à ce que vous aſſure le même ſieur le M * * *, aux inconvéniens de l'inégalité & ceſſation du mouvement de leur *va-&-vient*, comme dans le tour du ſieur V*** ».

Mais en bonne foi cette addition & prétendue correction aux tours de Languedoc pourra-t-elle jamais détruire leur imperfection originelle, & ne ſe trouvent-ils pas réfutés d'avance par tout ce que l'on a dit ci-deſſus?

Tout mouvement à corde & à poulies eſt impuiſſant pour produire cette conſtante & invariable irrégularité des mouvemens, tant du *va-&-vient* & de l'*haſple*, chacun en ſoi, que de leur correſpondance également uniforme dans ſon irrégularité. Cela préſuppoſé comme inconteſtable, ce mouvement double & compoſé de deux jeux eſt une merveille qui ne peut s'opérer que par le myſtérieux rouage des tours de Piémont. Les ſieurs le M * * *, V * * *, R * * *, & tous les auteurs des mouvemens à corde & poulies, ou mouvemens ſimples, ne tom-

beront-ils pas dans une perpétuelle pétition de principes, lorſqu'ils s'obſtineront à prétendre d'imprimer par quelque addition & par quelque correctif que ce ſoit à un mouvement ſimple, encore ſans le déranger, la propriété & l'efficacité du mouvement compoſé d'un double jeu? La propoſition ſeule heurte les premiers principes du méchaniſme; auſſi ſe trouve-t-elle proſcrite par le réglement de Piémont qu'on a déja cité, qui défend l'uſage des tours à corde, & inflige même la peine de 25 liv. d'amende pour chaque tour contre les fabriquans qui s'en ſerviront. *Sotto pena*, porte l'article 6, *alli pradoni d'ella filature di l.* 25, *per caduno cavaleto differamente diſpoſto*; & article 14, *proibendo omninamente l'uſo di cavaleti à corda*; défenſe de ſe ſervir des chevalets à corde, tels que celui d'aujourd'hui du ſieur Vaucanſon: *il tutto ſotto la pena ſuſdetta*; ſous peine aux maîtres de filature de 25 liv. par chaque chevalet différemment conſtruit; défendant abſolument l'uſage des chevalets à corde, de quelque façon qu'ils puiſſent être conſtruits, quelque correctif qu'on y ajoute, & ſous quelque prétexte que ce ſoit, car c'eſt là l'idée que renferme cet *omninamente*, le tout ſous la peine ſuſdite. D'où il faut conclure que l'invention du ſieur le M*** n'empêche pas que ſon tour ne ſoit rangé dans la même claſſe que ceux des ſieurs V*** & R***.

Les auteurs & les partiſans des tours à corde, n'objecteront peut-être pas que la prohibition de ces tours, portée par une ordonnance de Piémont, ne fait pas loi en France? L'objection ſeroit riſible & indécente: on ne la rapporte pas ici comme une autorité légale; c'eſt au roi ſeul, ſouverain légiſlateur de ſon royaume, à lui en imprimer le caractere, ſi ſa majeſté le juge à propos, comme il y a lieu de l'eſpérer; mais on la propoſe ſeulement comme une autorité de principe pour l'eſpece particuliere. Les ſciences & les arts ſont fondés ſur des principes qui font loi pour ceux qui les cultivent: il y a autant de danger que de témérité à s'en écarter; on n'en veut d'autre exemple que les auteurs des nouvelles machines.

Qu'ils ne tirent pas non plus avantage de la gratification qu'ils ont obtenue du conſeil, & qu'ils ne la propoſent pas comme un préjugé en leur faveur; cette gratification eſt bien plus la récompenſe de leurs recherches que celle de leurs découvertes, & elle fait bien moins l'éloge de leurs talens que celui des bontés du magiſtrat qui la leur a obtenue, & de la libéralité du conſeil qui la leur a accordée.

Perſonne n'ignore l'attention du miniſtere à exciter & à entretenir, par des promeſſes & par des gratifications, cette noble émulation ſi néceſſaire pour porter les ſciences & les arts à leur perfection; & tout le monde ſait avec quel zèle M. le Nain a toujours ſecondé les vues du miniſtere ſur ce point.

Ce magiſtrat, bien convaincu que les tours des ſieurs V***, R*** & le M*** n'avoient point corrigé le défaut du vitrage, c'eſt le nom que l'on donne au collement des fils de la *ſoie* ſur l'haſple, chargea en 1748 un particulier d'Avignon (1), à qui il connoiſſoit des talens, de chercher le remede à ce défaut; & quoiqu'il ne l'ait pas trouvé, n'ayant fait que tripler la rainure de la roulette de l'haſple des tours ordinaires, encore exige-t-il le concours d'une habile tourneuſe; cependant il a éprouvé de la part de M. le Nain la même libéralité dont les ſieurs R***, le M*** & autres précurſeurs s'étoient reſſentis, & cela parce que du moins il a travaillé tout autant & peut-être plus qu'eux, quoiqu'auſſi infructueuſement, & qu'il eſt juſte de récompenſer des talens qu'on a mis en œuvre, quel qu'en ſoit le ſuccès, toute peine méritant ſalaire.

Si un ſujet de Piémont, qui ſe ſerviroit de ces nouveaux tours, bien loin d'être récompenſé, eſt puni d'une amende de 25 livres par chaque tour, *ſotto pena di ff.* 25, *per caduno cavaleto*, les inventeurs de ces tours n'y feroient pas fortune aſſurément.

L'artiſte Comtadin auroit bien plus de raiſon de s'arroger, ſur le fondement de cette récompenſe, le mérite de ſon travail & la préférence ſur ſes concurrens, puiſqu'au moins il peut leur oppoſer cet argument. . . .

(1) Gazette d'Avignon du 28 janvier 1749.

ment. . . . Si vous aviez trouvé le remede au vitrage, M. le Nain ne m'auroit pas chargé de le chercher, or il m'en a chargé, donc, *&c.*

Au reſte, il faut diſcuter le fait par lui-même, & non par des préjugés épiſodiques. Les nouvelles machines empêchent-elles le vitrage des *ſoies*? La négative eſt démontrée par les principes & par l'expérience. Reſte à ſavoir ſi la machine de Piémont a cette prérogative. L'affirmative eſt aiſée à prouver, d'après les obſervations ci-deſſus.

D'abord elle a pour elle les principes généraux & particuliers. En général tout mouvement qui ſe fait par le moyen des roues à dents, eſt plus juſte & plus égal que celui à corde & à poulies: le premier peut ſe meſurer, diviſer & diſtribuer à telle proportion que l'on veut; on en peut déterminer & fixer les gradations par le nombre des dents dont il eſt compoſé, & l'on eſt en état, à chaque inſtant, de compter ces gradations juſqu'à la plus petite réduction, ce que l'on ne ſauroit faire dans le ſecond mouvement, la corde ni les poulies n'étant pas ſuſceptibles de cette ponctuation géométrique qui ſeroit requiſe pour en meſurer & diſtinguer les progreſſions; la choſe eſt auſſi claire qu'inconteſtable.

2°. Un mouvement compoſé eſt bien plus multiplié & varié qu'un mouvement ſimple: cela s'entend de ſoi-même: or le mouvement à rouage eſt un mouvement compoſé; par conſéquent, *&c.*

3°. Dans la theſe particuliere, on comprend que pour former ſur l'haſple ou devidoir ces croiſemens en zig-zags, qui empêchent qu'aucun fil de la *ſoie* ne ſe couche l'un ſur l'autre, il faut un mouvement extrêmement multiplié & varié, & qui renferme en lui-même une irrégularité repréſentative auſſi bien que productive de ces zig-zags; ce qui ne ſe rencontre, ni même ne peut ſe rencontrer que dans le rouage en queſtion.

Le pignon de l'haſple a vingt-deux dents qui s'engrenent à une roue, non de vingt-deux dents auſſi, ce ne ſeroit là qu'un même mouvement ſimple, mais de vingt-cinq dents. Cette irrégularité dans le nombre des dents, en engendre néceſſairement une dans le mouvement, qui n'eſt appellé un *jeu* par l'ordonnance de 1724, qu'à cauſe de cette irrégularité même. La roue du *va-&-vient* de vingt-cinq dents, reçoit le mouvement d'une roue de vingt-deux dents, deuxieme irrégularité qui forme un ſecond jeu: cette double irrégularité de mouvemens s'entretenant exactement par la correſpondance d'entre le *va-&-vient* & l'*haſple* qui lui donne le branle, forme un mouvement intégral, dont l'effet eſt d'imiter & de ſuivre la décompoſition du cocon, la même méthode que le ver à *ſoie* a employée à le compoſer; car c'eſt un point de fait conſtant entre les naturaliſtes & les artiſtes, que la *ſoie* du cocon y eſt filée en zig-zags pareils à ceux que le tour de Piémont fait former ſur ſon haſple, & que par conſéquent l'opération de ce tour eſt une imitation de la nature, dont l'induſtrie du ver, inſtruit par elle, eſt le prototype.

C'eſt-là cette merveille dont la découverte a coûté tant de veilles, de ſoins & de recherches aux Piémontois (1). Elle n'a point frappé les ſieurs le M*** & R***, parce qu'ils ne la ſuppoſoient pas dans un tour qu'ils n'avoient pas envie de préconiſer à l'excluſion des leurs. D'ailleurs ils la connoiſſoient ſi peu (car on eſt bien éloigné de les taxer de cette partialité plus opiniâtre qu'aveugle que l'amour-propre inſpire aux ouvriers pour leurs productions), qu'ils n'y entendoient pas même myſtere, & n'en ſoupçonnoient point dans ce nombre & dans cet arrangement curieux de roues & de dents. « Le quatrieme tour, diſent-ils dans leur procès-verbal, eſt celui que le feu ſieur Baron a fait faire ſur le modele de ceux de Piémont; ſon chaſſis eſt de la même longueur. . . . L'*haſple* donne le mouvement au *va-&-vient* par le moyen d'un arbre horizontal, dont un bout engrene par des dents à l'arbre de l'*haſple*, & l'autre à un plateau dentelé auquel eſt attaché le *va-&-vient* ».

Cette laconique deſcription, ce ſilence

(1) On a fait en Piémont plus de roues que n'en contiendroient ſix tombereaux, auparavant de faire cette découverte.

ſur le nombre & l'arrangement des roues & des dents du tour de Piémont de la part des gens qui ont pompeuſement étalé des inutilités (1) dans les autres tours, provient tout au moins de ce qu'ils ne connoiſſoient guere ce qu'ils examinoient, ou qu'ils n'examinoient point aſſez ce qu'ils ne connoiſſoient pas; cela eſt ſi vrai, qu'ils ſe ſont même imaginés que ce rouage embarraſſoit l'opération du tirage (2). Quelle inconſéquence!

D'ailleurs une réflexion qui ſe préſente ici d'elle-même, c'eſt qu'il n'eſt pas bien certain que la machine du ſieur B * * * fût un modele parfait de celle de Piémont. Ce doute eſt d'autant plus raiſonnable, que le témoignage même des ſieurs M * * * & R * * *, de la façon dont ils en parlent, ſert plutôt à le confirmer qu'à l'éclaircir, & encore moins à le réſoudre.

L'autorité de la choſe jugée (3) ne milite pas moins que les principes en faveur du tour de Piémont: enfin il a pour lui l'expérience de toute l'Europe. Muni de tant de titres, peut-on lui refuſer une préférence auſſi juſtement acquiſe; préférence d'ailleurs dont il a été déja jugé digne par l'épreuve qui en a été faite en 1748, en préſence de Meſſieurs les intendans du commerce, chez M. le Tourneur, l'un d'eux?

La perfection de ce tour n'a point échappé aux lumieres de M. Rouillé, ſecretaire d'état, ſous les yeux duquel il a paru. « J'ai vu (4), dit ce ſavant miniſtre, le tour du ſieur Othon, qui eſt celui de Piémont: j'ai vu ſon devidoir, & j'ai été content de l'un & de l'autre ». Cette approbation eſt un garant aſſuré de celle qu'on a lieu d'attendre de tous les connoiſſeurs devant qui l'on renouvellera l'épreuve du tour de Piémont, ſi le conſeil le juge à propos.

L'importance du tirage ou filage de la *ſoie* démontrée par lui-même & reconnue par l'unanimité des fabriquans de l'Europe, rien de plus intéreſſant pour le bien du commerce du royaume en général, & en particulier des manufactures des étoffes de *ſoie* qui en ſont la branche la plus conſidérable, que d'aſſurer la méthode de ce même tirage, par une déciſion qui prononce irrévocablement ſur la préférence que la machine de Piémont mérite ſur ſes concurrentes. Et comme cette déciſion doit porter ſur ces deux objets, 1°. la ſtructure des tours, 2°. leur utilité; ſuppoſé que le conſeil ne trouvât pas, quant à préſent, ces objets ou l'un des deux ſuffiſamment éclaircis, par les raiſons expliquées dans ce mémoire, en ce cas rien de plus ſimple que d'en faire faire la vérification en préſence de noſſeigneurs les commiſſaires du conſeil, par les députés de l'académie royale des ſciences, conjointement avec ceux du commerce, & des manufacturiers, artiſtes & connoiſſeurs.

Cette précaution, qui eſt conforme à la ſageſſe & aux maximes du conſeil, diſſipera juſqu'au doute le plus léger, & acquerra infailliblement à la machine de Piémont une plénitude d'évidence, à laquelle ſes adverſaires, s'il lui en reſtoit encore alors, ne pourront réſiſter.

Autres obſervations ſur le tirage des ſoies. Quoique l'explication de la méthode dont les Piémontois ſe ſervent pour tirer leurs *ſoies*, paroiſſe ſuffiſante pour parvenir à cette perfection qui leur eſt commune, il ſeroit néanmoins néceſſaire d'établir un ordre, qui, ſans exciter les murmures que cauſent ordinairement les nouveautés, pût rendre le public certain de la ſolidité du grand objet qu'on ſe propoſe.

L'ordre qu'on ſe propoſe d'établir, pourroit être une eſpece de réglement, qui pût concerner toutes les perſonnes qui s'appliquent à faire des *ſoies*, principalement celles dont la mauvaiſe foi peut donner lieu à de grandes défectuoſités dans celles qu'elles font tirer; il ne peut ſe trouver que des perſonnes ſemblables à qui cette nouveauté donne de la répugnance; il eſt néceſſaire d'expliquer quels ſont les abus qui peuvent ſe commettre en pareil cas.

(1) Voyez la deſcription de l'haſple du tour du ſieur R * * *, les numérations des dents de deux roues du même tour, une corde finement placée, *&c.*

(2) Voyez le procès-verbal.

(3) Réglement de Piémont de 1724.

(4) Lettre, du 25 Août 1748, à M. de Fourqueux, procureur-général de la chambre des comptes.

C'eſt un uſage conſtant en France, en Piémont, en Italie, & depuis peu dans le royaume de Naples, que chaque particulier, qui fait faire des *ſoies*, a la liberté de les faire tirer à ſa fantaiſie, c'eſt-à-dire, à tant de cocons, plus ou moins. Cette liberté ne doit point être ôtée à ceux qui en jouiſſent, crainte de décourager les perſonnes qui s'appliquent à faire des nouvelles plantations de mûriers. Mais elle entraîne après ſoi un grand inconvénient, en ce que, excepté néanmoins en Piémont, la *ſoie* tirée à 17 cocons eſt bien ſouvent vendue dans les foires ou marchés ſur le même pié & au même prix que celle qui eſt tirée à 13 ou à 12; celle tirée à 12, comme ſi elle étoit tirée à 10 ou à 9, ainſi des autres. C'eſt au moyen de cette fraude qui échappe aux lumieres des plus fameux connoiſſeurs, par la fineſſe de la *ſoie* tirée, que tous les organſins de l'Europe, autres que ceux de Piémont, ne ſont jamais portés à cette perfection ſi néceſſaire pour celles des étoffes, ſi l'on en excepte néanmoins certaines fabriques, qui, ayant des fonds aſſez conſidérables pour acheter dans le temps de la récolte la quantité de cocons dont elles peuvent faire l'emploi pendant le courant de l'année, ſont en état de fournir une quantité proportionnée d'organſin égal & bien ſuivi auquel on donne communément le nom d'*organſin de tirage*.

Indépendamment de la fraude qui peut être miſe en pratique dans le tirage des *ſoies*, concernant la quantité de brins ſuppoſée, la croiſade ſi néceſſaire pour l'union des brins qui compoſent le fil, & ſi utile pour parvenir à faire un bel organſin, ne peut-elle pas être négligée? Tout le monde ſait que plus il y a de croiſure, plus la *ſoie* acquiert de perfection; mais auſſi elle ſe tire bien plus doucement; d'où on doit conclure que l'avidité du gain, & l'expédition du tirage pour vendre promptement la *ſoie* tirée ou grèze, peut occaſionner la négligence d'un article auſſi eſſentiel dans le réglement de Piémont, de l'importance duquel dépend toute la perfection de la *ſoie*.

Il eſt peu de fabriquans de *ſoie* en France qui ſoient en état de ſe fournir tout d'un coup de la quantité de cocons qu'ils peuvent faire tirer, & dont ils font préparer la *ſoie* pour être employée dans leurs manufactures, & les faire travailler pendant le courant d'une année, s'ils ne ſont de ceux à qui le conſeil a fait des fonds, ou accordé des priviléges pour en trouver plus facilement; il faut donc avoir recours à cette multitude de particuliers qui font tirer eux-mêmes; & c'eſt préciſément cette quantité de *ſoie* de différens tirages qui altere les organſins qui en proviennent: ce qui n'arriveroit pas, ſi on obſervoit à cet égard la même regle qui eſt pratiquée en Piémont.

Il eſt néceſſaire d'obſerver encore qu'il eſt peu de fabriquans d'étoffes qui achetent les *ſoies* œuvrées comptant; le terme du paiement eſt toujours au moins d'une année: il eſt porté quelquefois à plus de 15 mois, & cela par rapport au temps long pour la préparation de la matiere & la fabrication de l'étoffe; de ſorte qu'un marchand de *ſoie*, qui au commencement de la récolte vendra la *ſoie* achetée dans le commencement de la précédente, qu'il n'aura pas pu faire préparer plutôt, pour continuer ſon travail, qu'il ne peut ni ne doit faire diſcontinuer, afin d'entretenir ſes ouvriers pour ne pas les perdre, ſera obligé d'attendre plus de deux années, avant que de pouvoir ſe procurer le rembourſement des avances qu'il aura été obligé de faire en achetant les cocons de divers particuliers qui ne peuvent vendre que comptant.

Il n'en eſt pas de même des particuliers qui font tirer les *ſoies* qu'ils cueillent: ceux là ne ſont pas obligés de vendre leur cocons comptant, attendu leur bien être, & le bénéfice qui ſe trouve ſur la *ſoie* qu'ils font tirer, & ſur les fraudes que quelques-uns peuvent mettre en pratique, ainſi qu'elles ont été citées. Ils vendent la *ſoie* qu'ils font, à ceux qui la préparent pour la vendre aux fabriquans d'étoffe. Ces fabriquans de *ſoie* n'en achetent qu'au fur & à meſure qu'ils en trouvent le débouché: ce qui fait que toutes ces parties différentes achetées de différens particuliers, réunies pour compoſer un même balot, ne peuvent faire qu'une marchandiſe ou matiere très-défectueuſe.

Pour prévenir un abus auſſi pernicieux, il ſeroit néceſſaire de faire un réglement

ſemblable à celui de Piémont, qui, entre autres articles, en eût un qui aſſujettit chaque particulier de faire une déclaration au châtelain ou procureur fiſcal du bourg ou village où il feroit ſa réſidence, de la quantité de cocons qu'il a cueillis : à combien de brins il voudroit les faire tirer : les croiſer en conformité de la quantité, à peine de, *&c.* dans le cas où il feroit une fauſſe déclaration : charger ceux qui la recevroient, de faire des viſites exactes, en leur attribuant une partie des amendes encourues, ou autre indemnité pour les exciter à veiller : prépoſer une perſonne pour faire des viſites générales outre les particulieres : & enfin ne rien négliger de ce qui pourroit contribuer à faire des *ſoies* parfaites.

Toutes les précautions qu'on pourroit prendre pour parvenir à la perfection du tirage des *ſoies*, deviendront inutiles, dès qu'on négligera celles qui conduiſent à la perfection de l'organſin, qui ne ſauroit être parfait, ni même bon, ſi celui qui le prépare, n'eſt pas certain de la quantité de fils ou brins qui compoſent les fils. On ne ſauroit être inſtruit de cette qualité qu'en mettant en pratique les moyens énoncés ci-deſſus.

Au moyen de cette précaution auſſi néceſſaire qu'utile, le particulier qui croiroit avoir été trompé dans l'achat des *ſoies* grèzes, n'auroit beſoin que de recourir à celui qui auroit reçu la déclaration de ſon vendeur, pour en être parfaitement inſtruit ; d'ailleurs l'obligation impoſée de la faire, tiendroit en quelque façon tous les fraudeurs en regle ; & ceux qui ne s'y trouveroient pas, ſeroient obligés de ſubir la peine qui leur ſeroit impoſée à cet égard ; conſéquemment les prévaricateurs ſeroient retenus par la crainte du châtiment ou par celle des exemples, & ne feroient plus de fauſſes déclarations.

Comme cet article eſt le plus délicat de ceux qui pourroient être inſérés dans le réglement prétendu, auſſi bien que celui de la croiſade, il eſt néanmoins évident qu'il ne ſeroit à charge qu'aux perſonnes de mauvaiſe foi. Des ſemblables articles ſont obſervés dans le réglement de Piémont concernant les filatures, ou à peu près de même. A l'égard des autres, tels que ceux qui concerneroient l'égalité du devidoir, tant pour les tirages de *ſoie* que pour les moulins à la préparer, le ſalaire des tireuſes & des ouvriers qui travaillent aux moulins, les raiſons qu'on donneroit de la néceſſité de leurs exécutions, & l'examen qui en ſeroit fait, ſuffiroient pour les augmenter ou diminuer, ſelon que le cas l'exigeroit.

Dès que les mouliniers qui préparent la *ſoie* au ſortir du tirage, ſeroient sûrs de la qualité de celles qu'ils emploieroient, il eſt certain qu'ils s'appliqueroient à mieux travailler ; aucune raiſon ne pourroit les diſculper des reproches qu'on ſeroit en droit de leur faire ſur les défauts qui ſe trouveroient dans leurs ouvrages ; les organſins, dont l'égalité eſt ſi recherchée, & qui ne ſe trouve que dans les fabriques auxquelles le tirage des *ſoies* eſt affecté, ſe trouveroient pour lors également beaux par-tout. Le prix exceſſif de ces mêmes organſins appellés communément *organſins du tirage*, qui ordinairement eſt de 3 à 4 l. par livre plus cher que les autres, feroit ceſſer, en diminuant, celui des étoffes, qui ne ſauroient être parfaites ſans le ſecours de ces mêmes organſins, conſéquemment la diminution de la matiere néceſſaire à la perfection de l'étoffe ſe trouvant dans l'étoffe même, pourroit donner lieu à une conſommation & à l'établiſſement de la fabrique de celles qui ne ſauroient ſubſiſter en France, que parce que la matiere dont elles ſont compoſées, eſt infiniment moins parfaite, & plus chere que celle dont les étrangers ſe ſervent.

Du moulinage des ſoies. Le moulinage ou filage des *ſoies* étant la préparation au moyen de laquelle on peut employer ou travailler la *ſoie*, ſoit pour les étoffes, bas, *&c.* il eſt néceſſaire, pour faciliter aux curieux l'intelligence de cette préparation, de leur faire remarquer que toutes les *ſoies* en général qui ſont tirées ſimplement du cocon, ſont appellées *ſoie grèze*.

Cette *ſoie* grèze reçoit enſuite différentes préparations, on en fait du poil, de la trame, & de l'organſin.

Le poil eſt compoſé d'un ſeul brin de *ſoie* grèze, tordu foiblement ſur lui-même ;

cette préparation eſt néceſſaire pour donner plus de conſiſtance à cette qualité de *ſoie*, & afin qu'elle ne bourre pas en teinture; le poil eſt défendu dans toutes les étoffes de *ſoie*, & n'eſt employé que dans la bonneterie.

La trame eſt compoſée de deux brins de *ſoie* grèze, tordus légérement comme le poil. Il y en a quelqu'une à trois brins, mais elle n'eſt pas commune.

On donne encore le nom de *trame* à une certaine quantité de brins de *ſoie* grèze, tordus enſemble ſur une machine diſpoſée pour cette opération, appellée *ovale*; mais comme cette qualité de *ſoie* n'eſt propre que pour les bonnetiers, on ne la détaillera qu'après avoir donné l'explication de la maniere dont on fabrique l'organſin.

L'organſin eſt compoſé de deux brins de *ſoie* grèze, il y en a de trois & de quatre, mais les plus ordinaires ſont de deux brins. La préparation de cette qualité de *ſoie*, eſt bien différente de celle des autres; l'organſin ayant beſoin d'une force extraordinaire, pour qu'il puiſſe réſiſter à l'extenſion & aux fatigues du travail de l'étoffe dont il compoſe la chaine, ou toile, dans laquelle la trame eſt paſſée.

Il faut donc pour la compoſition de l'organſin, que chaque brin de *ſoie* grèze dont il eſt compoſé, ſoit tordu ſéparément ſur lui-même, d'une force extraordinaire, avec l'aide du moulin diſpoſé pour cette opération. Ce tors, auquel on donne le nom de *premier apprêt*, & qui ſe fait à droit, eſt ſi conſidérable, que ſelon la ſupputation la plus exacte, trois pouces de longueur du brin, préparé comme il faut, auront reçu plus de 800 tours. Le réglement de 1737, donné *ad hoc*, ordonne, *art.* 108, de donner au moins aux organſins, au filage, ou premier apprêt, ſoixante points deſſous, & quinze deſſus; c'eſt-à-dire, que le pignon qui conduit celui de la bobine ſur laquelle la *ſoie* ſe roule, à meſure qu'elle ſe travaille, n'ayant que quinze dents, & la bobine un pignon de ſoixante, il faut que le pignon conducteur faſſe quatre tours pour en faire faire un à la bobine, qui, par conſéquent, tournant très-doucement, donne le temps au brin de *ſoie* grèze de recevoir le tors ou apprêt qui lui eſt néceſſaire; de façon que ſi le pignon de quinze dents en avoit trente, & celui de la bobine ſoixante à l'ordinaire, le brin n'auroit pas tant de tors ou apprêt, parce qu'elle ramaſſeroit la *ſoie* plus vîte, le moulin ne donnant que le tors ordinaire, lequel n'augmente ni ne diminue qu'au prorata du mouvement lent ou prompt qu'on donne à la bobine.

Chaque brin étant préparé de la façon qu'on vient de le démontrer, il eſt queſtion de donner à l'organſin le retors, ou ſecond apprêt, pour le finir; il faut, pour parvenir à cette ſeconde opération, doubler, ou joindre enſemble deux brins de la *ſoie* préparée comme il a été dit ci-deſſus, & lorſqu'on a le nombre de bobines néceſſaires, on les remet ſur le moulin, pour leur donner le tors néceſſaire, c'eſt ce qu'on appelle *charger le moulin*; avec cette différence, que le ſecond tors n'emporte que la dixieme partie du premier, puiſque l'article du réglement qu'on a déja cité, ordonne que les organſins gros ſeront retordus tant ſur tant, ou point ſur point: ce qui fait un quart de différence pour le mouvement, & que dans cette ſeconde opération, au lieu d'une bobine pour ramaſſer le fil, dont la circonférence eſt ordinairement de ſix pouces ſeulement, ici c'eſt un devidoir, auquel les artiſtes ont donné le nom d'*haſple*, tiré de l'allemand, *aſplen*, dont la circonférence eſt de quinze pouces environ; ce qui faiſant ramaſſer ou devider la *ſoie* plus vîte, ne donne qu'un tors très-léger dans cette ſeconde préparation. (Art. 10 *du réglement de Piémont, concernant le moulinage des ſoies*, du 8 avril 1724.)

Il faut obſerver que les bobines pour le ſecond apprêt, tournent à gauche, parce que ſi on les faiſoit tourner comme dans le premier, la *ſoie* tordue une ſeconde fois dans le même ſens, ayant reçu un tort conſidérable, ſe friſeroit d'une telle façon, qu'il ſeroit impoſſible de l'employer; de ſorte que les deux brins tordus & préparés comme il vient d'être démontré, ces deux brins paroiſſant n'en compoſer qu'un, forment le fil d'organſin.

Les organſins à trois ou quatre brins, reçoivent la même préparation que ceux à

deux brins, pour le premier & ſecond apprêt; avec cette différence, que pour faire un organſin à trois brins, il faut doubler ou joindre enſemble trois brins, ſur une même bobine; pour un organſin à quatre brins, on en joint quatre, enſuite, chargeant le moulin, on leur donne le ſecond apprêt, comme aux premiers.

Il reſte à obſerver que quoique le moulin ne tourne que d'un même côté, qui eſt à gauche, néanmoins un ſeul moulin peut faire toutes ces qualités de *ſoies*, qui viennent d'être décrites, quoique les bobines ſoient de néceſſité de tourner à droit & à gauche, la diſpoſition des moulins étant de façon que les parties qui frottent contre les fuſeaux qui ſoutiennent les bobines, ont leur mouvement en dedans pour le premier apprêt, & en dehors pour le ſecond; c'eſt une des plus grandes perfections des moulins, à laquelle les Piémontois ont donné beaucoup de luſtre. On expliquera ces différens mouvemens, en détaillant toutes les parties du moulin.

La *ſoie* ovalée reçoit une préparation ſemblable à peu près, à celle de la trame, avec cette différence, qu'au lieu de deux ou trois brins de *ſoie* grèze ſeulement, qui compoſent cette derniere qualité, la premiere eſt compoſée de huit, douze, & quelquefois ſeize brins; mais comme cette qualité de ſoie n'eſt propre qu'aux bonnetiers, attendu qu'une étoffe ne doit recevoir dans ſa confection, qu'une certaine quantité de brins de trame, quantité proportionnée au deſſein, ou à ſa réduction, ou à la groſſeur de l'organſin, dont la chaîne eſt compoſée; on ne pourroit pas faire une étoffe parfaite, ſi on y employoit une qualité de *ſoie* dont les brins ne pourroient pas être diminués ou augmentés, comme il arriveroit avec la *ſoie* ovalée.

L'art. 2 du réglement du mois de février 1672, qui permet, aux maîtres bonnetiers de la ville de Paris, de faire des bas au moins à quatre brins de trame, pour l'aſſiſe qui forme la maille, ayant donné lieu à des abus conſidérables, en ce que les fabriquans, pour faire des bas légers, avoient trouvé le moyen d'employer des trames très-fines, ce qui rendoit les bas défectueux, il fut ordonné, par arrêt du conſeil, du 30 mars 1700, *art.* 4, que les *ſoies* préparées pour les ouvrages de bonneterie, ne pourroient être employées en moins de huit brins; ces huit brins pouvoient être de trame ou de poil indifféremment, mais néanmoins de *ſoie* travaillée au moulin; mais comme les *ſoies* de cette eſpece faiſoient revenir le bas plus cher qu'il n'eſt aujourd'hui, attendu les frais du devidage & du doublage, les fabriquans de bas de Nîmes & de Lyon, inventerent l'ovale, qui eſt en uſage dans tout le royaume, excepté à Paris, afin que la modicité du prix de cette marchandiſe, qui n'eſt pas moins de 25 à 30 ſols chaque paire, donnât lieu à une plus grande conſommation.

Pour rendre plus intelligible la différence de la *ſoie* ovalée, d'avec la trame ou le poil, quant aux frais, il eſt bon d'obſerver que, ſuivant l'ancienne méthode pratiquée dans les provinces, lorſque la trame ou le poil étoient teints, il falloit les faire devider, ce qui coûtoit des frais aſſez conſidérables; le devidage étant fait, il falloit enſuite doubler, ou joindre enſemble la quantité de fils devidés, qui devoient compoſer l'aſſiſe; toutes ces opérations faiſoient revenir cette matiere plus chere; le doublage, en uniſſant les fils, qui ne pouvoient être au deſſous de huit brins, leur donnoit une eſpece de tors; pour l'employer plus facilement, il falloit encore que les *ſoies* trame, ou poil, euſſent été travaillées au moulin, ainſi qu'il a été démontré dans l'article du moulinage, ce qui augmentoit les frais de la préparation; aujourd'hui l'ovale épargne le moulinage, le devidage en entier, & le doublage en partie, parce que l'ovale étant une imitation du doublage, une ouvriere, ou ouvrier ſeul, en faiſant autant que ſeize, ſelon l'ancienne méthode, le paiement qui ſe fait pour une ſemblable préparation, eſt équivalent à la proportion du travail.

On a dit que la *ſoie* ovalée étoit un aſſemblage de huit, douze, même juſqu'à ſeize brins de *ſoie* grèze, ſuivant la qualité de la *ſoie*, ou le poids qu'on veut donner au bas; cette *ſoie*, ou ces brins ſont préparés comme la trame, c'eſt-à-dire,

tordus légérement enſemble ſur eux-mêmes, & doivent compoſer la moitié de l'aſſiſe, qui, par ſa groſſeur, eſt devidée ſi aiſément, que les frais n'en ſont pas comptés, & c'eſt la ſeule préparation dont elle a beſoin; dans cette opération ſe trouvent renfermées le moulinage, le devidage, & la partie du doublage, bien différent de l'ancien.

Lorſque la *ſoie* eſt ovalée, on la donne au teinturier pour lui donner la couleur deſirée, & lorſqu'elle eſt teinte, comme on vient de dire qu'elle ne compoſoit que la moitié de l'aſſiſe, on joint enſemble les deux fils de *ſoie* ovalés, & les repaſſant ſur l'ovale, comme le premier, ces deux fils paroiſſant n'en compoſer qu'un, forment l'aſſiſe entiere, propre à la fabrication du bas.

Outre la propriété de l'ovale à concourir à la diminution des frais pour préparer la *ſoie*, elle en a encore une pour le mêlange des bas; par exemple, ſi on veut faire un bas mêlangé gris de maure, & gris clair, on fait teindre un fil de chacune de ces deux couleurs, on les double ou joint enſemble, & les repaſſant ſur l'ovale, le tors que cette machine donne à ces deux fils, quoique léger, eſt ſi juſte que le mêlange ſe trouve parfait dans la fabrication du bas; de-là vient que dans le mêlange des bas de Nîmes, Lyon, *&c.* on ne voit point des barres brunes, ni des barres claires, mais un mêlange ſi régulier, qu'il n'eſt pas poſſible de faire mieux.

Outre cette perfection de l'ovale, il en eſt encore une dans cette même machine, qui n'eſt pas moins eſſentielle que la précédente. Le fabriquant qui fait ovaler ſa *ſoie*, ſait juſqu'à un pouce la longueur de ſon écheveau, & la quantité qui lui eſt néceſſaire pour la qualité ou longueur du bas qu'il ſe propoſe de faire, de façon que, comme il arrive très-ſouvent que le teinturier charge la *ſoie* de drogues, pour rendre le poids de la *ſoie*, en conformité des réglemens & de l'uſage, retenant de ſon côté une partie des écheveaux, il arrive que la longueur déterminée & juſte de l'ovale, met le fabriquant de bas à l'abri de cette fraude, parce que étant ovalée teinte, elle doit avoir la même longueur que lorſqu'elle ne l'étoit pas, & que quand même le poids ſe trouveroit dans la partie rendue par le teinturier, ſi la longueur n'y étoit pas de même, la fraude ſeroit trop viſible.

Pour rendre ſenſible la façon dont on peut meſurer la longueur du fil ovalé, il n'eſt beſoin que d'examiner l'haſple, ou devidoir, ſur lequel ſe forment les écheveaux; au bout de l'axe, ou arbre du devidoir, eſt un pignon de quatre dents, qui engrene à une roue de vingt-quatre, de façon que tous les ſix tours du devidoir, la roue en fait un; au centre de cette même roue eſt attaché un autre pignon de quatre dents, qui engrene à une ſeconde roue de quarante; tous les dix tours de la premiere roue, cette ſeconde en fait un; combinez le mouvement de l'haſple, avec celui de la premiere & ſeconde roue, il arrivera que toutes les fois que cette derniere fait un tour, le devidoir en fait ſoixante; la choſe eſt claire; au centre de cette ſeconde roue, eſt un axe de quatre à cinq pouces de longueurs, & de trois ou quatre lignes de diametre, ſur lequel ſe roule une corde fine, au bout de laquelle eſt attaché un poids de trois ou quatre onces, afin de la tenir tendue; lorſqu'on veut ſavoir combien de tours le devidoir a fait, il n'eſt beſoin que de compter les tours de la corde, ſur l'axe de la ſeconde roue, & multiplier ces mêmes tours par ſoixante, le produit donnera juſte la quantité des tours du devidoir; par exemple, dix tours de la petite corde, multipliés par ſoixante, donneront ſix cens tours du devidoir, *&c.*

Toutes ces perfections établies de l'ovale, n'empêchent pas qu'il n'y ait une imperfection bien marquée dans le bas fabriqué avec les ſecours de cette machine, puiſque le réglement, concernant la manufacture de cette marchandiſe, en défend l'uſage à Paris, où il n'eſt permis de fabriquer des bas qu'à trame diſtincte; c'eſt le terme des fabriquans de Paris. Il s'agit d'établir la différence qui ſe trouve dans le bas fabriqué avec de la *ſoie* ovalée, d'avec celui qui l'eſt à trame diſtincte.

La façon dont on a démontré la préparation de la *ſoie* ovalée, eſt bien différen-

te de celle de la trame ou du poil. Dans cette premiere, tous les brins de *soie* grèze ſont préparés enſemble : & dans la ſeconde, ils ſont préparés ou deux enſemble, comme la trame, ou un ſeul, comme le poil. Or il réſulte de toutes ces préparations différentes, qu'il n'eſt perſonne qui ne convienne que 8 brins de trame préparés ſéparément, auront plus de conſiſtance & plus de perfection que 16 brins, de la même maniere préparés tous enſemble ; conſéquemment qu'un bas fabriqué à trame diſtincte, acquerra plus de brillant & plus de qualité qu'un autre fabriqué avec de la trame ovalée. Il eſt encore à remarquer que ſi un bas fabriqué avec de la *ſoie* ovalée, ſe trouve au ſortir de l'apprêt avoir un nœud à l'endroit, il faut néceſſairement le couper pour ôter cette difformité ; or on ſoutient qu'il n'eſt pas poſſible de couper un nœud de la *ſoie* ovalée, qu'on ne coupe l'aſſiſe du bas, ou au moins la moitié, conſéquemment que la maille n'échappe totalement, ce qui ne ſauroit arriver dans un bas fabriqué à trame diſtincte, où un nœud de la *ſoie* coupée, ne compoſant que la huitieme partie de l'aſſiſe, les ſeptieme & huitieme reſtantes auront toujours aſſez de force pour ſoutenir la maille.

Enfin l'invention de l'ovale n'a été établie & tolérée en France, que pour faciliter le commerce avec l'étranger. Les Anglois nous ont indiqué cette machine, nous aurions la mauvaiſe grace de leur laiſſer faire impunément ce commerce, tandis que nous pouvions les imiter : on n'empêche pas à Paris d'ovaler des trames & des organſins ; mais, dans ce cas, l'ovale n'étant qu'une double préparation, qui augmente la perfection de cette marchandiſe ; la conſommation qui ſe fait dans la ville étant plus que ſuffiſante pour occuper tous les maîtres bonnetiers qui y ſont établis ; il n'eſt pas ſurprenant ſi les bas y ſont plus chers qu'en aucune ville du royaume, & ſi leur prix exceſſif empêche la conſommation qui pourroit en être faite chez l'étranger. Ce qui n'empêche pas néanmoins que les connoiſſeurs n'accordent la préférence à qui elle eſt due, quant à la qualité, puiſqu'on a vu des fraudeurs marquer impunément des bas fabriqués à Lyon avec un faux plomb de Paris, ce qui a occaſionné le réglement du 10 juillet 1743, qui concerne la bonneterie.

Explication du moulin à filer la ſoie. C'eſt un moulin à trois vargues ; on appelle *vargues* chaque rangée de bobines & fuſeaux ; il y a des moulins en Piémont à 4 & 6 vargues, mais les plus ordinaires ſont à 4 ; ſavoir, trois vargues pour le premier apprêt, & un pour le ſecond, attendu que ce dernier fait autant d'ouvrage que les deux, même les trois autres, ainſi qu'il a été expliqué dans la deſcription du moulinage des *ſoies*. Il ſera encore à propos d'obſerver que le vargue du bas du moulin qui donne le ſecond apprêt aux organſins ou le retordement, peut auſſi faire des trames. La partie rembrunie de l'intérieur du moulin eſt un aſſemblage de pieces de bois de la largeur d'un pouce & plus, montée en forme de chaſſis, de figure ronde, comme la figure du moulin, laquelle, tournant ſur un pivot par le ſecours d'un homme, de l'eau ou d'un cheval, donne le mouvement à toute la machine.

Des pieces de bois appliquées ſur la partie tournante, en forme de vis ſans fin, appellées *ſerpes*, ſont poſées diagonalement ſur cette même partie, leſquelles, paſſant deſſous les branches des étoiles, les font tourner réguliérement, de façon que lorſqu'une ſerpe a élevé en tournant une branche de l'étoile ; celle qui lui ſuccede par ſa poſition, prend celle de deſſous, & ſucceſſivement elles ſe reprennent les unes & les autres ; une piece de bois faite en forme de croix, eſt attachée ſolidement à la partie tournante, mobile dans la croiſée, garnie de peau, dont le frottement contre les fuſeaux leur donne le mouvement en dedans, & à droit dans les deux vargues ſupérieurs, & à gauche dans le vargue inférieur, une roue donne le mouvement au va-&-vient, ou eſpece de cercle ſur lequel ſont poſés des fils de fer courbés, en forme d'anneau, ſervans de guide au fil qui ſe roule ſur les bobines, ce qui les fait porter d'une extrémité intérieure à l'autre, & les fait croiſer par cette variation, réguliere & néceſſaire pour faciliter le devidage de la *ſoie* filée, quand il eſt queſtion de la doubler pour lui donner le

ſecond

ſecond apprêt ; une couronne à laquelle eſt attaché un fil de fer facilite le devidage de la *ſoie* qui eſt ſur les bobines ; de petits verres dans leſquels entre la pointe des fuſeaux, ſont appellés par les Piémontois *carcagnoles*. L'arbre du moulin, avec l'arbre du devidage, ne doit compoſer qu'une ſeule piece. Lorſque les moulins tournent à l'eau, ou avec de grandes roues garnies de deux hommes, & qu'il ſe trouve pluſieurs plantes de moulin qui doivent tourner par un ſeul mouvement, une partie du moulin eſt environnée d'une roue à cheville, laquelle, par le moyen de la lanterne, attachée à l'arbre de la grande roue à l'eau ou à hommes, donne le mouvement au moulin. Et lorſqu'il ſe trouve pluſieurs plantes, la communication du mouvement ſe fait de l'une à l'autre plante, de la même façon qu'il eſt marqué dans celle-ci.

Du devidage des ſoies *ſur les bobines, pour les mettre ſur le moulin.* Ces devidages doivent être de 400 tavelles ou devidoirs pour les moulins à 3 ou 4 vargues, & à proportion ſuivant la quantité de plantes de moulin, ce qui n'empêche pas qu'on ne faſſe devider à des ouvrieres avec la main pour ſuppléer au défaut du devidage. La *ſoie* devidée avec les tavelles eſt la même qui ſort de deſſus le tour à tirer la *ſoie*, appellée communément *ſoie grèze*.

Il eſt inutile de donner la dénomination des roues à chevilles & à dents, de même que des lanternes, qui ſont les mêmes, le mouvement étant très-bien indiqué, il ne s'agit que de faire remarquer les principales opérations de ce devidage, une roue donne le mouvement à toute la machine ; une roue à couronne, par un excentrique qui lui eſt attaché, conduit le va-&-vient, où ſont placés les guides qui font varier le fil ſur les bobines, afin de faciliter le devidage de la *ſoie ;* dans le canon des roues de bois eſt paſſé quarrément une tringle de fer de longueur, pour qu'elles tournent toutes enſemble ; & par leur frottement à la noix dans laquelle eſt paſſé immobilement une broche de fer qui entre dans une bobine, elles font tourner les bobines qui appuient par la noix de la broche ſur les roues très-légérement, ou par leur propre poids, de façon que quoiqu'un fil de l'écheveau qui eſt ſur les tavelles retienne, les roues ne ceſſent point de tourner, ſans néanmoins caſſer le fil.

Il eſt à obſerver que les moulins ſeuls, comme celui dont nous donnons la deſcription, tournent au moyen d'un homme, qui eſt deſſous dans la partie intérieure de la machine ; & lorſqu'il ſe trouve quatre ou cinq plantes de ſuite, ſi on fait tourner par le ſecours des hommes, on les met dans une grande roue qui communique par ſon arbre à celui du moulin, à la grande roue duquel engrene un autre arbre poſé horizontalement, qui communique à une autre plante, & ſucceſſivement par la même continuation, lorſque l'eau fait tourner leſdits moulins. On a vu juſqu'à 18 plantes de ſuite, qui ne recevoient leur mouvement que d'une ſeule roue à l'eau, qui produit le même effet que celle à homme.

Extrait du réglement publié à Turin, par ordre de S. M. le roi de Sardaigne, concernant le tirage & le filage des ſoies, *le 8 avril* 1724.

Regles pour la filature des cocons. ARTICLE I. Quiconque voudra tenir des filatures de quelque qualité de *ſoie* que ce puiſſe être, perſonne n'étant excepté, ſera tenu chaque année, avant que de commencer le tirage, d'en faire la déclaration ; ſavoir, celles qui ſe feront dans les fauxbourgs de la ville de Turin & ſon territoire, à l'office & entre les mains du ſecrétaire du conſulat, qui ſera obligé d'en tenir un regiſtre à part ; & celles qui ſe feront dans les autres villes, terres & lieux indépendans, à l'office du juge de l'ordinaire ; & chacun fera en telle occaſion ſa ſoumiſſion entre les mains des ſecrétaires reſpectifs du conſulat ou de l'ordinaire, d'obſerver ou faire obſerver les regles ou articles ci-deſſous écrits, ſous la peine de perdre ſes *ſoies* filées ou leur valeur, même à défaut d'avoir fait ladite déclaration ou ſoumiſſion.

L'ordinaire qui aura reçu leſdites déclarations, ſera tenu de les remettre à l'office du conſulat de Turin dans la quinzaine,

à compter du jour qu'elles auront été faites, à peine de payer de ſes propres deniers les vacations du commiſſaire que le magiſtrat ſeroit obligé d'envoyer ſur les lieux pour les retirer.

Le ſecrétaire du conſulat de la ville de Turin ſera obligé de tenir un regiſtre à part deſdites déclarations.

Les ſuſdites déclarations ſeront faites par les prépoſés ou maîtres auxdites filatures, & non par les propriétaires d'icelles, qui ſeront néanmoins tenus de répondre civilement pour leurs prépoſés.

Obſervation ſur les articles de ce réglement. L'obligation impoſée ſur le premier article de ce réglement à tous ceux qui voudront entreprendre de tenir des filatures de *ſoie*, ou faire tirer des quantités conſidérables de cocons, pour les faire filer enſuite ſur leurs moulins, afin de faire des organſins ſuivis & égaux, ne concerne pas ſeulement de ſimples particuliers ou négocians; elle concerne encore les perſonnes les plus diſtinguées de l'état, ſoit par leur naiſſance, ſoit par leurs emplois, qui ont tous des filatures conſidérables, comme faiſant la plus grande partie de leurs richeſſes; c'eſt pour cela que les ſeuls prépoſés aux filatures ſont aſſujettis à faire les déclarations inférées dans le premier article, qui n'exclut pas néanmoins les propriétaires de la peine impoſée aux contrevenans, puiſqu'ils ſont tenus d'en répondre civilement en cas de contravention. Elle ſert encore à faire reſſouvenir les mêmes prépoſés de la néceſſité où ils doivent être de ſe conformer à tous les articles du même réglement, pour parvenir à la perfection ſi néceſſaire du tirage & du filage des *ſoies*; & à donner connoiſſance aux juges du conſulat, tirés en partie de la nobleſſe, des lieux où ſont les filatures, afin que les commis qu'ils ont ſoin d'y envoyer de temps en temps, puiſſent plus facilement faire leurs viſites, pour enſuite en fournir leur rapport par les procès-verbaux qu'ils ſont obligés de dreſſer, quoiqu'il ne s'y trouve pas de contraventions.

Le nom de *filature* eſt donné aux lieux où le tirage du cocon eſt ſuivi du moulinage de la *ſoie*, tant en premier qu'en ſecond apprêt; de façon qu'au ſortir de la filature, elle ſoit préparée en organſin parfait, & prête à être miſe en teinture.

II. Toutes les filatures excédant trois fourneaux, devront être conduites pendant le cours de leur travail par une perſonne capable d'en répondre audit conſulat, ou ordinaire du lieu où réſidera le maître de la filature, afin qu'il ſoit plus exact à obſerver les articles ſuivans du préſent réglement, à peine de 25 écus d'or.

Obſervation. Ce ſecond article fait voir que dès qu'un tirage eſt un peu conſidérable, il doit être conduit par une perſonne capable de répondre au conſulat de l'exacte obſervance du réglement. Il y a des tirages de 20 à 30 fourneaux.

III. Pour filer leſdites *ſoies* il faudra ſéparer les bons cocons d'avec les chiques, fallouppes & douppions; il faut enlever la bourre, & les filer ſéparément les uns des autres, en mettant dans la chaudiere un nombre de cocons proportionné à la qualité des ſoies qu'on doit filer; & la fileuſe ſera bien attentive à ce que les *ſoies* ſe trouvent bien égales: le tout à peine de 25 écus d'or contre le maître de la filature ou ſon prépoſé qui s'y trouveront préſens, ou donneront leur conſentement à un ſemblable mêlange, & 10 livres contre la fileuſe pour chaque contravention.

Obſervation. Ce qui eſt ordonné par cet article ſe pratique en pluſieurs endroits de la France.

IV. Toutes leſdites *ſoies* ne pourront être filées qu'à deux fils ſeulement, de maniere qu'elles ne puiſſent former ſur l'haſple ou devidoir que deux écheveaux, ayant ſoin de faire croiſer les *ſoies* fines & ſuperfines au moins quinze fois, & les autres qualités un plus grand nombre de fois, & à proportion de la qualité de chacune & de ſa groſſeur; leſquels croiſemens ne ſeront point faits quand le devidoir tourne, déclarant que toutes les fois que les deux fils viendront à ſe joindre, de maniere que le fil aille double ſur un ſeul écheveau, il faudra faire tourner l'haſple en arriere, juſqu'à ce qu'on ait trouvé le commencement du doublage. Un fil ſemblable doit demeurer entre les deux écheveaux, pour former un lien qui ſervira à les attacher; avec défenſe de ſe ſervir d'autre matiere:

le tout ſous les peines ſuſdites, outre la perte de la *ſoie*.

Obſervation. Ce quatrieme article n'eſt de conſéquence qu'à l'égard des croiſemens des *ſoies*. Il ſe pratique par-tout du plus au moins.

V. Toutes les *ſoies* préparées de cette façon, devront être levées, bien purgées, nettes & égales, ſelon leur qualité reſpective.

VI. Les chevalets ſur leſquels ſeront filées les ſuſdites *ſoies*, devront avoir les piliers éloignés de deux piés *liprandi*, 28 pouces les deux, l'un de l'autre, afin que du tour à la lame il ſe trouve un tel éloignement, que les fils croiſés comme il a été dit ci-devant, puiſſent aller ſur le tour plus ſecs & mieux conditionnés : ſous peine contre les maîtres des filatures de 25 livres pour chaque chevalet qui ſera diſpoſé différemment.

Obſervation. Ce ſixieme article, qui ordonne que les piliers qui ſupportent le *va-&-vient* ſeront éloignés de deux piés liprandi de ceux qui ſoutiennent le tour, détruit totalement l'uſage des machines nouvellement inventées pour tirer la *ſoie* : il faut le prouver. La raiſon de cet éloignement n'a d'autre objet que celui de donner lieu à la *ſoie* de ſe trouver ſur le tour ou haſple plus ſeche & mieux conditionnée. Or ſelon le ſyſtême des auteurs des nouvelles machines, ils prétendent tirer la *ſoie* avec plus de célérité ; ce qui ne lui donneroit pas le temps de venir ſur le tour auſſi ſeche & auſſi conditionnée que l'article l'exige, mais plus humide & plus baveuſe, & le détruiroit totalement, ſi la méthode étoit bonne : au lieu que ſi l'article eſt bon, il faut néceſſairement que les nouvelles machines ſoient détruites ; puiſque plus la *ſoie* ſe trouvera ſeche ſur le tour, plus elle ſera aiſée à devider, ce qui eſt préciſément l'objet qu'on doit ſe propoſer. *Vide* le *mémoire* envoyé à M. le Tourneur le 15 janvier 1747 ; à M. de Montaran le 12 janvier *idem*.

Deux piés liprandi compoſent 28 pouces pié de roi.

VII. Les tours ſur leſquels ſe fileront les ſuſdites *ſoies*, ne pourront avoir plus de 48 onces de circonférence, ni moins de quarante ; obſervant néanmoins que tous les tours d'une filature ſoient d'une meſure égale, ſous les peines ſuſdites.

Obſervation. Les 48 onces de circonférence ordonnées par le ſeptieme article, qui ſont autant que 76 pouces, pié de roi, ne ſont pas d'une grande conſéquence pour le plus ou le moins ; mais il eſt d'une conſéquence extraordinaire que dans une filature tous les tours ſoient égaux : il ſeroit même néceſſaire que tous les tours du royaume ne fuſſent pas plus grands les uns que les autres.

VIII. Les écheveaux ne ſeront point levés de deſſus le tour qu'ils ne ſoient bien ſecs ; & pour cet effet chaque chevalet ſera pourvu de deux tours ; & ceux qui ſeront doubles, de quatre, ſous la peine ſuſdite.

Obſervation. Ce qui eſt contenu dans ce huitieme article, ſe pratique preſque par tout.

IX. Chaque flotte ou écheveau de *ſoie* de la premiere & ſeconde qualités, ne pourra être que de trois à quatre onces pour le plus haut poids ; celle de la troiſieme & quatrieme qualités pourra être depuis ſix onces juſqu'à huit, ſous la peine ſuſdite.

Obſervation. A l'égard du poids des écheveaux mentionnés dans ce neuvieme article, comme il ſe fait peu de *ſoie* de la premiere & ſeconde qualités, il n'eſt pas pratiqué.

X. Après que chacune deſdites flottes aura été levée, elle ſera pliée à deux tours ſeulement, ſans être liée avec du fil, cottée ou moreſquée, faiſant paſſer ſeulement une tête dans l'autre, de façon qu'on puiſſe reconnoître facilement ſi elle aura été travaillée ſans fraude, & en conformité du préſent réglement ; ſous la peine dite ci-deſſus.

Obſervation. Cette façon de tirer la *ſoie* de deſſus le tour, contenue dans ce dixieme article, n'eſt ſimplement que pour examiner ſa qualité.

XI. L'eau des baſſines ſera changée au moins trois fois par jour, ayant ſoin de bien purger les cocons de la moreſque, afin de rendre la *ſoie* bien nette & égale, & ſans aucune bave. Il faudra lever au

moins une livre de moresque sur chaque rub de cocons, eu égard à la qualité des susdits cocons, sous peine de 10 livres contre la fileuse, chaque fois qu'elle sera trouvée en contravention.

Observation. Le changement d'eau dans les bassines est très-utile pour donner à la *soie* cette propreté qui lui est nécessaire. A l'égard de la bourre ou moresque qui enveloppe le cocon, comme elle est très-grossiere en comparaison de celle qui se forme, il est nécessaire d'en lever au moins une livre sur chaque rub, qui vaut autant que 25 livres de notre poids.

XII. Tout maître de filature sera tenu, à chaque demande qui lui en sera faite par l'ordinaire du lieu, ou par les commis du consulat de Turin, de donner un état de la *soie*, des douppions, de la chique & de la moresque, le tout distinctement & séparément, sous peine de 25 écus d'or.

Observation. La peine de 25 écus d'or attachée à cet article, n'est précisément que pour savoir la quantité & qualité des *soies* de chaque particulier, afin qu'elles ne puissent pas être vendues sans payer les droits considérables, qui ne se perçoivent que sur la *soie* œuvrée, trame ou organsin, c'est-à-dire, prête à être mise en teinture; ce qui fait qu'il est défendu sous des peines très-rigoureuses de sortir aucune *soie* grézée du Piémont, ou qui ne soit travaillée.

XIII. Le salaire des fileuses sera réglé à journées, & non à raison de tant la livre de la *soie* qu'elles fileront; & en cas de contravention, le maître de la filature encourra la perte de toute la *soie* déja filée, & la fileuse celle de 20 livres, outre la perte de son salaire.

Observation. C'est un usage établi en beaucoup d'endroits de France & d'Italie, de ne payer les fileuses de *soie* qu'à raison de tant chaque livre, ce qui fait qu'elles négligent la qualité pour s'attacher à la quantité, & par conséquent laissent passer toutes les ordures occasionnées par les mauvais croisemens, qui ne sont négligés que pour avancer l'ouvrage, & gagner plus par conséquent; au lieu que dès que la fileuse est payée à journée, on a soin de la veiller, & elle a soin de faire mieux.

XIV. Chaque fourneau devra avoir un conduit de telle hauteur, qu'il empêche la fumée d'aller sur le tour, à peine de 25 livres contre le maître.

Observation. Comme la fumée noircit la *soie* & la rend moins brillante, il est nécessaire de donner au conduit du fourneau une hauteur qui puisse parer à cet inconvénient, très-préjudiciable à la vente.

XV. Les bassines ou chaudieres devront être ovales, minces & profondes d'un quart de ras, environnées d'une couverture de planches, & les chevalets pourvus de leur jeu nécessaire pour faire les croisemens de la *soie* juste. Chaque jeu aura un pignon de 35 dents; la grande roue 25; l'étoile du tour & la petite roue 22 chacune. Il faudra maintenir un ordre semblable pour bien faire, défendant totalement l'usage des chevalets de corde: le tout sous la peine susdite.

Sept tours de l'hasple donnent cinq tours au va-&-vient.

Sept tours de celui de Rouviere, n'en donnent qu'un.

Huit tours de celui de Masurier, n'en donnent qu'un.

Observation. La profondeur des bassines fixée par l'article 15 à un quart de ras, qui vaut cinq pouces & demi, pié de roi, est sensible; le mouvement du chevalet n'est pas de même, & il ne peut bien être démontré qu'en examinant le travail, attendu l'inégalité du nombre de dents qui composent les quatre roues qui donnent le mouvement au va-&-vient. Il est à observer seulement que l'usage des cordes pour les chevalets est totalement défendu, ce qui acheve de détruire tous les chevalets qui en sont pourvus. *Vide* le *mémoire* envoyé à M. de Montaran le 12 janvier 1747; à M. le Tourneur le 15 dudit mois.

XVI. Chaque fourneau où sera filée la *soie* de premiere & seconde sortes, sera pourvu d'un tourneur ou d'une tourneuse habile, ou qui ait pratiqué, auxquels il sera défendu de tourner le devidoir avec le pié, à peine de 5 livres.

Observation. Ce seizieme article n'est pas d'une grande conséquence, parce qu'il n'est pas difficile de tourner comme il faut l'hasple ou devidoir. Il démontre seulement

combien les Piémontois ſont ſcrupuleux pour parvenir à la perfection du tirage des *ſoies*.

XVII. Il ne ſera point permis, à peine de 10 liv. aux fileuſes, ni à qui que ce ſoit, de nettoyer la *ſoie* ſur l'haſple & hors de l'haſple, avec des aiguilles, poinçons ou autres, ce qui eſt appellé vulgairement *aiguiller la ſoie*.

Obſervation. Rien de plus dangereux que de nettoyer la *ſoie* avec des poinçons ou aiguilles, qui la coupent & la bourrent.

XVIII. Sous ſemblable peine il eſt défendu de liſſer les flottes ſur le tour ou autrement, avec de l'eau, même pure, ou autre ſorte d'eau; elles doivent être nettoyées ſeulement avec les mains, ſans ſe ſervir d'aucun autre ingrédient.

Obſervation. L'eau pure donnant un brillant à la *ſoie*, qui ne la rend pas meilleure, & les autres ingrédiens la chargeant, l'article 18 a pourvu aux autres inconvéniens qui peuvent réſulter de ces opérations différentes.

XIX. Toutes les *ſoies* qui, encore qu'elles fuſſent hors des filatures, ſe trouveront en quelque temps que ce ſoit, & à qui qu'elles puiſſent appartenir, défectueuſes, n'étant pas filées ou travaillées conformément à leurs qualités, n'ayant pas obſervé la forme & les regles preſcrites ci-deſſus, tomberont irrémiſſiblement en contravention; & outre les peines ſuſdites ſeront, ſur la reconnoiſſance ſommaire préalablement faite de leurs défauts, brûlées publiquement, ſauf le recours du propriétaire comme il aviſera raiſonnablement; avec obligation au maître fileur ou moulinier de dénoncer les *ſoies* défectueuſes qui ſe rencontreront, & de qui il les aura reçues, ſous peine de 25 écus d'or contre le maître qui contreviendra au préſent réglement.

XX. A l'égard des *ſoies* ordinaires dites *ſagotines*, après que la ſéparation en ſera faite d'avec les bonnes, il faudra en faiſant la battue tirer la moreſque par le haut de la baſſine juſqu'à trois fois, à la hauteur d'un demi ras au moins, afin que la *ſoie* reſte bien purgée & nette; ſous peine par les contrevenans de payer 30 écus pour chaque livre de *ſoie*.

Obſervation. L'article 20 ne concerne que les petites parties de *ſoie* faites par des particuliers, qui ſont appellées *ſagotines*, parce qu'elles ne ſont pas deſtinées pour des filages ſuivis, par conſéquent très-inégales; & quoique ceux qui les font tirer ſoient aſſujettis aux mêmes réglemens, néanmoins les différentes qualités raſſemblées pour compoſer un ſeul ballot, forment toujours une *ſoie* défectueuſe, attendu qu'elle eſt tirée de pluſieurs perſonnes dont le tirage n'eſt pas ſuivi. C'eſt ce qui ſe pratique en France, où il y a peu d'organſin de tirage. On peut voir là deſſus le petit *mémoire* envoyé le 6 juillet 1747, à M. de Montaran; & à M. le Tourneur le 23 mars 1747.

XXI. Et pour plus grande obſervance de tout ce que deſſus, le conſulat & l'ordinaire des lieux ſeront obligés reſpectivement, dans les occaſions ou temps des filatures, de viſiter & faire viſiter, par des perſonnes expérimentées, les lieux où ſe fileront leſdites *ſoies*, afin de prendre les informations des contraventions qui pourront ſe trouver, pour procéder & condamner les contrevenans aux peines ci-deſſus preſcrites: défendant aux ordinaires ou autres auxquels ſeroient commiſes ſemblables viſites, d'exiger aucune choſe pour leurs vacations, ſinon en fin de cauſe, & ſur le pié qu'elles ſeront taxées par le conſulat.

Obſervation. On peut comparer les viſites ordonnées par l'article 21, à celles que font les inſpecteurs dans les manufactures; elles ſont très-fréquentes, & produiſent tous les effets qu'on peut deſirer pour la perfection des tirages.

Mouliniers ou fileurs de ſoie, regles qu'ils doivent obſerver. ART. PREMIER. Quiconque voudra travailler du métier de moulinier ou fileur de ſoie, ne pourra, à peine de 50 écus d'or, ouvrir ni tenir boutique dans les états de S. M. en-deçà les monts, ni ſeulement exercer cet art en qualité de maître, qu'il n'ait en premier exercé comme garçon de boutique, en qualité d'apprenti, l'eſpace de ſix années; & ſucceſſivement travaillé trois autres années en qualité de compagnon, & s'il n'eſt jugé capable par les ſyndics de l'univerſité dudit art, & admis pour tel par le conſulat;

pour laquelle approbation & admiſſion, perſonne excepté, il paiera à l'univerſité ſuſdite 20 livres, pour être employée à ſon uſage; ſeront ſeulement exempts d'un tel paiement, les fils des ſuſdits maîtres; & aucun maître dans ledit art ne pourra prendre, à peine de 50 livres, un apprenti pour un moindre temps que celui de trois années, leſquelles expirées, & ayant ainſi travaillé ſans aucune notable interruption, il lui ſera expédié par le maître un certificat de bon ſervice, avec lequel il puiſſe continuer les autres trois années d'apprentiſſage, & les trois autres en qualité de compagnon, avec qui bon lui ſemblera, pourvu que ce ſoit dans les états de S. M.

II. Chacun de ceux qui voudront travailler en qualité de compagnon, ſera tenu en premier lieu de faire foi de ſon bon ſervice, pardevant les ſuſdits ſyndics, qui, après l'avoir reconnu, en feront foi au pié dudit acte; défendant expreſſément à qui que ce ſoit de prendre aucun compagnon, ſans avoir vérifié ſi l'acte ſuſdit eſt en bonne forme, à peine de 50 livres.

III. A l'égard des ouvriers étrangers, ils ne pourront avoir boutique, s'ils n'ont premiérement travaillé dans les états de S. M. en qualité de compagnons pendant trois années, en juſtifiant qu'ils ſont catholiques, à peine de 50 écus d'or. Le conſulat pourra cependant abréger ledit temps, ſelon la capacité qui réſultera deſdits ouvriers, faiſant cependant ſubir & approuver un examen par les maîtres où ils auront travaillé précédemment; & dans le cas où il ſe trouvera preuve de leur capacité, ils ſeront tenus de payer au bénéfice de l'univerſité les 20 livres ſuſdites.

IV. Les compagnons ne pourront prendre congé des maîtres, ni ceux-ci le leur donner, s'ils ne ſe ſont avertis quinze jours auparavant; lequel temps expiré, auquel ils ſe ſeront réciproquement obligés, excepté néanmoins qu'il ne ſe trouvât quelque cas ou motif légitime & ſuffiſant, à peine de dix livres, applicables un tiers au fiſc, un autre tiers au profit de ladite univerſité, & l'autre à celui de l'hôpital de la charité.

V. Les ſyndics dudit art ſeront obligés, toutes les fois qu'ils en ſeront chargés par le conſulat, ou par l'ordinaire de leur département où ſe trouveront établies des univerſités ſemblables, d'aller en viſite dans les maiſons & bâtimens des fileurs, pour reconnoître ſi les *ſoies* ſeront travaillées en conformité des articles du réglement ci-deſſous cités, & les maîtres fileurs & maîtres deſdits fileurs ſeront obligés d'ouvrir les maiſons, boutiques, bâtimens & autres lieux où il pourra ſe trouver des *ſoies*, ſous peine à quiconque y contreviendra, de 50 livres applicables comme ci-deſſus.

VI. Le maître ne pourra prendre aucun compagnon ou ouvrier qui aura déja travaillé dudit art chez un autre maître, ſi premiérement il ne fait pas foi du certificat de bon ſervice du maître précédent en due forme, ſous peine au ſuſdit maître de 25 livres applicables comme ci-deſſus, laquelle peine aura également lieu contre le maître qui auroit refuſé ſans aucune cauſe un certificat ſemblable.

VII. Tout maître fileur ſera tenu de rendre au propriétaire de la *ſoie*, la même qui ſera travaillée, conformément à la facture, & ſous la déduction du déchet, qui ſera payé comptant ſur le prix dont les parties ſeront convenues, avec la faculté avant de la rendre ou de la recevoir, de la faire conditionner ſelon les regles expliquées ci-deſſous, & il ſera établi un lieu pour ladite condition, en quel cas de vente que ce ſoit, tant pour la *ſoie* grèze que pour celle qui ſera œuvrée.

VIII. Il ſera pour cet effet deſtiné un lieu public, commodément diſpoſé, ſous la garde d'une perſonne reſponſable, prépoſée par le conſulat, laquelle, auſſi-tôt que la *ſoie* ſera peſée en préſence des parties & la note priſe, l'expoſera à la condition, ſelon l'inſtruction qui lui ſera donnée par le même conſulat pendant vingt-quatre heures, & ſans feu, dans les mois de mai, juin, juillet & août; & dans les autres huit mois, pendant quarante-huit heures, avec un feu modéré & continuel ſous la cheminée, moyennant ſalaire compétent que le conſulat taxera, & qui ſera payé par celui qui requerra la condition ſuſdite, ſuivant laquelle, s'il eſt reconnu que la *ſoie* ait produit plus d'un & demi pour cent de dimi-

mution, la condition ſera réitérée aux frais du vendeur, ou du maître fileur, juſqu'à ce que la diminution dans la condition réitérée n'excede pas un & demi pour cent, avec déclaration que dans le cas où il s'éléveroit quelque conteſtation entre les parties, pour fait des *ſoies* qui auroient été conditionnées dans un autre endroit hors celui-là, du conſentement des parties, il n'y aura aucun lieu pour le recours ſur la différence du poids qui pourroit ſe trouver.

IX. Et pour éviter toutes les fraudes qui pourroient ſe commettre, il eſt expreſſément défendu auxdits maîtres fileurs & autres marchands, de faire mettre les *ſoies* pures avec celles de douppion, chiques, baves & fleuret, ni aucune de ces qualités avec l'autre, chaque ſorte devant être travaillée ſéparément, ſous peine de cent livres payables par le contrevenant, laquelle ſomme ſera également payée par le maître fileur qui travaillera ou tiendra les *ſoies* expoſées en quelques places où il y auroit des fenêtres, ou autres ouvertures rélatives & près des écuries ou du fumier, ou qui, en quelque autre façon, donneront aux *ſoies* des moyens pour en augmenter le poids, outre la peine majeure, laquelle ſera arbitrée par le conſulat, ſuivant l'exigence des cas.

X. Tous les moulins de vingt haſples incluſivement & au deſſous, devront avoir les ſerpes diviſées en douze parties & pas davantage. L'étoile des traches, ou haſples, ou devidoirs, ſera de 60 dents dans toutes les plantes, & les petits demi-cercles ou roues des plantes, depuis 24 traches incluſivement juſqu'à celles de 20, devront être pour le moins de 8 bobines; ſi c'eſt de 18, de 9 bobines; & ſi c'eſt de 16 & au deſſous, de 10, avec une défenſe ſpéciale de ſe ſervir de traches de neuf dents. Les fuſeaux ſeront maintenus bien droits, & les verres changés, & les coronaires bien diſpoſées, afin qu'on puiſſe faire la perle bien ſerrée, & les haſples qui ſervent au moulin à tordre les organſins, ſeront tous de neuf onces de tour à juſte meſure, & ceux pour les trames ſemblablement de neuf onces & demie, afin que toutes les fois qu'on lévera la *ſoie* de deſſus les ſuſdits haſples, elle ſe trouve toute d'une meſure égale. Les propriétaires des filatures qui n'auront pas les moulins conformes audit réglement, ſeront tenus de les rendre juſtes dans l'eſpace de deux mois; le tout à peine de 50 écus d'or; laquelle peine ſubiront encore les maîtres qui travailleront dans des moulins qui ne ſeront pas conformes ou réduits à la regle ſuſdite.

XI. Tous les organſins, tant ſuperfins que de la ſeconde & troiſieme ſortes, ſeront cappiés toutes les huit heures; & à l'égard des trames, leſquelles ne pourront être à moins de deux fils, toutes les quatre heures de travail, ſous peine de 5 livres payables par les compagnons.

XII. Les matteaux des organſins devront être à l'avenir d'un tel poids, qu'il n'en entre pas moins de huit ou dix par chaque livre, & pliés de façon qu'ils ne ſoient pas trop ſerrés, ſous peine de réitérer la condition dans l'occaſion de la vente, & de reſtitution de la part du maître fileur, qui ſera condamné à 10 livres pour chaque contravention.

XIII. Il reſte défendu à tout maître fileur de contraindre leurs compagnons ou apprentis, ſoit mâle ou femelle, à acheter d'eux ou prendre à compte de leurs ſalaires reſpectifs aucune ſorte d'alimens, ſoit boire, ſoit manger, excepté qu'ils n'en ſoient d'accord, ſous peine de 25 livres chaque fois qu'ils y contreviendront.

XIV. Tous les appartemens ou moulins deſtinés au filage des *ſoies*, tant à l'eau qu'à la main, devront être pourvus d'un chef-maître, examiné par les ſyndics de l'univerſité de l'art & admis par le conſulat, lequel devra avoir l'entiere veille ſur le travail, afin que les *ſoies* ſe trouvent travaillées ſelon les articles du préſent réglement, avec défenſes auxdits maîtres d'occuper à aucun autre ouvrage continuel, actuel & particulier, les perſonnes employées audit filage, ſauf à avoir ſoin & veiller ſur le travail & ouvrages des autres perſonnes employées dans le même filage, à peine de la privation d'exercice de maître fileur, outre celle de dix écus d'or.

XV. Tous les maîtres fileurs du diſtrict de ce conſulat, ſeront tenus de ſe rendre à l'univerſité de Turin, pour reconnoître les ſyndics d'icelle, à l'exception des maîtres fileurs de Raconis, où l'établiſſement

d'une univerſité de maîtres fileurs a été permis, avec la totale dépendance néanmoins du conſulat ſuſdit, & l'obligation d'obſerver le préſent réglement, ne voulant pas S. M. qu'aucune perſonne, ſoit par privilége, immunité ou exemption quelconque, puiſſe ſe diſpenſer de l'obſervation d'icelui, ni qu'aucun des ſuſdits maîtres puiſſe être admis à un tel exercice, qu'au préalable il ne poſſede pour le montant de cinquante doubles, ou qu'il donne une caution ſuffiſante de pareille ſomme devant le conſulat.

Quand la *ſoie* eſt moulinée, il s'agit après cela de l'employer.

De la fabrication des étoffes en ſoie. Ce travail a pluſieurs opérations préliminaires, dont nous donnerons quelques-unes ici, renvoyant pour les autres à différens articles de cet ouvrage.

Opérations préliminaires. Premiere, il faut avoir les *ſoies* teintes. *Voyez l'article de la* FABRICATION *des étoffes*, & TEINTURE.

Deuxieme, il faut ourdir les chaînes, ce que nous allons expliquer.

Troiſieme, il faut avoir le deſſin de l'étoffe qu'on veut fabriquer. *Voy. l'article* VELOURS A JARDIN. *Voyez* auſſi *l'article* DESSIN.

Quatrieme, il faut monter le métier d'après le deſſin. *Voy. à l'article* VELOURS, la maniere de monter un métier, avec ſa deſcription.

Cinquieme, le métier monté, il faut lire le deſſin, ce que nous allons expliquer.

Sixieme, il faut fabriquer. *Voyez à l'article* VELOURS un exemple de fabrication d'une étoffe très-difficile, & aux différens *articles* de cet ouvrage pour les autres étoffes.

Cela fait, nous terminerons cet article par différentes obſervations uſitées ſur quelques goûts particuliers d'étoffes.

De l'ourdiſſage des chaînes. Ourdir, c'eſt diſtribuer la quantité de fils qui doivent compoſer la chaîne ſur l'ourdiſſoir.

On prend les 40 fils qui compoſent la cantre, & après les avoir fait paſſer chacun dans une boucle de verre, attachée au deſſus de chaque crochet ſur lequel la *ſoie* eſt devidée, on noue tous les fils enſemble, enſuite on les met ſur une premiere cheville poſée ſur une traverſe au haut de l'ourdiſſoir, après quoi on les enverge par l'inſertion des doigts. *Voyez* ENVERGER. On les met bien envergés, ſur deux autres chevilles à quelque diſtance de la premiere. On paſſe enſuite tous les fils enſemble ſous une tringle de fer bien polie, la moitié de ces mêmes fils étant ſéparée par une autre tringle également polie, les deux tringles de fer étant attachées au plot de l'ourdiſſoir, qui, au moyen d'une mortaiſe quarrée, & de la grandeur d'un des quatre montans qui ſont arrêtés en haut & en bas des deux croiſées, donc celle d'en bas ayant une crapaudine de cuivre dans le milieu, dans laquelle entre le tourillon de l'arbre de l'ourdiſſoir, lui fournit la liberté de tourner, a la liberté de monter & de deſcendre; dans la croiſée d'en haut eſt paſſée une broche de fer ſur laquelle s'enroule ou ſe déroule une corde de boyau paſſée dans une poulie du plot, & arrêtée à un tourniquet poſé perpendiculairement à la poulie de ce plot.

Quand l'ouvriere met l'ourdiſſoir en mouvement, la corde qui ſe déroule laiſſe deſcendre le plot à meſure. Ce plot conduit tous les fils qu'il tient arrêtés entre deux poulies, de même que par la tringle ſupérieure, ſur l'ourdiſſoir en forme de ligne ſpirale, juſqu'à ce que le nombre de tours qui indique la quantité d'aunes qu'on veut ourdir ſoit complet. Ayant le nombre de tours deſiré, on prend la demi-portée avec la main droite, & la paſſant ſur une cheville, on la fait paſſer deſſous une ſeconde & la ramenant par le deſſus, on la paſſe enſuite deſſous la premiere, de façon que cette maniere de paſſer alternativement la demi-portée ou la braſſée deſſus ou deſſous les deux chevilles, forme une eſpece d'envergure pour les portées ſeulement, ce qui donne la facilité de les compter. Quand cette opération eſt achevée, on fait tourner l'ourdiſſoir dans un autre ſens, de façon que la corde du plot s'enroule à meſure, & le fait monter juſqu'à l'endroit où l'on a commencé; pour lors on enverge de nouveau fil par fil, & on met les fils envergés ſur les chevilles où ont été poſés les premiers, & faiſant paſſer la braſſée ſur la premiere, on enverge de nouveau & on deſcend comme la premiere fois, & on remonte

monte de même, en continuant jusqu'à ce que la quantité de portées qui doivent composer la chaîne soient ourdies.

La piece étant ourdie, on passe des envergures en bas & en haut; celles d'en bas servent à séparer les portées pour les mettre dans un rateau, quand on plie la piece sur l'ensuple de derriere; l'envergure d'en haut sert à prendre les fils de suite, & de la même façon qu'ils ont été ourdis pour tordre la piece, ou pour la remettre. Les envergures passées & arrêtées, on tire les chevilles d'en bas, on leve la piece en chaînette, & pour lors on lui donne le nom de *chaîne*. *Voyez* CHAÎNE.

De la lecture du dessin. Lire le dessin, c'est incorporer le dessin dans les cordes du métier. Pour lire un dessin dans la regle, on enverge le semple, observant de commencer l'envergure par la corde qui tire la derniere arcade & la derniere maille de corps. Quand le semple est envergé, on passe deux baguettes un peu fortes dans les 2 envergures, & on les attache ferme sur un chassis fait avec des marches, qui est tourné de côté, afin que la place ordinaire du semple soit libre, pour avoir la liberté de faire les lacs pendant qu'on lira le dessin.

On range ensuite les dixaines dans les coches de l'escalette, par huit cordes. *V.* ESCALETTE. On place le dessin sur les dixaines de l'escalette, dont les grands carreaux du papier, au nombre de 50, contiennent chacun huit lignes perpendiculaires, qui sont autant de cordes. Si le dessin contient six couleurs, l'étoffe sera de six lacs. Pour commencer à lire, la liseuse choisit autant d'embarbes qu'elle range dans ses doigts, qu'il y a de lacs ou de couleurs; chaque embarbe est destinée pour la même couleur pendant tout le lisage du dessin, & on doit toujours commencer par la même, suivre & finir également.

Le papier réglé ayant autant de lignes transversales ou horizontales, qu'il y en a de perpendiculaires, la liseuse suit la premiere ligne, & chaque couleur qui se trouve sur cette ligne, est prise par l'embarbe qui lui est destinée; c'est-à-dire, que si une couleur occupe sur la ligne transversale 7, 8, 10 cordes perpendiculaires, la liseuse doit retenir autant de cordes du semple, observant de bien prendre sur les mêmes dixaines, & les mêmes cordes pendant la traverse du lisage. Quand elle a fini une ligne, elle en recommence une autre de même; & quand elle est arrivée à la fin du premier carreau qui porte 10, 11 ou 12 lignes transversales, elle noue ensemble toutes les embarbes auxquelles elle donne le nom de *dixaine*, & en recommence une autre jusqu'à ce que le dessin soit fini.

Il faut observer que quoiqu'il y ait plusieurs lacs sur une même ligne, tous les lacs ensemble ne composent qu'un coup; de façon que si le dessin contient six lacs chaque ligne, & que le carreau ait 12 lignes transversales, il se trouve 72 lacs, qui néanmoins ne composent que 12 coups.

Des dessins répétés. Tous les dessins qui se travaillent aujourd'hui, soit dans l'étoffe riche, soit dans celle qui n'est brochée que *soie*, ne portent que 40 à 50 dixaines; ce qui les rend très-courts dans la réduction de l'étoffe; les fabriquans néanmoins, ont trouvé le moyen de faire paroître le dessin plus long en faisant lire le dessin deux fois, & faisant porter à droite ce qui est à gauche, ou à gauche ce qui est à droite; la façon de faire le dessin pour des étoffes de ce genre, de même que pour le lire, est différente des autres; dans ces dernieres, il faut que le dessinateur s'attache seulement à faire en sorte que son dessin finisse comme il a commencé, pour qu'il soit suivi pendant le cours de l'étoffe; au lieu que dans la nouvelle, il faut que le dessin pour le lire soit renversé après qu'il a été lu à l'ordinaire, pour que la figure qui étoit d'un côté soit portée de l'autre; or, comme en renversant le dessin il arriveroit que les fleurs, tiges, & autres figures qui composent l'étoffe, supposé qu'elles eussent été lues en montant, ne pourroient être lues qu'en descendant, & que dans l'étoffe la moitié du dessin monteroit infailliblement, & que l'autre moitié descendroit; il faut pour parer à cet inconvénient, que le dessin qui, ordinairement se lit en commençant du bas en haut, lorsqu'on le lit une seconde fois, soit lu du haut en bas, c'est-à-dire, en remontant; de façon que par ce moyen le premier lac qui est lu à la seconde reprise, se trouve préciſément le

même qui a été lu lorſqu'on a commencé à lire à la premiere ; & par ce moyen le deſſin ſuit, comme il arriveroit ſi on ne le liſoit qu'une fois ; avec la différence que tout ce qui étoit d'un côté, ſe trouve de l'autre pendant toute la fabrication de l'étoffe. Il eſt néceſſaire encore que le deſſinateur faſſe rencontrer les fleurs, feuilles & tiges de ſon deſſin ; de façon qu'en le renverſant de droite à gauche pour le tirer, toutes les parties ſe trouvent parfaitement ſur les mêmes cordes ou dixaines qui doivent ſe ſuccéder tant dans la fin du premier liſage, que dans le commencement du ſecond. Cette façon eſt très-ſinguliere, & des mieux imaginées de la fabrique, pour diſpenſer le deſſinateur de ne faire qu'un deſſin au lieu de deux.

Le ſieur Maugis dans ſa nouvelle méchanique a trouvé le moyen, en liſant le deſſin une fois ſeulement, de faire l'étoffe comme ſi le deſſin étoit lu deux fois, & de faire porter la figure de droite à gauche. *Voyez la diſſertation* contenant les avantages de ſa machine, imprimée à Lyon en 1758. Il ſeroit très-difficile de penſer qu'un deſſin lu une fois ſeulement, pût paroître deux fois en étoffe de différente façon ; cependant le fait eſt conſtant.

Pour parvenir à cette opération, on attache deux ſemples au rame, dont l'un par la premiere corde à gauche, prend la premiere également du rame, juſqu'à celle qui finit par 400, dont la pareille du ſemble qui fait la 400e, y eſt attachée, ayant continué nombre par nombre de corde depuis la premiere des 400 du ſemple, juſqu'à la derniere. Le ſecond ſemple au contraire a la premiere corde attachée à la 400e du rame, & la 400e du ſemple à la premiere du rame ; de façon que ces deux ſemples étant attachés d'une façon totalement oppoſée, il s'enſuit qu'un des ſemples porte la figure dans l'étoffe d'une façon oppoſée à l'autre, en ſuppoſant que le deſſin fût lu ſur chacun des deux ſemples ſéparés ; mais comme le deſſin n'eſt lu qu'une fois ſur un ſemple, ce même ſemple ſur lequel le deſſin eſt lu, eſt accroché aux deux ſemples dont eſt queſtion ; & pour fabriquer l'étoffe, on bande le ſemple qui doit faire faire la figure d'un côté, & quand il eſt fini on bande l'autre ſemple & on lâche le premier ; ce qui fait que la figure eſt exécutée dans un autre ſens ; c'eſt-là le ſecret. Le ſeul ſemple qui eſt lu eſt attaché horizontalement à côté le métier & bien tendu, ayant la gavaſſiniere attachée de même au deſſus ; de façon que la tireuſe prenant le lac, s'il eſt peſant elle l'attache à une petite baſcule, qui, en faiſant lever les cordes que le lac retient, celles-ci font venir les cordes d'un des deux ſemples attachés d'une façon oppoſée, leſquelles cordes entrent dans un rateau, lequel baiſſant au moyen d'une autre baſcule qui le tire par le bas, & au moyen encore de perles arrêtées & fixes ſur chaque corde du ſemple, pour empêcher que le rateau ne gliſſe ; les perles retenant les cordes auxquelles elles ſont fixées, tirent la corde de rame qui fait lever la *ſoie*, & fournit le moyen à l'ouvrier de brocher le lac ou paſſer la navette, ſi le cas l'exige, pour la fabrication de l'étoffe.

La feuille renverſée porte à droite ce qui étoit à gauche ; & ſi on la liſoit à l'ordinaire en commençant du bas en haut, les fleurs au lieu de monter au ſecond liſage deſcendroient ; mais comme on fait lire du haut en bas, la figure doit toujours ſuivre l'ordre de la premiere feuille, attendu que le premier lac qui ſe tire, ſe trouve également le premier de la premiere feuille, & que le dernier ſe trouve de même le dernier ; avec cette différence, que la poſition de la feuille au ſecond liſage, ſe trouve totalement oppoſée à celle de la premiere, & que par une conſéquence infaillible, la figure doit ſe trouver de même dans l'étoffe.

Suivant cette démonſtration, dans la pratique ordinaire, un deſſin qui contient une feuille de 40 ou 50 dixaines étant lu deux fois, paroît auſſi long en étoffe, que s'il en contenoit deux ; & ſuivant la méchanique du ſieur Maugis, il n'eſt beſoin que de les lire une fois, pour qu'il produiſe le même effet.

Si deux petites feuilles ne ſont pas ſuffiſantes pour cette démonſtration, on en fera faire deux plus grandes qui contiendront un deſſin en pluſieurs lacs brochés ; & au lieu de cinq à ſix dixaines comme celles-ci, on

les fera de 15 à 20 chacunes; mais il faut un avertiſſement prompt, s'il eſt poſſible: le ſilence ſur cet objet prouvera qu'on eſt ſatisfait.

Un deſſinateur qui eſt obligé de fournir chaque année 50 deſſins dans une fabrique, contenant 100 feuilles, n'a beſoin que d'en peindre 50 pour remplir ſon objet; ce qui fait qu'il s'applique infiniment mieux à perfectionner ſon ouvrage, ſoit dans la compoſition, ſoit dans le goût: on nomme ces deſſins, *deſſins à répétition.*

Des cordelines. On donne le nom d'*armure* à la façon de paſſer les cordelines; mais ce mot eſt impropre; car l'armure ne concerne préciſément que la maniere de faire lever & baiſſer les liſſes, ſuivant le genre d'étoffe que l'on fabrique; au lieu que la beauté de la cordeline qui forme la liſiere, ne ſe tire que de la façon de la paſſer dans les liſſes. Auſſi l'on va donner cette façon de la paſſer, qui doit être la même dans tous les gros-de-tours & taffetas, ainſi que dans tous les ſatins, ſoit à huit liſſes, ſoit à cinq.

Pour faire une belle liſiere dans un taffetas ou gros-de-tours, il faut paſſer une cordeline ſur la premiere liſſe & une ſur la ſeconde; ainſi des autres, s'il y en a ſix ou huit. Si l'étoffe exigeoit qu'il y eût un liſeré paſſé ſous une liſſe levée ſeulement, pour lors on paſſeroit chaque cordeline ſur deux liſſes; ſavoir, une ſur la premiere & la troiſieme, & une ſur la ſeconde & la quatrieme, ainſi des autres; parce que ſans cette précaution, il arriveroit que les cordelines n'étant paſſées que ſur la premiere & la ſeconde, quand on ſeroit obligé de faire lever la troiſieme & la quatrieme ſeules, & qu'elles n'auroient point de cordelines dans leurs mailles, il n'en léveroit aucune pour paſſer la navette de liſeré; conſéquemment la trame ne ſeroit point arrêtée.

A l'égard des ſatins à huit liſſes, s'ils ſont fabriqués avec deux navettes, ſoit ſatins pleins ou unis, ſoit ſatins façonnés, il faut que la premiere cordeline priſe du drap ſoit paſſée ſur la deuxieme, troiſieme, ſixieme, & ſeptieme liſſe; la ſeconde, ſur la premiere, quatrieme, cinquieme, & huitieme liſſe, ainſi des autres; de façon que la ſixieme ou huitieme cordeline ſoit la premiere hors du drap du côté droit, ou des deux navettes, quand on commence le courſe ou à travailler. A l'égard du côté gauche, il faut commencer dans un ſens contraire, c'eſt-à-dire, que la premiere du côté du drap ſoit paſſée ſur la premiere, quatrieme, cinquieme, & huitieme; la ſeconde, ſur la deuxieme, troiſieme, ſixieme, & ſeptieme, & ainſi des autres. Au moyen de cette façon de paſſer la cordeline, il arrive que les deux premiers coups de navette ſe trouvent préciſément ſous les mêmes cordelines levées; les deux ſeconds ſous celles qui avoient demeuré baiſſées; ainſi des autres juſqu'à la fin du courſe; quoique à chaque coup de navette il leve une liſſe différente, ſuivant l'armure ordinaire d'une priſe & deux laiſſées.

Cette façon de paſſer les cordelines renferme deux objets également eſſentiels pour la perfection de la liſiere. Le premier eſt que les deux coups de navette ſe trouvent réguliérement de chaque côté entre les trois ou quatre mêmes cordelines autant deſſus que deſſous, & produiſent un effet bien différent que ſi elles croiſoient à chaque coup; parce que pour lors, le ſatin ne croiſant pas comme la liſiere, & la trame y entrant dedans avec plus de facilité, la liſiere avanceroit plus que l'étoffe par rapport à la croiſure continuelle; ce qui la rendroit défectueuſe, & feroit que l'étoffe étant déroulée, la liſiere feroit ce qu'on appelle en fabrique le *ventre de veau;* tandis que l'étoffe paroîtroit également tendue; ce qui arrive néanmoins très-ſouvent & fait paroître l'étoffe défectueuſe, principalement quand il s'agit de coudre liſiere contre liſiere quand elle eſt coupée pour en faire des robes ou autres ornemens.

Le ſecond objet, que l'on peut dire hardiment être ignoré de la centieme partie des fabriquans eſt, que cette façon de paſſer les cordelines, fait que dans celles qui levent du côté où on paſſe la navette, celle de la rive, ou la plus éloignée du drap, ne peut manquer de lever, & ſucceſſivement les autres une priſe & une laiſſée, afin que la trame ſe trouve retenue par celle qui leve, & que la liſiere ſoit plate à ſon extrémité; ce qui s'appelle en terme de fabrique, *faire le ruban;* ce qui n'arrive-

roit pas ſi la ſeconde levoit ; parce que pour lors, le coup de navette précédent faiſant que la trame ſe ſeroit trouvée deſſous la cordeline de la rive qui auroit levé, cette cordeline ſe trouvant baiſſée quand il faudroit repaſſer les deux coups, l'ouvrier en étendant ſa trame pour la coucher, les cordelines qui ne levent pas étant très-lâches, attendu que celles qui levent ſupportent tout le poids deſtiné à leur extenſion ; il arrive que la trame tire la cordeline qui n'eſt pas tendue, & la fait ranger ſous la ſeconde qui l'eſt beaucoup, attendu la levée, & forme une liſiere quarrée au lieu de former le ruban, ou d'être plate comme elle doit être.

Cette précaution quoique très-importante eſt tellement ignorée des fabriquans de Lyon, que preſque toutes les étoffes péchent par la liſiere, & que ceux qui ne connoiſſent pas la fabrique, attribuent ce défaut à la qualité de la matiere dont la cordeline eſt compoſée, quoiqu'il n'y en ait pas d'autre que celui que l'on vient de citer.

Il eſt donc d'une néceſſité indiſpenſable de paſſer les cordelines d'une façon, ſoit aux taffetas ou gros-de-tours, ſoit aux ſatins, que celle qui eſt à la rive de l'étoffe ſoit toujours diſpoſée à être levée du côté où l'ouvrier lance la navette, parce que pour lors il ſe trouvera qu'elle aura baiſſé au coup précédent : cette obſervation concerne toutes les étoffes de la fabrique en général.

Dans une étoffe telle qu'une luſtrine liſerée, la façon de paſſer la cordeline eſt différente pour qu'elle ſoit parfaite, parce que pour lors la premiere navette paſſe réguliérement deux fois, quand celle du liſeré n'en paſſe qu'une ; ce qui fait qu'au retour de la premiere la cordeline doit croiſer pour arrêter la trame, ce qui n'arrive pas dans celle que l'on vient de citer ; de façon que dans celle-ci les deux coups de trame & celui du liſeré doivent ſe trouver ſous un même pas pour que la liſiere ne faſſe pas le ventre de veau.

Les cordelines dans celle-ci doivent donc être paſſées, ſavoir du côté droit la premiere & la plus proche du drap ſur la 3, 4, 7 & 8e liſſe ; la ſeconde ſur la premiere, 2, 5 & 6e, ainſi des autres, ſoit qu'il y en ait ſix ou huit ; de façon que celle de la rive ſe trouve toujours paſſée ſur les mêmes liſſes de la ſeconde ; par conſéquent elle leve du côté où la navette eſt lancée. Les cordelines du côté gauche doivent être paſſées en ſens contraire, c'eſt-à-dire, la premiere plus près du drap ſur la premiere, 2, 5 & 6e, la ſeconde ſur la 3, 4, 7 & 8e ; ce qui fait qu'au moyen de l'armure du ſatin, celle de la rive, au ſecond coup de navette, ſe trouve réguliérement ſur la troiſieme liſſe, qui eſt celle qui doit lever à ce même coup, ſuivant l'armure du métier.

Cordelines pour les damas. Il n'eſt pas poſſible de paſſer la cordeline dans le damas, ni dans tous les ſatins à cinq liſſes ; de façon que celle de la rive leve réguliérement du côté que la navette eſt lancée, attendu le nombre impair des liſſes, qui fait que quand le courſe des cinq liſſes eſt fini, la navette ſe trouve à gauche dans le premier, & à droite dans le ſecond ; il y a cependant une façon de les paſſer, pour que la liſiere ſoit belle, différente des autres genres d'étoffe : la premiere cordeline du côté du drap doit être paſſée ſur la premiere liſſe du côté du corps, la quatrieme & la cinquieme ; la ſeconde doit être paſſée ſur la deuxieme & la troiſieme ; la troiſieme ſur la quatrieme & la cinquieme ; la quatrieme ſur la premiere, la ſeconde & la troiſieme ; la cinquieme ſur la troiſieme, quatrieme & la cinquieme ; la ſixieme ſur la premiere & la ſeconde, en commençant à la droite. La liſiere du côté gauche doit être paſſée de même que celle du côté droit. Il y a encore une autre façon de paſſer la cordeline ; ſavoir, la premiere du côté du drap ſur la premiere & la ſeconde ; la ſeconde ſur la quatrieme & la cinquieme ; la troiſieme ſur la ſeconde & la troiſieme ; la quatrieme ſur la premiere & la cinquieme ; la cinquieme ſur la troiſieme & la quatrieme ; la ſixieme ſur la premiere & la ſeconde, où il faut obſerver que la liſſe du milieu, ou la troiſieme par laquelle finit le ſecond courſe, ou le dixieme coup, ne doit jamais faire lever les mêmes cordelines qui ſont ſur la premiere liſſe, parce que pour lors le courſe

finiſſant par celle du milieu, les mêmes cordelines léveroient, & la trame ne ſeroit point liée.

De la différence des damas de Lyon & de Gènes. La façon dont les Italiens, principalement les Génois, fabriquent le damas, eſt tellement différente de celle dont on ſe ſert en France, ſoit par la qualité & quantité de *ſoie* dont leurs chaînes ſont compoſées, ſoit par la maniere dont ils ſont travaillés, qu'il n'eſt pas beſoin d'être fabriquant pour convenir que ſi leurs étoffes ſont préférées aux nôtres, leurs principes ſont auſſi plus excellens; c'eſt ce qu'il eſt néceſſaire d'expliquer.

On vient de dire que la qualité & quantité de la *ſoie* dont les chaînes des damas qui ſe fabriquent chez l'étranger ſont compoſées, different de la quantité & qualité de celle qui eſt employée dans les damas qui ſe fabriquent en France, il faut le démontrer.

Le réglement du 1 octobre 1737, quoique rempli de vetilles ſur le fait de la fabrication des étoffes, ne fait aucune mention des damas meubles; il ordonne ſeulement, *art.* 68, que les damas ne pourront être faits à moins de 90 portées de chaîne. Celui du 19 juin 1744, ordonne, *tit. viij, art.* 4, que les damas réputés pour meubles ne pourront être faits à moins de 90 portées de chaîne, chaque portée de 80 fils.

Cette fixation qui ne concerne préciſément que la quantité de *ſoie* pour ce genre d'étoffe, démontre aſſez que les fabricateurs des deux réglemens qu'on vient de citer, n'étoient pas des plus intelligens, puiſque d'un côté, la quantité de *ſoie* qu'ils admettent eſt inſuffiſante, & de l'autre, qu'ils ne font aucune mention de la qualité, qui eſt auſſi eſſentielle que la quantité même.

L'*art.* 1 du réglement du 8 avril 1724, pour la manufacture de Turin, tiré du réglement de celle de Gènes, veut que les damas ſoient faits avec une chaîne de 96 portées de 80 fils chacune, & avec un peigne de 24 portées, pour qu'il ſe trouve 8 fils par chaque dent de ce peigne, & qu'il ne ſoit employé à l'ourdiſſage des damas que des organſins du poids de 6 octaves (6 octaves ſont 18 deniers poids de marc), chaque raz (un raz fait demi-aune de France), au moins, étant teints, ce qui vaut autant pour le poids qu'une once & demie chaque aune de la chaîne pour ceux qui s'ourdiſſent en France.

Les Piémontois ont eu ſoin de fixer le nombre des portées par rapport à la quanté de *ſoie* dans leurs damas, de même que les poids par rapport à la qualité, & n'ont pas oublié de faire ordonner que les peignes pour la fabrication de ce genre d'étoffe fuſſent compoſés d'un nombre de portées proportionné à la quantité de la *ſoie*, & ne continſſent que 8 fils chaque dent.

La fixation du poids ſeroit inutile ſi le nombre des portées n'étoit pas déſigné, parce qu'on pourroit mettre moins de portées & un organſin plus gros, s'il n'étoit queſtion que de la qualité, afin que le même poids ſe trouvât toujours à la chaîne, en conformité du réglement; ce qui contribueroit à une défectuoſité d'autant plus grande, qu'il n'eſt perſonne qui ne ſache que ce n'eſt pas le fil le plus gros & le plus peſant qui fait la plus belle toile, mais bien le plus fin & le plus léger, la quantité néceſſaire ſuppoſée complete.

Les Génois mettent 100 portées aux moindres damas meubles de leurs fabriques, & un peigne de 25 portées pour faire également le nombre complet de 8 fils chaque dent; ce qui doit immanquablement faire une étoffe plus parfaite que ſi elle ne contenoit que 90 portées, comme il eſt ordonné par les réglemens de 1737 & 1744, concernant les manufactures de Lyon.

La quantité des portées preſcrite pour les damas de Turin & de Gènes, étant ſupérieure à celle qui eſt preſcrite pour ceux qu'on fait en France, il eſt évident que leurs étoffes doivent ſurpaſſer ces dernieres; ce n'eſt pas encore aſſez pour leur perfection, ces étrangers veulent auſſi que le poids de leur chaîne ſoit fixé, crainte qu'un organſin trop fin n'altérât la qualité de l'étoffe ne garniſſant pas aſſez; ce que tous nos fabricateurs de réglemens n'ont pas ſu imaginer, quoiqu'ils ſe ſoient attachés à des minuties infiniment au deſſous de ce que demande le damas pour qu'il ſoit parfait.

Si un organſin extraordinairement fin peut rendre le damas défectueux, quoique le nombre des portées ſoit complet, un organſin extraordinairement gros ne le rendra pas parfait; il faut une matiere proportionnée à l'étoffe pour laquelle elle eſt deſtinée; de façon que ſi un organſin trop fin fait paroître l'étoffe affamée ou peu garnie, celui qui eſt trop gros fera paroître un ſatin rude & ſec, au lieu d'être doux & velouté, comme il faut qu'il ſoit pour que l'étoffe ſoit en qualité.

Les Génois fabriquent encore des damas pour meubles, qui ſont les plus parfaits qu'on puiſſe faire en ce genre; ils ſont compoſés de 120 portées, & faits avec un peigne de trente portées, pour avoir, à l'ordinaire, 8 fils par dent. Ces damas ne ſont diſtingués des ordinaires de 100 portées que par la liſiere ou cordon qu'ils appellent *cimoſſa*, laquelle eſt faite en gros-de-tours, non en taffetas, c'eſt-à-dire, que les deux coups de la navette, dont la trame ſert à former l'étoffe, qui ſont paſſés à chaque lac, paſſent pour le cordon ſous un même pas, & forment un parfait gros-de-tours & une belle liſiere; ce qui ſert à les diſtinguer des damas ordinaires.

Cette façon de faire la liſiere ou cordon du damas en gros-de-tours, auſſi bien que la cordeline, eſt ſi ingénieuſe, qu'on oſe ſoutenir que de cinq ou ſix mille maîtres fabriquans qui ſont à Lyon, il n'en eſt pas peut-être dix qui ſur le champ ſoient en état de démontrer de quelle façon peut être faite une choſe auſſi ſinguliere, pas même encore en leur donnant le temps de l'étudier. Ce ſont cependant des payſans très-groſſiers qui font de telles étoffes, auſſi bien que les velours.

A l'égard de la façon dont les damas ſont travaillés à Gènes, elle eſt différente de celle de France.

Toutes les chaînes des étoffes façonnées qui ſe font ou fabriquent à Lyon, ne reçoivent l'extenſion forte qu'elles doivent avoir pendant le cours de leur fabrication, qu'au moyen d'une groſſe corde, laquelle étant arrêtée par un bout au pié du métier, fait enſuite trois ou quatre tours autour du rouleau ſur lequel la chaîne eſt pliée, & ayant ſon autre bout paſſé dans un valet, ou eſpece de baſcule de la longueur d'un pié & demi plus ou moins, dont une partie taillée en demi rond enveloppe ce même rouleau ſur lequel il eſt poſé horizontalement, on accroche à ſon extrêmité un poids d'une groſſeur proportionnée, & ſelon qu'exige la longueur de la baſcule qui tient le rouleau arrêté; de façon que pour tenir la chaîne tendue il faut tourner le rouleau oppoſé ſur lequel l'étoffe ſe roule à meſure qu'on la travaille, & au moyen d'une roue ou roulette de fer, taillée comme une roue à rochet d'une pendule, dans les dents de laquelle accroche un fer courbé pour entrer dans chacune de la roulette, & la retenir; à meſure qu'on tourne le rouleau de devant, auquel eſt attachée & placée quarrément la roulette en queſtion, on fait devider le rouleau de derriere, & la chaîne ſe trouve toujours tendue.

Cette façon de tenir tendue la chaîne des étoffes façonnées eſt très-commode, principalement pour les riches, qui demandent une extenſion continuelle de la chaîne, par rapport à cette quantité de petites navettes ou eſpolins, qui ne pourroient pas ſe ſoutenir ſur l'étoffe ſi la piece étoit lâche; mais elle eſt ſujette à un inconvénient auquel on ne ſauroit parer, en ce que les grandes ſecouſſes que la tire occaſionne pendant le travail de l'étoffe, jointes aux coups de battant, & à la liberté que la baſcule donne au rouleau de derriere de devider, font toujours lâcher un peu plus, un peu moins la chaîne, laquelle par conſéquent perdant une partie de ſon extenſion, la fait perdre également à l'étoffe fabriquée. De là vient le défaut ordinaire de damas de Lyon de paroître froiſſés dans de certains endroits ſi-tôt qu'ils ſont hors du rouleau, ce qui s'appelle *gripper*, dans le langage de la fabrique de Lyon, défaut qui ne ſe trouve point dans les damas de Gènes, ou autres d'Italie, parce qu'ils ſont travaillés différemment.

Les Génois n'ont ni corde, ni baſcule, ni roulette de fer attachée à l'enſuple ou rouleau de devant, pour tenir tendues les chaînes de leurs étoffes; ils ſe ſervent ſeulement de deux chevilles de bois, dont la premiere de deux piés de longueur envi-

ron, étant paſſée dans un trou de deux pouces en quarré, fait au rouleau de devant, qui, pour cet effet, eſt percé en croix en deux endroits de part en part, eſt attachée par le bout à une corde qui tient au pié du métier de devant.

L'enſuple ou rouleau de derriere eſt percé auſſi à un des bouts, comme celui de devant; & lorſqu'il eſt queſtion de donner l'extenſion à la chaîne, on paſſe dans une des quatre entrées que forment les deux trous de part en part, une cheville de bois de la longueur de trois piés & demi au moins, à l'aide de laquelle on donne l'extenſion néceſſaire pour la fabrication, en attachant la cheville par le bout à une corde placée perpendiculairement à l'eſtaze du métier, au deſſus de l'endroit où ce même bout ſe trouve.

Cette façon de tenir la chaîne tendue n'eſt ſuſceptible d'aucun inconvénient; au contraire, par le moyen de la cheville de derriere, on ne lui donne que l'extenſion qu'elle demande; ce qui n'arrive pas avec la baſcule qui, ſelon l'humide ou le ſec, laiſſe courir le rouleau ou enſuple de derriere plus ou moins, ſuivant les grandes ou petites ſecouſſes que la chaîne reçoit par la tire, toujours peſante dans le damas, & cauſe l'inégalité qui ſe trouve dans les étoffes façonnées de cette eſpece; elle empêche le froiſſement ou grippure qui ſe trouve dans les damas de Lyon, parce qu'elle retient toujours la chaîne dans cette même égalité d'extenſion qui lui eſt néceſſaire pour la perfection de l'étoffe; les ſecouſſes qu'elle reçoit ne la faiſant ni lâcher, ni tirer plus qu'il ne faut, elle fait même que l'étoffe reçoit une eſpece d'apprêt pendant la fabrication, qui ne ſe voit que dans les damas de Gènes, ou autres fabriqués de la même maniere.

Quoiqu'on n'ait pas fait mention de la quantité de brins dont l'organſin, pour faire le damas, eſt compoſé, on penſe bien que ceux qui ſont faits avec un organſin à trois brins, doivent être plus beaux que ceux faits avec un organſin qui n'en contient que deux, par conſéquent on ne dira rien de plus ſur cet article.

La façon dont on vient de démontrer la différence qui ſe trouve dans la fabrication des damas d'Italie, & dans celle des damas qui ſont fabriqués en France, de même que celle qui ſe trouve dans la quantité & qualité des *ſoies* dont les uns & les autres ſont compoſés eſt ſi ſenſible, qu'il n'eſt perſonne qui ne convienne que dès que les fabriquans de France voudront ſe conformer à la maxime des Italiens, ils feront des étoffes auſſi parfaites que celles qui ſont travaillées par les montagnards de Gènes.

Tout ce que les fabriquans de France pourroient oppoſer à ce qui vient d'être dit en ce qui concerne le damas, & ce qui a été dit précédemment concernant le velours, eſt qu'étant obligés de tirer du Piémont les organſins propres à faire les chaînes de ſemblables étoffes pour qu'elles ſoient parfaites, les droits de ſortie, les frais de tranſport, les droits d'entrée dans le royaume, la proviſion des commiſſionnaires qui vendent pour le compte des négocians piémontois, leur faiſant revenir la *ſoie* infiniment plus chere qu'aux Génois & autres italiens, il s'enſuit que l'étoffe fabriquée leur reviendroit également à un prix qui les mettroit hors d'état d'en faire le commerce.

Obſervation concernant ce dernier article qui demande un examen très-ſcrupuleux.

Un ballot d'organſin de cent trente-ſix livres poids de Piémont, qui font cent huit livres poids de Lyon, paie pour la ſortie du pays 105 liv. argent de Piémont, qui font cent vingt-ſix livres argent de France, ci . . . . . 126 l.

Pour voiturer de Turin à Lyon, ... 10

Four la douane à l'entrée du royaume, ... 70

Le commiſſionnaire de Lyon qui vend pour le compte du marchand piémontois, exige ordinairement quatre pour cent de proviſion pour demeurer du croire, ce qui fait qu'en ſuppoſant le prix de la *ſoie* à vingt-cinq livres la livre, la proviſion

d'autre part 206 l.

monte à cent livres sur un ballot, ci . . . . . 100 l.

Les ballots d'organsin que l'on tire du Piémont, ne passent point par la condition publique (1), attendu que cette précaution est contre l'intérêt du propriétaire, ce qui fait qu'il n'en est pas un qui ne fasse une diminution de 3, 4, 5, 6 livres, même jusqu'à 7; on la réduit ici à trois livres & demie, tant pour les uns que pour les autres, ce qui fait quatre-vingt-sept livres dix sous, ci . . . 87 l. 10 s.

Total, 393 l. 10 s.

Le ballot d'organsin teint ne rend au plus que soixante-quinze livres, ce qui fait que la *soie* teinte revient à 5 liv. 5 s. plus chere aux François qu'aux Italiens, attendu qu'ils sont obligés de payer les droits du quart de la *soie*, qui s'en va en fumée dans les opérations de la teinture, & que les droits qui se perçoivent en France n'équivalent pas sur les étoffes étrangeres aux frais que les fabriquans françois sont obligés de supporter, ce qui fait que l'étranger peut donner sa marchandise à meilleur prix que le fabriquant françois.

Si les fabriquans françois achetoient eux-mêmes en Piémont les *soies* qu'ils emploient, ils gagneroient & les frais de commission & les diminutions qui se trouvent sur les ballots; en les faisant conditionner, la loi étant telle que le négociant piémontois ne sauroit le refuser; & que dans l'article qui est contenu dans cette loi, il est précisément stipulé que dans le cas où l'acheteur & le vendeur seroient convenus que la *soie* ne passeroit pas à la condition publique, dans le cas de contestation pour l'humidité ou autre défectuosité, le consulat de Turin n'en prendroit aucune connoissance, ce qui n'est pas de même quand la *soie* y a passé.

Il faudroit des fonds trop considérables pour acheter comptant les *soies* qu'ils emploient, vendre leurs marchandises pour terme, payer les façons, *&c.* les *soies* se vendant ordinairement à Lyon pour dix-huit mois de terme, d'ailleurs les marchands de *soie* de Lyon sont obligés de faire de grosses avances à ceux du Piémont dans le temps du tirage des *soies*, tant pour l'achat des cocons dans les campagnes qui ne se fait que comptant, que pour le paiement des femmes qui tirent la *soie*, & autres frais. Les Anglois & Hollandois fournissent des fonds quelquefois deux années d'avance, parce qu'ils en tirent plus que nous, attendu qu'ils n'en cueillent point.

Des étoffes riches en 800. Les étoffes qui se font depuis peu en 800, sont assez singulieres pour qu'elles méritent de tenir place dans les mémoires de la fabrique d'étoffes de *soie*, or & argent.

Les étoffes en 800 ordinaires n'ont point de répétition, parce que si elles en avoient, il faudroit nécessairement 800 cordes de rame, 800 arcades & 800 cordes de semple, ce qui donneroit 1600 mailles. Or comme on a démontré dans tous les mémoires, que la réduction ordinaire de l'étoffe riche est de 800 mailles de corps, il s'ensuit que tous les 800 qui se sont faits jusqu'à ce jour, sont sans répétition & montés en 800 cordes de rame & autant de semple, & une demi-arcade seulement, ce qui supprime la répétition.

Suivant la nouvelle méthode, on fait une étoffe en 800, c'est-à-dire, sans répétition dans sa largeur avec 400 cordes seulement & 400 arcades. Il paroît surprenant

(1) La condition publique est une chambre établie à Turin, pour y mettre les *soies* lorsque l'acheteur en convient avec le vendeur. Cette chambre contient quatre cheminées, dans lesquelles on fait un feu modéré pendant toute l'année, excepté dans les mois de mai, juin, juillet & août. Dans cette chambre, on sépare la *soie* par matteaux, qui contiennent quatre à cinq écheveaux chacun; on les passe dans des ficelles, lesquelles sont suspendues dans le milieu; & le ballot ayant été pesé avant que d'y être porté, on laisse la *soie* vingt-quatre heures; après quoi on la repese: si le ballot a diminué de deux livres & demie, il est reporté une seconde fois, & enfin si à la troisieme la diminution se trouve encore de même, pour lors il est confisqué. Comme personne n'est forcé de porter la *soie* à la condition publique, les propriétaires de celles qui sont envoyées à Lyon n'ont garde de faire passer les leurs par une épreuve de cette sorte.

qu'avec

qu'avec 400 arcades il n'y ait pas de répétition, attendu qu'il n'eſt pas difficile de faire une étoffe qui dans ſa largeur n'aura point de répétition, en attachant une demi arcade à chaque corde de rame & ne laiſſant que 400 mailles de corps, mais il paroît impoſſible de la faire avec une arcade entiere qui leve 800 mailles.

Pour faire une étoffe dans ce goût, il faut faire deux deſſins de même hauteur pour 400 cordes de ſemple, ſoit 8 en 10, ſoit 8 en 11, ſoit 8 en 12, ſuivant que le fabriquant deſire que l'étoffe ſoit réduite, la liſeuſe met les deux deſſins l'un ſur l'autre; & quand elle a lu un lac ou toutes les couleurs différentes qui ſont ſur la ligne horizontale du premier deſſin, elle en lit une autre ſur le ſecond, & continue de même juſqu'à la fin des deux deſſins en entier. Il faut bien faire attention que ſous la dénomination d'un *lac* en fait de liſage de deſſin, on comprend toutes les dorures & *ſoies* qui ſe brochent d'un ou deux coups de navettes aux deux autres, ſuivant la diſpoſition de l'étoffe, mais ordinairement il n'y en a qu'un, attendu que la trame ne doit faire aucune figure dans ce genre d'étoffe, mais ſeulement le corps de cette même étoffe, de façon que quoiqu'il ſe trouve 5, 6, 7, même 8 lacs & plus à brocher dans l'intervalle d'un coup de navette à l'autre, tous ces lacs enſemble néanmoins n'en compoſent qu'un, ſuivant le liſſage. On voit actuellement à Lyon des étoffes qui ont juſqu'à 12, même 13 lacs brochés & un paſſé, ce qui fait 14 lacs; mais elles ſont rares, attendu les frais de la main-d'œuvre, & qu'il n'eſt pas poſſible d'en faire plus d'un demi quart par jour. Tous ces lacs brochés cependant & le lac paſſé n'en compoſent qu'un ſuivant le liſſage.

Le deſſin lu & le métier monté, l'ouvrier fait tirer les premiers lacs qui doivent être brochés, & ne paſſe ou ne broche ſur l'étoffe qu'un côté des lacs qui ont été tirés & qui ſe rapportent au premier deſſin lu; il fait tirer enſuite les lacs du ſecond deſſin, & les broche dans la place qu'il a laiſſé vuide, ou qu'il n'a pas broché dans l'étoffe, de façon qu'il ne broche qu'une répétition de chaque deſſin, ſoit à droite, ſoit à gauche; de cette maniere, il ſe trouve qu'encore que le métier ne ſoit monté que de 400 cordes à l'ordinaire, les deux deſſins lus, comme il a été démontré, contenant 400 cordes chacun, forment un 800 parfait.

Suivant cette façon de travailler, il ſe trouve qu'une étoffe de 6 lacs brochés chaque deſſin en contient 12, ce qui augmente conſidérablement les frais de main-d'œuvre; on a cependant trouvé le moyen de parer à cet inconvénient, mais il n'eſt pas aiſé. Comme il n'y a encore que trois ou quatre métiers dans Lyon montés dans ce genre, il ne s'eſt trouvé qu'une liſeuſe qui ait pu mettre en uſage la méthode qui commence à ſe mettre en pratique pour diminuer la quantité de lacs brochés. Il faut, pour cette opération, que la liſeuſe obſerve le vuide ou le fond qui ſe trouve dans chacun des deux deſſins, & qu'elle ait ſoin de porter les parties qui ſe trouvent garnies dans le premier deſſin dans le lac de la partie vuide du ſecond, & de même celles qui ſe trouvent garnies dans le ſecond deſſin dans la partie vuide du premier; ce qui fait qu'au lieu de 12 lacs brochés, il arrive qu'il ne s'en trouve quelquefois que 6, 7 à 8, plus ou moins; il faut en même temps que l'ouvrier ait un grand ſoin de ne pas brocher à droite ce qu'il a broché à gauche ſur le drap ou étoffe, ce qui n'eſt pas aiſé ou facile pour l'ouvrier, & encore plus mal-aiſé pour la liſeuſe, qui eſt obligée de choiſir ſes lacs, pour ainſi dire, des yeux; inſenſiblement les liſeuſes & les ouvriers s'accoutumeront à travailler dans ce goût, parce qu'il n'eſt rien dont les fabriquans ne viennent à bout lorſqu'ils veulent s'appliquer ſérieuſement.

Quoique cette façon de lire le deſſin ſoit détaillée autant qu'elle peut l'être, de même que celle de travailler l'étoffe, elle ne paroît pas aiſée à comprendre, ſi on ne connoît pas à fond, pour ainſi dire, le métier; ainſi l'on pourroit objecter que, ſans ſe donner tant de peine, il ne ſeroit pas difficile de monter un métier & faire une étoffe ſans répétition, en faiſant lire un deſſin de 400 cordes à l'ordinaire, & au lieu de 800 mailles de corps n'en mettre que 400.

L'on répondra à cette objection qu'il eſt très-aiſé de faire une étoffe ſans répétition ſur un 400 ordinaire ; mais on obſervera en même temps que ſi le corps ne contenoit que 400 mailles, la réduction ſeroit ſi groſſiere, qu'au lieu de 4 à 5 bouts dont un gros-de-tours ou ſatin eſt compoſé pour la trame qui fait le corps de l'étoffe, il en faudroit plus de dix ; en voici la raiſon.

Le papier réglé ſur lequel le deſſinateur peint ſon deſſin, porte la largeur juſte de l'étoffe. Ce deſſin étant répété deux fois dans cette même étoffe, doit ſe trouver réduit à la moitié juſte dans la hauteur, comme il eſt forcé de l'être dans la largeur. Pour parvenir à cette réduction, il faut que la trame qui en fait le corps ſoit proportionnée pour qu'elle ſoit parfaite, attendu que ſi on trame trop gros, les fleurs, feuilles ou fruits qui doivent être ronds, ſeront larges ; de même que ſi on trame trop fin, les fleurs ſeront écraſées, & perdront de leur beauté ; c'eſt pour cela qu'un deſſin ſur un papier de 8 en 10 exige d'être tramé plus gros que celui qui eſt ſur un 8 en 11 ; de même que celui qui eſt ſur un 8 en 11, doit être également tramé plus gros que celui qui eſt ſur un 8 en 12, attendu que la dixaine étant parfaitement quarrée, plus elle contient de coups dans ſa hauteur, plus il faut qu'ils ſoient fins pour qu'ils puiſſent y entrer. Ce fait poſé pour principe, il s'enſuit que 400 mailles de corps dans la largeur ordinaire, qui ne garniront que par la quantité de 8 mailles chaque dixaine, ne réduiront pas autant que 800 mailles qui en donneront 16, attendu la répétition. Par la même raiſon, puiſque 12 coups doivent former le quarré dans un deſſin de 8 en 12 ſur 16 mailles, il en faudroit 24 ſur 400 mailles dans la largeur ; ce qui écraſeroit la fleur, laquelle, pour être dans ſa rondeur, exigeroit une fois plus de trame chaque coup que l'étoffe ordinaire, à quoi il faut ajouter que la découpure dans le deſſin qui ordinairement eſt de 4 fils doubles, ſe trouvant pour lors de 8, ajouteroit une imperfection par ſa groſſiéreté, à laquelle il ſeroit impoſſible de parer, puiſque dans un ſatin de 90 portées qui compoſent 7200 fils, la maille de corps contenant 9 fils, pour lors elle en contiendroit 18. On peut voir dans le *traité des ſatins réduits* toutes les proportions géométriques qui doivent être obſervées pour former une réduction juſte dans toutes les étoffes, proportionnément à la quantité de mailles de corps contenues dans les largeurs ordinaires, puiſque chaque maille doit avoir ſa corde. Par exemple,

Un fabriquant de Lyon vient de monter un métier qui commencera à travailler dans la ſemaine : ce métier contient 3200 mailles de corps ſans répétition, conſéquemment 3200 cordes de rame, & autant de ſemple. Comme la largeur de 3200 cordes de ſemple porteroit huit fois autant de largeur qu'un 400 ordinaire, on a adoſſé deux caſſins de 1600 cordes chacun, leſquelles cordes ſont faites d'un fil de lin très-fin, & ne porteront pas plus large qu'un 800 ou un mille à l'ordinaire : ce qui facilitera le travail qu'une trop grande largeur auroit totalement rendu impoſſible. L'étoffe qui doit être fabriquée, ne ſera point à répétition, attendu qu'elle eſt deſtinée pour habit d'homme à bordure, qui ne ſauroit être répétée, cette bordure n'étant que d'un côté, de même que la patte de la poche & ſoupatte qui ne ſauroient ſe trouver dans le milieu de l'étoffe, par conſéquent être répétées. Ce métier aura deux corps de 1600 mailles chacun ; chaque maille ne devroit avoir qu'un fil double ; mais comme le double corps exige deux chaînes, ou une chaîne & un poil ; chaque maille de corps contiendra deux fils doubles : ce qui fera la réduction tant dans la chaîne que dans le poil.

Suivant cette diſpoſition, une fleur qui dans un 400 ordinaire de huit dixaines de largeur eſt réduite à 4 dixaines, ſera réduite dans celle-ci à deux : ce qui eſt un objet conſidérable, puiſqu'elle doit être dans ſa hauteur d'une pareille réduction ; mais pour parer à un inconvénient auſſi difficile, on prend un parti convenable, qui eſt qu'au lieu de peindre le deſſin dans ſa hauteur ſur un papier de 8 en 10, en 11 ou en 12, on tourne le papier de côté, & on peint le deſſin ſur le papier en hauteur de 10, de 11, de 12 en 8 : ce qui fait qu'au lieu de 12 coups de navette que

contient la dixaine sur une largeur de 8 cordes, il n'en faut que 8 sur une largeur de 10, 11 ou 12; pour lors on peut donner à la trame un peu plus de grosseur, pour que l'étoffe ait sa qualité: ce qui n'empêche pas que la découpure ne soit exactement fine, dès qu'elle ne contient que deux fils par mailles de corps: & ce qui fait toute la beauté de la réduction.

Pour ne rien laisser à desirer sur les réponses aux objections qui pourroient être faites sur la réduction, on pourroit avancer que dans un 400 qui ne seroit pas répété, le dessinateur n'auroit qu'à faire les fleurs, feuilles & fruits plus longs en hauteur, & que pour lors l'ouvrier étant obligé de mettre en rondeur tous les sujets dont le dessin seroit composé, il ne seroit pas obligé de tramer avec tant de brins. A quoi on répond 1°. qu'il ne seroit pas possible qu'un dessinateur travaillât régulièrement, s'il étoit obligé de défigurer son dessin; 2°. la découpure étant grosse par la maille de corps, lorsqu'elle se trouveroit placée perpendiculairement, seroit beaucoup plus fine, lorsqu'elle se feroit horizontalement, parce qu'elle seroit beaucoup plus serrée par la finesse de la trame; 3°. il est d'une nécessité indispensable que le dessin soit peint avec une correction exacte, puisque pour parvenir à ce point, les dessinateurs qui veulent faire du beau, sont obligés de faire des esquisses autant parfaites qu'il leur est possible, sur des papiers qui portent juste la moitié de l'étoffe, pour celles qui sont répétées, de façon que l'esquisse doit être semblable à l'étoffe, tant en hauteur qu'en largeur, & quand elle est faite, on la divise en plusieurs quarrés égaux pour la peindre de même sur le papier réglé; on appelle mettre en carte l'esquisse qui est divisée également en même nombre de quarrés; ce qui fait qu'en supposant l'esquisse parfaite, il n'est pas possible que le dessin soit autrement. Par exemple, une esquisse qui représente l'étoffe fabriquée, doit porter juste la moitié de la feuille du papier réglé, puisque la feuille porte juste la largeur de l'étoffe dont le dessin est répété. La feuille du papier réglé contient 50 dixaines de largeur & 40 de hauteur, on la divise en dix parties pour la largeur de cinq dixaines chacune, & en huit parties pour la hauteur: ce qui fait également cinq dixaines pour la hauteur, conséquemment des quarrés parfaits. On divise l'esquisse de même, après quoi on peint le dessin; & en suivant cette méthode, il est physiquement impossible de se tromper.

Fonds d'or ou d'argent. Tous les fonds d'or ou d'argent riches, qui se fabriquent aujourd'hui à Lyon, soit pour habits d'hommes, soit pour vestes, se font à double corps, ou à la broche; il n'y a plus que les fonds d'or pour ornement d'églises qui se fassent à l'ordinaire, c'est-à-dire, comme ils ont été démontrés précédemment, avec des fonds de couleur: tous les riches en or ont des chaînes, poils, *&c.* en couleur d'or ou aurore; & ceux en argent, en blanc.

Toutes les chaînes des fonds or contiennent 40 portées doubles, qui composent 3200 fils doubles, & 10 portées de poil, qui font 800 fils doubles ou simples; doubles, si l'organsin est fin; & simple, s'il est gros: on ajoute un second poil de 40 portées simples, lorsque l'on veut une dorure relevée qui imite la broderie. Tous les métiers généralement quelconques, sont montés en gros-de-tours, c'est-à-dire, sur 4 lisses de levée pour la chaîne & le rabat, & autant pour le rabat du poil; & deux seulement pour le lever.

Tous les métiers & doubles corps ont 200 cordes pour la chaîne, & 200 cordes pour le poil; chaque corde, tant de la chaîne que du poil, contient deux arcades pour faire lever les 800 mailles de chaque corps, ce qui fait que les fleurs ou ornemens sont répétés quatre fois dans l'étoffe; on ne sauroit en répéter moins dans les 400 ordinaires.

Comme la lame, soit or ou argent, est ce qu'il y a de plus brillant dans l'étoffe riche, c'est aussi cette partie de dorure qui est semée le plus abondamment dans toutes les étoffes; on la passe presque dans toutes à travers avec la navette; on la broche dans quelques-unes, mais rarement.

Ce coup de navette en lame doit faire deux figures très-différentes, quoique d'un seul jet; la premiere, un grand brillant où la lame n'est point liée; la seconde, un

très-beau fond moiré, ſuivant le goût du deſſinateur.

Pour l'intelligence de cette opération nous donnerons le nom de *petit corps*, à celui dans lequel les fils de poil ſont paſſés ſeulement, & le nom de *grand corps* à celui dans lequel la chaîne eſt paſſée de même.

Les deſſins pour ce genre d'étoffe doivent être lus ſur les deux corps, pour le broché ou autre coup de navette s'il s'en trouve, telles que les rebordures, *&c.* à l'exception du lac de la navette de lame, lequel doit être peint en deux couleurs, l'une pour faire la moire, & l'autre pour faire le brillant.

De quelque façon que ſoient peintes les deux couleurs, pour faire avec la navette un fond moiré & un fond brillant, néanmoins pour concevoir plus aiſément cette opération, nous ſuppoſerons le tout moiré en marron pour la couleur peinte ſur le deſſin, & le brillant en rouge.

Ces deux couleurs doivent être lues enſemble, & ne contenir qu'un ſeul lac; ſavoir le rouge ſur les deux corps, & le marron ſur le grand corps ſeulement.

Pour travailler l'étoffe on paſſe le coup de fond en *ſoie* aurore ou blanc, ſuivant les dorures; on broche enſuite les eſpolins, ſoit *ſoie*, ſoit dorure différente de la lame, & au dernier coup la navette de lame, crainte que ſi on la paſſoit au premier coup, après la navette de *ſoie* la lame n'étant point arrêtée, le broché de tous les eſpolins ne la fît écarter ou rompre. Sitôt que la lame eſt paſſée, on fait lever les liſſes du poil ſeulement, ſous le fil deſquelles on paſſe, ſans aucun lac tiré, un coup de navette, auquel on donne le nom de *coup perdu*, & cela pour arrêter le poil qui, ſans ce coup, traîneroit ſous la piece dans les parties moirées.

Il eſt donc aiſé de comprendre que dès que l'on tire le lac de lame, tout ce qui eſt lu ſur les deux corps le tire, à l'exception du marron, qui n'étant lu que ſur le grand corps, la partie qui ne ſe tire pas demeure en fond, & fait le liage de la moire; cela eſt clair, puiſque c'eſt la partie du poil qui n'eſt lue que ſur un corps.

Les habits pour homme & les veſtes très-riches ne contenant que de très-petites fleurs, il s'en fait à quatre chemins qui font quatre répétitions; il s'en fait enſuite à cinq chemins, à ſix, à ſept & à huit, & point au deſſus. Mais comme le fabriquant doit chercher la facilité du travail dans ſes opérations, & qu'il faut néceſſairement que les 800 mailles de chaque corps travaillent, un métier à quatre chemins ou répétitions, doit contenir 200 cordes pour chaque corps, ce qui fait deux arcades chaque corde de rame, & 400 cordes à l'ordinaire.

Un métier à cinq répétitions ou chemins, ſe monte avec 160 cordes, qui ſont 320 pour les deux corps, & deux arcades & demie à chaque corde de rame.

Trois arcades à chaque corde de rame, un métier à ſix chemins, 133 cordes, 266 pour les deux corps.

3 arcades $\frac{1}{2}$ à chaque corde de rame, un métier à 7 chemins, 114 cordes, 228 pour les deux corps.

4 arcades à chaque corde de rame, un métier à 8 chemins, 100 cordes, 200 pour les deux corps.

Le deſſin pour 4 chemins ou répétitions, doit contenir 25 dixaines, ci. 25 dix.
à 5 chem. 20 dix. ci . . 20 dix.
à 6 chem. 16 dix. 5 cord. ci 16 dix. 5 cord.
à 7 chem. 14 dix. 2 cord. ci 14 dix. 5 cord.
à 8 chem. 12 dix. 4 cord. ci 12 dix. 4 cord.

Comme l'extenſion des chaînes qui ſont néceſſaires pour la fabrication des étoffes riches, fatigue beaucoup plus les cordages que les plombs, qui ſont attachés aux mailles du corps, les fabriquans qui ont un peu d'intelligence, prennent deux cordes pour une lorſqu'ils font lire les deſſins, dans le nombre de celles qui ſont deſtinées pour le grand corps, dont chaque maillon doit ſoutenir quatre fils doubles de la chaîne, & quatre fils ſimples pour le relevé, ce qui compoſe douze fils bien tendus; & s'il y a huit répétitions, chaque corde doit faire lever 96 fils, ce qui les fatigue beaucoup, tant celles du ſemple que celles du rame: conſéquemment c'eſt une attention qui même n'eſt pas connue de tous nos fabriquans de Lyon dont la plupart ne ſont, pour ainſi dire, que des automates qui ne ſavent travailler que machi-

nalement ; au lieu que dans le petit corps, un métier monté à huit répétitions, ne leve pas plus de huit fils simples ou doubles, & encore d'un poil qui n'eſt pas tendu extraordinairement pour que la dorure ou lame liée paroiſſe mieux dans l'étoffe.

On ne croit pas devoir omettre que tous les gros-de-tours riches étant compoſés de 40 portées doubles, qui font 3200 fils, les poils pour lier la dorure de 10 portées qui font 800 fils, il ſe trouve par ce moyen quatre fils doubles, chaque maille de corps & un fil de poil ſimple ou double, conſéquemment quatre fils doubles, à chaque dent de peigne qui contient 800 dents, & un fil de poil ; ce qui fait que dans les doubles corps, ce liage ſerré, & les fils ſi près les uns des autres, font la moire en queſtion, le liage du poil dans les autres étoffes brochées n'étant que du quart de poil qui eſt paſſé ſous quatre liſſes de rabat, c'eſt-à-dire, toutes les quatre dents du peigne, un fil.

L'on ajoutera encore qu'il faut autant d'arcades au petit corps qu'il en faut au grand, pour que le tout puiſſe ſe faire juſte ; & cela à proportion des répétitions.

Le beau relevé ſe fait aujourd'hui avec un deuxieme poil de quarante portées ſimples ; ce qui fait quatre fils ſéparés chaque maillon & chaque dent du peigne.

La dorure pour relever eſt ordinairement or ou argent liſſe, broché à deux bouts ; il faut que le deſſin & le métier ſoient diſpoſés pour cette opération.

Quant au deſſin, la dorure qui doit être relevée, doit être peinte d'une ſeule couleur, ſelon l'idée du deſſinateur ; la partie qui doit être relevée, doit être peinte d'une couleur oppoſée à cette premiere, & par deſſus ; en obſervant que dans toutes les parties qui contiennent les extrémités des ſujets, il y ait au moins deux côtés au delà de celles qui doivent être relevées, c'eſt-à-dire, que ſi la dorure qui doit être relevée eſt peinte en jaune ; la partie qui doit faire le relevé en bleu, peinte ſur la partie jaune, tous les contours, refentes, *&c.* doivent être rebordés de deux cordes de jaune, tant en dehors qu'en dedans.

Pour brocher le relevé, on tire le lac peint en blanc, & on fait rabattre tout le poil des 40 portées ſimples, qui ordinairement n'eſt paſſé que dans le corps, & ſous deux ou quatre liſſes de rabat ; après quoi on paſſe l'eſpolin qui contient une petite canette de 4 ou 6 gros bouts de *ſoie*, après quoi on laiſſe aller la marche, & on fait tirer un ſecond lac qui eſt le même, à l'exception des deux cordes de plus dans toute ſa circonférence, & on broche l'eſpolin de dorure.

Les deux cordes de plus, peintes dans les circonférences & découpures des fleurs relevées, ſont ſi néceſſaires, que ſi elles manquoient, on n'en tireroit que la même partie ſous laquelle auroit paſſé la *ſoie* pour relever ; il arriveroit alors que la *ſoie* paſſée étant étendue auſſi bien que la dorure, reſſerreroient les rives ou extrémités des fleurs de telle façon qu'il ſe feroit des ouvertures dans l'étoffe, qui ſeroient très-défectueuſes, & porteroient coup à la vente ; ce qui eſt arrivé dès le commencement que le relevé a été mis en pratique.

Etoffes à la broche. Les fonds d'or ou d'argent à la broche ne different en aucune façon pour l'apparence de ceux qui ſont à double corps, mais la fabrication en eſt très-différente ; outre que l'on peut fabriquer un fond or à la broche, comme une autre étoffe, avec 400 cordes & deux répétitions ſeulement ; au lieu qu'en double corps il faudroit 800 cordes, ſavoir 400 pour le poil & 400 pour la chaîne.

L'invention de la broche, dès le commencement, ne fut miſe en pratique que pour rendre le liage de la corde plus fin, & pour le faire grand ou petit, ſuivant que la beauté de l'étoffe l'exigeoit ; pour lors on faiſoit tirer les cordes du liage telles qu'elles étoient peintes par le deſſinateur, & en même temps on faiſoit rabattre avec la marche une liſſe qui faiſoit baiſſer un fil double de chaque maille du corps qui étoit tirée, après quoi on paſſoit la broche ; & faiſant tirer enſuite le lac qui devoit être broché, & joignant la broche au peigne, il arrivoit que le lac tiré en levant la broche, enlevoit en même temps les trois quarts de chaque maille de corps qui étoient demeurées deſſus, & ne laiſſoient pour lier que le quatrieme fil que la liſſe

de rabat avoit fait trouver ſous la broche lorſqu'on l'avoit paſſée quand le lac avoit été tiré.

La broche fait aujourd'hui le même effet que le double corps; il y a encore cette différence qu'avec la broche on peut faire un fond moiré avec le quart de la chaîne, en faiſant baiſſer une liſſe du rabat; pour lors il ne faut point de coup perdu, comme au double corps; ou bien avec le poil en faiſant baiſſer les quatre liſſes de liage; pour lors il faut le coup perdu comme au double corps; ainſi tout revient au même.

Les métiers pour la broche ſont montés à l'ordinaire, comme tous les gros-de-tours en 40 portées doubles de chaîne, & de dix de poil; on les monte auſſi en relevé, en ajoutant un ſecond poil de 40 portées ſimples, comme il a été dit ci-devant. Les parties qui doivent faire fond moiré & fond brillant par la lame, doivent être peintes ſur le deſſin, comme celles des doubles corps.

Au lieu d'un ſeul lac qui ſuffit pour le double corps, afin de faire la moire & le brillant, ici il en faut deux. En ſuppoſant la partie du brillant ſans liage peinte en rouge, & celle de la moire en marron, on tire la partie peinte en rouge, ſous laquelle on paſſe la broche mouement, ſans bouger ni faire mouvoir aucune liſſe, & lorſque la broche eſt paſſée, on prend le ſecond lac peint en marron, que l'on tire avec celui qui eſt peint en rouge; pour lors faiſant baiſſer tout le poil de dix portées, ou une des quatre liſſes qui contient le quart de la chaîne, on paſſe la navette de lame, ou on broche l'eſpolin de la même qualité de dorure.

Il eſt très-aiſé de comprendre, que le premier lac tiré ſe trouvant (ou la *ſoie* qu'il leve) toute ſur la broche, quand le ſecond eſt tiré enſuite, la broche étant près du peigne, les fils que la liſſe de rabat fait baiſſer étant ſur la broche, ne peuvent pas ſe trouver deſſous étant arrêtés par cette même broche, & qu'il n'y a que ceux du ſecond lac, leſquels ſe trouvant deſſous, & n'étant gênés en aucune façon, forment la figure de la moire, en baiſſant auſſi bas que le reſte de la chaîne qui ne ſe tire pas; & le vuide qui ſe trouve dans la partie où les fils ne peuvent pas baiſſer, forme le brillant de la lame. Il eſt vrai que pour cette opération il faut deux temps; ſavoir, celui de paſſer la broche, & celui de paſſer la navette, au lieu qu'au double corps, il n'en faut qu'un, qui eſt celui de paſſer la navette ſeulement. Mais en revanche ſur le métier de la broche, on peut, comme on l'a déja dit, faire l'étoffe à l'ordinaire à deux répétitions non-ſeulement, mais encore toutes ſortes de gros-de-tours à la broche ou non, ſans rien changer au métier, ce qui ne ſauroit ſe faire avec les doubles corps.

L'on a trouvé depuis peu une invention aſſez jolie pour faciliter le travail des étoffes à la broche, qui ſouvent ſont difficiles à travailler, lorſque la moire ſe fait par le moyen du quart de la chaîne; il ne ſera pas difficile de le comprendre: par exemple, lorſque l'étoffe a plus de brillant que de moire, & que l'on fait baiſſer le quart de la chaîne, il arrive que les fils de cette chaîne, qui eſt extrêmement tendue, le deviennent encore davantage, lorſque la partie de *ſoie* qui doit faire la moire eſt levée, le quart de cette même partie étant forcé de baiſſer, fait une triple extenſion; ſavoir, celle de la chaîne ordinaire, celle de la tire, & celle du rabat, lequel peſant ſur la broche, la force de baiſſer, & fait que la navette de lame ne peut ſe paſſer que difficilement dans ces momens, qui, ſuivant les deſſins, ne ſont pas de durée. Au moyen de cette méchanique, la broche paſſe derriere le peigne dans quatre lames d'un fer bien poli paſſé dans la chaîne, comme des mailles de liſſes, & lorſqu'on veut paſſer la navette, on fait lever la petite méchanique, comme une liſſe qui ſoutient la broche, & la navette ſe paſſe plus aiſément. L'auteur du préſent mémoire a donné dans le panneau, comme les autres; il a fait faire la petite méchanique, & s'en eſt ſervi pendant quelques jours; tout ce qu'elle a de plus beau eſt de lancer la broche auſſi promptement que la navette, & de la retirer de même quand la lame eſt paſſée. Après avoir bien examiné ſi on ne pourroit pas trouver un moyen plus aiſé pour cette opération, il n'a pas pu s'empêcher de rire de ſa ſimplicité, & de celle

de tous les fabriquans qui travaillent ces genres d'étoffes ; il a raiſonné & penſé, que puiſque tous les fabriquans en double corps font la moire avec le poil qui eſt paſſé au petit corps, on pouvoit bien la faire de même avec le poil, quoique le métier fût monté autrement ; de façon qu'au lieu de faire baiſſer le quart de la chaîne au coup de lame, il a fait baiſſer les 4 liſſes de poil, ce qui revient au même, puiſqu'il ſe trouve un fil par dent de peigne, quand tout le poil baiſſe, comme au quart de la chaîne.

On pourroit dire que la quantité de fils de poil qui baiſſent, étant égale à celle des fils de la chaîne, l'extenſion des fils de poil doit produire le même effet que celle des fils de la chaîne ; à quoi on répondra, que tous les poils en général deſtinés à lier la dorure dans les étoffes de la fabrique, ne ſont point tendus & arrêtés comme les chaînes, attendu qu'ils enterreroient la dorure ; d'ailleurs les poids qui les tiennent tendus montent à fur & à meſure qu'ils s'emploient (précaution néceſſaire pour conſerver l'égalité de l'extenſion), au lieu que les chaînes ſont arrêtées avec des valets ou eſpeces de baſcules chargés de poids conſidérables, qui empêchent à l'enſuple de jouer pendant le cours de la fabrication, ce qui n'eſt pas de même au poil qui monte & deſcend, c'eſt-à-dire, le poids, tandis que l'on travaille l'étoffe, de façon que l'on voit dérouler le poil, lorſqu'on le fait rabattre pour paſſer le coup de lame, & ainſi monter le poids & deſcendre, ſuivant les efforts de la tire & du rabat, & par ce moyen conſerver toujours l'égalité de ſon extenſion, ce qui eſt d'une conſéquence infinie pour toutes les étoffes de la fabrique, dans leſquelles les poils ſont deſtinés à former des liages dans la dorure. Au moyen de cette façon de travailler, en faiſant baiſſer le poil au lieu de la chaîne, l'on paſſe la navette de lame auſſi aiſément que dans une étoffe unie.

Suite des étoffes à la broche. Il ſe fabrique à Lyon des étoffes riches, auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'étoffes à la broche, qui dans le commerce n'ont d'autre dénomination que celle de fond d'or ou d'argent riches. Voici ce que c'eſt.

Toutes les étoffes riches de la fabrique, dont la dorure eſt liée par les liſſes, ſoit par un poil, ſoit par la chaîne, ont un liage ſuivi que forment des lignes diagonales, leſquelles partant à droite & à gauche, ſelon la façon de commencer ou d'armer le liage, en commençant par la premiere du côté du battant, & finiſſant par la quatrieme du côté des liſſes, ou en commençant par cette derniere, & finiſſant par la premiere du côté du battant. Cette façon d'armer le liage en général, & pourvu que la liſſe ne ſoit pas contrariée, eſt la même, ou produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus groſſe, qui imite la broderie, appellée vulgairement *dorure ſur liage*, parce que pour lors on ne baiſſe point de liſſe pour lier cette dorure, qui n'eſt arrêtée que par la corde ; c'eſt-à-dire, que dans les parties de dorure qui ſont tirées, & qui ont une certaine largeur, le deſſinateur a ſoin de laiſſer des cordes à ſon choix, leſquelles n'étant pas tirées, & ſe trouvant à diſtance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donnent plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La diſtance ordinaire des cordes qui ne ſont point tirées, afin d'arrêter la dorure, eſt de 13 à 14 cordes ; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne paſſe pas pour les plus larges, 5 à 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la corde donne à la dorure, le deſſinateur qui le marque au deſſin, a encore la liberté de diſtribuer ce liage à ſon choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond, quarrée ou ovale, comme il lui plaît, dans une feuille de dorure, à former les côtés, ce qui ne ſe peut avec la liſſe ordinaire. Cette façon de tirer la dorure étant peinte ſur le deſſin, il n'eſt pas de doute que le deſſinateur ne la diſtribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la repréſente comme une broderie parfaite.

Malgré la beauté que l'étoffe acquerrera par cette façon arbitraire de lier la dorure, il s'y trouveroit un défaut, auquel on a voulu remédier. Trente années ou environ ſe ſont paſſées, ſans qu'on ait pu y

parvenir. La corde de la maille qui lioit cette dorure, & qui tenoit ordinairement dans les fonds gros-de-tours, huit fils ſimples, ou quatre fils doubles, qui compoſent la dent du peigne, étoit trop groſſe, en comparaiſon des autres liages qui ne ſont que d'un fil ſimple, ou deux fils dans le taffetas gros-de-tours, parce que ce genre d'étoffe eſt ourdi de même, & qu'il n'eſt pas poſſible de ſéparer le fil qui a été doublé par l'ourdiſſage. Il falloit donc trouver le moyen de diminuer la groſſeur de ce liage, ſans déranger néanmoins la variation qui lui eſt donnée, pour qu'il ſoit parfait; & voici comment on eſt venu à bout un des plus habiles fabriquans de Lyon.

On a dit ci-devant, que le deſſinateur peignoit ſon liage par la corde, pour lui donner l'agrément qu'il deſiroit; la liſeuſe laiſſoit en fond cette corde peinte, afin que n'étant pas tirée, elle formât une découpure, qui arrêtoit ou lioit la dorure. On a ſuivi le même ordre, quant à la façon de peindre le deſſin; mais au lieu de laiſſer en fond la corde deſtinée à lier la dorure, il a fallu au contraire en faire un lac particulier, & la faire lire comme les autres couleurs.

Lorſqu'il eſt queſtion de fabriquer l'étoffe, on fait tirer le lac qui contient les différentes cordes deſtinées à lier la dorure; ce lac étant tiré, l'ouvrier au moyen d'une marche particuliere, poſée exprès, fait baiſſer une des quatre liſſes du rabat de la chaîne, laquelle faiſant baiſſer de même un des quatre fils doubles de la maille, il paſſe une petite baguette de fer ronde & bien polie dans la ſéparation des fils, que chaque maille tirée a fait lever, de façon qu'il ſe trouve un fil double de chaque maille deſſous la baguette de fer. Cette opération faite, il pouſſe la baguette de fer du côté du peigne, & immédiatement après, il fait tirer le lac de la dorure qui doit être liée par la corde, en laiſſant aller le lac des cordes même, ſous leſquelles la baguette a été paſſée. Ce lac étant tiré, les cordes qui doivent lier reſtent en fond comme à l'ordinaire; mais la baguette qui eſt couverte des trois quarts des fils de chaque maille, étant levée par les autres parties de *ſoie*, ſous leſquelles la dorure doit être paſſée; elle leve par conſéquent les trois quarts des fils de chaque maille dont elle eſt couverte, & ne laiſſe dans le fond que le ſeul fil double qui a été baiſſé, lorſqu'on a tiré le lac du liage qui ſert ſeul à lier la dorure, au lieu des quatre qui la lioient précédemment, après quoi l'ouvrier la tire pour paſſer les autres dorures & les couleurs dont l'étoffe eſt compoſée.

Cette baguette eſt un peu plus groſſe que celle qui forme dans le velours cizelé, celui qui n'eſt pas coupé, & qui vulgairement eſt nommé *velours friſé*; elle a la même longueur & paſſe tranſverſalement ſur l'étoffe.

Cette façon de lier la dorure, eſt ſans contredit une des plus belles inventions qui ait été trouvée dans la fabrique, eu égard à l'état actuel où elle ſe trouve.

Quelques fabriquans pour ſe diſtinguer ont voulu faire des étoffes liées de même, ſans ſe ſervir de la baguette de fer, qui a fait donner à l'étoffe le nom d'étoffe à la broche, parce que dans le patois de Lyon, on appelle ordinairement *broche*, une petite baguette de bois, de fer ou de laiton; ils y ont réuſſi, en faiſant ourdir un poil de 10 portées, compoſant 800 fils; mais pour faire cette opération, il falloit 800 mailles de plus, pour contenir les 800 fils de poil, conſéquemment 400 cordes de rame, & 400 à chaque ſemple de plus, ce qui, avec le fil de lac d'augmentation, faiſoit un objet de trois à quatre cens livres de dépenſe pour l'ouvrier, indépendamment de l'embarras de cette quantité de cordages, qui retarde toujours la fabrication: au lieu que dans l'étoffe à la broche, il n'y a rien à changer au métier, ni au travail, ſi ce n'eſt le temps de la paſſer, qui n'eſt rien pour ainſi dire, ce qui a fait donner la préférence à la premiere invention.

Etoffes riches qui ne peuvent ſe faire que l'endroit deſſus. La Ruſſie & quelques provinces du Nord, tirent de la fabrique de Lyon, des gros-de-tours ſans nuances, qui ſont très-riches.

Les étrangers veulent des étoffes pour l'hiver, qui aient beaucoup d'apparence, &

& qui ne soient pas cheres, de façon qu'elles ne sont brochées qu'avec de la lame d'or ou d'argent, qui est l'espece de dorure qui a le plus de brillant, ce qui convient parfaitement à l'un & à l'autre sexe qui ne s'habille, pour ainsi dire, que la nuit, les jours y étant trop courts en hiver; il est vrai qu'on y envoie aussi des marchandises très-riches, dans le goût ordinaire; mais comme la lumiere favorise plus que les autres celles qui sont faites seulement avec de la lame, celles-ci ont la préférence.

La raison qui fait que les étoffes fabriquées avec de la lame seulement, exigent que l'endroit soit dessus, ne pouvant être faites aussi belles & à aussi bon prix, suivant la méthode ordinaire, demandent une explication détaillée; il faut la donner.

Les découpures qui sont nécessaires pour donner aux fleurs, feuilles & tiges, l'agrément qui leur convient, pour qu'elles soient parfaites, resteroient en fond de la couleur de la chaîne, dès qu'il n'y auroit qu'un lac broché, & appauvriroient l'étoffe, ce qui est le langage ordinaire, parce que les découpures étant ou plus grandes ou plus petites, suivant que les feuilles ou les fleurs l'exigent pour leur perfection, diminueroient leur brillant, attendu l'opposition qui se trouveroit entre la *soie* qui paroîtroit terne, en comparaison de la lame, & cette même lame dont l'éclat seroit diminué; il est vrai que l'on pourroit faire lire un second lac qui ne contiendroit que ces découpures, & le brocher en frisé de la même dorure de la lame, c'est-à-dire, or, si la lame étoit or, & argent, si la lame étoit de même; pour lors la découpure étant brochée & couverte par un frisé, la fleur, la feuille ou la tige seroient également riches, & l'étoffe ne seroit point appauvrie. Il n'est pas possible de trouver une autre méthode pour une étoffe, dont l'endroit est dessous. Dans ce cas, un lac de plus augmenteroit la façon de l'ouvrage, & le frisé la matiere; par conséquent le prix de l'étoffe.

Les fabriquans de la ville de Lyon, ingénieux à faire des étoffes, dont le bon marché leur procure la préférence, & satisfasse les personnes qui veulent briller à peu de frais, ont trouvé le moyen de faire l'étoffe aussi belle, avec un lac seul, & sans y ajouter de frisé, en baissant l'endroit dessus.

Ils font pour cet effet dessiner le dessin à l'ordinaire, & ne font peindre que la corde qui fait le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures grandes & petites, qui se trouvent dans tous ces sujets, c'est le terme; ils font lire les parties peintes qui sont d'une seule couleur, le vuide qui se trouve entre ces parties peintes, forme le dessin, pour lors la bordure des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures étant tirées pour brocher la lame, l'ouvrier fait baisser trois lisses du rabat du gros-de-tours, au moyen d'une marche posée exprès pour cette opération, les trois lisses rabattant les trois quarts de la chaîne; le quart qui demeure levé, ayant du vuide par la séparation des trois quarts qui baissent, forme un liage serré, sous lequel la lame étant passée, elle fait une espece de frisé, qui paroît si peu différent de la lame ordinaire, qu'il n'est personne qui ne s'y méprenne; & comme la lame n'est liée que par la corde, le liage ne se trouvant que d'un seul fil, au lieu de quatre, il produit le même effet que dans les étoffes à la broche. Observez que le liage est absolument peint & lié avec les découpures & les cordes qui forment le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, dont le dessin est composé.

Cette invention, à la broche près, n'est pas une des moindres de la fabrique, on peut dire même qu'elle a eu des admirateurs.

Il se fabrique des étoffes, auxquelles on a donné le nom de *péruviennes*, qui sont faites au bouton, qui sont légeres, jolies & à bon marché.

Elles sont composées d'une chaîne de 50 à 60 portées, ourdies en deux couleurs différentes; chaque couleur de la chaîne a un corps particulier; les deux corps donnent lieu à deux lacs différens, lesquels se tirent successivement l'un après l'autre; on passe un coup de la même navette sous chacun des deux lacs tirés, la couleur de la trame qui est dans la navette est différente de celle des deux chaînes, de façon que l'étoffe

montre trois couleurs différentes, ce qui compose une étoffe aussi belle que le dessin peut y contribuer, & qui ne revient pas chere.

Cette étoffe n'a point de lisses pour le coup de fond, les fils qui le forment sont passés dans les mailles; on a soin de faire lire le fond avec la figure, de façon qu'au moyen de la tire, l'un & l'autre se fait ensemble.

En supposant la chaîne d'une étoffe semblable de 60 portées, elle contient 4800 fils. Chaque fil doit avoir sa maille de corps, afin que le fond puisse se faire tel qu'il est dans un taffetas; savoir un pris & un laissé: il faudroit donc par conséquent 4800 mailles de corps & autant d'aiguilles de plomb pour faire baisser la maille quand on laisse aller le lac tiré: or dans cette étoffe 120 ou 160 aiguilles suffisent pour cette opération, & voici de quelle façon on s'y prend.

Comme les dessins de la péruvienne sont petits, ceux qui portent 30 lacs de hauteur ont 60 lisses, savoir 30 pour chaque couleur de la chaîne, plus ou moins à proportion de la hauteur du dessin; les lisses sont faites de façon qu'il s'en trouve toujours une plus haute que basse de deux pouces au moins quoique les mailles soient de hauteur égale. Cette précaution est nécessaire, afin que 60 ou 80 lisses ne portent que la moitié de la distance que les lisses ont ordinairement entre elles; chaque lisse ne porte que deux aiguilles, de façon qu'au moyen de cette façon de monter ce métier, au lieu de 4800 aiguilles, 120 ou 160 suffisent pour faire l'étoffe. Il faut observer encore que ces lisses sont faites de façon qu'il y a une distance de trente mailles chaque lisse de l'une à l'autre si le métier est de 60, & de 40 s'il est de 80, afin que chaque maille puisse se trouver régulièrement à la place du fil dans laquelle il doit être placé, pour qu'il ne soit point contrarié; ces sortes de lisses sont appellées *lisses à jour*, par rapport à l'éloignement des mailles. Les verges sur lesquels sont montées les lisses de cette façon, n'ont pas plus d'une ligne d'épaisseur, ce qui fait que 60 lisses ne portent guere plus de trente lignes ou trois pouces, par la façon dont on vient de démontrer que les lisses étoient faites & attachées lorsqu'elles sont serrées; mais comme dans le travail elles ont besoin d'une certaine distance pour qu'elles puissent avoir du jeu, la distance ordinaire est toujours de six pouces environ. On évite par cette façon de monter le métier, l'embarras de deux corps, sans lesquels on ne sauroit faire une étoffe, quand elle est façonnée, outre les quatre premieres lisses qu'on ne sauroit s'épargner pour en faire le fond.

Pour que le dessin paroisse plus long, ou ait plus de hauteur dans une étoffe de cette espece, le dessinateur a soin de le composer de maniere qu'il soit répété, c'est-à-dire, qu'on puisse revenir sur ses pas en tirant le bouton, ce qui s'appelle *dessiner à retour*. En conséquence, au lieu de paroître de 30 coups de hauteur dans l'étoffe de 60 lisses, il paroît en avoir 60, & à proportion dans les autres.

Des fonds or guillochés. Pour l'intelligence de cette façon de faire des fonds or dont la dorure pût par le liage former une espece de guilloché, il faut examiner ce qui a été écrit sur les étoffes riches à la broche. *Voyez ce qui précede.* La façon de travailler les étoffes en se servant de la broche, alongeoit un peu le travail, il étoit nécessaire de trouver un moyen qui parât à cet inconvénient & qui produisît le même effet; pour y parvenir, on ajouta plusieurs lisses de liage & une quantité de marches équivalentes à ces lisses, dont chacune doit avoir sa marche; dans cette quantité de marches, on en choisissoit deux pour former un liage droit sur la lame brochée, les autres lisses étoient disposées de façon qu'elles faisoient une certaine figure dans les dorures qu'elles lioient, néanmoins cette figure étoit toujours la même dans le cours du dessin, il étoit donc nécessaire de trouver un moyen de distribuer une façon de lier la dorure, qui fût différente dans toutes les parties que l'on vouloit qui fussent liées différemment, ce qui n'auroit pas pu se faire qu'en mettant autant de lisses, & conséquemment autant de marches que les différences du guilloché en auroient exigé, ce qui, sur un dessin de dix dixaines, huit en douze, auroit exigé cent vingt lisses & autant de marches de liage.

La méthode qui a été mise en usage pour parvenir à faire des fonds or ou autres étoffes riches, dont le liage formât des guillochés différens dans les étoffes, a été celle de monter des métiers à deux corps; savoir, un corps pour le poil, & un pour la figure: les premiers métiers ont été montés; savoir, 200 cordes pour la figure, & 200 pour le poil, afin de ne point déranger l'ordre des 400 cordes, nombre ordinaire de la plus grande quantité des métiers. Chaque corde de rame étoit attachée à deux arcades, ou deux arcades étoient attachées à chaque corde de rame, pour faire tirer quatre mailles de corps, ce qui fait 800 mailles à l'ordinaire pour former la réduction qui est en usage dans la fabrique; le second corps étoit attaché de même à 400 arcades, dont deux étoient attachées à chacune des 200 autres cordes de rame, ce qui faisoit encore 800 mailles dans lesquelles étoient passés 800 fils de poil pour lier la dorure, de façon que l'ourdissage du poil étant de 10 portées à 80 fils chacune, le nombre de 800 fils se trouvoit complet & égal à celui de la chaîne quant aux mailles de corps, le nombre des fils de la chaîne étant pour ces genres d'étoffes de 40 portées doubles qui composent 3200 fils doubles qui valent autant que 6400 simples, & par conséquent 4 fils doubles chaque maille de corps, ce qui fait tous les 4 fils doubles un fil de liage, l'usage étant de passer le liage de façon, que dans toutes les étoffes façonnées, il se rencontre tous les 6, 8, 10 & 12 fils un de liage, pour que la dorure ne soit pas trop couverte. Si le liage étoit plus serré ou que le nombre de fils fût plus grand, attendu que la largeur de l'étoffe est la même, ils se rapprocheroient davantage.

L'ouvrier en passant les fils de poil & ceux de la chaîne dans les lisses après les avoir passé dans chaque corps séparément, doit avoir un grand soin de passer les fils de poil dans les lisses, de façon que la premiere maille ou boucle de la lisse réponde parfaitement à la premiere maille du corps, la seconde à la seconde, la troisieme à la troisieme, la quatrieme à la quatrieme, pour les 4 lisses dans lesquelles on le passe ordinairement. Cette précaution est d'une nécessité indispensable, attendu que si elle n'étoit pas d'accord, les lisses disposées pour lever à chaque coup de navette qui fait le corps de l'étoffe, une partie du poil; si ce poil n'étoit pas d'accord avec les lisses, il feroit lever quelques-uns des fils qui doivent lier la dorure, ce qui formeroit une contrariété qui rendroit l'étoffe défectueuse, ainsi qu'il a été dit plusieurs fois dans les *articles* où il a été question du liage de toutes les dorures en général, la maxime étant que le fil qui doit lier la dorure où la *soie* ne doit point lever dans les coups de navette qui précedent les lacs que l'on doit brocher, attendu que les lacs brochés & les coups de navette ne forment qu'un même coup dans le travail de l'étoffe ou une même ligne horizontale sur le dessin.

On pourroit objecter que le poil pour lier étant passé dans un corps particulier, le travail de l'étoffe le faisant lever & baisser, les lisses destinées à lui donner ce mouvement devroient être inutiles. A quoi on répond, que si un poil de fil se trouvoit, suivant la figure que le dessinateur donneroit à son ouvrage, 2, 3, 4, 5 dixaines & plus sans travailler, ce fil de poil paroîtroit à l'envers de l'étoffe dans une pareille étendue, ce qui feroit qu'outre qu'il lâcheroit plus que ceux qui travailleroient, cet envers seroit ridicule & rendroit l'endroit de l'étoffe dans lequel il seroit employé très-défectueux, attendu qu'il ne lieroit pas comme celui qui tireroit davantage; c'est précisément pour parer à cet inconvénient, que l'ouvrier, outre que ce poil est passé dans le corps, est encore obligé de le passer dans deux ou quatre lisses, n'importe qu'une lisse, s'il n'est passé que sur deux, ou que deux, s'il est passé sur quatre, puissent lever en croisant, & draper avec la chaîne, la lisse ou les deux levant alternativement aux coups de navette qui sont passés pour faire le corps de l'étoffe, en observant toujours, comme il a été dit, de ne pas faire lever celui qui doit lier, ce qu'il est aisé de prévoir en accordant l'armure avec la façon dont le poil est passé dans le corps.

Toutes ces étoffes riches sont montées ordinairement en gros-de-tours, attendu qu'il ne paroît point de fond, ce qui fait

que la chaîne pour les or eſt toujours de couleur aurore, & blanche pour les fonds argent, ce qui a donné lieu de parler de 40 portées doubles pour l'ourdiſſage, qui valent & compoſent 80 portées à fils ſimples, ſur quoi il faut obſerver, que ſi on ourdiſſoit 80 portées à fils ſimples, la quantité de croiſés que les fils donneroient, empêcheroient à l'étoffe de ſe ſerrer, puiſque dans 80 portées ſimples qui compoſent 6400, il ſe trouveroit 3200 croiſures, au lieu que dans 3200 fils doubles, il ne s'en trouve que 1600. On fait à Lyon des gros-de-tours ourdis à 60 portées ſimples; mais comme dans ce nombre de 60 portées, qui compoſent 4800 fils ſéparés, il ſe trouve 2400 croiſures, ces étoffes ne peuvent recevoir qu'une trame très-fine par rapport à ces mêmes croiſures, elles ne forment qu'un ſimple taffetas très-mince; cette obſervation eſt de conſéquence.

Pluſieurs fabriquans font aujourd'hui teindre leurs chaînes & leurs poils en blanc pour les étoffes riches, dont les plus grands ſujets (terme de fabrique) ou les principales parties ſont en argent, & lorſqu'ils veulent ſur la même chaîne faire des or, ils la jauniſſent avec du rocou, ce qui vaut à peu près autant que ſi elle étoit teinte en aurore, puiſque le fond de l'étoffe, quant à la chaîne, ne paroît pas.

Les premieres étoffes qui ont été faites dans ce goût étant montées, comme il a été dit, ſur 200 cordes, le deſſin ne pouvoit être que très-petit, attendu que le deſſinateur dans la hauteur du deſſin étoit obligé de ſe conformer à la largeur; aujourd'hui on les monte ſur des 400, ce qui fait qu'il faut des caſſins de 800, & les ſemples de même, ce qui néanmoins ne fait que 800 mailles de corps pour la chaîne, & pareille quantité pour le poil, chaque corde de rame n'ayant qu'une arcade au lieu de deux, tant pour la chaîne, que pour le poil; de façon que le deſſinateur peut s'étendre autant qu'il le juge à propos.

Le métier diſpoſé de la maniere qu'on vient de le décrire, le deſſinateur peint le liage de la façon qu'il deſire qu'il ſoit fait, en donnant à chaque partie de dorure le guillochage qui lui convient, ce qui ne pourroit pas ſe faire avec la broche, parce qu'à chaque partie de dorure, il faudroit la paſſer, ce qui, dans une étoffe de quatre lacs de dorure, donneroit quatre paſſages de broche, qui vaudroient autant que quatre lacs de plus, & avec les lacs de nuance augmenteroit conſidérablement la main d'œuvre.

Pour lire les deſſins diſpoſés pour ce genre d'étoffe, on commence ordinairement par les 200 ou 400 cordes du poil, la liſeuſe prenant toutes celles qui ne ſont pas marquées ſur le deſſin, & laiſſant celles qui le ſont à chaque lac qu'elle prend avec ſon embarbe; lorſque la liſeuſe a lu la partie du poil, elle fait couler ſon deſſin ſur l'eſcalette de 50 dixaines pour les 400, & de 25 pour les 200; après quoi elle lit une ſeconde fois les mêmes lacs en prenant les cordes qui doivent lier la dorure, ou celles qu'elle a laiſſé comme les autres, de façon que le même lac lié deux fois n'en forme cependant qu'un, & lorſqu'on le tire pour travailler l'étoffe, la corde que la liſeuſe a laiſſée en liſant la partie du poil demeure en bas & forme le liage, tel qu'il a été peint par le deſſinateur.

Si l'invention des étoffes à la broche a paru belle, celle-ci ne l'eſt pas moins: avec la broche, on pourroit la paſſer une ou deux fois; mais quand il faut la paſſer ſouvent dans un lac, le travail eſt trop alongé, au lieu que dans celle-ci le travail ſe fait à l'ordinaire, & l'on n'a pas beſoin de marches de liage; il eſt vrai que la dépenſe du métier eſt plus conſidérable, mais une fois faite il y en a pour long-temps.

Les fonds or les plus riches ont été faits dans tous les temps ſur des métiers montés en 600 cordes, conſéquemment 600 arcades & 1200 mailles de corps, ce qui faiſoit une grande réduction, quoique le papier ne fût que de 10 en 10. Depuis les inventions du guillochage, on a monté des 600 à 600 mailles, ce qui ſemble diminuer la réduction; mais en revanche, on fait le deſſin de 8 en 14, ce qui, faiſant dans la hauteur quatre coups de plus chaque dixaine, forme une réduction équivalente; la découpure eſt plus large qu'aux 400 ordinaires; le guillochage de ces étoffes ſe fait par un plus grand nombre de liſſes de poil, attendu que ſi on vouloit le faire avec un

double corps, il faudroit des rames & des semples de 1200 cordes de largeur ; l'on ne désespere pas cependant que dans la suite l'on n'en vienne à bout.

Il se monte actuellement à Lyon (1753) un métier qui contiendra 1600 cordes de rame, & par conséquent autant à chaque semple, il contiendra 3200 mailles de corps; on en donnera la description quand il sera achevé. Il faut observer que l'étoffe n'aura que la largeur ordinaire, on doit penser quelle sera la réduction ; on craint qu'elle ne soit trop forte pour la dorure qui ne pourra pas se serrer, excepté qu'on ne trame extraordinairement fin, ce qui pourroit occasionner une qualité trop mince dans l'étoffe.

Pour l'intelligence de l'armure du poil des étoffes à double corps, l'on observera que dans toutes les étoffes montées sur des métiers à 400 cordes ; le cassin est composé de 8 rangs de 50 poulies chacun, pour contenir un pareil nombre de cordes ; on commence à passer les cordes de bas en haut, ou de haut en bas, n'importe, dans une poulie de chacun des 8 rangs, savoir, une corde chaque poulie ; & on continue de suite, en reprenant toujours par le même rang où l'on a commencé, jusqu'à la fin. Les planches dans lesquelles sont passées les arcades, ont également 8 trous chaque rang, pour qu'elles puissent se rapporter à ceux du cassin. Le poil, qui le plus ordinairement est passé sur quatre lisses, doit se rapporter de même aux huit mailles de corps attachées aux huit arcades, qui passent dans les huit trous de la planche, de façon que les huit premieres mailles ou boucles des quatre lisses doivent faire le rang complet des huit mailles de corps, ce qui fait deux mailles ou boucles sur chacune des quatre lisses. Le fil du second rang des mailles du corps doit également correspondre à la boucle de la premiere lisse, & continuer de même tous les fils de poil jusqu'à la fin, de sorte que le dernier fil de poil se puisse trouver sur la derniere des quatre lisses, & le premier sur la premiere. Cette précision est tellement nécessaire, que si par hazard on se trompoit d'un fil, il faudroit dépasser le tout, attendu la contrariété qui se trouveroit dans le fil du liage qui léveroit au coup de navette, dans le temps où il faudroit que la lisse le fît baisser ; par la même raison le dessinateur doit avoir un grand soin que le point que forme son liage, soit placé de façon qu'il puisse correspondre & à l'armure du métier, & à celle du remettage, ou passage du fil dans les lisses, ce qui n'est pas difficile, lorsque le dessinateur entend un peu la fabrique ; d'ailleurs, la ligne du dessin, c'est-à-dire, celle qui est tirée horizontalement, doit se conduire pour cette opération qui est immanquable, & qui ne le gêne point quant au goût qu'il veut donner à son liage guilloché.

L'ouvrier de son côté doit avoir une grande attention, quand il arme son métier, de ne faire lever que la seconde & la quatrieme lisse pour passer son coup de navette, si le point du liage se trouve placé sur la premiere ligne du dessin, lequel point doit correspondre à la premiere maille du corps, conséquemment à la premiere boucle de la lisse ; de sorte que tous ces fils étant destinés pour le liage, ne doivent point lever au coup de navette qui sert à former le corps de l'étoffe, & à draper le poil ; ainsi des autres.

Enfin le liage à double corps est si joli, que dans un même lac broché, toute la dorure, soit or lisse, soit or frisé, soit la lame or, peut être broché ou passé sans que le même liage soit égal sur aucune des parties dont le lac est composé ; il en est de même de l'argent, ce qui produit une variété si surprenante, que l'étoffe paroît être composée d'autant de dorures différentes, qu'il se trouve de différens liages, ce qui produit des effets si difficiles à connoître, qu'il n'est pas possible que les fabriques étrangeres puissent pénétrer la cause de ces mêmes variétés qui se trouvent dans les étoffes riches des fabriques de Lyon.

Suite des étoffes dont la dorure est guillochée. Il vient de paroître des étoffes dont la dorure est guillochée, sans qu'elle soit travaillée à la broche, ou que le métier soit monté avec un double corps, c'est-à-dire, seulement un échantillon, dont l'auteur du mémoire a conduit le dessin & le

montage du métier, qui eſt un gros-de-tour de 40 portées à fil doublé & de quatre fils doubles chaque maille de corps, ſur un 400 cordes à l'ordinaire; il eſt vrai qu'il n'y a qu'une dorure qui puiſſe être guillochée; mais auſſi cette diſpoſition de métier eſt excellente pour tous les fonds or, dont une navette de lame eſt paſſée à travers, & dans leſquels les autres dorures qui ſont brochées ne ſont pas d'une grande conſidération pour que le fabriquant les aſſujettiſſe au guillochage.

Pour fabriquer une étoffe dans ce genre, le deſſinateur fait ſon deſſin, & peint ſon liage d'une corde, comme il ſe pratique, en lui donnant la forme du guilloché qu'il lui plaît, laquelle eſt ordinairement ſur la partie principale de la dorure. Le métier étant monté, on paſſe le coup de fond avec la navette de *ſoie*, ſoit qu'elle faſſe liſeré ou non. Elle fait liſeré ſi le deſſinateur a peint un lac particulier en petites découpures pour figurer dans le fond; ce liſeré doit être toujours de la même couleur de la chaîne; ou ſi elle eſt différente, il ne faut pas qu'elle la coupe trop.

L'on penſe bien qu'au coup de fond ſi c'eſt un liſeré, on ne fait point baiſſer de liſſe de rabat, parce que pour lors, le rabat faiſant baiſſer la moitié de la tire, ou du lac tiré, ce lac ne formeroit qu'un gros-de-tours ordinaire.

Le ſecond coup de navette que l'ouvrier paſſe eſt celui de la lame; pour lors on tire le lac qui doit faire le guilloché, qui eſt formé par les cordes que le deſſinateur a peintes dans les grands ou petits ſujets qui compoſent ce lac. Ces cordes reſtent en bas lorſque le lac eſt tiré, & ſuivant l'ancienne méthode, elles formeroient un liage de 4 fils doubles, dont chaque maille de corps eſt remplie, ce qui mangeroit ou cacheroit une partie de la dorure. Pour parer à cet inconvénient, l'ouvrier fait lever trois liſſes du gros-de-tours, qui par ce moyen, levant trois fils doubles de chaque maille de corps qui doit lier la dorure, ne laiſſent qu'un fil double ſeulement pour la lier; ce qui lui donne tout l'éclat dont elle eſt ſuſceptible de l'invention.

Comme les parties qui ne ſont pas tirées ne contiennent que le quart de la chaîne, qui n'eſt pas ſuffiſant pour cacher ou enterrer totalement la lame, ces parties forment une eſpece de gaze en dorure de la même lame; mais on peut y ſemer quelques petites fleurs liées par la corde même de la dorure, un peu plus groſſe qu'à l'ordinaire, ſi on broche de l'argent ſur un fond lamé or, ou or ſur un lamé argent, afin que la dorure qui forme la gaze dans le fond, ne tranſpire pas au travers de celle qui eſt brochée, mais pour lors la dorure brochée ne ſauroit être liée par un liage guilloché.

Mais, dira-t-on, ne pourroit-on pas faire ſur une dorure différente brochée, la même opération, qui ſe fait ſur le lac ſous lequel la lame eſt paſſée? La choſe n'eſt pas poſſible, en voici la raiſon. Les trois liſſes qui levent pour ne laiſſer qu'un fil des quatre contenus dans la maille du corps, élevent la *ſoie* qu'elles contiennent auſſi haut que le lac tiré, conſéquemment elles empêchent de choiſir la partie de dorure différente ſous laquelle doit paſſer l'eſpolin qui contient cette même dorure, on ne penſe pas même qu'il ſoit jamais poſſible de ſurmonter cet obſtacle, ce qui ſeroit cependant d'une grande conſéquence, ſi on pouvoit le vaincre; mais juſqu'à préſent il n'y a que la broche ou les doubles corps qui puiſſent produire cette perfection.

Il ne s'eſt fabriqué à Lyon qu'environ 12 aunes juſqu'à ce jour, de l'étoffe faite dans ce genre; on penſe bien que dès que cette invention ſera connue, il s'en fera d'autres; mais il n'y en a encore qu'un métier de monté; cette façon de guillocher la dorure a été ſuivie bientôt d'une autre, qui n'eſt pas moins belle. On a dit que les parties qui n'étoient pas tirées au coup de lame, ne contenoient que le quart de la chaîne, attendu que les trois liſſes de fond que l'ouvrier faiſoit lever, levoient également les trois autres quarts de cette même chaîne, ce qui faiſoit que le fond formoit par ce même quart reſtant une eſpece de gaze. Or, comme cette figure de gaze a déja été connue dans les tiſſus en lame qui ſe ſont faits l'endroit deſſus, pour la fabrication deſquels on ne

fait que lire le fond, & que quand il eſt tiré on fait baiſſer trois liſſes du rabat, les parties qui ne ſont pas tirées faiſant la figure, la partie tirée ne contenant que le quart de la chaîne, la dorure qui ſe trouvoit deſſous faiſant, par la dorure qu'elle contenoit, une eſpece de gaze, la partie qui n'étoit pas tirée, & qui faiſoit la figure, lioit la dorure avec les quatre liſſes de poil, ainſi qu'il ſe pratique, c'eſt-à-dire, que cette dorure qui n'auroit pas pu être liée, s'il n'y avoit pas eu un poil, l'étoit au moyen d'une des quatre liſſes de liage que l'ouvrier faiſoit lever ſucceſſivement à chaque coup de lame qu'il paſſoit. On a donc voulu que ce coup dont la partie forme la gaze fît une figure différente, & voici ce qui a été imaginé pour faire que cette gaze imitât parfaitement le toilé, qui ordinairement dans toutes les étoffes doit environner la figure de la lame, puiſqu'il fait le fond de l'étoffe.

On monte le métier à l'ordinaire en gros-de-tours, & on y ajoute un poil de 20 portées, ce qui fait deux fils chaque maille de corps indépendamment des 4 fils doubles de la chaîne. On fait lever la moitié du poil au coup de fond; & au coup de lame guilloché, on fait baiſſer tout le poil; de façon que ces deux fils de poil qui ſont paſſés dans chaque maille du corps, forment un ſecond liage, lequel avec le fil double de la liſſe, qui ſeule reſte baiſſée ſur ce coup, fait un friſé auſſi parfait, que s'il étoit préparé ſur le rouet à filer l'or ou l'argent.

Il paroît que ce n'eſt pas aſſez de dire que la lame paſſée, & qui ſe trouve liée par deux fils de poil & un de chaîne, paroît être un friſé parfait; il faut donner une explication qui établiſſe la certitude d'un fait auſſi ſingulier. Il eſt peu de perſonnes qui ne ſachent que le friſé or ou argent qui s'emploie dans les étoffes de fabrique, n'eſt autre choſe qu'une eſpece de cordonnet tout *ſoie*, qui ſe prépare & ſe fait ſur le rouet à filer; lorſque ce cordonnet eſt achevé on le remet ſur le rouet où on le fait couvrir par la lame comme les autres filés, après quoi on l'emploie, l'ayant levé, dans l'étoffe.

Ce friſé or ou argent n'a jamais autant de brillant que le filé uni ordinaire, attendu la quantité de *ſoie* dont il eſt compoſé, & le grain dont il eſt formé, ce qui fait que la lame ne ſauroit être couchée deſſus auſſi uniment que ſur un filé; cette quantité de *ſoie*, la poſition de la lame ſur le grain, tantôt à droite, tantôt à gauche, forme cette variation qui en diminue l'éclat. Or, dans l'étoffe guillochée, dont le fond forme la gaze, & où le quart de la chaîne lie la lame, la diſtance qui ſe trouve d'un fil à l'autre ſur la même liſſe, qui eſt de trois fils doubles ou ſimples, eſt trop grande pour que cette lame ne donne pas plus de brillant qu'il n'en faut, pour qu'elle imite un friſé, les deux fils de poil qui ſe trouvent ajoutés par cette nouvelle invention, leſquels ſont ſéparés par deux fils doubles ou quatre fils ſimples, forment une ſeconde couverture qui cache une partie de la lame, le fil de chaîne qui lie la lame étant extrêmement tendu; pour que l'étoffe ſoit fabriquée comme il faut, on la reſſerre de façon qu'elle forme une eſpece de grain ou cordonnet qui n'ôteroit pas le brillant, ſi les deux fils de poil qui ſont à côté, dont l'un eſt ſéparé par un fil de chaîne & l'autre qui le joint, & qui ordinairement ne ſont tendus qu'autant qu'il le faut pour tenir la dorure en raiſon, ne formoient par leur oppoſition vis-à-vis ou à côté celui qui eſt extraordinairement tendu, ce grain qui compoſe le véritable friſé.

La chaîne de l'étoffe eſt compoſée de 40 portées doubles, qui valent autant pour la quantité que 80 portées ſimples. Le poil contient 20 portées ſimples, ce qui fait tous les deux fils doubles un fil de poil, conſéquemment deux fils de poil chaque maille de corps, puiſqu'elle contient quatre fils doubles de chaîne; on comprend aiſément que ſi le poil étoit deſtiné à lier les dorures ordinaires, qui n'ont pas autant de brillant que la lame, le liage ſeroit trop ſerré, & enterreroit la dorure (c'eſt le terme), il n'y a donc qu'une étoffe de cette eſpece qui puiſſe ſoutenir un poil autant garni, la chaîne, dans toutes les étoffes, doit être extraordinairement tendue pour qu'elle ſoit fabriquée comme il faut. Le poil ne doit pas être de même dans l'étoffe riche; c'eſt préciſément ce contraſte

d'extenſion qui donne la forme au friſé apparent de l'étoffe dont il s'agit, de laquelle il n'y a encore, au moment que l'on écrit cet ouvrage, qu'une aune de faite, laquelle a été examinée par des commiſſionnaires connoiſſeurs qui en ont ordonné ſur le champ, attendu la différence du prix, qui eſt de plus de 15 liv. l'aune en or, & 10 liv. en argent, s'il falloit brocher un friſé quelque fin qu'il pût être.

Il y a une obſervation très-importante à faire ſur l'armure du métier concernant ce genre d'étoffe. On a dit que l'on faiſoit baiſſer tout le poil au coup de la navette de laine, de façon qu'il s'en trouvoit un des deux qui ſont paſſés dans la maille du corps, qui joignoit le quatrieme fil de chaîne qui forme le guilloché, & l'autre en étoit ſéparé par un fil de chaîne d'une part, & deux de l'autre; or comme des deux fils de poil qui lient avec celui de chaîne, il y en a un qui a levé au coup de fond, & qui baiſſe enſuite au coup de laine, il faut que l'ouvrier ait une grande attention à ne pas faire lever au coup de fond le fil qui joint celui de la chaîne, mais bien celui qui en eſt ſéparé par deux fils, attendu que la contrariété qui ſe trouveroit dans ce fil qui joindroit celui de la chaîne qui lie, lui donnant une pareille extenſion ayant levé & baiſſé au coup de fond, ou dans un même coup, feroit un grain très-inégal, ce qui rendroit l'étoffe moins parfaite. On a dit aſſez ſouvent qu'il faut faire attention dans l'armure de toutes les étoffes en général, que le fil qui doit lier la dorure, quel qu'il ſoit, de chaîne ou de poil, ne doit jamais lever aux coups de navette qui forment le fond, afin d'éviter cette contrariété, qui eſt d'une très-grande conſéquence dans toutes les étoffes en général, & qui ne peut paſſer que dans celle-ci attendu l'effet qu'il produit.

Quoique cette armure paroiſſe difficile, l'ouvrier en viendra aiſément à bout en laiſſant la liſſe de chaîne qui doit lier lorſqu'il fait lever les trois autres, celle dont le fil joint celui de poil qui n'a pas levé au coup de fond; la choſe eſt ſimple, mais nos ouvriers la plupart ne ſont que des machines, même ceux qui veulent ſe donner pour les plus habiles.

De quelques étoffes omiſes dans le cours de cet ouvrage, telles que les batavia, les brocatelles, les florentines à ſonnettes.

Les *batavia*. On fabrique à Lyon une étoffe à laquelle on a donné le nom de *batavia*. Cette étoffe ne repréſente ni le ſatin ni le gros-de-tours; elle imite la ſerge, & dans l'armure elle ſe fait comme le raz de Saint-Maur.

Ce qui la fait diſtinguer de cette derniere étoffe, c'eſt que ſa figure & ſon travail ſont différens.

Le raz de Saint-Maur eſt noir ordinairement, & le batavia eſt de couleur différente; il eſt uni, & le *batavia* eſt à carreaux.

Pour former le carreau du batavia; toutes les cinq, ſix, ſept & huit portées d'ourdiſſage, ou ourdit dix ou douze fils blancs qui ſéparent la couleur de la chaîne, & forment une eſpece de bande.

Si la diſtance d'une bande à l'autre eſt de trois pouces plus ou moins, il faut dans la fabrication tous les 3 pouces plus ou moins, paſſer une navette dont la trame ſoit blanche, auſſi c'eſt ce qui forme le carreau.

Si la bande ourdie eſt de dix fils blancs, on paſſe dix coups de navette avec la trame blanche; ſi elle eſt de douze, on en paſſe douze, & c'eſt ce qui forme le carreau.

La trame ordinaire doit être de la couleur de la chaîne: il s'en fait d'une couleur différente auxquelles on donne le nom de *batavia changeant*: mais il faut toujours les mêmes coups pour former le carreau, ſoit que les fils ſoient blancs ou d'une autre couleur, il n'importe pas. Il en eſt de même pour l'ourdiſſage par rapport aux bandes.

On fait des batavia brochés à petits bouquets détachés, chaque bouquet étant placé au milieu de chaque carreau.

La largeur du batavia eſt de deux tiers, ou de cinq huit, *ad libitum*.

La quantité de portées eſt de quarante juſqu'à ſoixante, en y comprenant les fils blancs ou de couleur qui forment les bandes.

Les batavia unis ſont montés avec quatre liſſes dont les fils ſont paſſés à col tors; celles qui ſont brochées, ſont paſſées dans quatre liſſes pour lever, & quatre de rabat

pour

pour donner aux fils la liberté de lever lorſqu'on tire les lacs.

Nota. On a omis dans l'*article* des MOIRES, d'obſerver qu'il s'en fait à 40 portées triples, ce qui vaut autant que 120 portées ſimples. Cette façon de les monter eſt pour éviter la quantité de liſſes, parce que ces dernieres ne contiennent pas plus de mailles que ſi elles étoient montées à 40 portées ſimples ou 40 portées doubles, l'ourdiſſage étant de trois fils par boucle, ce qui ne fait qu'un fil quoiqu'il y en ait trois; conſéquemment trois fils chaque maille ou boucle de la liſſe qui ne ſont comptés que pour un.

Brocatelles. La brocatelle eſt une étoffe tramée de fil, deſtinée pour tapiſſerie. Elle eſt compoſée de 60 fils de chaîne, 10 portées de poils & un 20 de peigne, ce qui fait 6 fils chaque dent. Elle eſt montée ordinairement ſur cinq liſſes pour la chaîne, & trois pour le poil. Les liſſes de poil qui ordinairement eſt de la même couleur de la chaîne, ſont attachées de façon que le poil eſt toujours levé d'une hauteur propre à paſſer la navette, & ne forment qu'un rabat. L'enſuple de poil eſt élevée par derriere au deſſus de celui de la chaîne de maniere que l'ouverture ſe trouve faite ſans le ſecours de la marche. Cette façon de monter le métier eſt diſpoſée ainſi, afin que chaque marche n'ait qu'une eſtriviere, ſavoir une à chacune des cinq marches pour la chaîne afin de la faire lever, & une à chacune des trois liſſes de poil pour la faire baiſſer.

Cette façon de monter le métier fait qu'au lieu de trois liſſes à couliſſe pour le poil ou ſix liſſes ordinaires, ſavoir trois pour le lever, & trois pour le baiſſer, il n'en faut que trois ordinaires; & au lieu de trois eſtrivieres à chaque marche de ce poil, ſavoir deux pour le faire lever, & une pour le faire baiſſer, il n'en eſt beſoin que d'une pour le tout, la façon de tenir levé l'enſuple de poil tenant lieu de liſſe pour lever le même poil.

Cette étoffe ne ſauroit être travaillée que des deux piés, ſans quoi il faudroit 30 marches au lieu de 8, ſavoir 15 pour le coup de fond, & 15 pour le coup de tire, afin que la révolution complete du cours cauſée par la diſproportion du nombre de liſſes de chaîne & de poil ſe trouvât complete; au lieu que dans la façon de monter le métier, ainſi qu'il a été dit ci-devant, il n'en faut que huit.

Pour travailler cette étoffe, l'ouvrier paſſe un coup de fond & un coup de tire. La navette deſtinée pour le coup de fond eſt garnie d'une trame de fil toujours de la couleur de la chaîne, & celle du coup de tire eſt garnie de *ſoie* de la couleur dont on veut le fond.

Lorſque l'ouvrier commence à travailler, il foule du pié droit la premiere marche des liſſes de ſatin, & du pié gauche celle du poil, & paſſe en plein la navette du fil; c'eſt le premier coup de navette. Pour le ſecond coup, il laiſſe aller la marche du pié droit, tient toujours le gauche ſur la liſſe de poil baiſſée, & paſſe la navette de *ſoie* deſſous le lac qui eſt tiré, qui ordinairement eſt le fond; la *ſoie* paſſée & arrêtée par la liſſe qui eſt baiſſée, forme le fond de l'étoffe, de façon que ce qui n'eſt pas tiré en fait la figure qui eſt formée par un ſatin d'autant plus beau, qu'étant tramé de fil, il enfle davantage; & étant à cinq liſſes, il a plus de brillant.

Le ſecond coup, l'ouvrier prend la deuxieme marche de ſatin & la ſeconde de poil. Le troiſieme coup, la troiſieme de ſatin & la troiſieme de poil. Le quatrieme coup, la quatrieme de ſatin, & reprend la premiere de poil. Le cinquieme coup, la cinquieme de ſatin & la deuxieme de poil. Le ſixieme, il reprend la premiere de ſatin & la troiſieme de poil; & ainſi des autres.

Florentines à ſonnettes. La florentine eſt une étoffe de *ſoie* qui ſe travaille au bouton, pour que l'ouvrier aille plus vîte. Il n'eſt perſonne qui ne ſache que de toutes les étoffes façonnées, il n'en eſt point qui ſe fabrique plus promptement que celle dont les cordages qui font lever la *ſoie*, ſe tirent avec le bouton. On a expliqué dans les *différens articles de cet ouvrage*, la façon de lire les deſſins à la réduction pour les étoffes qui ſe travaillent avec le bouton, telles que les droguets ou autres de ſemblable eſpece: cette façon de lire le deſſin épargne une quantité de fils aſſez conſidé-

rable, mais celle de la ſonnette, non-ſeulement épargne plus de fils ou cordes de tirage que la premiere, mais encore elle ſoulage grandement la tireuſe par ſa ſingularité.

Les deſſins de florentine ſont à grandes tiges & à grandes fleurs: les uns en un lac, & les plus beaux en deux; ils portent ordinairement 40 à 50 dixaines, ce qui fait 400 boutons pour les premiers, & 500 pour les ſeconds en un lac ou une navette ſeule. Ceux qui ſont en deux lacs ou à deux navettes portent le double. Il eſt des deſſins de cette eſpece qui portent juſqu'à 14 ou 1500 boutons, ſuivant la longueur du deſſin. Ces étoffes ſont preſque toutes montées en 400 cordes de ſemple & de rame. Chaque corde de rame fait lever trois mailles de corps, ce qui fait 1200 mailles & trois répétitions, ce qui vaut autant pour la réduction ordinaire que les étoffes très-riches qui ſont montées en 600 cordes à l'ordinaire, avec une arcade chaque corde; au lieu que dans celui-ci chaque corde tire une arcade & demie. Dans l'étoffe riche, les deſſins ſont ſur des papiers de 10 en 10; & dans celle-ci, ils ſont ſur des 8 en 10, parce qu'elle eſt toute *ſoie*, & que dans l'autre la dorure empêcheroit de ſerrer l'étoffe.

Lorſqu'il eſt queſtion de lire le deſſin, l'on examine dans les tiges les feuilles & les fleurs, dont la quantité de cordes qui doivent être priſes peut aller à une certaine hauteur, ſans qu'il y ait du changement, comme par exemple, à une dixaine ou deux de hauteur qui ſeront tirées ſans diſcontinuer; on en fait un lac qui eſt placé à la droite de la tireuſe, & on continue de lire les petites parties juſqu'à la hauteur où la diſpoſition du deſſin oblige de changer ce premier lac pour en lire un ſecond; & ainſi des autres juſqu'à la fin du deſſin. Quand l'étoffe eſt prête à être travaillée, la tireuſe tire ce premier lac, & arrête le bouton tiré entre deux chevilles placées à ſa droite; dans leſquelles chevilles qui n'ont de diſtance de l'une à l'autre qu'autant qu'il en faut pour y placer la corde qui eſt arrêtée par le bouton qui eſt au deſſous, ce lac ſe trouvant tiré pendant le temps que les autres lacs qui ſont légers ſe tirent, & que l'étoffe ſe fabrique juſqu'à la dixaine ou ligne tranſverſale du deſſin, où il faut changer ce premier lac qui, ordinairement eſt le plus peſant; lorſque le moment du changement arrive, le dernier lac tire une ſonnette qui avertit du changement: pour lors la tireuſe ſort le lac arrêté entre les deux chevilles, & en place un autre pour continuer ſon travail.

Comme ces gros lacs ſont placés en une ſeule ligne à la droite des autres boutons, il faut que les chevilles ſoient placées de façon que chaque bouton ſoit perpendiculaire aux deux chevilles dans leſquelles il doit être arrêté; ſans quoi la tire ſeroit gênée: c'eſt pour cela que la planche des chevilles qui eſt de quatre pouces de largeur, doit être d'une longueur égale au rang des boutons qui contiennent le gros lac, cette planche eſt arrêtée ſolidement à une piece de bois de la hauteur de l'étai du métier, où elle forme une eſpece de croix, & à une diſtance du bouton égale à la longueur déterminée qu'il doit avoir pour tenir la *ſoie* levée à la hauteur néceſſaire pour que la navette puiſſe paſſer.

Il eſt aiſé de comprendre que cette façon de lire le deſſin ſoulage beaucoup la tireuſe, puiſque dans un deſſin de 50 dixaines, loin de tirer le gros lac 500 fois, elle ne le tire au plus que 50, même 25 ou 30, ſuivant la hauteur des cordes arrêtées; & encore tire-t-elle ce lac ſeul pour le mettre entre les deux chevilles, le ſurplus qui n'eſt pas arrêté, étant les plus petites parties à tirer qui ne ſauroient la fatiguer.

Il y a encore une obſervation très-importante à faire ſur cette façon de diſpoſer le métier.

C'eſt une regle, que chaque lac ou bouton doit contenir autant de cordes de tirage qu'il y a de cordes de rame à tirer. Ces cordes qui ſont d'un très-beau fil retordu coûtent 4 liv. 10 ſ. juſqu'à 100 ſ. la livre. Or, ſi le gros lac contient 100 ou 200 cordes plus ou moins, le bouton en doit tirer autant pour une fois ſeulement; s'il eſt pouſſé juſqu'à une dixaine ſeulement, on épargne ſur 100 cordes du lac 900 cordes de moins chaque dixaine, & ſur 200 cordes 1800, de trois quarts & plus de longueur chacune; ce qui, outre cette épargne

qui eſt conſidérable, dégage par cette diminution de cordes le travail qui ſeroit beaucoup plus gêné, ſi le métier contenoit ce millier nombreux de cordages qui eſt diminué par ce retranchement induſtrieux.

Les florentines ſont montées à 8 liſſes pour le ſatin & autant pour le rabat, ce qui fait 16 liſſes égales en tout. Les chaînes ſont depuis 60 juſqu'à 75 portées; les liſſes de ſatin ſont armées à l'ordinaire, ſavoir, une priſe & deux laiſſées; celles de rabat baiſſent de ſuite; de façon que ce qui fait figure de florentine à l'endroit de l'étoffe, fait ſatin à l'envers; & ce qui fait ſatin à l'endroit, fait florentine à celui qui lui eſt oppoſé.

On ne ſe ſert point de carrette ordinaire pour faire lever les liſſes de la florentine; & au moyen de celle qui eſt en uſage, on épargne une eſtriviere chaque marche où il en faut une pour lever la liſſe de ſatin, & une pour faire baiſſer la liſſe de rabat. Une eſtriviere ſeule fait tout le mouvement, au moyen d'une carrette fort élevée dont les alerons ſont fixés horizontalement, auxquels on attache d'un côté la liſſe qui doit baiſſer, & de l'autre celle qui doit lever; de façon qu'une ſeule eſtriviere attachée à la liſſe de rabat faiſant baiſſer la liſſe d'un côté de même que l'aleron, lorſque l'ouvrier foule la marche, le fait lever du côté oppoſé; & par conſéquent la liſſe qui lui eſt attachée. Par exemple:

Au premier aleron d'un côté eſt attachée la premiere liſſe de ſatin du côté du corps; & de l'autre la premiere liſſe de rabat du côté du battant. Au deuxieme, la quatrieme de ſatin & la troiſieme de rabat. Au troiſieme, la ſeptieme liſſe de ſatin & la troiſieme de rabat. Au quatrieme, la deuxieme liſſe de ſatin & la quatrieme de rabat. Au cinquieme, la cinquieme de ſatin & la cinquieme de rabat. Au ſixieme, la huitieme de ſatin & la ſixieme de rabat. Au ſeptieme, la troiſieme liſſe de ſatin & la ſeptieme de rabat. Au huitieme enfin, la ſixieme liſſe de ſatin & la huitieme de rabat.

L'uſage eſt de commencer par la deuxieme liſſe de ſatin & celle de rabat comme elles ſont marquées, en ſuivant le ſatin à l'ordinaire, pour éviter la contrariété qui ſe trouveroit entre la huitieme de rabat & la premiere de ſatin.

Il eſt bon d'obſerver encore que les carrettes dans les florentines ne ſont pas placées au travers des eſtaſes comme dans les autres métiers. On les attache au plancher & en long, c'eſt-à-dire, parallelement aux deux eſtaſes; enſorte qu'en ſuivant l'ancienne méthode, il faudroit à la carrette trente alerons, tandis qu'il ne lui en faut ici que huit; il faudroit huit carquerons, au lieu qu'ici il n'y en a point; il faudroit ſeize eſtrivieres pour les huit marches, tandis qu'on n'en emploie que huit.

Machines inventées pour faciliter la fabrication des étoffes. La quantité de machines qui ont été inventées pour faciliter la fabrication de l'étoffe eſt conſidérable, attendu le peu d'utilité qui en réſulte. Il en eſt cependant quelques-unes auxquelles on ne ſauroit refuſer un juſte applaudiſſement.

Telle eſt, par exemple, celle qui fut inventée en l'année 1717 par Jean-Baptiſte Garon, fabriquant de Lyon, ou plutôt par le ſieur Jurines, maître paſſementier. Cette machine, qui tient lieu d'une ſeconde tireuſe, de laquelle on ne pouvoit pas abſolument ſe paſſer pour la fabrication des étoffes riches, ou celles dont la tire eſt extraordinairement peſante, ne coûte aujourd'hui que 7 livres 10 ſous, au lieu de 45 livres que ſon auteur la vendoit, ſuivant le privilége qui lui fut accordé de la vendre ſeul pendant l'eſpace de dix années, par arrêt du conſeil du mois de mai 1718. Il eſt vrai qu'elle revenoit à ſon auteur à 20, 22 livres, le ſurplus de ſon prix lui tenoit lieu de récompenſe. Cette machine très-utile a tellement été multipliée, qu'on ne croiroit pas trop hazarder en ſoutenant qu'il y en a actuellement plus de dix mille à Lyon.

Après cette machine, a paru ſur les rangs celle de Falcon, imaginée en 1738. Elle lui a été attribuée, quoique Baſile Bouchon en fût le premier inventeur. Cette machine, auſſi inutile qu'elle a coûté de l'argent, n'eſt miſe en pratique que par un ſeul fabriquant, duquel Falcon a acheté les ſuffrages pour la faire valoir; elle coûte à la communauté, à la ville ou à l'état environ quatre-vingt mille livres juſqu'à ce jour, en y comprenant une penſion viagere de

1500 livres, dont la moitié eſt reverſible après ſa mort, ſur la tête de ſa femme. Cette penſion a été accordée en 1748. Loin de ſoulager la tireuſe, cette machine la fatigue extraordinairement, en ce qu'elle eſt obligée de travailler des piés & des mains, au lieu que ſuivant l'ancienne méthode, elle travaille des mains ſeulement. Tous les maîtres ouvriers qui ont voulu s'en ſervir, en ont été tellement ſatisfaits, que, excepté le ſeul qui a vendu cherement ſon ſuffrage à Falcon, ils ont fourni une déclaration, certifiée des maîtres gardes des ouvriers pour lors en exercice, qui contient en ſubſtance, que s'ils avoient continué de s'en ſervir, elle les auroit tous ruinés; cette déclaration eſt du mois de janvier 1754, enſuite des ordres adreſſés à M. le prévôt des marchands de la ville de Lyon, par M. de Gournay, intendant du commerce, par ſa lettre du mois de décembre précédent, pour conſtater ſon utilité, en conſéquence d'une nouvelle demande de Falcon au conſeil d'une ſomme de 20 mille livres de gratification, & d'une augmentation de mille livres de penſion pour la rendre parfaite, comme ſi dans l'eſpace de ſeize années Falcon n'eût pas encore eu le temps de donner à ſa machine toute la perfection dont elle devoit être revêtue, eu égard aux ſommes qu'il en avoit reçues.

On ſera ſans doute ſurpris que le conſeil ait ordonné le paiement de ſommes auſſi conſidérables, & une penſion de même ponr une machine auſſi inutile; la choſe n'eſt pas difficile à concevoir, parce qu'en cela, comme en beaucoup d'autres choſes, le conſeil eſt ſouvent trompé. Quand il s'agit de ſtatuer ſur la récompenſe d'une machine, le miniſtere envoie la requête de l'inventeur au prévôt des marchands de Lyon, pour avoir ſon avis ſur l'invention propoſée; le prévôt des marchands communique la lettre du miniſtre ou ſon prépoſé aux maîtres & gardes de la communauté, qui bien ſouvent compoſent avec l'inventeur; le traité étant conclu, les maîtres & gardes donnent leur avis par écrit au prévôt des marchands, qui en conſéquence envoie le ſien au miniſtre, ſur lequel la gratification eſt ordonnée. Falcon a reçu environ 50 mille livres depuis 1748 juſqu'en 1754, ſuivant ſes quittances: on penſe bien que toutes ces ſommes ne ſont pas entrées chez lui.

La machine de Falcon ne peut ſervir ni aux étoffes brochées, riches ou autres, ni aux étoffes courantes au bouton; dans les premieres, pour un deſſin de cent douzaines ſeulement en dix lacs brochés comme elles ſe font aujourd'hui, où il faut douze mille lacs, il faudroit douze mille bandes de carton de deux pouces & demi de large, les lacs qui ordinairement ſont de fil dans les métiers ordinaires, étant de carton dans celle-ci. Il faudroit en outre au moins trois mois pour monter ce métier, au lieu de quinze jours qui ſuffiſent, même moins ſuivant l'ancienne méthode; le carton revient auſſi cher que le fil de lac, qui dans une étoffe brochée durera dix à douze années, & dans celle-ci il ne peut ſervir abſolument qu'à un deſſin. Quand le fil de lac eſt uſé, il ſert encore à tramer des toiles groſſieres deſtinées à faire des nappes, des eſſuie-mains & des draps pour coucher les tireuſes & les compagnons du maître. Veut-on avoir toutes les machines néceſſaires pour lire le deſſin & faire les lacs, 3000 livres ne ſeroient pas ſuffiſantes pour en faire les frais, ſans y comprendre le temps perdu pour monter le métier. Veut-on augmenter ou diminuer les cordages, il faut les machines différentes; par conſéquent les mêmes frais pour chaque métier. Veut-on faire des étoffes courantes, ou au bouton avec la même machine, on ſoutient hardiment qu'outre les frais différens & proportionnés à la quantité de cordages énoncés ci-deſſus, un bon ouvrier ne fera pas le quart de la journée. En un mot, ſi la machine & toutes les autres qui y concourent eſt diſpoſée pour un métier de quatre cens cordes à l'ordinaire, on ne ſauroit en diminuer ni en augmenter une ſeulement, qu'il ne faille faire les frais néceſſaires & énoncés ci-deſſus pour la mettre en état de travailler. Cette machine déclarée inutile & ruineuſe par les principaux membres de la communauté, a cependant été préconiſée par un très-grand machiniſte, l'un des rédacteurs du réglement du 19 juin 1744, puiſqu'elle fait un article de ce réglement, qui permet un

cinquieme métier aux fabriquans qui voudront le monter ſuivant la méchanique de Falcon, ce qui n'a pu faire faire fortune à cette méchanique, puiſqu'elle a été proſcrite par ceux qui ſeuls ſont en état de connoître ſon utilité. On eſt bien éloigné de penſer que Falcon ait acheté les ſuffrages, & du machiniſte, & des rédacteurs du réglement; on les a cru trop délicats pour un commerce ſemblable.

Le conſeil eſt aujourd'hui plus circonſpect à l'égard des gratifications; l'intendant a ordre de pulvériſer tous les méchaniſmes nouveaux en fait de fabrique pour s'aſſurer de leur utilité; c'eſt lui qui a ſoin de faire payer & de donner les ordonnances à ce ſujet au lieu & place du prévôt des marchands qui en étoit chargé ci-devant.

On a inventé encore d'autres machines pour travailler ſans tireuſes; mais elles ne ſont bonnes que pour des deſſins de trois ou quatre dixaines; elles ſont montées avec un cylindre, dont la circonférence ſe rapporte à la quantité de dixaines dont le deſſin eſt compoſé, chaque ligne du deſſin tant tranſverſale que perpendiculaire contenant plus d'un demi-pouce, ce qui fait que pour un deſſin de cinquante dixaines de large pour quatre cens cordes à l'ordinaire, il faudroit un cylindre de vingt-cinq pouces & plus de longueur, & pour cinquante dixaines de hauteur en huit, en dix ſeulement, cent vingt-cinq pouces de circonférence, ce qui ne feroit pas moins de quarante-deux pouces ou trois piés & demi de diametre, & encore faudroit-il que l'étoffe n'eût qu'un lac ſeulement: ajoutez à toutes ces inventions qu'il n'eſt pas poſſible qu'un ouvrier puiſſe faire ſeul un ouvrage, ordinairement pénible pour deux perſonnes, & aller auſſi vîte. La tireuſe d'ailleurs étant utile pendant le cours de la fabrication à beaucoup d'autres occupations toutes relatives à l'expédition de l'ouvrage, telles que celles de remonder, r'habiller les fils, changer ceux qui ſont écorchés, *&c.* tandis que l'ouvrier eſt occupé à autre choſe. D'où il faut conclure que toutes les méchaniques, dont le nombre eſt aſſez grand, ne ſont imaginées que pour attraper par leurs auteurs quelques ſommes d'argent, ce qui les rend pareſſeux & débauchés tout enſemble; il eſt vrai que l'ordre établi depuis quelque temps a produit un changement différent. On ne diſconvient pas que les ouvriers qui ſe diſtinguent dans les inventions d'étoffes ne méritent récompenſe, toutefois en rendant l'étoffe publique de même que l'invention; mais à l'égard des méchaniques pour la fabrication de l'étoffe, ſi on n'avoit accordé que le privilége aux inventeurs tels que le ſieur Garon, on auroit épargné des ſommes conſidérables; parce que ſi la méchanique eſt bonne, tous les ouvriers s'en ſerviront; ſi elle ne l'eſt pas, elle ne mérite aucune gratification. Lorſque le privilége de dix années accordées à Garon fut expiré, on compta deux mille machines dans la fabrique, leſquelles pouvoient lui avoir procuré environ 25000 livres de bénéfice, ce qui devoit être ſuffiſant pour ſon indemnité.

Modele d'un métier d'étoffe fabriquant ſeul un damas à fleurs. Le bâtis de ce métier eſt de deux piés de longueur (non compris les alongeaux) ſur huit pouces de largeur; ſa hauteur eſt de quatorze pouces, non compris les hauſſes & le caſſin; toute ſa hauteur eſt de trente-ſept pouces; les alongeaux ſont de la longueur de vingt-deux pouces & demi.

Cette machine eſt poſée ſur un piédeſtal de 4 piés 2 pouces de longueur, ſur 2 piés 3 pouces & demi de largeur, & 3 piés 2 pouces de hauteur. La plus grande partie des mouvemens ſe fait à couvert; quelques-uns ſont en dedans du piédeſtal.

Avant d'entrer dans la deſcription de ces mouvemens, il eſt à propos de faire ſentir les difficultés qui ſe ſont trouvées dans l'exécution de ce petit modele, & qui n'auroient pas lieu dans un grand métier.

Dans un grand métier, l'enſuple de devant eſt diſtante de celle de derriere d'environ 12 piés, par conſéquent la *ſoie* qui a beaucoup d'étendue, a auſſi beaucoup de reſſort & prête avec facilité; dans un court eſpace, tel qu'eſt celui du petit métier, où la *ſoie* n'a que 2 piés 4 pouces d'étendue, elle n'a preſque aucun reſſort, & caſſe plutôt que de prêter; le peu de diſtance qui ſe trouve du drap aux liſſes &

des liſſes aux maillons, forme encore une très-grande difficulté pour le jeu de la *ſoie*; la liſſe ne ſauroit ſe lever qu'avec beaucoup d'effort, n'ayant du côté du drap que 2 pouces & demi de diſtance, & du côté des maillons que 4 pouces. La tire, dont une partie de la *ſoie* eſt rabattue par les liſſes de rabat, & cela ſeulement à 4 pouces de diſtance, ſe trouve extrêmement gênée, & ne peut lever qu'avec peine. Il eſt aiſé de juger, par toutes ces difficultés, combien il a été mal aiſé de trouver des moyens qui empêchaſſent la *ſoie* de ſe caſſer; & pour que l'ouverture ſe trouvât aſſez nette pour le paſſage de la navette, la chaîne eſt de 15 portées de 80 fils (elle eſt diviſée ſur cinq enſuples) ce qui revient à 100 portées dans une largeur de damas ordinaire.

L'étoffe a trois pouces de largeur entre les liſieres; le peigne a 172 dents & 7 fils par dent, ce qui feroit 1140 dents dans un peigne en largeur ordinaire; les liſſes ſont au nombre de 10, 5 pour lever & 5 pour rabattre; le grand corps eſt de 96 maillons, 12 & 13 fils par maillon alternativement; le mouvement qui met en action toute la machine eſt placé au deſſus de la piece ſur le derriere du métier entre les deux alongeaux.

La grande roue fixée à l'eſſieu du premier mobile eſt de 7 pouces & demi de diametre & de 60 dents; cette roue fait tourner un axe de 10 pouces de longueur par le moyen d'une autre roue où elle s'engrene, dont le diametre eſt de 2 pouces & demi & de 20 dents, elle eſt fixée à l'extrémité de l'axe qui eſt ſur la droite; cet axe eſt placé tout auprès de la barre d'en bas du métier; & ſur le même parallele, à ſon autre extrémité, eſt fixée une roue à cheville d'un pouce 8 lignes de diametre, & de 5 chevilles diſtantes les unes des autres d'un pouce; cette roue fait tourner le tambour qui forme le deſſin, y ayant pour cet effet 50 dents à chevilles ſur l'extrémité de la circonférence à droite où la roue à 5 chevilles s'engrene. Ce tambour a 25 pouces de circonférence & 5 pouces de largeur; il a 48 diviſions égales d'une ligne chacune; il eſt placé ſur la droite du métier, vis-à-vis du caſſin, au même endroit qu'occupe le tireur à un métier ordinaire. En dedans du métier, & vis-à-vis de ce tambour, eſt un clavier compoſé de 48 leviers d'une ligne d'épaiſſeur, chacun répondant aux 48 diviſions du tambour; tous les becs de ces leviers forment entr'eux une ligne droite parallele à l'axe du tambour, mais un peu plus élevée; la circonférence de ce tambour eſt encore diviſée en 50 parties égales d'un demi-pouce chacune, ce qui forme des lignes qui coupent à angle droit les autres 48 diviſions; c'eſt ſur ces lignes que ſont arrangées (ſuivant la diſpoſition du deſſin) les pointes qui font baiſſer les leviers lorſque le tambour vient à tourner.

A 3 ou 4 lignes de diſtance du bec des leviers, ſont attachées des cordes de laiton, qui montent perpendiculairement juſqu'aux poulies du caſſin; ce caſſin eſt double; chaque chaſſis contient 48 poulies; ces poulies ont deux diametres, le petit de ſix lignes & le grand d'un pouce & demi.

Les cordes attachées par le bas aux leviers, le ſont par le haut avec des alonges de *ſoie* au petit diametre des poulies de la premiere chaſſe ſur leſquelles elles roulent; de ſecondes cordes ſont attachées & roulent ſur le grand diametre; de-là elles vont gagner horizontalement & parallélement le petit diametre des poulies de la ſeconde chaſſe. Enfin de troiſiemes cordes ſont attachées au grand diametre, d'où elles tombent perpendiculairement juſqu'aux fourches où elles ſont attachées; chaque fourche fait lever deux maillons, y ayant deux répétitions au deſſin; comme les diviſions de la circonférence du tambour ne ſont éloignées que d'un demi-pouce, les pointes qui y ſont fixées ne font baiſſer les leviers également que d'un demi-pouce; mais par le moyen de différens diametres des poulies, la corde qui répond aux maillons leve de 4 pouces & demi.

L'on a dit ci-deſſus, que la roue qui fait tourner le tambour, n'a que cinq chevilles, diſtantes d'un pouce les unes des autres, tandis que celles du tambour ne le ſont que d'un demi; ce qui fait que chaque dent de la roue, après avoir fait tourner le tambour d'un demi-pouce, ſort de ſon engrenage, & décrit un autre demi-

pouce, ſans toucher aux chevilles du tambour, qui reſte immobile le même eſpace de temps qu'il vient de mettre à marcher, & qui par conſéquent tient les leviers baiſſés, & la tire en l'air par le moyen d'un rochet qui le fixe, & l'empêche de retourner juſqu'à ce que la cheville ſuivante de la roue vienne reprendre une autre cheville du tambour; par ce moyen le lac ne change que tous les deux coups; la même choſe ſe pratique dans tous les damas, la navette paſſe deux fois ſous le même lac, mais non pas ſous le même pas; les liſſes changent auſſi ſouvent que la navette paſſe de fois.

Sur le même axe mentionné ci-deſſus, il y a encore une autre roue fixée, dont le diametre eſt de 2 pouces & demi, & de vingt dents; cette roue s'engrene dans un pignon de dix dents, & fait tourner un ſecond axe; cet axe a 25 pouces de longueur, il eſt placé ſur la même ligne & même parallele du premier, il s'étend depuis le pilier de devant, juſques & paſſé celui de derriere; il met en mouvement tout le reſte de la machine, par le moyen de différentes roues qui y ſont fixées, & qui communiquent à toutes les parties du métier. La premiere roue, qui eſt fixée ſur cet axe, eſt une roue de champ de 3 pouces de diametre, & de ſoixante dents elle s'engrene dans un pignon de douze dents; ce pignon eſt fixé ſur un troiſieme axe de 6 pouces 10 lignes de longueur; il forme un angle droit avec le ſecond, & paſſe ſous la piéce tout auprès des liſſes, & va communiquer au côté gauche du métier; à ſon extrémité eſt fixée une platine de 2 pouces & demi de diametre; cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à 1 pouce de diſtance du centre, un va-&-vient de 5 pouces & demi de longueur; ce va-&-vient ſe meut horizontalement, & en fait aller un autre de 6 pouces de longueur, placé perpendiculairement; une de ſes extrémités eſt arrêtée à la barre du métier, au deſſous du battant, à 2 pouces & demi de diſtance de la barre, il eſt attaché par une vis à l'extrémité de l'autre va-&-vient; il ſe meut donc par le haut circulairement & par vibration égale entre l'enſuple de devant & les liſſes, & décrit une courbe; lorſqu'il va du côté des liſſes, il pouſſe le battant par la barre de deſſous, au côté de laquelle eſt une cheville qui s'accroche dans l'entaille d'un valet; ce valet qui a une baſcule, tient par ce moyen le battant arrêté, juſqu'à ce que le va-&-vient, en s'en retournant, prenne par deſſous le bout de la baſcule, & la faſſe lever; le battant qui ſe trouve pour lors dégagé & libre, vient frapper l'ouvrage; la chaſſe & le coup lui eſt donné par le moyen d'un reſſort à boudin, qui eſt roulé dans un barillet; ce barillet eſt placé dans un ſupport, ſur la barre du métier; un des bouts du reſſort tient à un des pivots de la traverſe du battant, où ſont aſſujetties les épées; ce reſſort ſe bande à volonté, (ſuivant le plus ou le moins de carte que l'on veut donner à l'étoffe), par le moyen d'une vis-ſans-fin, qui fait tourner une roue aſſujettie au barillet. A côté de la roue de champ, & ſur le même axe, eſt fixée une eſpece de petit tambour, qui fait mouvoir un clavier compoſé de cinq leviers; ce clavier eſt placé en dedans du métier, & vis-à-vis du tambour; à cinq ou ſix lignes de diſtance du bec des leviers, ſont attachées des cordes qui montent perpendiculairement & parallelement juſqu'à d'autres leviers, qui ſont placés au haut du métier, où elles ſont auſſi attachées; à l'autre extrémité de ces leviers, ſont attachées d'autres cordes, qui répondent aux cinq liſſes qui doivent lever; au bas de ces liſſes ſont encore d'autres cordes qui paſſent & roulent ſous des poulies qui ſont placées dans le piédeſtal, & vont répondre aux liſſes de rabat, qui, par ce moyen baiſſent lorſque les autres levent. A cinq pouces de diſtance du petit tambour, & ſur le même axe, eſt fixée une roue de deux pouces de diametre, & de trente dents; cette roue s'engrene dans un pignon de douze dents; à côté de ce pignon, & ſur le même pivot, eſt fixée une platine de deux pouces trois lignes de diametre, cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à un pouce de diſtance du centre, un va-&-vient de trois pouces de longueur, & lui fait par conſéquent parcourir une ligne de deux pouces. Au deſſous du quartier d'ouvrage, & dans le milieu de la lar-

geur du métier, eſt placée une fleche de quatre pouces & demi de longueur, & large de dix lignes par le bas; elle ſe meut ſur un pivot fixé à la barre du métier; à ſept lignes de diſtance au deſſus de ce pivot, elle a une cheville fixée, dans laquelle entre avec aiſance une piece d'acier percée à cet effet par un bout; cette piece a un pouce & demi de longueur, & environ deux lignes d'épaiſſeur; elle peut ſe plier dans le milieu, par le moyen d'une charniere; elle répond par le bas à un fort reſſort, qui tire perpendiculairement & ſur la même direction du pivot; lorſque la fleche eſt parfaitement droite, le reſſort ne tirant pas plus d'un côté que d'un autre, elle reſte en cet état; mais pour peu qu'elle ſoit pouſſée ſur la droite ou ſur la gauche, elle part avec rapidité du côté oppoſé; ſon mouvement lui eſt donné par le moyen d'un va-&-vient, dont on vient de parler ci-deſſus, qui a pour cet effet à l'extrémité oppoſée à celle qui eſt arrêtée à la platine, une ouverture en traverſe, de la longueur de quinze lignes, dans laquelle entre une vis, qui eſt fixée à la fleche; cette ouverture eſt faite afin que la fleche, lorſqu'elle eſt miſe en mouvement, puiſſe partir ſans être arrêtée par la vis, qui a la liberté de gliſſer aiſément dedans; elle ſe meut par ſon extrémité circulairement, entre deux petites piéces d'acier, qui ſont fixées à une tringle, contre leſquelles elle heurte, ce qui fait faire alternativement à la tringle un mouvement précipité de droite à gauche, & de gauche à droite, n'étant arrêtée ſur les extrémités qu'à des ſupports à pivots très-mobiles, qui répondent à deux marteaux; les têtes de ces marteaux ſont inſérées dans deux couliſſes, qui ſont placées contre les liſſes, une de chaque côté du métier; c'eſt dans ces couliſſes que l'on met la navette qui eſt chaſſée par le moyen de ces marteaux: chaque fois qu'elle paſſe, il y a un crochet qui prend la *ſoie*, & qui la couche le long du drap; le crochet a trois pouces & un quart de longueur; ſon mouvement eſt circulaire, ayant ſon extrémité oppoſée arrêtée à un pivot placé au deſſous des couliſſes. A cette même extrémité il y a un retour d'un pouce de longueur, qui forme un angle aigu. Au deſſus de la couliſſe eſt un va-&-vient, qui gliſſe le long d'une petite tringle, auquel eſt fixée une queue qui tombe dans l'angle, & qui, par ce moyen, tire & repouſſe le crochet. Ce va-&-vient ſe meut par le moyen de différens retours & cordes qui, en gliſſant ſur des poulies, aboutiſſent au mouvement que mene le battant. Au bout du même axe eſt fixé un pignon de huit dents; ce pignon s'engrene dans une roue de deux pouces huit lignes de diametre, & de quarante-huit dents; le pivot de cette roue paſſe au travers du pilier du métier; à ſon autre extrémité eſt un pignon de ſix dents, qui s'engrene dans une roue de deux pouces quatre lignes de diametre, & de quarante-huit dents; cette roue eſt fixée à un eſſieu, qui paſſe au travers de l'enſuple où ſe roule l'ouvrage; ſur le côté de cette enſuple, eſt fixé un rochet dont le cliquet eſt arrêté à la roue, ce qui donne la facilité de dérouler l'ouvrage, n'y ayant pour cela qu'à détourner une vis qui fait lever le cliquet. C'eſt par le moyen de ce rouage, que l'ouvrage ſe roule à meſure qu'il ſe fait.

Parmi les étoffes de *ſoie* on diſtingue les moires, c'eſt un gros-de-tours auquel on donne ce nom lorſqu'il a paſſé ſous la calandre. *Voyez* MOIRE.

L'analogie qui ſe trouve entre les opérations du gazier & celles des autres ouvriers en *ſoie* nous ont engagé à parler ici de la maniere dont ſe fabrique la gaze.

Le métier de gazier eſt aſſez ſemblable aux autres métiers de la fabrique des étoffes en *ſoie*, ſoit unies, ſoit figurées, & il ſe monte exactement de la même maniere: *voyez* le travail des étoffes en *ſoie*.

La partie qui diſtingue le métier de gazier des autres métiers à ourdir, eſt une liſſe qui porte de petits grains de chapelets qu'on appelle des *perles*. C'eſt cette liſſe qui, en tenant les fils de la chaîne & ceux de la trame écartés les uns des autres, empêche que la gaze unie ne ſoit une toile ou ſatin, & qui en fait une gaze.

Pour ſe mieux repréſenter ceci, que l'on s'imagine des fils horizontaux & paralleles les uns aux autres, comme ſur le métier du tiſſerand; que l'on nomme le premier de ces fils *a*, le ſecond *b*, le troiſieme *a*, le quatrieme *b*, le cinquieme *a*, le ſixieme *b*,

&

& ainſi de ſuite. Si vous faites lever tous les fils *a*, *a*, *a*, *a*, les fils *b*, *b*, *b*, *b*, reſtant horizontaux & paralleles, & que vous donniez un coup de navette pour faire paſſer un fil de trame; qu'enſuite vous faſſiez baiſſer les fils *a*, *a*, *a*, *a*, & que, les laiſſant horizontaux & paralleles, vous faſſiez lever les fils *b*, *b*, *b*, *b*, & que vous donniez un ſecond coup de navette pour faire paſſer un ſecond fil de trame; il eſt clair que le battant preſſera l'une contre l'autre ces deux portions des fils de trame, & que vous feriez de la toile en continuant toujours ainſi. Mais ſi après avoir fait lever les fils *a*, *a*, *a*, *a*, laiſſé les fils *b*, *b*, *b*, *b*, dans la ſituation horizontale & parallele, donné un coup de trame, & laiſſé retomber les fils *a*, *a*, *a*, *a*, au lieu de lever les fils *b*, *b*, *b*, *b*, vous levez une ſeconde fois les fils *a*, *a*, *a*, *a*, mais en les faiſant paſſer de l'autre côté des fils *b*, *b*, *b*, *b*; en ſorte qu'au lieu de ſe trouver dans la ſituation *ab*, *ab*, *ab*, *ab*, comme au premier coup de navette, ils ſe trouvent au ſecond coup de navette dans la ſituation *ba*, *ba*, *ba*, *ba*: il eſt évident que les fils *b*, *b*, *b*, *b*, ſeront toujours reſtés immobiles & paralleles, mais que les fils *a*, *a*, *a*, *a*, auront perpétuellement ſerpenté ſur eux une fois en deſſus, une fois en deſſous de gauche à droite, une fois en deſſus, une fois en deſſous de droite à gauche, & que ces petits ſerpentemens des fils *a*, *a*, *a*, *a*, empêcheront les fils de trame, lancés à chaque coup de navette, de ſe ſerrer & d'être voiſins, ce qui fera une toile à claire voie. Or c'eſt préciſément là ce qui s'exécute par le moyen de la *liſſe à perle* & de la *liſſe à maillon*; auſſi ces perles ſont-elles enfilées dans des brins de fil ou de *ſoie* d'une certaine longueur.

Outre ces deux liſſes, il y en a une troiſieme au métier du gazier. Cette troiſieme liſſe eſt pour le fond. L'on diſtingue donc dans la fabrication de la gaze trois pas, le *pas de gaze*, le *pas de fond*, & le *pas dur*.

Voilà pour les gazes unies ce qu'il falloit ſavoir pour diſtinguer le métier & la manœuvre du gazier de tout autre ourdiſſage.

Quant aux gazes figurées ou brochées, elles s'exécutent comme toutes les autres étoffes figurées, tantôt à la petite tire, tantôt à la grande tire.

Les anciens faiſoient auſſi des gazes très-fines: celle qui étoit connue ſous le nom de *gaze de Cos* étoit ſi déliée, ſi tranſparente, qu'elle laiſſoit voir le corps comme à nu; c'eſt pourquoi Publius Syrus appelloit ingénieuſement les habits qui en étoient faits *ventum textilem* (du vent tiſſu). Cette gaze avoit été inventée par une femme nommée *Pamphila*, au rapport de Pline, qui dit qu'il ne faut pas fruſtrer cette femme de la gloire qui lui appartient, d'avoir trouvé le merveilleux ſecret de faire que les habits montrent les femmes toutes nues. On faiſoit la *gaze de Cos* d'une *ſoie* très-fine qu'on teignoit en pourpre avant que de l'employer, parce qu'après que la gaze étoit faite, elle n'avoit pas aſſez de corps pour ſouffrir la teinture. C'étoit auprès de l'iſle de Cos qu'on pêchoit les coquillages qui produiſoient la pourpre dont on teignoit la gaze pour en rendre encore les habits plus précieux. *Voyez le dictionn. raiſonné d'hiſtoire naturelle.*

Les gazes que l'on fabrique à Paris ne le cedent pas en fineſſe à celles que les anciens avoient imaginées; mais la température du climat, l'élégance de la taille des femmes grecques, & la différence des mœurs, ſont des raiſons pour que l'habillement de gaze, qui eſt celui des graces & de la beauté, ait été en vogue parmi les femmes de la Grece; au lieu que la gaze ne s'emploie ici que pour les coiffures, les manchettes, *&c.*

Il vient de la Chine & des Indes des gazes à fleur d'or & d'argent. Parmi celles de la Chine il s'en trouve de gauffrées.

Les gazes paient les droits de la douane de Lyon, ſuivant leur qualité; ſavoir:

Les gazes avec or, trois livres dix ſous de la livre, tant d'ancienne que de nouvelle taxation; les gazes ſans or, quarante-quatre ſous; & les gazes ſans or faux & tocque fauſſe, ſeize ſous.

Ceux qui fabriquent la gaze à Paris ſont du nombre des ferrandiniers.

SOIE *des araignées*, M. Bon, premier préſident de la chambre des comptes de Montpellier, & aſſocié honoraire de la ſociété royale des ſciences de la même ville, lut en 1709, à l'ouverture de cette acadé-

mie, un mémoire sur l'emploi que l'on pouvoit faire des fils dont les araignées enveloppent leurs œufs. Ces fils sont plus forts que ceux dont elles font leurs toiles; ils ne sont pas fortement tendus sur les œufs, de sorte que la coque qu'ils forment est assez semblable aux cocons des vers à *soie*, qui ont été préparés & ramollis entre les doigts. M. Bon avoit fait ramasser douze ou treize coques des araignées les plus communes dans le Languedoc, qui ont les jambes courtes, & qui se trouvent dans des lieux habités. Après les avoir battues pour en ôter la poussiere, on les lava dans de l'eau tiede, & on les laissa tremper dans une eau de savon mêlée de salpêtre & d'un peu de gomme arabique; ensuite on fit bouillir le tout à petit feu pendant deux ou trois heures; après cette sorte de cuisson, on les lava de nouveau, on les fit sécher, & on les ramollit un peu entre les doigts. Enfin on les carda avec des cardes beaucoup plus fines que celles dont on se sert pour la *soie*; par ce procédé on tira des coques d'araignées une *soie* d'une couleur grise assez singuliere, que l'on fila aisément, & dont le fil fut plus fin & plus fort que celui de la *soie* ordinaire: ce fil prend toutes sortes de couleurs, & on peut en faire des étoffes. On prétendoit que les araignées fourniroient plus de *soie* que les vers à *soie*, parce qu'elles sont plus fécondes; une seule pond cinq ou six cens œufs, au lieu qu'un papillon de vers à *soie* n'en fait qu'une centaine; de sept ou huit cens araignées, il n'en meurt presque aucune dans une année; au contraire, de cent petits vers à *soie*, il n'y en a pas quarante qui parviennent à faire leur coque, quelque précaution que l'on prenne pour les conserver: tandis que les œufs des araignées éclosent sans aucun soin, dans les mois d'août & de septembre, quinze ou seize jours après qu'ils ont été pondus. Les araignées dont ils sont sortis, meurent quelque temps après, & les jeunes restent dans leur coque sans manger, pendant dix à onze mois; lorsqu'elles en sortent, on les met dans des cornets de papier, & dans des pots que l'on couvre d'un papier percé de trous d'épingles, pour leur donner de l'air: on les nourrit avec des mouches.

Les coques des araignées rendent plus de *soie* à proportion de leur légéreté, que les coques des vers à *soie*; treize onces de coques d'araignées rendent près de quatre onces de *soie* nette, dont il ne faut que trois onces pour faire une paire de bas des plus grands, tandis que les bas de *soie* ordinaires, pesent sept ou neuf onces. M. Bon fit voir à la société des sciences de Montpellier, une paire de bas faits de *soie* d'araignée, qui ne pesoient que deux onces & un quart, & des mitaines qui ne pesoient qu'environ trois quarts d'once; ces bas & ces mitaines étoient aussi forts, & presque aussi beaux que ceux qui sont faits avec de la *soie* ordinaire; ils étoient d'une couleur grise, approchante du gris de souris, qui étoit la couleur naturelle de cette *soie*; mais son lustre & son éclat avoient sans doute été augmentés par l'eau de savon mêlée de salpêtre, & d'un peu de gomme arabique.

M. Bon ayant envoyé des ouvrages de *soie* d'araignées à l'académie royale des sciences de Paris, la compagnie chargea deux académiciens d'examiner la *soie* des araignées, pour savoir de quelle utilité elle pourroit être au public. M. de Réaumur fut nommé pour cet examen, & l'année suivante 1710, il rendit compte de son travail. M. Bon ayant fait voir que les araignées filoient dans certains temps de l'année, une *soie* dont on pouvoit faire différens ouvrages, M. de Réaumur se proposa de rechercher les moyens de nourrir & d'élever les araignées, & ensuite de savoir si leur *soie* pourroit être à aussi bon marché que celle des vers à *soie*; & au cas qu'elle fût plus chere, si on pourroit être dédommagé de quelque façon. On sait que les araignées se nourrissent de mouches; mais toutes les mouches du royaume suffiroient à peine, pour nourrir les araignées qui seroient nécessaires pour fournir de la *soie* aux manufactures; & d'ailleurs comment faire pour prendre chaque jour ces mouches? il falloit donc chercher une autre sorte de nourriture; les araignées mangent des cloportes, des millepiés, des chenilles, des papillons; ces insectes n'étoient guere plus aisés à trouver que des mouches; M. de Réaumur s'avisa de leur donner des vers de

terre coupés par morceaux, elles les mangerent, & en vécurent juſqu'au temps de faire leur coque : il eſt facile de ramaſſer autant de vers de terre qu'on en veut; ces inſectes ſont extrêmement abondans dans les champs ; il faut les chercher pendant la nuit à la lumiere d'une chandelle ; on en trouve en quantité dans tous les temps, excepté après les longues ſechereſſes. On pourroit auſſi nourrir les araignées avec les plumes des jeunes oiſeaux; elles mangent la ſubſtance molle qui eſt à l'extrémité de leur tuyau; on coupe cette extrémité par morceaux longs d'une ligne ou d'une ligne & demie ; les jeunes araignées ſemblent préférer cette nourriture à toute autre ; les rôtiſſeurs fourniroient beaucoup de plumes ; on pourroit auſſi en arracher de temps en temps aux poules & aux pigeons vivans, ſans leur faire de mal. On trouveroit auſſi d'autres moyens pour nourrir les araignées, & déjà les vers & les plumes ſont des nourritures plus aſſurées pour elles que les feuilles de mûriers pour les vers à *ſoie* : on n'a pas à craindre la gelée, & on en trouve dans tous les temps & dans tous les pays.

Il ſeroit donc aiſé de nourrir un grand nombre d'araignées, mais on auroit bien de la peine de les élever, ou plutôt de les loger : ſi on les met pluſieurs enſemble dans la même boîte au ſortir de leurs coques, d'abord elles paroiſſent vivre en ſociété ; elles travaillent pluſieurs enſemble à faire une même toile dans les premiers jours, on en voit auſſi pluſieurs qui mangent enſemble ſur le même morceau de plume ; mais bientôt elles s'attaquent les unes les autres, & les plus groſſes mangent les plus petites : en peu de temps de deux ou trois cens qui étoient dans la même boîte, il n'en reſtoit plus qu'une ou deux. C'eſt apparemment parce que les araignées ſe mangent les unes les autres, qu'il y en a ſi peu, en comparaiſon du grand nombre d'œufs qu'elles pondent ; car les frélons, les lézards, *&c.* ne pourroient pas en détruire un ſi grand nombre. Il faudroit donc, pour avoir de la *ſoie*, nourrir des araignées dans des lieux ſéparés, où chacune auroit ſa caſe ; alors il faudroit bien du temps pour donner à manger à chacune en particulier. Les vers à *ſoie* ne demandent pas cette précaution ; d'ailleurs ils ſont aſſez féconds puiſqu'ils fourniſſent aujourd'hui une ſi grande quantité de *ſoie* en Europe ; on pourroit encore les multiplier davantage, ſi on le vouloit. Reſte à ſavoir ſi la *ſoie* des araignées eſt plus abondante, meilleure, ou plus belle que celle des vers.

Toutes les eſpeces d'araignées ne donnent pas une *ſoie* propre à être employée ; ainſi pour diſtinguer celles dont la *ſoie* eſt bonne, il eſt néceſſaire d'avoir une idée générale des principales ſortes d'araignées. M. Bon les diviſe en deux claſſes ; ſavoir, les araignées à jambes longues, & les araignées à jambes courtes, & il dit que ce ſont les dernieres qui fourniſſent la bonne *ſoie*. On a objecté deux choſes contre cette diviſion : il y a des araignées qui ont les jambes de longueur moyenne, c'eſt-là l'inconvénient des diviſions méthodiques, on y rencontre toujours un terme moyen qui eſt équivoque ; mais ce n'eſt pas là le plus grand inconvénient de la diviſion de M. Bon : on pourroit au moins le parer en grande partie ; pour cela il ſuffiroit de prendre une eſpece d'araignée bien connue pour objet de comparaiſon. Le plus grand défaut eſt que cette diviſion n'eſt pas exacte, parce que différentes eſpeces d'araignées vagabondes, & les groſſes araignées brunes qui habitent des trous de vieux murs, n'ont point de *ſoie* quoiqu'elles aient les jambes plus courtes que la plupart de celles qui en donnent.

M. de Réaumur donne un autre moyen pour reconnoître parmi les araignées du royaume celles qui peuvent fournir de la *ſoie* : il les diviſe d'abord en deux genres principaux ; le premier comprend celles qui courent au loin pour chercher leur proie ſans tendre de toiles. M. Homberg a donné à toutes les eſpeces de ce genre d'araignées le nom de *vagabondes* ; elles ne filent guere que lorſqu'elles font la coque de leurs œufs ; quelques-unes forment cette coque en demi-ſphere, & la laiſſent collée à des pierres, ou cachée dans la terre ; d'autres font leur coque ronde comme une boule, & elles la portent toujours collée à leurs mamelons. Le tiſſu de toutes ces coques eſt très-ſerré, & communément de couleur

blanche ou griſe : on n'en peut tirer qu'une très-petite quantité de *ſoie*, qui n'eſt pas d'une aſſez bonne qualité pour être employée. Le ſecond genre de la diviſion de M. de Réaumur renferme toutes les araignées qui tendent des toiles, & il eſt ſubdiviſé en quatre eſpeces principales. La premiere comprend toutes les araignées qui font des toiles dont le tiſſu eſt aſſez ſerré, & qui les étendent parallelement à l'horizon, autant qu'elles peuvent ſe ſoutenir; telles ſont les araignées domeſtiques, qui font leurs toiles dans les maiſons, & quelques eſpeces d'araignées des champs, dont les toiles ſont poſées comme celles des araignées domeſtiques. Dans cette premiere eſpece les œufs ſont renfermés dans une toile aſſez ſemblable à celles qu'elles tendent pour arrêter les mouches; ainſi elle ne peut pas être employée. Les araignées qui habitent des trous dans les vieux murs ſont de la ſeconde eſpece; le bord du trou eſt tapiſſé d'une toile qui ſe prolonge dans l'intérieur, en forme de tuyau; les fils dont les œufs ſont enveloppés ne ſont pas d'une meilleure qualité que ceux de la toile. La troiſieme eſpece comprend les araignées dont les filets ne ſont pas tiſſus comme une toile, mais ſeulement compoſés de différens fils tirés en tout ſens. Cette eſpece pourroit être ſubdiviſée en un grand nombre d'autres; les unes font leur coque en portion de ſphere dont les bords ſont collés ſur une feuille; ces coques ſont très-blanches, & d'un tiſſu ſerré; les araignées les couvent conſtamment, & ſe laiſſent emporter avec la feuille ſans abandonner la coque; d'autres renferment leurs œufs dans deux ou trois petites boules rougeâtres; elles ſuſpendent ces boules à des fils, & les cachent avec un petit paquet de feuilles ſéches qu'elles ſuſpendent auſſi à des fils au devant de la boule, & à quelque diſtance; d'autres enfin font leur coque en forme de poire, & les ſuſpendent comme une poire le ſeroit par la queue. Toutes ces coques ſont compoſées d'une *ſoie* trop foible pour être travaillée, excepté celles qui ſont en poire; leur *ſoie* pourroit être employée, mais il y en a ſi peu qu'elle ne peut être d'aucune utilité. La quatrieme eſpece eſt celle que M. Homberg donne ſous le nom d'*araignée des jardins*, où elle eſt fort commune, comme dans les bois & dans les buiſſons; elle renferme beaucoup d'autres eſpeces différentes par leur groſſeur, leur figure & leur couleur. Les œufs de ces araignées ſont arrangés dans les coques de façon qu'elles ont à peu près la figure d'une ſphere applatie. Les œufs de quelques-unes de ces araignées ſont collés les uns aux autres dans la coque. La *ſoie* des coques de toutes ces araignées eſt d'aſſez bonne qualité pour être employée; il y a cependant quelques eſpeces dont la *ſoie* ſeroit trop foible pour ſoutenir des métiers un peu rudes. Les premiers fils qui enveloppent les œufs ſont plus tendus & plus ſerrés que ceux du deſſus qui ſont lâches comme les fils extérieurs des coques des vers à *ſoie*.

La *ſoie* des vers eſt toujours aurore ou blanche, on trouveroit plus de variété dans les couleurs de la *ſoie* des araignées; il y a du jaune, du blanc, du gris, du bleu céleſte & du beau brun café. Les araignées dont la *ſoie* eſt de cette derniere couleur ſont rares; on trouve leurs coques dans des champs de genêt; la *ſoie* en eſt très-forte & très-belle : les œufs ſont enveloppés d'une *ſoie* brune qui eſt recouverte par une autre *ſoie* griſe dont le tiſſu eſt plus ſerré que celui de la *ſoie* brune.

Les araignées qui ſont nées au printemps font leurs coques aux mois d'août & de ſeptembre; celles qui ont paſſé l'hiver les font dès le mois de mai. Les fils qui compoſent les coques ne different de ceux des toiles que parce qu'ils ſont plus forts. Un fil d'araignée n'eſt plus fort qu'un autre, que parce qu'il eſt compoſé d'une plus grande quantité de petits fils au ſortir des mamelons. Chaque mamelon eſt parſemé de pluſieurs petites filieres, dont ſort la liqueur qui forme les fils. Si on applique le doigt ſur un mamelon pendant qu'on preſſe le ventre de l'araignée, il s'y attache pluſieurs fils, que l'on alonge en le retirant : on en a compté plus de ſept ou huit ſur le même mamelon. Lorſque l'araignée ſe diſpoſe à filer, ſi elle applique tous ſes mamelons à la fois, & ſi elle colle chaque mamelon en entier, le fil qui en réſultera ſera compoſé d'un nombre de fils

bien plus grand qu'il ne ſeroit, ſi elle n'appliquoit qu'un ſeul mamelon, ou ſeulement une partie de ce mamelon. Les araignées qui filent la bonne *ſoie* ont ſix mamelons, dont il y en a quatre qui ſont fort ſenſibles; les deux autres ſont ſi petits qu'on ne peut les diſtinguer qu'avec une loupe.

Un fil tiré des toiles ne peut porter que deux grains ſans ſe rompre; les fils des coques peuvent ſoutenir chacun le poids d'environ trente-ſix grains, mais un ſeul fil de coque de vers à *ſoie* porte juſqu'à deux gros & demi, c'eſt-à-dire, qu'il eſt quatre fois plus fort que le fil d'araignée: il eſt auſſi à peu près quatre fois plus gros. Ainſi en réuniſſant cinq fils d'araignées en un ſeul, ce fil compoſé pourroit être auſſi fort qu'un fil de vers à *ſoie* ſans être plus gros; mais il ne ſeroit jamais auſſi luſtré, parce que les fils réunis laiſſeroient des vuides entre eux qui ne donneroient point de reflets. Les ouvrages que l'on a faits de fils d'araignée n'ont pas eu autant de luſtre que les ouvrages de *ſoie* ordinaire, parce que les fils de la *ſoie* des araignées ſont ſi crêpés, qu'au lieu de la devider on eſt toujours obligé de la carder & de la filer enſuite.

Lorſqu'on emploie cette *ſoie* elle paroît rendre davantage que la *ſoie* ordinaire à poids égal; il eſt aiſé de trouver la cauſe de cette différence. Un fil de *ſoie* tel que les plus fins de ceux dont on ſe ſert pour coudre, eſt compoſé d'environ 200 fils ſimples tels qu'on les tire de la coque. Pour qu'un fil fait de *ſoie* d'araignée ſoit auſſi fort que ce fil à coudre, il faut qu'il ſoit compoſé de 36000 fils ſimples pareils à ceux des toiles; car en ſuppoſant qu'il n'y ait que deux mamelons qui fourniſſent chacun un fil ſimple pour compoſer un fil propre à faire la toile des araignées, ce fil, quoique compoſé de deux fils ſimples, eſt cependant dix-huit fois plus foible que le fil de la coque, comme on l'a déja vu par l'expérience rapportée plus haut: ainſi il faudra au moins trente-ſix fils ſimples, tels qu'ils ſortent des mamelons, pour faire un fil de coque; de plus le fil de coque étant quatre fois plus foible qu'un fil de *ſoie* ordinaire, il faudra réunir 90 fils de coque, c'eſt-à-dire, ſelon notre ſuppoſition, 180 fils ſimples pour faire un fil de *ſoie* d'araignée auſſi fort qu'un fil de coque de *ſoie* ordinaire: par conſéquent s'il faut 200 de ces fils de *ſoie* ordinaire pour faire un fil à coudre, il faudra 36000 fils ſimples d'araignées pour faire un fil auſſi fort que le fil à coudre. Il eſt impoſſible de réunir cette prodigieuſe quantité de fils de façon qu'ils ne laiſſent entre eux plus de vuide qu'il n'y en a dans le fil de *ſoie* ordinaire: c'eſt pourquoi les ouvrages de *ſoie* d'araignée doivent être beaucoup plus épais que ceux de *ſoie* ordinaire pour qu'ils puiſſent avoir autant de force: ainſi la *ſoie* des araignées ne rend pas plus pour la force que la *ſoie* ordinaire quoiqu'elle rende plus pour le volume.

Les coques des vers à *ſoie* les plus fortes peſent 4 grains & les plus foibles plus de 3 grains, de ſorte qu'il faut au moins 2304 vers pour faire une livre de *ſoie* de ſeize onces. Les coques d'araignées les plus groſſes peſent environ un grain; ainſi il faut quatre groſſes araignées pour donner autant de *ſoie* qu'un ſeul ver. De plus il y a un grand déchet dans les coques des araignées, elles ſont remplies des coques des œufs & autres ordures; ce déchet eſt de plus des deux tiers du poids. M. Bon avoue que de treize onces de *ſoie* d'araignée ſale, il n'en retira que quatre onces de *ſoie* nette: ainſi douze araignées ne donneront pas plus de *ſoie* qu'un ſeul ver. D'ailleurs s'il y a des araignées mâles & des araignées femelles, & ſi on ſuppoſe que le nombre des mâles égale celui des femelles, comme il n'y aura que les femelles qui puiſſent donner des coques, il faudra vingt araignées tant mâles que femelles pour donner autant de *ſoie* qu'un ſeul ver, & par conſéquent 55296 araignées ne produiront qu'une livre de *ſoie*, encore faudra-t-il qu'elles ſoient des plus groſſes de ce pays; car douze araignées qui ne ſeroient que d'une groſſeur médiocre, par exemple, de celles que l'on trouve dans les jardins, donneront beaucoup moins de *ſoie*; il en faudroit 663552 pour en avoir une livre: enfin, il faudroit nourrir ſéparément toutes ces araignées, & donner à chacune un eſpace aſſez grand pour qu'elle y pût tendre ſa toile.

Tous ces inconvéniens raſſemblés rendront la *ſoie* des araignées beaucoup plus chere que celle des vers. Au reſte, on pourroit peut-être les prévenir. Si on avoit des araignées beaucoup plus groſſes que les nôtres, elles donneroient plus de *ſoie*; on en trouveroit dans les pays étrangers, ſur-tout en Amérique, & il y a lieu d'eſpérer de les élever ici auſſi facilement que les vers à *ſoie* qui y ont été apportés de fort loin. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit beaucoup de découvrir que la *ſoie* des araignées fût d'aſſez bonne qualité pour être employée dans les manufactures. M. Bon l'a prouvé clairement en montrant au public des ouvrages faits avec cette *ſoie*. *Mémoires de l'académie royale des ſciences, année* 1710, *examen de la* ſoie *des araignées par M. de Réaumur, p.* 386.

BLANCHIR LA SOIE, (*Manufact.*) La *ſoie* encore toute crue eſt miſe dans une poche ou ſac de toile claire, qu'on jette dans une chaudiere, remplie d'eau de riviere bouillante, dans laquelle on a fait fondre de bon ſavon de Gènes, ou de Toulon.

Après qu'on a fait bouillir la *ſoie* dans cette eau l'eſpace de deux à trois heures, & que le ſac où elle a été renfermée y a été retourné & remué pluſieurs fois, on la retire pour la battre & la laver dans l'eau froide; & quand elle a été ainſi bien lavée & battue, on la tord légérement, puis on la rejette une ſeconde fois dans la chaudiere pleine d'eau froide, mêlée de ſavon, & d'un peu d'indigo.

C'eſt cet indigo qui donne l'œil bleuâtre qu'on remarque ordinairement dans les *ſoies* blanches.

Après que la *ſoie* a été tirée de cette ſeconde chaudiere, on la tord bien fort avec une cheville de bois, pour exprimer toute l'eau & le ſavon; enſuite on la ſecoue pour la détordre & en ſéparer les brins, & on la ſuſpend en l'air dans une eſpece d'étuve faite exprès, qu'on appelle un *ſoufroir*, à cauſe du ſoufre qu'on y brûle.

C'eſt la vapeur de ce minéral qui acheve de donner le dernier degré de blancheur à la *ſoie*.

Maniere de blanchir les étoffes de laine. Il y a trois façons de blanchir les étoffes de laine.

La premiere ſe fait avec l'eau & le ſavon; la ſeconde, avec la vapeur du ſoufre, & la troiſieme, avec la craie, l'indigo & la vapeur du ſoufre.

Blanchir au ſavon & à l'eau. Après que les étoffes ſont ſorties du moulin à foulon, on les met dans l'eau de ſavon un peu chaude, dans laquelle on les foule de nouveau à force de bras ſur une fouloire de bois; ce qui acheve de leur donner le blanchiment que le moulin à foulon n'avoit fait que commencer.

Quand les étoffes ont été ſuffiſamment foulées à bras dans cette eau de ſavon, on les lave dans l'eau claire, & on les fait ſécher.

Cette façon de blanchir les étoffes de laine, eſt celle qu'on appelle la naturelle.

Blanchir en ſoufre. On commence par bien laver & dégorger les étoffes dans l'eau de riviere, puis on les met ſécher ſur des perches; & lorſqu'elles ſont à demi-ſeches, on les étend dans une eſpece d'étuve bien fermée, dans laquelle on fait brûler du ſoufre, dont la vapeur venant à s'étendre, s'attache petit à petit ſur toute l'étoffe; ce qui lui donne ce beau blanchiment qu'on appelle communément *blanchiment de Paris*, parce que c'eſt à Paris où il s'en fait le plus de cette ſorte.

Blanchir avec la craie, l'indigo & le ſoufre. Lorſque les étoffes ont été bien lavées & dégorgées dans l'eau claire, on les jette dans un baquet rempli d'eau froide, dans laquelle on a fait détremper de la craie avec un peu d'indigo; & après que ces étoffes ont été bien maniées & agitées dans cette eau, on les en retire, pour les laver de nouveau dans une eau pure & claire, au ſortir de laquelle on les fait ſécher à demi ſur les perches, puis on les met ſur l'étuve pour leur faire prendre la vapeur, ce qui acheve de les *blanchir* parfaitement. (+)

SOIE, (*Chymie, Pharm. Mat. méd.*) la nature chymique de la *ſoie* eſt ſpécialement expoſée à l'*article* SUBSTANCE ANIMALE. *Voyez cet article.*

Quelques pharmacologiſtes ont compté la *ſoie* crue donnée en ſubſtance, & ſans avoir éprouvé le feu chymique, parmi les cordiaux: & ils ont eſtimé cette vertu par celle du ſel volatil qu'on en retire par la

violence du feu. C'eſt la même erreur que celle qui a érigé la corne de cerf & la vipere en ſudorifiques, *voyez* VIPERE & *l'article* PRINCIPE *(Chymie)*; la *ſoie* n'eſt point cordiale, la *ſoie* n'a point de vertu médicamenteuſe.

On a employé en pharmacie, l'alkali volatil & l'huile empyreumatique de *ſoie*. Le premier principe entre, par exemple, dans les gouttes d'Angleterre céphaliques ou gouttes de Goddard. A la bonne heure, car ce produit de l'analyſe animale a des vertus médicamenteuſes très-réelles & très-énergiques: mais il faut qu'on ſe ſouvienne que l'alkali volatil de *ſoie* n'a abſolument que les propriétés médicinales connues des alkalis volatils animaux.

La cendre de *ſoie* eſt comptée parmi les *remedes* mondificatifs; c'eſt un pauvre remede & qui eſt auſſi fort peu uſité. *(b)*

SOIE, *(Coutelier.)* c'eſt la queue d'une lame de couteau de table; la *ſoie* eſt ſéparée de la lame par la moitié.

SOIE, *en terme de Vergetier;* c'eſt le poil dont les ſangliers ou les porcs ſont couverts. On tire beaucoup de *ſoie* de ſanglier de Moſcovie, d'Allemagne, de Lorraine, de Danemarck, *&c.*

SOIERIE, ſ. f. *(Comm.)* nom ſous lequel on renferme tout ce qui appartient au commerce en *ſoie*. *Voyez* SOIE.

SOIF, ſ. f. *(Phyſiolog.)* c'eſt l'appétit des fluides; il ne faut point croire que ce qui eſt la ſource de la *ſoif* ſoit auſſi la ſource de la faim; ſouvent cette derniere ſenſation n'eſt pas accompagnée de la *ſoif*, & ſouvent on l'éprouve dans le temps qu'on a le moins d'appétit. Elle a ſon ſiége non-ſeulement dans l'eſtomac, mais dans l'œſophage, dans le pharynx & dans toute la bouche.

Son origine n'eſt pas facile à développer; mais en général il paroît que la *ſoif* provient d'une certaine chaleur qui s'excite dans l'eſtomac par différentes cauſes; les principales ſont les alimens chauds, les vins ſpiritueux, les liqueurs fortes, les aſſaiſonnemens aromatiques, le violent exercice, la chaleur de la ſaiſon, le crachement exceſſif des gens pituiteux, phthiſiques, mélancholiques, *&c.*

Si donc 1°. le goſier n'eſt pas humecté, la *ſoif* ſe fait ſentir, parce que les vaiſſeaux étant ſecs ſe retréciſſent, & augmentent par-là le mouvement du ſang; c'eſt à cauſe de cette ſéchereſſe, que les phthiſiques ont la paume de la main fort chaude après le repas.

2°. S'il y a des matieres gluantes dans l'eſtomac, la *ſoif* peut ſurvenir, parce que ces matieres qui ont de la viſcoſité, ſont un effet de la chaleur, & quelquefois elles ſuppoſent un ſang privé de ſa lymphe; quand le ſang n'a pas d'humeur aqueuſe, il eſt épais, & alors il ne peut pas paſſer librement par les vaiſſeaux capillaires, il gonfle donc les arteres qui doivent en conſéquence battre plus fréquemment & plus fortement, ce qui ne ſauroit arriver que la chaleur ne s'augmente.

3°. Les ſels, les matieres âcres, ou les corps qui contiennent beaucoup de feu doivent cauſer la *ſoif*, car toutes ces ſubſtances mettent en mouvement les parties ſolides, & y excitent par conſéquent de la chaleur.

4°. Dans les fievres, la *ſoif* ſe fait ſentir avec violence, la raiſon n'eſt pas difficile à trouver; les fievres ne ſont cauſées que par un excès de mouvement, les arteres étant bouchées ſe gonflent; il faut donc qu'elles battent plus fortement & plus fréquemment, & que par-là il ſurvienne plus de chaleur.

5°. Dans l'hydropiſie, l'on ſent une *ſoif* violente, cela vient de ce que la partie aqueuſe du ſang reſte dans l'abdomen; il n'y aura donc qu'un ſang épais dans les autres parties, cette épaiſſeur cauſera néceſſairement de la chaleur; d'ailleurs l'abdomen étant rempli d'eau, les vaiſſeaux ſanguins ſont fort comprimés, le ſang coule donc en plus grande quantité vers les parties ſupérieures; de-là il ſuit que le mouvement & la chaleur y ſont plus conſidérables, & qu'il arrive ſouvent des hémorrhagies aux hydropiques.

6°. On voit par ce détail que c'eſt un mauvais ſigne, comme dit Hippocrate, que de n'avoir pas *ſoif* dans les maladies fort aiguës; cela marque que les organes deviennent inſenſibles, & que la mort n'eſt pas éloignée. L'origine de ce dégoût pour les fluides, vient du reſſerrement des vaiſ-

ſeaux lactées ; il faudroit alors employer quelque liquide très-humectant, auquel le malade ſe porteroit plus volontiers.

La cauſe finale de la *ſoif*, eſt de nous avertir des vices du ſang, de ſa diverſe acrimonie, de ſon épaiſſiſſement, de ſon inflammation ; du deſſéchement du pharynx, de l'œſophage & du ventricule, deſſéchement qui arrive toutes les fois que les glandes ceſſent de filtrer un ſuc doux & muqueux.

Entre les quadrupedes qui peuvent le plus ſupporter la *ſoif*, on n'en connoît point qui jouiſſent de cet avantage comme le chameau ; car même dans les pays brûlans, ils ſupportent la *ſoif* des ſemaines entieres. Cet animal a dans le ſecond de ſes quatre ventricules pluſieurs cavités faites comme des ſacs, qui ſelon quelques phyſiciens pourroient être les réſervoirs où Pline dit que les chameaux gardent fort long-temps l'eau qu'ils boivent en quantité quand ils en trouvent dans les déſerts.

Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que l'homme n'a pas le même bonheur, & que quand il ne peut ſatisfaire à ce beſoin preſſant, cet état eſt ſuivi au bout de quelques jours de l'inflammation du ventricule, de la fievre, du reſſerrement de la gorge, & de la mort. C'eſt un tourment inexprimable, par lequel on recherche dans le ſecours de l'eau ou de toute autre liquide, le remede au mal qu'on endure ; on donneroit alors un royaume pour un verre d'eau, comme fit Lyſimaque.

Il n'y a, dit l'amiral Anſon, dans ſon voyage de la mer du Sud, que ceux qui ont ſouffert long-temps la *ſoif*, & qui peuvent ſe rappeller l'effet que les ſeules idées de ſources & de ruiſſeaux ont produit alors en eux, qui ſoient en état de juger de l'émotion avec laquelle nous regardâmes une grande caſcade d'une eau tranſparente, qui tomboit d'un rocher haut de près de cent piés dans la mer, à une petite diſtance de notre vaiſſeau. Ceux de nos malades qui n'étoient point à l'extrémité, quoiqu'alités depuis long-temps, ſe ſervirent du peu de force qui leur reſtoit, & ſe traînerent ſur le tillac pour jouir d'un ſpectacle ſi raviſſant. (*D. J.*)

SOIF, (*Lang. franç.*) ce mot au figuré déſigne une grande paſſion, un deſir vif, inquiet, & ardent de quelque choſe ; il s'emploie dans le ſtyle noble, la *ſoif* de l'or, la *ſoif* des honneurs, la *ſoif* de la gloire. L'évangile dit, que ceux qui ont *ſoif* de la juſtice ſont bienheureux ; c'eſt une belle idée. La poéſie s'eſt enrichie de ce mot.

Cette ſoif *de régner que rien ne peut éteindre.*
Rac. Iphig. act. 4, ſc. 4.

Perfides, contenez votre ſoif *ſanguinaire.*
Iphig. act. 5, ſc. 4.

Vous brûlez d'une ſoif *qu'on ne peut étancher.*
Deſpréaux.

(*D. J.*)

SOIGNIES, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Hainaut, au comté de Mons, ſur la riviere de Senne, à quatre lieues au nord-oueſt de Binche, & à ſept au ſud-oueſt de Bruxelles, près d'une forêt de même nom qui a ſept lieues de circuit.

Cette ville eſt nommée *Sonegiæ* dans les anciens titres, & c'eſt de *Sonegiæ* qu'on a fait *Soignies*. Elle a un chapitre ſéculier, un couvent de capucins, un de ſœurs-griſes, & les PP. de l'oratoire y ont une maiſon depuis 1629. *Long.* 21, 45 ; *lat.* 50, 31. (*D. J.*).

SOIN, ſ. m. (*Gramm.*) attention qu'on apporte à quelque choſe. Ayez *ſoin* de ces effets. Je confie la conduite de ma maiſon à vos *ſoins*. Cet ouvrage eſt travaillé avec *ſoin*, ou ſoigné. J'ai l'eſprit embarraſſé de mille *ſoins* ou ſoucis. Combien de *ſoins* inutiles ne lui ai-je pas rendus ? J'en ſuis avec elle aux petits *ſoins*. On dit *ſoigner* pour avoir ou prendre *ſoin* ; *ſoigneux*, de celui qui a *ſoin*.

SOIR, ſ. m. (*Gram.*) intervalle de la journée qui comprend la fin du jour & le commencement de la nuit. En hiver, les ſoirées ſont longues.

SOIR, (*Médecine.*) ce temps de la journée mérite une certaine attention de la part des médecins, ſoit par rapport aux changemens qui arrivent alors dans les maladies, ſoit à cauſe des remedes qu'il convient de preſcrire ou d'éviter. Les redoublemens de la plupart des fievres ſe font le *ſoir* ; c'eſt vers le temps du coucher du ſoleil que les

les malades commencent à devenir plus inquiets ; le malaise augmente ; les douleurs sont plus sensibles ; souvent ils entrent alors dans l'agonie ; quelques-uns ayant pendant le jour retenu un dernier souffle de vie, prêt à échapper, sont morts dans l'instant que le soleil a cessé d'éclairer l'horizon. Ces effets dépendroient-ils d'une action particuliere, ou de l'influence de cet astre lumineux? Animeroit-il par sa présence la machine? augmenteroit-il le ressort & le jeu des organes? vivifieroit-il en un mot, également les hommes, les animaux & les plantes? & en disparoissant, donneroit-il lieu à cette espece d'affaissement qui produit le sommeil varié des êtres organisés & vivans, qui prive la plupart des plantes de leur éclat, qui les flétrit, & qui fait cesser l'exercice des sens & des mouvemens dans presque tous les animaux? *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Ou bien pourroit-on attribuer ces effets à la façon de vivre la plus généralement suivie par les hommes, à la fatigue du jour, à l'état de veille qui doit nécessairement lasser les organes, aux alimens qu'on prend, *&c* ? Si ces causes influent, elles ne sont pas du moins générales, & l'on observe que dans les fievres lentes, les quotidiennes, les redoublemens ne viennent pas moins le *soir*, quoique le malade ait dormi tout le jour, & observé une diete rigoureuse. Cependant on ne doit pas tout à fait exclure leur action, qui se rend sensible chez ces personnes qui font du jour la nuit, & de la nuit le jour ; pour qui le *soir* est matin, & le matin est *soir* ; leur machine se plie insensiblement à ce pervertissement de l'ordre naturel. Le physique & le moral sont chez elles asservis à peu près aux mêmes loix, ou au même défaut de loix. Les maladies qui viennent en foule les assaillir sous ces lambris dorés, semblent s'y conformer, elles ne ressemblent jamais avec la même uniformité aux mouvemens du soleil, dont l'usage est souvent peu connu dans ces appartemens retirés, fermés à la clarté du jour, & uniquement éclairés par la brillante & flatteuse lueur des flambeaux multipliés. Les redoublemens s'y font plus souvent sentir le matin que le *soir*, & dans l'administration des remedes le médecin est souvent obligé de se servir de leur mesure pour distinguer les temps de la journée.

Lorsque la nécessité n'est pas pressante, lorsqu'il est libre au médecin de choisir un temps de la journée pour faire prendre quelque remede, sur-tout des purgatifs, il les prescrit ordinairement le matin. *Voyez ce mot.* Le malade alors plus tranquille, fortifié par le sommeil de la nuit, en supporte mieux l'effet, & en éprouve plus de soulagement ; on évite de donner ces remedes le *soir*, à cause de la révolution que nous avons dit arriver alors assez communément dans la maladie, qui s'opposeroit au succès entier du médicament. D'ailleurs l'agitation que procure le remede, l'excrétion qu'il doit occasionner, empêcheroit le sommeil de la nuit. Les secours qui semblent plus appropriés le *soir*, sont les saignées à cause du redoublement ou de l'agitation plus grande qui se fait alors, les vésicatoires & les cordiaux pour prévenir ou dissiper un affaissement que l'absence du jour & le sommeil pourroient augmenter. Dans d'autres cas les calmans, les narcotiques indiqués pour préparer une nuit plus tranquille, pour procurer un sommeil qui rétablisse les forces, pour diminuer une excrétion trop abondante qui s'y opposeroit, & enfin pour réparer les mauvais effets qu'un purgatif ou un émétique, donné dans la journée, manque rarement d'occasionner. Pour remettre la machine dans l'équilibre & l'assiette naturelle, dont ces remedes l'avoient tirée, Sydenham étoit fort dans l'usage de donner un parégorique le *soir* du jour qu'il avoit purgé ses malades ; beaucoup de praticiens ont suivi cette méthode, dont ils se sont bien trouvés. (*m*)

SOISSONS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Soissonnois, sur la riviere d'Aisne qu'on y passe sur un pont de pierre. Elle est assez grande, peuplée & située dans un vallon agréable & fertile, à 12 lieues d'Amiens & à 22 de Paris. Quoique ses dehors soient charmans, ses rues sont généralement étroites, & ses maisons mal bâties. Il y a dans cette ville un intendant, bureau des finances, présidial, élection, maréchaussée, juridiction des juges-consuls, & maîtrise des eaux & forêts. Les PP.

de l'oratoire occupent le collége. On voit quelques abbayes d'hommes dans cette ville, entre autres celle de S. Jean qui eſt chef d'ordre & l'unique. L'abbaye de filles, ordre de S. Benoît, appellée *l'abbaye de Notre Dame*, eſt très-riche. On remarque dans ſon égliſe deux tombeaux de marbre aſſez antiques, qui ont chacun cinq à ſix piés de longueur, & trois de hauteur. L'un de ces tombeaux paroît être celui de quelque chrétien riche & illuſtre; & l'autre eſt celui de quelque homme de guerre.

L'évêché de *Soiſſons* eſt très-ancien; ſon évêque eſt le premier ſuffragant de Rheims, & a droit de ſacrer nos rois au défaut de l'archevêque, ce qui a été pratiqué au ſacre de S. Louis, & à celui de Louis XIV. Il eſt vrai que la cérémonie de ce ſacre ne ſe fait dans l'égliſe métropolitaine de Rheims, par l'évêque de *Soiſſons*, que ſous l'autorité & avec la permiſſion du chapitre. Le revenu de l'évêché de *Soiſſons* eſt de 15 à 20000 livres. Son diocèſe compte près de 400 paroiſſes, & 23 abbayes tant d'hommes que de filles. Le chapitre de l'égliſe cathédrale eſt nombreux, & les canonicats ſont un peu meilleurs depuis la ſuppreſſion qu'on a faite de onze prébendes. *Long.* 20, 59; *lat.* 49, 22.

Soiſſons, en latin *Auguſta Sueſſionum*, a pris, comme on voit, ſon nom des peuples *Sueſſiones*. Elle s'appelloit auparavant *Noviodunum*, & elle étoit célebre du temps de Jules-Céſar, qui remarque que Divitiacus ſon roi, avoit été un prince illuſtre & puiſſant. Ce fut Auguſte qui abolit le nom de *Noviodunum* qu'avoit cette ville, pour lui donner le ſien.

Dans nos temps modernes Louis XIV a érigé à *Soiſſons* une académie de beaux eſprits, par des lettres patentes enregiſtrées au parlement, le 27 juin 1675. En effet, elle a produit de temps en temps des gens de lettres de mérite.

Héricourt (Julien de), né dans cette ville, occaſionna l'établiſſement de l'académie de *Soiſſons*. Son petit-fils, *Louis d'Héricourt*, s'eſt diſtingué dans le barreau de Paris, & a mis au jour un livre fort eſtimé, ſur le droit eccléſiaſtique françois.

Les théologiens ſavent aſſez que Paſchaſe Ratbert, abbé de Corbie, dans le neuvieme ſiécle, étoit de *Soiſſons*. Il ſe rendit illuſtre par un grand nombre d'ouvrages que le P. Sirmond a recueillis, & publiés pour la premiere fois à Paris, en 1618, en un volume *in-folio*. Le *traité* de Paſchaſe, *du corps & du ſang de notre Seigneur J. C.* excita dans ſon temps, & a cauſé depuis, de grandes conteſtations qu'il eſt inutile de réveiller.

Robbe (Jacques), connu par ſes ouvrages de géographie, naquit à *Soiſſons* en 1643, & y eſt mort en 1721. Il a fait deux diſſertations qui n'ont pas été imprimées. Dans la premiere, il prétend que le *Bibrax oppidum Rhemorum*, dont parle Céſar, eſt la ville de *Laon*. L'autre diſſertation traite du lieu où ſe donna en 593, la fameuſe bataille de True (ou Trauſſi), dans le Sueſſonnois, ſous Clotaire II. M. Robbe croit que ce lieu appellé en latin *Trucciu*, dans les *geſta Francorum, c. xxxvj*, eſt *Prêle* ſur l'Aiſne, village au nord de Braine.

Suſſannau (Hubert), poëte & humaniſte, naquit à *Soiſſons*, en 1514, publia quelques traités de grammaire, & des poéſies latines qui furent aſſez bien reçues.

Voilà pour les gens de lettres. Ajoutons un mot d'un homme célebre dans l'hiſtoire de France, & qui mourut à *Soiſſons* en 1611, à l'âge de 57 ans, je veux parler de *Charles de Lorraine*, duc de Mayenne, frere de Henri duc de Guiſe. Il fut long-temps jaloux de la réputation de ce frere, dont il avoit toutes les grandes qualités à l'activité près. Nourri comme le duc de Guiſe dans les alarmes, il ſuccéda à ſa gloire ainſi qu'à ſes deſſeins. L'un donnoit beaucoup au hazard, & l'autre à la prudence; l'un étoit trop hardi, l'autre trop meſuré; le premier promettoit tout & tenoit peu, celui-ci promettoit rarement & ne manquoit guere à ſa parole. Dès que le ſceptre de la ligue eut paſſé dans ſes mains, il ſut long-temps, par une ſage politique, réunir ſous ſes loix les diverſes factions des eſprits; & s'il n'eût pas trouvé dans ſa propre famille des rivaux qui lui diſputoient la couronne de France, on ne doute guere qu'il n'eût réuſſi à la mettre ſur ſa tête. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SOISSONS, (*Académ. de*) ſociété littéraire établie à *Soiſſons*, ſous la protection

du cardinal d'Eſtrées, par lettres patentes du roi en 1674.

Avant qu'elle eût reçu cette forme munie de l'autorité royale, & dès l'an 1650, les premiers qui ont compoſé cette compagnie, s'aſſembloient réguliérement une fois la ſemaine, conféroient enſemble de leurs études, ſe communiquant leurs lumieres, & corrigeant enſemble leurs compoſitions : encouragés à ces exercices par les liaiſons qu'ils avoient avec pluſieurs membres de l'académie françoiſe, qui leur donnerent la penſée de former une académie, en ſorte qu'on peut la regarder comme fille de l'académie françoiſe avec laquelle elle conſerve des liaiſons très-étroites.

L'académie de *Soiſſons* a preſque les mêmes ſtatuts & les mêmes uſages que l'académie françoiſe. Le nombre de ſes membres eſt fixé à 20, & elle doit toujours prendre un protecteur du corps de l'académie françoiſe, à laquelle elle envoie tous les ans pour tribut, une piece de ſa compoſition. La perfection de la langue françoiſe, l'éloquence, les belles-lettres & l'hiſtoire, ſont les objets de ſes études; & pour marquer encore davantage ſes rapports avec la premiere de nos académies, elle a pris pour deviſe un aiglon qui s'éleve vers le ſoleil à la ſuite d'un aigle, avec ces mots : *maternis auſibus audax.* Si quelque membre de l'académie françoiſe ſe trouve à *Soiſſons*, les académiciens de cette derniere ville le prient de préſider à leurs aſſemblées; & de ſon côté l'académie françoiſe admet dans les ſiennes les académiciens de *Soiſſons*, leur permet d'y prendre ſéance, & demande leur avis ſur les matieres qu'on y agite.

En 1734 M. de Laubrieres, alors évêque de *Soiſſons*, fonda un prix annuel, qui doit être diſtribué à celui qui remplira le mieux, au jugement de l'académie, un ſujet qu'elle propoſe ſur quelque ſujet d'hiſtoire ou de littérature. Ce prix eſt une médaille d'or de trois cens livres.

SOISSONNOIS, LE, (*Géog. mod.*) pays de France qui faiſoit autrefois partie de la province de Picardie, & qui eſt à préſent uni au gouvernement militaire de l'iſle de France. Il eſt borné au nord par le Laonois, au midi par la Brie, au levant par la Champagne, & au couchant par le Valois. Il comprend une partie de terrein qu'occupoient anciennement les *Sueſſiones.* Il a depuis ſuivi le ſort de Soiſſons ſa capitale. C'eſt un pays fertile en grains, en prairies & en bois. La riviere d'Aiſne le traverſe. (*D. J.*)

SOIXANTE, (*Arithmét.*) nombre pair compoſé de ſix dixaines, ou de dix fois ſix, ou de cinq fois douze, ou de douze fois cinq, ou de quinze fois quatre, ou de quatre fois quinze, ou de vingt fois trois, ou de trois fois vingt, ou de deux fois trente, ou de trente fois deux; ainſi que ſix ſoit multiplié par dix, ou que dix le ſoit par ſix, ou que cinq par douze, ou douze par cinq, ou quinze par quatre, ou quatre par quinze, ou vingt par trois, ou trois par vingt, ou trente par deux, ou deux par trente : cela ne produiroit jamais que *ſoixante.* Le nombre de *ſoixante* multiplié par lui-même, produit 3600. En chiffre commun ou arabe, *ſoixante* s'écrit 60; en chiffre romain de cette maniere LX; & en chiffre françois de compte & de finance, lx. On dit *ſoixante* & un, *ſoixante*-deux, *ſoixante*-trois, & ainſi de ſuite juſqu'à quatre-vingt. *Irſon.* (*D. J.*)

SOIXANTER, v. act. (*Jeu de piquet.*) compter ſoixante points, faire un ſoixante, un pic; ce qui ſe dit de celui qui a la main lorſqu'il compte juſqu'à trente points de ſuite en jouant les cartes, avant que le joueur qui eſt dernier ait fait aucune levée ni rien compté. *Acad. des jeux.* (*D. J.*)

SOIXANTIEME, ſ. m. (*Arithmétiq.*) en matiere de fractions ou nombres rompus, un *ſoixantieme* s'écrit ainſi $\frac{1}{60}$. On dit auſſi un *ſoixante-unieme*, un *ſoixante & deuxieme*, un *ſoixante & troiſieme*, &c. & ces différentes fractions ſe marquent de même que celle ci-deſſus, avec cette différence néanmoins que l'on met un 1, un 2, un 3 au lieu du zéro qui ſuit le 6 : ce qui ſe pratique de cette maniere $\frac{1}{61}$, $\frac{1}{62}$, $\frac{1}{63}$, &c. On dit encore $\frac{3}{60}$, $\frac{5}{60}$, $\frac{7}{60}$, &c. *Irſon.* (*D. J.*)

SOK *ou* SOC, ſ. m. (*Comm.*) meſure des longueurs dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. C'eſt la demi-coudée. Deux keubs font un *ſok*; douze nions font le keub, & chaque nion contient huit

grains de riz non battu, c'eſt-à-dire, neuf de nos lignes. Au deſſus du *ſok* ſont le kene, le voua, le ſen, le jod & le rôé-nung, qui contient deux mille vouas ou tonis. *Voyez* KEN, VOUA, *&c. Dictionnaire de commerce & de Trévoux.*

SOKIO, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botan.)* C'eſt un très-grand arbre du Japon, dont les feuilles ſont fort longues, & ont pluſieurs lobes. Ses branches ſont longues & minces. Kœmpfer eſt porté à croire que c'eſt l'arbre de la caſſe.

SOL, ſ. m. *(Architect.)* Ce terme, dérivé du latin *ſolum*, rez-de-chauſſée, ſignifie dans la coutume de Paris, *art.* 187, la *propriété du fonds d'un héritage.* Ainſi il eſt dit dans cette coutume, que qui a le *ſol* a le deſſous & le deſſus, s'il n'y a titre contraire. Ceux qui bâtiſſent ſur le fonds d'autrui pour en jouir un certain nombre d'années, n'ont que le deſſus. *Daviler. (D. J.)*

SOL *ou* SOU, ſ. m. *(Monnoie.)* Ce mot ſignifie tantôt une monnoie réelle & courante, & tantôt une monnoie imaginaire & de compte. Le *ſol* monnoie courante, eſt une petite eſpece faite de billons, c'eſt-à-dire, de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins, ſuivant les lieux & les temps. Le *ſol* de France a d'abord été fabriqué ſur le pié de douze deniers tournois: il fut appellé *douzain*, nom qu'il conſerve encore, quoiqu'il n'en ait pas la valeur.

Il y a eu autrefois en France ſous la premiere race de nos rois, des *ſous*, des *demi-ſous*, & des tiers de *ſous* d'or, ainſi que des *ſous* d'argent à la taille de 24 à la livre.

Il y a en Hollande deux monnoies, l'une d'argent, l'autre de billons, auxquelles on donne le nom de *ſou*; celle d'argent s'appelle *ſou de gros*, & l'autre *ſou commun*, dit en hollandois *ſtuyver*: le *ſou* de gros vaut 12 gros ou un ſchelling d'Angleterre.

Le *ſou* françois, monnoie de compte, appellé *ſou tournois*, eſt compoſé de quatre liards qui valent 12 deniers tournois. Les 20 *ſous* tournois font une livre tournois. L'autre *ſou* de compte, que l'on appelle *ſou pariſis*, eſt d'un quart en ſus plus fort que le *ſou* tournois, & vaut 15 deniers.

Le *ſou* d'Angleterre ſe nomme *ſou ſterling*; c'eſt la vingtieme partie d'une livre ſterling, & le *ſou* ſterling vaut 12 deniers ſterlings, ou douze penings, c'eſt-à-dire, vingt-quatre *ſous* tournois de France. *(D. J.)*

SOL D'OR, *(Monnoie.)* monnoie d'or. On s'eſt ſervi en France pendant la premiere race de nos rois, de *ſous*, de *demi-ſous*, & de *tiers de ſous d'or* fin.

Ces monnoies étoient en uſage chez les Romains dès Conſtantin; & vraiſemblablement les Francs qui s'emparerent de la Gaule, imiterent les Romains dans la fabrication de leurs monnoies. La conformité qu'il y a pour le poids entre nos *ſous*, nos *demi-ſous*, & les *tiers de ſous*, & ceux des empereurs romains qui ont régné depuis le déclin de l'empire, ne permet guere d'en douter. Leur *ſou* & le nôtre peſoient également chacun 85 grains & un tiers de grain, les *demi-ſous* & les *tiers de ſous* à proportion. Cela ſe juſtifie par quantité de monnoies qui nous reſtent des uns & des autres.

Il paroît par pluſieurs paſſages de la loi ſalique, que le *ſou d'or* des Francs valoit 40 deniers (mais ces deniers étoient d'argent fin, & peſoient environ 21 grains); le *demi-ſou* en valoit 20, & le tiers de *ſou* 13 & un tiers de denier. Ce *ſou d'or* vaudroit aujourd'hui de notre monnoie courante 15 livres environ, le *demi-ſou* & le tiers de *ſou* à proportion. Ces trois eſpeces d'or avoient ordinairement ſur un de leurs côtés la tête ou le buſte de quelqu'un de nos rois, & de l'autre une croix, avec le nom du lieu où la piece avoit été fabriquée.

Sous la ſeconde race, on ſe ſervit auſſi de *ſous d'or*; mais il s'en trouve ſi peu, qu'il n'eſt pas poſſible de pouvoir déterminer quel étoit leur véritable poids. M. le Blanc n'a vu qu'un ſeul de ces *ſous d'or*, qu'il croit être de Louis le débonnaire, & qui étoit beaucoup plus fort que les *ſous d'or* de la premiere race, car il peſoit 132 grains; ils valoient toujours 40 deniers d'argent, mais ils étoient plus peſans que ceux dont il eſt parlé dans la loi ſalique.

Pendant le commencement de la troi-

ſieme race, on ſe ſervoit encore en France de *ſous d'or* fin ; mais comme il n'en reſte aucun, on n'en connoît ni le poids ni la valeur. Sous le regne de Philippe I il y avoit des francs d'or qu'on nommoit auſſi *florin d'or*, leſquels étoient peut-être la même choſe que le *ſou d'or*, qui avoit encore cours en ce temps-là. Après tout, que le *ſou d'or* & le franc d'or ne ſoient qu'une même monnoie, ou que c'en ſoient deux différentes, on en ignore le poids & la valeur ; parce que perſonne n'en a encore vu aucune eſpece d'or du commencement de la troiſieme race. *(D. J.)*

SOL, *(Muſique.)* l'une des ſix ſyllabes inventées par l'Aretin, pour prononcer & ſolfier les notes de la gamme. Le *ſol* naturel répond à la lettre G. *Voyez* GAMME. *(S)*

SOL, *terme de Blaſon.* Il ſe dit quelquefois du champ de l'écu qui porte les pieces honorables & les meubles. *(D. J.)*

SOLAGE, ſ. m. *(Gramm. & Econom. ruſtiq.)* ſol, terrein. Ces fruits ſont d'un mauvais *ſolage*, d'un ſol aride, d'un terroir ingrat. *Solage* ſe dit peu.

SOLAIRE, adj. *(Aſtron.)* ſe dit de ce qui a rapport au ſoleil. *Voyez* SOLEIL.

Syſtême *ſolaire*, eſt l'ordre & la diſpoſition des différens corps céleſtes qui font leurs révolutions autour du ſoleil comme centre de leur mouvement : ces corps céleſtes ſont les planetes du premier & du ſecond ordre, & les cometes ; quant au plan du ſyſtême *ſolaire*, *voyez* SYSTÊME.

L'année *ſolaire* eſt compoſée de 365 jours 5 heures 49 minutes, par oppoſition à l'année lunaire, qui n'eſt que de 354 jours. *Voyez* ANNÉE.

L'année *ſolaire* eſt tropique ou planétaire.

L'année *ſolaire* tropique eſt l'eſpace de temps dans lequel le ſoleil revient au même point des équinoxes ou des ſolſtices ; cet eſpace eſt toujours égal à 365 jours 5 heures, & environ 49 minutes.

L'année *ſolaire* planétaire eſt l'eſpace de temps pendant lequel le ſoleil revient à quelque étoile fixe, particuliere : ce qui arrive environ au bout de 365 jours 8 heures & 9 minutes. *Voyez* AN. *Chambers. (E)*

SOLAIRE, *(Année chronol.)* Tous ceux qui ont quelque connoiſſance des antiquités romaines, ſavent que Numa Pompilius avoit d'abord établi à Rome une année lunaire. Cette maniere de compter n'étoit point exacte, & étoit ſujette à de grands inconvéniens. Jules-Céſar réforma le calendrier, & introduiſit une année *ſolaire* de 365 jours & ſix heures : c'eſt ce que perſonne n'ignore ; mais on ne ſavoit pas ſi communément qu'il eût auſſi corrigé ſon année ſur les mouvemens de la lune, quoique Macrobe l'eût dit en termes exprès, & qu'il eût de bonnes raiſons d'en uſer ainſi, comme le cardinal Noris l'a montré au commencement de ſa diſſertation du *Cycle* paſchal des Latins. Il y a eu auſſi des auteurs qui ont remarqué que l'égliſe latine, avant le concile de Nicée, ſe ſervoit du *Cycle* luniſolaire de Jules-Céſar.

M. Bianchini, dans ſa diſſertation latine imprimée à Rome *in-fol.* en 1703, donne une deſcription & une explication générale du *Cycle de Céſar*, que l'on a trouvée ſur un ancien marbre. Il rapporte l'inſcription complete de ce monument, qui avoit été gravée du temps d'Auguſte, & qui ne fut retrouvée que ſur la fin du ſeizieme ſiecle à Rome, ſous la colline des jardins & en quelques autres endroits. Celle de Rome avoit été placée dans le palais des Maffei, & on l'y voyoit au temps que Paul Manuce, Charles Sigonius, Jean Gruter, Joſeph Scaliger, & d'autres la publierent & tâcherent de l'expliquer. Depuis elle a été égarée juſqu'à ce que M. Bianchini l'ait retrouvée. Quoiqu'elle ſoit rompue, les morceaux rajuſtés l'un avec l'autre la repréſentent entiere, excepté quelques lignes qui étoient au deſſus, mais qui ne font pas une partie du calendrier. Il paroît par pluſieurs dates des principaux événemens arrivés ſous Jules-Céſar & ſous Auguſte, que ce calendrier avoit été fait ſous ce dernier ; car il n'y eſt point fait mention des empereurs ſuivans.

Il eſt diviſé en douze colonnes, dont chacune contient les jours de chaque mois. Les jours y ſont diſtingués en ceux qu'on appelle *faſti*, *nefaſti*, *nefaſti primo*, & *comitiales*, par les lettres *F. N. N. P.* & *C.* Les jeux publics & les fêtes y ſont enſuite

exprimés en plus petites lettres. Mais ce qu'il y a de plus singulier, ce sont les huit premieres lettres de l'alphabet qui y sont répétées par ordre, en commençant par *A*, & finissant par *H*, depuis le premier jour de l'an jusqu'au dernier. Joseph Scaliger a cru que ces lettres marquoient les nundines ou les jours de marché qui revenoient de neuf en neuf jours; mais M. Bianchini remarque que pour marquer les nundines, il faudroit neuf lettres, à quoi il ajoute encore d'autres raisons pour prouver que Scaliger s'est trompé.

Comme il est remarqué dans les premieres lignes de ce monument qu'il avoit été peint, M. Bianchini soupçonne que la variété des couleurs pouvoit avoir servi à distinguer quelque cycle dans ce calendrier. Il observe ensuite que Jules-César dans sa maniere de régler l'année, ne suivit ni la méthode des Chaldéens, ni celle des Egyptiens, ni celle des Grecs; mais une quatrieme, comme Pline le témoigne, qui ne laissoit pas néanmoins d'avoir du rapport avec les précédentes. C'est ce qu'on pourra reconnoître, si l'on peint de couleurs différentes, les ogdoades ou huitaines de lettres qui suivent immédiatement les solstices & les équinoxes. On peut se servir en cette occasion des couleurs du cirque.

La premiere huitaine qui commence au premier de janvier, & qui va jusqu'au huit, peut être peinte de couleur blanche; la seconde huitaine depuis le neuf jusqu'au seize du même mois, de couleur verte; la troisieme depuis le dix-sept jusqu'au vingt-quatre, de couleur rouge; la quatrieme depuis le vingt-cinq jusqu'au premier de février, de bleu. Ces jours pourront être mis dans une colonne qui représentera l'hiver. Il faudra faire la même chose depuis le trente de mars, auquel jour se trouve la lettre *A*, la premiere fois après l'équinoxe du printemps, & la peindre en bleu, & les sept suivantes jusqu'au six d'avril, & garder le même ordre de couleurs qu'auparavant dans les trois autres huitaines. On appellera cette colonne *la colonne du printemps*. On procédera de même dans la colonne d'été, qui commence après le solstice du cancer, au vingt-six de juin où, dans le calendrier, se trouve *A*, pour la premiere fois après ce solstice; on en fera autant à la colonne d'automne, qui commence au vingt-deux septembre où se trouve la premiere lettre *A*, après l'équinoxe.

Cela étant établi, M. Bianchini explique la maniere de ce cycle lunaire recueilli de ces lettres, & comparé avec l'ennéadécaétéride de Méton & celle d'Alexandrie; & il fait voir l'usage de ce cycle pour bien marquer l'âge de la lune conformément à l'usage civil. Il montre ensuite l'usage de ce même *cycle* parmi les Romains, & parmi la plupart des peuples qui étoient soumis à leur empire. La plupart des fêtes païennes étant fixées à certaines saisons, selon les mouvemens luni-solaires, *le cycle de César* étoit très-propre à les marquer. Il montre enfin la même chose par le moyen des médailles frappées pour célébrer les jeux & les fêtes en l'honneur des dieux. (*D. J.*)

SOLAIRE, s. f. est le nom que donne M. Bouguer à la courbe que décrivent les rayons de lumiere en traversant l'atmosphere. *Voyez* CRÉPUSCULE, RÉFRACTION.

M. Taylor a donné dans son livre *methodus incrementorum directa & inversa*, la maniere de trouver cette courbe; M. Bouguer, dans sa dissertation sur la maniere d'observer en mer la hauteur des astres, qui remporta le prix de l'académie en 1729, a donné aussi l'équation de cette courbe par une méthode particuliere plus claire que celle de M. Taylor, & il montre dans cette dissertation l'usage qu'on en peut faire pour connoître la hauteur des astres. (*O*)

SOLAIRE, *en Anatomie*, nom du muscle extenseur du pié; il prend ses attaches à la partie postérieure & supérieure du tibia & du péroné, à la membrane interosseuse, & se termine par un tendon plat en s'unissant à ceux du plantaire & des jumeaux à la partie postérieure & supérieure du calcaneum.

SOLAIRE, *terme de Chirurgie*, bandage pour la saignée de l'artere temporale. *V.* ARTÉRIOTOMIE, *article* où l'on a donné la maniere de faire ce bandage. (*Y*)

SOLAK, ſ. m. *terme de relation*, ſoldat à pié de la garde du grand-ſeigneur : les *ſolaks* ont un bonnet pareil à celui des tehornadgis, & portent chacun un arc à la main ; leur veſte de deſſous eſt retrouſſée juſqu'à la ceinture, avec des manches pendantes ; la chemiſe qu'ils ont par deſſus les caleçons, eſt brodée ſur coutures. *Du Loir.*

SOLAMIRE, ſ. f. *en terme de Boiſſelier*, c'eſt cette toile de crin, de ſoie, ou de toute autre choſe à claire voie dont on garnit le tamis, & à travers laquelle doit paſſer ce qu'on veut paſſer. *Voyez* TAMIS.

SOLANDRE, ſ. f. (*Art hippiatr.*) maladie de cheval ; c'eſt une eſpece d'ulcere ou crevaſſe qui vient au pli du jarret : la peau ſe trouve ſouvent fendue & rongée par l'âcreté des humeurs qui en découlent. (*D. J.*)

SOLANE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Limouſin ; elle ſe joint à la Correze, ſous les murs de Tulles.

SOLANOIDE, ſ. f. *ſolanoïdes*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de quelques feuilles ; le piſtil devient une coque aſſez ronde, qui renferme un noyau couvert d'une peau charnue qui lui donne l'apparence d'une baie. Tournefort, *mém. de l'académie royale des ſciences. Voyez* PLANTE.

La *ſolanoïde* ſe nomme autrement *dulcamere bâtarde ;* ſa fleur eſt en roſe, à cinq pétales ; ſon piſtil dégénere dans la ſuite en un fruit rondelet, contenant une ſemence dure, couverte d'une pulpe mince, qui donne au fruit la reſſemblance d'une baie. Cette plante eſt nommée par Tournefort, *ſolanoïdes americana, circeæ foliis caneſcentibus. I. R. H.*

Miller dit que les *ſolanoïdes* ſont originaires des contrées les plus chaudes de l'Amérique, d'où l'on a apporté en Europe leurs ſemences ; elles ſont aujourd'hui aſſez communes dans les jardins des curieux. Leurs fruits broyés donnent une couleur rouge aſſez belle, mais qui ſe fanne promptement, en ſorte qu'on en fait peu de cas. (*D. J.*)

SOLANTO, (*Géog. mod.*) en latin *Solus* ou *Solantum*, bourg, autrefois ville de Sicile, dans le Val de Mazara, entre Palerme & Termini, à l'orient ſeptentrional de Monte-Alfano. M. de Liſle appelle ce bourg *le fort de Solanto.* (*D. J.*)

SOLANUM, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort compte trente-quatre eſpeces de *ſolanum*, entre leſquelles il y en a une principalement d'uſage en médecine, & une autre en aliment ; mais l'eſpece de *ſolanum* nommé *belladona majoribus foliis & floribus*, par Tournefort *I. R. H.* 77, eſt un véritable poiſon.

Le *ſolanum* d'uſage en médecine eſt nommé *ſolanum nigrum, vulgare, I. R. H.* 149, en anglois *che common night-ſhade*, & en françois, *morelle. Voyez* MORELLE.

L'eſpece de *ſolanum* dont la racine eſt d'uſage en aliment, eſt le *ſolanum tuberoſum eſculentum*, *I. R. H.* 149, en françois *batate, patate, pomme de terre, topinambour. Voyez* POMME DE TERRE & TOPINAMBOUR.

La belladona de Tournefort, de Boerhaave, de Cluſius, de Dillenius & autres botaniſtes, eſt le *ſolanum lethale* de Ray, *hiſt.* 1, 679 ; *ſolanum melanoceraſus*, C. B. P. 166 ; *ſolanum maniacum*, J. B. 3, 611 ; *ſolanum ſomniferum*, Phyt. Brit. 115 ; *ſolanum furioſum luridè purpureo flore calathoide, melanoceraſus.* Pluck. Almag. 1, 352.

C'eſt le plus grand de tous les *ſolanum ;* il a pluſieurs racines épaiſſes, longues, éparſes, fortes, d'où partent de grandes tiges angulaires qui s'élevent à la hauteur de l'homme & plus, environnées de feuilles d'un verd ſale, de la figure de celles de la morelle ordinaire, mais beaucoup plus larges ; ſes fleurs ſont diſperſées parmi les feuilles ; elles croiſſent ſéparément ſur de longs pédicules ; elles ſont larges, profondes, en cloche, diviſées en ſix ſegmens à leurs extrémités, d'un brun foncé, verdâtres à l'extérieur, & purpurines au dedans. Elles font place à des baies larges, luiſantes, rondes, noires, comme des ceriſes, placées ſur un calice brunâtre, & pleines d'une pulpe purpurine, ſucculente, d'un goût fade & douçâtre ; cette pulpe eſt parſemée de petites graines plates.

Ce ſont les fruits de cette plante qui produiſent des convulſions, des battemens

de cœur terribles, l'aliénation de l'esprit, & la mort. Les mémoires de l'académie royale, les transactions philosophiques, & d'autres ouvrages, n'ont cité que trop d'exemples des qualités funestes de cette plante. Ray rapporte, d'après Hochstetter, qu'un frere mendiant à Rome ayant bu d'une infusion de belladonne, perdit les sens, & qu'il les recouvra en buvant un verre de vinaigre. Il est très-vraisemblable que le meilleur remede contre ce poison, ainsi que contre le *stramonium*, seroit les acides végétaux précédés d'une boisson copieuse d'eau & de miel émétisés. Les peintres en miniature font macérer le fruit du *solanum melanocerasus*, & en préparent un assez beau verd. (*D. J.*)

SOLARIUM, s. m. (*Littérat.*) c'est une esplanade, ou un lieu élevé à découvert au soleil, où l'on se promenoit, comme on l'apprend d'Isidore & du glossaire de Cyrille.

Solarium est aussi un cadran au soleil. Vitruve a décrit plusieurs sortes de cadrans au soleil, *liv. IX.* de son architecture. (*D. J.*)

SOLBAM, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval dont la sole est foulée.

SOLBATURE, s. f. *terme de Maréchal*, foulure & meurtrissure de la chair qui est sous la sole, & qui est froissée & foulée par la sole, c'est-à-dire, la petite semelle de corne du pié du cheval, quand cet animal a marché long-temps pié nu, & quand la sole est trop desséchée. (*D. J.*)

SOLBAZAR, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie en Asie, dans l'Anatolie, à une petite distance de Madre. C'est, selon Léunclavius, l'ancienne *Halonæ*, ville de l'Asie mineure, près du Méandre. (*D. J.*)

SOLDANELLE, s. f. *soldanella*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, & ordinairement frangée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit cylindrique, qui s'ouvre par la pointe, & qui renferme plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, le calice de la fleur est droit, durable & divisé en cinq segmens aigus; la fleur est monopétale, en cloche, qui s'élargit jusque dans les bords où regne une dentelure; les étamines sont cinq filets plats; leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est arrondi; le style est menu, de la longueur de la fleur, & subsiste après elle; le stigma est obtus; le fruit est une capsule oblongue, cylindrique, contenant une seule loge; les graines sont très-nombreuses, extrêmement petites & pointues.

La principale espece de *soldanelle* est nommée par Tournefort, *convolvulus maritimus nostras, rotundifoliis*, *I. R. H.* 83. Sa racine est fibreuse & menue. Elle pousse plusieurs tiges grêles, pliantes, sarmenteuses, rougeâtres, rampantes sur terre. Ses feuilles sont sphéroïdes, lisses, luisantes, semblables à celles de la petite chélidoine, mais plus épaisses, remplies d'un suc laiteux, & portées sur de longs pédicules. Ses fleurs sont des cloches à bords renversés comme celles des autres especes de liseron, assez grandes, & de couleur purpurine. Il leur succede des fruits presque ronds, membraneux, qui renferment des semences anguleuses & noires pour l'ordinaire. Cette plante croît fréquemment sur les rivages sablonneux de la mer, & fleurit en été. (*D. J.*)

SOLDANELLE, (*Mat. méd.*) chou marin. Cette plante est comptée parmi les purgatifs hydragogues, c'est-à-dire violens. On l'emploie quelquefois dans l'hydropisie, la paralysie & les maladies invétérées de la peau. On donne son suc dépuré à la dose de demi-once; son extrait à celle d'un gros; la plante séchée & réduite en poudre à la dose d'un gros jusqu'à deux dans de l'eau ou dans du bouillon. *Voyez* PURGATIF.

Les feuilles séches de *soldanelle* entrent dans la poudre hydragogue de la pharmacopée de Paris. (*b*)

SOLDAT, s. m. (*Art militaire.*) est un homme de guerre, qui s'engage de servir un prince ou un état moyennant une certaine paie.

Ce mot est formé de l'italien *soldato*, & celui-ci du latin *solida*, ou *solidata*, ou *solidus*, solde ou paie; cependant Pasquier aime mieux le dériver du vieux mot gaulois *soldet doyer*, un *soldier*; & Nicod le fait venir de *soldurrus*.

Le

Le *ſoldat* eſt celui qui reçoit la paie ; le vaſſal eſt celui qui eſt obligé de ſervir à ſes propres dépens ; le volontaire eſt celui qui ſert à ſes dépens, mais de bonne volonté. *Voyez* VASSAL, *&c.*

Ducange remarque que les anciens *ſoldats* ne devoient point avoir moins de cinq piés & demi de haut, & qu'on appelloit cette meſure *incomma* ou *incoma*. *Chambers.*

On doit, ſelon Végece, s'attacher ſur toute choſe à connoître par les yeux, par l'enſemble des traits du viſage, & par la conformation des membres, ceux qui peuvent faire les meilleurs *ſoldats*. Il y a, dit cet auteur, des indices certains & avoués par les gens d'expérience pour juger des qualités guerrieres dans les hommes, comme pour connoître la bonté des chevaux & des chiens de chaſſe. Le nouveau *ſoldat* doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pié moins charnus que nerveux. Ces qualités peuvent diſpenſer d'inſiſter ſur la hauteur de la taille ; parce qu'il eſt plus néceſſaire que les *ſoldats* ſoient robuſtes que grands. *Nouv. trad. de Végece.* On préfere les *ſoldats* levés dans la campagne à ceux des villes, parce qu'ils ſont plus propres à ſoutenir les travaux & les fatigues militaires. (*Q*)

SOLDATS DE MARINE, (*Marine.*) ce ſont des *ſoldats* qu'on emploie ſur mer, & qui travaillent à la manœuvre des écoutes & des couets.

SOLDATS GARDIENS, (*Marine.*) *ſoldats* qu'on entretient ſur les ports. Il y en a trois cens dans le port de Toulon, pareil nombre dans les ports de Breſt & de Rochefort, & cinquante au Havre-de-Grace; outre trois cens qu'on entretient à la demi-ſolde dans chacun de ces 3 premiers ports.

SOLDE, ſ. f. (*Art militaire.*) c'eſt la paie que l'on donne à chaque homme de guerre. Chez les Grecs, les ſoldats faiſoient d'abord la guerre à leurs dépens ; ce qui étoit très-naturel, puiſque c'étoient les citoyens mêmes qui s'uniſſoient pour défendre leurs biens, leur famille & leur vie. Périclès fut le premier qui établit une paie aux ſoldats athéniens. Chez les Romains, le ſervice militaire ſe faiſoit gratuitement dans les premiers temps de la république. Ce ne fut que plus de 440 ans après la fondation de Rome que le ſénat, à l'occaſion du ſiége de Véïes qui fut fort long, ordonna, ſans en être requis, que la république paieroit aux ſoldats une ſomme réglée pour le ſervice qu'ils rendroient. Pour fournir à cette paie, on impoſa un tribut ſur les citoyens à proportion de leur revenu. Quoique le ſoldat ne ſervît ordinairement que la moitié de l'année, il étoit payé de l'année entiere. Cette paie ne fut d'abord accordée qu'aux fantaſſins, mais les cavaliers l'obtinrent auſſi trois ans après. Lors de l'établiſſement des compagnies d'ordonnances par Charles VII en 1445, la *ſolde* de chaque gendarme, pour lui & pour toute ſa lance fournie, *voyez* LANCE, étoit de trente francs par mois.

Les bourgeois des villes & les habitans de la campagne payoient cette *ſolde*, & l'impoſition ordonnée à ce ſujet fut appellée la *taille des gendarmes*. Le P. Daniel prétend que c'eſt là le commencement des tailles ordinaires. Cette *ſolde*, dit cet auteur, paroîtra bien petite eu égard à l'équipage & à la ſuite du gendarme, & elle le ſeroit ſans doute de notre temps ; mais alors une telle ſomme étoit conſidérable, à cauſe du prix des vivres ; car nous voyons par les ordonnances de Louis XI & même de François I, qu'un mouton à la campagne ne coûtoit que 5 ſous, pourvu qu'on rendît la peau & la graiſſe qui ſervoit à faire du ſuif. Cette *ſolde* fut depuis augmentée par la raiſon contraire. *Hiſt. de la milice franç.*

A l'égard de la *ſolde* ou de la paie que les troupes ont à préſent, *voyez* le *code militaire* de M. Briquet, ou les *élémens de l'art militaire* par M. d'Héricourt.

Pendant la guerre, la paie des troupes ſe fait de dix jours en dix jours, & de cinq en cinq pendant la paix, & toujours d'avance ; c'eſt ce qu'on appelle le *prêt*. *Voy.* PRÊT. (*Q*)

SOLDE DE COMPTE, (*Comm.*) ſomme qui fait la différence du débit & du crédit lorſque le compte eſt arrêté & vérifié. *Dict. de comm. & de Trév. Voy.* COMPTE.

SOLDER UN COMPTE, (*Comm.*) c'eſt le calculer, le régler, l'arrêter, en faire la balance. *Voyez* BALANCE & COMPTE.

SOLDIN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Il y a une collégiale, composée de douze chanoines. *Long.* 32, 55; *latit.* 53. (*D. J.*)

SOLDURIER, (*Hiſt. des Gaules.*) on appelloit *ſolduriers* dans les Gaules certains braves qui s'attachoient à un prince ou à un ſeigneur, pour avoir part à ſa bonne ou à ſa mauvaiſe fortune; lorſque le ſeigneur périſſoit dans un combat, ils mouroient avec lui, ou ſe tuoient après ſa défaite. *Voyez* Céſar, *liv. III, de la guerre des Gaules.* (*D. J.*)

SOLE, ſ. f. *ſolea*, *lingulaca*, (*Hiſt. nat. Ichtyol.*) poiſſon de mer, dont la figure a quelque rapport à celle d'une langue de bœuf; il eſt plus long, plus plat & moins large que la plie; la face inférieure du corps a une couleur blanche, & la face ſupérieure eſt noire; les mâchoires ſont courbes, & n'ont point de dents. Il y a ſur chacune des faces du corps un trait droit qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue; les yeux ſont placés ſur la face ſupérieure de la tête; les nageoires des ouïes ont la même couleur que la partie du corps où elles ſe trouvent; celle du dos & celle du ventre ſont blanches en deſſous & noires en deſſus; la premiere s'étend ſur toute la longueur du dos; l'autre ne commence qu'au deſſous de l'anus, & ſe prolonge auſſi juſqu'à la queue dont la nageoire n'eſt pas fourchue. La *ſole* craint le froid, & ſe cache au fond de la mer pendant l'hiver. Sa chair eſt dure, viſqueuſe, très-nourriſſante & de bon goût, ſur-tout lorſqu'elle a été gardée quelque temps, c'eſt pour cette raiſon que les *ſoles* ſont meilleures à Paris que ſur les côtes où on les pêche. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, part. I, liv. XI, ch. x. Voyez* POISSON.

Il ſeroit ſingulier que la nature eût réſervé à des inſectes le ſoin de faire éclore des œufs de poiſſons. C'eſt pourtant un ſentiment que M. Deſlandes a adopté par rapport aux œufs de *ſole*, comme il paroît par l'*hiſt. de l'acad. des ſcienc. ann.* 1722. Il a penſé que les *ſoles* étoient produites par une eſpece de petite écreviſſe de mer qu'on nomme *chevrette* ou *crevette*. M. Deſlandes en fit pêcher une grande quantité, & les mit dans une baille pleine d'eau de mer; au bout de douze à treize jours il vit huit ou dix petites *ſoles*. Il répéta l'expérience pluſieurs fois, toujours avec le même ſuccès; il mit enſuite des *ſoles* dans une baille; & quoiqu'elles frayaſſent, il n'y parut point de petites *ſoles*.

Il a de plus trouvé, que quand on a nouvellement pêché des chevrettes, on leur voit entre les piés pluſieurs petites veſſies, inégales en groſſeur & en nombre, fortement collées à leur eſtomac par une liqueur gluante. Ayant examiné ces veſſies avec un microſcope, il y a vu une eſpece d'embryon qui avoit l'air d'une *ſole*; d'où il conclut que les œufs de *ſole*, pour éclore, doivent s'attacher à des chevrettes.

M. Lyonnet n'a pas voulu diſputer cette concluſion; mais il lui ſemble avec raiſon que M. Deſlandes auroit pu rendre ſon expérience plus ſûre, ſi au lieu de la grande quantité de chevrettes qu'il a miſe dans ſa baille, & parmi leſquelles il ſe ſeroit aiſément pu mêler quelques petites *ſoles*, ſans qu'il s'en fût apperçu, il ſe fût contenté de prendre quelques chevrettes chargées des veſſies dont il parle; & qu'après avoir compté ces veſſies, il eût mis chaque chevrette à part dans un peu d'eau; ſi pour lors en trouvant après quelques jours une petite *ſole* dans l'eau, il eût auſſi trouvé une veſſie de moins à la chevrette placée dans le même vaſe, ç'auroit été une preuve que la *ſole* ſeroit née d'une veſſie attachée à la chevrette; mais encore n'auroit-ce pas été une preuve que les œufs de *ſole* ont beſoin de ces inſectes, & qu'ils ne pourroient éclore ſans cela.

Si les œufs de celles qui avoient frayé dans la baille ſont demeurés ſtériles, & que les autres aient produit des poiſſons, la raiſon de cette différence peut bien avoir été, ou que les mâles n'ont pas fertiliſé le frai des premieres, & qu'ils auront rendu fertile celui dont les œufs ſe ſont attachés aux chevrettes; ou bien que ces œufs ayant beſoin d'agitation pour éclore, les premiers n'ont pas eu dans la baille l'agitation néceſſaire qu'ils auroient reçue dans la mer, tandis que les chevrettes par leur mouvement auront procuré une agitation ſuffiſante aux autres. Toutes ces réflexions

prouvent qu'on ne sauroit être trop réservé à établir des faits sur des expériences douteuses, & qu'on croit démonstratives. (*D. J.*)

SOLE, f. f. (*Marine.*) c'est le fond des bâtimens qui n'ont point de quille, tels que la gribane, le bac, *&c.*

SOLES, (*Marine.*) pieces du fond d'un affût de bord.

SOLE, f. f. (*Architect.*) c'est une grosse piece de bois d'équarrissage, qui, avec une autre piece qu'on appelle *fourchette*, fait la base d'une machine à élever des fardeaux qu'on nomme un *engin*. C'est sur le milieu de la *sole* que pose le poinçon, & ses bras. Les *sonnettes*, autre machine pour battre des pieux, ont pareillement leur *sole*, de dessus laquelle s'élevent les montans à coulisse & leurs bras. Les *soles* sont encore les deux pieces de bois posées en croix sur un massif de pierre ou de maçonnerie, sur le milieu desquelles est appuyé & arcbouté l'arbre ou poinçon qui porte la cage d'un moulin à vent, & sur lequel il tourne. En général, toutes les pieces de bois qui posent à terre pour soutenir quelque construction, machine ou bâtiment, & sur lesquelles on les éleve, s'appellent des *soles*. (*D. J.*)

SOLES, f. f. pl. (*Maçonn.*) ce sont les jetées du plâtre au panier, que les maçons font avec la truelle pour former les enduits. (*D. J.*)

SOLE, f. f. (*Agric.*) c'est une certaine étendue de champ sur laquelle on seme successivement par années, des blés, puis des menus grains, & qu'on laisse en jachere la troisieme année. On divise ordinairement une terre en trois *soles*. (*D. J.*)

SOLES, f. f. (*Charpent.*) On appelle ainsi toutes les pieces de bois posées de plat, qui servent à faire les empattemens des machines, comme des grues, engins, *&c.* On les nomme *racinaux*, quand au lieu d'être plates, elles sont presque quarrées. *Daviler.* (*D. J.*)

SOLE, f. f. (*Comm.*) place publique ou étape où l'on étale les marchandises, & où on les met comme en dépôt pour être vendues. Les marchands de vin en gros sont tenus de mettre dans les *soles* de l'hôtel de ville leurs vins, pour en payer le gros. *Dictionnaire de commerce.* (*D. J.*)

SOLE, (*Maréchal.*) On appelle ainsi le dessous du pié du cheval. C'est une espece de corne beaucoup plus tendre que l'autre qui l'environne, & qui à cause de sa dureté, est appellée proprement la *corne*. Un fer qui porte sur la *sole*, peut fouler un cheval, le faire boîter, & lui meurtrir la chair qui la sépare du petit pié.

Cheval dessolé est celui à qui on a ôté la *sole* sans toucher à la corne du sabot. On ôte la *sole* pour plusieurs accidens, & en moins d'un mois, elle peut être entiérement rétablie.

SOLE, (*Vénerie.*) Ce mot en *terme de chasse*, signifie le milieu du dessous du pié des grandes bêtes. (*D. J.*)

SOLE *ou* SOULLE, *jeu de la*, (*Hist. mod.*) Le jeu de la *sole* ou de la *soulle* étoit en usage autrefois dans le Berry, le Bourbonnois, la Picardie, & peut-être ailleurs. Ce *mot* vient, selon M. Ducange, de *solea*, une *semelle* de soulier, parce que c'étoit avec la plante du pié que l'on poussoit l'instrument. On jouoit à la *sole* dès le xive siecle en plusieurs endroits du royaume. En certains pays, ce jeu s'appelloit la *soule*, en d'autres la *chéole*. On voit ce jeu désigné dans les ordonnances de nos rois & dans nos statuts synodaux. L'instrument du jeu, s'il étoit gros, s'appelloit *soule*, & *soulette*, s'il étoit petit, en basse Bretagne s'appelloit *mellat* en langue vulgaire du xve siecle, qui est le temps auquel Raoul évêque de Tréguier le défendit. Son statut est de l'an 1440, & on le trouve au *tome IV* du *thesaurus anecdotorum* des PP. Martenne & Durant. L'ordonnance de Charles VI, qui parle de ce jeu auquel les paysans du Vexin s'exerçoient devant la porte de l'abbaye de Notre-Dame de Mortevert, le jour de carême prenant, est de l'an 1387. Une autre ordonnance du roi Charles V qui est de l'an 1369, met ce jeu dans le rang de ceux qui sont défendus, comme ne servant nullement à dresser la jeunesse pour la guerre. La *sole*, selon M. Ducange, étoit un ballon enflé de vent, ou une boule de bois, & peut-être l'un & l'autre. Dans un décret ou statut du châtelet de Paris, de l'an 1493, il en est encore parlé sous le nom du *jeu de la soule*. On assure

que les peuples de quelques villages de l'archiprêtre d'Hériſcon en Bourbonnois, croyoient autrefois honorer ſaint Jean l'évangéliſte ou ſaint Urſin, en courant la *ſole*; c'eſt-à-dire, que cet exercice ſe faiſoit dans l'une de ces paroiſſes le 27 de décembre, & dans une autre, le 29 du même mois. *Voyez* M. Ducange & ſes continuateurs dans le *gloſſarium mediæ & infimæ latinitatis*, aux mots *ludi*, *cheolare*, *mellat*, &c. Le même M. Ducange, dans ſa *viij^e diſſertation ſur Joinville*, & le *mercure de mars* 1735, où l'on trouve pluſieurs réflexions de M. Lebeuf, chanoine & ſous-chantre d'Auxerre, ſur le même ſujet. *Supplément* de Moréry.

SOLEA, (*Antiq. rom.*) riche chauſſure d'or & de ſoie, avec une ſeule ſemelle de cuir. (*D. J.*)

SOLÉCISME, ſ. m. (*Gram.*) quelques grammairiens ont prétendu que ce mot, qui ſe dit en grec σολοικισμος, eſt formé de ces mots, σὺς λόγου αἰσχύμης, *ſani ſermonis indigna corruptio*, corruption d'un langage ſain. Mais cette origine, quoiqu'ingénieuſe & probable en ſoi, eſt démentie par l'hiſtoire.

« Ce mot eſt formé de Σόλοικοι, qui ſignifie les *habitans de la ville* appellée Σόλοι, comme Αγροικοι, les *habitans de la campagne* ». [La terminaiſon οικοι vient de οἶκος, *domus*; d'où οἰκεῖω, *habito*]. « De Σόλοικοι on a fait σολοικίζειν, *imiter les habitans de la ville* appellée Σόλοι, comme de Αγροικοι, ἀγροικίζειν, *imiter les gens de la campagne* ». *Voyez* IMITATIF.

« Il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Cilicie, ſur les bords du Cydnus, l'autre dans l'iſle de Chypre. Ces deux villes, ſuivant un grand nombre d'auteurs, avoient été fondées par Solon. La ville qu'il avoit bâtie dans cette province, quitta dans la ſuite le nom de ſon fondateur, pour prendre celui de Pompée, qui l'avoit rétablie. A l'égard de celle de l'iſle de Chypre, Plutarque nous a conſervé l'hiſtoire de ſa fondation. Solon étant paſſé auprès d'un roi de Chypre, acquit bientôt tant d'autorité ſur ſon eſprit, qu'il lui perſuada d'abandonner la ville où il faiſoit ſon ſéjour: l'aſſiette en étoit à la vérité fort avantageuſe; mais le terrein qui l'environnoit étoit ingrat & difficile. Le roi ſuivit les avis de Solon, & bâtit dans une belle plaine une nouvelle ville, auſſi forte que la premiere, dont elle n'étoit pas éloignée, mais beaucoup plus grande & plus commode pour la ſubſiſtance des habitans. On accourut en foule de toutes parts pour la peupler; & il y vint ſur-tout un grand nombre d'Athéniens, qui, s'étant mêlés avec les anciens habitans, perdirent dans leur commerce la politeſſe de leur langage, & parlerent bientôt comme des barbares: de-là le nom σόλοικοι, qui eſt leur nom, fut ſubſtitué au mot βάρβαροι, & σολοικίζειν, à βαρβαρίζειν, qu'on employoit auparavant pour déſigner ceux qui parloient un mauvais langage ». *Mém. de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettr. tome V. Hiſt. page* 210.

Le nom de *ſoléciſme*, dans ſon origine, fut donc employé dans un ſens général, pour déſigner toute eſpece de faute contre l'uſage de la langue; & il étoit d'abord ſynonyme de *barbariſme*.

Mais le langage des ſciences & des arts, guidé par le même eſprit que celui de la ſociété générale, ne ſouffre pas plus les mots purement ſynonymes: ou il n'en conſerve qu'un, ou il les différencie par des idées diſtinctives ajoutées à l'idée commune qui les rapproche. De-là la différence que les grammairiens ont miſe entre les deux mots, *ſoléciſme* & *barbariſme*, & que M. du Marſais a expoſée avec netteté au *mot* BARBARISME.

Théophraſte & Chryſippe avoient fait chacun un ouvrage intitulé Περὶ σολοικισμῶν; ce qui prouve l'erreur d'Aulu-Gelle, *l. V, c. xx*, qui prétend que les écrivains grecs qui ont parlé purement le langage attique, n'ont jamais employé ce mot, & qu'il ne l'a vu dans aucun auteur de réputation. (*B. E. R. M.*)

SOLEIL, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le grand aſtre qui éclaire le monde, & qui, par ſa préſence, conſtitue le jour. *Voyez* JOUR.

On met ordinairement le *ſoleil* au nombre des planetes; mais on devroit plutôt le mettre au nombre des étoiles fixes. *V.* ÉTOILE, PLANETE.

Suivant l'hypothèſe de Copernic, qui eſt

à présent généralement reçue, & qui même est appuyée par des démonstrations, le *soleil* est le centre du système des planetes & des cometes; autour duquel toutes les planetes & les cometes, & entre autres notre terre, font leurs révolutions en des temps différens, suivant leurs différentes distances du *soleil*. *Voyez l'article* PLANETE.

La grande distance de la terre au *soleil* est l'unique cause qui nous empêche d'en appercevoir la sphéricité, ce qui n'est pas fort étonnant, puisque nous ne voyons pas même celle de la lune, qui est beaucoup moins éloignée de nous: au lieu d'appercevoir leur surface sphérique, nous jugeons au contraire l'un & l'autre planes ou comme des disques, au milieu desquels nous nous imaginons un point qui, quoique réellement dans leur superficie, n'en est pas moins regardé comme le centre de l'astre, n'étant que celui de la surface ou du disque apparent.

Quoique le *soleil* soit déchargé de ce mouvement prodigieux que les anciens s'imaginoient qu'il faisoit tous les jours autour de la terre, il n'est point cependant parfaitement en repos.

Il paroît évidemment, par les apparences de ses taches, qu'il a un mouvement de rotation autour de son axe, semblable à celui de la terre qui mesure le jour naturel, mais seulement plus lent. On apperçoit quelques-unes de ces taches au bord du disque du *soleil*, & quelques jours après on les voit sur le bord opposé; d'où après un délai de quatorze jours, elles reparoissent à la place où on les avoit vues d'abord, & recommencent leurs cours; elles finissent ainsi tout leur circuit en vingt-sept jours de temps: d'où on conclut que ce temps est celui de la rotation du *soleil* sur son axe. Ces taches se meuvent d'occident en orient; on en infere que le mouvement du *soleil* se fait d'occident en orient. Pour ce qui regarde les différentes apparences des taches du *soleil*, leur cause, *&c. voyez* TACHES.

Outre ce mouvement du *soleil* autour de son axe, cet axe en a encore d'autres, mais moins sensibles, suivant M. Newton. Car, selon ce philosophe, les planetes pesent vers le *soleil* & le *soleil* vers les planetes; de sorte que si le *soleil*, qui est considérablement plus gros que toutes les planetes prises ensemble, attire les planetes à lui, les planetes doivent aussi attirer le *soleil* & le déranger du lieu qu'il occupe; il est vrai que ce dérangement n'est pas fort considérable, mais il l'est assez pour produire quelques inégalités dans le mouvement des planetes. Car comme dans toutes observations astronomiques on suppose le *soleil* immobile & fixe au foyer des orbites des planetes, il est évident que les dérangemens que l'action des planetes causent au *soleil*, étant rapportés à ces mêmes planetes, doivent empêcher qu'elles n'observent constamment & exactement la même loi dans leurs mouvemens apparens autour de cet axe.

A l'égard du mouvement annuel que le *soleil* paroît avoir autour de la terre, les astronomes font voir facilement que c'est le mouvement annuel de la terre qui occasionne cette apparence.

Un observateur qui seroit dans le *soleil*, verroit la terre se mouvoir d'orient en occident, par la même raison que nous voyons le *soleil* se mouvoir d'occident en orient; & tous les phénomenes qui résultent de ce mouvement annuel dans quelque corps que ce puisse être, paroîtront les mêmes de l'un comme de l'autre.

Soit par exemple *S*, (*Plan. d'astron. fig.* 39.) représentant le *soleil*, *ABCD* l'orbite de la terre, qui en fait le tour en allant d'occident en orient dans l'espace d'un an. Un observateur placé en *S* voyant la terre en *A*, la rapportera au point ♈ qui est dans la sphere des étoiles: quand elle arrivera en *B*, l'observateur la verra comme si elle étoit au point ♋: quand elle sera en *C*, il la verra au point ♎, *&c.* jusqu'à ce qu'après avoir fait tout son circuit, elle reparoîtra en ♈. Ainsi il lui semblera que la terre aura décrit l'écliptique, & passé successivement de signe en signe.

Supposons maintenant que l'observateur passe du *soleil* sur la terre au point *C*, la distance des étoiles fixes est si grande, que celle du *soleil* n'est qu'un point par rapport à elles; par conséquent l'observateur, qui

eſt à préſent ſur la terre, verra la même face des cieux, les mêmes étoiles, *&c.* qu'auparavant; avec cette ſeule différence qu'au lieu qu'auparavant il s'imaginoit que la terre étoit dans les cieux & le *ſoleil* au centre, il s'imaginera maintenant que le *ſoleil* eſt dans les cieux & la terre au centre.

Donc la terre étant en *C*, l'obſervateur verra le *ſoleil* en ♈; & cet obſervateur étant emporté avec la terre, & partageant ſon mouvement annuel, n'appercevra point ſon propre mouvement ou celui de la terre; mais obſervant le *ſoleil* lorſque la terre ſera en *D*, le *ſoleil* lui ſemblera être en ♋: de plus, quand la terre avancera en *A*, le *ſoleil* paroîtra avoir parcouru les ſignes ♋, ♌, & ♍; & tandis que la terre décrit le demi cercle *ABC*, le *ſoleil* paroîtra avoir parcouru ſur la ſurface concave des cieux les ſix ſignes ♎, ♏, ♐, ♑, ♒, ♓; de maniere qu'un habitant de la terre verra le *ſoleil* parcourir le même cercle dans les cieux & dans le même eſpace de temps, qu'un obſervateur qui ſeroit dans le *ſoleil*, verroit parcourir la terre.

C'eſt de-là que vient le mouvement apparent du *ſoleil*, par lequel il ſemble avancer inſenſiblement vers les étoiles du côté de l'orient; de ſorte que ſi une étoile qui eſt proche l'écliptique ſe leve dans un temps avec le *ſoleil*, quelques jours après le *ſoleil* ſera plus avancé à l'orient de cette étoile, & l'étoile ſe levera & ſe couchera avant lui.

Pour ce qui regarde les phénomenes qui réſultent du mouvement apparent du *ſoleil*, ou du mouvement réel de la terre, par rapport à la diverſité des jours & des nuits, des ſaiſons, *&c. voyez* TERRE & PARALLÉLISME.

Nature, propriétés, figure, &c. *du ſoleil.* 1°. De ce qu'on trouve que les taches du *ſoleil* reſtent quelquefois trois jours plus long-temps derriere le *ſoleil*, qu'elles n'en emploient à parcourir ſon hémiſphere viſible, quelques auteurs ont conclu qu'elles ne ſont point adhérentes à la ſurface du *ſoleil*, mais qu'elles en ſont à quelque diſtance.

Mais cette opinion ne paroît point fondée; car il ſemble au contraire que les taches ſuivent une loi aſſez réguliere dans leurs oppoſitions. Il y a certaines taches du *ſoleil* à qui l'on a vu faire deux ou trois révolutions de ſuite, & qui ſont revenues conſtamment au même lieu au bout des vingt-ſept jours qui ſe ſont écoulés à chaque période. Or toutes ces taches ont employé exactement treize jours & demi à paſſer du bord occidental du *ſoleil* à ſon bord oriental. Donc puiſqu'elles ont employé à chaque fois la moitié du temps périodique à parcourir le diſque apparent du *ſoleil*, leur orbite doit convenir préciſément avec la ſurface extérieure du corps lumineux, c'eſt-à-dire, qu'elles nagent, pour ainſi dire, ſur le *ſoleil*. S'il y a quelques taches qui aient paru ne pas ſuivre exactement cette loi, il faut croire que l'obſervation n'en a pas été bien faite, & qu'on a peut-être pris d'autres taches pour les mêmes, ou que par quelque raiſon que nous ne ſaurions ſavoir, la révolution de ces taches dans la partie poſtérieure du *ſoleil* avoit été retardée.

2°. De ce que ces taches paroiſſent & diſparoiſſent ſouvent, même au milieu du diſque du *ſoleil*, & éprouvent différens changemens par rapport à leur maſſe, ou à leur figure, ou à leur denſité, il s'enſuit que ſouvent il s'en éleve de nouveau autour du *ſoleil*, & qu'auſſi il y en a qui s'évanouiſſent.

3°. Puiſque les taches ſe diſſolvent ſouvent & diſparoiſſent même au milieu du diſque du *ſoleil*, la matiere des taches, c'eſt-à-dire, les exhalaiſons ſolaires *retournent donc au ſoleil*: d'où il ſuit qu'il doit ſe faire différentes altérations dans la matiere de cet aſtre, *&c.*

4°. Puiſqu'en tout état le *ſoleil* paroît comme un diſque circulaire, ſa figure, quant aux ſens, doit être ſphérique; cependant nous ferons voir bientôt qu'elle eſt réellement ſphéroïde.

Outre les macules ou taches obſcures, pluſieurs auteurs parlent des *facules*, ou taches, qui ſont plus brillantes que le reſte du diſque du *ſoleil*. Celles-ci ſont en général plus larges, & bien différentes des macules en figure, durée, *&c.*

Kirker, Scheiner, *&c.* ſuppoſent que ces facules ſont des éruptions de flammes;

c'eſt pourquoi ils repréſentent la face du *ſoleil* comme couverte de volcans, *&c.*... Mais Huyghens prenant de meilleurs téleſcopes, n'a jamais rien pu trouver de ſemblable, quoiqu'il ait remarqué quelquefois, même dans les macules, des endroits plus brillans que le reſte.

5°. La ſubſtance du *ſoleil* eſt une matiere ignée; voici comment on le prouve. Le *ſoleil* éclaire, & ſes rayons raſſemblés par des miroirs concaves, ou des verres convexes, brûlent, conſument & fondent les corps les plus ſolides, ou même les convertiſſent en cendres ou en verre.

6°. Puiſque les taches du *ſoleil* ſont formées par les exhalaiſons du *ſoleil*, il paroît que le *ſoleil* n'eſt pas un feu pur; mais que ce feu eſt mêlé de particules hétérogènes.

7°. La figure du *ſoleil* eſt un ſphéroïde plus élevé ſous ſon équateur que ſous ſes pôles. En effet, le *ſoleil* a un mouvement autour de ſon axe, & par conſéquent la matiere ſolaire doit faire des efforts pour s'éloigner des centres des cercles dans leſquels elle ſe meut, avec d'autant plus de force que les circonférences ſont plus grandes. Or l'équateur eſt le plus grand cercle, & les autres qui ſont vers les pôles, vont toujours en diminuant. Donc la matiere ſolaire tend à s'éloigner du centre de l'équateur avec plus de force, que des centres des cercles paralleles. Par conſéquent elle s'éloignera du centre, plus ſous l'équateur que ſous aucun des cercles paralleles; & ainſi le diametre du *ſoleil* qui paſſe par l'équateur, ſera plus grand que celui qui paſſe par les pôles, c'eſt-à-dire, que la figure du *ſoleil* n'eſt pas parfaitement ſphérique, mais ſphéroïde.

Il eſt vrai que la différence des axes du *ſoleil* doit être fort petite, comme M. de Maupertuis l'a fait voir dans ſon *diſcours ſur la figure des aſtres*, & cela, parce que la force centrifuge des parties du *ſoleil* eſt beaucoup moins grande que leur peſanteur vers le *ſoleil*. C'eſt pour cette raiſon que nous n'appercevons point d'inégalités ſenſibles entre les deux diametres du *ſoleil*.

Parallaxe du ſoleil. Voyez PARALLAXE.

A l'égard de la diſtance du *ſoleil*, comme ſa détermination dépend de celle de la parallaxe, & qu'on ne peut trouver la parallaxe du *ſoleil* ſans faire des calculs longs & difficiles; auſſi les aſtronomes ne ſont point d'accord ſur la diſtance du *ſoleil*.

La moyenne diſtance du *ſoleil* à la terre eſt, ſuivant quelques-uns, de 7490 diametres de la terre; ſelon d'autres 1000; ſelon d'autres 12000, & ſuivant d'autres 15000. Mais ſuivant la parallaxe de M. de la Hire, qui eſt 6″; la moyenne diſtance du *ſoleil* ſera 17188 diametres de la terre, & ſuivant celle de Caſſini 14182. *Voyez* DISTANCE.

Le diametre apparent du *ſoleil* n'eſt pas toujours le même. Lorſqu'il eſt le plus grand, Ptolomée l'eſtime de 33′ 20″; Tycho 32′; Kepler 31′ 4″; Riccioly 32′ 8″; Caſſini 32′ 20″; de la Hire 32′ 43″. Son diametre apparent moyen, eſt ſuivant Ptolomée 32′ 13″; ſuivant Tycho 31′; ſuivant Riccioly 31′ 40″; ſuivant Caſſini 31′ 40″; ſuivant de la Hire 32′ 10″; & ſuivant Kepler 30′ 30″. Son plus petit diametre apparent, eſt ſuivant Ptolomée de 31′ 20″; ſuivant Tycho 30′; ſuivant Kepler 30′; ſuivant Riccioly 31′; ſuivant Caſſini 31′ 8″; & ſuivant de la Hire 31′ 38″. *Chambers.* (*O*)

SOLEIL, (*Aſtron.*) c'eſt le centre de l'attraction & du mouvement de toutes les planetes de notre ſyſtême; il eſt au foyer de toutes les orbites elliptiques des planetes & des cometes, il eſt 1435025 fois plus gros que la terre, ſon diametre étant de 323155 lieues, 113 fois plus grand que celui de la terre; mais comme la denſité du *ſoleil* n'eſt que le quart de celle de la terre, ſa maſſe ou ſa peſanteur réelle eſt ſeulement 365412 fois plus groſſe que celle de la terre. Le *ſoleil* étant mille fois plus peſant que jupiter, qui eſt la plus groſſe de toutes les planetes, il n'eſt pas étonnant qu'il les retienne toutes par ſa force attractive.

Le diametre apparent du *ſoleil* varie depuis trente-une minutes & trente-une ſecondes, juſqu'à 32′ 36″, à raiſon de l'excentricité ou de la diſtance, entre le centre & le foyer de l'orbite de la terre, qui eſt de 1680 parties, dont la moyenne diſtance eſt 100000; l'équation de l'orbite du *ſoleil* eſt de 1ᵈ 55′ 32″; le lieu de ſon apogée pour 1750 eſt de 3ſ 8ᵈ 3′ 8″, 4; & la

longitude moyenne du *soleil* au commencement de la même année $9^{f}\ 10^{d}\ 0'\ 43''$.

La parallaxe du *soleil* eſt de huit ſecondes & demie, ſuivant les dernieres obſervations de 1769. *Voyez* PASSAGE *ſur le ſoleil*. (*Aſtron.*)

On voit aſſez que le *ſoleil* eſt la ſource du feu & le réſervoir de la lumiere; mais il eſt difficile de décider ſi le fluide lumineux forme ſa ſubſtance toute entiere, ou s'il ne fait que couvrir ſa ſurface; il ſemble par la maniere dont les taches du *ſoleil* changent de figure ſans changer de place, qu'il y a dans le *ſoleil* un noyau ſolide & opaque, environné d'une couche de fluide, & dont les éminences étant ſucceſſivement couvertes ou découvertes, forment les différentes apparences de ſes taches. Il y a lieu de croire que toutes les étoiles fixes ſont à cet égard ſemblables au *ſoleil*; voilà pourquoi l'on en a vu diſparoître totalement, ou diminuer de lumiere.

Le *ſoleil* étant l'objet le plus frappant de la nature, ſon mouvement ſert à meſurer tous les autres; les années, les jours, les heures, les minutes ſe comptent par les révolutions annuelles ou diurnes du *ſoleil*. *Voyez* TEMPS. Les points équinoxiaux que le *ſoleil* marque dans le ciel, en traverſant l'équateur, ſervent à compter les longitudes & les aſcenſions droites; la trace qu'il nous marque par ſa révolution eſt l'écliptique à laquelle on rapporte toutes les autres orbites planétaires. Les aſtronomes obſervent ſans ceſſe des hauteurs correſpondantes du *ſoleil* pour avoir l'heure de leurs obſervations; ils ſe ſervent de ſon diametre pour évaluer les parties de leurs micrometres, les éclipſes du *ſoleil* leur ſervent à trouver les longitudes géographiques, & les lieux de la lune aux temps de ſes éclipſes. Les paſſages de vénus ſur le *ſoleil* ſervent à trouver la parallaxe du *ſoleil*, & de-là toutes parallaxes des planetes. On rapporte au centre du *ſoleil* toutes les obſervations faites ſur les planetes & les cometes (*Voyez* OPPOSITION); ſa diſtance ſert d'échelle pour meſurer toutes les autres diſtances, leur rapport étant donné par la loi de Kepler.

Pour obſerver le *ſoleil* les aſtronomes ſe ſervent d'un morceau de glace paſſé ſur la fumée d'une chandelle ou d'une lampe, qu'on recouvre d'une autre glace ſemblable; cela peut tenir lieu d'héliocope ou d'oculaires colorés: on a fait auſſi des héliocopes, compoſés de quatre petites glaces, non polies par derriere, renfermées dans une boîte de cuivre bien noircie; elles ſont placées de maniere que la lumiere du *ſoleil* n'arrive à l'œil qu'après quatre réflexions, qui ſuffiſent pour affoiblir l'image du *ſoleil* & rendre ſa lumiere ſupportable à l'œil; ſans ces précautions les aſtronomes courroient riſque de perdre les yeux. Galilée & Caſſini ſont morts aveugles, mais M. de Liſle, à l'âge de 80 ans, liſoit continuellement & ſans lunettes, ce qui prouve l'utilité des précautions que nous venons d'indiquer, ſur la rotation du *ſoleil* & le mouvement de ſes taches autour des pôles & de l'équateur ſolaire. *Voyez* ROTATION & TACHES. (*M. DE LA LANDE.*)

SOLEIL, (*Critiq. ſacr.*) cet aſtre lumineux, objet de l'ancien culte de la plupart des peuples de l'orient, a donné lieu dans l'écriture, tantôt à des comparaiſons, tantôt à des façons de parler figurées. Ainſi, lorſque les prophetes veulent marquer la durée d'une choſe brillante & glorieuſe, ils la comparent à l'éclat & à la durée du *ſoleil*. Son trône eſt ſemblable au *ſoleil*, dit David, *pſ. lxxxviij*, 38. Le bonheur préſent, c'eſt le *ſoleil* qui s'éleve; au contraire, quand Jérémie déclare, *ch. xv*, 9, que le *ſoleil* ne luit plus pour Jéruſalem, c'eſt-à-dire, que ſon bonheur eſt paſſé. Les ardeurs du *ſoleil* m'ont ternie, s'écrie l'épouſe, dans le cantique *j*, 5, c'eſt-à-dire, je ſuis dans l'affliction, dans la douleur. De même, lorſqu'Iſaïe veut peindre un déſaſtre, une calamité, il dit ſeulement que le *ſoleil* eſt obſcurci, *obtenebratus eſt ſol*, *ch. xiij*, 10e, &c. Ce petit nombre d'exemples ſuffit pour en rappeller d'autres ſemblables à la mémoire du lecteur. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Mythol. Iconolog.*) cet aſtre a été le premier objet de l'idolâtrie. L'idée d'un être purement ſpirituel, s'étant effacée dans l'eſprit des hommes, ils porterent leurs vœux à ce qu'ils trouverent dans la nature de plus approchant de l'idée qu'ils avoient

avoient de Dieu : la beauté du *ſoleil*, le vif éclat de ſa lumiere, la rapidité de ſa courſe, ſa régularité à éclairer ſucceſſivement toute la terre, & à porter par-tout la lumiere & la fécondité; tous ces caracteres eſſentiels à la divinité, tromperent aiſément les hommes groſſiers; c'étoit le Bel, ou Baal des Chaldéens; le Moloch des Chananéens; le Béelphégor des Moabites; l'Adonis des Phéniciens & des Arabes; le Saturne des Carthaginois; l'Oſiris des Egyptiens; le Mithras des Perſes; le Dionyſius des Indiens; & l'Apollon ou Phœbus des Grecs & des Romains. Il y a même des ſavans qui ont prétendu que tous les dieux du paganiſme ſe réduiſoient au *ſoleil*, & toutes les déeſſes à la lune: ces deux aſtres furent les premieres divinités des Egyptiens.

On ſait, par les marbres d'Arondel, que les Grecs adoroient le *ſoleil*, puiſqu'ils juroient par cet aſtre, une entiere fidélité à leurs engagemens. Ménandre déclare qu'il faut adorer le *ſoleil* comme le premier des dieux, parce que ce n'eſt que par ſa bienfaiſance qu'on peut contempler les autres divinités. Les Rhodiens, dit-on, lui avoient conſacré leur magnifique coloſſe. Il étoit adoré par les Syracuſains & les Troézéniens, ſous le nom de *Jupiter libérateur*. Les Corinthiens, ſelon Pauſanias, lui dédierent pluſieurs autels. Sa fête ſe ſolemniſoit à Rome, ſous le nom de *Soli invicto*, & l'on célébroit des jeux publics en ſon honneur, à la fin de chaque année.

Si les habitans de Hiéropolis défendirent qu'on lui dreſsât des ſtatues, c'étoit parce qu'il étoit aſſez viſible; & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle ce même dieu n'étoit repréſenté à Emeſe, que ſous la figure d'une montagne, enfin, ſelon Jules-Céſar, les anciens Germains adoroient auſſi le *ſoleil*, & lui ſacrifioient des chevaux, pour marquer par la légéreté de cet animal, la rapidité du cours de cet aſtre.

Les anciens poëtes, & particuliérement Homere, ont communément diſtingué Apollon du *Soleil*, & les ont reconnu pour deux divinités différentes; en effet, il avoit ſes ſacrifices à part, & ſon origine n'étoit pas la même; il paſſoit pour fils d'Hypérion, & Apollon l'étoit de Jupiter. Les marbres, les médailles, & tous les anciens monumens les diſtinguent ordinairement, quoique les phyſiciens aient pris Apollon pour le *ſoleil*, comme ils ont pris Jupiter pour l'air, Neptune pour la mer, Diane pour la lune, & Cérès pour les fruits de la terre.

On repréſentoit ordinairement le *ſoleil* en jeune homme, qui a la tête rayonnante; quelquefois il tient dans ſa main une corne d'abondance, ſymbole de la fécondité dont le *ſoleil* eſt l'auteur; aſſez ſouvent il eſt ſur ſon char tiré par quatre chevaux, leſquels vont tantôt de front, & tantôt comme ſéparés en deux couples. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Inſcrip. Médail.*) Pluſieurs écrivains & poëtes grecs, donnent au *ſoleil* le titre de *ſeigneur* δεσποτης, à la mode des Orientaux, qui l'ont appellé *béel-ſamen*, ou *bal-ſchamen*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur du ciel*.

Ammien Marcellin, *l. XVII*, cite une inſcription grecque d'un obéliſque, portant ces mots en grec, *ſol deus magnus, deſpotes cœli*: Gruter, *l. XXXIII, c. iv*, en indique une latine, avec ces mots: *domino ſoli*.

Quant aux médailles, on a celles d'Aurélien, ayant pour inſcription: *ſol dominus imperii romani*. On connoît auſſi deux médailles d'Héliogabale; l'une repréſente un *ſoleil* couronné de rayons, avec cette légende: *ſancto deo ſoli*, au *ſoleil* dieu ſaint; ſur la ſeconde on lit: *invicto ſoli*, à l'invincible *ſoleil*. Il ne faut pas s'en étonner, car ce prince ſe glorifia toujours d'avoir été prêtre du *ſoleil*, dans la Syrie, & par reconnoiſſance, il lui conſacra un ſuperbe temple à Rome.

Mais pour dire quelque choſe de plus ſingulier, il ſe trouve des médailles de Conſtantin, frappées à l'honneur du *ſoleil*; c'étoit vraiſemblablement avant qu'il eût renoncé au culte des faux dieux. Dans ces médailles, le *ſoleil* eſt repréſenté comme le guide & le protecteur de cet empereur, avec l'inſcription *ſoli invicto*, ou *ſoli invicto comiti*: une de ces médailles offre à la vue la tête toute radieuſe du *ſoleil*; l'autre repréſente ce dieu debout, avec ſa couronne

rayonnante, un globe dans la main gauche, & mettant de la droite une couronne ſur la tête de Conſtantin, qui tient le labarum : l'une & l'autre médailles portent au revers le nom & la tête de Conſtantin. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Poéſie anc. & mod.*) comment Pindare, Homere, Virgile, Ovide, *&c.* n'auroient-ils pas célébré dans leurs écrits le pere & le modérateur des ſaiſons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie : car ce ſont là autant de ſurnoms que les Grecs & les Romains donnoient au *ſoleil*. Cependant j'aime encore mieux les tableaux que nos poëtes modernes & autres, ont faits de cet aſtre du jour, que les deſcriptions de l'antiquité; je les trouve plus nobles, plus remplies d'images, & plus philoſophiques.

On ne peut s'empêcher de louer ces beaux vers de Milton :

Oh ſon ! *of this great world's, bothe eye and ſoul !*
Oh thou ! theat with ſurpaſſing glory crown'd,
Look'ſt from thy ſole dominion, like the god
Of this great world's, at whoſe ſight all the ſtars
Hide their diminish'd heads.

Soleil, *aſtre du jour,*
Toi qui ſembles le dieu des cieux qui t'environnent,
Devant qui leur éclat diſparoît & s'enfuit,
Qui fait pâlir le front des aſtres de la nuit, &c.

On connoît encore davantage les vers ſuivans de M. de Voltaire :

Dans le centre éclatant de ces orbes immenſes,
Qui n'ont pu nous cacher leur marche & leurs diſtances,
Luit cet aſtre du jour par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de ſoi ſur ſon axe enflammé;
De lui partent ſans fin des torrens de lumiere;
Il donne en ſe montrant, la vie à la matiere,
Et diſpenſe les jours, les ſaiſons, & les ans,
A des mondes divers, autour de lui flottans.
Ces aſtres aſſervis à la loi qui les preſſe,
S'attirent dans leur courſe, & s'évitent ſans ceſſe;
Et ſervant l'un à l'autre & de regle & d'appui,
Se prêtent les clartés qu'ils reçoivent de lui.
Henriade, ch. vij.

Enfin M. Thompſon peint avec tant de magnificence tous les biens que le *ſoleil* répand ſur la nature, que ce morceau même dans une traduction françoiſe, ne peut que plaire aux gens aſſez heureuſement nés pour goûter les belles choſes, indépendamment de l'harmonie.

Puiſſant roi du jour, dit le poëte anglois, ô *ſoleil*, ame des mondes qui nous environnent, miroir fidele & tranſparent de ton créateur, puiſſe ma foible voix apprendre à te chanter ! ta force ſecrete & attractive, enchaîne, gouverne, & regle tout le tourbillon, depuis les limites éloignées de Saturne, dont la révolution remplit une durée de trente ans, juſqu'à Mercure, dont le diſque perdu dans l'éclat de tes rayons, peut à peine être apperçu par l'œil philoſophique.

Créateur de toutes les planetes, puiſque ſans ton regard vivifiant, leurs orbes immenſes ſeroient des maſſes informes & ſans mouvement, eſprit de vie, combien de formes d'êtres t'accompagnent, depuis l'ame que tu délies, juſqu'à la race la plus vile, compoſée de millions d'êtres mêlangés, & produits de tes rayons !

Pere des ſaiſons, le monde végétal reconnut ton empire ! la pompe précede & ſuit ton trône, & décore majeſtueuſement au milieu de ton vaſte domaine annuel ta brillante route céleptique ; éclat triomphant qui réjouit la nature ! en cet inſtant, une multitude d'êtres en attente, implorent ta bonté, ou pleins de reconnoiſſance, chantent une hymne commune en ton honneur ; tandis qu'autour de ton char brillant, les ſaiſons menent à leur ſuite, dans une harmonie fixe & changeante, les heures aux doigts de roſe, les zéphirs ſe jouant nonchalamment ; les pluies favorables, & la roſée paſſagere ; toute cette cour verſe & prodigue odeurs, herbes, fleurs & fruits, juſqu'à ce que tout s'allumant ſucceſſivement par ton ſouffle, tu décores le jardin de l'univers.

Ton pouvoir ne ſe borne pas à la ſurface de la terre, ornée de collines, de vallons,

& de bois épais, qui forment ta riante chevelure; mais dardant profondément tes feux jusques dans ses entrailles, tu regnes encore sur les minéraux! ici brillent les veines du marbre éclatant; plus loin se tirent les outils précieux du labourage; là, les armes étincelantes de la guerre; ailleurs, les plus nobles ouvrages, qui font dans la paix, le bonheur du genre humain, & les commodités de la vie, & sur-tout ces métaux précieux qui facilitent le commerce des nations.

Le stérile rocher, lui-même, imprégné de tes regards, conçoit dans son sein obscur, la pierre précieuse & transparente; le vif diamant s'abreuve de tes plus purs rayons, lumiere rassemblée, compacte, dont l'éclat ose ensuite le disputer aux yeux de la beauté dont elle pare le sein: de toi, le rubis reçoit sa couleur foncée: de toi, le solide saphir prend l'azur qui le décore: par toi, l'améthyste se revêt d'ondes pourprées, le topaze brûle du feu de tes regards; la robe du printemps, agitée par le vent du sud, n'égale pas la verte émeraude dont tu nous caches l'origine; mais tous tes rayons combinés & épais, jouent à travers l'opale blanche, & plusieurs s'échappant de sa surface, forment une lumiere vacillante de couleurs répétées, que le moindre mouvement fait jaillir à l'œil du spectateur.

La création inanimée semble recevoir par ton influence, le sentiment & la vie: par toi, le ruisseau transparent joue avec éclat sur la prairie; la fougueuse cataracte qui répand l'horreur sur le fleuve bouillonnant, s'adoucit à ton retour; le désert même, & ses routes mélancholiques, semblent s'égayer; les ruines informes réfléchissent ton éclat, & l'abyme salé, apperçu du sommet de quelque promontoire, s'agite, & renvoie une lumiere flottante dans toute la vaste étendue de l'horizon. Mais tout ce que mon esprit transporté pourroit peindre, l'éclat même de la nature entiere, détaillée ou réunie, n'est rien en comparaison de ta propre beauté; source féconde de la lumiere, de la vie, des graces, & de la joie d'ici bas, sans ton émanation divine, tout seroit enseveli dans la plus triste obscurité. (*D. J.*)

SOLEIL, *chevaux du*, (*Mytholog.*) les poëtes donnent quatre chevaux au *soleil*, qu'ils nomment *Pyroéis*, *Eoüs*, *Æthon* & *Phlégon*, noms grecs, dont l'étymologie explique les attributs. Le premier marque le lever du *soleil*, lorsque ses rayons sont encore rougeâtres. Le second désigne le temps où ses rayons sortis de l'atmosphere sont plus clairs, vers les neuf heures du matin. Le troisieme figure le midi, où la lumiere du *soleil* est dans toute sa force. Le quatrieme représente le coucher, où le *soleil* semble s'approcher de la terre. Fulgence donne aux chevaux du *soleil* des noms différens: *Erythreus*, le rouge; *Acteon*, le lumineux; *Lampas*, le resplandissant; *Philogéus*, qui aime la terre. Le premier dans cet auteur, se prend du lever du *soleil*; le second de la clarté du *soleil*, lorsque n'ayant plus un atmosphere épais à percer, il répand une lumiere plus pure; le troisieme peint le midi, temps où il a toute sa splendeur; le quatrieme désigne son coucher, où il semble tendre vers la terre. On voit assez que les noms de *Fulgence* reviennent à ceux des poëtes, il n'avoit aucun besoin de les changer. (*D. J.*)

SOLEIL, *coucher du*, (*Mythol.*) la fable qui regarde le *soleil* comme un dieu, donne une idée bien différente de son coucher, que ne fait l'astronomie; Cowley va vous l'apprendre aussi joliment qu'Ovide:

It is the time when witty poëts tell
That Phœbus into Thetis bosom fell,
She blush'd at first, and then put out the light
And drew the modest curtains of the night.
(*D. J.*)

SOLEIL, (*Marine.*) il y a sur cet astre quelques façons de parler, dont voici l'explication.

Le *soleil* a baissé: cela signifie que le *soleil* a passé le méridien, ou qu'il a commencé à décliner.

Le *soleil* a passé le vent: cela signifie que le *soleil* a passé au-delà du vent. Exemple: le vent étant au sud, si le *soleil* est au sud-sud-oueſt, il a passé le vent: & on dit que le vent a passé le *soleil*, lorsque le contraire a lieu. Ainsi le vent s'étant levé vers l'est, il est plutôt au sud que le *soleil*, & le vent a passé le *soleil*.

Le *ſoleil* chaſſe le vent : façon de parler dont on ſe ſert, lorſque le vent court de l'oueſt à l'eſt devant le *ſoleil*.

Le ſoleil chaſſe avec le vent : on entend par cette expreſſion, que le vent ſouffle de l'endroit où ſe trouve le *ſoleil*.

Le ſoleil monte encore : c'eſt-à-dire, que le *ſoleil* n'eſt pas encore arrivé au méridien, lorſque le pilote prend hauteur.

Le ſoleil ne fait rien : on entend par-là que le *ſoleil* eſt au méridien, & qu'on ne s'apperçoit pas en prenant hauteur, qu'il ait commencé à décliner.

SOLEIL BRILLANT, (*Artificier.*) cet artifice, qui eſt un des plus apparens pour l'exécution d'un ſpectacle, imite ſi bien le *ſoleil* par le brillant de ſa lumiere, qu'il cauſe ordinairement des exclamations de ſurpriſe parmi les ſpectateurs, au moment qu'il vient à paroître.

Sa conſtruction n'eſt autre choſe qu'une grande quantité de jets ou de fuſées à aigrettes, rangées en forme de rayons autour d'un centre.

La compoſition de la matiere combuſtible peut être la même que celle des aigrettes, ou ſi on la veut plus ſimple, il ſuffit de mettre ſur trois parties de poudre une de limaille de fer ou d'acier neuve, c'eſt-à-dire, qui ne ſoit pas rouillée, & paſſée par un tamis médiocrement fin. On s'eſt piqué dans quelques artifices à Paris de faire des *ſoleils* d'un diametre extraordinaire, auxquels on donne le nom de *gloire;* car on lit dans la deſcription de celui qui fut fait en 1739, ſur le pont-neuf, à l'occaſion du mariage de madame, premiere de France, qu'il y en avoit un ſur l'entablement du temple de l'hymen, qui avoit 60 piés de diametre.

Suppoſé qu'on veuille faire un *ſoleil* de grandeur au deſſus de la moyenne, on prend des fuſées à aigrettes d'environ 20 lignes de diametre, & de 15 à 20 pouces de long, qui jettent leur feu à 12 & 15 piés de hauteur; laiſſant un pié de vuide dans le milieu, il en réſulte un *ſoleil* de 25 à 30 piés de diametre. Si l'exaltation des flammes augmente à peu près en raiſon des quarrés des ſurfaces des mêmes matieres combuſtibles, il eſt viſible que pour faire un *ſoleil* du diametre de 60 piés, il a fallu des fuſées à aigrettes au moins de 4 pouces de diametre, pour qu'elles aient pu jeter leur feu à 28 ou 30 piés de diſtance, qui font la moitié de ce diametre, y compris l'eſpace vuide du milieu qu'occupent les longueurs des cartouches des fuſées

Puiſque les fuſées peuvent ſi fort varier de grandeur, & que la durée de cet artifice dépend de leur longueur, ou de la répétition des rangs de ces fuſées, il eſt clair que les moyens de le former peuvent auſſi beaucoup varier. Sur quoi il faut obſerver qu'on ne peut ſe diſpenſer de laiſſer au milieu du *ſoleil* un eſpace vuide d'une grandeur proportionnée à la groſſeur des fuſées, & au nombre qu'on y en veut mettre, à cauſe qu'elles doivent être rangées en rayon, & que l'eſpace compris par ces rayons diminue toujours à meſure qu'il approche du centre.

Je m'explique par un exemple. Suppoſons qu'on ſe ſerve de fuſées de 20 lignes de groſſeur; il eſt évident que ſi l'on mettoit leurs têtes au centre, il n'y en auroit que deux qui puiſſent y être appliquées immédiatement; trois commenceront à laiſſer un eſpace triangulaire; quatre, un quarré; cinq, un pentagone, *&c.* de 20 lignes de côte, de ſorte qu'une douzaine de ces fuſées, qui ſe toucheroient par leur tête, laiſſeroient néceſſairement un vuide de 7 pouces de diametre. D'où il ſuit que le vuide du milieu eſt déterminé par le nombre des fuſées qu'on veut employer à faire le *ſoleil*, & que réciproquement le diametre du vuide détermine le nombre des fuſées, parce qu'elles doivent toutes ſe toucher. Ainſi, ſuppoſant qu'on veuille y employer trois douzaines de fuſées qui donnent une circonférence de 5 piés, le diametre du vuide ſera d'environ 19 pouces.

On voit par cette obſervation, que pour attacher les fuſées, il faut leur préparer pour aſſiette un anneau de la largeur que donne la longueur des fuſées, & d'une ouverture fixée par leur groſſeur & par leur nombre. Cet anneau peut être fait d'un aſſemblage de planches; mais il eſt plus ſolide de le faire de deux cercles de fer concentriques, liés par 4 ou 6 entre-

toiſes, obſervant d'y ajouter des queues percées, pour qu'on puiſſe le clouer ſolidement ſur des pieces de bois placées exprès ſur le théatre des artifices où il doit être expoſé.

Cette carcaſſe de l'artifice étant faite, il ne s'agit plus que d'y appliquer ces fuſées avec du petit fil-de-fer recuit pour être plus flexible, en les dirigeant toutes du centre à la circonférence, & les attachant aux deux bouts ſur les cercles de fer préparés pour les y arranger, la gorge tournée en dehors; on y fait enſuite paſſer une étoupille bien attachée ſur chacune, & enfermée dans des cartouches, s'il faut éviter le feu des artifices qu'on doit faire jouer avant le *ſoleil*.

Comme la durée de cet artifice ne ſeroit pas conſidérable, s'il n'y avoit qu'un rang de fuſées, on la prolonge par un ſecond rang, qui prend feu après que le premier eſt conſumé; on peut même, ſi l'on veut, y en ajouter un troiſieme, pour tripler cette durée.

La maniere de diſpoſer ce ſecond rang, eſt à peu près la même que la premiere, obſervant ſeulement qu'afin qu'elles ne prennent pas feu avant le temps, leurs gorges doivent être couvertes & un peu éloignées des premieres, ſoit en les reculant, comme lorſqu'elles ſont ſéparées par des rouelles de bois, ou en les rapprochant du centre, ſi elles ſont ſur un même plan; comme ſur le double anneau de fer dont on a parlé.

Tout l'art de la communication des feux ne conſiſte qu'à lier à la tête qui n'eſt pas étranglée, un porte-feu fait d'un cartouche vuide, dans lequel on fait paſſer une étoupille, ou qu'on remplit d'une compoſition un peu vive ſans être foulée.

Ce porte-feu doit être collé dans l'intervalle des deux cartouches rebouché par les deux bouts, pour recevoir & donner le feu par des ouvertures faites à ſes côtés, ſitué au bout d'en bas, l'autre à celui d'en haut, ainſi que l'on voit dans nos *pl. d'artif.* où la premiere fuſée qui a ſa gorge comme on l'a placée, ſa tête non étranglée, mais ſeulement fermée ou bouchée par un papier collé, le long d'une partie de cette fuſée, eſt collée contre le cartouche qui reçoit le feu par une ouverture de laquelle ſort une étoupille qui paſſe par ce trou dans le porte-feu, & qui en ſort par le trou du haut, pour entrer dans la gorge de la ſeconde fuſée du ſecond rang.

Il eſt viſible que s'il y avoit trois rangs, on devroit obſerver la même diſpoſition du ſecond à l'égard du troiſieme pour y porter le feu; mais cet arrangement ſur un même plan ne convient point, parce qu'il laiſſe trop d'intervalle d'une gorge de feu à l'autre; il vaut mieux que le feu ſoit continu ou ſans une interruption ſenſible; c'eſt pourquoi il eſt plus à propos que les rangs ſoient placés les uns devant les autres, & ſéparés par des cloiſons de bois ou de carton.

Lorſqu'on met pluſieurs rangs de fuſées, on peut, pour varier le ſpectacle, teindre les feux de chaque rang de couleurs inégales, dont la lumiere du *ſoleil* eſt ſuſceptible en apparence, par l'interpoſition des vapeurs de la terre ou des nuées, comme du clair brillant, du rougeâtre, du pâle & du verdâtre, au moyen de la limaille de fer, de cuivre, du charbon de chêne pilé, de la poudre de buis, *&c.*

Comme il ne convient pas que le centre du *ſoleil*, qui eſt l'eſpace compris entre les têtes des fuſées & celui qu'occupent les longueurs des corps de fuſées doubles ou rayons oppoſés, ſoit obſcur, on y colle un papier huilé qu'on peint de la figure d'un viſage d'Apollon attribué au *ſoleil*, ou de quelques rayons de feu qu'on éclaire par derriere par le moyen des lampions ou lances à feu un peu éloignées, crainte d'embraſer ce papier. Pour plus de ſureté on peut y mettre de la corne ou du verre peint de couleur d'aurore ou jaune, avec des couleurs tranſparentes, qui n'aient pas aſſez de corps pour le rendre trop opaque, comme la gomme gutte.

Lorſque l'intervalle de ce centre eſt d'un diametre plus grand que de 20 à 30 pouces, on peut mettre au centre du *ſoleil* une girandole, ou roue de feu, qui y forme un tourbillon, pendant que le reſte du *ſoleil* jette ſes rayons au dehors, obſervant que les feux de l'un & de l'autre artifice ſoient exactement de la même couleur.

Il eſt viſible qu'on peut étendre la ſurface du feu du *ſoleil*, en faiſant pluſieurs rangs de fuſées attachées ſur des cercles de fer concentriques, & plus grands les uns que les autres; c'eſt par ce moyen qu'on a fait à Paris de ces *ſoleils*, qu'on dit avoir eu 60 piés de diametre.

Soleil d'eau tournant ſur ſon centre. Il ne s'agit que de couvrir le plat des fuſées de la girandole pour l'eau de feux brillans arrangés du centre à la circonférence, pour former la figure d'un *ſoleil* qui tournera ſur ſon centre par le mouvement de circulation cauſé par les fuſées poſées en jante, dont le feu croiſe par deſſous celles qui forment le *ſoleil*, ce qui produit un très-bel effet ſur l'eau.

SOLEIL, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu, dont le viſage avec un nez, deux yeux & une bouche, eſt un cercle parfait, entouré de ſeize rayons, huit droits, huit ondoyans, poſés alternativement, un droit & un ondoyant; ſon émail particulier eſt l'or, il y en a cependant de différens émaux; quand il eſt de couleur, & repréſenté ſans aucuns traits du viſage, on l'appelle proprement *ombre du ſoleil.* (*D. J.*)

Soleil levant eſt celui qui meut de l'angle dextre du haut de l'écu.

Soleil couchant, celui qui meut de l'angle ſeneſtre du haut de l'écu.

Ombre de ſoleil, eſt un *ſoleil* qui n'a ni yeux, ni nez, ni bouche.

Felines de la Renaudie, en Limoſin; *d'azur au ſoleil d'or.*

Pouſſard de Lhommeliere, en Poitou; *d'azur à trois ſoleils d'or.* (*G. D. L. T.*)

SOLEIL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *corona ſolis*, genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons: ces fleurons & ces demi-fleurons ſont portés par des embryons, & ſéparés les uns des autres par de petites feuilles pliées en gouttiere. Dans la ſuite ces embryons deviennent des ſemences garnies de deux feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voy.* PLANTE.

SOLEIL DE MER, on a donné ce nom à différentes eſpeces d'étoiles de mer qui different des étoiles proprement dites, en ce que les rayons ne partent pas du centre; le milieu du corps des *ſoleils* eſt arrondi, & les rayons ſortent de ce cercle. Rondelet, *hiſt. des zoophytes*, *ch. xvj.* *Voy.* ÉTOILE DE MER.

SOLEME, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le Maine, ſur la Sarte, à une lieue de Sablé. Les bénédictins y ont un ancien monaſtere remarquable par ſon égliſe. *Longit.* 17, 13; *latit.* 47, 50. (*D. J.*)

SOLEMNEL, adj. (*Gram. & Théolog.*) choſe qui ſe fait avec beaucoup d'appareil & de cérémonie. Ainſi nous diſons fêtes *ſolemnelles*, offices *ſolemnels*, proceſſions *ſolemnelles.*

Les fêtes *ſolemnelles* dans l'égliſe romaine ſont celles qu'on célebre avec plus de pompe & de cérémonies que les autres, à cauſe de la grandeur des myſteres ou de la dignité des ſaints en mémoire deſquels elles ſont inſtituées. Ainſi Pâque, la Pentecôte, Noël ſont des fêtes *ſolemnelles.* La fête du patron de chaque paroiſſe eſt pour cette paroiſſe une fête *ſolemnelle.*

Dans quelques diocèſes, par exemple dans celui de Paris, on diſtingue les grandes fêtes en annuels, *ſolemnels* majeurs & *ſolemnels* mineurs, *ſolemne majus* & *ſolemne minus.* La préſentation de Jeſus-Chriſt au temple, l'Aſcenſion, la fête du ſaint-Sacrement ſont des jours *ſolemnels* majeurs, la plupart des fêtes de la Vierge ſont des *ſolemnels* mineurs; c'eſt ce qu'on appelle dans d'autres diocèſes *annuel* & *ſemi-annuel.* *Voyez* ANNUEL.

SOLEMNEL, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt revêtu des formes les plus authentiques.

Un acte *ſolemnel* eſt celui qui eſt paſſé devant un officier public avec le nombre de témoins requis.

Quelquefois, pour rendre un acte encore plus *ſolemnel*, on y fait intervenir certaines perſonnes dont la conſidération donne plus de foi & de poids à l'acte.

On entend quelquefois par teſtament *ſolemnel* tout teſtament reçu par un officier public, à la différence du teſtament olographe qui eſt écrit de main privée. *Voyez* ACTE, FORMALITÉS, FORME, TESTAMENT. (*A*)

SOLEMNITÉ, ſ. f. (*Gram.*) la pompe, la magnificence, cérémonie qui ac-

compagne quelqu'action remarquable dans un jour distingué par quelques circonstances. On dit la *solemnité* d'une fête ; la *solemnité* d'un mariage ; une entrée *solemnelle* ; la *solemnité* du serment.

SOLEN, s. m. (*Conchyliolog.*) & par Pline *unguis* ; c'est la même coquille que l'on appelle plus communément en françois *couteau*, *manche de couteau*, & dans le pays d'Aunis *coutelier*. C'est sous ce dernier nom de *coutelier* qu'on a considéré dans l'Encyclopédie le coquillage ; nous parlerons ici de la seule coquille.

C'est une coquille bivalve dont le corps est long, ouvert par les deux extrémités, quelquefois droit & quelquefois arqué.

La classe des *solens* dont le corps est droit, comprend les especes suivantes : 1°. le *solen* ou manche de couteau blanc ; 2°. la couleur de rose, venant de l'Amérique ; 3°. le bariolé ; 4°. le *solen*, nommé l'*onix* ; 5°. le brun ; 6°. le mâle, c'est-à-dire, le plus grand ; 7°. la femelle, c'est-à-dire, le plus petit ; 8°. le *solen* ressemblant à l'ongle par sa couleur ; 9°. le *solen* imitant le doigt par sa longueur ; 10°. le *solen* ressemblant à une flûte ; 11°. le *solen* fait comme un roseau ; 12°. le *solen* très-long, très-étroit, de couleur brune, avec un muscle noir vers la charniere.

On ne connoît que deux especes de *solens* ou manches de couteaux faits en arc ; savoir, le *solen* courbé en forme de sabre hongrois, & le *solen* qui se trouve dans le sable.

Rumphius décrit un manche de couteau d'une seule piece, qu'il appelle *solen arenarius* : c'est un long tuyau à plusieurs repriſes ou nœuds.

Le *solen* d'Orient, couleur de rose, est fort rare.

Klein, dans son traité *de tubulis marinis* avec figures, a donné le nom de *solen* à différens tuyaux de mer, dont il a formé quelques genres distingués par des caracteres qui leur sont propres ; son système est très-méthodique & heureusement exécuté. (*D. J.*)

SOLEN, (*Chirurgie.*) espece de boîte ronde, oblongue & creuse, dans laquelle on place un membre fracturé, une jambe, une cuisse, pour y être maintenue après la réduction dans sa situation naturelle. M. Petit le chirurgien a perfectionné cette machine avec beaucoup de sagacité. (*D. J.*)

SOLENUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Inde, en deçà du Gange. Son embouchure est, selon Ptolomée, *l. VII, c. j*, dans le golfe Colchique, entre *Colchi-Emporium* & *Calligicum-Promontorium*. (*D. J.*)

SOLETAR, s. m. (*Gram.*) sorte de terre glaise, dont on se sert en Angleterre pour dégraisser les laines ; on l'appelle aussi *smectere*.

SOLETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Calabre, au dessus d'Otrante. Elle étoit déserte du temps de Pline, *liv. III, cap. ij*. Elle a été repeuplée depuis. C'est la même ville que *Salentia*, dont les habitans sont appellés *Salentini*, & qui donnoit son nom au promontoire *Solentinum* : c'est présentement *Soleto*, selon Léandre, & *Solito*, selon le P. Hardouin. (*D. J.*)

SOLEURE, (*Géogr. mod.*) en latin *Salodurum*, *Solodurum*, & en allemand *Solothurn* ; ville de Suisse, capitale du canton de même nom, sur la riviere d'Aare, à 12 lieues au midi de Bâle, à 10 au nord-est de Berne dans le Salgœu, c'est-à-dire, dans le pays des anciens Saliens.

Cette ville est remarquable par son antiquité, par ses édifices, par sa force, & par sa grandeur pour le pays. On y a trouvé des médailles, des inscriptions, & d'autres monumens qui justifient qu'elle étoit déja connue des Romains. Elle fut ruinée par les Huns, les Goths, les Vandales, qui ravagerent la Suisse tour à tour. L'église collégiale de sainte Urse passe pour avoir été fondée par Berthrade, mere de Charlemagne. Les jésuites ont dans cette ville une belle maison, & les cordeliers un très-beau couvent, dont ils louent une partie aux ambassadeurs de France.

Soleure devint une ville impériale sous les empereurs d'Allemagne, & les ducs de Suabe en furent ensuite gouverneurs. Dans le quatorzieme siecle, ses habitans s'allierent avec Berne ; dans le siecle suivant, ils se joignirent aux cantons contre le duc de Bourgogne ; & après la guerre de 1481, ils furent reçus au nombre des cantons. Son gouvernement civil est à peu près le

même qu'à Berne & à Fribourg, le pays étant divisé en bailliages, qui n'ont à la vérité dans leurs juridictions que des villages, excepté Olten, qui est une petite ville.

Quant au gouvernement spirituel, il est arrivé qu'en 1532 le parti catholique-romain prit le dessus, & depuis lors *Soleure* & son canton sont demeurés attachés à la religion romaine. *Long.* 25, 6; *lat.* 47, 14.

Schilling (Diebold), né à *Soleure*, a laissé une histoire écrite en allemand de la guerre des Suisses contre Charles le *Téméraire*, duc de Bourgogne. Cet ouvrage est d'autant plus précieux que l'auteur s'étoit trouvé lui-même à presque toutes les batailles & actions de guerre qu'il décrit. Le manuscrit a été gardé jusqu'à ce jour au greffe de Berne, & imprimé pour la premiere fois dans cette ville en 1743, *in-fol.* (*D. J.*)

SOLEURE, *canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suisse, & l'onzieme en ordre. Il est borné au nord par le canton de Bâle, au midi & au levant par le canton de Berne, au couchant par ce même canton & en partie par les terres de l'évêque de Bâle. Il s'étend le long de l'Aare, en partie dans la plaine & en partie dans le mont Jura. Il est assez grand, mais fort étroit; du reste, c'est un pays passablement fertile en grains, en pâturages & en bois. Tout ce canton est attaché à la religion catholique-romaine. On l'a partagé en douze bailliages, & les baillis ne sont pas obligés d'aller résider dans ceux qu'on nomme *bailliages intérieurs*. (*D. J.*)

SOLFARA, LA, (*Géog. mod.*) la *Solfara* des modernes, entre Naples & Pouzzol, est le *Forum-Vulcani* des anciens, ou cette colline d'Italie que Pline appelle *Leucogæi colles*, à cause de la blancheur du terroir. Il y avoit au même endroit des sources d'eaux qu'il nomme, *l. XXXI, c. j, Leucogæi Fontes*, & dont on vantoit les vertus pour la guérison des plaies. (*D. J.*)

SOLFATARA, *s. f.* (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme en italien un endroit du royaume de Naples, dans le voisinage de Pouzzol, qui paroît brûler perpétuellement, & où l'on trouve un grand nombre d'ouvertures qui donnent passage à des vapeurs sulfureuses & à de la fumée que le feu souterrein fait sortir du sein de la terre qui est au-dessous. Les pierres qui sont autour de ces orifices ou ouvertures sont dans un mouvement perpétuel, & lorsqu'on y jette quelques corps légers, ils sont repoussés à dix ou douze piés de hauteur; & l'on voit dans certains endroits le sable bouillonner comme de l'eau qui seroit sur le feu. Les pierres qui se tirent de cet espace de terrein sont très-chaudes, friables, blanches & comme calcinées; pour peu qu'on y creuse, on trouve des cendres. On en tire aussi une très-grande quantité de vitriol bleu & d'alun; la chaleur du terrein épargne les frais du bois pour l'évaporation de ces sels, on ne fait que laver dans de l'eau les pierres qui en sont chargées, on met cette dissolution dans des chaudieres de plomb que l'on place sur les ouvertures de ce terrein, dont la chaleur est assez grande pour faire bouillir la dissolution, après quoi l'eau chargée de ces sels se met dans des cuves de bois où ils se cristallisent; le débit de ce vitriol & de cet alun fait un revenu assez considérable.

Tout le terrein de la *Solfatara* est creux, & résonne sous les piés. Ayant été comme miné par les feux souterreins, il seroit dangereux d'y passer à cheval, parce qu'on seroit en danger d'y enfoncer. Quelques personnes croient que les feux qui sont sous la *Solfatara* communiquent par dessous terre avec le mont Vésuve, qui en est à quatre lieues; & l'on prétend que lorsque ce volcan est tranquille, la fumée est plus forte dans la *Solfatara*, & au contraire que lorsque le volcan vomit des flammes & éprouve de fortes éruptions, ce terrein est moins agité.

Cet endroit étoit déja connu des anciens, qui l'appelloient *Forum Vulcani*; il a été décrit en vers par Pétrone. Les modernes l'appellent *Solfatara* ou *Solforata*, soufriere; on croit que ce sont les restes d'une montagne qui a été détruite par les embrasemens souterreins, & qui a été changée en une plaine.

SOLFIER, v. n. *en Musique*, c'est prononcer les syllabes de la gamme *ut, re, mi*, &c. & entonner en même temps les sons

ſons qui leur conviennent ; & c'eſt un exercice par lequel on fait commencer ceux qui apprennent la muſique, afin que l'idée de ces différentes ſyllabes s'uniſſant dans leur eſprit à celle des intervalles qui s'y rapportent, ces ſyllabes leur aident à ſe rappeller ces intervalles.

Il y a diverſes manieres de *ſolfier*. Pluſieurs nations ont gardé l'ancienne méthode des ſix ſyllabes de l'Arétin. D'autres en ont encore retranché, comme les Anglois, qui ſolfient ſur ces quatre ſyllabes ſeulement, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*. Les François au contraire ont ajouté la ſyllabe *ſi*, pour renfermer ſous des noms différens tous les ſept ſons de l'octave.

Les inconvéniens de la méthode de l'Arétin ſont conſidérables ; car faute d'avoir rendu complete la gamme de l'octave, les ſyllabes de cette gamme ne ſignifient ni des touches fixes du clavier, ni des degrés du ton, ni même des intervalles exactement déterminés : *la*, *fa* peut former un intervalle de tierce majeure en deſcendant, ou de tierce mineure en montant, ou d'un ſemi-ton encore en montant. *Voyez* GAMME, MUANCES. C'eſt encore pis par la méthode des Anglois : ils trouvent à chaque inſtant différens intervalles qu'ils ne peuvent exprimer que par les mêmes ſyllabes, & toutes les quartes portent toujours les mêmes noms, qui devroient être réſervés aux ſeules octaves.

La maniere de *ſolfier* établie en France par l'addition du *ſi* eſt infiniment ſupérieure à tout cela ; car la gamme ſe trouvant complete, les muances deviennent inutiles, & l'analogie des octaves eſt parfaitement obſervée : mais les muſiciens ont encore gâté cette méthode par la bizarre imagination de rendre les noms des notes toujours fixes & déterminés ſur les touches du clavier, & non pas ſur les degrés du ton ; ce qui charge inutilement la mémoire de tous les dièſes ou bémols de la clé ; ce qui ôte au nom des notes le rapport néceſſaire avec les intervalles qui leur ſont propres, & ce qui efface enfin, autant qu'il eſt en eux, toutes les traces de la modulation.

Ut ou *ré* ne ſont point ou ne doivent point être telle ou telle touche du clavier, mais tel ou tel degré du ton ; quant aux touches fixes, c'eſt par des lettres de l'alphabet qu'elles doivent s'exprimer ; la touche que vous appellez *ut*, je l'appelle *C* ; celle que vous appellez *re*, je l'appelle *D*. Ce ne ſont pas des ſignes que j'invente, ce ſont des ſignes tout établis, & par leſquels je détermine très-nettement la fondamentale d'un ton : mais ce ton une fois fixé, dites-moi, je vous prie, à votre tour, comment vous en appellez la tonique que j'appelle *ut*, & la ſeconde note que j'appelle *ré*, & la médiante que j'appelle *mi*, &c. car c'eſt là le point eſſentiel. Qu'on y réfléchiſſe bien, & l'on trouvera que rien n'eſt moins naturel que ce que les muſiciens françois appellent *ſolfier au naturel*. Cette prétendue nature n'eſt du moins connue chez nul autre peuple. *(S)*

Maniere de ſolfier *des anciens.*

Ariſtide Quintilien nous apprend que les Grecs avoient pour *ſolfier*, quatre ſyllabes ou dénominations des notes, qu'ils répétoient à chaque tétracorde, comme nous en répétons ſept à chaque octave ; ces quatre ſyllabes étoient les ſuivantes, *te*, *ta*, *the*, *tho* ; la premiere répondoit au premier ſon ou à l'hypate du premier tétracorde & des ſuivans ; la ſeconde, à la parhypate ; la troiſieme, au lichanos ; la quatrieme, à la nete ; & ainſi de ſuite, en recommençant : maniere de *ſolfier* qui, nous montrant clairement que leur modulation étoit renfermée dans l'étendue du tétracorde, & que les ſons homologues, gardant & les mêmes rapports & les mêmes noms d'un tétracorde à l'autre, étoient cenſés répétés de quarte en quarte, comme chez nous d'octave en octave, prouve en même temps que leur génération harmonique n'avoit aucun rapport à la nôtre, & s'établiſſoit ſur des principes tout différens.

Guy d'Arezzo ayant ſubſtitué ſon hexacorde au tétracorde ancien, ſubſtitua auſſi, pour le *ſolfier*, ſix autres ſyllabes aux quatre que les Grecs employoient autrefois : ces ſix ſyllabes ſont les ſuivantes, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, tirées, comme chacun ſait, de l'hymne de ſaint Jean-Baptiſte ; mais chacun ne ſait pas que l'air de cette hymne, tel qu'on le chante aujourd'hui dans

l'égliſe romaine, n'eſt pas exactement celui dont Arétin tira ſes ſyllabes, puiſque les ſons qui les portent dans cette hymne, ne ſont pas ceux qui les portent dans ſa gamme. On trouve dans un ancien manuſcrit, conſervé dans la bibliotheque du chapitre de Sens, cette hymne, telle probablement qu'on la chantoit du temps de l'Arétin, & dans laquelle chacune des ſix ſyllabes eſt exactement appliquée au ſon correſpondant de la gamme, comme on voit *fig.* 2, *pl. X de Muſiq.*, où j'ai tranſcrit cette hymne en notes de plain-chant.

Il paroît que l'uſage des ſix ſyllabes de Guy ne s'étendit pas bien promptement hors de l'Italie, puiſque Muris témoigne avoir entendu employer dans Paris les ſyllabes *Pro to do no tu a*, au lieu de celles-là; mais enfin celles de Guy l'emporterent, & furent admiſes généralement en France comme dans le reſte de l'Europe. Il n'y a plus aujourd'hui que l'Allemagne où l'on *ſolfie* ſeulement par les lettres de la gamme, & non par les ſyllabes, enſorte que la note qu'en ſolfiant nous appellons *la*, ils l'appellent *A;* celle que nous appellons *ut*, ils l'appellent *C.* Pour les notes diéſées, ils ajoutent un *s* à la lettre, & prononcent cet *s*, *is;* enſorte, par exemple, que pour *ſolfier re* dièſe, ils prononcent *dis:* ils ont auſſi ajouté la lettre *H*, pour ôter l'équivoque du *ſi*, qui n'eſt *B* qu'étant bémol; lorſqu'il eſt béquarre, il eſt *H;* ils ne connoiſſent en *ſolfiant* de bémol que celui-là ſeul; au lieu de bémol de toute autre note, ils prennent le dièſe de celle qui eſt au deſſous; ainſi pour *la* bémol, ils *ſolfient Gs*, pour *mi* bémol *Ds*, *&c.* Cette maniere de *ſolfier* eſt ſi dure & ſi embrouillée, qu'il faut être Allemand pour s'en ſervir, & devenir toutefois grand muſicien.

Depuis l'établiſſement de la gamme de l'Arétin on a eſſayé en différens temps de ſubſtituer d'autres ſyllabes aux ſiennes: comme la voix des trois premieres eſt aſſez ſourde, M. Sauveur, en changeant la maniere de noter, avoit auſſi changé celle de *ſolfier*, & il nommoit les huit notes de l'octave par les huit ſyllabes ſuivantes: *Pa ra Ga da ſo bo lo do*, ces noms n'ont pas plus paſſé que les notes; mais pour la ſyllabe *do*, elle étoit antérieure à M. Sauveur: les Italiens l'ont toujours employée au lieu d'*ut* pour *ſolfier*, quoiqu'ils nomment *ut* & non pas *do* dans la gamme. Quant à l'addition du *ſi*, *voy.* SI (*Muſiq.*).

A l'égard des notes altérées par dièſe ou par bémol, elles portent le nom de la note au naturel, & cela cauſe, dans la maniere de *ſolfier*, bien des embarras, auxquels M. de Boiſgelou s'eſt propoſé de remédier, en ajoutant cinq notes pour completer le ſyſtême chromatique, & donnant un nom particulier à chaque note: ces noms avec les anciens, ſont en tout au nombre de douze, autant qu'il y a de cordes dans ce ſyſtême; ſavoir, *ut de re ma mi fa ſi ſol be la ſa ſi;* au moyen de ces cinq notes ajoutées, & des noms qu'elles portent, tous les bémols & les dièſes ſont anéantis, comme on le pourra voir dans l'expoſition de celui de M. de Boiſgelou. *Voy. l'explication de la pl. XII de Muſique.*

On a en Italie un recueil de leçons à *ſolfier*, appellées *ſolfeggi:* ce recueil, compoſé par le célebre Léo, pour l'uſage des commençans, eſt très-eſtimé. (*S*)

La maniere de *ſolfier* avec les ſyllabes de l'Arétin, eſt effectivement longue & embarraſſante à apprendre, mais elle eſt utile, en ce que celui qui la poſſede bien, a déja les premiers principes de la compoſition; elle eſt encore utile pour déterminer la réponſe d'une fugue: enfin j'ai entendu moi-même un ſimple amateur qui, par le moyen de cette maniere de *ſolfier*, chantoit juſte & ſans héſiter, à livre ouvert. Un jour un fort habile muſicien lui donna exprès à chanter des intervalles défendus en compoſition, à cauſe de leur difficulté & de leur dureté, & il entonna très-juſte. J'ai été préſent à cette expérience, & elle m'a plus démontré en faveur de cette méthode que tous les raiſonnemens du monde, ajoutez à ce que j'ai dit que cet auteur chantoit très-rarement.

M. Rouſſeau a rapporté ci-deſſus la maniere de *ſolfier* de la plus grande partie des Allemands; maniere qui lui paroît dure & embrouillée: elle l'eſt effectivement telle qu'il l'enſeigne; mais quand on la connoît mieux, il ne lui reſte que la dureté.

Les Allemands *solfient* effectivement les tons naturels & diéſes de la gamme, comme on l'a vu plus haut, mais ils connoiſſent plus d'un *b mol*; le *ſi b* ſe nomme *b* tout court, comme qui diroit le *b mol* par excellence; pour les autres ils ajoutent la lettre *s* & la prononcent *es*, quand le nom de la note eſt une conſonne. Pour mettre tout d'un coup le lecteur au fait, nous avons mis toute la gamme allemande dans notre *planche XV de Muſiq. fig.* 2.

Pluſieurs Allemands *ſolfient* comme le dit M. Rouſſeau; la plus grande partie le fait par ignorance, mais quelques-uns le font parce qu'ils trouvent cette multiplicité de noms embarraſſante, & qu'ils diſent, avec raiſon, que quoique l'on nomme du même nom un ♯ & un *b mol*, on ne prendra jamais l'un pour l'autre en chantant, l'échelle diatonique guidant toujours l'oreille.

Les difficultés qu'on trouve dans toutes les manieres de *ſolfier*, on fait venir dans l'eſprit d'un jeune muſicien Allemand (M. Schulze), que le mieux ſeroit de noter tous les airs au naturel, les majeurs en *ut*, & les mineurs en *la*, en écrivant, comme au cor-de-chaſſe, le mode à côté; cela me paroît effectivement très-ſimple & très-facile, d'autant plus que ceux qui ſavent déja *ſolfier* dans tous les tons, n'ont rien de nouveau à apprendre, mais peuvent au contraire oublier.

Quelques rigoriſtes Allemands *ſolfient* le *fa b*, *fes* au lieu d'*e*; & l'*ut b*, *ces* au lieu de *h*; mais la plus grande partie regarde cela comme inutile, parce que dans notre ſyſtême on n'a d'autre *fa b* & *ut b*, que le *mi* & le *ſi*. (*F. D. C.*)

SOLI, *ou* SOLOS, *en Cilicie*, (*Géog. anc.*) cette ville qui prit enſuite le nom de *Pompeïopolis*, étoit ſituée ſur la côte, entre les embouchures du *Lamus* & du *Cydnus*; Pomponius Mela, *l. I*, *c. xiij*, l'appelle *Soloë*, & dit qu'elle appartenoit aux Rhodiens; ſes habitans ſont appellés *Solenſes*, par Diogene Laërce.

Soli étoit la patrie de Chryſippe, philoſophe grec de la ſecte des Stoïciens, diſciple de Cléanthe, ſucceſſeur de Zénon. Il a dit de la vertu, que l'action de la nature la faiſoit naître par une eſpece de concomitance, & que cette même action produiſoit par contre-coup la ſource des vices. C'eſt un beau principe ſur l'exiſtence du bien & du mal moral; Chryſippe mourut âgé de 73 ans dans la 143 olympiade.

Aratus poëte grec étoit auſſi de *Solos* en Cilicie, & vivoit dans la 126 olympiade, 276 ans avant J. C. Il a compoſé deux poëmes grecs qui tiennent entiérement à l'aſtronomie, les *phénomenes & les prognoſtics*, διοσημεία. Cicéron avoit fait du premier une traduction en vers latins, dont il nous reſte une grande partie. Grotius nous a donné une belle édition des phénomenes d'Aratus en grec & en latin, *Lugd. Batav.* 1600. *in*-4°.

Crantor, autre poëte grec, & philoſophe de mérite, naquit pareillement à *Solos* en Cilicie. Il quitta ſon pays natal où il étoit admiré, pour ſe rendre à Athènes, & y devenir diſciple de Xénocrate avec Polemon. Ce dernier ayant ſuccédé à Xénocrate dans l'académie vers la fin de la 116e olympiade, eut la gloire de voir au nombre de ſes écoliers, le même Crantor qui avoit été autrefois ſon condiſciple. Il paſſa pour l'un des piliers de la ſecte platonique; & ſi vous voulez connoître quel cas on en faiſoit, vous n'avez qu'à lire ces deux vers d'Horace, *epiſt.* 2, *l. I*, *v.* 3, qui dit:

Qui quid ſit pulchrum, quid juſtum, quid utile, quidnon,
Plenius ac melius Chryſippo & Crantore dicit.

Ce philoſophe fit un livre de la conſolation qui s'eſt perdu, & qu'on eſtimoit beaucoup. On admire principalement ſon traité *du deuil*, dit Diogène de Laërce; c'étoit-là, ſans doute, le titre de l'ouvrage de notre cilicien. Nous apprenons de Plutarque, que ce philoſophe mit ce livre au jour pour conſoler Hippoclès, qui avoit perdu ſes enfans; Cicéron tira beaucoup de choſes de ce traité quand il compoſa un ſemblable livre. Crantor mourut d'hydropiſie dans un âge fort avancé, & laiſſa à ſon ami Arcéſilas tout ſon bien, qui montoit à douze talens, environ cinquante-trois mille livres de notre monnoie.

Enfin, Cléarque diſciple d'Ariſtote, & célebre péripatéticien, étoit de *Solos* en

Cilicie. De plusieurs ouvrages qu'il composa, il ne reste qu'un fragment de son traité sur *le sommeil*. C'est de son *art d'aimer*, qu'Athénée a pris ce qu'il dit, *liv. XIII*, des honneurs que Gygès roi de Lydie, fit à une courtisane dont il étoit amoureux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOLI, ou *Solon*, ou *Soler*, *en Cypre*, (*Géog. anc.*) ville de l'isle de Cypre, sur la côte septentrionale; Strabon qui en fait deux athéniens, Apamas & Phalerus, les fondateurs, la place auprès de la ville d'Arsinoé. Elle avoit auparavant le nom d'*Epéa*, quoiqu'à proprement parler, Epéa fût une autre ville bâtie par Démophoon, fils de Thésée, près de la riviere de Clarius dans un quartier raboteux & infertile.

Philocyprus qu'Hipparque appelle *Cypranor*, en étoit le roi, lorsque Solon y arriva. Ce sage philosophe, la voyant si mal située, conseilla au roi de transporter sa cour en une fort belle plaine qui étoit au dessous, d'y bâtir une plus grande & plus belle ville, & d'en accompagner la structure de plus de justesse & d'ornement.

Le projet de Solon fut exécuté avec beaucoup d'exactitude; & dès qu'on fut en état d'en jeter les fondemens, après avoir fait les préparatifs nécessaires, il se chargea du soin de la peupler. Sa présence y attira beaucoup de monde; de sorte qu'elle ne fut pas plutôt bâtie, qu'on la vit presque remplie d'habitans. Philocyprus de son côté ne manqua pas de reconnoissance. Il voulut qu'on appellât la ville *Solon*, *Soli*, ou *Soios*, pour conserver dans son pays la mémoire de ce grand homme & de ses bienfaits. Ce prince laissa un fils, appellé *Aristocyprus*, qui lui succéda à la couronne, bien qu'il ne vécût pas longtemps après lui; car il fut tué dans un combat contre les Perses, du temps du roi Darius.

La ville de *Soli* fut aussi assiégée par les Perses, trois cens six ans avant la naissance du Sauveur du monde, & tint plus longtemps qu'aucune ville de Cypre: mais elle fut enfin prise au cinquieme mois, après qu'on en eut sappé les murailles par les fondemens.

Cette ville avoit un port, un temple de Vénus & d'Isis, & une riviere nommée apparemment *Clarius*; Minerve y étoit aussi adorée, & ses prêtres se nommoient *hypecaustrii*. Outre les rois que j'ai nommés, Athénée fait mention d'Eunostus, que Solon célébra plus qu'aucun autre dans ses vers.

Cette ville n'est à présent qu'un village appellé *Soléa*, situé au côté septentrional de l'isle, entre les caps de Cormachiti & d'Alexandrette, à sept lieues de Baffo. Strabon place au dessus de *Soli* l'ancienne ville de *Liménia*, & au dessous le cap de Crommyon, ou de Cormachiti. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOLICINIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Allemagne, dont parle Ammien Marcellin, *liv. XXVII*, *c. x.* C'est, selon Hérold, *Solmi*; selon Lazius, *Bretten*; & selon Cluvier, *Sulz*.

SOLICOQUE, *voyez* SQUILLE.

SOLIDAIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui emporte une obligation de payer la totalité d'une dette commune à plusieurs personnes; l'obligation est *solidaire*, quand chacun des obligés peut être contraint pour le tout. Il en est de même d'un cautionnement *solidaire*, c'est-à-dire, lorsque l'on a stipulé que chacune des cautions sera tenue pour le tout. *Voy. ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDAIREMENT, adv. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie le droit que l'on a de contraindre chacun de plusieurs co-obligés à acquitter seul pour le tout une dette commune, sauf son recours contre ses co-obligés pour leur part & portion. *Voy. ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDARITÉ, s. f. (*Commerce.*) c'est la qualité d'une obligation où plusieurs débiteurs s'engagent à payer une somme qu'ils empruntent ou qu'ils doivent; en sorte que la dette totale soit exigible contre chacun d'eux, sans que celui au profit duquel l'obligation est faite, soit obligé de discuter les autres, & l'un plutôt que l'autre. *Dictionn. de commerce.* (*D. J.*)

SOLIDE, s. m. *en Géométrie*, est une portion d'étendue qui a les trois dimensions, c'est-à-dire, longueur, largeur, & profondeur. *Voyez* DIMENSION.

Ainsi, comme tous les corps ont les trois dimensions, *solide* & *corps* sont souvent employés comme synonymes. *V.* CORPS.

Un *solide* est terminé ou compris par un ou plusieurs plans ou surfaces, comme une surface est terminée par une ou plusieurs lignes. *Voyez* SURFACE & LIGNE.

Les *solides* réguliers sont ceux qui sont terminés par des surfaces régulieres & égales.

Sous cette classe sont compris le tétrahedre, l'hexahedre ou cube, l'octahedre, le dodécahedre, & l'icosahedre. *Voyez ces mots*, & RÉGULIER, *&c.*

Les *solides* irréguliers sont tous ceux auxquels on ne peut pas appliquer la définition des *solides* réguliers. Tels sont le cylindre, le cône, le prisme, la pyramide, le parallélipipede, *&c.* *Voyez* CYLINDRE, CÔNE, *&c.*

La cubature d'un *solide* est la mesure de l'espace qui est renfermé par ce *solide*. *Voyez* CUBATURE & SOLIDITÉ.

Un angle *solide* est composé de trois angles plans, ou davantage, qui se rencontrent en un point. *Voy.* ANGLE; ou autrement, un angle *solide* comme *B*, (*Planche géom. fig.* 30.) est l'inclinaison de plus de deux lignes, *AB*, *BC*, *BF*, qui se rencontrent au même point *B*, & qui sont dans des plans différens.

Ainsi les angles *solides*, pour être égaux, doivent être contenus sous un nombre égal de plans égaux, de plans disposés de la même maniere.

La somme de tous les angles plans qui composent un angle *solide*, est toujours moindre que 360°, autrement ils constitueroient le plan d'un cercle, & non pas un *solide*. *Voyez* ANGLE.

Figures solides semblables, *voyez* SEMBLABLE.

Bastion solide, *voyez* BASTION.

Lieu solide, *voyez* LIEU.

Les nombres *solides*, sont ceux qui naissent de la multiplication d'un nombre plan par un autre nombre quelconque.

Ainsi 18 est un nombre *solide*, formé du nombre plan 6, multiplié par 3, ou de 9 multiplié par 2. *Voyez* NOMBRE. *Chambers.* (*E*)

SOLIDE HYPERBOLIQUE AIGU, est un *solide* formé par la révolution de l'arc *AM*, *fig.* 20, *sect. con.* d'une hyperbole équilatere autour de son asymptote. Par cette révolution, il se forme une espece de fuseau infiniment long, & cependant Torricelli qui lui a donné ce nom, a démontré évidemment qu'il est égal à un *solide* ou corps fini. (*O*)

SOLIDE, adj. (*Alg.*) problême *solide* est un problême où l'équation monte au troisieme degré; on l'appelle *problême solide*, parce que l'inconnue y est élevée à la troisieme puissance, laquelle représente un produit de trois dimensions. *Voy.* DIMENSIONS. (*O*)

SOLIDE, adj. *en Physique*, se dit d'un corps dont les petites parties sont unies ensemble, de sorte qu'une force d'un certain degré ne les divise & ne les sépare pas les unes des autres. *Voyez* SOLIDITÉ.

On nomme ces corps *solides*, par opposition à fluides. *Voyez* FLUIDE, FLUIDITÉ, *&c.*

Cependant on peut dire dans un autre sens, que tous les corps sont *solides*, en attendant la solidité de l'impénétrabilité. Les corps *solides* ou impénétrables qui sont l'objet de la physique, sont distingués par là des corps simplement étendus, ou considérés avec leurs dimensions, & qui sont l'objet de la géométrie. *Voyez* CORPS.

SOLIDE, *en Anatomie*, signifie les parties du corps continues & contenantes, ainsi appellées par opposition aux fluides & aux parties contenues du corps. *Voyez* CORPS, PARTIE & FLUIDE.

Les *solides* sont les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, les fibres, les muscles, les tendons, les arteres, les veines, les nerfs, les glandes, les vaisseaux lymphatiques, les veines lactées, *&c.* *V.* OS, CARTILAGE, *&c.*

Nonobstant le grand nombre & l'apparence des parties *solides* du corps, nous trouvons par le secours du microscope, des injections, des vésicatoires, des atrophies, *&c.* que les parties *solides* sont excessivement petites & peu considérables, en comparaison des fluides. Au contraire, on peut presque démontrer par la considération du progrès & de la génération des vaisseaux, & par la résolution des plus grands vaisseaux dans les plus petits qui les constituent, que toute la masse des *solides* dans le corps, est composée des fibres,

d'un tiſſu cellulaire & d'une ſubſtance gélatineuſe qui en ſont les élémens communs. *Voyez* FIBRES, TISSU CELLULAIRE & GÉLATINEUX.

En effet, toute la maſſe des *ſolides* auſſi bien que des fluides, ſi on en excepte ſeulement un petit germe ou animalcule, procédé d'un fluide bien ſubtil, qui ne differe point du ſuc des nerfs, comme l'a fait voir Malpighi dans ſon traité de *ovo incubato*. *Voyez* ŒUF.

Le blanc de l'œuf ne nourrit jamais, juſqu'à ce que l'incubation ait détruit ſon épaiſſeur naturelle, & qu'il ait paſſé par un grand nombre de degrés de fluidité avant de devenir aſſez ſubtil pour entrer dans les petites véſicules du germe. Les *ſolides* d'abord mous & plus tendres, procédent de cette humeur ſubtile & paſſent par une infinité de degrés intermédiaires avant que d'arriver à leur plus grande ſolidité. *Voyez* GÉNÉRATION.

Par conſéquent tous les *ſolides* dans nos corps (à moins qu'on ne ſoit aſſez minutieux pour en excepter le premier germe) ne different des fluides dont ils ont été formés, que par leur repos, leur cohéſion & leur figure; & une particule fluide deviendra propre à former une partie d'un *ſolide*, ſi-tôt qu'il y aura une force ſuffiſante pour opérer ſon union avec les autres parties *ſolides*. *Voyez* NUTRITION & ACCROISSEMENT.

SOLIDE, ſ. m. *(Architect.)* nom commun & à la conſiſtance d'un terrein ſur lequel on fonde, & au maſſif de maçonnerie de groſſe épaiſſeur, ſans vuide au-dedans.

On nomme encore *ſolide*, toute colonne ou obéliſque fait d'une ſeule pierre. Et on appelle *angle ſolide*, une encoignure dite vulgairement *carne*. *Daviler.* *(D. J.)*

SOLIDITÉ, ſ. f. *(Gramm.)* on donne de la *ſolidité* à ſes ouvrages; & l'on cherche le ſolide dans ſes deſſeins.

La *ſolidité* affermit & fait durer longtemps. Le ſolide eſt utile & fait le vrai bonheur.

Les nouveaux bâtimens ont plus de graces que de *ſolidité*; les biens & la ſcience d'en jouir ſont le ſolide de la vie, les honneurs n'en ſont que l'ornement.

SOLIDITÉ, ſ. f. *en Géométrie*, eſt la quantité d'eſpace contenue ſous un corps ſolide. *Voyez* CUBATURE.

On a la *ſolidité* d'un cube, d'un priſme, d'un cylindre ou d'un parallélipipede, en multipliant la baſe par la hauteur. *Voyez* CUBE, PRISME, CYLINDRE, *&c.*

La *ſolidité* d'une pyramide ou d'un cône ſe détermine en multipliant ou la baſe entiere par la troiſieme partie de la hauteur, ou la hauteur entiere par la troiſieme partie de la baſe. *Voyez* PYRAMIDE & CÔNE.

Trouver la *ſolidité* de tout corps irrégulier. Mettez le corps dans un vaſe parallélipipede, & verſez-y de l'eau ou du ſable juſqu'en *B*, *Pl. Géom. fig.* 32, alors ôtez-en le corps, & obſervez à quelle hauteur l'eau ou le ſable eſt placé, quand le corps eſt ôté, comme *AC*. Otez *AC* de *AB*, le reſte ſera *BC*; ainſi le corps irrégulier eſt réduit à un parallélipipede, dont la baſe eſt *FCGE* & la hauteur *BC* pour trouver la *ſolidité* de ce parallélipipede. *Voy.* PARALLÉLIPIPEDE.

Suppoſez, par exemple, $AB=8$ & $AC=5$: alors BC ſera $=3$: de plus, ſuppoſez $DB=12$, $BE=4$, alors la *ſolidité* du corps irrégulier ſera 144. *(E)*

SOLIDITÉ, ſ. f. *(Phyſiq.)* idée qui nous vient par l'attouchement, & qui eſt cauſée par la réſiſtance que nous éprouvons ou que nous remarquons dans un corps juſqu'à ce qu'il ait quitté le lieu qu'il occupe, lorſqu'un autre corps y entre actuellement.

Voici l'article que M. Formey a bien voulu nous communiquer ſur ce ſujet.

De toutes les idées que nous recevons par ſenſation, il n'y en a point que nous recevions plus conſtamment que celle de la *ſolidité*. Soit que nous ſoyons en mouvement ou en repos; dans quelque ſituation que nous nous mettions, nous ſentons toujours quelque choſe qui nous ſoutient, & qui nous empêche d'aller plus bas; & nous éprouvons tous les jours, en maniant des corps, que tandis qu'ils ſont entre nos mains, ils empêchent par une force invincible l'approche des parties de nos mains qui les preſſent. Or, ce qui empêche ainſi l'approche de deux corps, lorſqu'ils ſe meuvent l'un vers l'autre, c'eſt ce que l'on appelle *ſolidité*, & que l'on peut nommer

auſſi *impénétrabilité*. C'eſt de toutes les idées celle qui paroît la plus eſſentiellement & la plus étroitement unie au corps, en ſorte qu'on ne peut la trouver ou imaginer ailleurs que dans la matiere.

Par-tout où nous imaginons quelque eſpace occupé par une ſubſtance ſolide, nous concevons que cette ſubſtance occupe de telle ſorte cet eſpace, qu'elle en exclut toute autre ſubſtance ſolide, & qu'elle empêchera à jamais deux autres corps qui ſe meuvent en ligne droite l'un vers l'autre, de venir à ſe toucher, ſi elle ne s'éloigne d'entre eux par une ligne qui ne ſoit point parallele à celle ſur laquelle ils ſe meuvent actuellement.

Cette réſiſtance qui empêche que d'autres corps n'occupent l'eſpace dont un corps eſt actuellement en poſſeſſion, eſt ſi grande, qu'il n'y a point de force, quelque puiſſante qu'elle ſoit, qui la ſurmonte. Que tous les corps du monde preſſent de tous côtés une goutte d'eau, ils ne pourront jamais vaincre la réſiſtance qu'elle fera, quelque molle qu'elle ſoit, juſqu'à s'approcher l'un de l'autre, ſi auparavant ce petit corps n'eſt ôté de leur chemin. Les partiſans de l'eſpace pur en concluent que la *ſolidité* differe de cet eſpace qui n'a ni réſiſtance ni mouvement. Sans contredit, la *ſolidité* n'eſt pas un attribut de l'eſpace pur, puiſque celui-ci n'eſt qu'une ſimple abſtraction, priſe de la conſidération de l'eſpace réel, qui n'eſt lui-même réel qu'en vertu des corps qui l'occupent. C'eſt aux corps que convient l'impénétrabilité, la *ſolidité*, & diverſes autres propriétés; & les corps étant annihilés, il ne reſte abſolument rien, que la poſſibilité d'en produire d'autres dont l'exiſtence renouvelleroit l'eſpace détruit avec les précédens. C'eſt donc une diſtinction chimérique, ſelon M. Formey auteur de cet article, que celle que l'on met entre l'étendue des corps & l'étendue de l'eſpace, en diſant que la premiere eſt une union, ou continuité de parties ſolides diviſibles, & capables de mouvement, & l'autre une continuité de parties non ſolides, indiviſibles, & immobiles.

La *ſolidité* d'un corps n'emporte autre choſe, ſi ce n'eſt que ce corps remplit l'eſpace qu'il occupe, de telle ſorte qu'il exclut abſolument tout autre corps, au lieu que la dureté conſiſte dans une forte union de certaines parties de matiere qui compoſent des maſſes d'une groſſeur ſenſible, de ſorte que toute la maſſe ne change pas aiſément de figure. En effet le *dur* & le *mou* ſont des noms que nous devons aux choſes ſeulement par rapport à la conſtitution particuliere de notre corps. Ainſi nous donnons généralement le nom de *dur* à tout ce que nous ne pouvons ſans peine changer de figure en le preſſant avec quelque partie de notre corps; & au contraire nous appellons *mou* ce qui change la ſituation de ces parties, lorſque nous venons à le toucher, ſans faire aucun effort conſidérable & pénible. Mais la difficulté qu'il y a à faire changer de ſituation aux différentes parties ſenſibles d'un corps, ou à changer la figure de tout le corps; cette difficulté, dis-je, ne donne pas plus de *ſolidité* aux parties les plus dures de la matiere qu'aux plus molles; & un diamant n'eſt pas plus ſolide que l'eau: car quoique deux plaques de marbre ſoient plus aiſément jointes l'une à l'autre, lorſqu'il n'y a que de l'eau ou de l'air entre deux, que s'il y avoit un diamant: ce n'eſt pas à cauſe que les parties du diamant ſont plus ſolides que celles de l'eau ou qu'elles réſiſtent davantage, mais parce que les parties pouvant être plus aiſément ſéparées les unes des autres, elles ſont écartées plus facilement par un mouvement oblique, & laiſſent aux deux pieces de marbre le moyen de s'approcher l'une de l'autre; mais ſi les parties de l'eau pouvoient n'être point chaſſées de leur place par ce mouvement oblique, elles empêcheroient éternellement l'approche de ces deux pieces de marbre tout auſſi bien que le diamant; & il ſeroit auſſi impoſſible de ſurmonter leur réſiſtance par quelque force que ce fût, que de vaincre la réſiſtance des parties du diamant.

Car que les parties de matiere les plus molles & les plus flexibles qu'il y ait au monde, ſoient entre deux corps quels qu'ils ſoient, ſi on ne les chaſſe point de-là, & qu'elles reſtent toujours entre deux, elles réſiſteront auſſi invinciblement à l'approche de ces corps, que le corps le plus dur

que l'on puiſſe trouver ou imaginer. On n'a qu'à bien remplir d'eau ou d'air un corps ſouple & mou, pour ſentir bientôt de la réſiſtance en le preſſant : & quiconque s'imagine qu'il n'y a que les corps durs qui puiſſent l'empêcher d'approcher ſes mains l'une de l'autre, peut ſe convaincre du contraire par le moyen d'un ballon rempli d'air. L'expérience faite à Florence avec un globe d'or concave, qu'on remplit d'eau & qu'on referma exactement, fait voir la *ſolidité* de l'eau, toute liquide qu'elle ſoit. Car ce globe ainſi rempli, étant mis ſous une preſſe qu'on ſerra à toute force, autant que les vis purent le permettre, l'eau ſe fit chemin à elle-même à travers les pores de ce métal ſi compact. Comme ces particules ne trouvoient point de place dans le creux du globe pour ſe reſſerrer davantage, elles s'échapperent au dehors où elles s'exhalerent en forme de roſée, & tomberent ainſi goutte à goutte avant qu'on pût faire céder les côtés du globe à l'effort de la machine qui les preſſoit avec tant de violence.

La *ſolidité* eſt une propriété non-ſeulement commune, mais même eſſentielle à tous les corps. Cela eſt vrai, ſoit qu'on conſidere les corps dans leur tout, ſoit qu'on n'ait égard qu'à leurs parties les plus ſimples. C'eſt auſſi le ſigne le moins équivoque de leur exiſtence. Des illuſions d'optique en impoſent quelquefois à nos yeux ; nous ſommes tentés de prendre des fantômes pour des réalités ; mais en touchant, nous nous aſſurons du vrai par la perſuaſion intime où nous ſommes que tout ce qui eſt corps eſt ſolide, capable par conſéquent de réſiſtance, & qu'on ne peut placer le doigt ou autre choſe dans un lieu qui eſt occupé par une matiere quelconque, ſans employer une force capable de la pouſſer ailleurs. Toute réſiſtance annonce donc une *ſolidité* réelle plus ou moins grande. C'eſt une vérité tellement avouée, qu'elle n'a beſoin d'autre preuve que de l'habitude où l'on eſt de confondre les deux idées ; quoiqu'à parler exactement, l'une repréſente la cauſe & l'autre l'effet. Mais il y a tel cas où l'une & l'autre (la *ſolidité* & la réſiſtance) échappent à nos ſens ou à notre attention.

Certains corps nous touchent ſans ceſſe, nous touchent par-tout également ; l'habitude nous a rendu leur contact ſi familier, que nous avons beſoin d'y réfléchir pour reconnoître l'impreſſion qu'ils font ſur nous. Quand on agit dans un air calme, il eſt peu de perſonnes qui penſent qu'elles ont continuellement à vaincre la réſiſtance d'un corps dont la *ſolidité* s'oppoſe à leurs mouvemens. Si l'on ſortoit de l'atmoſphere pour y rentrer, on ſentiroit ſans réflexion l'attouchement de l'air, comme on ſent celui de l'eau quand on s'y plonge. Ce qui fait encore que la *ſolidité* des fluides échappe à notre attention, c'eſt que leur partie indépendante des unes & des autres & d'une petiteſſe qui ſurpaſſe beaucoup la délicateſſe de nos ſens, cédent aux moindres de nos efforts, ſur-tout quand elles ſont en petite quantité ; & nous ne penſons pas que nous agiſſons quand nous agiſſons très-peu. C'eſt en vertu de ce préjugé qui nous fait regarder comme vuide tout ce qui n'eſt plein que d'air ; que nous croyons qu'une liqueur n'a qu'à ſe préſenter de quelque façon que ce ſoit à l'ouverture d'un vaſe pour y trouver accès ; mais nous devrions faire attention que toutes ces capacités ſont naturellement remplies d'air, comme elles ſeroient pleines d'eau, ſi elles avoient été fabriquées au fond d'un étang, & qu'elles n'en fuſſent jamais ſorties. Nous devrions penſer de plus que l'air ayant de la *ſolidité* dans ſes parties, on ne doit pas prétendre loger avec lui un autre corps dans le même lieu, & qu'ainſi pour mettre de l'eau, du vin, *&c.* dans une bouteille, il faut que l'air puiſſe paſſer entre le col & l'entonnoir, pour faire place à la liqueur ; mais quand ce col eſt tellement étroit qu'il ne peut pas donner en même temps un paſſage libre à deux matieres qui coulent en ſens contraire, c'eſt-à-dire, à la liqueur qu'on veut faire entrer, & à l'air qui doit ſortir, il faut que cela ſe faſſe ſucceſſivement. C'eſt pourquoi, quand on veut introduire de l'eſprit de lavande dans une caſſolette, dont le canal eſt fort étroit, on commence par la chauffer ; & quand l'action du feu a fait ſortir une bonne partie de l'air qu'elle contenoit, on plonge le col dans la liqueur qui va prendre ſa place.

Nous

Nous avons dit que la *solidité* se confond avec l'impénétrabilité ; ce terme a besoin d'être expliqué, pour prévenir des objections tirées de certaines expériences, par lesquelles il paroît que plusieurs matieres mêlées ensemble confondent leurs grandeurs, & se pénetrent mutuellement. Une éponge, par exemple, reçoit intérieurement une quantité d'eau qui semble perdre son propre volume, puisque celui sous lequel elle se trouve renfermée après cette espece de pénétration, n'en est point sensiblement augmenté. Un vaisseau plein de cendre ou de sable, admet encore une grande quantité de liqueur; & parties égales d'esprit de vin & d'eau mêlées dans le même vase, y tiennent moins de place qu'elles n'en occupoient avant le mêlange: la matiere est-elle donc pénétrable? ou si elle ne l'est pas, dans quel sens faut-il entendre son impénétrabilité ? C'est qu'il faut soigneusement distinguer la grandeur apparente des corps de leur *solidité* réelle. Les parties simples ou premiers élémens, s'il y en a, sont absolument impénétrables: celles même d'un ordre inférieur qui commencent à être composées, ne sont encore vraisemblablement jamais pénétrées par aucune matiere ; en un mot, il y a dans tous les corps, quels qu'ils puissent être, une certaine quantité de parties qui occupent seules les places qu'elles ont, & qui en excluent nécessairement tout autre corps. Mais ces parties solides & impénétrables, qui font proprement la vraie matiere de ces corps, ne sont pas tellement jointes ensemble, qu'elles ne laissent entre elles des espaces qui sont vuides, ou qui sont pleins d'une autre matiere qui n'a aucune liaison avec le reste, & qui cede sa place à tout ce qui se présente pour l'en exclure; en admettant ces petits interstices, dont l'existence est facile à prouver, on conçoit très-facilement que l'impénétrabilité des corps doit s'entendre seulement des parties solides qui se trouvent liées ensemble dans le même tout, & non pas du composé qui en résulte. *Voyez* les *leçons de physique expérimentale* de M. l'abbé Nollet, *tome I, pag. 65 & suiv. (Cet article est de M. FORMEY.)*

SOLIDITÉ, (*Jurisprudence.*) est l'obligation dans laquelle est chacun des co-obligés d'acquitter intégralement l'engagement qu'ils ont contracté.

Dans quelques provinces on dit *solidarité*, expression qui paroît plus juste & moins équivoque que le terme de *solidité*.

Ce n'est pas que le paiement puisse être exigé autant de fois qu'il y a de co-obligés solidairement; l'effet de la *solidité* est seulement que l'on peut s'adresser à celui des co-obligés que l'on juge à propos, & exiger de lui le paiement de la dette en entier, sans qu'il puisse en être quitte en payant sa part personnelle, sauf son recours contre ses co-obligés pour répéter de chacun d'eux leur part & portion qu'il a payée en leur acquit.

La *solidité* a lieu ou en vertu de la loi, ou en vertu de la convention.

Il y a certains cas dans lesquels la loi veut que tous les obligés puissent être contraints solidairement comme en matiere civile, lorsqu'il y a fraude, & en matiere criminelle, pour les dommages & intérêts, & autres condamnations pécuniaires prononcées contre les accusés.

Les conventions ne produisent point de *solidité*, à moins qu'elle n'y soit exprimée suivant la novelle 99 de Justinien. *Voyez* le titre *de duobus reis stipulandi & promittendi ;* au digeste, au code & aux institutes, & la novelle 99 ; le *traité de la subrogation* de Renusson ; & les *mots* CAUTION, CO-OBLIGÉS, CRÉANCIERS, DÉBITEURS, DISCUSSION, DIVISION, FIDÉIJUSSION, OBLIGATION, PAIEMENT, QUITTANCE. (*A*)

SOLIDITÉ, *en Architecture*, est un terme qui s'applique à la consistance du terrein sur lequel la fondation d'un bâtiment est posée, & à un massif de maçonnerie d'une épaisseur considérable, sans aucune cavité dedans. La *solidité* des pyramides d'Egypte est inconcevable. *Voyez* PYRAMIDE & CORPS.

SOLIDITÉ, SOLIDE, (*Synonymes.*) Le mot de *solidité* a plus de rapport à la durée : celui de *solide* en a davantage à l'utilité. On donne de la *solidité* à ses ouvrages, & l'on cherche le *solide* dans ses desseins.

Il y a dans quelques auteurs & dans

quelques bâtimens plus de grace que de *ſolidité*. Les biens & la ſanté joints à l'art d'en jouir, ſont le *ſolide* de la vie : les honneurs n'en ſont que l'ornement. *Synon. franç.* (*D. J.*)

SOLIGNAC, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France dans le Velay, ſur la gauche de la Loire, & à deux lieues au midi de Puy, capitale du Velay. *Long.* 21, 23 ; *latit.* 45, 26. (*D. J.*)

SOLILOQUE, ſ. m. (*Littérat.*) eſt un raiſonnement & un diſcours que quelqu'un ſe fait à lui-même. *Voyez* MONOLOGUE.

Papias dit que *ſoliloque* eſt proprement un diſcours en forme de réponſe à une queſtion qu'un homme s'eſt faite à lui-même.

Les *ſoliloques* ſont devenus bien communs ſur le théatre moderne : il n'y a rien cependant de ſi contraire à l'art & à la nature, que d'introduire ſur la ſcene un acteur qui ſe fait de longs diſcours pour communiquer ſes penſées, *&c.* . . à ceux qui l'entendent.

Lorſque ces ſortes de découvertes ſont néceſſaires, le poëte devroit avoir ſoin de donner à ſes acteurs des confidens à qui ils puſſent, quand il le faut, découvrir leurs penſées les plus ſecretes : par ce moyen les ſpectateurs en ſeroient inſtruits d'une maniere bien plus naturelle : encore eſt-ce une reſſource dont un poëte exact devroit éviter d'avoir beſoin.

L'uſage & l'abus des *ſoliloques* eſt bien détaillé par le duc de Buckingham dans le paſſage ſuivant : « Les *ſoliloques* doivent être rares, extrêmement courts, & même ne doivent être employés que dans la paſſion. Nos amans parlant à eux-mêmes, faute d'autres, prennent les murailles pour confidens. Cette faute ne ſeroit pas encore réparée, quand même ils ſe confieroient à leurs amis pour nous le dire ».

Nous n'employons en France que le terme de *monologue*, pour exprimer les diſcours ou les ſcenes dans leſquelles un acteur s'entretient avec lui-même, le mot de *ſoliloque* étant particuliérement conſacré à la théologie myſtique & affective. Ainſi nous diſons les *ſoliloques* de ſaint Auguſtin, ce ſont des méditations pieuſes.

SOLIMARIACA, (*Géog. anc.*) ce lieu eſt placé dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route d'*Andomatunum*, ou de Langres à *Tullum Leucorum*, Toul, entre *Moſa*, Meuvi & *Tullum* ; c'eſt Souloufe qui conſerve quelque analogie avec l'ancienne dénomination. La trace de la voie romaine ſe fait encore remarquer en pluſieurs endroits par ſon élévation, & en deçà de Souloufe comme au-delà, en tirant vers Toul. D'Anville, *Not. Gall. page* 611. (*C*)

SOLINS, ſ. m. pl. (*Architect.*) ce ſont les bouts des entrevoux des ſolives ſcellées avec du plâtre ſur les poutres, ſablieres ou murs. Ce ſont auſſi les enduits de plâtre pour retenir les premieres tuiles d'un pignon. (*D. J.*)

SOLITAIRE, ſ. m. (*Morale.*) celui qui vit ſeul, ſéparé du commerce & de la ſociété des autres hommes, qu'il croit dangereuſe.

Je ſuis bien éloigné de vouloir jeter le moindre ridicule ſur les religieux, les *ſolitaires*, les chartreux ; je ſais trop que la vie retirée eſt plus innocente que celle du grand monde : mais outre que dans les premiers ſiecles de l'égliſe la perſécution faiſoit plus de fugitifs que de vrais *ſolitaires*, il me ſemble que dans nos ſiecles tranquilles une vertu vraiment robuſte eſt celle qui marche d'un pas ferme à travers les obſtacles, & non pas celle qui ſe ſauve en fuyant. De quel mérite eſt cette ſageſſe d'une complexion foible qui ne peut ſoutenir le grand air, ni vivre parmi les hommes ſans contracter la contagion de leurs vices, & qui craint de quitter une ſolitude oiſive pour échapper à la corruption ? L'honneur & la probité ſont-ils d'une étoffe ſi légere qu'on ne puiſſe y toucher ſans l'entamer ? Que feroit un lapidaire s'il ne pouvoit enlever une tache d'une émeraude, ſans retrancher la plus grande partie de ſa groſſeur & de ſon prix ? il y laiſſeroit la tache. Ainſi faut-il, en veillant à la pureté de l'ame, ne point altérer ou diminuer ſa véritable grandeur, qui ſe montre dans les traverſes & l'agitation du commerce du monde. Un *ſolitaire* eſt à l'égard du reſte des hommes comme un être inanimé ; ſes prieres & ſa vie contemplative, que perſonne ne voit, ne ſont d'aucune influence pour la ſociété, qui a plus beſoin d'exem-

ples de vertu ſous ſes yeux que dans les forêts. (*D. J.*)

SOLITAIRE, (*Hiſt. monac.*) nom de religieuſe du monaſtere de Faiza, fondé par le cardinal Barberin, & approuvé par un bref de Clément X, l'an 1676. Les religieuſes de ce couvent, s'adonnent entiérement à la vie *ſolitaire*; elles gardent un ſilence continuel, ne portent point de linge, vont toujours nus piés ſans ſandale, & ont pour habit une robe de bure ceinte d'une groſſe corde. Le cardinal Barberin inſtituteur de ce monaſtere, ne mena point une vie ſemblable à celle de ſes religieuſes; c'étoit un homme du monde, fin, intrigant, toujours occupé du manége politique des intérêts de diverſes puiſſances. (*D. J.*)

SOLITAIRE, *ver*, (*Hiſt. nat. des Inſect.*) voilà le plus long de tous les animaux, s'il eſt vrai qu'on en ait vu qui avoient 80 aunes de Hollande. Quelques phyſiciens prétendent qu'il ſe forme ordinairement dans le fœtus, qu'il vieillit avec nous, & ne ſe trouve jamais que ſeul dans les corps où il habite. Que penſer de ce ſyſtême ſi ces faits étoient véritables, comme Hippocrate & ſes ſectateurs le ſoutiennent? que croire de l'origine de pareils animaux?

Hors des corps animés on n'en a jamais trouvé de ſemblables, auxquels on puiſſe préſumer que ceux-ci devroient leur naiſſance; & s'il y en avoit eu de petits ou de grands, leur figure applatie & la grande multitude de leurs articulations n'auroient pas manqué, ce ſemble, de les faire connoître. Il faudroit donc admettre que ces vers ne ſont produits que par ceux qui ſe trouvent dans nos corps; & ſi cela eſt, comment peuvent-ils en être produits, à moins qu'on ne ſuppoſe que chacun de ces vers ne ſe ſuffiſe à lui-même pour produire ſon ſemblable, vu qu'il ſe trouve toujours ſeul?

Mais cette ſuppoſition ne leve pas toutes les difficultés qu'on peut faire ſur l'origine de ce ver ſingulier. On pourra toujours demander pourquoi il ne ſe trouve jamais que ſeul, & quel chemin prennent ſes œufs ou ſes petits pour entrer dans le corps d'un autre homme. Avec de nouvelles ſuppoſitions, il ne ſeroit pas difficile de répondre à ces difficultés.

La premiere difficulté diſparoîtroit en ſuppoſant que ce ver eſt du nombre de ceux qui ſe mangent les uns les autres; le plus fort ayant dévoré ceux qui ſont nés avec lui dans un même endroit, doit enfin reſter tout ſeul. Pour ce qui eſt de l'autre difficulté, on n'a qu'à ſuppoſer que l'œuf ou le fœtus de ce ver eſt extrêmement petit; que l'animal le dépoſe dans notre chyle; ce qu'il peut faire aiſément ſi l'iſſue de ſon ovaire eſt près de ſa tête, comme l'eſt celle des limaces. Du chyle il entrera dans la maſſe du ſang de l'homme ou de la femme, où ce ver habite. Si c'eſt dans une femme, la communication que ſon ſang a avec le fœtus qu'elle porte, y donnera par ſa circulation entrée à l'œuf ou au fœtus du ver, qui y croîtra auſſi-tôt qu'il ſe ſera arrêté à l'endroit qui lui convient. Que ſi l'œuf ou le fœtus du ver ſe trouve dans la maſſe du ſang d'un homme, la circulation de ce ſang fera paſſer cet œuf ou ce fœtus dans les vaiſſeaux où ce ſang ſe filtre, afin d'être préparé à un uſage néceſſaire pour la conſervation de notre eſpece. Et de-là on conçoit aiſément comment il peut ſe trouver mêlé dans les parties qui entrent dans la compoſition du fœtus humain.

C'eſt ainſi qu'avec des ſuppoſitions on peut rendre raiſon de tout, même de l'exiſtence des choſes qui n'ont jamais été, comme l'ont fait les phyſiciens des derniers ſiecles, qui nous ont expliqué de quelle maniere la corruption engendroit des inſectes. C'eſt les imiter que de bâtir par rapport au *ver ſolitaire* ſur des faits, qui, pour avoir été aſſez généralement reçus, n'en ſont pas pour cela plus véritables. M. Valiſnieri a renverſé d'un ſeul coup ce ſyſtême ridicule, en établiſſant par ſes obſervations & ſes recherches, que le *ſolitaire* n'eſt qu'une chaîne de vers qu'on nomme *cucurbitaires*, qui ſe tiennent tous accrochés les uns aux autres, & forment ainſi tous enſemble la figure d'un ſeul animal. Les raiſons qu'il en allegue ſont ſi vraiſemblables, & ont paru ſi fortes aux phyſiciens éclairés, qu'il eſt aujourd'hui fort difficile de n'être pas de cet avis. (*D. J.*)

SOLITAIRE, ſ. m. (*Jeu.*) nom d'un jeu qu'on a inventé depuis près de quatre-vingts ans, auquel un homme peut jouer ſeul.

C'eſt une tablette percée de 37 trous, diſpoſés de maniere que le premier rang en a trois, le ſecond cinq, les trois ſuivans chacun ſept, le ſixieme cinq, & le dernier trois. Tous ces trous ont chacun une cheville, à la réſerve d'un qui reſte vuide. Ce jeu conſiſte à prendre toutes ces chevilles les unes après les autres, en ſorte qu'il n'en reſte plus aucune. Elles ſe prennent comme on prend les dames au jeu de dames, en ſautant par deſſus, & ſe mettant à la place vuide qui eſt de l'autre côté de celle qu'on prend & qu'on enleve. Ce jeu n'a pas grand attrait quand on en ignore la marche, & n'en a point quand on la ſait. *(D. J.)*

SOLITAIRE, (*Jeu de cartes.*) c'eſt une eſpece de quadrille, ainſi appellé parce que l'on eſt obligé de jouer ſeul ſans appeller. S'il arrive que les quatre joueurs n'aient pas aſſez beau jeu pour jouer ſans prendre, ou même pour appeller un médiateur, on eſt obligé de paſſer, ne pouvant contraindre ſpadille à jouer, comme au quadrille ordinaire; on laiſſe alors les deux fiches du poulan ſur le jeu, & l'on continue d'en faire mettre le même nombre par celui qui mêle juſqu'à ce que l'un des quatre joueurs puiſſe faire jouer ſans prendre, ou avec un médiateur. A l'égard des bêtes, elles augmentent de vingt-huit jetons de plus que tout ce qui ſe trouve ſur le jeu; & ſur les poulans doubles de cinquante-ſix jetons.

SOLITAIRE, *le médiateur ſolitaire à trois*, (*Jeu de cartes.*) Ce jeu ne ſe joue à trois que faute d'un quatrieme, & n'en eſt pas moins amuſant. On l'appelle *ſolitaire* parce qu'on joue toujours ſeul.

Il faut ôter dix cartes du jeu ordinaire, c'eſt-à-dire, neuf carreaux & le ſix de cœur, & laiſſer le roi de carreau; par ce moyen on peut jouer dans les quatre couleurs quoiqu'il y en ait une preſque ſupprimée. Par exemple, un joueur ayant les deux as noirs avec des rois pourra jouer en carreau, il aura par conſéquent tous les matadors qui lui ſeront payés comme au médiateur à quatre: de même celui qui a de quoi demander un médiateur peut demander le roi de carreau, puiſqu'on le laiſſe dans le jeu, ce qui le rend auſſi divertiſſant qu'à quatre. Ce jeu ſe marque comme au médiateur, c'eſt-à-dire, que celui qui fait met deux fiches devant lui, & l'on ne joue point en appellant, l'on ne renvoie point auſſi à ſpadille. Si l'on n'a pas dans ſon jeu de quoi jouer un médiateur, ou ſans prendre, il faut paſſer. Alors celui qui mêle doit mettre encore deux fiches devant lui, ce qui ſe continue juſqu'à ce qu'un des joueurs faſſe jouer. A l'égard des bêtes, elles augmentent toujours de vingt-huit les unes ſur les autres comme au médiateur ordinaire à quatre. La ſeule différence qu'il y ait, c'eſt que la bête faite par remiſe doit augmenter d'autant de jetons qu'il ſe trouvera de paſſe ſur le jeu; au lieu que celle qui eſt faite par codille ne ſera pas de plus de jetons qu'au médiateur ordinaire à quatre. Comme à ce jeu l'on joue un coup de moins à chaque tour, il eſt convenable de jouer douze tours au lieu de dix, pour que la repriſe ſoit finie; pour ce qui regarde le reſte, on ſuit à ce jeu les loix du médiateur à quatre.

Autre maniere de jouer le médiateur ſolitaire à trois. L'on ôte pour jouer à ce jeu les quatre trois qui n'y ſont pas d'un grand uſage, ce qui le réduit au nombre de trente-ſix cartes au lieu de quarante. Celui qui mêle donne à chacun des joueurs douze cartes, trois à trois ou quatre à quatre, & non autrement, ce qui emploie les trente-ſix cartes du jeu. Celui qui fait jouer en telle couleur que ce ſoit eſt obligé de faire ſept levées pour gagner. L'on peut auſſi demander un médiateur lorſqu'on n'a que de quoi faire ſix levées dans ſon jeu, ſinon il faut paſſer, en ſuivant pour le reſte les regles du médiateur ordinaire à quatre.

SOLITAURILIES, (*Ant. rom.*) nom d'un ſacrifice ſolemnel qu'on faiſoit chez les Romains, d'un verrat, d'un bélier & d'un taureau. *Voyez*-en les détails au *mot* SUOVE-TAURILIES. *(D. J.)*

SOLITUDE, ſ. f. *(Morale.)* L'homme qui s'aime trop & les gens du grand monde craignent de ſe trouver ſeuls; leur conſcience & les préjugés les tyranniſent tour à tour; il faut que le fracas & le tumulte du monde les étourdiſſent ſur leurs propres ſentimens. Mais la *ſolitude* eſt pour le ſage la ſource des plaiſirs les plus vifs: c'eſt là que, délivré du trouble & de l'agitation

qu'on trouve dans le tumulte & la diſſipation, il jouit de lui-même, il ſent la félicité ſuprême, la ſatisfaction de ſentir & de penſer.

Les hommes, dit l'empereur Marc Antonin, ſouhaitent des lieux de retraite, à la campagne, ſur le rivage de la mer, ſur les montagnes; cela n'eſt pardonnable qu'aux ignorans. A toute heure n'eſt-il pas en ton pouvoir de te retirer au dedans de toi? L'homme n'a nulle part de retraite plus tranquille, ni où il ſoit avec plus de liberté que dans ſa propre ame; ſur-tout s'il a au dedans de lui de ces choſes précieuſes qu'on n'a qu'à regarder pour être dans une parfaite tranquillité. J'appelle tranquillité le bon ordre & la bonne diſpoſition de l'ame. Retire-toi donc ſouvent dans une ſi délicieuſe retraite, reprends-y de nouvelles forces, & tâche de t'y rendre un homme nouveau. Ayes-y toujours ſous ta main certaines maximes courtes & principales, qui ſe préſentant à toi, ſuffiront à diſſiper tous tes chagrins, & à te renvoyer en état de ne te fâcher d'aucune des choſes que tu vas trouver dans le monde. Car, de quoi te fâcherois-tu? De la malice des hommes? Souviens-toi que c'eſt toujours malgré eux qu'ils péchent, & c'eſt une partie de la juſtice que de les ſupporter. Parmi les vérités & les maximes que tu dois avoir devant les yeux, il ne faut pas oublier ces deux-ci: la premiere, que les choſes ne touchant point d'elles-mêmes notre ame, elles demeurent dehors fort tranquilles; & le trouble, qui nous ſaiſit, ne vient que du jugement que nous en faiſons: l'autre, que tout ce que tu vois va changer dans un moment, & que le monde n'eſt que changement, & la vie qu'opinion.

Des mortels j'ai vu les chimeres;
Sur leurs fortunes menſongeres
J'ai vu regner la folle erreur;
J'ai vu mille peines cruelles
Sous un vain maſque de bonheur;
Mille petiteſſes réelles
Sous une écorce de grandeur,
Mille lâchetés infidelles
Sous un coloris de candeur.
Et j'ai dit au fond de mon cœur:
Heureux qui, dans la paix ſecrete
D'une libre & ſûre retraite,
Vit ignoré, content de peu;
Et qui ne ſe voit pas ſans ceſſe
Jouet de l'aveugle déeſſe,
Ou dupe de l'aveugle dieu!

GRESSET.

SOLITUDE, ſ. f. *(Religion.)* lieu déſert & inhabité. La religion chrétienne n'ordonne pas de ſe retirer abſolument de la ſociété pour ſervir Dieu dans l'horreur d'une *ſolitude*, parce que le chrétien peut ſe faire une *ſolitude* intérieure au milieu de la multitude, & parce que Jeſus-Chriſt a dit: que votre lumiere luiſe devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre pere qui eſt aux cieux. L'âpreté des regles s'applanit par l'accoutumance, & l'imagination de ceux qui croient par dévotion devoir s'y ſoumettre, eſt plus atrabilaire, plus maladive, qu'elle n'eſt raiſonnable & éclairée. C'eſt une folie de vouloir tirer gloire de ſa cachette. Mais il eſt à propos de ſe livrer quelquefois à la *ſolitude*, & cette retraite a de grands avantages; elle calme l'eſprit, elle aſſure l'innocence, elle appaiſe les paſſions tumultueuſes que le déſordre du monde a fait naître: c'eſt l'infirmerie des ames, diſoit un homme d'eſprit. *(D. J.)*

SOLITUDE, *état de*, *(Droit naturel.)* état oppoſé à celui de la ſociété. Cet état eſt celui où l'on conçoit que ſe trouveroit l'homme s'il vivoit abſolument ſeul, abandonné à lui-même, & deſtitué de tout commerce avec ſes ſemblables. Un tel homme ſeroit ſans doute bien miſérable, & ſe trouveroit ſans ceſſe expoſé par ſa foibleſſe & ſon ignorance à périr de faim, de froid, ou par les dents de quelque bête féroce. L'état de ſociété pourvoit à ſes beſoins, & lui procure la ſûreté, la nourriture & les douceurs de la vie. Il eſt vrai que je ſuppoſe l'état de paix & non pas l'état de guerre, qui eſt un état deſtructeur, barbare, & directement contraire au bonheur de la ſociété. *(D. J.)*

SOLIVE, ſ. f. *(Charpent.)* piece de bois, de brin ou de ſciage, qui ſert à former les planchers; il y en a de pluſieurs groſſeurs, ſelon la longueur de leur portée.

Les moindres *ſolives* ſont de 5 à 7 pouces de gros ; pour les travées, depuis 9 juſqu'à 15 piés. Les *ſolives* de 15 piés ont 6 pouces ſur 8 ; celles de 21 piés ont 8 pouces ſur 10 ; celles de 24 piés 9 pouces ſur 11 ; & celles de 27 piés 10 pouces ſur 12 : ces proportions ſont générales dans toutes les *ſolives*. Dans les *ſolives* ordinaires & celles d'enchevêtures, elles ne ſont pas tout à fait les mêmes, comme on le verra dans la table ſuivante.

Table des dimenſions des ſolives, *eu égard à leur longueur.*

	ſolives d'enchevêt.		*ſolives* ordin.	
longueur.	largeur.	hauteur.	largeur.	haut.
6 piés.	5 pouc.	7 pouc.	4 pou.	5 pou.
9	6	7	4	6
12	6	8	5	7
15	8	9	6	7
18	9	10	6	8
21	10	11	7	8
24	11	12	8	9

Les *ſolives* d'une grande portée doivent être liées enſemble avec des liernes entaillées, & poſées en travers par deſſus, ou avec des étréſillons entre chacune. Selon la coutume de Paris, *article* 206, il n'y a que les *ſolives* d'enchevêture qu'on peut mettre dans un mur mitoyen, & dans un mur même non mitoyen ; mais elles doivent porter ſur des ſablieres. On les poſe de champ, & à diſtances égales à leur hauteur : ce qui donne beaucoup de grace à leur intervalle. Le mot de *ſolive* vient du mot *ſolum*, plancher.

Solive de brin, *ſolive* qui eſt de toute la longueur d'un arbre équarri.

Solive de ſciage, *ſolive* qui eſt débitée dans un gros arbre, ſuivant ſa longueur.

Solive puiſſante, *ſolive* de bois de brin qui fait la largeur d'un plancher ſous poutre. Cette *ſolive* ſe poſe ſur les murs de refend, plutôt que ſur les murs de face, parce que ceux-ci en diminuent la ſolidité, & qu'elle s'y pourrit ; & lorſqu'on eſt obligé d'y poſer des *ſolives* de cette eſpece, on la fait porter ſur une ſabliere ſoutenue par des corbeaux.

Solive d'enchevêtrure, ce ſont les deux plus fortes *ſolives* d'un plancher, qui ſervent à porter le chevêtre, & qui ſont ordinairement de brin. On donne auſſi ce nom aux plus courtes *ſolives* qui ſont aſſemblées dans le chevêtre. *Daviler.* (*D. J.*)

SOLIVEAU, ſ. m. (*Charpent.*) moyenne piece de bois d'environ 5 à 6 pouces de gros, plus courte qu'une *ſolive* ordinaire. (*D. J.*)

SOLKAMSKAIA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien, dans la province de Perucie, ſur la riviere d'Uſolska, qui, un peu au deſſous, ſe joint au Kama. (*D. J.*)

SOLLES, ſ. f. pl. (*Hydraul.*) ſont des pieces de bois un peu épaiſſes, poſées de plat, qui ſervent aux empattemens des machines ; on les nomme *racineaux* quand elles ſont preſque quarrées. (*K*)

SOLLICITATION, ſ. f. terme relatif à tous les moyens qu'on emploie pour obtenir un avantage qu'il dépend d'un autre de nous accorder, ou de nous refuſer.

Les *ſollicitations* dans une affaire injuſte, ſont une injure à celui à qui elles ſont adreſſées ; on le prend ou pour un ſot, ou pour un fripon.

SOLLICITATION, ſ. f. (*Philoſophie morale.*) On appelle ainſi les démarches que font les plaideurs, ou par eux-mêmes, ou par leurs amis, auprès des juges, pour ſe les rendre favorables.

Quelqu'un prioit Agéſilas d'écrire à ſes amis en Aſie de lui faire bon droit : *Mes amis*, dit-il, *ſont ce qui eſt de droit, ſans que je leur écrive.*

Ou le juge qui ſe fait ſolliciter, veut laiſſer croire qu'il dépend de lui de faire pencher la balance, quoiqu'il ſoit bien perſuadé qu'il eſt eſclave de la loi, & qu'il ſoit même bien réſolu à ne s'en écarter jamais ; alors ſa vanité en impoſe & le calomnie : plus juſte qu'il ne veut le paroître, il aime mieux être craint qu'eſtimé ; il conſent même qu'on le mépriſe, pourvu qu'on le ménage & qu'on le conſidere ; & l'inſulte réelle des *ſollicitations* le flatte par l'apparence des reſpects qu'on lui rend. Ou ſe croyant libre de prononcer comme il lui plaira, il ſe met lui-même à la place des loix, prêt à céder à la ſéduction des prieres & des hommages, à l'impulſion

du crédit ou des affections perſonnelles ; alors il eſt réellement inique & livré à la corruption.

Dans l'hypotheſe même la plus favorable, la *ſollicitation* eſt offenſante pour le juge ſollicité. Que demander à un homme integre, incorruptible, appliqué à s'inſtruire, & tel qu'on doit le ſuppoſer, à moins de lui faire un outrage? Son attention, c'eſt la moins malhonnête des formules que l'on emploie, & celle-là même eſt une injure. Demander à un homme qui va décider de la fortune, de l'état, de la vie des citoyens, lui demander d'être attentif! il faut être bien deſireux d'un crédit uſurpé & d'une conſidération fauſſe, pour s'expoſer en face à de pareils affronts; & tel eſt cependant l'empire de la coutume & de l'habitude, que cet uſage honteux eſt devenu honnête & paroît innocent. Rendons juſtice toutefois aux magiſtrats qui ſe reſpectent, & qui ſavent quelle eſt réellement la dignité de leur état. Acceſſibles pour leurs cliens quand leur inſtruction l'exige ; acceſſibles aux avocats interprêtes de leurs cliens, ils ſe dérobent, autant que les égards & les bienſéances le permettent, à tout ce que la faveur, le crédit, l'amitié, & des ſéductions encore plus indécentes peuvent entreprendre ſur eux ; ou ſi la pourſuite obſtinée des recommandations, à la fin force leur répugnance, un froid accueil, un ſilence auſtere, & l'aſſurance laconique d'être attentifs & d'être juſtes, eſt tout ce qu'en obtient celui qui les a fait rougir. *(M. MARMONTEL.)*

SOLLICITER, v. act. & n. *(Gram.)* c'eſt prendre toutes les voies néceſſaires pour réuſſir dans une affaire, dont le ſuccès nous importe. On *ſollicite* ſans pudeur ; on *ſollicite* également une choſe juſte ou injuſte ; on *ſollicite* par ſoi-même & par les autres : on ne rougit d'aucune ſorte de ſéduction ; on *ſollicite* à commettre une mauvaiſe action ; on *ſollicite* au plaiſir ; on *ſollicite* à l'évacuation.

SOLLICITEUR, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) *de procès*, ou *ſolliciteur* ſimplement, eſt celui qui donne ſes ſoins à la pourſuite d'une cauſe, inſtance ou procès qui concerne un tiers.

On entend quelquefois par le terme de *ſollicitation*, les inſtances qui ſont faites auprès des juges en leurs maiſons, pour obtenir d'eux ce que l'on demande. Ces ſortes de démarches & d'importunités ſont défendues avec raiſon par les ordonnances, ſur-tout lorſque l'on emploie de mauvaiſes voies pour capter les ſuffrages des juges.

Il n'eſt pas cependant défendu de rendre à ſes juges l'honneur qui leur eſt dû, de les aller ſaluer chez eux, & de leur demander l'audience ou l'expédition d'une affaire de rapport ; de leur donner les inſtructions & éclairciſſemens dont ils peuvent avoir beſoin.

Les *ſolliciteurs* de procès, c'eſt-à-dire, ceux qui font profeſſion de ſuivre des procès pour autrui, ſont regardés d'un œil peu favorable, non pas qu'il y ait rien de prohibé dans cette geſtion, mais parce que ſouvent ils abuſent de leurs connoiſſances & de leurs talens pour vexer les parties ; & quelquefois pour acquérir eux-mêmes des droits litigieux. *Voyez* DROITS LITIGIEUX.

SOLLICITEURS DES RESTES, on nommoit autrefois ainſi celui qui étoit chargé de pourſuivre les comptables pour les debets de leurs comptes : on l'appelle préſentement *contrôleur des reſtes*. *V.* CHAMBRE DES COMPTES, *& le mot* CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL DES RESTES. *(A)*

SOLLICITUDE, ſ. f. *(Gram.)* ſoin pénible & continu. Les hommes vivent dans une *ſollicitude* continuelle ; il y a des états pleins de *ſollicitudes ;* on dit ſur-tout la *ſollicitude* paſtorale.

SOLLINGEN, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, au duché de Berg, ſur la riviere de Wiper. *Long.* 24, 19 ; *latit.* 51, 9.

Claudeberge, l'un des premiers ſectateurs de Deſcartes en Allemagne, naquit à *Sollingen* en 1622, & mourut en 1665. Ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Amſterdam en 1691, en deux vol. *in*-4°. On en faiſoit un grand cas avant qu'une meilleure philoſophie eût été connue. *(D. J.)*

SOLMISSUS, *(Géog. anc.)* montagne de l'Aſie mineure dans l'Ionie. Strabon, *l. XIV, pag.* 639, la place au voiſinage de la ville d'Edeſſe, au deſſus du bois ſacré nommé *Orygia*. Il ajoute que pendant les

couches de Latone, les Curetes se tinrent sur cette montagne, & que par le bruit de leurs armes ils épouvanterent Junon, qui, par jalousie, cherchoit à nuire à Latone. (*D. J.*)

SOLMS, COMTÉ DE, (*Géogr. mod.*) comté d'Allemagne dans la Wétéravie. Il confine avec le haut landgraviat de Hesse, la principauté de Dillenbourg, & la seigneurie de Beilstein. La maison de *Solms*, qui possede ce comté & plusieurs autres seigneuries, est une branche de la maison de Nassau. (*D. J.*)

SOLO, s. m. (*Musique.*) ce mot italien s'est francisé dans la musique, & s'applique à une piece ou à un morceau de musique qui se chante à voix seule, ou qui se joue sur un seul instrument, avec un seul accompagnement de basse ou de claveſſin. Rien n'est si beau qu'un *solo* de Tartini; mais pour l'entendre, il faut d'autres oreilles que celles de Midas. (*S*)

SOLOCHO, LES ISLES, (*Géog. mod.*) isles sur la côte de Barbarie, au nombre de trois, appellées anciennement *Gœa*, *Pontia* & *Myſinos*. Elles sont dans le golfe de Sidra, & environnées de fameux écueils que les anciens nommoient *la grande Syrte*, & qu'on appelle aujourd'hui *les Seches de Barbarie*. (*D. J.*)

SOLOGNE, (*Géog. mod.*) en latin *Secalonia* ou *Segalonia*; pays de France compris dans le gouvernement de l'Orléanois, qui est au midi de la Loire. On lui donne communément 25 lieues de longueur, sur 12 de largeur. La *Sologne* est arrosée de plusieurs petites rivieres, du Loiret, du Coussson, du Beuvron & de la Sauldre. C'est un pays diversifié par des bois, des rivieres, des prairies, & des terres labourables qui produisent de fort bon seigle; il s'y trouve aussi beaucoup de gibier, & le vin qu'on en retire, donne de la bonne eau-de-vie; l'air qu'on y respire n'est pas trop sain, & les eaux qu'on y boit sont pesantes; en échange les laines de ce pays sont estimées, & se manufacturent en draps & en serges. Romorentin est la capitale de la *Sologne*. *Voyez* ROMORENTIN.

SOLOKAMSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, sur la riviere d'Usolsko. Elle a été bâtie par les Russes, & elle est renommée par ses chevaux & par ses salines. Ses habitans sont en partie russes & en partie tartares. (*D. J.*)

SOLON, (*Géog. anc.*) ville des Allobroges, dont parle Tite-Live. Elle est nommée *Solonium* par Dion Cassius. (*D. J.*)

SOLONATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie; Pline, *liv. III*, *ch. xv*, les met dans la huitieme région, & le P. Hardouin croit que leur ville est aujourd'hui *Citta del Sole*. On trouve dans Gruter une inscription ancienne, avec ces mots: *Curatori Solonatium*. (*D. J.*)

SOLONIUS AGER, (*Géograph. anc.*) champ ou campagne d'Italie, dans le Latium. Tite-Live, *liv. VIII*, *ch. xij*, dit que les Antiates y avoient fait des incursions; ce qui donna occasion aux Romains de prendre les armes contre eux. Il est aussi parlé de ce champ dans Cicéron. Divinat. *liv. I & II*, & *ad Attit. liv. II*, *épit. iij*; & dans Plutarque, *in Mario*.

Ce champ *Solonius*, dit Cluvier, étoit entre les sources du *Numicius* & du *Juturna*, & entre les villes *Sabellum* & *Patrica*, où sont aujourd'hui les lieux S. Abrocolo, *Torre maggiori*, *Carqueto*. On ignore, ajoute Cluvier, l'origine de ce mot *Solonius*; on doit néanmoins conjecturer que c'est un dérivé, puisque la maison de campagne de C. Marius, & celle de Cicéron, sont aussi appellées *Villa Solonium*. (*D. J.*)

SOLOON, *ontis*, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Asie mineure, dans la Bithynie: Plutarque en parle dans la vie de Thésée. Un certain Menecrates, dit-il, a écrit dans une histoire qu'il a faite de la ville de Nicée en Bithynie, que Thésée emmenant avec lui Antiope, séjourna quelque temps dans ce lieu là; parmi ceux qui l'accompagnoient, il y avoit trois jeunes athéniens qui étoient freres, Ennée, Thoas & Soloon; le dernier étant devenu amoureux d'Antiope, découvrit son secret à un de ses freres, qui alla sans différer parler de sa passion à cette reine; elle rejeta fort loin ses propositions, & du reste, elle prit la chose avec beaucoup de douceur & de sagesse, car elle ne fit aucun éclat, & n'en découvrit rien à Thésée; *Soloon* au désespoir se jeta dans un fleuve où il se noya; Thésée averti de cette aventure, en fut très-

très-fâché ; & la douleur qu'il en eut, le fit reſſouvenir d'un oracle que la prêtreſſe d'Apollon lui avoit rendu autrefois à Delphes, par lequel elle lui ordonnoit que, quand il ſe trouveroit en terre étrangere, il bâtît une ville dans le lieu où il ſeroit le plus triſte, & qu'il en donnât le gouvernement à quelques-uns de ceux qu'il auroit à ſa ſuite ; Théſée bâtit donc là une ville, qu'il nomma *Pythiopolis*, donna au fleuve qui coule tout auprès, le nom de *Soloon*, en mémoire du jeune homme qui s'y étoit noyé, & laiſſa dans la place ſes deux freres pour gouverneurs. *(D. J.)*

SOLOR, *(Géog. mod.)* iſle de la mer des Indes, au midi de celles des Célebes. Les Hollandois l'enleverent aux Portugais en 1613. Ils en tirent du bois de Santal, & des vivres pour les Moluques. Cette iſle a un roi particulier. Elle eſt ſituée à l'occident & à deux lieues de celle de Timor. *Long.* 140 ; *latit.* méridionale 8.

SOLORIUS MONS, *(Géog. anc.)* montagne d'Eſpagne. Pline, *l. III*, *c. j*, la compte au nombre de celles qui ſéparoient l'Eſpagne tarragonnoiſe de la Bétique, & de la Luſitanie. Iſidore, *liv. XIV*, *orig. c. viij*, qui en fait la plus haute montagne de l'Eſpagne, l'appelle *Solurius mons*. C'eſt aujourd'hui, ſelon le pere Hardouin, *Sierre de los Vertientes*. *(D. J.)*

SOLOS, ſ. m. *(Gymnaſt.)* σόλος, eſpece de palet avec lequel les anciens s'exerçoient ; il ne différoit du diſque que par ſa figure ſphérique. Potter, *archæol. græc. tom. I*, *p.* 443.

SOLSONA, *(Géog. mod.)* ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, à deux lieues au nord de Cardona, près du Cardonero, ſur une hauteur. Elle a un évêché ſuffragant de Tarragone, fondé par Philippe II, avec 4000 ducats de revenu. Les uns veulent que cette ville ſoit l'ancienne Cereſſus, & d'autres l'ancienne Calea. *Long.* 19, 14 ; *latit.* 41, 52. *(D. J.)*

SOLSTICE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le temps où le ſoleil eſt dans un des points ſolſtitiaux, c'eſt-à-dire, où il eſt à la plus grande diſtance de l'équateur, qui eſt d'environ 23 degrés & demi ; on l'appelle ainſi *quaſi à ſole ſtante*, parce que le ſoleil quand il eſt proche du *ſolſtice*, paroît durant quelques jours avoir à peu près la même hauteur méridienne ; & que les jours avant & après le *ſolſtice*, ſont ſenſiblement de la même grandeur, comme ſi le ſoleil reſtoit *(ſtaret)* dans le même parallele à l'équateur. Cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le ſoleil décrit alors pendant quelques jours, eſt preſque parallele à l'équateur. C'eſt de quoi on ſe convaincra facilement en jetant les yeux ſur un globe.

Il y a deux *ſolſtices* chaque année, le *ſolſtice* d'été & le *ſolſtice* d'hiver.

Le *ſolſtice* d'été arrive quand le ſoleil eſt dans le tropique du cancer, ce qui tombe au 21 juin, auquel temps les jours ſont les plus longs de l'année.

Le *ſolſtice* d'hiver arrive quand le ſoleil entre dans le premier degré du capricorne, ce qui arrive vers le 21 de décembre, quand il commence à revenir vers nous, & que les jours ſont les plus courts.

Ceci doit être entendu ſeulement pour notre hémiſphere ſeptentrional ; car pour l'hémiſphere méridional, l'entrée du ſoleil dans le capricorne fait le *ſolſtice* d'été, & ſon entrée dans le cancer fait le *ſolſtice* d'hiver.

Les points des *ſolſtices* ſont les points de l'écliptique vers leſquels le ſoleil monte ou deſcend en s'éloignant de l'équateur, mais au-delà deſquels il ne va point. *Voy.* ÉCLIPTIQUE.

Le premier point qui eſt dans le commencement du premier degré du cancer eſt appellé le *point d'été*, & l'autre qui eſt dans le commencement du premier point du capricorne, le *point d'hiver*. Les points des *ſolſtices* ſont diamétralement oppoſés l'un à l'autre.

Colure des *ſolſtices*, eſt celui qui paſſe par les points des *ſolſtices*. *Voy.* COLURE.

Les points des *ſolſtices* rétrogradent ainſi que les points des équinoxes : car les points des *ſolſtices* ſont toujours à 90 degrés des points des équateurs. *V.* PRÉCESSION. *(O)*

SOLTA, *(Géog. mod.)* iſle du golfe de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, entre la ville de Tran & l'iſle de Lézina, près de Spalatro. Cette iſle étoit nommée par les anciens, *Olynta*, *Soloentia* & *Bolentia*. Elle appartient à préſent aux Vénitiens,

& on lui donne trente milles de tour, mais elle eſt preſque déſerte à cauſe de ſa ſtérilité. (*D. J.*)

SOLTAN *ou* AL-SOLTAN, (*Hiſt. des Arabes.*) premiere dignité chez les Arabes. Les hiſtoriens orientaux nous apprennent que Mahmud Gazni, fils de Sabektekin, fut le premier à qui Khalef, fils d'Ahmed, gouverneur du Ségiſtan, donna ce titre. Ce fut alors qu'on le ſubſtitua au titre d'*émir*, qui juſques-là avoit été conſtamment en uſage.

Le mot de *ſoltan* eſt commun à la langue chaldaïque, ſyriaque & arabe, & ſignifie *roi*, *prince*, *ſeigneur*, *empereur*. Les princes des Dynaſties, qui ont précédé celle des Gaznévides, comme des Thahériens, des Soffariens, des Samanides, des Deylamites, ne portoient que le titre d'*émir*; mais les Gaznévides, les Khowaraſmiens, les Selgiucides, & les princes mahométans qui ſont venus depuis, ont généralement porté le titre de *ſoltan* ou *ſultan*. Aujourd'hui encore c'eſt celui que prennent pluſieurs princes mahométans d'Aſie & d'Afrique, auſſi bien que le grand-ſeigneur. *Voyez* SULTAN. (*D. J.*)

SOLTHOLM, (*Géog. mod.*) petite iſle de Danemarck, au milieu du Sund, à la hauteur des villes de Coppenhague, & de Malmoé.

SOLTWEDEL, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, la *vallée du Soleil*; petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, ſur la riviere d'Ietze. On prétend que Charlemagne fit bâtir cette ville des ruines d'un ancien lieu qu'on appelloit *Heliopolis*, & qu'il fit abattre la ſtatue du Soleil qu'on y adoroit. *Long.* 29, 22; *lat.* 53, 6. (*D. J.*)

SOLVABILITÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) eſt la puiſſance où quelqu'un eſt de payer & acquitter ce qu'il doit, c'eſt-à-dire, lorſqu'il a aſſez de biens pour le faire. *Voy.* SOLVABLE & INSOLVABILITÉ. (*A*)

SOLVABLE, adj. (*Juriſp.*) à *ſolvendo*, eſt celui qui eſt en état de payer, qui a de quoi répondre d'une dette. Un gardien *ſolvable* eſt celui qui a de quoi répondre des meubles laiſſés à ſa garde. Ce terme eſt oppoſé à celui d'*inſolvable*. *Voyez* SOLVABILITÉ. (*A*)

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut ſe réſoudre. La queſtion que vous me propoſez eſt difficile; mais je la crois *ſoluble*.

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut ſe diſſoudre. Cette ſubſtance eſt *ſoluble* dans l'eau; cette autre ne l'eſt que dans l'eſprit de vin.

SOLVENSE OPPIDUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique. Pline, *liv. III*, *c. xxiv*, la ſurnomme *Flavium*, ce qui fait voir qu'elle étoit colonie romaine. Gruter rapporte une ancienne inſcription trouvée à Hermanſtad, & ſur laquelle on lit ces mots, *Pl. Solva.* On croit que c'eſt à préſent Solfedt dans la Carinthie. J'ai vu, dit Ortelius; *Theſ.* entre S. Weit & Clagenfurt, deux petites villes de la Carinthie, ſituées dans l'étendue de l'ancien Norique, une campagne ſpacieuſe, couverte de ruines, & où l'on trouve d'anciens fragmens de marbre, des médailles & d'autres monumens d'antiquité. Les habitans du pays appellent ce lieu *Solveldt*, comme qui diroit *le champ de ſol*. Ce pourroit être la ville *Solva*, dont fait mention la notice des dignités de l'empire. Edouard Brown, dans ſon *voyage de Vienne*, *p.* 174, eſt de ce ſentiment.

Les Romains y envoyerent autrefois une colonie ſous le nom de *colonia Solvenſis*. On croit que *Solvenſe-oppidum* eſt aujourd'hui *Solfeld* ou *Solveld*, bourgade de la baſſe Carinthie, entre S. Weit & Clagenfurt. (*D. J.*)

SOLUS, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, ſelon Pline, *liv. III*, *c. viij*. Les habitans de ce lieu ſont appellés *Soluntini* par Cicéron, & la ville ſe nomme encore *Solunto* ou *Solanto*. Solus eſt encore le nom d'un promontoire de la Lybie, ſur la côte de la mer Atlantique, ſelon les périples d'Hannon & de Scylax. Il y avoit au ſommet de ce promontoire tout couvert d'arbres un temple dédié à la Vengeance & à Neptune. (*D. J.*)

SOLUTION, ſ. f. *en Mathématique*, eſt la réponſe à une queſtion, ou la réſolution de quelque problême propoſé. *Voy.* RÉSOLUTION, PROBLÊME, *&c.*

SOLUTION, ſ. f. *en Phyſique*, eſt la réduction d'un corps ſolide & ferme à un état fluide, par le moyen de quelque menſtrue. *Voyez* MENSTRUE.

On confond quelquefois la *ſolution* avec ce que nous appellons autrement *diſſolution ;* cependant ce n'eſt pas la même choſe, du moins à tous égards. *Voyez* DISSOLUTION.

Solution de continuité ſe dit de l'état d'un corps dont les parties ne ſont plus continues, & ſont ſéparées les unes des autres ; par exemple, ſi on fait un trou au milieu d'une table, on dit alors qu'il y a *ſolution* de continuité dans les parties de cette table. *(O)*

SOLUTION DE CONTINUITÉ eſt un terme dont ſe ſervent les chirurgiens, pour exprimer un dérangement qui arrive dans les parties du corps, par lequel leur cohéſion naturelle eſt détruite, comme par une bleſſure ou autre cauſe. *Voyez* CONTINUITÉ.

La *ſolution de continuité* eſt une diviſion, déſunion, ou ſéparation des parties continues, c'eſt-à-dire, des parties ſolides du corps. On lui donne un nom particulier, ſuivant la nature de la partie, la différence de la cauſe ou la maniere de l'application, comme plaie, rupture, fracture, piqûre, ouverture, contuſion, ulcere, corroſion, dilacération, exfoliation, carie, *&c. Voy.* BLESSURE, RUPTURE, FRACTURE, *&c. (Y)*

SOLUTION, *(Chymie.)* la *ſolution* des corps en général eſt ou radicale ou ſuperficielle. Nous diſons qu'elle eſt radicale lorſque la compoſition du corps diſſous eſt entiérement détruite, & qu'il eſt par conſéquent décompoſé dans ſes élémens, & en parties totalement diſſimilaires. Nous diſons au contraire qu'elle eſt ſuperficielle, lorſque les molécules qui compoſent ce corps ſont ſimplement ſéparées, & que ce corps eſt conſéquemment diviſé en parties ſimilaires & très-fines.

Nous avons différentes obſervations à faire ſur la *ſolution*, les corps à diſſoudre, les menſtrues ou les diſſolvans, & les différens moyens dont on ſe ſert pour les diſſolutions ; tous les corps ſolides, les agrégats, les mixtes, les compoſés & les décompoſés, quelques liquides & demi-liquides, par exemple, les huiles, les baumes liquides naturels, *&c.* ſont des corps que l'on diſſout. On diviſe les menſtrues en général, en aqueux, ſalins acides, ſalins alkalis fixes & volatils, inflammables, ſpiritueux & huileux, & en mixtes, par exemple, en aqueux inflammables, acides inflammables, ſalés inflammables & ſalés aqueux. Quelques-uns joignent à ces menſtrues généraux un menſtrue univerſel ; cependant on doit le mettre, comme j'en ai averti ci-devant, au nombre des êtres imaginaires.

Les menſtrues aqueux, tels que ſont l'eau ſimple de fontaine & de riviere, l'eau de pluie & la roſée, les eaux pures diſtillées, & différens phlegmes, diſſolvent les ſels ſur-tout, les mucilages, les gelées & les concrétions gommeuſes. Les menſtrues ſalins acides, par exemple, l'huile & l'eſprit de vitriol, l'eſprit de ſel, de nitre, de vinaigre, de ſucre, de miel, le vinaigre ſimple & diſtillé, *&c.* ſont propres à diſſoudre les corps terreux, pierreux, métalliques & demi-métalliques ; les ſalins alkalis au contraire, comme le ſel de tartre, les cendres gravelées, le nitre fixé, l'alkaheſt de Glaubert, l'huile de tartre par défaillance, l'eſprit aqueux de ſel ammoniac, *&c.* peuvent diſſoudre les corps ſulfureux, huileux, onctueux, gras, *&c.* & enfin les inflammables ſpiritueux, comme l'eſprit de vin le mieux rectifié, & les autres eſprits de cette nature, briſent les ſoufres minéraux, néanmoins un peu contraints par les alkalis ſalins, de même que les concrets bitumineux, camphrés & réſineux, les huiles éthérées, *&c.* & chargent leurs pores des molécules diviſées de ce corps. Pour ce qui eſt des mixtes & des menſtrues compoſés, tels que le vin, l'eſprit de vin alkaliſé, la liqueur aqueuſe & vineuſe de la terre foliée de tartre, l'eſprit vineux de ſel ammoniac, *&c.* il eſt facile de connoître & de déterminer la faculté qu'ils ont de diſſoudre par celle de leurs ſimples menſtrues, & par la raiſon ſinguliere de leur mixtion & de leur compoſition.

Les moyens dont on ſe ſert avant la diſſolution, ou pendant qu'elle ſe fait, ſe réduiſent à la trituration, à la commixtion, à la diſſection, à la fuſion, la digeſtion, la coction, la diſtillation, la cohobation, *&c.*

On doit rapporter l'extraction à la *ſolution*, comme en étant une eſpece la plus uſitée. En effet, on en fait uſage toutes les fois qu'il eſt queſtion de diſſoudre telle ou telle ſubſtance active dans les corps compoſés, & de la ſéparer des autres parties. On prépare par le moyen de la *ſolution* & de l'extraction non-ſeulement différentes teintures, les eſſences, les élixirs, les baumes liquides, les infuſions, les extraits, les mucilages & les gelées; mais fort ſouvent on fait paſſer ces corps par la diſſolution pour les faire enſuite paſſer par des précipitations, des calcinations, & d'autres opérations. Boerhaave, *Chymie.* (*D. J.*)

SOLUTION, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois *paiement*, quelquefois il ſe prend pour *déciſion*, comme quand on dit la *ſolution* d'une queſtion; quelquefois enfin il ſignifie *ceſſation* de quelque choſe, comme dans les procès-verbaux des chirurgiens, lorſqu'en parlant d'une plaie ils diſent qu'il y a *ſolution* de continuité, pour exprimer que les chairs ſont ouvertes & ſéparées. (*A*)

SOLWAY, (*Géog. mod.*) en latin *Itunæ*, *Æſtuarium*, golfe de la Grande-Bretagne, ſur la côte occidentale de l'Ecoſſe, vers les confins de l'Angleterre. Ce golfe eſt fort couvert de bancs de ſable, & ſert de ſéparation entre la Grande-Bretagne & l'Ecoſſe.

Sur la pointe de terre qui eſt à l'iſſue du golfe, on voit une petite place nommée *Bulneſſe*; ce n'eſt aujourd'hui qu'un village; autrefois c'étoit une ville que les Romains appelloient *Blatum-Bulgium*, peut-être du mot gaulois *bulch*, qui ſignifie *ſéparation*, parce qu'alors ce lieu étoit la tête d'une muraille que les Romains éleverent le long du rivage, juſque près de Carliſle; lorſque la mer eſt baſſe, on en voit encore quelques ruines. Il y avoit auſſi dans cet endroit un port que la mer a inſenſiblement comblé par le ſable qu'elle y a jeté. (*D. J.*)

SOLYMES, LES *Solymi*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Aſie mineure dans la Lycie, ſelon Hérodote, qui veut que les Miliens aient été autrefois appellés *Solymi*; mais Strabon place les *Solymes* dans la Piſidie. De ſon temps on voyoit encore près de Termeſſe dans la vallée de Bellérophon qui avoit dompté les *Solymes*, le tombeau de ſon fils Iſandre, tué dans le combat. Pline, *liv. V*, *c. xxx*, dit qu'Eratoſthène comptoit les *Solymes* au nombre des peuples de l'Aſie qui ſe trouvoient éteints. Il y avoit une colline de l'Aſie mineure dans la Piſidie, au deſſus du promontoire Termeſſien, qui portoit le nom de Solyme, *Solymus collis*. Héſychius nomme auſſi *Solymi* des peuples de la Scythie. (*D. J.*)

SOMACHE, *voyez* SAUMACHE & SAUMATRE.

SOMASCO, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg d'Italie, ſur les frontieres du Milanez & du Bergamaſque, au diocèſe de Milan. Ce bourg a donné l'origine & le nom à la congrégation des clercs réguliers qu'on appelle *ſomaſques*. Cette congrégation commença en 1528, & ſes clercs furent mis en 1568 au nombre des clercs religieux ſous la regle de S. Auguſtin. Ils fleuriſſent en Italie. (*D. J.*)

SOMASQUE, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt. eccléſ.*) religieux de la congrégation de S. Mayeul; ils ſont ſous la regle de S. Auguſtin. Ils ont été appellés *ſomaſques* du lieu de leur chef d'ordre *Somaque*, ville ſituée entre Milan & Bergame.

SOMBRE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt pas aſſez éclairé de la lumiere du jour, & où l'on a peine à diſcerner les objets. On dit un lieu *ſombre*, un temps *ſombre*; & au figuré, une humeur *ſombre*, un homme *ſombre*, un air *ſombre*.

SOMBRER SOUS VOILES, (*Marine.*) on ſe ſert de cette expreſſion, lorſqu'un vaiſſeau étant ſous voiles, eſt renverſé par quelque grand coup de vent, qui le fait périr & couler bas.

SOMBRÉRAS, ISLES DE, (*Géog. mod.*) iſles d'Afrique, au nombre de trois, ſur la côte de Guinée, au ſud de la baie de Ste Anne; elles produiſent du vin, de l'huile, du coton, du bois rouge pour la teinture, & des cannes de ſucre. (*D. J.*)

SOMBRÉRO, ISLE DE, (*Géog. mod.*) petite iſle qu'on range au nombre des Vierges à l'orient de S. Jean de Portorico. Cette iſle, quoique ſous la domination des Eſpagnols, n'eſt fréquentée que par des pê-

cheurs; elle eſt ronde, plate ſur ſes bords, & relevée dans ſon milieu par une montagne ronde; la reſſemblance qu'elle a avec un chapeau dont les bords ſont rabattus lui a fait donner le nom de *Sombréro*, qui, en eſpagnol, ſignifie *chapeau*.

SOMBRIÉRO, LE MONT, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique dans la baſſe Ethiopie, au pays de Bengucla, & au couchant de la baie de ce nom. Elle eſt plate, & nommée par cette raiſon *Klap-mats* par les Hollandois, parce qu'à la voir de loin, elle imite en figure un bonnet de prêtre à trois angles. (*D. J.*)

SOME, ſ. f. (*Marine chinoiſe.*) vaiſſeau dont les Chinois ſe ſervent pour naviguer ſur mer, & qu'ils nomment *tchouen*. Les Portugais ont appellé ces ſortes de vaiſſeaux *ſoma*, ſans qu'on ſache la raiſon de cette dénomination.

Les *ſomes* (car nous avons franciſé le mot portugais), ne peuvent point ſe comparer à nos vaiſſeaux européens, ni pour l'art de leur conſtruction, ni pour leur grandeur, puiſqu'ils ne portent guere au-delà de deux cens cinquante tonneaux, & s'il eſt vrai que la connoiſſance de la navigation ſoit fort ancienne chez les Chinois, il eſt certain qu'ils ne l'ont pas plus perfectionnée que leurs autres ſciences.

Leurs *tchouen* ou *ſomes* ne ſont à proprement parler que des barques plates à deux mâts: ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur; la proue coupée & ſans éperon, eſt relevée en haut de deux eſpeces d'ailerons en forme de corne, qui font une figure aſſez bizarre; la poupe eſt ouverte en dehors, par le milieu, afin que le gouvernail y ſoit à couvert des coups de mer; ce gouvernail qui eſt large de 5 à 6 piés, peut s'élever & s'abaiſſer par le moyen d'un cable qui le ſoutient ſur la poupe.

Ces vaiſſeaux n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mâts de hune; toute leur mâture conſiſte dans le grand mât & le mât de mizaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'eſt pas d'un grand ſecours; le grand mât eſt placé aſſez près du mât de mizaine, qui eſt fort ſur l'avant; la proportion de l'une à l'autre, eſt communément comme 2 à 3, & celle du grand mât au vaiſſeau, ne va jamais au deſſous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du vaiſſeau.

Leurs voiles ſont faites de natte de bambou ou d'une eſpece de cannes communes à la Chine, leſquelles ſe diviſent par feuilles en forme de tablettes, arrêtées dans chaque jointure, par des perches qui ſont auſſi de bambou; en haut & en bas ſont deux pieces de bois: celle d'en haut ſert de vergue: celle d'en bas, faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, ſur 5 à 6 pouces d'épaiſſeur, retient la voile lorſqu'on veut la hiſſer, ou qu'on veut la ramaſſer.

Ces ſortes de bâtimens ne ſont nullement bons voiliers, ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres, ce qui vient de la roideur de leurs voiles, qui ne cedent point au vent; mais auſſi comme la conſtruction n'en eſt pas avantageuſe, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont ſur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *ſomes* & autres vaiſſeaux avec du goudron comme on fait en Europe; leur calfas eſt fait d'une eſpece de gomme particuliere, & il eſt ſi bon qu'un ſeul puits ou deux, à fond de cale du vaiſſeau, ſuffit pour le tenir ſec. Juſqu'ici ils n'ont eu aucune connoiſſance de la pompe.

Leurs ancres ne ſont point de fer comme les nôtres; elles ſont d'un bois dur & peſant, qu'ils appellent pour cela *tie mou*, c'eſt-à-dire, *bois de fer*. Ils prétendent mal à propos que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, diſent-ils, celles-ci ſont ſujettes à ſe fauſſer, ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient: cependant, pour l'ordinaire, elles ſont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont ſur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre; ce ſont les ſeuls timonniers qui conduiſent la *ſome*, & qui commandent la manœuvre. Il faut avouer néanmoins qu'ils ſont aſſez bons pilotes côtiers, mais mauvais pilotes en haute mer; ils mettent le cap ſur le rumb qu'ils croient devoir faire, & ſans s'embarraſſer des élans du vaiſſeau, ils courent ainſi comme ils le jugent à propos. *Voyez*

de plus grands détails dans l'*hiſtoire de la Chine*, du pere du Halde. (*D. J.*)

SOMEN, (*Géog. mod.*) lac de Suede, dans la Gothie. Il ſe décharge dans le fleuve Motala, à l'occident de Lindkoping. (*D. J.*)

SOMERTON, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, ville d'été, *Sommer's-town*; ce n'eſt cependant qu'un bourg à marché d'Angleterre, dans le Sommerſet-shire, à la droite de l'Ivell, à quelques milles au deſſus de l'endroit où cette petite riviere ſe jette dans le Parret, & qu'on nomme *Ivel-mouth*; mais *Sommerton* étoit anciennement une ville importante, qui a donné ſon nom à la province; auſſi les rois de Weſtſex y avoient établi leur réſidence. Il n'eſt à préſent conſidérable que par la grande foire des bœufs qui s'y tient, depuis le dimanche des rameaux, juſqu'au premier de juin. (*D. J.*)

SOMMA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, au ſommet du mont Véſuve, qui en prend le nom de *monte-di-Somma*, quoique certains auteurs veuillent que le nom de *Somma* ait été donné au mont Véſuve, à cauſe de l'excellence des fruits & des vins qu'il produit, ou à cauſe de ſa hauteur. (*D. J.*)

SOMMAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme qui ſe trouve dans quelques coutumes, & qui ſignifie le ſervice de cheval à ſomme, qui eſt dû au ſeigneur foncier. *Voyez* l'ancienne coutume de Normandie, *ch. xxxiv.* Ferrier, *liv. V, ch. ij*; la coutume de Lorraine; *tit.* 8, *art.* 5. (*A*)

SOMMAIL, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une baſſe. *Voyez* BASSE.

SOMMAIRE, ſ. m. (*Littérat.*) abrégé qui contient en peu de mots la ſomme ou ſubſtance d'un chapitre, d'un traité, d'un ouvrage, *&c.* *Voyez* ABRÉGÉ.

Le *ſommaire* qu'on met à la tête d'un livre, d'un chapitre, d'une loi, *&c.* eſt utile au lecteur, pour lui donner une idée générale, & lui faciliter l'intelligence de ce dont il s'agit. Les *ſommaires* ſont ſurtout néceſſaires dans les hiſtoires, pour préſenter ſous un coup d'œil abrégé, & indiquer les principaux événemens. *Voyez* ARGUMENT.

Il y a cette différence entre un *ſommaire* & une récapitulation, que celle-ci eſt à la ſuite, ou à la fin des matieres, & que le *ſommaire* doit les précéder.

SOMMAIRE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt bref, & dont l'expédition eſt prompte.

Les matieres *ſommaires* ſont celles dont l'objet eſt léger, & dont l'inſtruction eſt *ſommaire*, c'eſt-à-dire, ſimple & prompte. *Voyez* MATIERES SOMMAIRES. (*A*)

SOMMAIRE, *imprimer en*, (*Imprimerie.*) imprimer en *ſommaire* eſt lorſqu'un titre un peu long, eſt diſpoſé de façon que la premiere ligne avance de deux ou trois lettres, tandis que les ſuivantes ſont en retraite, & ont chacune un quadratin au commencement. Ce mot ſe dit par oppoſition à *cul-de-lampe*, dont les lignes vont en diminuant de part & d'autre. (*D. J.*)

SOMMATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) eſt un acte par lequel on interpelle quelqu'un de dire ou faire quelque choſe.

Les huiſſiers font des *ſommations* de payer, de remettre des pieces, *&c.*

Les procureurs font des *ſommations* de donner copie de pieces, fournir des défenſes, de ſatisfaire à un réglement, de venir plaider, *&c.*

SOMMATION RESPECTUEUSE eſt un acte fait par deux notaires, ou par un notaire en préſence de deux témoins, par lequel, au nom d'un enfant, ils requierent ſes pere & mere, ou l'un d'eux, de conſentir au mariage de cet enfant.

On appelle ces ſortes de *ſommations*, *reſpectueuſes*, parce qu'elles doivent être faites avec décence, & ſans appareil de juſtice; c'eſt pourquoi l'on y emploie le miniſtere des notaires, & non celui des huiſſiers.

Ces *ſommations* ne peuvent être faites qu'en vertu d'une permiſſion du juge, laquelle s'accorde ſur requête; l'objet de ces *ſommations* de la part de l'enfant, eſt de ſe mettre à couvert de l'exhérédation que ſes pere & mere pourroient prononcer contre lui, s'il ſe marioit ſans leur conſentement.

Mais pour que ces *ſommations* produiſent cet effet, il faut que l'enfant ſoit en âge de les faire, & qu'il ait trente ans, ſi

c'eſt un garçon, ou vingt-cinq ans, ſi c'eſt une fille.

L'enfant qui conſent de courir les riſques de l'exhérédation, peut ſe marier à 25 ans, ſans requérir le conſentement de ſes pere & mere. *Voyez* l'arrêt de réglement, du 27 juillet 1692, au *journal des audiences.* (*A*)

SOMMATION, *en guerre*, *ſommer une place*, c'eſt envoyer un tambour, ou un trompette ordonner au gouverneur de ſe rendre; ſinon lui proteſter qu'on donnera l'aſſaut, & qu'on mettra tout à feu & à ſang.

SOMME, SOMMEIL, (*Gramm. & Synonym.*) il y a quelquefois de la différence entre ces deux mots. *Somme* ſignifie toujours le dormir, ou l'eſpace du temps qu'on dort. *Sommeil* ſe prend quelquefois pour l'envie de dormir: on eſt preſſé du *ſommeil* en été, après le repas; on dort d'un profond *ſomme* après une grande fatigue.

C'eſt-là que le prélat muni d'un déjeûner,
Dormant d'un léger ſomme, *attendoit le dîner.*
Boileau.

Sommeil a beaucoup plus d'uſage & d'étendue que *ſomme.* On dit poétiquement de la mort, que c'eſt un *ſommeil* de fer, parce que le *ſommeil* eſt l'image de la mort. Ce mot ſignifie au figuré, l'*indolence* & l'*inſenſibilité*; l'oubli de la religion & de la vertu, eſt un *ſommeil* funeſte. (*D. J.*)

SOMME, *la*, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Somona*; riviere de France en Picardie, qu'elle traverſe preſque toute d'orient en occident, où elle prend ſa ſource, au lieu nommé *Fonſomme*, & après avoir arroſé pluſieurs villes, elle va ſe jeter dans la Manche, entre le Crotoi & S. Valery. (*D. J.*)

SOMME, ſ. f. *en Mathématique*, ſignifie la quantité qui réſulte de l'addition de deux ou pluſieurs grandeurs, nombres ou quantités jointes enſemble. *Voyez* ADDITION.

On l'appelle quelquefois *total*, & en algebre on l'exprime quelquefois par la lettre *ſ*, qui ſignifie *ſomme.*

La *ſomme* d'une équation eſt l'aſſemblage de tous les termes d'une équation; lorſque le nombre abſolu, ou terme tout connu, étant tranſporté d'un côté à l'autre avec un ſigne contraire, le tout devient égal à zéro; en ſorte que zéro eſt un des membres de l'équation, comme dans cet exemple, $x^2 + 5x - 3 = 0$. Deſcartes appelle $x^2 + 5x - 3$, la *ſomme* de l'équation propoſée, & c'eſt ſous cette forme que l'on conſidere ordinairement les équations. *Voy.* ÉQUATION. (*O*)

SOMME, ſ. f. (*Comm. d'argent.*) ce mot ſe dit d'une certaine quantité, par exemple de livres, ſous, & deniers, que l'on reçoit, & dont on fait paiement; ſur les livres & dans les comptes des marchands, les *ſommes* ſe tirent en lignes, ſur la marge à droite, en chiffre commun, en arabe; on appelle *ſomme* totale, celle qui provient de l'addition de pluſieurs petites *ſommes.* Irſon. (*D. J.*)

SOMME, ſ. f. (*Clouterie.*) ce terme, dans le négoce de la clouterie, exprime en un ſeul mot, une certaine quantité de milliers de clous; toute la broquette, à la réſerve de la groſſe broquette eſtampée, ou à tête emboutie, & toutes les autres ſortes de clous, qui ſont du nombre de ceux qu'on appelle *clous légers*, même quantité de clous, dit *clous au poids*, ſe vendent à la *ſomme* quand on les vend en gros; la *ſomme* eſt de douze milliers de compte; les broquettes eſtampées, de tous les grands clous, ſe vendent au compte. *Savary.* (*D. J.*)

SOMME HAUTE, (*Comm. maritime.*) en matiere de commerce de mer, on appelle *ſomme haute*, la dépenſe qui ne concerne ni le corps du navire, ni les victuailles, ni les loyers des hommes; mais ce qui s'emploie au nom de tous les intéreſſés, pour l'avantage du deſſein qu'on a entrepris. Les marchands en fourniſſent ordinairement les deux tiers, & l'autre tiers ſe paie par le maître du navire. *Diction. du commerce.* (*D. J.*)

SOMME, (*Maréchal.*) fardeau qu'on met ſur un cheval, & qui eſt auſſi peſant qu'il peut le porter. *Cheval de ſomme* eſt celui qui eſt deſtiné à porter la *ſomme.*

SOMME DE VERRE, (*Verrerie.*) une *ſomme* de *verre*, eſt un panier de verre propre aux vitriers, qui renferme vingt-quatre plats, ou pieces de verre rondes,

d'environ deux piés de diametre, qui font la charge du crocheteur ; on peut tirer d'une *ſomme de verre*, 90 ou 95 piés quarrés de vitrage. *(D. J.)*

SOMMÉ, ÉE, adj. *(terme de Blaſon.)* ſe dit des petites tours ou donjons qui ſe trouvent poſés ſur une tour ou château.

Sommé ſe dit auſſi des ornemens extérieurs de l'écu, ſoit des couronnes, caſques ou autres.

Sommé ſe dit encore de cette clamure du cerf dont on charge les écus, où l'on met quelquefois des corps ſans nombre, & où quelquefois on les compte.

Le terme *ſommé* vient du vieux verbe *ſommer*, qui a ſignifié mettre le ſommet, le couronnement à quelque choſe.

Dornant des Vallées, de Beſniere, en Normandie ; *de gueules à la tour d'or, ſommée d'un donjon de même. (G. D. L. T.)*

SOMMÉES, ſ. f. pl. *terme de Fauconnerie*, ſe dit des pennes du faucon qui ont entiérement pris leur croît ; on dit les pennes de cet oiſeau ſont toutes *ſommées*.

SOMMEIL, ſ. m. *(Phyſiolog.)* état d'inaction ou de détenſion des organes des ſens extérieurs, & des mouvemens volontaires ; cet état eſt néceſſaire à l'homme pour ſoutenir, réparer, & remonter ſa machine.

Du Dieu qui nous créa la clémence infinie,
Pour adoucir les maux de cette courte vie,
A placé parmi nous deux êtres bienfaiſans,
De la terre à jamais aimables habitans,
Soutiens dans les travaux, tréſors dans l'indigence,
L'un eſt le doux ſommeil, *& l'autre eſt l'eſpérance ;*
L'un quand l'homme accablé ſent de ſon foible corps
Les organes vaincus, ſans force & ſans reſſorts,
Vient par un calme heureux ſecourir la nature,
Et lui porter l'oubli des peines qu'elle endure.

Henriade, chant 7.

Tels ſont les effets ſalutaires du *ſommeil!* Mais la cauſe qui le fait naître & diſparoître au bout d'un certain nombre d'heures, eſt ſi difficile à trouver, qu'il faut s'en tenir à de ſimples conjectures, entre leſquelles voici peut-être les plus vraiſemblables.

Pour que notre corps puiſſe ſe mouvoir avec facilité, il faut qu'il y ait du ſuc nerveux qui puiſſe être envoyé dans les nerfs, & qu'il n'y ait pas d'obſtacle qui l'arrête dans ſon cours. Si ces deux conditions viennent à manquer, on ſe trouve dans l'inaction.

Quand nous agiſſons, le ſuc nerveux ſe diſſipe peu à peu ; enſorte qu'après de longs travaux, il ne ſe trouve plus d'eſprits en aſſez grande quantité pour mouvoir notre corps : mais afin que les liqueurs coulent dans nos organes avec facilité, les fibres de nos vaiſſeaux doivent avoir une certaine tenſion ; ſi elles n'étoient pas tendues, elles ne ſauroient pouſſer les fluides : or par le travail les fibres perdent leur tenſion, parce que le ſuc qui les rempliſſoit, & qui les tendoit en les rempliſſant, s'évapore continuellement ; ces fibres n'étant plus tendues, tombent les unes ſur les autres, & de-là, il ſuit que celles du cerveau qui ſont les plus molles doivent plus facilement s'affaiſſer. Quand la maſſe du cerveau ſera ainſi affaiſſée, le ſuc nerveux ne paſſera plus dans les nerfs comme auparavant ; enſorte qu'alors ſuccédera la langueur qui nous obligera de nous repoſer ; c'eſt ce qu'on peut prouver, par le *ſommeil* qui arrive quand on lie une des carotides, ou quand on a perdu une quantité extraordinaire de ſang, ou quand les ſucs qui rempliſſent les vaiſſeaux ont été épuiſés dans les maladies.

Les nerfs éprouvent encore une autre compreſſion, quand nous veillons longtemps ; la tranſpiration enleve continuellement la partie la plus fluide du ſang, ce qu'il y a de plus groſſier reſte dans les vaiſſeaux. De plus, par le travail, & même par l'action ſeule du cœur, le ſang s'accumule dans les extrémités des arteres qui ſe trouvent au cerveau ; ces arteres doivent donc s'engorger, & leur engorgement doit comprimer l'origine des nerfs ; cette compreſſion produit néceſſairement un engourdiſſement dans tout le corps, puiſqu'il eſt un obſtacle au cours du ſuc nerveux. On voit l'effet de cette compreſſion dans les plénitudes de ſang, dans l'uſage immodéré des eſprits fermentés, qui, par leur raréfaction cauſent une grande preſſion dans le cerveau,

cerveau, & par conſéquent jettent dans le *ſommeil ;* mais on a vu un effet bien plus ſenſible de cette compreſſion ; une femme dont le crâne étoit ouvert, s'endormoit dès qu'on lui preſſoit le cerveau, & tomboit, pour ainſi dire, en apoplexie par une compreſſion plus forte : nous pouvons donc penſer que la compreſſion eſt une des cauſes du *ſommeil.*

Lorſque nous avons été fatigués par le travail, ou que nous avons veillé longtemps, le ſuc nerveux ſe trouve diſſipé, les vaiſſeaux gonflés dans la tête, compriment l'origine des nerfs, mais en certains cas, le cerveau ayant perdu ſa tenſion, s'affaiſſe & forme la compreſſion ; or tout cela doit produire dans les nerfs le même effet qu'une ligature, le ſentiment doit donc s'émouvoir, les mouvemens volontaires doivent devenir difficiles & ceſſer entiérement. Comme le col n'eſt ſoutenu que par les muſcles extenſeurs, & qu'il faut une action pour le tenir droit, la tête doit ſe pencher par ſon poids, parce que ces muſcles n'agiſſent plus ; les yeux doivent ſe fermer, car pour qu'ils ſoient ouverts, il faut que le muſcle qui leve la paupiere ſoit raccourci ; durant le *ſommeil*, il ne reçoit pas aſſez de ſuc nerveux pour cela, ainſi il ſe lâche & abandonne la paupiere ſupérieure à elle-même ; enfin tous les membres ſont lâches, puiſque les muſcles qui les meuvent ne reçoivent plus comme auparavant, la liqueur qui les anime ; de tout cela, il ſuit auſſi que les affections de l'eſprit qui dépendent de l'activité des ſens doivent ceſſer lorſque nous dormons.

Tandis que l'action ceſſe dans les muſcles qui ſont ſujets à la volonté, le mouvement devient plus ſenſible dans le cœur & dans les organes de la reſpiration ; les muſcles étant lâches dans les extrémités, ils ne pouſſent plus le ſang, leurs fibres affaiſſées n'aident ni les arteres, ni les veines ; il arrive donc que le cœur trouve plus de réſiſtance : or comme le cœur ne ſauroit trouver de la réſiſtance que ſon action ne devienne plus grande, ces obſtacles qui ſe trouvent dans les extrémités font que la circulation eſt plus forte dans les viſceres, car le ſang ne pouvant pas continuer ſa route vers les extrémités, ſe jette en plus grande quantité dans les vaiſſeaux latéraux ; c'eſt-à-dire, dans les vaiſſeaux qui ſe répandent dans l'abdomen.

Ce ſyſtême donne au moins la cauſe de pluſieurs phénomenes très-curieux, 1°. la tranſpiration augmente dans le *ſommeil*, & les autres ſecrétions diminuent. Outre que la chaleur du lit en raréfiant la peau peut ouvrir les tuyaux ſecrétoires, il faut obſerver que le ſang qui ſe jette en plus grande quantité dans les viſceres de l'abdomen, gonfle les arteres ; ce gonflement comprime les tuyaux ſecrétoires, qui alors ne peuvent plus recevoir la liqueur qu'ils ont accoutumé de filtrer ; mais les tuyaux ſecrétoires de la peau ne ſont pas comprimés de même, parce qu'ils n'appuient extérieurement que contre l'air ; d'ailleurs, ils ne ſont pour la plupart que les extrémités des arteres ou des pores ; ainſi rien ne ſauroit empêcher que les liqueurs ne continuent leur chemin par ces ouvertures. Ajoutez que la chaleur eſt plus grande quand nous dormons, & que nous ſommes bien couverts : or cette chaleur produit la raréfaction, & la raréfaction eſt ſuivie d'une tranſpiration plus abondante.

2°. Les parties ſe nourriſſent mieux durant le *ſommeil*, car d'abord il ſe diſſipe moins de ſubſtance groſſiere, puiſque les muſcles ſont dans l'inaction, & de plus, ce repos qui regne dans le corps, fait que les parties qui nourriſſent peuvent ſe mieux appliquer aux parties ſolides, car elles ne trouvent pas d'obſtacles dans le mouvement que les muſcles, quand ils agiſſent, impriment à ces parties que doit réparer le ſuc nourricier. Tandis que les obſtacles diminuent, la force qui fait l'application du ſuc nourricier aux parties ſolides augmente, car c'eſt l'action du cœur ; & par cette action plus forte du cœur, le chyle ſe change en lymphe & en ſang plus facilement : enfin les véſicules qui renfermoient la graiſſe, & qui étoient vuidées par l'action des muſcles, ſe rempliſſent peu à peu de nouvelle huile, & c'eſt même le principal effet du *ſommeil* : tout, en un mot, ſe répare à cauſe de ce mouvement doux & uniforme que nous éprouvons en dormant ; au contraire, tout ſe détruit & ſe vuide dans notre corps, par les veilles.

3°. Durant le *ſommeil*, le ſuc nerveux ſe filtre peu à peu & coule dans ſes réſervoirs; & enfin après ſept à huit heures de repos; il s'en trouve une aſſez grande quantité pour remonter nôtre machine.

4°. Ce qui ſe perd par la tranſpiration qui arrive durant le *ſommeil*, c'eſt ſur-tout la partie aqueuſe des alimens & de notre ſang; le mouvement modéré qui regne alors dans notre corps, ne peut détacher que peu de parties huileuſes & groſſieres, au contraire, il attache davantage ces ſortes de parties, comme nous l'avons dit; mais dans le temps que nous veillons, l'action des muſcles fait évaporer les matieres plus épaiſſes qui ſont dans le tiſſu des parties ſolides. De-là il ſuit que quand nous dormons, nous n'avons pas beſoin de manger, comme quand nous veillons; cela paroîtra encore plus clairement, ſi l'on fait réflexion que le ſuc nerveux deſtiné aux muſcles ne ſe perd pas, puiſqu'il n'y eſt pas envoyé, & que tout ſe remplit & ſe répare. On peut donc être long-temps ſans prendre des alimens, pourvu qu'on dorme; & ſi l'on veille & que l'on agiſſe, il faudra ſouvent manger. On peut ajouter à tout cela, que le ſentiment étant émouſſé durant le *ſommeil*, les fibres de l'eſtomac ne ſont donc pas ſi ſenſibles aux impreſſions de la faim.

5°. Les fibres du cerveau des enfans ſont fort molles, elles s'affaiſſeront donc, ou elles ſe gonfleront plutôt que celles des vieillards dans leſquels elles ſe deſſéchent: de-là vient que les enfans dorment plus que les adultes & les vieillards; peut-être que le repos du fœtus dans le ſein de la mere vient de la même ſource; il y a cependant une autre cauſe dans le fœtus, c'eſt que les objets ne font impreſſion ni ſur ſes yeux, ni ſur ſes oreilles; or, dès que les ſens ſont tranquilles ou ſans action, on eſt diſpoſé au *ſommeil*; enfin le ſang eſt partagé entre le placenta & le fœtus; il y a donc moins de mouvement, & par conſéquent plus de repos: ajoutez encore que les fibres molles des enfans n'ont pas aſſez de force pour diviſer les matieres épaiſſes qui ſont dans les vaiſſeaux; il doit donc ſe former plus aiſément une plénitude dans leur cerveau, & la compreſſion cauſée par cette plénitude, produira le *ſommeil*.

6°. Si l'on dort trop long-temps, la tranſpiration s'arrête, on a la tête peſante, on eſt ſans force; la raiſon en eſt peut-être de ce que la partie aqueuſe qui ſe diſſipe preſque ſeule durant le *ſommeil*, prive le ſang de véhicule, & que les parties groſſieres doivent former des engorgemens par-tout: la tranſpiration doit donc ceſſer en même temps. Pour ce qui regarde la tête, les vaiſſeaux ſe gonflent toujours quand on dort, & enfin par un long *ſommeil* le gonflement devient ſi grand, que les vaiſſeaux capillaires ſont comprimés avec les veines par les groſſes arteres, le ſang ne pourra donc pas revenir avec la même facilité, & ce ſera une néceſſité qu'on ait la tête peſante; mais cette compreſſion qui empêche le ſang de revenir, arrête encore le ſuc nerveux à l'origine des nerfs, ainſi ce ſuc ne pourra pas couler dans les extrémités, & on ſe trouvera ſans force, faute du ſuc néceſſaire pour mouvoir les muſcles; enfin les battemens des vaiſſeaux cauſeront par leurs ſecouſſes des impreſſions déſagréables qui réveilleront en ſurſaut, & qui nous empêcheront de dormir tranquillement.

7°. Pour la graiſſe, il eſt évident qu'elle doit ſe ramaſſer en plus grande quantité dans ceux qui dorment trop long-temps: car comme il ne ſe fait pas de diſſipation de la ſubſtance groſſiere par la tranſpiration, c'eſt une néceſſité que les véſicules huileuſes ſe rempliſſent davantage.

8°. Quand on s'éveille, on bâille, on étend les bras, on eſt plus agile, on a plus de vivacité d'eſprit; comme le ſuc nerveux n'a pas coulé dans les muſcles durant le *ſommeil*, toutes leurs fibres ſont languiſſantes, il faut donc les contracter tous pour ouvrir le paſſage au ſuc nerveux qui s'eſt filtré dans le cerveau, ou pour l'appeller dans ces parties. De plus, le mouvement du ſang étoit languiſſant dans les muſcles, il faut hâter ſon cours; or cela ſe fait par la contraction où ils entrent quand on étend les membres, le bâillement vient de la même cauſe, comme on le peut voir à l'article de ce *mot*: ce ſuc nerveux qui entre dans les muſcles, & qui s'eſt ramaſſé en grande quantité, fait qu'on eſt plus agile. Quant à la vivacité d'eſprit, l'Etre ſuprême

a voulu qu'elle dépendît du mouvement des liqueurs dans le cerveau: or ce mouvement eſt beaucoup plus aiſé quand il s'eſt ramaſſé une grande quantité de ſuc nerveux, & que les fibres ne ſont plus engourdies, ou qu'elles ont repris leur tenſion, & c'eſt ce qui arrive durant le *ſommeil*.

La conjecture tirée de la compreſſion du cerveau, que nous venons de préférer aux autres, pour expliquer les phénomenes que préſente le *ſommeil*, ſemble être confirmée par l'action des cauſes qui nous aſſoupiſſent.

1°. Les alimens pris avec excès, & ſurtout les viandes ſolides & ténaces priſes en grande quantité, nous font dormir; cela vient de ce que les alimens peu aiſés à ſe diviſer, forment une liqueur épaiſſe, qui ne peut pas aiſément paſſer par les extrémités artérielles du cerveau; par-là elles occaſionnent un engorgement qui cauſe une compreſſion.

D'ailleurs ces matieres, comme elles ſont ténaces, arrêtent la tranſpiration, ainſi que Sanctorius l'a remarqué; de-là il ſuit qu'il y aura dans le cerveau une plénitude, & par conſéquent une compreſſion: en général, les vaiſſeaux ſont plus remplis quand on a mangé, & la plénitude eſt plus grande quand les arteres ſe vuident plus difficilement; or cette difficulté eſt plus grande quand les alimens ſont ténaces; enfin, quand le ventricule eſt plein de ces alimens, il ſe vuide avec peine, il ſe bourſouffle, & ce bourſoufflement comprimant les vaiſſeaux du bas-ventre, le ſang eſt déterminé vers la tête.

2°. Les liqueurs fermentées endorment, parce qu'elles contiennent des principes qui ſe raréfient beaucoup; ces principes en occupant beaucoup d'eſpace, dilatent les arteres du cerveau, & les compriment par conſéquent.

3°. Les remedes qui appaiſent la douleur, nous procurent un doux *ſommeil*; mais nous ne parlons ici que d'une douleur continuelle & longue; il faut regarder cette douleur comme un long travail qui agite le corps & le cerveau, & qui produit une inſomnie; dès que la cauſe de cette inſomnie vient à ceſſer, on eſt ſaiſi du *ſommeil*, comme après une inſomnie ordinaire, & après un travail fatiguant; l'ame par les loix qui l'uniſſent avec le corps, ne ſauroit ſentir la douleur, qu'elle ne cauſe de l'agitation dans le cerveau; mais quand la douleur ceſſe, les fibres du cerveau étant relâchées, n'empêchent plus par leur agitation, que la compreſſion ne produiſe le *ſommeil*; d'ailleurs, quand on ſouffre, les arteres du cerveau ſont plus pleines, & quand la douleur ceſſe, cette plénitude produit la compreſſion dont nous venons de parler; on voit par-là que des remedes contraires pourront faire dormir; quand le lait aigri a cauſé des convulſions & des coliques aux enfans, les abſorbans ſe chargent de l'acide, & produiſent le *ſommeil*; dans les grandes maladies dont la chaleur eſt le principe, les remedes rafraîchiſſans ſeront des ſomniferes.

4°. La grande chaleur jette dans l'aſſoupiſſement; la raréfaction qu'elle cauſe dans les liqueurs, l'évaporation des parties les plus fluides du ſang, le relâchement qu'elle produit dans les fibres, doivent néceſſairement produire le *ſommeil*: le froid peut occaſionner la même choſe, parce qu'en arrêtant la tranſpiration, il cauſe une plénitude qui comprime le cerveau.

5°. La tranquillité de l'eſprit procure le *ſommeil*, car le cerveau n'eſt pas alors agité par l'ame; ainſi abandonné, pour ainſi dire, à lui-même, il peut s'affaiſſer, puiſqu'il ne réſiſte pas à la compreſſion; c'eſt ſur-tout en calmant l'eſprit que le murmure des ruiſſeaux nous aſſoupit: ce bruit ſourd & uniforme attire notre attention ſans nous agiter, & par-là éloigne de notre eſprit les penſées qui pourroient nous troubler; on doit dire la même choſe des ſons des inſtrumens qui produiſent cet effet.

6°. Tout ce qui peut empêcher le ſang de ſe rendre au cerveau, doit néceſſairement aſſoupir; car alors les fibres deviennent flaſques, & s'affaiſſent; de-là vient que les grandes évacuations ſont ſuivies du *ſommeil*.

7°. Tous les accidens qui peuvent cauſer une compreſſion dans le cerveau, doivent endormir; auſſi les obſervations nous apprennent-elles que les abcès, les liqueurs extravaſées, les contuſions, les enfoncemens du crâne, produiſent un aſſoupiſſement.

8°. Pour ce qui eſt des aſſoupiſſemens qui tirent leur origine des mouvemens ſympathiques, ils peuvent venir de la plénitude, ou des compreſſions que cauſent ces mouvemens dans le cerveau.

9°. Enfin, il faut convenir qu'il y a des eſpeces de *ſommeil* dont on ne peut rendre raiſon.

De même que tout ce qui comprime le cerveau & s'oppoſe au paſſage du ſuc nerveux dans les nerfs, amene le *ſommeil*; tout ce qui produira un effet contraire nous tiendra dans une ſituation oppoſée à l'aſſoupiſſement; les paſſions, la douleur, les matieres âcres & volatiles nous mettent toujours dans un état où les fibres ſe trouvent agitées. Pour les matieres âcres & volatiles, on voit aiſément qu'elles peuvent produire cette agitation; mais quant aux maladies de l'eſprit, l'être qui tient l'ame & le corps dans une dépendance mutuelle, peut ſeul nous apprendre la maniere dont le cerveau ſe trouble quand l'ame eſt agitée: quoi qu'il en ſoit, l'effet des paſſions eſt toujours un mouvement dans le cerveau; ce mouvement fait couler le ſuc nerveux, & empêche que le cerveau ne ſoit comprimé par les vaiſſeaux, ou ne s'affaiſſe de lui-même. *Boerhaave*, *Haller*, *de Sénac*. (*D. J.*)

Les différentes cauſes du ſommeil, *& leur oppoſition entre elles.*

La veille eſt l'état de l'animal dans lequel les impreſſions des objets extérieurs ſe repréſentent à l'ame, & en ſont apperçues. C'eſt l'état dans lequel l'animal ſe trouve pendant une moitié de la vie. Mais il y a un autre état dans lequel ces impreſſions ne ſont pas repréſentées à l'ame, & n'en ſont pas apperçues, c'eſt le *ſommeil*, dont il eſt difficile de diſtinguer l'état d'aſſoupiſſement naturel d'un grand nombre d'animaux.

Le véritable *ſommeil* regne parmi les quadrupedes, les poiſſons à ſang chaud & les oiſeaux. L'aſſoupiſſement tient lieu de *ſommeil* dans les quadrupedes expoſés aux rigueurs de l'hiver, & tranſis par le froid ſans périr; c'eſt l'état dans lequel paſſent l'hiver les ours, les marmotes, les hamſters, pluſieurs eſpeces de rats, les hériſſons, le blaireau, la chauve-ſouris, la marte-zibeline. Les oiſeaux ſurpris par le froid, les hirondelles, ſur-tout, paſſent l'hiver dans l'eau, ou dans la boue, dans le même état d'aſſoupiſſement. Il en eſt de même des poiſſons à ſang froid aſſoupis par l'hiver; on leur attribue même un véritable *ſommeil*, plus analogue à celui des quadrupedes; mais je ne crois pas l'obſervation aſſez exactement vérifiée. Les ſerpens & les grenouilles paſſent l'hiver dans l'aſſoupiſſement, ainſi que pluſieurs inſectes, & ſur-tout des fourmis, des abeilles. L'état dans lequel l'animal à roue & l'anguille de la colle ſe trouve, lorſqu'il eſt privé d'eau, paroît être quelque choſe de plus: l'animal ne donne aucun ſigne de vie, ſans être mort, car il reprend l'uſage de ſes organes dès qu'on l'humecte.

Dans l'eſpece humaine, le *ſommeil* eſt, comme dans les quadrupedes, naturellement attaché à la nuit: le fœtus eſt aſſoupi, l'enfant dort beaucoup, le vieillard à un certain âge dort preſque toujours. Feu M. Moivre, le calculateur, ne veilloit que quatre heures ſur les vingt-quatre. Paré qui mourut dans ſa cinquante-unieme année, paſſoit la plus grande partie de ſon temps à dormir. Les grands animaux dorment peu, & ne ſe couchent que rarement.

Le *ſommeil* eſt la ſuite de la fatigue & de l'épuiſement qui ſuccedent aux travaux du jour; plus on a travaillé & plus le *ſommeil* eſt preſſant & doux; il fuit ceux qui ne s'occupent pas, & qui ne font pas agir leurs muſcles. L'homme qui va dormir, commence à ſentir un engourdiſſement dans les muſcles longs, & une ſtupeur aſſez déſagréable autour des genoux; il eſt obligé de bâiller, le pouls devient plus rare & plus foible, les forces de l'ame ſe relâchent, la curioſité, l'attachement, l'attention, nous abandonnent; les impreſſions des ſens deviennent plus foibles, la vue ſe trouble, la mémoire n'eſt pas fidelle, la ſuite des penſées ſe déregle, on apperçoit une chaleur à la paupiere ſupérieure, les yeux ſe ferment d'eux-mêmes, la tête tombe en avant; on la redreſſe, mais elle retombe, la mâchoire devient pendante, la néceſſité de dormir nous ſurmonte. Le ſentiment de l'ouïe ſe ſoutient encore, lors

même que les yeux ne s'acquittent plus de leur fonction. Mais bientôt l'imagination prend le deſſus ſur les impreſſions des ſens. On voit les images des choſes au lieu des ſignes, & dès-lors on peut s'aſſurer qu'on va dormir.

Dans le *ſommeil* parfait, les ſens ne nous frappent plus, les irritations intérieures ne ſont plus apperçues, on ne ſent plus les néceſſités naturelles, le mouvement périſtaltique s'affoiblit, l'appétit ne revient pas dans le nombre d'heures dans lequel il revient pendant la veille.

Tous ces phénomenes annoncent un affoibliſſement de la ſenſibilité & de l'irritabilité; il eſt plus ſenſible à meſure que le *ſommeil* devient & plus profond & plus long. Le pouls devient plus rare. Dans le hamſter il n'y a que douze pulſations par minute entiere, il y en a cent cinquante dans la veille. Le corps ſe refroidit dans le *ſommeil;* l'homme le plus ſain prend froid en dormant, s'il n'étoit pas mieux couvert que dans la veille: il périt bien ſûrement dans un froid de 32°, au lieu qu'il ſupporte un beaucoup plus grand froid quand il veille. Le cœur devient également froid dans la marmote, le hamſter, le hériſſon. L'animal devient inſenſible, même à de violentes irritations, ſes muſcles ſont roides, & la reſpiration ne s'apperçoit plus. La graiſſe s'amaſſe, la tranſpiration diminue, le mouvement du ſang ſe ralentit; on a vu la léthargie ſuccéder à un *ſommeil* prolongé par volupté.

Des auteurs reſpectables nous aſſurent d'un autre côté, que le *ſommeil* échauffe, qu'il augmente le pouls, la reſpiration, la digeſtion, qu'il enfle les chairs, & donne aux viſages des enfans cette fleur de beauté.

On a confondu les effets propres au *ſommeil* avec ceux des couvertures & de l'opium. Nous nous couvrons beaucoup plus la nuit que le jour: la tranſpiration arrêtée ſous des tapis de laines, ſous des duvets & des plumes, fait un bain de vapeur, qui attendrit la peau & qui attire les humeurs. L'opium (nous y reviendrons) augmente en effet le pouls & la chaleur.

Les cauſes du *ſommeil* ne ſont pas faciles à découvrir: elles le ſont d'autant moins, que le *ſommeil* eſt appellé par des cauſes qui paroiſſent en contradiction les unes avec les autres, par l'émulſion rafraîchiſſante, & par l'eſprit ardent du vin, du camphre, de l'opium.

Pour réuſſir dans cette recherche, recueillons ſimplement les cauſes qui nous obligent à dormir. La premiere & la plus naturelle, c'eſt le travail, celui des muſcles, celui même des ſens; cette cauſe eſt ſi puiſſante, qu'aucune irritation ne peut lui réſiſter. On a tourmenté des infortunés, on les accabloit de coups dès qu'ils ſommeilloient; la néceſſité du *ſommeil* a ſurmonté la puiſſance de la douleur dans ces infortunés, ils apprirent à dormir au milieu des coups, & j'ai vu, ayant été obligé par ma charge & en qualité de chef de la juſtice d'aſſiſter à des queſtions, le *ſommeil* ſaiſir le criminel, avec les poids attachés aux piés.

Une autre cauſe auſſi naturelle & plus générale encore, c'eſt la nourriture. Tout animal, & ſans exception, dort quand il a ſatisfait ſa faim: le tigre gorgé du ſang qu'il ſuce avec avidité, s'endort ſur la proie; le ſerpent même qui aura dévoré le tigre, dort après cet étrange repas, & ſe livre ſans défenſe aux coups des Negres. Je ne crois pas que ce ſoit l'applatiſſement de l'aorte comprimée par l'eſtomac dilaté, qu'il faille regarder comme la cauſe de ce phénomene; la nature ne priveroit pas le bas-ventre de ſon ſang, pour le renvoyer à la tête, dans le temps même que le bas-ventre a le plus preſſant beſoin des ſucs qui ſervent à la digeſtion. On ſait d'ailleurs que dans l'homme l'eſtomac diſtendu ne preſſe pas l'aorte, & qu'il s'en écarte, ſa grande courbure va toucher le péritoine, & l'aorte eſt compriſe dans l'intervalle des deux orifices.

Seroit-ce le bien-être qui ſuccede au beſoin, & la ſatisfaction qui appellent le *ſommeil?* Je ne parle pas de la volonté de l'ame. Le *ſommeil* eſt certainement très-ſouvent fort involontaire, les enfans en ſont un exemple fréquent, quand ils ſont tourmentés d'un côté par la néceſſité irréſiſtible de dormir, & de l'autre par les charmes d'un conte dont ils voudroient entendre la fin. Le *ſommeil* n'eſt donc pas un

acte de l'ame, qui ſent prudemment que ſon corps s'épuiſe, & qui en ſuſpend les mouvemens.

Les voluptés douces invitent à dormir, la fraîcheur d'une caſcade, une lumiere tempérée, des ſons doux, l'eſprit dégagé de toute ſollicitude, nous aſſoupiſſent. Dans le corps, le repos, la ſituation dans laquelle les muſcles ne travaillent pas, & qui eſt celle d'un homme couché, la fin d'une fievre qui ceſſe de nous dévorer, les bains de piés qui déchargent la tête d'une partie de ſon ſang, le lait rafraîchiſſant des amandes, des pavots, la ſaignée rappellent le *ſommeil*.

Les cauſes que j'ai expoſées, produiſent un *ſommeil* tranquille & qui rétablit les forces. Une cauſe bien dangereuſe concourt avec elles à joindre une envie irréſiſtible de dormir au ſentiment le plus doux, lorſqu'on s'y eſt livré, mais qui mene à une mort certaine; c'eſt le froid, & qui nous ſaiſit, qui reſſerrant toutes les veines des tégumens, refoule le ſang au cerveau & le remplit. Boerhaave a été ſur le point de périr par les charmes enchanteurs de ce *ſommeil*; & Solander n'a été arraché à la mort, ſur les montagnes de la terre de Feu, que par la violence amicale de ſes compagnons. J'ai lu des relations d'un plaiſir à peu près ſemblable, qu'ont reſſenti des perſonnes ſuffoquées par une moſette, ou étranglées par une corde, mais dont on a ſauvé la vie. La graiſſe trop accumulée agit à peu près de même, & ſur les animaux & ſur l'homme; on l'a vu réduire des perſonnes à ne pouvoir être réveillées que par de violentes douleurs. J'ai vu un goître produire un aſſoupiſſement continuel, en comprimant les veines jugulaires. Une autre claſſe de cauſes produit également le *ſommeil*, mais un *ſommeil* peſant, mêlé d'engourdiſſement & ſouvent de délire; ce ſont de ces vapeurs de différentes eſpeces répandues ſur la ſurface de la terre, & dont l'effet eſt violent, lorſqu'elles peuvent agir ſans être diſperſées.

L'eſprit de vin, & en général l'eſprit né par la fermentation, le camphre, l'odeur concentrée des aromates, le gas de la fermentation, le feu blanc & amer de pluſieurs plantes, & ſur-tout celui des pavots, le champignon dont on ſe ſert en Europe pour tuer les mouches, toutes ces ſubſtances végétales contiennent un principe vaporeux, qui enivre & qui aſſoupit à peu près de même. Cet effet eſt ſi eſſentiel à cette vapeur, qu'elle agit uniformément ſur l'homme & ſur les animaux, ſur les inſectes même, qui n'ont ni véritable cœur, ni vaiſſeaux, car l'eſprit de vin enivre les abeilles & leur inſpire de la fureur. Cette obſervation peut ſervir à réſoudre une queſtion pour laquelle M. Monro le fils s'eſt donné beaucoup de peine. Il vouloit déterminer par les expériences, ſi l'opium agit par les vaiſſeaux, ou par les nerfs. Il a cru trouver qu'il n'agit que par les nerfs, puiſqu'il faiſoit le même effet ſur les grenouilles, après qu'on leur avoit arraché le cœur. Mais puiſque des animaux ſans cœur & ſans vaiſſeaux reſſentent également la force de l'eſprit né par la fermentation, il eſt clair que c'eſt ſur les nerfs que cet eſprit opere; & l'opium dont les effets ſont en tout les mêmes que ceux de cet eſprit ne peut qu'agir de même.

L'opium agit preſque également, ſoit qu'on applique ſa teinture à la peau, ſoit qu'on la verſe dans la celluloſité ſous la peau, qu'on en fomente le péritoine, qu'on l'injecte dans le bas-ventre, qu'on en faſſe avaler à l'animal, ou qu'on en injecte dans l'inteſtin, ou dans les veines, ou qu'enfin l'on hume la vapeur. On a cru même remarquer, qu'injecté dans le bas-ventre, appliqué à la peau & au péritoine, l'opium agit plus puiſſamment que lorſqu'il a été pris par la bouche ou injecté dans les veines. La ſeule maniere dont il n'agiſſe point du tout, c'eſt lorſqu'on l'applique au tronc des nerfs; auſſi augmente-t-il la douleur au lieu de la diminuer, quand on en applique au cancer, aux maux de dents.

L'opium réunit deux forces, le principe narcotique, & le principe ſtimulant. Le premier agit ſur les nerfs & ſur ce qui dépend des nerfs. Il émouſſe la ſenſibilité, il détruit la douleur & force le *ſommeil*. Ce même principe agit avec force ſur l'irritabilité des inteſtins, & détruit le mouvement périſtaltique de l'eſtomac & des inteſtins; les excrémens abandonnés à eux-mêmes deviennent, après l'uſage de l'o-

pium, d'une odeur insupportable. Il porte sa force jusqu'à détruire la contraction de l'iris; un chien qui a avalé de l'opium, ne resserre pas la prunelle, quand même on approche une lumiere de ses yeux, elle reste aussi immobile que dans un poisson. C'est le plus puissant secours qu'on puisse opposer au spasme cynique & au tetanos.

On n'est pas également d'accord sur la puissance stimulante de l'opium. L'odeur pénétrante de cette substance, les élémens volatils qu'on en tire par la chymie, & sur-tout sa portion résineuse préviennent en faveur de cette force: l'analogie des effets de l'esprit de vin & des autres narcotiques est entiérement pour elle.

On a cru cependant prouver, & par des expériences faites sur des animaux soumis au microscope, que l'opium en quelque maniere qu'on le fasse agir sur l'animal, diminue les forces du cœur & la fréquence du pouls, retarde & arrête même la circulation, & rend la respiration plus rare.

Il est bien difficile de concilier ces expériences avec ce que nous allons rapporter. Le vin, le chanvre, l'opium, tout narcotique, pris à petite dose, éleve le pouls, le rend plus fréquent & plus animé, fait rougir le visage, gonfle les vaisseaux, donne à l'homme une gaieté & une vivacité dans les pensées & dans les sensations, qu'aucun autre remede ne pourroit lui donner; ces narcotiques poussent par la sueur, causent des hémorrhagies, & disposent à l'amour. Ces effets sont si connus, que les Mahométans s'enivrent avec l'opium, pour jouir de cette gaieté & de cette vivacité, qu'ils ne sauroient, à ce qu'ils se persuadent, acheter trop cher, même par le danger auquel ils exposent leur santé.

De l'aveu même de M. Whytt, l'opium rend le pouls plus plein & donne une nouvelle chaleur à l'homme; le pouls est grand & fréquent dans le *sommeil* que cause l'opium. Ce puissant remede ranime les forces vitales & animales dans le bœuf: le pouls lorsqu'il a paru s'affoiblir, se développe par son usage & devient plus fort, il a rappellé quelquefois la chaleur des agonisans, & causé l'apoplexie.

La différence de ces résultats vient en partie de la maniere dont on s'y est pris dans les expériences dans lesquelles l'opium a paru affoiblir le cœur. On a fait sur les animaux des opérations compliquées, & qui ne permettoient pas de tirer de justes conclusions; car il n'est pas étonnant que l'animal paroisse languir, lorsqu'on lui a coupé la tête ou détruit la moëlle de l'épine. Et peut-être a-t-on confondu les effets immédiats de l'opium avec les suites. Lorsqu'il est donné à une dose médiocre, il est indubitable qu'il ranime & qu'il échauffe; mais lorsque la dose en est trop forte ou trop souvent réitérée, il n'est pas étonnant que l'animal languisse, & qu'il s'affoiblisse avant que de périr. On connoît la langueur qui suit l'ivresse.

Les effets dont nous avons parlé jusqu'ici, agissent sur la généralité de l'animal: mais l'opium produit un troisieme effet, qui fait le but principal de cet article, c'est d'assoupir. Une petite prise même ne cause qu'une tranquillité agréable & une sérénité sans *sommeil*, c'est l'effet le plus ordinaire qu'il fait sur moi. Une dose un peu plus forte fait l'effet d'une pinte de vin, il égaie, il anime, il dissipe les chagrins, il rend l'ame au plaisir, c'est ce qui l'a fait rechercher aux Turcs. Un peu plus forte, il cause un *sommeil* assez tranquille, & rafraîchissant. Mais à des doses extrêmes, c'est une ivresse, une stupeur, un *sommeil* pesant, l'insensibilité, la mort même. Dans les cadavres on a trouvé le sang engorgé dans les vaisseaux du cerveau & de la dure-mere. Trop souvent réitéré, l'opium affoiblit la mémoire, rend hébété, cause une langueur, que de plus fortes doses seules peuvent surmonter, des paralysies, des apoplexies.

La dose funeste est inégale. L'opium agit beaucoup plus violemment sur un homme qui n'y est pas accoutumé. J'en ai ressenti un effet extrême en prenant trois gouttes de laudanum dans un lavement, il me disposa au *sommeil*, pendant trois fois vingt quatre heures entieres. Plus accoutumé, je ne sentis aucun effet d'une dose plus forte. On a vu des personnes en prendre habituellement une dragme & demie & deux dragmes. Le chien supporte quatre dragmes sans mourir.

Toute pression du cerveau en général

aſſoupit, le ſang épanché, une portion du crâne enfoncée, l'eau amaſſée dans les ventricules, le ſang engorgé dans les ſinus & dans les vaiſſeaux. Ce *ſommeil* eſt peſant, & preſque toujours ſans ſouvenir.

Après avoir expoſé les cauſes qui procurent du *ſommeil*, il ne ſera pas inutile de rappeller celles qui l'empêchent. La faim empêche de dormir, l'indigeſtion, toute cauſe irritante qui agit continuellement ſur quelque partie du corps, le froid d'une partie du corps, des piés par exemple, pendant que le reſte eſt couvert, les ſons violens, les ſollicitudes & les chagrins, l'attention trop forte, la mélancolie, la manie, la douleur, une grande partie des fievres, les boiſſons chaudes aqueuſes, bues de temps en temps, le thé, le café, pluſieurs maladies du cerveau qui ne ſont pas encore bien déterminées, écartent le *ſommeil* auſſi bien; car des cauſes preſqu'analogues cauſent l'aſſoupiſſement.

En comparant toutes ces cauſes qui appellent le *ſommeil* ou qui l'empêchent, il eſt étonnant combien les cauſes du *ſommeil* ſont oppoſées les unes aux autres. Il ſuit la diminution du mouvement du ſang qui ſe porte au cerveau, il en ſuit l'augmentation: la fievre cauſe l'inſomnie, elle produit l'aſſoupiſſement, une petite différence dans la doſe du vin éveille ou aſſoupit; l'excès des eſprits & le manque de cette liqueur nerveuſe aſſoupit également. Mais le méchaniſme qui paroît réunir toutes les cauſes du *ſommeil*, c'eſt l'affaiſſement de la moëlle du cerveau, ſoit qu'elle ſoit comprimée ou qu'elle ſoit moins remplie.

Comme dans le *ſommeil* naturel les forces vitales agiſſent avec moins de force, il paroît prolonger la vie, & faire ſur la machine animale un effet analogue à celui que fait le froid ſur la chryſalide: le froid en retarde le développement & prolonge la vie de l'animal. Les pouls ſont généralement en plus grand nombre le ſoir, ils diminuent pendant le *ſommeil*, & ſont en plus petit nombre au réveil. Le *ſommeil* diminue le mouvement périſtaltique, il expoſe plus long-temps la maſſe alimentaire & aux forces de la digeſtion, & à la réſorption du chyle, en ralentiſſant le mouvement progreſſif du ſang il favoriſe l'embonpoint, la nutrition & la réparation des pertes du corps animal. Il paroît donner le temps au cerveau de réparer la perte de l'eſprit nerveux qu'ont cauſés les travaux de la veille.

Boerhaave croyoit que l'homme ne ſe réveilloit que par quelque ſtimulus, ſoit que les excrémens lui ſoient à charge, que des ſons violens frappent ſon organe de l'ouïe, ou que la faim ſe faſſe ſentir. Je me rappelle que les hommes aſſoupis par une compreſſion du cerveau, ſe réveillent tout de ſuite, quand on a enlevé le ſang épanché ou le crâne déprimé, qui faiſoit la compreſſion. Je ſerois donc porté à croire que l'homme ſe réveille, dès que la cauſe du *ſommeil* a ceſſé, dès que la moëlle de l'épine affaiſſée a été relevée, & que ſes petits canaux ſont remplis par le fluide nerveux, qui s'eſt formé pendant le repos du *ſommeil*.

Dans le *ſommeil* le plus parfait, dans celui qui accompagne la convaleſcence de quelque fievre violente qui a écarté le *ſommeil* pendant pluſieurs nuits, je croirois aſſez que rien ne ſe repréſente à l'homme, du moins ne ſe ſouvient-on de rien, & les grands dormeurs n'ont cru avoir donné au *ſommeil* qu'un temps ordinaire, après avoir dormi quatorze à quinze jours & autant de nuits.

Mais dans un *ſommeil* ordinaire, l'ame eſt preſque toujours occupée de ſonges, ou de repréſentations de ſes propres idées, dont les images paroiſſent devant elle, auxquelles elle prend le plus d'intérêt, de la réalité deſquelles elle eſt ſouvent intimement perſuadée.

Les ſonges ont leur ſource quelquefois dans des ſenſations préſentes. Un embarras dans la circulation du ſang fait le cochemar; l'aſſociation des idées fournit à l'ame d'une fille l'image d'un ſpectre, & quelquefois d'un objet qui l'occupe plus agréablement.

Quelque embarras moins violent m'a mille fois inquiété, en me faiſant paſſer ſous des voûtes qui alloient en s'abaiſſant, par des maiſons ſans iſſue, par des chemins qui devenoient impraticables. Une indigeſtion, des flatuoſités renfermées dans les inteſtins, la tête trop horizontale, une douleur

douleur quelconque, fait naître des ſonges déſagréables.

Les images ſont toujours plus vives que les ſenſations dont elles naiſſent. La ſanté & la facilité dans la circulation s'expriment ſous l'image du vol.

D'autres ſonges naiſſent des ſenſations paſſées, des aventures de la veille, des livres qu'on a lus, des paſſions qui nous ont émus, de nos ſoucis. Un ami que nous avons perdu, paroît long-temps encore dans nos ſonges. Les idées s'aſſocient dans cette claſſe, comme dans la précédente, & la nature fournit tout un aſſortiment pour chaque ſenſation originale; il y a quelquefois, & ſur-tout dans la parfaite ſanté, beaucoup d'ordre dans les ſonges, même des lectures ſuivies, des calculs faits.

Les ſonges ſont donc des reſtes de l'état de veille, mêlé à celui du *ſommeil*, le repos regne dans la plus grande partie du cerveau, une ſeule partie du magaſin des ſenſations paroît avoir une proviſion d'eſprits qui coulent par ſes canaux & qui repréſentent à l'ame l'image victorieuſe. La repréſentation doit être d'une certaine force déterminée; trop vigoureuſe elle éveilleroit, & termineroit le *ſommeil*; trop foible, elle ne ſeroit pas apperçue par l'ame.

Dans le *ſommeil*, le cerveau ne repoſe jamais en entier. Le cœur continue de battre, les inteſtins ne ſuſpendent pas entiérement le mouvement périſtaltique, l'eſtomac digere, le diaphragme & les muſcles intercoſtaux agiſſent. Il y a plus, on ne peut guere diſconvenir que de certains muſcles ne ſe contractent dans le *ſommeil*, de la claſſe même qui eſt évidemment ſous l'empire de la volonté. Galien a déja remarqué que les ſphincters s'acquittent de leurs fonctions, quoique bien certainement ſoumis aux ordres de l'ame. Les enfans qui n'ont pas encore acquis aſſez d'expérience, ſentent le ſtimulus de l'urine, ils font agir les forces qui l'impulſent, ils relâchent le ſphincter, & ce n'eſt qu'à force de repréhenſions, & quelquefois de châtimens, qu'ils apprennent à faire uſage du ſphincter. Dans l'homme adulte, l'expérience & l'habitude ont appris à la volonté à continuer cette action, & cet acte eſt devenu ſi naturel & ſi facile, qu'il n'émeut pas l'ame, & qu'il n'en eſt pas apperçu.

Beaucoup de perſonnes parlent en dormant, & révelent leurs penſées les plus ſecretes. Il y a eu quelques individus qui ſont allés plus loin, & qui en dormant profondément, & les yeux fermés, ſe ſont levés la nuit, & ont fait des choſes très-raiſonnées & très-compliquées. Dans ces perſonnes, une partie du cerveau doit avoir été libre, & la moëlle en état de fournir aux muſcles les eſprits néceſſaires pour les faire agir. *(H. D. G.)*

SOMMEIL *ou aſſoupiſſement idiopathique, (Médec.)* ce *ſommeil* doit être diſtingué, de même que l'apoplexie, en ſanguin, ſéreux & accidentel; & tout ce que l'*article* APOPLEXIE contient à ce ſujet, doit ſe rapporter ici. Nous avons dit qu'il devoit être regardé comme l'avant-coureur de l'apoplexie: ſans aller à ce degré, il laiſſe quelquefois la tête tremblante, & une foibleſſe dans les membres, qui approche de la paralyſie. L'ouverture des cadavres juſtifie pleinement l'affinité que nous avons établie entre ces deux maladies: les inondations ſéreuſes y ſont très-communes; on a obſervé une lymphe épaiſſe, ou une matiere gélatineuſe dans toutes les cavités & anfractuoſités du cerveau, comme aux environs de la moëlle alongée. On a apperçu rarement l'engorgement des vaiſſeaux ſanguins; mais on a vu très-ſouvent des tumeurs & des ſuppurations, des pourritures & autres déſordres au cerveau: auſſi obſerve-t-on que l'aſſoupiſſement précede plus ſouvent les deux dernieres eſpeces d'apoplexie que la premiere. Nous ne propoſerons ici aucun remede, parce qu'on doit les tirer de ce que nous avons dit à l'article APOPLEXIE. On peut en uſer auſſi contre l'aſſoupiſſement fébrile, lorſque l'état de la maladie principale le permet.

Il y a encore une autre eſpece d'aſſoupiſſement ou d'ivreſſe qui vient du vin, de la bierre & des autres liqueurs fermentées; de l'ivraie, de l'opium & des autres narcotiques; de la fumée du tabac, & des eaux minérales: il en eſt de pluſieurs degrés, dont le plus haut reſſemble à l'apoplexie, ſans être auſſi dangereux; mais on riſque de s'y tromper, ſi l'on néglige de prendre les informations néceſſaires. Cet

état dure quelquefois plusieurs jours ; quelques-uns tombent sans sentiment, comme les apoplectiques ; les autres sont livrés à un assoupissement dont on peut les tirer pour quelque temps : il y en a qui passent dans le délire, & même avec fureur, ou, ce qui est plus rare, dans les convulsions. Mais les degrés inférieurs n'ont rien d'alarmant ; la tête est étourdie, & la démarche chancelante ; on a la vue trouble ; on radote, *&c.*

Tout ce qu'on peut faire de mieux dans tous ces cas, lorsqu'ils paroissent graves, c'est d'exciter le vomissement, en chatouillant le gosier, ou en gorgeant les malades d'eau chaude : il est rare qu'on soit obligé d'avoir recours à l'émétique, lorsque l'estomac est plein, ce qui ne manque guere d'arriver dans l'ivresse ; mais on peut en user dans les autres cas : les lavemens purgatifs sont toujours utiles. L'eau nitrée, la limonade & les autres acides végétaux y sont très-utiles. On a observé que quelques-uns s'étant laissés tomber dans l'eau, étoient sortis de leur ivresse ; ce fait démontre l'utilité des bains froids. La saignée est ici très-suspecte, sur-tout pour l'ivresse ordinaire, quoique plusieurs en aient vanté les bons effets : on peut l'appliquer avec ménagement aux autres cas.

Il y a enfin des *sommeils* extraordinaires, qui durent des semaines, des mois & des années, avec plus ou moins d'intermission : on en trouve des exemples dans l'*histoire de l'académie des sciences* de Paris ; dans les *transactions philosophiques*, dans les *actes de Leipsick*, & autres ouvrages périodiques. Ils ont presque tous été attaqués, ces *sommeils*, par ce qu'on emploie de plus fort contre l'apoplexie ; mais il paroît dans la plupart de ces relations, que tous les remedes qu'on a pu faire, n'ont eu aucun succès, & qu'après les avoir tous abandonnés, crainte de pis, les malades se sont éveillés naturellement après un certain temps ; celui qui a paru le plus efficace a été l'immersion subite de tout le corps dans l'eau froide, comme on l'a dit ci-dessus. (*T*)

SOMMEIL, (*Mythol.*) Homere & Hesiode font le *Sommeil* fils de l'Erebe & de la Nuit, & frere de la Mort, dont il est la plus parfaite image.

Junon voulant endormir Jupiter, pour l'empêcher de voir ce qui se passoit dans le camp des Grecs & des Troyens, va trouver le *Sommeil* à Lemnos, son séjour ordinaire, & le prie d'assoupir les yeux trop clairvoyans de son mari, en lui promettant de beaux présens, & l'appellant le roi des dieux & des hommes. Le *Sommeil* s'en défendit par la crainte de la colere de Jupiter : « Je me souviens, lui dit-il, *Iliade*, *l. XIV*, d'une semblable priere que vous me fîtes au sujet d'Hercule : je m'insinuai auprès de Jupiter, je fis couler mes douceurs les plus puissantes dans ses yeux & dans son esprit, & vous profitâtes de ce moment pour persécuter ce héros. Jupiter s'étant éveillé, entra dans une si grande fureur, qu'il me chercha pour me punir ; j'étois perdu sans ressource ; il m'auroit jeté dans les abîmes les plus profonds de la mer, si la Nuit, qui dompte les dieux comme les hommes, ne m'eût sauvé. Je me jetai entre ses bras secourables, & Jupiter, quelque irrité qu'il fût, s'appaisa ; car il n'osoit forcer cet asyle : & vous venez m'exposer au même péril ». Cependant Junon le gagna en lui promettant en mariage la plus jeune des Graces.

Ovide établit le domicile du *Sommeil* au pays des Simmériens, que les anciens croyoient être plongés dans les plus épaisses ténebres. Là est une vaste caverne, dit-il, *Métam. l. II*, où les rayons du soleil ne pénetrent jamais : toujours environnée de nuages sombres & obscurs, à peine y jouit-on de cette foible lumiere, qui laisse douter s'il est jour ou nuit ; jamais les coqs n'y annoncerent le retour de l'aurore ; jamais les chiens ni les oies qui veillent à la garde des maisons, ne troublerent par leurs cris importuns le tranquille repos qui y regne ; nul animal, ni féroce, ni domestique, ne s'y fit jamais entendre. Le vent n'y agita jamais ni les feuilles, ni les branches. On n'y entend rien, ni querelles, ni murmures ; c'est le séjour de la douce tranquillité. Le seul bruit qu'on y entend, est celui du fleuve d'oubli, qui, coulant sur de petits cailloux, fait un doux murmure qui invite au repos. A l'entrée de ce palais naissent des payots, & une infinité d'autres

plantes, dont la nuit ramaſſe ſoigneuſement les ſucs aſſoupiſſans, pour les répandre ſur la terre. De crainte que la porte ne faſſe du bruit en s'ouvrant ou en ſe fermant, l'antre demeure toujours ouvert, & on n'y voit aucune garde. Au milieu de ce palais eſt un lit d'ébene couvert d'un rideau noir: c'eſt là que repoſe ſur la plume & ſur le duvet le tranquille dieu du *ſommeil*....

Iris envoyée par Junon, s'étant approchée de ce lit, le *Sommeil* frappé de l'éclat de ſes habits, ouvre ſes yeux appeſantis, fait un effort pour ſe relever, & retombe auſſi-tôt. Enfin, après avoir laiſſé ſouvent tomber ſon menton ſur ſon eſtomac, il fait un dernier effort, & s'appuyant ſur le coude demande à Iris quel étoit le ſujet de ſon arrivée... Toute cette peinture enchante par la douceur du ſtyle & des images; nos meilleurs poëtes ont fait leurs efforts pour l'imiter; Garth en Angleterre en a beaucoup approché, témoins les vers ſuivans:

Upon a couch of down in theſe abodes
Supine with folded arms he thoughtleſs nods:
Indulging dreams his Godhead lull to eaſe,
With murmurs of ſoft rills and whiſp'ring trees.
The poppy, and each numming plant diſpenſe
Their drowſy virtue and dull indolence.
A careleſs Deity! ...

On repréſentoit ce dieu comme un enfant enſeveli dans un profond *ſommeil*, qui a la tête appuyée ſur des pavots. Tibulle lui donne des aîles: un autre poëte lui fait embraſſer la tête d'un lion qui eſt couché. Les Lacédémoniens, au rapport de Pauſanias, joignoient enſemble dans leurs temples la repréſentation du *Sommeil* & celle de la Mort. Lorſqu'on invoquoit le *Sommeil* pour les morts, il s'agiſſoit alors du *ſommeil* éternel, qui étoit la mort. (*D. J.*)

SOMMELIER, ſ. m. (*Gram.*) officier de grande maiſon, qui a le ſoin des vins & des liqueurs. Il y a un pareil ſurveillant dans les maiſons religieuſes.

SOMMELLERIE, ſ. f. (*Architect.*) lieu au rez-de-chauſſée d'une grande maiſon, & près de l'office, où l'on garde le vin de la cave, & qui a ordinairement communication avec la cave par une deſcente particuliere. (*D. J.*)

SOMMER, v. act. (*Arithmétiq.*) c'eſt ajouter, joindre pluſieurs ſommes ou nombres, pour connoître à combien ils peuvent monter enſemble; il y a plus de ſûreté à *ſommer* avec la plume, qu'avec le jeton. *Irſon. Voyez* SOMME. (*D. J.*)

SOMMER, ſ. m. meſure dont on ſe ſert en Eſpagne. Le *ſommer* fait quatre quarteaux; il faut huit *ſommers* pour l'arobe, & deux cens quarante *ſommers* pour la botte. *Voy.* AROBE & BOTTE. *Id. ibid.*

SOMMEREN, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-Bas, dans la mairie de Bois-le-Duc, au quartier de Pelland. Quoique la guerre y ait cauſé de grands ravages, on compte encore dans ce bourg environ huit cens maiſons de payſans, outre celles des boutiquiers, des artiſans, & d'autres particuliers. Il y a un tribunal de ſept échevins, & une égliſe proteſtante. (*D. J.*)

SOMMERSET-SHIRE, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre au couchant, dans le diocèſe de Bath & de Wells, avec titre de duché. Elle eſt bornée au nord par le duché de Gloceſter, au nord-oueſt par la baie de la Saverne, à l'orient par le comté de Wilt, au ſud-eſt par le comté de Dorſet, & au ſud-oueſt par Devonshire.

Elle a 55 milles de long, 40 de large, & 204 de circuit. On y compte 42 quartiers, 35 villes ou bourgs à marchés, & 385 égliſes paroiſſiales. Elle eſt abondamment arroſée de rivieres qui la rendent fertile en grains & en fruits, & riche en prairies, en pâturages & en troupeaux.

On y trouve pluſieurs mines d'excellens charbons de terre, & des fontaines médicinales qui ſont renommées; Briſtol eſt la capitale de cette province. Le plomb qui ſe tire des montagnes de Mendip, eſt un des meilleurs du royaume, & il s'en fait un grand commerce.

Les anciens habitans de ce pays portoient le nom de *Belges*, & poſſédoient outre cette province, celles de Wight & de Southampton. Pluſieurs ſeigneurs y ont leurs terres, & de belles maiſons de campagne; mais ce qui fait ſur-tout la gloire de cette

belle province, ce ſont les illuſtres gens de lettres qu'elle a produits : il faut nommer ici les principaux.

Beckington (Thomas), eſt le premier dans cette province qui ſe ſoit diſtingué dans les lettres. Il fit ſes études à Oxford, dans le collége neuf dont il étoit membre en 1408, & dont il fut dans la ſuite le bienfaiteur. Il devint évêque de Bath & de Wells, & favoriſa ſi généreuſement les ſciences qu'il en a été regardé comme le plus grand protecteur dans ſon ſiecle. Il publia un ouvrage latin : *de jure regum anglorum ad regnum Franciæ.* On diſputoit alors fort vivement ſur cette matiere, & Beckington tâcha de prouver dans ſon livre, la nullité de la loi ſalique, & le droit héréditaire des rois d'Angleterre à la couronne de France. Il mourut en 1464.

Bond (Jean), ſe montra un critique utile pour la jeuneſſe, par ſes notes ſur Perſe & ſur Horace, qui ſont toujours fort eſtimées à cauſe de leur brièveté ; on y remarque pourtant des omiſſions conſidérables, particuliérement touchant les points hiſtoriques & philologiques, qui ſont abſolument néceſſaires pour l'intelligence des auteurs. Bon mourut recteur de l'école publique de Taunton en 1612, âgé de 62 ans.

Bennet (Chriſtophe), né en 1614, s'attacha à la médecine, & ſe rendit fameux dans ſa pratique & par ſes écrits. Son ouvrage intitulé : *theatri tabidorum veſtibulum*, &c. Londres 1654, *in*-8°. eſt un ouvrage admirable. L'auteur mourut en 1655, âgé de 41 ans, de la maladie même ſur laquelle il a fait un chef-d'œuvre.

Charlton (Gautier), autre médecin célebre, naquit en 1619 ; après avoir longtemps pratiqué à Londres, ſe retira en 1691 dans l'iſle de Jerſey où il mourut fort âgé. Il a publié un grand nombre d'ouvrages. Les principaux ſont : 1°. *Œconomia animalis*, Londres 1658, Amſterdam 1659, Leyde 1678, la Haye 1681, *in*-12 : 2°. *Exercitationes phyſico-anatomicæ, de Œconomiâ animali*, Londres 1659, *in*-8°. réimprimées depuis pluſieurs fois au-delà de la mer : 3°. les *Femmes éphéſiennes & ſimmériennes*, ou deux exemples remarquables de la puiſſance de l'amour, & de la force de l'eſprit, Londres 1653, *in*-8°. 4°. *Exercitationes pathologicæ*, Londres 1660, *in*-4°. 5°. *Onomaſticon zoicon*, &c. Londres 1668 & 1671, *in*-4°. Oxon 1677, *in-fol.* : 6°. *De ſcorbuto liber ſingularis, cui acceſſit epiphonema in medicaſtros*, London 1671, *in*-8°. Leyde 1672, *in*-12. 7°. *Leçons anatomiques ſur le mouvement du ſang, & la ſtructure du cœur*, Londres 1683, *in*-4°. 8°. *Inquiſitio de cauſis catameniorum, & uteri rhumatiſmo*, London 1685, *in*-8°. 9°. *La vie de Marcellus*, traduite de Plutarque en anglois, Londres 1684, *in*-8°. 10°. *Diſcours ſur les défauts du vin, & ſur les manieres d'y remédier*, London 1668, 1675 & 1692, *in*-8°.

Ajoutons ſon livre intitulé, *Chorea gigantum*, ou la plus fameuſe antiquité de la Grande-Bretagne, vulgairement appellée *Stone-hinge*, qui ſe trouve dans la plaine de Salisbury, rendue aux Danois, Londres 1663, en neuf feuilles *in*-4°.

Inigo (Jones), inſpecteur-général des bâtimens de Jacques I, de la reine Anne, du prince Henri, & de Chrétien IV roi de Danemarck, & enſuite du roi Charles I, compoſa en 1620, par ordre de Jacques I un ouvrage, où il prétend que *Stone-hinge* ſont les reſtes d'un temple bâti par les Romains, pendant leur ſéjour dans la Grande-Bretagne, & dédié à Cœlus dont les anciens dérivoient l'origine de toutes choſes. Ayant laiſſé cet ouvrage imparfait, lorſqu'il mourut en 1652, il tomba entre les mains de M. Jean Webb de Burleigh dans le comté de *Sommerſet*, qui y mit la derniere main & le publia ſous ce titre : *La plus notable antiquité de la Grande-Bretagne, vulgairement appellée* Stone-hinge, *dans la plaine de Salisbury, rétablie ;* Lond. 1655, en 15 feuilles *in-folio.*

Charlton, peu content de ce livre, l'envoya à Olaüs Wormius, fameux antiquaire danois. Ce ſavant lui écrivit pluſieurs lettres ſur cette matiere, & ce ſont ces lettres, avec les ouvrages de quelques autres écrivains danois, qui ont ſervi de fonds à Charlton pour compoſer ſon traité ſur ce ſujet. Cet ouvrage, dit M. Wood, quoique peu favorablement reçu de pluſieurs perſonnes lorſqu'il parut, n'a pas laiſſé d'être fort eſtimé de nos plus célebres antiquaires, & ſur-tout du chevalier Guillaume Dugdale, qui croyoit que le docteur

Charlton avoit rencontré juſte dans ſa *Chorea gigantum*. Cependant M. Webb entreprit la défenſe du traité d'Inigo Jones, par un livre intitulé : *Défenſe de* Stone-hinge, *rétabli*, où l'on examine les ordres & les regles de l'architecture des Romains, *&c.* Londres 1665, *in-folio*.

Baker (Thomas), né en 1625, & mort en 1690, a mis au jour à Londres 1684, *in*-4°. en latin & en anglois, un ouvrage intitulé la *Clé de la géométrie*, dont on trouve un extrait dans les *Tranſ. phil. du* 20 *mars* 1683 ou 84, *n*°. 154.

Godwin (Thomas), enſeigna avec réputation à Abingdon, & mourut en 1643 à 55 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages en latin, remplis d'érudition ; les plus eſtimés ſont : 1°. *Romanæ hiſtoriæ anthologia*, Oxford 1613, *in*-4°. 1623, & Lond. 1658 : 2°. *Synopſis antiquitatum hebraïcarum, libri tres*, Oxford 1616, *in*-4°. 3°. *Moſes & Aaron*, ou les *Uſages civils & eccléſiaſtiques des Hébreux*, Londres 1625, *in*-4°. la ſeptieme édition eſt auſſi de Londres en 1655, *in*-4°. Cet ouvrage a été traduit en latin, & publié à Utrecht en 1690, *in*-4°. avec des remarques de Jean-Henri Reyzius : on y a ajouté deux diſſertations de Vitſius ; l'une ſur la théocratie des Iſraélites, & l'autre ſur les Réchabites.

Cudworth (Rodolphe), naquit en 1617, & cultiva de bonne heure toutes les parties de la théologie, des belles-lettres & de la philoſophie. En 1647 il prononça un ſermon en préſence de la chambre des communes, dans lequel il la ſollicite de contribuer à faire fleurir l'érudition. « Je ne parle pas ſeulement, dit-il, de celle qui eſt propre pour la chaire, vous y veillez ſuffiſamment ; mais je parle de l'*érudition* qui eſt d'un uſage moins ordinaire, priſe dans ſes différentes branches, leſquelles toutes réunies, ne laiſſent pas d'être utiles à la religion & à la ſociété. C'eſt une choſe digne de vous, meſſieurs, en qualité de perſonnes publiques, d'encourager le ſavoir, qui ne peut que réfléchir ſur vos perſonnes, & vous couvrir d'honneur & de gloire ».

En 1654 il fut nommé principal du collége de Chriſt à Cambridge, poſte dans lequel il paſſa le reſte de ſes jours, & mourut en 1688, âgé de 71 ans.

Cudworth réuniſſoit de grandes connoiſſances ; il étoit très-verſé dans la théologie, dans les langues ſavantes & dans les antiquités. Il prouva par ſes ouvrages qu'il n'étoit pas moins philoſophe ſubtil, que profond métaphyſicien. Il fit choix de la philoſophie méchanique & corpuſculaire ; & dans la métaphyſique, il adopta les idées & les opinions de Platon.

Il publia en 1678 ſon ſyſtême intellectuel de l'univers, *in-fol.* Il combat dans cet ouvrage l'athéiſme (qui eſt la néceſſité de Démocrite), dont il réfute les raiſons & la philoſophie. Thomas Wiſe a publié en 1706, un abrégé fort eſtimé de ce bel ouvrage, en deux volumes *in*-4°. & cet abrégé étoit néceſſaire, parce que le livre du docteur Cudworth eſt un ſi vaſte recueil de raiſons & d'érudition, que le fil du diſcours eſt perpétuellement interrompu par des citations grecques & latines. M. le Clerc avoit cependant deſiré que quelque ſavant entreprît de traduire en latin le grand ouvrage de Cudworth ; ce projet a été finalement exécuté en 1733, par le docteur Mosheim, & ſa traduction a paru à Iene en 2 vol. *in-fol.* avec des notes & des diſſertations.

Cudworth a laiſſé pluſieurs ouvrages manuſcrits, entre autres 1°. un *Traité du bien & du mal moral*, contenant près de mille pages : 2°. un *Traité* qui n'eſt pas moins conſidérable *ſur la liberté & ſur la néceſſité* : 3°. un *Commentaire ſur la prophétie de Daniel touchant les ſeptante ſemaines*, en 2 vol. *in-fol.* : 4°. un *Traité ſur l'éternité & l'immutabilité du juſte & de l'injuſte* ; ce traité a été publié en anglois à Londres en 1731, *in*-8°. avec une préface du docteur Chandler, évêque de Durham : 5°. un *Traité de l'immortalité de l'ame*, en un volume *in*-8°. 6°. un *Traité de l'érudition des Hébreux*, *&c.*

Il laiſſa une fille nommée *Damaris*, qui fut intimement liée avec M. *Locke*, dont il eſt temps de parler.

En effet, la province de *Sommerſet* doit ſur-tout ſe vanter d'avoir produit ce grand homme. Il naquit à Whrington, à 7 ou 8 milles de Briſtol, en 1632. Après avoir commencé à étudier ſérieuſement, il s'attacha à la médecine ; & quoiqu'il ne l'ait jamais pratiquée, il l'entendoit à fond au

jugement de Sydenham. Le lord Ashley, depuis comte de Shaftesbury, qui reconnoissoit devoir la vie à un des conseils de Locke, disoit cependant que sa science médicinale étoit la moindre partie de ses talens. Il avoit pour lui la plus grande estime, le combla de bienfaits, & le mit en liaison avec le duc de Buckingham, le lord Halifax, & autres seigneurs de ses amis, pleins d'esprit & de savoir, & qui tous étoient charmés de la conversation de Locke.

Un jour trois ou quatre de ces seigneurs s'étant donné rendez-vous chez le lord Ashley, pour s'entretenir ensemble, s'aviserent en causant de demander des cartes. Locke les regarda jouer pendant quelque temps, & se mit à écrire sur ses tablettes avec beaucoup d'attention. Un de ces seigneurs y ayant pris garde, lui demanda ce qu'il écrivoit. « Mylord, dit-il, je tâche de profiter de mon mieux dans votre compagnie; car ayant attendu avec impatience, l'honneur d'être présent à une assemblée des plus spirituels hommes du royaume, & ayant eu finalement cet avantage, j'ai cru que je ne pouvois mieux faire que d'écrire votre conversation; & je viens de mettre en substance le précis de ce qui s'est dit ici depuis une heure ou deux ». Il ne fut pas besoin que Mr. Locke lût beaucoup de ce dialogue, ces illustres seigneurs en sentirent le ridicule; & après s'être amusés pendant quelques momens à le retoucher, & à l'augmenter avec esprit, ils quitterent le jeu, & entamerent une conversation sérieuse, & y employerent le reste du jour.

Locke éprouva la fortune & les revers du comte Shaftesbury, qui lui avoit donné une commission de cinq cens livres sterling, qu'on supprima. Après la mort du roi Charles II, M. Penn employa son crédit auprès du roi Jacques II pour obtenir le pardon de M. Locke; & la chose eût réussi si M. Locke n'avoit répondu, qu'*il n'avoit que faire de pardon, puisqu'il n'avoit commis aucun crime.*

En 1695 il fut nommé commissaire du commerce & des colonies, emploi qui vaut mille livres sterling de rente; mais il le résigna quelques années après, à cause de l'air de Londres qui étoit contraire à sa santé; & quoique le roi même voulût lui conserver ce poste sans résidence, M. Locke se retira dans la province d'Essex, chez le chevalier Marsham son ami, avec lequel il passa les quinze dernieres années de sa vie, & mourut en 1704 âgé de 73 ans.

Il fit lui-même son épitaphe, dont voici le précis: *Hic situs est Joannes* Locke. *Si qualis fuerit rogas, mediocritate suâ contentum se vixisse respondet. Litteris eò usque tantum profecit, ut veritati uni se litaret; morum exemplar si quæras, in Evangelio habes. Vitiorum utinàm nusquam; mortalitatis certè (quod profit) hìc, & ubique.*

Il avoit une grande connoissance du monde, & des affaires. Prudent sans être fin, il gagnoit l'estime des hommes par sa probité, & étoit toujours à couvert d'un faux ami, ou d'un lâche flatteur. Son expérience & ses mœurs honnêtes, le faisoient respecter de ses inférieurs, lui attiroient l'estime de ses égaux, l'amitié & la confiance des grands. Quoiqu'il aimât surtout les vérités utiles, & qu'il fût bien aise de s'en entretenir, il se prêtoit aussi dans l'occasion aux douceurs d'une conversation libre & enjouée. Il savoit plusieurs jolis contes, & les rendoit encore plus agréables, par la maniere fine & aisée dont il les racontoit. Il avoit acquis beaucoup de lumieres dans les arts, & disoit que la connoissance des arts contenoit plus de véritable philosophie, que toutes les belles & savantes hypothèses, qui n'ayant aucun rapport à la nature des choses, ne servent qu'à faire perdre du temps à les inventer, ou à les comprendre. Comme il avoit toujours l'utilité en vue dans ses recherches, il n'estimoit les occupations des hommes qu'à proportion du bien qu'elles sont capables de produire, c'est pourquoi, il faisoit peu de cas des purs grammairiens, & moins encore des disputeurs de profession.

Ses ouvrages rendent son nom immortel. Ils sont trop connus, pour que j'en donne la liste; c'est assez de dire, qu'ils ont été recueillis & imprimés à Londres en 1714, en 3 vol. *in-fol.*, & que depuis ce temps-là, on en a fait dans la même ville huit ou dix éditions. Il a seul plus approfondi la nature & l'étendue de l'entendement

humain, qu'aucun mortel n'avoit fait avant lui. Depuis Platon juſqu'à nos jours, perſonne dans un ſi long intervalle de ſiécles, n'a dévoilé les opérations de notre ame, comme ce grand homme les développe dans ſon livre, où l'on ne trouve que des vérités. Perſonne n'a tracé une méthode de raiſonner plus claire & plus belle; & perſonne n'a mieux réuſſi que lui à rappeller la philoſophie de la barbarie, à l'uſage du monde & des perſonnes polies qui pouvoient avec raiſon la mépriſer, telle qu'elle étoit auparavant.

Je joins à ma liſte des hommes illuſtres de la province de *Sommerſet*, un courtiſan célebre, que la fortune, par un exemple des plus rares, daigna conſtamment favoriſer juſqu'à la fin de ſes jours; je veux parler du lord Pawlet, marquis de Wincheſter, grand tréſorier d'Angleterre, mort dans ce poſte en 1572, âgé de 97 ans. Il laiſſa une poſtérité plus nombreuſe que celle d'Abraham, qui ne comptoit que ſoixante & dix deſcendans, au lieu que le lord Pawlet en vit juſqu'à cent trois. Pendant le cours d'une ſi longue carriere, paſſée ſous des regnes ſi oppoſés, tels que ceux d'Henri VIII, d'Edouard VI, de Marie & d'Eliſabeth, il poſſéda toujours leur faveur & leurs bonnes graces. Il échappa à tous les dangers, & s'endormit tranquillement avec ſes peres, comblé d'années, d'honneurs, & de richeſſes. On rapporte qu'ayant été interrogé, comment il avoit fait pour ſe maintenir parmi tant de troubles & de révolutions dans l'état & dans l'égliſe, il répondit, *en étant un ſaule, & non pas un chêne.* Cette réponſe peint à merveille le caractere d'un miniſtre d'état, qui ne chérit que lui, ſe prête à tout, & s'embarraſſe peu du bien public. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOMMET, ſ. m. (*Géomét.*) c'eſt en général le point le plus élevé d'un corps ou d'une figure, comme d'un triangle, d'une pyramide, *&c.* Le *ſommet* d'un angle eſt le point où viennent ſe réunir les deux lignes qui forment cet angle. On dit que deux angles ſont oppoſés au *ſommet*, quand l'un eſt formé par le prolongement des côtés de l'autre. Le *ſommet* d'une figure eſt le *ſommet* & l'angle oppoſé à la baſe. Tel eſt le point *M* (*Planc. géom. fig.* 19) oppoſé à la baſe *KL*. *Voyez* BASE.

SOMMET *d'une courbe*, eſt proprement l'extrémité de l'axe d'une courbe qui a deux parties égales & ſemblables également & ſemblablement ſituées par rapport à ſon axe. Ainſi, (*fig.* 26, *ſect. con.*) *A* eſt le *ſommet* de la courbe *MAM*.

Sommet en général eſt le point où une courbe eſt coupée par ſon axe ou ſon diametre. Ainſi une courbe a autant de *ſommets* ſur le même axe ou le même diametre, qu'il y a de points où elle eſt coupée par cet axe ou ce diametre. (*O*)

SOMMET, (*Botan.*) les *ſommets* terminent l'extrémité ſupérieure des étamines, & ſont autant de capſules chargées d'une pouſſiere très-fine qu'elles répandent, lorſque la maturité les fait entr'ouvrir. Cette pouſſiere étant vue par le microſcope, paroît compoſée de petits grains d'une figure uniforme dans chaque eſpece de plante. (*D. J.*)

SOMMET, (*Conchyl.*) en latin *apex*, *cacumen*, *vertex*; c'eſt la pointe ou l'extrémité du haut d'une coquille.

SOMMET DE LA TÊTE, *en Anatomie*, eſt la partie la plus haute & moyenne de la tête. *Voyez* TÊTE.

SOMMET, (*Architect.*) c'eſt la pointe de tout corps, comme d'un triangle, d'une pyramide, d'un fronton, d'un pignon, *&c.*

SOMMIER, ſ. m. (*Coupe des pierres.*) par analogie au ſommet; c'eſt la premiere pierre d'une plate-bande, laquelle porte à plein au ſommet du pié droit, où elle forme le premier lit en joint, & l'appui de la butée des claveaux pour les tenir ſuſpendus ſur le vuide de la baie, d'où ils ne peuvent s'échapper qu'en écartant les *ſommiers* ou couſſinets. La coupe ou inclinaiſon de leur lit enjoint ſur l'horizon, eſt ordinairement de 60 degrés; parce qu'on a coutume de la tirer du ſommet d'un triangle équilatéral.

SOMMIER, (*Finance.*) gros regiſtre où le commis des aides, les receveurs des tailles, & autres commis des bureaux des fermes du roi, écrivent les ſommes à quoi montent les droits qu'ils reçoivent journellement. Quelques marchands, négocians, & banquiers, donnent auſſi le nom de

ſommier, à celui de leurs regiſtres, qu'on appelle *le grand livre*. *Dictionn. de comm.* (*D. J.*)

SOMMIER, (*Commerce.*) ſe dit des bêtes de ſomme dont les voituriers & meſſagers ſe ſervent pour le tranſport des marchandiſes. Le meſſager de Lyon a dix *ſommiers*, c'eſt-à-dire, dix chevaux de charge. *Dict. de commerce.*

SOMMIER, (*Commerce de bois.*) piece de bois ordinairement de brin qui tient le milieu pour la groſſeur, entre la poutre & la ſolive. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOMMIERS, (*Braſſ.*) ce ſont les pieces de bois ſur leſquelles ſont placées les cuves, les bacs, & les tringles de la tourraille.

SOMMIER, (*Coffretier-Malletier.*) autrement dit *coffre de charge*, grand coffre fait pour être porté à la guerre ou en voyage ſur des mulets ou des chevaux. *Trévoux.* (*D. J.*)

SOMMIER, (*Piece d'une preſſe d'Imprimerie.*) eſt un morceau de bois à peu près quarré, de deux piés de long, ſur deux piés de diametre, & dont chacune des extrémités ſe termine par deux tenons: il y a à une preſſe deux ſortes de *ſommiers*, ſavoir celui d'en haut & celui d'en bas.

Le *ſommier* d'en haut, eſt celui où eſt enchaſſé l'écrou de la vis de la preſſe; & ſur celui d'en bas, eſt poſé le berceau dans lequel roule, va & vient tout le train de la preſſe: ils ſont poſés l'un & l'autre entre les deux jumelles, & maintenus au moyen de leurs doubles tenons qui entrent dans les doubles mortaiſes faites au dedans des jumelles.

SOMMIER *de claveſſin*, (*Lutherie.*) eſt la piece de bois dans laquelle entrent les fiches qui ſervent à tendre les cordes de cet inſtrument. C'eſt une forte piece de hêtre ou autre à peu près de même qualité, aſſemblée dans les côtés du claveſſin par des tenons en queue d'hironde. Sur le *ſommier* ſont collés deux chevalets; le premier porte les cordes de la petite octave, leſquelles vont s'attacher aux fiches du rang, qui doivent paſſer entre les cordes de l'uniſſon, qui ſont les deux grandes cordes à l'uniſſon du claveſſin. Ces deux rangs de cordes qui paſſent ſur le grand chevalet, vont s'attacher aux chevilles des deux rangs. Chacun de ces rangs a autant de chevilles qu'il y a de touches au clavier; les chevilles ſont rangées ſur deux lignes près l'une de l'autre en cette ſorte: celles du rang inférieur ſont celles du rang antérieur du claveſſin, & répondent aux touches diatoniques, & celles du rang ſupérieur ou poſtérieur du claveſſin, répondent aux touches cromatiques ou aux feintes en cette maniere.

	✻ *b*	✻✻ *b*	*ut re mi fa ſol la ſi ut*		
Rang ſupérieur.	o o	ooo	oo ooo	oo ooo	oo ooo
Rang inférieur.	ooooooo	ooooooo	ooooooo	ooooooo	ooooooo
	quatrieme octave.		*troiſieme octave.*	*ſeconde octave.*	*premiere octave.*

SOMMIER *de poſitif*, ne differe de celui du grand orgue qu'en ce que la laie eſt en deſſus, & que les ſoupapes s'ouvrent en pouſſant par le petit bâton qui traverſe une bourſette. *Voyez* BOURSETTE *du ſommier ci-après.* Ce petit bâton eſt pouſſé en haut par la *baſcule* du *poſitif*, voyez *à ce mot*; le derriere de la laie eſt aſſemblé par une languette dans une rainure faite à la table du *ſommier* du côté de la queue des ſoupapes, qui ſont de même que celles du *ſommier* de grand orgue, *voyez* SOMMIER *de grand orgue*; le deſſus de la laie eſt aſſemblé d'un côté à rainure & languette avec le derriere de la laie, & par devant à tenons & mortaiſes avec trois morceaux de bois aſſemblés de même avec le chaſſis. Ces morceaux de bois, le chaſſis du *ſommier* & le deſſus de la laie qui forment deux cadres, ſont entaillés en drageoir à mi-bois, pour recevoir deux devans de laie: à la partie oppoſée au deſſus de la laie, & en deſſous du *ſommier* eſt une planche collée & cloüée ſur les barres du chaſſis. C'eſt par des trous faits à cette planche que paſſent les petits bâtons qui levent

levent les soupapes ; ces trous sont fermés par des bourſettes qui laiſſent mouvoir les petits bâtons, & retiennent l'air ou le vent renfermé dans la laie. *Voyez* BOURSETTES *ci-après*. Le côté de cette planche porte ſur la moitié des morceaux, décrits au *mot* SOMMIER *de grand orgue*, ſur l'autre moitié deſquels la peau de mouton, qui ferme le deſſous des gravures, eſt auſſi collée. Les jeux que l'on met dans le poſitif ſont les mêmes que ceux du grand orgue, avec cette différence, qu'ils ſont de plus menue taille s'ils ſonnent l'uniſſon des premiers, ou des deſſus s'ils ſont plus courts. *Voyez* JEUX.

SOMMIER *de grand orgue*, & en général tout *ſommier* d'orgue eſt la partie de l'orgue ſur laquelle les tuyaux ſont rangés, & qui leur diſtribue le vent.

Un *ſommier* eſt compoſé de pluſieurs parties. Pour faire un *ſommier*, il faut prendre du bois d'Hollande, ou de Vauge (le plus ſec eſt le meilleur), le refendre & le corroyer, c'eſt-à-dire, le blanchir avec le rabot. On le laiſſe enſuite trois ſemaines ou un mois dans quelque endroit; comme, par exemple, un grenier expoſé aux variétés de la température de l'air, pour lui laiſſer faire ſon effet.

Après que le bois eſt parvenu à ſon état de repos, on le dreſſe bien de tous côtés, & on en fait un chaſſis, dont les premiers côtés s'appellent la *largeur* ou la *profondeur du chaſſis*, & les ſeconds côtés, la *longueur du même chaſſis*; ces derniers côtés ſont entaillés à leur partie intérieure. Après que les deux longs côtés du chaſſis, qui eſt aſſemblé à queue d'hironde, ou à tenons & mortaiſes, ſont entaillés, on fait des barres auſſi longues que la largeur du chaſſis, & d'un équarriſſage égal à celui de l'entaille qu'elles doivent remplir exactement pour faire tenir ces barres dans leurs entailles; on les colle & on les cloue avec des clous d'épingles; les barres & les intervalles qu'elles laiſſent entre elles, qui s'appellent *gravures*, doivent ſuivre le diapaſon; les entailles, comme on a dit, ont la même largeur que les barres qui doivent les remplir exactement, & les denticules la même largeur que les gravures auxquelles elles correſpondent.

Après que le chaſſis & les barres ſont aſſemblés, on dreſſe le deſſus & le deſſous, & on applique ſur le deſſus une table. Cette table eſt auſſi faite de bois d'Hollande, que l'on colle & l'on cloue ſur le chaſſis & les barres. Lorſque la table eſt collée & ſéchée, on retourne le *ſommier*, enſorte que les gravures ſoient en deſſus, & l'on verſe dedans un plein chauderon de colle, pour enduire & fermer tous les joints & pores des bois; on réitere juſqu'à trois fois la même opération, obſervant que pour le premier enduit la colle ſoit très-claire, pour le ſecond un peu plus forte, & pour le troiſieme aſſez épaiſſe.

Lorſque les enduits de colle-forte ſont ſéchés, on ajuſte des morceaux de bois épais ſeulement d'une ligne & demie ou deux entre les barres du *ſommier*: ces morceaux de bois qui ſont à l'affleurement des barres, doivent être éloignés de la barre de devant du chaſſis d'une diſtance moins grande de quatre lignes que les ſoupapes n'ont de longueur.

Après que ces morceaux de bois ſont collés, on colle des bandes de vélin (*voyez* VÉLIN). Ces bandes de vélin couvrent la barre antérieure, les parties des traverſes & les épaulemens qui bornent le plan des ſoupapes. Lorſque les bandes de vélin ſont collées & ſéchées, on colle de la peau de mouton ſur toute l'étendue; ce qui acheve avec le parchemin des ſoupapes de couvrir tout le deſſous du *ſommier*. Pour faire étendre la peau & réchauffer la colle, on ſe ſert d'un linge trempé dans de l'eau bouillante, que l'on exprime avant de l'appliquer ſur la peau; ce qui donne le moyen de la pouvoir étendre à ſon gré.

Pour faire les ſoupapes, on prend du bois d'Hollande très-ſec, on le dreſſe & on le dégauchit de tous côtés; les ſoupapes doivent avoir de longueur quatre lignes de plus que l'ouverture, & auſſi quatre lignes de plus de largeur que la gravure ſur laquelle elle doit être appliquée; on abat enſuite les faces latérales en talud ou en glacis, enſorte que les deux longues faces latérales & ſon oppoſée ne ſoient éloignées que d'une ligne ou une ligne & demie du trait de ſcie de la ſoupape; on donne à la face une inclinaiſon ſemblable, & à ſon

opposée qui est la queue, celle de quarante-cinq, ensuite on met des anneaux de fil-de-fer sur la partie de devant. Ces anneaux doivent être placés à l'extrémité antérieure du trait de scie, & la soupape est achevée; on colle ensuite dessous un morceau de peau de mouton par le côté glabre, ensorte que le côté du duvet soit tourné au dehors; ce morceau de peau doit être d'un pouce ou un pouce & demi plus long que la soupape, & excéder de cette quantité du côté de la queue; ces morceaux de peau que l'on colle sur les pieces servent de charniere aux soupapes, sur la queue ou face postérieure desquelles on colle un morceau de la même peau, qui couvre cette face & la charniere. Ce morceau empêche que la soupape ne se décolle de la peau qui couvre toute la face inférieure. Avant d'appliquer les soupapes sur les places qui leur conviennent, on perce & découpe avec un couteau le vélin qui ferme les gravures en ces endroits. Après que les soupapes sont ainsi collées, on met à chacun de leur côté une pointe de laiton ou de fil-de-fer vers la partie antérieure: ces pointes servent à guider la soupape dans ses mouvemens, ensorte qu'elle retombe toujours sur l'ouverture de la gravure.

Lorsque les soupapes sont faites & montées sur le *sommier*, on fait une boîte appellée *laie*, qui les enferme, laquelle n'a que trois côtés: un des côtés est une planche de bois de chêne de trois ou quatre pouces de large, & aussi long que le *sommier*. Cette barre est appliquée & collée sur des pieces, sur une partie desquelles les peaux des soupapes sont aussi collées. Le second côté opposé à cette barre, s'appelle *devant de laie*: il est composé de deux planches entaillées à mi-bois dans tout leur circuit. Cette entaille du drageoir est faite avec un guillaume, aussi bien que celui du chassis qui reçoit ces deux devans de laie, les devans de la laie sont revêtus de peau collée par son côté glabre sur toute la surface qui regarde l'intérieur de la laie pour la fermer exactement; chaque piece du devant a deux anneaux qui servent à la pouvoir retirer, quand on veut rétablir quelque soupape. Les devans de la laie sont retenus dans leur cadre par des tourniquets de fer, le dessous de la laie, qui est le côté opposé aux soupapes, est assemblé à rainure & languettes, avec le fond de la laie, & à tenons & à mortaises, avec les trois morceaux de bois qui forment avec le *sommier* les deux cadres entaillés en drageoir dans tout leur pourtour, qui reçoivent les deux devans de la laie. A la partie intérieure du dessous de la laie est collée une barre de bois aussi longue que l'intérieur de la laie: cette barre est traversée par des traits de scie paralleles & directement placés vis-à-vis ceux des soupapes qui doivent les regarder; ces traits de scie, tant ceux des soupapes que de la barre de bois qu'on appelle *guide*, servent à loger un ressort. Ces ressorts qui sont de laiton le plus élastique que l'on puisse trouver, ont la forme d'un U d'Hollande majuscule: les deux extrémités de ces ressorts font le crochet vers la partie extérieure; ces crochets entrent dans des trous percés, l'un dans le trait de scie de la soupape, & l'autre vis-à-vis dans le trait de scie du guide. Ces ressorts auxquels le guide sert de point d'appui servent à renvoyer la soupape vers le *sommier*, & à l'y tenir appliquée; entre le guide & le devant de la laie, il doit y avoir des trous; ces trous servent à passer les boursettes qui communiquent aux soupapes par le moyen des *S*, qui tiennent par une de leurs extrémités aux anneaux des soupapes, & par l'autre aux anneaux supérieurs des boursettes. *Voyez* BOURSETTES *du sommier ci-après*. Les soupapes sont tirées par les touches du clavier par le moyen des targettes qui vont des boursettes à l'abrégé, & de celles qui vont de l'abrégé aux touches du clavier. *Voyez* ABRÉGÉ *du sommier ci-après*. Un des bouts de la laie est bouché, & l'autre bout a une ouverture quarrée entaillée en drageoir, comme les cadres qui reçoivent les devans de laie: cette ouverture sert à recevoir le porte-vent qui vient des soufflets. *Voyez* SOUFFLETS & PORTE-VENT DE BOIS.

Le dessus de la table du *sommier* est garni d'autant de tringles, & une de plus qu'il doit y avoir de jeux sur le *sommier*. Ces tringles qui sont de feuillet sont collées & clouées sur la table, & doivent croiser les gravures; on les appelle *registres dormans*,

à cauſe des regiſtres qui ſont placés entre eux. *Voyez* REGISTRES DORMANS. Les regiſtres, ainſi nommés de *regere*, *rego*, gouverner, parce qu'en effet ils gouvernent le vent qui anime l'orgue, ſont des regles de bois de feuillet très-ſec : ces régles doivent occuper toute la largeur que laiſſent entre eux les regiſtres dormans, entre deux deſquels elles doivent couler facilement ; on colle ſous le regiſtre de la peau de mouton par le côté glabre : le duvet doit être tourné du côté de la table du *ſommier*, ſur laquelle le regiſtre doit poſer. Les facteurs de Flandre ordinairement ne mettent point de peau ſous les regiſtres, mais ils dreſſent ſi bien la table du *ſommier* & le regiſtre, que l'air ne ſauroit trouver entre deux aucun paſſage ; cependant la méthode de les garnir de peau eſt préférable, car pour peu que le bois travaille ou gauchiſſe, le vent s'introduit d'une gravure dans une autre, ce qui produit un cornement inſupportable.

Après que les regiſtres ſont placés ſur le *ſommier* entre les tringles, appellés *regiſtres dormans*, on les égaliſe à la hauteur de ces tringles, & on met des épaulemens : les épaulemens ſont des morceaux de bois auſſi larges que le regiſtre que l'on colle ſur ſes extrémités, qui doivent excéder la longueur du *ſommier* d'un demi-pié de chaque côté : les épaulemens doivent laiſſer entre eux une longueur égale à toute la longueur du *ſommier*, & à la moitié de la diſtance qui ſe trouve entre le milieu d'une gravure & le milieu de celle qui eſt à côté. Par deſſus les regiſtres & leurs guides, les regiſtres dormans, on met une table de bois d'Hollande ou de Vauge ; qu'on appelle *chape ;* les chapes qui ſont épaiſſes au moins d'un pouce, ſervent à recevoir les tuyaux par leurs piés qui entrent dans des cavités hémiſphériques. *Voyez* PIÉ *de tuyau d'orgue.* Pour trouver ſur la chape, qui doit être arrêtée ſur le *ſommier* par les quatre coins avec des chevilles, les places des tuyaux, il faut tracer des lignes, ces lignes doivent répondre ſur le milieu des gravures & des lignes qui doivent répondre ſur le milieu des regiſtres. Pour tracer les premieres, il faut, avant d'avoir collé la table du *ſommier* ſur les barres, avoir tracé ſur les longs côtés du chaſſis des points qui répondent à la gravure, diviſer enſuite l'eſpace en deux parties égales, mener avec l'équerre des menuiſiers la ligne droite perpendiculaire au plan de la chape, faire la même opération à l'autre extrémité & à toutes les gravures, tirer enſuite les lignes qui répondront ſur le milieu des gravures. Pour tracer les autres lignes, il faut prolonger ſur les côtés de la chape les têtes des regiſtres dormans, & diviſer l'eſpace qu'elles laiſſeront entre elles en deux parties égales, mener par les points de diviſion les lignes qui répondront directement ſur le milieu des regiſtres : les interſections des lignes ſont les endroits où il faut percer avec un vilebrequin les trous, leſquels ſe rencontreront perpendiculairement ſur les gravures dans leſquelles ils doivent déboucher : la chape, le regiſtre & la table du *ſommier* doivent tous trois être percés. Il faut obſerver qu'un des épaulemens doit porter contre la table du *ſommier*, l'autre épaulement qui eſt celui où la baſcule du mouvement prend, *voyez* MOUVEMENT, doit en être éloigné de l'autre côté de la moitié de l'intervalle que nous avons dit être l'excès de la longueur du regiſtre, ſur celle de la table du *ſommier.* Après avoir percé les trous, on les agrandit, & on les brûle avec des fers chauds pour les approprier ; les trous des baſſes qui doivent avoir une certaine grandeur, ſe font quarrés par deſſous les chapes, & on les équarrit juſqu'à la moitié de l'épaiſſeur de la chape ; dans l'autre moitié de la chape, on les arrondit pour recevoir le pié des tuyaux. Ceux des regiſtres & de la table ſont quarrés dans toute l'épaiſſeur de ces pieces ; on fait ces trous des baſſes avec un ciſeau de menuiſier, c'eſt même à cauſe qu'on les fait avec un ciſeau qu'ils ſont quarrés ; leur figure au reſte eſt aſſez indifférente ; on les fait avec un ciſeau, à cauſe de l'inconvénient qu'il y auroit de les brûler avec un fer chaud aſſez gros pour les creuſer, la chaleur conſidérable d'un gros morceau de fer étant capable de faire éclater le bois. Un regiſtre eſt ouvert lorſque ſes trous répondent vis-à-vis ceux de la table du *ſommier* & ceux de la chape, ce qui établit la communication de ces derniers à la gravure.

Il eſt fermé lorſque le regiſtre eſt enfoncé, enſorte que les intervalles de ſes trous répondent entre les trous correſpondans de la table & de la chape ; ce qui empêche la communication du vent de la gravure aux trous de la chape. Quant à l'arrangement des jeux, il faut ſavoir qu'un jeu eſt poſé ſur un ſeul regiſtre, ſelon la largeur du *ſommier* : le premier jeu que l'on poſe eſt ſur le devant du *ſommier*, qui eſt le côté de la laie, on met la montre de 16 piés enſuite ſur le regiſtre, le bourdon de 16 ou 8 piés bouchés ſonnant le 16. Pour entendre ce que c'eſt qu'un 16 piés, un 8 piés bouché ſonnant le 16, *voyez l'article* JEUX, & leurs articles particuliers ; enſuite le grand cornet, & ſelon l'ordre de la table ſuivante.

Arrangement des jeux ſur le ſommier.

N°. des regiſtres, fig. 9.		Noms des jeux.
Le premier regiſtre eſt celui du côté de la laie.	I.	Montre de 16 piés.
	II.	Bourdon 16 ou 8 piés bouché.
	III.	Grand cornet.
	IV.	Bourdon de 8 ou 4 piés bouché.
	V.	Huit piés ouverts ou 8 piés en réſonance.
	VI.	Preſtant.
	VII.	Flûte.
	VIII.	Double tierce.
	IX.	Nazard.
	X.	Doublette.
	XI.	Quarte de nazard.
	XII.	Tierce.
	XIII.	Double trompette.
	XIV.	Trompette.
	XV.	Cromorne.
	XVI.	Clairon.
	XVII.	Voix humaine.

Pour éviter la confuſion parmi tant de jeux, on fait le *ſommier* du grand orgue en deux parties, & on place les baſſes aux côtés extérieurs de chaque partie vers les baſcules des mouvemens, enſorte que les plus grands tuyaux ſont vers les côtés de l'orgue, & les petits au deſſus dans le milieu où l'on fait un pont ſur lequel on poſe les *ſommiers* de cornet & de la trompette du récit, & quelquefois auſſi les chapes de la *fourniture* & de la *cimbale*, lorſqu'on ne les met pas ſur le *ſommier*. *Voyez l'article* de ces jeux.

Pour faire tenir tous ces jeux debout ſur les chapes des *ſommiers* dans les trous deſquels ils ne font que poſer, on met des faux *ſommiers* qui ſont des planches de feuillet d'Hollande que l'on perce avec les tarieres pointues des charrons d'autant de trous qu'il y en a à la chape du *ſommier* : ces trous qui doivent être aſſez grands pour que le tuyau puiſſe y entrer, doivent avoir leur centre perpendiculairement au deſſus de celui des trous de la chape, vis-à-vis deſquels ils ſe rencontrent. Pour trouver la place du centre de ces trous, on trace ſur le faux *ſommier* les mêmes lignes qu'on a tracées ſur la chape ; & aux interſections de ces lignes on perce des trous avec un vilebrequin que l'on accroît avec un autre dont la meche eſt plus groſſe, & avec les tarieres pointues, juſqu'à ce que les tuyaux puiſſent y entrer ; après on place le faux *ſommier* ſur le *ſommier* à environ un demi-pié de diſtance ; on le fait tenir par quatre piliers fixés aux quatre coins avec des vis ; on place enſuite les piés des tuyaux dans les trous du faux *ſommier*, & on les fait entrer dans les trous des chapes, comme les tuyaux. On doit remarquer que la bouche des tuyaux doit toujours être en deſſus du faux *ſommier*, & que par conſéquent il faut que les piés des tuyaux ſoient quelques pouces plus longs que la diſtance de la chape au faux *ſommier*.

Il ſuit de cette conſtruction qu'après que la laie eſt remplie du vent des ſoufflets, ſi l'organiſte abaiſſe une touche du clavier (qui par le moyen de ſa targette fera tourner un rouleau de l'abrégé, lequel par le moyen d'une autre targette tirera une ſoupape, la ſera ouvrir), que l'air condenſé contenu dans la laie entrera dans la gravure dont la ſoupape eſt ouverte, & paſſera delà par le trou de la table & du regiſtre qui ſera ouvert dans le trou correſpondant de la chape, d'où il entrera dans le tuyau par le trou de ſon pié : ce qui le fera parler. *Voyez* l'explication de la maniere dont le vent fait parler les tuyaux, à l'*article* BOURDON DE SEIZE, & au *mot* JEUX.

Le *sommier* du positif differe peu de celui du grand orgue; toute la différence est que la laie est en dessus du côté de la table, & que les soupapes s'ouvrent en foulant en dessous par le moyen des petits bâtons qui portent sur le haut des bascules du positif. *Voyez* BASCULE DU POSITIF & POSITIF.

Bourſettes du ſommier.

Dans le *sommier* on trouve les bourſettes. *Voy.* BOURSETTES. La bourſette eſt compoſée d'un petit morceau d'oſier d'une ligne ou deux plus long que la planche de la laie n'a d'épaiſſeur: un fil de fer eſt enfilé dans l'oſier, à l'extrémité on fait un anneau avec des pincettes rondes, un autre petit morceau d'oſier d'une ligne & demie ou deux de long eſt enfilé par deſſus une peau d'agneau fort déliée, on met de la colle aux bouts des morceaux d'oſier qui touchent la peau; on coupe enſuite le fil de fer, en ſorte qu'il n'en reſte que pour faire un anneau. Lorſque la bourſette eſt ainſi préparée, on perce des trous dans la planche de deſſous de la laie: ces trous doivent être ſeulement un peu plus grands que les morceaux d'oſier n'ont de groſſeur, afin qu'ils puiſſent y paſſer librement. Du côté de l'intérieur de la laie, on élargit les trous en les brûlant avec un fer chaud: ce fer doit avoir une tête hémiſphérique, pour former comme un baſſin concave. Lorſque les trous ſont ainſi préparés, on paſſe le grand morceau d'oſier dedans, & on colle les bords de la peau ſur les bords évaſés du trou. La colle dont on ſe ſert eſt la colle forte ordinaire. Pour faire prêter la peau à la même forme que les trous des bourſettes, on ſe ſert d'un morceau de bois arrondi par le bout, comme le fer à brûler dont on a parlé, avec lequel en appuyant ſur la peau que l'on vient de coller, on lui fait prendre la forme des trous. La peau prête facilement, ſur-tout lorſqu'elle n'a pas été étirée, c'eſt-à-dire, autant étendue qu'elle peut l'être avant de l'employer à cet uſage.

Cette opération faite, la bourſette eſt entiérement achevée; on l'aſſemble enſuite avec la ſoupape par le moyen d'une *S*, qui prend d'un côté dans l'anneau de la ſoupape, & de l'autre dans l'anneau ſupérieur de la bourſette, dont l'anneau inférieur reçoit la targette appellée *targette du ſommier*.

Abrégé du ſommier.

Cette partie de l'orgue eſt un aſſemblage de pluſieurs rouleaux par le moyen deſquels on répond & l'on tranſmet l'action des touches du clavier dans une plus grande étendue.

Si les *sommiers* n'avoient pas plus d'étendue que le clavier, il ſuffiroit alors de mettre des targettes qui ſeroient attachées par leur extrémité inférieure aux demoiſelles du clavier, & par leur extrémité ſupérieure aux anneaux des bourſettes; il eſt ſenſible qu'en baiſſant une touche du clavier, on tireroit ſa targette qui feroit ſuivre la bourſette, l'eſſe & la ſoupape correſpondante; mais comme les ſoupapes ne peuvent pas être auſſi près les unes des autres que les touches du clavier, (dont 13, nombre de touches d'une octave y compris les feintes, ne font qu'un demi-pié, puiſqu'il y a tel tuyau dans l'orgue qui porte le double,) il a donc fallu néceſſairement les écarter les unes des autres: mais en les éloignant les unes des autres, elles ne ſe trouvent plus vis-à-vis des touches correſpondantes du clavier, d'où cependant il faut leur tranſmettre l'action: il faut remarquer que l'action des touches du clavier ſe tranſmet par le moyen des targettes poſées verticalement, & ainſi que cette action eſt dans une ligne verticale.

Pour remplir cette indication, on fait des rouleaux qui ſont de bois & à huit pans, d'un pouce ou environ de diametre; aux deux extrémités de ces rouleaux que l'on fait d'une longueur convenable, ainſi qu'il va être expliqué, on met deux pointes de fil de fer d'une ligne ou d'une demi-ligne de diametre pour ſervir de pivot, les points entrent dans les trous des billots. *V.* BILLOTS. Imaginez maintenant une targette qui monte d'une touche de clavier au rouleau, & une ligne qui deſcende de la ſoupape au même rouleau, la diſtance entre les perpendiculaires qui paſſent par une ſoupape, & la touche qui doit la faire mouvoir, s'appellera l'*expanſion du clavier*. Les rouleaux doivent être de trois ou quatre pouces plus longs que cette étendue,

ces trois ou quatre pouces doivent être répartis également aux deux côtés de l'eſpace, qui eſt l'eſpace égal & correſpondant du rouleau ; on perce des trous qui doivent traverſer les mêmes faces, ces trous ſervent à mettre des pattes de gros fil de fer ; ces pattes ſont appointées par l'extrémité qui entre dans le rouleau, & rivées après l'avoir traverſé ; l'autre extrémité de la patte eſt applatie dans le ſens vertical, & percée d'un trou qui ſert à recevoir le laiton des targettes ; les pattes ont trois ou quatre pouces de longueur hors du rouleau, & ſont dans le même plan horizontal : on conçoit maintenant que ſi l'on tire la targette attachée à une touche, en appuyant le doigt ſur cette touche, l'extrémité de la patte doit baiſſer : mais comme la patte eſt fixée dans le rouleau, elle ne ſauroit baiſſer par ſon extrémité ſans faire tourner le rouleau ſur lui-même d'une égale quantité, le rouleau en tournant fait ſuivre une autre patte, dont l'extrémité décrit un arc de cercle égal à celui que décrit l'extrémité de l'autre patte. *Voyez* BOURSETTE, SOMMIER.

Un *abrégé* eſt un compoſé d'autant de rouleaux ſemblables à celui que l'on vient de décrire, qu'il y a de touches au clavier ou de ſoupapes dans les *ſommiers* ; tous les rouleaux qui compoſent un *abrégé* ſont rangés ſur une table ou planche, dans laquelle les queues des billots entrent & ſont collées, une de leurs pattes répond directement au deſſus d'une touche du clavier à laquelle elle communique par le moyen de la targette, l'autre patte communique par le moyen d'une autre targette à une ſoupape des *ſommiers* qui s'ouvre, & lorſque l'on tire la targette du clavier en appuyant le doigt ſur la touche à laquelle elle eſt attachée, ce qui fait tourner le rouleau & tirer la targette du *ſommier*, on appelle par *targette du clavier*, celle qui va du clavier à l'*abrégé* ; & *targette du ſommier*, celle qui va de l'*abrégé* au *ſommier* ; les unes & les autres doivent ſe trouver dans un même plan vertical dans lequel ſe doivent auſſi trouver les demoiſelles du clavier & les bourſettes des *ſommiers*.

Par cette ingénieuſe conſtruction, l'étendue des *ſommiers* qui eſt quelquefois de 15 ou 20 piés, ſe trouve rapprochée ou réduite à l'étendue du clavier qui n'eſt que de deux piés pour quatre octaves. C'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*abrégé*, comme étant les *ſommiers* réduits ou *abrégés*.

Dans les grandes orgues qui ont deux *ſommiers* placés à côté l'un de l'autre en cette ſorte *A* |___| *C* |___| *B*, les tuyaux des baſſes & de deſſus ſont répartis ſur tous les deux ; enſorte que les plus grands ſoient vers les extrémités extérieures *AB*, & les plus petits vers *C* ; les tuyaux ſur chaque *ſommier* ſe ſuivent par tons, en cette ſorte :

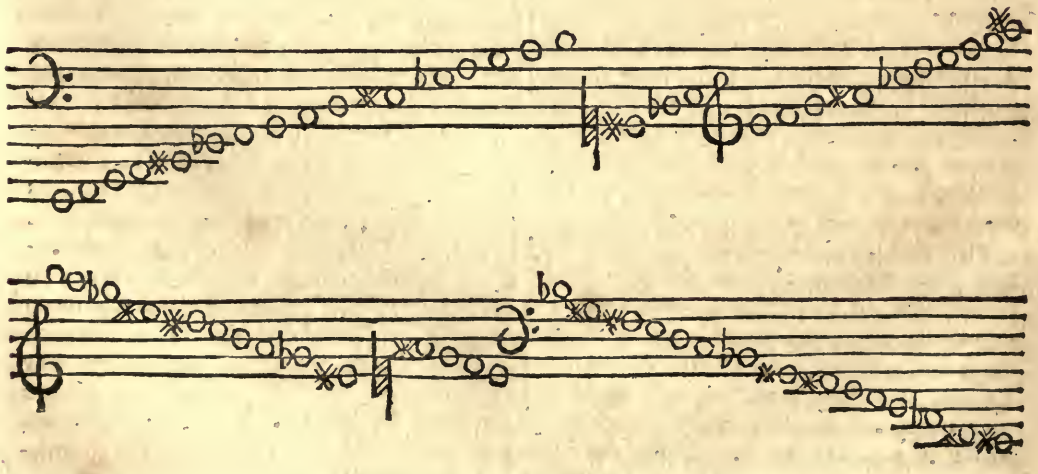

SOMMIER, (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval de ſomme.

SOMMIER, *terme de Parcheminier*, c'eſt une peau de veau, qui couvre la herſe, ou métier des parcheminiers, & qui ſoutient la peau qu'on travaille, dans le temps qu'on la rature.

Contre-ſommier, eſt une peau de parchemin en coſſe, qu'on poſe entre le *ſommier* & la peau qu'on rature, afin que le fer trouve plus de facilité à mordre. *V.* PARCHEMIN.

SOMMIER, *terme de Tonnelier*, c'eſt ainſi qu'on nomme les cerceaux doubles, qui ſe placent aux deux extrémités d'une futaille, & immédiatement ſur le jable, afin de lui donner plus de force.

SOMMIERE, ſ. f. (*Manuf. de lainage.*) ſorte d'étoffe toute de laine, tant en chaîne qu'en trame croiſée, chaude & mollette, qui n'eſt autre choſe qu'une eſpece de ſerge un peu lâche, tirée à poil, tantôt d'un ſeul côté, & tantôt des deux côtés, dont on ſe ſert à faire des doublures pour l'hiver. (*D. J.*)

SOMMIERES, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Sumerium;* petite ville de France, dans le Languedoc, ſur la Vidourle, à deux lieues de Nîmes. Les calviniſtes en avoient fait une forte place; c'eſt encore aujourd'hui un gouvernement particulier dans le Languedoc. *Long.* 21, 43; *latit.* 43, 55. (*D. J.*)

SOMMISTE, ſ. m. (*Chancel. rom.*) c'eſt le principal miniſtre de la chambre romaine, pour l'expédition des bulles; il en fait faire les minutes, les fait recevoir, & plomber. (*D. J.*)

SOMMITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) extrémité ſupérieure d'un objet. Il ſe dit particuliérement de la pointe des plantes, *voyez* SOMMET, & du haut des collines. La *ſommité* de cette colline.

SOMMONA-KODOM, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt un perſonnage fameux, qui eſt l'objet de la vénération, & même du culte des Siamois, des habitans de Laos, & du Pégu. Suivant les talapoins, ou prêtres ſiamois, le nom propre de cet homme eſt *Kodom*, & *ſommona* ſignifie le *ſolitaire* ou le *religieux des bois*, parce que ce légiſlateur, devenu l'idole des Siamois, étoit un *ſarmane* ou *ſammane*, de la côte de Malabar ou de Coromandel, qui leur apporta la religion qu'ils ſuivent aujourd'hui, & qui eſt prêchée par les talapoins ſes diſciples. On croit que cet homme, ou ce dieu, eſt le même que *Poutiſat* ou *Budda*, nom qu'on lui donne en différentes parties de l'Inde: on préſume auſſi que c'eſt celui qui eſt adoré par une ſecte de Chinois qui l'appellent *Shaka*, ou *Shekia*. Quoi qu'il en ſoit de ces opinions, les prêtres ſiamois font une hiſtoire non moins merveilleuſe que ridicule, de leur légiſlateur; ils diſent qu'il eſt né d'une fleur, ſortie du nombril d'un enfant qui mordoit le gros doigt de ſon pié, & qui lui-même n'étoit que la feuille d'un arbre nageant à la ſurface des eaux. Malgré cela, les Siamois ne laiſſent pas de donner à *Sommona-kodom*, un pere qui étoit roi de Tanka, ou de Ceylan, & une mere appellée *Maha* ou *Marya*, ou ſuivant d'autres, *Man-ya*. Ce nom a attiré l'attention des miſſionnaires chrétiens qui ont été à Siam; il a fait croire aux Siamois que Jeſus-Chriſt étoit un frere de *Sommona-kodom*, qu'ils appellent le méchant *Thevetat*, qui, ſelon ces aveugles idolâtres, eſt tourmenté en enfer, par un ſupplice qui a du rapport avec celui de la croix.

Sommona-kodom mourut, ſuivant les annales de Siam, 544 ans avant l'ere chrétienne; les talapoins, dont le but principal eſt de tirer de l'argent du peuple, qu'ils ſéduiſent, aſſurent que non content d'avoir donné tout ſon bien aux pauvres, n'ayant plus rien, il s'arracha les yeux, & tua ſa femme & ſes enfans, pour les donner à manger aux talapoins. Ces charités ſi inouies dégagerent le ſaint homme de tous les liens de la vie: alors il ſe livra au jeûne, à la priere, & aux autres exercices qui menent à la perfection; il ne tarda point à recevoir la récompenſe de ſes bonnes œuvres; il obtint une force de corps extraordinaire, le don de faire des miracles, la faculté de ſe rendre auſſi grand & auſſi petit qu'il vouloit, celle de diſparoître ou de s'anéantir, & d'en ſubſtituer un autre à ſa place; il ſavoit tout, connoiſſoit le paſſé & l'avenir; il ſe tranſportoit avec une promptitude merveilleuſe, d'un lieu dans un autre,

pour y prêcher des dogmes. Suivant les mêmes traditions, ce prétendu prophete eut deux disciples, qui partagent avec lui la vénération & le culte des Siamois; l'un d'eux pria un jour son maître d'éteindre le feu de l'enfer, mais il ne voulut en rien faire, disant que les hommes deviendroient trop méchans, si on leur ôtoit la crainte de ce châtiment. Malgré sa sainteté, *Sommona-kodom* eut un jour le malheur de tuer un homme; en punition de ce crime, il mourut d'une colique, qui lui vint pour avoir mangé de la viande de porc; avant de mourir, il ordonna qu'on lui érigeât des temples & des autels, après quoi il alla jouir du *nireupan*, c'est-à-dire, de l'état d'anéantissement dans lequel la théologie siamoise fait consister la félicité suprême; là, il ne peut faire ni bien ni mal; cela n'empêche point qu'on ne lui adresse des vœux. Les Siamois attendent la venue d'un second *Sommona-kodom*, prédit par le premier; ils le nomment *Pra-narotte;* il sera si charitable, qu'il donnera ses deux fils à manger aux talapoins; action qui mettra le comble à ses vertus. *Voy.* la Loubere, *hist. & descript. de Siam.*

Opinion de Kœmpfer sur l'origine de Sommona-kodom, *& raisons qui la rendent vraisemblable.*

Kœmpfer a une opinion singuliere sur l'origine de *Sommona-kodom*, ou *Sommona-Khutama*, comme il écrit. C'est l'instituteur de la religion de presque tous les peuples de l'Asie, au-delà de l'Inde, connu des Chingulois, sous le nom de *Budhum*, *Budha* (1) ou *Buddou*; & des Chinois & des Japonois sous celui de *Saka* ou *Siaka*. Tous ces peuples ne s'accordent point sur le pays de la naissance de ce dieu, héros, saint, imposteur ou législateur, tout comme on voudra l'appeller. Kœmpfer conjecture qu'il étoit Egyptien ou Maure, chassé d'Egypte par Cambyse. Voici les raisons qu'il allegue en faveur de son opinion, elles ne nous paroissent pas destituées de vraisemblance.

1°. La conformité sur différens points essentiels, entre ce paganisme oriental & celui des anciens Egyptiens: l'un & l'autre très-différens de celui des Chaldéens & des Perses, qui étoient placés entre les Egyptiens & les Indiens. Deux des principaux articles de la religion des Egyptiens, & qui subsistent encore parmi les Orientaux, c'étoit la transmigration des ames, dont une conséquence assez naturelle est le scrupule de faire mourir aucun animal & l'adoration des vaches. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que plus ces païens sont proches de l'Egypte, plus ils font paroître de zèle sur ces deux articles. Ceux qui habitent à l'oueſt du Gange, n'oseroient tuer les insectes les plus chétifs & les plus nuisibles; & dans les royaumes les plus orientaux, les prêtres mêmes ne font aucun scrupule de manger de la chair de vache, pourvu qu'ils n'aient pas donné occasion, ni consenti qu'on les tuât.

2°. 536 ans avant l'ere chrétienne, Cambyse tua Apis & persécuta les prêtres: or l'ere des Siamois, qui commence, à ce qu'ils disent, à la mort de *Sommona-kodom*, est plus reculée que l'ere chrétienne de 543 ou 544 ans; d'où notre auteur infere, que ce législateur étoit quelqu'un de ces prêtres égyptiens fugitifs qui établit dans les Indes la secte qui y subsiste encore.

Pour que cette conjecture soit recevable, il faut supposer quelque erreur dans l'un ou dans l'autre de ces nombres, sans quoi *Sommona-kodom* seroit mort 7 ou 8 ans avant la mort d'Apis & la persécution de Cambyse. Il y a plus encore, c'est que suivant toute apparence, l'époque Siamoise est purement (2) astronomique, & n'a aucun rapport avec la mort de *Sommona-kodom* qu'en vertu d'une tradition plus que suspecte. Enfin, les Japonois, suivant notre auteur même, placent la mort de Siaka près de 950 ans avant Jesus-Christ, & nous avons vu qu'il prétend que Siaka & *Sommona-kodom* ne sont que des noms différens du même homme.

3°. Ce saint est représenté avec des cheveux crêpés comme un Maure, d'où l'on peut conclure qu'il étoit plutôt né en Afri-

(1) Voyez la *Relation de Ceylan*, par Knox.

(2) C'est le sentiment de MM. de la Loubere & Cassini. Voyez le *Voyage de Siam* de la Loubere, *Tom. I, pag. 197, & Tom. II, pag. 209.*

que,

que, que dans les Indes, dont les peuples ont les cheveux longs, droits & très-peu frisés.

SOMNAMBULE, & SOMNAMBULISME, s. m. *(Médecine.)* ce nom formé de deux mots latins, *somnus*, sommeil, & *ambulo*, je me promene, signifie littéralement l'action de se *promener* pendant le *sommeil;* mais on a étendu plus loin la signification de ce mot, dans l'usage ordinaire, & l'on a donné le nom générique de *somnambulisme*, à une espece de maladie, d'affection, ou incommodité singuliere, qui consiste en ce que les personnes qui en sont atteintes, plongées dans un profond *sommeil*, se promenent, parlent, écrivent, & font différentes actions, comme si elles étoient bien éveillées, quelquefois même avec plus d'intelligence & d'exactitude; c'est cette faculté & cette habitude d'agir endormi comme éveillé, qui est le caractere distinctif du *somnambulisme;* les variétés naissent de la diversité d'actions, & sont en conséquence aussi multipliées que les actions dont les hommes sont capables, & les moyens qu'ils peuvent prendre pour les faire; elles n'ont d'autres bornes que celles du possible, & encore ce qui paroît impossible à l'homme éveillé, ne l'est point quelquefois pour le *somnambule;* son imagination échauffée dirige seule & facilite ses mouvemens.

On voit souvent des *somnambules* qui racontent en dormant tout ce qui leur est arrivé pendant la journée; quelques-uns répondent aux questions qu'on leur fait, & tiennent des discours très-suivis; il y a des gens qui ont la malhonnêteté de profiter de l'état où ils se trouvent, pour leur arracher, malgré eux, des secrets qu'il leur importe extrêmement de cacher; d'autres se levent, composent, écrivent ou se promenent, courent les rues, les maisons; il y en a qui nagent & qui font des actions très-périlleuses par elles-mêmes, comme de marcher sur le bord d'un toît sans peur, & par-là sans danger; ils ne risquent que de s'éveiller, & si cela leur arrive, ou par hazard, ou par le secours funeste de quelque personne imprudente, ils manquent rarement de se tuer. Quelques *somnambules* ont les yeux ouverts, mais il ne paroît pas qu'ils s'en servent; la plupart n'ont en se réveillant aucune idée de ce qu'ils ont fait étant endormis, mais ils se rappellent d'un sommeil à l'autre, les actions des nuits précédentes; il semble qu'ils aient deux mémoires, l'une pour la veille, & l'autre pour le sommeil. Lorsqu'on suit quelque temps un *somnambule*, on voit que son sommeil, si semblable à la veille, offre un tissu surprenant de singularités: il ne manque pas d'observations étonnantes dans ce genre; mais combien peu sont faites exactement, & racontées avec fidélité? ces histoires sont presque toujours exagérées par celui qui en a été le témoin; on veut s'accommoder au goût du public, qui aime le merveilleux, & qui le croit facilement; & à mesure qu'elles passent de main en main, elles se chargent encore de nouvelles circonstances; le vrai se trouve obscurci par les fables auxquelles il est mêlé, & devient incroyable; il importe donc de choisir des faits bien constatés, par la vue & le témoignage d'un observateur éclairé. Laissant donc à part tous les contes imaginaires, ou peu prouvés, qu'on fait sur les *somnambules*, je vais rapporter quelques traits singuliers, qui pourront servir à faire connoître la nature de cette affection, dont la vérité ne sauroit être suspecte; je les tiens d'un prélat illustre (M. l'archevêque de Bordeaux), aussi distingué par ses vertus, que par la variété & la justesse de ses connoissances; son nom seul fait une autorité respectable, qu'on ne sauroit récuser.

Il m'a raconté qu'étant au séminaire, il avoit connu un jeune ecclésiastique *somnambule:* curieux de connoître la nature de cette maladie, il alloit tous les soirs dans sa chambre, dès qu'il étoit endormi; il vit entre autres choses, que cet ecclésiastique se levoit, prenoit du papier, composoit, & écrivoit des sermons; lorsqu'il avoit fini une page, il la relisoit tout haut d'un bout à l'autre (si l'on peut appeller relire, cette action faite sans le secours des yeux); si quelque chose alors lui déplaisoit, il le retranchoit, & écrivoit par dessus, les corrections, avec beaucoup de justesse. J'ai vu le commencement d'un des sermons qu'il avoit écrit en dormant, il m'a paru assez

bien fait, & correctement écrit: mais il y avoit une correction qui étoit ſurprenante; ayant mis dans un endroit *ce divin enfant*, il crut en *la reliſant*, devoir ſubſtituer le mot *adorable* à *divin;* pour cela il effaça ce dernier mot, & plaça exactement le premier par deſſus; après cela il vit que le *ce*, bien placé devant *divin*, ne pouvoit aller avec *adorable*, il ajouta donc fort adroitement un *t* à côté des lettres précédentes, de façon qu'on liſoit *cet adorable enfant.* La même perſonne, témoin oculaire de ces faits, pour s'aſſurer ſi le *ſomnambule* ne faiſoit alors aucun uſage de ſes yeux, mit un carton ſous ſon menton, de façon à lui dérober la vue du papier qui étoit ſur la table; mais il continua à écrire ſans s'en appercevoir; voulant enſuite connoître à quoi il jugeoit de la préſence des objets qui étoient ſous ſes yeux, il lui ôta le papier ſur lequel il écrivoit, & en ſubſtitua pluſieurs autres à différentes repriſes, mais il s'en apperçut toujours, parce qu'ils étoient d'une inégale grandeur: car quand on trouva un papier parfaitement ſemblable, il le prit pour le ſien, & écrivit les corrections aux endroits correſpondans à celui qu'on lui avoit ôté; c'eſt par ce ſtratagême ingénieux, qu'on eſt venu à bout de ramaſſer quelques-uns de ſes écrits nocturnes. M. l'archevêque de Bordeaux a eu la bonté de me les communiquer; ce que j'ai vu de plus étonnant, c'eſt de la muſique faite aſſez exactement; une canne lui ſervoit de regle, il traçoit, avec elle, à diſtance égale, les cinq lignes néceſſaires, mettoit à leur place, la clé, les bémols, les diéſis, enſuite marquoit les notes qu'il faiſoit d'abord toutes blanches, & quand il avoit fini, il rendoit noires celles qui devoient l'être. Les paroles étoient écrites au deſſous. Il lui arriva une fois de les écrire en trop gros caracteres, de façon qu'elles n'étoient pas placées directement ſous leur note correſpondante; il ne tarda pas à s'appercevoir de ſon erreur, & pour la réparer, il effaça ce qu'il venoit de faire, en paſſant la main par deſſus, & refit plus bas cette ligne de muſique, avec toute la préciſion poſſible.

Autre ſingularité dans un autre genre, qui n'eſt pas moins remarquable; il s'imagina, une nuit au milieu de l'hiver, ſe promener au bord d'une riviere, & d'y voir tomber un enfant qui ſe noyoit; la rigueur du froid ne l'empêcha point de l'aller ſecourir, il ſe jeta tout de ſuite ſur ſon lit, dans la poſture d'un homme qui nage, il en imita tous les mouvemens, & après s'être fatigué quelque temps à cet exercice, il ſent au coin de ſon lit un paquet de la couverture, croit que c'eſt l'enfant, le prend avec une main, & ſe ſert de l'autre pour revenir en nageant, au bord de la prétendue riviere; il y poſe ſon paquet, & ſort en friſſonnant & claquant des dents, comme ſi en effet il ſortoit d'une riviere glacée; il dit aux aſſiſtans qu'il gêle & va mourir de froid, que tout ſon ſang eſt glacé; il demande un verre d'eau-de-vie pour ſe réchauffer, n'en ayant pas, on lui donne de l'eau qui ſe trouvoit dans la chambre, il en goûte, reconnoît la tromperie, & demande encore plus vivement de l'eau-de-vie, expoſant la grandeur du péril qu'il couroit; on lui apporte un verre de liqueur, il le prend avec plaiſir, & dit en reſſentir beaucoup de ſoulagement; cependant il ne s'éveille point, ſe couche, & continue de dormir plus tranquillement. Ce même *ſomnambule* a fourni un très-grand nombre de traits fort ſinguliers; ceux que je viens de rapporter, peuvent ſuffire au but que nous nous ſommes propoſé. J'ajouterai ſeulement que lorſqu'on vouloit lui faire changer de matiere, lui faire quitter des ſujets triſtes & déſagréables, on n'avoit qu'à lui paſſer une plume ſur les levres, dans l'inſtant il tomboit ſur des queſtions tout à fait différentes.

Quoiqu'il ſoit très-facile de reconnoître le *ſomnambuliſme* par les faits inconteſtables que nous avons détaillés, il n'eſt pas aiſé d'en découvrir la cauſe & le méchaniſme; l'étymologie de cette maladie eſt un écueil funeſte à tous ces faiſeurs d'hypothèſes, à tous ces demi-ſavans qui ne croient rien que ce qu'ils peuvent expliquer, & qui ne ſauroient imaginer que la nature ait des myſteres impénétrables à leur ſagacité, d'autant plus à plaindre que leur vue courte & mal aſſurée, ne peut s'étendre juſqu'aux bornes très-voiſines de leur horizon; on peut leur demander:

1°. Comment il se peut faire qu'un homme enseveli dans un profond sommeil, entende, marche, écrive, voie, jouisse en un mot de l'exercice de ses sens, & exécute avec justesse, divers mouvemens: pour faciliter la solution de ce problême, nous ajouterons que le *somnambule* ne voit alors que les objets dont il a besoin, que ceux qui sont présens à son imagination. Celui dont il a été question, lorsqu'il composoit ses sermons, voyoit fort bien son papier, son encre, sa plume, savoit distinguer si elle marquoit ou non; il ne prenoit jamais le poudrier pour l'encrier, & du reste il ne se doutoit pas même qu'il eût quelqu'un dans sa chambre, ne voyoit & n'entendoit personne, à moins qu'il ne les interrogeât; il lui arrivoit quelquefois de demander des dragées à ceux qu'il croyoit à côté de lui, & il les trouvoit fort bonnes quand on lui en donnoit; & si dans un autre temps on lui en eût mis dans la bouche, sans que son imagination fût montée de ce côté-là, il n'y trouvoit aucun goût, & les rejetoit.

2°. Comment l'on peut éprouver des sensations sans que les sens y aient part; voir, par exemple, sans le secours des yeux: le *somnambule* dont nous avons fait l'histoire, paroissoit évidemment voir les objets qui avoient rapport à son idée, lorsqu'il traçoit des notes de musique; il savoit exactement celles qui devoient être blanches ou noires, & sans jamais se méprendre il noirciſſoit les unes & conservoit les autres; & lorsqu'il étoit obligé de revenir au haut de la page, si les lignes du bas n'étoient pas sèches, il faisoit un détour pour ne pas les effacer en passant la main dessus; si elles étoient assez sèches, il négligeoit cette précaution inutile. Il est bien vrai que si on lui substituoit un papier tout à fait semblable, il le prenoit pour le sien; mais pour juger de la ressemblance, il n'avoit pas besoin de passer la main tout autour. Peut-être ne voyoit-il que le papier, sans distinguer les caracteres. Il y a lieu de présumer que les autres sens dont il se servoit n'étoient pas plus dispos que les yeux, & que quelqu'autre cause suppléoit leur inaction; on auroit pu s'en assurer en lui bouchant les oreilles, en le piquant, en lui donnant du tabac, *&c.*

3°. Comment il arrivoit qu'en dormant il se rappelloit le souvenir de ce qui lui étoit arrivé étant éveillé, qu'il fût aussi ce qu'il avoit fait pendant les autres sommeils, & qu'il n'en conservât aucun souvenir en s'éveillant: il témoignoit quelquefois pendant le sommeil sa surprise de ce qu'on l'accusoit d'être *somnambule*, de travailler, d'écrire, de parler pendant la nuit; il ne concevoit pas comment on pouvoit lui faire de pareils reproches, à lui qui dormoit profondément toute la nuit, & qu'on avoit beaucoup de peine à réveiller; cette double mémoire est un phénomene bien merveilleux.

4°. Comment il est possible que, sans l'action d'aucune cause extérieure, on soit affecté aussi gravement que si on eût été exposé à ses impressions: notre *somnambule*, sans être sorti de son lit, éprouva tous les symptomes qu'occasionne l'eau glacée, précisément parce qu'il a cru avoir été plongé dans cette eau quelque temps. Nous pourrions demander encore l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes que les *somnambules* nous fournissent, mais nous n'en retirerions pas plus de lumieres. Il faut convenir de bonne foi qu'il y a bien des choses dont on ne sait pas la raison, & qu'on chercheroit inutilement. La nature a ses mysteres, gardons-nous de vouloir les pénétrer, sur-tout lorsqu'il ne doit résulter aucune utilité de ces recherches, à moins de ne vouloir s'exposer gratuitement à débiter des erreurs & des absurdités.

Je vais plus loin: non-seulement on ne sauroit expliquer les faits que nous avons rapportés; mais ces phénomenes en rendent d'autres qu'on croyoit avoir compris inexplicables, & jettent du doute & de l'obscurité sur des questions qui passent pour décidées; par exemple:

On croit communément que le sommeil consiste dans un relâchement général qui suspend l'usage des sens & tous les mouvemens volontaires; cependant le *somnambule* ne se sert-il pas de quelques sens, ne meut-il pas différentes parties du corps avec motif & connoissance de cause? & le sommeil n'est cependant pas moins profond.

2°. S'il ne se sert pas de ses sens pour obtenir les sensations, comme il est incontestable que cela arrive quelquefois, on peut donc conclure avec raison que les objets même corporels peuvent, sans passer par les sens, parvenir à l'entendement. Voilà donc une exception du fameux axiome, *nihil est in intellectu quod prius non fuerit in sensu*. Il ne faut pas confondre ce qui se passe ici avec ce qui arrive en songe. Un homme qui rêve, de même que celui qui est dans le délire, voit comme présens des objets qui ne le sont pas; il y a un vice d'apperception, & quelquefois de raisonnement; mais ici les objets sont présens à l'imagination, comme s'ils étoient transmis par les sens, ce sont les mêmes que le *somnambule* verroit s'il r'ouvroit les yeux & en reprenoit l'usage. Ils sont existans devant lui de la même maniere qu'il se les représente; l'apperception qu'il en auroit par l'entremise des sens ne seroit pas différente.

3°. Les plus grandes preuves que le philosophe donne de l'existence des corps sont fondées sur les impressions qu'ils font sur nous; ces preuves perdent nécessairement beaucoup de leur force, si nous ressentons les mêmes effets sans que ces corps agissent réellement; c'est précisément le cas du *somnambule*, qui gêle & frissonne sans avoir été exposé à l'action de l'eau glacée, & simplement pour se l'être vivement imaginé: il paroît par-là que les impressions idéales font quelquefois autant d'effet sur le corps que celles qui sont réelles, & qu'il n'y a aucun signe assuré pour les distinguer.

4°. Sans nous arrêter plus long-temps sur ces considérations, qui pourroient être plus étendues & généralisées, tirons une derniere conséquence peu flatteuse pour l'esprit humain, mais malheureusement très-conforme à la vérité; savoir, que la découverte de nouveaux phénomenes ne fait souvent qu'obscurcir ou détruire nos connoissances, renverser nos systêmes, & jeter des doutes sur des choses qui nous paroissoient évidentes: peut-être viendra-t-on à bout d'ôter tout air de paradoxe à cette assertion; que c'est le comble de la science que de *savoir* avec Socrate *qu'on ne sait rien*.

Pour ce qui regarde la médecine, il nous suffit d'être fondés à croire que tous ces phénomenes dénotent dans le *somnambule* une grande vivacité d'imagination, ou, ce qui est le même, une tension excessive des fibres du cerveau, & une extrême sensibilité. Les causes qui disposent à cette maladie sont peu connues; les médecins ne se sont jamais occupés à les rechercher; ils se sont contentés d'écouter comme le peuple, les histoires merveilleuses qu'on fait sur cette matiere. En examinant les personnes qui y sont le plus sujettes, on voit que ce sont celles qui s'appliquent beaucoup à l'étude, qui y passent les nuits, ou qui s'échauffent la tête par d'autres occupations.

La santé des *somnambules* ne paroît du tout point altérée, leurs fonctions s'exécutent avec la même aisance, & leur état ne mériteroit pas le nom de maladie, s'il n'étoit à craindre qu'il n'empirât, que la tension des fibres du cerveau n'augmentât & ne dégénérât enfin en relâchement. La manie paroît devoir être le terme du *somnambulisme*, peut-être n'en est-elle que le premier degré & n'en differe pas essentiellement.

Il paroît donc important de dissiper cette maladie avant qu'elle se soit enracinée par le temps, & qu'elle soit devenue plus forte & plus opiniâtre; mais les moyens d'y parvenir ne sont pas connus, ils ne paroissent pas même faciles à trouver; c'est dans la médecine rationnelle qu'il faut les chercher: les observations pratiques manquent tout à fait; l'analogie nous porte à croire que ceux qui sont propres à la manie pourroient réussir dans le *somnambulisme*. *Voy.* MANIE. C'est encore une très-foible ressource; car personne n'ignore combien peu les remedes les plus variés ont de prise sur cette terrible maladie. En tirant les indications des causes éloignées du *somnambulisme*, & de l'état du cerveau & des nerfs, il paroît que la méthode de traitement la plus sûre doit être de dissiper ces malades, de les faire voyager, de les distraire des occupations trop sérieuses, de leur en présenter qui soient agréables, & qui n'attachent pas trop: on pourroit seconder ces effets par les bains froids, remedes excel-

lens & trop rarement employés, pour calmer la mobilité du syſtême nerveux. Quant aux *ſomnambules* qui ſe levent, & qui courent de côté & d'autre, & qui riſquent par-là de tomber dans des précipices, de ſe jeter par la fenêtre, comme il arriva à un qui imaginant avoir dans ſa chambre Deſcartes, Ariſtote & quelques autres philoſophes, crut tout à coup les voir ſortir par la fenêtre, & ſe diſpoſoit à les accompagner, s'il n'avoit été retenu: il faut les attacher dans leur lit, fermer exactement les portes, griller les fenêtres, & s'ils ſe levent, les éveiller à coups de fouet. Ce remede réuſſit à bien des perſonnes. Un *ſomnambule* fut auſſi guéri par un remede que je me garderai bien de conſeiller, ce fut en ſe jetant d'une fenêtre fort élevée: il ſe rompit le bras, & depuis ne reſſentit aucune atteinte de cette maladie. (*m*)

SOMNIALES DII, (*Mythолog.*) c'étoient les dieux qui préſidoient au ſommeil, & qui rendoient leurs oracles par les ſonges. Les ſavans n'ignorent pas qu'il y avoit des dieux particuliers qui préſidoient aux ſonges, & qu'il y avoit des miniſtres préposés pour leur culte. M. Spon rapporte une inſcription qu'il avoit copiée à Florence dans le palais de Strozzi, où il eſt parlé du culte d'Hercule, comme d'un dieu qui préſidoit aux ſonges. Cette inſcription porte: *cultores Herculis ſomnialis*; on trouve diverſes ſtatues du même dieu avec ces mots, *deo ſomniali*.

Il eſt peut-être difficile de déterminer par quelle raiſon les anciens croyoient qu'Hercule préſidoit aux ſonges: il n'en eſt pas moins certain qu'ils le croyoient, & qu'on envoyoit les malades dormir dans ſes temples, pour y avoir en ſonge quelque agréable préſage du rétabliſſement de leur ſanté. (*D. J.*)

SOMNIFERES, adj. (*Mat. méd.*) épithete que l'on donne aux remedes qui procurent le ſommeil; tels ſont la cinogloſſe, la juſquiame, la belladone, toutes les eſpeces de pavot. Cependant il y a des alimens qui provoquent le ſommeil; tels ſont le lait, les alimens glutineux, le ſuc ou le jus exprimé des viandes des jeunes animaux, les liqueurs fermentées, & enfin tous les eſprits ardens: de-là vient que l'ivreſſe eſt une eſpece de ſommeil.

SOMO, *ou* SKIMMI, *ou* FANNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) qui ſignifie la *fleur par excellence*; c'eſt un arbre ſauvage du Japon, il a des feuilles de laurier, & des fleurs comme celles de la narciſſe. Son écorce eſt aromatique. Il eſt de la grandeur d'un de nos cerifiers, d'un bois roux, dur & fragile. Ses feuilles ſont diſpoſées en rond, autour de petites branches, & ſes fleurs ſont ſituées à leur bout. Les bonzes de la Chine & du Japon mettent devant les idoles & ſur les tombeaux des feuilles de cet arbre en bouquets.

SOMPAYE, ſ. f. (*Monnoie étrangere.*) c'eſt la plus petite monnoie d'argent qui ſe fabrique à Siam. Elle vaut quatre à cinq ſous monnoie de France, à prendre l'once d'argent ſur le pié de ſix livres.

SOMPI, ſ. m. (*Poids.*) petit poids dont les habitans de Madagaſcar ſe ſervent pour peſer l'or & l'argent. Le *ſompi* ne peſe qu'une dragme ou gros, poids de Paris; c'eſt néanmoins le plus fort de tous ceux dont ces inſulaires ont l'uſage, ne ſachant ce que c'eſt que l'once, le marc, ou la livre, & n'ayant rien qui leur en tienne lieu, ou qui y réponde. Tout, hors l'or & l'argent, ſe négocie par échange & par eſtimation. Les diminutions du *ſompi* ſont le vari ou demi-gros: le ſacare ou le ſcrupule, le nanqui ou demi-ſcrupule, & le nanque qui vaut ſix grains. Le grain chez eux n'a point de nom. *Savary.* (*D. J.*)

SOMPTUAIRES, LOIX, (*Juriſprud.*) ce ſont des loix faites pour reſtraindre le luxe dans les habits, les équipages, la table, *&c.* *Voyez* LOI.

La plupart des nations ont eu dans différens temps leurs loix *ſomptuaires*: & il y en a qui ſont encore en vigueur, comme chez les Vénitiens, les François, *&c.* Mais on remarque qu'il n'y a point de loix plus mal obſervées que les *loix ſomptuaires*.

Les *loix ſomptuaires* de Zaleucus, cet ancien légiſlateur des Locriens, ſont fameuſes. Elles ordonnoient qu'une femme ne ſe feroit point accompagner dans les rues de plus d'un domeſtique, à moins qu'elle ne fût ivre; qu'elle ne pourroit point ſortir de la ville pendant la nuit, à moins

que ce ne fût pour commettre la fornication ; qu'elle ne porteroit point d'or, ni de broderie sur ses habits, à moins qu'elle ne se proposât d'être courtisane publique : que les hommes ne porteroient point de franges ni de galons, excepté quand ils iroient dans de mauvais lieux, *&c.*

Les Anglois ont eu aussi leurs loix *somptuaires*, mais elles ont toutes été révoquées par le statut premier de Jacques I, ou sont tombées en désuétude.

Sous le regne de Charles IV, Cambden dit qu'on avoit porté si loin le luxe dans les chaussures, qu'on fut obligé de défendre aux hommes de porter des souliers de plus de six pouces de largeur du côté des doigts ; les autres habillemens étoient si courts, qu'il fut ordonné par le statut 25 d'Edouard IV, que toutes personnes d'une condition inférieure à celle des lords, porteroient des robes ou habits de telle longueur, qu'elles pussent, quand la personne est debout, lui couvrir les fesses.

Chez les Romains il y avoit quantité de loix *somptuaires*. La loi *Orchia* limitoit le nombre des convives dans les fêtes, sans limiter la dépense. La loi *Fannia*, qui fut faite 32 ans après, ordonnoit que dans une fête ordinaire on ne pourroit pas dépenser plus de 10 *as*, & plus de 100 *as* dans les fêtes solemnelles, comme les saturnales, *&c.* & Gellius nous apprend que 10 as étoient le prix d'un mouton, & 100 celui d'un bœuf.

La loi *Didia* qui fut faite 18 ans après, ordonna que les premieres loix *somptuaires* seroient exécutées non-seulement à Rome, mais même par toute l'Italie ; & qu'en cas de transgression, non-seulement le maître de la fête, mais aussi les convives seroient sujets à l'amende. *Voyez l'article* LOI.

SOMPTUOSITÉ, s. f. *(Gram.)* magnificence qu'on se procure par de grandes dépenses. Il n'est question chez les anciens que de la *somptuosité* de Lucullus.

SOMTOU, *ou* SOMTOC, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Chinois nomment les vice-rois des provinces. C'est une des plus éminentes dignités de l'empire. Ils ont deux provinces sous leurs ordres, qui ont outre cela des gouverneurs nommés *fu-yen*.

SON, CAP DE, *(Géog. mod.)* cap dans la Méditerranée, sur la côte de l'isle de Corse, environ cinq milles à l'ouest de l'entrée du port de *San-Bonifacio* ; c'est une longue pointe avancée en mer vers le sud-ouest. (*D. J.*)

SON, s. m. *(Physiq.)* est une perception de l'ame qui lui est communiquée par le secours de l'oreille : ou bien c'est un mouvement de vibration dans l'air, qui est porté jusqu'à l'organe de l'ouïe. *Voyez* OUÏE.

Pour éclaircir la cause du *son*, nous observerons, 1°. que pour produire le *son*, il faut nécessairement du mouvement dans le corps sonore.

2°. Que ce mouvement existe d'abord dans les parties déliées & insensibles des corps sonores, & qu'il y est excité par leur choc & leur collision mutuelle, ce qui produit ce tremblement qui est si facile à remarquer dans les corps qui rendent un *son* clair, comme les cloches, les cordes des instrumens de musique, *&c.*

3°. Que ce mouvement se communique à l'air, ou produit un mouvement semblable dans l'air ou dans autant de ses parties qu'il y en a de capables de le recevoir & de le perpétuer ; d'autant plus que le mouvement des corps qui sont à quelque distance, ne peut point affecter nos sens sans la médiation d'autres corps qui reçoivent ces mouvemens du corps sonore, & les communiquent immédiatement à l'organe.

Enfin, que ce mouvement doit être communiqué aux parties qui sont les instrumens propres & immédiats de l'ouïe.

De plus, ce mouvement d'un corps sonore qui est la cause immédiate du *son*, doit être attribué à deux causes différentes ; ou au choc de ce corps & d'un autre corps dur, comme dans les tambours, les cloches, les cordes d'instrumens, ou bien au battement & au frottement du corps sonore & de l'air l'un contre l'autre immédiatement, comme dans les instrumens à vent, les flûtes, les trompettes, *&c.*

Mais dans l'un & dans l'autre cas, le mouvement qui est la suite de cette action mutuelle, & la cause immédiate du mouvement sonore, que l'air porte jusqu'à l'oreille, est un mouvement presque insensi-

ble, qui se fait remarquer dans les parties déliées & insensibles du corps par un tremblement & des ondulations.

Pour expliquer ce méchanisme, on suppose que tous les corps sensibles sont composés d'un nombre de parties petites & insensibles, ou corpuscules parfaitement durs & incapables d'être comprimés. *Voy.* CORPUSCULE.

Ces parties en composent d'autres un peu plus grandes, mais encore insensibles; & celles-ci different entre elles, selon les différentes figures & l'union des parties qui les composent. Celles-ci constituent encore d'autres masses plus grandes & beaucoup plus distinguées des premieres: & des différentes combinaisons de ces dernieres, sont composés ces corps grossiers qui sont visibles & palpables, *&c.*

Les premieres & les plus petites parties, comme nous l'avons observé, sont absolument dures; les autres sont compressibles & unies de telle sorte, qu'étant comprimées par une impulsion extérieure, elles ont une force élastique ou restitutive, au moyen de laquelle elles se rétablissent d'elles-mêmes dans leur premier état. *Voyez* ÉLASTICITÉ.

Lors donc qu'un corps en choque un autre, les petites particules par leur force élastique se meuvent avec une grande vîtesse, avec une sorte de tremblement & d'ondulations, comme on l'observe facilement dans les cordes des instrumens de musique, & c'est ce mouvement sonore qui est porté jusqu'à l'oreille; mais il faut observer que c'est le mouvemut insensible de ces particules, qu'on suppose être la cause immédiate du *son*; & même parmi celles-là, il n'y a que celles qui sont proches de la surface, qui communiquent avec l'air; le mouvement du tout ou des parties plus grandes, n'y servant qu'autant qu'il le communique aux autres.

Pour faire l'application de cette théorie, frappez une cloche avec quelque corps dur, vous appercevrez aisément un trémoussement sensible sur la surface qui se répand de lui-même sur le tout, & qui est d'autant plus sensible, que le choc est plus fort. Si on y touche dans quelqu'autre endroit, le tremblement & le *son* cesse aussitôt; ce tremblement vient sans doute du mouvement des particules insensibles qui changent de situation, & qui sont en si grande quantité & si serrées les unes contre les autres, que nous ne pouvons pas appercevoir leurs mouvemens séparément & distinctement, mais seulement une espece de tremblement ou d'ondulation.

Le corps sonore ayant fait son impression sur l'air contigu, cette impression est continuée de particule en particule, suivant les loix de la pneumatique. *Voyez* ONDE & ONDULATION.

Les *sons* varient à proportion des moyens qui concourent à leur production; les différences principales résultent de la figure & de la nature du corps sonore; de la force, du choc, de la vîtesse, *&c.* des vibrations qui se suivent; de l'état & constitution du milieu; de la disposition, distance, *&c.* de l'organe; des obstacles qui se rencontrent entre l'organe, le corps sonore & les corps adjacens. Les différences les plus remarquables des *sons*, naissent des différens degrés & combinaisons des conditions dont nous venons de parler; on les distingue en fort & foible, en grave & aigu, long & court.

La vîtesse du *son* ne differe pas beaucoup, soit qu'il aille suivant ou contre la direction du vent. A la vérité le vent transporte une certaine quantité d'air d'un lieu à un autre, & le *son* est accéléré tandis que ses vagues se meuvent dans cette partie d'air, lorsque leur direction est la même que celle du vent. Mais comme le *son* se meut avec beaucoup plus de vîtesse que le vent, l'accélération qu'il en reçoit est peu considérable. En effet, la vîtesse du vent le plus violent que nous connoissions, est à la vîtesse du *son* comme 1 est à 33: & tout l'effet que nous appercevons que le vent peut produire, est d'augmenter ou de diminuer la longueur des ondulations; de sorte qu'au moyen du vent, le *son* puisse être entendu d'une plus grande distance qu'il ne le seroit autrement.

Que l'air soit le milieu ordinaire du *son*, c'est ce qui résulte de plusieurs expériences qui ont été faites, soit dans un air condensé, soit dans l'air raréfié. Dans un récipient qui n'est point vuide d'air, une petite sou-

nette ſe fait entendre à quelque diſtance; mais quand on en a pompé l'air, à peine l'entend-on tout auprès: ſi l'air eſt condenſé, le *ſon* ſera plus fort à proportion de la condenſation ou de la quantité d'air preſſé. Nous en avons pluſieurs exemples dans les expériences de M. Hauksbée.

Mais l'air n'eſt pas ſeul capable des impreſſions du *ſon*, l'eau l'eſt auſſi, comme on le remarque en ſonnant une ſonnette dans l'eau; on en diſtingue pleinement le *ſon*: à la vérité il n'eſt pas ſi fort & plus bas d'une quarte, au jugement des bons muſiciens. Merſenne dit qu'un *ſon* produit dans l'eau paroît de même, que s'il étoit produit dans l'air & entendu dans l'eau. M. l'abbé Nollet a fait ſur les *ſons* entendus dans l'eau, pluſieurs expériences curieuſes. *Mém. académ.* 1741.

Le célebre M. Newton a donné à la fin du *ſecond livre de ſes principes*, une théorie très-ingénieuſe & très-ſavante des vibrations de l'air, & par conſéquent de la vîteſſe du *ſon*. Sa théorie eſt trop compliquée & trop géométrique pour être rendue ici; nous nous contenterons de dire qu'il trouve la vîteſſe du *ſon* par ſon calcul, à peu près la même que l'expérience la donne. Cet endroit des principes de M. Newton, eſt peut-être le plus difficile & le plus obſcur de tout l'ouvrage. M. Jean Bernouilli le fils, dans ſon *diſcours ſur la propagation de la lumiere*, qui a remporté le prix de l'académie des ſciences en 1736, dit qu'il n'oſeroit ſe flatter d'entendre cet endroit des principes. Auſſi nous donne-t-il dans la même piece, une méthode plus facile & plus aiſée à ſuivre que celle de M. Newton, & par le moyen de laquelle il arrive à la même formule qu'a donnée ce grand géometre.

Un auteur qui a écrit depuis ſur cette matiere, prétend qu'on peut faire contre la théorie de MM. Newton & Bernouilli, une objection conſidérable; ſavoir, que ces deux auteurs ſuppoſent que le *ſon* ſe tranſmet par des fibres longitudinales vibrantes, qui ſe forment ſucceſſivement, & qui ſont toujours égales entre elles; or cette hypothèſe n'eſt point démontrée, & ne paroît point même appuyée ſur des preuves ſolides. Le même auteur prétend que dans cette hypothèſe, M. Bernouilli auroit dû trouver la vîteſſe du *ſon*, double de ce qu'il l'a trouvée, & de ce qu'elle eſt réellement. M. Euler dans ſa *diſſertation ſur le ſeu*, qui a partagé le prix de l'académie en 1738, a donné auſſi une formule pour la vîteſſe du *ſon*; elle eſt différente de celle de M. Newton, & l'auteur n'indique point le chemin qui l'y a conduit.

Voici en général de quelle maniere ſe font les expériences pour meſurer la vîteſſe du *ſon*. On ſait par la meſure actuelle, la diſtance d'un lieu *A*, à un autre *B*. Un ſpectateur placé en *B*, voit la lumiere d'un canon qu'on tire au lieu *A*, & comme le mouvement de la lumiere eſt preſque inſtantané à de ſi petites diſtances, le ſpectateur *B* compte combien il s'écoule de ſecondes depuis le moment où il voit la lumiere du canon, juſqu'à ce qu'il en entende le bruit. Diviſant enſuite l'eſpace qui eſt entre les lieux *A* & *B*, par le nombre de ſecondes trouvé, il a le nombre de toiſes que le *ſon* parcourt en une ſeconde.

Le *ſon* ſe tranſmet en ligne droite; mais il ſe tranſmet auſſi en tous ſens, & ſuivant toutes ſortes de directions à la fois, quoiqu'avec moins de vîteſſe. Cela vient de ce que le *ſon* ſe tranſmet par un fluide, & que les preſſions dans un fluide, ſe propagent en tout ſens; la lumiere au contraire, ne ſe propage jamais qu'en ligne droite: c'eſt ce qui donne lieu de croire qu'elle n'eſt point cauſée par la preſſion d'un fluide. Sur la réflexion du *ſon*, *voyez* ÉCHO & CABINET SECRET. (*O*)

La vîteſſe du *ſon* eſt différente, ſuivant les différens auteurs qui la déterminent. Il parcourt l'eſpace de 968 piés en une minute ſuivant M. Iſaac Newton: 1300 ſuivant M. Robert: 1200 ſuivant M. Boyle: 1338 ſuivant le docteur Walker: 1474 ſuivant Merſenne: 1142 ſuivant M. Flamſteed & le docteur Halley: 1148 ſuivant l'académie de Florence, & 1172 piés ſuivant les anciennes expériences de l'académie des ſciences de Paris. M. Derham prétend que la cauſe de cette variété vient en partie de ce qu'il n'y avoit pas une diſtance ſuffiſante, entre le corps ſonore & le lieu de l'obſervation, & en partie de ce que l'on n'avoit pas eu égard aux vents.

M. Derham

M. Derham propoſe quelques-unes des plus conſidérables queſtions relatives aux loix du *ſon*, & répond à chacune avec exactitude, par les expériences qu'il a faites lui-même ſur cette matiere.

SON, *en Muſique*; quand l'agitation communiquée à l'air par un corps violemment frappé parvient juſqu'à notre oreille, elle y produit une ſenſation qu'on appelle *bruit*. Mais il y a une eſpece de bruit permanent & appréciable qu'on appelle *ſon*.

La nature du *ſon* eſt l'objet des recherches du phyſicien; le muſicien l'examine ſeulement par ſes modifications, & c'eſt ſelon cette derniere idée que nous l'enviſageons dans cet article.

Il y a trois choſes à conſidérer dans le *ſon*: 1, le degré d'élévation entre le grave & l'aigu: 2, celui de véhémence entre le fort & le foible: 3, & la qualité du timbre qui eſt encore ſuſceptible de comparaiſon du ſourd à l'éclatant, ou de l'aigu au doux.

Je ſuppoſe d'abord que le véhicule du *ſon* n'eſt autre choſe que l'air même. Premiérement, parce que l'air eſt le ſeul corps intermédiaire de l'exiſtence duquel on ſoit parfaitement aſſuré, entre le corps ſonore & l'organe auditif, qu'il ne faut pas multiplier les êtres ſans néceſſité, & que l'air ſuffit pour expliquer la formation du *ſon*; & de plus, parce que l'expérience nous apprend qu'un corps ſonore ne rend pas de *ſon* dans un lieu exactement privé d'air. Si l'on veut abſolument imaginer un autre fluide, on peut aiſément lui appliquer tout ce que nous avons à dire de l'air dans cet article.

La permanence du *ſon* ne peut naître que de la durée de l'agitation de l'air. Tant que cette agitation dure, l'air vient ſans ceſſe frapper l'organe de l'ouïe, & prolonge ainſi la perception du *ſon*: mais il n'y a point de maniere plus ſimple de concevoir cette durée, qu'en ſuppoſant dans l'air des vibrations qui ſe ſuccédent, & qui renouvellent ainſi à chaque inſtant la ſenſation du *ſon*. De plus, cette agitation de l'air, de quelque eſpece qu'elle ſoit, ne peut être produite que par une émotion ſemblable dans les parties du corps ſonore. Or c'eſt un fait certain que les parties du corps ſonore éprouvent de telles vibrations. Si l'on touche le corps d'un violoncelle dans le temps qu'on en tire du *ſon*, on le ſent frémir ſous la main, & l'on voit bien ſenſiblement durer les vibrations de la corde juſqu'à ce que le *ſon* s'éteigne. Il en eſt de même d'une cloche qu'on fait ſonner en la frappant du battant; on la ſent, on la voit même frémir, & l'on voit ſautiller les grains de ſable qu'on jette ſur ſa ſurface. Si la corde ſe détend ou que la cloche ſe fende, plus de frémiſſement, plus de *ſon*. Si donc cette cloche ni cette corde ne peuvent communiquer à l'air que les mouvemens qu'elles éprouvent elles mêmes, on ne ſauroit douter que le *ſon* étant produit par les vibrations du corps ſonore, il ne ſoit propagé par des vibrations ſemblables, que le même inſtrument communique à l'air. Tout cela ſuppoſé, examinons ce qui conſtitue le rapport des *ſons* du grave à l'aigu.

Théon de Smyrne témoigne que Laſus, de même que le pythagoricien Hypaſe de Métapont, pour calculer au juſte les rapports des conſonances, s'étoient ſervi de deux vaſes ſemblables & réſonnans à l'uniſſon; que laiſſant vuide l'un des deux, & rempliſſant l'autre juſqu'au quart, la percuſſion de l'un & de l'autre avoit fait entendre la conſonance de la quarte; que rempliſſant enſuite le ſecond juſqu'au tiers, juſqu'à la moitié, la percuſſion des deux avoit produit la conſonance de la quinte, puis celle de l'octave.

Pythagore, au rapport de Nicomaque & de Cenſorin, s'y étoit pris d'une autre maniere pour calculer les mêmes rapports. Il ſuſpendit, diſent-ils, différens poids aux mêmes cordes, & détermina les rapports des *ſons* ſur ceux qu'il trouva entre les poids tendans; mais les calculs de Pythagore ſont trop juſtes pour avoir été faits de cette maniere, puiſque chacun ſait aujourd'hui ſur les expériences de Vincent Galilée, que les *ſons* ſont entre eux, non comme les poids tendans, mais en raiſon ſous double de ces mêmes poids.

Enfin on inventa le monocorde, appellé par les anciens *canon harmonicus*, parce qu'il donnoit la regle de toutes les diviſions harmoniques. Il faut en expliquer le principe.

Deux cordes de même métal, de groſſeur égale, & également tendues, forment un uniſſon parfait, ſi elles ſont auſſi égales en longueur : ſi les longueurs ſont inégales, la plus courte donnera un *ſon* plus aigu. Il eſt certain auſſi qu'elle fera plus de vibrations dans un temps donné ; d'où l'on conclut que la différence des *ſons* du grave à l'aigu, ne procede que de celle du nombre des vibrations faites dans un même eſpace de temps, par les cordes ou inſtrumens ſonores qui les font entendre ; & comme il eſt impoſſible d'eſtimer d'une autre maniere les rapports de ces mêmes *ſons*, on les exprime par ceux des vibrations qui les produiſent.

On ſait encore, par des expériences non moins certaines, que les vibrations des cordes, toutes choſes d'ailleurs égales, ſont toujours réciproques aux longueurs. Ainſi, une corde double d'une autre, ne fera dans le même temps que la moitié du nombre de vibrations de celle-ci, & le rapport des *ſons* qu'elles rendront s'appelle *octave*. Si les cordes ſont comme 2 & 3, les vibrations ſeront comme 3 & 2, & le rapport des *ſons* s'appellera *quinte*, &c. *Voyez* au *mot* INTERVALLES.

On voit par-là, qu'il eſt aiſé avec des chevalets mobiles, de former ſur une ſeule corde des diviſions qui donnent des *ſons* dans tous les rapports poſſibles entre eux, & avec la corde entiere ; c'eſt le monocorde, dont je viens de parler. *Voyez ſon article.*

On peut rendre des *ſons* graves ou aigus par d'autres moyens. Deux cordes de longueur égale ne forment pas toujours l'uniſſon ; car ſi l'une eſt plus groſſe ou moins tendue que l'autre, elle fera moins de vibrations en temps égaux, & conſéquemment le *ſon* en ſera plus grave. *V.* CORDES.

C'eſt ſur ces deux regles combinées que ſont fondés, la conſtruction des inſtrumens à corde tels que le claveſſin, & le jeu des violons & baſſes, qui, par un perpétuel & différent accourciſſement des cordes ſous les doigts, produit cette prodigieuſe diverſité de *ſons* qu'on admire dans ces inſtrumens. Il faut raiſonner de même pour les inſtrumens à vent. Les plus longs forment des *ſons* plus graves ſi le vent eſt égal. Les trous, comme dans les flûtes & hautbois, ſervent à les raccourcir pour faire des *ſons* plus aigus. En donnant plus de vent on les fait octavier, & les *ſons* deviennent plus aigus encore. *Voyez les mots* ORGUE, FLUTE, OCTAVIER, *&c.*

Si l'on racle une des plus groſſes cordes d'une viole ou d'un violoncelle ; ce qui ſe doit faire plutôt avec douceur qu'avec force, & un peu plus près du chevalet qu'à l'ordinaire ; en prêtant une attention ſuffiſante, une oreille exercée entendra diſtinctement, outre le *ſon* de la corde entiere, au moins celui de ſon octave, de l'octave de ſa quinte, & la double octave de ſa tierce : on verra même frémir, & on entendra réſonner toutes les cordes montées à l'uniſſon de ces *ſons*-là. Ces *ſons* acceſſoires accompagnent toujours un *ſon* principal quelconque : mais quand ce *ſon* eſt aigu, ils y ſont moins ſenſibles. On appelle ces *ſons* les *harmoniques du ſon principal ;* c'eſt par eux que M. Rameau prétend que tout *ſon* eſt appréciable, & c'eſt en eux qu'il a cherché le principe phyſique de toute l'harmonie. *Voyez* HARMONIE.

Une difficulté qui reſteroit à expliquer eſt de ſavoir comment deux ou pluſieurs *ſons* peuvent être entendus à la fois. Lorſqu'on entend, par exemple, les deux *ſons* de la quinte, dont l'un fait deux vibrations, pendant que l'autre en fait trois ; on ne conçoit pas comment la même maſſe d'air peut fournir dans un même temps ces différens nombres de vibrations, & bien moins encore, quand il ſe trouve plus de deux *ſons* enſemble. Mengoli & les autres ſe tirent d'affaire par des comparaiſons. Il en eſt, diſent-ils, comme de deux pierres qu'on jette à la fois dans l'eau à quelque diſtance, & dont les différens cercles qu'elles produiſent, ſe croiſent ſans ſe détruire. M. de Mairan donne une explication plus philoſophique. L'air, ſelon lui, eſt diviſé en particules de diverſes grandeurs, dont chacune eſt capable d'un ton particulier, & n'eſt ſuſceptible d'aucun autre. De ſorte qu'à chaque *ſon* qui ſe forme, les particules qui y ſont analogues s'ébranlent ſeules, elles & leurs harmoniques, tandis que toutes les autres reſtent tranquilles juſqu'à ce qu'elles ſoient émues à

leur tour par les *ſons* qui leur correſpondent. Ce ſyſtême paroît très-ingénieux; mais l'imagination a quelque peine à ſe prêter à l'infinité de particules d'air différentes en grandeur & en mobilité, qui devroient être répandues dans chaque point de l'eſpace, pour être toujours prêtes au beſoin à rendre en tout lieu l'infinité de tous les *ſons* poſſibles. Quand elles ſont une fois arrivées au tympan de l'oreille, on conçoit encore moins comment, en les frappant pluſieurs enſemble, elles peuvent y produire un ébranlement capable d'envoyer au cerveau la ſenſation de chacune d'elles en particulier. Il ſemble qu'on éloigne la difficulté plutôt qu'on ne la ſurmonte. Mengoli prétendoit aller au devant de cette derniere objection, en diſant que les maſſes d'air, chargées, pour ainſi dire, de différens *ſons*, ne frappent le tympan que ſucceſſivement, alternativement, & chacune à ſon tour; ſans trop ſonger à quoi cependant il occuperoit celles qui ſont obligées d'attendre que les premieres aient achevé leur office.

La force du *ſon* dépend de celle des vibrations du corps ſonore; plus ces vibrations ſont grandes, plus le *ſon* eſt vigoureux & s'entend de loin.

Quand la corde eſt aſſez tendue & qu'on ne force pas trop la voix ou l'inſtrument, les vibrations reſtent toujours iſochrones, & par conſéquent le ton demeure le même, ſoit qu'on renfle ou qu'on adouciſſe le *ſon*: mais en raclant trop fort la corde, en ſoufflant ou en criant trop on peut faire perdre aux vibrations l'iſochroniſme néceſſaire pour l'identité du ton; & c'eſt peut-être la raiſon pourquoi, dans la muſique françoiſe, où c'eſt un grand mérite de bien crier, on eſt plus ſujet à chanter faux que dans l'italienne, où la voix ſe modere plus ſagement.

La viteſſe du *ſon*, qui ſembleroit devoir dépendre de ſa force, n'en dépend point. Cette viteſſe eſt toujours égale & conſtante, ſi elle n'eſt précipitée ou retardée par ces altérations de l'air: c'eſt-à-dire, que le *ſon*, fort ou foible, fera toujours la même quantité de chemin, & qu'il parcourra toujours dans deux ſecondes le double de l'eſpace qu'il aura parcouru dans une. Au rapport de Halley & de Flamſteed, le *ſon* parcourt en Angleterre 1070 piés de France en une ſeconde. Le pere Merſenne & Gaſſendi ont aſſuré que le vent, favorable ou contraire, n'accéléroit ni ne retardoit le *ſon*; depuis les expériences que Derham & l'académie des ſciences ont faites ſur ce ſujet, cela paſſe pour une erreur.

Sans ralentir ſa marche, le *ſon* s'affoiblit en s'étendant, & cet affoibliſſement, ſi la propagation eſt libre, qu'elle ne ſoit gênée par aucun obſtacle, ni dérangée par le vent, ſuit ordinairement la raiſon des quarrés des diſtances.

Quant à la différence qui ſe trouve encore entre les *ſons* par la qualité du timbre, il eſt évident qu'elle ne tient ni au degré de gravité, ni même à celui de force. Un hautbois aura beau ſe mettre exactement à l'uniſſon d'une flûte, il aura beau radoucir le *ſon* au même degré, le *ſon* de la flûte aura toujours je ne ſais quoi de doux & de moëlleux, celui du hautbois je ne ſais quoi de ſec & d'aigre, qui empêchera qu'on ne puiſſe jamais les confondre. Que dirons-nous des différens timbres des voix de même force & de même portée? chacun eſt juge de la variété prodigieuſe qui s'y trouve. Cependant, perſonne que je ſache n'a encore examiné cette partie, qui peut-être, auſſi bien que les autres, ſe trouvera avoir ſes difficultés; car la qualité de timbre ne peut dépendre, ni du nombre de vibrations qui font le degré du grave à l'aigu, ni de la grandeur ou de la force de ces mêmes vibrations qui fait le degré du fort au foible. Il faudra donc trouver dans les corps ſonores une troiſieme modification différente de ces deux, pour expliquer cette derniere propriété; ce qui ne me paroît pas une choſe trop aiſée; il faut recourir aux *principes d'acouſtique* de M. Diderot, ſi l'on veut approfondir cette matiere.

Les trois qualités principales dont je viens de parler, entrent toutes, quoiqu'en différentes proportions, dans l'objet de la muſique, qui eſt en général le *ſon* modifié.

En effet, le compoſiteur ne conſidere pas ſeulement ſi les *ſons* qu'il emploie doivent être hauts ou bas, graves ou aigus,

mais s'ils doivent être forts ou foibles, aigres ou doux; & il les distribue à différens instrumens, en récits ou en chœurs, aux extrémités ou dans le médium des voix, avec des doux ou des forts, selon les convenances de tout cela. Mais il est certain que c'est uniquement dans la comparaison des *sons* de l'aigu au grave que consiste toute la science harmonique. De sorte que, comme le nombre des *sons* est infini, on pourroit dire en ce sens que cette même science est infinie dans son objet.

On ne conçoit point de bornes nécessaires à l'étendue des *sons* du grave à l'aigu; & quelque petit que puisse être l'intervalle qui est entre deux *sons*, on le concevra toujours divisible par un troisieme *son*. Mais la nature & l'art ont également concouru à limiter cette infinité prétendue par rapport à la pratique de la musique. D'abord, il est certain qu'on trouve bientôt dans les instrumens les bornes des *sons*, tant au grave qu'à l'aigu; alongez ou raccourcissez à un certain point une corde sonore, elle ne rendra plus de *son:* on ne peut pas non plus augmenter ou diminuer à discrétion la capacité d'une flûte ni sa longueur; il y a des limites au-delà desquelles elle ne résonne plus. L'inspiration a aussi ses loix; trop foible, la flûte ne rend point de *son;* trop forte à un certain point, elle ne fait plus, de même que la corde trop courte, qu'un cri perçant qu'il n'est pas possible d'apprécier. Enfin, c'est une chose inconteſtable par l'expérience, que tous les *sons* sensibles sont renfermés dans des limites au-delà desquelles, ou trop graves ou trop aigus, ils ne sont plus apperçus, ou deviennent inappréciables. M. Euler a même, en quelque façon, fixé ces limites; &, selon ses expériences & son calcul rapportés par M. Diderot, tous les *sons* sensibles sont compris entre les nombres 30 & 7552; c'est-à-dire que, selon ce savant auteur, le *son* le plus grave appréciable à notre oreille, fait trente vibrations par seconde, & le plus aigu 7552 vibrations dans le même temps; intervalle qui renferme près de huit octaves.

D'un autre côté, on voit par la génération harmonique des *sons*, que parmi tous les *sons* possibles il n'y en a qu'un très-petit nombre qui puissent être admis dans un bon système de musique; car tous ceux qui ne forment pas des consonances avec les *sons* fondamentaux, ou qui ne naissent pas médiatement ou immédiatement des différences de ces consonances, doivent être proscrits du système; voilà pourquoi quelque parfait que puisse être aujourd'hui notre système de musique, il est pourtant borné à 12 *sons* seulement dans l'étendue d'une octave, desquels 12 toutes les autres octaves ne contiennent que des repliques. Que si l'on veut compter toutes ces repliques pour autant de *sons* différens, en les multipliant par le nombre d'octaves auquel est bornée l'étendue des *sons* sensibles, on trouvera 96 en tout pour le plus grand nombre de *sons* praticables dans notre musique sur un même *son* fondamental.

On ne pourroit pas évaluer avec la même précision le nombre de *sons* praticables dans l'ancienne musique: car les Grecs formoient, pour ainsi dire, autant de systêmes de musique qu'ils avoient de manieres différentes d'accorder leurs tétracordes. Il paroît par la lecture de leurs traités de musique, que le nombre de ces manieres étoit grand, & peut-être indéterminé. Or chaque accord particulier changeoit les *sons* de la moitié du système, c'est-à-dire, des deux cordes mobiles de chaque tétracorde. Ainsi l'on voit bien ce qu'ils avoient de *sons* dans une seule maniere d'accord, c'est-à-dire, 16 seulement; mais on ne peut pas calculer au juste combien ce nombre devoit se multiplier dans tous les changemens de mode, & dans toutes les modifications de chaque genre, qui introduisoient de nouveaux *sons*.

Par rapport à leurs tétracordes, les Grecs distinguoient les *sons* en deux classes générales; savoir, les *sons* stables & permanens, dont l'accord ne changeoit jamais, & qui étoient au nombre de 8; & les *sons* mobiles, dont l'accord changeoit avec le genre & avec l'espece du genre: ceux-ci étoient aussi au nombre de 8, & même de 9 & 10, parce qu'il y en avoit qui se confondoient quelquefois avec quelques-uns des précédens, & quelquefois s'en séparoient; ces *sons* mobiles étoient les

deux moyens de chacun des 5 tétracordes. Les 8 *ſons* immuables étoient les deux extrêmes de chaque tétracorde, & la corde proſlambanomene. *Voyez tous ces mots.*

Ils diviſoient derechef les *ſons* ſtables en deux eſpeces, dont l'une s'appelloit *ſoni apieni*, & contenoit 3 *ſons*; ſavoir, la proſlambanomene, la nete ſynnéménon, & la nete hyperboleon. L'autre eſpece s'appelloit *ſoni baripieni*, & contenoit 5 *ſons*, l'hypate hypaton, l'hypate meſon, la meſe, la parameſe, & la nite drezeugnumenon. *Voyez ces mots.*

Les *ſons* mobiles ſe ſubdiviſoient pareillement en *ſoni meſopieni*, qui étoient cinq en nombre; ſavoir, le ſecond & montant de chaque tétracorde, & en 5 autres *ſons* appellés *ſoni oxipieni*, qui étoient le troiſieme en montant de chaque tétracorde. *Voyez* TÉTRACORDE, SYSTÊME, GENRE, *&c.*

A l'égard des 12 *ſons* du ſyſtême moderne, l'accord n'en change jamais, & ils ſont tous immobiles. Broſſard prétend qu'ils ſont tous mobiles, fondé ſur ce qu'ils peuvent être altérés par dièſe ou par bémol; mais autre choſe eſt de ſubſtituer un *ſon* à un autre, & autre choſe d'en changer l'accord. *(S)*

SONS HARMONIQUES, *ou* SONS FLUTÉS, ſont une qualité ſinguliere de *ſons* qu'on tire de certains inſtrumens à corde, tels que le violon & le violoncelle, par un mouvement particulier de l'archet, & en appuyant très-peu le doigt ſur certaines diviſions de la corde. Ces *ſons* ſont fort différens, pour le degré & pour le timbre, de ce qu'ils ſeroient ſi l'on appuyoit tout à fait le doigt. Ainſi ils donneront la quinte quand ils devroient donner la tierce, la tierce quand ils devroient donner la quarte, *&c.* & pour le timbre, ils ſont beaucoup plus doux que ceux qu'on tire à plein de la même corde, en la faiſant porter ſur la touche; c'eſt pourquoi on les a appellés *ſons flûtés*. Il faut pour en bien juger, avoir entendu M. Mondonville tirer ſur ſon violon, ou le ſieur Bertaud ſur ſon violoncelle, une ſuite de ces beaux *ſons*. En gliſſant même le doigt légérement de l'aigu au grave, depuis le milieu d'une corde qu'on touche en même temps de l'archet, on entend diſtinctement une ſucceſſion de ces mêmes *ſons* du grave à l'aigu, qui étonne fort ceuxquin'en connoiſſent pas la théorie.

Le principe ſur lequel eſt fondée la régle des *ſons harmoniques*, eſt qu'une corde étant diviſée en deux parties commenſurables entre elles, & par conſéquent avec la corde entiere, ſi l'obſtacle qu'on mettra au point de diviſion, n'empêche qu'imparfaitement la communication des vibrations d'une partie à l'autre; toutes les fois qu'on fera ſonner la corde dans cet état, elle rendra non le *ſon* de la corde entiere, mais celui de la plus petite partie, ſi elle meſure l'autre; ou ſi elle ne la meſure pas, le *ſon* de la plus grande aliquote commune à ces deux parties. Qu'on diviſe donc une corde 6 en deux parties 4 & 2, le *ſon harmonique* réſonnera par la longueur de la petite partie 2 qui eſt aliquote de la grande partie 4; mais ſi la corde 5 eſt diviſée ſelon 2 & 3, comme la petite partie ne meſure pas la grande, le *ſon harmonique* ne réſonnera que ſelon la moitié 1 de la petite partie; laquelle moitié eſt la plus grande commune meſure des deux parties 3 & 2, & de toute la corde 5.

Au moyen de cette loi qui a été trouvée ſur les expériences faites par M. Sauveur à l'académie des ſciences, & avant lui par Wallis, tout le merveilleux diſparoît: avec un calcul très-ſimple, on aſſigne pour chaque degré le *ſon harmonique* qui lui répond: & quant au doigt gliſſé le long de la corde, on n'y voit plus qu'une ſuite de *ſons harmoniques*, qui ſe ſuccedent rapidement dans l'ordre qu'ils doivent avoir ſelon celui des diviſions ſur leſquelles on paſſe ſucceſſivement le doigt.

Voici une table de ces *ſons* qui peut en faciliter la recherche à ceux qui deſirent de les pratiquer. Cette table indique les *ſons* que rendroient les diviſions de l'inſtrument touchées à plein, & les *ſons* flûtés qu'on peut tirer de ces mêmes diviſions touchées harmoniquement.

Table des ſons harmoniques. La corde entiere à vuide, donne l'uniſſon.

La tierce mineure, donne la dix-neuvieme ou la double octave de la quinte.

La tierce majeure, donne la dix-ſeptieme ou la double octave de la tierce majeure.

La quarte, donne la double octave.

La quinte, donne la douzieme, ou l'octave de la même quinte.

La ſixte mineure, donne la triple octave.

La ſixte majeure, donne la dix-ſeptieme majeure, ou la double octave de la tierce.

L'octave, donne l'octave.

Après la premiere octave, c'eſt-à-dire, depuis le milieu de la corde juſques vers le chevalet, où l'on retrouve les mêmes *ſons harmoniques* répétés dans le même ordre ſur les mêmes diviſions 1, c'eſt-à-dire, la dix-neuvieme ſur la dixieme mineure; la dix-ſeptieme ſur la dixieme majeure, *&c.*

Nous n'avons fait dans cette table aucune mention des *ſons harmoniques* rélatifs à la ſeconde & à la ſeptieme; premiérement, parce que les diviſions qui les donnent, n'ayant entre elles que des aliquotes fort petites, les *ſons* en deviendroient trop aigus pour être agréables à l'oreille, & trop difficiles à tirer par un coup d'archet convenable: & de plus, parce qu'il faudroit entrer dans des ſubdiviſions trop étendues, qui ne peuvent s'admettre dans la pratique: car le *ſon harmonique* du ton majeur ſeroit la vingt-troiſieme; ou la troiſieme octave de la ſeconde, & l'harmonique du ton mineur ſeroit la vingt-quatrieme ou la troiſieme octave de la tierce majeure. Mais quelle eſt l'oreille aſſez fine & la main aſſez juſte, pour pouvoir diſtinguer & toucher à ſa volonté un ton majeur ou un ton mineur? (*S*)

SON FIXE, (*Muſique.*) pour avoir ce que l'on appelle un *ſon fixe*, il faudroit s'aſſûrer que ce *ſon* ſeroit toujours le même dans tous les temps & dans tous les lieux. Or il ne faut pas croire qu'il ſuffiſe pour cela d'avoir un tuyau, par exemple, d'une longueur déterminée: car premiérement le tuyau reſtant toujours le même, la peſanteur de l'air ne reſtera pas pour cela toujours la même; le *ſon* changera & deviendra plus grave ou plus aigu, ſelon que l'air deviendra plus léger ou plus peſant. Par la même raiſon, le *ſon* du même tuyau changera encore avec la colonne de l'atmoſphere, ſelon que ce même tuyau ſera porté plus haut ou plus bas, dans les montagnes ou dans les vallées.

En ſecond lieu, ce même tuyau, quelle qu'en ſoit la matiere, ſera ſujet aux variations que le chaud ou le froid cauſe dans les dimenſions de tous les corps: le tuyau ſe raccourciſſant ou s'alongeant, deviendra proportionnellement plus aigu ou plus grave; & de ces deux cauſes combinées, vient la difficulté d'avoir un *ſon fixe*, & preſque l'impoſſibilité de s'aſſûrer du même *ſon* dans deux lieux en même temps, ni dans deux temps en même lieu.

Si l'on pouvoit compter exactement les vibrations que fait un *ſon* dans un temps donné, l'on pourroit, par le même nombre de vibrations, s'aſſûrer de l'intenſité du *ſon*; mais ce calcul étant impoſſible, on ne peut s'aſſûrer de cette intenſité du *ſon* que par celle des inſtrumens qui le donnent; ſavoir, le tuyau, quant à ſes dimenſions, & l'air, quant à ſa peſanteur. M. Sauveur propoſa pour cela des moyens, qui ne réuſſirent pas à l'expérience. M. Diderot en a propoſé depuis de plus praticables, & qui conſiſtent à graduer un tuyau d'une longueur ſuffiſante pour que les diviſions y ſoient juſtes & ſenſibles, en le compoſant de deux parties mobiles par leſquelles on puiſſe l'alonger & l'accourcir ſelon les dimenſions proportionnelles aux altérations de l'air, indiquées par le thermometre, quant à la température; & par le barometre, quant à la peſanteur. Voyez là-deſſus les *principes d'acouſtique* de cet auteur. (*S*)

SON FONDAMENTAL. *Voyez* FONDAMENTAL. (*Muſique.*) (*S*)

SONS FLUTÉS. *Voyez* SONS HARMONIQUES, (*Muſique.*) (*S*)

SONS, ACCORD DES, (*Belles-Lettres.*) L'harmonie a lieu, ſoit dans la proſe ſoit dans la poéſie. Elle eſt à la vérité plus marquée dans les vers que dans la proſe; mais elle n'en exiſte pas moins dans celle-ci, & n'y eſt pas moins néceſſaire. Nous parlerons d'abord de celle-ci, & enſuite de l'harmonie poétique.

L'harmonie de la proſe étoit appellée par les Grecs *Rythmes*, & par les Latins nombre oratoire, *numerus*. *Voy.* NOMBRE & RYTHMES.

On ne peut diſconvenir que l'arrangement des mots ne contribue beaucoup à la beauté, quelquefois même à la force du diſcours. Il y a dans l'homme un goût

naturel qui le rend ſenſible au nombre & à la cadence ; & pour introduire dans les langues cette eſpece de concert, cette harmonie, il n'a fallu que conſulter la nature, qu'étudier le génie de ces langues, que ſonder & interroger pour ainſi dire les oreilles, que Cicéron appelle avec raiſon un *juge fier & dédaigneux*. En effet, quelque belle que ſoit une penſée en elle-même, ſi les mots qui l'expriment ſont mal arrangés, la délicateſſe de l'oreille en eſt choquée ; une compoſition dure & rude la bleſſe, au lieu qu'elle eſt agréablement flattée de celle qui eſt douce & coulante, ſi le nombre eſt mal ſoutenu, & que la chûte en ſoit trop prompte, elle ſent qu'il y manque quelque choſe, & n'eſt point ſatisfaite ; ſi au contraire il y a quelque choſe de traînant & de ſuperflu, elle le rejette, & ne peut le ſouffrir. En un mot, il n'y a qu'un diſcours plein & nombreux qui puiſſe la contenter.

Par la différente ſtructure que l'orateur donne à ſes phraſes, le diſcours tantôt marche avec une gravité majeſtueuſe, ou coule avec une prompte & légere rapidité, tantôt charme & enleve l'auditeur par une douce harmonie, ou le pénetre d'horreur & de ſaiſiſſement par une cadence dure & âpre ; mais comme la qualité & la meſure des mots ne dépend point de l'orateur, & qu'il les trouve pour ainſi dire tous taillés, ſon habileté conſiſte à les mettre dans un tel ordre que leur concours & leur union, ſans laiſſer aucun vuide ni cauſer aucune rudeſſe, rendent le diſcours doux, coulant, agréable ; & il n'eſt point de mots, quelque durs qu'ils paroiſſent par eux-mêmes, qui, placés à propos par une main habile, ne puiſſent contribuer à l'harmonie du diſcours, comme dans un bâtiment les pierres les plus brutes & les plus irrégulieres y trouvent leur place. Iſocrate, à proprement parler, fut le premier chez les Grecs qui les rendit attentifs à cette grace du nombre & de la cadence, & Cicéron rendit le même ſervice à la langue de ſon pays.

Quoique le nombre doive être répandu dans tout le corps & le tiſſu des périodes dont un diſcours eſt compoſé, & que ce ſoit de cette union & de ce concert de toutes les parties que réſulte l'harmonie, cependant on convient que c'eſt ſur-tout à la fin des périodes qu'il paroît & ſe fait ſentir. Le commencement des périodes ne demande pas un ſoin moins particulier, parce que l'oreille y donnant une attention toute nouvelle, en remarque aiſément les défauts.

Il y a un arrangement plus marqué & plus étudié qui peut convenir aux diſcours d'appareil & de cérémonie, tels que ſont ceux du genre démonſtratif, où l'auditeur, loin d'être choqué des cadences meſurées & nombreuſes obſervées, pour ainſi dire, avec ſcrupule, ſait gré à l'orateur de lui procurer par-là un plaiſir doux & innocent ; il n'en eſt pas ainſi, quand il s'agit de matieres graves & ſérieuſes, & où l'on ne cherche qu'à inſtruire & qu'à toucher ; la cadence pour lors doit avoir quelque choſe de grave & de ſérieux. Il faut que cette amorce du plaiſir qu'on prépare aux auditeurs ſoit comme cachée & enveloppée ſous la ſolidité des choſes & ſous la beauté des expreſſions, dont ils ſoient tellement occupés qu'ils paroiſſent ne pas faire d'attention à l'harmonie.

Ces principes que nous tirons de M. Rollin, qui les a lui-même puiſés dans Cicéron & Quintilien, ſont applicables à toutes les langues, on a long-temps cru que la nôtre n'étoit pas ſuſceptible d'harmonie, ou du moins on l'avoit totalement négligée juſqu'au dernier ſiecle. Balzac fut le premier qui preſcrivit des bornes à la période, & qui lui donna un tour plein & nombreux. L'harmonie de ce nouveau ſtyle enchanta tout le monde ; mais il n'étoit pas lui-même exempt de défauts, les bons auteurs qui ſont venus depuis les ont connus & évités.

L'harmonie de la proſe contient, 1°. les *ſons* qui ſont doux ou rudes, graves ou aigus ; 2°. la durée des *ſons* brefs ou longs ; 3°. les repos qui varient ſelon que le ſens l'exige ; 4°. les chûtes des phraſes qui ſont plus ou moins douces ou rudes, ſerrées ou négligées, ſéches ou arrondies, dans la proſe nombreuſe, chaque phraſe fait une ſorte de vers qui a ſa marche. L'eſprit & l'oreille s'ajuſtent & s'alignent, & dès que la phraſe commence, pour faire quadrer

enſemble la penſée & l'expreſſion, & les mener de concert l'une avec l'autre juſqu'à une chûte commune qui les termine d'une façon convenable, après quoi c'eſt une autre phraſe. Mais comme la penſée ſera différente, ſoit par la qualité de ſon objet, ſoit par le plus ou le moins d'étendue, ce ſera un vers d'une autre eſpece & auſſi d'une autre étendue, & qui ſera autrement terminé; tellement que la proſe nombreuſe, quoique liée par une ſorte d'harmonie, reſte cependant toujours libre au milieu de ſes chaînes; il n'en eſt pas de même dans les vers, tout y eſt preſcrit par des loix fixes, & dont rien n'affranchit: la meſure eſt dreſſée, il faut la remplir avec préciſion, ni plus ni moins, la penſée finie ou non; la regle eſt formelle & de rigueur. *Cours de belles-lettres, tome I.*

Mais parce que ce qui conſtituoit l'harmonie dans la poéſie grecque & latine, étoit fort différent de ce qui la produit dans les langues modernes, les unes & les autres n'ont pas à cet égard des principes communs.

Le premier fondement de l'harmonie, eſt dans les vers grecs & latins: c'eſt la regle des ſyllabes, ſoit pour la quantité qui les rend breves ou longues, ſoit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins, ſoit pour le nombre & la quantité en même temps; 2°. les inverſions & les tranſpoſitions beaucoup plus fréquentes & plus hardies que dans les langues vivantes. 3°. Une cadence ſimple, ordinaire, qui ſe ſoutient par-tout. 4°. Certaines cadences particulieres plus marquées, plus frappantes, & qui ſe rencontrant de temps à autre, ſauvent l'uniformité des cadences uniformes. *Voyez* CADENCE.

Il n'en eſt pas de même de notre langue; par exemple, quoiqu'on convienne aujourd'hui qu'elle a des breves & des longues, ce n'eſt pas à cette diſtinction que les inventeurs de notre poéſie ſe ſont attachés pour en fonder l'harmonie, mais ſimplement au nombre des meſures & à l'aſſonance des finales de deux en deux vers. Ils ont auſſi admis quelques inverſions, mais légeres & rares; enſorte qu'on ne peut bien décider ſi nous ſommes plus ou moins riches à cet égard que les anciens, parce que l'harmonie de nos vers ne dépend pas des mêmes cauſes que celle de leur poéſie.

L'harmonie des vers répond exactement à la mélodie du chant. L'une & l'autre ſont une ſucceſſion naturelle & ſenſible des *ſons*. Or comme dans la ſeconde un air filé ſur les mêmes tons endormiroit, & qu'un mauvais coup d'archet cauſe une diſſonance phyſique qui choque la délicateſſe des organes; de même dans la premiere, le retour trop fréquent des mêmes rimes ou des mêmes expreſſions, le concours ou le choc de certaines lettres, l'union de certains mots, produiſent ou la monotonie ou des diſſonances; les ſentimens ſont partagés ſur nos vers alexandrins, que quelques auteurs trouvent trop uniformes dans leurs chûtes, tandis qu'ils paroiſſent à d'autres très-harmonieux. Le mêlange des vers & l'entrelacement des rimes contribuent beaucoup à l'harmonie, pourvu que d'eſpace en eſpace on change de rimes; car ſouvent rien n'eſt plus ennuyeux que les rimes trop ſouvent redoublées. *Voyez* RIME. *(G)*

SON, *(Commerce.)* on ſait que c'eſt la peau des grains moulus ſéparée de la farine par le moyen du blutoir, du ſas, ou du tamis. Les amidonniers ſe ſervent du *ſon* de froment pour faire leur amidon, qui n'eſt autre choſe que la fécule qui reſte au fond des tonneaux où ils ont mis le *ſon* tremper avec de l'eau. Les teinturiers mettent le *ſon* au nombre des drogues non colorantes, parce que de lui-même il ne peut donner aucune couleur; c'eſt avec le *ſon* qu'ils font les eaux sûres, dont ils ſe ſervent dans la préparation de leurs teintures. *(D. J.)*

SON, *(Littérature.)* les anciens ſe frottoient de *ſon* dans leurs cérémonies luſtrales; ils en uſoient auſſi dans leurs cérémonies magiques, principalement quand ils vouloient inſpirer de l'amour. Nous liſons dans le prophete Baruch, *c. vj, v.* 42, que les femmes de Chaldée aſſiſes dans les rues y brûloient du *ſon* à ce deſſein. Il eſt vrai qu'il y a dans la vulgate, *ſuccendentes oſſa olivarum*, brûlant des noyaux d'olive. L'auteur de la vulgate liſoit probablement ici, τὰι πυρῖδας, expreſſion qui en effet ſignifie (*Athén. l. II*) *noyaux d'olive brûlés*; mais il eſt certain qu'il y a dans le texte τὰ πίτυρα,

πίτυρα, mot qui signifie du *son*. Théocrite dans sa pharmaceutrie, nous fournit encore un exemple de cet usage; l'enchantresse Siméthe, après avoir essayé de plusieurs charmes pour enflammer le cœur de son amant: je vais maintenant brûler du *son*, δύσω πίτυρα; & elle ajoute vers la fin de l'Idylle, qu'elle a appris ce secret d'un assyrien. *(D. J.)*

SONATE, s. f. *en Musique*, est une piece de musique purement instrumentale, composée de quatre ou cinq morceaux de caracteres différens. La *sonate* est à peu près par rapport aux instrumens, ce qu'est la cantate par rapport aux voix.

La *sonate* est faite ordinairement pour un seul instrument qui récite accompagné d'une basse continue; & dans une telle composition, on s'attache à tout ce qu'il y a de plus favorable pour faire briller l'instrument pour lequel on travaille; soit par la beauté des chants, soit par le choix des sons qui conviennent le mieux à cette espece d'instrument, soit par la hardiesse de l'exécution. Il y a aussi des *sonates* en trio; mais quand elles passent ce nombre de parties, elles prennent le nom de *concerto*. Voyez *ce mot*.

Il y a plusieurs différentes sortes de *sonates*; les Italiens les réduisent à deux especes principales; l'une qu'ils appellent *sonate da camera*, *sonate* de chambre, laquelle est ordinairement composée de divers morceaux faits par la danse; tels à peu près que ces recueils qu'on appelle en France des *suites*; l'autre espece est appellée *sonate da chiesa*, *sonates* d'église, dans la composition desquelles il doit entrer plus de gravité, & des chants plus convenables à la dignité du lieu. De quelque espece que soient les *sonates*, elles commencent communément par un adagio, & après avoir passé par deux ou trois mouvemens différens, finissent par un allegro.

Aujourd'hui que les instrumens font la partie la plus essentielle de la musique, les *sonates* sont extrêmement à la mode, de même que toutes les especes de symphonies; le chant des voix n'en est guere que l'accessoire. Nous sommes redevables de ce mauvais goût à ceux qui, voulant introduire le tour de la musique italienne dans une langue qui ne sauroit le comporter, nous ont obligé de chercher à faire avec les instrumens ce qu'il nous étoit impossible de faire avec nos voix. J'ose prédire qu'une mode si peu naturelle ne durera pas; la musique est un art d'imitation; mais cette imitation est d'une autre nature que celle de la poésie & de la peinture; & pour la sentir il faut la présence ou du moins l'image de l'objet imité; c'est par les paroles que cet objet nous est présenté, & c'est par les sons touchans de la voix humaine, jointe aux paroles, que ce même objet porte jusque dans les cœurs le sentiment qu'il doit y produire. Qui ne sent combien la musique instrumentale est éloignée de cette ame & de cette énergie? Toutes les folies du violon de Mondonville m'attendriront-elles jamais comme deux sons de la voix de mademoiselle le Maure? Pour savoir ce que veulent dire tous ces fatras de *sonates* dont nous sommes accablés, il faudroit faire comme ce peintre grossier qui étoit obligé d'écrire au dessous de ses figures, *c'est un homme*, *c'est un arbre*, *c'est un bœuf*. Je n'oublierai jamais le mot du célebre M. de Fontenelle, qui, se trouvant à un concert, excédé de cette symphonie éternelle, s'écria tout haut dans un transport d'impatience, *sonate, que me veux-tu? (S)*

SONCHUS, s. m. *(Botan.)* on nomme communément en françois ce genre de plante *laiteron*, & en anglois *the sow-thistle*. Tournefort en distingue douze especes, & le genre a été caractérisé au *mot* LAITERON. *(D. J.)*

SONCINO, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Italie, dans le Crémonois, sur la droite de l'Oglio, à sept lieues au sud-ouest de Crémone. *Long.* 27, 20; *lat.* 45, 23. *(D. J.)*

SOND, *(Géographie.)* est un nom qu'on donne par distinction au fameux détroit par où la mer Germanique communique à la mer Baltique.

Il est situé entre l'isle de Zélande & la côte de Slhonen; il a environ 16 lieues de long & 5 de large, excepté auprès du fort de Cronimberg, où il n'en a qu'une; de sorte que les vaisseaux ne peuvent passer que sous le canon de ce fort.

Cela a donné lieu aux Danois de mettre

un impôt sur tous les vaisseaux, & on prétend que c'est un des plus beaux revenus de la couronne de Danemarck : & depuis, ils empêchent les pilotes de passer par le petit ou le grand Belt, qui sont deux autres passages de la mer Baltique, quoiqu'un peu moins commodes que le *Sond*.

Toutes les nations qui trafiquent dans cette partie du nord, sont sujettes à ce droit ; cependant les Suédois en étoient exempts par le traité de 1644 : mais ce privilége leur a été ôté par le traité de 1720, qui les a remis au niveau de leurs voisins.

Par le traité de Spire, fait entre les Danois & Charles-Quint, le droit de passage fut fixé à deux nobles à la rose pour un vaisseau de deux cens tonneaux ; cependant en 1640 cet impôt fut augmenté jusqu'à 500 rixdales.

La connivence de Jacques I, roi d'Angleterre, qui épousa une princesse de Danemarck, & les guerres que les Hollandois ont été contraints de faire pour leur liberté, ont donné lieu à une exaction si considérable ; depuis bien des années ce droit a été remis sur un pié plus modéré.

Cromwel avoit résolu d'enlever ce passage aux Danois, & il y auroit réussi sans doute, s'il n'étoit pas mort, auparavant que la flotte qu'il y envoya pour cet effet fût arrivée.

L'origine & le progrès de cet impôt (qui d'une petite contribution volontaire que les marchands payoient pour entretenir des fanaux dans certains endroits de la côte, & dont le roi de Danemarck n'étoit que le trésorier & le dépositaire, devint à la longue un pesant fardeau pour le commerce, aussi bien qu'une espece de reconnoissance servile de sa souveraineté sur ces mers) est rapportée dans l'*histoire de Danemarck, ch. iij, p.* 11 *& seq.*

SONDARI, s. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne chez les Malabares, à l'arbrisseau de leur pays que les botanistes appellent *frutex indicus, baccifer, floribus umbellatis, fructu tetra-cocco.* (*D. J.*)

SONDBACH, (*Géog. mod.*) communément *Sandbith*, gros bourg à marché d'Angleterre, dans Cheshire, sur une hauteur. (*D. J.*)

SONDE, DÉTROIT DE LA, (*Géog. mod.*) détroit célebre de la mer des Indes, entre les isles de Sumatra & de Java, sous les 5 & 6 degrés de *latitude* méridionale. (*D. J.*)

SONDE, ISLES DE LA, (*Géogr. mod.*) isles de la mer des Indes, situées autour de l'équateur, & au couchant des Moluques. Elles s'étendent depuis le 8 *deg. de latit. sept.* jusqu'au 8 *de lat. mérid.* & depuis le 138 *deg. de long.* jusqu'au 158. Les principales de ces isles sont Sumatra, Java & Bornéo ; leurs peuples tiennent beaucoup du naturel, de la façon de vivre, & du langage de ceux de la terre ferme de Malaca, ce qui fait conjecturer qu'elles ont été peuplées par les Malayes. Les Hollandois font le principal commerce de ces isles. (*D. J.*)

SONDE, s. f. (*Machine hydraul.*) la *sonde* dont on se sert pour sonder un terrein dans l'eau, est tantôt une perche de bois qu'on divise en piés, au bout de laquelle on scelle un poids de plomb convenable si le courant de l'eau le demande ; tantôt c'est un boulet de canon attaché au bout d'une corde, divisée pareillement par piés ; par ce moyen on leve le profil de la riviere.

Pour *sonder* au dessous de l'eau le gravier ou le sable qu'on y trouve, & examiner où commence le terrein solide, on emploie une autre espece de *sonde*.

Cette *sonde* est de fer, elle a en tête pour couronnement un gros anneau, au travers duquel on passe le bras d'une tariere pour la tourner. Elle a au dessus une tête pour pouvoir la battre & la faire entrer jusqu'à un fond de consistance qu'on a trouvé au dessous du gravier ; & en la tournant à plusieurs reprises, elle emporte dans ses barbelures quelques échantillons du terrein de consistance qu'elle a rencontré, par où l'on juge de la nature de ce terrein.

Il y a des *sondes* pour la construction des ponts, qui sont encore faites d'une autre maniere.

Elles ont une petite poche au bout en forme de coquille de limaçon, laquelle ne prend pas du sable en la tournant d'une certaine façon, mais prend du terrein au dessous du sable où on la pousse, en la

tournant d'un autre ſens : ces ſortes de *ſondes* pour être plus sûres, doivent être toutes d'une piece.

Quand le gravier eſt trop gros, & qu'il s'y rencontre de gros cailloux, que les *ſondes* ordinaires ne peuvent écarter, pour lors on ſe ſert d'un gros pieu de chêne arrondi, de 5 ou 6 pouces de diametre, ſuivant la profondeur du terrein & la rapidité de l'eau ; on arme ce pieu d'une lardoire au bout pour pouvoir écarter les cailloux, & d'une frète ou chaperon à la tête pour pouvoir réſiſter aux coups de la maſſue avec laquelle on enfonce la *ſonde*. (*D. J.*)

SONDE DE TERRE, inſtrument très-vanté pour pénétrer profondément dans les entrailles de la terre, connoître la nature des lits qui la compoſent, & trouver des eaux. Le détail des opérations faites pour forer la fontaine du fort de Saint-François, commencée le 8 mai, & achevée le 2 août 1751, nous informeront & du méchaniſme de cette *ſonde*, de ſon uſage & de ſon utilité.

L'emplacement de la fontaine étant déterminé, on fit une excavation de 12 piés de diametre par le haut réduite à 8 piés par le bas, & de 4 piés de profondeur. On s'apperçut que la nature du terrein annonçoit un ſable bouillant qui devient très-liquide auſſi-tôt qu'il eſt découvert. Il ſe rencontre ordinairement dans toute la Flandres à 5, 6 ou 7 piés de profondeur. On fit promptement au centre de ce déblai une ouverture de 18 pouces en quarré, & d'environ 2 piés de profondeur ; on y fit entrer le premier coffre. Ces coffres ſont formés par un aſſemblage de quatre planches de bois d'orme de 16 à 18 pouces de largeur, (*voyez les fig.*) de 2 à 3 pouces d'épaiſſeur, & de 8, 9 ou 10 pouces de longueur au plus. Ces quatre planches doivent laiſſer entre elles un vuide de 12 pouces en quarré, & être poſées de façon que la largeur de l'une recouvre alternativement l'épaiſſeur de l'autre. Par cet arrangement, l'effort que la terre, le ſable, & les cailloux font en dedans du coffre, & qui tend à les écarter, trouve une réſiſtance qu'il ne peut ſurmonter qu'en faiſant plier tous les clous qui les aſſemblent ; on ſe contente dans le pays de clouer deux planches larges ſur deux étroites. On a vu ſouvent réſulter de grands inconvéniens de cette méthode ; celle qu'on a ſuivie doit paroître préférable ; on arrange d'abord trois planches, comme il a été dit ci-deſſus. Puis on les cloue l'une ſur l'autre de 8 en 8 pouces avec des clous barbés de 6 pouces de longueur ; on poſe enſuite à la moitié de leur longueur, & en dedans un quarré de fer de 12 à 14 lignes de largeur, ſur 4 lignes d'épaiſſeur ; on en place deux autres à 1 pié ou environ des extrémités ; on les fait perdre dans l'épaiſſeur des planches ; on fait trois rainures dans l'épaiſſeur de la quatrieme, pour recevoir ces quarrés, & on la cloue ſur les trois autres. Enſuite on poſe trois quarrés de fer en dehors : celui du milieu eſt de deux pieces qu'on rejoint par des charnieres & des clavettes, on en met un ſecond à l'une des extrémités, & le troiſieme à 6 pouces de l'autre. Ces 6 pouces ſont deſtinés à porter le ſabot qui doit être de quatre pieces bien trempées par leur tranchant, & bien recuites ; il faut avoir attention que le talon de ce ſabot porte préciſément contre le milieu de l'épaiſſeur des planches : le coffre eſt préparé en dedans de ſon autre extrémité en forme d'emboîtement pour recevoir celui qui le ſuivra, qui doit être travaillé, ainſi que les autres qu'on emploie avec les mêmes ſujétions que le premier, à cela près qu'au lieu du ſabot, ils ſont diminués quarrément ſur 6 pouces de longueur pour entrer dans l'emboîtement de ceux ſur leſquels ils ſont poſés. On ne peut apporter trop de ſoins à la conſtruction de ces coffres ; on ne doit pas s'en rapporter aux ouvriers, il faut que quelqu'un d'intelligent examine ſi les planches ſont de même largeur, de même épaiſſeur ; ſi ces épaiſſeurs ſont d'équerre ſur les largeurs ; ſi elles ne ſont ni ventelées, ni roulées, ou ſi elles n'ont point quelqu'autre défaut ; enfin, ſi leur aſſemblage forme un vuide quarré. Après ces précautions, le coffre étant achevé, on trace ſur deux de ſes côtés des lignes de milieu, dont on fera connoître l'utilité. Il n'eſt pas poſſible dans un mémoire de l'eſpece de celui-ci de ſuivre le travail, ſans expliquer la façon & l'uſage des inſtrumens qu'on met en œu-

vre ; on prie le lecteur de trouver bon qu'on continue comme on a commencé.

On a laiſſé le premier coffre enfoncé de 2 piés ; on lui met ce qu'on appelle communément un *bonnet*, (*voyez les fig.*) c'eſt une piece de bois travaillée de façon qu'elle porte ſur le haut du coffre & ſur le bas de l'emboîtement ; il faut que la partie qui recouvre le haut du coffre ſoit d'équerre ſur celle qui entre dedans, & que tous ſes points portent, s'il eſt poſſible, ſur tous ceux de l'aſſemblage. Ce bonnet doit excéder le coffre d'un pié & demi à 2 piés, pour porter le choc de la hie ou du mouton qu'on fait enſuite agir à petits coups, afin de donner à deux charpentiers, qui dans le cas préſent étoient appliqués avec des plombs aux lignes de milieu dont on a parlé, la facilité de redreſſer le coffre & de le faire deſcendre, ſuivant une direction perpendiculaire. Il deſcendit de 3 piés, après quoi il refuſa d'entrer ; on mit la grande tariere en œuvre, on retira 4 piés d'un ſable bouillant de la même eſpece que le premier qu'on avoit découvert ; le fond devint fort dur ; on ſe ſervit d'une petite tariere ; on la fit entrer de 2 piés & demi ; on retira du ſable couleur d'ardoiſe qui étoit fort ſerré en ſortant du coffre ; mais qui s'ouvroit & ſe réduiſoit en eau auſſi-tôt qu'il étoit à l'air.

Les tarieres dont on vient de parler, ſont des eſpeces de lanternes de tôle forte ; la grande a environ 8 pouces de diametre, & la petite 4 pouces : elles ſont couvertes par le haut, afin que l'eau qui eſt dans les coffres, & qui paroît auſſitôt que le ſable bouillant, ne faſſe pas retomber par ſon poids, lorſqu'on les retire, ce dont elles ſont chargées : après les avoir fait paſſer dans une manivelle, on les monte ſur des barreaux de 16 lignes de groſſeur, au moyen d'une eſpece de charniere traverſée par deux boulons quarrés portant une tête à une de leurs extrémités & une vis à l'autre ſur laquelle on monte des écrous qu'il faut ſerrer avec prudence, pour ne pas forcer la vis que la filiere a déja tourmentée : les deux écrous ne doivent pas être placés du même côté de la charniere, afin de donner la facilité à deux hommes de les monter & démonter enſemble ; ils ont pour cela chacun un tourne-vis qui doit avoir aſſez de force d'un côté pour chaſſer les boulons dans les trous des charnieres, lorſqu'ils font réſiſtance ; l'autre eſt diminué ſur ſa longueur ; & ſert à faire rencontrer les trous des charnieres, en le paſſant dedans. On deſcend enſuite l'inſtrument ; le barreau coule au travers de la manivelle qui eſt appuyée ſur le coffre, & lorſqu'il eſt au fond, on releve cette manivelle à une hauteur convenable pour la tourner aiſément ; on y aſſure le barreau avec un coin qu'on chaſſe fortement dans ſa mortaiſe dans laquelle ce barreau ne doit préſenter que 3 à 4 lignes, & avoir une entaille particuliere pour le reſte de ſa groſſeur. Il porte à ſon extrémité un étrier qui tient au crochet du cable de l'engin ; ce crochet doit tourner très-librement dans ſa chape, afin de ne pas faire tordre le cable ; on couvre le coffre de deux planches épaiſſes qui s'y emboîtent fortement, & qui laiſſent entre elles une ouverture ronde pour y paſſer le barreau, & le contraindre par-là à ſe maintenir dans une direction conſtante.

Après la petite tariere, on ſe ſervit de la grande, & on perfectionna ce que la premiere avoit commencé, on retira du ſable de la même eſpece que le précédent ; on remit le bonnet ſur le coffre, & on le fit deſcendre de 18 pouces en dix volées de hie ; on le vuida, on préſenta un ſecond coffre ; on lui mit le bonnet & on laiſſa deſcendre légérement la hie, pour l'aſſurer dans ſon emboîtement ; on lui en donna enſuite deux volées de trente coups chacune ; après quoi on joignit les deux coffres par huit molles-bandes qui ſont des pieces de fer plat d'environ 16 *lig.* de largeur de 3 à 4 *lig.* d'épaiſſeur & de 2 piés & demi à 3 piés de longueur. On en cloue deux ſur chaque côté des coffres près des angles, moitié de leur longueur ſur l'un & moitié ſur l'autre ; il ne faut point arrêter ces molles-bandes, qu'on ne ſoit ſûr que les quarrés qui ſe trouvent à la rencontre des coffres ſont bien affermis, & que les planches ne peuvent plus prendre de rebrouſſement ſous le coup de la hie, ſans quoi le moindre affaiſſement feroit ſauter toutes les têtes des clous qui tiennent

les molles-bandes ; c'eſt ce qu'on a cherché à prévenir, en faiſant donner ſoixante coups de hie avant de les clouer.

On battit vigoureuſement le ſecond coffre : les charpentiers ayant toujours leurs plombs à la main, il deſcendit de 2 piés en vingt volées de vingt coups chacune. On employa un troiſieme coffre, & on établit un échafaudage pour ſe mettre à hauteur de pouvoir manœuvrer aiſément dedans ; on y deſcendit la petite tariere, & on la porta juſqu'à 3 piés au deſſous du ſabot du premier coffre, on la retira ; on mit la grande en œuvre, on fit agir la hie ; & enfin on recommença alternativement ces manœuvres juſqu'à 21 piés de profondeur, où les inſtrumens ne trouverent plus de priſe ; on y conduiſit les coffres, qui comme eux, refuſerent d'aller plus bas ; on employa une langue de ſerpent, on la fit entrer d'un pié, & on reconnut qu'elle étoit dans un banc de cailloux ; l'eau monta conſidérablement dans les coffres, & s'y mit de niveau avec celle d'un puits qui en étoit à 5 toiſes ; on eut la curioſité d'examiner le rapport de la hauteur des eaux du foſſé du fort avec celles-ci, on les trouva de niveau : juſque-là, on n'étoit ſûr de rien, le hazard pouvant y avoir part ; deux jours après, on baiſſa celles du foſſé de 2 piés ; celles du puits & des coffres baiſſerent, & tout ſe remit de niveau ; on peut conclure avec bien de la vraiſemblance que l'eau du puits dont la garniſon faiſoit uſage, étoit la même que celle des foſſés : cette eau étoit extrêmement crue, dure, peſante ; parce que paſſant au travers de gros cailloux qui laiſſent beaucoup d'eſpace entre eux, elle ne pouvoit acquérir d'autres qualités, qualités qui occaſionnoient beaucoup de maladies.

Après avoir reconnu avec la langue de ſerpent la nature du fond, on employa un inſtrument qu'on nomme dans le pays une *tulipe*, qui ne fit aucun effet ; on en fit faire un nouveau dont on tira un très-bon parti. Il porte par le bas une langue de ſerpent ſuivie d'une eſpece de vis ſans fin dont les filets ſont très-forts & bien trempés ; cette vis eſt ſurmontée d'un aſſemblage de barreaux forgés triangulairement, eſpacés l'un de l'autre, & poſés obliquement ; en ſorte qu'extérieurement ils préſentent un de leurs angles ; le tout forme un cône renverſé dont la baſe a 8 pouces de diametre ; les parties qui la compoſent ſont ſoudées ſur un barreau de 16 lignes de groſſeur qui porte lui-même la langue de ſerpent par le bas. On le mit en œuvre ; après quelques tours de manivelle, on ſentit qu'il briſoit les cailloux ; mais ils lui réſiſterent bientôt au point d'arrêter ſix hommes. Il faut prendre garde en pareil cas que les ouvriers ne s'opiniâtrent point à ſurmonter l'obſtacle, ils romproient les charnieres ou les barreaux. Il ne provient que de la poſition de quelques gros cailloux qui ſe préſentent en même temps à l'inſtrument par leur point de plus grande réſiſtance : il faut dans cette occaſion faire bander le cable, relever les barreaux de 5 à 6 pouces par un mouvement très-lent, & faire faire en même temps trois ou quatre tours à la manivelle en ſens contraire ; on la tourne enſuite à l'ordinaire, en faiſant lâcher le cable inſenſiblement ; les cailloux prennent entre eux un arrangement différent, & on parvient à les briſer. Cette manœuvre paroît aiſée ; elle eſt cependant aſſez difficile à faire exécuter avec préciſion : on continua à tourner la manivelle, on ne trouva plus la même difficulté ; mais l'inſtrument n'avança que très-lentement ; on parvint cependant à le faire entrer de toute ſa longueur, on le retira en faiſant détourner la manivelle pour le dégager & lui donner plus de facilité à remonter, on trouva l'eſpace que les petits barreaux forment entre eux, rempli de morceaux de cailloux, qui faiſoient juger que dans leur entier ils devoient avoir 4 à 5 & 6 pouces de groſſeur. On chaſſa le coffre : il entra de 6 pouces en vingt volées de trente coups ; on redeſcendit l'inſtrument, & on le mena à 1 pié plus bas qu'il n'avoit été ; on le retira rempli comme la premiere fois ; on battit le coffre, il deſcendit de 4 pouces ; l'outil n'ayant que 8 pouces de diametre par le haut, ne lui frayoit qu'une partie de ſon chemin que le ſabot tâchoit d'achever ; on ſentit qu'à meſure qu'on deſcendoit, les cailloux étoient plus ſerrés les uns contre les autres ; on fit un ſecond inſtrument ſur

le modele à peu près du premier. On l'employa, & on le fit descendre aussi bas qu'il fut possible; on le retira rapportant avec lui des morceaux de cailloux proportionnés à sa capacité; on retourna au grand instrument, on le couronna d'un cylindre de tôle de 12 pouces de hauteur & d'un diametre un peu moindre que le sien. On travailla jusqu'à ce qu'on crût que le haut de ce cylindre étoit recouvert par les graviers de 6 à 8 pouces, on le retira plein de cailloux entiers, de morceaux & de beaucoup de petits éclats. On continua les mêmes manœuvres pendant treize jours, & on perça enfin ce banc qui avoit 11 piés d'épaisseur. On eut grande attention à bien vuider le coffre avant d'entamer le terrein au dessous qu'on avoit reconnu avec la langue de serpent être du sable bouillant. On fit ici une faute sur la parole des gens du pays qui assuroient que ce sable se soutenoit fort bien; malgré le peu de disposition qu'on avoit à les croire, on se laissa séduire, quoique d'un autre côté il y eût grande apparence que le sable dont on avoit vu l'échantillon, étoit du véritable sable bouillant, il parut très-ferme dans le commencement; on se servit alternativement de la grande & de la petite tariere, on descendit à 8 piés au dessous des coffres; on les battit, ils entrerent assez aisément de près de 2 piés; & comme ils commençoient à refuser, on ne les pressa pas. On employa la petite tariere qui s'arrêta au pié des coffres, quoiqu'avant elle la grande tariere fût descendue beaucoup plus bas; on sentit des cailloux, & on jugea que le chemin qu'on avoit fait jusque-là étoit rempli; le sable des côtés extérieurs du coffre s'étoit détaché, & avoit coulé, les cailloux qui étoient immédiatement au dessus l'avoient suivi, & avoient comblé l'ouverture que les tarieres avoient faite. On se mit en devoir de les retirer; mais il en retomboit à mesure qu'on en tiroit; on ne pouvoit pas les briser, comme on avoit fait auparavant; parce que, lorsqu'ils étoient pressés par les instrumens, ils se logeoient dans le sable & se déroboient à leurs efforts; enfin, on en diminua le nombre, & ils cesserent de retomber. Lorsqu'on eut fait descendre le coffre de 4 piés, apparemment que le sabot ayant retrouvé un peu de ferme, leur avoit fermé le passage, les mouvemens du coffre en avoient cependant encore fait descendre. On mit tous les instrumens en œuvre; la grande tariere faisoit un assez bon effet; elle les enveloppoit dans le sable dont elle se chargeoit; on ne put cependant pas si bien s'en défaire, qu'on n'en trouvât encore à plus de 100 piés de profondeur. Il étoit aisé d'éviter ces inconvéniens; il falloit, lorsque le coffre fut arrivé sur le sable, le frapper avec vigueur, le faire descendre de 2 piés ou 2 piés & demi; retirer 2 piés de sable du dedans; recommencer à le frapper de même; le vuider & continuer. Il est vrai que l'ouvrage est long, parce que les coffres n'entrent pas aisément; mais on travaille en sûreté, & on n'a pas le désagrément d'être persécuté par les cailloux, & de voir dans un moment combler l'ouvrage de quatre jours.

La premiere couche qu'on rencontra, étoit d'un sable bouillant gris, tirant sur le verd, de 11 piés d'épaisseur: la seconde, d'un sable bouillant gris d'ardoise, dans lequel l'on étoit entré de 8 piés, lorsque les coffres refuserent absolument de descendre; on les battit toute une journée sans qu'ils fissent le moindre mouvement: on travailla pendant trois jours avec la petite & la grande tariere, on essaya de les faire descendre, mais ce fut inutilement: on alla en avant avec les instrumens; on se trouva en cinq jours à 10 piés au dessous du sabot des coffres: ces 10 piés furent tout à coup remplis, & le sable remonta de 9 piés dans les coffres. Si malheusement les instrumens avoient été à fond pendant ce mouvement, il auroit été très-difficile de les retirer. On fut obligé en pareil cas, à Aire, il y a quarante ans, d'abandonner 80 piés de barreaux: on reprit les tarieres, & on fut près de huit jours à se remettre au point où on étoit: on jugea par la longueur de ce travail, que le sable couloit le long des coffres, & qu'il remplaçoit celui qu'on tiroit: on sonda avec la langue de serpent, qui rencontra la terre glaise à 3 piés au dessous des 10 piés où on en étoit, par conséquent à 13 piés des coffres; ce fut une bonne découverte, on reprit cou-

rage, & on fit avancer la grande tariere, qu'on retiroit ſouvent par précaution; on ſentit dans un moment, qu'elle peſoit plus qu'à l'ordinaire, on la remonta très-promptement, non ſans difficulté, parce qu'elle étoit déja recouverte du ſable qui avoit fait un mouvement & qui s'étoit reporté juſques dans les coffres: on ſe trouva fort heureux dans cette circonſtance, de leur avoir donné 12 pouces de creux; ils n'en ont ordinairement que 8 dans le pays, parce qu'on n'y trouve communément que 12 à 13 piés de ce ſable bouillant, & il y en avoit 33 ici: on avoit bien réfléchi ſur la façon de remédier aux inconvéniens, mais on ne vouloit la mettre en uſage qu'à la derniere extrémité: comme on vit cependant qu'on perdoit beaucoup de temps, & qu'il étoit inutile de porter la curioſité plus loin ſur la nature de ce terrein, on tâcha de retirer le ſable juſqu'à 3 piés près de la terre glaiſe, & on introduiſit ſur le champ de nouveaux coffres dans les premiers, ils avoient 8 pouces & demi de vuide, 1 pouce & un quart d'épaiſſeur, & 18 piés de long. Cette grande dimenſion n'eſt ici d'aucune conſéquence, ces coffres n'ayant que peu d'effort à ſoutenir; ils étoient d'ailleurs maintenus dans les grands, qu'ils paſſerent de 3 piés ſans violence & à la main: on leur mit un bonnet, on les battit, ils deſcendirent juſqu'au point où on avoit porté les inſtrumens, & ils refuſerent: ces coffres n'ont point d'emboîtement, on les joint ſimplement par des molles-bandes: on deſcend le premier, en paſſant, à 18 pouces de ſon extrémité, un boulon de fer, au milieu duquel on porte le crochet du cable; on le préſente dans le grand coffre, & on l'y laiſſe couler juſqu'à ce que le boulon porte ſur ſes côtés: on dégage le crochet, on en prend un ſecond par ſon boulon, on le préſente ſur celui-ci: on le joint, comme il a été dit, par des molles-bandes, on les ſouleve enſemble pour dégager le premier boulon, & on les laiſſe deſcendre juſqu'au ſecond, ainſi de ſuite.

Les tarieres ramenerent bien le ſable qui étoit juſque ſur la glaiſe, mais elles ne purent l'entamer, parce qu'elle ſe colloit à leurs meches, qui dans le moment ne mordoit plus. On fit un nouvel inſtrument, qu'on connoîtra mieux par la figure que par l'explication qu'on pourroit en donner: on l'employa, mais comme on ſentit que le ſable recommençoit à couler, on le retira: on deſcendit la grande tariere, on trouva que non-ſeulement il avoit comblé ce que le premier inſtrument avoit fait, mais qu'il étoit remonté de 5 piés dans les petits coffres: on ſoupçonna que tous ces mouvemens occaſionnoient un affaiſſement, qui devoit ſe communiquer juſqu'aux terres qui entouroient le haut des coffres: on leva les madriers qui couvroient le fond du premier déblai, ils n'étoient plus ſoutenus que par leurs extrémités: on trouva effectivement le terrein baiſſé de 5 piés le long des coffres, formant un cône renverſé de 8 piés de diametre. Juſque-là on ne s'en étoit pas apperçu, parce que dès le commencement de l'ouvrage, le haut du déblai avoit été couvert, pour la facilité des manœuvres; on connut enfin toute la fluidité du ſable bouillant, on répara avec la grande tariere, le mal qu'il avoit fait, & on chaſſa les coffres juſqu'à 1 pié & demi dans la glaiſe. On ſuppute qu'on avoit été obligé de retirer plus de 90 piés cubes de ſable, au-delà du volume dont les coffres occupoient la place: on reprit le nouvel inſtrument, & on ne fut pas trompé dans l'eſpérance où l'on étoit, qu'on ne rencontreroit plus les difficultés que l'on avoit eu à ſurmonter: on perça un lit de 10 piés, d'une terre glaiſe couleur d'ardoiſe, mêlée d'un peu de ſable; on entra enſuite dans une terre ſéche, dure, & plus claire en couleur que la précédente; on la prend dans le pays pour du tuf, ce n'eſt cependant qu'une glaiſe; celle-ci avoit 14 piés d'épaiſſeur: on étoit arrêté de temps en temps par de gros cailloux, mais enfin l'inſtrument les forçoit à ſe ranger de côté dans les terres, & lorſqu'il les avoit paſſé, s'ils retomboient, ils étoient obligés de remonter avec lui, parce qu'il rempliſſoit exactement, au moyen de la terre dont il ſe chargeoit, le tuyau, pour ainſi dire, qu'il avoit fait: on retira de cette façon, de près de 80 piés de profondeur, des cailloux qui peſoient juſqu'à cinq livres: ils n'étoient pas tous noirs en dedans, com-

me les premiers. On entra enſuite dans un lit de 18 piés de glaiſe noire, mêlée d'un peu de ſable d'une odeur déſagréable : on en fit ſécher quelques petites parties, on les brûla, elles rendirent une flamme violette, & une très-forte odeur de ſoufre : on paſſa de-là dans un lit de 11 piés d'épaiſſeur, d'une terre fort graſſe, mêlée de beaucoup de veines & de petits morceaux d'une eſpece de craie blanche, qui tenoit de la nature de la marne à laquelle on croyoit toucher ; mais on trouva encore un lit de 12 piés, d'une glaiſe bleue fort graſſe, ſans aucune des marques qu'avoit la précédente : à 10 piés de-là on ſentit dans une glaiſe noire de la réſiſtance ſous l'inſtrument, & quelque choſe qui s'écraſoit : on le retira, & on en trouva le bout plein d'une terre blanche, & de petits graviers qui ordinairement ne ſont pas des marques équivoques : on ſonda avec la langue de ſerpent, & on connut qu'on avoit rencontré la véritable marne.

Comme on ne fera plus d'uſage des gros barreaux dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent, on s'arrêtera un moment pour expliquer la façon de les deſcendre & de les remonter, lorſqu'il y en a, comme ici, une quantité d'employée. Tous ces barreaux doivent être percés à 2 ou 3 piés de leurs extrémités ; ſi on ne veut les remonter & les deſcendre qu'un à un, la manœuvre eſt facile, mais elle eſt longue ; pour les deſcendre & les remonter deux à deux, en les ſuppoſant premiérement tous deſcendus, il faut les enlever au moyen du treuil, juſqu'au trou qui eſt au deſſus de la premiere charniere, dans lequel on fait paſſer un boulon de fer qui porte un étrier : ce boulon s'appuie ſur la manivelle qui eſt poſée ſur le coffre : on dégage, en ſecouant le cable, le crochet de l'étrier qui eſt à l'extrémité du barreau, on reprend celui-ci, on leve tout juſqu'au trou qui eſt au deſſous de la ſeconde charniere, on y paſſe un boulon avec ſon étrier, & on démonte les deux barreaux enſemble. On fait à peu près la même manœuvre pour les deſcendre : on deſcend le premier ſeul, & on le remonte de même, pour avoir la facilité de nettoyer les inſtrumens qu'il porte, on l'arrête au trou qui eſt au deſſous de ſon extrémité ſupérieure : on paſſe le crochet du cable dans un étrier qu'on place au trou qui eſt au deſſus de la charniere qui joint deux autres barreaux, on les enleve, & on les monte ſur ce premier : on leve les trois barreaux enſemble, pour avoir la facilité de dégager l'étrier qui porte ſur la manivelle, on les laiſſe couler juſqu'à celui qui eſt au deſſus ; alors un homme, monté ſur une petite échelle, en paſſe un nouveau dans le trou qui eſt au deſſous de l'extrémité des barreaux : il y met le crochet du cable : on dégage celui qui eſt ſur la manivelle ſur laquelle on fait deſcendre celui-ci : on prend deux autres barreaux, comme il a été dit, on les monte avec les vis & les écrous ſur la partie qui ſort du coffre, & on continue. Si les barreaux ſont plus longs que le poinçon de l'engin, on les fait paſſer dans un cercle de fer qui eſt à l'extrémité de l'étourneau ; on peut de cette façon les deſcendre & les remonter 3 à 3, on gagne par-là beaucoup de temps. Si les deux barreaux enſemble, avec la partie de celui qui ſort du coffre, ſont plus courts que le poinçon, on les accroche par leur extrémité, on les deſcend & on les remonte aiſément 2 à 2. Il faut avoir grand ſoin, chaque fois qu'on démonte les barreaux, de faire paſſer un petit ballet avec de l'eau, dans les trous des charnieres, de laver les vis & les écrous, parce qu'il s'y introduit du ſable qui en ruine bientôt les filets.

On s'eſt arrêté à la marne ; il fut queſtion de mettre les buiſes en œuvre ; ces buiſes ſont des pieces de bois de chêne de 6 ou 7 pouces d'équarriſſage, percées d'un bout à l'autre ſur 3 pouces de diametre : on ne leur donne que 9 à 10 piés de longueur, afin d'éviter de les percer à la rencontre, comme parlent les ouvriers, c'eſt-à-dire, percer la moitié de la longueur par un bout, & l'aller rencontrer par l'autre : ce qui ne manque pas de former un angle qui, quoique fort obtus, ne laiſſe pas que d'occaſionner à l'eau un frottement qu'il eſt à propos d'éviter le plus qu'il eſt poſſible : ces buiſes étant percées, on en abat les angles, & pour les éprouver, on ferme exactement une de leurs extrémités, on les emplit d'eau par l'autre, juſqu'aux trois quarts, on la preſſe fortement avec un refouloir,

refouloir, on examine de près si l'eau ne pénetre pas en dehors, on les retourne, & on fait la même manœuvre pour le quart qui n'a pas été éprouvé; on est sûr par cette précaution, autant qu'on peut l'être, qu'elles sont sans défaut: après ces précautions, on fait entrer, à 1 pié de l'extrémité de la premiere qu'on doit descendre, deux fortes vis en bois, qui ne pénetrent qu'à trois quarts de pouce, on y accroche un grand étrier qui tient au cable, on l'enleve, & on le laisse descendre jusqu'à ce que ces vis portent sur deux tasseaux qui s'appuient sur les coffres, & dont l'épaisseur ne doit point empêcher qu'on ne dégage l'étrier: on prend une seconde buise, qui est garnie de ses vis, on la présente sur la premiere, elle porte un emboîtement & un cercle de fer dans son épaisseur, dont elle retient la moitié de la largeur, & l'autre moitié entre, au moyen de quelques coups de maillet, dans celle de la premiere buise: on a garni les jointures en dedans, avec de la filasse goudronnée, on les garnit de même en dehors, sur 5 à 6 pouces de hauteur, on les couvre d'une lame de plomb, clouée de très-près, on y attache des molles-bandes, on leve tout, pour démonter les premieres vis & les laisser descendre jusqu'aux secondes: quoique ces vis ne pénetrent point dans l'intérieur des buises, il faut avoir la précaution de boucher les trous qu'elles ont faits, avec un bouchon de liége goudronné, qu'on y fait entrer avec force. La premiere buise doit être délardée, & garnie d'un sabot de fer: on en ajusta, l'une sur l'autre, de la façon qu'il a été dit, jusqu'à ce qu'on sentît que le sabot portoit sur la marne, dans laquelle on les fit descendre de 2 piés à petits coups de hie, afin de ne pas déranger les molles-bandes ni les jointures. On raccourcit les buises à la hauteur des coffres, & on y introduisit une petite tariere, montée sur des barreaux d'un pouce de grosseur; elle descendit jusque sur la marne qui étoit entrée dans les buises: on sentit qu'elle rencontroit de la résistance, on la retira avec quelque peu de gravier blanc & transparent, on se servit d'un petit instrument, qui lui ôta toute difficulté: on la redescendit, on la fit entrer d'un pié: on la retira pleine de gravier, & d'une marne grasse, blanche, & collante: on vuida la buise, & on alla avec le même instrument jusqu'à 2 piés au dessous du sabot, on sentit du ferme qu'il ne put entamer, on reprit le petit instrument, qui entra fort aisément: les barreaux dont on se servit, n'avoient qu'un pouce de grosseur: on ne pouvoit pas, de peur de les affoiblir, y faire des trous pour y passer des étriers, comme à ceux qui avoient 16 lignes: au lieu de cela, on les arrêtoit avec le coin dans la manivelle, soit en les descendant, soit en les remontant: cette manivelle portoit sur deux tasseaux qui tenoient au coffre, & qui l'élevoient assez haut pour que le coin qu'on y frappoit, ne touchât point aux buises: ou faisoit sortir ce coin, lorsqu'on vouloit mettre les barreaux en liberté, soit pour les descendre ou les remonter: on les prenoit d'ailleurs à telle hauteur qu'on vouloit, avec un instrument qui étoit attaché au cable de l'engin que les ouvriers nomment *le diable*.

On retira le petit instrument qui avoit percé un lit de gravier de 5 à 6 pouces; on redescendit la petite tariere, qui revint toujours remplie de marne, jusqu'à 5 piés de profondeur, où il se trouva un autre lit de gravier. Le petit instrument lui fraya de nouveau son chemin, & on continua à la faire entrer. Elle descendit de 4 piés: on finit la journée. Un ouvrier couvrit la buise avec le bonnet. Le lendemain à la pointe du jour, il alla le lever; il sortit un bouillon d'eau qui étonna. Elle parut se mettre de niveau avec l'orifice de la buise; elle conservoit cependant un mouvement qu'on ne put appercevoir qu'en mettant un petit morceau de papier sur la superficie. On descendit la petite tariere qui fut arrêtée à 20 piés près de la profondeur où l'on avoit été auparavant. On reprit le petit instrument qui perça une espece de tampon de plus d'un pié d'épaisseur de terre, de bois, de clous & de tout ce que l'eau du fond avoit eu la force de chasser. Jusque-là on en fut d'autant plus surpris, que la petite tariere & le petit instrument n'avoient rien ramené de pareil. Peut-être ces matieres s'étoient-elles rangées de côté, & que l'eau qui commençoit

à s'élever les avoit forcées à remonter avec elle, & n'avoit cependant pas eu la force de les conduire plus haut. Il ne faut pas s'étonner ſi l'inſtrument tient quelquefois très-fortement dans les buiſes : il forme avec la marne qui s'y colle extérieurement, & celle dont il ſe charge par deſſus en remontant, une eſpece de piſton. On ſe ſert, pour le ſoulager, d'un tourne-à-gauche, avec lequel on tourne & détourne les barreaux ; la marne qui l'enduit extérieurement ſe délaie : l'eau de deſſous ſe communique à celle de deſſus, & la difficulté ceſſe.

L'obſtacle étant levé, l'eau commença à couler avec aſſez de force ; on continua à ſe ſervir alternativement de la tariere & du petit inſtrument juſqu'à 25 piés de profondeur. On rencontra encore dans cette marche des lits de gravier, & on s'apperçut que l'eau augmentoit ſenſiblement à meſure qu'on les perçoit. On meſura la quantité qu'il en ſortoit par le haut des buiſes qu'on trouva être d'un pouce & trois ſeptiemes, ou 20 pintes de Paris par minute. On voulut mal à propos en tirer un plus gros volume ; on redeſcendit le petit inſtrument : on ne lui eut pas fait faire quatre tours, que les barreaux ſe rompirent à 74 piés de profondeur, & en abandonnerent 81 piés dans le fond. La conſternation des anciens ſerviteurs du roi & des ouvriers fut dans ce moment très-grande ; on chercha à les raſſurer : on fit faire un inſtrument extrêmement ſimple : on le deſcendit avec les 74 piés de barreaux qu'on avoit retirés : on le joignit à ceux qui étoient dans le fond ; il les ſaiſit avec tant de force, & l'inſtrument qui étoit engagé dans la marne tenoit ſi fort, que deux hommes appliqués au treuil de l'engin en rompirent le cable ſans qu'il quittât priſe : on envoya chercher une chevre à l'arſenal ; dès le premier coup de levier l'eau devint blanche : on jugea que l'inſtrument avoit fait un mouvement dans le fond ; au deuxieme coup de levier, les barreaux monterent de 4 pouces ; & au troiſieme tout fut dégagé. On reprit le cable de l'engin, & on retira les barreaux caſſés au grand contentement des ſpectateurs. On ne jugea pas à propos de s'expoſer une ſeconde fois à un accident de cette nature, d'autant moins que la quantité d'eau dont on étoit sûr ſuffiſoit pour le fort S. François. Elle eſt augmentée, & donne aujourd'hui 35 pintes par minute meſure de Paris.

SONDE *de mer*, ou PLOMB DE SONDE, *(Marine.)* c'eſt une corde chargée d'un gros plomb, autour duquel il y a un creux rempli de ſuif, que l'on fait deſcendre dans la mer, tant pour reconnoître la couleur & la qualité du fond, qui s'attache au ſuif, que pour ſavoir la profondeur du parage où l'on eſt. Ce dernier article eſt ſuſceptible de beaucoup de difficultés quand cette profondeur eſt conſidérable.

On dit être à la *ſonde*, lorſqu'on eſt en un lieu où l'on peut trouver le fond de la mer avec la *ſonde* ; aller à la *ſonde*, lorſqu'on navige dans des mers ou ſur des côtes dangereuſes & inconnues, ce qui oblige d'y aller la *ſonde* à la main ; venir juſqu'à la *ſonde*, quand on quitte le rivage de la mer, & qu'on vient juſqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *ſonde* ; & enfin on dit que les *ſondes* ſont marquées, & cela veut dire que les braſſes ou piés d'eau ſont marqués ſur les cartes, près des côtes.

SONDE, *(terme de Mineur.)* le mineur ſe ſert d'une *ſonde* à tariere pour agrandir le trou, lorſqu'il veut crever les galeries par quelque bombe, ou gargouge chargée ; c'eſt ce qu'il exécute en enfonçant la lombe dans les trous, & en maçonnant enſuite l'ouverture de même qu'aux fourneaux. *(D. J.)*

SONDE, eſt un *inſtrument de Chirurgie* dont on ſe ſert pour examiner & ſonder l'état des bleſſures, ulceres & autres cavités.

Il y a des *ſondes* de différentes figures ſuivant leurs différens uſages. La *ſonde* pour les plaies & les ulceres, eſt une verge de fer, d'acier ou d'argent très-polie, longue tout au plus de 5 pouces & demi, mouſſe & boutonnée par ſes extrémités, afin qu'elle ne bleſſe pas les parties dans leſquelles on l'introduit. La plus menue s'appelle ſtilet, *ſtilus*. Elle eſt de la groſſeur d'une aiguille à tricoter ; une de ſes extrémités ſe termine en poire ou en olive, l'autre eſt un peu mouſſe. Sa matiere eſt ordinairement d'argent. On a coutume de

la faire recuire pour la plier facilement, & lui donner une figure convenable aux ſinuoſités ou détours des plaies & des ulceres. *Voyez fig.* 5, *pl. I.* Les autres *ſondes* ſont plus ou moins groſſes, ſuivant le beſoin. Quelques-unes ſont percées par un bout, comme les aiguilles, pour paſſer les ſetons : quelques ſtilets le ſont auſſi. L'uſage des *ſondes* eſt pour faire connoître la profondeur, l'étendue, le trajet des plaies & des ulceres, leur pénétration juſqu'aux os, les parties qui ont été offenſées, les ſinuoſités des fiſtules, les clapiers qui s'y rencontrent, les fractures qu'il peut y avoir, les corps étrangers qui y ſont engagés, la carie des os, *&c.*

Dans les plaies d'armes à feu, la *ſonde* doit être terminée par un bouton olivaire, gros comme l'extrémité du petit doigt, afin de ne point ſuivre ou faire de fauſſes routes dans les déchiremens qui accompagnent ces ſortes de plaies.

Il y a des *ſondes* cannelées, c'eſt-à-dire, creuſées en gouttiere dans toute leur longueur, arrondies du côté oppoſé. La cannelure doit être très-unie, & un peu plus large dans ſon commencement. La pointe doit être fermée, de façon que l'extrémité d'un biſtouri ne puiſſe pas paſſer l'obſtacle qu'oppoſe l'arête qui eſt à l'extrémité de la *ſonde*. Le manche eſt une eſpece de trefle ou de cœur applati, ou une piece plate fendue, pour faire une fourchette propre à maintenir le filet de la langue quand on le veut couper aux enfans. Les *ſondes* cannelées ſervent de conducteur aux inſtrumens tranchans pour agrandir les plaies & les ulceres ſinueux ou fiſtuleux. *Voyez la figure* 4 *&* 5, *pl. II. La figure* 4 *ſert de tire-balle.*

La *ſonde* aîlée ou gardienne des inteſtins dans les hernies avec étranglement, eſt très-commode pour ſervir à la dilatation de l'anneau de l'oblique externe, ou du ligament de l'arcade crurale, qui produiſent cet étranglement. C'eſt une *ſonde* cannelée comme la précédente, que M. Petit a fait couder aux deux tiers de ſa longueur ; ſous le coude eſt ſoudée une plaque en forme de cœur, large d'un pouce, longue de deux. Les deux côtés de cette plaque repréſentent les aîles de la *ſonde*. Quand on a introduit cet inſtrument qui ſert de conducteur au biſtouri, la plaque dont la pointe doit être enfoncée juſque dans l'ouverture, couvre les inteſtins & les garantit du tranchant du biſtouri. *Voyez la fig.* 14, *pl. III.*

Les *ſondes* pour la veſſie ſont particuliérement appellées *algalies*, *voy.* ALGALIE.

La *ſonde* pour l'opération de la taille, *voyez* CATHETER.

La *ſonde* de poitrine eſt la même dont on ſe ſert pour ſonder la veſſie des femmes, *voyez* ALGALIE. L'uſage de cette *ſonde* à la poitrine, eſt d'évacuer le ſang & les autre matieres liquides épanchées dans cette cavité, d'y faire des injections, *&c.* Voyez *la fig.* 1, *pl. X.*

Il y a encore une eſpece de *ſonde* qui ſert à découvrir la carie des dents : elle eſt crochue, faite d'acier, longue d'environ trois pouces & demi ; ſon milieu qui eſt ordinairement taillé à pans ſert de manche ; ſes deux extrémités ſont rondes, & vont en diminuant ſe terminer en une pointe un peu mouſſe ; chacune d'elles eſt légérement recourbée à contre ſens. C'eſt avec l'une de ces pointes qu'on examine la carie & ſa profondeur. *Voy. la fig.* 7, *pl. XXV.* (*Y*)

SONDE, *(Comm.)* inſtrument qui ſert à ſonder & à connoître la qualité ou la connoiſſance de quelque choſe.

Les commis des barrages des villes où l'on paie quelques droits, & ceux des bureaux d'entrées & ſorties du royaume ont différentes *ſondes* pour reconnoître ſi dans les marchandiſes qui paſſent à leurs bureaux, & dont on leur paie les droits, il n'y en auroit pas quelqu'autre plus précieuſe, ou de contrebande.

Les *ſondes* des commis pour les entrées du vin ſont en forme d'une longue broche de fer, emmanchée dans du bois, qu'ils fourrent dans les chariots chargés de paille ou de foin, & autres choſes ſemblables, dans leſquelles on pourroit cacher un tonneau ou baril.

Les autres *ſondes* ſont à proportion ſemblables, mais convenables à la qualité des matieres qu'on veut ſonder. *Dictionnaire de commerce & de Trévoux.*

SONDE, ſ. f. *(terme de Chaircutier.)* ils nomment de la ſorte une longue aiguille

d'argent, dont ils ſe ſervent pour ſonder les jambons, langues de bœufs, & autres viandes crues ou cuites, qu'il leur eſt permis de vendre & débiter. (*D. J.*)

SONDE, ſ. f. (*terme d'Eventailliſte.*) c'eſt une longue aiguille de laiton qui leur ſert à ouvrir les papiers, pour y placer les fleches de la monture d'un éventail. (*D. J.*)

SONDER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ſe ſervir de la ſonde. *Voyez les articles* SONDE.

SONDRIO, (*Géog. mod.*) en allemand *Sonders*, gros bourg de la Valteline, ſur la rive droite de l'Adda, au pié du mont Maſegrio, & le chef-lieu d'un gouvernement auquel il donne ſon nom. C'étoit autrefois une ville fermée de murailles, avec un château, mais les murs & le château furent abattus en 1335. (*D. J.*)

SONGE, ſ. m. (*Métaph. & Phyſiolog.*) le *ſonge* eſt un état bizarre en apparence, où l'ame a des idées ſans y avoir de connoiſſance réfléchie, éprouve des ſenſations ſans que les objets externes paroiſſent faire aucune impreſſion ſur elle; imagine des objets, ſe tranſporte dans des lieux, s'entretient avec des perſonnes qu'elle n'a jamais vues, & n'exerce aucun empire ſur tous ces fantômes qui paroiſſent ou diſparoiſſent, l'affectent d'une maniere agréable ou incommode, ſans qu'elle influe en quoi que ce ſoit. Pour expliquer la nature des *ſonges*, il faut avant toutes choſes tirer de l'expérience un certain nombre de principes diſtincts; c'eſt-là l'unique fil d'Ariane qui puiſſe nous guider dans ce labyrinthe: de toutes les parties qui compoſent notre machine, il n'y a que les nerfs qui ſoient le ſiége du ſentiment, tant qu'ils conſervent leur tenſion, & cet extrait précieux, cette liqueur ſubtile qui ſe forme dans le laboratoire du cerveau, coule ſans interruption depuis l'origine des nerfs juſqu'à leur extrémité. Il ne ſauroit ſe faire aucune impreſſion d'une certaine force ſur notre corps, dont la ſurface eſt tapiſſée de nerfs, que cette impreſſion ne paſſe avec une rapidité inconcevable de l'extrémité extérieure à l'extrémité intérieure, & ne produiſe auſſi-tôt l'idée d'une ſenſation. J'ai dit qu'il falloit une impreſſion d'une certaine force, car il y a en effet une infinité de matieres ſubtiles & déliées répandues autour de nous, qui ne nous affectent point; parce que pénétrant librement les pores de nos parties nerveuſes, elles ne les ébranlent point, l'air lui-même n'eſt apperçu que quand il eſt agité par le vent. Tel étant l'état de notre corps, il n'eſt pas difficile de comprendre comment pendant la veille nous avons l'idée des corps lumineux, ſonores, ſapides, odoriférans & tactiles: les émanations de ces corps ou leurs parties même heurtant nos nerfs, les ébranlent à la ſurface de ces corps; & comme lorſqu'on pince une corde tendue dans quelqu'endroit que ce ſoit, toute la corde trémouſſe, de même le nerf eſt ébranlé d'un bout à l'autre, & l'ébranlement de l'extrémité intérieure eſt fidellement ſuivi & accompagné, tant cela ſe fait promptement, de la ſenſation qui y répond. Mais lorſque fermant aux objets ſenſibles toutes les avenues de notre ame, nous nous plongeons entre les bras du ſommeil, d'où naiſſent ces nouvelles décorations qui s'offrent à nous, & quelquefois avec une vivacité qui met nos paſſions dans un état peu différent de celui de la veille? Comment puis-je voir & entendre, & en général ſentir, ſans faire uſage des organes du ſentiment, démêlant ſoigneuſement diverſes choſes qu'on a coutume de confondre? Comment les organes du ſentiment ſont-ils la cauſe des ſenſations? eſt-ce en qualité de principe immédiat? eſt-ce par l'œil ou par l'oreille que l'on voit & entend immédiatement? Point du tout, l'œil & l'oreille ſont affectés; mais l'ame n'eſt avertie que quand l'impreſſion parvient à l'extrémité intérieure du nerf optique ou du nerf auditif; & ſi quelque obſtacle arrête en chemin cette impreſſion, de maniere qu'il ne ſe faſſe aucun ébranlement dans le cerveau, l'impreſſion eſt perdue pour l'ame. Ainſi, & c'eſt ce qu'il faut bien remarquer comme un des principes fondamentaux de l'explication des *ſonges*, il ſuffit que l'extrémité intérieure ſoit ébranlée pour que l'ame ait des repréſentations. On connoît de plus aiſément que cette extrémité intérieure eſt la plus facile à ébranler, parce que les ramifications dans leſquelles elle ſe termine ſont d'une extrême ténuité, & qu'elles ſont place à la ſource même de ce fluide ſpiritueux, qui les arroſe & les pénetre, y

court, y ſerpente, & doit avoir une toute autre activité, que lorſqu'il a fait le long chemin qui le conduit à la ſurface du corps; c'eſt de-là que naiſſent tous les actes d'imagination pendant la veille, & perſonne n'ignore que dans les perſonnes d'un certain tempérament, dans celles qui ſont livrées à de telles méditations, ou qui ſont agitées par de violentes paſſions, les actes d'imagination ſont équivalens aux ſenſations & empêchent même leur effet, quoiqu'elles nous affectent d'une maniere aſſez vive. Ce ſont là les *ſonges* des hommes éveillés, qui ont une parfaite analogie avec ceux des hommes endormis, étant les uns & les autres dépendans de cette ſuite d'ébranlemens intérieurs qui ſe paſſent à l'extrémité des nerfs qui aboutiſſent dans le cerveau. Toute la différence qu'il y a, c'eſt que pendant la veille nous pouvons arrêter cette ſuite, en rompre l'enchaînure, en changer la direction, & lui faire ſuccéder l'état des ſenſations, au lieu que les *ſonges* ſont indépendans de notre volonté, & que nous ne pouvons ni continuer les illuſions agréables, ni mettre en fuite les fantômes hideux. L'imagination de la veille eſt une république policée, où la voix du magiſtrat remet tout en ordre; l'imagination des *ſonges* eſt la même république dans l'état d'anarchie, encore les paſſions ſont-elles de fréquens attentats contre l'autorité du légiſlateur pendant le temps même où ſes droits ſont en vigueur. Il y a une loi d'imagination que l'expérience démontre d'une maniere inconteſtable, c'eſt que l'imagination lie les objets de la même maniere que les ſens nous les repréſentent, & qu'ayant cauſe à les rappeller, elle ſe fait conformément à cette liaiſon; cela eſt ſi commun, qu'il ſeroit ſuperflu de s'y attendre. Nous voyons aujourd'hui pour la premiere fois un étranger à un ſpectacle dans une telle place, à côté de telles perſonnes: ſi ce ſoir votre imagination rappelle l'idée de cet étranger, ſoit d'elle-même, ou parce que nous lui demandons compte, elle fera les frais de repréſenter en même temps le lieux du ſpectacle, la place que l'étranger occupoit, les perſonnes que nous avons remarquées autour de lui; & s'il nous arrive de les voir ailleurs, au bout d'un an, de dix ans ou davantage, ſuivant la force de notre mémoire, en le voyant, toute cette eſcorte, ſi j'oſe ainſi dire, ſe joint à ſon idée. Telle étant donc la maniere dont toutes les idées ſe tiennent dans notre cerveau, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſe forme tant de combinaiſons biſarres; mais il eſt eſſentiel d'y faire attention, car cela nous explique la biſarrerie, l'extravagante apparence des *ſonges*, & ce ne ſont pas ſeulement deux objets qui ſe lient ainſi, c'en ſont dix, c'en ſont mille, c'eſt l'immenſe aſſemblage de toutes nos idées, dont il n'y en a aucune qui n'ait été reçue avec quelqu'autre, celle-ci avec une troiſieme, & ainſi de ſuite. En parlant d'une idée quelconque, vous pouvez arriver ſucceſſivement à toutes les autres par des routes qui ne ſont point tracées au hazard, comme elles le paroiſſent, mais qui ſont déterminées par la maniere & les circonſtances de l'entrée de cette idée dans notre ame; notre cerveau eſt, ſi vous le voulez, un bois coupé de mille allées, vous vous trouverez dans une telle allée, c'eſt-à-dire, vous êtes occupé d'une telle ſenſation; ſi vous vous y livrez, comme on le fait, ou volontairement pendant la veille, ou néceſſairement dans les *ſonges* de cette allée, vous entrerez dans une ſeconde, dans une troiſieme, ſuivant qu'elles ſont percées, & votre route quelqu'irréguliere qu'elle paroiſſe dépend de la place d'où vous êtes parti & de l'arrangement du bois, de ſorte qu'à toute autre place ou dans un bois différemment percé vous aurez fait un autre chemin, c'eſt-à-dire, un autre *ſonge*. Ces principes ſuppoſés, employons-les à la ſolution du problême des *ſonges*. Les *ſonges* nous occupent pendant le ſommeil; & lorſqu'il s'en préſente quelqu'un à nous, nous ſortons de l'eſpece de léthargie complete où nous avoient jetés ces ſommeils profonds, pour appercevoir une ſuite d'idées plus ou moins claires, ſelon que le *ſonge* eſt plus ou moins vif, ſelon le langage ordinaire; nous ne ſongeons que lorſque ces idées parviennent à notre connoiſſance, & font impreſſion ſur notre mémoire, & nous pouvons dire, nous avons un tel *ſonge*, ou du moins que nous avons

ſongé en général ; mais, à proprement parler, nous ſongeons toujours, c'eſt-à-dire, que dès que le ſommeil s'eſt emparé de la machine, l'ame a ſans interruption une ſuite de repréſentations & de perceptions ; mais elles ſont quelquefois ſi confuſes, ſi foibles, qu'il n'en reſte pas la moindre trace, & c'eſt ce qu'on appelle *le profond ſommeil*, qu'on auroit tort de regarder comme une privation totale de toute perception, une inaction complete de l'ame.

Depuis que l'ame a été créée & jointe à un corps, ou même à un corpuſcule organiſé, elle n'a ceſſé de faire les fonctions eſſentielles à une ame, c'eſt-à-dire, d'avoir une ſuite non interrompue d'idées qui lui repréſentent l'univers, mais d'une façon convenable à l'état de ſes organes ; auſſi tout le temps qui a précédé à notre développement ici bas, c'eſt-à-dire, notre naiſſance, peut être regardé comme un *ſonge* continuel qui ne nous a laiſſé aucun ſouvenir de notre préexiſtence, à cauſe de l'extrême foibleſſe dont un germe, un fœtus ſont ſuſceptibles. S'il y a donc des vuides apparens, &, ſi j'oſe dire, des eſpeces de lacunes dans la ſuite de nos idées, il n'y a pourtant aucune interruption. Certains nombres de mots ſont viſibles & liſibles, tandis que d'autres ſont effacés & indéchiffrables ; cela étant, ſonger ne ſera autre choſe que s'appercevoir de ſes *ſonges*, & il eſt uniquement queſtion d'indiquer des cauſes qui fortifient les empreintes des idées, & les rendent d'une clarté qui mette l'ame en état de juger de leur exiſtence, de leur liaiſon, & d'en conſerver même le ſouvenir. Or ce ſont des cauſes purement phyſiques & machinales ; c'eſt l'état du corps qui décide ſeul de la perception des *ſonges ;* les circonſtances ordinaires qui les accompagnent concourent toutes à nous en convaincre. Quelles ſont ces perſonnes qui dorment d'un profond ſommeil, & qui n'ont point ou preſque point ſongé ? Ce ſont les perſonnes d'une conſtitution vigoureuſe, qui jouiſſent actuellement d'une bonne ſanté, ou celles qu'un travail conſidérable a comme accablées. Deux raiſons oppoſées provoquent le ſommeil complet & deſtitué de *ſonges :* dans ces deux cas, l'abondance des eſprits animaux fait une ſorte de tumulte dans le cerveau, qui empêche que l'ordre néceſſaire pour lier les circonſtances d'un *ſonge* ne ſe forme ; la diſette d'eſprits animaux fait que ces extrémités intérieures des nerfs, dont l'ébranlement produit des actes d'imagination, ne ſont pas remuées, ou du moins pas aſſez pour que nous en ſoyons avertis ; que faut-il donc pour être ſongeur ? Un état ni foible, ni vigoureux ; une médiocrité de vigueur rend l'ébranlement des filets nerveux plus facile ; la médiocrité d'eſprits animaux fait que leur cours eſt plus régulier, qu'ils peuvent fournir une ſuite d'impreſſions plus faciles à diſtinguer. Une circonſtance qui prouve manifeſtement que cette médiocrité que j'ai ſuppoſée eſt la diſpoſition requiſe pour les *ſonges*, c'eſt l'heure à laquelle ils ſont plus fréquens ; cette heure eſt le matin. Mais, direz-vous, c'eſt le temps où nous ſommes le plus frais, le plus vigoureux, & où la tranſpiration des eſprits animaux étant faite, ils ſont les plus abondans ; cette obſervation, loin de nuire à mon hypothèſe, s'y ajuſte parfaitement. Quand les perſonnes d'une conſtitution mitoyenne, (car il n'y a guere que celles-là qui rêvent) ſe mettent au lit, elles ſont à peu près épuiſées, & les premieres heures du ſommeil ſont celles de la réparation, laquelle ne va jamais juſqu'à l'abondance : s'arrêtant donc à la médiocrité, dès que cette médiocrité exiſte, c'eſt-à-dire, vers le matin, les *ſonges* naiſſent enſuite, & durent en augmentant toujours de clarté juſqu'au réveil. Au reſte, je raiſonne ſur les choſes comme elles arrivent ordinairement, & je ne nie pas qu'on ne puiſſe avoir un *ſonge* vif à l'entrée ou au milieu de la nuit, ſans en avoir le matin ; mais ces cas particuliers dépendent toujours de certains états particuliers qui ne font aucune exception aux regles générales que je poſe ; je conviens encore que d'autres cauſes peuvent concourir à l'origine des *ſonges*, & qu'outre cet état de médiocrité que nous ſuppoſons exiſter vers le matin, toute la machine du corps a encore au même temps d'autres principes d'action très-propres à aider les *ſonges ;* j'en remarque deux principaux, un intérieur & un extérieur. Le premier, ou le principe intérieur, c'eſt que les nerfs

& les muſcles, après avoir été relâchés à l'entrée du ſommeil, commencent à s'étendre & à ſe gonfler par le retour des fluides ſpiritueux que le repos de la nuit a réparés, toute la machine reprend des diſpoſitions à l'ébranlement; mais les cauſes externes n'étant pas encore aſſez fortes pour vaincre les barrieres qui ſe trouvent aux portes des ſens, il ne ſe fait que les mouvemens internes propres à exciter des actes d'imagination, c'eſt-à-dire, des *ſonges*. L'autre principe, ou le principe extérieur qui diſpoſe à s'éveiller à demi, & par conſéquent à ſonger, c'eſt l'irritation des chairs qui, au bout de quelques heures qu'on aura été couché ſur le dos, ſur le côté, ou dans toute autre attitude, commence à ſe faire ſentir. J'avoue donc l'exiſtence des choſes capricieuſes que je viens d'indiquer, mais je regarde toujours cette diſpoſition moyenne entre l'abondance & la diſette d'eſprits, comme la cauſe principale des *ſonges;* & pour mettre le comble à la démonſtration, voyez des exemples qui viennent à propos. Une perſonne en foibleſſe ne trouve, quand elle revient à elle-même, aucune trace de ſon état précédent; c'eſt le profond ſommeil de diſette. Un homme ivre-mort ronfle pluſieurs heures, & ſe réveille ſans avoir eu aucun *ſonge;* c'eſt le profond ſommeil d'abondance; donc on ne *ſonge* que dans l'état qui tient le milieu. Voyons à préſent naître un *ſonge* & aſſiſtons en quelque ſorte à ſa naiſſance.

Je me couche, je m'endors profondément, toutes les ſenſations ſont éteintes, tous les organes ſont comme inacceſſibles; ce n'eſt pas là le temps des *ſonges*, il faut que quelques heures s'écoulent, afin que la machine ait pris les principes d'ébranlement & d'action que nous avons indiqués ci-deſſus; le temps étant venu, ſonge-t-on auſſi-tôt, & ne faut-il point de cauſe plus immédiate pour la production du *ſonge*, que cette diſpoſition générale du corps? Il ſemble d'abord qu'on ne puiſſe ici répondre ſans témérité, & que le fil de l'expérience nous abandonne; car, dira-t-on, puiſque perſonne ne ſauroit ſeulement remarquer quand & comment il s'endort, comment pourroit-on ſaiſir ce qui préſide à l'origine d'un *ſonge* qui commence pendant notre ſommeil?

Au ſecours de l'expérience, joignez-y celui du raiſonnement: voici donc comment nous raiſonnons. Un acte quelconque d'imagination eſt toujours lié avec une ſenſation qui le précede, & ſans laquelle il n'exiſteroit pas; car pourquoi un tel acte ſe ſeroit-il développé plutôt qu'un autre, s'il n'avoit pas été déterminé par une ſenſation? Je tombe dans une douce rêverie, c'eſt le point de vue d'une riante campagne, c'eſt le gazouillement des oiſeaux, c'eſt le murmure des fontaines qui ont produit cet état, qui ne l'auroit pas aſſurément été par des objets effrayans, ou par des cris tumultueux; on convient ſans peine de ce que j'avance par rapport à la veille, mais on ne s'en apperçoit pas auſſi diſtinctement à l'égard des *ſonges*, quoique la choſe ne ſoit ni moins certaine, ni moins néceſſaire; car ſi les *ſonges* ne ſont pas des chaînes d'actes d'imagination, & que les chaînes doivent, pour ainſi dire, être toutes accrochées à un point fixe d'où elles dépendent, c'eſt-à-dire, à une ſenſation, j'en conclus que tout *ſonge* commence par une ſenſation & ſe continue par une ſuite d'actes d'imagination, toutes les impreſſions ſenſibles qui étoient ſans effet à l'entrée de la nuit deviennent efficaces, ſinon pour réveiller, au moins pour ébranler, & le premier ébranlement qui a une force déterminée eſt le principe d'un *ſonge*. Le *ſonge* a toujours ſon analogie avec la nature de cet ébranlement; eſt-ce, par exemple, un rayon de lumiere qui, s'inſinuant entre nos paupieres a affecté l'œil, notre *ſonge* ſuivant ſera relatif à des objets viſibles, lumineux? eſt-ce un ſon qui a frappé nos oreilles? Si c'eſt un ſon doux, mélodieux, une ſérénade placée ſous nos fenêtres, nous rêverons en conformité, & les charmes de l'harmonie auront part à notre *ſonge;* eſt-ce au contraire un ſon perçant & lugubre? les voleurs, le carnage, & d'autres ſcenes tragiques s'offriront à nous; ainſi la nature de la ſenſation, mere du *ſonge*, en déterminera l'eſpece; & quoique cette ſenſation ſoit d'une foibleſſe qui ne permette point à l'ame de l'appercevoir comme dans la veille, ſon efficacité phyſique n'en eſt pas moins réelle; tel ébranle-

ment extérieur répond à tel ébranlement intérieur, non à un autre, & cet ébranlement intérieur une fois donné, détermine la ſuite de tous les autres.

Ce n'eſt pas, au reſte, que tout cela ne ſoit modifié par l'état actuel de l'ame, par ſes idées familieres, par ſes actions, les impreſſions les plus récentes qu'elle a reçues étant les plus aiſées à ſe renouveller: de-là vient la conformité fréquente que les *ſonges* ont avec ce qui s'eſt paſſé le jour précédent, mais toutes les modifications n'empêchent pas que le *ſonge* ne parte toujours d'une ſenſation, & que l'eſpece de cette ſenſation ne détermine celle du *ſonge*.

Par ſenſation je n'entends pas les ſeules impreſſions qui viennent des objets du dehors; il ſe paſſe outre cela mille choſes dans notre propre corps, qui ſont auſſi dans la claſſe des ſenſations, & qui par conſéquent produiſent le même effet. Je me ſuis couché avec la faim & la ſoif, le ſommeil a été plus fort, il eſt vrai, mais les inquiétudes de la faim & de la ſoif luttent contre lui; & ſi elles ne le détruiſent pas, elles produiſent du moins des *ſonges*, où il ſera queſtion d'alimens ſolides & liquides, & où nous croirons ſatisfaire à des beſoins qui renaîtront à notre réveil; une ſimple particule d'air qui ſe promenera dans notre corps produira diverſes ſortes d'ébranlemens qui ſerviront de principes & de modification à nos *ſonges*: combien de fois une fluxion, une colique, ou telle autre affection incommode ne naiſſent-elles pas pendant notre ſommeil, juſqu'à ce que leur force le diſſipe enfin? Leur naiſſance & leur progrès ſont preſque toujours accompagnés d'états de l'ame ou de *ſonges* qui y répondent.

Le degré de clarté auquel parviennent les actes d'imagination, qui conſtituent les *ſonges*, nous en procure la connoiſſance; il y a un degré déterminé auquel ils commencent à être perceptibles, comme dans les objets de la vue & de l'ouïe, il y a un terme fixe d'où nous commençons à voir & à entendre; ce degré exiſtant une fois, nous commençons à ſonger, c'eſt-à-dire à appercevoir nos *ſonges*; & à meſure que de nouveaux degrés de clarté ſurviennent, les *ſonges* ſont plus marqués; & comme ces degrés peuvent hauſſer & baiſſer pluſieurs fois pendant le cours d'un même *ſonge*, de-là viennent ces inégalités, ces eſpeces d'obſcurité qui éclipſent preſque une partie d'un *ſonge*, tandis que les autres conſervent leur netteté; ces nuances varient à l'infini. Les *ſonges* peuvent être détruits de deux manieres, ou lorſque nous rentrons dans l'état du profond ſommeil, ou par notre réveil: c'eſt le retour des ſenſations; dès que les ſenſations claires & perceptibles renaiſſent, les *ſonges* ſont obligés de prendre la fuite: ainſi toute notre vie eſt partagée entre deux états eſſentiellement différens l'un de l'autre, dont l'un eſt la vérité & la réalité, tandis que l'autre n'eſt que menſonge & illuſion; cependant ſi la durée des *ſonges* égaloit celle de la nuit, & qu'ils fuſſent toujours d'une clarté ſenſible, on pourroit être en doute laquelle de ces deux ſenſations eſt la plus eſſentielle à notre bonheur, & mettre en queſtion qui ſeroit le plus heureux, ou le ſultan plongé tout le jour dans les délices de ſon ſerrail, & tourmenté la nuit par des rêves affreux, ou le plus miſérable de ſes eſclaves qui, accablé de travail & de coups pendant la journée, paſſeroit des nuits raviſſantes en *ſonges*. A la rigueur, le beau titre de réel ne convient guere mieux aux plaiſirs dont tant de gens s'occupent pendant leur veilles, qu'à ceux que les *ſonges* peuvent procurer. Cependant l'état de la veille ſe diſtingue de celui du ſommeil, parce que dans le premier, rien n'arrive ſans cauſe ou raiſon ſuffiſante.

Les événemens ſont liés entre eux d'une maniere naturelle & intelligible, au lieu que dans les *ſonges*, tout eſt découſu, ſans ordre, ſans vérité: pendant la veille un homme ne ſe trouvera pas tout d'un coup dans une chambre, s'il n'eſt venu par quelqu'un des chemins qui y conduiſent: je ne ſerai pas tranſporté de Londres à Paris, ſi je ne fais le voyage; des perſonnes abſentes ou même mortes ne s'offriront point à l'improviſte à ma vue; tandis que tout cela, & même des choſes étranges, contraires à toutes les loix de l'ordre & de la nature, ſe produiſent dans les *ſonges*: c'eſt donc là le *criterium* que

nous

nous avons pour distinguer ces deux états ; & de la certitude même de ce *criterium* vient un double embarras, où l'on semble quelquefois se trouver d'un côté pendant la veille, s'il se présente à nous quelque chose d'extraordinaire, & qui, au premier coup d'œil, soit inconcevable ; on se demande à soi-même, est-ce que je rêve ? On se tâte, pour s'assurer qu'on est bien éveillé ; de l'autre, quand un *songe* est bien net, bien lié, & qu'il n'a rassemblé que des choses bien possibles, de la nature de celles qu'on éprouve étant bien éveillé : on est quelquefois en suspens, quand le *songe* est fini, sur la réalité ; on auroit du penchant à croire que les choses se sont effectivement passées ainsi ; c'est le sort de notre ame, tant qu'elle est embarrassée des organes du corps, de ne pouvoir pas démêler exactement la suite de ses opérations : mais comme le développement de nos organes nous a fait passer d'un *songe* perpétuel & souverainement confus, à un état mi-parti de *songes* & de vérités, il faut espérer que notre mort nous élévera à un état où la suite de nos idées continuellement claire & perceptible ne sera plus entrecoupée d'aucun sommeil, ni même d'aucun *songe* : ces réflexions sont tirées d'un *essai sur les songes*, par M. Formey.

SONGE VÉNÉRIEN, (*Médec.*) maladie que Cœlius Aurelianus appelle en grec ὀνειρογονός. Hippocrate dit aussi ὀνειρώσσειν, avoir des *songes vénériens*. Ce n'est point une maladie, dit Cœlius Aurelianus, ni le symptôme d'une maladie, mais l'effet des impressions de l'imagination, qui agissent durant le sommeil. Cet état vient ou de beaucoup de tempérament, de l'usage des plaisirs de l'amour, ou au contraire d'une continence outrée. Il demande différens traitemens selon ses causes. Chez les uns il faut détourner l'imagination des plaisirs de l'amour, & la fixer sur d'autres objets. Les anciens faisoient coucher les personnes sujettes à l'onéirogonie dans un lit dur, lui prescrivoient des remedes rafraîchissans, des alimens incrassans, des boissons froides & astringentes, le bain froid & lui appliquoient sur la région des lombes des éponges trempées dans de l'oxicrat. Quelques-uns ordonnoient au malade de se coucher avec la vessie pleine, afin qu'étant de temps en temps éveillé, il perdît les impressions des plaisirs de l'amour qui agissent dans le sommeil ; mais cette méthode seroit plus nuisible qu'utile, parce qu'une trop longue rétention d'urine peut devenir la cause d'une maladie, pire que celle qu'il s'agit de guérir. (*D. J.*)

SONGE, (*Critique sacrée.*) il est parlé dans l'écriture, de *songes* naturels & surnaturels ; mais Moïse défend également de consulter ceux qui se mêloient d'expliquer les *songes* naturels, *Lévit. xix*, 26 ; & les surnaturels, *Deuter. xiij*, 1. C'étoit à Dieu & aux prophetes que devoient s'adresser ceux qui faisoient des *songes* pour en recevoir l'interprétation. Le grand prêtre revêtu de l'éphod, avoit aussi ce beau privilége.

On lit plusieurs exemples de *songes* surnaturels dans l'écriture ; le commencement de l'évangile de saint Matthieu en fournit seul deux exemples : l'ange du Seigneur qui apparut à Joseph en *songe*, & l'avis donné aux mages en *songe*, de ne pas retourner vers Hérode.

Les Orientaux faisoient beaucoup d'attention aux *songes* ; & ils avoient des philosophes qui se vantoient de les expliquer ; c'étoit un art nommé des Grecs *onéirocritique*. Ces philosophes d'Orient ne prétendoient point deviner la signification des *songes* par quelque inspiration, comme on le voit dans l'histoire de Daniel. Nabuchodonosor pressant les mages des Chaldéens de lui dire le *songe* qu'il avoit eu, & qu'il feignoit avoir oublié, ils lui répondirent : il n'y a que les dieux qui le savent, & aucun homme ne pourroit le dire, parce que les dieux ne se communiquent pas aux hommes, Daniel, *ij*, 11. Les mages ne prétendoient donc point être inspirés. Leur science n'étoit qu'un art qu'ils étudioient, & par lequel ils se persuadoient pouvoir expliquer les *songes*. Mais Daniel expliqua le *songe* de Nabuchodonosor par inspiration ; ce qui fit dire au prince, que l'esprit des saints dieux étoit en lui.

Il ne faut pourtant pas déguiser au sujet du *songe* de Nabuchodonosor, qu'il y a une contradiction apparente dans le *ch. iv*, *v.* 7 & 8 ; *& le ch. ij*, *v.* 5 & 12 du livre qui porte le nom de *Daniel*. On rapporte au

ch. iv l'édit de Nabuchodoſor, par lequel il défend de blaſphémer le Dieu des juifs. Il y fait le récit de ce qui s'étoit paſſé à l'occaſion du *ſonge* qu'il avoit eu. Il déclare qu'ayant récité ce *ſonge* aux philoſophes ou mages de Chaldée, aucun d'eux n'avoit pu le lui expliquer, & que l'ayant enſuite récité à Daniel, ce prophete lui en avoit donné l'explication.

Le fait eſt rapporté bien différemment dans le ſecond chapitre. Ici Nabuchodonoſor ne voulut jamais déclarer aux mages le *ſonge* qu'il avoit eu. Il prétendit qu'ils le devinaſſent, parce qu'il ne pouvoit s'aſſurer ſans cela que leur explication fût vraie. Ils eurent beau proteſter que leur ſcience ne s'étendoit pas ſi loin; il ordonna qu'on les fît mourir comme des impoſteurs. Daniel vint enſuite, à qui le roi ne dit point le *ſonge* en queſtion, au contraire il lui parla en ces termes : *me pourriez-vous déclarer le* ſonge *que j'ai eu, & ſon interprétation ?* Dan. *ij*, 26. Là-deſſus Daniel lui fait le récit du *ſonge* & l'explique.

Un ſavant critique moderne trouve la contradiction de ces deux récits ſi palpable, & leur conciliation ſi difficile, qu'il penſe qu'on doit couper le nœud, & reconnoître que les ſix premiers chapitres de Daniel ne ſont pas de lui; que ce ſont des additions faites par des juifs poſtérieurs à ſon ouvrage, & que ce n'eſt qu'au chapitre ſept que commence le livre de ce prophete. *(D. J.)*

SONGES, (*Mithol.*) enfans du ſommeil, ſelon les poëtes. Les *ſonges*, dit Ovide, qui imitent toutes ſortes de figures, & qui ſont en auſſi grand nombre que les épis dans les plaines, les feuilles dans les forêts, & les grains de ſable ſur le rivage de la mer, demeurent nonchalamment étendus autour du lit de leur ſouverain, & en défendent les approches. Entre cette multitude infinie de *ſonges*, il y en a trois principaux qui n'habitent que les palais des rois & des grands, Morphée, Phobetor & Phantaſe.

Pénélope ayant raconté un *ſonge* qu'elle avoit eu par lequel le prochain retour d'Ulyſſe & la mort de ſes pourſuivans lui étoient promis, ajoute ces paroles : « J'ai ouï dire » que les *ſonges* ſont difficiles à entendre, » qu'on a de la peine à percer leur obſcu» rité, & que l'événement ne répond pas » toujours à ce qu'ils ſembloient promettre; » car on dit qu'il y a deux portes pour » les *ſonges*, l'une eſt de corne & l'autre » d'ivoire; ceux qui viennent par la porte » d'ivoire, ce ſont les *ſonges* trompeurs qui » font entendre des choſes qui n'arrivent » jamais; mais les *ſonges* qui ne trompent » point, & qui ſont véritables, viennent » par la porte de corne. Hélas, je n'oſe » me flatter que le mien ſoit venu par cette » derniere porte ! »

Horace & Virgile ont copié tour à tour cette idée d'Homere, & leurs commentateurs moraliſtes ont expliqué la porte de corne tranſparente, par l'air; & la porte d'ivoire, opaque, par la terre. Selon eux, les *ſonges* qui viennent de la terre, ou les vapeurs terreſtres, ſont les *ſonges* faux; & ceux qui viennent de l'air ou du ciel, ſont les *ſonges* vrais.

Lucien nous a donné une deſcription toute poétique d'une iſle des *ſonges* dont le *Sommeil* eſt le roi, & la Nuit la divinité. Il y avoit des dieux qui rendoient leurs oracles en *ſonges*, comme Hercule, Amphiaraüs, Sérapis, Faunus. Les magiſtrats de Sparte couchoient dans le temple de Paſiphaë, pour être inſtruits en *ſonges*, de ce qui concernoit le bien public. Enfin on cherchoit à deviner l'avenir par les *ſonges*, & cet art s'appelloit *onéirocritique*. Voyez *ce mot*. *(D. J.)*

SONGE, *(Poéſie.)* fiction que l'on a employée dans tous les genres de poéſie, épique, lyrique, élégiaque, dramatique : dans quelques-uns, c'eſt une deſcription d'un *ſonge* que le poëte feint qu'il a, ou qu'il a eu; dans le genre dramatique, cette fiction ſe fait en deux manieres; quelquefois paroît ſur la ſcene un acteur qui feint un profond ſommeil, pendant lequel il lui vient un *ſonge* qui l'agite, & qui le porte à parler tout haut; d'autres fois l'acteur raconte le *ſonge* qu'il a eu pendant ſon ſommeil. Ainſi dans la Mariane de Triſtan, Hérode ouvre la ſcene, en s'éveillant bruſquement, & dans la ſuite il rapporte le *ſonge* qu'il a fait. Mais la plus belle deſcription d'un *ſonge* qu'on ait donnée ſur le théatre, eſt celle de Racine dans Athalie; épargnons au lecteur la peine d'aller la chercher. C'eſt Athalie qui parle *ſcene v*, *acte II.*

Un ſonge (*me devrois-je inquiéter d'un* ſonge?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.
Je l'évite par-tout, par-tout il me pourſuit.
C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit.
Ma mere Jézabel devant moi s'eſt montrée,
Comme au jour de ſa mort pompeuſement parée.
Ses malheurs n'avoient point abattu ſa fierté.
Même elle avoit encor cet éclat emprunté,
Dont elle eut ſoin de peindre & d'orner ſon viſage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi.
Le cruel Dieu des juifs l'emporte auſſi ſur toi.
Je te plains de tomber dans ſes mains redoutables,
Ma fille..... En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru ſe baiſſer.
Et moi, je lui tendois mes mains pour l'embraſſer,
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os & de chair meurtris, & traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de ſang, & des membres affreux,
Que des chiens dévorans ſe diſputoient entr'eux, &c). D. J.)

SONGES, *fête des*, (*Hiſt. mod.*) les ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale appellent *fête des ſonges* ou du *renverſement de cervelle*, une eſpece de bacchanale qui ſe célebre parmi eux vers la fin de l'hiver, & qui dure ordinairement 15 jours. Pendant ce temps, il eſt permis à chacun de faire toutes les folies que la fantaiſie lui ſuggere. Chaque ſauvage barbouillé ou déguiſé de la maniere la plus bizarre, court de cabanes en cabanes, renverſe & briſe tout ſans que perſonne puiſſe s'y oppoſer; il demande au premier qu'il rencontre l'explication de ſon dernier rêve, & ceux qui devinent juſte, ſont obligés de donner la choſe à laquelle on a rêvé. La fête finie, on rend tout ce qu'on a reçu, & l'on ſe met à réparer les déſordres qu'une joie licentieuſe a cauſés. Comme l'ivreſſe eſt ſouvent de la partie, il arrive quelquefois des tumultes & des cataſtrophes funeſtes dans ces ſortes d'orgies, où la raiſon n'eſt jamais écoutée.

SONGER, v. act. (*Métaphyſ.*) *ſonger*, c'eſt avoir des idées dans l'eſprit, pendant que les ſens extérieurs ſont fermés, en ſorte qu'ils ne reçoivent point l'impreſſion des objets extérieurs avec cette vivacité qui leur eſt ordinaire; c'eſt, dis-je, avoir des idées, ſans qu'elles nous ſoient ſuggérées par aucun objet de dehors, ou par aucune occaſion connue, & ſans être choiſies ni déterminées en aucune maniere par l'entendement; quant à ce que nous nommons *extaſe*, je laiſſe juger à d'autres ſi ce n'eſt point ſonger les yeux ouverts.

L'eſprit s'attache quelquefois à conſidérer certains objets avec une ſi grande application, qu'il en examine les faces de tous côtés, en remarque les rapports & les circonſtances, & en obſerve chaque partie avec une telle contention qu'il écarte toute autre penſée, & ne prend aucune connoiſſance des impreſſions ordinaires qui ſe font alors ſur les ſens; & qui dans d'autres temps lui auroient communiqué des perceptions extrêmement ſenſibles. Dans certaines occaſions, l'homme obſerve la ſuite des idées qui ſe ſuccedent dans ſon entendement, ſans s'attacher particuliérement à aucune; & dans d'autres rencontres, il les laiſſe paſſer, ſans preſque jeter la vue deſſus, comme autant de vaines ombres qui ne font aucune impreſſion ſur lui.

Dans l'état où l'ame ſe trouve aliénée des ſens, c'eſt-à-dire, dans le ſommeil, elle conſerve ſouvent une maniere de penſer foible & ſans liaiſon que nous nommons *ſonger*; & enfin un profond ſommeil ferme entiérement la ſcene, & met fin à toutes ſortes d'apparences. Voilà des réflexions ſupérieures ſur ce mode de penſer, elles ſont de Locke. (*D. J.*)

SONGO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui ſe trouve en Afrique, & ſur-tout dans les royaumes de Congo & d'Abyſſinie. Il eſt très-friand de miel ſauvage qu'il fait découvrir aux voyageurs par le cri qu'il fait, lorſqu'il en a rencontré. Cette raiſon eſt cauſe qu'on ne leur fait point de mal, & l'on riſqueroit de leur déplaire ſi on les tuoit.

SONGO *ou* SONHO, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la baſſe Ethiopie, au royaume de Congo, & dépendante de ce roi. Elle eſt ſituée le long du fleuve Zaïre,

& s'étend juſqu'au bord méridional de la riviere de Lelunde. Ce pays abonde en éléphans, en ſinges, en chats de mer & en palmiers. Les habitans ſont payens. *(D. J.)*

SONGSON, *(Géog. mod.)* iſle de l'Océan oriental, la douzieme des iſles Mariannes, à vingt lieues d'Agrigan, & à cinq de Mang ou Tunas. On lui donne ſix lieues de tour. Il y a dans cette iſle un volcan. *Lat. ſeptentrionale* 20, 15. *(D. J.)*

SONNA, ſ. f. *(Hiſt. mod.)* c'eſt le nom que les Mahométans donnent à un recueil de traditions contenant les faits & les paroles remarquables de Mahomet leur prophete. Quoique ce recueil ſoit rempli de rêveries les plus abſurdes & les plus deſtituées de vraiſemblance, ils l'ont en très-grande vénération, & c'eſt après le koran ou l'alkoran, le livre qui a le plus d'autorité chez les ſectateurs de la religion mahométane. La *ſonna* eſt, pour ainſi dire, un ſupplément à cet ouvrage; elle contient, outre les traditions dont on a parlé, les réglemens & les déciſions des premiers califes ou ſucceſſeurs de Mahomet: ce qui conſtitue un corps de Théologie dont il n'eſt point permis de s'écarter. L'attachement des Mahométans pour cet ouvrage leur a fait donner le nom de *Sonnites* ou *Traditionites*. Quelques-uns des faits merveilleux qui y ſont rapportés, ſont même atteſtés & confirmés par l'alcoran, & deviennent par-là des articles de foi. Tels ſont les miracles de Mahomet, ſon voyage au ciel, & d'autres événemens merveilleux dont le prophete fait atteſter la vérité par la voix de Dieu même. Les *Sonnites* regardent l'alcoran comme coéternel à Dieu. Ils ont encore des opinions relatives à la politique par leſquelles ils diffèrent de ceux qu'ils appellent *Shutes* ou *ſectaires ſchiſmatiques*; ces derniers regardent les califes ou ſucceſſeurs de Mahomet qui ont précédé Ali, gendre de ce prophete, comme des uſurpateurs; ils prétendent que c'eſt à Ali que l'autorité pontificale & ſouveraine étoit dévolue de droit après la mort de Mahomet. Les Perſans ſont *shutes*, & les Turcs, ainſi que les Arabes, ſont *ſonnites*: ces deux ſectes s'anathématiſent réciproquement, & ont l'une pour l'autre toute la haine dont les opinions religieuſes peuvent rendre les hommes ſuſceptibles. Les *Sonnites* aſſurent qu'au jour du jugement dernier leurs adverſaires ſeront montés ſur les épaules des Juifs qui les conduiront au grand trot en enfer. Les *Sonnites* ſe diviſent en quatre ſectes principales qui ſont toutes regardées comme orthodoxes par tous les Muſulmans qui ne ſont point *shutes*. *Voyez* SHUTES.

SONNAILLE, ſ. f. *(Gramm.)* cloche de cuivre battu mince qu'on pend au cou des mulets.

SONNAILLE, ſ. m. *(Maréchal.)* on appelle ainſi un cheval qui porte une clochette pendue au cou, & qui marche devant les autres.

SONNANT, adj. *(Gramm.)* qui rend du ſon. Un vers *ſonnant*; une tête *ſonnante*. Au figuré, une propoſition mal *ſonnante*. Ce qui *ſonne* mal à l'oreille d'un théologien ſcholaſtique, *ſonne* quelquefois très-bien à l'oreille de la raiſon.

SONNEBERG, *ou* SUANEBERG, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle Marche du Brandebourg, ſur la rive gauche de la Warte.

SONNEBOURG, *(Géog. mod.)* petite contrée d'Allemagne dans le Tirol, & de la dépendance de la maiſon d'autriche, avec titre de comté.

SONNER, v. n. *(Gramm.)* rendre du ſon. J'entends *ſonner* une cloche, du cor. *Sonnez*, menétriers; il ſe dit alors de tout inſtrument. Cette période *ſonne* bien à l'oreille; cette propoſition *ſonne* mal. Il fait *ſonner* bien haut une petite choſe. *Voyez les articles* SON.

SONNER LE QUART, *(Marine.)* c'eſt *ſonner* une cloche en branle afin d'avertir la partie de l'équipage qui eſt couchée, de ſe lever pour venir faire le quart.

SONNER POUR LA POMPE, *(Marine.)* c'eſt donner un coup de cloche pour avertir les gens du quart de pomper.

SONNER, *une monnoie*; *(Monnoie.)* c'eſt l'éprouver par le ſon. Les trois manieres d'éprouver les monnoies dans le commerce, ſont de les *ſonner*, de les toucher, c'eſt-à-dire d'en faire l'épreuve par la pierre de touche, & de les ciſailler. Il n'y a guere que cette derniere qui ſoit ſûre. On dit que les Indiens connoiſſent le titre de l'or & de l'argent en les maniant, ou en les mettant

entre les dents, mais en ce cas-là on les tromperoit ſouvent. *(D. J.)*

SONNER, v. a. & n. *(Muſique.)* On dit en compoſition qu'une note *ſonne* ſur la baſſe, lorſqu'elle entre dans l'accord & fait harmonie; à la différence des notes qui ne ſont que de goût, & ne ſervent qu'à figurer, leſquelles ne *ſonnent* point. On dit auſſi *ſonner* une note, un accord, pour dire frapper ou faire entendre le ſon, l'harmonie de cette note ou de cet accord. *(S)*

SONNERIE, ſ. f. *(Gramm.)* l'aſſemblage ou le bruit de pluſieurs cloches. On dit, la *ſonnerie* de cette paroiſſe eſt très-conſidérable & très-belle. Il y a dans les égliſes la grande & la petite *ſonnerie* qui ont chacune leur taxe.

SONNERIE, *(Horlog.)* nom que les horlogers donnent à la partie d'une horloge qui ſert à faire ſonner les heures, la demie ou les quarts.

On ne ſait point dans quel temps on a inventé les *ſonneries*; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elles ont été employées dans les plus anciennes horloges à roues: on pourroit même croire qu'elles furent imaginées avant. Car ſi l'on fait attention à ce qui a été rapporté dans l'*article* HORLOGE, au ſujet de celle qui fut envoyée à Charlemagne, on verra qu'elle avoit une eſpece de *ſonnerie*, puiſqu'il y avoit des boules d'airain, qui à chaque heure frappoient régulièrement ſur un petit tambour de même métal, un nombre de coups égal à l'heure marquée par l'horloge.

Comme toutes les *ſonneries* ſont conſtruites à peu près ſur les mêmes principes, nous allons expliquer celle d'une pendule à reſſort à quinze jours, d'autant plus que cette *ſonnerie* eſt des plus uſitées, & que lorſqu'on en aura une fois bien compris l'effet, il ſera facile d'entendre celui de toutes les autres.

Sonnerie d'une pendule à reſſort ſonnant l'heure & la demie.

Le barillet eſt denté à ſa circonférence. Le nombre de ſes dents eſt 84. Il engrene dans le pignon de la ſeconde roue, de 14; celle-ci a 72, & engrene dans le pignon de la troiſieme roue, ou roue de chevilles qui eſt de 8; cette roue a 10 chevilles & 60 dents; elle mene le pignon de la roue d'étoquiau, qui eſt de 6, & celle-ci une autre roue qui a auſſi un étoquiau; enfin cette derniere engrene dans le pignon du volant. Le nombre de ces derniers pignons eſt ordinairement de 6, mais celui de leur roue eſt aſſez indéterminé; il doit être cependant tel que les dents de ſes roues ne ſoient pas trop menues, & que le volant ait une vîteſſe convenable pour pouvoir ralentir celle du rouage. Quant à la ſeconde roue, à la roue de chevilles & à celle d'étoquiau, leur nombre eſt déterminé. Il faut que celle-ci faſſe un tour par coup de marteau; que la roue de chevilles faſſe 9 tours pour un de la ſeconde roue, celle-ci portant le chaperon. Ainſi on voit que la ſeconde roue ayant 72 dents, le pignon de la roue de chevilles eſt de 8; & que cette derniere roue étant de 60, le pignon de la roue d'étoquiau eſt de 6.

Une partie entre dans les entailles du chaperon, dont nous parlerons plus bas, une autre partie ſert à arrêter la *ſonnerie* en s'oppoſant au mouvement de la cheville de la roue d'étoquiau.

La roue ayant dix chevilles, un de ſes tours équivaut à 10 coups de marteau. De plus cette roue, comme nous l'avons dit, faiſant neuf tours pour un de la ſeconde roue, il s'enſuit que ſes chevilles leveront le marteau 90 fois pour un tour de cette roue, & par conſéquent pour un du chaperon, puiſqu'il eſt porté ſur ſon axe. Donc ſi l'on ſuppoſe que la détente porte toujours ſur la circonférence du chaperon, la pendule dans un de ſes tours ſonnera 90 coups, pendant chacun deſquels le chaperon fera la $\frac{1}{90}$, partie de ſon tour. Mais ſi l'on y fait attention, on verra que 90 eſt égal à 12, plus à la ſomme des nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* juſqu'à 12 incluſivement. On pourra donc partager la circonférence du chaperon en 12 parties; qui contiendront chacune $\frac{1}{90}$, $\frac{2}{90}$, $\frac{3}{90}$, *&c.* juſqu'à $\frac{12}{90}$ incluſivement, & de plus laiſſer entre chacune de ces parties un in-

tervalle égal encore à $\frac{1}{78}$, & tant que la détente reposera sur ces parties, comme 10, 11, 12, *&c.* la pendule sonnera 10, 11, 12 coups. Or 90 est encore égal au nombre de coups qu'une pendule doit sonner dans 12 heures, puisque ce nombre est composé de 12 demies, & de la somme 78 des heures 1, 2, 3, 4, jusqu'à 12 inclusivement. Donc, le chaperon faisant un tour en 12 heures, il faut sonner à la pendule le nombre des coups requis. Ainsi supposant que la détente repose dans une des entailles, comme 10, par exemple, & que l'aiguille des minutes soit sur le midi, la *sonnerie*, comme nous l'avons expliqué, partira, & la pendule sonnera 11 coups ou 11 heures; après quoi la détente reposera au fond de l'entaille 11; & à la demie, la *sonnerie* partant encore, elle ne sonnera qu'un coup, comme nous l'avons déja dit. Imaginant encore que la détente réponde à la partie 3 du chaperon, que l'aiguille des heures soit sur 4 heures, celle des minutes sur midi, la pendule sonnera 4 heures; & si elle continue de marcher à la demie, elle sonnera un coup, & à 5 heures elle en sonnera 5, ainsi de suite.

Nous avons dit que le chaperon est divisé en 12 parties; mais la partie destinée pour une heure, au lieu d'être comme les autres, est confondue dans la fente qui est entre 1 & 12; parce que comme il ne faut qu'un coup pour une heure, elle est dans le cas d'une demie. Les entailles du chaperon sont un peu plus grandes qu'$\frac{1}{78}$ de sa circonférence, parce qu'elles doivent contenir en outre une partie de la détente; mais cela revient au même, celle-ci portant sur la circonférence du chaperon pendant un plus long-temps, qui répond à son épaisseur. Pour que l'heure sonne plus facilement, le côté de l'entaille, du sens duquel le chaperon tourne, est limé en biseau, afin d'élever la détente plus facilement; & que dès que le premier coup de l'heure a frappé la détente posant sur la circonférence du chaperon, la pendule continue le reste des coups requis.

On conçoit facilement que ces effets d'une *sonnerie* peuvent s'exécuter par des moyens très-variés; mais ceux que nous venons de décrire, étant des plus simples, les horlogers n'en emploient point d'autres: de façon qu'on peut être sûr que dans toute *sonnerie* il y a toujours une force motrice pour faire frapper le marteau, un chaperon ou un équivalent pour en déterminer les coups, & deux détentes dont l'effet est à peu près le même que celui dont nous venons de parler, & qui servent à déterminer l'instant précis où la pendule doit sonner. Le volant & le pignon servent à ralentir la vîtesse du rouage, pour que l'intervalle entre les coups de marteau soit distinct. C'est par cette raison que dans toutes sortes de *sonneries* & dans les répétitions, le rouage doit être toujours composé d'un certain nombre de roues, afin que le volant puisse avoir une vîtesse suffisante pour produire cet effet.

Quant au calcul des nombres d'une *sonnerie*, la théorie en est très-facile. Les seules conditions sont 1°. que la roue des chevilles fasse un nombre de tours par rapport au chaperon, tel que, lorsque la pendule ou l'horloge sonne l'heure & la demie avec un nombre de chevilles quelconque, elle fasse donner 90 coups de marteau par tour de chaperon, & que lorsqu'elle ne sonne que les heures, elle n'en fasse donner que 78; ce qui est clair par ce que nous avons dit plus haut: 2°. il faut que la roue d'étoquiau fasse un tour par coup de marteau. Lorsque cette roue a deux especes de demi-anneaux ou cerceaux adaptés sur son plan, elle n'en fait qu'un demi. Enfin le chaperon devant faire deux tours par jour, il faut toujours que le nombre de ses tours soit double de celui des jours que va la pendule ou l'horloge sans être remontée; & par-là le nombre de ses tours par rapport à ceux du barillet ou de la grande roue de *sonnerie*, sont encore déterminés. Nous allons rendre cela sensible par un exemple. On a vu que le barillet de cette *sonnerie* a 84 dents, & qu'il engreue dans le pignon de 14 de la seconde roue; par conséquent le chaperon, qui est porté sur l'arbre de cette roue, fera 6 tours pour un du barillet: mais comme cette pendule va 18 jours, le chaperon doit faire 36 tours dans cet

intervalle de temps ; par conſéquent le barillet 6, puiſqu'un des ſiens en vaut 6 du chaperon. On voit donc comment les tours du chaperon déterminent ceux du barillet ou de la grande roue. *Voyez* HORLOGE, PENDULE A RESSORT, CALCUL, NOMBRE, *&c.*

La *ſonnerie* que nous venons d'expliquer, eſt celle que l'on emploie en général dans les pendules ; mais comme on vient de voir que toutes les *ſonneries* ſont conſtruites à peu près de même, celle des montres à *ſonnerie* ſont dans le même cas, & n'en different que par le volume ; & comme elles ſont aujourd'hui preſque hors d'uſage, il eſt inutile de s'y étendre, d'autant plus que quiconque aura bien compris la méchanique de la *ſonnerie* des pendules, concevra facilement celle des montres.

Sonnerie d'une horloge de clocher.

Dans une *ſonnerie* il faut enviſager 1°. le marteau qui doit frapper ſur le timbre ; 2°. l'intervalle entre chaque coup ; 3°. le nombre des coups que donne le marteau en douze heures.

Je ſuppoſe donc qu'on ait un marteau donné ; ſavoir, ſa peſanteur, la force du reſſort qui le preſſe, l'eſpace qu'il parcourt, le nombre des coups qu'il doit frapper, & enfin le temps qu'une telle machine doit frapper les heures ſans remonter le reſſort ou poids. Il n'eſt queſtion après cela que de déterminer le nombre des roues dont doit être compoſé le rouage qui doit faire mouvoir le marteau pendant le temps donné, & que d'aſſigner la quantité de force néceſſaire pour cela. Pour le faire avec intelligence, il faut d'abord faire attention au nombre de coups ſeulement, ſans enviſager l'intervalle qui eſt entre chacun : ainſi un marteau qui frappe chaque heure & demie, donne 90 coups en douze heures ; donc une ſeule roue qui porteroit 90 chevilles, ſuffiroit pour faire ſonner les heures pendant douze heures : ainſi il faut que la roue des chevilles ait des entailles faites de maniere que la premiere diviſion renferme une cheville pour une heure ; la ſeconde, deux chevilles pour deux heures ; la troiſieme, trois chevilles pour trois heures, & ainſi de ſuite en augmentant d'une heure juſqu'à douze. La force du moteur ſe réduiroit donc à l'effet de lever 90 fois le marteau à chaque douze heures : mais comme une roue ſeule qui ſeroit ſimplement entraînée par une force motrice ſuffiſante pour lever le marteau, n'auroit rien qui déterminât ſa vîteſſe, puiſque le moteur ayant élevé le marteau à ſon plus haut point, n'étant plus retenu entraîneroit la roue ſans laiſſer le temps au marteau de frapper ſur le timbre ; on ſeroit donc obligé d'aſſujettir cette roue à une eſpece de régulateur, qui rendît les intervalles des coups égaux, & donnât le temps au marteau de frapper ſur le timbre, & n'eût pas trop de vîteſſe, afin de laiſſer le temps de compter les coups.

Le premier moyen dont on s'eſt ſervi, a été de former un rouage compoſé de pluſieurs roues & pignons qui amuſent la roue qui porte les chevilles : dans la ſuite on a adapté ſur le pignon de ce rouage, une piece qu'on nomme *volant ;* c'eſt une piece légere & mince, large d'environ 9 lignes aux *ſonneries* ordinaires ; il eſt régulateur de ce rouage ; en tournant, il forme un cylindre dans l'air ; & par l'effet de la réſiſtance de l'air qu'il déplace, il va plus ou moins vîte, ſelon qu'il eſt plus ou moins large.

On doit remarquer que le nombre des roues que l'on met ordinairement aux *ſonneries* multiplie l'ouvrage, qu'ainſi ces *ſonneries* exigent une force motrice beaucoup plus conſidérable, & que ſi le marteau eſt peſant & parcourt un grand eſpace, il faut (outre la force néceſſaire pour le faire frapper) celle de faire tourner ce rouage ; de là les frottemens, l'uſure & une quantité d'ouvrage ſuperflu.

Il falloit chercher les moyens d'éviter ces défauts : M. Ferdinand Berthoud les a trouvés, le premier eſt de faire qu'une roue de 90 dents ou chevilles donne le mouvement à un pendule qui détermine la diſtance d'un coup à l'autre ; ainſi le pendule ſera le régulateur de cette roue. Le ſecond

eſt de produire le même effet par un balancier; & le troiſieme par un grand volant, comme ſont ceux que l'on emploie aux carillons.

Enfin le quatrieme eſt de ſe ſervir d'un petit volant.

La *ſonnerie* de M. Berthoud n'eſt compoſée que de trois roues. Le moteur eſt un poids de dix livres qui n'a que trois piés de deſcente. Les frottemens de cette *ſonnerie* ſont réduits à la plus petite quantité poſſible, puiſqu'un poids de dix livres, dont la deſcente eſt de trois piés, eſt ſuffiſant pour la faire marcher un an ſans remonter, ce qui eſt une ſuite des propriétés du pendule ſubſtitué aux roues de la *ſonnerie*; car par la nature du pendule, la lentille, à la fin de la ſeconde vibration, remonte ſenſiblement au même point d'où elle eſt partie pour commencer la premiere; ainſi il n'y a de force motrice employée pour mouvoir le régulateur, que celle qui eſt néceſſaire pour le faire remonter un peu plus haut, afin de faciliter l'arrêt précis de la lentille & du rouage; tout le reſtant de la force motrice eſt uniquement employé à lever le marteau: une telle *ſonnerie* marche donc avec une force motrice de la moindre quantité poſſible pour un marteau donné.

SONNET, *(Poéſie.)* petit poëme de quatorze vers, qui demande tant de qualités, qu'à peine, entre mille, on peut en trouver deux ou trois qu'on puiſſe louer. Deſpréaux dit que le dieu des vers

Lui-même en meſura le nombre & la cadence,
Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déja mis oſât s'y remontrer.

Voilà pour la forme naturelle du *ſonnet*.

Il y a outre cela la forme artificielle, qui conſiſte dans l'arrangement & la qualité des rimes; le même Deſpréaux l'a exprimée heureuſement: Apollon

Voulut qu'en deux quatrains de meſure pareille,
La rime avec deux ſons frappât huit fois l'oreille;
Et qu'enſuite ſix vers artiſtement rangés
Fuſſent en deux tercets par le ſens partagés.

Le tercet commence par deux rimes ſemblables, & l'arrangement des quatre derniers vers eſt arbitraire.

Ce poëme eſt d'une très-grande beauté. On y veut une chaîne d'idées nobles, exprimées ſans affectation, ſans contrainte, & des rimes amenées de bonne grace.

Boileau ne compoſa que deux *ſonnets* dans le cours de ſa vie. L'un commence:

Parmi les doux tranſports d'une amitié fidelle, &c.

Il le fit très-jeune, & ne le déſavouoit que par le ſcrupule trop délicat d'une certaine tendreſſe qui y eſt marquée, & qui ne convenoit pas, diſoit-il, à un oncle pour ſa niece. Son autre *ſonnet* mérite d'être ici tranſcrit à la place de celui de Desbarreaux, que tout le monde ſait par cœur à cauſe de ſa beauté.

Nourri dès le berceau près de la jeune Orante,
Et non moins par le cœur que par le ſang lié,
A ſes jeux innocens enfant aſſocié,
Je goûtois les douceurs d'une amitié charmante.

Quand un faux Eſculape à cervelle ignorante,
A la fin d'un long mal vainement pallié,
Rompant de ſes beaux jours le fil trop délié,
Pour jamais me ravit mon aimable parente.

O qu'un ſi rude coup me fit verſer de pleurs!
Bientôt ma plume en main ſignalant mes douleurs,
Je demandai raiſon d'un acte ſi perfide.

Oui, j'en fis dès quinze ans ma plainte à l'univers;
Et l'ardeur de venger ce barbare homicide,
Fut le premier démon qui m'inſpira des vers.

Notre poëte ſatyrique n'a rien écrit de plus gracieux: *A ſes jeux innocens enfant aſſocié:*
Rompant de ſes beaux jours le fil trop délié:
Fut le premier démon qui m'inſpira des vers.
Boileau a bien prouvé par ce morceau qu'on peut parler en poéſie de l'amitié enfantine auſſi bien que de l'amour, & que tout s'annoblit dans le langage des dieux. *(D. J.)*

SONNET,

SONNET *en blanc*, (*Poésie.*) on appelle un *sonnet en blanc*, celui où il n'y a que les rimes, & dont les vers sont à remplir. *Voyez* BOUTS-RIMÉS. (*D. J.*)

SONNETTE, s. f. (*Gram.*) petite cloche dont on se sert dans les temples, pour avertir le peuple qu'on leve Dieu; dans les maisons pour appeller les valets; dans les rues pour faire allumer les lanternes ou balayer, *&c.*

SONNETTE, (*Hydraul.*) est une machine soutenue de deux arc-boutans & d'un rancher, composée de deux montans ou coulisses à plomb, avec des poulies pour monter le mouton par un cordage que l'on tire; on laisse ensuite tomber sur la tête des pieux pour les enfoncer. (*K*)

SONNETTIER, s. m. (*Corps de jurande.*) ouvrier qui est réuni au corps des fondeurs, & qui fait des grelots & de petites sonnettes pour les mulets. (*D. J.*)

SONNEUR, s. m. (*Langue franç.*) celui qui sonne les cloches pour avertir le peuple de ce qui se doit faire ou de ce qui se passe; on a appellé autrefois *sonneurs*, ceux qui servoient la messe. Le seizieme canon du concile de Cologne tenu en 1310, ordonne que les *sonneurs* seront lettrés, pour pouvoir répondre au prêtre, & qu'ils serviront en surplis; mais il n'y avoit pas besoin d'être lettré pour pouvoir répondre au prêtre, & moins encore pour servir en surplis. Ainsi je crois que par *être lettré* dans ce temps-là, on entendoit *savoir lire*. (*D. J.*)

SONNEUR, (*Architect.*) ouvrier qui tire les cordages des sonnettes; il y en a ordinairement seize pour chaque sonnette, dont on se sert pour enfoncer des pieux dans la terre. (*D. J.*)

SONNOIS LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France dans la province du Maine; il a douze lieues de longueur, depuis Balon jusqu'à Sézz, & autant de largeur, depuis Alençon jusqu'au Perche. Mamers est son chef-lieu. (*D. J.*)

SONOBA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique; Strabon, *l. III. p. 143.* est le seul des anciens qui parle de cette ville. (*D. J.*)

SO-NO-KI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de vigne du Japon, qui croît dans les bois, de la hauteur d'un pié. Ses feuilles ressemblent à celles du petit buis; ses fleurs sont à quatre pétales, garnies d'un calice, & de couleur pourpre; son fruit est rouge, de la grosseur du poivre, d'un goût doux & fade, contenant trois pepins un peu amers.

SONORE, adj. (*Gram.*) qui rend beaucoup de son; on distingue les corps en bruyans, sourds & *sonores*.

SONORE, adj. (*Musiq.*) qui rend du son. Un métail *sonore*. Delà, corps *sonore*. *Voyez* CORPS SONORE, (*Musiq.*) (*S*)

SONQUASLES, (*Géog. mod.*) peuples vagabonds d'Afrique, vers la partie méridionale: c'est une sorte de cafres qui habitent les montagnes, où ils vivent de racines & de chasse; ce sont des voleurs de profession, qui enlevent tout le bétail qu'ils peuvent attraper. Leurs cabanes sont de branches de bois, entrelacées & couvertes de jonc; ils ne se donnent pas la peine de les défaire, quand ils vont chercher de nouveaux pâturages. Il leur est plus commode d'en bâtir de nouvelles dans les lieux où ils se rendent; parce qu'au cas qu'il leur prenne fantaisie de retourner dans leurs premiers gîtes, ils trouvent leurs cabanes toutes prêtes. Les habits d'hommes sont de peaux de buffles ou d'ânes sauvages cousues ensemble; les femmes portent un parasol de plumes d'autruche autour de la tête. (*D. J.*)

SONRIER GRAND, (*Dign. d'abbaye.*) nom qu'on donne dans l'abbaye de Remiremont au receveur général & administrateur des droits seigneuriaux. Le grand prévôt, le chancelier, & le grand *sonrier*, doivent chacun deux écus sols, le premier jour de l'an à la doyenne de l'abbaye de Remiremont; il y a aussi une des chanoinesses de cette abbaye qui a le titre de *sonriere*. (*D. J.*)

SONSOROL *îles*, (*Géog. mod.*) petites îles de l'Océan indien, comprise au nombre de celles de Palos. Le P. Duberon jésuite, en découvrit deux en 1710. Il rapporte dans les lettres édifiantes, *t. II. p. 77.* que les habitans sont bien-faits & robustes; ils vont tout nuds, & ont les cheveux crépus. (*D. J.*)

SONTIATES, *(Géog. anc.)* ancien peuple d'Aquitaine. *Voyez* SOTIATES.

SONZÉS, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* eſpece de choux ou de l'égume de l'île de Madagaſcar ; ſes feuilles ſont rondes & d'une grandeur extraordinaire ; elles ont le goût des choux ; mais la racine a celui des culs d'artichaux.

SOOR, *ou* SOORA, *ou* SOER, *(Géog. mod.)* petite ville de Danemarck, dans l'île de Sélande, entre Magel & Ringſtadt, près d'un lac qui abonde en poiſſon. C'étoit autrefois une riche abbaye, qui eſt à préſent un célebre college. *Long. 29. 27 ; latit. 55. 28. (D. J.)*

SOPHENE, *(Géog. anc.)* contrée de la grande Arménie ; Strabon, *l. XI. p. 527.* la met au nord de la Méſopotamie & de la Commagene, entre les monts *Maſius* & *Antilaurus*. Selon Ptolomée, *l. V. c. xiij*, la *Sophene* s'étendoit à l'orient de l'Euphrate, entre la Baſiliſſene au nord, l'Acliſene à l'orient, & l'Anzitene au midi. Procope, *ædif. l. III. c. iij.* en décrivant les diverſes fortifications que l'empereur Juſtinien fit bâtir dans cette contrée, la nomme *Sophanene ;* elle eſt appellée *Tzophaneſe* & *Tzophane*, dans les authentiques : mais de même que dans le code, on entend par ces deux mots, deux contrées différentes. *(D. J.)*

SOPHI, *ou* SOFI, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt un titre ou une qualité qu'on donne au roi de Perſe, qui ſignifie *prudent*, *ſage*, ou *philoſophe*.

Quelques-uns prétendent que ce titre doit ſon origine à un jeune berger de ce nom, qui parvint à la couronne de Perſe en 1370. D'autres le font venir des *ſophoi*, ſages anciennement appellés *magi*. Voſſius donne à ce mot une autre étymologie ; il obſerve que *ſophi*, en arabe ſignifie *laine :* & il ajoute que les Turcs l'appliquoient par dériſion aux rois de Perſe, même depuis le temps d'Iſmaël ; parce que ſuivant leur religion, ils ne doivent ſe couvrir la tête que d'un morceau d'étoffe de laine ordinairement rouge : c'eſt delà qu'on appelle auſſi les Perſes *kezelbaſchs*, c'eſt-à-dire *têtes rouges*. Mais Bochart aſſure que *ſophi* dans le langage perſan d'où il eſt tiré, ſignifie une perſonne qui ſuit ſa religion dans toute ſa pureté, & qui préfere le ſervice de Dieu à toute autre choſe ; & il le fait venir d'un ordre religieux qui porte ce nom. *Voyez* SOPHIS.

Les *ſophis* ſont gloire de leur illuſtre extraction, & ce n'eſt pas ſans raiſon, puiſque cette famille ne le cede à aucune autre dans tout l'orient : ils ſont deſcendus en droite ligne de Houſſein, ſecond fils d'Ali, couſin de Mahomet, & de Fathime, fille de Mahomet ; mais on prétend qu'elle a été éteinte dans la derniere révolution de Perſe. Il n'y a point de prince dans le monde dont l'autorité ſoit plus abſolue que celle des *ſophis* de Perſe ; leur pouvoir n'eſt jamais borné par aucune loi, même par celles qu'il pourroit établir ; car il les ſuſpend, les change, & les caſſe, comme il le juge à propos.

SOPHIA, ſ. f. *(Hiſt. nat. Botan.)* nom donné par Dodonée, Lobel, Gerard, & quelques-autres anciens botaniſtes à l'eſpece de ſiſymbrium annuelle à feuilles d'abſynthe, *ſiſymbrium annuum*, *abſynthii minoris folio*, de Tournefort. *Voyez* SISYMBRIUM. *(D. J.)*

SOPHIANA, *(Géog. mod.)* ville de Perſe, dans l'Adir-Beitzan, à huit journées au nord-oueſt de Tauris, dans un vallon marécageux, couvert de quantité d'arbres qui empêchent preſque de voir cette ville avant qu'on ſoit dedans. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne Sophie de Médie. *(D. J.)*

SOPHIE, SAINTE, *(Architect.)* c'étoit anciennement l'égliſe patriarchale de Conſtantinople, bâtie par Conſtantin, qui la nomma *Sophie*, parce qu'il la dédia à la ſageſſe éternelle. Un tremblement de terre ayant endommagé, & en partie ruiné ce ſuperbe temple, Juſtinien le rebâtit. Evagrius, *liv. IV. ch. xxx.* & Procope ſe ſont attachés à le décrire.

Il faut deſcendre de quelque côté qu'on entre. Son portique a ſept entrées. Il y en a cinq de face qui ſont ordinairement fermées ; la largeur de ce portique eſt de 32 piés, & delà on entre dans ſainte *Sophie* par neuf grandes ouvertures ; celle du milieu a 18 piés de haut, & les portes ſont de cuivre rouge. Quatre pilaſtres larges de 47 piés, ſoutiennent le dôme qui en a 86 de

diametre, & qui cependant eſt tellement écraſé, qu'il n'a de hauteur que la concavité d'un demi-globe parfait.

Les galeries qui regnent tout-au-tour ont 53 piés de large, & ſont appuyées de ſoixante-quatre colonnes. Celles de l'intérieur ſont de marbre ſerpentin & de porphyre, hautes de 18 piés; & les colonnes de deſſous ſont de marbre blanc, pareil à celui dont les murailles ſont revêtues. Dans les galeries, il y a cinquante-deux colonnes de même ordre, & de matiere ſemblab e à celles qui ſont au bas. Au deſſous des portes du temple, il y a quatre petites colonnes de jaſpe. Parmi les marbres dont ſont pavées les galeries, on voit une pierre ſemblable au porphyre, que les Turcs ont en grande vénération.

Mais comme ils ſont ennemis des arts, ils ont détruit ou laiſſé périr la plus grande partie de cet ancien temple & ſes décorations. Autrefois toutes les voûtes du temple étoient peintes en moſaïque, elles ſont aujourd'hui barbouillées de blanc. Lorſque *Ste. Sophie* appartenoit aux chrétiens orientaux, les femmes ſe plaçoient dans les galeries, dont l'entrée étoit interdite aux hommes. Il y avoit auſſi un autel qui ne ſubſiſte plus; mais on trouve à la place la niche où l'on met l'alcoran. Cette niche eſt tournée vers le Zébla, c'eſt-à-dire à l'orient, qui eſt le point du ciel vers lequel les Mahométans doivent ſe tourner dans leurs prieres. Le pavé de cette moſquée eſt de marbre, couvert de riches tapis de Turquie. On a pratiqué dans un coin de mur, une tribune deſtinée pour le grand-ſeigneur, qui s'y rend par un eſcalier dérobé. Il y a devant le portail des réduits de marbre en façon d'oratoires, couverts d'un petit dôme, qui ſervent de ſépulture aux jeunes princes ottomans.

Au-delà du portique qui eſt devant cette moſquée, & dans lequel les femmes mahométanes viennent quelquefois faire leurs prieres, il y a pluſieurs portes, dont une ſeule reſte ouverte pour l'entrée. On y voit en dehors quatre minarets ou petites tours à pluſieurs étages, avec des balcons en ſaillie: les muozims y montent quatre à cinq fois le jour à certaines heures, pour appeller les turcs au naama, c'eſt-à-dire, à l'oraiſon, car les Mahométans ne ſe ſervent point de cloches. Ceux qui voudront de plus grands détails, les trouveront dans du Loir. *(D. J.)*

SOPHIS *ou* SOPHÉES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece d'ordre de religieux mahométans en Perſe, qui répond à celui qu'on appelle *dervis*, chez les Turcs & les Arabes; & *fakirs*, chez les Indiens. *Voyez* DERVIS & FAKIRS.

Quelques-uns prétendent qu'on les nomme *ſophis*, à cauſe d'une eſpece d'étoffe qu'ils portent, qu'on appelle *ſouf*, parce qu'elle ſe fabrique dans la ville de *Souf*, en Syrie; d'autres, parce qu'ils ne portent par humilité à leur turban, qu'une étoffe de laine qu'on nomme en arabe, *ſophi*; d'autres enfin veulent que ce ſoit du mot arabe *ſophie*, qui ſignifie *pur & ſimple*, parce qu'ils profeſſent la pure religion de Mahomet, qui eſt, ſelon eux, de la ſecte d'Aly.

Le plus éminent de ces *ſophis* eſt toujours décoré du titre de *ſcheik*, c'eſt-à-dire, *révérend*. Scheik *ſophi* qui jeta les premiers fondemens de la grandeur de la maiſon royale de Perſe, éteinte par les dernieres révolutions, fut le fondateur ou plutôt le reſtaurateur de cet ordre. Iſmaël qui conquit la Perſe, étoit lui-même *ſophi*, & ſe faiſoit gloire de l'être. Il choiſit tous ſes gardes parmi les membres de cet ordre, & voulut que tous les grands ſeigneurs de ſa cour fuſſent *ſophis*. Le roi de Perſe & les ſeigneurs continuent à y entrer, quoiqu'il ſoit à préſent tombé dans un grand mépris; car les *ſophis* du commun ſont employés ordinairement en qualité d'huiſſiers ou de domeſtiques de la cour, & même d'exécuteurs de la juſtice; & les derniers rois de Perſe ne vouloient pas leur permettre de porter l'épée en leur préſence. Ce mépris dans lequel ſont les *ſophis*, a été cauſe que les rois de Perſe ont quitté ce titre pour prendre celui de *ſcheik*, qui ſignifie *roi* ou *empereur*. Mais M. de la Croix s'eſt trompé, en prétendant qu'ils n'avoient jamais porté le nom de *ſophi*.

SOPHISME, ſ. m. (*Logique.*) le *ſophiſme* eſt le ſinge du ſyllogiſme. Pour être ſéduiſant & captieux, il faut néceſſairement qu'il en affecte la figure & la mine. On peut dire de lui en général, que ce qu'il

a de vicieux conſiſte dans une contravention à quelqu'une des regles générales ou particulieres de quelqu'une des quatre figures, d'où réſultent toutes les ſortes des ſyllogiſmes.

La logique du Port-Royal les réduit à ſept ou huit, ne s'arrêtant pas à remarquer ceux qui ſont trop groſſiers pour ſurprendre les perſonnes un peu attentives.

Le premier, conſiſte à prouver autre choſe que ce qui eſt en queſtion. Ce *ſophiſme* eſt appellé par Ariſtote *ignoratio elenchi*, c'eſt-à-dire, l'ignorance de ce quon doit prouver contre ſon adverſaire; c'eſt un vice très-ordinaire dans les conteſtations des hommes. On diſpute avec chaleur, & ſouvent on ne s'entend pas l'un l'autre. La paſſion ou la mauvaiſe foi fait qu'on attribue à ſon adverſaire ce qui eſt éloigné de ſon ſentiment, pour le combattre avec plus d'avantage, ou qu'on lui impute les conſéquences qu'on s'imagine pouvoir tirer de ſa doctrine, quoiqu'il les déſavoue & qu'il les nie.

Le ſecond ſuppoſe pour vrai ce qui eſt en queſtion; c'eſt ce qu'Ariſtote appelle *pétition* de principe. On peut rapporter à ce *ſophiſme* tous les raiſonnemens où l'on prouve une choſe inconnue, par une qui eſt autant ou plus inconnue; ou une choſe incertaine, par une autre qui eſt autant ou plus incertaine.

La troiſieme prend pour cauſe ce qui n'eſt point cauſe. Ce *ſophiſme* s'appelle *non cauſa pro cauſâ*; il eſt très-ordinaire parmi les hommes, & on y tombe en pluſieurs manieres: c'eſt ainſi que les philoſophes ont attribué mille effets à la crainte du vuide, qu'on a prouvé démonſtrativement en ce temps & par des expériences ingénieuſes, n'avoir pour cauſe que la peſanteur de l'air. On tombe dans le même *ſophiſme*, quand on ſe ſert de cauſes éloignées & qui ne prouvent rien, pour prouver des choſes ou aſſez claires d'elles-mêmes, ou fauſſes, ou du moins douteuſes. L'autre cauſe qui fait tomber les hommes dans ce *ſophiſme*, eſt la ſotte vanité qui nous fait avoir honte de reconnoître notre ignorance; car c'eſt de là qu'il arrive que nous aimons mieux nous forger des cauſes imaginaires des choſes dont on nous demande raiſon, que d'avouer que nous n'en ſavons pas la cauſe; & la maniere dont nous nous échappons de cette confeſſion de notre ignorance eſt aſſez plaiſante. Quand nous voyons un effet dont la cauſe eſt inconnue, nous nous imaginons l'avoir découverte, lorſque nous avons joint à cet effet un mot général de *vertu* ou de *faculté*, qui ne forme dans notre eſprit aucune autre idée, ſinon que cet effet a quelque cauſe; ce que nous ſavions bien, avant d'avoir trouvé ce mot. Ceux qui ne font point profeſſion de ſcience, & à qui l'ignorance n'eſt pas honteuſe, avouent franchement qu'ils connoiſſent ces effets, mais qu'ils n'en ſavent pas la cauſe; au lieu que les ſavans qui rougiroient d'en dire autant, s'en tirent d'une autre maniere, & prétendent qu'ils ont découvert la vraie cauſe de ces effets, qui eſt, par exemple, qu'il y a dans les arteres une vertu pulſifique, dans l'aimant une vertu magnétique, dans le ſéné une vertu purgative, & dans le pavot une vertu ſoporifique. Voilà qui eſt fort commodément réſolu; & il n'y a point de chinois qui n'eût pu avec autant de facilité, ſe tirer de l'admiration où on étoit des horloges en ce pays-là, lorſqu'on leur en apporta d'Europe; car il n'auroit eu qu'à dire, qu'il connoiſſoit parfaitement la raiſon de ce que les autres trouvoient ſi merveilleux, & que ce n'étoit autre choſe, ſinon qu'il y avoit dans cette machine une vertu indicatrice qui marquoit les heures ſur le cadran, & une vertu ſonorifique qui les faiſoit ſonner: il ſe ſeroit rendu par-là auſſi ſavant dans la connoiſſance des horloges, que le ſont ces philoſophes dans la connoiſſance du battement des arteres, & des propriétés de l'aimant, du ſéné & du pavot.

Il y a encore d'autres mots qui ſervent à rendre les hommes ſavans à peu de frais, comme de ſympathie, d'antipathie, de qualités occultes. Ce qui les rend ridiculement ſavans, c'eſt qu'ils s'imaginent l'être effectivement, pour avoir trouvé un mot auquel ils attachent une certaine qualité imaginaire, que ni eux ni perſonne n'a jamais conçue.

Le quatrieme conſiſte dans un dénombrement imparfait. C'eſt le défaut le plus ordinaire des perſonnes habiles que de faire des dénombremens imparfaits, & de ne

considérer pas assez toutes les manieres dont une chose peut être ou peut arriver ; d'où ils concluent témérairement, ou qu'elle n'est pas, parce qu'elle n'est pas d'une certaine maniere, quoiqu'elle puisse être d'une autre ; ou qu'elle est de telle ou telle façon, quoiqu'elle puisse être encore d'une autre maniere qu'ils n'ont pas considérée.

Le cinquieme, fait juger d'une chose par ce qui ne lui convient que par accident. Ce *sophisme* est appellé *fallacia accidentis*. Il consiste à tirer une conclusion absolue, simple & sans restriction de ce qui n'est vrai que par accident : c'est ce que font tant de gens qui déclament contre l'antimoine, parce qu'étant mal appliqué, il produit de mauvais effets ; & d'autres qui attribuent à l'éloquence tous les mauvais effets qu'elle produit, quand on en abuse ; ou à la médecine les fautes de quelques ignorans.

On tombe aussi souvent dans ce mauvais raisonnement, quand on prend les simples occasions pour les véritables causes ; comme qui accuseroit la religion chrétienne d'avoir été la cause du massacre d'une infinité de personnes, qui ont mieux aimé souffrir la mort que de renoncer à Jesus-Christ ; au lieu que ce n'est ni à la religion chrétienne, ni à la constance des martyrs qu'on doit attribuer ces meurtres, mais à la seule injustice & à la seule cruauté des payens.

On voit aussi un exemple considérable de ce *sophisme* dans le raisonnement ridicule des Epicuriens, qui concluoient que les dieux devoient avoir une forme humaine, parce que dans toutes les choses humaines, il n'y avoit que l'homme qui fût doué de la raison. « Les dieux, disoient-ils, sont très-heureux : nul ne peut être heureux sans la vertu : il n'y a point de vertu sans la raison, & la raison ne se trouve nulle part ailleurs qu'en ce qui a la forme humaine : il faut donc avouer que les dieux sont en forme humaine ». Voilà qui n'est pas bien conclu. En vérité, ce que M. de Fontenelle a dit des anciens ; savoir, qu'ils ne sont pas sujets, sur quelque matiere que ce soit, à raisonner dans la derniere perfection, n'est point exagéré. « Souvent, dit cet auteur ingénieux, de foibles convenances, de petites similitudes, des jeux d'esprit peu solides, des discours vagues & confus passent chez eux pour des preuves ; aussi rien ne leur coûte à prouver ; mais ce qu'un ancien démontroit en se jouant, donneroit à l'heure qu'il est, bien de la peine à un pauvre moderne ; car de quelle rigueur n'est-on pas sur les raisonnemens ? On veut qu'ils soient intelligibles, on veut qu'ils soient justes, on veut qu'ils concluent. On aura la malignité de démêler la moindre équivoque ou d'idées ou de mots ; on aura la dureté de condamner la chose du monde la plus ingénieuse, si elle ne va pas au fait. Avant M. Descartes on raisonnoit plus commodément ; les siecles passés sont bien heureux de n'avoir pas eu cet homme-là. »

Le sixieme, passe du sens divisé au sens composé, ou du sens composé au sens divisé ; l'un de ces *sophismes* s'appelle *fallacia compositionis*, & l'autre *fallacia divisionis*. J. C. dit dans l'Evangile, en parlant de ses miracles : *les aveugles voient, les boîteux marchent droit, les sourds entendent*. Il est évident que cela ne peut être vrai, qu'en prenant ces choses séparément, c'est-à-dire, dans le sens divisé. Car les aveugles ne voyoient pas demeurant aveugles, & les sourds n'entendoient pas demeurant sourds. C'est aussi dans le même sens qu'il est dit dans les Ecritures, que *Dieu justifie les impies ;* car cela ne veut pas dire qu'il tient pour justes ceux qui sont encore impies, mais bien qu'il rend justes, par sa grace, ceux qui étoient impies.

Il y a, au contraire, des propositions qui ne sont vraies qu'en un sens opposé à celui-là, qui est le sens divisé. Comme quand S. Paul dit : que *les médisans, les fornicateurs, les avares n'entreront point dans le royaume des cieux*, car cela ne veut pas dire que nul de ceux qui auront eu ces vices ne seront sauvés, mais seulement que ceux qui y demeureront attachés ne le seront pas.

Le septieme passe de ce qui est vrai à quelque égard, à ce qui est vrai simplement ; c'est ce qu'on appelle dans l'école, *à dicto secundùm quid, ad dictum simpliciter*. En voici des exemples. Les Epicuriens prouvoient encore que les dieux devoient avoir la forme humaine, parce qu'il n'y en a point de plus belle que celle-là, &

que tout ce qui eſt beau doit être en dieu. C'étoit fort mal raiſonner ; car la forme humaine n'eſt point abſolument une beauté, mais ſeulement au regard des corps ; & ainſi n'étant une perfection qu'à quelque égard, & non ſimplement, il ne s'enſuit point qu'elle doive être en dieu, parce que toutes les perfections ſont en dieu.

Nous voyons auſſi dans Cicéron, au *III livre de la nature des dieux*, un argument ridicule de Cotta contre l'exiſtence de Dieu, qui a le même défaut. « Comment, dit-il, pouvons-nous concevoir Dieu, ne lui pouvant attribuer aucune vertu ? Car, dirons-nous qu'il a de la prudence, mais la prudence conſiſtant dans le choix des biens & des maux, quel beſoin peut avoir Dieu de ce choix, n'étant capable d'aucun mal ? Dirons-nous qu'il a de l'intelligence & de la raiſon, mais la raiſon & l'intelligence nous ſervent à nous, à découvrir ce qui nous eſt inconnu par ce qui nous eſt connu ; or il ne peut y avoir rien d'inconnu à Dieu ? La juſtice ne peut auſſi être en Dieu, puiſqu'elle ne regarde que la ſociété des hommes ; ni la tempérance, parce qu'il n'a point de voluptés à modérer ; ni la force, parce qu'il n'eſt ſuſceptible ni de douleur ni de travail, & qu'il n'eſt expoſé à aucun péril. Comment donc pourroit être Dieu, ce qui n'auroit ni intelligence ni vertu » ? Ce qu'il y a de merveilleux dans ce beau raiſonnement, c'eſt que Cotta ne conclud qu'il n'y a point de vertu en Dieu, que parce que l'imperfection qui ſe trouve dans la vertu humaine n'eſt pas en Dieu. Deſorte que ce lui eſt une preuve que Dieu n'a point d'intelligence, parce que rien ne lui eſt caché ; c'eſt-à-dire qu'il ne voit rien, parce qu'il voit tout, qu'il ne peut rien, parce qu'il peut tout ; qu'il ne jouit d'aucun bien, parce qu'il poſſede tous les biens.

Le huitieme enfin, ſe réduit à abuſer de l'ambiguité des mots ; ce qui ſe peut faire en diverſes manieres. On peut rapporter à cette eſpece de *ſophiſme*, tous les ſyllogiſmes qui ſont vicieux, parce qu'il s'y trouve quatre termes, ſoit parce que le moyen terme y eſt pris deux fois particuliérement, ou parce qu'il eſt ſuſceptible de divers ſens dans les deux prémiſſes ; ou enfin parce que les termes de la concluſion ne ſont pas pris de la même maniere dans les prémiſſes que dans la concluſion. Car nous ne reſtraignons pas le mot d'*ambiguité*, aux ſeuls mots qui ſont groſſiérement équivoques, ce qui ne trompe preſque jamais ; mais nous comprenons par-là tout ce qui peut faire changer du ſens à un mot, par une altération imperceptible d'idées, parce que diverſes choſes étant ſignifiées par le même ſon, on les prend pour la même choſe.

Ainſi quand vous entendrez le *ſophiſme* ſuivant :

Les apôtres étoient douze,
Judas étoit apôtre ;
Donc Judas étoit douze.

le ſophiſte aura beau dire que l'argument eſt en forme ; pour le confondre, ſans nulle diſcuſſion ni embarras, démêlez ſimplement l'équivoque du mot les *apôtres*. Ce mot les *apôtres* ſignifie dans le ſyllogiſme en queſtion, les apôtres en tant que pris tous enſemble & faiſant le nombre de douze. Or dans cette ſignification, comment dire dans la mineure, or *Judas étoit apôtre ?* Judas étoit-il apôtre en tant que les apôtres ſont pris tous enſemble au nombre de douze ?

Citons encore pour exemple ce *ſophiſme* burleſque.

Le manger ſalé fait boire beaucoup ;
Or boire beaucoup fait paſſer la ſoif :
Donc le manger ſalé fait paſſer la ſoif.

Ce *ſophiſme* porte un maſque de ſyllogime ; mais il ſera bientôt démaſqué par une ſimple attention : c'eſt que le moyen terme, qui paroît le même dans la premiere & dans la ſeconde propoſition, change imperceptiblement à la faveur d'un petit mot qui eſt de plus dans l'une, & qui eſt de moins dans l'autre. Or un petit mot ne fait pas ici une petite différence. Une diphtongue altérée cauſa autrefois de furieux ravages dans l'Egliſe ; & une particule changée, n'en fait pas de moindres dans la logique pour conſerver au moyen terme, le même ſens dans les deux propoſitions. Il falloit énoncer dans la mi-

neure, or *faire boire beaucoup fait paſſer la ſoif.* Au lieu de cela, on ſupprime ici dans la mineure, le verbe *faire* devant le mot *boire*, ce qui change le ſens, puiſque *faire boire* & *boire*, ne ſont pas la même choſe.

On pourroit appeller ſimplement le *ſophiſme*, une *équivoque*; & pour en découvrir le vice ou le nœud, il ne faudroit que découvrir l'équivoque.

SOPHISTE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. anc. eccléſ.*) qui fait des ſophiſmes, c'eſt-à-dire qui ſe ſert d'argumens ſubtils, dans le deſſein de tromper ceux qu'on veut perſuader ou convaincre. *Voyez* SOPHISME & GYMNOSOPHISTE. Ce mot eſt formé du grec σοφος, *ſage*, ou plutôt de σοφιστης, *impoſteur*, *trompeur*.

Le terme *ſophiſte*, qui maintenant eſt un reproche, étoit autrefois un titre honorable, & emportoit avec ſoi une idée bien innocente. Saint Auguſtin obſerve qu'il ſignifioit un *rhéteur* ou *profeſſeur d'éloquence*, comme étoient Lucien, Athænée, Libanius, *&c.*

Suidas, & après lui Olar. Celſius, dans une diſſertation expreſſe ſur les *ſophiſtes* grecs, nous déclare que ce mot s'appliquoit indifféremment à tous ceux qui excelloient dans quelque art ou ſcience, ſoit théologiens, juriſconſultes, phyſiciens, poëtes, orateurs ou muſiciens. Mais il ſemble que c'eſt donner à ce mot un ſens trop étendu. Il eſt poſſible qu'un rhéteur ait fait des vers, *&c.* mais que ce ſoit en vertu de ſon talent poétique qu'on l'ait nommé *ſophiſte*, c'eſt ce que nous ne voyons point de raiſon de croire. Quoi qu'il en ſoit, Solon eſt le premier qui paroît avoir porté ce nom, qui lui fut donné par Iſocrate; enſuite on le donna aſſez rarement, mais ſeulement aux philoſophes & aux orateurs.

Le titre de *ſophiſte* fut en grande réputation chez les Latins dans le douzieme ſiecle, & dans le temps de S. Bernard. Mais il commença à s'introduire chez les Grecs dès le temps de Platon, par le moyen de Protagoras & de Gorgias, qui en firent un métier infâme en vendant l'éloquence pour de l'argent. C'eſt delà que Séneque appelle les *ſophiſtes*, des *charlatans* & des *empyriques*.

Cicéron dit que le titre de *ſophiſte* ſe donnoit à ceux qui profeſſoient la philoſophie avec trop d'oſtentation, dans la vue d'en faire un commerce, en courant de place en place pour vendre en détail leur ſcience trompeuſe. Un *ſophiſte* étoit donc alors comme à preſent, un rhéteur ou logicien qui fait ſon occupation de décevoir & embarraſſer le peuple par des diſtinctions frivoles, de vains raiſonnemens & des diſcours captieux.

Rien n'a plus contribué à accroître le nombre des *ſophiſtes*, que les diſputes des écoles de philoſophie. On y enſeigne à embarraſſer & obſcurcir la vérité par des termes barbares & inintelligibles, tels que antiprédicamens, grands & petits logicaux, quiddités, *&c.*

On donna le titre de *ſophiſte* à Rabanus Maurus, pour lui faire honneur. Jean Hinton, moderne auteur ſcholaſtique anglois, a fait ſes efforts pour ſe procurer le titre magnifique de *ſophiſte*.

SOPHISTE, (*Muſiq. des anciens.*) Muſonius, dans ſon traité *De luxu Græcor.* rapporte, d'après Athénée, que les anciens appelloient auſſi *ſophiſtes* ceux qui s'appliquoient à la muſique. (*F. D. C.*)

SOPHISTIQUER, v. act. (*Gram. & Com.*) ſignifie mélanger, altérer des drogues & des marchandiſes, en y en mêlant d'autres de différente ou de moindre qualité. Il ſe dit particuliérement des remedes & des drogues qu'on ſoupçonne n'être pas toujours ſans mélange. *Dic. de Commerce.*

SOPHISTIQUERIE, ſ. f. (*Com.*) mélange de drogues de mauvaiſe qualité que l'on veut faire paſſer avec des bonnes. *Id. ibid. pag. 159.*

SOPHONIE, LIVRE DE, (*Critiq. ſacr.*) le livre ſacré de *Sophonie*, ne contient que trois chapitres. Son ſtyle eſt aſſez ſemblable à celui de Jérémie, dont il ſemble n'être que l'abréviateur. C'eſt le neuvieme des douze petits prophetes; mais nous ne ſavons rien de ſa vie, que ce qu'il nous apprend lui-même de ſa naiſſance, *chap. j. v. I.* ſavoir qu'il étoit fils de Chuſi, de la tribu de Siméon. Il vivoit du temps de Joſias, qui commença ſon regne l'an du monde 3363, & il y a beaucoup d'apparence qu'il prophétiſoit avant que ce prince ré-

ligieux eût réformé les desordres de ses sujets. Sophonias peint vivement leur idolâtrie, menace Jérusalem de toute la colere du Seigneur, & finit néanmoins par des promesses consolantes sur le retour de la captivité. *(D. J.)*

SOPHOSA, s. f. *(Hist. nat. Botan.)* nom donné par Linnæus, au genre de plante appellé par Dillénius, dans son *Hort. eltheth. p. 112. ervi species*; en voici les caracteres : le calice de la fleur est en forme de cloche, composé d'une seule feuille, divisée en cinq segmens obtus à l'extrémité : la fleur est légumineuse à cinq pétales, dont le supérieur est droit & oblong, devenant plus large au sommet, & se courbant dans les bords : les ailes sont au nombre de deux, aussi longues que la fleur supérieure des fleurs : les étamines sont dix filets distincts, pointus, & de la même longueur que la fleur, mais cachés : les bonnettes des étamines sont petites, le germe du pistil est oblong & cylindrique : le stigma est obtus, le fruit est une gousse très-longue & très-déliée, contenant une seule loge marquée de tubérosités, où sont contenues des graines arrondies, & nombreuses. Linn. *gen. pl. p. 177. (D. J.)*

SOPHRONISTES, s. m. *(Ant. grecq.)* σωφρόνισται ; on nommoit ainsi chez les Athéniens, dix magistrats chargés de veiller aux bonnes mœurs de la jeunesse, & l'endroit où l'on enfermoit les jeunes gens indociles, pour les corriger, s'appelloit σωφρονιστήριον Potter, *Archæol. græc. l. I ch. xxv. t. I. p. 84 & 130. D. J.*

SOPIANÆ, *(Géog. anc.)* ville de la basse Pannonie, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Sirmium à Carnuntum. Le nom moderne est *Zeeblack*, selon Simler, & *Soppan*, selon Lazius *(D. J.)*

SOPITHES, RÉGION DES, *(Géog. anc.)* *Sopithis regio* la région des Sopithes, *Sopithis regio*, est une contrée de l'Inde, Strabon. *l. XV. p. 699*, qui l'appelle aussi *Cathea*, dit que quelques-uns la placent entre les fleuves Hydaspes & Acésines ; Diodore de Sicile distingue la terre des Cathéens, du royaume des *Sopithes*.

Quoi qu'il en soit, Strabon remarque qu'on racontoit des choses merveilleuses de la beauté de ce pays, & des qualités de ses chevaux, & de ses chiens. Onésicrite, dit-il, rapporte que parmi ces peuples, on choisissoit le plus bel homme pour le mettre sur le trône, & que deux mois après qu'un enfant étoit né, on examinoit publiquement s'il étoit bien conformé, & s'il étoit digne de vivre, ou non. C'étoit aussi une coutume particuliere aux Cathéens que les mariages dépendissent du choix de l'amant & de la maîtresse, sans que le consentement des parens fût requis. Dans ce même pays, il y avoit une race de chiens admirables ; Alexandre en reçut des *Sopithes*, cent cinquante en présent. Ces sortes de chiens ne lâchoient jamais prise. Quinte-Curse, *l. IX. c. 1.* raconte quelques autres particularités de ce peuple singulier. *(D. J.)*

SOPOLO, *(Géog. mod.)* ville à demi-ruinée des états du Turc, dans l'Albanie, au canton appellé le *Canina*, à environ douze lieues de Butrinto, vers le nord, & à quelque distance de la bouche du golfe de Venise. Les uns la prennent pour l'ancienne *Hecatonpedum*, d'autres pour *Olpæ*, & d'autres pour *Cestria*. *(D. J.)*

SOPORANT, SOPORIFIQUE, *ou* SOPORIFERE, *(Médecine)* est une médecine qui a la vertu de procurer le sommeil. *Voyez* SOMMEIL. Tel est l'opium, le laudanum, *&c. Voyez* OPIUM, LAUDANUM, *&c.*

Ce mot vient du latin *sopor*, sommeil. Les Grecs au lieu de ce mot, se servent du mot *hypnotic. Voyez* HYPNOTIC.

SOPORIFIQUES, maladies *soporifiques*, endormantes, assoupissantes, sont le coma ou cataphora, la léthargie & le carus, lesquelles semblent différer les unes des autres par le plus & le moins, plutôt que par leur essence. Elles s'accordent en ce qu'elles sont toutes accompagnées de stupeur. *Voyez* COMA, CARUS, LÉTHARGIE, *&c.*

SOPRON, *(Géog. mod.)* comté de la basse Hongrie. Il est borné au nord par les terres de l'Autriche ; à l'orient, par les comtés de Mosom & de Javarin ; au midi, par celui de Sarwar ; au couchant par l'Autriche.

Le comté prend son nom de sa capitale, qu'on appelle *Edenbourg* ; elle est située

ſituée ſur une petite riviere, à l'occident du lac de Ferto. *Longitude 36. 37; latitude 47. 55. (D. J.)*

SOR, eſt la même choſe que *ſaurage*, *V.* SAURAGE.

SOR, *(Géog. mod.)* nom de deux petites rivieres de France; l'une eſt dans le Languedoc, au Lauragais; elle paſſe à Sorèze, & ſe jette dans l'Agout; l'autre dans l'Alſace, a ſa ſource au mont de Voſge, & ſe perd dans le Rhin, à Offentorff. *(D. J.)*

SORA, *(Géog. anc.)* nom commun à pluſieurs villes. 1°. C'eſt une ville de l'Aſie mineure dans la Paphlagonie. 2°. Ville de l'Arabie déſerte, aux confins de la Méſopotamie. 3°. Ville de l'Inde en-deçà du Gange ſelon Ptolomée, *l. VII. c. j.* ſes interpretes croient que c'eſt à préſent Biſnagar. 4°. Ville de la Phénicie. 5°. Ville d'Italie, dans la Campanie, ſelon Strabon. & dans le Latium, ſelon Ptolomée. Tite-Live en fait une colonie romaine. Elle fut ſaccagée par l'Empereur Fréderic II. ſous le pontificat de Grégoire IX. On ne ſait par qui elle a été rétablie, mais c'eſt actuellement un évêché qui releve du ſaint ſiege.

C'eſt dans l'ancienne *Sora*, ville de la Campanie, que naquit Quintus-Valerius-Soranus. Il floriſſoit au cinquieme ſiecle de Rome, & paſſoit pour le plus ſavant homme qui eût paru entre les auteurs latins, *litteratiſſimum togatorum omnium*, dit Ciceron, *l. III. de Oratore.* Il obſerva dans ſes ouvrages une méthode que Pline a pris ſoin d'imiter; c'eſt qu'il y joignit des ſommaires qui faiſoient que chaque lecteur pouvoit choiſir ce qu'il lui convenoit, ſans avoir la peine de lire le tout. Deux vers qui nous reſtent de Soranus, ſemblent témoigner qu'il penſoit que Dieu eſt la cauſe immanente de toutes choſes; opinion qui ne differe point du ſpinoſiſme. Voici ces deux vers.

Jupiter omnipotens, rerumque, deûmque rex,
Progenitor, genitrixque deûm, deus unus & omnis.

(D. J.)

SORA, *(Géog. mod.)* petite ville d'Italie, dans la terre de labour, au royaume de Naples, près de la riviere de Carigliano, à vingt lieues au ſud-eſt de Rome. Elle a titre de duché, & un évêque qui ne releve que du ſaint ſiege. Elle a été bâtie ſur les ruines de l'ancienne *Sora*, qui fut ſaccagée & brûlée par l'empereur Fréderic II. ſous le pontificat de Grégoire IX. *Long. 31. 15. lat. 41. 46.*

Baronius (Céſar), ſavant cardinal, naquit à *Sora*, en 1538, & mourut à Rome, bibliothécaire du Vatican, en 1605, à 68 ans.

Il a donné les annales eccléſiaſtiques en latin, ouvrage qui contient en 12 tomes *in-fol.* l'hiſtoire eccléſiaſtique, depuis Jeſus-Chriſt, juſqu'à l'an 1198. Baronius entreprit cet ouvrage à l'âge de 30 ans, pour réfuter les centuriateurs de Magdebourg. C'étoit une grande entrepriſe, & au deſſus des forces de l'auteur, d'autant plus que ſon manque de connoiſſance de la langue grecque, devoit le détourner de ce travail. En s'y dévouant, il auroit dû ſe contenter de rapporter les faits de l'hiſtoire eccléſiaſtique, ſans entrer dans des controverſes de parti, & dans les intérêts de la cour de Rome; enfin ſon ſtyle n'eſt ni pur, ni le moins du monde agréable.

Le ſavant P. Pagi, de l'ordre de Saint François, a fait une critique des annales de Baronius en *4 vol. in-fol.* dont le premier parut en 1697, & les trois derniers en 1705. D'autres ſavans, Caſaubon, le cardinal Norris, Richard de Montaigu, Blondel, & M. de Tillemont, ont publié leurs remarques critiques ſur les annales de Baronius. Un libraire de Lucques en a donné une nouvelle édition, avec les corrections de ces ſavans au bas des pages. Le meilleur, ſans doute, ſeroit de compoſer une nouvelle hiſtoire de l'égliſe, exacte, complette, & exempte des défauts & des milliers de fautes qui ſe trouvent dans celle du cardinal napolitain.

Peu s'en fallut qu'il ne ſuccédât à Clément VIII. mais le cardinal de Véronne s'expliqua ſi fortement pour lui donner l'excluſion, qu'il fit changer les ſuffrages; Monſeigneur illuſtriſſime, dit-il au cardinal Spinelli, qui ſoutenoit Baronius, " ce ſujet n'eſt point propre à ſoutenir le fardeau du pontificat; il n'eſt ni théologien,

ni canoniſte, ni verſé dans les ſciences; c'eſt un écrivain piquant, & rapſodiſte: tant s'en faut qu'il fût bon à gouverner l'égliſe univerſelle, que je doute fort qu'il ſût gouverner une égliſe particuliere». Enfin l'Eſpagne lui donna l'excluſion pour la papauté, à cauſe de ſon livre de la *Monarchie de Sicile*, & la douleur qu'il en eut abrégea le cours de ſa vie. *(D. J.)*

SORA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot. exot.)* nom donné par le peuple de Guinée, à une eſpece de buiſſon dont les feuilles ſont de la grandeur & de la figure de celles du ſéné; les habitans du pays les font bouillir dans l'eau, & en prennent la collature, contre toutes ſortes de douleurs d'entrailles. *Tranſact. philoſ. n. 231. (D. J.)*

SORABES LES, *(Géog. anc.)* *Sorabi*, peuples de la Germanie, compris au nombre des Vénédes, & enſuite comptés parmi les Slaves. Dans le moyen âge, ils habitoient ſur le bord de la Sala, & s'étendoient juſqu'à l'Elbe. Il eſt ſouvent parlé des *Sorabes*, dans les annales de Charlemagne; on y voit l'année 782, que ce prince apprit que les *Sorabes*-Slaves, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, avoient fait des courſes ſur les terres des Thuringiens & des Saxons, qui étoient leurs voiſins. Sous l'année 806, il eſt dit que l'empereur envoya ſon fils Charles à la tête d'une armée, dans la terre des Slaves, appellés *Sorabes*, qui habitoient ſur le bord de l'Elbe; & Eginhart, dans la vie de Charlemagne, dit que la riviere Sala ſéparoit les Thuringiens d'avec les *Sorabes*.

SORACTES, *(Géog. anc.)* montagne d'Italie, dans l'Etrurie, aux confins des Fraliſques, & dans le voiſinage du Tibre. Servius fait entendre qu'elle n'étoit pas éloignée de la voie flaminiene. Horace parle de cette montagne, au premier livre de ſes odes. *Ode. IX.*

Vides ut altâ ſtet nive candidum
Soracte.

Au pié de cette montagne, il y avoit ſur une éminence, une ville, ou du moins une fortereſſe de même nom; & c'eſt ce que Virgile entend par ce vers de ſon Enéïde, *l. VII. v. 699.*

Hi Soractis *habent arces, flaviniaque arva.*

La montagne de *Soracte* étoit conſacrée à Apollon. *Ibid. l. v. 785.*

Sancti cuſtos Soractis *Apollo.*

Silius Italicus, *liv. VIII. v. 493.* dit la même choſe.

Qui ſacrum Phœbo Soracte *frequentant.*

Au bas du mont *Soracte*, ſur les bords du Tibre, s'élevoit un temple conſacré à la déeſſe Féronie; ce temple, & le culte de la déeſſe, avoient été de tout temps communs aux Sabins & aux Latins; les uns y alloient offrir leurs vœux: les autres y étoient attirés par la foire célebre qui s'y tenoit. Quelques Romains s'y étant rendus, furent inſultés par les Sabins, qui les dépouillerent de leur argent, & les retinrent en captivité; ce qui fit naître une guerre entre les deux peuples, dans la quatre-vingt-douzieme année de Rome.

Le nom moderne, ſelon Léander, eſt *monte di S. Silveſtro*, & par corruption, *monte S. Treſto*. Cette montagne a été ainſi appellée à cauſe du pape Silveſtre, qui s'y retira durant la perſécution exercée contre les chrétiens; au ſommet de cette montagne, qui eſt d'un accès très-difficile, eſt un bourg de même nom, & tout proche il y a un monaſtere qu'on dit avoir été bâti en l'honneur de S. Silveſtre, par Carloman, frere de Pepin, & chef des François, avant qu'il ſe fût retiré au monaſtere du mont Caſſin. Il y en a qui diſent que le temple & le petit bois conſacré à Apollon, étoient dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le monaſtere.

Le mont *Soracte* étoit à vingt-ſix milles de Rome, entre le Tibre & la voie Flaminiene; c'eſt-là que les Hirpes, c'eſt-à-dire certaines familles du pays, marchoient impunément ſur des charbons ardens, après s'être frottés d'un certain onguent la plante des piés, au rapport de Varron & de Pline. *(D. J.)*

SORADÉEN, VERS, *(Poéſie anc.)* on nommoit *vers ſoradéens* du temps de Quintilien, des vers licencieux, faits pour gâ-

ter le cœur & l'eſprit. On les appelloit ainſi, du nom de leur auteur *Sorades*, poëte d'Alexandrie, qui s'étoit diſtingué en ce genre. Ses *vers ſoradéens* étoient compoſés ou d'iambes, ou de trochées, ou de dactyles, ou d'anapeſtes. *(D. J.)*

SORAIRE, adj. *(Soirie.)* il ſe dit de deux fils envergés qui ſe trouvent enſemble ſur la même verge ou cannes, parce que l'intermédiaire qui les ſéparoit s'eſt caſſé.

SORAME, LA, *(Géog. mod.)* riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, à douze lieues de celle de Surinam. Les Indiens qui habitent ſur ſes bords, ſont Caraïbes. *(D. J.)*

SORANUS, *(Mythol.)* ſurnom que les Sabins donnoient au dieu de la mort. Le mot *Sora* en leur langue ſignifioit *cercueil.*

SORATOF *ou* SARATOF, *(Géog. mod.)* ville de l'empire Ruſſien, dans le royaume d'Aſtracan, ſur un bras du Volga au penchant d'une montagne, avec un fauxbourg qui s'étend le long de la riviere. Les maiſons de cette ville, & même la plupart des égliſes, ſont de bois. *Longitude 67. 15; latit. 52. 12.*

SORAW, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, ſur les confins de la Siléſie, capitale du marquiſat de Luſace, près du Bober, à 2 lieues au nord-eſt de Sagan, & à 7 ſud de Croſſen. *Long. 32. 55; latit. 51. 37.*

Neander (Michel), un des plus célebres littérateurs allemands du xvj. ſiecle, naquit à *Soraw* en 1525, & mourut à Isfeld l'an 1595, âgé de 70 ans. Entre ſes principaux ouvrages qu'il a publiés, je nomme 1°. les *erotemata linguæ græcæ, Baſilæa* 1553 & 1565 *in-8°.* La préface qu'il a miſe à la tête de la ſeconde édition, eſt une diſſertation ſur les bibliotheques anciennes, où il parle des livres qui ſont perdus, & ſur les bibliotheques de ſon temps les mieux fournies en manuſcrits grecs. 2°. *Linguæ hebreæ erotemata, Baſil.* 1556, *in-8°.* & pluſieurs autres fois. La préface de cet ouvrage traite, comme la précédente, de la langue hébraïque en général, des ouvrages & des ſavans les plus célebres dans les langues orientales. 3°. *Opus aureum & ſcholaſticum, Lipſiæ* 1575, *in-8°.* Ce recueil contient le poëme de Coluthus de Lycoplis ſur l'enlevement d'Hélene, celui de Thryphiodore d'Egypte, ſur la ruine de Troie, & trois livres de Quintus Calaber, ou Cointe le Cabrois, ſur le même ſujet. 4°. *Chronicon & hiſtoria Eccleſiæ, Lipſiæ 1590, in-8°.* 5°. *Orbis terræ partium ſimplex enumeratio. Lipſiæ 1582, 1586, 1589 & 1597, in-8°.* Cet ouvragé aſſez curieux dans le temps où il parut, ne l'eſt plus pour nous.

Fabricius, Morhoff, Baillet, & finalement le P. Niceron, ont beaucoup parlé de ce littérateur. Il ne faut pas le confondre comme ont fait quelques bibliothécaires, avec le *Neander* (Michel), phyſicien & médecin, né à Souchimeſtal, en 1529, & mort en 1581. Ce dernier a donné entr'autres ouvrages une *ſynopſis menſurarum & ponderum*, à Baſle, 1556, *in-4°.*

SORBET, ſ. m. *(Confit. & boiſſon des Turcs.)* celui que les Turcs boivent ordinairement n'eſt qu'une infuſion de raiſins ſecs, dans laquelle ils jettent une poignée de neige : cette boiſſon ne vaut pas la tiſane de l'hôtel-Dieu de Paris.

Tournefort raconte dans ſes voyages, qu'étant dans l'île de Crete ſur le mont Ida, il s'aviſa de faire du *ſorbet* pour rétablir ſes forces épuiſées des fatigues qu'il avoit eſſuyées en grimpant cette montagne. « Nous remplîmes, dit-il, nos taſſes d'une belle neige cryſtalliſée à gros grains, & la diſpoſâmes par couche avec du ſucre, ſur lequel on verſoit enſuite d'excellent vin, tout cela ſe fondoit promptement en ſecouant les taſſes ». Ce *ſorbet* eſt ſans contredit meilleur que celui des Turcs ordinaires ; car ceux qui ſont riches & rafinés font leur *ſorbet* avec du ſuc de limon & de citrons confis au ſucre, qu'on délaie dans de l'eau glacée ; ainſi le *ſorbet* des Turcs riches eſt une compoſition ſeche faite de citron, de ſucre, d'ambre, &c. Ils appellent auſſi du même nom le breuvage que l'on fait de cette compoſition battue avec de l'eau ; mais les pauvres gens ne boivent guere de cette eſpece de *ſorbet*. *(D. J.)*

SORBIER, *(Bot. Jard.)* en latin *ſor-*

bus, en anglois *ſervice-trée*, en allemand *ſperberbaum*.

Caractere générique.

Le calice eſt étendu, concave, permanent & découpé en cinq, il ſoutient cinq pétales arrondis & concaves, & environ vingt étamines, formées en alêne, terminées par des ſommets arrondis, l'embryon eſt ſitué ſous la fleur, il ſupporte trois ſtyles déliés, couronés par des ſtygmates droits & arrondis & devient un fruit mou ombilic, contenant trois ou quatre pepins.

Eſpeces.

1. *Sorbier* à feuilles ailées, unies des deux côtés, *ſorbier* des oiſeleurs, cochêne, corretier, harloſſier.

Sorbus foliis pinnatis, utrinque glabris. Hell. Helv. Sorbus aucuparia.

Quickbeam mountain ash roan-trée.

2. *Sorbier* à feuilles ailées, velues par deſſous.

Sorbus foliis pinnatis, ſubtùs tomentoſis. Hall. Helv.

3. *Sorbus foliis ſuprà crenato-dentatis infernè lobato-diſſectis. Hort. Colomb. Sorbus hybrida.*

Le *ſorbier*, n°. 1. eſt un des arbuſtes les plus beaux qu'on puiſſe cultiver; ſon tronc droit & uni, ſon port régulier & pyramidal, ſon feuillage élégant, les ombelles des fleurs blanches dont il ſe charge au mois de mai, les beaux corymbes de fruits qui leur ſuccedent, & qui d'abord verds, ſe colorent en orangé au mois de juillet, deviennent enſuite écarlate & puis ponceau, & ſubſiſtent juſqu'à la fin de décembre; ce ſont-là des agrémens qu'on ne trouve guere réunis dans le même arbre. Celui-ci doit être employé pour les décorations des boſquets printaniers, & de ceux d'autone & d'hiver: il a encore le mérite très-grand aux yeux de bien des perſonnes, d'attirer par ſes baies des nuées d'oiſeaux. Les grives en ſont très-friandes, deſorte qu'on en tue tant qu'on veut ſur les arbres, à la fin de l'autone, après la vendange: on peut auſſi ſe ſervir des grapillons de ces baies pour amorcer les collets & autres ſortes de pieges.

Le *ſorbier* des oiſeleurs eſt un des arbres du monde qui réſiſte au plus grand froid; il ſe trouve encore en Laponie, & même dans le Groenland; ſes nouveaux bourgeons n'ont pas ſouffert du tout de la gelée du 17 avril 1768: il ſe multiplie par les graines, les ſurgeons & la greffe.

Lorſque les baies ſont bien mûres, on en fait une leſſive, en les écraſant dans un vaiſſeau; enſuite on les paſſe; on fait ſécher le marc, qu'on ſeme en novembre, dans des planches de bonne terre bien préparée; on recouvre les ſemences d'un peu moins d'un demi-pouce d'un mélange de terre locale, de ſable fin & de terreau. Si le printemps eſt humide, les jeunes plantes ſortiront de terre en foule dès les premiers jours d'avril; s'il eſt ſec, il faut arroſer de temps à autre. La ſeconde autone on arrachera les jeunes arbres pour les mettre en pépiniere à deux piés & demi en tous ſens les uns des autres; ſi on les cultive convenablement, ils ſeront au bout de trois ans en état d'être plantés à demeure. Comme ces *ſorbiers* des oiſeleurs ne ſont guere, pour la grandeur, que des arbres du troiſieme ordre, il ſuffira de les eſpacer de huit à dix pieds. Il ne faut pas retrancher la fleche de cet arbre en le plantant; on ſe contentera de rapprocher les branches latérales les plus fortes; on peut arracher les ſurgeons qui nuiſent à ſon pied, & les planter en pépiniere; mais les arbres qu'ils procurent ſont moins bien venans que ceux obtenus de graine. Le *ſorbier* des oiſeleurs s'écuſſonne ſur l'aliſier à feuilles blanches par deſſous, & y fait très-bien; il devient même plus fort que lorſqu'il vit ſur ſa propre racine; il prend bien ſur l'épine blanche, & y donne de bonne heure beaucoup de fruit; il prend auſſi ſur poirier: il ſubſiſte pluſieurs années ſur le pommier doux; & ce qu'il y a de ſingulier, il rebute le *ſorbier* cultivé malgré ſa très-proche parenté avec cet arbre.

Le *ſorbier* qui eſt notre *n°. 2.* croît naturellement en Italie, dans la France méridionale, dans les bois & ſur les montagnes; il ſe trouve auſſi ſpontané en Angleterre, dans la Lorraine & le pays Meſſin: on en a obtenu, par la voie des ſemis, pluſieurs variétés qui different entr'elles par la forme

& la groſſeur des fruits ; les uns ſont figurés comme une poire, les autres ſont applatis comme les pommes ; on doit s'attacher à multiplier les plus belles eſpeces par la greffe ; elle ſe fait en écuſſon ſur *ſorbier* commun cultivé & ſur poirier. C'eſt même un moyen de mettre plutôt à fruits ces arbres qui naturellement ne rapportent que ſi tard : il prend auſſi ſur l'épine blanche, mais le fruit n'y eſt pas ſi bon. On peut multiplier le *ſorbier* des oiſeleurs comme le *n°.* 1. par ſes pepins, mais il ne leur faut pas une terre ſi fraîche, & il faut les ſemer fort clairs, ſans quoi les jeunes plantes ſe pourriroient ; lorſqu'on eſt à portée d'en tirer des bois, on peut y faire arracher de jeunes ſujets d'environ un pouce de tour, & les cultiver trois ou quatre ans en pépiniere ; cet arbre eſt très-précieux par ſon bois qui eſt tout cœur ; il eſt précieux pour des moyeux, des vis de preſſoirs, & eſt propre à bien d'autres uſages. Le *ſorbier* devient prodigieuſement gros & très-étendu, mais il croît lentement, & ſa perfection eſt l'ouvrage des ſiecles. Ce qui ne doit point empêcher le pere de famille & le bon citoyen d'en faire des plantations ; cette eſpece de bois eſt infiniment trop rare. Le bois de *ſorbier* des oiſeleurs n'eſt pas d'une qualité médiocre. Cet arbre forme de belles cepées lorſqu'on le cultive en taillis, & fournit de très-bons fagots. *(M. le Baron* DE TSCHOUDI.*)*

SORBIER *ou* CORNIER, *(Diete & Mat. méd.)* le fruit de cet arbre eſt du nombre de ceux dont les hommes ſe nourriſſent, & qui poſſedent en même temps des vertus véritablement médicamenteuſes. La *ſorbe* ou corne a, comme aliment & comme remede, la plus parfaite analogie avec la cornouille & avec la nefle. *Voyez* CORNOUILLE, NEFLE, & ce qui eſt dit de l'uſage des cornes à l'*article* CORMIER, *hiſt. nat. (b)*

SORBONNE, ſ. f. *(Hiſt. mod.)* collége de théologie, fameux dans l'univerſité de Paris, & qui tire ſon nom de Robert de Sorbon ſon fondateur. Celui-ci, qui étoit confeſſeur & aumonier du roi S. Louis, ayant formé en 1256, le deſſein d'établir un collége en faveur de 16 pauvres étudians en théologie, 4 de chaque nation de l'univerſité, le roi donna à ce collége pluſieurs maiſons qui étoient de ſon domaine dans la rue Coupe-gueule, vis-à-vis le palais des Thermes, & au moyen de quelques échanges de rentes, Robert de Sorbon fit bâtir dans cet emplacement ce collége pour 16 écoliers & un proviſeur, c'eſt-à-dire, un principal ou ſupérieur. On les appelloit *les pauvres de Sorbonne*, & leur maiſon *la pauvre* Sorbonne, *pauper Sorbonna.* Mais par la ſuite elle s'enrichit, & de collége deſtiné à loger des étudians, elle devint une ſociété particuliere dans la faculté de théologie de Paris, & une retraite pour un certain nombre de docteurs & de bacheliers de cette maiſon. Cependant elle s'étoit toujours maintenue dans ſon ancienne ſimplicité, juſqu'au temps que le cardinal de Richelieu la fit rebâtir avec une magnificence, qui ſeule ſeroit capable d'immortaliſer ſon nom : ce qu'on y admire le plus c'eſt l'égliſe dans laquelle eſt le mauſolée de ce cardinal. Trois grands corps de logis comprennent, outre la bibliotheque, la ſalle des actes, la ſalle à manger, les cuiſines, *&c.* trente-ſix appartemens pour les docteurs & bacheliers de la maiſon, & ces appartemens ſont donnés à l'ancienneté. Pour être admis dans cette maiſon, dès qu'on a été reçu bachelier en théologie, il faut profeſſer un cours de philoſophie dans quelque collége de l'univerſité, cependant on poſtule, ou, comme on dit, on ſupplie pour être aggrégé à la maiſon & ſociété, & l'on ſoutient un acte que l'on appelle *Robertine*, du nom du fondateur, ce que les bacheliers font ordinairement avant que d'entrer en licence. De ceux qui ſont de la maiſon, on en diſtingue de deux ſortes ; les uns ſont de la *ſociété*, & ont droit de demeurer en *Sorbonne*, & de donner leur ſuffrage dans les aſſemblées de la maiſon, les autres ſont de l'*hoſpitalité*, c'eſt-à-dire, aggrégés à la maiſon ſans être de la ſociété. On les appelle ordinairement *docteurs licenciés* ou *bacheliers* de la maiſon & ſociété de *Sorbonne.* Mais leur véritable titre, & celui qu'ils prennent dans les actes de la faculté, eſt docteurs licenciés & bacheliers de la faculté de théologie de Paris, de la maiſon & ſociété de *Sorbonne ;* ce qu'on

exprime en latin par *doctor licentiatus*, ou *baccalaureus*, *theologus ſacræ facultatis Pariſienſis*, *ſocius Sorbonicus*. On donne auſſi communément aux autres docteurs de la faculté, le titre de *docteur de Sorbonne*; & bien des gens en prennent occaſion de penſer que la maiſon de *Sorbonne* a quelque ſupériorité dans la faculté de théologie de Paris. Cette maiſon reſpectable par les hommes célebres qu'elle a produits, par les ſavans qui la compoſent, & par ceux qu'elle forme encore tous les jours, n'eſt après tout qu'une ſociété particuliere, comme pluſieurs autres, & ſur-tout celle de Navarre, qui compoſent le corps de la faculté de théologie avec une autorité & des fonctions parfaitement égales dans les aſſemblées, & les autres actes de faculté. Il eſt vrai encore que les aſſemblées ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires de la faculté, ſe tiennent dans la grande ſalle de *Sorbonne*; mais cet uſage ne tire point à conſéquence, parce qu'elle s'aſſembloit autrefois aux Mathurins, & qu'elle peut encore s'aſſembler dans telle maiſon de ſon corps qu'elle juge à propos.

Il y a proche de la *Sorbonne* des écoles extérieures, où ſix profeſſeurs, dont quatre ſont entretenus par le roi, & deux ont été fondés par des particuliers, font des leçons réglées de théologie. Ces chaires ſont toujours remplies par des ſujets de la maiſon de *Sorbonne*, laquelle nomme auſſi à pluſieurs autres places, comme à celle de grand-maître du college Mazarin, dont les chaires de philoſophie, ainſi que celles du college du Pleſſis, ſont toujours données à des membres de la maiſon & ſociété de *Sorbonne*. Le premier ſupérieur de la maiſon ſe nomme *proviſeur*; & dans l'intérieur, l'autorité, c'eſt-à-dire, le maintien des réglemens & du bon ordre, appartient au chef des docteurs, qu'on nomme *ſenieur de Sorbonne*, & au chef des bacheliers en licence, qu'on appelle *prieur de Sorbonne*. *Voyez* PRIEUR & SENIEUR.

Pour ce qui concerne la bibliotheque de cette maiſon, *Voyez* le *mot* BIBLIOTHEQUE.

SORCELLERIE, ſ. f. *(Magie.)* opération magique, honteuſe ou ridicule, attribuée ſtupidement par la ſuperſtition, à l'invocation & au pouvoir des démons.

On n'entendit jamais parler de ſortileges & de maléfices que dans les pays & les temps d'ignorance. C'eſt pour cela que la *ſorcellerie* régnoit ſi fort parmi nous dans le xiij. & xiv. ſiecles. Les enfans de Philippe-le-Bel, dit M. de Voltaire, firent alors entr'eux une aſſociation par écrit, & ſe promirent un ſecours mutuel contre ceux qui voudroient les faire périr par le ſecours de la *ſorcellerie*. On brûla par arrêt du parlement une ſorciere qui avoit fabriqué avec le diable un acte en faveur de Robert d'Artois. La maladie de Charles VI. fut attribuée à un ſortilege, & on fit venir un magicien pour le guérir.

On vit à Londres la ducheſſe de Glocester accuſée d'avoir attenté à la vie d'Henri VI. par des ſortileges. Une malheureuſe devineresſe, & un prêtre imbécille ou ſcélérat qui ſe diſoit ſorcier, furent brûlés vifs pour cette prétendue conſpiration. La ducheſſe fut heureuſe de n'être condamnée qu'à faire une amende honorable en chemiſe, & à une priſon perpétuelle. L'eſprit de lumiere & de philoſophie, qui a établi depuis ſon empire dans cette île floriſſante, en étoit alors bien éloigné.

La démence des ſortileges fit des nouveaux progrès en France ſous Catherine de Médicis; c'étoit un des fruits de ſa patrie tranſplantés dans ce royaume. On a cette fameuſe médaille où cette reine eſt repréſentée toute nue entre les conſtellations d'*Aries* & *Taurus*, le nom d'Ebullé Aſmodée ſur ſa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, & dans l'exergue le nom d'Oxiel. On fit ſubir la queſtion à Côme Ruggieri, florentin, accuſé d'avoir attenté par des ſortileges à la vie de Charles IX. En 1606 quantité de ſorciers furent condamnés dans le reſſort du parlement de Bourdeaux. Le fameux curé Gaufrédi brûlé à Aix en 1611, avoit avoué qu'il étoit ſorcier, & les juges l'avoient cru.

Enfin ce ne fut qu'à la raiſon naiſſanre vers la fin du dernier ſiecle, qu'on dut la déclaration de Louis XIV. qui défendit en 1672, à tous les tribunaux de ſon royaume d'admettre les ſimples accuſations de *ſorcellerie*; & ſi depuis il y a eu de temps en temps quelques accuſations de

maléfices, les juges n'ont condamné les accusés que comme des prophanateurs, ou quand il est arrivé que ces gens-là avoient employé le poison.

On demandoit à la Peyrere, auteur des préadamites, mais qui d'ailleurs a composé une bonne histoire de Groenlande, pourquoi l'on parloit tant de sorciers qu'on supplicioit; c'est, disoit-il, parce que le bien de tous ces prétendus sorciers que l'on fait mourir, est en partie confisqué au profit des juges.

Personne n'ignore l'histoire de l'esclave affranchi de l'ancienne Rome, qu'on accusoit d'être sorcier, & qui par cette raison fut appellé en justice pour y être condamné par le peuple romain. La fertilité d'un petit champ que son maître lui avoit laissé, & qu'il cultivoit avec soin, avoit attiré sur lui l'envie de ses voisins. Sûr de son innocence, sans être allarmé de la citation de l'édile Curule qui l'avoit ajourné à l'assemblée du peuple, il s'y présenta accompagné de sa fille; c'étoit une grosse payssanne bien nourrie & bien vêtue, *benè curatam & vestitam :* il conduisit à l'assemblée ses bœufs gros & gras, une charrue bien équipée & bien entretenue, & tous ses instrumens de labour en fort bon état. Alors se tournant vers ses juges : Romains, dit-il, voilà mes sortileges, *venèficia mea, quirites, hæc sunt.* Les suffrages ne furent point partagés : il fut absous d'une commune voix, & fut vengé de ses ennemis par les éloges qu'il reçut. *(D. J.)*

SORCIERS & SORCIERES, *(Hist. anc. & mod.)* hommes & femmes qu'on prétend s'être livrés au démon, & avoir fait un pacte avec lui pour opérer par son secours des prodiges & des maléfices.

Les payens ont reconnu qu'il y avoit des magiciens ou enchanteurs malfaisans, qui par leur commerce avec les mauvais génies ne se proposoient que de nuire aux hommes, & les Grecs les appelloient *goétiques.* Ils donnoient à l'enchanteur le nom d'*πτωιδα*, au devin celui de *μαντις.* Par *φαρμακευς* ils désignoient celui qui se servoit de poisons, & par *γοης*, celui qui trompoit les yeux par des prestiges. Les Latins leur ont aussi donné différens noms, comme ceux d'empoisonneurs, *venenarii* & *venefici*, parce qu'en effet ils savoient préparer les poisons, & en faisoient usage : Thessaliens & Chaldéens, *Thessali & Chaldæi*, du nom des pays d'où sortoient ces magiciens : généthliaques & mathématiciens, *genethliaci & mathematici*, parce qu'ils tiroient des horocospes, & employoient le calcul pour prédire l'avenir : devins, augures, aruspices, *&c. arioli, augures, aruspices*, &c. des différens genres de divination auxquels ils s'adonnoient. Ils appelloient les magiciennes lamies, *lamiæ*, du nom d'une nymphe cruelle & forcenée, qu'on feignoit dévorer tous les enfans : *fagæ*, terme qui dans l'origine, signifioit une personne prévoyante, mais qui devint ensuite odieux, & affecté aux femmes qui faisoient profession de prédire l'avenir : *striges*, qui veut dire proprement des oiseaux nocturnes & de mauvais augure, nom qu'on appliquoit par métaphore aux magiciennes, qui, disoit-on, ne faisoient leurs enchantemens que pendant la nuit. On les trouve encore appellées dans les auteurs de la bonne latinité, *veratrices, veraculæ, simulatrices, fictrices.* Dans les loix des Lombards elles sont nommées *mascæ*, à cause de leur figure hideuse & semblable à des masques, dit Delrio. Enfin on trouve dans Hincmar, & depuis fréquemment dans les auteurs qui ont traité de la magie, les mots *sortiarii* & *sortiariæ*, que nous avons rendus par ceux de *sorciers* & de *sorcieres.*

Les anciens ne paroissent pas avoir révoqué en doute l'existence des *sorciers*, ni regardé leurs maléfices comme de simples prestiges. Si l'on ne consultoit que les poëtes, on admettroit sans examen cette multitude d'enchantemens opérés par les Circés, les Médées, & autres semblables prodiges par lesquels ils ont prétendu répandre du merveilleux dans leurs ouvrages. Mais il paroit difficile de recuser le témoignage de plusieurs historiens d'ailleurs véridiques, de Tacite, de Suétone, d'Ammien Marcellin, qu'on n'accusera pas d'avoir adopté aveuglément, & faute de bon sens, ce qu'ils racontent des opérations magiques. D'ailleurs, pourquoi tant de loix séveres de la part du sénat & des empereurs contre les magiciens, si ce n'eussent été que des

impoſteurs & des charlatans propres tout au plus à duper la multitude, mais incapable de cauſer aucun mal réel & phyſique?

Si des fauſſes religions nous paſſons à la véritable, nous trouverons qu'elle établit ſolidement l'exiſtence des *ſorciers* ou magiciens, ſoit par des faits inconteſtables, ſoit par les regles de conduite qu'elle preſcrit à ſes ſectateurs. Les magiciens de Pharaon opérerent des prodiges qu'on n'attribuera jamais aux ſeules forces de la nature, & qui n'étoient pas non plus l'effet de la divinité, puiſqu'ils avoient pour but d'en combattre les miracles. Je n'ignore pas que ces prodiges ſont réduits par quelques modernes au rang des preſtiges; mais outre que ce n'eſt pas le ſentiment le plus ſuivi, conçoit-on bien clairement qu'il ſoit du reſſort de la nature de faſciner les yeux de tout un peuple, de le tromper longtemps par de ſimples apparences, de lui faire croire que des ſpectres d'air ou de fumée ſont des animaux & des reptiles qui ſe meuvent? Si ce n'euſſent été que des tours de charlatan: qui eût empêché Moïſe ſi inſtruit de la ſcience des Egyptiens, d'en découvrir l'artifice à Pharaon, à ſa cour, à ſon peuple, & en les détrompant ainſi, de confirmer ſes propres miracles? Pourquoi eût-il été obligé de recourir à de plus grandes merveilles que celles qu'il avoit opérées juſques-là, & que les magiciens ne purent enfin imiter? Preſtiges pour preſtiges, la production des moucherons phantaſtiques ne leur eût pas dû coûter davantage que celle des ſerpens ou des grenouilles imaginaires. Dans le livre de Job, ſatan demande à Dieu que ce ſaint homme ſoit frappé dans tous ſes biens, & Dieu les lui livre, en lui défendant ſeulement d'attenter à ſa vie; ſes troupeaux ſont enlevés, ſes enfans enſevelis ſous les ruines d'une maiſon; lui-même enfin ſe trouve couvert d'ulceres depuis la plante des piés juſqu'au ſommet de la tête. L'hiſtoire de l'évocation de l'ombre de Samuël faite par la pythoniſſe, & rapportée au *xxviij. chap. du ſecond livre des Rois*, ce que l'Ecriture dit ailleurs des faux prophetes d'Achab & de l'oracle, de Beelzebuth à Accaron: tous ces traits réunis prouvent qu'il y avoit des magiciens & des *ſorciers*, c'eſt-à-dire, des hommes qui avoient commerce avec les démons.

On n'infere pas moins clairement la même vérité des ordres réitérés que Dieu donne contre les magiciens & contre ceux qui les conſultent: Vous ferez mourir, dit-il, ceux qui font des maléfices; *maleficos non patieris vivere*, *Exod. xxij. v. 18.* Même arrêt de mort contre ceux qui conſultoient les magiciens & les devins: *anima quæ declinaverit ad magos & ariolos & fornicata fuerit cum illis... interficiam illam de medio populi mei. Levitic. xx. v. 6.* Qu'il n'y ait perſonne parmi vous, dit-il encore à ſon peuple, qui faſſe des maléfices, qui ſoit enchanteur, ou qui conſulte ceux qui ont des pythons ou eſprits, & les devins, ou qui interroge les morts ſur des choſes cachées; *nec inveniatur in te maleficus, nec incantator, nec qui pythones conſulat: nec divinos, aut quærat à mortuis veritatem*, *Deuteron. xviij. v. 10:* précautions & révérités qui euſſent été injuſtes & ridicules contre de ſimples charlatans, & qui ſuppoſent néceſſairement un commerce réel entre certains hommes & les démons.

La loi nouvelle n'eſt pas moins préciſe ſur ce point que l'ancienne; tant d'énergumenes guéris par J. C. & ſes apôtres, Simon & Elymas tous deux magiciens, la pythie dont il eſt parlé dans les actes des apôtres, enfin tant de faits relatifs à la magie, atteſtés par les peres, ou atteſtés par les écrivains eccléſiaſtiques les plus reſpectables, les déciſions des conciles, les ordonances de nos rois, & entr'autres de Charles VIII. en 1490, de Charles IX. en 1560, & de Louis XIV. en 1682. Les Juriſconſultes & les Théologiens s'accordent auſſi à admettre l'exiſtence des *ſorciers*; & ſans citer ſur ce point nos théologiens, nous nous contenterons de remarquer que les hommes les plus célebres que l'Angleterre ait produits depuis un ſiecle, c'eſt-à-dire, MM. Barrow, Tillotſon, Stillingfleet, Jenkin, Prideaux, Clarke, Loke, Voſſius, *&c.* ce dernier ſur-tout remarque que ceux qui ne ſauroient ſe perſuader que les eſprits entretiennent aucun commerce avec les hommes, ou n'ont lu les ſaintes Ecritures que fort négligemment, ou, quoiqu'ils ſe déguiſent, en mépriſent l'autorité.

l'autorité. « *Non possunt in animum inducere ulla esse in spiritibus commercia cum homine . . . sed deprehendi eos vel admodùm negligenter legisse sacras litteras, vel utcumque dissimularent, Scripturarum autoritatem parvi facere.* Voss. *epist. ad.*

En effet dans cette matiere tout dépend de ce point décisif; dès qu'on admet les faits énoncés dans les Ecritures, on admet aussi d'autres faits semblables qui arrivent de temps en temps : faits extraordinaires, surnaturels, mais dont le surnaturel est accompagné de caracteres qui dénotent que Dieu n'en est pas l'auteur, & qu'ils arrivent par l'intervention du démon. Mais comme après une pareille autorité il seroit insensé de ne pas croire que quelquefois les démons entretiennent avec les hommes de ces commerces qu'on nomme *magie*, il seroit imprudent de se livrer à une imagination vive & tout à la fois foible, qui ne voit par-tout que maléfices, que lutins, que phantômes & que *sorciers*. Ajouter foi trop légérement à tout ce qu'on raconte en ce genre, & rejeter absolument tout ce qu'on en dit, sont deux extrêmes également dangereux. Examiner & peser les faits, avant que d'y accorder sa confiance, c'est le milieu qu'indique la raison.

Nous ajouterons même avec le P. Malebranche, qu'on ne sauroit être trop en garde contre les rêveries des démonographes, qui sous prétexte de prouver ce qui a rapport à leur but, adoptent & entassent sans examen tout ce qu'ils ont vu, lu, ou entendu.

» Je ne doute point, continue le même auteur, qu'il ne puisse y avoir des *sorciers*, des charmes, des sortileges, *&c.* & que le démon n'exerce quelquefois sa malice sur les hommes, par la permission de Dieu. C'est faire trop d'honneur au diable, que de rapporter serieusement des histoires, comme des marques de sa puissance, ainsi que font quelques nouveaux démonographes, puisque ces histoires le rendent redoutable aux esprits foibles. Il faut mépriser les démons, comme on méprise les bourreaux, car c'est devant Dieu seul qu'il faut trembler. . . . quand on méprise ses loix & son évangile.

» Il s'ensuit delà, (& c'est toujours la doctrine du P. Malebranche), que les vrais *sorciers* sont aussi rares, que les *sorciers* par imagination sont communs. Dans les lieux où l'on brûle les *sorciers*, on ne voit autre chose, parce que dans les lieux où on les condamne au feu, on croit véritablement qu'ils le sont, & cette croyance se fortifie par les discours qu'on en tient. Que l'on cesse de les punir, & qu'on les traite comme des fous, & l'on verra qu'avec le temps ils ne seront plus *sorciers*, parce que ceux qui ne le sont que par imagination, qui sont certainement le plus grand nombre, deviendront comme les autres hommes.

» Il est sans doute que les vrais *sorciers* méritent la mort, & que ceux même qui ne le sont que par imagination, ne doivent pas être regardés comme innocens, puisque pour l'ordinaire, ces derniers ne sont tels, que parce qu'ils sont dans la disposition du cœur d'aller au sabbat, & qu'ils se sont frottés de quelque drogue pour venir à bout de leur malheureux dessein. Mais en punissant indifféremment tous ces criminels, la persuasion commune se fortifie; les *sorciers* par imagination se multiplient, & ainsi une infinité de gens se perdent & se damnent. C'est donc avec raison que plusieurs parlemens ne punissant point les *sorciers* » ; (il faut ajouter précisément comme *sorciers*, mais comme empoisonneurs, & convaincus de maléfices, ou chargés d'autres crimes, par exemple, de faire périr des bestiaux par des secrets naturels.) « Il s'en trouve beaucoup moins dans les terres de leur ressort, & l'envie, la haine, & la malice des méchans ne peuvent se servir de ce prétexte pour accabler les innocens. » *Recherc. de la vérité, liv. III, chap. vj.*

Il est en effet étonnant qu'on trouve dans certains démonographes une crédulité si aveugle sur le grand nombre des *sorciers*, après qu'eux-mêmes ont rapporté des faits qui devroient leur inspirer plus de réserve. Tel est celui que rapporte en latin Delrio, d'après Monstrelet; mais que nous transcrirons dans le vieux style de cet auteur, & qui servira à confirmer ce que dit le P. Malebranche, que l'accusation de sorcel-

lerie eſt ſouvent un prétexte pour accabler les innocens.

« En cette année (1459), dit Monſtrelet, en la ville d'Arras ou pays d'Artois, advint un terrible cas & pitoyable, que l'en nommoit vaudoiſie, ne ſai pourquoi : mais l'en diſoit que c'étoient aucunes gens, hommes & femmes, qui de nuit ſe tranſportoient par vertu du diable, des places où ils étoient, & ſoudainement ſe trouvoient en aucuns lieux arriere de gens, ès bois, ou ès déſerts, là où ils ſe trouvoient en très-grand nombre hommes & femmes, & trouvoient illec un diable en forme d'homme, duquel ils ne veſient jamais le viſage ; & ce diable leur liſoit où diſoit ſes commandemens & ordonances, & comment & par quelle maniere ils le devoient avrer & ſervir, puis faiſoit par chacun d'eux baiſer ſon derriere, & puis il bailloit à chacun un peu d'argent, & finalement leur adminiſtroit vins & viandes en grand largeſſe, dont ils ſe repaiſſoient ; & puis tout-à-coup chacun prenoit ſa chacune, & en ce point s'eſtaindoit la lumiere, & connoiſſoient l'un l'autre charnellement, & ce fait tout ſoudainement ſe retrouvoit chacun en ſa place dont ils étoient partis premiérement. Pour cette folie furent prins & empriſonnés, pluſieurs notables gens de ladite ville d'Arras, & autres moindres gens, femmes folieuſes & autres, & furent tellement gehinés, & ſi terriblement tourmentés, que les uns confeſſerent le cas leur être tout ainſi advenu, comme dit eſt ; & outre plus confeſſerent avoir veu & cogneu en leur aſſemblée pluſieurs gens notables, prélats, ſeigneurs & autres gouverneurs de bailliages & de villes : voire tels, ſelon commune renommée, que les examinateurs & les juges leur nommoient & mettoient en bouche : ſi que par force de peines & de tormens ils les accuſoient & diſoient que voirement ils les y avoient veus ; & les aucuns ainſi nommés, étoient tantôt après prins & empriſonnés & mis à torture, & tant & ſi très-longuement, & par tant de fois que confeſſer le leur convenoit ; & furent ceux-ci qui étoient des moindres gens, exécutés & brûlés inhumainement. Aucuns autres plus riches & plus puiſſans ſe rachepterent par force d'argent, pour éviter les peines & les hontes que l'on leur faiſoit ; & de tels y eut des plus grands, qui furent preſchés & ſéduits par les examinateurs, qui leur donnoient à entendre, & leur promettoient s'ils confeſſoient le cas, qu'ils ne perdroient ne corps ne biens. Tels y eût qui ſouffrirent en merveilleux patience & conſtance, les peines & les tormens ; mais ne voulurent rien confeſſer à leur préjudice, trop bien donnerent argent largement aux juges, & à ceux qui les pouvoient relever de leurs peines. Autres y eut qui ſe abſenterent & vuiderent du pays, & prouverent leur innocence, ſi qu'ils en demourerent paiſibles, & ne fait ni à faire ce que pluſieurs gens de bien cogneurent aſſez, que cette maniere d'accuſation, fut une choſe controuvée par aucunes mauvaiſes perſonnes, pour grever & déſtruire, ou deshonorer, ou par adeur de convoitiſe, aucunes notables perſonnes, que ceux hayoient de vieille haine, & que malicieuſement ils feirent prendre meſchantes gens tous premiérement, auxquels ils faiſoient par force de peines & de tormens, nommer aucuns notables gens tels que l'en leur mettoit à la bouche, leſquels ainſi accuſez étoient prins & tormentez, comme dit eſt. Qui fût pour veoir au jugement de toutes gens de bien, une choſe moult perverſe & inhumaine, au grand deshonneur de ceux qui en furent notez, & au très-grand péril des ames de ceux qui par tels moyens vouloient deshonnorer gens de bien ». Monſtrelet, *3e vol. des chroniques, fol. 84. édit. de Paris 1572. in-fol.*

On renouvella ces procédures dans la même ville & avec les mêmes iniquités, au bout d'environ 30 ans ; mais le parlement de Paris rendit juſtice aux parties, par l'abſolution des accuſés, & par la condamnation des juges.

Malgré des exemples ſi frappans, on étoit encore fort crédule en France ſur l'article des *ſorciers* dans le ſiecle ſuivant.

En 1571, un *ſorcier* nommé *Trois-Echelles*, fut exécuté en greve, pour avoir eu commerce avec les mauvais démons, & accuſa douze cents perſonnes du même

crime, dit Mézerai, qui trouve ce nombre de douze cents bien fort ; car, ajoute-t-il, un auteur le rapporte ainſi, " je ne ſai s'il le faut croire, car ceux qui ſe ſont une fois rempli l'imagination de ces creuſes & noires fantaiſies, croient que tout eſt plein de diables & de *ſorciers*. » L'auteur que Mézerai ne nomme point, mais qu'il déſigne pour un démonographe, c'eſt Bodin. Or Bodin dans ſa démonomanie, *liv. IV. chap. j.* dit que " Trois-Echelles ſe voyant convaincu de pluſieurs actes impoſſibles à la puiſſance humaine, & ne pouvant donner raiſon apparente de ce qu'il faiſoit, confeſſa que tout cela ſe faiſoit à l'aide de ſatan, & ſupplia le roi (Charles IX.) lui pardonner, & qu'il en déféreroit une infinité. Le roi lui donna grace, à charge de revéler ſes compagnons & ſes complices, ce qu'il fit, & en nomma un grand nombre par nom & ſurnom qu'il connoiſſoit, & pour vérifier ſon dire, quant à ceux qu'il avoit vus aux ſabbats, il diſoit qu'ils étoient marqués comme de la patte ou piſte d'un lievre qui étoit inſenſible, enſorte que les *ſorciers* ne ſentent point les pointures quand on les perce juſqu'aux os, au lieu de la marque. Il ajoute encore, que Trois-Echelles dit au roi Charles IX qu'il y avoit plus de trois cents mille *ſorciers* en France » , nombre beaucoup plus prodigieux que celui qui étonnoit Mézerai. Il y a apparence que Trois-Echelles étoit réellement *ſorcier*, & que la plupart de ceux qu'il accuſa, ou ne l'étoient que par imagination, ou ne l'étoient point du tout. Quoi qu'il en ſoit, Trois-Echelles profita mal de la grace que lui avoit accordée le roi, & retomba dans ſes premiers crimes, puiſqu'il fut ſupplicié. Quant aux autres, continue Bodin, " la pourſuite & délation fut ſupprimée, ſoit par faveur ou concuſſion, ou pour couvrir la honte de quelques-uns qui étoient peut-être de la partie, & qu'on n'eût jamais penſé, ſoit pour le nombre qui ſe trouva, & le délateur échappa » ; mais ce ne fut pas, comme on voit, pour long-temps. Bodin, dit M. Bayle, de qui nous empruntons ceci, veut faire paſſer pour un grand déſordre cette conduite, qui au fond étoit fort louable, car la ſuppreſſion des procédures fondées ſur la délation d'un pareil ſcélérat, fait voir qu'il y avoit encore de bons reſtes de juſtice dans le royaume. Elles euſſent ramené les maux qui furent commis dans Arras au quinzieme ſiecle. Bayle, *réponſe aux queſtions d'un provinc. chap. LV. 603 de l'édit. de 1737. in-fol.*

Sous le ſucceſſeur de Charles IX, on n'étoit pas moins en garde contre l'exceſſive crédulité ſur ce point, comme il paroît par ce récit de Pigray, chirurgien d'Henri III. & témoin oculaire du fait qu'il rapporte. La cour de parlement de Paris s'étant, " dit-il, réfugiée à Tours en 1589, nomma MM. le Roi, Falaiſeau, Renard, médecins du roi, & moi, pour voir & viſiter quatorze, tant hommes que femmes, qui étoient appellantes de la mort, pour être accuſées de ſorcellerie : la viſitation fut faite par nous en la préſence de deux conſeillers de ladite cour. Nous vîmes les rapports qui avoient été faits, ſur leſquels avoit été fondé leur jugement par le premier juge : je ne ſai pas la capacité ni la fidélité de ceux qui avoient rapporté, mais nous ne trouvâmes rien de ce qu'ils diſoient, entre autres choſes, qu'il y avoit certaines places ſur eux du tout inſenſibles : nous les viſitâmes fort diligemment, ſans rien oublier de tout ce qui y eſt requis, les faiſant dépouiller tous nuds : ils furent piqués en pluſieurs endroits, mais ils avoient le ſentiment fort aigu. Nous les interrogeâmes ſur pluſieurs points, comme on fait les mélancoliques ; nous n'y reconnumes que de pauvres gens ſtupides, les uns qui ne ſe ſoucioient de mourir, les autres qui le deſiroient : notre avis fut de leur bailler plutôt de l'ellebore pour les purger, qu'autre remede pour les punir. La cour les renvoya ſuivant notre rapport ». Pigray, *chirur. liv. VII. chap. x. p. 445.*

Cependant ces accuſations fréquentes de ſorcellerie, jointes à la créance qu'on donnoit à l'aſtrologie judiciaire & autres ſemblables ſuperſtitions ſous le regne des derniers Valois, avoient tellement enraciné le préjugé, qu'il exiſte un grand nombre de vrais *ſorciers*, que dans le ſiecle ſuivant on trouve encore des traces aſſez fortes de cette opinion. En 1609, Fileſac docteur

de ſorbonne, ſe plaignoit que l'impunité des *ſorciers* en multiplioit le nombre à l'infini. Il ne les compte plus par cent mille, ni par trois cents mille, mais par millions : voici ſes paroles. » *Lepidè Plautus in truculento, act. I. ſc. j.*

Nam nunc lenonum & ſcortorum plus eſt ferè
Quam olim muſcarum & cum caletur maximè.

Etiam magos, maleficos, ſagas, hoc tempore in orbe chriſtiano, longe numero ſuperante omnes fornices & proſtibula, & officioſos iſtos qui homines inter ſe convenas facere ſolent, nemo negabit, niſi elleboroſus exiſtat, & nos quidem tantam colluviem miramur & perhorreſcimus. De idololat. magic. fol. 71.

La maréchale d'Ancre fut accuſée de ſortilege, & l'on produiſit en preuve contr'elle, de s'être ſervie d'images de cire qu'elle conſervoit dans des cercueils, d'avoir fait venir des *ſorciers* prétendus religieux, dits ambroſiens, de Nanci en Lorraine, pour l'aider dans l'oblation d'un coq qu'elle faiſoit pendant la nuit dans l'égliſe des Auguſtins & dans celle de S. Sulpice, & enfin d'avoir eu chez elle trois livres de caracteres, avec un autre petit caractere & une boîte, où étoient cinq rondeaux de velours, deſquels caracteres, elle & ſon mari uſoient pour dominer ſur les volontés des grands. " On ſe ſouviendra avec étonnement, dit M. de Voltaire, dans ſon eſſai ſur le ſiecle de Louis XIV juſqu'à la derniere poſtérité, que la maréchale d'Ancre fut brûlée en place de greve comme *ſorciere*, & que le conſeiller Courtin, interrogeant cette femme infortunée, lui demanda de quel ſortilege elle s'étoit ſervie pour gouverner l'eſprit de Marie de Médicis : la maréchale lui répondit : *je me ſuis ſervie du pouvoir qu'ont les ames fortes ſur les eſprits faibles*, & qu'enfin cette réponſe ne ſervit qu'à précipiter l'arrêt de ſa mort. »

Il en fut de même dans l'affaire de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien, par une commiſſion du conſeil. Ce prêtre étoit ſans doute repréhenſible & pour ſes mœurs & pour ſes écrits ; mais l'hiſtoire de ſon procès, & celle des diables de Loudun, ne prouvent en lui aucun des traits, pour leſquels on le déclara duement atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & poſſeſſion, & pour réparation deſquels on le condamna à être brûlé vif avec les pactes & caracteres magiques qu'on l'accuſoit d'avoir employé.

En 1680, la Vigoureuſe & la Voiſin, deux femmes intriguantes qui ſe donnoient pour devinereſſes, & qui réellement étoient empoiſonneuſes, furent convaincues de crimes enormes & brûlées vives. Un grand nombre de perſonnes de la premiere diſtinction furent impliquées dans leur affaire ; elles nommerent comme complices ou participantes de leurs opérations magiques la ducheſſe de Bouillon, la comteſſe de Soiſſons & le duc de Luxembourg, ſans doute, afin de tâcher d'obtenir grace à la faveur de protections ſi puiſſantes. La premiere brava ſes juges dans ſon interrogatoire, & ne fut pas miſe en priſon, mais on l'obligea de s'abſenter pendant quelque temps. La comteſſe de Soiſſons décretée de priſe de corps, paſſa en Flandres. Pour le duc de Luxembourg, accuſé de commerce avec les magiciennes & les démons, il fut envoyé à la baſtille, mais élargi bientôt après, & renvoyé abſous. Le vulgaire attribuoit à la magie ſon habileté, dans l'art de la guerre.

Si les perſonnes dont nous venons de parler euſſent pratiqué l'art des *ſorciers*, elles auroient fait une exception, à ce que dit le juriſconſulte Ayrault, qu'il n'y a plus maintenant que des ſtupides, des payſans & des ruſtres qui ſoient *ſorciers*. On a raiſon en effet de s'étonner, que des hommes qu'on ſuppoſe avoir commerce avec les démons & leur commander, ne ſoient pas mieux partagés du côté des lumieres de l'eſprit, & des biens de la fortune, & que le pouvoir qu'ils ont de nuire, ne s'étend jamais juſqu'à leurs accuſateurs & à leurs juges. Car on ne donne aucune raiſon ſatisfaiſante de la ceſſation de ce pouvoir, dès qu'ils ſont entre les mains de la juſtice. Delrio rapporte pourtant quelques exemples de *ſorciers* qui ont fait du mal aux juges qui les condamnoient, & aux bourreaux qui les exécutoient ; mais ces faits ſont de la nature de

beaucoup d'autres qu'il adopte, & ſon ſeul témoignage n'eſt pas une autorité ſuffiſante pour en perſuader la certitude ou la vérité à ſes lecteurs.

SORCIERE, ſ. f. *(Conchyliol.)* nom que les Bretons donnent à une eſpece de *ſabot*, qui eſt petite & plate. *Voyez* SABOT.

L'animal qui habite ce coquillage eſt très-petit, & à ſpirales applaties ; cet animal eſt ombiliqué, & tire ſur la couleur cendrée, avec des taches brunes. Sa chair eſt reçue dans un ſac brun foncé ; ſa bouche eſt brune, ſes yeux ſont gros & noirs, ſes cornes ſont de la même couleur & coupées dans leur largeur par une ligne brune, ce qui les rend épaiſſes, & d'une pointe fort camuſe.

Trois particularités ſe trouvent dans ce teſtacé ; la premiere conſiſte dans une petite languette charnue, ferme, & qui paroît ſortir du fond de la poche. La ſeconde eſt une baſe charnue ſur laquelle il rampe. Son opercule fait la troiſieme différence ; il eſt mince & brillant.

On fait de fort belles fleurs à l'abbaye de la Joie (à 2 lieues du port de Lorient) avec du burgau & des *ſorcieres*. *(D. J.)*

SORCIERES *de Theſſalie*, *(Mythолog.)* la fable leur donnoit le pouvoir d'attirer par des enchantemens la lune ſur la terre. Elles empruntoient leurs charmes des plantes venimeuſes que leur pays fourniſſoit en abondance, depuis que Cerbere paſſant par la Theſſalie lorſqu'Hercule l'emmenoit enchaîné au roi de Micènes, avoit vomi ſon venin ſur toutes les herbes. Cette fable étoit fondée ſur les plantes vénéneuſes ou ſur la beauté des femmes de Theſſalie. *(D. J.)*

SORDIDITÉ, ſ. f. *(Morale.)* ſubſtantif énergique dont notre langue devroit s'enrichir, & qui exprimeroit très-bien une avarice baſſe & honteuſe : « ſois économe, mais ne ſois point *ſordide*, ce n'eſt que pour te repoſer le ſoir, que tu dois, voyageur ſenſé, profiter du matin de tes jours, *the bramine inſpir'd* ». *(D. J.)*

SOREC, *vigne*, *(Géogr.)* vallée célebre dans la Paleſtine où demeuroit Dalila : *Amavit mulierem quæ habitabat in valle Sorec. Juges xvj. 4.* Elle étoit ſituée entre la tribu de Dan & celle de Siméon, & traverſée par un torrent qu'on appelloit le torrent de *Sorec*. Il y avoit dans cette vallée le plus beau vignoble de toute la Paleſtine ; & l'on croit que c'eſt delà que fut rapportée la fameuſe grape, qui devoit donner aux Iſraélites une idée ſi avantageuſe de la terre promiſe. (+)

SORESSA, LAGO DELLA, *(Géog. mod.)* lac d'Italie, dans la campagne de Rome. Il s'étend dans les marais Pomptins, entre le fleuve Siſto & la plage romaine. Il a vers le nord un émiſſoire, par lequel il ſe décharge dans le lac Crapolaccio, lequel ſe perd lui-même dans la mer. *(D. J.)*

SORET, *(Géog. mod.)* petite province des Indes, dans les états du Mogol. Elle touche vers le levant au royaume de Guzarate, & vers le ponant à la mer. Elle eſt peuplée, & ſa ville capitale s'appelle *Iangar*. *(D. J.)*

SOREZE, *(Géogr.)* petite ville du haut Languedoc, dioceſe de Lavaur, dans le Lauragais, ſur le ruiſſeau de *Sor*, dont elle a pris le nom, à deux lieues de Saint-Papoul, & à une demi-lieue du baſſin de Saint-Ferreol : elle eſt remarquable par une abbaye de bénédictins, fondée par Pepin, roi d'Aquitaine, appellée autrefois l'*abbaye de la Paix*, & par un collége renommé de plus de 320 penſionnaires. Les Eſpagnols même y envoient leurs enfans ; on y enſeigne les mathématiques, l'italien, l'anglois, l'allemand, le latin, le grec, l'écriture, le manége, le deſſin & la muſique. Cet établiſſement utile fut formé en 1760 par dom Fougeras, & il eſt dignement ſoutenu par dom Deſpeaux, prieur de l'abbaye, aidé de vingt-ſix religieux & de vingt-ſix maîtres étrangers, choiſis avec ſoin. Il y a une fondation pour douze pauvres gentilshommes. Les bénédictins ont encore deux autres penſions, où ils élevent les jeunes gens à Pont-le-Vois, dioceſe de Blois, & à Ambournas, dioceſe de Lyon. *(C.)*

SORGHO, *(Mat. méd. & diet.)* *voyez* MIL, *gros*, & *l'article* FARINE & FARINEUX.

SORGUE, *(Géog. mod.)* ville de France en Provence, dans le comtat Venaiſſin, près du confluent où la *Sorgue*, la Neſque & la Louvèſe ſe jettent dans le Rhône, à

près de deux lieues d'Avignon. *Long.* 22. 30. *latit.* 43. 55. (*D. J.*)

SORGUE, *la*, (*Géogr. mod.*) riviere de France dans la Provence, au comtat Venaiſſin. Elle prend ſa ſource à la célebre fontaine de Vaucluſe, à une lieue de Gordes. Elle ſe ſépare en trois branches, dont l'une ſe rend dans la Neſque, la ſeconde ſe joint à la Louvèſe, & la troiſieme ſe jette dans le Rhône au deſſous d'Avignon. (*D. J.*)

SORGUGE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment une aigrette faite de plumes, & ornée de pierreries que l'on porte au turban. Le ſultan ſeul a le droit d'en porter trois. Les grands pachas ou gouverneurs d'Egypte, de Babylone & de Damas en portent une ſeule du côté gauche; les officiers d'un moindre rang portent auſſi une aigrette, mais elle eſt toute ſimple.

SORI *ou* MONTI-SORI, (*Géog. mod.*) montagnes de la Sicile dans le val Demona. Ce ſont les montagnes que les anciens ont appellées *Heræi montes* ou *Junonii montes*. (*D. J.*)

SORIA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, près de la ſource du Duero, bâtie en partie des ruines de l'ancienne Numance. *Longit.* 15. 34. *latit.* 41. 47. (*D. J.*)

SORIE-SEGOVIANE, (*Commerce de laine.*) laine d'agnelins qui vient de Ségovie, ville d'Eſpagne. Il y en a de lavée & de non-lavée. Il vient auſſi des *ſories* de Moline, de Caſtille, d'Albaraſin & de Navarre. (*D. J.*)

SORISSAGE, ſ. m. (*Commerce de hareng.*) façon que l'on donne au hareng, en le fumant à un feu de bois ou de charbon dans les lieux qu'on appelle *rouſſables*. *Trévoux.* (*D. J.*)

SORISTAN *ou* SOURIE, (*Géog. mod.*) province de la Turquie aſiatique ſur le bord de la Méditerranée, entre la Caramanie, l'Arménie, le Diarbeck & l'Arabie. Elle comprend la *Sourie*-propre, la Phénicie & la Paleſtine. La capitale de la *Sourie*-propre eſt aujourd'hui Alep.

Le *Soriſtan* eſt un pays fertile, & qui le ſeroit bien davantage s'il étoit en d'autres mains que celles des Turcs, qui ne connoiſſent ni le travail, ni l'agriculture; car cette région eſt riche en pâturages & en bétail; elle eſt arroſée de l'Euphrate, de l'Oronte & autres rivieres, & elle eſt fournie de bons ports de mer. La langue des Souriens d'aujourd'hui eſt l'arabeſque ou la moreſque, qui eſt la même; les habitans des villes marchandes ſituées ſur les ports, y parlent auſſi un jargon italien, ſans liaiſon ni ſyntaxe. (*D. J.*)

SORITE, ſ. m. (*Logique.*) un argument des plus captieux & des plus embarraſſans eſt celui que les Latins nomment *ſorites*, du grec *ſoros*, qui veut dire un *monceau*. Cet argument eſt compoſé de pluſieurs propoſitions, peu différentes les unes des autres, & tellement enchaînées, qu'après avoir débuté par une vérité ſenſible & inconteſtable, on paſſe, comme de proche en proche, à une concluſion évidemment fauſſe.

Pour éviter la ſurpriſe, il faut ſur-tout prendre garde que tout ce qui ſe dit de l'attribut ſe diſe auſſi du ſujet. Qu'il n'y ait point d'ambiguité ni dans les termes, ni dans les propoſitions. Qu'on n'inſere point de propoſitions négatives parmi des affirmatives. Que la propoſition qui précede immédiatement la concluſion ne ſoit point négative, à moins que la concluſion ne le ſoit auſſi. Que la liaiſon & la gradation, qui doit être entre les propoſitions, ſoit juſte. Enfin qu'il n'y ait dans le *ſorite* aucune propoſition particuliere, ſi ce n'eſt peut-être la premiere. Telles ſont en abrégé les judicieuſes regles que Facciolati a détaillées dans un diſcours ſur les argumens inſolubles; on peut le conſulter. (*D. J.*)

SORLINGUES, LES, (*Géog. mod.*) îles ſituées ſur la côte de la grande Bretagne, à 8 lieues à l'oueſt de la pointe la plus avancée de la province de Cornouaille, qui eſt le cap de *Lands-End*, où elles ſont rangées en rond. On en compte plus de cent; mais dans ce nombre, il y en a dix plus grandes que les autres. Elles ſont la plupart couvertes d'herbes, & fournies de bons pâturages; cependant on y voit force rochers & écueils, ainſi que de lapins, de grues & d'oiſeaux aquatiques. La plus grande de toutes eſt celle de Ste. Marie qui a 8 milles de circuit, avec un havre large &

commode. La reine Eliſabeth y fit conſtruire un fort où l'on tient garniſon. L'île de Silly eſt la ſeconde en grandeur, & a été apparemment autrefois plus conſidérable, puiſqu'elle a donné le nom de *Sillinæ* à toutes les autres.

Cabden en comparant ce que les anciens nous ont appris de la poſition & de l'hiſtoire des îles Caſſitérides, avec la connoiſſance exacte qu'il avoit des *Sorlingues*, a découvert le premier & prouvé invinciblement l'identité cachée ſous ces noms différens.

Il réſulte donc que les îles *Sorlingues* ſont les *Sillinæ* ou *Caſſiterides* des anciens, nom qui leur fut donné à cauſe de leur richeſſe en mines d'étain, qui ont été connues des Phéniciens, des Tartéſiens, des Carthaginois, des Romains & des Marſeillois.

Les empereurs romains avoient coutume d'y envoyer des perſonnes coupables de quelques crimes pour travailler aux mines; c'étoit une maniere de ſupplice uſitée dans ce temps-là comme aujourd'hui d'envoyer aux galeres.

Les anciens habitans de ces îles portoient des habits noirs & longs, qui deſcendoient juſqu'à terre. Ils ſe nourriſſoient de leur bétail, & vivoient à la maniere des Nomades, n'ayant aucune demeure fixe. Leur commerce conſiſtoit à troquer du plomb, de l'étain & des peaux contre de la vaiſſelle de terre, du ſel, & quelques petits ouvrages de bronze qu'on leur donnoit en échange : ils ne ſe ſoucioient point d'argent, & même ils ne s'appliquoient pas beaucoup au travail des mines. A moitié chemin de ces îles, au cap le plus avancé de la province de Cornouaille, la marée découvre quand elle eſt baſſe une île, ou plutôt un rocher, nommé autrefois *Liſſia*, aujourd'hui *Letowrow* & *the Gulphe*, c'eſt-à-dire le *goufre*. (*D. J.*)

SORNE, ſ. f. *terme de forge*, ce mot ſignifie les *ſcories*, les *écumes*, les *craſſes* qui ſortent du fer en le forgeant. *Scorie* eſt le terme générique dont les métallurgiſtes ſe ſervent. Le *machefer* eſt le nom que les ferruriers & les maréchaux donnent aux *ſcories* de fer; mais dans les groſſes forges, on les appelle *fornes*, (*D. J.*)

SORNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* Lazius dit que le nom moderne eſt *Sewrny*, que d'autres écrivent *Severin* ou *Zeverin*, ville de la haute Hongrie, ſur le Danube. (*D. J.*)

SORO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Subur*, riviere de Portugal dans l'Eſtramadoure; accrue de diverſes autres rivieres, elle ſépare l'Eſtramadoure de l'Alentéjo, & tombe dans le Tage entre Benavente & Salva-Terra. (*D. J.*)

SOROKC, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Moldavie ſur le Nieſter ou Turla, avec un château pour défenſe. Les Polonois en ſont les maîtres. (*D. J.*)

SOROGA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie, & une de celles qui étoient éloignées du Danube, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xv.* Lazius croit que c'eſt aujourd'hui *Sagrabia*. (*D. J.*)

SORON, (*Géog. anc.*) bois du Péloponnèſe dans l'Arcadie, entre le Ladon & le Pſophis. Quand vous avez paſſé le Ladon, dit Pauſanias, *l. III. c. xxiij.* vous prenez par les villages des Argéathes, des Lycoates, des Scotines, & vous arrivez au bois de *Soron*, où il y a un chemin qui vous mene à Pſophis. Ce bois commence toutes les autres forêts de l'Arcadie, nourrit des ſangliers, des ours & des tortues, dont on peut faire des lyres auſſi belles que celles qui ſe font des tortues des Indes. Vers la fin du bois de *Soron*, on voyoit les ruines d'un ancien village, que l'on nommoit *Païs*. (*D. J.*)

SORORES, (*Géog. anc.*) Strabon, *liv. XVI. pag. 749.* dit qu'on donnoit ce nom à ces quatre villes, Antioche près de Daphné, Seleucie dans la Piérie, Apamée & Laodicée, à cauſe de leur amitié & de leur concorde. (*D. J.*)

SORP, (*Géog. mod.*) fontaine de France en Provence au dioceſe de Riez, & dans le territoire de Baudun. Cette fontaine eſt ſi conſidérable, que dans ſa ſource même, on la diviſe en dix canaux, qui font moudre dix moulins différens. (*D. J.*)

SORRAT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolo.*) *maltha*; poiſſon du genre des chiens de mer. Il a les dents large comme celles de la lamie, & le muſeau court. Il reſſem-

ble au milandre par le nombre & la position des nageoires, par la queue & par les parties intérieures; mais il n'a pas de taie devant les yeux. La chair du *ſorrat* eſt molle & laxative. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. XIII.* *Voy.* MILANDRE, POISSON.

SORRENTO, *(Géog. mod.)* en latin *Surrentum*; ville d'Italie, au royaume de Naples dans la terre de labour, à l'extrêmité du golfe de Naples, & à 4 lieues à l'oueſt d'Amalfi. *Longitude 31. 50; latitude 40. 38.*

Cette ville eſt décorée d'un archevêché, mais elle tire ſa principale gloire d'être la patrie du Taſſe, *Taſſo Torquato.*

A ce que j'ai déja dit de ce beau génie, en parlant du poëme épique, je vais joindre ici d'autres particularités.

L'amour de la poéſie entraîna tellement le Taſſe, malgré les conſeils de ſon pere, qu'il publia à l'âge de 17 ans ſon poëme de Renaud, *Il Renaldo*, qui parut à Veniſe en 1562, *in-4°*. Il avoit lu le *Roland furieux* de l'Arioſte, & s'étoit ſenti piqué d'une grande émulation pour ce poëte, par qui ſa réputation fut ſi long-temps balancée, & qui lui eſt encore préféré par un grand nombre de beaux eſprits d'Italie. Comme l'Arioſte avoit adreſſé ſon poëme à un cardinal d'Eſt, le Taſſe voulut à l'envi ſe choiſir un patron du même nom & de la même qualité; en un mot, débuter par un nom célebre, & par les éloges d'une maiſon capable de ſoutenir ſa muſe naiſſante. Mais pour adoucir le chagrin que cette réſolution donneroit à ſon pere, il tâcha de ſe le rendre favorable par deux ſtrophes qui finiſſent ſon poëme, dans leſquelles, parlant à ſon ouvrage, il lui ordonne d'aller ſe ſoumettre à ſa cenſure, en des termes auſſi fins & auſſi délicats, que pleins de reſpect, de reconnoiſſance & de tendreſſe. Ce poëme lui acquit l'eſtime des ſavans & des académies d'Italie. Les louanges qu'on lui adreſſa de toutes parts, l'ambition d'être mis au deſſus de ſes concurrens, & ſon goût invincible pour la poéſie, lui firent abandonner la juriſprudence, malgré la médiocrité de ſa fortune, & tous les efforts de ce même pere pour l'arracher à un penchant naturel, qui ne produit d'ordinaire qu'une magnifique fumée.

A l'âge de 27 ans il ſuivit en France le cardinal d'Eſt, & fut reçu du roi Charles IX, diſent les hiſtoriens d'Italie, avec une bienveillance ſinguliere. On n'en peut pas donner, ajoutent-ils, une preuve plus forte que ce qui ſe paſſa à l'occaſion d'un homme de lettres qui avoit été condamné à mort. C'étoit un poëte de quelque réputation; il étoit malheureuſement tombé dans un crime énorme. Le Taſſe, tant en faveur des muſes, que par compaſſion, réſolut d'aller demander ſa grace au roi. Il ſe rendit au Louvre; mais il apprit en arrivant que le roi venoit d'ordonner que la ſentence fût exécutée en peu de jours, & qu'il avoit déclaré là deſſus ſa volonté. Cette déclaration d'un prince qui ne revenoit guere de ſes réſolutions, n'étonna point le Taſſe. Il ſe préſenta au roi avec un viſage ouvert: "Sire, lui dit-il, je viens ſupplier votre majeſté, de laiſſer périr par les loix un malheureux, qui a fait voir par ſa chute ſcandaleuſe, que la fragilité humaine met à bout tous les enſeignemens de la philoſophie". Le roi frappé de cette réflexion du Taſſe, & de cette maniere de demander grace, lui accorda la vie du criminel. C'eſt dommage que les hiſtoriens françois n'aient point confirmé cette anecdote italienne.

Le Taſſe de retour à Ferrare en 1573, donna l'*Aminte*, qui fut repréſentée avec un grand ſuccès. Cette paſtorale eſt l'original du Berger fidele & de la Philis de Sciros. On fut enchanté de la nouveauté du ſpectacle, & de ce mélange de bergers, de héros & de divinités qu'on n'avoit pas vu encore enſemble ſur le théatre. Il parut aux yeux des ſpectateurs comme un tableau brillant, où l'imagination & la main d'un grand peintre expoſoient en même temps dans un beau payſage la grandeur héroïque, & la douceur de la vie champêtre. L'auteur s'étoit dépeint lui-même dans ce poëme, ſous la perſonne de *Tircis*, & s'y montroit dans cet état tranquille où l'avoit mis la protection du duc de Ferrare, & dans cet heureux loiſir qu'il conſacroit aux muſes. On y voyoit le portrait du duc & de ſa cour touché d'une maniere auſſi fine que ſpirituelle;

ſpirituelle : tout cela étoit rehauſſé par l'odieuſe peinture de Mopſe, ſous le nom duquel le Taſſe déſigne un de ſes envieux. On prétend encore qu'il y a décrit l'amour dont il brûloit en ſecret pour la princeſſe Léonore ſœur du duc, paſſion qu'il a toujours cachée avec beaucoup de ſoin.

Quoi qu'il en ſoit, cette paſtorale eſt d'une grande beauté. L'auteur y a ſcrupuleuſement obſervé les regles preſcrites par Ariſtote ſur l'unité du lieu, & ſur celle des caracteres. Enfin il a ſu ſoutenir l'intérêt de ſa piece en ménageant dans ſon ſujet des ſituations intéreſſantes. On peut cependant lui reprocher quelquefois de la ſéchereſſe, & ſur-tout ce nombre de récits conſécutifs, qui ne donnant rien à la repréſentation, laiſſent ſans occupation un des principaux ſens, par l'organe duquel les hommes ſont plus facilement touchés. Le pere Bouhours condamne avec raiſon la *Silvie* du Taſſe, qui en ſe mirant dans une fontaine, & en ſe mettant des fleurs, leur dit qu'elle ne les porte pas pour ſe parer, mais pour leur faire honte. Cette penſée n'eſt point naturelle à une bergere. Les fleurs ſont les ajuſtemens qu'elle emprunte de la nature, elle s'en met lorſqu'elle veut être plus propre & plus parée qu'à l'ordinaire, & elle eſt bien éloignée de ſonger qu'elle puiſſe leur faire honte.

L'*Aminte* fut imprimée pour la premiere fois en 1581, avec les *rimes* du Taſſe, à Veniſe, par Alde le jeune, *in-8°*. & dans les autres recueils des œuvres de l'auteur, qui parurent auſſi à Veniſe les années ſuivantes en 1582 & 1583. Depuis il s'en eſt fait pluſieurs éditions ſéparément. Ménage en donna une à Paris en 1655, *in-4°*. avec des remarques, ſur leſquelles l'académie *della Cruſca* fit des obſervations que le traducteur a inſérées à la page 74. de ſes meſcolanze, imprimées à Paris en 1678, *in-8°*. Il y a auſſi une édition de l'Aminte fort jolie, faite à Amſterdam en 1678. On en a des traductions en pluſieurs langues, & même en latin. En 1734 & 1735 il y en a eu deux en françois ; la premiere de M. Pecquet, & la ſeconde de M. l'Eſcalopier. Il a paru auſſi une traduction angloiſe de l'Aminte à Londres en 1628, *in-4°*. Jean de Xauregui en a publié une verſion eſpagnole à Séville en 1618, *in-4°*. On en a donné une traduction hollandoiſe à Amſterdam en 1715, *in-8°*.

Le Taſſe acheva en 1574, à l'âge de 30 ans, ſa *Jéruſalem délivrée*. La premiere édition complette de ce beau poëme épique parut à Ferrare, l'an 1581, chez Vittorio Baldini, *in-4°*. Il s'eſt fait quantité de traductions de la Jéruſalem délivrée dans toutes les langues. Scipion Gentilis en a traduit les deux premiers livres en vers latins, ſous ce titre. *Solimeidos libri duo priores, de* Torquati Taſſi *italicis expreſſi*, Veniſe 1585, *in-4°*. Il y en a deux traductions eſpagnoles, l'une de Jean Sedeno, imprimée à Madrid en 1587, *in-8°*. l'autre d'Antoine Sarmento de Mendoſa, qui parut dans la même ville en 1649, *in-8°*. Fairfax a traduit ce poëte en anglois avec beaucoup d'élégance & de naturel, & tout à la fois avec une exactitude ſcrupuleuſe Chaque ligne de l'original eſt rendue par une ligne correſpondante dans la traduction ; c'eſt dommage qu'il ait ſervilement imité l'italien dans ſes ſtances, dont la prolixe uniformité déplaît dans un long ouvrage. M. Hill en a donné une nouvelle traduction imprimée à Londres en 1713. Gabriel Faſagno en a fait une verſion en langue napolitaine, imprimée à Naples en 1720, *in-fol.* Le poëme & la verſion napolitaine ſont ſur deux colonnes.

Les François ſe ſont auſſi empreſſés à donner des traduction de ce poëme ; la premiere & la plus mauvaiſe de toutes, eſt celle de Vigenere, qui parut à Paris en 1595, *in-4°*. & 1598, *in-8°*. Les endroits qu'il a mis en vers, déplaiſent encore plus que ſa proſe. Depuis Vigenere, on a vu pluſieurs autres traductions en vers alexandrins de la Jéruſalem, mais aucune de ces traductions n'a réuſſi. Enfin en 1724 M. Mirabaud publia une traduction en proſe de la Jéruſalem délivrée, & il en donna une nouvelle édition beaucoup meilleure en 1735.

On n'ignore point les jugemens qu'un grand nombre de ſavans de tous les pays ont porté de ce célebre poëme, ſoit en ſa faveur, ſoit à ſon déſavantage, & je ne crois pas devoir m'y arrêter ici. La

critique de M. Deſpréaux a non-ſeulement revolté les Italiens, mais preſque tous les François. Il eſt vrai cependant que Deſpréaux eſtimoit le Taſſe, & qu'il en connoiſſoit le mérite; autrement comment auroit-il pu dire de cet illuſtre poëte?

Il n'eût point de ſon livre illuſtré l'Italie,
Si ſon ſage héros toujours en oraiſon,
N'eût fait que mettre enfin ſatan à la raiſon;
Et ſi Renaud, Argand, Tancrede & ſa maîtreſſe,
N'euſſent de ſon ſujet égayé la triſteſſe.

M. l'abbé d'Olivet, dans ſon hiſtoire de l'accademie françoiſe, aſſure avoir entendu tenir à M. Deſpréaux le diſcours ſuivant, peu de temps avant ſa mort, à une perſonne qui lui demanda s'il n'avoit point changé d'avis ſur le Taſſe; « J'en ai ſi peu changé, dit-il, que le reliſant dernièrement, je fus très-fâché de ne m'être pas expliqué un peu au long dans quelqu'une de mes réflections ſur Longin. J'aurois commencé par avouer que le Taſſe à été un génie ſublime, étendu, heureuſement né à la poéſie & à la grande poéſie; mais enſuite venant à l'uſage qu'il a fait de ſes talens, j'aurois montré que le bon ſens n'eſt pas toujours ce qui domine chez lui; que dans la plupart de ſes narrations, il s'attache bien moins au néceſſaire, qu'à l'agréable; que ſes deſcriptions ſont trop chargées d'ornemens ſuperflus; que dans la peinture des plus fortes paſſions, & au milieu du trouble qu'elles venoient d'exciter, ſouvent il dégénere en traits d'eſprit qui font tout-à-coup ceſſer le pathétique; qu'il eſt plein d'images trop fleuries, de tours affectés, de pointes & de penſées frivoles, qui loin de pouvoir convenir à ſa Jéruſalem, pourroient à peine trouver place dans ſon Aminte. Or, conclut M. Deſpréaux, tout cela oppoſé à la ſageſſe, à la gravité, à la majeſté de Virgile, qu'eſt-ce autre choſe que du clinquant oppoſé à de l'or »? Cependant il eſt toujours certain, malgré les réflexions de Deſpréaux, que la Jéruſalem du Taſſe eſt admirable par la conduite, l'intérêt, la variété, les graces, & cette nobleſſe qui releve le ſublime.

Sa tragédie de Torriſmond, *il Torriſmondo*, parut à Vérone en 1587, *in-8°*. Mais le Taſſe lui-même n'étoit pas content de cette piece, & ſe plaignoit de ſes amis qui la lui avoient arrachée des mains, & l'avoient publiée avant qu'il eût pu la mettre dans la perfection où il la ſouhaitoit. Dalibray, poëte du dernier ſiecle, en a fait une traduction libre en vers françois, au devant de laquelle il a mis un diſcours où l'on trouve de bonnes réflexions ſur le génie de la tragédie, ſur celui du Taſſe, & ſur la tragédie de Torriſmond en particulier. Cette traduction de Dalibray, quoique peſante & proſaïque, fut jouée deux fois, & imprimée à Paris en 1636, *in-4°*.

Le Taſſe laſſé des critiques qu'on faiſoit de ſa Jéruſalem délivrée, ſe propoſa de faire un nouvel ouvrage, ſous le titre de la Jéruſalem conquiſe, *la Jeruſalemme conquiſtata, libri XXIV.* Ce poëme parut à Rome en 1593, *in-4°*. mais il n'a point été reçu avec le même applaudiſſement que le premier, où l'auteur s'étoit abandonné à ſon génie; au lieu que dans la Jéruſalem conquiſe il s'eſt propoſé de s'accommoder en quelque maniere au goût & aux idées de ſes critiques.

Toutes les œuvres de ce beau génie ont été imprimées enſemble avec ſa vie par Jean-Baptiſte Manſo ſon ami, à Florence en 1724, en *ſix vol. in-fol.* Les deux premiers tomes contiennent ſes poéſies: la Jéruſalem délivrée, la Jéruſalem conquiſe, le Rénaud, le poëme ſur la création, Torriſmond, l'Aminte: les autres poéſies ſont diviſées en trois claſſes. 1. Poéſies galantes. 2. Poéſies héroïques. 3. Poéſies ſacrées & morales. Elles ſont ſuivies de quelques pieces imparfaites du Taſſe, & de quelques-unes de celles qui paſſent ſous ſon nom. Les ouvrages en proſe forment les tomes III. & IV. Ils conſiſtent en vingt-cinq dialogues ſur différens ſujets, & environ quarante diſcours ou autres pieces ſur diverſes matieres d'érudition, principalement ſur l'art poétique, ſur le poëme épique; tout cela eſt ſuivi de la défenſe de la Jéruſalem délivrée. Le tome V. eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere ſe trouvent les lettres familieres & poétiques du Taſſe; dans la ſeconde ſept pieces

de l'Académie della Cruſca, & d'autres beaux-eſprits d'Italie, concernant les diſputes ſur les poéſies de l'auteur & celles de l'Arioſte. Le VI. tome contient dix-huit pieces, dialogues ou diſcours ſur le même ſujet, c'eſt-à-dire, pour ou contre le Taſſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SORRETERIE, ſ. f. (*Comm.*) lieu où l'on fait ſorrer les ſardines.

Preſque toutes les ſardines de Douarnenez, dans le reſſort de l'amirauté de Quimper en Bretagne, ſe preſſent; on ne les ſaloit pas autrefois en baril, comme on fait à préſent; on les ſorroit de la même maniere dont on boucane encore aujourd'hui les harengs-ſors en Picardie & en Normandie. Il s'en faiſoit un grand commerce le long des côtes d'Eſpagne & d'Italie, depuis qu'on s'eſt mis à les ſaler en barils, ce premier commerce eſt tombé de maniere qu'on ne ſorre plus gueres de ſardines; à préſent les ſardines ſalées ſe mangent pour la plupart crues par les Baſques & les garçons des vignobles où l'on les fait paſſer.

Les lieux où l'on fait ſorreter les ſardines ſont établis à-peu-près de la même maniere que les rouſſables où l'on fait fumer en Normandie les harengs-ſors. On ſale à terre les ſardines en tas ou en grenier; on les arrange de tête en queue, en forme de demi-ovale; on ſeme entre chaque lit du ſel, comme on fait aux ſardines que l'on prépare pour être preſſées; on les laiſſe ainſi en tas pendant deux ou trois jours au plus. Quand on veut que cet apprêt ſoit doux & moins âcre, on ſale les ſardines avec de vieux ſel repoſé d'une année, parce que le poiſſon apprêté de ſel neuf ou nouveau, eſt bien moins délicat; après qu'il eſt reſté ſuffiſamment au ſel, on paſſe dans de petites brochettes de bois les ſardines de la même maniere que celles qu'on met en preſſe; on les lave de même dans l'eau de mer, & enſuite dans l'eau douce; après quoi on les pend dans la *ſorreterie*, comme on fait les harengs; on les laiſſe égouter pendant 24 heures avant d'y faire le feu, qui dure ordinairement 7 à 8 jours ſi le temps eſt ſec, ſinon pendant 10 jours & plus s'il eſt humide.

Le feu qu'on fait pour ſorreter les ſardines, eſt fait avec du bois de chêne & des copeaux de tonnelier ou de menuiſier, que l'on recouvre enſuite de cendres des landes brûlées; pour lui faire rendre plus de fumée, on met le feu le long des pentes des brochettes.

Le lieu qui ſert à cette préparation eſt une ſalle ou eſpece de cellier ſans étage au deſſus, avec une cheminée dont l'embouchure occupe toute la largeur de la piece, le long de laquelle ſont pendues les ſardines.

On ne commence guere à ſorreter à Douarnenez que vers la fin de la pêche, parce qu'alors ce ſont les plus groſſes ſardines qui viennent à la côte, qu'elles rangent toujours pour paſſer l'embouchure du canal, vers la fin de Décembre, ou au plus tard vers la fin de Janvier.

SORT, (*Juriſprud.*) On entend par ce terme, le hazard produit dans les partages; après avoir formé les lots, ils ſe diſtribuent ou par choix ou par convention, ou enfin on les tire au *ſort*. Dans ce dernier cas, on fait autant de petits billets qu'il y a de *lots*, & l'on écrit ſur l'un *premier lot*, & ſur l'autre *ſecond lot*, & ainſi des autres. On mêle enſuite ces billets après les avoir pliés ou roulés, & on les fait tirer l'un après l'autre, un pour chaque héritier, ſuivant l'ordre de progéniture; & ſelon le billet qui échet, on écrit dans le partage que *le premier lot eſt advenu à un tel, le ſecond à un tel*. *Voyez* LOTS & PARTAGE. (*A*)

SORT, (*Critiq. ſacr.*) maniere de décider les choſes par le hazard. Cet uſage eſt très-convenable dans pluſieurs occaſions, ſurtout dans celles où il n'y a aucune raiſon de préférence. Alors l'Auteur des *Proverbes* a raiſon de dire que le *ſort* termine toute diſpute. Son uſage étoit fréquent chez les Hébreux, comme cela paroît dans pluſieurs endroits de l'Ecriture. La terre promiſe fut partagée au *ſort*. Les Lévites reçurent leur lot par le même moyen. Dans le jour de l'expiation, on jetoit le *ſort* ſur les deux boucs, pour ſavoir lequel des deux ſeroit immolé. David diſtribua par le *ſort* les rangs aux vingt-quatre bandes de prêtres qui devoient ſervir dans les temples. Quand il fut queſtion de remplir la place de Judas dans l'apoſtolat, le *ſort* tomba ſur S. Mat-

thias. Enfin la robe de Jesus-Christ fut jetée au sort.

Mais la maniere de tirer le *sort* chez les Juifs, n'est pas marquée fort distinctement dans l'Ecriture ; & nous n'en voyons qu'une sorte exprimée dans Salomon. On jetoit les *sorts* (apparamment des billets) dans le pan d'une robe, d'où, après les avoir bien mêlés, on les tiroit pour la décision.

Le mot *sort* désigne encore dans l'Ecriture l'effet du *sort*, le *partage*. La méchante femme doit être le partage des pécheurs, *sors peccatorum*, *Eccléf. xxv. 26.* c'est-à-dire, que le pécheur mérite de souffrir la mauvaise humeur d'une méchante femme plutôt que l'homme vertueux ; mais malheureusement le *sort* ne le décide pas toujours ainsi. *(D. J.)*

SORTS, *(Théologie payenne) sortes.* Le *sort* est l'effet du hazard, & comme la décision ou l'oracle de la fortune ; mais les *sorts* sont les instrumens dont on se sert pour savoir quelle est cette décision.

Les *sorts* étoient le plus souvent des especes de dés, sur lesquels étoient gravés quelques caracteres ou quelques mots dont on alloit chercher l'explication dans des tables faites exprès. Les usages étoient différens sur les *sorts*. Dans quelques temples on les jetoit soi-même ; dans d'autres on les faisoit sortir d'une urne, d'où est venue cette maniere de parler si ordinaire aux Grecs, *le sort est tombé.*

Ce jeu de dés étoit toujours précédé de sacrifices & de beaucoup de cérémonies ; apparemment les prêtres savoient manier les dés ; mais s'ils ne vouloient pas prendre cette peine, ils n'avoient qu'à les laisser aller ; ils étoient toujours maîtres de l'explication.

Les Lacédémoniens allerent un jour consulter les *sorts* de Dodone, sur quelque guerre qu'ils entreprenoient ; car outre les chênes parlans, & les colombes & les bassins & l'oracle, il y avoit encore des *sorts* à Dodone. Après toutes les cérémonies faites, sur le point qu'on alloit jeter les *sorts* avec beaucoup de respect & de vénération, voilà un singe du roi des Molosses qui étant entré dans le temple, renverse les *sorts* & l'urne. La prêtresse effrayée dit aux Lacédémoniens qu'ils ne devoient pas songer à vaincre, mais seulement à se sauver ; & tous les écrivains assurent que jamais Lacédémone ne reçut un présage plus funeste.

Les plus célebres entre les *sorts* étoient à Préneste & à Antium, deux petites villes d'Italie. A Préneste étoit la fortune, & à Antium les fortunes. *Voyez* SORTS DE PRÉNESTE.

Les fortunes d'Antium avoient cela de remarquable que c'étoient des statues qui se remuoient d'elles-mêmes, selon le témoignage de Macrobe, *l. I. c. xxiij.* & dont les mouvemens différens, ou servoient de réponse, ou marquoient si l'on pouvoit consulter les *sorts*.

Un passage de Ciceron, au *liv. II. de la divination*, où il dit que l'on consultoit les *sorts* de Préneste par le consentement de la fortune, peut faire croire que cette fortune savoit aussi remuer la tête, ou donner quelqu'autre signe de ses volontés.

Nous trouvons encore quelques statues qui avoient cette même propriété. Diodore de Sicile & Quint-Curce disent que Jupiter-Ammon étoit porté par quatre-vingt prêtres dans une espece de gondole d'or, d'où pendoient des coupes d'argent ; qu'il étoit suivi d'un grand nombre de femmes & de filles qui chantoient des hymnes en langue du pays, & que ce dieu porté par ses prêtres, les conduisoit en leur marquant par quelques mouvemens où il vouloit aller.

Le dieu d'Héliopolis de Syrie, selon Macrobe, en faisoit autant : toute la différence étoit qu'il vouloit être porté par les gens les plus qualifiés de la province, qui eussent long-temps auparavant vécu en continence, & qui se fussent faits raser la tête.

Lucien, dans le *traité de la déesse de Syrie*, dit qu'il a vu un Apollon encore plus miraculeux ; car étant porté sur les épaules de ses prêtres, il s'avisa de les laisser là, & de se promener par les airs, & cela aux yeux d'un homme tel que Lucien, ce qui est considérable.

Dans l'Orient, les *sorts* étoient des fleches, & aujourd'hui encore les Turcs & les Arabes s'en servent de la même maniere. Ezéchiel dit que Nabuchodonosor mêla ses fleches contre Ammon & Jérusalem, &

que la fleche sortit contre Jérusalem. C'étoit-là une belle maniere de résoudre auquel de ces deux peuples il feroit la guerre.

Dans la Grece & dans l'Italie on tiroit souvent les *sorts* de quelque poëte célebre, comme Homere ou Euripide; ce qui se présentoit à l'ouverture du livre, etoit l'arrêt du ciel. L'histoire en fournit mille exemples. *Voyez* SORTS d'*Homere*.

On voit même que quelques 200 ans après la mort de Virgile, on faisoit déja assez de cas de ses vers pour les croire prophétiques, & pour les mettre en la place des *sorts* qui avoient été à Préneste; car Alexandre Severe encore particulier, & dans le temps que l'empereur Héliogabale ne lui vouloit pas de bien, reçut pour réponse dans le temple de Préneste cet endroit de Virgile, dont le sens est? « Si tu peux surmonter les destins contraires, tu seras Marcellus. *Voyez* SORTS de *Virgile*.

Les *sorts* passerent jusque dans le christianisme; on les prit dans les livres sacrés, au lieu que les payens les prenoient dans leurs poëtes. S. Augustin, dans l'*épître cxix.* à Januarius, paroit ne désapprouver cet usage que sur ce qui regarde les affaires du siecle. Grégoire de Tours nous apprend lui-même quelle étoit sa pratique; il passoit plusieurs jours dans le jeûne & dans la priere; ensuite il alloit au tombeau de saint Martin, où il ouvroit tel livre de l'Ecriture qu'il vouloit, & il prenoit pour la réponse de Dieu le premier passage qui s'offroit à ses yeux. Si ce passage ne faisoit rien au sujet, il ouvroit un autre livre de l'Ecriture.

D'autres prenoient pour *sort* divin la premiere chose qu'ils entendoient chanter en entrant dans l'Eglise. *Voyez* SORTS *des Saints*.

Mais qui croiroit qu'Héraclius délibérant en quel lieu il feroit passer l'hiver à son armée, se détermina par cette espece de *sort?* Il fit purifier son armée pendant trois jours; ensuite il ouvrit le livre des évangiles, & trouva que son quartier d'hiver lui étoit marqué dans l'Albanie. Etoit-ce là une affaire dont on pût espérer de trouver la décision dans l'Ecriture?

L'Eglise est enfin venue à bout d'exterminer cette superstition; mais il lui a fallu du temps. Du moment que l'erreur est en possession des esprits, c'est une merveille si elle ne s'y maintient toujours. (*D. J.*)

SORTS *d'Homere*, (*Divinat. du paganisme.*) *sortes Homericæ*; espece de divination. Elle consistoit à ouvrir au hazard les écrits d'Homere, & à tirer à la premiere inscription de la page qui se présentoit à la vue, un augure ou pronostic de ce qui devoit arriver à soi-même & aux autres, ou des regles de conduite convenables aux circonstances dans lesquelles on se trouvoit. Les Grecs donnoient à ce genre de divination le nom de στοιχειομαντεία, ῥάψωδομαντεία, ῥάψωδομαντική.

L'antiquité payenne semble avoir regardé ceux qui avoient le talent supérieur de la poésie, comme des hommes inspirés; ils se donnoient pour tels; ils assuroient qu'ils parloient le langage des dieux, & les peuples les ont cru sur leur parole. L'Iliade & l'Odissée sont remplis d'un si grand nombre de traits de religion & de morale; ils contiennent dans leur étendue une si prodigieuse variété d'événemens, de sentences & de maximes appliquables à toutes les circonstances de la vie, qu'il n'est pas étonnant que ceux qui par hazard ou de dessein formé jetoient les yeux sur ces poëmes, aient cru y trouver quelquefois des prédictions ou des conseils: il aura suffi que le succès ait justifié de temps en temps la curiosité des personnes, qui, dans des situations embarrassantes, ont eu recours à cet expédient, pour qu'on se soit insensiblement accoutumé à regarder les écrits de ce poëte, comme un oracle toujours prêt à rendre des réponses à quiconque voudroit l'interroger. On ne peut s'imaginer à quel point les hommes portent la crédulité, lorsqu'ils sont agités par la crainte ou par l'espérance.

Ce n'étoit point là un de ces préjugés qui ne regnent que sur le vulgaire; de grands personnages de l'antiquité, ceux principalement qui aspiroient à gouverner les autres, n'ont pas été exempts de cette chimere. Mais ce ne fut point par cette idée superstitieuse que Socrate dans sa prison, entendant réciter ces vers qu'Homere met

dans la bouche d'Achille; j'arriverai le troiſieme jour à la fertile Phthie,

Ἠ̃ματί κεν τριτάτῳ φθίην ἐρίβωλον ἱκοίμην,

ſe mit à dire qu'il n'avoit donc plus que trois jours à vivre; il badinoit ſur l'équivoque du mot φθίην qui ſignifie le pays de Phthie, & la *corruption* ou la *mort*; cependant ce badinage qu'il fit en préſence d'Eſchine, ne fut point oublié, parce qu'il mourut trois jours après.

Valere-Maxime raconte que Brutus eut le triſte préſage du ſort qui l'attendoit à la bataille de Philippe. Le hazard lui ayant offert cet endroit de l'Iliade, où Patrocle ſe plaint que « le cruel deſtin & le fils de Latone lui ont ôté la vie. »

Ἀλλά μι μοῖρ᾽, καὶ Λητῦς ἑκηβόλος υἱός.

L'application que cet illuſtre romain s'en fit à lui-même, fut juſtifiée par l'événement.

Si l'on en croit Lampride, l'empereur Macrin curieux d'apprendre dans le même poëte, ſi ſon regne ſeroit long & heureux, tomba ſur ces vers qu'on peut rendre ainſi. » Vieillard, vous êtes furieuſement ſerré par de jeunes guerriers; votre force eſt anéantie, & vous êtes menacé d'une triſte vieilleſſe : »

Ὦ γέρον, ἦ μάλα δή τι νέοι τείρουσι μαχηταί,
Σὴ δὲ βίη λέλυται, χαλεπὸν δέ σε γῆρας ὀπάζει.

Comme cet empereur étoit déja avancé en âge, lorſqu'il parvint à la ſouveraine puiſſance, qu'il ne régna que quatorze mois, & que Héliogable n'étoit âgé que d'un pareil nombre d'années, lorſqu'il lui ôta la vie avec l'empire; on trouva dans ces paroles une prédiction de la mort tragique de Macrin.

Au reſte, Homere ne fut pas le ſeul dont les vers euſſent le privilege d'être regardés comme renfermant des oracles; les Grecs firent quelquefois le même honneur à ceux d'Eurypide; il paroît par un endroit d'Hérodote, qu'on croyoit que les poéſies de Muſée contenoient auſſi des préſages. Cet hiſtorien raconte qu'Onomacrite qui faiſoit profeſſion d'interpréter ou de développer ces ſortes de prédictions, fut banni d'Athènes par Hipparque, fils de Piſiſtrate, pour avoir altéré les écrits de ce poëte & y avoir inſéré un vers qui portoit, que les îles adjacentes à celles de Lemnos, ſeroient ſubmergées.

Enfin, Virgile eut la gloire de ſuccéder aux poëtes grecs, & de partager avec eux l'art de prédire les événemens. *Voy.* SORTS DE VIRGILE. *(D. J.)*

SORTS DE PRÉNESTE, *(Divinat. des Rom.)* les plus célebres de toute l'Italie; c'eſt une curioſité raiſonnable de chercher à ſavoir en quoi conſiſtoit cet oracle, & comme il ſe rendoit.

Ciceron, *liv. II.* de la divination, *ſect. 41*; nous apprend que les archives de Préneſte portoient, qu'un homme des plus conſidérables de la ville, nommé Numerius-Suffucius, fut averti par pluſieurs ſonges réitérés & menaçans, d'aller entr'ouvrir un rocher dans un certain lieu; qu'il y alla, briſa ce rocher, & qu'il en ſortit pluſieurs *ſorts*; c'étoit de petits morceaux de bois de rouvre bien taillés & bien polis, ſur leſquels étoient écrits des prédictions en caracteres antiques; on mit ces petits morceaux de bois dans un coffre d'olivier. Pour les conſulter, on ouvroit ce coffre, on faiſoit mêler enſemble tous ces *ſorts*, par un enfant, il en tiroit un, & c'étoit la réponſe que l'oracle donnoit aux conſultans. Ce coffre continue Ciceron, eſt aujourd'hui religieuſement gardé, à cauſe de Jupiter enfant, qui y eſt repréſenté avec Junon, tous deux dans le ſein de la fortune qui leur donne la mamelle, & toutes les bonnes meres y ont une grande dévotion.

Plutarque prétend qu'on tiroit pluſieurs petits morceaux de bois du coffre, & que les caracteres gravés ſur chacun étant raſſemblés compoſoient la prophétie; mais outre que Ciceron dit le contraire, il paroît clairement par un paſſage de Tite-Live, que chacun de ces *ſorts* contenoit toute la prophétie; voici les propres termes de l'hiſtorien, au commencement du liv. XXII. *Faleriis cœlum fendi viſum velut magno hiatu quaque patuerit ingens lumen effulſiſſe, ſortes ſuâ ſponte attenuatas, unamque excidiſſe ità ſcriptam, Mars telum ſuum concutit.* « On vit à Faleres le ciel ſe fendre

& s'entrouvir, & une grande lumiere remplir ce grand vuide. Les *forts* diminuerent & s'appetiſſerent d'eux-mêmes, & il en tomba un où étoient écrites ces paroles, *Mars prépare ſes armes.* »

Les prêtres ſe ſervirent habilement de ces *forts* pour ſe procurer du profit & du crédit. *Tota res eſt invita fallaciis, aut ad ſuperſtitionem*, dit Ciceron.

Mais que ſignifient ces mêmes *forts* dont parle Tite-Live, qui diminuerent & s'appetiſſerent d'eux-mêmes, *ſortes ſuâ ſponte attenuatas?* Peut-être que ces *forts* étoient doubles, je veux dire, qu'il y en avoit de grands & de petits, tous ſemblables, & que les prêtres faiſoient tirer les uns ou les autres, ſelon qu'ils vouloient effrayer ou encourager les conſultans. Il eſt certain qu'en matiere de prodiges, on prenoit à bonne augure les choſes qui paroiſſoient plus grandes que de coutume; & au contraire, on tenoit à mauvais préſage les choſes qui paroiſſoient plus petites qu'elles ne ſont naturellement, comme Saumaiſe l'a prouvé dans ſes commentaires ſur Solin. Il ſuit delà que les *forts* appetiſſés, *ſortes extenuatæ*, pronoſtiquoient par eux-mêmes un événement ſiniſtre; mais j'aime à voir ce que les Philoſophes penſoient des *forts* en général, & ce que devinrent ceux de Préneſte en particulier; Ciceron m'en éclaircit lui-même.

Qu'eſt-ce à votre avis, que les *forts*, diſoit-il à un ſtoïcien? C'eſt-à-peu-près, comme de jouer au nombre, en hauſſant & en fermant les doigts, ou de jouer aux oſſelets & aux dés; en quoi le hazard, & peut-être une mauvaiſe ſubtilité, peuvent avoir quelque part, mais où la ſageſſe & la raiſon n'en ont aucune. Les *forts* ſont donc pleins de tromperie, & c'eſt une invention, ou de la ſuperſtition, ou de l'avidité du gain. La divination par les *forts* eſt déſormais entiérement décriée. La beauté & l'antiquité du temple de Préneſte a véritablement conſervé le nom des *forts* de Préneſte, mais parmi le peuple uniquement; car y a-t-il quelque magiſtrat, quelqu'homme un peu conſidérable qui y ait le moindre recours? Par-tout ailleurs on n'en parle plus, & c'eſt ce qui faiſoit dire à Carnéade, qu'il n'avoit jamais vu la fortune plus fortunée qu'à Préneſte.

Cependant, il s'en fallut peu qu'ils ne revinſſent en crédit du temps de Tibere. Suétone nous apprend, que cet empereur ayant formé le projet de ruiner tous les oracles voiſins de Rome, ceux d'Antium, de Cœrès, de Tibur & de Préneſte, en fut détourné par la majeſté de ces derniers, car s'étant fait remettre le coffre bien fermé & bien cacheté, les *forts* ne s'y trouverent point, mais ce coffre ne fut pas plutôt rapporté dans le temple de Préneſte, que les *forts* s'y trouverent comme de coutume.

Il n'eſt pas difficile de reconnoître ici l'adreſſe des prêtres, qui voulurent relever le crédit de leur ancien oracle; mais ſon temps étoit paſſé, perſonne ne ſe rendit ſur les lieux pour y avoir recours; & ce qu'il y a de bien ſingulier, les *forts* de Virgile n'ayant pour eux aucun apparat de religion, emporterent la balance, & ſuccéderent à ceux de Préneſte. *Voyez* SORTS DE VIRGILE. *(D. J.)*

SORTS DE VIRGILE, *(Divinat. du Paganiſ.) ſortes Virgilianæ*, divination qui conſiſtoit à ouvrir les œuvres de Virgile, & à en tirer, à l'inſpection de la page que le hazard offroit, des préſages des événemens futurs.

Le temps ayant inſenſiblement donné de l'autorité aux poéſies de Virgile, les Latins s'accoutumerent de même à les conſulter dans les occaſions où il leur étoit important de connoître la volonté du ciel. L'hiſtoire des empereurs Romains, ſur-tout depuis Trajan, en fournit pluſieurs exemples. Le premier dont nous ayons connoiſſance eſt celui d'Adrien : inquiet de ſavoir quelles étoient les diſpoſitions de Trajan à ſon égard, & s'il le déſigneroit pour ſon ſucceſſeur à l'empire, il prit l'Enéide de Virgile, l'ouvrit au hazard & y lut ces vers du VI. livre.

Quis procul ille autem ramis inſignis olivæ
Sacra ferens! noſco crines incanaque menta
Regis Romani; primus qui legibus urbem
Fundabit, curibus parvis & paupere terra
Miſſus in imperium magnum. . . . .

Comme on ne ſe rend pas difficile ſur les choſes qui flattent les deſirs, quelques lé-

geres convenances qu'Adrien trouva dans ces vers avec ſon caractere, ſes inclinations, le goût qu'il avoit pour la philoſophie & pour les cérémonies religieuſes, le raſſurerent; & ſi l'on ajoute foi à Spartien, le fortifierent dans l'eſpérance qu'il avoit de parvenir à l'empire.

Lampride rapporte qu'Alexandre Severe qui devoit pour lors être très-jeune, puiſqu'il n'avoit que treize ans lorſqu'il fut nommé empereur, s'appliquant avec ardeur à l'étude de la Philoſophie & de la Muſique; Mammée ſa mere lui conſeilla de faire plutôt ſon occupation des Arts & des Sciences néceſſaires à ceux qui ſont deſtinés à gouverner les hommes, & qu'Alexandre ſe conforma d'autant plus volontiers à cet avis, qu'ayant conſulté Virgile ſur le *ſort* qui lui étoit réſervé, il crut y trouver un préſage aſſuré de ſon élévation à l'empire dans ces fameux vers :

Excudent alii ſpirantia mollius æra,
Credo equidem, &c.
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt artes.

Claude le Gothique voulant ſavoir quelle ſeroit la durée de ſon regne, conſulta Virgile à l'ouverture du livre, & lut ce vers.

Tertia dum latio regnantem viderit æſtas.

alors il tira la concluſion, qu'il n'avoit au plus que trois ans à vivre; l'auteur qui nous a conſervé ce fait, aſſure que Claude ne ſurvécut en effet que deux ans à cette eſpece de prédiction; & que celles qu'il crut de même avoir trouvées dans Virgile ſur ce qui devoit arriver à ſon frere & à ſa poſtérité, eurent auſſi leur accompliſſement.

On rencontre dans les auteurs pluſieurs exemples de cette eſpece : Bullengerus en a recueilli une partie dans le traité qu'il a compoſé ſur ce ſujet; mais ceux que l'on vient de rapporter ſuffiſent pour montrer juſqu'où peut aller la ſuperſtition humaine. *(D. J.)*

SORTS DES SAINTS, *(Divinat. des Chrétiens.)* *ſortes ſanctorum*, eſpece de divination qui vers le troiſieme ſiecle s'eſt introduite chez les chrétiens à l'imitation de celles qu'on nommoit parmi les payens, *ſortes homericæ*, *ſortes virgilianæ*.

Elle conſiſtoit à ouvrir au hazard les livres ſacrés, dans l'eſpérance d'y trouver quelques lumieres ſur le parti qu'ils avoient à ſuivre dans telles & telles circonſtances; d'y apprendre, ſi le ſuccès des événemens qui les intéreſſoient, ſeroit heureux ou malheureux, & ce qu'ils devoient craindre ou eſpérer du caractere, de la conduite, & du gouvernement des perſonnes auxquelles ils étoient ſoumis.

L'uſage avoit établi deux manieres de conſulter la volonté de Dieu par cette voie : la premiere étoit, comme on vient de le dire, d'ouvrir au hazard quelques livres de l'Ecriture-ſainte, après avoir imploré auparavant le ſecours du ciel par des jeûnes, des prieres, & d'autres pratiques religieuſes. Dans la ſeconde qui étoit beaucoup plus ſimple, on ſe contentoit de regarder comme un conſeil ſur ce qu'on avoit à faire, ou comme un préſage du bon ou du mauvais ſuccès de l'entrepriſe qu'on méditoit, les premieres paroles du livre de l'Ecriture qu'on chantoit dans le moment où celui qui ſe propoſoit d'interroger le ciel par cette maniere, entroit dans une égliſe.

Saint Auguſtin dans ſon épître à Januarius, ne paroît condamner cette pratique qu'au ſujet des affaires mondaines; cependant il aime encore mieux qu'on en faſſe uſage pour les choſes de ce ſiecle que de conſulter les démons.

Saint Grégoire évêque de Tours; nous a fait connoître d'une maniere aſſez particuliere les cérémonies réligieuſes avec leſquelles on conſultoit *les ſorts des ſaints*. Les exemples qu'il en donne, & le ſien propre, juſtifient que cette pratique étoit fort commune de ſon temps, & qu'il ne la déſaprouvoit pas.

On en jugera par ce qu'il raconte de lui-même en ces termes : " Leudaſte comte de Tours, qui cherchoit à me perdre dans l'eſprit de la reine Frédegonde, étant venu à Tours avec de mauvais deſſeins contre moi, frappé du danger qui me menaçoit, je me retirai fort triſte dans mon oratoire; j'y pris les pſeaumes de David, pour

voir

voir ſi à leur ouverture, je n'y trouverois rien d'où je puſſe tirer quelque conſolation, & j'en eus une très-grande de ce verſet, que le hazard me préſenta : *Il les fit marcher avec eſpérance & ſans crainte, pendant que la mer enveloppoit leurs ennemis.* En effet, ajoute-t-il, Leudaſte n'oſa rien entreprendre contre ma perſonne ; car ce comte étant parti de Tours le même jour, & la barque ſur laquelle il étoit monté ayant fait naufrage, il auroit été noyé s'il n'avoit pas ſu nager ».

Ce qu'il rapporte de Mérovée fils de Chilpéric, mérite de trouver place ici, parce qu'on y voit quelles étoient les pratiques de religion auxquelles on avoit recours pour ſe rendre le ciel favorable, avant que de conſulter les *ſorts des ſaints*, & pour mieux s'aſſurer de la vérité de la réponſe qu'on y cherchoit.

« Mérovée dit Grégoire de Tours, étant diſgracié de Chilpéric ſon pere, ſe réfugia dans la baſilique de ſaint Martin ; & ne ſe fiant point à une pythoniſſe, qui lui avoit prédit que le roi mourroit cette même année & qu'il lui ſuccéderoit, il mit ſéparément ſur le tombeau du ſaint, les livres des pſeaumes, des rois, & des évangiles ; il veilla toute la nuit auprès du tombeau, & pria ſaint Martin de lui faire connoître ce qui devoit lui arriver, & s'il régneroit ou non. Ce prince paſſa les trois jours ſuivans dans le jeûne, les veilles & les prieres ; puis s'étant approché du tombeau, il ouvrit d'abord le livre des rois ; & le premier verſet portoit ces mots : *Comme vous avez abandonné le Seigneur votre Dieu, pour courir après des dieux étrangers, & que vous n'avez pas fait ce qui étoit agréable à ſes yeux, il vous a livré entre les mains de vos ennemis.* Les paſſages qui s'offrirent à lui dans le livre des pſeaumes, & dans celui des évangiles (paſſages qu'il ſeroit inutile de rapporter), ne lui annonçant de même rien que de funeſte, il reſta long-temps aux piés du tombeau fondant en larmes, & ſe retira en Auſtraſie, où il périt malheureuſement, trois ans après par les artifices de la reine Frédegonde, ſa belle-mere ».

Dans cet exemple, on voit que c'eſt Mérovée qui ſans recourir au miniſtere des clercs de ſaint Martin de Tours, poſe lui-même les livres ſaints, & les ouvre. Dans celui que l'on va citer toujours d'après le même auteur, on fait intervenir les clercs de l'égliſe, qui joignent leurs prieres à celles du ſuppliant ; voici comme le même auteur expoſe ce fait.

« Chramne s'étant révolté contre Clotaire I, & ſe trouvant à Dijon, les clercs de l'égliſe ſe mirent en prieres pour demander à Dieu, ſi le jeune prince réuſſiroit dans ſes deſſeins, & s'ils parviendroit un jour à la couronne. Ils conſulterent, comme dans le fait précédent, trois différens livres de l'Ecriture ſainte, avec cette différence, qu'à la place du livre des rois & des pſeaumes, ils joignirent ceux du prophete Iſaïe, & les épîtres de ſaint Paul, au livre des Evangiles. A l'ouverture d'Iſaïe, ils lurent ces mots : *J'arracherai la haie de ma vigne, & elle ſera expoſée au pillage ; parce qu'au lieu de porter de bons raiſins, elle en a produit de mauvais.* Les paſſages des épîtres de ſaint Paul, & ceux de l'évangile qui ſe préſentoient enſuite, ne parurent pas moins menaçans, & furent regardés comme une prédiction de la mort tragique de ce prince infortuné ».

Non-ſeulement on employoit les *ſorts des ſaints* pour ſe déterminer dans les occaſions ordinaires de la vie, mais même dans les élections des évêques, lorſqu'il y avoit partage. La vie de ſaint Aignan fait foi, que c'eſt de cette maniere qu'il fut nommé évêque d'Orléans. Saint Euverte qui occupoit le ſiege de cette ville ſur la fin du IV ſiecle, ſe trouvant accablé de vieilleſſe, & voulant le déſigner pour ſon ſucceſſeur, le clergé & le peuple s'oppoſerent vivement à ce choix. Saint Euverte prit la parole, & leur dit : « Si vous voulez un évêque agréable à Dieu, ſachez que vous devez mettre Aignan à ma place ». Mais pour leur faire connoître clairement que telle étoit la volonté du Seigneur, après que ce prélat eut indiqué, ſelon la coutume, un jeûne de trois jours, il fit mettre d'un côté ſur l'autel des billets *(brevia)*, & de l'autre, les pſeaumes, les épîtres de ſaint Paul, & les évangiles. Ce que l'hiſtorien qu'on vient de citer, appelle ici *brevia*, étoient comme je l'ai traduit,

des billets sur chacun desquels on écrivoit le nom d'un des candidats.

Saint Euverte fit ensuite amener un enfant qui n'avoit point encore l'usage de la parole, & lui commanda de prendre au hazard un de ces billets ; l'enfant ayant obéi, il tira celui qui portoit le nom de saint Aignan, & se mit à lire à haute voix : *Aignan est le pontife que Dieu vous a choisi.* Mais saint Euverte, continue l'historien, pour satisfaire tout le monde, voulut encore interroger les livres saints ; le premier verset qui se présenta dans les pseaumes, fut : *Heureux celui que vous avez choisi, il demeurera dans votre temple.* On trouva dans saint Paul ces mots : *Personne ne peut mettre un autre fondement que celui qui a été posé ;* & enfin dans l'évangile ces paroles : *C'est sur cette pierre que je bâtirai mon église.* Ces témoignages parurent si décisifs en faveur de saint Aignan, qu'ils réunirent pour lui tous les suffrages, & qu'il fut placé aux acclamations de tout le peuple sur le siege d'Orléans.

Les Grecs aussi-bien que les Latins, consultoient les *sorts des saints* dans les conjonctures critiques ; Cedrenus rapporte, comme nous l'avons dit en parlant des *sorts* en général, que l'empereur Héraclius après avoir eu de grands avantages sur Cosroez roi des Perses, se trouvant incertain sur le lieu où il prendroit ses quartiers d'hiver, purifia son armée pendant trois jours ; ce sont les termes de l'historien ; qu'ensuite il ouvrit les évangiles, & qu'il trouva qu'ils lui ordonnoient d'aller hiverner en Albanie.

Depuis le huitieme siecle, les exemples de cette pratique deviennent un peu plus rares ; cependant il est certain que cet usage subsista jusque dans le quatorzieme siecle, avec cette seule différence, qu'on ne se préparoit plus à cette consultation par des jeûnes & des prieres, & qu'on n'y joignoit plus cet appareil religieux, que jusqu'alors on avoit cru nécessaire pour engager le ciel à manifester ainsi ses volontés.

L'église tant greque que latine, conserva sans cesse quelques traces de cet usage. La coutume étoit encore dans le xv. & xvj. siecle quand un évêque étoit élu, que dans la cérémonie de son sacre, immédiatement après qu'on lui avoit mis sur la tête le livre des évangiles, on l'ouvroit au hazard, & le premier verset qui se présentoit, étoit regardé comme un pronostic de ce qu'on avoit à espérer ou à craindre de son caractere, de ses mœurs, de sa conduite, & du bonheur ou du malheur qui lui étoit réservé durant le cours de son épiscopat ; les exemples en sont fréquens dans l'histoire ecclésiastique.

Si l'on en croit un de ces écrivains qui a fait la vie des évêques de Liége, la mort funeste d'Albert évêque de cette ville, lui fut annoncée par ces paroles, que l'archevêque qui le sacroit trouva à l'ouverture du livre des évangiles : *Il envoya un de ses gardes avec ordre de lui apporter la tête de Jean ; & ce garde étant entré dans la prison, lui coupa la tête.* L'historien ajoute, que ce prélat en fut si frappé, qu'il adressa la parole au nouvel évêque, & lui dit en le regardant avec des yeux baignés de larmes : *Mon fils, en vous donnant au service de Dieu, conduisez-vous avec crainte & avec justice, & préparez votre ame à la tentation ; car vous serez un jour martyr.* Il fut en effet assassiné par des émissaires de l'empereur Henri VI, & l'Eglise l'honore comme martyr.

On ajoutoit tant de foi à ces sortes de pronostics ; ils formoient un préjugé si favorable ou si désavantageux aux évêques, qu'on les alléguoit dans les occasions les plus importantes, & même dans celles où il étoit question de prononcer sur la canonicité de leur élection.

La même chose se pratiquoit à l'installation des abbés, & même à la réception des chanoines ; cette coutume subsiste encore aujourd'hui dans la cathédrale de Boulogne, dont le diocese aussi-bien que ceux d'Ypres & de Saint-Omer, a été formé des débris de cette ancienne église, après que la ville de Térouanne eut été détruite par Charles-Quint. Toute la différence qui s'y trouve présentement, c'est qu'à Boulogne, le nouveau chanoine tire les *sorts* dans le livre des pseaumes, & non dans celui des évangiles. Feu M. de Langle évêque de Boulogne, peu d'années avant sa mort qui arriva en 1722, rendit une ordonnance qui tendoit à abroger cet usage ; il craignoit avec raison qu'il n'eût quelque

choſe de ſuperſtitieux. Il avoit d'ailleurs remarqué, qu'il arrivoit quelquefois que le verſet du pſeaume que le hazard offroit au nouveau chanoine, contenoit des imprécations, des reproches, ou des traits odieux, qui devenoient pour lui une eſpece de note de ridicule, ou même d'infamie. Mais le chapitre qui ſe prétend exempt de la juriſdiction épiſcopale, n'eut point égard à cette ordonance; & comme ſuivant la coutume, on inſéroit dans les lettres de priſe de poſſeſſion de chaque chanoine le verſet du pſeaume qui lui étoit tombé à ſa réception, le chapitre réſolut ſeulément, qu'à l'avenir on ajouteroit à ces lettres, qu'on ne faiſoit en cela que ſuivre l'ancienne coutume de l'égliſe de Térouanne.

Quant à la ſeconde maniere de conſulter les *ſorts des ſaints*, elle étoit, comme on l'a dit, beaucoup plus ſimple, & également connue dans les deux égliſes greque & latine. Cette maniere conſiſtoit à regarder comme un bon ou mauvais augure, ou comme une déclaration de la volonté du ciel, les premieres paroles de la ſainte Ecriture qu'on chantoit à l'égliſe dans le moment qu'on y entroit à cette intention: les exemples en ſont très-nombreux.

Saint Cyprien étoit ſi perſuadé que Dieu manifeſtoit quelquefois ſes volontés par cette voie, qu'il y avoit ſouvent recours; c'étoit pour ce pere de l'égliſe un heureux préſage lorſqu'il trouvoit que les premieres paroles qu'il entendoit en mettant le pié dans l'égliſe, avoient quelque relation avec les choſes qui l'occupoient.

Il faut cependant convenir que dans le temps où cet uſage de conſulter les *ſorts* à venir par l'Ecriture, étoit le plus en vogue, & ſouvent même accompagné d'un grave appareil d'actes de religion; on trouve différens conciles qui condamnent en particulier les *ſorts des ſaints*, & en général toute divination faite par l'inſpection des livres ſacrés. Le concile de Vannes, par exemple, tenu ſous Léon I. dans le v. ſiecle; le concile d'Agde aſſemblé l'an 506; les conciles d'Orléans & d'Auxerre, l'un de l'an 511 & l'autre de l'an 595, proſcrivent les *ſorts des ſaints*; & l'on trouve un capitulaire de Charlemagne publié en l'an 789, qui contient auſſi la même défenſe. Mais les termes dans leſquels ces défenſes ſont conçues, donnent lieu de croire, que la ſuperſtition avoit mêlé une infinité de pratiques magiques dans les *ſorts des ſaints*, & qu'il ne faut peut-être pas confondre la maniere de les conſulter condamnée par ces canons, avec celle qui étoit ſouvent employée dans les premiers ſiecles de l'égliſe par des perſonnes éminentes en piété.

Ce qu'il y a de sûr, c'eſt que quelques théologiens conviennent en général qu'on ne peut pas excuſer les *ſorts des ſaints* de ſuperſtition; que c'étoit tenter Dieu que de l'interroger ainſi; que les Ecritures ne contiennent rien dont on puiſſe conclure, que Dieu ait pris là-deſſus aucun engagement avec les hommes, & que cette coutume bien loin d'être autoriſée par aucune loi eccléſiaſtique, a été abrogée dans les temps éclairés; cependant ces mêmes théologiens oubliant enſuite la ſolidité des principes qu'ils venoient d'établir, ſe ſont perſuadés que dans certaines occaſions, pluſieurs de ceux qui ont conſulté les *ſorts des ſaints*, y ont été portés par une ſecrete inſpiration du ciel. *(D. J.)*

SORTA CAP, *(Géog. mod.)* cap de la Méditerranée, ſur la côte de Tripoli, en Barbarie, au fond du golfe de Sidra. On prend ce cap pour l'*Hippi promontorium* des anciens. *(D. J.)*

SORTE, ſ. f. *(Gram.)* nom collectif, qui raſſemble ſous ſon acception un certain nombre de choſes diſtinguées par quelque caractere d'un plus grand nombre qui forme le genre. Plante eſt le genre; mais il y a bien des *ſortes* de plantes. Etoffe eſt le genre; mais il y a bien des *ſortes* d'étoffes, d'animaux, de poiſſons, de ſerpens; il y a toutes *ſortes* d'eſprits & de caracteres. Il y a dans quelques hommes une *ſorte* diſtinct; il y en a qui ont une *ſorte* de ſcience. Cet homme nous en contera de toutes les *ſortes*. Il y a de toutes *ſortes* de marchandiſe. Il n'y a *ſorte* d'attentions qu'il n'ait priſes, le hazard les a toutes trompées.

SORTE, ſ. f. *(Joaillerie.)* on ſe ſert de ce terme dans le commerce des pierreries,

en parlant des émeraudes qui ne ſe vendent qu'au marc ; ce qui en marque les différentes groſſeurs qui vont en diminuant, depuis la premiere *ſorte* juſqu'à la troiſieme ; on dit auſſi premiere, ſeconde & troiſieme *couleur*. *(D. J.)*

SORTIE, ſ. f. *(Gram.)* l'action de *ſortir*, ou paſſage d'un lieu qu'on regardoit comme ſa premiere demeure dans un autre. J'en ſuis à ma premiere *ſortie*. Ce mot a quelquefois rapport au temps, à la *ſortie* de l'hiver, à la fin d'une occupation, à la *ſortie* de ce livre. Aux iſſues d'une maiſon, j'ai deux *ſorties*, & cela m'eſt fort commode, je m'échappe & je rentre quand il me plaît & ſans qu'on le ſache ; aux voies qu'on ouvre aux eaux, à l'air, à un fluide dont le ſéjour incommoderoit ; j'ai pratiqué une *ſortie* à ces vapeurs.

SORTIE, *(Fortification.)* terme dont on ſe ſert dans l'*art militaire* pour exprimer l'action par laquelle les aſſiégés *ſortent* de leurs villes ou de leurs fortereſſes, afin de chaſſer les aſſiégeans, d'enclouer leur canon, d'empêcher leurs approches, & de détruire leurs ouvrages, *&c.* On dit, faire une *ſortie*, repouſſer une *ſortie*, &c. On eſt coupé dans une *ſortie*, lorſque l'ennemi ſe place entre ceux qui ſont *ſortis* & leur ville. *Chambers.*

Ceux qui ſe tiennent toujours dans leur place ſans faire des *ſorties*, ſont, dit le *chevalier de la Ville*, ſemblables à ceux qui ne ſe ſoucient point du feu qui eſt dans la maiſon du voiſin, & qui ne ſe meuvent pour l'éteindre, que lorſqu'il a pris à la leur. En effet, les aſſiégeans avançant toujours leurs travaux vers la place, il eſt de la derniere importance de travailler de bonne heure à en arrêter le progrès ; c'eſt à quoi les *ſorties* ſont excellentes lorſqu'elles ſont bien diſpoſées & bien conduites ; car autrement elles avanceroient plutôt la priſe de la place qu'elles ne la retarderoient. Quelque avantageuſes que ſoient les *ſorties*, on ne peut pas en faire indifféremment dans toutes ſortes de places ; il faut pour en entreprendre que la garniſon ſoit nombreuſe. Une garniſon foible & qui ſeroit amplement fournie de toutes les munitions néceſſaires pour ſe défendre & pour ſubſiſter long-temps dans la ville, devroit être fort circonſpecte dans les *ſorties*. Mais une garniſon nombreuſe & qui n'eſt pas d'ailleurs fournie pour long-temps de vivres & d'autres munitions, doit fatiguer l'ennemi autant qu'il lui eſt poſſible, par de très-fréquentes *ſorties* : c'eſt auſſi le parti que l'on doit prendre dans une ville dont les fortifications ſont mauvaiſes ; on ne doit pas ſe laiſſer renfermer, pour être obligé de ſe rendre, pour ainſi dire, ſans réſiſtance. Il faut fatiguer l'ennemi continuellement, le tenir éloigné de la place le plus long-temps qu'il eſt poſſible, & n'omettre aucune chicane pour lui diſputer l'approche du glacis & la priſe du chemin couvert. C'eſt ainſi que M. le marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France, en uſa dans la défenſe de Mayence en 1689. Il défendit cette ville, aſſez grande & très-mal fortifiée, pendant plus de deux mois, par le ſecours d'une garniſon excellente, & il fut obligé de capituler faute de poudre & de munitions, étant encore maître de ſon chemin couvert, & même, pour ainſi dire, de tous ſes glacis, puiſque l'ennemi n'y avoit qu'un logement ſur le haut ; encore, dit M. de Feuquieres, M. le Marquis d'Uxelles le laiſſa-t-il faire pour avoir prétexte de capituler, & que l'ennemi ne put pas ſoupçonner qu'il ſe rendoit faute de poudre. A Keiſervert en 1702, la place fort mauvaiſe par elle-même, ne fut encore défendue que par de nombreuſes *ſorties*, qui firent payer ſa priſe chere à l'ennemi. Dans des cas ſemblables, on ne doit point ſe négliger pour les *ſorties* ; pour qu'elles réuſſiſſent, il faut qu'elles ſoient faites avec art & intelligence ; c'eſt, dit M. le maréchal de Vauban, dans ces ſortes d'actions que la vigueur, la diligence & la bonne conduite doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue.

Lorſque l'ennemi eſt encore loin de la place, les *ſorties* ſont très-périlleuſes, parce que l'ennemi peut avec ſa cavalerie, leur couper la retraite dans la ville ; mais lorſqu'il a établi ſa ſeconde parallele, & qu'il pouſſe les boyaux de la tranchée en avant pour parvenir à la troiſieme au pié du glacis, c'eſt alors qu'on peut ſortir ſur lui ; on le peut même, ſi l'on prend bien ſes

précautions, lorſqu'il travaille à ſa ſeconde parallele, & qu'elle n'eſt point encore achevée entiérement ; mais où elles doivent être les plus fréquentes, c'eſt lorſque l'aſſiégeant eſt parvenu à la troiſieme parallele, & qu'il veut s'établir ſur le glacis. On ne craint plus alors d'être coupé, & on peut le ſurprendre d'autant plus aiſément, qu'on peut tomber ſur lui d'abord, & le culbuter ſans lui donner le temps de ſe reconnoître.

Les *ſorties* peuvent être ou grandes ou petites ; les grandes doivent être au moins de 5 ou 600 hommes, ou proportionnées à la garde de la tranchée, & les plus petites ſeulement de 10, 15 ou 20 hommes.

L'objet des grandes *ſorties* doit être de détruire & de raſer une grande partie des travaux de l'aſſiégeant, afin de le mettre dans la néceſſité de les recommencer, d'enclouer le canon des batteries, de reprendre quelque poſte que l'on aura abandonné, & enfin de nuire à l'ennemi en retardant ſes travaux, pour reculer par-là la priſe de la place.

Pour les petites *ſorties*, elles ne ſe font que pour donner de l'inquiétude aux têtes de la tranchée, pour effrayer les travailleurs, & pour les obliger de ſe retirer. Comme il faut toujours quelque temps pour les rappeller & les mettre dans l'obligation de continuer leur travail, il y a un temps de perdu, qui retarde toujours l'avancement & le progrès des travaux.

Le temps le plus propre pour les grandes *ſorties*, eſt deux heures avant le jour ; le ſoldat eſt alors fatigué du travail de la nuit & accablé de ſommeil, il doit par cette raiſon être plus aiſé à ſurprendre & à combattre. Lorſqu'il a fait de grandes pluies pendant la nuit, & que le ſoldat ne peut faire uſage de ſon feu, c'eſt encore une circonſtance bien favorable ; il ne faut rien négliger pour le ſurprendre : car ce n'eſt, pour ainſi dire, que par la ſurpriſe que l'on peut tirer quelque avantage d'une *ſortie*.

Pour les petites *ſorties*, dont l'objet eſt de donner ſimplement de l'inquiétude aux aſſiégeans, ſans pouvoir leur faire grand mal, voici comme elles ſe font. On choiſit, pour les faire, des ſoldats hardis & valeureux, au nombre, comme nous l'avons dit, de 10, 15 ou 20, qui doivent s'approcher doucement de la tête des travaux des aſſiégeans, & ſe jeter enſuite promptement deſſus, en criant *tue*, *tue*, & jetant quelques grenades ; enſuite de quoi ils doivent ſe retirer bien vîte dans la place ; l'alarme qu'ils donnent ainſi eſt ſuffiſante pour faire fuir les travailleurs, qui ne demandent pas mieux que d'avoir un prétexte ſpécieux pour s'enfuir, ſans, dit M. Goulon, qu'il ſoit poſſible de les en empêcher, & de les raſſembler toute la nuit, ce qui la fait perdre aux aſſiégeans. Si, dit le même auteur, les aſſiégeans s'accoutument à ces petites *ſorties*, & qu'ils ne s'en ébranlent plus, les aſſiégés s'en appercevant, feront ſuivre ces petites *ſorties* d'une bonne, laquelle n'étant point attendue, renverſera ſans difficulté les travailleurs & ceux qui les couvrent ; après quoi elle ſe retirera ſans s'opiniâtrer au combat, pour ne pas avoir toute la tranchée ſur les bras. *(Q)*

SORTIE, *(Hydr.)* c'eſt l'ouverture circulaire ou l'orifice d'un ajutage par où l'eau s'élance en l'air & forme un jet d'eau. *Voyez* ORIFICE. *(K)*

SORTIE, ſ. f. *(Commerce.)* c'eſt le paſſage d'un lieu à un autre. Il n'y a guere de ſouverains qui n'ait établi des droits ſur les marchandiſes qui entrent dans leurs états ou qui en ſortent ; mais les ſouverains qui ont le moins établi de ces droits en général, ſont les plus éclairés. Il ne faut aucun de ces droits dans un même royaume, qui eſt ſous la domination du même ſouverain. *(D. J.)*

SORTILEGE, ſ. m. *(Magie.)* *Voyez* SORCELLERIE.

SORTILEGE, *(Juriſp.)* on entend par ce terme un maléfice qui ſe fait par l'opération du diable.

Le *ſortilege* eſt compris dans ce que l'on appelle en général *magie* ; mais il a particuliérement pour objet de nuire aux hommes, ſoit en leur perſonne, ſoit en leurs beſtiaux, plantes & fruits de la terre.

Il n'appartient qu'aux Théologiens de traiter une matiere ſi délicate ; c'eſt pourquoi nous nous contenterons de parler des peines que les loix ont prononcées contre ce crime.

La loi divine condamne à mort ceux qui en ſont convaincus, *Lévit. xx. Deutéron. xviij.*

Le droit canonique prononce l'excommunication & les autres cenſures contre ceux qui uſent de *ſortilege.*

Les loix même du paganiſme les ont condamnés comme ennemis du bien public & du repos de la ſociété. La loi des xij tables y eſt préciſe ; & ſi les Romains permirent depuis l'uſage des augures, ce ne fut que pour ſavoir le ſort des armes & des batailles ; encore reconnut-on le danger de cet uſage qui favoriſoit les aſſemblées ſecretes où ſe formoient les conſpirations contre l'état & la vie des concitoyens ; tellement que ces aſſemblées furent défendues par un édit de Tibere.

Les empereurs chrétiens ſe hâterent d'arrêter le cours de ces ſuperſtitions criminelles, ainſi qu'on le voit au code *de maleficiis & mathematicis :* la peine du *ſortilege* étoit tantôt d'être expoſé aux bêtes, tantôt celle d'être brûlé vif, ou d'être crucifié, quelquefois d'être mis dans un vaſe plein de pointes, ou d'être décapité ; la moindre peine étoit la déportation.

La ſeule peine que nous ayions retenue eſt celle du feu vif. Elle ne doit pourtant pas être ordonnée dans tous les cas. On diſtingue s'il ne s'agit que d'un *ſortilege* ſimple, ſans autres circonſtances aggravantes, & qui part ordinairement d'un cerveau dérangé, ou s'il y a eu maléfice qui ait cauſé la mort à quelqu'un ou des pertes conſidérables ; c'eſt principalement pour ces maléfices qu'on ordonne la peine du feu.

Les prétendus devins, faiſeurs de pronoſtics & diſeurs de bonne fortune, dont parlent les ordonnances d'Orléans & de Blois, doivent ſeulement être punis de peines corporelles & exemplaires. L'édit d'Août 1682 ajoute cependant la peine de mort, lorſqu'à la ſuperſtition ſe joint l'impiété & le ſacrilege.

Voyez le traité de la police de la Mare, le traité de la magie, *&c.* imprimé en 1737, l'hiſtoire critique des pratiques ſuperſtitieuſes par le P. le Brun, & les *inſtitutes au droit criminel* de M. du Vouglans. *(A)*

SORTILEGUE, ſ. m. *(Antiq. rom.)* c'étoit un emploi ſacré que celui de *ſortilegue*, c'eſt-à-dire de celui qui avoit la fonction de jeter les ſorts ; elle étoit exercée par des hommes & par des femmes, au choix du pontife. On les appelloit *ſortiarii* & *ſortiariæ*, d'où ſont venus ſans doute les noms de *ſorciers* & *ſorcieres.* Mais ceux qui jetoient les ſorts n'avoient pas le pouvoir de les tirer ; on ſe ſervoit pour cela du miniſtere d'un jeune enfant. Dans les inſcriptions recueillies par Gruter, on en trouve une d'un nommé C. Stiminius Heracla, qui ſe qualifie de *ſortilegue* de Vénus Erycine. *(D. J.)*

SORTINO, *(Géog. mod.)* petite ville de Sicile dans le val de Noto, au bord de la riviere de Sortino, & un peu au deſſus de l'endroit où cette riviere ſe jette dans le Fium-grande. *(D. J.)*

SORTIR, v. n. *(Gram.)* paſſer d'un lieu qu'on regarde comme ſon ſéjour, dans un autre. Le maître de la maiſon eſt *ſorti ;* il a eu ordre de *ſortir* du royaume ; il eſt *ſorti* d'un mauvais pas ; cet endroit *ſort* trop ; cette figure *ſort* trop ; il eſt *ſorti* d'exercice ; il *ſortit* de la place à la tête d'une petite troupe ; ne *ſortez* point de votre ſujet ; la petite vérole commence à *ſortir* à cet enfant ; il eſt *ſorti* de bonne heure ; vous *ſortez* de cadence, de meſure ; il eſt *ſorti* de grands hommes de Port-Royal, *&c.*

SORTIR, *(Juriſp.)* ſignifie avoir, tenir ou produire ; comme quand on dit qu'un jugement *ſortira* effet, c'eſt-à-dire aura ſon exécution.

Dans les contrats de mariage, où l'on fait des ſtipulations de propres, après avoir fixé la miſe en communauté, on dit que le ſurplus *ſortira* nature de propres, c'eſt-à-dire tiendra nature de propres. *Voyez* PROPRE. *(A)*

SORTIR LE BOUTE-FEU A LA MAIN, *(Marine.)* cela ſignifie qu'un port eſt aſſez bon pour en faire ſortir un vaiſſeau tout prêt à tenir la mer, ou prêt à combattre ; tel eſt, par exemple, le port de Breſt.

SORTIR DU FORT, *terme de chaſſe*, il ſe dit d'une bête qui débûche de ſon fort, ou du lieu où elle a paſſé le jour.

SORVIODUNUM, (Géog. anc.) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de *Calleva* à *Virocomium*, en prenant par *Muridonum*,

Elle étoit entre *Brige* & *Vindogladia*, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 12 milles du second. Quelques manuscrits lisent *Sorbiodunum* pour *Sorviodunum;* le nom moderne est *Old-Salisbury*, selon Cambden. En effet, la ville de Salisbury d'aujourd'hui a été bâtie des ruines de l'ancienne *Sorbiodunum*, qui étoit située un peu au dessus sur une hauteur aride & stérile, où il y avoit un château fortifié, dont l'enceinte avoit cinq cents pas de tour. *(D. J.)*

SORY, s. m. *(Hist. nat.)* nom donné par quelques auteurs à une pierre de couleur grise, chargée de vitriol.

SOS, *(Géog. mod.)* petite ville de France dans le bas Armagnac. Elle a donné la naissance à M. de *Silhon* (Jean), conseiller d'état ordinaire, & l'un des premiers membres de l'académie Françoise. Il s'appliqua à l'étude de la religion & de la politique, & fut employé dans des négociations importantes, sous le ministere du cardinal de Richelieu. Il mourut en 1667, après avoir mis au jour plusieurs livres, & entr'autres celui qui a pour titre, *le Ministre d'état*. C'est un bon écrivain, mais dont le style est trop diffus. Il a très-bien prouvé la fausseté de la puissance indirecte, que les Ultramontains s'avisent d'attribuer au pape sur le temporel des princes. *(D. J.)*

SOSIBES, LES, *(Géog. anc.)* peuples des environs de la Sarmatie asiatique. Ils furent du nombre de ceux qui conspirerent contre l'empire romain sous Marc Antonin le philosophe. *(D. J.)*

SOSICURÆ, *(Géog. anc.)* peuple de l'Inde, en-deçà du Gange, & selon Ptolomée, *l. VII. c. j.* dans le golfe Colchique. Castald dit que le nom moderne est *Jacamcuri*. *(D. J.)*

SOSIPOLIS, s. m. *(Mythol. grecq.)* dieu des Eléens. Pausanias raconte que les Arcadiens ayant fait une grande irruption en Elide, les Eléens s'avancerent contre eux pour éviter la prise de leur capitale. Comme ils étoient sur le point de livrer bataille, une femme se présenta aux chefs de l'armée, portant entre ses bras un enfant à la mamelle, & leur dit, qu'elle avoit été avertie en songe que cet enfant combattroit pour eux. Les généraux Eléens crurent que l'avis n'étoit pas à négliger; ils mirent cet enfant à la tête de l'armée, & l'exposerent tout nud; au moment du combat cet enfant se transforma tout-à-coup en serpent, & les Arcadiens furent si effrayés de ce prodige, qu'ils se sauverent; les Eléens les poursuivirent, en firent un grand carnage, & remporterent une victoire signalée.

Comme par cette aventure la ville d'Elis fut sauvée, les Eléens donnerent le nom de *Sosipolis* à ce merveilleux enfant, bâtirent un temple à sa gloire, & instituerent une prêtresse particuliere pour présider à son culte. Le temple étoit double : la partie antérieure étoit consacrée à Lucine, qui selon l'opinion des Eléens, avoit singuliérement présidé à la naissance de *Sosipolis*. Tout le monde jouissoit d'une entrée libre dans cette partie du temple; mais dans le sanctuaire du dieu, personne n'y entroit que la prêtresse qui même, pour exercer son ministere, se couvroit la tête d'un voile blanc.

Les filles & les femmes restoient dans le temple de Lucine, chantoient des hymnes & brûloient des parfums en l'honneur du dieu d'Elide. On représentoit ce dieu sous la forme d'un enfant avec un habit de plusieurs couleurs, & semé d'étoiles, tenant d'une main une corne d'abondance.

On peut croire que les chefs des Eléens pour effrayer leurs ennemis, & donner du courage à leurs troupes, s'aviserent du stratagême d'exposer un enfant à la tête du camp, & de substituer ensuite avec adresse, un serpent à la place. Enfin on fit intervenir la religion pour soutenir une ruse qui avoit si bien réussi. Voilà le premier tome de la Pucelle d'Orléans.

Jupiter est aussi quelquefois nommé *Sosipolis*, c'est-à-dire *sauveur de la ville*. *(D. J.)*

SOSPELLO, *(Géog. mod.)* petite ville des états du roi de Sardaigne, dans le comté de Nice, entre Nice & Cony. Elle fut prise en 1692 par les François, qui la rendirent au duc de Savoie par la paix de 1696.

Raynaud (Théophile), l'un des fameux jésuites du xvij. siecle, naquit à *Sospello*, passa presque toute sa vie en France, & mourut à Lyon en 1663, à 79 ans, selon M. Gallois.

Le P. Raynaud étoit extrêmement laborieux, comme le prouve le nombre de livres qu'il a composés. Il en publia quelques-uns qui furent à son grand regret, flétris par l'inquisition ; mais il déchargea sa colere sur les jacobins, par un ouvrage où il ramassa une infinité de choses tirées de leurs écrits, qui n'avoient pas été censurées, quoiqu'elles le méritassent. On ne sauroit nier qu'il n'eût l'esprit satyrique, l'imagination vive & une mémoire prodigieuse. Son style est obscur, à cause qu'il affecte de se servir de termes difficiles à entendre, & de mots tirés du grec.

Il maltraita les jansénistes qui ne l'ont pas épargné à leur tour ; mais les carmes l'ont beaucoup loué, & ils lui rendirent les honneurs funebres dans tous les couvens de leur ordre. Ce fut à cause de l'ouvrage qu'il avoit fait sur le scapulaire. Guy Patin étoit aussi de ses bons amis, & trouvoit beaucoup de doctrine dans tous ses ouvrages ; ce n'est pas un petit éloge, car l'édition qu'on en a faite à Lyon en 1665, comprend 20 volumes *in-fol.* & ce qui est fort étrange, le libraire ne s'y est pas ruiné.

Au reste, le P. Rainaud a si souvent déguisé son nom à la tête de ses livres, que M. Baillet n'a pas eu le bonheur de pouvoir toujours découvrir cette supercherie. Hurtado, moine espagnol, a jeté bien des railleries, non-seulement sur les divers noms que prenoit le P. Rainaud, mais aussi sur les titres que ce pere donnoit à ses ouvrages. Il faut pourtant convenir que ses titres étoient quelquefois ingénieux. Qui ne voudroit lire, par exemple, un ouvrage intitulé, *les spiritualités hétéroclites*, & les *anomalies de la piété*. C'est le titre du quinzieme & du seizieme volume des œuvres de ce jésuite. Voilà donc, dira-t-on, des hétéroclites dans la religion, aussi bien que dans la grammaire ; y voilà des anomalies aussi bien que dans la lune : on ne peut se dispenser d'acheter un ouvrage qui nous apprend des choses si singulieres. *(D. J.)*

SOSPITA, *(Mythol.)* c'est-à-dire, *salutaire ;* surnom de Junon, parce qu'elle veilloit à la salubrité de l'air, dont l'intempérie cause les maladies. Cette déesse, qui est souvent prise pour l'air même, avoit trois temples à Rome sous le nom de *Juno sospita*, & les consuls, avant que d'entrer en charge, alloient lui offrir un sacrifice. *(D. J.)*

SOSSINATI, *(Géogr. anc.)* peuples de l'île de Sardaigne. Strabon, *lib. V. p. 225.* les compte au nombre des peuples montagnards qui habitoient dans des cavernes, & qui bien qu'ils eussent des terres propres à porter du blé, les négligeoient, aimant mieux piller les terres des autres, tantôt dans l'île, tantôt dans le continent opposé, sur-tout les terres des Pisans. *(D. J.)*

SOSSIUS, *(Géogr. anc.)* fleuve de la Sicile. Ptolomée, *l. III. c. IV.* le marque sur la côte méridionale, entre la ville Pintia & l'embouchure du fleuve Isburus. Le nom moderne est *Calia Bellota* selon Fazel, & *Pulici* selon Léander. *(D. J.)*

SOSTENUTO, *(Musiq.)* mot italien qui signifie *soutenu*. On trouve ce mot dessous une note longue ou tenue, pour avertir le musicien qui joue cette partie ; de nourrir & de soutenir le ton pendant tout le temps de sa valeur. Le mot *sostenuto* est principalement d'usage dans les parties d'accompagnement, comme la basse & la viole, parce que sans cela l'accompagnateur se contente de donner le ton, & le laisse éteindre. On trouve aussi *tenuto*. *Voyez* SOUTENIR, *(Musiq.) (F. D. C.)*

SOT, FAT, IMPERTINENT, *(Gram.)* ce sont là de ces mots dans toutes les langues qu'il est impossible de définir, parce qu'ils renferment une collection d'idées qui varient suivant les mœurs dans chaque pays & dans chaque siecle, & qu'ils s'étendent encore sur les tons, les gestes & les manieres.

Il me paroît en général que l'épithete de *fat*, de *sot* & d'*impertinent*, prise dans un sens aggravant, n'indique pas seulement un défaut, mais porte avec soi l'idée d'un vice de caractere & d'éducation. Il me semble aussi que la seconde épithete attaque plus l'esprit, & les deux autres les manieres ; c'est en vain qu'on fait des leçons à un *sot*, la nature lui a refusé les moyens d'en profiter. Les discours les plus raisonnables sont perdus auprès d'un *fat ;* mais le temps & l'âge lui montrent quelquefois l'extravagance de la fatuité. Ce n'est qu'avec

qu'avec beaucoup de peine qu'on peut venir à bout de corriger un *impertinent*.

Le *sot* eſt celui qui n'a pas même ce qu'il faut d'eſprit pour être un fat. Un *fat* eſt celui que les *ſots* croient un homme d'eſprit. L'*impertinent* eſt une eſpece de *fat* enté ſur la groſſiereté.

Un *ſot* ne ſe tire jamais du ridicule, c'eſt ſon caractere. Un *impertinent* s'y jette tête baiſſée, ſans aucune pudeur. Un *fat* donne aux autres des ridicules, qu'il mérite encore davantage.

Le *ſot* eſt embarraſſé de ſa perſonne. Le *fat* eſt rempli de l'amour de la ſcience, avec une ſorte de hauteur pour les autres. L'*impertinent* paſſe à l'effronterie.

Le *ſot*, au lieu de ſe borner à n'être rien, veut être quelque choſe; au lieu d'écouter, il veut parler, & pour lors il ne ſait & ne dit que des bêtiſes. Un *fat* parle beaucoup, & d'un certain ton qui lui eſt particulier; il ne ſait rien de ce qu'il importe de ſavoir dans la vie, s'écoute & s'admire. Il ajoute à la ſottiſe la vanité & le dédain. L'impertinent eſt un fat, qui péche en même temps contre la politeſſe & la bienſéance. Ses propos ſont ſans égard, ſans conſidération & ſans reſpect. Il confond l'honnête liberté avec une familiarité exceſſive; il parle & agit avec une hardieſſe inſolente, c'eſt un *fat* ou un *ſot* outré, ſans délicateſſe. Le *ſot* ennuie; le *fat* révolte; l'*impertinent* rebute, aigrit & irrite.

Addiſſon & la Bruyere ont donné d'excellens coups de crayon ſur chacun de ces trois défauts. Théophraſte les a décrits en paſſant dans ſes portraits ingénieux des vices des Athéniens. Séneque les caractériſe auſſi dans ſes tableaux des mœurs romaines; mais il a peint merveilleuſement le *fat* parfait, dans la perſonne d'un des *aimables* de Rome, qui ayant été tranſporté par ſes eſclaves du bain dans ſa chaiſe à porteurs, ſe donne la peine de leur demander en arrivant, s'il eſt aſſis, comme ſi c'étoit une choſe au-deſſous de lui de le ſavoir. Citons ce trait dans la langue originale, il a bien plus de ſel: *Audio quemdam ex iſtis delicatis (ſi modo deliciæ vocandæ ſunt vitam & conſuetudinem dediſcere), cùm ex balneo inter manus elatus, & in ſellâ poſitus eſſet, dixiſſe interrogando, jam ſedeo? Nimis humilis & contempti hominis eſſe videtur, ſcire quid faciat.* Senec. *de brevitate vitæ, cap. xij.* (*D. J.*)

SOTAVENTO *ou* SOTOVENTO, (*Géogr. mod.*) on appelle ainſi la partie méridionale des îles Antilles. Les Eſpagnols leur donnent ce nom, à cauſe qu'elles ſont effectivement ſous le vent, à l'égard de celles de Barlovento. Les principales de ces îles ſont la Trinité, la Marguerite, la Tortuga, la Rocca, Bon-Aire, Curacao, Oruba. (*D. J.*)

SOTER, *SOTERIA*, (*Littérature.*) c'eſt-à-dire, *conſervateur*, *conſervatrice*: on trouve que ces noms étoient ſouvent donnés aux divinités, lorſqu'on croyoit leur être redevable de ſa conſervation. On les donnoit particuliérement à Jupiter, à Diane, à Proſerpine. Il y avoit chez les Grecs des fêtes appellées *ſotéries*, qui ſe célébroient en actions de graces, quand on étoit délivré de quelques périls. (*D. J.*)

SOTÉRIES, ſ. f. pl. *ſoteria*, (*Antiq. rom.*) fêtes qu'on célébroit en actions de graces pour la délivrance de quelque grand péril public. Sous le regne des empereurs, on ne manquoit pas de faire ces ſortes de ſolemnités, lorſque le prince relevoit de maladie. (*D. J.*)

SOTHERTON *ou* SUTTERTON, (*Géogr. mod.*) village d'Angleterre, dans Lincoln-ſhire & dans la partie ſeptentrionale du Holland. Ce village mérite d'être remarqué, parce qu'il étoit autrefois ſur le bord de la mer, & qu'aujourd'hui il en eſt à plus de deux milles. Ainſi l'Océan s'eſt retiré de ce côté-là, à meſure qu'il s'eſt avancé vers un autre. (*D. J.*)

SOTHIAQUE, adj. (*Aſtron.*) La période *ſothiaque* ou caniculaire de 1460 ans, eſt celle qui, ſuivant les anciens, ramenoit les ſaiſons aux mêmes jours de l'année civile des Egyptiens, qui étoit de 365 jours; cette année vague différoit de $5^h\ 48'\ 45''$ de l'année aſtronomique & naturelle, & de $6^h\ 9'\ 11''$ de l'année ſidérale ou aſtrale, qui devoit ramener le lever de ſirius ou de la canicule au premier jour de l'année ou au premier jour du mois thoth; ainſi elles ne devoient commencer enſemble qu'une fois dans le cours d'une période (Voyez les *Mém. des Inſcriptions*, *tom.*

XXIX; Censovenus, *chap. 18*; Riccioli; *Almag. t. I, pag. 129*; *Petarii Var. Dissert. l. II, chap. 4.*), à calculer plus exactement; la période sothiaque devoit être plus longue qu'on croyoit, car il faut 1425 années égyptiennes pour faire 1424 années sidérales, & 1508 années égyptiennes pour faire 1507 années tropiques, ou retours des saisons. *(M. DE LA LANDE.)*

SOTIATES, *(Géogr. anc.)* peuples de la Gaule, marqués dans l'Aquitaine par César. M. l'abbé de Longuerue observe que le nom de ces peuples est corrompu en celui de *Soutiates* dans plusieurs éditions des commentaires de César; mais de quelque maniere qu'on écrive ce mot, on n'en connoît pas mieux le peuple dont il s'agit, comme le prouve assez la variété des opinions de nos savans.

M. de Marca, *hist. de Béarn. l. I. c. ix.* pense que le peuple *Sotiates* répond au diocese d'Aire. M. de Valois veut que ce soit le quartier aux environs de Soz qui est de l'ancien diocese d'Eause, aujourd'hui compris dans celui d'Aux. M. Samson, dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, estime que les *Sotiates* sont les habitans du diocese de Lectoure, d'autant mieux que la ville est forte d'assiette & de travail, comme dit César; & parce que ce pays se présente le premier du côté de Toulouse, par où il semble que Crassus entra dans l'Aquitaine. Enfin M. Lancelot, *hist. de l'acad. des inscript. tome V. p. 291.* croit que les *Sotiates* sont plutôt les habitans du pays de Foix, parce que cette ville est frontiere de Languedoc, qu'on y entre en venant de Toulouse sans avoir de riviere considérable à passer; que le pays est montueux, & a quelques mines de cuivre, circonstance que César dit du pays des *Sotiates*.

La conjecture de M. de Marca n'est autorisée que sur une charte faite par quelque moine moderne fort ignorant. L'opinion de M. de Valois n'est fondée que sur la conformité du nom de *Soz* avec *Sotiates*, qui toute seule est la plus foible raison du monde. Les idées de MM. Samson & Lancelot ne sont étayées d'aucune autorité ancienne ou moderne. En un mot, comme les anciens après César n'ont fait aucune mention des peuples *Sotiates*; que lui-même n'en parle qu'en passant & légérement, il est impossible aujourd'hui de deviner la position des peuples *Sotiates*, ainsi que de plusieurs autres nommés dans les commentaires de ce grand capitaine, d'autant mieux que ces peuples ont sans doute été confondus avec d'autres peuples par Auguste, dans le temps qu'il fit faire la nouvelle division de l'Aquitaine. *(D. J.)*

SOTIE, s. f. *(Hist. du théat. franç.)* nom donné à des farces qu'on représentoit autrefois en public, & qui étoient un tissu de bouffonnerie pour faire rire le peuple. Elles suivirent de près les mysteres de la passion. L'on ne doit pas les confondre avec les sotéries, qui étoient des pieces de vers plus anciennes faites en l'honneur des saints. *(D. J.)*

SOTTISE, s. f. *(Gram.)* c'est l'action ou le propos d'un sot. *Voyez* SOT.

SOTTISE *ou* SOTTIE, s. f. *(Belles-Lettres.)* espece de drame, qui sur la fin du quinzieme siecle & au commencement du seizieme, faisoit chez nous la satyre des mœurs. La *sottise* répondoit à la comédie grecque du moyen âge; non qu'elle fût une satyre personnelle, mais elle attaquoit les états, & plus expressément l'église. La plus ingénieuse de ces pieces est sans contredit celle où l'*Ancien monde*, déja vieux, s'étant endormi de fatigue, *Abus* s'avise d'en créer un nouveau, dans lequel il distribue à chaque vice & à chaque passion son domaine, ensorte que la guerre s'allume entr'eux, & détruit le monde qu'*Abus* a créé; alors le vieux monde se réveille, & reprend son train.

Dans cette satyre le clergé n'est point épargné; il l'est encore moins dans la *sottie* du *Nouveau-monde*, dont les personnages sont, *Pragmatique*, *Bénéfice grand*, *Bénéfice petit*, *Pere saint*, *le Légat*, *l'Ambitieux*, &c. *Bénéfice grand*, à qui l'on fait violence pour se livrer à *Ambitieux*, se met à crier plaisamment, *volens nolo*, *nolens volo*.

Mais la plus célebre de toutes les *sotties* est celle de *Mere Sotte*, composée & représentée par ordre exprès de Louis XII. Dans cette piece le prince des sots s'informe

de l'état de ſes ſujets. Le premier *ſot* lui répond :

Nos prélats ne ſont point ingrats,
Quelque choſe qu'on en babille ;
Ils ont fait, durant les jours gras,
Banquets, beignets, & tels fracas
Aux mignonnes de cette ville.

Sotte commune (le peuple) ſe plaint au *roi des ſots*, qu'elle dépérit de jour en jour, & que l'égliſe enleve tout ſon bien. *Mere Sotte* paroît alors, *habillée par deſſous en Mere Sotte, & par deſſus ainſi que l'Egliſe.* En entrant ſur la ſcene elle déclare à *Sotte Occaſion* & à *Sotte Fiance*, ſes deux confidentes, qu'elle veut uſurper le temporel des princes. "Diſpoſez de moi, lui dit *Sotte Fiance*, je conſens à éblouir le peuple par vos amples promeſſes, & en cela je riſque peu de choſe" :

On dit que vous n'avez point d'honte
De rompre votre foi promiſe.

SOTTE OCCASION.

Ingratitude vous ſurmonte.
De promeſſes ne tenez compte,
Non plus que bourſiers de Veniſe.

Mere Sotte dit elle-même, ſur la prédiction d'un juif :

Auſſi-tôt que je ceſſerai
D'être perverſe, je mourrai.

Elle déclare aux prélats, ſujets du *prince des ſots*, que le ſpirituel ne lui ſuffit pas, & qu'elle y veut joindre le temporel :

Je jouis ainſi qu'il me ſemble :
Tous les deux veuil mêler enſemble.

PLATTE BOURSE.

Mais gardons le ſpirituel ;
Du temporel ne nous mêlons.

MERE SOTTE.

Du temporel jouir voulons.
(Combats de prélats & de princes.)

UN SEIGNEUR.

Notre mere devient gendarme !

MERE SOTTE.

Prélats, debout. Alarme ! Alarme !

Le prince des ſots, dans le combat, démaſque Mere Sotte, & la fait connoître pour ce qu'elle eſt. *(M. MARMONTEL.)*

SOTTISIER, ſ. m. *(Gram.)* recueil de pieces ordurieres.

SOTTOSRINS, ſ. m. *terme de Galere*, pieces de bois qui croiſent les courbâtons, & qui ſervent à les lier & à les affermir.

SOTTO-VOCE, adv. *(Muſique.)* Ce mot italien marque, dans les lieux où il eſt écrit, qu'il ne faut chanter qu'à demi-voix, ou jouer qu'à demi-jeu. *Mezzo-forte*, & *mezza-voce* ſignifient la même choſe. *(S)*

SOU, *(Monnoie.)* *voyez* SOL.

SOU, ſ. m. *(Marine.)* c'eſt la terre qui eſt au fond de l'eau.

SOU, ſ. f. *(Econom. ruſtique.)* c'eſt l'étable aux pourceaux.

SOVA *ou* SOVI, *(Hiſt. mod.)* c'eſt le nom qu'on donne en Afrique dans les royaumes de Congo & d'Angola à des eſpeces de gouverneurs ou de vice-rois, qui ſont ſoumis aux rois du pays ou aux Portugais, & qui tyranniſent les habitans qui ſont ſous leurs ordres de la maniere la plus cruelle ; ils jugent des procès & des différends, & ne manquent pas de rendre à leur profit ceux à qui ils donnent tort.

SOUACHEM, *(Géog. mod.)* petite île du golfe Arabique, qui ſépare, pour ainſi dire, l'Egypte de l'Ethiopie. Il y a dans cette île un bacha turc. *(D. J.)*

SOUADOU, *(Géog. mod.)* nom qu'on donne à un amas d'îles de l'Océan indien, ſituées partie ſous le deuxieme, partie ſous le troiſieme degré de latitude méridionale, au midi des îles d'Adoumatis, & au nord des îles d'Addou en général qui en ſont aſſez proche. *(D. J.)*

SOUBA *ou* SUBA, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt ainſi qu'on nomme dans l'Indoſtan des eſpeces de vice-rois ou de gouver-

neurs généraux, qui ont ſous leurs ordres des gouverneurs particuliers, que l'on nomme *nababs*; ils ſont nommés par le grand-mogol.

SOUBARDIERS, ſ. m. pl. *terme de Carriers*, principaux étais qui ſoutiennent la machine avec laquelle on tire des pierrieres les maſſes de pierre à faire de l'ardoiſe. *(D. J.)*

SOUBASSEMENT, ſ. m. *(Archit.)* large retraite ou eſpece de piédeſtal continu, qui ſert à porter un édifice. Les architectes le nomment *ſtéréobate* & *ſocle continu*, quand il n'y a ni baſe, ni corniche. *(D. J.)*

SOUBASSEMENT, *terme de Tapiſſier*; bande d'étoffe de ſoie, de drap, de ſerge, qui eſt attachée le long de chaque pan de lit.

SOUBERME, ſ. f. *(Marine.)* c'eſt un torrent, c'eſt-à-dire, un amas d'eaux provenues des pluies ou de la fonte des neiges, qui groſſit les rivieres.

SOUBISE, *(Géog. mod.)* petite ville de France, dans la Saintonge, ſur la Charente, à 2 lieues au nord de Brouage, & à 5 de la Rochelle. Elle a donné le nom à une branche de l'illuſtre maiſon de Rohan; c'eſt une principauté de vingt mille livres de rente. Elle comprend ſept groſſes paroiſſes, qui forment un petit pays. *Long. 16. 34; lat. 45. 49 (D. J.)*

SUBRESAUT, ſ. m. *(Manége.)* ſaut imprévu & à contretemps que le cheval fait pour ſe dérober de deſſous le cavalier qui le monte.

SOUBRETTE, ſ. f. *(Gram.)* c'étoit autrefois une femme attachée au ſervice d'une autre. Il n'y a plus de *ſoubrette* dans nos maiſons; mais elles ſont reſtées au théatre, où elles ſont communément, méchantes, bavardes, ſans décence, ſans ſentiment, ſans mœurs, & ſans vertu; car il n'y a rien dans la ſociété qui reſſemble à ce perſonnage.

SOUBREVESTE, ſ. f. *(Habit milit.)* la *ſoubreveſte* fait partie de l'habillement des mouſquetaires. Ce fut en 1688 que le roi ordonna les *ſoubreveſtes*, qui ſont comme des juſte-au-corps ſans manches. Elles ſont bleues & galonnées comme les caſaques. Elles ont une croix devant & une derriere, qui ſont de velours blanc bordées de galon d'argent; les fleurs-de-lis aux angles de la croix ſont de même. Le devant & le derriere des *ſoubreveſtes*, s'accrochent aux côtés par des aggraffes. Non-ſeulement les mouſquetaires, mais encore les ſous-brigadiers, les brigadiers & les maréchaux-des-logis portent la *ſoubreveſte*. Il n'y a que les officiers ſupérieurs qui ne la portent point. Le roi fournit la caſaque & la *ſoubreveſte*; & on rend l'un & l'autre quand on quitte la compagnie. *(D. J.)*

SOUCHE, ſ. f. *(Grammaire & Juriſprudence.)* pris dans le ſens littéral ſignifie le *tronc d'un arbre*; on emploie ce terme dans un ſens figuré en matiere de généalogies & de propres, pour déſigner celui qui eſt l'auteur commun de pluſieurs perſonnes: on le compare à la *ſouche* ou tronc d'un arbre, dont ces autres perſonnes ſont les branches: on appelle donc *ſouche* ou tige commune celui du quel ſont iſſues d'autres perſonnes.

Les immeubles qui n'ont pas encore été tranſmis par ſucceſſion, ne forment que des acquêts quand ils ont fait *ſouche*, c'eſt-à-dire, qu'ils ont paſſé du pere au fils, ou d'un collatéral à un autre par voie de ſucceſſion: on dit qu'ils ont fait *ſouche*, parce que le défunt eſt regardé comme la *ſouche* d'où procede l'héritage qui devient propre. *Voyez* PROPRE & COUTUME SOUCHERE.

Succéder par *ſouches in ſtirpes*, c'eſt lorſque pluſieurs perſonnes viennent par repréſentation d'un défunt, & ne prennent tous enſemble que ce qu'il auroit pris, au lieu que ceux qui ſuccedent par tête prennent chacun *jure ſuo* leur portion virile. *Voyez* REPRÉSENTATION, SUCCESSION, PARTAGE. *(A.)*

SOUCHE *de cheminée*, *(Archit.)* c'eſt un tuyau de cheminée qui paroît au deſſus d'un comble; il ne doit être élevé que de trois piés plus haut que le faîte. Les tuyaux d'une *ſouche de cheminée* ſont ou adoſſés au devant les uns des autres, comme on les faiſoit anciennement, ou rangés ſur une même ligne, & joints par leur épaiſſeur, comme on le pratique quand ils ſont dévoyés.

Les *ſouches de cheminée* ſe font ordinaire-

ment de plâtre pur, pigeonné à la main ; & on les enduit des deux côtés de plâtre au panier. Dans les bâtimens considérables, on les construit de pierre ou de brique de quatre pouces, avec mortier fin & crampons de fer.

Souche feinte ; souche qu'on éleve sur un toit, pour répondre à la hauteur, à la figure, à la situation des autres, & leur faire symmetrie.

Souche ronde ; tuyau de cheminée de figure cylindrique en maniere de colonne creuse, qui sort hors du comble, ainsi qu'il y en a au palais à Paris. Ces sortes de *souches* ne se partagent point par des languettes pour plusieurs tuyaux ; mais elles sont accouplées ou grapées, comme celles par exemple du château de l'Escurial, à sept lieues de Madrid, en Espagne. *Daviler. (D. J.)*

SOUCHE, *(Hydr.)* est le tuyau qui s'éleve au milieu d'un bassin & d'où sort le jet ; on le soude à plomb sur la conduite & du même diametre, & il est terminé par un ajutage de cuivre soudé, & qui se dévisse pour nettoyer les ordures qui empêchent l'effet de l'eau. *(K)*

SOUCHE, *(Comm. en détail.)* les détailleurs nomment ainsi la plus longue des deux pieces de bois qui composent ce que les marchands appellent une *taille*, sur laquelle ils marquent avec des hoches les marchandises qu'ils donnent à crédit. *(D. J.)*

SOUCHE, *(Exploitat. des bois.)* c'est la partie de l'arbre qui est à fleur de terre & qui tient aux racines. On l'appelle aussi *sepée ;* mais ce dernier terme ne se dit guere que des arbres, du tronc desquels il sort diverses tiges.

SOUCHERE, *(Jurisprudence.)* se dit d'une coutume où, pour succeder aux propres, & pour être admis au retrait lignager, il faut être descendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille. *Voyez* COUTUME SOUCHERE, *& les mots* COTÉ, SIGNE, PROPRE, RETRAIT LIGNAGER, SOUCHE. *(A)*

SOUCHET, s. m. *(Hist. nat. Bot.) cyperus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales ; elle est composée de plusieurs étamines, & elle forme une sorte de tête écailleuse. Le pistil sort des ailes des écailles, & devient dans la suite une semence triangulaire. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les tiges sont aussi triangulaires. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il y a deux especes de *souchet* en usage dans les boutiques, le long, & le rond du levant.

Le *souchet* long, *cyperus longus*, est une racine longue, menue, noueuse, genouillée, tortueuse, difficile à rompre, noirâtre en dehors, blancheâtre en dedans, d'un goût suave un peu âcre, aromatique, d'une odeur agréable qui approche de celle du nard. Il croît en Provence & en Languedoc, & c'est delà qu'on nous l'apporte. On choisit celui qui est bien conservé, qui n'est pas carié, & qui est odorant.

C'est la racine d'une plante qui s'appelle *cyperus odoratus, radice longâ*, C. B. P. Cette racine est oblongue, genouillée, garnie de plusieurs nœuds articulés les uns avec les autres, & de plusieurs fibres capillaires, d'un rouge noirâtre, succulent, & souvent de petites racines en forme d'olives, comme dans la racine de filipendule ; de cette racine sortent des feuilles graminées, semblables à celles du porreau, mais cependant plus longues & plus étroites : la tige est d'une coudée, droite, sans nœuds, lisse, striée, triangulaire, & pleine d'une moëlle blanche ; elle porte à son sommet des feuilles plus petites, disposées en maniere d'étoile, & placées au dessous des épis de fleurs, qu'elles surpassent en longueur. Ces bouquets sont amples, épars, & comme flottans sur le sommet de la tige : ils sont composés d'épis ou de têtes écailleuses, garnies de fleurs à étamines sans pétales : des aisselles des écailles naissent les pistils, qui se changent ensuite en grains triangulaires, durs, revêtus d'une écorce noire. Cette plante croît abondamment dans la Provence, & dans quelques endroits des environs de Paris.

Le *souchet* rond du Levant, *cyperus rotundus orientalis*, est une racine arrondie, de la grandeur & de la figure d'une olive, raboteuse, striée, roussâtre ou rougeâtre, & quelquefois noire en dehors, & blanche en dedans, plusieurs racines sont attachées

à la même tête, & y pendent comme par des filets. Elle a le même goût, & la même odeur que la racine du *ſouchet long*. La plante s'appelle *cyperus rotundus orientalis major*. C. B. P. Elle pouſſe beaucoup de racines arrondies, cannelées, de la groſſeur d'une olive ou environ, liées enſemble par une fibre intermédiaire. Elle a les feuilles, les fleurs, & les graines ſemblables à la précédente. Elle vient en abondance dans l'Egypte le long du Nil, & dans les marais.

On connoit encore une troiſieme eſpece de *ſouchet* qui s'appelle *cyperus americanus*, dans le p. du Tertre, *radix ſanctæ Helenæ*, *galangæ ſpecies*, J. B. *ſcirpus americanus*, *caule geniculato*, *cavo*, *I. R. H.* cette eſpece paſſe pour avoir les mêmes vertus que les précédentes.

Dioſcoride & Pline ont parlé du *ſouchet*, ſans en diſtinguer les eſpeces. Leurs racines ſont propres à diviſer les humeurs, à exciter les regles, & à fortifier l'eſtomac affoibli par le relâchement des fibres. Hippocrate en preſcrivoit l'uſage dans les ulceres de la matrice. Les racines ſont moins odorantes fraîches que ſéches; mais elles ſont auſſi moins actives, étant chargées d'une plus grande quantité de phlegmes inutiles. Fallope prétend que la graine de *ſouchet long* énivre comme l'yeble, lorſqu'on en mange avec le riz, avec lequel elle ſe trouve ſouvent mêlée dans les rivieres d'Italie. Je ne ſais ſi cette remarque eſt certaine, mais elle eſt aſſez vraiſemblable; car les parfumeurs macerent les racines de *ſouchet* dans le vinaigre, les ſéchent enſuite, & les pulvériſent pour en faire des parfums. *(D. J.)*

SOUCHET *des Indes*, *(Botan.)* *Voyez* SAFRAN des Indes. *(D. J.)*

SOUCHET-SULTAN, *(Botan.)* eſpece de *ſouchet*, nommé par Tournefort, *cyperus rotundus eſculentus*, *auguſtifolius I. R. H.* Il pouſſe des feuilles arondinacées, longues, étroites, ſemblables à celles des autres *ſouchets*; ſes tiges ſont hautes d'environ deux piés, triangulaires, portant en leurs ſommets des fleurs à pluſieurs étamines ramaſſées en tête jaunâtre, entre des feuilles à écailles, diſpoſées en maniere d'étoile: quand ces fleurs ſont paſſées, il vient ſous chaque feuillet, une graine triangulaire, ou relevée de trois coins; ſes racines ſont des fibres menues, auxquelles ſont attachés des tubercules charnus, gros comme les plus petites noiſettes, ronds, ornés d'une eſpece de petite couronne, comme les nefles, couverts d'une écorce ridée un peu rude, jaunâtre ou rouſſe, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doux. Cette plante croît aux pays chauds, en Provence, en Italie, en Sicile, *&c.* où ſa racine eſt d'uſage en médecine. *(D. J.)*

SOUCHET, *terme de Carriers*, ils nomment ainſi une aſſez mauvaiſe pierre, qui ſe trouve quelquefois entre les bancs qui compoſent une carriere, particuliérement ſur le dernier banc; le plus ſouvent le *ſouchet* n'eſt qu'une eſpece de terre & de gravois. *(D. J.)*

SOUCHETAGE, ſ. m. *(Eaux & forêts.)* deſcente que font les officiers des eaux & forêts, après la coupe des bois, pour viſiter & compter le nombre & la qualité des ſouches, ou arbres abattus. Il ſe dit auſſi du compte & de la marque des bois de futaie, qu'on a permiſſion d'abattre dans une vente: cette derniere viſite ſe fait avant l'exploitation des bois. *Traité des eaux & forêts.* *(D. J.)*

SOUCHETEUR, ſ. m. *(Gram.)* expert que chacun nomme de ſon côté, pour aſſiſter au ſouchetage & à la viſite des ſouches.

SOUCHEVER, v. n. *terme de Carriers*, c'eſt proprement couper le ſouchet, c'eſt-à-dire, la pierre ou moilon qui ſe trouve dans les carrieres, au deſſous du dernier banc de pierre. Il ſe dit néanmoins plus communément de tout l'ouvrage que les garçons carriers font dans le fond de la carriere, ſous chaque banc ou lit de pierre, pour les ſéparer les uns des autres: c'eſt l'ouvrage le plus difficile & le plus périlleux de tous, qui ne ſe fait que ſous-œuvre, dans une poſture très-contrainte, le carrier étant ordinairement couché de ſon long ſur de la paille, pour pouvoir détacher & couper la pierre avec le marteau en croiſſant, qu'en terme du métier on appelle une *eſſe*. *(D. J.)*

SOUCHEVEUR, ſ. m. *terme de Carriers*,

ouvrier qui travaille dans les carrieres à ôter le ſouchet. *(D. J.)*

SOUCI, CALTHA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons; ces fleurons, & ces demi-fleurons, ſont portés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice. Les embryons deviennent dans la ſuite des capſules, le plus ſouvent courbes & bordées, qui renferment chacune une ſemence ordinairement oblongue. Tournefort *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SOUCI, *(Mat. med.)* *ſouci* des jardins, & *ſouci* de vigne, ou *ſouci* ſauvage. On donne les mêmes vertus aux deux eſpeces de *ſouci;* quelques-uns préférent le ſauvage comme étant plus fort; ils ſont apéritifs & réſolutifs, ils levent les obſtructions du foie, de la rate, & de la matrice; ils guériſſent la jauniſſe, excitent les regles, & facilitent l'accouchement : on preſcrit le ſuc de toute la plante, depuis une once juſqu'à quatre; l'infuſion des fleurs & des feuilles pilées dans le vin blanc, depuis trois onces juſqu'à ſix; l'extrait, depuis un gros juſqu'à deux; la conſerve des fleurs, depuis deux gros juſqu'à une once; on recommande les fleurs & les feuilles mangées cuites ou crues, & leur décoction en boiſſon ordinaire, pour guérir les écrouelles; la décoction des fleurs de *ſouci* dans du lait & de la biere, eſt très-en uſage en Angleterre, dans la petite vérole, ſelon J. Rai. On ſe préſerve de la peſte, au rapport du même auteur, en mangeant des fleurs de *ſouci* avec l'huile & le vinaigre, & en ſe rinſant la bouche le matin à jeun avec le vinaigre de *ſouci*, & en avalant enſuite une ou deux cuillerées. *Extrait de la mat. méd.* de Geoffroi.

SOUCI *de marais*, *(Botan.)* nom vulgaire du genre de plante que Tournefort appelle *populago*. *Voyez* POPULAGO. *(D. J.)*

SOUCI *ou* SOUCIE, *V.* ROITELET HUPÉ.

SOUCI D'EAU, *populago;* genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit membraneux, dans lequel ſont réunies, en maniere de tête, pluſieurs gaines qui ſont ordinairement recourbées en bas, & qui contiennent des ſemences le plus ſouvent oblongues. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SOUCI, ſ. m. *(Morale.)* fâcheuſe ſollicitude & inquiétude d'eſprit; *curæ*, diſent les Latins.

L'idée des *ſoucis* qui voltigent dans les appartemens des grands, *curæ laqueata circùm tecta volantes*, pour parler avec Horace; cette idée, dis-je, eſt très-ingénieuſe, & ne ſe trouve que trop vraie. Tandis qu'un particulier qui ſait reprimer le ſoulévement de ſes paſſions, coule doucement ſes jours dans une honnête médiocrité, un ſeigneur riche & puiſſant a d'ordinaire le cœur flétri par les *ſoucis* les plus amers. Lucrece dit :

Metus curæque ſequaces.
Nec metuunt ſonitus armorum feraque tela.

« Les *ſoucis* & les craintes ne reſpectent ni le bruit des armes, ni la fureur des traits ». Il s'en faut de beaucoup, c'eſt-là que les *ſoucis* ſe plaiſent; ils s'établiſſent ſur-tout dans le cœur des puiſſances & des têtes couronnées, malgré l'éclat de l'or & de la pourpre qui les environne. *(D. J.)*

SOUCI, ſ. m. *Caltha vulgaris*, *(terme de Blaſon.)* meuble de l'écu qui repréſente une fleur de ſouci.

Ce mot vient du latin *ſolſequium*, *ii*, tourneſol, parce que la fleur de cette plante ſe ferme quand le ſoleil ſe couche, & s'ouvre le matin, quand il ſe leve.

Le Maiſtre de Ferriere à Paris : *d'azur à trois ſoucis d'or.* Ces armes ſont parlantes, faiſant alluſion au proverbe : *ſi les valets ont la peine, le maître a les ſoucis.* *(G. D. L. T.)*

SOUCI DE HANNETON, *en terme de boutonnier*, c'eſt une eſpece de meche en ſoie plate, & non torſe, dévidée ſur une bobine; on la noue à une certaine diſtance, de deux nœuds près l'un de l'autre, puis de deux autres à la même diſtance, ainſi tout le long, juſqu'à ce qu'on en ait aſſez; enſuite on coupe la ſoie au milieu de la diſtance des nœuds; cette diſtance partagée forme de petits bouquets brillans, à proportion de beauté de la ſoie; le *ſouci* entre dans les graines d'épinars, & autres ajuſtemens d'hommes & de femmes.

SOUCIE, ſ. m. *(Ornithol.)* en latin *trochilus*, eſpece de moineau ou paſſereau; on le nomme *ſoucie*, à cauſe que ſes ſourcils ſont compoſés de plumes noires, élevées ſur chaque côté des temples au deſſus des yeux, au milieu deſquels il a une eſpece de crête de pluſieurs plumes jaunes, ſur le ſommet de la tête. Cet oiſeau fréquente les haies & les jardins, où il ſe met volontiers ſur les choux pour y attraper des inſectes; il a le bec un peu crochu quand il eſt jeune; le deſſus de ſa gorge, de l'eſtomac, & du ventre, ſont jaunâtres; ſa queue & ſes ailes ſont cendrées, mais le deſſus de ſon dos tire ſur le brun. Quand il eſt vieux, il a le bec rond, longuet, pointu, & très-noir; ſes jambes ſont d'un brun qui tire ſur le noir, les plumes du dos ſont de couleur d'ocre; le deſſus du ventre & de la gorge ſont blancs, ſes yeux ſont noirs & ombrés de plumes cendrées; il eſt ſauvage, & ne vit pas en cage. *(D. J.)*

SOUCIS, *ou* SOUTIS, ſ. m. pl. *(ſoirie des Indes.)* ce ſont des mouſſelines de ſoie rayées, de diverſes couleurs, qui viennent des Indes. On les appelle *mouſſelines*, quoiqu'il n'y entre aucun coton dans leur fabrique; ce qui leur a fait donner ce nom, c'eſt une eſpece de bourre légere, qui paroît ſur la ſuperficie de la toile, comme ſur les mouſſelines; mais ce ſont de vraies toile de ſoie. Il n'y a que les Indiens qui aient la maniere de travailler ainſi ces ſortes d'étoffes. *Diction. de commerce (D. J.)*

SOUCIER, v. act. & n. il ne ſe dit guere qu'avec le pronom perſonnel: c'eſt prendre du ſouci. *Voyez* SOUCI. De quoi vous *ſouciez-vous* dans ce monde? Je mépriſe à préſent tout ce qui me plut autrefois, je ne me *ſoucie* plus de cet amas de raretés que j'avois achetées à grand prix.

SOUCIEUX, adj. qui prend aiſément du ſouci. Il a toujours un air *ſoucieux* qui afflige.

SOUCOUPE, ſ. f. *terme d'orfèvre & de fayencier*, ouvrage d'orfèvre, de fayencier, ou de potier d'étain, qui forme la figure d'un vaſe, compoſé d'un pié, & d'un deſſus, qui eſt une ſorte d'aſſiette large, avec de petits rebords, ſervant à poſer un verre ou une taſſe. *(D. J.)*

SOUDAIN, adj. *(Grammaire.)* terme relatif à la promptitude de l'action; rien de plus *ſoudain* que le mouvement de la lumiere: on dit auſſi, une irruption *ſoudaine*, une mort *ſoudaine*, une maladie *ſoudaine*, une révolte *ſoudaine*, *&c.*

SOUDAN, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* ou comme on le trouve dans nos vieux auteurs *ſoldan*, & en latin *ſoldanus*; étoit le nom qu'on donnoit autrefois aux lieutenans généraux des califes dans leurs provinces & dans leurs armées; mais la puiſſance des califes étant déchue peu à peu par diverſes révolutions, & ſur-tout par la trop grande étendue de pays ſoumis à leur domination; ces lieutenans généraux s'érigerent en ſouverains. Saladin, général des troupes de Noradin roi de Damas, prit ce titre, & fut le premier *ſoudan* d'Egypte. Les empereurs turcs détruiſirent toutes les petites dinaſties que les *ſoudans* avoient fondées dans l'Aſie mineure comme celles de Cogni, de Caramanie, *&c.* & ſoumirent auſſi celle d'Egypte en 1516. Pour l'étymologie du mot *ſoudan*, *voyez* SULTAN.

SOUDAN, *ou* SOLDAN, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* eſt le nom d'un officier de la cour de Rome, qu'on appelle autrement *juge de la tour de nove*, ou *maréchal de Rome à la cour de ſavelles*, c'eſt une eſpece de prévôt qui a la garde des priſons & qui connoît de pluſieurs affaires criminelles, ſur-tout de celles où les courtiſanes ſont impliquées. Pendant la vacance du ſiege, on lui confie, quelquefois la garde du conclave avec des ſoldats ſous ſes ordres. Ducange, *gloſſar. latinit.*

SOUDE, *ou* SEL DE SOUDE, *(Chymie & Médec.)* on appelle *ſoude* le ſel lixiviel, ou les cendres de pluſieurs plantes qui contiennent du ſel marin, & qui croiſſent pour la plupart ſur les côtes maritimes des pays chauds, quoique on en trouve quelques-unes au milieu des terres, comme le kali geniculatum que Henkel a cueilli en Saxe. Les botaniſtes n'ont éclairé juſqu'à préſent qu'imparfaitement cette partie, & nous trouvons ſi peu d'ordre & de clarté dans les noms & les deſcriptions qu'ils donnent des plantes dont on a coutume de tirer la *ſoute*, que nous n'oſons en préſenter un tableau complet; on les a preſque toutes confondues ſous le nom de *kali*, tandis que pluſieurs ſont de différens genres. M. de Juſſieu, *mémoires*

de l'académie 1717, nomme *kali* d'Eſpagne annuel couché ſur terre, à feuilles courtes, & de ſedum, celui dont on retire principalement à Alicante la *ſoute* dite de *barille*. On prépare la *ſoude* dans pluſieurs autres contrées. Les marchands diſtinguent ces différentes *ſoudes* par le nom que la plante dont on les tire a dans chaque endroit. Ainſi ils appellent la *ſoude* préparée à Cherbourg, *ſoude de varech*; ainſi ils diviſent celle d'Alicante en *ſoude* de barille & *ſoude* de bourdine. C'eſt du *kali geniculatum* de Gaſpard Bauhin, du *kali majus cochleato ſemine*, & du *ſalſola ſativa* du même auteur, qu'on retire les *ſoudes* communes. Pour y parvenir, voici la méthode qu'on ſuit dans tous les pays où le travail s'exécute en grand, en Egypte, prés d'Alexandrie, à Carthagene, à Alicante, à Cherbourg, & en d'autres endroits.

On cueille cette plante qui a cru ſans art, ou qu'on a ſemée pour la multiplier; on la coupe lorſqu'elle eſt dans ſa plus grande force, on la fait ſécher au ſoleil comme le foin, on la met en gerbes, après en avoir ramaſſé le fruit, ſi on ſouhaite; on la brûle enſuite ſur des grils de fer, d'où les cendres tombent dans une foſſe, ou par un procédé plus ſuivi, dans un grand creux; on jette d'abord une botte de kali ſéchée & enflamée, qui réduit ſucceſſivement en cendres toutes celles dont on la couvre peu-à-peu. Le feu éteint naturellement, on tire du creux les cendres qui contienent une très-grande quantité de ſel alkali fixe marin (*voy.* SEL), auquel on a donné les noms de *ſoude*, *ſoude en pierre*, *ſalicore*, *ſalicote*, *la marie*, *alun catin*, dont Pline dit que la découverte eſt due à des marchands qui jetés par la tempête à l'embouchure du fleuve Bélus en Syrie, firent cuire leurs alimens avec le kali, dont la cendre unie au ſable ſur lequel elle tomboit, forma du verre par la fuſion de l'un & de l'autre.

On préférera la *ſoude* des pays chauds à celle des pays froids; la *ſoude* de barille eſt la plus eſtimée de toutes. On la choiſira ſeche, ſonnante, d'un gris bleuâtre, garnie de petits trous, n'ayant aucune odeur de maréca:e; on rejetera celle qui a une croûte verdâtre, qui eſt noirâtre, puante, ou qui contient des pierres. Pour être ſûr de ſon choix dans l'achat de la *ſoude*, il faut la diſſoudre dans l'eau, la filtrer, comparer le poids que l'eau a acquis avec celui de la *ſoude*, oubien faire évaporer juſqu'à ſiccité, elle ſera d'autant meilleure, qu'elle contiendra une plus grande quantité de ſel alkali auquel elle doit toute ſa vertu.

Le ſel de la *ſoude* eſt un vrai ſel lixiviel alkalin marin, c'eſt lui qui ſert de baſe au ſel commun; mais cet alkali eſt mêlé de ſel de Glauber, de tartre vitriolé, & d'une aſſez grande quantité de ſel marin que le feu n'a pu décompoſer. Ce ſel marin conſtitue le ſel eſſentiel du kali de la plupart des plantes maritimes, & de toutes celles qui fourniſſent la *ſoude*: ce qu'il eſt aiſé de démontrer par la décoction, l'expreſſion, la filtration & l'évaporation du ſuc de ces plantes. *Voyez* le ſupplément au *Flora ſaturniſans* de Henkel, *voyez* SEL ESSENTIEL. Ce ſel neutre eſt détruit par l'incinération, le feu dégage l'acide marin de ſa baſe alkaline; cet acide ſe diſſipe, & l'alkali reſte mêlé avec la terre, & une portion des ſels qui n'ont pu être décompoſés, *voyez* SEL LIXIVIEL. La putréfaction eſt un autre moyen de décompoſer le ſel marin; le kali donne en ſe pourriſſant une odeur extrêmement fétide, ſemblable à celle des excrémens humains, ou des parties animales putréfiées: elle eſt due à un alkali volatil qu'on peut ramaſſer ſous forme concrete par la diſtillation. *Voyez* Henkel à l'endroit cité. C'eſt ici évidemment une tranſmutation de l'alkali fixe en volatil.

M. Henkel ayant verſé les différens acides minéraux ſur un ſel groſſier qui s'étoit précipité de la leſſive & ſur la *ſoude*, trouva après une forte efferveſcence, & après avoir laiſſé repoſer la diſſolution, une poudre ſemblable au bleu de Pruſſe, en très-petite quantité, *voyez* le ſupplément au *Flora ſaturniſans* déja cité. M. Geoffroy répéta les expériences de M. Henkel, obtint à peu-pres les mêmes produits, & obſerva que la fécule bleue qui varioit beaucoup, dépendoit principalement de la quantité de charbon contenu dans la *ſoude*. *Voyez ſon mémoire parmi ceux de l'académie*, 1725. Il attribua cette couleur bleue à la portion ferrugineuſe du charbon, développée par le ſavon tartareux formé de ſoufre, ou de l'huile concentrée du même charbon unie avec le ſel alkali qui eſt ici abondant.

La *soude* eſt d'un trés-grand uſage pour blanchir le linge dans les pays où on ne brûle que du bois flotté, comme à Paris, dont les cendres ne contiennent point d'alkali fixe; les blanchiſſeuſes ne pouvant faire uſage de ces cendres pour leurs leſſives, emploient la *ſoude* à leur place; elle ſert auſſi à dégraiſſer les étoffes : mais ſa plus grande conſomation eſt dans les fabriques de ſavon noir, gris ou blanc, & dans les verreries. *Voyez* SAVON, VERRE, EMAIL & FRITTE. Pour ces derniers uſages on ne devroit l'employer que lorſqu'elle eſt purifiée par la leſſive de ſa partie terreuſe ſurabondante. Le ſel marin qu'elle contient lui eſt neceſſaire pour que le ſavon prenne de la conſiſtence.

Nous ne trouvons pas qu'on ſe ſoit ſervi de la *ſoude* pure ou leſſive dans la Médecine, mais les vertus apéritives & fondantes des ſavons communs de Marſeille, d'Alicante, de Veniſe, ſont connues de tout le monde; ils les doivent preſque toutes au ſel alkali de la *ſoude* : nous pouvons donc les attribuer à ce dernier. On pourroit en faire des pierres à cauteres. moins actives que celles qu'on prépare communément avec les cendres clavelées.

SOUDE BLANCHE, *(Minéralogie & Chymie.)* Lemery donne ce nom au *natrum* des anciens. *Voyez* NATRUM.

SOUDE, *kali*, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit preſque rond & membraneux, qui renferme un fruit d'une forme ſingulière; car il eſt contourné comme un limaçon, & le plus ſouvent enveloppé par les pétales de la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SOUDE DE BARILLE, *(Commerce.)* *ſoude* d'Alicante, ainſi nommée de l'herbe de *barille* qui ſe ſeme, ſe cultive, ſe recueille & ſe brûle aux environs de cette ville d'Eſpagne. On la tire rarement toute pure d'Eſpagne, les Eſpagnols la mêlant ſouvent avec la *ſoude* de bourdine, qui eſt une autre herbe qui reſſemble à la *barille*. C'eſt la véritable *ſoude de barille* qu'il faut employer pour la fabrication des glaces à miroirs, la bourdine n'y étant pas propre; elle s'envoie en maſſe dans de grands cabats de jonc. *(D. J.)*

SOUDÉE, *ou* SOULDÉE, ſ. f. *(Juriſprud.)* terme uſité anciennement pour dire *la valeur d'un ſou*, comme on peut voir dans les ſtatuts donnés par S. Louis aux Boulangers, dans leſquels ſont détaillés les jours de fêtes auxquels il ne leur eſt pas permis de cuire du pain; la contravention à ce réglement étoit punie par une amende de ſix deniers & la confiſcation de deux *ſoudées* de pain pour chaque fournée, c'eſt-à-dire autant de pain qu'il s'en donnoit alors pour la valeur de deux ſous. *Voyez le traité de la police, tome I. livre II. titre 8. chapitre v. (A)*

SOUDER, v. act. *(Gramm.)* c'eſt joindre enſemble deux morceaux de métal ſéparés, par le moyen d'une compoſition d'une fuſibilité moyenne entre l'un & l'autre, quelquefois par le ſeul moyen du feu, *&c. Voyez les articles ſuivans.*

SOUDER, *terme d'arquebuſier*, les arquebuſiers *ſoudent* les tenons ſous les canons de fuſil en les y aſſujettiſſant avec du fil de fer, & en faiſant fondre du cuivre avec du borax en poudre, de la même façon que les ferruriers. Les arquebuſiers *ſoudent* auſſi avec de l'argent & du cuivre mêlés enſemble. Ils ont auſſi pluſieurs autres pieces dans leurs ouvrages qu'ils ſont obligés de *ſouder*, comme les guidons, *&c.*

SOUDER, v. act. SOUDURE, ſ. f. *(Hydr.)* eſt la maniere de joindre enſemble deux pieces de plomb, par le moyen d'un mélange chaud de plomb & d'étain, appellé *ſoudure*, enſorte que ces deux pieces ne faſſent qu'un corps.

On *ſoude* deux tables de plomb avec de la *ſoudure* faite de deux tiers de plomb & d'un tiers d'étain.

Le cuivre ſe *ſoude* avec de l'étain & du cuivre, & quelquefois de l'argent.

L'argent ſe *ſoude* avec le cuivre mêlé avec de l'argent; cette *ſoudure* s'appelle *huit*. *(K)*

SOUDER, *en terme de bijoutier*, eſt l'action de réunir différentes parties déſunies pour n'en faire qu'un tout par le moyen de la ſoudure. *Voyez* SOUDURE.

Pour *ſouder*, on arrête enſemble les pieces que l'on veut joindre, ſoit avec du fil de fer, ſoit avec des crampons; on met des paillons de ſoudure le long des aſſemblages; on humecte le tout, & on garnit

de borax tous les endroits où il y a des paillons de soudure ; il est même prudent, lorsqu'une piece a déja éprouvé quelques soudures, de garnir légérement de borax les endroits précédemment soudés ; cela empêche la soudure ancienne de se brûler au feu. Lorsque la piece est ainsi disposée, on l'expose à un feu léger pour faire sécher le borax ; on veille pendant ce temps-là à ce que les paillons de soudure ne s'écartent pas des places où on les a posés, ce qui arrive quelquefois par le bouillonnement qu'excite l'humidité mêlée au borax. Si la piece est petite, on la porte tout de suite au feu de la lampe, où d'un coup de flamme dirigée par le chalumeau de cuivre, on échauffe la totalité de la piece, & on la *soude* du même coup. Lorsque la piece est grosse, après l'avoir fait sécher, on l'environne & on la couvre de charbon allumé ; on l'échauffe alors en soufflant à l'entour avec un soufflet à main ; lorsque la piece est d'un rouge suffisant, on découvre les endroits qui doivent être *soudés* en ôtant les charbons de dessus ces places ; on porte le tout au feu de la lampe, où d'abord on acheve de l'échauffer tout-à-fait en l'enveloppant de toute la flamme du chalumeau ; & lorsqu'on apperçoit que la soudure est prête à se fondre, on retrécit sa flamme, & on la porte plus directement sur les parties à réunir : lorsque l'on a vu couler toutes les soudures, alors on dégarnit la piece promptement de tout le feu de charbon qui l'environne : on la laisse refroidir, on la délie, & on la met dérocher dans l'eau seconde, *voyez* EAU SECONDE & DÉROCHER. Il y a une observation à faire, c'est qu'il arrive quelquefois que les crampons ou fils de fer se *soudent* avec l'or par la violence du feu, & qu'il est aisé d'éviter cet inconvénient en mêlant tant soit peu de sel de verre avec le borax.

SOUDER, *terme de Chaînetier*, les chaînetiers *soudent* plusieurs de leurs ouvrages avec de la soudure dont les deux tiers sont d'argent & l'autre tiers de cuivre ; quelquefois la soudure est moitié l'un, moitié l'autre, selon les ouvrages.

SOUDER, *fers à*, dont se servent les *facteurs d'orgues* pour *souder* toutes les pieces de plomb ou d'étain dont les tuyaux sont composés, sont des fers faits en forme de coin arrondi sur le tranchant, ayant une queue ou un manche pour pouvoir les tenir : on se sert pour cela de deux poignées, qui sont de bois, & font chacune une moitié de cylindre convexe-concave, c'est-à-dire creuse par dedans pour recevoir le manche de fer, & convexe par dehors pour s'ajuster à la main. *V.* POIGNÉES, *&c.* Lorsque les fers sont neufs, on les lime avec une lime douce, & on les frotte avec du sel ammoniac, ce qu'on appelle les *étamer*, parce que sans cette préparation ils ne prendroient pas la soudure qui est sur la tuile.

Pour se servir de ces fers, après les avoir fait chauffer non jusqu'à ce qu'ils soient rouges, on les frotte sur la tuile où il y a de la soudure, que la chaleur du fer fait fondre, & qui s'attache au fer lorsqu'elle est fort dure, comme l'encre à écrire dans une plume. On la porte en cet état sur la partie que l'on veut *souder*, où on l'applique en passant & repassant le fer chaud autant de fois qu'il en est besoin pour la faire prendre. *Voyez l'article* SOUDURE.

SOUDER, *fers à*, est un instrument dont les *plombiers* se servent pour *souder* les ouvrages de leur métier. C'est un fer de forme cylindrique, dont la queue aussi de fer sort du milieu de la base du cylindre, est emboîtée dans deux morceaux de bois appellés *mouflettes*, qui lui servent de manche, & par le moyen desquelles l'ouvrier retire le fer du feu, & s'en sert sans être incommodé de la chaleur. Il y a encore des *fers à souder* qui sont d'une forme triangulaire & plus petits : ceux-là ne sont propres qu'aux seuls plombiers.

SOUDER *les pots d'étain*, c'est unir, par le moyen d'un fer à *souder*, le haut & le bas d'un pot pour en former un seul corps. Pour cela, on prend une bande de feutre de chapeau, qui forme la circonférence du pot en dedans ; cette bande est plus ou moins large & longue, suivant la grandeur & la grosseur des pieces. On joint les deux pieces l'une sur l'autre ; on les attache par deux gouttes avec le fer chaud : puis on conduit ce fer sur ce qu'on appelle la *soudure*, qui est un cordon qui vient en moule à une piece, soit du haut & du bas, & dans lequel il y a un degré

pour introduire juſtement l'autre piece, & qui fournit en même temps la matiere ſuffiſante pour faire la ſoudure, on fait marcher le fer en tournant la piece ſur ſes genoux; on appuie le fer aſſez fort, afin qu'elle ſoit bien tréfondue; enſuite on retire ſon feutre avec un petit crochet.

Il faut avoir ſoin de paſſer légérement du ſuif autour de la ſoudure avant de *ſouder*.

SOUDER *à la ſoudure légere en étain*, c'eſt faire tenir une anſe, ou charniere, ou autre morceau à une piece d'étain, ſoit de poterie ou menuiſerie, ſans la jeter ſur la piece. *Voyez* JETER SUR LA PIECE.

Pour cela on attache, avec une goutte d'étain, l'anſe ou autre morceau qu'on a jeté à part ſur la piece où on le veut unir, puis on met du charbon allumé ſur une plaque de fer échancrée, qui échauffant l'anſe & la piece où elle eſt poſée, fait fondre la ſoudure légere qu'on y met adroitement, & *ſoude* la piece proprement: après quoi on retire le feu.

La ſoudure légere eſt compoſée de trois parties, une d'étain fin, une d'étain de glace & une de plomb. Cette ſoudure ſe coule par petites branches ſur une rape à étain; elle eſt fort tendre à fondre, ce qui fait qu'elle fond ſur une piece chaude, ſans que la piece fonde.

On *ſoude* auſſi, *à la ſoudure légere*, des pieces ſortant du moule, encore aſſez chaudes pour fondre la ſoudure, principalement des chandeliers d'étain, pour éviter de les *ſouder* au fer: c'eſt une diligence. *Voyez* SOUDER.

SOUDER, *en terme de Potier*, c'eſt l'action d'appliquer une partie au corps d'une piece, comme corne, pié, manche, *&c. Voyez ces mots.*

SOUDER, *(Rubanier.)* maniere de joindre une nouvelle piece au bout d'une autre qui finit; cette maniere eſt uniquement affectée au galon, & voici ce que l'on entend par-là; lorſqu'on eſt borné à faire un aunage juſte, comme ſuppoſé de 20 ou 30 aunes, & qu'une des pieces de chaîne vient à finir avant ce complément, il faut donc en ſubſtituer une autre à ſa place, ce qui ſe fait ainſi; la piece qui finit & au bout de laquelle on a ajouté la corde à encorder pour l'alonger étant parvenue auprès des liſſettes, une autre de même contenance eſt placée ſur les potenceaux; & au moyen de l'encroix, chaque brin de cette piece nouvelle eſt paſſé à la place de celui auquel il doit ſuccéder dans les mêmes mailles des liſſes ou paſſoient ceux qui finiſſent; ce brin à paſſer prend celui qu'il va remplacer par un demi-tour qu'on lui fait faire, & paſſe ainſi dans la liſſe, de même tous les autres, ce qui après eſt paſſé de même dans le peigne, devant lequel le tout étant, eſt arrêté ſur l'enſouple de devant par une autre corde à encorder; on travaille ainſi avec cette double chaîne, la longueur de quatre doigts, juſqu'à ce que l'on juge que la nouvelle piece ne puiſſe s'échapper par derriere; ce qui étant fait, le bout de la piece finie, détaché de la corde à encorder qui le tenoit tendu derriere les liſſes, eſt dépaſſé en le tirant pardevant le peigne, & pour lors la nouvelle chaîne ſe trouve ſeule en état d'aller. Il faut obſerver que pendant ce travail de quatre doigts, que l'ouvrage doit être extraordinairement frappé par le battant à coups redoublés, pour empêcher, autant qu'il eſt poſſible, l'extrême épaiſſeur qu'auroit cet endroit fait ainſi avec deux chaînes; il s'agit à préſent de couper ces portions de chaînes inutiles, ce qui ſe fait en les coupant avec des ciſeaux le plus près que l'on peut, les tirant même de l'ouvrage avec force pour les faire ſortir davantage; cela achevé en travaillant le galon, ces bouts vont ſe loger dans le corps de l'ouvrage & ne paroiſſent plus: cet endroit n'a d'autre difformité que d'être un peu plus épais que le reſte.

SOUDER, *en terme de Rafineur*, s'entend de l'action d'éprouver ſi les formes ſont caſſées ou non en les frappant pluſieurs fois avec le manche du cacheur. *V.* CACHEUR.

SOUDER UN COMPTE, *(Commerce.)* c'eſt la même choſe que ſolder un compte. *V.* COMPTE & SOLDER.

SOUDOIR, ſ. m. *(Cirerie.)* ſorte d'outil ou d'inſtrument de fer, dont les Ciriers ſe ſervent pour ſouder enſemble les bras des flambeaux de poing. Il eſt long d'environ deux piés, fait en fer de pique un peu arrondie; il a un manche de bois pour le tenir. *(D. J.)*

SOUDRAS, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt le nom ſous lequel on déſigne dans les Indes orientales une tribu d'Indiens idolâtres, parmi laquelle ſont tous les ouvriers, les laboureurs & les artiſans. Dans quelques endroits on les nomme *Veys*. Cette tribu ſe ſoudiviſe en pluſieurs ordres ou caſtes, qui ſe mépriſent les unes les autres, ſuivant les fonctions auxquelles elles ſe livrent. Chaque caſte a ſes uſages particuliers; il y en a qui ſe permettent de manger les animaux; & d'autres, de même que ceux des tribus plus diſtinguées, ne mangent rien de ce qui a eu vie.

SOUDURE *ou* SOUDER, *(Chymie, Métallurgie, Orfévrerie, arts méchaniques, &c.)* c'eſt une opération, par laquelle on joint enſemble deux ou pluſieurs métaux, à l'aide d'un fondant métallique, que le feu puiſſe faire entrer en fuſion plus facilement que les métaux que l'on veut joindre ou coller les uns aux autres. Le fondant dont on ſe ſert pour cette opération, ſe nomme *ſoudure*; elle varie. 1°. en raiſon des métaux que l'on veut *ſouder*, 2°. par la maniere dont il faut l'appliquer.

En effet, les métaux ont des propriétés particulieres, & ils exigent pour ſe mettre en fuſion des degrés de feu différens. Or lorſqu'on veut *ſouder* deux morceaux d'un même métal ou de métaux différens, il faut que chacun de ces morceaux aient un commencement de fuſion par les bords, c'eſt-à-dire, dans l'endroit par où l'on veut les faire tenir enſemble, ſans que le reſte des morceaux entre en fuſion; pour produire cet effet, on fait une compoſition, dans laquelle on fait ordinairement entrer une portion du métal que l'on veut *ſouder*, auquel on joint une quantité plus ou moins grande de quelqu'autre ſubſtance métallique qui en facilite la fuſion. En général on peut réduire l'art de *ſouder* aux principes ſuivans. 1°. Il faut que la *ſoudure* entre plus aiſément en fuſion, que le métal ou que les métaux qu'on veut *ſouder*. 2°. Il faut que la *ſoudure* ait, autant que faire ſe peut, la même couleur que le métal à *ſouder*. 3°. Il faut que la *ſoudure* ait la même ductilité & la même ſolidité que le métal qu'on veut *ſouder*, ſans quoi la *ſoudure* ne ſeroit point de durée, & ne pourroit être polie, travaillée & cizelée. 4°. Les métaux alliés, entrent plus aiſément en fuſion que les métaux purs. Il faut encore obſerver que les métaux étant différemment alliés, exigent des *ſoudures* différentes. On va indiquer dans cet article, celles qui conviennent à chaque métal, & à leurs différens alliages; nous allons commencer par l'or.

Si l'or que l'on voudra *ſouder* eſt très-pur, on n'aura qu'à prendre une partie d'or pur, par exemple, 16 grains, on y joindra $\frac{1}{8}$ d'argent pur, par exemple, 2 grains; on mettra le tout dans un creuſet bien net, où l'on fera fondre le mélange, en obſervant de le remuer; on y ajoutera du borax de la groſſeur de deux pois; lorſque tout ſera parfaitement fondu, on le vuidera dans une lingotiere, on battra cet alliage pour le réduire en une lame très-mince, on le fera bouillir dans de l'eau, dans laquelle on aura fait diſſoudre de l'alun; après quoi, cet alliage ſera propre à *ſouder* des morceaux d'or fin.

Si les moceaux d'or fin que l'on veut ſouder étoient très-délicats, on pourroit faire entrer dans la *ſoudure*, un peu plus d'argent, & en mettre le quart ou même la moitié de la quantité d'or qu'on y emploie. Lorſque les morceaux à *ſouder* ſont fort petits, on n'aura pas beſoin de creuſet pour fondre la *ſoudure*, on n'aura qu'à former un creux dans un charbon, & l'on y fera fondre la *ſoudure* ou le mélange, avec un chalumeau, la flamme d'une lampe ou d'une bougie. C'eſt la méthode des metteurs en œuvre.

Lorſque les pieces que l'on veut *ſouder* ſont d'un or déja allié, voici la compoſition que les orfevres emploient pour la *ſoudure*. On prend deux parties d'or fin, par exemple, deux gros; on y joint une partie ou un gros d'argent fin, & autant de cuivre, c'eſt-à-dire, un gros; on fait fondre le tout de la maniere ſuſdite, & l'on obtient une compoſition propre à *ſouder* l'or allié, ſoit avec de l'argent, ſoit avec du cuivre, ſoit avec l'un & l'autre de ces métaux; on obſervera ſeulement de faire enſorte que la compoſition de la *ſoudure* ait une couleur conforme aux pieces que l'on veut *ſouder*. Ce qui ſe fera en mettant dans la *ſoudure* de l'argent ou

du cuivre, proportionnellement à l'alliage de l'or à *ſouder*. Ainſi c'eſt ſur la nature de l'alliage qu'il faut ſe régler, & pour la quantité d'or, & pour celle des deux autres métaux que l'on fera entrer dans la *ſoudure*, c'eſt-à-dire, on prendra plus d'or, ſi l'or à *ſouder* eſt pur; & l'on prendra plus d'argent & de cuivre, ſi l'or à *ſouder* eſt plus allié avec l'un ou l'autre de ces métaux, ou avec tous les deux à la fois. Ainſi, ſi l'or étoit d'un très-bas aloi, on pourroit faire la *ſoudure*, en prenant 10 grains d'or fin, & 20 grains d'argent ou de cuivre, que l'on fera fondre, que l'on réduira en lames, & que l'on fera bouillir. C'eſt à chaque ouvrier à conſulter la nature de l'or qu'il doit *ſouder*, & à faire ſa *ſoudure* en conſéquence.

Cela poſé, tous les métaux, à l'exception du fer, entrent plus aiſément en fuſion que l'or, mais on ne peut point s'en ſervir pour cela, parce que les *ſoudures* n'auroient ni la couleur ni la ductilité de l'or. En ſe ſervant de l'argent, de l'étain & du plomb, on auroit une *ſoudure* blanche; en ſe ſervant du cuivre, on auroit une *ſoudure* rouge. D'ailleurs l'étain rend l'or caſſant, & la *ſoudure* ne tiendroit point, inconvénient qu'auroit pareillement le plomb. Le laiton ou cuivre jaune approcheroit aſſez de la couleur de l'or, & il ſe fondroit plus promptement que lui; mais comme le laiton contient du zinc, il eſt plus aigre que l'or, & il lui communiqueroit même cette mauvaiſe qualité. Ainſi le parti le plus ſûr, eſt de prendre pour la *ſoudure*, une portion d'un or qui ſoit du même aloi que celui qu'on veut *ſouder*, & d'y joindre pour la fuſibilité $\frac{1}{7}$, ou tout au plus $\frac{1}{5}$ d'argent ou de cuivre, ou de tous deux à la fois.

Quand la *ſoudure* pour l'or aura été ainſi préparée; voici les précautions qu'il faudra prendre pour *ſouder*. On commencera par donner quelques coups de lime ou l'on paſſera le grattoir ſur les endroits par où l'on voudra *ſouder* les pieces, ce qui s'appelle *aviver*, ce qui ſe fait pour enlever de deſſus l'or les ſaletés & l'eſpece de rouille ſuperficielle qui s'y forme à cauſe du cuivre avec lequel il eſt allié; on les joindra fortement les unes aux autres en les liant avec un fil-de-fer; on humectera les endroits que l'on veut *ſouder*, avec de l'eau que l'on y appliquera avec un pinceau; on mettra par-deſſus la *ſoudure* que l'on aura réduite en lame mince, & coupée en très-petits morceaux; on les ſaupoudrera avec du borax tout calciné, réduit en poudre & mêlé avec du fiel de verre, bien pur & bien pulvériſé, de maniere que la *ſoudure* & les endroits que l'on veut faire prendre en ſoient parfaitement couverts. Lorſque le tout aura été ainſi préparé, on mettra les pieces dans un feu de charbon bien allumé, de maniere qu'elles en ſoient entourées; on ſouflera légérement avec un ſouflet ou avec la bouche, juſqu'à ce qu'on voie que la *ſoudure* ſoit bien fondue, ce que l'on reconnoîtra lorſqu'elle paroîtra unie & luiſante comme un miroir; alors on écartera les charbons qui ſont par deſſus & tout-au-tour, après quoi on prend avec des pinces les pieces *ſoudées*, & on les jette dans de l'eau pour les refroidir.

Il faut que le borax que l'on emploiera dans cette opération ait été calciné, ſans cela il arriveroit des inconvéniens, vu que ce ſel bouillonne dans le feu, lorſqu'il n'a point été calciné, ce qui pourroit cauſer du dérangement dans la poſition des lames minces ou des petits morceaux de *ſoudure*. Cette calcination ſe fera dans un creuſet que l'on n'emplira de borax que juſqu'à moitié; lorſqu'il aura ſuffiſamment bouillonné, on retirera le creuſet que l'on laiſſera refroidir, & le borax ſera facile à réduire en une poudre blanche que l'on conſervera pour l'uſage. Si on donnoit un trop grand feu au creuſet, le borax ſe changeroit en verre, & alors on en perdroit une portion qui reſteroit attachée aux parois du creuſet.

Lorſque les pieces d'or que l'on veut *ſouder* ſont petites, on ne peut point les mettre dans un feu de charbon; alors on ſe ſert d'une lampe garnie d'une meche, dont avec un chalumeau on ſoufle la flamme ſur les petites pieces que l'on veut joindre enſemble, & que l'on a placées dans un creux pratiqué dans un charbon de bois & propre à recevoir ce qu'on veut *ſouder*; lorſqu'on a mis les pieces dans ce creux, on les couvre d'un autre petit charbon, après quoi, avec le chalumeau, on ſoufle

la flamme de la lampe, de maniere qu'elle forme un dard qui aille donner sur les pieces à *souder*, & sur-tout sur l'endroit que l'on veut faire prendre; on continue à souffler jusqu'à ce qu'on voie que la *soudure* soit bien fondue, alors on cesse de souffler, & on laisse refroidir la piece d'elle-même, ou bien on la jette dans l'eau.

Lorsque des pieces d'or passent par le feu, elles perdent leur éclat & leur couleur, sur-tout quand l'or est d'un bas titre, alors il faut chercher à leur rendre leur éclat & leur couleur; pour cet effet on se sert d'une liqueur qui n'est autre chose que de l'eau seconde, ou bien de l'eau simple, dans laquelle on a fait dissoudre de l'alun à volonté; on fait rougir les pieces d'or qui ont été *soudées*, & on les éteint dans cette dissolution d'alun, que l'on fait bouillir pendant quelques minutes sur du feu; au bout de ce tems on retire les pieces, & on les frotte avec de la pierre ponce en poudre, après quoi, on les lave de nouveau.

Il arrive aussi que par la *soudure* dans laquelle on emploie le borax, l'or prend une couleur plus pâle; mais on pourra lui rendre sa couleur naturelle, au moyen de la liqueur naturelle suivante. On prendra parties égales de nitre purifié, d'alun & de sel marin; on mêlera ces sels, & on les réduira en poudre; on trempera la piece d'or qui aura été *soudée* dans de l'eau, ou dans de la bierre, après quoi on la roulera dans le mélange susdit, afin qu'elle en soit entiérement couverte; alors on la mettra sur des charbons allumés, jusqu'à ce que la poudre environnante commence à bouillonner; à ce signe on retirera promptement la piece, & on la trempera dans de l'eau ou dans de la biere; on enlevera la poudre qui y sera restée attachée avec une brosse, ou en la frottant doucement avec un morceau d'étoffe, & un peu de pierre-ponce, après quoi on pourra lui donner quelques coups de brunissoir. Par ce moyen la piece aura repris la couleur d'or qu'elle doit avoir. Telle est la maniere de *souder* l'or.

Soudure de l'argent. Pour *souder* de l'argent, on observera les mêmes regles que nous avons indiquées pour l'or; les grands ouvrages pourront pareillement se *souder* dans un feu de charbon, & les petits à la lampe & à l'aide d'un chalumeau. Quant à la *soudure* que l'on y emploie, les orfevres en distinguent de deux especes; l'une s'appelle *soudure forte*, & l'autre *soudure tendre*.

La premiere s'appelle *forte*, parce qu'elle est difficile à fondre, & qu'elle souffre le marteau tout comme les pieces mêmes qui ont été *soudées*. L'autre *soudure* est plus aisée à fondre, mais plus cassante.

Quoique l'argent varie pour l'alliage ou pour le titre, ainsi que l'or; quand il s'agit de le *souder*, on consulte plutôt la grandeur & l'épaisseur des pieces que leur titre; ainsi lorsque les pieces sont grandes, on emploie la *soudure* forte, & lorsqu'elles sont petites & minces, on se sert de la *soudure* tendre.

La meilleure *soudure* forte se fait en mêlant parties égales de laiton ou de cuivre jaune & d'argent: on fait fondre ces deux métaux dans un creuset bien net, & on remue la matiere fondue avec une verge de fer; on y joint pendant la fusion un peu de borax, auquel on ajoute aussi quelquefois un peu de fiel de verre. Lorsque le tout est bien fondu, on vuide le creuset dans une lingotiere où on laisse la matiere se refroidir, après quoi on la réduit en lames très-minces que l'on lave dans la liqueur à blanchir l'argent, que nous décrirons par la suite. On coupe les lames en petits morceaux; mais il faut observer de faire rougir ces lames au feu, lorsqu'on les a durcies en les frappant au marteau, ce que l'on connoît lorsqu'elles se gersent par les bords, ou lorsqu'elles commencent à se fendre.

Quelques orfevres donnent la préférence à une *soudure* faite avec quatre parties d'argent & trois parties de cuivre jaune. Cette *soudure* est plus aisée à fondre que la précédente, mais elle ne souffre point si bien le marteau. Cependant on peut l'employer avec succès dans les ouvrages de moyenne grandeur.

D'autres prennent deux parties d'argent fin & une partie d'oripeau ou de laiton en feuilles minces, que l'on ne met dans le creuset que lorsque l'argent est entré en fusion, circonstance qui est pourtant indifférente. Il faut seulement observer de ne

point laiſſer cette *ſoudure* trop long-temps en fuſion, parce qu'elle deviendroit aigre & caſſante, & trop difficile à fondre. Cette *ſoudure* eſt encore plus fuſible que la précédente.

Les livres ſont remplis de recettes pour faire des *ſoudures* pour l'argent; quelques-uns diſent qu'il faut y faire entrer de l'arſenic, & même du mercure; mais il eſt aiſé de ſentir que ces ſubſtances doivent rendre la *ſoudure* aigre & caſſante, & donner une mauvaiſe qualité aux pieces *ſoudées*.

A l'égard de la *ſoudure* tendre de l'argent, voici celle que l'on regarde comme la meilleure. On prend une partie d'argent très-fin & autant de cuivre jaune; on les fait fondre enſemble, après quoi on met de zinc la huitieme partie de ce qu'on a mis d'argent; on continue encore à faire fondre le mélange, on remue le tout, & l'on y joint un peu de borax, & auſſi-tôt après on vuide la compoſition dans une lingotiere.

On peut encore faire cette *ſoudure* en prenant une partie d'argent fin, douze parties de cuivre jaune & quatre parties de zinc. On commence par faire fondre l'argent & le cuivre jaune, après quoi on y joint le zinc après l'avoir chauffé; on remue le tout, l'on y met enſuite une partie de borax, & peu après on vuide le creuſet.

Quelques-uns joignent une petite portion d'étain à l'argent & au cuivre jaune; mais il faut obſerver que l'étain rend la *ſoudure* aigre & caſſante. On peut auſſi ſe ſervir de l'étain fin, pour ſouder les petits ouvrages en argent; mais lorſqu'on eſt dans le cas de refondre ces ouvrages d'argent, l'étain nuit à l'argent, & l'on eſt obligé de l'en ſéparer avec ſoin, ſans quoi il rendroit toute la maſſe très-aigre.

Comme l'argent que l'on emploie dans la vaiſſelle ou pour d'autres uſages eſt ordinairement allié avec du cuivre, les ouvrages d'argenterie qui ont été ſoudés, deviennent noirs par cette opération, & perdent leur éclat; on remédie à cet inconvénient en faiſant la compoſition ſuivante, dans laquelle on fait blanchir les pieces. On prend parties égales de tartre crud & de ſel marin, que l'on réduit parfaitement en poudre; on met ce mélange dans un vaiſſeau de terre neuf & verniſſé, ou bien, ſi l'on a un grand nombre de pieces à blanchir, on prend un grand chaudron de cuivre jaune. On verſe de l'eau ſur le mélange de tartre & de ſel, ce qui fera une diſſolution qu'on rendra forte à volonté. On place le chaudron ſur un feu de charbon, on fera rougir au feu la piece qu'on voudra blanchir, en prenant garde de ne point la laiſſer fondre; plus la piece ſera mince, plus il faudra y avoir attention. Lorſque la piece aura rougi, on la jetera dans la liqueur dont elle doit être entiérement couverte; on la fera bouillir doucement pendant une demi-heure ou même plus, en obſervant de la remuer avec une baguette ou une cuillere de cuivre jaune, mais il faudra bien ſe garder de ne point ſe ſervir pour cela d'un inſtrument de fer qui feroit des taches ſur l'argent. De temps en temps on ſortira une piece de l'eau pour voir ſi elle eſt devenue blanche; lorſqu'elle ſera au point de blancheur que l'on deſire, on ôtera le chaudron de deſſus le feu, & l'on trempera les pieces dans de l'eau bien nette; on les frottera avec du ſable fin ou avec une broſſe, & on les remettra dans de nouvelle eau; on les eſſuyera bien proprement avec un linge, ou bien on les fera ſécher au deſſus d'un braſier de charbon. S'il ſe trouvoit quelque piece qui ne fût point parfaitement blanche, on la remettroit de nouveau dans la même liqueur, ce que l'on eſt quelquefois obligé de réitérer pluſieurs fois.

Il y a encore une autre liqueur dont les orfévres & les jouaillers ſe ſervent pour blanchir les ouvrages d'argenterie; elle conſiſte à faire bouillir les pieces pendant environ un demi-quart d'heure dans une diſſolution d'alun, après quoi on les nettoie de la maniere qui vient d'être décrite. Quelques-uns conſeillent de mettre les pieces d'argent à tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'eau ſeconde, mais cette méthode ne blanchit point parfaitement l'argent. On réuſſira encore en frottant les pieces d'argenterie avec de l'eau de ſavon, ſans avoir beſoin de les y faire bouillir. Quelques orfevres nettoient leurs pieces, ſoit avec de la pierre à plâtre

réduite

réduite en poudre, ſoit avec des os de ſeche, ſoit avec de la craie & du vinaigre, &c.

Soudure du cuivre. On emploie différentes compoſitions pour la *ſoudure* du cuivre; les unes s'appellent *ſoudures fortes*, les autres *ſoudures tendres.* Voici une maniere de faire la *ſoudure* forte, qui ſe pratique par les ouvriers en cuivre. On prend ſeize parties de cuivre jaune & une partie de zinc. On commence par faire fondre le cuivre jaune dans un creuſet; & lorſqu'il eſt bien fondu, on y joint le zinc que l'on aura préalablement fait chaufer, afin qu'il ne petille point, comme il feroit, ſi on le mettoit tout d'un coup dans le creuſet; on remue le mélange, & l'on recouvre promptement le creuſet; lorſqu'on l'a laiſſé entrer parfaitement en fuſion pendant deux minutes; on vuide le creuſet ſur un ballet de bouleau placé au deſſus d'une cuve pleine d'eau; par ce moyen le mélange fondu ſe réduira en une grenaille, qui eſt la *ſoudure* deſirée; on la lavera & on la conſervera pour l'uſage. Cette *ſoudure* eſt très-bonne pour ſouder les groſſes pieces, elle ſouffre très-bien le marteau; mais comme elle eſt aſſez difficile à fondre, quelques-uns préferent de ne prendre que huit parties de cuivre jaune contre une partie de zinc; cette *ſoudure* eſt très-fuſible, & cependant très-malléable. Un mélange de trois parties de cuivre rouge & d'une partie de zinc fait encore une très-bonne *ſoudure.* D'autres ne font que ſimplement couper des lames de cuivre jaune en petits morceaux, qu'ils appliquent ſur l'endroit qu'ils veulent *ſouder*, en y joignant du borax.

La *ſoudure* tendre pour le cuivre n'eſt autre choſe qu'un mélange de deux parties d'étain, & d'une partie de plomb que l'on fait fondre enſemble; après quoi on en forme un lingot dont on ſe ſert au beſoin.

Lorſqu'on veut faire des ouvrages propres en cuivre, ſans avoir égard à la dépenſe, on peut ſe ſervir des *ſoudures* qui ont été décrites pour l'argent, & même de celles pour l'or.

Quand on veut *ſouder* des pieces de cuivre, on commence par donner quelques coups de lime ſur les jointures ou ſur les endroits que l'on veut joindre, ou bien on y donne quelques coups de grattoir; on échaufe les pieces dans un feu de charbon; on met enſuite un peu de colophône ſur les endroits qu'on veut faire prendre, puis on y met quelques morceaux de la *ſoudure* tendre, compoſée d'étain & de plomb; lorſque cette *ſoudure* eſt fondue, on enleve ou l'on eſſuie le ſuperflu de la *ſoudure*, tandis qu'elle eſt encore fluide, avec de l'étoupe ou de la filaſſe.

On ſe ſert encore d'une autre méthode pour *ſouder* les ouvrages en cuivre. Les ouvriers ont des outils particuliers, appellés *fers à ſouder*, qui ſont de fer ou de cuivre que l'on fait rougir, ſans cependant que la chaleur aille juſqu'à les blanchir. Quand le fer à *ſouder* eſt d'un rouge de ceriſe, on lui préſente un lingot de la *ſoudure* tendre qui venant ainſi à ſe fondre, tombe goutte à goutte ſur l'endroit qu'on veut *ſouder*, ſur lequel on a d'abord répandu un peu de colophône; après cela on repaſſe avec le fer à ſouder tout chaud ſur l'endroit que l'on veut faire prendre, par-là on égaliſe la *ſoudure;* on en enleve enſuite le ſuperflu avec une lime ou un grattoir.

Comme les pieces de cuivre qui ont été *ſoudées* perdent leur couleur & ſe noirciſſent, on la leur rend en les trempant dans une liqueur qui eſt de l'urine, dans laquelle on a mis des cendres de bois neuf. On fait bouillir ce mélange; & après avoir fait rougir au feu les ouvrages, on les éteint dans la liqueur; ou bien, on les éteint dans une ſimple diſſolution de ſel marin: cette opération s'appelle *décaper.*

Soudure du laiton ou cuivre jaune. On emploie auſſi une *ſoudure* forte & une *ſoudure* tendre pour le laiton ou cuivre jaune. La *ſoudure* forte eſt la même que pour le cuivre rouge, c'eſt-à-dire de ſeize parties de laiton contre une partie de zinc, que l'on fait fondre & que l'on met en grenaille de la même maniere. Cette *ſoudure* eſt encore fort bonne en ne mettant que huit parties de laiton contre une partie de zinc. Si on veut que la *ſoudure* ſoit encore plus aiſée à fondre, on ne prend que ſix parties de laiton. On prend auſſi quelquefois trois parties de cuivre rouge que l'on fait fondre avec une partie de zinc: cette *ſoudure* eſt

dure & ſolide. D'autres prennent deux parties de cuivre rouge contre une partie de zinc. On peut ainſi varier les proportions du zinc & du cuivre : ce qui donne des *soudures* plus ou moins jaunes, en raiſon du plus ou du moins de zinc qu'on y a fait entrer, ce qui les rend auſſi plus fuſibles & plus tendres. La *ſoudure* tendre du cuivre jaune ſe fait ordinairement avec ſix parties de laiton, & une partie de zinc & une partie d'étain. On commence d'abord par faire fondre le cuivre jaune ou laiton ; lorſqu'il eſt fondu, on y joint l'étain, & auſſi-tôt après on y met le zinc, après avoir eu la précaution de le chaufer ; on remue le tout, & on le met en grenaille, on le lave & on le conſerve pour s'en ſervir au beſoin.

Dans les petits ouvrages qui ne demandent pas beaucoup de ſolidité, on ſe ſert d'une *ſoudure* faite avec de l'étain & du plomb, pour les ouvrages en cuivre jaune. Elle eſt compoſée ordinairement de trois parties d'étain fin, & d'une partie de plomb. Pour appliquer cette *ſoudure*, il faut toujours donner quelque coups de lime ou de grattoir aux endroits que l'on veut *ſouder*, & y répandre un peu de colophône ; après quoi on y fait tomber la *ſoudure* avec le fer à *ſouder* rougi, dont on ſe ſert enſuite pour égaliſer les jointures *ſoudées*.

On peut ſe ſervir pour le tombac & pour les autres compoſitions métalliques qui ont le cuivre jaune pour baſe, des mêmes *ſoudures* que pour le laiton ou le cuivre jaune.

Soudure pour le fer. Tous les métaux ſont plus fuſibles que le fer ; ainſi on peut ſe ſervir d'eux pour *ſouder* ce métal. On emploie communément à cet uſage le cuivre rouge & le cuivre jaune pour les grands ouvrages. On peut encore ſe ſervir de toutes les *ſoudures* fortes du cuivre jaune. Dans les ouvrages de fer qui exigent de la propreté on peut *ſouder* avec l'or, ſi les ouvrages méritent cette dépenſe.

Lorſqu'on veut *ſouder* de grandes pieces de fer avec le cuivre, on commence par limer les jointures par où l'on veut joindre les pieces ; enſuite on coupe de petites lames de cuivre que l'on applique ſur les jointures, où on les aſſujettit au moyen d'un fil ; on met par deſſus un enduit de glaiſe ou de terre graſſe qui environne la *ſoudure* de tous côtés. Quelques-uns mettent un peu de verre pilé ou de ſablon fin ſur le cuivre qui doit ſervir à *ſouder*, avant que de l'entourer de terre graſſe. D'autres Mêlent avec cette terre toutes ſortes de matieres propres à faciliter la fuſion ; après quoi on fait ſécher doucement la terre graſſe en la préſentant de loin au feu. Alors on place les pieces qu'on veut *ſouder* dans la forge, en obſervant ſur-tout que le vent du ſoufflet aille donner directement ſur la partie qui doit être *ſoudée*, afin d'échauffer fortement cette partie. Lorſqu'on s'apperçoit que les pieces ſont rougies juſqu'à blancheur, & que la terre graſſe s'eſt vitrifiée, on les retire du feu ; ſi c'eſt du fer tendre, on le trempe dans l'eau ; ſi c'eſt de l'acier, on le laiſſe refroidir de lui-même. Pour-lors on ôte la glaiſe vitrifiée, & on polit avec les outils convenables l'endroit qui a été *ſoudé*. Le procédé eſt le même, ſi au lieu de cuivre rouge, la *ſoudure* a été faite avec du laiton ou cuivre jaune, ou avec les *ſoudures* fortes qui ont été indiquées pour le laiton.

Comme les ouvrages d'acier perdent une partie de leur dureté toutes les fois qu'elles paſſent par le feu, on eſt obligé de les tremper de nouveau après les avoir *ſoudées*, afin de leur rendre la dureté qu'elles avoient perdue. *Voyez* TREMPE DE L'ACIER.

La *ſoudure* des ferblantiers n'eſt autre choſe qu'un mélange de parties égales d'étain & de plomb. Pour *ſouder* les jointures, ils ne font que les mouiller avec un peu d'eau, ils y repandent un peu de colophône en poudre, ils prennent leur fer à *ſouder* qui eſt tout chaud, ils l'eſſuyent, & par ce moyen font tomber quelques gouttes de *ſoudure* ſur les jointures, & y repaſſent avec le fer à *ſouder*. Pour faire pénétrer la *ſoudure* juſqu'à ce qu'ils n'apperçoivent aucun intervalle vuide, ils enlevent le ſuperflu de la colophône & de la *ſoudure*, en frottant avec un morceau d'étoffe de laine. Cette *ſoudure* convient à tous les ouvrages qui ſont étamés.

Soudure de l'étain. Pour *ſouder* l'étain, on ſe ſert d'un étain mêlé de plomb à

parties égales ; d'autres mettent un peu plus d'étain que de plomb ; ils prennent, par exemple, 3 ½ livres d'étain contre 2 livres de plomb : c'eſt ce que les potiers-d'étain appellent *ſoudure forte*. La *ſoudure tendre* eſt celle dont ils ſe ſervent pour les petits ouvrages. Pour la faire, on joint du biſmuth à l'étain & au plomb dans des proportions différentes. Les uns prennent 3 onces de biſmuth contre 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain fin ; les autres mettent 4 onces de biſmuth ſur 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain ; d'autres font leur *ſoudure* avec une partie de biſmuth, une partie de plomb & deux parties d'étain fin ; d'autres enfin y mettent ſix parties d'étain, une partie de plomb & un quart de biſmuth. On fond enſemble ces trois ſubſtances, & l'on en forme des lingots.

Ceux qui font des boutons d'étain ont une *ſoudure* dont ils font grand myſtere ; ils y mettent une livre de biſmuth, un quarteron de plomb, & trois quarterons d'étain. D'autres font cette *ſoudure* avec une partie d'étain, une partie de biſmuth, & un peu plus de la moitié de plomb. D'autres enfin prennent ſix parties de biſmuth, ſix parties d'étain fin, & trois parties de plomb.

Il y a différentes manieres d'appliquer ces *ſoudures* ſur les ouvrages en étain. 1°. La premiere conſiſte à former avec de la glaiſe une eſpece de rigole, qui fait que la *ſoudure* fondue coule dans les jointures que l'on veut faire prendre, ſans pouvoir ſe répandre. 2°. Il y a une ſeconde maniere de faire la même *ſoudure ;* quant à celle de l'appliquer, c'eſt la même qu'on a décrite pour la *ſoudure* du fer-blanc. 3°. Pour les ouvrages qui demandent de la propreté, on ſe ſert du chalumeau & de la lampe comme pour les *ſoudures* de l'or & de l'argent.

Soudure du plomb. On ſe ſert de différentes *ſoudures* pour le plomb ; la plus ordinaire eſt faite avec du plomb & de l'étain, auxquels on joint quelquefois du biſmuth. La *ſoudure* des faiſeurs d'orgues eſt compoſée de quatre parties de biſmuth, ſeize parties d'étain, & huit parties de plomb. D'autres la font avec trois parties de biſmuth, quatorze parties d'étain, & onze parties de plomb. Cette *ſoudure* pour les tuyaux d'orgues doit varier à proportion des différens alliages dont on ſe ſert pour faire les différens tuyaux. Tantôt on prend parties égales de plomb & d'étain, tantôt deux parties de plomb contre une partie d'étain, tantôt deux parties d'étain contre une de plomb ; on y joint auſſi quelquefois de l'antimoine.

On peut encore employer pour le plomb les *ſoudures* propres aux ferblantiers & aux potiers d'étain.

Non-ſeulement on *ſoude* enſemble des pieces d'un même métal, mais encore dans l'orfévrerie & la bijouterie on eſt ſouvent obligé de *ſouder* des pieces de différens métaux. Pour *ſouder* l'or avec l'argent, l'or avec le cuivre, l'or avec le fer, on peut ſe ſervir des mêmes *ſoudures* que pour l'or fin & l'or allié.

Pour *ſouder* l'argent avec le cuivre rouge, le cuivre jaune, & le fer, on pourra ſe ſervir des ſoudures indiquées pour l'argent.

Pour *ſouder* le cuivre rouge avec le cuivre jaune & avec le fer, on pourra employer les *ſoudures* indiquées pour le laiton ou cuivre jaune ; elles peuvent auſſi ſervir à *ſouder* le cuivre jaune avec le fer & l'acier ; cependant beaucoup d'artiſans ſe ſervent pour cela de la même *ſoudure* que pour l'étain.

Toutes les méthodes indiquées dans cet article important pour les arts & métiers, ſont extraites d'un ouvrage allemand de M. Klein, qui a pour titre, *Deſcription détaillée de la* ſoudure *des métaux*, publiée à Berlin en 1760, & qui eſt l'ouvrage le plus complet qui ait encore été publié ſur cette matiere intéreſſante. (—)

SOUDURE *du fer*, (*Métallurgie. Fabrique des armes. Fuſil de munition.*) eſt l'union & la pénétration intime & réciproque de deux ou pluſieurs morceaux de fer chauffés au rouge blanc très-vif, amolis, réduits en pâte & preſqu'en fuſion : ces morceaux de fer battus les uns ſur les autres, à ce degré de chaleur, & à coups précipités & redoublés, ſe pénetrent, s'incorporent & s'uniſſent, & ne font plus qu'un ſeul & même corps.

Il y a trois choſes à obſerver pour que la *ſoudure* ſoit complette : en premier lieu, le degré de chaleur : il faut que le fer ſoit

preſqu'en fuſion : 2°. la chaude doit être promptement ſaiſie, c'eſt-à-dire, qu'il faut battre précipitamment, & ne pas donner au fer le temps de ſe refroidir. Il faut enfin éviter que quelque corps étranger ne ſe gliſſe entre les morceaux de fer que l'on ſoude enſemble. Une de ces précautions négligée fera manquer la *ſoudure*, ou la rendra incomplette & occaſionera des doublures (*Voyez* DOUBLURE). L'acier ſe ſoude fort bien avec le fer comme dans tous les gros outils tranchans où il n'y a que le taillant qui ſoit d'acier.

Il n'eſt pas néceſſaire de poſer l'un ſur l'autre & de faire croiſer deux morceaux de fer que l'on veut ſouder enſemble : j'ai fait faire des canons de fuſils avec des tubes ſoudés bout à bout, & avec des morceaux de barre de fer auſſi ſoudés bout à bout. Ces canons ont réſiſté aux plus violentes épreuves : cette maniere de ſouder exige de l'intelligence & de l'attention de la part de l'ouvrier, qui ne peut faire prendre & ſouder ces tubes & ces barreaux qu'en chauffant & refondant à propos. Je ne cite ceci, que pour montrer qu'il n'eſt pas de néceſſité indiſpenſable de faire croiſer deux morceaux de fer que l'on ſoude enſemble. (*A A.*)

SOUDURE, *en terme de Bijoutier*, c'eſt une compoſition d'or bas, d'argent & de cuivre fort, aiſée à fondre. Il y a de la *ſoudure* au tiers, au quatre, au cinq, au ſix, au ſept, au huit, au neuf & au dix, qui eſt la plus forte qu'on emploie. Pour faire la *ſoudure* au quatre, par exemple, on prend trois parties d'or & une d'alloi que l'on fait fondre enſemble, & que l'on forge de l'épaiſſeur d'une piece de ſix liards; & on la coupe par paillons plus ou moins gros. On marque chaque morceau de *ſoudure* du numéro de ſon titre, & on renferme les paillons coupés dans des boîtes auſſi numérotées de leurs titres, afin d'éviter l'inconvénient d'employer une *ſoudure* pour une autre. *Voyez* ALOI.

SOUDURE, *en terme de Diamantaire*, eſt une compoſition d'étain & de plomb fondus enſemble : un tiers du premier & deux tiers de l'autre. Monter en *ſoudure*, voyez *Mettre en ſoudure*.

Mettre en SOUDURE, *en terme de Diamantaires*, c'eſt monter le diamant dans la coquille ſur un mélange d'étain & de plomb, qu'on appelle *ſoudure*. Ce mélange prend la forme d'un cône qui remplit par ſa baſe la coquille, & au fond duquel eſt le diamant que l'on veut tailler.

SOUDURE, *terme de Ferblantiers*. La *ſoudure* des ferblantiers eſt d'étain. Ils s'en ſervent pour joindre enſemble deux ou pluſieurs pieces de fer-blanc. Ils commencent par mettre ſur la raie ou les pieces qu'ils veulent ſouder, de la poix-réſine écraſée; enſuite ils enlevent avec le fer à ſouder un petit morceau de *ſoudure*, & le poſent ſur la poix-réſine : la chaleur du fer fait fondre la *ſoudure*, la poix-réſine, & les fait incorporer avec les pieces de fer-blanc & les aſſujettit enſemble.

SOUDURE, *terme d'Horlogers*. Les horlogers en emploient de pluſieurs eſpeces. La *ſoudure* d'étain qui eſt la même que celle des ferblantiers, le zinc & la *ſoudure* d'argent ou *ſoudure* au tiers; elle ſe fait en mettant les deux tiers d'argent & un tiers de cuivre.

Les mouleurs de boîtes ont des *ſoudures* de différens numéros, comme de la *ſoudure* au 3, au 4, au 5, ce qui ſignifie que ſur 3 ou 4 ou 5 parties de *ſoudure* il y en a une d'alliage d'un métal inférieur; ainſi la *ſoudure* d'or au 4 eſt un mélange de 3 parties d'or au titre avec une d'argent ou de roſette, ſelon que l'on emploie de l'or rouge ou de l'or blanc. On emploie la *ſoudure* la plus forte ſur les ouvrages de plus haut titre.

SOUDURE, dont les *Facteurs d'orgues* ſe ſervent, eſt un mélange de deux parties d'étain & d'une de plomb, que l'on fond enſemble dans une cuillere de fer, & que l'on coule en pluſieurs bandes larges d'un pouce, & épaiſſes ſeulement de deux lignes ou environ. On met la *ſoudure* en bandes plates, afin que les fers à ſouder avec leſquels on la prend ſur la tuile, puiſſent la fondre plus aiſément. Ainſi ſi on veut faire trois livres de *ſoudure*, il faut deux livres d'étain & une livre de plomb : elle ſert à joindre deux ou pluſieurs pieces & à n'en faire qu'une. Avant que d'employer la *ſoudure*, il faut blanchir les rives de ce que l'on veut ſouder, laiſſer ſécher le

blanc, enſuite gratter le blanc & la ſurface du tuyau avec la pointe à gratter décrite à ſon *article*. Cette pointe doit être bien afilée ſur la pierre à l'huile, afin de ne point éclater le blanc qui doit border les deux côtés de la *ſoudure*, & qui l'empêche de s'étendre au-delà de ce qui eſt néceſſaire. Une bonne *ſoudure* doit avoir une ligne, une ligne & demie ou au plus deux lignes de large, ſelon l'épaiſſeur & la grandeur des pieces que l'on ſoude, & être bordée de chaque côté par une bande de blanc de 4 ou 5 lignes de large plus ou moins. Le blanc qui ſert à empêcher la *ſoudure* de couler & de s'étendre au-delà de l'endroit où on veut qu'elle ſoit, ſert auſſi à empêcher les tuyaux de fondre à l'approche du fer chaud avec lequel on poſe & on fait couler la *ſoudure* dans l'eſpace que l'on a gratté de part & d'autre de la fente qui ſépare les deux pieces que l'on veut joindre. On doit avoir gratté en biſeau, c'eſt-à-dire, enſorte que la pointe ait pénétré plus avant vers la rive ou arrête, où elle doit avoir atteint toute l'épaiſſeur, que vers le blanc où elle ne doit qu'éfleurer la ſuperficie.

La gratture doit être bien unie, ſans reſſauts ni boſſes, afin que la *ſoudure* vienne de même; pour cela il faut gratter légérement: on la graiſſe enſuite avec du ſuif de chandelle, & on applique la *ſoudure* avec les fers à ſouder que l'on traîne tout du long des endroits qu'il faut ſouder, *Voyez* FERS A SOUDER, qui doivent être étamés & chargés de *ſoudure* autant qu'il eſt beſoin.

Lorſqu'une *ſoudure* eſt bien faite, elle doit former dans toute ſa longueur une petite convexité très-unie & par-tout de même largeur, laquelle dépend de l'égalité avec laquelle on a gratté le tuyau.

SOUDURE, (*Plomberie.*) mélange fait de deux livres de plomb avec une livre d'étain, qui ſert à joindre les tables de plomb ou de cuivre. On la nomme *ſoudure au tiers.*

Soudure en loſange ou *en épi.* Groſſe *ſoudure* avec bavures en maniere d'arrête de poiſſon. On la nomme *ſoudure plate*, quand elle eſt plus étroite, & qu'elle n'a d'autre ſaillie que ſon arrête. *Daviler.* (*D. J.*)

SOUDURE, (*Maçonn.*) On entend par *ſoudure*, du plâtre ſerré dont on raccorde deux enduits qui n'ont pu être faits en même temps ſur un mur ou ſur un lambris. (*D. J.*)

SOUDURE, (*Droit romain.*) La *ſoudure* fait dans le droit romain un objet de queſtion qui a partagé tous les juriſconſultes; parce que comme ils ont cru qu'on ne pouvoit pas ſéparer les métaux, par exemple, l'or du cuivre, ou que la *ſoudure* produiſoit un vrai mélange de deux matieres ſoudées enſemble; ils ont établi, que de deux choſes jointes enſemble, la moindre étoit acquiſe au maître de la plus grande.

Quelques-uns d'eux ont diſtingué deux ſortes de *ſoudure*, l'une qui ſe fait avec une matiere de même genre que les deux corps ſoudés enſemble; l'autre qui ſe fait avec une matiere de différente nature. Ils appellent la premiere *ferruminatio*, & l'autre *plumbatura.* Suivant l'idée de ces juriſconſultes, la premiere ſorte de *ſoudure* confond les deux corps ſoudés enſemble, de maniere que le tout demeure par droit d'acceſſoire au propriétaire de la plus groſſe, ou de la plus conſidérable partie, quand même elle viendroit enſuite à être ſéparée de la moindre; comme ſi un bras ſoudé à une ſtatue d'or, ſe détachoit. Que ſi les deux parties étoient égales, enſorte que l'une ne pût être regardée comme une acceſſoire de l'autre; alors, diſent-ils, aucun des deux propriétaires ne pourroit s'approprier le tout, & chacun demeureroit maître de ſa portion.

D'un autre côté, quand deux pieces d'argent, par exemple, ſont ſoudées avec du plomb, ou que l'on ſoude enſemble deux pieces de différent métal, ce qu'on appelloit *plumbatura*; ces mêmes juriſconſultes vouloient qu'en ce cas, il n'y eût point de mélange, & qu'ainſi les deux corps ſoudés demeurent chacun à leur maître, ſoit que l'un ſe trouve plus ou moins conſidérable que l'autre.

Mais on ne voit aucun fondement ſolide de cette différence, car deux pieces d'argent ſoudées enſemble avec de l'argent, demeurent auſſi diſtinctes l'une de l'autre, que ſi elles étoient ſoudées avec du plomb, ou ſi une piece de fer étoit ſoudée avec une piece d'argent.

Après tout, il ne faut pas s'étonner que les déciſions des juriſconſultes romains ſoient ſi peu nettes ſur cette matiere. En effet, ce n'eſt point par des idées phyſiques ou métaphyſiques, ni même par la deſtination, l'uſage, ou le prix des choſes mêlées enſemble, qu'on doit décider les queſtions ſur l'acceſſoire; mais c'eſt par de tout autres principes que nous établirons ailleurs plus convenablement qu'au chetif *mot* SOUDURE. *(D. J.)*

SOUDOYER, v. act. *(Gram.)* c'eſt payer la ſolde d'un homme, d'une troupe. Nous *ſoudoyons* des armées immenſes.

SOUETTE, *voyez* CHOUETTE.

SOUFFLAGE, ſ. m. *(Marine.)* renforcement de planches qu'on donne à quelque vaiſſeau.

SOUFFLAGE, *(Marine.)* c'eſt un *ſoufflage* ſur les membres du vaiſſeau & non ſur les bordages.

SOUFFLAGE, *four du*, *(Manufacture des glaces.)* on appelle dans les manufactures des glaces à miroir le *four du ſoufflage*, celui où ſe fond & ſe prépare le verre pour faire les glaces ſoufflées. Le four des glaces de grand volume, ſe nomme *four à couler*. *Savary (D. J.)*

SOUFFLE, ſ. m. *(Gram.)* il eſt quelquefois ſynonyme à *haleine* & à *reſpiration*; c'eſt l'air chaſſé du poumon. Les bons principes que les maîtres s'efforcent à graver dans l'eſprit des enfans, reſſemblent à des caracteres tracés ſur le ſable, que le moindre *ſouffle* de l'air éface.

SOUFFLE, ſe dit *dans l'Artillerie*, de la compreſſion de l'air formée par le mouvement du boulet lorſqu'il ſort du canon. Ce *ſouffle* eſt ſi violent, qu'il détruit en peu de temps les embraſures des batteries. *(Q)*

SOUFFLER, v. act. & neut. c'eſt agiter avec l'haleine; *ſouffler* ſur ce duvet, & vous le ferez voler dans l'air; *ſouffler* une chandelle, c'eſt l'éteindre; *ſouffler* en chymie, c'eſt s'occuper de la recherche de la pierre philoſophale; *ſouffler* un mauvais diſcours, c'eſt l'inſinuer; on *ſouffle* aux grands tout ce que l'on veut; *ſouffler* au théatre, c'eſt ſecourir la mémoire de l'acteur; *ſouffler* un emploi à quelqu'un, c'eſt le lui enlever; *ſouffler* au jeu de dames, c'eſt ôter de deſſus le damier la dame avec laquelle l'adverſaire auroit dû en prendre une ou pluſieurs des vôtres. *Voyez les articles ſuivans.*

SOUFFLER, *(Marine.)* c'eſt donner un ſecond bordage à un vaiſſeau, en le revêtiſſant de planches fortifiées par des nouvelles préceintes, ſoit pour le garantir de l'artillerie des ennemis, ou pour lui faire bien porter la voile, & l'empêcher de ſe rouler, ou de ſe tourmenter trop à la mer. Pour comprendre la raiſon de ceci, il faut lire l'*article* CONSTRUCTION.

SOUFFLER L'ÉMAIL, *terme d'Emailleur*; c'eſt en former, en le ſoufflant avec un petit tube de verre, cet émail creux qu'on appelle du *jais*. *Voyez* EMAIL.

SOUFFLER, *(Maréchal.)* ſe dit d'un cheval pouſſif. *Laiſſer ſouffler ſon cheval*, c'eſt l'arrêter pour lui laiſſer reprendre haleine. *Voyez* HALEINE. *Souffler au poil*, ſe dit de la matiere qui n'a pas eu d'écoulement dans certains maux de pié, & qui reflue & ſe fait jour au pâturon ou à la couronne.

SOUFFLET, ſ. m. *(Art méchannique.)* eſt un inſtrument dont le méchaniſme conſiſte à pomper l'air & à le pouſſer contre le feu ou toute autre choſe, par le moyen d'une ame ou ſoupape de cuir, qui eſt attachée au bois de deſſous, & tenue lâche & aiſée, de façon qu'elle s'en éloigne quand on leve celui de deſſus, & revient s'y appliquer dès que par une légere preſſion on rapproche les deux bois l'un de l'autre; par-là l'air ne pouvant reſſortir par où il eſt entré, s'échappe néceſſairement par un trou pratiqué exprès au bout du *ſoufflet*. Le *ſoufflet* eſt compoſé de deux ais, au bord deſquels eſt clouée une peau, d'une douelle placée à l'une des extrêmités des ais, & d'une ſoupape attachée en dedans à l'ouverture de l'ais du deſſous; il eſt évident qu'en écartant les ais, l'air eſt attiré en dedans du *ſoufflet* par l'ouverture de l'ais de deſſous; qu'en les rapprochant, la ſoupape s'abaiſſe, & que l'air eſt chaſſé par la douelle. Voilà en général à quoi ſe réduit toute conſtruction de *ſoufflet*, quelle qu'elle ſoit.

SOUFFLET, *outil d'arquebuſier*; ce *ſoufflet* eſt comme celui des ferruriers, ſuſpen-

du de même, & a le même mouvement; il ſert aux arquebuſiers pour ſouffler & allumer le feu à la forge.

SOUFFLET QUARRÉ, *en terme de boiſſelier*; c'eſt un *ſoufflet* qui ne differe du *ſoufflet* ordinaire que par de petites feuilles de bois de fourreau qu'on y colle intérieurement à la place des verges.

SOUFFLET QUARRÉ A DOUBLE VENT, *en boiſſelerie*; on appelle ainſi des *ſoufflets* qui pompent le double d'air des autres, par le moyen d'une planche qu'on y met de plus, & d'un reſſort qui s'y ajoute.

SOUFFLET, *outil de ferblantier*; ce *ſoufflet* eſt beaucoup plus petit que les *ſoufflets* d'orgue, & eſt exactement fait comme eux. Il ſert aux ferblantiers à allumer le feu avec lequel ils font chaufer leurs fers à ſouder.

SOUFFLET, (*Forge.*) *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

SOUFFLETS DE L'ORGUE, ſont de grands corps qui, en ſe dilatant, ſe rempliſſent d'air, qu'ils chaſſent par les porte-vents dans la laie du ſommier lorſqu'ils ſe contractent. C'eſt cet air ainſi pouſſé avec vîteſſe, & qui eſt condenſé, qu'on appelle *vent*, ſans lequel l'orgue eſt un corps ſans ame.

Les *ſoufflets*, dont un ſeul, quelque grand qu'on le faſſe, ne ſauroit ſuffire, ſont compoſés de deux tables de bois de chêne de 6, 7 ou 8 piés de long, ſur 3 ou 4 de large, plus ou moins, ſelon la grandeur des *ſoufflets* & celle de l'orgue. Ces tables ſont faites de bois d'Hollande de deux pouces d'épaiſſeur, qu'on aſſemble à rainures & languettes, ou avec des clés, & que l'on dreſſe bien des deux côtés & ſur champ. La table inférieure, eſt percée de deux ou de trois trous: le premier qui a 1 pié de long, 6 pouces de large reçoit la partie ſupérieure du goſier par lequel l'air contenu dans la capacité du *ſoufflet* paſſe dans le porte-vent. Ce trou doit être à environ 2 pouces du bout de la table, & dans le milieu de ſa largeur; enſorte que le grand côté du trou ſoit parallele au petit côté de la table. Le ſecond ou bien les deux autres, ſi on a fait deux ouvertures, eſt vers l'autre bout de la table, dont il eſt éloigné de 8 pouces ou environ. Ce trou a 1 pié en quarré, c'eſt où on ajuſte les deux ſoupapes, qui chacune ferment un trou. Lorſque l'on a fait deux ouvertures à l'extrémité des tables, qui eſt le côté du goſier; & à la partie intérieure du *ſoufflet*, on met des barres; chaque barre a autant d'épaiſſeur que la moitié de toutes les écliſſes qui trouvent place dans la largeur, dont les deux tables ſont éloignées; à l'autre extrêmité des tables ſont d'autres barres de bois paralleles aux premieres, mais collées & clouées de l'autre côté; enſorte que ces dernieres ſont extérieures; la barre extérieure de la table de deſſous eſt à l'extrémité de cette table; mais les barres extérieures de la table de deſſus, & qui ſont au nombre de deux, ſont, la premiere, à environ 4 pouces du bout de la table, & la ſeconde, à 8 ou 10 pouces de la premiere, entre leſquelles ont met la pierre qui comprime le *ſoufflet* par ſon poids, & contraint l'air d'en ſortir: après que ces tables ſont faites, on fait les plis du *ſoufflet*. Les pieces qui compoſent les plis des côtés du *ſoufflet* s'appellent *écliſſes*, & les pieces qui compoſent les plis de la tête du *ſoufflet* s'appellent *têtieres*. Toutes ces pieces, tant les écliſſes que les têtieres, ſont faites de bois d'Hollande réfendu de l'épaiſſeur d'un quart de pouce: la largeur des têtieres eſt d'un pouce ou 1 ¼ pouce par pié de la longueur du *ſoufflet*; enſorte que ſi le *ſoufflet* a 8 piés de long, les têtieres doivent avoir 8 pouces de large, qui eſt 1 pouce par pié de la longueur du *ſoufflet*, ou 10 pouces, qui font 1 pouce ¼ par pié de la même longueur. Les écliſſes ont par le côté de la tête du *ſoufflet* la même largeur que les têtieres, & par le bas une largeur, égale à l'épaiſſeur des barres qui ſont du côté du goſier du *ſoufflet*. Ces barres ſont percées de trois trous 1, 2, 3, pratiqués obliquement, enſorte qu'ils répondent à la tête extérieure & au milieu des faces intérieures des barres: on paſſe des cordes d'un calibre convenable dans ces trous, & on les arrête avec des chevilles enduites de colle, que l'on enfonce à coups de marteau, & que l'on arraſe enſuite aux faces intérieures des barres, qui font le côté par où les chevilles doivent être enfoncées. On fait entrer les bouts de corde qui ſor-

tent des trous par le côté de la tête des barres dans les trous correſpondans de la barre de l'autre table ; ils doivent entrer par le côté de la tête, & ſortir par la face intérieure, c'eſt-à-dire, par la face qui regarde le dedans du *ſoufflet*, & être chevillés & collés comme par l'autre bout. Ces cordes ainſi paſſées d'une barre dans l'autre, ſervent de charniere aux barres.

Après que les écliſſes & les têtieres ſont taillées, & que les rives extérieures ſont arrondies, on couvre le côté qui doit regarder l'intérieur du *ſoufflet*, auſſi-bien que le côté intérieur des tables, de parchemin bien collé, afin que l'air condenſé dont le *ſoufflet* eſt rempli, ne s'échappe pas au travers des pores dont les planches ſont fort remplies. Quelques facteurs pour ſatisfaire à la même indication, ſe contentent d'enduire pluſieurs fois de colle l'intérieur du *ſoufflet*, comme on fait l'intérieur du ſommier. *Voy.* SOMMIER.

Lorſque le parchemin eſt ſec, on aſſemble les écliſſes les unes avec les autres avec des bandes de peau de mouton parées. Ces bandes qui ſervent auſſi à aſſembler de même les têtieres, ſont collées ſur la partie convexe du pli, enſorte que les bandes de peau des plis ſaillans ſont collées à l'extérieur du *ſoufflet*, & les bandes des plis rentrans regardent l'intérieur. On met enſuite les écliſſes & les têtieres en preſſe, & on les laiſſe ſécher. Les têtieres doivent toujours être en nombre pairement pair, c'eſt-à-dire que la moitié de ce nombre doit être en nombre pair ; enſorte, par exemple, qu'on ne pourroit pas faire un *ſoufflet* qui auroit 10 têtieres ; mais on le peut faire avec 8 ou 12, ou tout autre nombre dont la moitié eſt un nombre pair. Les écliſſes ſont de chaque côté du *ſoufflet* en même nombre que les têtieres, enſorte qu'elles ſont dans un *ſoufflet* en nombre double de ces dernieres. Ainſi ſi un *ſoufflet* à 8 têtieres, il aura 16 écliſſes, 8 de chaque côté. Le haut des écliſſes & les têtieres doivent être coupées à onglet, un peu moindres que 45^{d}. Le *ſoufflet* a 8 écliſſes de chaque côté, & environ la douzieme partie des mêmes longueurs, ſi le *ſoufflet* en a douze. On aſſemble enſuite les écliſſes & les têtieres avec les tables, avec des bandes de peau parées, collées moitié ſur les écliſſes ou têtieres & les tables. Lorſque les bandes de peau ſont ſéchées, on coud avec du gros fil de Bretagne, les têtieres & les écliſſes par la peau des bandes, qui doit excéder les angles ſaillans formés par la rencontre des écliſſes & des têtieres, d'environ un pouce de chaque côté ; on ouvre enſuite le *ſoufflet*, enſorte que les tables faſſent enſemble un angle de 30 ou 35 degrés, ou que la diſtance d'une table a l'autre ſoit de 3 ½ piés ou 4 piés, pour un *ſoufflet* de 8 piés.

Avant que d'aſſembler les écliſſes avec les tables, on les étend ſur un établi le côté de dehors en deſſus, & on colle ſur leur extrêmité étroite une piece de peau triangulaire qui prend toutes les écliſſes ; cette piece de peau s'appelle *rabat*, *voy.* RABAT. La partie de cette piece de peau qui excede les écliſſes d'environ 4 pouces, vient s'appliquer ſur les faces extérieures des barres d'en bas où elle eſt collée ; on aſſemble de même les écliſſes de l'autre côté du *ſoufflet*. Après que les têtieres & les écliſſes ſont aſſemblées avec les tables, & que les queues des rabats ſont collées ſur les barres, qui forment l'épaiſſeur du *ſoufflet*, on colle une bande de peau ſur toute la face, qui domine le gozier ; cette peau parée dans tout ſon pourtour, eſt recouverte à ſes deux bouts par les rabats, dont nous venons de parler. Par deſſus cette piece on en met une autre plus longue & plus large, parée de même dans tout ſon contour, laquelle recouvre par ſes extrêmités, les rabats & les tables par ſes longs côtés, d'environ 2 pouces. Toutes ces pieces de peau ſont collées & parées par le côté du duvet, enſorte que le côté glabre eſt en dehors. Pour faire étendre la peau & rechaufer la colle, on ſe ſert d'un linge trempé dans de l'eau chaude & enſuite exprimé, que l'on applique ſur la peau ; on ne ſe ſert du linge mouillé que lorſque le côté glabre de la peau eſt en dehors ; car lorſque c'eſt le duvet, & qu'on veut le ménager comme celui de la peau dont les ſoupapes & les devans de l'axe ſont doublés, on ſe ſert d'un morceau de bois bien dreſſé, que l'on fait chaufer devant le feu comme un fer à repaſſer le linge, & on l'appliqut

enſuite

enſuite ſur la peau dont la colle eſt rechaufée par ce moyen.

Pour achever le *ſoufflet*, qui ſe trouve fini quant à la partie inférieure, qui eſt le côté du goſier, il faut coller ſur les vuides, que les écliſſes & les têtieres laiſſent entre elles, des pieces de peau, qui s'appellent les premieres *demi-aiſnes*, les ſecondes *aiſnes*, & les troiſiemes *ronds*. On commence par coller les ronds, ſur les angles ſaillans des plis; on colle enſuite les demi-aiſnes, qui ſont des pieces de peau triangulaires, moitié ſur une écliſſe, & l'autre moitié ſur la têtiere voiſine, enſorte que les eſpaces des écliſſes & des têtieres, ſe trouvent fermés par ce moyen. Après que les pieces ſont ſéchées, on colle par deſſus les aiſnes, qui ſont des pieces loſanges, compoſées de deux demi-aiſnes, unies par leur petit côté; enſorte que ſi on coupoit l'aiſne en deux par une ligne, qui eſt la petite diagonale du loſange, on auroit deux triangles qui ſeroient chacun ſemblables aux demi-aiſnes, mais ſeulement plus grands. On colle les pieces, enſorte qu'une moitié, couvre une des demi-aiſnes déja collées, & l'autre moitié, la demi-aiſne qui eſt vis-à-vis. Pour faire entrer ces pieces de peau dans les encoignures des plis, on ſe ſert d'un couteau de bois non tranchant, avec lequel on range la peau dans les endroits où les doigts ne peuvent atteindre, & on rechaufe la colle avec un linge trempé dans l'eau chaude, autant de fois qu'il eſt néceſſaire.

Avant de coller les aiſnes & les demi-aiſnes, on a l'attention d'ouvrir le *ſoufflet* autant qu'il le doit être, & d'écarter également les plis. Pour exécuter la premiere de ces deux choſes, on dreſſe le *ſoufflet* debout ſur la face inférieure, que l'on poſe ſur une planche qui eſt par terre, enſorte que les deux tables ſoient inclinées à l'horizon, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre de la moitié de l'ouverture du *ſoufflet*; on l'arrête dans cet état avec des cordes ou des barres de bois. Pour la ſeconde, qui eſt que les plis ouvrent également, on doit avoir collé du ruban de fil ſur l'intérieur des plis. Ces rubans ne les laiſſent s'ouvrir que de la quantité que l'on veut. Cela fait, aux *ſoufflets* que l'on laiſſe ſécher dans le même état où ils ont été collés, c'eſt-à-dire, tout ouverts, on ajuſte un chaſſis ſur l'ouverture, deſtinée aux ſoupapes. Ce chaſſis, qui a environ un pouce d'épais, a un drageoir fait avec un guillaume dans tout ſon circuit intérieur. Ce drageoir reçoit leſdites ſoupapes; ces ſoupapes ſont faites avec du feuillet d'Hollande, & ſont doublées de peau collée par le côté glabre. Cette peau qui doit excéder la ſoupape d'un côté pour lui ſervir de queue, eſt priſe entre une barre du chaſſis, & une piece qui la recouvre. Par deſſus cette piece on en met une autre, qui empêche le renverſement des ſoupapes qui ne peuvent ouvrir qu'autant que cette piece le permet. Le chaſſis qui eſt doublé de peau collée par le côté glabre, auſſi bien que l'endroit de la table où il poſe qui eſt garni de peau, enſorte que les deux duvets ſe rencontrent, eſt attaché ſur la table en dedans du *ſoufflet* par quatre vis, qui traverſent la table, & qui ſont retenues par deſſous avec des écrous. Lorſqu'on dilate le *ſoufflet*, on ſuſpend l'action de la colonne d'air qui preſſe au deſſus des ſoupapes, ce qui donne lieu à celle de la colonne qui preſſe par deſſous les mêmes ſoupapes, d'exercer tout l'effort dont elle eſt capable contre elles. Mais comme les ſoupapes n'oppoſent à cet effort qu'une très-petite réſiſtance, la colonne d'air qui preſſe en deſſous force cet obſtacle, ouvre les ſoupapes & s'introduit dans la capacité du *ſoufflet* qu'elle remplit à l'inſtant. Auſſitôt que le *ſoufflet* eſt rempli, les ſoupapes retombent par leur propre poids, la cauſe qui les tenoit levées ceſſant, qui eſt le courant d'air rapide qui a rempli le *ſoufflet*. Le *ſoufflet* étant ainſi rempli, ſi on comprime la table ſupérieure, l'air qu'il contient ſera contraint d'en ſortir par l'ouverture où eſt ajuſté le *goſier*.

Le goſier eſt une portion de tuyau des mêmes dimentions que l'ouverture dans laquelle il doit entrer juſqu'au rebord. On fait ce rebord en diminuant la partie du goſier qui entre dans le *ſoufflet*. Cette partie eſt coupée obliquement. Sur ce talus qui doit regarder les têtieres par dedans le *ſoufflet*, on ajuſte un chaſſis; ce chaſſis qui eſt doublé de peau du côté qu'il s'appli-

que au goſier, porte une ſoupape qui s'ouvre de dehors en dedans du goſier. Cette ſoupape (qui comme toutes les autres eſt doublée de peau collée par le côté glabre, enſorte que le duvet eſt en dehors), laiſſe paſſer l'air contenu dans le *ſoufflet* lorſqu'on le comprime, & ne le laiſſe point rentrer. La partie inférieure du goſier a un drageoir, qui entre dans un autre drageoir, qui eſt à la face ſupérieure du porte-vent avec lequel il doit convenir. Lorſque le *ſoufflet* eſt mis en place, on colle de la peau de mouton parée ſur tous les joints, tant ceux du goſier avec la table inférieure du *ſoufflet*, que ceux du même goſier avec le porte-vent, & on fait une baſcule par le moyen de laquelle on ouvre le *ſoufflet*.

Cette baſcule eſt une forte piece de bois de chêne, d'un demi-pié ou environ de large, ſur 2 ou 3 pouces d'épaiſſeur, que l'on arrondit dans les deux tiers de ſa longueur; à l'extrêmité de cette baſcule, on fait une fourchette pour recevoir la palette du crochet, qui y eſt retenue par une cheville qui la traverſe. Le crochet prend dans une anſe, attachée à la table ſupérieure du *ſoufflet*, & la baſcule a pour point d'appui une forte piece de bois ſcellée dans les murailles. On fixe ſur des chevalets cette piece de bois à des entailles, faites en dos d'âne, qui ſervent de point d'appui à la baſcule qui eſt traverſée en cet endroit par une groſſe cheville de fer, autour de laquelle elle peut ſe mouvoir librement. A l'extrêmité de la baſcule eſt une corde qui a pluſieurs nœuds: cette corde doit être aſſez longue pour que le ſouffleur puiſſe par ſon moyen abaiſſer l'extrêmité de la baſcule qui, dans les grands *ſoufflets*, ſe trouve trop élevée pour y atteindre avec la main. On charge les *ſoufflets* avec une pierre qui peſe environ 60 livres pour un *ſoufflet* de 8 piés; & il en faut au moins quatre pour un grand orgue de 16 piés. *Voyez* le mot ORGUE. Le ſouffleur doit obſerver de ne relever qu'un *ſoufflet* à la fois enſorte que lorſque l'un aſpire, les autres puiſſent toujours fournir au ſommier le vent néceſſaire, & de ne point lâcher ſubitement le *ſoufflet* ſur l'air qu'il contient; car cela donne une ſecouſſe aux tuyaux, dont les moins attentifs s'apperçoivent, & qui eſt très-déſagréable.

SOUFFLET, *terme de Sellier*, eſpece de voiture, ou de chaiſe roulante fort légere, poſée ſur deux roues; un *ſoufflet* n'a de place que pour une ou deux perſonnes; le deſſus & le dedans ſont de cuir, ou de toile cirée; ils ſe levent & ſe plient comme un *ſoufflet* pendant le beau temps, & s'étendent de toute part pour garantir de la pluie. *(D. J.)*

SOUFFLET, ſ. m. *(Critiq. ſacr.)* coup de la main porté au viſage: *donner un ſoufflet*, en grec ῥαπισίν; ſi quelqu'un, dit Jeſus-Chriſt, vous frappe ſur la joue droite, préſentez-lui auſſi l'autre; ἀλλά ὅστις ῥαπίσει ἐπί τὴν δέξιαν, *&c. Matt. V. v. 39.* Il eſt conſtant que ce diſcours ne doit pas être pris à la rigueur de la lettre, & que cela ſignifie, il vaut encore mieux que vous ſouffriez un ſecond *ſoufflet*, que de vous venger du premier: la preuve en eſt évidente par l'exemple de Jeſus-Chriſt lui-même: car un officier du grand prêtre lui ayant donné un *ſoufflet*, notre Seigneur, bien loin de préſenter l'autre joue, lui dit, *ſi j'ai mal parlé, faites-le voir; mais ſi je n'ai rien dit que de bien, pourquoi me frappez-vous?* Le Seigneur ſe plaint de l'injure qu'il vient de recevoir, avec une grande modération, & prouve qu'il ne l'a pas méritée; l'exemple de Jeſus-Chriſt eſt donc le commentaire du précepte qu'il donne à ſes apôtres, car c'eſt à eux ſeuls qu'il parle, & la plupart de ſes préceptes ne ſe rapportent qu'à eux & à leur miniſtere. *(D. J.)*

SOUFFLEUR, ſ. m. *(Gram.)* celui qui ſouffle. *Voyez* les *articles* SOUFFLER, *& ſuiv.*

SOUFFLEUR, *Voyez* MULAR.

SOUFFLEUR, ſ. m. *(Belles-lettres.)* homme de théatre, qui eſt ordinairement placé dans une des couliſſes, & à portée des acteurs, pour ſuivre fort attentivement, ſur le papier, ce que les acteurs ont à dire, & le leur ſuggérer ſi la mémoire vient à leur manquer.

SOUFFLEUR, ſ. m. *(Alchymie.)* chercheur de pierre philoſophale. *Voyez* PHILOSOPHIE HERMÉTIQUE, PIERRE PHILOSOPHALE.

SOUFFLEUR, (*Muſiq.*) celui qui fait aller les ſoufflets de l'orgue. (*F. C. D.*)

SOUFFLEUR, (*Maréchal.*) on appelle ainſi certains chevaux, qui ſans être pouſſifs, ſoufflent prodigieuſement, ſur-tout dans les chaleurs; ce qui ne peut venir que d'un défaut de conformation à l'entrée du conduit de la reſpiration, ou de quelque excroiſſance de chair à l'entrée extérieure des naſeaux.

SOUFFLURE, ſe dit dans la *fonderie*, de certaines concavités ou bouteilles qui ſe forment dans l'épaiſſeur du métal; quand il a été fondu trop chaud. Il ſe trouve quelquefois des *ſoufflures* en dehors des boulets, c'eſt un défaut, & ils n'ont pas alors leur poids. *Voyez* BOULET & CANON. (*Q*)

SOUFFLURE, ſ. f. (*Dioptrique.*) On appelle ainſi dans le verre, & en particulier dans les vitres, certains défauts où la matiere du verre a pris dans la fuſion une figure courbe au lieu d'une figure plane.

Recherches ſur l'effet des ſoufflures du verre, par rapport à la réfraction de la lumiere.

Ces recherches ont été occaſionées par un mémoire envoyé à l'académie royale des ſciences de Paris, dans lequel l'auteur prétendoit prouver que la matiere renfermée entre ces *ſoufflures*, & qu'on croit beaucoup plus rare que l'air, a cependant une force réfractive qu'on n'attendroit pas de ſon peu de denſité, & que cette matiere, moins denſe que l'air, & à plus forte raiſon que le verre, réfracte les rayons en les approchant de la perpendiculaire; au lieu que ſuivant toutes les loix admiſes juſqu'ici par les opticiens, elle paroîtroit devoir les écarter de la même perpendiculaire. Nous allons examiner cette queſtion par le calcul, en ſuppoſant que *A B C D*, (*pl. I. d'Optique, fig. 2 & 3.*) eſt un verre plan des deux côtés, ou une vitre ordinaire, à travers laquelle la lumiere paſſe, & au dedans de laquelle il y a une *ſoufflure E F* concave ou convexe, comme dans l'une de ces deux figures.

Soit *A* la matiere renfermée entre les ſurfaces *B* & *C*, *D* & *E* (*fig. 1.*); & *a* la matiere renfermée entre les ſurfaces *C D*; *P* le rapport du ſinus d'incidence au ſinus de réfraction, en paſſant de l'air dans la matiere *A*, *p* le rapport qu'il y auroit entre le ſinus d'incidence & celui de réfraction, ſi la lumiere paſſoit de l'air dans la matiere *a*; enfin r^{I}, r^{II}, r^{III}, r^{IV}, les rayons des ſurfaces, ∞ la diſtance *A B* de l'objet & *R* la diſtance focale *E R*, ou ſoit que $\frac{1}{R} = (P-1)\left(\frac{1}{r^{I}} - \frac{1}{r^{II}} + \frac{1}{r^{III}} - \frac{1}{r^{IV}}\right) + (p-1)\left(\frac{1}{r^{II}} - \frac{1}{r^{III}}\right) - \frac{1}{\infty}$.

Si r^{I} & $r^{IV} = \infty$, c'eſt-à-dire, ſi les deux ſurfaces *B* & *E* ſont planes, & ſi de plus ∞ eſt infinie ou cenſée telle, on aura $\frac{1}{R} = (P-1)\left(-\frac{1}{r^{II}} + \frac{1}{r^{III}}\right) + (p-1)\left(\frac{1}{r^{II}} - \frac{1}{r^{III}}\right)$ ou $\frac{1}{R} = (P-p)\left(-\frac{1}{r^{II}} + \frac{1}{r^{III}}\right)$.

Donc $dR = (dp - dP)\frac{RR}{S}$, en ſuppoſant $-\frac{1}{r^{II}} + \frac{1}{r^{III}} = \frac{1}{S}$.

D'où réſultent les conſéquences ſuivantes : 1°. ſi $\frac{1}{S}$ eſt poſitif, il faudra que $P - p$ ſoit poſitif, c'eſt-à-dire, $P > p$, pour que *R* ſoit poſitif, c'eſt-à-dire, pour que le foyer ſoit du côté de *R*, & ſi $\frac{1}{S}$ eſt négatif, il faudra au contraire que *P* ſoit $< p$, pour que *R* ſoit poſitif.

2°. *R* étant poſitif, *d R* pourra être négatif, quand même *P* ſeroit $>$ ou $< p$, pourvu que dans le premier cas *d p* ſoit $> dP$, & dans le ſecond $dp < dP$; ſuppoſition qui n'a rien de contradictoire : car *P* pourroit être $>$ ou $< p$, tandis que *d P* ſeroit $<$ ou $> dp$; du moins c'eſt à l'expérience ſeule à nous éclairer ſur ce point : car il pourroit y avoir telle matiere plus refringente que telle autre pour les rayons moyens, & dans laquelle pourtant la différence de refrangibilité ſeroit moindre.

Donc ſi au milieu d'un verre plan *A B C D*, il y a (*fig. 2.*) une *ſoufflure E F*, & que cette *ſoufflure* ſoit biſconvexe, alors comme r^{III} eſt négatif, $\frac{1}{S}$ l'eſt auſſi; donc pour que le foyer ſoit poſitif, c'eſt-à-dire, pour que les rayons paralleles ſortent con-

vergens, il faudra que P soit $< p$, c'est-à-dire, que les rayons s'approchent de la perpendiculaire en passant du verre dans la *soufflure*; ce qui seroit d'autant plus singulier que la matiere de la *soufflure* paroît plus rare que l'air même, & à plus forte raison que le verre. Mais il ne faut pas se hâter de tirer cette conséquence avant de s'être assuré si la figure $E F$ de la matiere qui renferme la *soufflure*, est bisconvexe, ou en général telle que $-\frac{1}{r^{II}}+\frac{1}{r^{III}}$ soit négatif; car si elle étoit positive, par exemple, si la figure de la *soufflure* étoit bisconcave, comme dans la *fig.* 3, ou en général si $\frac{1}{r^{III}}$ étoit $> \frac{1}{r^{II}}$, alors R pourroit être positif, sans que p fût $> P$.

D'ailleurs, si les surfaces du verre $A B$, $C D$, ne sont pas exactement planes, ce dont il est fort difficile de s'assurer, alors il faudra ajouter à la valeur de $\frac{1}{R}$ la quantité $(P-1)\left(\frac{1}{r^{I}}-\frac{1}{r^{IV}}\right)$; & il devient encore plus difficile de décider si $P-p$ est négatif.

Si la figure de la *soufflure* est telle que les rayons sortent divergens, alors comme $\frac{1}{R}$ est négatif, il faudra, pour plus de commodité & pour traiter R comme positif, écrire $\frac{1}{R}=(P-p)\times-\frac{1}{S}$, le second membre étant positif, & on aura $dR=(-dP+dp)\times-\frac{1}{S}$, ou $\frac{dP-dp}{S}$.

D'où il est aisé de conclure 1°. que si R est positif & dR positif, on aura, en se plaçant à une assez grande distance du foyer, une lumiere circulaire blanche au dedans, & entourée au dehors d'un cercle coloré, dont l'extérieur sera rouge & l'intérieur violet.

2°. Que ce sera le contraire, si R est positif & dR négatif.

3°. Que si les rayons sont divergens, & que dR soit positif, le violet se trouvera à l'extérieur & le rouge à l'intérieur, & au contraire si dR est négatif.

En général, R étant regardé comme positif, si $dP-dp$ est du même signe que $P-p$, dR sera négatif, c'est-à-dire, le foyer des rayons violets plus proche du verre que celui des rayons rouges & au contraire; donc si les rayons sortent divergens, le cercle violet sera intérieur & le rouge extérieur, & s'ils sortent convergens, le cercle violet sera extérieur, & le rouge intérieur, ou au contraire selon qu'on recevra l'image en-deçà ou au-delà du foyer.

Mais encore une fois, ces conséquences supposent que les surfaces $A B$, $C D$ soient planes, ce qu'il n'est pas facile de vérifier. Si elles sont sensiblement courbes, comme elles le paroissent souvent à la vue simple, il sera facile d'avoir égard à cette circonstance dans les formules précédentes, & de déterminer les phénomenes qui doivent en résulter. (*O*)

SOUFFRANCE, s. f. (*Gramm.*) peine de corps ou d'esprit; la mort nous délivre de toutes nos *souffrances*; les amans ne parlent que de leurs *souffrances*.

SOUFFRANCE, (*Jurisprud.*) est une surséance, ou délai, que le seigneur accorde à son vassal, pour lui faire la foi & hommage, en considération de quelque empêchement légitime; le motif de ce délai est que régulièrement la foi & hommage doit être faite par le vassal en personne.

Elle n'a pas lieu pour le paiement des droits utiles, ni pour la prestation de l'aveu & dénombrement.

La *souffrance* est nécessaire ou volontaire; nécessaire quand l'empêchement du vassal est tel que le seigneur ne peut lui refuser le délai; comme en cas de minorité, maladie, ou autre empêchement légitime; elle est volontaire, lorsque le seigneur l'accorde librement, & pour faire plaisir à son vassal.

La *souffrance*, même nécessaire, n'a point lieu de plein droit, elle doit être demandée au seigneur dominant, par le tuteur en personne, si le vassal est mineur; ou si le vassal est majeur, par un fondé de procuration spéciale.

Le temps pour demander la *souffrance*, est de quarante jours, depuis l'ouverture du fief; ces quarante jours sont francs, de maniere qu'on ne compte pas celui de l'ouverture du fief, ni le quarantieme jour.

Faute de demander la *souffrance* dans les quarante jours, le seigneur peut faire saisir

le fief, & faire les fruits siens, sauf le recours des mineurs contre leur tuteur; mais si les mineurs n'avoient pas de tuteur, la saisie n'emporteroit pas perte de fruits contre eux, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de faire la foi.

Le tuteur en demandant *souffrance* pour ses mineurs, doit à peine de nullité déclarer leurs noms & leur âge, afin que le seigneur sache quand chacun d'eux sera en état de faire la foi.

Si le tuteur, en demandant la *souffrance*, ne payoit pas les droits, le seigneur pourroit la lui refuser, & saisir.

La *souffrance* peut s'accorder en justice, ou devant notaire, & même par un écrit sous seing privé : quand il s'agit d'un fief mouvant du roi, on obtient des lettres de *souffrance* en la petite chancellerie.

Il n'est pas besoin d'obtenir nouvelle *souffrance*, pour une portion du même fief, qui échet ensuite au mineur.

Il est de maxime que *souffrance* vaut foi tant qu'elle dure, c'est-à-dire, que pendant ce délai, le seigneur ne peut saisir, faute de foi & hommage.

Dès que la *souffrance* est finie, à l'égard d'un des mineurs, il doit aller à la foi, quand même les autres n'auroient pas l'âge. *Voyez* les commentateurs sur *l'article 41, de la coutume de Paris ;* les auteurs qui ont traité des fiefs ; & les *mots* FOI, HOMMAGE, AVEU, DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX. *(A)*

SOUFFRANCE, s. f. *terme de compte*, ce mot se dit des articles de la dépense d'un compte qui n'étant pas assez justifiés pour être alloués, ni assez peu pour être rayés, restent comme en suspens pendant un temps, afin que pendant ce délai, le comptable puisse chercher & rapporter des quittances, ou autres pieces pour sa décharge. Les articles en *souffrance*, se rayent après le délai fini, s'ils ne sont pas justifiés, ou s'allouent s'ils le sont. *Dict. du Comm. (D. J.)*

SOUFFRIR, SUPPORTER, *(Synon.) souffrir* se dit d'une maniere absolue : on *souffre* le mal dont on ne se venge point. *Supporter* regarde proprement les défauts personnels : on *supporte* la mauvaise humeur de ses proches.

L'humilité chrétienne fait *souffrir* les mépris sans ressentiment. L'usage du monde fait *supporter* dans la société, une infinité de choses qui déplaisent. On *souffre* avec patience, on *supporte* avec douceur.

Quand *souffrir* signifie *permettre*, il veut après soi un *que*, avec le subjonctif; ainsi Larrey, a fait une faute en disant dans l'épitaphe d'Edouard VI.

Urne où ses cendres reposent,
Souffrez-nous de graver *ces vers sur son tombeau.*

Il falloit dire, *souffrez que nous gravions. Supporter* signifie quelquefois *protéger & soutenir :* les financiers sont *supportés* à la cour, à cause de leur fortune; quelques escadrons ne peuvent pas *supporter* le choc de toute une armée. *(D. J.)*

SOUFRE *pierre de*, *(Hist. nat.)* on trouve en Franche-Comté des cailloux qui sont d'une forme arrondie irréguliere, & lorsqu'on vient à les briser, on trouve que ces cailloux formoient une espece de croûte, qui sert d'enveloppe à du soufre natif.

SOUFRE, s. m. *(Hist. nat. Minéralogie & Chymie.) sulphur ;* c'est une substance solide, mais friable, d'un jaune clair lorsqu'il est pur, très-inflammable, & qui en se brûlant répand une flamme bleuâtre accompagnée d'une odeur pénétrante & suffocante. Il se fond très-aisément lorsque le feu ne lui est point immédiatement appliqué, & pour lors il ne s'enflamme point.

La nature nous présente le *soufre* de deux manieres : ou il est pur & sous la forme qui lui est propre, ou il est combiné avec d'autres substances du regne minéral, qui par leur union avec lui le rendent méconnoissable ; c'est ainsi qu'il est dans les mines où il est combiné avec les métaux.

Le *soufre* pur que l'on nomme aussi *soufre fossile*, *soufre natif*, ou *soufre vierge*, se trouve abondamment dans quelques endroits de la terre; ce n'est que dans le voisinage des volcans & des endroits sujets aux embrasemens souterrains que ce *soufre* se rencontre : & par-tout où on le voit, on doit supposer qu'il a été produit & sublimé par les feux de la terre ; ils l'ont dégagé des substances avec lesquelles il étoit

combiné ; ils l'ont ſublimé comme auroit pu faire un fourneau, & ils l'ont porté à la ſurface de la terre.

M. Rouelle dans ſes ſavantes leçons de chymie, enſeigne la façon dont le *ſoufre* ſe forme par le feu des volcans ; ſes idées ſont fondées ſur la nature du *ſoufre*, qui n'eſt autre choſe que de l'acide vitriolique combiné avec le phlogiſtique ou la matiere inflammable. Suivant ce ſavant chymiſte, ce ſont les bitumes qui ſervent d'alimens aux feux ſouterrains ; par leur embraſement ces bitumes ſe décompoſent, & l'acide vitriolique, ſi abondant dans le ſein de la terre, s'unit au phlogiſtique des matieres graſſes qui brûlent, & produit du *ſoufre* ; d'où M. Rouelle conclut que le *ſoufre* pur n'eſt qu'une production ſecondaire de la nature ; puiſque ſans les embraſemens ſouterrains, on n'en trouveroit jamais ſous la forme qui lui eſt propre ; tout celui qui eſt dans la terre eſt dans un état de combinaiſon, comme toutes les mines ; & la terre renferme les parties dont il peut être produit.

Les environs des volcans ſont donc toujours remplis de *ſoufre* ; il eſt aiſé de ſentir qu'il n'eſt point communément fort pur, comme on peut en juger par ſa couleur ; ainſi le parti le plus sûr tant pour les opérations de la chymie que pour les uſages médicinaux eſt de ne ſe ſervir de ce *ſoufre*, qu'aprés l'avoir purifié ; alors on eſt certain qu'il eſt parfaitement dégagé des matieres métalliques & arſénicales, avec leſquelles les feux ſouterrains peuvent l'avoir combiné ; on ſent auſſi que ce *ſoufre* eſt ſouvent mélangé avec des terres, des pierres, *&c.* Les échantillons de ce que l'on nomme *ſoufre natif*, ſont plus ou moins purs ; ſuivant les circonſtances ; celui que l'on nomme *ſoufre de Quito*, & *ſoufre de la Guadeloupe*, eſt d'un jaune clair & tranſparent ; il vient des parties de l'Amérique qui éprouvent le plus de ravages de la part des volcans ; on en rencontre auſſi de plus ou moins purs aux environs des monts Étna, Véſuve, Hecla, *&c.* Certaines eaux thermales, telles que celles d'Aix-la-Chapelle, & de pluſieurs autres endroits, dépoſent une aſſez grande quantité de *ſoufre*.

Le *ſoufre* entre dans la combinaiſon d'un très-grand nombre de mines ; il s'y trouve dans des proportions différentes, & fait prendre aux métaux des formes & des couleurs qu'ils n'auroient point ſans cela. *Voyez les articles* MINÉRALISATION & MINE. Mais la mine la plus ordinaire & la plus abondante du *ſoufre*, eſt la pyrite, d'où l'on eſt obligé de le tirer par art ; on nomme *pyrites ſulphureuſes*, celles dont on ſe ſert pour cet uſage ; cependant le *ſoufre* eſt une ſubſtance qui entre toujours néceſſairement dans la combinaiſon de toute pyrite *Voyez l'article* PYRITE.

Il y a pluſieurs méthodes pour tirer le *ſoufre* des pyrites ; quelquefois on l'obtient accidentellement par le grillage de certaines mines qui ſont fort chargées de cette ſubſtance ; ces mines ſont ſur-tout les pyrites cuivreuſes, dont on ne peut obtenir le cuivre, avant que le *ſoufre* en ait été ſéparé. Pour cet effet on forme à l'air libre, des tas de pyrites qui ont environ 20 piés en quarré, & 9 piés de haut ; on arrange ces tas ſur un lit de buches & de fagots ; on laiſſe une ouverture à ce tas qui ſerve de vent, ou comme le cendrier ſert à un fourneau ; on enduit les parois extérieurs du tas, qui forment comme des eſpeces de murs, avec de la pyrite en poudre & en petites particules que l'on mouille. Alors on met le feu au bois, & on le laiſſe brûler doucement pendant 9 ou 10 ſemaines. On forme à la partie ſupérieure des tas ou de ces maſſifs de pyrites, des trous ou des creux, qui forment comme des baſſins dans leſquels le *ſoufre* fondu par l'action du feu va ſe rendre, & d'où on le puiſe avec des cuilleres de fer ; mais ce *ſoufre* ainſi recueilli n'eſt point parfaitement pur ; il a beſoin d'être fondu de nouveau dans des chaudieres de fer ; alors les parties pierreuſes & terreuſes qui s'y trouvent mêlées tombent au fond de la chaudiere, & le *ſoufre* pur nage à leur ſurface. Telle eſt la maniere dont on tire le *ſoufre* au Hartz ; une autre maniere d'obtenir du *ſoufre*, ſe pratique dans quelques endroits d'Allemagne. Elle conſiſte à faire griller les pyrites ou la mine de cuivre ſous un angard couvert d'un toît qui va en pente ; ce toît oblige la fumée qui part du tas que

l'on grille, à paſſer par deſſus une auge remplie d'eau froide; par ce moyen cette fumée, qui n'eſt compoſée que de *ſoufre*, ſe condenſe & tombe dans l'auge, d'où on le retire lorſqu'il s'en eſt ſuffiſamment amaſſé.

En Suede, dans les mines de Néricie, on obtient le *ſoufre* par la diſtillation; on a pour cela un fourneau qui a la forme d'un quarré long; dans les murs latéraux on laiſſe deux rangées de dix ou douze ouvertures, pour y placer deux rangées de retortes de fer très-grandes; on ne les remplit de pyrites que juſqu'au tiers, parce que l'action du feu les fait gonfler conſidérablement; une portion du *ſoufre* ſuinte au-travers du fer des retortes; ce *ſoufre* eſt très-pur, & on le débite pour de la fleur de *ſoufre*; quand au reſte du *ſoufre* qui fait la plus grande partie, il eſt reçu dans des récipiens remplis d'eau, qui ont été luttés avec des retortes. Cette diſtillation ſe renouvelle toutes les vingt-quatre heures; on enleve le *ſoufre* qui s'eſt rendu dans les récipiens; on ôte des tortes le réſidu qui y eſt reſté, & l'on y remet de nouvelles pyrites. Le *ſoufre* qui a été ainſi obtenu, eſt porté dans une chaudiere de fer, enchâſſée dans un maſſif de maçonnerie, ſous laquelle on fait un feu doux; par-là le *ſoufre* ſe fond de nouveau, & dépoſe les ſubſtances étrangeres avec leſquelles il étoit encore mêlé. Lorſque les pyrites ont été dégagées du *ſoufre* qu'elles contenoient, on les jette en un tas, à l'air libre; après qu'elles ont été expoſées aux injures de l'air, ces tas ſont ſujets à s'enflammer d'eux-mêmes, après quoi le *ſoufre* en eſt totalement dégagé; mais on a ſoin de prévenir cet inconvénient; on lave ces pyrites calcinées, & l'on en tire du vitriol, qu'elles ne donneroient point ſi on les avoit laiſſé s'embraſer. *Voyez* VITRIOL.

Le *ſoufre* avant que d'avoir été purifié ſe nomme *ſoufre brut* ou *ſoufre caballin*; après qu'il a été dégagé des parties étrangeres, on le prend avec des cuilleres de fer tandis qu'il eſt encore liquide, & on le verſe dans des moules qui lui donnent la forme de bâtons arrondis; c'eſt ce qu'on appelle *ſoufre en canon*.

Preſque tout le *ſoufre* qui ſe débite dans le commerce vient des pays où il y a des volcans & des embraſemens de la terre, parce qu'alors la nature épargne la peine & les frais pour l'obtenir; il n'y a que les pays où la main d'œuvre & le bois ſont à très-grand marché, tels que la Suéde & certains cantons d'Allemagne, où l'on puiſſe ſonger à le tirer des pyrites, ou des mines de cuivre pauvres de la maniere qui a été décrite. Aux environs du mont Véſuve & dans d'autres endroits d'Italie où il ſe trouve du *ſoufre*, on met les terres qui ſont imprégnées de cette ſubſtance dans des pots de terre de la forme d'un pain de ſucre ou d'un cône fermé par la baſe, & qui ont une ouverture par le ſommet; on arrange ces pots dans un grand fourneau deſtiné à cet uſage, en obſervant de les coucher horizontalement; on donne un feu modéré qui ſuffiſe pour faire fondre le *ſoufre*, qui découle par l'orifice qui eſt à la pointe des pots, & qui eſt reçu dans d'autres pots dans leſquels on a mis de l'eau froide où le *ſoufre* ſe fige.

Après toutes ces purifications le *ſoufre* n'eſt point encore parfaitement pur; ſouvent il renferme encore des ſubſtances qui pourroient en rendre l'uſage dangereux; pour le dégager parfaitement on eſt obligé de le ſublimer à l'aide du feu; cette ſublimation ſe fait ou en grand ou en petit. En Angleterre, cette opération ſe fait ſur pluſieurs quintaux de *ſoufre* à la fois; on ſe ſert pour cela d'un fourneau particulier. On a une grande chaudiere de fer qui eſt priſe dans la maçonnerie, & qui peut contenir deux ou trois quintaux de *ſoufre* concaſſé groſſiérement; on ne remplit cette chaudiere que juſqu'aux trois quarts. Au deſſus de cette chaudiere eſt une eſpece de chambre quarrée, qui eſt garnie intérieurement de carreaux de terre ou de fayence verniſſés. A quelques pouces au deſſus de la chaudiere eſt une ouverture ou porte par où le *ſoufre* qui ſe ſublime entre dans la chambre quarrée, au fond de laquelle eſt un trou qui ferme à couliſſe, par lequel on peut voir ſi la ſublimation ſe fait convenablement. Pendant l'opération il faut que toutes les ouvertures ſoient bouchées, afin d'empêcher l'air d'y entrer.

Le *ſoufre* ſe purifie en petit par la ſublimation de la maniere ſuivante. On met le *ſoufre* dans une cucurbite de terre, au deſſus de laquelle on adapte cinq ou ſix aludels, dont le dernier ſe bouche avec un couvercle; le premier des aludels eſt joint avec la cucurbite, & on les lutte enſemble avec de la terre graſſe, afin de retenir la chaleur, & on ne laiſſe ouverts que les regiſtres du fourneau ſur lequel la cucurbite eſt placée, afin de donner de l'air. Après quoi on donne un feu un peu au deſſus du degré néceſſaire pour tenir le *ſoufre* en fuſion; par ce moyen le *ſoufre* s'éleve & s'attache aux parois des aludels ſous la forme d'une poudre d'un jaune clair, extrêmement fine: c'eſt ce qu'on appelle *fleurs de ſoufre*. Alors il eſt pur, & dans un état de diviſion qui le rend propre aux uſages médicinaux, & à paſſer dans l'économie animale. Il eſt bon d'obſerver que les droguiſtes falſifient quelquefois les fleurs de *ſoufre* avec du *ſoufre* ordinaire pulvériſé; par ce moyen ils les alongent, & s'épargnent les peines & les frais de la ſublimation.

M. Rouelle regarde le *ſoufre* comme un véritable ſel neutre, ou comme un acide à qui le phlogiſtique a fait prendre une forme ſolide & concrete. En effet ce ſavant chymiſte remarque que le *ſoufre* fondu en ſe refroidiſſant ſe cryſtalliſe à la maniere des ſels neutres. La cryſtalliſation commence vers les parois du vaiſſeau dans lequel le *ſoufre* a été fondu, & à la ſurface par où il a le contact de l'air où le refroidiſſement commence, & où il ſe forme une croûte; ſi on creve cette croûte avant que le *ſoufre* ait eu le temps de ſe refroidir entiérement, & ſi l'on vuide le *ſoufre* qui eſt encore en fuſion au centre, on verra que la croûte ſera remplie de petits cryſtaux en colonnes ou en ſtries.

Quoique le *ſoufre* ſoit une ſubſtance très-inflammable, il ne laiſſe pas de brûler très-lentement. Stahl a remarqué qu'en prenant deux gros de *ſoufre* pulvériſé, au milieu duquel on place un fil qui ſert de mêche, & auquel on met le feu avec précaution, de crainte que la flamme ne s'étende ſur la ſurface du *ſoufre*, ces deux gros ne perdront dans une heure de temps que 15 ou 16 grains de leur poids.

C'eſt une vérité reconnue de tous les chymiſtes, que l'acide vitriolique & l'acide du *ſoufre* ſont les mêmes; cependant l'acide ſulphureux volatil dont nous venons de parler, n'eſt point la même choſe que l'acide vitriolique; & le célebre Stahl a obſervé que l'acide ſulphureux volatil, en ſe dégageant du *ſoufre*, entraîne avec lui une portion du phlogiſtique; de plus il a remarqué qu'il attiroit fortement l'humidité de l'air, & que cette humidité entroit comme partie eſſentielle dans l'acide ſulphureux volatil. Pour que le phlogiſtique reſte uni à cet acide, il faut que le *ſoufre* ſoit brûlé lentement; ſans cela à un feu trop violent cette portion du phlogiſtique ſe dégageroit, & l'acide que l'on obtiendroit, ſeroit un ſimple acide vitriolique non volatil. On trouvera vers la fin de cet article la meilleure maniere d'obtenir l'acide ſulphureux volatil, en parlant des préparations pharmaceutiques du *ſoufre*.

On fera voir dans la ſuite de cet article, que le *ſoufre* ſe diſſout dans toutes ſortes d'huiles, & dans l'alkali fixe. Quelques auteurs ont prétendu que l'on pouvoit diſpoſer le *ſoufre* à la fixité, en le mettant en digeſtion dans l'acide vitriolique, & en en faiſant l'abſtraction, & réiterant à pluſieurs repriſes ces opérations; mais les acides n'ont aucune action ſur le *ſoufre*; il n'eſt pas plus vrai que l'acide nitreux, ou l'acide du ſel-marin rende le *ſoufre* tranſparant, lorſqu'on l'y fait bouillir pendant ſix heures.

On peut produire artificiellement du *ſoufre*; pour cet effet on n'a qu'à prendre parties égales de tartre vitriolé, & d'alkali fixe bien pur, on les pulvériſe avec un peu de charbon; on met ce mélange dans un creuſet, que l'on couvre bien exactement, & on donne un feu très-vif; par ce moyen, le mélange entre en fuſion & produit un véritable foie de *ſoufre*; pour en ſéparer le *ſoufre*, on n'aura qu'à faire diſſoudre ce foie de *ſoufre* dans de l'eau, & y verſer quelques gouttes d'acide, qui fera tomber le *ſoufre* en poudre, ſous la forme & la couleur qui lui eſt propre. Ce

ſoufre

soufre s'eſt produit dans l'opération par la combinaiſon qui ſe fait de l'acide vitriolique contenu dans le tartre vitriolé avec le phlogiſtique du charbon. Le célebre Stahl, a trouvé que dans la compoſition du *ſoufre*, l'acide vitriolique faiſoit environ $\frac{15}{16}$ du poids total, & même un peu plus, & que le phlogiſtique y faiſoit un peu moins que $\frac{1}{16}$.

Le *ſoufre* a la propriété de s'unir avec tous les métaux & les demi-métaux, à l'exception de l'or, ſur lequel il n'agit que lorſqu'il eſt combiné avec le ſel alkali fixe. Comme l'acide vitriolique ſe trouve abondamment répandu dans le regne minéral, ainſi que le phlogiſtique, il n'eſt point ſurprenant que l'on rencontre le *ſoufre* dans un ſi grand nombre de mines.

Le *ſoufre* en poudre, mêlé avec de la limaille de fer, & humecté, produit une chaleur très-forte, & le mélange finit par s'allumer. Le *ſoufre* trituré avec du mercure, ſe change en une poudre noire, connue ſous le nom d'*éthiops minéral*. Si on ſublime ce mélange, on obtient du cinnabre. *Voyez* CINNABRE. Combiné avec le régule d'antimoine, il forme ce qu'on appelle l'*antimoine cru*. *Voyez* RÉGULE D'ANTIMOINE. Le *ſoufre* combiné avec l'arſenic, fait la ſubſtance appellée *orpin* ou *orpiment*, *voyez cet article*.

Le *ſoufre*, comme nous l'avons déja fait remarquer, n'eſt point ſoluble dans l'eau, ainſi c'eſt une erreur de croire qu'il puiſſe lui communiquer aucune qualité. Quelques perſonnes ont cru, ſans raiſon, qu'il étoit propre à rafraîchir l'eau.

On prépare diverſement le *ſoufre* pour des uſages pharmacéutiques : on trouve dans les boutiques, premiérement les *fleurs de ſoufre* dont il a été déja parlé. 2°. le *ſoufre lavé*, & la *crême de ſoufre*. Ce *ſoufre* lavé ſe prépare ainſi : prenez du *ſoufre* commun entier, deux livres ; faites-les fondre à un feu doux, dans un vaiſſeau de terre ; verſez deſſus trois livres d'eau bouillante ; faites bouillir le mélange pendant un quart d'heure, laiſſez-le repoſer un inſtant, & decantez ; verſez une pareille quantité d'eau bouillante ſur le réſidu, faites bouillir encore, & decantez ; répétez cette manœuvre quatorze fois ; mettez votre *ſoufre* ainſi lavé, dans un vaiſſeau de terre bien couvert, que vous tiendrez deux heures dans un four, pour que votre *ſoufre* coule comme de l'huile ; laiſſez refroidir le vaiſſeau, caſſez-le, retirez votre *ſoufre* & le reduiſez en poudre : c'eſt le *ſoufre lavé*. Si vous pulvériſez ultérieurement ce *ſoufre* ſur le porphyre avec une eau diſtillée aromatique, vous aurez la *crême de ſoufre*, 3°. Le *lait* & le *magiſtere de ſoufre*, ne ſont autre choſe que le précipité du foie de *ſoufre*, ſoit ſpontané, ſoit obtenu par l'acide du vinaigre. Ce n'eſt par conſéquent, comme on voit, que du *ſoufre* très-diviſé par la pulvériſation philoſophique. On voit encore que le *ſoufre lavé*, la *crême de ſoufre*, le *lait* ou le *magiſtere de ſoufre*, & les *fleurs de ſoufre*, ne ſont qu'une même choſe, ſavoir du *ſoufre* entier très-diviſé, mais très-vraiſſemblablement le lait ou magiſtere de *ſoufre* plus que ſes autres préparations, d'ailleurs très-analogues. On prépare d'ailleurs un lait de *ſoufre* d'une eſpece particuliere, & qui differe eſſentiellement de tous ces remedes purement ſulphureux. Celui-ci eſt un précipité du même, hépar de *ſoufre* par l'alun : il ſe fait dans ce cas une double précipitation, ſavoir celle du *ſoufre*, & celle de la terre de l'alun ; ce précipité eſt immenſe eu égard à la quantité de réactifs d'où on le retire.

L'union du *ſoufre* à différentes huiles, ſoit eſſentielles, ſoit par expreſſion, fournit divers *baumes de ſoufre*, ou *rubis de ſoufre* ; ils ſe préparent en faiſant diſſoudre des fleurs de *ſoufre* dans une huile quelconque, de l'une ou de l'autre eſpece ; les huiles par expreſſion en diſſolvent une très-grande quantité, & l'on peut faire commodément cette opération dans un vaiſſeau de terre, & avec le ſecours d'un feu tel qu'il n'échauffe l'huile que juſqu'au point de faire fondre le *ſoufre*, ce qui arrive à un degré bien inférieur à celui qui ſeroit néceſſaire pour faire bouillir cette huile ; les huiles eſſentielles au contraire ne diſſolvent que peu de *ſoufre*. Boérhaave a trouvé que l'huile de térébentine, *v. g.* n'en pouvoit diſſoudre qu'un $\frac{1}{16}$ de ſon poids. On doit traiter le *ſoufre* avec les huiles eſſentielles, dans un matras à long cou, qui ne ſoit

rempli qu'à demi, & qu'il faut laiſſer ouvert, parce qu'il faut faire bouillir le mélange, effectuer la diſſolution, & qu'il faut prévenir l'exploſion énorme dont eſt ſuſceptible ce mélange, ſelon l'obſervation rapportée par Hoffman, *phyſ. chym. l. III, obſ. 15*; or cette exploſion ne peut avoir cependant lieu, que lorſqu'on traite imprudemment ces matieres dans des vaiſſeaux bien fermés & trop pleins, qui venant à éclater par la ſimple expanſion vaporeuſe, repandent juſque dans le foyer du fourneau, cette matiere très-inflammable : car il eſt à-peu-près évident que ce n'eſt qu'en s'enflammant rapidement, & par conſéquent lorſqu'il eſt déja hors des vaiſſeaux, que le baume de *ſoufre* dont nous parlons, peut produire les effets rapportés dans cette opération d'Hoffman. Au reſte, les divers baumes de *ſoufre* ſont dénommés par l'eſpece d'huile qu'on emploie à leur préparation; ainſi le dernier, dont nous venons de parler, eſt le *baume de ſoufre térébenthiné*; il y a un baume de *ſoufre aniſé*, il pourroit y en avoir un *amandé*, ou *amigdalé*, *&c.*

On trouve encore au nombre des remedes officinaux, un *ſirop de ſoufre*, & des *tablettes de ſoufre*; ce *ſirop de ſoufre* n'eſt autre choſe que le foie de *ſoufre* préparé avec l'alkali, délayé dans trois ou quatre parties d'eau, qu'on mêle enſuite avec ſuffiſante quantité de *ſoufre*, pour en faire un ſirop.

Les *tablettes de ſoufre* ſe préparent ainſi : prenez fleur de *ſoufre*, demi-once; ſucre blanc, quatre onces; cuiſez votre ſucre avec de l'eau commune (car l'eau roſe demandée dans la pharmacopée de Paris, d'après la routine commune, eſt très-inutile.) en conſiſtance d'électuaire ſolide; alors mêlez vos fleurs de *ſoufre*, faites des tablettes ſelon l'art.

Tous les remedes dont nous venons de parler, ſont deſtinés uniquement à l'uſage intérieur, excepté les baumes de *ſoufre*, qui ſont auſſi recommandés pour l'uſage extérieur; c'eſt preſque uniquement aux maladies chroniques de la poitrine, comme aſthme, phthiſie, toux inveterées, que ces remedes ſont deſtinés; mais ils ſont fort peu uſités, & vraiſemblablement ils ſont abandonnés avec raiſon. Boërhaave, qui a traité aſſez au long de la plupart, dans ſa *chymie*, les condamne preſque ſans reſtriction; il dit qu'ils irritent, échauffent, deſſéchent, qu'ils nuiſent aux poumons, à l'eſtomac, aux autres viſceres, qu'ils diminuent l'appétit, & augmentent la ſoif & les ſueurs, & il ajoute qu'il ne ſe décide point ainſi légérement, mais qu'il a examiné la choſe très-exactement, *quæ non temerè effundo, ſed explorata loquor meditatus.*

Les baumes de *ſoufre* ſont d'ailleurs recommandés pour l'uſage extérieur, comme de puiſſans reſolutifs diſcuſſifs, déſſechans, contraires à la gangrene, & principalement comme ſpécifique contre la gale; mais il eſt principalement ſous la forme d'onguent quand on l'emploie contre cette derniere maladie; on a coutume même de le mêler dans ce cas, avec quelques autres médicamens. Voici l'onguent pour la gale, de la pharmacopée de Paris; remede dont le *ſoufre* fait l'ingrédient principal, la vraie baſe du remede.

Prenez ſain-doux lavé, ſix onces; racine de patience ſauvage, cuite juſqu'à conſiſtence de pulpe, & paſſée par un tamis, & fleur de *ſoufre*, de chacun une once & demie; d'onguent populeum battu avec du ſuc d'aulnée, demi-once : battez le tout exactement dans un mortier, & faites-en un onguent pour être employé ſur le champ. Quant à l'emploi de cet onguent, *voyez* GALE.

Foie de ſoufre : celui dont il ſera ici ſeulement queſtion, eſt préparé comme nous l'avons déja dit, avec l'alkali fixe de nitre; cette matiere ſe préſente ſous la forme d'une ſubſtance concrete d'un rouge foncé; elle tombe facilement en déliquium; elle eſt très-ſoluble dans l'eſprit-de-vin, quoique les deux principes dont elle eſt compoſée, ne ſoient ſolubles ni l'un ni l'autre dans ce menſtrue. Boërhaave s'exprime peu exactement, lorſqu'il appelle la diſſolution du foie de *ſoufre*, dans l'eſprit-de-vin, *ſulphuris diſſolutio in alcohole vini.* Le foie de *ſoufre* diſſout toutes les ſubſtances métalliques, & même l'or, avec beaucoup de facilité, quoique l'alkali fixe du *ſoufre* pris ſéparément, ne diſſolve point

l'or. Stahl croit que c'eſt avec ce menſtrue, que Moïſe ouvrit & diſpoſa à une prompte pulvériſation, le veau d'or, duquel il eſt dit dans le *xxxiij. chap. de l'exode, v. 20.* que Moïſe le prit... *tulit vitulum quem fecerant, & combuſſit igne, contrivitque donec in pulverem redegit, poſtea ſparſit in ſuperficiem aquarum, & potavit filios Iſrael.* Ce chymiſte a fait un traité exprès, ſous le titre de *vitulus aureus igne combuſtus*, &c. dans lequel, au ſujet de ce fait rapporté dans l'Ecriture, ou plutôt à cette occaſion, il examine très-doctement, mais peut-être trop longuement, toutes les manieres connues de diviſer l'or. Le foie de *ſoufre* eſt précipité par tous les acides; il répand pendant cette opération, une odeur déteſtable, & ſemblable à celle des œufs pourris: les chymiſtes ſe ſervent quelquefois de ce ſigne, pour reconnoître l'acide vitriolique, dans quelques ſubſtances terreuſes ou ſalines, dans leſquelles ils le ſoupçonnent; ils traitent ces ſubſtances avec le phlogiſtique, de la maniere que nous avons rapportée plus haut, en traitant de la compoſition artificielle du *ſoufre*; ils verſent enſuite ſur le mélange ainſi traité, un peu d'acide de vinaigre; s'ils produiſent par-là cette mauvaiſe odeur, ils en concluent la préſence d'un foie de *ſoufre*, & par conſéquent celle du *ſoufre* qui ſuppoſe néceſſairement le concours d'un acide vitriolique, qui eſt le principe recherché; cette épreuve qui eſt uſitée, ſur-tout dans les travaux ſur les eaux minérales, n'eſt point démonſtrative.

La théorie commune, ſur la maniere d'être du principe ſulfureux dans les eaux minérales ſoufrées, enſeigne que ce principe y eſt contenu ſous la forme de foie de *ſoufre*: cette théorie eſt fauſſe.

Acides du ſoufre: l'acide que fournit le *ſoufre* conſumé par une flamme violente, eſt du pur acide vitriolique. *Voyez* VITRIOLIQUE *acide*. Le meilleur appareil que les chymiſtes aient trouvé juſqu'à préſent, pour retirer cet acide, c'eſt de placer ſur un feu vif de charbon, une petite écuelle pleine de *ſoufre*, qui s'enflamme bientôt, & deflagre vivement, & de tenir ſuſpendue ſur cette écuelle une large cloche de verre, peu élevée au deſſus du ſol qui porte le *ſoufre* brûlant; cette cloche perfectionnée par les chymiſtes modernes, porte en dedans & à ſa partie inférieure, c'eſt-à-dire à ſon ouverture, une gouttiere qui s'ouvre en dehors par un bec; les vapeurs du *ſoufre* brûlant étant condenſées dans l'intérieur de cette cloche, coulent en petits filets preſque inſenſibles dans la gouttiere, s'y ramaſſent, & ſont verſés au dehors, par le bec, dans un vaiſſeau convenable qui y eſt adapté. Cette opération réuſſit mieux lorſqu'on la fait dans un air humide. Je ne ſais quel chymiſte moderne a imaginé de diſpoſer autour de cet appareil, un éolipyle, de maniere qu'il ſouflât continuellement dans l'intérieur de la cloche une vapeur aqueuſe; de quelque maniere qu'on s'y prenne, dumoins dans le procédé connu juſqu'à préſent, on obtient très-peu d'acide vitriolique du *ſoufre*; cet acide eſt connu dans l'art ſous le nom d'*eſprit de ſoufre* par la cloche, *ſpiritus ſulphuris per campanam*; & ſous celui d'*huile de ſoufre*, ſi on a concentré cet eſprit par la rectification. Ces opérations s'exécutent à peine dans les laboratoires des chymiſtes inſtruits; dumoins dans la vue d'avoir un acide particulier, ſoit comme un inſtrument chymique, ſoit comme médicament; & ce n'eſt point aſſurément une fraude réelle que de ſubſtituer l'eſprit de vitriol à l'eſprit de *ſoufre*, demandé encore quelquefois dans les ordonnances des médecins.

L'eſprit ſulphureux volatil eſt encore plus difficile à retenir que l'acide dont nous venons de parler; c'eſt encore un préſent que Stahl a fait à la chymie, que l'acide ſulphureux ramaſſé en abondance, & poſſédé en un volume conſidérable dans des vaiſſeaux. Il a propoſé deux moyens pour ſe procurer cette richeſſe chymique, dans une diſſertation exprès, intitulée: *ſpiritûs vitrioli volatilis in copia parandi fundamentum & experimentum*, laquelle ſe trouve auſſi dans ſon opuſcule. L'un de ces deux moyens eſt de diſtiler à deſſein, du vitriol dans une cornue fêlée ce qui produit, comme on voit, un acide ſulfureux, volatil, artificiel, c'eſt-à-dire, fourni par un *ſoufre* artificiel, compoſé dans la cornue par l'union de l'acide du vitriol au phlogiſtique introduit par la fêlure. Le

ſecond moyen conſiſte à faire brûler paiſiblement du *ſoufre* ſous une eſpece de cloche de terre tronquée, & ouverte par ſon ſommet, qui porte une file verticale d'aludels (*voyez* les planches de chymie), dans leſquelles eſt apoſté un aimant de cet acide; ſavoir, des linges trempés dans une forte leſſive d'alkali fixe, lequel ſe change par l'abſorption de cet acide, en un ſel neutre d'une eſpece particuliere, & dont tous les acides minéraux chaſſent l'acide ſulphureux volatil: ſi on leſſive les linges chargés de ce ſel neutre, dans ſuffiſante quantité d'eau, qu'on évapore cette leſſive, & qu'on diſtille par intermede de l'acide vitriolique, le ſel qu'on en retire dans un alembic muni d'un récipient convenable, toutes les jointures étant exactement luttées on obtient l'acide ſulfureux volatil en aſſez grande quantité.

La nature de cet acide eſt fort peu connue: Stahl croit qu'il eſt ſpécifié par le phlogiſtique, qu'il contient en une aſſez foible proportion différente de celle qui conſtitue, ſuivant lui, l'acide nitreux; mais cette prétention n'eſt point du tout prouvée.

Il eſt démontré contre Hoffman & ſes copiſtes, que l'acide ſulfureux volatil n'eſt point l'acide propre, & encore moins l'eſprit élaſtique des eaux minérales, dans le premier mémoire ſur les eaux de Selters. *Mémoire préſenté à l'académie royale des ſciences. vol. II.*

L'acide ſulphureux volatil a la propriété de détruire & de décompoſer les couleurs; c'eſt pour cette raiſon que l'on expoſe les laines & les ſoies à la vapeur du *ſoufre* afin de les blanchir; cette vapeur s'attache ſi fortement à ces ſortes d'étoffes, que l'on ne peut plus leur faire prendre de couleur à moins de les faire bouillir dans de l'eau de ſavon, ou dans une diſſolution de ſel alkali fixe. Mais il faut prendre garde de laiſſer ces étoffes trop long-temps expoſées à la vapeur du *ſoufre*, parce qu'elle pourroit les endommager & les rendre caſſantes.

Perſonne n'ignore que le *ſoufre* eſt une des ſubſtances qui entrent dans la compoſition de la poudre à canon & des feux d'artifice. *Voyez* POUDRE.

L'acide ſulfureux volatil a la propriété d'arrêter la fermentation; c'eſt pour cette raiſon que l'on *ſoufre* les tonneaux dans leſquels on veut mettre certains vins, cela les empêche de fermenter & de tourner à la graiſſe.

On a déja fait remarquer que le *ſoufre* ſe trouvoit dans preſque toutes les mines des métaux dans des proportions différentes; alors il leur fait changer de forme & de couleur, il noircit tous les métaux, & les rend aigres & caſſans, excepté l'argent qu'il rend ſi ductile, qu'on peut le plier & le tailler avec un couteau: c'eſt ce qu'on peut voir dans la mine d'argent nitreuſe, qui n'eſt que de l'argent combiné avec le *ſoufre*; on peut imiter cette mine par l'art. Le *ſoufre* n'agit point ſur l'or ni ſur le zinc quand ils ſont bien purs; mais il agit très-fortement ſur le fer, le cuivre, le plomb, l'étain. C'eſt par ces propriétés que le *ſoufre* joue un très-grand role dans les travaux de la métallurgie; on cherche à le dégager par le grillage; & dans cette opération, lorſque ſon acide eſt mis en action par le feu, il ſert à détruire les métaux qui nuiroient à ceux que l'on veut obtenir, parce qu'il y en a auxquels il s'unit préférablement à d'autres? c'eſt ainſi que dans le grillage de la mine de cuivre il ſert à détruire le fer qui accompagne ſouvent cette mine. Dans le traitement de la mine de plomb, le *ſoufre* ſert auſſi à diſſoudre les autres ſubſtances minérales qui y ſont jointes, & facilite la formation de la matte.

Les anciens chymiſtes & les naturaliſtes ont donné très-improprement le nom de *ſoufre* à pluſieurs ſubſtances qui ne ſont rien moins que le *ſoufre minéral* dont nous parlons. Ils ont donné ce nom à toutes les ſubſtances huileuſes & graſſes des trois regnes de la nature, aux bitumes, & à toutes les matieres propres à s'enflammer.

Les alchymiſtes ont déſigné le phlogiſtique ſous le nom de *ſoufre des métaux*; ils en diſtinguent deux eſpeces, l'une qu'ils appellent *ſoufre volatil*, & l'autre *ſoufre fixe*. Cette diſtinction étoit fondée ſur ce que certains métaux perdent très-aiſément leur phlogiſtique, comme le fer & le cuivre, & ſont calcinés & réduits en chaux, tan-

dis que d'autres ne ſe perdent que très-difficilement, comme l'or & l'argent. D'autres par *ſoufre volatil* ont voulu déſigner le *ſoufre* qui ſe dégage des mines par une calcination légere ; & par *ſoufre fixe* ils ont entendu le phlogiſtique des métaux. Il eſt aiſé de ſentir combien cette dénomination eſt impropre, vu que le phlogiſtique eſt un principe élémentaire des métaux, qui, comme Becher l'a fait voir le premier, les met dans l'état métallique ; au lieu que le vrai *ſoufre* eſt un corps groſſier, fort éloigné de la ſimplicité d'un principe. Cette erreur des anciens chymiſtes a été miſe dans tout ſon jour, & refutée par le célebre Stahl. Ce reſtaurateur de la ſaine chymie a fait voir, dans ſon *traité du ſoufre* & dans ſes autres ouvrages, qu'il falloit bannir ces façons de parler impropres & obſcures.

Nous ne pouvons paſſer ici ſous ſilence une erreur qui a été quelquefois accréditée par des perſonnes très-habiles d'ailleurs ; il s'agit des prétendues *pluies de ſoufre*, que l'on nous dit être tombées en de certains cantons, où l'on nous aſſure avoir vu la terre couverte d'une poudre jaune. M. Henckel & d'autres ſavans ont apprécié ce phénomene à ſa juſte valeur, en diſant que cette poudre n'eſt autre choſe que la pouſſiere des étamines de quelques plantes, ou que celle qui ſe trouve dans les pommes des pins, que le vent a répandue dans l'air & que la pluie a enſuite rabattue. Pluſieurs perſonnes, fondées apparemment ſur ces prétendues pluies de *ſoufre*, ont auſſi imaginé qu'il y avoit un vrai ſoufre répandu dans l'air, & que c'étoit lui qui produiſoit les éclairs & le tonnerre ; à en croire la plupart des phyſiciens non chymiſtes, peu s'en faut que notre atmoſphere ne ſoit un arſenal dans lequel on trouve des magaſins de poudre-à-canon toute formée. En effet, ils voient dans l'air du nitre tout formé, ils y voient du *ſoufre*, il ne leur manquera plus que du charbon pour avoir tout ce qu'il faut pour leur artillerie ſyſtématique. S'ils empruntoient les lumieres de la chymie qui ſeule peut guider dans les connoiſſances naturelles, ils s'épargneroient un grand nombre de conjectures hazardées qui n'ont d'autre fondement que des chimeres que l'expérience détruit. (—)

SOUFRE, *Théorie de la compoſition du (chymie.)* Le *ſoufre* ſelon les anciens chymiſtes étoit un être ſimple, un des principes des corps qu'ils trouvoient par-tout dans les minéraux, dans les animaux & dans les plantes. C'eſt à l'illuſtre Stahl que nous devons la belle théorie de ſa compoſition. Elle a répandu le plus grand jour ſur toutes les opérations de la chymie, elle eſt appuiée ſur des preuves multipliées d'analyſe & de ſynthere.

Par la combuſtion du *ſoufre* on ſépare l'acide vitriolique pur : voilà donc bien ſûrement une des ſubſtances qu'il contenoit pour prouver maintenant que c'eſt ce même acide qui forme le *ſoufre* avec le phlogiſtique ou feu fixe, il ſuffit de mettre cet acide dans une cornue, de lui préſenter des charbons noirs, de l'huile ou autres matieres que nous ſavons contenir du phlogiſtique, ou même de ſe ſervir d'une cornue fêlée par où il puiſſe s'introduire quelque portion de la matiere de la flamme. La liqueur qui paſſera dans le récipient, ne ſera plus ſimplement de l'acide, ce ſera de l'acide & du feu combinés, un véritable *ſoufre* qui en aura toute l'odeur ſuffocante, qui ne differera du *ſoufre* ſolide, que parce qu'il ſera rendu miſcible à l'eau par l'intérmede de l'air uni à l'acide.

On produit ſur le champ le même *ſoufre* volatil en portant un charbon allumé à la ſurface de l'acide.

Cet article nouveau eſt tiré des éléments de chymie de l'académie de Dijon.

SOUFRIERE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Minéralogie.)* c'eſt ainſi qu'on nomme, dans l'île de la Guadeloupe, une montagne fort élevée, qui a la forme d'un cône tronqué, & qui s'éleve au deſſus de toutes les autres montagnes de cette île. Elle eſt à environ trois lieues des côtes de la mer, & occupe le milieu de la partie méridionale de l'île. Cette montagne a été autrefois un volcan ; & ſuivant la deſcription qui en a été donnée par différens voyageurs, & en dernier lieu par M. Peyſſonel médecin, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne ſoit encore embraſée dans ſon intérieur. Le nom de *ſoufriere* lui vient de la grande quantité de

ſoufre que l'on y trouve ; il ſe ſublime naturellement par la chaleur ſouterraine, & ſe trouve en ſi grande abondance, que cet endroit paroît inépuiſable.

Le chemin qui conduit au ſommet de cette montagne eſt très-difficile ; on rencontre par-tout des débris de volcans, comme des pierres calcinées, de la pierre-ponce, des ſources d'eaux chaudes, de l'alun, *&c.* Le terrain reſſemble à du colcothar, ou au réſidu de la diſtillation du vitriol, étant rouge comme de l'ochre. Lorſqu'on eſt parvenu à une certaine hauteur on trouve un eſpace qui peut avoir environ 25 toiſes de diametre ; l'on n'y voit que du ſoufre, des cendres & des terres calcinées ; le terrain de cet endroit eſt rempli de fentes profondes, d'où il ſort de la fumée ; l'on entend qu'il ſe fait un bouillonnement au deſſous, & il en ſort du ſoufre qui ſe ſublime & s'attache aux parois de ces fentes & des cavités qui s'y ſont formées. On éprouve en cet endroit une odeur de ſoufre qui ôte la reſpiration, & l'on voit l'acide ſulfureux que la chaleur dégage ſe condenſer en gouttes, & ruiſſeler comme de l'eau claire. Le terrain eſt peu ſolide ; & l'on peut y enfoncer des bâtons avec facilité ; & ſi l'on ne marchoit avec précaution, on courroit riſque de s'y abîmer. Cet endroit paroît être le ſoupirail par où les éruptions de ce volcan ſe ſont faites autrefois. On dit que dans un tremblemant de terre, cette montagne ſe fendit en deux, & vomit un grand nombre de matieres embraſées, & que depuis ce temps on n'a plus éprouvé de tremblement de terre dans l'île. Cette fente a plus de mille piés de profondeur, & plus de 20 piés de largeur. Du côté du nord de cette fente, dans la plaine, eſt un petit étang dont les eaux ſont fortement imprégnées d'alun. On trouve auſſi près de cette fente une grotte très-étendue, & qui préſente des phénomenes très-dignes d'être remarqués. A l'entrée de cette caverne on éprouve une chaleur modérée ; en montant plus haut par deſſus des débris de pierres, on entre dans une ſeconde grotte où l'on ſent que la chaleur augmente, & en montant encore plus haut on parvient à un endroit qui forme une troiſieme grotte ; la chaleur y eſt ſi condérable, que, ſuivant le rapport de M. Peyſſonel, l'on peut à peine y reſpirer, les flambeaux ont beaucoup de peine à brûler, & l'on eſt bientôt trempé de ſueur. Au côté gauche de cet endroit la grotte ſemble continuer ; M. Peyſſonel voulant aller plus avant vers ce côté, fut très-ſurpris d'y trouver de la fraîcheur, de voir que les flambeaux y brûloient très-bien ; en deſcendant encore plus, il trouva qu'il y faiſoit un froid exceſſif ; revenu de cet endroit, il repaſſa par la partie chaude de la grotte où il avoit été auparavant, & y éprouva la même difficulté de reſpirer & la même chaleur que la premiere fois.

On trouve différentes eſpeces de ſoufre dans la *ſoufriere* de la Guadeloupe, il y en a qui reſſemblent parfaitement à des fleurs de ſoufre ; d'autres ſe trouvent en maſſes compactes, & d'un beau jaune d'or ; enfin l'on en rencontre des morceaux qui ſont d'un jaune tranſparant comme du ſuccin, au point d'y être trompé. *Voyez les tranſactions philoſophiques, tom. XLIX*, voyez *l'article* SOLFATARA. (—)

SOUFROIR, ſ. m. *(ouvrage de Potier.)* c'eſt une petite étuve bien plafonnée en ciment & bien cloſe, pour y blanchir la laine ou la ſoie par la vapeur du ſoufre allumé dans une terrine. *(D. J.)*

SOUFY, SECTE DES, *(Religion perſane.)* ſecte ancienne chez les Perſans. On en fixe l'origine vers l'an 200 de l'égire. Sheic-Abouſaïd, philoſophe auſtere, en fut le fondateur ; c'eſt une ſecte toute myſtique, & qui ne parle que de révélations, d'unions ſpirituelles avec Dieu, & d'entier détachement des choſes de la terre. Ils entendent ſpirituellement tout l'alcoran, & ſpiritualiſent tous les préceptes qui regardent l'extérieur de la religion, excepté pour les jeûnes qu'ils font avec la plus grande auſtérité. Leur foi & leur doctrine ont été recueillies dans un livre qu'ils ont en vénération, & qu'ils nomment *galchendras*, c'eſt-à-dire *le parterre des myſteres*. Il eſt vraiſemblable que leur théologie myſtique a paſſé d'orient en occident par la voie de l'Afrique, & qu'elle s'eſt ainſi communiquée d'abord à l'Eſpagne, enſuite par l'Eſpagne en Italie, en France & ailleurs. *(D. J.)*

SOUHAIT, DESIR, ſ. m. *(Synonym.)* l'un & l'autre déſignent une inquiétude qu'on éprouve pour une choſe abſente, éloignée, à laquelle on attache une idée de plaiſir. Les *ſouhaits* ſe nourriſſent d'imagination; ils doivent être bornés. Les *deſirs* viennent des paſſions; ils doivent être modérés. On ſe repaît de *ſouhaits*; on s'abandonne à ſes *deſirs*. Les pareſſeux s'occupent à faire des *ſouhaits* chimériques; les courtiſans ſe tourmentent par des *deſirs* ambitieux. Les *ſouhaits* me ſemblent plus vagues, & les *deſirs* plus ardens. Quelqu'un diſoit qu'il connoiſſoit plus les *ſouhaits* que les *deſirs*, diſtinction délicate, parce que les *ſouhaits* doivent être l'ouvrage de la raiſon, & que les *deſirs* ſont preſque toujours une inquiétude aveugle qui naît du tempérament.

M. de Saci a dit, mes deſirs *ſoupirent* vers vous; c'eſt mal parler: les *deſirs* ne ſoupirent point, ce ſont eux qui font ſoupirer. *(D. J.)*

SOUI, *ou* SOI, ſ. m. *(Cuiſin.)* c'eſt une eſpece de ſauce que les Japonnois préparent, & qui eſt très-recherchée par les peuples de l'Aſie, & par les Hollandois qui en apportent de ce pays; c'eſt une eſpece d'extrait ou de ſuc qui ſe tire de toute ſorte de viandes, & ſur-tout des perdrix & du jambon. On y joint du ſuc de champignons, beaucoup de ſel, de poivre, de gingembre, & d'autres épiceries qui lui donnent un goût très-fort, & qui contribuent à empêcher que cette liqueur ne ſe corrompe. Elle ſe garde pendant un grand nombre d'années dans des bouteilles bien bouchées, & une petite quantité de cette liqueur mêlée avec les ſucs ordinaires, les releve, & leur donne un goût très-agréable. Les Chinois font auſſi du *ſoui*, mais on regarde celui du Japon comme ſupérieur; ce qui vient, dit-on, de ce que les viandes ſont beaucoup plus ſucculentes au Japon qu'à la Chine.

SOUILFA, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* plante de l'île de Madagaſcar, dont la feuille eſt déchiquetée; elle eſt d'un goût aigrelet, & paſſe pour un remede excellent contre la fievre, lorſqu'on l'applique ſur la région du foie & du cœur.

SOUILLAC *ou* SOULIAC, *(Géogr. mod.)* petite vile de France dans le Quercy, à 3 lieues de Sarlat, ſur la Boreſe, près de la Dordogne, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoît. Toutes les maiſons de cette place ne ſont que de bois, & le bas de la ville ne ſert que d'écuries ou d'étab es. *Long. 18. 57; latit. 45. 4.* (*D. J.*)

SOUILLARD, ſ. m. *(Charpent.)* piece de bois aſſemblée ſur des pieux, & que l'on poſe au devant des glacis, qui ſont entre les piles des ponts de pierre. On en met auſſi aux ponts de bois. On appelle encore *ſouillard* un petit chaſſis, que pluſieurs font ſceller dans les écuries pour contretenir les piliers. *(D. J.)*

SOUILLE, ſ. f. *(Vénerie.)* lieux bourbeux où ſe vautre le ſanglier. Le *ſouil* eſt ſouvent une marque qui fait reconnoître ſa taille. *Fouilloux.*

SOUILLER, TACHER, *(Gram. Syn.)* ces deux mots déſignent la même choſe, & forment un même ſens; mais *tacher* ne s'emploie qu'au propre, & *ſouiller* ne ſe dit guere qu'au figuré; ainſi l'on dit *tacher* ſes hardes, *ſouiller* ſa conſcience, ſe *tacher* de graiſſe, ſe *ſouiller* de crimes. *Souiller* eſt très-beau en poéſie.

Lorſque le déshonneur ſouille *l'obéiſſance,*
Les rois doivent douter de leur toute-puiſſance:
Qui la hazarde alors, n'en ſait pas bien uſer,
Et qui veut tout pouvoir, ne doit pas tout oſer.

Corneille, *dans D. Sanche d'Aragon.*

(D. J.)

SOUILLURE, ſ. f. *(Gram. Critiq. ſacrée.)* impureté extérieure: ſelon la loi de Moïſe, on contractoit pluſieurs ſortes de *ſouillures* légales; les unes étoient volontaires, comme l'attouchement d'un homme mort; d'une femme qu'on ſavoit avoir le cours de ſes regles; d'un animal impur, & autres choſes ſouillées; d'autres *ſouillures* étoient involontaires, comme d'être attaqué de quelque maladie, telle que la lepre, de ſe trouver ſans y penſer dans la chambre d'un homme qui tomboit mort, ou de toucher par mégarde quelque choſe d'impur. Ces diverſes impuretés excluoient des choſes ſaintes, & de tout acte de religion, celui qui en étoit ſouillé, juſqu'à ce qu'il ſe fût purifié, ou qu'il fût guéri;

mais les choſes ſouillées de leur nature, comme les charognes, ou déclarées telles par l'inſtitution de la loi, comme certains animaux, ne pouvoient jamais devenir purés; les maiſons, les habits, les uſtenciles de ménage, ſe purifioient par des lavages, des leſſives, le ſoufre ou le feu; après quoi l'on pouvoit s'en ſervir. *Voyez* PURIFICATION. *(D. J.)*

SOUILLURE, *terme de Teinturier;* ce mot s'emploie dans les teintures qui ſe font par des mélanges lorſqu'on mêle enſemble différentes eſpeces.

SOULAGER, v. act. *(Gram.)* diminuer ſa peine, ſon travail ou ſa fatigue, ſoit en la partageant, ſoit en l'adouciſſant. On dit, cet homme ſuccombe ſous le poids dont il eſt trop chargé; il faut le *ſoulager*. On *ſoulage* un vaiſſeau, un plancher, un malade, les affligés. La douleur ſe *ſoulage* par la plainte.

SOULE, PAYS DE, *(Géog. mod.)* pays de France, au gouvernement militaire de Guyenne & de Gaſcogne, dans les Pyrénées, & enclavé entre le Béarn & la baſſe Navarre. Le pays de *Soule* eſt habité par les Baſques, & les Pyrénées le ſéparent du val de Roncal en Navarre.

Pline fait mention de certains peuples vers les Pyrénées, qu'il nomme *Sibillates:* il eſt fort probable que ces Sibillates ſont ceux de *Soule*, parce que nous voyons dans Frédegaire, que le véritable nom de ce pays étoit *Subola*, corrompu depuis en *Sola;* il étoit des anciennes dépendances des Tarbelliens, & il a toujours été au dioceſe d'Acqs, capitale des Tarbelliens, juſqu'au milieu du xj. ſiecle, que l'évêque d'Oleron s'empara de la juriſdiction ſpirituelle.

Après la priſe du roi Jean, & le traité de Brétigny, les Anglois ſe rendirent maîtres de *Soule;* enſuite ſous Charles VII. après la priſe d'Acqs, & des autres villes de Gaſcogne, la *Soule*, avec ſa capitale Mauléon, ſe rendit aux François. On lui a conſervé de grands privileges; c'eſt un pays d'état, pauvre à la vérité; mais tous ceux qui y ont des fiefs, ont droit d'aſſiſter à la tenue des états. La *Soule* eſt ſituée le long du Gave-Suzon, & comprend environ 60 paroiſſes. *(D. J.)*

SOULE, *la*, *(Géog. mod.)* en latin du moyen âge *Subola*, *Sulla*, *Sola;* petite riviere de France, dans la Normandie, au dioceſe de Coutances. Elle naît auprès de Montabor, & après un cours d'environ ſept lieues, elle ſe joint à la Sienne, au pont de la Roque.

SOULEVER, *ſe* SOULEVER, *(Langue françoiſe.)* ce verbe ſe dit rarement au propre, excepté des ſujets vis-à-vis de leur prince; le peuple ſe *ſouleva;* toutes les provinces *ſe ſont ſoulevées*, en parlant d'une émotion populaire générale. Les Guiſes firent *ſoulever* pluſieurs villes contre Henri III. mais on ne diroit pas que la grande-Bretagne *s'eſt ſoulevée* contre la France en lui déclarant la guerre.

Ce paſſage, *conſurget gens in gentem, regnum in regnum*, eſt donc mal traduit, par "on verra ſe *ſoulever* peuple contre peuple, royaume contre royaume".

Soulever ſe dit encore au figuré de tout ce qui révolte l'humanité, ou qui cauſe du ſcandale & de l'indignation ſans qu'il s'agiſſe de ſouverains ni de ſujets, par exemple; l'apologiſte moderne du maſſacre de ſaint Barthélemi a *ſoulevé* tout le monde contre lui. *(D. J.)*

SOULIE, ſ. f. *(Marine.)* c'eſt le lieu où le vaiſſeau a poſé, lorſque la mer étoit baſſe, & qu'il a touché ſur de la vaſe.

SOULIER, ſ. m. *(Chauſſure.)* chauſſure de cuir, ou de quelque étoffe qui couvre le pié depuis ce qu'on appelle la *cheville*. Le *ſoulier* eſt compoſé d'une ou de pluſieurs ſemelles; d'un talon de cuir ou de bois, de l'empeigne, des quartiers, & des oreilles. *(D. J.)*

SOULIER *des anciens*, *(Littérat.)* il paroît qu'en général chez les anciens, la matiere la plus ordinaire des *ſouliers* étoit le cuir apprêté. Martial ſe moquoit d'un homme qui portoit une calotte de maroquin aſſez profonde. Celui-là, diſoit-il, vous a plaiſamment raillé, qui a parlé de votre calotte comme de la chauſſure de votre tête.

Hædinâ tibi pelle contegenti
Nuda tempora verticemque calvæ,
Feſtive tibi, Phœbe, dixit ille,
Qui dixit caput eſſe calceatum.

On

On se servit aussi d'écorces d'arbres, ou du moins de leurs membranes, comme par exemple de celles de la plante appellée papyrus : *calceos præterea ex papyro textili subligavit.*

Les bergeres espagnoles, au rapport de Pline, fournissent la mode de *souliers* de jonc & de genêt. On mit en œuvre pour les couvrir la laine, le lin, la soie, & l'or. Si nous en croyons quelques auteurs, non-seulement les *souliers* se trouverent chargés de feuilles d'or, mais il y en avoit même dont les semelles étoient d'or massif : espece de luxe qui paroît presque incroyable : *soccului auratum, imò aureum.*

Plaute dans sa comédie des Bacchides, fait dire à un valet à qui son maître demande si un certain Théotime est riche : vous me demandez si un homme est riche, lorsqu'il porte des semelles d'or à ses *souliers : etiam rogas qui soccis habeat auro suppactum solum.*

Le luxe n'en demeura point là ; la vanité de la parure des *souliers* alla si loin, que non-seulement le dessus du *soulier* étoit garni de pierreries, mais tout le *soulier* même, ainsi qu'on le voit clairement par ce passage : *gemmas non tantùm crepidarum obstragulis, sed & totis soccului addunt.*

A l'égard de la forme des *souliers*, elle a été différente suivant le génie & les mœurs des nations. Nous ne trouvons rien dans l'écriture sainte qui puisse nous donner une notion de celle des *souliers* des Hébreux, & les rabbins expliquent si différemment les termes qui concernent les *souliers* des Juifs, que l'on ne sait véritablement à quoi s'en tenir.

Le *soulier* romain quant à la hauteur, ne se terminoit pas comme le nôtre ; il s'élevoit jusqu'à mi-jambe, en prenant juste toutes les parties. Il étoit ouvert par devant depuis le cou-de-pié, & se fermoit avec une espece de ruban ou de lacet. Pour être bien chaussé, il falloit que le *soulier* fût extrêmement serré, *tensum calceum.* Un soin particulier des gens du siecle, dit S. Jerôme, est d'avoir un *soulier* propre & bien tendu : *si pes in laxâ pelle non natet.* On sait que Paul Emile ayant répudié sa femme, qui étoit en considération pour sa vertu, & par-là s'étant exposé aux reproches de ses amis, se contenta de leur répondre en leur montrant le pié : vous voyez, dit-il, ce *soulier*, il est bien fait & me chausse juste, vous ne savez point où il me blesse.

Si ce n'étoit pas une preuve sensible de l'irrégularité de la conduite de sa femme, c'étoit au moins une marque certaine que tout le pié étoit couvert du *soulier.* La forme, au volume près, en étoit égale pour les femmes comme pour les hommes. Que votre pié, dit Ovide, à une femme qu'il aime, ne nage point dans un *soulier* trop large.

Ne vagus in laxâ pes tibi pelle natet.

La pointe du *soulier* étoit recourbée ; c'est delà que Cicéron, dans son traité de la nature des dieux, a pris l'idée de la chaussure de Junon : *calceolis repandis.*

Il y avoit une sorte de *souliers* appellés *perones* que les simples magistrats pouvoient porter, & dont il est parlé dans Festus. Juvenal nous en a donné la description dans sa quatorzieme satyre. C'etoient de gros *souliers* faits exprès pour résister aux boues, aux neiges, & dont les payſans se servoient en travaillant à la terre. Ce sont, sans doute, les mêmes dont Ulpien entend parler dans la loi. 3. §. *ff. de offic. præf. virgil. calceatum*, dit-il, *debere præfectum vigilum coerrare.* Les gardes prépoſés à veiller pendant la nuit aux incendies, avoient besoin de pareils *souliers*, pour résister aux pluies, aux neiges, & autres injures du temps.

Avant de parler de la couleur & des ornemens que les anciens mettoient à leurs *souliers*, il est à propos de faire mention d'une autre sorte de *souliers* qui étoit en usage chez eux, & que les Romains appelloient *soleæ*, & qui revient assez à notre sandale. Elle consistoit dans une simple piece de bois ou de cuir que l'on plaçoit sous le pié, & que l'on attachoit par des bandelettes de toile ou d'étoffe, passées & repassées sur le pié, & entre les doigts du pié, & autour de la jambe : il nous en reste plusieurs exemples dans les anciens monumens de peinture & de sculpture, que les curieux ont conservés. C'est par rapport à

ces liens que Virgile & Ovide ont appellé les ſandales *vincula*. Ce dernier a dit dans ſes métamorphoſes.

Vincla duo pedibus demunt.

Et Virgile, dans le huitieme livre de l'Enéide.

Et tyrrena pedum circumdat vincula plantis.

On appelloit encore cette chauſſure *crepida* & *crepidula*, à cauſe du bruit que l'on faiſoit en marchant.

Cette ſandale étoit plus particuliérement la chauſſure des femmes. Cicéron reprochant à Verrès ſa moleſſe & ſes manieres efféminées, l'accuſe d'avoir paru en public, en qualité de *préteur*, avec des ſandales, un manteau de pourpre, & une tunique deſcendant juſqu'aux talons : *ſtetit ſoleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari.* Ce n'eſt pas que les hommes ne ſe ſerviſſent quelquefois de la ſandale, particuliérement lorſqu'ils alloient à quelque feſtin. Quant aux *ſouliers* dont les ſoldats ſe ſervoient à la guerre, on les appelloit *caligæ militum.* Comme cette chauſſure leur étoit particuliere, on les nommoit ſouvent *caligati*, au lieu de *milites ;* ainſi Seneque, *de benef. cap. xvj.* en parlant de Marius, dit : *à caligine ad conſulatum pervenit.*

Il y avoit encore deux autres chauſſures en uſage, mais dont on ne ſe ſervoit que ſur le théatre ; c'étoient le *brodequin* & le *cothurne. Voyez* chacun de ces mots à leur article.

Quelques-uns croient que les *ſouliers* des hommes étoient noirs, ſur le fondement de ce vers d'Horace :

Nigris medium impedit crus pellibus.

Ils le croient encore ſur ces vers de la ſeptieme ſatyre de Juvenal, où parlant d'un certain Quintilien, il dit qu'il étoit beau, bien fait de ſa perſonne, vaillant, ſage & très-noble ; car le croiſſant qu'il portoit ſur ſes *ſouliers* de peau noire, en étoit une preuve.

Felix, & ſapiens, & nobilis, & generoſus,
Appoſitam nigræ lunam ſubtexit alutæ.

Le terme *aluta* ſignifie une peau déliée ſur laquelle on pouvoit peindre le croiſſant, ou la lune en ſon entier, comme il eſt dit dans les vers de Juvenal qu'on vient de lire, auxquels il faut ajouter cet endroit de l'*épigramme 29* du *II. liv.* de Martial.

Non extrema ſedet limatâ lingula plantâ,
Cæcina non læſum cingit aluta pedem.

On rapporte pluſieurs raiſons de l'uſage de faire peindre une lune ou un croiſſant ſur les *ſouliers* des ſénateurs, & des perſonnes d'une ancienne famille. C'eſt une des queſtions que Plutarque propoſe ſur les uſages des Romains, *queſt. 86.* On a depuis imaginé pluſieurs autres raiſons de cet uſage qu'il ſeroit inutile de rapporter. On ne ſait pas même ſi l'on peignoit la lune dans ſon plein ; ou ſi ce n'étoit que ſon croiſſant, ni en quel endroit du *ſoulier* elle étoit placée.

Il eſt encore difficile de découvrir la forme & l'uſage des *ſouliers* que les Romains appelloient *mullei.* Feſtus veut qu'on les ait ainſi nommés, de l'ancien mot *mullare*, qui ſignifioit *unir* différentes parties d'une étoffe ou de quelqu'autre matiere, par une couture fine & délicate, ce qui convient à la broderie des *ſouliers.* M. Danet prétend que les *ſouliers* des fils des ſénateurs, avoient auſſi une lune, mais différente, qui leur avoit donné le titre de *mullei calcei.* Mais il paroît que ces mots de Tertullien dans ſon traité *de pallio*, nous donnent une idée plus claire du *ſoulier* appellé *mulleus : impuro*, dit-il, *cruri purum aut mulleolum induit calceum.*

Les *ſouliers* qui étoient ſimples & ſans ornement, étoient appellés *puri ;* & ceux qui étoient ornés par une lune, ou par quelque broderie, étoient diſtingués par l'épithete de *mullei.*

Les *ſouliers* des femmes étoient blancs pour l'ordinaire. Les *ſouliers* des ſénateurs étoient de peau noire, & quelquefois blanche, mais les magiſtrats curules les portoient de couleur rouge.

Pendant un temps, une honnête femme chez les Romains n'oſoit porter du rouge aux *ſouliers :* cette couleur étoit affectée aux courtiſanes. Cette mode ne dura guere,

ſoit que le caprice la reglât, ſoit que dans quelques femmes, la vertu ait été aſſez hardie pour s'affranchir de la tyrannie d'un uſage qui contraignoit le goût. Celles qui ſe piquoient le plus de régularité, porterent impunément des *ſouliers* rouges, longtemps même avant le regne d'Aurelien qui leur en permit l'uſage, & l'ôta en même temps aux hommes, *calceos mulleos, rubros viris omnibus tulit, mulieribus reliquit.* L'ordonnance de ce prince fut d'autant plus gracieuſe pour les dames, que lui & ſes ſucceſſeurs ſe réſerverent cette couleur, à l'exemple des anciens rois d'Italie, au rapport de Dion. Elle régna dans le bas empire, & paſſa des empereurs d'occident à la perſonne des papes qui acheverent d'éfacer les traces de ſa premiere deſtination.

Les empereurs chargerent leurs *ſouliers* de pluſieurs ornemens. Ils y firent broder la figure d'une aigle enrichie de perles & de diamans, *aquilis ex lapillis & margaritis.* Il y a lieu de croire que cette décoration paſſa juſqu'aux *ſouliers* des dames, ou du moins juſqu'à ceux des impératrices.

La chaleur de ſaint Chryſoſtome contre les *ſouliers* brodés, dont la mode ſubſiſtoit de ſon temps, me rappelle celle du frere Thomas contre les coiffures hautes dont j'ai parlé au mot *hennin.* S. Chryſoſtome ne s'échaufa guere moins ſur cette niaiſerie, qu'il auroit fait ſi l'on avoit élevé des idoles ſur les autels des chrétiens. On voit aujourd'hui des femmes qui ont beaucoup de raiſon & de piété, porter des *ſouliers* avec ces ornemens, que ce pere de l'égliſe regardoit comme une invention du diable. Saint Piere ne déſapprouvoit pas les ornemens de ce genre, puiſque les ſaintes femmes qu'il cite pour exemple, en portoient elles-mêmes; mais il veut qu'on donne une autre attention aux ornemens qui font le vrai mérite.

La molleſſe & la galanterie varierent la chauſſure; & la mode inventa une ſorte de *ſoulier* grec qu'on appelloit *ſicyonien.* Il étoit plus léger & plus délicat que les autres. " Si vous me donniez, dit Cicéron, au *premier livre de l'orateur*, des *ſouliers* ſicyoniens, je ne m'en ſervirois certainement point; c'eſt une chauſſure trop éféminée; j'en aimerois peut-être la commodité, mais, à cauſe de l'indécence, je ne m'en permettrois jamais l'uſage.

On employa le liege pour hauſſer le *ſoulier*, & élever la taille, ſuivant la coutume des Perſes, chez qui la petite taille n'étoit pas en honneur; l'uſage de cette chauſſure étoit commun ſur la ſcene & dans les repréſentations où l'on recherchoit de la majeſté. Les coquettes s'en ſervoient dans les bals, les actrices ſur le théatre, ſur-tout dans le comique, & s'il eſt permis de rapprocher des choſes infiniment oppoſées, les prêtres s'en ſervoient dans les ſacrifices.

On ôtoit ſes *ſouliers* en ſe mettant à table. On ſait le bon mot de Dorion, poëte muſicien. Ayant perdu à un feſtin le *ſoulier* qu'il portoit à un pié malade. " Je ne ferai d'autre imprécation contre le filou, dit-il, ſinon qu'en me dérobant mon *ſoulier*, il ait pu trouver chauſſure convenable à ſon pié.

Les eſclaves ne portoient point de *ſouliers*, mais marchoient nuds piés; & on les appelloit *cretati* ou *gypſati*, des *piés poudreux.* Il y avoit même des perſonnes libres qui alloient auſſi nuds piés; & Tacite remarque que Phocion, Caton d'Utique, & pluſieurs autres marchoient quelquefois ſans *ſouliers*; mais ces exemples ſont rares, & généralement parlant, toutes les perſonnes qui étoient de condition libre, marchoient toujours chauſſées, ſi ce n'étoit dans quelque ſolemnité extraordinaire de religion, ou quelque calamité publique; car nous apprenons de l'hiſtoire, que quand on lavoit la grand'mere des dieux, on alloit piés nuds en proceſſion, & que les dames romaines ſe déchauſſoient dans les ſacrifices de Veſta.

Tertullien rapporte que les pontifes des payens ordonnerent ſouvent des proceſſions nuds piés dans un temps de ſéchereſſe: *Cùm ſtupet cœlum & aret annus, nudipedalia denunciantur.* A la mort de Jules Céſar, pluſieurs chevaliers romains ramaſſerent ſes cendres, revêtus de tuniques blanches & piés nuds, pour marquer tout enſemble leur reſpect & leur triſteſſe. Lycurgue & la jeuneſſe lacédémonienne alloient toujours piés nuds.

Les magiciennes dans leurs myſteres ma-

giques, avoient un pié chauſſé & l'autre nud; c'eſt Ovide & Virgile qui le diſent : *unum exuta pedem vinclis*, *IV. Æneid.* Horace parlant de Canidie, aſſure qu'elle marchoit piés nuds, pour mieux réuſſir dans ſes enchantemens.

Si le lecteur veut réunir à cet *article* celui de CHAUSSURE, & parcourir en même temps le *traité* de Balduinus, *de calceo antiquo*, il n'aura preſque rien à deſirer ſur cette matiere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Comme il n'eſt guere queſtion dans cet article que des chauſſures anciennes nous allons parler des modernes, & nous nous étendrons principalement ſur la conſtruction du ſoulier, *d'homme, des bottes, de l'eſcarpin & ſur celle des* ſouliers *de femmes.*

La premiere choſe que le *cordonnier* fait, c'eſt de prendre meſure à celui à qui il doit faire des ſouliers, c'eſt-à-dire prendre la longueur du pié, la hauteur du cou-de-pié, & la largeur du gros du pié. Il ſe ſert pour cet effet, de l'inſtrument qu'on nomme le *compas* ou la *meſure*. Il eſt compoſé de quatre regles de bois de buis, mobiles à couliſſes les unes dans les autres : il y en a deux plus courtes que les deux autres qui ſont perpendiculaires à celles-ci. Une des courtes eſt fixée à l'extrêmité d'une des longues, & l'autre gliſſe ſuivant la longueur. On tire les deux longues regles, après quoi on appuie celle qui eſt fixe derriere le talon, on approche de l'extrêmité du pié la petite regle mobile, & on remarque ſur quelle diviſion de la longue regle elle tombe. Si l'on veut faire un ſoulier fort, on ajoute un peu plus à cette longueur trouvée, que lorſqu'on veut faire un eſcarpin ou un ſoulier très-juſte. Enfin, on prend une bande de papier, au moyen de laquelle on trouve la hauteur du cou-de-pié & la largeur du gros du pié, en entourant le pié dans ces endroits avec cette bande. C'eſt ſur cette meſure que l'on cherche une forme ou qu'on en commande une au formier, s'il ne s'en trouve point qui convienne parmi celles que le maître a déja. Quand on a la forme, on conſtruit le ſoulier deſſus; c'eſt de quoi nous allons nous occuper, en nous attachant ſeulement à la conſtruction d'un ſoulier ordinaire pour homme.

Le *cordonnier* étant aſſis, prend ſur ſes genoux une petite planche de bois dur, qu'il nomme l'*écoffret*; il étend deſſus la peau de veau qu'il a deſſein d'employer, la poſant à l'envers, c'eſt-à-dire, la fleur ou le côté d'où ſortoit le poil de l'animal, & qui a été noirci, en deſſous, & la chair en deſſus; il applique enſuite ſur cette peau ainſi tournée, les patrons dont chaque *cordonnier* doit être muni, qui ſont taillés en forme d'empeigne, de quartier, &c. on les ſuit avec la pointe du tranchet, ou avec le couteau à main, en obſervant de couper pour cette premiere fois un peu plus large que le patron ne porte, parce qu'après cela on tire avec la pince le cuir en tout ſens, pour lui procurer toute ſon extenſion : on poſe de rechef la piece ſur l'écoffret, pour la couper cette ſeconde fois juſte ſuivant le patron, excepté du côté des oreilles, où on laiſſe un peu plus de cuir qu'il ne faut. Après avoir coupé l'empeigne & les quartiers, on coupe les autres pieces qui entrent dans le ſoulier; ſavoir, les paillettes, les ailettes, & la trépointe. Cela fait, on prend un quartier que l'on poſe ſur l'enpeigne, & on fend l'empeigne, en ſuivant le biais qui fait le bas de l'oreille. On coupe enſuite en ligne droite juſqu'au bout de la fente qu'on vient de faire; on forme ainſi une petite entaille d'environ un demi-pouce de profondeur, qui ſe trouve à un pouce & demi d'un des côtés de l'empeigne; & pour en faire autant de l'autre côté, on plie en deux l'empeigne, enſorte que le triangle coupé s'applique ſur l'autre bord : la partie renfermée entre ces deux entailles, ſe trouvera à l'exttêmité du cou-de-pié, & c'eſt à ce bord que ſe coud la piece, qu'on nomme auſſi *l'oreille*, quand le ſoulier eſt achevé.

Avant que de montrer comment toutes ces pieces s'aſſemblent, il convient de dire une fois pour toutes, comment les coutures ſe font. Le *cordonnier* emploie différentes eſpeces de fil, du gris & du blanc, plus ou moins gros, ſuivant les coutures; & lorſqu'il ne coud pas avec le carrellet, qui eſt une eſpece d'ai-

guille, il ajuſte à chaque extrêmité de l'aiguille une ſoie de ſanglier, enſorte que ces bouts étant roides, on peut les faire paſſer facilement par les trous qu'on a fait au cuir avec une alêne. *Voyez* AIGUILLÉE à la fin de cet article.

La plus grande partie des coutures qu'il fait, ſont des coutures lacées, il les fait ainſi lorſqu'il doit accoller deux morceaux de cuir & les joindre ſolidement : il perce avec une alêne toute l'épaiſſeur du cuir, ou il l'effleure, comme ils diſent, c'eſt-à-dire, qu'il ne le perce pas d'outre en outre. Il approche d'abord les deux cuirs l'un de l'autre, & il les perce d'un ſeul coup d'alêne ; il paſſe enſuite par le trou qu'il vient de faire, la ſoie d'un des bouts de l'aiguillée, & il l'égaliſe en joignant les deux bouts, & en tirant en l'air l'aiguillée ; quelquefois on fait un nœud pour arrêter ces deux moitiés : il continue à percer le cuir avec l'alêne, près ou loin, ſuivant qu'il a deſſein de ſerrer plus ou moins ſes points, & il paſſe dans le trou qu'il a fait les deux ſoies de l'aiguillée, enſorte que le fil qui eſt à la droite ſoit à la gauche, & réciproquement ; alors il tire à la fois les deux bouts de l'aiguillée horizontalement, faiſant enſorte que le fil qu'il tire de la main, paſſe au travers de l'anneau qui ſe forme à droite, & qui y fera le point quand le tout ſera ſerré ; & c'eſt pour faire ce point & le ſerrer vigoureuſement, que le *cordonnier* porte à la main gauche la manicle, qui conſiſte en un petit morceau de cuir de veau pris à la tête, large d'environ deux pouces, & qui eſt aſſez long pour entourer la paume & le deſſus de la main, laiſſant les doigts libres, moyennant quoi le fil ne fait point d'impreſſion ſur la main quand il le tire avec force. La couture étant achevée, on fait un nœud, en faiſant paſſer le fil qui ſort à gauche, d'abord par-deſſous l'anneau, enſuite par deſſus, puis encore par deſſous ; & lorſque le tout eſt ſerré, la couture eſt ſolidement terminée.

Pour en revenir à la conſtruction du ſoulier, le *cordonnier* prend d'abord les deux quartiers qu'il coud à l'envers, en les laçant comme nous venons de l'expliquer ; il prend, pour travailler plus commodément, une forme, au deſſus du talon de laquelle il a planté une petite pointe qui lui ſert à engager le cuir ; il tient cette forme ſur ſon genou à l'aide du tire-pié. Quelques-uns évitent cette couture, en taillant le quartier d'une ſeule piece. Il coud enſuite les quartiers aux empeignes, & toujours à l'envers ; il prend après cela les pailletes, il en amincit les bords & il les coud en effleurant la peau près des entailles pour les fortifier. Cela fait, il amincit auſſi les ailettes, ſeulement le côté qui eſt droit & le bout le plus large ; il les place de chaque côté de l'empeigne le long du bas, enſorte que leur extrêmité ſoit à la diſtance d'un bon pouce du bout de l'empeigne ; puis il les coud tout alentour en effleurant la peau, excepté le bas qui ſuit le bas de l'empeigne. Après avoir couſu toutes ces ces pieces, il retourne l'empeigne, & le côté noirci eſt alors en dehors.

Le *cordonnier* peut juſqu'ici mener les les deux ſouliers à la fois ; mais à préſent qu'il s'agit de mettre les ſemelles, il doit les travailler l'un après l'autre ſur la même forme. La premiere ſemelle eſt toujours de cuir de vache ; il la laiſſe tremper dans un baquet plein d'eau, juſqu'à ce qu'elle ſoit ſuffiſamment ſouple & maniable ; après quoi, il la bat avec la panne du marteau, ſur un billot, ou ſur un gros caillou qu'il tient ſur ſes genoux ; il la rend ainſi plus ferme & plus compacte ; c'eſt ce qu'il nomme *corroyer une ſemelle*. Cela fait, il l'affiche ſur la forme, c'eſt-à-dire, qu'il l'arrête par quatre clous, dont deux ſont au talon, un au milieu & l'autre au bout. Il coupe enſuite le cuir qui excede la forme, & il pare les bords en biſeau juſqu'au bois de la forme. Il place enſuite ſur la forme, des hauſſes ; ce ſont des pieces de veau noir taillées en forme de petites empeignes, qui couvrent le milieu de la forme & qui s'étendent preſque juſqu'au bout : elles ſervent à donner de l'ampleur ſur le cou-de-pié, pour qu'on puiſſe chauſſer le ſoulier aiſément. Maintenant il prend l'empeigne dans l'état où nous l'avons laiſſée, il la met ſur la forme, il l'étend vigoureuſement avec la pince, en recouvrant avec l'empeigne les bords de la premiere ſemelle, &

il l'arrête en plantant ſur les bords de l'empeigne des clous, de diſtance en diſtance. Il s'agit après cela de coudre cette ſemelle avec l'empeigne & la trépointe qui ſe place en dehors ſur l'empeigne, en ſuivant les bords du bas de la forme où la couture doit ſortir : cette piece de peau de veau ſert à porter la ſeconde ſemelle qui n'eſt uniquement couſue qu'à cette trépointe ; c'eſt pourquoi elle fait le tour du ſoulier, & dans les ſouliers forts on la prend double, afin de pouvoir faire une couture plus forte. Le *cordonnier* lace donc toutes ces pieces en ſuivant une légere gravure qu'il a faite ſur la premiere ſemelle pour ſe diriger : il nomme *gravure* un petit trait fait avec la pointe d'un tranchet ſur la ſemelle, en ſuivant les bords à une certaine diſtance. Il effleure cette ſemelle, mais il perce l'empeigne en entier, de même que la trépointe & il arrache les clous à meſure que la couture avance. Cette couture étant achevée, il affiche la ſeconde ſemelle, qu'il a laiſſé tremper dans l'eau comme la premiere ; celle-ci eſt de cuir fort pour les ſouliers dont nous parlons : il la corroie auſſi comme la premiere, & ſi la forme eſt cambrée, comme c'étoit autrefois l'uſage, il bat alors la ſemelle dans la buiſſe, afin de l'enfoncer, & qu'elle puiſſe mieux s'appliquer ſur la premiere ; mais comme les formes dont on fait uſage aujourd'hui ſont preſque plates, cette opération n'eſt plus néceſſaire ; la ſemelle peut très-bien s'ajuſter ſur l'autre ſans cela, où on la fait tenir avec des clous qui étoient à la premiere, & qu'on a ôtés. Le *cordonnier*, après avoir affiché cette ſeconde ſemelle, prend un tranchet à redreſſer, & il coupe, comme il convient, le cuir qui paſſe la forme, en faiſant un bizeau du côté de l'empeigne ; il fait enſuite une gravure profonde de demi-ligne, & diſtante du bord de la ſemelle de trois lignes ; il tient le tranchet de biais, penché en-dedans de la ſemelle, pour faire cette gravure que les ouvriers nomment *la-ſous-ſemelle*. Elle ſert à placer au fond les points de couture qui doivent attacher la ſeconde ſemelle à la trépointe, & on voit facilement que de cette façon les points ſont à couvert, & qu'ils ne doivent s'uſer que lorſque la ſemelle l'eſt preſque toute. C'eſt pourquoi le *cordonnier* élargit cette gravure avec le releve-gravure, afin de pouvoir mieux placer ſes points, & il fait tout de ſuite une couture lacée qui fait le tour du ſoulier ; après quoi, il coupe la trépointe près de la couture qu'il vient de faire. Il ne manque plus rien au ſoulier que le talon, on en met quelquefois de bois & d'autres fois de cuir ; nous parlerons d'abord des derniers. Le *cordonnier* ayant préparé un morceau de cuir un peu plus grand que le talon ne doit être, il le fait tenir ſur le ſoulier par le moyen de quelques clous ; il fait tout autour une gravure pour le coudre, ſoit à une trépointe particuliere deſtinée à porter le talon, ſoit aux ſemelles qu'il perce alors toutes deux ; mais il eſt obligé d'ôter le ſoulier de deſſus la forme. Le ſoulier eſt maintenant preſque achevé, il ne s'agit plus que de redreſſer le talon, c'eſt-à-dire, lui donner la grandeur & la forme qu'il doit avoir ; après quoi, il ôte encore à la ſemelle le biſeau qu'il y a d'abord fait, en la coupant preſque droite, & il ne s'agit plus alors que de paſſer la rape, la lime, & racler avec du verre, pour unir les bords de la ſemelle & du talon. Quand cela eſt fait, on les noircit avec de l'encre, qui eſt compoſée avec de l'empois bleu, du noir de fumée & de l'encre ordinaire, & on finit par les liſſer avec la biſaigue ou bouis, qui eſt un outil de buis. Le ſoulier eſt alors achevé.

Si le talon doit être de bois, lorſque la couture, qui en prenant les bords amincis de la ſemelle, ceux de l'empeigne, & ceux de la trépointe amincis eſt arrivée à la retraite du côté oppoſé où l'on a commencé ; on coud tout de ſuite le paſſe-talon à l'envers du cuir, tout autour du bas des quartiers, le prenant par ſon bord d'en bas avec le bas des quartiers ; ce bord deviendra celui du haut du talon de bois, quand le paſſe-talon ſera retourné. C'eſt pourquoi en le couſant, on le couche ſur les quartiers, la fleur en dedans. Le *cordonnier* prend enſuite le talon de bois qui eſt brut, il le buche, c'eſt-à-dire, qu'il lui donne la forme avec la groſſeur & hauteur convenables, le met en place, & l'attache à la forme avec

le clou à talon qui, enfoncé dans le trou, perce la premiere ſemelle, & entre dans la forme. Comme le deſſus du talon de bois, qu'on nomme la *boîte*, n'eſt pas toujours ſi exactement buché, qu'il s'applique parfaitement ſous le talon de la premiere ſemelle, on met entre deux au pli de la cambrure un petit morceau de cuir de vache, qu'on nomme le *cambrillon*, qui ſert encore à fortifier ce pli, en débordant dans la cambrure. On ſerre le tout en donnant quelques coups de marteau ſur le clou à talon. Le *cordonnier* mouille alors le tour extérieur du talon de bois avec de l'empois blanc, & renverſe le paſſe-talon par deſſus, ce qui l'applique ſur le bois, la fleur du cuir en dehors. Il tire avec la pince le bas du paſſe-talon, pour le bien tendre; il arrête ſur le talon ce qui dépaſſe, & coupe net avec le tranchet à redreſſer, le cuir du paſſe-talon, le long des côtés qui regardent la ſemelle à une demi-ligne près du talon de bois. Paſſant enſuite le releve-gravure tout autour du haut du paſſe-talon, à l'endroit où il eſt couſu aux quartiers, on y fait paroître une petite rainure.

Tout cela ſe fait avant que d'afficher la ſeconde ſemelle. Celle-ci doit être aſſez longue, pour qu'après qu'on lui aura fait faire une boſſe ou élévation au fond de la cambrure, vis-à-vis du cambrillon, & qu'elle aura été pliée le long du devant du talon, elle en dépaſſe encore la hauteur de près d'un pouce; elle doit être en même temps aſſez large pour en excéder les côtés de près de deux lignes. Dès qu'elle eſt lacée, le *cordonnier* rabat & reſſerre ſur elles-mêmes, à petits coups de la panne du marteau, les deux extrêmités qui débordent le long des côtés du talon de bois, les unit avec le tranchet à redreſſer, les pare & les lace à couture blanche ferrée, depuis le pli de la cambrure, juſqu'au bas de chaque côté.

Il s'agit de garnir le deſſous du talon de bois. On le garnit de deux cuirs l'un ſur l'autre; le premier de cuir de vache, s'applique immédiatement ſur le talon; le ſecond qui le recouvre eſt de cuir fort à l'orge. On ôte le clou à talon pour les mettre en place; on les arrête avec trois pointes en forme de triangle, & l'on renfonce le clou à talon en les perçant. On taille le contour de ces cuirs pour lui donner la forme du talon; on le polit, & on les attache avec de petites chevilles de bois qui, entrant dans des trous faits avec la broche tout au tour en deſſous, à deux lignes du bord, percent les deux cuirs, & vont s'enfoncer dans le talon de bois. On raſe avec le tranchet celles des chevilles qui débordent. Enfin le *cordonnier* procede à coudre la boîte à couture blanche ſerrée. Il commence par percer la ſeconde ſemelle au coin du pli de la cambrure, le cuir du paſſe-talon, & le bas du quartier, le traverſant en dedans, afin qu'en ſerrant les points, le paſſe-talon ſe joigne aux quartiers; mais le ſecond point ne perce plus que le cuir du haut du paſſe-talon, & le bas du quartier. Il continue toujours ainſi, & finit au pli de la cambrure de l'autre côté, avec un nœud.

Nous ne ſommes point entrés dans tous les petits détails que le *cordonnier* ſuit dans la pratique de ſon art, & nous n'avons pas non plus fait mention des diverſes matieres qui lui ſont abſolument néceſſaires, comme des diverſes eſpeces de fil, des différentes cires, *&c.* parce que notre deſſein n'a été que de donner ici une idée générale de l'aſſemblage des pieces qui entrent eſſentiellement dans la conſtruction d'un ſoulier ordinaire. C'eſt ce que nous croyons avoir fait aſſez au long, & avec aſſez de clarté. Ceux qui voudront connoître tous les détails dans leſquels nous ne ſommes pas entrés, peuvent conſulter l'*art du cordonnier*, par M. de Garſault, où ils les trouveront, de même que la conſtruction des diverſes eſpeces de ſouliers que l'on fait pour hommes & pour femmes, comme eſcarpins retournés & non retournés, claques, mules. *V. ci-deſſous ce qui concerne les eſcarpins.*

Avant que de terminer cet article, nous avons encore à traiter de l'art du *cordonnier-bottier*. Mais comme on peut diviſer les bottes en deux eſpeces; ſavoir, en bottes fortes, & en bottes molles, dont le travail eſt aſſez différent, nous allons parler des deux ſéparément, & le plus ſuccinctement qu'il nous ſera poſſible.

La botte forte. La meſure ſe prend, pour la longueur du pié, avec le compas de *cordonnier*, comme pour les ſouliers. A l'égard des autres dimenſions du pié & de la jambe,

on ſe ſert de bandes de papier ou de parchemin, avec leſquelles on prend le gros du pié; le cou-de-pié, du bout du talon ſur le cou-de-pié; on prend enſuite la hauteur de la jambe depuis le genou, & le contour du mollet.

Cette eſpece de botte ſe fait avec du cuir de bœuf tanné en blanc, c'eſt-à-dire, ſans aucun apprêt. On taille la tige dans l'endroit le plus fort du cuir, en ſuivant les meſures qu'on a priſes, & à l'aide d'un patron de carton, lequel a une échancrure que l'on ſuit en taillant le cuir; c'eſt là où l'avant-pié doit être couſu (les bottiers nomment *avant-pié*, ce que les *cordonniers* appellent l'*empeigne*). C'eſt avec cette piece que l'on forme la tige, en mettant le grain en dedans, & la chair en dehors; on joint les deux bords par une couture lacée noire qui ſe trouvera ſur le milieu du devant: on fait quelquefois à l'oppoſite de celle-ci une autre couture, en effleurant le cuir pour marquer le milieu du derriere de la tige; on la nomme la *couture de parade*. Après quoi on coud en dedans, & par le bas, en effleurant le cuir, un petit contrefort pour fortifier le talon; on le prend dans le plus mince de la peau: il ſe termine de chaque côté à l'avant-pié, & il deſcend juſques ſur la ſemelle. Cela fait, le bottier après avoir ſuiffé à chaud avec du ſuif fondu l'avant-pié, le coud à la tige, en mettant la chair ſuiffée en dehors.

La forme des ſouliers de bottes fortes différe de celle des ſouliers ordinaires, en ce que celle-la a le cou-de-pié plus bas & plus arrondi que celle-ci, & que le bout eſt preſque quarré: elle eſt ainſi faite, pour qu'on puiſſe la retirer avec plus de facilité hors de la botte, quand le ſoulier eſt fait: on peut d'ailleurs ſuppléer à cet applatiſſement, en mettant ſur le cou-de-pié plus ou moins de hauſſes, dont les plus longues ſont deſſous, & les autres qui les recouvrent vont en diminuant.

Lorſque le bottier a mis ſur ſa forme la quantité de hauſſes qu'il juge néceſſaires, & qu'il les a arrêtées avec une bride de fil; il la place ſous l'avant-pié, le talon de la forme contre celui de la tige; & il plante un ou deux clous du dehors en dedans, qui traverſent le talon de la tige, & entrent dans la forme pour la tenir ainſi ſous l'avant-pié; il pointe enſuite l'avant-pié de chaque coté juſqu'au milieu, & il retourne le bout de l'avant-pié pour en poſer le paton.

Le paton eſt un morceau de cuir de vache qui ſe place ſur le devant du ſoulier pour le ſoutenir; il le laiſſe d'abord tremper dans l'eau pour le bien amollir; il l'amincit enſuite vers les bords; après quoi il le poſe ſur la forme pour lui en faire prendre le contour; puis il l'enduit extérieurement de pâte (ils nomment ainſi une eſpece de colle fort épaiſſe, faite de farine & d'eau), & il rabat l'avant-pié ſur le paton. Il acheve de pointer l'avant-pié; puis il taille le porte-éperon, qui eſt compoſé de deux bandes de cuir de bœuf, & il continue à travailler ce ſoulier comme un ſoulier ordinaire, obſervant ſeulement d'engager le bout aminci du porte-éperon entre la ſemelle & la trépointe de derriere, lorſqu'il fait cette couture; il coud enſuite, en montant le long du talon de la tige, le porte-éperon à un pouce près, qui ſert à ſoutenir la molette de l'éperon.

Cela fait, le bottier poſe le talon; celui-ci eſt fait de pluſieurs pieces de cuir collées les unes ſur les autres avec de la pâte; il les taille avec le tranchet pour leur donner la forme du talon, & le reſte s'acheve comme aux autres ſouliers, excepté qu'on met toujours des chevilles à ces talons.

Quand le ſoulier eſt fini, il en tire la forme; il ſaiſit, pour cet effet, avec une pince, les hauſſes qui ſortent ſans beaucoup de peine, parce que la bride qui les retient ſe caſſe aiſément. Il paſſe enſuite un crochet de fer dans un trou qui eſt au côté de la forme, & qu'elles ont toutes, & mettant le pied ſur une corde qui eſt attachée à l'autre bout du crochet, il tire en haut la botte renverſée; & comme la forme a du jeu après en avoir ôté les hauſſes, elle ſort aſſez aiſément.

Après que la forme eſt ôtée, le bottier prend un boulon de fer auſſi long que la tige, & d'une certaine largeur par un bout, il s'en ſert pour briſer toutes les pointes des chevilles du talon qui ont percé en dedans, & il frappe juſqu'à ce que le tout ſoit uni.

Il s'agit maintenant d'arrondir & de former la tige comme il faut; le bottier prend pour cet effet l'embouchoir, c'eſt une eſpece de forme briſée de deux piés & demi de long; le devant eſt rond en dehors, & un peu cambré en avant par le bas; le derriere eſt rond de même, mais tout droit. La piece du milieu eſt la clef; elle eſt plate, & elle a deux languettes qui entrent dans deux rainures qui ſont ſur le côté plat des deux autres pieces dont nous venons de parler. Pour placer l'embouchoir, le bottier ôte la courroie qui lie toutes ces pieces enſemble quand on ne s'en ſert pas; il fait enſuite entrer la piece de devant & celle de derriere juſqu'au talon, puis il met la clef dans les rainures, & il la fait entrer à grands coups de marteau. Il faut remarquer qu'on doit amollir la tige avant que de la mettre ſur l'embouchoir, en la mouillant un peu, pour qu'elle puiſſe prendre plus facilement la rondeur qu'elle doit avoir.

Lorſqu'on a deux bottes ſur la même meſure, chacune ſur ſon embouchoir, & qu'on a laiſſé ſécher les tiges, on prend une groſſe rape à bois que l'on paſſe ſur toute la tige pour ôter le bourru du cuir, qui ſe leve du côté de la chair; après quoi on procede au cirage.

Le bottier doit choiſir pour cette opération un lieu pavé ou carrelé, ou l'on ne craigne pas le feu, ou ſe placer ſous quelque grande cheminée; il attache dans l'endroit qu'il juge le plus commode, une chaine qui pendra juſqu'à dix pouces de terre ou environ.

Il a à côté de lui une marmite dans un fourneau, ou ſur un réchaud plein de braiſes, qui contient la matiere du cirage; il eſt compoſé d'une livre de cire jaune, de deux livres d'arcançon, qui eſt la réſine du pin, & du noir de fumée à volonté; il laiſſe fondre toutes ces matieres enſemble.

Il prend les bottes qu'il a deſſein de cirer; mais comme on met ſur l'avant-pié un autre cirage que celui qu'il va mettre ſur la tige, il y attache d'abord quelques morceaux de cuir pour ſéparer l'avant-pié de la tige, afin que le cirage de la tige ne l'atteigne pas; il enveloppe auſſi avec un peu de cuir l'extrêmité du porte-éperon qui n'eſt pas couſu à la tige. Il prend enſuite la broche à cirer, qui eſt de fer avec un manche de bois au bout; il la paſſe dans un anneau rond qui termine la chaîne, puis il l'enfonce dans le talon de la botte juſqu'à ce qu'elle tienne bien.

Après avoir ainſi tout préparé, il s'aſſiet à l'oppoſite de la chaîne, ſoutenant l'embouchoir des deux mains horizontalement; il allume de la paille qu'il porte ſous la tige pour la flamber, c'eſt-à-dire, pour brûler le reſte du héru du cuir que la rape n'a pas enlevé; il prend enſuite le gipon (c'eſt ainſi qu'ils nomment un aſſemblage de chiffons de toile), il le trempe dans le cirage bouillant, il en enduit toute la tige, puis tournant & retournant perpétuellement l'embouchoir dans ſes mains ſur le feu de paille qu'il entretient toujours, ayant fait auparavant proviſion à côté de lui de la paille qu'il lui faut pour cette opération, la chaleur du feu fait pénétrer le cirage, & il a grand ſoin d'arroſer à temps la tige, crainte qu'elle ne ſe brûle; il lui faut ordinairement deux heures de temps pour cirer une paire de bottes. La tige étant cirée, il la laiſſe refroidir.

Les bottes des couriers ont des contre-forts; c'eſt le nom que l'on donne à une ſeconde tige qui recouvre la premiere, pour lui donner plus de force; elle y eſt attachée par quatre coutures, une devant, une derriere, & une de chaque côté; on l'humecte bien pour pouvoir la plier ſur la premiere, & on ne met le contre-fort qu'après que la botte pour laquelle il eſt fait, a eu un demi-cirage.

On met au haut de la tige de toute botte forte une genouillere ou un bonnet. La genouillere eſt faite de deux pieces de cuir de bœuf noirci par le tanneur; on met le noir en dedans; ces deux pieces ſe rejoignent par deux coutures, l'une eſt au-devant de la botte, & l'autre derriere; on amollit dans l'eau le bas de la genouillere pour faire un redoublement qui fait le tour de la botte; on doit auſſi remarquer qu'elle ſoit plus évaſée par le haut que par le bas.

Le bonnet ſe taille tout d'une piece, ſuivant ſon patron; on y fait auſſi un redoublement qui fait le tour de la tige.

La garniture eſt un morceau de cuir de bœuf pris dans le mince du cuir ; elle couvre une partie de l'avant-pié & de la tige ; elle ſoutient de chaque côté les deux branches de l'éperon ; on lui donne une forme différente dans les bottes fortes ordinaires, & les bottes de courier.

La tige de la botte, après avoir été cirée, eſt pleine d'élévations cauſées par la cire bouillante dont elle a été enduite ; on ſe ſert pour les enlever d'un vieux tranchet en guiſe de grattoire : lorſqu'on les a ôtées, on cire la tige à froid, on étend cette cire avec une broſſe rude, une biſaigue, &c. & on l'acheve de polir avec le creux de la main.

Ce qui manque maintenant à la botte pour être finie, c'eſt de noircir l'avant-pié. Voici comment cette partie s'accommode ; on étend deſſus du ſuif que l'on flambe tout de ſuite avec un peu de paille ; ce feu fera pénétrer le ſuif ſur le champ ; on le frotte d'encre tout chaudement, & l'avant-pié eſt noirci. Quant à la genouillere, on la cire légérement au feu, puis on la polit comme la tige, avec de la cire & du noir de fumée.

On ajoute ordinairement aux bottes fortes un petit couſſin qui ſe place en dedans de la genouillere, vis-à-vis du côté intérieur du genou, on y joint auſſi une paire d'eſcarpins que les *cordonniers* font exprès ; la ſemelle qui eſt très-mince, n'eſt que de cuir de vache, & ils ſont ſans talons. Ils ſervent à tenir le pié plus chaudement, & comme il eſt difficile de marcher avec de telles bottes, on a encore l'agrément d'avoir les piés chauffés lorſqu'on les quitte pour faire quelques pas.

La Botte molle. Celle-ci ne nous arrêtera pas long-temps, après ce que nous avons dit du travail des ſouliers & des bottes fortes : car ce qui ſe fait là ſe fait auſſi ici avec peu de changement. Cette botte eſt de veau noir ; on commence auſſi par lever la tige, c'eſt-à-dire, la tailler ſuivant le patron qu'on a pour cela ; elle eſt d'une ſeule piece, & elle n'a qu'une couture lacée qui ſe fait par derriere ; on donne différens contours, pour la grace, à l'échancrure qui doit recevoir l'avant-pié, parce que cet endroit reſte à découvert, car on n'y met point de garniture. On coud auſſi un petit contrefort contre le talon de la tige ; on coud l'avant-pié & on acheve le ſoulier comme à l'ordinaire. On met quelquefois à ces bottes des porte-éperons ; d'autres fois on n'en met point, attendu qu'on fait deſcendre l'éperon, qui d'ailleurs eſt fort léger, ſur le talon du ſoulier, enſorte qu'il ne bleſſe point, & qu'il ne peut pas deſcendre plus bas.

On n'a pas de peine à retirer la forme de celle-ci, à cauſe que la tige eſt ſouple ; elles n'ont point de genouillere ni de bonnet, parce qu'on la forme en rabattant le haut de la tige juſqu'aux tirans, & en la relevant pour lui faire faire un bourrelet ou redoublement.

Il y a encore diverſes eſpeces de bottes, dont la fabrication n'a rien de particulier ; auſſi n'en parlerons-nous pas.

Il eſt une eſpece de ſouliers nommés eſcarpins : pour completter cet article, nous allons en parler.

L'eſcarpin eſt une chauſſure légere. On le diſtingue en eſcarpin retourné, & eſcarpin non retourné. Celui-ci n'eſt autre choſe qu'un *ſoulier* ordinaire très-léger. Il ſe travaille comme un *ſoulier* ordinaire, excepté qu'on n'y met point de trépointe, & qu'il eſt à double couture à la ſemelle & au talon, ſi le talon eſt de cuir, & qu'on y deſire une ſeconde couture. Pour faire les deux coutures de la ſemelle, on trace deux gravures ſur la ſeconde ſemelle. La premiere couture percera la gravure d'en dedans & au deſſus de la premiere ſemelle, comme à l'ordinaire. Mais pour exécuter la ſeconde couture qui n'eſt faite qu'après avoir retiré la forme, il faut percer à la gravure le plus proche du bord de la ſemelle, puis en dedans du *ſoulier*, en commençant cette ouverture vers la cambrure. Alors l'ouverture du *ſoulier* laiſſera voir les trous que l'alêne fait au dedans du *ſoulier*, & l'on pourra y diriger les ſoies ; mais à meſure que l'on avance, l'empeigne cachant la beſogne, on ne peut plus appercevoir les trous de l'alêne. Pour remédier à cet inconvénient, après avoir tiré la ſoie, qui perce de dehors en dedans, aſſez loin pour avoir une longueur de fil ; on perce avec l'alêne un trou au travers de ce fil ;

on passe dans le trou la soie ; on la plie ensuite, & on la couche le long du fil, & l'on fait retrograder la soie & le fil, jusqu'à ce que cette soie, que le fil amene avec lui, sorte ; aussi-tôt qu'elle est dehors, on la prend, en la dégageant de son trou, & l'on cesse de tirer le fil. La soie reste en dedans, on va la reprendre, on tire les deux soies, & le point est fait. Cette manœuvre se répete de point en point autour du *soulier*, jusqu'à ce que l'on puisse revoir de l'autre côté les trous que fait l'alêne.

La construction de l'escarpin retourné a quelque chose de plus particulier. On le commence à l'envers, & lorsqu'on l'a conduit à un certain point, on le retourne comme un gant pour l'achever, d'où lui vient son nom. On commence par travailler la seconde semelle sur la forme. Lorsqu'elle y est fixée par quatre pointes, on fait une raie avec le releve-gravure, tout autour à deux lignes des bords, puis à quatre lignes de cette raie, une petite gravure avec le tranchet, suivant le même contour. On perce avec l'alêne à semelle, en effleurant le cuir de la raie dans la gravure sans coudre, espaçant les trous de deux lignes.

Le cordonnier, ayant monté & affiché sur la forme l'empeigne & les quartiers, comme à l'ordinaire, mais à l'envers, le noir en dedans, coud l'empeigne à la semelle, passant par les trous qui communiquent de la raie à la gravure. Otant le *soulier* de dessus la forme, il coud à points simples, au bout de la semelle du côté du talon, un morceau de cuir, appellé *la tirette*, qui aidera à remettre l'escarpin sur la forme quand il aura été retourné. Pour retourner l'escarpin, il en fait entrer le bout en dedans en même temps qu'il contretire l'empeigne & la semelle par dessus avec force. L'escarpin étant retourné, on le remet sur la forme pour travailler cette seconde semelle. On rehausse les quartiers avec le releve-quartiers, qui est une espece de chausse-pié très-petit.

Pour afficher la premiere semelle en dedans de l'escarpin, on déforme, afin d'appliquer cette seconde semelle seule sur la forme ; on l'y arrête ; on la pare en la mouillant avec de l'empois blanc ; on pose le cambrillon en son lieu (*Voyez* CAMBRILLON) ; & comme alors il ne tient à rien, il faut l'arrêter au talon avec deux clous vers son bout large. On renforme alors l'escarpin sur cette premiere semelle, en s'aidant de la tirette. On coud à grands points lacés le talon de cette premiere semelle au bord du bas des quartiers ; on ôte la tirette, & l'on couche l'endroit où elle étoit, qui fait partie du talon de seconde semelle, sur la premiere semelle au talon. On met ensuite un talon de bois ou de cuir que l'on travaille suivant les manœuvres, que nous venons d'expliquer. On peut faire une double couture aux talons de cuir. Pour cela on fait deux gravures sous le dernier bout du talon, l'une à deux lignes du bord, l'autre à deux lignes de la premiere ; on coud ensuite passant l'alêne derriere les grands points de la premiere semelle sortant de la gravure du dedans ; puis pour seconde couture, on perce l'alêne au dessous de la premiere, & l'on sort à la gravure du dehors, autrement le plus proche des bords ; cette seconde couture tient lieu des chevilles que l'on auroit mises si le talon n'étoit qu'à simple couture : car elle ne prend que les cuirs du talon.

L'escarpin de bottes n'a qu'une semelle de vache d'un bout à l'autre, sans alonges ni talon, il se travaille du reste comme l'escarpin retourné.

La pantoufle, n'a ni piés, ni quartiers, de maniere que le talon est toujours à découvert. Elle se fait comme le *soulier* à talon de bois ou de cuir. Si on fait le talon de bois, on couvre le dessus du talon appellé *la planche*, d'un morceau de cuir de veau, taillé suivant la rondeur du talon, & terminé quarrément un peu au-delà des bords de l'empeigne en dedans. On le colle sur la planche, la fleur en dehors, & l'on y coud un passe-talon, que l'on retourne ensuite sur le talon de bois comme à l'ordinaire. Pour contenir la piece de dessus en sa place, on la coud en travers vers son extrêmité quarrée, en la perçant avec les deux semelles le long du pli de la cambrure.

Le sabot ou la mule, est un *soulier* imparfait, n'ayant ni oreilles, ni piece, mais il a des quartiers qu'on taille ordinairement en pente jusques vers le bas de l'empeigne,

de chaque côté, où on les coud par une roſette.

La claque, eſt encore une autre eſpece de *ſoulier* imparfait dans lequel on fait entrer le vrai *ſoulier*, pour tenir le pied ſec & chaud. Comme elle doit être juſte au *ſoulier*, il eſt à propos de la travailler ſur le *ſoulier* même. Pour cela on renforme le *ſoulier*, & l'on fait tenir la premiere ſemelle de la claque à trois clous au travers de la ſeconde ſemelle du *ſoulier*. Si le talon du *ſoulier* eſt bas, on coupe cette ſemelle tout net au fond de ſa cambrure; s'il eſt haut, on la releve le long du devant du talon; après quoi l'on affiche l'empeigne par deſſus celle du *ſoulier*, ſans mettre de piece ni de quartier. On poſe & coud la trépointe; on la renverſe & l'arrête par deſſous cette premiere ſemelle, tout du long, par un bâtis de fil ſimple. On poſe la ſeconde ſemelle à l'ordinaire, la coupant net au fond de la cambrure ſi le talon eſt bas, & la relevant s'il eſt haut.

Le cordonnier tourne enſuite au tour du talon du *ſoulier*, le paſſe-talon de la claque, qui eſt plus ou moins haut, ſuivant la hauteur du talon du *ſoulier*, & doit être d'un cuir fort de vache. Il le coud à l'empeigne par dehors avec une roſette de chaque côté vers la cambrure. Il poſe ſous ce paſſe-talon deux bouts de talon, qui ſe couſent d'abord au paſſe-talon, la couture perçant dans une gravure faite ſous le ſecond bout de talon, puis dans les deux ſemelles le long de la cambrure, ſi elles ſont relevées; ſinon, elle ſe fera de dehors en dedans, au travers des deux ſemelles; ſi le *ſoulier* eſt à talons de bois, on releve chaque ſemelle de la claque le long de la cambrure du talon, après les avoir amincis, puis on fait la couture ſuſdite. Par ces opérations, le paſſe-talon acquiert aſſez de profondeur pour recevoir le talon du *ſoulier* qui doit s'y emboîter juſqu'au deſſous des quartiers.

Paſſons aux *ſouliers* de femmes. Ils different beaucoup de ceux des hommes.

L'empeigne & les quartiers, ſe taillent à l'ordinaire ſur des patrons de papier. On buche le talon, pour lui donner la forme & les proportions convenables. On ébauche enſuite le paſſe-talon qui eſt ordinairement de peau de mouton blanche ou colorée. Pour l'ébaucher, on enveloppe dedans le talon de bois, excepté à ſa cambrure, & l'on coupe à vue d'œil ce qui dépaſſe. Cette coupe donne un triangle dont le haut eſt arrondi.

Ces pieces étant ainſi taillées, le cordonnier poſe ſur le deſſus du talon de bois, qu'on nomme *la planche*, la partie de la premiere ſemelle qu'il veut former en talon; il l'arrête avec un clou au milieu de ladite planche, & la coupe avec le tranchet au-tour du rond du talon afin qu'elle en ſuive juſte le tour juſqu'à ſa cambrure. Portant ce talon de la ſemelle ainſi affiché ſous la forme en ſon lieu, il y arrête toute la ſemelle avec quatre clous, met le petit paton ſur le bout du pié de la forme, & l'y fait tenir avec quelques pointes; ou ſi l'on ne veut point de paton, met tout de ſuite l'empeigne & l'arrête. Il colle par deſſus deux ailettes (une de chaque côté) amincies par le haut. Tout cela doit ſervir de doublure à l'étoffe qu'on ſuppoſe taillée convenablement. Il enduit l'empeigne de colle, & y poſe l'étoffe qui s'y colle; il attache le tout ſur la ſemelle, comme on l'a expliqué à l'article précédent en parlant des *ſouliers* d'homme. Il colle de même l'étoffe ſur chaque quartier, aſſemble les deux quartiers, poſe la couture juſte au milieu du talon de la forme, & amenant les quartiers le long de ces côtés, il les cloue à meſure par en bas, arrête leur retour en haut vers le cou-de-pié par une pointe, & bâtit une bride au bout du pié, comme aux *ſouliers* d'homme. Il coud enſuite la trépointe blanche, en la redoublant à meſure d'un tiers, & perçant au travers du redoublement. Elle ſe coud à grands points & à fleur de forme. Reprenant le talon de paſſe-talon, il le mouille pour le joindre plus exactement au talon de bois. L'y ayant appliqué, il fait aux extrêmités qui dépaſſent la cambrure deux entailles, & une derriere: elles ſervent à donner de la priſe pour mettre le talon de bois en ſa place. Il coud le paſſe-talon à l'envers du cuir à la ſemelle & aux quartiers, commençant ſa couture au défaut de la trépointe & laçant à grands points, juſqu'au tournant du talon. Ici l'on peut continuer le point ordinaire, ou le quitter pour ſe ſervir du point

à l'angloise, tant que l'on travaille sur le rond du talon. Voici la manœuvre particuliere de ce point.

Etant arrivé au tournant du talon, après le dernier point ordinaire, le cordonnier perce en avant avec l'alêne le passe-talon par l'envers & dirige l'alêne de maniere que sans sortir du trou qu'elle vient de faire, elle fasse par sa pointe une marque, vis-à-vis dudit trou; l'alêne ôtée, il passe la soie & fil en entier par ce trou, vis-à-vis de la marque en dedans sur la semelle, à trois ou quatre lignes de ladite marque, le passe-talon entre deux; il perce avec l'alêne en effleurant le cuir de la semelle, de maniere qu'elle ressorte à la marque; passe les deux soies croisées dans cette conduite, & le point prêt à serrer, il repique l'alêne dans le premier trou fait au passe-talon pour le rouvrir, puis il y fait passer la soie, & serre tout-à-fait, observant de repousser toujours avec l'alêne le point vers le rond du talon, pour l'empêcher de finir trop en dedans. Cette manœuvre se continue de point en point en tournant le talon jusqu'à ce qu'on reprenne le point ordinaire pour finir la couture de l'autre côté, vis-à-vis d'où l'on avoit commencé.

Cette couture du passe-talon étant terminée, l'ouvrier le retourne, & y colle le talon de bois avec de l'empois blanc tirant avec la pince les côtés du passe-talon pour le bien étendre, coupant ensuite ce qui déborde aux côtés & à la pointe, & finissant par le lustrer en le frottant avec la guinche ou la dent de loup. Il bride ensuite le talon avec une lanière de cuir arrêtée par une pointe vers le bas de chaque quartier, pour le tenir ferme pendant que la colle seche.

On pose la seconde semelle & les bouts de talons comme aux *souliers* d'homme. On termine le *soulier* par la couture blanche qui, commençant à l'endroit où finit le talon, fait tout le tour du *soulier*, prenant d'abord la trépointe & la seconde semelle, puis le retour de ladite semelle avec le passe-talon, le long de la cambrure, remonte de l'autre côté, & va aboutir où elle a commencé. Enfin on ôte la bride du talon, on déforme, on coud les oreilles au bout des quartiers, on borde d'un ruban ou d'un galon le tour des quartiers, les oreilles & le haut de l'empeigne, & le *soulier* est achevé.

On fait des escarpins retournés, des sabots; des mules & des claques pour les femmes, en suivant à-peu-près les mêmes procédés que pour les chaussures de même nom pour les hommes; on fait aussi des demi-claques qui prennent depuis la cambrure jusqu'à la pointe du pied. *Art du Cordonnier par M. DE GARSAULT.*

Des aiguillées dans les souliers.

La préparation des *aiguillées* dont se sert le cordonnier pour les coutures lacées, a quelque chose de particulier. Il s'agit d'unir plusieurs gros fils ensemble, d'y attacher une soie de sanglier: car celles de cochon ne sont pas si bonnes, étant trop molles. Pour cet effet, prenez au peloton de gros fil autant de longueur de fil qu'il vous en faut, selon la couture que vous allez faire: redoublez assez de brins pour former une *aiguillée* de la grosseur dont vous avez besoin; mais avant chaque redoublement, il s'agit de rompre le fil afin que tous les brins se trouvent séparés l'un de l'autre; pour cet effet, afin de faire un autre brin, commencez par détordre le fil sur votre genou avec la paume de la main, puis tirez & arrachez; il se fera des effilogeures: continuez toujours ainsi à chaque bout de l'*aiguillée*, toutes ces effilogeures des bouts se trouveront naturellement inégales, les unes plus longues, les autres plus courtes, ce qui formera une pointe alongée, & votre *aiguillée* sera terminée par deux pointes de fil, une à chaque bout: tordez toutes ces pointes en travers sur votre genou, poussant en avant le plat de la main, & poissez avec la résine; vous aurez une pointe alongée & fine, composée d'effilogeures: prenez ensuite une soie de sanglier, séparez-la en deux brins par son bout mince, jusqu'à un peu au-delà du milieu de sa longueur; puis avançant la pointe de votre *aiguillée* entre les deux susdites séparations, & même un peu au-delà de l'endroit où elles finissent, repliez le surplus sur le haut des deux brins où ils se réunissent, tordez le bout de l'*aiguillée* avec un brin de

la ſoie, & tout de ſuite l'autre brin, obſervant d'engager préſentement la pointe de l'*aiguillée* dans celui-ci, obſervant encore de ne le pas tordre juſqu'au bout, à un travers de doigt près, cela étant fait, prenez l'alêne à joindre, avec laquelle vous percerez un trou au travers de l'*aiguillée*, au deſſous & tout auprès du bout de ſoie reſté en l'air; retirez l'alêne, & prenant l'autre extrémité de la ſoie qui en eſt le gros bout, vous l'abbaiſſerez pour l'amener au trou que l'alêne vient de faire, vous le ferez paſſer au travers, & le tirerez en haut, juſqu'à ce que vous l'ayez ramené tout droit comme il étoit auparavant: on recommence, quand on veut, cette derniere opération une ſeconde fois, faiſant un ſecond trou avec l'alêne au deſſous du premier; la jonction en eſt plus ſolide: on fait la même choſe à l'autre bout de la même *aiguillée*; car chaque bout doit être terminé par une ſoie.

On vient de voir que les deux bouts de l'*aiguillée* ont été tordus ſur le genou, puis poiſſés, & enſuite attachés aux ſoies; il s'agit maintenant de donner à tout le reſte de l'*aiguillée* un tors un peu lâche; car il faut éviter de la tordre trop: on en vient à bout par le moyen ſuivant.

Prenez l'*aiguillée* vers l'un des bouts; recourbez le bout; formez-en une boucle, que vous ſerrerez entre le pouce & l'index de la main gauche, laiſſant pendre le ſurplus avec ſa ſoie; prenez l'*aiguillée* de la main droite; il s'agit de la tourner autour du pouce de la main gauche juſqu'à ſon autre bout, ce qui ne ſe fait pas ſans regle, ſur-tout au commencement; car dabord, & pour le premier tour, vous conduirez votre fil paſſant ſous le pouce par derriere la boucle, delà par deſſus le bout de l'index, puis ſur le pouce; delà allant toujours, paſſez encore ſous le pouce, remontez par derriere la boucle; mais ne prenez plus l'index, revenez ſur le pouce, continuez le troiſieme tour & tous les autres de la même façon; mais, après celui-ci dégagez l'index de la petite boucle dans laquelle le premier de tous les tours l'avoit enfermé: continuez donc à entourer le pouce & à l'emmaillotter, pour ainſi-dire, juſqu'à ce que vous ſoyez arrivé vers l'autre bout de l'*aiguillée*; alors defaites la boucle en la tirant en avant, le bout ſuivra; continuez de tirer, tous les tours ſe dérouleront; & afin qu'ils ne viennent pas tous enſemble, on appuie un peu le pouce emmaillotté contre l'index: on recommence cette manœuvre trois fois de ſuite, après quoi l'*aiguillée* ſe trouve torſe au degré convenable.

Pluſieurs ont maintenant l'habitude de tordre les *aiguillées* ſur le genou, en pouſſant le plat de la main en avant à pluſieurs repriſes ſur l'*aiguillée*.

Les *aiguillées* blanches ſe préparent exactement en tout comme les noires dont on vient de parler, excepté qu'on ne les tord pas ſur le pouce comme les précédentes, mais ſimplement ſur le genou.

Les *aiguillées* pour les coutures ſimples, ou à ſurjet, ne ſont autre choſe que du fil de Bretagne, qu'on enfile dans le carrelet. *Art du cordonier*, par M. de Garſault.

Des formes de ſouliers.

Il n'y a aucun doute que l'art de fabriquer des formes ne ſoit preſque auſſi ancien même que l'uſage des ſouliers; ſelon toute aparence, on n'a pu ſans beaucoup de difficulté les monter ſans moules; delà eſt venue la néceſſité de les imaginer, & de leur donner pour cet effet la même forme que l'on jugeoit à propos de donner aux ſouliers. Ces ſortes de formes ont changé, & changent encore tous les jours de figure comme les ſouliers; celles dont on ſe ſert aujourd'hui ſont de pluſieurs eſpeces; nous en verrons les détails après avoir parlé des bois qui leur ſont propres.

Des bois propres à cet art. Les bois propres aux formes ſont de deux ſortes, le hêtre & le noyer; le premier eſt ſans contredit le plus propre à cette ſorte d'ouvrage, étant plus ſain, plus tendre, par conſéquent plus facile à couper, & moins ſujet aux nœuds & à ſe fendre; l'autre moins préférable, & dont on ſe ſert fort rarement, eſt un peu plus durable, mais auſſi plus dur à couper, ſujet à fendre, s'il n'eſt bien choiſi, & en même temps plus cher, raiſon pour laquelle on en emploie fort peu; les *formiers* le font venir

par voie, & en emploient juſqu'à deux ou trois chaque ſemaine, à proportion qu'ils ſont chargés d'ouvrage, ſoit pour la ville ou pour la province.

Des formes. L'uſage des formes eſt devenu ſi commun chez les cordonniers par la commodité qu'ils y ont trouvée pour la monture des ſouliers, qu'il n'y en a point maintenant dont la boutique n'en ſoit garnie par centaine; la forme, ainſi que la grandeur & la groſſeur des piés, étant ſi différentes, qu'ils ſont néceſſairement obligés d'en avoir chez eux au moins autant qu'ils ont de pratiques, ce qui en procure un débit très-conſidérable.

De la maniere de faire une forme. Nous avons vu ci-deſſus que le hêtre étoit le bois dont on ſe ſervoit le plus ordinairement pour les formes; ce bois doit être, autant qu'il ſe peut, à trois quarres, cette forme laiſſant alors beaucoup moins de bois à couper, par conſéquent moins de perte & moins d'ouvrage à faire. Ainſi, pour faire une forme, un ouvrier l'ébauche, & un autre la plane, la rape, & la polit à la peau de chien de mer.

Pour ébaucher une forme, on commence d'abord par la tenir de la main gauche par un bout, & l'appuyer par l'autre ſur le billot, & avec la hache, on enleve la moitié d'un des quarres; on retrécit enſuite les deux côtés en forme de demi-pointe; on applatit le deſſous pour le dreſſer, l'amincir, & lui faire lever le petit bout; on enleve enſuite les deux arrêtes, à côté du talon, que l'on évide; on perce enſuite un trou, on y enfonce un clou dont on rive la pointe par l'autre côté, & cela pour empêcher la forme de ſe fendre, lorſque le cordonnier y attache ſon cuir avec d'autres cloux. Ainſi ébauchée, un autre ouvrier la plane & l'arrondit ſur ſon banc, avec la plane qui s'y trouve arrêtée, en tenant la forme de la main gauche & le manche de la plane de la droite. Ceci fait, il la rape, ou la lime avec l'une des rapes ou l'une des limes, & lui donne la figure convenable; il la polit enſuite en la frottant avec de la peau de chien de mer, & la finit.

Des formes. On diviſe les formes en deux ſortes, les unes ſimples, & les autres briſées; les unes ſervent de moules aux ſouliers lorſqu'on les monte; les autres ſervent à les aggrandir, lorſqu'étant faits ils ſont trop petits, ce qu'on appelle *mettre en forme.*

Des formes ſimples. Les formes ſimples ſont de deux ſortes: les premieres faites pour monter les ſouliers des hommes ſont plus groſſes & plus fortes; les autres faites pour monter les ſouliers des femmes ſont plus petites.

Les formes pour hommes ſe diviſent en cinq eſpeces. La premiere, appellée *à la matiniere* ou *à talon de cuir*, eſt celle dont le bout du pié eſt en pointe, & qui étant droite ſur ſa longueur, eſt faite pour ſervir de moule aux ſouliers qui doivent porter talon de cuir, on les appelle ainſi, parce que les mariniers les ont inventées comme moins ſujettes que les autres à faire gliſſer.

La deuxieme, appellée *en pié de pendu*, parce que les piés de pendus prennent à-peu-près cette figure, eſt celle dont le bout du pié eſt en pointe baſſe, & qui, au lieu d'être droite comme la précédente, eſt renflée vers le cou-de-pié; elle eſt faite pour ſervir de moule aux ſouliers qui doivent porter un talon de bois fort élevé. La troiſieme, appellée *en demi-pié de pendu*, eſt celle dont le bout du pié, auſſi en pointe baſſe, eſt un peu moins renflée qu'à la précédente vers le cou-de-pié; elle eſt faite pour ſervir de moule aux ſouliers qui doivent porter un talon de bois d'une demi-hauteur. La quatrieme, appellée *en rond*, eſt celle dont le bout du pié eſt arrondi, cambré & droit ſur ſa longueur: cette forme eſt aſſez ordinairement groſſiere, & faite pour ſervir de moule aux ſouliers des payſans, porteſaix, &c. La cinquieme, appellée *en demi-rond*, eſt celle dont le bout du pié eſt à demi-arrondi, & plus cambré que celui de la précédente, & auſſi droit ſur ſa longueur.

Les formes pour femmes deſtinées à ſervir de moules à des ſouliers dont les talons ſont fort élevés, & dont les bouts ſont plus pointus que ceux des dernieres formes, ont pour cette raiſon le bout du pié un peu cambré, & ſont en général plus petites que les autres. On les diviſe en huit eſpeces. La premiere, appellée *à la matiniere* ou *talon de cuir*. La deuxieme,

appellée *en pié de pendu*. La troiſieme, appellée *en demi-pié de pendu*. La quatrieme, appellée *en rond*, & la cinquieme, appellée *en demi-rond*, ſont toutes à-peu-près de même figure que celles qui ſont faites pour les ſouliers d'hommes. La ſixieme, appellée *cambrée*, eſt celle dont le bout du pié eſt très-cambré, & le cou-de-pié fort élevé; elle eſt faite pour ſervir aux ſouliers qui doivent porter des talons les plus hauts poſſibles. La ſeptieme, appellée *demi-cambrée*, eſt celle dont le bout du pié eſt un peu moins cambré que celui de la précédente, & le cou-de-pié un peu élevé; elle eſt faite pour ſervir de moule à des ſouliers dont les talons ſont à la vérité moins élevés que ces derniers, mais néanmoins fort hauts. La huitieme, appellée *à talon de bois plat*, eſt celle qui étant droite ſur ſa longueur, eſt deſtinée aux ſouliers qui doivent porter des talons de bois plats: cette forme ordinairement groſſiere eſt faite pour monter les ſouliers des payſanes, blanchiſſeuſes, *&c.*

Il eſt encore une infinité d'autres formes, qu'on appelle *compoſées*, & qui ſont en effet compoſées des figures des autres, ſelon le goût des cordonniers & de ceux qui leur font faire des ſouliers.

Des formes briſées. Les formes briſées ſont auſſi de deux ſortes; les unes pour aggrandir ou mettre en forme les ſouliers d'hommes; & les autres pour aggrandir ou mettre en forme ceux des femmes; les unes & les autres ſont comme les ſimples, à la mariniere, en pié & demi-pié de pendu, en rond & demi-rond, cambrées & demi-cambrées, à talon de bois plat, *&c.*

Les formes briſées pour hommes, ſont compoſées de deux demi-formes, portant chacune ſur leur longueur, une feuillure formant trois loſanges lorſque les deux demi-formes ſont jointes enſemble, & placées dans le ſoulier qu'on veut mettre en forme, au travers duquel on enfonce à force une clef quarrée ou applatie, faiſant partie de la forme briſée; ce qui, par ce moyen, donne plus de largeur au ſoulier.

Les formes briſées pour femmes, quoique plus petites que les autres, ſont auſſi compoſées de deux demi-formes, mais dont la feuillure, au lieu d'être ſur la longueur, eſt diſpoſée obliquement, allant de la cheville à la ſemelle du pié: on s'en ſert de la même maniere, en enfonçant la clef entre les deux.

Des embouchoirs. Les embouchoirs ſont des eſpeces de formes briſées, deſtinées à emboucher ou monter les bottes & bottines; il en eſt de deux ſortes, les unes à pié, les autres ſans pié; celles-ci ſont les plus ordinaires & celles dont les cordonniers ſe ſervent le plus ſouvent; les unes & les autres ſont compoſées de deux pieces de bois, formant enſemble la forme d'une jambe juſqu'au-deſſous du genou, dont l'une, garnie de feuillure pour conduire la clef, porte le derriere du genou, le mollet & le talon; & l'autre, garnie auſſi de feuillure, porte le genou, le devant de la jambe, le cou-de-pié, & quelquefois le pié entier que l'on ajoute au bout, ſéparées l'une & l'autre par une clef méplate & en forme de coin, garnie de ſes languettes pour la conduire, que l'on enfonce à force, comme celle des formes briſées, faites pour élargir les bottes & donner au cuir la forme du moule.

Il eſt d'autres embouchoirs auſſi pour monter les bottes, mais dont on ſe ſert fort rarement, qui, au lieu d'être coupés comme les précédens, le ſont en ſens contraire; ils ſont compoſés de deux demi-formes, & de clef applatie garnie de languette.

Les embouchoirs pour monter les bottines, ou petites bottes en brodequins, ne different des précédens que parce qu'ils ſont coupés vers le milieu, & ne vont que juſque vers la moitié de la jambe; ils ſont de demi-formes.

Des Bouiſſes. Les bouiſſes, autre ouvrage qui regarde auſſi l'art du *formier*, ſont des eſpeces de ſébilles de toute grandeur, & de même bois que les formes faites pour ſervir aux cordonniers à emboutir le cuir des ſemelles; il en eſt pour hommes & pour femmes, & de deux ſortes; la premiere eſt une piece de bois d'environ neuf à dix pouces de longueur, à trois quarres, creuſée en forme de calotte ovale propre à emboutir le cuir, garnie d'un manche par où on la tient lorſque l'on emboutit; la deuxieme eſt une

e piece de bois de quelque forme que ce ſoit, creuſée auſſi en forme de calotte ovale, deſtinée au même uſage.

SOULIER *de Notre-Dame. (Botan.)* en anglois, *the ladiez-ſlipper*. Tournefort diſtingue trois eſpeces de ce genre de plante. L'eſpece commune, *calceolus vulgaris*, jette une tige d'environ un pié, garnie de quelques feuilles larges, veineuſes, reſſemblantes à celles du plantain, & rangées alternativement. Elle porte une fleur ordinairement unique, à ſommet, compoſée de ſix pétales inégaux, quatre oppoſés en croix, & deux placés au milieu. Ces derniers repréſentent en quelque maniere un *ſoulier* ou ſabot, de couleur jaune, ferrugineuſe ou purpurine-noirâtre. Le fruit qui ſuccede, a la figure d'une lanterne à trois côtés. Il contient des ſemences ſemblables à de la ſciure de bois; cette plante croît ſur les montagnes & dans les forêts. *(D. J.)*

SOULIER, *(Marine.)* piece de bois concave, dans laquelle on met le bout de la patte de l'ancre, pour empêcher qu'elle ne s'accroche ſur la pointe, quand on la laiſſe tomber: on n'en fait preſque point uſage en France.

SOULIERS, *(Géogr. mod.)* bourg de France en Provence, viguerie d'Hieres, & dioceſe de Toulon. Ce bourg eſt la patrie d'Antoine *Arena*, poëte du xvj. ſiecle, qui ſe rendit alors célebre par ſes vers macaroniques, & en particulier par ſa deſcription de la guerre de Charles-Quint dans ſon pays, dont il avoit été témoin. Il mourut en 1544.

Ce n'eſt point à *Souliers* en Provence, mais au château de Souliers dans la province de la Marche qu'eſt né François Triſtan, ſurnommé l'*hermite*, poëte reçu à l'académie françoiſe en 1649, & mort dans la miſere en 1655, âgé de 54 ans. On connoît à ce ſujet l'épigramme de M. de Montmor, maître des requêtes:

Elie, ainſi qu'il eſt écrit,
De ſon manteau comme de ſon eſprit
Récompenſa ſon ſerviteur fidele.
Triſtan eût ſuivi ce modele;
Mais Triſtan, qu'on mit au tombeau
Plus pauvre que n'eſt un prophete,
En laiſſant à Quinaut ſon eſprit de poëie,
Ne put lui laiſſer un manteau.

Les poéſies de Triſtan ont été recueillies en trois volumes; le premier contient ſes *amours*; le ſecond ſa *lyre*, & la troiſieme ſes *vers héroïques*; mais il ſe diſtingua ſurtout par ſes pieces dramatiques, qui eurent beaucoup de ſuccès pendant ſa vie. Mais ſa tragédie de *Marianne*, retouchée par Rouſſeau, eſt la ſeule qui ſoutienne encore la réputation de ſon auteur. Mondori, célebre comédien de ſon temps, fit de ſi grands & de ſi continuels efforts pour y bien jouer le rôle d'Hérode, qu'il en mourut. Le rôle d'Oreſte dans l'*Andromaque* de Racine, a cauſé depuis le même ſort à Montfleury.

Triſtan a fait auſſi des poéſies ſacrées, & a mis en vers l'office de la Vierge. Enfin il compoſa lui-même ſon épitaphe, que voici:

Je fis le chien-couchant auprès d'un grand ſeigneur;
Je me vis toujours pauvre, & tâchai de paroître.
Je vécus dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus ſur un coffre en attendant mon maître.

C'étoit Gaſton de France, dont il étoit gentilhomme ordinaire. *(D. J.)*

SOULONDRE, *(Géogr. mod.)* petite riviere de France, dans le bas-Languedoc. Elle naît à 2 lieues de Lodeve; & au-deſſous de cette ville, elle coule dans la Lergue. *(D. J.)*

SOULOSSOIS (LE), *Géogr. du moyen âge. Pagus Solcienſis*, pays conſidérable entre le Chaumontois, le Saintois, le Toulois & le Baſſigny, dépend en partie de l'archidiaconé de Vitel, compoſé de cinq doyennés. Le *Souloſſois* a quatorze lieues de longueur, & il tire ſon nom de l'ancienne ville de *Solimariaca*, dont fait mention l'itinéraire d'Antonin, & qui fut ruinée au ve. ſiecle par les Huns. Elle étoit ſur la riviere de Verre, près de ſon embouchure dans la Meuſe. On voit encore près de là les reſtes du chemin militaire de Langres à Metz, & les ruines de cette

ville à cent pas de cette riviere, & un peu au deſſous le village de Souloſſe.

Neuchâteau, qu'on croit être le *Nomagus* ou *Novimagus* de l'itinéraire d'Antonin: on l'a appellé depuis *Neocaſtrum*. Dans le voiſinage ſont les veſtiges d'un camp fortifié que le peuple appelle la *cité de Julien l'Apoſtat*.

A Pont-pierre ſur Meuſe, que don Ruinart prétend être le *Pons-Petreus* dont parle Grégoire de Tours, ſe fit la fameuſe entrevue, où le roi Gontran adopta ſon neveu Childebert, en lui mettant la lance à la main.

Le Châtelet, *Caſtellum*, fortereſſe pluſieurs fois aſſiégée, qui a donné le nom à l'illuſtre maiſon du Châtelet, dont le P. don Calmet a publié l'hiſtoire *in-folio*.

Châtenoi, *Caſtinetum*, bourg, chef-lieu d'une prévôté. Les premiers ducs de Lorraine y ont tenu leur cour. Le vallon, qui s'étend juſqu'à la vallée de l'abbaye de l'Etanche, s'appelloit anciennement la *vallée du duc*. Cette abbaye a été fondée par Matthieu I, duc de Lorraine, vers l'an 1148. Adélaïde, mere de ce prince, religieuſe du *Tart*, y eſt enterrée.

La Motte, *Mota*, petite ville du duché de Bar, a été aſſiégée pluſieurs fois, & enfin raſée par Louis XIII. Vasbourg dit qu'elle s'appelloit autrefois *Hilairmont*, *Alacer-Mons*.

Bourmont, *Brunonis-Mons*, petite ville avec ſénéchauſſée & bailliage, a un couvent d'Annonciades. Bulgneville, où ſe donna, en 1431, une ſanglante bataille, & où fut fait priſonnier René d'Anjou, duc de Bar & de Lorraine, par les Bourguignons qui le renfermerent dans le château de Talant & enſuite de Dijon, d'où il ne ſortit qu'en 1435 par le traité d'Arras.

Flabémont a une abbaye de Prémontré, fondée en 1132 par les ſeigneurs d'Aigremont. Brixci, *Brixcicum*, ſur Meuſe, étoit une fortereſſe ſouvent priſe & repriſe, & entiérement ruinée durant la guerre du duc de Calabre contre Antoine de Neuchâtel, évêque de Toul. Le chapitre, fondé par Gilles de Sorci, en 1261, eſt uni au ſéminaire de Toul.

Vicherey a été un palais de nos rois en 804, *Viskerium*, *Villa Regia*: c'eſt le chef-lieu d'une prévôté du domaine du chapitre de Toul. Il paroît être du Saintois. Charles le Chauve & Louis le Germanique parlent de ce canton *Souloſſois*, dans le partage du royaume de Lorraine. Aubert le Mire & Coringius ont cru que le *Souloſſois*, *Solecenſis Pagus*, étoit le pays de *Saulieu* en Bourgogne, dioceſe d'Autun. M. de Valois, qui les a refutés, croit que c'eſt *Seltz* ſur le Rhin. Mais l'endroit où nous l'avons placé, après les meilleurs géographes, eſt comme au milieu des deux, néanmoins à plus de quarante lieues, tant de Saulieu que de Seltz. *Voyez Hiſt. de Toul*, *in-4°*. 1707. *(C)*

SOUMELPOUR, *(Géogr. mod.)* petite ville des Indes, au royaume de Bengale, dans les états du grand-mogol, ſur la riviere de Gouel, à 30 lieues vers le couchant d'Ougli. Toutes ſes maiſons ſont de terre, & couvertes de branches de cocos. *Longit. 102. 20; latit. 21. 35. (D. J.)*

SOUMISSION, ſ. f. *(Gram. & Juriſ.)* eſt une déclaration par laquelle on s'engage à faire quelque choſe, ou l'on conſent que quelque choſe ſoit faite.

Ainſi l'on ſe ſoumet aux rigueurs d'un tribunal, comme de la conſervation de Lyon.

On fait ſes *ſoumiſſions* pour un office, pour une ferme, ou quelqu'autre exploitation ou entrepriſe, en conſignant une ſomme ou en faiſant une déclaration que l'on s'oblige de payer. *Voyez* CONSIGNATION, OFFRES, OBLIGATION, PAIEMEMT. *(A)*

SOUMONTSOUI, *(Hiſt. nat. Botan.)* arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois eſt violet & marbré; il ſert à teindre en rouge.

SOUN, ſ. m. *(Marine.)* ce ſont à la Chine les principaux bâtimens tant de guerre que vaiſſeaux marchands. Les plus grands de charge ſont de 300 laſtes; ceux qu'on équipe en guerre, ne paſſent pas 100.

SOUPAPE, *en Hydraulique*, *Pneumatique*, &c. eſt une eſpece de couvercle de tuyau, qui eſt fait de maniere qu'il s'ouvre d'un côté, & que de l'autre plus il eſt preſſé, plus il bouche exactement l'ouverture: deſorte qu'il laiſſe entrer un fluide dans le tuyau, & l'empêche de retourner, ou bien le laiſſe ſortir & l'empêche de rentrer.

Les *soupapes* ſont d'un grand uſage dans les machines pneumatiques, dans leſquelles elles ſont ordinairement faites de morceaux de veſſie. *Voyez* PNEUMATIQUE & CANNE A VENT.

Dans les machines à vent hydrauliques, comme aux piſtons des pompes, elles ſont ordinairement de cuir. *Voyez* PISTON.

Quelquefois elles ſont faites de deux morceaux de cuir ronds, renfermés entre deux plaques de cuivre.

Quelquefois elles ſont faites de cuivre, toujours couvertes de cuir, & garnies d'un petit reſſort qui donne paſſage quand il eſt preſſé fortement & qui ramene la *soupape* ſur l'ouverture ſitôt que la force ceſſe de le preſſer. *Voyez* POMPE, *&c.*

L'uſage des *ſoupapes* dans l'hydraulique eſt principalement néceſſaire pour pouvoir élever l'eau à une hauteur conſidérable par le moyen des pompes; en effet la force de l'air ne pouvant élever l'eau qu'à la hauteur de 32 piés, il eſt certain que ſi on vouloit tranſporter par le moyen d'une pompe ſimple une certaine quantité d'eau dans un lieu élevé, on ne pourroit jamais la tranſporter à plus de 32 piés de hauteur. Or les *ſoupapes*, par leur ſolidité & conſtruction, ſont deſtinées à ſoutenir l'eau qui eſt au deſſus, & par conſéquent déchargent, pour ainſi dire, l'atmoſphere de la force qu'il faudroit qu'elle employât pour les tenir en équilibre ou pour les élever, deſorte que le ſurplus de cette force eſt employé à élever une nouvelle quantité d'eau.

On a cru juſqu'à préſent qu'on ne pouvoit donner un trop grand diametre à l'ouverture des *ſoupapes* des pompes; & on ſe fondoit ſur ce principe très-vrai, qu'une certaine quantité d'eau paſſera plus facilement par une grande ouverture. Cependant le contraire eſt fort poſſible; voici l'éclairciſſement du paradoxe. Si la fonction d'une *ſoupape* ne conſiſtoit qu'à laiſſer paſſer l'eau par ſon ouverture, le principe ſeroit vrai ſans difficulté, mais une *ſoupape* a deux autres fonctions à remplir.

1°. Il faut qu'après avoir laiſſé paſſer l'eau, & dès qu'il n'en paſſe plus, elle retombe & ferme le paſſage par où l'eau eſt entrée dans le corps de pompe.

2°. Il faut qu'étant retombée ſur ſon ouverture qu'elle ferme, elle porte toute la colonne qui y eſt entrée.

Pour le premier effet, il lui faut une peſanteur ſpécifique plus grande que celle de l'eau, ſans quoi elle ne retomberoit pas malgré la réſiſtance de l'eau, comme elle le doit faire. Pour le ſecond effet, il lui faut une ſolidité proportionnée à la colonne d'eau qu'elle ſoutiendra. Les deux effets s'accordent à exiger en général la même choſe.

Je ſuppoſe une *ſoupape* parfaite, qui s'ouvre ou qui s'éleve, ſe referme ou retombe à ſouhait, qui ait préciſément la ſolidité néceſſaire pour ſoutenir la colonne d'eau entrée dans le corps de pompe. Je ſuppoſe enſuite que pour y faire entrer l'eau encore plus facilement qu'elle n'y entroit, on augmentât l'ouverture de cette *ſoupape*, tout le reſte demeurant le même; qu'en arrivera-t-il? En augmentant l'ouverture, il aura fallu néceſſairement augmenter le diametre de la *ſoupape*, & par conſéquent ſon poids: l'eau qui n'aura que la même vîteſſe, & qui n'ouvre ou qui n'éleve les *ſoupapes* que par cette force, élevera donc moins la nouvelle *ſoupape* ou la *ſoupape* plus peſante, & le paſſage de l'eau ſera retréci & rendu plus difficile, tout au contraire de l'intention qu'on avoit eue. *Hiſt. & mém. acad. 1739.*

La nature a fait un fréquent uſage des *ſoupapes* dans la conſtruction des vaiſſeaux du corps humain; elles ſervent à faciliter la circulation du ſang & des autres liqueurs. *(O)*

SOUPAPES, c'eſt dans le ſommier de l'orgue les pieces qui ferment le paſſage au vent qui, lorſqu'elles ſont ouvertes, paſſe de la laie dans la gravure, dont la *ſoupape* eſt abbaiſſée. Les *ſoupapes* ſont tenues fermées par les reſſorts. *Voyez* RESSORT. Elles ne ſont ouvertes que lorſqu'on les tire en en bas par le moyen des bourſettes, targettes de ſommier & du clavier, & des touches que l'organiſte abaiſſe avec ſes doigts. *Voyez* SOMMIER.

SOUPÇON, ſ. m. *(Morale.)* défiance ſur la probité, ſur la ſincérité d'une perſonne, ou ſur la vérité de quelque choſe;

c'eſt une croyance déſavantageuſe accompagnée de doute.

Les *ſoupçons*, dit ingénieuſement le chancelier Bacon, ſont entre nos penſées, ce que ſont les chauve-ſouris parmi les oiſeaux, qui ne volent que dans l'obſcurité. On ne doit pas écouter les *ſoupçons*, ou dumoins y ajouter foi trop facilement. Ils obſcurciſſent l'eſprit, éloignent les amis, & empêchent qu'on n'agiſſe avec aſſurance dans les affaires. Ils répandent ſans ceſſe des nuages dans l'imagination. Tyrans de l'amour & de la confiance, ils rendent les rois cruels, les maris odieux, les femmes furieuſes, les maîtres injuſtes, les gens de bien inſociables, & diſpoſent les ſages à la mélancolie & à l'irréſolution.

Ce défaut vient plutôt de l'eſprit que du cœur, & ſouvent il trouve place dans des ames courageuſes. Henri VII, roi d'Angleterre; en eſt un bel exemple. Jamais perſonne n'a été plus brave, ni plus ſoupçonneux que ce prince; cependant dans un eſprit de cette trempe, les *ſoupçons* ne ſont point tant de mal; ils n'y ſont reçus qu'après qu'on a examiné leur probabilité; mais ſur les eſprits timides, ils prennent trop d'empire.

Rien ne rend un homme plus ſoupçonneux que de ſavoir peu. On doit donc chercher à s'inſtruire contre cette maladie. Les *ſoupçons* ſont nourris de fumée, & croiſſent dans les ténebres; mais les hommes ne ſont point des anges : chacun va à ſes fins particulieres, & chacun eſt attentif & inquiet ſur ce qui le regarde.

Le meilleur moyen de modérer ſa défiance eſt de préparer des remedes contre les dangers dont nous nous croyons menacés, comme s'ils devoient indubitablement arriver, & en même temps de ne pas trop s'abandonner à ſes *ſoupçons*, parce qu'ils peuvent être faux & trompeurs. De cette façon, il n'eſt pas poſſible qu'ils nous ſervent à quelque choſe.

Ceux que nous formons nous-mêmes, ne ſont pas à beaucoup près ſi fâcheux que ceux qui nous ſont inſpirés par l'artifice & le mauvais caractere d'autrui; ces derniers nous piquent bien davantage. La meilleure maniere de nous tirer du labyrinthe des *ſoupçons*, c'eſt de les avouer franchement à la partie ſuſpecte : par-là on découvre plus aiſément la vérité, & on rend celui qui eſt ſoupçonné plus circonſpect à l'avenir; mais il ne faut pas uſer de ce remede avec des ames baſſes. Quand des gens d'un mauvais caractere ſe voient une fois ſoupçonnés, ils ne ſont jamais fideles. Les Italiens diſent *ſoſpetto licenſia fede*, comme ſi le *ſoupçon* congédioit & chaſſoit la bonne foi; mais il devroit plutôt la rappeller & l'obliger à ſe montrer ouvertement. Enfin il faut que l'homme ſe conduiſe de ſon mieux, pour ne pas donner lieu à des *ſoupçons*; & pour le dire en poëte,

Il faut pour mériter une ſolide eſtime,
S'exempter du ſoupçon *auſſi-bien que du crime.*

(D. J.)

SOUPE, ſ. f. *(Cuiſine.)* eſt une eſpece de potage compoſé de pain & de bouillon, ou jus de viande, & autres matieres, que l'on ſert ordinairement au commencement d'un repas.

Ce mot eſt françois, & formé de l'italien *zuppa* ou *ſuppa*, qui vient du latin *ſapa*, qui ſignifie du *vin* réduit au tiers : d'autres le dérivent du mot celtique *ſauben*, qui a la même ſignification.

En France, la *ſoupe* eſt regardée comme une partie eſſentielle d'un dîner. On en rehauſſe quelquefois le goût avec des oignons ou des choux, des navets, des porreaux, des coulis, *&c.*

SOUPE DE LAIT, *(Manége.)* ce terme de manége & de commerce de chevaux, ſe dit du poil qui tire ſur le blanc. *Trévoux. (D. J.)*

SOUPEAU, ſ. m. *(Agricul.)* morceau de bois qui ſert à tenir le ſoc de la charrue avec l'oreille, & qui eſt poſé en deſſous. *(D. J.)*

SOUPENTE *de machine*, *(Méchaniq.)* piece de bois qui, retenue aplomb par le haut, eſt ſuſpendue pour ſoutenir le treuil & la roue d'une machine. Telles ſont les *ſoupentes* d'une grue retenue par la grande moiſe, pour en porter le treuil & la roue à tambour. Dans les moulins à eau, ces *ſoupentes* ſe hauſſent & ſe baiſſent avec des coins & des crans, ſelon la crue & décrue des eaux, pour en faire tourner les roues

par le moyen de leurs alluchons. *Daviler. (D. J.)*

SOUPENTE, ſ. f. *terme de Bourreliers*, ils appellent *ſoupentes* de groſſes courroies de pluſieurs cuirs couſus enſemble, qui tiennent ſuſpendus le corps d'un carroſſe, & qui s'alongent ou s'accourciſſent ſuivant qu'il en eſt beſoin, par le moyen de fortes boucles de cuivre relevées en boſſes, que fondent les fondeurs en ſable, & que dorent les Doreurs ſur métal. *(D. J.)*

SOUPENTE, ſ. f. *(Menuiſerie.)* eſpece d'entreſol, qui ſe fait de planches jointes à rainure & languettes portées ſur des chevrons ou ſoliveaux. On pratique les *ſoupentes* dans les lieux élevés pour avoir plus de logement. *Daviler. (D. J.)*

SOUPENTES, *(Serrurerie, Maçonnerie.)* les Serruriers & les Maçons appellent de la ſorte les barres de fer ou les morceaux de bois qui ſervent à ſoutenir le faux manteau d'une cheminée. *(D. J.)*

SOUPER, *en terme de Cuiſine*, ſignifie l'action de prendre le repas du ſoir.

Souper ſe prend encore ſubſtantivement pour marquer le repas du ſoir même, & ſouvent ce qui le compoſe.

SOUPER DES ROMAINS, *(Antiq. rom.)* le *ſouper des Romains* étoit non-ſeulement leur principal repas, mais c'étoit ſouvent un *repas* préparé, une aſſemblée de toute une famille, un rendez-vous de pluſieurs amis. Tout y étoit concerté de maniere à rendre les choſes plus commodes & plus agréables à ceux qui en devoient être; l'heure, le lieu, le ſervice, la durée, les accompagnemens & les ſuites.

Le temps de ce *repas* étoit ordinairement entre la neuvieme & la dixieme heure du jour, ſuivant leur maniere de compter, & ſelon la nôtre, entre trois & quatre heures après midi; enſorte qu'il reſtoit du temps ſuffiſamment pour la digeſtion, pour les amuſemens, pour les ſoins domeſtiques, & même quelquefois pour le régal extraordinaire: les écrivains ſont d'accord ſur cet article.

Imperat extructos frangere nona thoros:

c'eſt-à-dire, la neuvieme heure avertit de ſe mettre à table. Juvenal outrant la déclamation, remarque comme une inſulte faite aux bonnes mœurs, aux loix, & à la juſtice, la conduite d'un certain Marius, qui dans l'exil qu'il avoit mérité par ſes concuſſions, prévenoit cette heure.

Exul ab octavâ Marius bibit, & fruitur dis
Iratis, at tu, victrix provincia, ploras.

Le lieu du *ſouper* étoit anciennement *in atrio*, c'eſt-à-dire dans un eſpece de veſtibule expoſé aux yeux de tout le monde. Ils ne rougiſſoient point de manger ainſi, dit Valere Maxime, *liv. H. c. j.* parce que leur ſobriété & leur modération n'appréhendoient point la cenſure de leurs concitoyens; *nec ſanè ullas epulas habebant, quas populi oculis ſubjicere erubeſcerent.* Après cela ils y furent obligés par les loix Æmilia, Antia, Julia, Didia, Orchia, de peur qu'une plus grande retraite ne donnât lieu à la licence; *Imperatum eſt ut patentibus januis pranſitarentur, & cœnarentur*, dit Macrobe, *ne ſingularitas licentiam gigneret*, ajoute Iſidore.

Quelquefois, & ſur-tout dans la belle ſaiſon, le *ſouper* ſe donnoit ſous un platane, ou ſous quelqu'autre arbre touffu; mais en quelque lieu que ce fût, on avoit ſoin de faire étendre en l'air une grande piece de draperie, qui pût mettre la table & les convives à couvert de la pouſſiere & des autres malpropretés. Outre les anciens marbres qui en font foi encore aujourd'hui, Horace dans la deſcription du repas que Naſidienus donna à Mecenas, n'oublie pas ce tapis dont la chûte malheureuſe cauſa une ſi grande déſolation.

Interea ſuſpenſa graves aulæa ruinas
In patinam fecêre, trahentia pulveris atri
Quantum non aquilo campanis excitat agris.

Mais quand les Romains eurent été inſtruits dans l'architecture, ils voulurent mettre en œuvre les leçons qu'ils en avoient reçues. Les diſciples, afin d'y mieux réuſſir, dépouillerent leurs maîtres, & bâtirent à leurs dépens des ſalons exprès, pour recevoir plus commodément & plus ſplendidement ceux qu'ils vouloient traiter. Alors cette modeſtie des premiers Romains, ces réglemens mêmes tant de fois renouvellés

& multipliés pour la maintenir, furent bientôt mis en oubli. Les censeurs, quoique secondés par les plus sages du sénat & du peuple, ne purent arrêter le torrent; on écoutoit sans s'émouvoir, les harangues des uns, & les ménaces des autres.

La république étoit encore dans sa plus grande splendeur, lorsqu'il plut à Lucullus d'avoir plusieurs de ces superbes sallons, à chacun desquels il donna le nom de quelque divinité, & ces noms étoient pour ses maîtres d'hôtel, un signal de la dépense qu'il vouloit faire à ses repas.

L'empereur Claude avoit entr'autres un salon auquel il avoit donné le nom de *Mercure*. Mais tout ce qu'on en avoit vu jusqu'alors, fut effacé par l'éclat de ce salon aussi merveilleux que magnifique de Neron, appellé *domus aurea*. Celui-ci, par le mouvement circulaire de ses lambris & de ses plat-fonds, imitoit les conversions du ciel, & représentoit les diverses saisons de l'année, qui changeoient à chaque service & faisoient pleuvoir des fleurs & des essences sur les convives. Comme le luxe va toujours en augmentant, quoique la fortune diminue, Eliogabale enchérit encore sur Néron, autant que Néron avoit enchéri sur Lucullus.

Les buffets étoient chargés de quantité de vases, encore plus précieux par la délicatesse du travail, que par l'or, l'argent ou la matiere rare dont ils étoient composés. C'étoient la plupart des fruits de leurs victoires, & des dépouilles des provinces qu'ils avoient conquises, dont la plus grande partie servoit plutôt à former un spectacle magnifique, qu'à aucun usage nécessaire.

La table étoit chez les premiers romains de figure quarrée, du bois que leur fournissoient leurs forêts, & que leur tailloient leurs propres ouvriers. Quand ils eurent passé chez les Africains & chez les Asiatiques, ils imiterent d'abord ces peuples, puis ils les surpasserent en ce genre-là comme en tout autre. Ils varierent la figure de leurs tables; & parce qu'ils ne les couvroient point encore de nappes, il fallut les faire au moins d'une matiere qui n'offrît à leurs yeux rien que de luisant & de beau. Ils y employerent l'ivoire, l'écaille de tortue, la racine du buis, de l'érable, du citronnier & tout ce que l'Afrique féconde en singularités, leur fournissoit de plus curieux. Non contens de cette recherche, ils les ornerent de plaques de cuivre, d'argent & d'or, & ils y enchasserent des pierres précieuses en formes de couronne. La table des pauvres étoit à trois piés; celle des riches étoit soutenue par un seul. A chaque service on nettoyoit les tables avec une éponge mouillée, & à chaque fois les conviés se lavoient les mains. On avoit encore l'usage de substituer au premier service une nouvelle table toute servie, & ainsi pour tous les autres jusqu'à la fin du *souper*.

La maniere dont les Romains étoient à table n'a pas toujours été la même; mais elle a paru digne de la curiosité des gens de lettres. Dans les premiers temps, ils mangeoient sur des bancs à l'exemple des Lacédémoniens; ensuite ils adopterent l'usage des petits lits de Carthage qui n'étoient pas fort tendres; enfin ils vinrent à manger sur les lits les plus mollets, les plus voluptueux & les plus magnifiques. *Voyez* LIT DE TABLE, *Antiq. rom.*

Les convives se rendoient au *souper* à la sortie du bain, avec un habillement qui ne servoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *synthesis*; espece de draperie qui ne tenoit presque à rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs.

On ne voit point qu'on ôtât les souliers aux dames, ni qu'on leur lavât ou parfumât les piés quand elles venoient prendre part à la fête; mais rien n'étoit plus commun pour les hommes: on avoit raison de ne pas exposer à la boue & à la poudre, les étoffes précieuses dont les lits de table étoient couverts. On présentoit de l'eau pour les mains, & même pour les piés, à ceux qui ne sortoient pas du bain.

Quant aux ombres & aux parasites qui venoient aux repas, ceux-ci appellés ou tolérés par le maître de la maison, & ceux-là amenés par les convives, *voyez*-en l'article au *mot* OMBRE & PARASITE.

Une chose qui paroîtra même ici fort bisarre, c'est que long-temps après le siecle d'Auguste, ce n'étoit point encore la mode

que l'on fournît des ſerviettes aux conviés ; ils en apportoient de chez eux.

Tout le monde ainſi rangé, on ôtoit de deſſus le buffet où étoient les vaſes plus ou moins précieux, on ôtoit, dis-je, des coupes qu'on plaçoit devant chaque convive. On faiſoit préſenter à chacun des couronnes de fleurs ou de lierre, auxquelles on ſe plaiſoit d'attribuer la propriété d'empêcher par leur fraîcheur, l'effet des fumées du vin. Après s'être fait frotter les cheveux d'eſſences odorantes, ils mettoient ces couronnes ſur leur tête, & les gardoient pendant tout le repas. On leur donnoit en même temps une liſte de tous les ſervices & de tous les mets qui devoient compoſer le feſtin.

On ſervoit enſuite les viandes, non pas toujours chaque plat ſéparément, mais ſouvent pluſieurs plats enſemble ſur une table portative.

Leurs *ſoupers* étoient pour l'ordinaire à trois ſervices ; mais quelquefois par un ſurcroît de bonne chere & de magnificence, on les augmentoit juſqu'à ſept. On commençoit d'abord par des œufs, c'étoit un des mêts du premier ſervice ; on y ſervoit auſſi des ſalades de laitues & d'olives, des huitres du lac Lucrin ſi renommé chez eux pour la bonté de ce coquillage, & d'autres choſes pareilles qui pouvoient exciter l'appétit.

Le ſecond ſervice étoit compoſé du rôti & des viandes les plus ſolides, parmi leſquelles on entremêloit quelques plats de poiſſon, dont ils étoient ſi grands amateurs, que ſans ce mêts on n'auroit pas cru faire bonne chere.

Le troiſieme ſervice conſiſtoit en pâtiſſerie, & en fruits de toute eſpece ; rien n'étoit plus magnifique.

On attendoit ce dernier ſervice pour faire les dernieres libations. Ces libations conſiſtoient à répandre avant que de boire, un peu de vin de la coupe en l'honneur de quelque divinité, ou même de l'empereur, pour ſe montrer bon courtiſan quand la république fut aſſujettie ; ou en celui du génie de la perſonne à qui on vouloit déferer cette diſtinction : c'étoit le temps du repas où la gaieté des conviés paroiſſoit davantage.

On commençoit à faire courir les ſantés ; le maître de la maiſon faiſoit apporter une coupe plus grande & plus riche que les autres, qu'on appelloit *cupa magiſtra*, la principale coupe, pour boire à la ronde les ſantés des perſonnes qu'on chériſſoit. Quand c'étoit celle d'une maîtreſſe, ſouvent par galanterie on obligeoit de boire autant de coups que ſon nom avoit de lettres. On éliſoit ſouvent un roi du feſtin. *Voyez* ROI DU FESTIN.

Il y avoit des domeſtiques dont la fonction étoit de préſider à l'arrangement des plats, & qui tenoient lieu de nos maîtres d'hôtels ; d'autres pour avoir ſoin de la diſtribution des vins, & d'autres pour couper les viandes. Ils faiſoient la fonction de nos écuyers tranchans : il y en avoit même qui pendant l'été ne faiſoient que chaſſer les mouches avec de grands éventails de plumes garnis d'un manche, comme quelques bas-reliefs antiques nous les repréſentent.

On ſe lavoit quelquefois les mains auſſi ſouvent que les ſervices varioient ; ſi on ſervoit un poiſſon ou un oiſeau de quelque prix & de quelque rareté ſinguliere, on l'apportoit aux ſons des flûtes & des hauts-bois ; l'allegreſſe redoubloit, ainſi que le vin de Falerne qu'on faiſoit rafraîchir dans des vaſes d'or, & le maître du feſtin ſe croyoit amplement récompenſé par les acclamations de toute l'aſſemblée.

La bonne chere n'étoit pas le ſeul plaiſir des *ſoupers*, la muſique en faiſoit ſouvent partie ; on y admettoit des chanteuſes & des joueurs d'inſtrumens ; où bien les conviés eux-mêmes y ſuppléoient ; on y appelloit auſſi des danſeuſes, des mimes, des pantomimes, qui faiſoient des ſcenes muettes, & d'autres ſortes de gens dont le métier étoit de débiter des contes plaiſans pour amuſer la compagnie ; on y liſoit ſouvent des ouvrages d'eſprit : enfin on tâchoit de raſſembler tout ce qui pouvoit divertir & flatter les ſens.

Au commencement de la république, les Romains chantoient dans leurs *repas*, les louanges des grands hommes au ſon de la flûte ; mais dans la ſuite, il ne ſe donnoit point de fête à laquelle les bouffons, les joueuſes d'inſtrumens & les pan-

tomimes, ne fussent appellés. On mêloit quelquefois aux plaisirs de la table le jeu, ou quelqu'autre divertissement plus barbare; j'entends les gladiateurs samnites. *Voyez* SAMNITES.

Je viens de dire que les pantomimes paroissoient toujours à la fin des grands repas, & je ne dois pas oublier pour preuve, ce qui arriva dans un souper que donnoit l'empereur Auguste. On avoit beaucoup loué le pantomime Pylade, qui avoit représenté les fureurs d'Hercule sur le théatre public. Auguste voulut donner ce régal à sa compagnie: il fait venir Pylade, & lui dit de jouer la même piece dont il avoit reçu tant d'applaudissemens. Pylade qui, dans l'excès de sa fureur, avoit tiré des fleches sur le peuple, commençoit déja à en faire autant sur les conviés; & si on ne l'eût arrêté, il auroit sans doute ensanglanté la scene; il est même à croire que ceux sur qui ces fleches seroient tombées, n'étoient pas les personnes qu'il respectoit davantage.

Suétone nous a conservé trois lettres du même empereur où il est parlé de plaisirs plus tranquilles. Les deux premieres sont à Tibere, à qui il rend compte de ce qui s'est passé dans deux *soupers*. « J'ai *soupé*, dit-il, avec les mêmes personnes que vous savez, excepté que nous avions de plus Vinicius & Sibius le pere; & en soupant, tant hier qu'aujourd'hui, nous avons joué assez sagement & en bons vieillards; γεροντικως. *Talis enim jactatis ut quisque canem aut seniorem miserat, in singulos talos, singulos denarios in medium conferebat, quos tollebat universos qui venerem jacerat* ». Dans la seconde lettre: « Nous nous sommes, dit-il, assez bien réjouis pendant les fêtes de Minerve. Non-seulement nous avons joué pendant le *souper*, mais encore nous avons mis tout le monde en humeur de jouer: *Forum aleatorium calefecimus, frater tuus magnis clamoribus rem gessit.* »

Dans la troisieme lettre il mande à sa fille, qu'il lui envoie 250 deniers, parce qu'il avoit donné pareille somme à chacun de ses convives pour jouer à pair & à non, aux dés, ou à tel autre jeu qu'ils voudroient, pendant le *souper*.

Plaute, Catulle & Properce, parlent des divers jeux de table à-peu-près dans les mêmes termes. Mais ce que Pline écrit à Gornelien, *l. VI. Ep. xxxij.* marque encore plus positivement la coutume de son temps. Après avoir rendu compte à son ami des affaires que Trajan avoit terminées à Cincelles, *centumcellis*, il ajoute: vous voyez que nos journées ont été assez bien remplies; mais nos occupations ne finissoient pas moins bien. Nous avions l'honneur de *souper* tous les jours avec l'empereur; le repas étoit fort frugal, eu égard à la dignité de celui qui le donnoit. La soirée se passoit quelquefois à entendre des comédies ou des farces; quelquefois aussi une conversation enjouée nous tenoit lieu d'un plaisir qui auroit coûté plus cher, mais qui ne nous auroit peut-être pas touché davantage. *Vides quàm honesti, quàm severi dies fuerint, quos jucundissimæ remissiones sequebantur. Adhibebantur quotidiè cœnæ, erat modica si principem cogites. Interdum acroamata audiebamus, interdum jucundissimis sermonibus nox ducebatur.*

Le dernier acte des *soupers* voluptueux, étoit une nouvelle collation qui succédoit aux jeux & aux autres amusemens. Cette collation s'appelloit chez les Romains *commissation* ou *commessatio*, du mot grec κωμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, se régaloient à tour de role, & soupoient ainsi tantôt dans un village, & tantôt dans un autre. Quelquefois même, quand on avoit *soupé* trop modestement dans un endroit, après quelques tours de promenade, on se retrouvoit dans un autre pour cette sorte de réveillon.

Démétrius, fils du dernier Philippe, roi de Macédoine, avoit vaincu Persée son frere dans une espece de joute ou de tournois: Persée ne l'avoit pas pardonné à Démétrius. Mais celui-ci après avoir bien *soupé* avec ceux de sa quadrille, leur dit, que n'allons-nous faire le réveillon chez mon frere? *quin commessatum ad fratrem imus?* ce sera peut-être un moyen de nous réconcilier.

Suétone nous apprend, que Titus poussoit le régal du *souper* assez souvent jusqu'à minuit, au lieu que Domitien son frere

frere demeuroit rarement à table, après le coucher du ſoleil.

Mais à quelque heure qu'on ſe ſéparât, on finiſſoit toujours le *ſouper* par des libations aux dieux. On le commençoit par un coup de vin grec ; Céſar qui étoit magnifique faiſoit ſervir juſque dans les feſtins qu'il donnoit au peuple, quatre ſortes de vins ; ſavoir, de Chios, de Lesbos, de Falerne, & le Mammertin. Virgile parle des libations aux dieux faites à la fin du repas que Didon donna à Enée.

Poſtquam prima quies epulis, menſæque remotæ,
Crateras magnos ſtatuunt, & vina coronant....
Hinc regina gravem gemmis auroque poposcit,
Implevitque mero pateram.....
Tunc facta ſilentia tectis.
Jupiter (hoſpitibus nam te dare jura loquuntur)
Dixit, & in menſâ laticum libavit honorem :
Primaque libato ſummo tenus attigit ore :
Tum bitiæ dedit increpitans.....
Poſt alii proceres, &c.

Æneid. I. v. 727.

» Vers la fin du repas, on apporta de grandes coupes ; la reine en demanda une d'or, enrichie de pierreries, & répandit du vin ſur la table. On fit ſilence, & après qu'elle eut adreſſé ſa priere à Jupiter, & qu'elle eût fini la libation ſacrée, elle trempa légerement ſes levres dans la coupe, la donna à Bitias qui avala ſur le champ la liqueur mouſſeuſe, & tous les autres ſeigneurs l'imiterent.

Après les effuſions ſacrées, on buvoit à la proſpérité de ſon hôte, & à celle de l'empereur. Ce dernier coup s'appelloit *poculum boni genii*, & ſe faiſoit avec le cri ζήτω; après cela on relavoit les mains avec une eſpece de pâte faite exprès.

Enfin les conviés en prenant congé de leur hôte, recevoient de lui de petits préſens qui d'un mot grec étoient appellés *apophoreta* du verbe ἀποφέρειν, *emporter ;* ainſi finiſſoit la journée romaine.

Il ne me reſte plus qu'à expliquer quelques termes qu'on trouve ſouvent dans les auteurs latins, & qui peuvent embarraſſer ceux qui commencent à lire ; par exemple.

Cœna recta, déſigne un *ſouper* ſplendide que les grands de Rome donnoient à leurs amis, & aux cliens qui leur avoient fait cortege dans leurs viſites & dans la pourſuite des charges. Ceux qui vouloient éviter cet embarras, leur diſtribuoient des proviſions de bouche, & cette diſtribution s'appelloit *ſportula*. Domitien la retrancha, & rétablit le repas appellé *cœna recta*, comme Suétone nous l'apprend : *ſportulas*, dit-il, *publicas ſuſtulit, revocatâ cœnarum rectarum conſuetudine.*

Cœna dapſilis, un feſtin abondant en viandes, ſoit que ce mot vienne de *dapes*, qui ſignifie des *viandes exquiſes*, ou du grec δαψιλία, *abondance de toutes choſes.*

Cœna acroamatica, du mot grec ἀκροάματα, qui ſignifie des *converſations plaiſantes & agréables.* C'eſt un *ſouper* où l'on dit quantité de bons mots pour ſe divertir.

Il y avoit de plus *cœna adventitia*, *intervallata*, *novemdialis*, & *duodenaria*, appellée en grec δωδεκάθεος parce que les conviés étoient au nombre de douze, habillés en dieux & en déeſſes.

Enfin, il y avoit un *ſouper* pontifical, que le ſouverain prêtre donnoit le jour de ſon inauguration.

Abacus étoit le buffet ſur lequel on mettoit les verres, le deſſert, &c.

Urnarium, étoit une table quarrée ſur laquelle on poſoit les vaſes, les flacons, les baſſins, &c.

Cartibulum, ſignifie la *table* ſur laquelle on découpoit les viandes qu'on ſervoit enſuite aux conviés.

Antecœna ou *guſtatio*, déſignoit le premier ſervice ou les entrées. Le ſecond s'appelloit *caput cœnæ*, & le troiſieme ou le deſſert, ſe nommoit *bellaria*. Auguſte n'avoit ordinairement que ces trois ſervices, *cœnam ternis ferculis præbebat*, dit Suétone.

A l'entour de la grande table des conviés, il y avoit une eſpece de marche-pié un peu élevé, ſur lequel étoient aſſis les enfans d'un certain âge qui *ſoupoient* avec la compagnie. Suétone nous dit dans la vie de l'empereur Claude, ch. xxxij. *Adhibebat omni* cœnæ *liberos ſuos cum pueris, puellisque nobilibus, qui more veteri ad fulcra lectorum ſedentes, veſcerentur.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOUPER ; (*Hiſt. des uſag. de France.*)

on ſoupe dans ce ſiecle à dix heures à la cour, & dans les grandes maiſons de Paris; dans le quinzieme ſiecle, & même ſous la minorité de Charles IX, c'étoit l'uſage à la cour de France de *ſouper* à ſix heures du ſoir, & de dîner à onze du matin. Il n'étoit que 8 heures quand le duc d'Orléans fut aſſaſſiné le 23 Novembre 1407, & cependant à cette heure, il avoit déja *ſoupé* avec la reine; c'eſt qu'alors les princes, ainſi que les bourgeois, n'aimoient point à ſe *déheurer*, pour me ſervir de l'expreſſion du cardinal de Retz. *(D. J.)*

SOUPHRIERE LA, *(Géog. mod.)* montagne de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'île de la Guadaloupe. C'eſt une des plus hautes montagnes de l'île, qui vomit preſque toujours du ſoufre, des cendres & des pierres brûlées, quoiqu'il faſſe un froid continuel ſur ſon ſommet; mais le milieu & le bas de cette montagne, ſont couverts d'une agréable verdure, & arroſés d'une infinité de ruiſſeaux. *(D. J.)*

SOUPIER, ſ. m. *(terme de Carriers.)* c'eſt une eſpece de banc ou de lit de pierre, qui ne ſe trouve que dans les carrieres de S. Maur, village à deux lieues de Paris, & qui y tient lieu de ce qu'on appelle le *ſouchet* dans les autres carrieres; avec cette différence que du *ſoupier*, il ſe tire d'excellens moillons, & que le ſouchet n'eſt ſouvent qu'un amas de gravois & de terre, ſur leſquels eſt poſé le grand banc. *(D. J.)*

SOUPIR, SANGLOT, GÉMISSEMENT, CRI PLAINTIF, *(Synonymes.)* tous ces mots peignent les accens de la douleur de l'ame; en voici la différence ſelon l'explication phyſiologique donnée par l'auteur de l'hiſtoire naturelle de l'homme.

Lorſqu'on vient à penſer tout-à-coup à quelque choſe qu'on deſire ardemment, ou qu'on regrette vivement, on reſſent un treſſaillement ou ſerrement intérieur; ce mouvement du diaphragme agit ſur les poumons, les éleve, & y occaſione une inſpiration vive & prompte qui forme le *ſoupir*; lorſque l'ame a réfléchi ſur la cauſe de ſon émotion, & qu'elle ne voit aucun moyen de remplir ſon deſir, ou de faire ceſſer ſes regrets, les *ſoupirs* ſe répétent, la triſteſſe qui eſt la douleur de l'ame, ſuccede à ſes premiers mouvemens.

Lorſque cette douleur de l'ame eſt profonde & ſubite, elle fait couler les pleurs; ſi l'air entre dans la poitrine par ſecouſſes, il ſe fait pluſieurs inſpirations réitérées par une eſpece de ſecouſſe involontaire; chaque inſpiration fait un bruit plus fort que celui du *ſoupir*, c'eſt ce qu'on appelle *ſanglots*. Les *ſanglots* ſe ſuccedent plus rapidemment que les *ſoupirs*, & le ſon de la voix ſe fait entendre un peu dans le *ſanglot*.

Les accens en ſont encore plus marqués dans le *gémiſſement*. C'eſt une eſpece de *ſanglot* continué, dont le ſon lent ſe fait entendre dans l'inſpiration, & dans l'expiration; ſon expreſſion conſiſte dans la continuation & la durée d'un ton plaintif, formé par des ſons inarticulés: ces ſons du *gémiſſement* ſont plus ou moins longs, ſuivant le degré de triſteſſe, d'affliction, & d'abattement qui les cauſe, mais ils ſont toujours répétés pluſieurs fois; le temps de l'inſpiration eſt celui de l'intervalle du ſilence, qui eſt entre les gémiſſemens, & ordinairement ces intervalles ſont égaux pour la durée, & pour la diſtance.

Le *cri plaintif* eſt un gémiſſement exprimé avec force & à haute voix; quelquefois ce cri ſe ſoutient dans toute ſon étendue ſur le même ton, c'eſt ſur-tout lorſqu'il eſt fort élevé & très-aigu; quelquefois auſſi il finit par un ton plus bas; c'eſt ordinairement lorſque la force du cri eſt modérée. *(D. J.)*

SOUPIR, ſ. m. *en Muſique*, eſt un caractere qui ſe fait ainſi 𝄾 & qui marque un ſilence, dont le temps doit être égal à celui d'une noire ou de la moitié d'une blanche. *Voyez* SILENCES, VALEUR DES NOTES, *&c.* *(S)*

SOUPIRAIL, ſ. m. *(Archit.)* ouverture en glacis entre deux jouées rampantes, pour donner de l'air & un peu de jour, à une cave, à un cellier, à un aquéduc. Le glacis d'un *ſoupirail* doit ramper de telle ſorte, que le ſoleil ne puiſſe jamais y entrer. *(D. J.)*

SOUPIRAIL *d'aquéduc*, *(Archit. hydraul.)* on appelle ainſi une certaine ouverture en abajour, dans un certain aquéduc couvert, ou aplomb, dans un aquéduc ſouterrain, laquelle ſe fait d'eſpace en eſpace, pour donner échappée aux vents qui, étant ren-

fermés, empêcheroient le cours de l'eau. *(D. J.)*

SOUPIRER, *(Lang. franç.)* Malherbe, Gombaut, Sarrazin, Deſpréaux & autres poëtes, ont employé ce mot dans une ſignification active, pour ſignifier *produire au dehors.*

Tantôt vous ſoupiriez *mes peines,*
Tantôt vous chantiez mes plaiſirs.
Malh.

Mille eſprits abuſés en leur ſujétion
Vont ſoupirer *leur flâme éloquente & muette.*
Gomb.

Tout dort dans la nature, & Daphnis ſeulement,
Privé de ce repos, ſoupire *ſon tourment.*
Sarraſin.

Ce n'étoit pas jadis ſur ce ton ridicule
Qu'amour dictoit les vers que ſoupiroit *Tibule.*
Deſpréaux.

Soupirer dans le ſens *de deſirer paſſionnément*, rechercher avec ardeur, ſe met avec la prépoſition *après & pour.* Je *ſoupire* après ma délivrance; comme la biche *ſoupire* après le courant des eaux, ainſi mon ame *ſoupire* après vous, ô mon Dieu. *Port royal.* C'eſt une chimere que de *ſoupirer* pour des richeſſes qui ne ſont point le prix de la vertu, & qu'on n'emporte point dans la tombe. *(D. J.)*

SOUPLE, adj. *(Gram.)* maniable, flexible, qui cede facilement ſous l'action des doigts, & qui n'y excite aucune ſenſation de roideur & de réſiſtance. On rend les peaux *ſouples* en les maniant; les jeunes branches des arbres ſont ſouples; les reſſorts minces ſont *ſouples :* on dit au figuré, un caractere *ſouple*, un eſprit *ſouple*, une humeur *ſouple.* Celui qui a de la ſoupleſſe ſe plie facilement à tout ce que les circonſtances exigent, & s'avancera rapidement.

SOUPLE, *(Maréchal.)* un cheval *ſouple*, eſt celui qui a les mouvemens lians & vifs.

SOUPLESSE, ſ. f. *(Gram.)* qualité qui fait appeller *ſouple. Voyez* SOUPLE.

SOUPLESSE, *(Métaphy.)* la *ſoupleſſe* eſt la facilité de ſe prêter aux ſentimens des autres, & de paroître adopter leurs idées. Elle eſt bonne ou mauvaiſe, ſuivant ſon objet.

La *ſoupleſſe*, eſt quelquefois une diſpoſition naturelle, qui marque peu de vigueur & d'élaſticité dans l'eſprit : c'eſt une de ſes facultés paſſives. Elle reçoit facilement les impreſſions, parce qu'elle eſt ſouvent incapable d'en donner aux autres.

SOUPROSE, *(Géog. mod.)* bourg, que nos auteurs qualifient de ville de France, en Gaſcogne, au dioceſe d'Acqs, à demi-lieue de la riviere d'Adour, & dans un endroit marécageux. *(D. J.)*

SOUQUENILLE, ſ. f. *terme de Tailleur;* eſpece de vêtement de toile que les cochers & les palfreniers mettent pour ſe conſerver leurs habits en panſant leurs chevaux.

SOUR, *(Géog. mod.)* ville ruinée de la Turquie aſiatique, dans la Syrie, ſur le bord de la mer; les tables arabiques la placent dans le troiſieme climat, ſous le 68 degré 30 minutes de *longitude*, & ſous le 32 degré 40 minutes de *latitude* ſeptentrionale.

Cette place n'eſt autre choſe que les ruines de la fameuſe Tyr; le ſultan des Mamelucs d'Egypte l'ayant priſe en 1291 ſur les Francs, la démolit de fond en comble. La mer bat juſques dans ſes ruines. Son port eſt rempli d'écueils, de ſable, & de roches. On ne trouve dans toute la campagne voiſine que quelques cabanes de pêcheurs maures. *(D. J.)*

SOURBASSIS, ſ. f. *(Soierie.)* ce ſont les ſoies de Perſe les plus fines, & de la meilleure qualité, de toutes celles que l'on tire du Levant. Il y en a de blanches & de jaunes, mais toutes ordinairement grèges & en mataſſes. L'empliage eſt en maſſe, & chaque balle contient cent vingt maſſes. Le plus grand commerce s'en fait à Smirne, où elles ſont apportées de Perſe par caravannes. On en tire auſſi d'Alep, & de quelques autres échelles du Levant. Il en vient encore une aſſez grande quantité par le retour des vaiſſeaux, que les nations d'Europe envoient dans le golfe perſique. *Diction. de comm. (D. J.)*

SOURCE, ſ. f. *(Phyſique.)* eſt une eau qui ſort de la terre en plus ou moins

grande quantité, & qui forme les puits, les fontaines, les rivieres.

Il y a dans la terre beaucoup de *fources*, même assez considérables, dont les eaux, sans être éloignées de sa surface, n'y paroissent cependant point, tellement que l'on croit que des endroits sont totalement dépourvus d'eau, tandis qu'il y en a souvent beaucoup sous la terre sur laquelle on marche, & peu éloignées de sa surface. Chacun sait combien il est important qu'une ville ou une habitation seulement soit pourvue de bonne eau & abondamment; & quand on n'en trouve pas dans le voisinage, les villes qui ont pu en faire la dépense, en ont fait venir de fort loin par des aqueducs: c'est aussi ce qui a engagé à rechercher s'il n'y auroit pas quelque moyen de découvrir les *fources* cachées, sans être obligé de fouiller la terre au hazard; ce qui est toujours dispendieux. L'on a déja indiqué, à l'*article* ABREUVER, plusieurs signes que l'on remarque à la surface de la terre, & dont l'apparition est pour l'ordinaire une marque qu'il y a de l'eau sous terre dans ces endroits-là. Voici ce qu'on peut ajouter à ce qu'on a dit sur ce sujet dans l'endroit cité.

Lorsqu'on veut chercher une *fource*, il faut d'abord examiner la nature du sol des quartiers où l'on a dessein d'en chercher. Si c'est une terre sablonneuse, mêlée de gravier qui occupe la surface, & qu'au dessous il n'y ait pas une couche de quelque terre propre à arrêter les eaux qui filtrent à travers ces sables, on ne trouvera point de *fource* dans ce terrain. *Voyez* sur l'origine des *fources l'art.* FONTAINE. De même on ne trouvera pas de *fource* dans les montagnes composées de pierres calcaires qui, pour l'ordinaire, sont remplies de fentes, & ne forment pas de lits continus; tellement que les eaux filtrent à travers sans être arrêtées: c'est ce qui arrive dans une partie du mont Jura. Dans ces montagnes on se trouve dans des vallées formées par des hauteurs assez considérables & assez vastes, pour espérer de trouver au pié quelques *fources*; cependant il n'y en paroît point, & en fouillant la terre, on n'en découvre pas non plus: cela vient de ce que ces montagnes ne sont formées que de pierres calcaires qui, comme l'on vient de le dire, sont pleines de fentes, tellement que l'eau qui tombe sur ces montagnes, filtre presque jusqu'au pied, où elles sont enfin arrêtées par une couche de marne ou de terre glaise que l'on y trouve en effet; & c'est aussi là où l'on trouve des *fources* en creusant, & où d'ailleurs il en sort plusieurs.

Si l'endroit où l'on cherche une *fource* est situé sur une hauteur qui est commandée par une autre; & si les couches de terre ne sont ni trop légeres ni trop compactes, alors elles sont propres à recevoir l'eau, à la rassembler, mais non pas à l'arrêter, comme seroit une couche d'argille. Comme il est rare d'en trouver de telles dans les lieux dont nous parlons, ou au moins d'un peu fortes, il ne faut pas espérer d'y trouver des réservoirs ou de grands amas d'eau; (*Voyez* FONTAINE.) mais bien des *fources* vives, & encore plus souvent des veines ou des filets d'eau.

Dans les endroits bas, qui ne sont cependant pas en plaine, mais qui sont adossés contre une montagne, & dont les couches inférieures du sol sont des terres fortes, on doit y trouver fréquemment des *fources* vives.

On doit aussi en trouver, & de la meilleure espece, dans les endroits dominés par des collines sablonneuses qui reçoivent les eaux de tous côtés, mais il faut qu'elles aient pour bases des couches de terre compacte.

On trouve aussi de grands amas d'eau dans les grandes plaines, sur-tout lorsqu'elles sont traversées par une riviere où il y a ordinairement des couches de sable ou de gravier, & sous elles des lits impénétrables de terre glaise & d'argille.

Dans les endroits bas & humides il y a toujours de grandes couches d'argille & de terre glaise; c'est aussi sous un fonds marécageux ou toffeux que l'on rencontre ordinairement de grands réservoirs d'eau.

Sur les surfaces couvertes de mousses qui cedent sous le pié & qui tremblent, il y a des couches d'argille ou de terre glaise, & au dessous des réservoirs d'eau qui jaillissent d'eux-mêmes, dès qu'on perce ce sol d'argille ou de terre glaise.

Ainſi l'on voit, par ce qu'on vient de dire, qu'en général on doit eſpérer de trouver de l'eau dans tous les endroits où le ſol eſt compoſé de couches de terre légere, de ſable, de gravier, de mouſſe ou même de tuf, & où il ſe trouve au deſſous d'autres couches plus compactes, comme d'argille, de terre glaiſe, de marne, & autres de cette nature, qui ſont impénétrables & qui reçoivent l'eau qui filtre depuis le haut: au contraire l'on ne trouvera point de *ſource* là où il n'y aura que des couches de la premiere eſpece, ſans couches de glaiſe ou autre au deſſous, ſoit qu'elles ſoient à une trop grande profondeur dans la terre, ou qu'elles manquent tout-à-fait dans cet endroit-là.

Mais ſi le terrain eſt de nature à faire eſpérer qu'on peut y trouver de l'eau, & ſi d'ailleurs le local eſt tel qu'on peut diriger ſes recherches de différens côtés, il vaut cependant mieux ſe tourner du côté du couchant, & ſur-tout du midi, on y trouvera plutôt des *ſources* que vers le nord ou l'eſt, ou au moins on y en trouvera de plus abondantes, parce qu'il y tombe plus de pluie & de neige que dans les autres expoſitions

Quoique le terrain ſoit de nature à promettre qu'on y découvrira des *ſources*, cependant il pourroit arriver qu'on en chercheroit dans pluſieurs endroits ſans en trouver, ſi l'on ouvroit la terre ſimplement à tout hazard; car, à moins de ſe trouver placé ſur un réſervoir d'eau d'une grande étendue, on ne doit pas ſe flatter de trouver de l'eau en ouvrant la terre ſous ſes piés, vu qu'une *ſource* ne roule ſes eaux que dans des conduits aſſez reſſerrés. Il faut donc connoître, avant que de travailler, où une *ſource* paſſe, ou bien où il s'eſt formé quelque réſervoir. Pour cet effet on peut faire uſage des indices que l'on a donnés à l'*article* ABREUVER. Par exemple, ſi l'on remarquoit, dans un petit eſpace, des plantes aquatiques, telles que le trefle d'eau, le ſouchet, le ſouci d'eau, l'épi d'eau, le creſſon des prés, la reine des prés, la prêle, le roſeau d'eau, *&c.* qu'il n'y en ait point alentour, & que le terrain y ſoit ſec, tandis qu'au contraire il eſt humide à l'endroit où ſe trouvent ces plantes; on a un indice ſuffiſant pour ouvrir la terre dans cet endroit, & l'on eſt preſque aſſuré d'y trouver ce que l'on cherche. Cependant il peut y avoir des *ſources* cachées dans de certaines places, ſans qu'aucune de ces plantes s'y trouve: cela arrive lorſqu'il y a de la terre glaiſe ou de l'argille au deſſus de l'eau qui empêche les vapeurs de s'élever.

On peut de même faire uſage des autres indices donnés à l'*article* cité, & à ceux-là on peut y ajouter les deux ſuivans. Si l'on fait le ſoir fort tard ou le grand matin, lorſque tout eſt tranquille autour de ſoi, un trou dans la terre, à l'endroit où l'on eſpere trouver de l'eau, & qu'on y place l'oreille, ou bien la plus large ouverture d'un entonnoir de papier, dont la plus petite doit entrer dans l'oreille; alors s'il y a quelqu'eau qui roule ſous terre dans cet endroit ou près de là, & qu'elle ne ſoit pas à une trop grande profondeur, on l'entendra facilement murmurer; mais ſi l'eau eſt tranquille, cet expédient ne ſera d'aucune utilité.

Un autre indice eſt celui que l'odorat peut fournir; car une perſonne qui a l'odorat fin, peut, dans une matinée ou une ſoirée, lorſqu'il fait ſec, diſtinguer un air humide de celui qui ne l'eſt pas, ſur-tout en ouvrant la terre dans différens endroits, & en comparant entr'eux l'odeur de ces différens airs.

Mais le moyen le plus ſûr pour trouver des *ſources*, eſt de ſe ſervir de la ſonde. Il paroît d'abord que l'on pourroit ſe paſſer des autres, celui-ci étant le meilleur. Cependant, ſi l'on ſe rappelle ce qu'on a dit auparavant, que, quoique la nature du ſol ſoit tel qu'il le faut pour renfermer des *ſources*, il pourroit arriver qu'on travailleroit encore long-temps avant que d'en trouver, en ouvrant la terre. On ne doit donc pas, à plus forte raiſon, ſe ſervir de la ſonde purement & ſimplement; car ſi une terre ne renferme que des *ſources* vives ou des filets d'eau qui coulent dans un petit eſpace, comment ſeroit-il poſſible de les trouver d'abord ſans un effet du hazard, avec un inſtrument qui ne fait qu'un trou de deux pouces de diametre? Il faut donc découvrir avant que d'en faire uſage, au

moyen des indices précédens, les endroits par où paſſent des *ſources* vives ou des filets d'eau : alors, en faiſant agir la ſonde dans cet endroit-là, on peut être aſſuré que l'on trouvera l'eau après quelque opération, ſur-tout ſi c'eſt un petit filet d'eau qui occupe peu de place ; car s'il y avoit là quelque réſervoir un peu étendu, on ne manqueroit pas de le trouver à la premiere tentative.

Suppoſant donc qu'on ſoit aſſuré qu'il y a une *ſource* dans un endroit, il convient de connoître différentes choſes avant que de penſer à creuſer la terre, pour la chercher & la conduire où on la voudroit. 1°. Il importe de connoître de quelle eſpece eſt la *ſource*, ſi c'eſt un eau qui coule ou qui eſt arrêtée, ſi c'eſt une *ſource* vive, ou un filet d'eau, ou un réſervoir ; 2°. à quelle profondeur elle eſt, pour voir ſi elle ne ſeroit point plus baſſe que le lieu où l'on a deſſein de la mener ; 3°. enfin de quelle nature eſt la couche dans laquelle elle ſe trouve. Il eſt bon de connoître tout cela pour prévenir des dépenſes inutiles ; & la ſeconde eſt un moyen très-ſûr pour y parvenir ; car elle met ſous les yeux la nature du terrain, d'un pié à un autre & à une grande profondeur.

Ainſi, pour connoître de quelle eſpece eſt la *ſource*, ce qu'il eſt très-néceſſaire de ſavoir, afin de diriger ſon travail en conſéquence, il faut ſe ſervir de la ſonde de cette maniere. Après l'avoir fait deſcendre juſqu'à la profondeur où l'on conjecture que la *ſource* ſe trouve, ou que la terre que l'on a ſortie fait déja connoître, on attache une éponge à la cuillere de la ſonde (*V.* SONDE,) qu'on fait deſcendre juſqu'au fond du trou qui paroît toucher à la *ſource* : cette éponge ne doit remplir qu'à moitié la cuillere, en laiſſant le vuide au deſſus. Quand on eſt arrivé à l'eau, ſi c'eſt une *ſource* vive, abondante, peu profonde, ou qui ait aſſez de chûte, & ſur-tout ſi elle eſt couverte par une couche d'argille ou de terre glaiſe, elle montera par l'ouverture, comme dans un tuyau. Mais ſi c'eſt un filet d'eau, l'éponge, placée dans la cuillere de la ſonde, ſe remplira entiérement d'eau : ſi c'eſt un réſervoir d'eau, l'éponge ſe remplira auſſi d'eau ; mais en même temps il ſe fourrera, ſur-tout dans la partie ſupérieure de la cuillere qui eſt reſtée vuide, de la terre de l'eſpece de celle ſur laquelle ce réſervoir d'eau ſe trouve aſſis. Toutes ces découvertes mettent en état d'exploiter ces *ſources* de la maniere la plus avantageuſe & la moins diſpendieuſe. S'il s'agit d'une *ſource* vive, peu profonde, qui ait une chûte ſuffiſante, on peut la faire ſortir par ſa propre force, comme par un tuyau, ſans y rien faire de plus. S'agit-il au contraire de divers filets d'eau ? On peut juger, par la ſituation du terrain & par la pente de la ſurface qui eſt au deſſus, d'où ils viennent & où ils vont, par la pente & la direction de la ſurface qui eſt au deſſous ; ce qui met en état de décider de l'endroit où l'on peut creuſer avec le plus d'avantage & le moins de dépenſe. S'agit-il d'un réſervoir d'eau ? On ſait qu'il faut le percer de côté, par le moyen d'une galerie qui y mene, & le mieux ſera de la prendre par l'endroit où il y a plus de pente ; & dans ce cas il ne ſera pas néceſſaire que la galerie ſoit auſſi exactement meſurée, que ſi la *ſource* étoit un filet d'eau.

En ſecond lieu, il eſt néceſſaire, pour faciliter l'ouvrage, de ſavoir à quelle profondeur la *ſource* ſe trouve. Eſt-elle ſur une petite éminence ? Il faut ſavoir ſi, lorſqu'elle ſera creuſée, on pourra lui donner aſſez de chûte pour la conduire au lieu de ſa deſtination ; ſans cela on s'expoſeroit à des dépenſes inutiles Eſt-elle ſur un terrain très-élevé ? Il faut prendre garde de pratiquer une galerie qui réponde exactement à cette hauteur, & qui aille rencontrer juſte la *ſource*, ſur-tout ſi c'eſt un filet d'eau, & qui ſoit dans la même direction avec elle ; car ſi l'on va ou trop haut ou trop bas, ou de côté, on ne ſait plus où l'on en eſt, & il faut ſouvent fouiller toute une colline.

C'eſt ici encore où la ſonde eſt d'un grand uſage, & l'on découvre cette profondeur en même temps qu'on s'aſſure des différentes couches de terre & de la nature de la *ſource*, ſans que l'on ait beſoin d'un nouveau genre de travail.

Si l'on veut connoître la nature d'une *ſource*, il faut auſſi faire deſcendre la ſonde

juſqu'à ce qu'elle l'atteigne. En même temps que l'on parvient au premier but, on atteint le ſecond, & l'on connoît exactement cette profondeur en meſurant la longueur de la ſonde. Dès que l'on a cette profondeur, on peut, par ſon moyen, tirer auſſi une ligne horizontale qui réponde exactement à cette profondeur, de maniere que l'on dirigera, avec la plus grande préciſion la galerie. Rien n'eſt plus facile que de faire cette opération quand la profondeur n'eſt pas conſidérable. On prend pour cela une longue perche, qu'on poſe horizontalement & perpendiculairement à la ſonde, contre laquelle on l'appuie à l'endroit où elle ſort de terre. On attache à l'extrêmité de cette perche un aplomb qui fera avec elle un angle droit & formera un parallélogramme dont les côtés oppoſés ſont égaux, & par conſéquent l'aplomb ſera égal à la partie de la ſonde cachée en terre; ce qui détermine préciſément, non-ſeulement le point où il faut commencer à creuſer, mais encore la direction qu'il faut donner à la galerie.

En troiſieme lieu, il importe beaucoup de ſavoir non-ſeulement quelle eſt l'eſpece de terre dans laquelle la *ſource* ſe trouve, mais encore de quelle nature ſont les couches au deſſus & au deſſous, dans leſquelles elle eſt enfermée. De cette connoiſſance dépend le degré de certitude qu'on a du ſuccès, & elle ſert à régler le plus ou le moins de dépenſe; car ſi l'on pratique, par exemple, une galerie dans une terre légere ou graveleuſe, elle ne ſera jamais ſûre ni de durée.

En général les *ſources* ſont dans les endroits mêlés de ſable & de gravier, ſous leſquels il y a toujours une couche d'argile ou de terre glaiſe, ou de quelqu'autre eſpece de terre ferme, parce que ſans cela l'eau n'auroit pas pu ſe raſſembler: c'eſt ce que la ſonde fait toujours connoître avec la plus grande exactitude. Mais lorſqu'on approche de la *ſource*, il faut prendre garde de ne pas percer les couches inférieures ou le lit ſur lequel l'eau repoſe; car ſans cela il ſeroit à craindre qu'elle ne s'échappât par cette ouverture, & qu'elle ne ſe perdît.

Les couches ſont paralleles à la ſurface, ou elles ſont horizontales ſur les côtés, ſur-tout des montagnes un peu rapides & eſcarpées du côté de la vallée; ce que l'on reconnoît très-aiſément en enlevant le gazon. Or, cette connoiſſance indique au fontainier comment il doit percer la galerie pour la rendre ſûre; car, dans le premier cas, il faut paſſer au travers de toutes les couches que l'on creuſera de biais juſqu'à la *ſource*: il n'y a pas d'autre regle à ſuivre. Mais dans le ſecond cas, le fontainier doit examiner s'il ne conviendroit pas d'ouvrir la galerie dans les couches d'argille ou de terre glaiſe, qui ſervent de lit à la *ſource*, & de prendre par conſéquent la *ſource* par deſſous, parce qu'une galerie pratiquée dans le ſable ou dans le gravier où la *ſource* ſe trouve, ne ſauroit être ni ſûre ni durable.

Cherche-t-on des *ſources* dans une plaine où l'on en trouve fréquemment; parce que les eaux s'y raſſemblent, non-ſeulement des hauteurs voiſines & des collines éloignées, mais auſſi des rivieres qui traverſent les plaines? La ſonde eſt encore très-propre à les découvrir, à connoître leur profondeur, leur ſituation & les couches dans leſquelles elles ſont placées, à leur donner iſſue, & à les faire ſortir d'elles-mêmes.

Si l'eau vient des collines voiſines, & qu'elle ait une grande chûte, ſouvent alors la *ſource* jaillit par ſa propre force, dès que la ſonde a fait ouverture. C'eſt ce qui a lieu principalement, lorſqu'une couche d'argille ou de terre glaiſe couvre le réſervoir d'eau & le preſſe par-deſſus; ce que l'on connoît en général, lorſqu'en marchant par-deſſus, le fond cede & tremble. Il y a des grands réſervoirs d'eau de cette eſpece à Dantzick où l'eau jaillit, depuis une profondeur de dix piés, & à Modene depuis environ ſoixante-trois piés hors de terre, auſſi-tôt que l'on y a fait la plus petite ouverture.

Si l'eau d'un ruiſſeau ou d'une riviere voiſine abreuve ce réſervoir dont le niveau n'eſt pas plus élevé que le fond de la riviere, il ne faut pas beaucoup de façon pour la ſortir; la ſonde ſera encore le moyen le plus abrégé pour connoître tout ce qui a rapport a ſon exploitation.

Cet admirable inſtrument ſert auſſi au même but dans les endroits humides & marécageux. Pous l'ordinaire, ſous la premiere couche il y a des réſervoirs ou l'eau jaillit d'elle-même, auſſi-tôt que l'on a fait une ouverture au lit ſupérieur; c'eſt ce que la ſonde apprendra en peu de temps. Souvent il y a ſous ces lits ſupérieurs, ou même au dedans, des *ſources* cachées qu'on voit ſuinter ici & là, ſoit directement au bas, ſoit de côté, & qui rendent la ſuperficie du terrain marécageuſe. Avec un peu d'attention, les yeux, ſans aucun autre ſecours, les font connoître, & la ſonde ſuffit pour faire ſortir ces *ſources*.

Dans les pays qui n'ont pas de *ſource*, parce que les premieres couches de la terre ſont de la glaiſe ou quelqu'autre terre forte qui retiennent les eaux de pluie, les empêchent de pénétrer dans l'intérieur & de former des *ſources*, il eſt cependant un moyen très-ſimple de s'en procurer d'artificielles. Il conſiſte à faire, dans quelque lieu favorable, un étang aſſez vaſte pour contenir autant d'eau qu'on peut en avoir beſoin, & même au-delà : il convient de le placer, s'il eſt poſſible, ſur une hauteur qui doit être dominée par quelqu'autre, parce qu'on eſt obligé d'y amener l'eau de pluie qui tombe dans les champs des environs, par des foſſés qui viennent ſe rendre à l'étang; & il eſt bon qu'il ſoit placé ſur une hauteur qui domine le lieu que l'on habite, afin de pouvoir y conduire l'eau & former une fontaine. Mais pour l'avoir plus pure, on doit faire, à l'extrêmité de l'étang, un puits de ſept à huit piés de profondeur, qu'on emplit de ſable & de gravier : l'eau filtre à travers ces graviers, & on la prend au bas du puits avec des tuyaux, pour la conduire où on le juge à propos. Du reſte, il eſt évident qu'on ne doit pas laiſſer couler cette eau dès qu'on ne veut pas s'en ſervir; car il faudroit un étang bien vaſte pour fournir aſſez d'eau de quoi former une fontaine qui coulât toujours. *(J)*

SOURCES, *(Archit. Hydraul.)* ce ſont pluſieurs rigoles de plomb, de rocaille ou de marbre, qui ſont bordées de mouſſe ou de gazon, & qui par leurs ſinuoſités & détours, forment dans un boſquet planté ſans ſymmétrie, ſur un terrain en pente, une eſpece de labyrinthe d'eau, ayant quelques jets aux endroits où elles ſe croiſent. Il y a de ces ſortes de *ſources* au jardin de Trianon. *Daviler. (D. J.)*

SOURCICLE, *voyez* ROITELET HUPÉ.

SOURCIL, ſ. m. *(Anat.)* On donne ce nom à une éminence en forme d'arc que l'on apperçoit au deſſus de chaque orbite. Elle eſt recouverte de poils auxquels on fait auſſi porter le nom de *ſourcils*. Ces poils ſont forts, épais, couchés obliquement, de maniere que leur racine eſt tournée du côté du nez, & leur pointe vers le petit angle. La partie qui répond au grand angle de l'œil, s'appelle la *tête du ſourcil*, & celle qui eſt voiſine du petit angle, la *queue*. Les *ſourcils* ont deux mouvemens : par le premier, leurs têtes ſe rapprochent l'une de l'autre, & la peau qui eſt dans l'intervalle ſe ride. Par ce mouvement on écarte la trop grande clarté du jour, & c'eſt pour cette raiſon que l'on fronce le *ſourcil*, quand on eſt ébloui par une lumiere trop vive. Par le ſecond, ils ſont portés en haut. Leur uſage eſt d'écarter la ſueur qui coule le long du front, & de l'empêcher de tomber dans les yeux.

Sourcil, cartilage. On donne ce nom à un rebord cartilagineux en forme de bourrelet, qui environne les cavités des articulations, & les rend plus profondes. Il arrive ſouvent delà qu'une cavité qui eſt cotyloïde dans le cadavre, devient glénoïde dans le ſquelette, parce que ce *ſourcil* ſe trouve détruit. *(P)*

SOURCILIERE, adj. *en Anatomie*, parties relatives aux ſourcils. *V.* SOURCILS.

Arcades *ſourcilieres* du coronal; tubéroſités *ſourcilieres* du coronal, *voy.* CORONAL.

Trou *ſourcilier*, *voyez* TROU.

Le muſcle *ſourcilier* vient de la racine du nez qui ſe termine obliquement dans la peau vers le milieu du ſourcil.

Quelques-uns regardent ce muſcle ſeulement comme une portion des frontaux.

SOURCROUTE, *voy.* SAUER-KRAUT.

SOURD, adj. celui qui ne jouit pas de la faculté d'entendre les bruits, les ſons. *Voyez l'article* SURDITÉ.

SOURD, *(Critique ſacrée.)* celui qui eſt privé

privé de l'ouïe, l'Evangile rapporte les guérisons miraculeuses que J. C. opéra sur des *sourds*, *Marc vij, 37;* mais *sourd* est aussi pris dans l'Ecriture métaphoriquement pour un *sourd* spirituel, *Isaïe xxix, 18;* & pour celui qui n'est pas présent. *Non maledices surdo. Levit. xix, 14.* Vous ne calomnierez point celui qui est absent *(D. J.)*

SOURD, adj. *en terme d'Arithmétique*, signifie un nombre qui ne peut être exprimé, ou bien un nombre qui n'a point de mesure commune avec l'unité. *Voyez* NOMBRE.

C'est ce qu'on appelle autrement *nombre irrationel* ou *incommensurable*. *Voyez* IRRATIONEL & INCOMMENSURABLE.

Quand il s'agit d'extraire la racine proposée d'un nombre ou d'une quantité quelconque, si cette quantité n'est pas une puissance parfaite de la racine que l'on demande, c'est-à-dire, si l'on demande une racine quarrée, & que la quantité proposée ne soit pas un vrai quarré; si c'est une racine cube, & que la quantité ne soit pas un vrai cube, &c. alors il est impossible d'assigner en nombres entiers ou en fractions, la racine exacte de ce nombre proposé. *Voyez* RACINE QUARRÉE, &c.

Quand cela arrive, les mathématiciens ont coutume de marquer la racine demandée de ces nombres ou quantités, en les faisant précéder du signe radical $\surd$: ainsi $\surd 2$ signifie la racine quarrée de 2 : & $\sqrt[3]{16}$ ou $\surd$: (3) 16 signifie la racine cubique de 16. Ces racines sont appellées proprement des racines *sourdes*, à cause qu'il est impossible de les exprimer en nombres exactement, car l'on ne sauroit assigner de nombre entier ou fractionnaire, lequel multiplié par lui-même produise 2; ou bien un nombre, lequel multiplié cubiquement puisse jamais produire 16.

Il y a aussi un autre moyen fort en usage aujourd'hui d'exprimer les racines, sans se servir des signes radicaux : on a recours aux exposans. Ainsi comme x^2, x^3, x^5, &c. signifient le quarré, le cube, & la cinquieme puissance de x; de même aussi $x^{\frac{1}{2}}$, $x^{\frac{1}{3}}$, $x^{\frac{1}{5}}$ signifient la racine quarrée, cube, &c. de x.

La raison en est assez évidente; car puisque $\surd x$ est un moyen proportionel géométrique entre 1 & x, pareillement $\frac{1}{2}$ est un moyen proportionel arithmétique entre 0 & 1; c'est pourquoi, comme 2 est l'exposant du quarré de x, $\frac{1}{2}$ sera l'exposant de sa racine quarrée, &c. *Voyez* EXPOSANT.

Observez aussi que pour la commodité & pour abréger, on donne souvent aux nombres rationels la forme des membres *sourds*. Ainsi, $\surd 4$, $\surd \frac{9}{4}$, $\sqrt[3]{27}$, &c. signifient 2, $\frac{3}{2}$, 3, &c.

Mais quoique ces racines *sourdes*, quand elles le sont véritablement, soient inexprimables en nombres, elles sont néanmoins susceptibles des opérations arithmétiques, telles que l'addition, la soustraction, la multiplication, &c. Un algébriste ne doit pas ignorer avec quelle facilité on peut les soumettre à ces opérations.

Les quantités *sourdes* sont simples ou composées.

Les simples sont exprimées par un seul terme, comme $\sqrt[3]{2}$.

Les composées sont formées par l'addition ou la soustraction des simples irrationels : comme $\surd 5 + \surd 5 : \surd 5 - \surd 2$, ou $\sqrt[3]{7 + \surd 2}$; cette derniere signifie la racine cubique de ce nombre, qui est le résultat de l'addition de 7 à la racine quarrée de 2.

Réduire les quantités rationelles à la forme de racines *sourdes* quelconques proposées. Elevez la quantité rationelle au degré marqué par l'exposant de la puissance de l'irrationelle ou *sourde*, & ensuite mettez au devant le signe radical de la quantité *sourde* proposée. Ainsi, pour réduire $a = 10$ à la forme de $\surd 15 = b$, quarrez $a = 10$; & le faisant précéder du signe radical, on aura de cette maniere $\surd aa = \surd 100$, qui est la forme de la quantité *sourde* demandée.

De même s'il falloit donner à 3 la forme de $\sqrt[4]{12}$; il faudroit élever 3 à sa quatrieme puissance, & mettant au devant le signe

radical, on auroit $\sqrt[4]{81}$ ou $81^{\frac{1}{4}}$, qui a la même forme que $\sqrt[4]{12}$.

Et par ce moyen, une ſimple fraction *ſourde*, dont le ſigne radical n'affecte que l'un de ſes termes, peut être changée en un autre, dont le numérateur & le dénominateur ſoient affectés du ſigne radical. Ainſi, $\sqrt{\frac{2}{5}}$ ſe réduit à $\sqrt{\frac{25}{5}}$ & $\frac{\sqrt[3]{5}}{4}$ revient à $\sqrt[3]{\frac{125}{4}}$, où le ſigne radical affecte le numérateur & le dénominateur.

Réduire les irrationels ſimples, qui ont des ſignes radicaux différens, & que l'on appelle irrationels hétérogenes, à d'autres qui peuvent avoir un ſigne radical commun, ou qui ſont homogenes. Multipliez les expoſans l'un par l'autre, & élevez mutuellement la puiſſance de l'un au degré de l'expoſant de l'autre : ainſi pour réduire $\sqrt[2]{aa}$ & $\sqrt[4]{bb}$ à un ſigne radical commun ; multipliez l'expoſant 2 du radical $\sqrt[2]{aa}$ par l'expoſant 4 du radical $\sqrt[4]{bb}$, & élevez en même temps la puiſſance aa du radical $\sqrt[2]{aa}$ au quatrieme degré, & vous aurez $\sqrt[8]{a^8} = \sqrt[2]{aa}$? pareillement multipliant l'expoſant 4 du radical $\sqrt[4]{bb}$ par l'expoſant 2 du radical $\sqrt[2]{aa}$, vous éleverez la puiſſance bb du radical $\sqrt[4]{bb}$ au ſecond degré, ce qui donnera $\sqrt[8]{b^4} = \sqrt[4]{bb}$; ainſi $\sqrt[2]{aa}$ & $\sqrt[4]{bb}$ ſe trouvent transformés en $\sqrt[8]{a^4}$ & $\sqrt[8]{b^4}$ qui ont un ſigne radical commun.

Pour réduire les irrationels aux plus petits termes poſſibles, diviſez la quantité *ſourde* par quelqu'une des puiſſances des nombres naturels 1, 2, 3, 4, *&c.* de même degré que l'expoſant du radical, pourvu que cela puiſſe ſe faire ſans aucun reſte, en employant toujours la plus haute puiſſance poſſible : mettez enſuite la racine de cette puiſſance au devant du quotient ou de l'irrationel ainſi diviſé, vous aurez une nouvelle quantité *ſourde*, de même valeur que la premiere ; mais en termes plus ſimples. Ainſi $\sqrt{16aab}$, en diviſant par $16aa$, & faiſant précéder la racine $4a$, ſera réduite à celle-ci $4a\sqrt{b}$; & $\sqrt{12}$ s'abaiſſera à $2\sqrt{3}$. de même $\sqrt[3]{cb^3r}$ s'abaiſſe à $b\sqrt[3]{cr}$.

Cette réduction eſt d'un grand uſage par-tout où l'on peut la faire : mais ſi on ne peut pas trouver, pour un diviſeur, des quarrés, des cubes, des quarrés quarrés, cherchez tous les diviſeurs de la puiſſance de l'irrationelle propoſée, & voyez enſuite ſi quelqu'un d'eux eſt un quarré, un cube, *&c.* ou une puiſſance telle que le ſigne radical l'indique : ſi l'on en peut trouver quelqu'un, que l'on s'en ſerve de la même maniere que ci-deſſus, pour dégager en partie du ſigne radical la quantité irrationelle : ſi l'on propoſe, par exemple, la quantité $\sqrt{288}$; parmi ſes diviſeurs on trouvera 4, 9, 16, 36 & 144 ; par leſquels diviſant 288, on a les quotiens 72, 32, 18, 8, & 2 ; c'eſt pourquoi au lieu de $\sqrt{288}$, on peut mettre $2\sqrt{72}$, ou $3\sqrt{32}$, ou $4\sqrt{18}$, ou $6\sqrt{8}$, ou enfin $12\sqrt{2}$; & l'on peut faire la même choſe en algebre ; mais pour connoître le calcul entier des irrationels, *voyez* l'algebre de Kerſey & un grand nombre d'autres ouvrages ſur le même ſujet. *Chambers.* (*E*)

SOURD, on donne ce nom dans différentes provinces de France, à la ſalamandre terreſtre. *Voyez* SALAMANDRE.

SOURD, *couteau, terme de Corroyeur* ; un couteau *ſourd*, eſt une eſpece de plane qui n'eſt pas extrêmement tranchant, qui leur ſert à préparer leurs cuirs. (*D. J.*)

SOURD, (*Joaillerie.*) les Joailliers diſent qu'une pierre eſt *ſourde*, qu'elle a quelque choſe de *ſourd*, quand elle n'a pas tout le brillant & tout l'éclat que les pierres d'une ſemblable eſpece doivent avoir pour qu'elles ſoient parfaites. Les pailles & les glaces, qui ſont de grands défauts dans les pierres précieuſes, & un certain œil ſombre, obſcur & brouillé que d'autres ont quelquefois, ſont proprement le *ſourd* de la joaillerie. (*D. J.*)

SOURDE, COUCHE, (*Jardinage.*) *Voyez* COUCHE.

SOURDE *lime* ſ. f. *(terme de Serrurier.)* on appelle *lime ſourde*, celle qui ne fait point de bruit. Elle eſt toute enveloppée de plomb, & le manche même, deſorte qu'il n'y a que la partie qui lime qui ſoit découverte. Elle ſert à couper ſans bruit les plus groſſes barres de fer, pourvu qu'on les enveloppe auſſi de plomb, n'y laiſſant rien de découvert que pour le jeu de la lime. Le plomb qui eſt fort doux, empêche le trémouſſement des parties du fer qui cauſe le bruit, de même que la main, quand on la met ſur une cloche qu'on frappe. *(D. J.)*

SOURDELINE, ſ. f. *(Muſiq. inſt.)* inſtrument de muſique à vent; c'eſt une eſpece de muſette, qu'on appelle auſſi *ſampogne*, & qui étoit autrefois d'uſage en Italie. Elle eſt différente de nos muſettes, en ce qu'elle a quatre chalumeaux avec pluſieurs trous garnis de boîtes, qui ſervent à les ouvrir & fermer, & qui s'avancent ou ſe reculent par le moyen de petits reſſorts. On a attribué l'invention de la *ſourdeline* à Jean-Baptiſte Riva, à dom Julio & à Vincenze. *(D. J.)*

SOURDINE, ſ. f. *(Fortification.)* bruit ſourd qu'on fait faire à une trompette pour qu'il s'étende moins loin. On ſe ſert pour cet effet d'un morceau de bois qu'on introduit dans l'ouverture de la trompette; il eſt percé tout de long; il ſert à rétrécir l'ouverture de cet inſtrument, ce qui en étouffe le ſon. *Voyez* TROMPETTE. *(Q)*

SOURDINE, ſ. f. *(Horlogerie.)* c'eſt une piece de la cadrature d'une montre à répétition, on appelle ainſi un reſſort qui étant pouſſé retient le marteau, & l'empêche de frapper ſur le timbre ou ſur la boîte de la montre; deſorte qu'alors les marteaux ne frappant plus ni ſur le timbre ni ſur la boîte, on n'entend point ſonner la répétition, & l'on n'apprend l'heure que par le tact, ce qui a fait donner à cette piece le nom de *ſourdine*. Les *ſourdines* ont été inventées principalement pour les répétitions à timbre.

Sourdine ſe dit encore d'un petit bouton ſitué à la lunette d'une montre à répétition, & qui répond à une partie de la *ſourdine*, de façon qu'en appuyant ſur ce bouton, c'eſt la même choſe que ſi l'on le faiſoit ſur cette partie, au moyen de quoi les coups des marteaux ſont tranſmis de même au dehors; quelquefois cette derniere *ſourdine* eſt ſituée à la cuvette, alors elle répond directement au marteau qui vient frapper deſſus.

SOURDINE, *(Lutherie.)* ſorte de violon qui n'a qu'une table, laquelle fait très-peu de bruit, d'où lui vient ſon nom. *Voyez* VIOLON.

SOURDINE, ſ. f. ce qui ſe met dans une trompette & a certains inſtrumens de muſique pour en affoiblir le ſon: c'eſt ordinairement une petite plaque d'argent appliquée au chevalet.

La *ſourdine* en affoibliſſant les ſons, change leur timbre, & leur donne un caractere extrêmement attendriſſant & triſte. Les muſiciens François qui penſent qu'un jeu doux produit le même effet que la *ſourdine*, & qui n'aiment pas l'embarras de la placer & déplacer, ne s'en ſervent point, mais on en fait uſage avec un grand effet dans tous les orcheſtres d'Italie: & c'eſt parce qu'on trouve ſouvent ce mot *ſordini* écrit dans les ſymphonies, que j'en ai dû faire un article.

Il y a des *ſourdines* auſſi pour les cors-de-chaſſe, pour le claveſſin, *&c. (S)*

SOURDON, ſ. m. *(Conchyliolog.)* ſur les côtes de Poitou & d'Aunis, on nomme *ſourdon* un coquillage dont la coquille eſt à deux battans & fort convexe; ſa longueur n'a qu'environ 14 lignes, & ſa largeur 9 ou 10 lignes; c'eſt une eſpece de peigne. *Voyez* PEIGNE, *Conchyl.*

La ſurface extérieure de cette coquille eſt ornée de cannelures aſſez larges, à côtes arrondies, qui partent toutes du ſommet; la plus grande partie de ces cannelures vont en ligne droite à la baſe, & les autres en ſe recourbant un peu, vont ſe terminer au deſſus de la baſe; la ſurface intérieure de cette coquille eſt preſque toute polie, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt cannelée que dans une bande d'environ une ligne de l'argeur, qui regne tout autour du bord de la coquille, qui eſt blanche, ſur-tout intérieurement, car extérieurement elle eſt quelquefois d'un blanc ſale. Elle eſt peu épaiſſe, dentelée dans ſes bords comme es dents d'une ſcie.

L'animal eſt auſſi de couleur blanchêâtre, quelquefois variée de rouge, de violet, de brun & de jeaune ; deux muſcles qui ſortent de ſon corps vers la charniere l'attachent fortement à ſes deux valves. Il ſe tient dans le ſable, mais peu enfoncé ; auſſi les tuyaux dont il ſe ſert pour attirer & jeter l'eau ſont-ils très-courts, car le plus long & le plus gros, qui eſt le plus éloigné du ſommet de la coquille, ne s'étend guere à plus d'une ligne de ſon bord. Ces tuyaux ſont non-ſeulement découpés en frange, comme ceux des palourdes autour de leurs ouvertures, mais ils ont encore quelques eſpeces de poils au deſſous de cette même ouverture.

Quoique les *ſourdons* s'enfoncent peu avant dans le ſable, ils en ſont pourtant couverts entiérement. On connoît néanmoins les endroits où ils ſont lorſque la mer a abandonné ce terrain pendant ſon reflux, par les trous qui paroiſſent au deſſus d'eux, & mieux encore par pluſieurs petits jets d'eau ; car ils pouſſent l'eau quelquefois à plus de deux piés de haut.

Ce coquillage exécute ſes mouvemens progreſſifs par le moyen d'une plaque ou pié fait en forme de croiſſant par le bout. Cette partie molle a fort l'air d'un pié-bot. M. de Réaumur vous expliquera le méchaniſme qui facilite la marche du *ſourdon*, dans les *mémoires de l'acad. des ſciences, année 1710. pag. 455, avec les figures.* (*D. J.*)

SOURDRE, v. neut. ſortir, jaillir, s'écouler. Il ſe dit des eaux, des ruiſſeaux, des fontaines.

SOURDRE, (*Marine.*) On ſe ſert de ce terme pour exprimer la ſortie d'un nuage de l'horizon, en s'avançant vers le zénith.

SOURDRE AU VENT, (*Marine.*) c'eſt tenir le vent, & avancer au plus près.

SOURE, (*Géog. mod.*) ou *Rio di Soure*, petite ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une riviere de même nom, à cinq lieues de Coïmbre, & à ſix de Leyra. Cette ville n'a qu'une paroiſſe, quatre à cinq cents habitans, & quelques couvens de religieux. *Long. 9. 9 ; lat. 40. 5.*

SOURE *la*, (*Géog. mod.*) nom d'une riviere des Pays-Bas, & d'une riviere d'Alſace. La premiere eſt dans le Luxembourg, & ſe joint à la Moſelle entre Trèves & Grevemacheren. La ſeconde prend ſa ſource aux monts de Voſge, arroſe Saverne, & ſe jette dans le Mottern.

SOURE, *Rio de*, (*Géog. mod.*) anciennement *Ancus*, riviere de Portugal dans l'Eſtramadure. Elle ſort du mont Sierra de Ancaon, & ſe perd dans le Mondégo. (*D. J.*)

SOURICIERE, *en terme de Layetier*, c'eſt une boîte ou un piege où les ſouris ſe prennent ſans pouvoir en ſortir. Il y en a à baſcule, de natte, & à panier. *Voyez chacun de ces termes.*

SOURICIERE A BASCULE *chez les Layetiers*, eſt un petit coffre quarré fermé de tous côtés, excepté par un bout qui eſt comme une eſpece de trape qui s'éleve par le moyen d'une baſcule dont il eſt garni, & qui eſt retenue très-foiblement par un crochet qui répond à l'appât qu'on a eu ſoin de ſuſpendre dans la *ſouriciere* ; enſorte que quand l'animal vient pour y mordre, la baſcule tombe & l'enferme.

SOURICIERE A NATTE, c'eſt *en Layeterie* un petit coffre ſur lequel eſt un panier de fil de fer dont l'ouverture va toujours en diminuant, & ſe termine par des pointes qui empêchent l'animal de ſortir.

SOURICIERE A PANIER, c'eſt *chez les Layetiers* une ſimple planche garnie d'un panier comme la *ſouriciere* à natte. *Voyez* SOURICIERE A NATTE.

SOURIQUOIS, LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France, où ils habitent l'Acadie. Ils vivent de poiſſon en été, & de venaiſon en hiver. Ils obéiſſent à des chefs qu'ils nomment *ſagamos*, & n'ont nulle forme de religion. (*D. J.*)

SOURIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) *mus minor* ; animal quadrupede qui a environ trois pouces & demi de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'a la queue ; qui eſt longue de trois pouces un quart. La *ſouris* ne differe du rat qu'en ce qu'elle eſt plus petite, qu'elle a la queue plus velue, & le poil plus court & plus doux, de couleur mêlée de jaunâtre & de cendré noirâtre ſur le deſſus du corps ; le deſſous & les quatre jambes ſont de couleur jaunâtre ; avec quelques teintes de cendré : ces couleurs

varient ; & il y a des *fouris* entiérement blanches. Ces animaux produiſent dans toutes les ſaiſons, & pluſieurs fois par an. Les portées ordinaires ſont de cinq ou de ſix ; en moins de quinze jours les petits ſe diſperſent & vont chercher à vivre ; auſſi la durée de leur vie eſt fort courte. Tous les oiſeaux de nuit, les chats, les fouines, les belettes, les rats même, leur font la guerre. L'eſpece des *fouris* eſt généralement répandue en Europe, en Aſie, & en Afrique ; on prétend que celles qui ſont actuellement en grand nombre en Amérique, y ont été apportées de l'Europe. Il paroît qu'elles fuient les pays inhabités, & qu'elles ſuivent l'homme par l'appétit naturel qu'elles ont pour le pain, le fromage, le lard, l'huile, le beurre, & les autres alimens que l'homme prépare pour lui-même. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. VII.* *Voyez* QUADRUPEDE.

SOURIS, *(Mat. méd.)* Les Pharmacologiſtes ont célébré comme médicamenteuſes pluſieurs parties & préparations de la *fouris*, la chair, la peau, le ſang, la cendre, & cela fort arbitrairement, à leur ordinaire.

La ſeule matiere fournie par la *fouris*, qui a conſervé juſqu'à préſent le titre & l'emploi de *médicament*, c'eſt ſa fiente, connue principalement chez les Pharmacologiſtes ſous le nom de *muſurda*, & encore ſous le nom ridicule d'*album nigrum*, forgé apparemment en prenant pour un nom générique celui d'*album*, ſpécifié par l'épithete de *græcum* dans un des noms ſcientifiques ou myſtérieux que porte la fiente de chien, *voyez* CHIEN, *Mat. méd.*

La fiente de *fouris* eſt miſe au rang des purgatifs par la plupart des auteurs de matiere médicale, & par quelques-uns, même par Juncker, par exemple, au nombre des émétiques, mais véritablement des émétiques hors d'uſage. Ettmuler dit qu'elle lâche admirablement & doucement le ventre. C'eſt dans quelques pays un remede de bonne femme pour purger les enfans : on leur en donne depuis le poids d'un grain juſqu'à deux en ſubſtance dans de la bouillie, ou celui de cinq ou ſix grains broyés avec du lait, qu'on paſſe enſuite à travers d'un linge. La doſe pour les enfans un peu plus forts, eſt de ſept à huit grains. Sept à huit crotins de *fouris* ſont un puiſſant purgatif, même pour les adultes, & qui eſt ſpécialement recommandé pour ouvrir le ventre dans la paſſion iliaque. Ces uſages n'étant point fondés ſur des obſervations journalieres, peuvent être regardées comme ſuſpects ; mais on peut employer la fiente de *fouris* avec moins de circonſpection dans les ſuppoſitoires & les lavemens irritans, où elle paſſe pour faire très-bien. Il eſt encore vraiſemblable qu'elle eſt réellement déterſive, réſolutive & deſſicative dans l'uſage extérieur. *(b)*

SOURIS D'AMÉRIQUE, petit animal quadrupede. Il a environ trois pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, qui eſt longue de trois pouces huit lignes. Le muſeau eſt un peu pointu ; les oreilles ſont longues & larges ; le poil eſt d'un bairouge clair. *Regn. anim. p. 172.*

SOURIS, ſ. f. *(terme de Coëfeuſe.)* les coëfeuſes ont nommé *fouris*, une fauſſe coëfe qu'elles mettent ſous les deux autres lorſqu'on coëfe à trois rangs ; il n'y a que deux de ces coëfes qui ſoient complettes & aient des barbes ; la troiſieme n'eſt qu'une fauſſe coëfe ſans fond ni barbe ; c'eſt celle que les lingeres & coëfeuſes appellent *fouris* : elle a ſeulement quelques plis ſur le front comme les autres, & ſes deux bouts viennent ſe perdre ſur les tempes ſous la ſeconde coëfure. *(D. J.)*

SOURIS, *gris de fouris*. *(Maréchallerie.)* poil de cheval. C'eſt une nuance de poil gris, laquelle eſt de la couleur du poil d'une *fouris*.

La *fouris* eſt auſſi un cartilage qui forme le devant des naſeaux du cheval, & qui l'aide à s'ébrouer. *Voyez* EBROUER.

SOURIS, *ou* SOURIRE, ſ. m. *(Phyſiol.)* c'eſt un ris léger ; il ſe fait lorſque dans les mouvemens de l'ame doux & tranquilles, les coins de la bouche s'éloignent un peu ſans qu'elle s'ouvre, les joues ſe gonflent, & forment dans quelques perſonnes, par une eſpece de duplicature, un léger enfoncement entre la bouche & les côtés du viſage, que l'on appelle la *foſſette*, qui produit un agrément dans les jolies perſonnes. Le *fouris* eſt une marque de ſatisfaction intérieure, de bienveillance, d'applaudiſſement. Il eſt vrai que c'eſt auſſi une façon d'exprimer le mépris, l'inſulte

& la moquerie ; mais dans un *ſouris* malin on ſerre davantage les levres l'une contre l'autre par un mouvement de la levre inférieure. Le *ſouris* d'approbation & d'intelligence eſt un des plus grands charmes de l'objet aimé, ſur-tout quand ce charme vient d'un contentement qui a ſa ſource dans le cœur. Enfin, il y a des *ſouris* d'aſſurance, d'admiration, de doute, Le *ſouris* d'Abraham, quand Dieu lui promit un fils, n'étoit pas un *ſouris* de doute, mais de ſatisfaction, d'admiration & de reconnoiſſance. *(D. J.)*

SOURSOMMEAU, (*terme de Bahutier.*) c'eſt le ballot qu'on met dans l'entre-bas ſur les deux ballots qui compoſent la ſomme. La ſomme ordinaire eſt compoſée de deux ballots ou de deux paniers ; mais fort ſouvent on ajoute le *ſourſommeau*, qui eſt un troiſieme petit panier ou ballot que l'on met ſur les deux autres dans l'autre bas. *(D. J.)*

SOUS, *(Géogr. mod.)* nom commun à quelques villes. 1°. C'eſt un des noms de la célebre Suſes, capitale de la Suſiane. *Voyez* SUSES.

2°. *Sous* ſurnommé *Alacſa*, eſt une ville de Mauritanie, dans la partie la plus occidentale de l'Afrique, ſur les bords de l'Océan atlantique, au pié du mont Atlas, ſous le *15. 30. de longitude*, & ſous le *32. de latitude* ſeptentrionale, ſelon les tables arabiques de Naſſir-Eddin & d'Ulugbeg.

3°. *Sous* ou *Souis* des Arabes, eſt la même ville d'Egypte que nous appellons ordinairement *Suez*, *voyez* SUEZ. *(D. J.)*

SOUSA, *Province de*, ou SOUSE, *(Géogr. mod.)* province d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tunis. Elle a pris ſon nom de ſa capitale.

SOUSA, *(Géogr. mod.)* ville d'Afrique, au royaume de Tunis, capitale de la province de ſon nom, ſur un rocher, près de la mer. C'eſt la réſidence du gouverneur de la province, à 25 milles de Tunis, à l'oppoſite de l'île de Pantalarée, & plus près de la Sicile qu'aucune autre ville d'Afrique. Elle a un bon port, où les corſaires de Tunis ſe mettent à l'ancre. Son terroir rapporte de l'orge, des figues & des olives, & il eſt fertile en pâturages. Ce fut dans le voiſinage de cette place, qui n'eſt à-préſent qu'une bourgade, que le prince Philibert de Savoie fut autrefois défait, & qu'un grand nombre de chevaliers de Malte perirent. *Long. 28. 47 ; lat. 35. 54. (D. J.)*

SOUS-AGE, ſ. m. *(Gram. & Juriſp.)* eſt l'âge de minorité qui eſt au deſſous de la majorité, qui eſt appellé dans quelques coutumes, l'*âge par excellence*, comme étant l'âge parfait, requis par la loi. *Voyez* AGE & AGÉ, MAJEUR, MAJORITÉ, MINEUR, MINORITÉ, EMANCIPATION, BÉNÉFICE D'AGE. *(A)*

SOUS-AIDE, ſ. m. *(Gram. & Juriſp.)* eſt une aide ou preſtation ſeigneuriale que les ſous-tenans ou ſujets médiats, & les arriere-vaſſaux doivent au ſeigneur duquel ils tiennent de nu à nu, c'eſt-à-dire, immédiatement, pour payer par lui le droit de loyaux & chevels-aides au chef-ſeigneur du fief-chevel duquel les arriere-fiefs relevent médiatement. *Voyez l'ancienne coutume de Normandie, ch. xxxv. (A)*

SOUS-AILES, ſ. f. pl. *(Archit.)* bas côtés ou collatéraux d'une égliſe.

SOUS-ALLÉE ; *voyez* ALLÉE.

SOUS-ARBRISSEAU, *ou* ARBUSTE, *voyez* ARBRISSEAU.

SOUS-ARGOUSIN, ſ. m. *(Marine.)* terme de galere, c'eſt l'aide de l'argouſin.

SOUS-AVOUÉ, ſ. m. *(Hiſt. eccléſ.)* ſecond avoué d'un égliſe ou d'un monaſtere. *Voyez* AVOUÉ.

SOUS-BACHA, *ou* SOUS-BACHI, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* le ſecond après le bacha ; officier ſubordonné à celui-ci.

SOUS-BAIL, ſ. m. *(Gram.)* ceſſion de ſon bail à un autre, ou ſecond bail paſſé d'un premier tenant à un ſecond. *Voyez l'article* BAIL.

SOUSBANDE, c'eſt *dans l'Artillerie*, une bande de fer qui entre ſur un affut à mortier. *Voyez* MORTIER. *(q)*

SOUS-BARBE, *(Marine.)* *Voyez* PORTE-BOSSOIR.

SOUS-BARBES, *(Marine.)* ce ſont les plus courtes étances qui ſoutiennent le bout de l'étrave quand elle eſt ſur le chantier.

SOUS-BARBE, *(Manége.)* on appelle ainſi la partie du cheval qui porte la gourmette. *Voyez* GOURMETTE.

SOUS-BARBE, *en terme d'Eperonnier*, eſt une partie de la bride de figure plate, droite

d'un côté & taillée en coude de l'autre. Elle regne tout le long du coude, & se termine par un petit bouton nommé *rouleau*. *Voyez* ROULEAU.

SOUS-BARQUE, *terme de Riviere*, quatrieme tour de planches servant à la construction d'un bateau foncet ou quatrieme bord.

SOUS-BASSEMENT, *voyez* SOUBASSEMENT.

SOUS-BASSEMENT, s. m. (*Menuiserie.*) est la partie de lambris qui se met devant les appuis des croisées.

SOUSBERME, *voyez* SOUBERME.

SOUS-BOUT, s. m. *en terme de Cordonnier*, est ce qu'on appelle *talon*. Il est fait de petits morceaux de cuir cloués ensemble.

SOUSBRIGADIER, s. m. *dans la Cavalerie*, est un bas officier qui commande sous le brigadier, & qui l'aide dans l'exercice de ses fonctions. *Voyez* OFFICIERS. *Chambers.*

SOUS-CAMÉRIER, s. m. (*Hist. mod.*) celui qui est subordonné au camérier, & qui succede à ses fonctions. *Voyez* CAMÉRIER.

SOUSCAPULAIRE, (*Anat.*) le muscle *sous-scapulaire* est situé dans toute la fosse *sous-scapulaire*, il vient de la base de l'omoplate & de la fosse *sous-scapulaire*, & il s'insere par un tendon demi-circulaire à la petite tubérosité qui se remarque vers la tête de l'humerus.

SOUS-CHAMBELLANS DE L'ÉCHIQUIER, (*Hist. mod.*) deux officiers de ce tribunal de Londres, qui fendent les tailles, & qui en font la lecture, afin que le clerc de la peau & ses contrôleurs puissent voir que les entrées sont justes. *Voyez* ÉCHIQUIER, TAILLE, PELLS.

C'est eux aussi qui font la recherche de tous les actes enrégistrés à la trésorerie, & qui sont chargés de la garde du grand cadastre ou terrier d'Angleterre. *Voyez* CHAMBELLAN.

SOUS-CHANTRE, s. m. (*Hist. eccléf.*) est un officier de chœur qui officie à la place du chantre. *Voyez* CHANTRE.

SOUS-CHERIF, *voyez* SCHERIF.

SOUS-CHEVER, v. act. (*Carrier.*) c'est couper la pierre en-dessous avec le marteau appellé *l'esse*, & la séparer du banc qui est inférieur.

SOUS-CHEVRON, s. m. (*Archit.*) piece de bois d'un dôme, ou d'un comble en dôme, dans laquelle est assemblé un bout de bois appellé *clef*, qui retient deux chevrons courbes. (*D. J.*)

SOUSCLAVIER, RE, adj. *en Anat.* se dit des parties situées sous la clavicule. *Voyez* CLAVICULE.

Ce muscle *sous-clavier* s'attache sous la portion humérale de la clavicule, & se termine à la premiere côte.

Les arteres *sous-clavieres* sont au nombre de deux, l'une à droite, l'autre à gauche; elles naissent de l'arcade de l'aorte, & changent de nom lorsqu'elles sont parvenues au dessus du milieu de la premiere vraie côte.

L'artere *sous-claviere* droite, qui est la plus grosse & la plus longue des deux, jette au médiastin, au thymus, au péricarde, & aux larinx, *&c.* des petites arteres, sous le nom de *médiastines*, *thymiques*, *péricardines*, & *trachéales*. *Voyez* MÉDIASTINE, THYMIQUE, *&c.*

La *sous-claviere* droite produit à un bon travers de doigt de son origine, la carotide droite, à peu de distance de la carotide; elle donne ordinairement quatre rameaux, qui sont l'artere mammaire interne, l'artere cervicale, l'artere vertébrale, & quelquefois intercostale supérieure. *Voy.* ARTERE MAMMAIRE, CERVICALE, VERTÉBRALE, *&c.*

La *sous-claviere* gauche se distribue à-peu-près de la même maniere que la *sous-claviere* droite.

La veine *sous-claviere* droite est fort courte, elle est formée par le concours des veines vertébrales, jugulaire interne, jugulaire externe, céphalique, & axillaire. *Voyez* VERTÉBRALE, *&c.*

La veine *sous-claviere* gauche est plus longue, outre les veines vertébrales, jugulaires, *&c.* elle reçoit le canal thorachique, les veines pectorales, les intercostales supérieures. *Voyez* THORACHIQUE, PECTORAL, *&c.*

SOUS-CLERC, s. m. (*Gram.*) qui est subordonné au clerc, & qui travaille sous lui.

SOUSCLOISON, *en Anotomie*, ſe dit d'une colonne graiſſeuſe, appliquée au bord inférieur de la cloiſon cartilagineuſe des narines. *Voyez* NEZ.

Les muſcles de la *ſouſcloiſon* ſont des fibres charnues qui partent de la *ſouſcloiſon*, & s'uniſſent aux fibres de l'orbiculaire des levres.

SOUS-COMITE, ſ. m. *terme de Galere*, nom de celui qui fait aller le quartier de proue, qui eſt entre l'arbre de meſtre & l'arbre de trinquet.

SOUS-CONTRAIRE, adj. *(Géom.)* lorſque deux triangles ſemblables ſont placés de façon qu'ils ont un angle commun. *Voy. (Pl. de Géom. fig. 44.)* au ſommet, ſans que leurs baſes ſoient paralleles : on dit qu'ils ont une poſition *ſous-contraire ;* dans ce cas, l'angle *B* eſt = *A*, & l'angle *D* = *C*. *Voyez* ANTI-PARALLELE, au *mot* PARALLELE.

Si le cône ſcalene *BVD* eſt tellement coupé par le plan *CA*, que l'angle en *C* ſoit égal à l'angle en *D*, le cône eſt dit alors être coupé d'une maniere *ſous-contraire* à la baſe *BD*. *Chambers. (E)*

SOUS-COSTAUX, *ou* INTER-COSTAUX DE VERHEYEN, *en Anatomie*, nom des muſcles ſitués ſous les côtes. *Voy.* CÔTES.

Ces muſcles ſe remarquent à la face interne des côtes, & viennent de la 6, 7, 8, ou 9e. des côtes, vis-à-vis de leur angle, & ſe terminent à la côte ſupérieure ſuivante, & quelquefois à la quatrieme.

Ces muſcles avoient déja été décrits par Euſtache, ſuivant que l'obſerve Morgani.

SOUSCRIPTION, *(Gram. & Juriſp.)* eſt l'appoſition d'une ſignature au deſſus d'un écrit ; ſouſcrire une promeſſe ou billet, c'eſt le ſigner. *Voyez* SIGNATURE. *(A)*

SOUSCRIPTION, ſ. f. *(fonds en Angleterre.)* ce mot ſe dit en Angleterre de l'intérêt que les particuliers prennent dans un fonds public, ou dans un établiſſement de commerce, en ſignant ſur un regiſtre pour combien ils veulent y prendre part. Preſque toutes les grandes affaires ſe font, dans ce pays-là, par voie de *ſouſcription*, & c'eſt une excellente méthode. *(D. J.)*

SOUSCRIPTION, ſ. f. *(Commerce.)* c'eſt l'engagement que celui qui ſouſcrit un billet, lettre-de-change, promeſſe, ou obligation, prend en y ajoutant ſa ſignature, d'être la caution de celui qui les a faits, de payer pour lui les ſommes qui y ſont contenues, & d'acquitter toutes les clauſes qui y ſont ſpécifiées ; enſorte que celui ou ceux au profit deſquels leſdits billets, lettres-de-change, promeſſes & obligations ſont ſouſcrits, ont autant de débiteurs tenus de l'acquit de leur dette, & de l'exécution des engagemens pris dans ces actes, qu'il y a de perſonnes qui y ont mis leur ſignature, ou *ſouſcription ;* on ne demande des *ſouſcriptions* que pour plus de ſûreté ; c'eſt un vrai cautionnement. *Savary. (D. J.)*

SOUSCRIPTION, *dans le commerce des livres*, ſignifie l'obligation de prendre un certain nombre d'exemplaires d'un livre qu'on doit imprimer, & une obligation réciproque de la part du libraire, ou de l'éditeur, de délivrer ces exemplaires dans un certain temps.

Les conditions ordinaires des *ſouſcriptions* ſont, du côté du libraire, de fournir les livres à meilleur compte aux ſouſcripteurs qu'aux autres, à un tiers, ou un quart du prix de moins ; & de la part des ſouſcripteurs, de payer moitié du prix d'avance, & le reſte en recevant les exemplaires : c'eſt un avantage égal pour l'un & pour l'autre ; car par ce moyen, le libraire a les fonds néceſſaires pour exécuter une entrepriſe, qui autrement ſeroit au deſſus de ſes forces ; & le ſouſcripteur reçoit en quelque façon l'intérêt de ſon argent, par le prix modéré qu'il paye de ces livres.

Les *ſouſcriptions* tirent leur origine d'Angleterre, & ce n'eſt que depuis peu qu'elles ſont en uſage dans d'autres pays : les premieres *ſouſcriptions* ont été propoſées dans le milieu du dernier ſiecle, pour l'impreſſion de la bible polygotte de Walton, qui eſt le premier livre qui ait été imprimé par *ſouſcriptions*.

Elles ont paſſé d'Angleterre en Hollande, & commencent à s'introduire en France. La collection des antiquités du pere Montfaucon, eſt le premier livre qui y ait été publié par *ſouſcriptions*, & le nombre des ſouſcripteurs fut ſi grand, qu'on en refuſa beaucoup. La même méthode a depuis été propoſée pour l'édition de S. Chriſoſtome, par

par les bénédictins, mais elle n'a pas eu le même succès.

Tous les autres livres qui ont été depuis imprimés en France, par *souscription*, sont la traduction des vies de Plutarque, par M. Dacier; la description de Versailles, & l'histoire de la milice françoise, par le pere Daniel, *&c.*

En Angleterre, les *souscriptions* sont très-fréquentes, & cette habitude les a rendues sujettes à quelques abus qui commencent à les décréditer.

SOUS-CUTANÉ, ÉE, adj. *en anatomie*, qui est sous la peau; les arteres, les veines, les glandes *sous-cutanées*; les vaisseaux lymphatiques *sous-cutanés*.

SOUSDIACONAT, s. m. *(Hist. eccl.)* ordre ecclésiastique, inférieur à celui de diaconat, & néanmoins très-ancien dans l'église, puisque S. Ignace, S. Cyprien, & le pape Corneille, en font mention. Les sous-diacres n'étoient pas ordonnés comme les ministres sacrés, par l'imposition des mains; & les scholastiques ont douté que le *sous-diaconat* fût un sacrement. Dans l'ordination des sous-diacres, l'évêque leur fait toucher le calice & la patene; ce rit est établi dans le concile de Carthage iv. & dans les anciens pontificaux; on leur donne encore la tunique & le manipule, & le livre des épîtres; mais cette cérémonie est plus nouvelle. Les Grecs leurs imposent les mains. Leur ancienne fonction étoit de recevoir les oblations des fideles, pour les porter au diacre, qui les présentoit au prêtre, ou les mettoit sur l'autel; ils avoient droit d'entrer dans le sanctuaire, de toucher les vases sacrés, de servir les diacres à l'autel. Le célibat a été annexé à l'ordre des sous-diacres, en occident, dès le quatrieme siecle; en orient, ils n'y ont pas plus été obligés que ceux qui étoient dans les ordres sacrés, & même dans les premiers temps, ils pouvoient se marier après avoir été ordonnés sous-diacres; mais cela leur fut défendu par le concile *in trullo*, & par la loi de Justinien. Morin, *de sacris ordinat.* & Thomassin, *discipl. de l'égl.* *V.* SOUS-DIACRE.

SOUS-DIACRE, s. m. *(Hist. eccl.)* *subdiaconus*, & en grec ὑποδιάκονος, est un ecclésiastique revêtu du premier degré des ordres sacrés ou majeurs, que l'on appelle *sous-diaconat*. *Voyez* SOUS-DIACONAT.

Le *sous-diacre*, selon la disposition du concile de Trente, *sess. XXIII. ref. c. v, vj, vij, viij, xj & xij.* doit avoir été éprouvé dans tous les ordres inférieurs, & avoir au moins atteint sa vingt-deuxieme année; il doit être assez instruit pour pouvoir exercer ses fonctions, avoir des attestations de son curé, & des maîtres sous qui il étudie, & espérer, moyennant la grace de Dieu, de garder la continence; son ordination doit être précédée de trois publications faites au prône, afin de connoître s'il n'est point engagé par mariage, ou par vœu incompatible, ou chargé de dettes, ou irrégulier de quelqu'autre maniere.

Le jour de l'ordination étant venu, on appelle ceux qui doivent être ordonnés *sous-diacre*, chacun par son nom & par son titre: *un tel, au titre d'une telle église*, pour ceux qui ont des bénéfices: *un tel, au titre de son patrimoine: frere tel, profès d'un tel ordre: frere tel à titre de pauvreté:* d'abord l'évêque les avertit de considérer attentivement à quelle charge ils se soumettent. *Jusqu'ici*, leur dit-il, *il vous est libre de retourner à l'état séculier; mais si vous recevez cet ordre, vous ne pourrez plus reculer, il faudra toujours servir Dieu, dont le service vaut mieux qu'un royaume, garder la chasteté avec son secours, & demeurer engagés à jamais au ministere de l'église: songez-y donc, tandis qu'il est encore temps, & si vous voulez perséverer dans cette sainte résolution, approchez au nom de Dieu.*

Ensuite on fait approcher ceux qui doivent être ordonnés *sous-diacres*, conjointement avec ceux qui doivent être ordonnés diacres & prêtres, & tous ensemble, étant prosternés à terre, on chante les litanies, & l'on invoque pour eux les suffrages de tous les saints. Ils se relevent à genoux, & l'évêque instruit les *sous-diacres* de leurs fonctions; elles sont de servir le diacre, préparer l'eau pour le ministere de l'autel, laver les napes d'autel & les corporaux; le *sous-diacre* doit aussi offrir au diacre le calice & la patene pour le sacrifice, & avoir soin de mettre sur l'autel autant de pains qu'il faut pour le peuple, ni plus ni moins, de peur qu'il ne demeure dans le sanctuaire quelque chose de corrompu. Ce sont les fonctions marquées dans le pontifical ro-

main. Il faut être au moins *sous-diacre*, pour toucher les vaſes ſacrés, & les linges qui touchent immédiatement la ſainte euchariſtie.

L'évêque donne enſuite à celui qui doit être ordonné *ſous-diacre*, à toucher le calice vuide, avec la patene, puis il lui met les ornemens qui conviennent à ſon ordre, comme la dalmatique & le manipule ; enfin il lui préſente le livre des épîtres, avec le pouvoir de les lire dans l'égliſe ; ainſi le miniſtere des *ſous-diacres* eſt preſque réduit au ſervice des autels, & à aſſiſter l'évêque ou les prêtres dans les grandes cérémonies. Autrefois, ils étoient les ſecrétaires des évêques, qui les employoient dans les voyages & les négociations eccléſiaſtiques. Ils étoient chargés des aumônes & de l'adminiſtration du temporel ; & hors de l'égliſe, ils faiſoient les mêmes fonctions que les diacres. Fleury, *inſtit. au droit eccléſ. tome I. part. I. ch. viij. p. 75 & ſuiv.*

SOUS-DIVISER, v. act. (*Gram.*) diviſer une ſeconde fois. *Voyez* DIVISER.

SOUS-DOMINANTE, ſ. f. *en muſique*, eſt la quatrieme note du ton. On l'appelle *ſous-dominante*, parce qu'en effet la dominante eſt immédiatement au deſſus d'elle ; ou bien parce qu'il y a le même intervalle en deſcendant de la tonique à cette quatrieme note, qu'en montant de la tonique à la dominante. *Voyez* DOMINANTE, MODE, TONIQUE.

L'accord de la *ſous-dominante* eſt compoſé, 1°. de tierce majeure ou mineure ; ſelon que le mode eſt majeur ou mineur ; 2°. de quinte ; 3°. de ſixte majeure : cette ſixte qui eſt la quinte de la dominante, eſt cenſé la repréſenter. *Voyez* là-deſſus mes *élémens de muſique*. (*O*)

SOUS-DOUBLE, adj. (*Math.*) on dit qu'une quantité eſt *ſous-double*, ou en raiſon *ſous-double* d'une autre quantité, quand la premiere eſt contenue deux fois dans la ſeconde : ainſi 3 eſt *ſous-double* de 6, comme 6 eſt *double* de 3. *Voyez* RAISON & DOUBLE. (*E*)

SOUS-DOUBLÉ, adj. (*Math.*) deux grandeurs ſont en raiſon *ſous-doublée* de deux autres, quand elles ſont dans le rapport ou la raiſon des racines quarrées de ces deux autres.

SOUS-DOYEN, (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt immédiatement après le doyen d'une compagnie. *Voyez* DOYEN. (*A*)

SOUS-ÉCUYER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de la maiſon du roi d'Angleterre, dont la fonction eſt de préſenter & de tenir l'étrier au roi lorſqu'il monte à cheval.

SOUS-ÉPINEUX, adj. (*Anat.*) nom d'un muſcle ſitué dans la foſſe *ſous-épineuſe* de l'omoplate. Il remplit tout l'eſpace de cette foſſe, & ſe termine à la facette moyenne de la groſſe tubéroſité de la tête de l'humérus.

SOUS-FAITE, (*Charpenter.*) piece de bois au-deſſous du *faîte*, liée par des entretoiſes, des liernes & des croix de ſaint André. La *ſous-faîte* ſert à rendre les aſſemblages plus ſolides. (*D. J.*)

SOUS-FERME, (*Finance de France.*) partie du bail général des fermes. Les principes de régie ne ſauroient être trop uniformes pour la ſûreté publique & pour la facilité du travail des ſupérieurs. S'il convient ordinairement de permettre les *ſous-fermes* des parties qui veulent du détail, il ſemble que la bonne police exige que ces *ſous-fermes* s'adjugent à l'enchere au profit du roi, & que tout ce qui regarde une partie, appartienne à une ſeule compagnie compoſée de travailleurs.

La forme de donner les fermes au plus offrant & dernier enchériſſeur, en éloignant tous monopoles, trafics, penſions, gratifications, accommodemens & autres abus dont le retranchement eſt ordonné par les divers réglemens faits depuis 1661 juſqu'à ce jour, a produit en partie les augmentations prodigieuſes qui ſe ſont trouvées ſur les fermes ; mais cette méthode a auſſi des inconvéniens conſidérables, en ce que les ſous-fermiers ont porté leurs *ſous fermes* au-delà de leur juſte valeur, ce qui donne lieu à deux grands déſordres ; l'un que les ſous-fermiers demandent toujous des diminutions qu'ils obtiennent ; & l'autre, qu'ils vexent infiniment les peuples, pour s'indemniſer de l'excès de leurs *ſous-fermes*. *Conſidération ſur les finances*. (*D. J.*)

SOUS-FERMER, v. act. (*Com.*) prendre ou donner à ferme une partie de ce qui compoſe une ferme générale.

SOUS-FERMIER, ſ. m. (*Financ.*) celui

qui tient une ferme ou une partie d'une ferme ſous un autre.

On appelloit autrefois ſimplement *ſous-fermiers*, ceux qui prenoient des ſous-fermes ſous les fermiers généraux de ſa majeſté; maintenant ils ſe donnent le titre d'*intéreſſés dans les fermes du roi.*

SOUS-FRÉTER, v. act. (*Marine.*) c'eſt louer à un autre le vaiſſeau qu'on a loué, ou fréter à un autre le vaiſſeau qu'on a affrété. Il eſt défendu de *ſous-fréter* un vaiſſeau à plus haut prix que celui qui eſt porté par le premier contrat; mais l'affréteur peut prendre à ſon profit le fret de quelques marchandiſes, pour achever la charge du vaiſſeau qu'il a entiérement affrété.

SOUS-GARDE, ſ. f. *terme d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer long d'environ huit pouces, & large d'un demi-pouce, qui forme par le milieu un demi-cercle, & qui a un oreille à chaque côté qui ſervent à l'aſſujettir au bois de fuſil à la viſſant. Cette piece ſe poſe deſſous le bois de fuſil, & ſert pour garantir la détente, & empêcher qu'elle ne s'accroche & qu'elle ne faſſe partir le fuſil dans le tems qu'on ne s'y attend pas.

SOUS-GORGE, ſ. f. *terme de Bourrelier*, c'eſt une partie de la bride du cheval, qui conſiſte en une bande de cuir qui paſſe ſous la gorge, & qui eſt terminée par deux boucles, au moyen deſquelles on l'attache à deux petites courroies qui tiennent à la têtiere auprès du fronteau. L'uſage de la *ſous-gorge* eſt d'aſſujettir la bride, & d'empêcher que le cheval en ſecouant la tête ne dérange la têtiere & ne faſſe tomber toute la bride.

SOUS-GOUVERNANTE, ſ. f. (*Gram.*) celle qui ſert en l'abſence de la gouvernante. *Voyez l'article* GOUVERNANTE.

SOUS-GOUVERNEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui repréſente le gouverneur, fait ſes fonctions & le ſoulage dans ſon emploi.

SOUS-INTRODUITE FEMME, (*Hiſt. eccléſ.*) une femme *ſous-introduite* étoit celle qu'un eccléſiaſtique avoit chez lui pour le ſoin de ſon ménage, ou pour quelque autre raiſon. M. Fleury dit, dans ſon *Hiſt. eccléſ. l. II. p. 140.* qu'on nommoit *femmes introduites* ou *ſous-introduites*, celles que les eccléſiaſtiques tenoient dans leurs maiſons par un uſage que l'égliſe condamnoit, & qui fut reproché à Paul de Samoſate, parce qu'encore que ce fût ſous prétexte de charité & d'amitié ſpirituelle, les conſéquences en étoient trop dangereuſes, & qu'il en réſultoit tout au moins du ſcandale.

Dès le temps de ſaint Cyprien, où l'on ne faiſoit encore aucun vœu ſolemnel de virginité ni de célibat, & où l'on n'impoſoit aux eccléſiaſtiques aucune néceſſité de s'abſtenir du mariage, on lit que des filles demeuroient librement avec des hommes d'égliſe; couchoient avec eux dans un même lit, & ſoutenoient néanmoins qu'elles ne donnoient par-là aucune atteinte à leur chaſteté, offrant pour preuve d'être viſitées par des expertes. Saint Cyprien le reconnoît lui-même, & cenſure quelques-unes de ces filles. Voici ſes propres paroles: *Quid nobis de iis virginibus videatur, quæ cum in ſtatu ſuo eſſe, & continentiam ſimiliter tenere decreverint, detecta ſunt poſteà in eodem lecto pariter manſiſſe cum maſculis: ex quibus unum diaconum eſſe dicis: planè eaſdem, quæ ſe cum vivis dormiſſe confeſſæ ſint, aſſeverare ſe integras eſſe*, &c. *Epiſt. IV. p. 7. edit. Brem. Fell.*

Le même pere ſe plaint ailleurs que quelques confeſſeurs étoient tombés dans la même faute; & les expreſſions dont il ſe ſert ſont bien fortes? *non deeſſe, qui Dei templa, & poſt confeſſionem ſanctificata & illuſtrata priùs membra turpi & infami concubitu ſuo maculent, cubilia ſua cum fœminis promiſcua jungentes*, &c.

Une telle compagne des eccléſiaſtiques fut appellée *femme ſous-introduite*, συνείσακτος γυνή, parce que les eccléſiaſtiques les introduiſoient chez eux comme des aides & des ſœurs ſpirituelles, *conſortio ſororiæ appellationis*; & cet uſage devint ſi commun, que divers conciles, & entr'autres celui de Nicée, furent obligés de défendre cet uſage. Μήτε ἐπισκόπῳ, μήτε πρεσβυτέρῳ, μήτε διακόνῳ, μήτε ὅλως τινὶ τῶν ἐν κλήρῳ, ἐξεῖναι συνείσακτον γυναῖκα ἔχειν, πλὴν εἰ μὴ ἄρα μητέρα, ἢ ἀδελφὴν, ἢ θείαν, ἢ ἃ μόνα πρόσωπα πᾶσαν ὑποψίαν διαπέφευγεν. *Canon III.*

Cependant les défenſes des conciles eurent ſi peu d'effet, que les empereurs chrétiens, comme Honorius, Théodoſe & Juſ-

tinien se virent contraints d'employer toute l'autorité des loix pour remédier à cet abus. Voyez *cod. Theodos. l. XVI. tit. 2. leg. 44. cod. inst. l. I. tit. 3. de episcop. & cler. leg. 19. novell. VI. cap. v.* Jacques Godefroy, *tom. VI. p. 86. & suivantes.* Pour ne point entrer dans de plus grands détails sur cette matiere, nous renvoyons les lecteurs curieux aux notes d'Henri de Valois sur Eusebe, *hist. eccléf. l. VII. c. xxx.* à Henri Dodwell, *dissertat. Cyprianic, 3.* à Bingham, *antiq. eccléf. liv. VI. c. ij.* & finalement à M. Boëhmer, dans son *jus eccles. protestant. l. III. tit. 2. (D. J.)*

SOUS-LIEUTENANT, est un troisieme officier dans les compagnies d'infanterie & de cavalerie, dont les fonctions sont à peu près les mêmes que celles des lieutenans. On les établit ordinairement dans la guerre & on les casse à la paix. *Voyez* OFFICIER.

Dans toutes les compagnies de la maison du roi, excepté les gardes du corps, il y a des *sous-lieutenans.* Il y en a aussi dans toutes les compagnies de gendarmerie : ce sont les seconds officiers de toutes ces compagnies. *(Q)*

SOUS-LIGNER, v. act. *(terme d'Imprimeur.)* c'est imprimer en italique un mot ou plusieurs qui sont *sous-lignés* dans un manuscrit, à dessein de les faire remarquer, ou pour quelqu'autre raison. *(D. J.)*

SOUS-LOCATAIRE, s. m. *(Jurisprud.)* est celui auquel le principal locataire d'une maison ou autre héritage a donné lui-même à loyer quelque portion de ce qu'il tenoit du propriétaire.

Le *sous-locataire* est différent du cessionnaire du bail, en ce que le cessionnaire doit payer au propriétaire, au lieu que le *sous-locataire* paye au principal locataire.

L'article 162 de la coutume de Paris, permet néanmoins au propriétaire de saisir les meubles des *sous-locataires ;* mais ceux-ci en ont main-levée en payant le loyer de leur occupation.

En fait de fermes, on appelle *sous-fermier*, ce qu'en fait de bail à loyer on appelle *sous-locataire. Voyez* BAIL A LOYER, FERME, LOCATAIRE, PRINCIPAL LOCATAIRE. *(A)*

SOUS-LUI, *terme de Manége*, un cheval qui est bien *sous-lui*, qui se met bien sur les hanches, est un cheval qui en marchant approche les piés de derriere de ceux de devant, & dont les hanches soutiennent en quelque maniere les épaules. *(D. J.)*

SOUS-MÉDIANTE *ou* SOUMÉDIANTE, *(Musiq.)* C'est dans le vocabulaire de M. Rameau, le nom de la sixieme note du ton ; mais cette *sous-médiante* devant être au même intervalle de la tonique en dessous, qu'en est la médiante en dessus, doit faire tierce majeure sous cette tonique, & par conséquent tierce mineure sur la sous-dominante ; & c'est sur cette analogie que le même M. Rameau établit le principe du mode mineur ; mais il s'ensuivroit delà que le mode majeur d'une tonique, & le mode mineur de sa sous-dominante, devroient avoir une grande affinité ; ce qui n'est pas, puisqu'au contraire il est très-rare qu'on passe d'un de ces deux modes à l'autre, & que l'échelle presque entiere est altérée par une telle modulation.

Je puis me tromper dans l'acception des deux mots précédens ; savoir, SOUS-DOMINANTE & SOUS-MÉDIANTE, *(Voyez la fin de cet article)* n'ayant pas sous les yeux en écrivant cet article, les écrits de M. Rameau ; peut-être entend-il simplement, par *sous-dominante*, la note qui est un degré au dessous de la dominante ; &, par *sous-médiante*, la note qui est un degré au dessous de la médiante : ce qui me tient en suspens entre ces deux sens, est que, dans l'une & dans l'autre, la sous-dominante est la même note *fa* pour le ton d'*ut ;* mais il n'en seroit pas ainsi de la *sous-médiante*, elle seroit *la* dans le premier sens, & *re* dans le second. Le lecteur pourra vérifier lequel des deux est celui de M. Rameau ; ce qu'il y a de sûr est que celui que je donne est préférable pour l'usage de la composition. *(S)*

Après avoir feuilleté les *Œuvres* de M. Rameau, que j'ai entre les mains, sans y trouver le terme dont il s'agit ici, j'ai pris le parti de mettre cet article tel qu'il est dans le *dictionnaire de Musique* de M. Rousseau. Dans son *code de Musique pratique*, M. Rameau nomme *sus-dominante* la

ſixieme note du ton, & *ſu-tonique* la ſeconde. *(F. D. C.)*

SOUS-MULTIPLE, adject. *en Mathém. &c.* une quantité *ſous-multiple* eſt celle qui eſt contenue dans une autre un certain nombre de fois, & qui par conſéquent étant répétée un certain nombre de fois, lui devient exactement égale.

Ainſi 3 eſt un *ſous-multiple* de 21 : dans ce ſens, *ſous-multiple* revient au même que partie aliquote. *Voyez* ALIQUOTE.

Une raiſon *ſous-multiple* eſt celle qui eſt entre la quantité *ſous-multiple*, & la quantité qui la contient ; ainſi la raiſon de 3 à 21, eſt *ſous-multiple*. *Voyez* RAISON.

Dans ces deux cas *ſous-multiple* eſt l'oppoſé de *multiple* : 21, par exemple, eſt *multiple* de 3, & la raiſon de 21 à 3, eſt une raiſon *multiple*. *Voyez* MULTIPLE. *Chambers. (E)*

SOUS-NORMALE, ſ. f. *(Géom.)* eſt la même choſe que ſous-perpendiculaire. *Voyez* SOUS-PERPENDICULAIRE.

SOUS-OCCIPITAUX, *en Anatomie*, nom des nerfs ſitués ſous l'os occipital. Ces nerfs appellés communément la *dixieme paire*, naiſſent un peu plus bas & plus latéralement, que les nerfs grands hypogloſſes, à l'extrêmité de la moëlle alongée & vis-à-vis la partie poſtérieure de l'apophyſe condiloïde de l'os occipital. Ils communiquent avant de percer la dure-mere avec la premiere paire cervicale ; après quoi ils la percent en ſortant du crâne, entre la premiere vertebre du col & l'os occipital, & ſe diſtribuent aux muſcles poſtérieurs de la tête. *Voyez* TÊTE & OREILLE.

SOUS-OFFICIERS *de l'empire*, *(Hiſt. mod.)* *ſub-officiales imperii* : on a dit à l'*article* ELECTEURS quels étoient les grands officiers de l'empereur & de l'empire ; chacun de ces princes fait exercer ſes fonctions par des *ſous-officiers* héréditaires qui poſſedent des fiefs pour cette raiſon. C'eſt ainſi que l'électeur de Saxe, qui eſt grand-maréchal de l'empire, lors du couronnement de l'empereur, eſt repréſenté dans ſes fonctions par le comte de Pappenheim ; l'électeur de Brandebourg qui eſt grand-chambellan, eſt repréſenté par le prince de Hohenzollern ; l'électeur de Bohême, par le comte d'Althan ; l'électeur de Baviere, par le comte de Truches-Waldburg ; l'électeur Palatin, par le comte de Sinzendorf.

SOUS-ORBITAIRE, *en Anatomie*, nom des arteres qui ſe diſtribuent au deſſous de l'orbite.

SOUS-ORDRE, *(Juriſprud.)* eſt un ordre particulier qui ſe fait en ſecond entre les créanciers particuliers d'un créancier colloqué dans l'ordre principal qui ont formé oppoſition ſur lui en *ſous-ordre*, c'eſt-à-dire, pour ſe venger ſur ce qui peut lui revenir, au cas qu'il ſoit colloqué utilement dans l'ordre. *Voyez* CRÉANCIER, DECRET, OPPOSITION & SOUSORDRE, SAISIE RÉELLE. *(A)*

SOUS-PÉNITENCIER, ſ. m. *(Gram.)* aide du pénitencier. *Voyez l'article* PÉNITENCERIE.

SOUS-PENTE, *voyez* SOUPENTE.

SOUS-PENTE, *(Maréchall.)* les maréchaux appellent ainſi un aſſemblage de courroies, qui ſervent à arrêter un cheval dans le travail. *Voyez* TRAVAIL. Les trois principales qui ſervent à ſuſpendre ou élever le cheval, ſont garnies de deux ou trois chaînons à chaque bout : il y a cinq courroies traverſantes qui coulent comme on veut. Les trois plus courtes ſervent à garnir ſous le ventre ; & des deux autres l'une eſt fort longue, un de ſes côtés va entourer la croupe, & l'autre le poitrail ; ces côtés ſe bouclent à deux boucles qui ſont à la courroie qui eſt de l'autre côté.

SOUS-PERPENDICULAIRE, adj. *en Géométrie* la *ſous-perpendiculaire* eſt une portion de l'axe d'une courbe interceptée entre l'extrêmité de l'ordonnée & le point, où la perpendiculaire à la tangente, tirée de l'autre extrêmité de l'ordonnée, coupe l'axe de cette courbe. *Voyez* TANGENTE.

La *ſous-perpendiculaire* eſt donc une ligne qui détermine le point où laxe d'une courbe eſt coupée par une perpendiculaire tirée ſous une tangente, au point de contact.

Ainſi *TM*, *Planch. ſect. coniq. fig. 19*, touchant la courbe en *M*, & *MR* étant perpendiculaire à *TM*, au point de contingence, la

ligne PR compriſe entre l'ordonnée PM & la perpendiculaire MR, s'appelle *ſous-perpendiculaire*. La *ſous-perpendiculaire* PR eſt à la demi-ordonnée PM, comme PM à PT, ou comme MR à TM; d'où on peut conclure que dans la parabole, la *ſous-perpendiculaire* eſt ſous-double du parametre, & par conſéquent d'une grandeur conſtante; car $PR = \frac{\overline{PM}^2}{PT} =$ dans la parabole $\frac{PM^2}{2AP} =$ en nommant le parametre a, $\frac{a \times AP}{2AP} = \frac{a}{2}$.

En général, puiſque la ſouſtangente eſt $\frac{y \times d}{dy}$ (*voyez* SOUSTENGENTE,) on aura la ſouſperpendiculaire $= y^2$ diviſé par la ſouſtangente, c'eſt-à-dire, $\frac{y\,dy}{dx}$.

SOUS-PESER, v. act. (*Gram.*) prendre quelque choſe peſant en deſſous, & le ſoulever de la main pour en eſtimer le poids.

SOUS-PRÉCEPTEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui ſoulage le précepteur dans ſes fonctions. *Voyez* PRÉCEPTEUR.

SOUS-PRIEUR, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt un officier clauſtral qui aide le prieur. *Voyez* PRIEUR.

SOUS-PROMOTEUR, ſ. m. (*Gram.*) qui repréſente le promoteur & ſert ſous lui. *Voyez* PROMOTEUR.

SOUS-RACHAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) c'eſt le rachat au ſeigneur dominant par ſes arriere-vaſſaux, pendant qu'il a mis en ſa main le fief de ſon vaſſal, faute de rachat.

C'eſt le profit de l'arriere fief que le ſeigneur exploite. *Voyez* RACHAT & FIEF.

SOUS-RÉFECTORIER, ſ. m. (*Gram.*) celui qui veille aux choſes du réfectoire ſous le réfectorier.

SOUS-RENTE, ſ. f. (*Gram.*) rente que l'on tire d'une choſe que l'on tient ſoi-même à rente.

SOUS-RENTIER, ſ. m. (*Gram.*) celui qui tient à rente d'un rentier. *Voyez* RENTE.

SOUS-SECRÉTAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui travaille ſous le ſecrétaire. *Voyez* SECRÉTAIRE.

SOUSSIGNER, v. act. (*Gram. Juriſp. & Com.*) c'eſt mettre ſa ſignature, c'eſt-à-dire, écrire ſon nom, & quelquefois y ajouter un paraphe au pié de quelque acte ou écrit, pour l'agréer, le faire valoir, & conſentir à ſon exécution. *Voyez* SIGNATURE.

Les perſonnes qui ne ſavent pas écrire ſe contentent de mettre au lieu de ſignature quelque marque qui leur eſt propre, ſi c'eſt ſous ſeing-privé; mais dans tout acte public ou paſſé par-devant notaires, il faut faire mention que l'un des contractans, ou même tous deux, ont déclaré ne ſavoir ſigner. Les conſultations des avocats & celles des habiles négocians qui donnent leur conſeil; les réponſes des docteurs de Sorbonne ſur les cas de conſcience, commencent ordinairement par ces mots, *le conſeil ſouſſigné*, &c. & les promeſſes, quittances, certificats par ceux-ci aſſez ſemblables: *je ſouſſigné*, ou nous *ſouſſignés*, reconnoiſſons, certifions, &c. *Dictionn. de Commerce.*

SOUS-SURPARTICULIERE, SOUS-SURPARTIENTE, (RAISON) *voyez* RAISON.

SOUSTANGENTE, ſ. f. (*Géom.*) la *ſouſtangente* d'une courbe eſt une portion de ſon axe interceptée entre l'extrêmité d'une ordonnée & l'interſection de la tangente avec l'axe; cette ligne détermine le point où la tangente coupe l'axe prolongé. *Voyez* COURBE & TANGENTE.

Ainſi dans la courbe AM, &c. (*Planche d'anal. fig. 10.*) la ligne TP, compriſe entre la demi-ordonnée PM, & la tangente TM, en eſt la *ſouſtangente*. Si on mene la parpendiculaire MQ à la tangente MT, on aura PR à PM, comme PM à PT, & PM à PT, comme MR à TM.

Il eſt aiſé de voir que la *ſouſtangente* eſt à l'ordonnée y comme la différentielle dx de l'abſciſſe eſt à la différence dy de l'ordonnée, donc la *ſouſtangente* $= \frac{y\,dx}{dy}$.

C'eſt une loi que, dans toute équation qui exprime la valeur d'une *ſouſtangente*, ſi cette valeur eſt poſitive, le point d'interſection de l'axe & de la tangente, tombe du côté de l'ordonnée où la courbe

a ſon ſommet, ainſi que cela arrive dans la parabole.

Au contraire, ſi la valeur de la *ſouſtangente* eſt négative, le point d'interſection de l'axe & de la tangente, tombe du côté de l'ordonnée, oppoſé à celui où la courbe a ſon ſommet; ainſi que cela arrive dans l'hyperbole rapportée à ſes aſymptotes.

En général, dans toutes les courbes dont l'équation eſt $y = x^m$, m marquant un nombre quelconque entier ou rompu poſitif ou negatif, la *ſous-tengente* eſt égale à l'abſciſſe multipliée par l'expoſant m de la puiſſance de l'ordonnée. *Voyez* TANGENTE.

Ainſi dans la parabole ordinaire dont l'équation eſt $x = yy$, la *ſous-tangente* eſt égale à x multipliée par l'expoſant 2 de yy; or x eſt l'abſciſſe dont la *ſous-tangente* eſt égale au double de l'abſciſſe; & d'ailleurs comme cette valeur vient avec le +, ou eſt poſitive, elle doit être priſe du côté de l'ordonnée où la parabole a ſon ſommet, au-delà duquel l'axe doit être prolongé.

De même dans une des paraboles cubiques dont l'équation eſt $y = x^{\frac{3}{2}}$, la valeur de la *ſous-tangente* eſt égale aux $\frac{3}{2}$ de l'abſciſſe.

SOUSTENDANTE, ſ. f. *en Géométrie*, eſt une ligne droite oppoſée à un angle, & que l'on ſuppoſe tirée entre les deux extrêmités de l'arc qui meſure cet angle. *V.* ANGLE & ARC.

Ce mot eſt formé du latin *ſub*, ſous, & *tendo*, je tends.

La *ſouſtendante* de l'angle repond à la corde de l'arc. *Voyez* CORDE.

Dans tout triangle rectangle, le quarré de la *ſouſtendante* de l'angle droit, eſt égal aux quarrés des *ſouſtendantes* des deux autres angles, par la 47e propoſition d'Euclide. Cette merveilleuſe propriété du triangle a été découverte par Pythagore. *Voyez* HYPOTHÉNUSE. *Chambers.* (*E*)

SOUSTERRAINS *dans la fortification*, ſont des eſpaces qu'on pratique quelquefois dans l'intérieur de l'épaiſſeur du rempart, pour mettre dans un ſiege les principales munitions, & une partie de la garniſon à l'abri du ravage des bombes. On conſtruit ordinairement de ces *ſouterrains* dans l'épaiſſeur des baſtions pleins, ſur-tout lorſqu'il y a des cavaliers ſur ces baſtions; on en conſtruit auſſi vis-à-vis, ou le long des courtines. Ils ſont voûtés, à l'épreuve de la bombe. Il y a de ces *ſouterrains* dans les tours baſtionnées de Landau & du Neuf-Briſach. *V.* TOURS BASTIONNÉES. (*Q*)

SOUS-TIRER, v. act. *ſous-tirer* du vin, c'eſt le tranſvaſer d'un tonneau dans un autre.

SOUSTRACTION, ſ. f. *en Arithmétique*, la *ſouſtraction* eſt la ſeconde regle, ou pour mieux dire, la ſeconde opération de l'arithmétique: elle conſiſte à ôter un nombre d'un autre nombre plus grand, & à trouver exactement l'excès de celui-ci ſur celui-là.

En un mot, la *ſouſtraction* eſt une opération par laquelle on trouve un nombre qui, ajouté au plus petit de deux nombres homogenes, fait avec lui une ſomme égale au plus grand de ces nombres. *V.* ARITHMÉTIQUE.

Voici ce qu'il faut obſerver dans cette opération.

Pour ſouſtraire un plus petit nombre d'un plus grand. 1°. Ecrivez le plus petit nombre ſous le plus grand, les unités ſous les unités, les dixaines ſous les dixaines, *&c.* en général les quantités homogenes les unes ſous les autres, ainſi que nous l'avons preſcrit pour *l'addition*. 2°. Tirez une ligne ſous les deux nombres. 3°. Souſtrayez ſéparément les unités des unités, les dixaines des dixaines, les centaines des centaines; & commençant à droite, & procédant vers la gauche, écrivez chaque reſte ſous le caractere ſur lequel vous avez opéré, & qui vous l'a donné. 4°. Si le chifre que vous avez à ſouſtraire eſt plus grand que celui dont il doit être ſouſtrait, empruntez une unité ſur le chifre qui ſuit immédiatement en allant vers la gauche, cette unité empruntée vaudra 10; ajoutez cette dixaine au plus petit caractere, & ſouſtrayez le plus grand de la ſomme. S'il ſe rencontroit un *zéro* immédiatement devant celui qui vous contraint d'emprunter, parce qu'il eſt trop petit; l'emprunt ſe feroit ſur le chifre qui ſuit immédiatement ce *zéro*, en allant vers la gauche. Mais ſans emprunter ſur les nombres ſuivans, ce qui cauſe quelquefois de-

l'embarras ; il vaut mieux ajouter une unité au nombre qui ſuit immédiatement, & qui vaut toujours dix unités, par rapport au nombre qui le précede ; & dans la colonne ſuivante ſouſtraire une unité de plus dans la quantité que l'on ſouſtrait ; afin de détruire par cette derniere opération l'augmentation que l'on a faite par la premiere.

Il n'y a point de nombre qu'on ne puiſſe ôter d'un plus grand, en obſervant ces regles. Exemple.

ſoit. . . 9800403459.
d'où il faut ſouſtraire 4743865263.
le reſte ſera 5056538196.

Car, commençant par le premier caractere qui ſe préſente à droite, & ôtant 3 de 9, reſte 6, que j'écris au deſſous de la ligne. Paſſant au ſecond caractere, je trouve 6 que je ne peux ôter de 5 ; c'eſt pourquoi j'emprunte ſur le 4 qui ſuit le plus immédiatement 5, en allant vers la gauche, & qui marque des centaines, une unité, ou dix dixaines. J'ajoute ces 10 dixaines, aux 5 dixaines que j'avois, & qui me produit 15 dixaines, d'où ſouſtrayant 6 dixaines, il m'en reſte 9, j'écris donc 9 ſous la ligne & ſous les dixaines. J'en ſuis aux centaines, je dis 2 & 1 que j'ai emprunté, font 3 ; 3 de 4, reſte un ; que j'écris ſous la ligne. J'avance & je dis, 5 ne ſe peut ôter de 3 ; j'emprunte, non ſur le zéro, mais ſur le 4 qui vient après le zéro, toujours en allant vers la gauche. Cet 1 vaut cent mille, par conſéquent ſi on le ſuppoſe à la place du zéro, il vaudra 10 dixaines de mille. J'emprunte ſur ces 10 dixaines de mille, une unité qui vaudra 10 mille, & par conſéquent le zéro ſe trouvera valoir 9 dixaines de mille : or ces dix mille ajoutés à trois mille que j'ai, produiſent 13 mille ; de ces 13 mille, j'ôte 5 mille, reſte 8 mille, que j'écris ſous la ligne. Je dis enſuite 6 de 9, reſte 3, que j'écris ſous la ligne. J'arrive au 4 ſur lequel j'ai emprunté une unité, & qui ne vaut par conſéquent que trois ; je ne dirai donc point 8 de 4, mais 8 de 3 : on achevera la *ſouſtraction*, en continuant d'opérer, comme nous avons fait juſques-là.

Si l'on propoſoit d'ôter un nombre hétérogene, d'un autre nombre hétérogene plus grand ; on ſuivroit la même méthode, obſervant ſeulement que les unités que l'on emprunte, ne valent pas 10 unités ; mais autant qu'il en faut de la plus petite eſpece, pour continuer une unité de la plus grande. Exemple.

liv.	ſous	d.
45	16	6
27	19	9
17	16	9

Je ne peus ôter 9 deniers de ſix deniers. J'emprunte 1 ſou, ſur les 16 ſous qui précédent les 6 deniers. Ce ſou vaut 12 deniers. Ces 12 deniers joints aux 6 deniers que j'ai déja, font 18 deniers, d'où j'ôte 9 deniers, & il me reſte 9 deniers, j'écris donc 9 ſous la ligne. Pareillement 19 ſous ne peuvent ſe ſouſtraire des 15 ſous reſtans. J'emprunte donc ſur les 45 livres qui précedent, une livre qui vaut 20 ſous. Ces 20 ſous joints aux 15 ſous que j'ai, font 35 ſous, d'où j'ôte 19 ſous, & il me reſte 16 ſous que j'écris ſous la ligne. Enfin j'ôte 27 livres, de 44 livres qui me reſtent, & j'écris la différence 17 ſous la ligne.

Si le nombre à ſouſtraire eſt plus grand que celui d'où il faut le ſouſtraire ; il eſt évident que l'opération eſt impoſſible. Dans ce cas, il faut ôter le plus petit nombre du plus grand, & écrire le reſte avec un ſigne négatif. Exemple, ſoient 8 livres à payer avec 3 livres ; j'en paye 3 des 8 que je dois, avec les 3 que j'ai, & il en reſte 5 de dues ; j'écris donc au deſſous de la ligne — 5.

La preuve de la *ſouſtraction* ſe fait en ajoutant le nombre ſouſtrait avec le reſte ; où l'excès du plus grand nombre ſur le plus petit avec le plus petit. S'ils font une ſomme égale au plus grand, l'opération a été bien faite. Exemple.

		liv.	ſous.	d.	
9800403459		156	11	3¼	
4743865263	nomb. ſouſt.	21	17	2¼	nomb. ſouſt.
5056538196	reſte	134	14	0¼	reſte
9800403459		156	11	3¼	

SOUSTRACTION *en Algebre*, pour faire une *ſouſtraction* algébrique, quand il s'agit de *monomes*, on écrit ces quantités de ſuite,

ſuite, en changeant ſimplement le ſigne de la grandeur à ſouſtraire ; & l'on fait enſuite la réduction, ſi ces quantités ſont ſemblables : ainſi pour ôter $+c$ de b, on écrit $b - c$; puiſque $-$ eſt le ſigne de la *ſouſtraction* : & pour ôter $-b$ de a, on écrit $a + b$, en changeant le ſigne $-$ en $+$; enſorte que la grandeur a eſt augmentée par cette *ſouſtraction* ; en effet ôter des dettes, c'eſt augmenter les facultés de quelqu'un : ſouſtraire des *moins*, eſt donc auſſi donner des *plus*.

S'il eſt queſtion de *polinomes*, on diſpoſera les termes de la grandeur à ſouſtraire, ſous ceux de la grandeur dont on ſouſtrait ; c'eſt-à-dire, les termes de l'une, ſous les termes ſemblables de l'autre, en changeant ſimplement tous les ſignes de la grandeur à ſouſtraire, en des ſignes contraires, c'eſt-à-dire, que l'on mettra $-$ où il y aura $+$, & le ſigne $+$ où l'on verra le ſigne $-$. Ainſi, pour retrancher le polinome $-2acx + 3acx^2 + 4a^3m - 5a^3b$ *(A)* du polinome $7cx^2 - 4a^3b + 5a^3m - acx + bd$, *(B)* on diſpoſera comme on le voit ici.

$7cx^2 - 4a^3b + 5a^3m - acx + bd$ *(B)*.
$-3cx^2 + 5a^3b + 4a^3m + 2acx$ *(A)*.
$4cx^2 + a^3b + a^3m + acx + bd$.

Les termes du polinome *A*, ſous les termes du polinome *B* ; les termes ſemblables les uns ſous les autres, en changeant tous les ſignes du polinome *A*, en des ſignes contraires. Cette préparation faite, on réduira les termes à leur plus ſimple expreſſion ; & cette réduction donnera $4cx^2 + a^3b + a^3m + acx + bd$, qui eſt la différence cherchée.

Quand il n'y a point de termes ſemblables, on écrit ſimplement la quantité à ſouſtraire, dont on change les ſignes, à la ſuite du polinome, dont on fait la *ſouſtraction* : ainſi pour ôter $xx - 2cx + cc$ de $2a^4 - 3b^2$, écrivez $2a^4 - 3b^2 - xx + 2cx - cc$; en changeant ſimplement les ſignes de la grandeur $xx - 2cx + cc$, qui n'a aucuns termes ſemblables à ceux de la quantité $2a^4 - 3b^2$. *(E)*

SOUSTRACTION, ſ. f. *(Grammaire & Juriſprud.)* eſt l'action d'ôter & enlever frauduleuſement une choſe du lieu où elle devroit être.

C'eſt principalement pour les papiers que l'on a détournés que l'on ſe ſert de ce terme ; cela s'appelle une *ſouſtraction de pieces*.

Souſtraction d'une minute d'un notaire, c'eſt l'enlevement qui eſt fait de cette minute.

Souſtraction de pieces dans une production, lorſque l'on retire frauduleuſement d'une production quelque cotte ou quelque piece d'une cotte, que l'on a intérêt de ſupprimer. *Voyez* DIVERTISSEMENT, ENLEVEMENT, RECÉLÉ, SUPPRESSION. *(A)*

SOUSTRAIT, ſ. m. *terme de riviere*, ce ſont des fagots que l'on met dans le fond des bateaux, pour empêcher que la marchandiſe ne ſoit mouillée.

SOUS-TRAITANT, *terme de Finance*, celui qui traite d'une ferme adjugée à un autre, ou qui en tient une partie du traitant en général ; il ſe dit plus particuliérement dans les fermes du roi. *(D. J.)*

SOUS-TRAITÉ, ſous-ferme qui fait partie d'une plus grande. *V.* SOUS-FERME. *Id. ibid.*

SOUS-TRAITER, prendre une ſous-ferme, la tenir de celui qui a la ferme générale. *Voyez* FERME & SOUS-FERME. *Id. ibid.*

SOUS-TRÉSORIER *d'Angleterre*, *(Hiſt. mod.)* officier dont il eſt fait mention dans le *ſtatut* 39. d'Eliſabeth, *chap. vij.* & que pluſieurs autres ſtatuts confondent avec le tréſorier de l'échiquier. *V.* ECHIQUIER.

Sa fonction étoit d'ouvrir le tréſor du roi à la fin de chaque terme, de faire un état de l'argent qui ſe trouvoit dans chaque caiſſe, & de le voir porter à la tréſorerie du roi qui eſt à la tour de Londres, pour ſoulager d'autant le grand-tréſorier dans ſes fonctions.

Quand la charge de grand-tréſorier étoit vacante, le *ſous-tréſorier* le remplaçoit dans toutes les fonctions concernant la recette des deniers royaux. *Voyez* TRÉSORIER.

SOUS-TRIPLE, adj. *(Mathémat.)* deux quantités ſont en raiſon *ſous-triple*, quand l'une eſt contenue dans l'autre trois fois. *Voyez* RAISON. Ainſi 2 eſt *ſous-triple* de 6, ou en raiſon *ſous-triple* de 6, de même que 6 eſt triple de 2, ou en raiſon triple de 2. *(E)*

SOUS-TRIPLÉE, adj. *(Mathémat.)* une raiſon *ſous-triplée* eſt le rapport des racines cubiques. *Voyez* RAISON.

SOUSTYLAIRE, ſ. f. *en Gnomonique*, eſt une ligne droite, ſur laquelle le ſtyle ou gnomon d'un cadran eſt élevé.

Cette ligne eſt la ſection ou rencontre du plan du cadran, avec le plan d'un méridien qu'on ſuppoſe être perpendiculaire au plan du cadran. Ce méridien eſt toujours différent du méridien du lieu, à moins que le plan du cadran ne ſoit horizontal, ou qu'il ne ſoit dans la ligne qui joint le levant au couchant : ainſi la méridienne d'un cadran differe preſque toujours de la *ſouſtylaire* ; car la méridienne d'un cadran eſt la ligne de ſection du plan du cadran avec le méridien du lieu. Au reſte le point où ces deux lignes ſe rencontrent, eſt le centre du cadran ; car le ſommet du ſtyle repréſente le centre de la terre, & par conſéquent un point commun aux deux méridiens ; & le point de rencontre de la *ſouſtylaire* & de la méridienne eſt encore un point commun aux deux méridiens, d'où il s'enſuit qu'une ligne menée par le ſommet du ſtyle & par le point de rencontre des deux lignes dont il s'agit, ſeroit la ligne de ſection ou de rencontre des deux méridiens, & qu'ainſi cette ligne repréſente l'axe de la terre, c'eſt-à-dire lui eſt parallele. Or le point où le plan d'un cadran eſt coupé par une ligne tirée du ſommet du ſtyle parallelement à l'axe de la terre, eſt toujours le centre du cadran, & le point de rencontre des lignes horaires. Donc le point de rencontre de la *ſouſtylaire* & de la méridienne eſt toujours le centre du cadran. *(O)*

Dans les cadrans polaires, équinoxiaux, horizontaux, méridiens & ſeptentrionaux, la ligne *ſouſtylaire* eſt la ligne méridienne, ou ligne de douze heures, ou l'interſection du plan ſur lequel le cadran eſt tracé, avec celui du méridien du lieu, parce que le méridien du lieu ſe confond alors avec le méridien du plan. *Voyez* MÉRIDIEN. *(O)*

SOUS-VENTRIERE, ſ. f. *(Maréchal.)* courroie de cuir qu'on met ſous le ventre des chevaux de carroſſe & de voiture, pour tenir leurs harnois en état.

SOUS-VICAIRE, ſ. m. *(Hiſt. eccléſiaſt.)* prêtre qui partage les fonctions du vicaire. *Voyez* VICAIRE.

SOUS-YEUX, *(Jardinage.)* terme uſité chez les vignerons, qui s'emploie auſſi par les jardiniers pour exprimer de petits yeux ou boutons placés au deſſous des vrais yeux, & proche de la baſe ou empatement d'un rameau. Ces yeux inférieurs ſont toûjours plus petits du double que les yeux ſupérieurs, ſouvent même on a de la peine à les diſtinguer ; chacun de ces *ſous-yeux* a une feuille qui lui ſert de mere-nourrice, de même qu'en ont les vrais yeux, mais de moitié plus petite. Ils reſtent toujours nains, & ne produiſent que des bourgeons nains. Formés les premiers, leurs feuilles viennent les premieres, & elles tombent de même. Chaque année à la pouſſe du printemps, le plus grand nombre des *ſous-yeux* avorte. La ſeve qui ſe porte par-tout avec véhémence dans cette ſaiſon, trouvant des conduits plus dilatés dans les véritables yeux, les préfere aux *ſous-yeux*, dont les conduits & les paſſages ſont trop étroits.

SOUTANE, ſ. f. *terme d'Egliſe*, habit long & deſcendant juſque ſur les talons que portent les eccléſiaſtiques, & que portoient autrefois les gens de juſtice ſous leur manteau. Le pape porte toujours la *ſoutane* blanche ; les évêques la portent noire quand ils ſont en deuil, ou hors de leur dioceſe ; mais dans leurs dioceſes & à certaines grandes cérémonies, ils ont droit de la porter violette. Les cardinaux la portent rouge. Il y a, dans le *journal du palais*, un arrêt qui a du rapport à l'obligation de porter la *ſoutane* ſous les peines prononcées par le concile de Trente. Du Cange dérive le mot *ſoutane* de *ſubtaneum*, qui dans la baſſe latinité ſignifioit la même choſe.

L'hiſtoire de la chevalerie nous apprend que le gentilhomme novice qui devoit être fait chevalier, paſſoit la nuit précédente à prier Dieu dans une égliſe ; ſon habit dans ce premier jour étoit une *ſoutane* brune, toute unie & ſans ornement ; le lendemain, il communioit, & alloit au bain où il quittoit l'habit d'écuyer. *(D. J.)*

SOUTANELLE, ſ. f. *(Hiſt. eccléſiaſt.)*

petite ſoutane de campagne, qui ne deſcend que juſqu'au deſſous du genoux.

SOUTE, ſ. f. *(Gram. & Juriſprud.)* ou, comme on écrivoit autrefois, ſoulte, *quaſi ſolutio*, eſt ce que l'on donne pour ſolder un partage ou un échange.

Quand un lot ſe trouve plus fort qu'un autre, on le charge d'une *ſoute* en argent envers l'autre lot, pour rendre les choſes égales.

De même dans un échange, quand l'héritage donné d'une part à titre d'*échange*, eſt plus fort que celui qui eſt donné en contr'échange, on charge celui qui a l'héritage le plus fort de payer une *ſoute* à celui qui a le plus foible.

Dans les partages, la *ſoute* ſuit la nature du partage, c'eſt-à-dire que quand il n'eſt point dû de droits ſeigneuriaux pour l'héritage que l'on a dans ſon lot, il n'en eſt pas dû non plus pour l'héritage ou portion que l'on conſerve moyennant une *ſoute*.

Dans les échanges, au contraire la portion d'héritage pour laquelle on paye une *ſoute*, eſt réputée acquiſe par contrat de vente, & ſujette aux mêmes droits que l'on paie en cas de vente. *Voyez* DROITS SEIGNEURIAUX, ECHANGE, PARTAGE. *(A)*

SOUTE, *(Marine.)* c'eſt le plus bas des étages de l'arriere d'un vaiſſeau, lequel conſiſte en un retranchement enduit de plâtre, fait à fond de cale, où l'on enferme les poudres & le biſcuit. Cette derniere eſt placée ordinairement ſous la ſainte-barbe; elle doit être garnie de ferblanc, afin que le biſcuit ſe conſerve mieux; & la *ſoute* aux poudres eſt placée ſous celle-ci: mais il n'y a point de regle à cet égard. *Voyez* VAISSEAU.

SOUTENANT, adj. *(terme de Blaſon.)* ſe dit d'un ou de pluſieurs animaux qui paroiſſent ſoutenir quelques pieces ou meubles.

S'il ſe rencontroit dans un écu une figure humaine qui ſoutînt quelque piece, il faudroit ſe ſervir du terme *tenant*. Les figures humaines ſont ſi rares ſur le champ de l'écu en France, qu'il eſt difficile d'en trouver des exemples; mais il y a beaucoup de parties du corps humain, particuliérement des dextrocheres qui tiennent différentes pieces.

De Marches de la Saigne en Condomois, pays de Gaſcogne; *d'argent à deux lions de ſable affrontés, ſoutenant un croiſſant d'azur.*

De Saint-Jean de Maſſaguel, de Bouiſſe, en Languedoc, *d'azur à deux lions affrontés d'or, lampaſſés de gueules, ſoutenant une cloche d'argent bataillée de ſable.*

De Saint-Brieuc du Guerne, de Pembulſo, en Bretagne; *d'azur au dextrochere d'or, tenant une fleur-de-lys de même.* *(G. D. L. T.)*

SOUTENEMENS, ſ. m. pl. *(Gram. & Juriſprud.)* ſont des écritures fournies au ſoutien d'un compte, l'oyant compte fournit ſes débats contre le compte, & le rendant compte pour réponſe aux débats, fournit ſes *ſoutenemens*. *Voyez* COMPTE, DÉBATS, OYANT, RENDANT. *(A)*

SOUTENIR, v. act. *(Gram.)* C'eſt ſupporter un fardeau; cette poutre *ſoutient* ſeule tout le bâtiment. C'eſt tenir ſuſpendu; l'air *ſoutient* les nuages. C'eſt appuyer; ſi je ne l'avois *ſoutenu* de la main, il tomboit à terre. C'eſt nourrir & fortifier; ces viandes *ſoutiennent* long-temps. C'eſt réſiſter; il faut *ſoutenir* vigoureuſement ce poſte. Tenir la bride haute & ferme; *ſoutenez* ce pas-là. *Voyez les articles ſuivans.*

SOUTENIR, v. act. *en Muſique*, c'eſt faire exactement durer les ſons toute leur valeur, ſans ſe relâcher vers la fin, & ſans en paſſer une partie dans le ſilence, comme font très-ſouvent les muſiciens, ſur-tout les ſymphoniſtes. *(S)*

SOUTENIR, *(Marine.)* on ſe ſert de ce verbe pour exprimer l'effort d'un courant qui pouſſe un vaiſſeau dans un ſens, tandis que le vent le pouſſe dans un autre ſens; de ſorte que par ces deux forces il eſt porté dans ſa véritable route.

SOUTENIR, *(Marine.)* on ſouſentend le pronom *ſe*. C'eſt demeurer dans le même parage, & ne pas dériver, nonobſtant les courans ou la marée contraire, ſans avancer cependant, ou ſans avancer beaucoup.

SOUTENIR LA MAIN, *(Maréchal.)* ou SOUTENIR UN CHEVAL, *en termes de Manége*, c'eſt tenir la bride ferme & haute, pour l'empêcher de tendre le col & de s'en aller ſur les épaules.

On dit *ſoutenir* un cheval de la jambe

de dedans ou du talon de dedans, lorſqu'il s'entable, & qu'en maniant ſur les voltes ſa croupe va avant ſes épaules.

On dit encore *ſoutenir* un cheval, lorſqu'on l'empêche de ſe traverſer & qu'on le conduit également, le tenant toujours ſujet ſans que la croupe puiſſe échapper, ſans qu'il perde ni ſa cadence, ni ſon terrain, en lui faiſant marquer ſes temps égaux.

SOUTENU, *en terme de blazon*, vient du verbe ſoutenir derivé du latin *ſuſtinere*, il ſe dit d'une piece quelconque, qui en ſoutient une autre, ou qui l'a au deſſous, comme d'un échalas, qui ſoutient un cep de vigne, lorſqu'il eſt d'un émail différent, d'un chef qui paroît poſé ſur une deviſe.

Caylar en Languedoc, d'or a trois bandes de gueules, au chef d'or chargé d'un lion naiſſant de ſable, *ſoutenu* d'une deviſe couſue d'or, chargée de trois treſſles de ſable.

Guyon de Vauguyon de Sauſſay en Normandie d'argent au cep de vigne pampré de ſinople, *&c.*

SOUTERAINE, LA, *(Géog. mod.)* petite ville, diſons mieux, petit bourg de France dans le Limouſin, à 2 lieues de Limoges. *(D. J.)*

SOUTHAMPTON, *(Géog. mod.)* On devroit écrire *South-Hanton*; ville d'Angleterre dans l'Hantshire & ſa capitale. Elle eſt ſituée ſur le rivage de la baie de ſon nom, entre les deux rivieres du Teſt & de l'Itching, mais plus près de la derniere, à 72 milles au ſud-oueſt de Londres.

On ne doute point qu'elle n'ait été bâtie des ruines d'une autre ville de même nom, ſiſe un peu plus haut, aux bords de la même riviere dans l'endroit où l'on voit les deux villages de Sainte-Marie, & de Bittern. Cette ancienne ville, preſque ruinée par les Danois en 980, fut réduite en cendres par les François dans le xiv. ſiecle, pendant les démêlés d'Edouard III. avec Philippe de Valois pour la couronne de France.

Les habitans éleverent une nouvelle ville dans une ſituation plus commode, plus voiſine de l'eau, & qui conſerva le même nom. Avec le temps, cette nouvelle ville ſe peupla, s'agrandit, fut fermée de bonnes murailles, & devint floriſſante. Son port fut muni d'un château bâti de pierres de taille; & comme elle étoit la capitale du comté, elle lui donna le nom de *Southampton*, vulgairement *Hantshire*.

Son havre eſt aſſez bon & revêtu d'un beau quai. Son commerce eſt cependant aujourd'hui moins conſidérable qu'autrefois; mais cette ville ne laiſſe pas d'être encore grande & peuplée, car on y compte cinq paroiſſes. Elle eſt du nombre des villes qui ſe gouvernent par elles-mêmes, & qui ne relevent point du lieutenant de la province. Enfin elle a titre du duché, érigé par Charles II, en faveur de l'aîné des fils naturels qu'il a eus de la ducheſſe de Cleveland. *Long. 26. 22. latit. 50. 48.*

Fuller (Nicolas) ſavant philologue, naquit à *Southampton* dans le xvj. ſiecle, & mourut en 1623. Ses *miſcellanea theologica & ſacra* ſont remplis d'érudition.

Anne, comteſſe de *Winchelſea*, dame d'eſprit, & connue par ſes vers, étoit née dans la province de *Southampton*, & mourut en 1720. On a publié à Londres en 1713 *in-8°.* un recueil de ſes poéſies, où ſe trouve ſon poëme ſur la rate, & ſa tragedie intitulée *Ariſtomene*, mais qui n'a jamais été repréſentée. *(D. J.)*

SOUTHAMPTON, *baie de*, *(Géog. mod.)* ou *baie de Hampton*. Les anciens la nommoient *Clauſentum*, c'eſt-à-dire, le *canal de Hantum*; & c'eſt de ce nom que la province entiere a été appellée *Hantzhire*.

La *baie de Southampton* a près de huit milles de longueur & trois milles de largeur. Elle eſt fort droite, & preſque ſans courbure, s'étendant du nord-oueſt au ſud-eſt. Ses côtes occidentales ſe terminent par une pointe, où l'on a bâti le château de Calshot, ſur un rocher avancé, pour défendre l'entrée de la baie. A l'occident de cette baie le pays eſt couvert d'une grande & vaſte forêt, de trente milles de tour, nommée *new-foreſt*, & anciennement appellée *Ithene*.

Avant le regne de Guillaume-le-Conquérant, ce quartier étoit habité; mais ce prince le changea en une forêt. Il détruiſit pour cet effet trente-ſix paroiſſes qui s'y trouvoient, ſans épargner ni bourgs ni villages, ni égliſes, ni monaſteres. Il expulſa par la force tous les habitans, ſoit pour ſe donner le plaiſir de la chaſſe, ſoit, plus vraiſemblablement, pour ſe procurer, en cas de ſoulevement, une retraite aſſurée dans

cette vaſte forêt, juſqu'à ce qu'il eût reçu du ſecours de la Normandie qui eſt vis-à-vis.

Au reſte, le pays que cette forêt occupe, & ce qui eſt aux environs, d'un côté juſqu'à la mer, & de l'autre juſqu'au comté de Dorſet, étoit la demeure des anciens *regnes*, avant l'invaſion des Saxons. La côte qui s'étend au midi de la forêt, eſt reſtée toute ouverte juſqu'au xvj. ſiecle, qu'Henri VIII. pour la couvrir, y fit conſtruire le château de Huſt, ſur une langue de terre avancée qui approche le plus de l'île de Whigt, & dont le trajet n'a guere au-delà de deux milles de l'argeur. *(D. J.)*

SOUTHWARE, *(Géog. mod.) ou* plus communément *Soudrik*, bourg d'Angleterre dans la province de Surrey, uni & incorporé à la ville de Londres par deux beaux ponts ſur la Tamiſe. Ce bourg eſt ſi conſidérable & ſi peuplé, qu'il pourroit paſſer pour une grande ville, puiſqu'il contient cinq groſſes paroiſſes. C'eſt de ce bourg qu'on paſſe à Lambeth où eſt le palais des archevêques de Cantorbéry, bâtiment antique, conſtruit au bord de la Tamiſe, vis-à-vis Weſtminſter. Près de ce palais, eſt la promenade nommée *Vauxhall*. La plus belle des égliſes de *Southware* eſt celle de Sainte-Marie-Overy *ou* Overry, qui étoit anciennement de la dépendance d'un prieuré fondé dans le xiij. ſiecle. Le prieuré fut détruit par Henri VIII. mais l'égliſe fut conſervée, & en 1540 les bourgeois l'acheterent du roi, pour en faire une égliſe paroiſſiale.

Sherlock (Guillaume) ſavant théologien, naquit à *Southware*, ou, ſi vous l'aimez mieux, à Londres, vers l'an 1641. Il fut nommé doyen de ſaint Paul en 1691, & mourut en 1707 âgé de 67 ans. C'étoit un écrivain clair, poli, bon logicien, & qui s'acquit un grand nom ſous le regne de Jaques II. par ſes ouvrages polémiques contre les catholiques romains. Son traité du *jugement dernier* a ſouffert un grand nombre d'éditions, ainſi que celui de la *mort*. On a donné en françois à la Haye en 1721 *in-8°*. une belle traduction du traité de la *providence* par Sherlock. On a auſſi traduit en françois ſon traité de l'*immortalité de l'ame, & de la vie éternelle*. Amſterd. 1708, *in-8°*. Enfin les *ſermons* de Sherlock ont été traduits & publiés en françois à la Haye en 1723 en deux volumes *in-8°*. *(D. J.)*

SOUVERAINS, ſ. m. pl. *(Droit naturel & politiq.)* Ce ſont ceux à qui la volonté des peuples a conféré le pouvoir néceſſaire pour gouverner la ſociété.

L'homme, dans l'état de nature, ne connoît point de *ſouverain;* chaque individu eſt égal à un autre, & jouit de la plus parfaite indépendance; il n'eſt dans cet état d'autre ſubordination que celle des enfans à leur pere. Le beſoins naturels, & ſurtout la néceſſité de réunir leurs forces pour repouſſer les entrepriſes de leurs ennemis, déterminerent pluſieurs hommes ou pluſieurs familles à ſe rapprocher, pour ne faire qu'une même famille que l'on nomme *ſociété*. Alors on ne tarda point à s'appercevoir, que ſi chacun continuoit d'exercer ſa volonté, à uſer de ſes forces & de ſon indépendance, & de donner un libre cours à ſes paſſions, la ſituation de chaque individu ſeroit plus malheureuſe que s'il vivoit iſolé, on ſentit qu'il falloit que chaque homme renonçât à une partie de ſon indépendance naturelle pour ſe ſoumettre à une volonté qui repréſentât celle de toute la ſociété, & qui fût pour ainſi dire, le centre commun & le point de réunion de toutes ſes volontés & de toutes ſes forces. Telle eſt l'origine des *ſouverains*. L'on voit que leur pouvoir & leurs droits ne ſont fondés que ſur le conſentement des peuples; ceux qui s'établiſſent par la violence ne ſont que des uſurpateurs; ils ne deviennent légitimes, que lorſque le conſentement des peuples a confirmé aux *ſouverains* les droits dont ils s'étoient emparés.

Les hommes ne ſe ſont mis en ſociété, que pour être plus heureux; la ſociété ne s'eſt choiſi des *ſouverains* que pour veiller plus efficacement à ſon bonheur & à ſa conſervation. Le bien-être d'une ſociété dépend de ſa ſûreté, de ſa liberté & de ſa puiſſance, pour lui procurer ces avantages. Il a fallu que le *ſouverain* eût un pouvoir ſuffiſant pour établir le bon ordre & la tranquillité parmi les citoyens, pour aſſurer leurs poſſeſſions, pour protéger les foibles contre les entrepriſes des forts, pour retenir les paſſions par des peines, & encou-

rager les vertus par des récompenſes. Le droit de faire ces loix dans la ſociété, s'appelle *puiſſance légiſlative*. *V.* LÉGISLATION.

Mais vainement le *ſouverain* aura-t-il le pouvoir de faire des loix, s'il n'a en même temps celui de les faire exécuter : les paſſions & les intérêts des hommes font qu'ils s'oppoſent toujours au bien général, lorſqu'il leur paroît contraire à leur intérêt particulier. Ils ne voient le premier que dans le lointain ; tandis que ſans ceſſe ils ont le dernier ſous les yeux. Il faut donc que le *ſouverain* ſoit revêtu de la force néceſſaire pour faire obéir chaque particulier aux loix générales, qui ſont les volontés de tous, c'eſt ce qu'on nomme *puiſſance exécutrice*.

Les peuples n'ont point toujours donné la même étendue de pouvoir aux *ſouverains* qu'ils ont choiſis. L'expérience de tous les temps apprend, que plus le pouvoir des hommes eſt grand, plus leurs paſſions les portent à en abuſer : cette conſidération a déterminé quelques nations à mettre des limites à la puiſſance de ceux qu'elles chargeoient de les gouverner. Ces limitations de la ſouveraineté ont varié, ſuivant les circonſtances, ſuivant le plus ou moins d'amour des peuples pour la liberté, ſuivant la grandeur des inconvéniens auxquels ils s'étoient trouvés entiérement expoſés ſous des *ſouverains* trop arbitraires : c'eſt-là ce qui a donné naiſſance aux différentes diviſions qui ont été faites de la ſouveraineté & aux différentes formes des gouvernemens. En Angleterre, la puiſſance légiſlative réſide dans le roi & dans le parlement : ce dernier corps repréſente la nation, qui par la conſtitution britannique, s'eſt réſervé de cette maniere une portion de la *puiſſance ſouveraine ;* tandis qu'elle a abandonné au roi ſeul le pouvoir de faire exécuter les loix. Dans l'empire d'Allemagne, l'empereur ne peut faire des loix qu'avec le concours des états de l'empire. Il faut cependant que la limitation du pouvoir ait elle-même des bornes. Pour que le *ſouverain* travaille au bien de l'état, il faut qu'il puiſſe agir & prendre les meſures néceſſaires à cet objet ; ce ſeroit donc un vice dans un gouvernement, qu'un pouvoir trop limité dans le *ſouverain* ; il eſt aiſé de s'appercevoir de ce vice dans les gouvernemens ſuédois & polonois.

D'autres peuples n'ont point ſtipulé par des actes exprès & authentiques les limites qu'ils fixoient à leurs *ſouverains ;* ils ſe ſont contentés de leur impoſer la néceſſité de ſuivre les loix fondamentales de l'état, leur confiant d'ailleurs la puiſſance légiſlative, ainſi que celle d'exécuter. C'eſt-là ce qu'on appelle *ſouveraineté abſolue*. Cependant la droite raiſon fait voir qu'elle a toujours des limites naturelles ; un *ſouverain*, quelque abſolu qu'il ſoit, n'eſt point en droit de toucher aux loix conſtitutives d'un état, non plus qu'à ſa religion ; il ne peut point altérer la forme du gouvernement, ni changer l'ordre de la ſucceſſion, à moins d'une autoriſation formelle de ſa nation. D'ailleurs il eſt toujours ſoumis aux loix de la juſtice & à celles de la raiſon, dont aucune force humaine ne peut le diſpenſer.

Lorſqu'un *ſouverain* abſolu s'arroge le droit de changer à ſa volonté les loix fondamentales de ſon pays ; lorſqu'il prétend un pouvoir arbitraire ſur la perſonne & les poſſeſſions de ſon peuple, il devient un deſpote. Nul peuple n'a pu ni voulu accorder un pouvoir de cette nature à ſes *ſouverains ;* s'il l'avoit fait, la nature & la raiſon le mettent toujours en droit de réclamer contre la violence. *Voyez l'article* POUVOIR. La tyrannie n'eſt autre choſe que l'exercice du deſpotiſme.

La ſouveraineté lorſqu'elle réſide dans un ſeul homme, ſoit qu'elle ſoit abſolue, ſoit qu'elle ſoit limitée, s'appelle *monarchie*. Voyez *cet article*. Lorſqu'elle réſide dans le peuple-même, elle eſt dans toute ſon étendue, & n'eſt point ſuſceptible de limitation ; c'eſt ce qu'on appelle *démocratie*. Ainſi chez les Athéniens la ſouveraineté réſidoit toute entiere dans le peuple. La ſouveraineté eſt quelquefois exercée par un corps, ou par une aſſemblée qui repréſente le peuple, comme dans les états républicains.

En quelques mains que ſoit dépoſé le pouvoir *ſouverain*, il ne doit avoir pour objet que de rendre heureux les peuples qui lui ſont ſoumis ; celui qui rend les hommes malheureux eſt une uſurpation mani-

feſte & un renverſement des droits auxquels l'homme n'a jamais pu renoncer. Le *ſouverain* doit à ſes ſujets la ſûreté, ce n'eſt que dans cette vue qu'ils ſe ſont ſoumis à l'autorité. *V.* PROTECTION. Il doit établir le bon ordre par des loix ſalutaires, il faut qu'il ſoit autoriſé à les changer, ſuivant que la néceſſité des circonſtances le demande; il doit réprimer ceux qui voudroient troubler les autres dans la jouiſſance de leurs poſſeſſions, de leur liberté, de leur perſonne; il a le droit d'établir des tribunaux & des magiſtrats qui rendent la juſtice, & qui puniſſent les coupables ſuivant des regles ſûres & invariables. Ces loix s'appellent *civiles*, pour les diſtinguer des loix naturelles & des loix fondamentales auxquelles le *ſouverain* lui-même ne peut point déroger. Comme il peut changer les loix civiles, quelques perſonnes croient qu'il ne doit point y être ſoumis; cependant il eſt naturel que le *ſouverain* ſe conforme lui-même à ſes loix tant qu'elles ſont en vigueur, cela contribuera à les rendre plus reſpectables à ſes ſujets.

Après avoir veillé à la ſûreté intérieure de l'état, le *ſouverain* doit s'occuper de ſa ſûreté au dehors; celle-ci dépend de ſes richeſſes, de ſes forces militaires. Pour parvenir à ce but, il portera ſes vues ſur l'agriculture, ſur la population, ſur le commerce; il cherchera à entretenir la paix avec ſes voiſins, ſans cependant négliger la diſcipline militaire, ni les forces qui rendront ſa nation reſpectable à tous ceux qui pourroient entreprendre de lui nuire, ou de troubler ſa tranquillité; delà naît le droit que les *ſouverains* ont de faire la guerre, de conclure la paix, de former des alliances, *&c. Voyez* PAIX, GUERRE, PUISSANCE.

Tels ſont les principaux droits de la ſouveraineté, tels ſont les droits des *ſouverains*; l'hiſtoire nous fournit des exemples ſans nombre de princes oppreſſeurs, de loix violées, de ſujets révoltés. Si la raiſon gouvernoit les *ſouverains*, les peuples n'auroient pas beſoin de leur lier les mains, ou de vivre avec eux dans une défiance continuelle; les chefs des nations contens de travailler au bonheur de leurs ſujets, ne chercheroient point à envahir leurs droits. Par une fatalité attachée à la nature humaine, les hommes font des efforts continuels pour étendre leur pouvoir; quelques digues que la prudence des peuples ait voulu leur oppoſer, il n'en eſt point que l'ambition & la force ne viennent à bout de rompre ou d'éluder. Les *ſouverains* ont un trop grand avantage ſur les peuples; la dépravation d'une ſeule volonté ſuffit dans le *ſouverain* pour mettre en danger ou pour détruire la félicité de ſes ſujets. Au lieu que ces derniers ne peuvent guere lui oppoſer l'unanimité ou le concours de volontés & de forces néceſſaires pour reprimer ſes entrepriſes injuſtes.

Il eſt une erreur funeſte au bonheur des peuples, dans laquelle les *ſouverains* ne tombent que trop communément; ils croient que la ſouveraineté eſt avilie dès lors que ſes droits ſont reſſerrés dans des bornes. Les chefs de nations qui travailleront à la félicité de leurs ſujets, s'aſſureront leur amour, trouveront en eux une obéiſſance, prompte, & ſeront toujours redoutables à leurs ennemis. Le chevalier Temple diſoit à Charles II, *qu'un roi d'Angleterre qui eſt l'homme de ſon peuple, eſt le plus grand roi du monde; mais s'il veut être davantage, il n'eſt plus rien. Je veux être l'homme de mon peuple*, répondit le monarque. *Voyez les articles* POUVOIR, AUTORITÉ, PUISSANCE, SUJETS, TYRAN.

SOUVERAIN, *(Juriſprud.)* ce titre eſt donné à certains tribunaux, comme aux conſeils *ſouverains*, aux cours *ſouveraines*; ce qui ne ſignifie pas que ces juges aient une autorité *ſouveraine* qui leur ſoit propre, mais qu'ils exercent la juſtice au nom du *ſouverain*.

A la table de marbre, on appelle *tenir le ſouverain*, lorſque les commiſſaires du parlement viennent y tenir l'audience.

De même aux requêtes de l'hôtel, les maîtres des requêtes, étant au nombre de ſept, jugent au *ſouverain* certaines cauſes dont ils ſont juges en dernier reſſort. *Voy.* CONSEIL SOUVERAIN, COUR SOUVERAINE, MAITRE DES REQUÊTES, REQUÊTES DE L'HOTEL. *(A)*

SOUVERAIN, *(Monnoie.)* c'eſt le nom d'une monnoie frappée en Flandres vers le commencement du dernier ſiecle. Il y

avoit auſſi un demi-*ſouverain* & un quart de *ſouverain*. Le *ſouverain* de Flandres étoit du poids de ſix deniers 12 grains, ou 2 gros 12 grains trébuchans, & étoit reçu en France pour 13 livres. Le demi-*ſouverain* valoit 10 livres 10 ſous, peſant 1 gros 6 grains; le gros 3 liv. 5 ſous peſant demi-gros 3 grains. Cette monnoie n'a pas toujours eu le même type. Le livre qui contient les réglemens faits en 1641 pour les monnoies, dont la figure de deux *ſouverains*, dont le premier frappé en 1616, a d'un côté les effigies des archiducs Albert & Eliſabeth aſſis, & de l'autre côté l'écu d'Autriche. Le ſecond frappé en 1622, a d'un côté le buſte de Philippe IV, roi d'Eſpagne, & de l'autre côté ſon écu. *(D. J.)*

SOUVERAINETÉ, *(Gouvernem.)* on peut la définir avec Puffendorf, le droit de commander en dernier reſſort dans la ſociété civile, que les membres de cette ſociété ont déféré à une ſeule ou à pluſieurs perſonnes, pour y maintenir l'ordre au dedans, & la défenſe au dehors, & en général pour ſe procurer ſous cette protection un véritable bonheur, & ſur-tout l'exercice aſſuré de leur liberté.

Je dis d'abord que la *ſouveraineté* eſt le droit de commander en dernier reſſort dans la ſociété, pour faire comprendre que la nature de la *ſouveraineté* conſiſte principalement en deux choſes; la premiere dans le droit de commander aux membres de la ſociété, c'eſt-à-dire, de diriger leurs actions avec empire ou pouvoir de contraindre; la ſeconde eſt que ce droit doit être en dernier reſſort, de telle ſorte que tous les particuliers ſoient obligés de s'y ſoumettre, ſans qu'aucun puiſſe lui réſiſter : autrement ſi cette autorité n'étoit pas ſupérieure, elle ne pourroit pas procurer à la ſociété l'ordre & la ſûreté qui ſont les fins pour leſquelles elle a été établie.

Je dis enſuite que c'eſt un droit déféré à une ou à pluſieurs perſonnes, parce qu'une république eſt auſſi bien ſouveraine qu'une monarchie.

J'ajoute enfin, pour ſe procurer ſous cette protection un véritable bonheur, *&c.* pour faire connoître que la fin de la *ſouveraineté* eſt la félicité des peuples.

On demande quelle eſt la ſource prochaine de la *ſouveraineté*, & quels en ſont les caracteres? Il eſt certain que l'autorité ſouveraine, ainſi que le titre ſur lequel ce pouvoir eſt établi, & qui en fait le droit, réſulte immédiatement des conventions mêmes qui forment la ſociété civile, & qui donnent naiſſance au gouvernement. Comme la *ſouveraineté* réſide originairement dans le peuple, & dans chaque particulier par rapport à ſoi-même, il réſulte que c'eſt le tranſport & la réunion des droits de tous les particuliers dans la perſonne du ſouverain, qui le conſtitue tel, & qui produit véritablement la *ſouveraineté;* perſonne ne ſauroit douter, par exemple, que lorſque les Romains choiſirent Romulus & Numa pour leurs rois, ils ne leur conféraſſent par cet acte même la *ſouveraineté* ſur eux qu'ils n'avoient pas auparavant, & à laquelle ils n'avoient certainement d'autre droit que celui que leur donnoit l'élection de ce peuple.

Le premier caractere eſſentiel de la *ſouveraineté*, & celui d'où découlent tous les autres, c'eſt que c'eſt un pouvoir ſouverain & indépendant, c'eſt-à-dire, une puiſſance qui juge en dernier reſſort de tout ce qui eſt ſuſceptible de la direction humaine, & qui peut intéreſſer le ſalut & l'avantage de la ſociété; mais quand nous diſons que la puiſſance civile eſt par ſa nature ſouveraine & indépendante, nous entendons ſeulement que cette puiſſance une fois conſtituée, a une puiſſance telle que ce qu'elle établit dans l'étendue de ſon diſtrict, ne ſauroit être légitimement troublé par un autre pouvoir.

En effet, il eſt abſolument néceſſaire que dans tout gouvernement, il y ait une telle puiſſance ſuprême, la nature même de la choſe le veut ainſi, & il ne ſauroit ſubſiſter ſans cela; car puiſqu'on ne peut pas multiplier les puiſſances à l'infini, il faut néceſſairement s'arrêter à quelque degré d'autorité ſupérieur à tout autre; & quelle que ſoit la forme du gouvernement monarchique, ariſtocratique, démocratique, ou mixte, il faut toujours qu'on ſoit ſoumis à une déciſion ſouveraine, puiſqu'il implique contradiction de dire qu'il y ait quelqu'un au deſſus de celui ou ceux qui tiennent le plus haut rang dans un même ordre d'êtres.

Un

Un ſecond caractere qui eſt une ſuite du premier, c'eſt que le ſouverain comme tel, n'eſt tenu de rendre compte à perſonne ici-bas de ſa conduite : quand je dis que le ſouverain n'eſt pas comptable, j'entends auſſi long-temps qu'il eſt véritablement ſouverain ; car la *ſouveraineté* n'exiſte que pour le bien public, & il n'eſt pas permis au ſouverain de l'employer d'une maniere directement oppoſée à ſa deſtination, puiſqu'il eſt conſtant que tout ſouverain, ou tout corps de *ſouveraineté* eſt ſoumis aux loix naturelles & divines.

Les limitations du pouvoir ſouverain ne donnent aucune atteinte à la *ſouveraineté ;* car un prince ou un ſénat à qui on a déféré la *ſouveraineté*, en peut exercer tous les actes, auſſi-bien que dans une *ſouveraineté* abſolue : toute la différence qui s'y trouve, c'eſt qu'ici le roi prononce ſeul en dernier reſſort, ſuivant ſon propre jugement, & que dans une monarchie limitée, il y a un ſénat qui conjointement avec le roi, connoît de certaines affaires, & que ſon conſentement eſt une condition néceſſaire ſans laquelle le roi ne ſauroit rien décider.

Il nous reſte à dire un mot des parties de la *ſouveraineté*, ou des différens droits eſſentiels qu'elle renferme. L'on peut conſidérer la *ſouveraineté* comme un aſſemblage de divers droits & de pluſieurs pouvoirs diſtincts, mais conférés pour une même fin, c'eſt-à-dire, pour le bien de la ſociété, & qui ſont tous eſſentiellement néceſſaires pour cette même fin ; ce ſont ces différens droits, ces différens pouvoirs que l'on appelle *les parties eſſentielles de la ſouveraineté.* Pour les connoître, il ne faut que faire attention à leur fin.

La *ſouveraineté* a pour but la conſervation, la tranquillité & le bonheur de l'état, tant au dedans qu'au dehors ; il faut donc qu'elle renferme en elle-même tout ce qui lui eſt eſſentiellement néceſſaire pour procurer cette double fin.

La premiere partie de la *ſouveraineté*, & qui eſt comme le fondement de toutes les autres, c'eſt le pouvoir légiſlatif en vertu duquel le ſouverain établit en dernier reſſort des regles générales & perpétuelles que l'on nomme *loix* ; par-là chacun eſt inſtruit de ce qu'il doit faire ou ne pas faire pour maintenir le bon ordre, de ce qu'il conſerve de ſa liberté naturelle, & comment il doit uſer de ſes droits pour ne pas troubler le repos public.

La ſeconde partie eſſentielle de *ſa ſouveraineté* eſt le pouvoir coactif, c'eſt-à-dire, le droit d'établir des peines contre ceux qui troublent la ſociété par leurs déſordres, & le pouvoir de les infliger actuellement ; ſans cela l'établiſſement de la ſociété civile & des loix ſeroit tout à fait inutile, & on ne ſauroit ſe promettre de vivre en ſûreté. Mais afin que la crainte des peines puiſſe produire une impreſſion aſſez forte ſur les eſprits, il faut que le droit de punir s'étende juſqu'à pouvoir faire ſouffrir le plus grand de tous les maux naturels, je veux dire la mort ; autrement la crainte de la peine ne ſeroit pas toujours capable de balancer la force de la paſſion ; en un mot, il faut qu'on ait manifeſtement plus d'intérêt à obſerver la loi qu'à la violer : ainſi ce droit du glaive eſt ſans contredit le plus grand pouvoir qu'un homme puiſſe exercer ſur un autre homme.

La troiſieme partie eſſentielle de la *ſouveraineté* eſt de pouvoir maintenir la paix dans un état, en décidant les différends des citoyens ; comme auſſi de faire grace aux coupables lorſque quelque raiſon d'utilité publique le demande ; & c'eſt-là ce qu'on appelle *le pouvoir judiciaire.*

4°. La *ſouveraineté* renferme encore tout ce qui concerne la religion par rapport à ſon influence ſur l'avantage & la tranquillité de la ſociété.

C'eſt en cinquieme lieu une partie eſſentielle de la *ſouveraineté* de pouvoir mettre l'état en ſûreté à l'égard du dehors, & pour cet effet d'avoir le droit d'armer les ſujets, lever des troupes, contracter des engagemens publics, faire la paix, des traités, des alliances avec les états étrangers, & d'obliger tous les ſujets à les obſerver.

Enfin, c'eſt une partie de la *ſouveraineté* d'avoir le droit de battre monnoie ; de lever les ſubſides abſolument néceſſaires en temps de paix & en temps de guerre, pour aſſurer le repos à l'état, & pour pourvoir aux néceſſités publiques. Telles ſont les parties eſſentielles de la *ſouveraineté.*

Quant aux différentes manieres d'acquérir

la *souveraineté*, je me contenterai de dire que le seul fondement légitime de cette acquisition est le consentement, ou la volonté du peuple; cependant il n'arrive que trop souvent qu'on acquiert la *souveraineté* par la violence; & qu'un peuple est contraint par la force des armes de se soumettre à la domination du vainqueur; cette acquisition violente de la *souveraineté* se nomme *conquête*, *usurpation*. Voyez *les mots* CONQUÊTE & USURPATION.

Puisque la guerre ou la conquête est un moyen d'acquérir la *souveraineté*, il résulte que c'est aussi un moyen de la perdre. *(Le chevalier DE JAUCOURT.)*

SOUVERAINETÉ ABSOLUE, *(Gouvernem.)* *voyez* MONARCHIE ABSOLUE.

SOUVERAINETÉ LIMITÉE, *(Gouvernem.)* *voyez* MONARCHIE LIMITÉE.

SOUVIGNI, *(Géog. mod.)* en latin moderne *Silviniacus*, petite ville de France dans le Bourbonnois, sur le ruisseau de Quesne, près de l'Allier, à 2 lieues de Moulins, & à 3 de Bourbon l'Archambaud. Elle doit être ancienne, car Charlemagne y fit ses premieres armes dans la guerre de Pepin son pere, contre le duc de Guienne. Les sires de Bourbon, dont est venue la branche aujourd'hui régnante, y avoient leur sépulture. Le monastere du prieur de cette ville vaut environ dix mille livres de rente. *Long. 20, 52; latit. 36, 31. (D. J.)*

SOWAAS, *(Métallurg.)* les Japonois donnent ce nom à une composition métallique qui n'est autre chose qu'un alliage d'or & de cuivre, & qui travaillée, a une couleur aussi belle que l'or pur.

SOYE, *voyez* SOIE.

SOYETEUR, s. m. *(Soierie.)* ouvrier qui travaille en étoffes de soie. Il n'y a guere qu'à Lille, capitale de la Flandre françoise, où on leur donne ce nom; ailleurs on les appelle *manufacturiers*, *fabriquans* ou *ouvriers en soie*. Savary.

SOYEUX, adj. qui imite la qualité de la soie; le castor est *soyeux*: qui est bien fourni de soie; ce tafetas est très-*soyeux*.

SOZ, *(Géog. mod.)* Bourg d'Espagne, aux frontieres de la Navarre; c'est un bourg remarquable par la naissance de Ferdinand V, surnommé le *Catholique*. Il épousa Isabelle de Castille, & réunit en faveur de ce mariage, les états de Castille à ceux d'Aragon en 1479. C'est sous son regne que Colomb découvrit le nouveau monde, & soumit à la Castille tant de riches provinces. Ferdinand remporta à Toro une grande victoire en 1476 sur Alphonse V, roi de Portugal, conquit le royaume de Grenade, & chassa les Maures d'Espagne en 1492. Bientôt après, il se rendit maître d'Oran en Afrique, s'empara du royaume de Naples, usurpa celui de Navarre en 1512, & mourut en 1516 au village de Madrigales, d'un breuvage que Germain de Foix, sa seconde femme, lui avoit fait prendre, pour le rendre capable d'avoir des enfans. Voilà sa vie; la politique de ce prince n'est pas moins connue; il parloit sans cesse de religion & de bonne foi, & viola toujours l'une & l'autre. Il trompa indignement le roi d'Angleterre son gendre, après avoir successivement trompé son parent, le roi de Navarre, & le roi Louis XII, & les Vénitiens, & les papes. On l'appelloit en Espagne, *le catholique*; en Italie, *le prudent*; en France & en Angleterre, *le perfide*; & c'étoit-là le seul titre qu'il méritoit. *(D. J.)*

SOZUSÆ, *(Géog. anc.)* Etienne le géographe connoît trois villes de ce nom, l'une dans la Phénicie; l'autre dans la Pisidie, & la troisieme dans l'Ethiopie. S. Epiphane en met encore une dans la Pentapole, & il en fait un siege épiscopal, dont il nomme l'évêque Héliodore. *(D. J.)*

SP

SPA, *(Géog. mod.)* bourg du pays de Liége, sur les confins du duché de Limbourg, à environ cinq milles de la ville de Liége. Ce bourg est toujours renommé par ses eaux minérales; elles étoient déja célebres du temps de Pline, & vous trouverez la belle & simple description qu'il en fait dans son *Hist. nat. liv. XXXI, ch. ij*; au *mot* TUNGRORUM FONS. *(D. J.)*

SPACIEUX, adj. *(Gramm.)* qui occupe un grand espace, un jardin *spacieux*; une maison *spacieuse*. Au figuré, vous avez entrepris cet ouvrage, le champ est *spacieux*.

SPADA *ou* SPATA, *(Géog. mod.)* cap de l'île de Candie, à 8 lieues au couchant

de la Canée ; c'eſt le *ſpacum promontorium* des anciens, ſelon Coronelli. *(D. J.)*

SPADASSIN, ſ. m. *(Gram. Eſcrim.)* homme ſanguinaire & fou, qui ſe fait un jeu de ſa vie & de celle des autres qu'il expoſe avec une imprudence qui ne ſe conçoit pas, en leur faiſant mettre l'épée à la main pour un oui ou non.

SPADILLE, ſ. m. *au jeu de Quadrille*, c'eſt l'as de pique qui eſt le premier à-tout & la premiere carte de quelque couleur que ſoit la triomphe : *ſpadille* a le privilege de forcer les autres matadors quand il a été joué la premiere carte, & que ceux qui les ont n'ont pas d'autre à-tout à fournir. Il en eſt de même du baſte à l'égard de la manille, le matador ſupérieur forçant toujours l'inférieur. *Voyez* MATADORS.

SPADILLE FORCÉ, eſt une maniere de jouer à l'hombre, aſſez divertiſſante quand on joue pour le plaiſir, parce qu'il y a toujours des bêtes au jeu, & qu'on gagne ſouvent codille quand on y penſe le moins ; mais quand le jeu eſt intéreſſé ce n'eſt plus la même choſe, parce que le jeu de l'hombre qui eſt tout ſpirituel par lui-même, dégénere preſque en jeu de hazard, & que la conduite ne ſert de rien à un joueur qui ſe voit ſouvent *ſpadille* fort mal accompagné ; il ſe joue en tout comme le véritable jeu de l'hombre dont nous avons parlé plus haut, chacun parle à ſon rang, & ſi perſonne ne joue, celui qui a *ſpadille* eſt obligé de jouer quelque foible que ſoit ſon jeu.

Celui qui a *ſpadille* en main peut paſſer, pour voir ſi quelqu'un des joueurs ne le tirera pas d'embarras.

Quand perſonne n'accuſe *ſpadille*, on voit dans le talon s'il n'y eſt pas, celui qui l'a, fait la bête, & le coup ne ſe joue pas.

SPADIX, *(Muſiq. inſt. des anciens)* Pollux, dans ſon *Onomaſticon*, met le *ſpadix* au nombre des inſtrumens à cordes. *(F. D. C.)*

SPADON, *voyez* ESPADON.

SPAGIRIQUE, adj. *(Gram.)* du grec σπαω, *extraire ;* c'eſt une épithete par laquelle on déſigne la Médecine chymique. *Spagirique* s'oppoſe à *galenique.*

SPAHI-AGASI, ſ. m. *terme de relation* ; aga ou commandant des ſaphis. Le *ſpahi-agaſi* & les caziaſques vont chez le grand-ſeigneur avec beaucoup de cérémonies, toutes les fois que ſe tient le divan. *Du-loir. (D. J.)*

SPAHILAR-AGA, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* colonel-général de la cavalerie turque ou des ſpahis ; c'eſt un des grands officiers du ſultan. Il a la même autorité ſur les ſpahis, que l'aga des janiſſaires ſur ce corps d'infanterie, elle étoit même autrefois ſi grande, qu'elle étoit redoutable au grand-ſeigneur ; mais le viſir Cuprogli l'a beaucoup diminuée, en abaiſſant le corps des ſpahis qui avoient détrôné l'empereur Oſman. Guer. *Mœurs des Turcs, Tome II.*

SPAHIS, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* chez les Turcs ſont les ſoldats qui compoſent la cavalerie de leurs armées.

On les nommoit autrefois *ſelictarlis*, c'eſt-à-dire hommes d'épée, mais ayant plié lâchement dans une occaſion, Mahomet III. les caſſa & leur ſubſtitua un nouveau corps qu'il nomma *ſpahis*, c'eſt-à-dire ſimples cavaliers, & leur donna un étendard rouge. On les tire ordinairement d'entre les baltagis & les ichoglans du tréſor & de la fauconnerie, & d'entre les Turs naturels d'Aſie.

Les *ſpahis* ſe ſervent de l'arc & de la lance plus commodément que des armes à feu. Quelques-uns portent à la main un *girit* eſpece de dard de deux piés de long, qu'ils lancent avec autant de force que d'adreſſe, mais leur arme la plus redoutable eſt le cimeterre ; quelques-uns portent auſſi pour armes défenſives des cottes de mailles, des cuiraſſes & des caſques, mais le plus grand nombre n'a que l'habillement ordinaire des Turcs & le turban.

Autrefois les *ſpahis* d'Aſie ne paroiſſoient jamais à l'armée, que ſuivis de trente ou quarante hommes chacun, ſans compter leurs chevaux de main, tentes & bagages : aujourd'hui ils y vont ſur le pié de ſimples ſoldats. Leur corps n'eſt pourtant jamais qu'une multitude confuſe qui n'eſt diſtribuée ni en régimens, ni en compagnies ; ils marchent par pelotons, combattent ſans beaucoup d'ordre, s'abſentent du camp & quittent le ſervice ſans congé. Ils ont cependant quelques capitaines qu'on nomme *agas*, qui ont cent cinquante aſpres de paye par jour ; celle des *ſpahis* eſt depuis 12 aſpres juſqu'à 30 ; mais ceux qui ne ſe trou-

vent pas à la paye du mois de Novembre, ſont rayés de deſſus les regiſtres du grand-ſeigneur. Cette cavalerie paſſoit anciennement pour la meilleure de l'Europe, mais depuis qu'on a permis aux domeſtiques des bachas d'y entrer, elle eſt devenue molle, vile & libertine : leur général en chef ſe nomme *ſpahilar-aga*. Guer. *Mœurs des Turcs, tome II.*

SPALATRO *ou* SPALATO, *(Géog. mod.)* ville de l'état de Veniſe, capitale de la Dalmatie vénitienne, ſur le golfe de Veniſe, à 3 milles de Salone, à 12 de Trau, & environ à 400 de Veniſe. Elle eſt aſſez peuplée, parce que c'eſt une échelle des caravanes de Turquie qui y déchargent leurs marchandiſes pour Veniſe. D'ailleurs, ſon port eſt grand & a un bon fond. *Long.* 34, 10; *latit.* 43, 62.

Dans les monumens de quatre cents ans, cette ville eſt appellée *Spaletum*, *Spalatum*; & de cette maniere *Spalato* ſembleroit plus conforme à l'origine que *Spalatro*, quoique ce dernier *mot* ſoit le plus en uſage. Ce mot peut lui être venu de *palatium*, parce que ce lieu n'étoit anciennement qu'un palais de l'empereur Dioclétien né à Salone, & l'on en voit encore les reſtes. Le dôme de *Spalatro* étoit un petit temple au milieu de ce palais. Depuis que ce temple a été changé en égliſe, on l'a percé pour y faire un chœur, & on y a fait quelques jours. Les murailles du palais de Dioclétien qui embraſſent les deux tiers de la ville, offrent encore trois portes d'une belle architecture, & dont les pierres ſous l'arc ſont entées en mortaiſe les unes ſous les autres.

Spalato paſſa en 1124 ſous la domination des Vénitiens qui ont agrandi ſes murailles, & les ont fortifiées. Elle a eu le titre d'archevêché vers l'an 650; & ſon archevêque ſe dit primat de la Dalmatie, quoiqu'il ſoit ſujet lui-même à la primatie de Veniſe. Il y a douze ſuffragans, & preſque tous dans un triſte état par le voiſinage du Turc.

Le fameux (Marco-Antonio de) *Dominis* devint archevêque de cette ville; c'étoit un phyſicien de quelque mérite, & un homme plein de vues pour la pacification des troubles de religion. Il chercha une retraite en Angleterre ſous le regne de Jacques premier; & ce fut un grand ſujet de triomphe à la nation, qui enlevoit un proſélyte de ce rang aux catholiques romains; mais le prélat de Dalmatie, quoique fort accueilli, & élevé à quelques honneurs, ne les trouva pas capables de ſatisfaire ſon ambition, il prit le mauvais parti de retourner en Italie, à la ſollicitation de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui lui fit eſpérer un chapeau de cardinal. Etant arrivé à Rome, il y fit une abjuration publique de la religion proteſtante; cependant il n'obtint aucune dignité, & même quelque temps après il fut arrêté ſur quelques ſoupçons de ſes vrais ſentimens, & il fut enfermé dans le château ſaint Ange, où il finit ſa vie en 1625, âgé de 64 ans.

Pendant ſon ſéjour en Angleterre, il fit imprimer l'*hiſtoire du concile de Trente* de Fra Paolo. Il publia dans le même pays un grand ouvrage, intitulé, *de republica eccleſiaſtica*, *Londini* 1617 & 1622, en deux volumes *in-fol.* & l'on en a donné depuis un troiſieme volume en Allemagne en 1658. La Sorbonne a cenſuré pluſieurs propoſitions du premier tome de cet ouvrage; & Richer a fait ſur cette cenſure quelques notes, dans leſquelles il n'eſt pas du ſentiment de ſes confreres.

Dominis eſt connu des Phyſiciens par un petit traité *de radiis viſûs & lucis*, imprimé à Veniſe en 1611 *in-4°.* dans lequel il explique les couleurs de l'arc-en-ciel, par deux réfractions de la lumiere ſolaire & une réflexion entre-deux. Kepler avoit déja eu la même penſée. Deſcartes a ſuivi en partie l'explication de *Dominis*; mais la véritable expoſition de ce phénomene étoit réſervée à Newton par le moyen de ſa doctrine des couleurs, qui eſt la ſeule véritable. *(D. J.)*

SPALDYNG, *(Géog. mod.)* *ou* SPALDING, petite ville à marché d'Angleterre, dans l'Incolnshire, au quartier du Holland, vers l'embouchure du Welland. Elle eſt toute renfermée de rivieres, de coupures & de marais. *(D. J.)*

SPALETHRA, *(Géog. anc.)* ville qu'Etienne le géographe place dans la Theſſalie. C'eſt la *Spalathra* que Pline, *liv. IV, ch. ix*; met dans la Magnéſie. Le *peryple* de Scylax fait de *Spalathra* une ville maritime de la Magnéſie. *(D. J.)*

SPALMADORI, *(Géog. mod.)* petite

île de l'Archipel, près de l'île de Scio, vis-à-vis de Porto-Delphino. Ce fut aux environs de *Spalmadori*, que les Turcs défirent l'armée navale des Vénitiens en 1695. (*D. J.*)

SPANDAW, (*Géog. mod.*) *ou* SPANDOW, ville d'Allemagne, dans la moyene Marche-de-Brandebourg, sur le Havel, près de son embouchure dans la Sprée, à trois lieues au nord-oueſt de Berlin. Avant que d'entrer dans *Spandaw*, on passe sur la chaussée d'un étang, au milieu duquel est une citadelle très-forte, qui renferme un arsenal des mieux fournis d'Allemagne, avec une grosse garnison à cause de l'importance de cette place. La ville est éloignée de la citadelle d'une mousquetade : elle est fortifiée de remparts de terre, & de murailles de brique. Plusieurs françois protestans s'y sont réfugiés, comme dans un sûr asyle. *Long.* 31, 20 ; *latit.* 52, 34. (*D. J.*)

SPANGENBERG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le bas landgraviat de Hesse, au quartier appellé *Ampt-Spangenberg*, dont elle est le chef-lieu. Sa situation est à environ 4 milles germaniques au sud-est de Cassel, sur une petite riviere qui se jette dans la Fulde. *Longitude*, 27, 13 ; *latitude* 51, 17. (*D. J.*)

SPANHEIM, (*Géog. mod.*) *ou* SPONHEIM, comté d'Allemagne, dans le bas palatinat. Il est borné au nord par l'électorat de Mayence, au midi par les duchés de Lorraine & de Deux-Ponts, à l'orient par l'électorat du Palatinat, & au couchant par l'électorat de Treves. L'électeur palatin posséde la plus grande partie de ce comté. (*D. J.*)

SPARADRAP, s. m. *terme de Chirurgie & de Pharmacie*, sorte de toile enduite d'emplâtre de chaque côté. Elle se fait en trempant de la toile demi-usée dans une compoſition emplastrique, fondue & un peu réfroidie. On la polit en la raclant avec une longue spatule. Il y a autant de sortes de *sparadrap* qu'il y a d'emplâtres dans lesquels on trempe cette toile. On l'appelle communément *toile à Gautier ;* probablement du nom de son inventeur. Elle sert à couvrir le pois qu'on met dans le trou d'un cautere, & peut être employée alternativement plusieurs fois, d'un côté & d'un autre. On préfere dans ce cas, une feuille fraîche de lierre. Le *sparadrap* sert à former des bougies pour le canal de l'urethre, & des sondes ou tentes emplastriques pour les sinus, *&c.* (*Y*)

SPARAGON, s. m. (*Com.*) sorte de basse laine qui se fabrique en Angleterre.

SPARAILLON, s. m. (*Hiſt. nat Ichtiolog.*) SPARGOIL, SPARLE, *ſpargus*, *ſparus*, poisson de mer si ressemblant à la dorade, que les pêcheurs mêmes s'y trompent au premier coup-d'œil ; il en differe cependant, en ce qu'il a le corps plus rond, moins épais, plus applati & moins long : il a rarement plus d'un empan de longueur. L'ouverture de la bouche est moins grande, & la tête plus applatie que dans la dorade, mais le bec a plus de longueur. On reconnoît très-aisément ce poisson par une tache noire qu'il a sur la queue. Les *ſparaillons* restent sur les rivages de la mer : ils se réunissent plusieurs ensemble pendant les froids : leur chair est tendre, mais moins ferme que celle de la dorade. Rondelet, *hiſt. natur. des poiſſ. part. I. liv. V. ch. iij.* *Voyez* POISSON.

SPARGANIUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante nommée vulgairement en françois *ruban d'eau*, & dont voici les carracteres. Ses fleurs sont mâles, polypétales, herbacées, garnies d'un grand nombre d'étamines, & fortement attachées à la tige en forme de globes. Ses ovaires sont situés sur la même tige, au dessous des fleurs mâles dont nous venons de parler. Ce sont de petits tubes recourbés, semblables à des siliques, & qui deviennent en mûrissant, osseux, mono-capsulaires ou bi-capsulaires ; ils contiennent un noyau farineux. Ses ovaires sont aussi en globes semblables à des nœuds. Tournefort en compte trois especes, qui ne méritent aucune description particuliere. (*D. J.*)

SPARGELLE, s. f. (*Botan.*) *Voyez* SPERGULA. (*D. J.*)

SPARGOIL, *Voyez* SPARAILLON.

SPARLE, *Voyez* SPARAILLON.

SPARSILES, adject. pl. (*Aſtronomie.*) Les étoiles *ſparſiles* ou informes sont celles qui ne sont point compriſes dans les grandes constellations, auxquelles les astronomes ont donné des noms ; les modernes ont fait plusieurs constellations moindres

pour raſſembler ces étoiles. *Voyez* ETOILES & CONSTELLATIONS. (*M. DE LA LANDE.*)

SPARTARIUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) campagne, dans Strabon, *lib. pag. 160.* Il la met en Eſpagne, & dit que le chemin de Sagunte & de Sétabis à Cordoue, s'éloignoit un peu de la mer, & paſſoit par cette campagne: Strabon entend parler de la campagne qui étoit aux environs de Carthagene-la-neuve, & où on trouvoit cette eſpece de jonc appellé *ſpartum*, qui avoit donné à la ville le nom de *Spartaria*, & à la campagne celui de *Spartarius campus*. C'étoit une eſpece de jonc blanc & ſec, qui croiſſoit ſans eau. Il étoit d'un uſage preſque univerſel; il ſe filoit & on en faiſoit des cordes pour les chariots, des cables pour les vaiſſeaux, des nattes pour ſervir de lits, des naſſes pour la pêche, des ſouliers & des habits pour les pauvres gens, & enfin il ſervoit à brûler: on le tranſportoit de toutes parts, & ſur-tout en Italie. Cette eſpece de jonc ſe trouve encore à-preſent dans la même campagne, aux environs de Carthagène. (*D. J.*)

SPARTE *ou* LACÉDÉMONE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe dans la Laconie.

J'ai promis au mot *Lacédémone*, de la décrire; & comment pourrois-je l'oublier? Son nom ſeul rappelle de plus grandes choſes, & ſur-tout de plus grandes vertus, que celui de toutes les autres villes de la Grece enſemble. Sa gloire a fait tant de bruit dans le monde, & dans les annales de l'hiſtoire, qu'on ne ſe laſſe point d'en parler. Les auteurs ont coutume de donner le nom de *Spartiates* aux habitans de la ville, & celui de *Lacédémoniens* aux habitans de la campagne. Hérodote, Xénophon & Diodore, ont preſque toujours obſervé cet uſage.

Cette ville a été bâtie par Lacédémon, qui régnoit avec Eurotas en Laconie, la 67 année de l'ere attique, & la 1539 année avant J. C. Il la nomma *Sparte*, du nom de ſa femme; & c'eſt le ſeul nom dont Homere faſſe uſage pour déſigner la capitale de la Laconie.

Plus ancienne que Rome de 983 ans; plus que Carthage de 867 ans; plus que Syracuſe de 995 ans; plus qu'Alexandrie de 1405 années; plus que Lyon de 1693 années; & plus que Marſeille de 1136: car Euſebe prétend que cette derniere ville a été bâtie 1736 ans avant la naiſſance de J. C.

La forme de *Sparte* étoit ronde, & ſon terrain inégal & coupé par des collines, ſelon la deſcription de Polybe. Cet hiſtorien lui donne 48 ſtades de circuit, c'eſt-à-dire, un peu plus de deux lieues de France; circuit bien différent de celui d'Athènes, qui approchoit de 100 ſtades. C'eſt là-deſſus que Thucidide fait une ſi belle remarque ſur la fortune de ces deux villes, qui ont autrefois partagé toute la Grece pour leurs intérêts. " Imaginons-nous, dit-il, que la ville de *Sparte* ſoit raſée, & qu'il en reſte ſeulement les temples & le plan de ſes édifices; en cet état, la poſtérité ne pourroit jamais ſe figurer que ſa puiſſance & ſa gloire fuſſent montées au point où elles ſont. Si nous ſuppoſons, au contraire, que la ville d'Athènes ne ſoit plus qu'une eſplanade, ſon aſpect nous devroit toujours perſuader que ſa puiſſance aura été deux fois plus grande qu'elle n'eſt ».

Dans les premiers temps, *Sparte* n'eut point de murailles, & quoiqu'ouverte, Agéſilaüs la défendit contre Epaminondas, après la bataille de Leuctres: elle demeura telle 6 ou 700 ans, ſelon la plupart des hiſtoriens; ce fut du temps de Pyrrhus que le tyran Nabis éleva des murs à cette ville. Philopoëmen les fit abattre, & Appius Claudius les rétablit bientôt après.

Hérodote dit que du temps de Xerxès, la ville de *Sparte* pouvoit fournir huit mille hommes capables de porter les armes; mais ce nombre augmenta bien dans la ſuite, & rien ne prouve mieux la multitude des habitans de la république de Lacédémone, que les colonies qui en ſont ſorties. Elle peupla Byzance, quatre ou cinq villes d'Aſie, une dans l'Afrique, cinq ou ſix dans la Grece, trois ou quatre provinces d'Italie, une ville en Portugal, & une autre en Eſpagne auprès de Cordoue. Cependant le nombre de ſes habitans n'a roulé que ſur la fécondité de leurs mariages. *Sparte* ne ſouffrit point que des familles étrangeres vinſſent s'établir dans ſon enceinte, & jamais ville n'a été plus jalouſe de ſon droit de bourgeoiſie.

Elle fut toujours diſtinguée par les Romains, tant qu'ils en furent les maîtres;

enfin elle tomba ſous la domination des Turcs, l'an de J. C. 1460, 7 ans après la priſe de Conſtantinople, 5 ans après celle d'Athènes, & 3210 ans après ſa fondation. On la nomme aujourd'hui *Miſiſtra*, dont il eſt bon de voir l'*article*. Je paſſe maintenant à ce qu'elle étoit du temps de Pauſanias. Voici la deſcription qu'il en fait, dont j'élaguerai peu de choſe.

En deſcendant de Thornax, dit-il, on trouvoit devant ſoi la ville de *Sparte*, qui étoit appellée ainſi de ſa fondation; mais qui dans la ſuite prit le nom de *Lacédémone*, parce que c'étoit le nom du pays. Il y avoit dans cete ville beaucoup de choſes dignes de curioſité. En premier lieu, la place publique où ſe tenoit le ſénat des vieillards, qui étoient au nombre de 28; le ſénat de ceux qui ſont les conſervateurs des loix; le ſénat des éphores, & le ſénat de ces magiſtrats qu'ils appelloient *bidiéens*. Le ſénat des vieillards étoit le ſouverain tribunal des Lacédémoniens, & celui qui régloit toutes les affaires de l'état. Les autres ſénateurs étoient, à proprement parler, des archontes; les éphores étoient au nombre de cinq, & les bidiéens de même. Ceux-ci étoient commis pour veiller ſur les jeunes gens, & pour préſider à leurs exercices, ſoit dans le lieu qu'ils nommoient le *plataniſte*, ſoit par-tout ailleurs. Ceux-là étoient chargés de ſoins plus importans, & chaque année ils en nommoient un d'entr'eux qui préſidoit aux autres, & dont le nom ſervoit à marquer l'année, de la même maniere qu'à Athènes les neuf éliſoient un d'entr'eux, qui avoit le nom d'*archonte* par excellence.

Le plus bel édifice qu'il y eût dans la place, étoit le portique des Perſes, ainſi nommé parce qu'il avoit été bâti des dépouilles remportées ſur les Perſes. Dans la ſuite on l'avoit beaucoup aggrandi & orné. Tous les chefs de l'armée des Barbares, & entr'autres Mardonius, fils de Gobryas, avoient là chacun leurs ſtatues de marbre blanc, & ces ſtatues étoient ſur autant de colonnes: on y voyoit auſſi la ſtatue d'Arthémiſe, fille de Lygdamis & d'Halicarnaſſe. On dit que cette reine, de ſon propre mouvement, joignit ſes forces à celles de Xerxès pour faire la guerre aux Grecs, & que dans le combat naval qui fut donné auprès de Salamine, elle fit des prodiges de valeur.

Après le portique des Perſes, ce qu'il y avoit de plus beau à voir dans cette place étoit deux temples, dont l'un étoit conſacré à Jules-Céſar, & l'autre à Auguſte ſon fils. On remarquoit ſur l'autel de ce dernier, une figure d'Agias, gravée ſur du cuivre: c'eſt cet Agias qui prédit à Lyſander qu'il ſe rendroit maître de toute la flotte d'Athènes à Aigoſpotamos, à la réſerve de dix galeres, qui en effet ſe ſauverent en Chypre.

Dans la place de *Sparte* on voyoit encore trois ſtatues, une d'Apollon pythien, l'autre de Diane, & la troiſieme de Latone. L'endroit où étoient ces ſtatues, étoit une enceinte qu'ils appelloient du nom de *chœur*, parce que dans ces jeux publics auxquels les jeunes gens s'exerçoient, & qui ſe célébroient avec beaucoup de ſolemnité, toute la jeuneſſe alloit là, & y formoit des chœurs de muſique en l'honneur d'Apollon.

Près de là étoient pluſieurs temples, l'un conſacré à la Terre, l'autre à Jupiter agoréus, un autre a Minerve agoréa, & un quatrieme à Neptune ſurnommé *aſphalius*. Apollon & Junon avoient auſſi chacun le leur: on voyoit auſſi une grande ſtatue qui repréſentoit le peuple de *Sparte*; & un peu plus bas le temple des Parques. Tout joignant ce temple étoit le tombeau d'Oreſte: auprès de ſa ſépulture on remarquoit le portrait du roi Polydore, fils d'Alcamène. Les Lacédémoniens ont tellement diſtingué ce roi entre tous les autres, que les actes publics ont été long-temps ſcellés de ſon ſceau.

Au même lieu il y avoit un Mercure qui portoit un petit Bacchus, & ce Mercure étoit ſurnommé *agoreus*. Il y avoit auſſi dans le même endroit des rangées d'anciennes ſtatues, qui repréſentoient les éphores de ces temps-là. Parmi ces ſtatues on voyoit le tombeau d'Epiménide, & celui d'Aphareus fils de Périérès. Du côté droit étoient les Parques; on voyoit les ſalles où les Lacédémoniens prenoient ces repas publics qu'ils nommoient *phidities*,

& là étoit auſſi Jupiter hoſpitalier, & Minerve hoſpitaliere.

En ſortant de la place, & paſſant par la rue des Barrieres, on trouvoit une maiſon qu'ils appelloient *le Boonete*. Au deſſus du ſénat des bidiéens, il y avoit un temple de Minerve, où l'on dit qu'Ulyſſe conſacra une ſtatue à la déeſſe, ſous le nom de *Minerve celeuthea*, comme un monument de la victoire qu'il avoit remportée ſur les amans de Pénélope; & il fit bâtir ſous le même nom trois temples en trois différens endroits. Au bout de la rue des Barrieres, on trouvoit une ſépulture de héros, entr'autres celle d'Iops, qu'on croit avoir vécu environ le temps de Lelex & de Mylès; celle encore d'Amphiaraüs fils d'Oïclès.

Près de là étoit le temple de Neptune ſurnommé *ténarien*, & aſſez près on voyoit une ſtatue de Minerve. Du même côté on trouvoit la place Hellénie, ainſi appellée, parce que dans le temps que Xerxès paſſa en Europe, toutes les villes grecques qui prirent les armes contre lui, envoyerent leurs députés à *Sparte*, & ces députés s'aboucherent là pour aviſer aux moyens de réſiſter à une puiſſance ſi formidable. D'autres diſoient que cette dénomination étoit encore plus ancienne, & qu'elle venoit de ce que tous les princes de la Grece ayant, pour l'amour de Ménélas, entrepris le ſiege de Troye, ils s'aſſemblerent en ce lieu pour délibérer ſur cette expédition, & ſur les moyens de tirer une vengeance de Pâris qui avoit enlevé Hélene.

Près de cette place, on montroit le tombeau de Talthybius; mais ceux d'Egion en Achaïe avoient auſſi dans le marché de leur ville un tombeau, qu'ils aſſuroient être celui de Talthybius. Dans le même quartier, on voyoit un autel dédié à Apollon Acritas, ainſi appellé, parce que cet autel étoit bâti ſur une hauteur. On trouvoit dans le même endroit un temple de la terre, qu'ils nommoient *Gaſepton*, & un peu au deſſus un autre temple d'Apollon, ſurnommé *Maléatis*: paſſé la rue des Barrieres contre les murs de la ville, on trouvoit une chapelle dédiée à Dictynne, & enſuite les tombeaux de ces rois, qui ont été appellés *Eurypontides*.

Auprès de la place Hellénienne, il y avoit le temple d'Arſinoé, qui étoit fille de Leucippe, & belle-ſœur de Caſtor & Pollux. Du côté des remparts, on voyoit un temple de Dirne, & un peu plus loin la ſépulture de ces devins qui vinrent d'Elis, & qu'on appelloit *Jamides*. Maron & Alphée avoient auſſi là leurs temples. C'étoit deux grands capitaines, qui, après Léonidas, ſignalerent le plus leur courage au combat des Thermopyles. A quelques pas de là, on voyoit le temple de Jupiter Tropeus. Mais de tous les temples qui étoient à *Sparte*, le plus révéré étoit celui de la mere des dieux. On voyoit auprès le monument héroïque d'Hyppolite, fils de Théſée, & celui d'Aulon Arcadien, fils de Tléſimene, frere de Parthenopée.

La grande place de *Sparte* avoit encore une autre iſſue, & de ce côté-là on trouvoit un édifice où les habitans venoient prendre le frais. On diſoit que ce bâtiment étoit un ouvrage de Théodore de Samos, qui le premier trouva l'art de fondre le fer & d'en faire des ſtatues. C'eſt à la voûte de cet édifice que les Lacédémoniens avoient ſuſpendu la lyre de Timothée de Milet, après l'avoir puni de ce qu'aux ſept cordes de l'ancienne lyre, il en avoit ajouté quatre autres.

A quelques pas du temple d'Apollon, étoient trois autels dédiés à Jupiter Ambulius, à Minerve Ambulia, & aux Dioſcures, qui avoient auſſi le ſurnom d'*Ambulii*. Vis-à-vis étoit une éminence appellée *Colona*, où il y avoit un temple de Bacchus Colonate: ce temple tenoit preſque à un bois qu'ils avoient conſacré à ce héros qui eut l'honneur de conduire Bacchus à *Sparte*. Du temple de Bacchus à celui de Jupiter Evanemus, il n'y avoit pas loin, & de ce dernier on voyoit le monument héroïque de Pleuron, dont les enfans de Tyndare deſcendoient par leur mere.

Près de là étoit une colline où Junon Argiva avoit un temple, qui avoit été conſacré, dit-on, par Eurydice, fille de Lacédémon, & femme d'Acriſius, & qui étoit fils d'Abas: car pour le temple de Junon Hyperchiria, il avoit été bâti par le conſeil de l'oracle, dans le temps que le fleuve Eurotas inondoit toute la campagne.

pagne. On voyoit dans ce temple une ſtatue de bois d'un goût fort ancien, & qui repréſentoit, à ce qu'ils diſoient, Vénus-Junon. Toutes les femmes qui avoient des filles à marier, faiſoient des ſacrifices à cette déeſſe.

Au ſortir de la place, vers le couchant, étoit le théatre bâti de marbre blanc. Vis-à-vis du théatre étoit le tombeau du roi Pauſanias, qui commandoit les Lacédémoniens au combat de Platée. La ſépulture de Léonidas étoit tout auprès. Tous les ans on faiſoit les oraiſons funebres de ces grands capitaines ſur leurs tombeaux, & ces oraiſons étoient ſuivies de jeux funéraires, où il n'y avoit que les Lacédémoniens qui fuſſent reçus à diſputer le prix. Léonidas étoit véritablement inhumé dans ce lieu-là; car ſes os avoient été rapportés des Thermopyles par Pauſanias quarante ans après ſa mort. On voyoit auſſi là une colonne, ſur laquelle étoient gravés les noms de ces grands hommes, qui ſoutinrent l'effort des Perſes aux Thermopyles, & non-ſeulement leurs noms, mais ceux de leurs peres. Il y avoit un quartier dans la ville qu'on nommoit le *Théomélide*, où étoient les tombeaux des rois, dits Agides. Le leſché étoit tout contre. C'étoit le lieu où les Crotanes s'aſſembloient, & les Crotanes étoient la cohorte des Pitanates.

On trouvoit enſuite le temple d'Eſculape, qu'ils nommoient l'*Enapadon*, & un peu plus loin le tombeau de Ténarus, d'où un promontoire fort connu avoit pris ſa dénomination. Dans le même quartier on voyoit le temple de Neptune Hyppocurius, & celui de Diane Eginea. En retournant vers le leſché, on trouvoit ſur ſon chemin le temple de Diane Iſſoria, autrement dite *Liminéa*. Près de ces tombeaux des Agides, on voyoit une colonne, ſur laquelle on avoit gravé les victoires qu'un lacédémonien, nommé *Anchionis*, avoit remportées, au nombre de ſept, tant à Olympie qu'ailleurs. On voyoit auſſi le temple de Thétis dans ce quartier-là. Pour le culte de Cérès Cthonia, qui étoit établi à *Sparte*, les habitans croyoient l'avoir reçu d'Orphée; mais il y a plus d'apparence qu'ils l'avoient pris des habitans d'Hermione, chez qui cette déeſſe étoit honorée ſous le même nom. On voyoit auſſi à *Sparte* un temple de Sérapis, & un temple de Jupiter Olympien.

Il y avoit un lieu qu'ils appelloient *Dromos*; où ils exerçoient leurs jeunes gens à la courſe. Si l'on y entroit du côté qui regardoit la ſépulture des Agides, on voyoit à main gauche le tombeau d'Eumédès, qui étoit un des fils d'Hippocoon, & à quelques pas de là une vieille ſtatue d'Hercule. C'étoit à ce Dieu, & en ce lieu-là que ſacrifioient les jeunes gens qui ſortoient de l'adoleſcence pour entrer dans la claſſe des hommes. Le Dromos avoit deux gymnaſes ou lieux d'exercices, dont l'un avoit été conſacré à cet uſage par Euryclide de *Sparte*. Au dehors & près de la ſtatue d'Hercule, on montroit une maiſon qui étoit autrefois la maiſon de Ménélas. Plus loin on trouvoit les temples des Dioſcures, des Graces, de Lucine, d'Apollon Carneus & de Diane Hégémaque. A droite du Dromos, on voyoit le temple d'Agnitas; c'étoit un ſurnom qui avoit été donné à Eſculape, à cauſe du bois dont la ſtatue avoit été faite.

Quand on avoit paſſé le temple d'Eſculape, on voyoit un trophée que Pollux, à ce qu'on dit, avoit érigé lui-même après la victoire qu'il avoit remportée ſur Lyncée.

Les Dioſcures avoient leurs ſtatues à l'entrée du Dromos, comme des divinités qui préſident à la barriere. En avançant plus loin, on voyoit le monument héroïque d'Alcon; à quelques pas de là étoit le temple de Neptune, ſurnommé *Domatités*. Plus loin étoit un endroit, qu'ils nommoient le *Platanifte*, à cauſe de la grande quantité de grands platanes dont il étoit rempli. *Voyez* PLATANISTE.

Vers ce bois de platanes, on voyoit auſſi le monument héroïque de Cyniſca, fille du roi Archidame. Derriere un portique qui étoit là, on trouvoit encore d'autres monumens héroïques, comme ceux d'Alcine & d'Enarephore; un peu plus loin ceux de Dorcée & de Sébrus. Dorcée avoit donné ſon nom à une fontaine qui étoit dans le voiſinage, & Sébrus le ſien à une rue de ce quartier-là. A droite du monument de Sébrus, on remarquoit le tombeau d'Alcman. Là ſe trouvoit auſſi le tem-

ple d'Helene & le temple d'Hercule ; le premier plus près de la ſépulture d'Alcman ; le ſecond contre les murs de la ville. Dans ce dernier il y avoit une ſtatue d'Hercule armé ; on dit qu'Hercule étoit repréſenté ainſi, à cauſe de ſon combat avec Hippocoon & avec ſes enfans.

En ſortant du Dromos, du côté de l'orient, on trouvoit un temple dédié à Minerve Axiopœnas, ou vengereſſe. Minerve avoit encore dans cette rue, un temple qu'on trouvoit à gauche au ſortir du Dromos. On rencontroit enſuite le temple d'Hippoſthène, homme célebre pour avoir été pluſieurs fois vainqueur à la lutte ; & vis-à-vis de ce temple, il y avoit une ſtatue fort ancienne, qui repréſentoit Mars enchaîné, ſur le même fondement qu'on voyoit à Athènes une victoire ſans ailes : car les Lacédémoniens s'étoient imaginés que Mars étant enchaîné, demeureroit toujours avec eux, comme les Athéniens avoient cru que la Victoire n'ayant point d'ailes, elle ne pourroit s'envoler ailleurs ni les quitter. C'étoit la raiſon qui avoit porté ces deux peuples à repréſenter ainſi ces divinités. Il y avoit encore à *Sparte* un autre leſché, qu'ils nommoient le *Pœcile*.

On voyoit tout près les monumens héroïques de Cadmus, fils d'Agenor ; d'Oéolicus, fils de Théras ; & d'Egée, fils d'Oéolicus. On croyoit que c'étoit Méſis, Léas & Europas, fils d'Hyrée & petit-fils d'Egée, qui avoient fait élever ces monumens. Ils avoient même ajouté celui d'Amphiloque, parce que Tiſamène, leur ancêtre, étoit né de Démonaſſe, ſœur d'Amphiloque. Les Lacédémoniens étoient les ſeuls grecs qui révéroient Junon ſous le nom de la déeſſe *Egophage*, & qui lui immoloient une chevre. Si on reprenoit le chemin du théatre, on voyoit un temple de Neptune Généthlius, & deux monumens héroïques, l'un de Cléodée, fils d'Hylius, l'autre d'Oébalus ; Eſculape avoit pluſieurs temples dans *Sparte* ; mais le plus célébre de tous étoit celui qui étoit auprès de Boonete : & à la gauche duquel on voyoit le monument héroïque de Teleclus.

Plus avant on découvroit une petite colline, au haut de laquelle il y avoit un vieux temple de Vénus, & dans ce temple une ſtatue qui repréſentoit la déeſſe armée. Ce temple étoit ſingulier ; mais à proprement parler, c'étoient deux temples l'un ſur l'autre ; celui de deſſus étoit dédié à Morpho : ce nom *Morpho* étoit un ſurnom de Vénus. La déeſſe y étoit voilée, & elle avoit des chaînes aux piés. Les habitans de *Sparte* diſoient que c'étoit Tyndare qui lui avoit mis ces chaînes, pour donner à entendre combien la fidélité des femmes envers leurs maris devoit être inviolable : d'autres diſoient que c'étoit pour ſe venger de Vénus, à qui il imputoit l'incontinence & les adulteres de ſes propres filles.

Le temple le plus proche qui ſe préſentoit enſuite, étoit celui d'Hilaire & de Phœbé. Un œuf enveloppé de bandelettes étoit ſuſpendu à la voûte du temple, & le peuple croyoit que c'étoit l'œuf dont accoucha Léda. Des femmes de *Sparte* filoient tous les ans une tunique pour la ſtatue d'Apollon qui étoit à Amycle, & le lieu où elles filoient, s'appelloit par excellence *la Tunique*. On voyoit auprès une maiſon qu'avoient habitée autrefois les fils de Tyndare, & qu'avoit achetée depuis un particulier de *Sparte* nommé *Phormion*. Un jour, à ce qu'on rapporte, les Dioſcures étoient arrivés chez lui, ſe diſant des étrangers qui venoient de Cyrène ; ils lui avoient demandé l'hoſpitalité, & l'avoient prié de leur donner une certaine chambre dans ſa maiſon : c'étoit celle où ils s'étoient plu davantage lorſqu'ils étoient parmi les hommes. Phormion leur dit que toute ſa maiſon étoit à leur ſervice, à la réſerve pourtant de cette chambre, qui étoit occupée par une jeune fille qu'il avoit. Les Dioſcures prirent l'appartement qu'on leur donna ; mais le lendemain la jeune fille & les femmes qui la ſervoient, tout diſparut, & on ne trouva dans ſa chambre que deux ſtatues des Dioſcures, une table, & ſur cette table du benjoin ; voilà ce que racontoient les habitans de *Sparte*.

En allant vers la porte de la ville, on trouvoit ſur ſon chemin le monument héroïque de Chilon, qui avoit été autrefois en grande réputation de ſageſſe, & celui d'un héros athénien, qui étoit un des principaux de cette colonie, que Doricus,

fils d'Anaxandride, avoit débarqué en Sicile.

Les Lacédémoniens avoient auſſi bâti un temple à Lycurge leur légiſlateur, comme à un dieu ; derriere ſon temple on voyoit le tombeau de ſon fils Eucoſmus, auprès d'un autel qui étoit dédié à Lathria & à Anaxandra, qui étoient deux ſœurs jumelles, qui avoient épouſé les deux fils d'Ariſtodème, qui étoient auſſi jumeaux. Vis-à-vis du temple de Lycurgue, étoit la ſépulture de Théopompe, fils de Nicandre, & celle de cet Eurybiade, qui commandoit la flotte des Lacédémoniens au combat d'Artémiſium, & à celui de Salamine contre les Perſes.

On trouvoit enſuite le monument héroïque d'Aſtrabacus. On paſſoit de là dans une rue qu'ils nommoient *Limnée*, où il y avoit un temple dédié à Diane Orthia. Du temple de Diane, il n'y avoit pas loin à celui de Lucine. Les Lacédémoniens diſoient que c'étoit l'oracle de Delphes qui leur avoit conſeillé d'honorer Lucine comme une déeſſe.

Dans la ville il n'y avoit point de citadelle bâtie ſur une hauteur, comme la Cadmee à Thèbes, ou Lariſſa à Argos ; mais il y avoit pluſieurs collines dans l'enceinte de leur ville, & la plus haute de ces collines tenoit lieu de citadelle. Minerve y avoit ſon temple, ſous les noms de *Minerve Polinchos* & *Chalciœcos*, comme qui diroit de *Minerve gardienne de la ville*. Tyndare avoit commencé cet édifice ; après lui ſes enfans entreprirent de l'achever, & d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées ſur les Aphidnéens ; mais l'entrepriſe étant encore reſtée imparfaite, les Lacédémoniens, long-temps après, conſtruiſirent un nouveau temple, qui étoit tout d'airain comme la ſtatue de la déeſſe. L'artiſte dont ils s'étoient ſervi ſe nommoit *Gitiadas*. Au dedans du temple, la plupart des travaux d'Hercule étoient gravés ſur l'airain. Là étoient auſſi gravés les exploits des Tyndarides, & ſur-tout l'enlevement des filles de Leucippe. On voyoit enſuite d'un côté Vulcain, qui dégageoit ſa mere de ſes chaînes, & d'un autre côté Perſée prêt à partir pour aller combattre Méduſe en Lybie. Des nymphes lui mettoient un caſque ſur la tête, & des talonieres aux piés, afin qu'il pût voler en cas de beſoin. On n'avoit pas oublié tout ce qui avoit rapport à la naiſſance de Minerve ; & ce qui effaçoit le reſte, c'étoient un Neptune & une Amphitrite, qui étoient d'une beauté merveilleuſe. On trouvoit enſuite une chapelle de Minerve Ergané.

Aux environs du temple il y avoit deux portiques, l'un au midi, l'autre au couchant ; vers le premier étoit une chapelle de Jupiter, ſurnommé *Coſmètes*, & devant cette chapelle, le tombeau de Tyndare. Sur le ſecond portique on voyoit deux aigles éployées, qui portoient chacun une victoire ; c'étoit un préſent de Lyſander, & en même-temps un monument des deux victoires qu'il avoit remportées, l'une près d'Ephèſe, ſur Antiochus, le lieutenant d'Alcibiade, qui commandoit les galeres d'Athènes ; l'autre encore ſur la flotte athénienne, qu'il avoit défaite entiérement à Aigoſpotamos. A l'aile gauche du temple d'airain, il y avoit une chapelle conſacrée aux muſes, parce que les Lacédémoniens marchoient à l'ennemi, non au ſon de la trompette, mais au ſon des flûtes & de la lyre.

Derriere le temple, étoit la chapelle de Vénus Aréa ; l'on y voyoit des ſtatues de bois auſſi anciennes qu'il y en eût dans toute la Grece ; à l'aile droite, on voyoit un Jupiter en bronze, qui étoit de toutes les ſtatues de bronze, la plus ancienne ; ce n'étoit point un ouvrage d'une ſeule & même fabrique ; il avoit été fait ſucceſſivement, & par pieces ; enſuite ces pieces avoient été ſi bien enchaſſées, ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles faiſoient un tout fort ſolide. A l'égard de cette ſtatue de Jupiter, les Lacédémoniens ſoutenoient que c'étoit Léarque, de Rhégium, qui l'avoit faite, ſelon quelques-uns, c'étoit un éleve de Dipœne & de Scyllis ; & ſelon d'autres, de Dédale même.

De ce côté-là, étoit un endroit appellé *Scenoma*, où l'on trouvoit le portrait d'une femme ; les Lacédémoniens diſoient que c'étoit Euryléonis, qui s'étoit rendue célébre pour avoir conduit un char à deux chevaux dans la carriere, & remporté le prix aux jeux olympiques. A l'autel même

du temple de Minerve, il y avoit deux ſtatues de ce Pauſanias, qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée; on diſoit que ce même Pauſanias, ſe voyant atteint & convaincu de trahiſon, avoit été le ſeul qui ſe fût réfugié à l'autel de Minerve Chalciæcos, & qui n'y eût pas trouvé ſa ſûreté; la raiſon qu'on en rapportoit, c'eſt que Pauſanias ayant quelque temps auparavant commis un meurtre, il n'avoit jamais pu s'en faire purifier. Dans le temps que ce prince commandoit l'armée navale des Lacédémoniens & de leurs alliés, ſur l'Héleſpont, il devint amoureux d'une jeune Byſantine: ceux qui avoient ordre de l'introduire dans ſa chambre, y étant entrés ſur le commencement de la nuit, le trouverent déja endormi; Cléonice, c'étoit le nom de la jeune perſonne, en approchant de ſon lit, renverſa par mégarde une lampe qui étoit allumée: à ce bruit, Pauſanias ſe réveille en ſurſaut; & comme il étoit dans des agitations continuelles, à cauſe du deſſein qu'il avoit formé de trahir ſa patrie, ſe croyant découvert, il ſe leve, prend ſon cimeterre, en frappe ſa maîtreſſe, & la jette morte à ſes piés. C'eſt-là le meurtre dont il n'avoit jamais pu ſe purifier, quelques ſupplications, quelque expédient qu'il eût employé. Envain s'étoit-il adreſſé à Jupiter Phyxius: envain étoit-il allé à Phigalée, en Arcadie, pour implorer le ſecours de ces gens qui ſavoient évoquer les ames des morts: tout cela lui avoit été inutile, & il avoit payé enfin à Dieu, & à Cléonice, la peine de ſon crime. Les Lacédémoniens, par ordre exprès de l'oracle de Delphes, avoient depuis érigé deux ſtatues en bronze à ce prince, & avoient rendu une eſpece de culte au génie Epidote, dans la penſée que ce génie appaiſeroit la déeſſe.

Après ces ſtatues, on en voyoit une autre de Vénus, ſurnommée *Ambologera*, c'eſt-à-dire Vénus qui éloigne la vieilleſſe; celle-ci avoit été auſſi érigée par l'avis de l'oracle; enſuite étoient les ſtatues du Sommeil & de la Mort, qui ſont freres, au rapport d'Homère, dans l'Iliade. Si de là on paſſoit dans la rue Alpia, on trouvoit le temple de Minerve, dite *Ophthalmitis*, comme qui diroit Minerve qui conſerve les yeux: on diſoit que c'étoit Lycurgue même, qui avoit conſacré ce temple ſous ce titre à Minerve, en mémoire de ce que dans une émeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre, à qui ſes loix ne plaiſoient pas, il avoit été ſauvé, en ce lieu-là, par le peuple, ſans le ſecours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

Plus loin étoit le temple d'Ammon, car il paroît que les Lacémoniens étoient, de tous les Grecs, ceux qui recouroient le plus volontiers à l'oracle de la Lybie: on dit même que Lyſander, aſſiégeant la ville d'Aphytis, près de Pallène, eut durant la nuit une apparition du dieu Ammon, qui lui conſeilla, comme une choſe également avantageuſe, à lui & à Lacédémone, de laiſſer les aſſiégés en paix; conſeil auquel il déféra ſi bien, qu'il leva le ſiege, & qu'il porta enſuite les Lacédémoniens à honorer Ammon, encore plus qu'ils ne faiſoient; ce qui eſt de certain, c'eſt que les Aphitéens revéroient ce dieu comme les Lybiens mêmes.

Si quelqu'un trouve un peu longue cette deſcription de *Sparte*, par Pauſanias, je prie ce quelqu'un de ſe rappeller qu'il n'y a pas juſqu'aux portes & aux clefs des anciens Spartiates, que l'hiſtoire n'ait décrites. Comment vous imagineriez-vous qu'étoient faites leurs portes, dit joliment M. de la Guilletiere? croiriez-vous que les étoiles en euſſent formé les traits? vous les trouverez cependant dans la conſtellation de Caſſiopée. Après que vous aurez démêlé, dans un jour ſerein, l'étoile méridionale qui eſt à la tête, & la ſeptentrionale qui eſt à la chaiſe, remarquez bien les deux autres qui ſont ſituées entre celles-là; toutes les quatre vous traceront la peinture d'une porte des Lacédémoniens, coupée par le milieu, & qui s'ouvre des deux côtés. C'eſt Théon qui nous l'apprend dans ſes commentaires ſur Aratus; ceux qui ne peuvent s'élever juſqu'au ciel, trouveront dans les figures de Bayerus, celles des portes des Spartiates.

Pour leurs clefs, il faut bien en reconnoître la célébrité malgré nous. Ménandre, Suidas, & Plaute, en conviennent

de bonne foi. Je ſais qu'Ariſtophane dit qu'elles avoient trois dents, qu'elles étoient dangereuſes, & propres à crocheter; mais les traits odieux d'un ſatyrique, qui ne cherche qu'à faire baſſement ſa cour au peuple d'Athènes, dont il avoit tous les vices, ſont peu propres à nous ſéduire. Ce poëte, plein d'imaginations où régnoient la méchanceté de ſon naturel, ne pouvoit attaquer les Spartiates ſur leur courage & ſur leurs vertus; il ne lui reſtoit que leurs clefs à ridiculiſer. (*Le chevalier* DE *Jaucourt.*)

Après avoir conſervé la ville des Spartiates au milieu de ſes ruines, tranſmettons à la poſtérité la mémoire de ſes loix, le plus bel éloge qu'on puiſſe faire de ſon légiſlateur.

On ne conſidere ordinairement Lycurgue que comme le fondateur d'un état purement militaire, & le peuple de *Sparte*, que comme un peuple qui ne ſavoit qu'obéir, ſouffrir, & mourir. Peut-être faudroit-il voir dans Lycurgue celui de tous les philoſophes qui a le mieux connu la nature humaine, celui, ſur-tout, qui a le mieux vu juſqu'à quel point les loix, l'éducation, la ſociété, pouvoient changer l'homme, & comment on pouvoit le rendre heureux en lui donnant des habitudes qui ſemblent oppoſées à ſon inſtinct & à ſa nature.

Il faudroit voir dans Lycurgue, l'eſprit le plus profond & le plus conſéquent qui ait peut-être jamais été, & qui a formé le ſyſtême de légiſlation le mieux combiné, le mieux lié qu'on ait connu juſqu'à préſent.

Quelques-unes de ſes loix ont été généralement cenſurées, mais ſi on les avoit conſidérées dans leur rapport avec le ſyſtême général, on ne les auroit qu'admirées; lorſqu'on ſaiſit bien ſon plan, on ne voit aucune de ſes loix qui n'entre néceſſairement dans ce plan, & qui ne contribue à la perfection de l'ordre qu'il vouloit établir.

Il avoit à réformer un peuple ſéditieux, féroce, & foible; il falloit mettre ce peuple en état de réſiſter aux entrepriſes de pluſieurs villes qui menaçoient ſa liberté; il falloit donc lui inſpirer l'obéiſſance & les vertus guerrieres; il falloit faire un peuple de héros dociles.

Il Commença d'abord par changer la forme du gouvernement; il établit un ſénat qui fut le dépoſitaire de l'autorité des loix, & de la liberté. Les rois de Lacédémone n'eurent plus que des honneurs ſans pouvoir; le peuple fut ſoumis aux loix: on ne vit plus de diſſenſions domeſtiques, & cette tranquillité ne fut pas ſeulement l'effet de la nouvelle forme du gouvernement.

Lycurge ſut perſuader aux riches de renoncer à leurs richeſſes: il partagea la Laconie en portions égales: il proſcrivit l'or & l'argent, & leur ſubſtitua une monnoie de fer dont on ne pouvoit ni tranſporter, ni garder une ſomme conſidérable

Il inſtitua ſes repas publics, où tout le monde étoit obligé de ſe rendre, & où régnoit la plus grande ſobriété.

Il régla de même la maniere de ſe loger, de ſe meubler, de ſe vêtir, avec une uniformité & une ſimplicité qui ne permettoient aucune ſorte de luxe. On ceſſa d'aimer à *Sparte*, des richeſſes dont on ne pouvoit faire aucun uſage: on s'attacha moins à ſes propres biens qu'à l'état, dont tout inſpiroit l'amour; l'eſprit de propriété s'éteignit au point qu'on ſe ſervoit indifféremment des eſclaves, des chevaux, des chiens de ſon voiſin, ou des ſiens propres: on n'oſoit refuſer ſa femme à un citoyen vertueux.

Dès la plus tendre enfance, on accoutumoit le corps aux exercices, à la fatigue, & même à la douleur.

On a beaucoup reproché à Lycurgue d'avoir condamné à mort les enfans qui naiſſoient foibles & mal conſtitués: cette loi, dit-on, eſt injuſte & barbare; elle le ſeroit ſans doute, dans une légiſlation où les richeſſes, les talens, les agrémens de l'eſprit, pourroient rendre heureux, ou utiles, des hommes d'une ſanté délicate; mais à *Sparte*, où l'homme foible ne pouvoit être que mépriſé & malheureux, il étoit humain de prévenir ſes peines en lui ôtant la vie.

On fait encore à Lycurgue un reproche de cruauté, à l'occaſion des fêtes de Diane: on fouettoit les enfans devant l'autel de la déeſſe, & le moindre cri qui leur ſeroit échappé, leur auroit attiré un long ſupplice: Lycurgue, dans ces fêtes, accoutu-

moit les enfans à la douleur, il leur en ôtoit la crainte qui affoiblit plus le courage, que la crainte de la mort.

Il ordonna que dès l'âge de cinq ans, les enfans appriſſent à danſer la pyrrique; les danſeurs y étoient armés; ils faiſoient en cadence, & au ſon de la flûte, tous les mouvemens militaires qui, ſans le ſecours de la meſure, ne peuvent s'exécuter avec préciſion; on n'a qu'à lire dans Xénophon, ce qu'il dit de la tactique & des évolutions des Spartiates, & on jugera que ſans l'habitude, & un exercice continuel, on ne pouvoit y exceller.

Après la pyrrique, la danſe la plus en uſage étoit la gymnopœdie; cette danſe n'étoit qu'une image de la lutte & du pancrace, & par les mouvemens violens qu'elle exigeoit des danſeurs, elle contribuoit encore à aſſouplir & à fortifier le corps.

Les Lacédémoniens étoient obligés de s'exercer beaucoup à la courſe, & ſouvent ils en remportoient le prix aux jeux olympiques.

Preſque tous les momens de la jeuneſſe étoient employés à ces exercices, & l'âge mûr n'en étoit pas diſpenſé. Lycurgue, fort différent de tant de médiocres légiſlateurs, avoit combiné les effets, l'action, la réaction réciproque du phyſique & du moral de l'homme, & il voulut former des corps capables de ſoutenir les mœurs fortes qu'il vouloit donner; c'étoit à l'éducation à inſpirer & à conſerver ces mœurs, elle fut ôtée aux peres, & confiée à l'état; un magiſtrat préſidoit à l'éducation générale, & il avoit ſous lui des hommes connus par leur ſageſſe & par leur vertu.

On apprenoit les loix aux enfans; on leur inſpiroit le reſpect de ces loix, l'obéiſſance aux magiſtrats, le mépris de la douleur & de la vie, l'amour de la gloire & l'horreur de la honte; le reſpect pour les vieillards étoit ſur-tout inſpiré aux enfans qui, parvenus à l'âge viril, leur donnoient encore des témoignages de la plus profonde vénération. A *Sparte*, l'éducation étoit continuée juſque dans un âge avancé: l'enfant & l'homme y étoient toujours les diſciples de l'état.

Cette continuité d'obéiſſance, cette ſuite de privation, de travaux & d'auſtérités donnent d'abord l'idée d'une vie triſte & dure, & préſentent l'image d'un peuple malheureux.

Voyons comment des loix ſi extraordinaires, des mœurs ſi fortes ont fait des Lacédémoniens, ſelon Platon, Plutarque & Xénophon, le peuple le plus heureux de la terre.

On ne voyoit point à *Sparte* la miſere à côté de l'opulence, & par conſéquent on y voyoit moins que par-tout ailleurs l'envie, les rivalités, la molleſſe, mille paſſions qui affligent l'homme, & cette cupidité qui oppoſe l'intérêt perſonnel au bien public, & le citoyen au citoyen.

La juriſprudence n'y étoit point chargée d'une multitude de loix; ce ſont les ſuperfluités & le luxe; ce ſont les diviſions, les inquiétudes & les jalouſies qu'entraîne l'inégalité des biens, qui multiplient & les procès & les loix qui les décident.

Il y avoit à *Sparte* peu de jalouſie, & beaucoup d'émulation de la vertu. Les ſénateurs y étoient élus par le peuple, qui déſignoit, pour remplir une place vacante, l'*homme le plus vertueux de la ville*.

Ces repas ſi ſobres, ces exercices violens étoient aſſaiſonés de mille plaiſirs; on y portoit une paſſion vive & toujours ſatisfaite, celle de la vertu. Chaque citoyen étoit un enthouſiaſte de l'ordre & du bien, & il les voyoit toujours; il alloit aux aſſemblées jouir des vertus de ſes concitoyens, & recevoir les témoignages de leur eſtime.

Nul légiſlateur, pour exciter les hommes à la vertu, n'a fait autant d'uſage que Lycurgue du penchant que la nature donne aux deux ſexes l'un pour l'autre.

Ce n'étoit pas ſeulement pour que les femmes devenues robuſtes donnaſſent à l'état des enfans bien conſtitués, que Lycurgue ordonna qu'elles feroient les mêmes exercices que les hommes; il ſavoit qu'un ſexe ſe plaît par-tout où il eſt ſûr de trouver l'autre. Quel attrait pour faire aimer la lutte & les exercices aux jeunes ſpartiates, que ces jeunes filles qui devoient ou combattre avec eux, ou les regarder combattre! qu'un tel ſpectacle avoit encore de charmes aux yeux des vieillards qui préſidoient aux exercices, & qui devoient y impoſer la chaſteté dans les momens où la loi diſpenſoit de la pudeur!

Ces jeunes filles élevées dans des familles vertueuſes & nourries des maximes de *Sparte*, récompenſoient ou puniſſoient par leurs éloges ou par leurs cenſures ; il falloit en être eſtimé pour les obtenir en mariage, & mille difficultés irritoient les deſirs des époux ; ils ne devoient voir leurs épouſes qu'en ſecret, ils pouvoient jouir & jamais ſe raſſaſier.

La religion d'accord avec les loix de Lycurgue, inſpiroit le plaiſir & la vertu ; on y adoroit Vénus, mais Vénus armée. Le culte religieux étoit ſimple ; & dans des temples nuds & fréquentés, on offroit peu de choſe aux dieux, pour être en état de leur offrir toujours.

Après Vénus, Caſtor & Pollux étoient les deux divinités les plus honorées ; ils avoient excellé dans les exercices cultivés à *Sparte ;* ils étoient des modeles d'un courage héroïque, & d'une amitié généreuſe.

Les Lacédémoniens mêloient à leurs exercices des chants & des fêtes. Ces fêtes étoient inſtituées pour leur rappeller le ſouvenir de leurs victoires, & ils chantoient les louanges de la divinité & des héros.

On liſoit Homere, qui inſpire l'enthouſiaſme de la gloire ; Lycurgue en donna la meilleure édition qu'on eût encore vue.

Le poëte Terpandre fut appellé de Leſbos, & on lui demanda des chants qui adouciſſent les hommes. On n'alloit point au combat ſans chanter les vers de Tirtée.

Les Lacédémoniens avoient élevé un temple aux Graces, ils n'en honoroient que deux ; elles étoient pour eux les déeſſes à qui les hommes devoient la bienfaiſance, l'égalité de l'humeur, les vertus ſociales ; elles n'étoient pas les compagnes de Vénus & des muſes frivoles.

Lycurgue avoit fait placer la ſtatue du Ris dans le temple des Graces, la gaieté régnoit dans les aſſemblées des Lacédémoniens, leur plaiſanterie étoit vive ; & chez ce peuple vertueux, elle étoit utile, parce que le ridicule ne pouvoit y tomber que ſur ce qui étoit contraire à l'ordre ; au lieu que dans nos mœurs corrompues la vertu étant hors d'uſage, elle eſt ſouvent l'objet du ridicule.

Il n'y avoit à *Sparte* aucune loi conſtitutive ou civile, aucun uſage qui ne tendît à augmenter les paſſions pour la patrie, pour la gloire, pour la vertu, & à rendre les citoyens heureux par ces nobles paſſions.

Les femmes accouchoient ſur un bouclier. Les rois étoient de la poſtérité d'Hercule : il n'y avoit de mauſolées que pour les hommes qui étoient morts dans les combats.

On liſoit dans les lieux publics l'éloge des grands hommes, & le récit de leurs belles actions. Il n'y a jamais eu de peuple dont on ait recueilli autant de ces mots qui ſont les ſaillies des grandes ames, & dont les monumens atteſtent plus la vertu. Quelle inſcription que celle du tombeau des trois cents hommes qui ſe dévouerent aux Termopiles ! *Paſſant, vas dire à* Sparte *que nous ſommes morts ici pour obéir à ſes ſaintes loix.*

Si l'éducation & l'obéiſſance s'étendoient juſque dans l'âge avancé, il y avoit des plaiſirs pour la vieilleſſe ; les vieillards étoient juges des combats, juges de l'eſprit & des belles actions ; le reſpect qu'on avoit pour eux, les engageoit à être vertueux juſqu'au dernier moment de la vie, & ce reſpect étoit une douce conſolation dans l'âge des infirmités. Nul rang, nulle dignité ne diſpenſoit un citoyen de cette conſidération pour les vieillards qui eſt leur ſeule jouiſſance. Des étrangers propoſoient à un général lacédémonien de le faire voyager en litiere. *Que les dieux me préſervent, répondit-il, de m'enfermer dans une voiture, où je ne pourrois me lever ſi je rencontrois un vieillard.*

La légiſlation de Lycurgue ſi propre à faire un peuple de philoſophes & de héros, ne devoit point inſpirer d'ambition. Avec ſa monnoie de fer, *Sparte* ne pouvoit porter la guerre dans des pays éloignés ; & Lycurgue avoit défendu que ſon peuple eût une marine, quoiqu'il fût entouré de la mer. *Sparte* étoit conſtituée pour reſter libre, & non pour devenir conquérente ; elle devoit faire reſpecter ſes mœurs, & en jouir ; elle fut long-temps l'arbitre de la Grece, on lui demandoit de ſes citoyens pour commander les armées ; Xantippe, Gilippe, Braſidas en ſont des exemples fameux.

Les Lacédémoniens devoient être un peuple fier & dédaigneux ; quelle idée ne devoient-ils pas avoir d'eux-mêmes lorſqu'ils ſe comparoient au reſte de la Grece ? Mais

ce peuple fier ne devoit pas être féroce, il cultivoit trop les vertus ſociales, & il avoit beaucoup de cette indulgence, qui eſt plus l'effet du dédain que de la bonté. Des Clazoméniens ayant inſulté les magiſtrats de *Sparte*, ceux-ci ne les punirent que par une plaiſanterie : ſes éphores firent afficher, *qu'il étoit permis aux Clazoméniens de faire des ſottiſes.*

Le gouvernement & les mœurs de *Sparte* ſe ſont corrompus, parce que toute eſpece de gouvernement ne peut avoir qu'un temps, & doit néceſſairement ſe détruire par des circonſtances que les légiſlateurs n'ont pu prévoir ; ce fut l'ambition & la puiſſance d'Athènes qui forcerent *Lacédémone* de ſe corrompre, en l'obligeant d'introduire chez elle l'or & l'argent, & d'envoyer au loin ſes citoyens dans des pays, dont ils revenoient couverts de gloire & chargés de vices étrangers.

Il ne reſte plus de *Lacédémone* que quelques ruines ; & il ne faut pas, comme le *Dictionnaire de Trévoux*, en faire une ville épiſcopale, ſuffragante de l'archevêché de Corinthe.

SPARTE. *Des Rois de Sparte.* De tous les ſpectacles ſinguliers que *Sparte* offrit au monde, il n'en eſt peut-être point qui mérite plus de fixer l'attention, que l'uſage qu'elle fit de la royauté dans ſa légiſlation, & l'art avec lequel elle ſut la combiner avec les principes républicains. Par-tout ailleurs ce pouvoir ſans ceſſe occupé à lutter contre la liberté du peuple, ou fut bientôt anéanti au milieu des convulſions qu'il avoit fait naître ; ou bien s'emparant par degré du pouvoir attaché à tous les autres ordres, il finit par les ſubjuguer. Le monarque qui, dans l'origine, n'étoit que le pere de la famille pour la gouverner en commun avec ſes principaux chefs, dont tous les droits n'étoient fondés que ſur l'amour & la confiance, emprunta bientôt ceux de la force, juſqu'à ce qu'il pût donner la volonté pour l'unique loi. Telle eſt, en peu de mots, l'hiſtoire de preſque tous les gouvernemens.

Cette révolution n'eut point lieu à *Sparte*, & il eſt intéreſſant d'en rechercher les cauſes. Quoique dans l'inſtitution des gouvernemens, tous n'aient eu que le même but, celui de pourvoir au bonheur de la ſociété entiere, les moyens qu'ils ont pris pour y arriver, ont été fort différens. Les uns ſenſibles aux bienfaits de l'un de leurs chefs, & entraînés par une reconnoiſſance aveugle, l'ont armé de toute la force publique, ſans prendre aucune précaution pour l'empêcher d'en abuſer. D'autres n'ont pu ſouffrir que cette force réſidât hors du peuple, ou du moins hors d'une portion conſidérable du peuple, ce qui a introduit les différentes formes républicaines ; enfin quelques légiſlateurs voulant concilier l'avantage d'avoir un chef permanent, avec la liberté générale, ont imaginé ces formes mixtes, à l'ombre deſquelles tous les citoyens peuvent participer à l'autorité, dans les limites que la loi leur a preſcrit.

Pour maintenir ces formes, tous les légiſlateurs ſe contenterent de créer des corps intermédiaires, placés entre le monarque & le peuple pour arrêter les uſurpations de l'un, & défendre les droits de l'autre ; & leur habileté ſe montra ſur-tout dans le ſoin qu'ils eurent de balancer ces pouvoirs, de maniere que pouvant concourir avec toute leur activité contre les ennemis du dehors, ils ſe ſerviſſent de frein les uns aux autres, & ſe tinſſent réciproquement en équilibre pour toutes les opérations intérieures du gouvernement.

Mais avec quelque ſoin qu'ils euſſent poſé ces limites, elles ne tarderent pas à être franchies ; car ſi ces pouvoirs rivaux reſterent d'intelligence, ils ne s'accorderent entr'eux que pour dépouiller ce peuple ; ou s'ils ſe diviſerent, comme il arriva plus ſouvent dans cette lutte continuelle, il fallut bien qu'un parti devînt la proie de l'autre, & l'avantage demeura preſque toujours au premier magiſtrat, dont les privileges concentrés dans une ſeule perſonne, avoient par cette raiſon plus d'activité pour s'étendre, & dont l'autorité héréditaire pouvoit auſſi mieux ſuivre un plan fixe d'agrandiſſement.

Il n'en fut pas ainſi à *Sparte*, parce qu'outre ces corps intermédiaires, le frein de la royauté ſe trouva dans la royauté même. Confiée en même-temps à deux familles ſorties de la même tige, & abſolument

lument indépendantes l'une de l'autre, elle fut néceſſairement affoiblie par le partage: ſi l'intérêt parut rapprocher quelquefois les deux princes, il les diviſa plus ſouvent; & comme dans la carriere de l'ambition, aucun d'eux ne pouvoit faire un pas ſans s'élever au deſſus de ſon collegue, les efforts de celui-ci devoient toujours tendre à les ramener à l'égalité.

Les paſſions & le caractere ſont preſque toujours l'effet naturel des ſituations. Cette impoſſibilité où étoient les rois de *Sparte* de ſortir des bornes que la loi leur avoit preſcrit, leur étoit en quelque ſorte ſi bien démontrée, qu'on voit rarement leur ambition ſe produire. Si l'on excepte le ſeul Pauſanias vainqueur de Platée, tous les complots contre la liberté publique furent tramés par des généraux ou par des ſimples citoyens. Xenophon remarque que ce qui les diſtinguoit particuliérement, c'étoit la gravité de leurs mœurs & la modération de leur conduite. Quoique leur inégalité perſonnelle dût réveiller leur jalouſie à chaque changement de regne, jamais elle n'aboutit à des démarches violentes; & c'eſt l'unique exemple de deux pouvoirs rivaux à-peu-près égaux en force, qui n'eurent jamais recours aux armes pour ſe ſupplanter.

On les vit au contraire ſe réunir conſtamment toutes les fois qu'il s'agiſſoit du bonheur de l'état. Plus jaloux du titre de citoyen que des prérogatives royales, ils travaillerent eux-mêmes à reſtreindre encore le pouvoir qu'ils avoient reçu. Ce fut le roi Théopompe qui introduiſit dans le gouvernement le tribunal des éphores; ſon épouſe lui reprochant cette diminution de ſon autorité, & de la laiſſer à ſes enfans moindre qu'il ne l'avoit reçue: *au contraire*, répondit-il, *je la leur laiſſe d'autant plus ſolide & plus durable, qu'elle ſera plus modérée.*

Cependant il faut l'avouer, cette inſtitution fut dans la ſuite beaucoup au-delà du but que ſon auteur s'étoit propoſé. Les éphores créés pour être les inſpecteurs de la conduite des rois, devinrent bientôt leurs juges, & des juges d'autant plus redoutables, que, placés à côté du trône, ils avoient plus d'intérêt d'en anéantir les droits. Leur pouvoir ſans ceſſe groſſi par leur uſurpation, dégénéra dans une véritable tyrannie, & fit trembler tous les ordres de la république. Ils comptoient parmi leurs droits, celui d'appeller les rois à leur tribunal, de les exiler, de les faire traîner en priſon, de les condamner à une amende, de leur ôter le commandement des armées; & il n'y en eut aucun dont ils ne firent uſage pluſieurs fois. On ſent que la majeſté royale, ainſi dégradée, perdit peu à peu toute ſon influence dans le gouvernement; ainſi la plupart de ces princes condamnés à une modeſtie forcée, furent plus recommandables par les vertus obſcures des citoyens, que par les qualités attachées à leur rang: ils furent ſouvent éclipſés par de ſimples citoyens, tels que Lyſandre, Braſidac, & une multitude d'autres; & il n'y en eut que bien peu qui prirent part aux grandes choſes que *Sparte* exécuta.

Tel fut Léonidas qui commanda les Lacédémoniens à la journée des Thermopiles. Il n'avoit que 3000 hommes pour s'oppoſer au paſſage de l'armée des Perſes; & comme on lui repréſentoit la témérité de ſon entrepriſe à cauſe du nombre des ennemis, qui étoit tel, diſoit-on, que le ſoleil ſeroit obſcurci de leurs fleches, *tant mieux*, répondit-il, *puiſqu'alors nous combattrons à l'ombre.* Du reſte, déterminé à périr avec ſa brave troupe, dans le dernier repas qu'ils prirent avant de combattre, *mes amis*, leur dit-il, *dinons avec joie & avec aſſurance, comme devant ce ſoir aller ſouper chez Pluton.* En effet, de ces 3000 hommes il n'en échappa qu'un ſeul, mais ils firent périr plus de 20000 Perſes; & cet exemple animant toute la Grèce, fut la premiere cauſe de ſon ſalut. Quelques jours avant le combat, on avoit demandé à Léonidas, pourquoi les braves gens préféroient la mort à la vie: *c'eſt*, répondit-il, *parce qu'ils tiennent celle-ci de la fortune, & l'autre de la vertu.*

Tel fut encore Agéſilas, *(voyez ſon art.)* & les princes qui porterent le nom d'Agis, dont nous allons donner l'hiſtoire.

Agis I, qui donna ſon nom à la famille des Agides, étoit fils d'Euriſtene, deſcendant

d'Hercule, dont la poſtérité, après avoir long-temps erré ſans éclat dans le Péloponeſe, ſe raſſembla dans la Laconie où elle occupa le trône de *Sparte* pendant neuf cents ans. Euriſtene & Proclès furent les premiers de cette famille, qui régnerent conjointement à Lacédémone avec un pouvoir égal. Euriſtene étant mort après un regne de quarante-deux ans, ſon fils *Agis* recueillit ſon héritage, & eut la portion du trône qui appartenoit à ſa famille. Les rois de *Sparte* décorés d'un vain titre étoient alors ſans domaine & ſans pouvoir : ils commandoient à un peuple libre, qui reconnoiſſoit un chef & ne vouloit point de maître. Il falloit ménager ce peuple ſauvage, & n'en rien exiger pour en tout obtenir. *Agis*, ſouple & inſinuant, repréſenta aux tribus qui lui étoient ſoumiſes, qu'il étoit juſte de lui payer le même tribut que toutes les autres nations payoient à leurs ſouverains pour les employer aux beſoins publics. Deux ſentirent la juſtice de ſes demandes. La ville d'Elos fut la ſeule qui refuſa de conſentir à la honte d'une impoſition. *Agis* offenſé de ſes refus, forme le ſiege de leur ville, & les oblige de ſe rendre à diſcrétion. Le vainqueur leur laiſſa la vie, mais ce fut moins par un ſentiment de généroſité, que pour jouir plus long-temps du plaiſir de leur humiliaton. Ce peuple infortuné fut aſſujetti aux plus aviliſſantes fonctions de l'eſclavage ; ce furent eux qui cultiverent les terres dont leurs maîtres impérieux dévorerent les fruits. Leur nom déſignoit dans la ſuite tous les ennemis, que les Spartiates réduiſirent dans la ſervitude ; telle fut l'origine des Ilotes inhumainement dégradés par ces Spartiates impitoyables qu'on peint ſi vertueux, & qui ne furent qu'auſteres & ſauvages ; mais l'outré, dans tous les temps, a uſurpé le nom de *ſublime*. *Agis* ne régna qu'une année, ainſi il eſt à préſumer que la conquête d'Elos fut le ſeul exploit mémorable de ſon regne. Ce prince mourut environ mille ans avant Jeſus-Chriſt. (*T—n.*)

Agis II, monta ſur le trône de *Sparte*, la ſixieme année de la guerre du Péloponeſe, qui aſſura à Lacédémone la ſupériorité ſur le reſte de la Grece. Cette guerre allumée ſous le regne d'Archidame, fut ſoutenue avec gloire par ſon fils *Agis*, qui adopta le ſyſtême guerrier de ſon pere. Ce fut le ſiecle des héros de la Grece, dont la jalouſie employa à ſa ruine des guerriers qui pouvoient lui aſſujettir l'Aſie. On vit paroître ſur le même théatre les Braſidas, les Lyſandre, les Alcibiade & les Cimon. *Agis* entraîné par ſes inclinations belliqueuſes crut n'être roi que pour faire la guerre aux hommes. Les premiers jours de ſon regne ſont marqués par ſon invaſion dans l'Argolide, qui eut le plus brillant ſuccès. Son deſſein étoit de pénétrer dans l'Attique ; mais les tremblemens de terre qui bouleverſoient cette contrée, frapperent de terreur ſon armée qui ſe perſuada que les dieux ſe réſervoient la punition de ſes ennemis. Ce contretemps ne fit que retarder l'exécution de ſon deſſein ; & l'année ſuivante, il entra dans l'Attique qu'il ravagea ſans trouver d'ennemis à combattre. Rien ne s'oppoſoit à ſes ſuccès, lorſqu'il apprit que les Athéniens ſans défenſe dans leur pays avoient diſperſé la flotte de Lacédémone, & ravageoient le territoire de *Sparte*. *Agis* s'arrête au milieu de ſes conquêtes, & vole au ſecours de ſa patrie. Les Spartiates toujours vainqueurs lorſqu'il marchoit à leur tête, n'éprouverent de revers que dans les lieux où il n'étoit pas. Quoiqu'il eût toujours été heureux, il fut obligé de remettre le commandement à un autre. La loi trop prévoyante défendoit de prolonger le commandement au-delà d'une année. C'étoit pour prévenir les deſſeins d'un ambitieux qui auroit pu abuſer de ſon pouvoir pour aſſervir ſa patrie. Cette loi avoit ſes avantages & ſes abus. Elle aſſuroit la liberté publique, mais elle ôtoit à l'état des héros qui ſeuls pouvoient le défendre. Les momens qu'*Agis* ne paſſa point ſous la tente, furent employés à la réforme des abus qui s'étoient gliſſés dans le gouvernement. Il crut devoir abolir l'égalité qui ſubſiſtoit entre les ſix tribus, & il lui parut juſte d'accorder de plus grands privileges à celles qui étoient les plus utiles ; les prérogatives furent proportionnées aux ſervices. Mais comme chacune avoit la vanité de croire en être la plus digne, ces changemens introduits firent beaucoup de mécontens & de murmurateurs ; ſon mérite & ſon courage

imposerent silence à la censure. Ce prince laborieux, dans son loisir, s'occupoit des moyens d'abaisser l'orgueil d'Athènes; & quoiqu'il ne fût plus à la tête des armées, il en dirigeoit les mouvemens en facilitant aux généraux leurs conquêtes. Ce fut dans ce temps qu'Alcibiade, fugitif d'Athènes, fut chercher un asyle à Lacédémone, où, pour se venger de son ingrate patrie, il indiqua à *Agis* les moyens de saper sa puissance par la prise de Dercilée qui, n'en étant éloignée que de sept lieues, pouvoit servir à intercepter les convois. *Agis* se chargea lui-même de cette entreprise, & l'exécuta avec succès. Après avoir fortifié Dercilée, il se répandit dans l'Attique, dont il ravagea les moissons. Les Athéniens avoient réuni leurs forces dans le territoire de Mantinée, *Agis* impatient de les combattre, marche contr'eux, les joint & donne le signal du combat. Les deux armées saisies d'une terreur soudaine, forcent leurs chefs à conclure une treve de quatre mois. *Agis* menacé par une soldatesque insolente & rebelle, est forcé de souscrire aux conditions. Les Lacédémoniens irrités de cette molle condescendance lui font son procès, & l'on alloit prononcer son arrêt lorsqu'il s'abaissa à demander sa grace, non par un sentiment de crainte, mais pour lui laisser le temps d'effacer sa honte par quelque action d'éclat. Il obtint la vie, mais il eut l'humiliation d'être soumis aux conseils de dix personnes, & il lui fut défendu de rien exécuter sans avoir leur approbation préliminaire. Cette sévérité contre le chef de la nation étoit autorisée par une loi qui permettoit aux rois de lever autant de soldats qu'ils croyoient que le besoin l'exigeoit; mais il leur étoit défendu de retirer les troupes prêtes à combattre, & c'étoit la faute qu'on reprochoit à *Agis*. L'action la plus utile & la plus prudente devenoit criminelle, lorsqu'elle étoit une infraction à la loi.

La treve de quatre mois fut bientôt violée par les Athéniens; & cette infraction fournit à ce prince l'occasion d'effacer sa honte dans la plaine de Mantinée, où il combattit avec un courage qui approchoit de la férocité. Son ambition étoit d'exterminer jusqu'au dernier des ennemis; & ce fut lui qui eut tout l'honneur de cette journée. Il fut aussi heureux à négocier qu'il avoit été habile à vaincre; il détacha les Argiens, les Thraces & les Eubéens de l'alliance d'Athènes, dont la flotte fut battue & dispersée devant Syracuse. A son retour à *Sparte*, il ne put obtenir le privilege de souper avec sa femme: ce roi vainqueur fut soumis à la loi commune qui assujetissoit tous les citoyens à se trouver aux repas publics. Il étoit d'un caractere franc & brusque, ses reparties étoient vives. Le député d'une ville alliée lui fit une longue harangue; & lorsqu'il eut fini, il lui demanda quelle réponse il feroit à ceux qui l'avoient envoyé: *dis-leur*, répond *Agis*, *que tu as eu bien de la peine à finir, & que j'en ai eu autant à t'entendre*. Il mourut trois cents quatre-vingt-dix-sept ans avant Jesus-Christ. *(T—n.)*

Agis III, monta sur le trône de *Sparte* dans un âge où les passions exercent le plus d'empire. Les institutions de Lycurgue étoient tombées dans l'oubli, & l'ancienne austérité avoit été remplacée par le luxe & la molleſſe. *Agis* élevé dans les délices, ne se laissa point séduire par l'exemple; il forma le dessein de rendre aux institutions primitives leur ancienne vigueur; & pour y réussir, il commença la réforme sur lui-même. Le luxe Asiatique, introduit par les relations des Spartiates avec les Perses, fut subitement proscrit. Sobre & frugal, il ne fit servir sur sa table que des mets communs & sans assaisonnement: simple dans ses habits, ses mœurs pures furent sa plus belle parure: l'exemple des rois est la regle de leurs sujets. Les jeunes Spartiates se firent un devoir d'imiter sa simplicité. Toute réforme est moins pénible aux jeunes gens qui n'ont point encore fixé leurs penchans, qu'aux vieillards blanchis dans les préjugés, & domptés par l'habitude. La mere d'*Agis* épouvantée de la témérité de l'entreprise, ne vit dans ce projet qu'un amour dangereux des nouveautés; mais elle se laissa subjuguer par les sollicitations de son frere Agésilas qui, quoique corrompu par le luxe, goûta d'autant plus volontiers le projet d'une réforme, qu'elle le mettoit à couvert de la poursuite de ses créanciers. La mere rassurée par la pureté des motifs qui dirigeoient son fils, versa tout son or

dans le tréſor public, & fit le ſacrifice de ſes biens immenſes à la patrie. Son exemple eut bientôt de généreux imitateurs. Un enthouſiaſme ſubit ſaiſit tous les Spartiates. Les dames entraînées par l'exemple de la mere de leur roi embraſſerent l'auſtérité de la réforme ; elles exerçoient alors une domination abſolue ſur leurs maris qui n'étoient que leurs premiers eſclaves ; elles n'uſerent de leur pouvoir que pour les affranchir de la ſervitude des ſens.

Ce premier mouvement étoit trop vif pour être durable : elles ſe repentirent bientôt d'avoir renoncé à l'élégance de leur parure, & auſſi-tôt elles réſolurent de détruire l'ouvrage qu'elles s'étoient empreſſées d'élever. Le roi *Agis* avoit pour collegue Léonida, qui avoit vieilli dans le luxe & les voluptés. Il ne put ſe réſoudre à ſe ſoumettre dans ſon déclin à un régime ſévere. Les vieillards qui trembloient au ſeul nom des inſtitutions de Lycurgue, formerent une eſpece de confédération pour arrêter le réformateur dans ſa marche. *Agis*, que les obſtacles rendoient plus ardent, leur oppoſa Lyſandre & pluſieurs citoyens reſpectés par leur déſintéreſſement ; & aſſuré de leur appui, il convoque le ſénat, où il propoſe d'abolir les dettes, & de partager par égales portions les terres entre tous les citoyens. La propoſition fut vivement agitée, & les oppoſans l'emporterent d'une voix. Ce premier début ne rebuta point le réformateur, il ſe tranſporta dans l'aſſemblée du peuple, où il ſe dépouilla de tout ſon patrimoine : ſa mere, ſon aïeule, ſes parens & ſes amis firent le même ſacrifice. Le peuple frappé du déſintéreſſement d'un roi qui ſe dépouilloit pour le revêtir, le révere comme une intelligence divine envoyée ſur la terre pour préſider à ſes deſtinées. Léonida jaloux de la gloire de ſon collegue, ne voit en lui que le cenſeur de ſon avarice ; il ſouleve le ſénat, dont les membres étoient accoutumés à des ſuperfluités que l'habitude rend néceſſaires. Lyſandre, pour ſe débarraſſer d'un ennemi ſi dangereux, le cite au tribunal du peuple, juge de ſes rois, il l'accuſe d'avoir épouſé une femme étrangere, & d'élever, comme ſes enfans, les fruits d'une union que la loi flétriſſoit comme un concubinage. La plus grave des accuſations étoit d'avoir fait un long ſéjour dans une cour étrangere, dont il avoit rapporté la molleſſe & les vices. La loi de *Sparte* décernoit peine de mort contre celui qui ſans permiſſion réſidoit ſur une terre étrangere. Léonida, pour ſe ſouſtraire à la rigueur de ſon arrêt, chercha un aſyle dans un temple. Il fut auſſitôt dégradé, & ſon gendre fut mis en ſa place.

Sparte déchirée de factions, ſe ſoutint par la prudence d'*Agis*, qui ne vit dans Léonida qu'un infortuné que ſon malheur lui rendoit reſpectable ; & pour ne point l'expoſer à être la victime d'une multitude furieuſe, il lui donna une eſcorte qui le conduiſit à Tégée. Dès qu'il n'eut plus d'oppoſition dans ſes deſſeins, & qu'il vit que ſon nouveau collegue conſpiroit avec lui dans leur exécution, il ordonna d'apporter dans le *forum* toutes les obligations pécuniaires, qui auſſi-tôt furent brûlés aux yeux des créanciers dépouillés de leurs titres. Le partage des terres fut enſuite propoſé, le perfide Agéſilas s'oppoſa à l'exécution. Les dettes abolies l'avoient délivré de l'importunité de ſes créanciers ; il étoit le plus riche de la Laconie en fonds de terre, il ne put conſentir à un partage qui le réduiſoit à l'égalité : ſur ces entrefaites, *Agis* fut obligé de marcher au ſecours des Achéens. Pendant ſon abſence, Agéſilas revêtu du pouvoir, exerça les vexations les plus criantes, & ſa tyrannie devint le crime des deux rois qui l'avoient favoriſé, lorſqu'il ne s'étoit point encore rendu criminel. *Agis* triomphant n'eſſuie à ſon retour que des outrages. Ses amis l'abandonnent : il cherche un aſyle dans le temple de Minerve. Léonida revenu de ſon exil, devient ſon juge & ſon plus ardent perſécuteur. Ce prince ingrat eut la lâcheté d'oublier, que dans la premiere révolution, il n'avoit été redevable de la vie qu'à la généroſité de ſon collegue. Il corrompt des hommes pervers pour l'arracher de ſon aſyle. L'éphore Amphare ſe chargea de lui livrer ſa victime. Ce traître, quelque temps auparavant, avoit emprunté la vaiſſelle d'or & les meubles les plus précieux de la mere d'*Agis*. Il ſaiſit cette occaſion pour ſe les approprier. Il va trouver *Agis*, pour le

conduire au bain avec une forte escorte, & comme le prince étoit prêt de rentrer dans le temple qui lui servoit d'asyle, il est traîné en prison par son ami parjure. Les éphores le condamnerent à la mort. Tous les officiers refuserent de le conduire au lieu de son supplice. Amphare, sans remord & sans pudeur, se charge de remplir lui-même ce barbare ministere. *Agis* voit d'un œil tranquille l'appareil de la mort : tous les spectateurs versent des larmes; c'est lui qui veut être leur consolateur. *Ce n'est pas moi*, dit-il, *que vous devez plaindre, réservez votre pitié pour ceux qui me font périr.* Sa mere & son aïeule à qui l'on avoit caché sa mort, se rendent à sa prison pour le consoler. Archidamie, accablée d'infirmités & d'années, entre la premiere, & en même temps elle expire sous le fer des assassins : la mere d'*Agis*, qui fut ensuite introduite, apperçut le cadavre sanglant de sa mere & de son fils. La nature étonnée lui fait éprouver trois supplices, elle s'écrie : *O*, Agis! *mon cher* Agis! *ta douceur dangereuse nous a conduits à la mort.* L'inexorable Amphare l'écoute avec indignation, & lui dit : *Puisque tu oses plaindre ton fils, tu te déclares sa complice;* & aussi-tôt il donne aux bourreaux le signal de frapper. *Dieux immortels!* s'écrie-t-elle; *je ne vous demande pour grace que d'épargner ma patrie : ne permettez pas que mon sang, ni celui de ma famille, soit la semence des calamités publiques : les remords de nos ennemis seront nos vengeurs.* Archidamas, frere d'*Agis*, sauva sa vie par la fuite. (*T—N.*)

Agis IV, n'est célebre que par sa jalousie contre Alexandre le Grand, dont il crut pouvoir arrêter les prospérités; il souleva le Péloponese, & avec l'argent de la Perse il leva une armée qui fut défaite & dissipée par les lieutenans du héros Macédonien. (*T—N.*)

SPARTE, (*Archagetes de*) c'est le nom que les Lacédémoniens donnoient à leur roi, comme pour leur montrer qu'ils n'étoient que les premiers magistrats de la république, semblables aux deux consuls de Rome. Car un de ces deux rois servoit de contrepoids à la puissance de l'autre, & les éphores balançoient l'autorité de tous les deux.

SPART-GENÊT, (*Jard. Bot.*) en latin *spartium*, en anglois *broom-tree*, en allemand *pfriemen.*

Caractere générique.

La fleur est papilionacée, son calice est cordiforme, l'étendard est grand, presque figuré en cœur, & entiérement renversé; les ailes sont oblongues & plus courtes que l'étendard, & jointes aux étamines; la nacelle ou carene est oblongue & dépasse les ailes; ses bords velus sont joints & renferment les étamines, elles sont au nombre de dix & inégalles entr'elles, neuf sont unies, celle d'en bas est séparée, elles environnent un embryon oblong & velu qui supporte un style en forme d'alêne qui s'éleve, & au bout duquel est attaché un stigmate oblong, velu & tourné en dedans; l'embryon devient une silique longue, cylindrique & obtuse à une seule cellule, s'ouvrant en deux valves qui contiennent plusieurs semences globuleuses & réniformes.

Especes.

1. *Spart-genêt* à branches opposées cylindriques, à bouquet terminal, dont la pointe fleurit à feuilles lancéolées; genêt d'Espagne commun.

Spartium ramis oppositis teretibus, apice floriferis; foliis lanceolatis. Hort. Cliff. Genista juncea.

Spanish-broom.

2. *Spart-genêt* à branches opposées anguleuses, à feuilles opposées & formées en alêne.

Spartium ramis oppositis angulatis, foliis oppositis subulatis. Linn. *Sp. pl.*

Radiated or starry-broom.

3. *Spart-genêt* à rameaux anguleux, à bouquets de fleurs latéraux, à feuilles lancéolées.

Spartium ramis angulatis, racemis lateralibus, foliis lanceolatis. Hort. Cliff.

Broomwith angular branches, flowers in bunches from the side, and spear-shaped leaves.

4. *Spart-genêt* à branches un peu cylindriques, à bouquets latéraux, à feuilles étroi-

tes lancéolées. Genêt d'Eſpagne à fleur blanche.

Spartium ramis ſubteretibus, racemis lateralibus, foliis lineari-lanceolatis. Mill.

White ſpanish broom.

5. *Spart-genêt* à feuilles ternées ſolitaires, à rameaux inarmés anguleux. Genêt commun.

Spartium foliis ternatis ſolitariisque, ramis inermibus, anguloſis. Hort. Cliff.

Common green broom with a yellow flower.

6. *Spart-genêt* à feuilles ternées, à folioles formées en coin, à rameaux inarmés anguleux. Genêt de Portugal à grande fleur.

Spartium foliis ternatis, foliolis cuneiformibus, ramis inermibus angulatis. Mill.

Portugal broom with a large flower.

7. *Spart-genêt* à feuilles ternées, pourvues de pétioles, à folioles étroites, lancéolées & velues, à rameaux inarmés anguleux.

Spartium foliis ternatis petiolatis, foliolis linearibus-lanceolatis hirſutis, ramis inermibus angulatis. Mill.

Broom with trifoliate hairy leaves upon foot-ſtals, &c.

8. *Spart-genêt* à feuilles ternées, unies, immédiatement attachées, à rameaux anguleux inarmés; à ſiliques liſſes.

Spartium foliis ternatis, glabris, ſeſſilibus, ramis inermibus angulatis, leguminibus glabris Mill.

Broom with trifoliate ſmooth leaves ſitting cloſe to the branches wich are angular and unarmed and ſmooth pods.

9. *Spart-genêt* à feuilles ternées ſolitaires, à rameaux, à ſix pans, à ſommités fleuries. *Spart-genêt* d'Orient.

Spartium foliis ſolitariis ternatiſque, ramis ſex angularibus apice floriferis. Linn. *Sp. pl.*

Eaſtern broom with round, ſmooth compreſſed pods.

Tendres.

10. *Spart-genêt* à feuilles ternées, à rameaux anguleux, épineux, cytiſe épineux.

Spartium foliis ternatis, ramis angulatis ſpinoſis. Hort. Cliff.

Prickly cytiſus.

Tendres.

11. *Spart-genêt* à tige d'arbre rameuſe, épineuſe, à feuilles formées en coins & groupées, à fleurs ſolitaires latérales. *Spart-genêt* des Indes orientales à feuilles d'arroche.

Spartium caule arboreſcente, ramoſo, aculeato, foliis cunei-formibus confertis, floribus ſolitariis lateralibus Mill.

Prickly broom with purſlain leaves, or ebony of the weſt-Indies.

La premiere eſpece eſt le genêt d'Eſpagne commun, dont on ſe ſert depuis très-long-temps pour l'ornement des jardins; les hivers rigoureux qui ſe ſont ſuccedés depuis quelques années ayant fait périr les piés qui étoient expoſés à tous les vents, l'ont rendu moins commun qu'autrefois; on connoît l'effet agréable de ce grand arbriſſeau, lorſque ſes branches ſouples & inclinées, ſemblables au ſcirpe, appellé communément *jonc*, ſont chargées de bouquets de grandes fleurs de jonquille brillant, qui mêlent une odeur ſi douce aux parfums de l'été; on en a deux variétés, l'une anciennement connue nous eſt venue d'Eſpagne, l'autre a été apportée du Portugal. Le premier de ces *ſpart-genêt* a de plus groſſes branches, des feuilles plus larges, de plus grandes fleurs, d'un jaune plus foncé que le ſecond; tous deux s'élevent à huit ou dix piés & donnent des fleurs, quand la ſaiſon n'eſt pas brûlante, depuis le mois de juillet, quelquefois depuis la mi-juin juſqu'en ſeptembre: on les multiplie par leurs graines, qu'il faut ſemer au printemps, dans une planche de terre ombragée, elles levent très-aiſement: l'autone ſuivante on tranſplantera les petits genêts en pépiniere, à un pié les uns des autres, dans des rangées diſtantes de deux piés; on fera choix d'un emplacement bien abrité, ayant ſoin de les enlever avec la beche ou la truelle, & de ne pas bleſſer leurs racines qui ſe déchirent aiſément; ils pourront être plantés à demeure au bout de deux ou trois ans, car plus âgés ils ne ſouffrent plus la tranſplantation. Si au lieu d'établir ce ſemis

en pleine terre, on le fait dans des caiſſes portatives, ſon ſuccès ſera plus aſſuré par la facilité qu'on aura de les mettre le premier hiver ſous une caiſſe vitrée; la petite pépiniere doit être couverte durant le froid d'une charpente légere ſur laquelle on poſera de la fane de pois; lorſque ces arbriſſeaux ſeront plantés, il conviendra de mettre toutes les autones de la litiere autour de leurs piés.

On cultive depuis quelque temps un genêt d'Eſpagne à fleur double de la plus grande beauté; les fleurs dans leſquelles on reconnoît à peine la forme papilionacée, par la quantité des pétales qui jailliſſent du fond, ſont auſſi belles que des jonquilles, & n'ont rien perdu de leur ſuave odeur; elles ont même le mérite de ſe ſuccéder plus long-temps que les ſimples; mérite particulier aux fleurs doubles, dont les pétales ne peuvent ſe débaraſſer de la foule qui les preſſe que ſucceſſivement & avec une ſorte d'effort: à tous ces agrémens, cet arbuſte, un des plus beaux dont on puiſſe décorer les jardins, joint encore le prix de la ſingularité, car la famille des plantes légumineuſes n'offre preſque point de fleurs doubles: cette précieuſe variété ſe multiplie par les marcottes & même par les boutures; mais plus ſûrement en la greffant en approche ou en fente ſur des genêts d'Eſpagne à fleur ſimple, de la même maniere dont on greffe les jaſmins (*Voyez l'article* GREFFE:); ils doivent former un des plus beaux ornemens des boſquets d'été.

La ſeconde eſpece naturelle de l'Inde ne laiſſe pas que de ſubſiſter en pleine terre dans nos climats, rarement s'éleve-t-elle au deſſus de trois piés; les tiges diſperſent au loin leurs branches & forment un gros buiſſon; les feuilles formées en alêne ſont diſpoſées en rayons autour des branches; à leur bout naiſſent en petits bouquets ſes fleurs jaunes, mais de moitié plus petites que celles du *n°. 1*: elles ſont inodores, & il leur ſuccede de petites ſiliques velues contenant deux ou trois petites ſemences reniformes; cette eſpece veut être ſemée en autone; ſi l'on attend juſqu'au printemps, les graines ne leveront le plus ſouvent qu'un an après, à moins qu'on ne les contraigne à la germination, en les tranſportant ſucceſſivement ſur des couches récentes.

La troiſieme eſpece s'eleve à ſix ou ſept piés de haut ſur des tiges grêles & flexibles, qui pouſſent des branches menues ſemblables au ſcirpe; les fleurs ſont très-petites & d'un jaune foncé, il leur ſuccede des ſiliques courtes & enflées qui contiennent une ſeule ſemence large & réniforme: cette eſpece croît naturellement en Eſpagne & en Portugal, ainſi que la ſuivante; celle-ci s'éleve ſur une groſſe tige, dont l'écorce de la troiſieme année devient cannelée, griſe & comme ſpongieuſe, à la hauteur de huit ou neuf piés; il part de cette tige nombre de branches d'un ver blancheâtre, trés-grêles, ſcirpacées, garnies de loin en loin de très-étroites feuilles argentées; ces feuilles ſortent quelquefois au nombre de trois de l'aiſſelle des dernieres ramifications; les fleurs naiſſent aux côtés des branches en très-petits bouquets, elles ſont blanches & petites, il leur ſuccede de groſſes ſoliques qui contiennent une ſeule groſſe ſemence: les ſemences ſont ſujettes ainſi que les haricots à ſe pourir en terre, pour peu que contrariées par un temps froid elles y demeurent oiſives; c'eſt pourquoi il ne faut les lui confier qu'en avril & attendre même plus long-temps, ſi l'air n'eſt pas encore ſuffiſamment échaufé; il faut les planter à un pouce de diſtance les unes des autres dans des caiſſes emplies de bonne terre légere, on fera paſſer l'hiver à ces caiſſes ſous des maſſifs; le printemps d'après on tranſplantera ces jeunes *ſpart-genêts*, chacun dans un pot, qu'on abritera les hivers ſuivans. La troiſieme ou quatrieme année on en peut tirer les arbuſtes pour les fixer à une bonne expoſition; mais à tout événement on en conſervera toujours deux ou trois individus dans des pots, afin d'être aſſuré de n'en pas perdre l'eſpece.

Le *n°. 5* eſt le genêt commun de nos bois, il mérite d'être cultivé dans les jardins, il fait un effet charmant pendant tout le mois de mai par ſes gerbes de fleur d'un ſi beau jaune; lorſqu'il eſt cultivé, il s'éleve ſur un tronc robuſte à près de neuf piés; il faut en jeter des

buiſſons vers le milieu des maſſifs des boſquets printaniers, & en border les taillis dans les déſerts à l'angloiſe & les allées des parcs : il fait un point de vue charmant lorſqu'il eſt planté en maſſe au bout d'une allée droite, qui ſe continue par une bifurcation.

La ſixieme eſpece croît naturellement en Portugal & en Eſpagne ; ſa tige eſt plus robuſte que celle du genêt précédent ; les branches viennent plus droites & ſont creuſées de cannelures plus profondes ; les feuilles qui ont toutes trois folioles ſont beaucoup plus larges, ainſi que les fleurs, dont le jaune eſt plus intenſe, & qui ont de plus longs pédicules ; mais ce genêt n'eſt pas ſi dur.

Le *n°. 7* nous vient de Portugal, il a la même taille & le même port que le précédent ; mais il eſt plus garni de feuilles qu'aucune des autres eſpeces ; les fleurs ſont plus ſerrées, plus grandes & d'un jaune plus foncé.

C'eſt la même contrée qui produit la huitieme eſpece ; ſes tiges & ſes branches ſont grêles, anguleuſes, unies & garnies du bas en haut de feuilles étroites, ternées & aſſiſes ; les fleurs naiſſent en longs épis au bout des rameaux ; elles ſont grandes & d'un jaune éclatant, il leur ſuccede de petites ſiliques comprimées ; ce *ſpart-genêt* eſt un cytiſe dans Tournefort.

Le *n°. 9* habite l'Orient ; ſes tiges & ſes branches relevées de ſix arêtes, ſont grêles & ſouples ; elles ſont garnies ſeulement vers le bout d'un petit nombre de feuilles, tantôt ſimples, tantôt à trois folioles ; les fleurs ſont petites, d'un jaune pâle, & naiſſent en épi lâche, terminal.

La dixieme eſpece eſt une production maritime des côtes d'Italie & d'Eſpagne ; ſes tiges s'élevent à cinq ou ſix piés ; elles pouſſent des branches flexibles & anguleuſes, armées de longues épines qui portent des feuilles ternées ; les fleurs pourvues de longs pédicules naiſſent en grapes au bout des branches ; elles ſont d'un jaune brillant, & ſont ſuivies de ſiliques courtes & ligneuſes, qui ont une bordure épaiſſe ſur leurs arêtes ſupérieures, elles contiennent trois ou quatre ſemences ; cet arbriſſeau ne peut ſubſiſter en plein air dans nos contrées ſeptentrionales & occidentales, à moins qu'on ne lui donne un emplacement très-chaud ; il faut en tenir quelques piés en pots, qu'on placera l'hiver avec les myrtes & les lauriers.

Le *n°. 11* eſt très-commun à la Jamaïque & dans pluſieurs autres contrées des Indes occidentales ; ce petit arbre s'éleve à douze ou quatorze piés ſur une tige couverte d'une écorce brune & rude, elle ſe diviſe en pluſieurs branches preſqu'horizontales, qui ſont armées d'épines courtes, brunes & courbées ; les feuilles ſont roides & ſortent par bouquets ; les fleurs naiſſent ſolitaires aux côtés des branches ſur des pédicules déliés, elles ſont d'un jaune brillant, il leur ſuccede des ſiliques lenticulaires qui contiennent une ſeule ſemence qui ſert à multiplier ce *ſpart-genêt* ; il demande la même éducation & le même régime que les plantes des pays les plus chauds ; c'eſt-à-dire, qu'il faut le ſemer dans des pots ſur une couche de tan, & le tenir conſtamment, même au plus fort de l'été, dans la ſerre chaude, ſix ſemaines après que les graines ſont levées ; il faut mettre chaque individu dans un pot particulier, qu'on plongera dans une couche chaude, ayant ſoin de les ombrager convenablement juſqu'à parfaite repriſe ; cet arbriſſeau demande d'être arroſé tous les deux ou trois jours ; ſon bois fournit l'ébene d'occident qui eſt d'un beau brun-verd, il prend un poli très-agréable ; on s'en ſert pour pluſieurs uſages, & les luthiers en font grand cas, étant très-dur & très-durable : l'ébene noir vient d'orient, & c'eſt un arbre d'un genre différent ; nous devons à Miller les détails qui concernent les eſpeces de ce genre qui ne ſont pas ſous nos yeux. *(M. le Baron* DE TSCHOUDI.*)*

SPARTIVENTO, LE CAP, *(Géog. mod.)* cap d'Italie, au royaume de Naples, à l'extrêmité de la Calabre ultérieure. Magin dit que c'eſt *Herculis promontorium* des anciens. *(D. J.)*

SPATIUM, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique courte, arrondie, & un peu gonflée, & renferme une ſemence dont la forme reſſemble le plus ſouvent à celle d'un

d'un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort en diſtingue quatre eſpeces, dont la principale eſt le *ſpartium monoſpermon, flore luteo, ſemine reni ſimili, I, R, H, 645.* Cette eſpece d'arbriſſeau pouſſe une tige à la hauteur de deux ou trois piés, ſe diviſant en pluſieurs rameaux qui jettent de petites verges ſemblables à celles du jonc. Ses fleurs ſont légumineuſes, petites, jaunes, d'une odeur de jonquille, attachées à des pédicules qui ſortent des côtés des petites verges. A cette fleur ſuccede une capſule fort courte, qui ne contient qu'une ſeule ſemence dure, noire, & faite en petit rein. L'eſpece de *ſpartium* que nous venons de décrire ſe nomme communément en françois *genêt-jonquille. (D. J.)*

SPARTON, ſ. m. *(Marine.)* c'eſt un cordage de genêt d'Eſpagne, d'Afrique & de Murcie, dont l'uſage eſt fort bon, ſoit qu'il aille dans l'eau ſalée ou dans l'eau douce.

SPASME, ſ. m. *(Médec. Patholog.)* ce mot eſt pris aſſez ordinairement, ſur-tout par les auteurs grecs & latins, comme ſynonyme à *convulſion*, & dans ce ſens il eſt employé pour déſigner la contraction non-naturelle de quelque partie. Quelques médecins françois ont évité de confondre ces deux mots, appellant *ſpaſme* la diſpoſition des parties à la *convulſion*, & *convulſion* le complément de cette diſpoſition, ou ce qui revient au même, un *ſpaſme* plus fort & plus ſenſible : il me ſemble qu'on pourroit en diſtinguant ces deux états, établir la diſtinction ſur des fondemens moins équivoques, & pour cela je remarque que deux ſortes de parties peuvent être le ſujet ou le ſiege du *ſpaſme*, ou de la convulſion : les unes ont un mouvement conſidérable, mais ſoumis à l'empire de la volonté ; tels ſont les muſcles deſtinés à exécuter les mouvemens animaux : les autres ont une action plus cachée, un mouvement moins remarquable, mais indépendant de l'arbitre de la volonté ; de ce nombre ſont tous les organes qui ſervent aux fonctions vitales & naturelles. Le *ſpaſme* ou la convulſion ne ſauroient s'évaluer de la même façon dans l'un & l'autre cas : on juge que les muſcles ſoumis à la volonté ſont dans une contraction contre nature, lorſque cette contraction n'eſt point volontaire, c'eſt ce que j'appelle proprement *convulſion* : cette meſure ſeroit fautive à l'égard des parties qui ſe contractent naturellement ſans la participation de la volonté ; on ne doit donc décider leur contraction non naturelle que lorſqu'elle ſera portée à un trop haut point, que le mouvement tonique ſera augmenté de façon à entraîner une léſion ſenſible dans l'exercice des fonctions. Cette ſeconde eſpece me paroît devoir retenir le nom plus approprié de *ſpaſme ;* la différence que je viens d'établir dans la nomenclature ſe trouve encore fondée ſur la façon ordinaire de s'exprimer ; ainſi on dit : *Un homme eſt tombé dans les convulſions, il avoit le bras en convulſion*, &c. lorſqu'il s'agit de ces contractions contre nature, extérieures involontaires, & l'on dit au contraire : *Le ſpaſme des inteſtins, de la veſſie, des extrêmités artérielles des différens organes*, &c. lorſqu'on veut exprimer l'augmentation de ton de ces parties intérieures. En partant de ces principes, je crois qu'on peut dire qu'une convulſion ſuppoſe un *ſpaſme* violent ; & dans ce cas, il ſera vrai que le *ſpaſme* eſt une diſpoſition prochaine à la convulſion. Cette aſſertion eſt fondée ſur ce que tous les ſymptomes apparens ont pour cauſe un dérangement intérieur que nous croyons analogue.

Quel eſt donc ce dérangement intérieur, & quelle en eſt la cauſe ? Champ vaſte ouvert aux théoriciens, ſujet fertile en diſcuſſions, en erreurs & en abſurdités. Les partiſans de la théorie ordinaire confondant toujours *ſpaſme* & convulſion, les ont regardés comme des accidens très-graves, qu'ils ont fait dépendre d'un vice plus ou moins conſidérable dans le cerveau ; les uns ont cru que ce vice conſiſtoit dans un engorgement irrégulier des canaux nerveux ; d'autres l'ont attribué à un fluide nerveux, épais & grumelé, qui paſſoit avec peine & inégalement dans les nerfs, & excitoit par-là cette irrégulalité dans les mouvemens. La plupart ont penſé que la cauſe du mal étoit dans les vaiſſeaux ſanguins du cerveau, & que leur diſpoſition vicieuſe conſiſtoit en des eſpeces de petits anévriſmes extrêmement multipliés, qui rendoient la circulation du ſang déja épais & ſec, plus difficile, & en troubloient en

même temps l'uniformité. Tous enfin ont recours à des causes particulieres, presque toutes vagues, chimériques, ou peu prouvées pour l'explication d'un fait plus général qu'on ne le pense communément.

Et c'est précisément de tous les défauts qu'on pourroit, par le plus léger examen, découvrir dans ces théories, celui qui est le plus remarquable, & qu'il est le plus important d'approfondir; rien n'est plus nuisible aux progrès d'une science, que de trop généraliser certains principes, & d'en trop *particulariser* d'autres. La circulation du sang, simple phénomene de physiologie, dont la découverte auroit dû, ce semble, répandre un nouveau jour sur la médecine théorique, n'a fait qu'éblouir les esprits, obscurcir & embrouiller les matieres, parce que tout aussi-tôt on l'a regardée comme un principe général, & qu'on en a fait un agent universel. Erreur dont les conséquences ont toujours été de plus en plus éloignées du sanctuaire de la vérité ou de l'observation; donnant dans l'écueil opposé, on n'a considéré le *spasme* que sous l'aspect effrayant d'un symptome dangereux, tandis qu'avec une idée plus juste de l'économie animale on n'y auroit vu qu'un principe plus ou moins général, qui, vrai Protée, changeoit de forme à chaque instant, & produisoit dans différentes parties & dans différentes circonstances des effets très-différens. C'est par la lecture de quelques ouvrages modernes, *specimen novi medicinæ conspectus*, idée de l'homme physique & moral, *&c.* & des différens écrits de M. de Bordeu, que partant d'une connoissance exacte de l'économie animale, *voyez ce mot*, on pourra sentir de quelle importance il est d'analiser plus profondément qu'on ne l'a fait jusqu'ici le *spasme*, & d'en examiner de beaucoup plus près la nature, le méchanisme, la marche, les especes & les variations.

A mesure que les sujets sont plus intéressans, on doit chercher davantage à trouver de grands points de vue pour les mieux appercevoir, pour les considérer en grand, & les suivre dans toutes leurs applications; mais il faut bien prendre garde aux fondemens sur lesquels on établit de grands principes. Il est inconteſtable qu'en médecine de pareils fondemens ne peuvent être assis que sur l'observation; & comme les différentes théories qui se sont succédées jusqu'à présent n'ont été reçues que sur la foi d'un pareil appui, & qu'il est probable que leurs auteurs étoient persuadés, de les avoir ainsi fondés, il en résulte nécessairement qu'il en est de l'observation, comme Montagne le disoit de la raison, que c'est un *pot à deux anses*, *une regle de plomb & de cire alongeable*, *ployable & accommodable*, *à tous sens & à toutes mesures*. Il y a donc une maniere de saisir l'observation pour en tirer les lumieres qu'elle doit fournir; il faut donc un point de vue, propre à saisir le fonds de l'observation, avant que de pouvoir se flatter d'en tirer assez de parti pour former une théorie également solide & profonde.

Infantum corpus lædítur in quantum convellitur; c'est un grand & important axiome que le célebre auteur des ouvrages cités plus haut, établit pour fondement de la théorie des maladies, il découle naturellement des principes justes & feconds qu'il a exposés sur l'économie animale; il est d'ailleurs appuyé sur des observations multipliées, & sur-tout sur le genre d'observation le plus lumineux & le moins équivoque; c'est celui dont on est soi-même l'objet: voilà donc le *spasme* proposé comme cause générale de maladie, suivons l'auteur dans les différens pas qu'il a faits pour venir à cette conséquence, & examinons sans prévention les preuves sur lesquelles il en étaye la vérité. Jetons d'abord un coup d'œil sur l'homme sain, & sans remonter aux premiers élémens peu connus dont il est composé, fixons plus particuliérement nos regards sur le tableau animé que présentent le jeu continuel des différentes parties & les fonctions diversifiées qui en résultent.

Qu'est-ce que l'homme? ou pour éviter toute équivoque, que la méchanceté & la mauvaise foi sont si promptes à faire valoir; qu'est-ce que la machine humaine? Elle paroît à la premiere vue, un composé harmonique de différens ressorts qui mus chacun en particulier, concourent tous au mouvement général; une propriété générale particuliérement restreinte aux composés organiques, connue sous les noms

d'*irritabilité* ou *ſanſibilité*, ſe répand dans tous les reſſorts, les anime, les vivifie & excite leurs mouvemens; mais modifiée dans chaque organe, elle en diverſifie à l'infini l'action & les mouvemens; par elle les différens reſſorts ſe bandent les uns contre les autres, ſe réſiſtent, ſe preſſent, agiſſent & influent mutuellement les uns ſur les autres; cette commixture réciproque entretient les mouvemens, *nulle action ſans réaction*. De cet antagoniſme continuel d'actions, réſulte la vie & la ſanté; mais les reſſort perdroient bientôt & leur force, & leur jeu, les mouvemens languiroient, la machine ſe détruiroit, ſi l'Etre ſuprême qui l'a conſtruite n'avoit veillé à ſa conſervation, en préſentant des moyens pour ranimer les reſſorts fatigués, & pour ainſi dire débandés, pour rappeller les mouvemens & remonter en un mot toute la machine; c'eſt-là l'uſage des ſix choſes connues dans le langage de l'école ſous le nom des *ſix choſes non naturelles*, & qui ſont abſolument néceſſaires à la vie: l'examen réfléchi des effets qui réſultent de l'action de ces cauſes ſur le corps & de quelques phénomenes peu approfondis, l'analogie qu'il doit y avoir néceſſairement entre la machine humaine & les autres que la main des hommes a ſu fabriquer, & pluſieurs autres raiſons de convenance, ont fait penſer qu'il devoit y avoir dans le corps un premier & principal reſſort, dont le mouvement ou le repos entraîne l'exercice ou l'inaction de tous les autres, *voyez* ÉCONOMIE ANIMALE; obſervation ſi frappante, qu'il eſt inconcevable comment elle a pu échapper à l'eſprit de comparaiſon & aux recherches des méchaniciens modernes. Parmi les différentes parties, celles dont le département eſt le plus étendu, ſont ſans contredit, la tête & le ventre, l'influence de leurs fonctions eſt la plus générale; ces deux puiſſances réagiſſent mutuellement l'une ſur l'autre, & par cette contranitence d'action, lorſqu'elle eſt modérée, ſe conſervent dans une tenſion néceſſaire à l'exercice de leurs fonctions reſpectives; mais leurs efforts ſe réuniſſent ſur le diaphragme, cet organe le premier mu dans l'enfant qui vient de naître, doit être regardé comme le grand mobile de tous les autres reſſorts, comme la roue maîtreſſe de la machine humaine, comme le point ou les dérangemens de cette machine viennent ſe concentrer, où ils commencent & d'où ils ſe répandent enſuite dans les parties analogues.

Partons de ce point de vue lumineux, pour promener avec plus de fruit nos regards attentifs ſur l'innombrable cohorte de maladies qui ſe préſentent à nos yeux; tâchons de pénétrer dans l'intérieur de la machine pour y appercevoir les dérangemens les plus cachés: ſuppoſons parmi cette multitude de reſſorts qui ſe réſiſtent mutuellement & qui par cette contranitence réciproque, entretiennent leurs mouvemens & concourent par-là à l'harmonie générale; ſuppoſons, dis-je, un de ces reſſorts altéré, affoibli, par l'abus de ce qui ſert à l'entretenir, deſtitué de la force néceſſaire pour réagir efficacement contre le reſſort ſympathique; auſſi-tôt cette égalité d'action & de réaction qui conſtitue une eſpece de *ſpaſme* naturel eſt troublée; ce dernier reſſort augmente la ſphere de ſes mouvemens, les fibres qui le compoſent ſont irritées, tendues, reſſerrées, & dans un orgaſme qui conſtitue proprement l'état *ſpaſmodique* contre nature. Mais remontons à la ſource du dérangement d'un organe particulier, nous la trouverons dans le diaphragme, qui par le tiſſu cellulaire, par des bandes aponévrotiques & par les nerfs, communique comme par autant de rayons aux différentes parties; l'action de cet organe important eſt entretenue dans l'uniformité qui forme l'état ſain par l'effort réciproque & toujours contre-balancé de la tête & de l'épigaſtre; ſi l'une de ces deux puiſſances vient à agir avec plus ou moins de force, dès-lors l'équilibre eſt rompu, le diaphragme eſt affecté, ſon action ceſſe d'être uniforme, une ou pluſieurs de ſes parties ſont dérangées, & par une ſuite de ſon influence générale ſur tous les viſceres, le dérangement, l'affection, la maladie plus ou moins conſidérable ſe propage & ſe manifeſte dans les organes qui répondent aux parties du diaphragme altérées, par un *ſpaſme* plus ou moins ſenſible, plus ou moins facilement réductible à l'état naturel.

Les deux pivots sur lesquels roule le jeu du diaphragme & en conséquence tous les mouvemens de la machine, & où prennent naissance les causes ordinaires de maladie, sont comme nous l'avons déja remarqué, la tête & le bas-ventre; toute la force du bas-ventre dépend de l'action tonique des intestins & de l'estomac, & de leur effort contre le diaphragme; les alimens qu'on prend en attirent par le méchanisme de la digestion, l'influx plus considérable de toutes les parties sur la masse intestinale, en augmentent le jeu, & remontent pour ainsi dire ce ressort qu'une trop longue abstinence laissoit débandé, sans force & sans action; il agit donc alors plus fortement sur le diaphragme; le dérangement qui en résulte très-sensible chez certaines personnes leur occasione pendant la digestion une espece de fievre, si la quantité des alimens est trop grande, ou si par quelque vice de digestion ils séjournent trop long-temps dans l'estomac, l'égalité d'action & de réaction de la tête avec cet organe est sensiblement troublée, & ce trouble se peint tout aussi-tôt par l'affection du diaphragme & des parties correspondantes. Les mêmes effets suivront si les humeurs abondent en quantité à l'estomac & aux intestins, si leurs couloirs sont engorgés, si des mauvais sucs s'accumulent dans leur cavité, *&c.* appliquons le même raisonnement à la tête, & nous verrons l'équilibre disparoitre par l'augmentation des fonctions auxquelles la masse cérébrale est destinée; ces fonctions sont connues sous le nom générique de *passions* ou *affections* de l'ame, elles se réduisent au sentiment intérieur qui s'excite par l'impression de quelque objet sur les sens, & à la durée du sentiment produit par ces impressions; ce sont ces deux causes dans la rigueur, réductibles à une seule, qui entretiennent le ressort de la tête; & son augmentation contre nature est une suite de leur trop d'activité; ainsi les passions modérées ne concourent pas moins au bonheur physique, c'est-à-dire à la santé, qu'au bonheur moral: le corps seroit bien moins actif, les sommeils seroient bien plus longs, les sens seroient dans un engourdissement continuel, si nous n'éprouvions pas cette suite constante de sensations, de craintes, de réflexions, d'espérance; si nous étions moins occupés de notre existence & de moyens de l'entretenir, & si à mesure que le soin de la vie animale nous occupe moins, nous ne cherchions à donner de l'exercice à la tête par l'étude, par l'accomplissement de nouveaux devoirs, par des recherches curieuses; par l'envie de se distinguer dans la société, par l'ambition, l'amour, *&c.* ce sont-là tout autant de causes qui renouvellent le ressort de la tête, & qui entretiennent son antagonisme modéré avec celui du bas-ventre; mais si ces causes deviennent plus actives; si une crainte excessive ou une joie trop vive nous saisit; si l'esprit ou le sentiment est trop occupé d'un seul objet, il se fatigue & s'incommode, le ressort de la tête augmentant & surpassant celui du bas-ventre, devient cause de maladie. Théorie importante qui nous manquoit, qui nous donne un juste coup-d'œil pour exciter & modérer nos passions d'une maniere convenable.

De cette double observation naît une division générale de la pathologie en maladies dues au ressort augmenté de la tête, & en celles qui sont produites par l'augmentation du ressort du bas-ventre: cette division va paroître plus importante & plus féconde en se rapprochant du langage ordinaire des médecins: pour cela qu'on fasse attention que le dérangement du ressort du bas-ventre reconnoît pour cause, des mauvaises digestions, des amas d'humeurs viciées, *&c.* dans l'estomac & les intestins; & d'un autre côté que le ressort de la tête est altéré par des sensations trop vives, par des passions violentes, par des méditations profondes, des veilles excessives, des études forcées, & l'on s'appercevra que la division précédente se reduit à la distinction connue, mais mal approfondie, des maladies en humorales & nerveuses: double perspective qui se présente dans un lointain très-éclairé au médecin observateur.

Les maladies purement nerveuses dépendantes d'une lésion particuliere de sentiment, doivent être appellées plus strictement *spasmodiques*; l'état de *spasme* est l'é-

tat premier & dominant, le ſeul qu'il ſoit alors néceſſaire d'attaquer & de détruire ; mais il arrive ſouvent qu'à la longue la maſſe inteſtinale, dérangée par l'affection conſtante du diaphragme, donne lieu à de mauvaiſes digeſtions, & entraîne bientôt après un vice humoral ; ou au contraire dans des ſujets ſenſibles très-impreſſionnables, qui ont le genre nerveux très-mobile, l'affection humorale étant eſſentielle & protopathique, occaſione par la même raiſon des ſymptomes nerveux ; le genre mixte de maladies qui réſulte de cette complication de quelque façon qu'elle ait lieu, eſt le plus ordinaire ; lorſque la maladie eſt humorale ou mixte, la cauſe morbifique irrite, ſtimule les forces organiques, augmente leurs mouvemens, & les dirige à un effort critique, ou, ce qui eſt le même, excite la fievre, pendant le premier temps de la fievre, qu'on appelle *temps de crudité* ou *d'irritation ;* l'état *ſpaſmodique* des organes affectés, & même de toute la machine, eſt peint manifeſtement ſur le pouls, qui, pendant tout ce temps, eſt tendu, ſerré, précipité, convulſif : lorſque par la réuſſite des efforts fébrils le *ſpaſme* commence à ſe diſſiper, les ſymptomes diminuent, le temps de la coction arrive, le pouls eſt moins tendu, il commence à ſe développer ; la ſolution du *ſpaſme* anonce, détermine, & prépare l'évacuation critique qui terminera la maladie ; à meſure qu'elle a lieu, les accidens diſparoiſſent, la peau eſt couverte d'une douce moiteur, l'harmonie ſe rétablit dans la machine, le *ſpaſme* ſe diſſipe, le pouls devient plus mou, plus égal plus rapprochant en un mot de l'état naturel : ſi, au contraire, quelqu'obſtacle vient s'oppoſer à l'accompliſſement de la criſe, tout auſſi-tôt les efforts redoublent, la conſtriction des vaiſſeaux augmente, leur *ſpaſme* devient plus ſenſible, le pouls reprend un caractere d'irritation ; dans les maladies nerveuſes où il ne ſe fait point de criſe, le pouls conſerve pendant tout le cours de la maladie ſon état convulſif, image naturel de ce qui ſe paſſe à l'intérieur.

Nous ne pouſſons pas plus loin ces détails, renvoyant le lecteur curieux aux ouvrages mêmes dont nous les avons tirés ; les principes plus rapprochés des faits y paroîtront plus ſolidement établis, & plus féconds ; les conſéquences mieux enchaînées & plus naturellement déduites, les vues plus vaſtes, les idées plus juſtes & plus lumineuſes ; mais pour juger ſainement de la bonté de cette doctrine, il ne faut pas chercher à la plier aux minutieuſes recherches anatomiques ; ce n'eſt point à la toiſe des théories ordinaires qu'il faut la meſurer ; on tâcheroit envain de la ſoumettre aux loix peu connues & mal évaluées de la circulation du ſang, meſures fautives & ſur la valeur deſquelles tous ceux qui les admettent ne ſont pas d'accord ; c'eſt dans l'obſervation répétée, & ſur-tout dans l'étude de ſoi-même, qu'il faut chercher des raiſons pour la détruire ou la confirmer ; appliquons-lui avec l'auteur ce que Stahl diſoit avec raiſon de toutes ces diſcuſſions frivoles, qui ne font qu'embrouiller les faits, avec leſquels elles ſont ſi rarement d'accord : *muſſitant hîc ſubtilitates nudæ, eo nil faciunt ſpeculationes anatomicorum à viis & mentibus petitæ, ſed motus naturæ hîc conſiderari debet.* Qu'on faſſe attention d'ailleurs que ces principes pathologiques, très-conformes aux loix bien fixées de l'économie animale, aux dogmes les plus ſacrés, établis par les anciens, & reconnus par les modernes, à la doctrine des criſes, aux nouvelles découvertes, enfin à la plus exacte obſervation, fourniſſent encore l'explication naturelle de pluſieurs phénomenes dont les théoriſtes modernes avoient inutilement cherché les raiſons ; les métaſtaſes entr'autres, les douleurs vagues qu'on ſent courir en différens endroits du corps, les maladies qui changent à chaque inſtant de place, & pluſieurs autres faits analogues, écueils, où ſe venoient briſer la ſagacité & l'imagination de ces auteurs, ſe déduiſent ſi naturellement de ce ſyſtême, qu'ils en paroiſſent la confirmation.

Quelle que ſoit la fécondite des principes que nous venons d'expoſer, quelle que ſoit la multiplicité & la force des preuves qui étoient la doctrine dont ils ſont les fondemens ; une raiſon plus victorieuſe encore combat en leur faveur ; un avantage infiniment plus précieux aux yeux du pra-

ticien éclairé s'y rencontre ; c'eſt que cette théorie loin de gêner, d'aſſervir l'obſervateur, de lui faſciner pour ainſi dire les yeux, & de diriger ſa main, ne lui fait au contraire que de lui ſervir de point de vue fixe pour diſcerner plus exactement les faits ; bien éloignée en cela des théories ordinaires qui tyranniſent le praticien, & l'aſſerviſſent au joug ſouvent funeſte du raiſonnement. Pour faire ſentir cette différence & le prix de cet avantage, je propoſe l'épreuve déciſive de la pratique : qu'un malade ſe préſente avec une fievre aſſez conſiderable, difficulté de reſpirer, point de côté aſſez vif, crachement de ſang, *&c.* le médecin imbu des théories ordinaires, s'avance avec d'autant plus de courage qu'il a moins de lumiere, & au premier aſpect de ces ſymptomes, ce deſpote abſolu dit : « je prouve par mes raiſonnemens que ces phénomenes ſont des ſignes aſſurés d'une inflammation de la plevre ou du poumon ; je tiens pour maxime inconteſtable que les ſaignées ſont le remede unique & par excellence de toute inflammation ; on ne ſauroit trop en faire, & le moindre retardement eſt un grand mal ». En conſéquence, il ordonne qu'on faſſe coup-ſur-coup pluſieurs ſaignées, ſecours jamais curatif, quelquefois ſoulageant & ſouvent inutile ou pernicieux ; il fait couler à grands flots le ſang de l'infortuné malade, qui atteint d'une affection humorale, meurt bientôt après, victime de ce théoriſte inconſidéré ; que le même malade tombe entre les mains d'un médecin qui aura adopté la théorie que nous venons d'expoſer ; moins prompt à ſe décider, s'il eſt conſéquent à ſes principes, il examinera attentivement, & les ſymptomes qui paroiſſent, & les cauſes qui ont précédé, attribuant tous ces ſymptomes au pervertiſſement de l'action du diaphragme, à un *ſpaſme* plus ou moins étendu, il ſe rappellera en même temps que ce dérangement intérieur peut être l'effet de deux vices très-différens, ou produit par l'augmentation du reſſort de la maſſe inteſtinale qu'auront occaſionée la préſence & l'accumulation de mauvais ſucs dans les premieres voies, ou tout à fait indépendant de cette cauſe ; conſiderant la maladie ſous ce double aſpect, il vient à bout de décider par un examen plus réfléchi des ſymptomes propres, à quelle cauſe elle doit être attribuée : c'eſt-là que s'arrête le théoricien ; le praticien obſervateur muni de ces connoiſſances, appelle à ſon ſecours les obſervations antérieures pour claſſer la maladie, & déterminer par quel genre de remedes il doit attaquer la cauſe qui ſe préſente, comment il doit employer ces remedes, les varier, & dans quel temps il doit les adminiſtrer. Suivons-le dans le traitement de cette maladie pour indiquer combien cette théorie s'applique heureuſement à la pratique : ſuppoſons que cette prétendue fluxion de poitrine ſoit du nombre de celles qui ne dépendent que du mauvais état de l'eſtomac & des inteſtins ; après une ou deux ſaignées & l'émétique que la violence des accidens peut exiger, il tournera toutes ſes vues du côté du bas-ventre, il ſollicitera par des purgatifs légers la ſolution du *ſpaſme* de ce côté, & préparera par-là une criſe prompte & ſalutaire. Attentif à ſuivre tous les mouvemens de la nature, ſi le *ſpaſme* critique paroît ſe diriger vers quelqu'autre couloir ; inſtruit par divers ſignes, & ſur-tout par le pouls de cette détermination, il ſecondera la nature en pouſſant les humeurs vers les couloirs indiqués ; ainſi, jamais aſſervi par la théorie à telle ou telle pratique, il n'en ſera que plus éclairé pour mieux ſaiſir & ſuivre l'obſervation ; d'où il réſulte évidemment que quand même les fondemens de ce ſyſtême ſeroient auſſi foibles qu'ils ſont ſolides, il n'en ſeroit pas moins infiniment préférable à tous ceux que nous connoiſſons. *(m)*

SPASMODIQUES *ou* CONVULSIVES, *maladies*, *(Médecine.)* en partant des principes que nous avons expoſés à l'article précédent SPASME, toutes les maladies mériteroient cette qualification, parce que toutes dépendent d'un ſpaſme plus ou moins général ; mais nous avons remarqué qu'il y en avoit où cet état n'étoit que ſecondaire produit par un vice humoral, & que dans d'autres le ſpaſme étoit eſſentiel ; ce ſont celles que nous avons plus particuliérement appellées *ſpaſmodiques*, & auxquelles on a ſouvent donné le nom de *maladies nerveu-*

ſes. Voyez ce mot. Dans celles-ci le *ſpaſme* beaucoup plus conſiderable, ſe manifeſte pour l'ordinaire par des ſymptomes extérieurs plus appropriés ; tels ſont les convulſions, les friſſons, les tremblemens, les hoquets, les nauſées, les douleurs vagues, les défaillances fréquentes, les laſſitudes, les vents, &c. Tous ces ſymptomes varient, ſuivant l'eſpece de maladie qu'ils accompagnent, & ſe réuniſſent en plus ou moins grand nombre ; on connoît que ces maladies ſont purement *ſpaſmodiques* ou nerveuſes, par l'abſence des ſignes qui caractériſent les affections humorales, & le genre mixte qui réſulte de la combinaiſon de ces deux eſpeces eſt marqué par le mélange de leurs phénomenes.

Les maladies qui ſont en général reconnues pour *ſpaſmodiques* ſont l'épilepſie, l'hypocondriacité, l'hyſtéricité, les attaques de convulſion, l'aſthme convulſif, les palpitations de cœur, le hoquet, l'opiſtotone & l'emproſtotone, l'incube, les mouvemens convulſifs, le priapiſme, le ténеſme, quelques eſpeces de colique, & ſurtout la colique vulgairement appellée *de plomb* ou *des peintres*, le ris ſardonique, l'éclampſie ou épilepſie des enfans, l'*hieranoſos*, le *chorea ſancti viti*, le *beriberri*, maladie indienne, la toux, l'éternument, le bâillement ; & pluſieurs auteurs y rangent auſſi les affections arthritiques, la migraine, les fievres intermittentes & généralement toutes les maladies périodiques ; on pourroit augmenter encore cette liſte par l'énumération des maladies des différentes parties qui peuvent être *ſpaſmodiques* ; il n'eſt pas poſſible de déterminer parmi ces maladies celles qui ſont ſtrictement *ſpaſmodiques*, d'avec celles qui ſont mixtes, parce que les mêmes maladies peuvent varier dans différens ſujets au point de mériter d'être rangées tantôt dans une claſſe & tantôt dans une autre.

Il n'eſt pas poſſible, par la même raiſon, de donner un pronoſtic général qui puiſſe convenir à toutes ces maladies, parce que les unes ſont très-dangereuſes, comme l'épilepſie, les attaques de convulſion, &c. les autres n'entraînent à leur ſuite aucune eſpece de danger, comme la plupart des fievres intermittentes ; nous renvoyons le lecteur aux articles particuliers de chaque maladie que nous n'avons fait que nommer ; nous n'entrons pas non plus dans aucun détail ſur le traitement qui convient à chaque maladie, il doit varier non-ſeulement ſelon les maladies, mais ſelon les différentes cauſes auxquelles elles doivent être attribuées ; il faut attaquer le vice humoral dans celles où le ſpaſme apparent en eſt le produit, dans les autres il faut avoir recours aux nervins, roborans, toniques, anti-ſpaſmodiques : de ce nombre ſont les préparations d'opium, les odeurs fétides, le ſel ſédatif, les amers & ſur-tout le quinquina ; les calmans, anodins, narcotiques ne doivent être employés que pour calmer la violence des accidens ; les ſtomachiques amers, les martiaux ſont très-efficaces pour détruire la cauſe de la maladie, pour donner le ton aux vaiſſeaux, fortifier les nerfs, & les rendre moins mobiles ; mais dans leur adminiſtration, il faut bien prendre garde qu'il n'y ait aucun vice humoral, ils ſeroient alors funeſtes en arrêtant des mouvemens *ſpaſmodiques* ſouvent ſalutaires ; les plaiſirs, la diſſipation, les promenades en voiture ou à cheval, ou même à pié, les ſpectacles, les concerts aident très-efficacement à leurs effets ſans qu'il en réſulte le moindre inconvénient.

SPASMODIQUES, *mouvemens*, & SPASME, (*Séméiot.*) outre les maladies dont les *ſpaſmes*, convulſions, ou *mouvemens ſpaſmodiques* ſont les ſymptomes eſſentiels & caractériſtiques, il y en a où ces ſymptomes ne ſont que des accidens plus ou moins graves, qui en varient, & pour l'ordinaire augmentent le danger. Sans entrer dans aucune diſcuſſion théorique, nous allons extraire des ouvrages du grand Hippocrate, & de quelques autres médecins obſervateurs, les faits & les axiomes au ſujet des ſignes qu'on peut tirer du *ſpaſme* & des *mouvemens ſpaſmodiques*, ou *convulſifs*. Le *ſpaſme* doit être ici regardé comme exactement ſynonyme à *convulſion* : nous nous ſervirons indifféremment de l'un & de l'autre mot.

Les *convulſions* qui ſurviennent à l'effet d'un émétique, à une ſuperpurgation, à la paſſion iliaque, à un flux immodéré des regles, ou des hémorrhoïdes, à une

hémorragie considérable, à une blessure, à des veilles excessives, à un délire continuel, &c. sont, suivant les observations d'Hippocrate, de Waldschmid, de Baglivi, &c. presque toujours mortelles.

Dans les fievres aiguës avec beaucoup d'ardeur, les distensions *spasmodiques* sont d'un mauvais augure. *Hippoc. aphor. 13. lib. VII.* Il en est de même des *spasmes* qu'accompagnent les douleurs vives dans les entrailles, *aphor. 66. lib. IV.* les *mouvemens convulsifs* des mains ou des piés survenus dans le cours d'une fievre aiguë, indiquent de la malignité, *coac. prænot. cap. j. n°. 44.* ils annoncent une mort prochaine au phrénétique qui en est attaqué, *ibid. cap. ij. n°. 16.* Les *mouvemens spasmodiques* sont, suivant l'observation de Riviere, moins dangereux au commencement d'une maladie, que lorsqu'elle est parvenue à l'état fixe; moins dangereux aussi dans les enfans que dans les adultes, & dans les femmes que dans les hommes. Hippocrate a remarqué qu'elles y étoient beaucoup plus sujettes.

Il y a moins à craindre de la fievre qui survient aux *convulsions*, que des *convulsions* qui surviennent à la fievre, *Hippoc. aphor. 26. lib. II.* il arrive même souvent que la fievre dissipe toutes les affections *spasmodiques*, *aphor. 57. lib. IV.* cependant lorsque les *convulsions* arrivent dans le cours de la fievre, & qu'elles disparoissent le même jour, elles font cesser la fievre le même jour ou le lendemain, ou le surlendemain; mais si elles durent plus d'un jour, elles deviennent un mauvais signe, *coac. prænot. ij. n°. 130.* Les mouvemens convulsifs sont les avant-coureurs de plusieurs maladies; & Sydenham a remarqué que les petites véroles qui en étoient précédées dans les enfans, étoient ordinairement bénignes & discretes; les tensions *spasmodiques* du dos sont, suivant Waldschimid, familieres aux malades attaqués de la petite vérole, de la rougeole, & des fievres pétéchiales.

Les interruptions de voix *convulsives* qui s'observent dans quelques fievres, annoncent la folie, & un danger présant, *Hippocr. coac. prænot. cap. jx. n°. 4.* la distorsion *spasmodique* du nez, des sourcils, des yeux, ou des levres, est un signe mortel dans les malades déja affoiblis, *id. ibid. cap. j. n°. 74.* le testicule droit refroidi, & dans un état convulsif, fournit le même présage, *aphor. 2. lib. VIII.*

On doit s'attendre qu'il surviendra des *convulsions* ou *mouvemens spasmodiques*, 1°. lorsque dans un ulcere situé aux parties postérieures du corps, les humeurs viennent à disparoître, *aphor. 65. lib. V.* 2°. Après des veilles opiniâtres, *aphor. 18. lib. VII.* 3°. Lorsque dans le courant d'une maladie les yeux s'obscurciront avec défaillance, *coac. prænot. ij. n°. 145.* 3°. Lorsque les délires sont violens & variés, ou joints avec une action soporeuse, sur-tout si un frisson occupe alors le cou & le dos, ou même tout le corps; dans ces circonstances les urines que le malade rend contiennent beaucoup de pellicules, ou sont *membraneuses*, ὑμενώδεις 5°. Dans les maladies longues, s'il paroît sans raison apparente quelque tumeur contre nature dans le bas-ventre, *coac. prænot. cap. ij. n°. 8-11.* 6° Lorsque dans les fievres l'haleine est désagréable, *aphor. 68. lib. IV.* 7°. Lorsqu'un ivrogne devient tout-à-coup muet, il meurt bientôt après dans les *convulsions*, à moins que la fievre ne soit excitée, ou qu'il ne recouvre la parole au moment que l'accès d'ivrognerie est dissipé, ou que le vin est cuvé, *aphor 5. lib. V.* 8°. A la suite des douleurs de tête aiguës, & des pesanteurs avec engourdissement *coac. prænot. iv. n°. 12.* 9°. Les femmes qui sont attaquées de suffocation de matrice, sont très-sujettes aux *convulsions*. Dorcas en fournit un exemple, *coac. prænot. cap. xxiv. n°. 55.* Elles sont plus rares & plus dangereuses dans les hommes qui ont passé l'âge de sept ans, *cap. xiv. n°. 11.* 10°. Les *convulsions* sont annoncées chez certains malades inquiets, tremblans, par des petits abscès aux oreilles, auxquels se joint une mauvaise disposition des premieres, *voyez n°. 7.*

Les malades attaqués de *mouvemens spasmodiques*, dont les yeux ont beaucoup d'éclat, sont hors d'eux-mêmes; & risquent d'être long-temps malades, *cap. xiv. n°. 5.* la taciturnité pendant les *convulsions*, est d'un mauvais augure, si elle dure long-temps;

temps; si elle se dissipe bientôt, elle indique la paralysie de la langue, du bras ou du côté droit, *n°. 13.* Ceux qui sont attaqués de *mouvemens convulsifs*, meurent en quatre jours; s'ils passent ce temps, ils reviennent en santé, *aphor. 5. lib. VI.* La fievre aiguë qui survient aux *spasmes*, les fait cesser; si elle existoit auparavant, son redoublement produit cet effet; le sommeil, le cours de ventre & une excrétion abondante d'urine vitrée parviennent au même but; mais les *convulsions* soudaines sont terminées par la fievre & le dévoiement, *coac. prænot. cap. xiv. n°. 12.* Quelquefois les douches d'eau froide font disparoître les *spasmes*, sur-tout dans des jeunes gens robustes, & jouissant d'ailleurs d'une bonne santé, *aphor. 21. & 35. lib. V.* Plus souvent la chaleur ramollit la peau, calme les douleurs & adoucit les *convulsions*, *ibid. aphor. 22.* Galien a prouvé par l'heureuse expérience qu'il a faite sur lui-même, que rien n'est si efficace dans pareil cas que de répandre sur la partie attaquée de *mouvemens spasmodiques*, de l'huile douce bien chaude. Dans les femmes l'éruption des regles résout sur le champ les *spasmes;* il arrive quelquefois que ces *mouvemens spasmodiques* sont d'un grand secours, lorsqu'étant enceintes, elles sont incommodées de douleurs de tête gravatives, avec un penchant insurmontable au sommeil, *coac. prænot. cap. xxiv. n°. 21 & 24.*

Le frisson, le vomissement, le hoquet, l'éternument, *&c.* étant des especes de *mouvemens spasmodiques*, fournissent aussi différens signes qu'on doit trouver détaillés à leurs *articles particuliers;* nous n'ajouterons qu'un mot par rapport à l'éternument, pour suppléer ce qui manque à cet article. L'éternument survenant au hoquet, le fait céder tout de suite. *Hipp. aphor. 13. liv. VI.* Il est très-avantageux aux femmes attaquées de vapeurs, & à celles qui ne peuvent accoucher, *aphor. 35. lib. V.* & si propre à chasser l'arriere-faix, qu'Hippocrate conseille, dans ces circonstances, de donner un sternutatoire, *ibid. aphor. 49.* L'éternument est mauvais dans toutes les affections de la poitrine, soit qu'il les accompagne ou qu'il les précede; du reste il n'est point défavorable dans les autres maladies. *coac. prænot. cap. xvj. n°. 24.* Riviere rapporte, d'après Foreſtus, une observation singuliere sur l'éternument; il assure que si un homme malade éternue une seule fois, il succombera à la violence de sa maladie, & en réchappera s'il éternue deux fois; le contraire arrive à la femme; un éternument lui annonce ou prépare une convalescence prochaine, & sa mort est assurée après deux éternumens. Le fait assurément mérite bien d'être vérifié plus d'une fois; en attendant, *fides sit penes autorem. (m)*

SPATARA, *(Géog. mod.)* petite île de Laconie, fameuse autrefois sous le nom d'*île de Cranaï*, où la belle Hélene accorda ses premieres faveurs à Pâris. Sur le rivage de la terre ferme qui est vis-à-vis: cet heureux amant fit bâtir après sa conquête, un temple à Vénus, pour marquer les transports de sa joie & de sa reconnoissance. Il donna à cette Vénus le surnom de *Migonitis*, & nomma le territoire *Migonion*, du mot qui signifioit l'amoureux mystere qui s'y étoit passé. Ménélas, le malheureux époux de cette princesse, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint visiter ce temple, dont le voisinage avoit été le témoin de son malheur & de l'infidélité de sa femme. Il n'osa point ruiner cet édifice sacré; mais il fit mettre aux deux côtés de la statue de Vénus, les tableaux de deux autres déesses, celles de Thétis & celle de Praxidice, la déesse des châtimens, pour montrer qu'il ne laisseroit jamais son affront impuni; cependant il n'eut pas l'avantage de se voir vengé d'Hélene. Cette belle veuve lui survéquit; il est vrai qu'on prétend que dans son dernier refuge à Rhodes, Polixo eut la barbarie de la faire pendre à un arbre, loin de lui accorder le droit d'asyle qu'elle lui devoit comme malheureuse & comme parente. *(D. J.)*

SPATH, SPAAT, *ou* SPAR, s. m. *(Hist. nat. Minéralogie.) spatum, marmor metallicum;* le mot *spath* a été introduit par les minéralogistes allemands, & a été adopté par les François. Les Anglois disent *sparr.* On désigne sous ce nom une pierre calcaire assez pesante, composée de lames ou de feuillets qui ne peuvent se plier,

& qui ſont tantôt plus, tantôt moins ſenſibles à l'œil ; elle ſe diſſout avec effervescence dans les acides ; elle ſe briſe & pétille dans le feu, ſes lames y perdent leur liaiſon, & enfin elle s'y change en une vraie chaux ; en un mot, le *ſpath* a toutes les vertus des pierres calcaires. *Voy. l'article* CALCAIRES.

Wallerius compte neuf eſpeces de *ſpaths ;* ſavoir, 1°. le *ſpath* opaque & rhomboïdal, c'eſt-à-dire, qui ſe caſſe toujours en rhomboïdes ; il eſt peſant, compacte & de différentes couleurs.

2°. Le *ſpath* feuilleté ou en lames, *ſpathum lamelloſum ;* il eſt très-tendre, il pétille & ſe briſe dans le feu, cependant il finit par entrer en fuſion. L'arrangement des lames dont ce *ſpath* eſt compoſé lui fait prendre ſouvent des figures très-ſingulieres, & qui varient à l'infini.

3°. Le *ſpath* en particules fixes & placées ſans ordre ni régularité, de façon qu'il n'eſt point aiſé de diſtinguer la figure des lames ou des cubes dont il eſt compoſé ; il y en a de différentes couleurs.

4°. Le *ſpath* tendre & tranſparent, il eſt en rhomboïdes, ſes couleurs ſont variées ; il y en a quelquefois qui eſt veiné.

5°. Le *ſpath* en rhomboïdes clairs & tranſparens qui doublent les objets que l'on regarde au travers ; ce *ſpath* eſt blanc & tranſparent comme du cryſtal de roche, c'eſt ce qu'on appelle *cryſtal d'Iſlande.*

6°. Le *ſpath* en cryſtaux ; ils different du cryſtal de roche en ce que leurs colonnes ſont ordinairement tronquées ou tranchées par le ſommet. Ces cryſtaux de *ſpath* varient conſidérablement pour le nombre de leurs côtés ; il y en a de cubiques, d'exagones, d'octogones, de neuf côtés, de quatorze côtés ; les uns ſont priſmatiques ou à colonnes, d'autres ſont par maſſes cryſtalliſées qui préſentent toutes ſortes de figures ſingulieres. Ils varient auſſi pour les couleurs ; il y en a de blancs, de jaunes, de rouges, de violets, de verdâtres, *&c.* c'eſt proprement à ces cryſtaux *ſpathiques* que l'on doit donner le nom de *fluors.* Ils ont tous la propriété de devenir phoſphoriques lorſqu'on les frotte les uns contre les autres, ou lorſqu'on les chauffe légérement ſans les faire rougir.

7°. Le *ſpath* fétide, appellé *lapis ſuillus*, qui eſt ou ſphérique, ou rayonné, ou priſmatique. Cette pierre répand une odeur déſagréable lorſqu'on la frotte ; mais ſon odeur étant une choſe purement accidentelle, ne mérite pas qu'on en faſſe une eſpece particuliere.

8°. Le *ſpath* compacte & ſolide, que l'on nomme *ſpath vitreux*, parce qu'il reſſemble aſſez à une maſſe de verre. Il eſt plus ou moins tranſparent, ſa couleur eſt ou blanche, ou griſe, ou verdâtre, ou violette. Il n'affecte point de figure déterminée, mais il ſe briſe en morceaux irréguliers, comme le quartz avec qui il a beaucoup de reſſemblance au premier coup d'œil ; il ne fait point efferveſcence avec les acides non plus que lui ; mais ce qui le diſtingue du quartz, c'eſt qu'il ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec de l'acier ; échauffé il devient phoſphorique ou lumineux lorſqu'on le frotte dans un endroit obſcur. D'ailleurs il eſt rare qu'il ſoit d'un tiſſu aſſez compacte pour qu'un œil exercé n'y apperçoive en quelque endroit une diſpoſition à ſe mettre en lames, ou quelques ſurfaces unies. C'eſt ce *ſpath* que l'on nomme *ſpath fuſible ;* nous parlerons de ſes propriétés dans la ſuite de cet article, & des expériences qui ont été faites avec lui.

9°. Wallerius enfin ajoute à ces différentes eſpeces de *ſpaths* celui qu'il nomme *ſpath dur* ou *ſpathum pyrimachum*, parce qu'il donne des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. M. Pott ſoupçonne que cela vient de ce que ce *ſpath* eſt intimement combiné avec des parties de quartz ; en effet, il eſt conſtant que de faire feu eſt une propriété étrangere au *ſpath.* Quoi qu'il en ſoit, M. Wallerius dit que ce *ſpath* ſe partage en morceaux cubiques rectangulaires, dont les ſurfaces ſont très-unies. *Voyez* la *minéralogie de* Wallerius.

On voit par ce qui précede que le *ſpath* eſt un vrai protée ; il ſe montre ſous une infinité de formes différentes, par les arrangemens divers que prennent les lames ou feuillets dont cette pierre eſt toujours compoſée, & qui ordinairement caractériſent le *ſpath.* C'eſt de l'arrangement & de la liaiſon plus ou moins forte de ces lames

que dépend le plus ou le moins de dureté & de ſolidité de cette pierre. Le *ſpath* accompagne un très-grand nombre de mines ; plus il eſt tendre, plus il donne d'eſpérance que l'on trouvera de métaux précieux, parce qu'alors il eſt plus propre à donner entrée aux exhalaiſons minérales qui forment les mines. *Voy. l'article* MINE & MATRICE.

Les propriétés que nous avons aſſignées aux différentes eſpeces de *ſpath*, ſuffiſent pour le mettre en état de le diſtinguer du quartz. En effet, cette derniere pierre ne ſe change point en chaux par la calcination ; elle ne fait point d'efferveſcence avec les acides ; elle ne devient point phoſphorique après avoir été chaufée ; elle ne montre point de feuillets ni de diſpoſition à ſe partager ſuivant des plans ou ſurfaces unies, tandis que ces ſignes conviennent en tout ou en partie aux *ſpaths*. Joignez à cela que le quartz eſt beaucoup plus dur ; il eſt d'un tiſſu compacte comme celui du verre ; il donne toujours des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. *Voyez* QUARTZ.

On a déja fait remarquer qu'il y avoit une eſpece de *ſpath* que les Allemands ont nommé *fluſſ-ſpath* ou *ſpath-fuſible*. Ce mot lui a été donné, ſoit parce qu'on s'en ſert comme d'un fondant dans les fonderies, ſoit parce qu'il entre en fuſion avec une facilité ſinguliere pour peu qu'on y joigne de ſel alkali.

M. Pott croit que ce *ſpath* fuſible eſt redevable de ſa fuſibilité & de ſa dureté, à une portion de terre de caillou (*terra ſilicea*) qui s'y trouve combinée avec la terre *ſpathique* ou calcaire. On a lieu de ſoupçonner outre cela quelqu'autre ſubſtance dans le *ſpath* fuſible. En effet, la peſanteur extraordinaire de cette pierre donne lieu de croire qu'elle contient quelque ſubſtance métallique. Quelques auteurs ont cru que c'étoit de l'arſénic ; mais M. Pott aſſure qu'ayant fondu quelquefois du *ſpath* fuſible avec du marbre blanc, a obtenu quelques grains de plomb ; mais il convient que cette expérience ne lui a point toujours réuſſi ; ce qui vient, ſelon lui, de ce que l'action trop violente du feu a pu diſſiper la partie métallique durant la fuſion.

M. de Juſti, très-habile chymiſte allemand, conteſte la vérité de cette expérience de M. Pott ; il paroît que ce n'eſt point ſans raiſon, vu que le marbre blanc ne contient point de matiere propre à produire la réduction d'un métal. D'un autre côté, M. de Juſti aſſure n'avoir jamais pu tirer le moindre atôme d'une ſubſtance métallique du *ſpath*, quelque fondant ou quelque matiere qu'il ait employé pour en faire la réduction. De plus, il dit n'avoir jamais pu parvenir à faire entrer en fuſion un mélange de *ſpath* & de marbre, quelque degré de feu qu'il ait donné, & quelque variété qu'il ait miſe dans les proportions. M. Pott n'a pas manqué de répliquer à M. de Juſti, & dans ſes réponſes il perſiſte toujours à maintenir la vérité de ſes expériences, & il en rapporte encore de nouvelles, par leſquelles il perſiſte à maintenir la fuſibilité du *ſpath* avec le marbre : expérience que M. de Juſti n'a jamais pu effectuer : ſur quoi ce dernier ſoupçonne ſon adverſaire de s'être trompé ſur la qualité de la pierre qu'il travailloit, & l'accuſe de ne pas connoître le *ſpath* peſant. En effet, à la vue de réſultats ſi différens, on a lieu de croire que ces deux chymiſtes ont opéré ſur des matieres tout à fait différentes. Selon M. de Juſti, le *ſpath* qu'il appelle *peſant*, ſe diſtingue de toutes les eſpeces de *ſpaths* par ſon poids extraordinaire, qui ſurpaſſe non-ſeulement celui de toutes les autres pierres, mais encore qui eſt plus grand que celui de pluſieurs mines métalliques, & qui égale preſque celui de l'hématite, qui eſt une mine de fer très-peſante. M. de Juſti préſume du poids de ce *ſpath*, qu'il doit néceſſairement contenir une portion conſidérable de quelque ſubſtance métallique ; il ſe fonde encore ſur les effets que ce *ſpath peſant* produit dans les diſſolvans. Les diſſolvans agiſſent très-promptement ſur les différens *ſpaths*, ſur-tout lorſqu'ils ſont réduits en poudre, & les diſſolvent entiérement ; au lieu que l'eau forte n'agit point, ſelon lui, ſur le *ſpath peſant*, à moins que d'être bouillante, & même alors il dit que l'on voit clairement que

ce diſſolvant n'attaque pas la totalité de cette pierre, mais ſeulement quelques-unes de ſes parties. L'eau régale ne paroît point non plus avoir d'abord aucune action ſur ce *ſpath*; mais lorſqu'elle commence à bouillir, elle attaque vivement la totalité de la pierre; mais elle lâche bientôt les parties qu'elle avoit diſſoutes, ce qui, ſelon lui, annonce la préſence d'une ſubſtance métallique ſur laquelle l'eau forte a de la priſe, tandis que l'eau régale ne peut la diſſoudre.

M. de Juſti a pouſſé plus loin ſes expériences ſur le *ſpath* qu'il nomme *peſant*. Il en prit un quintal poids d'eſſai, qu'il mêla avec trois quintaux de ſable blanc parfaitement pur, & dans lequel la calcination n'avoit développé aucune couleur; il y joignit un quintal & demi de potaſſe bien purifiée, & un quintal de borax calciné. Il fit fondre ce mélange pendant deux heures au feu le plus violent: par-là il obtint un verre d'un beau jaune d'or foncé tirant ſur le rouge. Il devient plus foncé encore quand on ne fait entrer dans le mélange que deux quintaux de ſable contre un quintal de *ſpath peſant*. Voulant rendre la couleur de ce verre plus claire, M. de Juſti fit le mélange d'une autre maniere; il prit un quintal poids d'eſſai de *ſpath peſant*, qu'il joignit avec ſix quintaux de ſable, trois quintaux de potaſſe, & un quintal & demi de borax. Il fit fondre ce nouveau mélange pendant deux heures, & obtint un verre de très-beau jaune d'or tirant toujours ſur le rouge. Il aſſure avoir fait ces expériences avec le même ſuccès ſur des *ſpaths peſans* venus de différens endroits.

D'un autre côté, M. Pott, par ſes expériences, a eu des produits très-différens. Il prit deux onces de ſon *ſpath*, ſix gros de nitre & autant de borax, ce qui lui donna un verre verdâtre: pareillement trois parties de *ſpath* avec une partie de ſel alkali fixe bien pur, lui ont donné une eſpece de ſcorie qui reſſembloit à une agate d'un gris noirâtre. Enfin une partie de *ſpath* avec trois parties d'alkali fixe pur ont produit une maſſe noire.

Des produits ſi différens doivent faire conjecturer qu'il n'eſt guerre poſſible que ces deux auteurs habiles aient travaillé ſur la même ſubſtance. Pour convenir de leurs faits, il faudroit que ces deux chymiſtes ſe fuſſent communiqué une portion de la pierre que chacun d'eux appelloit l'un *ſpath fuſible*, & l'autre *ſpath peſant*, & qué ſéparément ils euſſent traité la même ſubſtance de la même maniere. Il peut ſe faire que leurs *ſpaths*, quoique très-conformes les uns aux autres à l'extérieur, renfermaſſent des mélanges, des combinaiſons & même des métaux très-différens.

Le *ſpath* qu'on nomme *fuſible* n'entre point en fuſion tout ſeul & ſans addition; il ne fait alors que ſe pelotonner, ſans entrer en fuſion dans les vaiſſeaux fermés. Quant aux *ſpaths* cryſtalliſés & colorés, que l'on nomme *fluors*, ils perdent leurs couleurs, & deviennent tendres & friables. Mais le *ſpath* fuſible a la propriété de communiquer une fuſibilité étonnante aux pierres & aux terres les moins fuſibles par elles-mêmes; c'eſt, ſelon M. Pott, cette propriété qui fait que l'on a trouvé très-avantageux de traiter les mines qui ont le *ſpath* fuſible pour matrice, vu que ces mines portent leur fondant avec elles. *Voyez la continuation de la lithogéognoſie de* M. Pott, *page 126-137*. Cependant M. de Juſti croit que le *ſpath* n'agit point comme fondant dans le traitement des mines, mais comme précipitant, en ſe chargeant de la portion de ſoufre que ces mines contiennent.

La différence que l'on remarque entre le *ſpath* calcaire & le *ſpath* fuſible dont on vient de parler, paroît due à la partie métallique, c'eſt-à-dire, au plomb qui eſt, ſuivant les apparences, contenu dans ce dernier, d'autant plus que le plomb eſt toujours un très-puiſſant fondant, comme le prouvent tous les travaux de la métallurgie. Il y a une mine de plomb que l'on nomme *ſpathique*, qui reſſemble parfaitement à du *ſpath* par ſon tiſſu feuilleté, & qui eſt une vraie mine de plomb. *Voyez l'article* PLOMB. Il y a auſſi une mine de fer *ſpathique*, qui contient une très-grande quantité de métal, ce qui n'empêche point qu'elle ne reſſemble parfaitement à du *ſpath*. Telle eſt la mine de fer blanche d'Alvare en Dauphiné. *Voyez l'article* FER. Tout cela prouve que le coup d'œil extérieur ne peut ſuffire pour nous faire connoître la nature

des pierres, qui ne ſont preſque jamais homogenes & pures, lors même qu'elles le paroiſſent.

On peut donner le nom de *ſpath calcaire* à toute pierre calcaire qui paroît compoſée d'un aſſemblage de lames ou de feuillets luiſans; ainſi les ſtalactites, les congélations, *&c.* ſont du *ſpath*. Les particules luiſantes que l'on remarque dans le marbre de Paros ſont auſſi ſpathiques; mais elles ſont enveloppées d'un gluten qui leur donne la dureté du marbre. *Voyez* PAROS, *marbre de*. En général il paroît que le *ſpath* eſt la pierre calcaire la plus pure, & que les feuillets ou lames dont il eſt compoſé eſt la figure propre à cette pierre, lorſqu'elle eſt dans ſa plus grande pureté.

On a cru devoir s'étendre ſur cet article, vu que le *ſpath*, par la variété de ſes figures, de ſes couleurs & de ſes propriétés, eſt une pierre d'achoppement pour tous ceux qui commencent à s'appliquer à l'étude de la minéralogie. On ſe flatte qu'au moyen de ce qui a été dit ici, on pourra ſe faire une juſte idée du *ſpath*; qu'on le diſtinguera des pierres gypſeuſes & des pierres talqueuſes qui ſont feuilletées comme il l'eſt ordinairement; ſur-tout qu'on ne le confondra point avec le quartz, inconvénient dans lequel ſont tombés preſque par-tout les auteurs anglois, qui donnent indiſtinctement le nom de *ſpath* à toutes les cryſtalliſations qui accompagnent les mines. D'un autre côté, l'on ne ſera point ſurpris des grandes variétés de cette pierre, quand on conſidérera que dans ſa formation elle a pu ſe combiner avec des ſucs lapidifiques d'une nature différente de la ſienne, ce qui en a pu faire un corps dont les propriétés ont été altérées. Tout *ſpath* pur eſt une pierre calcaire & en a les propriétés. *Voyez* PIERRE. (—)

SPATHA, (*Lexic. médic.*) σπάθη; ce terme eſt ſinguliérement équivoque; il ſignifie quelquefois une côte, ſouvent une ſpatule dont ſe ſervent les Apoticaires; dans Celſe, *l. VII*, *c. x*, une eſpece de biſtouri; d'autres fois, une ſorte d'épée tranchante; enfin, il déſigne l'enveloppe extérieure du fruit du palmier. (*D. J.*)

SPATHALIUM, (*Littérat.*) σπαθάλιον, eſpece de bracelet rouge que les dames romaines portoient ſur le poignet, tel à-peu-près que ſeroit un bracelet fait de grains de corail; mais le même mot dans Martial, déſigne une branche de palmier avec ſon fruit.

SPATULE, ſ. f. eſt un inſtrument dont les *Chirurgiens* & les *Apoticaires* ſe ſervent, qui eſt plat par un bout & rond par l'autre, & qui ſert à étendre les onguens.

Ce mot vient du latin *ſpatha*, du grec σπαθίον, qui a la même ſignification.

Les Chirurgiens ont de petites *ſpatules* d'acier; les Apoticaires ont auſſi de grandes *ſpatules* de bois, pour remuer leurs drogues quand ils les délayent, les mélangent, & les font bouillir.

La *ſpatule* des Chirurgiens eſt longue de cinq pouces deux ou quatre lignes; on la diviſe en deux parties, dont une qui eſt véritablement la *ſpatule*, ſe nomme la *palette*, & l'autre ſon *manche*. La palette va du manche en augmentant juſqu'à ſa fin; elle a deux pouces de long ſur une ligne & demie d'épaiſſeur; un des côtés eſt exactement plane, & l'autre va doucement en arrondiſſant.

Le manche eſt une tige irréguliérement cylindrique; il va un peu en diminuant juſqu'à ſon extrêmité, où il ſe termine différemment ſuivant la volonté des chirurgiens.

Les uns y font ajouter de petites rainures tranſverſales après l'avoir un peu applatie & recourbée; ce qui conſtruit un élévatoire: d'autres y font ajouter une ſonde boutonnée ou canelée.

Le manche doit avoir trois pouces deux ou quatre lignes de long; la matiere des *ſpatules* eſt de fer ou d'argent. Les premieres ſont plus fortes & conviennent à la conſtruction d'un élévatoire; les autres ſont plus propres & ne ſe rouillent pas.

La palette des *ſpatules* ſert à étendre les onguens tenaces & les emplâtres ſur le linge, le cuir, ou le tafetas, & à charger les plumaceaux, tentes & bourdonnets, des médicamens convenables, comme baumes, digeſtifs, & onguens aſſez mous; & comme cette palette a un côté plat, & l'autre d'une rondeur évaſée, ces mêmes médicamens ſont étendus & chargés en plus ou moindre quantité: on ſe ſert de la rondeur

pour charger les plumaceaux un peu gras, & du côté plat pour les charger plus maigres. *Voyez la figure 2 ; Planche I. (Y)*

SPATULE, *en terme de Blanchiſſerie ;* c'eſt un morceau de bois rond juſqu'à une de ſes extrêmités qui eſt plate ; on s'en ſert pour remuer la matiere dans la chaudiere. Il y a encore une *ſpatule* de fer beaucoup plus petite, avec laquelle on gratte les bords de la chaudiere.

SPATULE, *en terme de Cirier ;* c'eſt un inſtrument de bois aſſez long & taillé en forme de lame de couteau ; on s'en ſert pour faire tomber dans la poële les croûtes qui ſe forment autour, & même ſur la cuillere. *Voyez* CUILLERE.

SPATULE, *en terme de Doreur*, ſe dit d'un outil à manche dont le fer eſt large & arrondi par l'extrêmité tranchante ; elle ſert à réparer dans les moulures.

SPATULE, *terme de Peintre*, inſtrument de bois plat par un bout & rond par l'autre, dont ſe ſervent les Peintres pour délayer & pour broyer leurs couleurs ; on donne aux *ſpatules* la figure qu'on veut. *(D. J.)*

SPATULE ; les *Patiſſiers* appellent ainſi une petite cuillere plate dont ils ſe ſevent pour battre leurs pâtes.

SPATULE, *en terme de Rafineur*, n'eſt autre choſe qu'une verge de fer applatie & ronde dans ſon contour ; ſa douille & ſon manche compoſent cinq à ſix piés de hauteur. On s'en ſert pour gratter l'empli & les greniers, & ramaſſer le ſucre qui y eſt tombé, tant en empliſſant qu'en mouvant. *Voyez* EMPLI, EMPLIR, & MOUVER.

SPATULE D'EMPLI, eſt un morceau de fer applati par un bout, terminé à l'autre par un bouton qui ne lui ſert que d'ornement, au deſſous duquel eſt un petit crochet pour l'arrêter aux bords du rafraîchiſſoir ; elle ſert à gratter le rafraîchiſſoir après l'empli. *Voyez* EMPLI & RAFRAÎCHISSOIR.

SPATULE PETITE, *en terme de Rafineur*, ne differe de la grande que par ſa petiteſſe & ſon uſage, qui eſt de gratter le grain qui ſe forme dans les pots. *Voyez* POTS & GRAIN.

SPAUTA, *(Géog. anc.)* lac de la Médie-Atropatie. Ce lac produit un ſel auquel Strabon, *liv. II, p. 524* ; attribue des qualités qu'il n'a pas à préſent. Pierre Gilles, dans une lettre dont Ortelius a eu communication, appelle ce lac *Spota*, & le décrit de la ſorte. Nous trouvâmes ce lac ſi ſalé, que ſon rivage étoit couvert d'une glace continuelle de ſel l'eſpace de quatre ſtades, J'eus la curioſité, ajoute-t-il, de faire l'épreuve de ce que Strabon avoit dit de ce ſel. Je me promenai dans le lac l'eſpace de deux cents pas en avançant vers le milieu, & l'eau me venoit à-peine au milieu du corps. Je voyois le lac couvert d'une croûte de ſel continuelle ſans pouvoir découvrir la terre d'aucun côté. On prétend qu'il faut ſix jours pour faire le tour de ce lac. *(D. J.)*

SPÉAN, *(Géog. mod.)* petite riviere d'Ecoſſe ; elle ſort du lac de Laggan, & va ſe jeter dans le lac Aber.

SPECIA, ſ. f. *(Commerce.)* terme dont quelques marchands, négocians & banquiers, ſe ſervent aſſez ſouvent dans leurs écritures pour ſignifier ce qu'on nomme ordinairement *ſolde*, *ſoute*, ou *ſoude* d'un compte. *Dictionnaire de Commerce & de Trévoux. Voyez* SOLDE, SOUDE, & COMPTE.

SPÉCIAL, adj. *(Gram. & Juriſprud.)* ſe dit de ce qui ſe réfere ſinguliérement à un certain objet. Ce terme eſt ordinairement oppoſé à *général ;* une procuration eſt générale ou *ſpéciale ;* celle qui eſt générale, eſt pour faire toutes les affaires du conſtituant ; la procuration *ſpéciale* n'eſt que pour une certaine affaire ; on dit de même une autoriſation *ſpéciale*, une clauſe *ſpéciale. (A)*

SPÉCIES, *dans la Médecine*, ſont proprement les ingrédiens ſimples dans les boutiques des Droguiſtes & des Apoticaires, dont ils font les médecines compoſées. Cependant les auteurs de pharmacie donnent communément ce nom à certaines poudres aromatiques ou cathartiques ; parce que probablement on les tenoit autrefois prêtes & préparées d'avance, pour faire des électuaires, des tablettes, des pillules, &c. comme l'on en a encore préſentement.

SPÉCIEUX, adj. *(Gram.)* qui a une apparence ſéduiſante & trompeuſe ; vos raiſons ſont *ſpécieuſes ;* vous avez trouvé un prétexte *ſpécieux ;* vous avez rendu votre projet bien *ſpécieux*. Cet homme a couvert ſa noirceur à mon égard d'un voile bien

ſpécieux; il a commencé, avant que de m'accuſer, d'avouer une partie des obligations qu'il m'avoit, puis il a laiſſé entrevoir qu'il avoit les raiſons les plus fortes de ſe plaindre de moi. Plus il connoiſſoit la fauſſeté de toute ſa conduite, plus il a mis d'art à lui donner une honnêteté *ſpécieuſe*; j'avois lu au fond de ſon ame vile & corrompue; il s'en étoit apperçu, il ne pouvoit plus me ſouffrir.

SPÉCIEUSE, *(Alg.)* Arithmétique *ſpécieuſe*, eſt cette eſpece d'Arithmétique qui enſeigne à calculer les quantités exprimées par les lettres de l'alphabet, que les premiers algébriſtes appelloient *ſpecies*, *eſpeces*, apparamment parce que ces lettres ſervent à exprimer généralement toutes les quantités, & en marquent ainſi l'eſpece générale, pour ainſi dire. On appelle cette arithmétique *ſpécieuſe*, pour la diſtinguer de celle où les quantités ſont exprimées par des nombres, qu'on appelle *Arithmétique numérique*. *Voy.* ARITHMÉTIQUE.

L'Arithmétique *ſpécieuſe*, eſt ce que nous appellons communément *Algebre*. *Voyez* ALGEBRE. *(O)*

SPÉCIFICATION, ſ. f. *(Gram. & Juriſp.)* eſt ce qui déſigne l'eſpece d'une choſe, ce qui ſert à expliquer que l'on a eu en vue ſinguliérement telle & telle choſe; comme quand on legue tous ſes meubles & effets mobiliers, & que l'on explique que l'argent comptant ſera compris dans ce legs: c'eſt une *ſpécification* que l'on fait par rapport à l'argent. *Voyez ci-devant* SPÉCIAL. *(A)*

SPÉCIFIQUE, PESANTEUR, *en Hydroſtatique*, ſignifie cette gravité ou peſanteur particuliere à chaque eſpece de corps naturel, & par laquelle on le diſtingue de tous les autres. *Voyez* PESANTEUR, POIDS & GRAVITÉ.

On dit qu'un corps eſt ſpécifiquement plus peſant qu'un autre, lorſque ſous le même volume il a un poids plus grand qu'un autre corps, & on dit que cet autre eſt ſpécifiquement plus léger que le premier. Ainſi, ſi de deux ſpheres égales, chacune d'un pié de diametre, l'une eſt de plomb & l'autre de bois; comme on trouve que celle de plomb eſt plus peſante que celle de bois, on dit qu'elle eſt ſpécifiquement plus peſante; & que celle qui eſt de bois, eſt ſpécifiquement plus légere.

Quelques-uns appellent cette eſpece de peſanteur, *relative*, par oppoſition à la peſanteur abſolue, qui eſt la même dans les petites parties de chaque corps, égales en maſſes, ce qui les fait deſcendre également vîte dans le vûide.

Loix de la peſanteur & de la légéreté ſpécifique des corps. 1°. Quand deux corps ſont égaux en volume, leurs peſanteurs *ſpécifiques* ſont l'une à l'autre comme leurs maſſes. Ainſi on dit qu'un corps eſt d'une peſanteur *ſpécifique* double d'une autre, lorſqu'il a deux fois ſa maſſe ſous le même volume.

Donc les peſanteurs *ſpécifiques* des corps égaux, ſont comme leur denſité. *Voyez* DENSITÉ.

2°. Les peſanteurs *ſpécifiques* des corps qui ſont du même poids, ſont en raiſon réciproque de leurs volumes. Ainſi les denſités de deux corps du même poids, ſont en raiſon réciproque de leurs volumes.

3°. Les peſanteurs *ſpécifiques* de deux corps ſont en raiſon compoſée de la raiſon directe de leurs maſſes, & de la raiſon réciproque de leurs volumes.

4°. Un corps ſpécifiquement plus peſant qu'un fluide, perd dans ce fluide une portion de ſa peſanteur, égale à celle d'un pareil volume de fluide.

Car ſuppoſons qu'un pouce cubique de plomb ſoit plongé dans l'eau, un pouce cubique d'eau ſera par ce moyen chaſſé du lieu qu'il occupoit; mais le poids de cette eau étoit ſoutenu par la réſiſtance de l'eau qui l'environnoit. Il faut donc qu'une partie du poids du cube de plomb ſoit ſoutenue par l'eau environnante, & que cette partie ſoit égale au poids de l'eau qui a été repouſſée; par conſéquent la peſanteur du corps plongé doit être diminuée d'autant. *Voyez* FLUIDE.

Ainſi, 1°. puiſqu'un fluide ſpécifiquement plus peſant, a plus de poids ſous le même volume, qu'un autre plus léger; le même corps perdra davantage de ſon poids dans un fluide ſpécifiquement plus peſant que dans un plus léger; & par conſéquent il peſera plus dans un fluide plus léger que dans un autre plus peſant.

2°. Des corps égaux homogenes, par exemple, deux balles égales de plomb, qui pesent également dans l'air, perdront leur équilibre si on les plonge dans deux fluides différens.

3°. Puisque les *pesanteurs spécifiques* sont comme les masses sous le même volume, la *pesanteur spécifique* du fluide sera à la *pesanteur spécifique* du corps plongé, comme la partie du poids que perd le corps solide, est à tout le poids du corps.

4°. Deux solides de volume égal, perdent autant de poids l'un que l'autre dans le même fluide; mais le poids de celui qui est spécifiquement plus pesant, est plus grand que celui du corps spécifiquement plus léger: donc le corps spécifiquement plus léger, perd plus de son poids à proportion que celui qui est spécifiquement plus pesant.

5°. Puisque les volumes des corps de poids égal, sont réciproquement comme leurs *pesanteurs spécifiques*, un corps spécifiquement plus léger, perd davantage de son poids dans le même fluide, qu'un autre corps de même poids & d'une plus grande *pesanteur spécifique*, ou d'un moindre volume. C'est pourquoi s'ils sont en équilibre dans un fluide, ils ne le seront pas de même dans un autre; mais celui qui est spécifiquement plus pesant l'emportera, d'autant plus que le fluide sera plus dense.

Trouver la pesanteur spécifique *d'un fluide.* Suspendez un globe de plomb à un des côtés d'une balance, & attachez à l'autre côté un poids qui soit en équilibre avec l'autre en plein air; plongez successivement le globe dans les différens fluides dont les *pesanteurs spécifiques* sont inconnues, & observez combien il pese dans chacun. Ces différentes pesanteurs étant soustraites, chacune à part, du premier poids, ce qui reste est la quantité de poids qui se perd dans chaque fluide. D'où on connoît la *pesanteur spécifique* de chacun de ces fluides.

Donc, puisque les densités sont comme les *pesanteurs spécifiques*, on trouve en même temps la raison des densités des fluides.

Ce problême est d'un fort grand usage; car on trouve par ce moyen le degré de pureté ou de bonté des fluides; connoissance dont l'utilité s'étend non-seulement à la philosophie naturelle, mais encore aux usages de la vie, & à la pratique de la médecine.

On remarque que les *pesanteurs spécifiques* des mêmes fluides varient dans les différentes saisons de l'année. M. Eisenschmid, dans son livre intitulé: *disquisitio nova de ponderibus*, &c. rapporte quantité d'expériences sur ce sujet, dont nous ne citerons ici que les principales.

Table des pesanteurs spécifiques *de différens fluides.*

1 pouce cubique, à Paris	en été.			en hiver.		
Pese	onc.	dr.	g.	onc.	dr.	g.
de Mercure	7	1	66.	7	2	14.
Huile de vitriol		7	59.		7	71.
Esprit de vitriol		5	33.		5	38.
Esprit de nitre		6	24.		6	44.
Esprit de sel		5	49.		5	55.
Eau forte		6	23.		6	35.
Vinaigre		5	15.		5	21.
Vinaigre distillé		5	11.		5	15.
Vin de Bourgogne		4	67.		4	75.
Esprit-de-vin		4	32.		4	42.
Biere pâle		5	1.		5	9.
Biere foncée		5	2.		5	7.
Lait de vache		5	20.		5	25.
Lait de chevre		5	24.		5	28.
Urine		5	14.		5	19.
Esprit d'urine		5	45.		5	53.
Huile de tartre		7	27.		7	43.
Huile d'olive		4	53.	est gelée en hiver.		
Huile de térébenthine		4	39.		4	46.
Eau de mer		6	12.		6	18.
Eau de riviere		5	10.		5	13.
Eau de fontaine		5	11.		5	14.
Eau distillée		5	8.		5	11.

6°. Pour déterminer en quelle raison la *pesanteur spécifique* d'un fluide, est à la *pesanteur spécifique* d'un solide qui est spécifiquement plus pesant que le fluide.

Pesez la masse du solide dans le fluide, & remarquez quel est précisément son poids dans le fluide & dans l'air: la gravité *spécifique* du fluide sera à celle du solide, comme la partie de la pesanteur que perd le solide, est à son poids dans l'air.

7°. Les *pesanteurs spécifiques* des corps également pesans, sont réciproquement comme

comme les quantités de peſanteurs qu'ils perdent dans le même fluide.

Par ce moyen on trouve la raiſon des *peſanteurs ſpécifiques* des ſolides, en peſant dans le même fluide, des portions de ces ſolides qui ſoient également peſantes dans l'air, & en remarquant quelle eſt la peſanteur que chacun perd.

Pluſieurs auteurs ont déterminé les *peſanteurs ſpécifiques* de différens ſolides. Ghétaldus a examiné particuliérement les *peſanteurs ſpécifiques* des corps métalliques; & c'eſt de lui qu'Ougtred les a empruntées. On trouve dans les *Tranſactions philoſophiques*, des tables fort amples des *peſanteurs ſpécifiques*, faites par différens auteurs.

Voici celles de quelques-uns des corps les plus ordinaires, qui ont été publiées par le P. Merſenne, & depuis par différens auteurs.

Table des peſanteurs ſpécifiques *de différens ſolides.*

Un poids de cent livres d'or eſt égal en volume à

71	½	de mercure.	21		de marbre.
60	½	de plomb.	14		de pierre.
54	½	d'argent.	12	½	de ſoufre.
47	⅓	de cuivre.	5		de cire.
45		d'airain.	5	⅓	d'eau.
42		de fer.			
39		d'étain.			
38	½	d'étain fin.			
26		d'aimant.			

Voyez à *l'article* BALANCE HYDROSTATIQUE une table plus étendue.

8°. Un corps ſpécifiquement plus peſant qu'un fluide, y deſcend avec une peſanteur égale à l'excès de ſon poids ſur celui d'un pareil volume de ce fluide.

Donc 1°. la force qui peut ſoutenir dans un fluide un corps ſpécifiquement plus peſant, eſt égale à l'excès de la peſanteur abſolue de ce corps, ſur celle d'un pareil volume de fluide. Par exemple, 47 liv. ⅓ de cuivre, perdent cinq liv. & un tiers de leur poids dans l'eau; donc une puiſſance de 42 liv. ſuffit pour les y ſoutenir.

2°. Puiſque l'excès de poids d'un ſolide ſur le poids d'un fluide, eſt moindre que l'excès du même ſur le poids d'un fluide plus léger, ce ſolide deſcendra avec moins de vîteſſe dans un fluide plus peſant que dans un autre plus léger.

9°. Un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, enfonce dans ce fluide juſqu'à ce que le poids d'une quantité de ce fluide, égale en maſſe à la partie qui eſt plongée, ſoit égal au poids du corps entier.

Donc 1°. puiſque les *peſanteurs ſpécifiques* des corps qui ont le même poids, ſont réciproquement comme leurs volumes, & que des volumes de même poids dans différens fluides, ſont comme les parties du même ſolide qui y ſont plongées; les *peſanteurs ſpécifiques* des fluides ſont réciproquement comme les parties du même corps qui y ſont plongées.

2°. Un ſolide donc enfonce plus avant dans un fluide plus léger que dans un plus peſant, & d'autant plus profondément que le rapport de la *peſanteur ſpécifique* du ſolide à celle du fluide eſt plus grand.

3°. Si un corps eſt de la même *peſanteur ſpécifique* qu'un fluide, tout le corps y enfoncera; & il s'arrêtera dans quelque endroit du fluide qu'on le place.

4°. Si un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, y eſt entiérement plongé, il ſera forcé par les colonnes collatérales du fluide de remonter avec une force égale à l'excès de peſanteur d'un pareil volume du fluide ſur la peſanteur du ſolide.

5°. Donc un corps ſpécifiquement plus léger qu'un fluide, & placé dans le fond d'un vaſe que ce fluide remplit, ſera ſoulevé & remontera.

10°. La *peſanteur ſpécifique* d'un ſolide eſt à la *peſanteur ſpécifique* d'un fluide plus léger où il eſt plongé, comme la maſſe de la partie qui y eſt plongée eſt à toute la maſſe entiere.

11°. Les *peſanteurs ſpécifiques* des ſolides égaux, ſont comme leurs parties, plongées dans le même fluide.

12°. La peſanteur & la maſſe d'un corps, & la peſanteur d'un fluide ſpécifiquement plus peſant étant données, trouver la force requiſe pour tenir le ſolide plongé entiérement dans le fluide.

Comme cette force eſt égale à l'excès de peſanteur d'un pareil volume de fluide,

ſur celle du ſolide, au moyen de la maſſe donnée du ſolide & du poids d'un pié cubique du fluide, trouvez par la regle de trois, le poids d'un volume de fluide égal à celui du corps. Otez-en le poids du ſolide; le reſte eſt la force demandée. Par exemple, ſuppoſez que l'on demande la force néceſſaire pour ſoutenir dans l'eau un ſolide de 8 piés cubes de volume, & de 100 liv. de peſanteur; puiſqu'un pié cubique d'eau peſe 70 liv. le poids de 8 piés cubes d'eau eſt 560, ôtez-en 100 liv. qui eſt la peſanteur du ſolide, les 460 liv. reſtantes ſont la force néceſſaire pour tenir le ſolide dans l'eau & l'empêcher de remonter.

D'où il ſuit que puiſqu'un corps monte dans un ſolide ſpécifiquement plus peſant, avec une force égale à celle qui pourroit l'empêcher de monter, on peut pareillement par le préſent problême, trouver la force avec laquelle un corps ſpécifiquement plus léger monte, ou tend à monter, dans un fluide plus peſant.

13°. La peſanteur d'un corps qui doit être conſtruit d'une matiere ſpécifiquement plus peſante, & celle d'un fluide ſpécifiquement plus léger, étant donnée, déterminer la cavité que le corps doit avoir pour nager ſur le fluide.

La peſanteur d'un pié cubique de fluide étant donnée, on trouve par la regle de trois, le volume de la portion du fluide égale en poids au corps. Si donc on fait la cavité du corps telle que le volume ſoit un peu plus grand que ce volume trouvé, le corps aura moins de peſanteur ſous le même volume, que le fluide, & par conſéquent ſera ſpécifiquement plus léger, & ainſi nagera ſur le fluide. Par exemple, ſuppoſez qu'on propoſe de faire une boule de fer du poids de 30 liv. de telle ſorte qu'elle puiſſe nager ſur l'eau. Puiſque le poids d'un pié cubique d'eau eſt 70 liv. une maſſe d'eau égale en poids à 30 liv. contiendra les $\frac{3}{7}$ d'un pié cube, & on trouvera facilement le diametre d'une ſphere qui ait $\frac{3}{7}$ de piés cubes de ſolidité. On fera enſuite la boule de fer de maniere qu'elle ſoit creuſe en dedans, & que ſon diametre ſoit plus grand que le diametre trouvé; cette boule ſurnagera.

Ces différens théorèmes qu'on a annoncés, peuvent non-ſeulement ſe démontrer par les principes de méchanique, mais encore être confirmés par l'expérience. *Voyez le cours de phyſique expérimentale* de M. Cottes, traduit de l'anglois par M. le Monnier, docteur en médecine de la faculté de Paris, & de l'académie royale des ſciences de Paris, 1742. *Voyez* auſſi *l'art.* FLUIDE. *Wolf & Chambers.* (*E*)

SPÉCIFIQUE, (*Médec.*) nous entendons par *ſpécifiques*, les médicamens dont la vertu eſt telle qu'ils ſont plus efficaces contre certaines maladies déterminées, que contre d'autres; enſorte que leurs vertus réunies, rempliſſent pluſieurs indications curatives de la même maladie. La rhubarbe, par exemple, mérite la préférence ſur les autres médicamens laxatifs dans la diarrhée, en ce que non-ſeulement elle évacue, mais tempere par ſon amertume balſamique les ſucs cauſtiques, & qu'en ceſſant d'opérer comme purgatif, elle fortifie le ton des inteſtins trop affoibli, à cauſe des particules légerement aſtringentes qu'elle contient.

On donne à d'autres médicamens le nom de *ſpécifiques*, parce qu'une longue expérience a fait connoître la vertu qu'ils ont de produire des effets favorables dans certaines maladies; c'eſt ce qui a fait donner au quinquina le nom de *ſpécifique*, pour arrêter les accès des fievres intermittentes; à l'opium, pour calmer les douleurs; aux mercuriels, pour guérir les maladies vénériennes.

Enfin, il y a des remedes que les médecins appellent *ſpécifiques*, pour déſigner ſeulement qu'ils ſont plus amis que d'autres des parties qu'attaque la maladie, & qu'ils leur font principalement reſſentir leur opération; c'eſt ainſi que les nerfs & les parties nerveuſes ſe trouvent très-bien des remedes empreints d'une huile ſubtile, aromatique, de bonne odeur; & qu'ils ſe trouvent mal des remedes irritans. Dans la putridité, l'eſtomac eſt réjoui par les acides qui ſe trouvent contraires aux maladies des bronches des poumons. Les cantharides ne font point d'impreſſion ſur l'eſtomac, mais elles picotent les canaux urinaires des reins, les ureteres, la veſ-

ſie, & leur cauſent des contractions ſpaſmodiques.

Après avoir indiqué les divers ſens qu'on peut donner aux remedes nommés *ſpécifiques* en médecine, nous allons indiquer en peu de mots, ceux qui conviennent davantage pour la guériſon de différentes maladies les plus communes.

Le quinquina n'a point perdu la réputation qu'il s'eſt acquiſe dès le commencement, d'être le *ſpécifique* des fievres intermittentes, ou du moins d'en reprimer les accès : le fait eſt certain, quoique la maniere ſoit inconnue. On loue encore avec raiſon, dans les mêmes fievres, les fleurs de camomille ordinaire, parce que leur amertume & leur huile ont une vertu antiſpaſmodique, & une autre tonique légérement aſtringente.

La teinture de rhubarbe & de gentiane, préparée avec une leſſive de celle de tartre, & l'eſprit urineux du ſel ammoniac, a dans pluſieurs eſpeces de fievres quartes, une eſpece de vertu *ſpécifique ;* mais quand cette fievre ne cede pas à ce remede, il paroît qu'on peut recourir avantageuſement au mercure doux, ou diaphorétique, bien préparé.

Le nitre dépuré avec un peu de camphre, les adouciſſans, les doux anodins, les émulſions, & les diaphorétiques fixes, ont une eſpece de vertu particuliere dans toutes les inflammations qui ſont accompagnées de fievre, & qui communément attaquent les parties nerveuſes, comme ſont les membranes du cerveau, les tuniques de l'eſtomac, la plevre, les bronches des poumons.

Lorſque les humeurs ont une diſpoſition maligne, c'eſt-à-dire, une diſpoſition à la putréfaction, le camphre marié avec le nitre, mérite des éloges, ſoit que les maladies ſoient aiguës ou chroniques. On doit regarder le vinaigre, ou ſimple, ou chargé de la teinture des racines cordiales, comme le meilleur des alexiteres, dans la peſte même. Le ſuc de limons, de citrons, le ſirop de limon aromatiſé avec l'huile de cedre, reſiſtent puiſſamment en qualité d'acides, à la diſſolution corruptible des humeurs.

Les douleurs cauſées par un reſſerrement ſpaſmodique, ſont utilement mitigées par la liqueur anodine minérale d'Hoffman ; les vents dont la raréfaction cauſe une extenſion douloureuſe des membranes de l'eſtomac & des inteſtins, ſe diſſipent avantageuſement, toutes les fois qu'il n'y a point d'inflammation, par l'écorce d'orange jointe aux fleurs de camomille, & par d'autres remedes ſemblables, qui ont une huile ſubtile, vaporeuſe, réunie à un principe aromatique, qui fortifient & adouciſſent.

Les goutteux ſont ſoulagés par l'uſage abondant & continué d'une décoction de racine d'armoiſe, de ſcorzonere, de ſquine, de réglisſe, & de polypode ; le rob de ſureau, pris intérieurement à la doſe d'une once, dans un liquide convenable, eſt une eſpece de *ſpécifique* pour exciter la tranſpiration.

Les accidens hyſtériques & hypocondriaques, qui proviennent de la contraction ſpaſmodique du ſyſtême des nerfs, ne connoiſſent point de meilleur remede que l'exercice du corps, les gommes balſamiques, comme ; l'aſſa fœtida, le ſagapenum, l'opopanax, le caſtoreum, l'extrait de rhubarbe, la myrrhe & le ſafran, pris ſouvent à doſe modérée, parce que ces remedes diſſolvent les liqueurs tenaces, & fortifient le ton des parties nerveuſes.

Lorſque le tiſſu véſiculaire des poumons eſt engorgé dans l'aſthme par une pituite épaiſſe, la gomme ammoniaque, le baume du Pérou, l'opopanax, réduits en pilules, ou en eſſence, avec la teinture de tartre, ſont les remedes les plus *ſpécifiques*, c'eſt-à-dire les plus appropriés à cette maladie.

Quand les mêmes poumons commencent à être attaqués de phthiſie, c'eſt ſurtout dans le lait d'aneſſe, ou ſeul, ou coupé avec les eaux de Selter, qu'il faut chercher le remede *ſpécifique* à ce mal, en y joignant l'exercice modéré à cheval, avec le régime convenable d'ailleurs, pour prévenir la putridité des humeurs.

L'hydropiſie dépendant d'une infinité de cauſes particulieres, n'a point de remedes *ſpécifiques ;* mais comme l'écoulement des urines eſt quelquefois un des moyens deſtinés à évacuer les eaux des hydropiques, on peut conſeiller la poudre des canthari-

des mêlée avec le sel de tartre, quelques grains de nitre dépuré, & de camphre, si les humeurs ont disposition à prendre le cours des urines pour s'évacuer; il faut ensuite fortifier le corps par des bandages.

La disposition des reins à former du gravier, demande un long & fréquent usage de l'infusion des sommités de mille feuilles, ainsi que l'écorce des racines d'acacia, infusée dans l'eau.

La dissenterie, maladie contagieuse qui fait quelquefois de grands ravages, est ordinairement, heureusement guérie par la racine de l'Amérique, connue sous le nom d'*ipecacuanha*, qui passe dans ce mal pour un *spécifique*.

On prescrit entre les remedes qui peuvent émousser l'acrimonie, les diaphorétiques doux, les tempérans, & l'infusion légere de rhubarbe; enfin on emploie avec succès, l'écorce de cascarille, pour raffermir les fibres relâchées des intestins, & calmer les mouvemens désordonnés.

Les vers, qui présentent quelquefois la scene de plusieurs accidens, sont heureusement attaqués & chassés du corps par l'extrait de rhubarbe, & sur-tout par le diagrede & le mercure doux: on peut, dans les enfans, faire précéder l'usage de ces remedes, par quelques cuillerées d'huile d'olive, ou d'amende douce, lesquels comme tous les huileux, causent la mort des vers, sur-tout si les enfans sont à jeun.

Dans les maladies vénériennes, le bois & l'écorce de gayac, mais sur-tout le mercure, passent depuis long-temps pour être les meilleurs *spécifiques* connus. Le gayac empreint l'eau dans laquelle on le fait bouillir, d'un sel subtil resineux, qui accélere la circulation de la masse du sang & des humeurs; ce qui tend à dissoudre les sucs tenaces, & à lever les obstructions.

On attaque avec succès les maladies cutanées, telles que l'herpès; la gale, & autres exulcérations de la peau, par le soufre diaphorétique d'antimoine; & en général par les antimoniaux.

La stagnation des humeurs & du sang, qui procede d'une contusion des parties extérieures, outre les remedes externes, admet intérieurement l'usage de l'infusion, ou de la décoction du damozanium, & autres plantes de ce genre, qui possedent des vertus incisives, résolutives, & discussives.

Voilà, dans plusieurs maladies, les remedes choisis que l'expérience a fait connoître pour les plus utiles, & dont la plupart sont honorés du titre de *spécifiques*; cependant les vertus de tous ces médicamens, même des plus vantés, ne sont jamais que relatives, bornées & limitées à certaines dispositions & circonstances; ils demandent tous d'être réglés par une méthode convenable, & par les lumieres d'un sage médecin qui connoisse les causes de la maladie, le régime, le genre de vie qu'il faut suivre pendant l'usage de ces remedes, la maniere de les combiner, & combien de temps il faut les continuer.

Nous n'avons donc garde d'imaginer qu'il y a des remedes qui produisent toujours un effet salutaire dans tous les sujets: nous n'entendons par *spécifiques*, comme nous l'avons déja dit, que les remedes connus, qui ont généralement une faculté particuliere, ou spéciale, dans certaines maladies préférablement à d'autres.

A plus forte raison sommes-nous convaincus qu'il n'y a ni panacées, ni secrets, ni *spécifiques* universels. Ceux qui prétendent d'en posséder, ne sont que des fourbes & des charlatans: si l'on croit ces gens-là, dit la Bruyere, le remede qu'ils ont est un bien de famille qui s'est amélioré dans leurs mains; de *spécifique* qu'il étoit contre un seul mal, il les guérit tous par les expériences qu'ils en ont faites; forcez un peu votre mémoire, ajoute-t-il, nommez une maladie, la premiere qui vous viendra dans l'esprit, l'épilepsie, dites-vous, ils la guérissent. Ils ne ressuscitent personne, à la vérité, ils ne rendent pas la vie aux hommes, mais ils les conduisent nécessairement à la décrépitude, & ce n'est que par hazard que leurs peres & leurs aïeuls, qui avoient leurs *spécifiques* & leurs secrets, sont morts fort jeunes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SPÉCIFIQUE, (*Chymie.*) *spécifique* de la goutte & des diverses maladies où il y a épaississement. Des réflexions sur les affinités chymiques m'ont fait soupçonner qu'une substance qui a une grande affinité

avec les ſubſtances huileuſes & animales pourroit être le diſſolvant le plus efficace de diverſes matieres épaiſſies ou concretes qui ſont les cauſes ou les effets de diverſes maladies & dont la diſſolution en opéreroit la guériſon ; ou concourroit à celle qu'on pourroit attendre d'autres remedes, du moins en en empêchant les progrès ultérieurs. Ces maladies ſont toutes celles où il ſe rencontre des concrétions calculeuſes, telles que les pierres des voies urinaires ou du foie, & d'autant plus que ces concrétions ſont abondantes en parties huileuſes (*a*) ; les obſtructions non inflammatoires des viſceres, les ſquirrhes, &c. Cette ſubſtance eſt un mélange ſaturé de chaux & d'alkali fixe, qu'on peut nommer chaux alkaliſée (*b*) ou leſſive de chaux & d'alkali. Mr. le baron *Van Swietten* perſuadé de la vertu diſſolvante de ce mélange, par celle de la pierre à cautere qui n'eſt que ce mêlange concret, & mettant à profit l'exemple des anciens, qui appliquoient des matieres alkalines ſur les nœuds arthritiques, & principalement d'*Æthius*, qui incorporoit du nitre (par lequel il entendoit un alkali) & de la chaux dans des pommades pour diſſoudre les concrétions goutteuſes, s'eſt aviſé de tenter le même remede extérieurement ; à cet effet il le faiſoit délayer autant qu'il étoit néceſſaire pour qu'il ne fit pas d'impreſſion incommode ſur la langue ; il en faiſoit fomenter les nœuds arthritiques & d'autres tumeurs rebelles, & le ſuccès en a été tel qu'en peu de jours elles étoient diſſoutes (*c*). Juſques-là ce remede n'avoit été employé qu'à l'extérieur ; mais en Angleterre on l'a donné intérieurement dans un véhicule convenable contre la pierre des reins & de la veſſie (*d*). Je ne doute point qu'on ne pût l'employer auſſi en injections & probablement avec un ſuccès plus ſûr & plus prompt qu'étant pris intérieurement. Fondé ſur la théorie de la quinzieme colonne de notre *table des affinités chymiques* (*e*), j'avois opiné depuis long-temps que ce mélange pouvoit ſervir non-ſeulement à divers arts (*f*), mais principalement qu'il devoit être un excellent remede dans diverſes maladies chroniques, dans leſquelles je l'ai donné intérieurement & entr'autres dans des goûttes tant fixes que vagues, auſſi bien ſur le declin des accès que dans les temps d'intermiſſion. Je n'oſe pas aſſurer qu'on dût lui attribuer le changement plus ou moins favorable qui a ſuivi ordinairement ſon uſage, je ſçais qu'il faut un grand nombre d'obſervations, pour prononcer déciſivement : mais comme ce remede, ſuffiſamment delayé, paroit être le fondant le plus efficace des matieres animales, il eſt vraiſemblable qu'il eſt auſſi le *ſpecifique* le plus naturel & le plus aſſuré de diverſes maladies dont l'épaiſſiſſement des humeurs eſt la cauſe ou l'effet. On ne doit pas diſſimuler que ce remede échaufe, raiſon qui oblige quelquefois à des ménagemens, ou à des interruptions dans ſon uſage. Il pourroit nuire auſſi dans les cas où les humeurs tendroient à la diſſolution. Je ſuis entré dans quelques détails ſur ce nouveau genre de remede pour animer le zele des praticiens qui auront occaſion de l'éprouver. *Cet article eſt de M. J. P. de Limbourg médecin de Spa.*

SPECILLUM, *ou* SPECULUM, eſt un inſtrument de chirurgie, qui ſert à ſonder & écarter les plaies, *&c.* c'eſt la même choſe que *ſonde*. *Voyez* SONDE. (*Y*)

SPECTABILES, (*Littérature.*) titre d'honneur qu'on donnoit aux nobles du ſecond rang ſous les empereurs romains ; mais c'étoit un titre inconnu du temps de la république. Il y avoit deux autres qualifications dans le diſcours, accordées à la nobleſſe dont la principale étoit celle de *illuſtres*, & la moindre celle de *clariſſimi*. (*D. J.*)

SPECTACLES, (*Invent. anc. & mod.*) repréſentations publiques imaginées pour amuſer, pour plaire, pour toucher, pour

(*a*) *Boerhave elem. chem.* & *Boyle*, *Grew*, *Save* & *Hales*, cités par Lobb §. 1. 2.
(*b*) Quinzieme colonne de la table des affinités dans notre *Diſſertation ſur les affinités chymiques.*
(*c*) Dans ſon Comment. ſur l, §. 1277.
(*d*) *A Diſquiſition ou Medicines that diſſolve the ſtone hy A. Blackrie London* 1766.
(*e*) Diſſert. ſur les affinités chymiques.
(*f*) Comme pour le dégraiſſement des aines avant de les envoyer à la teinture.

émouvoir, pour tenir l'ame occupée, agitée, & quelquefois déchirée. Tous les *spectacles* inventés par les hommes, offrent aux yeux du corps ou de l'esprit, des choses réelles ou feintes; & voici comme M. le Batteux, dont j'emprunte tant de choses, envisage ce genre de plaisir.

L'homme, dit-il, est né spectateur; l'appareil de tout l'univers que le créateur semble étaler pour être vu & admiré, nous le dit assez clairement. Aussi de tous nos sens, n'y en a-t-il point de plus vif, ni qui nous enrichisse d'idées, plus que celui de la vue; mais plus ce sens est actif, plus il a besoin de changer d'objets: aussitôt qu'il a transmis à l'esprit l'image de ceux qui l'ont frappé, son activité le porte à en chercher de nouveaux, & s'il en trouve, il ne manque point de les saisir avidement. C'est delà que sont venus les *spectacles* établis chez presque toutes les nations. Il en faut aux hommes de quelque espece que ce soit: & s'il est vrai que la nature dans ses effets, la société dans ses événemens, ne leur en fournissent de piquans que de loin à loin, ils auront grande obligation à quiconque aura le talent d'en créer pour eux, ne fût-ce que des phantômes & des ressemblances, sans nulle réalité.

Les grimaces, les prestiges d'un charlatan monté sur des tréteaux, quelque animal peu connu, ou instruit à quelque manége extraordinaire, attirent tout un peuple, l'attachent, le retiennent comme malgré lui; & cela dans tout pays. La nature étant la même par-tout, & dans tous les hommes, savans & ignorans, grands & petits, peuple & non peuple, il n'étoit pas possible qu'avec le temps les *spectacles* de l'art n'eussent pas lieu dans la société humaine; mais de quelle espece devoient-ils être, pour faire la plus grande impression de plaisir?

On peut présenter les effets de la nature, une riviere débordée, des rochers escarpés, des plaines, des forêts, des villes, des combats d'animaux; mais ces objets qui ont peu de rapport avec notre être, qui ne nous menacent d'aucun mal, ni ne nous promettent aucun bien, sont de pures curiosités: ils ne frappent que la premiere fois, & parce qu'ils sont nouveaux: s'ils plaisent une seconde fois, ce n'est que par l'art heureusement exécuté.

Il faut donc nous donner quelque objet plus intéressant, qui nous touche de plus près; quel sera cet objet? Nous-mêmes. Qu'on nous fasse voir dans d'autres hommes, ce que nous sommes, c'est de quoi nous intéresser, nous attacher, nous remuer vivement.

L'homme étant composé d'un corps & d'une ame, il y a deux sortes de *spectacles* qui peuvent l'intéresser. Les nations qui ont cultivé le corps plus que l'esprit, ont donné la préférence aux *spectacles* où la force du corps & la souplesse des membres se montroient. Celles qui ont cultivé l'esprit plus que le corps, ont préféré les *spectacles* où on voit les ressources du génie & les ressorts des passions. Il y en a qui ont cultivé l'un & l'autre également, & les *spectacles* des deux especes, ont été également en honneur chez eux.

Mais il y a cette différence entre ces deux sortes de *spectacles*, que dans ceux qui ont rapport au corps, il peut y avoir réalité, c'est-à-dire, que les choses peuvent s'y passer sans feintes & tout de bon, comme dans les *spectacles* des gladiateurs, où il s'agissoit pour eux de la vie. Il peut se faire aussi que ce ne soit qu'une imitation de la réalité, comme dans ces batailles navales où les Romains flatteurs représentoient la victoire d'Actium. Ainsi dans ces sortes de *spectacles*, l'action peut être ou réelle, ou seulement imitée.

Dans les *spectacles* où l'ame fait ses preuves, il n'est pas possible qu'il y ait autre chose qu'imitation, parce que le dessein seul d'être vu contredit la réalité des passions: un homme qui ne se met en colere, que pour paroître fâché, n'a que l'image de la colere; ainsi toute passion, dès qu'elle n'est que pour le *spectacle*, est nécessairement passion imitée, feinte, contrefaite: & comme les opérations de l'esprit sont intimement liées avec celles du cœur, en pareil cas, elles sont de même que celles du cœur, feintes & artificielles.

D'où il suit deux choses: la premiere que les *spectacles* où on voit la force du corps & la souplesse, ne demandent pres-

que point d'art, puiſque le jeu en eſt franc, ſérieux, & réel; & qu'au contraire ceux où l'on voit l'action de l'ame, demandent un art infini, puiſque tout y eſt menſonge, & qu'on veut le faire paſſer pour vérité.

La ſeconde conſéquence eſt que les *ſpectacles* du corps doivent faire une impreſſion plus vive, plus forte; les ſecouſſes qu'ils donnent à l'ame, doivent la rendre ferme, dure, quelquefois cruelle. Les *ſpectacles* de l'ame au contraire, font une impreſſion plus douce, propre à humaniſer, à attendrir le cœur plutôt qu'à l'endurcir. Un homme égorgé dans l'arene, accoutume le ſpectateur à voir le ſang avec plaiſir. Hippolyte déchiré derriere la ſcene, l'accoutume à pleurer ſur le ſort des malheureux. Le premier *ſpectacle* convient à un peuple guerrier, c'eſt-à-dire deſtructeur; l'autre eſt vraiment un art de la paix, puiſqu'il lie entr'eux les citoyens par la compaſſion & l'humanité.

Les derniers *ſpectacles* ſont ſans doute les plus dignes de nous, quoique les autres ſoient une paſſion qui remue l'ame & la tient occupée. Tels étoient chez les anciens le *ſpectacle* des gladiateurs, les jeux olympiques, circenſes & funebres; & chez les modernes, les combats à outrance, & les joûtes à fer émoulu qui ont ceſſé. La plupart des peuples polis ne goûtent plus que les *ſpectacles* menſongers qui ont rapport à l'ame, les opéras, les comédies, les tragédies, les pantomimes. Mais une choſe certaine, c'eſt que dans toute eſpece de *ſpectacles*, on veut être ému, touché, agité ou par le plaiſir de l'épanouiſſement du cœur, ou par ſon déchirement, eſpece de plaiſir; quand les acteurs nous laiſſent immobiles, on a regret à la tranquillité qu'on emporte, & on eſt indigné de ce qu'ils n'ont pas pu troubler notre repos.

C'eſt le même attrait d'émotion qui fait aimer les inquiétudes & les alarmes que cauſent les périls où l'on voit d'autres hommes expoſés, ſans avoir part à leurs dangers. Il eſt touchant, dit Lucrece, *de nat. rer. lib. II*, de conſidérer du rivage un vaiſſeau luttant contre les vagues qui le veulent engloutir, comme de regarder une bataille d'une hauteur d'où l'on voit en ſûreté la mêlée.

Suave mari magno turbantibus æquora ventis
E terrâ alterius magnum ſpectare laborem;
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos inſtructa tui ſine parte pericli.

Perſonne n'ignore la dépenſe exceſſive des Grecs & des Romains en fait de *ſpectacles*, & ſur-tout de ceux qui tendoient à exciter l'attrait de l'émotion. La repréſentation de trois tragédies de Sophocle coûta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponèſe. On ſait les dépenſes immenſes des Romains pour élever des théatres, des amphithéatres & des cirques, même dans les villes des provinces. Quelques-uns de ces bâtimens qui ſubſiſtent encore dans leur entier, ſont les monumens les plus précieux de l'architecture antique. On admire même les ruines de ceux qui ſont tombés. L'hiſtoire romaine eſt encore remplie de faits qui prouvent la paſſion démeſurée du peuple pour les *ſpectacles*, & que les princes & les particuliers faiſoient des frais immenſes pour la contenter. Je ne parlerai cependant ici que du paiement des acteurs. Æſopus, célebre comédien tragique & le contemporain de Cicéron, laiſſa en mourant à ſon fils, dont Horace & Pline font mention comme d'un fameux diſſipateur, une ſucceſſion de cinq millions qu'il avoit amaſſés à jouer la comédie. Le comédien Roſcius, l'ami de Cicéron, avoit par an plus de cent mille francs de gages. Il faut même qu'on eût augmenté les appointemens depuis l'état que Pline en avoit vu dreſſé, puiſque Macrobé dit que ce comédien touchoit des deniers publics près de neuf cens francs par jour, & que cette ſomme étoit pour lui ſeul: il n'en partageoit rien avec ſa troupe.

Voilà comment la république romaine payoit les gens de théatre. L'hiſtoire dit que Jules-Céſar donna vingt mille écus à Laberius, pour engager ce poëte à jouer lui-même dans une piece qu'il avoit compoſée. Nous trouverions bien d'autres profuſions ſous les autres empereurs. Enfin Marc-Aurele, qui ſouvent eſt déſigné par la dénomination d'Antonin le philoſophe, ordonna que les acteurs qui joueroient dans les *ſpectacles* que certains magiſtrats étoient tenus de donner au peuple, ne pourroient point exiger plus de cinq

pieces d'or par repréſentation, & que celui qui en faiſoit les frais ne pourroit pas leur donner plus du double. Ces pieces d'or étoient à-peu-près de la valeur de nos louis, de trente au marc, & qui ont cours pour vingt-quatre francs. Tite-Live finit ſa diſſertation ſur l'origine & le progrès des repréſentations théatrales à Rome, par dire qu'un divertiſſement, dont les commencemens avoient été peu de choſe, étoit dégénéré en des *ſpectacles* ſi ſomptueux, que les royaumes les plus riches auroient eu peine à en ſoutenir la dépenſe.

Quant aux beaux arts qui préparent les lieux de la ſcene des *ſpectacles*, c'étoit une choſe magnifique chez les Romains. L'architecture, après avoir formé ces lieux, les embelliſſoit par le ſecours de la peinture & de la ſculpture. Comme les dieux habitent dans l'olympe, les rois dans des palais, le citoyen dans ſa maiſon, & que le berger eſt aſſis à l'ombre des bois, c'eſt aux arts qu'il appartient de repréſenter toutes ces choſes avec goût dans les endroits deſtinés aux *ſpectacles*. Ovide ne pouvoit rendre le palais du ſoleil trop brillant, ni Milton le jardin d'Eden trop délicieux: mais ſi cette magnificence eſt au deſſus des forces des rois, il faut avouer d'un autre côté que nos décorations ſont fort meſquines, & que nos lieux de *ſpectacles*, dont les entrées reſſemblent à celles des priſons, offrent une perſpective des plus ignobles. *(Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SPECTATEUR, eſt une perſonne qui aſſiſte à un ſpectacle. *Voyez* SPECTACLE.

Chez les Romains, ſpectateurs, *ſpectatores*, ſignifioient plus particuliérement une ſorte de *gladiateurs* qui avoient obtenu leur congé, & qui étoient ſouvent gagés pour aſſiſter comme *ſpectateurs* aux combats de gladiateurs, *&c.* dont ont regaloit le peuple. *Voyez* GLADIATEUR.

SPECTRE, ſ. m. *(Métaphyſique.)* on appelle *ſpectres* certaines ſubſtances ſpirituelles, qui ſe font voir ou entendre aux hommes. Quelques-uns ont cru que c'étoient des ames des défunts qui reviennent & ſe montrent ſur la terre. C'étoit le ſentiment des Platoniciens, comme on le peut voir dans le Phédon de Platon, dans Porphyre, *&c.* En général l'opinion touchant l'exiſtence des *ſpectres* étoit aſſez commune dans le paganiſme. On avoit même établi des fêtes & des ſolemnités pour les ames des morts, afin qu'elles ne s'aviſâſſent pas d'effrayer les hommes par leurs apparitions. Les cabaliſtes & les rabbins parmi les Juifs n'étoient pas moins pour les *ſpectres*. Il faut dire la même choſe des Turcs, & même de preſque toutes les ſectes de la religion chrétienne. Les preuves que les partiſans de cette opinion en donnent, ſont des exemples ou profanes ou tirés de l'Ecriture-Sainte. Baronius raconte un fait, dont il croit que perſonne ne peut douter: c'eſt la fameuſe apparition de Marcilius Ficinus à ſon ami Michaël Mercato. Ces deux amis étoient convenus que celui qui mourroit le premier; reviendroit pour inſtruire l'autre de la vérité des choſes de l'autre vie. Quelque temps après, Mercato étant occupé à méditer ſur quelque choſe, entendit tout d'un coup une voix qui l'appelloit: c'étoit ſon ami Ficinus qu'il vit monté ſur un cheval blanc, mais qui diſparut dans le moment que l'autre l'appella par ſon nom.

La ſeconde opinion ſur l'eſſence des *ſpectres* eſt celle de ceux qui croient que ce ne ſont point les ames qui reviennent, mais une troiſieme partie dont l'homme eſt compoſé. C'eſt-là l'opinion de Théophraſte, Paracelſe, & tous ceux qui croient que l'homme eſt compoſé de trois parties; ſavoir de l'ame, du corps & de l'eſprit. Selon lui, chacune de ſes parties s'en retourne après la mort à l'endroit d'où elle étoit ſortie. L'ame qui vient de Dieu, s'en retourne à Dieu. Le corps qui eſt compoſé de deux élémens inférieurs, la terre & l'eau, s'en retourne à la terre, & la troiſieme partie, qui eſt l'eſprit, étant tirée des deux élémens ſupérieurs l'air & le feu, s'en retourne dans l'air, où avec le temps elle eſt diſſoute comme le corps; & c'eſt cet eſprit, & non pas l'ame, qui ſe mêle des apparitions. Théophraſte ajoute qu'il ſe fait voir ordinairement dans les lieux & auprès des choſes qui avoient le plus frappé la perſonne qu'il animoit; parce qu'il lui en étoit reſté des impreſſions extrêmement fortes.

La troiſieme opinion eſt celle qui attribue les

les apparitions aux esprits élémentaires. Paracelse & quelques-uns de ses sectateurs croient que chaque élément est rempli d'un certain nombre d'esprits; que les astres sont la demeure des salamandres, l'air celle des sylphes, l'eau celle des nymphes, & la terre celle des pigmées.

La quatrieme opinion regarde comme des *spectres* les exalaisons des corps qui pourrissent. Les partisans de cette hypothese croient que ces exhalaisons rendues plus épaisses par l'air de la nuit, peuvent représenter la figure d'un homme mort. C'est la philosophie de Cardan & d'autres: elle n'est pas nouvelle. On en trouve des traces dans les anciens, & sur-tout dans la troade de Séneque.

Enfin la cinquieme opinion donne pour cause des *spectres* des opérations diaboliques. Ceux-ci supposent la vérité des apparitions comme un fait historique, dont on ne peut point douter; mais ils croient que c'est l'ouvrage du démon qui se formant un corps de l'air, s'en sert pour ses différens desseins. Ils soutiennent que c'est la maniere la plus convenable, & la moins embarrassante pour expliquer les apparitions.

Nonobstant le grand nombre de ceux qui croient les *spectres* & qui cherchent à expliquer leur possibilité, il y a eu de tous temps des philosophes qui ont osé nier leur existence. On en peut faire trois classes. On peut mettre dans la premiere ceux qui n'admettent aucune différence entre le corps & l'esprit comme Spinosa, qui soutenant qu'il n'y a qu'une seule substance, ne peut point admettre des *spectres*. On peut mettre dans la seconde classe ceux qui paroissent croire l'existence du diable, mais qui lui ôtent tout pouvoir sur la terre. La troisieme classe comprend ceux qui admettent le pouvoir du diable sur la terre, mais qui nient qu'il puisse prendre un corps.

SPECTRES, *les*, s. m. pl. *(Conchyliolog.)* en latin *concha spectrorum*, en anglois *the spectre-shell*; les auteurs appellent ainsi une volute singuliere de la classe de celles qui ont le sommet élevé. *Voyez* VOLUTES.

Ce nom lui vient de figures bisarres & frappantes dont elle est chargée. Ces figures sont rougeâtres sur un fond blanc, ce qui les fait paroître plus effrayantes. Elles forment deux grandes & larges fascies qui environnent toute la volute depuis le sommet jusqu'au bas, & entre ces fascies regnent des cordons assez réguliers de taches & de différens points. Cette coquille est rare, & se vend ordinairement fort cher. *(D. J.)*

SPECTRE COLORÉ, *(Optique.)* est le nom que l'on donne à l'image oblongue & colorée du soleil, formée par le prisme dans une chambre obscure. *Voyez* COULEUR & PRISME.

SPECULAIRE, PIERRE, *(Hist. nat.)* nom donné par quelques naturalistes à une pierre gypseuse ou pierre à plâtre, qui est composée de feuillets brillans comme ceux du talc; on l'appelle aussi *miroir des ânes*. Elle est blanche, ou jaunâtre, ou de couleur d'iris. Il s'en trouve beaucoup à Montmartre.

SPECULARIA, *(Antiq. rom.)* on nommoit ainsi l'espece de vitrage faite de pierres spéculaires, & qu'on employoit aux fenêtres avant que le verre fût d'usage. *(D. J.)*

SPÉCULATIF, adj. *(Phil.)* on appelle ainsi les connoissances qui se bornent à la spéculation des vérités, & qui n'ont point la pratique pour objet. *Voyez* PRATIQUE.

SPÉCULATION, s. f. *(Gram.)* examen profond & réfléchi de la nature & des qualités d'une chose. Ce mot s'oppose à *pratique*. La *spéculation* recherche ce que c'est que l'objet; la pratique agit. Ainsi l'on peut dire que la philosophie, la vertu, la religion, la morale, ne sont pas des sciences de pure *spéculation*. Celui qui n'en a que la *spéculation*, n'est que le fantôme d'un philosophe, d'un homme vertueux, religieux, moraliste. La physique a ses *spéculations*, qu'il faut mettre à l'épreuve de l'expérience; que seroit-ce que les mathématiques sans les problêmes d'utilité, auxquelles on arrive par la démonstration de ses propositions spéculatives? Les théorêmes sont la partie de *spéculation*. Les problêmes sont la partie de pratique.

SPÉCULATION, *terme de marchand d'étoffes*, sorte d'étoffe non-croisée qui se fabrique pour l'ordinaire à Paris, dont la chaîne est de soie cuite ou teinte, & la trame de fil blanc de Cologne, ou de fil de coton blanc. Sa largeur est communément de demi-aune, moins un seize, mesure de Paris.

Il s'en fait de moirée & de non-moirée de différentes couleurs. *Savary. (D. J.)*

SPECULUM, *terme de Chirurgie*, nom qu'on a donné à différens instrumens qui dilatent des cavités. Ce mot est latin, & signifie *miroir*. On s'en est servi pour les instrumens qui font voir ce qui se trouve contre nature dans les cavités qu'ils tiennent ouvertes.

Speculum ani, est un instrument dont on se sert pour écarter le fondement, examiner le mal, tirer des os, & enlever toute matiere qui peut s'y être fixée. *Voyez* DILATATOIRE.

Speculum matricis, est un instrument dont on se sert pour examiner & panser les endroits qui se trouvent viciés dans les parties secretes des femmes. Il a la même forme que le *speculum ani*. *V.* DILATATOIRE. (*)

Speculum oris, est un instrument qui sert à examiner les maux de bouche. Il y en a de deux sortes. L'un sert à contenir la langue afin de voir plus aisément le fond de la bouche. *Voyez* GLOSSOCATOCHE. L'autre est un instrument qui sert à ouvrir & dilater la bouche par force, afin de faire prendre au malade du bouillon ou des remedes liquides.

Cet instrument est composé de deux colonnes cylindriques, hautes pour le moins de trois pouces, paralleles entr'elles, distantes l'une de l'autre d'un pouce & demi,

(*) L'objet du *speculum uteri* est de trouver plusieurs puissances qui écartent & soutiennent uniformément les parties de l'orifice du vagin, & le vagin même à une certaine profondeur : voici un nouvel instrument de cette espece qui nous paroît avoir des avantages sur celui de Scultet, & les autres qu'on a inventés jusqu'ici.

Ce *speculum*, très-simple en chacune de ses parties, ne paroît composé qu'à l'aspect de toutes les pieces réunies. Ces pieces sont toutes semblables & ne sont qu'au nombre de six, qui se meuvent par un seul & même moyen six fois répété.

La façon la plus sûre de m'expliquer clairement, est de ne considérer qu'une piece à la fois. *Fig.* 1. *planche II. de chirurgie.*

Il ne faut voir d'abord qu'une branche droite de deux pouces trois lignes de roi de longueur, insinuée dans le vagin; & par quel secours on peut la remener du centre à la circonférence.

(Pour les personnes maigres ou celles d'un embonpoint ordinaire, les branches doivent avoir un peu plus de deux pouces de longueur; mais pour celles qui sont fort grasses, dont les levres de la vulve sont extrêmement épaisses, les branches doivent être d'un pouce ou un pouce & demi plus longues. C'est ce qui m'a fait penser qu'il faut en avoir de trois longueurs, & les monter á vis:)

Chaque branche de cette espece bien proprement arrondie dans sa longueur, & par le bout, a deux lignes de diametre réduites à une ligne à son extrêmité.

En tirant la branche courbe *b*, par la chaîne *d*, qui passe sur un tourillon *c*, cette branche courbe vient se noyer dans la portion du cercle creux *f*, dont on voit le profil *g*, *Pl. II. fig.* 1 & 2.

Il ne s'agit plus que d'expliquer comment les six chaînes des six branches droites seront tirées également, & en même temps. C'est une seconde idée à réunir à la premiere, & alors tout le méchanisme est rendu sensible.

Sur les tourillons où passent les chaînes, se place un second cercle plein, qui loge l'épaisseur de chaque chaîne dans une rainure intérieure, où elles sont toutes attachées séparément. Le cercle *a* reste fixe, le cercle *b* est mobile, *pl. II. fig.* 3.

Le cercle *a* est tenu d'une main, & de l'autre on fait mouvoir le cercle *b*.

On aura une juste idée de ce mouvement, si l'on prend d'une main le fond d'une tabatiere ronde & fermée & que de l'autre on fasse mouvoir le dessus.

Une troisieme & derniere explication, c'est le moyen d'arrêter le second cercle au degré qu'on juge à propos. Le premier cercle, toujours tenu fixe, porte les pas d'un cliquet sur un quart de sa circonférence, étendue bien plus grande que tout le développement possible. Le cliquet posé sur le cercle mobile en suit & en arrête successivement le mouvement. Pour le relâcher après, tout le monde connoît l'usage d'un cliquet à queue.

On voit *fig.* 4, le développement entier du *speculum uteri* dont l'intelligence est facile. Ces principes déterminés, on peut construire le même instrument de différentes façons. Celle dont je donne le dessin m'a paru la moins composée. Mais, pour plus d'aisance & de force, on peut ajouter un barillet sur lequel une chaîne se devide par le moyen d'une clef pareille à celle d'une montre. Cette chaîne de trois pouces de longueur est arrêtée à l'extérieur du cercle mobile par une de ses extrêmités, & par l'autre au barillet. Le barillet porte un rochet, avec son cliquet ajusté sur

posées sur un piédestal, dont la base est percée perpendiculairement en écrou. Au haut des colonnes sont situées horizontalement deux plaques d'acier de figure pyramidale tronquée, c'est-à-dire, qu'elles sont plus larges du côté des colonnes que vers leur pointe. L'inférieure est mobile, la supérieure est fixe. Elles ont extérieurement quatre entaillures formées par autant de biseaux pour les empêcher de glisser quand elles sont entre les dents. La plaque inférieure a trois trous. Ceux des côtés servent à loger les colonnes sur lesquelles elle glisse; celui du milieu reçoit la soie d'une vis à double pas, qui passe par l'écrou du piédestal, & dont l'extrêmité inférieure est terminée en trefle pour le tourner. Quand on tourne cette vis, dont le sommet est un chaperon ou tête demi-sphérique, au dessus de la plaque mobile; cette plaque s'éloigne plus ou moins de celle qui est fixe, en se baissant ou se haussant comme on veut, & fait par conséquent ouvrir la bouche autant qu'il est nécessaire. *Voyez la fig. 11, Pl. XXVI.* On trouve dans le traité d'instrumens de M. de Garengeot, une description beaucoup plus ample de cet instrument.

M. Levret a fait graver, dans son traité des *polypes*, un *speculum oris* de son invention. Pour opérer aisément dans le fond de la bouche, soit par la ligature des polypes du nez qui s'étendent derriere le voile du palais, soit pour amputer les amygdales extraordinairement tuméfiées, il faut se rendre maître du mouvement de la mâchoire inférieure & de la langue. Les divers *speculum oris* ne rempliſſent que fort imparfaitement ces intentions; ils gênent beaucoup l'opérateur, & dans quelques cas ils empêchent absolument l'opération. Le nouveau *speculum* gravé *Pl. XXXIV, fig. 5*, n'a pas ces inconvéniens. On monte à vis le coin de bois, sur la branche du côté opposé à celui où l'on doit opérer. Ce coin est entre les dents molaires. La plaque contient la langue. On avoit cru mal à propos que la surface polie de la plaque refléchiroit dans le fonds de la gorge les rayons de lumiere d'une bougie: mais c'est une fausse spéculation, puisque l'haleine ternit cette plaque.

Speculum oculi, ou *miroir de l'œil*, instrument qui tient l'œil ouvert & assujetti de maniere à permettre au chirurgien d'y faire les opérations convenables. M. Petit a imaginé le *speculum* annulaire. Celui qui est représenté *Pl. 23. fig. 6.* sert pour les injections dans le point lacrimal inférieur, & on voit, *fig. 7.* celui qui convient pour assujettir la peau de la réunion des deux paupieres, & la bander afin de faire l'opération de la fistule lacrymale.

Il y a un autre instrument propre pour l'opération de la cataracte. C'est une espece de coulisse plate & à jour, composée de deux jumelles exactement quarrées, qui ont environ trois pouces de longueur & de rectitude, sur une ligne de large. Elles

le cercle immobile qui en arrête le mouvement à l'endroit où l'on veut borner la dilatation du vagin. C'est ainsi qu'est construit le modele.

Les branches & le cercle qui les supportent sont d'acier, & le cercle mobile est de cuivre jaune. Je pense que le tout seroit mieux en argent; les parties exposées à l'humidité ne seroient pas sujettes à la rouille. On se trouveroit dédommagé de la dépense par la main-d'œuvre qui seroit moindre; toutes les pieces étant en acier demandent beaucoup de temps pour les forger, & plus encore pour les polir. En argent, elles peuvent être jetées dans des moules. Le poli en est infiniment moins difficile.

Reste à m'expliquer sur la maniere de porter la lumiere au fond du vagin. Je me sers d'une petite lanterne de la forme des lanternes sourdes, bien argentée en dedans, & garnie d'un verre rond, convexe seulement en dehors, plats en dedans, & d'un pouce & demi de diametre, au moyen duquel je dirige les rayons lumineux sur les parties que je veux examiner.

Par le moyen de ce *speculum*, l'entrée du vagin étant dilatée, ses parois soutenues par les branches qui font ce service, & éclairées par la lumiere qui y est portée, on peut panser les ulceres qui se trouvent dans sa cavité, lier les hypersarcoses qui s'élevent sur sa surface, ou les couper avec des ciseaux ou autres instrumens convenables. Celui qui me paroît le plus propre à cet effet est le saphyletome dont on trouve la description & les usages au mot SAPHYLETOME. (*Mémoires de Chirurgie*, par M. G. Arnaud, *docteur en médecine, membre de la société des chirurgiens de Londres.*)

ſe recourbent enſuite, & ſe jettent en deſſous de la longueur de ſix à ſept lignes, pour s'approcher & ne former plus qu'un corps, dont l'extrêmité eſt attachée à la corne d'un demi-cercle, dont la corde horizontalement ſituée peut avoir un pouce de longueur.

Ces jumelles ſont éloignées l'une de l'autre, de maniere qu'elles laiſſent un vuide ou une fente qui a une ligne de diametre : elles ſe tiennent à la même diſtance par de petites bandes traverſieres, deux en deſſus & deux en deſſous, qui forment une canule à jour, obſervant que la bande qui eſt à ſept lignes du coude, ſoit large, & ait dans ſon milieu un trou gravé en écrou, pour les uſages que l'on rapportera.

Ces jumelles ſont ſoudées par leur partie poſtérieure ſur une plaque alongée & artiſtement figurée, de quatorze lignes de long, & qui ſert de manche à l'inſtrument.

La ſeconde piece de cet inſtrument eſt mobile ; c'eſt une verge auſſi quarrée, de trois pouces de long ſur une ligne de diametre : elle eſt, de même que les jumelles, coudée à la partie antérieure, & ſe jette en deſſous, pour former une petite tige de ſix à ſept lignes de long, qui, de même que la précédente, eſt attachée à la corne d'un demi-cercle auſſi horizontalement ſitué, deſorte que les deux demi-cercles ſe touchent par leurs bouts, forment un anneau ovale d'un pouce de longueur & de huit lignes de large.

L'anneau ovale que nous venons d'examiner, a deux bords, l'un inférieur, ou qui regarde le deſſous de l'inſtrument, & l'autre ſupérieur, qui regarde le deſſus. Le premier devant être appliqué immédiatement ſur les paupieres, doit préſenter une ouverture plus ſpacieuſe, afin de s'accommoder à la figure globuleuſe de l'œil.

La ſituation de la ſeconde piece du *ſpeculum oculi*, eſt d'occuper le vuide ou la fente qui ſe trouve entre les jumelles & entre les bandes traverſieres qui ſont en deſſus & en deſſous, de maniere qu'elle gliſſe là dedans comme une couliſſe ; mouvement qui s'exécute en pouſſant un petit bouton, qui eſt ſoudé ou monté à vis ſur la partie poſtérieure du corps.

Enfin la derniere piece de cet inſtrument eſt une petite vis, qui s'engageant dans l'écrou qui eſt pratiqué ſur la bande large des jumelles, tient l'anneau ferme dans l'ouverture qu'on lui a donnée.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument, on poſe la circonférence antérieure de l'anneau ſur le bord des paupieres, & en pouſſant l'anneau, on les écarte de maniere à voir le globe de l'œil fixé & arrêté. *Voyez la fig. 9. Pl. XXIII.*

On ſe ſert de cet inſtrument pour l'opération de la cataracte, & pour l'extirpation de quelques excroiſſances, *&c.* La nouvelle méthode d'opérer par l'extraction du cryſtallin, rend ces ingénieuſes inventions inutiles.

Pour l'extraction des corps étrangers niché dans l'angle que la membrane interne des paupieres fait avec le globe de l'œil, il n'y a point de meilleur *ſpeculum* qu'une bandelette, dont l'extrêmité garnie d'un emplâtre agglutinatif, s'applique ſur la paupiere pour l'écarter du globe. *(Y)*

SPEI FANUM, *(Géogr. anc.)* ou *Spei templum*, temple d'Italie. Denys d'Halicarnaſſe, *liv. IX. chap. xxx.* le met à huit ſtades de la ville de Rome. Tite-Live, *liv. XXIV. chap. xlvij.* en parlant de l'incendie & du rétabliſſement du temple de l'Eſpérance, dit qu'il étoit au dehors de la porte Carmentale. *(D. J.)*

SPEISS, *(Métallurgie.)* dans les ateliers où l'on traite la mine de cobalt pour faire le verre bleu qu'on appelle *ſmalte* ou *ſaffre*, on donne le nom de *ſpeiſs* à une matiere qui ſe dépoſe au fond des creuſets où l'on a fait vitrifier le cobalt avec la fritte du verre. Lorſque la mine de cobalt ſe trouve jointe avec de la mine de plomb, en faiſant fondre cette mine, le *ſpeiſs* vient nager à la ſurface du plomb qui eſt plus peſant que lui. Cette matiere, qui eſt du cobalt pur & dans l'état de chaux, eſt, ſuivant M. Gellert, en état de colorer trente ou quarante fois ſon poids de fritte ou de verre, au lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire, à proportion du cobalt qu'elle contient, ne peut en colorer que de huit à quinze fois ſon

poids. *Voyez l'article* SAFFRE, où l'on trouvera les différentes opinions des chymiſtes modernes ſur la nature du cobalt & du *ſpeiſs.* (—)

SPÉLARITE, *(Mythol.)* ſurnom d'Apollon, de Mercure & d'Hercule, dont les ſtatues ſe plaçoient ſouvent dans des cavernes.

SPELLO, *(Géog. mod.)* bourg d'Italie, dans l'Ombrie, au duché de Spolette, à cinq milles de Foligno, ſur une colline de l'Apennin. C'eſt l'ancienne ville que Pline nomme *Hiſpellium*, & Strabon *Hyſpellum*. Ce bourg fut ſaccagé en 1529 par les troupes de l'empereur, & le pape Paul III fit enſuite abattre ſes murailles, qu'on n'a pas relevées depuis; cependant les ruines d'un ancien théatre, & quelques autres monumens, marquent que c'étoit une ville floriſſante; ce qui le prouve encore, c'eſt que le tombeau de Properce a été trouvé en 1722 dans ce bourg d'Ombrie, qu'eſt à ſix milles de Bévania, lieu de ſa naiſſance, ſous les ruines d'une maiſon qu'on appelle aujourd'hui la *maiſon du poëte*. Properce mourut à l'âge de 41 ans, l'an de Rome 739, & 15 ans avant J. C. *(D. J.)*

SPELUNCÆ, *(Géogr. anc.)* 1°. lieu d'Italie, au territoire de Frondi; ce lieu, ſelon Suétone, étoit un prétoire, & les Juriſconſultes donnent quelquefois le nom de *prétoire*, à une maiſon de campagne bâtie avec quelque magnificence. 2°. *Spelunceæ*, dans l'itinéraire d'Antonin, étoit un lieu d'Italie, à dix-huit milles de Brindes. *(D. J.)*

SPERARE, v. act. *(Lang. lat.)* on trouve chez les anciens le verbe *ſperare*, pour ſignifier *prévoir*; c'eſt ainſi que dans Virgile, *Æneid. liv. IV. v. 419.* Didon dit à ſa ſœur:

Hunc ego ſi potui tantum ſperare *dolorem.*

« Si j'avois pu prévoir, imaginer, me préparer à un coup ſi terrible ». Les Anglois diſent auſſi *to hope* pour *to believe*, c'eſt-à-dire, *eſpérer* pour *croire*. *(D. J.)*

SPERCHEA, *(Géogr. anc.)* promontoire de la Macédoine; Ptolomée, *liv. III. chap. xiij.* le marque ſur la côte de la Phthiotide, dans le golfe Pélaſgique entre *Echinus* & *Thebæ Phthiodes*. Le nom moderne eſt *Comen*, ſelon Niger; & *Phthelia*, ſelon Sophien. Il y avoit ſur ce promontoire une ville de même nom. *(D. J.)*

SPERCHIUS, *(Géog. anc.)* fleuve de la Macédoine; Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* le marque ſur la côte de Phthiotide, dans le golfe Pélaſgique, entre *Echinus* & *Phthiotidis*. Homere parle de ce fleuve, & dit que Pélée lui voua la chevelure d'Achille ſon fils, s'il revenoit heureuſement dans ſa patrie après la guerre de Troie. *(D. J.)*

SPERGULA, ſ. f. *(Hiſt. nat. Botan.)* eſpece de morgeline, nommée par Tournefort, *alſine major*; c'eſt une petite plante qui pouſſe pluſieurs tiges, nouées à la hauteur d'environ un demi-pié; ſes feuilles ſont petites, étroites, jaunâtres, diſpoſées en rayons autour de chaque nœud des branches; ſes fleurs naiſſent au ſommet des tiges; elles ſont compoſées de pluſieurs petits pétales blancs, diſpoſés en roſe, ſoutenus par un calice à cinq feuilles. Ses graines ſont petites, rondes, noires, plus menues que celles de la rave; cette plante croît dans les champs & dans les pâturages; les Anglois la nomment *ſpury*, & la ſement deux fois dans un été; la premiere ſemaille eſt au mois de Mai; la ſeconde ſe fait après la moiſſon du ſeigle. Sa récolte eſt d'une utilité admirable pour les beſtiaux pendant l'hiver; les vaches qui s'en nourriſſent donnent de meilleur lait & de meilleur beurre qu'en prenant tout autre pâturage; la volaille en fait auſſi ſes délices. *(D. J.)*

SPERMACOCÉ, *(Hiſt. nat. Bot.)* genre diſtinct de plante dans le ſyſtême de Linnæus; le calice eſt une enveloppe très-petite, diviſée par quatre découpures à l'extrêmité; il eſt placé ſur le germe, & ſubſiſte. La fleur eſt compoſée d'une ſeule feuille qui forme un tuyau diviſé à l'extrêmité en quatre ſegmens obtus, & un peu panchés en arriere; les étamines ſont quatre filets pointus plus courts que la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil eſt arrondi, applati, & ſitué ſous le réceptacle; le ſtile eſt fendu au ſommet; les ſtigma ſont obtus; le fruit eſt compoſé de deux capſules oblongues join-

tes enſemble, convexes d'un côté ; applaties de l'autre, & finiſſant en deux cornes ; les graines ſont uniques, de forme rondelette. Linn. *gen. de plant. pag. 25.* (*D. J.*)

SPERMATIQUE, *en Anatomie*, eſt ce qui a rapport à la ſemence ou ſperme. *Voyez* SEMINAL.

Les anciens diviſoient en général les parties du corps animal en *ſpermatiques* & ſanguines. Les parties *ſpermatiques* ſont celles qui par leur couleur, *&c.* ont quelque reſſemblance avec la ſemence, & qu'on ſuppoſoit en être formées ; tels ſont les nerfs, les membranes, les os, *&c.* les parties ſanguines qu'on ſuppoſoit être formées du ſang après la conception.

Mais les modernes prétandent avec bien plus de fondement, que toutes les parties ſont *ſpermatiques* en ce ſens, & qu'ellles ſont formées de l'œuf de la femelle ou de la ſemence du mâle. *Voyez* GÉNÉRATION.

M. Andry parle de vers *ſpermatiques* qui ſe trouvent dans le corps humain. *Voyez* VERS.

Vaiſſeaux *ſpermatiques* appellés auſſi *vaſa preparantia*, ſont de certains vaiſſeaux qui ſont deſtinés à porter le ſang aux teſticules, *&c.* pour y être ſéparé & préparé en ſemence ; & à tranſporter enſuite le ſang qui reſte après la ſecrétion. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE, *&c.*

Les vaiſſeaux *ſpermatiques* ſont deux arteres & autant de veines.

Les arteres *ſpermatiques* viennent de la partie antérieure du tronc de l'aorte, au deſſous des émulgentes. *Voyez les Planches & les fig. d'Anat. & leur explication.*

Leur ſtructure eſt bien ſinguliere, en ce que contraires à la forme des autres arteres qui ſont très-groſſes à leur ſortie du tronc, elles ſont très-petites dans leur origine, & deviennent plus groſſes à meſure qu'elles s'avancent vers les teſticules. Par ce moyen le ſang eſt comprimé quand il commence à ſortir de l'aorte pour aller dans ces parties, ce qui le diſpoſe aux différens changemens, *&c.* qu'il doit eſſuyer. Dans les quadrupedes, ces arteres ſont tortillées & contournées comme une vis, ce qui répond au même but.

Cowper obſerve, que la raiſon pour laquelle la nature a ſuivi une autre méthode dans les hommes, eſt que dans ce cas, il auroit fallu que les muſcles de l'abdomen euſſent été plus larges qu'ils ne ſont, au moyen de quoi les inteſtins auroient pu tomber ſouvent dans le ſcrotum ; inconvénient auquel les quadrupedes ne ſont point expoſés, à cauſe de la ſituation horizontale de leur corps.

Les arteres *ſpermatiques* rencontrent dans leur route les veines *ſpermatiques*, & elles entrent enſemble dans le tiſſu cellulaire du péritoine, où s'inſinuant dans la membrane vaginale, & y étant enveloppées enſemble, elles vont paſſer à trois ou quatre travers de doigts des teſticules, où elles ſe diviſent en deux branches inégales, dont la plus groſſe va aux téſticules & s'y partage, *voyez* TESTICULE, & la plus courte va ſe rendre dans le paraſtate ou épididyme. *Voyez* PARASTATE.

Les veines *ſpermatiques* prennent le même cours que les arteres ; ſi ce n'eſt qu'un peu au deſſus des teſticules elles ſe diviſent en pluſieurs branches, qui, en s'uniſſant, forment un plexus qu'on appelle *corps variqueux pampiniforme* ou *pyramidal*. Le ſang que les veines *ſpermatiques* reportent, eſt rapporté du côté droit à la veine cave, & du côté gauche aux veines émulgentes. *Voyez encore les Pl. & les figures anat. avec leur explic.*

Ces vaiſſeaux ſont ſujets comme les autres, à des jeux de la nature. Verheyen a vu deux arteres *ſpermatiques* d'un côté, dont l'une ſortoit de l'artere émulgente. Kerckringius dit avoir trouvé quatre arteres *ſpermatiques*, dont les deux gauches naiſſoient de l'émulgente, & une des deux droites, procédoit de l'aorte. Mais Ambroiſe Paré prétend avoir vu dans un ſujet, ſept veines émulgentes & autant d'arteres ; il ne faut pas beaucoup compter ſur une obſervation unique ; mais il eſt aſſez commun de trouver la veine *ſpermatique* double de chaque côté. Marchettis dit même en avoir vu trois, qui nées du tronc de la veine cave, ſe réuniſſoient en une ſeule avant que d'entrer dans le teſticule.

Les Anatomiſtes curieux ne doivent pas manquer de lire dans les mémoires de Médecine d'Edimbourg, *tom. V.* un ſavant

morceau de M. Martin, dans lequel il combat les anaſtomoſes des veines & des arteres *ſpermatiques*, adoptées par M. Boerhaave. Ils ſe feront auſſi un mérite de conſulter le bel article de M. le B. de Haller, que je mets ici ſous leurs yeux.

§ SPERMATIQUE, en *Anatomie*, eſt ce qui a rapport à la ſemence ou ſperme.

Depuis les reins juſqu'aux teſticules, ou juſqu'aux ovaires dans l'autre ſexe, on découvre ſur le muſcle pſoas un paquet mêlé de quelques arteres & d'un nombre prodigieux de veines accompagnées de quelques nerfs, & de quelques vaiſſeaux *ſpermatiques*; c'eſt le cordon *ſpermatique*. Ce paquet deſcend, croiſe l'uretere & les vaiſſeaux iliaques, atteint l'anneau du muſcle oblique, & continue ſa route derriere le péritoine, ſans percer cette membrane. Le canal déférent remonte depuis le baſſin, & ſe joint aux vaiſſeaux *ſpermatiques*; le cordon continue ſa marche derriere les fibres éparſes du grand oblique, & devant ſa colonne poſtérieure, ſort de l'anneau, & s'éloigne du péritoine en paſſant devant le muſcle pectiné.

Ce cordon reçoit de la cellulaire qui environne extérieurement le péritoine, une gaîne lâche & mêlée de lames, qu'on a appellé le *proceſſus*, mais qui eſt très-différent de la véritable appendice du péritoine, qui dans le chien & dans quelques hernies deſcend juſqu'au ſcrotum.

Dans l'état ordinaire, le cordon *ſpermatique* eſt placé hors du ſac herniaire, qui eſt un prolongement du péritoine. Il faut être en garde contre les deſcriptions des anciens, qui ont tranſporté dans la deſcription de l'eſpece humaine le proceſſus des quadrupedes.

L'artere *ſpermatique* fait la partie principale de ce cordon, quoiqu'elle ne ſoit pas à beaucoup près auſſi grande que la veine du même nom.

Cette artere eſt à proportion de ſa longueur une des plus petites arteres du corps humain; les deux arteres ſpinales ſeules peuvent lui être comparées. Je parle de l'artere *ſpermatique*, que les auteurs ont décrite, & que les anciens ont connue malgré ſa petiteſſe.

Elle ſort ordinairement de l'aorte ſous les rénales, & les deux *ſpermatiques* naiſſent enſemble de la ſurface antérieure de cette grande artere. Mais il y a beaucoup de variété. Les deux arteres *ſpermatiques* ſortent quelquefois de l'aorte à des hauteurs fort inégales. L'une d'elles ſe contourne autour de l'artere rénale. D'autres fois l'un des *ſpermatiques*, & quelquefois l'une & l'autre, ſortent de l'aorte au deſſus de la rénale.

D'autres fois, mais plus rarement du côté droit, l'artere *ſpermatique* vient de la rénale, ou bien de la réunion d'une branche de la rénale, & d'une autre branche de l'aorte.

Il n'eſt pas rare de voir la *ſpermatique* venir d'une capſulaire de l'une des trois claſſes.

D'autres fois les arteres *ſpermatiques* ſortent de l'aorte beaucoup plus inférieurement, & de la diviſion de l'aorte, ou de l'iliaque, ou même de l'hypogaſtrique.

Il eſt très-ordinaire, & peut-être eſt-ce la ſtructure la plus commune, de voir dans le cordon une ſeconde artere *ſpermatique* de chaque côté, différente de la commune, elle eſt généralement plus petite: elle tire ſon origine de la rénale, d'une capſulaire, ou de l'aorte.

L'artere *ſpermatique* principale paſſe devant la veine-cave, & quelquefois derriere cette grande veine, elle eſt jointe par la veine *ſpermatique* devant le pſoas. Elle eſt, généralement parlant, aſſez droite, avec des courbures qui ſe compenſent, & qui ſont plus conſidérables dans la femme; elle traverſe des anneaux du plexus veineux, & arrive au teſticule diviſé en deux branches. Avant d'y venir, elle donne pluſieurs petites branches, dont la principale ſort du tronc au deſſous du rein, & ſe contourne au deſſous de ſa convexité, elle ſe diſtribue à la graiſſe rénale. D'autres branches vont au foie près de la ſortie de la veine cave à l'uretere, aux glandes lombaires, aux glandes méſocoliques, au méſocolon, au duodenum, au colon gauche, au péritoine. Toutes ces branches ne diminuent pas ſon calibre, qui s'augmente quelquefois en s'éloignant de l'aorte. Elle donne encore au deſſous de l'anneau des filets au cremaſter, à la tunique vaginale, à la cloiſon prétendue du ſcrotum.

Arrivée au testicule, la *spermatique* envoie un paquet de branches à la tête de l'épididyme, au haut du testicule : elle donne ensuite dans toute la longueur du testicule des branches, qui vont en serpentant & transversalement sur les deux faces de l'albuginée ; ces branches percent cette tunique, & pénetrent dans la substance du testicule, elles accompagneut les petites cloisons des lobules de cet organe toujours en serpentant, & finissent en donnant des branches très-fines aux tuyaux séminaux

Un second paquet de branches de l'artere *spermatique* moins considérable que le premier, accompagne le canal déférent & se partage au testicule & l'épididyme, le long de l'attache de la vaginale à l'albuginée ; ces branches communiquent avec celles du paquet principal, & pénetrent de même dans la substance du testicule.

La petite *spermatique* née de la capsulaire ou de la rénale, se termine le plus souvent dans le cordon au dessus de l'anneau ; elle forme un réseau de petites branches, qui enveloppent les veines, elle fournit des filets à la graisse & aux glandes, & elle communique avec la *spermatique* principale.

Le cordon reçoit d'autres petites arteres de l'épigastrique, elles vont quelquefois au testicule même, d'autres filets nés d'une autre branche de l'épigastrique vont à la vaginale. Ces communications font que l'on peut lier les vaisseaux *spermatiques* sans faire périr le testicule.

On a cru depuis Berenger, qu'il y avoit entre les arteres & les veines *spermatiques* une communication plus ouverte & plus ample que dans le reste du corps animal. Eustache, si justement renommé pour son exactitude, a fait dessiner ces anastomoses. On a bâti pour ce fait des théories physiologiques ; on a cru que pour produire une liqueur plus fine dans le testicule, l'artere *spermatique* se déchargeoit de son sang dans la veine sa compagne, & que les branches qui pénetrent dans la substance du testicule, n'y portoient qu'une liqueur trop fine pour être rouge.

Il n'y a de particulier dans le cordon *spermatique* que des petites arteres innombrables, qui sont collées sur toute la surface des veines, & qu'on a regardées comme ouvertes dans ces veines, parce qu'effectivement la même cire rouge injectée dans les arteres remplit & ces branches artérielles & les veines. Et pour finir tout d'un coup la dispute, il suffit de remarquer que les arteres sont rouges & pleines de sang.

Les veines *spermatiques* sont très-considérables en comparaison des arteres leurs compagnes : elles varient moins ; la veine du côté droit vient presque toujours de la veine cave, & celle du côté gauche de la veine rénale. Quelquefois cependant une de ces veines communique avec l'azygos, avec une veine capsulaire, ou avec une lombaire : d'autres fois la veine *spermatique* sort plus inférieurement de la cave, & la veine du côté gauche sort de cette veine, au lieu que la droite vient de la rénale ; l'une & l'autre est formée d'autres fois de deux, trois, quatre branches même, qui sortent de la veine cave & de la rénale, pour produire une veine *spermatique*.

J'ai vu l'iliaque, l'hypogastrique même produire cette veine.

J'ai vu, comme dans les arteres, une petite veine *spermatique* de chaque coté s'ajouter au cordon ; elle venoit de la capsulaire ou de l'adipeuse ; elle étoit parallele à la *spermatique* ordinaire.

Le cordon *spermatique* appartient presqu'entiérement à la veine *spermatique :* cette veine commence à former au dessous du rein un plexus de branches innombrables, divisées & réunies sur toutes sortes d'angles. Ce plexus qu'on appelloit *pampiniforme* devient plus gros & plus épais à mesure qu'il s'approche du testicule. Il en naît deux paquets de veines, qui, comme les deux paquets d'arteres, mais en bien plus grand nombre, pénetrent dans les cloisons du testicule, elles sont pleines de sang. Les autres petites branches de veines *spermatiques* répondent à celles des arteres. Pour les femmes, *voyez* les articles MATRICE & HYPOGASTRIQUES.

Les veines *spermatiques* sont capables d'une énorme dilatation ; les varices sont fréquentes, & j'ai vu cette veine tenir lieu de la veine cave, & ramener tout le sang des iliaques dans un sujet, dont la veine cave étoit bouchée au dessus de sa

diviſion par des fibres & par une eſpece de moële.

Les veines *ſpermatiques* avoient donc beſoin de valvule, pour ſoutenir ce ſang, qui ſe ſeroit refoulé & auroit détruit entiérement la circulation dans le teſticule. Ces veines en ſont pourvues dans leur longueur, car il n'y en a pas dans leur embouchure.

Il y a des vaiſſeaux lymphatiques dans le teſticule & dans le cordon ; on peut les injecter par les veines & par le canal déférent ; j'ai vu un de ces vaiſſeaux ſe détacher du paquet de l'épididyme, & remonter dans le cordon : on a réuſſi à ſuivre les vaiſſeaux lymphatiques du teſticule juſques dans le canal thorachique : cela eſt plus aiſé dans les animaux.

Il y a des nerfs, & le cordon eſt ſenſible : la caſtration a plus d'une fois cauſé des convulſions mortelles, & un ſpaſme cynique. Ces nerfs viennent des plexus rénaux nés des ganglions ſémilunaires & de quelques nerfs lombaires. D'autres y arrivent depuis le grand plexus méſentérique. Ils aident aux vaiſſeaux à compoſer le cordon *ſpermatique*, & pénetrent dans le teſticule, dont le ſentiment eſt obtus, mais profond, & capable de produire les plus violens effets.

La petiteſſe de l'artere *ſpermatique*, ſa longueur, ſon élargiſſement produit par les fréquentes branches, dans leſquelles elle ſe partage, le vaſte calibre des veines, favorable au paſſage des humeurs contenues dans l'artere, tout concourt à diminuer l'abondance de la ſecrétion de la liqueur fécondante, & dans l'homme plus encore que dans le plus grand nombre des animaux. Le ſage auteur de notre ſtructure a voulu ſans doute que l'eſpece ſe conſervât, que la liqueur fécondante ne manquât point, qu'elle fût aſſez copieuſe pour le beſoin, & pour donner la force de le ſatisfaire. Mais l'homme avoit moins beſoin de ces deſirs ſuſcités par le méchaniſme irréſiſtible du corps, que les animaux qui n'ont pas d'autre ſource de deſir. L'homme en a dans la préférence perſonnelle, dans les charmes vrais ou imaginaires de la perſonne, dans la vanité, dans pluſieurs idées collatérales, qui ſe réuniſſent pour augmenter ſa paſſion. Elle n'eſt que trop forte pour ſon repos & pour ſon innocence ; en diminuant la ſecrétion du ſperme, la nature a moderé ſes deſirs, & les a rendus plus gouvernables. (*H. D. G.*)

SPERMATOCELE, ſ. f. *en Chirurgie*, tumeur des teſticules & des vaiſſeaux déférens, cauſée par le ſéjour & l'épaiſſiſſement de la matiere ſpermatique. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE ; ce terme eſt compoſé de deux mots grecs, σπερμα ατος, *ſemen*, ſemence, & de κηλη, *tumeur*.

La rétention de la matiere prolifique donne lieu à un gonflement très-douloureux qui ſe diſſipe par les ſaignées, la diete rafraîchiſſante, & les cataplaſmes anodins. Si cette maladie n'eſt pas calmée promptement par ces moyens, elle dégénere en ſarcocele. *Voyez* SARCOCELE. (*Y*)

SPERMATOLOGIE, ſ. f. *dans l'économie animale*, la partie qui traite de la ſemence : ce *mot* eſt compoſé du grec σπερμα *ſemence*, & λογος, *traité*.

Nous avons un livre de Schurig ſous le titre de *ſpermatologia*, imprimé à Francfort, *in*-4°. 1720.

SPERME, ſ. m. (*Gram.*) liqueur ſéminale des animaux. *Voyez* SPERMATIQUE.

SPERME, le ſperme que l'on nomme communément *ſperma ceti*, ſe tiroit anciennement du Cachelot. Anderſon donne une deſcription indéchiffrable du réſervoir de cette graine ; mais l'analogie des autres poiſſons nous porte à croire qu'elle ſe tiroit du crâne, non du cerveau même, mais d'une huile qu'on trouve en quantité dans pluſieurs poiſſons, entre la dure & la pie-mere de nos jours ; ce n'eſt plus ce cerveau qu'on épure, du moins à ce que nous aſſure M. Hill, c'eſt l'huile de baleine qui ſert de matiere *au ſperma ceti* ; on la cuit avec pluſieurs eaux, elle devient blanche, & perd une partie de ſa mauvaiſe odeur. Il lui reſte cependant une odeur de ſuif, qui nous donne une très-mauvaiſe opinion de l'uſage qu'on en fait dans les obſtructions de la poitrine : rien ne l'engorge plus que la graiſſe en général, & les graiſſes rances encore davantage. (*H. D. G.*)

SPERME DE BALEINE, *ſperma ceti*, *en Pharmacie*, eſt une ſubſtance blancheâtre & fade,

préparée avec une huile qu'on trouve dans la tête d'un poiſſon cetacé, que quelques-uns appellent *baleine mâle*, d'autres *cachalot*, & les Latins *orca*, & qui eſt différente de la baleine ordinaire, en ce qu'elle a des dents, au lieu des os de baleine, & une boſſe ſur le dos. *Voyez* BALEINE.

Les anciens ignoroient entiérement la nature de cette préparation : deſorte que Schroder ſemble douter ſi on doit la regarder comme une ſubſtance animale ou minérale.

On lui a donné le nom de *ſperme* de baleine, *ſperma ceti*, ſans doute pour en augmenter la valeur, en donnant une idée de ſa rareté. L'huile dont on le tire ſe trouve dans un grand réſervoir de quatre ou cinq piés de profondeur, & de dix ou douze piés de longueur, qui remplit toute la cavité de la tête, & qui ſemble tenir lieu du cerveau & du cervelet.

La maniere de le préparer eſt un ſecret connu de bien peu de perſonnes. Voici comme on dit que cette préparation ſe fait. Quand on a tiré l'huile ou cerveau de la tête de l'animal, on le fait fondre ſur un feu modéré, & on le jette dans des moules tels que ceux dans leſquels on forme les pains de ſucre. Quand il eſt refroidi & ſéché, on le retire des moules, & on le fait encore fondre, & on continue de la ſorte juſqu'à ce qu'il ſoit bien purifié & devenu blanc. Enſuite on le hache avec un inſtrument fait exprès, & on le réduit en miettes, dans l'état où on le trouve chez les droguiſtes. On doit le choiſir bien blanc, net & tranſparent, d'une odeur douce, que quelques-uns s'imaginent tenir de celle de la violette. On le falſifie avec la cire ; mais il eſt facile de découvrir la tromperie, ſoit par l'odeur de la cire, ou par la foibleſſe de la couleur. On vend auſſi une compoſition d'huile tirée de la queue de la baleine au lieu de celle du cerveau : mais cette derniere eſpece jaunit auſſi-tôt qu'elle prend l'air. En général, il n'y a point de marchandiſe qui ait plus de ſoin d'être tenue couverte que le *ſperme de baleine*.

Le *ſperme de baleine* eſt d'une grande utilité pour la médecine. Le docteur Quincy dit que c'eſt un excellent remede pour l'aſthme, &c... On s'en ſert auſſi pour les contuſions, les bleſſures intérieures, & après l'accouchement. Mais il eſt certain que la plus grande vertu, & celle qui lui a donné tant de vogue, eſt la propriété qu'il a d'adoucir la peau, & de diſſoudre les tumeurs de la poitrine. C'eſt pourquoi nos dames s'en ſervent dans leurs pâtes, &c.

On fait depuis peu des bougies avec le *ſperme de baleine* ; on les adoucit avec un vernis léger ; elles ne ſont point rayées ni cicatriſées ; elles l'emportent ſur les plus belles bougies de cire pour la couleur & le poli ; & quand elles ne ſont pas falſifiées, elles ne tachent point la ſoie, les étoffes, ni la toile la plus fine.

SPERONNELLE *ou* ÉPERON DE CHEVALIER, (*Jardinage.*) *ſymphytum*, ſe nomme encore *conſoude royale* ; fleur qui eſt double & varie dans ſes couleurs ; elle eſt tantôt blanche-bleue, tantôt incarnate & d'autres couleurs. Ses brins ſont déliés, revêtus de petites feuilles longues, étroites & jointes enſemble. Elle demande un grand air, une terre ordinaire, & un arroſement fréquent. Elle ſe ſeme au printemps comme les autres.

SPERTIS, (*Hiſt. des Lacédémoniens.*) *voyez* BUTIS. (*T—N.*)

SPET, BROCHET DE MER, HAUTIN, HAUTAIN, OUTIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *ſphyræna*, poiſſon de mer qui reſſemble au brochet par la forme du corps, & dont il y a deux eſpeces : la premiere a le corps alongé & menu & le bec pointu ; la mâchoire inférieure eſt plus longue que la ſupérieure & terminée en pointe ; elles joignent ſi exactement l'une contre l'autre, que l'on ne diſtingue pas la bouche, quoique l'ouverture en ſoit grande ; les dents ſont fort pointues & courbées en arriere, le dedans de la bouche a une couleur jaune : il y a au milieu de la mâchoire, du deſſous une dent qui eſt plus longue que les autres, & qui entre dans un trou de la mâchoire de deſſous. Les yeux ſont grands, & il y a deux trous entr'eux & l'extrêmité de la mâchoire. Ce poiſſon n'a qu'un rang d'écailles qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue, à-peu-près ſur le milieu du corps ; le ventre a une couleur blanche, & l'extrêmité du bec eſt noire. Il y a deux nageoires auprès

des ouïes, deux plus petites à la partie antérieure du ventre, une au dessous de l'anus, & deux au dos ; la premiere des nageoires du dos a cinq aiguillons, & la seconde n'en a point. La chair de ce poisson est seche, blanche, dure, & de bon goût.

Le *spet* de la seconde espece ressemble beaucoup au premier par la forme du corps, mais il en differe principalement en ce qu'il n'a ni dents ni écailles : le bec est aussi plus court, & il n'a jamais plus d'un empan de longueur ; sa chair est blanche, mais moins dure : la queue s'élargit à l'extrêmité ; les os & la chair sont presque transparens. Rondelet, *hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. VIII; ch. j & ij.* Voyez POISSON.

SPEY, LA, *ou* SPAEA, *(Géog. mod.)* grande riviere d'Ecosse, la plus grosse de ce royaume après le Tay, & la plus rapide de toutes. Sa source est au pié d'une montagne, sur les confins des provinces de Lochabir & de Badenoch. Elle reçoit dans son cours qui est de soixante milles, plusieurs autres rivieres, & se jette avec rapidité dans l'Océan, au dessous de Bagie, maison du duc de Gordon. Tout l'avantage que procure cette riviere à ceux qui habitent sur ses bords, est la pêche des saumons qui s'y rencontrent en quantité. Les pêcheurs se mettent de nuit sur l'eau dans des canots d'osier entourés de cuir. Ils suivent les saumons à la trace, les dardent avec des bâtons pointus, & les prennent à la main. Dans le jour, ils les attendent sur le bord de l'eau. *(D. J.)*

SPEZZE, GOLFE DE LA, *(Géog. mod.)* golfe d'Italie dans l'état de Gènes, entre la bouche de Magra au levant, & Porto-Venere au couchant.

SPEZZE, *(Géog. mod.) Specie, Specia ;* petite ville d'Italie, dans l'état de Gènes, sur le golfe du même nom, à quatre milles de Porto-Venere, & à sept de Sarzane, dans un terroir agréable & fertile. *Long. 27 30 ; latit. 44, 6. (D. J.)*

SPHACELE, s. m. *en Chirurgie*, est une corruption ou mortification totale de quelque partie causée par l'interception du sang & des esprits. Voyez MORTIFICATION.

Ce *mot* est grec, σφακελος, formé peut-être de σφαττω, *je fais mourir*. On l'appelle aussi quelquefois *necrosis*, & quelquefois *sideratio*. Voyez NECROSIS & SIDÉRATION.

Le *sphacele* est différent de la gangrene, en ce que celle-ci n'est qu'une mortification commencée, & pour ainsi dire, le commencement du *sphacele*, qui est une mortification parfaite & achevée. Voy. GANGRENE.

On distingue le *sphacele* par la noirceur ou la lividité de la partie affectée, par sa mollesse, son insensibilité, & son odeur de cadavre.

Les autres causes de *sphacele* sont des ligatures trop serrées, des froids excessifs, les grandes inflammations, la morsure des chiens enragés, *&c.*

Un pié sphaceleux, suivant Aquapendente, doit être coupé dans la partie mortifiée un peu au dessous du vif. Quand le pié est coupé, la chair morte qui reste doit être consumée en y appliquant un cautere actuel, répété à plusieurs reprises, jusqu'à ce que le malade sente la chaleur du feu. Voyez AMPUTATION & GANGRENE. *(Y)*

SPHACTÉRIE, *(Géog. anc.) Sphacteria*, île du Péloponèse, sur la côte de la Messenie, vis-à-vis la ville de Pylos. On la nommoit aussi *Sphagia :* Pline, *l. IV, c. xij ;* comprend trois îles sous le nom de *Sphagiæ :* mais deux de ces îles ne sont proprement que des écueils. La troisieme, qui étoit la plus grande, s'appelloit *Sphagia* & *Sphacteria*, comme le disent positivement Strabon, *l. VIII, p. 359*, & Etienne le géographe. Le nom de *Sphacteria* paroît néanmoins le plus usité, & c'est ainsi qu'elle est appellée par Thucydide, *l. IV, p. 256 ;* & par Diodore de Sicile, *l. XIII, c. xxiv.*

Pausanias, *l. IV, c. xxxvj*, après avoir dit que l'île de *Sphactérie*, est vis-à-vis du port de Pylos, ajoute : il est assez ordinaire que des lieux obscurs & inconnus par eux-mêmes deviennent tout-à-coup célebres, pour avoir servi de théatre aux jeux de la fortune, ou à quelque événement considérable : c'est ce qui est arrivé à l'île de *Sphactérie*. La défaite des Lacédémoniens la tira de cette obscurité où elle étoit & du temps de Pausanias on y voyoit encore dans la citadelle une statue de la Victoire que les Athéniens y avoient laissée, pour mo-

nument de l'avantage qu'ils avoient remporté sur Lacédémone.

Pausanias, *l. I, c. xij*, déclare dans un autre endroit, que ce qui s'étoit passé dans l'île de *Sphactérie*, ou les Athéniens, commandés par Démosthene, avoient eu quelque avantage, étoit plutôt une ruse de guerre, & s'il faut ainsi dire, un larcin qu'une victoire. *(D. J.)*

SPHÆCULÆ, (Littérature.) nom qu'on donnoit chez les Romains à des especes de marrons de bois; *tesseræ lignеæ*, sur lesquels les empereurs désignoient les présens qu'ils faisoient à certaines personnes de l'un & de l'autre sexe, qui se trouvoient avec eux au théatre ou au cirque. *(D. J.)*

SPHÉCISME, *(Musiq. des anc.)* suivant Bullenger, *de theat. liv. II. chap. 26*, le *sphécisme* étoit un air de flûte qui imitoit le bourdonnement des guêpes. *(F. D. C.)*

SPHENO-ÉPINEUSE, *en Anatomie*, nom de l'artere maxillaire interne, appellée aussi *épineuse*. *Voyez* MAXILLAIRE.

SPHÉNOIDAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à l'os sphénoïde.

L'apophyse *sphénoïdale* est une éminence de l'os de la pommette qui est articulée avec l'os sphénoïde. *Voyez* POMMETTE & SPHÉNOÏDE.

La fente *sphénoïdale* ou fente orbitaire supérieure est celle qui se remarque entre les grandes & les petites ailes de l'os sphénoïde.

Les sinus *sphénoïdaux* sont situés dans le corps de l'os sphénoïde; ils sont divisés par une cloison verticale.

SPHÉNOIDE, os, *(Anatomie.)* os du crâne, autrement dit l'os *basilaire* ou *cunéiforme*; il est situé au milieu de la base du crâne, & a une figure approchante de celle d'une chauve souris, dont les ailes sont étendues. On distingue à cet os un corps & deux branches communément appellées les *apophyses plates du sphénoïde*.

On y considere aussi deux faces, une externe, & l'autre interne. On remarque dans la face externe cinq apophyses, deux trous, deux sinus & six échancrures. Des apophyses il y en a deux que l'on nomme *ptérygoïdes*, à chacune desquelles on distingue deux ailes, une externe, & l'autre interne; dans la partie inférieure de l'aile interne se marque un bec osseux, autour duquel passe le tendon d'un muscle. La troisieme & quatrieme apophyses sont dites *épineuses*, & la cinquieme, qui est placée entre les deux ptérygoïdes; est appeliée *la crête du sphénoïde*; les trous sont nommés *ptérygoïdiens*. Les sinus appellés *sphénoïdaux* s'ouvrent dans le nez. Des échancrures, il y en a deux inférieures, deux postérieures, & deux antérieures; celles-ci aident à former les fentes sphéno-maxillaires, & les trous nommés *sphéno-palatins*. Les inférieures se trouvent entre les ailes des apophyses ptérygoïdes pour recevoir une portion des os du palais.

Cet os fait, outre cela, partie de huit fosses; savoir, des deux nasales, des deux ptérygoïdiennes, des deux orbitaires, & des deux zygomatiques.

On considere dans la face interne du *sphénoïde* quatre apophyses nommées *clinoïdes*, deux fentes appellées *sphénoïdales*; huit trous, quatre de chaque côté; savoir l'optique, le maxillaire supérieur, le maxillaire inférieur, & le trou pour l'artere de la dure-mere; une fosse nommée *pituitaire* ou *selle à cheval*, aux côtés de laquelle se trouvent deux échancrures. Cet os fait partie des deux fosses temporales.

L'os *sphénoïde* est joint avec tous les os du crâne, & outre cela avec ceux de la pommette, & les os maxillaires, ceux du palais, & le vomer.

Les jeux de la nature se rencontrent dans les sinus de cet os, comme dans d'autres os du crâne. D'abord quelquefois la lame osseuse qui partage ces sinus, ne se trouve pas directement au milieu, & par-là rend un des sinus plus grand que l'autre. Quelquefois encore il n'y a qu'un grand sinus au milieu de l'os, avec une seule ouverture.

Riolan assure qu'il a examiné un grand nombre de crânes, dans lesquels il n'a point trouvé de sinus sphénoïdaux, sur quoi il dit. 1°. qu'on ne les trouve pas dans les enfans; 2°. dans ceux qui ne croissent plus; 3°. dans ceux qui ont le crâne fort épais; 4°. enfin dans ceux chez qui les sinus sourciliers manquent; mais les autres anatomistes ne conviennent point de la vérité générale de ces quatre observations, ou pour mieux

dire, elles ſe ſont trouvées le plus communément fauſſes. *(D. J.)*

SPHÉNO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muſcle qu'on nomme auſſi *ſphéno-ſtaphylin*, & d'un trou formé par l'os du palais, & par l'os ſphénoïde, *V.* SPHÉNO-STAPHYLIN.

SPHÉNO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qu'on nomme auſſi *ſpheno-ſalpingo-pharingien* &c. *Voyez* SPHÉNO-SALPINGO-PHARINGIEN.

SPHÉNO-PTÉRIGO-PALATIN de Cowper, ou le ſtaphylin, *en Anatomie*. *Voyez* STAPHYLIN.

SPHÉNO-SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*; nom des muſcles qui s'attachent en partie à l'os ſphénoïde, directement au deſſus de l'aile interne de l'apophyſe ptérygoïde, & en partie à la portion voiſine & cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & ſe termine à la ligne blanche du pharinx. *Winſlow. Voyez* PHARINX.

SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN, *ou* PERISTAPHYLIN EXTERNE, *en Anatomie*; c'eſt un muſcle qui naît large & tendineux du bord poſtérieur des os du palais, & répand un grand nombre de fibres ſur la cloiſon du palais; puis devenu par la réunion de ſes fibres, un petit tendon délié, il ſe réflechit vers le petit crochet de l'aile interne de l'apophyſe ptérygoïde, & s'inſere charnu dans toutes les parties membraneuſes, charnues & cartilagineuſes de la trompe d'Euſtache, & un peu à l'os ſphénoïde.

SPHÉNO-STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles de la luete, appellés auſſi *ſalpingo-ſtaphylins*. *Voyez* SALPINGO-STAPHYLIN.

SPHERE, ſ. f. *en Géom.* eſt un corps ſolide contenu ſous une ſeule ſurface, & qui a dans le milieu un point qu'on appelle *centre*, d'où toutes les lignes tirées à la ſurface, ſont égales. *Voyez* SOLIDE, *&c.*

On peut ſuppoſer que la *ſphere* eſt engendrée par la révolution d'un demi-cercle *A B C (Pl. de Géométr. fig. 34.)* autour de ſon diametre *A C*, qu'on appelle auſſi l'*axe de la ſphere*; & les points *A* & *C* qui ſont les extrêmités de l'axe, ſont nommés les *poles de la ſphere*.

Propriétés de la ſphere. 1°. Une *ſphere* eſt égale à une pyramide dont la baſe eſt égale à la ſurface de la *ſphere*, & la hauteur au rayon de la *ſphere*.

2°. Une *ſphere* eſt à un cylindre circonſcrit autour d'elle, comme 2 eſt à 3. *Voyez* CYLINDRE.

3°. Le cube du diametre d'une *ſphere* eſt au ſolide que contient la *ſphere*, à peu près comme 300 à 157. On peut donc par-là meſurer à peu près la ſolidité d'une *ſphere*.

4°. La ſurface d'une *ſphere* eſt quadruple de l'aire d'un cercle décrit avec le rayon de la *ſphere*.

Le diametre d'une *ſphere* étant donné, trouver ſa ſurface & ſa ſolidité. 1°. Trouvez la circonférence du cercle décrit par le rayon de la *ſphere*. *Voyez* CIRCONFÉRENCE.

Multipliez ce que vous avez trouvé par le diametre, le produit ſera la ſurface de la *ſphere*. Multipliez la ſurface par la ſixieme partie du diamette, le produit ſera la ſolidité de la *ſphere*.

Ainſi, en ſuppoſant que le diametre de la *ſphere* eſt 56, la circonférence ſera 175, qui multipliée par le diametre, produira 9800 qui eſt la ſurface de la *ſphere*: cette ſurface multipliée par la ſixieme partie du diametre, donnera 919057, qui eſt la ſolidité: ou bien opérez comme il ſuit:

Trouvez le cube du diametre 175616: enſuite cherchez une quatrieme proportionnelle à ces nombres 300, 157, 175616, cette quatrieme proportionnelle ſera 919057. *Voyez* PROPORTIONNEL: c'eſt la ſolidité de la *ſphere* qu'on cherchoit.

Pour ce qui regarde les ſegmens & les ſecteurs des *ſpheres*, *voyez* SEGMENT & SECTEUR.

Projection de la ſphere. Voyez PROJECTION.

Sphere d'activité d'un corps eſt un eſpace déterminé & étendu tout autour de lui, au-delà duquel les émanations qui ſortent du corps, n'ont plus d'action ſenſible. *Voyez* ATMOSPHERE.

Ainſi nous diſons que la vertu de l'aimant a de certaines bornes au-delà deſquelles cette pierre ne peut point attirer une aiguille; mais par-tout où l'aiguille eſt pla-

cée, pourvu qu'elle puiſſe être miſe en mouvement par l'aimant, on dit qu'elle eſt dans la *ſphere* d'activité de l'aimant. *Voyez* AIMANT.

SPHERE, *en Aſtronomie*, eſt cet orbe ou étendue concave qui entoure notre globe, & auquel les corps céleſtes, le ſoleil, les étoiles, les planetes & les cometes ſemblent être attachées. *Voyez* CIEL.

On l'appelle auſſi la *ſphere* du monde, & elle eſt l'objet de l'aſtronomie ſphérique. *Voyez* ASTRONOMIE & SPHÉRIQUE.

Cette *ſphere* eſt extrêmement grande, puiſqu'elle renferme les étoiles fixes; ce qui la fait quelquefois nommer la *ſphere* des étoiles fixes. Le diametre de l'orbite de la terre eſt ſi petit, quand on le compare au diametre de la *ſphere* du monde, que le centre de la *ſphere* ne ſouffre point de changement ſenſible, quoique l'obſervateur ſe place ſucceſſivement dans les différens points de l'orbite: mais en tout temps & à tous les points de la ſurface de la terre, les habitans ont les mêmes apparences de la *ſphere*; c'eſt-à-dire, que les étoiles fixes paroiſſent occuper le même point dans la ſurface de la *ſphere*, *voyez* PARALLAXE. Notre maniere de juger de la ſituation des aſtres eſt de concevoir des lignes droites tirées de l'œil ou du centre de la terre, à travers le centre de l'aſtre, & qui continuent encore juſqu'à ce qu'elles coupent cette *ſphere*; les points où les lignes ſe terminent, ſont les lieux apparens de ces aſtres. *Voyez* LIEU & PARALLAXE.

Pour déterminer mieux les lieux que les corps occupent dans la *ſphere*, on a imaginé différens cercles ſur la ſurface, & qu'on appelle par cette raiſon *cercle de la ſphere*. *Voyez* CERCLE.

Il y en a quelques-uns qu'on appelle *grands cercles*, comme l'écliptique, le méridien, l'équateur, *&c.* les autres *petits cercles*, comme les tropiques, les paralleles, *&c.* *Voyez* chacun de ces cercles ſous ſon nom particulier, EQUATEUR, HORIZON, ECLIPTIQUE, *&c.*

SPHERE, *en Géographie*, *&c.* ſignifie une certaine diſpoſition de cercles ſur la ſurface de la terre, dont la plupart gardent toujours entr'eux la même ſituation, mais ſont différemment diſpoſés par rapport aux différens points de la ſurface de notre globe.

Les cercles qu'on concevoit originairement ſur la ſurface de la *ſphere* du monde, ont été pour la plus grande partie, tranſférés par analogie à la ſurface de la terre; où on les conçoit tracés directement ſous ceux de la *ſphere* & dans les mêmes plans, de maniere que ſi les plans des cercles de la terre étoient continués juſqu'à la *ſphere*, ils coïncideroient avec les cercles reſpectifs qui y ſont placés: c'eſt ainſi que nous avons ſur la terre un horizon, un méridien, un équateur, *&c.* *Voyez* HORIZON.

Comme l'équateur qui eſt dans le ciel diviſe la *ſphere* en deux parties égales, l'une ſeptentrionale, l'autre méridionale; de même auſſi l'équateur qui eſt ſur la ſurface de la terre, la diviſe en deux parties égales. *Voyez* EQUATEUR.

Et comme les méridiens qui ſont dans la *ſphere*, paſſent par les poles du monde, il en eſt de même de ceux qui ſont ſur la terre. *Voyez* MÉRIDIEN.

Toute la *ſphere*, ou le globe terreſtre pouvant amener tour-à-tour tous ſes points ſous le méridien; & le méridien pouvant hauſſer ou baiſſer l'axe du monde en gliſſant dans les entailles de l'horizon: cela ſert à déterminer les aſpects du ciel à l'égard de tous les peuples de la terre, à meſurer les diſtances des lieux, à connoître la durée des nuits & des jours pour tel lieu, le moment du lever & du coucher du ſoleil, l'heure qu'il eſt en tel endroit, quand il eſt midi dans un autre; en un mot, à réſoudre toutes les queſtions qui régardent la diſpoſition des lieux, tant entr'eux ſur le globe, qu'à l'égard du ſoleil & de tout le ciel. *Voyez* GLOBE.

Donc, ſuivant la différente poſition de quelques-uns de ces cercles par rapport aux autres, il arrive que nous avons la *ſphere* droite, parallele ou oblique.

La *ſphere* droite eſt celle dans laquelle l'équateur coupe l'horizon du lieu à angles droits.

Dans cette ſituation, l'équateur & tous les cercles paralleles à l'horizon, doivent couper directement l'horizon, ſans s'incliner d'un côté plus que de l'autre. Réciproquement l'horizon coupe l'équateur,

& tous les cercles paralleles à l'équateur en deux portions égales. Telle eſt la *ſphere* droite, & voici ſes effets. On a le jour en général tant que le ſoleil eſt ſous l'horizon. Or tous les cercles que le ſoleil décrit d'un tropique à l'autre ſont coupés en deux portions égales par cet horizon, puiſqu'ils tombent directement deſſus. Les jours y ſont donc égaux aux nuits, & durant toute l'année il y a douze heures de jour & autant de nuit. Le ſoleil y deſcendant directement ſous l'horizon, s'en éloigne plus plus vîte que s'il s'y plongeoit obliquement; ainſi le crépuſcule eſt plus court.

La *ſphere* parallele eſt celle dans laquelle l'équateur eſt parallele à l'horizon ſenſible, & dans le plan de l'horizon rationnel.

Elle eſt telle pour ceux auxquels le pole ſert de zénith. Si ce coin du monde eſt habitable, on doit y avoir l'horizon dans l'équateur, puiſque le pole & le zénith y étant la même choſe, à 90 degrés delà, on trouve également l'horizon & l'équateur qui ſe confondent, ou deviennent paralleles l'un à l'autre; ce qui fait donner à cette diſpoſition du monde le nom de *ſphere parallele*. En voici les ſuites. Le ſoleil eſt ſix mois en-deça de l'équateur vers le pole arctique, & ſix mois au-delà. Si l'équateur eſt l'horizon des peuples qui peuvent être ſous le pole, ils devroient voir le ſoleil tourner ſix mois de ſuite autour d'eux, s'élever peu à peu durant trois mois juſqu'à la hauteur de 23 ½ degrés, & pendant trois autres mois s'abaiſſer par des cercles diſpoſés en forme de ligne ſpirale, juſqu'à ce que décrivant un parallele qui commence à ſe détacher de l'équateur, il abandonne auſſi leur horizon.

La *ſphere oblique* eſt celle dans laquelle l'équateur coupe l'horizon obliquement.

Dans cette poſition l'horizon & l'équateur ſe coupent obliquement, faiſant un angle aigu d'un côté, & obtus de l'autre; deſorte que les révolutions diurnes de la *ſphere* ſe font à angles obliques à l'horizon. L'un des poles du monde eſt toujours élevé au deſſus de l'horizon, & toujours viſible; mais l'autre eſt perpétuellement au deſſous & inviſible, & la hauteur de l'un eſt toujours égale à l'abaiſſement de l'autre. Le zénith eſt hors de l'équateur, entre lui & le pole. Il en eſt de même du nadir.

Sphere armillaire ou *artificielle* eſt un inſtrument aſtronomique qui repréſente les différens cercles de la *ſphere* dans leur ordre naturel, & qui ſert à donner une idée de l'uſage & de la poſition de chacun d'eux, & à réſoudre différens problêmes qui y ont rapport.

On l'appelle ainſi parce qu'elle eſt compoſée d'un nombre de bandes, ou anneaux de cuivre ou d'autre matiere, appellés par les Latins *armilla*, à cauſe de la reſſemblance qu'ils ont avec des bracelets ou anneaux.

On la diſtingue d'avec le globe en ce que quoique le globe ait tous les cercles de la *ſphere* tracés ſur ſa ſurface, il n'eſt cependant pas coupé en bandes ou anneaux pour repréſenter les cercles purement & ſimplement; mais il offre auſſi les eſpaces intermédiaires qui ſe trouvent entre les cercles. *Voyez* GLOBE.

Tout ce que nous voyons dans le ciel marche pour nous, comme étant vu dans une *ſphere* concave. Un globe convexe, & qu'on ne voit que par dehors, n'étant pas naturellement propre à nous peindre cette concavité, on s'aviſa de conſtruire une *ſphere* évuidée, & où l'on pût voir intérieurement tous les points qu'on a intérêt de connoître, en ne la compoſant que de ces points mis bout à bout, & en ſupprimant les autres.

Il y a des *ſpheres armillairrs* de deux ſortes, ſuivant l'endroit où la terre y eſt placée; c'eſt pourquoi on les diſtingue en *ſphere* de Ptolomée & *ſphere* de Copernic: dans la premiere la terre occupe le centre, & dans la derniere elle eſt ſur la circonférence d'un cercle, ſuivant la place que cette planete remplit dans le ſyſtême ſolaire. *Voyez* SYSTEME.

La *ſphere* de Ptolomée eſt celle dont on ſe ſert communément, & qui eſt repréſentée, *Pl. aſtronomique*, *fig.* 21.

Au milieu ſur l'axe de la *ſphere*, il y a une boule *T*, qui repréſente la terre, *&c.* Tous les problêmes qui ont rapport aux

phénomenes du ſoleil & de la terre peuvent ſe réſoudre au moyen de cette *ſphere*, à peu près comme on le feroit par le moyen du globe céleſte. *Voyez* ces problêmes ſous l'*article* GLOBE.

La *ſphere* de Copernic differe à pluſieurs égards de celle de Ptolomée. Le ſoleil y occupe le centre, & autour de cet aſtre ſont placées à différentes diſtances les planetes, au nombre deſquelles eſt la terre. Cet inſtrument eſt de ſi peu d'uſage qu'on nous excuſera facilement ſi nous nous diſpenſons d'en donner la deſcription détaillée. *Chambers.*

SPHERE, ſ. f. *(Architect.)* c'eſt un corps parfaitement rond, qu'on nomme auſſi *globe* ou *boule*; il ſert d'ornement ſur la rampe d'un eſcalier.

SPHERE, ſ. m. *ſphæra*, æ, *(terme de blaſon.)* meuble de l'écu qui repréſente *la ſphere céleſte.*

Ce mot vient du latin *ſphæra*, un globe, dérivé du grec σφαιρα en la même ſignification.

Danican de Lepine de Landiviſiau, à Paris; *d'azur la ſphere d'argent cintrée d'un cercle ou zodiaque de ſable, accompagnée en chef d'une étoile d'or & en pointe d'un grand vol de même, dont les bouts des ailes s'élevent au deſſus de la ſphere. (G. D. L. T.)*

SPHERE, ſ. f. *(Miroiterie.)* ou *boule*; inſtrument dont ſe ſervent les miroitiers-lunetiers, pour travailler les verres concaves qui ſont propres aux opérations d'Optique, ou autres ouvrages de miroiterie. *(D. J.)*

SPHÉRICITÉ, ſ. f. eſt la qualité qui conſtitue la figure ſphérique, ou ce qui fait que quelque corps eſt rond ou ſphérique. *Voyez* SPHERE.

La *ſphéricité* des cailloux, des fruits, des graines, *&c.* & des gouttes d'eau, de vif-argent, *&c.* & des bulles d'air dans l'eau, *&c.* vient, ſuivant Hooke, du peu de convenance de leurs parties avec celles du fluide environnant; ce fluide, ſelon lui, les empêche de ſe mêler & les contraint de prendre une forme ronde en les preſſant également de toutes parts. *Voyez* GOUTTE.

Les Newtoniens expliquent cette *ſphéricité* par leur grand principe de l'attraction, ſuivant lequel les parties de la même goutte fluide, *&c.* ſe rangent naturellement le plus proche du centre de cette goutte qu'il eſt poſſible, ce qui occaſione néceſſairement une figure ronde. *Voyez* ATTRACTION & COHÉSION. *Chambers. (O)*

SPHÉRIE, *(Géog. anc.) Sphæria*; île du Péloponnèſe, ſur la côte de l'Argolide, ſous la domination de Trœsène. Cette île, dit Pauſanias, *liv. II. c. xxxij*, eſt ſi près du continent, que l'on y peut paſſer à pié. Elle s'appelloit originairement l'*île Sphéris*; mais dans la ſuite on lui donna le nom d'*île Sacrée.* Sphérus, qui, ſelon les Trœſéniens, fut l'écuyer de Pélops, étoit inhumé dans cette île. Ethra, fille de Pithée, femme d'Egée & mere de Théſée, fut avertie en ſonge par Minerve, d'aller rendre à Sphérus les devoirs que l'on rend aux morts. Etant venue dans l'île à ce deſſein, il arriva qu'elle eut commerce avec Neptune. Ethra, après cette aventure, conſacra un temple à Minerve ſurnommée *apaturie*, ou la *trompeuſe*, & voulut que cette île, qui ſe nommoit *Sphérie*, s'appellât l'*île ſacrée.* Elle inſtitua même l'uſage que toutes les filles du pays, en ſe mariant, conſacreroient leur ceinture à Minerve apaturie; c'étoit là peut-être une méchanceté de cette princeſſe. *(D. J.)*

SPHÉRIQUE, adj. *(Géom. & Aſtronomie.)* ſe dit en général de tout ce qui a rapport à la ſphere, ou qui lui appartient. Un angle *ſphérique* eſt l'inclinaiſon mutuelle de deux plans qui coupent une ſphere. *V.* PLAN & ANGLE.

Ainſi l'inclinaiſon des deux plans *CAF* & *CEF*, *Pl. de Trigonométrie*, *fig. 21*, forme l'angle *ſphérique ACE. Voyez* SPHERE.

La meſure d'un angle *ſphérique ACE* eſt un arc de grand cercle *AE*, décrit du ſommet *C*, comme pole, & compris entre les côtés *CA* & *CE.*

D'où il s'enſuit que puiſque l'inclinaiſon du plan *CEF* au plan *CAF* eſt par-tout la même, les angles qui ſont aux interſections oppoſées *C* & *F* ſont égaux.

Si un cercle de la ſphere *AEBF* coupe un autre cercle *CEDF*, *fig. 19*, les angles adjacens *AEC* & *AED* ſont égaux à deux

à deux droits ; & les angles opposés *AEC*, & *DEB* sont égaux entr'eux. Ainsi tous les angles *sphériques* comme *AEC*, *AED*, *DEB*, *BEC*, &c. faits autour du même point *E*, sont égaux pris ensemble à quatre angles droits.

Un triangle *sphérique* est un triangle compris entre trois arcs de grands cercles d'une sphere qui se coupent l'un l'autre. *V.* TRIANGLE.

Propriétés des triangles sphériques. 1°. Si dans deux triangles *sphériques*, *Pl. de Trigonomét. fig. 10 & 11. ABC & abc*, l'angle $A=a$, $BA=ba$, & $CA=ca$; les angles *Bb*, & les côtés qui renferment les angles, seront respectivement égaux ; & par conséquent les triangles entiers seront égaux ; c'est-à-dire, $BC=bc$, $B=b$, & $C=c$.

De plus, si dans deux triangles *sphériques* $A=a$, $C=c$, & $AC=ac$, alors $B=b$, $AB=ab$, & $bc=BC$. Enfin si dans deux triangles *sphériques* $AB=ab$, $AC=ac$, & $BC=bc$; donc *A* sera égal $=a$, $B=b$ & $C=c$: les démonstrations de ces propriétés sont les mêmes que celles des propriétés semblables qui se rencontrent dans les triangles plans ; car les propositions sur l'égalité des triangles rectilignes s'étendent à tous les autres, &c. pourvu que leurs côtés soient semblables. *V.* TRIANGLE *sphérique isoscele.*

2°. Dans un triangle *ABC*, *fig. 11* les angles à la base *B* & *C* sont égaux ; & si dans un triangle *sphérique* les angles *B* & *C* à la base *BC* sont égaux, le triangle est isoscele.

3°. Dans tout triangle *sphérique* chaque côté est moindre qu'un demi-cercle ; deux côtés quelconque pris ensemble sont plus grands que le troisieme ; tous les trois côtés pris ensemble sont moindres que la circonférence d'un grand cercle, le plus grand côté est toujours opposé au plus grand angle, & le moindre côté au moindre angle.

4°. Si dans un triangle *sphérique BAC*, *fig. 13.* deux côtés *AB* & *BC* pris ensemble sont égaux à un demi-cercle ; la base *AC* étant continuée en *D*, l'angle externe *BCD* sera égal à l'angle interne opposé *BAC*.

Si deux côtés pris ensemble sont moindres ou plus grands qu'un demi-cercle, l'angle externe *BCD* sera moindre ou plus grand que l'angle interne opposé *A*, & la converse de toutes ces propositions est vraie ; savoir, si l'angle *BCD* est égal ou plus grand, ou moindre que *A*, les côtés *AB* & *BC* sont égaux, ou plus grands, ou moindres qu'un demi-cercle.

5°. Si dans un triangle *sphérique ABC*, *fig. 12.* deux côtés *AB* & *BC* sont égaux à un demi-cercle, les angles à la base *A* & *C* sont égaux à deux angles droits ; si les côtés sont plus grands qu'un demi-cercle, les angles sont plus grands que deux droits ; & si les côtés sont moindres, les angles sont moindres, & réciproquement.

6°. Dans tout triangle *sphérique* chaque angle est moindre que deux droits ; & les trois ensemble sont moindres que six angles droits, & plus grands que deux.

7°. Si dans un triangle *sphérique BAC*, les côtés *AB* & *BC* sont des quarts de cercle, les angles à la base *B* & *C* seront des angles droits ; si l'angle *A* compris entre les côtés *AB* & *AC* est un angle droit, *BC* sera un quart de cercle ; si *A* est un angle obtus, *BC* sera plus grand qu'un quart de cercle ; & s'il est aigu, *BC* sera moindre, & réciproquement.

8°. Si dans un triangle *sphérique* rectangle, le côté *BC*, *fig. 14.* adjacent à l'angle droit *B*, est un quart de cercle, l'angle *A* sera un angle droit ; si *BE* est plus grand qu'un quart de cercle, l'angle *A* sera obtus ; & si *BD* est moindre qu'un quart de cercle, l'angle *A* sera aigu, & réciproquement.

9°. Si dans un triangle *sphérique* rectangle chaque côté est plus grand ou plus petit qu'un quart de cercle, l'hypothénuse sera moindre qu'un quart de cercle, & réciproquement.

10°. Si dans un triangle *sphérique ABC*, *fig. 15.* rectangle seulement en *B*, un côté *CB* est plus grand qu'un quart de cercle, & l'autre côté *AB* moindre, l'hypothénuse *AB* sera plus grande qu'un quart de cercle, & réciproquement.

11°. Si dans un triangle *sphérique* obliquangle *ABC*, *fig. 16.* les deux angles à

la baſe *A* & *B*, ſont obtus ou aigus, la perpendiculaire *C D* qu'on laiſſera tomber du troiſieme angle *C* ſur le côté oppoſé *A B*, tombera dans le triangle ; ſi l'un d'eux *A* eſt obtus, & l'autre *B* aigu, la perpendiculaire tombera hors du triangle.

12°. Si dans un triangle *ſphérique A B C* tous les angles *A*, *B*, & *C* ſont aigus, les côtés ſont chacun moindres qu'un quart de cercle. Ainſi, ſi dans un triangle *ſphérique* obliquangle un côté eſt plus grand qu'un quart de cercle, il y a un angle obtus, ſavoir celui qui eſt oppoſé à ce côté.

13°. Si dans un triangle *ſphérique A C B*, deux angles *A* & *B* ſont obtus, & le troiſieme *C* aigu, les côtés *A C* & *C B* oppoſés aux côtés obtus ſont plus grands qu'un quart de cercle ; ainſi ſi les deux côtés ſont moindres qu'un quart de cercle, les deux angles ſont aigus.

14°. Si dans un triangle *ſphérique* tous les côtés ſont plus grands qu'un quart de cercle, ou bien s'il y en a deux plus grands, & un qui ſoit égal à un quart de cercle, tous les angles ſont obtus.

15°. Si dans un triangle *ſphérique* obliquangle deux côtés ſont moindres qu'un quart de cercle, & le troiſieme plus grand, l'angle oppoſé au plus grand ſera obtus & les autres aigus. *Wolf & Chambers.*

Sur la réſolution des triangles *ſphériques*, *voyez* TRIANGLE.

Les propriétés des triangles *ſphériques* ſont démontrées avec beaucoup d'élégance & de ſimplicité dans un petit traité qui eſt imprimé à la fin de l'*introductio ad veram Aſtronomiam*, de M. Keill. M. Deparcieux, de l'académie royale des ſciences de Paris & de celle de Berlin, a donné au public en 1741, un traité de *Trigonométrie ſphérique*, *in-4°.* imprimé à Paris chez Guérin ; l'auteur démontre dans cet ouvrage les propriétés des triangles *ſphériques*, en regardant leurs angles comme les angles formés par les plans qui ſe coupent au centre de la ſphere, & les côtés des triangles *ſphériques* comme les angles que forment entr'elles les lignes tirées du centre de la ſphere aux extrêmités du triangle ; c'eſt-à-dire qu'il ſubſtitue aux triangles *ſphériques* des pyramides qui ont leur ſommet au centre de la ſphere. L'académie royale des Sciences ayant fait examiner cet ouvrage par des commiſſaires qu'elle nomma à cet effet, a jugé que quoique l'idée de M. Déparcieux ne ſoit pas abſolument nouvelle, & qu'elle l'ait obligé de charger quelques-unes de ſes démonſtrations d'un aſſez grand détail, elle lui avoit donné moyen d'en éclaircir & d'en ſimplifier un plus grand nombre d'autres, & que cet ouvrage ne pouvoit manquer d'être fort utile. *(O)*

L'aſtronomie *ſphérique* eſt la partie de l'aſtronomie qui conſidere l'univers dans l'état où l'œil l'apperçoit. *Voyez* ASTRONOMIE.

L'aſtronomie *ſphérique* comprend tous les phénomenes & les apparences des cieux & des corps céleſtes, telles que nous les appercevons, ſans en chercher les raiſons & la théorie. En quoi elle eſt diſtinguée d'avec l'aſtronomie théorique, qui conſidere la ſtructure réelle de l'univers, & les cauſes de ſes phénomenes.

Dans l'aſtronomie *ſphérique* on conçoit le monde comme une ſurface *ſphérique* concave, au centre de laquelle eſt la terre, autour de laquelle le monde viſible tourne avec les étoiles & les planetes, qui ſont regardées comme attachées à ſa circonférence ; & c'eſt ſur cette ſuppoſition qu'on détermine tous les autres phénomenes.

L'aſtronomie théorique nous apprend par les loix de l'optique, *&c.* à corriger ces apparences, & à réduire le tout à un ſyſtême plus exact.

Compas ſphérique, *voyez* COMPAS.

Géométrie *ſphérique* eſt la doctrine de la ſphere & particuliérement des cercles qui ſont décrits ſur ſa ſurface, avec la méthode de les tracer ſur un plan, & d'en meſurer les arcs & les angles quand on les a tracés.

La trigonométrie *ſphérique* eſt l'art de réſoudre les triangles *ſphériques*, c'eſt-à-dire, trois choſes étant données dans un triangle *ſphérique*, trouver tout le reſte : par exemple, deux côtés & un angle étant donnés, trouver les deux autres angles, & le troiſieme côté. *Voyez* TRIANGLE & TRIGONOMÉTRIE. *Chambers.*

SPHÉRIQUES, *(Géom.)* c'eſt propre-

ment la doctrine des propriétés de la ſphere, conſidérée comme un corps géométrique, & particuliérement des différens cercles qui ſont décrits ſur ſa ſurface. *Voyez* SPHERE.

C'eſt ſur cette matiere que le mathématicien Théodoſe a écrit les livres qui nous reſtent encore de lui, & qu'on appelle les *ſphériques* de Théodoſe.

Voici les principales propoſitions, ou les principaux théorêmes des *ſphériques*.

1°. Si on coupe une ſphere de quelque maniere que ce ſoit, le plan de la ſection ſera un cercle dont le centre eſt dans un diametre de la ſphere.

D'où il ſuit, 1°. que le diametre *H I* (*Planche de Trigonom. fig. 17.*) d'un cercle qui paſſe par le centre *C*, eſt égal au diametre *A B* du cercle générateur de la ſphere, & le diametre d'un cercle, comme *F E*, qui ne paſſe pas par le centre, eſt égal à quelque corde du cercle générateur.

2°. Que comme le diametre eſt la plus grande de toutes les cordes, un cercle qui paſſe par le centre eſt un grand cercle de la ſphere, & tous les autres ſont plus petits.

3°. Que tous les grands cercles de la ſphere ſont égaux les uns aux autres.

4°. Que ſi un grand cercle de la ſphere paſſe par quelque point donné de la ſphere, comme *A*; il doit paſſer auſſi par le point diamétralement oppoſé, comme *B*.

5°. Que ſi deux grands cercles ſe coupent mutuellement l'un l'autre, la ligne de ſection eſt un diametre de la ſphere; & que par conſéquent deux grands cercles ſe coupent l'un l'autre dans des points diamétralement oppoſés.

6°. Qu'un grand cercle de la ſphere la diviſe en deux parties, ou hémiſpheres égaux.

2°. Tous les grands cercles de la ſphere ſe coupent l'un l'autre en deux parties égales & réciproquement tous les cercles qui ſe coupent en deux parties égales, ſont de grands cercles de la ſphere.

3°. Un arc d'un grand cercle de la ſphere compris entre un autre arc, *H I L* (*fig. 18.*) & ſes poles *A* & *B*, eſt un quart de cercle.

Celui qui eſt compris entre un moindre cercle *D E F*, & un de ſes poles *A*, eſt plus grand qu'un quart de cercle; & celui qui eſt compris entre le même, & l'autre pole *B*, eſt plus petit qu'un quart de cercle.

4°. Si un grand cercle d'une ſphere paſſe par les poles d'un autre, cet autre paſſe par les poles de celui-ci; & ſi un grand cercle paſſe par les poles d'un autre, ils ſe coupent l'un l'autre à angles droits, & réciproquement.

5°. Si un grand cercle *A F B D* paſſe par les poles *A* & *B* d'un plus petit cercle *D E F*, il le diviſe en parties égales, & le coupe à angles droits.

6°. Si deux grands cercles *A E B F*, & *C E D F*, (*fig. 19.*) ſe coupent l'un l'autre aux poles *E* & *F*, d'un autre grand cercle *A C B D*, cet autre paſſera par les poles *H* & *h*, *I* & *i* des cercles *A E B F*, & *C E D F*.

7°. Si deux grands cercles *A E B F*, & *C E D F*, en coupent chacun un autre mutuellement, l'angle d'obliquité *A E E* ſera égal à la diſtance des poles *H I*.

8°. Tous cercles de la ſphere, comme *G E*, & *L K*, (*fig. 20.*) également diſtans de ſon centre *C*, ſont égaux: & plus ils ſont éloignés du centre, plus ils ſont petits; ainſi, comme de toutes les cordes paralleles il n'y en a que deux qui ſoient également éloignées du centre, de tous les cercles paralleles au même grand cercle, il n'y en a que deux qui ſoient égaux.

9°. Si les arcs *E H* & *K H*, *G I* & *I L*, compris entre un grand cercle *I H M*, & les cercles plus petits *G N E*, & *L O K*, ſont égaux, les cercles ſont égaux.

10°. Si les arcs *E H* & *G I*, du même grand cercle *A I B H*, compris entre deux cercles *G N E*, & *I M H*, ſont égaux, les cercles ſont paralleles.

11°. Un arc d'un cercle parallele *I G*, (*fig. 21.*) eſt ſemblable à un arc d'un grand cercle *A E*, ſi chacun d'eux eſt compris entre les mêmes grands cercles *C A F*, & *C E F*.

Ainſi, les arcs *A E* & *I G*, ont la même raiſon à leur circonférence; & par conſéquent contiennent le même nombre de

degrés ; & l'arc *I G*, eſt plus petit que l'arc *A E*.

12°. L'arc d'un grand cercle eſt la ligne la plus courte qu'on puiſſe tirer d'un point de la ſurface d'une ſphere à un autre point de la même ſurface.

Delà il s'enſuit que la vraie diſtance de deux lieux ſur la ſurface de la terre, eſt un arc d'un grand cercle compris entre ces lieux. *Voy.* NAVIGATION & CARTE. *Wolf & Chambers.* (*E*)

SPHERISTERE, ſ. m. (*Gymnaſtiq.*) *ſphæriſterium*, lieu conſacré à tous les exercices dans leſquels on employoit la balle.

Quoiqu'entre les divers exercices où l'on ſe ſervoit de balles, il y en eût pluſieurs qu'on ne pouvoit pratiquer qu'en plein air & dans les endroits les plus ſpacieux des gymnaſes, tels qu'étoient les xyſtes, *xyſta*, ou les grandes allées découvertes ; on ne laiſſoit pas chez les Grecs de conſtruire dans ces gymnaſes quelques pieces convenables à certaines eſpeces de ſphériſtiques.

Les Romains qui avoient imité les Grecs dans la conſtruction de la plupart de leurs bâtimens, & entr'autres dans celle de leurs gymnaſes ou paleſtres, & de leurs thermes, y plaçoient auſſi de ces *ſphériſteres*, qui n'étoient pas tellement affectés à ces édifices publics, qu'il ne s'en trouvât ſouvent dans les maiſons des particuliers tant à la ville qu'à la campagne. L'empereur Veſpaſien, par exemple, en avoit un dans ſon palais ; & c'étoit-là, qu'au rapport de Suetone, il ſe faiſoit frotter la gorge & les autres parties du corps un certain nombre de fois. Alexandre Severe s'exerçoit auſſi très-ſouvent dans ſon *ſphériſtere*, ſuivant le témoignage de Lampridius.

Pline le jeune, dans les deſcriptions qu'il nous a laiſſées de ſes deux maiſons de campagne du Laurentin & de celle de Toſcane, place dans l'une & dans l'autre un *ſphæriſterium*. Il dit en parlant du Laurentin, *cohæret calida piſcina mirificè ex quâ natantes mare adſpiciunt ; nec procul* ſphæriſterium, *quod calidiſſimo ſoli, inclinato jam die, occurrit*, c'eſt-à-dire ; il y a une grande baignoire d'eau chaude ſi avantageuſement ſituée, que ceux qui s'y baignent voient la mer ; & non loin de là eſt un jeu de paume expoſé à la plus grande chaleur du ſoleil vers la fin du jour. Et en parlant de ſa maiſon de Toſcane, il s'exprime ainſi : *apodyterio ſuperpoſitum eſt* ſphæriſterium *quod plura genera exercitationis, plureſque circulos capit* ; une eſpece de jeu de paume propre à divers exercices, occupe le deſſus du lieu qui ſert de garde-robe ; & ce jeu de paume eſt accompagné de pluſieurs réduits & détours particuliers.

Comme Vitruve, dans la deſcription qu'il donne des gymnaſes ou paleſtres, tels qu'on les voyoit en Grece de ſon temps (car ils n'étoient pas fort communs en Italie) ne dit pas un mot du *ſphæriſterium*, en faiſant le dénombrement des différentes pieces de la paleſtre ; il y a apparence que le *coryceum* dont il parle, eſt le véritable *ſphæriſterium* des paleſtres, c'eſt-à-dire, un lieu deſtiné à la plupart des exercices où l'on ſe ſervoit d'une balle, & qui faiſoient partie de la *ſphériſtique*. *Voyez* SPHÉRISTIQUE & *SPHÆRISTICI*. (*D. J.*)

SPHÆRISTICI, (*Gymnaſtiq.*) maîtres qui enſeignoient la ſphériſtique. *Voyez* SPHÉRISTIQUE & SPHÉRISTERE. (*D. J.*)

SPHÉRISTIQUE, (*Gymnaſtiq.*) chez les anciens la *ſphériſtique* comprenoit tous les exercices où l'on ſe ſert d'une balle : elle faiſoit une partie conſidérable de l'orcheſtique. On a fait honneur de ſon invention à Pithus, à Nauſicaa, aux Sicyoniens, aux Lacédémoniens, & aux Lydiens. Il paroît que dès le temps d'Homere cet exercice étoit fort en uſage, puiſque ce poëte en fait un amuſement de ſes héros. Il étoit fort ſimple de ſon temps, mais il fit de grands progrès dans les ſiecles ſuivans chez les Grecs. Ces peuples s'appliquant à le perfectionner, y introduiſirent mille variétés qui contribuoient à le rendre plus divertiſſant & d'un plus grand commerce. Ils ne ſe contenterent pas d'admettre la *ſphériſtique* dans leurs gymnaſes où ils eurent ſoin de faire conſtruire des lieux particuliers, deſtinés à recevoir tous ceux qui vouloient s'inſtruire dans cet exercice, ou donner des preuves de l'habileté qu'ils y avoient acquiſe : ils propoſerent encore des prix pour ceux qui ſe diſtingueroient en ce genre dans les jeux publics ; ainſi qu'on peut le conjecturer de quelques médailles grecques rapportées par Mercurial, & ſur leſquelles on voit trois

athletes nuds s'exerçant à la balle au devant d'une espece de table qui soutient deux vases, de l'un desquels sortent trois palmes avec cette inscription au dessous, ΠΥΘΙΑ ΑΚΤΙΑ. Les Athéniens, entre autres donnerent un témoignage signalé de l'estime qu'ils faisoient de la *sphéristique*, en accordant le droit de bourgeoisie, & en érigeant des statues à un certain Aristonique Carystien, joueur de paume d'Alexandre le grand, & qui excelloit dans cet exercice.

Les balles à jouer se nommoient en grec σφαῖραι, *spheres*, *globes*, & en latin elles s'appelloient *pilæ*. La matiere de ces balles étoit de plusieurs pieces de peau souple & corroyée, ou d'autre étoffe, cousues ensemble en maniere de sac que l'on rempliſſoit tantôt de plume ou de laine, tantôt de farine, de graine de figuier, ou de sable. Ces diverses matieres plus ou moins pressées & condensées, composoient des balles plus ou moins dures. Les molles étoient d'un usage d'autant plus fréquent, qu'elles étoient moins capables de blesser & de fatiguer les joueurs, qui les poussoient ordinairement avec le poing, ou la paume de la main. On donnoit à ces balles différentes grosseurs; il y en avoit de petites, de moyennes, & de très-grosses; les unes étoient plus pesantes, les autres plus légeres; & ces différences dans la pesanteur & dans le volume de ces balles, ainsi que dans la maniere de les pousser, établissoient diverses sortes de *sphéristiques*. Il ne paroit pas que les anciens aient employé de balles de bois, ni qu'ils aient connu l'usage que nous en faisons aujourd'hui pour jouer à la boule & au mail; mais ils ont connu les balles de verre, ce que nous observons en passant.

A l'égard des instrumens qui servoient à pousser les balles, outre le poing & la paume de la main, on employoit les piés dans certains jeux; quelquefois on se garnissoit les poings de courroies qui faisoient plusieurs tours, & qui formoient une espece de gantelet ou de brassard, sur-tout lorsqu'il étoit question de pousser des balles d'une grosseur ou d'une dureté extraordinaire. On trouve une preuve convaincante de cette coutume sur le revers d'une médaille de l'empereur Gordien III. rapportée par Mercurial, où l'on voit trois athletes nuds ceints d'une espece d'écharpe, lesquels soutiennent de leur main gauche une balle ou un balon, qui paroît une fois plus gros que leur tête, & qu'ils semblent se mettre en devoir de frapper du poing de leur main droite armée d'une espece de gantelet. Ces sortes de gantelets ou de brassards, tenoient lieu aux anciens de raquettes & de battoirs qui, selon toute apparence, leur ont été absolument inconnus.

Les exercices de la *sphéristique*, qui étoient en grand nombre chez les Grecs, peuvent se rapporter à quatre principales especes, dont les différences se tiroient de la grosseur & du poids des balles que l'on y employoit. Il y avoit donc l'exercice de la petite balle, celui de la grosse, celui du balon & celui du corycus.

De ces quatre especes de *sphéristiques*, celui de la petite balle étoit chez les Grecs le plus en usage, & celui qui avoit le plus mérité l'approbation des médecins. Antyllus, dont Oribase nous a conservé des fragmens considérables, & qui est l'auteur dont nous pouvons tirer plus d'éclaircissemens sur cette matiere, reconnoît trois différences dans cet exercice de la petite balle, non-seulement par rapport à la diverse grosseur des balles dont on jouoit; mais aussi par rapport à la diverse maniere de s'en servir. Dans la premiere, où l'on employoit les plus petites balles, les joueurs se tenoient assez près les uns des autres. Ils avoient le corps ferme & droit, & sans branler de leur place, ils s'envoyoient réciproquement les balles de main en main avec beaucoup de vîtesse & de dextérité. Dans la seconde espece, où l'on jouoit avec des balles un peu plus grosses, les joueurs, quoiqu'assez voisins des uns des autres, déployoient davantage les mouvemens de leurs bras, qui se croisoient & se rencontroient souvent; & ils s'élançoient çà & là pour attraper les balles, selon qu'elles bondissoient ou bricoloient différemment. Dans la troisieme espece, où l'on se servoit de balles encore plus grosses, on jouoit à une distance considérable, & les joueurs se partageoient en deux bandes, dont l'une

ſe tenoit ferme en ſon poſte, & envoyoit avec force & coup ſur coup les balles de l'autre côté, où l'on ſe donnoit tous les mouvemens néceſſaires pour les recevoir & les renvoyer.

On doit rapporter à l'exercice de la petite balle, dont on vient de décrire les trois eſpeces alléguées par Antyllus, trois autres ſortes de jeux appellés ἀπόῤῥαξις οὐρανία & ἁρπαστόν.

Le jeu nommé *aporrhaxis*, d'ἀπορῥήγνυμι, *abrumpo*, *frango*, & dont Pollux nous a conſervé la deſcription, conſiſtoit à jeter obliquement une balle contre terre, lui donnoit occaſion de rebondir une ſeconde fois vers l'autre côté d'où elle étoit renvoyée de la même maniere & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que quelqu'un des joueurs manquât ſon coup, & l'on avoit ſoin de compter les divers bonds de la balle.

Dans le jeu appellé *ourania*, l'un des joueurs ſe courbant en arriere, jetoit en l'air une balle qu'un autre tâchoit d'atraper en ſautant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même ſe trouvât ſur ſes piés : ce qui demandoit une grande juſteſſe de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour ſauter prendre préciſément l'inſtant que la balle qui retomboit pût être à la portée de ſa main.

L'*harpaſton* a ſon nom dérivé d'ἁρπάζω, *rapio*, parce qu'on s'y arrachoit la balle les uns aux autres. Pour y jouer, on ſe diviſoit en deux troupes, qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκύρος, que l'on traçoit au milieu du terrain, & ſur laquelle on poſoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne, qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu. Enſuite les joueurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de ſe ſaiſir de la balle, & de la jeter au-delà de l'une des deux lignes qui marquoient le but, pendant que ceux du parti contraire faiſoient tous leurs efforts pour défendre leur terrain, & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Cela cauſoit une eſpece de combat fort échaufé entre les joueurs qui s'arrachoient la balle, qui la chaſſoient du pié & de la main, en faiſant diverſes feintes, qui ſe pouſſoient les uns les autres, ſe donnoient des coups de poing, & ſe renverſoient par terre. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle au-delà de cette ligne qui bornoit le terrain des antagoniſtes. On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque façon de la courſe, du ſaut, de la lutte & du pancrace.

L'exercice de la groſſe balle étoit différent des précédens, non-ſeulement à raiſon du volume des balles que l'on y employoit, mais auſſi par rapport à la ſituation des bras; car dans les trois principales eſpeces de petite *ſphériſtique*, dont on vient de parler, les joueurs tenoient toujours leurs mains plus baſſes que leurs épaules; au lieu que dans celle-ci, ces mêmes joueurs élevoient leurs mains au deſſus de leur tête, ſe dreſſant même ſur la pointe du pié, & faiſant divers ſauts pour attraper les balles qui leur paſſoient par deſſus la tête. Cet exercice, comme l'on voit, devoit être d'un fort grand mouvement, & d'autant plus pénible, qu'outre qu'on y mettoit en œuvre toute la force des bras pour pouſſer des balles d'une groſſeur conſidérable à une grande diſtance, les courſes, les ſauts, & les violentes contorſions que l'on s'y donnoit, contribuoient encore à en augmenter la fatigue.

La troiſieme eſpece de *ſphériſtique* connue des Grecs; étoit l'exercice du ballon, appellé σφαῖρα κενή, dont nous ſavons peu de circonſtances, ſi ce n'eſt que ces ballons étoient vraiſemblablement faits comme les nôtres, qu'on leur donnoit une groſſeur énorme, & que le jeu en étoit difficile & fatiguant.

L'exercice du *corycus*, qui étoit la quatrieme eſpece de *ſphériſtique* grecque, la ſeule dont Hippocrate ait parlé, & qu'il appelle κωρυκομαχίη qui eſt la même choſe que le κωρυκοβολία du médecin Arétée, conſiſtoit à ſuſpendre au plancher d'une ſalle, par le moyen d'une corde, une eſpece de ſac que l'on rempliſſoit de farine ou de graine de figuier pour les gens foibles, & de ſable pour les robuſtes, & qui deſcendoit juſqu'à la hauteur de la ceinture de ceux qui s'exerçoient. Ceux-ci preſſant ce ſac à deux mains, le portoient auſſi loin que la corde pouvoit s'étendre, après quoi lâchant ce ſac ils le ſuivoient,

& lorſqu'il revenoit vers eux, ils ſe reculoient pour céder à la violence du choc; enſuite le reprenant à deux mains, ils le pouſſoient en avant de toutes leurs forces, & tâchoient malgré l'impétuoſité qui le ramenoit, de l'arrêter, ſoit en oppoſant les mains, ſoit en préſentant la poitrine leurs mains étendues derriere le dos; enſorte que pour peu qu'ils négligeâſſent de ſe tenir fermes, l'effort du ſac qui revenoit leur faiſoit quelquefois lâcher le pié, & les contraignoit de reculer.

Il réſultoit ſelon les Médecins, de ces différentes eſpeces de *ſphériſtiques*, divers avantages pour la ſanté. Ils croyoient que l'exercice de la groſſe & de la petite balle étoit très-propre à fortifier les bras, auſſi-bien que les muſcles du dos & de la poitrine, à débarraſſer la tête, à rendre l'épine du dos plus ſouple par les fréquentes inflexions, à affermir les jambes & les cuiſſes. Ils n'eſtimoient pas que le jeu de ballon fût d'une grande utilité, à cauſe de ſa difficulté & des mouvemens violens qu'il exigeoit; mais en général ils croyoient tous ces exercices contraires à ceux qui étoient ſujets aux vertiges, parce que les fréquens tournoiemens de la tête & des yeux, néceſſaires dans le *ſphériſtique*, ne pouvoient manquer d'irriter cette indiſpoſition. Pour ce qui concerne l'exercice du *corycus*, ou de la balle ſuſpendue, ils le jugeoient très-convenable à la diminution du trop d'embonpoint, & à l'affermiſſement de tous les muſcles du corps; ſe perſuadant auſſi que les ſecouſſes réitérées que la poitrine & le ventre recevoient du choc de cette balle, n'étoient pas inutiles pour maintenir la bonne conſtitution des viſceres qui y ſont renfermés. Arétée en conſeilloit l'uſage aux lépreux; mais on le défendoit à ceux qui avoient la poitrine délicate.

Après avoir parcouru les eſpeces de *ſphériſtiques* en uſage chez les Grecs, examinons préſentement ce que les Romains ont emprunté d'eux par rapport à cet exercice, & ce qu'ils y ont ajouté de nouveau. On ne trouve dans l'antiquité romaine que quatre ſortes de *ſphériſtiques*; ſavoir le ballon, appellé *follis*; la balle, ſurnommée *trigonalis*; la balle villageoiſe, *pila paganica*, & l'*harpaſtum*. Cœlius Aurélianus les déſigne toutes par l'expreſſion générale de *ſphæra italica*, *paume italienne*. Le poëte Martial les a toutes compriſes dans ces vers.

Non pila, non ſollis, non te paganica thermis
Præparat, aut nudi ſtipitis ictus hebes:
Vara nec injecto ceromante brachia tendis,
Non harpaſta vagus pulverulenta rapis.

Le ballon étoit de deux eſpeces, de la grande & de la petite. On pouſſoit les grands ballons avec le bras garni comme nous l'avons dit en parlant de celui des Grecs. La petite eſpece qui étoit le plus en uſage, ſe pouſſoit avec le poing, d'où elle recevoit le nom de *follis pugillaris* ou *pugilatorius*. La légéreté de ce ballon le mettoit le plus à la portée des perſonnes les moins robuſtes, tels que ſont les enfans, les vieillards & les convaleſcens.

La paume appellée *trigonalis*, ſe jouoit avec une petite balle nommée *trigon*, non pas de ſa figure qui étoit ronde & nullement triangulaire, mais du nombre des joueurs qui étoient ordinairement trois diſpoſés en triangle, & qui ſe renvoyoient la balle, tantôt de la main droite, tantôt de la gauche, & celui qui manquoit à la recevoir, la laiſſoit tomber, perdoit la partie. Il y a trois expreſſions latines qui ont rapport à ce jeu, & qui méritent d'être remarquées. On appelloit *raptim ludere*, lorſque les joueurs faiſoient enſorte de prendre la balle au premier bond. *Datatim ludere* ſe diſoit d'un joueur qui envoyoit la balle à un autre, & qui accompagnoit ce mouvement de diverſes feintes pour tromper les joueurs. Enfin, *expulſum ludere* s'appliquoit à l'action des joueurs qui ſe repouſſoient les uns les autres pour atraper la balle, & la renvoyer.

La paume de village, appellée *pila paganica*, n'étoit pas tellement abandonnée aux payſans, qu'elle ne fût auſſi reçue dans les gymnaſes & dans les thermes, comme il eſt facile de s'en convaincre par les vers de Martial ci-deſſus rapportés. Les balles qu'on employoit dans cette ſorte de paume étoient faites d'une peau remplie de plume bien foulée & bien entaſſée, ce qui donnoit une dureté conſidérable à ces balles. Elles ſurpaſſoient en groſſeur les balles trigones &

les ballons romains. La dureté de ces balles jointe à leur volume en rendoit le jeu plus difficile & plus fatiguant.

La derniere eſpece de *ſphériſtique* en uſage chez les Romains & nommée *harpaſtum*, n'étoit en rien différente de l'harpaſton des Grecs, de qui les Romains l'avoient empruntée; ainſi, ſans répéter ce qui a été dit, on remarquera ſeulement que l'on s'exerçoit à ce jeu ſur un terrain ſablé, que la balle qui y ſervoit étoit de la petite eſpece, & que l'on y employoit plutôt les mains que les piés, comme il paroît par cette épigramme de Martial ſur des *harpaſtes*:

Hæc rapit antæi velox in pulvere Draucus,
Grandia qui vano colla labore facit.

Et par ces vers du même poëte:

Sive harpaſta manu pulverulenta rapis
Non harpaſta vagus pulverulenta rapis.

L'antiquité grecque & romaine ne nous fournit rien de plus, touchant les différentes eſpeces de *ſphériſtiques*; mais on en découvre une tout à fait ſinguliere qui eſt le jeu de balles de verre dans une ancienne inſcription trouvée à Rome en 1591, ſous le pontificat d'Innocent XI, & que l'on voit encore aujourd'hui attachée aux murs du vatican: elle eſt le ſeul monument dont nous ayons connoiſſance, qui faſſe mention du jeu de la balle de verre inconnu juſqu'au temps d'un *Urſus Togatus* mentionné dans l'inſcription, lequel s'en dit l'inventeur. Il eſt difficile de deviner préciſément en quoi conſiſtoit ce jeu, & il faut néceſſairement, au défaut d'autorités ſur ce point, hazarder quelques conjectures. M. Burette, dans une diſſertation ſur ſa *ſphériſtique* des anciens, qu'il a miſe dans le recueil des mémoires de l'académie des Inſcriptions, & dont nous avons tiré cet article, a de la peine à ſe perſuader que les balles de verre qu'on employoit fuſſent ſolides: car, dit-il, ſi l'on veut leur attribuer une groſſeur proportionnée à celle de nos balles ordinaires, elles euſſent été d'une peſanteur incommode & dangereuſe pour les joueurs; ſi au contraire on les ſuppoſe très-petites, elles euſſent donné trop peu de priſe aux mains, & euſſent échappé aux yeux. Il y auroit donc lieu de croire que ces balles étoient autant de petits ballons de verre que les joueurs s'envoyoient les uns aux autres; & l'adreſſe dans ce jeu conſiſtoit ſans doute à faire enſorte que ces ballons fuſſent toujours ſoutenus en l'air par les diverſes impulſions qu'ils recevoient des joueurs qui les frappoient de la paume de la main, & à empêcher qu'ils ne heurtaſſent contre les murs, ou qu'ils ne tombaſſent par terre, auquel cas ils ne manquoient guere de ſe briſer. Ce qui acheve de déterminer à cette opinion eſt un paſſage de Pline le naturaliſte, qui emploie l'expreſſion de *pila vitrea* dans une occaſion où ce ne peut être qu'une boule de verre creuſe: *Cum, additâ aquâ*, vitreæ pilæ *ſole adverſo, in tantum excandeſcant, ut veſtes exurant.* « Les *boules de verre* pleines d'eau, & expoſées aux rayons du ſoleil, s'échaufent juſqu'au point de brûler les habits ». Voilà dumoins ce qu'on a penſé de plus vraiſemblable par rapport à cette derniere eſpece de *ſphériſtique*, ſi peu connue d'ailleurs, & qui mériteroit certainement d'être plus particuliérement éclaircie. *(D. J.)*

SPHÉROIDE, ſ. m. *en Géométrie*, eſt le nom qu'Archimede a donné a un ſolide qui approche de la figure d'une ſphere, quoi qu'il ne ſoit pas exactement rond, mais oblong, parce qu'il a un diamettre plus grand que l'autre, & qu'il eſt engendré par la révolution d'une demi-ellipſe ſur ſon axe. Ce mot vient de σφαῖρα *ſphere*, & εἶδος *figure*.

Quand il eſt engendré par la révolution d'une demi-ellipſe ſur ſon plus grand axe, on l'appelle *ſphéroïde oblong* ou *alongé*; & quand il eſt engendré par la révolution d'une ellipſe ſur ſon petit axe, on l'appelle *ſphéroïde applati*.

Pour ce qui regarde les dimenſions ſolides d'un *ſphéroïde* alongé, il eſt les deux tiers de ſon cylindre circonſcrit.

Un *ſphéroïde* alongé eſt à une ſphere décrite ſur ſon grand axe, comme le quarré du petit axe eſt au quarré du grand; & un *ſphéroïde* applati eſt à une ſphere décrite ſur le petit axe, comme le quarré du grand axe eſt au quarré du petit.

On

On appelle aujourd'hui assez généralement *sphéroïde* tout solide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour de son axe, soit que cette courbe ovale soit une ellipse ou non. *(O)*

SPHÉROMACHIE, s. f. *(Antiq. grecq.)* σφαιρομαχια, espece particuliere de jeu de paume, dont les balles étoient de plomb, & se nommoient σφαῖροι. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxj; t. I. p. 448.* *Voyez* SPHÉRISTIQUE. *(D. J.)*

SPHETTUS, *(Géog. anc.)* municipe de la tribu Acamantide, selon Etienne le géographe. Pausanias, *l. II, c. xxx;* en fait une bourgade de l'Attique : ce qui revient au même, & dit qu'elle fut fondée par *Sphettus*, fils de Troezen. Phavorinus lit *Sphittos* pour *Sphettus.* Il est souvent fait mention de cette bourgade dans les orateurs & autres écrivains grecs. Le vinaigre y étoit très-piquant, & les personnes fort satyriques, comme nous l'apprennent Aristophane & Athénée. M. Spon, dans la liste des bourgs de l'Attique, rapporte une inscription qu'il avoit vue à Constantinople chez M. de Nointel, ambassadeur, qui l'avoit apportée d'Athènes. On y lisoit ces mots :

ΔΗΜΗΤΙΟΣ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΣΦΗΤΤΙΟΣ.

Dans une autre inscription qui se voyoit sur la base d'une statue à Eleusine, on lit aussi le mot ΣΦΗΤΤΙΟΣ vers la fin de l'inscription. *(D. J.)*

SPHINCTER, *en Anatomie*, est un terme dont on se sert pour signifier une espece de muscles circulaires, ou muscles en forme d'anneaux, qui servent à former & retrécir différens orifices du corps, & à empêcher l'excrétion de ce qui est contenu. *Voyez* MUSCLE.

Ce mot est formé du grec σφιγκτηρ, *strictor* ou *constricteur*, quelque chose qui bouche & tient une chose bien close; ces muscles ont un effet à-peu-près semblable à ceux des cordons d'une bourse.

Le *sphincter* des levres, *voyez* ORBICULAIRE.

Le *sphincter* du vagin est un muscle constricteur, qui sert à empêcher le reflux du sang du clitoris, *&c.* pendant le coït. *Voyez* VAGIN, CLITORIS.

SPHINCTER DE L'ANUS, *(Anatomie.)* c'est un muscle large, épais, charnu, qui borde l'anus tout autour : sa figure & la tissure de ses fibres en dehors immédiatement sous la peau forme une espece d'ovale. Il tient par devant à l'accélérateur de l'urine, & par derriere à l'os coccyx. A mesure qu'il avance plus loin sur le corps de l'intestin droit, ses fibres deviennent circulaires, & ont à-peu-près deux doigts de large. Il est beaucoup plus large dans les hommes que dans les animaux; & cela, parce que l'homme ayant le corps dressé perpendiculairement, il faut beaucoup plus de force à ce muscle pour retenir les excrémens, fonction pour laquelle il est fait. *(D. J.)*

Addition à l'article précédent par M. le baron de Haller.

Le *sphincter* épargne à l'homme le désagrément insuportable de vivre dans l'ordure, & dans une mauvaise odeur, qui lui rendroit la vie amere.

Les excrémens acquierent dans l'homme le plus sain, une odeur dont la simple idée souleve l'estomac. Si comme les oiseaux & les poissons, l'homme étoit obligé de laisser à la matiere fécale la liberté de s'écouler, il seroit odieux à lui-même, & la société fairoit place a une horreur mutuelle. Ce muscle a cependant d'autres avantages encore, il contribue essentiellement à la propagation de l'espece.

On distingue avec raison deux *sphincter de l'anus.*

Comme le rectum est très-charnu, il a des fibres longitudinales très-fortes, & très-supérieures à celles que l'on trouve sur les autres intestins. Il a encore des fibres circulaires qui forment un bourelet épais autour de l'extrêmité de l'intestin, qui en resserre l'orifice, empêche de sortir les excrémens qui y peuvent être contenus, & achève de chasser ceux qui sont engagés dans l'ouverture.

Le *sphincter* extérieur est beaucoup plus considérable, quoique pâle, & mêlé de beaucoup de graisse. Il n'est pas circu-

laire, ce ſont deux colonnes, dont chacune fait la moitié d'une ellipſe fort alongée, dont les fibres ſont preſque droites; elles ſe mêlent par quelques paquets à celles du *ſphincter* interne. Les deux tiers de la partie poſtérieure du *ſphincter* externe, reçoivent les fibres du releveur, qui ſe mêlent avec elles. Ces colonnes au reſte ſont placées entre la graiſſe & l'extrêmité de l'inteſtin, elles ſont plus larges que les colonnes du *ſphincter* intérieur.

L'extrêmité antérieure du *ſphincter de l'anus* donne de chaque côté un paquet de fibres; ces deux paquets forment un muſcle preſque triangulaire, qui va s'attacher dans la ſuture entre les accélérateurs, au milieu du bulbe de l'uretre. Un autre paquet preſque ſemblable ſort de celui que je viens de dire, ſe réunit à ſon compagnon de l'autre côté, & s'attache à la peau du périnée. Deux cordons de fibres plus robuſtes ſortent encore latéralement du *ſphincter de l'anus*, & couverts des muſcles tranſverſaux de l'uretre, vont ſe mêler à l'accélérateur dont elles ſont la principale origine.

Le reſte des fibres du *ſphincter* ſe contourne autour de l'extrêmité antérieure de l'anus, & joint la colonne droite à la gauche plus en arriere que le bulbe de l'uretre.

L'extrêmité poſtérieure du *ſphincter* donne de même deux paquets de fibres, qui s'attachent à la peau qui couvre le coccyx, à la graiſſe calleuſe qui en deſcend, & quelquefois au coccyx même.

Le reſte des fibres de chaque colonne ſe contourne autour de l'extrêmité poſtérieure de l'anus, & réunit la colonne gauche à la droite.

Les fibres droites du *ſphincter*, en ſe gonflant & en ſe racourciſſant diminuent le diametre de l'anus, qui va de ſa partie droite à la gauche; les fibres contournées reſſerent le diametre, qui va de l'extrêmité antérieure de l'anus à la poſtérieure. Cette action eſt ſi exacte, qu'elle retient l'eau & l'air.

Ce muſcle en ſe reſſerant, devient le point fixe du muſcle accélérateur & lui donne la réſiſtance néceſſaire pour déterminer ſon action à la compreſſion du bulbe de l'uretre. Le *ſphincter* eſt très-néceſſaire pour l'expulſion de l'urine & de la liqueur fécondante: il ſe tend & durcit dans cette action. Il tire la peau à lui pour empêcher l'inteſtin de s'en éloigner.

C'eſt un muſcle très-robuſte, très-irritable, qui bleſſé & inciſé ſe guérit avec facilité, & dont l'action, quoique évidemment volontaire, n'eſt pas ſuſpendue par le ſomeil. *(H. D. G.)*

SPHINCTER DE LA VESSIE, *(Anatomie.)* Fallope obſerve que les Anatomiſtes de ſon ſiecle n'ont pas bien décrit la ſituation de ce muſcle, en le plaçant au deſſous des proſtates; car ſi cela étoit, dit-il, la ſemence dans le coït ne pourroit pas être éjaculée ſans urine; obſervation que les auteurs modernes n'ont point faite, ou par inadvertance, ou parce qu'ils ont été trompés par une partie des *levatores ani*, qui reſtoient ſur les proſtates, & que Riolan appelle *ſphincter externus.*

Le *ſphincter de la veſſie* eſt ſitué à la partie ſupérieure du cou de la veſſie, immédiatement au deſſus des glandes proſtates, où, dit Fallope, nous ne devons pas nous attendre à trouver un muſcle entier, & une ſubſtance diſtincte de celle du canal, ſemblable à celle de l'anus; mais ſeulement la partie la plus charnue du cou de la veſſie compoſée de pluſieurs fibres tranſverſales, dont la contraction empêche la ſortie involontaire de l'urine. Pour découvrir ces fibres tranſverſales, l'auteur conſeille de plonger la veſſie dans de l'eau bouillante, en commençant par ôter les fibres droites qui ſont en dehors, au moyen de quoi les tranſverſales paroîtront.

Les principales connexions de la veſſie dans l'homme ſont avec l'inteſtin *rectum* & les véſicules ſéminaires, & dans la femme avec le vagin, & outre cela dans l'un & l'autre ſexe avec les os pubis, non-ſeulement par pluſieurs fibres ligamenteuſes, mais encore par quelques petits trouſſeaux de fibres charnues qui en viennent & qui ſe portant obliquement au cou de la veſſie, l'embraſſent par leur entrecroiſement en ſe confondant avec les fibres tranſverſes de ſa tunique charnue; c'eſt l'entrecroiſement de ces fibres charnues ſur le cou de la veſſie

que M. Winslow soupçonne être son véritable *sphincter*, lequel se trouve fortifié par quelques fibres du *sphincter* de l'anus.

L'urine qui est déchargée dans la vessie n'en sort que dans certains temps à cause, du *sphincter* qui embrasse son côté, & qui, comme un ressort bandé, ferme l'ouverture qui y répond; elle y séjourne jusqu'à ce que par les impressions vives qu'elle fait sur les parois de la vessie elle ait donné lieu à la contraction des fibres charnues de son corps; cette contraction jointe à celle du diaphragme & des muscles de l'abdomen qui agissent en même temps, se trouvant pour lors plus forte que celle du *sphincter*, l'oblige à céder, & donne à l'urine la liberté de s'échapper. *(D. J.)*

SPHINX, s. m. & f. *(Mytholog.)* monstre fabuleux, auquel les anciens donnoient ordinairement un visage de femme, avec un corps de lion couché.

Le *sphinx*, célebre dans la fable, est celui de Thèbes qu'Hésiode fait naître d'Echidne & de Typhon. Junon irritée contre les Thébains, envoya ce monstre dans le territoire de Thèbes pour le désoler.

On représente le *sphinx* de Thèbes avec la tête & le sein d'une jeune fille, les griffes d'un lion, le corps d'un chien, la queue d'un dragon, & des ailes. Elle exerçoit ses ravages sur le mont Phycée, d'où se jetant sur les passans, elle leur proposoit des énigmes difficiles, & mettoit en pieces ceux qui ne pouvoient les déchiffrer. Œdipe qui fut assez heureux pour expliquer l'énigme qu'elle lui proposa, a fait lui-même la peinture suivante de cette cruelle *sphinx*.

Né parmi les rochers aux piés du Cythéron,
Ce monstre à voix humaine, aigle, femme & lion,
De la nature entiere exécrable assemblage,
Vomissoit contre nous l'artifice & la rage.

Enfin cette *sphinx* barbare, outrée de dépit de se voir devinée, se cassa la tête contre un rocher.

Il y en a, dit Pausanias, qui prétendent que la *Sphinx* étoit une fille naturelle de Laïus, & que, comme son pere l'aimoit fort, il lui avoit donné connoissance de l'oracle que Cadmus avoit apporté de Delphes. Après la mort de Laïus, ses enfans s'entre-disputerent le royaume; car outre ses fils légitimes il en avoit laissé plusieurs de diverses concubines; mais le royaume, suivant l'oracle de *Delphes*, ne devoit appartenir qu'à un des enfans de Jocaste. Tous s'en rapporterent à *Sphinx*, qui, pour éprouver celui de ses freres qui avoit le secret de Laïus, leur faisoit à tous des questions captieuses: & ceux qui n'avoient point connoissance de l'oracle, elle les condamnoit à mort, comme n'étant pas habiles à succéder. Œdipe instruit de l'oracle par un songe s'étant présenté, à *Sphinx*, fut déclaré successeur de Laïus.

D'autres ont dit que *Sphinx*, fille de Laïus, peu contente de n'avoir aucune part au gouvernement s'étoit mis à la tête d'une troupe de bandits, qui commettoient mille désordres aux environs de Thèbes; ce qui la fit regarder comme un monstre. On lui donnoit pour mere Echidne, pour pere Typhon; c'étoient toujours les peres & meres de ce qu'il y avoit de plus monstrueux. Les griffes de lion marquoient sa *cruauté*; son corps de chien, les *desordres* dont une fille de ce caractere est capable; ses ailes désignoient l'*agilité*, avec laquelle elle se transportoit d'un lieu à un autre, pour éviter les poursuites des Thébains; ses énigmes signifioient les *embûches* qu'elle dressoit aux passans, les attirant dans les rochers & dans les broussailles du mont Phycée où elle habitoit, & dont il leur étoit impossible de se dégager, faute d'en savoir les issues qu'elle connoissoit parfaitement. Œdipe la força dans ses retranchemens, & la fit mourir. *Sphinx* vient de σφιγγω, *embarrasser*.

Rien de plus commun que la figure de *sphinx* avec des ailes ou sans ailes, dans les monumens égyptiens. Plutarque dit qu'on mettoit des *sphinx* dans leurs temples, pour marquer que la religion égyptienne étoit toute énigmatique. Les oracles que les Egyptiens faisoient rendre à leur célebre *sphinx*, étoient une frauduleuse invention de leurs prêtres, qui ayant creusé sous terre un canal aboutissant au ventre & à la tête de cette prétendue divinité, entroient aisément dans son corps, d'où ils faisoient

entendre d'une voix ſépulcrale des paroles ſuperſtitieuſes en réponſe aux voyageurs qui venoient conſulter l'oracle.

Pline dit que la tête du *ſphinx*, dont nous parlons, avoit quarante-trois piés de longueur, douze de circuit, & qu'il en avoit cent ſoixante-douze du ſommet de la tête juſqu'au ventre. On lit dans les *obſervations curieuſes*, qu'à trois cents pas de la grande pyramide & preſque vis-à-vis du vieux Caire, proche le rivage du Nil, on voit encore la tête de ce fameux *ſphinx*, & que le reſte du corps eſt enterré ſous le ſable; mais ce récit eſt un nouveau conte à ajouter aux autres. *(D. J.)*

SPHINX, *(Sculpt.)* ouvrage de ſculpture imitant les *ſphinx* de la fable; on les repréſente d'ordinaire avec la tête & le ſein d'une fille, & le corps d'un lion; tel eſt le *ſphinx* de l'eſcalier qui porte ce nom à Fontainebleau; tels ſont les deux *ſphinx* de marbre blanc, devant le partere de la dauphine à Verſailles. On en voit pluſieurs autres ſemblables qui ornent des rampes de terraſſe dans les jardins; mais il n'y a point de *ſphinx* modernes, qui égalent les anciens en goût & en travail exquis.

C'eſt dommage que le *ſphinx* de bronze qui a été déterré à Rome, ſe ſoit trouvé dans un ſi grand déſordre, qu'on a eu beaucoup de peine à le reſtaurer. On ne peut nier qu'il n'ait été grec. L'aſſemblage des morceaux met les connoiſſeurs en état de juger combien les Grecs avoient altéré la premiere forme de ces animaux. Il eſt vrai qu'ils n'y attachoient pas les mêmes idées, & qu'ils étoient éloignés de l'allégorie des ſignes céleſtes, qui avoient donné naiſſance à cet objet fantaſtique. Le *ſphinx* n'étoit en quelque façon connu dans la Grece que par l'hiſtoire d'Œdipe; on le voit même ſur quelques pierres gravées, lorſqu'il propoſe à ce prince une énigme qui ne mérite guere d'être ſi célébrée. Le *ſphinx* eſt encore traité de la même façon ſur le revers des médailles des Antiochus, & ſur un poids de plomb trouvé dans l'île de Chio. Ces différens emplois du même objet méritent d'être préſentés; ils ſont capables de piquer la curioſité, & font naître l'envie de chercher pourquoi les Grecs ont adopté le *ſphinx*; pourquoi ils ne l'ont point repréſenté accroupi; enfin, pourquoi ils lui ont donné des ailes, de l'arrondiſſement deſquelles il y a lieu d'être ſurpris? Toutes ces réflexions ſont de M. de Caylus. *(D. J.)*

SPHINX, ſ. m. *(terme de blaſon.)* meuble de l'écu qui repréſente ce *monſtre* fabuleux que les poëtes ont feint avoir été engendré par Thyphon, & que Junon fit naître pour ſe venger des Thébains: il avoit la tête & le ſein d'une femme, les griffes d'un lion & le reſte du corps fait en forme de chien: il propoſoit à tous les paſſans des queſtions énigmatiques; & s'ils ne les expliquoient, il les dévoroit auſſi-tôt.

Ce *monſtre* ne put être détruit que lorſqu'Œdipe eut expliqué l'énigme qu'il avoit propoſée: *qui étoit l'animal qui le matin ſe tenoit ſur ſes quatre jambes, à midi ſur deux, & le ſoir ſur trois;* Œdipe répondit que *c'étoit l'homme qui en venant au monde ſe tenoit ſur ſes mains & ſes jambes, au milieu du jour ſur ſes deux piés, & le ſoir ſur un bâton qui lui ſervoit d'une troiſieme jambe.* Le *ſphinx* de déſeſpoir alla ſe briſer la tête contre un rocher, & les Thébains en furent délivrés.

Savalette de Magnanville à Paris; *d'azur au ſphinx d'argent accompagné en chef d'une étoile d'or. (G. D. L. T.)*

SPHONDILIUM, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante que les Anglois nomment *cow-parſnep*, & les François *berce*, mot ſous lequel vous en trouverez les caracteres.

Tournefort diſtingue huit eſpeces de ce genre de plante, dont il nous ſuffira de décrire la plus commune. *Sphondilium vulgare hirſutum, I, R, H, 320.*

Sa tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus, nouée, velue, canelée & creuſe en dedans. Ses feuilles ſont larges, laciniées, couvertes deſſus & deſſous d'un duvet aſſez doux, & d'un goût douçâtre. Ses fleurs naiſſent ſur des ombelles, compoſées chacune de cinq pétales diſpoſées en fleurs de lis, de couleur ordinairement blanche, & quelquefois purpurine. Quand cette fleur eſt tombée, le calice qui la ſoutenoit devient un fruit, compoſé de deux grandes graines ovales, applaties, d'une odeur déſagréable, & d'une ſaveur un peu âcre; ſa racine eſt empreinte d'un ſuc jau-

nâtre, accompagné d'âcreté. Cette plante croît dans les champs, & fleurit au mois de Mai ou de Juin. Ses feuilles paſſent pour émollientes, & ſa graine eſt recommandée comme antihyſtérique, par le d. Willis.

Il ne paroît pas que le *ſphondilium* des modernes, ſoit celui de Dioſcoride, ni de Pline; car les vertus qu'ils lui attribuent paroiſſent entiérement étrangeres à notre plante. *(D. J.)*

SPHRAGIDIUM, *(Géog. anc.)* Pauſanias, *liv. IX, ch. iij*; donne ce nom à un antre de la Béotie, dans le mont Cithéron c'étoit l'antre des nymphes Cithéronides qui, à ce qu'on diſoit, avoient eu le don de prophétie. Du nom de ce lieu, ces nymphes étoient auſſi appellées *Sphragitides*, comme dit Plutarque dans la vie d'Ariſtide. *(D. J.)*

SPHRAGIS, *(Muſiq. des anc.)* ſeptieme partie du mode des cithares, ſuivant la diviſion de Terpandre, (Pollux, *Onomaſt. liv. IV. chap. 9.*); probablement le *ſphragis* (clôture, fin) étoit véritablement la fin de ce mode, étant entre l'omphalos & l'épilogue. *Voyez* OMPHALOS & EPILOGUE *Muſiq. des anc.* *(F. D. C.)*

SPHRAGITIDES, NYMPHES, *(Littérat.)* nymphes du mont Cithéron qui avoient eu le nom de *ſphragitides*, de l'antre appellé *ſphragidion*. Peut-être que ce nom venoit du reſpect & du ſilence que l'on gardoit ſur ce qui ſe paſſoit dans cet antre, de peur de bleſſer ces nymphes & d'encourir leur indignation; car σφράγις, ſignifie un *cachet*, d'où vient le proverbe σφραγῖδα γλώσσῃ ἐχπικήθαι, *ſignatum habere*, avoir un cachet ſur la bouche, pour dire *ne point parler*, ou garder un profond ſilence. *(D. J.)*

SPIAUTER, *(Hiſt. nat. Minéralog.)* nom donné par quelques auteurs au zinc. *Voyez l'article* ZINC.

SPIAGGIA ROMANA, LA, *(Géog. mod.)* c'eſt-à-dire, la *plage romaine*. Les Italiens appellent de ce nom une partie de la Méditerranée, le long de la côte de l'Egliſe. *(D. J.)*

SPICA, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donna à une eſpece de bandage, parce qu'il repréſente par ſes tours de bande en doloires, les rangs d'un épi de blé.

Le *ſpica* eſt différent, ſuivant les parties auxquelles on l'applique. On en fait un pour la luxation de l'humerus & pour la fracture de l'acromion & celle du bout externe de la clavicule, *voyez* HUMERUS, ACROMION, CLAVICULE; on fait auſſi un *ſpica* pour le bubonocele & pour la luxation de l'os de la cuiſſe.

Pour faire le *ſpica* qui convient à la luxation de l'humerus, on prend une bande de trois doigts de largeur, ſur ſix aunes de longueur, & roulée à un chef. On poſe l'extrêmité de la bande ſous l'aiſſelle oppoſée; on tire un jet de bande de derriere en devant, en croiſant obliquement les deux épaules; on paſſe ſur la tête de l'os luxé, ſous l'aiſſelle, & on vient croiſer ſur le deltoïde: on deſcend ſur la partie antérieure de la poitrine obliquement; on conduit la bande ſous l'aiſſelle oppoſée, où l'on aſſujetit l'extrêmité de la bande. On revient par derriere le dos ſur le premier jet de bande, pour paſſer autour de la tête de l'humerus, en formant un doloire avec la premiere circonvolution de la bande: on fait trois ou quatre doloires, & enſuite un circulaire autour de la partie ſupérieure moyenne du bras. Ce circulaire laiſſe une eſpace en A ou triangle équilatéral avec le premier croiſé de la bande, ce que les auteurs appellent *gerani*. On remonte enſuite par un rampant, & on conduit le globe de la bande ſous l'aiſſelle oppoſée pour terminer par des circulaires autour du corps; on arrête la bande avec des épingles à l'endroit où elle finit.

Avant l'application de ce bandage, on a ſoin de garnir le lieu malade & le deſſous de l'aiſſelle avec des compreſſes.

Le *ſpica* pour la clavicule ſe fait de même, à l'exception que les croiſées de la bande ſe font ſur la clavicule.

Pour faire le *ſpica* de l'aine, on poſe le bout de la bande ſur l'épine de l'os ilion du côté de la maladie; on deſcend obliquement ſur l'aine entre les parties naturelles; on entoure la cuiſſe poſtérieurement; on revient croiſer antérieurement ſur l'aine, on conduit la bande ſur l'os pubis, au deſſus de l'os des iles du côté oppoſé; on entoure le corps au deſſus des feſſes, & on revient ſur le bout de la bande pour continuer en faiſant des doloires, quatre ou cinq circonvolutions comme la précédente: on finit par des circulaires autour du corps.

Le *ſpica* de la cuiſſe ſe fait de même, à l'exception que les croiſés qui forment les épis ſe font ſur la partie extérieure & ſupérieure de la cuiſſe. *Voyez* BANDE & BANDAGE. *(Y)*

SPICCATO, STACCATO, ad. mots italiens conſacrés à la muſique, & qui indiquent des ſons ſecs, piqués, & bien détachés. *Voyez* PIQUÉ, DÉTACHÉ. *(S)*

SPICNARD, *(Botan.) Voyez* NARD. *(D. J.)*

SPIEGELBERG, *(Géog. mod.)* petit pays d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, entre le comté de Shaumbourg & la Baſſe-Saxe. Il appartient au Prince de Naſſau-Dietz. Il n'a que ſix lieues de longueur, quatre de largeur, & un bourg qui prend ſon nom. *(D. J.)*

SPIETZ, *(Géog. mod.)* petite ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, ſur le bord du lac de Thoun. *(D. J.)*

SPIGA, *(Géog. mod.)* ou *Chizico*, petite ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, ſur la côte de la mer de Marmora, à huit milles de l'île de ce nom au midi. Elle a un port près du cap de Spigola. Il eſt fort douteux que ce ſoit la célebre Cyſique des anciens. *(D. J.)*

SPIGA LA, *(Géog. mod.)* petite riviere de la Turquie aſiatique, en Anatolie. Elle a ſa ſource au mont Ida, & ſe décharge dans la mer de Marmora, à onze lieues de Spiga, vers le couchant. On ne doute pas que ce ne ſoit l'Æſapus de Strabon, ou l'Æſepus de Pline & de Ptolomée. *(D. J.)*

SPIGELIUS LOBE DE, Spigelius de Bruxelles, diſciple de Caſſerius & d'Aquapendente, profeſſa l'anatomie & la chirurgie dans l'univerſité de Padoue; il nous a laiſſé un corps d'anatomie. Le petit lobe du foie porte ſon nom. Nous avons de lui un livre intitulé: *Spigeli opera omnia. Venet. 1627. fol. Amſtelod. 1644, fol.*

SPIGURNEL, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* étoit anciennement celui qui avoit la charge des *eſpigurnantia*, ou de ſceller les actes du roi. Spelman & du Freſne rapportent ce mot ſans y ajouter aucune interprétation. Mais il ſemble qu'il eſt pris du ſaxon *ſparrau*, qui ſignifie *ſerrer*, *ſceller* ou *aſſurer*. Voy. *Kennet's gloſ. in paroch. antiquit.*

SPILEMBERGO, *(Géog. mod.)* & SPILEMBERG par les Allemands; ville de l'état de Veniſe dans le Frioul, ſur le Tajamento, à 10 milles d'Udine, vers les frontieres du Boulonnois. Lazius croit que c'eſt la *Bibium* d'Antonin, mais Smiler prétend que *Bibium* eſt *Billigratz*. *Long. 30, 46; lat. 46, 11. (D. J.)*

SPINA, *(Géog. anc.)* ville d'Italie au voiſinage de Ravenne, près de l'embouchure la plus méridionale du Pô. C'étoit une colonie grecque & qui avoit été floriſſante; mais qui du temps de Strabon, *liv. V*, ſe trouvoit réduite à un ſimple village. Cet ancien Géographe ajoute, qu'on montroit à Delphes le tréſor des Spinites. Cette circonſtance eſt confirmée par Pline, *liv. III, ch. xvj*, qui marque en même temps la ſituation de cette ville, en diſant que l'embouchure du Pô, nommée *Eridanum oſtium*, étoit appellée par quelques-uns *Spineticum oſtium*, de la ville de *Spina*, qui avoit été bâtie auprès & apparemment à la gauche; car Butrium ſe trouvoit à la droite, entre cette embouchure & Ravenne. *(D. J.)*

SPINÆ, *(Géog. anc.)* ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'*Iſca* à *Calleva*, entre *Duracornovium* & *Callava*, à 15 milles de chacune de ces places. On croit que le bourg de Newbury s'eſt élevé des ruines de cette ville, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit village appellé *Spene*, à un mille de Newbury. *(D. J.)*

SPINA-LONGA, *(Géog. mod.)* fortereſſe de l'île de Candie, ſur un rocher eſcarpé, près de la côte ſeptentrionale de l'île & du golfe auquel elle donne ſon nom. Cette fortereſſe ſituée à 55 milles de Candie, au levant en tirant vers Sétia, étoit autrefois une ville épiſcopale, & elle a un port. *(D. J.)*

SPINARZA, *(Géog. mod.)* petite ville de la Turquie européenne dans l'Albanie, ſur la riviere de même nom, près de ſon embouchure. *Long. 37, 10; lat. 41.*

SPINA VENTOSA, ſ. m. *maladie de Chirurgie*, qui conſiſte dans une carie interne des os, principalement vers les jointures où elle a coutume de commencer ſans douleur; enſuite la face interne du corps de l'os & la moële même ſe corrompent.

La carie pénetre peu-à-peu juſqu'à la ſurface externe ; les os deviennent mous ou vermoulus, & ſe caſſent quelquefois, ne pouvant réſiſter à l'éfort des muſcles dans les mouvemens violens & ſubits auxquels ils ſont expoſés ; ou bien ils ſe gonflent, & il y ſurvient une exoſtoſe. Quand l'os eſt carié, le périoſte ſe détache & ſe corrompt auſſi ſans qu'il paroiſſe aucune tumeur au dehors. Pendant que l'humeur qui cauſe cette maladie, ronge le périoſte, il s'y excite à cauſe de ſa ſenſibilité, une douleur vive & piquante, comme ſi l'on étoit percé par une épine, d'où vient le nom de ce cruel mal, c'eſt-à-dire, du mot latin *ſpina*, *épine*. Lorſque le périoſte eſt conſumé, la douleur ceſſe, l'humeur s'épanche dans les chairs & forme une tumeur lâche, molle, indolente, ſans changement de couleur à la peau ; & parce que cette tumeur ſemble remplie d'une humeur venteuſe ou flatueuſe, qu'elle imite l'édéme, & que *ventoſité* chez les Arabes ſignifie *tumeur édémateuſe*, on a ajouté au mot de *ſpina*, celui de *ventoſa* ou *ventoſitas ſpinæ*. Cette eſpece d'abſcès étant ouvert par lui-même ou par l'opération, il en ſort un pus ſéreux, & il en réſulte un ulcere ſinueux ou fiſtuleux, qui ne ſe peut guérir que la carie ne ſoit enlevée par le fer ou par le feu. Il s'y joint ordinairement une fievre lente, & le malade meurt ſouvent en conſomption.

La cauſe de cette maladie eſt ſouvent un virus vénérien dégénéré, ou un virus ſcorbutique ou écrouelleux.

Avicenne a parlé du *ſpina ventoſa*, *lib. IV, fenit. 4, tract. 4, c. ix.* Pandolfin en a fait un traité entier, auquel Merklin a ajouté des notes. M. A. Sévérius en a écrit auſſi un traité, ſous le nom de *pædarthrocace*, terme compoſé de trois mots grecs, παῖς, παιδὸς, *puer* enfant, jeune perſonne, ἄρθρον, *articulus*, articulation, κάκη, *malum*, mal, à cauſe que ce mal attaque principalement les enfans & les jeunes gens, & rarement ceux de 25 ou 30 ans, à moins qu'ils n'en aient été incommodés auparavant ſans être guéris, & parce qu'il commence preſque toujours par les jointures.

Le pronoſtic eſt fort douteux, on a ſouvent vu cette maladie ſe reproduire ailleurs, après l'avoir détruite dans une partie.

Dans le commencement, lorſqu'il n'y a point encore ulcération à l'os, on peut tâcher de guérir cette maladie après les remedes généraux, par un régime convenable. L'uſage de la décoction des bois ſudorifiques, l'application extérieure des cataplaſmes réſolutifs & aromatiques, les onctions mercurielles, & autres remedes ſuivant la ſagacité du guériſſeur. Si ces ſecours loin de diminuer les accidens ſemblent augmenter les douleurs, c'eſt un ſigne qu'il ſe fait abſcès dans l'os ; on ne peut l'ouvrir trop promptement, pour éviter les progrès de la carie que le pus occaſione dans l'intérieur. M. Petit rapporte dans ſon *Traité des maladies des os*, à l'*article de la carie*, avoir donné iſſue par l'opération du trépan, à un abſcès dans la cavité du tibia. Un homme avoit été traité méthodiquement de la vérole, traitement qui fit diſparoître une tumeur à la partie moyenne du tibia. Les douleurs ne ceſſerent pas entiérement ; elles augmenterent quinze jours après être ſorti de chez M. Petit. Le malade avoit de la fievre ; ſa jambe étoit devenue rouge, & même douloureuſe à l'extérieur. On délibéra dans une conſultation qu'il falloit ouvrir l'endroit où il y avoit eu tumeur, pour donner iſſue à quelque matiere qu'on ſoupçonnoit être infiltrée dans le périoſte, & cauſer ces accidens. L'inciſion ne procura aucun ſoulagement : on ſe détermina deux jours après à l'application du trépan qui procura une évacuation conſidérable d'un pus très-fétide. La moële étoit toute fondue, & le canal paroiſſant preſque vuide. M. Petit appliqua trois autres couronnes de trépan, & coupa les ponts qui reſtoient des uns aux autres. Le cautere actuel fut appliqué pluſieurs fois pour détruire la carie, & le malade guérit. Il y a pluſieurs obſervations de cette nature, & on réuſſit preſque toujours lorſque l'opération n'a pas été trop différée. Ce *ſpina ventoſa* eſt une exoſtoſe ſuppurée. *Voyez* EXOSTOSE.

Il n'eſt pas toujours poſſible de détruire ces exoſtoſes & ces caries. Lorſque par leur ſituation elles ne ſont pas acceſſibles, il faut en venir au remede extérieur, qui eſt l'amputation du membre. J'ai eu occaſion d'ou-

vrir une tumeur qui ſembloit aquoſlatueuſe, à la partie interne & inférieure de la cuiſſe d'un jeune homme de 20 ans. Cette tumeur qui étoit ſans changement de couleur à la peau, avoit été précédée par des douleurs aſſez vives dans l'os du fémur, ce qui caractériſoit un *ſpinoſa ventoſa* Après avoir donné iſſue par une inciſion, à une grande quantité de matiere aſſez fétide, je portai mon doigt dans le foyer de cet abſcès, il paſſa par deſſus le muſcle vaſte interne, à la partie poſtérieure du fémur, où je ſentis un trou à l'os qui pénétroit dans la cavité. Il fallut néceſſairement faire l'amputation de la cuiſſe, n'étant pas poſſible de travailler à la deſtruction de la carie dans un lieu où l'os eſt recouvert d'une auſſi grande quantité de muſcles & de vaiſſeaux conſidérables. *(Y)*

SPINAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ont quelque relation avec l'épine. *Voyez* ÉPINE.

Les arteres *ſpinales* ſont principalement les deux produites par l'artere vertébrale. *Voyez* VERTÉBRALE.

L'artere ſpinale antérieure eſt produite par la réunion des deux rameaux des arteres vertébrales ſur l'apophyſe baſilaire de l'os occipital. *Voyez* OS OCCIPITAL.

Lartere *ſpinale* poſtérieure eſt produite par la réunion de deux rameaux produits par les arteres vertébrales à leur entrée dans le crane. *Voyez* CRANE.

Ces deux arteres deſcendent le long de la partie antérieure & de la partie poſtérieure de la moële alongée, & communiquent avec des rameaux des intercoſtales & des lombaires. *V.* INTERCOSTALES, LOMBAIRE, *&c.*

SPINELLE, adj. *(Gram. Joaillerie.)* on dit rubis *ſpinelle*, *(voyez l'article* RUBIS.*)* lorſqu'il eſt de couleur de vinaigre ou de pelure d'oignon. Quoiqu'il ait la dureté du rubis balai, il n'en a pas le prix.

SPINEUSES, ſ. m. *(Mythol.)* dieu qui préſidoit au defrichement des ronces & des épines.

SPINHUYS, ſ. m. *(Hiſt. mod. économ. politique.)* ce mot eſt hollandois, & ſignifie maiſon où l'on file; on donne ce nom en Hollande à des maiſons de force établies dans preſque toutes les villes, dans leſquelles on renferme les femmes de mauvaiſe vie, qui ont attiré l'attention de la police; on les y occupe à filer & à différens autres travaux convenables à leur ſexe; on ne leur épargne point les corrections, lorſqu'elles manquent à remplir la tâche qui leur eſt impoſée. Ces ſortes de maiſons ſont ordinairement ſous la direction de deux échevins, qui nomment un inſpecteur & une inſpectrice, qui leur rendent compte.

SPINOSA, philoſophie de *(Hiſt. de la Philoſophie.)* Benoît Spinoſa, juif de naiſſance, & puis déſerteur du judaïſme, & enfin athée, étoit d'Amſterdam. Il a été un athée de ſyſtême, & d'une méthode toute nouvelle, quoique le fond de ſa doctrine lui fût commun avec pluſieurs autres philoſophes anciens & modernes, européens & orientaux. *Voyez* ATHÉISME, *fin de l'article.*

SPINOSISTE, ſ. m. *(Gram.)* ſectateur de la philoſophie de Spinoſa. Il ne faut pas confondre les *ſpinoſiſtes* anciens avec les *ſpinoſiſtes* modernes. Le principe général de ceux-ci, c'eſt que la matiere eſt ſenſible, ce qu'ils démontrent par le développement de l'œuf, corps inerte, qui, par le ſeul inſtrument de la chaleur graduée, paſſe à l'état d'être ſentant & vivant, & par l'accroiſſement de tout animal qui, dans ſon principe, n'eſt qu'un point, & qui, par l'aſſimilation nutritive des plantes, en un mot, de toutes les ſubſtances qui ſervent à la nutrition, devient un grand corps ſentant & vivant dans un grand eſpace. Delà ils concluent qu'il n'y a que de la matiere, & qu'elle ſuffit pour tout expliquer; du reſte, ils ſuivent l'ancien ſpinoſiſme dans toutes ſes conſéquences.

SPINTHER, ſ. m. *(Littérat.)* ce mot ſe rrouve dans Plaute; c'eſt une eſpece de bracelet que les dames romaines, dans les premiers ſiecles de la république, portoient en haut du bras gauche. *(D. J.)*

SPINUS, ſ. m. *(Hiſt. nat. des anciens.)* corps foſſile d'une qualité bien remarquable, s'il eſt vrai ce qu'en dit Théophraſte & d'autres naturaliſtes, qu'on coupoit le *ſpinus* en pieces, & qu'après l'avoir mis en tas à l'expoſition du ſoleil, il prenoit feu, s'allumoit,

s'allumoit, & brûloit encore mieux quand on l'humectoit avec de l'eau. *(D. J.)*

SPINY, LAC, *(Géogr. mod.)* lac d'Ecosse, dans la province de Murray. Il est couvert de cignes & bordé de deux châteaux, l'un à l'occident, & l'autre au midi. *(D. J.)*

SPIR, VAL DE, *(Géogr. mod.)* en latin *Vallis Asperia*, Vallée de France dans le Roussillon, arrosée par le Tec, en latin *Tedis*, & environnée des Pyrénées de tous côtés, excepté du côté de l'orient. Le val de *Spir* étoit autrefois un Comté qui a appartenu aux Comtes de Serdagne; ce n'est aujourd'hui qu'une sous-viguérie de Perpignan. Le principal lieu de cette vallée est Prats de Moillo, que Louis XIV a fait fortifier, & qui l'avoit déja été anciennement en 1232. *(D. J.)*

SPIRACULA ou CHARONEÆ SCROBES, *(Géog. anc.)* Pline, *l. II. c. xciij.* appelle ainsi des lieux ou des cavernes qui exhaloient des vapeurs empestées, capables de donner la mort seulement aux oiseaux, comme une caverne du mont Soracte, au voisinage de Rome; ou capables de la donner à toutes sortes d'animaux, à l'exception de l'homme, comme on trouvoit quelques-unes de ces cavernes en différens endroits; ou qui quelquefois la donnoient même aux hommes, comme les cavernes des territoires de Sinuessa & de Pouzzol. Il est parlé dans Séneque, *natur. quæst. l. VI. c. xxviij.* des cavernes d'Italie, dont les exhalaisons étoient fatales aux oiseaux, & dangereuses pour les autres animaux, & même pour les hommes.

Près de Naples, on voit une caverne, dont on a parlé dans ce Dictionnaire, appellée par les Italiens *Grotta del cane*, c'est-à-dire, *la Grotte du chien*, parce que si on y jette un chien, il perd sur le champ tout mouvement & tout sentiment, jusqu'à ce qu'on le plonge dans une eau voisine qui lui fait reprendre les esprits, & lui rend, pour ainsi dire, la vie: d'un autre côté, cette vapeur ne nuit point aux hommes. Enfin, la caverne du territoire de Pouzzol, dont Pline fait mention, se trouve encore aujourd'hui à la gauche du lac d'Agnani, appellé vulgairement *lago Agnano*. *(D. J.)*

SPIRAL, RESSORT, *(Horlogerie.)* C'est une lame d'acier ployée en ligne spirale, susceptible de contraction & de dilatation, élastique, que les horlogers emploient de deux manieres différentes, l'une pour servir de force motrice, & l'autre de force réglante.

Les ressorts tirent toute leur énergie de l'élasticité de la matiere; cette propriété qui est généralement connue, & même palpable dans presque tous les corps, nous laisse néanmoins encore dans une profonde ignorance sur la cause qui la produit, ce ne sera donc que par les effets, & sur-tout par l'usage que les horlogers en font pour en tirer la force motrice & la force réglante, que je me propose de la traiter dans cet article: par cette raison je supprimerai l'énumération qu'il y auroit à faire des différentes matieres susceptibles d'élasticité, & je me bornerai à parler seulement de celles de l'acier trempé, que les horlogers emploient avec tant d'avantage.

L'on sait en général que la force élastique peut être prise pour une puissance active qui réagit proportionnellement aux efforts qui la compriment ou qui la pressent; ainsi de quelque figure que soit un corps parfaitement élastique, il la reprendra toujours dès que la compression cessera: par exemple, lorsqu'on ploie une lame d'épée, elle se redresse avec d'autant plus de vîtesse, qu'elle a exigé plus de force pour être ployée; c'est donc par cette réaction que les ressorts peuvent tenir lieu de poids ou de force motrice, pour animer & faire marcher les montres & les pendules, & par cette raison on les nomme *ressorts moteurs*.

Comme ressorts moteurs, ils peuvent être susceptibles de différentes figures plus ou moins avantageuses pour l'intensité de cette force; d'où il suit qu'on pourroit faire cette question: la matiere & sa quantité étant donnée, trouver la figure qui donnera la plus grande puissance élastique; mais outre que la solution en est très-difficile, & qu'elle tient à un grand nombre d'expériences qu'il y auroit à faire, dignes d'occuper même les plus habiles physiciens, je dois, quant à présent, me borner à rendre compte de ce qu'on sait, plutôt que de ce qu'il y auroit à faire.

De l'exécution & application des reſſorts, en qualité de force motrice. Pour faire les reſſorts de montres, l'on prend de l'acier en barre, que l'on fait dégroſſir aux grandes forges, pour enſuite le tirer rond à la filiere, plus ou moins gros, ſuivant les reſſorts qu'on a à faire; ou bien l'on prend de l'acier rond d'Angleterre, & c'eſt le meilleur, l'on coupe ce fil par bout de 20 à 30 pouces; après l'avoir fait recuire, on le forge pour l'applatir & le réduire à l'épaiſſeur d'un quart de ligne, on le dreſſe ſur le plat, & l'on ſupplée ainſi à la lime, aux inégalités que le marteau a pu laiſſer; cela s'apperçoit à la différence de courbure que prend le reſſort, en le faiſant ployer de place en place dans toute ſa longueur. On le lime auſſi d'égale largeur, en le faiſant paſſer dans toute ſa longueur, dans un calibre. Pluſieurs de ces reſſorts ainſi préparés, on les entortille chacun de fil-d'archal ſur toute leur longueur, en laiſſant un demi-pouce d'intervalle; l'on prend un de ces reſſorts, on en forme un cercle qui peut avoir 7 à 8 pouces de diametre, l'on en ploie ainſi une douzaine de même largeur, concentriquement les uns dans les autres, ce qui forme une trempe cylindrique, épaiſſe de la largeur des reſſorts, & large de toutes les épaiſſeurs réunies, & il reſte encore un vuide dans le milieu, & tous les jours que laiſſent les fils-d'archal; ces jours ſont utiles, parce que l'huile ou le liquide dans lequel on les plonge pour les tremper, ſaiſit aiſément toutes les ſurfaces des reſſorts: l'on prend ce paquet de douze reſſorts, pour le placer dans un cercle de fer fait en forme de roue de champ, qui a une croiſée au centre de laquelle eſt un pivot qui tient à l'extrêmité d'une verge de fer, & qui laiſſe mobile le cercle, pour être tourné dans le fourneau au moyen d'une autre baguette, dont on ſe ſert pour faire tourner ce cercle par ſa circonférence; l'on voit aiſément que cette méchanique n'eſt là que pour la facilité de donner une égale chaleur dans toutes les parties de la circonférence.

L'on porte le tout dans un fourneau de reverbere où le charbon doit être bien allumé; & lorſque les reſſorts ont acquis le degré de chaleur que l'expérience ſeule peut apprendre, ce qui revient à peu près d'un rouge couleur de charbons allumés: alors on retire le tout des fourneaux, & l'on fait tomber ſubitement le paquet de reſſorts dans une ſuffiſante quantité d'huile de navette, & l'on repete cette expérience autant de fois qu'on a de douzaine de reſſorts à tremper.

Retirez de l'huile ces reſſorts, coupez de place en place les fils-d'archal, pour les ſéparer les uns des autres, les blanchir avec du grai, les bleuir ſur un fer chaud, les redreſſer à coup de marteau, les limer de nouveau pour les égaler ſur la largeur comme ſur l'épaiſſeur, avec cette différence qu'il faut que la lame aille en diminuant d'épaiſſeur inſenſiblement ſur le bout qui doit faire les tours intérieurs du reſſort.

Cette derniere opération exige toute l'attention, pour qu'ils prennent des courbures régulieres & ſemblables, de place en place; & lorſqu'on les paſſe entre les doigts, en ployant légérement la lame, il ne faut plus ſentir aucune différence, aucune dureté, en un mot, une flexibiliré égale dans toute la largeur, comme ſi l'on paſſoit un ſimple ruban entre ſes doigts; mais l'expérience & la délicateſſe du tact ſont bien plus propres à faire ſentir cette épreuve, que tout ce que l'on pourroit dire.

Après avoir fait aux reſſorts ce qu'on pouvoit de mieux avec la lime, il faut enſuite, pour les égaler parfaitement, les paſſer & repaſſer pluſieurs fois entre deux morceaux de bois dur, de quatre à cinq pouces en quarré, bien dreſſé, & qui tout raſſemblé par une charniere & le morceau de deſſus, porte un bras de levier d'un pié avec lequel l'on preſſe: l'on eſt deux pour paſſer le reſſort dans cette machine; l'un le tient par un bout de la tenaille & le tire, pendant que l'autre preſſe avec le bras de levier; l'on place entre ces machines, de l'émeri rude dans le commencement, & doux ſur la fin, & on le polit.

C'eſt par cette derniere opération que l'on parvient à donner au reſſort cette uniforme flexibilité qui lui eſt ſi eſſentielle; après quoi on le bleuit une ſeconde fois

le plus également qu'il eſt poſſible, par une chaleur douce. L'on recuit également les deux extrêmités pour y faire une ouverture qui s'appelle *œil ;* l'on ploie avec une pince ronde le bout qui doit faire le tour intérieur autour de l'arbre, & l'on procede à lui donner ſa figure *ſpirale* en le ployant autour d'un arbre au moyen d'un crochet qui entre dans l'œil du reſſort, tournant l'arbre d'une main, & de l'autre appuyant du pouce ſur le premier tour, l'on fait paſſer ainſi la longeur du reſſort ; ce reſſort ainſi ployé ſpiralement tend par ſa réaction à ſe redreſſer ; c'eſt pourquoi il faut lâcher par degrés. D'où il ſuit, que la réaction eſt moindre que l'action, & qu'elle perd d'autant plus cette qualité, que les reſſorts ſont plus comprimés & qu'ils reſtent plus long-temps dans cet état. Si la matiere des reſſorts étoit parfaitement élaſtique, bien loin de reſter ployés en ligne *ſpirale*, ils reviendroient droit au même point dont ils ſeroient partis ; & au contraire, ſi la matiere étoit parfaitement ſans élaſticité, le reſſort reſteroit comme on l'auroit ployé & ne vaudroit rien ; d'où il ſuit que les meilleurs reſſorts ſont ceux qui rendent le plus de réaction, ou qui perdent le moins de leur élaſticité. Or l'acier trempé étant de toutes les matieres celle qui a le plus cette propriété ; c'eſt donc avec raiſon que les horlogers la préferent. L'on augmente prodigieuſement l'élaſticité de l'acier par la trempe qu'on lui donne ; mais on eſt obligé de la lui diminuer pour qu'il ne caſſe pas lorſqu'on le met au travail ; & l'on a raiſon de dire que les meilleurs reſſorts ſont ſujets à caſſer, parce que ce ſont ceux à qui on a conſervé le plus d'élaſticité ; mais lorſqu'on diminue trop cette qualité élaſtique par le revenir ou recuit qu'on donne aux reſſorts après la trempe, ils ne caſſent pas, il eſt vrai ; mais ils perdent trop ſenſiblement leur élaſticité, & conſéquemment leur force ; il y a donc par-tout des extrêmes qu'il faut éviter. C'eſt un point qu'il faudroit pouvoir ſaiſir ; mais qui eſt infiniment difficile, pour ne pas dire impoſſible. L'on préfere donc dans cette alternative qu'un reſſort ſoit plus près du caſſer par trop d'élaſticité, que de ſe rendre en en manquant. Enfin, pour réſumer ce que l'expérience & le raiſonnement m'ont donné ſur les différens reſſorts que j'ai éprouvés, j'ai trouvé, toutes choſes égales d'ailleurs, qu'une lame de reſſort étoit d'autant plus élaſtique, & conſervoit d'autant plus long-temps cette qualité, que la lame étoit plus mince, plus large, plus longue : enſorte que cette lame étant ployée en *ſpirale* autour de l'arbre dans ſon barillet, ſon rayon fût égal à la largeur ou hauteur des reſſorts, & réciproquement ; c'eſt pourquoi les reſſorts de montre plate ſe rendent ou ſe caſſent plus fréquemment que les autres. Le reſſort placé dans le barillet porte un crochet qui accroche le bout extérieur du reſſort, & l'arbre accroche le bout intérieur. Dans cet état, ſi l'on vient à tourner l'arbre, le barillet étant fixé, le reſſort s'enveloppera immédiatement ſur le corps de l'arbre, ainſi de tous les tours ſucceſſivement ; dans cet état le reſſort ſera bandé, ſi l'on lui oppoſe un rouage à faire tourner par le moyen des dents qu'on aura pratiquées à la circonférence du barillet, ce qui engrénera dans le premier pignon ; le reſſort en ſe détendant fera tourner le rouage avec une vîteſſe qui diminuera comme la détente du reſſort.

Mais ſi au lieu d'oppoſer au barillet des rayons égaux comme ſont les ailes de pignons ſur leſquelles il agit ; on lui adapte une chaînette qui communique & s'entortille ſur une figure conique taillée en *ſpirale*, dont les rayons diminuent préciſément comme la force du reſſort augmente, c'eſt ce qui formera la fuſée. *Voy.* FUSÉE. Alors la fuſée portant la roue du barillet communiquera au premier pignon une égale vîteſſe pour tous les tours, & par conſéquent la force motrice ſera uniforme ſur tout le rouage.

De l'exécution du reſſort ſpiral *& de ſon application en qualité de force réglante.* Le *reſſort ſpiral* d'une montre ordinaire eſt une lame d'acier très-déliée qui peut avoir trois ou quatre pouces de longueur, & d'un neuvieme à un douzieme de ligne de largeur, ſur une trente à quarante-huitieme d'épaiſſeur ployée en ligne *ſpirale* de quatre à trois tours au moins ; ces tours doivent avoir des intervalles plus ou moins grands, ſuivant la force du *ſpiral* & la grandeur du

balancier ; la lame doit diminuer d'épaiſſeur imperceptiblement du dehors au dedans, enſorte que lorſqu'on ſuſpend un petit poids par le bout intérieur, & qu'on le leve en tenant avec une pincette l'autre extrêmité extérieure, il prenne la figure d'un cône renverſé ; c'eſt à cette épreuve qu'on juge ſi le reſſort ſe déploie bien, & s'il garde les intervalles proportionnés au diametre du *ſpiral* ; il faut auſſi que les tours de lame ſoient exactement paralleles entr'eux & dans le même plan.

Pour faire ces petits reſſorts, l'on prend de l'acier d'Angleterre qui n'eſt point trempé, mais qui eſt paſſé au laminoir ; ce qui lui donne aſſez de corps pour avoir de l'élaſticité. Pluſieurs horlogers s'en ſervent & font eux-mêmes leurs *reſſorts ſpiraux* ; ils redreſſent, réforment même ceux qui ſont faits, mais il n'y a guere que les habiles artiſtes capables de les bien faire ; Genève eſt la ſeule ville que je connoiſſe où il y ait des gens qui ne s'occupent qu'à faire de ces reſſorts, & qui les font d'autant mieux, que la routine & la délicateſſe du tact l'emportent de beaucoup ſur la théorie : ils ne ſe ſervent point de fil d'Angleterre ; ils prennent une lame d'acier trempé, & revenue comme une lame de reſſort moteur qu'ils affoibliſſent à la lime juſqu'à une certaine épaiſſeur ; après quoi ils les coupent par petites bandes. Les redreſſer, limer ſur la largeur & l'épaiſſeur, les adoucir & les ployer en ligne *ſpirale*, ſont toutes opérations trop longues à détailler, & qui ſeroient encore inſuffiſantes pour donner une idée de leur délicateſſe ; il n'y a guere que l'expérience qui puiſſe la faire ſentir.

Je ne déciderai pas leſquels des deux *ſpiraux* ſont les meilleurs d'être d'acier trempé, ou non trempé ; ce qu'il y a de certain, c'eſt que j'ai vu de bons effets par les uns & les autres ; je ne penſe pas qu'il ſoit connu de perſonne, autrement que par conjectures, auxquelles on doit donner la préférence ; les raiſons qu'on donne de part & d'autre, me paroiſſant trop foibles pour être rapportées.

De l'application du reſſort ſpiral au *balancier*. Sur l'axe du balancier eſt ménagée une petite aſſiette pour recevoir & faire tenir à frottement une virole qui eſt percée par une ligne qui ſeroit tangente, dans l'épaiſſeur de la circonférence : ce trou eſt pour recevoir l'extrêmité intérieure du *ſpiral* ; & au moyen d'une goupille qu'on y fait entrer avec, ce *ſpiral* ſe fixe & s'arrête ſur la virole ; elle eſt coupée pour faire un peu reſſort en entrant ſur l'aſſiette du balancier ; ce qui donne la facilité de tourner la virole qui tient alors par une preſſion élaſtique ; le balancier étant placé ſur la platine, la cheville de renverſement eſt en repos ſur le centre d'échappement. *V.* RENVERSEMENT. A l'extrêmité extérieure du *ſpiral*, ſe trouve ſur la platine un piton percé pour la recevoir avec une goupille qui la ſerre & la fixe. Par ce moyen le balancier ne peut point tourner d'un côté ni d'un autre, ſans tendre le *reſſort ſpiral*. Le balancier ainſi placé, la roue de rencontre agit par une de ces dents ſur la palette ſi c'eſt une verge, & ſur les tranches du cylindre, ſi c'en eſt un ; alors elle tend le *reſſort ſpiral* en décrivant l'arc de levée ; mais le balancier ne parcourt point ſon arc de levée ſans gagner de la force pour continuer ſon arc commencé, qui devient par cette raiſon cinq ou ſix fois plus grand, *voyez* RECUL, REPOS, ARC DE SUPPLÉMENT, & ARC DE LEVÉE, où le *reſſort ſpiral* fait un ſi grand rôle en s'oppoſant aux vibrations du balancier, & en les accélérant. (*Voyez* RÉGULATEUR ÉLASTIQUE.) Sous le balancier eſt placé une méchanique qu'on nomme la *couliſſerie* ; elle conſiſte en une roue dentée qui engrene dans le rateau qui eſt une portion de cercle trois ou quatre fois plus grand que la roue ; ce rateau eſt denté en dehors & placé concentriquement au balancier, au dedans duquel eſt réſervée une portion de rayon ſous lequel ſont placées deux goupilles entre leſquelles ſe place le grand trou du *reſſort ſpiral* ; enſorte que lorſqu'on tourne la roue qui porte une aiguille de roſette, ce rateau ſe meut, & les deux chevilles en fourchettes ſuivent le tour du *ſpiral*, & par conſéquent le raccourciſſent ou l'alongent, parce qu'il eſt cenſé prendre naiſſance à cette fourchette. Il faut donc faire abſtraction de la partie excédante qui va de la fourchette au piton où l'extrêmité

eſt fixée, parce que cette partie ne doit avoir aucun mouvement par les vibrations du balancier ; c'eſt pour cela qu'on place les chevilles très-proches l'une de l'autre, pour ne laiſſer que la liberté au *ſpiral* de gliſſer dedans ; puiſque par cette méchanique l'on raccourcit ou alonge le *reſſort ſpiral*, il devient donc plus fort ou plus foible, il retarde ou accelere la vîteſſe du balancier ; c'eſt donc véritablement une force réglante ; j'ai trouvé par l'expérience que les petits *reſſorts ſpiraux*, relativement au balancier, toutes choſes égales d'ailleurs, étoient ceux qui permettoient les plus grands momens au balancier ſans arrêter au doigt. Pour bien placer un *ſpiral*, il faut qu'il ne bride en aucun ſens, qu'il laiſſe le balancier libre d'opérer les vibrations dans toutes leurs étendues ; ce qui ſe voit aiſément. En regardant marcher la montre l'on voit s'il tourne bien droit, ſi les tours de lames jouent dans leurs véritables proportions, *&c.*

Les *reſſorts ſpiraux* ne perdent point de leur élaſticité par le mouvement des vibrations ; ils ſe contractent & ſe dilatent par des efforts parfaitement égaux ; j'ai fait à ce ſujet quelques expériences qui ſervent à le prouver. Avec la machine pour le frottement des pivots, le balancier étant arrêté par le *ſpiral*, je donnois juſqu'à trois tours de tention, ce qui comprimoit le *ſpiral* autour de la virole ; je l'abandonnois alors, & le *ſpiral* non-ſeulement ſe détendoit des trois tours ; il faiſoit encore trois tours à peu près dans le ſens contraire, ce qui rendoit le *ſpiral* preſque en ligne droite ; il faiſoit donc ſix tours par ces premieres vibrations qui alloient en diminuant d'étendue juſqu'à ce qu'elles s'arrêtaſſent.

J'ai répété cette expérience pluſieurs fois ; je n'ai vu aucune altération dans l'élaſticité du *ſpiral* ; donc à plus forte raiſon, ne la perdra-t-il pas dans les montres où les plus grandes tenſions ne vont jamais à un tour. (*Article de M. Romilly, Horlog.*)

SPIRALE, ſ. f. (*Géom.*) eſt en général une ligne courbe, qui va toujours en s'éloignant de ſon centre, & en faiſant autour de ce centre pluſieurs révolutions.

On appelle plus proprement & plus particuliérement *ſpirale* en géométrie, une ligne courbe dont Archimede eſt l'inventeur, & qu'on nomme pour cette raiſon *ſpiral* d'Archimede.

En voici la génération : on ſuppoſe le rayon d'un cercle diviſé en autant de parties que ſa circonférence ; par exemple, en 360. le rayon ſe meut ſur la circonférence, & la parcourt toute entiere. Pendant ce même temps, un point qui part du centre du cercle, ſe meut ſur le rayon, & le parcourt tout entier ; deſorte que les parties qu'il parcourt à chaque inſtant ſur le rayon, ſont proportionnelles à celles que le rayon parcourt dans le même inſtant ſur la circonférence ; c'eſt-à-dire, que tandis que le rayon parcourt, par exemple, un degré de la circonférence, le point qui ſe meut ſur le rayon, en parcourt la 300e partie. Il eſt évident que le mouvement de ce point eſt compoſé, & ſi l'on ſuppoſe qu'il laiſſe une trace, c'eſt la courbe qu'Archimede a nommée *ſpirale*, dont le centre eſt le même que celui du cercle, & dont les ordonnées ou rayons ſont les différentes longueurs du rayon du cercle, priſes depuis le centre, & à l'extrêmité deſquelles le point mobile s'eſt trouvé à chaque inſtant : par conſéquent les ordonnées de cette courbe concourent toutes en un point, & elles ſont entr'elles comme les parties de la circonférence du cercle correſpondantes qui ont été parcourues par le rayon, & qu'on peut appeller arcs de révolution. *Voyez la fig. 39. de Géom.* La courbe *CMmm* eſt une *ſpirale*. Lorſque le rayon *CA*, *fig. 39. Géom.* a fait une révolution, & que le point mobile parti de *C* eſt arrivé en *A*, on peut ſuppoſer que ce point continue à ſe mouvoir, & le rayon à tourner, ce qui produira une continuation de la *ſpirale* ; & on voit que cette courbe peut être continuée par ce moyen auſſi loin qu'on voudra. *Voyez fig. 40.*

Archimede, inventeur de la *ſpirale*, en l'examinant, en trouva les tangentes, ou, ce qui revient au même, les ſous-tangentes, & enſuite les eſpaces. Il démontra qu'à la fin de la premiere révolution, la ſous-tangente de la *ſpirale* eſt égale à la circonférence du cercle circonſcrit, qui eſt

le même que celui sur lequel on a pris les arcs de la révolution ; qu'à la fin de la seconde révolution, la sous-tangente est double de la circonférence du cercle circonscrit, triple à la fin de la troisieme révolution, & toujours ainsi de suite. Quant aux espaces, qui sont toujours compris entre le rayon qui termine une révolution & l'arc *spiral* qui se termine aussi, pris depuis le centre, Archimede a prouvé que l'espace *spiral* de la premiere révolution, est à l'espace de son cercle circonscrit, comme 1 à 3 ; que l'espace de la seconde révolution est au cercle circonscrit, comme 7 à 12 ; celui de la troisieme, comme 19 à 27, *&c.* Ce sont-là les deux plus considérables découvertes du traité d'Archimede ; nous avons ses propres démonstrations ; elles sont si longues & si difficiles, que, comme on le peut voir par un passage latin rapporté dans la préface des infinimens petits de M. de l'Hôpital, Bouillaud avoue qu'il ne les a jamais bien entendues ; & Viette, par cette même raison, les a injustement soupçonnées de paralogisme ; mais par le secours des nouvelles méthodes, les démonstrations de ces propriétés de la *spirale*, ont été fort simplifiées & étendues à d'autres propriétés plus générales. En effet, l'esprit de la géométrie moderne est d'élever toujours les vérités, soit anciennes, soit nouvelles, à la plus grande universalité qu'il se puisse. Dans la *spirale* d'Archimede, les ordonnées ou rayons sont comme les arcs de révolution : on a rendu la génération de cette courbe plus universelle, en supposant que les rayons y fussent, comme telle puissance qu'on voudroit de ces arcs, c'est-à-dire, comme leurs quarrés, leurs cubes, *&c.* ou même leurs racines quarrées, cubiques, *&c.* car les géometres savent que les racines sont des puissances mises en fractions. Ceux qui souhaitent un plus grand détail sur l'universalité de cette hypothese, le trouveront dans l'*histoire de l'académie royale des sciences*, *an.* 1704. *p.* 57. *& suiv.*

SPIRALE LOGARITHMIQUE, *ou* LOGISTIQUE, *voyez* LOGARITHMIQUE. *(O)*

SPIRARE AMORES, *(Littérature.)* *respirer les amours* dans le style des Grecs & des Latins, n'est pas ce que nous entendons, en disant, *respirer l'amour*. Ces deux façons de parler sont entiérement différentes, & signifioient des choses fort opposées. *Spirare amores*, & en grec, πνεῖν ἔρωτας, *respirer les amours*, c'est-à-dire, les faire sortir de ses yeux, de sa bouche, *&c.* ne dire pas une parole, ne pousser pas un soupir, ne donner pas un coup d'œil qui ne fasse naître l'amour, & n'allume cette passion. Notre langue n'a point de terme qui puisse bien exprimer cela. Horace disoit à Lycé :

Quo fugit Venus ? Heu ! quove color decens ?
Quo motus ? Quid habes illius, illius,
Quæ spirabat amores,
Quæ me surpuerat mihi.

« Hélas ! qu'est devenue cette fleur de jeunesse, ce gracieux coloris, ces manieres enjouées & engageantes qui animoient toutes vos démaaches ? Que vous reste-t-il de cette Lycé, de cette charmante Lycé, qui faisoit naître tant d'amours & qui m'avoit enlevé à moi-même » ? La traduction qu'on vient de lire est passable ; cependant faire naître tant d'amours, ne rend point la force & la beauté du latin, *spirare amores*. *(D. J.)*

SPIRATION, *s. f.* terme usité parmi les Théologiens, lorsqu'ils traitent du mystere de la Ste. Trinité, & de la maniere dont le Saint-Esprit procede du Pere & du Fils.

Ils distinguent deux sortes de *spirations*, l'une active & l'autre passive. La *spiration* active est l'action ou la notion par laquelle le Pere & le Fils de toute éternité produisent le Saint-Esprit. La *spiration* passive est la notion ou le caractere, par lequel le Saint-Esprit est désigné comme procédant du Pere & du Fils.

Les Scholastiques disent que la *spiration* active n'est pas distinguée réellement de la paternité & de la filiation, parce qu'elle n'a point d'opposition relative ni avec l'une ni avec l'autre. Mais ils ajoutent qu'elle en est distinguée formellement, parce qu'elle ne présente pas les mêmes idées que la paternité & la filiation, qu'on la définit tout différemment, & que ce n'est pas par elle mais par la paternité & la filiation que le Pere & le Fils sont constitués en qualité de

personnes. *Voyez* PERSONNE, PATERNITÉ, FILIATION, NOTION, TRINITÉ, *&c.*

SPIRE, *f. f. dans l'ancienne Architecture*, est quelquefois employé pour la base d'une colonne, & quelquefois pour astragale. *Voyez* BASE, ASTRAGALE.

Ce mot vient du latin *spæræ*, les *replis* d'un serpent qui sont semblables à cela, quand ils sont couchés par terre, ou bien du grec σπειρα, le *roulement* d'un cable. *Voy.* BASE.

SPIRE, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, capitale de l'Evêché de même nom, sur le bord du Rhin, à 2 lieues de Philisbourg, à 5 de Heidelberg, à 16 ou environ de Strasbourg, presqu'au milieu entre ces deux places, & à 112 de Paris. *Longit. 26. 7. latit. 49. 17.*

Elle étoit anciennement habitée par les Nemetes, & ce fut pour cette raison qu'on l'appella *Noviomagus Nemetum*, *civitas Nemetum*. Elle prit avant le viij. siecle le nom de *Spire*, d'une petite riviere qui la baigne. Roger, qui en étoit Evêque, la fit entourer de murailles dans le xj. siecle. L'empereur Henri IV. la mit au nombre des villes libres. Henri V. Frédéric II. & Venceslas lui accorderent successivement des grands privileges. Charles-Quint y fixa la chambre impériale en 1530.

Cette ville étoit riche, grande, heureuse, libre, & bien bâtie, lorsque les troupes françoises en 1689 la réduisirent en cendres, conformément aux ordres de Louis XIV; elle fut consumée toute entiere dans l'intervale de quelques heures, & elle n'a jamais pu se rétablir depuis dans un état un peu favorable. L'église cathédrale qui appartenoit aux catholiques, & qui passoit pour un chef-d'œuvre de sculpture, décorée de grandes tours pyramidales aux quatre coins, ne fut pas plus épargnée que les temples des calvinistes. Ainsi le nom françois fut également abhorré dans ce terrible désastre par les sectateurs de l'une & de l'autre religion.

Becher (Jean-Joachim), un des grands chymistes de l'Europe, naquit à *Spire* en 1645, & mourut en 1682 à l'âge de 37 ans. Privé des biens de la fortune, il employoit la nuit à étudier, & le jour à enseigner, pour pouvoir subsister & faire vivre sa pauvre mere. Malheureux à Mayence, à Munich, & à Witzbourg par la jalousie de ses ennemis, il fut errant pendant plusieurs années sans pouvoir trouver en Allemagne un domicile assuré. Il passa donc en Angleterre & mourut à Londres. Sa *physica subterranea* est un ouvrage profond, ainsi que son *trifolium Hollandicum*, *seu de machinis necessariis ad opera serici aquarum molendinorum, & artis fusoriæ metallorum.* Il prétendit dans son livre intitulé *caracter pro notitiâ linguarum universali*, fournir une langue universelle, par le moyen de laquelle toutes les nations s'entendroient aisément; c'est du moins le système d'un homme de génie. Dans un de ses livres écrit en allemand, sous le titre de la *folie sage* & de la *folle sagesse*, il rapporte plusieurs inventions fort utiles. *(D. J.)*

SPIRE, *Evêché de*, *(Géog. mod.)* Evêché d'Allemagne dans le bas Palatinat, entre les bailliages de Neustat, de Geamershein, de Bretten & de Heidelberg; le Rhein le divise en deux parties. On ne sauroit marquer précisément le temps de la fondation de cet évêché. On sait seulement qu'il est déja fait mention d'évêques de Nemetes dans le quatrieme siecle. Les empereurs Othon affranchirent l'évêque de *Spire* de la juridiction des comtes; Henri II. Conrad II. Henri III. lui firent des donations considérables. L'étendue de cet évêché n'est pas grande; elle consiste en des plaines fertiles, situées avantageusement à cause de la commodité du Rhein. Son domaine est composé de cinq ou six bailliages. Les bourgs les plus remarquables sont Weibstad & Bruchsal, sur la petite riviere de Saltz, qui est le lieu de la résidence ordinaire de l'évêque. Le chapitre de *Spire* est composé de neuf chanoines capitulaires, & de douze domiciliés. L'évêque n'a aucune juridiction dans la ville de *Spire*; elle est libre & impériale. *Voyez* en *l'article. (D. J.)*

SPIREA, *f. f. (Hist. nat. Botan.) spiræa*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit composé de plusieurs siliques qui renferment une semence oblongue. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

La principale des especes de *spiræa* est à feuilles de saule; c'est un arbrisseau qui

croît à la hauteur d'environ trois piés, pouſſant pluſieurs rameaux grêles couverts d'une écorce rouge, portant beaucoup de feuilles longues & étroites comme celles du ſaule, dentelées en leurs bords, vertes en deſſus, rougeâtres en deſſous; d'un goût aſtringent, tirant ſur l'amer. Ses fleurs ſont petites, diſpoſées aux ſommités des branches en maniere de grapes ou d'épis longs preſque comme le doigt, & aſſez gros. Chacune de ſes fleurs eſt compoſée de cinq pétales incarnats diſpoſés en roſe & ſoutenus par un calice découpé en étoile. Après qu'elles ſont paſſées, il paroît un fruit compoſé de pluſieurs gaînes diſpoſées en maniere de tête; on trouve dans chacune de ces gaînes des ſemences menues, applaties, jaunâtres. On cultive cet arbriſſeau dans les jardins, aux lieux ſombres & ombrageux. *(D. J.)*

M. de Jaucourt, auteur de l'article précédent, ne s'étant attaché qu'à faire connoître à ſes lecteurs la principale eſpece de ſpirea, *M. de Tſchoudi va les dédommager, en mettant ſous leurs yeux toutes les eſpeces de cette plante.*

§ SPIREA *(Jard. Botan.)* en latin *ſpiræa*. En anglois *ſpiræa tree*. En allemand *ſpierſtaude*.

Caractere générique

Un calice applati, permanent, d'une ſeule feuille diviſé en cinq longues découpures, ſoutient cinq pétales arrondis. Le piſtil eſt ordinairement compoſé d'au moins cinq embryons ſurmontés d'autant de ſtiles menus: il eſt couronné de vingt ou même d'un plus grand nombre d'étamines déliées, plus courtes que les pétales, & terminées par des ſommets ſphéroïdes. Les ſtiles dépaſſent les étamines, & ſont ſurmontés de ſtygmates figurés en tête de clous. Le groupe d'embryons devient une capſule oblongue, pointue à cinq loges ſaillantes qui s'ouvrent en autant de valves à deux pointes, & laiſſent échapper des ſemences pointues & ordinairement très-menues.

Eſpeces.

1. *Spiræa* arbriſſeau à feuilles lancéolées, obtuſes, dentées & menues, à épis ſurcompoſés. Grand *ſpiræa* à feuilles de ſaule.

Spiræa foliis lanceolatis, obtuſis ſerratis nudis, floribus duplicato-racemoſis. Hort. Cliff.

Common ſpiræa frutex.

2. *Spiræa* à feuilles découpées en pluſieurs lobes, dentées, à fleurs raſſemblées en corymbe terminal. *Spiræa* à feuilles d'obier.

Spiræa foliis lobatis ſerratis, corymbis terminalibus. Lin. *Sp. pl.*

Virginian gelder roſe with a currant leaf.

3. *Spiræa* à feuilles entieres & à bouquets aſſis immédiatement aux côtés des branches. *Spiræa* à feuilles de mille-pertuis.

Spiræa foliis integerrimis, umbellis ſeſſilibus. Hort. Upſal Hypericum frutex.

Spiræa with entire leaves, &c.

4. *Spiræa* à feuilles un peu oblongues dont le bout eſt denté à corymbes latéraux. *Spiræa* à feuilles de mille-pertuis dentées. *Spiræa* d'Eſpagne.

Spiræa foliis obglongiuſculis, apice ſerratis, corymbis lateralibus. Lin. *Sp. pl.*

Spiræa wit oblong leaves whoſe points are ſawed.

5. *Spiræa* à feuilles lancéolées, inégalement dentées, velues par deſſous, à épis ſurcompoſés. *Spiræa* à fleur d'un beau rouge.

Spiræa foliis lanceolatis inæqualiter ſerratis, ſubtus tomentoſis floribus duplicato-racemoſis Lin. *Sp. pl.*

Red ſpiræa.

6. *Spiræa* à feuilles ailées dont les folioles ſont réguliérement dentées, à fleurs raſſemblées en panicule.

Spiræa foliis pinnatis, foliolis uniformibus ſerratis, caule fruticoſo, floribus paniculatis.

Spiræa with winged leaves.

7. *Spiræa* à feuilles lancéolées, dentées au bout, nerveuſes, blanches par deſſous, à fleurs en panicules.

Spiræa foliis lanceolatis, ſupernè ſerratis, nervoſis, ſubtùs incanis, floribus racemoſis, caule fruticoſo. Mill.

Spiræa with ſpearſhaped veined leaves wich are ſaved toward their points and hairy on their underſide.

8. *Spiræa* à feuilles lancéolées, à dents aiguës, à fleurs en panicules.

Spiræa

Spiræa foliis lanceolatis, acutè ſerratis, floribus paniculatis, caulè fruticoſo. Mill.

Spiræa with ſpear shaped leaves wich are sharply ſawed.

Plantes.

9. *Spirea* à feuilles ternées, dentées, preſqu'égales, dont les fleurs ſont raſſemblées en une ſorte de panicule.

Spiræa foliis ternatis ſerratis ſubæqualibus, floribus ſubpaniculatis. Lin. *Sp. pl.*

American herbaceous ſpiræa wid trifoliate ſaved leaves &c.

10. *Spiræa* à feuilles ailées, à folioles égales & dentées, à tige herbacée, à fleurs terminales. Barbe de chevre.

Spiræa foliis pinnatis, foliolis uniformibus ſerratis, caule herbaceo, floribus cimoſis. Lin. *Sp. pl.*

Common dropwort.

11. *Spiræa* à feuilles ailées dont le lobe terminal eſt le plus large, à fleurs terminales; reine des prés.

Spiræa foliis pinnatis, impari majore lobato, floribus cimoſis. Flor. Lap. Ulmaria.

Meadowſweet or que en of te meadows.

12. *Spiræa* à feuilles compoſées de feuilles doublement ailées, à épis en panicule, dont les fleurs ſont mâles & femelles.

Spiræa foliis ſuprà decompoſitis ſpicis paniculatis, floribus diviſis Lin. *Sp. pl.*

Spiræa with more than decompounded leaves, &c.

Les *Spiræa* compoſent une des plus belles & des plus nombreuſes familles des plantes qu'il y ait; ils s'élevent la plupart ſur des tiges élancées & ſveltes; pluſieurs inclinent leurs rameaux avec grace. Tous portent des épis ou des ombelles de fleurs très-mignones, d'une couleur tendre. Ils ſont garnis de feuilles élegantes, d'un verd plein d'aménité. Ils décorent les rives des ruiſſeaux, & ſe penchent ſur le bord des fontaines; & le botaniſte égaré dans les vallons frais, leur accorde toujours un coup d'œil de préférence. Ils ſont un des plus précieux ornemens des boſquets fleuris, point délicats ſur la nature du ſol, bravant les plus grands froids de nos climats, ſe multipliant d'eux mêmes, leur culture eſt à la portée de tout le monde; & l'on voit déja les eſpeces les plus rares croître dans les petits jardins du villageois à côté du roſier & de la groſeille. Dans les ſols riches & humides, l'eſpece *n°. 2.* parvient à la hauteur de ſix ou huit piés, elle s'éleve ſur nombre de tiges droites, menues, égales, diminuant inſenſiblement vers le haut qui eſt anguleux, & ſe termine preſqu'en pointe. ſes maîtreſſes tiges pouſſent de petites branches latérales & grêles dont quelques unes ſont inclinées. La ſeconde écorce eſt peu épaiſſe & d'un verd éteint; ſes racines ſont fibreuſes & noirâtres; l'épiderme eſt très-mince, gercé & glacé, de couleur de noiſette, & ſe détache par intervalles; les feuilles d'un verd tendre ſont près les unes des autres, & rapprochées de la tige; les fleurs naiſſent au bout des branches en longs épis compoſés de petits bouquets où ſont raſſemblées environ huit petites fleurs dont les pétales ſont d'une couleur de chair animée; autour de la baſe des pétales, eſt un petit cercle glanduleux de couleur de roſe, c'eſt auſſi la couleur des ſtiles qui occupent le milieu. Ce *ſpiræa* fleurit à la fin de juin & en juillet; les jeunes baguettes qui naiſſent autour du pié ne portent ſouvent leurs épis qu'au mois d'août, ce ſont les plus grands & les plus beaux. Comme ſes branches ſont très-pliantes, on s'en ſert pour terminer les lignes. Ce bel arbriſſeau ſe multiplie par les ſurgeons qu'il pouſſe en abondance. On peut auſſi le reproduire par les marcottes, les boutures reprennent très-facilement; il faut les planter au mois d'octobre, garnir la terre au printemps de mouſſe ou de menue litiere, les arroſer de temps à autre, & les tenir ombragés par des paillaſſons au plus chaud du jour.

L'eſpece *n°. 2.* originaire de la virginie s'éleve à environ deux toiſes dans les bonnes terres un peu humides; il naît de ſon pié qui eſt robuſte un grand nombre de branches qui ſe courbent à leur inſertion. Elles ſont couvertes de trois ou quatre épidermes, dont le premier qui eſt gris & aſſez épais, pend ordinairement par lambeaux. Le ſecond ſe gerce & ſe détache auſſi quelquefois de lui-même, il eſt de couleur de noiſette, ainſi que ceux de deſſous; ces branches ſe raſſemblent régulièrement & forment un buiſſon élégant & bien garni de feuilles: elles ſont d'un verd

tendre & ſemblable à celles d'un groſeiller. Les fleurs plus grandes que celles du *ſpiræa n°. 1.* naiſſent au bout de toutes les branches principales & des crochets; elles forment des corymbes, c'eſt-à-dire des bouquets exactement ronds & ſi ſerrés, que les pétales des fleurs ſe touchent & même s'entrelacent. Les pétales ſont d'un blanc de perle; mais le groupe de ſes étamines nombreuſes dont les ſommets ſont roſe, forment en dedans une aréole de cette couleur. Ce *ſpiræa* fleurit au commencement de juin, il ſe multiplie comme le précédent. Au corymbe des fleurs ſuccede un bouquet de capſules à cinq pans bien marqués qui ſont d'abord d'un rouge aſſez vif, & font un bel effet par leur réunion. Ces capſules ſont bien plus grandes que celles des autres eſpeces; & contiennent de bien plus groſſes ſemences; ces ſemences qui ſont arrondies, au lieu que celles des autres *ſpiræa* ſont longuettes, levent très-aiſément & fourniſſent du plan d'une qualité ſupérieure. Au reſte ce beau *ſpiræa* ſe multiplie comme l'eſpece précédente. Ses racines principales ſont blancheâtres & oſſeuſes. Il faut le placer vers le fond des boſquets de juin.

Le *n°. 3.* nous eſt venu du Canada: cet arbriſſeau s'éleve à environ une toiſe dans les bonnes terres, il pouſſe de ſon pié nombre de branches droites très-grêles, couvertes d'une écorce rougeâtre & formant comme un faiſceau: dans les vieux piés certaines branches fleuries s'en détachent agréablement & ſe courbent en volute. Les feuilles ſont petites, cunéiformes, entieres & percées de petits trous comme celles du mille-pertuis. Les fleurs dont le blanc eſt éclatant, naiſſent en petits bouquets proche les uns des autres: elles ſont immédiatement aſſiſes ſur les côtés des branches de l'année précédente, qu'elles garniſſent depuis leur inſertion juſqu'à leur bout, & paroiſſent vers la mi-mai. Ce *ſpiræa* eſt un des plus beaux feſtons du printemps, il ſe multiplie comme l'eſpece *n°. 1.*

L'eſpece *n°. 4* quoiqu'indigene d'Eſpagne, ne differe de celle-ci que par ſes feuilles plus larges au bout, où l'on voit deux ou trois dents profondes. Lorſque ces *ſpiræa* ſont trop âgés, il faut les recouper pour donner plus d'eſſor à leurs branches nouvelles. On en forme avec le ciſeau des boules & des paliſſades charmantes par l'extrême rapprochement de ſes très-petites feuilles. Comme leur feuillage, d'un verd obſcur, demeure frais bien avant dans l'autone, on peut les faire entrer dans la compoſition des boſquets de cette ſaiſon.

La cinquieme eſpece croît naturellement dans les environs de Philadelphie: elle ne vient pas ſi haute que les précédentes. Ce *ſpiræa* jette du pié pluſieurs tiges grêles que recouvre une écorce, tantôt purpurine, tantôt noirâtre, avec une eſpece de farine griſe par deſſus qu'une impreſſion légere du doigt efface. Les feuilles ſont un peu plus larges & plus courtes que celles du *n°. 1*, le deſſous eſt blancheâtre, légérement cotonneux & veiné; le deſſus eſt d'un verd clair: les branches ſont terminées par de larges & longs épis de fleurs qui ſe ſubdiviſent en pluſieurs grapillons par le bas; les fleurs ſont très-petites & d'un rouge éclatant. Il paroît que ce *ſpiræa* aime les lieux frais & un peu ombragés. C'eſt un arbuſte charmant.

Le *ſpiræa n°. 6.* croît de lui-même dans les terres humides en Sibérie: dans nos jardins il ne s'éleve guere qu'à deux piés & demi au plus. Ses feuilles ailées compoſées de trois ou quatre paires de lobes ſe diſtinguent aſſez de tous les autres; ſes fleurs d'un blanc pur naiſſent en épis au bout des branches.

Le *n°. 7.* forme un buiſſon qui s'éleve à cinq ou ſix piés; ſes tiges couvertes d'une écorce brune ſe diviſent en pluſieurs branches robuſtes dont la partie ſupérieure porte une touffe de feuilles lancéolées, veinées, blanches par deſſous & dentées ſeulement vers la pointe. Ses fleurs qui naiſſent terminales en épis, reſſemblent à celles du précédent. Cette eſpece eſt indigene de l'Amérique ſeptentrionale.

Le *n°. 8.* nous vient des mêmes contrées, il s'éleve ſur pluſieurs tiges qui ſortent de terre ainſi que les premiers, mais il vient plus haut; ſon écorce eſt plus jaunâtre: il pouſſe des branches latérales, menues & inclinées. Les dents de ces feuilles ſont aiguës, le bas de ſes épis en darde

d'autres preſqu'horizontalement. Les pétales ſont blancs ; mais le cercle coloré qui eſt à leur baſe, ainſi que les embryons qui occupent le centre, ſont d'un roſe pâle. J'en ai une variété dans laquelle ces parties ſont d'un jaune herbacé.

Spiræas plantes.

La neuvieme eſpece eſt une plante dont la racine eſt pereinne & la tige annuelle : elle s'éleve à environ un pié. Les fleurs naiſſent au bout des branches en panicules lâches. Il faut ſemer ſa graine dès qu'elle eſt mûre ſur une plate-bande ombragée. Cette plante aime l'ombre & l'humidité.

Le *n°.* 10. eſt la *barba capræ* de Tournefort, qui croît ordinairement dans les terres qui couvrent la craie, où elle s'éleve à un peu plus d'un pié dans ces ſortes de ſols. Mais j'en ai vu dans les Alpes qui avoient près de trois piés de haut. Les fleurs naiſſent en bouquets lâches au bout des tiges. Les racines conſiſtent dans des corps glanduleux enfilés par des fibres déliées ; elle paſſe pour diurétique. On en a trouvé une variété croiſſant naturellement dans l'Angleterre ſeptentrionale, dont les fleurs ſont doubles ! c'eſt une très-belle plante. La onzieme ne lui cede pas en beauté ; c'eſt l'ornement des prés humides où elle s'éleve ſur des tiges droites, robuſtes & demi-ligneuſes, à près de trois piés. Les ombelles ſerrées de ſes fleurs d'un blanc un peu verdâtre, ſont d'un effet gracieux, & exhalent une odeur douce, analogue à celle de l'amande : on en a une eſpece à fleur double qui eſt charmante. Les pétales ſont ſi petits & en ſi grand nombre, que l'ombelle ne préſente à l'œil nud que l'aſpect de pluſieurs franges réunies. Cette plante fera très-bien ſur les devants dès maſſifs dans les boſquets d'été, elle fleurit en juillet. On la multiplie aiſément en partageant ſes racines. La reine des prés eſt cordiale, ſudorifique & vulnéraire.

Enfin la douzieme eſpece croît naturellement ſur les montagnes en Autriche. Les feuilles ſont ſingulieres par leur complication, les fleurs naiſſent au bout des branches en épis déliés. Cette plante aime l'ombre & l'humidité. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

SPIREO, (*Géog. mod.*) cap de la Morée, dans la Zacanie, ſur la côte du golfe d'Engia, au midi de l'île de ce nom, & au ſud-oueſt de celle de Doruſſa.

SPIRES, (*Conchyl.*) contours, circonvolutions de la vis d'une coquille, ou que la coquille forme autour de ſon fût.

SPIRIQUES, LIGNES, (*Géom.*) eſpeces de courbes inventées par Perſéus, & qu'il ne faut pas confondre avec les ſpirales. M. Montucla a trouvé dans Proculus ce que c'étoit que *lignes ſpiriques*. Ce commentateur les décrit aſſez clairement. Il nous apprend que c'étoient des courbes qui ſe formoient en coupant le ſolide fait par la circonvolution d'un cercle autour d'une corde, ou d'une tangente, ou d'une ligne extérieure. Delà naiſſoit un corps en forme d'anneau ouvert ou fermé, ou en forme de bourelet ; ce corps étant coupé par un plan, donnoit, ſuivant les circonſtances, des courbes d'une forme fort ſinguliere, tantôt alongées en forme d'ellipſe, tantôt applaties & rentrantes dans leur milieu, tantôt ſe coupant en forme de nœud ou de lacet. Perſéus conſidéra ces courbes, & crut avoir fait une découverte ſi intéreſſante, qu'il ſacrifia à ſon bon génie. Montucla, *hiſt. des Mathém. tom. I.* (*D. J.*)

SPIRITUALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) on dit la *ſpiritualité* de l'ame, pour déſigner cette qualité qui nous eſt inconnue, & qui la diſtingue eſſentiellement de la matiere. *Voyez l'article* AME.

Le même mot ſe prend auſſi pour une dévotion honnête, recherchée, qui s'occupe de la méditation de ce qu'il y a de plus ſubtil & de plus délié dans la religion.

SPIRITUEL, adj. (*Gramm.*) qui eſt eſprit, qui eſt d'une nature eſſentiellement différente de la matiere ; en ce ſens il s'oppoſe à *matériel*. L'être *ſpirituel* ; l'être matériel. Il ſe prend auſſi pour déſigner la qualité de l'homme que nous appellons l'*eſprit*. C'eſt un homme très-*ſpirituel* ; cette penſée eſt très-*ſpirituelle*. On le dit des perſonnes qui s'occupent de la contemplation des choſes divines. Les religieux ont des peres *ſpirituels* & des peres temporels. La vie *ſpirituelle* a des douceurs. *Spirituel* s'oppoſe à *temporel* & à *civil* dans ces phraſes : le glaive *ſpirituel* ; la puiſſance *ſpirituelle*. S'il eſt ſi dif-

ficile de poſer des bornes entre la puiſſance temporelle & la puiſſance *ſpirituelle*, c'eſt que chacune cherche à étendre ſes prérogatives. L'alliance *ſpirituelle* eſt celle que l'on contracte avec Dieu par des vœux religieux. La communion *ſpirituelle* eſt la part que les aſſiſtans prennent à la communion du prêtre. Il y a des inceſtes *ſpirituels*. Les Valentiniens s'appelloient *ſpirituels*, & ils donnoient aux catholiques le nom de *pſychiques*. Ceux d'entre les freres mineurs, qui dans le xiv. ſiecle s'attacherent à toute l'auſtérité de la regle de S. François, ſe diſtinguerent des autres par l'épithete de *ſpirituels*.

SPIRITUEUX, adj. *(Gram.)* qui eſt plein de ce que les chymiſtes appellent *eſprits*. *Voyez* ESPRIT, *Chymie*. La diſtillation extrait des corps ce qu'ils ont de plus *ſpirituex*. Les bons vins ſont très-*ſpirituex*.

SPIRITU-SANCTO, *(Géog. mod.)* capitainie de l'Amérique méridionale au Bréſil, ſur la côte orientale, à 10 degrés de *latitude* méridionale. Elle eſt bornée au nord par la capitainie de Porto-Séguro, au midi par celle de Rio-Janeiro, & à l'orient par la mer. Ses limites ne ſont point fixées du côté de l'occident. Ce gouvernement paſſe pour le plus fertile de ceux du Bréſil, & le mieux fourni de toutes les choſes néceſſaires à la vie. L'on y fait commerce de coton & de bois de Bréſil. Il n'y a dans ce gouvernement, qui appartient aux Portugais, qu'une ſeule ville de même nom.

SPIRITU-SANCTO, la ville de, (Géog. mod.) ville de l'Amérique méridionale au Bréſil, capitale du gouvernement de ce même nom, ſur le bord de la mer, avec un port. Elle n'a ni remparts, ni murailles ; elle eſt ſituée ſur le bord de la mer avec un port, qui eſt une petite baie, ouverte vers l'orient ; & parſemée de petites îles.

SPIROLE, ſ. f. *terme d'Artillerie*, vieux mot ; Rabelais dit, *l. I. c. xxvj.* bombards, faulcons, *ſpirols*, & autres pieces. La *ſpirole* étoit une maniere de petite coulevrine, ainſi appellée de *ſpira*, tortillement en ligne ſpirale ; & l'on a donné ce nom à la *ſpirole*, ſoit à cauſe de la tortuoſité du chemin que faiſoit ſon boulet ; ſoit pour diſtinguer cette piece d'artillerie de pluſieurs autres, que le ſifflement de leurs boulets ſemblable à celui des ſerpens, avoit déja fait nommer *baſilics*, *ſerpentines*, & *coulevrines*. *(D. J.)*

SPITALL, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la haute Carinthie, aux frontieres de l'évêché de Saltzbourg, ſur la Liſer, près ſon embouchure dans la Drave.

SPITHAME, ſ. f. *(Meſure anc.)* nom équivoque qu'on avoit donné chez les Grecs à deux meſures différentes, dont l'une, aſſez rare faiſoit ſeulement la moitié de l'autre, & n'étoit que la quatrieme partie de la coudée, compoſée de ſix doigts grecs, qui revenoient à quatre doigts romains. La grande *ſpithame* étoit la moitié de la coudée grecque, & les trois quarts du pié, d'où vient qu'on y comptoit douze doigts, comme on en comptoit ſix à la petite. C'eſt du moins là l'opinion de M. de la Barre que nous ne prétendons pas garantir, mais on peut le conſulter dans les *mém. des Inſcrip. tom. XIX. (D. J.)*

SPITHÉAD, *(Géog. mod.)* rade d'Angleterre, dans le Hant-Shire, au nord-eſt, entre la ville de Porthſmouth & l'île de Wight. C'eſt le rendez-vous de la flotte royale, ſoit qu'elle aille à l'oueſt, ou qu'elle revienne à l'eſt.

SPITZBERG, LE, *(Géog. mod.)* pays de la terre Arctique, dans l'Océan ſeptentrional, ainſi nommé à cauſe de la quantité de ſes montagnes aiguës. Les Anglois l'appellent *New-land*. Il eſt fort avancé au deſſus de la Norwege, vers le nord, à la hauteur de 80 degrés de *latitude*, entre la nouvelle Zemble à l'orient, & le Groenland à l'occident, à près de trois cents lieues de chacune de ces contrées. Il fut découvert en 1596, & ainſi nommé par Guillaume Barents & Jean Cornelis, hollandois, qui cherchoient un chemin pour aller à la Chine par la mer glaciale.

On a reconnu que le *Spitzberg* eſt diviſé en deux parties : celle qui eſt au couchant eſt une grande île, qui s'étend du ſeptentrion au midi l'eſpace de près de deux cents mille pas : & celle qui eſt au levant, eſt une autre île plus petite, nommée *la nouvelle friſe*.

Il n'y a ni villes, ni villages connus dans ce pays à cauſe du grand froid qu'il y fait,

mais seulement quelques ports, comme la baie de Hoorn, la baie des Anglois, la baie des Basques, le golfe de Way, & & quelques autres ports fréquentés par les Anglois, les Holandois, les Hambourgeois, pour la pêche de la baleine, qui y est meilleure qu'en aucun autre pays du pole arctique ; mais les glaces dont toutes les côtes du *Stpitzberg* sont couvertes, en rendent la navigation très-dangereuse. *(D. J.)*

SPLANCHNOLOGIE, s. f. *en Anatomie*, traité ou explication des visceres, où est représenté l'objet de cette partie de l'anatomie. *Voyez* VISCERE.

Ce mot est formé du grec σπλαγχνον, *viscere*, *intestin*, λογος, *discours*.

La sarcalogie est divisée en trois parties ; savoir, la *splanchnologie*, la myologie & l'angeiologie. *Voyez* SARCOLOGIE. La *splanchnologie* est celle qui traite des parties internes, & particuliérement des visceres.

SPLENDEUR, s. f. *(Gram.)* éclat. La *splendeur* des astres. Il se prend au figuré ; la *splendeur* de son nom, de sa maison, de ses dignités. La *splendeur* de l'ancienne Rome.

SPLENDIDE, adj. *(Gram.)* somptueux. Un repas *splendide*, une table *splendide*.

SPLÉNETIQUE, adj. *(Médecine.)* il se dit de celui qui est attaqué d'opilations & d'obstructions dans la rate. *Voyez* RATE.

Dans les *splénetiques*, la rate est gonflée plus qu'à l'ordinaire, ou durcie, de façon qu'on y apperçoit une tumeur squirrheuse.

On connoît les personnes *splénetiques* par leur teint livide & plombé. Leur caractere est d'être portées a rire ; & c'est un expédient dont on suppose que la nature se sert pour évacuer l'humeur trop abondante dont la rate est surchargée ; c'est pourquoi les anciens disoient que l'organe du rire résidoit dans la rate ; c'est aussi à cause de cela que quand quelqu'un rit bien, on dit qu'il décharge sa rate. *Voyez* RIRE.

SPLÉNETIQUE, se dit aussi des remedes indiqués dans les obstructions de la rate ; tels sont les eaux minérales ferrugineuses, savoneuses, & autres de pareille nature. *Voyez* OBSTRUCTION & RATE.

SPLÉNIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties qui ont quelque relation avec la rate. *Voyez* RATE.

L'artere *splénique arteria splenica*, est un tronc de la céliaque gauche qui sert à porter le sang de cette artere à la rate, pour y être séparé, préparé, *&c.* son cours est bien tortueux, & après qu'elle est arrivée à la surface de la rate, elle se répand dans toute sa substance en petites branches, qui semblent aboutir aux petites cellules.

La veine *splénique vena splenica*, se forme au dehors des différentes petites veines de la rate qui s'unissent en quittant sa surface. Elle porte le sang qui reste après la sécrétion qui s'est faite dans la rate, à la branche gauche de la veine porte, pour être de là porté au foie, où il doit être préparé davantage, & converti en bile. *Voyez* FOIE & BILE.

La veine & l'artere *splénique* communiquent visiblement l'une à l'autre ; car aussitôt qu'on a versé de l'eau dans l'une, elle se vuide aussi-tôt par l'autre. *Voyez* RATE.

SPLÉNIQUE ; ce terme outre sa signification anatomique, exprime la vertu des médicamens qui conviennent aux maux de la rate. *Voyez* au *mot* RATE, les opérations & remedes proposés en faveur des ratileux. *(Y.)*

SPLÉNIUS, *en Anatamie*, est une paire de muscles, qu'on appelle aussi *triangulaires* à cause de leur forme.

Ils viennent des cinq apophyses épineuses supérieures des vertebres du dos, & de la derniere du cou, & du ligament cervical, & montant obliquement s'attache aux apophyses transverses des deux ou trois vertebres supérieures du cou, & s'inserent à la partie postérieure de l'apophyse mastoïde, & à la partie voisine de la ligne transverse de l'occipital sont appellés *splénius*, parce qu'ils ressemblent à la rate d'un bœuf. On les appelle encore *mastoïdiens postérieurs*.

SPLUGERBERG, MONTAGNE DE, *(Géog. mod.)* montagne des Grisons, de la haute ligue, dans la communauté des Schams. Cette montagne a 2 lieues de montée jus-

qu'au ſommet, & environ 3 lieues de deſcente du côté de l'Italie. Il y a une hôtellerie ſur la cime, & une grande plaine qui produit de la bonne herbe, qu'on fauche en été. *(D. J.)*

SPODIUM, ſ. m. *(Minéralogie.)* eſt une eſpece de chaux ou de cendre de métaux, qu'on regarde comme un cardiaque, & à laquelle quelques-uns accordent les mêmes vertus qu'au corail. *Voyez* CORAIL.

Le *ſpondium* des anciens grecs étoit une eſpece de récrément grisâtre qu'on trouve en forme de cendres dans la terre des fourneaux où on a fondu de l'airain, ils l'appelloient σποδιον, qui ſignifie à la lettre *cendres*.

Spodium eſt une poudre de métaux qui reſſemble beaucoup, par ſon origine & ſon uſage, à la tutie & au pompholix, à l'exception qu'il eſt plus peſant. *Voyez* TUTIE & POMPHOLIX.

Le *ſpodium* des médecins arabes, comme Avicenne & autres, étoit compoſé des racines de buiſſons & des roſeaux brûlés.

Quelques modernes font auſſi une ſorte de *ſpodium* d'ivoire brûlée & calcinée. On le contrefait ſouvent avec des os de bœuf ou de chien brûlés; mais il n'eſt pas ſi bon.

L'antiſpodium que les anciens ont ſubſtitué à leur *ſpodium* étoit fait de feuilles de mirthes, de noix de galle & autres drogues calcinées.

SPOLETE, DUCHÉ DE, *(Géog. mod.)* duché d'Italie dans l'état de l'égliſe. Il eſt borné au nord par la marche d'Ancone & le duché d'Urbin; au midi par la Sabine & le patrimoine de S. Pierre; à l'orient l'Abruzze ultérieure; & à l'occident par l'Orviétano & le Péruſin. Son terroir, quoique marécageux, eſt extrêmement fertile. Les rivieres qui l'arroſent ſont le Tibre, la Néra & le Topino. Ses principaux lieux ſont Spoletto, capitale, Trevi, Foligni, Bevagna, Otricoli, Riéti, Spello, *&c.*

Cette province qu'on appelle indifféremment *Ombrie* ou *duché de Spolete*, commença à être connue ſous ce dernier nom en 572, que Longin, exarque de Ravenne y établit des ducs, ſous l'autorité des empereurs d'Orient. C'eſt Charlemagne qui vers l'an 780, fit préſent à l'égliſe du *duché de Spolete* & de ſes dépendances qui peuvent avoir 47 milles du nord au ſud, & 65 milles de l'eſt à l'oueſt. *(D. J.)*

SPOLETIUM, *(Géog. anc.)* ville d'Italie chez les Villumbres, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* Velléius Paterculus, *l. I. c. xiv.* & Tite-Live, *epiſt. 20.* en font une colonie romaine; & Florus la compte au nombre des municipes les plus célebres d'Italie. Ses habitans ſont appellés *Spoletini* dans Pline, *l. III. ch. xiv.* & *populus ſpoletinus* dans Ciceron, *pro Balbo, ch. xxj.* On lit dans une ancienne inſcription, rapportée par Grutter, *p. 476, n°. 7, ordo ſpoletinorum*, génitif formé de *ſpoletium*, ſelon Cellarius, & non de *ſpoletum*, comme écrivent par erreur quelques modernes, qui ont voulu former le nom latin de cette ville ſur celui qu'elle porte aujourd'hui; car c'eſt de la ville *Spolete* dont il eſt queſtion. Symmaque, *l. III. epiſt. 12.* donne à *Spolete* le nom de *bonne ville*, & lui attribue la gloire d'être la mere des meilleurs citoyens. *(D. J.)*

SPOLETO, *(Géog. mod.)* les François écrivent *Spolete*, en latin *Spoletum* ou *Spoletium*, dont le territoire s'appelloit *Ager ſpoletinus*.

Spoleto eſt une vile d'Italie, dans l'etat de l'égliſe, capitale du duché de même nom, à dix lieues au ſud-eſt de Pérouſe, & à 20 au nord de Rome; elle eſt bâtie en partie ſur une colline, & en partie dans la plaine, dont la communication ſe fait par le moyen d'un pont ſoutenu de vingt-quatre gros pilaſtres, que l'on a rangés avec beaucoup d'art.

Son château paſſe pour un des plus forts de l'Italie; ſon évêché ne releve que du ſaint ſiege; la cathédrale eſt un aſſez beau bâtiment; le territoire de cettte ville produit beaucoup de bons fruits, d'huile, d'amande, du blé & des vins; ils étoient autrefois fameux, car Martial en parle, & les préfere aux vins de Salerne même. *Long. 30. 26; lat. 42. 44.*

Tous les anciens ont parlé de *Spolete*, capitale des Villumbres; Tite-Live en particulier fait l'éloge de cette ville, dont Annibal tenta vainement le ſiege, après ſa défaite par les Romains, auprès du lac de

Perugia. Théodoric, roi des Goths, y fit bâtir un palais que les Goths détruisirent après sa mort, ainsi que le théatre. Fréderic Barberousse saccagea cette ville, parce qu'elle soutenoit le parti du pape Alexandre III. Les Pérusins la surprirent & la brûlerent en 1324; mais elle s'est rétablie de tous ses malheurs. On y voit encore quelques fragmens antiques, de foibles restes d'un amphitéatre, & quelques marbres détachés mais son aqueduc est un ouvrage digne de la curiosité des voyageurs.

Cet aqueduc fondé sur le roc, s'éleve à cent cinq toises, c'est-à-dire à 630 piés, pour joindre ensemble deux montagnes voisines; cet ouvrage, que la tradition du pays attribue à Théodoric, est peut-être le morceau d'architecture gothique le plus hardi & le plus haut que l'on connoisse dans le monde; il subsiste presque dans son entier, & continue depuis tant de siecles à porter de l'eau dans la ville; il sert aussi de pont pour y passer. *(D. J.)*

SPOLIARIUM, s. m. *(Antiq rom.)* c'étoit chez les Romains la chambre des bains, destinés à s'habiller & se déshabiller avant & après le bain. Ce mot désignoit encore l'endroit de Rome où l'on traînoit & où l'on dépouilloit les corps des gladiateurs qui avoient été tués en combattant. *(D. J.)*

SPOLIATION, s. f. *(Gram. & Jurisp.)* est l'action de dépouiller quelqu'un de quelque chose, comme de ses papiers, de son argent, de ses meubles, & autres effets. La *spoliation* d'une hoirie est lorsqu'on enleve d'une succession le tout ou partie des effets qui la composoient, ce qui est appellé en droit, *crimen expilatæ hæreditatis*. *Voyez* DIVERTISSEMENT, ENLEVEMENT, RÉCELÉ, VOL. *(A)*

SPONDAIQUE, adj. *(Littérat.)* sorte de vers hexametre dans la poésie grecque & latine, ainsi nommé parce qu'au lieu d'un dactyle au cinquieme pié, il a un spondée, ce qui est une exception à la regle générale de la construction du vers hexametre. Tels sont ceux-ci.

Nec brachia longo,
Margine terrarum porexerat amphitrite. Ovid.
Supremamque auram, ponens caput, expiravit.
Vida.

Ces sortes de vers sont fort expressifs par leur cadence, mais il n'est permis qu'aux grands poëtes de les employer. Homere en est plein. Personne n'a peut-être remarqué dans ce poëte, qu'il est rare de lire vingt vers de l'iliade, sans en rencontrer un ou deux *spondaïques*.

SPONDAIQUE, *(Musiq. inst. des anc.)* Pollux *(Onom. liv. IV, chap. 10.)* parle de la flûte *spondaïque* comme propre à l'accompagnement des hymnes.

Apparemment que la flûte *spondaïque* étoit celle dont se servoit le *spondaula*, & que celui-ci exécutoit les spondalies sur cet instrument. *Voyez* SPONDAULA, SPONDALIES, *(Musiq. des anc.)* *de la planche II du Luth.*

Peut-être la flûte *spondaïque* étoit-elle la même que la précentorienne, l'une étant le nom grec, & l'autre le latin; ce dernier tire son origine de *præ* & *canere*. *(F D C)*.

SPONDALIES, *(Musiq. des anciens.)* Cœlius Rhodiginus nous apprend *(Lectionum antiquarum cap. 6, lib. IX)* que les *spondalies* étoient des airs composés sur la mesure spondaïque dont on se servoit dans les actes de religion pour confirmer les dieux dans leur bonne volonté par des mélodies longues; ce passage peut faire soupçonner que les *spodalies* étoient des airs tous composés de notes longues & égales. *Voyez* SPONDAIQUE, *(Musique instr. des anciens)*. *(F. D. C.)*

SPONDAULA, s. m. σπονδαυλης, dans l'antiquité étoit un joueur de flûte, ou d'autre instrument à vent de cette espece, qui pendant qu'on offroit les sacrifices, jouoit à l'oreille du prêtre quelque air convenable, pour l'empêcher de rien écouter qui pût le distraire ou diminuer son attention. *Voyez* SACRIFICE. Ce mot est formé du grec σπονδη, *libation*, & αυλος *flûte*. *(S)*

SPONDÉE, s. m. *(Littérature.)* dans la prosodie grecque & latine, c'est une mesure de vers ou pié composé de deux syllabes longues, comme *vĕrtŭnt dīvōs cāmpōs*. *Voyez* PIÉ, QUANTITÉ.

Le *spondée* est une mesure grave & lente, à la différence du dactyle, qui est rapide & léger; tous les vers hexametres grecs

& latins finiſſent ordinairement par une *ſpondée*. *Voyez* VERS & MESURE.

SPONDÉE, (*Muſiq. des anciens*) c'étoit, ſuivant Pollux, la quatrieme partie du nome pythien. *Voyez* PYTHIEN, (*Muſiq. des anciens.*) (*F. D. C.*)

SPONDIAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier appelle *moubin*, en voici le caractere.

Le calice de la fleur eſt permanent, il eſt d'une ſeule feuille diviſée dans les bords en cinq quartiers : la fleur eſt compoſée de cinq pétales ovoïdes & déployées : les étamines ſont neuf filets, de la longueur du calice, & du nombre deſquels il y en a cinq placés circulairement ; les boſſetes des étamines ſont ſimples, le germe du piſtil eſt ovale, le ſtile eſt très-petit, & ſe termine par trois ſtigma obtus, le fruit eſt une baie ovale, renfermée dans chaque cellule, & quelquefois cette baie contient quatre noyaux. Plumier. *gen.* 22. Linn. *gen. plant. pag.* 175. (*D. J.*)

SPONDIASME, ſ. m. (*Muſiq. anc.*) c'eſt, dit Ariſtide-Quintilien, une ſorte d'intervale, qui avec deux autres nommées ἔκλυσις & ἔκβολή, *exolutio & ejectio*, étoient mis en œuvre par les anciens, pour caractériſer différentes harmonies, ou différens modes. Selon lui, l'ἔκλυσις étoit un relâchement qui baiſſoit la corde, ou le ſon de la quantité de trois dièſes, ou de trois quarts de ton : le *ſpondiaſme* les hauſſoit de la même quantité, & l'ἔκβολή de cinq dièſes. Le vieux Bacchius définit de même l'ἔκλυσις & l'ἔκβολή mais il ne dit pas un mot du *ſpondiaſme* (*) non plus que Meibom. Malgré leur ſilence, on doit préſumer que le *ſpondiaſme*, ainſi que les deux autres intervales, n'avoit lieu que dans le genre enharmonique. (*D. J.*)

SPONDIUS, (*Mythol.*) Appollon avoit un autel dans le temple d'Hercule à Thébes, ſous le nom de *ſpondius*, c'eſt-à-dire Apollon qui préſide aux traités. Cet autel étoit fait de la cendre des victimes ; là ſe pratiquoit une eſpece de divination tirée de tout ce que l'on a pu apprendre, ſoit par la renommée, ſoit autrement. (*D. J.*)

SPONDYLE ; ſ. m. (*Hiſt. nat. Conchyl.*) nom générique que l'on a donné à différentes eſpeces de coquilles. *V.* COQUILLE.

SPONDYLE *ou* PIÉ-D'ANE, ſ. m. (*Conchyliol.*) en latin, par les naturaliſtes modernes *ſpondylus*, eſpece d'huitre ainſi nommée ; elle n'a d'autre différence de l'huitre ordinaire, que dans ſa charniere, laquelle conſiſte en deux boutons arrondis, qui renferment le ligament, diſpoſé de façon que les boutons de la valve ſupérieure ſont reçus dans les cicatrices de l'inférieure, & que pareillement les boutons de cette derniere ſe logent dans les trous de la ſupérieure. Le ligament de nature coriace ſe trouve entre les boutons, & ſert à la charniere des deux valves.

On connoît des *ſpondyles* unis, & d'autres raboteux ſans pointes ; il y en a qui ſont couverts de lames blanches, & armés dans leur pourtour de pointes couleur de roſe ; d'autres ſont diſtingués par des lames jaunâtres, & par un mamelon en partie rouge & en partie blanc ; cette derniere eſpece de *ſpondyle* eſt appellé *gaidaron* par Rondelet, en latin *gaiderona*. (*D. J.*)

SPONDYLE, (*Conchyl.*) c'eſt le cal nerveux de la chair de l'huitre. (*D. J.*)

SPONDYLE, σπονδύλος eſt un terme dont on ſe ſervoit anciennement pour exprimer une vertebre de l'épine du dos. *Voyez* VERTEBRE, *&c.*

SPONDYLOLITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs aux vertebres de poiſſons qui ſe trouvent dans le ſein de la terre en pluſieurs endroits, comme en Tyrol, à Dax, *&c.*

SPONDYLUS, ſ. m. (*Antiq. grec.*) σπονδύλος, eſpece de maron de cuivre dont on ſe ſervoit pour donner ſon ſuffrage au barreau ou ailleurs, avant qu'on eût mis les feves en uſage. Potter, *Arcicol. grec. tom. I. p.* 119. (*D. J.*)

SPONGIEUX, SE, adj. *en Anotomie*, nom qu'on donne à pluſieurs parties du

(*) C'étoit, dans les plus anciennes muſiques grecques, une altération dans le genre harmonique, lorſqu'une corde étoit accidentellement élevée de trois dieſes au deſſus de ſon accord ordinaire ; deſorte que le *ſpondéaſme* étoit préciſément le contraire de l'éclyſe. (*S*)

corps,

corps, à cauſe de leur contexture qui eſt poreuſe & caverneuſe comme celle d'une éponge; comme les corps ſpongieux du penis, qu'on nomme auſſi corps caverneux & nerveux. *Voyez* CORPS CAVERNEUX.

Les os *ſpongieux* du nez, qu'on appelle auſſi *os turbinés*, & *os cribriformes*. *Voyez* CRIBRIFORME & ÉPONGE.

SPONGIOLITE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Lithol.)* pierre ſemblable à des champignons, qui ſe trouve dans le voiſinage de Bologne en Italie. *Voyez* FUNGITE.

SPONGITE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* nom ſous lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner des pierres légeres & ſpongieuſes, qui ne ſont que des incruſtations formées dans l'eau ſur des végétaux, ou des corps marins; cette pierre eſt de la nature du tuf & des incruſtations. *Voyez ces deux articles.*

SPONSUS, *SPONSA*, *(Littérat.)* Ces deux mots ne ſe prennent pas ſeulement dans les auteurs, pour des perſonnes fiancées, promiſes en mariage; *ſponſus* ſe prend auſſi dans le même ſens que *maritus* & *vir*, comme on le voit dans Horace, *Ode II. lib. III. verſ. 31. 33. & 42.* On a donc cenſuré mal-à-propos Santeuil le victorin d'avoir mis *ſponſus* pour *mari*, & *ſponſæ* pour *femme*.

Sponſus ſe prend auſſi pour une *caution*. *Sponſum* au neutre, auſſi-bien que *auditum*, eſt un de ces noms ſubſtantifs verbaux qu'il a plu à nos grammairiens d'appeller *ſupins*, & qui ſe prend pour *ſponſor*, un *répondant*, une *caution*. Séneque a dit au *IV liv.* des bienfaits, *ch. xxxix*, ſponſum *deſcendam*, *quia promiſi*. *(D. J.)*

SPONTANÉE, adj. ſe dit, *en Grammaire*, de tout ce qui s'exécute de ſoi-même; & *en Médecine*, on appelle évacuation *ſpontanée*, celle qui ſe fait ſans qu'on ait rien pris pour cet effet; fatigue *ſpontanée*, une laſſitude qui n'a été cauſée par aucune fatigue précédente: hémorrhagie *ſpontanée* celle qui arrive ſans avoir été excitée: ſueur *ſpontanée* celle qui arrive par le ſeul mouvement de la nature.

ſelles ſpontanées, ou qui ſe font ſans l'aide ou de lavemens ou de ſuppoſitoires.

SPONTANÉITÉ, ſ. f. *(Gram.)* la qualité qui conſtitue le ſpontanée. *Voyez* SPONTANÉE. Si l'on attache au mot *ſpontanéité* d'autre idée que l'italien met dans cette phraſe, *il mondo va daſe*, c'eſt une chimere.

SPONTON *ou* ESPONTON, ſ. m. *(Art milit.)* c'eſt une demi-pique dont ſe ſervent les officiers, qui a ſept à huit piés de longueur. *(Q)*

SPORADES, ſ. f. pl. *en Aſtronomie*, eſt un nom que les anciens donnoient aux étoiles qui ne faiſoient partie d'aucune conſtellation. *Voyez* ETOILE.

Ce ſont celles que les modernes appellent ordinairement *étoiles informes*. *Voyez* CONSTELLATION.

Pluſieurs des *ſporades* des anciens ont depuis formé de nouvelles conſtellations: par exemple, de celles qui ſont entre le lion & la grande ourſe, Hévelius a formé une conſtellation appellée le *petit-lion*. Il en a formé une autre de celles qui ſont ſous la queue de la grande ourſe; on la nomme *canis venaticus*, &c. *Chambers. (O)*

SPORADES, *îles (Géog. mod.)* îles de l'Archipel, ainſi nommées, parce qu'elles ſont diſperſées, & non raſſemblées en un tas comme les cyclades. Il y a une partie de ces îles dans la mer de Crete, d'autres dans la mer Carpathienne, & les plus conſidérables dans la mer Icarienne. *(D. J.)*

SPORADIQUE, MALADIE, *(Médec.)* *morbus ſporadicus*. Les maladies *ſporadiques* ſont celles qui attaquent diverſes perſonnes, dans différens temps ou en différens lieux; au lieu que les maladies épidémiques ſont particulieres à certains temps ou ſaiſons, & les endimiques à certains lieux. Ce mot eſt dérivé du grec σπείρω *ſemer*. Ainſi *maladie ſporadique* veut dire une *maladie ſemée*, *diſperſée* çà & là. *(D. J.)*

SPORCO, ſ. m. *(Com.)* terme uſité parmi les négocians des provinces de France pour ſignifier une marchandiſe dans laquelle il n'y a point de tare. *Voyez* TARE. *Dictionnaire de Commerce.*

SPORI, *(Géog. anc.)* Les anciens appelloient les Antes & les Sclavons du même nom grec *ſpori*, qui ſignifie *diſperſés*; parce que, dit Procope, leurs cabanes occupoient une grande étendue de pays: & du temps de cet hiſtorien, ces peuples barbares couvroient en effet une grande partie d'un des bords du Danube. *(D. J.)*

SPORTULA, ſ. f. *(Littérat. & Hiſt. anc.)*

Ce mot eſt ſans contredit le diminutif de *ſporta*, mais il ſeroit difficile d'en marquer la véritable étymologie. Quoi qu'il en ſoit, *ſporta* & *ſportula* ont ſignifié originairement dans la langue latine, une *corbeille* ou *panier* fait de joncs, de roſeaux, de branche d'oſier tiſſues & entrelacées.

On l'a étendu enſuite à ſignifier les vaſes ou meſures propres à contenir les pains, les viandes, & les autres mets que l'on diſtribuoit en certaines occaſions : & lorſque l'uſage ſe fut introduit chez les grands de Rome, de faire diſtribuer à leurs cliens, & à ceux qui leur faiſoient la cour, de certaines portions pour leur nourriture ; ces portions que l'on mettoit dans des corbeilles, furent appellées, par métonymie, *ſportulæ*. Enſuite on l'employa pour ſignifier une ſorte de *repas public*, différent de ceux qu'on appelloit *cœnæ rectæ* qui étoient des repas ſervis par ordre, où l'on n'admettoit que des gens choiſis. Tels étoient les repas que donnoit Auguſte, au rapport de Suétone : *Convivabatur & aſſiduè nec unquam niſi rectâ.* Caſaubon explique ce mot *rectâ* par ἐντελὲς δεῖπνον, & lui oppoſe le repas appellé *ſportula*, δεῖπνον ἀπὸ σπυρίδος, où l'on invitoit tout le peuple indiſtinctement, & où chacun recevoit ſa portion dans une corbeille.

Les diſtributions que les particuliers répandoient ſur leurs cliens, ſe faiſoient tantôt en argent, tantôt en viandes, quelquefois même de ces deux manieres, & s'appelloient également du nom de *ſportulæ*. Ces préſens etoient ſouvent de petites médailles d'argent qui ſervoient de monnoie ; mais les empereurs ou autres perſonnes de qualité donnoient des médailles d'or. Auſſi Trebellius Pollio, parlant des petits préſens que l'empereur Galien fit à ſon conſulat, dit qu'il donna une *ſportule* à chaque ſénateur, & à chaque dame romaine quatre médailles d'or : *Senatui* ſportulam *ſedens erogavit. Matronas ad conſulatum ſuum rogavit, iis denique manum ſibi oſculantibus quaternos aureos ſui nominis dedit.*

C'étoit auſſi la coutume que ceux qui entroient dans le conſulat, envoyaſſent à leurs amis de ces préſens : Sportulam *conſulatûs mei & amicitiæ noſtræ, & honori tuo debeo, hanc in ſolido miſi*, dit Symmachus. Le mot de *ſportula*, qui ſignifie une *petite corbeille*, fut donné à ces préſens, parce qu'on les envoyoit dans une corbeille. Les vers ſuivans de Coripus, *l. IV*, ſur le conſulat de l'empereur Juſtin, nous le confirment.

Dona calendarum, quorum eſt ea cura, parabant
Officia, & turmis implent felicibus aulam,
Convectant rutilum ſportis *capacibus aurum.*

C'eſt pourquoi les gloſes grecques qui expliquent le mot de *ſportula*, diſent que ce ſont des préſens qu'on envoyoit dans des corbeilles.

Outre ces *ſportules*, les conſuls donnoient de petites tablettes de poche d'argent ou d'ivoire dans leſquelles étoient leurs noms ; & c'eſt ce qu'on appelloit les *faſtes*. Sidonius, *l. VIII, c. vj* ; parlant du conſulat d'Aſterius, nomme les *ſportules* & les faſtes qui furent diſtribués.

Enfin, le mot *ſportula* s'eſt appliqué généralement à toutes ſortes de préſens, de gratifications & de diſtributions, de quelque nature qu'elles fuſſent. *(D. J.)*

SPRÉE, LA, *(Géog. mod.)* riviere d'Allemagne. Elle prend ſa ſource dans la partie ſeptentrionale de la Bohême, traverſe la Luſace ; &, groſſie dans ſon cours de pluſieurs rivieres, entre dans la moyenne marche de Brandebourg, arroſe Berlin & Spandaw, où elle ſe joint au Havel, & y perd ſon nom. *(D. J.)*

SPREHENBERG, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Luſace. Elle eſt ſituée ſur une côline, dont le bord eſt arroſé par la riviere de Sprée, d'où lui vient ſon nom. *(D. J.)*

SPROTTA, LA, *(Géog. mod.)* riviere d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Glogaw. Elle prend ſa ſource au pays de Lignitz, forme dans celui de Glogaw un lac, d'où elle ſort pour ſe perdre dans le Bober à Sprotaw. *(D. J.)*

SPROTTAW, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, dans la Siléſie, au duché de Glogaw, au confluent du Bober & du Sprotta, à deux milles au deſſus de la ville de Sagan. *Long. 32, 9 ; lat. 51, 33.* *(D. J.)*

SPUMA LUNÆ, *(Hiſt. nat. Lythol.)* nom ſous lequel pluſieurs naturaliſtes ont

désigné la *pierre spéculaire*. *Voyez* SPÉCULAIRE.

SPUMA LUNÆ, *(Hist. nat.)* Quelques auteurs se sont servi de ce nom pour désigner le *talc*. *Voyez* TALC.

SPUMA LUPI, *(Hist. nat.)* nom donné par quelques naturalistes à une mine de fer arsénicale, qui est noire, luisante, & en petits cristaux qui donnent une poudre rouge quand on les écrase. Elle ressemble aux cristaux d'étain, & se trouve souvent dans les mines de ce métal qu'il faut en séparer soigneusement avant que de les faire fondre, parce qu'elles rendroient l'étain d'une mauvaise qualité. Cette substance est si dure qu'elle fait feu contre l'acier. Il y en a de cubique, de striée, composée de particules polyhédres & demi-transparentes. Les Allemands nomment cette substance minérale *wolfram* ou *écume de loup*; elle n'est point propre à être exploitée dans les forges. *Voyez* la *minéralogie* de Wallérius.

SPUMEUX, adj. *(Gram.)* mauvais mot technique qui n'emporte aucune idée de plus qu'*écumeux*.

SPUMOSITÉ, s. f. celui-ci peut être reçu, car il désigne la propriété de se mettre en écume, pour laquelle nous n'avons que ce *mot*.

SPURN-HEAD, *(Géog. mod.)* c'est-à-dire, le cap d'éperon, cap avancé d'Angleterre, sur la côte d'York-Shire, au quartier d'En-Riding. Sur ce cap il y a un village nommé *Kellensey*. C'est ce village ou *Spurn-Head*, qu'on doit prendre pour être ce que Ptolomée, *l. II, c. iij*, nomme *Ocelli promontorium*, Ὀκέλλου ἄκρον *(D. J.)*

SPUTATION, s. f. (*Médec.*) c'est l'action de cracher. Il y a des maladies où l'on est fatigué d'une *sputation* fréquente.

S Q

SQUALUS, s. m. *(Hist. nat. Ichthyol.)* espece de chien de mer que les naturalistes nomment *galeus glaucus*, *dentibus granulosis*, *foraminibus circa oculos*. C'est un poisson dont la peau est très-rude. On en trouve qui ont plus de 20 piés de longueur, sur 8 à 9 de circonférence dans la partie la plus grosse du corps, & qui pesent au-delà de trente quintaux. L'organe le plus singulier de ces sortes de poissons consiste en un filtre placé entre la pointe du museau & du cerveau, de la consistance & de la couleur du corps vitré, & l'humeur transude par quantité de petits trous de la peau. Presque tous les poissons sont enduits d'une espece d'huile ou de graisse, qui sert à les défendre des impressions nuisibles que l'eau pourroit faire sur leur peau & sur leurs écailles; cette huile est apparemment un produit de leur transpiration; mais le *squalus* est encore doué à sa partie antérieure, destinée à fendre l'eau, d'un magasin abondant de cette matiere huileuse, qui lui sert sans doute à lubrifier cette partie, & peut-être à bien d'autres usages qui nous sont inconnus. *(D. J.)*

SQUAMMEUX, ÉCAILLEUX, adj. *en Anatomie*. c'est une épithete des futures fausses ou bâtardes du crane; parce qu'elles sont composées d'écailles semblables à celles des poissons, ou comme des tuiles qui avancent les unes sur les autres. *Voyez* SUTURE.

Les futures *squammeuses* sont aussi appellées *temporales*, parce qu'elles sont formées par les os des tempes. *Voyez* TEMPORAL.

SQUELETE, s. m. *(Anatomie.)* on entend par un *squelete* tous les os d'un animal dépouillé des tégumens, des muscles, des vaisseaux, des glandes & des visceres, & rangés dans leur situation naturelle. On peut étendre l'acception de ce terme à toute préparation seche; mais le gros des anatomistes l'a restraint à la préparation des os.

Il y a deux sortes de *squeletes*, le *squelete* naturel, dans lequel les os tiennent ensemble par leurs ligamens; le *squelete* artificiel, où ils sont attachés avec du fil-d'archal, ou quelqu'autre substance qui ne faisoit point partie de l'animal à qui les os appartiennent.

On prépare de la premiere maniere les petits sujets, & ceux dont les os ne sont pas entiérement ossifiés, parce que si toutes leurs parties étoient séparées, leur petitesse & leur peu de solidité ne permettroient pas au plus habile artiste de les réunir, au lieu que les os des adultes sont proprement & commodément nettoyés lorsqu'ils sont séparés, & il n'est pas difficile de les re-

placer enſuite, & de les fixer dans leur état naturel.

On ſuit quelquefois les deux méthodes dans la préparation d'un même *ſquelete ;* on laiſſe les petits oſ unis par leurs ligamens naturels, & l'on ſépare les gros, on les nettoie, & on les attache enſuite avec du fil-d'archal, ou quelqu'autre matiere ſemblable.

Une remarque ſinguliere, c'eſt que quand les os du *ſquelete* ſont réduits dans leur ſituation naturelle, il n'y en a preſque pas un ſeul qui ſoit placé perpendiculairement ſur un autre, quoique la machine entiere qu'ils compoſent, ſoit conſtruite de maniere, que quand elle eſt droite, la ligne perpendiculaire, tirée de leur centre de gravité commun, paſſe par le milieu de leur baſe commune. C'eſt par ce moyen que nous nous tenons fermes ſur nos jambes, comme ſi l'axe de tous les os étoit une ligne droite perpendiculaire à l'horizon. Cette propriété facilite en même temps les différens mouvemens que nous avons à faire.

Il eſt vrai que toutes les fois que les os deſtinés à ſupporter quelque partie de notre corps, s'écartent de leur direction naturelle, la force requiſe dans les muſcles, pour balancer la peſanteur de cette partie, devient plus grande qu'elle ne ſeroit ſans cela. Et il n'y a aucun endroit de notre corps où le nombre & la force des muſcles, ne puiſſe ſuffire à cet effet.

Tant que nous demeurons dans la même poſture, il y a un nombre conſidérable de muſcles qui ſont dans un état de contraction, ce qui doit à la longue produire une ſenſation déſagréable ; la raiſon & l'expérience ſont d'accord en ceci. Voilà ce que nous appellons être las de la même poſture, inconvénient que nous n'éprouverions point droits, ſi tous les os étoient perpendiculaires les uns aux autres. Mais ce défaut, ſi c'en eſt un, eſt bien compenſé, par la facilité, la promptitude, & la force avec laquelle nous exécutons une infinité de mouvemens.

Les os des femmes ſont plus petits, relativement à leur grandeur, que ceux des hommes, parce que la force de leurs muſcles n'eſt pas aſſez grande, ni le poids qui leur eſt appliqué perpendiculairement aſſez grave pour les empêcher de s'étendre.

Les enfoncemens, les rebords, les aſpérités, & les autres inégalités cauſées par les muſcles, ſont encore moins ſenſibles en elles qu'en nous, parce que leurs muſcles étant moins forts, moins épais & moins exercés, font des impreſſions moins conſidérables ſur leurs os.

Elles ont plus fréquemment l'os du front diviſé par la continuation de la ſuture ſagittale, ce qui provient des cauſes générales de la différence de leurs os d'avec les nôtres ; ainſi qu'on s'en appercevra, en conſidérant la ſtructure de leur épine interne & moyenne.

Leurs clavicules ſont moins recourbées, parce que leurs bras ont été moins violemment tendus en-devant ; car l'ajuſtement de nos européennes, ſur-tout de celles qui ont de la naiſſance, eſt contraire à ce mouvement.

Leur ſternum eſt plus élevé par de longs cartilages inférieurs, afin que la poitrine s'étende en proportion de ce qu'elle eſt retrécie, par la compreſſion du diaphragme qui ſe fait dans la groſſeſſe.

Elles manquent aſſez ſouvent d'un os, ou ont un trou dans le milieu du ſternum, qui ſert de paſſage aux vaiſſeaux des mamelles ; ce qu'il faut peut-être attribuer à leur conſtitution lâche, dans laquelle l'oſſification ne ſe fait pas auſſi promptement que dans les ſujets en qui l'action des ſolides a de la vigueur, & la circulation des fluides de la vîteſſe ; car un trou beaucoup plus petit ſuffiſoit à cet effet ; les branches des vaiſſeaux internes des mamelles deſtinées aux parties extérieures de la poitrine paſſent entre les cartilages des côtés, avant qu'elles paſſent au ſternum.

Le cartilage xiphoïde eſt plus ſouvent fourchu dans les femmes que dans les hommes ; ce qui provient de la même cauſe que nous venons d'apporter dans l'article précédent, ſavoir la lenteur de l'oſſification.

Les cartilages ſupérieurs des côtes qui ont à ſupporter les mamelles, s'oſſifient plus promptement.

Le poids des mamelles leur rend les cartilages moyens plus plats & plus larges.

Les cartilages inférieurs ſont plus longs, & leur rendent la poitrine plus large.

Elles ont l'os ſacrum plus tourné en arriere; ce qui contribue à la grandeur du baſſin.

Les femmes foibles qui ont mis au monde pluſieurs enfans dans leur jeuneſſe, ont quelquefois les vertebres du dos courbées en dedans, & leur ſternum enfoncé, ou deviennent, comme Cheſelden l'obſerve, voûtées, & ont la poitrine enfoncée, à cauſe du poids & de la preſſion de l'utérus, & de l'action violente des muſcles épigaſtriques.

Le coccyx eſt plus mobile & plus reculé en arriere, pour fortifier la ſortie de l'enfant.

Les os des iles ſont plus creux, ſe portent plus en dehors, & ſont par conſéquent fort écartés l'un de l'autre, pour donner plus de capacité à la partie inférieure du bas-ventre, & procurer plus de place à la matrice durant la groſſeſſe.

L'arcade ou partie ſupérieure de l'os pubis, eſt beaucoup plus ample dans les femmes qui ont eu des enfans, que dans les autres, étant dilatée par l'action du muſcle droit du bas-ventre.

Le cartilage qui joint les deux os du pubis, eſt extrêmement épais, ce qui donne beaucoup plus de capacité au baſſin.

Les ſurfaces conjointes des os pubis, des os innominés & de l'os ſacrum, ont peu d'étendue, afin de procurer avec l'os ſacrum qui eſt fort étroit, un paſſage plus libre à l'enfant dans l'accouchement.

La groſſe tubéroſité de l'os iſchion eſt plus plate dans les femmes que dans les hommes, à cauſe de la preſſion continuelle qu'il ſouffre, par la vie ſédentaire que les premieres menent.

La grande capacité du baſſin dans les femmes eſt cauſe que les articulations des os des cuiſſes ſont plus éloignées que dans les hommes; ce qui laiſſe, comme Albinus l'obſerve très-bien, un plus grand eſpace à la matrice pendant la groſſeſſe. Cet éloignement des cuiſſes eſt peut-être une des cauſes qui fait que les femmes panchent plus d'un côté que de l'autre en marchant que les hommes, pour empêcher le centre de gravité de leur corps, de trop ſe jeter ſur l'articulation de la cuiſſe qui poſe à terre, tandis que l'autre eſt levée; ce qui les expoſeroit à tomber. Tous ces faits prouvent que la deſtination des femmes eſt d'avoir des enfans & de les nourrir. *(D. J.)*

SQUILLACI, *(Géog. mod.)* ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près du golfe de même nom, ſur le torrent de Favelone, à 12 lieues de Coſenza, à 14 de Girace, avec titre de principauté, ſous la métropole de Rhegio. *Long. 34, 32; latit. 38, 52.*

Quoique la fondation de cette ville, qu'on rapporte à Uliſſe, ſoit fabuleuſe, on ſait néanmoins que la Calabre a été autrefois habitée par des Grecs, & que même on appelloit ce pays-là, & tout ce qui eſt à l'extrêmité de l'Italie, *la grande Grece.* Strabon veut que *Squillaci* fut une colonie des Athéniens, dont elle avoit conſervé la politeſſe & les inclinations.

Quoiqu'il en ſoit, cette ville ſe glorifie d'avoir donné la naiſſance à Caſſiodore (Magnus Aurelius) ſecretaire d'état de Théodoric, roi des Goths; & l'un des plus grands miniſtres de ſon ſiecle dans l'art de gouverner. Il fut conſul en 514, & eut beaucoup de crédit ſous Athalaric & ſous Vitiges. Il trouva le temps de compoſer divers ouvrages, dont la meilleure édition eſt celle du P. Garet, à Rouen, en 1679, *in-fol.* Il ſe retira du monde ſur ſes vieux jours, & mourut dans le monaſtere qu'il fit bâtir à *Squillaci*, à l'âge d'environ quatre-vingt-treize ans, vers l'an 562 de J. C.

Nous lui devons une peinture riante de la ſituation de *Squillaci* ſur la mer Adriatique, qu'on appelle aujourd'hui *mer de Sicile* de ce côté-là, & qui fait en cet endroit un golfe, qu'on nomme aujourd'hui *golfe de Squillaci.* » Cette ville, dit-il, s'éloigne du rivage en s'élevant doucement, environnée d'un côté de fertiles campagnes, & de l'autre baignée de la mer; l'aurore du ſoleil eſt pour elle, & jamais nuage ni brouillard ne lui en dérobent la lumiere; l'air en eſt pur, & les ſaiſons y ſont toujours tempérées. Son territoire offre des campagnes couvertes d'oliviers, des aires pleines de riches moiſſons, & des vignes qui promettent une abondante vendange. »

Cette deſcription, qui a quelque choſe d'étudié, marque du moins l'inclination

naturelle que cet homme illuſtre avoit conſervée pour ſa patrie. Il en donna de bonnes preuves par les travaux qu'il entreprit pour l'utilité de cette ville, lorſqu'il étoit gouverneur de l'Abbruzze & de la Lucanie, qu'on comprend aujourd'hui ſous le nom de *Calabre*. Il fit creuſer de vaſtes réſervoirs dans la concavité d'un rocher, pour y attirer des poiſſons de toute eſpece, & c'eſt dans ce même lieu qu'il bâtit depuis ſon monaſtere.

» La ſituation de ce monaſtere, écrivit-il à ſes moines, nous invite à préparer toutes ſortes de ſoulagemens pour les étrangers, & pour les pauvres du pays. Vous avez des jardins arroſés de pluſieurs canaux, & le voiſinage du fleuve Pellène, qui eſt fort poiſſonneux, & qui a cela de commode, que vous ne devez pas craindre d'inondation de l'abondance de ſes eaux, quoiqu'il en ait aſſez pour n'être pas à mépriſer. On le trouve à-propos lorſqu'on en a beſoin, & dès qu'il a rendu le ſervice qu'on en attendoit, on le voit ſe retirer. Il eſt, pour ainſi dire, dévoué à tous les miniſteres de votre maiſon, prêt à rafraîchir vos prairies, à arroſer vos jardins, & à faire tourner vos moulins. Vous avez auſſi la mer au bas du monaſtere, & vous pouvez y pêcher commodément. Vous avez encore de grands réſervoirs où le poiſſon ſe rend de lui-même. Je les ai fait creuſer dans la concavité de la montagne, deſorte que le poiſſon qu'on y met, ayant la liberté de s'y promener, de s'y nourrir, & de ſe cacher dans le creux des rochers, comme auparavant, ne ſent point qu'il eſt captif, *&c.*» Pline le jeune n'a pas jeté plus de fleurs que Caſſiodore dans les peintures agréables de ſes maiſons de plaiſance. *(Le Chevalier DE JAUCOURT.)*

SQUILLACI, *golfe de*, *(Géog. mod.)* on appelle *golfe de Squillaci* une partie de la mer Ionienne, ſur la côte de la Calabre ultérieure, entre le cap de Rizzuto, & celui de Stilo, qui le ſépare du golfe de Girace. *(D. J.)*

SQUILLE, ſ. f. *(Hiſt. nat.)* CHEVRETTE, SOLICOQUE, CREVETTE, *ſquilla*; cruſtacée dont il y a pluſieurs eſpeces qui different principalement par la grandeur & par les couleurs. Les *ſquilles* de mer ſont beaucoup plus grandes que celles d'eau douce; celles-ci ont le corps couvert d'une ſoie très-mince, jaune ou blancheâtre, & traſparente. Elles naiſſent dans les ruiſſeaux dont les eaux ſont claires, & elles ſe retirent ſous les racines des roſeaux & des glayeux, ou ſous les pierres. Les *ſquilles* de mer ont la chair tendre, délicate & de bon goût. *Dict. univ. des drogues ſimples* par M. Lemery. *Voyez* CRUSTACÉE.

SQUILLE, *(Botan.)* *voyez* SCILLE.

SQUILLE AQUATIQUE, *(Inſectolog.)* M. Derham dit que les *ſquilles aquatiques* étant du nombre des inſectes les plus rapaces, elles ont auſſi des organes proportionnés à leur état, en particulier la grande *ſquille aquatique* recourbée a quelque choſe de hideux dans la poſture qu'elle tient dans l'eau, dans ſon aſpect, ſur-tout dans la ſtructure de ſa bouche, qui paroît armée de longs crochets aigus, avec leſquels elle ſaiſit goulument & hardiment tout ce qu'elle rencontre, même juſqu'aux doigts des hommes. Lorſqu'elle tient ſa proie, elle la ſerre, ſi fortement avec ſes pinces, qu'elle ne lâche point priſe, après même qu'on l'a tirée de l'eau, & lorſqu'on la roule dans la main. Quand ces inſectes ont attrapé quelque choſe de ſucculent pour leur nourriture, ou quelqu'autre petit inſecte, ils percent avec leurs pinces creuſes leur proie; & à travers les creux de ces pinces, ils en ſucent tout le ſuc ou le ſang. *(D. J.)*

SQUILONE, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ichthiolog.)* c'eſt le nom que les Portugais ont donné à un poiſſon d'eau douce, qui a huit ou neuf pouces de longueur; il eſt fort gras & d'un goût exquis. Il eſt remarquable par une eſpece de duvet qui lui vient autour de la bouche. Il ſe trouve abondamment dans le royaume de Congo en Afrique.

SQUINE, ſ. f. *(Hiſt. des drog. exot.)* racine exotique nommée *chinna*, *ceù cinna*, par Ceſalp. *chinœa radix*, par Cordus, hiſt. *china* & *ſchima*, par Tabern. C'eſt une racine qui tire ſon nom du pays de la Chine d'où elle a d'abord été portée dans les Indes orientales. Elle eſt bien différente par ſa nature & par ſes vertus de l'écorce appellée *china china*, qui vient du Pérou, & que nous nommons en françois *quinquina*. On trouve chez les droguiſtes deux eſpeces

de *ſquine*, l'une orientale, & l'autre occidentale.

La *ſquine* orientale, *china orientalis off*, eſt une groſſe racine ſans odeur, noueuſe, genouillée, peſante, ligneuſe, à tubercules inégaux, extérieurement d'un blanc rougeâtre, & intérieurement d'un blanc tirant ſur le rouge; quelquefois elle eſt un peu réſineuſe. Elle a dans ſa fraîcheur un goût un peu âcre & pâteux; mais lorſqu'elle eſt ſeche ſon goût eſt terreux & légérement aſtringent.

La meilleure eſt celle qui eſt récente, compacte, ſolide, peſante, qui n'eſt point cariée ni rongée par les teignes; on veut qu'elle ſoit preſque inſipide, pleine cependant d'une eſpece d'humeur graſſe & onctueuſe; ce que l'on connoît aſſez évidemment en la mâchant, mais encore plus lorſqu'on la fait bouillir. On rejette celle qui eſt trop vieille, qui n'a point de ſuc, qui eſt ſpongieuſe, légere & cariée.

La plante eſt appellée *ſmilax aſpera chinenſis*, *lampatam dicta*, par Herman, *ſmilax minus ſpinoſa*, *fructu rubicundo*, *radice virtuosâ*, par Kæmpfer. Sa racine eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, un peu fibreuſe, longue, rouſſe ou noirâtre en dehors, blancheâtre en dedans, d'un goût foible & preſque inſipide. Voilà ce que les médecins appellent *racine de ſquine*, également célebre par ſes effets.

Elle s'éleve d'une ou de deux coudées lorſqu'elle n'eſt pas ſoutenue, mais étant appuyée ſur les buiſſons voiſins, elle monte plus haut. Ces ſarmens ſont ligneux, de la groſſeur d'une paille d'orge, d'un rouge brun près de la terre, & noueux de deux pouces en deux pouces; les parties compriſes entre les nœuds ſont alternativement courbées & un peu réfléchies, & chaque nœud a quelquefois deux petites épines crochues & oppoſées ſur le même côté. De chaque nœud ſort une feuille portée ſur une queue creuſée en gouttiere, membraneuſe, repliée, d'où naiſſent deux mains ou vrilles, une de chaque côté, ſemblables à celles de la vigne, par leſquelles elle s'attache fortement à tout ce qui eſt autour.

De l'aiſſelle des queues de chaque feuille pouſſent des bouquets de fleurs ou des bourgeons; quelquefois les vrilles ſont à l'extrêmité de la queue & touchent à la feuille qui eſt en forme de cœur, de trois pouces de diametre, & qui ſe termine en une pointe courte & obtuſe.

Cette feuille eſt mince; membraneuſe, luiſante, noirâtre des deux côtés, & fort ondée vers la pointe; le bord eſt entier, & quelquefois inégal; elle a cinq nervures branchues qui dès leur origine vont les unes directement, & les autres en forme d'arc ſe réunir à la pointe.

Les fleurs de cette plante ſont petites, portées ſur un pédicule grêle, délié, de la longueur d'un pouce, de couleur rougeâtre ou jaunâtre; elles ſont au nombre de dix, plus ou moins diſpoſées en ombelles ſans calice, d'un jaune tirant ſur le verd, à ſix feuilles diſpoſées en étoile autour d'un embryon qui approche par ſa figure de la ſemence de coriandre, & eſt entouré par ſix étamines ou filets tranſparens garnis d'une ſomme jaunâtre. Cet embryon qui occupe le centre, porte un petit ſtyle ſurmonté d'une tête de couleur bleuâtre.

Lorſque la fleur eſt paſſée l'embryon en groſſiſſant devient un fruit qui a la figure, la groſſeur, la couleur & l'éclat de la ceriſe, plus ſpongieux que charnu; ſa pulpe eſt peu conſidérable, ſeche, farineuſe, de couleur de chair, d'un goût acerbe, & ſemblables à celui des nefles. Dans l'intérieur de ce fruit ſont renfermées quatre, cinq ou ſix ſemences de la grandeur d'une petite lentille, de la figure d'un croiſſant, raſſemblées en rond comme les grains de mauve; étant ſeches, elles ont une couleur de chataigne tirant ſur le noir; elles ſont blanches en dedans, très-dures, & d'une ſubſtance de corne. Cette plante croît en abondance dans le royaume de la Chine parmi les cailloux, les épines & dans les lieux incultes.

La *ſquine* a été ſelon toute apparence, inconnue aux anciens médecins. Les nouveaux auteurs l'ont fort recommandée, & pendant long-temps, pour guérir les maux vénériens. Des marchands chinois lui ont donné de l'autorité pour la premiere fois vers l'an 1535, par leurs aſſurances que cette racine guériſſoit la goutte, les maladies vénériennes & pluſieurs autres, ſans

qu'on fût obligé d'obſerver le régime exact que l'on ſuivoit alors, en uſant du gayac; ils ajoutoient encore qu'il ne falloit pas tant de temps, & que la *ſquine* ne cauſoit pas tant de dégoût. Les Eſpagnols la vanterent par toutes ces raiſons à l'empereur Charles-quint, comme le rapporte Davila & Véſale; conſéquemment ce prince en fit uſage de ſon propre mouvement ſans conſulter les médecins; mais ce fut ſans ſuccès puiſqu'il n'obſervoit point de régime, & qu'il n'en continua pas l'uſage, ce qui l'obligea de reprendre ſon gayac: cependant tout le monde le preſſa de publier la maniere d'employer la *ſquine*, & tous ceux qui ſuivirent ſon exemple furent également trompés; cette licence téméraire eût ſa mode; on en revint à la diete du gayac avec la *ſquine*, car tous les auteurs de médecine conviennent encore que ce remede bien adminiſtré, eſt un excellent antidote contre les maladies vénériennes.

Ce remede atténue les humeurs épaiſſes, les tempere, les réſout, & les diſſipe enſuite par les ſueurs & par les urines; cependant la *ſquine*, la ſarſepareille & le gayac ſont bien inférieurs au mercure pour la guériſon des maladies qu'on contracte par le commerce avec une perſonne gâtée.

Je n'ajoute qu'un mot ſur la *ſquine* d'occident. Elle eſt nommée *china occidentalis*; c'eſt une racine oblongue, groſſe, noueuſe, tubéreuſe, qui ne differe de la *ſquine* d'orient que par la couleur qui eſt plus rouſſe ou noirâtre en dehors, & plus rougeâtre en dedans. La plante eſt appellée *ſmilax aſpera fructu nigro, radice nodosâ, magnâ, farinaceâ*, china *dicta*, Sloane *catal. plant. jam.* On apporte cette *ſquine* de la nouvelle Eſpagne, du Pérou, du Bréſil & d'autres pays de l'Amérique. Elle a les mêmes vertus que la *ſquine* d'orient, quoiqu'on la regarde comme lui étant inférieure. *(D. J.)*

SQUINE BATARDE, *(Botan.) ſenecio aſiaticus, jacobæo folio, radice lignosâ*, china *officinarum dicta nobis*, Commel Boerh. *Ind. A. 117. Senecio madrapatenſis, rapi folio, floribus maximis, cujus radix à nonnullis* china *dicitur*, Petiv. Muſ. *680. Hort. elth. 345.* Cette plante croît au Malabar, & y eſt nommée *perinchakka*; il en eſt parlé fort au long dans les *Tranſ. philoſ. n°. 274. p. 943. (D. J.)*

SQUINQUE, *voyez* SCINE.

SQUIRRHE, ſ. m. *(Chirurgie.) voyez* SKIRRHE.

S S

SSI, *ou* GUS, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botan.)* c'eſt un oranger ſauvage du Japon, dont le fruit eſt de fort mauvais goût. Ses branches ſont inégales & tortueuſes, garnies d'épines longues, fortes & piquantes. Son bois n'eſt pas dur. L'écorce qui eſt graſſe & d'un verd brillant ſe ſépare ſans peine. Chacune des feuilles eſt compoſée de trois petites feuilles qui ſe réuniſſent au centre ſur un pédicule mince; long d'un demi-pouce, garni d'un bord de chaque côté. Ces petites feuilles ſont ovales, longues d'un pouce, d'un verd foncé par deſſus & plus clair au revers, celles du milieu un peu plus longues que les autres. Les fleurs reſſemblent à celles du néflier, & croiſſent près des épines ou jointes aux feuilles une à une, ou deux à deux ſans pédicules. Elles ont cinq pétales d'un demi-pouce, de long; elles ſont blanches, garnies d'un calice, & preſque ſans odeur. Le piſtil eſt court, environné de pluſieurs étamines courtes & pointues. Le fruit reſſemble à l'orange par ſa figure; & n'en differe intérieurement que par l'odeur déſagréable, & le mauvais goût de ſa poulpe qui eſt viſqueuſe. On fait ſécher l'écorce de ce fruit pour en faire avec d'autres drogues un remede célebre au Japon, qui ſe nomme *ki-kolum.*

SSI *ou* KUTSPINAS, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botan.)* c'eſt un arbre du Japon, qui eſt une eſpece de néflier; ſa feuille eſt grande, ſa fleur très-blanche, l'odeur très-agréable, & la forme en tuyau, partagé en ſix levres, longues, étroites, & qui s'ouvrent de la grandeur d'une roſe. Son fruit eſt exagone & de figure conique; il a la poulpe jaune, d'un goût deſagréable, & remplie d'une infinité de petites ſemences, ſemblables à celles du ſéſame. Cette poulpe ſert aux teintures en jaune. Un autre arbre de même nom a la feuille plus petite, & la fleur blanche & double. Son bouton, lorſqu'il n'eſt point ouvert,

ouvert, préſente la figure d'une belle coquille de limaçon de figure oblongue.

SSIO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Japon, qui oſt une eſpece de laurier qui donne du camphre, ſur-tout par ſes racines. Il eſt de l'épaiſſeur & de la hauteur de nos tilleuls. On en tire le camphre dans la province de Saxuma, & dans les îles de Gotto, où il croît uniquement, par la décoction des racines & du bois coupés en petits morceaux; mais quoiqu'on le ſublime enſuite, il eſt plus de quatre-vingt fois meilleur marché que celui de Borneo, qui ſe tire des arbres par de ſimples inciſions entre l'écorce & le bois. L'arbre japonnois a peu de branches; ſon écorce eſt dure & d'un gris obſcur, mais celle des jeunes branches eſt gluante & s'enleve aiſément. La moële en eſt dure & ligneuſe; le bois eſt naturellement blanc; mais en ſe ſéchant, il prend une petite teinture de rouge. Quoique peu compacte, il a des fibres aſſez dures qui le rendent propre à faire des ouvrages de menuiſerie, comme cabinets, boîtes, &c. mais à meſure que ſa réſine s'évapore, il devient raboteux. Les plus beaux cabinets du Japon ſont faits de la racine de cet arbre, & de celle du fatz-no-ki. Les veines & les nuances de l'une & de l'autre ont beaucoup d'agrément.

Les feuilles du camphier japonois tiennent a des pédicules aſſez longs, qui rougiſſent un peu après avoir été verds d'abord. Elles ſont toujours ſeules, ſans ordre, membraneuſes, de forme tirant ſur l'ovale, pointues à l'extrêmité, ondées ſur les bords, ſans être dentelées, avec beaucoup de fibres d'une couleur plus pâle. Le deſſus eſt d'un verd foncé, mais luiſant; le deſſous a la couleur de l'herbe & la douceur de la ſoie. Le nerf qui eſt prominant des deux côtés, eſt d'un verd blancheâtre, & jette ſes rameaux en arc le long de la feuille. De ces rameaux, il en ſort d'autres plus déliés. L'extrêmité des fibres forme aſſez ſouvent de petits poreaux qui ſont particuliers à cet arbre. Lorſqu'il eſt dans toute ſa grandeur, il commence à pouſſer de petites fleurs, aux mois de mai & de juin. Elles naiſſent aux extrêmités des petites branches ſous les pédicules des feuilles; & leurs propres pédicules ſont d'un tiers plus court que ceux des feuilles, forts, menus, diviſés en petites branches, dont chacune porte une fleur blanche hexapétale avec neuf étamines; trois au milieu, & les ſix autres diſpoſées en rond autour des premieres. A meſure que le calice augmente, la graine mûrit; & dans ſa maturité, elle eſt de la groſſeur d'un poids, luiſante, & d'un pourpre foncé. Sa figure eſt ronde, alongée comme une poire, avec une petite enveloppe de couleur tirant ſur le pourpre, d'un goût de camphre giroflé. Elle renferme un noyau, de la groſſeur d'un grain de poivre, dont l'écorce eſt d'un noir luiſant; & qui ſe ſépare en deux; il eſt de nature huileuſe? & d'un goût fade. *Voy.* Kempfer, *hiſtoire du Japon.*

SSIBU-KAKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un figuier du Japon, qui donne un fruit qui ne ſe mange point, mais qu'on enterre dans un pot, pour le faire pourir & fondre, & dans le ſuc qu'on paſſe ſoigneuſement, on trempe le papier, dont on fait des habits, pour le garantir de la pourriture. On s'en ſert auſſi pour teindre les toiles d'ortie & de chanvre.

S T

ST, eſt un terme indéclinable, dont on ſe ſert ordinairement quand on recommande le ſilence.

Les Romains écrivoient ces deux lettres ſur les portes des chambres où ils mangeoient, comme s'ils avoient voulu dire, *ſed tace* ou *ſilentium tene.*

Porphire, remarque que les anciens ſe faiſoient un point de religion de ne pas dire un ſeul mot en ſortant ou en entrant par les portes.

STABIE, (*Géog. anc.*) *Stabiæ*, ville d'Italie dans la Campanie. Elle ne ſubſiſtoit plus du temps de Pline, *liv. III. c. v.* qui nous apprend qu'elle avoit été détruite, ſous le conſulat de Cn. Pompée, & de L. Caton, par Sylla, le dernier d'Avril, & qu'elle étoit réduite à un ſimple village.

Pline le jeune, *l. VII. epiſt. xvj.* après avoir rapporté que ſon oncle, curieux d'examiner l'embraſement du mont Veſuve, dit à ſon pilote de tourner du côté de Pom-

ponianus, ajoute que Pomponianus étoit à *Stabie*, dans un endroit séparé par un petit golfe, que forme insensiblement la mer sur ses rivages qui se courbent. Ovide parle de *Stabiæ* au quinzieme livre de ses métamorphoses, *v. 711.*

Herculeamque urbem, Stabiasque.

On voit dans Galien, *liv. V. méth. medec.* & dans Symmaque, *liv. VI. epist. 17.* que le lait des vaches de *Stabiæ* étoit en usage dans la médecine. Charles Patin confirme ce fait par une médaille curieuse de l'empereur Géta, sur le revers de laquelle est une vache, qui désigne l'excellence du lait que produisoient les pâturages de *Stabie*. Columelle, *liv. X. v. 139.* fait l'éloge des eaux & des fontaines de *Stabie*.

Fontibus & Stabiæ celebres, & vesvia rura.

La table de Peutinger place *Stabiæ* entre *Pompeii* & *Surrentum*. C'est aujourd'hui *Castel a mare di* Stabia, ou simplement *Castel a mare*. *(D. J.)*

STABILITÉ, s. f. *(Gramm.)* qualité de ce qui est fixe, immobile. On dit la *stabilité* de la terre; la *stabilité* d'une convention, du caractere, de l'esprit, des vues, des vertus, *&c.*

STABLAT, s. m. *(Lang. Franç.)* c'est une habitation que font les habitans des pays des hautes montagnes dans des étables, où ils s'enferment en hiver pendant la chûte des neiges. *(D. J.)*

STABLE, adj. (*Musique*) sons ou cordes *stables*. C'étoit, outre la corde proslambanomene, les deux extrêmes de chaque tétracorde, desquels extrêmes sonnant ensemble le diatessaron ou la quarte, l'accord ne changeoit jamais, comme faisoit celui des cordes du milieu, qu'on tendoit ou relâchoit suivant les genres, & qu'on appelloit pour cela sons ou cordes mobiles. *(S)*

STACCATO, *(Musique.)* *Voyez* SPICCATO, *(Musiq.)* &c.

STACHIR, *(Géog. anc.)* fleuve de la Lybie intérieure. Ptolomée, *l. IV. c. vj.* dit que ce fleuve sort du mont *Rysadius*, & qu'auprès de cette montagne, il forme un marais *Clonia*. Marmol prétend que ce fleuve est le *Senega*. *(D. J.)*

STACHYS, s. m. *(Hist. nat. Botan.)* genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure est un peu concave & droite, la levre inférieure est divisée en trois parties; dont les deux extérieures sont beaucoup plus petites que celle du milieu. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont velues & blanches. Tourn. *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit six especes de ce genre de plante, dont nous décrivons la principale, la grande d'Allemagne, *stachys major germanica. I. R. H. 186.*

Sa racine est dure, fibrée, jaunâtre, & vivace. Elle pousse une ou plusieurs tiges à la hauteur d'environ 2 piés, grosses, quarrées, nouées, velues, blanches, veloutées, moëleuses en dedans. Ses feuilles sont opposées l'une à l'autre à chaque nœud de sa tige, semblables à celles du marrhube blanc, mais beaucoup plus longues, plus blanches; cotonnées, dentelées en leurs bords, d'une odeur assez agréable, d'un goût astringent sans aucune âcreté.

Ses fleurs sont verticillées & disposées en maniere d'épis entre les feuilles, au sommet de la tige, velues en dehors, glabres en dedans, ordinairement purpurines, quelquefois blanches, approchantes de celles du lamium; chacune de ces fleurs est en gueule; ou en tuyau découpé par le haut en deux levres; la supérieure est creusée en cueilleron, relevée & échancrée: l'inférieure est divisée en trois parties, dont celles des côtés sont beaucoup plus petites que celles du milieu.

Après que la fleur est tombée, il lui succede quatre semences presque rondes, noirâtres, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Toute la plante rend une odeur forte, elle croît aux lieux montagneux, rudes, incultes, & fleurit en été. Son nom lui vient de ces fleurs rangées en épis, car στάχυς en grec veut dire *épi*. *(D. J.)*

STACKI, LAC, *(Géog. mod.)* lac

d'Ecoſſe dans la province de Strah-Navern. (*D. J.*)

STACTÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. des drog.*) c'eſt ainſi que les anciens nommoient la plus précieuſe ſorte de myrrhe liquide, qui découloit des arbres ſans inciſion. Ce n'étoit point le ſtorax de nos boutiques, comme quelques modernes l'ont imaginé, car le ſtorax eſt même fort différent de notre myrrhe en larmes. C'eſt une myrrhe liquide, naturelle; d'un grand uſage dans les choſes de luxe. On la mêloit dans des vins de liqueur, qu'on appelloit *vina myrrhata*, & qu'on eſtimoit ſinguliérement. Delà vient que dans Plaute une vieille dit:

Tu mihi ſtacte, cinnamomum. Tu roſa,
Tu crocum & caſſia es!

Les anciens compoſoient encore avec le *ſtacté* des parfums odoriférans, des pommades pour les cheveux & des baumes de grand prix. Pluſieurs commentateurs de l'Ecriture prétendent que c'eſt de ce baume de myrrhe que les mages porterent à Bethléem au Sauveur du monde, avec de l'or & de l'encens.

Nos parfumeurs appellent à leur tour *ſtacté* quelques morceaux choiſis de myrrhe, qu'ils font diſſoudre dans de l'huile, & y mettent de l'odeur; car nous ne connoiſſons plus le *ſtacté* des anciens; nous ne connoiſſons uniquement que la myrrhe ſeche en larmes. *V.* MYRRHE, & MYRRHÉ, *vin.* (*D. J.*)

STADE, ſ. m. (*Meſure itinéraire des anciens.*) meſure de longueur des Grecs; leur *ſtade*, ſelon Pline, étoit de 625 piés romains, & chacun de ces piés romains étoit de 12 pouces: il falloit 5 piés romains pour faire un pas géométrique (*) ainſi 625 piés romains faiſoient 125 pas géométriques, par conſéquent il falloit 8 *ſtades* pour faire un mille romain; donc les 800 *ſtades* faiſoient 100 milles romains.

Pour réduire maintenant 800 *ſtades* romains à nos lieues communes de France, les lieues communes de France ſont de deux mille 400 pas géométriques; donc 800 *ſtades* faiſoient 41 de nos lieues de France & $\frac{2}{3}$ de lieue.

Je ſais bien que M. de la Barre a établi un ſyſtême tout différent de celui-ci; il donne aux Grecs deux *ſtades*, un grand & un petit. Le grand *ſtade*, ſelon lui, étoit de 133 pas romains, deux tiers, & il y en avoit ſept & demi au mille; le petit *ſtade* étoit de 80 pas ou de 400 piés romains. On peut lire dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions, tome XIX*, les raiſons ſur leſquelles il appuye ſon hypotheſe; mais quoiqu'elle ſoit accompagnée de ſavantes recherches, je ne crois pas devoir abandonner l'opinion commune. (*D. J.*)

STADE D'OLYMPIE, (*Antiq. greq.*) le *ſtade d'Olympie* étoit un eſpace de 600 pas qu'on avoit renfermé de murs près de la ville d'Elis & du fleuve Alphée, & qu'on avoit orné de tout ce qu'on avoit cru propre à l'embellir; mais comme on avoit été contraint de s'aſſujettir au terrain qui étoit inégal, ce *ſtade* étoit fort irrégulier, ainſi qu'on peut le voir par le deſſin qu'en a tracé ſur la deſcription de Pauſanias, M.

(*) Il y en a eu de pluſieurs eſpeces. Pline dit que le *ſtade* eſt de 625 piés; or, le pié romain étoit de 10 piés 10 lignes $\frac{9}{10}$, par un milieu pris entre tous les veſtiges qu'on en a pu retrouver; donc le *ſtade* étoit de 95 toiſes, ou plus exactement 94 toiſes, 693. C'eſt la huitieme partie du mille romain.

M. de la Barre, dans le tome XIX des Mémoires de l'académie des inſcriptions, établit deux eſpeces de *ſtades* grecs, l'un de 400 piés romains, l'autre de 133 pas romains & deux tiers.

M. d'Anville, dans ſon traité des meſures itinéraires, publié en 1769, *in*-8°. croit que le *ſtade* pythique à Delphes, étoit de 125 toiſes. Il fait voir auſſi qu'il y avoit un *ſtade* qui n'étoit que la dixieme partie du mille romain, ou 76 toiſes. *Mémoires des inſcript. tom. XXX. pag.* 214.

Le *ſtade* de Xenophon, dans ſa retraite des dix mille, & celui d'Alexandrie, paroiſſent avoir été de même eſpece, ou d'environ 76 toiſes. M. d'Anville, *pag.* 79 & 82.

M. d'Anville croit auſſi trouver dans Ariſtote la trace d'un *ſtade* de 51 toiſes, mais il ſuppoſe pour cela que la meſure du degré rapportée dans Ariſtote fut juſte, & je crois que cette ſuppoſition eſt fort éloignée de la vraiſemblance; cependant il trouve encore dans l'hiſtoire d'autres preuves d'un *ſtade* auſſi petit, & ſur-tout en Egypte. (*M.* DE LA LANDE.)

le chevalier Folard, & que M. l'abbé Gédoyn a fait graver pour l'inſérer dans la traduction de cet auteur grec.

Ce *ſtade* étoit compoſé de deux parties: la premiere, dont la figure reſſembloit aſſez à la proue d'un vaiſſeau, étoit nommée la *barriere*. C'étoit-là qu'étoient les écuries & les remiſes où ſe tenoient les chevaux & les chariots, & où ils s'apparioient. La ſeconde étoit nommée la *lice*, & c'étoit dans l'eſpace qu'elle contenoit que ſe faiſoient les courſes, ſoit à cheval, ſoit avec les chariots. Au bout de la lice étoit la borne, autour de laquelle il falloit tourner, & comme celui qui en approchoit le plus, formoit un cercle plus court, il étoit, toutes choſes égales, plutôt revenu au lieu d'où il étoit parti. C'étoit-là principalement que conſiſtoit l'adreſſe de ceux qui conduiſoient les chars, & où au même temps ils couroient le plus grand danger. Car indépendamment de ce qu'ils pouvoient s'y rencontrer avec un autre char; ſi on venoit à toucher cette borne, l'eſſieu ſe briſoit en mille pieces, ou recevoit du moins quelque échec qui faiſoit perdre tout l'avantage. Voilà ce qu'Horace exprime par ces mots, *metaque fervidis evitata rotis*.

Au-delà de cette borne étoit encore une autre occaſion de danger. C'étoit la figure du génie Taraſcippas, qui étoit faite de maniere à effrayer les chevaux. On ne ſait ſi on l'avoit miſe là exprès pour augmenter le danger de la courſe, ou ſi par reſpect pour ce génie on l'y avoit laiſſée, ſuppoſé qu'elle y fût avant la conſtruction du *ſtade*; mais il eſt toujours vrai que c'étoit un endroit fort dangereux.

Des deux côtés de cette lice dans toute ſa longueur étoient les places des ſpectateurs. Les principales étoient pour les juges & pour les perſonnes de conſidération; le peuple qui y accouroit en foule ſe mettoit où il pouvoit: car rien n'eſt égal à la curioſité qu'on avoit pour ces ſortes d'exercices.

J'ai dit que de la barriere les chars entroient dans la lice, & je dois ajouter que la ſéparation de ces deux lieux étoit fermée avec une corde qui ſe baiſſoit par une eſpece de méchanique, que décrit Pauſanias; & c'étoit le ſignal qui avertiſſoit d'entrer dans la lice. *Banier.* (*D. J.*)

STADEN, (*Géogr. mod.*) en latin *Statio*, ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Brême, ſur la riviere de Schwinge, près de l'Elbe, à 25 lieues au nord-eſt de Brême. Cette ville a été conſidérable du temps des Romains, qui y tenoient des troupes pour défendre les paſſages de l'Elbe. Après avoir ſubi la domination des archevêques de Brême, elle devint ville anſéatique & floriſſante; mais elle déchut beaucoup, lorſque les Anglois eurent tranſporté à Hambourg le commerce de leurs draps. Le feu la conſuma preſque entiérement en 1659. Les ducs de Brunſwick-Lunebourg la prirent en 1676. Elle appartient aujourd'hui à l'électeur d'Hanovre. *Longit.* 26, 54; *latit.* 53, 42. (*D. J.*)

STADHOUDER, *voyez* STATHOUDER

STADIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, ſur le bord occidental du golfe Theſſalonique, au midi de l'embouchure de la Platamona. C'eſt le *Dium* en Macédoine de Strabon. (*D. J.*)

STADIASMOS, ſ. m. (*Littérat. grecq.*) σταδιασμὸς ſignifie la *meſure par ſtades*. Ce mot, quoique bon & ancien, ne ſe trouve pourtant dans aucun de nos dictionnaires grecs. Perſonne n'ignore que les anciens Grecs étoient accoutumés à meſurer les diſtances des lieues par ſtades; ils appelloient cela σταδιάζειν, d'où vient σταδιασμὸς (*D. J.*)

STADIDROME, ſ. m. (*Gymnaſt.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans l'exercice de la courſe ne couroient que l'eſpace d'un ſtade, à la différence de ceux qui en couroient deux, & que l'on nommoit *dolcodromes*, & de ceux qui retournoient après avoir couru les deux ſtades, & qu'on nommoit *dianlodromes*, enfin de ceux qui couroient armés & qui s'appelloient *oplitodromes*. (*D. J.*)

STADISIS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Ethiopie ſous l'Égypte, près de la grande cataracte du Nil; c'eſt la *Taſitia* de Ptolomée. (*D. J.*)

STADIUM, ſ. m. (*Jeux de la Grece.*) στάδιον, carriere pour les courſes publi-

ques dans l'ancienne Grece. Cette carriere étoit environnée de pluſieurs rangs de degrés élevés ſur une enceinte faite en portion d'ovale, dont chaque côté étoit de 600 piés athéniens, ce qui déterminoit le *ſtade* ſimple qui étoit de 125 pas géométriques; le *ſtade* doublé, c'eſt-à-dire parcouru deux fois, formoit 250 pas; l'hipodrome de Némée étoit d'une grande étendue, car il devoit avoir 750 pas, étant deux fois plus long que le double *ſtade*.

Mais le plus beau *ſtade* de la Grece étoit le *ſtadion panathenaicon* d'Athènes, dont les débris frappoient encore tellement les curieux voyageurs dans le dernier ſiecle, qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'en dire ce que Pauſanias avoit dit de l'ouvrage entier: on ne le ſauroit voir ſans l'admirer. Sa figure étoit une portion d'ovale, coupée ſelon ſa largeur; & il ſemble que la nature ſe fût jouée pour former à plaiſir une colline qui regne pareillement en portion d'ovale, comme pour borner le terrain de cette carriere. Les rangs des degrés étoient tous de marbre blanc. L'empereur Adrien donna un jour aux Athéniens dans ce *ſtade* le ſpectacle d'une chaſſe de mille bêtes ſauvages. *(D. J.)*

STADONISUS *ou* STADINISUS PAGUS, (*Géogr. ancienne.*) Ce lieu déſigné dans les capitulaires de Charles-le-Chauve, eſt placé par M. de Valois à Stenai, ou à Aſtenois ou Eſtaïnois, dans le territoire de Châlons-ſur-Marne: M. le Beuf ſemble avoir prouvé que ce *Pagus* doit être placé au bourg de Stonne, dans le dioceſe de Reims, à ſeize lieues de cette ville, & quatre par-delà Vouzi, deux lieues en deçà de la meuſe. De *Stadonum*, nom primitif du *Pagus*, on a formé en langue vulgaire *Stadone*, puis *Staone*, & enſuite *Stonne*. *Voyez le X. vol. des mém. de l'acad. des inſcript. page 328, édit. in-12. 1770. (C.)*

STADSBERG *ou* STADBERG, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, aux confins du comté de Waldeck, ſur la riviere de Dimel. On nommoit autrefois cette bourgade *Eresberg Mersberg*, & c'étoit-là que les anciens Saxons avoient bâti un temple à leur dieu Irminſul. *(D. J.)*

STADT-AM-HOF, (*Géog.*) ville de la Baſſe Baviere, en Allemagne, dans la préfecture de Straubing, & ſur le Danube, vis-à-vis de Ratisbonne. Elle eſt elle-même un ſiege de juriſdiction, ſous la ſeigneurie des chevaliers de S. George, & elle renferme deux couvens, un hôpital, & une chapelle évangélique: ſon hôpital, dont les revenus annuels montent dit-on, à quatre-vingt-mille florins d'empire, eſt indiſtinctement ouvert aux pauvres proteſtans & aux pauvres catholiques, & la direction en eſt partagée entre des membres de l'une & de l'autre communion. Les Autrichiens prirent cette ville d'aſſaut l'an 1704, & les François s'y retrancherent l'an 1742. *(D. G.)*

STADTHAGEN, (*Géog.*) *Haga Scauenburgi, civitas Indaginis*, ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, & dans la portion du comté de Schauenbourg, qui appartient à la maiſon de la Lippe. C'eſt la plus ancienne des villes du comté, & avant la guerre de 30 ans c'en étoit la plus conſidérable. Elle eſt ſituée dans une belle plaine, & entourée de foſſés & de remparts: elle eſt ornée d'un palais de réſidence, aſſigné aux comteſſes douairieres de la Lippe. Sa grande égliſe luthérienne renferme pluſieurs tombeaux magnifiques, & ſa maiſon d'orphelins eſt inſtituée ſur le modele de celle de Halle en Saxe. L'univerſité qui eſt à Rinteln fut d'abord fondée dans *Stadthagen*. C'eſt d'ailleurs le ſiege d'un bailliage & d'une ſurintendance eccléſiaſtique; la plupart de ſes habitans ſont agriculteurs & braſſeurs de biere. *(D. G.)*

STAFARDE, (*Géogr. mod.*) bourgade des états de Savoie, au marquiſat de Saluces, entre Cavours & Pignérol ſur le Po. Elle eſt connue par ſon abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, & par la victoire que le maréchal de Catinat y remporta en 1690 ſur le duc de Savoie. *Longit. 25, 4; latit. 44, 35. (D. J.)*

STAFFORA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans le Milanez. Elle arroſe le Paveſan, & après avoir paſſé à Voghera, elle ſe perd dans le Po. *(D. J.)*

STAFFORD, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, capitale du comté de même nom, ſur la Saw, dans une agréable campagne;

elle eſt bien bâtie, a deux paroiſſes, une école publique, & un château pour ſa défenſe. *Long.* ſuivant Harris, *15, 30; latit. 52, 54.* (*D. J.*)

STAFFORD-SHIRE, (*Géogr. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le dioceſe de Lichfield & Conventry. Elle eſt bornée au nord-oueſt par le comté de Cheſter; à l'occident par celui de Shrewsbury; au midi par ceux de Worcheſter & de Warwick; & à l'eſt & au nord-eſt par celui de Darby. Elle s'étend du nord au ſud l'eſpace de quarante-quatre milles: elle en a vingt-ſept de large, & cent quarante de circuit: on y compte cinq hundreds ou quartiers, & cent trente égliſes paroiſſiales. Il y a quatre villes qui ont droit de députer au parlement; ſavoir *Stafford*, la capitale, Lichfield, Newcaſtle, Taenworth, & quinze bourgs à marché.

Les principales rivieres de cette province, ſont la Trent, la Tame, la Dove, la Blithe, & la Saw. La partie ſeptentrionale du comté de *Stafford* eſt montueuſe, froide, & aſſez ſtérile; mais la partie méridionale eſt fertile. Outre les pâturages & les grains, on y trouve des carrieres de charbon de terre, d'albâtre, & des pierres de moulin. Nous avons un excellent ouvrage ſur ſon hiſtoire naturelle: Plot (Robert) *the natural hiſtory of Stafford-Shire*, Oxoniæ, 1686; *in-fol.*

Les anciens habitans de ce pays ont été les Carnariens, qui poſſédoient outre cela les terres compriſes dans les comtés de Shrewsbury, de Worceſter, & de Cheſter: après eux ce comté fut le partage des Saxons Merciens.

Il a produit depuis la renaiſſance des Lettres des ſavans diſtingués, entre leſquels on peut nommer Alleyn (Thomas,) Lightfoot (Jean,) Wollaſton (Guillaume,) & Sheldon (Gilbert,) qui méritent tous quatre nos éloges.

Alleyn naquit en 1542, & mourut en 1632; ſa ſcience dans les mathématiques l'expoſa de même que le Moine Bâcon, aux jugemens déſavantageux du peuple, qui le regardoient comme un ſorcier, tandis que les hommes éclairés le reſpectoient comme un beau génie. Henri Savile, Cambden, Robert Coton, Spelman, Selden, &c. ont chanté ſes louanges. Ce dernier l'appelle *academiæ Oxonenſis decus, omnis eruditionis genere ornatiſſimum.* Henri, comte de Northumberland, & Robert comte de Leiceſter, favori de la reine Eliſabeth, l'aimerent ſinguliérement. Il n'épargna ni ſes ſoins, ni ſon crédit, ni ſa bourſe, pour raſſembler des manuſcrits dans toutes les ſciences, & pour favoriſer leurs progrès. Mais ſes propres ouvrages, ſes recueils, & ſes obſervations ſur l'aſtronomie, les mathématiques, & la nouvelle philoſophie, ſont tombées dans des mains inconnues.

Lightfoot naquit en 1602, & mourut en 1675 à 74 ans; c'étoit un homme prodigieuſement habile dans les antiquités judaïques; ſes ouvrages précédés de ſa vie, ont été raſſemblés & imprimés à Londres, en 1684. On fit une nouvelle édition de ce recueil à Rotterdam; en 1686, *en 2 vol in-fol.* La troiſieme édition parut à Utrecht en 1699, par les ſoins de Jean Leveden; il y a ajouté un nouveau volume contenant les ouvrages poſthumes latins de l'auteur, qui n'avoient point encore vu le jour, & que M. Jean Strype lui avoit envoyé d'Angleterre. Le troiſieme volume contient 22 traités, dont la plupart ſont courts, & quelques-uns imparfaits.

Enfin, M. Strype a publié à Londres en 1700, *in-8°.* de nouvelles œuvres poſthumes de Lightfoot; il avoit eu deſſein d'inſérer dans cette collection, une chronique de ce qui s'eſt paſſé dans le monde au ſujet des Juifs, ſous les empereurs Ottomans, ſur la fin du xj. ſiecle. Cet ouvrage qui dépeint les malheurs & la deſtruction des Juifs dans ce temps-là, avoit été compoſé par un certain ſacrificateur nommé *Joſeph*, qui vivoit ſous le regne d'Henri VIII. La traduction de l'hébreu en anglois étoit de Lightfoot, & de ſa propre main.

On voit par la lecture des œuvres de ce ſavant, qu'il avoit quelques ſentimens particuliers: par exemple, il croyoit, 1°. que les Juifs étoient entiérement rejetés de Dieu. 2°. Il penſoit que les clefs du royaume des cieux n'avoient été données qu'à ſaint Pierre. 3°. Que le pouvoir de

lier & de *délier*, accordé à cet apôtre, regardoit la doctrine, & non la discipline. 4°. Dans son interprétation de ces paroles de Dieu à Caïn : *si tu fais mal, le péché est à la porte ;* il prétend que par le *péché*, il ne faut pas entendre la *punition*, mais l'oblation pour le péché, pour en faire l'expiation.

Wollaston naquit en 1659, & fit d'excellentes études ; mais comme il étoit pauvre, il prit l'emploi du second maître d'école dans la province à 70 livres sterlings par an. Peu de temps après, la mort d'un de ses parens, arrivée en 1688, le mit en possession d'un bien très-considérable. Un changement aussi inprévu qu'avantageux, auroit été capable de tourner la tête à bien des gens ; mais la même fermeté d'ame qui avoit soutenu Wollaston dans la mauvaise fortune, lui fit supporter la bonne avec modération ; sa philosophie lui apprit à se posséder également dans les deux états opposés.

Il se fixa à Londres, épousa une femme de mérite, & cependant continua toujours de passer sa vie dans la retraite & dans l'étude. Il avoit des amis, du loisir, & des livres, dont il sut profiter. Il cultiva presque toutes les sciences, & travailla sur-tout à perfectionner sa raison, en s'affranchissant des préjugés, en observant l'étendue & l'influence des axiomes, la nature & la force des conséquences ; enfin, en suivant la bonne méthode dans la recherche de la vérité. Il mourut en 1724, de la même maniere qu'il avoit vécu en philosophe chrétien.

La reine d'Angleterre fit placer son buste dans une grotte de son jardin de Richemont, avec ceux de Newton, de Locke, de Samuel Clarck, *&c.*

Mais son fameux ouvrage, ébauche de la religion naturelle, *the religion of nature delineated*, qu'il mit au jour l'année de sa mort, a fait sa principale gloire. Le débit prodigieux qu'a eu cet ouvrage en Angleterre, dont il s'est vendu plus de dix mille exemplaires en peu d'années, prouve assez son mérite. Il est peu d'ouvrages finis qu'on puisse opposer à celui qu'il a donné sous le modeste titre d'*ébauche*. Le dessin exécuté de main de maître, a non-seulement toutes les proportions, mais aussi toutes les graces de l'expression, du tour, de la solidité, du savoir, & de la nouveauté.

La traduction françoise de ce beau livre a paru à la Haye en 1726, *in-4°*. L'auteur a eu l'art de débrouiller le cahos des notes qui regne dans l'édition angloise ; mais il seroit à souhaiter que sa traduction fût moins défectueuse pour le style, & surtout pour le sens ; car il fait souvent dire à M. Wollaston ce qu'il ne dit point, & quelquefois le contraire de ce qu'il dit.

Sheldon (Gilbert) archevêque de Cantorbéri, naquit dans la province de *Staffford*, en 1598, & mourut à Lambeth en 1677, âgé de 80 ans. C'étoit un homme adroit au maniment des affaires, généreux, charitable, d'une conversation pleine d'agrément, peut-être même à l'excès, honnête homme, sans avoir beaucoup de religion, dont il ne parloit d'ordinaire que comme d'un mystere d'état, & d'une affaire de pure politique mondaine très-sagement établie. Il a employé 35 mille livres sterling en œuvre de piété. Il a élevé le magnifique théatre d'Oxford qui porte son nom, & y a employé 14470 liv. 11 s. 11 d. Enfin, il légua à l'université deux mille livres sterling, dont la rente est destinée à l'entretien du théatre. (*Le chevalier* DE *Jaucourt.*)

STAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est une résidence actuelle & exacte que chaque nouveau chanoine doit faire dans son église pendant six mois ou un an, selon les statuts du chapitre, lorsqu'il a pris possession, pour pouvoir jouir des honneurs & des revenus de sa prébende.

Le temps du *stage* dépend des statuts du chapitre ; il y a même quelques chapitres où les nouveaux chanoines ne sont point assujettis au *stage*, dans les chapitres où il a lieu, les conseillers de cour souveraine en sont dispensés. *Voyez* Brillon, *au mot* STAGE, & les *mots* CANONICAT, CHANOINE, CHAPITRE, RÉSIDENCE. (*A*)

STAGIER, s. m. *terme d'église*, chanoine qui fait son stage, c'est-à-dire, qui assiste régulièrement aux offices de son église pendant le temps fixé par les statuts du chapitre, afin de pouvoir jouir des hon-

neurs & des revenus attachés à la prébende dont il a pris poſſeſſion. (*D. J.*)

STAGIRE, (*Géog. anc.*) *Stagirus*, par Thucidyde, & par Hérodote, *Stagira*, gen. *orum*, par Pline, & par Etienne le géographe, ville de la Macédoine, au voiſinage du mont Athos, ſur le golfe Strymonique, entre Amphipolis, & *Acanthus*. Thucydide, *l. IV. p. 311.* dit que *Stagirus* étoit une colonie des Andriens, & que conjointement avec la ville d'*Acanthus*, elle abandonna le parti des Athéniens. Cette ville eſt appellée dans un endroit *Libanova* par Sophien, & dans un autre paſſage, il la nomme *Orthagoria*; Nicetor lui donne le nom de *Macra*.

Stagire n'étoit qu'une petite ville, mais elle s'eſt immortaliſée par la naiſſance d'Ariſtote, le plus illuſtre des éleves de Platon, le chef & le fondateur de la philoſophie péripatéticienne. Il vit le jour à *Stagire*, la premiere année de la 99e olympiade, l'an 384 avant Jeſus-Chriſt; il étoit fils de Nicomaque fameux médecin; petit-fils de Macaon, fils d'Eſculape même. On voit qu'il deſcendoit de bonne race dans la connoiſſance de la nature; auſſi s'eſt-il illuſtré dans cette partie.

A l'âge de ſeize ans il vint à Athènes, & y étudia ſous Platon tant qu'il vécut: après ſa mort, Ariſtote ſe rendit en Aſie auprès d'Hermias, qui étoit roi d'Atarnès ville de Myſie, & il épouſa la niéce de ce prince. Il demeura trois ans avec lui, au bout deſquels Hermias étant tombé dans un piége que lui tendit le général d'Ocus roi de Perſe, fut arrêté & envoyé à la cour de Perſe, où on le fit mourir.

Ariſtote accablé de ce malheur, paſſa à Mitylene, & de là en Macédoine, où ſa réputation l'avoit devancé. Philippe ſe propoſant de le mettre auprès d'Alexandre, lui manda qu'il remercioit moins les dieux de lui avoir donné un fils, que de l'avoir fait naître du temps d'Ariſtote; il accepta la place de précepteur du jeune prince, & demeura huit ans auprès de lui. Enſuite Alexandre alla conquérir la Perſe; mais Ariſtote dévoué aux Muſes, choiſit pour ſon ſéjour la ville d'Athènes, & enſeigna dans le Lycée, avec une gloire unique, la philoſophie pendant douze ans.

Sa haute réputation excita l'envie; on l'accuſa, ſuivant la coutume, d'avoir des ſentimens contraires à la religion; & cette accuſation fut ſi violente, que craignant le ſort de Socrate, il ſe ſauva à Chalcis, ville d'Eubée, où il mourut deux ans après, l'an 3 de la 114e olympiade, âgé de 63 ans.

Diogene Laërce parmi les anciens, & Stanley parmi les modernes, vous donneront ſa vie; elle eſt digne de votre curioſité. Je ne dirai rien ici du nombre & du mérite des ouvrages de ce grand homme; on n'a pas oublié d'en faire mention en pluſieurs endroits de l'Encyclopédie. (*D. J.*)

STAGNARA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans la Romanie, près de la côte de la mer Noire, entre Siropoli & les bouches du détroit de Conſtantinople.

STAGNARALAC, (*Géog. mod.*) lac de Turquie en Europe dans la Romanie, près de la ville ou bourgade de Devolto. (*D. J.*)

STAGNATION, ſ. f. (*Gram. & Méd.*) ralentiſſement ou perte totale du mouvement progreſſif. Les humeurs ſont en *ſtagnation*.

STAGNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Dalmatie, dans la preſqu'île de Sabioncello, ſur le golphe de Veniſe, où elle a un petit port, qui eſt à 30 milles au nord-oueſt de Raguſe, dont ſon évêque eſt ſuffragant. *Long. 35. 38; lat. 42. 53.*

STAINFORD-BRIDGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Yorck-Shire, au quartier oriental de cette province, & ſur le Derwent. C'eſt-là que Harold roi d'Angleterre défit en 1066 le roi de Norwege; & c'eſt-là que neuf jours après, ce même prince livra la bataille à Guillaume le conquérant, & perdit la couronne & la vie. (*D. J.*)

STAINTHORPE, (*Géog. mod.*) gros bourg d'Angleterre, dans la province de Durham, à quatre ou cinq milles de Bernard-Caſtle, au nord-eſt.

STAJOLUS, ſ. m. (*Litérat.*) nom qu'on donnoit chez les Romains à une meſure de longueur qu'on employoit pour arpenter le terrain; cette meſure étoit égale

égale à cinq palmes & trois quarts de palme. *(D. J.)*

STALACTITE, ſ. f. *(Hiſt. nat.) ſtalactites*, *ſtalagmites*, *lapis ſtillatitius* ; c'eſt ainſi que les naturaliſtes nomment des concrétions pierreuſes, qui ſe forment peu à peu à la partie ſupérieure d'un grand nombre de grottes & de cavernes, & qui y ſont ſuſpendues de la même maniere que les glaçons s'attachent en hiver aux toits des maiſons. Ces concrétions ou *ſtalactites* ſont toujours calcaires, & doivent être regardées comme un vrai ſpath. *Voyez* SPATH. Elles prennent ſuivant les circonſtances, des formes différentes, cependant communément elles ſont coniques, & elles ſont diverſement colorées, ſuivant les différentes ſubſtances qui y ſont jointes.

Il eſt évident que les *ſtalactites* doivent leur formation à des eaux, qui après avoir détrempé & diſſous des terres ou des pierres, ſe filtrent au travers des roches & de leurs fentes, forment des gouttes dont la partie terreuſe ſe dégage peu à peu par l'évaporation & le contact de l'air, & s'augmentent à proportion de l'abondance du fluide qui charie la matiere dont elles ſont compoſées. *Voyez* PIERRES.

Les *ſtalactites* ſont de toutes les ſubſtances minérales les plus propres à nous donner une idée de la formation des pierres. Elles nous prouvent d'une façon ſenſible que l'eau eſt leur véhicule, & qu'elles ſe forment journellement. Souvent les eaux contiennent en ſi grande abondance des matieres diſſoutes ou détrempées, qu'elles parviennent à la fin à remplir entiérement des cavités très-conſidérables, & à boucher à la longue des endroits où auparavant on pouvoit paſſer librement ; c'eſt ce qui arrive dans les grottes d'Arcy & dans beaucoup d'autres qui changent perpétuellement de face par les concrétions & les *ſtalactites* qui s'y forment journellement. Lorſqu'à force de s'amaſſer, ces *ſtalactites* ont rempli une grotte ou une eſpace vuide, elles forment à la fin une maſſe ſolide, qui prend de la conſiſtance & ne fait plus qu'une roche ou pierre, dans laquelle cependant on voit ſouvent des couches & des veines qui ſont les endroits où les *ſtalactites* ſe ſont réunis &, pour ainſi dire, collées les unes aux autres ; c'eſt ainſi que l'on peut conjecturer que ſe ſont formés les albâtres d'Orient, qui ne ſont autre choſe que des *ſtalactites* calcaires de la nature du marbre.

Les *ſtalactites* ſont plus ou moins tranſparentes ou opaques en raiſon de la pureté de la terre que les eaux ont dépoſée, & ſuivant que la diſſolution s'eſt faite plus ou moins parfaitement. En effet, nous voyons des *ſtalactites* preſque tranſparentes, tandis que d'autres ſont opaques & remplies de matieres étrangeres & colorantes.

En conſidérant attentivement preſque toutes les *ſtalactites*, on apperçoit qu'elles ſont formées d'un aſſemblage de petites lames ou de feuillets plus ou moins ſenſibles, telles que celles des ſpaths : ces feuillets forment des eſpeces de ſtries ou d'aiguilles qui vont aboutir à un centre commun, qui eſt quelquefois creux ou fiſtuleux. D'autres *ſtalactites* ſont entiérement ſolides. A l'extérieur leur figure eſt ordinairement conique ; cependant quelquefois elle préſente des formes bizarres, dont la ſingularité eſt encore augmentée par l'imagination des curieux, qui trouvent ou croient ſouvent trouver à ces pierres des reſſemblances qu'elles n'ont que très-imparfaitement. Il y en a pourtant qui repréſentent aſſez bien des chouxfleurs, des fruits confits, des arbuſtes, *&c.*

La couleur des *ſtalactites* eſt ou blanche, ou brune, ou rougeâtre ; leur ſurface eſt ou liſſe, ou inégale, & raboteuſe. (—) (*)

STALAGMITE, ſ. f. *(Hiſt. nat.)* nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *ſtalactite* ; cependant quelques per-

(*) Il eſt étonnant que parmi les auteurs qui ont écrit ſur le foſſile *Belemnite* les uns l'aient regardé comme une production minérale du genre des *ſtalactites*, & les autres comme des dents foſſiles d'animaux. Son organiſation différente de celle de ces deux ſortes de corps devoit écarter ce ſoupçon, & l'examen des parties de quelques individus qui ont été trouvés avec les articulations & les alvioles qui ſont naturels à ce foſſile, auroit dû leur faire reconnoître pour une eſpece de coquillage analogue à l'orthocératite, dont on n'a point encore vu l'analogue vivant, qui habite ſans doute dans les mers les plus profondes.

ſonnes ont reſtreint ce nom à une eſpece de concrétion opaque compoſée de pluſieurs couches concentriques, & forment un amas de mamelons.

STALIMENE, ILE, *ou* STALIMINI, *(Géog. mod.)* & quelquefois par les Turcs *Limio*; c'eſt l'ancienne Lemnos; île de l'Archipel, placée dans les cartes marines à quatre lieues d'Allemagne, à l'oueſt de l'île de Ténédos, à ſept au ſud-oueſt des îles d'Imbros & de Samandrachi, huit à l'oueſt-quart-au-ſud du détroit des Dardanelles, & environ à dix au ſud-eſt du mont Athos.

Cette île fut appellée *Lemnos* de ſa ſituation qui reſſemble à un lac ou à un étang, que les Grecs appellent Λίμνη. On la nomma *Hypſipylée* d'une des filles du roi Thoas, qui avoit autrefois régné ſur ces inſulaires. Elle étoit conſacrée à Vulcain, & en conſéquence on la ſurnomma *Vulcania*. Homere nous dit que Vulcain la chériſſoit par deſſus tous les pays du monde, & c'eſt pour cela que ce lieu eſt appellé dans Virgile le *pere Lemnien*.

On donne à cette île cent milles d'Itale, ou vingt-cinq lieues d'Allemagne de circuit. Elle eſt plus étendue en longueur d'orient à l'occident, qu'en largeur du nord au midi. Elle avoit anciennement deux villes, dont la capitale étoit appellée *Hephœſtia*, la *ville de Vulcain*, & l'autre *Myrina*. On ne ſait laquelle de ces deux villes eſt à préſent celle de *Stalimene*, & même quelques auteurs veulent que c'eſt le village Cochino qui eſt près de la mer. Quoi qu'il en ſoit, les Pélaſgiens ont autrefois habité une des deux villes de cette île, où ils ſe retirerent après avoir eté chaſſés de l'Attique par les Athéniens.

L'île de *Stalimene* n'eſt pas haute, mais fort inégale, & diverſifiée par des côteaux & des vallons. Ses plus hautes montagnes ſont ſituées du côté de la Macédoine. Celle qui eſt nommée *Moſychle* par Heſichius, vomit à ſon ſommet des feux & des flammes, dont les poëtes n'ont pas oublié de parler; delà vient la fiction poétique des forges que Vulcain avoit dans cette île, comme en Sicile, travaillant tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre à forger les foudres de Jupiter & les armes des grands hommes. Delà vient que cette île fut appellée *Œthalie*, c'eſt-à-dire, *brûlante*; auſſi Séneque lui donne toujours l'épithete d'*ardente*.

On y compte plus de 70 villages, habités preſque tous par des Grecs laborieux; cependant cette île n'a point de rivieres, mais ſeulement quelques fontaines & ruiſſeaux. Elle a un beau port poiſſonneux, nommé *Porto S. Antoni*. Elle eſt dépourvue de bois, enſorte que ſes habitans ſe ſervent à la place de tiges, d'aſphodele & d'autres plantes. On y recueille par la culture, de bons vins, du blé, du chanvre, du lin, des feves, des pois & pluſieurs autres ſortes de légumes. Diverſes ſortes d'animaux domeſtiques & ſauvages n'y manquent point, non plus que de ſerpens de pluſieurs eſpeces.

Mais c'eſt la terre lemnienne qui a fait la principale gloire de cette île chez les anciens, & qui la fait encore aujourd'hui parmi les Turcs. Galien vint exprès ſur les lieux pour connoître ce bol médicinal dont on chantoit les vertus; & de nos jours le grand-ſeigneur pour honorer les miniſtres des têtes couronnées qui ſont à la Porte, leur donne de cette terre ſigillée en préſent, comme un excellent remede pour la guériſon des plaies & les morſures de vipere. Philoctete, fils d'Apollon, qui avoit accompagné les Grecs à la guerre de Troie, ayant été bleſſé au pié par une fleche empoiſonnée, fut laiſſé dans l'île de Lemnos pour y être guéri de ſa plaie par le moyen de la terre lemnienne; cependant les corroyeurs de *Stalimene* ne font pas un ſi grand cas de cette terre que les anciens & le grand-ſeigneur, car ils l'emploient pour tanner leurs cuirs.

Le mont Athos, que les Grecs nomment *Agios oros*, c'eſt-à-dire, la *montagne ſainte*, couvre l'île *Stalimene* de ſon ombre lorſque le ſoleil approche de ſon coucher; & c'eſt ce que Belon a eu occaſion de voir au ſolſtice d'été. On dit qu'il y avoit anciennement dans cette île la ſtatue d'un bœuf faite de pierre blanche, & que le mont Athos l'obſcurciſſoit de ſon ombre; d'où vient le proverbe, *le mont Athos couvre le côté du bœuf de Lemnos*; & l'on appliquoit ce

proverbe à ceux qui tâchoient d'oſcurcir la gloire des autres par leurs calomnies.

Pline fait mention d'un labyrinte célebre qui étoit dans cette île, & qui paſſoit pour être plus magnifique que ceux de Crète & d'Egypte ; mais il n'eſt pas reſté la moindre trace de ce ſuperbe édifice, ni même de l'endroit où il avoit été bâti.

L'île de *Stalimene*, après avoir été ſucceſſivement envahie par les Turcs & les Vénitiens, eſt enfin demeurée entre les mains des premiers, qui s'en rendirent maîtres en 1657, après un ſiege de deux mois, & ils l'ont toujours poſſédée depuis. *(D. J.)*

STALIMENE, *(Géog. mod.)* ville capitale de l'île de même nom ſur un côteau proche de la mer, avec un bon port, & un château où les Turcs tiennent garniſon, ſous l'autorité d'un gouverneur qui y fait ſon ſéjour. Les maiſons de cette petite ville ſont bâties le long d'une colline qui eſt toute plantée de vignes. Quelques-uns prétendent que *Stalimene* eſt l'ancienne Myrina que Ptolomée ſemble placer près de la mer, au lieu qu'il met Hephyſtia, autrefois capitale de l'île, au milieu des terres. *Long. 43. 4; lat. 40. 5. (D. J.)*

STALIOCANUS PORTUS, *(Géog. anc.)* port de la Gaule lyonoiſe ; Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque ſur la côte de la mer Britannique, entre le promontoire Gobæum & l'embouchure du fleuve Titus. C'eſt aujourd'hui Roſcou, ſelon d'Argentré. *(D. J.)*

STALLE, ſ. m. & f. *(terme d'égliſe.)* c'eſt un ſiege de bois qui ſe hauſſe & ſe baiſſe au moyen de deux fiches ; quand il eſt baiſſé il forme un ſiege aſſez bas ; étant levé, il préſente un étui attaché ſur le ſiege même comme la moitié d'un cul-de-lampe, un peu plus ample que la paume de la main. A proprement parler, on n'eſt ni aſſis ni debout ſur une *ſtalle*, mais ſeulement un peu appuyé par derriere, les coudes portant par devant ſur une eſpece de paumelle qui avance, & qui eſt ſoutenue par une double conſole.

Il y a deux rangs de *ſtalles* ou formes dans les égliſes, l'un haut & l'autre bas. Les hautes *ſtalles* ſont pour les prêtres & religieux profès, les baſſes ſont pour les clercs & les novices.

L'appui attaché ſur le ſiege en forme de cul-de-lampe porte le nom de *patience*, & dans quelques ordres religieux on lui donne encore celui de *miſéricorde*, parce que l'ancien uſage étoit de chanter debout l'office divin ; ce n'eſt que par indulgence que l'on a permis au clergé de s'y appuyer. *(D. J.)*

STALLEN, *(Géog. mod.)* en italien *Bevio ;* communauté du pays des Griſons dans la ligue, de la maiſon de Dieu, où elle a le ſixieme rang, & eſt compoſée de deux juriſdictions.

STAMATE, ſ. f. pl. *(Comm.)* eſpece d'étoffe dont il eſt fait mention dans un tarif de Hollande ; c'eſt tout ce qu'on en ſait.

STAMEN, SUBTEMEN, *(Littérature.)* il faut bien diſtinguer la ſignification de ces deux mots qui dans les auteurs latins déſignent deux ſortes de fils dans le métier des Tiſſerans. Le premier, *ſtamen*, forme ce que l'on appelle la *chaîne* qui paſſe entre les dents du peigne, & tient à des rouleaux par les extrêmités *Subtemen* ou *trama* eſt la trame, c'eſt-à-dire, le fil que la navette conduit entre les fils de la chaîne pour les lier enſemble & leur donner de la conſiſtance. On dit la *trame* dans le ſens propre & la *trame* dans le ſens figuré. *Telam texere*, ſignifie ourdir une toile ; *retexere*, la déſourdir. Par la même raiſon, *ſcribere*, étoit paſſer une obligation, & *reſcribere*, biffer, rayer cette obligation.

Subtemen ſe prend encore dans les auteurs au figuré. C'eſt ainſi qu'Horace, en parlant des parques qui ont fixé le terme des jours d'Achille dans les plaines du Scamandre, emploie *ſubtemen* figurément pour *filum ;* car les parques ne faiſoient que filer. Dans Catule elles ſe ſervoient elles-mêmes du mot *ſubtemen* dans ce ſens-là :

Currite ducentes ſubtemina, *currite fuſi.*

(D. J.)

STAMENA, ſ. f. *(Marine.)* c'eſt la même choſe que *genoux*, *voyez* GENOUX.

STAMETTE, ſ. f. *(Comm. & Manuf.)* étoffe de laine qui ſe fabrique en différens endroits des Provinces-Unies.

STAMPALIE, *ou* STAMPALÉE. *(Géog. mod.)* comme les Italiens, les Turcs & les Grecs la nomment ; île de l'Archipel,

à ſept lieues au couchant de l'île de Stanchio ou Longo, & à quatre lieues eſt-nord-eſt de celle de Namphia. Porcachi lui donne, comme Pline, 87 milles d'Italie de circuit; mais d'autres auteurs ne lui en donnent que 60. Son terroir eſt fertile, & ſa pêche abondante. Strabon, Ptolomée & Pline appellent cette île *Aſtypalée*, & elle reçut ce nom d'Aſtypalée la mere d'Ancée, qu'elle eut de Neptune. Lorſque les Cariens étoient en poſſeſſion de cette île, elle étoit appellée *Pyrrha*, enſuite on la nomma *Pilea*, & quelque temps après elle reçut un nom grec, qui ſignifioit la *table des dieux*, ſoit parce qu'elle étoit toute embelie de fleurs, ſoit à cauſe du nom d'une de ſes montagnes. Ses anciens habitans révéroient Achille comme un dieu, & avoient bâti un petit temple en ſon honneur ſur la pointe ſeptentrionale de leur île. *(D. J.)*

STAMPE, ſ. f. *(Comm. des negres.)* inſtrument dont l'on ſe ſert pour marquer les negres dans l'île de St. Domingue, afin de les pouvoir reconnoître. La *ſtampe* eſt faite ordinairemeut d'une lame d'argent très-mince tournée de maniere qu'elle forme les chifres de chaque propriétaire de negres. Elle eſt attachée à un petit manche de bois afin de la tenir lorſqu'on veut l'appliquer après l'avoir fait raiſonnablement chauffer. Nous avons dit ailleurs ce qu'on doit penſer de cette odieuſe pratique. *(D. J.)*

STANCE, ſ. f. *(Poéſie.)* on nomme *ſtance*, un nombre arrêté de vers comprenant un ſens parfait, & mêlé d'une maniere particuliere qui s'obſerve dans toute la piece.

Une loi eſſentielle, c'eſt de ne point enjamber d'une *ſtance* à l'autre. Il eſt néceſſaire de régler ſes vers; enſorte que paſſant d'une *ſtance* à l'autre, on ne rencontre pas deux vers maſculins, ou deux vers feminins conſécutifs qui riment enſemble; ſavoir, le dernier de la *ſtance* qu'on a lue, & le premier de celle qu'on va lire.

Il y a des *ſtances régulieres*, & des *ſtances irrégulieres*: on appelle *ſtance irréguliere* des *ſtances* de ſuite, qui ne ſont pas aſſujetties à des regles déterminées. Le poëte emploie indifféremment toutes ſortes de *ſtances*. Le mélange des rimes y eſt purement arbitraire, pourvu toutefois de ne mettre jamais plus de deux rimes maſculines ou féminines de ſuite.

Les *ſtances* ſont de 4, 6, 8, 10, 12 & 14 vers. On fait auſſi des *ſtances* de 5, de 7, de 9 & de 10, vers. Les *ſtances* de 4 vers ſont un quatrin; 5 vers ſont un quintil; 6, un ſixain; 8, un huitain; 10, un dixain.

Il n'y a que les *ſtances* compoſées de ſept, de neuf, de douze, de treize & de quatorze vers, qui n'ont pas un nom particulier. Il en faut dire un mot. Les *ſtances* de douze, ſe compoſent comme le dixain, ou *ſtance* de dix vers, à laquelle on ajoute deux vers, qui ſont pour l'ordinaire de même rime que ceux qui les précedent. Les *ſtances* de quatorze vers, ſont des *ſtances* de dix vers, à la fin deſquels on ajoute quatre vers qu'on peut faire rimer avec ceux qui précedent. Ces ſortes de *ſtances*, encore plus celles de treize & de ſeize vers ſont très-rares. Les *ſtances* de ſept vers, ſe compoſent d'un quatrain & d'un tercet, ou autrement d'un tercet & d'un quatrain; dans la premiere maniere, il doit ſe trouver un repos après le quatrieme vers; & dans la ſeconde maniere, ce repos doit être après le troiſieme vers. Les *ſtances* de neuf vers, ne ſe compoſent que d'une façon, c'eſt-à-dire, que l'on fait un quatrain, ſuivi d'un quintil; ainſi le repos dans cette *ſtance*, eſt placé après le quatrieme vers. Exemple:

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de triſteſſe
D'un loup-garou revêtu
Des habits de la ſageſſe;
Plus légere que le vent,
Elle fuit d'un faux ſavant
La ſombre mélancolie,
Et ſe ſauve bien ſouvent
Dans les bras de la folie.

Les *ſtances* n'ont été introduites dans la poéſie françoiſe, que ſous le regne de Henri III. en 1580. Lingendes, dont les poéſies ont beaucoup de douceur & de facilité, eſt le premier de nos poëtes qui

ait fait des *ſtances*. Les irréſolutions, les douces réveries s'accommodent aſſez à leur cadence inégale. Cependant leur matiere peut être enjouée, & on arrange de telle façon les vers, que dans les ſujets galants, chaque *ſtance* ſe termine par un maſculin, & dans les triſtes par un féminin : les rimes maſculines étant moins languiſſantes que les féminines.

Stance vient de l'italien *ſtanza*, qui ſignifie *demeure*, parce qu'à la fin de chaque *ſtance*, il faut qu'il y ait un ſens complet & un repos. Ce que le couplet eſt dans les chanſons, la ſtrophe dans les odes, les *ſtances* le ſont dans les matieres graves & ſpirituelles. *(D. J.)*

STANCHIO *ou* STANCO *ou* LANGO, *(Géog. mod.)* comme diſent les Grecs & les Italiens ; île de l'Archipel ſur la côte de l'Aſie mineure, à 7 lieues au levant de Stampalie, entre les îles de Niſarée & de Calamine, & à 3 lieues du cap de la Terre-ferme, qui eſt appellé *Calono*.

Les cartes marines lui donnent l'île de Rhodes au ſud-eſt, l'île de Calamine à l'occident, celle de Scarpanto du midi, & l'Aſie mineure au nord. Sa longueur eſt de 40 milles d'Italie d'orient en occident. Son terroir eſt fertile ſur-tout en excellens vignobles, mais l'air y eſt mal ſain, ce qui fait qu'elle eſt preſque déſerte.

La capitale qui porte le même nom de *Lango* ou *Stanchio*, eſt ſituée dans la partie occidentale, au fond d'un grand golfe d'une étroite embouchure, & au pié d'une montagne qui aboutit en plaine. Les vaiſſeaux pourroient ſe venir mettre à l'ancre dans ce golfe ſur ſix à ſept braſſes d'eau, mais le port voiſin eſt meilleur pour l'ancrage. On trouve encore en quelques endroits de la ville, des reſtes de colonnes & de ſtatues, qui font juger par la matiere & par l'ouvrage de la premiere ſplendeur de cette place. Auſſi perſonne n'ignore que l'île de *Stanchio* eſt l'ancienne Cos, immortelle pour avoir été la patrie d'Hippocrate. *(D. J.)*

STANDAERT-BUITEN, *(Géog. mod.)* ſeigneurie des Pays-bas, dans le marquiſat de Berg-op-zoom, ſur la rive de la Merck, vis-à-vis le havre d'Ouden-Boſch. *Standaert-Buiten* eſt le ſiege d'un bureau de l'amirauté de Rotterdam. Il y a une égliſe proteſtante, & une chapelle pour les catholiques.

STANDIA, *(Géog. mod.)* île ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Candie, à environ 6 milles d'Italie, au nord-eſt de la ville de Candie, & à pareille diſtance, eſt du cap Freſchia.

Cette île n'eſt, à proprement parler qu'un rocher, ou une grande & longue montagne, qui défend par ſa hauteur les vaiſſeaux du vent & de la tempête. C'eſt-là que les Vénitiens, dans la guerre de Candie contre les Turcs, ſe portoient avec leur flotte, pour pouvoir porter du ſecours à la ville de Candie. Ils ne retirerent aucun autre avantage de l'île *Standia*, qui eſt déſerte & ſtérile. Sa petite baie, nommée *Conca*, eſt aſſez ſûre. Son meilleur port, qui eſt le plus oriental, ſe nomme *Porto-della-Madona*. Les anciens ont connu cette île ; Ptolomée & Strabon la nomment *Dia*, & Pline en parle ſous le nom de *Cia*. *(D. J.)*

STANES, *(Géog. mod.)* bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Middleſex, ſur le bord de la Tamiſe.

STANFORD, *(Géog. mod.)* nom commun à deux villes d'Angleterre. La premiere eſt dans la province de Lincoln, avec titre de comté, ſur le Wéland, à 75 milles au nord-oueſt de Londres, vers les confins de la province de Leiceſter. Elle eſt fermée de murailles, bien peuplée, & jouiſſant de pluſieurs privileges. Elle a ſix ou ſept égliſes paroiſſiales, & deux beaux hôpitaux. *Longitude 15. 43. latitude 52. 45.*

La ſeconde ville d'Angleterre qui porte le nom de *Stanford*, eſt dans Nottingham-Shire, ſur le bord de la Stoure, & vers les frontieres de la province de Leiceſter. On a trouvé dans cette ville quelques monumens d'antiquité, & particuliérement des médailles. *Long. 16. 15 ; latit. 53. 4. (D. J.)*

STANGUE, ſ. f. *ſcapus, truncus : anchora*, *(terme de Blaſon.)* Meuble de l'écu, repréſentant la tige droite d'un ancre de navire ; elle eſt traverſée en ſa partie ſupérieure vers l'anneau d'une piece que l'on nomme *trabs*.

La *ſtangue* n'eſt nommée en blaſonnant

que lorſqu'elle ſe trouve d'un autre émail que l'ancre.

La *ſtangue* d'émail différent eſt rare en armoiries.

Dupaſtiz de Montcollain, en Normandie ; *d'argent à l'ancre de ſable, la ſtangue & le trabs d'azur, (G. D. L. T.)*

STANISLAS LESCZINSKI, *(Hiſt. de Pologne.)* roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar : il naquit à Léopold le 20 Octobre 1677 ; une éducation dure, mâle & ſimple, lui donna les forces que la nature lui avoit refuſées ; mais en prenant ſoin du corps on n'oublia pas la culture de l'eſprit ; le droit public de Pologne fut ſa principale étude ; ſon amour pour ſa patrie dirigea celui qu'il avoit pour les ſciences ; il voyagea en Italie ; à ſon retour il trouva le grand Sobieski ſon aïeul maternel, prêt à deſcendre dans la tombe ; il reçut ſes derniers ſoupirs ; ſa mort fut ſuivie d'un interregne orageux ; les prétendans à la couronne ne furent point effrayés par le fardeau qu'ils s'impoſoient en ſuccédant à Sobieski : enfin, Frederic Auguſte, électeur de Saxe, l'emporta ſur ſes rivaux, & fut couronné le 15 Septembre 1697. La même année la Suede perdit Charles XI, plaça ſur le trône le jeune Charles XII, & le déclara majeur à 15 ans. Les rois de Pologne & de Danemarck & le czar de Ruſſie ne crurent point que cette majorité précoce déférée par les états, fût une preuve des talens prématurés de Charles ; réſolus de le dépouiller d'une partie de ſes domaines, ils formerent une ligue offenſive contre lui ; Charles attaqua les Danois dans leurs foyers, écraſa les Moſcovites à Narwa, & tourna ſes armes contre Frédéric-Auguſte. La république n'avoit point approuvé les projets ambitieux de celui-ci ; Charles, par-tout vainqueur & conquérant, trouva aiſément en Pologne une faction contre ſon ennemi, & la diete aſſemblée à Varſovie le 14 Février 1704, déclara Auguſte déchu du trône. Charles qui avoit eu aſſez de force pour ôter un roi aux Polonois, prétendit avoir le droit de leur en donner un autre ; il avoit nommé d'abord Jacques Sobieski, mais ce prince & Conſtantin ſon frere furent arrêtés par des partiſans d'Auguſte ; *Staniſlas* engagea Charles à monter ſur le trône, ce fut en vain ; le jeune Alexandre Sobieski montra le même déſintéreſſement ; *Staniſlas*, député près de Charles, avoit inſpiré à ce prince une eſtime ſentie ; ſes manieres douces & nobles, ſon eſprit actif & pénétrant, la juſteſſe avec laquelle il apprécioit les hommes, ſon éloquence mâle & ſans art, la candeur qui régnoit dans ſes réponſes ; toutes ces qualités l'élevoient d'autant plus au deſſus de ſes rivaux, qu'il ne vouloit être lui-même le rival de perſonne : il n'avoit point brigué le ſceptre, & Charles le mit dans ſes mains : » voilà, dit-il, le roi qu'auront les Polonois » : *Staniſlas* objecta que les princes Jacques & Conſtantin étoient abſens, & qu'on ne pouvoit faire une élection ſans eux ; » il faut une élection pour ſauver la république, répondit Charles XII ». Le primat qui avoit intérêt de différer l'élection pour perpétuer ſon autorité, eſſaya de perdre *Staniſlas*, & dans l'eſprit de Charles & dans l'eſprit de la nobleſſe polonoiſe. *Staniſlas* ne lui oppoſa d'autre brigue que l'eſtime publique. Le prélat ne put la détruire, ni même l'affoiblir : on s'aſſembla au Colo : Charles s'y gliſſa ſécrétement ; cria *vivat Staniſlas*, & à ce cri le prince fut proclamé par toute l'aſſemblée ; le primat & ſes autres ennemis vinrent lui rendre hommage. Le roi ne fit paroître aucun reſſentiment dans ſes diſcours, parce qu'il n'en avoit aucun dans le cœur.

Staniſlas étoit élu, mais il n'étoit point couronné ; le pape qu'Auguſte avoit mis dans ſes intérêts, voulut traverſer cette cérémonie. La Pologne fut inondée de brefs, par leſquels tous les prélats qui aſſiſteroient au ſacre, étoient menacés des foudres du Vatican : La nouvelle Rome a cru longtemps avoir hérité de l'ancienne, du droit de donner & d'oter les couronnes. Le primat refuſa de couronner *Staniſlas*, mais il mourut peu de jours après ; l'archevêque de Léopold remplit les fonctions du primat : ce fut en préſence de Charles XII qu'il couronna *Staniſlas* & Charlotte-Catherine Opalinska, ſon épouſe. Auguſte vaincu par-tout n'obtint la paix qu'en renonçant à la couronne : Charles XII le força de féliciter *Staniſlas* ſur ſon avénement au trône ; ce prince lui répondit en ces termes :

» Monſieur & frere, la correſpondance de votre majeſté eſt une nouvelle obligation que j'ai au roi de Suede; je ſuis ſenſible, comme je le dois, aux compliments que vous me faites ſur mon avénement: j'eſpere que mes ſujets n'auront point lieu de me manquer de fidélité, parce que j'obſerverai les loix du royaume ».

Tandis qu'Auguſte, par des intrigues ſecrettes, eſſayoit de ſoumettre des places, *Staniſlas* conquéroit des cœurs par ſes bienfaits; il fut bientôt univerſellement reconnu; les Cours d'Allemagne, de France, d'Angleterre & de la Porte, joignirent leur ſuffrages à ceux des Polonois; mais bientôt l'appareil effrayant de l'armée du czar, les menées ſourdes d'Auguſte, l'or que ſes émiſſaires verſoient à pleines mains, aliénerent quelques factieux qui donnoient leur eſtime à *Staniſlas*, & leur ſang à ſon rival. Pour comble de malheurs, Charles XII fut battu à Pultava, le 28 Juin 1709, & s'enfuit en Turquie. Tous les princes du Nord ſe liguerent pour partager la dépouille du vaincu; Auguſte rentra en Pologne, & réclama contre la ceſſion forcée qu'il avoit faite de la couronne: ce fut alors que *Staniſlas* fit éclater toute la nobleſſe de ſon ame; abandonné par des amis foibles, n'ayant plus de finances pour acheter des créatures, il ſe retira en Poméranie, pour défendre les états de ſon bienfaiteur. Juſqu'alors on l'avoit connu prince généreux, bon citoyen, ami fidele; à Stralſund, à Stetin, à Roſtock, à Guſtrow on le vit ſoldat intrépide, habile général; ne pouvant plus ſe maintenir en Poméranie, il paſſa en Suede pour raſſurer la fidélité du peuple, ébranlée par les malheurs & par l'abſence de ſon maître, réſolut enſuite de rendre la paix à la Pologne, en deſcendant du trône: il courut à Bender pour faire conſentir Charles XII à cette abdication, mais il fut arrêté en Moldavie, conduit de priſons en priſons, & ne put voir Charles XII: dès qu'il fut remis en liberté, il traverſa l'Allemagne, arriva à Deux-Ponts, & y fit venir ſa famille. Ce fut-là que la mort lui enleva ſa fille aînée en 1714; cette perte lui fut plus ſenſible que celle de la couronne. La fortune n'avoit point changé: mais le czar avoit changé de deſſeins & d'intérêts. L'ennemi de Charles étoit devenu ſon allié, & tous deux vouloient replacer *Staniſlas* ſur le trône, où Auguſte étoit monté une ſeconde fois. Les ennemis de *Staniſlas* eſſayerent de l'enlever; mais la conſpiration fut découverte, le roi fit venir les coupables, ſe vengea par un pardon généreux, & leur donna de l'argent pour retourner dans leur patrie, tandis qu'il en manquoit lui-même pour ſoutenir ſa maiſon. La mort de Charles XII renverſa toutes les eſpérances que les amis de *Staniſlas* avoient conçues pour lui-même; il ſe retira à Veiſſenbourg l'an 1718, & y demeura juſqu'au mariage de Louis XV avec Marie ſa fille, célébré à Fontainebleau le 7 Septembre 1725: *Staniſlas* lui donna les conſeils les plus ſages; il ne pouvoit lui en donner un plus beau que l'exemple de ſa vie. Ce prince fixa ſa cour à Chambord, où Louis XV lui donna de quoi ſoutenir ſon rang, & ſatisfaire la douce habitude qu'il avoit contractée de faire des heureux. Sur ces entrefaites Frédéric-Auguſte mourut le 1 Février 1733, *Staniſlas* quitta ſa paiſible retraite pour remplir ce qu'il devoit à ſa patrie, à Louis XV, à lui-même: il arrive déguiſé à Varſovie, ſe montre au peuple & eſt encore proclamé roi par plus de cent mille bouches; quelques palatins raſſemblerent des troupes pour traverſer cette élection; on preſſa *Staniſlas* de prendre les armes pour diſſiper cet orage. « Non, non, dit-il, je ne ſuis pas venu pour faire égorger mes compatriotes, mais pour les gouverner: s'il faut que mon trône ſoit cimenté de leur ſang, j'aime mieux y renoncer pour jamais ».

Cependant Frédéric-Auguſte III, électeur de Saxe & fils de Frédéric-Auguſte II, fut élu par un parti puiſſant: il avoit épouſé la niece de Charles VI, & cet empereur joignit ſes armes à celles de Ruſſie pour captiver les ſuffrages des Polonois. Le roi de France lui déclara la guerre; Dantzik fut aſſiégé par les Moſcovites. Les habitans de cette ville idolâtroient *Staniſlas*; il ſe jeta parmi eux; ils montrerent ainſi que lui, un courage au deſſus des plus grands périls; mais enfin voyant le ſecours qu'il attendoit de France intercepté, la ville démantelée, la garniſon menacée d'une mort certaine, les

biens des habitans prêts à être livrés au pillage, enfin sa tête mise à prix, (& ce dernier malheur étoit celui qui le touchoit le moins,) il résolut de s'enfuir pour laisser aux Dantzickois la liberté de capituler; il partit déguisé en paysan; un centumvir, en apprenant sa fuite, tomba mort sur les genoux du comte de Poniatowski. Il est peu de rois sans doute à qui on ait donné de pareilles preuves d'attachement: mais il en est moins encore qui les aient autant mérités que *Stanislas*. "Je vous embrasse tous bien tendrement, écrivoit-il à ses partisans, & je vous conjure par vous-même & par conséquent par ce que j'ai de plus cher, de vous unir plus que jamais pour soutenir les intérêts de la chere patrie qui n'a d'autre appui qu'en vous seul: les larmes qui effacent mon écriture m'obligent de finir". Il donna aux Dantzickois les mêmes témoignages de reconnoissance & d'amitié: ses lettres ainsi que ses discours portent l'empreinte de la vérité du sentiment; de tous les talens il ne lui manquoit que celui de tromper, & s'il avoit eu celui-là, il n'auroit peut-être jamais perdu la couronne. Les bornes de cet article ne me permettent pas de le suivre dans sa fuite; errant au milieu de ses ennemis, à la merci de quelques guides mercenaires & peu fideles, exposé à toutes les injures de l'air, rencontrant la mort à chaque pas, trahi quelquefois par cet air de noblesse, qui le faisoit reconnoître sous les haillons qui le couvroient, tournant sans cesse ses regards attendris vers Dantzick; enfin reçu dans les états du roi de Prusse avec tous les égards qu'on devoit à son rang, à ses malheurs, & sur-tout à sa vertu, il quitta bientôt son nouvel asyle pour revenir en France. Enfin la paix fut signée; on laissa à *Stanislas* le titre & les honneurs de roi de Pologne & de grand duc de Lithuanie: il abdiqua la couronne, & entra en possession des duchés de Lorraine & de Bar, qui devoient après sa mort être réunis à la couronne de France. Il se forma depuis un parti en Pologne pour le replacer sur le trône, mais il se hâta de dissiper cette faction par une lettre où il fait éclater & le patriotisme le plus pur & le désintéressement le plus héroïque; il ne s'occupa plus que du bonheur de ses nouveaux sujets, & ne se permit d'autre délassement que l'étude; des hôpitaux fondés, des églises bâties, des manufactures établies, la ville de Nancy ornée, celle de Saint-Diez ruinée par un incendie & reconstruite par ses soins; les établissemens les plus sages pour l'éducation de la jeunesse, sont autant de monument de sa bienfaisance & de son goût pour les arts: enfin, il félicita le comte Poniatowski sur son avénement au trône l'an 1763; cette démarche fut libre, & fait plus d'honneur à la mémoire de *Stanislas* qu'une pareille lettre dictée par Charles XII ne fait de tort à celle de Frédéric-Auguste. Il fit plus, il engagea les cours de France & de Vienne à reconnoître le nouveau roi. Il savoit que sa nation avoit fait un choix éclairé, & que le mérite de ce prince avoit seul brigué les suffrages. La mort de son épouse & celle de monseigneur le dauphin jeterent une amertume profonde sur ses dernieres années. Persécuté long-temps, frappé dans ce qu'il avoit de plus cher, il fit des heureux & ne le fut pas lui-même. Enfin il tomba dans le feu, & mourut le 23 Février 1766, au milieu des douleurs les plus cuisantes. Il les souffrit avec cette force qui vient du courage & qui tient plus au moral qu'au physique; la reine lui ayant recommandé de se munir contre le froid, "vous auriez dû plutôt, lui dit-il, me recommander de me munir contre le chaud". *Stanislas* avoit l'esprit juste, le jugement sain, les reparties vives, le cœur droit & sensible; il aimoit les arts & les cultivoit: sa piété n'avoit rien d'âpre & de farouche. Clément sans ostentation il pardonnoit sans effort, & ne s'en faisoit pas un mérite; son ame naturellement belle n'avoit pas besoin de l'école du malheur pour s'épurer, mais ses disgraces le rendoient plus intéressant; il parloit notre langue avec pureté & même avec élégance: ses écrits en sont une preuve; ceux surtout où il raconte ses malheurs portent un caractere de vérité qui les fera survivre longtemps à leur auteur. (*M. DE SACY.*)

STANTÉ, adj. (*Peint.*) terme dont on se sert quelquefois en peinture, au lieu de *peiné*: un tableau *stanté*, est donc un ouvrage où l'on découvre la peine, la gêne,

gène, le travail qu'il a coûté à l'artiſte. Ce défaut de facilité ne laiſſe jouir qu'imparfaitement du plaiſir que les beautés d'un morceau de peinture peuvent d'ailleurs offrir au ſpectateur. C'eſt ſur-tout dans les arts d'agrément, que le talent doit s'annoncer ſous un dehors libre & aiſé. Il faut qu'un tableau ſoit fini, mais ſans qu'on juge qu'il ait beaucoup fatigué le peintre, en un mot, ſans paroître *ſtanté*. (*D. J.*)

STANTZ, (*Géog. mod.*) gros bourg de Suiſſe, au canton d'Underwald, à une lieue au deſſus du lac des quatre cantons. Ce bourg étoit autrefois la capitale de tout le canton; il ne l'eſt plus que de la vallée inférieure, depuis le partage de religion, mais il eſt toujours conſidérable. (*D. J.*)

STAPHILÉE, NEZ COUPÉ *ou* FAUX-PISTACHIER, (*Jard. Bot.*) en latin *ſtaphilæa*, *ſtaphilodendron*, en anglois *bladdernut*, en allemand *pinpernus-leinbaum*.

Caractere générique.

Un calice coloré long & cylindrique, découpé en cinq par les bords, porte, ou plutôt renferme cinq pétales oblongs & droits qui paroiſſent entre les échancrures du calice dont les pointes les dépaſſent. L'on trouve au fond un nectarium concave formé comme une cruche qui ſupporte cinq étamines ou ſtiles droits terminés par des ſommets ſimples, & un gros embryon diviſé en trois qui ſupporte autant de ſtiles couronnés de ſtigmats obtus. L'embryon ſe change en une veſſie à deux ou trois angles ronds, remplie d'air, partagée, ſuivant les eſpeces, en deux ou trois loges, & ſéparée par un placenta auquel doivent être attachés quatre noyaux comme coupés par leur baſe, dont un avorte ordinairement. La veſſie ſe termine par autant de petites cornes divergentes qu'il s'y trouve de loges.

Eſpeces.

1. *Staphilée* à feuilles ailées.

Staphilæa foliis pinnatis. Hort. Cliff.

Bladdernut with winged leaves.

2. *Staphilée* à feuilles ternées pendantes à pétioles plus courts.

Staphilæa foliis ternatis pendentibus, petiolis brevioribus, floribus minimis. Hort. Colomb.

Virginian bladdernut.

3. *Staphilée* à feuilles ternées plus droites, à plus longs pétioles & à petites fleurs. Nez coupé de Penſilvanie.

Staphilæa foliis ternatis erectioribus, petiolis longioribus, floribus minimis Hort. Colomb.

Penſilvanian bladdernut.

Cette troiſieme eſpece ne ſe trouve ni dans M. Duhamel ni dans Miller; ce dernier auteur avoit tranſcrit dans ſa premiere édition trois autres eſpeces de *ſtaphilée*; mais il s'eſt trouvé que l'une appartenoit au genre royena, & l'autre étoit le ptelea. A l'égard de la troiſieme, je ne ſais à quel genre elle appartient. C'eſt un arbre de ſerre chaude, puiſqu'il eſt naturel de Campêche.

L'eſpece *n°. 1.* croît d'elle-même dans quelques forêts de l'Europe occidentale: elle forme un arbre du quatrieme ordre qui s'éleve à environ vingt piés dans les bonnes terres ſur un tronc droit & uni. Pluſieurs jardiniers le cultivent ſous le nom de *cocotier*. Il eſt aſſez connu pour n'avoir pas beſoin de deſcription. Il porte au mois de mai des grapes pendantes de fleurs blancheâtres qui ne ſont pas d'un grand effet, & ne peuvent être admiſes dans les boſquets printaniers qu'en faveur de la variété. Ses veſſies n'ont que deux loges ſéparées par une paroi qui ne ſe rompt pas par le milieu.

La ſeconde eſpece parvient à-peu-près à la même hauteur que la premiere, le verd des feuilles en eſt plus gracieux, les fleurs ſont plus grandes & d'un blanc plus pur, ainſi elle doit être préférée pour l'ornement. Sa veſſie eſt ſéparée en trois loges, dont les côtés intérieurs, en ſe joignant au milieu, forment les parois de ſéparation où ſont attachées les amandes.

Le *n°. 3.* paroît ne devoir former qu'un buiſſon de moyenne taille; envain veut-on le contraindre à ne conſerver qu'une ſeule tige nue; ſon inclination le porte à pouſſer de ſon pié nombre de branches qui le font buiſſonner. D'ailleurs ſa tige eſt plus foible, ſes tranches plus grêles que celles des autres eſpeces. Aux caracteres

distinctifs exprimés dans sa phrase, nous ajouterons que la foliole terminale est plus éloignée des lobes latéraux que celles des autres, que son écorce est plus striée, & que sa fleur est légérement teinte de rouge; il fleurit dans la même saison.

On multiplie ordinairement les *staphilées* par les rejets qu'ils poussent assez abondamment de leurs piés: les plus forts se plantent tout de suite à demeure dans les massifs. Ceux qu'on veut élever en arbres se mettent en pépiniere en octobre à une distance convenable les uns des autres. C'est aussi dans cette saison qu'on le reproduit par les boutures. Il faut choisir un bourgeon de l'année, pourvu d'un peu de bois de l'année précédente. Les arbres qui en proviendront, seront préférables à ceux formés des surgeons, ils seront moins inclinés à buissonner du pié; mais les *staphilées* élevés de graines, sont suivant la loi générale, encore plus droits, plus vîtes & mieux venans; il faut semer la graine dès qu'elle est mûre; si on la soigne convenablement, & que le temps soit favorable, elle levera pour la plus grande partie le printemps suivant; lorsqu'on attend cette saison pour la confier à la terre; elle ne paroît jamais qu'un an après. Les deux *staphilées* d'Amérique se greffent très-bien en écusson sur le n°. 1. C'est par ce moyen que nous les avons d'abord multipliés. Les religieuses font des chapelets avec les noyaux du *staphilée*. Les enfans les mangent, on retire par expression de leurs amandes une huile qui passe pour résolutive. Je ne sais pourquoi M. Duhamel dit qu'elles mûrissent mal dans nos provinces froides. Elles acquierent dans nos jardins une parfaite maturité, & aucun de ces arbres n'est originaire des pays chauds. Le *n°. 2.* se trouve dans les bois en Angleterre, & je crois en avoir rencontré dans les forêts de la Vôge. *(M. le Baron DE TSCHOUDI.*

STAPHISAIGRE, s. f. *(Hist. nat. Botan.)* cette plante est l'espece de delphinium nommée *delphinium plantani folio, staphisagria dictum, I. R. H. 428.* Sa racine est longue, ligneuse, annuelle: elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, droite, ronde, rameuse; ses feuilles sont grandes, larges, découpées profondément en plusieurs parties, vertes, velues, ressemblantes à celles du platane ou de la vigne, attachées à des queues longues. Ses fleurs naissent au sommet de la tige & des rameaux, & dans les aisselles des feuilles; elles sont composées chacune de cinq pétales inégales, disposées en rond, & d'un bleu foncé; la feuille supérieure s'alonge postérieurement, & reçoit dans son éperon l'éperon d'une autre feuille. Quand la fleur est passée, il lui succede un fruit composé de trois ou quatre cornes ou gaînes verdâtres, qui s'ouvrent en dedans, selon leur longueur, & qui renferment plusieurs semences grosses comme de petits pois, de figure triangulaire, ridées, jointes étroitement ensemble, noirâtres en dehors, blancheâtres ou jaunâtres en dedans, d'un goût âcre, brûlant, amer, fort désagréable.

Cette plante croît aux lieux sombres dans les pays chauds, comme en Italie, en Provence & en Languedoc, d'où la graine nous est apportée seche; elle fleurit en été, & sa semence mûrit en automne; on s'en sert extérieurement pour tuer les poux, & quelquefois pour consumer les chairs des ulceres. *(D. J.)*

STAPHYLIN, *en anatomie*, nom d'un muscle de la luette qui vient de la pointe commune du rebord postérieur des os du palais, & vient en se portant le long de la partie moyenne de la cloison du palais, environner la luette.

STAPHYLODENDRON, s. m. *(Hist. nat. Bot.)* genre de plante qui se caractérise ainsi; son calice est d'une seule piece, découpée en cinq quartiers. Sa fleur est pentapétale, droite, en cloche, à cinq étamines au milieu. L'ovaire au fond du calice est garni de deux tuyaux, & devient un fruit membraneux, divisé endeux loges dont les semences sont à coques ligneuses.

Les Botanistes comptent quatre especes de ce genre de plante, dont la plus commune est le *staphylodendron* de Tournefort, *I. R. H. 616 pistachia silvestris*, C. B. P. *401. Nux vesicaria*, Park. *Theat. 1417.*

C'est un arbrisseau dont le bois est rempli de moële blanche; ses feuilles ressemblent à celles du sureau, elles sont seulement plus petites, & dentelées en leurs bords; ses fleurs sont attachées par grapes à des pédi-

cules longs & menus ; chacune d'elles eſt formée de cinq pétales blancs, diſpoſés en rond, & ſoutenus ſur un calice d'une ſeule piece, découpé en cinq parties : lorſque cette fleur eſt tombée, il paroît en ſa place un fruit membraneux ou une eſpece de veſſie verdâtre, diviſée en deux loges, dans leſquelles ſe trouvent quelques ſemences couvertes d'une écorce ligneuſe, rougeâtre, facile à caſſer ; leur ſubſtance eſt verdâtre, d'un goût fade & doucereux. Cet arbriſſeau croît dans les bois, dans les haies & dans les buiſſons des pays chauds. Son nom eſt compoſé de σταφυλὴ, *raiſins*, & δένδρον, *arbre*, comme qui diroit *arbre de raiſin*, parce que ſon fruit eſt diſpoſé en grapes ; il peut fournir de l'huile par expreſſion. *(D. J.)*

STAPHYLOME *ou* CHUTE DE L'UVÉE, ſ. m. *(Chirurg.)* maladie de l'œil, formée par la membrane uvée qui paſſe au-travers de la cornée ouverte, par une plaie ou un ulcere, *voyez* UVÉE & CORNÉE. Ce mot vient du grec σταφυλὴ, *uvée*, grain de raiſin, à raiſon de la couleur noire de la membrane qui fait ſaillie.

Le *ſtaphylome* differe, ſuivant le volume de la tumeur : lorſqu'elle eſt conſidérable, elle occaſione beaucoup de difformité à l'œil, & de douleur au malade, par l'imitation que cauſe la rencontre des cils & le mouvement des paupieres. Cette eſpece de tumeur détruit entiérement la vue : on ne peut guérir les malades, qu'en liant la tumeur ſi la baſe eſt étroite, ou en l'ouvrant ſi la baſe eſt large ; dans l'un & l'autre cas, l'œil ſe vuide dès l'inſtant par l'inciſion, ou après la chûte de la ligature, & le malade perd l'organe affecté. Si l'ouverture ou l'ulcere de la cornée eſt petite, la tumeur de l'uvée eſt appellée *myocephalon*, tête de mouche, par rapport à ſa reſſemblance à la tête de cet inſecte. J'en ai guéri pluſieurs de cette nature, en faiſant ſouffler ſur la tumeur deux ou trois fois par jour un collyre ſec, avec la tuthie & le ſucre candi en poudre. S'il y a inflammation à la conjonctive, on a égard à cet accident. *Voyez* OPHTHALMIE.

Le *ſtaphylome* eſt une eſpece d'hernie de l'uvée ; on pourroit eſſayer de le guérir, pourvu qu'il ne ſoit point d'un volume trop conſidérable, en le comprimant légérement par des compreſſes & un bandage appliqués ſur la paupiere, à l'endroit qui répond à la tumeur ; ou, comme le propoſe M. de la Faye dans ſes remarques ſur les opérations de Dionis, par une petite lame de corne fort mince & concave, qui étant miſe entre l'œil & la paupiere, entoureroit exactement & immédiatement le globe de l'œil. Ce moyen, dit cet auteur, pourroit faire rentrer peu-à-peu la partie de l'uvée qui forme le *ſtaphylome*. *(Y)*

STARACHINO, *(Géogr. mod.)* petite ville, ou plutôt bourg de la Turquie européenne, dans la macédoine, à 4 lieues de Voſtanza, proche de la rive gauche du Vardari. Quelques-uns prétendent que c'eſt l'ancienne Stobi, qui devint colonie romaine. *(D. J.)*

STARAIA-RUSSA *ou* STARO-RUSSA, *(Géogr. mod.)* ville de l'empire Ruſſien, dans le duché de Novogorod, ſur le lac Ilmen, à l'endroit où la riviere Lovat ſe jette dans ce lac. *(D. J.)*

STARGARD, *(Géog. mod.)* Il y a trois petites villes de ce nom en Allemagne. La premiere eſt la capitale de la Poméranie ultérieure, ſur la riviere d'Ihne, à 5 lieues au levant de Stetin : elle appartient aujourd'hui au roi de Pruſſe, & eſt fort dépeuplée. La ſeconde *Stargard*, eſt une ville du royaume de Pruſſe, ſur la riviere de Fers, à ſept grandes lieues de Dantzick. La troiſieme eſt au duché de Mecklenbourg, vers les confins de l'Uckermark, au midi de la petite ville de Brandebourg. *(D. J.)*

STARIE, ſ. f. *terme de commerce de mer*, uſité particuliérement dans le levant.

Les Hollandois nomment *ſtaries* le temps que ceux qui commandent les eſcortes que l'amirauté de Hollande accorde aux convois qui vont au levant, reſtent à Smyrne, au-delà de celui qui leur eſt permis par leur commiſſion.

Au retour des convois, les commandans des eſcortes ſont tenus de remettre un journal de leur voyage entre les mains du procureur-général de l'amirauté ; s'il n'approuve pas les *ſtaries* faites extraordinairement, il en rejette la dépenſe ſur le compte des commandans. *Voyez* AMIRAUTÉ. *Dict. de Commerce.*

STARO, ſ. m. *(Comm.)* meſure d'Italie, ſeche & liquide. Comme meſure de liquides, elle eſt à Florence de trois barils, & le baril de vingt fiaſques. On ſe ſert auſſi du *ſtaro* dans la Calabre & dans la Pouille. Dans ces deux provinces du royaume de Naples, il faut dix *ſtari* pour la ſalme, trente-deux pignatoli pour le *ſtaro*. C'eſt auſſi le boiſſeau dont on ſe ſert en pluſieurs villes d'Italie pour meſurer les grains, particuliérement à Veniſe, à Livourne & à Luques. Le *ſtaro* ou *ſtara* de Livourne peſe ordinairement 54 livres : 112 *ſtari* ſept huitiemes font le laſt d'Amſterdam. Les grains ſe meſurent auſſi à Luques au *ſtaro*, dont les 119 font un laſt d'Amſterdam : le *ſtaro* de Veniſe peſe 128 livres gros poids ; chaque *ſtaro* contient quatre quartes ; 35 *ſtari* un cinquieme, ou 140 quartes quatre cinquiemes font le laſt d'Amſterdam. *Savary.* *(D. J.)*

STAROSTE, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* en Pologne on donne ce nom à des gouverneurs de villes & de châteaux ; ils ſont nommés par le roi pour veiller ſur ſes revenus, & pour rendre la juſtice en ſon nom : on appelle *ſtaroſtie* le diſtrict ſous leur juriſdiction : cependant il y a des *ſtaroſtes* qui n'ont point de juriſdiction ; alors ils ne doivent être regardés que comme des châtelains

STAROSTIE, ſ. f. *(Hiſt. de Pologne.)* On appelle *ſtaroſtie* en Pologne, des terres que les rois de Pologne diſtribuent comme bon leur ſemble, pourvu que ce ſoit à des Polonois. Autrefois elles faiſoient le domaine de ces princes, & c'eſt pour cela qu'on les nomme *biens royaux*. Sigiſmond-Auguſte céda volontairement ce domaine aux gentilshommes, pour leur aider à ſoutenir leurs dépenſes militaires. Il ſe réſerva ſeulement, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, le droit de nommer à ces ſeigneuries, & que le tréſor de la république jouiroit du revenu pendant la vacance, juſqu'à la nomination d'un *ſtaroſte*, comme les rois de France ont droit de jouir des évêchés & autres bénéfices de leur nomination par économat. Outre cela, il chargea les *ſtaroſties* d'un impôt appellé *quarta* (kwarta), parce qu'il eſt la quatrieme partie du revenu de la terre : ce qui fait avec ce qu'on leve ſur les biens d'égliſe, le fonds pour l'entretien des arſenaux, de l'artillerie & de la cavalerie polonoiſe.

Il y a deux ſortes de *ſtaroſties*, les unes ſimples, les autres à juriſdiction. Ces dernieres ſont un tribunal appellé *grode*, avec un juge & un tabellionage, où s'enregiſtrent tous les actes paſſés dans le reſſort de la *ſtaroſtie*, les proteſtations, les contrats & autres : comme elles ont auſſi le privilege de pouvoir juger à mort, les femmes ne poſſedent jamais de ces ſortes de *ſtaroſties*, ni aucun jeune homme avant ſa majorité. *(D. J.)*

STASE, ſ. f. *(Gram. & Méd.)* repos des humeurs dans quelques parties du corps, où elles ne devroient point s'arrêter. La ſtagnation ſuppoſe encore un peu de mouvement ; il n'y en a plus dans la *ſtaſe*.

STASIMON, *(Muſiq. des anc.)* nom que donnoient les Grecs à l'air ou cantique que chantoit un chœur après les ſacrifices : les perſonnes qui compoſoient ce chœur ſe tenoient tranquilles devant l'autel. *(F. D. C.)*

STATA MATER, *(Mythol.)* la *mere Stata*, divinité qu'on honoroit à Rome dans le marché public, en allumant de grands feux en ſon honneur ; c'étoit la divinité protectrice de Rome qu'on vénéroit ainſi. *(D. J.)*

STATANUM VINUM, *(Littérature.)* Strabon, *liv. V. pag. 243.* vante une ſorte de vin ainſi nommé du lieu où on le recueilloit. Ce lieu devoit être dans le Latium ou dans la Campanie. Pline, *l. XIV. c. vj.* qui connoît ce vin, dit qu'il croiſſoit au voiſinage de Falerne, & peut-être aux environs des marais Statines, qui pouvoient lui donner leur nom. Athénée, *l. I. c. xxj.* fait auſſi mention de ce vin. *(D. J.)*

STATEN-EYLAND, *(Géogr. mod.)* c'eſt-à-dire *îles des Etats*, parce qu'elles ont été découvertes par les ſujets des Etats-généraux. Ce ſont trois îles de la mer Glaciale, éloignées les unes des autres, mais qui appartienent à-préſent à la Ruſſie : la difficulté eſt de les rendre habitables. *(D. J.)*

STATER, *(Mon. des Hébreux.)* στατὴρ, piece de monnoie qui valoit un ſicle, ou quatre drachmes. Les receveurs du temple ayant demandé à ſaint Pierre, ſi leur maître ne payoit pas le *didrachme* (j'ai vu pluſieurs anciennes éditions du Nouveau-Teſtament en françois où il y a les *dix drachmes*, les

traducteurs ayant ignoré que *didrachme* étoit deux drachmes, & non dix.) Jesus-Christ voulant satisfaire à cet impôt, envoya Pierre pêcher dans le lac de Tibériade, & l'apôtre y prit à la ligne un poisson qui avoit dans son gosier un *stater*. Cette piece de monnoie servit à acquitter ce que Jesus-Christ & saint Pierre devoient pour le temple, savoir un *didrachme* ou un demi-sicle chacun par année. *Matt. xvij. 24. 27. (D. J.)*

STATERA, *(Littérature.)* la différence étoit grande entre *statera*, *strutina* & *libra*, chez les Romains. *Libra* étoit une balance composée comme les nôtres, de deux bassins, d'un fléau, d'une languette, & chasse. *Trutina* étoit proprement la languette de la balance qui marque l'égalité du poids; & *statera* étoit ce qu'est parmi nous la romaine : mais au lieu du crochet qui porte le fardeau, il y avoit un bassin. *(D. J.)*

STATERE, s. f. *(Antiq. rom.)* *statera* balance romaine : voici la description qu'en donne Vitruve, *liv. X. c. viij.* L'anse qui est comme le centre du fléau, étant attachée comme elle est, proche de l'extrêmité à laquelle le bassin est pendu : plus le poids qui coule le long de l'autre extrêmité du fléau est poussé en avant sur les points qui y sont marqués : plus il aura la force d'égaler une grande pesanteur, selon que le poids étant éloigné du centre, aura mis le fléau en équilibre; ainsi le poids qui étoit trop foible lorsqu'il étoit trop près du centre, peut acquérir en un moment une grande force, & élever en haut sans beaucoup de peine un très-lourd fardeau. Dans cette ancienne balance, il y avoit un bassin au lieu de crochet qu'on met maintenant au pezon, pour porter le fardeau. *Voyez* BALANCE ROMAINE. *(D. J.)*

STATERE, s. m. *(Monnoie anc. de Grece.)* monnoie d'or & d'argent que l'on fabrique en Grece. Les *statères* d'or de Cyzique étoient en particulier fort estimés, à cause de la beauté de la fabrique; le type étoit, d'un côté, une tête de femme, & de l'autre une tête de lion : ils étoient du poids de deux drachmes, & valoient vingt-huit drachmes d'argent d'Athènes. Le *statère* d'or d'Athènes valoit vingt drachmes, dans le rapport de l'or à l'argent, qui étoit dans ce temps-là chez les Grecs de dix à un, c'est-à-dire qu'une drachme d'or valoit dix drachmes d'argent. Le *statère* d'or de Cizique valant vingt-huit drachmes d'Athènes; la drachme de Cyzique devoit peser une drachme attique, & deux cinquiemes ou huit oboles & deux cinquiemes d'Athènes.

Ainsi le *statère* de Cyzique, en l'évaluant par vingt-huit drachmes d'Athènes, vaudroit de la monnoie qui a cours en France, environ vingt & une livres; mais le rapport de l'or à l'argent étant actuellement en France environ de quatorze à un, le *statère* d'or de Cyzique vaudroit environ vingt-neuf livres de notre monnoie.

A l'égard du *statère* d'argent, il pesoit ordinairement quatre drachmes; ce qui revient à-peu-près à trois livres de notre monnoie. *(D. J.)*

STATEUR, *(Mythol.)* surnom de Jupiter. Romulus voyant ses soldats plier dans un combat contre les Samnites, pria Jupiter de rendre le courage aux Romains, & de les arrêter dans leur fuite. Sa priere fut exaucée, & en mémoire de cet événement, Romulus bâtit un temple à Jupiter au pié du mont Palatin, sous le titre de *Stator*, le dieu qui arrête. La statue qu'on lui consacra représentoit Jupiter debout, tenant la pique de la main droite, & la foudre de la gauche. Ciceron met dans la bouche d'un de ses interlocuteurs, que le consul Flaminius marchant contre Annibal, tomba tout d'un coup, lui & son cheval, devant la statue de Jupiter *Stator*, sans qu'il en parût aucune cause. Cet accident fut pris par ses troupes pour un mauvais augure, ou plutôt pour un avis que le dieu lui donnoit de s'arrêter & de ne pas aller combattre; mais le consul mépriſa l'avis, ou l'augure, & fut battu à la journée de Trasimènes. *(D. J.)*.

STATHMOS, s. m. *(Littérat.)* Σταθμος, c'étoit une maison royale ou publique qu'il y avoit sur les routes en Asie, selon le rapport d'Hérodote, dans laquelle on pouvoit s'arrêter, autant qu'on le desiroit, & y prendre le repos dont on avoit besoin. On sait qu'encore aujourd'hui les voyageurs trouvent par tout dans le Levant des maisons appellées *caravenserai*, qui servent au même usage. *(D. J.)*

STATHOUDER *ou* STADHOUDER, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt ainſi que l'on nomme, dans la république des Provinces-Unies des Pays-Bas, un prince à qui les états donnent le commandement des troupes, & une grande part dans toutes les affaires du gouvernement. Ce titre répond à celui de *lieutenant-général de l'état;* il ne confere point les droits de la ſouveraineté, qui réſide toujours dans l'aſſemblée des états-généraux, mais il jouit de prérogatives qui lui donnent la plus grande influence dans la république.

Dans le temps de la naiſſance de la république des Provinces-Unies, elle avoit beſoin d'un chef habile & propre à ſoutenir ſa liberté chancellante contre les efforts de Philippe II. & de toute la monarchie eſpagnole. On jeta les yeux ſur Guillaume I. de Naſſau-Dillembourg, prince d'Orange, qui poſſédoit de grands biens dans les pays qui venoient de ſe ſouſtraire au deſpotiſme du roi d'Eſpagne, & qui d'ailleurs étoit déjà gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Ce prince, par ſon amour pour la liberté, & par ſes talens, parut le plus propre à affermir l'état qui venoit de ſe former; dans cette vue les provinces de Hollande & de Zélande lui confierent, en 1576, la dignité de *ſtadhouder*, ou de *lieutenant-général de l'état;* l'exemple de ces provinces ne tarda point à être ſuivi par celles de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyſſel. On attacha à cette dignité le commandement des armées, tant par terre que par mer, avec le titre de capitaine-général & d'amiral; le *ſtadhouder* eut le droit de diſpoſer de tous les emplois militaires, celui de nommer les magiſtrats, ſur la nomination des villes, qui lui étoient préſentées, enfin celui de faire grace aux criminels. Outre cela il aſſiſtoit aux aſſemblées des états, dans leſquelles on ne prenoit aucune réſolution que de ſon conſentement. Il préſidoit dans chaque province à toutes les cours de juſtice; il étoit chargé de l'exécution des décrets de la république; il étoit l'arbitre des différends qui ſurvenoient entre les villes & les provinces de la république. Tous les officiers étoient obligés de lui prêter ſerment de fidélité, après l'avoir prêté aux états des provinces & au conſeil d'état.

Guillaume I. ayant été aſſaſſiné en 1584, les mêmes provinces, en reconnoiſſance des ſervices éminens de ce prince, conférerent la dignité de *ſtadhouder* au prince Maurice ſon fils, avec la même autorité & les mêmes prérogatives. Frédéric Henri, frere du prince Maurice, lui ſuccéda en 1625; après avoir fait reſpecter ſa république, il mourut en 1647, & Guillaume II ſon fils prit poſſeſſion du ſtadhoudérat, dont on lui avoit accordé la ſurvivance du temps même de ſon pere. Il en jouit juſqu'à ſa mort arrivée en 1650. Comme les vues ambitieuſes de ce prince avoient donné de l'ombrage aux provinces de la république, elles prirent des meſures pour renfermer l'autorité du *ſtadhouder* dans des bornes plus étroites, & même la province de Hollande forma le deſſein d'exclure ſon fils Guillaume III depuis roi d'Angleterre, de toutes les charges poſſédées par ſes ancêtres. Cependant en 1672, la Hollande étonnée des progrès de Louis XIV, nonobſtant les efforts de la faction républicaine, déclara le prince Guillaume *ſtadhouder* & capitaine-général des forces de la république, avec le même pouvoir dont avoient joui ſes prédéceſſeurs. Cet exemple fut ſuivi de quatre autres provinces. En conſidération de ſes ſervices, les états de Hollande déclarerent, en 1674, la charge de *ſtadhouder* héréditaire, & accorderent qu'elle paſſeroit aux héritiers mâles de Guillaume III. De cette maniere il fut *ſtadhouder* de cinq provinces, & il conſerva cette dignité, même après être monté ſur le trône d'Angleterre. Ce prince exerçoit en Hollande un pouvoir ſi abſolu, qu'on diſoit de lui, qu'il étoit *roi de Hollande & ſtadhouder d'Angleterre.* Il mourut ſans enfans en 1702, & déclara pour ſon légataire univerſel le jeune prince de Naſſau-Dietz, ſon parent, deſcendu de Guillaume-Louis de Naſſau-Dietz, couſin de Guillaume I fondateur de la république, qui étoit déja *ſtadhouder* héréditaire des provinces de Friſe & de Groningue; ce prince eut le malheur de ſe noyer en 1711, en paſſant un bras de mer appellé le *Moerdyck.* Il n'avoit point été *ſtadhouder* de toute la république, mais ſimplement des deux provinces ſuſdites. Son fils poſthume, Guillaume-Charles-Henri Friſon, prince de Naſſau-Dietz,

ſuccéda à ſon pere dans ſes biens & dans le ſtadhoudérat des provinces de Friſe & de Groningue ; en 1722 la province de Gueldre le nomma auſſi ſon *ſtadhouder*, mais les quatre autres provinces, dans leſquelles le parti républicain dominoit, ne voulurent jamais lui accorder cette dignité. Enfin, en 1747, ces provinces forcées par le peuple, & d'ailleurs effrayées des victoires de la France, déclarerent ce prince *ſtadhouder*, lui accorderent une autorité plus grande qu'à aucun de ſes prédéceſſeurs, déclarerent le ſtadhoudérat héréditaire dans ſa famille, & y appellerent même les femmes au défaut des mâles. Ce prince a joui de la dignité de *ſtadhouder* juſqu'à ſa mort ; après lui elle eſt paſſée au prince Guillaume ſon fils, né en 1746, qui la poſſede aujourd'hui.

On donne auſſi dans les Pays-Bas le nom de *ſtadhouders* à des officiers municipaux, qui font dans de certains diſtricts les fonctions des ſubdélégués des intendans de province en France. (—)

STATICE, *ſtatice*, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante dont les fleurs ſont réunies en une ſorte de tête preſque ſphérique, & ſoutenues par un calice commun. Cette tête eſt formée par pluſieurs fleurs, qui ont la forme d'un œillet, & qui ſont compoſées de pluſieurs pétales ; ces pétales ſortent d'un calice particulier à chaque fleur, & fait en forme d'entonoir. Le piſtil ſort auſſi du calice, & devient dans la ſuite une ſemence oblongue & enveloppée par le calice ou par une capſule. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Entre les neuf eſpeces de ce genre de plante, nous décrirons la premiere de Tournefort, *ſtatice vulgaris major*, *I.R.H. 340*, on l'appelle en anglois *the ſea july flower*. Sa racine eſt longue, aſſez groſſe, ronde, ligneuſe, rougeâtre, vivace, diviſée en pluſieurs têtes. Elle pouſſe un grand nombre de feuilles longues & étroites comme celles du gramen, de couleur de verd-de-mer. Il releve d'entre ces feuilles, pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, droites, ſans nœuds, creuſes, preſque toutes nues ; elles portent à leur ſommet un bouquet ſphérique de petites fleurs à cinq pétales, blanches, purpurines, diſpoſées en œillet, dans un calice formé en entonoir ; ce bouquet de fleurs eſt encore ſoutenu par un calice général écailleux. Lorſque les fleurs ſont tombées, il ſuccede à chacune d'elles une ſemence oblongue, pointue par les deux bouts, enfermée dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux montagneux, un peu humides ; elle fleurit en été, & comme ſes fleurs ne s'ouvrent pas toutes enſemble, mais les unes après les autres, elle reſte fleurie juſqu'à la fin de l'autone. On l'eſtime vulnéraire, aſtringente, & convenable pour arrêter le ſang dans la diſſenterie, & les regles trop abondantes. *(D. J.)*

STATION, ſ. f. *(Gram.)* lieu où l'on s'arrête.

STATION, *en Géométrie*, *&c.* eſt un lieu qu'on choiſit pour faire une obſervation, prendre un angle ou autre choſe ſemblable.

On ne peut meſurer une hauteur ou une diſtance inacceſſible, qu'on ne faſſe deux *ſtations* dans deux endroits, dont la diſtance eſt connue. Quand on fait des cartes géométriques de provinces, *&c.* on fixe les *ſtations* ſur pluſieurs éminences du pays, & de là on prend les angles aux différentes villes, villages, *&c.*

Dans l'arpentage, on meſure la diſtance qu'il y a d'une *ſtation* à une autre ; & on prend l'angle que l'endroit où on ſe trouve, forme avec la *ſtation* ſuivante. *Voyez* ARPENTAGE. *(E)*

STATION, *en Aſtronomie*, eſt la poſition ou l'apparence d'une planete au même point du zodiaque pluſieurs jours de ſuite. *Voyez* PLANETE.

Comme la terre, d'où nous appercevons le mouvement des planetes, eſt placée hors du centre de leurs orbites, les planetes, vues de la terre, ont un cours irrégulier ; quelquefois on les voit aller en avant, c'eſt-à-dire, d'occident en orient, c'eſt ce qu'on appelle *être directes* ; quelquefois on les voit aller en arriere, c'eſt-à-dire, d'orient en occident, c'eſt ce qu'on appelle *être rétrogrades*. *Voyez* DIRECT & RETROGRADE.

De plus, entre ces deux états, il y en a un autre intermédiaire, dans lequel les planetes ne paroiſſent aller ni en avant,

ni en arriere, mais reſter à la même place dans leur orbite : c'eſt ce qu'on appelle leur *ſtation ;* c'eſt ce qui arrive quand les lignes ſuivant leſquelles on voit une planete de deſſus la terre, placée en deux différens endroits de ſon orbite, ſont paralleles entr'elles ; car alors, les deux lieux où on voit la planete dans le ciel ſont ſenſiblement le même à cauſe de la petiteſſe du rayon de l'orbe terreſtre en comparaiſon de la diſtance des étoiles.

Soit un cercle *BDG (fig. 63 aſtronomiq.)* dans lequel la terre eſt ſuppoſée ſe mouvoir, de *B* en *D*. Si pendant ce temps la planete *A* décrit l'arc *CA*, qui ſoit tel que *BA*, *DC* ſoient paralleles, elle paroîtra répondre ſenſiblement au même point du ciel, & par conſéquent ſtationnaire.

Dans le *ſecond volume de l'académie de Pétersbourg*, *p. 82.* M. Mayer donne une méthode pour déterminer les lieux de la terre d'où une planete vue dans un point donné de ſon orbite doit paroître ſtationnaire ; & M. Halley a donné une méthode pour trouver le temps d'une *ſtation*. *Voyez* les *inſtitutions aſtronomiques* de M. le Monnier, *p. 589. (O)*

STATION, *(Hydraul.)* ſe dit dans un nivellement de l'endroit où ſe poſe le niveau, deſorte qu'un coup de niveau eſt compris entre deux *ſtations*. C'eſt ainſi qu'on connoît la pente d'une montagne. *(K)*

STATION, *dans l'hiſtoire de l'Egliſe*, eſt un terme qui s'applique aux jeûnes des quatrieme & ſixieme jours de la ſemaine, c'eſt-à-dire, le mercredi & le vendredi, que beaucoup de perſonnes chez les anciens obſervoient très-ſcrupuleuſement juſqu'à trois heures après midi. *Voyez* FÊTE.

S. Pierre d'Alexandrie, dans ſon épître canonique, *can. 15* obſerve qu'il étoit ordonné conformément à l'ancienne tradition, de jeûner toutes les ſemaines pendant ces deux jours ; le mercredi, en mémoire du conſeil que les juifs tinrent pour mettre à mort notre Sauveur ; & le vendredi à cauſe de ſa paſſion. On a encore quelqu'égard à cette tradition dans l'Egliſe d'Angleterre. *Voyez* ABSTINENCE.

Station ſe dit auſſi, dans l'Egliſe romaine, d'une égliſe où on peut aller gagner des indulgences dans de certains jours. *Voyez* INDULGENCE.

Ce fut ſaint Grégoire qui fixa les *ſtations* à Rome, c'eſt-à-dire, les égliſes dans leſquelles on devoit faire l'office tous les jours du carême, & les fêtes ſolemnelles. Ces *ſtations* ſont marquées dans ſon ſacramentaire, telles qu'on les voit dans le miſſel romain ; elles ſont appropriées principalement aux égliſes patriarchales & titulaires. Mais quoique ces *ſtations* ſoient réglées, l'archidiacre ne manque point à chaque *ſtation*, d'annoncer au peuple la *ſtation* ſuivante.

Station eſt auſſi une cérémonie de l'Egliſe romaine, dans laquelle les prêtres ou chanoines vont en proceſſion hors du chœur pour chanter une antienne devant le crucifix, ou devant l'image de la Vierge. On attribue cette cérémonie à ſaint Cyrille.

STATIONS, *(Hiſt. eccléſiaſt.)* ce terme ne déſignoit chez les Hébreux que le rang de ceux qui aſſiſtoient aux ſacrifices ; & chez les Romains, le lieu où les avocats ſe tenoient pour répondre aux conſultations ; mais dans l'Egliſe primitive, ce terme fut uſité pour ſignifier un jour que les chrétiens paſſoient en prieres, & dans lequel ils jeûnoient juſqu'à l'heure de none. Suivant l'uſage récent de l'Egliſe romaine, le mot *ſtation* dénote les chapelles où le clergé & le peuple vont en proceſſion, & s'arrêtent pour y célébrer une partie de l'office divin. Enfin dans les derniers temps, les papes & les évêques ayant indiqué des égliſes particulieres où l'on eſt obligé d'aller prier pour gagner le jubilé, l'uſage a donné à ces égliſes le nom de *ſtation*. Cet uſage ſemble venir des anciens Romains, qui, dans les fêtes extraordinaires de réjouiſſances ou de deuil, avoient ordonné des *ſtations* du peuple dans les principaux temples des dieux. *(D. J.)*

STATIONNAIRE, adj. *en Aſtronomie*, ſe dit d'une planete qui paroît reſter immobile au même point du zodiaque. *Voyez* STATION.

Quoique les planetes aient quelquefois un mouvement progreſſif, & quelquefois un mouvement rétrograde ; il peut y avoir quelque point dans lequel elles paroiſſent *ſtationnaires*. Une planete paroîtra *ſtationnaire*, lorſque la ligne qui joint la terre & le

le centre de la planete, eſt dirigée au même point du firmament, c'eſt-à-dire, quand cette ligne eſt pendant quelque temps parallele à elle-même.

Saturne paroît *ſtationnaire* à la diſtance de 90 degrés du ſoleil; Jupiter à la diſtance de 52, & Mars à une diſtance beaucoup plus grande.

Saturne eſt *ſtationnaire* huit jours, Jupiter quatre, Mars deux, Vénus un & demi, & Mercure un demi; cependant les temps de ces différentes ſtations ne ſont pas toujours égaux, parce que les orbites de ces planetes ne ſont pas des cercles qui aient le ſoleil pour centre; mais des ellipſes dont le ſoleil occupe le foyer, & dans leſquelles les planetes ne ſe meuvent pas uniformément. *Chambers.* (O)

STATIONNAIRE, (*Milice romaine.*) ce nom s'eſt donné dans le bas Empire romain à des ſoldats ou des officiers que l'on mettoit en certains poſtes, d'où ils avertiſſoient les gouverneurs & les magiſtrats de ce qui ſe paſſoit. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, *fievre*, (*Médec.*) épithete qu'on donne à certaines fievres continues, qui dépendent d'une diſpoſition particuliere des ſaiſons & des alimens, & qui regnent plus conſtamment & plus généralement que les autres pendant une ou pluſieurs années. Elles ſont oppoſées aux fievres intercurrentes. Sydenham a parfaitement traité des unes & des autres; il faut le lire & le relire. On les appelle ſtationnaires, *à ſtando*, reſter, demeurer. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) épithete qu'on a donné dans l'Egliſe au diacre qui étoit de ſemaine, pour chanter l'évangile aux meſſes que le pape ou l'évêque du diocèſe venoit dire dans différentes ſtations. (*D. J.*)

STATIQUE, ſ. f. (*Ordre encyclop. entend. raiſon, Philoſ. ou ſcience, ſcience de la nature, Mathématiq. Mathém. mixtes, Méchaniq. Statique.*) eſt une partie de la méchanique, qui a pour objet les loix de l'équilibre des corps ou des puiſſances qui agiſſent les unes ſur les autres.

La méchanique en général a pour objet les loix de l'équilibre & du mouvement des corps, mais on donne plus parfaitement le nom de *méchanique* à la partie qui traite du mouvement, & celui de *ſtatique* à la partie qui traite de l'équilibre; ce nom vient du latin *ſtare*, s'arrêter être en repos, parce que l'effet de l'équilibre eſt de produire le repos, quoiqu'il y ait dans le corps en équilibre une tendance au mouvement.

La *ſtatique* ſe diviſe en deux parties, l'une qui conſerve le nom de *ſtatique*, a pour objet les loix de l'équilibre des ſolides. C'eſt dans cette partie qu'on traite ſes différentes machines ſimples ou compoſées, comme la poulie, le levier, le plan incliné, *&c.* l'autre partie, qu'on appelle *hydroſtatique*, a pour objet les loix de l'équilibre des fluides.

L'ouvrage le plus étendu que nous ayons ſur la *ſtatique*, eſt la *nouvelle méchanique* de M. Varignon, imprimée à Paris en 1725, en deux volumes *in*-4°. Dès l'année 1687 l'auteur avoit donné un ouvrage ſur ce même ſujet avec le titre de *projet d'une nouvelle méchanique.*

Dans ce premier ouvrage, qui a paru la même année que les *principes* de Newton, M. Varignon donne une méthode générale pour déterminer l'équilibre ſur toutes les machines, & cette méthode eſt peu différente de celle que M. Newton donne dans le premier livre de ſon ouvrage. Elle conſiſte à réduire par le principe de la compoſition des forces, toutes les puiſſances qui agiſſent ſur une machine à une ſeule puiſſance, dont la direction doit paſſer par quelque point d'appui fixe & immobile lorſqu'il y a équilibre. Ainſi dans la poulie, par exemple, il faut que la direction de la puiſſance qui réſulte des deux puiſſances appliquées à la poulie, paſſe par le centre fixe de la poulie: de même dans le levier, il faut que la puiſſance qui réſulte des deux puiſſances appliquées aux extrêmités du levier, ait une direction qui paſſe par le point d'appui. L'auteur a étendu ce principe dans ſa *nouvelle méchanique*, qui n'a été imprimée qu'après ſa mort, & il y a joint la maniere de déterminer par le même moyen les loix de l'équilibre des fluides. (O)

STATIQUE, *colonne* (*Archit.*) eſpece de pilier rond ou à pans, poſé ſur un ſocle, à hauteur d'appui, au milieu d'un marché: on pend à une potence de fer, une balance ou romaine, pour peſer publique-

ment & à poids étalonnés par la police, les vivres & denrées que le peuple achete, comme on le pratique en quelques villes du Languedoc. Le mot *ſtatique* vient de *ſtatera*, balance. *(D. J.)*

STATIQUES, *ſtatici*, *(Médec.)* ſont une eſpece d'épileptiques, ou de perſonnes attaquées d'épilepſie. *Voyez* ÉPILEPSIE.

Les *ſtatiques* different des cataleptiques en ce que ces derniers n'ont aucun ſentiment des objets extérieurs, & ne ſe reſſouviennent point de ce qui s'eſt paſſé dans le temps du paroxiſme : au lieu que les *ſtatiques* ſont occupés pendant tout ce temps d'idées fortes & vives, dont ils ſe reſſouviennent aſſez bien après que l'accès eſt paſſé. *Voyez* CATALEPTIQUE & ÉPILEPSIE.

STATO DELLI PRESIDII, LO, *(Géog. mod.)* C'eſt ainſi qu'on appelle un petit canton d'Italie, dans la Toſcane, ſur la côte de la mer, & qui eſt la partie méridionale de l'état de Sienne. Cet état comprend le mont Argentaro, les places d'Orbitello, de Talamone, de Porto-Hercole, & de Porto-San-Stéfano, avec leurs petits territoires. *(D. J.)*

STATONES, *(Géog. anc.)* peuples d'Italie, dans la Toſcane, ſelon Pline, *l. III. c. v.* Strabon, *l. v. p. 226*, nomme leur ville *Statonia*, & la place dans les terres. Du temps de Vitruve, *l. II. c. ij. de Lapidicin.* Le territoire de cette ville étoit une préfecture, *præfectura Statonienſis* ; & on s'accorde à dire que c'eſt aujoujourd'hui le duché de Caſtro. Les vins de ce quartier, *vina Statonienſia*, ſont vantés par Pline, *l. XIV. c. vj.* Séneque, dans ſes queſtions naturelles, *l. III. c. xxv.* fait mention d'un lac de ce territoire : il le nomme *lacus Statonienſis*, & il y met une île flotante. C'eſt préſentement le lac de *Mezzano*. *(D. J.)*

STATUAIRE, ſ. m. *(Sculpt.)* ſculpteur qui fait des ſtatues, mais le *ſtatuaire* déſigne l'art de faire des ſtatues. *Voyez* SCULPTEUR, SCULPTURE, STATUE & STATUES *des Grecs & des Romains*. *(D. J.)*

Quant à l'art *ſtatuaire* pour la fonte, *voyez* BRONZE. *(D. J.)*

STATUAIRE, *colonne*, *(Archit.)* colonne qui porte une ſtatue, comme la colonne que le Pape Paul V. a fait élever ſur un piédeſtal devant l'égliſe de Sainte Marie-Majeure à Rome, & qui porte une ſtatue de la Sainte Vierge, de bronze doré. Cette colonne qui a été tirée des ruines du temple de la paix, & dont le fût d'un ſeul bloc de marbre blanc, à 5 piés 8 pouces de diametre ſur 49 & demi de hauteur, eſt d'ordre corinthien & cannelé.

On peut auſſi appeller *colonnes ſtatuaires*, les caryatides, perſiques, termes, & autres figures humaines qui font l'office des colonnes, comme celles du gros pavillon du Louvre, que Vitruve nomme *telomones* & *atlantes*. Daviler. *(D. J.)*

STATUE, ſ. f. *(Sculpt. & Archit. Décorat.)* figure de plein relief taillée ou fondue, qui imite dans la repréſentation tous les êtres de la nature. Mais ordinairement une *ſtatue* repréſente un dieu, un homme, une femme ; & l'on a coutume d'embellir de *ſtatues* les palais ou les places publiques. On diſtingue différentes eſpeces de *ſtatues*, dont nous ne donnerons ici que de courtes définitions, renvoyant les détails au *mot* STATUES *des Grecs & des Romains*.

Statue allégorique. Statue qui repréſente quelque ſymbole, comme les parties de la terre, les ſaiſons, les âges, les élémens, les tempéramens, les heures du jour. Telles ſont les *ſtatues* modernes de marbre du parc de Verſailles.

Statue coloſſale. Statue qui excede le double ou le triple du naturel, ou *ſtatue* d'une hauteur démeſurée.

Statue curule. On appelle ainſi les *ſtatues* qui ſont dans des chariots de courſe tirés par deux, quatre ou ſix chevaux, comme il y en avoit aux cirques, hypodromes, *&c.* ou dans les chars, comme on en voit à des arcs de triomphe ſur quelques médailles antiques.

Statue équeſtre. Statue qui repréſente un homme à cheval, comme celle de Marc-Aurelle à Rome, d'Henri IV, de Louis XIII, Louis XIV à Paris, *&c.*

Statue de fonte. Statue de pluſieurs morceaux ſéparés & remontés ſur une armature de fer ou *ſtatue* formée de grands morceaux fondus d'un jet. Telle eſt la *ſtatue* équeſtre érigée dans la place de Vendôme, & qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de

ſonderie. *Voyez* les détails de cet art au *mot* BRONZE.

Statue grecque. C'eſt une *ſtatue* nue & antique. Les Grecs ſe ſervoient de ces *ſtatues* pour repréſenter leurs divinités, les athletes des jeux olympiques & les héros; celles-ci étoient appellées *ſtatues d'Achille*; parce qu'il y en avoit quantité qui repréſentoient Achille dans la plupart des villes de Grece.

Statue hydraulique. C'eſt toute figure qui ſert d'ornement à quelque fontaine & grotte, ou qui fait l'office de jeu ou de robinet par quelqu'une de ſes parties, ou par un attribut qu'elle tient. C'eſt auſſi tout animal qui ſert au même uſage, comme les groupes des deux baſſins quarrés du haut parterre de Verſailles.

Statue iconique, eſt toute *ſtatue* qui a la taille & la reſſemblance de la perſonne qu'elle repréſente.

Statue pedeſtre. Statue qui eſt en pié ou debout. Il y a à Paris deux *ſtatues* de cette eſpece qui ont été élevées à la gloire de Louis XIV, l'une dans la place des Victoires, faite par Desjardins, l'autre dans l'hôtel-de-ville par Coiſevox.

Statue perſique. Figure d'homme en pierre ou en terme, qui fait l'office de colonnes dans les bâtimens. On appelle *ſtatue caryatide* celle d'une femme qui ſert au même uſage.

Statue romaine, eſt une *ſtatue* couverte de quelque habillement.

Statue ſacrée. On appelle ainſi une figure qui repréſente Jeſus-Chriſt, la Vierge, ou quelque ſaint dont on décore les autels, l'extérieur ou l'intérieur des égliſes. *(D. J.)*

STATUES *des Grecs & des Romains, (Antiq. grecq. & rom.)* quoique les Grecs & les Romains aient eu des termes différens pour préſenter à l'eſprit l'idée que nous mettons au mot de *ſtatues*, ils n'en ont affecté ſpécialement aucun pour diſtinguer les *ſtatues* des dieux & des demi-dieux, & celles des hommes, des animaux & des choſes inanimées. Les Grecs ont employé en général les termes εἰκόνες, ἀνδριάντες, ἀγάλματα, ἱστήματα, βρέτια, ξόανα, comme les Romains ceux de *ſtatuæ*, *imagines*, *ſimulachra*, *ſculptilia*.

Comme l'explication de ces divers ſynonymes ſeroit fort ennuyeuſe, il vaut mieux remarquer que tous les peuples du monde ont conſacré de bonne heure les *ſtatues* à la religion. Les Egyptiens montrerent l'exemple: ces peuples, dit Diodore de Scicile, *liv. I*, frappés d'admiration en obſervant le mouvement régulier du ſoleil & de la lune, les regarderent comme les premieres divinités auxquelles ils ſe croyoient redevables de toute la douceur de leur vie. Ils bâtirent des temples à leur honneur, poſerent à l'entrée de ces édifices ſacrés des figures de ſphinx, & dans l'intérieur des *ſtatues* de lions, à cauſe de l'entrée du ſoleil dans le ſigne du lion, au temps des débordemens du Nil, principe de la fertilité de leurs terres dans toute l'étendue de ſon inondation. Oſiris leur avoit enſeigné l'agriculture; ils l'honorerent, après ſa mort, ſous la figure d'une geniſſe.

La promptitude des Iſraélites à élever le ſerpent d'airain, montre que cette nation avoit appris en Egypte l'art de la ſtatuaire. Cet art paſſa promptement chez les Grecs & chez les Romains, qui chargerent leurs temples de ſuperbes *ſtatues*, depuis celle de Cybelle juſqu'à celle d'Iſis, après qu'ils eurent adopté le polythéiſme.

Il ſeroit peut-être à ſouhaiter que les payens n'euſſent jamais ſongé à faire entrer les *ſtatues* & les images dans leur culte religieux, du moins le Chriſtianiſme épuré pouvoit s'en paſſer. Le peuple n'eſt pas capable de s'élever au deſſus des ſens; mettant toujours l'acceſſoire à la place du principal, il cherche à s'acquiter aiſément: ici la ſuperſtition le ſubjugue, & là la dépravation l'entraîne dans des excès criminels.

Elien, *Hiſt. var. liv. IX; c. xxxix*, rapporte qu'un jeune athénien devint amoureux de la *ſtatue* de la Bonne-Fortune qui étoit dans le Prytannée. Les vœux fréquens qu'il lui préſentoit l'échauferent à un tel point, qu'après avoir trouvé des raiſons pour excuſer dans ſon eſprit la folie de ſa paſſion, il vint à l'aſſemblée des prytannes, & leur offrit une groſſe ſomme pour l'acquiſition de la *ſtatue*: on le refuſa; il orna la *ſtatue* avec toute la magnificence qui pouvoit être permiſe à un particulier, lui fit un ſacrifice, & ſe donna la mort. Pline, *liv. XXXVI; c. iv.* Valere-Maxime, *VIII*,

xj. Athenée, *l. VIII.* Plutarque, *in Gryllo*; Clément d'Alexandrie, *admonit. ad Gentiles*; Arnobe, *lib. adverſus Gentiles*, ſont remplis d'exemples de ces foibleſſes humaines pour les *ſtatues* de Vénus qu'on voyoit à Gnide & dans l'île de Chypre.

Quoiqu'il en ſoit, après les dieux, l'honneur des *ſtatues* fut communiqué aux demi-dieux & aux héros que leur valeur élevoit au deſſus des autres, & qui par des ſervices éclatans s'étoient rendus vénérables à leur ſiecle.

Quelques-uns ont reçu ces honneurs pendant leur vie, & d'autres les ayant refuſés, les ont mérités après leur mort par un motif de reconnoiſſance encore moins équivoque. Tel fut Scipion, à qui Rome ne rendit cet éclatant témoignage de ſon eſtime que quand il ne fut plus en état de s'y oppoſer lui-même. Etant cenſeur, il avoit fait abattre toutes les *ſtatues* que les particuliers s'étoient érigées dans la place publique, à-moins qu'ils n'euſſent été autoriſés à le faire par un décret du ſénat; & Caton aima mieux que l'on demandât pourquoi on ne lui en avoit point élevé, que ſi on pouvoit demander à quel titre on lui avoit fait cet honneur-là.

Suétone dit qu'Auguſte déclara par un édit que les *ſtatues* qu'il avoit fait élever en l'honneur des grands hommes de toutes les nations, ne l'avoient été que pour leur ſervir d'exemple, de même qu'aux princes ſes ſucceſſeurs, & afin que les citoyens en deſiraſſent de ſemblables. Mais on ſait aſſez que la plupart de ſes ſucceſſeurs en furent plus redevables à la crainte de leurs ſujets qu'à leur propre mérite; auſſi ſentant bien qu'ils n'avoient rien de ſemblable à eſpérer après leur mort, ils ſe hâtoient de ſe faire rendre par force ou par complaiſance un hommage qui n'étoit dû qu'à la vertu.

Les *ſtatues*, comme les temples, faiſoient une partie conſidérable des apothéoſes dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les auteurs de l'hiſtoire d'Auguſte; on y trouve un grand détail des cérémonies eſſentielles qui ſe pratiquoient en ces occaſions, & de tout ce que la flatterie y ajouta pour plaire davantage aux vivans dans des honneurs ſi légérement décernés aux défunts. Les Romains étoient ſi ſcrupuleux dans ces dédicaces de temples ou de *ſtatues*, qu'ils les auroient recommencées s'ils s'étoient apperçus qu'un ſeul mot ou même une ſeule ſyllabe y eût été omiſe; & Pline obſerve que le pontife Métellus, qui étoit begue, ſe prépara pendant ſix mois à prononcer le nom de la déeſſe Ops-opifera, à laquelle on devoit dédier une *ſtatue*.

Les légiſlateurs ont été honorés de *ſtatues* dans preſque tous les états; quelques hommes illuſtres ont partagé avec eux cet honneur; mais d'autres ſe défiant de la reconnoiſſance & de l'eſtime publique, n'attendirent pas qu'on le leur accordât, ils s'éleverent à eux-mêmes des *ſtatues* à leurs frais; & c'eſt peut-être à cette liberté que l'on doit les réglemens qui défendirent d'en ériger ſans l'aveu des cenſeurs. Mais ces ordonnances ne s'étendoient pas ſur les *ſtatues* que les perſonnes de quelque conſidération faiſoient poſer pour l'ornement de leurs maiſons de campagne, où quelquefois à côté des leurs, ils en élevoient pour des eſclaves dont les ſervices leur avoient été agréables, ce qui n'étoit pas permis à la ville du moins pour les eſclaves.

Valere-Maxime dit qu'une *ſtatue* de Sémiramis la repréſentoit au même état où elle ſe trouvoit lorſqu'on vint dire que les habitans de Babylonne s'étoient révoltés; elle étoit à ſa toilette, n'ayant qu'un côté de ſes cheveux relevés; & s'étant préſentée en cet état à ſon peuple, il rentra auſſitôt dans le devoir.

Cornélius Népos, dans la vie de Chabrias, rapporte que les Athéniens qui honoroient d'une *ſtatue* les athletes victorieux à quelque jeu que ce fût dans la Grece, le firent repréſenter appuyé ſur un genou, couvert de ſon bouclier, la lance en arrêt, parce que Chabrias avoit ordonné à ſes ſoldats de ſe mettre dans cette attitude pour recevoir l'attaque des ſoldats d'Agéſilaüs, qui furent défaits. Ces mêmes Athéniens éleverent à Béroſe, qui a vécu du temps d'Alexandre, & non au temps de Moïſe, ainſi que l'établit Euſebe, une *ſtatue* dont la langue étoit dorée, & qui fut poſée dans le lieu des exercices publics par eſtime pour ſes écrits, & pour ſes obſervations aſtronomiques.

Pline dit que Lucius Minucius Augurinus, qui s'oppoſa aux deſſeins ambitieux de Mélius, & qui de l'état de ſénateur où il étoit né, paſſa à celui de Plébéien pour pouvoir être tribun du peuple, ayant rétabli l'abondance à Rome, fut honoré d'une *ſtatue* à la porte Trégemina; & Patin cite la médaille qui le repréſente comme il l'étoit dans cette *ſtatue*, tenant en ſa main deux épis, ſymbole de l'abondance.

Les femmes même qui avoient rendu quelque ſervice à la république, furent aſſociées à la prérogative d'avoir des *ſtatues*. On ordonna une *ſtatue* équeſtre à Clélia, échappée des mains de Porſenna qui la gardoit en ôtage. La veſtale Suffétia eut par un décret du ſénat, la permiſſion de choiſir le lieu qui lui plairoit pour poſer la *ſtatue* qui lui fut décernée en reconnoiſſance de quelques terres dont elle fit préſent à la ville de Rome; & Denys d'Halicarnaſſe en allégue quelques autres exemples.

Quand le ſénat ordonnoit une *ſtatue*, il chargeoit les entrepreneurs des ouvrages publics, de prendre au tréſor de l'état de quoi fournir à la dépenſe qui convenoit. Il y avoit un terme fixé pour l'exécution de cet ordre, & des officiers prépoſés pour y tenir la main.

En accordant la permiſſion ou le droit d'élever des *ſtatues*, le ſénat en déterminoit le lieu, avec un terrain de cinq piés d'étendue autour de la baſe, afin que la famille de ceux à qui il avoit fait cette faveur eût plus de commodité pour aſſiſter aux ſpectacles qui ſe donnoient dans les places publiques, avant qu'on eût bâti les amphithéatres & les cirques. La conceſion du lieu étoit proportionnée à la dignité de celui que l'on vouloit honorer, & à l'action qui lui procuroit l'avantage d'avoir une *ſtatue* par autorité publique.

Quelques-unes étoient placées dans des temples ou dans les cirques où le ſénat s'aſſembloit; d'autres dans la place de la tribune aux harangues, dans les lieux les plus éminens de la ville, dans les carrefours, dans les bains publics, ſous les portiques deſtinés à la promenade, à l'entrée des aqueducs, ſur les ponts; & avec le temps, il s'en trouva un ſi grand nombre, que c'étoit un peuple de pierres ou de marbre: par-tout, dit Cicéron, on les honoroit en brûlant de l'encens devant ces repréſentations; on y portoit des offrandes, on y allumoit des cierges; & comme on en poſoit ſelon les occurences, à l'occaſion de quelque action ſinguliere, dans des lieux moins fréquentés, il y avoit des officiers chargés du ſoin de les faire garder; ces officiers ſont appellés dans le droit romain, *comites*, *curatores* ſtatuarum, & *tutelarii*.

Les lieux deſtinés à la repréſentation des comédies & des tragédies, étoient accordés pour élever des *ſtatues* à ces fameux acteurs qui faiſoient les délices du peuple; les auteurs des belles pieces de théatre n'y avoient pas moins de droit, mais le plus ſouvent on les plaçoit dans les bibliotheques, ſur-tout depuis que Pollion en eût ouvert de publique.

On ordonnoit quelquefois des *ſtatues* pour faire paſſer à la poſtérité la punition de quelque trahiſon ou de quelque crime contre l'état; on les poſoit couchées par terre & ſans baſe, pour les tenir à la portée des inſultes dont parle Juvénal.

Solin remarque, que Dédale fut le premier qui imagina de donner aux *ſtatues* l'attitude naturelle d'une perſonne qui marche; avant lui elles avoient les piés joints, & on les appelloit chez les Romains *compernes*.

Les *ſtatues aſſiſes* étoient communément employées pour repréſenter les dieux & les déeſſes, comme un ſymbole du repos dont ils jouiſſoient. On repréſentoit de même les premiers magiſtrats pour exprimer la ſituation tranquille de leur ame, dans l'examen & la diſcuſſion des affaires.

Quant à la matiere dont elles étoient compoſées, il y a apparence que l'argille comme la plus maniable, & la plus ſuſceptible de formes arbitraires, y fut d'abord employée. Après lui avoir donné la figure qui convenoit au deſſein, l'ouvrier la laiſſoit durcir au ſoleil, ou la faiſoit ſécher au feu, pour la mettre en état de réſiſter plus long-temps aux injures de l'air; peut-être même que l'incruſtation de quelque matiere plus dure pour la préſerver d'altération, conduiſit ceux qui inventerent l'art de fondre les métaux, à ſe ſervir de l'argille pour la compoſition des moules.

Le bois fut enſuite mis en œuvre comme plus traitable que la pierre ou les métaux ; les Romains n'eurent pendant long-temps dans leur temples que des dieux de bois groſſiérement taillés, même après que les ſculpteurs eurent aſſujetti la pierre & le marbre. Les *ſtatues* des dieux ſe faiſoient ſouvent par préférence d'un certain bois, plutôt que d'un autre. Priape fut d'abord de bois de figuier pour le jardinier qui imploroit ſon aſſiſtance, contre ceux qui voloient ſes fruits ; le vigneron voulut que ſon Bacchus fût de bois de vigne ; & l'on employoit celui d'olivier pour les *ſtatues* de Minerve : Mercure, en ſa qualité de dieu des ſciences, ne ſe tailloit pas tout de bois, ſur-tout pour être joint à Minerve par les hermathènes, & à Hercule par les hermeracles.

Hérodote rapporte que les Epidauriens réduits à la derniere miſere par la ſtérilité de leurs terres, envoyerent conſulter l'oracle de Delphes, qui leur répondit, que le remede à leurs maux étoit attaché à l'érection de deux *ſtatues* à l'honneur des déeſſes Damia & Auxeſia, en les faiſant tailler d'olivier franc. Comme le ſeul territoire d'Athènes nourriſſoit de ces ſortes d'arbres, ils envoyerent en demander ; on leur en promit, ſous la condition que tous les ans à certains jours les Epidauriens députeroient quelques-uns de leurs citoyens, pour faire à Athènes des ſacrifices à Minerve & à Erechthée. Après quelques années, cette ſervitude déplut aux Epidauriens, qui voulurent s'en affranchir, & on leur déclara la guerre. Il paroît en examinant le nom de ces deux divinités peu connues, que ce n'étoit qu'un avertiſſement de l'oracle, pour engager les Epidauriens à donner plus de ſoin qu'ils n'en donnoient à la culture de leurs terres.

Pauſanias fait mention de quelques *ſtatues* de bois qui avoient le viſage, les mains & les piés de marbre ; d'autres de bois doré & peint, avec le viſage, les piés & les mains incruſtés d'ivoire. Le même hiſtorien dit que Théodore de Samos fut le premier qui découvrit l'art de fondre le fer, & que Tiſagoras fut le premier qui en fit uſage pour fondre pluſieurs *ſtatues* ; mais ce métal eſt trop poreux, & par-là trop ſuſceptible de la rouille pour avoir été long-temps mis en œuvre, ſur-tout pour être expoſé en plein air ou dans des lieux humides. Le cuivre qui devient bronze par ſon alliage avec l'étain ou le plomb, de douze juſqu'à vingt-cinq livres par cent, a une conſiſtance bien plus fuſible, & ſe trouve moins ſujet à l'altération.

L'or & l'argent ont encore été employés pour les *ſtatues*, il ne faut qu'ouvrir Pauſanias pour en trouver de fréquens exemples : mais Valere-Maxime obſerve que ni à Rome, ni en aucun endroit de l'Italie, on n'avoit vu de *ſtatues* d'or, avant que Glabrion en expoſât une équeſtre pour Marcus-Acilius Glabrion ſon pere, dans le temple de la piété, après la défaite d'Antiochus le grand aux Thermopyles. Les magiſtrats d'Athènes, lors de leur inſtallation faiſoient ſerment qu'ils ſeroient exacts obſervateurs des loix, & qu'ils ne recevroient aucuns préſens pour l'adminiſtration de la juſtice, ſous peine de faire élever à leur dépens une *ſtatue* d'or d'un certain poids ; l'ivoire entroit encore dans la fabrique des *ſtatues*.

J'ignore s'il y avoit des *ſtatues magiques* faites avec de la cire pour être plus ſuſceptibles des maléfices ; mais il eſt certain que le bois de buis comme le plus compact, étoit employé dans les ſecrets de la magie. Photius, dans l'extrait des XXII livres des hiſtoires d'Olympiodore, fait mention d'une *ſtatue* élevée à Reggio, qui avoit la vertu d'arrêter les feux du mont Etna, & qui empêchoit les Barbares de venir déſoler les côtes.

Pline & beaucoup d'hiſtoriens ont parlé de la *ſtatue* artificielle de Memnon, qui retentiſſoit tous les matins au lever du ſoleil, & dont les débris, à ce que diſent quelques auteurs, rendoient au lever du ſoleil un ſon ſemblable à celui des cordes d'un inſtrument lorſqu'elles viennent à ſe caſſer.

Néalcès de Cyzique rapporte, qu'après la mort de Méton, les habitans d'Acragas s'étant révoltés, Empédocle appaiſa la ſédition, conſeilla à ſes citoyens de prendre le gouvernement républicain, & qu'ayant fait de grandes libéralités au peuple, & doté les filles, qui faute de bien ne trou-

voient pas à se marier, il avoit couvert de pourpre la *statue* qu'on avoit fait dresser à son honneur, & y avoit fait rapporter une cuirasse dorée & d'autres ornemens, qui furent pillés par les Romains.

Voilà la premiere *statue* grecque qui irrita leur cupidité, mais dès qu'ils furent vainqueurs & maîtres de la terre, ils embellirent leur ville des plus fameuses *statues* répandues dans le monde. Métrodore de Scepsis dit que les Volociniens furent attaqués par les Romains, sans autre motif que celui de s'emparer de deux mille *statues* qui servoient à l'ornement de leur ville. Mummius en enleva un grand nombre de l'Achaïe, Lucullus, du Pont, Antoine, d'Ephèse; Néron fit enlever toutes celles qui étoient à Olympie; le seul Caton se contenta de transporter de Cypre à Rome la *statue* de Zénon par considération pour le mérite de ce philosophe.

Il étoit ordinaire à Rome de mettre des *statues* jusques sur les tombeaux. Festus Pompeius raconte qu'on trouvoit près de la porte romaine un lieu appellé *statuæ Cinciæ*, à cause du grand nombre de *statues* qui y étoient sur les sépultures de la famille Cincia; mais les loix Athéniennes défendoient même de poser des *statues* de Mercure au dessus des colonnes sépulchrales; & Démétrius de Phalere à qui l'on avoit élevé plus de trois cents *statues*, réduisit la hauteur des colonnes ou des pyramides sépuchrales à trois coudées.

Lucien dans le dialogue intitulé *Philopseudes*, ou *le Crédule*, fait mention d'une *statue* qui avoit la vertu de guérir la fievre, & dont les genoux étoient chargés des marques de la reconnoissance de ceux qui en avoient obtenu quelque soulagement; & il raporte tout de suite la punition d'un malheureux qui avoit volé le petit trésor de cette *statue*. Mais le même auteur se moque des *statues* qu'on prétendoit qui suoient, qui se remuoient, & qui rendoient des oracles. Cependant les Romains portoient un tel respect, une telle vénération aux *statues* de leurs princes, que la loi défendoit à un maître de maltraiter son esclave qui s'étoit réfugié auprès de la *statue* d'un empereur; & du temps de Tibere, c'étoit une espece de crime, que d'avoir seulement changé de robe devant une *statue*. L'empereur Claude fit ôter celle d'Auguste de la place publique, où l'on exécutoit les coupables condamnés, pour ne la point profaner par un pareil spectacle.

Pausanias observe aussi que les Grecs regardoient comme une affaire capitale de voler une *statue*, ou de l'ôter de sa place. Il nous a conservé là-dessus l'histoire de Théagene, fils de Thémosthène, prêtre d'Hercule à Thasos. Dans son enfance il étoit d'une si grande force, qu'à l'âge de neuf ans, revenant du lieu où il alloit faire ses exercices, il enleva, dit-on, une *statue* d'airain; il fut arrêté, & on ne fit grace à son âge, qu'à condition qu'il la replaceroit; ce qu'il exécuta dans le moment. Il remporta jusqu'à 1400 prix en différens jeux de la Grece, si nous en croyons le texte grec du même Pausanias; car le traducteur qui les a réduits à 400, ne s'y est déterminé que par le motif d'une plus grande vraisemblance. Un de ses concurrens qui l'avoit trop souvent rencontré dans son chemin pendant qu'il vivoit, avoit passé de la jalousie à une haine si forte contre lui, qu'il alloit toutes les nuits charger de coups de fouet la *statue* de ce vainqueur; & cette *statue* étant tombée sur celui qui la traitoit si indignement, l'écrasa. Ses enfans demanderent en justice vengeance de la mort de leur pere, fondés sur la loi de Dracon qui condamnoit à l'exil, les choses même inanimées, qui avoient occasioné la mort d'un homme; les Thasiens ordonnerent que la *statue* seroit précipitée dans la mer; mais ils en furent punis par la stérilité de leurs terres. Ils envoyerent à Delphes; l'oracle leur conseilla de rappeller les exilés; on oublia la *statue* de Théagene, & la stérilité continua: nouvelle députation; l'oracle rappella le souvenir de l'injure faite à Théagene: des plongeurs tirerent la *statue* de la mer; on la rétablit avec honneur. Elle fut depuis en très grande vénération; & on imploroit son secours en différentes maladies.

On profanoit les *statues* en les renversant par terre, en les couvrant de boue, en arrachant ou biffant les inscriptions, comme Pline le fait connoître dans le panégyrique de Trajan; Suétone exprime avec bien de

la force ce ſentiment du ſénat lui-même à la mort de Domitien ; voici ſes termes : *Contrà ſenatus adeò lætatus eſt, ut repleta certatim curia non temperaret, quin mortuum contumelioſiſſimo atque acerbiſſimo acclamationum genere laceraret, ſcalas etiam afferri, clypeoſque, & imagines ejus coràm detrahi, & ibidem ſolo affligi juberet, noviſſimè eradendos ubique titulos, & abolendam omnem memoriam decerneret.*

Ces obſervations générales ſur les *ſtatues*, ſuffiront à la plupart des lecteurs ; mais les curieux deſireront encore des détails particuliers qui leur facilitent l'intelligence de Pline, de Pauſanias, & des autres écrivains de la Grece & de Rome : tâchons de les ſervir en quelque choſe.

La liberté de faire des *ſtatues*, multiplia les temples & les divinités : nous ne connoiſſons les dieux par le viſage, dit Cicéron, que parce qu'il a plu aux peintres & aux ſculpteurs de nous les repréſenter ainſi : *deos câ facie novimus quâ Pictores & ſculptores voluerunt.* Auſſi Ariſtophane appelle les ſculpteurs θεοποιὸς, *faiſeurs de dieux*, & Julius Pollux, *la ſtatuaire*, θεοποιητικὴ, *la fabrication des dieux.*

La matiere de cet art ſtatuaire, *artis ſtatuariæ*, comme Pline l'appelle, fut le métal de toutes eſpeces ; car quoique le cuivre & le bronze en fuſſent la matiere la plus commune, cependant, les Egyptiens, & d'autres peuples, y employerent le fer, l'or, & l'argent. La premiere *ſtatue* de bronze qu'on vit à Rome, fut celle de la déeſſe Cérès ; on la fit des derniers provenans de la vente des meubles de Caſſius, qui fut tué par ſon propre pere, parce qu'il aſpiroit à la royauté. Il eſt vrai que la *ſtatue* d'Hercule dédiée par Evandre, & celle de Janus conſacrée par Numa, étoient plus anciennes & de même métal ; mais la fonte en venoit de dehors, *nec dubium in Hetruriâ factitatas*, dit Pline, *l. XXXIV, c. vij.*

Les premieres *ſtatues* d'argent qu'on vit à Rome étoient d'Aſie ; je parle de celles de Pharnace & de Mithridate, rois de Pont, que Pompée fit porter dans ſon triomphe ; il eſt vrai que bientôt après on commença d'en fondre à Rome, & dans les provinces de l'empire. Les premieres furent à l'honneur d'Auguſte, & on en fit un grand nombre. Dans la ſuite, on fondit deux *ſtatues* d'argent en l'honneur de Commode, dont l'une peſoit quinze cents livres, & dont l'autre étoit accompagnée d'un taureau & d'une vache d'or, à cauſe que ce prince affectoit le titre de fondateur de Rome, & qu'il s'aviſa d'appeller cette ville *coloniam commodianam.* Domitien, au rapport de Suétone, ordonna qu'on ne fît aucune *ſtatue* à ſa reſſemblance pour mettre au capitole, ſi elle n'étoit d'or ou d'argent, & d'un certain poids par lui déſigné : *ſtatuas ſibi in capitolio non niſi aureas & argenteas poni permiſit, ac ponderis certi.* Il me ſemble par les vers ſuivans de Stace, que le poids des *ſtatues* d'or fixé par Domitien, étoit de cent livres.

Da capitolinis æternum ſedibus annum,
Quo niteant ſacri centeno pondere vultus
Cæſaris.

Toutefois les empereurs romains ne furent pas les premiers du monde qui eurent des *ſtatues* d'or à leurs images ; car Georgias Léontin, qui vivoit long-temps avant eux, & qui n'étoit qu'un ſimple particulier, ſe fit repréſenter en une *ſtatue* ſolide de pur or, qu'il dédia au temple d'Apollon à Delphes, vers la 70e olympiade : tant étoient grandes les richeſſes que procuroit alors le talent de la patole. C'eſt Pline, *l. XXXIII, c. iv*, qui nous apprend cette particularité : *hominum primus & auream ſtatuam & ſolidam Georgias Leontinus Delphis in templo ſibi poſuit, lxx. circiter olympiadæ, tantus erat docendæ artis oratoriæ quæſtus.*

Les *ſtatues* ne différoient pas ſeulement par la matiere ; elles différoient encore par la forme & par la grandeur. Pour ce qui regarde la forme, il faut d'abord obſerver que les unes étoient nues, & les autres vêtues ; chez les Grecs, toutes les *ſtatues* étoient nues, à l'exception de celles de Lucine, qu'on couvroit juſqu'aux piés ; chez les Romains, elles étoient couvertes d'un habit conforme au rang & au ſexe. Pline le dit en ces termes : *Græca res eſt nihil velare, at contra romana & militaria, thoracas addere.*

Les Grecs faiſoient leurs *ſtatues* toutes nues,

nues, afin de mieux repréſenter la nature, & de mettre dans leurs ouvrages la reſpiration & la vie. Auſſi faut-il convenir qu'on appercoit dans les *ſtatues* grecques une légéreté & une fineſſe dans les draperies, à travers deſquelles le nud ſe découvre, une élégance, une délicateſſe dans les contours, une correction de deſſin, une majeſté dans les attitudes; qualités auxquelles les ſculpteurs romains ne purent jamais atteindre. Virgile le ſavoit bien, quand il attribue la ſcience de bien gouverner à ſa nation, & qu'il ne peut refuſer aux Grecs l'excellence de la fonte & de la ſculpture: c'eſt d'eux qu'il dit, *Enéid. liv. VI. v. 848.*

Excudent alii ſpirantia mollius æra
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,
Orabunt cauſas melius, cœlique meatus
Deſcribent radio, & ſurgentia ſidera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

« D'autres peuples plus induſtrieux feront reſpirer l'airain, & ſauront animer le marbre: ils auront des orateurs plus éloquens, & des aſtronomes plus habiles, qui liront dans les cieux, & meſureront le cours des étoiles. Pour toi, romain, ſonge à ſubjuguer & à régir les nations; c'eſt à toi de faire la guerre & la paix, de pardonner aux peuples ſoumis, & de dompter ceux qui te réſiſtent: tels ſont les arts qui te ſont réſervés ».

Les Romains diſtinguoient leurs *ſtatues* par les habillemens. Ils appelloient *ſtatuæ paludatæ* celles des empereurs qui étoient revêtues du *paludamentum*, long manteau de guerre; telles étoient les *ſtatues* de Jules-Céſar placées au capitole, & gravées en taille-douce dans le *recueil des ſtatues*, publié à Rome en 1584 par Laurentius Vaccarius. Les *ſtatues thorocatæ*, étoient celles des capitaines & des chevaliers avec leurs cotte-d'armes. *Loricatæ*, étoient celles des ſoldats. Mais, dit Pline, *Cæſar quidem dictator loricatam ſibi dicari in foro ſuo paſſus eſt.* Les trabiées, *trabeatæ*, étoient celles des ſénateurs & des augures. *Togatæ*, celles des magiſtrats en robes longues; *tunicatæ*, celles du peuple avec une ſimple tunique; enfin, *ſtolatæ ſtatuæ*, étoient celles des femmes habillées de leurs ſtoles ou longues robes.

Mais on peut diviſer commodément les *ſtatues* antiques en pédeſtres, équeſtres & curules, c'eſt-à-dire, à pié, à cheval & en char. Entrons dans quelques détails ſur cette déciſion, parce qu'elle fournit quantité de faits curieux.

Les *ſtatues équeſtres* ſont de l'invention des Grecs, qui les appelloient *celetas*, du mot *κέλης*, *cheval de monture*; & c'eſt par de telles *ſtatues* qu'on repréſentoit en marbre ou en bronze les vainqueurs aux quatre grands jeux de la Grece; enſuite on les figura ſur des chars tirés à deux, à quatre ou à ſix chevaux de front, qu'on appelloit *bigæ*, *quadrigæ* & *ſejuges*; c'eſt ainſi qu'en parle Pline, *l. XXXIV. c. v. Equeſtres utiquè* ſtatuæ *romanam celebrationem habent, orto ſine dubio à Græcis exemplo, ſed illi celetas tantùm dicabant in ſacris victores; poſteà verò & qui bigis & quadrigis viciſſent, undè & noſtris currus in his, qui triumphabant verùm hoc & in his, non niſi à divo Auguſto ſejuges.*

Les *ſtatues pédeſtres* occupoient trois endroits remarquables à Rome. 1°. On les mettoit dans des niches pratiquées dans les entre-colonnes des bâtimens, ou bien ſur les chapiteaux deſdites colonnes. C'eſt ainſi que M. Scaurus étala publiquement trois mille *ſtatues* de bronze dans ſon théatre; & c'eſt ainſi qu'Auguſte décora deux galeries de ſon *forum*. Dans l'une, il plaça tous les rois latins, depuis Énée portant ſon pere ſur ſes épaules, juſqu'à Amulius; dans l'autre étoient les rois de Rome, depuis Romulus juſqu'à Tarquin-le-Superbe, conjointement avec les généraux qui avoient reculé les frontieres de l'empire, tous revêtus de leurs habits triomphaux; ce ſont à ces deux rangs de *ſtatues* qu'Ovide fait alluſion, quand il dit, *tract. lib. V.*

Hinc videt Æneam oneratum pondere charo,
Et tot Juleæ nobilitatis avos:
Hinc videt illiadem humero ducis arma ferentem;
Clarque diſpoſitis acta ſubeſſe virîs.

Par ce dernier vers, Ovide nous fait

entendre qu'il y avoit ſous chaque *ſtatue* une inſcription en l'honneur de celui qu'elle repréſentoit. Auguſte qui ſe trouvoit du nombre, avoit la ſienne qui nommoit toutes les provinces qu'il avoit réunies à l'empire, comme Velleïus Paterculus le rapporte, *l. XI. c. xxxix. Quarum provinciarum titulis forum ejus prænitet*; ce ſont ces inſcriptions que les hiſtoriens appelloient *acta*, *tituli*, *indices*. Il y en avoit de ſemblables toutes dorées dans le *forum* de Trajan, & l'empereur Antonin en augmenta le nombre, qu'il plaça dans le *forum* ulpien: *Quibus nobilibus viris, bello germanico defunctis* ſtatuas *in foro ulpio collocavit*, dit Aulu-Gelle, *l. XIII. c. xxiij.*

2°. On poſoit auſſi les *ſtatues pédeſtres* ſur des pilaſtres, que l'on élevoit au milieu & aux deux côtés des frontiſpices d'une pleine architecture. Ces endroits étoient par leur élévation, les vraies places d'honneur des *ſtatues pédeſtres*. C'étoit auſſi en pareils lieux que ſe trouvoit dans le *forum* d'Auguſte, la belle *ſtatue* de Minerve, toute d'ivoire. Pauſanias ajoute, qu'à l'exemple d'Auguſte, ſes ſucceſſeurs rechercherent dans tous les coins du monde les plus belles *ſtatues pédeſtres*, pour en orner leurs ouvrages publics & embellir la ville de Rome: *Et ipſum, & reliquos principes, pleraque ornamentorum talia undìque avexiſſe, & ad opera ſua ornanda traduxiſſe.*

Le troiſieme lieu deſtiné à porter les *ſtatues pédeſtres*, étoit les colonnes ſolitaires, c'eſt-à-dire, non appliquées au bâtiment. Ces *ſtatues* ſur colonnes ſe dreſſoient pour l'ordinaire à l'honneur de ceux qui avoient rendu des ſervices ſignalés à la république, par leurs exploits, leur ſavoir, ou leurs vertus. Caïus Mævius fut le premier que le ſénat honora de ce genre de récompenſe, après ſa victoire contre les Latins, & celle qu'il gagna ſur mer contre les Antiates. On mit de même la *ſtatue* de Trajan ſur la colonne de cet empereur, plantée au milieu du *forum* magnifique dont il embellit Rome. On plaça de même la *ſtatue* d'Antonin-le-Débonnaire ſur ſa colonne plantée au champ de Mars, haute de 161 piés, & percée d'un bout à l'autre d'un eſcalier de 207 marches, qui tiroient le jour de cinquante petites ouvertures.

On voyoit, tant à Rome que dans les campagnes, pluſieurs autres *ſtatues pédeſtres* de particuliers, placées ſur des colonnes ſolitaires. C'eſt aſſez de citer ici celle de Caïus Duellius, qui vainquit ſur mer les Carthaginois; & celle que le ſénat & le peuple romain décernerent à P. Minutius au-delà de la porte dite *Trajemina*. Voyez les *Ornamenti di fabriche antichi è moderni di Romà*, de Bartholomæo Roſſi fiorentino.

Les *ſtatues pédeſtres* furent connues dans Rome avant les équeſtres. Cependant les deux premieres équeſtres qu'on y vit, étoient aſſez anciennes, puiſque l'une fut élevée en l'honneur de Clélia, qui s'échappa des mains de Porſenna, & paſſa le Tibre à la nage ſur un bon cheval; & l'autre étoit à la gloire d'Horatius ſurnommé *le Borgne*: c'eſt Pline qui nous l'apprend. *Pedeſtres*, dit-il, *ſine dubio Romæ fuêre in autoritate longo tempore. Equeſtrium tamen origo per quam vetus eſt, cum fœminis etiàm honore communicato; Cleliæ enim* ſtatua *eſt equeſtris. Hanc primam & Horatii coclitis publicè dicatam crediderim.*

Les marchés de Rome & les places publiques étoient décorées des plus belles *ſtatues équeſtres*. Jules Céſar ordonna de mettre celle qui le repréſentoit dans le *forum* de ſon nom. Le cheval & la *ſtatue* avoient été taillés par Lyſippe pour Alexandre le-Grand. Céſar fit oter la tête d'Alexandre de deſſus la *ſtatue*, & y ſubſtitua la ſienne. Stace, *l. I. Syll.* nous apprend cet échange:

Cœdit equus, Latiæ qui contrà templa Dionæ
Cœſarei ſtat ſede fori, quem tradere ex auſus
Pellæo, Lyſippe duci: mox Cœſaris ora
Auratâ cervice tulit.

C'eſt ici le moment de remarquer que les anciens faiſoient ſouvent des *ſtatues*, dont la tête ſe détachoit du reſte du corps, quoique l'une & l'autre fuſſent d'une même matiere; & pour faire promptement une nouvelle *ſtatue*, ils ſe contentoient d'en changer la tête. Ainſi nous liſons dans Suétone, qu'au lieu de briſer les *ſtatues* des empereurs dont la mémoire étoit odieuſe, on en ôtoit les têtes, à la place deſ-

quelles l'on mettoit celles des empereurs chéris ou conſidérés. Delà vient ſans doute en partie qu'on a trouvé dans la ſuite des temps quantité de têtes antiques ſans corps.

Les *ſtatues équeſtres* de Pollux; de Domitien, de Trajan, de Marc-Aurele, d'Antonin-le-Pieux revêtu d'un long manteau qui lui pend de l'épaule gauche ſur la groupe du cheval, ont une grande célébrité dans l'hiſtoire. Elle vante auſſi celles qu'Alexandre Severe fit mettre dans le *forum tranſitorium* de Nerva. Lampride en parle en ces termes : Statuas *coloſſos*, *vel pedeſtres nudas*, *vel equeſtres*, *divis imperatoribus dicatas*, *in foro divi Nervæ quod* tranſitorium *dicitur*, *locavit*, *omnibus cum titulis & columnis æreis quæ geſtorum ordinem continerent*.

Les *ſtatues curules*, ſoit de marbre ou bronze, avoient pour lieu propre de leur emplacement, les arcs de triomphe. Comme on élevoit de tels arcs en l'honneur de ceux à qui le triomphe étoit décerné après leurs victoires, & que les triomphateurs en entrant dans Rome, paſſoient par-deſſous ces arcs ſur des chars attelés de pluſieurs chevaux de front, l'on mettoit leurs *ſtatues curules* au-deſſus deſdits arcs pour en conſerver la mémoire. Ainſi l'arc de triomphe érigé en l'honneur d'Auguſte ſur le pont du Tibre, étoit orné de ſa *ſtatue* de bronze, portée ſur un char attelée de quatre chevaux. Ce même empereur ayant fait élever un arc de triomphe à ſon pere Octave, l'enrichit d'un quadrige, ſur lequel étoient les repréſentations d'Apollon & de Diane. Le tout, char, chevaux, figures, étoit d'une ſeule piece de marbre, ouvrage de Lyſias, dont Pline, *l. XXXVI. c. v.* vante extrêmement l'excellence. Enfin, l'on eſtimoit beaucoup l'arc de triomphe que le ſénat & le peuple romain firent ériger en l'honneur de Trajan dans la ville d'Ancône, & qui étoit orné de la *ſtatue* de ce prince, poſée ſur un char tiré par quatre chevaux. Eicherrius dans ſes *délices d'Italie*. *l. II.* en parle en ces termes : *In ejus medio noſcitur [illegible] ſublimis, quadrigis & tro[illegible]is in faſtigio onuſtus A. c. P. Q. R. in ejus beneficii memoriam, Trajano ibidem erectus, & adhuc temporis extans.*

C'eſt encore une belle choſe à conſidérer que la différence de grandeur des *ſtatues*; car quelle qu'en fût la matiere, de métal, de marbre ou d'ivoire, il y en avoit en tout genre, de grandes, de moyennes & de petites. On appella grandes *ſtatues* celles qui ſurpaſſoient la grandeur naturelle des perſonnes pour leſquelles elles étoient faites; on nomma *moyennes* ou *athlétiques* celles qui étoient conformes à leur grandeur, & *petites* celles qui étoient au deſſous. Ce n'eſt pas tout, les grandes ſe diviſoient en trois ordres; quand elles n'excédoient la hauteur naturelle que d'une moitié, on les nommoit *auguſtes*, & elles ſervoient à repréſenter les empereurs, les rois & les grands capitaines de Rome. Celles qui avoient deux fois leur grandeur s'appelloient *héroïques*, & on les conſacroit aux demi-dieux & aux héros. Enfin, lorſqu'elles s'étendoient juſqu'à trois hauteurs ou plus, elles prenoient le nom de *coloſſales*, & étoient deſtinées pour les dieux.

Quoique les premieres ſortes de *ſtatues*, c'eſt-à-dire les *auguſtes* & les *héroïques*, ſerviſſent communément à repréſenter en marbre ou en fonte les empereurs, les rois & les généraux romains, cependant on en étendit l'uſage à quelques gens de lettres. L. Actius, célebre entre les poëtes de ſon temps, montra l'exemple, en ſe faiſant faire une *ſtatue* de bronze beaucoup plus grande que ſa taille, & qu'il mit dans le temple des muſes hors la porte Capene. *Notatum ab auctoribus*, dit Pline, *L. Actium poetam in camœnarum ædc, maximâ formâ* ſtatuam *ſibi poſuiſſe, quùm brevis admodum fuiſſet*. Mais il eſt étonnant que les hommes aient oſé ſe faire ériger des *ſtatues* ſemblables à celles que la religion avoit ſpécialement conſacrées pour les dieux, je veux dire des *ſtat* & coloſſales; cependant on vit Eumenes, des empereurs, Séſoſtris, Commode, *&c.* qui Néron, [illegible] rent tous le même honneur.

Tous les hiſtoriens, & Pline en particulier, ſe ſont fort étendus ſur la deſcription des *ſtatues* coloſſales de marbre ou de bronze, qui faiſoient l'admiration publique. *Audaciæ*, *moles* ſtatuarum *excogita-*

tas, quas coloſſos vocant, vidimus turribus pares, dit l'hiſtorien naturaliſte de Rome. Telle étoit la *ſtatue* de Jupiter Olympien, chef-d'œuvre de Phidias; ſa hauteur étoit ſi prodigieuſe, ajoute Pauſanias, que ce dieu qui étoit aſſis, n'auroit pu ſe lever ſans percer la voûte du temple. Telle étoit la Minerve d'Athènes, haute de trente-ſix coudées; & tel le Jupiter du capitole que Sp. Carvilius fit élever de la fonte des dépouilles des Samnites. Tel étoit encore un autre Jupiter au champ de Mars, que l'empereur Claude y fit poſer. Tel un Hercule, que Fabius Verrucanus tira de Tarente; telle eſt enfin la *ſtatue* coloſſale d'Appollon par Lyſippe, dont la hauteur étoit de 40 coudées. Je paſſe ſous ſilence le coloſſe de Rhodes, dédié au ſoleil.

Pline, *l. XXXIV. c. vij.* ajoute que la Gaule avoit dans une ville d'Auvergne une *ſtatue* de Mercure qui ſurpaſſoit tout ce qu'on connoiſſoit de *ſtatues coloſſales*, ayant 400 piés de hauteur. C'étoit l'ouvrage de Zénodore, qui y avoit employé dix ans de travail & des ſommes immenſes. Voici ſes paroles: *Verùm omnem amplitudinem* ſtatuarum *ejus generis vicit ætate noſtrâ Zenodorus Mercurio facto in civitate Gallia Avernis per annos decem, pedum cccc. immani pretio.* Néron, frappé de la renommée de cette *ſtatue*, attira Zénodore à Rome, & l'engagea de faire à ſa reſſemblance une *ſtatue* coloſſale de 100 piés de haut, ſelon Pline, ou de 120, ſelon Suétone, *cap. xxxj. veſtibulum fuit in quo coloſſus cxx. ſtabat ejus effigie.* Il eſt vrai qu'après la mort de ce prince, on ôta le nom de *Néron* à cette *ſtatue coloſſale*, & on la dédia au ſoleil, ainſi que d'autres.

Le lecteur jugera ſans doute qu'il n'étoit pas poſſible de travailler à un ſeul attelier les *ſtatues coloſſales* qu'on vient de décrire; qu'l'artiſte, pour pouvoir les exécuter, d'ouvrier[illegible] la beſogne à un grand nombre portions, enſorte qu'[illegible] leur traçoit les proles parties dont ils avoient [illegible] ils rendoient rément, elles ſe rapportoient avec [illegible] ſépa- juſteſſe, qu'en les rejoignant elles compoſoient un tout parfaitement aſſorti, & qui ſembloit être du même bloc & de la même main. Pauſanias nous a donné ſur ce ſujet des détails de l'art de la fonte qui méritent attention. Le Jupiter de bronze, dit-il, la plus ancienne des *ſtatues* de ce métal, n'étoit point l'ouvrage d'une ſeule & même fabrique. Il a été fait dans le même temps par parties; enſuite les pieces ont été ſi bien enchaſſées & ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles font un tout fort ſolide. Nous avons vu renouveller de nos jours le même procédé par un artiſte médiocre, qui a exécuté de la même maniere à Dreſde une *ſtatue* équeſtre plus grande que nature.

Les Grecs mettoient ſur la baſe de leurs *ſtatues* le nom de celui qu'elles repréſentoient ou qui en avoit fait la dépenſe; ils pouvoient éfacer ce même nom & en ſubſtituer un autre, c'eſt ce qu'ils firent ſouvent par flatterie, quand ils furent ſoumis aux Romains; quelquefois ils changeoient en même temps la tête, ou en retouchoient les traits. Plutarque dit qu'ils uſerent de ce ſtratagême, & mirent le nom d'*Antoine* aux deux *ſtatues coloſſales* d'Attalus & d'Eumenès.

Conſidérez en paſſant les progrès de l'art ſtatuaire, depuis les premieres *ſtatues* taillées pour les dieux, juſqu'à la coloſſale que Néron ſe fit faire par Zénodore. La premiere idole de la Diane d'Epheſe étoit un tronc d'orme, ou, ſelon Pline, une ſouche de vigne. Pauſanias parle d'un Mercure de bois groſſier, qui étoit dans le temple de Minerve Poliade. Avant que Rome triomphât de l'Aſie, les *ſtatues* des dieux conſacrées dans les bocages n'étoient que de terre cuite. Cicéron, *l. I. de la divination*, dit que la *ſtatue* de Summanus placée ſur le faîte du temple de Jupiter étoit pareillement de terre. Les Romains ne penſoient pas alors qu'ils ſeroient un jour tellement épris de l'amour des *ſtatues*, qu'ils publieroient une loi qui condamneroit à l'amende les ſtatuaires chargés de faire les *ſtatues*, ſi dans leurs ouvrages ils péchoient en quelque choſe contre la regle de leur art & contre l'attente de ceux qui les employeroient.

Les *ſtatues* de grandeur naturelle furent [illegible] athlétiques ou iconiques, *ſtatuæ athleticæ*, *ſtatuæ iconicæ*, parce qu'elles imitoient mieux que les grandes & les petites la reſſemblance de ceux pour leſquels elles étoient faites.

Les peuples de la Grece, pour perpétuer le ſouvenir des victoires remportées par les athletes, employerent tout l'art des ſculpteurs, afin de tranſmettre aux ſiecles à venir la figure & les traits de ces mêmes hommes qu'ils regardoient avec tant d'eſtime & d'admiration : on leur érigeoit ces *ſtatues* dans le lieu même où ils avoient été couronnés, & quelquefois dans celui de leur naiſſance, & c'étoit ordinairement la partie du vainqueur qui ſatisfaiſoit les frais de ces monumens. Les premiers athletes pour qui on décora Olympie de ces ſortes de *ſtatues* (ce qui arriva dans la lix. & la lxj. olympiade, ſelon Pauſanias), furent Praxidomes vainqueur au pugilat, & Rhexibius vainqueur au pancrace. La *ſtatue* du premier étoit de bois de cyprès ; & celle du ſecond, de bois de figuier. Le bronze dans la ſuite devint la matiere la plus ordinaire de ces *ſtatues*.

On ne les faiſoit pas néanmoins toujours de grandeur naturelle, mais on accordoit cet honneur à ceux qui avoient vaincu aux quatre grands jeux de la Grece. Ces *ſtatues* chez les Romains repréſentoient les athletes nuds, ſur-tout depuis le temps qu'ils avoient ceſſé de ſe couvrir d'une eſpece d'écharpe ou de ceinture; mais comme les athletes romains ne l'avoient point quittée, ils la conſervoient dans leurs *ſtatues*. On élevoit de ces monumens non-ſeulement aux athletes, mais encore aux chevaux, à la vîteſſe deſquels ils étoient redevables de la couronne agoniſtique ; & Pauſanias témoigne que cela ſe fit pour une cavale, entr'autres, nommée *Aura*, qui avoit, ſans conducteur, procuré la victoire à ſon maître, après l'avoir jeté par terre. On peut lire dans le même auteur un dénombrement exact de toutes les *ſtatues* d'athletes qui ſe voyoient de ſon temps à Olympie. Les Hellanodiques prenoient grand ſoin que ces *ſtatues* ne fuſſent pas plus grandes que le naturel ; & en cas de contravention, ils faiſoient renverſer la *ſtatue* par terre. C'étoit ſans doute de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop porté à rendre les honneurs divins aux athletes, ne s'aviſât, en voyant leurs *ſtatues* d'une taille plus qu'humaine, de les mettre au rang des demi-dieux.

Les *ſtatues* plus petites que nature étoient ſoudiviſées en quatre eſpeces, auxquelles on donna des noms tirés de leur différente hauteur, celles de la grandeur de trois piés ſe nommoient *tripedaneæ*. Telles étoient les *ſtatues* que le ſénat & le peuple ordonnoient pour leurs ambaſſadeurs qui avoient péri de mort violente dans leur légation ; c'eſt ce que Pline, *l. LIV. c. vj.* nous apprend: *à romano populo tribui ſolere injuria cæſis tripedaneas* ſtatuas *in foro*. On cite pour exemple la *ſtatue* de Tullius Cœlius, qui qui fut tué par les Fidénates, & celles de P. Junius & de T. Carumanus que la reine des Illyriens fit mettre à mort. Quand les *ſtatues* n'étoient que de la grandeur d'une coudée, on les appelloit *cubitales*. Lorſqu'elles étoient hautes d'une palme, c'eſt-à-dire, de quatre doigts, elles étoient appellées *palmares*. Enfin quand elles étoient encore moins hautes, on les nommoit *figilla*. On faiſoit quantité de ces *figilla* en or, en argent, en ivoire, & on les eſtimoit beaucoup, ſoit pour leur travail, ſoit à cauſe qu'on pouvoit les tranſmettre commodément, & même les avoir ſur ſoi par dévotion pour les dieux, par reconnoiſſance pour des princes, par admiration pour de grands hommes, ou par attachement pour des amis qu'ils repréſentoient.

Voilà l'hiſtoire des *ſtatues* dont le nombre étoit incroyable chez les Grecs & les Romains. Il ſuffit de lire Pauſanias pour s'en convaincre. Sans parler de l'Attique & d'Athènes qui fourmilloient de ce genre d'ouvrages, la ſeule ville de Milet en Ionie en raſſembla une ſi grande quantité, que lorſqu'Alexandre s'en rendit maître, il ne put s'empêcher de demander où étoient les bras de ces grands hommes, quand les Perſes les ſubjuguerent. On ſait que Mummius remplit Rome des *ſtatues* de la ſeule Achaïe : *devictâ Achaiâ, totum implevit urbem*. Plutarque rapporte que Paul Emile employa trois jours à la pompe de ſon triomphe de Macédoine, & que le premier put à peine ſuffire à faire paſſer en revue les tableaux & les *ſtatues* d'exceſſive grandeur priſes ſur les ennemis, & portées ſur deux cents cinquante chariots.

D'un autre côté, la multitude des *ſtatues* qui ſe faiſoient perpétuellement dans Rome

étoit si grande, que l'an 596 de la fondation de cette ville les censeurs P. Cornelius Scipio & M. Popilius se crurent obligés de faire ôter des marchés publics les *statues* de particuliers & de magistrats ordinaires, qui les rempliſſoient, attendu qu'il en restoit encore assez pour les embellir, en laissant seulement celles de ceux qui avoient obtenu le privilege par des décrets du peuple & du sénat.

Entre les *statues* que les censeurs réformerent, je ne dois pas oublier celle de Cornélie, mere des Gracches, ni celles d'Annibal, qui prouvoient du moins la noble façon de penser des Romains. Je crois que Pline se dégrade, quand il lui échappe de dire à l'occasion de ces dernieres, *& adeò discrimen omne sublatum, ut Annibalis etiam statuæ, tribus locis viſebantur in urbe cujus intrà muros ſolus hoſtium emiſit haſtam.*

Cependant la sévérité des censeurs que nous venons de nommer, ne put éteindre une passion si dominante, & qui s'accrut encore sur la fin de la république, ainsi que sous le regne d'Auguste & de ses successeurs. L'empereur Claude fit des loix inutiles pour la modérer. Cassiodore qui fut consul 463 ans après la mort de ce prince, nous apprend que le nombre des *statues pédestres* qui se trouvoient dans Rome de son temps, égaloit à-peu-près le nombre des habitans de cette grande ville, & les figures équestres excédoient celui des chevaux. En un mot, les *statues* de prix étoient si nombreuses, qu'il fallut créer des officiers pour garder nuit & jour ce peuple de *statues*, & ces troupeaux de chevaux, si je puis parler ainsi, dispersés dans toutes les rues, palais & places publiques de la ville. Cet amas prodigieux de *statues* demandoit autant d'habileté pour en empêcher le pillage qu'on avoit mis d'art à les faire, & de soin à les fixer en place : *nam quidem populus copioſiſſimus* statuarum, *greges etiam abundantiſſimi equorum, tali ſunt cautelâ ſervandi, quali & curâ videntur affixi.*

Mais entre tant de *statues* publiques de Rome, il s'en trouva une seule à la garde de laquelle on imagina de pourvoir d'une façon bien singuliere. Peut-être pensez-vous que c'étoit une *statue* d'or massif, qui se trouvoit posée devant la maison d'un riche affranchi, d'un traitant ou d'un munitionnaire de vivres ? Point du tout. Eh bien, la *statue* en bronze ou en marbre de quelque divinité tutélaire des Romains ? Non. La *statue* d'un demi-dieu, de l'Hercule de Tarente, de Castor, de Pollux ? Nullement. La *statue* de quelque héros du sang des empereurs, de Marcellus, de Germanicus ? En aucune façon. C'étoit la figure d'un chien qui se léchoit une plaie ; mais cette figure étoit si vraie, si naturelle, d'une exécution si parfaite, qu'on décida qu'elle méritoit d'être mise sous un cautionnement nouveau dans la chapelle de Minerve, au temple de Jupiter capitolin. Cependant comme on ne trouva personne assez riche pour cautionner la valeur de ce chien, les gardiens du temple furent obligés d'en répondre au péril de leur vie. Ce n'est point un fait que j'imagine ou que je brode, j'ai pour garant l'autorité & le témoignage de Pline, dont voici les propres paroles, *l. XXXIV, c. vij ; canis eximium miraculum, & indiſcreta veri ſimilitudo, non eò ſolùm intelligitur, quòd ibi dicata fuerat, verùm, & novâ ſatisdatione, nam ſumma nulla par videbatur, capite tutelari cavere prætio, inſtituti publici fuit.*

Il faut terminer ce discours qui, quoiqu'un peu long pour cet ouvrage, n'est qu'un précis fort abrégé des recueils que j'ai faits sur les *statues* de la Grece & de Rome. Aussi me suis-je moins proposé de tout dire que de piquer & d'étendre la curiosité. Il est bon de joindre à la lecture de Pausanias & de Pline la dissertation de Frigelius, *de ſtatuis illuſtrium romanorum*, dont le petit livre de François Lemée n'est qu'un extrait. Le traité des *ſtatues* de Callistrate, traduit par Vigenere à la fin des images des deux Philostrates, avec les notes du traducteur, est plein d'érudition ; mais les ouvrages des savans d'Italie méritent encore plus d'être étudiés.

Enfin nous n'avons ici considéré que l'histoire ; l'art statuaire, qui renferme d'autres détails intéressans liés de près à cet article, a été discuté avec recherches au *mot* SCULPTURE *ancienne & moderne ;* & les artistes célebres ont été soigneusement dénommés avec des observations sur l'art même aux *mots* SCULPTEURS *anciens &* SCULP-

TEURS *modernes*. On a même pris ſoin de décrire les belles *ſtatues* antiques qui nous ſont parvenues. *Voyez* BAS-RELIEF, GLADIATEUR, HERCULE, LAOCOON, ROTATER, VÉNUS *de Médicis*, & *autres*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STATUE, (*Critique ſacrée.*) image taillée pour être adorée; Moïſe les défend totalement aux Hébreux, *Deuter. xvj*, 22. Il eſt parlé dans l'Ecriture de la *ſtatue d'or*, que Nabuchodonoſor fit dreſſer dans la plaine de Dura; elle avoit ſoixante coudées de haut, & ſix de large; il eſt apparent qu'il l'avoit érigée en l'honneur de Bel. Mais le changement de la femme de Loth en *ſtatue* de ſel, *Geneſ. xix*, 26; a plus excité l'attention des commentateurs de l'Ecriture que la *ſtatue* de Nabuchodonoſor. Quelques critiques penſent que le corps de la femme de Loth s'étant incruſté de nitre de la mer-Morte, Moïſe a pu appeller *ſtatue de ſel* un corps ainſi pétrifié. D'autres ſavans prétendent avec plus de vraiſſemblance, que le texte de l'Ecriture doit s'entendre figurément d'un état d'immobilité, dans lequel cette femme curieuſe demeura; & que ces mots *changée en ſtatue de ſel*, ſignifient *comme en ſtatue de ſel*, comparaiſon ordinaire à des habitans d'un pays qui abondoit en maſſes de ſel nitreux. (*D. J.*)

STATUER, v. act. (*Gram.*) c'eſt arrêter par un ſtatut, après examen, délibération. *Voyez* STATUT.

STATURE, ſ. f. (*Gram.*) eſt la grandeur & la hauteur d'un homme. Ce mot vient du latin *ſtatura*, qui eſt formé de *ſtare*, être debout.

La *ſtature* ou taille d'un homme eſt admirablement bien proportionnée aux circonſtances de ſon exiſtence. Le docteur de Grew obſerve que ſi l'homme eût été nain, il eût difficilement pu être une créature raiſonnable: car pour cet effet, ou il auroit eu une groſſe tête, & ſon corps & ſon ſang n'auroient pas pu fournir aſſez d'eſprits à ſon cerveau; ou s'il eût eu la tête petite & proportionnée, il n'auroit pas eu de cervelle ſuffiſamment pour remplir ſes fonctions. De plus, ſi l'homme eût été géant, il n'eût pas pu ſi commodément trouver des nourritures, parce que la quantité des bêtes propres à la nourriture de l'homme n'auroit pas été ſuffiſante; ou ſi les bêtes avoient été plus groſſes à proportion, on n'auroit jamais pu trouver aſſez de pâturages pour les nourrir, *&c.* *Voyez* NAIN, GÉANT.

Cependant c'eſt le ſentiment commun, même depuis le temps d'Homere, que dans les ſiecles les plus reculés les hommes ſurpaſſoient de beaucoup les modernes en grandeur; & nous voyons à la vérité que les hiſtoires, tant ſacrées que prophanes, font mention d'hommes dont la taille étoit ſurprenante; auſſi ces hiſtoires en parlent-elles comme de Géans.

M. Derham obſerve, qu'il eſt très-probable que la taille des hommes étoit au commencement du monde telle qu'elle eſt à préſent; comme on peut l'eſtimer par les tombeaux, momies, *&c.* qui ſubſiſtent encore. Le plus ancien tombeau qui exiſte eſt celui de Cheops dans la premiere pyramide d'Egypte, qui ſuivant l'obſervation de M. Gréaves ne ſurpaſſe de gueres la grandeur de nos cercueils ordinaires. Sa cavité, dit-il, n'a que 6. 488 piés de long, & 2. 218 piés de large, & 2. 160 de profondeur: de ces dimentions & de celles de différens corps embaumés qu'il a apportés d'Egypte, cet auteur exact conclut que la nature ne décroit point, & que les hommes de notre temps ſont de la même taille que ceux qui vivoient il y a trois mille ans.

M. Hakewell nous fournit d'autres exemples plus modernes à joindre à ces obſervations: les tombeaux qui ſont à Piſe, & qui ont quelques mille ans d'antiquité, ne ſont pas plus longs que les nôtres. On peut dire la même choſe de celui d'Athelſtan qui eſt dans l'égliſe de Malmsbury, de celui de Sheba, dans ſaint Paul, qui ſont de l'année 693, *&c.*

Les anciennes armures, écus, vaſes, *&c.* qu'on a déterrés de nos jours, fourniſſent la même preuve: par exemple le caſque d'airain qu'on a déterré à Metaurum, eſt propre pour ſervir à un homme de notre temps; cependant on prétend que c'eſt un de ceux qui ont été laiſſés lors de la défaite d'Aſdrubal. Joignez à tout cela qu'Auguſte avoit 5 piés 9 pouces de haut, qui étoit la taille de la reine Eliſabeth; avec cette différence ſeulement, qu'en évaluant le pié Ro-

main avec le nôtre, la reine avoit deux pouces de plus que cet empereur.

§ STATURE, ſ. f. (*Phyſiol.*) eſt la grandeur ou hauteur d'un homme. La *ſtature* humaine a, de même que celle des animaux, une meſure & des termes, entre leſquels elle ſe permet de varier, mais qu'elle ne paſſe jamais. Les quadrupedes varient de même, & peut-être plus encore.

La *ſtature* la plus commune d'un homme européen, eſt de cinq piés & demi de Paris. Les nations chaſſereſſes qui font beaucoup d'exercice, & qui ſe nouriſſent de leur travail, ſont généralement de la plus haute *ſtature*, tels étoient les Germains, tels ſont encore les habitans de quelques valées de la Suiſſe. L'aiſance & la liberté me paroiſſent contribuer à la *ſtature*. Les arts ſédentaires, le mauvais air, la miſere la dégradent : les femmes ont généralement quelques pouces de moins que les hommes, & les montagnards ſont moins grands que les habitans de la plaine.

Il arrive quelquefois qu'un homme s'éleve au deſſus de la *ſtature* ordinaire de ſes concitoyens (*Voyez* GÉANT,); mais ces individus ſont rares, & n'ont jamais formé de nation.

Les premiers hommes ne paroiſſent pas avoir été plus grands que nous : le ſarcophage de la grande pyramide ſuffiroit à peine à recevoir le cadavre d'un européen bien fait : les armes, les cuiraſſes, les portes, les proportions des hommes aux animaux & aux arbres exprimés par les ſculpteurs, ne permettent pas de croire que la *ſtature* ait diminué en général ; elle peut avoir diminué pour quelques peuples devenus vicieux, méchaniques ou malheureux. Les cuiraſſes conſervées dans nos arſenaux depuis trois cents ans, ont été plutôt trop petites, quand dans une fête militaire la jeuneſſe les a voulu endoſſer.

Il y a des nations d'une taille un peu plus avantageuſe, ce ſont les habitans des climats plus froids que chauds, ſans que le froid ſoit extrême. Il y en a d'autres qui ſont généralement d'une petite *ſtature*.

Les Grecs ont placé à la partie méridionale, & à la côte occidentale de la mer rouge, une nation de petits hommes qu'ils ont appellés *pygmées*, en ſuppoſant que leur *ſtature* ne paſſoit pas une coudée. Les voyageurs les plus modernes n'ont rien trouvé qui autoriſât cette relation. Les Abyſſiniens ſont grands & bien faits.

On n'a pas trouvé juſqu'ici de nation qu'on pût appeller *naine*. Les plus petits des hommes ſont des habitans des côtes de la mer glaciale, les Samojedes, les Oſtiakes, les Jakutes ; mais quoique petits ils ſont fort éloignés d'être des nains. Les habitans des hautes montagnes du Madagaſcar ne ſont apparemment petits que par proportion, comme généralement les habitans des Alpes ſont moins grands que ceux des vallées fertiles entre les montagnes.

Il y a des nains comme il y a des géans, mais ce ſont des individus, qui nés des parens ordinaires, freres quelquefois d'autres hommes bien faits, n'ont pas atteint la *ſtature* convenable à leur climat. C'eſt ſouvent une maladie qui produit ces nains. On a trouvé leurs têtes hydrocéphaliques & d'une groſſeur énorme, leurs épiphyſes gonflées & rachitiques, & ces nains ont ſouvent été ou ſtupides ou baſſement malins.

Je ne parle pas des nains accidentels, qui d'une *ſtature* ordinaire ont été réduits par des maladies à celle d'un nain à 38 à 40 pouces ; on a vu de ces exemples.

On ſeroit tenté de croire que la diminution de l'accroiſſement doit être l'effet d'un vice corporel, comme un arbre mal ſain reſte au deſſous de la hauteur de ſes pareils. Bébé pourroit nous inviter à cette prévention. Il étoit boſſu, décrépit dès l'âge de vingt-un ans, & mourut à trente.

On courroit cependant riſque de ſe tromper. L'academie a publié la relation authentique de deux freres & d'une ſœur d'une famille noble Polonoiſe, qui n'ont pas paſſé les 22, les 28 & les 34 pouces. Ces petits hommes nés des parents bien faits, étoient bien pris dans leur taille, n'avoient rien de diſproportionné, étoient ſpirituels, gais & dociles, & ne paroiſſoient pas être viciés dans l'eſſentiel de leur ſtructure. Un pygmée, docteur de Pavie, & docteur ſavant, a été connu de Settala.

J'ai

J'ai recueilli différentes mesures de nains ; le plus petit que j'ai trouvé, n'avoit que seize pouces d'angleterre à l'âge de 37 ans. Birch en a donné la relation dans les extraits des registres de la Société royale de Londres.

Pour les pygmées des Grecs, ce pourroit bien être des singes, dont la race méchante se sera plue a casser les œufs des oiseaux, & s'en sera attirée l'inimitié. Ces animaux malfaisans abondent dans les climats où les Grecs ont placé les pygmées.

Pour parler au reste avec exactitude de la *stature*, il faudroit nommer l'heure du jour où l'on en prendroit la mesure. L'homme est toujours plus long au sortir du lit ; il s'affaisse par les travaux du jour, & se trouve plus court d'un pouce entier en se couchant. Ce sont les segmens ligamenteux & les cartilages élastiques, placés entre les vertebres qui sont la cause de cette inégalité ; les inférieures sont comprimées par les supérieures, elles cedent, rentrent en elles-mêmes, & la *stature* diminue.

Dans le repos du sommeil ces mêmes cartilages font agir leur élasticité, se repoussent mutuellement, éloignent la tête du bassin, & rendent à l'homme la taille qu'il paroissoit avoir perdue. *(H. D. G.)*

STATUT, s. m. *(Gram. & Jurisprud.)* est un terme générique qui comprend toutes sortes de loix & de réglemens.

Chaque disposition d'une loi est un *statut*, qui permet, ordonne ou défend quelque chose.

Il y a des *statuts* généraux, il y en a de particuliers ; les premiers sont des loix générales qui obligent tous les sujets : les *statuts* particuliers sont des réglemens faits pour une seule ville, pour une seule église ou communauté, soit laïque, soit ecclésiastique, séculiere ou réguliere : chaque corps d'arts & métiers a ses *statuts* : les ordres réguliers, hospitaliers & militaires en ont aussi.

Un des points les plus difficiles à bien démêler dans la jurisprudence, c'est de déterminer la nature & le pouvoir des *statuts*, c'est-à-dire, en quel cas la loi doit recevoir son application.

En général les coutumes sont réelles *claudduntur territorio*, cependant on est souvent embarrassé à déterminer quel *statut* ou coutume on doit suivre pour la décision d'une contestation. Souvent le *statut* du domicile se trouve en concurrence avec les différens *statuts* de la situation des biens, avec celui du lieu où l'acte a été passé, du lieu où l'exécution s'en fait ; & pour connoître le pouvoir de chaque *statut*, & celui d'entre eux qui doit prévaloir, il faut d'abord distinguer deux sortes de *statuts*, les uns personnels, les autres réels.

Les *statuts* personnels sont ceux qui ont principalement pour objet la personne, & qui ne traitent des biens quaccessoirement ; tels sont ceux qui regardent la naissance, la légitimité, la liberté, les droits de cité, la majorité, la capacité ou incapacité de s'obliger, de tester, d'ester en jugement, *&c.*

Les *statuts* réels sont ceux qui ont pour objet principal les biens, & qui ne parlent de la personne que relativement aux biens ; tels sont ceux qui concernent les dispositions que l'on peut faire de ses biens, soit entre-vifs ou par testament.

Quelques auteurs distinguent une troisieme espece de *statuts*, qu'ils appellent *mixtes* ; savoir, ceux qui concernent tout à la fois la personne & les biens ; mais de cette maniere la plupart des *statuts* seroient mixtes, n'y ayant aucune loi qui ne soit faite pour les personnes, & aussi presque toujours par rapport aux biens. A dire vrai, il n'y a point de *statuts* mixtes, ou du moins qu'ils soient autant personnels que rées ; car il n'y a point de *statuts* qui n'ait un objet principal ; cet objet est réel ou personnel, & détermine la qualité du *statut*.

Le *statut* du domicile regle l'état de la personne, & sa capacité ou incapacité personnelle ; il regle aussi les actions personnelles, les meubles & effets mobiliers, en quelque lieu qu'ils se trouvent situés de fait.

Le pouvoir de ce *statut* du domicile s'étend par-tout pour ce qui est de son ressort ; ainsi, celui qui est majeur, selon la loi de son domicile, est majeur par-tout.

Le *statut* de la situation des biens, en regle la qualité & la disposition.

Quand le *statut* du domicile & celui de la situation sont en contradiction l'un avec

l'autre, s'il s'agit de l'état & capacité de la personne, c'est le *statut* du domicile qui doit prévaloir ; s'il s'agit de la disposition des biens, c'est la loi de leur situation qu'il faut suivre.

Si plusieurs *statuts* réels se trouvent en concurrence, chacun a son effet pour les biens qu'il régit.

En matiere d'actes, c'est le *statut* du lieu où on les passe qui en regle la forme.

Mais il y a certaines formalités qui servent à habiliter la personne, telles que l'autorisation du mari à l'égard de la femme ; celles-là se reglent par le *statut* du domicile, comme touchant la capacité personnelle ; d'autres sont de la substance de la disposition même, telles que la tradition & l'acceptation dans les donations ; & celles-ci se reglent par le *statut* du lieu où sont les biens dont on dispense.

Enfin, dans l'ordre judiciaire on distingue deux sortes de *statuts*, ceux qui concernent l'instruction, & ceux qui touchent la décision : pour les premiers, *litis ordinatoria*, on suit la loi du lieu où l'on plaide ; pour les autres, *litis decisoria*, on suit la loi qui régit les personnes ou leurs biens, selon que l'un ou l'autre est l'objet principal de la contestation.

Quelques *statuts* sont seulement négatifs, d'autres prohibitifs, d'autres prohibitifs-négatifs.

Le *statut* simplement négatif, est celui qui déclare qu'une chose n'a pas lieu, mais qui ne défend pas de déroger à sa disposition, comme quand une coutume dit que la communauté de biens n'a pas lieu entre conjoints, & qu'elle ne défend pas de l'établir.

Le *statut* prohibitif est celui qui défend de faire quelque chose, comme la coutume de Normandie, *art. 33.* qui porte que quelqu'accord ou convenance qui ait été faite par contrat de mariage, & en faveur d'icelui, les femmes ne peuvent avoir plus grande part aux conquêts faits par le mari, que ce qui leur appartient par la coutume, à laquelle les contractans ne peuvent déroger.

Le *statut* est prohibitif-négatif lorsqu'il déclare qu'une chose n'a pas lieu, & qu'il défend de déroger à sa disposition : on confond souvent le *statut* prohibitif avec le prohibitif-négatif.

Quand le *statut* prononce quelque peine contre les contrevenans, on l'appelle *statut pénal. Voyez* LOI PENALE & PEINE.

Sur la matiere des *statuts*, on peut voir Barthole, Balde, Paul de Castre, Christineus, Everard, Tiraqueau, Dumoulin, Dargentré, Burgundus, Rodemburgius, Voet, les *mémoires* de Roland, les *questions sur les démissions* de M. Boulenois, & ses *dissertations sur les questions qui naissent de la contrariété des loix & coutumes. (A.)*

STATUT DE SANG, *(Hist. d'Angleterre.)* c'est ainsi qu'on nomma en Angleterre le reglement qu'Henri VIII. fit en 1539 au sujet de la religion. Il décerna la peine de feu ou du gibet contre ceux ; 1°. qui nieroient la transubstantiation ; 2°. qui soutiendroient la nécessité de la communion sous les deux especes ; 3°. qu'il étoit permis aux prêtres de se marier ; 4°. qu'on peut rompre le vœu de chasteté ; 5° que les messes privées sont inutiles ; 6°. que la confession auriculaire n'est pas nécessaire pour le salut. Gardinner évêque de Winchester, étoit le véritable auteur de ces loix. Il avoit fait entendre au prince, que c'étoit le seul moyen d'empêcher qu'il ne se formât une ligue contre lui ; que ce qu'il avoit aboli n'étoit pas essentiel à la religion ; & qu'enfin personne ne le regarderoit comme hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces six articles. On rechercha ceux qui les condamnoient, mais on en découvrit un si grand nombre, que le roi se vit obligé de changer la peine de mort, en celle de la confiscation des biens contre ceux-là seulement qui seroient coupables de violation du quatrieme *statut*. Enfin, en 1547 sous Edouard VI. la loi des six articles fut révoquée pour toujours ; ce fut-là l'aurore des jours plus heureux qui reparurent sous le regne d'Elisabeth. *(D. J.)*

STATUTS, *(Commerce.)* ce sont des réglemens faits par autorité publique, & confirmés par des lettres-patentes du souverain pour servir à la conduite, gouvernement & discipline des corps des marchands & des communautés des arts & métiers.

Les *ſtatuts* en général ſont auſſi anciens que l'union des particuliers en certains corps & communautés, parce qu'il eſt impoſſible d'entretenir la paix entre pluſieurs perſonnes de condition égale, ſi elles ne conviennent de certaines loix communes, ſuivant leſquelles elles s'engagent de vivre & de ſe conduire par rapport à l'intérêt commun; mais comme il eſt du bon ordre & de la ſûreté des états, quil ne s'y tienne point d'aſſemblée ſans l'aveu du prince, les princes eux-mêmes ou leurs miniſtres, ou officiers ont trouvé bon de veiller à l'établiſſement ou à la manutention de ces *ſtatuts*.

C'eſt ce qui eſt arrivé en France ſur la fin du douxieme ſiecle; car quoiqu'il y ait des communautés qui produiſent des *ſtatuts* qui leur ont été donnés, à ce qu'elles prétendent, dès le commencement du onzieme ſiecle, on doute pourtant de leur anthenticité.

Le premier réglement général qui ait été fait au ſujet des *ſtatuts* des corps & communautés, eſt celui des états-généraux, tenus à Orléans au mois de Décembre 1560. l'article 98, ordonnant que tous les *ſtatuts* deſdits corps & communautés ſeroient revus & corrigés, réduits en meilleure forme, mis en langage plus intelligible, & de nouveau confirmés & autoriſés par lettres-patentes du roi.

L'exécutoire de cet article donna lieu à quantité de lettres-patentes de confirmation, expédiées ſous Charles IX. Les guerres de religion qui ſuivirent ſuſpendirent la continuation de cette police.

Louis XIV. donna au mois de mars 1673 un édit pour le renouvellement général des *ſtatuts* de tous les corps & communautés, & il fut même réglé au conſeil un rôle des ſommes qu'il leur en devoit coûter. Il paroît par ce rôle, qu'alors ces communautés n'étoient dans Paris qu'au nombre de quatre-vingt-quatre; mais par celui du mois d'avril 1691, portant exécution du premier, elles ſe trouvent monter à cent vingt-quatre, y en ayant eu pluſieurs nouvelles, érigées par lettres-patentes depuis l'édit de 1673.

Depuis que les rois ont trouvé à propos de donner leurs lettres de confirmation des *ſtatuts* & réglemens des communautés, elles ſont obligées de demander cette confirmation au commencement de chaque regne; mais pluſieurs de nos rois ont bien voulu ne pas uſer de leurs droits à cet égard. *Dictionn. de Commerce.*

STAVELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, entre le pays de l'évêque de Liége, & les duchés de Limbourg & de Luxembourg, ſur la riviere d'Ambleve, à une lieue au deſſus de Malmédie, & à 4 de limbourg. Elle a une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée dans le ſeptieme ſiecle; ſon abbé eſt prince de l'Empire, & ſouverain de la ville. *Long.* 23, 34; *lat.* 50, 25. (*D. J.*)

STAVEREN, (*Géog. mod.*) ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, au Weſtergo, ſur le Zuiderzée, à ſix lieues d'Enckhuyſen, & à 9 de Vollenhove.

Staveren étoit autrefois une ville puiſſante, riche, extrêmement peuplée, & l'un des célebres ports de mer de toutes les côtes ſeptentrionales. Les anciens rois de Friſe y faiſoient leur ſéjour ordinaire; & les annales diſent que Richolde, premier roi du pays, fit bâtir vers l'an 400, entre *Staveren* & Médemblic, un ſuperbe temple, dont l'enceinte ſervoit d'aſyle aux criminels & aux bannis. De plus, *Staveren* fut compriſe dans l'alliance des villes Anſéatiques.

De fréquentes inondations de la mer, ont extrêmement diminué ſa grandeur & ſon luſtre; cependant c'eſt encore une bonne ville, peuplée, & commerçante; ſon port eſt à l'embouchure d'une petite riviere qu'on retient par un canal qui coule dans le pays. Il y a outre cela un grand mole qui s'avance dans la mer, & qui eſt ſoutenu par des pilotis pour empêcher que les ſablons ne bouchent l'entrée de ce port. Enfin, elle a pour ſa défenſe de fortes murailles & de bons baſtions, qui ſont environnés de marais. *Long.* 22, 54; *lat.* 52, 57. (*D. J.*)

STAURALATRE, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) adorateur de la croix; hérétiques qu'on appelloit auſſi en arménien *chaziazariens*, qui ſignifie la même choſe; ils rendoient à la croix le même culte qu'à Dieu.

STAUROLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre en croix, *lapis crucifer*. *Voyez* PIERRE EN CROIX.

STAUROPHYLAX, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) σταυροφύλαξ, officier de l'égliſe de conſtantinople, chargé de garder la croix trouvée par l'impératrice Helene; ce mot eſt compoſé de σταυρός, *une croix* & φυλάσσω, *je garde*; les eccléſiaſtiques chargés de porter la croix en proceſſion ſe nommoient σταυροφόροι, *ſtaurophori*, ſtaurophores. (*D. J.*)

STAWANGER *ou* STAVANGER, (*Géog. mod.*) ville de Norwege, dans le gouvernement de Bergen, capitale de la contrée de même nom, ſur le Buckenfiord, à 30 lieues au midi de Bergen, avec un évêché ſuffragant de Drontheim. *Long.* 22, 48; *lat.* 58, 44. (*D. J.*)

STAXIS, (*Lexicog. medic.*) στάξις de στάζω *diſtiller*; c'eſt une diſtillation de ſang goutte-à-goutte par les narines. Telle eſt l'acception générale de στάξις dans Hippocrate.

L'éfuſion de ſang par le nez goutte-à-goutte eſt regardée comme dangereuſe dans la doctrine des criſes, en ce qu'elle indique le manque de force & de la foibleſſe de la nature. Hippocrate dit qu'elle eſt de mauvais augure lorſqu'elle arrive le onzieme jour. Galien ajoute que toutes les diſtillations légeres par le nez ſont funeſtes dans les pleuréſies & dans les phrénéſies; au contraire les évacuations abondantes & libres de ſang par le nez paſſent chez tous les médecins anciens & modernes pour être des criſes ſalutaires, & pour déſigner la terminaiſon heureuſe de la maladie. (*D. J.*)

STÉATITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre douce au toucher comme du ſavon, qui eſt de la nature de la terre cimolée. *Voyez* CIMOLÉE. D'autres ont donné le nom de *ſtéatite* à la pierre de lard. *Voyez* LARD, *pierre de*.

STÉATOCELE, ſ. f. *en Chirurgie*, eſt une tumeur du ſcrotum, qui eſt compoſée d'une ſubſtance graſſe qui s'y eſt amaſſée, & qui reſſemble à du ſuif. *Voyez* STÉATOME. (*Y*)

STÉATOME, ſ. m. (*Médec.*) στεατῶμα, de στέαρ, *ſuif*; eſpece de tumeur enkiſtée, & qui eſt formée dans les parties molles par une matiere ſemblable à du ſuif.

Les *ſtéatomes* viennent de la graiſſe qui ne pouvant pas ſortir des cellules adipeuſes, forme des tumeurs, & y dégenere en une eſpece de ſuif; on trouve dans ces tumeurs une membrane qui s'épaiſſit, & qui peut être ſéparée de toutes les parties voiſines. On ne ſauroit douter que cette membrane, ou ce ſac, n'ait été dans ſon origine une cellule adipeuſe. La méthode curative de cet accident eſt la même que celle de l'athérome & du meliceris. (*D. J.*)

STEC, ſ. m. *au jeu du romeſtecq*, eſt une marque que l'on efface pour celui qui fait la derniere levée. *Voyez* ROM: STECQ.

STECKBOREN, *ou* STECKBUREN, *ou* STECKBORU, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe dans le Thourgaw, au bord du lac de Conſtance, à deux lieues au deſſus de l'endroit où ce lac ſe dégorge dans le Rhein. (*D. J.*)

STEEN, ſ. m. (*poids.*) le mot *ſtéen* ou *ſtéin*, ſignifie *pierre*: c'eſt une ſorte de poids plus ou moins fort, ſuivant les lieux où il eſt en uſage. A Anvers la pierre eſt de huit livres, qui en font ſept de Paris & d'Amſterdam. A Hambourg la pierre eſt de dix livres; à Dantzick & à Revel il y a la petite & la groſſe pierre pour peſer les marchandiſes plus ou moins fines. Leur *ſtéin* de vingt-quatre livres fait à Paris vingt-une livres cinq onces cinq gros. A Koniſberg la pierre eſt de quarante livres, qui en font trente-deux de Paris. (*D. J.*)

STEENBERGUE, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, au Brabant hollandois, dans la partie ſeptentrionale du marquiſat de Berg-op-zoom. Cette ville eſt très-bien fortifiée, & elle fait avec les poldeers des environs une ſeigneurie qui appartient à la maiſon de Naſſau-Orange; mais les Etats-généraux en ſont ſouverains, & y levent les mêmes impôts que dans les autres pays de la généralité. La régence eſt compoſée d'un droſſard, d'un bourguemeſtre & de ſix échevins, avec un ſecretaire. *Long.* 21. 50; *lat.* 51. 36. (*D. J.*)

STEENKERCK, *ou* STEICKERCK,

(Géog. mod.) les François écrivent *Stinquerque* en estropiant l'ortographe de ce mot; village des Pays bas dans le Hainaut, à deux lieues & demie de Halle, & à une d'Enghien, sur les confins du Brabant. Ce village est célebre par le fameux combat du 3 août 1692, le plus sanglant de toute la guerre de ce temps-là. M. le maréchal de Luxembourg ne sut que l'armée ennemie s'approchoit, que quand la brigade de Bourbonnois venoit d'être entamée. Il eut le bonheur de réparer cette surprise, en forçant, après deux attaques inutiles, le prince d'Orange à repasser les défilés par lesquels il étoit venu. *(D. J.)*

STEENSTURE I, *(Hist. de Suede.)* administrateur en Suede; au milieu des troubles qui agiterent la Suede, sous le regne de Charles Canutson, *(Voyez* ce mot*)*, *Steenſture* fut proclamé administrateur par un parti puissant l'an 1471. L'autorité attachée à ce titre n'étoit bornée que par l'ambition de celui qui en étoit revêtu ou par l'indocilité du peuple. *Steenſture* auroit desiré peut-être de régner sous le nom de roi; mais Charles lui conseilla de conserver le titre modeste d'administrateur pour donner moins d'ombrage à la noblesse, & s'emparer plus sûrement du pouvoir suprême auquel il aspiroit. Charles, avant sa mort, arrivée le 13 mai 1470, désigna *Steenſture* pour son successeur, une partie de la nation approuva ce choix. La Dalécarlie fit éclater sur-tout pour l'administrateur un zele à l'épreuve des événemens; une partie de la noblesse avoit embrassé la défense de Christiern I, roi de Danemarck qui prétendoit à la couronne, en vertu de l'union de Calmar. *(Voyez* MARGUERITE, *)* *Steenſture* marcha contre lui, remporta une victoire, & se vit du moins un moment maître de la Suede. Christiern mourut en 1481, on tint à Calmar une assemblée des députés des trois royaumes, pour rétablir dans cette ville même le système politique qui y avoit pris naissance; Jean, fils de Christiern, fut proclamé; *Steenſture* eut l'art de lui imposer des conditions qu'il savoit bien que ce prince ne rempliroit pas. Ainsi son ambition ne manqua point de prétextes pour l'écarter du trône de Suede. Si *Steenſture* n'avoit eu que des étrangers pour ennemis, il eût rencontré peu d'obstacles dans le cours de ses prospérités; mais au sein de la Suede, Yvar-Axelson, aussi ambitieux mais moins habile, formoit des cabales & s'éforçoit d'arracher à son concurrent l'autorité que le peuple lui avoit confiée. La plus grande partie du peuple se déclara hautement pour *Steenſture*, & Yvar s'enfuit dans le Gothland, il y régna en brigand, exerça la piraterie, & acheva de mériter la haine de sa nation; il eut la lâcheté de céder cette île au roi Jean, qui nomma un autre gouverneur malgré la parole qu'il lui avoit donnée, & le fit traîner en Danemarck, où il mourut dans l'indigence: le roi Jean, qui commençoit à sentir combien il étoit difficile de réduire l'administrateur par la voie des armes, essaya de le vaincre par les bienfaits. Mais celui-ci se défioit des caresses du prince Danois, & d'une main il acceptoit ses présens, de l'autre il signoit avec la république de Lubec un traité de ligue contre le Danemarck. Les Russes animés par le roi Jean, causoient dans la Finlande les plus affreux ravages; Suante Nilson commandoit l'armée dans cette province, *Steenſture* eut avec lui une querelle très-vive; il se vengea en calomniant Suante Nilson; il l'accusa de lâcheté; celui-ci se défendit avec tant d'éloquence, que le sénat indigné contre l'administrateur le déposa l'an 1497. La noblesse & le clergé, jaloux de la grandeur de *Steenſture*, applaudirent à sa chûte; mais le peuple l'adoroit, & vint lui offrir son sang. Ce ramas de troupes mal disciplinées ne servit qu'à accélérer sa décadence: après avoir perdu plusieurs batailles, il se vit contraint de céder la Suede au roi de Danemarck, qui lui laissa la Finlande, les deux Bothnies, & quelques autres domaines.

On régla qu'il ne rendroit aucun compte de son administration, & cette ordonnance faite pour étouffer les murmures de l'envie, rend peut-être son désintéressement un peu suspect. Jean le nomma maréchal de sa cour, dès qu'il fut couronné roi de Suede; quelque belle que fût cette dignité, après le rôle que *Steenſture* avoit joué dans sa patrie, c'étoit moins une honneur

pour lui qu'une humiliation véritable ; il ne tarda pas à échauffer les esprits, & à rendre le roi Jean odieux au peuple ; ce fut en 1501 que la conjuration éclata : l'infraction du traité de Calmar en étoit le prétexte. *Steenſture* fut reçu triomphant dans Stockholm, & rejeta avec hauteur les propoſitions de paix que le roi lui fit offrir. La reine étoit renfermée dans le château, *Steenſture* s'empara de cette place ; mais il manqua à ſa parole, & fit jeter la princeſſe dans un couvent. Bientôt après, il lui rendit la liberté ; il mourut au milieu de ſes proſpérités l'an 1503. Si *Steenſture* n'avoit pas calomnié Suante Nilſon, s'il n'avoit pas violé une capitulation, & fait ſervir quelquefois à ſes deſſeins des moyens que l'honneur déſavoue, on ne verroit en lui qu'un citoyen armé pour la défenſe de ſa patrie, & qui cherchoit à détruire un traité utile au roi ſeul, & funeſte aux trois nations. Il laiſſa trop entrevoir l'ambition dont il étoit dévoré. Il refuſa le titre de roi que le peuple lui offroit, mais il en conſerva l'autorité que le ſénat vouloit enlever. Il ſéduiſit le peuple, s'en fit aimer en l'opprimant, l'aſſervit en criant liberté, & fut le Cromwel de la Suede. Du reſte ſavant dans la guerre comme dans les négociations, capable de créer de bonnes loix alors même qu'il les violoit ; roi, miniſtre, magiſtrat, général tout enſemble, il eut tous les talens des grands hommes, mais il n'en eut pas les vertus.

STEENSTURE II, adminiſtrateur en Suede. Il étoit fils de Suante Nilſon-Sture, & fut élu après ſa mort l'an 1513, pour gouverner la Suede au milieu des diſcordes civiles qui la déchiroient. Chriſtiern II. venoit de monter ſur le trône de Danemarck, & prétendoit monter ſur celui de Suede, en rétabliſſant l'union de Calmar. La cour de rome, vendue à ce prince, excommunia l'adminiſtrateur & ſes partiſans, pour avoir défendu la liberté de leur patrie ; Guſtave Trolle archevêque d'Upſal, attiſa mieux encore le feu des guerres civiles, ouvrit au roi de Danemarck l'entrée de la Suede, malgré une treve conclue avec ce prince par *Steenſture*. L'adminiſtrateur remporta d'abord quelques avantages ſur les Danois ; il marcha au ſecours de Stockholm, aſſiégé par Chriſtiern, & fut vainqueur dans un combat. Cette victoire fut ſuivie d'un traité qu'il viola auſſi-tôt qu'il fut ſigné. Trolle avoit conſpiré contre la patrie. *Steenſture* le fit dépoſer, la cour de Rome excommunia tous les Suédois pour avoir puni un traître, & les condamna à payer une amende de cent mille ducats. L'an 1520, Chriſtiern parut dans la Gothie occidentale à la tête d'une armée, l'adminiſtrateur marcha contre lui ; mais ſes ſecrets étoient vendus à Chriſtiern. Il fut contraint de fuir, il ſe bleſſa ſur la glace, & mourut de ſa bleſſure. (*M. DE SACY.*)

STEENWICK, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la province d'Over-Iſſel, vers les confins de la Friſe, ſur la riviere d'Aa. Ses fortifications ſont bonnes & régulieres. Elle étoit autrefois ſous l'évêché de Deventer. Le prince Maurice de Naſſau la prit ſur les Eſpagnols en 1592, & elle eſt reſtée depuis ſous la domination des Etats-généraux. *Long.* 23. 38 ; *lat.* 52. 49.

Cette petite ville eſt la patrie d'*Oléarius* (Adam), qui s'eſt acquis de la réputation par la relation du voyage qu'il fit en Perſe, en Moſcovie & en Tartarie, en qualité de ſecretaire de l'ambaſſade du duc de Holſtein. M. de Wicquefort a traduit en françois cette relation, & l'a faite imprimer à Paris en 1656, en *deux vol. in-4°.* Le même ouvrage a été réimprimé en 1726, en *deux vol. in-fol.* avec beaucoup de cartes & de figures copiées ſur celles de l'édition allemande, deſſinées par Oléarius lui-même. Oléarius de retour dans ſa patrie, donna un abrégé des chroniques de Holſtein, imprimé à Schleſwick en 1663.

Poludanus (Bernard) autrement nommé *Vanden-Broek*, étoit compatriote d'Oléarius, & a publié entr'autres ouvrages de ſavantes remarques ſur les voyages de Linſchoten. (*D. J.*)

STEGANOGRAPHIE, ſ. m. (*Littérat.*) eſt l'art de l'écriture ſecrette, ou d'écrire en chifres, de maniere que l'écriture ne puiſſe être lue que par le correſpondant. *Voyez* CHIFRE.

Æneas le tacticien inventa il y a plus de 2000 ans, au rapport de Polype, vingt façons différentes d'écrire de maniere que

perſonne n'y pouvoit rien comprendre s'il n'étoit dans le ſecret.

Mais à préſent il eſt bien difficile de rien écrire de cette maniere qui ne puiſſe être déchiffré, & dont on ne trouve le ſecret. Le docteur Wallis, cet excellent mathématicien, a beaucoup contribué à l'art de déchiffrer. *Voyez* DÉCHIFFRER.

La *ſtéganographie*, qui eſt aſſurément un art fort innocent, na pas laiſſé que de paſſer dans des ſiecles peu éclairés, pour une invention diabolique. Tritheme, abbé de Spanheim, ayant entrepris de le faire revivre, & compoſé à ce deſſein pluſieurs ouvrages, un mathématicien, ſans doute ignorant, nommé *Boville*, ne comprenant rien à certains noms extraordinaires que Tritheme n'avoit employés que pour marquer ſa méthode, publia que l'ouvrage étoit plein de myſteres diaboliques. Poſſevin l'a copié; & prévenu de ces imputations, l'électeur Fréderic II. fit brûler l'original de la *ſtéganographie* de Tritheme qu'il avoit dans ſa bibliotheque. Cependant lorſqu'on a été revenu de ſes préjugés, divers auteurs ont donné des traités de *ſtéganographie*, tels que le Caramuel, Gaſpard Schot, jeſuite allemand, Wolfang Erneſt Eidel autre ſavant allemand, & entr'autres un duc de Lunébourg, qui fit imprimer en 1624 un traité ſur cette matiere, intitulé *cryptographia*, c'eſt-à-dire *écriture cachée*; c'eſt auſſi ce que ſignifie *ſtéganographie*, qui eſt un mot formé du grec στεγανος, *caché*, & de γραφη, *écriture*. On trouve pluſieurs exemples & manieres de *ſtéganographie* dans les *récréations mathématiques* d'Ozanam.

STEGE, *ou* STEKE, *(Géog. mod.)* petite ville de D'anemarck, ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Mone, dont elle eſt la capitale, avec un château où l'on tient garniſon.

STEGEBORG, *(Géog. mod.)* petite ville de Suede dans l'Oſtrogothie, ſur la cote de la mer Baltique à trois lieues à l'orient de Suderkoping, avec un petit port commode. *(D. J.)*

STEGNOSE, ſ. f. *(Médec.)* eſt une obſtruction de toute tranſpiration animale, ſur-tout de celle qui ſe fait par les pores. *Voyez* TRANSPIRATION.

Il ſignifie auſſi *conſtipation*, *condenſation*. Ce mot a rapport aux ſtegnotiques qui ſont deſtinés à boucher, fermer ou reſſerrer.

STEGNOTIQUE, adj. *en Médecine*, remede propre à fermer ou à boucher l'orifice des vaiſſeaux ou émunctoires quand ils ſont relâchés, étendus, déchirés, *&c.* *Voyez* STYPTIQUE & ASTRINGENT.

Ce mot eſt formé du grec στεγο *impedio*, *conſtipo*, j'empêche, je reſſere.

Telles ſont les feuilles de grenadiers, les roſes rouges, les feuilles de plantin, les racines de tormentille, *&c.* Les *ſtegnotiques* ſont propres pour les hémorrhoïdes & autres flux de ſang. *Voyez* ASTRINGENS, STYPTIQUES.

STEIN, *(Géog. mod.)* ville de Suiſſe, dans le canton de Zurich, ſur la rive droite du Rhein, à l'endroit où ce fleuve ſort du lac de Conſtance. Cette ville jouit d'une entiere liberté, & ſe gouverne par ſes magiſtrats, ſous la protection de Zurich, depuis l'an 1484. *Long. 26. 44; lat. 47. 50. (D. J.)*

STEIN, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, ſur le Danube, à 10 milles au deſſus de Vienne, & à 20 au deſſous de Lentz.

STEINAW, *(Géogr. mod.)* nom de deux petitites villes d'Allemagne en Siléſie; l'une eſt dans la principauté d'Oppelen, ſur la petite riviere de Stein; l'autre dans la principauté de Wolaw ſur le bord de l'Oder. *(D. J.)*

STEINBACH, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans le marquiſat de Bade, à quelques lieues au ſud-oueſt de la ville de Bade.

STEINFURT, *autrement* STENFORD, *(Géogr. mod.)* petite ville ou bourg d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, ſur le Wecht, à ſix lieues de la ville de Munſter vers le couchant méridional. Ce bourg donne ſon nom à un comté qui a eu autrefois des ſeigneurs particuliers. *(D. J.)*

STEINHEIM, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne dans l'archevêché de Mayence, ſur la gauche du Mein, près de Selingſtad. *Long. 26, 3; lat. 50, 4.*

Reineccius (Reinier,) l'un des ſavans hommes d'Allemagne du xvj. ſiecle dans la connoiſſance de l'hiſtoire, naquit à

Steinheim, & y finit ſes jours en 1595. On a de lui un grand nombre d'ouvrages latins ſur différens peuples de l'antiquité, & en particulier ſur les Juifs, les Grecs, les Romains, les familles des rois de Macédoine, celles des Arſacides, des Séleucides, des Lagides, des rois d'Arménie & de Pergame, des rois de Meſſénie, des rois de Médie & Bactriane, des rois d'Athènes & de Mycène, *&c.* On fait un cas particulier de ſon *hiſtoria Julia*. Son traité de la méthode de lire & d'étudier l'hiſtoire, *methodus legendi hiſtorias*, eſt encore eſtimé. *(D. J.)*

STEKAIMEN, ſ. m. *(Comm.)* meſure de liquides. *Voyez* STÉKAN.

STEKAN *ou* STECKAN, ſ. m. *(Comm.)* meſure de Hollande pour les liquides, & particuliérement pour les huiles. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis 20 juſqu'à 25 *ſtekans*. A Amſterdam on nomme cette meſure *ſtekaimen*. Le ſtekaiman contient 16 mingles ou mingulles, à raiſon de deux pintes de Paris le mingle, ainſi il eſt de 32 pintes. La barique de Bourdeaux rend 12 *ſtekens* & demi. Le tonneau de Bayonne, Turſun, & Chaloſſe, 240 *ſtekans*, & le poinçon de Nantes 12. *Diction. de comm. & de Trév.*

STÉLAGE, ſ. m. *(Droit de ſeigneur.)* droit qui ſe perçoit ſur les grains en quelques endroits de France. C'eſt un droit de ſeigneur qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage*, & *meſurage*. Il conſiſte ordinairement en une écuellée de grains par chaque ſac qui ſe vend dans une halle ou marché. Il y a des lieux où le *ſtélage* ſe leve auſſi ſur le ſel, comme dans la principauté de Bouillon. *(D. J.)*

STELE, ſ. m. *(Antiq. grec.)* στήλη, nom qu'on donnoit chez les Grecs à un pilier auquel on expoſoit un criminel à la vue du public, & ſous lequel on l'enterroit enſuite pour raiſon de ſon crime: les coupables ainſi expoſés étoient appellés *ſtelitæ*. Potter, *Archæol. grec. l. I, c. xxv. tom. I, p. 130.* *(D. J.)*

STELES, ſ. f. pl. *(Archit.)* les Grecs nommoient ainſi les pierres quarrées dans leur baſe, qui conſervoient une même groſſeur dans toute leur longueur, d'où ſont venues les colonnes attiques, & ils appelloient *ſtyles* les pierres qui étant rondes dans leur baſe, finiſſoient en pointes par le haut: d'où ſont venues les colonnes diminuées, & les obéliſques.

STELECHITES, ſ. f. *(Hiſt. nat. Lithelog.)* nom donné par quelques auteurs à l'oſtéocolle. *Voyez cet article*. Aldrovande a donné le nom de *ſtelechite* aux entrochires.

STELLA TERRÆ: *(Hiſt. nat.)* quelques auteurs ont donné ce nom au talc. *Voyez l'art.* TALC.

STELLA, *(Géogr. mod.)* ville d'Eſpagne, au royaume de Navarre, capitale d'une mérindade, avec un château pour ſa défenſe. Elle eſt ſituée ſur le chemin de Biſcaye à Pampelune, dans une plaine agréable, au bord de la riviere Ega. *(D. J.)*

STELLA, *(Géogr. mod.)* Montagne de Portugal, près de Coïmbre; c'eſt une chaîne de montagnes qui tourne de Coïmbre à l'orient, entre les rivieres de Mondego & de Zezere. Anciennement elle étoit appellée *Hermenus* ou *Herminius*, & elle eſt différente d'une autre montagne *Herminius*, qui eſt dans la province d'Alentéjo à l'orient, juſques dans le voiſinage de Corilhana. *(D. J.)*

STELLA, *la (Géogr. mod.)* riviere d'Italie, dans l'état de Veniſe, au Frioul. Elle prend ſa ſource près de Coloredo, & ſe jete par deux embouchures dans le lac de Veniſe: c'eſt le *talamentum minus* des anciens, ſelon Léander. *(D. J.)*

STELLARIS LAPIS, *(Hiſt. nat. Lithol.)* nom donné par quelques auteurs à la pierre que nous appellons *aſtroïte*. Voyez *cet article*.

STELLATE, PLAINE DE, *(Géogr. anc.)* *Stellatis ager* ou *campus*, plaine ou campagne d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, *l. IX, c. xliv*, parle des incurſions que les Samnites firent dans cette campagne. Il en donne en quelque ſorte la ſituation lorſqu'il dit, *liv. XXII, chap. xiij*, qu'Annibal s'étant détourné de ſon chemin, & ayant traverſé les territoires d'Alifa, de Calatia, & de Cales, deſcendit dans la *plaine de Stellate*, qu'il trouva renfermée de montagnes & de fleuves.

Cicéron parle de cette plaine dans ſa premiere harangue, *c. j, de lege agraria*, & dans ſa ſeconde harangue, *ch. xxxj*, il dit

dit que la *plaine de Stellate* fut unie au territoire de la Campanie, & que dans la distribution qui en fut faite, on adjugea douze arpens à chaque homme.

Selon Suétone, *in Cæsare, ch. xx*, la campanie de *Stellate* avoit été autrefois consacrée, ou peut-être seulement conservée par les anciens Romains, & fut divisée conjointement avec la Campanie à environ vingt mille citoyens romains, qui avoient trois enfans ou davantage. *(D. J.)*

STELLATINE, TRIBU, *(Antiq. rom.)* la *tribu Stellatine* étoit une des quatre qui furent établies ensemble, l'an de Rome 337, & dont voici les noms : *Stellatine*, *Sabatine*, *Tormentine*, & *Arnienſis* ou *Narnienſis* : selon M. Boivin, le véritable nom de cette derniere est *Anienſis ;* j'y consens, l'objet qu'il importe de connoître, c'est l'esprit du gouvernement de Rome, dans l'établissement des tribus. Les censeurs, tous les cinq ans, distribuoient le peuple dans ses diverses tribus, de maniere que les tribuns & les ambitieux ne pussent pas se rendre maîtres des suffrages, & que le peuple même ne pût pas abuser de son pouvoir. *(D. J.)*

STELLINGUES, s. m. pl. *(Hist. saxone.)* c'est le nom que se donnerent les Saxons, à qui Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, accorda la permission de professer le paganisme, que Charlemagne avoit obligé leurs peres d'abandonner. Lothaire se trouvant enveloppé de grandes affaires à cause des guerres qu'il avoit contre ses freres, Louis & Charles-le-Chauve, requit les Saxons ses sujets de le secourir de troupes & d'argent, & pour les y disposer il leur accorda la liberté de suivre telle religion qu'ils voudroient. Alors la plupart des Saxons retournerent à leur ancien paganisme, & se nommerent *Stellingues*, en conséquence de la permission de Lothaire. *Stelling* en ancien saxon, signifie *réglement*, *syſtême*, *hypothèſe*, *arrangement ;* telle est l'origine du nom bizarre qu'ils prirent, de *Stellingues*, comme qui diroit gens attachés à un syſtême, ou à un réglement de religion. *(D. J.)*

STELLIONAT, s. m. *(Juriſprud.)* est un nom générique sous lequel les loix romaines ont compris toutes les especes de fraude & de tromperies qui peuvent se commettre dans les conventions, & auxquelles la loi n'avoit pas donné de désignation particuliere.

Le *ſtellionat* est mis par les loix au nombre des crimes, & a été ainsi nommé d'un certain lézard appellé *ſtellio*, remarquable par son extrême finesse & par la variété de ses couleurs, parce que ceux qui commettent ce crime, emploient toutes sortes de détours & de subtilités pour cacher leur fraude.

Entre les différentes manieres de commettre ce crime, on en remarque six des plus usitées dont les loix romaines font mention.

La premiere est lorsque quelqu'un vend ou engage la même chose à deux personnes en même temps.

La seconde est du débiteur qui engage ou donne en paiement à ses créanciers une chose qu'il sait ne lui pas appartenir.

La troisieme est le cas de celui qui soustrait ou altere des effets qui étoient obligés à d'autres.

La quatrieme est lorsque quelqu'un collude avec un autre au préjudice d'un tiers.

La cinquieme est du marchand qui donne une marchandise pour une autre, ou qui en substitue une de moindre qualité à celle qu'il a déja vendue ou échangée.

La sixieme enfin est lorsque quelqu'un fait sciemment une fausse déclaration dans un acte.

Ainsi, suivant le droit romain, le *ſtellionat* ne se commettoit pas seulement dans les conventions, mais encore par le seul fait & sans qu'il fût besoin d'une déclaration expresse.

Mais parmi nous on ne répute stellionataire que celui qui fait une déclaration frauduleuse dans un contrat, soit en vendant comme sien un héritage qui ne lui appartient pas ou qui est substitué, soit en déclarant comme franc & quitte de toutes charges, un fonds qui se trouve déja hypothéqué à d'autres ; ce crime peut conséquemment se commettre, non-seulement dans les ventes & obligations, mais aussi dans les constitutions de rente.

Chez les Romains ce crime étoit puni d'une peine extraordinaire. Quand le *ſtel-*

lionat étoit joint au parjure, on condamnoit le coupable aux mines, ſi c'étoit un homme de vile naiſſance, & à la relégation ou interdiction de ſon emploi, ſi c'étoit une perſonne conſtituée en dignité.

Parmi nous il eſt rare que ce crime ſoit pourſuivi extraordinairement; à moins qu'il ne ſoit accompagné de circonſtances de fraude extrêmement graves, les peines ne ſe prononcent que par la voie civile.

Les plus ordinaires ſont, 1°. que le ſtellionataire peut être contraint au rembourſement du prix de la vente, ou au rachat de la vente, *ordonnance de 1629.* 2°. Il peut y être contraint par corps, même les ſeptuagénaires, qui dans les autres cas ne ſont pas ſujets à cette contrainte pour dettes purement civiles, *ordonnance de 1667.* 3°. On ne reçoit point le ſtellionataire au bénéfice de ceſſion.

Les femmes étoient auſſi autrefois ſujettes aux mêmes peines, lorſqu'en s'obligeant avec leurs maris elles déclaroient leurs biens francs & quittes, quoiqu'ils ne le fuſſent pas : mais l'édit du mois de Juillet 1680, a affranchi dans ce cas les femmes de l'empriſonnement, & les a ſeulement aſſujetties au paiement ſolidaire des dettes auxquelles elles ſe ſont obligées avec leurs maris, par ſaiſie & vente de leurs biens.

Il y a néanmoins trois cas où les femmes ſont contraignables par corps pour *ſtellionat;* le premier eſt lorſqu'il procede de leur fait ſeulement, *ordonnance de 1667.* Le ſecond, lorſqu'elles ſont marchandes publiques, & qu'elles font un commerce ſéparé de celui de leurs maris; *Paris art. 335.* Le troiſieme eſt lorſqu'elles ſont ſéparées de biens d'avec leurs maris, ou que par leurs contrats de mariage elles ſe ſont réſervées l'adminiſtration de leurs biens.

Au reſte, notre uſage s'accorde avec le droit romain en ce que la peine de ce crime ceſſe, 1°. lorſqu'avant conteſtation en cauſe, le ſtellionataire offre de dédommager celui qui ſe plaint (ce qui n'a pas lieu néanmoins dans le cas du vol ou rapine.) 2°. Lorſque celui qui ſe plaint eſt lui même complice de la fraude, ne pouvant en ce cas dire qu'on l'a trompé.

Voyez au Digeſte le titre *ſtellionatus* & celui *ad leg. cornel. de falſis;* & au code, *de crimine ſtellionat.* Brod. ſur Loüet, *let. S, n. 18.* Dufart, *l. XXXII. chap. 165. Greg. Toloſanus;* les *Inſtitutes* de M. de Vouglans; l'ordonnance de 1667, *titre 34,* & les *mots* DÉCLARATION, FAUX, PARJURE, CONTRAT DE CONSTITUTION, REMBOURSEMENT, RENTE, VENTE. *(A)*

STELLIONATAIRE, ſ. m. *(Juriſpr.)* eſt celui qui a commis un ſtellionat. *Voyez ci-devant* STELLIONAT. *(A)*

STELLITE, ſ. m. *(Hiſt. nat. Litholog.)* nom donné par quelques auteurs à des pierres qui ont une reſſemblance parfaite avec des étoiles de mer. Il s'en trouve de cette eſpece ſur le mont Liban. On en rencontre auſſi en pluſieurs endroits d'Europe.

STENAY, *(Géogr. mod.)* en latin du moyen âge, *Sathanacum*, ville de France, capitale du pays de Bar, ſur la Meuſe, à 3 lieues de Montmédi, & à 7 de Verdun. Le duc Charles céda à perpétuité à Louis XIII. & à ſes ſucceſſeurs la ville de *Stenay*, par le traité de l'an 1619, confirmé par le traité des Pyrénées, l'an 1659, & par celui de Vincennes, l'an 1661. Ses fortifications furent raſées par ordre de Louis XIV. mais elles ont été relevées depuis. *Long. 22. 51; latit. 42. 30. (D. J.)*

STENCHILL MILDE, *(Hiſt. de Suede.)* roi de Suede; il régnoit vers la fin du neuvieme ſiecle. L'évangile à peine introduit dans le Nord y chancelloit encore. Deux partis diviſoient alors la Suede. L'un tenoit pour la nouvelle religion, l'autre pour l'ancienne. Le roi renverſa le temple d'Upſal & briſa les idoles. Le peuple furieux le maſſacra ſur les débris du temple, & ſe priva d'un bon roi, pour venger des mauvaiſes ſtatues : ſa douceur lui avoit fait donner le ſurnom de *Débonnaire (M. DE SACY.)*

STENDAL *ou* STENDEL, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, ſur la petite riviere d'Ucht, environ à cinq milles au nord-oueſt de Tangermund, & à 4 ſud-eſt d'Arneberg. Les guerres d'Allemagne l'ont preſqu'entiérement ruinée. *Long. 29. 47; latit. 52. 28. (D. J.)*

STENFORD *ou* BORCH-STENFORDE, *(Géogr. mod.)* & quelquefois *Steinfurt*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de

Weſtphalie, capitale d'un comté de même nom, ſur le Wecht, à 6 lieues au nord-oueſt de Munſter, avec une académie. *Long.* 25. 41; *latit.* 52. 24.

STÉNIADE, (*Mythol.*) Minerve étoit ſurnommée *Sténiade*, c'eſt-à-dire, *robuſte*, pour déſigner l'air mâle & vigoureux qu'on donnoit à cette déeſſe.

STENOMARGA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom par lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner une marne, qui eſt compacte à-peu-près comme une pierre. D'autres entendent par-là la marne ou craie légere & fine que l'on nomme *agaric minéral* ou *lait de lune*, &c.

STENON, PAROTIDE DE, RELEVEUR DE. *Stenon* s'eſt attaché à la recherche des glandes & des conduits lymphatiques. Il a découvert le premier les principaux conduits ſalivaires ſupérieurs. Il nous a laiſſé encore différens autres ouvrages. Le conduit de la parotide & les releveurs des côtes portent ſon nom. *Voyez* PAROTIDE & RELEVEUR.

STENTATTO, (*Muſique italienne.*) ce terme de la muſique italienne, avertit de chanter d'une maniere qui exprime la douleur, & en pouſſant avec force, & comme avec peine, les ſons de la voix ou de l'inſtrument. *Broſſard.* (*D. J.*)

STENYCLERUS, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponnèſe dans la Meſſénie, ſelon Hérodote & Strabon, mais ce dernier écrit *Stenyclaros*. Il ajoute que Creſphonte, après s'être rendu maître de la Meſſénie, la diviſa en 5 parties, & choiſit pour ſa demeure la ville de *Stenyclaros*, ſituée au milieu du pays.

Stenyclerus étoit encore le nom d'une plaine du Péloponnèſe, dans la Meſſénie, ſur le chemin d'Ithome à Mégalopolis d'Arcadie. Quand vous avez paſſé, dit Pauſanias, *l. IV. c. xxxiij.* les rivieres de Leucaſie & d'Amphiſe, vous entrez dans la plaine de *Stényclere*, ainſi dite du nom d'un héros des Meſſéniens. Vis-à-vis étoit autrefois Oechalie: mais du temps de Pauſanias c'étoit un bois de cyprès, nommé le bois *Carnaſius*. (*D. J.*)

STEP, (*Géogr. mod.*) plaine de l'empire ruſſien, aux environs d'Aſtracan, à l'orient du Volga. Cette vaſte plaine, mais inculte & ſans habitans, produit une grande quantité de ſel entaſſé comme des couches de criſtal d'eſpace en eſpace.

STÉPHANE, (*Géogr. anc.*) c'eſt un des noms que Pline, *l. V. c. xxxj.* donne à l'île de Samos, ainſi que le nom de la ville de Préneſte, dans le Latium. Le même auteur, *l. IV. c. viij.* donne encore ce nom à une montagne de la Theſſalie, dans la Phthiotide. Enfin, c'eſt le nom d'une ville de la Phocide, & d'une ville de l'Aſie mineure dans la Paphlagonie, ſur la côte du Pont-Euxin. (*D. J.*)

STÉPHANEPHORE, ſ. m. (*Antiquité aſiatique.*) στεφανηφορος; on nommoit dans l'antiquité *ſtéphanéphores*, certains prêtres ou pontifes particuliers, d'un ordre diſtingué, qui portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or, dans les cérémonies publiques. Ce ſacerdoce étoit établi dans pluſieurs villes d'Aſie, à Smyrne, à Sardes, à Magnéſie du Méandre, à Tarſe, & ailleurs. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les *ſtéphanephores* anciennement conſacrés au miniſtere des dieux, s'attacherent enſuite au culte même des empereurs. Nous liſons dans une inſcription, que Tibere-Claude de Sardes avoit été *ſtéphanephore*, CYPATHPOY. ΔIC. KAI. CTEΦANHOPOY mais nous ignorons s'il étoit pontife des dieux ou des empereurs.

On nommoit auſſi *ſtéphanephore* le prêtre qui étoit à la tête des femmes dans la célébration des theſmophories. Mais on nommoit par excellence *ſtéphanephore* le premier pontife de Pallas, comme celui d'Hercule portoit le nom de *Dadouque*. Potter, *Archæol. grec. tom. I. p. 206.* (*D. J.*)

STÉPHANITES, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) στεφανίται; les Grecs nommoient *ſtéphaniſtes* tous les jeux & les exercices dont le prix conſiſtoit dans une ſimple guirlande. Potter. *Archæol. grecq. tom. I. pag. 451.*

STEPNEY, (*Géogr. mod.*) village d'Angleterre, dans la province de Middleſex; à l'orient de Londres. C'eſt un village agréable, brillant, plus peuplé que beaucoup de places qu'on nomme *villes* en France. Il y a trois paroiſſes à *Stepney*, une épiſco-

pale, une presbytérienne, & une de Quakers. *(D. J.)*

STERCORAIRE, CHAIRE, *(Hist. des papes.)* c'eſt ainſi qu'on nommoit à Rome, au rapport de M. Lenfant, une chaire qui étoit autrefois devant le portique de la baſilique, ſur laquelle on faiſoit aſſeoir le pape le jour de ſa conſécration. Le chœur de muſique lui chantoit alors ces paroles du *pſeaume 113*, ſelon l'hébreu, & le *112* ſelon la Vulgate, *v. 6 & ſuiv.* « Il tire de la pouſſiere celui qui eſt dans l'indigence, & il éleve le pauvre de ſon aviliſſement pour le placer avec les princes de ſon peuple: » c'étoit pour inſinuer au pape, dit le *cardinal Raſpon*, la vertu de l'humilité, qui doit être la compagne de ſa grandeur. Cet uſage fut aboli par Léon X. qui n'étoit pas né pour ces ſortes de minuties. *(D. J.)*

STERCORANITES, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccléſ.)* nom que quelques écrivains ont donné à ceux qui penſoient que les ſymboles euchariſtiques étoient ſujets à la digeſtion & à toutes ſes ſuites de même que les autres nourritures corporelles.

Ce mot eſt dérivé du latin, *ſtercus*, excrément.

On ne convient pas généralement de l'exiſtence de cette erreur. Le préſident Manguin l'attribue à Amalaire, auteur du neuvieme ſiecle; & le cardinal Humbert, dans ſa réponſe à Nicetas Pectoratus, l'appelle nettement *ſtercoraniſte*, parce que celui-ci prétendoit que la perception de l'hoſtie rompoit le jeûne. Enfin Alger attribue la même erreur aux Grecs.

Mais ces accuſations ne paroiſſent pas fondées, car 1°. Amalaire propoſe à la vérité la queſtion, ſi les eſpeces euchariſtiques ſe conſument comme les alimens ordinaires; mais il ne la décide pas. Nicetas prétend auſſi que l'Euchariſtie rompt le jeûne, ſoit qu'il reſte dans les eſpeces quelque vertu nutritive, ſoit parce qu'après avoir reçu l'Euchariſtie, on peut prendre d'autres alimens; mais il ne paroît pas avoir admis la conſéquence que lui impute le cardinal Humbert. Il ne paroît pas non plus que les autres grecs ſoient tombés dans cette erreur, S. Jean Damaſcene les en diſculpe.

Mais ſoit que le ſtercoraniſme ait exiſté ou non, les proteſtans n'en peuvent tirer aucun avantage contre la préſence réelle, que cette erreur ſuppoſe plutôt qu'elle ne l'ébranle. *Voyez* M. Wuitaſs, *traité de l'Euchar. premiere partie, queſt. ij. art. 1. ſect. 1. p. 426. & ſuiv.*

STERCULIUS, *(Mythol.)* ſurnom donné à Saturne, parce qu'il fut le premier qui apprit aux hommes à fumer les terres pour les rendre fertiles. *(D. J.)*

STEREA, *(Géogr. anc.)* municipe de l'Attique, dans la tribu Pandionide, ſelon Lucien.

STÉRÉOBATE, *(Archit.)* *voyez* SOUBASSEMENT. *(D. J.)*

STÉRÉOGRAPHIE, ſ. f. eſt l'art de deſſiner la forme ou la figure des ſolides ſur un plan. *Voyez* SOLIDE.

Ce mot eſt formé du grec στέρεος, *ſolide*, & γράφω, *je décris*. La *ſtéréographie* eſt une branche de la Perſpective, ou plutôt c'eſt la perſpective même des corps ſolides; c'eſt pourquoi on en peut voir les regles aux *mots* PERSPECTIVE, & SCÉNOGRAPHIE. *Voy. auſſi* STÉRÉOGRAPHIQUE, & PROJECTION. *(O)*

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj. *(Perſp.)* projection *ſtéréographique* de la ſphere, eſt celle dans laquelle on ſuppoſe que l'œil eſt placé ſur la ſurface de la ſphere. *Voyez* PROJECTION.

La projection *ſtéréographique* eſt la projection des cercles de la ſphere, ſur le plan de quelque grand cercle, l'œil étant placé au pole de ce cercle. Cette projection a deux avantages; 1°. les projections de tous les cercles de la ſphere, y ſont des cercles, ou des lignes droites, ce qui rend ces projections faciles à tracer. 2°. Les degrés des cercles de la ſphere, qui ſont égaux, ſont à la vérité inégaux dans la projection, mais ils ne ſont pas à beaucoup près ſi inégaux que dans la projection orthographique; c'eſt ce qui fait qu'on ſe ſert par préférence de cette projection pour les mapemondes, ou cartes qui repréſentent le globe terreſtre en entier.

Voici la méthode & la pratique de cette projection, dans tous les cas principaux, c'eſt-à-dire, ſur les plans du méridien, de l'équateur, & de l'horizon.

Projection ſtéréographique ſur le plan du méridien; ſoit *ZQNE (Pl. de perſp. fig. 22.)*

le méridien; *Z* & *N* les poles, comme auſſi le zénith & le nadir; *EQ* l'équinoxial ou l'équateur; *ZN* le colure des équinoxes, & le premier cercle vertical; *Z15N*, *Z30N*, *Z45N*, *&c.* ſont les cercles horaires ou méridiens. Pour décrire ces cercles, trouvez d'abord les points *15*, *30*, *45*, *60*, *&c.* dans l'équinoctial, pour cela il ne faudra que trouver les tangentes des moitiés des angles de 15 degrés, de *30*, de *45*, *&c.* dans le grand cercle *ZENQ*, & les porter depuis *Y*, juſqu'aux points *15*, *30*, *45*, *&c.* ou bien, ce qui abrégera encore l'opération, on diviſera le grand demi-cercle *ENQ* en 180 degrés, en commençant au point *N*, 90 de chaque côté; enſuite par le point *Z*, & par les points de *15*, de *30*, de *45* degrés, *&c.* on tirera des lignes droites qui couperont la ligne *Y2*, aux points *15*, *30*, *45*, *&c.* Ces points étant trouvés, il ne s'agira plus que de décrire par ces points, & par les points *Z* & *N*, des arcs de cercle *Z15N*, *Z30N*, *Z45N*, *&c.* qui repréſenteront les méridiens; ce qu'on exécutera facilement par les méthodes connues de géométrie, pour tracer un cercle par trois points donnés. Si on ne veut pas ſe ſervir de ces méthodes pour décrire ces cercles, on pourra en employer d'autres qui ſeront encore plus ſimples: par exemple, pour tracer le méridien *Z15N*, on tirera du point *Z* au point *15*, une ligne droite, & ſur cette ligne droite, on élevera au point *Z* une perpendiculaire qui ira couper la ligne *YE*, prolongée en quelque point; la diſtance entre ce point de rencontre & le point *15*, ſera le diametre du cercle *Z15N*, dont on trouvera par conſéquent le centre, en diviſant cette diſtance en deux parties égales. On peut auſſi avoir les centres d'une autre maniere: par exemple, pour avoir le centre du cercle *Z45N*, on tirera par le point *Y* & par le point de *45* degrés du quart de cercle *NQ*, une ligne droite ou diametre, qu'on prolongera juſqu'au quart de cercle *ZE*; enſuite par le point *Z*, & par les points d'interſections de ce diametre, avec les deux quarts de cercle *NQ*, *ZE*, on tirera deux lignes droites qui iront couper la ligne *QYE*, prolongée, s'il eſt néceſſaire, en deux points, & la diſtance de ces points donnera le diametre; delà, il eſt facile de conclure, par les principes de la géométrie, que le diametre du cercle *Z45N*, eſt égal à la moitié de la ſomme de la tangente de la moitié de 45 degrés, & de la tangente du complément de cette moitié au quart de cercle; que la diſtance du point *Y* au centre du cercle *Z45N*, eſt égal à la tangente du complément de 45 degrés, c'eſt-à-dire, à la cotangente de *45* degrés, & que la diſtance du point *45* à ce même centre, eſt égale à la ſécante du complément de 45 degrés, c'eſt-à-dire, à la coſécante de 45 degrés, & ainſi des autres; ce qui fournit encore de nouvelles méthodes pour déterminer les centres des projections des différens méridiens; car pour déterminer par exemple le méridien *Z45N*, il n'y a qu'à prendre depuis le point *45*, vers *E*, une ligne égale à la coſécante de 45 degrés, ou à la demi-ſomme des tangentes de la moitié de 45 degrés, & du complément de cette moitié; ou bien on prendra depuis le point *Y* vers *E*, une ligne égale à la cotangente de 45 degrés.

Dans cette même projection les arcs de cercles ♋, ♑, & *rs*, *rs*, ſont les tropiques ſeptentrional & méridional, qui ſe projetteront auſſi par des arcs de cercle. Pour tracer ces cercles, par exemple ♋, ♑, on prendra d'abord ſur le demi-cercle *F22*, les arcs *E* ♋, *Q* ♑ de 23 degrés & demi, enſuite par le point *E*, & par le point ♋ qui en eſt le plus éloigné, on tirera une ligne droite qui coupera la ligne *ZN* en un point, & par ce point, & les deux points ♑, on décrira un arc de cercle qui repréſentera le tropique du cancer. On peut auſſi s'y prendre de la maniere ſuivante pour décrire le tropique ♑ *o* ♑; on portera de *y* vers *o* une ligne *yo*, égale à la tangente de la moitié de 23 degrés *30′*, & du point *o* vers le point *Z*, on portera une ligne égale à la coſécante de *23° 30′*, en prenant pour ſinus total le rayon du tropique. On pourra décrire par une méthode ſemblable tous les autres cercles paralelles à l'équateur.

Dans cette projection ♋, *rs* eſt l'écliptique, elle eſt repréſentée par une ligne droite & on la diviſera en degrés, comme on a diviſé la projection *E2* de l'équateur;

on nommera ces degrés par les ſignes du zodiaque, en comptant 30°. pour chaque ſigne.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'équinoctial ou équateur : ſoit *SC (fig. 23.)* le méridien & le colure des ſolſtices; *EN* le colure équinoctial, & le cercle horaire de 6 heures; *P* le pole ſeptentrional; ♋, ♋, le tropique ſeptentrional; *E* ♋ *N* la moitié ſeptentrionale de l'écliptique. Pour en trouver le centre, on diviſera d'abord la ligne *PC* en 90 degrés, comme on a diviſé dans la *fig.* 22, la ligne *YQ*; on prendra enſuite la portion *P*♋, de 66 degrés & demi, & on portera depuis ♋ vers *S*, une ligne égale à la ſécante de 23 degrés & demi; enſuite d'un rayon égal à cette ſécante, on décrira un cercle qui paſſe par le point ♋; ou bien on portera depuis le point *P*, vers *S*, une ligne égale à la tangente de 23 degrés & demi, & de l'extrêmité de cette ligne, comme centre, on décrira un arc de cercle qui paſſe par les points *N*, *E*. Le pole *a* de l'écliptique eſt à l'interſection du cercle polaire & du méridien, parce que c'eſt le lieu par où doivent paſſer tous les cercles de longitude; & *E Z N* ſera l'horizon du lieu, par exemple de Paris. Pour la décrire, prenez depuis *P* juſqu'à *Z* la tangente de la demi-latitude; alors la tangente de la colatitude, priſe depuis *P* juſqu'à *O*, ou ſa ſécante depuis *Z* juſqu'à *O*, donne le centre du cercle qui doit repréſenter l'horizon, & ſon pole qui repréſente le zénith, ſera éloigné du pole *P* d'une quantité égale à la tangente de la demi-colatitude.

Tracer tous les autres cercles dans cette projection: 1°. pour les cercles de longitude qui doivent tous paſſer par *a*, & par les différens degrés de l'écliptique; prenez la tangente de 66 degrés 30 minutes, depuis *a* vers *x* ſur le méridien, ce qui donnera un point par lequel une perpendiculaire étant tirée au méridien, elle contiendra les centres de tous les cercles de longitude; & les diſtances de ces centres au rayon *PC*, ſeront les tangentes des degrés de leurs diſtances au méridien *SPC*. 2°. On décrit tous les paralleles de déclinaiſon, en prenant les tangentes de leurs demi-diſtances au pole *P*, & décrivant du point *P* & de ces demi-diſtances, comme rayons des cercles concentriques. 3°. Tous les cercles azimuthaux ou verticaux doivent paſſer par le zénith *h*: puis donc que le zénith de Paris eſt éloigné de *P* de 41°. 30′ prenez-en la coſécante, (ou la ſécante de 48 degrés 50 minutes) depuis *h* vers *C*, & cela donnera le point *X*, qui eſt le centre de l'azimuth oriental & occidental, c'eſt-à-dire *EhN*. 4°. Les cercles de hauteur, ou almicantarats, ſont des cercles plus petits, dont les poles ne ſont point dans le plan de la projection; ainſi le cercle *Oe* eſt un cercle de hauteur, élevé de 50 degrés au deſſus de l'horizon. 5°. Tous les cercles horaires ſon des lignes droites, tirées du centre *P* à l'extrêmité du grand cercle *SNXE*.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'horizon. D'abord décrivez un cercle qui repréſente l'horizon; partagez-le en quatre parties par deux diametres: *Z (fig. 24,)* ſera le zénith du lieu; *12 ♎ 12* ſera le méridien; *6 ♎ 6* ſera le premier vertical ou azimuth d'orient & d'occident; faites *Z P* égale à la tangente de la moitié de 41°. 10; *P* ſera le pole du monde: faites *♎ Æ* = à la tangente de la moitié de 48°. 30′. & vous aurez le cercle équinoctial *6 æ 6*.

Dans cette projection, les almicantarats ſont tous paralleles au cercle de projection, & les azimutaux ſont tous des lignes droites qui paſſent par *Z*, centre du cercle de projection. Les paralleles de déclinaiſon ſont tous de petits cercles paralleles au cercle équinoctial; & on trouve leurs interſections avec le méridien, en prenant la tangente de leurs demi-diſtances du zénith, vers le midi ou vers le nord, ou des deux côtés depuis *Z*: leurs centres ſe trouvent en coupant en deux la diſtance qui eſt entre ces deux points: car le milieu ſera le centre du parallele.

Pour ce qui regarde les cercles horaires, faites *Zc* = à la tangente de 48°. 50′; ou *Pc* = à la ſécante de 48°. 50′. tirez par le point *C* une perpendiculaire au méridien *12ZC* prolongé; enſuite ſi vous prenez *ZC* pour rayon, & que ſur la ligne *CT* vous portiez les tangentes de 15°. 30°. 45°. *&c.* d'un & d'autre côté, vous aurez les centres de chacun des cercles horaires, 7 & 5, 8, 4, *&c.*

Remarquez que dans toute projection *ſtéréographique*, tous les diametres ſont diviſés en degrés, par les tangentes des demi-angles correſpondans ; ainſi dans la *fig.* 22. on a diviſé *YQ* en degrés, aux points 15, 30, 45, *&c.* en portant depuis *Y* les tangentes des moitiés de 15 degrés, de 30 degrés, de 45 degrés, *&c.* & c'eſt-là le fondement de la projection des cercles horaires de la ſphere, ſur un plan donné. *Voyez* GNOMONIQUE, *&c.*

Comme dans la projection *ſtéréographique* tous les cercles ſe projettent par des lignes droites, ou par d'autres cercles, on ſe ſert beaucoup de cette ſorte de projection. Il faut toujours imaginer dans ces ſortes de projections, que l'œil eſt éloigné du plan, d'une quantité égale au rayon du grand cercle de la projection, & que la moitié de la ſphere projettée eſt au deſſous du papier, enſorte que ſon centre ſe confonde avec le centre du grand cercle de projection. Au reſte, cette eſpece de projection, malgré tous ſes avantages, a un inconvénient, c'eſt que l'on ne peut pas s'y ſervir d'une même échelle pour trouver les diſtances des lieux : car, par exemple, dans la *fig.* 22, les points *15, 30, 45, &c.* ſont inégalement éloignés les uns des autres ſur la projection ; cependant les points de la ſphere dont ces lieux ſont la projection, ſont tous à 15 degrés les uns des autres. Il en eſt de même de tous les autres points de la projection ; car leurs diſtances ſe projettent par des arcs de différens cercles, & dans leſquels les degrés ſont repréſentés par des diviſions inégales. Ainſi dans une mapemonde qui n'eſt pas à l'horizon de Paris, il faut bien ſe garder de ſe ſervir d'une échelle pour trouver la diſtance de Paris aux différentes villes de l'Europe ; on ne peut ſe ſervir d'une échelle pour méſurer ces diſtances, que dans les mapemondes dont Paris occupe le centre, c'eſt-à-dire dans celles dont la projection eſt ſur l'horizon de Paris ; encore faudra-t-il ſe ſervir d'une échelle dont les diviſions ſoient inégales, comme le ſont celles de la ligne *YQ*, *fig.* 22, & cette échelle ne pourra donner que les diſtances de Paris à toutes les autres villes, & non pas la diſtance de ces autres villes entr'elles. *(O)*

STÉRÉOMÉTRIE, ſ. f. *(Géom.)* eſt une partie de la Géométrie, qui enſeigne la maniere de meſurer les corps ſolides, c'eſt-à dire, de trouver la ſolidité ou le contenu des corps ; comme des globes, des cylindres, des cubes, des vaſes, des vaiſſeaux, *&c. Voyez* SOLIDE & SOLIDITÉ.

Ce *mot* eſt formé du grec στέρεος *ſolide*, & μέτρον *meſure*. *Voyez*-en la méthode ſous les *articles* des différens corps, comme GLOBE, CYLINDRE, SPHERE, *&c. Voyez* auſſi JAUGE. *Chambers. (E)*

STEREONTIUM, *(Géog. anc.)* ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II, c. xj.* Quelques ſavans veulent que ce ſoit aujourd'hui Caſſel. *(D. J.)*

STÉRÉOTOMIE, ſ. f. *(Géom.)* eſt la même choſe que *coupe des pierres*. *Voyez* COUPE DES PIERRES.

STÉRILITÉ, ſ. f. *(Malad.)* maladie appartenante au ſexe. Elle dépend de pluſieurs cauſes que l'on peut réduire au vice des ſolides, à celui des fluides & à un vice combiné de ces deux premiers.

La plupart des femmes conçoivent, & portent leur fruit juſqu'au neuvieme mois ; mais beaucoup d'entr'elles ne peuvent concevoir, c'eſt ce que l'on nomme *ſtérilité*. C'eſt une maladie qui afflige les familles, leur faiſant perdre l'eſpoir d'avoir des héritiers.

Le vice des ſolides conſiſte dans la conformation irréguliere des parties de la génération, dans l'affaiſſement & l'étroiteſſe du vagin, dans l'obſtruction & le deſſéchement des ovaires, dans le relâchement & la foibleſſe de la matrice, du vagin, des trompes & des autres parties. Souvent il ſe trouve que le vagin n'eſt pas ouvert, ſouvent les parois ſont obliterés, & l'art ne peut remédier à leur coalition.

D'autres fois les éminences qui ſont contenues entre les ailes, telles que le clitoris, les nymphes, ſont ſi prodigieuſes, qu'elles ne permettent pas l'introduction du membre viril dans le grand conduit de l'utérus. On a vu des femmes en qui cette ſtructure biſarre a donné lieu à de grands déſordres, en leur facilitant un commerce illicite avec des perſonnes du même ſexe.

Le vice des fluides conſiſte ou dans l'excès des fluides ou dans la petite quantité de ces fluides. C'eſt ainſi que les regles immo-

dérées, les pertes continuelles, les fleurs blanches continuelles, en épuiſant les humeurs, relâchent & humectent ſi fort les parois de l'utérus, que la liqueur ſéminale & l'embryon venu de l'ovaire ne peuvent y reſter ni y être retenu : delà vient que les femmes ſujettes à ces incommodités, ou ne conçoivent point ; ou ſi elles ſont aſſez heureuſes pour concevoir, elles ſont ſujettes à de fréquens avortemens. Ces ſortes de femmes étant toujours mouillées, les parties ſolides des organes n'ont point aſſez de reſſort pour échauffer les principes de l'embryon ; la ſéroſité qui les inonde & leur humidité étouffent les principes actifs de la ſemence qui auroient pu ſans cette fâcheuſe circonſtance ſe développer, & porter dans l'œuf cet eſprit vivifiant néceſſaire pour former ou développer l'embryon.

La ſanie ou plutôt les écoulemens purulens des fleurs blanches lymphatiques, d'une gonorrhée virulente, produiſent les mêmes effets, & diſpoſent l'utérus aux ulcérations & à l'hydropiſie. D'ailleurs tous ces vices des humeurs ci-deſſus énoncés empêcheroient l'utérus de ſe fermer, & de garder le précieux dépôt dont ſes parois ont été arroſés.

Souvent les vices des ſolides ſe combinent avec ceux des fluides. C'eſt à cette cauſe que l'on peut rapporter la ſuppreſſion des regles, les pâles couleurs, ou la chlorоſe, qui ſont toutes des cauſes & des ſignes de *ſtérilité*.

Or, cette ſuppreſſion dépend également du vice des ſolides comme de celui des fluides : la roideur, la ſéchereſſe, l'aridité de l'utérus, la trop grande tenſion de ſes fibres, ſont des cauſes fréquentes de la diminution, de la ſuppreſſion des regles ; comme auſſi le ſang trop épais, trop acre, trop abondant produit encore les mêmes effets. C'eſt l'ordinaire que les filles en qui la menſtruation eſt pénible, ne conçoivent que difficilement ; & que celles en qui les regles coulent librement & régulièrement, ſont plus heureuſes dans la conception, dans la geſtation comme dans l'accouchement. C'eſt ainſi que l'illuſtre Fernel procura à la France un dauphin, conſeillant au roi d'approcher de la reine pendant l'éruption facile des regles : ce ſont auſſi là les vues des grands praticiens de nos jours.

Mais outre ces cauſes, la chaleur de l'utérus eſt quelquefois ſi grande, qu'elle détruit & ſuffoque tous les principes les plus actifs de la liqueur ſéminale : d'ailleurs cela arrivera encore plus ſûrement, ſi cette liqueur ſe trouve trop froide, reſpectivement à l'état préſent de l'utérus, ſi les embraſſemens d'un époux ſont froids, languiſſans ; ou ſi l'épouſe ne ſympathiſe & ne correſpond que froidement aux embraſſemens de ſon époux, ſoit par la conſtitution *froide* & *inactive* de ſon tempérament, ſoit par le peu d'inclination ou d'amitié qu'elle ſe ſent pour lui.

Enfin l'expérience fournit d'autres cauſes qui confirment ces premieres : nous voyons tous les jours des femmes qui conçoivent avec un ſecond mari, & qui en ont des enfans, tandis qu'elles n'avoient pu en avoir du premier. Nous voyons de même des maris avoir des enfans en ſecondes noces, qui n'ont pu en avoir du premier lit. Ces cas ne ſont point rares ; ils tendent à prouver le rapport qui doit être entre les humeurs des deux époux, de même qu'entre les organes deſtinés à l'ouvrage de la génération.

Voilà les cauſes de la *ſtérilité* qui peuvent avoir lieu du côté de la femme : il en eſt d'autres qui attaquent les hommes, dont la froideur, la langueur dans les embraſſemens vient des mêmes cauſes du vice des ſolides, de leur mutilation, ou du peu d'activité des humeurs ſéminales. La cauſe la plus commune eſt le libertinage, l'habitude des plaiſirs qui a épuiſé les ſecours de la ſanté & les marques de la virilité. Car la vraie cauſe prochaine de la conception eſt l'immiſſion de liqueur ſéminale vivifiante dans l'utérus pour y développer les rudimens de l'embryon contenu dans l'ovaire.

Traitemens. Si l'on nous demande les remedes néceſſaires pour détruire ces cauſes, & donner à tant de familles cette douce conſolation qui ſerre & affermit les nœuds des alliances, qui entretient la concorde & l'union dans la ſociété conjugale ; nous répondrons que la plupart des cauſes énoncées ci-deſſus ſont ſans remedes, & que l'on voit rarement les médecins réuſſir dans

dans l'adminiſtration des remedes pour une telle fin.

La difficulté vient de l'embarras où l'on eſt de connoître les vices réels que l'on doit combattre. On voit bien les vices de ſolides dans l'un & l'autre ſexe, qui dépendent de la conformation extrinſeque ; mais on ne voit pas de même ceux qui dépendent du vice interne des fibres ; de la ſéchereſſe, de la roideur ; ou des fluides, ſoit qu'ils péchent par excès, ſoit qu'ils ſoient en trop petite quantité. L'excès des liquides, & leur médiocrité peuvent provenir de cauſes également capables de produire l'un & l'autre : d'ailleurs les différences des tempéramens & des affections mettent encore un obſtacle invincible à la connoiſſance de la cauſe & du remede.

Nous allons cependant donner quelques points de vue généraux.

Dans la tenſion & la ſéchereſſe trop grandes, on doit relâcher par les remedes émolliens, humectans & adouciſſans, par un régime délayant, tempérant & rafraîchiſſant : cette indication générale a lieu dans les deux ſexes.

Les eaux légérement acidules, les limonades aigrelettes, les cordiaux acides & doux, les viandes des jeunes animaux, leurs bouillons, ſont donc ici ſpécialement indiqués : les émulſions, les bains d'eau froide ou légérement tiéde, les frictions douces ſur les parties avec les huiles, les infuſions ou décoctions émollientes, les demi-bains, les embrocations ſont très-bien indiqués dans ce cas.

Dans la ſoupleſſe, l'humidité & le relâchement des parties, on doit employer les remedes aſtringens & toniques : tels ſont les injections, les peſſaires, les bains ; les demi-bains, les fomentations, & autres remedes compoſés ou préparés de médicamens aſtringens, fortifians & toniques. *Voyez* ASTRINGENS & TONIQUES.

Les fomentations avec les infuſions de plantes aromatiques, telle que l'armoiſe, la matricaire, la millefeuille, la tanneſie, la ſauge, la cataire, les mentes, les marrubes, les abſynthes, & autres de même vertu, ſont fort recommandées.

Les opiats faits de plantes aphrodiſiaques, de leur ſuc, des gommes aromatiques, les teintures de myrrhe, d'aloës, de caſtoréum, les différens élixirs, la teinture d'ambre, de muſc, employés en fomention, en injection ; ces ſubſtances même employées en linimens, ont quelquefois réuſſi ; on doit commencer par leur uſage intérieur.

Les emménagogues ſont les remedes indiqués dans le cas de ſuppreſſion de regles ; mais il faut, avant toute choſe, bien conſidérer les cauſes, ſans quoi on ne feroit qu'irriter le mal. En général, ces remedes doivent être donnés longtemps & par intervalle. *Voyez* EMMÉNAGOGUES.

STÉRILITÉ, *(Médecine légale.)* *Voyez l'article* MÉDECINE LÉGALE.

STERLING, ſ. m. *(Monn. de compte d'Angl.)* nom de la monnoie idéale & de compte d'Angleterre ; quelques-uns croient que ce mot vient de la ville *Sterling* en Ecoſſe, où ils prétendent qu'on battoit anciennement de la monnoie très-pure, avec fort peu d'alliage. D'autres diſent avec bien plus d'apparence, que ce nom dérive du mot ſaxon *ſtére*, qui ſignifie *regle* ; ainſi, ſelon ce ſentiment, une monnoie *ſterling*, n'eſt autre choſe qu'une monnoie faite ſelon la regle preſcrite.

Enfin, Camden eſtime que le mot *ſterling* eſt moderne, & qu'il a été vraiſſemblablement pris de certains ouvriers flamands, qui ſous le regne de Jean-Santerre, furent attirés dans la Grande-Bretagne pour y rafiner l'argent ; à quoi ils réuſſiſſoient bien mieux que les Anglois. Comme on appelloit communément les gens de ce pays-là *Eſterlings*, à cauſe de leur ſituation à l'eſt de l'Angleterre, il eſt arrivé que la monnoie qu'ils firent, fut nommée *eſterling*, & par abréviation *ſterling*, c'eſt-à-dire, faite par les *Eſterlings* ou Flamands, & par conſéquent plus pure que celle qu'on avoit battue juſqu'alors.

Quoi qu'il en ſoit, les négocians anglois tiennent leurs comptes par livres *ſterling*, ſhillings, & farthings, en mettant la livre idéale *ſterling* pour vingt ſhillings, le ſhilling pour douze ſous, & le ſou pour quatre farthings. *(D. J.)*

STERLING, *(Géogr. mod.)* province d'Ecoſſe dans la ſeconde preſqu'île de ce

royaume, au midi du Tay. Cette province est bornée à l'orient par l'Avon, qui la sépare de la Lothiane, & par le Forth, qui la sépare de la Fife. Au nord elle a la province de Menteith; à l'occident, celle de Lénox, & au midi celle de Cluydesdale. Elle s'étend en longueur du nord-oueſt au ſud-eſt, l'eſpace de vingt milles, & ſa largeur n'eſt que de douze milles. Mais ſi cette province eſt petite, elle eſt l'une des plus fertiles de l'Ecoſſe; on y compte environ vingt paroiſſes; les rivieres qui l'arroſent ſont le Carron, le Kelwin, le Coutyr, le Bannok, & le Forth.

En paſſant de la Lothiane dans cette province, on voit les reſtes de la muraille des Romains, qui s'étendoit à travers les provinces de *Sterling* & de Lénox, juſqu'à Kiſpatrick, ſur la Cluyd, dans un eſpace de trente à trente-cinq milles. Les vallées de la province de *Sterling* ſont entrecoupées de prairies; les montagnes du midi & de l'oueſt, entretiennent de gros troupeaux de bêtes à cornes; les habitans brûlent du bois, du charbon de pierre, ou une eſpece de tourbe, ſuivant les lieux. *(D. J.)*

STERLING, *(Géog. mod.)* ville de l'Ecoſſe méridionale, capitale de la province de même nom, ſur la pente d'un rocher, dont le Forth mouille le pié, & qu'on paſſe ſur un pont de pierre, à 12 lieues au nord-oueſt d'Edimbourg. Elle a été la demeure de pluſieurs rois d'Ecoſſe. On y voit un beau & fort château. *Long.* 13, 55; *lat.* 56, 5.

Les anciens appelloient cette ville *Binobara*; mais Ptolomée l'appelle *Vindovara*. C'étoit une des bornes de l'empire romain dans la Grande-Bretagne, comme il paroît par une inſcription qu'on trouve vers le pont au bas du château, & qui marque qu'une des aîles de l'armée romaine faiſoit garde dans cette place. Du temps de la religion catholique, il y avoit près de cette ville une abbaye magnifique qui portoit le nom de *Cambuskenneth*.

A deux milles au nord de *Sterling*, eſt une terre nommée *Arthrey*, ou *Airthrey*, dans laquelle on trouve une mine de cuivre au côté méridional d'une montagne. La matiere qu'on tire de la mine eſt couverte d'une croûte métallique, & le reſte eſt bigarré de couleurs vives, de verd, de violet, & de bleu. Un quintal de cette matiere rend trente livres de cuivre; une fontaine ſort de la même montagne; & comme elle paſſe à travers une terre minérale, elle en prend une légere teinture, & on la croit bonne pour guérir quelques maux externes.

Quoi qu'il en ſoit, la ville de *Sterling* eſt la patrie de Marie Lambrun, femme qui mérité d'occuper ſa place dans l'hiſtoire du xvj ſiecle. Elle avoit épouſé un François nommé *Lambrun*, qui lui donna le nom ſous lequel elle eſt connue; tous les deux entrerent fort jeunes au ſervice de Marie Stuart qu'ils adoroient. L'époux de mademoiſelle Lambrun fut ſi touché de la fin tragique de cette princeſſe, qu'il en mourut de douleur au bout de quelques mois, & ſa femme deſeſpérée réſolut auſſi-tôt de venger l'un & l'autre par un terrible crime. Elle s'habille en homme, prend le nom d'*Antoine Sparch*, & ſe rend à Londres, portant ſur elle deux piſtolets chargés, l'un pour tuer la reine Eliſabeth, & l'autre pour ſe tuer tout de ſuite, afin d'éviter l'échafaut.

En perçant la foule avec vivacité pour s'approcher de la reine qui ſe promenoit dans ſes jardins, elle laiſſe tomber un de ſes piſtolets; les gardes accoururent, la ſaiſiſſent, & ne ſongent qu'à la traîner en priſon; mais Eliſabeth voulant ſur le champ l'interroger elle-même, lui demanda ſon nom, ſa patrie, & ſa qualité.

Mademoiſelle Lambrun répondit d'un ton ferme: » Madame, je ſuis Ecoſſoiſe & femme, quoique je porte cet habit: je m'appelle *Marguerite Lambrun*. J'ai vécu pluſieurs années auprès de la reine Marie, que vous avez injuſtement fait périr; & par ſa mort, vous avez été cauſe de celle de mon mari, qui n'a pu ſurvivre au trépas d'une reine innocente, à laquelle il étoit dévoué. De mon côté, aimant l'un & l'autre avec paſſion, j'avois réſolu au péril de ma vie, de venger leur mort par la vôtre. Tous les efforts que j'ai faits pour abandonner ce deſſein, n'ont abouti qu'à m'apprendre qu'il n'y a rien qui ſoit capable d'empêcher une femme irritée de ſe venger, lorſ-

qu'un double amour enflamme ſa haine & ſon reſſentiment. »

Quoique la reine Eliſabeth eût grand ſujet d'être émue d'un tel diſcours, elle ne laiſſa pas de l'écouter de ſens froid, & de repartir tranquillement : » Vous avez donc cru faire votre devoir, & rendre à l'amour que vous avez pour votre maîtreſſe & pour votre mari, ce qu'il exigeoit : mais quel penſez-vous que doit être maintenant mon devoir à votre égard ? »

Cette femme répondit à la reine avec grandeur : » Je dirai franchement à votre majeſté mon avis, pourvu qu'il lui plaiſe de me dire premiérement, ſi elle me fait cette queſtion en qualité de reine, ou en qualité de juge. » Eliſabeth lui déclara que c'étoit en qualité de reine. » Votre majeſté doit m'accorder grace, » repartit Marguerite Lambrun.

» Mais quelle aſſurance me donnerez-vous, répliqua la reine, que vous n'en abuſerez pas, & que vous n'entreprendrez pas une ſeconde fois un attentat ſemblable ? » A quoi la Lambrun repartit encore : » Madame, la grace que l'on veut accorder avec tant de précaution, n'eſt plus, ſelon mon idée, une véritable grace : ainſi votre majeſté peut agir contre moi comme juge. »

Alors la reine s'étant retournée vers quelques membres de ſon conſeil qui étoient préſens, leur dit : » Il y a trente ans que je regne ; mais je ne me ſouviens pas d'avoir trouvé perſonne qui m'ait jamais fait une pareille leçon. Allez (continua-t-elle, en s'adreſſant à mademoiſelle Lambrun,) je vous accorde la grace pure, entiere, & ſans aucune condition. »

Marie Lambrun ſe proſterna aux genoux de la reine, en la priant d'avoir la généroſité de la faire conduire ſûrement hors des royaumes de la Grande-Bretagne juſqu'aux côtes de France. Eliſabeth le lui accorda volontiers ; & l'on regarda cette requête de Marie Lambrun, comme un trait ſingulier de prudence & de ſageſſe. *(Le chevalier* DE JAUCOURT. *)*

STERNBERG, *(Géogr. mod.)* contrée d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, aux confins de la Pologne & de la Siléſie ; c'eſt un pays montagneux, coupé de quelques petites rivieres. *Sternberg* ſa capitale lui donne ſon nom ; cette petite ville eſt ſituée aux confins de la Siléſie, entre Cuſtrin, Schwerin, Francfort ſur l'Oder, & autres lieux. *(D. J.)*

STERNOMANTIS, ſ. f. (*Antiquit. grecq.*) στερνόμαντις ; c'étoit un des noms de la prêtreſſe de l'oracle de Delphes, plus connu encore ſous celui de Pithie ; mais le même nom de στερνόμαντις étoit généralement donné à tous ceux qui agités par quelque démon, prophétiſoient, ou rendoient des oracles. *(D. J.)*

STERNO-CLYTHO-MASTOIDIEN, *ou* STERNO-MASTOIDIEN, *ou* MASTOIDIEN ANTERIEUR, *en Anatomie*, nom de deux muſcles dont chacun vient de la partie ſupérieure & antérieure du ſternum de la clavicule, vers l'extrêmité ſternale, & ſe termine à l'apophyſe maſtoïde.

STERNO-COSTAUX, *ou le triangulaire du ſternum*, *(Anatomie.)* nom de quelques muſcles qui s'attachent aux côtes & au ſternum. *Voyez* CÔTES & STERNUM.

Ces muſcles viennent de chaque côté de la partie inférieure & interne du ſternum, & s'inſerent à la ſeconde, troiſieme, quatrieme, cinquieme, ſixieme, & ſeptieme des vraies côtes.

STERNO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui viennent de la partie la plus ſupérieure & interne du ſternum, de la portion voiſine de la clavicule & de la partie adjacente à la premiere côte ; ils ſont larges & ſitués le long de la trachée-artere, des glandes thyroïdes, & du cartilage ſcutiforme ; ils ſe terminent à la baſe de l'os hyoïdes.

STERNO-MASTOIDIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles appellés auſſi *ſterno-clyto-maſtoïdien*. *Voyez* STERNO-CLYTO-MASTOÏDIEN.

STERNO-THYROIDE, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles du larynx qui s'inſerent dans la partie ſupérieure & interne du ſternum, tout au tour du rebord inférieur de ſa cavité articulaire, & ſe termine à la tubéroſité oblique du cartilage thyroïde.

STERNO-THYRO-PHARINGIEN, *en Anatomie ;* nom d'une paire de muſcles

du pharynx, qui ſont formés par un paquet de fibres qui prend ſes attaches à la partie interne & ſupérieure du ſternum, s'unit intimement avec le ſterno-thyroïdien juſque vers les attaches, au cartilage thyroïde, & vient s'unir enſuite avec le tyropharingien. *Voyez* STERNO-THYROIDIEN & TYRO-PHARINGIEN.

STERNUM, ſ. m. *en Anatomie*, nom d'un os ſitué tout le long de la partie antérieure & moyenne de la poitrine.

Cet os eſt compoſé de trois pieces dans les adultes, une ſupérieure qui a la figure d'un éxagone irrégulier, une moyenne de figure d'un quarré oblong, & une inférieure la moins conſidérable de toutes; elle eſt cartilagineuſe, & ſe nomme *cartilage xiphoïde*. *Voyez* XIPHOIDE.

Mais dans les enfans il eſt compoſé de pluſieurs pieces ſuivant les différens âges, c'eſt-à-dire de 5, de 6, 7 & quelquefois de 8 pieces.

Deux pieces principales du *ſternum* ſont unies enſemble par diarthroſe obſcure, de façon qu'en les décrivant comme n'étant qu'une ſeule piece, leur face antérieure externe eſt inégalement convexe, la poſtérieure interne eſt légérement concave; le bord ſupérieur qui a ſur le milieu une grande échancrure, que les anciens ont nommée *fourchette*, & ſur les parties latérales deux cavités pour y recevoir les clavicules; le bord intérieur a cinq petits enfoncemens, un mitoyen, & deux à chaque partie latérale, qui ſont quelquefois confondus enſemble; on voit ſur les bords latéraux quatre petites cavités comme diviſées en deux, & vers la partie ſupérieure une petite portion du cartilage de la premiere vraie côte. *Voyez* CÔTE.

L'os du *ſternum* ſouffre des jeux de la nature dans divers ſujets, je n'entends pas pour le nombre des os qui le compoſent comme ont fait quelques anatomiſtes, en les conſidérant ſur des ſujets de différens âges, mais pour la figure, la grandeur, la ſituation de cet os: par exemple, on a trouvé quelquefois ſa pointe extrêmement tournée en dehors ou en dedans, & alors ce jeu de la nature doit avoir nui à ſa ſanté, produit des difficultés de reſpirer & de ſe courber, ou des maladies internes incurables. On trouve auſſi quelquefois à la partie inférieure du *ſternum* un trou qui eſt plus ou moins grand.

Un auteur allemand aſſure dans les *ſelecta medica Francofurtenſia*, avoir obſervé un pareil trou, & que ce trou donnoit paſſage aux arteres & aux veines mammaires; M. Hunauld dit qu'il n'a trouvé ce trou qu'une ſeule fois; qu'il n'y paſſoit rien, & qu'il étoit rempli par une ſorte de ſubſtance cartilagineuſe. Voici, peut-être, continue-t-il, ce qui donne occaſion à la formation de ce trou. Le *ſternum*, dans les premiers temps, eſt tout cartilagineux, & l'oſſification y commence en différens endroits; le nombre de ces oſſifications eſt incertain, elles ſe réuniſſent plus ou moins tard pour former trois pieces qui enſuite ſe ſoudent pour n'en faire qu'une. Si donc lorſque toutes ces différentes oſſifications commencent à ſe réunir, il y a un endroit où l'oſſification ſe trouve arrêtée; cet endroit reſtera rempli de la ſubſtance cartilagineuſe qui en ſe détachant, lorſqu'on fait le ſquelette, laiſſera appercevoir un trou dans l'os du *ſternum*; peut-être encore que les trois pieces d'oſſification qui ſe rencontrent par leurs bords, peuvent, en prenant de l'accroiſſement & de la ſolidité, avant que d'être unies, laiſſer un vuide entr'elles. Comme on ne dit point avoir vu un pareil trou à la partie ſupérieure du *ſternum*, c'eſt vraiſemblablement parce que la partie ſupérieure de cet os n'eſt ordinairement qu'une ſeule piece dès les premiers temps, & qu'elle ne s'oſſifie point en différens endroits, au lieu que la multitude différente d'oſſifications ſe fait à la partie inférieure, où le trou dont il s'agit ſe rencontre toujours. *(D. J.)*

STERNUM, *fracture du*, (*maladie de Chirurgie.*) ſolution de continuité de l'os *ſternum* à l'occaſion de quelque coup ou chûte. Le *ſternum*, comme les os du crâne, eſt ſuſceptible de fracture & d'enfoncement. On reconnoît la fracture à l'inégalité des pieces oſſeuſes, & quelquefois à la crépitation qu'on entend en comprimant alternativement les pieces ſéparées. L'enfoncement ſe connoît par la dépreſſion; la douleur, la difficulté de reſpirer, la toux, & quelquefois le crachement de ſang ſont les

ſymptomes de la fracture & de l'enfoncement. Le crachement eſt plutôt l'effet de la commotion que de la fracture. Ambroiſe Paré rapporte qu'il a été envoyé en 1563 par le feu roi de Navarre pour pânſer un gentilhomme de la chambre, bleſſé devant Melun d'un coup de mouſquet au milieu du *ſternum*, ſur ſa cuiraſſe : il tomba par terre comme mort, jetant grande quantité de ſang par la bouche, & il en cracha de ſuite pendant l'eſpace de trois mois. Le *ſternum* étoit enfoncé. Pour en faire la réduction on fit coucher le bleſſé ſur le dos, ayant un carreau entre les épaules, & les os furent rétablis dans leur état naturel par la preſſion latérale des côtes. On appliqua des compreſſes trempées dans une liqueur vulnéraire ſpiritueuſe, & un bandage qui ne doit pas être trop ſerré, afin de ne pas gêner la reſpiration. Les ſaignées ſont dans cette fracture d'un grand ſecours pour calmer les accidens & pour les prévenir.

Le *ſternum* eſt un os ſpongieux ſujet à être altéré par la carie. On peut tenter ſur cet os les opérations convenables pour enlever la carie ; tel que le trépan. Il y a ſur la poſſibilité de la réuſſite de cette deſtruction des parties viciées, deux obſervations très-importantes, l'une dans Galien, & l'autre dans Harvey, au traité *de generatione animalium*, où l'on voit que le *ſternum* a été détruit en partie, & que les malades ont ſurvécu. Dans l'un & dans l'autre cas on touchoit le cœur, & l'on ſentoit ſes mouvemens dans le vuide qu'avoit laiſſé la déperdition de ſubſtance du *ſternum*. (*Y*)

STERNUTATION, ſ. f. (*Phyſiol.*) en grec πτάρμός, en latin *ſternutatio*, *voyez* ÉTERNUMENT, qui eſt le terme le plus en uſage ; nous n'ajouterons ici que peu de remarques ſur ce curieux phénomène de notre organiſation.

Tout le monde ſait que c'eſt un mouvement convulſif, au moyen duquel l'air étant pouſſé violemment par toutes les cavités des narines, balaie & emporte avec bruit la mucoſité qu'il trouve ſur ſon paſſage.

Pour entendre cet effet, il faut ſe rappeller 1°. qu'il y a un rameau de nerf de la cinquieme paire qui ſe rend à la membrane pituitaire du nez. 2°. Quand ce nerf vient à être irrité, l'intercoſtal, le vague, & par conſéquent les nerfs des muſcles qui ſervent à la reſpiration, doivent ſentir cette irritation, & forcer les muſcles à entrer en contraction. 3°. Comme les nerfs du nez ſont fort ſenſibles, ils produiſent de grands mouvemens dans les nerfs qui vont aux muſcles inſpirateurs ; c'eſt ce qui fait que le thorax ſe dilate tout-à-coup extraordinairement. 4°. Cette dilatation ſubite pourroit être ſuivie d'un reſſerrement lent, ſi les muſcles qui ſervent à l'expiration n'avoient pas des nerfs qui fuſſent irrités, de même que ceux des muſcles inſpirateurs : comme ces muſcles inſpirateurs ſont plus forts que les muſcles expirateurs, leur action a d'abord prévalu, mais durant le temps qu'ils agiſſent, la réſiſtance augmente, & les nerfs des muſcles expirateurs étant toujours irrités, y cauſent une contraction qui l'emporte enfin ſur les muſcles inſpirateurs. 5°. La violence avec laquelle les muſcles expirateurs ſe contractent, comprime extraordinairement les poumons, en ſorte que l'air eſt obligé de ſortir avec force. 6°. Par la communication des nerfs, les muſcles qui concourent à élever la racine de la langue, entrent en contraction : par ce moyen l'air ne pouvant ſortir par la bouche, eſt jeté impétueuſement dans la cavité des narines, & ſi l'humeur muqueuſe de la membrane pituitaire eſt ramaſſée dans ſes réſervoirs, les ſecouſſes de l'air l'enlevent & la balaient. 7°. Les muſcles qui pouſſent l'air des poumons dans la trachée-artere, ſont principalement le triangulaire & le diaphragme.

Ainſi l'éternument ſe fait lorſque l'air d'une grande inſpiration eſt long-temps retenu dans le poumon, & en ſort enſuite avec force par le nez, au moyen d'un mouvement expirateur convulſif de tous les muſcles abdominaux, des intercoſtaux & du diaphragme. Quand on inſpire beaucoup d'air, les muſcles poſtérieurs de la tête & du cou étendent la tête & le corps en arriere, & à leur tour les antérieurs la plient fortement en devant dans l'expiration. Il arrive avant l'éternument une eſpece de petit chatouillement doux dans les narines, & quelquefois dans les parties avec leſquelles les nerfs olfactifs correſpondent.

Lorſqu'on éprouve cette ſenſation, toutes les actions du corps ſont ſuſpendues, & l'on reſte un inſtant dans l'attente de ce qui va ſe paſſer. L'inſtant ſuivant, les muſcles qui ſervent à l'expiration ſe retirent avec une force que rien ne peut arrêter; & les poumons ſubitement reſſerrés, chaſſent l'air qu'ils contiennent avec un bruit ſemblable à celui d'une liqueur qu'on jette dans le feu. Ainſi dans l'inſtant que ſe fait cette forte expiration, le ſang ne ſauroit paſſer dans les poumons; par la même raiſon, le ſang veineux qui revient de la tête, ne ſauroit ſe décharger librement dans le ventricule droit du cœur; ce qui fait que non-ſeulement les vaiſſeaux du cerveau ſont diſtendus, mais auſſi que l'impétuoſité du ſang artériel eſt augmenté par la violence de cette commotion. Or, le cours de ces deux cauſes produit une ſorte de diſtenſion momentanée dans toute la maſſe du cerveau. Il eſt clair que c'eſt-là ce qui ſe paſſe dans l'éternument; car s'il eſt réitéré, tous les ſens & le mouvement muſculaire manquant à la fois, le viſage s'enfle, il ſort des larmes des yeux, le nez coule; & ſi l'éternument eſt répété bien des fois, toutes les actions du cerveau en ſont prodigieuſement troublées.

Il eſt vraiſemblable que c'eſt à la commune origine des nerfs que commence cette puiſſante irritation qui met en branle preſque tous les nerfs de la poitrine, du dos, de la tête, & les enveloppe tous dans les mêmes mouvemens, comme on voit que la piquure d'un nerf, d'un tendon quel qu'il ſoit, produit un ſpaſme univerſel. On peut juger de toute l'étendue de cette contraction muſculaire, puiſqu'il en réſulte un ébranlement général de toute la machine au moment qu'on y ſonge le moins, & par la plus petite cauſe, l'émanation de quelque corps odoriférant qu'on inſpire.

On éternue même en regardant le ſoleil, parce qu'il entre dans le nez une branche à peine viſible du nerf ophtalmique avec le nerf olfactif, & qui étant ébranlée par une vive lumiere, excite dans le nerf des organes de la reſpiration les mouvemens convulſifs de l'éternument. C'eſt par la même raiſon qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

L'irritation de la membrane pituitaire ſe fait, ou extérieurement par la vapeur d'eſprit-de-vin, de fortes odeurs, comme par celle de la marjolaine, des roſes, du tabac; portées aux narines par des poudres qui volant en l'air, ſont reçues par l'inſpiration; par des médicamens âcres, comme l'ellébore, l'euphorbe & autres ſternutatoires qui picotent la membrane du nez; ou intérieurement par l'acrimonie de la lymphe qui humecte naturellement la membrane des narines, comme dans le coriza.

Les matieres qui ſont rejetées en éternuant viennent, 1°. du nez, de la gorge, parce que la membrane pituitaire y exude continuellement de la lymphe; 2°. de la trachée-artere & des bronches des poumons. Mais il ne faut pas croire que tout ce qui irrite les narines, ſoit les ſeules cauſes de la *ſternutation*; car il y a des gens qui ſavent éternuer pluſieurs fois de ſuite au gré de leur volonté.

L'éternument peut s'arrêter, en preſſant l'angle interne de l'œil. Comprime-t-on le nerf récurrent qui vient de l'ophtalmique de la cinquieme paire, & qui paroît principalement s'anaſtomoſer avec les nerfs de la premiere paire? c'eſt l'opinion de Willis.

La *ſternutation* differe de la toux, parce qu'elle ſe fait avec moins de force, & que l'air qu'on n'inſpire & qu'on n'expire qu'une ſeule fois dans l'éternument affecte de paſſer par les narines.

L'émonction ou l'action par laquelle on ſe mouche, eſt une eſpece d'éternument doux & volontaire.

Les éternumens, quand ils ne ſont pas naturels, peuvent être de bons ou de mauvais ſignes en Médecine, ſuivant leur violence, leurs cauſes, & les maladies dans leſquelles ils arrivent. Ils ſont quelquefois, comme dans le mouvement, augmenté de la circulation du ſang, l'avant-coureur d'une hémorrhagie ſalutaire, ou d'une métaſtaſe favorable dans le hoquet; mais dans les maladies épidémiques, dans la rougeole, la petite-vérole, les fievres continues, où la métaſtaſe s'eſt jetée ſur les narines, les *ſternutations* n'apportent aucun ſoulagement; elles empirent le mal; lorſqu'elles viennent du conſentement des parties, comme dans l'hyſtériſme; l'épilepſie, l'eſquinancie, les

maladies des yeux & des poumons. Dans les maladies des narines, telles que leur inflammation, leur ulcération, un polype, un cancer, l'ozœne, il en réſulte des *ſternutations* qui augmentent le mal, par la commotion qu'elles cauſent. En pareil cas, il faut adoucir les narines, en injectant, en attirant, en portant dans le nez, des baumes, des linimens oppoſés à la nature de la maladie.

Les humeurs âcres, catharreuſes, qui agacent les nerfs olfactoires provoquent des éternumens fréquens, qui ceſſeront en attaquant la cauſe, & en adouciſſant les ſymptomes par des drogues onctueuſes, ou par la fumée de parfums ſecs, dirigés dans les narines, ſi les humeurs âcres ſont extrêmement tenues.

Enfin, l'on conçoit aiſément que les *ſternutations* ſont capables de procurer pluſieurs autres effets ſalutaires ou nuiſibles. Par exemple, 1°. on pourra les exciter artificiellement dans les maladies apoplectiques & ſoporeuſes. On pourra de même s'en ſervir avec ſuccès pour aider l'accouchement, pour faciliter la ſortie de l'arriere-faix ; c'eſt pourquoi Hippocrate qui ſavoit ſi bien tirer parti des obſervations, ordonne dans ces cas de faire éternuer la femme en couche, la bouche & les narines fermées. 2°. Par la même raiſon, de telles *ſternutations* produiſant une violente ſecouſſe dans tout le corps pourroient exciter l'avortement, l'hernie, les regles, & rompre même des vaiſſeaux dans le nez ou dans la poitrine. 3°. Non-ſeulement les *ſternutations* violentes & continuées, fatiguent & accablent prodigieuſement ; mais elles peuvent même devenir mortelles. Les praticiens en citent des exemples aiſés à comprendre, puiſque les *ſternutations* ne ſont autre choſe que que de violentes convulſions. Elles produiſent quelquefois dans l'hyſtériſme une cœcité momentanée, qui ſe diſſipe avec les antiſpaſmodiques, parce qu'elle vient de la ſympathie des nerfs ; car il eſt naturel de conjecturer que la premiere cauſe de cet accident, vient de la commune diſtribution des nerfs de la cinquieme paire au nez & à l'œil.

Le remede dans les *ſternutations* violentes & répétées eſt de porter dans les narines, du lait, des huiles, des infuſions de graine de lin, de pſyllium ; en un mot tout liquide, onctueux, viſqueux, muſcilagineux, adouciſſant, balſamique, & d'y joindre du laudanum liquide. C'eſt ainſi qu'on arrêtera les *ſternutations* cauſées par le muguet, la bétoine, la marjolaine, la lavande, la racine de pyrethre, l'euphorbe, l'ellébore ; enfin, tout ce qu'il y a de plus âcre dans la claſſe des végétaux.

Cependant il arrive très-rarement pour notre conſolation, des malheurs cauſés par les éternumens ; l'expérience nous apprend ſans ceſſe, qu'ils ſont plus ſalutaires que nuiſibles, plus propres à éloigner une maladie qu'à y conduire. Semblable à la toux qui détache pour notre bien la lymphe viſqueuſe des poumons, ils emportent la mucoſité ſuperflue de la membrane pituitaire, & procurent par ce moyen plus de fineſſe dans l'odorat. Ils excitent en même-temps un mouvement plus vif dans la circulation du ſang, augmentent celui des humeurs & des eſprits, & raniment preſque tous les ſens à la fois. La nature a donc été ſage de nous faire des organes délicats, que l'impreſſion de l'air, de la lumiere & des odeurs, ébranlent preſque toujours à notre avantage. (*D. J.*)

STERNUTATOIRE, adj. (*Thérapeutique.*) eſpece d'errhins, c'eſt-à-dire, de remedes deſtinés à être introduits dans le nez, *voyez* ERRHINS, dont la vertu ſpéciale conſiſte à pouvoir produire l'éternument. *voyez* ÉTERNUMENT.

Les *ſternutatoires* ſont encore connus dans les autres grecs & latins, ſous le nom de *ptarmica*, du mot grec πταίρω, *j'éternue*. Les effets & les uſages des *ſternutatoires* ſont expoſés à l'*article* ÉTERNUMENT, & la maniere de les appliquer à l'*article* ERRHIN, *voyez* cet *article*. Les précautions à obſerver dans leur adminiſtration & les conſidérations qui contre-indiquent leur uſage, ont été renvoyés à celui-ci Tous les praticiens conviennent que ce genre de ſecours ne convient point aux pléthoriques ſanguins, qui en général ſupportent mal toute ſorte de ſecouſſes violentes.

Il eſt obſervé que dans les vertiges qui précedent ou qui annoncent les apoplexies ſanguines, l'uſage indiſcret des *ſternuta-*

toires hâte ſouvent l'attaque, & même la détermine.

Quoique les errhins dont l'effet ſe borne à provoquer puiſſamment l'évacuation naſale, ſoient utiles dans les ophthalmies en général, & même dans celles qui ont un caractere véritablement inflammatoire; l'uſage des *ſternutatoires* eſt manifeſtement nuiſible dans ce dernier cas. Ceux qui ſont ſujets à des hémorrhagies, & ſur-tout à des hæmophtiſies, & ceux qui ſont menacés de phthiſie ne doivent point être expoſés à l'action des *ſternutatoires*.

Juncker déſapprouve formellement leur uſage contre l'épilepſie, & il aſſure même que cet uſage n'eſt pas trop ſûr dans les léthargies ou les défaillances; enfin, il eſt très-connu qu'on doit préſerver autant qu'il eſt poſſible de l'éternument, & par conſéquent qu'il ne faut pas faire éternuer à deſſein les ſujets qui ont des hernies, des chûtes de matrice, & les femmes groſſes. Quant à ce dernier chef, il eſt ſans doute très-évident par l'obſervation même de l'utilité de l'éternument pour chaſſer l'arriere-faix. *Voyez* ETERNUMENT.

Tous les corps capables d'irriter puiſſamment la membrane pituitaire provoquent l'éternument, lorſqu'ils ſont appliqués ſur cet organe; & ce ſont les mêmes qui étant portés dans l'eſtomac & dans les inteſtins, ſont capables d'irriter ces derniers organes vraiſemblablement de la même maniere, & qui excitent en conſéquence le vomiſſement ou la purgation; & enfin qui impriment ſur les organes du goût, la ſenſation appellée *vive*, *piquante*, *âcre*, & qui déterminent auſſi abondamment l'écoulement de la ſalive; ainſi tous les émétiques & les purgatifs forts ſont en même temps *ſternutatoires* & ſalivans.

Il eſt cependant un certain nombre de remedes, tirés pour la plupart de la famille des végétaux, dont la vertu *ſternutatoire* paroît avoir quelque choſe de ſpécifique, ou du moins dont la qualité émétique ou purgative n'eſt point conſtatée; telles ſont la piretre, le poivre noir, le gingembre, la ſemence de nielle, celle de moutarde, de roquette, *&c.* la bétoine, la marjolaine, le *marum*, l'origan & le plus grand nombre de plantes aromatiques de la claſſe radiée de Tournefort, les fleurs de muguet, le *ptermica* ou herbe à éternuer, *&c.* mais les *ſternutatoires* les plus puiſſans ſont tirés de la claſſe des émétiques & des purgatifs forts; tels ſont le vitriol blanc, l'euphorbe, les ellébores, la racine de cabaret, l'iris, le concombre ſauvage, le tabac, *&c.* Voyez *tous ces articles particuliers*.

On trouve dans preſque tous les diſpenſaires des poudres *ſternutatoires* compoſées; voici celles de la pharmacopée de Paris.

Prenez feuilles ſeches de marjolaine, de bétoine & fleurs ſeches de muguet, de chacun un gros; de feuilles ſeches de cabaret demi-gros; faites une poudre ſelon l'art. *(b)*

STERTZINGEN, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne dans le Tirol, au pié du mont Brenner, ſur le torrent d'Eiſack, à 5 lieues au nord-oueſt de Brixen. Quelques-uns croient que c'eſt le *Vipiternum* d'Antonin. *Long.* 29. 51; *latit.* 46. 28. *(D. J.)*

STETIN *ou* STETTIN, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne dans le cercle de la haute Saxe, capitale de la Poméranie pruſſienne, & d'un duché de même nom, ſur la gauche de l'Oder, à 35 lieues au nord de Francfort, & à 56 au ſud-eſt de Lubeck.

Stetin & ſon territoire furent anciennement habités par les *Sidini*, & enſuite par les Vendes. En 1121, Boleſlas, duc de Pologne, entreprit d'y établir le chriſtianiſme par la force, mais il réuſſit beaucoup mieux en remettant aux habitans le tribut qu'il leur avoit impoſé; cependant la religion chrétienne ne triompha dans cette ville qu'au bout d'un ſiecle, & alors elle fut gouvernée par les mêmes loix que Magdebourg. La paix de Weſtphalie donna *Stetin* aux Suédois. En 1710, elle fut obligée de recevoir des troupes de Pruſſe, de Saxe & de Holſtein; & quelque temps après, le roi de Pruſſe en fut mis en poſſeſſion. Ce prince y a établi en 1720 la régence de la Poméranie, & une chambre de guerre & de domaine, mais en même temps il a confirmé aux habitans leurs divers privileges qui ſont conſidérables,

rables. *Long.* ſuivant Street, *31. 56'. 15"*; *lat. 53. 36.*

Kirſtenius (George) eſt le ſeul homme de lettres de ma connoiſſance qui ſoit né à *Stetin*. Il cultiva la poéſie latine & la médecine. Il a publié dans cette derniere ſcience des diſquiſitions philologiques, & deux excellentes diſſertations, *de ſymptomatibus viſûs & auditûs, olfactûs & tactûs*, ſur les ſymptomes de la vue & de l'ouïe, de l'odorat & du tact. Chriſtine, reine de Suede, l'honora de ſon eſtime & de ſes bontés. Il mourut en 1660, à 47 ans. Le P. Nicéron l'a mis au rang des hommes illuſtres. Il l'étoit pourtant beaucoup moins que *Kirſtenius* (Michel), autre médecin du xvij. ſiecle, né à Bérone, petite ville de Moravie; ce dernier étoit un homme verſé en pluſieurs ſciences. Il y a eu quelques autres ſavans du nom de *Kirſtenius*, & que les bibliographes n'ont pas toujours bien diſtingués les uns des autres. *(D. J.)*

STEVENSWERT, *(Géog. mod.)* île des Pays-Bas, dans le quartier & à 3 lieues de Ruremonde, ſur les frontieres de l'évêché de Liége. Cette île eſt formée par la Meuſe, & défendue par une fortereſſe qui fut cédée en 1705 aux états généraux par l'empereur, en vertu du traité de Barriere. *(D. J.)*

STEUNOS, *(Géog. anc.)* grotte ou antre de l'Aſie mineure, dans la Phrygie, au quartier de ces Phrygiens qui habitoient ſur les bords du fleuve Peucella, & qui étoient originaires d'Aſanie. Pauſanias, *l. X. c. xxxij.* dit: « C'eſt un antre qui, par ſa figure ronde & par ſon exhauſſement, plaît fort à la vue ». Ils en ont fait un temple de la mere des dieux, où la déeſſe a ſa ſtatue. *(D. J.)*

STEWART, GREAT, *(Hiſt. d'Angleterre.)* c'eſt-à-dire *grand-ſénéchal*, lequel ſeul pouvoit prononcer l'arrêt de mort contre un pair accuſé de haute trahiſon. Cette charge étoit autrefois perpétuelle, & la premiere du royaume; mais l'excès du pouvoir qui lui étoit attribué l'a faite abolir en Angleterre, comme on a aboli en France celle de connétable; avec cette différence toutefois, que la charge de *grand-ſtewart* eſt rétablie par *interim* pour le couronnement du roi, & lorſqu'il s'agit de la vie d'un pair. Le roi Georges I donna cette commiſſion au lord Cowper en 1716, par rapport aux auteurs de la rebellion d'Ecoſſe, dont le comte de Nithiſdale étoit du nombre; mais ſon épouſe lui ſauva la vie la veille de l'exécution, en gagnant le principal officier de la garde de la tour de Londres; & faiſant ſauver ſon mari ſous ſes habits, elle reſta priſonniere avec les ſiens. Toute la grande Bretagne applaudit à l'action héroïque de cette dame, & vint lui témoigner ſon eſtime. Quelqu'outré qu'on fût dans le miniſtere de la tendreſſe ingénieuſe de la comteſſe de Nithiſdale, on ne crut pas devoir prendre d'autre parti que de la mettre en liberté. C'eſt ordinairement le lord chancelier que le roi charge de la commiſſion de préſider aux procès des pairs accuſés de haute trahiſon. Ce fut auſſi le chancelier qui préſida en 1746 au jugement des quatre pairs d'Ecoſſe, les comtes de Kilmarnock & de Cromarty, & les lords Balmérine & Lovat. *(D. J.)*

STEWARTIA, *(Botann.)*

Caractere générique.

Un calice permanent d'une ſeule feuille, diviſé en cinq ſegmens ovales & concaves, ſoutient un pétale diviſé en cinq parties arrondies par le bout, & qui s'étendent: un grand nombre d'étamines déliées qui couronnent des ſommets arrondis & inclinés, & qui ſont plus courtes que le pétale, ſont raſſemblées en cône dans ſa partie inférieure où elles adherent. Leur touffe cache un embryon velu & arrondi qui porte cinq ſtiles auſſi longs que les étamines, & couronnés par des ſtygmates obtus. L'embryon devient une capſule à cinq pans qui s'ouvre en cinq cellules cloſes, dont chacune contient une ſemence ovale & comprimée.

Eſpece.

Stewartia, act. Upſal.

C'eſt dommage que ce bel arbriſſeau ſoit encore ſi rare en Europe. La graine qu'on envoie d'Amérique eſt ordinairement vuide pour la plupart, parce qu'elle a ſans doute été recueillie avant ſa maturité. Lo

peu de plantes qui en provient eſt très-difficile à conduire les premieres années. Miller dit que le ſeul moyen de les entretenir (car, malgré ces précautions, elles ne font que peu de progrès), eſt de les tenir dans les pots ou les caiſſes où on les a ſemées, ſous des cloches ou un vitrage ombragé de paillaſſons, au plus chaud du jour; il faut encore mettre de la mouſſe fine entre ces plantes, ſur la ſurface de la terre, afin de la tenir conſtamment fraîche. Nous ne doutons pas qu'on ne trouve dans la ſuite une méthode plus ſimple. Une bonne relation de la nature du ſol, de l'emplacement & de l'expoſition, que cet arbriſſeau ſe choiſit en Virginie, ſeroit d'un grand ſecours pour nous mettre ſur la route de ſa meilleure éducation: il s'éleve dans cette contrée ſur des tiges robuſtes, à la hauteur de dix ou douze piés. Les branches ſont couvertes d'une écorce brune; les grandes fleurs qui naiſſent à leurs aiſſelles ſont blanches, à cela près qu'un des ſegmens eſt taché d'un jaune herbacé: les étamines ſont purpurines, & terminées par des ſommets bleus qui forment à ſon centre, par leur réunion, une houppe de cette couleur qui tranche agréablement ſur le blanc. *M. le baron de* TSCHOUDI.

STEYR *ou* STEYBR, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne dans la haute Autriche, ſituée ſur une colline, au quartier de Traun, au confluent du *Steyr* & de l'Ens, à 3 lieues au deſſus du bourg de Traun. Quelques-uns prennent *Steyr* pour l'ancienne *Aſturis*. *Long.* 32. 34; *lat.* 48. *(D. J.)*

STHÉNIENS, JEUX, *(Antiq. grecq.)* l'antiquité nous apprend peu de choſe touchant les *jeux ſthéniens*. Ils furent inſtitués, ſelon Plutarque, par les Argiens en l'honneur de l'égyptien Danaüs, neuvieme roi d'Argos, puis rétablis en l'honneur de Jupiter, ſurnommé le *fort*, le *puiſſant*, d'où ils prirent le nom de *ſthéniens*. Héſychius fait une courte mention de ces jeux. Meurſius, dans ſa *græcia feriata*, n'allégue ſur ce point que le ſeul paſſage d'Héſychius, ſans rien dire de celui de Plutarque, ni de celui de Pauſanias que je vais rapporter, ne connoiſſant rien de plus en ce genre.

Ce dernier hiſtorien témoigne que de ſon temps on voyoit encore ſur le chemin qui conduiſoit de Trézene à Hermione, une roche ou une pierre, nommée originairement *l'autel de Jupiter ſthénien*, qu'on appelloit *la roche de Théſée*, depuis que ce prince tout jeune la remua, pour tirer de deſſous la chauſſure & l'épée qui devoient le faire connoître à Egée ſon pere, & que celui-ci dans ce deſſein y avoit cachées.

Au reſte il ne faut point confondre ces jeux ou cette fête d'Argos avec une autre fête que les femmes athéniennes célébroient ſous le nom de στήνια, & dans laquelle ces femmes ſe brocardoient & ſe diſoient mille injures. Il eſt parlé des *ſthénies* d'Athènes dans Héſychius & dans Suidus. *(D. J.)*

STIBADIUM, ſ. m. *(Littérature.)* ce mot emprunté des Grecs par les Romains, ſignifioit un *lit de table* fait de joncs; ces ſortes de lits étoient fort commodes pour manger, à cauſe de leur légéreté & de leur fraîcheur. Ils ſuccéderent à ceux qu'on nommoit *triclinia*; il y en avoit de toutes grandeurs, à ſix, à huit & à neuf places, ſuivant le nombre des convives qui ſe trouvoient au repas. *(D. J.)*

STIBIÉ, adj. on donne cette épithete au tartre; on dit *tartre ſtibié*: ce mot vient du latin *ſtibium*, antimoine. *Voyez l'article* ANTIMOINE.

STICHOMANTIE, ſ. f. *(Littérature.)* mot compoſé de στιχη, *vers*, & μαντεια, *divination*, c'eſt donc l'art de deviner par le moyen des vers; après avoir écrit ſur de petits billets des vers, on jetoit ces billets dans une urne, & celui qu'on tiroit le premier, étoit pris pour la réponſe de ce qu'on vouloit ſavoir. Les vers des Sibylles ſervirent long-temps à cet uſage. Quelquefois on ſe contentoit d'ouvrir un livre de poéſie, ſur-tout d'Homere & de Virgile, & le premier vers qui ſe préſentoit aux yeux tenoit lieu d'oracle. Lampride rapporte dans la vie d'Alexandre Sévere que l'élévation de ce prince avoit été marquée par ce vers de Virgile, qui s'offrit à l'ouverture du livre.

Tu regere imperio populos, romane, memento.

» Romain, ta destinée est de gouverner les peuples sous ton empire ». *Voyez* SORTS *d'Homere & de Virgile. (D. J.)*

STIGLIANO, *(Géog. mod.)* petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, près la riviere de Salandrella, à 20 milles de la côte du golfe de Tarente. Elle a titre de *principauté*. Ses bains sont assez renommés, on les appelle, je ne sais pourquoi, les *bains de Bracciano. (D. J.)*

STIGMA, s. m. *(Botan.)* le *stigma* dans les pistils est une pointe mousse, qui forme sur l'embryon une pellicule membraneuse, transparente. *(D. J.)*

STIGMATE, *voyez* FLEUR.

STIGMATES, organes extérieurs de la respiration de plusieurs insectes, & principalement des chenilles. C'est M. Malpighi qui a reconnu le premier cette organisation. Les chenilles ont sur chacun des douze anneaux du corps, à l'exception du second, du troisieme & du dernier, deux taches ovales, une de chaque côté, placées plus près du ventre que du dos : ces taches sont imprimées en creux dans la peau, & bordées par un petit cordon le plus souvent noir. Ces taches sont jaunes dans certaines chenilles, & dans d'autres elles ont une couleur blanche. La petite ouverture, qui est au milieu de chacune de ces taches, communique à un poumon particulier, desorte que les chenilles ont neuf poumons de chaque côté, ou plutôt neuf paquets de trachées qui composent le poumon, & qui s'étendent chacun tout le long du corps.

M. Malpighi a découvert que ces organes servoient à la respiration des chenilles, en les couvrant d'huile ou d'une matiere graisseuse quelconque, alors l'insecte tombe en convulsions sur le champ. Mais si on ne met de l'huile que sur un certain nombre de *stigmates*, les parties voisines de celles qui sont huilées deviennent paralytiques par la privation d'air, & souvent l'insecte meurt quelque temps après. On tient cependant sous l'eau un ver à soie pendant des heures entieres, sans le faire mourir; il reprend ses forces & sa vigueur en le remettant à l'air & en l'exposant au soleil. M. de Reaumur croit que c'est parce que l'eau ne peut pas pénétrer dans les *stigmates*, comme l'huile, & que l'air qui se trouve renfermé dans le creux de chaque *stigmate* empêche que l'insecte ne soit suffoqué. M. Malpighi croyoit que l'air entroit & sortoit par les *stigmates*; mais M. de Reaumur a découvert depuis par des expériences réitérées en plongeant une chenille dans l'eau, que l'air avoit son issue par de très-petites ouvertures répandues sur tout le corps, qui communiquent à de petits canaux, & que ces canaux ont communication avec les trachées dont il a été fait mention. *Mém. pour servir à l'hist. des insectes*, par M. de Reaumur, *tome I. n°. 3. Voyez* INSECTE.

STIGMATES, *(Hist. anc.)* signes ou caracteres dont on marquoit ordinairement les esclaves qui avoient été fugitifs. La marque la plus commune étoit la lettre F, qu'on leur imprimoit au front avec un fer chaud. On se contentoit quelquefois de leur mettre un collier ou un bracelet, sur lequel on gravoit le nom du maître. Quelques-uns ont cru qu'on imprimoit aussi des caracteres sur les mains, les bras ou les épaules des nouveaax soldats chez les Romains; mais cet usage n'a pas été général, & l'on n'en trouve pas des témoignages assez précis chez les anciens, pour affirmer que cette coutume fût constamment établie dans les troupes romaines.

STIGMATES, *(Théolog.)* marques ou incisions que les payens se faisoient sur la chair en l'honneur de quelque fausse divinité.

Ces *stigmates* s'imprimoient ou par un fer chaud, ou par une aiguille avec laquelle on faisoit plusieurs piquures, que l'on emplissoit ensuite d'une poudre noire, violette, ou d'une autre couleur, qui s'incorporoit avec la chair, & demeuroit imprimée pendant toute la vie. La plupart des femmes arabes ont les bras & les joues chargés de ces sortes de *stigmates* : Lucien, dans son livre de la déesse de Syrie, dit que tous les Syriens portoient de ces caracteres imprimés les uns sur les mains, & les autres sur le cou. Moyse, Lévitiq. *x. ix. cerf. 28.* défend aux Israélites de se faire aucune figure, ni aucune *stigmate* sur le corps. L'hébreu porte, *vous ne vous ferez*

aucune écriture de pointe, c'eſt-à-dire, aucune *ſtigmate* imprimée avec des pointes.

Ptolemée Philopator ordonna qu'on imprimât une feuille de lierre, qui eſt un arbre conſacré à Bacchus, ſur les juifs qui avoient quitté leur religion pour embraſſer celle des payens. S. Jean, dans l'Apocalypſe, fait alluſion à cette coutume, quand il dit, *c. xiij. verſ. 16 & 17*, que la bête a imprimé ſon caractere dans la main droite, & ſur le front de ceux qui ſont à elle; qu'elle ne permet de vendre ou d'acheter qu'à ceux qui portent le caractere de la bête ou ſon nom; & S. Paul, dans ſon épître aux Galates, dit qu'il porte les *ſtigmates* de J. C. ſur ſon corps en parlant des coups de fouet qu'il a reçus pour la prédication de l'évangile.

Philon le juif, *de monarch. l. I.* dit qu'il y a des hommes qui, pour s'attacher au culte des idoles d'une maniere plus ſolemnelle & plus déclarée, ſe font ſur la chair avec des fers chauds, des caracteres qui prouvent leur engagement & leur ſervitude. Procope, *in Iſaï. xliv.* remarque l'ancien uſage des chrétiens, qui ſe faiſoient ſur le poignet & ſur les bras des *ſtigmates*, qui repréſentoient la croix ou le monogramme de J. C. uſage qui ſubſiſte encore aujourd'hui parmi les chrétiens d'Orient, & parmi ceux qui ont fait le voyage de Jéruſalem. Prudence, *hymn. x.* décrit en ces termes la maniere dont les payens ſe faiſoient des *ſtigmates* en l'honneur de leurs dieux.

Quid cum ſacrandus accipit ſphragitidas?
Aeus minutas ingerunt fornacibus,
His membra pergunt urere: utque igniverint
Quamcumque partem corporis fervens nota
Stigmavit, hanc ſic conſecratam prædicant.

Calmet, *dictionn. de la Bibl.*

STIGMATES. (*Théolog.*) terme que les Franciſcains ont introduit pour exprimer les marques ou empreintes des plaies de Notre Seigneur, qu'il imprima lui-même ſur le corps de S. François d'Aſſiſe.

Voici ce qu'en dit M. l'abbé Fleury, dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, *tom. XVI. l. LXXIX. n°. 5.* d'après Vading & S. Bonaventure. « En 1224, ſaint François ſe retira ſur le mont Alverne pour y paſſer ſon carême de ſaint Michel, c'eſt-à-dire, les quarante jours qu'il avoit coutume de jeûner, depuis l'aſſomption de Notre Dame, juſqu'à la fin de Septembre.... Un matin, vers la fête de l'exaltation de la ſainte Croix, qui eſt le 14 Septembre, comme il prioit au côté de la montagne, il vit un ſéraphin, ayant ſix ailes ardentes & lumineuſes, qui deſcendoit du haut du ciel d'un vol très-rapide. Quand il fut proche, ſaint François vit entre ſes ailes la figure d'un homme, ayant les mains & les piés étendus & attachés à une croix. Deux ailes s'élevoient au deſſus de ſa tête, deux étoient étendues pour voler, & deux couvroient tout ſon corps.... La viſion diſparoiſſant, le ſaint apperçut à ſes mains & à ſes piés les marques des clous comme il les avoit vus à l'image du crucifix. Ses mains & ſes piés paroiſſoient percés de clous dans le milieu, les têtes des clous ſe voyoient au dedans des mains & au deſſus des piés, & les pointes repliées de l'autre côté, & enfoncées dans la chair. A ſon côté droit paroiſſoit une cicatrice rouge, comme ſi elle venoit d'un coup de lance, & ſouvent elle jetoit du ſang, dont ſa tunique & ſes fémoraux étoient arroſés. »

L'impreſſion de ces *ſtigmates* fut confirmée par pluſieurs miracles que rapporte le même auteur, qui continue ainſi: « Quelque ſoin que prit François de cacher ſes *ſtigmates*, il ne put empêcher que l'on ne vît ceux des mains & des piés, quoique depuis ce temps-là il marchât chauſſé, & tînt preſque toujours ſes mains couvertes. Les *ſtigmates* furent vus par pluſieurs de ſes confreres, qui, bien que très-dignes de foi par leur ſainteté, l'aſſurerent depuis par ſerment, pour ôter tout prétexte d'en douter. Quelques cardinaux les virent par la familiarité qu'ils avoient avec le ſaint homme; ils ont relevé les *ſtigmates*, dit ſaint Bonaventure, dans les proſes, les hymnes & les antiennes qu'ils ont compoſées en ſon honneur, & ont rendu témoignage à cette vérité de vive voix, & par écrit. Enfin le pape Alexandre IV. prêchant au peuple, en préſence de pluſieurs freres & de moi-même (ce ſont les propres paroles

de saint Bonaventure), assura que pendant la vie du saint il avoit vu ces sacrés *stigmates* de ses propres yeux. Il ajoute qu'à la mort de saint François plus de cinquante freres les virent, & la pieuse vierge Claire avec ses sœurs, & une multitude innombrable de séculiers, dont plusieurs les baiserent & les toucherent de leurs mains pour plus grande certitude.

Quant à la plaie du côté, il la cacha si bien, que de son vivant personne ne put la voir qu'à la dérobée; mais après sa mort elle parut évidemment comme les autres. »

On a institué en mémoire de ce miracle une fête appellée la *fête des stigmates de saint François*, avec une messe & un office particulier, mais qui n'est obligatoire que pour les Franciscains. Il y eut aussi à la même occasion une archi-confrérie érigée en 1594, par François Pizi, chirurgien de la ville de Rome.

STIGMITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par quelques naturalistes aux pierres remplies de taches ou de petits points.

STIGNITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par Pline à un porphyre rouge avec des taches noires, c'est le même qu'il appelle *syenites* & *pyrropoecilon*.

STIL DE GRAIN, (*Peint.*) pâte jaune faite avec une espece de craie ou marne blanche, qu'on teint par une décoction de graines d'Avignon dans de l'eau, jointe à de l'alun ordinaire. De ce mélange, on en forme cette pâte seche & tortillée qui s'appelle *stil de grain*; c'est en Hollande qu'on le fabrique; il faut le choisir tendre, friable, d'un beau jaune doré. On l'emploie pour peindre en huile & en miniature.

Le *stil de grain* se compose ordinairement avec du blanc de Troie & de la graine d'Avignon; mais l'espece en est mauvaise, & il change. Il vaut mieux le faire avec du blanc de plomb ou de céruse; broyer ce blanc bien fin, en le détrempant sur le porphyre, d'où il faut le lever avec une spatule de bois, & le laisser sécher à l'ombre; ensuite prenez de la graine d'Avignon, mettez-la en poudre dans un mortier de bois, & faites-la bouillir avec de l'eau dans un pot de terre plombé, jusqu'à ce qu'elle soit consommée environ du tiers ou plus: passez cette décoction dans un linge, & jetez-y la grosseur de deux ou trois noisettes d'alun pour l'empêcher de changer de couleur; quand il sera fondu, détrempez le blanc de cette décoction, & le réduisez en forme de bouillie assez épaisse, que vous pétrirez bien entre les mains, & vous en formerez des trochisques, que vous ferez sécher dans une chambre bien aérée; quand le tout sera sec, vous le détremperez de même jusqu'à trois ou quatre fois avec ladite décoction, selon que vous voudrez que le *stil de grain* soit clair ou brun; & vous le laisserez bien sécher à chaque fois. Remarquez qu'il est bon que ce suc soit chaud, quand on en détrempe la pâte, & qu'il faut en faire d'autres, lorsque le premier est gâté.

Cette couleur jaune que donne le *stil de grain* est fort susceptible par le mélange des qualités des autres couleurs. Quand on mêle le *stil de grain* avec du brun rouge, on en fait une couleur des plus terrestres; mais si on la joint avec du blanc ou du bleu, on en tire une couleur des plus fuyantes. (*D. J.*)

STILAGE *ou* STELAGE, s. m. (*Comm.*) droit qui se perçoit sur les grains en quelques endroits de France. C'est un droit seigneurial, qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage* & *mesurage*. Il consiste ordinairement en une écuellée de grain par chaque sac qui se vend dans une halle ou marché.

Il y a des lieux où le *stelage* se leve aussi sur le sel, comme dans la souveraineté de Bouillon. *Diction. de Commerce.*

STILE, *en Botanique*, est la partie qui est élevée au milieu d'une fleur, & qui pose par sa partie inférieure sur le rudiment du fruit ou de la graine.

C'est ce qu'on appelle plus ordinairement *pistil*. Cependant Bradley les distingue: il l'appelle *stile*, quand il n'est que joint ou contigu à la graine ou au fruit; & *pistil*, lorsqu'il contient au dedans de lui la semence ou le fruit, comme l'ovaire contient les œufs. *Voyez* PISTIL.

STILE, (*Critiq. sacré.*) instrument de fer, d'acier, ou d'autre matiere, pointu d'un côté pour former les lettres sur une

tablette enduite de cire, & applatie de l'autre pour les effacer. *Voyez* TABLETTE DE CIRE.

Cet uſage des anciens eſt très-bien décrit dans ce paſſage du 4 des Rois, *xxj. 13.* j'effacerai Jéruſalem comme on efface l'écriture des tablettes, & je paſſerai mon *ſtile* deſſus pluſieurs fois. Dieu vouloit faire entendre par cette métaphore, qu'il ne laiſſeroit pas la moindre trace de la vie criminelle qu'on y menoit, mais qu'il la détruiroit, comme on efface l'écriture ſur une tablette de cire, en tournant le *ſtile* & le paſſant par-deſſus. Jérémie, *c. xvij. 1.* dit que le crime de la tribu de Juda eſt écrit avec un *ſtile* de fer & une pointe de diamant, & qu'il eſt gravé ſur leur cœur comme ſur des tablettes. Mais ces mots d'Iſaïe, *viij. 5. ſcribe ſtilo hominis*, écrivez en *ſtile* d'homme, ſignifient une maniere d'écrire ſimple, naturelle, intelligible, oppoſée au *ſtile* figuré & énigmatique des prophetes. *(D. J.)*

STILE, *ſtilus*, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt un long inſtrument d'acier qui va en diminuant par un bout, & ſe termine en pointe, de maniere qu'il a la forme d'un cône, & qui ſert à étendre & découvrir une partie, ou à l'inſinuer dedans.

On a coutume de faire rougir au feu le ſtile pour l'inſinuer dans les canules *cannulæ*, & le retirer auſſi-tôt; & on l'y met & l'en retire ſucceſſivement auſſi ſouvent qu'il eſt néceſſaire; pour cet effet, il eſt bon d'avoir deux ſtiles pour les introduire alternativement. *Voyez* CANNULA.

STILE, *en Gnomonique*, ſignifie le *gnomon* ou *aiguille* d'un cadran, qu'on dreſſe ſur un plan pour jeter l'ombre. *Voy.* GNOMON.

STILET, ſ. m. *(Gram.)* eſt une ſorte de poignard petit & dangereux qu'on peut fort bien cacher dans ſa main, & dont les lâches ſur-tout ſe ſervent pour aſſaſſiner en trahiſon. *Voyez* POIGNARD.

La lame en eſt ordinairement triangulaire & ſi menue, que la plaie qu'elle fait, eſt preſque imperceptible. Le *ſtilet* eſt ſévérement défendu dans tous les états bien policés.

STILET, *inſtrument de Chirurgie*, qu'on introduit dans les plaies & ulceres. *Voyez* SONDE. Anel a imaginé des petits *ſtilets* d'or extrêmement déliés, à-peu-près comme des ſoies de porc, & néanmoins boutonnés par leur extrêmité, pour ſonder les points lacrimaux, & déſobſtruer le conduit nazal. *Voyez fig. 11. Pl. XXIII. Voyez* FISTULE LACRIMALE. *(Y)*

STILLIA, *(Géog. anc.)* La table Théodoſienne place ce lieu entre *Aquæ Bormonis*, Bourbon-l'Archambaut, & *Pocrinium*, Parigni. On croit reconnoître le nom de *Stillia* dans celui de Triel, & le paſſage de la route dans un lieu voiſin nommé le *paſſage*. D'Anville. *Not. Gaul. pag. 610. (C.)*

STILLICIDIUM, ſ. m. *(Archit. rom.)* on ſait que ce mot ſignifie d'ordinaire la chûte de l'eau goutte-à-goutte; mais dans Vitruve il déſigne la pente du toît qui eſt favorable à l'écoulement des eaux; il appelle au figuré les toîts des cabanes des premiers hommes *ſtillicidia*. Pline entend auſſi par *ſtillicidia*, l'épaiſſeur du feuillage des arbres quand elle eſt capable de mettre à couvert de la pluie. *(D. J.)*

STILLYARD, ſ. m. *(anc. compag. de Comm.)* on nommoit autrefois en Angleterre *la compagnie de Stillyard*, une compagnie de commerce établie en 1215 par Henri III. en faveur des villes libres d'Allemagne. Cette compagnie étoit maîtreſſe de preſque toutes les manufactures angloiſes, particuliérement des draperies. Les préjudices que ces privileges apportoient à la nation, la firent caſſer ſous Edouard IV. Elle ſubſiſta néanmoins encore quelque temps en faveur des grandes avances qu'elle fit à ce prince; mais enfin elle fut entiérement ſupprimée en 1552, ſous le regne d'Edouard VI. *(D. J.)*

STILO, *(Géogr. mod.)* bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, ſur le Cacino, à ſix milles de la côte de la mer Ionienne.

C'eſt dans ce bourg qu'eſt né *Campanella* (Thomas), fameux philoſophe italien, qui fit grand bruit par ſes écrits, & dont la vie fut long-temps des plus malheureuſes. Il entra dans l'ordre de ſaint Dominique, & un vieux profeſſeur de ce même ordre conçut une haine implacable contre Campanella, parce qu'il ſe montra plus habile que lui dans une diſpute publique.

En paſſant par Bologne, on lui enleva

ſes manuſcrits & on les déféra au tribunal de l'inquiſition. Quelques paroles qui lui étoient échappées ſur la dureté du gouvernement d'Eſpagne & ſur des projets de révolte, le firent arrêter par le vice-roi de Naples; on lui fit ſouffrir la queſtion, & on le retint 27 ans en priſon. Enfin Urbain VIII. qui le connoiſſoit par ſes écrits, obtint ſa liberté en 1626 du roi d'Eſpagne, Philippe IV. Le même pape le prit à Rome au nombre de ſes domeſtiques, & le combla de biens; mais tant de faveur ralluma la jalouſie des ennemis de Campanella; il s'en apperçut & ſe ſauva ſecrettement de Rome en 1634, dans le carroſſe de M. de Noailles, Ambaſſadeur de France. Arrivé à Paris, il fut accueilli gracieuſement de Louis XIII. & du cardinal de Richelieu, qui lui procura une penſion de deux mille livres. Il paſſa le reſte de ſa vie dans la maiſon des jacobins de la rue ſaint Honoré, & y eſt mort en 1639, à 71 ans.

Il a publié un grand nombre de livres ſur la théologie, la philoſophie, la morale, la phyſique, la politique, la rhétorique, la médecine, & l'aſtrologie. Il ſeroit ſuperflu d'indiquer les titres & les éditions d'ouvrages, dont on ne fait aucun cas aujourd'hui. Nous n'avons plus beſoin de l'apologie de Galilée, ni de préſervatif contre l'autorité d'Ariſtote. On mépriſe ſouverainement l'aſtrologie judiciaire. Enfin, on ne craint plus la monarchie univerſelle du roi d'Eſpagne. Les idées de Campanella pour fonder une republique qu'il nomme allégoriquement la *cité du Soleil*, ne valent pas, à beaucoup près, l'Uthopie de Thomas Morus. Ajoutez que c'eſt un écrivain plein d'imaginations folles, & dont le ſtyle eſt rebutant.

Son *atheiſmus triumphatus*, eſt de tous ſes ouvrages celui qui a fait le plus de bruit, quoique ce ſoit perdre ſon temps aujourd'hui que de prendre la peine de le lire. On prétend qu'en faiſant ſemblant de combattre les athées dans cet ouvrage, il a cherché à les favoriſer, en leur prêtant des argumens auxquels ils n'ont jamais penſé, & en y répondant très-foiblement; d'où vient qu'on a dit qu'il auroit dû intituler ſon ouvrage, *atheiſmus triomphans*, & peut-être l'eût-il fait s'il l'eût oſé.

Ern. Sal. Cyprianus a donné fort au long, en latin, la vie de Campanella; c'eſt dans le goût des ſavans de ſon pays, mais ils s'en corrigeront bientôt. (*D. J.*)

STIMULANT, adj. ſe dit *en médecine*, d'une eſpece de douleur, il ſignifie alors une douleur poignante ou pongitive. Ce terme vient du latin *ſtimulus*, aiguillon, parce que la douleur eſt comme un aiguillon qui réveille & ranime les mouvemens de la machine en produiſant une irritation ou un chatouillement déſagréable.

STIMULANS, *remedes âcres*, *irritans*, dont l'énergie eſt très-conſidérable. Ces remedes ſont en général tous les amers, tous les ſels volatils & fixes, les ſels neutres ou androgyns, les ſels volatils huileux, les baumes, les teintures âcres, telles que celle de ſoufre, de ſcories, de foie & de régule d'antimoine.

Tous ces remedes ſont indiqués dans tous les cas où l'atonie de nos fibres eſt trop grande, & ou la viſcoſité de nos humeurs obſtrue nos vaiſſeaux au point d'empêcher leur oſcillation. On peut conclure delà que tous les remedes atténuans ſont autant de *ſtimulans*, parce qu'en diviſant les humeurs & en redonnant du reſſort aux fibres, ils rétabliſſent l'équilibre entre les ſolides & les fluides.

STINCHAR *ou* STINSIAR, (*Géog. mod.*) riviere d'Ecoſſe, dans la province de Carrik. Elle ſort d'un petit lac de cette province, & ſe perd dans la mer. (*D. J.*)

STINKERKE; ſ. f. (*Modes.*) mouchoir de cou, d'uſage dans le dernier ſiecle; on le bordoit de dentelle, de frange de ſoie, de filets d'or ou d'argent; voici l'origine de ce nom. Une bataille, ſuivie de la victoire, ſe donna en 1692, près d'un village du Hainaut, nommé *Steinkerke*: il plut à nos dames d'illuſtrer ce nom, en le faiſant paſſer du village à une eſpece de mouchoir de cou de leur invention, & qui prit beaucoup de faveur, parce que pluſieurs dames, qui crurent devoir cacher leur gorge, y trouverent un double avantage. (*D. J.*)

STIPENDIAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui eſt aux gages ou à la ſolde d'un autre.

STIPENDIÉ, adj. (*Gram.*) payé, ſoudoyé par quelqu'un.

STIP-VISCH, ſ. m. *(Ichthiolog.)* nom donné par les Hollandois à un poiſſon des Indes orientales, qui eſt de la claſſe de ceux de l'Europe, qui ont deux nageoires de derriere, dont l'antérieure eſt armée de piquans. La peau du *ſtip-viſch* eſt tachetée, & ſa chair eſt très-délicate : on le prend communément avec l'hameçon. *(D. J.)*

STIPULATION, ſ. f. *ſtipulatio*, *(Gram. & Juriſprud.)* eſt une forme particuliere, par laquelle on fait promettre à celui qui s'oblige de donner ou faire quelque choſe.

Les juriſconſultes tirent l'étymologie de ce mot du latin *ſtipulum*, qui eſt la même choſe que *firmum* : de *ſtipulum* on a fait *ſtipulation*, parce que c'eſt la *ſtipulation* qui affermit les conventions, & leur donne de la force.

D'autres font venir *ſtipulation* de *ſtips*, qui ſignifie une *piece de monnoie*, parce que les *ſtipulations* ne ſe faiſoient guere qu'à propos de quelques ſommes pécuniaires.

Iſidore fait dériver ce mot de *ſtipula*, qui ſignifie un *brin de paille*, parce que, ſelon lui, les anciens, quand ils ſe faiſoient quelque promeſſe, tenoient chacun par un bout un brin de paille qu'ils rompoient en deux parties, afin qu'en les rapprochant cela ſervît de preuve de leurs promeſſes.

Mais cet auteur eſt le ſeul qui faſſe mention de cette cérémonie, & il n'eſt pas certain que les *ſtipulations* n'euſſent lieu que dans les promeſſes pécuniaires, comme Feſtus & Varron le prétendent; il eſt plus probable que *ſtipulatio* eſt venu de *ſtipulum*.

La *ſtipulation* étoit alors un aſſemblage de termes conſacrés. Pour former cette maniere d'obligation, on l'appelloit ſouvent *interrogatio*, parce que le ſtipulant, c'eſt-à-dire celui au profit de qui l'on s'obligeoit, interrogeoit l'autre : *Mœvi, ſpondes ne dare decem ;* & *Mœvius*, qui étoit le promettant, répondoit *ſpondeo ;* ou bien, s'il s'agiſſoit de faire quelque choſe, l'un diſoit, *facies ne*, &c. l'autre répondoit, *faciam*, *fide jubes*, *fide jubeo*, & ainſi des autres conventions.

Ces *ſtipulations* étoient de pluſieurs ſortes, les unes conventionnelles, d'autres judicielles, d'autres prétoriennes, d'autres communes ; mais ces diſtinctions ne ſont plus d'aucune utilité parmi nous ; ceux qui voudront s'en inſtruire plus à fond, peuvent conſulter Gregorius Toloſanus, *liv. XXIV. chap. j.*

Dans toutes ces *ſtipulations*, il falloit interroger & répondre ſoi-même : c'eſt de-là qu'on trouve dans les loix cette maxime, *alteri nemo ſtipulari poteſt.*

Mais ces formules captieuſes furent ſupprimées par l'empereur Léon ; & dans notre uſage, on n'entend autre choſe par le terme de *ſtipulation*, que les *clauſes* & *conditions* que l'on exige de celui qui s'oblige envers un autre ; & comme on peut aujourd'hui s'obliger pour autrui, à plus forte raiſon peut-on ſtipuler quelque choſe au profit d'autrui. *Voyez* au *digeſte le tit. I. livre XLV. le livre VIII. du code*, *tit. XXXVIII.* & aux *inſt. liv. III. tit. VI.* & les *mots* ACCORD, CONTRAT, CONVENTION, CLAUSE, OBLIGATION, PACTE. *(A)*

STIPULER, *(Scienc. étymol.)* on ſait que *ſtipuler*, en latin *ſtipulari*, ſignifie *contracter ;* ce mot vient de *ſtipula*, qui veut dire une *paille*, parce qu'anciennement les premieres *ſtipulations* furent faites entre les bergers pour des terres, & qu'alors celui qui *ſtipuloit*, qui contractoit, tenoit en ſa main une paille, *ſtipulam*, qui repréſentoit les fonds de terre qu'il vouloit prendre ou engager. *(D. J.)*

STIPULES, ſ. f. pl. *(Botan.)* ce ſont deux petites feuilles pointues, qui ſe trouvent à la naiſſance de pluſieurs eſpeces de plantes. *(D. J.)*

STIQUE, ſ. m. *(Critique ſacrée & profane.)* en grec στίχος ; ce mot qu'il importe d'expliquer, veut dire la même choſe que le mot latin *verſus*. L'un & l'autre de ces deux termes dans leur origine ſignifioit ſimplement une *ligne* ou une *rangée ;* car *verſus* vient de *vertere*, qui ſignifie *tourner ;* & quand l'écrivain eſt au bout de ſa ligne, il faut qu'il retourne ; & le lecteur tout de même. *Voyez* Menagii *obſerv. in Diog. Laërtii*, *l. IV. n°. 24.* S. Jerôme dit auſſi dans ſa préface à ſa verſion latine de Daniel, que Méthodius, Euſebe & Apollinaire avoient répondu aux objections de Porphyre contre l'écriture, *multis verſuum millibus*, c'eſt-à-dire dans des ouvrages qui contenoient pluſieurs milliers de lignes ; car ces auteurs ont tous écrit en proſe.

Cornélius

Cornélius Nepos, dans *Epaminondas, l. XVI. vj.* dit : *uno hoc volumine vitas excellentium virorum concludere conſtituimus, quorum ſeparatim multis millibus* verſuum *complures ſcriptores ante nos explicarunt.* Joſephe, à la fin de ſes *antiquités*, dit que ſon ouvrage contenoit vingt livres & ſoixante mille vers ou *ſtiques. Voyez* VERSET, *critiq. ſacrée. (D. J.)*

STIRI, *(Géog. mod.)* montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie, avec un village qui lui a communiqué ſon nom, & qui eſt l'ancienne *Stiris.* On voit ſur cette montagne le monaſtere d'un hermite de ce déſert, qu'on nomme le couvent de S. Luc *Stirite*, & qui eſt l'un des plus beaux de toute la Grece ; il eſt compoſé de plus de cent caloyers, qui s'occupent dans leurs cellules & dans les campagnes à divers ouvrages néceſſaires ; leur égliſe eſt belle & bâtie à la grecque. *Voyez* ce qu'en dit Whéler dans ſon *voyage de Dalmatie. (D. J.)*

STIRIE, *en allemand* STEYER, *(Géog. mod.)* province d'Allemagne, & l'un des états héréditaires de la maiſon d'Autriche, au cercle de ce nom. Elle a pour bornes l'archiduché d'Autriche au nord, la Hongrie à l'orient, la Carniole au midi, la Carinthie & l'archevêché de Saltzbourg à l'occident. Elle étoit anciennement compriſe partie dans la Pannonie & partie dans la Norique. Elle fut ſous la domination des ducs de Baviere juſqu'en 1030, que l'empereur Conrad II, l'érigea en marquiſat ; Frédéric I. érigea ce marquiſat en duché, & par la donation qu'il en fit à Léopold, duc d'Autriche, ſon beau-pere, du conſentement des états du pays, la *Stirie* paſſa dans la maiſon d'Autriche. Cette province a 32 lieues de long ſur 20 de large. C'eſt un pays fort montagneux, arroſé de la Drave, du Muer, & d'autres rivieres, déſert & ſtérile dans ſa plus grande partie ; mais abondant en mines de fer. On le diviſe en haute & baſſe *Stirie.* Gratz en eſt la capitale. *(D. J.)*

STIRIS, *(Géog. anc.)* ville de la Grece dans la Phocide. Pauſanias, *l. X. c. xxxv.* dit : "On ne va pas ſeulement de Chéronée dans la Phocide par le chemin qui mene à Delphes, ni par celui qui traverſant Panopée, paſſe auprès de Daulis, & aboutit au chemin qui fourche ; il y en a encore un autre fort rude, par lequel en montant preſque toujours, on arrive enfin à *Stiris*, autre ville de la Phocide. Ce chemin peut avoir ſix-vingts ſtades de longueur ».

Les *Stirites* ſe vantoient d'être Athéniens d'origine. Ils diſoient qu'ayant ſuivi la fortune de Péteüs, fils d'Orneus, chaſſé d'Athènes par Egée, ils vinrent s'établir dans un coin de la Phocide, où ils bâtirent une ville qu'ils nommerent *Stiris*, parce qu'ils étoient la plupart de la bourgade de *Stirium* ou *Steirea*, qui faiſoit partie de la tribu Pandionide. Ils habitoient ſur la cime d'un roc fort élevé, & par cette raiſon ils manquoient ſouvent d'eau, particuliérement en été : car ils n'avoient que des puits, dont l'eau n'étoit pas même fort bonne : auſſi ne s'en ſervoient-ils qu'à ſe laver & à abreuver leurs chevaux. Ils étoient obligés de deſcendre quatre ſtades pour aller chercher de l'eau d'une fontaine creuſée dans le roc.

On voyoit à *Stiris* un temple de Cérès, ſurnommé *Stiritis :* ce temple étoit bâti de briques crues ; mais la déeſſe étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. Près de cette ſtatue, il y en avoit une autre fort ancienne, couronnée de bandelettes, & ces peuples rendoient à Cérès tous les honneurs imaginables.

De *Stiris* à *Ambryſſum*, on comptoit environ 60 ſtades, & l'on y alloit par une plaine qui étoit entre deux montagnes. Le chemin étoit bordé de vignes à droite & à gauche, & tout le pays étoit un vignoble ; mais entre les ceps de vigne, on élevoit une eſpece de chêne-verd.

Stiris, ſelon M. Spon, *voyage de Grece, tome II*, ſubſiſte encore aujourd'hui, & conſerve ſon ancien nom : car on l'appelle *Stiri ;* mais ce n'eſt plus qu'un village. *(D. J.)*

STIRITIS, *(Mythol.)* Cérès avoit un temple à Stiris, ville de Phocide, ſous le nom de *Cérès Stiritis*, dans lequel on lui rendoit, dit Pauſanias, tous les honneurs imaginables. Ce temple étoit bâti de briques ; mais la déeſſe étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. *(D. J.)*

STIRONE, le, *(Géog. mod.)* riviere d'Italie dans le Parmesan. Elle a sa source dans les montagnes, & après s'être grossie de la Vezola & de la Parola, elle se jette dans le Tarro. *(D. J.)*

STIVA, le mont, *(Géog. mod.)* montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie. C'est le Cyrhis des anciens, selon M. Spon. Les Grecs l'ont appellé *Stiva*, d'un village de ce nom qui est au dessus. *(D. J.)*

STOÆ, *(Antiq. athén.)* στοαι; c'est ainsi que les Athéniens nommoient leurs portiques plantés d'arbres pour la promenade, de sieges pour se reposer, & de cabinets de feuillage pour se retirer ou pour converser. Potter, *archæol. græc. l. I. c. viij. t. I. p. 38.* Voyez *aussi le mot* Portique. *(D. J.)*

STOBI, *(Géog. anc.)* ville de la Macédoine dans la Pélagonie. Il y a apparence qu'elle prit ses accroissemens & son lustre après la destruction de *Pélagonia*, métropole de la province : car personne, depuis Tite-Live, ne fait mention de cette derniere ville, au lieu que *Stobi* est fort connue. Pline, *l. IV. c. x.* en fait une colonie romaine. Il en est parlé dans le digeste, *leg. ult. de censib.* & on a des médailles de Vespasien & de Trajan, où elle a le titre de *municipe*, Municip. Stobeus, *ou* Municip. Stobensium. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* connoît aussi cette ville qu'il donne aux Pélagoniens. Il y en a qui veulent que le nom moderne soit *Starachino. (D. J.)*

STOC, s. m. *(Forges.)* base sur laquelle est appuyée l'enclume de grosses forges. *Voyez l'article* Grosses forges.

STOCKFISH, s. m. *(Commerce de poisson.)* poisson de mer salé & desséché, couleur de gris cendré, ayant néanmoins le ventre un peu blanc ; sa longueur ordinaire est d'un pié ou deux. La morue seche ou parée, que l'on appelle autrement *merlu* ou *merluche*, est une espece de *stockfish*. *Savary. (D. J.)*

STOCKHEIM, *(Géog. mod.)* nom de deux petites villes d'Allemagne. La premiere est dans l'évêché de Liége, sur la Meuse, à 5 lieues au dessous de Mastricht. La seconde, autrement nommée *Stockak*; est dans la Suabe, au landgraviat de Nellenbourg, sur une petite riviere de ce nom, à deux lieues du lac, & à six au nord de la ville de Constance. *Long.* de cette derniere, *26. 32 ; latit. 47. 56. (D. J.)*

STOCKHOLM, *(Géog. mod.)* ville de Suede, dans l'Upland, la capitale du royaume, & la résidence des rois, à 75 lieues de Copenhague, à 260 de Vienne, & à environ 310 de Paris.

Cette ville est bâtie à l'embouchure du lac Méler dans la mer Baltique ; tout y est sur pilotis, dans plusieurs îles voisines les unes des autres ; il n'y a que deux fauxbourgs qui soient en terre ferme.

Stockholm est grande, fort peuplée, & fait un commerce considérable. La plupart de ses maisons sont actuellement bâties en brique, au lieu que précédemment elles étoient presque toutes de bois. On y remarque entr'autres beaux édifices le palais du chancelier, celui de la noblesse, & le château, qui est un bâtiment spacieux, où non-seulement la cour loge, mais où s'assemble aussi la plupart des cours supérieures du royaume. Ce château est situé de façon que d'un côté il a vue sur le port, & de l'autre sur la ville, où il fait face à une grande place décorée des plus belles maisons. Le palais de la noblesse est le lieu où elle tient ses séances.

Stockholm n'oubliera jamais la fête funeste de ce même palais, dans laquelle Christiern rétabli roi, & son primat Troll, firent égorger en 1520 le sénat entier, & tant d'honnêtes citoyens. Le tyran devenu par-tout exécrable, fut enfin déposé, & finit ses jours en prison ; Troll mourut les armes à la main ; dignes l'un & l'autre d'une fin plus tragique !

On divise ordinairement *Stockholm* en quatre parties ; savoir, Sud-Malm, & Nor-Malm, qui sont les deux fauxbourgs, au milieu desquels la ville est située, & dans une île. La quatrieme partie est Garceland, & le tout compose une des grandes villes de l'Europe.

L'île dans laquelle la plus grande partie de *Stockholm* se trouve enfermée, est environnée de deux bras de riviere, qui sortent impétueusement du lac Méler, & sur chacun de ces bras, il y a un pont de bois ; ensuite il se forme encore quelques autres

îles qui n'en ſont ſéparées que par un peu d'eau. D'un côté on a la vue ſur le lac, & de l'autre ſur la mer, laquelle forme un golfe qui s'étend à travers pluſieurs rochers, enſorte qu'on le prendroit pour un autre lac. L'eau en eſt ſi peu ſalée, qu'on en pourroit boire devant *Stockholm*, à cauſe de la quantité d'eau douce qui y tombe du lac Méler.

On rapporte la fondation de la ville à Birger, qui fut gouverneur de Suede après la mort du roi Erric, ſurnommé le *Begue*, & on prétend qu'elle reçût le nom de *Stockholm* d'une grande quantité de poutres qu'on y apporta des lieux circonvoiſins; *ſtock* ſignifie en ſuédois une *poutre*, & *holm* une *île*, & même un *lieu déſert*. Quoiqu'il en ſoit, outre la force de ſa ſituation, elle eſt encore défendue par une citadelle toute bordée de canons.

Preſque tout le commerce de Suede ſe fait à *Stockholm*; il conſiſte en fer, fil-de-fer, cuivre, poix, réſine, mâts, & ſapins, d'ou on les tranſporte ailleurs. La plupart des marchandiſes & denrées qu'on reçoit des pays étrangers viennent dans ce port, dont le havre eſt capable de contenir un millier de navires: il y a encore un quai qui a un quart de lieue de long, où peuvent aborder les plus grands vaiſſeaux; mais ſon incommodité conſiſte en ce qu'il eſt à dix milles de la mer, & que ſon entrée eſt dangereuſe à cauſe des bancs de ſable.

On compte dans cette ville neuf égliſes bâties de brique, & couvertes de cuivre, indépendamment de celles des fauxbourgs. La nobleſſe & les grands du royaume reſident à *Stockholm*, où l'on a établi en 1735, une académie des Sciences & des Belles-Lettres.

Le gouvernement de la ville eſt entre les mains du ſtadtholder, qui eſt auſſi conſeiller du conſeil privé. Après lui ſont les bourg-meſtres, au nombre de quatre, l'un pour la juſtice, l'autre pour le commerce, le troiſieme pour la police, & le quatrieme pour l'inſpection ſur tous les bâtimens publics & particuliers. Les tributs qui s'impoſent ſur les habitans pour le maintien du gouvernement de la ville, les bâtimens publics, la paie d'une garde de trois cents hommes; &c. les tributs, dis-je, que les bourgeois doivent payer pour cette dépenſe, ſeroient regardés comme un peſant fardeau, même dans les pays les plus opulens; auſſi tâche-t-on de dédommager les citoyens ſur leſquels tombent ces charges, par les privileges qu'on leur accorde, ſoit pour les douanes, ſoit pour le commerce du pays qui paſſe néceſſairement par leurs mains. *Long.* de *Stockholm*, ſuivant Harris, *35, 1, 15; lat. 58, 50. Long.* ſuivant Caſſini, *36, 56, 30; latit. 59, 20.*

La célebre reine Chriſtine naquit à *Stockholm*, en 1626, de Guſtave Adolphe, roi de Suede, & de Marie-Eléonore de Brandebourg. Elle avoit beaucoup de ſagacité dans l'eſprit, l'air mâle, les traits grands, la taille un peu irréguliere. Elle étoit affable, généreuſe, & s'illuſtra par ſon amour pour les ſciences, & ſon affection pour les gens de lettre. Elle ſuccéda aux états de ſon pere en 1653, & abdiqua la couronne en 1654, en faveur de Charles Guſtave, duc des Deux-Ponts, de la branche de Baviere palatine, ſon couſin-germain, fils de la ſœur du grand Guſtave.

Peu de temps après cette abdication, Chriſtine vint en France, & les ſages admirerent en elle une jeune reine qui, à 27 ans, avoit renoncé à la ſouveraineté dont elle étoit digne, pour vivre libre & tranquille. Si l'on veut connoître le génie unique de cette reine, on n'a qu'à lire ſes lettres, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Elle dit dans celle qu'elle écrivit à Chanut, autrefois ambaſſadeur de France auprès d'elle: " j'ai poſſédé ſans faſte, je quitte avec facilité. Après cela ne craignez pas pour moi, mon bien n'eſt pas au pouvoir de la fortune». Elle écrivit au prince de Condé. " Je me tiens autant honorée par votre eſtime que par la couronne que j'ai portée. Si après l'avoir quittée, vous m'en jugez moins digne, j'avouerai que le repos que j'ai tant ſouhaité, me coûte cher; mais je ne me repentirai point pourtant de l'avoir acheté au prix d'une couronne, & je ne noircirai jamais par un lâche repentir une action, qui m'a ſemblé ſi belle; s'il arrive que vous condamniez cette action, je vous dirai pour toute excuſe, que je n'aurois pas quitté les biens que la fortune m'a donnés, ſi je les euſſe cru néceſſaires à ma félicité, & que j'aurois prétendu à

l'empire du monde, si j'eusse été aussi assuré d'y réussir que le seroit le grand Condé.

Telle étoit l'ame de cette personne si singuliere ; tel étoit son style dans notre langue qu'elle avoit parlé rarement. Elle savoit huit langues ; elle avoit été disciple & amie de Descartes qui mourut a *Stockholm* dans son palais, après n'avoir pu obtenir seulement une pension en France, où ses ouvrages furent même proscrits pour les seules bonnes choses qui y fussent. Elle avoit attiré en Suede tous ceux qui pouvoient l'éclairer. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ses sujets, l'avoit dégoûtée de régner sur un peuple qui n'étoit que soldat. Elle crut qu'il valoit mieux vivre avec des hommes qui pensent, que de commander à des hommes sans lettres ou sans génie. Elle avoit cultivé tous les arts dans un climat où ils étoient alors inconnus. Son dessein étoit d'aller se retirer au milieu d'eux en Italie. Elle ne vint en France que pour y passer, parce que ces arts ne commençoient qu'à y naître.

Son goût la fixoit à Rome. Dans cette vue elle avoit quitté la religion luthérienne pour la catholique ; indifférente pour l'une & pour l'autre, elle ne fit point scrupule de se conformer en apparence aux sentimens du peuple chez lequel elle vouloit passer sa vie. Elle avoit quitté son royaume, en 1654, & fait publiquement à Inspruck la cérémonie de son abjuration. Elle plut assez peu à la Cour de France, parce qu'il ne s'y trouva pas une femme dont le génie pût atteindre au sien. Le roi la vit, & lui fit de grands honneurs, mais il lui parla à peine.

La plupart des femmes & des courtisans n'observerent autre chose dans cette reine philosophe, sinon qu'elle n'étoit pas coëffée à la françoise, & qu'elle dansoit mal. Les sages ne condamnerent en elle que le meurtre de *Monaldelchi* son écuyer, qu'elle fit assassiner à Fontainebleau dans un second voyage. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la royauté, elle devoit demander justice, & non se la faire. Ce n'étoit pas une reine qui punissoit un sujet, c'étoit une femme qui terminoit une galanterie par un meurtre ; c'étoit un italien qui en faisoit assassiner un autre par l'ordre d'une suédoise, dans un palais d'un roi de France. Nul ne doit être mis à mort que par les loix. Christine en Suede n'auroit eu le droit de faire assassiner personne ; & certes ce qui eût été un crime à *Stockholm*, n'étoit pas permis à Fontainebleau.

Cette honte & cette cruauté ternissent prodigieusement la philosophie de Christine qui lui avoit fait quitter un trône. Elle eût été punie en Angleterre ; mais la France ferma les yeux à cet attentat contre l'autorité du roi, contre le droit des nations, & contre l'humanité.

Christine se rendit à Rome, où elle mourut en 1689, à l'âge de 63 ans. *Essai sur l'hist. universelle.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STOECHADES, îles, (*Géog. anc.*) îles de la mer Méditerranée, sur la côte de la Gaule narbonnoise, au voisinage de la ville de Marseille. Pline, entre les anciens, est celui qui paroît les avoir le mieux connues. Il en donne non-seulement le nombre & le nom général ; il en marque encore les noms particuliers & la situation. Les Marseillois, dit-il, donnerent des noms particuliers à ces trois îles *Stoechades*, selon leur situation, c'est-à-dire, à l'égard de Marseille. La premiere, ou la plus proche de la ville, fut nommée d'un nom grec *Prote*, ce qui veut dire *premiere* : la seconde fut nommée *Mese*, c'est-à-dire, celle du milieu, ou *mediana*, comme on l'appella après l'abolition de la langue grecque dans ce pays-là : la troisieme fut nommée *Hupæa*, inférieure, c'est-à-dire, celle qui est au dessous des deux autres, & la plus éloignée de Marseille.

A cette description il n'est pas difficile de reconnoître les trois îles, que l'on trouve dans la mer voisine de la ville d'Hieres, & qui prennent aujourd'hui leur nom de cette ville, quoique chacun des trois ait aussi le sien en particulier. La premiere île s'appelle vulgairement *Porqueyroles* ou *Porqueroles*, à cause qu'il y vient beaucoup de sangliers, qui y passent à la nage de la terre ferme, pour manger le gland des chênes verds qui s'y trouvent en abondance. La seconde île a le nom de *Portecroz*, du nom du port, où il y a un petit fort. La troisieme se nomme l'île du *Titan* ou du *Levant*, à cause qu'elle est à l'orient des

deux autres ; & l'on voit par les anciens regiſtres de Provence, que cette troiſieme île s'appelloit autrefois *Cabaros.*

Ces îles furent premiérement habitées par les Marſeillois, qui les nommerent *Stoecades*, peut-être à cauſe de la plante ſtoechas qui y abonde. Les trois écueils ou rochers voiſins de Marſeille, nommés *If*, *Ratonneau* & *Pomègue*, ne ſont point, comme quelques-uns l'ont imaginé, les *Stoechades* des anciens, parce que ces rochers ſont ſtériles, & ne produiſent ni la plante ſtoechas, ni preſqu'aucune autre. Les trois îles d'Hieres ſont auſſi nommées les *îles d'or*, par corruption du mot latin *Araé*, qui eſt l'ancien nom de la ville d'Hieres ; ainſi le nom d'*inſulæ Arearum*, eſt celui des îles d'Hieres ou des *Stoechades* de l'antiquité. *(D. J.)*

STŒCHAS, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante, à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſupérieure eſt relevée & fendue en deux parties, & l'inférieure en trois, de façon qu'au premier aſpect cette fleur paroît diviſée en cinq parties. Le piſtil ſort du calice ; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs ſont diſpoſées par rangs ſur des têtes écailleuſes, du haut deſquelles il ſort quelques petites feuilles. Tournefort, *inſt. rei herbar. Voyez* PLANTE.

La premiere des cinq eſpeces de *ſtœchas* de Tournefort ſera celle que nous décrirons ; c'eſt la ſtæchas *purpurea, arabica vulgò dicta, inſt rei herb.* 201. J. B. 3. 277. C. B. P. 216 Raii *hiſt.* ſtœchas *brevioribus liguliſ*, Cluſ. *hiſt.* 344. C'eſt un ſous-arbriſſeau, haut d'une ou de deux coudées ; ſes tiges ſont ligneuſes, quadrangulaires : ſes feuilles naiſſent deux à chaque nœud, de la figure de celles de la lavande, longues de plus d'un pouce, larges de deux lignes, blancheâtres, âcres, odorantes & aromatiques. L'extrêmité de la tige eſt terminée par une petite tête longue d'un pouce, épaiſſe, formée de pluſieurs petites feuilles arrondies, pointues, blancheâtres & fort ſerrées. D'entre ces feuilles ſortent ſur quatre faces, des fleurs d'une ſeule piece, en gueule, de couleur de pourpre foncé : la levre ſupérieure eſt droite, & diviſée en deux : & l'inférieure partagée en trois ; mais cependant elles ſont tellement découpées toutes les deux, que cette fleur paroît du premier coup-d'œil partagée en cinq quartiers. Leur calice eſt d'une ſeule piece, ovalaire, court, légérement dentelé, permanent, & porté ſur une écaille. Le piſtil qui eſt attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, eſt environné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines arrondies, & renfermées dans le fond du calice : la petite tête eſt couronnée de quelques petites feuilles d'un pourpre violet.

Cette plante aime les lieux chauds & ſecs ; auſſi croît-elle abondamment en Languedoc, en Provence & ſur-tout aux îles d'Hieres appellées par les anciens *îles ſtechades*. Ses ſommités fleuries, ou petites têtes deſſéchées, ſont nommées στοιχας par Dioſcoride, στρίχας par Galien, & dans les ordonnances des médecins *ſtœchas*, *ſtœchas arabica* ou *flores ſtœchados.*

Ces ſommités fleuries, ou ces petites têtes ſont oblongues, écailleuſes, purpurines, d'un goût un peu âcre, amer, & d'une odeur pénétrante, qui n'eſt pas déſagréable. Ceux qui les cueillent, & qui ſont un peu éclairés, conſervent leur couleur & leur odeur, en les faiſant ſecher enveloppées dans du papier gris, & on les met enſuite dans une boîte.

On multiplie les *ſtœchas* de graines qu'on ſeme au printemps dans une terre ſeche & légere. Quand elles ſe ſont élevées à la hauteur de trois pouces, on les tranſplante ailleurs à ſix pouces de diſtance ; on les arroſe, on les abrite, juſqu'à ce qu'elles aient pris racine ; on les nettoie de mauvaiſes herbes ; on les couvre pendant l'hiver, & l'année ſuivante on les met ailleurs à demeure ; on doit choiſir celles qui ſont nouvelles, odorantes, & en même temps un peu ameres. On retire l'huile eſſentielle de ces têtes fleuries de la même maniere que des ſommités de la lavande ; elle a les mêmes vertus, mais on en fait peu d'uſage en médecine.

On a dans les boutiques une autre plante

nommée *ſtœchas citrin*, ſtœchas *citrina anguſtifolia*, C. B. P. 264 ; mais elle n'a ni la figure, ni les vertus du vrai *ſtœchas*, c'eſt une eſpece d'*elychriſum*. *(D. J.)*

STŒCHAS *ou* STŒCHAS ARABIQUE, *(Mat. méd)* cette plante croît abondamment en Provence & en Languedoc ; c'eſt des îles d'Yeres & des environs de Montpellier qu'on la tire, principalement pour l'uſage de la médecine.

C'eſt la plante entiere fleurie & ſechée, ou ſes épis fleuris & ſechés qu'on emploie ; elle eſt de la claſſe des labiées de Tournefort. Elle eſt très-aromatique ; on en retire par conſéquent par la diſtillation, une eau diſtillée bien parfumée & très-analogue en vertus à celles que fourniſſent la plupart des autres plantes uſuelles de la même claſſe ; telles que la lavande, la ſauge, le thim, *&c.* on en retire auſſi par la diſtillation une bonne quantité d'huile eſſentielle qui eſt peu d'uſage en médecine, & qui a les mêmes vertus que l'huile eſſentielle de lavande, *&c.*

Le *ſtœchas* eſt mis au rang des remedes céphaliques & antiſpaſmodiques ; on l'emploie quelquefois en infuſion dans la paralyſie, les tremblemens des membres, le vertige & toutes les maladies appellées *nerveuſes* & ſpaſmodiques ; mais le *ſtœchas* eſt beaucoup moins uſité & moins efficace dans tous ces cas, que beaucoup d'autres plantes de ſa claſſe, & notamment que la ſauge qui paroît lui devoir être toujours préférée. *Voyez* SAUGE.

Les autres vertus attribuées à cette plante, comme d'exciter les regles & les urines, & même de purger doucement la pituite & la bile noire, ne ſont pas aſſez réelles, ou ne lui appartiennent point à un degré aſſez conſidérable pour l'avoir rendue uſuelle à ces titres. Ainſi, quoique cette plante ne ſoit pas ſans vertus, mais ſeulement parce que l'on ne manque point de remedes abſolument analogues & plus efficaces, on n'en fait que rarement uſage dans les preſcriptions magiſtrales : elle entre cependant dans pluſieurs compoſitions officinales, parce que dans ces compoſitions on entaſſe tout. On trouve dans les pharmacopées un ſirop ſimple, & un ſirop compoſé de *ſtœchas*. Le premier n'eſt point uſité, & n'eſt preſque bon à rien, ſi on le prépare ſelon la méthode commune, en faiſant long-temps bouillir avec le ſucre une infuſion ou une décoction de cette plante.

Le ſirop compoſé auquel le *ſtœchas* donne ſon nom, contient toutes les particules de pluſieurs ſubſtances végétales très-aromatiques, & doit être regardé comme une préparation bien entendue, & comme un bon remede très-propre à être mêlé dans les juleps, les décoctions, les infuſions, les potions fortifiantes, cordiales, ſtomachiques, céphaliques, diaphorétiques, hyſtériques & emménagogues. Ce ſirop eſt abſolument analogue à un autre ſirop compoſé, très-connu dans les boutiques ſous le nom de *ſirop d'armoiſe*, ſi même le ſirop de *ſtœchas* ne vaut mieux que ce dernier. En voici la deſcription d'après la pharmacopée de Paris.

Sirop de ſtœchas compoſé. Prenez épis ſecs de *ſtœchas* trois onces ; ſommités fleuries & ſeches de thim, de calament, d'origan, de chacun une once & demie ; de ſauge, de bétoine, de romarin, de chacun demi-once ; ſemences de rue, de pivoine mâle, de fenouil, de chacun trois gros ; canelle, gingembre, roſeau aromatique, de chacun deux gros : que toutes ces drogues hachées & pilées macerent pendant deux jours dans un alembic d'étain ou de verre, avec huit livres d'eau tiéde ; alors retirez par la diſtillation au bain-marie huit onces de liqueur aromatique, dont vous ferez un ſirop en y faiſant fondre au bain-marie le double de ſon poids, c'eſt-à-dire une livre de beau ſucre. D'autre part ; prenez le marc de la diſtillation avec la liqueur *réſidue* ; paſſez & exprimez fortement ; ajoutez quatre livres de ſucre à la colature ; clarifiez & cuiſez en conſiſtence de ſirop, auquel, lorſqu'il ſera à demi refroidi, vous mêlerez le précédent. *(b)*

STŒNIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. ancienne.)* peuples de l'ancienne Gaule, qui du temps des Romains habitoient au pié des Alpes maritimes.

STOER-LE, *ou* LE STOR, *(Géog. mod.)* riviere d'Allemagne, dans la baſſe-Saxe, au duché de Holſtein. Elle ſe forme de

divers petits ruisseaux, aux confins de l'Holsace & de la Stormarie, baigne la ville de Krempe, & va se jeter dans l'Elbe, un peu au dessous de Gluckstad. (*D. J.*)

STOICIEN, STOÏQUE, (*Synonim.*) *stoïcien* signifie ordinairement un homme qui suit la philosophie de Zénon; & *stoïque*, un homme ferme qui ne s'émeut de rien, qui est insensible à tout, quoiqu'il ne soit point instruit de la philosophie du portique. *Stoïcien* va proprement à l'esprit & à la doctrine; *stoïque* au caractere & à la conduite. Suivant cette distinction, il faudroit dire; les *Stoïciens* sont de ce sentiment; & d'une personne que les fâcheux événemens ne peuvent ébranler, c'est un vrai *stoïque*, une ame *stoïque*.

Enfin, *stoïcien* ne se dit guere que dans le propre, quand il s'agit effectivement de Zénon & de ses disciples; la philosophie *stoïcienne*; la secte *stoïcienne*. *Stoïque* se dit au contraire presque toujours au figuré; voilà une action *stoïque*; cependant l'on peut dire, voilà l'action d'un *stoïcien*; il a reçu cette triste nouvelle en *stoïcien*; il a fini ses jours en *stoïcien*, en grand homme. (*D. J.*)

STOICISME, *ou* SECTE STOÏCIENNE, *ou* ZÉNONISME, (*Hist. de la Philosophie.*) le *stoïcisme* sortit de l'école cynique: Zénon qui avoit étudié la morale sous Cratès, en fut le fondateur. Aussi disoit-on que d'un stoïcien à un cynique, il n'y avoit que l'habit de différence. Cependant Zénon rendit sa philosophie plus étendue & plus intéressante que celle de Diogène; il ne s'en tint pas à traiter des devoirs de la vie; il composa un système de philosophie universelle d'après les maîtres qu'il avoit entendus, & il donna aux exercices de l'école une face nouvelle.

Zénon naquit à Cittium, ville maritime de l'île de Chypre; Cittium avoit été bâti par une colonie phénicienne; ce qui lui attira quelquefois le reproche qu'il n'étoit qu'un étranger ignoble. Mnésius son pere faisoit le commerce; l'éducation de son fils n'en fut pas plus négligée; les affaires du bon-homme l'appelloient souvent à Athènes, & il n'en revenoit point sans rapporter au jeune Zénon quelques livres de Socrate. A l'âge de trente à trente-deux ans, il vint lui-même dans la ville fameuse pour y vendre de la pourpre, & pour entendre les hommes dont il avoit lu les ouvrages. Tout en débarquant, il demanda où ils demeuroient; on lui montra Cratès qui passoit, & on lui conseilla de le suivre. Zénon suivit Cratès, & devint son disciple. Il ne pouvoit assez admirer l'élévation que son maître montroit dans sa conduite & dans ses discours; mais il ne se faisoit point au mépris de la décence qu'on affectoit dans son école; il se livra tout entier à la méditation, & bientôt il parut de lui un ouvrage intitulé *de la République*, qu'il avoit écrit, disoit-on, assez plaisamment, sous la queue du chien. Les Cyniques ne s'occupoient que de la morale; ils ne faisoient aucun cas des autres sciences. Zénon ne les approuvoit pas en ce point; entraîné par le desir d'étendre ses connoissances, il quitta Cratès, qui ne digéra pas sans peine cette désertion. Il fréquenta les autres écoles, il écouta Stilpon pendant dix ans; il cultiva Zénocrate; il vit Diodore Cronus; il interrogea Polémon: enrichi des dépouilles de ces hommes, il ouvrit boutique; il s'établit sous le portique; cet endroit étoit particuliérement décoré des tableaux de Polygnote & des plus grands maîtres; on l'appelloit le *stoa*, d'où la secte de Zénon prit le nom de *stoïcienne*; il ne manqua pas d'auditeurs, sa morale étoit sévere; mais il savoit tempérer par le charme de l'éloquence l'austérité de ses leçons: ce fut ainsi qu'il arrêta une jeunesse libertine que ses préceptes nuds & secs auroient effarouchée; on l'admira; on s'attacha à lui; on le chérit; sa réputation s'étendit, & il obtint la bienveillance même des rois. Antigonus Gonatès de Macédoine, qui n'avoit pas dédaigné de le visiter sous le portique, l'appella dans ses états; Zénon n'y alla point, mais lui envoya Persée son disciple; il n'obtint pas seulement des Athéniens le nom de grand philosophe, mais encore celui d'excellent citoyen; ils déposerent chez lui les clefs des châteaux de leur ville, & l'honorerent de son vivant d'une statue d'airain; il étoit d'une foible santé, mais il étoit sobre; il vivoit

communément de pain, d'eau, de figues & de miel ; ſa phyſionomie étoit dure, mais ſon accueil prévenant ; il avoit conſervé l'ironie de Diogène, mais tempérée. Sa vie fut un peu troublée par l'envie ; elle ſouleva contre lui Arcéſilaüs & Carnéadès, fondateurs de l'académie moyenne & nouvelle ; Epicure même n'en fut pas tout-à-fait exempt ; il ſouffrit avec quelque peine qu'on donnât particuliérement aux ſtoïciens le nom de *ſages*. Cet homme qui avoit reçu dans ſes jardins les graces & la volupté, dont le principe favori étoit de tromper par les plaiſirs les peines de la vie, & qui s'étoit fait une maniere de philoſopher douce & molle, traitoit le *ſtoïciſme* d'hypocriſie. Zénon de ſon côté ne ménagea pas la doctrine de ſon adverſaire, & le peignit comme un précepteur de corruption ; s'il eſt vrai que Zénon prétendit qu'il étoit auſſi honnête, *naturam matris fricare, quam dolentem aliam corporis partem fricando juvare ;* & que dans un beſoin preſſant, un jeune garçon étoit auſſi commode qu'une jeune fille ; Epicure avoit beau jeu pour lui répondre. Mais il n'eſt pas à croire qu'un philoſophe dont la continence avoit paſſé en proverbe, enſeignât des ſentimens auſſi monſtrueux. Il eſt plus vraiſemblable que la haine tiroit ces conſéquences odieuſes d'un principe reçu dans l'école de Zénon, & très-vrai, c'eſt qu'il n'y a rien de honteux dans les choſes naturelles. Le livre de la république ne fut pas le ſeul qu'il publia ; il écrivit un commentaire ſur Héſiode, où il renverſa toutes les notions reçues de théologie, & où Jupirer, Junon, Veſta, & le reſte des dieux, étoient réduits à des mots vuides de ſens. Zénon jouit d'une longue vie ; âgé de quatre-vingt dix-huit ans, il n'avoit plus qu'un moment à attendre pour mourir naturellement ; il n'en eut pas la patience ; s'étant laiſſé tomber au ſortir du portique, il crut que la nature l'appelloit : me voilà, lui dit-il, en touchant la terre du doigt qu'il s'étoit caſſé dans ſa chûte, je ſuis prêt ; & de retour dans ſa maiſon, il ſe laiſſa mourir de faim. Antigone le regretta, & les Athéniens lui éleverent un tombeau dans la Céramique.

Sa doctrine étoit un choix de ce qu'il a puiſé dans les écoles des académiciens, des Erétriaques ou Eriſtiques, & des cyniques. Fondateur de ſecte, il falloit ou inventer des choſes, ou déguiſer les anciennes ſous de nouveaux noms ; le plus facile étoit le premier. Zénon diſoit de la dialectique de Diodore, que cet homme avoit imaginé des balances très-juſtes, mais qu'il ne peſoit jamais que de la paille. Les ſtoïciens diſoient qu'il falloit s'oppoſer à la nature ; les cyniques, qu'il falloit ſe mettre au deſſus, & vivre ſelon la vertu, & non ſelon la loi ; mais il eſt inutile de s'étendre ici davantage ſur le parallele du *ſtoïciſme*, avec les ſyſtêmes qui l'ont précédé ; il réſultera de l'extrait des principes de cette philoſophie, & nous ne tarderons pas à les expoſer.

On reproche aux ſtoïciens le ſophiſme. Eſt-ce pour cela, leur dit Séneque, que nous nous ſommes coupé la barbe ? on leur reproche d'avoir porté dans la ſociété les ronces de l'école ; on prétend qu'ils ont méconnu les forces de la nature, que leur morale eſt impraticable, & qu'ils ont inſpiré l'enthouſiaſme au lieu de la ſageſſe. Cela ſe peut ; mais quel enthouſiaſme que celui qui nous immole à la vertu, & qui peut contenir notre ame dans une aſſiette ſi tranquille & ſi ferme, que les douleurs les plus aiguës ne nous arracheront pas un ſoupir, une larme ! Que la nature entiere conſpire contre un ſtoïcien, que lui fera-t-elle ? qu'eſt-ce qui abattra, qu'eſt-ce qui corrompra celui pour qui le bien eſt tout, & la vie n'eſt rien ? Les philoſophes ordinaires ſont de chair comme les autres hommes ; le ſtoïcien eſt un homme de fer, on peut le briſer, mais non le faire plaindre. Que pourront les tyrans ſur celui ſur qui Jupiter ne peut rien ? il n'y a que la raiſon qui lui commande ; l'expérience, la réflexion, l'étude, ſuffiſent pour former un ſage ; un ſtoïcien eſt un ouvrage ſingulier de la nature ; il y a donc eu peu de vrais ſtoïciens, & il n'y a donc eu dans aucune école autant d'hypocrites que dans celle-ci ; le *ſtoïciſme* eſt une affaire de tempérament, & Zénon imagina, comme ont fait la plupart des légiſlateurs, pour tous les hommes, une regle qui ne convenoit guere qu'à lui ; elle eſt trop forte

pour

pour les foibles, la morale chrétienne eſt un zénoniſme mitigé, & conſéquemment d'un uſage plus général; cependant le nombre de ceux qui s'y conforment à la rigueur n'eſt pas grand.

Principes généraux de la philoſophie ſtoïcienne. La ſageſſe eſt la ſcience des choſes humaines & des choſes divines; & la philoſophie, ou l'étude de la ſageſſe, eſt la pratique de l'art qui nous y conduit.

Cet art eſt un, c'eſt l'art par excellence; celui d'être vertueux.

Il y a trois ſortes de vertus; la naturelle, la morale, & la diſcurſive; leurs objets ſont le monde, la vie de l'homme, & la raiſon.

Il y a auſſi trois ſortes de philoſophies; la naturelle, la morale, & la rationelle, où l'on obſerve la nature, où l'on s'occupe des mœurs, où l'on perfectionne ſon entendement. Ces exercices influent néceſſairement les uns ſur les autres.

Logique des ſtoïciens. La logique a deux branches, la rhétorique & la dialectique.

La rhétorique eſt l'art de bien dire des choſes qui demandent un diſcours orné & étendu.

La dialectique eſt l'art de diſcuter les choſes, où la briéveté des demandes & des réponſes ſuffit.

Zénon comparoit la dialectique & l'art oratoire, à la main ouverte & au poing fermé.

La rhétorique eſt ou délibérative, ou judiciaire, ou démonſtrative; ſes parties ſont l'invention, l'élocution, la diſpoſition, & la prononciation; celles du diſcours, l'exorde, la narration, la réfutation, & l'épilogue.

Les académiciens récens excluoient la rhétorique de la philoſophie.

La dialectique eſt l'art de s'en tenir à la perception des choſes connues, de maniere à n'en pouvoir être écarté; ſes qualités ſont la circonſpection & la fermeté.

Son objet s'étend aux choſes & aux mots qui les déſignent; elle traite des conceptions & des ſenſations; les conceptions & les ſenſations ſont la baſe de l'expreſſion.

Les ſens ont un bien commun; c'eſt l'imagination.

L'ame conſent aux choſes conçues, d'après le témoignage des ſens? ce que l'on conçoit ſe conçoit par ſoi-même; la compréhenſion ſuit l'approbation de la choſe conçue, & la ſcience, l'imperturbabilité de l'approbation.

La qualité par laquelle nous diſcernons les choſes les unes des autres, s'appelle *jugement.*

Il y a deux manieres de diſcerner le bon & le mauvais, le vrai & le faux.

Nous jugeons que la choſe eſt ou n'eſt pas, par ſenſation, par expérience, ou par raiſonnement.

La logique ſuppoſe l'homme qui juge, & une regle de jugement.

Cette regle ſuppoſe ou la ſenſation, ou l'imagination.

L'imagination eſt la faculté de ſe rappeller les images des choſes qui ſont.

La ſenſation naît de l'action des objets extérieurs, & elle ſuppoſe une communication de l'ame aux organes.

Ce qu'on a vu, ce qu'on a conçu reſte dans l'ame, comme l'impreſſion dans la vue, avec ſes couleurs, ſes figures ſes éminences, & ſes creux.

La compréhenſion formée d'après le rapport des ſens, eſt vraie & fidelle; la nature n'a point donné d'autre fondement à la ſcience; il n'y a point de clarté, d'évidence plus grande.

Toute appréhenſion vient originairement des ſens; car il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans la ſenſation.

Entre les choſes compriſes, il y en a de plus ou de moins ſenſibles; les incorporelles ſont les moins ſenſibles.

Il en a de rationelles & d'irrationelles, de naturelles & d'artificielles, telles que les mots.

De probables & d'improbables, de vraies & de fauſſes, de compréhenſibles & d'incompréhenſibles; il faut pour les premieres qu'elles naiſſent d'une choſe qui ſoit, qu'elles y ſoient conformes, & qu'elles n'impliquent aucune contradiction.

Il faut diſtinguer l'imagination du fantôme, & le fantôme du fantaſtique qui n'a point de modele dans la nature.

Le vrai eſt ce qui eſt, & ce qui ne peut venir d'ailleurs que d'où il eſt venu.

La compréhenſion, ou la connoiſſance ferme, ou la ſcience, c'eſt la même choſe.

Ce que l'eſprit comprend, il le comprend ou par aſſimilation, ou par compoſition, ou par analogie.

L'homme reçoit la ſenſation, & il juge; l'homme ſage réfléchit avant que de juger.

Il n'y a point de notions innées; l'homme vient au monde comme une table raſe ſur laquelle les objets de la nature ſe gravent avec le temps.

Il y a des notions naturelles qui ſe forment en nous ſans art; il y en a qui s'acquierent par induſtrie & par étude; je laiſſe aux premieres le nom de *notions*, j'appelle celles-ci *anticipations*.

Le ſenti eſt dans l'animal, il devient le conçu dans l'homme.

Les notions communes le ſont à tous; il eſt impoſſible qu'une notion ſoit oppoſée à une notion.

Il y a la ſcience, & l'opinion, & l'ignorance; ſi l'on n'a pas éprouvé la ſenſation, on eſt ignorant; s'il reſte de l'incertitude après cette épreuve, on eſt incertain; ſi l'on eſt imperturbable, on ſait.

Il y a trois choſes liées, le mot, la choſe, l'image de la choſe.

La définition eſt un diſcours qui analyſé, devient la réponſe exacte à la queſtion, qu'eſt ce que la choſe? elle ne doit rien renfermer qui ne lui convienne; elle doit indiquer le caractere propre qui la diſtingue.

Il y a deux ſortes de définitions; les unes des choſes qui ſont, les autres des choſes que nous concevons.

Il y a des définitions particlles: il y en a de totales.

La diſtribution d'un genre dans ſes eſpeces les plus prochaines, s'appelle *diviſion*.

Un genre s'étend à pluſieurs eſpeces; un genre ſuprême n'en a point au deſſus de lui; une eſpece infime n'en a point au deſſous d'elle.

La connoiſſance complette ſe forme de la choſe du mot.

Il y a quatre genres; la ſubſtance, la qualité, l'abſolu, le rapport.

Les énonciations qui comprennent ſous un point commun des choſes diverſes, s'appellent *catégories*; il y a des catégories dans l'entendement, ainſi que dans l'expreſſion.

L'énonciation eſt ou parfaite, ou imparfaite & défectueuſe; parfaite ſi elle comprend tout ce qui eſt de la choſe.

Une énonciation eſt ou affirmative ou négative, ou vraie ou fauſſe.

Une énonciation affirmative ou négative, parfaite, eſt un axiome.

Il y a quatre catégories; la directe, l'oblique, la neutre, & l'active ou paſſive.

Un axiome eſt ou ſimple ou compoſé; ſimple, ſi la propoſition qui l'énonce eſt ſimple; compoſé, ſi la propoſition qui l'énonce eſt compoſée.

Il y a des axiomes probables; il y en a de rationels, il y en a de paradoxals.

Le lemme, le proſlemme & l'épiphore, ſont les trois parties de l'argument.

L'argument eſt concluant ou non; ſyllogiſtique ou non.

Les ſyllogiſmes ſont ou liés, ou conjoints, ou diſjoints.

Il y a des modes, ſelon leſquels les ſyllogiſmes concluans ſont diſpoſés.

Ces modes ſont ſimples ou compoſés.

Les argumens ſyllogiſtiques qui ne concluent pas, ont auſſi leurs modes. Dans ces argumens, la concluſion ne ſuit pas du lien des prémiſſes.

Il y a des ſophiſmes de différens genres; tels, par exemple que le ſorite, le menteur, l'inexplicable, le pareſſeux, le dominant, le voile, l'électre, le cornu, le crocodile, le réciproque, le déficient, le moiſſonneur, le chauve, l'occulte, *&c.*

Il y a deux méthodes, la vulgaire & la philoſophique.

On voit en effet, que toute cette logique n'a rien de bien merveilleux. Nous l'avons dépouillée des termes barbares dont Zénon l'avoit revêtue. Nous aurions laiſſé à Zénon ſes mots, que les choſes n'en auroient pas été plus nouvelles.

Phyſiologie des ſtoïciens. Le cahos étoit avant tout. Le cahos eſt un état confus & ténébreux des choſes, c'eſt ſous cet état que ſe préſenta d'abord la matiere, qui étoit la ſomme de toutes les choſes revêtues de leurs qualités, le réſervoir des germes & des cauſes, l'eſſence, la Nature,

s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, groſſe de ſon principe.

Ce que nous appellons le *monde* & la *nature* ; c'eſt ce cahos débrouillé, & les choſes ténébreuſes & confuſes prenant l'ordre & formant l'aſpect que nous leur voyons.

Le monde ou la nature eſt ce tout, dont les êtres ſont les parties. Ce tout eſt un ; les êtres ſont les membres ou parties.

Il faut y diſtinguer des principes différens des élémens.

De ces principes, l'un eſt efficient ; l'autre eſt paſſif. L'efficient eſt la raiſon des choſes qui eſt dans la matiere, ou Dieu. Le paſſif eſt la matiere même.

Ils ſont l'un & l'autre d'une nature corporelle. Tout ce qui agit ou ſouffre, eſt corporel. Tout ce qui eſt, eſt donc corps.

La cauſe efficiente ou Dieu, eſt un air très-pur & très-limpide, un feu artificiel, placé à la circonférence des cieux la plus éloignée, ſéjour de tout ce qui eſt divin.

Le principe paſſif ou la matiere, eſt la nature conſidérée ſans qualité, mérite, choſe prête à tout, n'étant rien, & ceſſant d'être ce qu'elle devient, ſe repoſant, ſi rien ne la meut.

Le principe actif eſt oppoſé au principe paſſif. Ce feu artificiel eſt propre à former de la matiere, avec une adreſſe ſuprême & ſelon les raiſons qu'il a en lui-même, les ſemences des choſes. Voilà ſa fécondité. Sa ſubtilité permet qu'on l'appelle *incorporel*, *immatériel*.

Quoiqu'il ſoit corps, en conſéquence de ſon oppoſition avec la matiere, on peut dire qu'il eſt eſprit.

Il eſt la cauſe rationnelle, incorruptible, ſempiternelle, premiere, originelle, d'où chaque ſubſtance a les qualités qui lui ſont propres.

Cette cauſe eſt bonne. Elle eſt parfaite. Il n'y a point de qualités louables qu'elle n'ait.

Elle eſt prévoyanté ; elle régit le tout & ſes parties ; elle fait que le tout perſévere dans ſa nature.

On lui donne différens noms. C'eſt le monde dont elle eſt en effet la portion principale, la nature, le deſtin, jupiter, Dieu.

Elle n'eſt point hors du monde ; elle y eſt compriſe avec la matiere ; elle conſtitue tout ce qui eſt, ce que nous voyons & ce que nous ne voyons pas ; elle habite dans la matiere & dans tous les êtres ; elle la pénétre & l'agite, ſelon que l'exige la raiſon univerſelle des choſes ; c'eſt l'ame du monde.

Puiſqu'elle pénétre toutes les portions de la matiere, elle y eſt intimement preſente, elle connoît tout, elle y opere tout.

C'eſt en agitant la matiere & en lui imprimant les qualités qui étoient en elle, qu'elle a formé le monde. C'eſt l'origine des choſes. Les choſes ſont d'elle. C'eſt par ſa préſence à chacun qu'elle les conſerve ; c'eſt en ce ſens que nous diſons qu'elle eſt Dieu, & que Dieu eſt le pere des choſes, leur ordinateur & leur conſervateur.

Dieu n'a point produit le monde par une détermination libre de ſa volonté ; il en étoit une partie ; il y étoit compris. Mais il a rompu l'écorce de la matiere qui l'enveloppoit ; il s'eſt agité & il a opéré par une force intrinſeque, ſelon que la néceſſité de ſa nature & de la matiere le permettoit.

Il y a donc dans l'univers une loi immuable & éternelle, un ordre combiné de cauſes & d'effets, enchaînés d'un lien ſi néceſſaire, que tout ce qui a été, eſt & ſera, n'a pu être autrement ; & c'eſt-là le deſtin.

Tout eſt ſoumis au deſtin, & il n'y a rien dans l'univers qui n'en ſubiſſe la loi, ſans en exempter Dieu ; puiſque Dieu ſuit cet ordre inexplicable & ſacré des choſes ; cette chaîne qui lie néceſſairement.

Dieu, ou la grande cauſe rationnelle n'a pourtant rien qui la contraigne : car hors d'elle & du tout, il n'y a que le vuide infini ; c'eſt la nature ſeule qui la néceſſite ; elle agit conformément à cette nature, & tout ſuit conformément à ſon action ; il ne faut pas avoir d'autre idée de la liberté de Dieu, ni de celle de l'homme ; Dieu n'en eſt ni moins libre, ni moins puiſſant, il eſt lui-même ce qui le néceſſite.

Ce ſont les parties ou les écoulemens de cet eſprit univerſel du monde, diſtribués par-tout, & animant tout ce qu'il y a d'animé dans la nature, qui donnent naiſſance aux démons dont tout eſt rempli.

Chaque homme a ſon Génie & ſa Ju-

non qui dirige ſes actions, qui inſpire ſes diſcours, & qui mérite le plus grand reſpect ; chaque particule du monde a ſon démon qui lui eſt préſent & l'aſſiſte ; c'eſt là ce qu'on a déſigné ſous les noms de *Jupiter*, de *Junon*, de *Vulcain*, de *Cérès*. Ce ne ſont que certaines portions de l'ame univerſelle, réſidentes dans l'air, dans l'eau, dans la terre, dans le feu, *&c.*

Puiſque les dieux ne ſont que des écoulemens de l'ame univerſelle, diſtribuées à chaque particule de la nature, il s'enſuit que dans la déflagration générale qui finira le monde, les dieux retourneront à un Jupiter confus, & à leurs anciens élemens.

Quoique Dieu ſoit préſent à tout, agite tout, veille à tout, en eſt l'ame, & dirige les choſes ſelon la condition de chacune, & la nature qui lui eſt propre ; quoiqu'il ſoit bon, & qu'il veuille le bien, il ne peut faire que tout ce qui eſt bien arrive, ni que tout ce qui arrive ſoit bien ; ce n'eſt pas l'art qui ſe repoſe, mais c'eſt la matiere qui eſt indocile à l'art. Dieu ne peut être que ce qu'il eſt, & il ne peut changer la matiere.

Quoiqu'il y ait un lien principal & univerſel des choſes, qui les enchaîne, nos ames ne ſont cependant ſujettes au deſtin, qu'autant & que ſelon qu'il convient à leur nature ; toute force extérieure a beau conſpirer contre elles, ſi leur bonté eſt originelle & premiere, elle perſévérera ; s'il en eſt autrement, ſi elles ſont nées ignorantes, groſſieres, féroces ; s'il ne ſurvient rien qui les améliore, les inſtruiſe, & les fortifie ; par cette ſeule condition, ſans aucune influence du deſtin, d'un mouvement volontaire & propre, elles ſe porteront au vice & à l'erreur.

Il n'eſt pas difficile de conclure de ces principes, que les ſtoïciens étoient matérialiſtes, fataliſtes, & à proprement parler athées.

Nous venons d'expoſer leur doctrine ſur le principe efficient ; voici maintenant ce qu'ils penſoient de la cauſe paſſive.

La matiere premiere ou la nature eſt la premiere des choſes, l'eſſence & la baſe de leurs qualités.

La matiere générale & premiere eſt éternelle ; tout ce qu'il en a été eſt, elle n'augmente ni ne diminue, tout eſt elle ; on l'appelle *eſſence*, conſidérée dans l'univerſalité des êtres ; *matiere*, conſidérée dans chacun.

La matiere dans chaque être, eſt ſuſceptible d'accroiſſement & de diminution ; elle n'y reſte pas la même, elle ſe mêle, elle ſe ſépare, ſes parties s'échappent dans la ſéparation, s'uniſſent dans le mélange ; après la déflagration générale, la matiere ſe retrouvera une, & la même dans Jupiter.

Elle n'eſt pas ſtable, elle varie ſans ceſſe, tout eſt emporté comme un torrent, tout paſſe, rien de ce que nous voyons ne reſte le même ; mais rien ne change l'eſſence de la matiere, il n'en périt rien, ni de ce qui s'évanouit à nos yeux ; tout retourne à la ſource premiere des choſes, pour en émaner de rechef ; les choſes ceſſent ; mais ne s'anéantiſſent pas.

La matiere n'eſt pas infinie ; le monde a ſes limites.

Il n'y a rien à quoi elle ne puiſſe être réduite, rien qu'elle ne puiſſe ſouffrir, qui n'en puiſſe être fait ; ce qui ſeroit impoſſible ſi elle étoit immuable ; elle eſt diviſible à l'infini ; or, ce qui eſt diviſible ne peut être infini ; elle eſt contenue.

C'eſt par la matiere, par les choſes qui ſont de la matiere, & par la raiſon générale qui eſt préſente à tout, qui en eſt le germe, qui le pénetre, que le monde eſt, que l'univers eſt, que Dieu eſt ; on entend quelquefois le ciel par ce mot, *Dieu*.

Le monde exiſte ſéparé du vuide qui l'environne, comme un œuf, la terre eſt au centre, il y a cette différence entre le monde & l'univers, que l'univers eſt infini ; il comprend les choſes qui ſont, & le vuide qui les comprend ; le monde eſt fini, le monde eſt compris dans le vuide qui n'entre pas dans l'acception de ce mot.

Au commencement il n'y avoit que Dieu & la matiere ; Dieu, eſſence des choſes, nature ignée, être prolifique, dont une portion combinée avec la matiere, a produit l'air, puis l'eau ; il eſt au monde comme le germe à la plante ; il a dépoſé le germe du monde dans l'eau, pour en faciliter le développement ; une partie de lui-même a condenſé la terre, une autre s'eſt exhalée ; delà le feu.

Le monde eſt un grand animal, qui a ſens, eſprit, & raiſon; il y a, ainſi que dans l'homme, corps & ame dans ce grand animal; l'ame y eſt préſente à toutes les parties du corps.

Il y a dans le monde, outre de la matiere nue de toute qualité, quatre élémens, le feu, l'air, l'eau, & la terre; le feu eſt chaud, l'air froid, la terre ſeche, & l'eau moite; le feu tent en haut, c'eſt ſon ſéjour; cet élément, ou ſa portion connue ſous le nom d'*æther*, a été le rudiment des aſtres & de leurs ſpheres; l'air eſt au deſſous du feu; l'eau coule ſous l'air & ſur la terre; la terre eſt la baſe du tout, elle eſt au centre.

Entre les élémens deux ſont légers, le feu & l'air; deux peſans, l'eau & la terre; ils tendent au centre qui n'eſt ni peſant ni léger.

Il y a une converſion réciproque des élémens entr'eux; tout ce qui ceſſe de l'un, paſſe dans un autre; l'air dégénere en feu, le feu en air; l'air en eau, l'eau en air; la terre en eau, l'eau en terre; mais aucun élément n'eſt ſans aucun des autres: tous ſont en chacun.

Le feu eſt le premier des élémens, il a ſon ſéjour vers le ciel, & le ciel eſt, comme nous l'avons dit, la limite derniere du monde, où ce qui eſt divin a ſa place.

Il y a deux feux; l'artificiel qui ſert à nos uſages, le naturel qui ſert aux opérations de la nature; il augmente & conſerve les choſes, les plantes, les animaux; c'eſt la chaleur univerſelle ſans laquelle tout périt.

Ce feu très-haut, répandu en tout, enveloppe derniere du monde, eſt l'æther, eſt auſſi le Dieu tout-puiſſant.

Le ſoleil eſt un feu très-pur, il eſt plus grand que la terre, c'eſt un orbe rond comme le monde; c'eſt un feu, car il en a tous les effets; il eſt plus grand que la terre, puiſqu'il l'éclaire, & le ciel en même temps.

Le ſoleil eſt donc à juſte titre, le premier des dieux.

C'eſt une portion très-pure de l'æther, de Dieu ou du feu, qui a conſtitué les aſtres; ils ſont ardens, ils ſont brillans, ils ſont animés, ils ſentent, ils conçoivent; ils ne ſont compoſés que de feu, ils n'ont rien d'étranger au feu; mais il n'y a point de feu qui n'ait beſoin d'aliment; ce ſont les vapeurs des eaux, de la mer, & de la terre, qui nourriſſent le feu des aſtres.

Puiſque les aſtres ſont des portions du feu naturel & divin, qu'ils ſentent & qu'ils conçoivent, pourquoi n'annonceroient-ils pas l'avenir? ce ne ſont pas des êtres où l'on puiſſe lire les choſes particulieres & individuelles, mais bien la ſuite générale des deſtinées; elle y eſt écrite en caracteres très-évidens.

On appelle du nom d'*aſtres* le ſoleil & la lune; il y a cette différence entre un aſtre & une étoile, que l'étoile eſt un aſtre, mais que l'aſtre n'eſt pas une étoile.

Voici l'ordre des aſtres errans; ſaturne, jupiter, mars, mercure, vénus, le ſoleil, la lune; la principale entre les cinq premieres, c'eſt vénus, l'aſtre le plus voiſin du ſoleil.

La lune occupe le lieu le plus bas de l'æther, c'eſt un aſtre intelligent, ſage, d'une nature ignée; mais non ſans quelque mélange de terreſtre.

La ſphere de l'air eſt & commence au deſſous de la lune, elle eſt moyenne entre le ciel & les eaux, ſa figure eſt ronde, c'eſt Junon.

La région de l'air ſe diviſe en haute, moyenne, & baſſe; la région haute eſt très-ſeche & très-chaude; la proximité des feux céleſtes la rend très-rare & très-tenue; ſa région baſſe, voiſine de la terre, eſt denſe & ténébreuſe; c'eſt le réceptacle des exhalaiſons; la région moyenne plus tempérée que celle qui la domine, & que celle qu'elle preſſe, eſt ſeche à ſa partie ſupérieure, humide à ſa partie inférieure.

Le vent eſt un courant d'air.

La pluie un changement de nue en eau; ce changement a lieu toutes les fois que la chaleur ne peut diviſer les vapeurs que le ſoleil a élevées de la terre & des mers.

La terre, la portion du monde la plus denſe, ſert de baſe au tout, comme les os dans les animaux; elle eſt couverte d'eaux qui ſe tiennent de niveau à ſa ſurface; elle eſt au centre; elle eſt une, ronde, finie, ainſi que l'exige la nature de tout centre; l'eau a la même figure qu'elle, parce

que ſon centre eſt le même que celui de la terre.

La mer parcourt l'intérieur de la terre, par des routes ſecretes : elle ſort de ſes baſſins, elle diſparoît, elle ſe condenſe, elle ſe filtre, elle ſe purifie, elle perd ſon amertume, & offre, après avoir fait beaucoup de chemin, une eau pure aux animaux & aux hommes.

La terre eſt immobile.

Il n'y a qu'un ſeul monde.

Il eſt éternel, c'eſt Dieu & la nature ; ce tout n'a point commencé, & ne finira point ; ſon aſpect paſſera.

Comme l'année a un hyver & un été, le monde aura une inondation & une déflagration ; l'inondation couvrira toute la ſurface de la terre, & tout périra.

Après cette premiere révolution par l'eau, le monde ſera embraſé par le feu, répandu dans toutes ſes parties, il conſumera l'humidité, & s'aſſimilera les êtres ; ils prendront peu à peu ſa nature, alors tout ſe réſoudra en Jupiter, & le premier cahos renaîtra.

Ce cahos ſe débrouillera comme le premier, l'univers ſe reformera comme il eſt, & l'eſpece humaine ſera reproduite.

Le temps eſt à la derniere place entre les êtres.

Anthropologie des Stoïciens. L'homme eſt une image du monde, le monde eſt en lui, il a une ame & un corps comme le grand tout.

Les principes de l'eſpece humaine étoient dans l'univers naiſſant ; les premiers hommes ſont nés par l'entremiſe du feu divin, ou par la providence de Dieu.

Dans l'acte de la génération, le germe de l'homme s'unit à la portion humide de l'ame.

La liqueur ſpermatique ne produit que le corps, elle contient en petit tous les corps humains qui ſe ſuccéderont.

L'ame ne ſe forme point dans la matrice, elle vient de dehors, elle s'unit au corps avant qu'il ait vie.

Si vous remontez à la premiere origine de l'ame, vous la ferez deſcendre du feu primitif dont elle eſt une étincelle ; elle n'a rien de peſant ni de terreſtre ; elle eſt de la même nature que la ſubſtance qui forme les aſtres, & qui les fait briller.

L'ame de l'homme eſt une particule de Dieu, une petite portion de l'ame univerſelle qui en a été, pour ainſi dire, détachée : car l'ame du monde eſt la ſource féconde de toutes les ames.

Il eſt difficile d'expliquer la nature ; elle eſt ignée, ardente, intelligente, & raiſonnable.

Il y a des ames mortelles, & il y en a d'immortelles.

Après la déflagration générale, & le renouvellement des choſes, les ames retourneront dans les corps qu'elles ont animés avant cet événement.

L'ame eſt un corps, car elle eſt, & elle agit ; mais ce corps eſt d'une ténuité & d'une ſubtilité extrêmes.

On y diſtingue huit facultés ; les cinq ſens, la faculté d'engendrer, celle de parler eſt une partie principale.

Après la mort, elle remonte aux cieux ; elle habite les aſtres, elle converſe avec les dieux, elle contemple, & cet état durera juſqu'à ce que le monde ſoit conſumé, elle & tous les dieux ſe confondent, & ne forment plus qu'un ſeul être, Jupiter.

L'ame du ſage, après la diſſolution du corps, s'occupe du cours du ſoleil, de la lune, & des autres aſtres, & vérifie les connoiſſances qu'elle a acquiſes ſur la terre.

Principes de la philoſophie morale des Stoïciens. Dans la vie, c'eſt ſur-tout la fin qu'il faut regarder ; la fin eſt l'être par qui tout ſe fait, pour qui tout eſt, à qui tout ſe rapporte.

La fin peut ſe conſidérer ſous trois aſpects, l'objet, les moyens, & le terme.

La fin de l'homme doit être de conformer ſa conduite aux loix de la nature.

La nature n'eſt autre choſe que la raiſon univerſelle qui ordonne tout ; conformer ſa conduite à celle de la nature, c'eſt ſe voir comme une partie du grand tout, & conſpirer à ſon harmonie.

Dieu eſt la portion principale de la nature ; l'ame de l'homme eſt une particule de Dieu ; la loi de la nature ou de Dieu, c'eſt la regle générale par qui tout eſt ordonné, mu, & vivifié ; vivre conformément à la nature, imiter la divinité, ſuivre l'ordre général, c'eſt la même choſe ſous des expreſſions différentes.

La nature eſt tout ce qu'il y a de bon & beau.

La vertu a ces deux qualités comme la nature.

Le bonheur en eſt une ſuite.

Bien vivre, aimer le beau, pratiquer le bien, & être heureux, c'eſt une même choſe.

La vertu a ſon germe dans l'ame humaine, c'eſt une conſéquence de ſon origine; particule émanée de la divinité, elle tend d'elle-même à l'imitation du principe de ſon émanation; ce principe la meut, la pouſſe & l'inſpire.

Cette particule détachée de la grande ame, & ſpécifiée par ſon union à tel ou tel corps, eſt le démon de cet homme, ce démon le porte au beau, au bon, & à la félicité.

La ſouveraine félicité conſiſte à l'écouter: alors on choiſit ce qui convient à la nature générale ou à Dieu, & l'on rejette ce qui contredit ſon harmonie & ſa loi.

Chaque homme ayant ſon démon, il porte en lui le principe de ſon bonheur, Dieu lui eſt préſent. C'eſt un pontife ſacré qui préſide à ſon autel.

Dieu lui eſt préſent; c'eſt Dieu-même attaché à un corps de figure humaine.

La nature du bonheur de l'homme eſt la même que la nature du bonheur de Dieu. C'eſt la vertu.

La vertu eſt le grand inſtrument de la félicité.

Le bonheur ſouverain n'eſt pas dans les choſes du corps, mais dans celles de l'ame.

Il n'y a de bien que ce qui eſt honnête. L'honnête n'eſt relatif qu'à l'ame. Rien de ce qui eſt hors de l'homme ne peut donc ajouter ſolidement à ſon bonheur.

Le corps, les jouiſſances, la gloire, les dignités ſont des choſes hors de nous & de notre puiſſance; elles ne peuvent donc que nuire à notre bonheur, ſi nous nous y attachons.

Le dernier degré de la ſageſſe conſiſte à bien diſtinguer le bon du mauvais.

Entre les choſes, il y en a qui ſont bonnes; il y en a qui ſont mauvaiſes, & d'autres qu'on peut regarder comme indifférentes.

Une choſe eſt bonne relativement à la nature d'un être: une créature raiſonnable ne peut être heureuſe que par les objets analogues à la raiſon.

Ce qui eſt utile & honnête eſt bon. La bonté ne ſe conçoit point ſéparée de l'utilité & de l'honnêteté.

L'utile conſiſte à ſe conformer à la fin du tout dont on eſt partie; à ſuivre la loi du principe qui commande.

La vertu eſt le vrai bien; la choſe vraiment utile. C'eſt-là que la nature parfaite nous invite.

Ce n'eſt point par des comparaiſons de la vertu avec d'autres objets, par des diſcours, par des jugemens que nous découvrons que la vertu eſt le bien. Nous le ſentons. C'eſt un effet énergique de ſa propre nature qui développe en nous, malgré nous.

La ſérénité, le plaiſir & la joie ſont les acceſſoires du bien.

Tout ce qui eſt oppoſé au bien eſt mal. Le mal eſt un écart de la raiſon générale du tout.

Les acceſſoires du mal ſont les chagrins, la douleur, le trouble.

La vertu & ſes acceſſoires conſtituent la félicité.

Il y a des biens préſens; il y en a des futurs. Des biens conſtans, des biens intermittens, de durables & de paſſagers; des biens d'objets, de moyens, de fin, d'utilité, d'intérieurs, d'extérieurs, d'abſolus, de relatifs, *&c.*

Le beau c'eſt la perfection du bien.

Tous les biens ſont égaux. Il faut les deſirer tous. Il n'en faut n'égliger aucun.

Il y a entre le bien ou l'honnête; entre le mal ou le honteux, des choſes intermédiaires qui ne peuvent ni contribuer au bonheur, ni y nuire. On peut ou les négliger, ou les rechercher ſans conſéquence.

Le ſage eſt ſévere, il fuit les diſtractions; il a l'eſprit ſain; il ne ſouffre pas; c'eſt un homme dieu; c'eſt le ſeul vrai pontife; il eſt prophete; il n'opine point; c'eſt le Cynique par excellence; il eſt libre; il eſt roi; il peut gouverner un peuple; il n'erre pas; il eſt innocent; il n'a pitié de rien; il n'eſt pas indulgent, il n'eſt point fait pour habiter un déſert; c'eſt un véritable ami;

il fait bien tout ce qu'il fait ; il n'eſt point ennemi de la volupté ; la vie lui eſt indifférente ; il eſt grand en tout ; c'eſt un économe intelligent ; il a la nobleſſe réelle ; perſonne n'entend mieux la médecine ; on ne le trompe jamais ; il ne trompe point ; c'eſt lui qui ſait jouir de ſa femme, de ſes enfans, de la vie ; il ne calomnie pas ; on ne ſauroit l'exiler, *&c.*

Les *Stoïciens* à ces carracteres en ajoutoient une infinité d'autres qui ſembloient en être les contradictoires. Après les avoir regardés comme les meilleurs des hommes, on les eût pris pour les plus méchans. C'étoit une ſuite de leur apathie, de leur imitation ſtricte de la divinité, & des acceptions particulieres des mots qu'ils employoient. La définition du ſtoïcien étoit toute ſemblable à celle que Vanini donnoit de Dieu.

L'ame, ſemblable à un globe parfaitement rond, eſt uniforme ; elle n'eſt capable ni de compreſſion, ni d'expanſion.

Elle eſt libre ; elle fait ce qu'elle veut ; elle a ſa propre énergie. Rien d'extérieur ne la touche, ni ne peut la contraindre.

Si on la conſidere relativement au tout, elle eſt ſujette au deſtin ; elle ne peut agir autrement qu'elle agit ; elle ſuit le lien univerſel & ſacré qui unit l'univers & ſes parties.

Dieu eſt ſoumis au deſtin, pourquoi l'ame humaine, qui n'en eſt qu'une particule, en ſeroit-elle affranchie ?

Auſſi-tôt que l'image du bien l'a frappée, elle le deſire.

Le principe qui ſe développe le premier dans un être animé, eſt celui de ſa propre conſervation.

S'il atteint ce qui eſt conforme à la nature, ſon bonheur commence.

Les deſirs ſuivent la connoiſſance ou l'opinion des choſes.

C'eſt de la connoiſſance de l'ordre univerſel, que dépend celle du vrai bien.

Si l'on préſente à l'homme un bien convenable à ſa nature, & qu'il s'y porte avec modération, il eſt ſage & non paſſionné ; s'il en jouit paiſiblement, il eſt ſerein & content ; s'il ne craint point de le perdre, il eſt tranquille, *&c.*

S'il ſe trompe ſur la nature de l'objet ; s'il le pourſuit avec trop d'ardeur ; s'il en craint la privation ; s'il en jouit avec tranſport ; s'il ſe trompe ſur ſa valeur ; s'il en eſt ſéduit ; s'il s'y attache ; s'il aime la vie, il eſt pervers.

Les deſirs fondés ſur l'opinion, ſont des ſources de trouble. L'intempérance eſt une des ſources les plus fécondes du trouble.

Le vice s'introduit par l'ignorance des choſes qui font la vertu.

Il y a des vertus de théorie. Il y en a de pratique. Il y en a de premieres. Il y en a de ſecondaires.

La prudence qui nous inſtruit de nos devoirs ; la tempérance qui regle nos appétits ; le courage qui nous apprend à ſupporter ; la juſtice qui nous apprend à diſtribuer, ſont des vertus du premier ordre.

Il y a entre les vertus un lien qui les enchaîne ; celui à qui il en manque une, n'en a point. Celui qui en poſſede bien une, les a toutes.

La vertu ne ſe montre pas ſeulement dans les diſcours ; mais on la voit auſſi dans les actions.

Le milieu entre le vice & la vertu n'eſt rien.

On forme un homme à la vertu. Il y a des méchans qu'on peut rendre bons.

On eſt vertueux pour la vertu même. Elle n'eſt fondée ni dans la crainte ni dans l'eſpérance.

Les actions ſont ou des devoirs ou de la généroſité, ou des procédés indifférens.

La raiſon ne commande ni ne défend les procédés indifférens ; la nature ou la loi priſent les devoirs. La généroſité immole l'intérêt perſonnel.

Il y a des devoirs relatifs à ſoi-même ; de relatifs au prochain, & de relatifs à Dieu.

Il importe de rendre à Dieu un culte raiſonnable.

Celui-là a une juſte opinion des dieux qui croit leur exiſtence, leur bonté, leur providence.

Il faut les adorer avant tout, y penſer, les invoquer, les reconnoître, s'y ſoumettre, leur abandonner ſa vie, les louer même dans le malheur, *&c.*

L'apathie eſt le but de tout ce que l'homme

l'homme ſe doit à lui-même. Celui qui y eſt arrivé eſt ſage.

Le ſage ſaura quand il lui convient de mourir ; il lui ſera indifférent de recevoir la mort ou de ſe la donner. Il n'attendra point à l'extrêmité pour uſer de ce remede. Il lui ſuffira de croire que le ſort a changé.

Il cherchera l'obſcurité.

Le ſoir il ſe rappellera ſa journée. Il examinera ſes actions. Il reviendra ſur ſes diſcours. Il s'avouera ſes fautes. Il ſe propoſera de faire mieux.

Son étude particuliere ſera celle de lui-même.

Il mépriſera la vie & ſes amuſemens ; il ne redoutera ni la douleur, ni la miſere, ni la mort.

Il aimera ſes ſemblables, Il aimera même ſes ennemis.

Il ne fera l'injure à perſonne. Il étendra ſa bienveillance ſur tous.

Il vivra dans le monde, comme s'il n'y avoit rien de propre.

Le témoignage de ſa conſcience ſera le premier qu'il recherchera.

Toutes les fautes lui ſeront égales.

Soumis à tout événement, il regardera la commiſération & la plupart des vertus de cet ordre, comme une ſorte d'oppoſition à la volonté de Dieu.

Il jugera de même du repentir.

Il n'aura point ces vues de petite bienfaiſance, étroite, qui diſtingue un homme d'un autre. Il imitera la nature. Tous les hommes ſeront égaux à ſes yeux.

S'il tend la main à celui qui fait naufrage, s'il conſole celui qui pleure, s'il reçoit celui qui manque d'aſyle ; s'il donne la vie à celui qui périt ; s'il préſente du pain à celui qui a faim, il ne ſera point ému. Il gardera ſa ſérénité. Il ne permettra point au ſpectacle de la miſere d'altérer ſa tranquillité. Il reconnoîtra en tout la volonté de Dieu & le malheur des autres ; & dans ſon impuiſſance à les ſecourir, il ſera content de tout, parce qu'il ſaura que rien ne peut être mal.

Des diſciples & des ſucceſſeurs de Zénon. Zénon eut pour diſciple Philonide, Calippe, Poſidonius, Zenode, Scion & Cléanthe.

Perſée, Ariſton, Herille, Denis, Sphe-

rus & Athénadore ſe ſont fait un nom dans ſa ſecte.

Nous allons parcourir rapidement ce qu'il peut y avoir de remarquable dans leurs vies & dans leurs opinions.

Perſée étoit fils de Démétrius de Cettium. Il fut, diſent les uns, l'ami de Zénon ; d'autres, un de ces eſclaves qu'Antigone envoya dans ſon école, pour en copier les leçons. Il vivoit aux environs de la cxxx olympiade. Il étoit avancé en âge, lorſqu'il alla à la cour d'Antigone Gonatas. Son crédit auprès de ce prince fut tel, que la garde de l'Acro-Corinthe lui fut confiée. On ſait que la ſûreté de Corinthe & de tout le Péloponnèſe dépendoit de cette citadelle. Le philoſophe répondit mal à l'axiome ſtoïque, qui diſoit qu'il n'y avoit que le ſage qui ſache commander. Aratus de Sycione ſe préſenta ſubitement devant l'Acro Corinthe, & le ſurprit. Il empêcha Antigone de tenir à Menedeme d'Erétrie la parole qu'il lui avoit donnée de remettre les Erétriens en république ; il regardoit les dieux comme les premiers inventeurs des choſes utiles chez les peuples qui leur avoient élevé des autels. Il eut pour diſciples Hermagoras d'Amphipolis.

Ariſton de Chio étoit fils de Miltiade. Il étoit éloquent, & il n'en plaiſoit pas davantage à Zénon qui affectoit un diſcours bref. Ariſton qui aimoit le plaiſir, étoit d'ailleurs peu fait pour cette école ſévere. Il profita d'une maladie de ſon maître pour le quitter. Il ſuivit Polémon, auquel il ne demeura pas long-temps attaché. Il eut l'ambition d'être chef de ſecte, & il s'établit dans le Cynoſarge, où il aſſembla quelques auditeurs, qu'on appella de ſon nom *les Ariſtoniens :* mais bientôt ſon école fut mépriſée & déſerte. Ariſton attaqua avec chaleur Arceſilaüs, & la maniere de philoſopher académique & ſceptique. Il innova pluſieurs choſes dans le *Stoïciſme :* il prétendoit que l'étude de la nature étoit au deſſus de l'eſprit humain ; que la Logique ne ſignifioit rien, & que la Morale étoit la ſeule ſcience qui nous importât ; qu'il n'y avoit pas autant de vertus différentes qu'on en comptoit communément ; mais qu'il ne falloit pas, comme Zénon,

les réduire à une ſeule ; qu'il y avoit entr'elles un lien commun ; que les dieux étoient ſans intelligence & ſans vie, & qu'il étoit impoſſible d'en déterminer la forme. Il mourut d'un coup de ſoleil qu'il reçut ſur ſa tête qui étoit chauve. Il eut pour diſciple Eratoſthene de Cyrene. Celui-ci fut grammairien, poëte & philoſophe. Il ſe diſtingua auſſi parmi les Mathématiciens. La variété de ſes connoiſſances lui mérita le nom de *philologue*, qu'il porta le premier, & les Ptolomée, Philopator & Epiphane lui confierent le ſoin de la bibliotheque d'Alexandrie.

Perſée ne fut pas le ſeul qui abandonna la ſecte de Zénon. On fait le même reproche à Denis d'Héraclée. On dit de celui-ci qu'il regarda la volupté comme la fin des actions humaines, & qu'il paſſa dans l'école cyrénaïque & épicurienne.

Herelle de Carthage n'eut pas une jeuneſſe fort innocente. Lorſqu'il ſe préſenta pour diſciple à Zénon, celui-ci exigea pour preuve de ſon changement de mœurs, qu'il ſe coupât les cheveux qu'il avoit fort beaux. Herelle ſe raſa la tête, & fut reçu dans l'école ſtoïque. Il regarda la ſcience & la vertu comme les véritables fins de l'homme, ajoutant qu'elles dépendoient quelquefois des circonſtances, & que ſemblables à l'airain dont on fondoit la ſtatue d'Alexandre ou de Socrate, il en falloit changer ſelon les occaſions ; qu'elles n'étoient pas les mêmes pour tous les hommes ; que le ſage avoit les ſciences qui n'étoient pas celles du fou, *&c.*

Sphærus le boryſthénite, le ſecond diſciple de Zénon, enſeigna la Philoſophie à Lacédémone, & forma Cléomene. Il paſſa de Sparte à Alexandrie : il modifia le principe des Stoïciens, que le ſage n'opinoit jamais. Il diſoit à Ptolomée qu'il n'étoit roi que parce qu'il en avoit les qualités, ſans leſquelles il ceſſeroit de l'être. Il écrivit pluſieurs traités que nous n'avons pas.

Cléanthès, né à Aſſe en Lycie, ſuccéda à Zénon ſous le Stoa. Il avoit été d'abord athlete. Son extrême pauvreté lui fit apparemment goûter une philoſophie qui prêchoit le mépris des richeſſes. Il s'attacha d'abord à Cratès qu'il quitta pour Zénon. Le jour il étudioit ; la nuit il ſe louoit pour tirer de l'eau dans les jardins. Les Aréopagites, touchés de ſa miſere & de ſa vertu, lui décernerent dix mines ſur le tréſor public : Zénon n'étoit pas d'avis qu'il les acceptât. Un jour qu'il conduiſoit des jeunes gens au ſpectacle, le vent lui enleva ſon manteau, & le laiſſa tout nud. La fortune & la nature l'avoient traité preſqu'avec la même ingratitude. Il avoit l'eſprit lent : on l'appelloit *l'âne de Zénon*, & il diſoit qu'on avoit raiſon, car il portoit ſeul toute la charge de ce philoſophe. Antigone l'enrichit ; mais ce fut ſans conſéquence pour ſa vertu. Cléanthès perſiſta dans la pratique auſtere du *Stoïciſme*. La ſecte ne perdit rien ſous lui de ſon éclat ; le portique fut plus fréquenté que jamais : il prêchoit d'exemple la continence, la ſobriété, la patience & le mépris des injures : il eſtimoit les anciens philoſophes de ce qu'ils avoient négligé les mots, pour s'attacher aux choſes ; & c'étoit la raiſon qu'il donnoit de ce que beaucoup moindres en nombre que de ſon temps, il y avoit cependant parmi eux beaucoup plus d'hommes ſages. Il mourut âgé de 80 ans : il fut attaqué d'un ulcere à la bouche, pour lequel les médecins lui ordonnerent l'abſtinence des alimens ; il paſſa deux jours ſans manger ; ce régime lui réuſſit, mais on ne put le déterminer à reprendre les alimens. Il étoit, diſoit-il, trop près du terme pour revenir ſur ſes pas. On lui éleva, tard à la vérité, une très-belle ſtatue.

Mais perſonne ne s'eſt fait plus de réputation parmi les Stoïciens que Chriſippe de Tarſe. Il écouta Zénon & Cléanthès : il abandonna leur doctrine en pluſieurs points. C'étoit un homme d'un eſprit prompt & ſubtil. On le loue d'avoir pu compoſer juſqu'à cinq cents vers en un jour : mais parmi ces vers, y en avoit-il beaucoup qu'on pût louer ? L'eſtime qu'il faiſoit de lui-même n'étoit pas médiocre. Interrogé par quelqu'un qui avoit un enfant, ſur l'homme à qui il en falloit confier l'inſtruction : à moi, lui répondit-il ; car ſi je connoiſſois un précepteur qui valût mieux, je le prendrois pour moi. Il avoit de la hauteur dans le caractere : il mépriſa les honneurs. Il ne dédia point aux rois ſes ouvrages, comme c'étoit la coutume de

ſon temps. Son eſprit ardent & porté à la contradiction lui fit des ennemis. Il éleva Carnéade, qui ne profita que trop bien de l'art malheureux de jeter des doutes. Chriſippe en devint lui-même la victime. Il parla librement des dieux : il expliquoit la fable des amours de Jupiter & de Junon d'une maniere auſſi peu décente que religieuſe. S'il eſt vrai qu'il approuvât l'inceſte, & qu'il conſeillât d'uſer de la chair humaine en alimens, ſa morale ne fut pas ſans tache. Il laiſſa un nombre prodigieux d'ouvrages. Il mourut âgé de 83 ans : on lui éleva une ſtatue dans le Céramique.

Zénon de Tarſe, à qui Chriſippe tranſmit le portique, fit beaucoup de diſciples & peu d'ouvrages.

Diogene le babylonien eut pour maîtres Chriſippe & Zénon. Il accompagna Critolaüs & Carnéade à Rome. Un jour qu'il parloit de la colere, un jeune étourdi lui cracha au viſage, & la tranquillité du philoſophe ne démentit pas ſon diſcours. Il mourut âgé de 98 ans.

Antipater de Tarſe avoit été diſciple de Diogene, & il lui ſuccéda. Ce fut un des antagoniſtes les plus redoutables de Carnéade.

Panetius de Rhodes laiſſa les armes auxquelles il étoit appellé par ſa naiſſance, pour ſuivre ſon goût & ſe livrer à la Philoſophie. Il fut eſtimé de Cicéron, qui l'introduiſit dans la familiarité de Scipion & de Lœlius. Panetius fut plus attaché à la pratique du *Stoïciſme* qu'à ſes dogmes. Il eſtimoit les philoſophes qui avoient précédé, mais ſurtout Platon, qu'il appelloit leur *Homere*. Il vécut long-temps à Rome, mais il mourut à Athenes. Il eut pour diſciples des hommes du premier mérite, Muſarque, Poſidonius, Lelius, Scipion, Fannius, Hécaton, Apollonius, Polybe. Il rejetoit la divination de Zénon : écrivit des offices ; il s'occupa de l'hiſtoire des ſectes. Il ne nous reſte aucun de ſes ouvrages.

Poſidonius d'Apamée exerça à Rhodes les fonctions de magiſtrat & de philoſophe ; & au ſortir de l'école, il s'aſſeyoit ſur le tribunal des loix, ſans qu'on l'y trouvât déplacé. Pomp e le viſita. Poſidonius étoit alors tourmenté de la goutte. La douleur ne l'empêcha point d'entretenir le général romain. Il traita en ſa préſence la queſtion du bon & de l'honnête. Il écrivit différens ouvrages. On lui attribue l'invention d'une ſphere artificielle, qui imitoit les mouvemens du ſyſtême planétaire : il mourut fort âgé Cicéron en parle comme d'un homme qu'il avoit entendu.

Jaſon, neveu de Poſidonius, profeſſa le *Stoïciſme* à Rhodes ; après la mort de ſon oncle.

Voyez à l'article de la PHILOSOPHIE DES ROMAINS l'hiſtoire des progrès de la ſecte dans cette ville ſous la république & ſous les empereurs.

Des femmes eurent auſſi le courage d'embraſſer le *Stoïciſme*, & de ſe diſtinguer dans cette école par la pratique de ſes vertus auſteres.

La ſecte *ſtoïcienne* fut le dernier rameau de la ſecte de Socrate.

Des reſtaurateurs de la Philoſophie ſtoïcienne parmi les modernes. Les principaux d'entr'eux ont été Juſte-Lipſe, Scioppius, Heinſius & Gataker.

Juſte-Lipſe naquit dans le courant de 1447. Il fit ſes premieres études à Bruxelles, d'où il alla perdre deux ans ailleurs. Il étudia la Scholaſtique chez les Jéſuites ; le goût de l'éloquence & des queſtions grammaticales l'entraînerent d'abord ; mais Tacite & Séneque ne tarderent pas à le détacher de Donat & de Cicéron. Il fut tenté de ſe faire jéſuite ; mais ſes parens qui n'approuvoient pas ce deſſein, l'envoyerent à Louvain où ſa vocation ſe perdit. Là il ſe livra tout entier à la Littérature ancienne & à la Juriſprudence. Il ſe lia ſous Corneille Valere, leur maître commun, à Delrio, Giſelin, Lermet, Shott, & d'autres qui ſe ſont illuſtrés par leurs connoiſſances. Il écrivit de bonne heure. Il n'avoit que dix-neuf ans lorſqu'il publia ſes livres *de variis lectionibus* : il les dédia au cardinal Pernot de Granville, qui l'aima & le protégea. A Rome, il ſe plongea dans l'étude des Antiquités : il y connut Manuce, Mercuriales & Muret. De retour de l'Italie en Flandres, il s'abandonna au plaiſir, & il ne parut pas ſe reſſouvenir beaucoup de ſon Epictete : mais cet écart de jeuneſſe, bien pardonnable à un homme qui étoit reſté ſi jeune ſans pere, ſans mere, ſans parens, ſans tuteur, ne dura pas. Il

revint à l'étude & à la vertu. Il voyagea en France & en Allemagne, en Saxe, en Bohême, satisfaisant toujours sa passion pour les sciences & pour les savans. Il s'arrêta quelque temps en Allemagne, où le mauvais état de sa fortune, qui avoit disparu au milieu des ravages de la guerre allumée dans son pays, le détermina à abjurer le Catholicisme, pour obtenir une chaire de professeur chez des Luthériens. Au fond, indifférent en fait de religion, il n'étoit ni catholique, ni luthérien. Il se maria à Cologne. Il s'éloigna de cette ville pour aller chercher un asyle où il pût vivre dans le repos & la solitude; mais il fut obligé de préférer la sécurité à ces avantages, & de se réfugier à Louvain, où il prit le bonnet de docteur en droit. Cet état lui promettoit de l'aisance : mais la guerre sembloit le suivre par-tout; elle le contraignit d'aller ailleurs enseigner parmi les Protestans la Jurisprudence & la Politique. Ce fut là qu'il prétendit qu'il ne falloit dans un état qu'une religion, & qu'il falloit pendre, brûler, massacrer ceux qui refusoient de se conformer au culte public : quelle morale à débiter parmi des hommes qui venoient d'exposer leurs femmes, leurs enfans, leur pays, leurs fortunes, leur vie, pour s'assurer la liberté de la conscience, & dont la terre fumoit encore du sang que l'intolérance espagnole avoit répandu ! On écrivit avec chaleur contre Juste-Lipse. Il devint odieux : il médita de se retirer de la Hollande. Sa femme superstitieuse le pressoit de changer de religion; les jésuites l'investissoient : il auguroit mal du succès de la guerre des Provinces-Unies. Il simula une maladie : il alla à Spa; il passa quelques années à Liége, & de-là il vint à Cologne, où il rentra dans le sein du Catholicisme. Cette inconstance ne nuisit pas autant à sa considération qu'à sa tranquillité. Les jésuites, amis aussi chauds, qu'ennemis dangereux, le préconiserent. Il fut appellé par des villes, par des provinces, par des souverains. L'ambition n'étoit certainement pas son défaut : il se refusa aux propositions les plus avantageuses & les plus honorables. Il mourut à Louvain en *1606*, âgé de 58 ans. Il avoit beaucoup souffert, & beaucoup travaillé; son érudition étoit profonde : il n'étoit presqu'aucune science dans laquelle il ne fût versé; il avoit des lettres, de la critique & de la philosophie. Les langues anciennes & modernes lui étoient familières. Il avoit étudié la Jurisprudence & les Antiquités. Il étoit grand moraliste; il s'étoit fait un style particulier, sententieux, bref, concis & serré. Il avoit reçu de la nature de la vivacité, de la chaleur, de la sagacité, de la justesse même, de l'imagination, de l'opiniâtreté & de la mémoire. Il avoit embrassé le *Stoïcisme*; il détestoit la philosophie des écoles. Il ne dépendit pas de lui qu'elle ne s'améliorât. Il écrivit de la politique & de la morale; & quoiqu'il ait laissé un assez grand nombre d'ouvrages, qu'ils aient presque tous été composés dans les embarras d'une vie tumultueuse, il n'y en a pas un qu'on lise sans quelque fruit : sa physiologie *stoïcienne*, son traité de la constance, ses politiques, ses observations sur Tacite ne sont pas les moins estimés : il eut des mœurs, de la douceur, de l'humanité, assez peu de religion. Il y a dans sa vie plus d'imprudence que de méchanceté : ses apostasies continuelles sont les suites naturelles de ses principes.

Gaspard Scioppius, dont on a dit tant de bien & de mal marcha sur les pas de Juste-Lipse. Il publia des élémens de la philosophie *stoïcienne*; ce n'est guerre qu'un abrégé de ce qu'on savoit avant lui.

Daniel Heinsius a fait le contraire de Scioppius. Celui-ci a délayé dans une oraison *de philosophiâ stoïcâ* ce que Scioppius avoit resserré.

Gataker s'est montré fort supérieur à l'un & à l'autre dans son commentaire sur l'ouvrage de l'empereur Antonin. On y retrouve par-tout un homme profond dans la connoissance des orateurs, des poëtes & des philosophes anciens : mais il a ses préjugés. Il voit souvent Jesus-Christ, S. Paul, les évangélistes, les peres sous le portique, & il ne tient pas à lui qu'on ne les prenne pour des disciples de Zénon. Dacier n'étoit pas éloigné des idées de Gataker.

STOIDIS, *(Géog. anc.)* île de l'Asie, vers la côte de la Carmanie, & au voisinage de l'Inde. Pline, *liv. VI. c. xxv.* nous apprend qu'on pêchoit des perles sur les côtes de cette île. C'est en vain que Sau-

maiſe ſoutient que Pline, au lieu de *Stoïdis*, avoit écrit *Tyndis*; tous les manuſcrits de Pline s'oppoſent à la correction de Saumaiſe. *(D. J.)*

STOLBERG, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, chef-lieu d'un petit comté de même nom. Ce comté confine avec la principauté d'Anhalt, le comté de Mansfeld & de Hohenſtein, & le comté de Schwartzbourg. Les comtes de cette maiſon poſſedent encore le comté de Wernigérode.

C'eſt dans le comté de *Stolberg* que naquit en 1546 *Rhodoman* (Laurent) connu dans la littérature par pluſieurs ouvrages. Il étoit poëte, & très-verſé dans la langue grecque; il a fort bien réuſſi dans la traduction latine de Diodore de Sicile. Scaliger lui fit obtenir la chaire de profeſſeur en hiſtoire dans l'académie de Wirtemberg, où il mourut en 1606, âgé de ſoixante ans.

Schneidewin (Jean) ſavant juriſconſulte, né à *Stolberg* en 1519, & mort en 1568, étoit le quinzieme des enfans de ſon pere qui ne l'en aima que plus tendrement. Ce fils devint un habile homme, & fut employé par l'électeur de Saxe dans des négociations importantes. Son *commentarius ad inſtituta*, eſt un ouvrage eſtimé. *(D. J.)*

STOLE, ſ. f. *(Antiq. rom.)* *ſtola*, robe traînante à l'uſage des dames de qualité, & ſur laquelle elles jetoient dans les jours de cérémonie, un petit manteau.

Cette robe des dames romaines ſe mettoit par deſſus la tunique, & avoit quelque reſſemblance aux habits de cour de nos temps modernes. Si votre maîtreſſe, dit un poëte, s'habille de quelque robe ample & longue, écriez-vous de toute votre force, que ſous cet équipage, elle va mettre le feu par-tout; mais en même-temps priez la d'une voix timide, qu'elle ne s'expoſe point aux rigueurs de l'hiver.

La queue de cette robe étoit traînante, & le bas garni d'un tiſſu très-large, d'or ou de poupre, *lata faſcia*. Le corps de la robe étoit rayé de différentes couleurs; elle reçut inſenſiblement un grand nombre de plis, s'augmenta de volume; fit tomber la toge, ou du moins n'en laiſſa l'uſage qu'aux hommes & aux courtiſannes.

Le nom de *ſtole* peu altéré a paſſé dans l'égliſe, & eſt devenu une partie de l'habillement du prêtre, quand il eſt devant l'autel. Mais l'étole eſt bien differente de la *ſtole* des Romains, car c'eſt proprement les extrêmités de la longue robe que portoit le grand prêtre des Juifs; & ſi l'on veut remonter à l'origine de la *ſtole* du grand prêtre juif, on la trouvera dans la Genèſe, où l'on verra que Pharaon voulant établir Joſeph, intendant de l'Egypte; il le fit revêtir d'une robe de fin lin, appellée *ſtola biſſina*. On trouvera encore que les robes qui furent diſtribuées aux freres de Joſeph ſont nommées *ſtoles*, ainſi que la robe neuve dont ſe para Judith pour tromper Holopherne. *(D. J.)*

STOLHOFFEN, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le marquiſat de Bade, proche la rive droite du Rhin, à 6 lieues au nord-eſt de Strasbourg. Les Allemands y furent forcés dans leurs lignes par les François en 1707. *Long. 25. 24; lat. 48. 30. (D. J.)*

STOLPEN, PIERRE DE, *(Hiſt. nat. Litholog.)* en allemand *ſtolpenſtein*; c'eſt le nom qu'on donne à une pierre de touche ou à une eſpece de *baſaltes* qui ſe trouve en Miſnie; elle eſt ſemblable à du marbre noir ou gris par ſa couleur, mais ſa forme eſt très-ſinguliere; elle ſe trouve en criſtaux ou en colonnes priſmatiques, qui ſont ou pentagones ou hexagones, ou eptagones, ou octogones; quelquefois même il y a de ces colonnes qui ont la figure d'une ſolive équarrie. Les ſurfaces de ces priſmes ſont unies & liſſes, comme ſi elles avoient été polies. Ces colonnes priſmatiques ſont placées perpendiculairement les unes à côté des autres comme des tuyaux d'orgue; elles s'élevent d'environ 16 ou 17 piés au deſſus du ſommet d'une montagne; & ces priſmes ou colonnes ſervent de fondement au château de *Stolpen*, qui eſt bâti préciſément au deſſus.

M. Pott qui a examiné cette pierre, dit qu'elle eſt d'une très grande dureté; elle ne fait point efferveſcence avec les acides, & l'action du feu ne la convertit point en chaux. Ce ſavant chymiſte conjecture, que c'eſt une terre argileuſe, comme celle de l'ardoiſe, combinée avec une terre ferrugineuſe qui fait la baſe de cette pierre; ſans aucune

addition un feu très-violent peut la changer en une ſcorie noire ſi dure, qu'elle donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec un briquet, quoique dans ſon état naturel elle ne faſſe point feu. Cette pierre eſt de différentes nuances, elle eſt ou noirâtre ou d'un gris de fer ou d'un gris de cendre ; en frottant un métal deſſus, elle en prend la couleur, & plus elle eſt noire, plus elle eſt propre à ſervir de pierre de touche. *Voyez* la *Lithogéognoſie de* M. Pott, *voyez* auſſi l'*article* TOUCHE *(pierre de)*.

STOLPEN, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Poméranie ultérieure, ſur la riviere de même nom, à 30 lieues nord-oueſt de Dantzick ; elle dépend du roi de Pruſſe. *Long. 34. 48 ; lat. 54. 42. (D. J.)*

STOLPEN, LA, *(Géog. mod.)* ou la *Stolpe ;* riviere d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure ; au duché de Vandalie ; elle ſe forme de divers ruiſſeaux, & ſe perd dans la mer Baltique. *(D. J.)*

STOLPMUND ; *(Géog. mod.)* petite ville, ou plutôt bourgade d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, au duché de Vandalie, vers l'embouchure de la Stolpe, qui lui donne ſon nom. *(D. J.)*

STOMACHIQUE, adj. *en anatomie*, ce qui appartient à l'eſtomac. *V.* ESTOMAC.

STOMACHIQUE, adj. *(Thérapeutique.)* ou remede approprié aux maladies particulieres de l'eſtomac ; car l'eſtomac étant ſujet comme tous les autres organes, aux maladies univerſelles ou communes, telles que l'inflammation, les divers genres de tumeurs, *&c.* à des maladies propres ou particulieres ; ſavoir, celles qui ont rapport à ſa conſtitution, & à ſes fonctions propres ; & les maladies communes ſe traitant toujours par les remedes généraux ou communs ; reſtent ſeulement les maladies particulieres auxquelles puiſſent convenir les remedes appropriés.

Les maladies propres de l'eſtomac ſont pour la plupart des affections légeres qui ne peuvent qu'être miſes au rang des incommodités, quoiqu'elles ſoient ſouvent très-opiniâtres & très-importunes ; ce ſont des vices dans les digeſtions, & des vices qui pour reſter dans l'ordre des maladies propres de l'eſtomac, doivent ne dépendre d'aucune cauſe manifeſte, & notamment exclure toutes les conformations contre nature, tous les vices organiques ou des ſolides, & ces maladies ſont outre les digeſtions pénibles & les digeſtions fougueuſes, ſont, dis-je, les douleurs ou coliques d'eſtomac, & les vomiſſemens habituels.

Ce n'eſt abſolument qu'aux maladies particulieres de l'eſtomac ainſi circonſcrites, que les remedes *ſtomachiques* ſont vraiment conſacrés. On les emploie toujours dans la vue de rétablir le ton naturel, la ſenſibilité naturelle, l'activité naturelle, de réveiller le jeu, de remédier à la pareſſe, à l'inertie, au relâchement de cet organe, ou bien au contraire d'émouſſer ſa trop grande ſenſibilité, de diminuer ſa tenſion contre nature, de modérer ſa trop grande activité, *&c.* de ſuppléer le trop peu d'énergie des ſucs digeſtifs, ou leur trop peu d'abondance, de leur rendre leurs *ſeves ;* de corriger leur acidité, leur âcreté, leur *bileſſence*, de les adoucir, de les épaiſſir, ou au contraire de les rendre plus fluides, *&c.* toutes indications déduites, comme on voit, de vices fort occultes, & dirigées à des opérations pour le moins auſſi peu compriſes, du moins fort peu évidentes ; annoncées tout-au-plus par quelques effets, mais d'une maniere très-éloignée.

Quoique les vices des digeſtions ſoient aſſez généralement diviſés en deux eſpeces très-oppoſées, qu'on exprime communément par le relâchement contre nature, & par la trop grande tenſion ; & qu'on peut ſe repréſenter en effet par ces deux états oppoſés ; & qu'ainſi les *ſtomachiques* duſſent être partagés auſſi en deux claſſes ; celles des toniques & celles des relâchans ; cependant comme il a été obſervé dans l'*article* DIGESTION, *p. 1002. col. 2. & 1003. col. 1.* que rien n'eſt ſi bizarre que les affections propres de l'eſtomac, & rien de ſi équivoque que les ſignes d'après leſquels on prétend communément déduire le caractere des deux claſſes générales de ces affections ; rien auſſi de moins conſtant en médecine, que les regles de détails ſur l'adminiſtration des divers *ſtomachiques*, auſſi comme il eſt obſervé dans l'endroit que nous venons de citer. L'unique maniere d'employer utilement les divers *ſtomachi-*

ques dans les cas où ces remedes ſont indiqués en général, c'eſt l'empyriſme ou le tatonnement : ce dogme général eſt confirmé entr'autres obſervations par celle-ci ; ſavoir, qu'il n'eſt pas rare de voir des maladies de l'eſtomac cauſées par des amas d'acide, ou pour le moins accompagnées de ce ſymptome, guéries par l'uſage du lait, ce qui dément formellement les deux dogmes les plus reçus de la doctrine courante ſur ce point ; car les acides de l'eſtomac ſont regardés comme un des indices les plus clairs de ſon relâchement, de ſa foibleſſe ; & le lait tient le premier rang parmi les remedes relâchans.

Au reſte, ſoit que par un préjugé très-ancien & très-répandu, les remedes fortifians, échauffans, toniques, ſoient généralement regardés comme amis de l'eſtomac, & comme capables de remédier à tous ces dérangemens : les *ſtomachiques* proprement dits ſont tous pris dans la claſſe des remedes fortifians, échauffans toniques, ou même tous les remedes fortifians, échauffans toniques ſont en même temps regardés comme *ſtomachiques ;* & en effet, tous les remedes de cet ordre ſont propres à guérir pluſieurs maladies de l'eſtomac.

Mais une obſervation plus éclairée a appris auſſi qu'un grand nombre de ces incommodités étoient très-efficacement combattues par les remedes rafraîchiſſans & par les remedes relâchans, c'eſt-à-dire, qu'en cherchant par le tatonnement des remedes pour chaque cas particulier, il falloit ſe retourner du côté des rafraîchiſſans & des relâchans, auſſi-bien que du côté des toniques ; enſorte qu'on pourra laiſſer, ſi l'on veut, pour obéir à l'uſage, le titre de *ſtomachiques* aux remedes toniques, mais en obſervant que ce ne ſont pas les ſeuls qui ſoient propres aux affections de l'eſtomac, ou bien diſtinguer les *ſtomachiques* en *ſtomachiques* toniques, & en *ſtomachiques* rafraîchiſſans & relâchans. Au reſte, quoique les abſorbans remédient quelquefois très-directement aux affections de l'eſtomac, nous ne les comptons point parmi les *ſtomachiques*, parce qu'il eſt évident qu'ils n'operent point du tout ſur l'organe même, ſur l'eſtomac, tandiſque l'action des autres paroît évidemment ſe porter uniquement ſur les ſolides.

Les *ſtomachiques* tant rafraîchiſſans & relâchans que toniques, (*) n'étant, comme nous l'avons inſinué déja, que ces remedes généraux conſidérés quant à un de leurs effets particuliers, nous ne ſaurions indi-

(*) Parmi le grand nombre des *ſtomachiques* on doit diſtinguer le codaga-pâle. Son écorce pilée & priſe dans une décoction *ſtomachique*, eſt un remede contre le flux de ventre. On loue auſſi l'écorce de ſa racine priſe de la même maniere, pour toutes ſortes de flux de ventre, ſoit-diſſentérique, ſoit lientérique : elle ſert encore en qualité de déſobſtruant, priſe en infuſion & en décoction.

La racine pilée & bouillie dans de l'eau dans laquelle on a cuit de l'orge ou du ris, eſt utile pour l'angine aqueuſe ou pituiteuſe ; on en fait une lotion : elle ſert encore pour diſſiper les tumeurs, étant employée de la même maniere : elle appaiſe quelquefois la douleur des dents ; on en retient la décoction dans la bouche. Les graines bouillies ſont utiles contre les vers. Mais de toutes les vertus attribuées au *codaga-pâle*, celle de ſon efficace contre la diarrhée nous eſt préſentée avec trop d'éloges dans les *Mémoires d'*Edimbourg, *tome III. page* 32, pour en paſſer l'article ſous ſilence.

L'auteur recommande l'écorce des petites & jeunes branches d'un *codaga-pâle*, qui ne ſoit point couvert de mouſſe, ni d'une écorce extérieure ſeche & inſipide, qu'il faut ôter entiérement lorſqu'elle s'y trouve.

L'écorce ainſi mondée doit être réduite en poudre fine, dont on fait un électuaire avec une quantité ſuffiſante de ſirop d'orange. On donne un demi-gros ou davantage de cet électuaire quatre fois dans la journée, de quatre en quatre heures : le premier jour les déjections deviennent plus fréquentes & plus abondantes ; le lendemain la couleur des excrémens devient meilleure ; le troiſieme & le quatrieme jour il leur donne une conſiſtance approchante de l'état naturel, & il opere alors la guériſon.

Il eſt rare, dit-on encore, que ce remede manque dans les diarrhées qui ſont récentes, qui viennent d'un déréglement dans le boire & le manger, pourvu qu'il n'y ait pas de fievre, & qu'on ait fait prendre auparavant au malade une doſe d'ipécacuana. On preſcrit avec le même ſuccès & de la même maniere cet électuaire à ceux qui étant d'une conſtitution relâchée, ont

quer ici ces remedes & en expoſer la nature, ſans répéter abſolument & inutilement ce qui en eſt dit aux articles rafraîchiſſans, relâchans, & toniques. *V. ces articles.*

STONE, ſ. m. *(Poids d'Angleterre.)* poids dont les bouchers anglois ſe ſervent pour peſer la viande qu'ils débitent. Le *ſtone* eſt de huit livres d'avoir du poids, c'eſt-à-dire, de la livre la plus peſante des deux, dont on ſe ſert en Angleterre : cette livre eſt de ſeize onces. *(D. J.)*

STONEHENGE, *(Antiquité.)* c'eſt ainſi que les Anglois nomment un monument ſingulier qui ſe voit dans les plaines de Salisbury, à environ deux lieues de cette ville. Ce monument eſt compoſé de quatre rangées de pierres brutes d'une grandeur énorme, placées circulairement. Quelques-unes de ces pierres ont vingt piés de hauteur ſur ſept de largeur, & en ſoutiennent d'autres placées horizontalement ; ce qui forme comme des linteaux de porte ; l'on préſume que toutes les autres pierres étoient anciennement liées les unes aux autres, & ne formoient qu'un ſeul édifice.

La grandeur de ces pierres & la difficulté qu'il y eût eu à les tranſporter à cauſe de l'énormité de leur poids, a fait croire qu'elles étoient compoſées, & que les anciens avoient le ſecret d'un ciment au moyen duquel avec du ſable ou de petites pierres, ils venoient à bout de faire des maſſes très-conſidérables. Mais cette raiſon ne paroît point déciſive, vu que les Egyptiens avoient trouvé le moyen de faire venir de très-loin des maſſes de pierres bien plus conſidérables qu'aucune de celles dont ce monument anglois eſt compoſé ; d'ailleurs en examinant le grain de ces pierres, tout le monde demeure convaincu qu'elles ſont naturelles.

Les antiquaires anglois ſont partagés ſur les uſages auxquels cet édifice a pu ſervir. Quelques-uns croient que c'étoit un temple des druides ou prêtres des anciens Bretons ; d'autres croient que c'étoit un temple des Romains dédié à *Cœlus* ou au ciel, parce qu'il étoit découvert ; d'autres croient que c'étoit un monument élevé en l'honneur de Hengiſt fameux héros danois, qui conquit l'Angleterre ; d'autres enfin croient que c'étoit un monument élevé par *Aurelius Ambroſius*, fondés ſur ce que le nom latin de ce lieu eſt encore *mons Ambroſii.*

M. Mallet, dans ſon *Introduction à l'hiſtoire de Danemarck*, nous apprend que les anciens peuples du nord élevoient ſur des collines, ſoit naturelles ſoit artificielles, des autels qui n'étoient compoſés que de rochers dreſſés ſur la pointe, & qui ſervoient de baſes à de grandes pierres plates qui formoient les tables. Quelques-uns de ces autels étoient entourés d'un double rang de pierres énormes, qui environnoient auſſi la colline même ſur laquelle ces autels étoient placés. On voit encore une ſemblable enceinte dans l'île de Sélande, où ces pierres ont dû être apportées de fort loin, & par un travail énorme ; ſur quoi M. Mallet remarque que *de tout temps la ſuperſ-*

aiſément des diarrhées lorſque le temps eſt pluvieux ou humide ; & même il faut en continuer l'uſage pendant quelques jours ſoir & matin, après que la diarrhée eſt guérie, prenant de l'eau de ris pour boiſſon ordinaire, ou des émulſions avec les ſemences froides & le ſel de prunelle, s'il eſt néceſſaire.

Si la fievre accompagne la diarrhée, on ſent bien qu'il faut attaquer la fievre par la ſaignée, les émulſions rafraîchiſſantes, ou la décoction blanche avec le ſel de prunelle, avant que d'employer l'écorce du *codaga-pâle.*

N'oublions pas d'obſerver que cette écorce doit être nouvellement miſe en poudre, & qu'il faut faire l'électuaire tous les jours, ou de deux jours l'un ; parce qu'autrement cette drogue perd ſon goût aſtringent, qui eſt mêlé d'une amertume déſagréable au palais, & par cette perte ſon action ſur les inteſtins diminue. M. Mouro, célebre par ſon ſavoir & ſes talens, témoigne qu'il a guéri une dyſſenterie très-invétérée, & qui avoit réſiſté à un grand nombre de remedes, par le moyen de l'écorce du *codaga-pâle* donnée ſuivant la méthode dont on vient de parler.

Quoiqu'il en ſoit, cette écorce paroît avoir toutes les qualités requiſes pour être très-utile dans la diarrhée, en fortifiant l'eſtomac par ſon amertume, qui d'ailleurs n'eſt pas rébutante, en ſtimulant les inteſtins, & en appaiſant les tranchées par des parties balſamiques & onctueuſes. Il paroît donc qu'elle mérite qu'on réitere dans d'autres pays les expériences avantageuſes qu'on a faites en Ecoſſe de ſes vertus. *Art. de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

tition

rition a imaginé qu'on ne pouvoit honorer la divinité qu'en faisant pour elle des especes de tours de force. Le même auteur observe encore que dans les lieux où les peuples du nord faisoient l'élection de leurs rois, on formoit une enceinte composée de douze rochers placés sur la pointe & perpendiculairement, au milieu desquels il s'en élevoit un plus grand que les autres, sur lequel on mettoit un siege pour le roi; les autres pierres servoient de barriere entre le peuple & lui. On trouve trois de ces monumens grossiers; l'un près de Lund en Scanie, l'autre à Leyre en Sélande, & le troisieme près de Vilbord en Jutlande. Il y a lieu de croire que le *stonehenge* des Anglois servoit à quelques usages semblables, qui étoient communs aux Bretons & aux anciens Danois, ou que ces derniers avoient apporté en Angleterre, lorsqu'ils en firent la conquête.

STONG, *(Géog. mod.)* riviere de Suede, dans la province d'Ostrogothie, qu'elle sépare en deux parties: elle se rend dans le lac de Roxen, près de Linkoping. *(D. J.)*

STONI, *(Géog. anc.)* peuples des Alpes, Strabon, *l. IV. p. 204*, les joint avec les *Lepontini* & les *Tridentini*; & Tite-Live, *épitom. l. LXII*, dit que le consul Q. Marcius les subjugua. Ils sont nommés *Stœni*, & mis au nombre des Liguriens, dans l'inscription des triomphes du capitole, rapportée par Gruter, *p. 298 de liguribus Stœnis*. Ils tiroient sans doute leur origine des Liguriens, où ils avoient une origine commune avec eux. Les *Stoni* étoient aussi apparemment compris sous le nom général des *Euganei*, dont la capitale est appellée *Stonos* par Pline, *l. III*, *c. xx*. Etienne le géographe connoît une ville nommée *Stonos*, & la donne aux Liguriens. On ne sait point précisément le lieu où habitoient les *Stoni*; Cluvier les place par conjecture au voisinage du fleuve *Clusius*, au nord du lac Edrinus. *(D. J.)*

STONY-STRATFORD, *(Géog. mod.)* bourg d'Angleterre, dans Buckinghan-shire, sur le bord de l'Ouse. C'est un grand & beau bourg, où se tient un des meilleurs marchés de la province: son nom lui vient de trois choses; la premiere, de ce que toutes les maisons y sont de pierre de taille; la seconde, parce qu'il est sur l'ancienne voie militaire, autrement sur un chemin battu, pavé autrefois par les Romains, qu'on nomme aujourd'hui *Watling-Street*, & dont on voit encore quelques restes hors du bourg; la troisieme, parce qu'il est situé près d'un gué de l'Ouse.

Cependant, comme la riviere n'est plus guere guéable dans cet endroit, on y a construit un pont. De l'autre côté de la riviere, il y avoit anciennement une place appellée *Lactorodum*, qui tiroit son nom de son gué pierreux; car en langue galloise, *lech* signifie une pierre, & *rhyd*, un gué; mais la place n'est plus, & il n'y reste qu'un village, nommé *Passham*, pour marquer que c'étoit un lieu de passage. *Stony-Stratford* est toujours un lieu de grand abord, parce qu'il est sur la route de Londres, au nord d'Angleterre. *(D. J.)*

STOOR-JUNKARE, *(Idolâtrie des Lapons.)* dieu des Lapons idolâtres; ils croient que tous les animaax, & en particulier les bêtes sauvages, comme les ours, les loups, les renards, les cerfs, & les rennes, sont sous son empire; c'est pourquoi ils lui sacrifient de temps à autre un renne mâle. Chaque famille a son *stoor-junkare*, & lui rend un culte sur quelque rocher, ou près de quelque caverne, ou sur le bord d'un lac. La figure de ce dieu est une espece de pierre brute, qui semble avoir une tête; & c'est à cette pierre que se borne la religion de ce peuple imbécille. *(D. J.)*

STOPFORD, *(Géog. mod.)* ville d'Angleterre, en Chester-Shire, au quartier septentrional, près de l'endroit où la Tamer se jette dans la Mersey.

STOPHIES, *(Antiq. grecq.)* fêtes que l'on célébroit à Erétrie en l'honneur de Diane. Hésichius qui en parle ne nous apprend point leur origine. *(D. J.)*

STOQUER, *en terme de Rafinerie*, c'est l'action de conduire les feux de maniere à rendre la chaleur égale par-tout, en transportant le charbon d'une place où il est moins nécessaire dans un autre où il l'est plus; & de donner de l'air aux grilles en faisant tomber les cendres au dessous, & en ces grilles l'une de l'autre. *Voy.* GRILLES.

STOQUEUR, s. m. *en terme de Rafinerie*, est une verge de fer applatie sur les

extrêmités en forme d'une ſpatule, environ de trois doigts de large. Il a quatre piés de long avec ſa douille, qui reçoit un manche de même longueur. On s'en ſert à gouverner les fourneaux, & à donner de l'air aux grilles *Voyez* STOQUER.

STORA *ou* STURA, *(Géog. mod.)* ville ruinée; elle étoit ſituée ſur le détroit de Négrepont, au fond d'un petit golfe, entre Potiri au ſud-eſt, & Cariſto au nord-oueſt. Mahomet II. brûla cette ville, qui ne s'eſt pas rétablie depuis. *(D. J.)*

§ STORAX *ou* STYRAX, *(Jard. Bot.)* en latin *ſtyrax*, en anglois *the ſtorax tree*, en allemand *ſtoraxbaum*.

Caractere générique.

Un petit calice cylindrique d'une ſeule piece & diviſé en cinq par le bord, ſoutient une fleur monopétale, figurée en entonoir, dont le tube eſt petit & cylindrique, & les bords découpés en cinq ſegmens larges & obtus qui s'étendent; dix ou douze étamines formées en alêne, & terminées par des ſommets oblongs, ſont attachées circulairement à la paroie intérieure du pétale; elles environnent un embryon arrondi qui repoſe au fond, il eſt ſurmonté d'un ſeul ſtile, couronné d'un ſtygmate lacinié. l'embryon devient une baie arrondie, un peu charnue, contenant deux noyaux qui renferment une amande aſſez groſſe; ces noyaux ſont applatis d'un côté & convexes de l'autre.

Eſpeces.

Styrax à feuilles de coignaſſier, en Provence, alibouſier.

Styrax foliis mali cotonei. C. B. P.

Le *Styrax* s'éleve à la hauteur de douze à quatorze piés; ſon écorce eſt griſe & unie; ſes feuilles arrondies, entieres, alternes & couvertes d'un duvet blancheâtre par le deſſous, & attachées par des courts pétioles, reſſemblent parfaitement à celles du coignaſſier à fruit rond; des côtés de ſes branches nombreuſes & gréles, naiſſent au printemps ſur des pédicules rameux, des bouquets de cinq ou ſix fleurs blanches d'un effet fort agréable.

M. Duhamel du Monceau a trouvé des *ſtyrax qui croiſſoient* naturellement en Provence, près de la Chartreuſe de Montrien: on a envoyé à M. de Juſſieu des fruits de la Louiſiane, dont les noyaux étoient plus petits que ceux du *ſtyrax* de Provence c'eſt peut-être une autre eſpece: cet arbre croît auſſi naturellement en Syrie & en Cilicie; on le cultive aux environs de Stanchir, & on l'y multiplie par les marcottes. Un voyageur a écrit à M. Duhamel qu'il avoit rencontré les *ſtyrax* en Ethiopie; enfin Miller aſſure qu'il croît ſpontané aux environs de Rome, dans la Paleſtine & dans pluſieurs des îles de l'Archipel; c'eſt cet arbre qui fournit le ſtorax ſolide qu'on en tire par inciſion, il eſt d'une odeur forte, mais agréable; on l'appelle auſſi *ſtorax calamita*, parce qu'on nous l'apporte dans des cannes creuſes; il nous vient de Turquie, mais fort altéré par des mélanges qu'on y ajoute en fraude: pour être réputée bonne, cette gomme-réſine doit être nette, molaſſe, graſſe, & d'une odeur agréable: on l'emploie en médecine comme réſolutive; on s'en ſert auſſi en qualité d'aromate. Les liquidambards fourniſſent une eſpece de ſtorax, qu'on appelle *ſtorax liquide*, & qui eſt d'une couleur jaune: on l'apporte quelquefois d'Amérique en Angleterre, ſous une forme concrete; il doit y avoir quelque différence entre celui que donne le liquidambar de Virginie, & celui qu'on tire du liquidambar d'Orient. Ces baumes qui different ſans doute du vrai ſtorax par leurs qualités, portent auſſi quelquefois, ſuivant M. Cartheuſer, le nom de *liquidambart*: les Anglois écrivent *liquidamber*, ambre liquide.

Suivant M. Duhamel les *ſtirax* peuvent ſubſiſter en plein air dans nos provinces froides, l'ombre, ajoute-t-il, leur eſt ſi eſſentielle, qu'on ne peut guere les élever qu'en les tenant ſous de grands arbres; mais nous objectons qu'il eſt ſenſible au froid, & qu'on ne peut guere trouver un emplacement chaud dans les maſſifs, les quinconces & les parcs. Nous penſons en conſéquence qu'il conviendroit de le planter devant des haies d'arbres toujours verds qui le parâſſent du nord-nord-eſt & nord-oueſt, là où il ſe trouveroit ombragé par

quelques cedres de Virginie ou arbres ſemblables, dont le feuillage léger ne procure pas une maſſe d'ombre trop épaiſſe. Miller ne croit pas que les *ſtyrax* aient beſoin d'être ombragés, puiſqu'il preſcrit de les planter en eſpalier contre un mur expoſé au midi, & de les y paliſſer comme des arbres fruitiers; il aſſure que dans une poſition ſemblable, avec l'attention de les couvrir de paillaſſons par les plus grands froids, ils fleuriront annuellement & donneront même des fruits mûrs; les nôtres ne ſont pas encore aſſez forts pour les planter à demeure, nous les tenons en pot, que nous enterrons l'été au pié d'un mur expoſé au levant.

Occupons-nous maintenant de ſon éducation; il faut tirer ſes noyaux de Provence; & recommander qu'on les envoie immédiatement après leur maturité: ſi on les ſeme à la fin de l'été dans des pots emplis de terre légere, qu'on mette ces pots ſans délai dans une couche commune, & qu'on les enterre pendant l'hiver dans une couche tempérée faite avec du tan: les graines leveront ordinairement dès le commencement de la belle ſaiſon; qu'elles ſoient levées ou non, il faut au mois d'avril placer ces pots dans une couche ordinaire récente, les ombrager au plus chaud du jour, & les arroſer convenablement; à la fin de juin on ôtera ces pots de deſſus la couche pour les enterrer en plein air à une bonne expoſition; on les en tirera vers la mi-octobre pour les mettre ſous une bonne caiſſe à vitrage, où ils paſſeront l'hiver: au printemps on mettra chaque arbre dans un pot particulier; ces pots ſeront placés dans une couche tempérée: en juin on les remettra en plein air à quelque bon abri, pour les renfermer en automne dans une couche vitrée, ce qu'on continuera juſqu'à ce qu'ils ſoient aſſez forts pour être plantés à demeure: ſi on en garde quelques-uns en pots, ils n'auront beſoin l'hiver que de l'abri d'une bonne ſerre commune ou de l'orangerie. *(M. le Baron de Tschoudi.)*

Storax, *(Hiſt. des drog. exot.)* on diſtingue à préſent dans la matiere médicale, conformément à la doctrine des Arabes, deux ſortes de *ſtorax*; ſavoir, le liquide, & le ſolide ou le ſec, au lieu que les Grecs n'en connoiſſoient qu'un qui eſt le ſec; du moins il ne paroît pas qu'ils aient connu le liquide; or, comme ces deux ſortes de *ſtorax* ſont entiérement différens, & qu'ils tirent leur origine de différens arbres, nous en formerons deux articles ſéparés, outre que c'eſt la bonne méthode à ſuivre dans un dictionnaire; ainſi *voyez* Storax liquide & Storax solide. *(D. J.)*

Storax liquide, *(Hiſt. des drog. exot.)* ſuc nommé par les auteurs latins *ſtyrax liquida*, & par les arabes *miha*. C'eſt un ſuc réſineux dont on trouve deux eſpeces dans les boutiques d'apoticaire, le pur & le groſſier.

Le *ſtorax liquide* pur eſt un ſuc réſineux, d'une ſubſtance tenace & mielleuſe, ſemblable à la térébenthine, à demi-tranſparent, brun. ou d'un brun tougeâtre, ou d'un gris brun, d'une odeur forte, & qui approche un peu du *ſtorax* ſolide; mais preſque déſagréable, à cauſe de ſon goût un peu âcre, aromatique & huileux. On eſtime celui qui eſt gluant, jaune, tranſparent & très-odorant.

Le *ſtorax liquide*, moins pur ou groſſier, eſt un ſuc réſineux ſemblable à de la lie, brun ou griſâtre, opaque, gras, peu odorant. Il paroît être la lie du précédent, & l'on ne doit même l'employer dans les remedes externes, qu'après l'avoir paſſé & purifié de la craſſe qu'il contient.

Le commun des apoticaires donnent au *ſtorax liquide*, d'après quelques arabes, & mal-à-propos, le nom de *ſtacté*, parce que le ſtacté des Grecs eſt la colature de la myrrhe, comme on le peut voir dans Dioſcoride. On trouve rarement le *ſtorax liquide*, pur & véritable; car, outre qu'il eſt ordinairement ſali par la ſciure ou par la pouſſiere de bois; il arrive encore que l'on ſubſtitue trop ſouvent d'autres ſucs réſineux factices à ſa place.

Les auteurs ſont bien éloignés d'être d'accord ſur l'origine du *ſtorax liquide*; autant de ſavans, autant d'avis. Les uns penſent que c'eſt la colature de la myrrhe, à cauſe du nom de *ſtacté* que certains écrivains arabes lui donnent; mais outre la différence du goût & de l'odeur qui ſe trouve entre la myrrhe & le *ſtorax*, il eſt clair que ce

ſont des choſes entiérement différentes, parce que la myrrhe qui tient le milieu entre la gomme & les réſines, ſe diſſout en partie facilement dans toutes ſortes de liqueurs aqueuſes, & que le *ſtorax liquide* ne ſe diſſout que dans des liqueurs huileuſes & graſſes, ainſi que les réſines.

D'autres écrivains croient que le *ſtorax liquide* eſt fait du *ſtorax* calamite diſſous dans de l'huile ou du vin, mêlé avec de la térébenthine de Veniſe : cette décoction, diſent-ils, étant refroidie, le *ſtorax liquide* va au fond, & on enleve la ſubſtance huileuſe qui ſurnage.

Quelques naturaliſtes imaginent que c'eſt une huile exprimée des noix de l'arbre, d'où découle le *ſtorax* calamite ; mais d'autres adoptant en partie cette idée prétendent que le *ſtorax liquide* ſe fait plutôt par la décoction des tendres rameaux, & des bourgeons du *ſtorax*, ou du liquidambar.

D'autres enfin ſe perſuadent que le *ſtorax* calamite & le *ſtorax liquide* ſont le même ſuc, & qu'ils ne différent que par la conſiſtence. Dale ſoutient en particulier, que tout ce que l'on vend chez les apoticaires de Londres pour du *ſtorax liquide*, eſt un ſuc tout-à-fait factice.

Cependant Jacques Petiver célebre apoticaire anglois, de la ſociété royale, & ſavant naturaliſte, rapporte dans les Tranſactions philoſophiques, *n°. 313*, que le *ſtorax liquide* nommé par les Turcs & les Arabes *cotteo mija*, eſt le ſuc d'un arbre qui s'appelle *roſamallos*, lequel croît à Cobras, île dans la mer Rouge, éloignée de trois journées de la ville de Suez. On enleve, dit-il, l'écorce de cet arbre tous les ans, on la pile, & on la fait bouillir dans l'eau de la mer, juſqu'à la conſiſtance du glu : enſuite on recueille la ſubſtance réſineuſe qui ſurnage. Mais comme elle contient encore beaucoup de craſſe ou d'écorce en poudre, on la fond de nouveau dans l'eau de la mer, & on la paſſe. On renferme ſéparément dans des petits tonneaux cette réſine ainſi purifiée, & cette eſpece de réſidu épais qui reſte après la purification, & on les tranſporte à Moca, célebre foire d'Arabie. Voilà les deux eſpeces de *ſtorax* que l'on trouve dans les boutiques. Il nous manque la deſcription de l'arbre dont on tire le *ſtorax liquide* ; mais on n'a pas été muet ſur les vertus de ſon ſuc réſineux, qui tout calculé, ne valent pas celles des autres baumes. Celui qui eſt pur eſt très-bon pour arrêter le progrès de la putréfaction des plaies ; il eſt la baſe de l'onguent de ſtyrax. Enfin les peuples de l'Orient font beaucoup d'uſage de cette drogue. Le tonneau qui contient environ 400 livres, ſe vend dans le pays depuis 200 l. de notre monnoie juſqu'à 400 liv. ſelon que le *ſtorax* eſt plus ou moins pur. *(D. J.)*

STORAX SOLIDE, *(Hiſt. des drog. exot.)* réſine appellée *ſtorac* ou *lebni* par Avicenne, στύραξ par Dioſcoride, & *ſtorax ſolidus* par les médecins modernes. Nous en allons parler d'après M. Geoffroy. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, dont les anciens Grecs ont diſtingué deux eſpeces, & qui ſont encore connues de nos jours ; ſavoir, le *ſtorax calamite* ou en larmes, & le *ſtorax* ordinaire, on en maſſe.

Le *ſtorax* calamite, στύραξ καλαμίτης, Græcor. *ſtirax calamita*, off. eſt une ſubſtance réſineuſe brillante, ſolide, un peu graſſe, qui s'amolit ſous les dents ; elle eſt compoſée de grumeaux ou de miettes blancheâtres & rouſsâtres, d'un goût réſineux, un peu âcre, agréable, & d'une odeur pénétrante, ſur-tout lorſqu'on le jette au feu ; il s'allume lorſqu'on l'approche de la flamme, & forme une lueur très-claire. On l'apportoit autrefois de Pamphilie dans des roſeaux, ſelon le témoignage de Galien ; c'eſt ce qui fait qu'on l'a nommé *calamite :* il étoit très-eſtimé.

Le *ſtorax* commun ou en maſſes, autrement dit la réſine du ſtorax, *ſtorax vulgaris*, *ſeu in glebas compactus*, *off.* eſt une ſubſtance en maſſe, réſineuſe, d'un jaune brun ou rougeâtre, brillante, graſſe, un peu gluante, & qui jette comme une liqueur mielleuſe, parſemée de quelques miettes blancheâtres : elle a le même goût & la même odeur que le *ſtorax* calamite.

Ces deux eſpeces de réſine ne different pas l'une de l'autre ; la premiere eſpece eſt la larme du *ſtorax*, qui découle goutte-à-goutte des petites fentes, ou des inciſions de cet arbre, & qui a été ſéchée auſſi-tôt, & recueillie promptement. La ſeconde eſ-

pece eſt un ſuc qui coule plus abondamment des plus grandes inciſions, & qui ne s'épaiſſit qu'après beaucoup de temps, deſorte que le contact de l'air chaud la rend rouſſe ou noire avant qu'elle ſeche.

On choiſit les larmes du *ſtorax*, ou les morceaux qui ſont purs, brillans, odorans, ſans être mêlés d'aucune ſciure de bois, ou d'autre ſaleté. On nous apporte le *ſtorax* de la Syrie, & des autres pays des Indes orientales par la Hollande, ou par Marſeille. Enfin on vend chez les droguiſtes une certaine ſciure de bois, que l'on appelle *ſarrilles du ſtorax*; elle eſt inutile pour la médecine, & on doit la rejeter.

Quelques auteurs arabes, & ſur-tout Sérapion, confondent le *ſtorax* liquide, qu'ils appellent *miha*, dont nous avons déja parlé, avec le *ſtorax* ſolide, ou le *ſtorax* des Grecs; cependant Avicenne les a diſtingués en parlant du *ſtorax* liquide, ſous le nom de *miha*; & du *ſtorax* ſec, ou des Grecs, tantôt ſous le nom d'*aſtorac*, tantôt ſous celui de *lebni*.

P. Eginette, Nicolas Myrepſe, & quelques Grecs, font mention d'un certain *ſtorax ſtacté*, que pluſieurs perſonnes regardent comme une réſine particuliere & bien différente du *ſtorax*: d'autres au contraire, croient que ce n'eſt autre choſe que la réſine liquide du *ſtorax*, que l'on a ramaſſée & recueille avant qu'elle fût ſeche; Dioſcoride en a fait mention; peut-être auſſi que les Grecs ont donné ce nom au *ſtorax* liquide, ou au *miha* des Arabes. Il eſt difficile de décider ce problême, qui eſt d'ailleurs de peu de conſéquence.

L'arbre d'où découle le *ſtorax*, s'appelle *ſtyrax folio mali cotonei*; dans C. B. P. 452, & dans les I. R. H. 598. Il eſt de la grandeur d'un olivier, & ſe trouve dans les forêts de la Provence, autour de la chartreuſe de Monrieu à Beaugencier, à Soliers, & entre la Sainte-Baume & Toulon.

Il reſſemble au coignaſſier par ſon tronc, ſon écorce, & ſes feuilles, leſquelles naiſſent alternativement, ſont arrondies, & terminées en pointe; elles ſont longues d'un pouce & demi, & un peu moins larges, vertes & luiſantes en deſſus, blanches & velues en deſſous.

Ses fleurs viennent ſur les nouvelles branches, quatre, cinq, ou ſix enſemble; elles ſont blanches, odorantes, ſemblables aux fleurs de l'oranger, mais d'une ſeule piece, formant un tuyau court par le bas, & découpé en maniere d'étoile par le haut, en cinq ou ſix quartiers, d'un demi-pouce de longueur.

Leur calice eſt creux, en forme de petite cloche, long de deux lignes; leur piſtil eſt arrondi, attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, & devient un fruit de la groſſeur & de la figure d'une noiſette: ce fruit eſt blancheâtre, charnu, douçâtre dans le commencement, enſuite un peu amer; il contient un ou deux noyaux très-durs, liſſes, luiſans, d'un rouge brun, renfermant une amande blanche, graſſe, huileuſe, d'une odeur qui approche beaucoup de celle de la réſine de *ſtorax*, & d'un goût âcre & déſagréable.

Ces arbres ne donnent que très-peu, ou point du tout de réſine, en Provence; mais on en retire beaucoup de ceux qui viennent dans les pays plus chauds. Auſſi le *ſtorax* dont on ſe ſert dans les boutiques, eſt tiré des arbres qui naiſſent en Syrie & en Cilicie.

Il eſt un peu plus pénétrant que le benjoin, parce qu'il contient plus d'huile très-ſubtile; cependant il eſt moins déterſif, parce qu'il contient moins de ſel eſſentiel; ainſi le benjoin lui eſt préférable pour diſſiper l'engorgement des poumons dans l'aſthme humoral, & la toux opiniâtre qui vient de la même cauſe; mais le *ſtorax* peut récréer les eſprits, par ſa douce odeur, & calmer le mouvement déréglé des nerfs: on l'emploie intérieurement dans l'enrouement, à cauſe de ſes parties huileuſes: on le donne depuis demi-drachme juſqu'à deux drachmes: on l'applique ſur les parties qui tendent, faute de chaleur, à devenir paralytiques: on l'emploie fréquemment avec le benjoin, pour faire des parfums & des fumigations: on prépare avec le *ſtorax*, une huile odorante très-ſuave, en le macérant dans ſuffiſante quantité d'eau commune, pendant trois jours; on diſtille d'abord l'eau, & enſuite il vient une huile jaune; cette huile

eſt recommandée dans les ulceres internes de la poitrine, à la doſe d'une douzaine de gouttes. On fait une teinture de *ſtorax* par le moyen de l'eſprit-de-vin, de la même maniere que la teinture de benjoin, & qui a des propriétés ſemblables. On pourroit auſſi faire des fleurs de *ſtorax*, comme on en fait de benjoin. Le *ſtorax* ſolide entre dans la thériaque, le mithridat, le diaſcordium, pluſieurs onguens, emplâtres & paſtilles. *(D. J.)*

STORE, ſ. m. *terme de Sellier, &c.* c'eſt une ſorte de rideau que l'on met aux portieres des voitures ou des croiſées des appartemens; il ſe roule de lui-même ſur une tringle miſe en mouvement par un reſſort; quand on veut s'en ſervir pour ſe garantir du ſoleil, on le tire, & on l'aſſujettit à une agraffe qui eſt au bas de la portiere, ou de la croiſée; il ſe releve de lui-même dès qu'on l'ôte de l'agraffe. Les *ſtores*, quoique d'une grande commodité, & d'une petite dépenſe, ſont d'une invention toute nouvelle; on ſe ſervoit auparavant de rideaux qui n'ont point les mêmes avantages. *(D. J.)*

STOREA, *(Littérat.)* nom que donnoient les Romains à une eſpece de petit panier tiſſu de nattes, de paille ou de jonc; c'étoit dans ces ſortes de paniers qu'ils cueilloient les fleurs & les fruits de leurs jardins. *(D. J.)*

STORMARIE, *(Géogr. mod.)* pays d'Allemagne, au duché de Holſtein. Il eſt borné au nord par le Holſtein propre; à l'orient par la Wagrie, & le duché de Saxe-Lawenbourg; au midi & à l'occident, par l'Elbe, qui le ſépare des duchés de Lunebourg & Brême. On peut auſſi dire que ce pays eſt renfermé entre cinq rivieres, l'Elbe, le Stoër, la Trave, la Bille, & le Schonbeck; il a titre de principauté; ſa longueur eſt de dix milles germaniques, & ſa largeur de ſept à huit milles. La ville de Hambourg en eſt regardée comme la capitale. Quelques auteurs ont écrit que la *Stormarie* avoit eu anciennement des ſeigneurs particuliers; mais il eſt certain que depuis pluſieurs ſiecles, elle n'en a point eu d'autres que les ducs de Holſtein. *(D. J.)*

STOURE LA, *(Géogr. mod.)* il y a quatre rivieres de ce nom en Angleterre, & qu'il faut bien diſtinguer.

La premiere qui eſt la principale, & qu'on nomme en anglois *Stower*, ſort de l'extrêmité orientale du comté de Suffolk, paſſe entre cette province & celle d'Eſſex, & va ſe jeter dans l'Océan par une large embouchure, près de Harwich.

La ſeconde, qu'on nomme *la petite Stoure*, en anglois *Stort*, ſépare la province d'Eſſex, du comté de Hartford, & ſe perd dans le Ley.

La troiſieme ſort du comté de Wilt, traverſe la forêt de Gillingham, & coule au ſud juſqu'à Stourminſter, où on la paſſe ſur un pont de pierre; enſuite elle tourne au ſud-eſt, & ſe perd dans la baie de Pool.

La quatrieme, en latin *Soarus*, prend ſa ſource dans la province de Leiceſter, coule au nord, entre enſuite dans le comté de Nottingham, ou après avoir baigné Stanford, elle va ſe perdre dans la Trent. *(D. J.)*

STOW-MARKET, *(Géogr. mod.)* ville d'Angleterre, dans la province de Suffolk, avec droit de marché, ſur l'Oſwell; c'eſt une ville riche par ſes manufactures d'étoffes. *(D. J.)*

STOW-OU-THE-WOULD, *(Géogr. mod.)* bourg d'Angleterre, dans Gloceſter-Shire, aux confins du comté de Warvvick, entre les rivieres d'Evenſode, & de Windrush. Ce bourg, bâti ſur une éminence, & expoſé à la fureur des vents, eſt remarquable par ſa ſituation ſur l'ancienne voie romaine, pavée de groſſes pierres, & connue ſous le nom vulgaire de *Foſſe-way*. *(D. J.)*

STOWER LA, *(Géogr. mod.)* riviere d'Angleterre au comté de Kent; elle y prend ſa ſource, & coulant au nord, ſe partage en deux bras pour entrer dans la mer; elle forme de cette maniere une île célebre, nommée *Thanet*. *Voyez* THANET. *(D. J.)*

STOZKOW, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne en Siléſie, ſur la Viſtule, entre Uſtronie & Rudzica; elle a ſes ſeigneurs particuliers. *(D. J.)*

STRABISME, ſ. m. *terme de Chirurgie*,

mauvaise conformation des yeux, qui consiste dans une direction dépravée du globe de l'œil, qui rend louche, qui fait regarder de travers, soit en haut, soit en bas, soit sur le côtés. L'on convient assez généralement que cette indisposition dépend de la contraction de quelques muscles de l'œil, & du relâchement de leurs antagonistes, & que les muscles contractés tirent le globe de leur côté, pendant que les muscles relâchés cedent à leur action. On donne pour preuve de ce sentiment, que les enfans sont sujets à devenir louches, par la faute de ceux qui les placent dans leurs berceaux, de maniere qu'ils ne voient la lumiere, ou certains objets remarquables, qu'obliquement; les muscles habitués à cette contraction, s'y affermissent & tournent les yeux de ce côté-là. Pour y rémédier, on change la situation des enfans, on met du côté opposé les objets qui les attachoient; on leur met des mouches de taffetas gommé, pour leur faire tourner l'œil de ce côté. Paul d'Ægine a inventé un masque qui couvre les yeux, & où il n'y a que deux petits trous cotrespondans au centre de la vue, pour recevoir directement les rayons lumineux : c'est ce que les modernes ont nommé *bésicles*. M. de Buffon a parlé du *strabisme*, dans les mémoires de l'académie royale des sciences, & a conseillé d'obliger les enfans de se regarder souvent dans un miroir, afin de se redresser la vue. Antoine Maître-Jean, fameux chirurgien & oculiste, prétend que le *strabisme* ne dépend pas de l'action des muscles, mais d'une mauvaise conformation de la cornée transparente, plus tournée d'un côté que de l'autre; que c'est un vice naturel, irréparable, & que tous les moyens proposés pour rendre la vue droite à ceux qui l'avoient de travers, ont été sans effets. Cette matiere offre encore un champ à des observations très-utiles. *(Y)*

STRACCIA-CAPPA, *(Géog. mod.)* petit lac d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au patrimoine de saint Pierre, entre le lac de Bracciano & celui de Bacano, environ à deux milles de chacun de ces lacs. C'est le *Papirius*, ou *Papirianus lacus* des anciens.

STRACTION, s. f. *terme d'Imprimerie*, il se dit particuliérement lorsqu'on ôte avec une pointe quelques lettres d'une forme déja imprimée, pour en remettre d'autres à la place, qui aient été lessivées, afin de les imprimer en rubrique, & que l'encre noire ne gâte point la rouge. En général *straction*, qu'il faudroit dire *extraction*, signifie tirer un caractere ou un quadrat, pour les remplacer par d'autres. *(D. J.)*

STRAFFORD, *(Géog. mod.)* *Voyez* STRATFORD.

STRAGENICK, s. m. *(Hist. mod.)* c'est le nom qu'on donne en Pologne à un officier général qui commande l'avant-garde de l'armée de la république.

STRAGONA, *(Géog. mod.)* ville de la Germanie, selon Ptolomée, *liv. II, chap. xj.* Quelques savans croient que c'est aujourd'hui Posnanie ou Posen, ville de Pologne. Il est du moins certain que Posen est fort ancienne.

STRALEN, *(Géog. mod.)* ville des Pays-Bas, dans le haut quartier de Gueldre, entre Gueldre & Venlo. Les François s'en saisirent en 1672, & en ruinerent les fortifications. *Long. 25, 50; latit. 51, 26. (D. J.)*

STRALSUNDE, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, sur la côte de la mer Baltique, vis-à-vis l'île de Rugen. Elle fut bâtie par les Danois l'an 1211, devint ensuite libre, impériale, & anséatique; c'est aujourd'hui une des fortes villes d'Allemagne, & la plus considérable du cercle de la Haute-Saxe. Elle jouit du privilege de battre monnoie, de nommer le gouverneur de l'île de Rugen, & de ne rien fournir lorsque l'empire est en guerre. *Long. 31, 10; lat. 54. 20. (D. J.)*

STRAMONIUM, s. m. *(Botanique.)* Tournefort établit douze especes de ce genre de plante, & nomme pour la premiere celle qui est à fleurs blanches & à fruit rond épineux. *I. R. H.* 118, *datura pericarpiis erectis, ovatis*, Hort. clif. 55, en anglois, *the round thorny fructed apple*, & vulgairement en françois, *pomme épineuse*: sa racine est grosse, blanche, fibreuse, ligneuse, annuelle. Elle pousse une tige à la hauteur de trois piés, quelquefois même à la hauteur d'un homme, grosse

comme le pouce, ronde, creuſe, diviſée en pluſieurs branches tant ſoit peu velues : ſes feuilles ſont larges, anguleuſes, pointues, reſſemblantes à celles du ſolanum, mais beaucoup plus grandes, placées alternativement, ſinuées ſur leurs bords, attachées à des longues queues, molles, graſſes, d'un verd foncé, d'une puanteur exécrable & aſſoupiſſante.

Sa fleur eſt une grande cloche blanche, ſoutenue par un calice oblong, découpé dans le haut en cinq dentelures, ayant dans le milieu cinq étamines, à ſommets jaunes, applatis.

Lorſque cette fleur eſt paſſée, il lui ſuccede un fruit comme une noix commune, encore vêtue de ſa premiere écorce, preſque rond, garni tout autour de pointes courtes, groſſes, peu piquantes ; ce fruit dans ſa maturité s'ouvre en quatre parties égales, ſéparées par des cloiſons membraneuſes, où ſont attachées pluſieurs ſemences noires, un peu applaties, ſemblables à un petit rein, d'un goût déſagréable.

On cultive cette plante dans les jardins ; on la trouve quelquefois à la campagne dans des terrains gras ; elle fleurit en été, & ſes graines mûriſſent en automne. Toute cette plante eſt narcotique & ſtupéfiante ; on ne doit jamais l'employer intérieurement, pas même en lavement, à cauſe de ſes mauvais effets, dont on a pluſieurs obſervations. Le meilleur remede peut-être contre cette eſpece de poiſon, ſeroit d'employer la boiſſon du vinaigre, & d'autres acides ; on conſeille communément le vomiſſement, la thériaque, & les ſels volatils. *(D. J.)*

STRAMULIPA *ou* STRAMUZUPA, *(Géog. mod.)* province de la Grece, aujourd'hui ſoumiſe aux Turcs. Elle a pour bornes au midi le pays d'Athènes, au nord de la province d'Iſanna, à l'orient le détroit de Négrepont, & à l'occident la Livadie propre.

Cette contrée eſt l'ancienne Béotie, dont l'air paſſoit pour être épais, & les habitans pour des gens groſſiers. C'eſt cependant ſous cet atmoſphere épais, qui donna lieu à tant de proverbes, qu'étoient nés *Pindare* & *Plutarque*, l'un le poëte le plus ſublime, l'autre un des eſprits des plus ſenſés & des plus déliés qui aient jamais paru ; mais il ne faut pas croire que les habitans modernes de *Stramulipa* tirent vanité de ces deux beaux génies : loin de ſavoir qu'ils ſont nés dans leur pays, ils n'en ont jamais entendu parler. *(D. J.)*

STRAND-FRISEN, *(Géog. mod.)* en latin *Friſia cimbrica* ; c'étoit anciennement une grande contrée de la Cherſonnèſe cimbrique. Elle eſt maintenant renfermée dans le duché de Sleſvic, en Jutland. *(D. J.)*

STRANGFORD, *(Géog. mod.)* havre ou port d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Down. Ce havre eſt long de cinq à ſix milles ; mais ſon entrée eſt traverſée d'une barre de rochers, les uns cachés, les autres découverts, & qui tous ſont fort dangereux. Vers le milieu de la longueur de ce havre, eſt un bourg qui lui donne ſon nom. *(D. J.)*

STRANGURIE, ſ. f. *en Médecine*, eſt une maladie qui occaſione une émiſſion d'urine fréquente & involontaire, mais en très-petite quantité, & pour ainſi-dire, goutte-à-goutte, accompagnée de douleurs violentes. *Voyez* URINE. Ce mot eſt formé du grec στραγξ *gutta*, goutte, & ουρον *urine*.

La difficulté d'urine vient de la trop grande acrimonie de l'urine, qui picotant les parties nerveuſes de la veſſie, occaſione une envie d'uriner perpétuelle.

La bierre nouvelle, & autres liqueurs qui n'ont pas bien fermenté, cauſe ordinairement cette maladie. La grande âcreté de l'urine dans la ſtrangurie, produit quelquefois un ulcere dans la veſſie. Quelques auteurs confondent la *ſtrangurie* que les Latins appellent *urinæ ſtillicidium* avec l'*urinæ incontinentia*. La différence conſiſte en ce que dans la premiere l'urine ſort avec douleur, & dans la derniere ſans douleur. La premiere vient de l'âcreté de l'urine, & la derniere d'un relâchement ou paralyſie du ſphincter de la veſſie qui ne peut plus tenir le cou de la veſſie fermé. *Voyez* URINE.

La *ſtrangurie* demande les remedes délayans, adouciſſans, les diurétiques froids, *&c.* tels ſont l'infuſion de racine de guimauve, les fleurs de mauve, de bouillon-blanc,

blanc, les émulsions avec les semences froides, celle de pavôt & de graine de lin, les eaux de pariétaire, de mélilot, de camomille; l'eau de poulet & de veau émulsionnée, l'eau de gruau, la semouille, & autres alimens de cette nature, sont les principaux remedes qui conviennent dans cette maladie.

Les lavemens émolliens, les demi-bains, les fomentations émollientes, les cataplasmes adoucissans appliqués sur le bas-ventre sont très-efficaces ici.

STRANTAWER. *ou* STRANTAVER, *(Géog. mod.)* petite ville d'Ecosse, dans la province de Gallovvay, au fond du golfe de Rian, au sud-oueſt d'Edimbourg, *Long. 12. 50; lat. 52. 18. (D. J.)*

STRAPASSER, STRAPASSONNER, *(Peinture.)* se dit d'un dessin ou d'un tableau, où le peu de beauté qui s'y trouvent paroissent plutôt l'effet d'une boutade, si l'on peut ainsi parler, que de la réflexion, dont presque toutes les parties sont forcées ou estropiées, & où regne enfin la confusion, le désordre & la négligence, au point que les choses ne sont, comme on dit, ni faites, ni à faire, quoiqu'elles soient cependant de façon à laisser voir que le peintre n'est pas sans talent. On ne se sert cependant guere que du terme *strapasser*.

STRAPONTIN, s. m. *terme de Sellier*, petit siege qu'on met sur le devant d'un carrosse coupé, pour suppléer au défaut d'un second fond; ce siege peut se lever & se baisser. *(D. J.)*

STRASBOURG, *(Géog. mod.)* ville de France, capitale de l'Alsace, sur la riviere d'Ill, proche le Rhein, à 20 lieues au nord, de Basle, à 28, est, de Nancy, à 36, sud-est, de Luxembourg, à 44, sud-est, de Mayence, à 145, oueſt, de Vienne, & à 102, au levant, de Paris. *Long.* suivant Cassini, *25. 21. 30; lat. 48. 35. 30.*

Cette ville est une des plus considérables du royaume par sa situation, & par l'importance des fortifications que Louis XIV y fit faire après s'en être rendu le maître en 1681. Comme la riviere d'Ill passe au travers de *Strasbourg*, avant que de se jeter dans le Rhin, il y a six ponts pour la communication des différens quartiers de la ville. Deux de ces ponts sont de pierre, & les quatre autres ne sont que de bois.

Ses principaux édifices sont bâtis de pierre rouge, dure & solide, qu'on tire des carrierres qui sont du côté de Saverne, ou le long du Rhin. On compte parmi les édifices publics, l'hôtel-de-ville, celui de l'intendant, l'évêché, la comédie, l'arsenal, l'hôpital des bourgeois, & celui des soldats.

Les habitans montent à environ vingt-huit mille ames. La ville a six paroisses & six couvens, trois d'hommes & trois de filles. L'église cathédrale dédiée à Notre-Dame est belle & ancienne; sa tour commencée en 1229, n'a été finie qu'en 1449; c'est une pyramide de 574 piés de haut, & on y monte par un escalier qui a 635 marches. L'horloge qui est dans l'église est d'un grand travail aussi composé qu'inutile.

L'évêché de *Strasbourg*, fondé vraisemblablement dans le VII siecle, est le plus riche de France, & l'étoit encore davantage autrefois; cependant il vaut encore à présent environ deux cents quatre-vingt mille livres, & a deux grands bailliages qui en dépendent. L'Evêque est suffragant de Mayence, & prince de l'Empire: quand ce siege devient vacant, ce sont les douze chanoines capitulaires qui élisent leur évêque, & c'est toujours conformément aux desirs du roi.

Le chapitre de la cathédrale de *Strasbourg* est un des plus nobles qu'il y ait dans l'Eglise. Ce chapitre est composé de 12 chanoines capitulaires, & de 12 chanoines domiciliers. Les capitulaires ont entrée & voix délibérative au chapitre: le revenu de leurs canonicats est d'environ six mille livres année commune. Les chanoines domiciliers n'entrent point au chapitre, mais ils parviennent par ancienneté aux places de capitulaires, à mesure qu'elles deviennent vacantes. Les chanoines capitulaires ne peuvent être admis qu'après avoir pris le soudiaconat. Leur premiere dignité est celle de grand-prevôt; c'est le saint-siege qui y nomme, suivant le concordat ger-

manique passé entre le pape Nicolas V, & l'empereur Fréderic III, l'an 1447.

L'évêque de *Strasbourg* a son official, & le chapitre a le sien. Les revenus de la fabrique de la cathédrale peuvent monter à quarante mille livres par an, & sont distingués des revenus de l'évêque, & de ceux du chapitre. L'administration en appartient aux magistrats, qui les emploient aux réparations & à l'entretien de l'église.

L'université de *Strasbourg* a obtenu ses premiers privileges l'an 1566, de l'empereur Maximilien II. Elle est composée des quatre facultés, & régie par des professeurs luthériens.

Strasbourg est un gouvernement de place du gouvernement militaire d'Alsace, avec état major. Le roi a dans cette ville une forte garnison, dont les soldats sont logés dans des cazernes bâties aux frais des habitans.

Le premier auteur qui ait parlé de *Strasbourg* est Ptolomée, qui en étoit fort mal informé. Il la place dans le canton ou province des Vangions; mais elle appartient certainement aux Triboques. Les Vangions & les Triboques n'étoient pas même limitrophes, puisque les Németes devoient être situés entre ces deux peuples. Je ne dirai pas pour cela qu'*Argentoratum* ait commencé en ce temps-là seulement; (*) comme c'étoit une ville déja fameuse dans

(*) Feu M. Schœpflin, historiographe du roi, des différentes académies de l'Europe, a donné une belle histoire de l'Alsace & de sa capitale, en 1751, *in-folio*, sous le titre d'*Alsatia illustrata*, *Celtica*, *Romana*, *Francica* : ainsi trois état de l'Alsace, le premier sous les Celtes, le second sous les Romains, le troisieme sous les Francs. Nous ne nous occuperons que des deux derniers états.

La domination romaine commence sous César, 48 ans avant J. C. & s'étend jusqu'à Clovis en 496. Lorsqu'il établit la puissance des Francs en Alsace, après la bataille de Tolbiac, on partageoit l'Alsace en supérieure qui étoit l'ancien district des Séquanois, & en inférieure qui appartenoit aux Triboques. Selon Strabon, Auguste ne détacha point les Séquanois, les Rauratiens & les Helvétiens de la Gaule Celtique, pour les attribuer à la Belgique, comme l'a cru Pline. La grande province des Séquanois, *Maxima Sequanorum*, appartint toujours à la Celtique ou Lyonnoise, ainsi nommée par Auguste, à cause de Lyon qu'il aimoit & où il avoit demeuré. Les Triboques, peuples de Germanie, s'établirent dans l'Alsace inférieure durant la guerre de César & de Pompée. Il faut rapporter l'établissement de la province appellée *Germanie* en-deçà du Rhin *(Germania cis Rhenana)*, à l'an 726 de Rome, 26 ans avant J. C. Auguste par-là voulut faire voir que les Germains, qui n'avoient plié sous aucun prince, étoient devenus ses sujets : il voulut donner cet éclat à son regne.

Dans l'Alsace étoit la célebre colonie *Augusta Rauracorum*, appellée aujourd'hui *Augst*, & qui n'est plus qu'une bourgade à deux milles de Basle, & qui étoit la métropole des Rauraques. Auguste la fit décorer du titre de *colonie Romaine* par Mun. Plancus, l'an de Rome 740. Son théatre étoit plus petit que celui de Marcellus, plus grand que celui de Sagonte, & pouvoit contenir 12400 spectateurs. On y distingue aussi Basle connue avant le cinquieme siecle.

Strasbourg, *Argentoratus*, ne fut considérable que vers la fin du quatrieme siecle : elle avoit alors son comte, & étoit la seule ville des Gaules où l'on fabriquoit toutes sortes d'armes; à Mâcon on faisoit des fleches, à Autun des cuirasses, à Treves des boucliers & des balistes : *Strasbourg* étoit un arsenal complet & universel.

Strasbourg, vers l'an 407, fut ravagée, détruite même par les Vandales, & ses habitans transportés en Allemagne. Saint Jérôme marque ce désastre dans une de ses lettres, écrite vers l'an 409; le deuxieme destructeur fut Attila, en 451; un propréteur gouvernoit la Lyonnoise & la haute-Alsace qui en faisoit partie; la basse-Alsace étoit du district du gouverneur de la haute-Germanie, à laquelle elle étoit jointe. Sous Constantin, on partagea les provinces en quatre préfectures, qui se divisoient en dioceses, & les dioceses en plusieurs provinces : ainsi la Gaule portoit le nom de *dioceſe*, & dépendoit d'un vicaire du préfet, résident à Treves.

Avec les loix romaines, l'Alsace reçut la religion de ses vainqueurs, c'est-à-dire, les dieux de toutes les nations; car Rome étoit le centre du polythéisme : les Vosges virent les sacrifices de Mitra & d'Isis, on y érigea des autels de pierre, au lieu de ceux de gazon qu'avoient connus les anciens; on y adora Hercule, Apollon, Vénus, Pallas, Mercure. Saint Irenée ne l'aissa pas sans instruction les cantons voisins du Rhin; il dit même que de son temps l'évangile étoit connu parmi les Celtes & les Germains. Dans les actes du concile de Cologne, on voit en 346 le nom d'un évêque de *Strasbourg*; du temps du concile de Sardique, saint Servais étoit évêque de Tongres.

le second siecle, où elle eut pour garnison une légion entiere, il ne faut pas douter qu'elle ne doive répéter son origine à de temps plus reculés. Cependant comme le nom d'*Argentoratum* paroît romain, je ne voudrois pas placer cette origine au-delà des temps de la conquête des Gaules par César. Il y a même apparence qu'elle étoit un des cinquantes châteaux ou forteresses que Drusus, beau-fils d'Auguste avoit bâties le long du Rhein, pour la défense du pays contre les Germains, & que c'est delà qu'elle a tiré son origine. L'empereur Julien, dans sa lettre aux Athéniens, nomme cette ville Ἀργέντορα, en quoi il a été suivi par l'historien Zosime.

Le nom de *Strasbourg* ne se trouve point avant le VI siecle; Grégoire de Tours est le premier qui en parle, l'appellant *Stateburgum*. Les fréquentes irruptions des Allemands dans les Gaules, au troisieme & quatrieme siecles, & des autres barbares, dans le cinquieme siecle, désolerent & ruinerent tellement cette ville, qu'elle perdit beaucoup de son lustre. Elle fut même plus maltraitée que les autres situées sur le Rhein, ce qui est cause que Worms, Spire, Mayence, peuvent encore montrer plus de restes d'antiquités romaines que *Strasbourg*.

Cependant cette ville se releva insensiblement, & acquit de la puissance. Elle se soumit avec peine à l'empereur Othon, ayant tenu avec son évêque Ruthard le parti du duc Giselbert, opposé à celui des empereurs. Les ducs d'Allemagne n'en étoient point souverains, quoiqu'ils commandassent dans la province; & les évêques même malgré leur crédit, n'en étoient pas seigneurs temporels, ou maîtres absolus.

L'empereur Lothaire le Saxon, ayant été couronné à Liége par le pape Innocent II l'an 1121, prit spécialement cette ville sous sa protection. Son exemple fut suivi par Maximilien I, qui lui donna le privilege de battre monnoie d'or. L'empereur Sigismond lui accorda le droit de tenir une foire franche. Enfin Maximilien II, Rudolphe II son fils, & l'empereur Sigismond l'honorerent encore de nouvelles faveurs.

Voici quelques hommes de lettres, dont elle est la patrie.

Eisenschmid (Jean-Gaspard) y naquit en 1656, & mourut en 1712. Il s'est fait connoître par un livre sur la figure de la terre elliptico-sphéroïde, & par un traité sur les poids, les mesures, & les monnoies anciennes.

Micyllus (Jacques), poëte & littérateur, s'acquit de la réputation par des commentaires sur Homere; une vie d'Euripide, & des poésies latines. Il mourut en 1558, âgé de 55 ans. Son véritable nom étoit *Molser*; mais il représenta si bien au college le personnage de Micyllus, que Lucien introduit dans son dialogue inti-

Il est sûr que les Francs se rendirent maîtres de l'Alsace, sous notre grand Clovis : conquête faite, non immédiatement sur les Romains, mais sur les Allemands, qui s'en étoient emparés dès les premieres années du cinquieme siecle. Les Francs sont venus d'au-delà de l'Elbe, ils se sont répandus de proche en proche dans la basse-Germanie; avec les temps ils ont passé le Rhin, & se sont emparés des Gaules.

L'Alsace fut comprise dans le royaume d'Austrasie, & en 843 elle tomba en partage à Lothaire, empereur & roi de Lorraine; en 870 Louis le Germanique en acquit la possession, & la réunit à son royaume de Germanie.

Argentoratus servoit d'entrepôt à la Gaule & à la Germanie, distinguée sur-tout par l'arsenal qu'on y entretenoit; les Allemands la ruinerent au cinquieme siecle; & à la place de ces ruines ils ne bâtirent que des cabanes, étendant ainsi à la Gaule les usages de leur nation, car il n'y avoit point de villes au-delà du Rhin; les Allemands y vivoient par peuplades, & erroient çà & là. Les Francs, maîtres de l'Alsace, fonderent près d'*Argentoratus*, *Strasburgum*, *Strasbourg*, bicoque dans ses commencemens, mais au sixieme siecle elle étoit déja la capitale de l'Alsace : nos rois y avoient un palais, l'enceinte étoit fort petite; mais Clovis fit la capitale de son empire, dès l'an 508, de Paris, renfermée dans une île de la Seine, qui n'avoit qu'environ 40 arpens de terre.

Nithard observe que Louis le Germanique & Charles-le-Chauve, s'étant trouvés à *Strasbourg* pour faire une ligue contre Lothaire, leur frere aîné, firent des tournois, c'est-à-dire, des courses, des combats de lance : c'étoit en 842. *(C)*

tulé le *ſonge*, qu'on s'accoutuma à lui donner le nom de *Micyllus*, qu'il porta toujours depuis.

Obrecht (Ulric) fut d'abord attaché aux intérêts de la maiſon d'Autriche, & publia quelques ouvrages pour les ſoutenir; mais après la priſe de *Strasbourg* par Louis XIV, il changea de ſentiment, & ſe fit catholique, ce qui lui valut la charge de préteur royal de ſa patrie. Il mourut en 1701 à l'âge de 55 ans. Il a fait pluſieurs ouvrages de politique, tant en latin qu'en françois, & quelques-uns de littérature; mais les uns & les autres ſont tombés dans l'oubli.

Scheffer (Jean), né à *Strasbourg* en 1621, fut appellé tout jeune en Suede par la reine Chriſtine, qui le fit profeſſeur à Upſal, où il mourut en 1679. Il s'eſt diſtingué par d'excellens ouvrages; tels ſont 1°. *Upſalia antiqua*; 2°. *Suecia litterata*; 3°. *de militiâ navali veterum*; 4°. *de torquibus antiquorum*; 5°. *de naturâ philoſophiæ pythagoricæ*; 6°. *Laponiæ deſcriptio*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STRASBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'Uckermarck, aux confins de la Pomeranie, ſur le bord d'un petit lac, environ à trois lieues au nord de l'Uckerſée.

STRASITES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lith.*) nom d'une pierre inconnue dont parlent quelques auteurs qui lui attribuent la vertu d'exciter à l'amour, & de faciliter la digeſtion; on ne nous en donne aucune deſcription.

STRASTNITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, au cercle d'Olunitz, remarquable par ſes eaux minérales, bien plus que pour avoir donné la naiſſance à Nicolas *Drabicius*, fameux enthouſiaſte du XVII ſiecle, qui par ſes viſions & ſes prophéties, fit beaucoup de peine à la maiſon d'Autriche. Ses révélations extravagantes furent imprimées ſous le titre de *lux in tenebris*; mais la cour de Vienne ayant ſu qu'il en étoit l'auteur, chercha les moyens de le punir; enſorte qu'il fut obligé pour éviter ſa perte, de ſe ſauver en Turquie où il mourut. Je ne crois pas que Ragotski ait ajouté la moindre foi aux prophéties de Drabicius; mais il a pu croire que c'étoit une puiſſante machine pour amener de grandes révolutions ſur la ſcene, que d'y préparer les peuples par des viſions publiées avec enthouſiaſme. (*D. J.*)

STRATA, *dans l'hiſtoire naturelle*, ſont pluſieurs lits ou couches de différentes matieres dont le corps de la terre eſt compoſé. *Voyez* TERRE.

Les *ſtrata* comprennent toutes les couches de terres, minéraux, métaux, pierres, &c. qui ſont ſous la derniere couverture ou lit, qu'on appelle *terre*. *Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MÉTAL, &c.

C'eſt ſans doute dans le temps de la création, que ces différens lits ont été arrangés; à moins qu'on ne ſuppoſe avec quelques grands naturaliſtes, comme Stenon, le docteur Woodward, &c. que le globe de la terre a été diſſous par les eaux du déluge. *Voyez* DÉLUGE.

En quelque temps que ce ſoit, dit M. Derham, que le globe terreſtre ait été dans l'état de chaos, & que les particules terreſtres ſe ſoient affaiſſées, ces différens lits ont été arrangés alors dans cet ordre commode dans lequel nous les voyons; & ils l'ont été, à ce qu'on dit, ſuivant les loix de la peſanteur, c'eſt-à-dire, de maniere que les plus bas ſont toujours plus peſans que ceux qui ſont au deſſus.

Mais le docteur Leigh, parlant des mines de charbon, dans ſon hiſtoire naturelle de Lancaſtre, nie que les *ſtrata* ſoient placés ſuivant les regles de la peſanteur; & il obſerve que dans ce pays-là les couches ſont arrangées ainſi; d'abord un lit de marne, enſuite trois lits de pierre, enſuite un lit de mine de fer, enſuite un de charbon, enſuite quelques autres lits, enſuite un autre lit de charbon, &c.

Cela détermina M. Derham à faire une recherche plus exacte ſur cette matiere: en effet, en 1712 il fit fouiller la terre en différens endroits, mettant à part les différens lits, & enſuite il détermina bien exactement leur peſanteur ſpécifique. Le réſultat fut qu'en un endroit les lits étoient par degrés ſpécifiquement de plus peſans en plus peſans, à meſure qu'ils alloient en avant; mais dans un autre endroit, il ne

put pas appercevoir de différence dans es pesanteurs spécifiques.

En ayant donné avis à la société royale, M. Hauksbée qui en est l'opérateur, reçut ordre d'examiner les lits d'une mine de charbon, qui étoit creusée à la profondeur de 30 lits. Il a donné dans les Transactions philosophiques une table de l'épaisseur & de la pesanteur spécifique de chacun de ces lits : & la conséquence qui en résulte, est qu'il paroît évidemment que les différens lits ne sont point rangés par ordre de pesanteur, mais purement au hazard comme ils se sont trouvés mêlés. *Voyez* VEINES, CHARBON.

STRATA, *(Géogr. anc.)* contrée de la Syrie ; ce pays, dit Procope Persicor, *l. II. c. j.* est proche de la ville de Palmyre ; & il est tellement brûlé du soleil, qu'il ne produit ni bled, ni arbres. *(D. J.)*

STRATAGEME, s. m. *(Art milit.)* ruse de guerre, ou artifice pour surprendre & tromper l'ennemi. Ce mot vient du grec στρατιγέω, *je commande une armée ;* les anciens employoient beaucoup les *stratagemes ;* mais les modernes font la guerre plus ouvertement ; Polyen & Frontin ont fait une collection des anciens *stratagemes* de guerre. *Voyez* RUSES MILITAIRES. *Chambers.*

STRATARYHMÉTRIE, s. f. *(Tactiq. milit.)* c'est l'art de ranger en bataille un bataillon sur une figure géométrique donnée, & de trouver le nombre d'hommes que contient ce bataillon, soit qu'on les voie de près, ou qu'on les voie de loin. *(D. J.)*

STRATARITHMOMÉTRIE, *en guerre*, est l'art de tirer le plan d'une armée entiere, ou de partie d'une armée sous quelque figure géométrique, & d'exprimer le nombre des soldats qu'elle contient, sur la figure, de même qu'il est sur le terrain ; ou proche les uns des autres, ou à quelque distance donnée. *Harris.*

Ce mot est formé du grec στρατος, *armée*, αριθμος, *nombre*, & μετρον, *mesure. Chambers.* Ce mot n'est point d'usage, au moins en France. *(Q)*

STRATEGE, s. m. *(Antiq. grecq. & Médailles.)* στρατηγὸς ; c'est dans Démosthene le nom du général d'armée chez les Athéniens. Tous les ans sur la fin de l'année, les Athéniens en élisoient dix pour commander leurs armées ; & cette élection se faisoit dans le pnice, en meme temps que celle des magistrats.

Le mot de στρατηγὸς vint insensiblement à désigner tout chef, tout supérieur ; il arriva même qu'on donna ce nom à des hommes qui exerçoient des charges purement civiles ou sacrées. On trouve dans les actes des apôtres, *ch. xvj. v. 20*, ce mot employé pour signifier les magistrats d'une ville, καὶ προσάγοντες αὐτοὺς τοῖς στρατηγοῖς, c'est-à-dire, *& les amenant devant les magistrats.*

Remarquez aussi que le mot στρατὸς, d'où est dérivé στρατηγὸς, ne signifie pas toujours une *armée*, & qu'il désigne quelquefois plusieurs gens assemblés, & des spectateurs, comme dans l'Electre de Sophocle, *vers 750.*

Enfin, dans les siecles suivans, lorsqu'on voulut désigner un général d'armée, on ne se servoit plus du mot στρατηγὸς, seul, dont la signification étoit devenue trop vague ; mais on se vit contraint d'ajouter ἐπὶ τῶν ὅπλων, pour la déterminer & la restreindre. Cette pratique parut d'autant plus nécessaire : qu'au généralat de l'armée, on joignit plusieurs autres charges qui n'étoient nullement militaires, telles qu'étoient l'édilité & l'intendance des grains.

On voit par ce détail que le mot στρατήγος a reçu deux significations, l'une militaire, & l'autre civile ; c'est dans cette derniere signification qu'il est employé sur les médailles des villes grecques, pour désigner un magistrat dont la charge répondoit à celle de préteur. Le nom de cette magistrature passa de la Grece en Ionie, où il se communiqua à plusieurs villes d'Asie ; les unes, dit Vaillant, ont eu des archontes pour magistrats, & les autres des *strateges.* L'expression de ce savant antiquaire ne paroît pas exacte dans la généralité, suivant la remarque de M. l'abbé du Belley ; parce que quelques villes ont eu l'une & l'autre magistrature, l'archontat & le *stratégat.* M. Spanheim cite pour exemples, les villes d'Apollonis en Lydie, & celle de Milet. Il leur faut ajouter la ville de Sardes, comme il paroît par un médaillon de Ca-

racalla, & par une médaille d'Otacilia. Le *ſtratégat* étoit annuel, & comme il y avoit dans une ville pluſieurs archontes, il y avoit auſſi pluſieurs *ſtrateges*, ou préteurs. *(D. J.)*

STRATÉGIEN, MOIS, *(Calendrier.)* le mois *ſtratégien* étoit le neuvieme des Bithyniens; il repondoit, ſelon quelques chronologiſtes, au mois de Mai du calendrier Julien & grégorien. *(D. J.)*

STRATEGUES, *terme de Marine ancienne*, c'étoient des officiers chargés de nommer les triérargues. *Voyez* TRIÉRARQUES.

STRATELATE, ſ. m. *(Empire grec.)* nom d'un officier de guerre du temps de l'empire grec. Zozime & Jormandès en parlent, & il paroît que c'étoit le commandant des troupes d'un canton dans une province. *(D. J.)*

STRATFORD *ou* STRETFORD, *(Géog. mod.)* bourg à marché, d'Angleterre, dans Warvick-shire, ſur l'Avon, qu'on y paſſe ſur un fort beau pont de pierre de taille de quatorze arches, conſtruit aux dépens de Hugues Clopton, maire de Londres, qui voulut laiſſer à ſa patrie ce monument de ſon affection. Il n'y a pas long-temps qu'on montroit encore dans ce bourg, la maiſon où *Shakeſpeare* (Guillaume) étoit mort en 1616; on la regardoit même comme une curioſité du pays, dont les habitans regrettoient la deſtruction; tant ils ſont jaloux de la gloire de la naiſſance de ce génie ſublime, le plus grand qu'on connoiſſe dans la poéſie dramatique.

Il vit le jour à *Stratford* en 1564; ſon pere qui étoit un gros marchand de laine, ayant dix enfans, dont Shakeſpeare étoit l'aîné, ne put lui donner d'autre éducation que de le mettre pendant quelque temps dans une école publique, pour qu'il ſuivît enſuite ſon commerce. Il le maria à l'âge de dix-ſept ans avec la fille d'un riche payſan, qui faiſoit valoir ſon bien dans le voiſinage de *Stratford*. Shakeſpeare jeune, & abandonné à lui-même, vit des libertins, vint à Londres, & fit connoiſſance avec des comédiens. Il entra dans la troupe, & s'y diſtingua par ſon génie tourné naturellement au théatre, ſinon comme grand acteur, du moins comme excellent auteur. Ce ſeroit un plaiſir pour un homme curieux des anecdotes du théatre anglois, de ſavoir quelle a été la premiere piece de cet auteur; mais c'eſt ce qu'on ignore. On ne ſait pas non plus le temps précis qu'il quitta le théatre pour vivre tranquillement; on ſait ſeulement que ce ne fut qu'après l'année 1610.

Pluſieurs de ſes pieces furent repréſentées devant la reine Eliſabeth, qui ne manqua pas de donner au poëte des marques de ſa faveur. C'eſt évidemment cette princeſſe qu'il a eu en vue dans ſon *ſonge d'été*, quand il dit: « une belle veſtale couronnée dans l'occident »; & tout cet endroit eſt un compliment joliment amené, & adroitement appliqué à la reine. L'admirable caractere de Falſtaffe dans la piece de Henri IV lui plut ſi fort, qu'elle dit à Shakeſpeare de le faire paroître amoureux dans une autre piece; & ce fut-là ce qui produiſit les *commeres de Windſor*, piece qui prouve que la reine fut bien obéie.

Mais Shakeſpeare reçut des marques extraordinaires d'affection du comte de Southampton, fameux dans l'hiſtoire de ce temps-là, par ſon amitié pour le comte d'Eſſex. Ce ſeigneur lui fit à une ſeule fois un préſent de mille livres ſterling, pour l'aider dans une acquiſition qu'il ſouhaitoit de ſe procurer. Il paſſa les dernieres années de ſa vie dans l'aiſance & dans le commerce de ſes amis. Son eſprit & ſon bon caractere lui valurent la recherche & l'amitié de la nobleſſe & des gentilshommes du voiſinage.

M. Rowe dit qu'on raconte encore dans la comté, une hiſtoire aſſez plaiſante ſur ce ſujet. Il étoit particuliérement lié avec un vieux gentilhomme nommé *Combe*, très-connu par ſes richeſſes & par ſon caractere uſurier. Un jour qu'ils étoient en compagnie d'amis, M. Combe dit en riant à Shakeſpeare, qu'il s'imaginoit qu'il avoit deſſein de faire ſon épitaphe, en cas qu'il vînt à mourir; & que comme il ne ſauroit point ce qu'on diroit de lui quand il ſeroit mort, il le prioit de la faire tout de ſuite: ſur ce diſcours, Shakeſpeare fit quatre vers, dont voici le ſens: « Cy gît, dix pour cent; il y a cent contre dix que

ſon ame ſoit ſauvée : ſi donc quelqu'un demande qui repoſe dans cette tombe : Ho ! ho ! répond le diable, c'eſt mon Jean de Combe. »

Ce M. Combe eſt vraiſemblablement le même, dont Dugdale dit dans ſes *Antiquités de Warwick-shire*, qu'il a un monument dans le chœur de l'égliſe de *Stratford*, avec l'épitaphe ſuivante : « Ici eſt enterré le corps de Jean Combe, écuyer, mort le 10 Juillet 1614. Il a légué diverſes charités annuelles à la paroiſſe de *Stratford*, & cent liv. ſterling pour les prêter à quinze pauvres marchands, de trois en trois ans, en changeant les parties chaque troiſieme année, à quinze ſhellings par an, dont le gain ſera diſtribué aux pauvres du lieu ». Cette donation a tout l'air de venir d'un uſurier riche & raffiné.

Shakeſpeare mourut lui-même deux ans après dans la cinquante-troiſieme année de ſon âge ; & laiſſa très-peu d'écrits ; mais ceux qu'il publia pendant ſa vie ont immortaliſé ſa gloire. Ses ouvrages dramatiques parurent pour la premiere fois tous enſemble, à Londres, en 1623, *in-fol.* & depuis MM. Rowe, Pope & Théobald en ont publié de nouvelles éditions. J'ignore ſi celle que M. Warburton avoit projetée, a eu lieu. Il devoit y donner dans un diſcours préliminaire, outre le caractere de Shakeſpeare & de ſes écrits, les regles qu'il a obſervées pour corriger ſon auteur, avec un ample gloſſaire, non de termes d'art, ni de vieux mots, mais des termes auxquels le poëte a donné un ſens particulier de ſa propre autorité, & qui faute d'être entendus, répandent une grande obſcurité dans ſes pieces. Voyons maintenant ce qu'on penſe du génie de Shakeſpeare, de ſon eſprit, de ſon ſtyle, de ſon imagination, & de ce qui peut excuſer ſes défauts. Qu'on ne s'étonne pas ſi nous entrons dans ces détails, puiſqu'il s'agit du premier auteur dramatique d'entre les modernes.

A l'égard de ſon génie, tout le monde convient qu'il l'avoit très-beau, & qu'il devoit principalement à lui-même ce qu'il étoit. On peut comparer Shakeſpeare, ſelon Adiſſon, à la pierre enchaſſée dans l'anneau de Pyrrhus, qui repréſentoit la figure d'Apollon avec les neuf muſes dans ſes veines, que la nature y avoit tracées elle-même, ſans aucun ſecours de l'art. Shakeſpeare eſt de tous les auteurs, le plus original, & qui ne doit rien à l'imitation des anciens ; il n'eut ni modeles, ni rivaux, les deux ſources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. Il eſt un exemple bien remarquable de ces ſortes de grands génies, qui, par la force de leurs talens naturels, ont produit au milieu de l'irrégularité, des ouvrages qui faiſoient les délices de leurs contemporains, & qui font l'admiration de la poſtérité.

Le génie de Shakeſpeare ſe trouvoit allié avec la fineſſe d'eſprit, & l'adreſſe à ménager les traits frappans. M. le Blanc rapporte un endroit fin de la tragédie de Céſar. Décius, parlant du dictateur, dit : « Il ſe plaît à entendre dire, qu'on ſurprend les lions avec des filets, & les hommes avec des flatteries, *&c.* mais quand je lui dis, qu'il hait les flatteurs, il m'approuve, & ne s'apperçoit pas que c'eſt en cela que je le flatte le plus ». Dans ſa tragédie de Macheth, il repréſente avec beaucoup d'adreſſe l'impreſſion naturelle de la vertu ; on voit un ſcélérat effrayé ſur ce qu'il remarque la modération du prince qu'il va aſſaſſiner. « Il gouvernoit, dit-il en parlant de ce prince, avec tant de douceur & d'humanité » ; d'où il conclud que toutes les puiſſances divines & humaines ſe joindroient enſemble pour venger la mort d'un roi ſi débonnaire. Mais il ne ſe peut rien de plus intéreſſant que le monologue de Hamlet, prince de Danemarck, dans le troiſieme acte de la tragédie de ce nom : on ſait comme M. de Voltaire a rendu ce morceau. C'eſt Hamlet qui parle.

Demeure, il faut choiſir, & paſſer à l'inſtant
De la vie à la mort, ou de l'être au néant.
Dieux cruels, s'il en eſt, éclairez mon courage !
Faut-il vieillir courbé ſous la main qui m'outrage,
Supporter ou finir mon malheur & mon ſort ?
Qui ſuis-je ? qui m'arrête ? & qu'eſt-ce que la mort ?
C'eſt la fin de nos maux ; c'eſt mon unique aſyle ;
Après de longs tranſports, c'eſt un ſommeil tranquille ;

On s'endort, & tout meurt ; mais un affreux réveil
Doit succéder peut-être aux douceurs du sommeil !
On nous menace ; on dit que cette courte vie,
De tourmens éternels est aussi-tôt suivie.
O mort ! moment fatal ! affreuse éternité !
Tout cœur à ton seul nom se glace épouvanté.
Eh, qui pourroit sans toi supporter cette vie ;
De nos prêtres menteurs bénir l'hypocrisie ;
D'une indigne maîtresse encenser les erreurs ;
Ramper sous un ministre, adorer ses hauteurs,
Et montrer les langueurs de son ame abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue ?
La mort seroit trop douce en ces extrémités,
Mais le scrupule parle & nous crie, arrêtez ;
Il défend à nos mains cet heureux homicide,
Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide.

Par rapport au ſtyle, il eſt certain que ſes expreſſions ſont quelquefois ſublimes. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la ſuite de Vénus ne ſont pas repréſentés avec plus de grace, que Shakeſpeare n'en donne à ceux qui font le cortege de Cléopatre, dans la deſcription de la pompe avec laquelle cette reine ſe préſente à Antoine ſur les bords du Cydneis ; mais à des portraits où l'on trouve toute la nobleſſe & l'élévation de Raphaël, ſuccedent quelquefois de miſérables tableaux dignes des peintres de taverne, qui ont copié Téniers.

Son imagination étoit vive, forte, riche & hardie. Il anime les fantômes qu'il fait paroître ; il communique toutes les impreſſions des idées qui l'affectent, & les ſpectateurs ont de la peine à ſe défendre de la terreur qu'inſpirent les ſcenes des ſpectres de ce poëte. Il y a quelque choſe de ſi bizarre, & en même-temps de ſi grave dans les diſcours de ſes fantômes, de ſes fées, de ſes ſorciers, & de ſes autres perſonnages chimériques, qu'on imagine que s'il y avoit de tels êtres au monde, ils parleroient & agiroient de la maniere dont il les a repréſentés.

L'obſcurité des oracles de Shakeſpeare n'eſt ſouvent obſcurité que pour ceux qui n'ont pas eu l'avantage d'en découvrir les beautés. Par exemple, dans le *ſonge d'été*, *acte II.* le roi des fées dit à ſon confident : « Tu te ſouviens du jour qu'aſſis ſur le haut d'un promontoire, j'écoutois les chants d'une ſirene portée ſur le dos d'un dauphin ; elle rempliſſoit les airs d'accens ſi doux & ſi mélodieux, que la mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa voix, & que certaines étoiles ſe précipiterent follement de leurs ſpheres, pour prêter l'oreille aux ſons harmonieux qu'elle faiſoit retentir».

Le but de l'auteur dans cette allégorie a été de faire l'éloge & la ſatyre de Marie, reine d'Ecoſſe, en couvrant néanmoins les deux vues qu'il avoit. D'abord la maniere dont il place le lieu de la ſcene, montre que c'eſt dans le voiſinage de l'île de la grande Bretagne ; car il repréſente celui qui parle, attentif à la voix de la *ſirene*, dans le même temps qu'il voyoit l'attentat de l'amour contre la *veſtale* (la reine Eliſabeth).

La *ſirene ſur le dos du dauphin* déſigne clairement le mariage de la reine Marie avec le *dauphin de France*. Le poëte la repréſente ſous l'image d'une *ſirene* par deux raiſons ; & parce qu'elle étoit reine d'une partie de l'île, & à cauſe de ſes dangereux attraits. *Rempliſſoit l'air d'accens ſi doux & ſi mélodieux ;* voilà qui fait alluſion à ſon eſprit & à ſes connoiſſances, qui la rendirent la femme la plus accomplie de ſon temps.

Les hiſtoriens françois rapportent que pendant qu'elle étoit à la cour de France & dauphine encore, elle prononça une harangue latine dans la grande-ſalle du Louvre avec tant de grace & d'éloquence, que toute l'aſſemblée en fut ravie d'admiration.

Que la mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa voix ; par-là l'auteur entend l'Ecoſſe, qui fut long-temps contre elle. Ce trait eſt d'autant plus juſte, que l'opinion commune eſt que les ſirenes chantent durant la tempête.

Certaines étoiles ſe précipiterent follement de leurs ſpheres, pour prêter l'oreille aux ſons harmonieux qu'elle faiſoit retentir. C'eſt ce qui fait alluſion en général aux divers mariages qu'on lui propoſa ; mais cela regarde plus particuliérement la fameuſe négociation du duc de Norfolk avec elle : négociation qui lui ayant été ſi fatale, auſſi-bien qu'au comte de Northumberland & à pluſieurs

à pluſieurs autres illuſtes familles, on pouvoit dire avec aſſez d'exactitude, que *certaines étoiles ſe précipiterent follement de leurs ſpheres.*

Shakeſpeare poſſede à un degré éminent l'art de remuer les paſſions, ſans qu'on apperçoive qu'il travaille à les faire naître, mais le cœur ſe ſerre & les larmes coulent au moment qu'il le faut. Il a encore l'art d'exciter les paſſions oppoſées, & de faire rire quand il le veut; il connoît les reſſorts de notre tendreſſe & ceux de nos foibles les plus frivoles, & les reſſorts de nos ſentimens les plus vifs, comme ceux de nos ſenſations les plus vaines.

Il eſt ridicule de lui reprocher ſon manque de littérature, puiſqu'il eſt certain qu'il montre dans ces pieces beaucoup de connoiſſances, & qu'il nous importe fort peu de ſavoir dans quelle langue il les a acquiſes. On voit qu'il avoit une bonne teinture de l'Hiſtoire ancienne & moderne, de la Mythologie, & de ce qui conſtitue l'érudition poétique. Non-ſeulement l'eſprit, mais les mœurs des Romains ſe trouvent peintes dans *Coriolan* & dans *Jules-Céſar*, ſuivant les divers temps où ils ont vécu. Ses deſcriptions ſont exactes, & ſes métaphores en général aſſez juſtes. Il connoiſſoit les dramatiques grecs & latins, & l'on ſait qu'il a emprunté de Plaute l'intrigue d'une de ſes pieces. Il ne ſe montre pas quelquefois moins habile dans la critique qu'il fait des défauts de ſtyle ou de compoſition des autres auteurs. En voici deux exemples.

Dans la piece intitulée: *Tout ce qui finit bien, eſt bien*, acte V. ſcene II. *Parolles* repréſente ſes malheurs au *payſan* par une métaphore ſale & groſſiere; voyant que le *payſan* ſe bouchoit le nez, *Parolles* dit: *Il n'eſt pas néceſſaire que vous vous bouchiez le nez:* je parle par métaphore. Le *payſan* répond: *Si votre métaphore ſent mauvais..... je me boucherai le nez pour les métaphores de qui que ce ſoit.*

Dans Timon, *acte V. ſcene III.* le poëte flattant *Timon* par ſes invectives contre l'ingratitude de ſes amis, dit d'un ton ronflant: *Je ſuis tranſporté de fureur, & je ne puis couvrir cette monſtrueuſe ingratitude d'aucune façon.* Timon répond: *Laiſſez la nue, on ne la verra que mieux.* La plaiſanterie de cette réponſe eſt excellente: elle renferme non-ſeulement un ſouverain mépris du flatteur en particulier, mais cette utile leçon en général, que les choſes ſe voient de la maniere la plus claire, quand on les exprime ſimplement.

En admirant Shakeſpeare, nous ne devons pas fermer les yeux ſur ſes défauts; s'il étonne par la beauté de ſon génie, il révolte quelquefois par ſon comique trivial, ſes pointes & ſes mauvaiſes plaiſanteries; une ſcene ridicule ſe trouve à la ſuite d'une ſcene admirable: cependant M. Pope croit qu'on peut en quelque maniere excuſer de pareils défauts dans ce poëte, & en donner des raiſons, ſans quoi il eſt difficile de concevoir qu'un ſi grand génie y ſoit tombé de gaieté de cœur. Il écrivit d'abord pour le peuple ſans ſecours, ſans avis, & ſans aucune vue de réputation; mais après que ces ouvrages eurent mérité les applaudiſſemens de la cour & de la ville, il perfectionna ſes productions, & reſpecta davantage ſon auditoire.

Il faut encore obſerver que dans la plupart des éditions de cet auteur il s'y eſt gliſſé des erreurs ſans nombre, dont l'ignorance a été la ſource. On a mis très-injuſtement ſur le compte du poëte quantité de fautes, qui ne viennent que des additions arbitraires, des retranchemens, des tranſpoſitions de vers, & même des ſcenes, de la maniere dont les perſonnages ont été confondus & les diſcours de l'un attribués à l'autre; en un mot, de l'altération d'un nombre infini de paſſages, par la bêtiſe & les mauvaiſes corrections qu'ont faites les premiers éditeurs de ce poëte.

Pope conclud que malgré tous les défauts que la plus ſévere critique peut trouver dans Shakeſpeare, & malgré toute l'irrégularité de ſes pieces, on doit conſidérer ſes ouvrages comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majeſtueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture réguliere. Ce dernier eſt plus élégant & plus brillant, mais le premier a quelque choſe de plus fort & de plus grand. Il faut avouer qu'il y a dans l'un aſſez de matériaux pour fournir à plu-

ſieurs de l'autre eſpece. Il y regne plus de variété, & les appartemens ſont bien plus vaſtes, quoiqu'on y arrive ſouvent par des paſſages obſcurs, bizarrement ménagés & déſagréables. Tout ce qu'il y a de défectueux n'empêche pas que tout le corps n'inſpire du reſpect, quoique pluſieurs des parties ſoient de mauvais goût, mal diſpoſées, & ne répondent pas à ſa grandeur.

Comme je goûte beaucoup le jugement plein de délicateſſe & de vérité que M. Hume porte de Shakeſpeare, je le joins ici pour clôture. Si dans Shakeſpeare, dit-il, on conſidere un homme né dans un ſiecle groſſier, qui a reçu l'éducation la plus baſſe, ſans inſtruction du côté du monde ni des livres, il doit être regardé comme un prodige; s'il eſt repréſenté comme un poëte qui doit plaire aux ſpectateurs raffinés & intelligens, il faut rabattre quelque choſe de cet éloge. Dans ſes compoſitions, on regrette que des ſcenes remplies de chaleur & de paſſion ſoient ſouvent défigurées par un mélange d'irrégularités inſupportables, & quelquefois même d'abſurdités; peut-être auſſi ces difformités ſervent-elles à donner plus d'admiration pour les beautés qu'elles environnent.

Expreſſions, deſcriptions nerveuſes & pittoreſques, il les offre en abondance; mais en vain chercheroit-on chez lui la pureté ou la ſimplicité du langage. Quoique ſon ignorance totale de l'art & de la conduite du théatre ſoit révoltante, comme ce défaut affecte plus dans la repréſentation que dans la lecture, on l'excuſe plus facilement que ce manque de goût, qui prévaut dans toutes ſes productions, parce qu'il eſt réparé par des beautés ſaillantes & des traits lumineux.

En un mot, Shakeſpeare avoit un génie élevé & fertile, & d'une grande richeſſe pour les deux genres du théatre; mais il doit être cité pour exemple du danger qu'il y aura toujours à ſe repoſer uniquement ſur ces avantages, pour atteindre à l'excellence dans les beaux arts; peut-être doit-il reſter quelque ſoupçon, qu'on releve trop la grandeur de ſon génie, à-peu-près comme le défaut de proportion & la mauvaiſe taille donnent quelquefois aux corps une apparence plus giganteſque. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STRATH-ERNE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe méridionale. Cette province a pour bornes au nord, celle d'Athol; au midi, celle de Menteith; à l'orient, les provinces de Trife & de Perth; & au couchant, celle de Braid-Albain. Elle tire ſon nom de la riviere d'Erne, qui la traverſe dans ſa longueur; car dans l'ancienne langue du pays, *Strath* ſignifie une vallée ſituée le long d'une riviere. Les comtes de la maiſon de Drumond ont été long-temps gouverneurs héréditaires des provinces de Menteith & de *Srath-Erne*, avec titre de ſénéchal. (*D. J.*)

STRATH-NAVERN, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe ſeptentrionale, réunie à celle de Sutherland qui la borne au midi, comme celle de Cathuen à l'orient. Sa longueur eſt de trente-quatre milles, & ſa plus grande largeur de douze; c'eſt un pays entiérement montueux, & dont les montagnes ſont hautes & couvertes de neige; les forêts ſont peuplées de bêtes ſauvages, des cerfs, des daims, des chevreuils, & même de tant de loups, que les habitans ſont obligés d'aller chaque année, en corps de commune, à la chaſſe de ces derniers animaux. Les rivieres les plus conſidérables de cette province, ſont le Navern, le Torriſdail, l'Urredell, le Durenish, & le Hallowdail; ſes rivieres, les lacs, & les côtes de la mer, fourniſſent quantité de poiſſons à cette province; ſes habitans ſont forts, robuſtes, laborieux, accoutumés à ſupporter toutes ſortes de fatigues, le froid & le chaud, la ſoif & la faim; ce ſont de bonnes gens, francs, ſinceres, vertueux; ils ſe ſervent de la langue ancienne du pays, qui eſt une dialecte de l'irlandoiſe; ils n'ont ni villes, ni bourgs, mais des hameaux pour habitation. (*D. J.*)

STRATH-YLA, (*Géog. mod.*) petit pays d'Ecoſſe; dans la province de Banf. Il eſt arroſé par la riviere Yla, eſt fertile en pâturages, & abonde en carriere de pierre de chaux. (*D. J.*)

STRATIES, STRATIÆ, (*Géog. anc.*) ville de Péloponnèſe dans l'Arcadie. Quelques-uns ont cru, dit Pauſanias, *liv. VIII c. xxv.* que *Stratie*, Eniſpe, & Ripe, dont

Homere fait mention, *Iliad. XIII. v. 606.* étoient des îles du Ladon; mais c'eſt une chymere; cette riviere n'eſt pas aſſez large pour avoir des îles comme on en voit ſur le Danube & ſur le Pô. *(D. J.)*

STRATIFICATION, ſ. f. *(Gram.)* en chymie, diſpoſition de différentes matieres par lits. Il y a pluſieurs opérations de chymie, au ſuccès deſquelles cette manœuvre eſt eſſentielle.

STRATIFIER, v. act. mettre par lits.

STRATIOTES, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* nom d'un genre diſtinct de plante, ſuivant le ſyſtême de Linnæus, & dont voici les caracteres. Le calice eſt compoſé d'une membrane à deux feuilles, comprimées, obtuſes, conniventes, & carennées de chaque côté. Outre cette écorce membraneuſe, la fleur a ſon enveloppe particuliere, qui eſt formée d'une ſeule feuille, diviſée en trois ſegmens; elle eſt droite & tombe; la fleur eſt compoſée de trois pétales, droits, déployés, faits en cœur, & d'une grandeur double de celle du calice; les étamines ſont au nombre de vingt filets, de la longueur de l'enveloppe de la fleur, & inſerées dans le réceptacle; les boſſettes des étamines ſont ſimples; le germe du piſtil eſt porté ſous le réceptacle du calice particulier de la fleur; il y a ſix ſtyles fendus en deux parties, & qui ſont de la longueur des étamines; les ſtigma ſont ſimples; le fruit eſt une baie ovale, contenant ſix loges; les graines ſont nombreuſes, oblongues, crochues, & comme ailées; ce genre de plante ne contient qu'une ſeule eſpece. *Linnæi, gen. plant. p. 253. (D. J.)*

STRATIOTES, *(Botan. exot.)* plante qui croît en Egypte, dans le temps des inondations du Nil. Proſper Alpin, dit qu'elle reſſemble à l'aizoon, avec cette ſeule différence que ces feuilles ſont plus larges; nous ne ſavons pas cependant ſi c'eſt le *ſtratiotes* de Dioſcoride. Celui des modernes nage ſur la ſurface de l'eau, comme la *lenticula paluſtris*; il n'a point d'odeur, & eſt aſtringent au goût; c'eſt la *lenticula aquatica paluſtris, ægyptiaca, foliis ſedo majore latioribus*, de C. B. P. 362. *(D. J.)*

STRATONICIE, *(Géog. anc.)* 1°. *Stratonicia*, ſelon Strabon, Polybe, Tite-Live, & Etienne le géographe; & *Stratonica* ou *Stratonice*, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ij.* ville de l'Aſie mineure, dans la Carie & dans les terres, au voiſinage d'Abanda & d'Alinda, à-peu-près entre ces deux villes. Strabon, *l. XIV. p. 66.* en fait une colonie de Macédoniens; mais de quels Macédoniens? apparemment des Syriens-Macédoniens, ou Séleucides; car cette ville avoit pris ſon nom de Stratonice, femme d'Antiochus Soter.

Tite-Live, *l. XXXIII. c. xxx.* nous apprend que *Stratonicie* fut donnée aux Rhodiens; elle fut réparée par l'empereur Adrien, ſelon Etienne le géographe, qui ajoute qu'on l'appelle à cauſe de cela, *Hadrianopolis*; mais l'ancien nom prévalut, même dans les notices épiſcopales, & dans celles des provinces. On a une médaille de Géta, avec ce mot, Στρατονικεων; *Stratonicorum* ou *Stratonicenſium.*

Auprès de la ville de *Stratonicie*, de Carie, il y avoit un temple dédié à Jupiter Chryſaoréen. Ce temple étoit commun aux Cariens, & c'eſt où ſe tenoit l'aſſemblée générale du pays, dans laquelle les *Stratoniciens* étoient admis, non qu'ils fuſſent Cariens d'origine, mais parce qu'ils poſſédoient des villages de la Carie; il y avoit auſſi dans le territoire de *Stratonicie*, un fameux temple d'Hécate.

2°. *Stratonicie*, ville de l'Aſie mineure, près du mont Taurus. Strabon, *l. XIV. p. 660.* l'appelle *Stratonicia ad Taurum*, pour la diſtinguer de *Stratonicie de Carie*; mais on ignore la province & le lieu où elle étoit ſituée. *(D. J.)*

STRATONIS INSULA, (Géogr. anc.) île du golfe Arabique, ſelon Strabon, *l. XVI. p. 670.* & Pline, *l. VI. p. 29.* Elle étoit vers l'embouchure de ce golfe, & dans le golfe même. *(D. J.)*

STRATOPEDARCHA, *(Hiſt. des Emp. grecs.)* chef de la garde tzaconienne ou lacédémonienne, que les ſucceſſeurs de Conſtantin entretenoient auprès de leur perſonne. Cette garde étoit armée de hallebardes, & revêtue de corſelets qui avoient des figures de lions; elle portoit une capote de drap, & ſur la tête un capuchon; leurs *pilatiticia* étoient à ce qu'on croit des maſſes d'armes, ou des

banderoles attachées au bout d'un javelot. (*D. J.*)

STRATOR, (*Antiq. rom.*) ce mot désigne quelquefois un officier de l'armée, chargé de veiller aux chemins, pour que rien n'arrêtât la marche des troupes; en conséquence, il faisoit raccommoder les ponts, applanir les hauteurs, couper les bois incommodes, & disposer toutes choses pour le passage des rivieres.

Quelquefois *strator* ne désigne que l'officier chargé de prendre soin des chevaux que les provinces fournissoient pour l'usage public.

Enfin *strator* signifioit dans les derniers temps, l'écuyer qui tenoit la bride du cheval de l'empereur, & l'aidoit à monter dessus; c'étoit le même homme que les Grecs nommoient *anaboleus*. (*D. J.*)

STRATOS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Grece dans l'Acarnanie, sur le fleuve Achéloüs. Thucydide, *liv. II. p. 154.* dit que *Stratus* est une très-grande ville de l'Acarnanie, & plus bas, en décrivant le cours du fleuve Achéloüs, il ajoute que dans la haute Acarnanie, ce fleuve arrosoit la ville de *Stratus*. Tite-Live nous apprend que cette ville étoit très-forte; il la met dans l'Etolie, parce qu'elle étoit aux confins de cette contrée, qui étoit séparée de l'Acarnanie par le fleuve Achéloüs: d'ailleurs les bornes de ces deux contrées ne furent pas toujours les mêmes; la puissance des Etoliens s'étant accrue, ils étendirent leurs frontieres aux dépens de leurs voisins. Strabon, *l. X.* donne la situation de *Stratum*, & sa distance de la mer: car il dit que pour arriver à cette ville, il falloit naviguer deux cents stades & plus sur le fleuve Achéloüs.

2°. Fleuve de l'Hircanie; c'étoit un de ceux qui prenoient leur source au mont Caucase; selon Pline, *l. VI. c. xvj.* ce fleuve que Ptolomée, *l. VI, c. ix.* nomme *Straton*, venoit de la Médie, couloit par le pays des Anarins, & se jetoit dans la mer Caspienne. (*D. J.*)

STRAUBING, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Baviere, sur le Danube, capitale d'un petit territoire, auquel elle donne son nom, à huit lieues au-dessous de Ratisbonne; les Autrichiens raserent ses fortifications en 1743. *Long. 29. 40; latit. 48. 51.*

Naogeorgus (Thomas), naquit en 1511 à *Straubing*, & mourut vers l'an 1578. Il entendoit assez bien le grec, & traduisit de cette langue en latin, divers traités de Plutarque, Dion, Chrysostome, & les lettres de Synésius. Il fit aussi des poëmes en vers, qui ne plaisent ni aux catholiques romains, ni aux protestans qui ont un peu de goût. Tel est celui qui a pour titre, *Bellum papisticum.* Il le publia en 1553, & le dédia à Philippe landgrave de Hesse. Il composa des tragédies dans le même esprit, entr'autres son *Pammachius*, & son *Mercator*, le marchand converti, car cette derniere a été traduite en françois, & imprimée en 1591; le nom allemand de Naogeorgus, étoit Kirchmaier. (*D. J.*)

STRAVICO *ou* STRAVICHO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, aux confins de la Bulgarie, sur le bord de la mer Noire, au fond d'un golfe de même nom, entre Mesembria & Sisopoli. (*D. J.*)

STREL, LA, (*Géog. mod.*) & par les Allemands *strig*, riviere de Hongrie, dans la partie septentrionale de la Transilvanie, qu'elle arrose pour se perdre ensuite dans la riviere de Muros, vers les confins de la Haute-Hongrie; c'est la *Sargetia* des anciens. (*D. J.*)

STRELEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté de Brieg, sur la riviere d'Olaw. (*D. J.*)

STRÉLITS, (*Hist. de Russie.*) milice de Russie, cassée & abolie par le czar Pierre I, au sujet d'une grande rebellion qu'elle excita dans son empire. La milice des *Strélits*, comme celle des Janissaires, disposa quelquefois du trône de Russie, & troubla l'état presque toujours autant qu'elle le soutint. Ces *Strélits* composoient le nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient dispersés dans les provinces, subsistoient de brigandages; ceux de Moscou vivoient en bourgeois, ne servoient point, & pousso ent à l'excès l'insolence. Enfin apres plusieurs révoltes ces *Strélits* marcherent vers Moscou pendant

que le czar étoit à Vienne en 1698 ; ils formerent le deſſein de mettre Sophie ſur le trône, & de fermer le retour à un czar, qui oſa violer les uſages, en oſant s'inſtruire chez les étrangers. Pierre inſtruit de cette révolte, part ſecrettement de Vienne, arrive à Moſcou, & exerce ſur la milice des *Strélits* un châtiment terrible ; les priſons étoient pleines de ces malheureux. Il en fit périr deux mille dans les ſupplices, & leurs corps reſterent deux jours expoſés ſur les grands chemins. Cette ſévérité étoit ſans exemple ; ce prince eût été ſage de condamner les chefs à la mort, & de faire travailler les autres aux ouvrages publics, car ce furent autant d'hommes perdus pour lui & pour l'état ; & la vie des hommes doit être comptée pour beaucoup, ſur-tout dans un pays preſque déſert, & où par conſéquent la population demande tous les ſoins d'un légiſlateur. Le czar au contraire ne montra dans cette occaſion que de la fureur, par la multitude des ſupplices ; il caſſa le corps des *Strélits*, & abolit leur nom ; ce qu'il pouvoit faire en les diſperſant dans ſes vaſtes états, & en les occupant à défricher des terres. *Hiſt. de l'empire de Ruſſie* par M. de Voltaire. *(D. J.)*

STRELITZ, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté d'Oppelen, à 4 lieues environ de la ville d'Oppelen, entre les rivieres de Malpenaw & de Kladinitz. *(D. J.)*

STRENGENBACH *ou* STRENGBACH, LE, *(Géog. mod.)* riviere de France, dans la haute Alſace. Elle prend ſa ſource près de Sainte-Marie aux Mines, & ſe perd dans le Fecht. *(D. J.)*

STRENGNES, *(Géog. mod.)* petite ville de Suede, dans la Sudermanie, ſur la rive méridionale du lac Maler, & à 15 lieues au ſud-oueſt d'Upſal. Le roi Charles IX eſt inhumé dans la cathédrale. *Long. 35. 24 ; lat. 59. 28.*

Peringskiold *(Jean)*, ſavant antiquaire ſuédois, naquit à *Strengnes* en 1618, & mourut en 1720, âgé de 102 ans ; c'étoit le patriarche des hommes de lettres. Il a mis au jour de beaux & grands ouvrages pendant le cours de cette longue vie. On lui doit entr'autres celui qui eſt intitulé : *Hiſtoria regum ſeptentrionalium*, & qui forme 14 vol. *in-fol. Voyez* le pere Nicéron, *Mém. des hommes illuſtres, t. I. p. 66. & ſuiv. (D. J.)*

STRÉNIE, ſ. f. *(Mythol.)* nom d'une déeſſe des Romains. C'étoit elle qui préſidoit aux étrennes, c'eſt-à-dire aux préſens qu'on ſe faiſoit le premier jour de l'année. Elle avoit un temple à Rome dans la quatrieme région de la ville. Nonnus Marcellus dit qu'elle fut ainſi appellée de *ſtrénitas*, valeur, parce que Tortius qui inſtitua la coutume de donner des étrennes, les établit comme des préſens deſtinés aux vaillans hommes. *(D. J.)*

STRETTO, *(Muſiq. ital.)* ce terme italien s'emploie quelquefois pour marquer qu'il faut rendre les temps de la meſure ſerrés & courts, & par conſéquent fort vîtes. *Broſſard. (D. J.)*

STRIATURA, *(Architecture des Rom.)* ce mot ſe prend dans Vitruve pour les concavités des colonnes cannelées ; il déſigne auſſi dans cet auteur l'eſpace plat ou le liſtel, qui eſt entre chaque cannelure. *(D. J.)*

STRIBORD, TRIBORD, DEXTRIBORD, EXTRIBORD, *ou* TIENBORD, ſ. m. *(Marine.)* c'eſt le côté gauche du vaiſſeau quand on va de la poupe à la proue.

STRICT, adj. *(Gramm.)* exact, rigoureux. On dit d'un terme, qu'il faut le prendre dans un ſens *ſtrict*.

STRIDON, *(Géog. anc.)* ville ſituée aux confins de la Dalmatie, au nord de la ſource du Ertius, & aſſez près de la Save, à la droite ; elle étoit par conſéquent dans l'Illyrie : ſon nom moderne eſt Sdrigna, ſelon Biondo. Les Goths ruinerent cette ville, & ſaint Jérôme nous apprend lui-même que c'étoit ſa patrie. Il y naquit vers l'an 340 de Jeſus-Chriſt, & mourut l'an 420, âgé d'environ 80 ans. J'ai aſſez parlé de ce grand docteur, au *mot* PERES DE L'EGLISE. *(D. J.)*

STRIES, ſ. f. *(Conchyl.)* rayures ou gravures en relief, qui ſe voient ſur la robe d'une coquille ; elles ſont différentes des rides qui forment des ondes irrégulieres, & des cannelures qui ſont plus grandes & plus égales. *(D. J.)*

STRIES, *dans l'ancienne Architecture*, ſont les filets, rayons ou intervalles qui ſéparent les cannelures des colonnes. *Voyez* STRIGES & CANNELURES.

STRIGA, *(Littérature.)* ce mot ſignifioit chez les Romains un eſpace de terrain vuide dans les champs, deſtiné à la promenade des chevaux; cet eſpace étoit long de cent vingt piés, & large de ſoixante. Mais le mot de *ſtriga* ſignifie au propre une grande raie entre deux ſillons, & dans l'arpentage, il ſignifioit une grande meſure de longueur. *(D. J.)*

STRIGA *ou* STRISGA, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, ſur le bord de la riviere de Polsnitz.

STRIGE, ſ. f. *dans l'ancienne Architecture*; c'eſt ce qu'on appelle *cannelure* dans l'architecture moderne. *Voyez* CANNELURE.

On les appelle ainſi, parce qu'on ſuppoſe qu'originairement on les faiſoit à l'imitation des plis des robes de femme, qu'on appelloit en latin *ſtrigæ*. Les filets ou eſpaces qui ſont entre ces plis s'appelloient *ſtriæ*. *Voyez* STRIÆ.

STRIGILE, ſ. m. *(Gymnaſt.)* *ſtrigile*, inſtrument de fer, de cuivre, d'argent, d'ivoire, de corne, *&c.* avec lequel les anciens ſe décraſſoient le corps.

On diſtinguoit dans le *ſtrigile* deux parties, le manche & la languette. Le manche, *capulus*, formoit ordinairement un parallélépipede rectangle, creux & oblong, dans le vuide duquel on pouvoit par les côtés engager la main dont on empoignoit de l'inſtrument. La languette, *lingua*, étoit courbée en demi-cercle, creuſée en façon de gouttiere, & arrondie dans ſon extrêmité la plus éloignée du manche, ce qui faiſoit une eſpece de canal pour l'écoulement de l'eau de la ſueur, de l'huile & des autres impuretés qui ſe ſéparoient de la peau par le mouvement de cette ſorte d'étrille. Le couteau de chaleur dont on ſe ſert pour les cheveaux a quelque rapport avec le *ſtrigile* des Romains.

Ce *ſtrigile* étoit chez eux d'un très-grand uſage, non-ſeulement dans les bains pour frotter ceux qui ſe baignoient, mais auſſi dans les gymnaſes pour nétoyer la peau des athletes de l'eſpece d'enduit que formoit le mélange d'huile, de ſueur, de ſable, de boue & de pouſſiere, dont ils étoient couverts.

Preſque tout le monde avoit de *ſtrigiles* dans ſa maiſon, & ceux à qui ils appartenoient, faiſoient graver leur nom ſur le manche, ainſi qu'il paroît par quelques-uns de ces inſtrumens qu'on a trouvés dans les ruines des thermes de Trajan. *(D. J.)*

STRIGMENTUM, *(Gymnaſtique.)* ce mot latin ſignifie dans Pline la *craſſe* & les *ordures* qu'on enlevoit de deſſus le corps dans les bains, & dans les lieux des exercices publics. *Strigmentum* déſigne auſſi dans le même auteur, la *craſſe* qu'on ôtoit de deſſus les murs, ou les ſtatues qui appartenoient au public.

Il y avoit donc trois ſortes de *ſtrigmenta*; les unes qui provenoient des bains, étoient compoſées de ſueur, d'huile & de craſſe du corps. D'autres venoient de l'arene, & contenoient les mêmes choſes, avec addition de la pouſſiere, qui avoit été répandue ſur le corps, après qu'on avoit été frotté d'huile. Les troiſiemes étoient détachées des murs & des ſtatues du gymnaſe. Ces dernieres contenoient auſſi de l'huile, avec des particules de la ſubſtance particuliere à laquelle elles étoient attachées, & dont par conſéquent elles empruntoient quelque propriété. Si, par exemple, elles étoient détachées des ſtatues de cuivre, c'étoit un mélange d'huile, de pouſſiere & de verd-de-gris. *(D. J.)*

STRIGONIE *ou* OSTROGON, *(Géog. mod.)* & par les Allemands GRAN. *Voyez ce mot.* Cette ville eſt la capitale du comté de Strigonie, dans la baſſe Hongrie. Elle a des bains naturels dont la chaleur eſt modérée, & elle eſt la patrie de ſaint Etienne, premier roi chrétien de Hongrie, mort à Bude en 1038.

STRIGONIE, *comté de*, *(Géog. mod.)* il eſt coupé en deux par le Danube. Il a les comtés de Comore & de Bars au nord, celui de Novigrad au levant, celui de Piliez au midi, & celui de Javarin au couchant. Ses principaux lieux ſont *Strigonie* à la droite du Danube, & Pilſen à la gauche. *(D. J.)*

STRIKE, ſ. m. (*Com.*) eſt une meſure qui contient quatre boiſſeaux, & dont les deux ſont un quarter, ou huit boiſſeaux. *Voyez* BOISSEAU & QUARTER.

Le *ſtrike* de lin, eſt la quantité de lin qu'on peut prendre en une poignée. *Diction. de Chambers.*

STRIPERTZ *ou* STRIPMALM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) les minéralogiſtes ſuédois déſignent ſous ce nom une mine de plomb, dans laquelle ce métal ſe trouve combiné avec de l'argent & de l'antimoine minéraliſés par le ſoufre. Elle a la couleur de la mine de plomb, ou galêne ordinaire; elle eſt compoſée de ſtripes ou d'aiguilles plus ou moins fines. On trouve cette mine dans la mine de Sahla en Suede; elle eſt difficile à traiter, parce que ces ſubſtances ſe nuiſent les unes aux autres.

STRIURE, ſ. f. (*Architecture.*) il ſe dit de la cannelure des colonnes, & de cet intervalle creux qui regne du haut en bas du fût de la colonne, pour la faire paroître plus groſſe & plus agréable.

STRIX, ſ. m. (*Littérat.*) eſpece d'oiſeau de nuit dont parlent les anciens; nous ne le connoiſſons point; eux-mêmes n'en ſavoient pas plus que nous du temps de Pline. Il eſt certain qu'il ne paroiſſoit que la nuit, & on le nommoit *ſtrix* à cauſe de ſon cri. Ovide le dit dans le ſixieme livre des faſtes.

Eſt illis ſtrigibus *nomen, ſed nominis hujus*
Cauſa quod horrendâ ſtridere nocte ſolent.

Nos auteurs traduiſent *ſtrix* par *chouette*. Les poëtes font entrer les œufs & les entrailles de cet oiſeau dans toutes les compoſitions que faiſoient les magiciennes. Médée le dit dans Séneque.

Miſcetque & obſcænas aves
Mœſtique cor bubonis & raucæ ſtrigis
Exſecta vivæ viſcera.

« Elle y mêle les chairs des plus funeſtes oiſeaux, le cœur d'un crapaud, & les entrailles qu'elle a arrachées à une chouette vivante ». Horace, *Ode V. liv. V.* dit que Canidie, la tête échevelée & entortillée de viperes fit préparer ſur le feu magique, une compoſition où elle mêla enſemble des racines de cyprès & de figuier ſauvage déterrées dans un cimetiere, des plumes & des œufs de chouette, *noctiurnæ ſtrigis*, trempées dans le ſang d'un crapaud, des herbes de Theſſalie & d'Ibérie, pays fertiles en poiſons, & des os arrachés de la gueule d'une chienne à jeun.

Ces détails de ſorcellerie plaiſoient apparemment aux anciens; car nous voyons que leurs poëtes s'étendent volontiers ſur cette matiere. Il faut pourtant avouer qu'Horace l'a fait avec modération; mais il n'en eſt pas de même de Lucain, l'Erecto de ſon ſixieme livre eſt réellement fort dégoûtante. Nous voulons que de pareilles images ſoient préſentées rapidement, & en peu de mots. Mais les œufs & les entrailles de l'oiſeau *ſtrix* entroient ſi néceſſairement dans les compoſitions magiques, que les anciens nommoient *ſtriges* toutes les ſorcieres. (*D. J.*)

STROBULUS, ſ. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à une eſpece de bonnet que portoient les barbares, & qui s'élevoit comme une pomme de pin par pluſieurs circonvolutions en ſpirale; le bonnet des Romains au contraire, s'élevoit en pointe toute droite.

STROEKS, ſ. m. pl. (*vaiſſeaux moſcovites.*) petits vaiſſeaux plats dont on ſe ſert ſur le Volga pour le négoce d'Aſtracan & de la mer Caſpienne. Les *ſtrocks* contiennent environ trois cents balots de ſoie, qui font quinze leſts. Ils vont à voile & à rames, & ont pour cela ſeize rames, un ſeul mât, & une ſeule voile. Le gouvernail eſt une longue perche, plate par l'endroit qui eſt dans l'eau. Le patron le guide par le moyen d'une corde attachée entre deux ailes qui le tiennent en état, ils peuvent porter outre les marchandiſes, 25 matelots & 60 paſſagers. *Diction. de commerce.* (*D. J.*)

STROMA, (*Géog. mod.*) île d'Ecoſſe, à 2 milles au nord de la pointe de Catneſſ, & l'une des îles qui ſont au midi de celles de Mailand. Cette île qui eſt aſſez fertile, n'eſt point comptée entre les Orcades, parce qu'elle eſt trop près du continent de l'Ecoſſe. (*D. J.*)

STROMATES, ſ. m. pl. *(Littérat.)* ce terme eſt grec, & ſignifie *mélanges;* il a ſervi de titre à pluſieurs ouvrages. Plutarque & Origène l'ont employé; mais S. Clément d'Alexandrie a particuliérement illuſtré ce terme. Ses *ſtromates* ſont un mélange de ſes propres penſées, & de celles des meilleurs auteurs qu'il avoit lus. On y voit de l'hiſtoire, de la littérature, de la critique, du ſacré & du profane; enfin, ce mélange différent lui fit donner le nom de *ſtromates.* *(D. J.)*

STROMBERG, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Munſter, chef-lieu d'un burgraviat, à 3 lieues de Lipſtadt. *Long. 25. 57; lat. 51. 43.* *(D. J.)*

STROMBITE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Litholog.)* nom donné par quelques naturaliſtes à des coquilles foſſiles, que l'on nomme plus communément *turbinites.*

STROMBOL, LE, *(Géog. mod.)* montagne de l'île de Candie, à 2 lieues au couchant de la ville de Candie. Il ſort de cette montagne une groſſe ſource, dont les eaux ſont ſalées. *(D. J.)*

STROMBOLI, *(Géog. mod.)* île de la mer de Sicile (*) au nord de cette derniere île, à laquelle elle ſemble appartenir, & à 30 milles de Lipari, au levant d'été. On lui donne 12 milles de circuit; mais elle eſt ſans habitans, car ce n'eſt proprement qu'une montagne ronde qui brûle toujours, & qu'on découvre de loin. Les anciens l'ont appellée *Strongylos.* *Voy.* STRONGYLE, *géog. anc.* *(D. J.)*

STROMONA, LA, *(Géog. mod.)* autrement Radini, Iſchar, Marmara, Veratafar; car tous ces noms indiquent le *Strymon* des anciens, riviere de la Turquie en Europe. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de la Bulgarie, traverſe la province d'Iamboli, arroſe enſuite Marmara & Tricala; enfin, elle vient ſe perdre dans le golfe de Conteſſa & les ruines d'Emboli, ou Chryſopolis. *(D. J.)*

STRONGOLI, *(Géog. mod.)* petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, ſur une haute montagne, à 9 milles au nord-eſt de Santa-Severina, dont ſon évêché eſt ſuffragant. *Long. 32. 25; lat. 40. 41.*

STRONGYLE, *(Géog. anc.)* île ſur la côte ſeptentrionale de la Sicile, & l'une des îles Eoliennes, aujourd'hui *Stromboli;* Strabon dit qu'elle fut appellée Στρογγύλη, *Strongyle*, à cauſe de ſa figure ronde. Silius-Italicus, *liv. 14. v. 260.* écrit *Strongylos;* l'itinéraire d'Antonin, place cette île à 320 ſtades de Meſſine. *(D. J.)*

STRONGYLUS, *(Géog. anc.)* montagne d'Aſie, dans la Carmanie; c'eſt une des branches du mont Taurus, & le nom moderne eſt *Techiſanda*, ſelon Caſtald. *(D. J.)*

STRONS *ou* STRONZA, *(Géog. mod.)* île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Orcades, au levant de l'île de Sanda, à 4 milles de celle de Heth. On lui donne 6 milles de longueur, & 3 de largeur. Son terroir eſt fertile, & très-peuplé. *(D. J.)*

STROPHADES, ÎLES, *(Géog. anc.)* îles de la mer Ionienne, ſur la côte du Péloponnèſe. Strabon, *liv. viij.* les met-vis-à-vis & à l'occident de la ville Cypariſſia, preſque à 400 ſtades du continent, & cette ſituation leur avoit fait donner le nom de *Cypariſſiorum inſulæ.* Elles étoient au nombre de deux. Virgile, *Æneid, l. III. v. 209.* fait mention de ces îles, qu'il dit habitées par la cruelle Celœno & par les Harpyes:

Servatum ex undis Strophadum me litora primùm
Accipiunt. Strophadès *grajo ſtant nomine dictæ*
Inſulæ Ionio in magno, quas dira Celæno
Harpyæ que colunt.

Etienne le géographe dit auſſi que les *îles Strophades* ſont au nombre de deux. Quelques-uns, ſelon Pline, *l. IV. c. xij.* les appelloient *Plotæ*, & Apollonius donne à entendre qu'elles furent d'abord appellées *Plotæ*; & que dans la ſuite on les nomma

(*) C'eſt près de cette île que ſe donna un combat naval qui dura dix heures, entre la flotte de France, commandée par M. Duqueſne, & celle de Hollande, ſous les ordres de l'amiral Ruyter, le 8 janvier 1676.

Ce combat opiniâtre & ſanglant ne fut pas déciſif: les vaiſſeaux du roi tirerent plus de 35000 coups de canon; Ruyter fut obligé de dériver devant M. Duqueſne. *(C.)*

Strophadæ, parce qu'elles flottoient & nageoient, pour ainſi dire, au milieu des flots, ſelon Apollonius, *l. II. v. 296.*

Στροφάδας δὲ μέλαχλείης, ἀνθρώποι
Νήσους τοῖσ γ' ηχήτι πάρος πλωτὰς καλέουτες
Strophadas *cognominarunt homines*
Inſulas hujus cauſâ, priùs plotas nominantes.

Les anciens feignoient que ces îles étoient le refuge des harpyes, dont le viſage étoit de femme, & le corps de vautour. Les Grecs & les Italiens les appellent *Strofadi* ou *Strivali*. Ce ſont deux petites îles fort baſſes, dont la plus grande n'a que 3 à 4. milles de circuit : mais dans un petit eſpace, elle ne laiſſe pas de porter une grande quantité de fruits excellens. Les ſources y ſont ſi abondantes, qu'on ne ſauroit preſque planter un bâton en terre, qu'il n'y ſorte de l'eau. On dit que dans les fontaines de cette île, il ſe trouve ſouvent des feuilles de platane, quoiqu'il n'en croiſſe point là, mais ſeulement dans la Morée, qui en eſt éloignée d'environ 30 milles. C'eſt ce qui fait croire aſſez vraiſemblablement, que ces ſources viennent de ce pays-là par des canaux ſouterrains, que la nature a formés ſous les abîmes de la mer.

Les habitans des *îles Strophades* ne ſe marient jamais, car il n'y en a point d'autres que des caloyers ou moines grecs, juſqu'au nombre de ſoixante ou quatre-vingt. Leur couvent eſt bâti en maniere de fortereſſe avec une terraſſe au deſſus, garnie de bons canons, & une ſarraſineſque à leur porte, par la crainte qu'ils ont des corſaires. On dit néanmoins que les Turcs & les corſaires de Barbarie reſpectent ces bons vieillards, & qu'ils n'abordent leur île que pour y prendre de l'eau. *(D. J.)*

STROPHE, ſ. f. *dans la poéſie grecq. & latine*, eſt une ſtance ou un certain nombre de vers qui renferment un ſens complet, & qui eſt ſuivi d'une autre de la même meſure & du même nombre de vers dans la même diſpoſition qu'on appelloit *antiſtrophe*. *Voyez* ANTISTROPHE.

La *ſtrophe* eſt dans des odes, ce que le couplet eſt dans les chanſons & la ſtance dans les poëmes épiques. *Voyez* COUPLET & STANCE.

Ce mot vient du grec στροφη qui eſt formé de στρεφω, *je tourne*, à cauſe qu'après qu'une *ſtrophe* eſt finie, la même meſure revient encore ; ou plutôt, comme ce terme ſe rapporte principalement à la muſique & à la danſe, parce que le chœur & les danſeurs, qui, chez les anciens, marchoient en cadence autour de l'autel, pendant qu'on chantoit les odes ou hymnes en l'honneur des dieux, tournoient à gauche durant qu'on chantoit la *ſtrophe*, & à droite lorſqu'on chantoit l'antiſtrophe. *Voyez* ANTISTROPHE.

Dans notre poéſie lyrique, une *ſtrophe* ne ſauroit être moindre que de quatre vers, ni en contenir plus de dix, & la premiere *ſtrophe* ſert toujours de regle aux autres *ſtrophes* de la même ode pour le nombre, ſoit pour la meſure des vers & pour l'arrangement des rimes.

STROPHIUM, ſ. m. *(Antiq. rom.)* στροφιον ; ſorte de ceinture ou bandelette large ; dont les jeunes filles ſe ſerroient le ſein, pour ne point paroître en avoir trop ; delà vient que *ſtropha*, dans Martial, ſignifie une *ruſe*, une *fineſſe* ; l'ouvrier qui faiſoit les bandelettes pour ſerrer le ſein des jeunes filles, ſe nommoit *ſtrophiarius* ; le mot *ſtrophium* déſigne auſſi des guirlandes de fleurs attachées enſemble ſur la tête en guiſe de bandelettes. *(D. J.)*

STROPPUS, ſ. m. *(Littérat.)* ce mot, dans Feſtus, déſigne ou la couronne, ou le bonnet que les prêtres mettoient ſur leurs têtes, dans les ſacrifices & autres cérémonies religieuſes. *(D. J.)*

STROUD, *(Géog. mod.)* gros bourg à marché d'Angleterre, en Glocester-shire, ſur la riviere de *Stroud*, entre Glocester & & Briſtol, à ſept milles de la premiere, & vingt-neuf milles de la ſeconde. On voit dans ce bourg pluſieurs moulins à foulon, & l'on y teint le drap en écarlate, les eaux de la riviere étant favorables à cette teinture. *(D. J.)*

STROUD, *le (Géog. mod.)* riviere d'Angleterre, dans Glocester-shire ; elle ſort des monts Cotteſwold, traverſe la pro-

vince de Gloceſter dans ſa longueur, & ſe jette dans la Saverne. (*D. J.*)

STRUFERTARII, (*Antiq. rom.*) Feſtus nommoit ainſi les freres Arvaux, qui étoient employés à purifier les arbres foudroyés; ils faiſoient dans cette cérémonie un ſacrifice avec de la pâte cuite ſous les cendres. Voici les termes trouvés à Rome, ſur une table de bronze antique.

LIII. ID. DEC.
FRATRES. ARVALE.
IN LUCO. DEÆ. DIÆ.
VIA. CAMPANA. APUD. LAP. V.
CONVENER.PER.C.PORC.PRISCUM.MAG.
ET. IBI. IMMOLAV.
QUOD AB ICTU. FULMINIS.
ARBORES LUCI SACRI D. D.
ATTACTÆ ARDUERINT
EARUMQUE ADOLEFACTARUM
ET. IN. EO LUCO SACRO. ALIÆ
SINT REPOSITÆ.

Le dixieme jour de décembre, les freres Arvaux s'aſſemblerent au boſquet de Junon, ſur le grand chemin de la Campanie, à cinq milles de Rome, par l'ordonnance de C. Porcius Priſcus, doyen du chapitre, & là ils ſacrifierent pour raiſon de quelques arbres du ſacré boſquet dédié à la déeſſe, qui avoient été frappés de la foudre. (*D. J.*)

STRUMETA ou *STRUMITA*, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de la Turquie aſiatique, en Anatolie, ſur une montagne, dans la province de Mentezili, près de l'embouchure de la riviere de Mari, dans la mer de Caramanie. C'eſt à ce qu'on croit l'ancienne Myra, ville de Lycie, où S. Paul s'embarqua pour aller à Rome, ſur un vaiſſeau d'Alexandrie. Le texte latin des actes 27. 5. porte *Lyſtram*, au lieu de *Myram* qui eſt dans le grec; c'eſt une faute, parce que Lyſtre étoit dans la Lycaonie, & ce n'étoit point une ville maritime. (*D. J.*)

STRUMTRUM, (*Luth.*) eſpece de guitare des Indiens; c'eſt ordinairement une moitié de citrouille, couverte d'une planche mince, ſur laquelle ils tendent de cordes. *Voy.* GUITARE *Luth.* (*F. D. C.*)

STRUMUS, (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens naturaliſtes romains au *cucubalus*, morgeline baccifere. Cette plante fut ainſi appellée pour les vertus diſcuſſives qu'on lui attribuoit dans les tumeurs ſcrophuleuſes. (*D. J.*)

STRUND-JAGER, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les navigateurs hollandois donnent à un oiſeau qui ſe trouve ſur les côtes de Spitzberg; ce mot ſignifie *chaſſe-merde*; il lui a été donné parce qu'il ſuit fidellement l'oiſeau nommé *kuytegef*, afin de ſe nourrir de ſa fiente; il a le bec noir, crochu & épais; il n'a aux pattes que trois ongles liés par une peau noire, ſes jambes ſont courtes, & ſa queue forme un éventail; il a les yeux noirs ainq que le deſſus de la tête, un cercle jaunâtre autour du cou, les ailes & le dos de couleur brune, & le ventre blanc.

STRUTHIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom donné par les Grecs à la plante que les Latins appelloient *lanaria herba*, à cauſe de ſon uſage dans les manufactures de laine. Dioſcoride, en parlant du *ſtruthium*, ſe contente de dire que c'étoit une eſpece de chardon, ou de plante épineuſe, dont la racine étoit large, longue, de la groſſeur de deux ou trois doigts, & qui pouſſoit des feuilles armées de petits piquans. Quoique ce détail ne nous faſſe point connoître la plante dont il parle, il ſuffit néanmoins pour nous prouver que ce n'étoit point celle que les Romains appelloient *antirrhinum*, & que nous nommons en françois *muffle de veau*. Il ſeroit trop long d'indiquer toutes les conjectures des modernes, pour découvrir cette plante dans les écrits des Arabes; il paroît ſeulement qu'ils n'ont pas rencontré, en imaginant que le *ſtruthium* des Grecs étoit le *candiſi* de Sérapion & autres. (*D. J.*)

STRUTOPHAGES, (*Géog. anc.*) peuple de l'Ethiopie, ſous l'Egypte, Strabon, *l. XVI. p. 772.* qui place ce peuple au voiſinage des *Eléphantophagi*, dit qu'il n'étoit pas bien nombreux. Selon Diodore de Sicile, *l. III. c. xxviij.* les *Strutophagi* habitoient au midi des *Eléphantophagi*. Agatharchide fait auſſi mention de ces peuples & des guerres qu'ils avoient avec les

Ethiopiens, surnommés *Simi*. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* marque les *Strutophagi* à l'occident des Péchiniens. Le nom de *Strutophages* leur avoit été donné, à cause qu'ils ne s'occupoient qu'à la chasse des autruches, dont ils faisoient leur nourriture ordinaire; ils se servoient de leurs peaux pour s'habiller, & pour en faire des couvertures. *(D. J.)*

STRYCHNODENDROS, s. m. *(Hist. nat. Bot.)* nom que Ray donne à l'espece de *solanum*, nommé par Tournefort *solanum fruticosum bacciferum*. Cette plante s'éleve en arbrisseau haut de quatre ou cinq piés: son tronc pousse des rameaux verts, garnis de feuilles oblongues, plus étroites que celles du solanum ordinaire; sa fleur est une rosette blanche, découpée en cinq pointes; il lui succede un fruit rond, mou, rouge, semblable à celui de coqueret, plein de suc, & renfermant quelques semences applaties, d'un goût fade. Cette plante est cultivée dans les jardins. *(D. J.)*

STRYME, *(Géog. anc.)* ville de Thrace, selon Hérodote, *l. VII.* & Etienne le géographe. Suidas fait de *Stryme* ou *Stryma*, une colonie des Thasiens, & une place de commerce. S'il est vrai que c'étoit encore une île, comme il le dit, il falloit que cette île fût bien voisine du continent, à moins qu'il n'entende une île du lac d'Ismaride, qui séparoit *Stryme* de Maronée. On croit que les habitans de cette derniere ville avoient acquis quelque droit sur *Stryme*, en qualité de protecteurs ou de bienfaiteurs; ce qui donna lieu à de fréquentes contestations entr'eux, & les Thasiens fondateurs de *Stryma*. *(D. J.)*

STRYMON, *(Géog. anc.)* fleuve qui servoit autrefois de borne entre la Macédoine & la Thrace, selon le périple de Scylax. Pline, *l. IV. ch. x.* remarque la même chose, & ajoute que ce fleuve prend sa source au mont Hæmus. Le *Strymon*, selon Etienne le géographe, mouilloit la ville d'Amphipolis, & donnoit le nom de *Strymonii* aux peuples qui habitoient ses bords. Il avoit son embouchure sur la côte du golfe, qui delà avoit pris le nom de *Strymonicus sinus*.

Le nom moderne est *Stromena*, que d'autres appellent *Marmara*, *Radini*, *Ischar*. Il y avoit nombre de grues sur les bords de ce fleuve; elles y venoient à la fin du printemps, & en partoient à la fin de l'automne, pour se rendre sur les rivages du Nil; mais le *Strymon* est célebre dans l'histoire, parce que ce fut sur ses bords qu'une poignée d'Athéniens triompha des Medes, au-travers des plus longues fatigues & des plus grands dangers. *(D. J.)*

STRIMONICUS SINUS, *(Géogr. anc.)* golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine & de la Thrace, à l'occident du golfe Persique: on le nomme présentement *golfe de Conteſe*.

STUBN, *ou* STUBEN, *ou* STUBN-BAD, *(Géogr. mod.)* petite ville de la haute Hongrie; aux confins du comté de Zoll, & à trois milles de Neu-Zoll, & à deux de Cremnitz; elle est remarquable par ses bains chauds, & par les mines d'argent & de cuivre qu'on trouve dans des montagnes de son voignage, du côté de l'orient. *Long. 27. 31; lat. 48. 37. (D. J.)*

STUC, *ou* MARBRE FACTICE, *(Art méchan.)* le *stuc* ou *le marbre factice* est une composition dont le plâtre fait toute la base. La dureté qu'on sait lui donner, les différentes couleurs que l'on y mêle, & le poli dont il est susceptible, le rendent propre à représenter presque au naturel les marbres les plus précieux.

La dureté que le plâtre peut acquérir, étant la qualité la plus essentielle à cet art, c'est aussi la premiere à laquelle les ouvriers doivent s'appliquer. Elle dépend absolument du degré de calcination que l'on doit donner au plâtre; & comme la pierre qui le produit, est susceptible de quelques petites différences dans sa qualité intrinseque, suivant les différens pays où elle se rencontre, il faut tâtonner & étudier le degré de calcination qu'il faut lui donner, pour que le plâtre qui en viendra, prenne le plus grand degré de dureté qu'il est possible. On ne peut donner ici de notions sur cette méthode qu'en ce qui regarde le plâtre de Paris; ce sera l'affaire des ouvriers d'essayer de calciner plus ou moins les pierres gypseuses des autres pays, afin de trouver le plus

grand degré de dureté où l'on puiſſe porter le plâtre qu'elles produiront.

On caſſe les pierres à plâtre de Paris avec des marteaux, en morceaux à-peu-près gros comme un petit œuf, ou comme une groſſe noix. On enfourne ces morceaux dans un four que l'on a fait chauffer, comme ſi on vouloit y cuire du pain; on bouche l'ouverture du four. Quelque temps après on débouche le four pour en tirer un ou deux des petits morceaux de plâtre que l'on caſſe avec un marteau. Si l'on s'apperçoit que la calcination a pénétré juſqu'au centre du petit morceau, de façon cependant qu'on y remarque encore quelques points brillans; c'eſt une marque que la calcination eſt à ſon point de perfection, & alors on retire du four promptement tout le plâtre par le moyen d'un rable. Si dans la caſſure on remarquoit beaucoup de brillans, ou qu'on n'en remarquât point du tout, ce ſeroit une preuve dans le premier cas, que la pierre ne ſeroit point aſſez calcinée; & dans le ſecond cas, qu'elle le ſeroit trop.

Quoique le plâtre devienne très-dur, lorſqu'il eſt calciné à ſon point, la ſurface ſe trouve cependant remplie d'une infinité de pores, & les grains ſont trop faciles à en détacher pour qu'il puiſſe prendre le poli comme le marbre. C'eſt pour remédier à cet inconvénient, que l'on prend le parti de détremper le plâtre avec de l'eau dans laquelle on a fait diſſoudre de la colle, qui rempliſſant les pores, & attachant les grains les uns aux autres, permet que, pour ainſi dire, on puiſſe uſer & emporter la moitié de chaque grain, ce qui forme le poli.

Cette colle eſt ordinairement de la colle de Flandre; il y en a qui y mêlent de la colle de poiſſon, & même de la gomme arabique. C'eſt avec cette eau chaude & collée que l'on détrempe le plâtre; mais comme le peu de ſolidité du plâtre, ſurtout lorſqu'il n'eſt point appuyé, demande qu'on donne une certaine épaiſſeur aux ouvrages, pour diminuer la dépenſe, on fait le corps de l'ouvrage ou le noyau avec du plâtre ordinaire, & on le couvre avec la compoſition de plâtre dont on vient de parler, en lui donnant une ligne & demie ou deux lignes d'épaiſſeur.

Lorſque l'ouvrage eſt ſuffiſamment ſec, on travaille à le polir, à-peu-près de la même façon que le véritable marbre. On emploie ordinairement une eſpece de pierre qui eſt aſſez difficile à trouver. C'eſt une eſpece de *cos* ou pierre à éguiſer, qui a des grains plus fins que ceux du grès, & qui ne ſe détachent pas ſi facilement de la pierre; la pierre de ponce peut auſſi y ſervir. On frotte l'ouvrage avec la pierre d'une main, & on tient de l'autre une éponge imbibée d'eau, avec laquelle on nettoie continuellement l'endroit que l'on vient de frotter, afin d'ôter par le lavage à chaque inſtant ce qui a été emporté de la ſurface de l'ouvrage; pour cet effet, il faut laver l'éponge de temps en temps, & la tenir toujours remplie d'eau fraîche. On frotte enſuite avec un tampon de linge, de l'eau, de la craie ou du tripoli. On ſubſtitue à cela du charbon de ſaule, broyé & paſſé très-fin, ou même des morceaux de charbons entiers, pour mieux pénétrer le fond des moulures, en employant toujours l'eau avec l'éponge qui en eſt imbibée. On finit par frotter l'ouvrage avec un morceau de chapeau imbibé d'huile & de tripoli en poudre très-fine, & enfin avec le morceau de chapeau imbibé d'huile ſeule.

Lorſqu'on veut un fond de couleur, il ſuffit de délayer la couleur dans l'eau de colle, avant de s'en ſervir à délayer le plâtre.

Il ſemble qu'on pourroit ajuſter les pierres à polir dont on vient de parler, à des morceaux de bois faits en façon de varloppes ou d'autres outils de menuiſier; les ſurfaces de l'ouvrage en ſeroient mieux dreſſées, & les moulures plus exactes; mais il faut ſe ſouvenir de laver toujours à meſure que l'on frotte.

Lorſqu'on veut imiter un marbre quelconque, on détrempe avec l'eau collée chaude, dans différens petits pots, les couleurs qui ſe rencontrent dans ce marbre; on délaye avec chacune de ces couleurs un peu de plâtre; on fait une galette à-peu-près grande comme la main, de chaque couleur; on met toutes ces galettes

alternativement l'une ſur l'autre, en mettant celles dont la couleur eſt dominante, en plus grand nombre ou plus épaiſſes. On tourne ſur le côté ces galettes qui étoient arrangées ſur le plat; on les coupe par tranches dans cette ſituation, & on les étend enſuite promptement ſur le noyau de l'ouvrage où on les applatit. C'eſt par ce moyen que l'on vient à bout de repréſenter le deſſein bizarre des différentes couleurs dont les marbres ſont pénétrés. Si l'on veut imiter les marbres qu'on appelle *des breches*, on met dans la compoſition de ces galettes, lorſqu'on les étend ſur le noyau, des morceaux de différentes groſſeurs de plâtre délayé avec la couleur de la breche; & ces morceaux venant à être applatis, repréſentent très-bien la breche. Il faut remarquer que dans toutes ces opérations l'eau collée doit être un peu chaude, ſans quoi le plâtre prendroit trop vîte, & ne donneroit pas le temps de manœuvrer.

Si c'eſt ſur un fond de couleur que l'on veut repréſenter des objets, comme des forêts, des payſages, des rochers, ou même des vaſes, des fruits & des fleurs, il faut les deſſiner ſur le papier, piquer enſuite les contours des figures du deſſin, les appliquer ſur le fond, après qu'il aura été preſque achevé de polir, & les poncer avec une poudre d'une couleur différente du fond, c'eſt-à-dire du noir ſi le fond eſt blanc; & du blanc ſi le fond eſt noir. On arrête enſuite tous les contours marqués par le poncif, *voyez* PONCIF, en les enfonçant profondément avec la pointe d'une alene dont ſe ſervent les cordonniers; après quoi avec pluſieurs alenes dont on aura rompu la pointe pour, en les aiguiſant ſur une meule, en former de petits ciſeaux, on enlevera proprement toute la partie du fond qui ſe trouve contenue dans les contours du deſſin qui eſt tracé; ce qui formera ſur le fond des cavités à-peu-près d'une demi-ligne de profondeur.

Lorſque tout ce qui eſt contenu dans l'intérieur des contours du deſſin, ſera ainſi champ-levé, on aura pluſieurs petits pots ou godets, dans leſquels on tiendra ſur du ſable ou de la cendre chaude de l'eau collée, dans laquelle on aura délayé différentes couleurs; on mettra un peu de plâtre dans la paume de la main, que l'on colorera plus ou moins, en y mêlant plus ou moins de cette eau colorée; on remuera bien le tout ſur la paume de la main avec un couteau à couleur dont les peintres ſe ſervent, juſqu'à ce que l'on s'apperçoive qu'il commence à prendre un peu de conſiſtance; alors on en prendra avec le couteau la quantité que l'on jugera à propos, que l'on placera dans un côté de l'intérieur du creux de la figure que l'on veut repréſenter, en preſſant avec le couteau & uniſſant par deſſus la partie du plâtre coloré que l'on vient de mettre, qui touche les contours de la figure.

On détrempera enſuite promptement dans la main un autre plâtre coloré, mais d'une nuance plus claire, qu'on placera dans le même creux, à côté de celui qu'on vient de mettre; on aura quatre ou cinq aiguilles enfoncées parallelement par la tête au bout d'un petit bâton comme les dents d'un peigne, avec leſquelles on mêlera un peu la derniere couleur avec celle qu'on a poſée la premiere, afin que l'on n'apperçoive pas le paſſage d'une nuance à l'autre, & que la dégradation en ſoit obſervée. On continuera à poſer ainſi des nuances plus claires du côté de la lumiere, juſqu'à ce que le creux de la figure que l'on veut repréſenter, ſoit exactement rempli. Après on applatira légérement le tout avec le couteau, & on laiſſera ſécher.

Si on s'apperçoit, après avoir poli, que les nuances ne ſont pas bien obſervées dans quelque endroit, on pourra ave une pointe faire des hachures dans cet endroit, & faire entrer dedans un plâtre coloré plus en brun & fort liquide; il faut que ces hachures ſoient aſſez profondes pour ne pouvoir être tout-à-fait emportées par le poli qu'on ſera obligé de donner ſur tout l'ouvrage. On ſe ſert de cette derniere manœuvre pour découper les feuilles des arbres & celles des plantes, *&c.*

En général les figures indéterminées, comme les ruines, les rochers, les cavernes, *&c.* réuſſiſſent toujours beaucoup mieux dans cette façon de peindre, que

les figures qui demandent de l'exactitude dans les nuances, & de la correction de deſſin.

On polit les peintures de la même façon que l'on a dit pour les fonds; & ſi l'on s'apperçoit, en poliſſant, qu'il ſe ſoit formé quelques petits trous, on les remplit avec du plâtre délayé très-clair avec de l'eau collée & de la même couleur. Il eſt même d'uſage, avant d'employer l'huile pour le poli, de paſſer une teinte générale de plâtre coloré, & d'eau collée très-claire ſur toute la ſurface, pour boucher tous ces petits trous.

Il faut choiſir pour toutes ces opérations, le meilleur plâtre & le plus fin; celui qui eſt tranſparent, paroît devoir mériter la préférence.

Pour les couleurs, toutes celles que l'on emploie dans la peinture à freſque, y ſont propres. *Voyez* PEINTURE A FRESQUE.

Comme il doit paroître ſingulier que dans cette façon de peindre on ait preſcrit de ſe ſervir de la paume de la main pour palette, en voici la raiſon. Lorſqu'on détrempe le plâtre avec l'eau de colle colorée, on eſt obligé de mettre une certaine quantité d'eau qui s'écouleroit ſi on la mettoit ſur une palette; au lieu que l'on forme un creux dans la main qui la contient, & qu'en étendant les doigts à meſure que le plâtre vient à ſe prendre, cette ſinguliere palette, qui étoit creuſe d'abord, devient plate quand il le faut. On pourroit ajouter à cela que la chaleur de la main empêche le plâtre de ſe prendre trop vîte.

STUCATEUR, ſ. m. (*Archit. & Sculpt.*) un ouvrier ou un artiſte qui travaille en ſtuc.

STUCIA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne: Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre *Cancanorum promontorium*, & l'embouchure du fleuve *Tuerobis*. Le manuſcrit de la bibliotheque palatine lit *Stuccia*, au lieu de *Stucia*. Le nom moderne eſt *Seïous*, ſelon Villeneuve: mais Camden, à qui je m'en rapporte davantage en pareille matiere, dit que ce fleuve s'appelle préſentement *Iſtuyth*. (*D. J.*)

STUDIEUX, adj. (*Gram.*) qui aime l'étude. Un enfant *ſtudieux*; un homme *ſtudieux*.

STUDIOLO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Rome un aſſemblage ou aſſortiment de différentes eſpeces de marbres, tant antiques que modernes. Ils ſont taillés en morceaux minces & quarrés, polis par un côté. On vend ces ſortes d'aſſortimens aux curieux plus ou moins cher, à proportion qu'ils ſont complets; cela eſt d'autant plus utile, que les Italiens donnent aux marbres, tant anciens que modernes, des noms aſſez bizarres & difficiles à arranger dans la mémoire. Il faut ſeulement prendre garde que quelquefois on mêle à ces collections, des marbres factices, que les Romains ſavent très-bien imiter.

STULINGEN, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Allemagne, avec le titre de *landgraviat*, dans le comté de Furſtenberg, ſur les confins du landgraviat de Nellembourg, & du canton de Schaffhouſe. (*D. J.*)

STULPINI, (*Géog. anc.*) peuple de la Liburnie. Pline, *l. III. c. xxj*; compte ces peuples au nombre des quatorze cités qui compoſoient la nation. Le P. Hardouin lit *Stlupini*, parce que Ptolomée, *liv. II. c. xvij.* appelle leur ville Στλούπι, *Stlupi*.

STUPEUR, ſ. m. engourdiſſement cauſé par quelque bandage qui arrête le mouvement du ſang & des fluides nerveux, ou par un affoibliſſement dans les nerfs, comme dans une paralyſie, *&c.* *Voyez* PARALYSIE.

STUPEFACTIF, adj. (*Gram.*) qui engourdit; il ſe dit des remedes qui donnent de la ſtupeur aux parties malades, & leur ôtent la ſenſibilité.

STUPEFACTION, ſ. f. (*Gram.*) engourdiſſement d'une partie qui la rend incapable de mouvement & de ſentiment. Il ſe dit auſſi au figuré de l'effet d'un grand étonnement. Delà *ſtupefier*, *ſtupefiant*, *ſtupefait*, *ſtupeur*.

STUPIDITÉ, DÉMENCE, ſ. f. (*Méd.*) c'eſt une maladie que la plupart des gens regardent comme incurable, quoique les médecins les plus fameux aſſurent qu'on peut la guérir parfaitement, ou du moins en partie, au moyen de remedes convenables.

Cette maladie provient de la mauvaiſe

conformation du cerveau, ou du mauvais état des esprits animaux, ou de ces deux causes ensemble.

Les causes générales de la *stupidité* sont la langueur des esprits animaux, l'obstruction des nerfs, leur humidité ou relâchement, la compression de leur origine; c'est pour cela que l'engorgement de sang dans le cerveau, les concrétions polypeuses, l'hydrocephale, l'apoplexie, la paralysie sont suivis de la *stupidité*.

Les causes plus éloignées sont la mollesse des fibres, leur laxité trop grande, leur défaut de ressort, & enfin l'épaississement des humeurs, l'aquosité & l'humidité, la froideur du sang & des sucs qui servent aux fonctions animales.

Delà vient que les gens qui habitent les montagnes, les lieux marécageux & aqueux, ceux qui sont endurcis au travail, qui transpirent plus des extrêmités que de la tête, sont fort sujets à la *stupidité*.

Delà vient aussi que ceux qui ont reçu une éducation honnête, qui ont été instruits dans les belles-lettres, accoutumés à la réflexion, sont moins sujets à la *stupidité* que les gens rustiques, en qui l'habitude de la réflexion ne s'étant pas formée, l'incapacité de la réflexion actuelle & du jugement paroît plus sensible. D'ailleurs le travail déterminant les esprits dans les muscles, les détourne des fibres du cerveau, qui étant moins vibratiles & moins actives, deviennent calleuses & insensibles aux trémoussemens que ces mêmes fibres produisent dans ceux qui ne sont pas affectés de même.

Les remedes indiqués dans la démence sont tous ceux qui peuvent réveiller les esprits, rétablir le ton des fibres, & rendre au cerveau ses oscillations; mais ces moyens ont peu d'effet dans la démence innée, & dans la démence accidentelle produite par l'apoplexie, la léthargie & la paralysie. *Voyez ces maladies.*

STURA, la, *(Géogr. mod.)* ou la *Sture*, nom commun à trois rivieres d'Italie.

1°. *Stura*, riviere du Piémont. Elle prend sa source dans la partie orientale de la vallée de Barcelonette, coule dans le val de *Sture*, arrose la ville de Coni, celle de Fossano, & se rend dans le Tanaro, au dessous de la ville Cherasco.

2°. *Stura*, riviere de la province de Turin. Elle a sa source aux confins du Val de Morienne, dans la montagne de Groscaval, & se jete dans le Pô, au dessous de la ville de Turin.

3°. *Stura*, riviere du haut Montferrat. Elle naît près de Verrue, au sud-est, & vient se perdre dans le Pô, à quelques lieues au dessus de Casal. *(D. J.)*

STURII, *(Géog. anc.)* peuples de la basse Germanie. Pline, *l. IV. c. xv.* les compte au nombre des peuples qui habitoient les îles *Helium & Flevum-Ostium*, entre les embouchures du Rhin. On croit que ces peuples demeuroient dans le territoire de Staveren.

STURIUM, *(Géog. anc.)* île de la mer Méditerranée, sur la côte de la Gaule Narbonnoise, selon Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une des petites Stœcades, aujourd'hui Ribaudon. *(D. J.)*

STURMINSTER, *(Géog. mod.)* bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Dorset, sur la riviere de Stoure, qu'on y passe sur un pont de pierre, au dessus de Blanford.

STUTGARD, *(Géog. mod.)* ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, capitale du duché de Wirtemberg, dans une plaine proche le Necker, à 6 lieues de Tubinge, à 12 à l'est de Bade; c'est la résidence des ducs qui y ont leur palais. Elle a trois fauxbourgs, trois temples & cinq portes. *Long. 26. 42; latit. 48. 39.*

Borrhaus (Martin) naquit dans cette ville en 1499. Il voulut établir en Allemagne l'anabaptisme, & n'ayant pas réussi, il revint à sa premiere religion, enseigna la rhétorique & la théologie, mit au jour des commentaires sur plusieurs livres du vieux Testament, fut nommé professeur à Bâle, & y mourut de la peste l'an 1564.

Jæger (Jean-Wolfgang), théologien luthérien, naquit à *Stutgard* en 1647, & mourut chancelier de Tubinge en 1720 à 73 ans. Il a mis au jour en latin un grand nombre d'ouvrages théologiques, qu'on ne recherche plus aujourd'hui. Ses observations sur Grotius & Pufendorf ne montrent pas

un homme verſé dans le droit de la guerre & de la paix. *(D. J.)*

STUYVER, ſ. m. *(Commerce.)* monnoie qui a cours dans les Provinces-unies des Pays-Bas, & dans quelques parties de la baſſe Allemagne. Elle vaut environ deux ſous argent de France; vingt *ſtuyvers* font un florin d'Hollande.

STYGIENNES, EAUX, *(Chymie & Alchymie.)* quelques alchymiſtes ont ainſi nommé les acides ou diſſolvans qu'ils employoient dans les opérations. *Voyez* DISSOLVANT & MENSTRUE.

STYLE, *(Gram. Rhétoriq. Eloq. Bel. let.)* maniere d'exprimer ſes penſées de vive voix, ou par écrit: les mots étant choiſis & arrangés ſelon les loix de l'harmonie & du nombre, relativement à l'élévation ou à la ſimplicité du ſujet qu'on traite, il en réſulte ce qu'on appelle *ſtyle*.

Ce mot ſignifioit autrefois *l'aiguille* dont on ſe ſervoit pour écrire ſur les tablettes enduites de cire. Cette aiguille étoit pointue par un bout, & applatie par l'autre, pour effacer quand on le vouloit: c'eſt ce qui a fait dire à Horace, *ſæpe ſtylum vertas*, effacez ſouvent. Il ſe prend aujourd'hui pour la maniere, le ton, la couleur qui regne ſenſiblement dans un ouvrage ou dans quelqu'une de ſes parties.

Il y a trois ſortes de *ſtyles*, le ſimple, le moyen & le ſublime, ou plutôt le *ſtyle* élevé.

Le *ſtyle* ſimple s'emploie dans les entretiens familiers, dans les lettres, dans les fables. Il doit être pur, clair, ſans ornement apparent. Nous en développerons les caracteres ci-après.

Le *ſtyle ſublime* eſt celui qui fait régner la nobleſſe, la dignité, la majeſté dans un ouvrage. Toutes les penſées y ſont nobles & élevées: toutes les expreſſions graves, ſonores, harmonieuſes, *&c.*

Le *ſtyle* ſublime & ce qu'on appelle le *ſublime*, ne ſont pas la même choſe. Celui-ci eſt tout ce qui enleve notre ame, qui la ſaiſit, qui la trouble tout-à-coup: c'eſt un éclat d'un moment. Le *ſtyle ſublime* peut ſe ſoutenir long-temps: c'eſt un ton élevé, une marche noble & majeſtueuſe.

J'ai vu l'impie adoré ſur la terre:
Pareil au cedre, il portoit dans les cieux
Son front audacieux:
Il ſembloit à ſon gré gouverner le tonnerre,
Fouloit aux piés ſes ennemis vaincus:
Je n'ai fait que paſſer, il n'étoit déja plus.

Les cinq premiers vers ſont du *ſtyle ſublime*, ſans être ſublimes, & le dernier eſt ſublime ſans être du *ſtyle ſublime*.

Le *ſtyle médiocre* tient le milieu entre les deux: il a toute la netteté du *ſtyle* ſimple, & reçoit tous les ornemens & tout le coloris de l'élocution.

Ces trois ſortes de *ſtyles* ſe trouvent ſouvent dans un même ouvrage, parce que la matiere s'élevant & s'abaiſſant, le *ſtyle* qui eſt comme porté ſur la matiere, doit s'élever auſſi & s'abaiſſer avec elle. Et comme dans les matieres tout ſe tient, ſe lie par des nœuds ſecrets, il faut auſſi que tout ſe tienne & ſe lie dans les *ſtyles*. Par conſéquent il faut y ménager les paſſages, les liaiſons, affoiblir ou fortifier inſenſiblement les teintes, à moins que la matiere ne ſe briſant tout-d'un-coup & devenant comme eſcarpée, le *ſtyle* ne ſoit obligé de changer auſſi bruſquement. Par exemple, lorſque Craſſus plaidant contre un certain Brutus qui déshonoroit ſon nom & ſa famille, vit paſſer la pompe funebre d'une de ſes parentes qu'on portoit au bucher, il arrêta le corps, & adreſſant la parole à Brutus, il lui fit les plus terribles reproches: " Que voulez-vous que Julie annonce à votre pere, à tous vos aïeux, dont vous voyez porter les images? Que dira-t-elle à ce Brutus qui nous a délivré de la domination des rois " *&c.*? Il ne s'agiſſoit pas alors de nuances ni de liaiſons fines. La matiere emportoit le *ſtyle*, & c'eſt toujours à lui de la ſuivre.

Comme on écrit en vers ou en proſe, il faut d'abord marquer quelle eſt la différence de ces deux genres de *ſtyle*. La proſe toujours timide, n'oſe ſe permettre les inverſions qui font le ſel du *ſtyle poétique*. Tandis que la proſe met le régiſſant avant le régime, la poéſie ne manque pas de

de faire le contraire. Si l'actif eſt plus ordinaire dans la proſe, la poéſie le dédaigne, & adopte le paſſif. Elle entaſſe les épithetes, dont la proſe ne ſe pare qu'avec retenue : elle n'appelle point les hommes par leurs noms, c'eſt le fils de Pélée, le berger de Sicile, le cygne de Dircée. L'année eſt chez elle le grand cercle, qui s'acheve par la révolution des mois. Elle donne un corps à tout ce qui eſt ſpirituel, & la vie à tout ce qui ne l'a point. Enfin le chemin dans lequel elle marche eſt couvert d'une pouſſiere d'or, ou jonché des plus belles fleurs. *Voyez* POÉTIQUE, *ſtyle*.

Ce n'eſt pas tout, chaque genre de poéſie a ſon ton & ſes couleurs. Par exemple, les qualités principales qui conviennent au *ſtyle épique* ſont la force, l'élégance, l'harmonie & le coloris.

Le *ſtyle dramatique* a pour regle générale de devoir être toujours conforme à l'état de celui qui parle. Un roi, un ſimple particulier, un commerçant, un laboureur, ne doivent point parler du même ton : mais ce n'eſt pas aſſez ; ces mêmes hommes ſont dans la joie ou dans la douleur, dans l'eſpérance ou dans la crainte : cet état actuel doit donner encore une ſeconde conformation à leur *ſtyle*, laquelle ſera fondée ſur la premiere, comme cet état actuel eſt fondé ſur l'habituel ; & c'eſt ce qu'on appelle *la condition de la perſonne*. *Voyez* TRAGÉDIE.

Pour ce qui regarde la comédie, c'eſt aſſez de dire que ſon *ſtyle* doit être ſimple, clair, familier, cependant jamais bas, ni rampant. Je ſais bien que la comédie doit élever quelquefois ſon ton, mais dans ſes plus grandes hardieſſes elle ne s'oublie point ; elle eſt toujours ce qu'elle doit être. Si elle alloit juſqu'au tragique, elle ſeroit hors de ſes limites : ſon *ſtyle* demande encore d'être aſſaiſonné de penſées fines, délicates, & d'expreſſions plus vives qu'éclatantes.

Le *ſtyle lyrique* s'éleve comme un trait de flamme, & tient par ſa chaleur au ſentiment & au goût : il eſt tout rempli de l'enthouſiaſme que lui inſpire l'objet préſent à ſa lyre ; ſes images ſont ſublimes, & ſes ſentimens pleins de feu. Delà les termes riches, forts, hardis, les ſons harmonieux, les figures brillantes, hyperboliques, & les tours ſinguliers de ce genre de poéſie. *Voyez* ODE, POÉSIE, LYRIQUE & POETE LYRIQUE.

Le *ſtyle bucolique* doit être ſans apprêt, ſans faſte, doux, ſimple, naïf & gracieux dans ſes deſcriptions. *Voyez* PASTORALE, *poéſie*.

Le *ſtyle de l'apologue* doit être ſimple, familier, riant, gracieux, naturel & naïf. La ſimplicité de ce *ſtyle* conſiſte à dire en peu de mots & avec les termes ordinaires tout ce qu'on veut dire. Il y a cependant des fables où la Fontaine prend l'eſſor ; mais cela ne lui arrive que quand les perſonnages ont de la grandeur & de la nobleſſe. D'ailleurs cette élévation ne détruit point la ſimplicité qui s'accorde, on ne peut mieux, avec la dignité. Le familier de l'apologue eſt un choix de ce qu'il y a de plus fin & de plus délicat dans le langage des converſations ; le riant eſt caractériſé par ſon oppoſition au ſérieux, & le gracieux par ſon oppoſition au déſagréable : *ſa majeſté fourrée*, *une Hélene au beau plumage*, ſont du *ſtyle* riant. Le *ſtyle* gracieux peint les choſes agréables avec tout l'agrément qu'elles peuvent recevoir. *Les lapins s'égayoient*, *& de thim parfumoient leurs banquets*. Le naturel eſt oppoſé en général au recherché, au forcé. Le naïf l'eſt au réfléchi, & ſemble n'appartenir qu'au ſentiment, comme la fable de la laitiere.

Paſſons au *ſtyle* de la proſe : il peut être périodique ou coupé dans tout genre d'ouvrage.

Le *ſtyle périodique* eſt celui où les propoſitions ou les phraſes ſont liées les unes aux autres, ſoit par le ſens même, ſoit par des conjonctions.

Le *ſtyle coupé* eſt celui dont toutes les parties ſont indépendantes & ſans liaiſon réciproque. Un exemple ſuffira pour les deux eſpeces.

" Si M. de Turenne n'avoit ſu que combattre & vaincre, s'il ne s'étoit élevé au deſſus des vertus humaines, ſi ſa valeur & ſa prudence n'avoient été animées d'un eſprit de foi & de charité, je le mettrois au rang des Fabius & des Scipions ". Voilà une période qui a quatre membres, dont

le ſens eſt ſuſpendu. Si M. de Turenne n'avoit ſû que combattre & vaincre, *&c.* ce ſens n'eſt pas achevé, parce que la conjonction *ſi* promet au moins un ſecond membre; ainſi le *ſtyle* eſt là périodique. Le veut-on coupé, il ſuffit d'ôter la conjonction: M. de Turenne a ſu autre choſe que combattre & vaincre, il s'eſt élevé au deſſus des vertus humaines; ſa valeur & ſa prudence étoient animées d'un eſprit de foi & de charité; il eſt bien au deſſus des Fabius, des Scipions. Ou ſi l'on veut un autre exemple: " Il paſſe le Rhin, il obſerve les mouvemens des ennemis; il releve le courage des alliés, *&c.* ».

Le *ſtyle périodique* a deux avantages ſur le *ſtyle coupé*: le premier, qu'il eſt plus harmonieux; le ſecond, qu'il tient l'eſprit en ſuſpens. La période commencée, l'eſprit de l'auditeur s'engage, & eſt obligé de ſuivre l'orateur juſqu'au point, ſans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette ſuſpenſion eſt très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours eveillé & en haleine.

Le *ſtyle coupé* a plus de vivacité & plus d'éclat: on les emploie tous deux tour-à-tour, ſuivant que la matiere l'exige. Mais cela ne ſuffit pas à beaucoup près pour la perfection du *ſtyle*: il faut donc obſerver avant toutes choſes que la même remarque que nous avons faite au ſujet de la poéſie, s'applique également à la proſe, je veux dire que chaque genre d'ouvrage proſaïque demande le *ſtyle* qui lui eſt propre. Le *ſtyle* oratoire, le *ſtyle* hiſtorique & le *ſtyle* épiſtolaire ont chacun leurs regles, leur ton, & leurs loix particulieres.

Le *ſtyle oratoire* requiert un arrangement choiſi des penſées & des expreſſions conformes au ſujet qu'on doit traiter. Cet arrangement des mots & des penſées comprend toutes les eſpeces de figures de rhétorique, & toutes les combinaiſons qui peuvent produire l'harmonie & les nombres. *Voyez* ORATEURS *grecs & romains*, ELOCUTION, ELOQUENCE, HARMONIE, MÉLODIE, NOMBRE, *&c.*

Le caractere principal du *ſtyle hiſtorique*, eſt la clarté. Les images brillantes figurent avec éclat dans l'hiſtoire: elle peint les faits; c'eſt le combat des Horaces & des Curiaces; c'eſt la peſte de Rome, l'arrivée d'Agrippine avec les cendres de Germanicus, ou Germanicus lui-même au lit de la mort. Elle peint les traits du corps, le caractere d'eſprit, les mœurs. C'eſt Caton, Catilina, Piſon; la ſimplicité ſied bien au *ſtyle* de l'hiſtoire; c'eſt en ce point que Céſar s'eſt montré le premier homme de ſon ſiecle. Il n'eſt point friſé, dit Cicéron, ni paré ni ajuſté, mais il eſt plus beau que s'il l'étoit. Une des principales qualités du *ſtyle hiſtorique*, c'eſt d'être rapide; enfin il doit être proportionné au ſujet. Une hiſtoire générale ne s'écrit pas du même ton qu'une hiſtoire particuliere; c'eſt preſque un diſcours ſoutenu; elle eſt plus périodique & plus nombreuſe.

Le *ſtyle épiſtolaire* doit ſe conformer à la nature des lettres qu'on écrit. On peut diſtinguer deux ſortes de lettres; les unes philoſophiques, où l'on traite d'une maniere libre quelque ſujet littéraire; les autres familieres, qui ſont une eſpece de converſation entre les abſens; le *ſtyle* de celle-ci doit reſſembler à celui d'un entretien, tel qu'on l'auroit avec la perſonne même ſi elle étoit préſente. Dans les lettres philoſophiques, il convient de s'élever quelquefois avec la matiere, ſuivant les circonſtances. On écrit d'un *ſtyle* ſimple aux perſonnes les plus qualifiées au deſſus de nous; on écrit à ſes amis d'un *ſtyle* familier. Tout ce qui eſt familier eſt ſimple; mais tout ce qui eſt ſimple n'eſt pas familier. Le caractere de ſimplicité ſe trouve ſur-tout dans les lettres de madame de Maintenon: rien de ſi aiſé, de ſi doux, de ſi naturel.

Le *ſtyle épiſtolaire* n'eſt point aſſujetti aux loix du diſcours oratoire: ſa marche eſt ſans contrainte: c'eſt le trop de nombres qui fait le défaut des lettres de Balzac. Il eſt une ſorte de négligence qui plaît, de même qu'il y a des femmes à qui il ſied bien de n'être point parées. Telle eſt l'élocution ſimple, agréable & touchante ſans chercher à le paroître; elle dedaigne la friſure, les perles, les diamans, le blanc, le rouge, & tout ce qui s'appelle fard & ornement étranger. La propreté ſeule, jointe aux graces naturelles, lui ſuffit pour ſe rendre agréable.

Le *ſtyle épiſtolaire* admet toutes les figures de mots & de penſées, mais il les admet à ſa maniere. Il y a des métaphores pour tous les états; les ſuſpenſions, les interrogations ſont ici permiſes, parce que ces tours ſont les expreſſions même de la nature.

Mais ſoit que vous écriviez une lettre, une hiſtoire, une oraiſon, ou tout autre ouvrage, n'oubliez jamais d'être clair. La clarté de l'arrangement des paroles & des penſées, eſt la premiere qualité du *ſtyle*. On marche avec plaiſir dans un beau jour, tous les objets ſe préſentent agréablement; mais lorſque le ciel s'obſcurcit, il communique ſa noirceur à tout ce qu'on trouve ſur la route, & n'a rien qui dédommage de la fatigue du voyage.

A la clarté de votre *ſtyle*, joignez s'il ſe peut la nobleſſe & l'éclat; c'eſt par-là que l'admiration commence à naître dans notre eſprit. Ce fut par-là que Cicéron plaidant pour Cornélius, excita ces emportemens de joie & ces battemens de mains dont le barreau retentit pour lors, mais l'état dont je parle doit ſe ſoutenir; un éclair qui nous éblouit paſſe légérement devant les yeux, & nous laiſſe dans la tranquillité où nous étions auparavant; un faux brillant nous ſurprend d'abord & nous agite; mais bientôt après nous rentrons dans le calme, & nous avons honte d'avoir pris du clinquant pour de l'or.

Quoique la beauté du *ſtyle* dépende des ornemens dont on ſe ſert pour l'embellir, il faut les ménager avec adreſſe; car un *ſtyle* trop orné devient inſipide; il faut placer la parure de même qu'on place les perles & les diamans ſur une robe que l'on veut enrichir avec goût.

Tâchez ſur-tout d'avoir un *ſtyle* qui revête la couleur du ſentiment; cette couleur conſiſte dans certains tours de phraſe, de certaines figures qui rendent vos expreſſions touchantes. Si l'extérieur eſt triſte, le *ſtyle* doit y répondre. Il doit toujours être conforme à la ſituation de celui qui parle.

Enfin il eſt une autre qualité du *ſtyle* qui enchante tout le monde, c'eſt la naïveté. Le *ſtyle naïf* ne prend que ce qui eſt né du ſujet & des circonſtances: le travail n'y paroît pas plus que s'il n'y en avoit point; c'eſt le *dicendi genus ſimplex*, *ſincerum*, *nativum* des Latins. La naïveté du *ſtyle* conſiſte dans le choix de certaines expreſſions ſimples qui paroiſſent nées d'elles-mêmes plutôt que choiſies; dans des conſtructions faites comme par hazard, dans certains tours rajeunis, & qui conſervent encore un air de vieille mode. Il eſt donné à peu de gens d'avoir en partage la *naïveté du ſtyle*; elle demande un goût naturel perfectionné par la lecture de nos vieux auteurs françois, d'un Amyot, par exemple, dont la *naïveté du ſtyle* eſt charmante.

Il paroît aſſez par tous ces détails, que les plus grands défauts du *ſtyle* ſont d'être obſcur, affecté, bas, empoulé, froid, ou toujours uniforme.

Un *ſtyle* qui eſt *obſcur* & qui n'a point de clarté, eſt le plus grand vice de l'élocution, ſoit que l'obſcurité vienne d'un mauvais arrangement de paroles, d'une conſtruction louche & équivoque, ou d'une trop grande briéveté. Il faut, dit Quintilien, non-ſeulement qu'on puiſſe nous entendre, mais qu'on ne puiſſe pas ne pas nous entendre; la lumiere dans un écrit doit être comme celle du ſoleil dans l'univers, laquelle ne demande point d'attention pour être vue, il ne faut qu'ouvrir les yeux.

STYLE, *affectation de, dans le langage & dans la converſation*, eſt un vice aſſez ordinaire aux gens qu'on appelle *beaux parleurs*. Il conſiſte à dire en termes bien recherchés, & quelquefois ridiculement choiſis, des choſes triviales ou communes. C'eſt pour cette raiſon que les beaux parleurs ſont ordinairement ſi inſupportables aux gens d'eſprit, qui cherchent beaucoup plus à bien penſer qu'à bien dire, ou plutôt qui croient que pour bien dire, il ſuffit de bien penſer; qu'une penſée neuve, forte, juſte, lumineuſe, porte avec elle ſon expreſſion; & qu'une penſée commune ne doit jamais être préſentée que pour ce qu'elle eſt, c'eſt-à-dire, avec une expreſſion ſimple.

Affectation dans le ſtyle, c'eſt à-peu-près la même choſe que l'*affectation* dans le langage, avec cette différence que ce qui eſt écrit doit être naturellement un peu

plus ſoigné que ce que l'on dit, parce qu'on eſt ſuppoſé y penſer mûrement en l'écrivant; d'où il s'enſuit que ce qui eſt affectation dans le langage ne l'eſt pas quelquefois dans le *ſtyle*. L'affectation dans le *ſtyle* eſt à l'affectation dans le langage, ce qu'eſt l'affectation d'un grand ſeigneur à celle d'un homme ordinaire. J'ai entendu quelquefois faire l'éloge de certaines perſonnes, en diſant qu'elles *parlent comme un livre*: ſi ce que ces perſonnes diſent étoit écrit, cela pourroit être ſupportable; mais il me ſemble que c'eſt un grand défaut que de parler ainſi; c'eſt une marque preſque certaine que l'on eſt dépourvu de chaleur & d'imagination. Tant pis pour qui ne fait jamais de ſoléciſme en parlant; on pourroit dire que ces perſonnes-là liſent toujours & ne parlent jamais. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'ordinairement ces beaux parleurs ſont de très-mauvais écrivains: la raiſon en eſt toute ſimple; ou ils écrivent comme ils parleroient, perſuadés qu'ils parlent comme on doit écrire; & ils ſe permettent en ce cas une infinité de négligences & d'expreſſions impropres, qui échappent, malgré qu'on en ait, dans le diſcours; ou ils mettent, proportion gardée, le même ſoin à écrire qu'ils mettent à parler; & en ce cas l'affectation dans leur *ſtyle* eſt, ſi on peut parler ainſi, proportionnelle à celle de leur langage, & par conſéquent ridicule. *(O)*

La *baſſeſſe du ſtyle*, conſiſte principalement dans une diction vulgaire, groſſiere, ſeche, qui rebute & dégoûte le lecteur.

Le *ſtyle empoulé*, n'eſt qu'une élévation vicieuſe, il reſſemble à la bouffiſſure des malades. Pour en connoître le ridicule, on peut lire le ſecond chapitre de Longin, qui compare Clitarque, qui n'avoit que du vent dans ſes écrits, à un homme qui ouvre une grande bouche pour ſouffler dans une petite flûte. Ceux qui ont l'imagination vive tombent aiſément dans l'enflure du *ſtyle*; enſorte qu'au lieu de tonner, comme ils le croient, ils ne font que niaiſer comme des enfans.

Le *ſtyle* froid vient tantôt de la ſtérilité, tantôt de l'intempérance des idées. Celui-là parle froidement qui n'échauffe point notre ame, & qui ne fait point l'élever par la vigueur de ſes idées & de ſes expreſſions.

Le *ſtyle* trop *uniforme* nous aſſoupit & nous endort.

Voulez-vous du public mériter les amours,
Sans ceſſe en écrivant variez vos diſcours;
Un ſtyle *trop égal & toujours* uniforme
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.
On lit peu ces auteurs nés pour nous ennuyer,
Qui toujours ſur un ton ſemblent pſalmodier.

La variété néceſſaire en tout, l'eſt dans le diſcours plus qu'ailleurs. Il faut ſe défier de la monotonie du *ſtyle*, & ſavoir paſſer du grave au doux, du plaiſant au ſévere.

Enfin, ſi quelqu'un me demandoit la maniere de ſe former le *ſtyle*, je lui répondrois en deux mots, avec l'auteur des principes de littérature, qu'il faut premiérement lire beaucoup & les meilleurs écrivains; ſecondement écrire ſoi-même & prendre un cenſeur judicieux; troiſiémement, imiter d'excellens modeles, & tâcher de leur reſſembler.

Je voudrois encore que l'imitateur étudiât les hommes; qu'il prît d'après nature des expreſſions qui ſoient non-ſeulement vraies, comme dans un portrait qui reſſemble, mais vivantes & animées comme le modele même du portrait. Les Grecs avoient l'un & l'autre en partage, le génie pour les choſes, & le talent de l'expreſſion.

Il n'y a jamais eu de peuple qui ait travaillé avec plus de goût & de *ſtyle*; ils burinoient plutôt qu'ils ne peignoient, dit Denis d'Halycarnaſſe. On ſait les efforts prodigieux que fit Démoſthène, pour forger ces foudres, que Philippe redoutoit plus que toutes les flottes de la république d'Athènes. Platon à quatre-vingts ans poliſſoit encore ſes dialogues. On trouva après ſa mort, des corrections qu'il avoit faites à cet âge ſur ſes tablettes. *(Le Chevalier* DE JAUCOURT.*)*

STYLE, *harmonie du*. *Voyez* ORATOIRE, HARMONIE, ÉLOQUENCE. *(D. J.)*

STYLE, *(Logiq.)* le *ſtyle* des Logiciens & des Philoſophes ne doit avoir d'autre but que d'expliquer exactement nos penſées

aux autres ; c'eſt pourquoi il convient d'établir quelques regles particulieres à ce genre de *ſtyle* ; telles ſont les ſuivantes.

1°. De ne s'écarter jamais des ſignifications reçues des termes.

2°. Que les mêmes termes ſoient toujours pris dans le même ſens.

3°. De fixer la ſignification des mots qui ont un ſens vague & indéterminé.

4°. De déſigner les objets eſſentiellement différens par des noms différens.

5°. Le logicien ou le philoſophe doit toujours uſer des expreſſions les plus propres, & ne point employer plus de mots que ceux qui lui ſont préciſément néceſſaires pour établir la vérité de la propoſition qu'il avance. *Voyez* à ce ſujet Wolf. *Diſc. prélimin. de la Logique*, *c. v.* *(D. J.)*

STYLE ORIENTAL, *(Proſe & Poéſie.)* le *ſtyle oriental* a cet avantage, qu'il éleve l'ame, qu'il ſoutient l'attention, & qu'il fait lire avec une ſorte de plaiſir, des choſes qui pour le fond ne ſont pas toujours nouvelles. *(D. J.)*

STYLE, *Poéſie du*, *(Poéſie.)* la *poéſie du ſtyle*, comme M. le Batteux l'a remarqué, comprend les penſées, les mots, les tours, & l'harmonie. Toutes ces parties ſe trouvent dans la proſe même ; mais comme dans les arts, tels que la Poéſie, il s'agit non-ſeulement de rendre la nature, & de la rendre avec tous ſes agrémens & ſes charmes poſſibles ; la Poéſie, pour arriver à ſa fin, a été en droit d'y ajouter un degré de perfection, qui les élevât en quelque ſorte au deſſus de leur condition naturelle.

C'eſt pour cette raiſon que les penſées, les mots, les tours, ont dans la Poéſie une hardieſſe, une liberté, une richeſſe, qui paroîtroit exceſſive dans le langage ordinaire. Ce ſont des comparaiſons toutes nues, des métaphores éclatantes, des répétitions vives, des apoſtrophes ſingulieres. C'eſt l'Aurore, fille du matin, qui ouvre les portes de l'orient avec ſes doigts de roſes ; c'eſt un fleuve appuyé ſur ſon urne penchante, qui dort au bruit flatteur de ſon onde naiſſante ; ce ſont les jeunes zéphirs qui folâtrent dans les prairies émaillées, ou les nayades qui ſe jouent dans leurs palais de cryſtal ; ce n'eſt point un repas, c'eſt une fête.

La *poéſie du ſtyle* conſiſte encore à prêter des ſentimens intéreſſans à tout ce qu'on fait parler, comme à exprimer par des figures, & à préſenter ſous des images capables de nous émouvoir, ce qui ne nous toucheroit pas, s'il étoit dit ſimplement en *ſtyle* proſaïque.

Mais chaque genre de poëme a quelque choſe de particulier dans la *poéſie de ſon ſtyle* ; la plupart des images dont il convient que le *ſtyle* de la tragédie ſoit nourri, pour ainſi dire, ſont trop graves pour le *ſtyle* de la comédie ; du moins le poëme comique ne doit-il en faire qu'un uſage très-ſobre. Il ne doit les employer que comme Chrémès, lorſque ce perſonnage entre pour un moment dans une paſſion tragique. Nous avons déja dit dans quelques articles, que les églogues empruntoient leurs peintures & leurs images des objets qui parent la campagne, & des événemens de la vie ruſtique. La *poéſie du ſtyle* de la ſatyre doit être nourrie des images les plus propres à exciter notre bile. L'ode monte dans les cieux, pour y emprunter ſes images & ſes comparaiſons du tonnerre, des aſtres, & des dieux mêmes : mais ce ſont des choſes dont l'expérience a déja inſtruit tous ceux qui aiment la Poéſie.

Il faut donc que nous croyions voir, pour ainſi dire, en écoutant des vers : *ut pictura poeſis*, dit Horace. Cléopatre s'attireroit moins d'attention, ſi le poëte lui faiſoit dire en *ſtyle* proſaïque aux miniſtres odieux de ſon frere : ayez peur, méchans ; Céſar qui eſt juſte, va venir la force à la main ; il arrive avec des troupes. Sa penſée a bien un autre éclat ; elle paroit bien plus relevée, lorſqu'elle eſt revêtue de figures poétiques, & lorſqu'elle met entre les mains de Céſar, l'inſtrument de la vengeance de Jupiter. Ce vers,

Tremblez, méchans, tremblez : voici venir la foudre.

me préſente Céſar armé du tonnerre, & les meurtriers de Pompée foudroyés. Dire ſimplement qu'il n'y a pas un grand mé-

rite à ſe faire aimer d'un homme qui devient amoureux facilement ; mais qu'il eſt beau de ſe faire aimer par un homme qui ne témoigna jamais de diſpoſition à l'amour ; ce ſeroit dire une vérité commune, & qui ne s'attireroit pas beaucoup d'attention. Quand Racine met dans la bouche d'Aricie cette vérité, revêtue des beautés que lui prête la *poéſie de ſon ſtyle*, elle nous charme. Nous ſommes ſéduits par les images dont le poëte ſe ſert pour l'exprimer ; & la penſée de triviale qu'elle ſeroit, énoncée en *ſtyle* proſaïque, devient dans ſes vers un diſcours éloquent qui nous frappe, & que nous retenons :

Pour moi, je ſuis plus fiere, & fuis la gloire aiſée
D'arracher un hommage à mille autres offert,
Et d'entrer dans un cœur de toutes parts ouvert.
Mais de faire fléchir un courage inflexible,
De porter la douleur dans une ame inſenſible,
D'enchaîner un captif de ſes fers étonné,
Contre un joug qui lui plaît vainement mutiné,
Voilà ce qui me plaît, voilà ce qui m'irrite.

Phedre, *acte II.*

Ces vers tracent cinq tableaux dans l'imagination.

Un homme qui nous diroit ſimplement : je mourrai dans le même château où je ſuis né, ne toucheroit pas beaucoup. Mourrir eſt la deſtinée de tous les hommes ; & finir dans le ſein de ſes pénates, c'eſt la deſtinée des plus heureux. L'abbé de Chaulieu nous préſente cependant cette penſée ſous des images qui la rendent capable de toucher infiniment :

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumiere,
Bien-tôt au bout de ma carriere
Chez toi je joindrai mes aïeux.
Muſes qui dans ce lieu champêtre
Avec ſoin me fîtes nourrir,
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bien-tôt vous me verrez mourir.

Ces apoſtrophes me font voir le poëte en converſation avec les divinités & avec les arbres de ce lieu. Je m'imagine qu'ils ſont attendris par la nouvelle qu'il leur annonce ; & le ſentiment qu'il leur prête, fait naître dans mon cœur un ſentiment approchant du leur.

La *poéſie du ſtyle* fait la plus grande différence qui ſoit entre les vers & la proſe. Bien des métaphores qui paſſeroient pour des figures trop hardies dans le *ſtyle* oratoire le plus élevé, ſont reçues en poéſie ; les images & les figures doivent être encore plus fréquentes dans la plupart des genres de la poéſie, que dans les diſcours oratoires ; la rhétorique qui veut perſuader notre raiſon, doit toujours conſerver un air de modération & de ſincérité. Il n'en eſt pas de même de la poéſie qui ſonge à nous émouvoir préférablement à toutes choſes, & qui tombera d'accord, ſi l'on veut, qu'elle eſt ſouvent de mauvaiſe foi. Suivant Horace, on peut être poëte en un diſcours en proſe ; & l'on n'eſt ſouvent que proſateur dans un diſcours écrit en vers. Quintilien explique ſi bien la nature & l'uſage des images & des figures dans les derniers chapitres de ſon huitieme livre, & dans les premiers chapitres du livre ſuivant, qu'il ne laiſſe rien à faire, que d'admirer ſa pénétration & ſon grand ſens.

Cette partie de la poéſie la plus importante, eſt en même temps la plus difficile : c'eſt pour inventer des images qui peignent bien ce que le poëte veut dire ; c'eſt pour trouver les expreſſions propres à leur donner l'être, qu'il a beſoin d'un feu divin, & non pas pour rimer. Un poëte médiocre peut, à force de conſultations & de travail, faire un plan régulier, & donner des mœurs décentes à ſes perſonnages ; mais il n'y a qu'un homme doué du génie de l'art, qui puiſſe ſoutenir ſes vers par des fictions continuelles, & par des images renaiſſantes à chaque période. Un homme ſans génie, tombe bien-tôt dans la froideur qui naît des figures qui manquent de juſteſſe, & qui ne peignent point nettement leur objet ; ou dans le ridicule qui naît des figures, leſquelles ne ſont point convenables au ſujet. Telles ſont, par exemple, les figures que met en œuvre le carme auteur du poëme de la Magdelaine, qui forment ſouvent des images groteſques, où le poëte

ne devoit nous offrir que des images sérieuses. Le conseil d'un ami peut bien nous faire supprimer quelques figures impropres ou mal imaginées ; mais il ne peut nous inspirer le génie nécessaire pour inventer celles dont il conviendroit de se servir ; & qui font la *poésie du style ;* le secours d'autrui ne sauroit faire un poëte : il peut tout au plus lui aider à se former.

Un peu de réflexion sur la destinée des poëmes françois publiés depuis cent ans, achevera de nous persuader, que le plus grand mérite d'un poëme, vient de la convenance & de la continuité des images & des peintures que ses vers nous présentent. Le caractere de la *poésie du style* a toujours décidé du bon ou du mauvais succès des poëmes, même de ceux qui par leur étendue, semblent dépendre le plus de l'économie du plan, de la distribution, de l'action, & de la décence des mœurs.

Nous avons deux tragédies du grand Corneille, dont la conduite & la plupart des caracteres sont très-défectueux, le cid & la mort de Pompée. On pourroit même disputer à cette derniere piece le titre de *tragédie ;* cependant le public enchanté par la *poésie du style* de ces ouvrages, ne se lasse point de les admirer ; & il les place fort au dessus de plusieurs autres, dont les mœurs sont meilleures, & dont le plan est régulier. Tous les raisonnemens des critiques ne le persuaderont jamais, qu'il ait tort de prendre pour des ouvrages excellens deux tragédies, qui depuis un siecle, font toujours pleurer les spectateurs.

Nos voisins les Italiens ont aussi deux poëmes épiques en leur langue ; la Jérusalem délivrée du Tasse, & le Roland furieux de l'Arioste, qui, comme l'Iliade & l'Enéide, sont devenus des livres de la bibliotheque du genre humain. On vante le poëme du Tasse pour la décence des mœurs, pour la dignité des caracteres, pour l'économie du plan ; en un mot pour sa régularité. Je ne dirai rien des mœurs, des caracteres, de la décence & du plan du poëme de l'Arioste. Homere fut un géometre auprès de lui ; & l'on sait le beau nom que le cardinal d'Est donna au ramas informe d'histoires mal tissues ensemble qui composent le Roland furieux. L'unité d'action y est si mal observée, qu'on a été obligé dans les éditions postérieures d'indiquer, par une note mise à côté de l'endroit où le poëte interrompt une histoire, l'endroit du poëme où il la recommence, afin que le lecteur puisse suivre le fil de cette histoire. On a rendu en cela un grand service au public ; car on ne lit pas deux fois l'Arioste de suite, & en passant du premier chant au second, & de celui-là aux autres successivement, mais bien en suivant indépendamment de l'ordre des livres, les différentes histoires qu'il a plutôt incorporées qu'unies ensemble. Cependant les Italiens, généralement parlant, placent l'Arioste fort au dessus du Tasse. L'académie de la Crusca, après avoir examiné le procès dans les formes, a fait une décision autentique qui adjuge à l'Arioste le premier rang entre les poëtes épiques Italiens. Le plus zélé défenseur du Tasse, Camillo Pelegrini, confesse qu'il attaque l'opinion générale, & que tout le monde a décidé pour l'Arioste, séduit par la poésie de son *style.* Elle l'emporte véritablement sur la poésie de la Jérusalem délivrée, dont les figures ne sont pas souvent convenables à l'endroit où le poëte les met en œuvre. Il y a souvent encore plus de brillant & d'éclat dans ses figures que de vérité. Je veux dire qu'elles surprennent & qu'elles éblouissent l'imagination, mais qu'elles n'y peignent pas distinctement des images propres à nous émouvoir.

Il résulte de tout ce détail, que le meilleur poëme est celui dont la lecture nous touche davantage ; & que c'est celui qui nous séduit au point de nous cacher la plus grande partie de ses fautes, & de nous faire oublier volontiers celles mêmes que nous avons vues, & qui nous ont choqués. Or c'est à proportion des charmes de la *poésie du style* qu'un poëme nous intéresse. Du Bos, *réflexions sur la poésie. (D. J.)*

STYLE, *(Peint.)* le *style* appartient en peinture à la composition & à l'exécution ; il y a des peintres qui travaillent dans un *style* héroïque, & d'autres dans un *style* champêtre. Pour ce qui concerne l'exécution, un tableau peut être d'un *style* ferme, ou d'un *style* poli. Le *style* ferme est une touche hardie, qui donne de la force & de l'action à l'ouvrage, tels sont les tableaux

de Michel-Ange. Le *ſtyle* poli finit & termine toutes choſes : c'eſt à quoi ſe ſont le plus attachés les Peintres hollandois. Le *ſtyle* ferme eſt quelquefois trop dur, & le *ſtyle* poli trop compoſé, trop travaillé, mais leur union fait les délices des amateurs. *(D. J.)*

STYLE, *en Muſique*, eſt la maniere de compoſer, d'exécuter & d'enſeigner. Cela varie beaucoup ſelon les pays, le caractere des peuples & le génie des auteurs ; ſelon les matieres, les lieux, les temps, les ſujets & les expreſſions, *&c.*

On dit le *ſtyle* de Handel, de Rameau, de Lully, de Deſtouches, *&c.* le *ſtyle* des Italiens, des François, des Eſpagnols, *&c.*

Le *ſtyle* des muſiques gaies & enjouées eſt bien différent du *ſtyle* des muſiques graves ou ſérieuſes. Le *ſtyle* des muſiques d'égliſe n'eſt pas le même que celui des muſiques pour le théatre ou pour la chambre. Le *ſtyle* des compoſitions italiennes eſt piquant, fleuri, expreſſif : celui des compoſitions françoiſes eſt naturel, coulant, tendre, *&c.*

Delà viennent les diverſes épithetes qui diſtinguent ces différens *ſtyles* ; on dit *ſtyle* ancien & moderne ; *ſtyle* italien, françois, allemand, *&c.* *ſtyle* eccléſiaſtique, dramatique, de la chambre, *&c.* *ſtyle* gai, enjoué, fleuri ; *ſtyle* piquant, pathétique, expreſſif ; *ſtyle* grave, ſérieux, majeſtueux ; *ſtyle* naturel, coulant, tendre, affectueux ; *ſtyle* grand, ſublime, galant ; *ſtyle* familier, populaire, bas, rampant.

Style dramatique ou récitatif, c'eſt un *ſtyle* propre pour les paſſions. *Voyez* RÉCITATIF.

Style eccléſiaſtique, c'eſt un *ſtyle* plein de majeſté, grave & ſérieux, & capable d'inſpirer la piété.

Style de motet, c'eſt un *ſtyle* varié, fleuri, & ſuſceptible de tous les ornemens de l'art : propre par conſéquent à remuer les paſſions, mais ſur-tout à exciter l'admiration, l'étonnement, la douleur, *&c.* *Voyez* MOTET.

Style de madrigal ; c'eſt un *ſtyle* affecté à la tendreſſe, à l'amour, à la compaſſion & aux autres paſſions douces. *Voyez* MADRIGAL.

Style hyporchematique, c'eſt le *ſtyle* qui convient au plaiſir, à la joie, à la danſe, *&c.* & plein par conſéquent de mouvemens prompts, vifs, gais & bien marqués.

Style ſymphonique ; c'eſt le *ſtyle* des inſtrumens. Comme chaque inſtrument a ſa deſtination particuliere, il y a auſſi ſon *ſtyle*. Le *ſtyle* des violons, par exemple, eſt ordinairement gai ; celui des flûtes eſt triſte, languiſſant, *&c.* celui des trompettes, animé, gai, martial, *&c.*

Style méliſmatique, c'eſt un *ſtyle* naturel, & ſur lequel on chante preſque ſans avoir appris ; il eſt propre pour les ariettes, les vilanelles, les vaudevilles, *&c.*

Style de phantaiſie, ou phantaiſie, *ſtylo phantaſtico* ; c'eſt un *ſtyle* d'inſtrument ou une maniere de compoſer & d'exécuter, libre de toute contrainte, *&c.*

Style de danſe, *ſtylo choraïco* ; il ſe diviſe en autant de branches différentes qu'il y a de différens caracteres de danſe. Il y a donc le *ſtyle* des ſarabandes, des menuets, de paſſepiés, des gavottes, des rigaudons, des bourrées, des gaillardes, des courantes, *&c.* *Voyez ces mots.*

Les anciens avoient auſſi leurs *ſtyles* d'différens dont nous avons parlé aux *mots*, MODES, MÉLOPÉE, *&c.* *(S)*

STYLE, *(Littérat.)* *ſtylus*, c'étoit, comme je viens de dire, un poinçon, ou une groſſe aiguille, avec la pointe de laquelle les anciens écrivoient ſur des tablettes enduites de cire. *Voyez* TABLETTE *en cire.*

Quintilien conſeille pour apprendre aux enfans à écrire, de faire graver toutes les lettres ſur une planche, afin que la trace des caracteres dirigeât le *ſtyle*, & que la main trouvant une égale réſiſtance aux extrêmités, ne ſortît point de ſon modele ; par cette méthode l'enfant, à force dimiter des caracteres fixes, ne pouvoit manquer de rendre promptement ſa main ſûre, ſans aucun beſoin de maître pour la conduire ; car, ajoute notre judicieux critique, c'eſt une choſe fort importante de ſavoir écrire bien, & vîte ; & c'eſt ce que les perſonnes de condition négligent un peu trop. Si Quintilien vivoit parmi nous, il auroit dit *négligent au point*, qu'on reconnoît un homme de qualité à ſon écriture

écriture illisible, & aux fautes d'ortographe. *(D. J.)*

STYLE, *en Chronologie*, *(Hist. mod.)* signifie une maniere particuliere de supputer le temps par rapport au retranchement de dix jours du calendrier dans la réformation qui en fut faite sous Grégoire XIII.

Le *style* est ancien ou nouveau.

Le vieux *style* est la maniere de compter selon le calendrier Julien; qu'on suit en Angleterre & dans quelques autres états protestans, qui ont refusé d'admettre la réformation. *Voyez* JULIEN.

Le nouveau *style* est la maniere de compter suivant le calendrier Grégorien, qui est suivi par les catholiques & par d'autres, en conséquence de la réformation. *Voyez* GRÉGORIEN.

Ainsi il y a une différence de dix jours entre le vieux *style* & le nouveau; le dernier avance beaucoup devant le premier, de façon que quand les catholiques, par exemple, comptent le 21 de Mai, nous ne comptons que le 11.

Cette différence de dix jours est accrue d'un jour en 1707, & est maintenant de 11 jours; par la raison que cette année n'étoit pas bissextile dans le vieux *style*, & qu'elle l'étoit dans le nouveau; desorte que le dixieme de l'un répondoit au vingt-unieme de l'autre.

Cependant il y a différens endroits, même parmi les protestans, où on a commencé à admettre le nouveau *style*; & il est assez vraisemblable qu'avec le temps, le vieux *style* sera tout à fait abandonné. A la diette de Ratisbonne, en 1700, il a été résolu par le corps des protestans de l'empire, qu'on retrancheroit onze jours du vieux *style* pour l'ajuster à l'avenir au nouveau: le même réglement a été fait depuis en Suede & en Danemarck; l'Angleterre est presque le seul état qui retienne le vieux *style*. *Voyez* CALENDRIER.

STYLE DE CHASSE, *voyez* CHASSE.

STYLE, *(Jurisprud.)* en terme de pratique signifie la maniere dont on a coutume de rédiger les actes; les notaires ont leur *style*, c'est-à-dire un certain ordre de discours, de certaines expressions qui leur sont propres. Il y a des clauses de *style*, c'est-à-dire, qui se trouvent ordinairement dans tous les actes de même espece; quelques-unes de ces clauses ne sont que de pur *style* sans rien ajouter aux conventions, comme le promettant, obligeant, renonçant des notaires qui seroient sous-entendus, quand même on ne les auroit exprimés.

Le *style* judiciaire est la forme que l'on suit pour l'instruction & pour les jugemens dans les tribunaux; autrefois chaque tribunal avoit son *style* particulier l'ordonnance de 1667 a eu pour objet de rendre par-tout la procédure uniforme; on avoit même dessein de faire des formules imprimées pour toutes sortes d'actes, afin de rendre par-tout le *style* uniforme; mais les difficultés que l'on trouva dans l'exécution de ce projet le firent abandonner, l'on se contenta de vendre le papier qui étoit destiné à contenir ces formules, que l'on timbre en tête d'une fleur-de-lis; telle fut l'origine du papier & du parchemin timbré, dont l'usage commença en France en 1675.

Malgré les précautions que les ordonnances ont prises pour rendre par-tout le *style* uniforme, il subsiste encore bien des différences dans le *style* de la plupart des tribunaux.

Nous avons plusieurs *styles* anciens & nouveaux, qui sont des instructions sur la maniere de procéder dans chaque tribunal; tels sont l'ancien *style* du parlement qui est dans les œuvres de Dumoulin, les *styles* civil, criminel & du conseil, de Gauret; le *style* de Gastier; le *style* du châtelet, *&c.* *Voyez* FORME, FORMULES, ORDRE JUDICIAIRE, PAPIER TIMBRÉ, PROCÉDURE. *(A)*

STYLE *mercantile*, *(Commerce.)* c'est celui qu'emploient les marchands & les négocians dans les affaires de leur négoce, & dont ils se servent dans leurs écritures pour eux-mêmes, pour leurs associés, leurs correspondans & leurs commissionnaires; il n'est pas étrange que le commerce ait son *style*, comme toutes les autres sciences, & il seroit honteux de ne le pas savoir, quand on a la sagesse d'embrasser cette utile profession. *(D. J.)*

STYLITES, s. m. pl. *(Hist. eccléſiast.)* est le nom qu'on donnoit à une sorte de

solitaires qui passoient le temps de leur vie sur le sommet d'une colonne pour mieux se livrer à la méditation. *Voyez* HERMITE, ANACHORETE.

Les auteurs ecclésiastiques citent beaucoup de solitaires qui menoient ce genre de vie, & l'on en trouve dès le second siecle. Le plus célebre d'entr'eux est S. Simon *Stylite* qui vivoit dans le cinquieme siecle, & qui demeuroit sur une colonne élevée de 36 coudées, où il passa sa vie dans les exercices d'une continuelle pénitence.

Le haut de ces colonnes ou la plateforme qu'occupoient ces solitaires; n'avoit, dit-on, que 3 piés de diametre; & étoit entourée d'une espece de balustrade ou de rebord qui leur venoit jusqu'à la ceinture; mais il n'y avoit point au bas de quoi se coucher, & ils y habitoient en plein air. On dit que les fakirs ou moines des Indes imitent encore aujourd'hui ce genre de vie extraordinaire. *Voyez* FAKIR.

STYLO-HYOIDIEN, *en anatomie*, est une paire de muscles qui viennent de la partie inférieure de l'apophyse styloïde, & s'inserent à la base de l'os hyoïde proche la grande corne, où il se partage très-souvent en deux portions entre lesquelles passent le tendon du digastrique. *Voyez* DIGASTRIQUE.

STYLO-GLOSSE, *en anatomie*, est une paire de muscles qui s'attachent le long de l'apophyse styloïde d'où descendant obliquement en avant, ils s'inserent à la racine de la langue. Ces muscles viennent quelquefois de l'angle de la mâchoire inférieure, ou sont fortifiés par un trousseau de fibres qui viennent de cet angle.

STYLOIDE, *en anatomie*, est une apophyse de l'os des tempes ainsi nommée, parce qu'elle ressemble à un stile ou stilet. *Voyez nos pl. d'anatom. & leur explication. Voyez aussi les articles* GRAPHOÏDE & OS PETRÉ.

STYLO-KERATO-HYOIDIEN, *en anatomie*; c'est le nom d'une paire de muscles, qui ne s'observent pas toujours & qui prennent leur attache de la partie moyenne de l'apophyse styloïde, & vont s'insérer à la petite corne de l'os hyoïde.

STYLO-MASTOIDIEN, *en anatomie*, trou situé entre les apophyses styloïde & mastoïde de l'os des tempes *Voyez* TEMPORAUX.

STYLOMETRIE, s. f. *en architecture*, est l'art de distribuer & mesurer une colonne dans toutes ses parties pour en observer les justes proportions, du grec στυλος, *colonne*, & μετρον, *mesure*.

STYLO-PHARINGIEN, *en anatomie*, est une paire de muscles qui viennent de l'apophyse styloïde & qui en descendant obliquement se dispersent dans les parties postérieures du pharinx & dans la face interne du cartilage thiroïde, où quelques fibres s'attachent.

STYLOBATE, s. m. *(Architect.) Voy.* PIÉDESTAL.

STYMMATA, *(Pharmac. anc.)* στυμματα; ce mot dérive de στυφω, *resserrer*, ou *épaissir*; en latin, *spissamenta*, corps épaissis. Les anciens appelloient ainsi leurs onguens les plus solides; ils donnoient le même nom aux ingrédiens dont ils se servoient pour procurer à ces onguens de la consistance & de la solidité; ces derniers épaississans étoient quelques simples odoriférantes, comme le costus, le nard, la marjolaine, l'amome, la menthe, & autres, capables de resserrer, de donner aux onguens une odeur agréable, & de les préserver de la corruption. Dioscoride dit que les *stymmata*, ou épaississans de l'huile rosat, sont le lentisque, le jonc, & l'asphalate. Les *stymmata* different des *hédysmata*, en ce que ces derniers sont liquides. *(D. J.)*

STYMPHALE, *(Géog. anc.) Stymphalus*, ville du Péloponnèse, dans l'Arcadie, aux confins de l'argolide, sur le bord d'un lac de même nom. Homere & Hésiche écrivent στυμφηλος, *Stymphelus*. Il semble qu'il y avoit aussi une montagne nommée *Stymphalus*; cependant Strabon, *l. VIII.* la passe sous silence, lorsqu'il décrit les montagnes de l'Arcadie; mais Ptolomée, *l. III. c. xvj.* compte *Stymphalus* au nombre des montagnes du Péloponnèse, & une ville du même nom parmi celles de l'Arcadie.

Le lac étoit au pié d'une montagne, selon Pline, & sur le bord du lac étoit la ville *Stymphalus*; dans le scholiaste d'Apollonius, *ad lib. II. v. 1055.* la ville est ap-

pellée *Stymphalus*, & le lac *Stymphalis* Ovide, *l. II. fast. v.* 27. en parlant du lac, dit *Stymphalides undæ*. Polybe, *l. II. c. 55.* appelle la contrée *Stymphalia* & les habitans *Stymphalii*. Strabon compte *Stymphalie* parmi les villes détruites; le fleuve qui sortoit du lac portoit aussi le nom de *Stymphalus*, jusqu'à l'endroit où il se cachoit sous terre; mais lorsqu'il reparoissoit dans l'Argie, il prenoit celui d'*Erasinus*. Pausanias, *l. VIII. c. xxij.* décrit ainsi la ville, le lac, & le fleuve *Stymphalus*.

Le mont Géronte étoit comme une barriere entre les Phénéates, & ceux de *Stymphale*. Ces derniers n'étoient plus censés du corps arcadique, depuis qu'ils s'en étoient volontairement séparés, pour ne plus dépendre que des états d'Argos.

Cependant Homere témoigne qu'ils étoient originairement Arcadiens, & on sait d'ailleurs que *Stymphale* leur fondateur, étoit petit-fils d'Arcas; ce n'est pas qu'Arcas eût été le fondateur de *Stymphale*, qui subsistoit du temps de Pausanias; mais il en avoit bâti un autre qui ne subsistoit plus. Ces peuples prétendoient que Téménus avoit habité l'ancienne *Stymphale*, qu'il y avoit élevé Junon, & qu'il lui avoit bâti ensuite trois temples sous divers noms, suivant les trois états où il l'avoit vue; l'un à Junon enfant, l'autre à Junon femme de Jupiter, & le troisieme à Junon veuve, après qu'elle eut fait divorce avec Jupiter, & qu'elle se fut retirée à *Stymphale*. Voilà ce qu'ils disoient; mais cela n'a rien de commun avec la nouvelle *Stymphale* dont il s'agit ici.

Aux environs de cette ville, il y avoit une fontaine, dont l'empereur Hadrien avoit fait venir l'eau jusque dans Corinthe. Cette fontaine formoit à *Stymphale*, durant l'hiver, une espece de petit lac, d'où le fleuve *Stymphale* se grossissoit; l'été ce lac étoit ordinairement à sec, & pour lors c'étoit la fontaine qui fournissoit de l'eau à ce fleuve, lequel, à quelque distance delà, se précipitoit sous terre, & alloit reparoître dans les terres des Argiens, non plus sous le nom de *Stymphale*, mais sous le nom d'*Erasinus*. On disoit que sur les bords du *Stymphale* il y avoit autrefois des oiseaux carnassiers qui vivoient de la chair humaine, & qu'Hercule les tua tous à coups de fleches. Pisandre de Camire dit qu'il ne fit que les chasser par le bruit des timbales.

Les déserts d'Arabie, qui engendrent tant de sortes de bêtes, continue Pausanias, avoient aussi des oiseaux nommés *stymphalides*, qui ne sont gueres moins à craindre pour les hommes, que les lions & les léopards; car lorsqu'ils étoient poursuivis par les chasseurs, ils fondoient tout-à-coup sur eux, les perçoient de leurs becs & les tuoient. Le fer & l'airain étoient de foible resistance; mais il y avoit dans le pays une écorce d'arbre fort épaisse, dont on se faisoit des habits; le bec de ses animaux rebrousoit contre, & s'embarrassoit de la même maniere que les petits oiseaux se prennent à la glu. Les stymphalides étoient de la grandeur des grues, & ressembloient aux cigognes, avec cette différence, qu'ils avoient le bec beaucoup plus fort, & qu'ils ne l'avoient pas recourbé.

Je ne puis décider, dit Pausanias, s'il y a eu autrefois en Arcadie des oiseaux de même nom que ceux qui se voient aujourd'hui dans l'Arabie, quoique d'une forme différente; mais supposé, ajoute le même Pausanias, que l'espece de stymphalides soit unique, & qu'elle ait toujours existé comme celle des éperviers, des aigles, & des autres oiseaux; je me persuade que les stymphalides sont des oiseaux d'Arabie, dont quelques-uns auront volé vers les rives du *Stymphale*, & que dans la suite la gloire d'Hercule & le nom des Grecs, beaucoup plus célebre que celui des Barbares, aura fait appeller ces oiseaux *stymphalides* dans l'Arabie même, au lieu qu'auparavant ils avoient un autre nom.

Il y avoit à *Stymphale* un vieux temple de Diane, surnommé aussi *stymphalie*. La statue de la déesse étoit de bois, & dorée pour la plus grande partie; la voûte du temple étoit ornée de figures d'oiseaux stymphalides. Sur le derriere du temple on voyoit des statues de marbre blanc, qui représentoient de jeunes filles avec des cuisses & des jambes d'oiseaux. On disoit que les habitans de *Stymphale* avoient éprouvé la colere du ciel d'une maniere terrible: la fête de Diane étoit négligée, on n'y observoit plus les cérémonies prescrites

par la coutume : un jour l'arcade qu'on avoit faite pour l'écoulement des eaux du *Stymphale*, se trouva tout à coup engorgée au point que l'eau venant à refluer, inonda toute la campagne l'espace de plus de quatre cents stades ; un chasseur qui couroit après une biche, se laissant emporter à l'envie d'avoir sa proie, se jeta à la nage dans ce lac, & ne cessa de poursuivre l'animal, jusqu'à ce que tombés tous deux dans le même gouffre, ils disparurent & se noyerent ; les eaux se retirerent à l'instant, & en moins d'un jour la terre parut séche. Depuis cet événement, la fête de Diane se célébra avec plus de pompe & de dévotion.

Voila le récit de Pausanias. La ville de *Stymphale* se nomme aujourd'hui *Vicisse*, d'autres disent *Vulsi*. M. Fourmont y passant en 1719, ne vit point dans les environs de ce lieu ; & n'entendit rien dire aux habitans, des oiseaux stymphalides si célebres chez les poëtes, & dans Pausanias ; mais M. Fourmont découvrit au voisinage de *Stymphale*, les ruines du tombeau de Térence, sur lequel il avoit fait espérer un mémoire particulier, qui n'a point vu le jour. *(D. J.)*

STYMPHALIE, *(Mythol.) Voy.* STYMPHALE.

STYMPHALIDES OISEAUX, *(Mythol.)* ce sont des oiseaux monstrueux qui, selon la fable, voloient sur le *Stymphale*, lac d'Arcadie. Les ailes, la tête & le bec de ces oiseaux, étoient de fer, & leurs serres extrêmement crochues : ils lançoient des dards de fer contre ceux qui les attaquoient : le dieu Mars les avoit lui-même dressés au combat ; ils étoient en si grand nombre, & d'une grosseur si extraordinaire, que lorsqu'ils voloient, leurs ailes ôtoient la clarté du soleil. Hercule ayant reçu de Minerve une espece de tymbale d'airain, propre à épouvanter ces oiseaux, s'en servit pour les attirer hors du bois où ils se retiroient, & il les extermina tous à coups de fleches.

On croit qu'il s'agit ici de quelques troupes de brigands qui ravageoient la campagne, & détruisoient les passans, aux environs du lac Stymphale. Hercule trouva peut-être le moyen de les faire sortir de leur retraite, & les fit périr avec le secours de ses compagnons. *(D. J.)*

STYPTIQUE, adj. *(Physiolog. chirurg.)* ce mot vient de στύφω, *resserrer*. Les *styptiques* sont des remedes propres à arrêter les hémorrhagies. Quand une hémorrhagie considérable est arrêtée par des absorbans ou des *styptiques*, la cause de la suppression est toujours un grumeau de sang, contenu par la compression, de maniere que l'orifice du vaisseau en est bouché ; ce grumeau a deux parties, dont l'une est en dedans, l'autre en dehors du vaisseau ; celle qui est en dehors est formée par la derniere goutte de sang, qui en se coagulant, s'est incorporée avec la charpie, la mousse, & les poudres dont on s'est servi pour arrêter le sang ; ces deux parties ne forment souvent qu'un grumeau tout d'une piece, qui, en dehors du vaisseau, forme comme un couvercle, & en dedans comme un bouchon : elles contribuent toutes deux a arrêter le sang au moyen de la solidité qu'elles acquierent par la coagulation, par leur adhérence en dedans, & avec les parties internes des vaisseaux, & en dehors, avec son orifice externe.

Lorsqu'on use de *styptiques* & d'escarotiques, le grumeau se forme plus vîte que quand on n'emploie que des absorbans, ou de simples astringens. Dans le premier cas, le grumeau occupe un plus grand espace dans la cavité du vaisseau, & le bouchon entre plus profondément ; le couvercle, ou la portion externe du grumeau est aussi plus épaisse, parce qu'en même temps que les *stiptiques* & les escarotiques coagulent le sang, ils brûlent aussi une portion du vaisseau & de la chair adjacente, qui, s'incorporant avec le sang coagulé, forment avec lui un couvercle plus épais & plus large. Ces réflexions sont de M. Petit.

De tous les *styptiques*, le plus ordinaire, & peut-être le meilleur, c'est l'alcohol, ou l'esprit-de-vin pur ; il arrête presque sur le champ les hémorrhagies, prévient la putréfaction, & forme une escarre solide quoique mince : delà vient qu'il est la base de tous les secrets les plus vantés pour arrêter les hémorrhagies ; mais ce n'est point un *styptique* universel, ni qui convienne dans tous les cas : il en est de même du

ſtyptique de Colbatch, du *ſtyptique* balſamique, du docteur Eaton, du *ſtyptique* royal, & du *ſtyptique* nommé *boule médicinale*, compoſé de limaille d'acier, d'une égale quantité de tartre, porphiriſés avec de la meilleure eau-de-vie de France. *(D. J.)*

STYRA, *(Géog. anc.)* ville de l'Eubée, au voiſinage de la ville Caryſtus, ſelon Strabon, *l. X.* Pauſanias, *l. IV. c. xxxiv.* dit que les habitans de *Styra* étoient Dryopes d'origine. *(D. J.)*

STYRAX, *(Jard. Bot.)* *voyez* STORAX.

STYRAX, *(Mat. méd.)* *voyez* STORAX.

STYX, ſ. m. *(Mythol.)* étoit fille de l'Océan & mere de l'Hydre de Lerne, ſelon les poëtes, qui la changerent enſuite en fleuve d'enfer. Le *Styx*, dit Virgile, ſe repliant neuf fois ſur lui-même, tient les morts pour toujours empriſonnés. Le ſerment par les eaux du *Styx* faiſoit trembler les dieux même; Jupiter, avec toute ſa puiſſance, n'oſoit y contrevenir. Quand les dieux, dit Héſiode, oſoient jurer par le *Styx*, ils devoient avoir une main ſur la terre & l'autre ſur la mer.

Le *Styx* étoit une fontaine de l'Arcadie ſeptentrionale, près des monts Cylléniens, qui dégoutoit d'un rocher extrêmement élevé, & dont l'eau tomboit dans le fleuve Crathis. M. Fourmont, en voyageant dans la Grece en 1730, trouva la ville de Phénéos, après avoir paſſé le *Styx*: il appelle ainſi un torrent qui, deſcendant du Tricara, coule dans trois gros villages, & forme enfin cet étang dont les poëtes ont tant parlé.

La deſcription qu'ils en font, dit M. Fourmont; n'a rien de plus ſurprenant, que ce qu'il préſente aux yeux de ceux qui le conſiderent. L'eau claire du fleuve s'y métamorphoſe en quelque choſe de très-hydeux. Des couleurs fort déplaiſantes à la vue s'y mêlent les unes aux autres; une mouſſe épaiſſe d'un verd d'airain tacheté de noir ſe promene deſſus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne reſſemblent qu'au bitume & au goudron; le poiſſon ne peut vivre dans ce lac, les vapeurs qui s'en exhalent brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ſes bords.

Après ce détail qu'on lit dans l'*hiſt. des Inſc. IV. iv.* il ne faut plus s'étonner de ce que les poëtes grecs & Pauſanias lui-même ont dit du *Styx*. *(D. J.)*

STYX, *(Géog. anc.)* fleuve du Péloponnèſe, dans l'Arcadie, au territoire de Nonacris. Il ſortoit du lac Phénée. Pauſanias nous a donné la deſcription de ce fleuve, & rapporte les endroits d'Homere & d'Héſiode, où il en eſt parlé.

Près des ruines de Nonacris, dit Pauſanias, *l. VIII. c. xvij. & xviij.* une partie de la montagne Chélydorée s'éleve prodigieuſement, & de ſon ſommet dégoute ſans ceſſe une eau, que les Grecs nomment *l'eau du Styx*.

Héſiode, dans ſa Théogonie (car quelques-uns lui attribuent cet ouvrage), fait *Styx* fille de l'Océan & femme de Pallas: l'on prétend que Linus dit quelque choſe de ſemblable dans ſes poéſies. Pour moi, dit Pauſanias, j'ai lu avec ſoin ces ouvrages, & je les tiens tous les deux ſuppoſés. Mais Epiménide de Crete dit auſſi que *Styx* fut fille de l'Océan, & il ajoute que mariée à Piras (on ne ſait pas trop qui étoit Piras), elle enfanta l'hydre. Pour Homere, c'eſt de tous les anciens poëtes celui qui a le plus ſouvent employé le nom de *Styx* dans ſes vers, témoin cet endroit où il exprime ainſi le ſerment que fait Junon.

J'en atteſte le ciel, la terre & les enfers,
J'en atteſte de Styx *l'eau qui tombe ſans ceſſe.*

Il ſemble qu'en homme qui avoit vu les lieux, le poëte ait voulu décrire l'eau qui dégoute continuellement de ce rocher. Dans un autre endroit, en faiſant le dénombrement de ceux qui avoient ſuivi Gunéus, il parle du fleuve Titaréſius, & en parle comme d'un fleuve qui étoit formé des eaux du *Styx*. Enfin quand il nous repréſente Minerve ſe plaignant à Jupiter, & lui reprochant qu'il a oublié que c'eſt par elle & par ſon ſecours qu'Hercule étoit ſi heureuſement ſorti des travaux qui lui avoient été impoſés par Euryſthée, il fait de *Styx* un fleuve qu'il place dans les enfers.

L'eau qui dégoutoit de ce rocher près de Nonacris, après s'être fait une route

à-travers une groſſe roche fort haute, tomboit dans le fleuve Crathis. Cette eau étoit mortelle aux hommes & à tout animal ; & les chevres mouroient lorſqu'elles en avoient bu, mais on fut du temps à s'en appercevoir.

Un autre qualité fort ſurprenante de cette eau, c'eſt qu'aucun vaſe, ſoit de verre, ſoit de cryſtal, ſoit de terre cuite, ſoit même de marbre, ne pouvoit la contenir ſans ſe caſſer. Elle diſſolvoit ceux qui étoient de corne ou d'os, elle diſſolvoit le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, l'ambre, l'argent & même l'or, quoiqu'au rapport de Sapho, la rouille ne l'altere jamais, ce qui eſt auſſi confirmé par l'expérience. Cette même eau du *Styx* n'agiſſoit point ſur la corne du pié des chevaux. Un vaſe de cette matiere étoit le ſeul où l'on en pût garder, & qui réſiſtât à ſon impreſſion. J'ignore, dit Pauſanias, ſi Alexandre, fils de Philippe, fut empoiſonné avec cette eau, mais je ſais ſeulement qu'on l'a dit.

Pauſanias auroit dû tenir le même langage de toutes les prétendues diſſolutions qu'il vient de raconter, mais il faut pourtant convenir que le *Styx* inſpire de l'horreur. C'eſt d'abord un gros torrent qui deſcendant du Tricara, paſſe dans trois gros villages de Wlaqs, & forme enfin un étang fort vilain. La deſcription que les poëtes en font, n'a rien d'auſſi ſurprenant que ce qu'il préſente aux yeux de ceux qui le conſiderent. L'eau claire du fleuve, dit M. Fourmont, qui étoit ſur les lieux en 1730, s'y métamorphoſe en ce qu'il y a de plus hideux, toutes les couleurs les plus déplaiſantes à la vue s'y mêlant les unes aux autres ; une mouſſe épaiſſe d'un verd d'airain tacheté de noir ſe promene deſſus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne reſſemblent qu'au bitume & au goudron. Le poiſſon ne peut vivre dans ce lac ; les vapeurs qui s'en exhalent, brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ſes bords.

2°. *Styx*, marais de la Theſſalie. Pline dit que le fleuve Titaréſius y prenoit ſa ſource, ce qui eſt en quelque ſorte confirmé par Homere, qui appelle ce fleuve *Titaréſius*.

3°. *Styx*, fontaine de la Macédoine, ſelon Quinte-Curce, qui pourroit bien par-là entendre le marais *Styx*, que Pline met dans la Theſſalie, ou bien le fleuve *Styx* dans l'Arcadie. (*D. J.*)

S U

SUABE, *(Géog. mod.)* prononcez *Souabe*, en allemand *Schwaben*, & en latin *Sucvia* ; grande province d'Allemagne, & un des ſix cercles de l'empire. Elle eſt bornée au nord par la Franconie, & le cercle électoral du Rhin, au midi par la Suiſſe, au levant par la Bavière, & au couchant par le Rhin qui la ſépare de l'Alſace ; c'eſt un pays fertile en bled, en vin & en pâturages. Ses principales rivieres ſont le Necker, le Leck & le Danube.

Ce pays a été ainſi nommé des Sueves, peuple de la Germanie ſeptentrionale qui faiſoient partie des Wendiles, & qui s'étant avancés vers le Mein ſous les derniers empereurs romains, s'établirent dans une partie du pays qui étoit habité par les Germains, & qu'ils étendirent depuis juſqu'aux Alpes. Ils furent d'abord gouvernés par des rois qui n'étoient proprement que leurs chefs ; tels furent Alaric & Adalgeric.

Ce pays fut enſuite du partage de Thierry, fils aîné de Clovis, & il demeura ſous l'obéiſſance des rois francs de la premiere race. Charlemagne y établit pour gouverneurs des officiers de ſa maiſon, & leurs ſucceſſeurs, profitant de la foibleſſe des rois, en uſurperent la ſouveraineté.

Les empereurs donnerent la *Suabe* à différens princes. Rodolphe I en inveſtit Rodolphe ſon fils aîné en 1288 ; mais Jean, fils unique de Rodolphe, ayant aſſaſſiné l'empereur Albert I. ſon oncle, fut privé de ce duché ; & depuis ce temps-là, les archiducs d'Autriche ont pris ſeulement la qualité de princes de *Suabe*.

Quelque grande que ſoit la *Suabe*, qu'on diviſe en *Suabe* autrichienne & *Suabe* impériale, le cercle auquel elle donne ſon nom, a encore une plus grande étendue. Ce cercle renferme le duché de Wurtemberg, le margraviat de Bade, la princi-

pauté de Hohen-Zollern, la principauté d'Œttingen, la principauté de Mindelheim, l'évêché d'Augsbourg, l'évêché de Constance, l'évêché de Coire, enfin divers comtés de l'empire, grand nombre d'abbayes immédiats d'hommes & de femmes, & les villes libres situées en *Suabe*.

L'évêque de Constance & le duc de Wurtemberg sont les directeurs de ce cercle, dont le contingent est de 343 cavaliers & de 2640 florins par mois. *(D. J.)*

SUADA *ou* SUADELA, s. f. *(Mythol.)* c'étoit la déesse insinuante de la persuasion & de l'éloquence, que les Grecs appelloient *Peitho*. Plutarque la met au nombre de celles qui présidoient au mariage. On la faisoit compagne de Vénus. Horace, par cette raison, les joint quelque part ensemble, *decorant Suadela Venusque*, dit-il dans une de ses épîtres: « J'aimerois cependant mieux prendre la chose en général, & dire que *Suadela* rend éloquent, & que Vénus rend aimable ». *(D. J.)*

SUAGE, s. m. *terme de Marine*, ce mot se dit du coût des suifs & graisses, dont de temps en temps on enduit les vaisseaux pour les faire couler sur l'eau avec plus de facilité. Dans la mer du levant, particuliérement à Marseille, on l'appelle *sperme*, d'où est venu *espalmer* ou *esparmer*, c'est-à-dire *enduire* un vaisseau de sperme; le *suage* des vaisseaux marchands se met au nombre des menues avaries. *(D. J.)*

SUAGE, s. m. *(Outil à l'usage de plusieurs ouvriers.)* celui des chaudronniers est un tas à plusieurs crans, dans lequel on resserre & on unit parfaitement le cuivre sur les bords qu'on met dans une piece.

SUAGER, v. act. *(Chaudronnerie.)* c'est tellement approcher le cuivre sur le bord de fer d'un chaudron, *&c.* par le moyen du *suage*, qu'il soit parfaitement uni partout, & qu'il n'y ait aucune espace entre le cuivre & le cordon de fer. *Voyez* SUAGE.

SUAIRE, s. m. *(Gram. & Critiq. sacrée.)* en grec σουδάριον, en latin *sudarium*, mouchoir, linge pour essuyer la sueur du visage, d'où est venu son nom. On lit dans les actes des apôtres, *xix. 12.* qu'on portoit sur les malades des mouchoirs de S. Paul, σουδάρια, & leurs maladies cessoient. Le mot *suaire* désigne encore une espece de voile, dont on couvroit la tête & le visage des morts, Jean *xj. 44.* Mais ce mot est particuliérement consacré à désigner le *voile* que le Sauveur avoit sur la tête dans le tombeau, Jean *xx. 7.* Plusieurs églises se disputent l'honneur d'avoir ce *suaire*, ce qui doit au-moins faire soupçonner qu'aucune ne le possede. On le montre à Turin, à Toulouse, à Besançon, à Sarlat, à Compiegne, sans parler des villes d'Espagne & d'Italie, où on le montre aussi. Celui de Turin a été confirmé pour le véritable par quatre bulles du saint siege, avec des indulgences en sa faveur; mais celui de Toulouse est autorisé par quatorze bulles des papes, à commencer par celle de Clément III. en 1190, c'est-à-dire sur la fin d'un des plus grands siécles d'ignorance & de barbarie. *(D. J.)*

SUANE, *(Géog. mod.)* province de l'Amérique méridionale. Elle s'étend jusqu'à la riviere du grand Kaketa, & comprend toutes les campagnes du nord du fleuve des Amazones. Elle a dans son sein une montagne qui produit de l'or; cette montagne est à 317 degrés de *longitude*, & à 2 degrés de *latitude australe*. *(D. J.)*

SUANES, LES, *ou* LES SOUANES, *(Géog. mod.)* peuples d'Asie. Ils habitent les montagnes du Caucase, où ils vivent indépendans entre les Tartares Circasses, & les peuples d'Imereti & de Carduel; ils vont travailler par troupes pendant l'été dans la Géorgie, & regagnent leurs montagnes au commencement de l'hiver.

SUANETES, *(Géog. anc.)* peuples que Pline, *l. III. c. xx.* met parmi ceux des Alpes, qui furent subjugués par Auguste. Le P. Hardouin soupçonne que les *Suanetes* sont les mêmes que les *Sarunetes*; ce sentiment est d'autant plus probable, que les *Suanetes* de Pline sont les *Suanitæ* de Ptolomée, *l. II c. xij.* qui se place dans la Rhétie. *(D. J.)*

SUANI, *(Géog. anc.)* peuples de la Colchide, selon Pline, *l. VI. c. iv.* & Cedrene. Agathias, *l. IV.* en fait une nation ibérique, au-delà du Caucase. Ils sont

comptés parmi les Laziques dans les authentiques. Ce ſont les *Souani* de Ptolomée, *l. V. c. ix.* & les *Soanes* de Strabon, *l. II. p. 498.* & d'Etienne le géographe. Il y a apparence que c'eſt un reſte de ces peuples que l'on connoît encore aujourd'hui dans les montagnes du Caucaſe, & qu'on nomme *Suanes*. Voyez *ce mot. (D. J.)*

SUANT, adj. *(Gram.)* qui eſt en ſueur. *Voyez les articles* SUER & SUEUR.

SUANTE NILSON STURE, *(Hiſt. de Suede.)* adminiſtrateur en Suede. Jean, roi de Danemarck, prétendoit à la couronne de Suede en vertu du traité de Calmar, & ſoutenoit ſes droits les armes à la main. L'adminiſtrateur Steenſture lui fermoit l'entrée du royaume. Jean excita ſecrettement les Ruſſes à ſe jeter ſur la Finlande; on leur oppoſa une armée commandée par *Suante Nilſon Sture*. Ce général deſcendoit d'une des plus anciennes familles du nord & dont le ſang ſe mêloit avec celui des rois: fier de ſa nobleſſe, il refuſa d'obéir à Steenſture: cet adminiſtrateur pouvoit l'accuſer d'indocilité, mais il l'accuſa de lâcheté & de trahiſon; *Suante Nilſon* comparut devant le ſénat l'an 1497, ſe juſtifia, & fit dépoſer Steenſture (*voyez* ce mot). Celui-ci fut cependant remonter au faîte des grandeurs dont il étoit tombé; mais il mourut l'an 1503, & la nation lui nomma pour ſucceſſeur dans l'adminiſtration, ce même *Suante Nilſon Sture*. Celui ci ſuivit le plan que ſon ennemi lui avoit tracé, s'oppoſa au rétabliſſement de *l'union de Calmar*, fit la guerre au roi Jean, & l'empêcha de régner, pour régner lui-même ſous les titres modeſtes de *protecteur* & d'*adminiſtrateur*. Le peuple le regarda comme le défenſeur de la liberté publique; il montra en effet des vues plus droites, un patriotiſme plus véritable, que l'ambition déguiſée de Steenſture. Mais s'il avoit plus de vertus que ſon prédéceſſeur, il avoit moins de talens, & la Suede, ſous ſon adminiſtration, éprouva de plus grands ravages que ſous celle de Steenſture. Il mourut l'an 1512. *(M. DE SACY.)*

SUANTEWITH, ſ. m. *(Mythologie.)* nom d'une divinité adorée par les habitans de l'île de Rugen, dans la mer Baltique, & à qui ils conſacroient le tiers du butin qu'ils faiſoient ſur leurs ennemis, parce qu'ils croyoient que c'étoit ce dieu qui les aſſiſtoit dans les combats. Quelques auteurs ont nié l'exiſtence de cette divinité, & ont prétendu que le *Suantewith* des Rugiens étoit ſaint Wit martyr; mais il y a lieu de croire que cette opinion n'eſt point fondée, & que ce n'eſt qu'une certaine conformité dans les noms qui y a pu donner lieu. *Voyez* Keyſſler, *voyage.*

SUAQUEN, *ou* SUAQUIN, *(Géog. mod.)* île d'Afrique, ſur la côte occidentale de la mer Rouge, à peu d'éloignement de Babelmandel. Elle a environ 15 lieues de tour, qui renferment une petite ville de ſon nom. Son port eſt un des meilleurs de la mer Rouge, & il étoit fort commerçant avant que Moka lui eût enlevé ſon trafic. Les habitans de cette île ſont turcs & arabes. *Longitude 55. 16. latit. 18. 45. (D. J.)*

SUAR, *(Géog. mod.)* petite contrée de l'Aſie mineure, dans la petite Arménie. Son ancien nom eſt Méliterne, qui s'appelloit ainſi de ſa capitale. *Suar* abonde en arbres fruitiers, & produit auſſi de l'huile & du vin.

SUARDONES, *(Géog. anc.)* peuples de la Germanie, que Tacite comprend parmi les Sueves, & qui, ſelon la conjecture de Peucer, ſont les mêmes que les Pharodeni de Ptolomée, *l. II. c. xj.* ils habitoient vraiſemblablement une partie du duché de Stettin, & du territoire de la ville de Bardt. *(D. J.)*

SUASA, *(Géog. anc.)* 1°. ville de l'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Pline, *l. VI. c. xxix.* 2°. ville d'Italie, dans l'Umbrie, qui étoit un municipe, ſelon une inſcription rapportée par Gruter, *p. 469. n°. 5.* On prétend que les ruines de cette ville, ſe trouvent dans le duché d'Urbin, ſur la riviere de Céſano, dans un lieu appellé *Saſa*, environ à huit milles de Foſſombrone. *(D. J.)*

SUASSE, ſ. m. *(Chymie Métall.)* c'eſt ainſi que l'on nomme dans les Indes orientales un alliage métallique dont on fait des bagues & des bijoux de toute eſpece. On dit qu'il entre de l'or, du cuivre & du fer dans cette compoſition, qui eſt d'une couleur plus vive que l'or pur. Quelques perſonnes ont cru que cet alliage étoit l'*electrum* des anciens.

SUAVE,

SUAVE, adj. SUAVITÉ, ſ. f. (*Langue franç iſe.*) ces deux mots ne ſe diſent plus qu'en matiere de dévotion, d'odeurs & de peinture. Moliere a dit ingénieuſement :

J'aurai toujours pour nous, ô ſuave merveille,
Une dévotion à nulle autre pareille. Tartuffe.

Ces mots dans tous mes ſens, font couler à longs traits
Une ſuavité qu'on ne goûta jamais.
Le même.

Mais ce mot eſt ſur-tout d'uſage dans les écrits de ſpiritualité. » Cet encens, dit M. Fléchier, que vous avez vu fumer ſur vos autels, & monter vers le ciel en odeur de *ſuavité*, eſt le ſymbole de vos prieres. » Cette expreſſion eſt priſe de l'écriture, comme il paroît par la Geneſe, *viij, 21*; Exod. *xxix, 41*; Lévit. *ij: verſ. 9, 12, &c.* où l'on lit odeur de *ſuavité* pour odeur *ſuave*, parce que les Hébreux mettent ſouvent les abſtraits pour les concrets. Nous diſons la *ſuavité* des parfums; & en fait de peinture, un tableau plein de *ſuavité*; tels ſont les tableaux de l'Albane & du Correge. (*D. J.*)

SUAVE, (*Peinture.*) couleur *ſuave*; ſe dit d'un tableau où la couleur a une certaine ſérénité & une douceur qui affecte agréablement la vue ſans la frapper trop vivement.

SUAVIARI, OSCULARI, (*Littérat.*) ces deux mots ſont à peu près ſynonymes, & ſignifient *baiſer tendrement*. Atticus en faiſant à Cicéron les complimens d'Attica, lui dit dans un endroit, *oſculatur te Attica mea*; & dans un autre, *tibi ſuavium dat Attica*. Cicéron en réponſe dit: *Atticam noſtram cupio abſentem ſuaviari*. Il ſe ſert du terme *ſuaviari*, parce qu'il s'agit d'un enfant. Ce terme auroit été un peu fort, ſi la fille d'Atticus avoit eu quelques années de plus. Dans une autre lettre en parlant d'elle, il dit, *ad oſculum Atticæ*; au lieu qu'en parlant de Tullia ſa fille, qui étoit une femme faite, il dit *ad complexum*. Epiſt. I, lib XII. *Atque utinam continuo ad* complexum *meæ Tulliæ, ad oſculum Atticæ poſſim currere.*

SUBALTERNE, adj. & ſubſt. *Gouvernement.*) ce mot depuis quelque temps s'emploie pour déſigner dans tous les états & dans toutes les profeſſions, quelqu'un qui eſt ſubordonné aux ordres d'un ſupérieur. Par tout les *ſubalternes* ſont chargés de la beſogne qui demande le moins de génie & le moins de talens. Ainſi ſe trompent les miniſtres d'état qui ſe perſuadent qu'avec du zele, des notions générales, & le ſecours des *ſubalternes*, ils parviendront aiſément à remplir l'objet de leur miniſtere. Le ſecours des *ſubalternes*, quelque grand qu'il ſoit, ne produit ni la réunion des vues, ni l'harmonie d'opération, qui fait la force d'une adminiſtration active, habile & éclairée. Ce ſecours même peut devenir dangereux, dès que les *ſubalternes* le ſentent abſolument néceſſaire à leurs maîtres. La réalité du pouvoir ne tarde pas à paſſer dans leurs mains. Ils inſpirent eux-mêmes les ordres dont on leur commet l'exécution, & le chef ſe trouve par amour propre obligé de les juſtifier, & de les ſoutenir. (*D. J.*)

SUB ASCIA DEDICAVIT, (*Littérat.*) on eſt fort embarraſſé d'expliquer cette ſorte d'inſcription qu'on trouve quelquefois ſur les tombeaux.

La loi des douze tables, qui ne fut point obſervée par les Romains dans le temps de leurs richeſſes, diſoit, *rogum aſciâ ne polito*, que le bois du bucher ne ſoit point poli avec l'outil nommé *aſcia*; mais cette loi ne fournit aucune lumiere pour entendre l'inſcription *ſub aſcia dedicavit*. M. Chorier a eu là-deſſus une idée fort ingénieuſe dans ſa deſcription des antiquités de Vienne en Dauphiné. Σκια, dit-il, ſignifie *ombre* en grec, d'où s'eſt fait le mot ασκια, & en latin *aſcia*, qui veut dire *un lieu ſans ombre*; conſéquemment *ſub abſcia dedicare*, ſignifieroit *conſacrer* un tombeau à découvert, ou dans un lieu ſans ombre. (*D. J.*)

SUB-AUGUSTA, (*Géog. anc.*) ville de la Campanie, entre Rome & Tuſculum. Elle devint évêché vers l'an 490, & a été détruite. On nomme aujourd'hui la place où elle étoit ſituée, *Torre-Pignatura*. (*D. J.*)

SUBBIACO *ou* SUBIACO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle eſt bâtie ſur une colline, près du Teverone, vers les frontieres du

royaume de Naples, à 10 milles de Paleſtrine, à 18 de Segni & d'Anagni, & à 35 de Rome : c'eſt l'ancienne *Sublaqueum*, bâtie peut-être des ruines de la maiſon de plaiſance de Néron. *Long. 30, 32 ; latit. 41, 35 ; (D. J.)*

SUBDÉLÉGATION, ſ. f. *(Gram. & Juriſprud.)* eſt lorſque celui qui eſt délégué pour faire quelque choſe, délégue lui-même quelqu'un pour le faire en tout ou en partie à ſa décharge.

On entend auſſi par *ſubdélégation*, la fonction de ſubdélégué, le temps pendant lequel il l'a exercée, quelquefois enfin l'étendue de ſon département. *Voyez* DÉLÉGUÉ, COMMISSAIRE DÉPARTI, INTENDANT, SUBDÉLÉGUÉ. *(A)*

SUBDÉLÉGUÉS, *(Gram. & Juriſp.)* eſt en général celui que le délégué a commis pour faire à ſa place quelqu'une de ſes fonctions.

On entend ordinairement par *ſubdélégué*, une perſonne que l'intendant ou commiſſaire départi dans une province commet dans chaque ville ou bourg de ſon département, pour y exécuter les ordres & mandemens qu'il lui adreſſe, pour y faire exécuter les ordres du roi, veiller à tout ce qui intéreſſe ſon ſervice & qui eſt de la compétence de l'intendant, & lui en rendre compte. *Voyez* COMMISSAIRE DÉPARTI DANS LES PROVINCES, DELÉGUÉ, INTENDANT, SUBDÉLÉGATION. *(A)*

SUBDIVISER, verbe actif, SUBDIVISION, ſ. f. *(Gram.)* c'eſt l'action de diviſer les parties d'un tout qu'on a déja diviſé. Les biens de cet homme étoient conſidérables, mais on en a fait tant de *ſubdiviſions*, que chaque portion en eſt devenue bien petite. L'action de *ſubdiviſer* s'appelle *ſubdiviſion* : l'effet de cette action retient le même nom.

SUBER MONTANUM, *(Hiſt. nat.)* *Voyez l'article* LIEGE FOSSILE.

SUBEYT, *(Géog. mod.)* petite ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Duquela, ſur l'Omnirabi. Ses habitans commercent en cire, en miel, que les abeilles font dans les creux d'arbres du pays. *(D. J.)*

SUBGRUNDÆ, ſ. f. *(Archit. rom.)* nous diſons auſſi *ſubgronde* ou *ſeneronde* ; c'eſt la partie de la couverture d'une maiſon, qui avance en dehors pour jeter les eaux pluviales au-delà du mur, & empêcher qu'elles ne l'alterent. Comme les anciens croyoient que les ames des enfans qui mouroient avant que d'avoir atteints quarante jours, étoient changés en dieux lares au deſſous de la *ſubgronde* ; ils appellent *ſubgrundarium*, le tombeau où ils enterroient ces petits enfans. *(D. J.)*

SUBHASTATION, ſ. f. *(Gramm. & Juriſprud.)* eſt une vente d'un ou pluſieurs héritages d'un débiteur, qui ſe fait au banc de cour de la juſtice des lieux où les héritages ſont ſitués, après qu'ils ont été publiés & criés trois jours conſécutifs audit banc de cour, & la troiſieme & derniere de ces criées.

Ces ventes ont été ainſi appellées parce qu'elles tirent leur origine des ventes judicielles uſitées chez les Romains qui ſe faiſoient *ſub haſtâ* ; on plantoit une pique au lieu où la vente ſe faiſoit à l'encan, pour marque de l'autorité, car cette vente ne ſe faiſoit qu'en vertu d'une ordonnance du préteur.

Les *ſubhaſtations* ſont uſitées dans quelques provinces, comme Breſſe, Bugey, Gex, & Valromey ; elles ont été confirmées dans cet uſage par des lettres-patentes de Novembre 1602, & par des déclarations des 3 Juillet & 6 Décembre 1702.

L'objet de ces *ſubhaſtations* eſt le même que celui de la vente par décret, mais elles ne purgent pas les hypotheques. *Voyez* Revel & Collet ſur les *Statuts de Breſſe*, & le *Traité de la vente des immeubles par décret*, de M. Dhericourt. *Voyez* CRIÉES, DÉCRET, SAISIE RÉELLE. *(A)*

SUBI, *(Géog. anc.)* fleuve d'Eſpagne. Pline *l. III, c. iij* ; le met dans la Coſſetanie. Le nom moderne eſt *Beſos*, ſelon Cluſius, & *Beles*, ſelon Moralès : c'eſt aujourd'hui, dit le pere Hardouin, la riviere qui paſſe à Tarragone : ce ſeroit donc le Francoli. *(D. J.)*

SUBJECTION, ſ. f. *figure de Rhétorique*, par laquelle l'orateur s'interroge & ſe répond à lui-même, ou répond lui-même à l'interrogation qu'il fait à ſon adverſaire, comme dans cet endroit de Cicéron dans la harangue *pro domo ſuâ*.

Tu meam domum religiosam facere potuisti, & quâ mente ? quâ invaseras : quâ manu ? quâ disturbaras ? quâ voce ? quâ incendi jusseras : quâ lege ? quam non scripseras.

On l'appelle *subjection*, parce qu'elle fournit la réponse immédiatement après l'interrogation, *quia quæstioni statim responsum subjicit.*

SUBIGUE, *(Mythol.)* *subigus*, dieu des Athéniens, c'étoit celui qui la premiere nuit des noces soumettoit la jeune épouse à son époux.

SUBINTRANTE, FIEVRE, *(Médec.)* on appelle *fievres subintrantes*, les fievres intermittentes dans lesquelles l'accès commence avant que le précédent soit fini, ce qui rend de telle fievres continues, & requiert la même méthode curative. *(D. J.)*

SUBJONCTIF, VE, adj. *(Gram.)* proposition *subjonctive*, mode *subjonctif ;* c'est sur-tout dans ce dernier sens que ce terme est propre au langage grammatical, pour y désigner un mode personnel oblique, le seul qu'il y ait en latin, en allemand, en françois, en italien, en espagnol, & apparemment en bien d'autres idiomes.

Le *subjonctif* est un mode personnel, parce qu'il admet toutes les inflexions personnelles & numériques, au moyen desquelles le verbe peut se mettre en concordance avec le sujet déterminé auquel on l'applique : & c'est un mode oblique, parce qu'il ne constitue qu'une proposition incidente, nécessairement subordonnée à la principale.

Quand je dis que le *subjonctif* ne constitue qu'une proposition incidente, je ne veux pas dire qu'il soit le seul mode qui puisse avoir cette propriété ; l'indicatif & le suppositif sont fréquemment dans le même cas ; par exemple, *achetez le livre que j'ai lu ; vous tenez le livre que je lirois le plus volontiers :* je veux marquer par-là que le *subjonctif* ne peut jamais constituer une proposition principale ; ce qui le distingue essentiellement des autres modes personnels, qui peuvent être l'ame de la proposition principale, comme, *j'ai lu le livre que vous avez acheté ; je lirois volontiers le livre que vous tenez.* De cette remarque il suit deux conséquences importantes.

I. La premiere, c'est qu'on ne doit point regarder comme appartenant au *subjonctif*, un temps du verbe qui peut constituer, directement & par soi-même, une proposition principale.

C'est donc une erreur évidente que de regarder comme futur du *subjonctif*, ce temps que je nomme *prétérit postérieur*, comme *amavero*, j'aurai aimé ; *exivero*, je serai sorti ; *precatus ero* ou *fuero*, j'aurai prié ; *laudatus ero* ou *fuero*, j'aurai été loué : c'est pourtant la décision commune de presque tous ceux qui se sont avisés de composer pour les commençans des livres élémentaires de grammaire ; & l'auteur même de la *Méthode latine* de P. R. a suivi aveuglement la multitude des grammatistes, qui avoient répété sans examen ce que Priscien avoit dit le premier sans réflexion, *lib. VIII, de cognat. temp.*

Suivons au contraire le fil des conséquences qui sortent de la véritable notion du *subjonctif*. Ce temps peut constituer une proposition principale, comme quand on dit en françois, *j'aurai fini demain cette lettre :* il la constitue dans ce vers d'Horace, *II, sat. ij, 54, 55.*

. . . . . Frustrà vitium vitaveris illud
Si te alio pravum detorseris.

Car c'est comme si nous disions, *vainement aurez-vous évité ce défaut, si mal à propos vous tombez dans un autre ;* & tout le monde sent bien que l'on pourroit réduire cette phrase périodique à deux propositions détachées & également principales, *vous aurez vainement évité ce défaut* (voilà la premiere,) *car vous tomberez mal à propos dans un autre* (voilà la seconde ;) or la premiere dans ce cas se diroit toujours de même en latin, *frustrà vitium vitaveris illud*, & la seconde seroit, *nam te aliò pravum detorquebis.*

Concluons donc que le prétendu futur du *subjonctif* n'appartient point à ce mode, puisque toute proposition dont le verbe est au *subjonctif* est nécessairement incidente, & que ce temps peut être au contraire le verbe d'une proposition principale. Cette conséquence peut encore se prouver par un autre observation déja remarquée

au *mot* FUTUR : la voici. Selon les regles établies par les méthodiſtes dont il s'agit, la conjonction dubitative *an* étant placée entre deux verbes, le ſecond doit être mis au *ſubjonctif*. A partir delà, quand j'aurai à mettre en latin cette phraſe françoiſe, *je ne ſais ſi je louerai*, je dirai que le *ſi* dubitatif doit s'exprimer par *an*, qu'il eſt placé entre deux verbes, & que le ſecond *je louerai* doit être au *ſubjonctif* ; or *je louerai* eſt en françois le futur de l'indicatif (je parle le langage de ceux que je réfute afin qu'ils m'entendent ;) donc je mettrai en latin *laudavero*, qui eſt le futur du *ſubjonctif*, & je dirai, *neſcio an laudavero*..... Gardez-vous bien, me diront-ils, vous ne parleriez pas latin : il faut dire, *neſcio an laudaturus ſim*, en vertu de telle & telle exception ; & quand le verbe eſt au futur de l'indicatif en françois, on ne peut jamais le rendre en latin par le futur du *ſubjonctif*, quoique la regle générale exige ce mode : il faut ſe ſervir..... Eh ! meſſieurs convenez plutôt de bonne foi qu'on ne doit pas dire ici *laudavero*, parce qu'en effet *laudavero* n'eſt pas au *ſubjonctif*, & que l'on ne doit dire *laudaturus ſim*, que parce que c'eſt-là le véritable futur de ce mode. *Voyez* TEMPS.

Ajoutons à ces conſidérations une remarque de fait : c'eſt qu'il eſt impoſſible de trouver dans tous les auteurs latins un ſeul exemple, où la premiere perſonne du ſingulier de ce temps ſoit employée avec la conjonction *ut* ; & que ce ſeroit pourtant la ſeule qui pût prouver en ce cas que le temps eſt du *ſubjonctif*, parce que les cinq autres perſonnes étant ſemblables à celles du prétérit du même mode, on peut toujours les rapporter au prétérit qui eſt inconteſtablement du *ſubjonctif*. Périzonius lui-même, qui regarde le temps dont il s'agit, comme futur du *ſubjonctif*, eſt forcé d'avouer le fait, & il ne répond à la conſéquence qui s'en tire, qu'en la rejetant poſitivement & en recourant à l'ellipſe pour amener *ut* devant ce temps. Sanct. *Minerv.* 1, 13 ; *not.* 6. Mais enfin, il faut convenir que c'eſt abuſer de l'ellipſe : elle ne doit avoir lieu que dans le cas où d'autres exemples analogues nous autoriſent à la ſuppléer, ou bien lorſqu'on ne peut ſans y recourir, expliquer la conſtitution grammaticale de la phraſe ; c'eſt ainſi qu'en parle Sanctius même, (*Minerv.* iv, 2,) avoué en cela par Périzonius ſon diſciple : *Ego illa tantùm ſupplenda præcipio, quæ veneranda illa ſupplevit antiquitas, aut ea ſine quibus grammaticæ ratio conſtare non poteſt.* Or, 1°. il eſt avoué qu'on ne trouve dans les anciens aucun exemple où la premiere perſonne ſinguliere du prétendu futur du *ſubjonctif* ſoit employée avec *ut* ; 2°. en conſidérant comme principale la propoſition où entre ce temps, on en explique très-bien la conſtitution grammaticale ſans recourir à l'ellipſe, ainſi qu'on l'a vu plus haut : c'eſt donc un ſubterfuge ſans fondement, que de vouloir expliquer ce temps par une ellipſe, plutôt que d'avouer qu'il n'appartient pas au *ſubjonctif*.

Il y a encore deux autres temps des verbes françois, italiens, eſpagnols, allemands, &c. que la plupart des grammairiens regardent comme appartenans au mode *ſubjonctif*, & qui n'en ſont pas ; comme *je lirois*, *j'aurois lu* ; *je ſortirois*, *je ſerois ſorti*. L'abbé Regnier les appelle premier & ſecond futur du *ſubjonctif* ; la Touche les appelle *imparfait* & *plus-que-parfait* conditionels, & c'eſt le ſyſtême commun des rudimentaires. Mais ces deux temps s'emploient directement & par eux-mêmes dans des propoſitions principales : de même que l'on dit, *je le ferai*, *ſi je puis*, on dit, *je le* FEROIS, *ſi je pouvois* ; *je l'*AUROIS FAIT, *ſi j'avois pû* : or il eſt évident que dans trois phraſes ſi ſemblables, les verbes qui y ont des fonctions analogues ſont employés dans le même ſens ; par conſéquent, *je ſerois* & *j'aurois fait* ſont à un mode direct auſſi-bien que *je ferai* ; les uns ne ſont pas plus que l'autre à un mot oblique ; tous trois conſtituent la propoſition principale ; aucun des trois n'eſt au *ſubjonctif*.

II. La ſeconde conſéquence à déduire de la notion du *ſubjonctif*, c'eſt qu'on ne doit regarder comme primitive & principale, aucune propoſition dont le verbe eſt au *ſubjonctif* ; elle eſt néceſſairement ſubordonnée à une autre, dans laquelle elle eſt incidente, *ſous* laquelle elle eſt

compriſe, & à laquelle elle eſt *jointe* par un mot conjonctif, *ſubjungitur*.

C'eſt cette propriété qui eſt le fondement de la dénomination de ce mode : *ſubjunctivus modus*, c'eſt-à-dire, *modus JUVANS, ad JUVANDAM propoſitionem SUB aliâ propoſitione* : enſorte que les grammairiens qui ont jugé à propos de donner à ce mode le nom de *conjonctif*, n'ont abandonné l'uſage le plus général, que pour n'avoir pas bien compris la force du mot ou la nature de la choſe ; *conjungere* ne peut ſe dire que des choſes ſemblables, *ſubjungere* regarde les choſes ſubordonnées à d'autres.

1°. Il n'eſt donc pas vrai qu'il y ait une premiere perſonne du pluriel dans les impératifs latins, comme le diſent tous les rudimens de ma connoiſſance, à l'exception de celui du P. R. *amemus, doccamus, legamus, audiamus* ; c'eſt la premiere perſonne du temps que l'on appelle le *préſent* du *ſubjonctif* ; & ſi l'on trouve de tels mots employés ſeuls dans la phraſe & avec un ſens direct en apparence, ce n'eſt point immédiatement dans la forme de ces mots qu'il en faut chercher la raiſon grammaticale : il en eſt de cette premiere perſonne du pluriel comme de toutes les autres du même temps, on ne peut les conſtruire grammaticalement qu'au moyen du ſupplément de quelque ellipſe. Quelle eſt donc la conſtruction analytique de ces phraſes de Cicéron ? *Nos autem tenebras COGITEMUS tantas quantæ quondam*, &c. (*de nat. deor.* ij. 38.) &, *VIDEAMUS quanta ſint quæ à philoſophiâ remedia morbis animorum adhibeantur. Tuſc.* iv. 27. La voici telle qu'on doit la ſuppoſer dans tous les cas pareils, *res ESTO ita ut COGITEMUS*, &c. *res ESTO ita ut VIDEAMUS*, &c. comme les verbes *cogitemus* & *videamus* ſont au *ſubjonctif*, je ſupplée la conjonction *ut* qui doit amener ce mode ; cette conjonction exige un antécédent qui ſoit modifié par la propoſition incidente ou *ſubjonctive*, c'eſt l'adverbe *ita*, qui ne peut être que le complément modificatif du verbe principal *eſto* ; je ſupplée *eſto* à l'impératif, à cauſe du ſens impératif de la phraſe, & le ſujet de ce verbe eſt le nom général *res*.

Ce ſeroit le même ſupplément, ſi le verbe étoit à la troiſieme perſonne dans la phraſe prétendue directe. *VENDAT ædes vir bonus propter aliqua vitia quæ ipſe novit, cæteri ignorent peſtilentes SINT, & HABEANTUR ſalubres : IGNORETUR in omnibus cubiculis apparere ſerpentes : malè materiatæ, ruinoſæ : ſed hoc, præter dominum, nemo SCIAT. Off.* iij. 13. Il faut mettre partout le même ſupplément, *res eſto ita ut*.

2°. Ceux de nos grammairiens françois qui établiſſent une troiſieme perſonne ſinguliere, & une troiſieme perſonne plurielle dans nos impératifs, ſont encore dans la même erreur. Qu'ils y prennent garde, la ſeconde du ſingulier & les deux premieres du pluriel ont une forme bien différente des prétendues troiſiemes perſonnes ; *fais, faiſons, faites ; lis, liſons, liſez ; écoute, écoutons, écoutez*, &c. ce ſont communément des perſonnes de l'indicatif dont on ſupprime les pronoms perſonnels : & cette ſuppreſſion même eſt la forme qui conſtitue l'impératif, *voyez* IMPÉRATIF. Mais c'eſt tout autre choſe à la prétendue troiſieme perſonne ; *qu'il* ou *qu'elle faſſe*, *qu'il* ou *qu'elle liſe*, *qu'il* ou *qu'elle écoute*, au ſingulier ; *qu'ils* ou *qu'elles faſſent*, *qu'ils* ou *qu'elles liſent*, *qu'ils* ou *qu'elles écoutent*, au pluriel ; il y a ici des pronoms perſonnels, une conjonction *que*, en un mot, ces deux troiſiemes perſonnes prétendues impératives, ſont toujours les mêmes, dit M. Reſtaut, *ch.* vj. *art.* 3. que celles du préſent du *ſubjonctif*.

Or, je le demande, eſt-il croyable qu'aucune vue d'analogie ait pu donner des formations ſi différentes aux perſonnes d'un même temps, je ne dis pas par rapport à quelques verbes exceptés, comme chacun ſent que cela peut être, mais dans le ſyſtême entier de la conjugaiſon françoiſe ? Ce ne ſeroit plus analogie, puiſque des idées ſemblables auroient des ſignes différens, & que des idées différentes y auroient des ſignes ſemblables ; ce ſeroit anomalie & confuſion.

Je dis donc que les prétendues troiſiemes perſonnes de l'impératif ſont en effet du *ſubjonctif*, comme il eſt évident par la forme conſtante qu'elles ont, & par la conjonction qui les accompagne toujours :

j'ajoute que dans toutes les occaſions où elles paroiſſent employées directement, comme il convient en effet au mode impératif, il y a néceſſairement une ellipſe, ſans le ſupplément de laquelle il n'eſt pas poſſible de rendre de la phraſe une bonne raiſon grammaticale. *Qu'il médite beaucoup avant que d'écrire*, c'eſt-à-dire, *il faut, il eſt néceſſaire, il eſt convenable, je lui conſeille*, &c. *qu'il médite beaucoup avant que d'écrire : Qu'elles aient tout préparé quand nous arriverons ;* c'eſt-à-dire, par exemple, *je deſire* ou *je veux qu'elles aient tout préparé.*

Mais, dira-t-on, ces ſupplémens font diſparoître le ſens impératif que la forme uſuelle montre nettement ; donc ils ne rendent pas une juſte raiſon de la phraſe. Il me ſemble au contraire, que c'eſt marquer bien nettement le ſens impératif, que de dire, *je veux, je deſire, je conſeille* (*Voyez* IMPÉRATIF) : & ſi l'on dit, *il faut, il eſt néceſſaire, il eſt convenable ;* qu'eſt-ce à dire, ſinon *la loi ordonne, la raiſon rend néceſſaire* ou *impoſe la néceſſité, la bienſéance* ou *la convenance exige ?* Et tout cela n'eſt-il pas impératif ?

C'eſt donc la forme de la phraſe, c'eſt le tour elliptique qui avertit alors du ſens impératif ; & il n'eſt point attaché à la forme particuliere du verbe comme dans les autres perſonnes : mais la forme de la phraſe ne doit entrer pour rien dans le ſyſtême de la conjugaiſon, où elle n'eſt nullement ſenſible. Que je diſe à un étranger que ces mots *qu'il faſſe* ſont de la conjugaiſon du verbe *faire*, il m'en croira : mais que je lui diſe que c'eſt la troiſieme perſonne de l'impératif, & que la ſeconde eſt *fais*, je le dis hardiment, il ne m'en croira pas, s'il raiſonne juſte & conſéquemment. S'il connoît les principes généraux de la grammaire, & qu'il ſache que notre *que* eſt une conjonction, je ne doute pas qu'il n'aille juſqu'à voir que ces mots *qu'il faſſe* ſont du *ſubjonctif*, parce qu'il n'y a que des formes *ſubjonctives* qui exigent indiſpenſablement des conjonctions.

3°. Par-tout où l'on trouve le *ſubjonctif*, il y a, ou il faut ſuppléer une conjonction, qui puiſſe attacher ce mode à une phraſe principale. Ainſi dans ces vers d'Horace, *II. Ep. j. 1.*

Cùm tot SUSTINEAS & tanta negotia ſolus ;
Res italas armis TUTERIS, moribus ORNES,
Legibus EMENDES : in publica commoda PECCEM,
Si longo ſermone MORER tua tempora, Cæſar :

Il faut néceſſairement ſuppléer *ut* avant chacun de ces *ſubjonctifs*, & tout ce qui ſera néceſſaire pour amener cet *ut* ; par exemple : *Cùm* res eſt ita ut *tot SUSTINEAS & tanta negotia ſolus ;* ut *res italas armis TUTERIS*, ut res italas *moribus ORNES*, ut res italas *legibus EMENDES :* res erit ita ut *in publica commoda PECCEM*, ſi res erit ita ut *longo ſermone MORER tua tempora, Cæſar.*

Ferreus ESSEM, ſi te non AMAREM : (Cic. *Ep. xv. 21.*) c'eſt-à-dire, res ita jam dudum fuit ut *ferreus ESSEM, ſi* unquam res fuit ita ut *te non AMAREM.*

Pace tuâ DIXERIM : c'eſt-à-dire, ita concede ut *pace tuâ DIXERIM.*

Nonnulli etiam Cæſari nuntiabant ; quum caſtra moveri aut ſigna ferri JUSSISSET, non fore dicto audientes milites : (Cæſ. I. *Gall.*) c'eſt-à-dire, *quum* res futura erat ita ut *caſtra moveri aut ſigna ferri JUSSISSET.*

La néceſſité d'interpréter ainſi le *ſubjonctif*, eſt non-ſeulement une ſuite de la nature connue de ce mode, c'eſt encore une choſe en quelque ſorte avouée par nos grammairiens, qui ont grand ſoin de mettre la conjonction *que* avant toutes les perſonnes des temps du *ſubjonctif*, parce qu'il eſt conſtant que cette conjonction eſt eſſentielle à la ſyntaxe de ce mode ; *que j'aime, que j'aimaſſe, que j'aye aimé*, &c. Les rudimentaires eux-mêmes ne traduiſent pas autrement le *ſubjonctif* latin dans les paradigmes des conjugaiſons : *amem*, que j'aime ; *amarem*, que j'aimaſſe ; *amaverim*, que j'aye aimé, &c.

On trouve dans les auteurs latins pluſieurs phraſes où le *ſubjonctif* & l'indicatif paroiſſent réunis par la conjonction copulative, qui ne doit exprimer qu'une liaiſon d'unité fondée ſur la ſimilitude. (*Voy.* MOT, *art. ij. n°. 3.*) Les grammairiens en ont

conclu que c'étoit une énallage en vertu de laquelle le *ſubjonctif* eſt mis pour l'indicatif. Mais en vérité, c'eſt connoître bien peu juſqu'à quel point eſt raiſonnable & conſéquent ce génie ſupérieur qui dirige ſecretement toutes les langues, que de croire qu'il puiſſe ſuggérer des locutions ſi contraires à ſes principes fondamentaux, & conſéquemment ſi nuiſibles à la clarté de l'énonciation, qui eſt le premier & le plus eſſentiel objet de la parole.

L'énallage eſt une chimere inventée par les grammatiſtes qui n'ont pas ſu analyſer les phraſes uſuelles. (*Voyez* ENALLAGE.) Chaque temps, chaque mode, chaque nombre, *&c.* eſt toujours employé conformément à ſa deſtination; jamais une conjonction copulative ne lie des phraſes diſſemblables, comme il n'arrive jamais qu'*amare* ſignifie *haïr*, que *ignis* ſignifie eau, *&c.* l'un n'eſt ni plus poſſible, ni plus raiſonnable que l'autre.

Que falloit-il donc conclure des phraſes où la conjonction copulative ſemble réunir l'indicatif & le *ſubjonctif?* Par exemple, quand on lit dans Plaute : *eloquere quid tibi* EST, *& quid noſtram* VELIS *operam*; & ailleurs : *nunc dicam cujus juſſu* VENIO, *& quamobrem* VENERIM, &c? Voici, ſi je ne me trompe, comment il falloit raiſonner; la conjonction copulative *&* doit lier des phraſes ſemblables; or la premiere phraſe *quid tibi* EST d'une part, ou *cujus juſſu* VENIO de l'autre, eſt directe, & le verbe en eſt à l'indicatif; donc la ſeconde phraſe de part & d'autre doit également être directe & avoir ſon verbe à l'indicatif: je trouve cependant le *ſubjonctif?* C'eſt qu'il conſtitue une phraſe ſubordonnée à la phraſe directe qui doit ſuivre la conjonction, dont l'ellipſe a ſupprimé le verbe indicatif, mais dont la ſuppreſſion eſt indiquée par le *ſubjonctif* même qui eſt exprimé. Ainſi je dois expliquer ces paſſages en ſuppléant l'ellipſe : *eloquere quid tibi* EST, *& ad quid* res eſt ita ut *noſtram* VELIS *operam*; & l'autre, *nunc dicam cujus juſſu* VENIO, *& quamobrem* factum EST ita ut VENERIM.

Mais ne m'objectera-t-on point que c'eſt innover dans la langue latine, que d'y imaginer des ſupplémens de cette eſpece? Ces *res eſt* ou *erat*, ou *futura eſt*, ou *futura erat ita ut*, *factum eſt ita ut*, &c. placées par-tout avant le *ſubjonctif*, ſemblent être " des expreſſions qui ne ſont point marquées au coin public, des expreſſions de mauvais aloi, qui doivent être rejetées comme barbares ". Ainſi s'exprime un grammairien moderne dans une ſortie fort vive contre Sanctius. Je ne me donne pas pour l'apologiſte de ce grammairien philoſophe : je conviens au contraire qu'avec des vues générales très-bonnes en ſoi, il s'eſt ſouvent mépris dans les applications particulieres; & moi-même j'ai oſé quelquefois le cenſurer : mais je penſe qu'il eſt exceſſif au moins de dire que certaines expreſſions qu'il a priſes pour ſupplément d'ellipſe, " ne ſont les productions que de l'ignorance ". On ne doit parler ainſi de quelqu'un en particulier, qu'autant que l'on ſeroit sûr d'être infaillible. Je laiſſe cette digreſſion & je viens à l'objection.

Je répons, 1°. que ces ſuppléméns ne ſont pas tout à fait inconnus dans la langue latine, & qu'on en trouvera des exemples, & la preuve de ce que je ſoutiens ici ſur la nature du *ſubjonctif*, dans les excellentes notes de Périzonius ſur Sanctius même. *Minerv. I. xiij.*

Je répons, 2°. qu'on ne donne point ces ſupplémens comme des locutions uſitées dans la langue; mais comme des développemens analytiques, des phraſes uſuelles; non comme des modeles qu'il faille imiter, mais comme des raiſons grammaticales des modeles qu'il faut entendre pour les imiter à propos.

Je répons, 3°. que dès que la raiſon grammaticale & analytique exige un ſupplément d'ellipſe, on eſt ſuffiſamment autoriſé à le donner, quand même on n'en auroit aucun modele dans la conſtruction uſuelle de la langue. Perſonne apparemment ne s'eſt encore aviſé de dire en françois, *je ſouhaite ardemment que le ciel* FASSE *enſorte que nous ayons bientôt la paix :* c'eſt pourtant le développement analytique le plus naturel & le plus raiſonnable de cette phraſe françoiſe, FASSE *le ciel que nous ayons bientôt la paix!* C'eſt une regle générale dans la langue françoiſe, & qui peut-être n'a pas encore été obſervée, que

quand un verbe eſt ſuivi de ſon ſujet, il y a ellipſe du verbe principal auquel eſt ſubordonné celui qui eſt dans une conſtruction inverſe. On en peut voir des exemples, *(article* RELATIF, *à la fin)*, dans leſquels le verbe eſt à l'indicatif; & l'on a vu *(article* INTERROGATIF*)*, que c'eſt un des moyens qui nous ſervent à marquer l'interrogation, ſans charger la phraſe de mots ſuperflus qui la rendroient lâche. Il en eſt de même pour le ſens optatif de la phraſe en queſtion; & l'ellipſe y eſt indiquée non-ſeulement par l'inverſion du ſujet, mais encore par la forme *ſubjonctive* du verbe, laquelle ſuppoſe toujours un autre verbe à l'indicatif, qui ne peut être ici que le verbe *je ſouhaite*; l'adverbe *ardemment* que j'y ajoute, me ſemble néceſſaire pour rendre l'énergie du tour elliptique; & *enſorte* eſt l'antécédent néceſſaire de la conjonction *que*, qui doit lier la propoſition *ſubjonctive* à la principale.

Pour ce qui concerne les temps du *ſubjonctif*, il en ſera parlé ailleurs. *Voyez* TEMPS.

Remarquons en finiſſant, que le *ſubjonctif* eſt un mode mixte, & par conſéquent non néceſſaire dans la conjugaiſon; c'eſt pour cela que la langue hébraïque ne l'a point admis; & il eſt évident que M. Lavery ſe trompe dans ſa Grammaire angloiſe dédiée à madame du Boccage, lorſqu'il veut faire trouver un *ſubjonctif* dans les verbes anglois: il ne faut pour s'en convaincre, que comparer les temps du prétendu *ſubjonctif* avec ceux de l'indicatif, & l'on y verra l'identité la plus exacte; ce ſera la même choſe en comparant le prétendu ſecond *ſubjonctif* avec le prétendu potentiel; ils ſont également identiques, & j'ajoute que ni l'un ni l'autre ne doit pas plus être compté dans la conjugaiſon angloiſe qu'on ne doit compter dans la nôtre; *je puis dîner*, *je pouvois dîner*, &c. *je veux dîner*, *je voulois dîner*, &c. *j'aime à dîner*, *j'aimois à dîner*, &c. ou telle autre phraſe où entreroit l'infinitif *dîner*. Il me ſemble difficile de bien expoſer les regles d'aucune Grammaire particuliere, quand on ne connoît pas à fond les principes de la Grammaire générale. *(E. R. M. B.)*

SUBJONCTION, ſ. f. *(Art. milit. Tactique des Grecs.)* Elle conſiſtoit chez les Grecs, à mettre les armées à la légere ſous les ailes de la phalange; ce qui donnoit à l'ordonnance générale la figure d'une porte. *(Voy. fig. 22.) Pl. de l'Art. milit. Tactique des Grecs. Voyez* PHALANGE. *(V)*

SUBIR, v. act. *(Gram.)* être expoſé de gré ou de force; *ſubir* une loi dure; *ſubir* un châtiment; *ſubir* la rigueur du ſort.

SUBIT, adj. *(Gram.)* qui s'exécute tout-à-coup; il y a des coups *ſubits*, des échecs *ſubits*, des bonheurs *ſubits*, des fortunes, des élévations *ſubites*. C'eſt alors qu'on conſidere les hommes élevés ſi ſubitement, & qu'on ſe demande comment cela s'eſt fait, ſans pouvoir ſe répondre. On ſe rappelle ſeulement un endroit où Lucien introduit Jupiter fatigué des clameurs qui s'élevoient de la terre, mettant la tête à ſa trape, & diſant de la grêle en Scythie, un volcan dans les Gaules, la peſte ici, la famine là; refermant ſa trape, achevant de s'enyvrer, s'endormant entre les bras de Ganimede ou de Junon, & appellant cela gouverner le monde.

SUBJUGAL, adj. *terme de plein chant*, un ton *ſubjugal*, ou ſubordonné, tels que ſont tous les tons plagaux. *Voyez* PLAGAL.

SUBJUGUER, v. act. vaincre, dompter, ſoumettre, courber ſous le joug; c'eſt un homme *ſubjugué* par ſa femme; les conquérans ſe plaiſent à *ſubjuguer* les hommes; ce qu'ils n'exécutent pas ſans en égorger un grand nombre. Philippe diviſa les républiques de la Grece, pour les *ſubjuguer* plus facilement. Il a, je ne ſais quel aſcendant ſur moi; il me *ſubjugue* malgré que j'en aie; la grace *ſubjugue* la paſſion dans l'homme religieux; l'âge, la raiſon, l'expérience, le dégoût dans le philoſophe.

SUBLAPSAIRE, *ou* POST-LAPSAIRE, *ou* INFRA-LAPSAIRE, ſ. m. *(Hiſt. eccléſ.)* qualification uſitée parmi les calviniſtes, pour déſigner ceux d'entre leurs théologiens qui penſent que Dieu ne réprouve certains hommes, & ne les deſtine aux ſupplices éternels qu'en conſéquence de la préviſion de la chûte d'Adam. Ce ſentiment eſt erronné, ſelon les catholiques, en

ce

ce que les *ſublapſaires* veulent que le péché originel, quoique remis par le baptême, ſoit la cauſe primitive & radicale de la damnation des hommes, & les porte néceſſairement au mal. *Voyez calvin. Inſt. lib. II. c. v. n°.* 1.

SUBLAQUEUM, *(Géog. anc.)* ville d'Italie, dans le Latium. Pline, *l. III. c. VIII.* dit que l'Anio paſſe au travers de trois lacs fort agréables, qui avoient donné le nom à la ville de *Sublaqueum*. Tacite, *Annal. lib. XIV. p. 227.* appelle auſſi *Sublaqueum* la maiſon de plaiſance que Néron avoit fait bâtir dans ce quartier-là, & à laquelle il avoit donné le nom de la ville, car la ville étoit au bord d'un des lacs, & la maiſon de plaiſance ſur une élévation. Hermolaüs voudroit lire *Sublacum*, au lieu de *Sublaqueum*, parce que la maiſon de plaiſance de Néron eſt appellée *Sublacenſis villa*, dans Frontain, *de aquæduct. p. 247. Sublaqueum*, n'étoit pas beaucoup au deſſous de la ſource de l'Anio. Paul Diacre le met à quarante milles de Rome. Le nom de ce lieu eſt aujourd'ui corrompu en celui de *Subiaco*. *(D. J.)*

SUBLAVIO, *ONIS*, *(Géog. anc.)* ville du Norique ou de la Rhétie, ſuivant l'itinéraire d'Antonin; mais Clavier croit qu'il faut lire *Sub-ſavione*, au lieu de *Sublavione*, & ſa correction paroît juſte. Quoiqu'il en ſoit, cette ville n'eſt plus aujourd'hui qu'un méchant bourg nommé *Siben* ou *Süben*, dans le comté de Tirol. *(D. J.)*

SUBLIMATION, ſ. f. *(Chymie.)* eſpece de diſtillation dont le caractere ſpécial eſt de ne fournir que des produits ſous forme ſeche.

La forme, ou plutôt la conſiſtance de ces produits eſt de deux eſpeces, ou elle eſt ramaſſée en une ſeule maſſe ſolide, qu'on appelle quelquefois *pain* ou *gâteau*, tels que les gâteaux de ſel ammoniac, les maſſes denſes & liées de ſublimé corroſif, *&c.* Les produits de la *ſublimation* qui prennent cette conſiſtence, retiennent ſpécialement le nom de *ſublimé*. La ſeconde eſpece ſe préſente ſous la forme d'une couche rare & ſans liaiſon. Ce produit eſt connu dans l'art ſous le nom de *fleurs*; c'eſt ainſi qu'on dit *fleurs de ſoufre*, *fleurs de mars*, *fleurs de benjoin*, *&c.* Les vaiſſeaux ſublimatoires les plus uſités ſont l'alambic à chapiteau borgne, les alludels, les matras, les bouteilles de verre mince, appellées dans les boutiques *phioles à médecine*; le pot de terre à double couvercle pour les fleurs d'antimoine en particulier, la cucurbite de terre baſſe ſurmontée d'un cone de papier pour celle de benjoin, *&c.* tous ces vaiſſeaux & appareils ſont repréſentés dans les planches de chymie *(voyez ces Planches)*.

La théorie de la ſublimation & les loix manuelles de cette opération doivent ſe déduire abſolument de la théorie & des loix manuelles de la diſtillation en général. *Voyez* DISTILLATION. La ſeule manœuvre particuliere dont l'artiſte puiſſe être averti, c'eſt le moyen de donner de l'air ou de ménager une iſſue aux vapeurs qui ſe raréfient dans l'intérieur de l'appareil fragile du matras ou des phioles, & de tenir le col de ces vaiſſeaux ouverts pendant les premiers temps de l'opération, en rompant ou abattant le ſublimé, ou les fleurs qui l'obſtruent au moyen d'une baguette ou d'un fil-de-fer, *&c.* *(b)*

SUB-LUPATIA, *(Géog. anc.)* ville d'Italie, dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin, la marque entre *Silvianum* & *Canales*, à 21 milles du premier de ces lieux, & à 13 milles du ſecond. Cette ville ſelon Holſten, étoit où eſt aujourd'hui la ville épiſcopale d'Altamura. *(D. J.)*

SUBLIME, adj. *(Math. Tranſc.)* géométrie *ſublime* ou tranſcendante, eſt le nom qu'on donne particuliérement à la géométrie infinitéſimale, ou des infiniment petits. *Voyez* GÉOMÉTRIE, TRANSCENDANT, DIFFÉRENTIEL, *&c.* *(O)*

SUBLIME, *en Anatomie*, nom de deux muſcles fléchiſſeurs des doigts, l'un de la main, & l'autre au pié, par oppoſition avec un autre caché par chacun d'eux, qu'on appelle *profond*. *Voyez* PERFORÉ.

SUBLIME, *(Art. orat. Poéſie, Rhéthor.)* qu'eſt-ce que le ſublime? l'a-t-on défini, dit la Bruyere? Deſpreaux en a du moins donné la deſcription.

Le *ſublime*, dit-il, eſt une certaine force de diſcours propre à élever & à ravir l'ame, & qui provient ou de la grandeur de la penſée & de la nobleſſe du ſentiment, ou de la magnificence des paroles, ou

du tour harmonieux, vif & animé de l'expreſſion, c'eſt-à-dire, d'une de ces choſes regardées ſéparément, ou ce qui fait le parfait *ſublime* de ces trois choſes jointes enſemble.

Le *ſublime*, ſelon M. Sylvain (dans un traité ſur cette matiere, eſt un diſcours d'un tour extraordinaire, vif & animé, qui par les plus nobles images, & par les plus grands ſentimens, éleve l'ame, la ravit, & lui donne une haute idée d'elle-même.

Le *ſublime* en général, dirai-je en deux mots, eſt tout ce qui nous éleve au deſſus de ce que nous étions, & qui nous fait ſentir en même temps cette élévation.

Le *ſublime* peint la vérité, mais en un ſujet noble: il la peint toute entiere dans ſa cauſe & dans ſon effet: il eſt l'expreſſion ou l'image la plus digne de cette vérité. C'eſt un extraordinaire merveilleux dans le diſcours, qui frappe, ravit, tranſporte l'ame, & lui donne une haute opinion d'elle-même.

Il y a deux ſortes de *ſublime* dont nous entretiendrons le lecteur, le *ſublime* des images, & le *ſublime* des ſentimens. Ce n'eſt pas que les ſentimens ne préſentent auſſi en un ſens de nobles images, puiſqu'ils ne ſont *ſublimes* que parce qu'ils expoſent aux yeux l'ame & le cœur: mais comme le *ſublime* des images peint ſeulement un objet ſans mouvement, & que l'autre *ſublime* marque un mouvement du cœur, il a fallu diſtinguer ces deux eſpeces par ce qui domine en chacune. Parlons d'abord du *ſublime* des images. Homere & Virgile en ſont remplis.

Le premier en parlant de Neptune, dit

Neptune ainſi marchant dans les vaſtes campagnes,
Fait trembler ſous ſes piés & forêts & montagnes.

C'eſt-là une belle image, mais le poëte eſt bien plus admirable, quand il ajoute

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie:
Pluton ſort de ſon trône, il pâlit, il s'écrie;
Il a peur que ce dieu dans cet affreux ſéjour,
D'un coup de ſon trident ne faſſe entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faſſe voir du Styx la rive déſolée,
Ne découvre aux vivans cet empire odieux
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

Quels coups de pinceau! la terre ébranlée d'un coup de trident; les rayons du jour prêts à entrer dans ſon centre; la rive du Styx tremblante & déſolée; l'empire des morts abhorré des mortels! voilà du *ſublime*, & il ſeroit bien étonnant qu'à la vue d'un pareil ſpectacle nous ne fuſſions tranſportés hors de nous-mêmes.

Homere toujours grand dans ſes images, nous offre un autre tableau magnifique.

Thétis dans l'Iliade va prier Jupiter de venger ſon fils qui avoit été outragé par Agamemnon; touché des plaintes de la déeſſe, Jupiter lui répond: " Ne vous inquiétez point, belle Thétis, je comblerai votre fils de gloire, & pour vous en aſſurer, je vais faire un ſigne de tête, & ce ſigne eſt le gage le plus certain de la foi de mes promeſſes ". Il dit, du mouvement de ſa tête immortelle l'Olympe eſt ébranlé ". Voilà ſans doute un beau trait de *ſublime*, & bien propre à exciter notre admiration; car tout ce qui paſſe notre pouvoir la réveille; remarquez encore qu'à cette admiration il ſe joint toujours de l'étonnement, eſpece de ſentiment qui eſt pour nous d'un grand prix.

N'eſt-ce pas encore le *ſublime* des images, quand le même poëte peint la Diſcorde ayant

La tête dans les cieux, & les piés ſur la terre.

Il en faut dire autant de l'idée qu'il donne de la vîteſſe avec laquelle les dieux ſe rendent d'un lieu dans un autre.

Autant qu'un homme aſſis au rivage des mers,
Voit d'un roc élevé d'eſpace dans les airs,
Autant des immortels les couriers intrépides
En franchiſſent d'un ſaut.

Quelle idée nous donne-t-il encore du bruit qu'un dieu fait en combattant?

Le ciel en retentit, & l'olympe en trembla.

Virgile va nous fournir un trait de *ſublime* ſemblable à ceux d'Homere; le voici:

les divinités étant assemblées dans l'olympe, le souverain arbitre de l'univers parle : tous les dieux se taisent, la terre tremble, un profond silence regne au haut des airs, les vents retiennent leur halaine, la mer calme ses flots.

-- Eo dicente Deûm domus alta silescit ;
Et tremefacta solo tellus, silet arduus æther :
Tùm zephiri posuere, premit placida æquora pontus.

Les peintures que Racine a fait de la grandeur de Dieu, sont *sublimes*. En voici deux exemples :

J'ai vu l'impie adoré sur la terre,
Pareil au cèdre il cachoit dans les cieux
Son front audacieux.
Il sembloit à son gré gouverner le tonnerre,
Fouler aux piés ses ennemis vaincus,
Je n'ai fait que passer, il n'étoit déja plus.
Esther, sc. V. act. V. Racine.

Les quatre autres vers suivans, ne sont guere moins *sublimes*.

L'Eternel est son nom, le monde est son ouvrage,
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales loix,
Et du haut de son trône interroge les rois.

Un raisonnement, quelque beau qu'il soit, ne fait point le *sublime*, mais il peut y ajouter quelque chose. On connoît le serment admirable de Démosthene ; il avoit conseillé au peuple d'Athenes de faire la guerre à Philippe de Macédoine, & quelque temps après il se donna une bataille où les Athéniens furent défaits : on fit la paix, & dans la suite l'orateur Eschine reprocha en justice à Démosthene ses conseils, & sa conduite dans cette guerre, dont le mauvais succès avoit été si funeste à son pays. Ce grand homme, malgré sa disgrace, bien loin de se justifier de ce reproche, comme d'un crime, s'en justifie devant les Athéniens même, sur l'exemple de leurs ancêtres qui avoient combattu pour la liberté de la Grece, dans les occasions les plus périlleuses ; & il s'écrie avec une hardiesse héroïque : *non, Messieurs, vous n'avez point failli, j'en jure*, &c.

Ce trait, qui est extrêmement *sublime*, renferme un raisonnement invincible ; mais ce n'est pas ce raisonnement qui en fait la *sublimité*, c'est cette foule de grands objets, la gloire des Athéniens, leur amour pour la liberté, la valeur de leurs ancêtres, que l'orateur traite comme des dieux, & la magnanimité de Démosthene, aussi élevée que toutes ces choses ensemble ; enfin ce qui en augmente la beauté, c'est qu'on y trouve en petit toutes les perfections du discours rassemblées, la noblesse des mouvemens, beaucoup de délicatesse, de grandes images, de grands sentimens, des figures hardies & naturelles, une force de raisonnement : & ce qui est plus admirable encore, le cœur de Démosthene élevé au dessus des méchans succès par une vertu égale à celle de ces grands hommes par lesquels il jure. Il n'y avoit que lui au monde qui pût oser, en présence des Athéniens, justifier par les combats même où ils avoient été victorieux, le dessein d'une guerre où ils avoient été défaits. Parlons à présent du *sublime des sentimens*.

Les sentimens sont *sublimes* quand fondés sur une vraie vertu, ils paroissent être presque au dessus de la condition humaine, & qu'ils font voir, comme l'a dit Sénéque, dans la foiblesse de l'humanité, la constance d'un Dieu ; l'univers tomberoit sur la tête du juste, son ame seroit tranquille dans le temps même de sa chûte. L'idée de cette tranquillité, comparée avec le fracas du monde entier qui se brise, est une image *sublime*, & la tranquillité du juste est un sentiment *sublime*. Cette espece de *sublime* ne se trouve point dans l'ode, parce qu'il tient ordinairement à quelque action, & que dans l'ode il n'y a point d'action. C'est dans le poëme épique & dans le dramatique qu'il regne principalement. Corneille en est rempli.

Dans la scene IV. du I. act. de Médée, cette princesse parlant à sa confidente, l'assure qu'elle saura bien venir à bout de ses ennemis, qu'elle compte même incessamment s'en venger ; Nérine sa confidente lui dit :

Perdez l'aveugle eſpoir dont vous êtes ſéduite,
Pour voir en quel état le ſort vous a réduite.
Votre pays vous hait, votre époux eſt ſans foi;
Contre tant d'ennemis que vous reſte-t-il?

A quoi répond Médée, *Moi;*
Moi, dis-je, & c'eſt aſſez.

Que Médée eût répondu : *mon art & mon courage;* cela ſeroit très-noble & touchant au grand; qu'elle diſe ſimplement, *moi:* voilà du grand; mais ce n'eſt point encore du *ſublime*. Ce monoſillabe annonceroit de la maniere la plus vive & la plus rapide, juſqu'où va la grandeur du courage de Médée; mais cette Médée eſt une méchante femme dont on a pris ſoin de me faire connoître tous les crimes, & les moyens dont elle s'eſt ſervie pour les commettre. Je ne ſuis donc point étonné de ſon audace; je la vois grande, & je m'attendois qu'elle le devoit être; mais quand elle répete : *moi, dis-je, & c'eſt aſſez*; ce n'eſt plus une réponſe vive & rapide, fruit d'une paſſion aveugle & turbulente; c'eſt une réponſe vive, & pourtant de ſang-froid; c'eſt la réflexion, c'eſt le raiſonnement d'une paſſion éclairée & tranquille dans ſa violence : *moi*, je ne vois encore que Médée : *moi, dis-je*, je ne vois plus que ſon courage & la jouiſſance de ſon art; ce qu'il a d'hodieux a diſparu; je commence à devenir elle-même, je réfléchis avec elle, & je conclus avec elle; *& c'eſt aſſez :* voila le *ſublime*; c'eſt particuliérement ce *c'eſt aſſez*, qui rend *ſublime* toute la réponſe. Je ne doute point un inſtant que Médée ſeule ne doive être ſupérieure à tous ſes ennemis; elle en triomphe actuellement dans ma penſée, & malgré moi, ſans m'en appercevoir même, je partage avec elle le plaiſir d'une vengeance aſſurée. C'eſt ce que le *moi* tout ſeul n'eût peut-être pas fait. Je ſais que M. Deſpreaux, ſuivi par pluſieurs critiques, ſemble faire conſiſter le *ſublime* de la réponſe de Médée, dans le ſeul monoſillabe *moi*; mais j'oſe être d'un avis contraire.

Vous trouverez un autre trait du *ſublime des ſentimens* dans la VI. ſcene du III. act. des Horaces. Une femme qui avoit aſſiſté au combat des trois Horaces, contre les trois Curiaces, mais qui n'en avoit point vu la fin, vient annoncer au vieux Horace pere, que deux de ſes fils avoient été tués, & que le troiſieme ſe voyant hors d'état de réſiſter contre trois, avoit pris la fuite; le pere alors ſe montre outré de la lâcheté de ſon fils, ſur quoi ſa ſœur qui étoit là préſente, dit à ſon pere :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

Il répond vivement :

Qu'il mourût.

Dans ces deux exemples, Médée & Horace ſont tous deux agités de paſſion, & il eſt impoſſible qu'ils expriment ce qu'ils ſentent, d'une façon plus pathétique. Le *moi* qu'emploie Médée, & à qui elle donne une nouvelle force, non-ſeulement en le répétant, mais en ajoutant ces deux mots, *& c'eſt aſſez*, peint au-delà de tout, la hauteur & la puiſſance de cette enchantereſſe. Le ſentiment qu'exprime Horace le pere, a la même ſorte de beauté; quand par bonheur un mot, un ſeul mot peint énergiquement un ſentiment, nous ſommes ravis, parce qu'alors le ſentiment a été peint avec la même vîteſſe qu'il a été éprouvé; & cela eſt ſi rare, qu'il faut néceſſairement qu'on en ſoit ſurpris, en même temps qu'on en eſt charmé.

Ne doutons point encore que l'orgueil ne prête de la beauté aux deux traits de Corneille. Lorſque des gens animés ſe parlent, nous nous mettons machinalement à leur place : ainſi quand Nérine dit à Médée, contre tant d'ennemis, que vous reſte-t-il? nous ſommes extaſiés d'entendre ce *moi* ſuperbe, & répété ſuperbement. L'orgueil de Médée éleve le nôtre, nous luttons nous-mêmes, ſans nous en appercevoir, contre le ſort, & lui faiſons face comme Médée. Le *qu'il mourût* du vieil Horace, nous enleve : car comme nous craignons extrêmement la mort, il eſt certain qu'en nous mettant à la place d'Horace, & nous trouvant pour un moment animés de la même grandeur que lui, nous ne ſaurions nous empêcher de nous énorgueillir tacitement d'un courage que nous n'avions pas le bonheur de connoî-

tre encore. Avouons donc que les impreſſions que font ſur nous les *ſublimes* dont nous venons de parler, nous les devons en partie à notre orgueil, qui ſouvent eſt fort ſot & fort ridicule.

Une épaiſſe obſcurité avoit couvert tout-à-coup l'armée des Grecs, enſorte qu'il ne leur étoit pas poſſible de combattre; Ajax qui mouroit d'envie de donner bataille, ne ſachant plus quelle réſolution prendre s'écrie alors, en s'adreſſant a Jupiter:

Grand dieu, rens-nous le jour, & combas contre nous.

C'eſt ici aſſurément le triomphe de l'orgueil dans un trait de *ſublime*, car en goûtant une rodomontade ſi gaſconne, on eſt charmé de voir le maître des dieux défié par un ſimple mortel. Nés tous avec un fond de religion, il arrive que notre fond d'impiété ſe réveille chez nous avec une ſorte de plaiſir; la raiſon vient enſuite condamner un pareil plaiſir, mais ſelon ſa coutume, elle vient trop tard.

Corneille me fournit encore un nouveau trait de *ſublime des ſentimens*, que je ne puis paſſer ſous ſilence.

Suréna, général des armées d'Orode, roi des Parthes, avoit rendu des ſervices ſi eſſentiels à ſon maître, s'étoit acquis une ſi grande réputation, que ce prince, pour s'aſſurer de ſa fidélité, reſoud de le prendre pour gendre. Suréna qui aimoit ailleurs, refuſe la fille du roi, & ſur ce refus le roi le fait aſſaſſiner. On vient auſſitôt en apprendre la nouvelle à la ſœur & à la maîtreſſe de Suréna, qui étoient enſemble, & alors la ſœur de Suréna éclatant en imprécation contre le tyran, dit:

Que fais-tu du tonnerre,
Ciel, ſi tu daignes voir ce qu'on fait ſur la terre?
Et pour qui gardes-tu tes carreaux embraſés,
Si de pareils tyrans n'en ſont point écraſés?

Enſuite s'adreſſant à la maîtreſſe de Suréna, qui ne paroiſſoit pas extrêmement émue, elle lui dit:

Et vous, madame, & vous dont l'amour inutile,
Dont l'intrépide orgueil paroît encor tranquille,
Vous qui brûlant pour lui ſans vous déterminer,
Ne l'avez tant aimé que pour l'aſſaſſiner;
Allez d'un tel amour, allez voir tout l'ouvrage,
En recueillir le fruit, en goûter l'avantage.
Quoi! vous cauſez ſa mort, & n'avez point de pleurs?

A quoi répond Euridice, c'eſt-à-dire la maîtreſſe de Suréna.

Non, je ne pleure point, madame, mais je meurs!

Et cette malheureuſe princeſſe tombe auſſitôt entre les bras de ſes femmes qui l'emporte mourante. Voilà ſans doute un *ſublime* merveilleux de ſentimens, & dans l'action d'Euridice, & dans ſa réponſe. Finir ſes jours en apprenant qu'on perd ce qu'on aime! être ſaiſi au point de n'avoir pas la force d'en gémir, & dire tranquillement qu'on meurt, ce ſont des traits qui nous illuſtrent bien quand nous oſons nous en croire capables!

Je puis à préſent me livrer à des obſervations particulieres ſur le *ſublime*; je crois d'abord qu'il faut diſtinguer, comme a fait M. le Batteux, entre le *ſublime* du ſentiment, & la vivacité du ſentiment: voici ſes preuves. Le ſentiment peut être d'une extrême vivacité ſans être *ſublime*; la colere qui va juſqu'à la fureur, eſt dans le plus haut degré de vivacité, & cependant elle n'eſt pas *ſublime*. Une grande ame eſt plutôt celle qui voit ce qui affecte les ames ordinaires, & qui le ſent ſans en être trop émue, que celle qui ſuit aiſément l'impreſſion des objets. Régulus s'en retourne paiſiblement à Carthage, pour y ſouffrir les plus cruels ſupplices, qu'il ſait qu'on lui apprête: ce ſentiment eſt *ſublime*, ſans être vif. Le poëte Horace ſe repréſente la tranquillité de Régulus, dans l'affreuſe ſituation où il eſt: ce ſpectacle le frappe, l'emporte, il fait une ode magnifique, ſon ſentiment eſt vif, mais il n'eſt point *ſublime*.

Le *ſublime des ſentimens* eſt ordinairement tranquille. Une raiſon affermie ſur elle-même les guide dans tous leurs mouvemens. L'ame *ſublime* n'eſt altérée ni des triomphes de Tibere, ni des diſgraces de Varus. Aria ſe donne tranquillement un

coup de poignard, pour donner à ſon mari l'exemple d'une mort héroïque : elle retire le poignard, & le lui préſente, en diſant ce mot *ſublime*, Pætus, cela ne fait point de mal ; *pœte, non dolet.*

On repréſentoit à Horace fils, allant combattre contre les Curiaces, que peut-être il faudroit le pleurer, il répond :

Quoi! vous me pleureriez mourant pour ma patrie?

La reine Henriette d'Angleterre, dans un vaiſſeau, au milieu d'un orage furieux, raſſuroit ceux qui l'accompagnoient, en leur diſant d'un air tranquille, *que les reines ne ſe noyoient pas.*

Curiace allant combatre pour Rome, diſoit à Camille ſa maîtreſſe, qui, pour le retenir, faiſoit valoir ſon amour :

Avant que d'être à vous, je ſuis à mon pays.

Auguſte ayant découvert la conjuration que Cinna avoit formée contre ſa vie, & l'ayant convaincu, lui dit :

Soyons amis, Cinna, c'eſt moi qui t'en convie.

Voilà des ſentimens *ſublimes :* la reine étoit au deſſus de la crainte, Curiace au deſſus de l'amour, Auguſte au deſſus de la vengeance, & tous trois ils étoient au deſſus des paſſions & des vertus communes. Il en eſt de même de pluſieurs autres traits de ſentimens *ſublimes.*

Ma ſeconde remarque roulera ſur la différence qu'il faut mettre entre le ſtyle *ſublime* & le *ſublime* ; & cette remarque ſera fort courte, parce qu'on convient généralement que le ſtyle *ſublime* conſiſte dans une ſuite d'idées nobles exprimées noblement, & que le *ſublime* eſt un trait extraordinaire, merveilleux, qui enleve, ravit, tranſporte. Le ſtyle *ſublime* veut toutes les figures de l'éloquence, le *ſublime* ſe peut trouver dans un ſeul mot. Une choſe peut être décrite dans le ſtyle *ſublime*, & n'être pourtant pas *ſublime*, c'eſt-à-dire n'avoir rien qui éleve nos ames : ce ſont de grands objets & des ſentimens extraordinaires qui caractériſent le *ſublime.* La deſcription d'un pays peut être faite en ſtyle *ſublime* ; mais Neptune calmant d'un mot les flots irrités, Jupiter faiſant trembler les dieux d'un clin d'œil, ce n'eſt qu'à de pareilles images qu'il appartient d'étonner & d'élever l'imagination.

Longin confond quelquefois le *ſublime* avec la grande éloquence, dont le fond conſiſte dans l'heureuſe audace des penſées, & dans la véhémence & l'enthouſiaſme de la paſſion. Cicéron m'en fournit un bel exemple dans ſon plaidoyer pour Milon, c'eſt-à-dire dans le chef-d'œuvre de l'art oratoire. Se propoſant d'avilir Clodius, il attribue ſa mort à la colere des dieux qui ont enfin vengés leurs temples & leurs autels profanés par les crimes de cet impie ; mais voyez de quelle maniere *ſublime* il s'y prend, c'eſt en employant les plus grandes figures de rhétorique, c'eſt en apoſtrophant & les autels & les dieux.

" Je vous atteſte, dit-il, & vous implore, ſaintes collines d'Albe que Clodius a profanées ; bois reſpectables qu'il a abattus ; ſacrés autels, lieux de notre union, & auſſi anciens que Rome même ; ſur les ruines deſquels cet impie avoit élevé ces maſſes énormes de bâtimens ! Votre religion violée, votre culte aboli, vos myſteres pollués, vos dieux outragés ont enfin fait éclater leur pouvoir & leur vengeance. Et vous, divin Jupiter latial, dont il avoit ſouillé les lacs & les bois par tant de crimes & d'impuretés, du ſommet de votre ſainte montagne vous avez enfin ouvert les yeux ſur ce ſcélérat pour le punir. C'eſt à vous & ſous vos yeux, c'eſt à vous qu'une lente, mais juſte vengeance a immolé cette victime dont le ſang vous étoit dû " ! Voilà de ce *ſublime* dont parle Longin, ou, ſi l'on veut, voilà un exemple brillant de la plus belle éloquence ; mais ce n'eſt pas ce que nous avons appellé ſpécialement le *ſublime* ; en le contemplant ce *ſublime*, nous ſommes tranſportés d'étonnement : *tùm olympi concuſſum, inæquales procellas, fremitum maris, & trementes ripas, ac rapta in terras præcipiti turbine fulmina, cernimus.*

Enfin le *ſublime* differe du *grand*, & l'on ne doit pas les confondre. L'expreſſion d'une grandeur extraordinaire fait le *ſublime*, & l'expreſſion d'une grandeur ordinaire fait le *grand.* Il eſt bien vrai que la grandeur ordinaire du diſcours donne beaucoup de plaiſir, mais le *ſublime* ne plaît pas ſimplement, il ravit. Ce qui fait le *grand*

dans le discours a plusieurs degrés ; mais ce qui fait le *sublime*, n'en a qu'un. M. le Febvre a marqué la distinction du *grand* & du *sublime* dans un discours plein d'esprit écrit en latin, il dit : *Magnitudo absque sublimitate ; sublimitas sine magnitudine nunquam erit : illa quidem mater est, & pulchra, & nobilis, & generosa, sed matre pulchrâ, filia pulchrior.*

Quant au *sublime* des sentimens, une comparaison peut illustrer mon idée. Un roi qui, par une magnificence bien entendue & sans faste, fait un noble usage de ses richesses, montre de la grandeur dans cette conduite. S'il étend cette magnificence sur les personnes de mérite, cela est encore plus grand. S'il choisit de répandre ses libéralités sur les gens de mérite malheureux, c'est un nouveau degré de grandeur & de vertu. Mais s'il porte la générosité jusqu'à se dépouiller quelquefois sans imprudence, jusqu'à ne se réserver que l'espérance comme Alexandre, ou jusqu'à regarder comme perdus tous les jours qu'il a passés sans faire du bien ; voilà des mouvemens *sublimes* qui me raviſſent & me transportent, & qui sont les seuls dont l'expression puisse faire dans le discours le *sublime des sentimens.*

Cependant comme la différence du *grand* & du *sublime* est une matiere également agréable & importante à traiter, nous croyons devoir la rendre encore plus sensible par des exemples. Commençons par en citer qui aient rapport au *sublime des images*, pour venir ensuite à ceux qui regardent le *sublime des sentimens.*

Longin cite pour *sublimes* ces vers d'Euripide, où le soleil parle ainsi à Phaëton.

Prens garde qu'une ardeur trop funeste à ta vie,
Ne t'emporte au-dessus de l'aride Libie.
Là, jamais d'aucune eau le sillon arrosé,
Ne rafraîchit mon char dans sa course embrasé.
. . . . . .
Aussi-tôt devant toi s'offriront sept étoiles ;
Dresse par-là ta course, & suis le droit chemin.
De ses chevaux ailés, il bat les flancs agiles ;
Les coursiers du soleil à sa voix sont dociles,
Ils vont. Le char s'éloigne, & plus prompt qu'un éclair,
Pénetre en un moment les vastes champs de l'air.
Le pere cependant plein d'un trouble funeste,
Le voit rouler de loin sur la plaine céleste,
Lui montre encor sa route, & du plus haut des cieux
Le suit autant qu'il peut de la voix & des yeux.
Va par-là, lui dit-il, reviens, détourne, arrête.

Ces vers sont pleins d'images, mais ils n'ont point ce tour extraordinaire qui fait le *sublime :* c'est un beau récit qui nous intéresse pour le Soleil & pour Phaëton ; on entre vivement dans l'inquiétude d'un pere qui craint pour la vie de son fils, mais l'ame n'est point transportée d'admiration. Voulez-vous du vrai *sublime*, j'en trouve dans le passage du *Pſ. cxiij.* « La mer vit la puissance de l'Eternel, & elle s'enfuit. Il jette ses regards, & les nations sont dissipées ».

Donnons maintenant des exemples de sentimens *grands* & élevés, je les puise toujours dans Corneille.

Auguste délibere avec Cinna & avec Maxime, s'il doit quitter l'empire ou le garder. Cinna lui conseille ce dernier parti ; & après avoir dit à ce prince que de se défaire de sa puissance, ce seroit condamner toutes les actions de sa vie ; il ajoute :

On ne renonce point aux grandeurs légitimes,
On garde sans remors ce qu'on acquiert sans crime,
Et plus le bien qu'on quitte est noble, grand, exquis,
Plus qui l'ose quitter, le juge mal acquis.
N'imprimez pas, seigneur, cette honteuse marque
A ces rares vertus qui vous ont fait monarque.
Vous l'êtes justement ; & c'est sans attentat
Que vous avez changé la forme de l'état ;
Rome est dessous vos loix par le droit de la guerre,
Qui sous les loix de Rome a mis toute la terre.
Vos armes l'ont conquise ; & tous les conquérans,
Pour être usurpateurs, ne sont pas des tyrans.
Quand ils ont sous leurs loix asservi des provinces,
Gouvernant justement, ils s'en font justes princes.
C'est ce que fit César ; il vous faut aujourd'hui
Condamner sa mémoire, ou faire comme lui.
Si le pouvoir suprême est blâmé par Auguste,
César fut un tyran, & son trépas fut juste ;

Et vous devez aux dieux compte de tout le ſang
Dont vous l'avez vengé pour monter à ſon rang.
N'en craignez point, ſeigneur, les triſtes deſtinées :
Un plus puiſſant démon veille ſur vos années.
On a dix fois ſur vous attenté ſans effet,
Et qui l'a voulu perdre, au même inſtant l'a fait.

D'un autre côté, Maxime qui eſt d'un avis contraire, parle ainſi à Auguſte :

Rome eſt à vous, ſeigneur, l'empire eſt votre bien.
Chacun en liberté peut diſpoſer du ſien.
Il le peut, à ſon choix, garder ou s'en défaire ;
Vous ſeul ne pourriez pas ce que peut le vulgaire,
Et ſeriez devenu, pour avoir tout dompté,
Eſclave des grandeurs où vous êtes monté.
Poſſedez-les, ſeigneur, ſans qu'elles vous poſſedent.
Loin de vous captiver, ſouffrez qu'elles vous cedent,
Et faites hautement connoître enfin à tous,
Que tout ce qu'elles ont eſt au-deſſous de vous.
Votre Rome autrefois vous donna la naiſſance,
Vous lui voulez donner votre toute-puiſſance ;
Et Cinna vous impute à crime capital,
La libéralité vers le pays natal !
Il appelle remors l'amour de la patrie !
Par la haute vertu, la gloire eſt donc flétrie,
Et ce n'eſt qu'un objet digne de nos mépris,
Si de ſes pleins effets l'infamie eſt le prix ?
Je veux bien avouer qu'une action ſi belle
Donne à Rome bien plus que vous ne tenez d'elle.
Mais commet-on un crime indigne de pardon,
Quand la reconnoiſſance eſt au-deſſus du don ?
Suivez, ſuivez, ſeigneur, le ciel qui vous inſpire.
Votre gloire redouble à mépriſer l'empire,
Et vous ſerez fameux chez la poſtérité,
Moins pour l'avoir acquis, que pour l'avoir quitté.
Le bonheur peut conduire à la grandeur ſuprême.
Mais pour y renoncer, il faut la vertu même,
Et peu de généreux vont juſqu'à dédaigner,
Après un ſceptre acquis, la douceur de régner.

On ne peut nier que ces deux diſcours ne ſoient remplis de nobleſſe, de *grandeur* & d'éloquence, mais il n'y a point de *ſublime*. Les ſentimens nobles qu'ils étalent ne ſont que des réflexions de l'eſprit, & non pas des mouvemens actuels du cœur, qui tranſportent l'ame avec l'émotion héroïque du *ſublime*.

Cependant pour rendre encore plus ſenſible la différence du *grand* & du *ſublime*, j'alléguerai deux exemples, où l'un & l'autre ſe trouvent enſemble dans le même diſcours. La même tragédie de Cinna me fournira le premier exemple, & celle de Sertorius le ſecond.

Dans la tragédie de Cinna, Maxime, qui vouloit fuir le danger, ayant témoigné de l'amour à Emilie, qu'il tâche d'engager à fuir avec lui ; elle lui parle ainſi :

Quoi, tu m'oſes aimer, & tu n'oſes mourir !
Tu prétends un peu trop ; mais quoi que tu prétendes,
Rends-toi digne du moins de ce que tu demandes.
Ceſſe de fuir en lâche un glorieux trépas,
Ou de m'offrir un cœur que tu ſais voir ſi bas.
Fais que je porte envie à ta vertu parfaite,
Ne te pouvant aimer, fais que je te regrette.
Montre d'un vrai romain la dernière vigueur,
Et mérite mes pleurs au défaut de mon cœur.

Le premier vers eſt *ſublime*, & les autres, quoique pleins de *grandeur*, ne ſont pourtant pas du genre *ſublime*.

Dans la tragédie de Sertorius, la reine Viriate parle à Sertorius qui refuſoit de l'épouſer, parce qu'il s'en croyoit indigne par ſa naiſſance, & qui cependant la vouloit donner à Perpenna ; & ſur ce qu'il diſoit qu'il ne vouloit que le nom de *créature* de la reine, elle lui répond :

Si vous prenez ce titre, agiſſez moins en maître,
Ou m'apprenez du moins, ſeigneur, par quelle loi
Vous n'oſez m'accepter, & diſpoſer de moi ?
Accordez le reſpect que mon trône vous donne,
Avec cet attentat ſur ma propre perſonne ;
Voir toute mon eſtime, & n'en pas mieux uſer,
C'en eſt un qu'aucun art ne ſauroit déguiſer.

Tout

Tout cela eſt beau, tout cela eſt noble; mais quand elle vient à dire immédiatement après ?

Puiſque vous le voulez, ſoyez ma créature ;
Et me laiſſant en reine ordonner de vos vœux,
Portez-les juſqu'à moi, parce que je le veux.

Ces trois derniers vers ſont ſi *ſublimes*, & élevent l'ame ſi haut, que les autres vers tout *grands* qu'ils ſont, paroiſſent perdre de leur beauté; deſorte qu'on peut dire que le *grand* diſparoît à la vue du *ſublime*, comme les aſtres diſparoiſſent à la vue du ſoleil.

Cette différence du *grand* & du *ſublime*, me ſemble certaine; elle eſt dans la nature, & nous la ſentons. De donner des marques & des regles pour faire cette diſtinction, c'eſt ce que je n'entreprendrai pas, parce que c'eſt une choſe de ſentiment; ceux qui l'ont juſte & délicat, feront cette différence. Diſons ſeulement que tout diſcours qui éleve l'ame éclairée avec admiration au deſſus de ſes idées ordinaires de grandeur, & qui lui donne une plus haute opinon d'elle-même, eſt *ſublime*. Tout diſcours qui n'a ni ces qualités ni ces effets, n'eſt pas *ſublime*, quoiqu'il ait d'ailleurs une grande nobleſſe.

Enfin, nous déclarons que quand on trouveroit *ſublimes* quelques-uns des paſſages qui nous paroiſſent ſeulement *grands*, cela ne feroit rien contre le principe; & un exemple par nous mal appliqué, ne peut détruire une différence réelle & reconnue.

Comme les perſonnes qui ont en partage quelque goût, ſont extrêmement touchées des beautés du *ſublime*, on demande s'il y a un art du *ſublime* c'eſt-à-dire ſi l'art peut ſervir à acquérir le *ſublime*.

Je réponds avec M. Silvain, que ſi on entend par le mot d'*art* un amas d'obſervations ſur les opérations de l'eſprit & de la nature, ou ſur les moyens d'exciter à la production de ces beaux traits les perſonnes qui ſont nées au grand, il y a un art du *ſublime*. Mais ſi on entend par *art*, un amas de préceptes propres à faire acquérir le *ſublime*, je ne crois pas qu'il y en ait aucun. Le *ſublime* doit tout à la nature; il n'eſt pas moins l'image de la grandeur du cœur ou de l'eſprit de l'orateur, que de l'objet dont il parle; & par conſéquent il faut pour y parvenir, être né avec un eſprit élevé, avec une ame grande & noble, & joindre une extrême juſteſſe à une extrême vivacité. Ce ſont-là, comme on voit, des dons du Ciel, que toute l'adreſſe humaine ne ſauroit procurer.

D'ailleurs le *ſublime* conſiſte non-ſeulement dans les grandeurs extraordinaires d'un objet, mais encore dans l'impreſſion que cet objet a faite ſur l'orateur, c'eſt-à-dire, dans les mouvemens qu'il a excités en lui, & qui ſont imprimés dans le tour de ſon expreſſion. Comment peut-on apprendre à avoir ou à produire des mouvemens, puiſqu'ils naiſſent d'eux-mêmes en nous à la vue des objets, ſouvent malgré nous, & quelquefois ſans que nous nous en appercevions ? ne faut-il pas avoir pour cela un cœur & un naturel ſenſibles ? & dépend-il d'un homme d'être touché quand il lui plaît, & de l'être préciſément autant & en la maniere que la grandeur des choſes le demande ?

Dans le *ſublime des images*, peut-on ſe donner ou donner aux autres cette intelligence vive & lumineuſe, qui vous fait découvrir dans les plus grands objets de la nature une hauteur extraordinaire & inconnue au commun des hommes ? D'un autre côté, eſt-il au pouvoir d'un homme de faire naître en ſoi des ſentimens héroïques ? Et ne faut-il pas qu'ils partent naturellement du cœur & d'un mouvement que la magnanimité ſeule peut inſpirer ? Concluons que le ſeul art du *ſublime* eſt d'être né pour le *ſublime*.

Nous nous ſommes étendus ſur cette matiere, parce qu'elle ennoblit le cœur, & qu'elle éleve l'ame au plus haut point de grandeur dont elle ſoit capable, & parce qu'enfin c'eſt le plus beau ſujet de l'éloquence & de la poéſie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Mr. Marmontel a traité la même matiere, voici comme il s'exprime :

Ce qu'on appelle le *ſtyle ſublime* appartient aux grands objets, à l'eſſor le plus élevé des ſentimens & des idées. Que l'ex-

preſſion réponde à la hauteur de la penſée, elle en a la ſublimité. Suppoſez donc aux penſées un haut degré d'élévation : ſi l'expreſſion eſt juſte, le ſtyle eſt *ſublime*. Si le mot le plus ſimple eſt auſſi le plus clair & le plus ſenſible, le *ſublime* ſera dans la ſimplicité : ſi le terme figuré embraſſe mieux l'idée & la préſente plus vivement, le *ſublime* ſera dans l'image. « Tout étoit Dieu, excepté Dieu même (*Boſſuet*) » : voilà le *ſublime* dans le ſimple. « L'univers alloit s'enfonçant dans les ténebres de l'idolâtrie (id.) » ; voilà le *ſublime* dans le figuré.

Le rôle de Cornélie & celui de Joad ſont dans le ſtyle *ſublime* ; & pour ſe monter à ce haut ton, il faut commencer par y élever ſon ame. « Il n'y a point de ſtyle *ſublime*, dit un philoſophe de nos jours ; c'eſt la choſe qui doit l'être. Et comment le ſtyle pourroit-il être *ſublime* ſans elle ou plus qu'elle ? » En effet, de grands mots & de petites idées ne ſont jamais que de l'enflure. La force de l'expreſſion s'évanouit, ſi la penſée eſt trop foible ou trop légere pour y donner priſe.

Ventus ut amittit vires, niſi robore denſæ
Occurrant ſilvæ, ſpatio diffuſus inani. (Lucret.)

De ce *ſublime* conſtant & ſoutenu qui peut régner dans un poëme comme dans un morceau d'éloquence, on a voulu, en abuſant de quelques paſſages de Longin, diſtinguer un *ſublime* inſtantané qui frappe, dit-on, comme un éclair ; on prétend même que c'eſt là le caractere du vrai *ſublime*, & que la rapidité lui eſt ſi naturelle, qu'un mot de plus l'anéantiroit. On en cite quelques exemples, que l'on ne ceſſe de répéter, comme le *moi* de Médée, le *qu'il mourût* du vieil Horace, la réponſe de Porus, le blaſphême d'Ajax, le *fiat lux* de la Geneſe ; encore n'eſt-on pas d'accord ſur l'importante queſtion, ſi tel ou tel de ces traits eſt *ſublime*. Laiſſons là ces diſputes de mots. Tout ce qui porte nos idées au plus haut degré poſſible d'étendue & d'élévation, tout ce qui ſe ſaiſit de notre ame & l'affecte ſi vivement que ſa ſenſibilité réunie en un point laiſſe toutes ſes facultés comme interdites & ſuſpendues ; tout cela, dis-je, ſoit qu'il opere ſucceſſivement ou ſubitement, eſt *ſublime* dans les choſes ; & le ſeul mérite du ſtyle eſt de ne pas les affoiblir, de ne pas nuire à l'effet qu'elles produiroient ſeules, ſi les ames ſe communiquoient ſans l'entremiſe de la parole.

Homines ad deos nullâ re propriùs accedunt quàm ſalute hominibus dandâ (Cic.) Il y a peu de penſées plus ſimplement exprimées, & certainement il y en a peu d'auſſi *ſublimes* que celle-là ; & celle-ci, qui en eſt le développement eſt *ſublime* encore : « Il eſt au pouvoir du plus vil, comme du plus féroce des animaux d'ôter la vie ; il n'appartient qu'aux dieux & aux rois de l'accorder. » Cette maxime d'Ariſtote : « pour n'avoir pas beſoin de ſociété il faut être un Dieu ou une brute » ; eſt encore *ſublime* dans la penſée, quoique très-ſimple dans l'expreſſion.

Dans le Macbeth de Shakespeare on annonce à Macduff que ſon château a été pris, & que Macbeth y a fait maſſacrer ſa femme & ſes enfans. Macduff tombe dans une douleur morne : ſon ami veut le conſoler ; il ne l'écoute point, & méditant ſur les moyens de ſe venger de Macbeth, il ne dit que ces mots terribles, *il n'a point d'enfans !*

Dans Sophocle, Œdipe, à qui l'on amene les enfans qu'il a eus de ſa mere, leur tend les bras & leur dit : *approchez, embraſſez votre....* Il n'acheve pas, & le *ſublime* eſt dans la réticence.

En général, comme le *ſublime* eſt communément une perception rapide, lumineuſe & profonde, un réſultat ſoudainement ſaiſi de ſentimens ou de penſées, il eſt plus dans ce qu'il fait entendre que dans ce qu'il exprime. C'eſt quelquefois le vague & l'immenſité de la penſée ou de l'image qui en fait la force & la ſublimité. Telle eſt cette peinture de l'état du pécheur après ſa mort, *n'ayant que ſon péché entre ſon Dieu & lui, & ſe trouvant de toutes parts environné de l'éternité* (La Rue) ; telle eſt cette expreſſion de Boſſuet, déja citée, pour peindre le regne de l'idolâtrie, *tout étoit Dieu excepté Dieu même* ; tel eſt l'*erravit ſine voce dolor* & le *nec ſe Roma ferens* de la Pharſale ; tel eſt l'*utinam timerem !* d'Andromaque, &

cette réponſe encore plus belle de la Mérope de Maffeï.

O Cariſo, non aurian gia mai gli dei
Cio commendato ad una madre.

Dans un voyage de Pinto, je me ſouviens d'avoir lu ce récit terrible d'un naufrage. « Au milieu d'une nuit orageuſe nous apperçûmes, dit-il, à la lueur des éclairs un autre vaiſſeau, qui, comme nous luttoit contre la tempête; tout-à-coup, dans l'obſcurité, nous entendîmes un cri épouvantable; & puis nous n'entendîmes plus rien que le bruit des vents & des flots. »

Quelquefois même le *ſublime* ſe paſſe de paroles: la ſeule action peut l'exprimer: le ſilence alors reſſemble au voile qui, dans le tableau de Thimante, couvroit le viſage d'Agamemnon, ou à ces feuillets déchirés par la muſe de l'hiſtoire, dans le fameux tableau de Chantilly. C'eſt par le ſilence que dans les enfers Ajax répond à Ulyſſe, & Didon à Enée; & c'eſt l'expreſſion la plus *ſublime* de l'indignation & du mépris. Cela prouve que le *ſublime* n'eſt pas dans les mots: l'expreſſion y peut nuire ſans doute, mais elle n'y ajoute jamais. On dira que plus elle eſt ſerrée plus elle eſt frappante; j'en conviens, & l'on en doit conclure que la préciſion eſt eſſentielle au ſtyle *ſublime* comme au ſtyle énergique & pathétique en général; mais la préciſion n'exclut pas les gradations, les développemens qui ſont eux-mêmes quelquefois le *ſublime*. Lorſque les idées préſentent le plus haut degré concevable d'étendue & d'élévation & que l'expreſſion les ſoutient, ce n'eſt plus un mot qui eſt *ſublime*, c'eſt une ſuite de penſées, comme dans cet exemple. « Tout ce que nous voyons du monde n'eſt qu'un trait imperceptible dans l'ample ſein de la nature: nulle idée n'approche de l'étendue de ſes eſpaces: nous avons beau enfler nos conceptions nous n'enfantons que des atômes au prix de la réalité des choſes: c'eſt un cercle infini dont le centre eſt partout, & la circonférence nulle part » (Paſchal). On cite comme *ſublime*, & avec raiſon, le *qu'il mourût* du vieil Horace, mais on ne fait pas réflexion que ces mots doivent leur force à ce qui les précede. La ſcene où ils ſont placés eſt comme une pyramide dont ils couronnent le ſommet. On vient annoncer au vieil Horace que de ſes trois fils deux ſont morts & l'autre a pris la fuite. Son premier mouvement eſt de ne pas croire que ſon fils ait eu cette lâcheté.

Non, non, cela n'eſt point; on vous trompe, Julie:
Rome n'eſt point ſujette, ou mon fils eſt ſans vie.
Je connois mieux mon ſang, il ſait mieux ſon devoir.

On l'aſſure que ſe voyant ſeul il s'eſt échappé du combat. Alors à la confiance trompée ſuccede l'indignation.

Et nos ſoldats trahis ne l'ont pas achevé!

Camille, préſente à ce recit, donne des larmes à ſes freres.

HORACE.

Tout beau, ne les pleurez pas tous:
Deux jouiſſent d'un ſort dont leur pere eſt jaloux.
Que des plus nobles fleurs leur tombe ſoit couverte:
La gloire de leur mort m'a payé de leur perte.
Pleurez l'autre, pleurez l'irréparable affront
Que ſa fuite honteuſe imprime à notre front;
Pleurez le déshonneur de toute notre race,
Et l'opprobre éternel qu'il laiſſe au nom d'Horace.

JULIE.

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

HORACE.

Qu'il mourût

Ce qui eſt *ſublime* dans cette ſcene, ce n'eſt pas ſeulement cette réponſe; c'eſt toute la ſcene, c'eſt la gradation des ſentimens du vieil Horace, & le développement de ce grand caractere dont le *qu'il mourût* n'eſt qu'un dernier éclat.

On voit par cet exemple ce qui diſtingue les deux genres de *ſublime*, ou plutôt ce qui les réunit en un ſeul.

On attache communément l'idée de *ſublime* à la grandeur phyſique des objets, & quelquefois elle y contribue; mais ce n'eſt que par accident & en vertu de nouveaux rapports, ou d'un caractere ſingu-

lier & frappant que l'imagination ou le ſentiment leur imprime ; leur point de vue habituel n'a rien d'étonnant ni pour l'ame ni pour l'imagination : la familiarité des prodiges même de la nature les a tous avilis ; & dans une deſcription qui réuniroit tous les grands phénomenes du ciel & de la terre, il ſeroit très-poſſible qu'il n'y eût pas un mot de *ſublime*.

Ce qui, du côté de l'expreſſion eſt le plus eſſentiel au *ſublime*, c'eſt l'énergie & ſur-tout la préciſion ; ce qui lui répugne le plus, c'eſt l'abondance & l'oſtentation de paroles. *(M. MARMONTEL.)*

SUBLIMÉ CORROSIF, *ou* MERCURE SUBLIMÉ CORROSIF. *Voyez* MERCURE, *Chymie*, & MERCURE, *Mat. médic.*

SUBLINGUAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ſont ſituées ſous la langue. *Voyez* LANGUE.

Les glandes *ſublinguales* ſont au nombre de deux, placées de chaque côté ſous la langue ; elles verſent dans la bouche la ſalive qu'elles ſéparent. M. Morgagni a décrit le prémier les conduits particuliers de ces glandes : ils ſont ſitués entre la langue & les gencives, & s'ouvrent à peu de diſtance du frein. Rivinus les découvrit le premier dans les veaux en 1679, Bartholin les découvrit enſuite dans le lion en 1682 ; c'eſt pour cela que ce conduit ſe nomme le conduit de Rivin ou de Bartholin.

L'artere *ſublinguale* eſt une branche de la carotide externe ? elle ſe diſtribue aux muſcles hyoïdiens & gloſſiens, aux glandes *ſublinguales*, & ſe plonge dans la langue, & s'anaſtomoſe aux environs de la pointe de la langue avec celle du côté oppoſé. *Voyez* CAROTIDE, LANGUE, *&c.* on l'appelle auſſi *artere ranine*. *Voyez* RANINE.

SUBLUNAIRE, adj. *(Phyſ.)* ſe dit de toutes les choſes qui ſont ſur la terre ou dans ſon atmoſphere, au deſſous de la lune : ainſi on dit les *corps ſublunaires*, pour marquer tous les corps qui ſont ici bas, tous les météores, *&c. (O)*

SUBMERGER, v. act. *(Gram.)* inonder, couvrir d'eau, noyer. Ce bâtiment a été *ſubmergé* ; les rivieres ſe ſont débordées, & toutes les terres voiſines de leurs bords ont été *ſubmergées*.

SUBMERSION PAR LE SABLE, ſ. f. *(Phyſique générale.)* les côtes de Suffolk ſont expoſées à être ſubmergées par le ſable. Leur voiſinage eſt rempli de monticules entiérement ſablonneux, & ſeulement couverts d'une fine herbe par deſſus. Les vents violens qui ſurviennent, renverſent cette herbe, & portent en forme de pluie le ſable caché deſſous, dans toutes les plaines voiſines, où il s'accumule & forme de nouveaux lits. Rien n'arrête le progrès de l'inondation, enſorte qu'elle gagne ſans ceſſe du terrain. Dans quelques endroits même, la ſituation du ſol favoriſe le déluge de ſable, & lui permet de couvrir des centaines d'arpens. Il deſcend des collines avec la plus grande rapidité, paſſe à travers les haies, s'éleve au deſſus des côteaux, & quand il gagne un village dans ſon cours, il enſévelit en paſſant les chaumieres & les cabannes qui ne ſont pas bâties à plus grands frais qu'elles ne valent. Il remplit les caves des maiſons, & abat quelquefois par ſa peſanteur, les murs qu'il trouve ſur ſa route. Mais il faut lire les détails curieux que M. Wright a donnés de ce déluge ſec, dans les *Tranſact. philoſ. n°. 37.*

La portion du pays de Suffolk expoſée à cette étrange *ſubmerſion*, eſt non-ſeulement ſablonneuſe par elle-même, mais ſituée eſt-nord-eſt d'une partie d'un vaſte terrain plat, expoſé à des vents impétueux, qui emportent tout le ſable qu'ils trouvent ſur leur paſſage, & qui continuent d'agir avec leurs forces entieres, en parcourant ſans être briſés ni interrompus, une grande étendue de terres.

On n'a point encore trouvé de meilleur ſecret pour garantir les habitations précieuſes de cette *ſubmerſion*, que de les environner de haies de genêts épineux, qu'on plante ſerrés par gradation les uns au deſſus des autres. Ceux qui ont eu le courage de faire ces ſortes de plantations, ont eu le bonheur d'arrêter & de détourner le progrès du ravage, après avoir vu auparavant dans ces mêmes terres le ſable élevé juſqu'à la hauteur de vingt piés.

Près de Thetford, ville de la province de Norfolk, pluſieurs villages ont été entiérement détruits depuis plus de cent ans par les déluges de ſable de Suffolk, & une branche de la riviere de l'Ouſe,

appellée depuis la *riviere de Tietford*, en a été tellement bouchée, qu'il n'y a plus que de petits bâtimens qui puiſſent y paſſer, au lieu qu'auparavant les grands vaiſſeaux y navigeoient. Il eſt vrai que ce déluge de ſable en ſe jetant dans la riviere, a préſervé une partie de la province de Norfolk de la *ſubmerſion* ſablonneuſe, qui n'eût pas manqué d'y ruiner une grande quantité de ſon terrain plat, ſi fertile en bled.

Aux environs de S. Paul de Léon en baſſe Bretagne, il y a ſur le bord de la mer un canton, qui avant l'an 1666 étoit habité, & ne l'eſt plus, à cauſe d'un ſable qui le couvre juſqu'à une hauteur de plus de vingt piés, & qui d'année en année gagne du terrain. A compter de l'époque marquée, il a gagné plus de ſix lieues, & il n'eſt plus qu'à une demi-lieue de Saint Paul; deſorte que, ſelon toutes les apparences, il faudra abandonner la ville. Dans le pays ſubmergé on voit encore quelques pointes de clochers & de chéminées qui ſortent de cette mer de ſable : les habitans des villages enterrés ont eu du moins le loiſir de quitter leurs maiſons pour aller mendier.

C'eſt le vent d'eſt ou de nord-eſt qui avance cette calamité; il éleve ce ſable qui eſt très-fin, & le porte en ſi grande quantité & avec tant de vîteſſe, que M. Deſlandes, à qui on doit cette obſervation, dit qu'en ſe promenant en ce pays-là pendant que le vent charrioit, il étoit obligé de ſecouer de temps en temps ſon chapeau & ſon habit, parce qu'il les ſentoit appéſantis. De plus, quand le vent eſt violent, il jette ce ſable par deſſus un petit bras de mer, juſque dans Roſcoſe, petit port aſſez fréquenté par les vaiſſeaux étrangers : le ſable s'éleve dans les rues de cette bourgade juſqu'à deux piés, & on l'enleve par charretées.

Ce déſaſtre eſt nouveau, parce que la plage qui fournit ce ſable, n'en avoit pas encore une aſſez grande quantité pour s'élever au deſſus de la ſurface de la mer, ou peut-être par ce que la mer n'a abandonné cet endroit, & ne l'a laiſſé découvert que depuis un certain temps. Elle a eu quelque mouvement ſur cette côte; elle vient préſentement dans le reflux une demi-lieue au-delà de certains rochers qu'elle ne paſſoit pas autrefois. Ce malheureux canton inondé d'une façon ſi ſinguliere, ainſi que les déluges de ſable de la province de Suffolk, dont nous avons parlé au commencement de cet article, ne juſtifient que trop ce que les anciens & les modernes rapportent des tempêtes excitées en Afrique, qui ont fait périr par des déluges de ſable, des villes, & même des armées. *Hiſtoire de l'académie des ſciences*, 1722. (*D. J.*)

SUBORDINATION, ſ. f. (*Gram.*) eſt un terme relatif qui exprime les degrés d'infériorité entre une choſe & une autre.

Il y a dans l'égliſe différens degrés de *ſubordination*, comme des diacres aux prêtres, des prêtres aux évêques, & des évêques au pape, à cauſe de ſa primauté d'honneur & de juriſdiction. *Voyez* PRIMAUTÉ. L'aſſemblage de tous ces ordres ſe nomme *hiérarchie*. *Voyez* HIÉRARCHIE.

SUBORDINATION, *la*, c'eſt *dans l'état militaire*, l'obéiſſance & la ſoumiſſion que doit l'officier inférieur au ſupérieur pour toutes les choſes qui concernent ſes fonctions ou ſon emploi. C'eſt dans la *ſubordination*, renfermée dans ſes juſtes bornes, que conſiſte principalement la diſcipline militaire, ſi importante dans les armées. *Voyez* DISCIPLINE MILITAIRE & OFFICIERS. (*Q*)

SUBORNATION, (*Gramm. & Juriſ.*) eſt l'action de corrompre quelqu'un, ſoit par flatterie & careſſes, ſoit par promeſſes ou par menaces; ce crime eſt mis dans la claſſe des différentes eſpeces de faux.

Il y a deux ſortes de *ſubornation*.

L'une eſt celle par laquelle on entraîne une perſonne dans la débauche.

L'autre eſt celle par laquelle on engage une perſonne à faire ou dire quelque choſe contre la juſtice ou la vérité, comme lorſque l'on corrompt un juge ou autre officier public, pour lui faire faire quelque acte faux ou injuſte.

La loi cornelia de *falsis*, prononçoit la peine de faux contre ceux qui suborment les juges, & contre les juges qui se laissent suborner : parmi nous ces peines dépendent de l'arbitrage du juge & des circonstances.

Le terme de *subornation* est principalement usité pour exprimer la corruption des témoins que l'on engage à certifier ou déposer quelque chose contre la vérité.

La preuve de ce crime est difficile à acquérir, parce que l'on ne fait pas ordinairement de convention par écrit pour corrompre quelqu'un : c'est pourquoi deux témoins qui accusent un tiers de les avoir voulu suborner, suffisent pour faire décréter l'accusé, même pour le faire condamner à la question, on peut même le condamner quand il n'avoueroit rien, si les deux dépositions sont uniformes & sur un même fait.

La peine de la *subornation* chez les Romains, tant pour le suborneur que pour les témoins subornés, étoit la peine ordinaire du faux, *ff. ad leg. Corn. de falsi.*

Les ordonnances de France, notamment celle de 1531, prononcent la peine de mort contre ceux qui suborment les témoins, & contre les témoins qui se laissent suborner.

Le subornement des témoins, sur-tout si c'est pour faire perir un innocent, mérite une mort plus rigoureuse que les autres, telle que le supplice de la roue.

Suivant le droit canon le suborneur est excommunié, & celui qui se laisse suborner est déclaré incapable de porter témoignage, & est noté d'infamie. *Voyez* le *Traité des crimes* par M. de Vouglans. *(A)*

SUBREDAURADE, s. f. (*Hist. nat.*) on donne ce nom à la daurade lorsqu'elle a pris tout son accroissement. *Voyez* DAURADE.

SUBREPTICE, adj. *(Gram. & jurisp.)* est ce qui tend à ôter la connoissance de quelque fait ou de quelque piece que l'on a intérêt de dissimuler.

Des lettres de chancellerie sont *subreptices*, lorsque l'on a déguisé quelque fait essentiel qui eût empêché d'accorder les lettres.

Elles sont au contraire obreptices lorsqu'on y a avancé quelque fait contraire à la vérité, pour obtenir plus facilement ce que l'on demande. *Voyez* FAUX, LETTRES DE CHANCELLERIE, OBREPTICE, OBREPTION. *(A)*

SUBREPTION, *(Gram. & Jurisprud.)* est lorsqu'on supprime artificieusement quelque fait pour obtenir du prince ou de la justice quelque chose que l'on demande. *Voyez* OBREPTICE, OBREPTION, & SUBREPTICE. *(A)*

SUBROGATEUR, s. m. *(Gramm. & Jurisprud.)* est l'ancien créancier qui en subroge un nouveau en son lieu & place, aux droits qu'il avoit contre son débiteur. *Voyez ci-après* SUBROGATION. *(A)*

SUBROGATION, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est lorsqu'une personne succede & entre au lieu & place d'une autre pour exercer ses droits, ou lorsqu'une chose prend la place d'une autre, & est réputée de même nature & qualité, & sujette aux mêmes charges.

Quand il s'agit d'universalité de biens & de droits universels, la *subrogation* se fait indistinctement, soit des personnes l'une à l'autre, soit des choses, & la *subrogation* a toujours lieu de plein droit; elle est naturelle & conforme au droit commun.

Telle est la *subrogation* qui s'opere de l'héritier au lieu & place du défunt.

Telle est aussi la *subrogation* qui a lieu en fait d'universalité de biens, lorsque l'héritier grevé de fidéicommis a vendu quelque bien de succession, & en a employé le prix à l'acquisition d'autres héritages.

En fait de droits particuliers, il y a aussi *subrogation* de personnes ; mais la *subrogation* n'a lieu que dans les cas exprimés par la loi ou par la convention.

Un acquêt donné en contrechange d'un propre, devient propre par *subrogation*. *Voyez* PROPRE & COUTUME DE SUBROGATION.

Mais le terme de *subrogation* est plus usité pour exprimer la maniere dont un créancier prend la place d'un autre, & succede à ses privileges & hipotheques.

Cette *ſubrogation* s'opere de deux manieres ; l'une en vertu de la loi, l'autre en vertu d'une ſtipulation expreſſe. La premiere eſt appellée *légale*, & a lieu de plein droit ; l'autre eſt appellée *conventionnelle*.

La *ſubrogation*, ſoit légale ou conventionnelle, a lieu en pluſieurs cas différens.

Le premier eſt celui de la ceſſion, tranſport ou délégation au profit d'un autre. *Voyez* CESSION, DÉLÉGATION, MANDEMENT, TRANSPORT.

Le ſecond eſt lorſqu'un créancier hypothéquaire rembourſe un créancier antérieur à lui, ou même des créanciers poſtérieurs pour empêcher qu'ils ne conſomment en frais les biens de leur débiteur commun. Il eſt ſubrogé de plein droit à leurs hypotheques, ſans qu'il ait beſoin de ſtipuler aucune *ſubrogation* ; mais un créancier chirographaire n'a pas le même droit.

Le troiſieme cas eſt celui du tiers acquéreur qui paie les dettes du vendeur, au moyen de quoi il eſt ſubrogé aux hipotheques des créanciers qui la paient ; mais cette *ſubrogation* n'a ſon effet que ſur l'immeuble acquis, & non ſur les autres biens du vendeur.

Le quatrieme cas eſt lorſque l'héritier bénéficiaire ou le curateur aux biens vacans, paient les dettes de la ſucceſſion, ils ſont ſubrogés de plein droit aux créanciers qu'ils ont payé.

Le cinquieme cas eſt celui des co-obligés, cautions, & co-héritiers, qui ſont contraints de payer pour autrui, ſoit par le moyen de l'action perſonnelle, ſoit par le moyen de l'action hypothéquaire. Ils ne ſont pas à la vérité ſubrogés de plein droit ; mais ils peuvent obliger les créanciers qu'ils paient, de conſentir la *ſubrogation*, ou, à leur refus, ſe faire ſubroger par juſtice : la loi leur permet même de refuſer leur paiement juſqu'à ce que la *ſubrogation* ait été accordée, & leur donner pour cela une exception appellée *exceptio cedendarum actionum*.

Le réglement du parlement de Paris de 1690 porte que pour ſuccéder & être ſubrogé aux actions, droits, hypotheques & privileges d'un ancien créancier ſur les biens de tous ceux qui ſont obligés à la dette, ou de leurs cautions, & pour avoir droit de les exercer ainſi, & en la maniere que les créanciers l'auroient pu faire, il ſuffit que les deniers du nouveau créancier ſoient fournis à l'un des débiteurs avec ſtipulation faite par acte paſſé devant notaire, qui précede le paiement, ou qu'il ſoit de même datte, que le débiteur emploiera les deniers au paiement de l'ancien créancier, que celui qui les prête ſera ſubrogé aux droits du créancier, & que dans la quittance ou dans l'acte qui en tiendra lieu, leſquels ſeront auſſi paſſés pardevant notaires, il ſoit fait mention que le rembourſement a été fait des deniers fournis à cet effet par le nouveau créancier, ſans qu'il ſoit beſoin que la *ſubrogation* ſoit conſentie par l'ancien créancier, ni par les autres débiteurs & cautions, ou qu'elle ſoit ordonnée en juſtice.

Le réglement du parlement de Rouen de 1666, *art.* 132 porte que l'obligation du plege (ou caution) eſt éteinte quand la dette eſt payée par le principal obligé, lequel néanmoins peut ſubroger celui qui a baillé les deniers pour acquitter les dettes à l'hypothèque d'icelle, ſur ſes biens ſeulement, & non ſur ceux du plege. *Voyez* au code le tit. *de his qui in prior. credit. locum ſuccedunt*, l'édit du mois de mai 1609 ; le traité de la *ſubrogation* de Renuſſon avec les notes, & les *mots* CAUTION, CRÉANCIER, CO-OBLIGÉ, DÉBITEUR, HYPOTHÈQUE, PRIVILEGE, TRANSPORT. (*A*)

SUBROGÉ, adj. & ſubſt. (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt celui qui eſt au lieu & place d'une autre perſonne, ou qui eſt en ſes droits.

Un conſeiller eſt ſubrogé à un autre lorſqu'on le nomme rapporteur d'un procès en ſon lieu & place. *Voy.* SUBROGATEUR.

Un créancier eſt *ſubrogé* à un autre, lorſque celui-ci lui cede ſes droits & actions. *Voyez* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGÉ TUTEUR, eſt celui qui eſt nommé pour aſſiſter à l'inventaire & y ſervir de légitime contradicteur, lorſque c'eſt celui des pere & mere qui eſt ſurvivant, qui eſt tuteur de ſes enfans mineurs.

On nomme en ce cas un *ſubrogé tuteur*, à cauſe que les mineurs ont des intérêts à diſcuter avec leur tuteur ou tutrice.

La fonction du *ſubrogé tuteur* ne conſiſte qu'à aſſiſter à l'inventaire. *Voyez* CURATELLE, CURATEUR, INVENTAIRE, MINEUR, TUTELLE, TUTEUR. *(A)*

SUBSÉQUENT, adj. *(Gram.)* qui ſuit, qui vient après; les années *ſubſéquentes* n'ont pas été également malheureuſes; l'événement *ſubſéquent* a un peu conſolé des autres; le jour *ſubſéquent*; les fêtes *ſubſéquentes*; les chapitres *ſubſéquens*.

SUBSIDE, *terme de Droit*, ſe dit en général de toutes les taxes & impoſitions que les ſujets paient au roi ou à ceux qui gouvernent, pour ſubvenir aux beſoins de l'état.

Les Anglois définiſſent le *ſubſide* une taxe ou tribut accordé au roi par autorité du parlement, dans les beſoins preſſans de l'état, & qui ſe leve ſur les ſujets à proportion de leurs richeſſes ou du revenu annuel de leurs terres, biens, *&c.* *Voyez* TAXE, *&c.*

Tel eſt l'impôt ſur les terres ou taxe royale, comme on l'appelle, qui monte ordinairement à deux, trois ou quatre ſchellings par livre pour le revenu des terres, & à deux ſchellings & huit ſous pour les biens perſonnels, quand celui des terres eſt de quatre ſchellings. *Voyez* AIDES, *&c.*

Les anciens rois ſaxons n'avoient point de *ſubſides* qui ſe levaſſent réglément; mais au lieu de cela, il y avoit différentes coutumes par leſquelles on levoit des deniers ou des corvées ſur le peuple pour réparer les villes, châteaux, ponts, pour les expéditions militaires, *&c.* qu'ils appelloient *burgote*, *brigbote*, *herefare*, *heregled*, &c.

Mais depuis que leurs terres furent envahies par les Danois, le roi Ethelred convint en 1007, de payer à ceux-ci tous les ans 10000 liv. pour racheter la paix: cette ſomme fut depuis portée à 36000 l. & enfin juſqu'à 48000 liv. & on l'appella *danegeld*, & on la leva ſur les terres; chaque *hide* ou charrue étoit taxée au douzieme, excepté celles de l'Egliſe. *Voyez* DANEGELD.

Delà ce tribut fut appellé *hidage*, nom qui par la ſuite devint commun à toutes les taxes & ſubſides qu'on impoſoit ſur les terres; comme celles qu'on impoſoit ſur les beſtiaux furent appellées *hornegeld*.

Mais les Normans les appelloient quelquefois toutes les deux *taxes*, du mot grec τάξις; & quelquefois *taillage*, qui vient de leur propre langage, & quelquefois, ſuivant les uſages d'au-delà de la mer *ſubſidia* & *auxilia*. V. *AUXILIUM*.

Depuis la conquête, il paroît que ces *ſubſides* ont été accordés encore ſur un autre pié qu'ils ne ſont à préſent: comme chaque neuvieme agneau, chaque neuvieme brébis, *&c.* quelquefois la taxe étoit le dixieme, & quelquefois le quinzieme. *Voyez* QUINZIEME, *&c.*

En France le roi ſeul, de ſa propre autorité, impoſe des *ſubſides* ſur le peuple à ſa diſcrétion. Ce que Grotius dit que ceux qui paient des *ſubſides* aux autres ſouverains pour les engager à les défendre contre des ennemis puiſſans, reconnoiſſent, en agiſſant ainſi, leur propre foibleſſe, & que cette reconnoiſſance fait tort à leur dignité; ne doit s'entendre que de ces états qui ſont trop foibles pour ſe défendre eux-mêmes, & qui, par rapport à cela, ſe rendent en quelque façon tributaires; & non pas de ceux qui ſubſiſtant par leurs propres forces, donnent des *ſubſides* à leurs voiſins, qui ſont plus foibles, pour les empêcher d'être accablés par les autres.

Tels ſont, par exemple, les rois de France & d'Angleterre par rapport aux rois de Suede & autres princes, à qui ils accordent des *ſubſides* dans les traités qu'ils font avec eux.

Dans le rôle des taxes & impoſitions d'Angleterre, il y a pluſieurs ſortes de *ſubſides*: l'ancien *ſubſide*, le ſupplément à l'ancien *ſubſide*, le nouveau *ſubſide*, le tiers du *ſubſide*, & les deux tiers du *ſubſide*. *Voyez* IMPÔTS, DROITS, *&c.*

Un homme de mérite a raſſemblé ſous un même point de vue l'apologie d'un des meilleurs auteurs politiques de nos jours, & la critique de quelques-uns de nos articles de finance. Son ouvrage, publié par lui-même, pouvoit certainement lui faire plus d'honneur, & nous cauſer plus de peine (s'il étoit ſi pénible de reconnoître ſes erreurs), que n'en peuvent jamais

jamais attendre de leurs injurieuſes & pauvres productions une infinité d'hommes obſcurs, qui depuis 20 ans juſqu'à ce jour, depuis le plat Ch.... juſqu'à l'hypocrite abbé de S.... ſe ſont indignement déchaînés contre nous.

Celui qui a écrit les obſervations ſuivantes, homme d'un caractere bien différent, nous les a envoyées à nous-mêmes, pour en faire l'uſage qui nous conviendroit, & nous les imprimons.

M. de Voltaire s'eſt tout nouvellement chargé de nous venger des autres. Il a dit dans une de ſes lettres, à propos de la brochure de cet abbé de S.... Quel eſt celui qui s'eſt occupé à vuider les foſſes d'un palais où il n'eſt jamais entré?... Tel miſérable petit architecte, qui n'eſt pas en état de tailler un chapiteau, oſe critiquer le portail de S. Pierre de Rome. *Nous voudrions bien que ces comparaiſons flatteuſes, plus méritées de notre part, nous honoraſſent autant qu'elles doivent humilier nos ennemis.*

Notre ſiecle a produit pluſieurs livres dangereux, & un grand nombre d'inutiles, comme le crient les déclamateurs: mais ce qu'ils ne diſent point, c'eſt qu'il ſort journellement des preſſes, des ouvrages précieux à la raiſon, dont ils étendent l'empire, à la ſaine philoſophie qu'ils répandent, à la nature à laquelle ils nous rappellent, & à l'humanité dont ils réclament les droits.

Si le gouvernement profitoit des vues préſentées par quelques gens de lettres, le regne préſent ſeroit mis par la poſtérité beaucoup au deſſus des regnes précedens, parce que les mœurs ſeroient plus ſéveres, les ames plus honnêtes, le ſyſtême de la bienfaiſance mieux ſuivi, & les peuples conſéquemment plus heureux.

Parmi les auteurs qui ont conſacré leurs travaux à l'utilité publique, on doit citer avec reconnoiſſance M. de M..... Un rédacteur intelligent, ſemblable à celui qui a publié un des projets de l'abbé de S. Pierre, qui ſauroit diſtinguer les maximes ſaines, lier les vérités, placer les réflexions, écarter les paradoxes, ſupprimer des digreſſions vuides, des déclamations choquantes, & des ironies trop ameres, formeroit un excellent volume de tous ceux qui ſont ſortis de la plume de l'*ami des hommes*. Les *doutes* qui lui ont été adreſſés ſur la *théorie de l'impôt*, n'ont point été conçus par une tête bien forte. On voit aiſément l'eſprit qui les a dictés; ce qui ne prévient pas en leur faveur: car cet eſprit n'eſt point celui de la candeur & du patriotiſme. Ce n'eſt pas d'ailleurs avec quelques figures de rhétorique qu'on peut triompher des écarts d'un génie bouillant, & vaincre les élans d'un cœur que le ſpectacle de la miſere a déchiré.

M. de M..... doit ſavoir gré à l'anonyme qui a conſolidé ſes maximes en s'efforçant de les détruire.

Tel eſt l'effet des objections foibles; elles font préſumer qu'un livre eſt hors de toute atteinte, parce qu'il a été mal attaqué, & que le vulgaire ſe perſuade que le bouclier qui réſiſte eſt bon, tandis que c'eſt ſeulement le trait lancé qui manque de vigueur. Mais ce dont M. de M..... ne peut remercier ſon adverſaire, c'eſt de cette politeſſe cruelle qui ne tend, en lui accordant des talens, qu'à le déſigner comme un homme dangereux. N'eſt-il donc plus poſſible de critiquer ſans rendre odieux? C'eſt une méthode bien noire & bien uſitée que celle qu'on emploie contre preſque tous les auteurs. On calomnie leurs principes, en leur attribuant des conſéquences auſſi détournées que funeſtes; & on parvient à intéreſſer la religion ou le miniſtere, dans des diſcuſſions qui leur ſont étrangeres. Le délire d'un bon citoyen n'en fera jamais de méchans, ſurtout lorſqu'il ne s'exercera que ſur des matieres qui ne ſont qu'à la portée du petit nombre, la multitude ſeule pouvant devenir ſéditieuſe ou fanatique.

Au reſte, il importeroit peu de relever les erreurs renfermées dans un *in-12* obſcur qui aura le ſort des écrits polémiques, ſi elles n'étoient ſoutenues & garanties par d'autres erreurs qui ſe ſont gliſſées dans un ouvrage immortel (1). Elles y ſont, il eſt vrai, réparées par la promeſſe que les éditeurs de l'Encyclopédie ont faite (2) d'inſérer, ſous une autre lettre, le cor-

(1) L'Encyclopédie.

(2) Voyez l'obſervation qui ſuit dans l'Encyclopédie l'article *ferme*, (finance).

rectif néceſſaire aux mots *ferme*, (finance), & *financier*; mais les eſpérances qu'on avoit de la continuation d'un dictionnaire qui auroit honoré la nation, ſont malheureuſement aujourd'hui très-foibles (1). On ne ſe flatte plus guere de lire les articles *Régie* & *Régiſſeur*, qui euſſent ſans doute offert une réfutation complette de ceux qui contiennent des réflexions mal digérées, des aſſertions légeres & une critique peu judicieuſe de pluſieurs paſſages de l'*eſprit des loix*. Il faut donc tâcher de les détruire dans un morceau particulier, & d'empêcher que l'étranger ne ſe méprenne ſur les idées qu'ont les François du crédit & de la finance.

Un coup d'œil rapidement jeté ſur les *doutes propoſés à l'auteur de la théorie de l'impôt*, conduira naturellement à l'examen des mots *ferme* & *financier*, où l'on retrouve les mêmes principes de la citation entiere deſquels l'anonyme s'eſt ſervi contre l'ouvrage de M. de M.....

Je tombe *(p. 38.)* ſur une obſervation fauſſe & perfide: fauſſe, parce qu'elle donne à une phraſe un ſens dont elle n'eſt point ſuſceptible: perfide, parce qu'elle dénonce une expreſſion innocente ſous un rapport odieux. M. de M..... a dit: *lorſque les peuples reçoivent un chef, ſoit par élection, ſoit par droit héréditaire*, ſur quoi l'on obſerve avec affectation, que *recevoir ne peut s'entendre que de ce qu'on a droit de refuſer: or*, ajoute-t-on, *dans un royaume héréditaire, le choix ne dépend pas du peuple.* M. de M..... avoit-il laiſſé la moindre équivoque? En écrivant *droit héréditaire*, n'établiſſoit-il pas que le peuple ne pouvoit ni refuſer, ni choiſir, puiſque ſon ſouverain l'étoit *de droit?*

M. de M.... a témoigné *(p. 158. & 161.)* ſes allarmes *ſur l'abus qu'on pouvoit faire de la ſouveraineté;* on lui en fait un crime grave *(p. 140. des doutes)*. Eh quoi! cette appréhenſion contredit-elle la confiance qu'il a dans la bonté paternelle du ſouverain? Quand on voit la flatterie empreſſée à empoiſonner le cœur des rois; quand on réfléchit ſur la facilité & ſur le penchant qu'ont tous les hommes à être injuſtes, dès qu'ils ne ſont point arrêtés par le frein de la loi; quand on médite ſur les ſuites de *cet abus* fatal aux mœurs qu'il corrompt, à la liberté qu'il enleve, & à l'humanité qu'il dégrade, le vrai citoyen peut-il trop multiplier les avis, les prieres, les images & tous les reſſorts de cette éloquence qui maîtriſe l'ame?

" J'emploie, a-t-on dit dans la *théorie de l'impôt*, *(p. 187.)* cinq mille livres que rapporte ma terre, au loyer d'une maiſon; ſi le fiſc prétend encore ſon droit ſur cette location, il tire d'un ſac deux moutures ". Sûrement ce raiſonnement n'eſt point ſolide, mais la réplique ne l'eſt pas davantage: car ſoutenir *(p. 64. des doutes)*, que c'eſt le propriétaire de la maiſon & non le locataire qui paye l'impoſition, c'eſt avancer que c'eſt le marchand, & non l'acheteur particulier, qui eſt chargé des droits d'entrée, tandis que les loyers, comme les marchandiſes, augmentent en raiſon des impôts qu'ils ſupportent: il falloit ſe borner à prouver que la poſſeſſion qui donne un revenu, eſt très-diſtincte de l'emploi qu'on peut faire de ce même revenu; que la propriété d'un fonds eſt indépendante d'une location; & qu'ainſi les droits impoſés tombent ſur deux objets réellement différens, quoique réunis ſous la même main.

L'anonyme veut démontrer à M. de M.... *(p. 70.)* que le premier objet du contrôle des actes, eſt d'en conſtater la date & d'en aſſurer l'authenticité, *& que le droit qu'on a joint à la formalité, n'en change point la véritable deſtination.* L'anonyme s'eſt trompé: la quotité exhorbitante du droit contredit abſolument le but du légiſlateur, puiſqu'il eſt de fait que les particuliers aiment mieux encourir les peines de nullité & la privation d'hypotheque, en rédigeant leurs conventions ſous ſignature privée, que d'acquitter les droits immenſes auxquels ſont aſſujettis les contrats publics. Eſt-on quelquefois contraint d'en paſſer? on ne balance pas alors à s'expoſer aux dangers d'un procès, en ſupprimant des clauſes dont l'énonciation rendroit la formalité trop diſpendieuſe, ou en les em-

(1) L'auteur ne parloit pas ſans beaucoup de vraiſemblance. Les jéſuites exiſtoient encore lorſqu'il écrivoit.

brouillant pour tâcher d'en ſouſtraire la connoiſſance aux yeux avides du traitant. C'eſt ainſi que la condition du ſujet eſt devenue pire qu'elle n'étoit avant l'établiſſement du contrôle : ſi la ſûreté étoit alors moins grande à certains égards, elle l'étoit plus à d'autres ; & certainement elle étoit plus générale : la mauvaiſe foi altéroit moins d'actes que la crainte des droits n'en annulle aujourdhui que les riches ſeuls peuvent s'y ſoumettre. Je dis la même choſe de l'*inſinuation* & du *centieme denier ;* en applaudiſſant à l'inſtitution, je demande que la loi ſoit certaine, pour que la perception ne ſoit pas arbitraire ; qu'elle ſoit claire, pour que celui qui paye ſache pourquoi il paye ; que le droit ſoit léger, pour que ſa modicité permette de jouir de l'avantage qu'il procure ; qu'il ſoit volontaire, pour que le peuple conçoive que c'eſt en ſa faveur, & non pas en faveur d'un fermier qu'il ſe leve & qu'il eſt établi. Le *centieme denier*, par exemple, dit l'auteur, *eſt repréſentatif de lods & ventes ;* je le prie de me dire pourquoi on en exige, lors même que les mutations ne donnent pas ouverture aux droits ſeigneuriaux ? Pluſieurs queſtions de ce genre convaincroient que le légal des édits n'eſt qu'un prétexte, & que le burſal en eſt le motif.

Que veut-on dire par cette ſentence énigmatique : *l'oiſiveté a ſon utilité, ce qu'elle conſomme eſt ſon tribut ? (p. 166.)* Ignore-t-on que quand quelqu'un ne fait rien, un autre meurt de faim dans l'empire ? qu'il ne peut y avoir dans un corps politique parfaitement ſain, un membre qui reçoive ſans donner ? que le tribut n'en ſauroit être paſſif ? Voilà cependant ce que l'auteur *des doutes* appelle une vérité qu'*il faudroit méditer pour en découvrir d'autres ;* elles ſeroient probablement du même genre : on apprendroit, par exemple, que l'*oiſif eſt maître de ſon loiſir (p. 168.)* ce qui ne laiſſe pas que de compoſer un bon fonds pour aſſeoir un impôt.

On accuſe auſſi M. de M. de s'interdire les reſſources *du crédit (p. 170.)*, & on raiſonne à perte de vue d'après cette ſuppoſition qui eſt très-gratuite. L'*ami des hommes* exclut le crédit, qui ne conſiſte qu'en expédiens, qui ne vient que des pertes que le roi fait avec certaines compagnies, qui excede le degré fondé ſur le revenu général de la nation ; qui détruit les arts, l'induſtrie, le commerce, après avoir anéanti la population & l'agriculture ; qui ayant deſſéché le germe de la proſpérité d'un état ; le déshonore & l'expoſe à une révolution funeſte ; mais il eſt le partiſan de ce crédit qui naît de la confiance & d'une adminiſtration éclairée *(théorie de l'impôt, pag. 160.)*, qui eſt conſéquent à ce principe : *faites peu d'engagemens, & acquittez-les exactement.* En effet, la faculté d'emprunter, qui porte ſur l'opinion conçue de l'aſſurance du paiement, conſtitue l'eſſence du crédit ſolide ; elle n'entraîne ni la création de nouveaux impôts, ni l'extenſion des anciens ; & voilà celle qu'adopte un miniſtre intelligent.

M. de M... a parlé de la ceſſion des reſtes du bail des fermes générales *(p. 405. 406*, &c. *de la théorie de l'impôt)* ; il en ſollicite une ſévere liquidation. Son critique répond à ſes plaintes ſur ce ſujet, en diſſertant ſur l'abus qu'il y avoit de les comprendre dans des affaires particulieres, comme on faiſoit autrefois, au lieu de les réunir à la nouvelle adjudication, comme on fait depuis quelque temps. De ce que l'abus étoit très-grand dans la forme paſſée, s'enſuit-il que la préſente n'en ait aucun ? Et ſi elle en a, n'eſt-on pas autoriſé à s'en plaindre (1) ? N'eſt-il pas de l'injuſtice la plus criante de laiſſer ſubſiſter ces recherches interminables, contre leſquelles le citoyen ne peut jamais aſſurer ſa tranquillité, & d'exiger des arrérages de vingt années, lorſqu'on reſtreint à deux les répétitions que les parties qui ont trop payé ſont en droit de demander ?

" Ce mot de *liberté*, que chacun interprete ou confirme, admet ou rejette, fait aujourd'hui la baſe la plus générale des projets, des écrits & des converſations :

(1) Un miniſtre auquel un étranger demanderoit pourquoi il n'y a pas au moins dans la capitale une ſalle où l'on puiſſe repréſenter convenablement les chef-d'œuvres du théatre françois, répondroit-il en diſant qu'autrefois une populace d'importuns ſe mêloit à un ſénat romain, qu'Athalie avoit un panier, & que ces groſſieretés ridicules ſont abolies ?

on en a même fait une ſorte de cri de guerre, un ſignal de combat; il nous eſt venu d'Angleterre, & peut-être n'eſt-ce pas là un des moindres torts que nous aient fait nos voiſins ». Cet étonnant langage, qu'un eſclave avili ſous un deſpote de l'Orient auroit de la peine à prononcer, ſe trouve à la *page 186 des doutes*. N'eſt-on pas indigné de tant d'humiliation? Un roi, le pere de ſes peuples, peut-il être plus noblement loué que lorſque la liberté *fait la baſe des écrits, des projets & des converſations?* C'eſt l'éloge le plus pur & le plus attendriſſant qu'on puiſſe faire d'un ſouverain, que de s'entretenir devant lui du plus grand des biens. On ne le prononce pas ſous un tyran, ce mot ſacré; il ne vient point de l'*Angleterre*; la nature l'a gravé dans tous les cœurs, il eſt le *cri* du plus mâle des ſentimens. On ne comprend point comment on a pu ſe permettre, à ce ſujet, une ſortie contre des livres Anglois qu'on feroit très-bien d'étudier avant d'en hazarder dans ſa propre langue.

Par une ſuite des grandes vues de l'anonyme, il ne s'en fie pas à l'intérêt pour éclairer les hommes ſur l'eſpece de culture & de commerce qu'ils doivent choiſir; il veut qu'on décide à Paris, ſi ce ſont des oliviers qui conviennent à la Provence & des manufactures de ſoie à la ville de Lyon.

En voilà aſſez & peut-être trop, pour indiquer la maniere du contradicteur de M. de M. . . Il eſt temps d'abandonner une critique qui ne reſpire, ni la chaleur de la bienfaiſance, ni le courage de la juſtice, pour s'attacher à effacer ce que *l'encyclopédie* offre de pernicieux ſous les deux articles *ferme*, (finance) & *financier*.

Obſervations ſur les articles ferme, finance, & financier *de ce dictionnaire*. " *Ferme du roi*, finance. Il ne s'agit dans cet article que des droits du roi que l'on eſt dans l'uſage d'affermer; & ſur ce ſujet on a ſouvent demandé laquelle des deux méthodes eſt préférable, d'affermer les revenus publics ou de les mettre en régie? ».

Premier principe de M. de Monteſquieu. La régie eſt l'adminiſtration d'un bon pere de famille, qui leve lui-même avec économie & avec ordre ſes revenus.

*Obſervations de M. P***.* Tout ſe réduit à ſavoir ſi dans la *régie* il en coûte moins au peuple que dans la *ferme*; & ſi le peuple payant autant d'une façon que de l'autre, le prince reçoit autant des *régiſſeurs* que des *fermiers*. Car s'il arrive dans l'un ou dans l'autre cas (quoique par un inconvénient différent) que le peuple ſoit ſurchargé, pourſuivi, tourmenté, ſans que le ſouverain reçoive plus dans une hypotheſe que dans l'autre; ſi le *regiſſeur* fait perdre par ſa négligence, ce que l'on prétend que le *fermier* gagne par exaction, la *ferme* & la *régie* ne ſeront-elles pas également propres à produire l'avantage de l'état, dès que l'on voudra & que l'on ſaura bien les gouverner? Peut-être néanmoins pourroit-on penſer avec quelque fondement, que dans le cas d'une bonne adminiſtration, il ſeroit plus facile encore d'arrêter la vivacité du *fermier*, que de hâter la lenteur de ceux qui *régiſſent*, c'eſt-à-dire qui prennent ſoin des intérêts d'autrui.

Quant à l'ordre & à l'économie, ne peut-on pas avec raiſon imaginer qu'ils ſont bien moins obſervés dans les *régies* que dans les *fermes*; puiſqu'ils ſont confiés; ſavoir, l'ordre à des gens qui n'ont aucun intérêt de le garder dans la perception, l'économie à ceux qui n'ont aucune raiſon perſonnelle d'épargner les frais du recouvrement? C'eſt une vérité dont l'expérience a fourni plus d'une fois la démonſtration.

Réponſe. Si de la ſolution de cette premiere queſtion dépendoit celle de la theſe générale, le principe de M. de *Monteſquieu* auroit bientôt force de loi. Le régime le plus ſage ne peut imprimer la perfection à aucun établiſſement, il ne peut que diminuer à un certain point, le nombre & la grandeur des abus. Laiſſons donc à la *régie* & à la *ferme* ceux dont elles ſont ſuſceptibles, & nous ſerons convaincus que le peuple paie plus dans la ſeconde que dans la premiere. La négligence ne *pourſuit* ni ne *ſurcharge*; elle eſt lente, elle oublie; mais elle ne *tourmente* pas. Si elle fait perdre, c'eſt au ſouverain, qui

dans une bonne administration doit compter sur ces pertes légeres en elles-mêmes, utiles à plusieurs citoyens, par-là faciles à réparer; puisqu'elles laissent des moyens dont le gouvernement peut se ressaisir dans des temps orageux. Cette méthode ne peut donc avec son abus, nuire à l'état. Il n'en est pas ainsi de l'*exaction;* le petit nombre qui l'exerce est le seul qui en profite: un peuple est écrasé, & le prince ne s'enrichit point. Le royaume sera épuisé, sans que le trésor royal soit rempli: les gains extraordinaires attaqueront les ressources dans leur principe, & les enfans n'auront, dans les plus pressans besoins de leur pere, que des vœux stériles à lui offrir. Ceux qui connoîtront les hommes & les gouvernemens, avoueront que dans une monarchie, l'ardeur de l'intérêt particulier est bien plus impossible à réprimer, qu'il n'est difficile d'exciter le zele & de s'assurer de l'exactitude *de ceux qui prennent soin des intérêts d'autrui.* Accordons cependant, que l'un n'est pas plus aisé que l'autre, & il n'en sera pas moins évident que la paresse de la *régie* est préférable à la cupidité de la *ferme.*

Tout homme aime l'ordre & l'observe, tant que son intérêt ne s'y oppose point. C'est parce que le *régisseur* n'en a aucun à la perception, qu'elle sera juste: mais le *fermier*, dont les richesses augmentent en raison de l'étendue des droits, interprétera, éludera & forcera sans cesse la loi; seul il multipliera les frais, parce qu'ils déterminent le recouvrement qui est le mobile de sa fortune, & qui est, comme nous l'avons supposé, indifférent au *régisseur.*

Second principe de M. de Montesquieu. "Par la *régie*, le prince est le maître de presser ou de retarder la levée des tributs, ou suivant ses besoins, ou suivant ceux de son peuple.

Observations. Il l'est également quand ses revenus sont affermés, lorsque par l'amélioration de certaines parties de la recette & par la diminution de la dépense, il se met en état de se relâcher du prix du bail convenu, ou d'accorder des indemnités: les sacrifices qu'il fait alors en faveur de l'agriculture, du commerce & de l'industrie *se retrouvent dans un produit plus considérable des droits d'une autre espece.* Mais ces louables opérations ne sont, ni particulieres à la *régie*, ni étrangeres à la *ferme;* elles dépendent dans l'un & dans l'autre cas d'une administration, qui mette à portée de soulager le peuple & d'encourager la nation, *&c.*

Réponses. Il ne s'agit pas ici de savoir par quels moyens on parvient à la remise d'une partie des tributs: il est encore moins nécessaire d'établir qu'en accordant d'un côté, il faut reprendre d'un autre. Mais j'examine si le souverain, quand il peut & qu'il veut retarder la levée de l'impôt, est plus en état de le faire dans la *régie*, que dans la *ferme*; je me décide pour l'affirmative. En effet, s'il juge à propos d'accorder des modérations en affermant, il faut qu'il revienne sur un arrangement consommé, qu'il change des dispositions arrêtées, qu'il renonce à la destination déja faite de revenus fixes, & qu'enfin, il intervertisse l'ordre qu'il avoit établi: ce qui exige ainsi des opérations contraires à celles qui ont été faites, découle naturellement d'une *régie* qu'on presse ou qu'on retient conformément aux circonstances.

Troisieme principe de M. de Montesquieu. "Par la *régie*, le prince épargne à l'état les profits immenses des *fermiers* qui l'appauvrissent d'une infinité de manieres".

Observations. Ce que la *ferme* absorbe en profits, la *régie* le perd en frais; ensorte que ce que l'état dans le dernier cas gagne d'un côté, il le perd de l'autre. Qui ne voit un objet que sous un seul aspect, n'a pas tout vu, n'a pas bien vu: il faut l'envisager sous toutes les faces. On verra que le *fermier* n'exigera trop, que parce qu'il ne sera pas surveillé; que le *régisseur* ne fera des frais immenses, que parce qu'il ne sera point arrêté. Mais l'un ne peut-il pas être excité, ne peut-on pas contenir l'autre? C'est aux hommes d'état à juger des obstacles & des facilités, des inconvéniens & des avantages qui peuvent se trouver dans l'une & dans l'autre de ces opérations: mais on ne voit pas les raisons de se décider en faveur de la *régie* aussi promptement, aussi positivement, que le fait l'auteur de l'*Esprit des loix.*

Réponses. C'est sûrement ne pas tout voir, ne pas bien voir, que d'assurer que la *régie*

perd en frais ; ce que la *ferme* abſorbe en profits. Il a été démontré plus haut que le *régiſſeur* fait peu de frais, parce qu'il n'a aucun intérêt au produit que rendent ces frais : à lumieres égales, ſon adminiſtration ſera donc plus douce & moins chere que celle du *fermier*. Que ſera-ce ſi l'on veut comparer ce que coûtent à l'état les profits de celui-ci, avec le montant des appointemens de l'autre ? Si c'eſt aux hommes d'état qu'il appartient de décider ſur cet objet, perſonne n'en conteſtera, je crois, le droit à M. de *Monteſquieu*. Dans cette occaſion il ne falloit que calculer ; il le fit, & il prononça.

Quatrieme principe de M. de Monteſquieu. « Par la *régie*, le prince épargne au peuple un ſpectacle de fortunes ſubites qui l'afflige ».

Obſervations. C'eſt moins le ſpectacle de la fortune de quelques particuliers qu'il faut épargner au peuple, que l'appauvriſſement des provinces entieres. Ce ſont moins auſſi les fortunes ſubites qui frappent le peuple, qui l'étonnent & qui l'affligent, que les moyens d'y parvenir & les abus que l'on en fait. Le gouvernement peut en purifier les moyens, & l'on eſt puni des abus par le ridicule auquel ils expoſent, ſouvent même par une chûte qui tient moins du malheur que de l'humiliation. Ce ne ſont point là des raiſons de louer ou de blâmer, de rejeter ou d'admettre la *régie* ou la *ferme*. Une intelligence, une induſtrie active, mais louable & renfermée dans les bornes de la juſtice & de l'humanité, peut donner au *fermier* des produits honnêtes, quoique conſidérables. La négligence & le défaut d'économie rendent le *régiſſeur* d'autant plus coupable de l'affoibliſſement de la recette & de l'augmentation de la dépenſe, que l'on ne peut alors remplir le vuide de l'une, & pourvoir à l'excédent de l'autre ; qu'en chargeant le peuple de nouvelles impoſitions ; au lieu que l'enrichiſſement des *fermiers* laiſſe au moins la reſſource de mettre à contribution leur opulence & leur crédit.

Réponſes. Les fortunes exceſſives de quelques particuliers n'attriſtent pas par elles-mêmes, ce ſont les images qu'elles préſentent avec elles ; la diſette du peuple & la dépopulation des provinces, les fondemens ſur leſquels elles ſont élevées, les matériaux dont elles ſont conſtruites, les moyens qui les conſervent & les augmentent ; voilà ce qui porte le déſeſpoir dans le cœur des ſujets. « La matiere des troubles, dit *Bacon*, eſt dans la miſere publique & dans le mécontentement univerſel ». Les émigrations, les terres en friche, le germe de l'état deſſéché ; telles ſont les conſéquences de ces richeſſes. Elles doivent donc inſpirer l'effroi : le ridicule ſuffit-il alors pour punir des abus auſſi violens ? Les riches ſont-ils ſuſceptibles d'une punition que tout le monde leur infflige au loin, mais que perſonne ne leur dénonce ? Ces maux ne ſe trouvent que dans la *ferme*. M. de *Monteſquieu* les a conſidérés ſous le même point de vue que le roi qui nous gouverne. « Les fortunes immenſes & précipitées des gens d'affaires (édit de 1716 l'excès de leur luxe & de leur faſte, qui ſemble inſulter à la miſere de nos autres ſujets, ſont par avance une preuve de leurs malverſations, & il n'eſt pas étonnant qu'ils diſſipent avec profuſion, ce qu'ils ont acquis avec injuſtice : les richeſſes qu'ils poſſedent ſont les dépouilles de nos provinces, la ſubſtance de nos peuples & le patrimoine de l'état, *&c* ». L'auteur de l'*Eſprit des loix* ne s'eſt pas, à beaucoup près, exprimé avec tant de ſévérité, mais ſes maximes étoient celles de l'édit. A l'égard de cette reſſource qui conſiſte à mettre les riches à contribution, il ſemble qu'elle n'ait été employée juſqu'ici que pour donner lieu à des gains plus rapides, & pour faire paſſer dans les mains de quelques-uns, les débris de la vexation. Pour le crédit, qui eſt-ce qui ignore à quelles conditions onéreuſes ils l'ont procuré ?

Cinquieme principe de M. de Monteſquieu. « Par la régie l'argent levé paſſe par peu de mains ; il va directement au prince, & par conſéquent revient plus promptement au peuple ».

Obſervations. L'auteur de l'*Eſprit des loix* appuye tout ce qu'il dit ſur la ſuppoſition que le *régiſſeur* qui n'eſt que trop communément avare de peines & prodigue de frais, gagne & produit à l'état autant que le *fermier*, qu'un intérêt perſonnel & des

engagemens considérables excitent sans cesse à suivre de près la perception ; mais cette présomption est-elle bien fondée ? est-elle bien conforme à la connoissance que l'on a du cœur & de l'esprit humain ? est-il bien vrai d'ailleurs que les grandes fortunes des *fermiers* interceptent la circulation ? tout ne prouve-t-il pas le contraire ?

Réponse. M. de *Montesquieu* ne suppose pas (ce qui seroit absurde relativement à son axiome), que le *régisseur* retire du peuple autant d'argent que le *fermier* : il dit simplement ce qui est très-vrai, qu'il en remet davantage au trésor royal. Son idée, pour être entendue, n'avoit pas besoin de cet éclaircissement. Ce seul moyen paroît d'abord bien efficace pour moins intercepter la circulation : il n'est pas douteux qu'elle est bien plus vive quand le prince a l'argent qu'il est forcé de répandre promptement jusqu'aux extrêmités de son royaume, que lorsque des *fermiers* l'enfouissent dans leurs coffres, ou le prodiguent dans la capitale.

Sixieme principe de M. de Montesquieu. « Par la *régie* le prince épargne au peuple une infinité de mauvaises loix, qu'exige de lui l'avarice toujours importune des *fermiers*, qui montre un avantage présent pour des réglemens funestes pour l'avenir ».

Observations. On ne connoît en *finances*, comme en d'autres matieres, que deux sortes de loix ; les loix faites, & les loix à faire : il faut être exact à faire exécuter les unes, il faut être réservé pour accorder les autres. Ces principes sont incontestables, mais conviennent-ils à la *régie* plus qu'à la *ferme ?* le *fermier* va, dit-on, trop loin sur les loix à faire ; mais le *régisseur* ne se relâche-t-il pas trop sur les loix qui sont faites ? on craint que l'ennemi ne s'introduise par la breche, & l'on ne s'apperçoit pas que l'on a laissé la porte ouverte.

Réponses. Il a déja été prouvé que l'inexactitude à faire observer les loix anciennes ne peut, dans aucun cas, être aussi funeste que l'avarice, qui chaque jour en obtient de nouvelles. Le *fermier* abuse également des unes & des autres : il interprete cruellement celles qui sont faites, il en propose sans cesse d'analogues à son avidité, de façon qu'il corrompt tout, le passé & le présent.

Septieme principe de M. de Montesquieu. « Comme celui qui a l'argent est toujours le maître de l'autre, le *traitant* se rend despotique sur le prince même ; il n'est pas législateur, mais il le force à donner des loix ».

Observations. Le prince a tout l'argent qu'il doit avoir quand il fait un bail raisonnable & bien entendu. Il laissera sans doute aux *fermiers* qui se chargent d'une somme considérable, fixe, indépendante des événemens par rapport au roi, un profit proportionné aux fruits qu'ils doivent équitablement attendre & recueillir de leurs frais, de leurs avances, de leurs risques & de leurs travaux.

Le prétendu despotisme du *fermier* n'a point de réalité : la dénomination du *traitant* manque de justesse ; on s'est fait illusion sur l'espece de *crédit* dont il jouit effectivement, il a celui des ressources, & le gouvernement fait en profiter ; il ne sera jamais despotique quand il sera question de faire des loix, mais il reconnoîtra toujours un maître, quand il s'agira de venir au secours de la nation, avec la fortune même qu'il aura acquise légitimement.

Réponses. Peut-on parler des *risques* que court le *fermier*, & des *travaux* qu'il essuye ? Ne le voit-on pas au moindre danger solliciter une indemnité ? est-ce là se charger des événemens ? Pour son travail, il le remet à des commis, & son opulence est d'autant plus scandaleuse, qu'elle est le prix de l'oisiveté : ses avances, au moyen de l'intérêt qu'elles lui valent, sont plutôt une charge ruineuse, qu'une ressource réelle pour l'état.

Je ne vois pas pourquoi la dénomination de *traitant*, manque de justesse ; elle convient à des gens *qui traitent avec le roi pour ses revenus.* Ce nom n'a pas par lui-même une acception odieuse ; il ne la reçoit que par l'abus que ceux qui le portent font de leurs traités.

Une compagnie qui ne prête qu'à un fort intérêt, qui ne donne d'une main que pour qu'on lui laisse la liberté de saisir de l'autre des droits plus onéreux, qui répete que les moyens qu'elle fournit, dépendent du succès de ses engagemens, & que ce succès tient à tel ou tel réglement, doit

forcer le prince à lui accorder toutes les loix qu'elle desire. Elle est donc bien loin de la générosité patriotique qu'on s'efforce de lui attribuer ; elle est donc despotique : les expédiens qu'elle fournit, sont donc funestes à ceux qui les reçoivent, & n'ont d'utilité que celle que trouve un homme obéré, dans la bourse d'un usurier.

Huitieme principe de M. de Montesquieu. « Dans la république les revenus de l'état sont presque toujours en *régie* ; l'établissement contraire fut un grand vice du gouvernement de Rome. Dans les états despotiques où la *régie* est établie, les peuples sont infiniment plus heureux ; témoins la Perse & la Chine. Les plus malheureux sont ceux où le prince donne à *ferme* ses ports de mer & ses villes de commerce. L'histoire des monarchies est pleine de maux faits par les *traitans*.

Observations. Ce seroit un examen fort long, très-difficile, & peut-être assez inutile à faire dans l'espece présente, que de discuter & d'approfondir la question de savoir ce qui convient mieux, de la *ferme* ou de la *régie* relativement aux différentes sortes de gouvernement. Il est certain qu'en tout temps, en tous lieux, & chez toutes les nations, il faudra dans l'établissement des impositions, se tenir extrêmement en réserve sur les nouveautés, & qu'il faudra veiller dans la perception, à ce que tout rentre exactement dans le trésor public, ou, si l'on veut, dans celui du souverain.

Reste à savoir quel est le moyen le plus convenable, de la *ferme* ou de la *régie*, de procurer le plus sûrement & le plus doucement le plus d'argent. C'est sur quoi l'on pourroit ajouter bien des réflexions à celles qu'on vient de faire ; & c'est aussi sur quoi les sentimens peuvent être partagés sans blesser en aucune façon la gloire ou les intérêts de l'état ; mais ce qu'on ne peut faire sans les compromettre, ce seroit d'imaginer que l'on pût tirer d'une *régie* tous les avantages apparens qu'elle présente, sans la suivre, & la surveiller avec la plus grande attention : & certainement le même degré d'attention mis en usage pour les *fermes*, auroit la même utilité présente, sans compter pour certaines conjonctures, la ressource toujours prête que l'on trouve, & souvent à peu de frais, dans l'opulence & le crédit des citoyens enrichis.

Réponses. Il me semble qu'on ne pouvoit mieux s'y prendre pour débarrasser cette question des difficultés qui, à force d'être généralisées, deviendroient insolubles, que de rassembler des faits & d'en tirer des conséquences. L'expérience est un guide sûr, les inductions qui en naissent ne trompent point ; il n'étoit point inutile d'y avoir recours : cette méthode étoit nécessaire pour jeter un jour satisfaisant sur une matiere obscure. Pour détruire l'opinion de M. de M.... il falloit lui opposer des résultats historiques, contraires à ceux qu'il présente, nous montrer les revenus publics affermés dans quelque état que ce fût, & ce même état redoutable au dehors, florissant au dedans, & ne cherchant d'autre gloire que la félicité du peuple : il falloit, en combattant un grand homme, user du scepticisme décent, qui doit être le partage de ceux qui ne pensent pas comme lui : il falloit, dans un examen qui tient au bien de sa patrie, procéder avec l'impartialité d'un citoyen : il falloit que la prévention se tût : il falloit enfin sentir que peu de mots tracés sur un objet, par un génie vigoureux, étoient le fruit d'une méditation profonde ; qu'ils ne pouvoient être attaqués qu'avec un esprit patriotique, & non pas avec un esprit de *finance* ; qu'un critique devoit user d'une extrême circonspection sur la nature des preuves, & d'une bonne foi décidée dans le choix des raisonnemens.

Les défauts que l'on remarque dans la composition de cet article, reparoissent au mot *financier*, où l'on poursuit encore le respectable auteur de l'*Esprit des loix*.

« *Financier*, homme qui manie les finances, c'est-à-dire les deniers du roi, qui est dans les fermes de sa majesté, *quæstorius ærarii collector* ».

Principe de M. de Montesquieu. « Il y a un lot pour chaque profession ; le lot de ceux qui levent les tributs est la richesse ; & les récompenses de ces richesses sont les richesses mêmes. La gloire & l'honneur sont pour cette noblesse qui ne connoît, qui ne voit, qui ne sent de vrai bien, que

que l'honneur & la gloire. Le reſpect & la conſidération ſont pour ces miniſtres & ces magiſtrats qui, ne trouvant que le travail après le travail, veillent nuit & jour pour le bonheur de l'empire.

*Obſervations de M. P***.* Mais comment un philoſophe, un légiſlateur, un ſage, a-t-il pu ſuppoſer dans le royaume une profeſſion qui ne gagnât, qui ne méritât que de l'argent, & qui fût exclue par état de toute autre ſorte de récompenſe? *&c. &c. &c.* Un *financier* ne ſera ſans doute ni recompenſé, ni reſpecté, ni conſideré comme un *Turenne*, un *Colbert*, un *Seguier*... Les ſervices qu'il rend, les ſacrifices qu'il fait les vertus qu'il montre, ne ſont ni de la même nature, ni du même prix; mais peut-on, mais doit-on décemment, équitablement, raiſonnablement en conclure qu'ils n'ont aucune ſorte de valeur & de réalité? & lorſqu'un homme de *finance*, tel qu'on vient de le peindre, & que l'on conçoit qu'il doit être, vient juſtifier l'idée que l'on en donne, ſa capacité ne rend-elle pas à l'état des ſervices eſſentiels? ſon déſintéreſſement ne fait-il pas des ſacrifices? & ſa vertu ne donne-t-elle pas des exemples à ſuivre, à ceux-même qui veulent le dégrader?

Il eſt certain (& l'on doit en convenir en ami de la vérité), il eſt certain que l'on a vu dans cette profeſſion des gens dont l'eſprit, dont les mœurs, dont la conduite ont mérité qu'on répandit ſur eux à pleine mains, le ſel du ſarcaſme & de la plaiſanterie; & ce qui devoit les toucher encore plus, l'amertume des reproches les mieux fondés. Mais ce corps eſt-il le ſeul qui préſente des membres à retrancher? & refuſera-t-on à la nobleſſe, au miniſtere, à la magiſtrature, les éloges, les récompenſes? & les diſtinctions qu'ils méritent, parce qu'on a vu quelquefois en défaut dans le militaire le courage; dans le miniſtere les grandes vues; dans la magiſtrature le ſavoir & l'intégrité? On réclameroit avec raiſon contre cette injuſtice. La *finance* n'a-t-elle pas autant à ſe plaindre de l'*Eſprit des loix*? & ne doit-elle pas le faire avec d'autant plus de force, que l'auteur ayant plus de mérite & de célébrité, eſt auſſi plus dangereux pour les opinions qu'il veut accréditer. Le moindre reproche que l'on puiſſe faire en cette occaſion à cet écrivain, dont la mémoire ſera toujours chere à la nation c'eſt d'avoir donné pour aſſertion générale, une obſervation perſonnelle & particuliere à quelques *financiers*, & qui n'empêche pas que le plus grand nombre ne deſire, ne recherche, ne mérite; & n'obtienne la ſorte de récompenſe & de gloire, de reſpect & de conſidération qui lui eſt propre.

Réponſe. Quel autre lot une ame libre & vraie pouvoit-elle aſſigner à une profeſſion qui ne travaille que pour amaſſer de l'argent, qui n'a d'autre émulation que celle de groſſir ſa fortune, & qui tourne toute ſon induſtrie du côté des richeſſes? Si les ſervices qu'elle rend ſont la levée des tributs; s'il eſt démontré qu'elle ne fait de *ſacrifices* que ceux dont elle obtient un retour uſuraire; ſi les *vertus* qu'elle montre conſiſtent à exécuter fidellement ſes traités, qui peut ſans aveuglement lui décerner d'autre récompenſe que la *richeſſe*? Cette récompenſe eſt proportionnée à la nature de ſes ſoins, elle n'a aucun titre pour en exiger d'autres; lui en aſſigner de différentes, ce ſeroit confondre les principes, malheureuſement ils ne ſont que trop confondus dans le fait: car les cœurs nobles ſont rares; & les vils flatteurs ſont communs; ils ſont venus à bout de faire évanouir les diſtinctions. La *capacité* du *financier* ne s'exerce que pour ſa propre utilité: ſon *déſintéreſſement* eſt un être de raiſon: & ſa *vertu*, ſi elle donne des exemples à ſuivre, eſt celle du particulier, & non pas celle de ſon état.

M. de *Monteſquieu* étoit trop integre & trop inſtruit, pour avoir rejeté les exceptions; il les admettoit telles qu'elles ſont, c'eſt-à-dire dans le ſens contraire à celui que ſon contradicteur indique: ſon principe, loin d'en être affoibli, en recevoit une nouvelle force: il y comprenoit, dans l'exception; non des gens dépravés, inepte & mépriſables, mais des hommes éclairés, juſtes, & bienfaiſans; ce qui eſt conforme à l'opinion générale, & à celle que les éditeurs de l'*Encyclopédie* ont établie dans la note qu'ils ont miſe à la fin de cet article. La différence des autres corps

à celui des *financiers* eſt ſenſible : dans les premiers, quelques membres iſolés manquent à leur devoir & ſont flétris ; dans l'autre c'eſt le petit nombre ſeul qui mérite l'eſtime ; & cela, parce que là l'eſprit général eſt celui de l'honneur, & qu'ici l'eſprit général eſt celui de la vexation. Il y a plus ; dans l'eſpece préſente, la nature même de la choſe réſiſte à une meilleure conſtitution. M. P*** en peignant le *financier* tel qu'il devoit être ſelon ſes principes, s'eſt attaché à une chimere, qu'aucun effort de la part du miniſtere ne pourroit réaliſer : la grande fortune eſt le fléau de la vertu, & ne la ſouffre point avec elle ? « Comment ſeriez-vous homme de bien, vous qui n'ayant pas eu de bien de votre pere, poſſédez de ſi grands tréſors » ? Cette queſtion d'un romain à *Sylla*, ne peut dans l'application ſouffrir de réplique. Quel eſt l'homme qui ait la tête aſſez froide & le cœur aſſez pur, pour conjurer la ſéduction des richeſſes ? Elles énervent le courage, aviliſſent l'ame, concentrent dans l'individu l'affection qu'il auroit étendue ſur ſes ſemblables. Le cœur endurci, les mœurs ſont bientôt corrompues ; le vice infecte également l'extrême miſere, comme l'extrême opulence : le pauvre a partout ſur le riche l'ineſtimable avantage de ne pouvoir faire le mal avec la même facilité.

Conſidérations ſur la finance. Qu'il ſoit permis de terminer l'examen que nous venons de faire, par quelques réflexions qui y ſont analogues. Elles ſeront peu nombreuſes, parce qu'il eſt difficile de préſenter des idées neuves ſur une matiere agitée depuis quelque temps par tant d'écrivains, & qu'il eſt rebutant de ne prendre la plume, que pour tranſcrire des volumes qui ont juſqu'ici cauſé plus d'ennui que de réforme.

I. Ce n'eſt point une médiocre preuve & une petite utilité de cet eſprit philoſophique qui doit ſon progrès à la perſécution, que la quantité d'ouvrages ſur l'agriculture, le commerce, & la finance ; mémoires, journaux, feuilles hebdomadaires, gazettes, livres de toute eſpece ; on feroit aujourd'hui un recueil immenſe de tout ce qui s'imprime ſur l'adminiſtration politique. Pluſieurs moraliſtes ſe ſont élevés contre le françois que l'amour de la nouveauté & la manie de l'imitation jettent tout d'un côté, & qui n'a pas un goût qui ne ſe tourne en paſſion. Mais ils ne comprennent pas que pour qu'il y ait aſſez dans de certains genres, il faut qu'il y ait trop ; qu'il n'y a preſque pas de mauvais écrit qui ne renferme quelque vue ſaine, quelque répétition qui ne grave un objet important dans la mémoire, & quelque paradoxe qui ne force à réfléchir. Les faiſeurs de ſyſtêmes ont engagé les vrais obſervateurs à tenter des expériences : enfin, il eſt heureux qu'on diſcoure ſur les choſes utiles, parce qu'à force d'en dire, on s'excite à en faire.

II. N'y a-t-il pas dans l'abbé de *Saint-Pierre* & dans M. de *M.* . . . . ces deux grands rêveurs, des idées excellentes ? J'ai déja dit ce que je penſois du dernier : mais, ce que je n'ai point remarqué, c'eſt que ſon intention bien reconnue étant d'encourager l'agriculture, il n'en charge pas moins ſon produit de tout le fardeau des impoſitions : ſa taxe porte ſur les beſoins réels qu'il veut favoriſer, & l'exemption ſur les beſoins d'opinion qu'il veut proſcrire (1). Ce qu'il y a encore de plus ſingulier, c'eſt que ſon adverſaire qui devoit faire valoir uniquement une contradiction ſi frappante, l'a négligée. De la ſeule expoſition qu'il en eût faite, dérivoient des conſéquences ſi oppoſées aux principes de l'*ami des hommes*, que la *théorie de l'impôt* étoit ruinée. Il eſt vrai que cela n'auroit pas fait un livre ; mais une note qui détruit une erreur, vaut bien trois cents pages de déclamation.

III. Un peuple ne doit s'attendre à aucun ſoulagement, quand ſes intérêts ſont dirigés par une main pareſſeuſe & timide, qui redoute les travaux qu'exige toute ré-

(1) Nous ne pouvons nous diſpenſer de remarquer ici que nous ne ſommes point du tout de l'avis de l'auteur de ces conſidérations. S'il y eut jamais un beſoin d'opinion, c'eſt la dentelle, par exemple : cependant qu'il calcule le prix énorme du chanvre manufacturé de cette maniere, le temps & le nombre des mains employées, & il verra combien ce beſoin d'opinion rend à la terre.

forme, & qui s'effraye des dangers qu'elle préſente. Il faut renoncer aux changemens, ſi on a réſolu de n'admettre que ceux qui ne ſont ſuſceptibles d'aucun abus : il eſt ſimplement queſtion de conſidérer ſi l'abus qu'on fait naître eſt paſſager, particulier & foible ; & ſi celui qu'on ſupprime eſt permanent, général & conſidérable : alors il n'y a point à balancer : *un mal léger & momentané pour un bien ſolide & durable.* Tel devroit être la maxime d'un miniſtre éclairé, laborieux & hardi.

IV. On a demandé ſi dans une monarchie il pouvoit exiſter un bon miniſtre (1), c'eſt-à-dire, un homme, qui ayant les moyens de faire le plus grand bien de l'état, en auroit auſſi la volonté. Ceux qui ont propoſé cette queſtion, ſont convenus qu'on découvriroit peut-être un génie rare, éclairé par l'étude, formé par la méditation, mûri par les voyages, & qui auroit raſſemblé, diſcuté & combiné une aſſez grande quantité de faits politiques, pour avoir acquis dans la vigueur de l'âge une expérience conſommée. Mais ils ont nié qu'un tel ſujet voulût porter ſes connoiſſances & ſes talens dans l'adminiſtration. Dans un royaume, ont-ils dit, la proſpérité de l'état n'eſt jamais liée à la fortune du particulier ; celle-ci ne peut même ſe faire très-ſouvent qu'aux dépens de l'autre ; le miniſtre réformateur n'obtiendra rien pour lui, ni pour les ſiens ; car il ſera traverſé par une cour ſur laquelle porteront les premiers efforts de ſon économie, & il ne plaira point à un maître qu'il ne ſervira qu'au préjudice de ſes favoris (2). Il y a plus ; les innovations qu'il entreprendra, ne devant produire qu'un avantage éloigné, il ſera d'abord déteſté du peuple : il faudra qu'il ſacrifie ſa réputation actuelle, la ſeule dont il puiſſe jouir, à la juſtice de la poſtérité, qui ne s'élevera que ſur ſon tombeau. Enfin, il ne tiendra qu'à lui de preſſentir que la rage de la multitude profanera ſes cendres (3). Quel homme, après ces conſidérations, aura aſſez d'intrépidité pour immoler au bien public tout ce qu'il a de plus cher, & tout ce qui doit lui être le plus ſacré ? Je ne ſais que répondre à des objections de cette nature ; tout ce que je ſais, c'eſt qu'il faudroit avoir la folie de la vertu pour braver des peines ſi ameres (4). Mais je ſuis perſuadé qu'un roi qui ne laiſſeroit à ſon miniſtre d'autre reſſource pour augmenter ſa fortune & ſatisfaire ſon ambition, que de travailler au bonheur de ſes ſujets, qui le ſoutiendroit contre ſes ennemis, qui le conſoleroit par une confiance entiere, de la haine aveugle ; je ſuis, dis-je, perſuadé qu'un tel prince auroit un miniſtre qui reſſembleroit beaucoup à un miniſtre patriote (5).

V. Il eſt des temps malheureux où l'homme le plus ſage eſt forcé de recourir à des expédiens qu'il condamne, pour ſubvenir à des dépenſes urgentes & inévitables. Mais ſi cet homme connoiſſoit mieux qu'aucun autre la finance de ſon pays & celle des deux états qui font ſur cette partie la deſtinée des deux mondes par leur banque, leur commerce, & leur crédit ; il faudroit bien ſe garder de céder à des cris ſtupides & à l'orage du moment, en le privant d'une place qu'il peut remplir dignement, qui, dans le fait, eſt la plus importante du royaume, & qui, quand elle eſt mal occupée, enleve à la guerre

(1) On conçoit que l'on ſatisfait mal à la queſtion, en citant d'*Amboiſe*, *Richelieu* ou *Mazarin* : on peut faire de grandes choſes, ſans être un *bon miniſtre*. Celui qui auroit vendu le royaume pour acheter la tiare, celui qui ſacrifioit tout à ſon orgueil & à ſa vengence, celui qui faiſoit ſervir ſon pouvoir à ſon inſatiable avarice, ne méritent point le titre de *bon miniſtre*.

(2) Si le bon, l'adorable Henri IV. s'aigriſſoit ſouvent contre le vertueux *Sully*, quel ſouverain pourra ſe promettre d'être plus inacceſſible que lui *aux calomnies travaillées de mints courtiſans*.

(3) On ſait juſqu'où la fureur du peuple pouſſa l'atrocité après la mort de *Colbert*, qu'on ne nomme aujourd'hui que pour en faire l'éloge.

(4) Je ne trouve dans l'hiſtoire de France que *Sully* qui ait conſtamment voulu le bien ; mais il étoit parvenu dans ces temps orageux qui forment les ames vigoureuſes & ſublimes : il avoit partagé les malheurs de ſon maître ; il étoit ſon ami, & il travailloit ſous les yeux & pour la gloire de cet ami.

(5) Si le maître ne s'étoit point trompé dans ſon objet, c'eſt-à-dire s'il n'eût pas pris pour la gloire ce qui n'en étoit que le fantôme, *Colbert* auroit préféré l'utilité à la ſplendeur.

ſa gloire, à la marine ſon utilité, & toute conſidération aux affaires étrangeres.

VI. C'eſt ſans doute une opération imparfaite, que celle par laquelle voulant convertir en eſpece l'argent ouvragé, on n'en remet cependant qu'une partie à celui qui apporte la matiere : car quel eſt le but de cette opération ? De faciliter les emprunts, de donner une plus grande activité au commerce, effets qui ſuivent l'augmentation de l'argent monnoyé. Or, ſi on ne ſatisfait qu'à une partie de la remiſe, quelque promeſſe que l'on faſſe de l'entier paiement, on inſpire la méfiance, on engage le particulier à la ſouſtraction de ſon argenterie, & l'on manque le réſultat qu'on s'étoit propoſé.

VII. C'eſt encore une bien mauvaiſe opération, que la ſuſpenſion du paiement de tous les papiers ſur leſquels porte le ſeul crédit dont jouiſſe une nation, parce que ſon commerce, qui tient à une ſolvabilité prompte & sûre, en eſt interrompu pour le préſent, & diminué pour l'avenir. Le négociant eſt long-temps arrêté par la crainte d'un événement qui nuit à ſes expéditions, & qui met ſa fortune à découvert. J'ajoute au ſujet de cet expédient & du précédent, qu'ils prouvent qu'on eſt réduit aux dernieres reſſources, & qu'ils peuvent ainſi dans un temps de guerre, rendre l'ennemi plus fier, & les conditions de la paix plus dures.

VIII. Mais ſi ces fautes ſont excuſées par les circonſtances, ſi le travailleur qui les a commiſes a été forcé par des raiſons antérieures à ſa geſtion ; ſi en chargeant le luxe conformément à ſes principes, & l'agriculture malgré ſes maximes, il conçoit que c'eſt le ſeul moyen d'éviter à la nation la honte & le déſaſtre d'une banqueroute, qui, en tombant ſur un grand nombre de citoyens, la diſcréditeroit chez l'étranger, on fera bien de ne rien reprocher à un tel miniſtre, & de s'abandonner aux ſoins de ſon intelligence. Continuant, puiſque le ſujet le comporte, le portrait que j'ai commencé plus haut, *(article 5.)* je dirai : ſi ce miniſtre joint à l'économie ſévere, qui eſt la ſource de toute juſtice, le reſſort de toute entrepriſe heureuſe, & l'ame d'un régime vigoureux, & les connoiſſances les plus vaſtes ; s'il ſait comment on doit encourager l'agriculture, ſans altérer la concurrence ; s'il ſait comment le laboureur pourra trouver l'aiſance dans ſon travail, & ne la trouver que là ; s'il peut conſulter dans la répartition de l'impôt, la fortune générale & la fortune particuliere ; ſi après avoir forcé la population par l'abondance, il doit porter ſes vues ſur le commerce intérieur & extérieur, en favoriſer la branche avantageuſe, gêner l'inutile, ſupprimer la plus dangereuſe ; s'il doit garnir les manufactures ſans dépeupler la campagne ; ſi dans les échanges, les traités, les retours, il ſait pancher la balance du côté de ſa nation ; ſi débarraſſant l'exportation de toutes ſes entraves, il tire parti de l'importation & de la réexportation ; s'il place utilement ſes colonies ; s'il les entretient avec ſoin, & qu'il ne les applique qu'à la culture la plus fructueuſe à la métropole ; s'il découvre lequel eſt le plus ſage, de détruire la compagnie des Indes, ou de lui donner une meilleure direction ; s'il ne paye que des gens qui rendent plus qu'ils ne coûtent ; s'il a, ſur toutes les parties de l'adminiſtration, des notions claires & préciſes ; s'il poſſede ce tact fin & prompt, qui diſtingue la liberté de la licence, qui apperçoit où confine l'uſage & où commence l'abus ; s'il ne ſe méprend pas ſur les cas qui ſollicitent des gratifications, & ſur ceux qui exigent des prohibitions ; certainement ce miniſtre aſſurera le bonheur du gouvernement auquel il préſidera.

IX. Un auteur célebre (1), qui voit preſque toujours ſi philoſophiquement, dit que ceux qui attribuerent dans les temps malheureux de Louis XIV, l'affoibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions que ce roi fit en tous genres, *ne ſavent pas que les dépenſes qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent l'état.* Comment cet écrivain ignore-t-il que la richeſſe que procure à l'état la dépenſe de ſon ſouverain, ne tombe d'abord que ſur un petit nombre, & ſur ce petit nombre déja opulent, qui

(1) Eſſai ſur l'hiſtoire générale, *vol. VII. p.* 290.

n'a point de relation immédiate avec les denrées de premiere néceſſité ? Comment n'a-t-il pas vu que la circulation toujours lente ne vivifie le général de la nation des produits de la dépenſe royale, que long-temps après qu'elle eſt faite ? L'argent reſte même ſouvent enfoui dans les coffres de quelques particuliers. Or, dans des guerres ruineuſes, où le ſecours eſt indiſpenſable, comment le demander à ceux qui n'ont pas une ſeule partie des profuſions du monarque ? Comment retirer d'une bourſe ce qui n'y eſt point entré ? Comment reprendre en un jour ce qui n'a été acquis qu'à force de peine & de temps, & ce qui a été détourné par différens emplois ? D'ailleurs, il faut que l'argent reſte bien des années à la diſpoſition du peuple, pour que la population, l'agriculture & le commerce en rapportent l'intérêt. Enfin, il n'eſt que trop bien démontré par les faits, qui ſont les ſeules conſéquences qui puiſſent, quand il eſt queſtion de gouvernement, appuyer un principe, que lorſqu'une ſage économie ne préſide pas au fiſc, l'état eſt oberé, que les ſujets ſont foulés, qu'on eſt contraint de renoncer aux opérations fermes, pour s'attacher à des expédiens funeſtes, qu'on ne peut réformer aucun abus, qu'on eſt enfin l'eſclave & la victime de ceux qui ont l'argent, & qu'on réuſſit auſſi mal à ſe relever pendant la paix, qu'à ſe défendre pendant la guerre. Les regnes de Charles V. de Henri IV. de Louis XIV. lui-même dans ſes plus beaux momens, oppoſés aux exemples qu'il n'eſt que trop aiſé d'accumuler, prouvent ce que j'avance.

X. M. de V. dit encore (1) que « le roi de France eut en 1756 tout l'argent dont il avoit beſoin pour ſe venger des déprédations de l'Angleterre, par une des promptes reſſources qu'on ne peut connoître que dans un royaume auſſi opulent que la France : vingt places nouvelles de *fermiers généraux*, & quelques emprunts ſuffirent pour ſoutenir les premieres années de la guerre, tandis que la grande-Bretagné s'épuiſoit en taxes exhorbitantes ». M. de V. ſe trompe ici dans tous les points. D'abord, ces vingt places de fermiers généraux ne produiſirent aucun avantage, même paſſager, & elles cauſerent un mal à la circulation : leur création fut la ſuite de la ſuppreſſion des *ſousfermes*, dont la continuation auroit rendu ſûrement autant, & peut-être plus, que les nouvelles places : le miniſtre qui fit en 1756 le bail des *fermes*, livra à vingt perſonnes les profits qui ſe partageoient entre cinq cents particuliers. Voilà le réſultat de ſon opération, directement contraire à cette maxime qui établit, que dans une monarchie, *les fortunes diviſées valent mieux que les fortunes réunies.*

Secondement, quelques emprunts ne ſuffirent pas, puiſqu'il y eut un nouveau vingtieme en 1756, un doublement de capitation en 1760, précédé d'un troiſieme vingtieme impoſé en 1759. Ne ſont-ce pas là des *taxes exorbitantes*, & ne faut-il pas convenir que la guerre a été auſſi ruineuſe à la France qu'à l'Angleterre ?

XI. Quand j'ai diſcuté l'utilité de la *régie* & celle de la *ferme*, je n'ai point entendu qu'on fût actuellement maître de préférer l'un ou l'autre parti ; j'ai projeté pour l'avenir : lorſque le tréſor royal eſt épuiſé, & que les choſes ſont venues au point, que le crédit qui n'eſt plus dans le corps deſſéché de l'état, ne repoſe encore que foiblement ſur une compagnie opulente ; alors la *ferme* eſt forcée, parce qu'il faut des avances, & qu'il n'y a lieu ni à la réforme, ni à ces diſpoſitions des revenus, qui ſuppoſent les dettes liquidées & des fonds réſervés.

XII. On le voit clairement, que l'état n'a point de crédit, & que l'on redoute les propoſitions, les banques & les arrangemens qui viendroient de lui. Dans les contrats de prêt, à quelque titre que ce puiſſe être, le débiteur s'oblige à ne jamais rembourſer *en papiers* ou *effets royaux*. De telles conventions ſont la preuve d'un très-grand mal. *Emery* diſoit que *la foi n'étoit que pour les marchands ; & que ceux qui l'alléguoient dans les affaires du roi, méritoient d'être punis.* Ce diſcours du ſurintendant des finances étoit d'une férocité

(1) Eſſai ſur l'hiſtoire générale, *vol. VIII. p.* 275.

ſtupide. Les étrangers reçoivent l'allarme d'une nation qui n'a aucune confiance dans ſon gouvernement : ainſi, en ſe diſcréditant au dedans, on ſe ruina au dehors.

XIII. On a voulu dans ce ſiecle encourager l'agriculture, & on a eu raiſon ; elle eſt la richeſſe de premiere néceſſité, & la ſource de toutes celles de convention : mais on s'eſt trompé ſur les moyens ; les ſociétés, les mémoires, les ordres des intendans ; tout cela, ou contrarie l'objet, ou n'y tend qu'imparfaitement. Il eſt queſtion de ramener & d'attacher les hommes à la terre ; ceux qui la travaillent, en leur faiſant trouver leur aiſance dans leur peine ; & ceux qui la poſſedent, ou qui ſont en état d'acquérir ; de défricher, d'améliorer, en leur préſentant dans leur poſſeſſion un revenu auſſi avantageux & plus sûr que celui qu'ils pourroient chercher ailleurs. On y parviendra en baiſſant l'intérêt de l'argent, & en augmentant le produit des terres. Tant qu'une ſomme rendra 6 pour $\frac{0}{0}$, & que l'immeuble n'en fournira que 2, on voit bien qu'on fera valoir ſon argent ſur la place. Mais ſi le taux de l'argent eſt réduit à 3 pour $\frac{0}{0}$, & que les terres, au moyen d'une exportation des grains non-ſeulement permiſe, mais encouragée, & d'une décharge d'une partie des taxes qui abſorbent près du tiers du revenu, donnent autant, ou à-peu-près autant ; alors les inquiétudes & les banqueroutes qui ſuivent le travail de l'argent, le feront rejeter. On deſirera une richeſſe plus douce & plus ſolide ; elle excitera le courage & l'attention du cultivateur, comme le zele & les obſervations du propriétaire. Je ne parle point ici de la ſupériorité qu'une réduction réfléchie de l'intérêt donneroit à une nation ſur les autres par les facilités & l'accroiſſement qu'elle communiqueroit à toutes les branches du commerce.

XIV. Tous les moyens de favoriſer la population & l'agriculture, dit un philoſophe anglois (M. Hume) ſont violens ou inutiles, excepté celui qui prend ſa force dans l'intérêt même du propriétaire des fonds.

XV. Le meilleur réglement qu'un ſouverain pourroit faire pour augmenter le commerce, ſeroit l'aſſurance d'un prêt ſans intérêt de ſommes conſidérables, à des négocians pour exécuter ou étendre des entrepriſes auxquelles leurs fortunes ne ſuffiroient pas. Tel eſt le moyen avec lequel Henri VII. quoiqu'avare, jeta les fondemens de la puiſſance de l'Angleterre : mais pour opérer ainſi, il faut avoir des fonds. Le grand principe de l'économie ſe démontre donc à l'homme d'état toutes les fois qu'il veut déraciner l'abus & commencer les établiſſemens fructueux.

XVI. Si une compagnie établie chez une nation, exporte ſon argent, pour acquérir dans des climats éloignés des marchandiſes qu'elle revient vendre à cette ſeule nation, elle eſt certainement nuiſible. Si dans un autre royaume, une compagnie de la même eſpece répete les achats que fait l'autre ; mais que n'en limitant point la vente à ſes concitoyens, elle l'étende aſſez pour remettre dans l'état, par ſon gain, la quantité d'eſpeces qu'elle lui enleve pour l'emplette, cette compagnie eſt nulle. Mais, ſi dans une république qui poſſede les épiceries de l'Inde, une compagnie, au lieu de ſortir l'argent de ſa patrie, lui en rapporte de toutes les parties du monde où elle trafique avec ſes propres richeſſes ; cette compagnie eſt utile, & on peut ajouter qu'elle eſt le tréſor du gouvernement ſous lequel elle travaille.

XVII. Je parts, pour fixer la poſition de l'Angleterre, du calcul de M. *Davenant*. Je conviens qu'elle a parmi les puiſſances le plus grand profit de la navigation, & que ſon revenu peut monter à *onze cents trente millions :* Si on leve un ſeptieme de ce produit, il rendra à peu près 162,000,000.

Profit de la douane . . . . 11,600,000.

Total. . . . . 173,600,000.

Déduire pour les frais de régie 5,500,000.

Reſte net . . . . . 168,100,000.

Examinons maintenant la dépenſe : l'état, ſuivant les Anglois, doit trois milliards quatre cents cinquante millions ; l'intérêt à 3 pour $\frac{0}{0}$, monte à . . . . . 103,500,000.

Les papiers publics reconnoiſſent une dette cachée de 460,000,000. L'intérêt . . . 13,800,000.

Liſte civile, c'eſt-à-dire, dépenſe ordinaire de l'état	23,000,000.
Entretien des troupes . .	23,000,000.
Marine	17,250,000.
Total de la dépenſe	180,550,000.

Donc, en temps de paix, la dépenſe excede la recette de plus de *douze millions quatre cents cinquante mille livres*; puiſque j'ai compris dans la recette le profit de la douane, qui n'a lieu qu'en temps de guerre, & que l'intérêt qui ſe paye à 4 pour %, n'a été porté qu'a 3. Donc, ce royaume, loin de pouvoir éteindre les capitaux augmentera ſes emprunts pour ſuffire aux intérêts; donc il ſera forcé à une banqueroute générale, s'il ne tire de ſon ſein un revenu bien plus conſidérable par des moyens extraordinaires.

Si l'on compare à cette ſituation celle de la France, on verra qu'ayant un revenu de *trois milliards deux cents millions*, le tréſor royal en reçoit un ſeptieme qui eſt . . . . . 457 millions.

Sur quoi déduiſant les frais de régie, qui, proportion gardée à ceux de l'Angleterre, ſont exceſſifs, puiſqu'ils montent au moins à 57

Reſte net . . . . . 400 millions.

Les beſoins en temps de paix 300

Les intérêts de quatre milliards, à 3 pour % 120

Ainſi la dépenſe excede la recette de vingt millions; & ce gouvernement n'a ni banqueroute à craindre, ni reſſources violentes à mettre en œuvre.

Un meilleur ſyſtême d'économie ſuffiroit ſeul pour apurer en moins de quinze ans la dette nationale. Concluons encore, qu'aucune des deux nations ne peut continuer la guerre ſans marcher à ſa ruine, ſur-tout ſi ſon argent paſſe à des mains étrangeres; comme il arrivera quelquefois à la France, & toujours à l'Angleterre, quand elle combattra ſur terre (*n*).

XVIII. Jacques premier, dont l'ardeur pour le deſpotiſme fut ſi funeſte à ſon fils & à ſa poſtérité, agitoit ſans ceſſe des queſtions relatives à la puiſſance abſolue. Il demandoit un jour à deux évêques qui dînoient avec lui, *ſi un roi pouvoit, ſans autre loi que ſa volonté, s'emparer de tout le bien de ſes ſujets.* L'un dit qu'il n'y avoit aucun doute, & que ſa majeſté pouvoit diſpoſer de tout ce que poſſédoit ſon peuple: l'autre voulut éluder la queſtion; mais preſſé d'y ſatisfaire, il répondit: "Je crois que votre majeſté peut prendre le bien de mon confrere qui le lui offre". C'eſt ainſi que la nation voudroit qu'en uſât ſon maître à l'égard de ces gens qui, partant du même principe que l'un des deux évêques avoit la baſſeſſe d'admettre, imaginent ſans ceſſe de nouveaux impôts, & oſent en preſſer l'établiſſement: leurs mémoires deviendroient fort rares, ſi on commençoit par s'emparer de leurs biens, avant de charger les peuples des taxes qu'ils ont inventées.

XIX. On pourroit juger aſſez ſûrement de la bonne ou mauvaiſe adminiſtration d'un état, par le plus ou le moins de perfection qu'on y auroit donnée aux taxes ſur les conſommations du luxe. Je ne définis point ici le luxe, que je prends dans l'acception la plus générale. Le ſyſtême du chevalier *Deker* ſur cet objet, peut fournir à un miniſtre de très-heureuſes parties. On a indiqué un projet pour remplacer à Paris la capitation & le dixieme d'induſtrie, impôts onéreux & arbitraires, par une taxe ſur les domeſtiques & ſur les fenêtres: mais on n'a pas ſuffiſamment développé cette idée. Pour les domeſtiques, il faudroit accroître l'impoſition en raiſon de leur nombre, de leur néceſſité & de leur deſtination. A l'égard de fenêtres, on devroit auſſi obſerver des proportions entre celles du devant, du premier, de la rue, du quartier; ſe régler ſur la quantité & peut-être ſur la forme.

(1) Quand les calculs énoncés dans cet article ne ſeroient pas juſtes, pourvu qu'ils ne s'éloignaſſent pas du vrai, de façon à préſenter des inductions oppoſées, les raiſonnemens que l'on fait conſerveroient toujours la même force.

Mais comme on ne mettroit point de taxe, ou qu'il n'y en auroit qu'une très-légere pour les domeſtiques que la charge du maître rendroit d'une néceſſité abſolue, on exempteroit auſſi les artiſans qui ne tirent le jour que par un ſeul endroit. Voilà une petite branche du luxe impoſée ſans inconvénient, & même avec avantage, ſur-tout la premiere qui renverroit à la culture des terres & dans les manufactures cette armée d'hommes forts ou adroits, qui ſurchargent inſolemment les villes. Eh combien d'autres articles ſur leſquels on pourroit détourner des impôts qui écraſent les fonds!

XX. On a bientôt fait en diviſant & ſubdiviſant tout en genres, en claſſes & en eſpeces : le vrai philoſophe rejette ces diviſions puériles : un faiſeur de ſyſtêmes politiques qui voudra renouveller l'idée que d'aſſez bons eſprits ont eue (ſéduits par la ſimplicité & l'unité des moyens), de réduire tous les impôts à un ſeul, diviſera une nation en vingt claſſes ; il ſuppoſera qu'il y a deux millions de contribuables ; il aſſurera que c'eſt bien aſſez de taxer cent mille perſonnes à un écu, que ce n'eſt pas trop d'en taxer cent mille autres à 750 liv. il ne verra pas qu'il impoſe plus de la moitié de la nation à plus de 400 liv. Ce plan ſera ſaiſi avec une eſpece d'enthouſiaſme par ceux qui ne ſont point inſtruits de ce qui peut former la finance d'un état : quelques écrivains voudront corriger les vices de la premiere expoſition du projet ; ils tâcheront, en en conſervant le fond, de le revêtir d'une forme réguliere : tous préſenteront un total qui s'élevant à une forme exceſſive, leur fera penſer qu'ils ont fait développer une découverte de génie : aucun de ces réformateurs ne ſe ſera apperçu qu'il ne ſuit ni états ni facultés, ni reſſources ; qu'il ne diſtingue ni conſommation, ni utilité abſolue, ni beſoin d'opinion ; & qu'enfin une telle opération ne peut être admiſe dans une monarchie où il y a du luxe, de l'induſtrie, du commerce, une banque & une diverſité de production, de revenus, d'occupations, de moyens & d'intérêts généraux & particuliers dont le détail ſeroit immenſe. Il eſt riſible de conſidérer tant de gens qui ont la vue foible & mauvaiſe, qui n'ont ni ordre, ni juſteſſe ; qui ſont incapables de ſentir qu'un principe, quoique ſimple, a des réſultats compliqués : & qu'un enſemble régulier eſt formé d'une multitude de parties ſagement combinées ; il eſt, dis-je, riſible de les voir s'échauffer, prendre la plume, ſe croire inſpirés, parce qu'ils ne peuvent ſe croire inſtruits, & s'ériger en légiſlateurs.

Ces conſidérations, continue l'auteur ; n'étoient point deſtinées à voir le jour, mais les circonſtances ont paru trop convenables à ſa publication, pour qu'il ſe refusât de mêler ſa foible voix à celle que pluſieurs bons citoyens font entendre ſur les objets relatifs à la proſpérité de l'état. On ne trouvera ici de prétention que celle de ſaiſir le vrai : ce qui a paru tel, eſt énoncé ſans la déclamation qui lui nuit, & avec le reſpect dû à l'adminiſtration publique qui ne l'altere pas. Le ſtyle de la diſcuſſion n'a point comporté la véhémence avec laquelle on s'exprime ſur les matieres de finance dans un diſcours couronné par l'académie françoiſe ; & la délicateſſe de l'écrivain ne lui a pas même permis d'employer des traits auſſi vigoureux que ceux qui ſont répandus dans l'éloge éloquent de M. de *Sully*.

SUBSIDIAIRE, adj. & ſubſt. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt ce qui n'a lieu que comme un dernier recours, une derniere reſſource.

L'hypotheque *ſubſidiaire* eſt celle que l'on accorde en certain cas ſur des biens, qui naturellement ne devoient pas y être ſujets, & au défaut de recours ſur d'autres biens, telle que celle de la femme pour ſa dot pour les biens ſubſtitués. *Voyez* HYPOTHEQUE & SUBSTITUTION.

Les concluſions *ſubſidiaires* ſont celles que l'on prend pour le cas où l'on n'obtient pas l'adjudication des premieres concluſions.

Les moyens *ſubſidiaires* ſont ceux que l'on fait valoir dans le cas où ceux que l'on a propoſés les premiers ne réuſſiroient pas. (*A*)

SUBSIDIAIREMENT, adv. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt ce qui eſt demandé ou employé au défaut d'une autre choſe. *Voyez ci-devant* SUBSIDIAIRE. (*A*)

SUBSISTANCE

SUBSISTANCE, SUBSTANCE, (*Syn.*) le premier de ces mots veut dire proprement ce qui ſert à nourrir, à entretenir, à faire ſubſiſter, de quelque part qu'on le reçoive. Le ſecond ſignifie tout le bien qu'on a pour ſubſiſter étroitement, ce qui eſt abſolument néceſſaire pour pouvoir ſe nourrir, & pour pouvoir vivre.

Les ordres mendians trouvent aiſément leur *ſubſiſtance;* mais combien de pauvres honteux qui conſument en douleur leur *ſubſtance* & leurs jours? combien de partiſans qui s'engraiſſent de la pure *ſubſtance* du peuple, & qui mangent en un jour la *ſubſiſtance* de cent familles? C'eſt la Bruyere qui le diſoit déja des partiſans du dernier ſiecle. *(D J.)*

SUBSISTANCE, *(Art milit.)* il y a deux ſortes de *ſubſiſtances:* les unes ſe trouvent dans le pays, comme les fourrages, & ſouvent les grains pour les diſtributions. Les autres ſe tirent de loin, comme le pain, le vin, la viande, & les menues fournitures de l'armée. Le bois & la paille ſont des commodités indiſpenſables. Nous parlerons de toutes ces différentes *ſubſtances*, dont un général a ſoin que ſon armée ſoit pourvue, parce que leur défaut a de dangereuſes conſéquences. Commençons par les fourrages.

Ils ſont de la derniere néceſſité dans une armée, & un général a l'attention de ſe camper de telle ſorte que l'ennemi ne puiſſe les lui enlever, ni les lui rendre difficiles. Il eſt de ſa prudence & de ſon intérêt de n'en pas laiſſer manquer à ſes troupes. Il doit en empêcher le dégât, ſur-tout s'il ſéjourne dans ſon camp un temps conſidérable. La conſommation des fourrages verds eſt beaucoup plus grande que celle des ſecs, mais auſſi la quantité en eſt beaucoup plus grande ſur la terre, parce que l'ennemi ne la peut diminuer; au lieu qu'il peut détourner les ſecs, les emporter, les mettre dans les places, & même les conſumer par le feu.

La paille eſt utile en pluſieurs occaſions; dans le commencement de la campagne, elle ſert pour coucher les hommes: après la récolte on ſe baraque avec de la paille, on en fait des écuries pour les chevaux, parce que dans cette ſaiſon les jours deviennent pluvieux, & les nuits plus froides. A la fin de la campagne, quand les fourrages ſont éloignés des camps, où l'on eſt obligé de ſéjourner long-temps, ou quand les mauvais chemins les rendent plus difficiles à être portés en trouſſe au camp, la paille hâchée pour les chevaux, & mêlée avec un peu de grain, eſt excellente. Il ſeroit même à ſouhaiter qu'on leur donnât cette nourriture pendant la campagne, il en périroit moins, ils ſeroient dans un meilleur état, & réſiſteroient plus long-temps à la fatigue.

Il faut du bois dans les armées, tant pour chauffer les hommes, quand les chaleurs ſont paſſées, & pour cuire, que pour les eſſuyer après les pluies. On doit tenir la main à ce qu'on ne diſſipe pas le bois des charpentes & des édifices, empêcher qu'on ne les brûle pour le chauffage; & obliger l'officier & le ſoldat de prendre le bois dont ils ont beſoin, dans les bois qui ſont ſur pié. Une armée s'en trouve mieux dans la ſuite de la guerre. Par ce moyen, les habitans reviennent après le départ de l'armée, ne ceſſent pas la culture de leurs terres, & l'on les trouve fertiles l'année ſuivante, ſi on y reporte la guerre.

Un général, autant qu'il eſt poſſible, campe auprès des rivieres & des ruiſſeaux pour empêcher que la maladie ne ſe mette dans ſon armée; car les eaux coulantes ſont les meilleures & les plus ſaines. Lorſqu'on ſe trouve près des ruiſſeaux, on empêche qu'on en interrompe le cours, & l'on prend garde qu'on n'y jette rien qui gâte ou corrompe l'eau. Pour les eaux d'une riviere, on ne peut les détourner que par des travaux immenſes. On en rend les abreuvoirs aiſés. On ne fait des puits que lorſque les eaux courantes ſe trouvent trop éloignées du camp, parce que les eaux n'en ſont pas ſaines, & qu'elles ſe troublent par la quantité qu'on en puiſe.

Il y a différentes eſpeces de légumes pour les *ſubſiſtances*; les unes ſont ſemées ou plantées, les autres ſont produites par la terre ſans beaucoup de culture. Celles qui ſont plantées ou ſemées ſont les pois, fèves & racines: celles que la terre produit avec peu de culture, ſont

des eſpeces d'herbes ou racines, qui ſont recherchées par le ſoldat, & employées à lui faire de la ſoupe. Tous ces différens légumes fourniſſent une grande *ſubſiſtance* au ſoldat; mais il faut qu'il les aille chercher avec ordre, à la ſuite des fourrages, & avec des officiers commandés, afin d'empêcher qu'il ne s'écarte; & qu'il ne ſorte des enceintes du fourrage. Quand les légumes ſe peuvent prendre en dedans des gardes de cavalerie, ou des gardes fixes d'infanterie, on y conduit les ſoldats, qui ſont toujours accompagnés d'officiers ou de ſergens.

Les pays qui ſont propres à la pâture, ſont d'un grand ſoulagement à la cavalerie; & un général peut reſter plus long-temps dans ſon camp. Quand la cavalerie eſt remplie d'une quantité de jeunes chevaux, on met, ſi le ſervice le permet, cette cavalerie ſur des ruiſſeaux, & dans des prairies voiſines du lieu où l'on veut aſſembler l'armée, mais à couvert des inſultes de l'ennemi. On y met tous les chevaux à l'herbe plus ou moins long-temps, afin de leur faire perdre la mauvaiſe nourriture qu'ils peuvent avoir pris pendant l'hiver. C'eſt le moyen de les rafraîchir, & de les diſpoſer à la nourriture du verd, avant que de les fatiguer. Cette pâture conſerve beaucoup les chevaux pendant la campagne.

Il y a une autre eſpece de pâture qu'on donne aux chevaux, quand on eſt en corps d'armée; elle ſert à les rafraîchir de la nourriture des grains, qui les échauffe trop, & épargne les fourrages. On prend ces pâtures le long des ruiſſeaux proche de l'armée, & même dans les plaines fourragées où il revient de petites herbes; c'eſt toujours avec des gardes générales de tout le camp, & particulieres de chaque corps qu'on couvre ces pâtures, afin que les petits partis des ennemis, & même le gros, ne puiſſent pas venir enlever les chevaux lorſqu'ils paiſſent.

Le pain eſt une *ſubſiſtance* indiſpenſable dans une armée. La fourniture s'en fait au parc des vivres; & elle eſt faite d'avance au moins pour quatre jours, lorſqu'on le peut avec commodité. Car ſouvent l'éloignement des lieux, d'où l'on tire le pain, ou la marche d'une armée d'un pays à l'autre, force le général à en faire diſtribuer pour ſix jours, & même pour huit, lorſqu'il prévoit qu'on en pourra conſommer une partie dans le camp, & qu'on eſt obligé d'envoyer les caiſſons en avant pour rejoindre l'armée dans un nouveau camp. Mais on ne fait jamais cette diſtribution ſans une néceſſité indiſpenſable, à cauſe que les ſoldats vendent leur pain. On le cuit dans les villes les plus proches, parce que les fours y ſont en plus grande quantité. Il ſe cuit auſſi à l'armée où on conſtruit des fours, ſur-tout lorſque les convois ſont trop difficiles; parce qu'une charrete porte en farine le triple de ce qu'un caiſſon porte en pain.

On fournit auſſi quelquefois du biſcuit au lieu de pain frais. L'uſage en eſt très-utile, & ſur-tout dans les longues marches au travers d'un pays ennemi. La ration a 24 onces, ſelon quelques-uns, n'eſt pas aſſez forte au commencement de la campagne. La terre n'a encore produit aucuns légumes; & les deux premiers mois la ration devroit peſer deux livres. Le ſoldat en ſoutiendroit mieux la fatigue; & l'expérience apprend que les jeunes ſoldats meurent ſouvent d'inanition.

C'eſt à l'intendant de l'armée à avoir une attention particuliere ſur le détail, la diſtribution, & la quantité de la viande. Il s'y paſſe une infinité de friponeries, dont le malheur tombe toujours ſur le ſoldat, qui par-là ſe trouve privé d'une *ſubſiſtance* néceſſaire. On donne pour ration de viande aux ſoldats une demi-livre. Outre les viandes que les entrepreneurs fourniſſent dans les armées, il y a encore une grande quantité de boucheries particulieres. On veille à la ſûreté des marchands de l'armée, & de plus à leur garde, ſoit dans les marches, ſoit par la pâture de leurs beſtiaux.

On pourvoit auſſi à la ſûreté des marchands de vin, d'eau-de-vie, de biere, & d'autres *ſubſiſtances*, à cauſe de la quantité des menus beſoins dont ils ſoulagent les troupes. On les oblige à ſe joindre aux convois, afin que leur enlevement par les partis ennemis n'apporte pas la cherté dans l'armée. *(D. J.)*

SUBSISTANCE DES PIECES ſe dit *dans l'Artillerie* d'une certaine ſomme que le roi paye pour chaque piece de canon & de mortier, que l'on met en batterie dans les ſieges. Il y a un prix fixé pour mettre chaque piece en batterie, & un autre pour ſa *ſubſiſtance* chaque jour.

Le roi paye ordinairement 300 livres pour chaque piece de canon miſe en batterie. Au ſiege de Philisbourg en *1734*, il y eut *84* pieces de canon de 24 en batterie, *97* de *16*, 2 de 12, & quatre de *8*. Il a été payé 300 livres pour chaque piece de 24 & de 16, à l'exception de 14 miſes en batterie dans l'ouvrage à corne, qui ont été payées 400 livres & 20 livres pour la *ſubſiſtance* pendant vingt-quatre heures de chacune de ces pieces. Il a été payé pour chaque piece de douze & de huit miſes en batterie 200 liv. & 16 liv. pour leur *ſubſiſtance* auſſi pendant vingt-quatre heures.

Après que les frais néceſſaires pour les batteries ſont acquittés, le grand-maître fait une répartition du revenant-bon, aux officiers & aux ouvriers qui ont ſervi aux batteries. *Voyez* les *mémoires* de S. Remi. *(Q)*.

SUBSTANCE, *(Philoſ. Log. Métaph.)* c'eſt l'aſſemblage de pluſieurs qualités, dont les unes ſubſiſtent toujours entr'elles, & les autres peuvent ſe ſéparer pour faire place à de nouvelles. Sous ce point de vue, rien n'eſt ſi ſimple que l'idée de la *ſubſtance* dont on a tant diſputé, & dont on diſputera encore, ſans pouvoir rien dire de plus clair ſur ſa nature.

L'on veut donner un nom à cet aſſemblage de qualités; pour cela l'on néglige celles qui varient d'un moment à l'autre; l'on ne porte ſon attention que ſur les plus durables. Elles deviennent pour le commun des hommes eſſentielles à l'être, ou plutôt à l'aſſemblage déſigné ſous le nom général de *ſubſtance*, & l'on les appelle elles-mêmes ſouvent mal-à-propos les *ſubſtances*, & mieux les *attributs eſſentiels*, tandis que les autres qualités qui varient, qui peuvent être ou n'être pas dans cet aſſemblage, ne ſont regardées que comme des manieres d'être que l'on appelle *modes*. Voyez *l'article* MODES. Mais les philoſophes, ou ceux qui cherchent à donner un ſens plus reſſerré aux mots, ayant remarqué que parmi ces qualités durables de la *ſubſtance* il y en a de ſi eſſentielles, qu'elles ne ſe ſéparent jamais, & qu'elles ſont même ſi inhérentes que l'on ne peut en concevoir la ſéparation, ſans comprendre que l'être en ſeroit non-ſeulement changé, mais entiérement détruit; ils ont réſervé le nom de *ſubſtance*, à déſigner l'*aſſemblage* de ces qualités premieres, eſſentiellement inſéparables; & quant aux autres qui ſont durables, mais qui cependant peuvent être retranchées ſans que les premieres ſoient anéanties, ils les ont nommées *ſubſtances modifiées*. Un exemple qui indiqueroit toute la gradation des qualités d'une *ſubſtance*, ſerviroit auſſi à expliquer ce que l'on peut dire de plus ſimple ſur ce ſujet. Jetons les yeux ſur un fleuve; nous verrons une vaſte étendue d'eau qui réſiſte, mais foiblement, au toucher, qui eſt peſante, liquide, tranſparente, ſans couleur, ſans goût, ſans odeur & en mouvement. Si tout à coup ce corps venoit à perdre ſa tranſparence, & à ſe colorer d'un gris ſale, ou d'un gris noir; pour un ſi léger changement, nous ne lui donnerions pas un nouveau nom, nous dirions ſeulement que le fleuve ſe trouble, qu'il charie; lors même qu'il acquérroit quelque goût, quelque odeur, ce ſeroit toujours un fleuve. Mais s'il venoit à perdre ſon mouvement, à reſter pour toujours en repos, ce changement nous paroîtroit plus conſidérable, parce qu'alors ce fleuve deviendroit ſemblable à ces amas d'eau, que l'on nomme *lacs* ou *étangs*; ce ne ſeroit plus un fleuve, mais ſeulement de l'eau, un lac. Si enſuite la rigueur du froid agiſſoit, nous ne ſavons trop comment, ſur cet amas d'eau, & lui faiſoit perdre ſa liquidité, il perdroit auſſi ſon nom d'*eau* & deviendroit *glace*. L'été ſuivant, expoſée aux ardeurs du ſoleil, cette eau quitteroit, pour ainſi dire, ſa peſanteur, elle s'éleveroit dans l'air en vapeur; on ne la nommeroit plus *eau*, mais *vapeur*, *brouillard*, *nuage*. Cependant dans tous ces changemens elle a conſervé ſon *étendue*, cette réſiſtance que les Phyſiciens appellent *impénétrabilité*;

auſſi a-t-elle toujours été corps. Mais ſi elle venoit à perdre cette étendue, cette impénétrabilité, que lui reſteroit-il ? Rien du tout ; car nous ne concevons ni la peſanteur, ni la fluidité, ni le mouvement ſans étendue impénétrable. Auſſi cette deſtruction de l'étendue & de l'impénétrabilité n'arrive point ; ces qualités ſont tout autrement durables que les autres, il n'eſt aucune force dans la nature qui puiſſe les produire ou les détruire ; c'eſt pourquoi leur aſſemblage prend le nom propre de la *ſubſtance*. Le corps, c'eſt-à-dire, l'étendue impénétrable eſt une *ſubſtance* ; mais la vapeur, la glace, l'eau, le fleuve ſont ici des *ſubſtances modifiées*.

Remarquons dans cet exemple que la gradation des qualités d'une *ſubſtance*, qui fait que nous les regardons comme plus ou moins eſſentielles, eſt toute fondée ſur leur dépendance mutuelle. Ici un fleuve c'eſt de l'eau courante ; le cours de l'eau ne peut ſe concevoir que l'eau elle-même n'exiſte, l'eau eſt donc comme la *ſubſtance* du fleuve dont le mouvement eſt le mode. L'eau eſt un corps liquide, peſant. La liquidité, la peſanteur ne peuvent exiſter ſans l'étendue impénétrable. C'eſt pourquoi le corps eſt regardé comme faiſant la *ſubſtance* qui, modifiée par la peſanteur, par la liquidité, s'appelle *eau*. Nous ne voyons aucune qualité plus eſſentielle dont dépendent l'étendue & l'impénétrabilité, ce ſont donc elles qui font la *ſubſtance* connue ſous le nom de *corps*.

La raiſon s'arrête-là, parce qu'elle ne peut aller plus loin, en ne conſultant que des idées claires. Mais l'imagination fait bien plus de chemin ; & voici comme elle raiſonne chez la plupart des hommes. Voyant, dans l'exemple dont nous nous ſervons de l'eau tantôt froide, tantôt chaude ; jugeant d'ailleurs que l'eau refroidie eſt la même que l'eau qui étoit chaude peu auparavant, elle regarde l'eau comme un être diſtinct de ces deux qualités, le *froid* & le *chaud*, comme un ſujet qui ſe revêt ou ſe dépouille alternativement de l'une ou de l'autre de ſes qualités, qui, pour ainſi dire, ſont des modes appliquées ou miſes en uſage ſur un habit. Découvrant enſuite dans l'eau d'autres qualités, comme le mouvement, la tranſparence, la fluidité, dont les unes peuvent être ſéparées ſans que l'eau ceſſe d'être eau, & dont les autres ne ſe trouvent pas dans tous les corps, l'imagination met toutes ces qualités dans le rang des modes ou des accidens, dont le ſujet eſt revêtu juſqu'aux plus eſſentielles, telles que l'étendue, l'impénétrabilité ; enſuite elle cherche un ſujet qui ſoit comme le ſoutien, le nœud de cet aſſemblage, & ce ſujet eſt bientôt nommé *ſubſtance*. Puis on vient à l'examiner de plus près, & l'on trouve qu'on ne ſauroit lui attribuer en propre aucune qualité, puiſque l'on a écarté de ſon idée toutes celles dont l'on s'imaginoit qu'il étoit ſimplement revêtu : car, dit-on, le ſujet de l'eau n'eſt pas lui-même l'étendue, mais il eſt doué d'étendue ; il n'eſt pas la fluidité, mais il poſſede cette qualité. Ne croyez pas que ce ſoit la peſanteur ou la tranſparence, mais dites qu'il a de la peſanteur & de la tranſparence ; ainſi plus on étudie ce prétendu ſujet, moins on peut le concevoir, parce qu'en effet, il n'eſt pas poſſible, après avoir dépouillé une choſe de toutes ſes qualités, de vouloir qu'il lui reſte encore quelque choſe. Ce ſujet devient donc d'autant plus obſcur, qu'on le regarde d'un œil plus attentif, deſorte que l'on eſt forcé de conclure que les *ſubſtances* nous ſont entiérement inconnues, & que nous n'en connoiſſons que les modes. M. Locke, ce grand métaphyſicien, eſt allé juſques là, & fondé ſur ce que les vraies cauſes des qualités ſenſibles nous étoient cachées, il en a conclu que les eſſences réelles des êtres ou les *ſubſtances* nous étoient entiérement inconnues. Il eſt vrai que nous ne connoiſſons pas toujours la liaiſon qui eſt entre ces qualités dont nous avons formé un aſſemblage, que nous ne pouvons pas ſavoir ſi cette liaiſon eſt néceſſaire ou caſuelle, parce que nous ne pouvons pénétrer juſqu'à la ſource d'où ces qualités dérivent, que jugeant par nos ſens des êtres extérieurs, & ces ſens ne nous montrant que la relation que ces êtres ont avec nous, ou les impreſſions qu'ils peuvent faire ſur nous en agiſſant ſur nos organes, il ne nous eſt pas facile de juger

ni de connoître les qualités originales ou ſubſtancielles, qui donnent l'être aux qualités ſenſibles. Nous éprouvons que le feu eſt chaud; mais qu'y a-t-il dans le feu qui ne ſe trouve pas dans la glace? & en vertu de quoi cet élément fait-il ſur nos organes cette impreſſion d'où naît la ſenſation de la chaleur? C'eſt ce qu'on ignore, & que les Phyſiciens ne ſavent guere mieux que les autres. En ce ſens, on a raiſon de dire que les eſſences réelles ou les *ſubſtances* nous ſont inconnues, que les idées que nous en avons, fondées ſur des qualités ſenſibles, ne ſont pas des images vraies, ni des reſſemblances exactes des qualités primitives qui conſtituent la *ſubſtance*, qu'elles ſont défectueuſes & très-diverſes chez la plupart des hommes, comme étant l'ouvrage de leur eſprit. Cependant l'on ne peut pas dire abſolument qu'elles ſoient de pur caprice, puiſque ces qualités, à l'aſſemblage deſquelles nous avons donné un nom & formé ainſi une *ſubſtance*, exiſtent réellement enſemble & dans une union intime, ſi elles n'ont rien de contradictoire, ou qu'elles ne s'excluent pas mutuellement; & que n'y ayant que le qualités ſenſibles qui nous trompent, nous connoîtrons du moins l'eſſence des *ſubſtances* dans l'idée deſquelles il n'entre aucune de ces idées ſenſibles, telles que l'ame & le corps pris en général & par abſtraction; qu'ainſi leur eſſence que nous ſavons conſiſter dans la réunion des qualités primitives & non ſenſibles, nous ſera fidellement repréſentée par ſon idée, c'eſt-à-dire, qu'elle nous ſera connue tout comme celle des êtres qui ſont purement de notre façon.

Nous pouvons dire que nous connoiſſons l'eſſence de l'ame, parce que nous avons une idée juſte de ſes facultés, l'entendement, l'imagination, la mémoire, la ſenſation, la volonté, la liberté; voilà ce que c'eſt que l'ame & ſon eſſence. Nous croyons qu'il ne faut pas y chercher d'autre myſtere ni imaginer un ſujet inconnu qui ne ſe préſente jamais à nous, & que nous voudrions ſuppoſer être le ſoutien de ces propriétés qui ſe font connoître. Qu'eſt-ce en effet que l'entendement? ſinon l'ame elle-même en tant qu'elle conçoit diſtinctement; & la volonté de l'ame, n'eſt-ce pas l'ame elle-même conſidérée en tant qu'elle veut? Donc celui qui ſait ce que c'eſt que l'entendement, la volonté, connoît l'eſſence de l'ame. De même celui qui connoît l'étendue, la ſolidité & la force en général, connoît l'eſſence du corps. Comment ſe perſuader que le corps ſoit un être différent de ſes propriétés, auquel l'étendue, la force, la ſolidité ſoient comme appliquées, qui le couvrent, de maniere qu'elles nous cachent le ſujet? N'eſt-il pas plus naturel, plus certain que l'étendue du corps n'eſt autre choſe que le corps conſidéré par abſtraction en tant qu'étendu, & ſans faire attention à la ſolidité, à la force? Et peut-on ſe figurer un être étendu, ſolide, & capable d'agir, ſans concevoir que c'eſt un corps? De ces deux *ſubſtances* qu'il nous ſoit permis de nous élever à la *ſubſtance* infinie, premiere cauſe de toutes les *ſubſtances* créées, ou de tous les êtres. Comment pouvons-nous la connoître que par ſes attributs? Qu'eſt-ce que Dieu que l'être néceſſaire, ayant en lui ſa propre exiſtence, éternel, immuable, infiniment parfait? Cet être conſidéré ſous toutes ces qualités, cet aſſemblage de perfections eſt la *ſubſtance* à laquelle nous donnons le nom de *Dieu*, & dont l'eſſence ne peut être connue, ni l'idée apperçue, qu'autant que nous avons celle de ſes attributs ou de ſes perfections.

Mettons cependant une réſerve à ce que nous avons dit, que l'eſſence des *ſubſtances* nous étoit connue. Ce n'eſt pas à dire que nous connoiſſons à fond des êtres, tels que l'ame & le corps; car nous pouvons bien connoître les qualités eſſentielles, & ignorer en même temps les attributs qui en découlent, tout comme nous pouvons très-bien entendre un principe, ſans qu'il ſuive delà que nous en découvrions toutes les conſéquences. Le défaut de pénétration, d'attention, de réflexion, ne permet pas que nous enviſagions un objet par toutes les faces qu'il peut avoir, ni que nous le comparions à tous ceux avec leſquels il a des rapports: ainſi de ce que nous connoiſſons en général l'eſſence de l'ame & du corps, on ne doit pas en conclure que

nous connoiſſons l'eſſence de toutes les ames & de tous les corps en particulier. Ce qui fait la différence, ce qui diſtingue l'une de l'autre, c'eſt peut-être quelque choſe de ſi fin & de ſi délicat, qu'il peut nous échapper facilement. Les eſſences des corps particuliers ſont hors de la portée de nos ſens, & nous ne les diſtinguons guere que par des qualités ſenſibles; dès-lors l'illuſion s'en mêle : nous perdons de vue l'eſſence réelle, & nous ne ſommes forcés à nous en tenir à l'eſſence nominale, qui n'eſt que l'aſſemblage des qualités ſenſibles auquel nous avons donné un nom. *Voyez* le *ch. vj du III liv.* de l'*Eſſai ſur l'entendement humain* de M. Locke, *& pluſieurs autres §§. de cet excellent ouvrage.*

Je ne ſais ſi le peu que nous avons dit des *ſubſtances* en général, n'eſt pas ce qu'il y a de plus ſimple & de plus vrai ſur un ſujet que l'on couvre de ténebres à force de vouloir l'analyſer. Cela même ne ſuffiroit-il pas pour faire ſentir la fauſſeté de la définition que l'on a donnée des *ſubſtances*, comme *étant ce qui eſt en ſoi, & conçu par ſoi-même*, ou dont *l'idée n'a pas beſoin pour être formée de l'idée d'autre choſe?* En connoît-on mieux les *ſubſtances?* Apperçoit-on ici l'union de l'idée d'être avec celle d'indépendance de toute autre choſe? Eſt-on fondé à ajouter à l'eſſence de la *ſubſtance* ce qui n'eſt point renfermé dans ſon idée; ſavoir, l'exiſtence en ſoi & indépendante de ſes attributs? Ce qui indique aſſez que ceux qui veulent bâtir un ſyſtême ſur ce principe, & iſoler la *ſubſtance* de ſes qualités, n'ont d'autre but que de confondre tout ſous l'idée d'une ſeule *ſubſtance* néceſſaire, qui nous eſt & nous ſera toujours inconnue, tant qu'on voudra la conſidérer comme un ſimple ſujet exiſtant ſans ſes qualités, & indépendamment de ſes déterminations, que l'on ne peut en ſéparer ni les confondre entr'elles ſans abſurdité. *Voyez* ſur le ſyſtême de Spinoſa une ample réfutation dans un fort bon ouvrage, qui a paru nouvellement ſous le titre d'*Examen du Fataliſme.*

SUBSTANCES ANIMALES, *(Chymie.)* je renfermerai ſous cette dénommination générale, toutes les diverſes parties des animaux que la chymie a ſoumiſes juſqu'à préſent à l'analyſe; & principalement leurs parties ſolides ou organiſées, telles que les chairs (*Voyez* CHAIR, *Anatomie*,) les tendons, cartilages, os, cornes, ongles; les écailles proprement dites; les poils, les plumes, la ſoie, *&c.* & il ſera d'autant plus convenable de traiter de toutes ces *ſubſtances* dans un ſeul article, que les chymiſtes n'en ont retiré juſqu'à préſent que les mêmes principes, & par conſéquent qu'elles ne ſont proprement qu'un *même & unique* ſujet chymique. Cette identité de nature, ſoit réelle, ſoit relative à l'état préſent des connoiſſances chymiques, eſt principalement obſervée ſur les animaux les plus parfaits, les quadrupedes, les oiſeaux, les poiſſons, les reptiles. Quelques inſectes ont une compoſition différente, mais plutôt entrevue juſqu'à préſent que convenablement établie, excepté cependant ſur un petit nombre d'eſpeces, & nommément ſur la *fourmi*, à laquelle nous avons accordé auſſi un article particulier. *Voyez* FOURMI, *Chymie.*

Certaines parties fluides des animaux ont encore la plus grande analogie chymique avec leurs parties ſolides, c'eſt-à-dire, que l'analyſe vulgaire les réſout auſſi dans les mêmes principes, à peu près. Il eſt même aſſez bien connu que l'humeur que j'appelle proprement *animale*, *fondamentale*, *conſtituante*, ſavoir la mucoſité animale; & que l'humeur en laquelle celle-ci dégenere immédiatement; ſavoir, la lymphe, que ces humeurs, dis-je, ſont au fond une même *ſubſtance* avec les parties ſolides ou organiques des animaux. Et cette vérité eſt non-ſeulement prouvée par l'identité des produits de leur analyſe reſpective, mais encore par l'obſervation phyſiologique du changement ſucceſſif de la mucoſité, ou de la lymphe en diverſes parties ſolides ou organiſées; ce changement eſt ſur-tout ſinguliérement remarquable dans la production de la ſoie, qui eſt ſenſiblement dans le ver ſous la forme d'une maſſe uniforme de vraie mucoſité, qui a la conſiſtance d'une gelée *tendre* & légere, ſe réſolvant très-aiſément en liqueur, *&c.* & qui eſt imédiatement & ſoudainement changée en filets très-ſolides, en paſſant

par certaine filiere disposée dans la tête du ver. Ainsi analyser de la soie, analyser un cartilage, un os, un muscle, c'est proprement, & quand au fond, analyser de la mucosité, ou de la lymphe animale. Quelques-unes de ces *substances* solides ne different réellement de leur matiere primordiale, que par une différente proportion, ou plutôt par une surabondance de terre comme nous l'observerons dans la suite de cet article.

Il s'agit donc ici de la lymphe & des parties solides qui en sont formées. Quant à cette humeur générale, ou plutôt cet assemblage, cet océan (comme les physiologistes l'appellent) de diverses humeurs animales, connu sous le nom de sang, cette *substance* animale mérite d'être considérée à part, par cette circonstance même d'être un mélange très-composé, non-seulement chargé de la véritable matiere animale, c'est-à-dire, de la lymphe, & d'une partie qui lui paroît propre & qui le spécifie, savoir la partie rouge; mais encore de diverses matieres excrémenticielles, ou étrangeres à la matiere animale proprement dite, savoir divers sels, une eau superflue, ou la partie de la boisson *surabondante* à la *réparation* ou à la *nutrition*, les diverses humeurs excrémenticielles, bile, urine, salive, *&c.* ou du moins leurs matériaux, *&c.* Aussi trouvera-t-on dans ce Dictionnaire un *article* particulier SANG, *(Chymie.) Voyez cet article.*

On trouvera aussi un *article* particulier GRAISSE, *(Chymie.)* & un *article* LAIT, *(Chymie.)*

Les divers excrémens des animaux, soit solides, soit fluides, soit généraux, communs, ou du moins très-ordinaires, comme la matiere fécale, la bile, la salive, l'urine, soit particuliers à quelques animaux comme *castoreum*, civette, musc, *&c.* ayant chacun une composition particuliere, il en est traité dans des *articles* particuliers. *Voyez* BILE, FÉCALE, MATIERE, SALIVE, URINE, *&c.* CIVETTE, MUSC.

Les chymistes n'ont point découvert encore la constitution chymique spéciale de la semence des animaux; ils ne connoissent dans cette liqueur que les qualités communes de la lymphe.

Les produits pierreux de plusieurs animaux, tels que les coquilles, les tayes *crustæ*, les coquilles d'œuf, les perles, les pierres ou calculs, les bésoards, *&c.* doivent être rangés absolument dans la classe des pierres, & dans le genre des pierres calcaires. *Voyez* PIERRE & CHAUX, *(Chymie.)* Ces *substances* ne different des pierres calcaires vulgaires, qu'en ce que les premieres contiennent une plus grande portion de cette colle, *gluten*, si bien observée par M. Pott dans sa lithogéognosie; & en ce que le *gluten* de ces concrétions pierreuses animales, est plus sensiblement la mucosité animale: les os même, & leurs différentes especes; comme les cornes, l'ivoire, les dents, *&c.* ne different chymiquement (c'est-à-dire, sans avoir égard à l'organisation) de ces concrétions pierreuses que du plus au moins. Lorsqu'on a enlevé aux os par la décoction, ou qu'on a détruit dans les os par la calcination la matiere muqueuse qu'ils contiennent abondamment, ils ne sont plus qu'une pierre calcaire, ou de la chaux. Cette matiere muqueuse, dont ils sont naturellement remplis, ne masque même pas tellement leur charpente terreuse, que cette terre ne puisse être enlevée par l'application des acides aux os même récens & inaltérés. C'est à cause de l'enlevement d'une partie de cette terre, que les os ont été ramollis par l'application des acides foibles, que les anatomistes ont souvent pratiquée en travaillant à découvrir la structure des os; opération dont ils n'ont pas soupçonné la théorie, qui véritablement n'étoit pas de leur objet. Cette terre osseuse est surabondante à la mixtion muqueuse, ou plutôt lui est étrangere, & est déposée par une vraie secrétion très-analogue à celle qui fournit l'enduit ou la coque aux œufs, les coquilles, les tayes des crustacées, *&c.* L'identité chymique de ces matieres établit principalement cette analogie, qui mérite au moins que les physiologistes ajoutent à la doctrine des secrétions un chapitre ou un problême *de sectione terræ osseæ.* On trouvera quelques notions ultérieures surtout ceci dans quelques *articles* particu-

liers. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN, *voyez* PERLE, *voyez* MERE DE PERLE, *voyez* HUITRE, *&c.*

La pierre ou calcul biliaire doit être distinguée des matieres pierreuses dont nous venons de faire mention. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN.

Une *substance* animale, telle que nous l'avons spécifiée, distinguée, circonscrite, étant soumise à l'analyse ancienne, c'est-à-dire, distillée sans intermede, fournit constamment, premiérement, au plus léger degré de la chaleur, & au bain-marie pour le plus sûr (*voyez* FEU, *Chymie*) une eau ou un phlegme insipide & proprement inodore (*voyez* ODORANT, PRINCIPE,) c'est-à-dire, non aromatique; mais chargé pourtant d'un *gas*, d'une émanation subtile, qui fait reconnoître, *redolet*, la matiere qui la fournit, & qui a un certain caractere du regne auquel cette matiere appartient. Cette premiere eau est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la partie la plus surabondante de l'eau naturellement surabondante dans le regne végétal & dans le regne animal, selon la doctrine de Becher. 2°. Au feu tant soit peu supérieur à la chaleur de l'eau bouillante, un phlegme un peu roussâtre, un peu trouble & fétide, c'est-à-dire, déja un peu huileux & un peu chargé d'alkali volatil, quoique si foiblement, que ce sel ne s'y manifeste point encore par ses effets ordinaires; 3°. de l'huile sensible & distincte, d'abord jaunâtre & assez claire, & qui s'épaissit & devient de plus en plus brune dans les progrès de la distillation, de l'alkali volatil résout, ou esprit volatil, & de l'air; 4°. de l'huile de plus en plus dense & noire, une liqueur trouble, aqueuse-huileuse; chargée d'alkali volatil & d'acide, de l'alkali volatil concret & de l'air. 5°. La derniere violence du feu présente souvent quelques traces de phosphore, un produit lumineux incoercible, ou plutôt *irramassable* par sa *paucité*; du moins plusieurs chymistes assurent la réalité de ce produit, dont d'autres nient l'existence: le sentiment des premiers est le plus probable. 6°. Enfin le produit fixe, ou le résidu de cette distillation est un charbon qui étant calciné, donne une cendre qui est une terre calcaire, & de laquelle, selon l'opinon la plus reçue, on ne retire point de sel par la lixiviation.

Cet acide que nous venons de compter parmi les produits de la distillation des *substances* animales, a été contesté, nié par la plus grande partie des chymistes. Ils disoient que l'alkali volatil étoit le produit propre & exclusif de l'analyse des *substances* animales, comme l'acide étoit le produit propre & spécial de l'analyse des végétaux. Ce dogme étoit une double erreur. *Voyez*, quant à la derniere assertion, l'*article* VÉGÉTAL, (*Chymie.*) & quant à la premiere, savoir à l'exclusion de l'acide obtenu par la violence du feu des *substances* animales distillées sans intermede, les *expériences d'*Homberg, *Mém. de l'ac. roy. des Scienc. 1712*, & celle de M. Pott, *Miscell. Berolin. tom. VI*, en prouvent incontestablement l'existence. La coexistence d'un acide & d'un alkali dans une même liqueur, sans que ces deux sels y contractent l'union chymique, a été expliquée très-naturellement par l'état huileux de l'un & de l'autre sel, & par l'état semblable de la liqueur, dans laquelle ils sont dissous ou *résous*. Or que ces deux principes y existent ensemble, & tous les deux libres, nuds, ou si l'on veut très-superficiellement unis, cela est prouvé, non pas par le changement de quelques couleurs végétales allégué par Homberg & par Lemery le fils, mais assez bien par l'effervescence que cette liqueur subit également par l'éfusion d'un acide pur & par celle d'un alkali pur; & enfin très-bien par l'expérience de M. Pott, qui est en même temps le fait majeur & fondamental sur lequel porte son assertion de l'acide animal, *assertio acidi animalis* ce sont ses termes. Voici cette expérience: prenez la liqueur saline élevée dans la distillation à la violence du feu d'une *substance* animale: séparez-en exactement l'huile: rectifiez cette liqueur saline jusqu'à ce qu'il ne vous en reste qu'une petite portion: rectifiez de nouveau cette petite portion, selon le procédé d'Homberg, avec le résidu de la premiere distillation calciné, vous obtiendrez de l'acide, mais en petite quantité. L'auteur ne dit pas a quels signes il le reconnoît dans cette premiere voie de recherche;

recherche ; mais il le cherche encore dans cette petite portion de résidu de la premiere rectification, par la voie de la précipitation : il verse sur cette liqueur de l'alkali, ou de la chaux vive ; aussi-tôt on sent naître, dit M. Pott, une odeur d'alkali volatil, que ne donnoit point auparavant cette liqueur ; preuve sensible de la présence d'un acide, qui s'est uni à l'alkali fixe ou à la chaux vive, & a laissé échapper un alkali volatil auquel il étoit joint. La vérité de cette induction est ultérieurement démontrée, en ce que si on a employé de l'alkali fixe, il se change en sel neutre, capable de cryſtalliſer, *&c.*

On pourroit sans doute chicaner M. Pott sur tout ceci ; car enfin cette derniere expérience, qui est la seule qui soit énoncée clairement & positivement, ne démontre que du sel ammoniac dans les produits de l'analyse vulgaire des *ſubſtances animales*, ce qui n'est pas ce semble le point contesté. Vainement répondroit-on que le sel ammoniac contenant de l'acide, c'est donner de l'acide, que de donner du sel ammoniac. Ce seroit raisonner d'après une logique très-mauvaise en soi, mais éminemment vicieuse lorsqu'on l'appliqueroit en particulier aux objets chymiques : & pour s'en tenir au cas particulier dont il s'agit, il est si clair que ce n'est pas d'un pareil acide, de celui du sel ammoniac, dont il s'agit ; que le problême de l'acide animal a toujours été agité entre des gens qui admettoient dans les animaux des sels neutres ; au moins du sel marin, & qu'une objection faite long-temps avant le travail de M. Pott, au célebre anatomiste Vieussens, qui avoit retiré de l'acide du sang, c'est qu'il n'avoit obtenu que celui du sel marin contenu naturellement dans cette *ſubſtance*. Toute huile contient de l'acide, j'en suis convaincu avec M. Pott, je crois même, d'après des expériences particulieres, qu'elle est essentiellement composée d'acide comme de soufre. *Voyez* HUILE. Les *ſubſtances animales* donnent de l'huile, & je sais retirer de l'acide de toute l'huile comme du soufre : si après avoir retiré ce produit d'une huile animale j'en déduisois l'assertion de l'acide animal, je croirois mal conclure, ou du moins m'exprimer très-inexactement ; en un mot je crois qu'on pourroit me rappeller cette regle générale de logique en méthode chymique, que ce sont les principes immédiats de la composition d'un corps tel, qui sont propres, qui appartiennent à ce corps, & non pas les principes éloignés ou les principes de ses principes. Une *ſubſtance animale* reconnoît-elle l'huile pour un de ses principes ? question utile à la connoissance chymique de cette *ſubſtance* ; cette huile employée à la composition de cette *ſubſtance* est-elle formée d'acide & cet acide peut-il par les tortures du feu, se manifester dans une analyse vicieuse & presque inutile d'ailleurs en soi en général ? question oiseuse, inutile à la découverte de la nature de cette *ſubſtance* ; vue vaine, pouvant induire à erreur, jetant les plus habiles dans des recherches inutiles, entortillées, dans des parallogismes, des sophismes, *&c.*

Mais M. Pott paroissant s'être borné à démontrer l'existence simple, absolue, générale de l'acide dans les animaux ; on ne peut disconvenir qu'il n'y ait réussi. Quant à la conclusion que ce célebre chymiste déduit de son travail, lorsqu'il dit §. XX. *que la ſanté conſiſte dans l'équilibre de cet acide avec le flegme, la terre, le phlogiſtique de nos humeurs*, par où il prétend formellement que cet acide est un principe immédiat de la mixtion animale : nous ne saurions embrasser ce sentiment, qui évidemment accorde trop à l'analyse par la violence du feu, que les chymistes modernes ont appris à mieux évaluer. *Voyez* PRINCIPES. L'analyse menstruelle démontre que cet acide n'est point un des principes immédiats de la composition des *ſubſtances animales* : mais l'effet du feu, & des diverses réactions qui surviennent dans les distillations à la violence du feu, est trop connu des vrais chymistes pour qu'on fasse, à l'acide de M. Pott, le reproche vague d'être un nouveau produit, ou une créature du feu, dont M. Pott l'a défendu plus sérieusement, ce me semble, qu'une telle objection ne le méritoit ; mais c'est de l'un des vrais principes de la *ſubſtance animale analyſée* (je puis démontrer que c'est de l'huile), que cet acide est retiré ;

& voilà de quel reproche il falloit l'exempter, ce qui eût été & eſt encore véritablement fort difficile.

Les Chymiſtes n'ont encore rien publié ſur les *ſubſtances animales* ou ſur la *ſubſtance animale* dont il s'agit dans cet article, d'après ſon examen exécuté par l'analyſe menſtruelle, (*voyez* MENSTRUELLE, *analyſe*), par conſéquent ils n'ont ſur cette matiere que des notions analogiques, des inductions, des preſſentimens.

Les notions poſitives & exactes ſur cette *ſubſtance* peuvent ſeules donner la connoiſſance fondamentale, premiere, vraiment élémentaire, intime, de la formation, de l'accroiſſement, de la réparation, des altérations ſpontanées, en un mot de la nature & de toutes les affections purement matérielles, & peut-être même de l'être formel des affections organiques des animaux. *(b)*

SUBSTANCE RÉSINEUSE, (*Hiſt. nat. Chirurgie.*) L'article RÉSINE ÉLASTIQUE étoit déja imprimé dans ce volume, quand le hazard m'offrit un autre moyen plus facile & plus précieux d'avoir des lanieres plus minces & conſéquemment plus convenables à certaines opérations chirurgicales. Mais avant que de l'expoſer, qu'il me ſoit permis de calculer la force de compreſſion d'une bande de cette ſubſtance : une bandelette unie & ſans raies, large de quatre lignes & d'une ligne & demie d'épaiſſeur s'eſt caſſée par l'action d'un poids de 12 livres 9 onces 5 gros; par conſéquent ſa tenacité étoit de 25 liv. 3 onces 2 gros. Ces deux morceaux adaptés & collés enſemble ne ſe ſont détachés que par un poids de deux livres. La portion de la bande qui reſtoit au-delà des boucles à deux vis, dont je me ſuis ſervi dans cette expérience pour en arrêter les extrêmités avec la plus grande force (*V.* RÉSINE ÉLASTIQUE); étoit longue de huit lignes. Le ſeul poids d'une livre une once ſix gros l'avoit alongée, avant qu'elle ſe caſſât, de 12 lignes, c'eſt-à-dire d'un tiers plus que ſa longueur naturelle; un autre poids ſemblable l'avoit alongée de ſeize lignes, c'eſt-à-dire de la moitié; & un troiſieme de 24 lignes, c'eſt-à-dire de deux tiers. Par conſéquent, ſi l'on avoit appliqué cette bande de réſine alongée d'un tiers, ſur quelques parties du corps, elles en auroient été comprimées, preſſées avec une force de 2 liv. 3 onces 4 gros, c'eſt-à-dire double de la force que cette bande pourroit avoir dans ſon état naturel. Si on l'avoit appliquée tendue de la moitié, elles auroient été comprimées avec une force de 4 livres 7 onces : enfin ſi on l'avoit appliquée tendue de deux tiers, elles auroient été comprimées avec une force de ſix livres 10 onces 4 gros. Cette compreſſion trop forte, comme j'ai dit dans le même article RÉSINE ÉLASTIQUE, pourroit diſpoſer la plaie à l'inflammation & à la douleur dans les endroits où il y a deſſous un point d'appui dur, c'eſt-à-dire un os : j'ai dit en même temps que les parties charnues étoient à l'abri de cet inconvénient, & que pour parer au premier cas je ne comptois que ſur la facilité d'avoir d'Amérique de la réſine plus mince. Mais pour l'amincir artificiellement, j'ai paſſé ſur la ſurface des raies une plaque de fer rougi juſqu'à tant que toutes les inégalités furent détruites & que cette ſurface fût unie; j'ai enſuite eſſuyé ce peu de matiere qui s'étoit fondue, afin qu'elle ne fût pas ſaliſſante, & j'ai trouvé qu'en l'appliquant tendue de ce même côté ſur la peau, elle ſe colloit fortement & de maniere qu'on pouvoit ſe paſſer de ruban parce qu'elle reſtoit ainſi toute ſeule en place. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'on puiſſe ſe paſſer toujours de ruban pendant tout le traitement des bleſſures ou du bec de lievre, parce que quoique la réſine gagne la peau de cette maniere avec une grande force, elle doit être ſoutenue afin qu'elle ne ſoit pas décollée par l'action des muſcles. Il faut que l'action du feu ſoit égale partout, parce que ſi une partie de la réſine eſt plus affoiblie qu'une autre, celle-ci entraîne la moins forte & la rend de plus en plus foible : il faut joindre à cela que l'action même du feu affoiblit en général la ténacité de toute la réſine. Cette force de ſe coller, acquiſe par le feu, dure très-long-temps : mais quand elle ſera diminuée, pour la ranimer, on l'approchera

du feu ou on repaſſera deſſus légérement une plaque de fer bien chaud.

Pour le bec de lievre, il eſt infiniment plus avantageux de ſe ſervir toujours d'une bande de réſine préparée de la maniere que je viens de décrire. J'avois propoſé pour cet accident les deux bandelettes des figures 2 & 5 de la planche indiquée dans l'article RÉSINE ÉLASTIQUE ; mais l'uſage m'a appris, que la ſurface du viſage étant inégale, elles rouloient ſur elles-mêmes ; ſur-tout quand elles étoient trop épaiſſes, & ne contenoient pas exactement les levres de la plaie : elles peuvent cependant ſervir dans les bleſſures de toutes les autres parties du corps, elles ſont même indiſpenſables dans les grandes plaies. J'ai dit enfin que j'avois conſtruit des ſondes avec la *réſine élaſtique ;* les Américains en font de toile cirée, & ces ſondes ſont conſtruites avec du tafetas ciré de la même *réſine*. J'ai fait l'application de tous les bandages ſur moi-même & ſur quelques malades : je continuerai mes obſervations & j'en ferai part au public dans un ouvrage italien que je me propoſe de donner après en avoir perfectionné la pratique. *(Cet article eſt de M. TROJA.)*

SUBSTANTIAIRES, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccleſiaſtique.)* ſecte des Luthériens, qui prétendoient qu'Adam avoit perdu par ſa chûte tous les avantages de ſa nature.

SUBSTANTIF, adj. *(Gramm.)* ce terme eſt uſité dans le langage grammatical comme adjectif diſtinctif d'une ſorte de nom & d'une ſorte de verbe.

I. *Nom ſubſtantif.* Tous les Grammairiens, excepté M. l'abbé Girard, diviſent les noms en deux eſpeces, les *ſubſtantifs* & les adjectifs. « Le nom *ſubſtantif* dit l'abbé Regnier *) in-12, pag. 165 ; in-4°, pag. 175)*, eſt celui qui ſignifie quelque ſubſtance, quelque être, quelque choſe que ce ſoit... Le nom adjectif eſt celui qui ne ſignifie point une choſe, mais qui marque ſeulement quelle elle eſt ». Les notions de ces deux eſpeces, données par les autres grammairiens, rentrent à peu près dans celles-ci. Queſt-ce donc que les noms en général ? Oh ! ils ne ſont point embarraſſés de vous le dire : puiſque la définition générale doit admettre la diviſion dont il s'agit, il eſt évident que les noms ſont des mots qui ſervent à nommer ou à qualifier les êtres.

Mais qu'il me ſoit permis de faire là-deſſus quelques obſervations. La réponſe que l'on vient de faire eſt-elle une définition ? n'eſt-ce pas encore la même diviſion dont il s'agit ? Aſſurément, la logique exige qu'une bonne définition puiſſe ſervir de fondement à toutes les diviſions de la choſe définie, parce qu'elle doit développer l'idée d'une nature ſuſceptible de toutes les diſtinctions qui la préſentent enſuite ſous divers aſpects ; mais loin d'exiger que la définition générale renferme les diviſions, elle le défend au contraire ; parce que la notion générale de la choſe fait eſſentiellement abſtraction des idées ſpécifiques qui la diviſent enſuite. Ainſi un géometre ſeroit ridicule, ſi pour définir une figure plane rectiligne, il diſoit que c'eſt une ſurface plane, bornée par trois lignes droites & trois angles, ou par quatre lignes droites & quatre angles, ou par, *&c.* Il doit dire ſimplement que c'eſt une ſurface plane, bornée par des lignes droites, & qui a autant d'angles que de côtés. Cette notion eſt générale, parce qu'elle fait abſtration de tout nombre déterminé de côtés & d'angles, & qu'elle peut admettre enſuite toutes les déterminations qui caractériſeront les eſpeces : les triangles, quand on ſuppoſera trois côtés & trois angles ; les quadrilateres, quand on en ſuppoſera quatre, *&c.*

Veut-on néanmoins que ce ſoit définir le nom que de dire que ce ſont des mots qui ſervent à nommer ou à qualifier les êtres ? Ceux qui ſervent à nommer les êtres ſont donc les *ſubſtantifs* : or je le demande, quelle lumiere peut ſortir d'une pareille définition ? Les noms *ſubſtantifs* ſont ceux qui ſervent à nommer les êtres, c'eſt dire, ce me ſemble, que les noms *ſubſtantifs* ſont ceux qui ſont des noms : définition admirable ! Que peut-elle nous apprendre, ſi elle ne nous conduit à conclure, que les noms adjectifs ſont ceux qui ne ſont pas des noms ? C'eſt en effet ce que j'entreprends de prouver ici.

J'ai déja apprécié ailleurs (*voyez* GENRE), les raiſons alléguées par l'abbé Fromant,

Suppl. aux ch. ij, iij & iv, de la II part. de la Gramm. gén. en faveur de la vieille distinction des noms en *substantifs* & adjectifs; & je dois ajouter ici, que dans une lettre qu'il écrivit à mon collegue & à moi le 12 novembre 1759, il eut le courage de nous dire du bien de cette critique. "La critique, dit-il, que vous avez faite au *mot* GENRE, d'un endroit de mon supplément, est philosophique & judicieuse". Cette louange si flatteuse n'est corrigée ensuite ni par *si* ni par *mais;* elle est dictée par la candeur, & elle est d'autant plus digne d'éloges, qu'elle est un exemple malheureusement trop rare dans la république des lettres. Je reprends donc le raisonnement, que je n'ai pour ainsi dire qu'indiqué au *mot* GENRE, pour en montrer ici le développement & les conséquences.

La nécessité de distinguer entre les *substantifs* & les adjectifs pour établir les regles qui concernent l'usage des genres, est la seule raison que j'aie employée directement, & même sans trop l'approfondir : je l'ai examinée plus particuliérement en parlant du mot *article I*, & les usages de toutes les langues, à l'égard des nombres & des cas, n'ont fait que fortifier & étendre le même principe. L'analyse la plus rigoureuse m'a conduit invariablement à partager les mots déclinables en deux classes générales; la premiere pour les noms & les pronoms, & la seconde pour les adjectifs & les verbes : les mots de la premiere classe ont pour nature commune, de présenter à l'esprit des êtres déterminés; ceux de la seconde classe, de ne présenter à l'esprit que des êtres indéterminés. Les adjectifs sont donc aussi éloignés que les verbes de ne faire avec les noms qu'une seule & même espece.

Ce qui a pu induire là-dessus en erreur les Grammairiens, c'est que les adjectifs reçoivent, dans presque toutes les langues, les mêmes variations que les noms, des terminaisons pour les genres, pour les nombres, & des cas même pour les idiomes qui le comportent : la déclinaison est la même pour les uns & pour les autres partout où on les décline, en grec, en latin, en allemand, *&c.* Ajoutez à cela la concordance de l'adjectif avec le nom, & de plus l'unité de l'objet désigné dans la phrase par l'union des deux mots : que de raisons d'errer pour ceux qui n'approfondissent pas assez, & pour ceux qui se croient grammairiens parce qu'ils en ont appris la partie positive & les faits, quoiqu'ils n'en aient jamais pénétré les principes!

Les noms, que l'on appelle communément *substantifs*, & que je n'appelle que *noms*, sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée précise de leur nature : & les adjectifs sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés, désignés seulement par une idée précise qui peut s'adapter à plusieurs natures. *Voyez* MOT, *article 1*, & NOM. C'est parce que l'idée individuelle de l'adjectif peut être commune à plusieurs natures, & que le sujet en est indéterminé, que l'adjectif reçoit presque par-tout les mêmes accidens que les noms & d'après les mêmes regles, afin que la concordance des accidens puisse servir à constater le sujet particulier auquel on applique l'adjectif, & à la nature duquel on adapte l'idée particuliere qui en constitue la signification propre. Mais la maniere même dont se regle par-tout la concordance, loin de faire croire que le nom & l'adjectif sont une même sorte de mots, prouve au contraire qu'ils sont nécessairement d'especes différentes, puisqu'il n'y a que les terminaisons de l'adjectif qui soient assujetties à la concordance, & que celles des noms se décident d'après les vues différentes de l'esprit & les besoins de l'énonciation.

Je crois donc avoir eu raison de réserver la qualification de *substantifs* pour les seuls noms qui désignent des êtres qui ont, ou qui peuvent avoir une existence propre & indépendante de tout sujet, ce que les Philosophes appellent des *substances* : tels sont les noms *être*, *substance*, *esprit*, *corps*, *animal*, *homme*, *Ciceron*, *plante*, *arbre*, *pommier*, *pomme*, *armoire*, &c. La branche des noms opposés à ceux-ci, est celle des abstractifs. *Voyez* NOM.

II. *Verbe substantif.* Le verbe est un mot qui présente à l'esprit un être indéterminé, désigné seulement par l'idée précise de l'existence sous un attribut. *Voyez* VERBE. Un verbe qui énonce l'existence sous un attribut quelconque & indéterminé, qui doit

être ensuite exprimé à part, est celui que les Grammairiens appellent *verbe substantif* : c'est en françois le verbe *être*, quand on l'emploie comme dans cette phrase, *Dieu est juste*, où il n'exprime que l'existence intellectuelle, sans aucune détermination d'attribut, puisque l'on diroit de même *Dieu est sage*, *Dieu est tout-puissant*, *Dieu est attentif à nos besoins*, &c. *Voyez* VERBE.

La distinction des noms en *substantifs* & adjectifs, me semble avoir été la seule cause qui ait occasioné une distinction de même nom entre les verbes; & cette dénomination n'est pas mieux fondée d'un côté que de l'autre. Je crois qu'il y auroit plus de justesse & de vérité à appeller *abstrait*, le verbe que l'on nomme *substantif*, parce qu'en effet il fait abstraction de toute maniere d'être déterminée; & alors ceux que l'on nomme *adjectifs* devroient s'appeller *concrets*, parce qu'ils expriment tout à la fois l'existence & la modification déterminée qui constitue l'attribut, comme *aimer*, *partir*, &c.

SUBSTANTIVEMENT, adv. c'est-à-dire, *à la maniere des substantifs*. On dit en Grammaire qu'un adjectif est pris *substantivement*, pour dire qu'il est employé dans la phrase à la maniere des substantifs, ou plutôt à la maniere des noms : " Ce qui ne peut arriver, dit M. du Marsais (*Trop. part. III, art. j.*), que parce qu'il y a alors quelque autre nom sous entendu qui est dans l'esprit, par exemple, *le* VRAI *persuade*, c'est-à-dire, *ce qui est vrai*, *l'être vrai*, ou *la vérité*; *le* TOUT-PUISSANT *vengera les* FOIBLES *qu'on opprime*, c'est-à-dire, *Dieu qui est tout-puissant vengera les hommes foibles* ".

Si, quand un adjectif est employé seul dans une phrase, on le rapporte à quelque nom sous-entendu qu'on a dans l'esprit, il est évident qu'alors il est employé comme tous les autres adjectifs, qu'il exprime un être indéterminé accidentellement par l'application actuelle à ce nom sous-entendu, en un mot qu'il n'est pas pris *substantivement*, pour parler encore le langage ordinaire. Ainsi quand on dit, *Dieu vengera les* FOIBLES, l'adjectif *foibles* demeure un pur & véritable adjectif; & il n'est au pluriel & au masculin, que par concordance avec le nom sous-entendu *les hommes*, que l'on a dans l'esprit.

Il y a cependant des cas où les adjectifs deviennent véritablement noms : c'est lorsque l'on s'en sert comme de mots propres à marquer d'une maniere déterminée la nature des êtres dont on veut parler, & que l'on n'envisage que relativement à cette idée, en quoi consiste effectivement la notion des noms.

Que je dise, par exemple, *ce discours est* VRAI, une VRAIE *définition est le germe de toutes les connoissances possibles sur l'objet défini*; l'adjectif *vrai* demeure adjectif, parce qu'il énonce une idée que l'on n'envisage dans ces exemples que comme devant faire partie de la nature totale de ce qu'on y appelle *discours* & *définition*, & qu'il demeure applicable à toute autre chose selon l'occurrence, à une *nouvelle*, à un *récit*, à un *système*, &c. Aussi *vrai*, dans le premier exemple, s'accorde-t-il en genre & en nombre, avec le nom *discours*; & *vraie*, dans le second exemple, avec le nom *définition*, en vertu du principe d'identité. *Voyez* CONCORDANCE, IDENTITÉ.

Mais quand on dit, *le* VRAI *persuade*, le mot *vrai* est alors un véritable nom, parce qu'il sert à présenter à l'esprit un être déterminé par l'idée de sa nature; la véritable nature à laquelle peut convenir l'attribut énoncé par le verbe *persuade*, c'est celle du *vrai* : & il n'est pas plus raisonnable d'expliquer le mot *vrai* de cette phrase, par *ce qui est vrai*, *l'être vrai*, *la vérité*, que d'expliquer le mot *homme* de celle-ci, *l'*HOMME *est sociable*, par *ce qui est homme*, *l'être homme*, *l'humanité*; à moins qu'on ne veuille en venir à reconnoître d'autre nom proprement dit que le mot *être*, qui seroit, je pense, une autre absurdité.

Dans la langue latine qui admet trois genres, on peut statuer, d'après ce qui vient d'être dit, qu'un adjectif au genre masculin ou au genre féminin, est toujours adjectif, quoiqu'il n'y ait pas de nom exprimé dans la phrase.

Tu vivendo, bonos; scribendo, sequare peritos.

Il faut ici sousentendre *homines*, avec lequel s'accordent également les deux adjectifs *bonos* & *peritos*.

Mais un adjectif neutre qui n'a, ni dans la phrase où il se trouve, ni dans les précédentes, aucun correlatif, est à coup sûr un véritable nom dans cette phrase; & il n'est pas plus nécessaire d'y sousentendre le nom *negotium*, que de sousentendre en françois *être*, quand on dit, *le vrai persuade*. Si l'usage a préféré dans ces occasions le genre neutre; c'est, 1°. qu'il falloit bien choisir un genre; & 2°. que l'espece d'êtres que l'on désigne alors n'est jamais animée, ni par conséquent sujette à la distinction des sexes.

Remarquez que l'adjectif devenu nom, n'est point ce que j'ai appellé ailleurs un *nom abstractif*, *voyez* NOM. C'est un véritable nom substantif, dans le sens que j'ai donné à ce mot; & c'est la différence qu'il y a entre le *vrai* & la *vérité*; la même qu'il y a entre l'*homme* & l'*humanité*. D'où il suit que l'adverbe *substantivement* peut rester dans le langage grammatical, pourvu qu'il y soit pris en rigueur. *(E. R. M. B.)*

SUBSTANTION, SUSTANTION, SOSTANTION, *(Géog. mod.)* ancienne, petite ville ou bourgade de la Gaule narbonnoise: elle ne subsiste plus. Catel assure que de son temps, on voyoit encore ses ruines à mille pas du grand chemin qui va de Montpellier à Nîmes, & à pareille distance de Montpellier, près des villages de Castelnau & de Clapiers. Cette ville a eu longtemps ses propres comtes, qui ne relevoient d'aucun autre seigneur. *(D. J.)*

SUBSTITUT, s. m. *(Gram. Jurisp.)* est un officier établi pour en remplacer un autre en cas d'absence, maladie ou autre empêchement.

On confondoit anciennement le titre de *substitut*, avec celui de lieutenant, & on donnoit l'un ou l'autre indifféremment à tous ceux qui remplaçoient quelque officier public, soit juge ou autre officier de justice.

L'ordonnance du 23 mars 1302 porte, *art.* 22. que les sénéchaux, baillifs, viguiers, vicomtes, juges & autres officiers de justice exerceront leurs offices en personne, & qu'ils ne pourront commettre en leur place des *substituts* ou des lieutenans, qu'en cas de nécessité, comme en cas de maladie, ou qu'ils aillent au conseil; que dans ces sortes de cas ils prendront pour *substituts* des personnes du pays, sages & éclairées qui ne seront pas avocats, ou surchargés d'affaires, ni liées avec un trop grand nombre d'amis; qu'ils seront responsables selon droit & raison du fait de leurs *substituts*, & que ceux-ci prêteront serment de bien faire leur devoir.

Présentement on ne donne le titre de *substitut* qu'aux officiers établis pour aider le procureur-général, ou le procureur du roi dans leurs fonctions. Les procureurs au parlement ont aussi des *substituts*. *(A)*

SUBSTITUTS DU PROCUREUR-GÉNÉRAL DU ROI: anciennement il n'en avoit point d'ordinaire, & en commettoit seulement dans les occasions où cela étoit nécessaire. On trouve dans les registres du parlement sous la date du 14 novembre 1390, que M. Sureau, procureur-général, ayant demandé la permission de s'absenter, la cour en le lui permettant, lui ordonna de laisser un *substitut* pour l'expédition des affaires.

La fonction de ces *substituts* ne duroit pas plus que la cause pour laquelle ils avoient été commis.

Dans la suite le procureur-général commit plusieurs *substituts* pour l'aider dans ses fonctions, & ceux-ci devinrent ordinaires. En effet, lorsque le parlement fut transferé à Poitiers, M. Angevin, procureur-général, eut l'attention de destituer ceux de ses *substituts* qui ne purent le suivre. La portion du parlement qui étoit retenue à Paris par les Anglois, commit M. le Tue, avocat-général, pendant l'absence de M. Angevin, pour exercer l'office de ladite *procure*.

Lorsque la place de procureur-général venoit à vaquer par le décès de celui qui en étoit pourvu, la cour confirmoit les *substituts* qu'il s'étoit choisis, & les commettoit pour en remplir les fonctions pendant la vacance.

Les choses demeurerent en cet état jusqu'au mois de mai 1586, que les *substituts* du procureur-général furent créés en titre d'office dans toutes les cours souveraines, comme ils sont encore présentement.

Au parlement de Paris ils sont au nombre de 18. Ils ont réuni à leur corps la

charge d'avocat-général aux requêtes du palais, qu'ils exercent par celui d'entr'eux qui eſt commis à cet effet.

Il y en a auſſi dans la plupart des autres cours, mais le nombre n'en eſt pas par-tout égal.

Toutes leurs fonctions ſont renfermées dans deux objets; l'un, de ſoulager le procureur-général dans ſes fonctions, comme de lui faire au parquet le rapport des inſtances, dans leſquelles il doit donner ſes concluſions; l'autre, de le remplacer dans le cas où il ne peut vaquer par lui-même à l'expédition des affaires dont ils eſt chargé.

Le procureur-général qualifie auſſi de ſes *ſubſtitus* les procureurs du roi des ſieges du reſſort de la cour, on en trouve un exemple dès 1344, dans l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois de juillet de ladite année, & en cas d'empêchement de leur part; il commet des *ſubſtituts* pour les remplacer, lorſqu'ils n'en ont point; mais dans leur ſiege & dans tous autres actes, les procureurs du roi doivent être qualifiés de ce titre de procureur du roi, & non de celui de *ſubſtituts* du procureur-général. *(A)*

Subſtituts du procureur du roi, anciennement les procureurs du roi n'avoient pas la faculté de ſe nommer des *ſubſtituts* pour exercer leurs fonctions, même en leur abſence ou autre empêchement, cela n'appartenoit qu'au procureur-général. *L'art. 158* de l'ordonnance de Blois, défendit aux procureurs du roi, de commettre aucuns *ſubſtituts* en leur place, quand les avocats du roi ſeroient préſens.

L'édit du mois de mai 1586, avoit créé en titre d'office, non-ſeulement des *ſubſtituts* des procureurs-généraux des cours: mais auſſi tous les procureurs du roi dans les ſieges inférieurs, pour faire toutes les fonctions des procureurs du roi en leur abſence, négligence ou empêchemens; & pour aſſiſter & être adjoints aux juges en tous actes de juſtice, où on avoit coutume de prendre un adjoint.

Mais ces offices n'ayant point été établis dans pluſieurs des ſieges inférieurs, & la plus grande partie de ceux qui avoient été levés, étant depuis reſtés vacans aux parties caſuelles, Louis XIV. par un autre édit du mois d'avril 1696, créa de nouveau en titres d'office dans chaque bureau des tréſoriers de France, ſieges préſidiaux, bailliages, ſénéchauſſées, tables de marbres & ſieges des eaux & forêts, maréchauſſées, amirautés, prevôtés, vigueries, châtellenies, vicomtés, élections, greniers à ſel & autres juſtices royales ordinaires, & extraordinaires, tel nombre de ſes *ſubſtituts* des avocats & procureurs du roi qui ſeroit réglé, outre ceux d'ancienne création, qui étoient pour lors remplis & exercés, pour, en l'abſence des avocats du roi, porter la parole en l'audience, & en l'abſence du procureur du roi, donner des concluſions par écrit en toutes affaires ſujettes à communication, & faire toutes les fonctions des avocats & procureurs du roi en leur abſence, négligence ou légitime empêchement, enſemble pour jouir des autres prérogatives qui leur ſont accordés par les édits & réglemens. *(A)*

Subſtituts des procureurs au parlement: avant que les procureurs fuſſent en titre d'office, on entendoit par *ſubſtitut* d'un procureur, celui que le fondé de procuration ſubſtituoit en ſon lieu & place.

Mais depuis long-temps les réglemens ont obligé les procureurs de nommer chacun pour leurs *ſubſtituts* deux de leurs confreres. L'arrêt du 23 juillet 1664, en preſcrivant l'obſervation des anciens arrêts & réglemens, ordonne que ſuivant iceux, tous procureurs reçus en la cour, qui n'ont pas nommé des *ſubſtituts*, ſeront tenus dans trois jours de mettre au greffe des préſentations, les actes contenant nomination de chacun deux *ſubſtituts*, pour les repréſenter & recevoir les ſignifications au palais en cas d'abſence ou de maladie, à peine contre les contrevenans de 24 liv. pariſis d'amende, & d'être rayé de la matricule, leur fait défenſes de ſigner pour autres procureurs que leurs *ſubſtituts*, à peine de faux & de pareille amende. *Voyez le recueil des réglemens concernant les fonctions des procureurs, p. 91. (A)*

SUBSTITUER, v. act. *(Gram.)* remplacer une choſe par une autre: vous effacez ce morceau, mais qu'y *ſubſtituez*-vous? qui *ſubſtituez*-vous à la place de cet homme? *ſubſtituez* l'amitié à l'amour, & vous y gagnerez.

SUBSTITUTION, ſ. f. *en algebre*, conſiſte à mettre à la place d'une quantité qui eſt dans une équation, quelqu'autre quantité qui lui eſt égale, quoique exprimée d'une maniere différente. Suppoſons par exemple, que l'on ait ces deux équations $ax = yy$ & $x = b + c$; l'on aura par *ſubſtitution*, $ab + ac = yy$; en mettant dans la premiere équation, en la place de x ſa valeur $b + c$. *Voyez* EQUATION. *(A)*

SUBSTITUTIONS, *(Calcul intégral.) Méthode des ſubſtitutions.* Cette méthode conſiſte en général à ſubſtituer dans une équation différentielle propoſée à la place des variables qui y entrent, d'autres variables égales à des fonctions des premieres, & telles qu'après la *ſubſtitution*, la propoſée devienne d'une forme donnée & pour laquelle on ait une méthode particuliere d'intégrer.

Cette méthode a été employée 1°. par pluſieurs géometres, & particuliérement par M. d'Alembert, pour rappeller aux fractions rationnelles des fonctions d'une ſeule variable x qui contenoit des radicaux, & cela eſt poſſible toutes les fois que la fonction propoſée eſt la ſomme de fonctions qui ne contiennent que $\frac{a+bx}{c+ex}$ ſous un radical quelconque, ou $a + bx + cx^2$ ſous le radical $\frac{1}{2}$; dans le premier cas, on fera $\frac{a+bx}{c+ex} = z^m$, & dans le ſecond, $a + bx + cx^2 = \sqrt{cx} + z$. Si on vouloit rechercher en général dans quels cas les fonctions ſous le ſigne étant plus compoſées, on peut rappeller la fonction propoſée aux fractions rationnelles; on commencera par examiner ſi en faiſant $z = x^m$, la propoſée contient de nouveaux radicaux quel que ſoit m, pourvu qu'il ſoit entier, enſuite ſi cela a lieu, on ſuppoſera $x = \frac{a + by + cy^2 \ldots}{a' + b'y + c'y^2 \ldots}$, ou ſi le contraire arrive $z = \frac{a + by + cy^2 \ldots}{a' + b'y + c'y^2 \ldots}$ & il faudra que la fonction qui multiplie dx ſoit auſſi de cette forme; ainſi en ſuppoſant x ou z égal à une ſuite infinie, & par conſéquent la fonction propoſée à une autre, il faudra que toutes deux puiſſent à la fois être ſuppoſées récurrentes, ce qui n'arrivera pas toujours. Je ne crois même pas qu'on puiſſe par ce moyen rappeller aux fractions rationnelles la rectification des ſections coniques, celui que j'ai indiqué à l'*article* QUADRATURE, eſt plus général. On pourra auſſi rappeller des fonctions irrationnelles à des fonctions rationnelles, ſi on peut faire ici $dz = Y\frac{a + by + cy^2}{a' + b'y + c'y^2}dy$, & le coëfficient de dz égal à une fonction $Y'\frac{a_1 + b_1 y \ldots}{a' + b'y \ldots}$, Y, Y' étant des fonctions de y telles que YY' en ſoit une fonction rationnelle. Voyez le premier volume du *Calcul intégral* de M. Euler.

2°. La méthode des *ſubſtitutions* a encore été employée par M. d'Alembert, pour trouver la forme des différentielles dont l'intégration dépend de la rectification des ſections coniques. L'utilité de ce travail eſt très-grande, quoiqu'on ne ſache pas rectifier ces courbes, parce qu'on a à très-peu près la meſure de leurs arcs, & qu'on peut en déduire immédiatement les intégrales approchées des autres fonctions, ſans avoir beſoin d'une nouvelle approximation. Voyez le premier volume du *Calcul intégral* de M. de Bougainville, & le quatrieme volume des *Opuſcules* de M. d'Alembert.

3°. C'eſt par la méthode des *ſubſtitutions* qu'on a trouvé les cas connus d'intégration pour l'équation de Ricati, l'intégration des équations homogenes, celle des équations linéaires du premier ordre, quelques cas particuliers de celles du ſecond. Voyez les *Œuvres* de Jean Bernoulli, & les *articles* RICATI, HOMOGENES, LINÉAIRES.

4°. On s'eſt encore ſervi des *ſubſtitutions* pour rappeller à ces différens cas des équations qui paroiſſent s'en éloigner, pour ſéparer différentes équations particulieres, & pour trouver des cas d'intégration pour beaucoup d'autres.

Plus les formes des fonctions propoſées ſont générales, les *ſubſtitutions* ſimples, & la fonction qui en réſulte d'une forme éloignée de celle de la propoſée, plus la méthode a de mérite & d'élégance. Il n'y a aucune regle générale qui puiſſe ſervir à déterminer les *ſubſtitutions* convenables dans

dans les différentes circonſtances. Souvent il paroît au premier coup d'œil que ce choix eſt l'effet d'une ſorte de divination réſervée aux grands maîtres ; mais en examinant avec attention, on trouvera toujours quelle chaîne d'idées les a conduits. Ainſi, quand le pere Caſtel reprochoit aux analyſtes modernes de preſcrire des opérations dont ils ne diſoient pas les raiſons, il prouvoit ſans le ſavoir qu'il ne voyoit dans leurs livres que le méchanique du calcul, & que l'eſprit de méthode lui avoit échappé. Voyez ſur ce ſujet les exemples qui ſe trouvent dans l'ouvrage de M. Euler, ſur les iſopérimetres 1745, & les *Œuvres* de M. d'Alembert, ſur-tout pour ce qui regarde les différences partielles. *(o)*

SUBSTITUTION, *(Juriſpr.)* eſt l'inſtitution d'un ſecond, troiſieme, ou autre héritier, pour recueillir au défaut d'un autre héritier, ou après lui.

Cette définition annonce que le nom de *ſubſtitution* eſt commun à deux ſortes de diſpoſitions.

L'une eſt celle par laquelle un teſtateur ayant inſtitué un héritier, & craignant qu'il ne puiſſe ou ne veuille l'être, en nomme un autre pour recueillir l'hoirie au défaut du premier; c'eſt ce que l'on appelle *ſubſtitution vulgaire*.

L'autre ſorte de diſpoſition & *ſubſtitution* eſt celle qui fait paſſer les biens à un ſecond héritier, après le premier qui les a recueillis : cette eſpece de *ſubſtitution*, qu'on appelle *fidei-commiſſaire*, eſt plus connue en droit ſous le nom de *fidei-commis* ſimplement.

Néanmoins dans notre uſage on ſe ſert également du terme de *ſubſtitution*, pour déſigner les *fidei-commis*, & les *ſubſtitutions vulgaires :* on les diſtingue ſeulement l'un de l'autre, en appellant les fidei-commis, *ſubſtitutions fidei-commiſſaires*.

Les regles de la *ſubſtitution* vulgaire, ſont expliquées ci-après, à *l'article* SUBSTITUTION VULGAIRE. Celle-ci eſt beaucoup plus ſimple que l'autre.

Les loix romaines contiennent une infinité de diſpoſitions, au ſujet des *ſubſtitutions* fidei-commiſſaires, & la juriſprudence des différens parlemens, qui n'étoit pas uniforme ſur cette matiere, a été fixée par l'ordonnance du mois d'Août 1741. Comme cette loi ne laiſſe pas d'être fort étendue, nous ne ferons ici l'analyſe que de ſes principales diſpoſitions.

Toutes perſonnes capables de diſpoſer de leurs biens, peuvent faire des *ſubſtitutions* fidei-commiſſaires, dans les pays où elles ſont en uſage.

Les biens immeubles de leur nature, peuvent être chargés de *ſubſtitution*, encore qu'ils fuſſent réputés meubles à certains égards, par la loi de la ſituation.

Les offices peuvent auſſi être chargés de *ſubſtitution*, ainſi que les rentes conſtituées, ſoit que la loi qui les régit, les repute meubles ou immeubles.

Les effets mobiliers ſont cenſés compris dans la *ſubſtitution*, lorſqu'elle eſt appoſée à une diſpoſition univerſelle, ou faite par forme de quotité, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné ; dans le premier cas il en faut faire emploi ; mais ils ne peuvent être chargés d'une *ſubſtitution* particuliere, que l'auteur de la *ſubſtitution* n'ait expreſſément ordonné qu'il en ſera fait emploi.

Mais les beſtiaux & utenſiles ſervant à faire valoir les terres, ſont toujours cenſés compris dans la *ſubſtitution* des terres, ſans qu'on ſoit tenu de vendre ces effets, ni d'en faire emploi ; il ſuffit de les faire eſtimer, afin que l'on en rende d'une égale valeur lors de la reſtitution du fidei-commis.

Les meubles meublans d'un château ou maiſon, peuvent auſſi être compris dans la *ſubſtitution*, même avec clauſe de les conſerver en nature ; mais on ne peut ſubſtituer avec cette clauſe aucuns autres effets mobiliers, que les meubles dont il vient d'être parlé, & les beſtiaux & utenſiles dont on a parlé dans l'article précédent.

Les *ſubſtitutions* appoſées aux donations entre-vifs, n'ont d'effet pour les effets mobiliers, qu'en cas qu'on en ait annexé à la minute de la donation, un état ſigné des parties, contenant une eſtimation : le tout à peine de nullité de la *ſubſtitution* pour les meubles. *Voyez* auſſi *l'article XV.* de l'ordonnance des donations.

Le donataire de meubles avec *substitution*, doit en faire emploi.

Les *substitutions* faites par contrat de mariage, ou par donation entre-vifs, étant acceptées, ne peuvent plus être révoquées ni augmentées, diminuées ou changées, même du consentement du donataire; & s'il renonce à la donation, la *substitution* sera ouverte au profit des appellés.

Il en est de même par rapport aux institutions & *substitutions* contractuelles qui sont également irrévocables, soit entre nobles ou roturiers.

Les biens donnés par contrat de mariage, ou par donation entre-vifs, sans charge de *substitution*, ne peuvent en être chargés par une disposition postérieure, encore que ce fût une donation du pere à ses enfans, que la *substitution* comprît expressément les biens donnés, & qu'elle fût faite en faveur des enfans ou descendans du donateur ou donataire.

Lorsque la donation ou l'institution contractuelle a été faite à la charge de remettre les biens donnés à celui que le donateur ou le donataire voudra choisir, celui qui sera élu ne pourra, sous prétexte de l'élection faite en sa faveur, être chargé d'aucune *substitution*.

Quand le contrat de mariage, ou la donation, contiendroit une réserve par le donateur, de charger dans la suite de *substitution*, les biens par lui donnés; cette réserve est de nul effet depuis l'ordonnance.

Il faut pourtant excepter le cas où le donateur feroit une nouvelle libéralité avec charge de *substitution*, auquel cas le donataire acceptant la nouvelle libéralité, ne pourroit plus diviser les deux dispositions, ni renoncer à la seconde, pour s'en tenir à la premiere.

Les enfans qui ne sont pas expressément appellés à la *substitution*, mais seulement mis dans la condition, sans être chargés de restituer à d'autres, ne sont en aucun cas regardés comme étant dans la disposition, encore qu'ils soient dans la condition en qualité de mâles, que la condition soit redoublée, que les grevés soient obligés de porter le nom & armes de l'auteur de la *substitution*, & qu'il ait défendu de distraire la quarte-trébellianique, ou qu'il se trouve de conjectures tirées d'autres circonstances, telles que la noblesse & la coutume de la famille, ou la qualité & la valeur des biens substitués, ou autres présomptions auxquelles on n'a aucun égard.

Les appellés à une *substitution*, dont le droit n'a pas été ouvert avant leur décès, n'en transmettent point l'espérance à leurs enfans ou descendans, encore que la *substitution* soit faite en ligne directe par des ascendans, & qu'il y ait d'autres substitués appellés à la même *substitution* après ceux qui seront décédés, & leurs enfans ou descendans.

La représentation n'a point lieu dans les *substitutions*, soit en directe ou en collatérale, & soit que les appellés le soient collectivement, ou désignés en particulier, suivant l'ordre de leur parenté avec l'auteur de la *substitution*, à moins qu'il n'ait expressément ordonné que la représentation auroit lieu, ou que la *substitution* seroit déférée suivant l'ordre des successions légitimes.

Dans les *substitutions* où les filles sont appellées à défaut de mâles, elles viennent dans l'ordre réglé par la *substitution*, & si cet ordre n'y est pas réglé, les plus proches du dernier possesseur des biens, les recueillent, à quelque degré de parenté qu'elles soient de l'auteur de la *substitution* & encore qu'il y eût d'autres filles qui en fussent plus proches, ou d'une branche aînée.

Dans les *substitutions* faites au cas que le grévé décede sans enfans, ce cas sera censé arrivé, lorsque au jour du décès du grévé il n'y aura aucuns enfans légitimes & capables des effets civils, sans qu'on ait égard à l'existence des enfans naturels, même légitimés, si ce n'est par mariage subséquent, ni à l'existence des enfans morts civilement pour quelque cause que ce soit.

La *substitution* est ouverte par la mort civile du grévé.

La condition de se marier sera censée avoir manqué; & celle de ne se point marier (dans le cas où elle peut être valable), sera censée accomplie, lorsque la

perſonne à qui la condition étoit impoſée, aura fait profeſſion religieuſe.

Dans tout teſtament autre que le militaire, la caducité de l'inſtitution emporte celle de la *ſubſtitution* fidéi-commiſſaire, ſi ce n'eſt qu'il y ait clauſe codicillaire.

La renonciation de l'héritier légataire ou donataire grévé, ne peut nuire au ſubſtitué, lequel en ce cas, prend la place du grévé; de même ſi le premier ſubſtitué renonce, le ſecond prend la place.

Celui qui eſt appellé à une *ſubſtitution* fidei-commiſſaire, peut y renoncer lorſqu'elle eſt ouverte à ſon profit, ou même auparavant; mais en ce dernier cas, la renonciation doit, à peine de nullité, être faite en minute devant notaires, avec le grévé, ou avec le ſubſtitué appellé après celui qui renonce.

L'exhérédation prononcée par les peres ou meres, ne prive point les enfans deshérités, des biens qu'ils doivent recuillir en vertu de *ſubſtitutions* faites par leurs aſcendans ou autres, à moins que l'auteur de la *ſubſtitution* ne l'eût ainſi ordonné, ou qu'ils ne fuſſent incapables de toute ſucceſſion aux termes de la loi.

Toutes *ſubſtitutions*, par quelque acte qu'elles ſoient faites, & en quelques termes qu'elles ſoient conçues, ne s'étendent qu'à deux degrés, outre l'inſtitution, & ce conformément à l'ordonnance d'Orléans; celles qui ſont antérieures à cette ordonnance, s'étendent juſqu'à quatre degrés, ſuivant l'ordonnance de Moulins.

Dans les provinces où les *ſubſtitutions* avoient été étendues par l'uſage juſqu'à quatre degrés, outre l'inſtitution, la reſtriction à deux degrés n'a lieu que depuis la publication de la nouvelle ordonnance des *ſubſtitutions*.

Il y a cependant encore quelques provinces où les *ſubſtitutions* n'ont point été reſtraintes à un certain nombre de degrés, & à l'uſage deſquelles il n'a pas encore été dérogé;

Les degrés de *ſubſtitutions* ſe comptant par têtes & non par ſouches ou génération, chaque perſonne qui recueille l'effet de la *ſubſtitution*, eſt comptée pour un degré.

Le ſubſtitué n'eſt point ſaiſi de plein droit, & ne gagne les fruits que du jour de la délivrance conſentie à ſon profit, ou du jour de la demande.

La reſtitution anticipée du fidei-commis, ne peut nuire aux créanciers du grévé, ni à ceux qui auroient acquis de lui.

En cas d'inſuffiſance des biens libres, les femmes ont une hypotheque ſubſidiaire ſur les biens ſubſtitués, tant pour le fond ou capital de la dot, que pour fruits ou intérêts.

On obſerve la même choſe en faveur de la femme & des enfans, tant pour le douaire que pour l'augment de dot, ou autre gain de noces, qui en tient lieu; & ſi le douaire ou autre gain eſt préfix, cette hypotheque n'a lieu que juſqu'à concurrence du coutumier ou légal.

La femme n'a point d'hypotheque ſubſidiaire ſur les biens ſubſtitués, pour le préciput, les bagues & joyaux, & autres libéralités ſemblables, ni pour ſon deuil.

Elle n'en a point non plus pour le remploi de ſes propres biens dotaux qui ont été aliénés de ſon conſentement, ni pour les dettes auxquelles elle s'eſt obligée volontairement.

La femme ne peut exercer ſon hypotheque ſubſidiaire contre les enfans d'un mariage antérieur au ſien, lorſque ce ſont eux qui recueillent la *ſubſtitution*.

Les diſpoſitions concernant l'hypotheque ſubſidiaire ont lieu, ſoit que la *ſubſtitution* ait été faite par un collatéral, ou même par un étranger, pourvu que ce ſoit en faveur des enfans du grévé, ou en faveur d'un autre, en cas que le grévé décede ſans enfans.

Les adjudications par décret ne purgent point les *ſubſtitutions* publiées & enrégiſtrées, encore que le ſubſtitué eût un droit ouvert avant le décret, & même avant la ſaiſie réelle, & qu'il n'eſt point formé d'oppoſition, ſi ce n'eſt que le décret fût pour dette de l'auteur de la *ſubſtitution*, ou autres dettes antérieures.

Après le décès de celui qui a fait une *ſubſtitution* univerſelle ou particuliere, il doit être procédé dans les formes ordinaires à l'inventaire des biens de la ſucceſſion, à la requête de l'héritier inſtitué

& légitime, ou du légataire universel, & ce dans le temps de l'ordonnance; & s'il ne le fait pas, celui qui doit recueillir les biens substitués est tenu dans un mois après d'y faire procéder; & faute de ce, l'inventaire sera fait à la requête du procureur du roi.

Il doit être fait par un notaire royal, en présence du premier substitué, s'il est majeur, ou de son tuteur ou curateur, s'il est mineur & interdit, ou du syndic ou administrateur, si la *substitution* est au profit d'une église, hôpital ou communauté.

On doit procéder à la vente des meubles par affiches & encheres.

L'emploi des deniers doit être fait d'abord au paiement des dettes, & le surplus en fonds de terre, maisons, rentes foncieres ou constituées.

Toutes *substitutions* fidei-commissaires faites entre-vifs, ou à cause de mort, doivent être publiées en jugement l'audience tenant, & enregistrées au greffe du siege où la publication en est faite, & ce à la diligence du grévé de *substitution*.

La publication & l'enregistrement des *substitutions* doivent être faits au siege royal ressortissant nuement au parlement ou conseil supérieur dans l'étendue ou le ressort duquel, l'auteur de la *substitution* avoit son domicile au jour de l'acte qui la contient, ou au jour de son décès, si c'est par une disposition à cause de mort, & aussi dans les sieges de la même qualité où les biens substitués seront situés.

Si ce sont des rentes sur le roi, sur les villes, états ou sur le clergé, ou bien des offices, la publication & l'enregistrement se font dans les sieges de la même qualité, tant du lieu où les rentes se payent, ou dans lequel se fait l'exercice de ses offices, que du lieu du domicile de l'auteur de la *substitution*.

Les actes d'emploi doivent aussi être publics & registrés au siege royal du lieu où sont les biens.

La publication & l'enregistrement doivent être faits dans 6 mois à compter de l'acte, s'il est entre-vifs, & du jour du décès, si c'est une disposition à cause de mort.

La *substitution* étant duement publiée & registrée, a effet même contre les créanciers & tiers-acquéreurs du jour de sa date, ou du jour du décès, si la *substitution* est faite par acte à cause de mort.

On peut cependant faire publier & enregistrer les *substitutions* après les 6 mois; mais en ce cas elles n'ont effet contre les créanciers & tiers-acquéreurs, que du jour de l'enregistrement.

Le défaut de publication & d'enregistrement ne peut être suppléé par aucun autre acte, ni aucune circonstance, & peut être opposé à toutes sortes de personnes, même aux mineurs, églises, communautés; & sauf le recours de ceux-ci contre leurs tuteurs & autres administrateurs.

Les donataires, héritiers, légataires de celui qui a fait la *substitution*, ni les donataires, héritiers & légataires de ceux-ci, ne peuvent opposer aux substitués le défaut de publication & d'enregistrement de la *substitution*.

Le grévé, ou celui qui prend sa place, ne peut se mettre en possession des biens, qu'en vertu d'une ordonnance du juge royal.

Toutes contestations concernant les *substitutions* fidei-commissaires, doivent être portées au siege royal, ressortissant nuement au parlement ou conseil supérieur. *Voyez* au *digeste* & aux *institutes* les titres *de vulg. & pupill. substitut.* & au code les titres *de impub. & aliis substit.* & *de institut. & substit.* & *Voyez* aussi les *traités des substitutions*, par Balde, Fusarius, Péregrinus, Champy, Vulson, Ricard, & *le mot* FIDEI-COMMIS. *(A)*.

SUBSTITUTION ABRÉGÉE, est de deux sortes, l'une qu'on appelle *bréviloque* ou *réciproque*, l'autre qu'on appelle *compendieuse*. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, SUBSTITUTION COMPENDIEUSE.

SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, dans quelques provinces, comme au parlement de Toulouse, cette dénomination est synonyme de *substitution réciproque*; on l'appelle *bréviloque*, parce que le testateur ou testeur en disant qu'il substitue deux personnes réciproquement l'une à l'autre,

ſimplifie & abrege ſa diſpoſition, en évitant de faire deux *ſubſtitutions*, en ſuite l'une de l'autre. *Voyez* Maynard, *l. V. c. xxvij. & 41.* & le *mot* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION CADUQUE, eſt celle qui ne peut avoir lieu, ſoit par le prédécès de l'appellé à la *ſubſtitution*, ſoit par quelqu'autre événement prévu par le teſtateur, & dans le cas duquel il n'a pas voulu que la *ſubſtitution* eût lieu.

SUBSTITUTION COMMUNE, eſt la même choſe que la vulgaire. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION COMPENDIEUSE, eſt celle par laquelle un pere ayant inſtitué ſon fils, lui ſubſtitue une autre perſonne, ſans s'expliquer davantage. Elle eſt ainſi appellée, comme qui diroit *abrégée*, parce qu'en peu de paroles elle comprend toutes les eſpeces de *ſubſtitutions* de ſorte qu'elle eſt valable, ſoit que le fils décede avant le pere, ſoit qu'il décede après avoir recueilli ſa ſucceſſion, mais en âge de pupillarité, ſoit enfin qu'il décede en âge de puberté, après avoir recueilli la ſucceſſion du pere : au premier cas la *ſubſtitution* ſera vulgaire, & le ſubſtitué n'aura que les biens du pere, & les aura ſans aucune diminution. Au ſecond cas, elle ſera pupillaire, & le ſubſtitué aura les biens du pere & du fils. Au troiſieme, elle ſera fidei-commiſſaire, & le ſubſtitué n'aura les biens du pere, qu'en déduiſant les quartes-falcidie & trébellianique. *Voyez* Argout, en ſon *inſtit. tom. I. liv. II. c. xiv.*

SUBSTITUTION CONDITIONNELLE, eſt celle qui n'eſt faite que ſous condition, & en cas que tel événement arrive ou n'arrive pas ; par exemple, ſi la *ſubſtitution* eſt faite, en cas que l'héritier ne ſe marie pas, ou s'il n'a point d'enfant ou d'enfans mâles, *&c.* l'événement du cas prévu par le teſtateur, rend la *ſubſtitution* caduque.

SUBSTITUTION CONTRACTUELLE, eſt celle qui eſt faite par contrat entre-vifs, à la différence des autres *ſubſtitutions* qui ſont faites par teſtament ou codicile : la *ſubſtitution* directe ne peut pourtant, en général, ſe faire que par teſtament ; mais comme les contrats de mariage ſont ſuſceptibles de toutes ſortes de clauſes ; on y peut auſſi faire toutes ſortes de *ſubſtitutions*, ſoit directes ou fidei-commiſſaires. *Voyez* le *traité de convention de ſuccéder*, par Boucheul, *c. ij.* & le *mot* INSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION CONVENTIONNELLE, eſt la même choſe que *ſubſtitution contractuelle*. Voyez *ci-devant* SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION DIRECTE, eſt ainſi appellée, parce qu'elle ſe faiſoit en termes ſemblables à ceux de l'inſtitution, qualifiés en droit de termes directs, *verbis directis*, ſelon la forme des loix, *hæres eſto*. Elle fait paſſer les biens, droits & actions immédiatement, & comme des mains du teſtateur en celles du ſubſtitué, ſans que le premier héritier ait recueilli. On en compte de trois ſortes : la vulgaire ou commune, la pupillaire, & l'exemplaire, ou quaſi pupillaire : elle eſt oppoſée à la *ſubſtitution* fidei-commiſſaire, qui ne tranſmet les biens au ſubſtitué que par l'entremiſe & les mains de l'héritier inſtitué. *Voyez* SUBSTITUTION COMMUNE, VULGAIRE, EXEMPLAIRE, PUPILLAIRE, FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION DOUBLE *ou* RÉCIPROQUE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION ÉTEINTE eſt celle qui a fini en la perſonne du dernier grévé de la *ſubſtitution* : ou par l'événement de la condition ſous laquelle elle étoit faite. *Voyez* SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION EXEMPLAIRE *ou* JUSTINIENE, *ou quaſi* PUPILLAIRE, eſt celle qui ſe fait par les pere & mere à leur enfant, qui eſt en fureur ou démence, au cas qu'il ne revienne point en ſon bon ſens.

On l'appelle *juſtiniene*, parce qu'elle a été introduite par Juſtinien en la loi *humanitatis, cod. de impuberum & aliis ſubſtitut.*

On lui donne auſſi le nom de *quaſi pupillaire*, parce qu'elle a été introduite à l'*inſtar* de la *ſubſtitution* pupillaire.

Comme elle eſt fondée ſur un motif d'humanité, la mere peut auſſi-bien que le pere faire une telle *ſubſtitution*.

Elle comprend tous les biens qui peuvent,

advenir à l'enfant, tant qu'il eſt en démence.

Lorſque l'enfant qui eſt furieux ou en démence a des enfans ou des freres & ſœurs, le pere doit les lui ſubſtituer, ou du moins l'un d'entr'eux, & non pas un étranger.

Cette *ſubſtitution* n'a lieu qu'en pays de Droit écrit.

SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE, autrement *fidei-commis*, eſt celle qui ne tranſmet les biens au ſubſtitué, que par l'entremiſe & les mains de l'héritier inſtitué, pour ne les recueillir que ſucceſſivement & après lui, à la différence de la *ſubſtitution* vulgaire qui eſt faite pour avoir lieu au profit du ſubſtitué, au cas que l'inſtitué ne veuille ou ne puiſſe pas recueillir l'effet de l'inſtitution. *Voyez* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION FINIE, eſt lorſque la *ſubſtitution* ceſſe d'avoir lieu, & que les biens ſubſtitués ſont libres en la perſonne de celui qui a droit de les poſſéder. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE & SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, eſt celle où les héritiers préſomptifs ſont appellés à titre de *ſubſtitution* de degré en degré, c'eſt-à-dire, ſuivant l'ordre naturel de ſuccéder. *Voyez* SUBSTITUTION LINÉALE & SUBSTITUTION MASCULINE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, RETARDÉE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RETARDÉE.

SUBSTITUTION INDIRECTE *ou* OBLIQUE, eſt la même choſe que *ſubſtitution fidei-commiſſaire*. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION JUSTINIENE, eſt la même choſe que la *ſubſtitution exemplaire*, que le pere peut faire à ſes enfans étant en démence, elle fut auſſi ſurnommée *juſtinienne*, parce qu'elle fut introduite par l'empereur Juſtinien par la loi *humanitatis* au code *de impub. & aliis ſubſtitut.*

SUBSTITUTION LINÉALE, eſt celle qui eſt faite ſuivant l'ordre des lignes, c'eſt-à-dire, ſans intervertir l'ordre de ſuccéder dans chaque ligne, & où les parens d'une autre ligne ne ſont appellés, qu'au défaut de celle qui a le droit le plus prochain.

SUBSTITUTION LITTÉRALE & FORMELLE, eſt celle qui eſt expreſſément ordonnée par le teſtateur ou le donateur. *Voyez* SUBSTITUTION EXPRESSE.

SUBSTITUTION MASCULINE, eſt celle qui eſt faite en faveur des mâles ſeulement, où dans laquelle les mâles ſont toujours appellés par préférence aux femelles.

SUBSTITUTION OBLIQUE *ou* INDIRECTE, eſt la même choſe que *ſubſtitution fidei-commiſſaire*. *Voyez ci-devant* FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION OFFICIEUSE, eſt celle qui eſt faite pour aſſurer des alimens au grévé, & le fonds du bien à ſes enfans, & empêcher par ce moyen que les biens ne ſoient la proie des créanciers du grévé; on l'appelle plus communément *exhérédation officieuſe*. *Voyez* EXHÉRÉDATION.

SUBSTITUTION OUVERTE, eſt lorſque l'appellé eſt ſaiſi du droit de recueillir la *ſubſtitution*, ſoit par le décès du grévé, ſoit par l'échéance de la condition. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE.

SUBSTITUTION PARTICULIERE, eſt celle qui ne comprend qu'un ou pluſieurs corps certains des biens du teſtateur ou donateur, & non l'univerſalité de ſes biens, ni une certaine portion ou quotité, comme la moitié, le tiers, le quart, *&c.* *Voyez* SUBSTITUTION & TRÉBELLIANIQUE.

SUBSTITUTION PERPÉTUELLE, eſt celle qui eſt faite pour avoir lieu à perpétuité & à l'infini, autant que la *ſubſtitution* peut s'étendre. En France, les *ſubſtitutions* ſont réduites à deux degrés, non compris l'inſtitution; on appelle néanmoins *perpétuelles* celles qui ſont faites à l'infini, pour avoir lieu juſqu'à ce que le nombre de degrés fixé par les ordonnances, ſoit rempli. *Voyez* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE & SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION PRÉCAIRE *ou* FIDEI-COMMISSAIRE, eſt celle qui ſe fait non en termes impératifs comme la *ſubſtitution* directe, mais en termes de priere, & par laquelle les biens ne ſe transferent pas directement en la perſonne du ſubſtitué, mais paſſent ordinairement en la perſonne du premier inſtitué, à la charge de les rendre au ſubſtitué; c'eſt pourquoi elle eſt déſignée plus ſouvent en droit par le terme

de *reſtitution* & de *fidei-commis*, que par celui de *ſubſtitution*.

Juſtinien, par ſa conſtitution au code *communia de legat. & fideic.* a ſupprimé la différence des paroles dont on uſoit dans la *ſubſtitution* directe & dans la précaire, de maniere qu'il eſt indifférent préſentement que le teſtateur exprime ſa volonté en termes directs & impératifs, ou en termes obliques, précaires & fidei-commiſſaires.

Mais la différence qui étoit entre la *ſubſtitution* directe & la précaire ou fidei-commiſſaire, ſubſiſte toujours quant au fond, en ce que dans la *ſubſtitution* directe le ſubſtitué prend les biens directement du teſtateur, au lieu que dans la *ſubſtitution précaire* ou *fidei-commiſſaire*, il les prend des mains du grévé.

Mais comme on n'eſt plus obligé de ſe ſervir de termes *précaires* pour ces ſortes de *ſubſtitutions*, on les appelle plus communément *ſubſtitutions fidei-commiſſaires* : il y a cependant encore des pays où l'on ſe ſert quelquefois du terme de *ſubſtitution précaire* pour déſigner la *ſubſtitution fidei-commiſſaire*, comme à Bordeaux. *Voyez* les *conſultations* de Cujas, *15*, *19* & *22*. Lapeirere, *lettre S. l'abrégé de la Juriſprud. rom.* de Colombet, & *les mots* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION PRÉSUMÉE, *voyez* SUBSTITUTION TACITE.

SUBSTITUTION PUPILLAIRE, eſt celle que le teſtateur fait pour ſon enfant impubere, au cas que cet enfant décede avant d'être parvenu à l'âge où l'on peut teſter; c'eſt une extenſion de la puiſſance paternelle; c'eſt pourquoi elle n'a lieu qu'en pays de Droit écrit, & ne peut être faite que par le pere ayant ſon enfant en ſa puiſſance; il ne peut étendre cette *ſubſtitution* au-delà de la puberté. Il peut ſubſtituer ainſi à l'un de ſes enfans, ſans le faire à l'égard des autres.

Cette *ſubſtitution* eſt expreſſe ou tacite, expreſſe lorſqu'elle eſt écrite; la tacite a lieu en vertu de la loi, lorſque le pere a fait une *ſubſtitution* vulgaire à ſon fils; on préſume qu'il a auſſi eu intention de lui ſubſtituer le même héritier, au cas que cet enfant décede avant l'âge de puberté. *Voyez* au *digeſte* le tit. *de vulg. & pupill. ſubſtit.*

SUBSTITUTION *quaſi* PUPILLAIRE, eſt la même que la *ſubſtitution exemplaire*; c'eſt celle qui ſe fait à un majeur, furieux & imbécille. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION EXEMPLAIRE.

SUBSTITUTION RÉCIPROQUE, eſt celle par laquelle deux perſonnes ſont appellées l'une au défaut de l'autre, comme ſi le teſtateur dit : " J'inſtitue Jean & Jacques; & au défaut de chacun d'eux, ſes enfans; & au défaut de l'un, & de ſes enfans, ce ſera l'autre, ou à ſon défaut les ſiens. *Voyez* SUBSTITUTION BRÉVILOQUE.

SUBSTITUTION RETARDÉE *ou* GRADUELLE RETARDÉE, eſt celle où pour prolonger indirectement le fidei-commis d'un degré, on nomme pour héritier le petit-fils, ne laiſſant au pere qu'un ſimple uſufruit. *Voyez* les *traités* de M. Davot, *ſur le Droit François*, *tom. V. p. 574.*

SUBSTITUTION SIMPLE, eſt une *ſubſtitution* fidei-commiſſaire où le fidei-commis ne doit opérer qu'une fois, à la différence de la *ſubſtitution* graduelle où il opere ſucceſſivement au profit de pluſieurs perſonnes l'une après l'autre. *Voyez* SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION TACITE, eſt celle qui, quoique n'étant point écrite, s'enſuit néanmoins de la diſpoſition, ſoit par une préſomption légale & de droit, ſoit par une préſomption tirée des termes du teſtament ou de la donation; il y a des cas où l'on admet une *ſubſtitution* vulgaire, tacite, & quelquefois auſſi une pupillaire tacite.

SUBSTITUTION UNIVERSELLE, eſt celle qui comprend tous les biens du teſtateur ou donateur, ou même ſeulement une portion ou quotité, ne fût-ce qu'un douzieme, un vingtieme, & la quarte-trebellianique ne ſe prend que ſur la *ſubſtitution* fidei-commiſſaire univerſelle.

SUBSTITUTION VULGAIRE *ou* COMMUNE, eſt celle par laquelle le teſtateur ou donateur inſtitue un ſecond héritier au défaut du premier, pour empêcher que la premiere inſtitution ne ſoit caduque. Cette ſeconde inſtitution ſe fait pour avoir lieu ſeulement dans le cas où le premier

inſtitué ne ſera pas héritier, ſoit qu'il ne veuille pas l'être, ou qu'il ne le puiſſe; ce qui renferme le cas du prédécès, & toute autre capacité & le refus.

On peut ſubſtituer de même un troiſieme héritier au défaut du ſecond, & même pluſieurs autres.

Quand le premier inſtitué ſe porte héritier, la *ſubſtitution vulgaire* devient caduque, & ainſi du troiſieme ou quatrieme héritier, quand le précédent accepte.

On peut ſubſtituer de même à un légataire.

Cette ſorte de *ſubſtitution* a lieu principalement dans le pays de Droit écrit & autres, où les inſtitutions d'héritier ſont néceſſaires pour la validité du teſtament; mais dans les pays coutumiers où les inſtitutions d'héritiers ne valent que comme des legs univerſels, les *ſubſtitutions vulgaires* ne ſe pratiquent que pour ſubroger le ſubſtitué au lieu de l'inſtitué, au cas que celui-ci ne veuille ou ne puiſſe recueillir l'inſtitution ou legs fait à ſon profit. *Voyez* au *dig.* le *tit. de vulg. & pupill. ſubſtit.* *(A)*

SUBTERFUGE, ſ. m. *(Gram.)* moyen injuſte & détourné dont on uſe pour échapper à la pénétration, à la juſtice, à la correction.

SUBTIL, adj. *en Phyſique*, ſignifie un corps extrêmement petit, fin & délicat; tels que ſont les eſprits animaux, les émanations des corps odorans, *&c.* *Voyez* ESPRIT, ECOULEMENS, EMANATIONS, *&c.*

Une portion de matiere n'eſt plus *ſubtile* qu'une autre, qu'en ce qu'elle ſe diviſe en parties plus petites; ces parties s'inſinuent plus aiſément dans les pores des autres corps. *Voyez* PARTICULE, *&c.*

Les Carteſiens prennent pour leur premier élément une matiere ſubtile. *Voyez* CARTÉSIANISME, ÉLÉMENT & MATIERE SUBTILE.

Ils la ſuppoſent ſi exceſſivement fine, qu'elle pénetre les plus petits pores du verre & des autres corps ſolides; & ils prétendent expliquer par ſon moyen la plupart des phénomenes de la nature. *Voyez* VUIDE, PLEIN, *&c.* *Chambers.* *(O)*

SUBTIL, MAL SUBTIL, *(Fauconnerie.)* maladie qui arrive aux oiſeaux de proie, & dans laquelle ils ſont affamés, quoiqu'on leur donne toujours à manger.

SUBTILES, *(Hiſt. nat.)* oiſeaux de la nouvelle Eſpagne, qui ſont des eſpeces de corneilles; ils ſont de la groſſeur d'un pigeon; leur plumage eſt noirâtre; mais leur bec & le bout de leurs ailes ſont jaunâtres; leurs nids ſont ſuſpendus à l'extrêmité des branches des plus grands arbres, auxquelles on croiroit qu'ils ne ſont point attachés, ils n'y tiennent que par des fils ou brins d'une herbe fort longue, dont le nid lui-même eſt formé & eſt très-artiſtement entrelacé: à l'un des côtés du nid eſt une ouverture qui ſert d'entrée à l'oiſeau. On voit quelquefois juſqu'à trente de ces nids ſur un même arbre.

SUBTILITÉ, ſ. f. *(Gram.)* qualité qui fait appeller une choſe ſubtile. *V.* SUBTIL. Il ſe prend au ſimple & au figuré. On dit la *ſubtilité* de la matiere, la *ſubtilité* de l'eau, de l'air, du feu, de la pouſſiere; la *ſubtilité* de l'eſprit; la *ſubtilité* du raiſonnement. Il ſe prend plutôt en mauvaiſe part qu'en bonne. Dans les hommes, on ſe méfie de la *ſubtilité*; dans les choſes, il s'oppoſe à la *ſolidité*, & il ſe joint à preſque toutes ſes acceptions une idée de petiteſſe.

SUBUCULA, ſ. f. *(Littérat. rom.)* c'étoit chez les Grecs l'habit de deſſous, *induſium*, ὑποδύτης. Depuis que les Romains prirent une ſeconde tunique, on appella celle de deſſus *tunica ſuperaria*, ἐπενδύτης, & celle de deſſous *tunica ſubucula*; celle-ci étoit de lin, & répondoit à nos chemiſes d'aujourdhui; une chemiſe de lin uſée ſe nommoit *ſubucula trita.* *(D. J.)*

SUBVENIR, v. n. *(Gram.)* ſecourir, ſoulager. J'étois dans la détreſſe, il ne dédaigna pas de connoître ma miſere & d'y *ſubvenir*. Ma grande-mere reſta veuve à trente-trois ans, & elle avoit eu vingt-deux enfans, huit dans les quatre premieres couches; il lui en reſtoit dix-neuf vivans autour de ſa table. Je ne ſais comment elle parvint à les élever & à *ſubvenir* à tous leurs beſoins, avec le peu de fortune qu'elle avoit. De tant d'enfans, aucun n'eſt parvenu au-delà de ſoixante & quinze ans: je n'en ai jamais vu que trois; je ſuis encore jeune, & au moment où j'écris, il n'en reſte

reſte pas un. Avec quelle vîteſſe les hommes paſſent ! Comment la nature *ſubvient*-elle à une diminution ſi rapide de l'eſpece ?

SUBVENTION, ſ. f. *(Finance.)* tout impôt ſurajouté, pour fournir à de nouveaux beſoins de l'état.

SUBUR, *(Géog. anc.)* 1°. fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolémée, *l. IV. c. j.* marque l'embouchure de ce fleuve ſur la côte de l'Océan atlantique, entre l'embouchure du fleuve Lixus & le golfe Emporicus. Pline, *l. V. c. j.* fait auſſi mention de ce fleuve, dont le nom moderne eſt *Subu*, ſelon quelques-uns, & *Sus* ou *Cebit* ſelon d'autres.

Il ſort du mont Ciligo ou Salego, au royaume de Fez, dans la province de Cuz, & ſe précipite ſi rapidement, qu'il entraîne avec ſoi des pierres qui peſent un quintal. Il y a ſur cette riviere un pont de cent cinquante toiſes de long.

Après qu'elle a traverſé beaucoup de montagnes & de vallées, elle arroſe une plaine à deux milles de la ville de Fez. Elle fait la même choſe dans la province d'Aſgar, & ſe jete dans la mer auprès de la ville de Maroc. Ce n'eſt toutefois qu'après s'être groſſie de l'eau de pluſieurs rivieres, comme de Guarca, de Sador, qui deſcendent des monts Gomere & Errif; de celle de Fez, qui eſt le Fut de Pline, & le Pheut ou Theut de Ptolémée, & de celle d'Ynavan & de Bath dont la province d'Agaſcar eſt baignée.

2°. *Subur*, ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Ptolémée, *l. II, c. vj*, la donne aux Coſetani, & la place ſur la côte entre Barcinon & Tarracon. Cette ville eſt connue de Pomponius Mela, *l. II, c. vj*, qui la compte au nombre des petites villes, ſituées aux environ de Tarracone. Pline, *l. III, c. iij*, ne fait que la nommer. Les habitans de *Subur* ſont appellés *Suburitani* dans une inſcription trouvée auprès de Tarragone, & rapportée par Gruter, *p. 414.*

L. FURIO L. F.
FAVENTINO.
SUBURITANI.

(D. J.) Public.

SUBURA, *(Topog. de l'anc. Rome.)* quartier de Rome qui étoit entre le mont Eſquilin, le mont Viminal & le mont Quirinal. C'étoit le quartier ordinaire des courtiſanes, & le rendez-vous des jeunes débauchés. Quand je n'eus plus, dit Perſe, autour de moi que des gens complaiſans, & que j'eus pris la robe blanche, c'eſt-à-dire la robe virile, je promenois mes yeux avec pleine licence dans le quartier *Subura.*

Cum blandi comites, totâque *impunè* Subura.
Permiſit ſparſiſſe oculos, jam candidus umbo.

Dans Horace, *ode v. l. V.* Canidie invoque les divinités de la nuit, pour ameuter les chiens du quartier de *Subura* contre Varus, qui y alloit voir tous les ſoirs des filles de joie. Qu'ils décelent, ajoute-t-elle ſa perfidie, & qu'ils le rendent la fable de toute la ville.

Senem quòd omnes videant adulterum,
Latrent Suburanæ *canes.*

(D. J.)

SUBURBANUM *ou* SUBURBANA, *(Littérat.)* en ſous-entendant *domus* ou *villa*, ſignifioit chez les Romains une *maiſon de campagne* aux portes de Rome. Comme les ſénateurs, & ſur-tout ceux qui avoient beaucoup de part au gouvernement, ne pouvoient être long-temps abſens de Rome; outre ces maiſons de campagne ſi magnifiques qu'ils avoient dans les endroits de l'Italie les plus délicieux, ils en avoient encore d'autres moins conſidérables dans les dehors de Rome, qu'ils appelloient leurs *jardins.* Les vignes des grands ſeigneurs italiens ont pris la place de ces *ſuburbana. (D. J.)*

SUBURBICAIRES, adj. *(Gram. & Juriſprud.)* les provinces qui appartenoient au vicariat de Rome furent appellées *ſuburbicaires, quaſi ſub urbe poſitæ*, ainſi que le démontre le P. Sirmond; & par une ſuite on appella auſſi *égliſes ſuburbicaires* celles qui étoient renfermées dans le vicariat de Rome. Cependant Saumaiſe & quelques autres auteurs reſſerrent les provinces & les égliſes *ſuburbicaires* dans des bornes beaucoup plus étroites; ils prétens

dent que l'on ne doit donner ce nom qu'aux provinces qui étoient aux environs de Rome, dans la distance de cent milles; d'autres ont donné dans un autre excès, & se sont efforcés de prouver que, par le terme de *provinces suburbicaires*, on entendoit toutes les provinces soumises à l'empire romain, ou du moins celles qui étoient comprises sous ce qu'on appelle *occident*. Telle est l'opinion de Schelstrate & de Léon Allatius; mais M. Dupin, partisan de l'opinion du P. Sirmond, a démontré l'erreur des deux autres opinions, & a prouvé solidement que le titre de *suburbicaire* étoit donné aux provinces & églises comprises dans le vicariat de Rome. *(A)*

SUC, on donne le nom de *suc* à tous les fluides ou humeur du corps animal, ou du moins à la plus grande partie. *Voyez* FLUIDE, HUMEUR & CORPS.

Le *suc nerveux* est une liqueur qui, suivant quelques médecins, se trouve dans les nerfs, d'où elle a tiré son nom.

Glisson, Wharton & Willis sont les premiers qui aient parlé du *suc* nerveux. Ils croient qu'il sert de véhicule aux esprits animaux, dont il empêche la trop grande dissipation, & que les parties du corps en sont nourries. Mais la plupart des médecins modernes nient l'existence de ce *suc*. *Voyez* NERF, ESPRIT, *&c.*

Suc pancréatique, est une liqueur qui se sépare dans les glandes du pancréas. *Voyez* PANCRÉAS & PANCRÉATIQUE.

Suc gastrique, est une humeur ainsi nommée à cause qu'elle se sépare dans l'estomac ou ventricule, elle sert à la digestion.

Suc nourricier, est la matiere & l'étoffe de nos parties, il est différent, selon la qualité, la sécheresse des fibres & des humeurs. Dans les goutteux, il est goutteux; dans les écrouelleux, il est écrouelleux; dans les vérolés, il est vérolique; dans les scorbutiques, il est scorbutique; dans les galeux & dartreux, il est empreint d'un virus analogue à ces maladies: cela posé.

C'est la dépravation des *sucs* qui produit la cacochymie, la consomption & toutes les maladies lentes; il n'y a pas de remede dans aucun des vices qui en proviennent sans changer auparavant la qualité vicieuse du *suc* nourricier. Et comme celle-ci est occasionée par l'acrimonie de la lymphe, le vice des digestions de l'hématose & des sécrétions, il faut, avant toutes choses, penser à remédier à toutes ces causes, ainsi la cure thérapeutique de la dépravation du *suc* nourricier consiste à changer les fonctions naturelles, animales & vitales, s'il est possible.

SUC MOELLEUX; *(Anatomie.)* On appelle *suc moëlleux* cette substance huileuse qui se trouve répandue dans les cellules des os, & on donne le nom de *moëlle* à celle qui se trouve rassemblée dans les grandes cavités cylindriques des os longs; mais l'une ne differe de l'autre que pour la place qu'elles occupent, & elles sont comprises sous le nom commun de *moëlle*; cependant cette distinction n'est pas inutile; le *suc moëlleux* surpasse en quantité la substance même de l'os dans ses extrêmités; mais son corps a bien plus de matiere que la moëlle, y compris le *suc moëlleux* qui se trouve dans les interstices de ses lames: il faut en dire autant des autres os extrêmement compacts, tels que les os temporaux. Cependant le *suc moëlleux* est bien plus abondant que la moëlle, & l'un & l'autre surpassent en quantité toute la substance de l'os prise en général, comme on verra dans l'instant: ce qui doit s'entendre des os frais, parce que les os dissous par la durée du temps ou par la calcination, semblent être composés d'une très-petite quantité de terre, de maniere qu'on diroit que la plus grande partie de sa substance primitive étoit formée de parties fluides. Comme j'étois parvenu à faire régénérer des os longs, entiers, dans les animaux vivans par la seule destruction de la moëlle, (*Voyez* TIBIA.) je voulus voir de quelle maniere perspiroient le *suc moëlleux* & la moëlle dans les os encore frais des cadavres humains; quelle étoit leur quantité & celle de la substance osseuse; quelle impression l'air faisoit sur eux, & s'ils absorboient de l'humidité athmosphérique.

Le 4 du mois de mars 1774, je pris les deux tibia d'un homme qui étoit mort étique le jour précédent, je les dénuai exactement du périoste, des ligamens &

des autres parties molles, & je les laiſſai à l'air libre & au ſoleil. Je trouvai la ſurface extérieure de chacun de 57 pouces quarrés, & le poids d'une livre une once quatre gros vingt-deux grains, ou de 10102 grains. Le premier, qui reſta entier, perdit dans l'eſpace de quatre jours 639 grains : dans ce temps, la chaleur de l'athmoſphere étoit le matin de 52 degrés du thermometre de Fahrenheit ; à midi, au ſoleil, de 80, & le ſoir en diminuant de 63, 62, 52 ; c'étoit à Naples que je faiſois ces obſervations. Dans quatre autres jours le même os perdit 415 grains, & la chaleur étoit le matin de 52 à 57 degrés ; à midi de 64 à 76 ; le ſoir de 62 à 64. Un même eſpace de temps lui fit perdre encore 367 grains : le thermometre étoit le matin de 49 à 57 ; à midi de 64 à 83 ; le ſoir de 59 à 62. Au bout de quatre autres jours l'os avoit perdu 198 grains ; mais dans ce dernier temps il plut toujours. La nuit ſuivante il perdit encore dix grains ; donc la perte totale qu'il fit dans l'eſpace de ſeize jours & une nuit, fut de 1629 grains.

Pour remarquer la différence qui ſe paſſoit entre les deux extrêmités qui ſont ſpongieuſes, & le corps de l'os qui eſt compact, je ſciai ce dernier jour l'extrêmité ſupérieure de la longueur de 4 pouces & 11 lignes : elle peſoit 7 onces 5 gros & 12 grains, ou 4404 grains ; le corps de l'os fut ſcié auſſi de la longueur de 6 pouces : ſon poids étoit de 4 onces 2 gros & 20 grains, ou de 2468 grains ; l'extrêmité inférieure, qui reſtoit, étoit longue de 2 pouces 6 lignes : elle peſoit 2 onces 6 gros 7 grains, ou 1591 grains. En additionnant ces trois quantités, & en les ſouſtrayant du dernier poids de l'os entier, on voit qu'on a perdu 20 grains par la ſciure. Quatre jours après, la premiere portion d'os avoit perdu 131 grains, la ſeconde 49, & la troiſieme 54. Cependant la chaleur de cette ſaiſon tempérée fut bien moindre dans ces quatre jours, que celles des trois ſuivans. Dans ce dernier eſpace de temps, qui finit au 27 du mois de mars, la premiere étoit diminuée encore de 358 grains, la ſeconde de 72, & la troiſieme de 78. Ainſi le poids qui reſtoit à la premiere, dans ce même jour, étoit de 3914 grains, à la ſeconde de 2347 & à la troiſieme de 1459.

Je laiſſai au ſoleil ces trois portions d'os pendant tout l'été ſuivant qui fut bien chaud. Je les tranſportai avec moi à Paris, & je les repeſai le 23 du mois d'août 1775 : l'os n'étoit pas encore bien deſſéché. Je trouvai la premiere de 2200 grains, la ſeconde 1748 & la troiſieme 864 : elles avoient donc perdu depuis le 27 du mois de mars juſqu'à ce temps, l'une 1714 grains, l'autre 599, & la troiſieme 595. En additionnant de nouveau les trois quantités 2200, 1748, 864, trouvées à ce terme, & en le ſouſtrayant du poids primitif 10102 trouvé au quatre du mois de mars, on trouvera la perte totale de 5290 qui eſt plus conſidérable que la moitié de ce même poids primitif. Il réſulte que le *ſuc moëlleux* & la moëlle ſurpaſſent en quantité la ſubſtance totale de l'os.

L'autre tibia fut également ſcié d'abord en trois portions comme le premier, & chacune d'elles enſuite en deux autres portions dans leur longueur : ce qui me donna ſix morceaux. Je ne parlerai que de la moitié de l'extrêmité ſupérieure qui étoit longue de 4 pouces 1 ligne ; de la moitié du corps de l'os qui étoit long de 5 pouces 9 lignes ; & de la moitié de l'extrêmité inférieure qui étoit longue de 3 pouces 7 lignes. Quant aux deux premieres, on voit les réſultats des expériences dans la table ſuivante, où ces deux portions d'os ſont indiquées ſimplement par les mots *premiere* & *ſeconde*. Je les peſai tous les jours depuis le quatre juſqu'au vingt-trois du mois de mars, le matin & le ſoir, pour remarquer la différence qu'y apportoient la nuit & le jour, quoique la nuit les os fuſſent couverts d'une planche. Le poids de la ſeconde augmentoit très-ſouvent à meſure qu'il tomboit plus ou moins de roſée. Ce ſurplus de poids & la quantité plus abondante de roſée ont été marqués dans la table avec le ſigne +. La premiere peſoit 4 onces 16 grains, ou 2320 grains : & la ſeconde 2 onces 1 gros 29 grains, ou 1253 grains.

Jours du mois de Mars.	Thermometre.			Perte pendant le jour.			Perte pendant la nuit.		
	Le soir.	*Le matin.*	*A midi.*	*De la premiere.*	*De la seconde.*	*Pluie.*	*De la premiere.*	*De la seconde.*	*Rosée.*
4	52						8	3	
5	57	68	83	115	44		10	3	
6	57	68	80	110	42		9	2	
7	63	52	80	28	10		0	+ 13	+ Rosée.
8	62	52	79	62	21		23	3	
9	60	52	70	44	7		+ 3	+ 3	
10	64	54	70	52	14		15	0	Rosée.
11	63	56	64	33	7		2	+ 3	Rosée.
12	59	57	76	44	14		9	+ 7	+ Rosée.
13	62	57	83	41	7		3	+ 2	Rosée.
14	59	53	79	58	14		8	0	Rosée.
15	59	49	64	31	3		0	+ 3	Pluie.
16				6	0	Pluie.	0	+ 2	Pluie.
17				5	0	Pluie.	0	+ 3	Pluie.
18				6	0	Pluie.	0	+ 3	Pluie.
19				6	0	Humid.	0	+ 3	Pluie.
20				6	0	Pluie.	0	+ 3	Pluie.
21	59	59	82	50	14		17	5	
22	57	54	64	3	0	Humid.	0	+ 3	Rosée.
23	54	55	80	11	4	Humid.	3	+ 4	Rosée.

Il faut remarquer 1°. que quoiqu'un jour fût plus chaud qu'un autre, elles tranſpirerent plus ou moins à raiſon des vents qui régnerent avec force dans cette ſaiſon, & ſuivant que le temps étoit plus ou moins humide ; 2°. que la nuit du neuvieme jour fut ſans roſée bien ſenſible, & que je laiſſai les deux morceaux de l'os à découvert ; 3°. que quand la premiere portion avoit perdu une bonne quantité de *ſuc moëlleux*, elle augmentoit auſſi de poids pendant la nuit.

Je les peſai de nouveau le 23 d'août 1775 : je trouvai la premiere de 936 grains : ſon poids primitif étoit de 2320 grains : elle avoit donc perdu 1384 grains, & le *ſuc moëlleux* ſurpaſſoit la ſubſtance oſſeuſe de 448 grains : la ſeconde ſe trouvoit de 822 grains, ſon poids primitif étoit de 1253 grains : elle avoit donc perdu 431 grains, & la ſubſtance oſſeuſe ſurpaſſoit le *ſuc moëlleux* & la moëlle de 391 grains.

La troiſieme portion de cet os, qui étoit la moitié de cette extrêmité inférieure, peſoit 1 once 2 gros & 66 grains, ou 886 grains. Je la renfermai dans un vaſe de verre qui fut fermé avec un bouchon de liége & avec de la poix. Dans les premiers jours le verre étoit obſcurci par de très-petites gouttes qui ſuoient de l'os ſous la forme d'une eau très-limpide qui ſe ramaſſoit enſuite au fond du vaſe. Vers le huitieme jour & les ſuivans, on voyoit ſur la ſurface extérieure de l'os une grande quantité de très-petites gouttes de ſang ; les mêmes ſuintoient des petits vaiſſeaux, leſquels pour être gonflés de ſang, ſe montroient au travers des plaques oſſeuſes, comme s'ils euſſent été injectés d'une matiere colorée : on les voyoit aboutir aux pores dont la ſurface de l'os étoit garnie. C'étoit l'air de l'os développé & raréfié, qui avoit pouſſé le ſang hors de l'os même ; il fit auſſi une fente au verre le dixieme jour : on avoit vu la moëlle juſqu'à ce temps très-blanche, & même plus blanche que celle des autres portions qui étoient reſtées à l'air libre ; mais dès que le verre fut fendu & que l'air extérieur y pénétra, elle devint d'abord d'une couleur foncée, noirâtre & enfin noire. Au vingtieme jour je retirai l'os du vaſe. L'eau qui étoit ramaſſée au fond ne ſe condenſoit pas à l'action du froid ; elle peſoit 153 grains qui font la perte de cette portion. Je repeſai ce même fragment l'année ſuivante avec les autres portions, & je le trouvai de 418 grains ; ſon poids primitif étoit 886 grains ; donc la perte totale du *ſuc moëlleux* étoit de 468 grains : quantité qui ſurpaſſe de 50 grains le reſte de l'os. *(Cet article eſt de M. Troja.)*

Suc, *en Pharmacie*, eſt une préparation faite avec les végétaux.

Le *ſuc* eſt une liqueur qu'on tire des végétaux par inciſion ou par expreſſion ; on en tire auſſi des animaux ; mais on leur donne d'autres noms.

Le *ſuc* qui ſe tire par inciſion eſt meilleur que celui qu'on retire par expreſſion, parce que la preſſe fait couler beaucoup des parties terreſtres avec la liqueur.

Pour avoir cette eſpece de *ſucs* on fait les taillades à la plante ou à ſa racine ; il ſort peu à peu par ces ouvertures une humeur qu'on fait évaporer au ſoleil ou à une chaleur très-lente : c'eſt de cette maniere qu'on prépare l'aloës ſuccotrin & le ſang-dragon.

Les *ſucs* ſe tirent par expreſſion en pilant la plante, ſes feuilles ou ſa racine dans un mortier ; & l'exprimant fortement, il en ſort une liqueur qu'on peut faire épaiſſir par la chaleur du ſoleil, ou par le feu : c'eſt ainſi que l'on prépare l'aloës caballin, le méconium, que nous appellons *opium*, *l'acacia l'hypociſte*, *l'elaterium*.

On tire davantage de *ſuc* de la plante, ſi, avant que de l'exprimer, on la laiſſe en digeſtion pendant quelques heures.

Pluſieurs plantes ſont naturellement ſi peu ſucculentes, qu'on doit les arroſer de quelque liqueur appropriée lorſqu'on veut en tirer le *ſuc* : telles ſont la petite centaurée, la verge d'or, l'armoiſe, l'euphraiſe & pluſieurs racines.

Lorſqu'on veut garder les *ſucs* en liqueur, on les dépure, ſoit en les faiſant bouillir, ſoit en les coulant, ſoit en les laiſſant repoſer un jour ou deux au ſoleil, & en les ſéparant enſuite de leur ſédiment, on en remplira des bouteilles, on y ajoutera de l'huile d'amandes douces à

la hauteur de deux doigts, cela empêche l'action de l'air qui y occasioneroit la fermentation & la corruption.

Sucs arsénicaux, (*Chymie.*) les *sucs arsénicaux*, ou substances arsénicales, forment trois classes, qui sont *l'orpiment*, le *réalgar* & l'*arsénic* proprement dit. *voyez ces trois mots.*

Ces sortes de substances ont beaucoup d'affinité avec le soufre, aussi bien qu'avec les métaux. Elles conviennent avec le soufre en ce qu'elles se dissolvent dans les huiles, qu'elles brûlent, s'enflamment, & que pendant ce temps, ils repandent une odeur de soufre plus forte, souvent nuisible; de plus, elles s'élevent entiérement par la chaleur du feu en une légere fumée, ou, comme les Chymistes l'appellent, en une fleur volatile, sans qu'il reste rien ou très-peu de matiere metallique. Elles paticipent des métaux & sur-tout du mercure, puisqu'elles en ont l'éclat, ou qu'elles le reçoivent facilement; qu'elles laissent souvent après l'évaporation, un peu de métail, & que leurs exhalaisons blanchissent le cuivre, comme le font celles du mercure. (*D. J.*)

Sucs bitumineux, (*Chymie.*) les Chymistes appellent *sucs bitumineux* des corps minéraux inflammables, qui se dissolvent, & se mêlent dans l'huile; on divise les *sucs bitumineux*, en bitumes proprement dits, qui sont liquides ou concrets en soufre & en arsenic. *Voyez* Bitume, Soufre, Arsenic & Sucs arsenicaux. (*D. J.*)

Suc d'acacia, suc épaissi, gommeux, de couleur brune à l'extérieur, & noirâtre ou roussâtre, ou jaunâtre en dedans; d'une consistance ferme, dure, s'amolissant dans la bouche; d'un goût austere astringent, non désagréable, formé en petites masses arrondies du poids de quatre, six, huit onces, & enveloppé de vessies minces. On nous l'apporte d'Egypte par Marseille; on estime le meilleur celui qui est récent, pur, net & qui se dissout facilement dans l'eau. On tire ce suc des gousses non mûres d'un arbre appellé acacia *folio scorpioidis legumosæ*, C. B. P. C'est un grand arbre, & fort branchu, dont les racines se partagent en plusieurs rameaux, & se répandent de tous côtés, & dont le tronc a souvent un pié d'épaisseur, & égale ou même surpasse en hauteur les autres especes *d'acacia*. Il est ferme, garni de branches & armé d'épines; ses feuilles sont menues, conjuguées, & rangées par paires sur une côte, de deux pouces de longueur: elles sont d'un verd obscur, longues de trois lignes, & larges à peine d'une ligne; les fleurs viennent aux aisselles des côtes qui portent les feuilles, & sont ramassées en un bouton sphérique porté sur un pédicule d'un pouce de longueur; elles sont d'une couleur d'or & sans odeur, d'une seule piece en maniere de tuyau, grêle, renflé à son extrêmité supérieure, & découpé en cinq quartiers. Elles sont garnies d'une grande quantité d'étamines, & d'un pistil qui devient une gousse semblable en quelque façon à celle du lupin, longue de cinq pouces plus ou moins, brune ou roussâtre, applatie, épaisse d'une ligne dans son milieu, plus mince sur les bords, large inégalement, & si fort rétrecie par intervalle, qu'elle représente 4, 5, 6, 8, 10, & même un plus grand nombre de pastilles applaties liées ensemble par un fil. Elles ont un demi-pouce dans leur plus grande largeur, & la partie intermédiaire a à peine une ligne: l'intérieur de chacune est rempli par une semence ovalaire, applatie, dure, mais moins que celle du cormier; de couleur de châtaigne, marquée d'une ligne tout au tour comme les graines de tamarin, & enveloppée d'un mucilage gommeux, & un peu astringent ou acide & roussâtre. Cet arbre est commun au grand Caire; on arrose d'eau les gousses qui ne sont pas encore mûres; on les broie: on en exprime le suc qu'on fait bouillir pour l'épaissir, puis on les met en petites masses. Ce suc analysé donne une portion médiocre de sel acide, très-peu de sel alkali, beaucoup de terre astringente, & beaucoup d'huile ou subtile ou grossiere. On le place entre les astringens incrassans & repercussifs; il affermit l'estomac, fait cesser le vomissement, arrête les hémorrhagies & les flux de ventre: on le donne depuis 3. B. jusqu'à 3. J. sous la forme de poudre ou de bol, ou

dans une liqueur convenable. Les Egyptiens en ordonnent tous les matins à ceux qui crachent le sang, la quantité d'un gros dissoute dans une liqueur, &c.

Le suc *d'acacia* entre dans la thériaque, le mithridat, les trochisques de karabé, & l'onguent styptique de charas.

Il sert aux corroyeurs du Grand Caire pour noircir leurs peaux, à c'est *acacia* vrai, on substitue souvent *l'acacia nostras*. *Voyez* ACACIA NOSTRAS. le suc de *l'acacia nostras* est plus acide que l'autre; on le tire des cerises de cette plante, récentes & non mûres; il y a à peu près les mêmes propriétés que *l'acacia* vrai.

SUCAYACACA, *(Géog. mod.)* ville d'Afrique, au royaume de Tunis, sur une haute montagne qui s'étend jusqu'à la mer, à l'endroit du golfe de Numidie, & à douze lieues de Constantine, du côté du Nord. On prétend que c'est la Tacacie de Ptolomée, à laquelle il donne 29 degrés de *long.* & 32. 30 de *latit.* *(D. J.)*

SUCCADANA, *(Géog. mod.)* petite ville des Indes orientales dans la partie occidentale de l'île de Bornéo à l'embouchure de la riviere de Lavi, avec un port que M. de Lisle nomme *Porto-Dato.* *(D. J.)*

SUCCASSES, *(Géog. anc.)* peuple de la Gaule Aquitanique. C'est Pline *l. IV. c. 19.* qui en parle. M. de Valois p. 524, croit trouver des traces du nom de ce peuple dans *Secuts* ou *Saucats*, bourg situé entre la Garonne & l'Elyre, à trois lieues de Bourdeaux. *(D. J.)*

SUCCEDANÉE, adj. *en Pharmacie*, est un remede qu'on substitue à un autre qui avoit été prescrit d'abord, lorsqu'on ne peut pas se procurer les drogues nécessaires pour la composition de cet autre. *voyez* SUBSTITUT. Ce mot est formé du latin *succedo*, succéder, venir après. *Substitut* & *Succedaneum*, en portent la même idée, à moins qu'on n'aime mieux, avec quelques auteurs, employer le mot *substitut* pour un simple, qu'on met à la place d'un autre de pareilles vertus; & *succedanée* pour un remede composé dont on se sert au lieu d'un autre.

SUCCÉDER, v. n. *(Gram.)* c'est se suivre; les jours se succedent mais ne se ressemblent pas. C'est remplir la place qu'un autre à laissée vacante. Qui est-ce qui succédera à ce vieil abbé? C'est régner tour-à-tour; les passions se *succedent* tour-à-tour les unes aux autres, & forment le zodiaque de notre vie. C'est hériter; un fils succede à toute la richesse de son pere. C'est avoir un bon ou mauvais succès; cette entreprise vous *succédera* bien ou mal. *Voyez* SUCCESSEUR.

SUCCENTEUR, s. m. *(Hist. eccléfiast.)* synonyme à *sous-chantre.*

SUCCENTORIÉ, adj. *(Anat.)* deux muscles du bas-ventre, appellés maintenant *pyramidaux.* *Voyez* PYRAMIDAUX.

SUCCÈS, s. m. *(Gramm.)* fin ou issue bonne ou mauvaise d'une affaire. Le *succès* d'une entreprise ne dépend pas toujours de la prudence. Cette vertu nous console seulement lorsqu'il ne répond pas à notre attente. Quel que soit le *succès* d'une chose, il vient de Dieu. Il n'arrive jamais que ce qui doit arriver. Si le *succès* étoit autre, il faudroit que l'ordre universel changeât. Lorsque l'Etre tout-puissant gratifie une créature d'un bon *succès*, il fait un miracle aussi grand que quand il créa l'univers. Il faut la même puissance pour changer l'enchaînement universel des causes, que pour l'instituer. Si Dieu écoutoit nos souhaits, & qu'il nous accordât des *succès* tels que nous les desirons, il feroit marcher l'univers à notre fantaisie, & souvent il nous châtieroit séverement. Qui est-ce qui sait si le *succès* qu'il demande, est celui qui convient vraiment au bon sens? Reconnoissons donc la vanité & l'indiscrétion de nos vœux, & soumettons-nous aux événemens.

SUCCESSEUR, s. m. *(Gram. & Jur.)* est celui qui remplace quelqu'un; c'est un terme générique qui comprend différentes sortes de personnes qui succedent à des titres & à des objets différens.

Un héritier est un *successeur* à titre universel; mais tout *successeur* n'est pas héritier.

On peut être *successeur* d'un défunt ou d'une personne vivante.

Les légataires universels & particuliers sont des *successeurs* à un défunt, l'un à

titre universel, l'autre à titre particulier; mais ils ne sont pas héritiers.

Un donataire entre-vifs, est un *successeur* à l'égard de son donataire, quant aux biens donnés.

Celui qui est pourvu d'un bénéfice, au lieu & place d'un autre, est le *successeur* du précédent titulaire, quant au bénéfice.

L'acquéreur d'un office est le *successeur* de son prédécesseur : dans les offices de procureur & de notaire, celui qui a acheté l'office & la pratique, s'appelle *successeur à l'office & pratique*. *Voyez* BÉNÉFICE, HÉRITIER, LEGS, OFFICE, PRATIQUE, SUCCESSION. *(A)*

SUCCESSIF, adj. *(Gram. & jurisprud.)* est ce qui est relatif à une succession, comme titre *successif*, droit *successif*. *Voyez* SUCCESSION. *(A)*

SUCCESSION, *en Philosophie*, est une idée qui nous vient en réfléchissant sur cette suite d'idées enchainées constamment les unes aux autres dans notre esprit, lorsque nous veillons.

La distance qu'il y a entre les parties de cette *succession*, est ce que nous appellons *durée*. Quand cette *succession* d'idées cesse, nous n'avons pas de perception du temps, ni de sa durée : mais le moment auquel nous nous endormons, & celui auquel nous nous reveillons, semblent joints ensemble.

Ceux qui pensent que nous aquérons l'idée de la *succession*, en observant le mouvement par le moyen des sens, tombent dans le sentiment de M. Locke & par-delà, quand ils considerent que le mouvement ne produit pas l'idée de *succession*, autrement qu'en produisant une suite continue d'idées qu'on peut distinguer les unes des autres.

Un homme qui considere un corps en mouvement, ne perçoit point le mouvement, à moins que le mouvement ne produise une suite constante d'idées successives.

Mais en quelque lieu qu'un homme soit placé, quoique tout soit en repos autour de lui; pourvu qu'il pense, il aura l'idée de la succession. *Voyez* TEMPS.

SUCCESSION, s. f. *(en Astronomie,)* la *succession* des signes, est l'ordre dans lequel ils se suivent, & suivant lequel le soleil y entre successivement. On appelle aussi cette *succession*, ordre des signes, & en latin *consequentia*. *Voyez* SIGNE. Cet ordre est exprimé dans les deux vers techniques qui suivent.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, scorpius, arcitenens, caper, amphora, pisces.

Quand une planete est directe, on dit qu'elle va suivant l'ordre & la *succession* des signes, ou *inconsequentia*, c'est-à-dire, d'*aries* en *taurus*, &c. Quand elle est retrograde, on dit qu'elle va contre l'ordre & la *succession* des signes, ou *in antecedentia*, c'est-à-dire, de *gemini* en *taurus*, ensuite en *aries*. &c. *Voy.* DIRECTE RÉTROGADE, &c. *Chambers.* *(O)*

SUCCESSION, *(Jurisprud.)* en général, est la maniere dont quelqu'un entre en la place d'un autre, on recueille ses biens & ses droits avec leurs charges.

On succede à une personne vivante ou décédée dans un office, dans un bénéfice.

On peut aussi succéder aux biens, droits & charges d'une personne vivante, soit par donation, vente, échange, transport, subrogation ou autrement.

Mais l'on entend plus ordinairement par le terme de *succession*, la maniere dont les biens, droits & charges d'un défunt sont transmis à ses héritiers ou légataires.

On entend aussi par *succession* ou *hérédité*, la masse des biens, droits & charges qu'une personne laisse après sa mort.

Les *successions* aux biens & droits d'un défunt sont légitimes ou testamentaires; on appelle légitimes, ou *ab intestat*, celles qui dérivent de la loi seule; & testamentaires, celles qui sont fondées sur le testament du défunt.

On appelle *héritier*, celui qui recueille une *succession* en vertu de la loi, ou qui est institué héritier par testament. On appelle *légataire*, celui qui recueille une *succession* en tout ou en partie par testament; mais à titre de legs, & non à titre d'institution d'héritier.

Toute

Toute perſonne eſt habile à recueillir une *ſucceſſion*, à laquelle elle eſt appellée par la loi, ou par la diſpoſition de l'homme, à moins qu'il n'y ait dans l'héritier quelque cauſe d'incapacité d'héritier.

La *ſucceſſion* ne comprend pas toujours tous les biens dont jouiſſoit le défunt, mais ſeulement ceux qu'il a pu tranſmettre à ſes héritiers.

Il ſe trouve quelquefois dans une *ſucceſſion* plus de dettes & charges que de biens.

Une *ſucceſſion* peut même être ſans biens, ſoit qu'ils ſe trouvent abſorbés par les dettes, ſoit que le défunt n'en ait laiſſé aucuns : c'eſt à l'héritier à voir s'il lui convient d'accepter la *ſucceſſion*, & s'il eſpere y trouver quelque bénéfice préſent ou à venir.

Les charges des *ſucceſſions* ſont de trois ſortes ; la premiere de celles qui ſont dues indépendamment de la volonté du défunt, comme ſes dettes paſſives, la reſtitution d'un bien dont il n'avoit que l'uſufruit ; la ſeconde, de celle qu'il peut avoir impoſée ſur ſes biens, comme les legs ; & la troiſieme, de celles qui peuvent ſurvenir après ſa mort, telles que les fraix funéraires.

La *ſucceſſion* non encore acceptée repréſente le défunt.

Les héritiers préſomptifs ont trois mois pour faire inventaire des biens de la *ſucceſſion*, & encore quarante jours pour délibérer s'ils accepteront la *ſucceſſion*.

Cette acception eſt expreſſe ou tacite.

Elle eſt expreſſe, lorſque l'on prend la qualité d'héritier ; & tacite, lorſque l'on fait acte d'héritier, c'eſt-à-dire, que l'on s'immiſce dans la jouiſſance des biens de la *ſucceſſion*.

L'héritier qui craint que la *ſucceſſion* ne lui ſoit plus onéreuſe que profitable, a deux moyens de s'en garantir ; l'un, eſt de renoncer à la *ſucceſſion* ; l'autre, de l'accepter par bénéfice d'inventaire.

L'addition pure & ſimple d'hérédité, oblige indéfiniment aux dettes ; l'addition en acceptation par bénéfice d'inventaire, n'oblige aux dettes que juſqu'à concurrence de l'émolument.

Les dettes ſe diviſent entre les héritiers, à proportion de la part que chacun prend dans les biens.

Les biens d'une *ſucceſſion* ne s'eſtiment point, que déduction faite des dettes.

Le partage des biens de la *ſucceſſion*, ſe fait par ſouches ou par tête ; par ſouches, lorſqu'il y a lieu à la repréſentation ; par tête, lorſqu'il n'y a point d'héritier dans le cas de repréſentation.

Il y a trois ordres différens pour les *ſucceſſions* légitimes ou *ab inteſtat*, celui des enfans & autres deſcendans ; celui des aſcendans & celui des collatéraux.

Le premier ordre de *ſucceſſion*, eſt donc celui des enfans & petits-enfans, leſquels ſuccedent au défunt, par préférence à tous autres héritiers.

Les enfans ſuccedent par portions égales.

Les petits-enfans viennent par repréſentation avec les enfans du premier degré ; & auſſi entr'eux, quoiqu'il n'y ait point d'enfans au premier degré.

Suivant le droit romain, les pere & mere, & à leur défaut les autres aſcendans, ſuccedent à leurs enfans & petits-enfans décédés ſans poſtérité.

Les aſcendans les plus proches excluent les plus éloignés ; ils ſuccedent entr'eux par ſouches, & non par têtes.

Les freres-germains & les ſœurs-germaines, ſuccedent avec les aſcendans des neveux du défunt, ils peuvent auſſi concourir avec eux.

Au défaut des aſcendans, les collatéraux les plus proches ſuccedent au défunt.

En pays coutumier, à défaut de deſcendans du défunt, les aſcendans ſuccedent aux meubles & acquêts, & aux choſes par eux données ; mais les collatéraux ſont préférés aux aſcendans pour les propres de leur ligne.

Dans les pays de droit écrit, & dans les coutumes de double lieu, les freres-germains excluent les autres.

Les enfans des freres-germains concourent avec leurs oncles, ils excluent les freres conſanguins, & les freres utérins.

Les freres conſanguins & les freres utérins concourent enſemble.

Les enfans des freres & ſœurs viennent

par repréſentation avec leurs oncles & tantes.

Les autres collatéraux viennent ſelon leur proximité de degré.

L'égalité qui doit être obſervée entre certains héritiers, ſelon qu'elle eſt preſcrite plus ou moins étroitement par les loix & les coutumes, oblige les héritiers à rapporter à la ſucceſſion ce qu'ils ont reçu; ce qui ſe fait en remettant effectivement les biens à la maſſe, ou en précomptant ſur leur part héréditaite ce qu'ils ont reçu. *Voyez* RAPPORT.

La matiere des *ſucceſſions* eſt particuliérement traitée dans le digeſte, depuis le commencement du *XXVIII. livre*, juſqu'à la fin du *XXXVIII.* Elle comprend tout le *VI. livre* du code, excepté les huit premiers titres; & dans les inſtitutes, elle commence au *tit. 10. du liv. II.* & finit avec le *tit. 13. du III liv.*

Voyez auſſi le *III & IV. liv. des ſentences* de Paulus & les *traités* de Graſſus, Barry, le Brun.

Sur ce qui concerne en particulier les *ſucceſſions* teſtamentaires, on peut voir les mots DONATION A CAUSE DE MORT, HÉRITIER INSTITUÉ, LEGS, TESTAMENT, CODICILE, FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION.

SUCCESSION ABANDONNÉE *ou* VACANTE, eſt celle qui n'eſt réclamée par aucun héritier ni par aucune autre perſonne qui prétende y avoir droit au défaut des héritiers. On dit plus ordinairement *ſucceſſion vacante*. *Voyez ci-après* SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION AB INTESTAT, ainſi nommée par abréviation du latin *ab inteſtato*, comme qui diroit *quæ ab inteſtato defertur*, eſt celle qui eſt déférée par la loi lorſque le défunt eſt mort *inteſtat*, c'eſt-à-dire ſans avoir diſpoſé des biens par teſtament ou autre diſpoſition à cauſe de mort. *Voy. ci-devant le mot* SUCCESSION.

SUCCESSION DES AFFRANCHIS, étoit celle qui étoit déférée au patron, à l'effet de recueillir les biens de celui qui avoit été autrefois ſon eſclave & qu'il avoit affranchi.

Les regles que l'on obſervoit pour cette *ſucceſſion* ſont expliquées aux inſtitutes, *lib. III. tit. 8. Voyez* AFFRANCHI & ESCLAVE.

SUCCESSION DES ACQUÊTS, eſt celle qui comprend les biens acquêts; elle comprend auſſi ordinairement les meubles, mais cela dépend de la diſpoſition des coutumes. *Voy.* ACQUÊTS, SUCCESSION MOBILIAIRE, PROPRES, SUCCESSION DES PROPRES.

SUCCESSION DES AGNATS, *agnatorum*, étoit celle qui étoit déférée par la loi aux parens paternels *agnati*, au défaut des héritiers ſiens, & à l'excluſion des *cognati* ou parens du côté maternel.

Mais peu à peu l'on admit auſſi les cognats, & Juſtinien ayant enfin ſupprimé la différence que l'on faiſoit entre les *agnats* & les cognats, voulut qu'ils fuſſent admis également ſelon la proximité de leur parenté avec le défunt. *Voyez* la *loi des xij tables*; la *nov. 18. ch. iij*; la *nov. 118, ch. iv*, les *inſt. lib. III. tit. 2 &* SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION ANCIENNE, veut dire l'ancien patrimoine des biens propres. La coutume de Normandie ſe ſert de ce terme en ce ſens, art. 240. On en trouve pluſieurs autres exemples dans les coutumes. *Voyez* ACQUÊTS, HÉRITAGE, PATRIMOINE, NAISSANT, PROPRES.

SUCCESSION ANOMALE *ou* IRRÉGULIERE, eſt celle qui eſt déférée à quelqu'un contre le cours ordinaire des *ſucceſſions*, telles ſont les ſucceſſions des ſeigneurs par droit de déshérence, bâtardiſe; la *ſucceſſion* du fiſc par droit de confiſcation.

SUCCESSION ANTICIPÉE, eſt celle dont on commence à jouir d'avance; c'eſt ainſi que l'on qualifie quelquefois les donations qui ſont faites aux enfans par leurs pere & mere en avancement d'hoirie. *Voyez* AVANCEMENT D'HOIRIE, DONATION, HOIR, HÉRÉDITÉ, SUCCESSION.

SUCCESSION APPREHENDÉE, du latin *apprehendere* qui ſignifie *prendre*, eſt celle dont on a déja pris poſſeſſion

SUCCESSION ASCENDANTE, eſt l'ordre ſuivant lequel les aſcendans ſuccedent à leurs enfans, & autres deſcendans qui meurent ſans poſtérité. *Voyez* SUCCESSION DESCENDANTE, SUCCESSION DIRECTE, SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE.

SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE *ou* PAR BÉNÉ-

FICE D'INVENTAIRE, est celle que l'héritier n'accepte que sous le bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire sous condition de n'être point tenu des dettes au-delà du contenu en l'inventaire. *Voyez* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, DETTES, HÉRITIER, INVENTAIRE.

SUCCESSION EN EAUX, est celle qui est réglée par la coutume locale du baillage de Caux, pour les biens régis par ladite coutume. *Voyez la coutume de Normandie à la fin.*

SUCCESSION DES COGNATS, étoit celle des parens du côté maternel appellés *cognati*, lesquels anciennement ne succédoient point en vertu de la loi avec les agnats ou parens paternels, mais seulement à leur défaut, & en vertu de l'édit du préteur; mais depuis, la distinction des agnats & des cognats fut supprimée. *Voyez* SUCCESSION DES AGNATS.

SUCCESSION COLLATÉRALE, est celle qui passe du défunt à un héritier collatéral, c'est-à-dire qui n'est ni de ses ascendans ni de ses descendans, & qui n'est son parent que *à latere*. *Voyez* COLLATÉRAL & *ci-devant* le *mot* SUCCESSION.

SUCCESSION CONTRACTUELLE, est celle dont l'ordre est réglé non par la loi, mais par un contract ou donation entre-vifs, telles sont les institutions & substitutions contractuelles. *Voy. le traité des conventions de succéder* par Boucheul; DONATION, INSTITUTION CONTRACTUELLE & SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUCCESSION COUTUMIERE, est celle qui est déférée, non selon la disposition de droit, mais réglée par la disposition de quelque coutume. *Voyez* Berault *sur le cout. de Normandie, tom. I. p. 510. col. 2.*

SUCCESSION DESCENDANTE, est celle qui est déférée en descendant aux enfans ou petits-enfans du défunt, selon la proximité de leur degré. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE & SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DÉFÉRÉE, c'est-à-dire que la loi donne à quelqu'un. *Voyez* SUCCESSION DÉVOLUE.

SUCCESSION DES PROPRES, est celle qui comprend les propres ou biens anciens & patrimoniaux du défunt; on la distingue de la succession des meubles & acquêts, parce que celle-ci appartient au plus proche parent, au lieu que la succession des propres paternels & maternels appartient à l'héritier qui en est le plus proche du côté où les propres sont échus au défunt. *Voyez* HÉRITIER, LIGNE, PROPRES.

SUCCESSION DÉVOLUE *ou* DÉFÉRÉE; ces termes sont souvent synonimes, si ce n'est que par le terme *dévolue* on entend plus particuliérement celle qui d'un héritier a passé à un autre. *Voyez* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION, SUCCESSION DÉFÉRÉE.

SUCCESSION DIRECTE *ou* EN LIGNE DIRECTE, est celle qui passe en droite ligne du défunt à son héritier, comme du pere au fils ou petit-fils, ou autre descendant, ou du fils ou petit-fils, au pere ou aïeul, ou autre ascendant. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE & DESCENDANTE, SUCCESSION COLLATÉRALE.

SUCCESSION DIRECTE ASCENDANTE, est celle qui passe en droite ligne des descendans aux ascendans.

SUCCESSION DIRECTE DESCENDANTE, est celle qui passe en droite ligne des ascendans aux descendans. *Voyez* SUCCESSION DIRECTE & COLLATÉRALE.

SUCCESSION DROITE *pour* DIRECTE en l'ancienne coutume de Normandie. *Voyez* TERRIEN & SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DU FISC, est lorsque le fisc succede au défaut d'héritier par droit de confiscation. *Voyez* DÉSHÉRENCE, CONFISCATION, FISC.

SUCCESSION ÉCHUE, est celle qui est tombée ou dévolue à quelqu'un: une succession échue est différente d'une succession future, en ce que l'héritier a un droit acquis à la premiere, au lieu qu'il n'a qu'une espérance casuelle aux successions futures.

SUCCESSION EN DROITE LIGNE, est la même chose que *succession en ligne directe*.

On entend aussi quelquefois par-là ce qui est échu par *succession* immédiate à quelqu'un, quoiqu'en ligne collatérale, ou même par legs fait à un étranger; c'est une expression impropre en ce sens. *Voy.* SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION EN PROPRE; la coutume

de Normandie ſe ſert de ce terme pour exprimer la *ſucceſſion* aux biens propres & ancien patrimoine, tant en directe, que collatérale. *Voyez l'article 235 & ſuivant.*

SUCCESSION FÉODALE, eſt celle par laquelle un fief eſt échu à l'héritier. On entend auſſi ſouvent par-là, l'ordre que les coutumes ont établi pour ſuccéder aux fiefs.

SUCCESSION FIDEI-COMMISSAIRE, eſt celle que l'héritier ne recueille que par forme de fidei-commis, c'eſt-à-dire, à la charge de la rendre à un autre héritier, ſoit de ſon vivant ou aprés ſa mort, ſuivant les conditions appoſées au fidéi-commis. *Voyez ci-devant* FIDEI-COMMIS, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUBSTITUTION FIDÉI-COMMISSAIRE, *& ci-aprés* SUCCESSION FIDUCIAIRE.

SUCCESSION FIDUCIAIRE, eſt la même choſe que *ſucceſſion fidei-commiſſaire*; c'eſt celle que l'héritier eſt chargé de rendre à un autre. *Voyez* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION, SUCCESSION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUCCESSION FUTURE, eſt celle qui n'eſt pas encore échue, mais que l'on peut eſpérer de recueillir un jour à venir.

L'héritier préſomptif ne peut pas en général diſpoſer des *ſucceſſions futures*, parce que *viventis non eſt hereditas*; il y a néanmoins des cas où l'on peut renoncer à une *ſucceſſion future*. *Voyez* RENONCIATION A SUCCESSION FUTURE.

SUCCESSION JACENTE, du latin *jacere*, eſt la même choſe que *ſucceſſion abandonnée* ou *vacante*.

SUCCESSION IMMOBILIAIRE, eſt celle qui comprend les immeubles du défunt, tels que les maiſons, terres, rentes, offices & droits réels; on diſtingue quelquefois la *ſucceſſion immobiliaire* de la *ſucceſſion mobiliaire*, parce que dans certaines coutumes, l'héritier des meubles & celui des immeubles ne ſont pas toujours le même : en quelques lieux la *ſucceſſion* mobiliaire doit acquitter l'immobiliaire des dettes.

SUCCESSION INDIVISE, eſt celle qui n'eſt point encore partagée entre les héritiers & autres qui peuvent y avoir droit, tels que la veuve du défunt, les donataires & légataires. *Voyez* PARTAGE & SUCCESSION.

SUCCESSION IRRÉGULIERE. *Voyez* SUCCESSION ANOMALE.

SUCCESSION LÉGITIME, eſt celle qui eſt dévolue à quelqu'un par le ſeul bénéfice de la loi, ſans aucune diſpoſition de l'homme; on en diſtinguoit de deux ſortes, celle des héritiers ſiens, & celle des agnats : depuis, tous les enfans & petits-enfans furent mis au rang des héritiers ſiens, & les cognats furent mis au rang des agnats.

La novelle 118 introduiſit trois ordres de *ſucceſſions légitimes*; le premier eſt celui des deſcendans; le deuxieme eſt celui des aſcendans; & le troiſieme eſt celui des collatéraux.

La *ſucceſſion* des enfans à leur mere, & celle de la mere aux enfans, étoit auſſi une *ſucceſſion légitime* déja introduite par les ſénatus-conſulte Tertyllien & Orphitien. *Voyez* SUCCESSION *AB INTESTAT*, HÉRITIER-SIEN, SIEN, SUITE, COGNATS, AGNATS, MERE, SUCCESSION DES MERES; & aux *inſtitutes le titre de heredit. quæ ab inteſtato deferuntur.*

SUCCESSION LUCTUEUSE, *luctuoſa*, eſt celle qui défere aux pere, mere, & à leur défaut aux autres aſcendans en remontant, les biens de leurs enfans & petits-enfans décédés ſans poſtérité. Cette ſorte de *ſucceſſion* eſt appellée *luctueuſe*, parce qu'elle eſt contre l'ordre de nature, ſuivant lequel les enfans doivent ſuccéder aux pere & mere, & non les pere & mere à leurs enfans. *Voyez* aux *inſtitutes* de Juſtinien, *lib. III. tit. IV.*

SUCCESSION MAIN-MORTABLE, eſt celle d'une perſonne de main-morte qui eſt déférée au ſeigneur de la main-morte. *Voyez ci-devant* MAIN-MORTABLE, MAIN-MORTE.

SUCCESSION MATERNELLE, eſt celle qui provient à l'héritier, ſoit de la mere directement, ſoit du côté maternel. *Voyez* SUCCESSION PATERNELLE.

SUCCESSION DES MERES, eſt celle par laquelle les enfans viennent à la *ſucceſſion* de leur mere décédée, & réciproquement la mere vient à la *ſucceſſion* de ſes enfans décédés ſans poſtérité.

Par l'ancien droit romain, la conjonction féminine étoit ſi peu conſidérée, que les enfans ne ſuccédoient point à leur mere

ni la mere à ſes enfans. Le ſénatus-conſulte Orphitien appelle les enfans à la *ſucceſſion de la mere*, & le Tertyllien à la *ſucceſſion* de leurs enfans.

L'édit de Charles IX donné à Saint-Maur au mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, regle que les meres ſeroient réduites à l'uſufruit des biens paternels avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faiſoient pas partie; mais cet édit a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui a ordonné que les *ſucceſſions des meres* à leurs enfans ſeroient réglées ſuivant les loix romaines, comme elles l'étoient avant l'édit de Saint-Maur.

Voyez aux *inſtitutes les titres de S. C. Orphitiano & Tertylliano*, & *ci-devant* au *mot* EDIT, l'article *Edit des meres*.

SUCCESSION DES MEUBLES ET ACQUÊTS, eſt celle qui comprend le mobilier du défunt, & les immeubles par lui acquis.

Les coutumes reglent diverſement la *ſucceſſion des meubles & acquêts* & ſes charges: l'uſage le plus général eſt que cette *ſucceſſion* appartient au plus proche parent ſans diſtinction de côté ni ligne, à la différence de la *ſucceſſion* des propres, laquelle eſt déférée ſuivant l'ordre de proximité dans la ligne de laquelle vient le propre. *Voyez* ACQUÊTS, MEUBLES, MOBILIER, PROPRES, QUINT, SUCCESSION MOBILIAIRE.

SUCCESSION MISÉRABLE, *ſucceſſio miſerabilis*, étoit chez les Romains une maniere d'acquérir en propriété, des biens à titre univerſel; elle avoit lieu lorſqu'un homme libre ſe vendoit lui-même, tous biens étoient acquis à celui qui avoit acheté ſa perſonne.

De même auſſi lorſqu'une femme libre qui avoit commerce avec un eſclave ne s'en abſtenoit point après trois ſommations, tous ſes biens étoient acquis au maître de l'eſclave.

Mais ces ſortes de *ſucceſſions* furent abolies, l'une par l'empereur Juſtinien, l'autre par l'empereur Léon, ſurnommé le *ſage*. *Voyez* aux *inſtitutes*, *liv. III*, *tit. iij*.

SUCCESSION MOBILIAIRE, eſt celle qui comprend le mobilier du défunt; on comprend cependant quelquefois auſſi ſous ce terme la *ſucceſſion* des acquêts, parce qu'elle ſuit communément le même ſort que celle des meubles; mais il faut conſulter là-deſſus chaque coutume, cette matiere étant réglée diverſement. *Voyez* ACQUÊTS, MEUBLES, MOBILIER, HÉRITIER DES MEUBLES, PROPRES, SUCCESSION DES MEUBLES & ACQUÊTS.

SUCCESSION NOBLE, eſt celle qui ſe partage noblement entre les héritiers; la qualité de la *ſucceſſion* dépend en quelques coutumes de celle des biens: les *ſucceſſions nobles* ſont celles des fiefs & franc-aleux nobles, leſquels ſe partagent toujours noblement, même entre roturiers. Tel eſt l'uſage à Paris, & dans le plus grand nombre des coutumes: dans celles d'Anjou & Maine, la qualité des *ſucceſſions* dépend de celle des perſonnes & non des biens: cependant la *ſucceſſion* d'un noble dévolue à des héritiers roturiers, ſe partage noblement pour la premiere fois; il en eſt de même des biens hommagés qui ſont tombés en tierce foi, ils ſe partagent noblement entre roturiers. *Voyez* FIEF, FOI (*tierce*) NOBLE, PARTAGE, & les *coutumes d'Anjou & Maine*, *titre des partages*, & Dupineau *ſur Anjou*.

SUCCESSION OBÉRÉE, eſt celle qui eſt chargée de dettes & autres charges. *Voyez* CHARGES, DETTES, LEGS.

SUCCESSION OUVERTE, eſt celle qui eſt échue à quelqu'un par le décès de celui *de cujus bonis*: on dit figurément la *ſucceſſion* eſt *ouverte*, comme ſi l'entrée en étoit ouverte par le décès du défunt. *Voyez* SUCCESSION ÉCHUE.

SUCCESSION PATERNELLE, eſt celle qui eſt échue à l'héritier par le décès de ſon pere, ou autre aſcendant du côté paternel; on l'appelle ainſi pour la diſtinguer de ce qui eſt échu du côté maternel. *Voyez ci-devant* SUCCESSION MATERNELLE.

SUCCESSION PRÉTORIENNE, étoit celle qui étoit déférée, non par la loi, mais en vertu de l'édit du préteur, dans les cas où l'on n'étoit pas appellé par la loi; telle étoit la *ſucceſſion* des cognats, avant que Juſtinien les eût aſſimilés en tout aux agnats. *Voyez ci-devant* SUCCESSION DES AGNATS & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION PAR REPRÉSENTATION, eſt lorſque l'héritier ne vient pas à la *ſucceſſion*

de ſon chef, mais comme repréſentant ſon pere ou ſa mere prédécédés, qui auroient été en parité de degré pour ſuccéder avec les co-héritiers du repréſentant. *Voyez* REPRÉSENTATION.

SUCCESSION RÉPUDIÉE, eſt celle à laquelle un héritier a renoncé. *V.* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION.

SUCCESSION ROTURIERE, eſt celle qui n'eſt compoſée que de biens tenus en roture, ou qui ſe partagent roturiérement entre les héritiers, ſoit nobles ou roturiers. *Voyez ci-devant* SUCCESSION NOBLE.

SUCCESSION PAR SOUCHES, *in ſtirpes*, eſt celle où pluſieurs perſonnes ſorties d'une même ſouche ou tronc viennent entr'elles pour une même portion par repréſentation de leur pere, mere, aïeul ou aïeule qui étoit en même degré que les autres héritiers. *Voyez ci-devant* REPRÉSENTATION, & *ci-après* SUCCESSION PAR TÊTES.

SUCCESSION PAR TÊTES, *in capita*, eſt oppoſée à celle qui ſe fait par ſouches, *in ſtirpes;* les héritiers qui ſuccedent par têtes ſont ceux qui viennent de leur chef à la *ſucceſſion*, & non par repréſentation d'une perſonne décédée; on dit qu'ils ſuccedent par têtes, parce qu'ils ſont comptés chacun pour une tête dans la *ſucceſſion*, au lieu que ceux qui viennent par repréſentation ne ſont comptés tous enſemble que pour une tête. *Voyez ci-devant* REPRÉSENTATION & SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR TIGES, eſt la même choſe que *ſucceſſion* par ſouches. *Voyez ci-devant* REPRÉSENTATION & SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR VENTE SOLEMNELLE, étoit un moyen d'acquérir, uſité chez les Romains, par lequel tous les biens d'un débiteur caché, & qui ne ſe défendoit pas, ou qui étoit condamné & ne ſatisfaiſoit pas au bout de trente jours, étoient vendus de l'autorité du préteur, & acquis à l'acheteur à condition de ſatisfaire aux créanciers.

Mais depuis que tous les jugemens furent rendus extraordinaires, on ſupprima ces ſortes de ventes, & il fut permis aux créanciers de poſſéder les biens de leurs débiteurs, & de les faire vendre de l'autorité du magiſtrat. *Voyez aux Inſtit. liv. III, le tit. 13*, & le *mot* CRÉANCIER, DÉBITEUR, DETTE, GAGE, HYPOTHEQUE.

SUCCESSION TESTAMENTAIRE, eſt celle qui eſt déférée, non par la loi ou la coutume, mais en vertu d'un teſtament ou codicille, ou autre diſpoſition à cauſe de mort, à la différence de la *ſucceſſion ab inſtat*, qui eſt déférée par la loi. *Voyez* SUCCESSION *AB INTESTAT*.

SUCCESSION VACANTE, eſt celle qui n'eſt réclamée par aucun héritier, ni par aucune autre perſonne, au défaut des héritiers.

Lorſque l'on a quelque action à diriger contre une *ſucceſſion vacante*, on fait créer un curateur à cette *ſucceſſion*, lequel repréſente l'héritier, mais ſans être tenu perſonnellement des dettes & charges de la *ſucceſſion*, il eſt ſeulement obligé de rendre compte de ce qu'il peut avoir touché. *Voyez* CURATEUR A LA SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION *UNDE VIR ET UXOR*, ainſi appellée parce qu'elle a lieu en vertu de l'édit, *undè vir & uxor*, eſt une *ſucceſſion* particuliere, introduite originairement par le droit romain, & obſervée préſentement par tout le royaume, en vertu de laquelle le ſurvivant des conjoints par mariage ſuccede au prédécédé à l'excluſion du fiſc.

Pour que cette *ſucceſſion* ait lieu, il faut que le prédécédé n'ait laiſſé ni deſcendans, ni aſcendans, ni collatéraux capables de lui ſuccéder.

Cette *ſucceſſion* a lieu, non-ſeulement en cas de déshérence, mais auſſi quand le prédécédé eſt bâtard ou aubain, même naturaliſé, s'il ne laiſſe aucun héritier.

Cet uſage eſt fondé ſur ce que le fiſc ſuccede toujours le dernier, *fiſcus poſt omnes*, il ne ſuccede point tant qu'il y a quelque autre perſonne qui a quelque titre pour lui être préféré. *Voyez* au digeſte le *titre undè vir & uxor;* Bacquet, *de l'aubaine;* Colombet, Henrys, Bretonnier. *(A)*

SUCCESSION A LA COURONNE, *(Droit p. litig.)* l'ordre de *ſucceſſion* dans un état, eſt fondé ſur le bien de l'état, qui demande néceſſairement que cet ordre ſoit fixé. La loi qui regle la *ſucceſſion* des par-

ticuliers eſt une loi civile, qui a pour objet l'intérêt des particuliers; celle qui regle la *ſucceſſion* dans une monarchie, appartient au droit politique, qui a pour objet l'avantage & la conſervation de l'état.

Il ſuit delà, que lorſque la loi politique a établi dans un état un ordre de *ſucceſſion*, & que cet ordre vient à finir, il eſt abſurde de réclamer la *ſucceſſion* en vertu de la loi civile de quelque peuple que ce ſoit.

Il ſuit encore delà, que lorſque la loi politique a fait renoncer quelque famille à la *ſucceſſion*, il eſt abſurde de vouloir employer les reſtitutions tirées de la loi civile.

Il eſt ridicule de vouloir décider des droits des royaumes, des nations, & de l'univers, par les mêmes maximes ſur leſquelles on décide entre particuliers d'un droit de gouttiere, pour me ſervir de l'expreſſion de Cicéron.

Quand la loi politique qui a établi dans l'état un certain ordre de *ſucceſſion*, devient deſtructive du corps politique pour lequel elle a été faite, il ne faut pas douter qu'une autre loi politique ne puiſſe changer cet ordre; & bien loin que cette même loi ſoit oppoſée à la premiere, elle y ſera dans le fond entiérement conforme, puiſqu'elles dépendent toutes deux de ce principe, « le ſalut du peuple eſt la ſuprême loi ».

Si un grand état a pour héritier le ſucceſſeur d'un grand état, le premier peut fort bien l'exclure par une nouvelle loi politique, parce qu'il eſt utile à tous les deux états que l'ordre de la *ſucceſſion* ſoit changé. Ainſi la loi de Ruſſie faite au commencement du regne d'Eliſabeth, exclut-elle prudemment tout héritier qui poſſéderoit toute autre monarchie: ainſi la loi de Portugal rejette-t-elle un étranger qui ſeroit appellé à la couronne par le droit du ſang.

Les loix politiques décident encore dans les monarchies purement électives, dans quel cas la raiſon veut que la couronne ſoit déférée aux enfans ou à d'autres. *Eſprit des loix.* (*D. J.*)

SUCCIN, ſ. m. (*Hiſtoire nat. Minéral. & Chymie.*) en latin *ſuccinum*, *ambra citrina karabe chryſelectrum*, *ſmatternium*, &c. c'eſt une ſubſtance réſineuſe, dure mais caſſante, qui s'enflamme en répandant une odeur agréable: elle eſt d'un jaune plus ou moins foncé; il y en a d'opaque & de tranſparente: on la trouve en maſſes plus ou moins groſſes.

Cette ſubſtance eſt la même que celle qu'on appelle *ambre jaune*; elle a été décrite dans le premier volume de ce Dictionnaire ſous ce nom; cependant on a cru devoir ſuppléer ici à ce qui peut manquer à cet article, afin de préſenter aux lecteurs quelques obſervations ſur cette ſubſtance, qui paroît avoir été méconnue de la plupart des naturaliſtes.

Le *ſuccin* ſe trouve par couches ſuivies en pluſieurs endroits de la terre, & ſurtout dans le royaume de Pruſſe, ſur les bords de la mer Baltique. Aux endroits où il ſe rencontre on voit d'abord à la ſurface de la terre une couche de ſable, il vient enſuite une couche de glaiſe qui couvre une couche de bois réſineux, preſqu'entiérement pourri & réduit en terre, mais qui a encore la propriété de s'enflammer. Au-deſſous de ce bois ſe trouve une couche de terre alumineuſe & vitriolique; enfin on rencontre une nouvelle couche de ſable, dans laquelle le *ſuccin* eſt répandu par maſſes détachées, & en morceaux plus ou moins gros. M. Helwing, qui a eu occaſion d'obſerver par lui-même la ſituation de cette ſubſtance dans le ſein de la terre, remarque dans ſon ouvrage qui a pour titre *Litographia angerburgica*, que l'on trouve toujours du bois bitumineux, de la terre bitumineuſe noire, & du gravier, dans le voiſinage du *ſuccin*, & que l'on y rencontre auſſi du vitriol & du ſoufre; d'où il conclud, avec beaucoup de raiſon, que c'eſt un bois foſſile & bitumineux qui doit être regardé comme la ſource d'où eſt venu le *ſuccin*, qui ſe tire du ſein de la terre, & que l'on nomme *ſuccin foſſile*, pour le diſtinguer de celui qui ſe tire de la mer; cependant cette diſtinction eſt mal fondée, vu que le *ſuccin* qui ſe pêche avec des filets dans la mer, & que pour cette raiſon l'on nomme *ſuccinum hauſtile*,

eſt préciſément de la même nature que celui qui ſe tire de la terre. En effet, il ne ſe trouve dans la mer que parce que ces eaux pouſſées par les vents ont été frapper avec violence les côtes, ont miné le terrain, & en ont arraché des maſſes de *ſuccin* qu'elles ont entraînées plus loin dans la mer. Ce qui prouve cette vérité, c'eſt qu'on ne trouve le *ſuccin* en grande abondance dans la mer qu'à la ſuite des fortes tempêtes, & ſur-tout de celles qui ont porté les flots avec violence contre les côtes qui contiennent des couches de cette ſubſtance : ainſi c'eſt une erreur de croire que le *ſuccin* ait été produit dans le lit de la mer, ſes eaux ne font que la détacher, & ſouvent on en trouve des morceaux qu'elles ont rejeté ſur les bords.

En 1731, on découvrit une mine de *ſuccin* en Saxe, dans le voiſinage de Pretſch. Le terrain où l'on fit cette découverte eſt aſſez uni, quoique l'on y rencontre quelques buttes ou inégalités ; il eſt compoſé d'un ſable rougeâtre mêlé de cailloux & de gallets. Le ſable rougeâtre peut avoir environ deux toiſes d'épaiſſeur, & couvre une couche de terre noire, qui eſt elle-même compoſée de deux bancs ; le premier eſt un limon mêlé de ſable & de parties talqueuſes ; en la portant ſur la langue, on lui trouve un goût de vitriol, & en en jetant ſur le feu il en part une fumée épaiſſe, & une odeur de bitume. Le ſecond banc eſt une glaiſe griſe, dans laquelle on trouve des morceaux de bois & des racines ; elle eſt auſſi vitriolique, mais moins que le banc précédent. Le *ſuccin* ſe trouvoit à la partie ſupérieure du banc noir, qui renfermoit auſſi une ſubſtance ſemblable à du jais, & à qui, pour cette raiſon, on donnoit mal-à-propos le nom de *ſuccin noir*, dont elle differe conſidérablement ; ce banc contenoit auſſi différentes eſpeces de bois bitumineux. Au-deſſous de ces deux bancs étoit une glaiſe verdâtre qui ne contenoit rien de particulier.

Suivant le rapport de pluſieurs auteurs, le terrain qui renferme ce *ſuccin* de Saxe a ſouvent brûlé, & s'eſt embraſé, ſoit de lui-même, ſoit par différens accidens ; on aſſure que pendant les grandes chaleurs de l'été, on s'apperçoit en ce lieu d'une odeur très-agréable.

Tout ce qui vient d'être rapporté prouve que le *ſuccin* eſt une vraie réſine, qui tire ſon origine du regne végétal, & qui vient des arbres réſineux, qui par quelque inondation, ou quelque révolution du globe, ont été enſevelis dans le ſein de la terre ; origine qui lui eſt commune avec le charbon de terre, le jais, & tous les bitumes. La différence que l'analyſe chymique fait trouver entre le *ſuccin* & les réſines ordinaires, ne paroît venir que du ſéjour qu'il a fait dans le ſein de la terre, où les exhalaiſons minérales ſulfureuſes & vitrioliques peuvent lui avoir donné des qualités que n'a point une réſine purement végétale, & qui n'a point été enfouie en terre pendant pluſieurs ſiecles. C'eſt à ces mêmes vapeurs que le *ſuccin* paroît être redevable de ſa dureté ; car on ne peut douter que cette ſubſtance réſineuſe n'ait été molle & fluide dans ſon origine, comme toutes les réſines que nous connoiſſons ; ce qui prouve cette vérité, c'eſt que les morceaux de *ſuccin* que l'on trouve dans le ſable, ſont remplis de petits trous qui y ont été formés par les grains de gravier, lorſque cette matiere étoit encore molle ; ces petits trous, ou ces inégalités ne ſe trouvent point ſur les morceaux de *ſuccin* que l'on tire de la mer, parce qu'ils ont été roulés, & pour ainſi dire, polis par le mouvement des eaux. Ce qui démontre encore plus la fluidité primitive du *ſuccin*, ce ſont les inſectes, les mouches, les araignées, *&c.* qui s'y trouvent renfermés, & comme embaumés ; nous voyons tous les jours que la même choſe arrive aux inſectes qui s'attachent aux arbres d'où il découle de la gomme ou de la réſine.

Concluons de tous ces faits que le *ſuccin* eſt une véritable réſine, qui a découlé des bois réſineux & bitumineux qui ſe trouvent dans la couche qui eſt au-deſſus ; cette réſine s'eſt filtrée au-travers de la couche alumineuſe ou vitriolique d'où ſa partie la plus pure a paſſé dans la couche de ſable, où l'on trouve actuellement le

ſuccin ;

ſuccin ; qui par la ſuite des temps, ſoit par une évaporation lente, ſoit par le concours des exhalaiſons de la terre, a acquis une conſiſtence dure qu'il n'avoit point originairement.

On demandera peut-être quel eſt l'arbre qui a produit cette réſine ? Il y a tout lieu de croire que cet arbre eſt étranger à ce climat où l'on trouve aujourd'hui le *ſuccin*. Ce ſera peut-être dans les Indes ou dans quelque pays lointain qu'il faudra chercher une réſine végétale analogue. Cela ne paroîtra point abſurde, pour peu que l'on faſſe attention que les bois & les plantes, dont on trouve les empreintes dans les pierres feuilletées qui accompagnent nos mines de charbon de terre, ſont entiérement étrangeres à nos climats ; c'eſt une obſervation que M. de Juſſieu a faite dans les mines de charbon de terre de S. Chaumont en Lyonnois, où il a trouvé le fruit de l'arbre triſte, qui croît actuellement dans le Malabar. D'ailleurs, pluſieurs naturaliſtes qui ne ſe bornent point à obſerver les choſes ſuperficiellement, ont remarqué que les inſectes qui ſont renfermés dans le *ſuccin*, different de ceux de nos climats, & ont leurs analogues vivans dans des pays éloignés. Ainſi, pour rendre raiſon des événemens qui ont enterré les arbres d'où eſt provenu le *ſuccin*, il faut recourir aux révolutions générales du globe qui ont bouleverſé ſa ſurface, & changé la poſition de ſes parties. *Voyez les articles* FOSSILES, TERRE *(révolution de la)*, *&c.* Ces inſectes ſont des mouches, des vermiſſeaux, des papillons, des chenilles, *&c.* Quelques auteurs ont été juſqu'à dire qu'il y avoit des morceaux de *ſuccin* où l'on trouvoit des grenouilles, des viperes, des lézards ; mais il paroît conſtant que c'eſt l'art qui les a produits : en effet, quelques perſonnes ont eu le ſecret de fondre le *ſuccin* ſans lui ôter ſa tranſparence qui même devient par-là plus grande.

On a encore des morceaux de *ſuccin* qui renferment du bois, des feuilles d'arbres, de la mouſſe, *&c.* On ſent aiſément que pluſieurs de ces morceaux peuvent être factices, & que ceux qui ont le ſecret de ramollir le *ſuccin*, peuvent auſſi y introduire tout ce qui leur plaît.

On prétend que Stenon & Kerckring ont eu le ſecret de réunir enſemble pluſieurs petits morceaux de *ſuccin* pour en faire un gros. Glauber faiſoit pour cet effet diſſoudre le *ſuccin* dans de l'eſprit-de-vin, que l'on enleve enſuite par la diſtillation, mais la maſſe qui reſte eſt molle. On aſſure qu'en faiſant bouillir le *ſuccin* dans de l'huile de raves, il ſe durcit & perd ſa couleur, ce qui peut venir de l'alkali volatil contenu dans cette huile.

Quelques artiſtes ont auſſi le ſecret d'introduire dans le *ſuccin* toutes les couleurs qui leur plaiſent, & de contrefaire les pierres précieuſes.

Dans le royaume de Pruſſe la pêche du *ſuccin* appartient au roi ſeul, qui l'afferme à des particuliers. On trouve encore du *ſuccin*, dans pluſieurs autres parties de l'Europe : en 1738 on en a découvert une couche abondante en Ukraine à peu de diſtance de Kiow ; il étoit, ainſi que celui de Pruſſe, dans du ſable. On en a trouvé en France, près de Soiſſons, dans les fouilles qui ont été faites pour le canal de Picardie. On en a auſſi trouvé en Sicile, & dans quelques endroits de l'Aſie mineure.

Le *ſuccin* varie pour la couleur ; il y en a d'un jaune de citron, d'un jaune d'or, d'orangé, de rouge, de blanc, de bleuâtre. Quelques auteurs font mention d'un *ſuccin* noir ; mais il paroît qu'ils ont voulu déſigner par-là du jais.

Le *ſuccin* faiſoit autrefois une branche de commerce aſſez conſidérable ; c'étoit un objet de luxe ; aujourd'hui le prix en eſt beaucoup diminué ; cependant les morceaux les plus gros ne laiſſent pas de ſe vendre aſſez cher.

La compoſition du *ſuccin* n'a pas moins occupé les chymiſtes que ſon origine. Les amateurs de l'hiſtoire naturelle, Pott, Neumann, M. Bourdelin, ſont ceux qui paroiſſent l'avoir examiné avec le plus de ſuccès. Nous allons rapporter leurs travaux tels qu'ils ſe trouvent décrits dans une diſſertation de M. Stockar de Neuforn, imprimé à Leyde en 1760, ſous le titre de *ſpecimen chemico medicum inaugurale de ſuccino in genere, & ſpeciatim de ſuccino foſſili Wiſholzenſi*, dans laquelle cet auteur

a ajouté plusieurs expériences neuves, & apprécié de la maniere la plus lumineuse, celles des savans chymistes que nous venons de nommer.

L'eau ne produit aucun changement dans le *succin*. Lorsqu'on l'expose longtemps à son action, elle contracte à la vérité une légere odeur, & se charge d'un peu de matiere mucilagineuse, & de quelque vestige de sel marin; mais on doit attribuer plutôt ces produits aux ordures qui adherent à sa surface, qu'à la décomposition de sa substance.

Si l'on verse de l'esprit-de-vin rectifié sur du *succin* réduit en poudre très-subtile, & qu'on les fasse digérer ensemble, on obtient une teinture rouge; qu'on peut préparer plus promptement; si, comme Boérhaave le prescrit, on empâte le *succin* réduit en poudre avec un alkali résout, qu'on dessèche la masse, qu'on la laisse tomber en déliquium pour la dessécher de nouveau, ce qu'on répete trois ou quatre fois; ou, comme le prescrit M. Neuenham, dans les *mélanges d'observations*, publiés à Leipsick en 1755, qu'on broie le *succin* avec de la potasse & du sucre, & qu'on le mette à digérer ensuite dans l'esprit-de-vin; mais quoique l'on fasse, il n'y a jamais qu'une très-petite portion du *succin* qui se dissout, le résidu est mollasse, & on a beau y remettre de nouvel esprit-de-vin, on n'obtient plus rien.

Si l'on verse de l'eau sur ces teintures de *succin*, elles deviennent laiteuses, & le *succin* s'en sépare sous la forme d'une poudre blanche, si atténuée, qu'elle passe par le filtre avec l'esprit-de-vin; mais elle se précipite bientôt au fond. La teinture de *succin* a un goût très-agréable, & l'odeur du *succin*; on sent en même-temps qu'il s'en dégage une poudre qui adhere à la langue, & qui paroît être entiérement insipide.

Si l'on distille cette teinture de *succin*, on a un esprit-de-vin qui conserve le goût & l'odeur du *succin*, mais duquel l'eau ne dégage plus rien: il reste au fond du vaisseau un peu d'une matiere d'un rouge foncé, molle & tenace. Cet esprit-de-vin ainsi chargé de l'esprit recteur du *succin*, pourroit être d'une grande utilité pour la médecine: il est plus que vraisemblable qu'il a toutes les vertus qu'on a reconnues dans la teinture du *succin*, puisque le *succin* doit nécessairement s'en dégager dans l'estomac, où il ne trouve plus aucun menstrue capable de le dissoudre; du moins on pourroit se flatter d'augmenter la vertu de la teinture du *succin*, si on employoit pour la faire, de l'esprit-de-vin qu'on auroit retiré de dessus le *succin*.

Les sels, soit acides, soit alkalis, n'agissent point sur le *succin*, il faut en excepter le seul acide vitriolique qui le dissout en entier & en assez peu de temps: cette dissolution est claire & limpide, mais si aisée à déranger, que les acides, les alkalis, l'esprit-de-vin, l'huile de térébenthine, l'eau, *&c.* la décomposent; il s'en dégage une poudre grise très-fine, qui n'a plus l'odeur agréable du *succin*, mais plutôt celle de la poix.

Le sucre dissous dans l'eau, ni le plomb fondu, n'operent aucun changement dans ce bitume; il se ramollit un peu dans la cire & dans le soufre fondus; mais il reprend sa premiere dureté; si-tôt qu'il est réfroidi, il change seulement de couleur.

Hoffmann ayant renfermé du *succin* avec le double de son poids d'huile d'amandes dans la machine de Papin, le trouva réduit au bout d'une heure en une masse gélatineuse, transparente, au dessus de laquelle nageoit un peu d'huile. M. Stockar dit avoir mis du *succin* de différentes couleurs dans des vaisseaux de verre cylindriques, & avoir versé par dessus des huiles de raves, de pavot, d'amandes, d'olives, de noix, de laurier par décoction, de romarin, de casse, puis de *succin*, du baume de copahu & de térébenthine; il boucha bien ces vaisseaux & les mit en digestion au bain de sable; au bout de huit jours il trouva que le *succin* qu'il avoit mis dans le baume de copahu & de térébenthine s'étoit dissous en une liqueur d'un rouge foncé, laquelle étant réfroidie, forma une masse solide, fragile, de la même couleur. La dissolution faite dans l'huile de raves, étoit d'un beau jaune; l'huile de pavot en donna une d'un rouge jaunâtre; l'huile d'olives d'un beau rouge; celle de noix

étoit d'un rouge plus foncé ; il s'étoit déposé au fond une matiere mucilagineuse blanche ; la dissolution dans l'huile de laurier étoit d'un rouge pourpre ; elle avoit cela de singulier, que quoique cette huile ait ordinairement la consistance d'un beurre, la dissolution qu'elle avoit faite du *succin* resta liquide. La dissolution dans l'huile de lin étoit de couleur d'or ; celle dans l'huile d'amandes étoit d'un beau jaune ; l'huile de *succin* ne l'attaqua pas non plus que celles de romarin & de cajeput. M. Stockard conjecture que cela vient de ce que ces huiles s'évaporent. On peut accélerer ces dissolutions en les faisant dans des vaisseaux fermés.

Nous ajouterons à ces observations de M. Stockard, qu'on peut les faire en un quart-d'heure, en faisant fondre le *succin* réduit en poudre grossiere dans de la térébenthine qu'on tient à cet effet sur le feu, & en y versant de l'huile de lin cuite toute bouillante. C'est ainsi que M. Rouelle prépare le vernis dont il se sert pour faire son lut gras.

Toutes ces dissolutions se mêlent parfaitement avec l'huile de térébenthine, & on peut faire par ce moyen de très-beau vernis ; tel est celui qu'on emploie pour les tabatieres qui se fabriquent aux invalides. Elles ne se mêlent pas de même avec l'esprit-de-vin ; mais elles se dissolvent entiérement aussi-bien que les vernis qu'on en prépare dans l'huile de vitriol qui leur donne une couleur rouge foncée, les autres acides ne sauroient les attaquer.

Le succin détonne avec le nitre, & lorsqu'on en a employé une quantité suffisante, c'est-à-dire, dans la proportion de trois à quatre, on ne retrouve qu'un alkali pur ; au lieu que lorsqu'on suit la proportion indiquée par M. Bourdelin, de deux à quatre ; on retrouve encore du nitre entier qui n'a pas été décomposé ; calciné avec l'alun, il fait le pyrophore de Homberg. Ce pyrophore est jaune en dedans comme en dehors ; pour le bien faire, il faut commencer par dessécher l'alun, ensuite on le mêle avec le *succin* sans le calciner séparément, comme on fait quand on emploie la farine, & on les calcine ensemble jusqu'à ce qu'il ne s'en exhale plus de vapeur ; le reste du procédé se fait à l'ordinaire.

Si l'on expose le *succin* dans une cornue à l'action du feu, on obtient à un degré de chaleur assez léger du phlegme qui vient d'abord sans couleur, & qui peu-à-peu en prend une laiteuse, il passe en même temps quelques vestiges d'une huile très-limpide qui est d'abord mêlée au phlegme ; mais il s'en sépare par le repos en haussant le feu, la retorte & le récipient se rempliſſent de vapeurs blanches très-épaisses, on voit couler une huile pure, & il s'attache au col de la retorte quelques aiguilles salines qui augmentent peu-à-peu au point de boucher presqu'entiérement ce col. Lorsque tout ce sel est passé, le *succin* se fond, il vient en même temps une huile qui se colore & s'épaissit de plus en plus, au point que sur la fin elle adhere au col de la retorte comme de la poix fondue. Lorsque tout est passé, il reste dans la cornue un charbon très-spongieux qui fait à peine une douzieme du *succin* employé. Quant à la proportion des autres produits, elle varie selon que le *succin* est plus ou moins pur ; cependant on peut l'évaluer à peu près à un huitieme de phlegme, trois quarts d'huile, un vingt-quatrieme de sel & un douzieme de terre.

Passons maintenant à l'examen de ces différens produits. Le premier phlegme qui passe est une eau pure, celui qui le suit est chargé d'un peu d'huile qui s'en sépare par le repos, & d'une petite quantité de sel qui se manifeste avec le sirop de violette qu'il rougit, & avec les alkalis avec lesquels il fait effervescence ; on y trouve encore un esprit recteur que l'esprit-de-vin peut lui enlever ; cet esprit recteur n'est pas le même que celui que le *succin* entier donne à l'esprit-de-vin ; puisqu'il n'a pas même odeur, & que si on le rectifie, il devient puant. En distillant de l'esprit-de-vin sur ce phlegme de *succin*, on remarque un phénomene que nous ne devons pas passer sous silence ; l'huile qui est contenue dans ce phlegme monte avec l'esprit-de-vin, mais elle s'en sépare sur le champ, & tombe au fond du récipient.

Après le phlegme, vient comme nous l'avons dit, le sel concret. Les premiers

chymiſtes qui l'ont connu, tels que Maurice Hoffmann & Glaſer l'ont mis au rang des alkalis volatils déterminés par ſa volatilité ; mais il y a long-temps que Barchuſen & Boulduc ont démontré qu'il eſt acide. Les chymiſtes ſont peu d'accord ſur la nature de cet acide ; Neumann, Sendelius, Fréderic Hoffmann, *&c.* l'ont rangé parmi les ſels vitrioliques. M. Bourdelin veut qu'il ſoit de la nature du ſel marin ; le lecteur jugera par l'expoſé que nous allons faire de ſes propriétés, ſi ces prétentions ſont fondées ; mais il faut auparavant que nous indiquions le moyen de l'avoir le plus pur qu'il eſt poſſible.

On a propoſé différentes méthodes pour purifier ce ſel ; mais ſans entrer dans des détails inutiles, nous dirons que la voie la plus ſûre de l'avoir le moins chargé d'huile qu'il eſt poſſible, c'eſt de le détacher du col de la retorte avec de l'eau bouillante, avant que l'huile épaiſſe ait commencé à paſſer : car lorſqu'il en eſt une fois ſali, il eſt très-difficile de l'en dépouiller ; on fera enſuite évaporer cette eau, & on la mettra cryſtalliſer ; s'il n'eſt pas aſſez pur, on le diſſoudra de nouveau & on le fera cryſtalliſer une ſeconde fois. Ce ſel ainſi purifié, cryſtalliſé en priſmes triangulaires dont les pointes ſont tronquées, il eſt d'un goût manifeſtement acide & un peu aſtringent.

Il ſe diſſout très-difficilement dans l'eau froide, puiſqu'il en faut vingt-quatre parties pour diſſoudre une partie de ce ſel, au lieu qu'il ne faut que deux parties d'eau bouillante ; mais à meſure que cette eau ſe refroidit, la plus grande partie du ſel ſe dépoſe, il en reſte néanmois en diſſolution plus que l'eau froide n'en auroit pu diſſoudre.

L'eſprit-de-vin ne le diſſout, que lorſqu'il eſt aidé de la chaleur.

Expoſé à un degré de chaleur un peu ſupérieur à celui de l'eau bouillante, il ſe liquefie & s'envole ſous la forme d'une vapeur blanche, épaiſſe, qui incommode les poumons.

Il fait efferveſcence avec les alkalis, ſoit fixes, ſoit volatils, avec les terres abſorbantes & calcaires, & les diſſout : il rougit le ſirop de violette, ſoit qu'on l'employe en forme concrette, ſoit qu'on prenne ſa diſſolution ou même le phlegme de *ſuccin*. Il ne fait point efferveſcence & il n'en exhale aucune vapeur lorſqu'on verſe deſſus de l'huile de vitriol. Quelque choſe qu'on faſſe, il n'eſt pas poſſible de l'avoir ſous forme fluide comme les autres acides.

Si on ſature une diſſolution de ſel de *ſuccin* avec un alkali fixe bien pur ; qu'après avoir filtré la liqueur, on l'évapore à un léger degré de chaleur, on obtient des cryſtaux tranſparens qui ont la même figure que ceux du ſel de *ſuccin*. Ce nouveau ſel a une ſaveur qui lui eſt particuliere, il ſe diſſout aiſément dans l'eau froide, en quoi il differe eſſentiellement du tartre vitriolé. Il décrépite lorſqu'on le jette ſur les charbons ardens ; il y reſte fixe & ſans ſe décompoſer : les acides verſés ſur ce ſel neutre n'y produiſent aucun changement ; il ne change point l'eau forte en eau régale, il ne précipite pas l'argent diſſous dans l'eau forte ; il précipite à la vérité le vinaigre de ſaturne en une chaux blanche, mais il n'eſt pas poſſible de convertir cette chaux blanche en plomb corné.

Cette même diſſolution de ſel de *ſuccin* ſaturée d'alkali volatil forme un ſel ammoniacal, qu'on purifie en le ſublimant dans des vaiſſeaux fermés. Ce ſel eſt parfaitement neutre, il a un goût amer, & imprime un léger ſentiment de froid ſur la langue ; ſi on l'expoſe dans une cuillere d'argent ſur des charbons allumés ; il ſe liquefie & s'envole ſous la forme d'une vapeur blanche.

Le ſel de *ſuccin* jeté ſur du nitre en fuſion détonne plus ou moins vivement, ſelon qu'il eſt plus ou moins chargé d'huile, il ſe diſſipe avec l'acide du nitre, & il ne reſte qu'un alkali fixe & pur.

Si on le calcine avec parties égales d'alkali fixe bien pur & bien dépouillé de tout tartre vitriolé, il ne forme point un *hepar ſulphuris* comme il auroit dû faire, s'il eût été de nature vitriolique, & il ne reſte qu'un alkali fixe pur.

Le ſel de *ſuccin* diſtillé avec les accides du vinaigre, du ſel, du nitre, du vitriol, ſe ſublime ſous ſa premiere forme ; ces acides ne lui enlevent que ſon huile étrangere. Il

faut un certain degré de chaleur pour que ces acides puiſſent le diſſoudre, il n'y a que l'acide vitriolique qui le diſſout à froid. De quelque maniere qu'on l'uniſſe à l'acide nitreux, il ne lui donne pas la propriété de diſſoudre l'or, preuve évidente qu'il n'eſt pas de la nature de l'acide du ſel marin.

Diſſous avec parties égales de ce ſel & diſtillé, il paſſe pur & dépouillé de ſon huile.

Si l'on mêle exactement enſemble parties égales de ce ſel de *ſuccin* & de fleurs de ſel ammoniac & qu'on les diſtille, on obtient d'abord un peu d'une liqueur acide de couleur jaune, qui a toutes les propriétés de l'eſprit de ſel. Si l'on pouſſe le feu, ce qui réſte de ſel au fond de la cornue ſe ſublime, de façon cependant qu'ils reſtent ſéparés & diſtincts; le ſel de *ſuccin* occupant la partie ſupérieure du col de la retorte, & le ſel ammoniac l'inférieure; au ſel de *ſuccin* eſt unie la petite portion d'alkali volatil qui a perdu ſon acide du ſel marin; il reſte au fond du vaiſſeau un peu de charbon noir. M. Stockar à qui nous devons cette expérience dit, qu'en ajoutant toujours de nouveau ſel de *ſuccin* aux mêmes fleurs de ſel ammoniac, il étoit parvenu à les décompoſer preſqu'entiérement.

La craie ſe diſſout très-aiſément dans la ſolution de ſel de *ſuccin*; & lorſqu'on a attrapé le point de ſaturation, ce ſel perd ſon goût acide pour en prendre un amer. Si l'on filtre la diſſolution & qu'on l'évapore, elle cryſtalliſe beaucoup plutôt que le ſel de *ſuccin* pur. Les cryſtaux qu'on obtient, conſervent leur figure tant qu'ils ſont ſous l'eau: mais dès qu'on les a deſſéchés, ils tombent en pouſſiere & prennent une couleur griſe. Ce ſel ne s'humecte point à l'air, & n'eſt ſoluble que dans l'eau chaude. Les acides n'en font exhaler aucune vapeur. Les alkalis fixes & volatils & l'acide vitriolique dégagent la craie de ce compoſé, les autres acides n'y operent aucun changement. Le ſel de *ſuccin* ne précipite la craie que lorſqu'elle eſt unie à l'acide végétal; il n'a aucune action ſur les diſſolutions de cette terre dans les acides minéraux.

Le ſel de *ſuccin*, combiné de cette façon avec la craie, perd toute ſa volatilité. L'acide du vinaigre le plus concentré diſtillé ſur ce ſel, ne peut pas en dégager le ſel de *ſuccin*. Le vinaigre paſſe pur, & la combinaiſon de ſel de *ſuccin* & de craie reſte au fond de la cornue. La même choſe arrive lorſqu'on diſtille ce ſel avec l'acide du ſel marin. Il n'en eſt pas de même, ſi au lieu de l'acide du ſel on emploie une ſolution de ſel ammoniac, car alors le ſel de *ſuccin* quitte la craie pour s'unir à l'alkali volatil, & l'acide du ſel marin s'unit à la craie.

Si l'on traite de la même maniere ce ſel cretacée de *ſuccin* avec l'acide nitreux, on obtient d'abord cet acide pur; mais lorſqu'il s'eſt concentré juſqu'à un certain point, il détonne avec la partie huileuſe du ſel de *ſuccin*, & briſe tout l'appareil.

Si l'on diſtille l'acide vitriolique ſur ce même ſel, il le décompoſe, l'acide vitriolique s'unit à la craie, & le ſel de *ſuccin* paſſe pur.

Le ſel de *ſuccin* diſſous dans l'eau, diſſout le cuivre, le fer, l'étain & le zinc; il attaque plus difficilement le plomb & le biſmuth; il ne touche pas à l'argent, au mercure, à la platine ni au régule d'antimoine. Ces diſſolutions préſentent quelques phénomenes particuliers: par exemple, l'acide vitriolique dégage le cuivre uni à ce ſel, & n'en dégage pas le fer; l'étain ſe précipite de lui-même au fond de la diſſolution, & il n'en reſte rien dans la liqueur. Le plomb ne paroît que rongé à la ſurface, ſans que la liqueur qui le ſurnage en paroiſſe rien contenir. L'alkali volatil verſé ſur la diſſolulion du zinc lui donne une petite couleur rouge. Alors l'alkali fixe ne peut plus la précipiter; au lieu qu'il la précipite ſous la forme d'une poudre blanche, lorſqu'on le verſe le premier.

Nous avons déja dit que le ſel de *ſuccin* ne dégageoit point l'argent ni le mercure diſſous dans l'eau forte; il ne dégage pas non plus le plomb de l'eau-forte ni de l'eſprit de ſel; mais il le dégage de l'acide du vinaigre; la poudre qu'on obtient par ce moyen, ne peut pas ſe changer en plomb corné.

Ces expérienes ſont plus que ſuffiſantes

pour démontrer que le sel de *succin* n'est pas un sel vitriolique, comme l'ont prétendu Neumann, Sendelius, *&c.* puisqu'il ne forme pas de soufre avec la poudre de charbon; ni un acide de la nature de l'acide du sel marin, puisqu'il ne convertit pas l'eau forte en eau régale, qu'il ne dégage pas l'argent ni le mercure dissous dans cette même eau forte, & qu'il ne fait pas de plomb corné. Est-on plus fondé à le regarder comme une espece de sel végétal? M. Pott seroit assez de ce sentiment, ce seroit aussi le nôtre; car quant à ce que M. Stockard objecte qu'il ne fait pas de tartre tartarisé avec l'alkali fixe, & qu'il chasse l'acide du vinaigre, de la craie & du plomb auxquels il étoit uni, on pourroit lui répondre, que ce sel n'étant pas un acide pur, puisqu'il a une forme concrete, peut avoir quelques qualités particulieres qu'il doit aux matieres hétérogenes qui lui sont unies; cela est si vrai, que la crême de tartre & le vinaigre, quoiqu'ils soient un même acide végétal, forment des sels neutres différens avec l'alkali fixe & les terres absorbantes, & que l'acide du vinaigre & même le suc de citron, décomposent les différentes combinaisons de la crême de tartre avec les alkalis, les terres, & même les substances métalliques. D'ailleurs ou trouve dans le regne végétal un sel concret acide qui paroît avoir la plus grande analogie avec le sel de *succin*, je veux parler des fleurs de benjoin.

Les chymistes paroissent s'être bien moins occupés de développer la nature de l'huile de *succin* que celle de son sel: à peine trouve-t-on quelques expériences sur cette substance; on a cependant travaillé à l'avoir aussi pure qu'il est possible, ce qu'on a obtenu par des rectifications répétées. Ces rectifications se font, ou sans addition, ou en y ajoutant différens intermedes: de ces intermedes il n'y a que l'eau, l'esprit-de-vin ou l'acide du sel marin qu'on puisse employer avec sûreté: les autres, ou décomposent l'huile de *succin*, ou en retiennent une grande partie.

Cette huile ainsi rectifiée est très-limpide, d'une odeur forte; elle est insoluble dans l'esprit auquel on l'unit; cependant par le moyen de différens intermedes, tels que le savon, le blanc de baleine, *&c.* & c'est le procédé que l'on suit ordinairement pour faire l'eau de luce, elle se dissout aisément dans l'huile de vitriol, l'esprit de térébenthine, les huiles & les baumes des végétaux. Il n'a pas été possible à M. Stockard de l'unir à l'alkali fixe, quoiqu'il les ait tenus en digestion pendant très-long-temps.

Le résidu qu'on trouve dans la cornue est plus ou moins abondant, selon que le *succin* qu'on a employé est plus ou moins pur. C'est une terre unie au phlogistique: celui-ci tient si fort, que la calcination la plus long-temps continuée ne sauroit l'en dégager, & qu'il détonne encore avec le nitre. On trouve dans cette terre quelques vestiges de fer que l'aiman en sépare, & quelquefois un peu de sel marin, sur-tout lorsqu'on a employé du *succin puisé* dans la mer.

Il nous reste à parler de l'emploi que l'on fait en médecine de cette substance & de ses différens produits, comme sa teinture, son huile & son sel essentiel. On fait entrer le *succin* préparé, c'est-à-dire réduit en poudre très-subtile dans les différentes compositions antispasmodiques & nervines; on l'emploie même seul pour arrêter les gonorrhées & les hémorrhagies. Sa teinture, par sa vertu antispasmodique & nervine, convient dans les maladies hipocondriaques & hystériques, & quelquefois dans les maladies convulsives, sur-tout dans les personnes d'un tempérament lâche & humide.

Le sel de *succin* bien purifié est rangé parmi les remedes céphaliques, détersifs, balsamiques, antiseptiques & antispasmodiques. Il agit par la voie des urines, & joint à petite dose aux diaphorétiques & aux purgatifs, il en augmente la vertu; combiné avec l'esprit volatil de corne de cerf, il forme un sel qu'on conserve en liqueur sous le nom de *liqueur de corne de cerf succinée*, qu'on emploie avec le plus grand succès à la suite des remedes apéritifs pour redonner aux parties le ton qu'elles ont perdu.

L'huile de *succin* est âcre, balsamique, vulnéraire, diaphorétique, emménagogue & antispasmodique; on l'emploie avec

ſuccès dans les vieux ulcères & dans les maladies de convulſions.

Uſage médicinaux du ſuccin. L'huile de *ſuccin* blanche & celle qu'on retire de l'huile noire par la rectification, ſont regardées comme ſpécifiques contre les affections ſpaſmodiques, & principalement contre la paſſion hyſtérique. Elles ſont très-recommandées encore contre les maladies du ſyſtême nerveux & du cerveau, telles que la paralyſie, l'apoplexie, *&c.* On l'ordonne communément par gouttes, & la doſe la plus haute n'excede guere ſept à huit gouttes. Il n'y a point d'inconvéniens à augmenter conſidérablement cette doſe, à donner cette huile à un demi-gros, & même à un gros & davantage, ſi on l'unit à un jaune-d'œuf ou à du ſucre en poudre. *Voyez oleo-ſaccharum.* Outre l'uſage intérieur dont nous venons de parler, on l'emploie encore extérieurement contre les mêmes maladies, on en frotte les tempes, le deſſous du nez, la nuque, l'épine du dos, dans les maladies nerveuſes & convulſives, dans l'apoplexie, la paralyſie. *&c.*

Dans les paroxiſmes des vapeurs hiſtériques, on en applique ſur les narines, on en fait flairer un flacon, & on en fait encore un uſage fort ſingulier & vraiſemblablement fort inutile, qui eſt d'en frotter le pubis & la vulve, & même d'introduire dans le vagin des peſſaires qui en ſoient imbibés.

L'eſprit & le ſel de *ſuccin*, ſont comptés parmi les apéritifs diurétiques les plus efficaces : on croit que la matiere huileuſe dont ce ſel eſt empreint, le rend très-propre à déterger & à conſolider les ulceres de la veſſie & de l'uretre. Cet eſprit & ce ſel ſont encore recommandés contre les maladies des obſtructions & en particulier contre la jauniſſe : on le vante auſſi pour le traitement du ſcorbut ; la doſe commune de l'eſprit eſt d'environ demi-gros juſqu'à un gros, dans une liqueur appropriée. Or en ſuppoſant l'eſprit de *ſuccin* comme une liqueur ſaline à peu près ſaturée, la doſe du ſel concret correſpondante à un gros de liqueur, ſera d'environ cinq grains : car une partie de ſel de *ſuccin* demande environ quatorze parties d'eau pour être diſſoute ; d'où l'on peut conclure que cette doſe vulgaire d'eſprit de *ſuccin*, pourroit être très-conſidérablement augmentée : car certainement le ſel de *ſuccin* ne ſauroit être regardé comme un remede actif. Au reſte le ſel & l'eſprit de *ſuccin* ſont des drogues fort peu employées.

L'uſage pharmacéutique le plus ordinaire de l'eſprit de *ſuccin*, c'eſt d'être employé à la préparation de la liqueur de corne de cerf ſuccinée, qui ſe fait en mêlant juſqu'au point de ſaturation de l'eſprit de *ſuccin* & de l'eſprit volatil de corne de cerf, ce qui conſtitue une liqueur ſaline ou leſſive d'un ſel ammoniac fort gras, & que pluſieurs auteurs recommandent ſinguliérement comme un excellent remede, dans les maladies convulſives, principalement dans l'aſthme, & dans les maladies d'obſtructions, dans leſquelles il paroît en effet que ce remede doit très-bien faire, & qu'il devroit par conſéquent être plus uſité parmi nous dans ces cas.

Le *ſuccin* en ſubſtance ou en poudre eſt auſſi employé à titre de remede ; mais il paroît peu propre à paſſer dans les ſecondes voies & à opérer un effet réel. La teinture qu'on en tire par l'eſprit-de-vin, a un peu plus d'efficacité : d'abord parce que l'eſprit-de-vin lui-même, qu'on y emploie, a une vertu médicamenteuſe reconnue contre les maladies auxquelles on emploie cette teinture, & qui ſont les mêmes pour leſquelles on recommande l'huile de *ſuccin* ; ſecondement, par l'état de diſſolution, ou au moins de très-grande diviſion, dans lequel le *ſuccin* contenu dans cette teinture peut parvenir à l'orifice des vaiſſeaux lactés, quand même cette teinture ſeroit précipitée par les liqueurs digeſtives : au reſte cette teinture de *ſuccin* eſt très-peu chargée ; l'eſprit-de-vin ne diſſout le *ſuccin* qu'avec peine qu'en petite quantité, & peut-être que fort incomplétement. M. Baron dit dans ſes notes ſur Lemeri, que l'huile aromatique du *ſuccin* eſt la ſeule partie de ce bitume dont l'eſprit-de-vin puiſſe ſe charger. Si cette propoſition au lieu d'être purement gratuite, étoit tant-ſoit-peu prouvée, il faudroit dire poſitivement que l'eſprit-de-vin

diſſout le *ſuccin* qu'incomplétement, au lieu de dire que cela eſt *peut-etre* ainſi.

Quoi qu'il en ſoit, pour faire une bonne teinture de *ſuccin*, une teinture bien chargée, vraiment empreinte de la vertu médicamenteuſe du *ſuccin*, il faut avoir recours à l'intermede de l'alkali fixe, qui eſt capable non-ſeulement de diſpoſer le *ſuccin* à être plus facilement attaqué par l'eſprit-de-vin, mais même qui peut contracter avec ce bitume, une eſpece d'union ſous forme de ſavon, qui le rend très-propre à ſe diſtribuer parfaitement dans le ſyſtême vaſculeux, à ſe mêler à la maſſe des humeurs : l'alkali fixe opere l'un & l'autre effet dans la teinture de *ſuccin* d'Hoffman, dont voici la deſcription.

Teinture de ſuccin d'Hoffman ; eſſentia ſuccini præſtantiſſima, décrite dans les obſervations phyſico-chymiques de cet auteur, *liv. I. obſ. 17.* Prenez du ſel de tartre & du *ſuccin* choiſi & réduit en poudre très-fine, parties égales ; faites-les digérer dans un vaiſſeau convenable, avec ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, pour s'élever de quatre doigts au deſſus de la matiere ; diſtillez enſuite en un alambic de verre, vous obtiendrez un eſprit bien empreint de l'huile ſubtile & aromatique de *ſuccin*, qui ſera par-là bien plus propre que l'eſprit-de-vin ordinaire, à préparer la teinture ſuivante.

Prenez du *ſuccin* tranſparent en poudre, broyez-le ſur le porphyre, en verſant deſſus peu-à-peu une ſuffiſante quantité d'huile de tartre par défaillance, pour le réduire en conſiſtance de bouillie, que vous ſécherez doucement : alors mettez ce mélange dans un vaiſſeau convenable, verſez deſſus ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, bouchez convenablement le vaiſſeau, & digerez à une chaleur douce : on obtient par ce moyen une liqueur très-recommandable par ſon efficacité, ſon goût, & ſon odeur. Il eſt remarquable, dit Hoffman, que lorſqu'on la verſe dans de l'eau, elle n'eſt point précipitée comme les diſſolutions ordinaires des ſubſtances huileuſes & réſineuſes dans l'eſprit-de-vin ; ce qui ne prouve pas ſeulement que le *ſuccin* eſt parfaitement diviſé & atténué dans cette teinture, ſelon l'explication de M. Baron, note ſur la *chymie de Lemeri*, chap. *teinture de karabé*, (car la diviſion même radicale, celle que ſuppoſe la diſſolution chymique, n'empêche point les huiles & les réſines d'être précipitées du ſein de l'eſprit-de-vin, par l'eau : car le *ſuccin* le plus diviſé & le plus atténué, n'eſt point ſoluble dans l'eau) ; mais ce qui prouve que l'alkali fixe a contracté une union réelle avec le *ſuccin*, ou quelque principe huileux du *ſuccin*, & a formé par-là un ſavon qui eſt ſoluble par l'eau, auſſi bien que par l'eſprit-de-vin. Cette idée eſt non-ſeulement établie par le phénomene même, mais encore par une expérience du même Hoffman, rapportée dans le même ouvrage *liv. II. obſ. 23.* ſavoir que le *ſuccin* ſe diſſout preſque tout entier dans une diſſolution alkaline.

Hoffman recommande ſon eſſence de *ſuccin*, priſe à la doſe de quelques gouttes avec du ſucre, du ſirop d'œillet, ou du ſirop de limon, le matin, pour fortifier l'eſtomac, la tête, & le ſiſtême nerveux, avalant par deſſus quelques taſſes de caffé ou de chocolat, à la maniere allemande. L'auteur dit qu'on peut le prendre encore pendant le repas, dans un vin de liqueur : il ajoute que c'eſt encore un bon remede pour faire couler les regles, pour arrêter les fleurs, & pour guérir les affections rhumatiſmales.

Sirop de karabé. On trouve ſous ce nom, dans la plupart des diſpenſaires modernes, un ſirop narcotique, dans la compoſition duquel entre le *ſuccin*, ou quelques-uns de ces principes à titre de correctifs de l'opium ; ce qui eſt, pour l'obſerver en une vue aſſez vaine, tant abſolument ou en ſoi, qu'en particulier : c'eſt-à-dire en ſe promettant cet effet du *ſuccin*, ou de ces principes. Voici ce ſirop, d'après la pharmacopée de Paris : prenez opium pur, coupé par morceaux, deux ſcrupules ; faites-le fondre dans un vaiſſeau de terre, ſur un feu modéré, dans douze onces d'eau commune ; paſſez la ſolution avec forte expreſſion ; clarifiez & cuiſez en conſiſtence de ſirop épais, avec une livre de ſucre blanc ; lorſque le ſirop ſera refroidi, mélez-y exactement deux ſcrupules d'eſprit de *ſuccin*, gardez ce ſirop dans un vaiſſeau exactement

exactement fermé : la doſe de ce ſirop, correſpondant à un grain d'opium, eſt d'environ demi-once : le *ſuccin* entier, ſon huile & ſon ſel, entrent dans un grand nombre de compoſitions officinales, tant externes qu'internes ; le *ſuccin* entier, par exemple, dans la poudre antiſpaſmodique de la pharmacopée de Paris ; dans le baume de Fioraventi ; l'huile & le ſel dans la thériaque céleſte ; l'huile ſeule dans les pilules hyſtériques, l'eſſence anti-hyſtérique, le baume hyſtérique, le baume acouſtique, &c.

L'eau de luce n'eſt autre choſe que de l'huile eſſentielle de *ſuccin*, mêlée avec de l'eſprit volatil de ſel ammoniac. Pour faire ce mélange, on triture avec grand ſoin dans un mortier, de l'huile eſſentielle de *ſuccin*, avec du blanc de baleine (*ſperma ceti*). On met ce mélange en digeſtion avec de l'eſprit-de-vin, qui par-là ſe charge de l'huile de *ſuccin* : on verſe quelques gouttes de cet eſprit-de-vin dans de l'eſprit volatil de ſel ammoniac tiré par la chaux, ce qui lui donne une couleur laiteuſe ou blancheâtre. C'eſt ce mélange qui eſt connu ſous le nom d'*eau de luce*, qui eſt un remede ſouverain contre la morſure des ſerpens & des viperes, lorſqu'on en prend à pluſieurs repriſes dix gouttes dans un verre d'eau, ce qui produit une tranſpiration très-abondante. Il y a lieu de croire que ce remede auroit un effet très-heureux ſi on l'employoit contre la rage. *Article de M. ROUX, docteur en Médecine.*

SUCCINCT, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'un diſcours compris en peu de paroles, & quelquefois de l'homme qui a parlé ſuccinctement. Soyez *ſuccinct* ; les éloges ne peuvent être trop *ſuccincts*, ſi on ne veut ni bleſſer la modeſtie, ni manquer à la vérité. Si l'éloge n'eſt pas mérité, celui à qui on l'adreſſe doit ſouffrir ; il doit ſouffrir encore s'il le mérite. Tâchons donc d'être *ſuccinct*, afin de faire ſouffrir le moins de temps qu'il eſt poſſible : on dit auſſi un repas *ſuccinct*.

SUCCION, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt l'action de ſuccer ou attirer un fluide, comme l'air, l'eau, &c. par la bouche & les poumons. On ſuce l'air par la bouche, par le moyen des muſcles du thorax & de l'abdomen, qui étendent la capacité des poumons & de l'abdomen. Ainſi l'air qui y eſt renfermé, eſt rarefié & ceſſe d'être en équilibre avec l'air extérieur, qui par conſéquent preſſé par l'atmoſphere, eſt pouſſé dans la bouche & les narines. *V.* RESPIRATION.

On ſuce l'air avec un tuyau de même qu'avec la bouche ſeule ; c'eſt la même choſe que ſi la bouche étoit alongée de la longueur du tuyau.

La *ſuccion* des liqueurs plus peſantes que l'air ſe fait de la même maniere, par exemple, quand on ſe couche par terre pour boire à une ſource, &c. on applique les levres préciſement ſur la ſurface de l'eau, & on les place de façon à empêcher l'air de s'y inſinuer : enſuite on élargit la cavité de l'abdomen, &c. & l'air qui preſſe ſur la ſurface de l'eau hors de la circonférence de la bouche, étant plus peſant que celui qui preſſe la ſurface de l'eau occupée par la circonférence de la bouche, l'eau eſt obligée de monter, par le même principe qui la fait monter dans une pompe. *Voyez* AIR & POMPE.

Quand on ſuce une liqueur peſante comme l'eau, à travers un tube, plus le tube eſt long, plus on a de peine à ſucer : & la groſſeur & le diametre du tube augmentent encore la difficulté : la raiſon de cela eſt fondée ſur les principes d'Hydroſtatique.

En effet, ſi on veut ſucer une liqueur, par exemple, avec un tuyau d'un pié de long, il faut que l'air extérieur ait aſſez de force pour porter par ſa preſſion la liqueur à la bouche, & par conſéquent pour ſoutenir cette liqueur à la hauteur d'un pié ; & plus le tube eſt gros, plus la quantité de la liqueur que l'air doit ſoutenir eſt grande : c'eſt pourquoi plus le tube eſt long & gros, plus il faut que la preſſion de l'air extérieur ſurpaſſe celle de l'air qui eſt dilaté dans les poumons, & comme la preſſion de l'air extérieur eſt toujours la même à très-peu près, il faut donc que l'air des poumons ait d'autant moins de force que le tube eſt plus long & plus gros, c'eſt-à-dire que l'inſpiration ou la dilatation de l'air, doit être d'autant plus grande, & par conſéquent la *ſuccion* plus difficile.

De ce que nous venons de dire il paroît évidemment que ce que nous appellons *ſuccion*, ne ſe fait pas par quelque faculté active qui réſide dans la bouche, le poumon, *&c.* mais par la ſeule impulſion & par la preſſion de l'atmoſphere.

SUCCION, l'action de ſucer. Il y a dans les troupes du roi des ſoldats qu'on appelle ſuperſtitieuſement pour la cure des plaies, & principalement celles qui ſont faites par inſtrument piquant, & qui pénetrent dans la cavité de la poitrine ou du bas-ventre. Ces hommes n'ont aucune idée de la chirurgie; ils le ſignifient eux-mêmes: ils *panſent du ſecret*, c'eſt leur expreſſion. Ce ſecret conſiſte à ſucer les plaies, à y faire couler enſuite quelque peu d'huile & de vin, en marmotant quelques paroles & diſpoſant les compreſſes en forme de croix. On trouve des perſonnes aſſez depourvues de ſens pour ſe mettre entre les mains de ces ignorans & impoſteurs, & qui ſe laiſſent tellement prévenir par leurs promeſſes, qu'elles refuſent tout ſecours de la part de la chirurgie.

On ſent aſſez que les plaies du bas-ventre avec léſion des inteſtins, les plaies de tête qui exigent le trépan, les plaies des gros vaiſſeaux dans les extrêmités, & tant d'autres qui exigent une grande expérience & beaucoup de ſoins intelligens de la part du chirurgien, ſoit par leurs cauſes, ſoit par leurs complications, ne ſont pas ſuſceptibles d'une guériſon par un moyen auſſi ſimple que l'eſt la *ſuccion*.

La méthode de ſucer pourroit cependant être bonne dans quelques cas. Un coup d'épée dans une partie charnue, où il n'y a aucun vaiſſeau conſidérable d'intéreſſé, occaſione un épanchement de ſang dans tout le trajet du coup: on procureroit une prompte guériſon en ſuçant une pareille plaie, parce qu'on la débarraſſeroit du ſang dont la préſence devient une cauſe de douleur, d'inflammation & d'abſcès dans les interſtices des muſcles; accidens qui mettent quelquefois dans la néceſſité de faire des inciſions douloureuſes.

Les plaies de poitrine avec épanchement de ſang ſur le diaphragme, peuvent être guéries très-promptement par la *ſuccion*, pourvu qu'elle ſoit faite à temps, c'eſt-à-dire, avant la coagulation du ſang épanché.

M. Anel, docteur en chirurgie & chirurgien de madame royale de Savoie, biſaïeule de Louis XV. perſuadé de l'utilité de la *ſuccion* des plaies, dans les circonſtances que nous venons d'expoſer, a donné un moyen de le faire ſans ſe ſervir de la bouche. Il y a effectivement du danger à ſucer la plaie d'un bleſſé qui ſe trouveroit atteint de quelque maladie contagieuſe comme la vérole, le ſcorbut, *&c.* & les bleſſés qui ſeroient d'une bonne conſtitution ne riſqueroient pas moins de la part d'un ſuceur qui auroit quelque mauvaiſe diſpoſition.

L'invention de M. Anel conſiſte dans l'uſage de la ſeringue ordinaire à laquelle il a adapté des tuyaux d'une figure particuliere. *Voyez Pl. XXXI. fig. 4 & 5.*

Pour ſe ſervir de cette ſeringue, il faut dégorger l'entrée de la plaie des caillots de ſang, ſi elle en étoit bouchée. Si c'eſt, par exemple, une plaie pénétrante dans la poitrine, on introduit une ſonde juſque dans la cavité. Cette ſonde cannelée, *fig. 1. Pl. X.* ſera armée d'un fil; on étend ce fil à droite & à gauche pour qu'il ſe trouve engagé & preſſé par l'orifice du tuyau qui doit être appliqué ſur la circonférence de la plaie, en maniere de ventouſe: par ce moyen la ſonde eſt aſſujettie.

On ajuſte la ſeringue à ce tuyau, on en tire le piſton, & l'on pompe ainſi tout le ſang qui eſt épanché. On doit injecter enſuite dans la plaie un peu de baume tiede; & couvrir l'orifice externe de la plaie pendant un quart d'heure, avec une compreſſe trempée dans l'eau vulnéraire. Alors on ſuce la plaie pour la ſeconde fois, afin d'ôter le baume ſuperflu qui reſtant dans la plaie & écartant les parois, empêcheroit la réunion; & afin d'évacuer l'épanchement des humeurs qui auroit pu ſe faire depuis l'injection du baume. On applique une compreſſe & un bandage contentif, & on ne néglige point les autres ſecours qui peuvent favoriſer la guériſon, leſquels ſe tirent du régime & de l'adminiſtration des remedes convenables. *(Y)*

SUCCION, *(Phyſiolog.)* Je commence par l'organe de cette action.

Les quadrupedes ont ſeuls du chyle blanc,

& ſeuls ils ont des mammelles. Ceux qui n'en ont point de viſibles les ont cachées dans des réſervoirs formés par des replis de la peau, comme l'opaſſum, le phoca.

Le nombre de mammelles eſt toujours proportionné au nombre de fœtus de chaque animal. Les animaux herbivores ne font que deux petits, ils n'ont que deux mammelles ou tout au plus quatre.

La chauve-ſouris, qui ſeule de la claſſe des ſouris ne fait que deux petits, n'a que deux mammelles.

Les animaux carnivores font pluſieurs petits, ils ont des mammelles nombreuſes: le cochon eſt carnivore par l'une & par l'autre de ces propriétés.

Je ne connois point d'exception à ces regles, qui font foi d'un concert entre la ſtructure & les beſoins des animaux, que la ſeule ſageſſe a pu ſaiſir & exécuter.

L'homme deſtiné à marcher droit, a les mammelles placées ſur la poitrine, les quadrupedes les ont aſſez généralement placées près des piés de derriere.

La maniere dont l'homme jouit de la femme eſt différente de celle des animaux; elle a exigé cette différence. Dans l'éléphant on dit que la maniere de jouir eſt la même que dans l'homme, on ajoute que la femelle ſe ſuce elle-même, & porte ſon lait dans la bouche du petit animal; l'une & l'autre raiſon a pu exiger un emplacement différent de celui des autres animaux.

Les deux ſexes ſont doués de mammelles, & dans l'eſpece humaine, & dans le reſte des animaux quadrupedes. Ces mammelles, dont le mâle fait rarement uſage, ſont cependant une reſſource dans les cas d'un beſoin extrême. La mammelle du mâle a tout l'eſſentiel de la mammelle de la femelle. Elle a ſes glandes & ſes conduits, elle a quelquefois la graiſſe, qui donne à la mammelle entiere une figure hémiſphérique. Le fœtus mâle apporte en venant au monde les mammelles abreuvées d'un lait blancheâtre & dans l'homme & dans l'animal. Il eſt vrai qu'ordinairement cette glande ne prend pas les mêmes accroiſſemens à l'époque de la puberté; dans le mâle les nouveaux mouvemens de la nature paroiſſent s'employer à gonfler le larynx, à pouſſer la barbe & à rendre les organes de la génération capables de préparer & de verſer la liqueur fécondante.

Dans la femelle ces mêmes mouvemens dilatent la matrice, l'arroſent de ſang, & font gonfler les mammelles. Mais comme la ſtructure eſt eſſentiellement la même, une irritation continuée du mamelon peut produire dans l'homme & dans le quadrupede mâle aſſez de lait pour nourrir un enfant. J'ai vu dans un homme de lettres, ſans autre irritation que celle d'ôter la craſſe qui couvre le mamelon du lait très-blanc & reconnoiſſable inonder le mamelon, & obliger ce vieillard, car il l'étoit, de réprimer ce lait par l'uſage des remedes ſaturnins. La mammelle n'eſt donc pas inutile dans le mâle, elle ſert de reſſource comme les muſcles du grand orteil, dont ordinairement on ne fait aucun uſage, mais qui dans des hommes deſtitués de main, ont fait ſervir cet orteil à remplacer les offices du pouce, & à donner au pié les fonctions de la main.

La mammelle eſt faite différemment dans l'homme & dans les animaux, ceux du moins dont je connois la ſtructure. Les quadrupedes ont une cavité dans chaque diviſion de la mammelle, dans laquelle un grand nombre de conduits laiteux vont verſer leur liqueur. Dans l'homme il n'y a aucune cavité pareille. La mere elle-même peut aider de ſes mains ſon petit rejetton, & lui fournir en preſſant la mammelle, une quantité ſuffiſante de lait, ſans le ſecours d'un réſervoir.

Dans la femme la peau devient lâche dans ſes plans les plus intérieurs, elle dégénere en celluloſité; de grandes lames blanches couvrent la graiſſe & la glande. Cette ſubſtance cellulaire ne doit pas être regardée comme une tunique muſculaire capable d'exprimer le lait.

La graiſſe eſt placée en abondance ſous la peau, elle enveloppe la glande, & ſe place même entre ſes lobes; il n'y a que l'aréole ſous laquelle il n'y ait qu'un tiſſu cellulaire aſſez ſerré. C'eſt cette graiſſe qui fait la plus grande partie du volume de la mammelle, & qui augmente conſidérablement au temps de la puberté. Bien des hommes doivent à la graiſſe ſeule une ap-

parence de ſein, dont les anciens ſe croyoient ſi bien déshonnorés, qu'ils faiſoient extirper avec bien des douleurs une reſſemblance de l'autre ſexe d'ailleurs bien innocente.

La glande de la mammelle eſt la baſe de cette partie. Elle eſt formée dans le fœtus, diminue plus qu'elle n'augmente après qu'il a vu le jour, ſe gonfle au temps de la puberté, & groſſit ſur-tout vers le quatrieme ou cinquieme mois de la groſſeſſe. Elle eſt de la claſſe conglomérée, à gros lobes arrondis & plats que ſépare la graiſſe. Une enveloppe celluleuſe & faite en lames, l'enveloppe par dehors.

Chaque lobe ſe ſubdiviſe en grains livides un peu durs & ſolides, qui n'ont point de cavité apparente. Dans les hommes & dans les enfans qui viennent de naître, cette glande eſt mieux terminée, ronde & applatie.

Il m'a paru que la fille nouvellement née avoit cette glande un peu plus groſſe qu'un garçon du même âge.

C'eſt de cette glande que naiſſent principalement les conduits laiteux, qui ne ſont pas difficiles à découvrir dans une femme groſſe dans une nouvelle accouchée, & même dans une femme qui a mis au monde un enfant pluſieurs mois auparavant. Le lait s'y fige ordinairement, & y paroît ſous l'apparence d'un ceré jaunâtre; ces mêmes conduits ſe trouvent dans le mâle, mais ils ſont très-étroits.

Ils ſont très-nombreux, délicats, blancheâtres, & preſque tranſparens. Ils ſe dilatent aiſément, & leur diametre eſt plus grand dans un endroit que dans l'autre; remplis d'une liqueur, ils peuvent avoir juſqu'à trois lignes de diametre. Ils ſont ſans valvules, ils ſe réuniſſent en petits troncs comme des veines; mais ces troncs ſont plutôt moins larges que les racines dont ils ſont formés.

Ils convergent de tous côtés contre l'aréole, & y forment un cercle, dont l'aire auſſi bien que la circonférence eſt pleine de conduits laiteux. Ces troncs ſont beaucoup plus nombreux que ne l'indiquent les auteurs; je ne les ai pas comptés; mais ils ne ſauroient être en plus petit nombre que quarante.

Ils paſſent en ligne droite pas le mamelon & s'y ouvrent par des petits orifices cachés par les plis de la peau qui enveloppe le mamelon.

Ces conduits ne s'anaſtomoſent par entr'eux & ne forment pas un cercle entier autour de l'aréole, comme l'ont cru pluſieurs auteurs.

Il eſt bien naturel d'en tracer l'origine dans les arteres, quoique l'injection faite dans ces vaiſſeaux ne paſſe pas viſiblement dans les conduits laiteux. Ils communiquent plus manifeſtement & avec les veines rouges & avec les veines lymphatiques des mammelles. Le mercure injecté dans les conduits laiteux paſſe dans les unes & dans les autres de ces veines, mais plus facilement dans les veines rouges. Il n'y a donc aucune obſcurité dans la reſſorption du lait qui rentre dans le ſang, quand la nouvelle mere ne veut pas nourrir ſon enfant.

Il y a long-temps que j'ai vu des vaiſſeaux ſortir des conduits laiteux, que j'avois injectés, & ſe continuer dans la graiſſe qui compoſe la baſe de la mammelle. Ces conduits donnent des branches; je ne les ai vues que dans des mammelles détachées, & je n'ai pu en ſuivre que les commencemens; ce ſont apparemment des lymphatiques nés des conduits laiteux.

On a écrit aſſez généralement, que ces conduits laiteux s'ouvroient dans les glandes ſébacées de l'aréole. Je crois être en droit de dire qu'ils ne s'y ouvrent jamais; ils ne ſeroient pas ſujets alors aux effets que produit ſur eux l'irritation du mamelon, & le lait ſe répandroit continuellement.

Le mamelon eſt un cylindre obtus, qui s'éleve du centre de la mammelle. Il eſt compoſé de l'épiderme, du corps réticulaire, de la peau même & d'un tiſſu cellulaire. Sa ſurface eſt ridée dans toute ſon hémiſphere, & forme une infinité de petits plis.

Dans l'état ordinaire le mamelon eſt affaiſſé ſur lui-même, les conduits laiteux

y ſont repliés, & leurs orifices comprimés par les tégumens.

Le chatouillement des levres de l'enfant, des doigts même, redreſſe le mamelon, il ſort, pour ainſi dire, de la mammelle, ſes plis diminuent, les conduits laiteux ſe développent & deviennent droits, tout le mamelon devient rouge & plus chaud, & le lait en ſort, il fait même un petit jet; cette érection ſe fait par un méchaniſme différent de celui des parties génitales, le ſang ne s'épanche pas d'une maniere viſible, je n'en ai jamais pu découvrir de traces, comme on en découvre aiſément dans le clitoris, plus petit que le mamelon. Le ſang paroît uniquement ſe jeter avec plus de force dans les vaiſſeaux du mamelon & les étendre. C'eſt au reſte aux nerfs que cette érection eſt due. Le mamelon eſt extrêmement ſenſible, & dans quelques animaux, comme dans la baleine, les houpes nerveuſes ſont extrêmement groſſes. Dans quelques animaux & dans le phoca, le mamelon eſt inviſible; il eſt caché dans une cavité cutanée, mais l'érection le fait ſortir & met le petit animal en état d'y appliquer la bouche.

L'aréole eſt un cercle d'une couleur différente qui environne le mamelon: il eſt rougeâtre dans les filles, auſſi bien dans les brunes que dans les blondes, il devient plus brun avec l'âge. On y trouve beaucoup de tubercules percés, couverts de glandes ſébacées, qui préparent une pommade néceſſaire pour défendre du frottement la peau extrêmement tendre de ces parties: des poils ſortent de la pointe de ces tubercules. Il y a dans le mamelon même des grains ſébacés de la même eſpece.

Une hypotheſe fort applaudie nous oblige à être un peu plus exacts ſur les vaiſſeaux des mammelles: ils ſont de pluſieurs claſſes. L'artere mammaire interne, qui du tronc de la ſouclaviere deſcend le long des cartilages des vraies côtes, en fournit en effet une partie. Elle donne par le premier intervalle des côtes, par le ſecond, par le troiſieme, le quatrieme & le cinquieme, par chacun de ces intervalles une branche à la mammelle.

Celle du ſecond & du quatrieme intervalle m'ont paru les plus conſidérables. Ces arteres communiquent avec celles que je vais ajouter.

Elles naiſſent de la plus longue des thorachiques externes & de la brachiale. Cette derniere artere qui ſort de ſon tronc ſous le grand dorſal eſt généralement la plus grande des arteres de la mammelle.

L'épigaſtrique ne remonte pas juſqu'à la poitrine; mais un de ſes troncs, qui eſt placé entre le péritoine & le muſcle tranſverſal, communique avec les branches de la mammaire. Une autre branche qui va au nombril & même au foie, & d'autres branches même qui rampent ſur la ſurface poſtérieure du muſcle droit, communiquent de même avec les branches deſcendantes de la mammaire. Ce ſont ces dernieres dont les auteurs ont parlé, & ſur leſquels on a fondé une hypotheſe.

Les veines de la mammelle vont à la ſaphene, à l'axillaire & à la thorachique externe; il y a dans la mammelle même un cercle veineux paralelle à l'aréole.

On y découvre des vaiſſeaux lymphatiques, qui communiquent avec les conduits laiteux & qui vont au plexus axillaire & à la ſouclaviere.

Les nerfs de la mammelle ſont conſidérables. Ils naiſſent des troncs dorſaux unis avec les racines du nerf intercoſtal. Les nerfs extérieurs percent l'intervalle des côtes, le troiſieme ſur-tout va à la glande de la mammelle, & le quatrieme à la peau.

Les nerfs internes ſont les extrêmités des nerfs coſtaux qui reviennent à la partie antérieure de la poitrine: il y en a quatre paires, dont celle du cinquieme intervalle eſt le principal des nerfs de la mammelle & va au mamelon. Celui du ſixieme intervalle va à la peau de la mammelle, qui reçoit auſſi quelques filets du quatrieme nerf de la nuque. Le nombre & la groſſeur de ces nerfs explique la ſenſibilité des mammelles.

C'eſt cette ſenſibilité qui cauſe l'écoulement du lait. La mammelle le prépare naturellement dans le fœtus parvenu à ſa maturité, & dans l'enfant, mais il rentre dans le ſang ſans s'écouler, & on ne l'apperçoit plus. Dans la groſſeſſe, après le troiſieme mois, la glande de la mammelle ſe gonfle extrêmement, ſes vaiſſeaux & ſes conduits

ſe développent, & il ſe forme du lait, dont toute la glande eſt abbreuvée ; mais ce lait reſte comme enfermé dans les conduits, il s'en échappe ſeulement quelquefois quelques gouttes.

A la délivrance, les mammelles ſe trouvent plus remplies, & le lait plus formé. Dès que la mere applique ſon enfant à la mammelle, il ſaiſit le mamelon, il l'irrite par de petits attouchemens, & il le ſuce en même temps en dilatant ſa poitrine ; & en faiſant naître dans ſa bouche un vuide, dans lequel le lait ſe répand avec facilité, & de lui-même & par la preſſion de l'air. Il faut pour y réuſſir, que l'enfant tienne le voile du palais abaiſſé, qu'il ſerre le mamelon entre les levres, & que l'intervalle de ces deux parties ne laiſſe point paſſer d'air. C'eſt une de ces fonctions, que la nature apprend à l'enfant, & qu'il fait ſans tâtonnement, & ſans être inſtruit par l'expérience.

C'eſt la maniere ordinaire dont la mammelle ſe décharge du lait : elle n'eſt pas la ſeule ; ſans groſſeſſe, ſans accouchement, la ſeule irritation réitérée cauſée par le ſucement d'un enfant, peut faire naître du lait dans le ſein d'une vierge, d'une vieille femme incapable de concevoir, d'un homme même, & dans l'eſpece humaine & dans celle des animaux ; il y a là-deſſus des exemples avérés & nombreux, qui ne laiſſent aucun doute.

Le lait formé dans ces perſonnes, ſi peu diſpoſées en apparence à en fournir, eſt parfaitement ſemblable à celui qui ſuit l'accouchement, & également capable de nourrir un enfant. Il paroît donc que pour faire naître du lait, il ne faut qu'irriter doucement le mamelon pendant un certain temps, & que cette même cauſe ſuffit pour le faire couler.

On ſeroit tenté de conclure que le lait naît continuellement dans la vierge même, mais qu'il rentre auſſi-tôt dans le ſang par la communication aiſée des conduits laiteux avec les veines rouges. Pour l'empêcher d'y rentrer, il ſemble qu'il faut rendre ſon écoulement par le mamelon plus aiſé que la reſſorption dans les veines, & l'on obtient cette facilité en redreſſant le mamelon, en donnant une direction rectiligne aux conduits, & en dégageant leurs orifices des rides qui les ferment.

Cette influence de l'irritation ſur les mammelles ne doit pas nous ſurprendre ; l'action des nerfs ſeule peut ſupprimer en un moment le cours du lait, il ne faut qu'un effroi pour ſécher les mammelles d'une nourrice & pour y faire naître des obſtructions dangereuſes à cauſe de la facilité avec laquelle le lait ſe caille, & forme une eſpece de ceré.

On entrevoit l'effet d'une irritation excitée dans la mammelle même. Il paroît plus difficile d'expliquer la maniere dont la groſſeſſe & l'accouchement peuvent influer ſur elle, & augmenter la formation du lait.

On a cherché cette cauſe dans les anaſtomoſes des arteres épigaſtriques avec les mammaires. Par une ſeconde communication, les branches de l'épigaſtrique communiquent avec celles de la ſpermatique & de l'utérine. On a vu que le ſang repercuté de l'utérus ſe portoit aux mammelles, & que réciproquement le lait ſe jetoit dans les lochies.

Je ne vois dans les anaſtomoſes des mammaires avec l'épigaſtrique, que la ſtructure générale de toutes les arteres voiſines. Elles ne manquent jamais de communiquer enſemble, quand leurs branches ne ſont pas ſéparées par quelque cloiſon. Ces anaſtomoſes même ſi vantées ſont ſi petites, & elles ne peuvent ajouter au ſang des mammelles qu'un ſi petit nombre de gouttes de ſang, qu'il eſt entiérement impoſſible de leur attribuer de grand effets.

L'analogie de l'utérus avec la mammelle ſuffit peut-être pour expliquer ce phénomene. Leur ſtructure interne doit avoir beaucoup de reſſemblance, puiſque la matrice d'une jeune fille ſépare une liqueur blanche très-reſſemblante au lait, & qu'une liqueur pareille ſuccede aux regles rouges dans un grand nombre de femmes.

Comme le lait eſt un véritable chyle, & que la ſecrétion d'une liqueur analogue ſe fait & dans la matrice & dans la mammelle, il eſt aſſez probable que le chyle ſe jette avec abondance dans celui des deux organes qui eſt le plus libre, & qu'il s'y jette avec plus d'abondance, lorſque

l'autre de ces organes eſt embarraſſé dans ſa ſecrétion. Le fœtus rempliſſant l'utérus, & les vaiſſeaux de cette partie s'attachant à ceux du chorion, le ſang même paſſant de l'utérus au fœtus, la ſecrétion de l'humeur laiteuſe de l'utérus n'a pas lieu dans la groſſeſſe, & le chyle n'y trouvant pas de ſortie ſe jette ſur l'organe analogue; ce ſont les mammelles. Quand l'utérus eſt vuide, & que la nouvelle mere réprime le lait en refuſant le ſein à ſon enfant, le même chyle reflue à l'utérus, & ſe mêle aux lochies. *(H. D. G.)*

SUCCISE, ſ. f. *(Botan.)* eſpece de ſcabieuſe, nommée par Tournefort *ſcabioſa folio integro.* Elle pouſſe des feuilles oblongues, pointues, entieres, ſans découpures, excepté qu'elles ſont un peu crenelées en leurs bords. Sa tige haute de deux piés & plus, porte des ſommets des fleurs ſemblables à celles de la ſcabieuſe, de couleur bleue, quelquefois purpurine ou blanche. Sa racine eſt groſſe comme le petit doigt, courte, & comme rongée tout autour. Elle croît aux lieux incultes, & ſon goût eſt amer. *(D. J.)*

SUCCOMBER, v. n. manquer de la force qu'il faut. On *ſuccombe* ſous un fardeau; on *ſuccombe* ſous le poids du malheur; on *ſuccombe* à la tentation; on *ſuccombe* dans une affaire, dans une entrepriſe, dans une diſpute, dans un combat, au travail, à la honte, à la proſpérité.

SUCCOSA, *(Géog. anc.)* ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Ilergetes, & la place dans les terres. Quelques-uns croient que c'eſt à préſent Ainſa dans l'Arragon, & d'autres veulent que ce ſoit Suz-de-Surta, au même royaume. *(D. J.)*

SUCCUBAR, *(Géog. anc.)* ville de la Mauritanie céſarienſe. Pline, *l. V. c. ij.* lui donne le titre de *colonia Auguſta*, & la place dans les terres. Les exemplaires imprimés liſent *Succubar;* mais tous les manuſcrits portent *Succabar.* Dans une ancienne inſcription, apportée par Goltz, qui appelle cette ville *Sugabaritanum municipium*, ajoute qu'elle étoit *Tranſcellenſi monti accline.* C'eſt la ville Ζυγαβαρι de Ptolomée, *l. IV. c. ij.* & c'eſt ſans doute la ville Sufazar de l'itinéraire d'Antonin. *(D. J.)*

SUCCUBE, ſ. m. *(Divination.)* terme dont ſe ſervent les démonographes, pour ſignifier un *démon* ou un *eſprit* qui prend la figure d'une femme, & qui, dans cet état, a commerce avec un homme. *Voyez* DÉMON.

Quelques auteurs emploient indiſtinctement les mots *incube* & *ſuccube.* Cependant on doit les diſtinguer: on ne doit ſe ſervir du mot *incube* que quand le démon prend la figure d'un homme, & qu'en cet état il a commerce avec une femme.

Delrio prouve ſérieuſement qu'un *ſuccube* ne ſauroit ni concevoir, ni engendrer, parce que, dit-il, les femelles contribuent beaucoup plus à la génération que les mâles; que la ſemence de ceux-ci ne forme pas tout-à-coup un corps organiſé; & que le fœtus, pour être ſuſtenté, demande dans la mere qui le porte, une ame végétative, ce que les démons, ajoute-t-il, ne peuvent faire avec le corps fantaſtique qu'ils empruntent pour faire l'office de *ſuccubes.* On peut voir le détail de ces raiſons dans ſes *diſquiſitions magiques, l. II. queſt. xv. p. 162.*

SUCCUBO, *(Géogr. anc.)* ville d'Eſpagne. Pline, *l. III. c. j.* la met dans la Baſtitanie, & dit qu'elle étoit une des villes de l'aſſemblée générale de Cordoue. Hirtius, *de Bel. Hiſpan.* la nomme *Umbis*, & la place dans le voiſinage d'Attegua. Capitolin nous apprend que Annius Verus, biſaïeul paternel de l'empereur Marc Antonin, *in M. Antonino*, étoit de *Succubo*, qu'il appelle *Succubitanum municipium.* Ambr. Moralès veut que cette ville ſoit préſentement *Sierra de Ronda.* *(D. J.)*

SUCCUIR *ou* SUCHUR, *(Géog. mod.)* ville d'Aſie, dans la grande Tartarie, au royaume de Tangut, capitale d'une contrée de même nom. Cette ville eſt peuplée, & pluſieurs de ſes maiſons ſont bâties de briques. Il croît aux environs, de la rhubarbe qui eſt eſtimée, & dont les habitans font trafic. *(D. J.)*

SUCCULENT, adj. *(Gram.)* qui eſt rempli de ſuc. On dit des viandes *ſuculentes;* un mets *ſucculent.*

SUCCURSALE, adj. *(Gram.)* égliſe bâtie pour ſervir de ſecours à une paroiſſe trop étendue pour le ſervice des eccléſiaſtiques, & les beſoins des paroiſſiens.

SUCCURSALE, ſ. f. *(Gram.)* ne ſe dit que de l'égliſe d'une paroiſſe qui ſert de ſecours à une autre trop étendue. Ainſi S. Joſeph eſt *ſuccurſale* de S. Euſtache.

SUCEMENT, SUCER, *(Gram.)* termes qui déſignent l'action d'attirer à ſoi, par le moyen de la bouche, des levres & de l'haleine. On les dit auſſi des plantes; & au figuré, des opinions que nous avons reçues de bonne heure, *ſucées* avec le lait.

SUCEMENT *des plaies*, ou SUCCION *des plaies*, *(Médec.)* la réputation où étoient autrefois les pſylles pour guérir la morſure des ſerpens par la *ſuccion*, fit que quand les perſonnes d'un autre pays avoient été mordues d'un ſerpent, on employoit par préférence un pſylle lorſqu'il s'en trouvoit quelqu'un ſur le lieu pour ſucer la plaie, & en épuiſer le venin.

C'eſt ce qu'on pratiqua néanmoins ſans ſuccès par rapport à Cléopatre, qui, au rapport de quelques hiſtoriens & poëtes, Velleïus, Paterculus, Florus, Properce, Horace, *&c.* dont je ne garantis point le témoignage, s'étoit fait piquer par des aſpics, pour ne point paroître au triomphe d'Auguſte.

Celſe remarque judicieuſement que quiconque auroit eu la hardieſſe d'un pſylle pour tenter la même épreuve, auroit également réuſſi, & que même toute perſonne peut ſans danger ſucer une plaie produite par la morſure d'un ſerpent, pourvu que cette perſonne-là n'ait point d'ulcere ou d'excoriation dans la bouche. Cette remarque de Celſe eſt confirmée par un grand nombre d'expériences que l'on a faites dans le ſiecle paſſé ſur le venin des viperes, qui n'eſt nuiſible qu'autant qu'il ſe mêle immédiatement avec la maſſe du ſang.

Les femmes & les meres des Germains ſuçoient les bleſſures de leurs maris & de leurs enfans, & tâchoient ainſi de les guérir. Cette méthode de panſer les bleſſures eſt aſſez naturelle, & ſon origine ſe perd dans l'antiquité la plus reculée. Homere en fait mention au quatrieme livre de l'Iliade. *(D. J.)*

SUCET, *voyez* REMORE.

SUCHE, *(Géog. anc.)* ville de l'Ethiopie. Pline, *l. VI. c. xxix.* la place au voiſinage du golfe d'Adulique. Elle tiroit apparemment ſon nom de *Suchus*, ſon fondateur. Strabon, *l. XVI. p. 770.* parle d'un château bâti par Suchus, & la place dans les terres. Le P. Hardouin veut que ce château & la ville *Suche* ſoient la même choſe, & il ajoute que le nom & la ſituation conviennent également à la ville *Suaquem* d'aujourd'hui. *(D. J.)*

SUCHET, *(Géog. mod.)* montagne de la Suiſſe. Elle fait partie de la joux au deſſus d'Orbe, & eſt fort élevée. *(D. J.)*

SUCHUEN, *(Géog. mod.)* province de la Chine. Elle ne cede ni pour la grandeur, ni pour l'abondance à aucune autre de l'empire. Le fleuve Kiang la coupe en deux parties. La province de Huquang ſe borne à l'orient, le royaume de Tibet à l'occident, la province de Xenſi au nord, & celle de Junnan au midi. Elle produit beaucoup de fer, d'étain & de plomb. Cette province eſt la ſixieme en rang. On y compte huit métropoles, ſix grandes cités, quatre villes militaires, une cité militaire, & pluſieurs forteresſes qui en dépendent. Ching-Tu eſt la capitale de la province. *(D. J.)*

SUCHUTCH, *(Médecine.)* maladie à laquelle ſont ſujets les habitans de Kamtſchatka. C'eſt une eſpece de gale qui forme comme une ceinture autour de la partie du corps qui eſt au deſſous des côtes. On prétend que tout homme dans ce pays a cette maladie une fois en ſa vie, comme parmi nous la petite vérole : elle eſt mortelle lorſque la gale n'entre pas en ſuppuration, & ne tombe pas enſuite d'elle-même.

SUCHZOW, *(Géog. mod.)* ville de la Turquie européenne, dans la partie de la Valachie ſoumiſe à la Porte, ſur la riviere de Strech, avec un château, où les Turcs tiennent garniſon. *(D. J.)*

SUCK, *(Géog. mod.)* riviere d'Irlande, dans la province de Connaught. Elle ſépare le comté de Roſcommon du comté de Galloway, & ſe jette dans le Shanon. *(D. J.)*

SUÇOIR, *(Conchyliol.)* c'eſt dans un coquillage une partie concave qui a la faculté de ſe reſſerrer pour s'attacher au corps environnant, & pour pomper l'eau dans laquelle il nage. *(D. J.)*

SUCRE, ſ. m. *(Hiſt. nat. Art.)* perſonne n'ignore

n'ignore que le *ſucre* eſt une ſubſtance ſolide, blanche, douce, agréable au goût, fort en uſage dans les offices, les cuiſines, & même en pharmacie pour la confection des ſirops & la préparation de pluſieurs remedes, ſe diſſolvant parfaitement dans l'eau, à laquelle il donne une ſaveur gracieuſe, ſans lui communiquer ni couleur, ni odeur.

Quoiqu'il ſoit aſſez difficile de preſcrire le temps auquel le *ſucre* a commencé de paroître ſous une forme concrete, il eſt cependant certain que les anciens l'ont connu, puiſqu'au rapport de Théophraſte, de Pline & autres, ils faiſoient uſage du *ſuc* de certains roſeaux, qui vraiſemblablement étoient des cannes à *ſucre*, & dont Lucien entend parler lorſqu'il dit : *quique bibunt tenera dulces ab arundine ſuccos.*

Mais nous ne voyons point que l'antiquité ait poſſédé l'art de cuire ce *ſuc*, de le condenſer & de le réduire en une maſſe ſolide & blanche, comme nous faiſons aujourd'hui ; c'eſt ce dont il ſera queſtion dans cet *article*, après avoir parlé des cannes à *ſucre* & de leur culture, des machines, des uſtenſiles & des ingrédiens néceſſaires à la préparation de cette production exotique, qui fait un des principaux objets du commerce maritime.

Des cannes à ſucre. La canne à *ſucre*, ou canne de *ſucre*, ſelon l'uſage du pays, differe de certains roſeaux creux, qu'on nomme *cannes d'Eſpagne*, en ce qu'elle eſt maſſive ; ſes nœuds ſont plus rapprochés les uns des autres, ſon écorce eſt moins ligneuſe, plus mince, & ſert d'enveloppe à une multitude de longues fibres parallelement diſpoſées, formant une eſpece de tiſſu célulaire, rempli d'un *ſuc* doux, agréable, un peu gluant, & reſſemblant à du ſirop délayé de beaucoup d'eau.

Le corps de la canne eſt diviſé par nœuds, dont les intervalles croiſſent à proportion qu'ils s'éloignent du pié de la ſouche : c'eſt de ces nœuds que ſortent les feuilles qui ſechent & tombent à meſure que la plante acquiert de l'accroiſſement, enſorte qu'il n'en reſte qu'un bouquet vers le ſommet ; elles ſont longues, étroites, dentelées imperceptiblement ſur les bords, partagées d'une ſeule nervure, & reſſemblant à de grandes lames d'eſpadon : lorſque la plante fleurit, il ſort du milieu de ſes feuilles un jet ou fleche très-droite, longue de 30 à 35 pouces, groſſe à-peu-près comme l'extrêmité du petit doigt, garni à ſon ſommet d'un grand panache parſemé de petites houpes très-déliées, renfermant la ſemence.

Les cannes plantées dans une bonne terre croiſſent ordinairement de ſix à huit piés de hauteur, portant environ douze à quinze lignes de diametre ; elles acquierent une belle couleur jaune en mûriſſant, & le *ſuc* qu'elles renferment eſt ſavoureux. Celles que produiſent les terrains bas & marécageux s'élevent juſqu'à douze & quinze piés même plus ; elles ſont preſqu'auſſi groſſes que le bras ; mais leur *ſuc*, quoiqu'abondant, eſt fort aqueux & peu ſucré ; les terrains arides au contraire donnent de très-petites cannes, dont le *ſuc* eſt peu abondant, trop rapproché, & comme à demi-cuit par l'ardeur du ſoleil.

Culture des cannes. Quoique la fleche ou fleur dont on a parlé renferme entre ſes houpes une multitude de ſemences, on ne s'en ſert point pour multiplier l'eſpece, l'expérience ayant appris qu'il eſt plus à propos de planter les cannes de bouture : cette méthode eſt plus prompte & plus certaine ; c'eſt pourquoi on coupe le ſommet des cannes par morceaux de quinze à dix-huit pouces de longueur, on les couche obliquement deux à deux dans chacune des foſſes deſtinées à les recevoir ; on jette de la terre par deſſus, ſans en couvrir les extrêmités ; & ſi la ſaiſon eſt favorable, ce plan commence à pouſſer au bout de ſept à huit jours : la quantité de broſſailles qui levent en même temps, oblige de ſarcler les cannes à cinq ou ſix repriſes, juſqu'à ce qu'elles aient acquis aſſez de force pour étouffer les mauvaiſes herbes ; les cannes étant parvenues à une certaine grandeur, ſont quelquefois attaquées par un grand nombre de petits inſectes, que les habitans appellent *puchons* ou *pucons ;* les fourmis ne leur cauſent pas moins de dommages, & les rats en font un grand dégât.

Dans un bon terrain bien préparé & ſoigneuſement entretenu, le plan ſubſiſte douze

& quinze ans, même plus, ſans qu'il ſoit beſoin de le renouveller.

L'âge auquel on doit couper les cannes n'eſt point fixe, le temps de leur maturité étant ſouvent retardé par les variétés de la ſaiſon; on doit obſerver de ne jamais faire la récolte lorſqu'elles ſont en fleurs, puiſqu'elles ne peuvent pouſſer leurs jets ou fleches qu'aux dépens de leur propre ſubſtance, l'uſage indique qu'il faut prévenir ce temps d'environ un mois, ou bien attendre autant qu'il ſoit paſſé.

Deſcription des moulins à écraſer les cannes. On en conſtruit ordinairement de trois ſortes, ſavoir, à eau, à vent, & à bœufs ou à chevaux.

Leur principal méchaniſme conſiſte en trois gros rouleaux de bois de pareil diametre, rangés perpendiculairement ſur une même ligne à côté l'un de l'autre, & couverts chacun d'un tambour ou cylindre de métal très-ſolide, ces rouleaux, ou rôles, ainſi qu'on les nomme dans les pays, ſont percés, ſuivant leur axe, d'un grand trou quarré, dans lequel eſt enchâſſé avec force un gros pivot de fer; dont la partie inférieure eſt garnie d'un cul-d'œuf bien acéré portant ſur une crapaudine, & l'extrêmité ſupérieure étant de forme cylindrique, tourne librement dans un collet de métal. A quelques pouces au deſſous des tambours ou cylindres, ſont placés des hériſſons, dont les dents engrenent les unes dans les autres. Il eſt facile de voir, par la diſpoſition des trois rôles couronnés de hériſſons, que celui du milieu étant mis en mouvement, doit faire agir à ſens contraire ceux qui ſont à ſes côtés; c'eſt pourquoi la partie ſupérieure de ce principal rôle doit être conſidérablement prolongée dans les moulins à vent & dans ceux qui ſont mus par des chevaux; mais dans les moulins à eau cette partie n'eſt élevée que de quelques piés: c'eſt ce qu'on appelle le *grand arbre* auquel la puiſſance eſt attachée.

Sous les rôles eſt une forte table, conſtruite pour l'ordinaire d'un ſeul bloc, dont le deſſus un peu creuſé en forme de cuvette eſt garni de plomb, ayant une gouttiere prolongée au beſoin, par où le *ſuc* des cannes écraſées entre les tambours ſe rend dans la ſucrerie; toutes ces pieces ſont bien aſſujetties & renfermées dans un chaſſis de charpente très-ſolidement conſtruit: dans les moulins à eau, à peu de diſtance au deſſus du chaſſis, eſt une roue horizontale, qui pour axe a le grand arbre; les dents de cette roue étant diſpoſées perpendiculairement, engrenent entre les fuſeaux d'une lanterne miſe en action par la grande roue à pots, verticalement diſpoſée, & ſur laquelle tombe l'eau de la conduite.

On ſait qu'au lieu de roue à pots, les moulins à vent agiſſent par le moyen de grandes ailes. Quant aux moulins à beſtiaux tout le monde en connoît le méchaniſme.

Sucrerie, édifice, purgerie, étuve; voyez *ces articles à leurs lettres.*

Caſes à bagaſſes. A quelque diſtance du moulin & de la ſucrerie, on conſtruit de grands hangards couverts de feuilles de cannes ou de roſeaux, ſervant à mettre à l'abri de la pluie les bagaſſes ou morceaux de canne écraſés au moulin, dont on ſe ſert pour chauffer les fourneaux de la ſucrerie.

Les uſtenſiles de ſucrerie, ſont des chaudieres, dont on a parlé dans l'*article* SUCRERIE; un canot à veſou, eſpece de grande auge de bois d'une ſeule piece, deſtinée à recevoir le veſou ou ſuc des cannes provenant du moulin.

Des rafraîchiſſoires de cuivre rouge; ce ſont de grandes baſſines à fond plat, ayant deux anſes pour les tranſporter.

Des becs-de-corbin, ſorte de grands chaudrons à deux anſes, ayant un large bec en forme de goutiere. *Voyez* BEC-DE-CORBIN.

Chaque garniture de chaudiere conſiſte en un balai de feuilles de latanier, une grande cuillere de cuivre rouge en forme de caſſerole profonde, & une large écumoire de cuivre jaune. Ces deux inſtrumens ſont emmanchés d'un bâton de cinq piés de longueur: leur uſage eſt évident.

Pour paſſer le veſou & le ſirop, on ſe ſert de blanchets; ce ſont des morceaux de drap de laine blanche, ſoutenus par une grande caiſſe de bois percée de pluſieurs trous de tarriere, & dont le fond fait en forme de grille eſt ſupporté par deux bâ-

tons disposés en bras de civiere ; ces bâtons se posent en travers sur les bords du glacis lorsqu'on veut passer le vesou ou le sirop d'une chaudiere dans une autre.

On doit encore avoir plusieurs petites bailles ou baquets servant à recevoir les écumes.

Un cuvier élevé sur des piés & percé par le fond, servant à faire la lessive propre à la purification du *sucre*.

Un vase à préparer l'eau de chaux pour le même usage.

Des poinçons propres à percer le *sucre* dans les formes.

De grands couteaux de bois longs de trois piés, espece d'espatules, que les raffineurs appellent *pagaves*.

Les instrumens nécessaires pour le travail qui se fait dans la purgerie, sont des tilles, especes de petites herminettes à manche court, des truelles rondes, des brosses semblables à de gros pinceaux à barbouiller, des serpes, un bloc de raffineur, sorte de grande sellette à trois piés, & une bonne provision d'une terre préparée semblable à celle dont on fait des pipes à Rouen.

Il est indispensable d'avoir un nombre suffisant de formes garnies de leurs pots : ces formes sont de grands vases de terre cuite de figure conique, ouverts entiérement par leur base, & percés d'un trou à la pointe ; leur grandeur differe beaucoup, les unes ayant trois piés & plus de hauteur & environ quinze pouces de diametre à la base ; d'autres n'ont que dix-huit pouces sur un diametre proportionné. Il s'en trouve de moyennes entre ces deux grandeurs ; mais autant qu'il est possible, il est bon d'avoir un assortiment pareil : chaque forme doit être accompagnée d'un pot proportionné.

Parmi les ingrédiens dont on se sert pour la fabrique du *sucre*, on emploie des cendres de bois dur, de la chaux, de l'alun, & quelques autres drogues dont on ne parlera pas, l'ignorance & le charlatanisme en ayant introduit l'usage.

Préparation de la lessive servant à purifier le sucre. Après avoir bouché légérement le trou du cuvier, on en garnit le fond avec des herbes & des racines coupées, fort estimées des raffineurs : sur ce premier lit, on établit une couche de cendre épaisse de quatre doigts, sur laquelle on met une pareille épaisseur de chaux vive : le tout se recouvre avec des herbes, & l'on continue cet ordre jusqu'à ce que le cuvier soit totalement rempli ; alors on y verse de l'eau bouillante, qui après s'être impregnée des sels de la cendre & de la terre absorbante de la chaux, s'écoule par le trou du cuvier dans un vase destiné à la recevoir ; cette eau doit être recohobée plusieurs fois, afin de la bien charger de sels ; comme il y a quelques remarques importantes à faire sur sa composition, on croit devoir les renvoyer à la fin de cet *article*, pour ne pas interrompre l'ordre qu'on s'est proposé.

Procédé concernant la fabrique des sucres. Le vesou provenant des cannes écrasées au moulin, peut être bien ou mal conditionné, suivant la bonne ou mauvaise combinaison de ses principes constituans ; la nature du terrain où on a planté les cannes, leur degré de maturité, & la saison dans laquelle on a fait la récolte occasionent des différences notables qu'il est essentiel de bien observer si l'on veut réussir.

C'est à l'inspection du vesou, lorsqu'on l'a fait passer du canot dans la grande chaudiere, que le raffineur décide du plus ou du moins d'ingrédiens qui doivent être employés, & dont la pratique seule indique les doses convenables. Si les principes salins, aqueux, terreux & huileux sont liés dans une juste proportion, le vesou se trouve parfait, & peut être travaillé facilement ; mais si au contraire les principes huileux & aqueux sont mal combinés avec les deux autres, l'acide se trouvant trop développé, le vesou alors doit être verd & gras ; c'est pourquoi il exige dans la chaudiere environ une pinte de cendre & autant de chaux en poudre très-fine bien délayée dans une suffisante quantité du même vesou.

Les vieilles cannes & celles qui ont souffert une grande sécheresse, donnent un suc noirâtre, épais, & comme à demi-cuit par la chaleur du soleil ; ce suc contient peu de principes aqueux, & l'acide n'y est plus sensible, s'étant, pour ainsi dire, neutralisé dans une portion du principe hui-

leux qui s'y rencontre alors par ſurabondance.

La conſtitution de ce veſou oblige quelquefois d'y mêler de l'eau claire, & l'on jette dans la chaudiere une pinte de cendre ; une chopine de chaux & un peu d'antimoine en poudre mêlé dans la leſſive; la néceſſité d'employer cette derniere drogue n'eſt pas bien démontrée : au ſurplus on n'en met qu'une quantité ſi médiocre, qu'elle ne peut pas faire de mal, & on ne s'en ſert que dans la fabrication du *ſucre* qu'on veut laiſſer brut ſans le blanchir enſuite. *Voyez* la remarque *à la fin de l'article.*

Ces précautions étant priſes & le veſou chauffant dans la chaudiere, il faut avant qu'il bouille en enlever exactement toutes les écumes, juſqu'à ce qu'il n'en paroiſſe plus à la ſurfaee ; on le laiſſe enſuite bouillir pendant une heure, après quoi on le vuide avec des cuilleres dans la ſeconde chaudiere nommée *la propre*, ayant ſoin de le paſſer au travers d'un blanchet ſoutenu de ſa caiſſe percée ; la grande chaudiere ſe remplit de nouveau veſou, & l'on continue le travail ſans interruption.

Le veſou qui a paſſé dans *la propre* commençant à bouillir, on y jette un peu de la leſſive dont on a parlé, on écume avec ſoin, & l'on continue l'ébullition juſqu'à ce que la grande chaudiere ſoit en état d'être tranſvaſée; alors, en faiſant uſage des cuilleres & du blanchet, le veſou de la propre doit être paſſé dans le flambeau, ou troiſieme chaudiere, pour acquérir un nouveau degré de purification par la violence du feu & d'un peu de leſſive qu'on y met à pluſieurs repriſes, écumant toujours à chaque fois.

Du flambeau, le veſou étant paſſé dans la quatrieme chaudiere perd ſon nom & ſe convertit en ſirop par la force de l'ébullition, on continue de le purifier avec un peu de leſſive, & on ſe ſert d'une écumoire dont les trous ſont étroits.

La batterie ou cinquieme chaudiere étant remplie de ce ſirop, & très-violemment échauffée, on y met encore un peu de leſſive ; les bouillons montent conſidérablement, & le ſirop pourroit s'épancher par deſſus les bords, ſi l'on n'avoit ſoin d'y jeter de temps en temps quelques petits morceaux de beurre ou d'autres matieres graſſes en l'élevant avec l'écumoire pour lui donner de l'air. Cette manœuvre répétée fait baiſſer les bouillons & donne le temps d'écumer, ce qu'il faut faire avec tout le ſoin poſſible.

Le ſirop approchant du degré de cuiſſon qu'il doit avoir, & le raffineur ſe rappellant les phénomenes qu'il a obſervés dans la grande chaudiere, on verſe dans la batterie, s'il en eſt beſoin, une pinte d'eau de chaux dans laquelle on a fait diſſoudre une once d'alun, quelquefois même pour mieux dégraiſſer le *ſucre*, on met dans la chaudiere un peu d'alun en poudre.

C'eſt à la figure & au mouvement des bouillons qu'on juge ſi le ſirop eſt ſuffiſamment cuit, & afin de mieux s'en aſſurer, on en met une goutte ſur le pouce; y joignant l'index ou le doigt du milieu, & les écartant l'un de l'autre, il ſe forme un filet, dont la rupture plus ou moins nette & prompte, montre le degré de cuiſſon ; cela s'appelle *prendre la cuite*, laquelle étant à ſon juſte point, il faut avec une extrême diligence retirer le ſirop, crainte qu'il ne brûle; on le vuide dans le rafraîchiſſoire en le remuant avec la pagaye, après quoi on le laiſſe repoſer ; au bout d'un quart d'heure ou environ, il ſe forme une croûte à la ſurface, on la briſe pour la bien mêler dans le ſirop, & on laiſſe encore repoſer le tout ſur les habitations, ou l'on ſe contente de faire le *ſucre* brut, ſans avoir intention de le blanchir; il ſuffit, au moyen du bec-de-corbin, de tranſporter le ſirop du rafraichiſſoire dans un grand canot de bois, où après l'avoir remué un peu, on le laiſſe refroidir au point d'y pouvoir tenir le doigt; alors le bec-de-corbin ſert à le verſer dans de grandes bariques ouvertes par le haut, percées d'un trou par le fond, & poſées debout ſur les ſoliveaux de la citerne ; le trou de ces bariques doit être bouché d'une canne plantée debout, laquelle venant à ſe ſécher un peu par la chaleur du *ſucre* laiſſe un paſſage libre pour l'écoulement du ſirop qui n'étant pas condenſé fait divorce d'avec la maſſe du ſucre.

Le *ſucre* que l'on veut terrer & blanchir

exige d'autres précautions; on met à chaque chaudiere un ouvrier pour la ſoigner, & l'on ne met point d'antimoine dans la leſſive; les formes dont on a parlé ayant trempé dans de l'eau claire pendant 24 heures, & étant bien nettoyées, on en bouche le trou fort exactement avec un tampon d'étoupes, & on les diſpoſe dans la ſucrerie la pointe en bas. Le tout ainſi préparé, on prend dans le rafraîchiſſoire une quantité ſuffiſante de ſirop pour en remplir le bec-de-corbin, cette quantité ſe partage par portions à peu près égales dans toutes les formes, dont le nombre eſt fixé ſuivant la capacité de la batterie; on continue ainſi de charger & de vuider le bec-de-corbin juſqu'à ce que les formes ſoient totalement pleines de ſirop à la ſurface duquel ſe forme une croûte qu'il faut rompre & bien mêler avec ce qui eſt liquide, ce que l'on fait en remuant avec la pagaye, & ratiſſant l'intérieur des formes pour empêcher le *ſucre* déja condenſé d'y adhérer; cette opération ſe fait deux fois ſeulement dans l'intervalle d'une demi-heure, enſuite on donne le temps au ſucre de s'affermir ſans y toucher nullement.

Après quinze ou ſeize heures on débouche les formes, & l'on enfonce dans le trou un poinçon de ſept à huit pouces de longueur, afin de percer la tête du pain de ſucre, & faciliter l'écoulement du ſirop ſuperflu; on met la pointe des formes ainſi débouchées dans des pots faits exprès, & on les arrange le long d'un des côtés de la ſucrerie où ces vaſes reſtent toute la ſemaine, tandis que l'on continue le travail des chaudieres nuit & jour.

Les ſirops qui s'égouttent naturellement dans les pots s'appellent *gros ſirops*, on les fait recuire pour en fabriquer du *ſucre* nommé *ſucre de ſirop*, dont la qualité eſt inférieure à celle du précédent. Ce *ſucre* de ſirop étant mis à égoutter, donne un ſirop amer ſervant à faire le taffia ou eau-de-vie de ſucre.

Travail du ſucre dans la purgerie ſuivant la capacité de l'étuve. On détermine le nombre de pains de *ſucre* qui peuvent être ſoumis au travail, on commence par les viſiter en les retirant l'un après l'autre de dedans les formes, & les remettant enſuite bien exactement chacun dans la ſienne; les défectueux ſe rangent à part pour les refondre, & toutes les formes dont on a choiſi les pains ſont portées dans la purgerie où on les place bien perpendiculairement la pointe en bas dans de nouveaux pots vuides, obſervant de les ranger des deux côtés du bâtiment avec beaucoup d'ordre & par diviſions de ſix formes de front ſur huit à dix de longueur, ſuivant la largeur du terrain, lequel par cet arrangement ſe trouve partagé d'un bout à l'autre par un chemin d'environ quatre à cinq piés de large, & croiſé d'autant de petites ruelles qu'il ſe trouve de diviſions ou lits de formes; cette diſpoſition reſſemble aſſez à celle des lits de malades dans un hôpital.

Toutes les formes ainſi placées ſur leurs pots demandent une préparation avant de recevoir la terre qui les doit couvrir; il faut, ſelon le langage des raffineurs, en faire le fond, c'eſt-à-dire enlever une croûte ſéche qui s'eſt formée ſur le ſucre, & au deſſous de laquelle ſe trouve une autre croûte plus graſſe ſéparée de la premiere par un vuide d'environ un pouce: la croûte ſéche ſe met à part pour être refondue avec le gros ſirop, & la graſſe n'eſt propre qu'à faire du taffia; le vuide qu'elles occupoient dans les formes étant bien nettoyé avec des broſſes, on le remplit à un demi-pouce près du bord d'une ſuffiſante quantité de ſucre blanc rapé, un peu tapé & bien dreſſé de niveau au moyen d'une petite truelle de fer; le tout ſe couvre d'une couche de terre blanche bien nette & délayée en conſiſtance de mortier clair.

Après cette préparation il faut fermer les fenêtres pour empêcher l'air extérieur de deſſécher la terre; l'eau qu'elle contient ſe philtre inſenſiblement au travers des molécules du ſucre, délaye le ſirop ſuperflu qui les coloroit, & le détermine par ſon poids à s'écouler dans les pots placés ſous les formes; c'eſt le ſirop fin qu'on fait recuire dans les chaudieres placées à cet effet à l'une des extrêmités de la purgerie.

Il eſt néceſſaire de viſiter ſouvent les formes terrées, l'humidité de la terre

pourroit agir inégalement, & former des gouttieres & des cavités dans l'intérieur du pain; le remede à cet inconvénient eſt de mettre un peu de ſable fin dans les petits creux qui commencent à paroître ſur la ſurface de la terre : ce ſable abſorbe l'humidité & l'empêche de ſe précipiter trop vîte dans cette partie.

Au bout de dix à douze jours la terre s'étant totalement deſſéchée d'elle-même, on doit l'enlever proprement, & en ſéparer avec un couteau le côté qui touchoit au ſucre, le reſte ſe mettant à part pour ſervir une autre fois.

La place que la terre rempliſſoit dans la forme étant bien broſſée & nettoyée, on creuſe un peu le deſſus du ſucre avec un poinçon pour l'égrainer d'environ un pouce dans toute ſa ſurface; on le dreſſe avec la truelle, & on le couvre d'une nouvelle couche de terre délayée, en pratiquant ce qui s'eſt obſervé précédemment. Cette ſeconde terre acheve de précipiter le reſte de la ſubſtance colorante dont la pointe du pain du ſucre pourroit être encore impregnée, & lorſqu'elle a produit ſon effet, on ouvre les fenêtres pour donner de l'air, on nettoye le deſſus des formes & on laiſſe repoſer le *ſucre* pendant huit à dix jours, & plus s'il en eſt beſoin; enſuite on loche les formes, c'eſt-à-dire qu'on les renverſe ſur le bloc pour en retirer le pain dont la pointe doit ſe trouver blanche & ſéche, autrement on la ſépare d'un coup de ſerpe, & on la met avec les croûtes ſéches, & les gros ſirops qui doivent être recuits dans la ſucrerie.

Les pains tronqués & ceux qui par leur bonne conſtitution ſont reſtés dans leur entier, ſont portés à l'étuve qu'on a dû nettoyer & chauffer quelques jours auparavant. Il faut obſerver pendant les deux ou trois premiers jours de donner un feu modéré & par degré. On doit auſſi viſiter les pains de ſucre, & en ſéparer ſoigneuſement les morceaux qui paroiſſent s'en détacher; s'il en tomboit quelque parcelle ſur le coffre de fer qui ſert de fourneau, cela occaſioneroit un embraſement auquel il ne ſeroit pas facile de remédier. Le tout étant bien diſpoſé, on ferme la trape & la porte de l'étuve, on augmente le feu juſqu'à faire rougir le coffre, & au bout de huit ou dix jours d'une chaleur continuelle, le *ſucre* ſe trouve en état d'être retiré, alors on profite d'un beau jour pour le tranſporter ſous les engards ſitués auprès de la purgerie, & on le pile dans de grands canots de bois faits exprès; s'il ſe rencontre encore quelques pointes moins blanches que le corps des pains, on les pile à part, & cela s'appelle *ſucre de têtes*.

Le *ſucre* bien pilé & paſſé au travers d'un crible, ſe met dans des barriques en le foulant à force de pilons; ces barriques étant remplies & foncées, peſent ordinairement huit, dix, juſqu'à douze quintaux. Les Portugais du Bréſil ſe ſervent de grandes caiſſes, qu'ils appellent *caſſa*, d'où le *ſucre*, ſoit brut, ſoit terré, a pris le nom de *caſſonade brune* ou *blanche*, dont les raffineurs d'Europe font le *ſucre* rafiné, qu'ils mettent en petits pains pour le vendre aux épiciers.

Sucre rafiné à la façon des îles. Pour le faire, on emploie les débris du *ſucre* terré, les têtes qui n'ont pas blanchi ſous la terre, les croûtes ſéches, & quelquefois le *ſucre* brut même.

Ayant mis dans une des chaudieres de la purgerie, poids égal de *ſucre* & d'eau de chaux, on chauffe & l'on écume très-ſoigneuſement, juſqu'à ce qu'il ne paroiſſe plus d'écume à la ſuperficie de la liqueur, qu'il faut paſſer auſſi-tôt au-travers d'un blanchet, & continuer de la faire chauffer, y jetant à pluſieurs repriſes des blancs d'œufs délayés & battus avec des verges, dans de l'eau de chaux, & obſervant d'écumer à chaque fois le plus exactement qu'il eſt poſſible; lorſqu'il ne monte plus d'ordures, & que le ſirop paroît clair, on le paſſe une ſeconde fois au travers d'un blanchet bien propre, & on acheve de le faire cuire dans la chaudiere voiſine, juſqu'à ce qu'il ait acquis la cuiſſon néceſſaire pour être retiré de deſſus le feu, & mis dans le rafraîchiſſoire; on le remue avec le couteau de bois, & après l'avoir ſaupoudré d'un peu de *ſucre* rafiné, on le laiſſe repoſer avant de le vuider dans les formes : du reſte on procede comme il a

été dit, en parlant du *ſucre* terré, & quand il a été bien égoutté naturellement, & enſuite par le moyen de la terre imbibée d'eau, on le tranſporte à l'étuve.

Ceux qui font une grande quantité de *ſucre* raffiné ſe ſervent de ſang de bœuf, au lieu d'œufs; cette méthode eſt moins diſpendieuſe, mais le *ſucre* contracte ſouvent une très-mauvaiſe odeur.

Il eſt aiſé de donner au *ſucre* rafiné pluſieurs degrés de perfection, en le faiſant refondre & cuire dans de l'eau d'alun, & le purifiant toujours avec des blancs d'œufs: on le met enſuite dans de petites formes que l'on couvre de pluſieurs petits morceaux de draps imbibés d'eau claire, qui font l'office de la terre dont on a parlé; & lorſqu'il eſt bien égoutté, on l'expoſe au grand ſoleil, ſans le mettre à l'étuve, dont la chaleur pourroit le rouſſir. Ce *ſucre* ſe nomme *ſucre royal*, il acquiert beaucoup de blancheur & de peſanteur à l'égard de ſon volume; mais s'il gagne au coup d'œil, il perd conſidérablement de ſa douceur primitive.

Obſervations eſſentielles ſur les travaux précédens. Dans la compoſition de la leſſive dont on a parlé, on a pour objet de retirer une liqueur impregnée d'un ſel alkali, & d'une terre abſorbante, l'un & l'autre provenant des cendres & de la chaux miſes dans le cuvier entre des lits d'herbes auxquelles on attribue de grandes propriétés; l'eau bouillante qu'on verſe deſſus, diſſout très-bien ce ſel & cette terre; mais en même-temps elle ſe charge de la fécule & de la partie colorante des plantes & des racines, ſubſtances étrangeres, qui en colorant le veſou, lui communiquent une qualité nuiſible à la perfection du travail. Il faudroit donc les ſupprimer comme inutiles & préjudiciables.

L'extrême chaleur de l'eau bouillante entraîne encore avec elle une huile groſſiere contenue dans les cendres & dans les particules de charbon qui ont pu y reſter; cette huile colorée empyreumatique donne un mauvais goût, & ſe mêlant d'ailleurs aux parties ſalines, elle les empêche d'agir ſur l'acide & ſur l'huile ſurabondante du veſou.

Il paroît donc qu'il vaudroit mieux ſe ſervir d'eau froide, ſans employer les cendres chaudes ſortant du fourneau, comme cela ſe pratique aſſez ſouvent; après que l'eau froide aura été recohobée pluſieurs fois ſur les cendres, on pourra y mettre une ſuffiſante quantité de chaux à infuſer, après quoi il ſera bon de philtrer le tout, au travers d'une chauſſe bien ſerrée.

Si la leſſive ainſi préparée ne paroît pas aſſez forte, on peut la concentrer en la faiſant évaporer ſur le feu, juſqu'à ce qu'une goutte étant miſe ſur la langue occaſione une vive ſenſation; par ce moyen on aura une leſſive très-alkaline, fort claire, & qui ne communiquera rien d'étranger au veſou ni au ſirop.

La cendre qu'on met en ſubſtance dans la grande chaudiere, doit auſſi par ſon huile groſſiere, colorer & altérer le veſou; cette cendre n'agiſſant qu'en raiſon du ſel qu'elle contient, pourquoi ne pas employer ce ſel même dégagé des matieres hétérogenes nuiſibles à ſon action? il eſt très-facile de s'en procurer en quantité, au moyen d'une leſſive bien faite & évaporée juſqu'à ſiccité, ce ſel n'étant pas de nature à cryſtalliſer.

De la propriété qu'ont les alkalis fixes & les terres abſorbantes, de s'unir intimément aux acides, & de ſe lier aux matieres graſſes, il s'enſuit que le ſel dont nous parlons, étant mêlé à l'eau de chaux & mis en proportion convenable dans les chaudieres, doit s'emparer de l'acide du veſou; ce que fait auſſi la terre abſorbante contenue dans l'eau de chaux; ſi l'on ajoute une nouvelle doſe de ſel & de terre abſorbante, ces ſubſtances ne trouvant plus d'acide, agiront directement ſur l'huile ſurabondante du *ſucre*, & formeront un compoſé ſavonneux qui, par la chaleur venant à s'élever à la ſurface du veſou, en raſſemblera toutes les ordures groſſieres, que le raffineur pourra facilement emporter avec ſon écumoire.

Comme on ne peut penſer que perſonne ait jamais eu intention de donner au *ſucre* une qualité émétique ou diaphorétique, on ne voit pas quel autre effet peut produire l'antimoine employé dans la leſſive, heureuſement que la doſe ordinaire de

cette ſubſtance eſt ſi petite, qu'elle ne peut pas faire de mal.

On obſervera en paſſant, que les alkalis fixes ont la faculté de ſe joindre au ſoufre de l'antimoine, avec lequel ils forment un compoſé connu ſous le nom d'*hépar*, qu'on ſait être le diſſolvant des ſubſtances métalliques, & par conſéquent de la partie réguline de l'antimoine; cela poſé, & la leſſive étant rapprochée, il peut en réſulter un kermès minéral, émétique ou diaphorétique à une certaine doſe; ce qui certainement doit être mieux placé dans les boutiques d'apoticaires, que dans les chaudieres à *ſucre*.

Si l'alun en poudre qu'on jette dans la batterie contribue à dégraiſſer le ſirop, il en reſte toujours un peu dans la maſſe, lorſque le *ſucre* prend corps: ainſi cette drogue en peut altérer la qualité, on ne doit donc l'employer qu'avec circonſpection.

La terre dont on ſe ſert pour blanchir le *ſucre*, doit être graſſe, blanche, ſans aucun mélange de pierre ou ſable, ne colorant point l'eau dans laquelle on la détrempe, & ne faiſant point d'effervescence avec les acides; c'eſt une ſorte d'argille ſemblable à celle dont on fait les pipes à Rouen.

On a dit plus haut que les pains de *ſucre* portés dans la purgerie, n'ont été terrés que deux fois ſeulement; une troiſieme opération ſeroit nuiſible, puiſque l'eau dont la terre eſt imbibée ne trouvant plus de ſirop avec qui elle pût ſe mêler, agiroit directement ſur le grain du *ſucre*, & en diſſoudroit une partie.

D'après le détail des opérations ci-deſſus, il eſt aiſé de connoître la nature du *ſucre*, qui n'eſt autre choſe que le ſel eſſentiel de la canne réduit en maſſe concrete par le moyen de la cuiſſon & de la cryſtalliſation: ce ſel, par un nouveau travail, peut être formé en beaux cryſtaux ſolides, tranſparens, & à facettes, c'eſt ce que les confiſeurs appellent *ſucre candi*, dont voici le procédé, ſuivant l'uſage de quelques particuliers des îles françoiſes de l'Amérique.

Ayant fait diſſoudre du *ſucre* blanc dans une ſuffiſante quantité d'eau de chaux très-foible, on verſe cette diſſolution dans une baſſine de cuivre rouge poſée ſur le feu, & la liqueur étant chaude, on y jette des blancs d'œufs battus, on clarifie, & l'on écume avec beaucoup de ſoin, enſuite de quoi on paſſe la liqueur au travers d'une chauſſe très-propre, & l'on continue de la faire cuire; il eſt à propos de préparer une forme, dans laquelle on arrange pluſieurs petits bâtons bien propres, les diſpoſant les uns au deſſus des autres en différens ſens: on bouche légérement le trou de la forme avec un peu de paille, & on la ſuſpend dans l'étuve la pointe en bas, ayant ſoin de mettre au deſſous un vaſe propre pour recevoir le ſirop qui s'égoutte.

Lorſque le ſirop qui eſt dans la baſſine ſe trouve ſuffiſamment cuit, on le laiſſe un peu refroidir, après quoi il faut le verſer dans la forme, dont on couvre le deſſus, & le *ſucre* en ſe refroidiſſant, s'attache autour des petits bâtons par groupes de beaux cryſtaux ſolides, anguleux, & tranſparens comme du verre, on préſume que c'eſt ſur ce même principe, que les confiſeurs travaillent.

La diſpoſition qu'ont les cannes à *ſucre* de ſe gâter en vingt-quatre heures, ſi on néglige de les employer lorſqu'elles ont été coupées, & l'extrême rapidité avec laquelle elles paſſent de la fermentation ſpiritueuſe à la fermentation acide, ſont des ſujets d'obſervation que la longueur de cet article ne permet pas de détailler: on en parlera convenablement lorſqu'il ſera traité des eſprits ardens tirés du *ſucre* par le moyen de la diſtillation. *Voyez* RHUM *ou* TAFFIA. *Article de M.* LE ROMAIN.

Raffinage du ſucre dans nos raffineries. Voici à peu près comme je le conçois. Il y a dans le ſuc des cannes, comme dans pluſieurs autres ſucs de plantes, une partie qui cryſtalliſe, & une qui ne cryſtalliſe pas: (je dirai en paſſant, que cette partie du muqueux qui cryſtalliſe, pourroit bien être au corps muqueux en général, ce que ſont aux réſines les fleurs de benjoin & le camphre, & aux huiles eſſentielles, ce corps d'une nature ſinguliere, obſervé par Boyle, qui en trouble la tranſparence, lorſqu'elles ſont gardées long-temps). Eſt-ce à l'huile ſurabondante,

ſurabondante, à l'acide, à la terre, qu'il faut attribuer la difficulté qu'a une partie du corps muqueux à cryſtalliſer ? Je n'en ſais rien. Quoiqu'il en ſoit, le *ſucre* que nous demandons pour nos uſages, le *ſucre* proprement dit, eſt cette partie du ſuc des plantes qui cryſtalliſée, miſe à part & dégagée du mélange de la mélaſſe ou ſirop qui ne cryſtalliſe pas ; l'objet du travail des raffineries, eſt donc de ſéparer ces deux parties l'une de l'autre, & ce travail eſt tout entier renfermé dans deux points : 1°. faire cryſtalliſer la plus grande quantité de *ſucre* qu'il eſt poſſible : 2°. emporter le plus exactement qu'il eſt poſſible toute la mélaſſe. On atteint le premier point en faiſant évaporer l'eau ſurabondante, par la cuite ; & le ſecond, en lavant le *ſucre* déja cryſtalliſé, avec de l'eau qui emporte toute la mélaſſe, parce que cette mélaſſe eſt incomparablement plus ſoluble que le *ſucre* cryſtalliſé. Il ne faut que ſuivre le détail de toutes les opérations du raffineur, pour voir qu'elles ſe réduiſent toutes à remplir ces deux points de vue.

1°. Le ſuc après avoir été exprimé des cannes, eſt mis dans des chaudieres où il s'évapore au-delà du point de la cryſtalliſation, c'eſt-à-dire que l'eau y reſte en trop petite quantité, pour qu'il ſoit tenu en diſſolution à froid, & qu'ainſi il ſe cryſtalliſe par le ſeul refroidiſſement, ſans évaporation ultérieure ; chaque petit cryſtal eſt ainſi iſolé, ſans liaiſon avec les autres cryſtaux, environné de toutes parts d'un ſirop gluant, enſorte que le tout reſte friable & gras au toucher. Tel eſt l'état du *ſucre* brut ou moſcouade.

2°. Comme les petits cryſtaux, dans la moſcouade, ſont très-peu liés les uns avec les autres, & que la quantité de la mélaſſe eſt très-conſidérable, ſi l'on entreprenoit de faire paſſer de l'eau à travers la maſſe totale pour emporter la mélaſſe, la plus grande partie du *ſucre* ſeroit auſſi diſſoute & emportée avec la mélaſſe. Une nouvelle cuite donne plus de corps & de maſſe aux cryſtaux, & diminue la proportion de la mélaſſe dans le tout : on rediſſout le *ſucre* & on le remet à évaporer dans des chaudieres ; on ſe ſert pour le diſſoudre d'eau de chaux, & on clarifie avec le blanc d'œuf, ou avec le ſang de bœuf. C'eſt un fait, qu'après cette opération, la proportion du *ſucre* & de la mélaſſe eſt changée ; mais qu'elle en eſt la raiſon ? L'eau de chaux fournit-elle à une portion de la mélaſſe la terre qui lui manquoit pour cryſtalliſer ? Abſorbe-t-elle une partie de la matiere graſſe, ſurabondante, ou ne ſert-elle qu'à abſorber l'acide qui ſe développe par la chaleur du feu ? Je penſerois volontiers que le *ſucre* eſt tout formé dans le ſuc de la plante, & qu'il ſe convertit plutôt par la ſuite en mélaſſe, que la mélaſſe en *ſucre* ; la mélaſſe étant toujours ſoluble & fluide diſſout toujours un peu de *ſucre* qui y eſt plongé, & lui communique un léger commencement de fermentation qui en décompoſe une partie ; c'eſt je crois à cette cauſe qu'il faut attribuer le déchet ou coulage que ſouffre le *ſucre* brut qu'on apporte des îles. Le *ſucre* même eſt ſujet à quelque déchet, ſi on le garde long-temps dans un lieu expoſé à l'humidité ; il s'y excite un léger mouvement de décompoſition, il jaunit peu-à-peu, il devient gras, on eſt obligé de le raffiner de nouveau, & il s'y retrouve de la mélaſſe ; je conjecture que la cuite, ſans augmenter la quantité du *ſucre* déja tout formé dans la plante, diminue la quantité de la mélaſſe & la décompoſe, préciſément comme le mouvement de l'ébullition décompoſe en général le mucillage & les extraits, dont une partie ſe réduit toujours en terre à chaque fois qu'on les repaſſe au feu pour les clarifier ; cette terre forme l'écume & s'enleve par la deſpumation au blanc d'œuf : car il n'eſt pas vrai, comme M. R. le dit, que le blanc d'œuf ſerve à enlever la matiere graſſe ou mélaſſe ; car, puiſqu'elle eſt plus ſoluble que le *ſucre* même, à plus forte raiſon doit-elle paſſer comme lui à travers le réſeau que forme le blanc d'œuf coagulé ; elle ne peut être enlevée que lorſqu'elle eſt décompoſée & réduite en terre par la continuité des ébullitions ; à l'égard de l'eau de chaux, je crois qu'elle ne ſert guere qu'à abſorber l'acide qui ſe développe par l'action du feu, à l'empêcher de réagir ſur l'huile, & de donner à la matiere un goût empyreumatique ; peut-

être auſſi que cet acide, s'il reſtoit libre, pourroit agir ſur le *ſucre* même, & en décompoſer une partie. J'attribue donc le changement de proportion entre le *ſucre* & la mélaſſe, à ce que le mouvement de l'ébullition agit plus fortement ſur la mélaſſe pour la décompoſer, que ſur le *ſucre :* & je crois que les mêmes cauſes, la même perfection dans ſa combinaiſon qui font cryſtalliſer le *ſucre*, & qui le rendent moins ſoluble, le font auſſi réſiſter davantage à ſa décompoſition : ce n'eſt pas que je vouluſſe décider abſolument que l'eau de chaux ne contribue pas à faire cryſtalliſer quelques portions de la mélaſſe, en leur fourniſſant de la terre ; mais ce n'eſt-là qu'une conjecture vague ; qui auroit beſoin d'être prouvée, & qui eſt d'autant moins indiquée par les phénomenes, que la quantité abſolue du *ſucre* diminue plutôt que d'augmenter à chaque cuite.

3°. Nous avons vu tout ce que la cuite peut faire pour changer la proportion du *ſucre* à la mélaſſe, & pour obtenir la plus grande quantité poſſible du *ſucre* cryſtalliſé. Il ne s'agit plus que de le faire cryſtalliſer & d'en ſéparer la mélaſſe qui reſte. On continue la cuite juſqu'à ce que le ſirop ſoit au point d'avoir perdu toute ſon eau de diſſolution, & ne conſerve plus ſa fluidité que par l'action de la chaleur. Si on évaporoit au-delà de ce point, la mélaſſe trop peu fluide deviendroit un obſtacle à ce mouvement des parties du *ſucre* qui doivent s'arranger en cryſtaux, & les deux ſubſtances reſteroient confondues. Les raffineurs reconnoiſſent ce point précis par la conſiſtance du ſirop qu'ils font filer entre leurs doigts ; il eſt évident que c'eſt-là une connoiſſance qu'on ne peut manquer d'acquérir par le ſimple tâtonnement : c'eſt pourtant en ce point qu'ils font conſiſter tout le ſecret de leur art ; c'eſt la derniere choſe qu'ils apprennent à leurs éleves, & pour apprendre ce beau ſecret, il faut donner quatre cents francs. Le ſirop une fois réduit à cette conſiſtance, il ne s'agit plus que de le faire refroidir pour y faire cryſtalliſer le *ſucre ;* on le verſe pour cet effet dans des moules coniques renverſés. Là le *ſucre* cryſtalliſe, mais toujours au milieu de la mélaſſe. Dans cet état il forme une maſſe ſolide, mais criblée d'une quantité innombrable de pores dans leſquels la mélaſſe eſt retenue par la force du tuyau capillaire, augmentée par la viſcoſité qu'elle a acquiſe par la cuite du *ſucre*, par l'évaporation de l'eau ſurabondante. Pour ſéparer cette mélaſſe, il faut lui rendre aſſez de fluidité pour qu'elle puiſſe s'écouler à travers la maſſe du *ſucre*, comme à travers un filtre, & s'égoutter par le ſommet du cône renverſé, dans lequel le *ſucre* s'eſt cryſtalliſé. Ce ſommet eſt percé à cet effet, & ſon ouverture eſt placée ſur un vaſe deſtiné à recevoir la mélaſſe. L'eau verſée ſur la baſe du pain de *ſucre* renverſé, entraînera la mélaſſe en ſe filtrant entre les pores du *ſucre*. Mais quoique le *ſucre* ſoit beaucoup moins ſoluble que la mélaſſe, cependant ſi cette eau paſſoit en trop grande quantité, & trop rapidement entre tous ces cryſtaux, elle ne pourroit manquer d'en diſſoudre auſſi la plus grande partie, & de l'entraîner pêle-mêle avec la mélaſſe. Pour ne donner à la mélaſſe que la quantité préciſe d'eau néceſſaire pour la rendre plus fluide, & pour l'entraîner ſans attaquer le *ſucre*, au lieu de verſer de leau ſur la baſe du pain de *ſucre*, on y verſe de l'argile détrempée & délayée à conſiſtance de bouillie. Cette bouillie contient beaucoup plus d'eau que l'argile n'en peut ſoutenir ; elle la laiſſe donc échapper, mais en petite quantité, avec lenteur. La mélaſſe ſupérieure humectée preſſe l'inférieure par ſon poids, celle-ci commence à s'égoutter, avant même que l'eau ſoit parvenue juſqu'à elle, de nouvelle eau s'échappe de l'argille & continue à laver le filtre en entraînant le reſte de la mélaſſe. A meſure que l'eau a perdu plus de ſa force par le chemin q'uelle a parcouru, & que l'argile en laiſſe moins échapper, la forme conique du vaſe la raſſemble en plus grande quantité, à proportion de la mélaſſe qui ſe trouve dans les tranches inférieures du cône renverſé. La mélaſſe la moins fluide a paſſé dès le commencement, preſſée par la chûte de la mélaſſe des tranches ſupérieures ; celle-ci plus fluide s'écoule toute ſeule, & il n'en reſte

qu'une très-petite quantité au ſommet du cône, où la force du tuyau capillaire la retient. Auſſi le ſommet du pain de *ſucre* eſt-il moins beau que le *ſucre* pris à deux ou trois doigts de diſtance. On voit par ce détail que la forme conique des pains de *ſucre* n'eſt rien moins qu'indifférente pour l'écoulement de la mélaſſe. La bouillie d'argile a encore un autre uſage que de donner de l'eau à la mélaſſe, c'eſt de former une croûte qui conſerve ſon humidité & empêche l'évaporation de l'eau qui traverſe le pain de *ſucre*. On ſent bien que la bouillie plus ou moins délayée, & formant une couche plus ou moins épaiſſe, détermine la quantité d'eau qui doit paſſer dans le pain de *ſucre ;* & que le tâtonnement ſeul peut enſeigner le point précis qu'il faut obſerver là-deſſus, & qui doit varier ſuivant le degré de cuite du *ſucre*, la forme & la hauteur du moule, la nature de l'argile qu'on emploie, *&c.* malgré l'inégale ſolubilité du *ſucre* & de la mélaſſe, l'eau entraîne un peu de *ſucre* avec la mélaſſe, & il reſte auſſi dans le *ſucre* un peu de mélaſſe. Auſſi recuit-on la mélaſſe pour en retirer encore le *ſucre*, & le *ſucre* pour achever de le raffiner de plus en plus. Celui qui n'a été raffiné qu'une fois s'appelle *caſſonade* ou *ſucre terré ;* on le repaſſe encore pluſieurs fois pour en faire le *ſucre* royal. On voit que la mélaſſe joue préciſement le même rôle dans le raffinage du *ſucre*, que l'eau mere dans la purification du nitre. Je ne ſais pourquoi M. R. donne à cette mélaſſe le nom de *matiere graſſe*, ni pourquoi il imagine que l'argile dégraiſſe le *ſucre*, par la propriété qu'elle a de s'unir aux huiles. L'argile n'eſt appliquée qu'extérieurement au *ſucre* déja cryſtalliſé, & ſi on en mêloit avec le *ſucre* dans la cuite, il ſeroit très-difficile, vu l'extrême diviſion dont elle eſt ſuſceptible & la viſcoſité du ſirop, de l'en ſéparer.

Sucre des Arabes, (*Matiere médic. des arabes.*) les Arabes ont fait mention de trois eſpeces de *ſucre*, qui ſont le *ſacchar arundineum*, c'eſt-à-dire le *ſucre* de roſeau ou de cannes ; le *tabaxir* & le *ſacchar allhuſſer* ou *alhuſſar*.

On prétend que le *ſacchar arundineum* d'Avicennes, coule des cannes, & ſe trouve deſſus ſous la forme de ſel. Il ne peut être différent du *ſucre* des anciens, qui découloit de la canne à *ſucre ;* on lui donnoit encore le nom de *tabarzed*, parce qu'on le trouvoit tout blanc.

2°. Le *tabaxir* du même Avicennes, ſemble n'être autre choſe que le *ſacchar mambu* des Indes, ou le *ſucre* naturel des anciens qui venoient du roſeau en arbre. Ce roſeau qui leur étoit également connu, eſt l'*arundo mambu*. Piſon Mant. Aromat. 185, *arundo arbor, in qua humor lacteus gignitur, qui tabaxir Avicennæ, & Arabicus dicitur*, C. B. P. 18. *Ili*, Hort. Malab. 1. 16.

Ses racines ſont génouillées & fibrées ; il en ſort des tiges fort hautes cylindriques, dont l'écorce eſt verte, & dont les nœuds ſont durs ; ces racines ſont compoſées de filamens ligneux blancheâtres & ſéparées aux nœuds par des cloiſons ligneuſes : de ces nœuds ſortent de nouvelles branches & des rejettons, creux en dedans, garnis auſſi de nœuds, armés d'une, de deux ou d'un plus grand nombre d'épines, oblongues & roides, les tiges s'élevent à la hauteur de dix ou quinze piés, avant que de donner des rameaux.

L'orſqu'elles ſont tendres & nouvelles, elles ſont d'un verd-brun, preſque ſolides, remplies d'une moëlle légere, ſpongieuſe & liquide, que le peuple ſuce avec avidité, à cauſe de ſon goût agréable. Lorſqu'elles ſont vieilles, elles ſont d'un blanc jaunâtre, luiſantes, creuſes en dedans, & enduites d'une eſpece de chaux : car la ſubſtance, la couleur, le goût & l'efficacité de la liqueur qu'elles contiennent ſe changent, & cette liqueur ſort peu-à-peu ; elle ſe coagule ſouvent près des nœuds par l'ardeur du ſoleil, & acquiert la dureté de la pierre ponce : mais elle perd bientôt cette douceur, & devient d'un goût un peu aſtringent, ſemblable à celui de l'hivoire brûlé : c'eſt cette liqueur que les habitans du pays appellent *ſacchar mambu*, & que Garcias & Acoſta nomment *tabaxir*. Ce ſuc eſt d'autant meilleur, qu'il eſt plus léger & plus blanc ; mais il eſt d'autant plus mauvais, qu'il eſt plus inégal & de couleur cendrée.

Les feuilles ſortent des nœuds, portées

ſur des queues très-courtes ; elles ſont vertes, longues d'un empan, larges d'un doigt près de la queue, plus étroites vers la pointe, cannelées & rudes à leurs bords.

Les fleurs ſont dans des épis écailleux, ſemblables à celles du froment, plus petites cependant, poſées en grand nombre ſur les petits nœuds des tiges ; elles ſont à étamines, & pendantes à des filamens très-menus.

On trouve quelques-uns de ces roſeaux ſi grands & ſi ſolides, que ſelon Piſon, on en fait des canaux en les coupant par le milieu, & on laiſſe deux nœuds à chaque extrêmité.

Les Indiens eſtiment beaucoup les nouveaux rejettons, qui ſont fort ſucculens & de bon goût, parce qu'ils ſervent de baſe à la compoſition qu'ils nomment *achar*, & qui fait leurs délices.

Quoique ces roſeaux ſoient remplis dans le commencement d'une liqueur agréable, cependant on ne la trouve pas dans tous les roſeaux, ni dans toutes ſortes de terres ; mais elle eſt plus ou moins abondante, ſelon la force du ſoleil & la nature du terroir. Or, quoique le prix de ce *ſucre* varie ſelon la fertilité de l'année, cependant Piſon rapporte qu'on le vend toujours dans l'Arabie au poids de l'argent ; ce qui en fait la cherté, c'eſt que les médecins des Indiens, des Arabes, des Maures, des Perſes & des Turcs, le regardent comme ſouverain dans les inflammations internes, les dyſſenteries bilieuſes, les ſtranguries & les gonorrhées.

Les anciens connoiſſoient cette eſpece de *ſucre*, qu'il ne faut pas confondre avec celui que les modernes tirent par art des cannes à *ſucre*. Les Perſes, les Arabes l'appellent encore *tabaxir*, mot que les nouveaux grecs & latins qui ont interprété les Arabes, ont rendu par celui de *cendre* ou de *ſpode*. Mais il faut obſerver que le ſpode des Arabes eſt bien différent de celui des anciens grecs ; car ceux-ci ont entendu par ce mot la cendre du cuivre, & les Arabes entendent par le même mot de ſpode, le *ſacchar mambu*, ou même le *ſucre commun*.

3°. Pour ce qui regarde le *ſacchar alhuſſer* ou *alhaſſer* ou *alhuſſal* des Arabes, nous n'en pouvons parler que par conjectures ; car tantôt ils lui ont donné le nom de *manne*, & tantôt celui de *ſucre*, ne ſachant eux-mêmes à quelle eſpece ils le devoient rapporter. Avicenne diſtingue le *zucchar alhuſſar* du *ſucre* que l'on tire des roſeaux.

Le zucchar alhuſſar eſt, dit-il, une manne qui tombe ſur l'alhuſſar, & il reſſemble aux grains de ſel : il a quelque ſalure & quelque amertume, & il eſt un peu déterſif & réſolutif. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt blanc, & l'autre tire ſur le noir : il appelle le blanc *jamenum*, & le noir *agizium* ; il eſt utile ; ſelon lui, pour les poumons, l'hydropiſie anaſarque, en le mêlant avec du lait de chameau ; il eſt encore bon pour le foie, les reins, & la veſſie ; il n'excite pas la ſoif, comme les autres eſpeces de *ſucre*, parce que ſa douceur n'eſt pas grande.

Quoique Avicenne appelle ce ſucre, *manne qui tombe du ciel*, peut-être parce qu'il eſt formé en petits grains qui reſſemblent à de la manne, cependant il ne vient point du tout de la roſée, mais il découle d'une plante appellée *alhuſſar*, de la même maniere que les pommes & la manne elle-même, comme Sérapion le reconnoît. L'alhaſſer, dit cet auteur, a des feuilles larges & il ſort du zucchar des yeux de ſes branches & de ſes feuilles ; on le recueille comme quelque choſe de bon : il a de l'amertume. Cette plante porte des pommes, d'où découle une liqueur brûlante, ſtiptique, & très-propre pour faire des cauteres : le bois de l'alhaſſer eſt poli, gros, droit, & beau.

On ne trouve point à préſent dans nos boutiques ce *ſucre* nommé *alhuſſer* : cependant il n'eſt pas inconnu en Egypte ni dans l'Arabie, car c'eſt une larme qui découle d'une plante d'Egypte, nommée *beid-el-oſſar*, par P. Alp. de plant. ægyp. 86. *Apocynum erectum, incanum, latifolium ægyptiacum, floribus croceis*, Herman. Par. Bat. *Apocynum ægyptiacum, lacteſcens, ſiliquâ aſclepiadis*, C. B. P. 304. *Beidelſar alpici, ſive apocynum ſyriacum*, J. B. II. 136. Cette plante vient comme un arbriſſeau : elle a pluſieurs tiges droites qui ſortent de la racine, & s'élevent à la hauteur de deux

coudées : ſes feuilles ſont larges, arrondies, épaiſſes, & blanches, d'où il découle une liqueur laiteuſe quand on les coupe.

Ses fleurs ſont jaunes, ſafrannées : ſes fruits ſont pendans deux-à-deux, oblongs, de la groſſeur du poing, attachés chacun à un pédicule de la longueur d'un pouce, courbé, épais, dur & cylindrique. L'écorce extérieure eſt membraneuſe, verte; l'intérieure eſt jaune, & reſſemble à une peau mince paſſée en huile, elles ſont liées enſemble par des filets ſemblables aux poils de la pulmonaire.

Tout l'intérieur du fruit eſt rempli d'un duvet blanc, auſſi mou que de la ſoie, & des graines de la forme de celle de la citrouille, mais moins groſſes de moitié, plus applaties, brunes; la pulpe en eſt blancheâtre intérieurement & d'un goût amer. Les tiges & les feuilles ſont blanches, couvertes de duvet; enfin toute la plante paroît être ſaupoudrée d'une farine groſſiere. L'écorce des tiges & la côte des feuilles, ſont remplies de beaucoup de lait amer & âcre. Cette plante s'appelle communément en Egypte *oſſar*, & ſon fruit *beid-el-oſſar*, c'eſt-à-dire, *œuf d'oſſar*; Honorius Bellus n'a rien pu ſavoir ſûr le *ſucre* que l'on dit qui ſe trouve ſur cette plante, ou qui en découle, n'ayant pas pu l'obſerver ſur les nouvelles plantes qu'il a cultivées: il a ſeulement remarqué que le lait qui découle de la feuille que l'on a arrachée, ſe fige avec le temps à la playe, & devient comme une certaine gomme blanche, ſemblable à la gomme adragan, ſans avoir cependant de la douceur.

Il eſt vraiſemblable que cette larme, ou cette eſpece de *ſucre* découle d'elle-même ſeulement dans les pays chauds. Cette plante croît, ſelon P. Alpin, dans des lieux humides auprès d'Alexandrie, dans le bras du Nil, appellé *Nili-calig*, & au Caire près de Mathare, qui eſt preſque toujours humide & marécageux à cauſe du Nil qui y croupit long-temps.

On ſe ſert, dit P. Alpin, de ſes feuilles pilées ſoit crues, ſoit cuites dans l'eau, en forme d'emplâtre pour les tumeurs froides. On fait avec ſon duvet des lits ou des couſſins; on s'en ſert auſſi à la place d'amadou pour retenir le feu de la pierre à fuſil. Toute cette plante eſt remplie d'un lait très-chaud & brûlant; que pluſieurs ramaſſent dans quelques vaiſſeaux pour tanner le cuir & en faire tomber les poils; car ſi on le laiſſe quelque temps dans ce lait, tous les poils tombent. Ce lait étant deſſéché, produit des flux de ventre dyſſentériques qui ſont mortels. On l'emploie extérieurement pour diſſiper des dartres vives, & autres maladies de la peau. Le temps nous apprendra peut-être ſi la larme qui découle d'elle-même, & qu'on nomme *ſucre*, a la même acrimonie. *(D. J.)*

SUCRE ANTI-SCORBUTIQUE, *(Médecine.)* prenez une certaine quantité de ſuc de cochlearia; renfermez ce ſuc dans un vaiſſeau de verre bien fermé, juſqu'à ce que les féces ſoient précipitées; décantez la partie claire & la mettez dans un mortier de marbre avec une quantité ſuffiſante de *ſucre*, travaillez le tout enſemble & faites-le ſécher doucement; verſez derechef du ſuc ſur le même ſucre; travaillez le tout derechef & le faites ſécher; réiterez ſept fois la même opération, & gardez le dernier mélange pour l'uſage.

SUCRE CANDI, *(Hiſt. mod. des Drogues.)* χάνδι ou χάνδιον par Myrepſe, *ſaccharum candum officin.* eſt un *ſucre* dur, tranſparent, anguleux, d'où lui eſt venu ſon nom. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt ſemblable au cryſtal, & s'appelle *cryſtallin*, qui ſe fait avec le ſucre rafiné ou terré; l'autre eſt roux & ne devient jamais clair, il ſe fait avec la moſcouade & la caſſonade. Les uns choiſiſſent celui qui eſt très-dur, ſec, cryſtallin & tranſparent; d'autres préferent celui qui eſt rouſſâtre, comme étant plus gras & plus propre en qualité de remede.

Le *ſucre candi* ſe fait mieux avec du *ſucre* terré qu'avec du ſucre rafiné, parce que le premier a plus de douceur. On fait diſſoudre le ſuc qu'on y veut employer dans de l'eau de chaux foible, & après qu'on l'a clarifié, écumé & paſſé au drap, & qu'il eſt ſuffiſamment cuit, on en remplit de mauvaiſes formes qu'on a auparavant traverſées de petits bâtons pour retenir & arrêter le *ſucre* lorſqu'il ſe cryſtalliſe. Ces formes ſe ſuſpendent dans l'étuve déja chaude, avec un pot au deſſous pour recevoir le ſirop qui en ſort par l'ouverture

d'en-bas, qu'on bouche à demi pour qu'il filtre plus doucement. Quand les formes ſont pleines, on ferme l'étuve & on lui donne un feu très-vif : alors le ſucre s'attache aux bâtons dont les formes ſont traverſées, & y reſte en petits éclats de cryſtal : lorſque ce *ſucre* eſt tout-à-fait ſec, on caſſe les formes, & l'on en tire le *ſucre candi*.

On fait du *ſucre candi* rouge en jetant dans la baſſine où l'on cuit le *ſucre*, un peu du jus de pommes de raquettes ; & ſi l'on veut lui donner du parfum, on jette quelques gouttes d'eſſence dans le *ſucre* en le mettant dans les formes.

Cette maniere de travailler le *ſucre candi* eſt du pere L'abat. Celle qui ſuit eſt du ſieur Pomet dans ſon hiſtoire des drogues, qui ne parle que de celui qui ſe fait en France, & particuliérement par quelques épiciers-droguiſtes & confiſeurs de Paris. Ainſi on y trouvera quelque choſe de différent de la maniere de le faire, rapportée par le miſſionnaire aux Antilles.

Le *ſucre candi* blanc de France, dit Pomet, ſe fait avec du *ſucre* blanc & de la caſſonade de Bréſil fondus enſemble & cuits à la grande poële. Il ſe candit à l'étuve, où on le porte enfermé dans des poëles de cuivre traverſées de petits bâtons autour deſquelles s'attachent les cryſtaux, à meſure qu'ils ſe forment. Le feu de l'étuve doit être toujours égal pendant quinze jours, après leſquels on tire le *ſucre* des poëles pour l'égoutter & le ſécher.

Le *ſucre candi* rouge ou roux, comme on l'appelle à Paris, ſe fait comme le blanc, à la réſerve qu'on emploie des moſcouades brunes, qu'on cuit à la feuille ou à la plume, ce qui ſe fait dans des pots de terre.

Le *ſucre candi* cryſtallin, réduit en poudre fine, ſoufflé dans les yeux, diſſipe les tayes récentes de la cornée : il fait encore plus ſûrement cet effet étant diſſous dans l'eau d'eufraiſe, de chélidoine ou de fenouille. On le jette ſur des charbons ardens & l'on en reſpire l'odeur & la fumée dans l'enchifrenement de la membrane pituitaire, mais ſon plus grand uſage n'eſt pas pour les maladies. Les Hollandois en conſomment beaucoup pour leurs boiſſons de thé & de café ; ils le tiennent dans la bouche en buvant des liqueurs chaudes, & ils ſe perdent ainſi les dents. *(D. J.)*

On peut encore obtenir un vrai *ſucre* de pluſieurs arbres & plantes.

SUCRE D'ÉRABLE, *(Hiſt. nat.)* les ſauvages du Canada & des autres parties de l'Amérique ſeptentrionale, font une eſpece de *ſucre*, avec une liqueur qu'ils tirent d'une eſpece d'érable, que les Anglois nomment pour cette raiſon, *ſugar-maple*, c'eſt-à-dire, *érable de ſucre*, dont il a été parlé à l'*article* ÉRABLE. Cet arbre fournit aux habitans de ces climats rigoureux, un *ſucre* qui les dédommage en partie de ce que les cannes de *ſucre* ne croiſſent point chez eux. Ray l'appelle *acer montanum candidum*, les Iroquois lui donnent le nom d'*ozeketa*. Il y en a encore une eſpece d'érable que Gronovius & Linnæus ont déſigné par *acer folio palmato angulato, flore fere apetalo foſſili, fructu pedunculato corymboſo*. Voyez Gron. *flora virgin. 41.* & Lin. *hort. ups. 94.* on en tire auſſi du *ſucre*. Les François le nomment *érable rouge*, *plaine* ou *plane*, & les Anglois *maple*. Le *ſucre* que fournit cet arbre, eſt d'une très-bonne qualité, & on le regarde comme fort ſain ; mais c'eſt l'érable de *ſucre* qui en donne le plus abondamment. Il ſe plaît dans les parties les plus ſeptentrionales & les plus froides de l'Amérique, & devient plus rare, à meſure qu'on s'approche du midi. Alors on ne le rencontre que ſur de très hautes montagnes & du côté qui eſt expoſé au nord ; d'où l'on voit que cet arbre exige un pays très-froid.

Voici la maniere dont les Sauvages & les François s'y prennent pour en tirer le *ſucre*. Au printemps, lorſque les neiges commencent à diſparoître, ces arbres ſont pleins de *ſuc*, alors on y fait des inciſions, ou bien on les perce avec un foret ; & l'on y fait des trous ovales, par ce moyen il en ſort une liqueur très-abondante, qui découle ordinairement pendant l'eſpace de trois ſemaines, cependant cela dépend du temps qu'il fait, car la liqueur coule en plus grande abondance, lorſque la neige commence à fondre, & lorſque le temps eſt doux, & l'arbre ceſſe d'en fournir,

lorſqu'il vient à geler & quand les chaleurs viennent. La liqueur qui découle eſt reçue dans un auget de bois, qui la conduit à un baquet ; quand on en a amaſſé une quantité ſuffiſante, on la met dans une chaudiere de fer ou de cuivre que l'on place ſur le feu ; on y fait évaporer la liqueur, juſqu'à ce qu'elle devienne épaiſſe pour ne pouvoir point être remuée facilement : alors on retire la chaudiere du feu & on remue le réſidu, qui en refroidiſſant devient ſolide, concret, & ſemblable à du *ſucre* brut, ou à de la mélaſſe. L'on peut donner telle forme que l'on voudra à ce *ſucre* en le verſant dans des moules, après qu'il a été épaiſſi. On reconnoît que la liqueur eſt prête à ſe cryſtalliſer ou à donner du *ſucre*, lorſqu'on s'apperçoit qu'il ceſſe de ſe former de l'écume à ſa ſurface, il y en a beaucoup au commencement de la cuiſſon, on a ſoin de l'enlever à meſure qu'elle ſe forme ; on prend auſſi du ſirop épaiſſi avec une cuillere, & l'on obſerve ſi en ſe refroidiſſant, il ſe convertit en *ſucre*. Alors on ôte la chaudiere de deſſus le feu, & on la place ſur des charbons ; on remue ſans-ceſſe, afin que le *ſucre* ne s'attache point à la chaudiere & ne ſoit point brûlé ; en continuant ainſi, le ſirop ſe change en une matiere ſemblable à de la farine ; alors on le met dans un lieu frais, & l'on a du *ſucre* qui reſſemble à la mélaſſe. Il eſt d'une couleur brune avant que d'être raffiné, & communément on lui donne la forme de petits pains plats de la grandeur de la main. Ceux qui font ce *ſucre* avec plus de ſoin, le clarifient avec du blanc d'œuf pendant la cuiſſon, & alors ils ont un *ſucre* parfaitement blanc.

On regarde le *ſucre d'érable* comme beaucoup plus ſain que le *ſucre* ordinaire, & l'on en vante l'uſage pour les rhumes & pour les maladies de la poitrine. Mais d'un autre côté il ne ſe diſſout point auſſi aiſément dans l'eau que le *ſucre* des cannes, & il en faut une plus grande quantité pour ſucrer. Il y a lieu de croire, que ſi on le préparoit avec plus de ſoin que ne font les Sauvages & les François du Canada, on pourroit tirer de ce *ſucre d'érable* un plus grand parti qu'on ne fait, & on le perfectionneroit conſidérablement. La liqueur que fournit l'érable, miſe dans un barril, & expoſée au ſoleil d'été, fait un très-bon vinaigre.

Les Sauvages & les François du Canada mêlent quelquefois le *ſucre d'érable* avec de la farine de froment ou de maïs, & en forment une pâte dont ils font une proviſion pour les grands voyages qu'ils entreprennent. Ils trouvent que ce mélange, qu'ils nomment *quitſera*, leur fournit un aliment très-nourriſſant, dans un pays où l'on ne trouve point de proviſions. Les habitans de ces pays mangent auſſi ce *ſucre* étendu ſur leur pain, chacun en fait ſa proviſion au printemps pour toute l'année.

On fait auſſi une eſpece de ſirop avec la liqueur qui découle de l'érable, pour cet effet on ne la fait point bouillir auſſi fortement que lorſqu'on veut la réduire en *ſucre*. Ce ſirop eſt très-doux, très-rafraîchiſſant & très-agréable au goût, lorſqu'on en mêle avec de l'eau ; mais il eſt ſujet à s'aigrir, & ne peut être tranſporté au loin. On s'en ſert auſſi pour faire différentes eſpeces de confitures.

La liqueur telle qu'elle ſort de l'arbre, eſt elle-même très-bonne à boire, & elle paſſe pour fort ſaine ; celle qui découle des inciſions faites à l'arbre au commencement du printemps, eſt plus abondante & plus ſucrée que celle qui vient lorſque la ſaiſon eſt plus avancée & plus chaude ; on n'en obtient jamais une plus grande quantité qu'à la ſuite d'un hiver rude, & où il eſt tombé beaucoup de neige ; & lorſque le printemps eſt froid, & quand il reſte encore de la neige ſur la terre, & lorſque les nuits ſont froides & accompagnées de gelée.

On a remarqué que durant les vents d'eſt, ces arbres ceſſent bien-tôt de donner de la liqueur. Ils en fourniſſent plus dans un temps ſerein, que lorſque le temps eſt couvert, & jamais on n'en obtient plus, que lorſqu'une nuit froide eſt ſuivie d'un jour clair & doux. Les érables d'une grandeur moyenne fourniſſent le plus de liqueur, ceux qui ſont dans les endroits pierreux & montueux, donnent une liqueur plus ſucrée que ceux de la plaine. Un bon arbre produit de 4 à 8 pintes de liqueur en un jour, & lorſque le printemps eſt frais, un ſeul arbre fournira de

30 à 60 pintes de liqueur, dont 16 pintes donnent communément une livre de *ſucre*. Un même arbre fournit de la liqueur pendant pluſieurs années, mais il faudra pour cela faire les inciſions, percer les trous toujours du même côté, & les faire de bas en haut, & non de haut en bas, ſans quoi l'eau de la pluie en ſéjournant dans l'ouverture, feroit périr l'arbre.

Tous ces détails ſont dus à M. Pierre Kalm, de l'académie de Stockholm, qui a vu par lui-même le travail qui vient d'être décrit, & en a rendu compte à l'académie dont il étoit membre, dans une diſſertation inſérée dans le *t. XIII* de ſes *mémoires*, *année 1751*; il conclud de ces faits, que l'on pourroit avec ſuccès tirer le même parti des érables qui croiſſent dans les parties ſeptentrionales de l'Europe. M. Gautier correſpondant de l'académie des ſciences de Paris, a pareillement rendu compte à l'académie, de la maniere dont ſe fait le *ſucre d'érable*, dans un mémoire inſéré dans le ſecond volume des *mémoires préſentés à l'académie t. II*, que l'on a auſſi conſulté dans cet *article*.

M. Kalm obſerve que l'on obtient pareillement du *ſucre* d'une eſpece de bouleau, que les Anglois nomment *ſugar-birch*, ou *black-birch*, *betula fol. ovali*, *oblongo acumine ſerrato*. Gron. *flor. virgin. 188*; mais le *ſucre* qu'on en tire eſt en ſi petite quantité, qu'il ne dédommage point de la peine.

On tire auſſi du *ſucre* d'un arbre d'Amérique, appellé par les François le *noyer amer*, & par les Anglois *hickory*; *nux juglans virginiana alba minor*, *fructu nucis moſchasæ ſimili*, *cortice glabro*, *ſummo faſtigio veluti in aculeum producto*. Pluknet. Bhyt. La liqueur que donne cet arbre eſt très-ſucrée, mais en très-petite quantité.

On obtient encore du *ſucre* de la plante appellée *gleditſia*, par Gronovius & Linnæus, *hort. upſal 298*. Lawſon dans ſon *hiſtoire de la Caroline*, *p. 97*, dit qu'on en plante en Virginie dans beaucoup de jardins pour cet uſage.

Le maïz ou blé de Turquie fournit auſſi une liqueur propre à faire du *ſucre* lorſqu'il eſt verd; on trouve dans la tige un ſuc limpide, qui eſt très-doux; les Sauvages d'Amérique coupent le maïz pour en ſucer le ſuc. On peut encore obtenir du *ſucre* de la ouatte, (*aſclepias*, *caule erecto ſimplici annuo. Lin. hort. Clifford. 78.*) On en tire auſſi des fleurs que l'on cueille de grand matin lorſqu'elles ſont pleines de roſée, on en exprime un ſuc qui épaiſſi par la cuiſſon, donne du *ſucre*.

Le P. Charlevoix dans ſon *hiſtoire de la nouvelle France*, nous dit qu'on tire du *ſucre* d'une liqueur que fournit le frêne; M. Kalm dit n'en avoir rien entendu dire dans l'Amérique ſeptentrionale, & croit que le P. Charlevoix aura pris pour du frêne l'érable qui a des feuilles de frêne *acer fraxini foliis*, qui croît abondamment dans cette partie d'Amérique & que les habitans nomment *frêne*. Quand on y fait des inciſions, il en découle une grande quantité d'un ſuc très-doux. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Suede*, *tom. XIII*, *année 1751*.

M. Marggraf célebre chymiſte de l'académie de Berlin, a trouvé que pluſieurs racines communes en Europe, étoient propres à fournir un vrai *ſucre*, ſemblable à celui qui ſe tire des cannes. Il en a obtenu, 1°. de la bette-blanche, *cicla officinarum*, C. B. 2°. du chervi, *ſiſarum*, *dodonæi*. 3°. de la bette-rave. Toutes ces racines lui ont fourni un ſuc abondant, dans lequel à l'aide du microſcope, on pouvoit découvrir des molécules cryſtalliſées, ſemblables à celles du *ſucre* ordinaire. Pour s'aſſurer de la préſence du *ſucre*, il a mis ces racines diviſées en digeſtion dans de l'eſprit-de-vin bien rectifié qu'il mit au bain de ſable; il pouſſa la chaleur juſqu'à faire bouillir; il filtra la liqueur encore toute chaude, & la mit dans un matras à fond plat, qu'il plaça dans un lieu tempéré; au bout de quelques ſemaines, il trouva qu'il s'étoit formé des cryſtaux au fond du vaiſſeau; il les fit diſſoudre de nouveau, afin d'avoir ces cryſtaux plus purs. Cette méthode eſt très-propre pour eſſayer ſi une plante contient du *ſucre*, mais elle ſeroit trop coûteuſe pour l'obtenir en grande quantité. Il ſera donc beaucoup plus court de tirer le ſuc de ces racines par expreſſion, de le clarifier avec du blanc d'œuf, & enſuite de l'évaporer ſur le feu & de le faire cryſtalliſer; en un mot, de ſuivre la même méthode que pour le *ſucre* ordinaire.

ordinaire. M. Marggraf a auſſi tiré du *ſucre* des panais, des raiſins ſecs, de la fleur de l'aloës d'Amérique. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Berlin, année 1747.*

En Thuringe, on tire des panais une eſpece de ſirop dont les gens du pays ſe ſervent au lieu de *ſucre*, ils en mangent même ſur le pain. Il paſſe pour être un bon remede contre les rhumes de poitrine, la pulmonie, & contre les vers auxquels les enfans ſont ſujets. On commence par couper les panais en petits morceaux, on les fait bouillir dans un chaudron, juſqu'à devenir aſſez tendres pour s'écraſer entre les doigts; & en les faiſant cuire, on a ſoin de les remuer, afin qu'ils ne brûlent point. Après cela on les écraſe & l'on exprime le ſuc dans un chaudron, on remet ce ſuc à bouillir avec de nouveaux panais, on exprime le tout de nouveau; ce qu'on réitere tant qu'on le juge à propos. Enfin on fait évaporer le jus, en obſervant d'enlever l'écume qui s'y forme; on continue la cuiſſon pendant 14 ou 16 heures, ayant ſoin de remuer lorſque le ſirop veut fuir. Enfin, l'on examine ſi la liqueur a l'épaiſſeur convenable. Si l'on continuoit la cuiſſon trop long-temps, la matiere deviendroit ſolide, & formeroit du *ſucre*. *Voyez* le *magaſin d'Hambourg, t. VIII.* (—)

SUCRE PERLÉ, *(Pharm.)* autrement *manus chriſti*, eſt du *ſucre* roſat, ſur chaque livre duquel on a fait entrer demi-once de perles préparées: on l'appelle *ſaccharum perlatum.*

SUCRE A LA PLUME; *(Art du Confiſeur.)* c'eſt le *ſucre* qui a atteint le quatrieme degré de cuiſſon. On l'éprouve avec l'écumoire ou la ſpatule, comme le *ſucre* à ſouffler; & toute la différence qui s'y rencontre, c'eſt que le *ſucre* à la plume étant un peu plus pouſſé de chaleur, les bouteilles qui ſortent de la ſpatule, en la ſecouant, ſont plus groſſes; & même dans la grande *plume*, ces bouteilles ſont ſi groſſes & en ſi grande quantité, qu'elles ſemblent liées les unes aux autres. Les apoticaires font cuire le *ſucre à la plume*, pour les tablettes de diacartami; & ce qui eſt plus agréable, les confiſeurs emploient le même *ſucre* pour leur maſſepains. *(D. J.)*

SUCRE D'ORGE, *en Epicerie*, n'eſt autre choſe que de la caſſonade fondue dans de l'eau clarifiée: on le colore avec du ſafran.

SUCRE ROSAT, *parmi les Epiciers*, eſt un *ſucre* blanc, clarifié & cuit dans de l'eau-roſe.

SUCRE ROUGE, *(Pharmac.)* Le *ſucre rouge* ou *de Chypre*, *ſaccharum rubrum offic.* eſt rouſſâtre ou brun, un peu gras, & fait du marc qui reſte après que l'on a purifié la caſſonade; on ne l'emploie que pour les lavemens, ou plutôt on n'en fait guere uſage. *(D. J.)*

SUCRE ROYAL; c'eſt *en terme de Confiſeurs*, ce qu'il y a de plus dur & de plus fin en fait de *ſucre*: on le clarifie en Hollande où l'on a l'art de le faire meilleur qu'ailleurs.

SUCRE TAPÉ, *(Sucrerie.)* On appelle du *ſucre tapé* du *ſucre* que les affronteurs vendent aux îles Antilles pour du *ſucre* royal; quoique ce ne ſoit véritablement que du *ſucre* terré, c'eſt-à-dire, de la caſſonade blanche préparée d'une certaine maniere. On l'appelle *ſucre tapé*, parce qu'on le tape & qu'on le bat fortement, en le mettant dans les formes. *(D. J.)*

SUCRE TORS, *(Pharm.)* en latin *penidium ſaccharum*: on le prépare de la maniere ſuivante. On fait diſſoudre telle quantité de *ſucre* que l'on veut; on le clarifie avec un blanc d'œuf; on le coule, & on le fait épaiſſir peu à peu: quand il forme de groſſes bulles, on le retire du feu juſqu'à ce qu'elles diſparoiſſent; on le verſe enſuite ſur une planchette qu'on doit avoir frottée avec de l'huile d'amandes douces. Lorſqu'il eſt un peu réfroidi, on le prend avec un crochet & avec les mains ſaupoudrées d'amidon; enfin après lui avoir donné la forme convenable, on le garde pour l'uſage. *(D. J.)*

SUCRERIE, ſ. f. *(Edifice)* c'eſt un bâtiment ſolidement conſtruit, faiſant partie des établiſſemens où l'on fabrique le ſucre. Il eſt toujours ſitué auprès du moulin ſa grandeur eſt plus ou moins conſidérable, ſuivant l'équipage, c'eſt-à-dire, le nombre des chaudieres qu'on y veut placer: quelques-uns en contiennent juſqu'à ſept, d'autres quatre ſeulement, mais les plus ordinaires ſont de cinq. Ce

nombre n'exige qu'un bâtiment de quarante à cinquante piés de long, ſur une largeur de trente à trente-ſix piés, étendue ſuffiſante pour placer les cinq chaudieres ſur une même ligne le long du mur de pignon. Elles ſont enchaſſées fort exactement dans un corps de maçonnerie très-ſolide, ſous lequel ſont diſpoſés les arceaux, le fourneau & le canal par où ſe communique la chaleur ſous chacune des chaudieres. Il eſt à remarquer que le corps de maçonnerie dont on vient de parler, ſurmontant conſidérablement le deſſus des chaudieres, cet excédent doit être garni de carreaux de terre cuite, proprement joints & bien liés avec du ciment, formant des encaiſſemens quarrés, terminés inſenſiblement en rond à la partie inférieure qui joint exactement le bord de chaque chaudiere.

La ſurface de ce corps de maçonnerie ſe nomme le *glacis:* il doit avoir à peu près ſix à ſept piés de largeur & environ ſix à ſept pouces de pente inſenſible, à prendre du deſſus de la plus petite chaudiere nommée la *batterie*, juſqu'au deſſus de la grande: cette précaution étant néceſſaire pour éviter que le vaiſſeau, autrement la liqueur qui bout en s'élevant conſidérablement, ne s'épanche des grandes chaudieres dans les plus petites, dont le ſirop ayant acquis une ſupériorité de cuiſſon, ſeroit gâté infailliblement. Le contraire ne peut cauſer aucun dommage. Au devant du glacis on laiſſe un eſpace de dix piés pour la commodité des raffineurs. Le reſte du bâtiment étant occupé en partie par un citerneau couvert d'un plancher volant, & en partie par les vaiſſeaux & uſtenſiles néceſſaires au travail.

Sucrerie. *(Habitation.)* Les habitations où l'on fabrique le ſucre, ſont plus ou moins conſidérables, ſuivant les facultés des propriétaires: quelle que ſoit l'étendue du terrain d'une *ſucrerie*, il doit être partagé en plantations de cannes, en ſavannes ou pâturages, en vivres & en bois. On diviſe ordinairement les champs de cannes par pieces de cent pas de large ſur autant & même le double & le triple de longueur; ayant attention de ſéparer ces pieces par des chemins bien alignés, d'environ dix-huit piés de largeur pour la commodité des charrettes ou cabrouets qui ſervent à tranſporter les cannes au moulin, lorſqu'on travaille à faire la récolte: dans toute autre ſaiſon, ces eſpaces peuvent être ſemés & plantés de manioc précoce, de patates, de pois & d'autres plantations utiles à la ſubſiſtance des eſclaves. Il faut autant qu'il eſt poſſible, que la maiſon du maître & ſes dépendances ſoient placées ſur une hauteur d'où l'on puiſſe aiſément découvrir ce qui ſe paſſe dans l'habitation, dont un des principaux avantages eſt d'être arroſée d'une riviere ou d'un ruiſſeau aſſez fort pour faire agir un moulin, auprès duquel doivent être ſituées la *ſucrerie*, les caſes à bagaſſes, la purgerie, l'étuve & la vinaigrerie ou l'endroit deſtiné à faire l'eau-de-vie de ſucre: cette diſpoſition s'obſerve toujours, même dans les établiſſemens où, faute d'une ſuffiſante quantité d'eau, on eſt obligé de faire uſage de moulins à vent ou à beſtiaux. Les caſes à négres doivent être ſituées à la portée des opérations journalieres, & diſpoſées par rues fort larges & tirées au cordeau. On laiſſe entre chaque caſe un eſpace d'environ vingt piés, afin de remédier facilement aux accidens du feu, & ce vuide eſt toujours rempli de calebaſſiers ou d'autres arbres utiles.

Pour exploiter une habitation d'une grandeur moyenne, c'eſt-à-dire, de cent quarante ou cent cinquante quarrés, de cent pas de côté chacun, le pas étant de trois piés & demi à la Martinique, & de trois piés ſeulement à la Guadeloupe, il faut cent à cent vingt négres compris en trois claſſes: dans la premiere, ſont les négres ſucriers ou raffineurs. La ſeconde renferme les ouvriers de différens métiers, comme tonneliers, charpentiers, charrons, menuiſiers, maçons, & quelquefois un forgeron très-néceſſaire ſur les grandes habitations.

Les eſclaves de la troiſieme claſſe ſont les négres de jardin, ayant à leur tête un ou pluſieurs commandeurs, ſuivant le nombre de troupes que l'on eſt obligé de diſperſer aux différens travaux; c'eſt auſſi du nombre de ces eſclaves que l'on tire les cabrouettiers, les négreſſes qui fourniſſent les cannes au moulin, les gardeurs de beſ-

tiaux, & ceux qui chauffent les fourneaux de la *ſucrerie* & de l'étuve.

Quant aux domeſtiques de la maiſon, ce ſont ordinairement de jeunes eſclaves des deux ſexes, en qui l'on apperçoit des talens & de la figure : on les entretient proprement, & les commandans n'ont aucune inſpection ſur leur conduite, à moins d'un ordre exprès du maître.

Il eſt peu d'habitations un peu conſidérables qui ne ſoient ſous la régie d'un économe blanc, lequel rend compte au maître des travaux qui ſe ſont faits dans le cours de la journée ou pendant la nuit.

Pour traiter les négres en cas de maladie ou d'accidens, il eſt bon d'avoir un chirurgien à gages, ſous les ordres duquel on met des négreſſes qui ont ſoin de l'infirmerie.

On a déja dit à l'*article* NÉGRES *conſidérés comme eſclaves*, que cette eſpece d'hommes eſt extrêmement vicieuſe, très-ruſée & d'un naturel pareſſeux. Les négres, pour s'exempter du travail, feignent des indiſpoſitions cachées, affectent des maux de tête, des coliques, *&c.* dont on ne peut vérifier la cauſe par aucun ſigne extérieur. Cette ruſe trop fréquente étant tolerée, pourroit cauſer beaucoup de déſordre, ſi les maîtres n'y remédioient par des châtimens qui d'ordinaire ſont trop rigoureux, inhumains, & même dangereux, car il peut ſe faire qu'un négre ſoit réellement incommodé. Le moyen le plus prudent & le plus conforme à l'humanité, eſt de faire enfermer le malade douteux dans une infirmerie bien cloſe, en le privant pendant vingt-quatre heures de toute nourriture, & ſurtout de tabac à fumer dont les négres ne peuvent ſe paſſer ; & comme ils abhorrent les remedes d'eau tiéde, il n'eſt pas hors de propos d'en faire donner trois ou quatre au prétendu malade, en lui laiſſant un pot de tiſanne dont il peut boire à volonté. Un pareil traitement ne doit pas ſatisfaire un homme en bonne ſanté, & devient un préparatif néceſſaire à celui qui réellement eſt malade : par ce moyen qui a été pratiqué pluſieurs fois avec ſuccès, on arrête le déſordre, & l'on ne commet point d'injuſtice. Les maîtres prudens, humains, & qui ſans baſſeſſe, entendent leurs intérêts, ne peuvent trop ménager leurs eſclaves ; ils y ſont obligés par la loi & encore plus par les ſentimens de leur conſcience. *Liſez l'extrait du code noir*, dans l'*article* NÉGRES *conſidérés comme eſclaves.*

Il eſt difficile de fixer au juſte le revenu annuel d'une *ſucrerie.* L'expoſition du terrain, l'inégalité des ſaiſons, les maladies des négres, pluſieurs accidens imprévus, & les variations du prix des ſucres occaſionent des différences conſidérables. Ainſi on ne croit pas pouvoir certifier, qu'une habitation de cent cinquante quarrés en bon état, ayant un moulin à eau, cinq chaudieres montées dans la *ſucrerie*, & bien exploitée par cent vingt négres, doit produire année commune, quarante-cinq à cinquante mille livres. *Article de M. LE ROMAIN.*

SUCRIER, ſ. m. *(Sucrerie.)* les *ſucriers* ſont des ouvriers qui travaillent dans les ſucreries ; il y a deux ſortes de principaux ouvriers dans les ſucreries des îles françoiſes de l'Amérique ; les uns que l'on appelle ſimplement *ſucriers*, les autres que l'on nomme *raffineurs :* les *ſucriers* ſont ceux qui purifient le veſou ou ſuc de cannes, qui le cuiſent, & qui en font le ſucre brut : les raffineurs ſont ceux qui travaillent ſur le ſucre blanc, c'eſt-à-dire, qui le raffinent. On appelle auſſi *ſucriers*, ceux qui font le commerce du ſucre, & qui ont une ſucrerie. *(D. J.)*

SUCRIER, *(Orfévrerie.)* vaiſſeau d'argent, d'autre métal ou de fayance, compoſé d'un corps, d'un fond & d'un couvercle fait en forme de dôme, lequel eſt percé proprement de petits trous au travers deſquels paſſe le ſucre quand on renverſe le *ſucrier.* Scarron reproche à ſa ſœur d'avoir fait apétiſſer les trous de ſon *ſucrier* par économie. *(D. J.)*

SUCRO, *(Géogr. anc.)* fleuve de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Il eſt marqué dans le pays des *Conteſtani* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui place ſon embouchure entre le port *Illicitatus*, & l'embouchure du fleuve *Pallantia.* Strabon, *l. III. p. 158.* met à l'embouchure de ce fleuve une ville de même nom, que Ptolomée paſſe ſous ſilence ; mais Pline, *l. III. c. iij.* nous en

donne la raiſon, c'eſt que cette ville ne ſubſiſte plus. *Sucro fluvius*, dit-il, *& quondam opidum.* Il ajoute que le *Sucro* faiſoit la borne de la Conteſtanie, qui commençoit à Carthage la neuve; & il s'accorde en cela avec Ptolomée.

Cette riviere, ſelon Strabon, ſortoit des montagnes qui s'étendent au nord de Malaca & de Carthage: on pouvoit la paſſer à gué, & elle étoit preſque parallele avec l'Iberus, dont elle étoit un peu plus éloignée que de Carthage. C'en eſt aſſez pour nous faire connoître que cette riviere eſt préſentement le Xucar. Le *Sucro* donna le nom à la bataille qui fut livrée entre Pompée & Sertorius, & qui fut appellée *ſucronenſis pugna.* (*D. J.*)

SUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de pommier fort commun à la province de Canton à la Chine. Son fruit eſt un peu plus gros que les renettes; il eſt preſque rond, & de couleur rougeâtre; on le ſeche comme nos figues, afin de le conſerver toute l'année.

SUCULÆ, (*Aſtron.*) nom des hyades; la plus belle étoile des hyades eſt aldebaran, appellée auſſi *palilicium*, *lampadias*, *fulgens ſucularum*, ou l'œil du taureau. (*M. DE LA LANDE.*)

SUD, (*Géogr. mod.*) l'un des quatre points cardinaux. Il eſt diſtant de 90 des points eſt & oueſt, & de 180 du nord, auquel il eſt par conſéquent diamétralement oppoſé.

Sud-eſt; c'eſt la plage qui tient le milieu entre l'orient & le midi. Le vent qui ſouffle de ce côté porte auſſi ce nom, & ceux d'*euraufter*, ou *notapépéliotes.*

Sud-eſt-quart-à-l'eſt; nom de la plage qui décline de 38°. 45′. de l'orient au midi. Le vent qui ſouffle de ce côté eſt ainſi appellé. On le nomme auſſi *meſeurus.*

Sud-eſt-quart-au-ſud; c'eſt le nom de la plage qui décline de 33°. 45′. du midi à l'orient, & celui du vent qui ſouffle de cette partie du monde, & qu'on appelle auſſi *hypophœnix.*

Sud-oueſt; plage qui tient le milieu entre le midi & l'occident. Le vent qui ſouffle de ce côté, porte le même nom; en latin ceux d'*africus*, *notolybicus*, *notozephyrus.*

Sud-oueſt quart-à-l'oueſt; nom de la plage qui eſt à 33°. 45′. du midi à l'occident. C'eſt auſſi le nom du vent qui ſouffle de ce côté, qu'on nomme en latin *hypafricus*, *hipolibs*, *ſubveſperus.*

Sud-oueſt quart-au-ſud; plage qui décline de 33°. 45′. de l'occident au midi. Le vent qui ſouffle de ce côté porte le même nom, & en latin celui de *meſolibonotus.*

Sud-quart-au-ſud-eſt; nom de la plage qui eſt à 11°. 15′. du midi à l'orient, & du vent qui ſouffle de ce côté, connu auſſi ſous le nom de *meſophœnix.*

Sud-quart-au-ſud-oueſt; plage qui eſt à 11°. 15′. du midi à l'occident. Outre ce nom, le vent qui ſouffle de ce côté eſt encore connu ſous celui d'*hypolibonotus* ou *alſanus.*

Sud-ſud-eſt; nom de la plage de 22°. 30′. du midi à l'orient, & du vent qui vient de cette partie du monde qu'on nomme auſſi *gangeticus*, *leuconotus*, *phœnicias.*

Sud-ſud-eſt; c'eſt la plage qui décline de 22°. 30′. du midi à l'occident. Le vent qui ſouffle de ce côté, porte le même nom, & en latin ceux de *auſtro-africus*, *libonotus*, *notolybicus.* (*D. J.*)

SUD, COMPAGNIE ANGLOISE DU, (*Com. & Hiſt. mod. d'Angl.*) bien des lecteurs ſeroient fâchés de ne pas trouver ici un précis de l'hiſtoire d'une compagnie qui a fait tant de bruit, ce qui peut-être dans ſon origine, fut moins un véritable établiſſement de commerce, qu'un ſyſtême de politique, pour trouver un ſecours prompt & ſuffiſant dans les preſſans beſoins de l'Angleterre épuiſée par ſes longues guerres contre la France, & cependant animée du deſir de les ſoutenir glorieuſement par de nouveaux efforts, vu le ſuccès de ſes armes au commencement de ce ſiecle.

Quoiqu'il en ſoit, le parlement d'Angleterre tenu en 1710, ſous la reine Anne, ayant pris connoiſſance des dettes de la nation, tâcha d'y pourvoir. On trouva que ces dettes montoient en capital à 8 millions 47 mille 264 livres ſterl. environ 183 millions 84 mille 256 livres de France. On s'aviſa donc pour y remédier de for-

mer une compagnie qui auroit le commerce des mers du *ſud* par préférence, & à l'excluſion de tous autres, à condition qu'elle ſe chargeroit d'acquitter les dettes de la nation, moyennant que le parlement lui accordât les fonds ſuffiſans pour payer les intérêts aux particuliers juſqu'au rembourſement du capital, qui ſeroit produit par ledit commerce. Ceux à qui appartenoient ces dettes publiques pourroient, à leur choix, être de cette compagnie préférablement aux autres, ou n'en être point.

L'ingénieux lord Harley, comte d'Oxford, fut l'auteur du projet, qui eſt une des belles choſes qu'on ait fait en ce genre, & la reine le nomma premier gouverneur de cette compagnie. Par cet établiſſement, avec l'idée des deux loteries, la premiere de 15 cent mille livres ſterl. la ſeconde de deux millions ſterl. qui furent remplies en moins de 8 jours, & par d'autres ſecours, les dettes furent preſque payées; mais la nouvelle compagnie qui ſeroit peut-être tombée, n'ayant ni terrain, ni fortereſſes, trouva bien-tôt après les plus grandes reſſources, en entrant en poſſeſſion du traité de l'Aſſiente, c'eſt-à-dire de cette capitulation connue, par laquelle elle acquit du roi d'Eſpagne la permiſſion de porter pendant 30 années 4800 négres par an dans l'Amérique eſpagnole, & d'envoyer chaque année aux foires du Mexique un vaiſſeau de 500 tonneaux.

Perſonne n'ignore les avantages & les ſuites de ce traité, non plus que le triomphe chimérique qu'eurent les actions du *ſud* en 1720, leur prompte chûte en 1722, les dettes de la compagnie, qui montoient alors à plus de 30 millions de livres ſterl. (environ 670 millions de notre monnoie), l'infidélité des directeurs, la fuite des caiſſiers, & la punition de quelques-uns de ceux qui eurent part à tous ces déſordres.

On peut juger à quel excès ces derniers avoient porté leurs friponneries, puiſqu'on tira de la taxe à laquelle ils furentcondamnés, 2 millions 400 mille livres ſterling, plus de 40 millions de France. Enfin l'on ſait les ſoins que prit alors le parlement pour rétablir le crédit de cette compagnie, & l'heureux ſuccès de ces ſoins qui l'ont remiſe en 1724 dans ſa premiere ſplendeur, & qui la ſoutiennent encore dans un état floriſſant, ſes actions faiſant une des grandes circulations de la bourſe de Londres. Ces derniers événemens ſont les plus conſidérables du regne de George I. & la grande-Bretagne n'en perdra jamais le ſouvenir.

En 1736 le fond de la compagnie du *ſud* étoit de 17 millions ſterl. & en 1750 le roi d'Eſpagne devoit lui payer en dédommagement 2 millions 300 mille livres de notre monnoie. Voilà donc une compagnie qui peut fournir une ample matiere de ſpéculation & d'étonnement à ceux qui conſidéreront toutes ſes viciſſitudes juſqu'à ce jour, & ſeulement dans l'eſpace de 40 ans. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Compagnie angloiſe des Indes, (*Comm.*) de toutes les compagnies de l'Angleterre, & elle en a ſeule preſque autant que les autres nations de l'Europe enſemble, la plus conſidérable eſt celle de l'Orient; mais il ſuffira d'en tracer ici l'hiſtoire abrégée, & de renvoyer le lecteur aux livres qui en parlent en détail.

Cette compagnie mérite toujours de tenir le ſecond rang, que M. Savary lui aſſignoit en 1723 parmi celles qui ſont établies en Europe pour le commerce des grandes Indes.

Elle ſe forma ſous les dernieres années du regne d'Eliſabeth en 1599, & parvint au plus haut point de ſa grandeur en 1662 ſous Charles II. qui lui accorda d'amples privileges, par pluſieurs chartes qu'elle paya ſous main libéralement; elle perdit de ſa ſplendeur depuis 1680, fut prête de culbuter en 1691, & finalement ſe rétablit en 1699 dans un état plus glorieux que jamais, par ſon union avec une nouvelle compagnie.

Alors on nomma des commiſſaires pour ſon établiſſement nouveau, & pour recevoir les ſouſcriptions propoſées à ce ſujet de deux millions de livres ſterlings (environ 46 millions de France) qui furent remplis en quatre jours. Il eſt même très-probable qu'on auroit eu le double, & peut-être le triple de cette ſomme, ſi on

s'étoit moins hâté de fermer les livres, & qu'on eût donné le temps aux provinces & aux négocians étrangers de faire remettre leurs commissions à Londres. Ces fonds devinrent si considérables par cette incorporation, qu'en moins de deux ans, la compagnie avoit mis en mer jusqu'à 45 gros vaisseaux équipés pour son commerce.

Depuis ce temps-là, ses actions & son crédit ont toujours augmenté; je n'entends point parler ici de cette manie subite qui, en 1719 & en 1720, donna au cours de ces actions & à celles du sud, ce haut prix trop connu, qui a été si fatal à l'état & aux particuliers; désordre auquel le sage parlement de cette nation remédia bien-tot après.

Cette compagnie a aujourd'hui outre Madras sur la côte de Coromandel, quatre principaux établissemens aux Indes; savoir, à Surate, au golfe de Bengale, en Perse, & à Sumatra, ce qui lui forme plusieurs comptoirs. Les trois quarts de la cargaison de ses vaisseaux sont en or & en argent, le reste en marchandises. Ses retours montent ordinairement par an à plus de vingt-six millions de notre monnoie, sans parler du bénéfice des navires de permission, & des pacotilles qu'elle accorde aux propriétaires des vaisseaux qu'elle frette, & aux officiers qui les montent; car sa méthode par rapport aux vaisseaux qu'elle emploie pour son commerce, est entiérement différente de celle de la compagnie orientale de Hollande. Celle-ci a une très-grande quantité de vaisseaux, & sa marine cede peu à celle de la république même. La compagnie d'Angleterre n'a en propre que quelques petits vaisseaux dans les Indes, & tous ceux qu'elle y envoie de l'Europe; elle les frette à mesure de ses besoins, souvent de ses propres directeurs, & cependant ce n'est pas manque de fonds. Est-ce que l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt public? Ou la compagnie trouve-t-elle, tout calculé, des avantages à louer à fret pour chaque voyage par une charte-partie conventionnelle, le nombre de vaisseaux dont elle a besoin?

On n'entrera point dans les autres détails de sa police, on ajoutera seulement, que le commerce de ses actions se fait en écritures; ensorte que la sûreté & la bonne foi de ce commerce, consiste dans la fidélité des livres qui sont tenus par la compagnie. Pour en être membre, il faut être Anglois ou naturalisé Anglois, & payer 5 liv. sterl. en se faisant recevoir. Tous les magasins de la compagnie sont à Londres; elle a vingt-quatre directeurs. Elle créa en 1733 pour un million de livres sterling de nouvelles actions. En 1743, elle avança un million de livres sterl. au gouvernement, en reconnoissance du renouvellement de sa charte pour quatorze ans. Ses privileges sont très-étendus, & au point qu'elle peut faire la guerre dans les Indes sans en attendre les ordres de la cour. Finissons par une réflexion qui s'offre ici.

Il est assez singulier que la Grande-Bretagne ayant une compagnie générale pour l'Asie, ait au contraire établi pour l'Amérique dont elle possede une portion considérable, presque autant de compagnies particulieres qu'elle a de cantons. Je ne veux pas attaquer par-là la politique de l'état, je pense bien différemment; je crois qu'il en résulte un bénéfice beaucoup plus grand pour la nation, puisque d'habiles gens ont calculé, que ce qui est apporté en Angleterre par ses compagnies particulieres des Indes occidentales, après en avoir pris ce qu'il faut pour l'usage du royaume, monte annuellement à 500 mille livres sterl. & que ce qui est apporté des colonies d'Amérique, & des parties septentrionales de ce continent, monte à 400 mille livres sterling par an, c'est-à-dire en un mot, à plus de 20 millions de notre monnoie chaque année. Voilà les fruits du commerce qui ne ressemblent point à ceux de la guerre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUDA, (*Géog. mod.*) petit golfe qui fait partie de la mer de Candie, sur la côte septentrionale de l'île, & du territoire de la Canée. Ce golfe ne mérite que le nom de *port*; mais c'est un port vaste & commode, connu des Italiens sous le nom de *porto-Suda*. (*D. J.*)

SUDAMINA, (*Médec. anc.*) sont des petites rougeurs semblables à des grains de millet, qui viennent sur la peau des jeunes gens, sur-tout de ceux qui sont d'un

tempérament chaud & qui ſont beaucoup d'exercice. *Voyez* SUEUR.

Ces puſtules ſont une ſuite des impuretés, ſoit bilieuſes, ſoit ſalines, ſoit viſqueuſes qui attaquent & défigurent les glandes de la peau; elles ſont fort incommodes dans l'été. Elles ſortent avec la ſueur; elles cauſent une grande demangeaiſon, & font grater beaucoup ceux à qui elles arrivent.

Les remedes ſont les mêmes que ceux des dartres vives; les ſaignées, les purgatifs, les ſudorifiques coupés avec les émulſions ſont indiqués; l'acrimonie particuliere du ſang & des humeurs peut faire varier ce traitement.

La répercuſſion en eſt fort dangereuſe, de même que dans toutes les autres maladies cutanées.

SUDATOIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſt un nom que les anciens Romains donnoient à leurs étuves ou chambres chaudes, qu'on appelloit auſſi quelquefois *laconia*. *Voyez* BAIN & GYMNASIUM.

Les *ſudatoires* étoient une ſorte d'etuves ou hypocauſta. *V.* HYPOCAUSTUM, *&c.*

SUDATSES, LES, *terme de relation*, nom des Tartares méridionaux, tributaires du grand kan de Tartarie, & voiſins des Tartares Zagatai, & du royame de Turkeſtan. (*D. J.*)

SUDAVIE, LA, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Pruſſe, dans le cercle de Natangen; elle eſt bornée au nord, par le cercle de Samland; au midi & au levant, par la Lithuanie; & au couchant, par la Bartonie. Lictk eſt le ſeul lieu un peu conſidérable de ce pays, qui eſt non-ſeulement rempli de lacs & de marais, mais entiérement dépeuplé. (*D. J.*)

SUDBURY, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans Suffolck-shire, aux confins de la province d'Eſſex; à 30 milles d'Ipſwich, & ſur la Stoure. C'eſt une ville riche, bien peuplée, & qui contient trois paroiſſes. Elle a droit de marché, députe au parlement, & fabrique beaucoup de draps. Ceux qui la nomment en latin *Colonia*, ſe trompent beaucoup. La *Colonia* d'Antonin eſt Colcheſter; du moins, c'eſt l'opinion de Cambden; & celle qui paroît la plus vraiſemblable, quoique M. Gale penſe autrement. *Long.* de *Sudbury*, *18. 20. lat. 52. 15.* (*D. J.*)

SUDERKOPING, (*Géog. mod.*) & dans quelques cartes géographiques *Soderkoëping*, ville de Suede, dans l'Oſtrogothie, au fond du bras de mer, à 7 milles de Nordkoping, & à quinze de la mer Baltique. Quoique ouverte & ſans murailles, elle eſt aſſez marchande. *Long. 35. 45. lat. 58. 7.* (*D. J.*)

SUDERMANIE, *ou* SUDERMANLAND, (*Géog. mod.*) province de Suede, dans la Suéonie, avec titre de duché; elle eſt bornée au nord par l'Uplande & par la Weſtmanie; au midi par la mer Baltique; au levant par la preſque île de Toren, & au couchant par la Néricie. On donne à cette province 25 lieues ſuédoiſes de longueur, & 15 de largeur. Elle eſt des plus peuplées du royaume, contient dans ſon ſein des mines de fer & de cuivre, & la terre y produit quantité de bled. Ses principales villes ſont, Nikoping capitale, Strégnès, & Troſa. La *Sudermanie* a acquis de la célébrité, depuis que Charles ſon duc fut nommé à la couronne de Suede, le 15 de mai 1607, ſous le nom de *Charles IX*, à la place de Sigiſmond roi de Pologne ſon neveu. (*D. J.*)

SUDERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, en Toſcane, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* qui la marque dans les terres; Léander dit que c'eſt à préſent Maderno. (*D. J.*)

SUD-GOTHIE, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Suede, qui fait l'une des trois parties de la Gothie, en latin *Sud-Gothia*, ou *Gothia méridionalis*. Elle a l'Oſtrogothie & la Weſtrogothie pour bornes au nord, & la mer aux autres endroits. On l'appelle quelquefois *Schonen* ou *Scanie*, qui eſt le nom de la plus conſidérable de ſes provinces. Les autres ſont le Bleking, & la Jallande: les Danois qui ont été long-temps maîtres de ce pays, le céderent aux Suédois par le traité de paix qui fut fait en 1658. (*D. J.*)

SU-DOMINANTE, (*Muſiq.*) Suivant M. Rameau, c'eſt la note immédiatement au deſſus de la dominante-tonique, c'eſt-à-dire la ſixieme note du ſon régnant. (*F. D. C.*)

SUDORIFIQUE & SUEUR ARTIFICIELLE, (*Thérapeutique.*) les remedes qui excitent

la ſueur ſont appellés *ſudorifiques*, *ſudorifera*, *hydrotica*. *V.* SUEUR & TRANSPIRATION.

Cette ſueur qu'ils excitent eſt appellée *artificielle*, pour la diſtinguer de celle que la nature opere quelquefois d'elle-même dans le cours des maladies, & de la tranſpiration qui eſt encore une eſpece de ſueur naturelle & propre à l'état de ſanté.

L'évacuation cutanée ou la ſueur, eſt de deux eſpeces; ſavoir une inſenſible à laquelle appartient ſpécialement le nom de *tranſpiration* ou *perſpiration*, (*voyez* TRANSPIRATION.) & une autre ſenſible, qui coule par groſſes gouttes, & quelquefois même par petits ruiſſeaux, ſur toute la ſurface du corps, & qui eſt appellée proprement *ſueur*.

Les remedes qui excitent la tranſpiration inſenſible, ou plutôt les remedes capables d'exciter l'excrétion cutanée en général, conſidérés comme excitant la tranſpiration inſenſible, ſont appellés *diaphorétiques* & *diapnoïques*; & les mêmes remedes conſidérés comme excitans la ſueur proprement dite, ſont appellés *ſudorifiques* & *hidrotiques*.

Nous n'attachons point, comme on voit, les deux différentes vertus à des remedes différens: nous penſons au contraire que les mêmes remedes ſont capables de ces deux effets, leſquels ne different que par le degré; enſorte qu'en variant la doſe & quelques autres circonſtances de l'adminiſtration, tout remede vraiment capable de procurer l'effet diaphorétique, eſt auſſi capable de procurer l'effet *ſudorifique*, & réciproquement.

Cela n'empêche point que la tranſpiration & la ſueur proprement dite, ne ſoient communément des choſes très-différentes: car la tranſpiration inſenſible n'eſt & ne peut être qu'une exhalaiſon purement aqueuſe, ou du moins preſque entiérement aqueuſe; au lieu que la ſueur eſt ordinairement chargée de matieres ſalines & de quelques autres ſubſtances qui ne ſauroient s'exhaler avec la tranſpiration inſenſible; car ces matieres ne ſont point volatiles comme elles devroient l'être pour pouvoir être évacuées ſous cette forme.

Il eſt connu, principalement par les obſervations de Sanctorius, & par celles des auteurs qui ont obſervé d'après ſa méthode, que la tranſpiration inſenſible qui eſt une évacuation très-copieuſe, a une influence majeure ſur la conſervation de la ſanté, & que les dérangemens qui ſurviennent dans cette évacuation, cauſent ſur le champ un grand nombre d'incommodités, & ſont à la longue la cauſe de beaucoup de maladies très-graves. Il eſt connu encore que l'évacuation critique la plus générale & la plus ſûre, par laquelle les maladies aiguës ſon terminées, c'eſt la ſueur; & même, ſelon la doctrine des anciens, nulle fievre n'eſt parfaitement jugée ſans ſueur.

Enfin, l'utilité de cette évacuation dans un grand nombre de maladies cutanées, dans les douleurs de membres, & dans toutes les affections ſéreuſes, chroniques, eſt généralement reconnue.

L'uſage des *ſudorifiques* ſe déduit aiſément de ces trois obſervations.

On doit les employer où ils ſont indiqués dans toutes les incommodités qui dépendent immédiatement d'une tranſpiration ſupprimée ou diminuée, telles que les rhumes, les enchifrenemens, les légeres fluxions ſur les yeux ou ſur les oreilles, ſur le nez, *&c.* les légeres douleurs des membres, *&c.* lorſque ces incommodités ſurviennent après qu'on s'eſt expoſé à l'humidité de l'air: dans les maladies aiguës qui ſe terminent éminemment par les ſueurs, telles que les fievres proprement dites & les douleurs de côté, & en général, lorſque les ſignes de la ſueur, & ſur-tout le pouls, annoncent cette évacuation avec l'indication de l'aider. *Voyez* POULS. Enfin, dans les maladies chroniques, douloureuſes, ſéreuſes & cutanées, telles que les maux de tête invétérés, les rhumatiſmes, l'anaſarque, les dartres, la gale, la lepre, *&c.*

Les *ſudorifiques* ont été mis encore au rang des remedes éprouvés des maladies vénériennes. *Voyez* VÉROLE.

Les remedes *ſudorifiques* conſidérés très-généralement, ou les moyens d'exciter la ſueur, different beaucoup entr'eux.

1°. L'exercice du corps ou la fatigue, excitent cette évacuation; mais ce moyen ne ſauroit être mis au rang des reſſources thérapeutiques, ou tout au plus peut-on l'employer

l'employer dans quelques maladies chroniques, comme douleurs rhumatiſmales, œdemes légers, &c. car en général les malades ſont peu en état de faire de l'exercice. Les perſonnes attaquées de rhume léger en ſont à peine capables; cette maniere d'exciter la ſueur eſt beaucoup plus utile, comme ſecours diététique & préſervatif. *Voyez* EXERCICE, *médecine.*

2°. On excite la ſueur en expoſant le corps à une chaleur extérieure; ſoit celle d'un air échauffé, comme dans les étuves ſéches, les laconicons des anciens, *voyez* LACONICON; ſoit celle de différentes vapeurs aromatiques, ſulphureuſes, métalliques, &c. dans les fumigations, *voyez* FUMIGATION; ſoit celle d'une vapeur aqueuſe, comme dans les étuves, eaux minérales, (*voyez ſous l'article* MINÉRALES *eaux*), ſoit enfin, celle de l'eau qu'on verſe en maſſe ſur le corps, ce qui s'appelle *donner des douches*, voyez DOUCHE, *ſous l'article* MINÉRALES *eaux*; ſoit en plongeant le corps dans une eau chaude, comme dans les bains d'eau thermale, *voyez l'article* MINÉRALES *eaux*; ſoit en couvrant le corps d'un ſable très-chaud, du marc de raiſin échauffé par la fermentation, ou du marc d'olive échauffé, par l'eau bouillante, dont il a été imbibé depuis peu ſur le preſſoir, & qu'on en a exprimé tout récemment.

On peut rapporter à cette derniere claſſe de *ſudorifique* l'impoſition des couvertures que les médecins ordonnent quelquefois pour faire ſuer les malades dans leurs lits, & les gros habits, les fourrures, &c. qu'ils preſcrivent à ceux dont ils veulent augmenter la tranſpiration; les camiſoles d'Angleterre que l'on porte immédiatement ſur la peau dans cette vue, &c. Tous ces moyens équivalent à l'application réelle d'une chaleur extérieure: car l'homme vivant communément dans un milieu beaucoup moins chaud que ſa chaleur naturelle (*voyez* CHALEUR ANIMALE), & les couvertures empêchant la communication de ce milieu plus froid, & conſervant par-là autour du corps une chaleur égale à ſa chaleur propre; il eſt clair qu'elles entretiennent autour du corps une chaleur inacoutumée & artificielle.

Enfin, un grand nombre de médicamens propres à être pris intérieurement, rempliſſent la derniere claſſe des *ſudorifiques*. Les végétaux fourniſſent un grand nombre d'eaux diſtillées aromatiques, d'huiles eſſentielles, de baumes, de réſine, d'eſprits alkalis volatils, ſoit ſpontanés, ſoit dus à la violence du feu de ſes eſprits ardens fermentés; & enfin, pluſieurs plantes uſitées en ſubſtances, & qui doivent évidemment leurs vertus aux principes que nous venons d'indiquer. Entre ces ſubſtances végétales, le gayac, l'eſquine, l'un & l'autre très-réſineux, & le ſaſſafras très-aromatique & très-riche en huile eſſentielle, tiennent un rang diſtingué. L'azédouaire, l'angélique, la benoite, la ſauge, le charbon bénit, les fleurs de ſureau, &c. ſont auſſi au premier rang. *Voyez ces articles particuliers.*

Les chaux antimoniales abſolues, telles que l'antimoine diaphorétique, le bézoardique minéral, &c. qui ſont les *ſudorifiques* les plus renommés du regne minéral, n'ont à ce titre qu'une vertu fort douteuſe: la propriété *ſudorifique*, ou la vertu *ſudorifique* des fleurs de ſoufre & de l'eſprit ſulphureux volatil, ne ſont pas bien conſtatés non plus; quant aux terres abſorbantes, aux terres ſcellées qui ſont au rang des argilleuſes & aux pierres précieuſes que les pharmacologiſtes comptent au rang des *ſudorifiques*, on peut prononcer hardiment que cette propriété qu'ils leur ont attribuée, eſt purement imaginaire. *V. l'article* TERREUX, & MATIERE MÉDICALE.

Le regne animal fournit les alkalis volatils ſous forme liquide, appellés communément *eſprits alkalis volatils*, tels que celui du ſel ammoniac, de la corne de cerf, de la ſoie, des viperes, du crâne humain, qui ſont les plus efficaces de tous les *ſudorifiques*; ce regne fournit encore l'eſprit des fourmis, qui eſt un remede peu éprouvé, le ſang de bouquetin, plus uſité & plus efficace, les cloportes, les vers de terre, les écreviſſes, la chair de vipere & de ſerpent, & celle des tortues, toutes ſubſtances dont les vertus échauffantes, animantes, *ſudorifiques*, ne ſont pas encore ſuffiſamment conſtatées. *Voyez les articles particuliers.*

On ne doit point avoir meilleure opinion des matieres terreuſes abſorbantes de ce regne, que l'on trouve encore au rang des *ſudorifiques* (telles que les coquilles, la mere de perles, la corne de cerf calcinée, la mâchoire de brochet, les bézoards, *&c.*), que des matieres terreuſes du regne minéral.

On trouve encore dans les boutiques pluſieurs compoſitions *ſudorifiques*, tant ſous forme ſolide que ſous forme liquide; les eſprits ardents aromatiques, les elixirs, les teintures, les mixtures balſamiques aromatiques, dont l'excipient eſt toujours un eſprit ardent; les eſprits volatils aromatiques, huileux; la liqueur de corne de cerf ſuccinée; la thériaque, le mithridate, le diaſcordium, la confeſſion alkermes, *&c.*

Les Médicamens *ſudorifiques* ſe donnent ordinairement ſous forme de tiſanne. *Voyez* TISANNE. C'eſt ſous cette forme que ſont certains remedes *ſudorifiques* de charlatans, tels que la tiſanne de kalac ou calat, qui eſt à préſent oubliée, vraiſemblablement parce qu'elle eſt connue, & celle de vinache, qui eſt un des deux cents ſecrets actuellement en vogue à Paris, *voyez* SECRET, (*Médecine.*) & qui n'eſt vraiſemblablement qu'une imitation, ou peut-être une copie de la tiſanne de kalac, qui reſſemble elle-même à toutes les tiſannes *ſudorifiques* compoſées, qu'on a dès long-temps employées au traitement des maladies vénériennes (*voyez* VÉROLE), & dont les ingrédiens ſont ce qu'on appelle les *bois par excellence*, c'eſt-à-dire, le *gayac*, le *ſaſſafras*, la *ſquine* & la *ſarſepareille*, auxquels on ajoute quelquefois l'iris de Florence, la réglisſe, dans laquelle on fait bouillir, aſſez inutilement, des chaux antimoniales, ou du mercure crud, & enfin à laquelle on ajoute quelquefois des purgatifs.

Les *ſudorifiques* élevent le pouls, augmentent la chaleur naturelle, ſont véritablement échauffans. *Voyez* ÉCHAUFFANT. Par conſéquent on doit être très-réſervé ſur l'uſage des *ſudorifiques* chez ceux qui ſont d'un tempérament vif, ardent, mobile, ſec, ou ſanguin, & très-plétorique, qui ſont ſujets à des hémorragies, qui ont la poitrine délicate ou quelque ſuppuration intérieure, & qui ſont dans la fievre hectique; quoiqu'il ne faille pas croire que des ſueurs abondantes & critiques ne puiſſent être utiles dans les cas ordinaires aux ſujets ainſi conſtitués, nous voulons dire ſeulement que les fautes dans l'adminiſtration de ce ſecours peuvent être plus dangereuſes pour eux que pour les autres.

Quant aux précautions pratiquées & aux contr'indications tirées de l'état de maladie, ces choſes découlent d'elles-mêmes de la loi générale, de n'employer ce remede que d'après l'indication propre & directe levée de la tendance de la nature vers cette évacuation; tendance eſtimée principalement par le pouls. Nous obſerverons ſeulement que ceux qui ſe gouvernent par cette bouſſole, ne trouvent pas toujours les *ſudorifiques* contr'indiqués par l'état de très-grande chaleur de fievre très-forte, d'inflammation, d'orgaſme; car non-ſeulement cet état peut ſe trouver avec la ſueur imminente, mais même la ſueur imminente eſt ordinairement précédée de cet état & elle en eſt ſouvent la plus heureuſe ſolution: tandis que les médecins qui ſe conduiſent ſous les indications artificielles redoutent cet état, méconnoiſſent l'événement qu'il préſage, éloignent cet événement par des ſaignées ou d'autres remedes à contre-temps, *&c.* (*b*)

SUDSUTETE, ſ. m. (*Critiq. ſac.*) ce mot eſt employé par ſaint Paul dans ſa I. épître aux Corinthiens, *ch. j. v. 20.* πῦ σοφός; πῦ γραμματεὺς; πῦ συζητητὴς τῦ αἰῶνος τῦ τῦ; c'eſt-à-dire, où eſt le ſage? où eſt le ſcribe? où eſt le rechercheur de ce ſiecle? συζητητὴς, *diſquiſitor*, de συν & ζητέω, *quæro*. Le rechercheur dont il s'agit ici, eſt le juif qui étudie la ſcience énigmatique des prophéties, & qui prétend en découvrir le ſens. Le paſſage de ſaint Paul s'explique par un paſſage analogue de l'Eccléſiaſtique, *c. xxxix. v. 1.* Le ſage, le ſcribe, le ſavant, recherchera la ſageſſe de tous les anciens, s'occupera de l'étude des prophéties & du ſens caché de leurs ſentences; car il paſſe ſa vie dans l'étude des paraboles énigmatiques. Les Juifs *ſyzétetes* ſe nommoient en hébreu *darſchan*, & leurs explications *midraſch*. (*D. J.*)

SUEDE, (*Géog. mod.*) un des royaumes des plus grands & des plus ſeptentrionaux

de l'Europe. Les terres qu'il renferme, ſont compriſes à peu près entre le *30.* & le *45. degré de longitude*, & entre les *55. & 70. degrés de latitude ſeptentrionale.* Il a ainſi dans ſa plus grande longueur plus de 350 lieues du ſeptentrion au midi, & plus de 140 d'orient en occident. Il eſt borné au nord par la Laponie norvvégienne ou danoiſe, & par l'Océan ſeptentrional; au ſud par la mer Baltique & par le golfe de Finlande; à l'orient par la Moſcovie, & & au couchant par la Norvvege, le détroit du Sund & le Categat.

Ce royaume jouit d'un air ſain, qui eſt cependant ſi froid & ſi peu tempéré, qu'à l'hiver qui occupe les trois quarts de l'année, ſuccedent durant deux mois des chaleurs exceſſives. Il n'y a preſque point de milieu entre un froid très-violent & une chaleur étouffante; & par conſéquent il n'y a que peu ou point du tout de printemps ni d'automne. Le ſoleil, dans ſa plus grande élévation, eſt dix-huit heures & demie ſur l'horizon de Stockholm, & fait pendant quelques ſemaines un jour continuel; mais les jours d'hiver ſont bien courts à proportion, car le ſoleil n'y paroît que cinq heures & demie. La lumiere de la lune, la blancheur de la neige & la clarté du ciel dédommagent foiblement de l'abſence du ſoleil. On ſe précautionne contre l'âpreté du froid par le moyen des poëles qui ſont dans les maiſons, & par de bonnes fourures quand on eſt obligé de ſortir. Les pauvres même ſont obligés de ſe ſervir de peaux de mouton, & autres peaux ſemblables pour pouvoir réſiſter au froid du climat. La négligence en ce genre ſeroit fatale, car on ne ſauroit être mal vêtu en *Suede*, ſans courir riſque de perdre le nez, les doigts des mains & des piés, & quelquefois même la vie.

La *Suede* ſe diviſe en *Suede* propre, Gothlande, Nortlande & Finlande. La *Suede* propre eſt ſituée entre les Nordelles au nord, l'Oſtrogothland au ſud, la mer à l'orient, & les gouvernemens de Bahus, d'Aggerhus & de Drontheim vers l'occident; elle renferme cinq provinces, ſavoir l'Uplande, la Sudermanie; la Weſtmanie, la Néricie & la Dalécarlie.

La *Suede* eſt un pays arroſé de rivieres & entrecoupé de grands lacs, qui, avec les montagnes & les forêts, occupent plus de la moitié du royaume. La terre y eſt ingrate en pluſieurs choſes utiles à la vie. On y voit des campagnes à perte de vue, couvertes de chênes & de ſapins d'une hauteur prodigieuſe. La chaſſe & la pêche produiſent de quoi nourrir cette vaſte contrée. On chaſſe les bêtes fauves pour les manger; les loups, les renards, les chats ſauvages pour en avoir les peaux, qui ſervent à des fourrures. Il y a quantité d'aigles, de faucons & d'autres oiſeaux de proie qui nous ſont inconnus. Les renards & les écureuils y deviennent griſâtres, & les lievres blancs comme la neige. Outre la mer, les lacs y fourmillent de poiſſons qu'on ne connoît point ailleurs. On y prend quantité de ſtréamlings, ſorte de poiſſon plus petit qu'un hareng; on le ſale, on l'encaque dans des barrils, & on le vend enſuite dans tout le pays. Le bêtail de la *Suede* eſt en général petit, ainſi que dans les autres pays ſeptentrionaux. La laine que donnent les moutons eſt extrêmement groſſiere, & ne peut ſervir qu'aux habits des payſans. Les chevaux, quoique petits, ſont légers, vigoureux, forts, & excellens pour le traîneau, qui eſt l'unique voiture des habitans pendant la longue durée de l'hiver.

Les forêts produiſent du bois de charpente & à brûler tant qu'on veut; on en fait un grand débit, tant pour les bâtimens que pour les mâtures des vaiſſeaux. Les mines de cuivre & de fer font un objet de commerce conſidérable. Il y a telle mine de cuivre dont on tire annuellement la valeur d'un million. Outre le fer qui ſe conſume dans le pays, il s'en tranſporte tous les ans chez l'étranger pour d'aſſez groſſes ſommes; mais voilà toutes les reſſources de cette monarchie.

Son origine & ſon commencement nous ſont inconnus. Les révolutions qu'elle a eſſuyées ont été exactement décrites par Puffendorf, & agréablement par l'abbé de Vertot. La *Suede*, probablement épuiſée d'habitans par les anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, parut comme enſevelie dans la barbarie pendant les huit, neuf, dix & onzieme ſiecles. Le chriſtia-

niſme qui y fut préché dès le neuvieme, n'y fit aucun progrès. Elle renonça au chriſtianiſme dans le ſiecle ſuivant, & dans le onzieme ſiecle, toutes les côtes de la mer Baltique étoient encore payennes.

Les premiers rois de cet état étoient abſolus. Les *Suénones*, dit Tacite, ſont tombés ſous la domination d'un ſeul; ce n'eſt plus une monarchie tempérée, c'eſt le pur deſpotiſme. Les *Suénones* ſont les Suédois; je n'ai pas beſoin d'en avertir, ni de remarquer que les choſes ont bien changé. Les Suédois, ce peuple, de tous les Germains le ſeul eſclave du temps de Tacite, & l'un des plus barbares dans les ſiecles d'ignorance, ſont devenus de nos jours une nation du Nord des plus éclairées, & l'une des plus libres des peuples européens qui ont des rois. Outre que la monarchie y eſt mitigée, la nation ſuédoiſe eſt encore libre par ſa belle conſtitution, qui admet les payſans mêmes dans les états généraux.

La couronne de *Suede*, anciennement élective, n'eſt devenue ſucceſſive & héréditaire que ſous le regne de Guſtave I. Il fut réſolu dans une aſſemblée de la nobleſſe, tenue à Stockholm en 1680, & confirmé à la diete 1682, que les filles ſuccéderoient à la couronne, ſi les mâles venoient à manquer dans la famille royale.

Les états du royaume avoient beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en ont, depuis qu'on a changé la forme du gouvernement. Il conſiſte en quatre ordres, qui ſont la nobleſſe, le clergé, les bourgeois, & les payſans. Ces quatre états compoſés d'un millier de gentilshommes, de cent eccléſiaſtiques, de cent cinquante bourgeois, & d'environ deux cents cinquante payſans, faiſoient les loix du royaume.

On convoque ordinairement les états de quatre en quatre ans; & quand ils s'aſſemblent à Stockholm, c'eſt dans la grande ſalle du château. La nobleſſe a pour chef le maréchal de la diete, qui eſt nommé par le roi: elle eſt partagée en trois claſſes; la premiere eſt celle des comtes & des barons, la ſeconde, celle des maiſons illuſtres par les charges de la couronne, ou par les emplois conſidérables, & la derniere eſt celle des ſimples nobles.

Cette diſtinction n'a été introduite que depuis que la couronne eſt héréditaire: car du temps de l'élection, il n'y avoit que la vertu & le mérite qui miſſent de la différence entre les gentilshommes. L'archevêque d'Upſal eſt à la tête du clergé, en qualité du primat du royaume. Les bourgeois ont ordinairement à leur tête le bourguemeſtre de Stockholm, & les payſans choiſiſſent un préſident. Le roi congédie le plutôt qu'il peut l'aſſemblée des états, de peur qu'elle ne cenſure l'adminiſtration publique, & ne propoſe des réformations.

Le ſénat eſt le corps le plus conſidérable du royaume après les états généraux. Le corps des ſénateurs, aujourd'hui réduit à douze, étoit autrefois libre, juge des actions & de la vie du roi; il n'eſt plus aujourd'hui que le témoin de ſa conduite, & quoiqu'il entre en connoiſſance de toutes les affaires d'état, ſa fonction eſt de lui donner conſeil, ſans pouvoir lui rien preſcrire.

Le roi ſeul a le droit d'établir les impôts, de régler les étapes pour les ſoldats des provinces, de faire battre la monnoie, & de faire creuſer les mines de ſalpêtre, à moins qu'elles ne ſoient dans les terres eccléſiaſtiques. Il nomme à toutes les charges du royaume, & à toutes les magiſtratures; il lui eſt permis, en cas de néceſſité, de lever le dixieme homme pour aller à la guerre; mais il prend en échange l'argent qui ſeroit employé à cette levée, & trouve, par ce moyen, le ſecret de ne pas dépeupler ſes états; ce qui fait que les armées de *Suede* ſont preſque toutes compoſées de ſoldats étrangers, & particuliérement d'Allemands.

Outre les ſénateurs, il y a dans ce royaume, cinq grands officiers de la couronne, qui ſont régens nés du royaume pendant la minorité des rois. Ces cinq officiers ſont le droſſart, ou le grand juſticier, le connétable, l'amiral, le chancelier, & le grand tréſorier. Ils préſident chacun à une chambre, compoſée de quelques ſénateurs; quand leur charge vient à vacquer, le roi la donne à qui bon lui ſemble, & ordinairement au plus ancien ſénateur de la chambre.

Le grand juſticier préſide au ſuprême conſeil de juſtice, auquel on appelle de

tous les autres ; c'eſt lui qui a le privilege de mettre la couronne ſur la tête du roi dans la cérémonie de ſon couronnement.

Le connétable eſt le chef du conſeil de guerre, & prend ſoin de tout ce qui regarde les armées. Aux entrées des rois, il marche le premier devant eux tenant l'épée nue ; & dans l'aſſemblée des états, il eſt aſſis devant le trône, à main droite.

Le pouvoir de l'amiral eſt fort conſidérable : il a le commandement des armées navales ; il a le choix de tous les officiers de guerre & des finances qui ſervent dans la marine, & auxquels il donne des proviſions. La juſtice de l'amirauté lui appartient, & ſe rend en ſon nom ; il a les amendes, les confiſcations, le droit de dixieme ſur toutes les priſes & conquêtes faites à la mer, le droit d'ancrage, l'inſpection ſur les arſenaux maritimes, & la diſtribution des congés à tous les vaiſſeaux qui partent des ports & havres du royaume. Il eſt préſident du conſeil de marine, qui connoît de toutes les entrepriſes de guerre, des abus & des malverſations commiſes par les officiers de marine ; enfin il juge définitivement & en dernier reſſort toutes les affaires qui concernent l'amirauté.

Le chancelier eſt le chef de la police, en corrige les abus, & fait tous les réglemens néceſſaires pour le bien public ; il eſt dépoſitaire des ſceaux de la couronne ; il expédie toutes les affaires d'état, & expoſe les volontés du roi aux états-généraux ; il préſide au conſeil de police, & c'eſt en ſes mains que le roi dépoſe la juſtice pour la faire rendre à ſes ſujets.

Le grand-tréſorier a l'adminiſtration des finances & des revenus du roi. Il fait rendre tous les comptes des fermes aux tréſoriers particuliers : c'eſt lui qui ſigne les ordonnances, & autres expéditions du tréſor, qui ordonne des fonds, & qui paie tous les officiers du royaume ; il préſide à la chambre des comptes, qui expédie tous les arrêts portant impoſition ſur les peuples, & où l'on rapporte toutes les affaires qui regardent les finances.

Le revenu des rois de *Suede* a été beaucoup augmenté depuis le changement de religion, par la poſſeſſion des biens du clergé, & par la réunion au domaine de tous ceux qui en avoient été aliénés. Le roi tire encore ſon revenu des droits qu'il leve ſur les mines du royaume, ſur les amendes, & ſur les marchandiſes.

La juſtice eſt adminiſtrée en *Suede* par quatre tribunaux ſouverains, qu'on nomme *parlemens*, qui connoiſſent des affaires civiles & criminelles en dernier reſſort dans leur juriſdiction. Ces quatre parlemens ſont, celui de Stockholm, celui de Jenkoping, celui d'Abo en Finlande, & celui de Wiſmar, qui a dans ſon département les états que le roi de *Suede* poſſede en Allemagne.

La religion luthérienne regne en *Suede*. L'égliſe de ce royaume eſt gouvernée par un archevêque & par dix évêques, qui ne ſont embarraſſés de l'adminiſtration d'aucune affaire particuliere, & qui ne ſont jamais appellés au conſeil que lorſque les états s'aſſemblent. Leurs revenus ſont fort médiocres. Ils ont ſous eux ſept ou huit ſurintendans qui ont tous autorité d'évêques, mais qui n'en ont pas le nom ; & ſur chaque dix égliſes, il y a un prévôt ou diacre de la campagne. Il a quelqu'autorité ſur les eccléſiaſtiques inférieurs qu'on compte par le nombre des égliſes, qui montent, tout au plus, à deux mille, tant dans le duché de Finlande, que dans la *Suede*. Les chapelains & les curés groſſiſſent le corps des eccléſiaſtiques de près de quatre mille perſonnes. Ils ſont tous fils de payſans, ou de ſimples bourgeois, & par conſéquent ils ſe contentent du petit revenu qu'ils tirent de leurs charges. Lorſqu'il meurt un évêque, le clergé de chaque dioceſe, propoſe trois perſonnes au roi, qui choiſit l'une des trois pour remplir la prélature vacante. Tous les chapitres du royaume donnent auſſi leurs ſuffrages pour l'élection d'un archevêque, mais la déciſion appartient au roi ſeul, qui de plus, a le patronage de toutes les égliſes, à la réſerve de quelques-unes, dont la nobleſſe diſpoſe.

On ne connoiſſoit point en *Suede*, en Danemarck, & dans le reſte du nord, avant la fin du ſeizieme ſiecle, aucun de ces titres de comte, de marquis, de baron, ſi fréquens dans le reſte de l'Europe. Ce fut le roi Eric, fils de Guſtave Vaſa, qui les introduiſit dans ſon royaume, vers l'an 1561

pour se faire des créatures ; mais ce fut une foible ressource, & ce prince laissa au monde un nouvel exemple des malheurs qui peuvent suivre le desir de se rendre despotique.

Le fils du restaurateur de la *Suede* fut accusé de plusieurs crimes pardevant les états assemblés, & déposé par une sentence unanime, comme Christiern II. l'avoit été en Danemarck ; on le condamna à une prison perpétuelle, & on donna la couronne à son frere Jean III.

Les forces militaires du royaume de *Suede* consistent sur terre à près de cinquante régimens, qui font 60 mille hommes. Chaque régiment est ordinairement de 1200 hommes, y compris 96 officiers dans chacun ; comme ces régimens sont toujours complets, on peut assembler en tout temps une armée de 20 mille hommes sur les frontieres de Danemarck & de Norwege. Outre les fonds ordinaires, on a affecté à chaque régiment vingt fermes surnuméraires, pour faire subsister les officiers qui ne sont plus en état de servir. On a aussi établi pour les soldats qui sont hors de service par leur âge, ou par leurs blessures, un hôpital général qui jouit d'un bon revenu, indépendamment duquel, chaque officier qui s'avance paie au profit de l'hôpital, une somme d'argent proportionnée au grade qu'il acquiert. Un colonel paie cent écus, & les autres officiers à proportion. Il y a à Stockholm un grand magasin d'armes toutes prêtes, & un autre au château de Jencoping, situé vers les frontieres de Danemarck.

Les Suédois sont grands, bien faits, d'une constitution vigoureuse, & capables de supporter toutes sortes de fatigues. La nature du climat & la bonne éducation leur procurent ces avantages. Leur génie les portant aux choses sérieuses, les fait réussir dans les études de ce genre. Depuis la réformation, les Lettres ont percé en *Suede*. Gustave Adolphe les protégea, & la reine Christine imita son exemple. Stockholm est aujourd'hui décorée d'une illustre académie des sciences ; & le premier botaniste de l'Europe est un Suédois. *(Le chevalier* DE JAUCOURT.*)*

SUEL, *(Géog. anc.)* ville de l'Espagne Bétique. Pline, *l. III. c. j.* la met sur la côte. Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* nomme aussi cette ville. Ptolomée la marque sur la côte de la mer Ibérique ; mais le manuscrit de la bibliotheque palatine lit *Suea*, au lieu de *Suel*.

Dans une inscription rapportée par Reinesius, *p. 131.* on lit ces mots, *municipio fuelitano ;* & comme cette inscription avoit été trouvée à Fuengirola, village à quatre lieues de Malaca, quelques-uns s'étoient imaginé que ce village étoit l'ancienne *Suel*. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment ; il soutient, mais sans en donner aucune raison, que l'inscription dont il s'agit est supposée & moderne, & ajoute que *Suel* est aujourd'hui le château de Molina, au royaume de Grenade, entre Marbella & Malaca.

Quoiqu'il en soit, voici l'inscription en entier, telle que la donne Bernard d'Aldrette dans ses origines de la langue castillane, *l. I. c. ij.*

Neptuno Aug. sacrum
L. Junius Putéolanus
VI. Vir. Augustalis
In Municipio fuelitano.

(D. J.)

SVELTE, adj. *(Beaux Arts.)* ce terme tiré de l'italien *svelto*, & dont on fait usage en parlant du dessin, de la peinture, de la sculpture, & même de l'architecture, est l'opposé du goût lourd & écrasé ; il donne l'idée d'un morceau exécuté avec grace, avec légéreté, d'une maniere dégagée & un peu alongée. Delà vient que figure *svelte* est une figure déliée & d'une taille légere & délicate.

SUELTÉRIENS ; LES, *(Géog. anc.)* *Suelteri*, peuples de la Gaule Narbonnoise ; c'est Pline, *liv. III. c. iv.* qui en parle. Ils habitoient dans les dioceses de Fréjus, vers la riviere d'Argens, où sont aujourd'hui Brignole & Draguignan. C'est le sentiment d'Honoré Bouche, *l. VII. c. vij. p. 183.* qui est suivi par le P. Hardouin, & favorisé par la situation que la table de Peutinger

donne aux *Selteri*, qui ſont les mêmes que les *Suelteri*. (*D. J.*)

SUENON, (*Hiſt. de Danemarck.*) roi de Danemarck, il étoit fils de Harald & d'Eſo. Ce prince avoit introduit le chriſtianiſme dans ſes états, *Suenon* impatient de régner, ne laiſſa pas échapper cette occaſion de prendre les armes contre ſon pere; la défenſe de l'ancien culte fut le prétexte de ſa révolte. Harald périt dans un combat; mais ſon armée fut victorieuſe; & avant de couronner *Suenon*, lui impoſa les conditions les plus dures. Il ſut bientôt s'en affranchir; ce fut vers l'an 980 qu'il monta ſur le trône. Politique auſſi ruſé que général habile, il rompit l'alliance projettée entre la Norwege & la Suede en promettant ſa ſœur au roi de Norwege à qui il la refuſa enſuite avec mépris. Celui-ci voulut venger les armes à la main l'affront qu'il avoit reçu; mais ſon armée fut taillée en pieces. Vainqueur des Norwégiens, *Suenon* deſcendit en Angleterre, força le roi Ethelrede à lui payer tribut, revint en Danemarck, reparut dans la Grande-Bretagne, conquit des provinces, gagna des batailles, vendit à ſon ennemi une paix qu'il viola dès qu'elle fut ſignée, & ne diſſimula plus le projet qu'il avoit formé de ranger toute l'Angleterre ſous ſes loix. Ethelrede, par des ſoumiſſions humiliantes, par des contributions énormes, crut détourner l'orage: il ſe trompa. *Suenon* reçut ſes préſens & lui arracha ſa couronne. Ce prince avoit fait alliance avec Richard, duc de Normandie: il tenta le ſiege de Londres, mais en vain: il pénétra dans l'Ecoſſe, ſoumit quelques provinces, & fut reconnu roi d'Angleterre par une faction puiſſante; mais il ne régna jamais ſur toute la Grande-Bretagne. Il mourut vers l'an 1014.

SUENON II, roi de Danemarck & d'Angleterre, étoit fils d'Ulph & d'Eſtrite, ſœur de Canut, premier du nom. Après la mort de ſon oncle, il ſe fit reconnoître roi de la Grande-Bretagne, que les Danois avoient conquiſe depuis long-temps, Edouard ſe reconnut ſon tributaire; mais tandis que *Suenon* étoit occupé à ſoumettre le Danemarck dont Magnus, roi de Norvvege, s'étoit emparé, Edouard fit égorger toutes les garniſons Danoiſes l'an 1043. La ruſe parut à *Suenon* une voie plus ſûre que celle des armes: pour arriver à ſon but, il gagna d'abord la confiance de Magnus qui le fit régent du royaume, puis celle du peuple qui le proclama roi de Danemarck l'an 1044. La fortune ne le ſeconda pas auſſi bien que la nation: Magnus leva des troupes & remporta ſur lui une victoire ſignalée; *Suenon* fut contraint de paſſer quelque temps dans l'obſcurité; mais Magnus étant mort l'an 1047, *Suenon* remonta ſur le trône. Harald, ſucceſſeur de Magnus en Norwege, ne tarda pas à le lui diſputer; le Danemarck ſe vit de nouveau en proie à toutes les horreurs de la guerre. Le peuple ne ceſſoit de crier qu'il étoit la victime des débats des deux rois, & qu'il falloit que *Suenon* les terminât par une victoire déciſive ou qu'il renonçât au trône; un rendez-vous fut indiqué pour les deux flottes; mais au jour marqué *Suenon* ne parut point, Harald éclata en reproches, & le peuple en murmures, on ſe donna un nouveau rendez-vous; ce fut l'an 1051, & à l'embouchure du Gothelbe, que ſe donna cette bataille navale, l'une des plus ſanglantes dont l'hiſtoire ait parlé; *Suenon* fut vaincu & s'enfuit en Zélande. Mais comme les vainqueurs n'avoient tiré de leur triomphe d'autre avantage que celui de demeurer maître de l'embouchure du fleuve; il fallut en venir à un accommodement; & *Suenon* demeura ſur le trône de Danemarck. On prétend que dans un accès de colere, il fit égorger au milieu de l'égliſe de Roſchild des courtiſans qui l'avoient inſulté; que lorſqu'il ſe préſenta pour entrer dans l'égliſe, l'évêque Guillaume lui donna dans la poitrine un coup de ſon bâton paſtoral en lui diſant: Arrête, bourreau, l'entrée de ce temple t'eſt interdite; on ajoute que le roi fit une pénitence publique, remercia l'évêque de la clémence avec laquelle il l'avoit traité, lui rendit ſes bonnes graces ou plutôt lui demanda les ſiennes, & qu'ils vécurent enſuite dans la plus grande intimité. *Suenon* voulut en 1069 tenter la conquête de l'Angleterre, il fit partir le général Osbern ſuivi d'une flotte nombreuſe; mais celui-ci ſe laiſſa gagner par les largeſſes de Guil-

laume, roi d'Angleterre, & rentra dans les ports de Danemarck. *Suenon* mourut l'an 1074 après avoir assuré la couronne à Harald, l'aîné de ses enfans naturels & réglé l'ordre de la succession entr'eux. Il ne laissa point d'enfans légitimes, mais les grands services que Harald & Canut avoient rendus à l'état sembloient effacer la tache de leur naissance.

SUENON III surnommé *Gratenhede*, roi de Danemarck. Eric ayant abdiqué la couronne en 1147, elle devint la proie de plusieurs concurrens; mais *Suenon*, fils naturel d'Eric Emund, fut préféré à ses rivaux; Canut, fils de Magnus, leva une armée, la guerre civile s'alluma; le jeune Waldemar I, embrassa la défense de *Suenon*. Celui-ci ayant fait enfermer l'archevêque de Lunden, fut contraint de lui rendre la liberté, & donna de grands biens à l'église, pour appaiser sa colere. Après avoir consacré ses armes aux progrès de la religion dans les contrées du nord encore idolâtres, *Suenon* les tourna contre Canut, gagna sur lui trois batailles célebres; Canut s'enfuit à la cour de l'empereur, dont il se confessa être le vassal afin d'intéresser l'ambition de ce monarque à le placer sur le trône de Danemarck. L'empereur attira *Suenon* & Waldemar à sa cour l'an 1153 sous le prétexte séduisant d'un accommodement. Mais il les força de se reconnoître vassaux de l'empire comme Canut l'avoit fait. Quel que fût le roi de Danemarck peu importoit à Frédéric pourvu qu'il lui rendît hommage. Les princes réclamerent bientôt contre un traité que la force leur avoit arraché; *Suenon* de retour en Danemarck fit avec Canut une paix simulée qu'il viola presque aussi-tôt. Waldemar indigné de sa perfidie, abandonna son parti & se jeta dans celui de Canut. *Suenon* voulut faire arrêter Waldemar, mais il ne trouva point de soldats assez hardis ou assez méchans pour oser porter leurs mains sur un prince si généreux & si brave. La guerre se ralluma, *Suenon* vaincu alla mendier des secours chez les peuples voisins, se fit reconnoître par ces mêmes nations qu'il avoit opprimées au nom d'un Dieu de paix, & trouva assez de force pour recouvrer une partie de ses états; mais il fallut en céder la plus belle moitié pour conserver le reste. Le royaume fut partagé, & Waldemar fut l'arbitre du partage. Le sombre & perfide *Suenon* résolut d'assassiner deux concurrens qu'il n'avoit pu vaincre. Les ministres de sa vengeance égorgerent Canut; mais l'intrépide Waldemar se fit jour à travers les assaillans, leva une armée, & présenta la bataille à *Suenon* qui périt dans la déroute de son armée l'an 1157. C'étoit un de ces rois que le ciel donne dans sa colere, cruel par penchant, commettant quelquefois par plaisir des crimes dont il n'attendoit aucun fruit; sans reconnoissance pour ses amis, sans respect pour les loix. Son nom devint si odieux qu'après lui aucun roi de Danemarck ne voulut le porter. *(M. DE SACY.)*

SUER, v. neut. *(Gram.)* c'est rendre de la sueur, *voyez l'article* SUEUR. Il se dit aussi métaphysiquement des murailles & de leur humidité. Les murs *suent*. *Voyez les articles suivans.*

SUER, *(Jardinage.)* se dit des bleds, des foins; c'est un reste d'humeur qui est en dedans du bled & du foin, & qui n'ayant pas encore perdu sa chaleur, en sort & jette cette humeur en s'évaporant.

SUER, v. a. *(Fabriq. de Tabac.)* pour *suer* les feuilles de tabac, on choisit un grenier sec où il y ait de l'air. Là au sortir de la pente, c'est-à-dire, après qu'elles ont seché pendues à des cordes, on en fait un lit sur le plancher de la longueur qu'on veut, sur la largeur de deux longueurs de feuilles. La maniere de les y placer est pointe contre pointe ou tête contre tête, en couvrant le premier lit de nouvelles feuilles, jusqu'à ce que le monceau ait environ trois piés de hauteur. En cet état, les feuilles s'échauffent & suent naturellement; après un certain degré de chaleur, on défait le tas, & on retourne les feuilles qu'on arrange comme la premiere fois: lorsque le temps est convenable, la sueur s'acheve en quinze jours; si elle tarde, on couvre les feuilles des planches; & on les charge de quelques pierres. Labat *Voyag. (D. J.)*

SUERCHER I, *(Hist. de Suede.)* roi de Suede fut le premier qui fit bâtir des monasteres dans la Suede & les peupla de moines

moines étrangers. La Suede, long-temps barbare, lui fut long-temps gré de cette inſtitution. *Suercher* avoit pour Jean ſon fils cette tendreſſe aveugle dont les effets reſſemblent ſi fort à ceux de la haine. Son indulgence plongea le jeune prince dans les plus infâmes débauches; il viola la femme & la ſœur d'un ſeigneur Danois: une guerre ſanglante fut la ſuite de ce crime. Jean périt en brave ſcélérat, & *Suercher* fut aſſaſſiné l'an 1144. C'étoit un prince bon, mais foible, qui ne ſut gouverner ni ſes états, ni ſa famille, ni lui-même.

SUERCHER II, roi de Suede. Il étoit fils de Charles Suercherſon. Cette famille fut cruellement perſécutée par Canut Ericſon. Cependant *Suercher* lui ſuccéda vers l'an 1192, & fut contraint de déſigner pour ſon ſucceſſeur, Eric fils de Canut. Il careſſa d'abord la famille de ſon perſécuteur. Mais il ne la laiſſa quelque temps tranquille dans ſa retraite que pour lui porter des coups plus ſûrs. Tous les deſcendans de Canut furent maſſacrés: Eric ſeul échappa au carnage; les Uplandois ſe ſouleverent en ſa faveur; le feu de la révolte ſe communiqua bientôt à toute la Suede; *Suercher* vaincu s'enfuit en Gothie, il reparut à la tête d'une armée Danoiſe & eut le même ſort; ſon courage ne l'abandonna point; rien ne lui ſembloit digne de lui que le trône, la victoire ou la mort. Il vint près du même champ de bataille en préſenter une ſeconde à ſon ennemi: mais il fut tué combattant au premier rang, comme tous les anciens rois du Nord. Ce fut le 17 juillet de l'an 1210, que ſa mort aſſura la couronne de Suede à Eric Canutſon. (*M. DE SACY.*)

SUERIE, ſ. f. (*Manuf. de tabac.*) c'eſt ainſi qu'on appelle en Amérique la caſe, la maiſon, le bâtiment où les plantes de tabac coupées ſont apportées pour les faire reſſuer & fermenter. On les étend dans la *ſuerie* les unes ſur les autres, on les couvre de quelques méchantes toiles, ou nates avec des planches par deſſus, & de pierres pour les tenir en ſujétion; c'eſt ainſi qu'on les laiſſe trois ou quatre jours, pendant leſquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles, elles reſſuent, après quoi on les fait ſécher. (*D. J.*)

SUESSA ARUNCA, (*Géog. anc.*) ou *Sueſſa* ſimplement, ville d'Italie dans la Campagnie. On rapporte, dit Tite-Live, *l. VII. c. xv.* que les Arunces épouvantés abandonnerent leur ville, & ſe retirerent avec leurs femmes & leurs enfans à *Sueſſa*, qu'ils fortifierent. Cette ville fut nommée *Arunca* du nom de ces peuples, pour la diſtinguer de *Sueſſa* ſurnommée *Pometia*.

L'hiſtoire ne nous apprend point que les Arunces aient été forcés dans *Sueſſa Arunca*. Quant à leur ancienne capitale, elle fut détruite par les Fidicins. Dans l'année 440 de la fondation de Rome, le ſénat envoya une colonie à *Sueſſa Arunca*. Du temps de Cicéron elle avoit le titre de municipe. Il en fait cet éloge magnifique. *Lautiſſimum oppidum, nunc municipium honeſtiſſimorum quondam colonorum Sueſſam, fortiſſimorum militum ſanguine* (Antonius) *implevit*. Cicéron ne lui donna point en cet endroit de ſurnom, & Silius Italicus, *l. VIII. v. 498.* en uſe ainſi, *detritaque bellis Sueſſa*. La raiſon en eſt que *Sueſſa Pometia* avoit été détruite auparavant.

Sueſſa Arunca devint pour la ſeconde fois colonie romaine ſous Auguſte, ſelon une inſcription ancienne rapportée par Gruter *p. 1096*, où on lit *Ædilis colonia Julia felici claſſica Sueſſa*. Les habitans de cette ville ſont appellés *Sueſſani* dans une inſcription faite du temps de l'empereur Adrien, & rapportée par Holſtenius p. 257. *Qui viam Sueſſanis Municipiis ſua pec. fecit.*

Lucilius (Caius) chevalier romain, & poëte latin, naquit à *Sueſſa* au pays des Arunces, vers le commencement du ſeptieme ſiecle de Rome, ſavoir l'an 605, & mourut à Naples vers l'année 660, âgé d'environ 55 ans. Il porta les armes ſous Scipion l'Africain à la guerre de Numance, & il eut beaucoup de part à l'amitié de ce fameux général, & à celle de Lelius; c'eſt Velleius Paterculus, *l. II. c. ix.* qui nous l'apprend. *Celebre*, dit-il, *& Lucilii nomen fuit, qui ſub P. Africano Numantino bello, eques militaverat.* Pompée du côté maternel étoit petit neveu de Lucilius, ainſi ce poëte étoit de bonne maiſon. Il commença trente livres de ſatyres où il cenſuroit nommément & d'une maniere piquante pluſieurs perſonnes qualifiées. Il ne fut pas l'inven-

teur de la satyre parmi les latins ; mais il en fut comme le restaurateur, par le nouveau tour qu'il lui donna, en se réglant sur le goût de l'ancienne comédie des Grecs ; avec cette différence qu'il se servoit ordinairement de vers Pithiens, que les grammairiens appellent vers hexametres, au lieu que les poëtes comiques n'avoient employé que des vers iambes ou coraïques. Il fit plusieurs autres ouvrages, mais il ne nous reste que des fragmens de ses satyres ; ils ont été recueillis soigneusement par François Douza, & publiés à Leide avec des notes l'an 1597. Ils auroient cependant bon besoin d'être encore mieux éclaircis par quelque savant critique, parce qu'on en tireroit beaucoup de lumieres en ce genre. On apprendroit bien des choses dans les autres œuvres de Lucilius qui se sont perdues.

Les anciens ont été fort partagés sur le mérite de ce poëte satyrique. On peut voir ce que dit Horace *Sat. I. 1. II. Sat. IV. l. I. & Sat. X.* qu'il emploie toute entiere à répondre aux admirateurs de Lucilius, protestant en même temps qu'il ne prétend pas lui arracher la couronne qui lui est si justement due. Quintilien étoit extrêmement prévenu en faveur de Lucilius ; mais tous les critiques se sont déclarés pour le jugement d'Horace ; cependant Lucilius a eu le bonheur de certaines femmes qui avec très-peu de beauté, n'ont pas laissé de causer de violentes passions. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Cicéron se soit contredit dans ses décisions sur le savoir de Lucilius. Il dit au premier livre de l'Orateur, c. 16 : *Sed ut solebat C. Lucilius Sæpe dicere homo tibi subiratus, mihi propter eam ipsam causam minus quàm volebat familiaris, sed tamen & doctus & perurbanus, sic sentio neminem esse in oratorum numero habendum qui non sit omnibus iis artibus quæ sunt libero homine dignæ, perpolitus.* Il lui donne le même éloge de docte au second livre du même ouvrage, & il le lui ôte au premier livre *de finibus*, c. 3.

Je n'ajoute plus qu'un mot sur Lucilius, parce que j'ai déja parlé de lui à l'*article* SATYRE. Il ne souhaitoit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans. Il est vrai que ces deux sortes de lecteurs sont quelquefois également redoutables ; les uns ne voient pas assez, & les autres voient trop : les uns ne connoissent pas ce qu'on leur présente de bon ; & l'on ne sauroit cacher aux autres ce que l'on a d'imparfait. Cicéron ne veut point de lecteurs ignorans, il demande les plus habiles, déclarant ne craindre personne ; mais combien peu de gens peuvent tenir le même langage ? *(D. J.)*

SUESSA-POMETIA, *(Géog. anc.)* ville d'Italie dans le Latium. Strabon, *l. V.* lui donne le titre de métropole des Volsques ; & Denys d'Halicarnasse *l. VI. p. 364.* l'appelle la premiere, ou la principale ville de ce peuple.

Cette ville fiere de sa puissance & de ses richesses, s'étoit cru permis de porter le ravage chez ses voisins ; les Latins s'en plaignirent ; mais lorsqu'ils en demanderent la réparation, ils n'eurent point d'autre réponse, sinon qu'on étoit prêt à vuider le différend par les armes. Tarquin saisit cette occasion de faire marcher ses troupes vers *Suessa*. L'armée des Suessans qui l'attendoit sur la frontiere, fut vaincue & prit la fuite. Tarquin ne tarda pas d'aller faire le siege de leur capitale. Il environna la place d'une ample circonvallation qu'il munit d'un large fossé, & poussa les attaques avec force. Les assiegés se défendirent courageusement, mais ne recevant ni convois, ni secours, & se voyant épuisés, ils préférerent de mourir sur leurs remparts ; & de conserver leur liberté en périssant. A la fin leur ville fut prise d'assaut, tous ceux qui avoient porté les armes pour sa défense, furent impitoyablement massacrés. Les femmes, les enfans, les vieillards & les esclaves, dont le nombre étoit grand, devinrent la proie du soldat.

L'or & l'argent qu'on trouva dans cette ville opulente, furent seuls mis en réserve, & portés dans un endroit marqué. On en consacra la dixieme partie pour acheter le temple de Jupiter Capitolin. Toute la somme montoit à 40 talens d'or.

Cette ville se rétablit ; car l'année 258 de Rome, la grandeur de son enceinte, la multitude de ses habitans, ses richesses & son luxe la faisoient encore passer pour la capitale des Volsques. Le consul Servi-

lius la prit d'assaut, & l'abandonna au pillage de ses troupes.

Cette ville fut nommée *Pometia* pour la distinguer de *Suessa-Arunca*. Quelquefois elle se trouve appellée simplement *Suessa*, parce qu'elle étoit la plus puissante des deux; & quelquefois on la nomme seulement *Pometia*. Elle fut colonie romaine. Virgile *Æneid. l. VI. v. 775.* désigne cette ville sous le nom du peuple.

Pometios, *castrumque Jani, Bolamque, coramque.*

(D. J.)

SUESSIONES, *(Géog. anc.)* peuples de la Gaule belgique. César, *bel. gall. l. VIII. c. vj.* les met sous les *Rhemi*; *in fines Suessionum qui Rhemis erant attributi.* Les députés que les *Rhemi* envoyerent à César, appellent les *Suessiones* leurs freres & leurs parens, qui se servoient des mêmes loix, faisoient avec eux un même état, & avoient les mêmes magistrats: *fratres, consanguineosque suos, qui eodem jure, iisdem legibus utantur, unum imperium, unumque magistratum cum ipsis habeant.*

Le nom de ces peuples est différemment écrit par les anciens. Les divers exemplaires de César lisent quelquefois *Suessones* & quelquefois *Suessiones*. Cette derniere orthographe semble devoir être préférée, parce que le métafraste grec lit constamment Σουεσσιονες. Pline, *liv. IV. ch. xviij.* écrit aussi *Suessiones*, de même que Tite-Live.

Les diverses éditions de Strabon varient aussi beaucoup; les unes portent, Σουεσσάνες, & d'autres Σουεσσιανες ou Σουεσσιονες; Lucain, *l. I. v. 413.* dit *Suessones.*

Et Bituris, longisque leves Suessones *in armis.*

Ptolomée a oublié apparemment la premiere lettre du nom de ces peuples, car il les appelle Ουισσονες. L'itinéraire d'Antonin est pour *Suessones*, desorte que l'orthographe est absolument douteuse. Il est plus sûr que le peuple ainsi nommé habitoit le pays connu présentement sous le nom de *dioceſe de Soiſſons. Voyez* SOISSONS. *(D. J.)*

SUESSITAINS, LES, *(Géogr. anc.)* *Suessitani*, peuples de l'Espagne citérieure, selon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xx.* M. de Marca, *Hispan. l. II. c. xxix.* ne doute point que les *Cosetani*, ou plutôt une partie de cette nation, ne soit le peuple auquel Tite-Live donne le nom de *Suessitani*. Ce peuple, dit-il, allié du peuple romain, joignit ses troupes à l'armée romaine pour prendre *Vergium*, forteresse des *Lacetani*, qui voisins des *Suessitani* avoient ravagé leurs terres. Ce voisinage avec les Lacétains, ne peut convenir à aucune autre nation qu'aux *Cocetani* & aux Ilergetes. Or ce ne peut point être ces derniers, puisque Tite-Live fait mention d'eux dans le même chapitre que j'ai cité. Il ne reste donc plus que les *Cocetani*, dont une partie du pays a été appellée *Suessétanie*. *Vergium* n'étoit pas la seule place des *Suessetani*. Tite-Live, *l. XXXIV. c. xxj.* leur donne une ville qui s'étendoit en longueur, mais qui n'étoit pas large; & ailleurs, *l. XXXXI. c. lxij.* il dit que A. Terentius prit d'assaut, dans le pays des *Suessetani*, une ville nommée *Corbio*. La question seroit de savoir si cette ville de *Corbio* ne seroit point la même que la ville longue & peu large dont nous venons de parler. *(D. J.)*

SUESSULA, *(Géog. anc.)* ville d'Italie, dans la Campanie. La table de Peutinger la marque entre Capoue & Nola dans l'ordre qui suit.

Capua IX. Suessula *ex Nola.*

Ses habitans sont appellés *Suessulani* par Tite-Live, *l. VIII. c. xiv.* & par Pline *l. III. c. v.* Frontin nous apprend que Sylla y envoya une colonie: *Suessula oppidum muro ductum: colonia, lege Sullanâ est deducta*: cette ville est nommée présentement *Castel di Sessola. (D. J.)*

SUETOLT, BUFOLT, *orbis*, s. m. *(Hist. nat. Ichthiolog.)* poisson de mer, qui a derriere la tête, à l'endroit de la poitrine, un os fait en forme d'écusson, & le corps rond; la bouche est plus saillante & plus avancée que celle du flascopsaro, auquel il ressemble par la forme du corps; il a sur tout le corps; des os ovoïdes disposés par rangées, & entre ces os il y a des aiguillons. Les yeux sont petits & ronds; la bouche est garnie de dents plus petites que celles du flascopsaro. Le *suetolt* n'a que deux nageoires auprès des ouies, & une qui termine la queue; sa chair n'est pas bonne à manger. Rondelet, *Hist. nat. des poissons*,

I. part. l. XV. c. ij. Voyez FLASCOPSARO & POISSON.

SUETRI, (*Géogr. ancienne.*) Pline parle des *Suetri* au dessus des Oxybii, & ceux-ci étoient voisins de la mer, entre Fréjus & Antibes. Les *Suetri* sont aussi nommés dans l'inscription du trophée des Alpes, où ils terminent l'énumération des peuples soumis par Auguste à l'obéissance romaine. M. d'Anville détermine leur emplacement dans la partie septentrionale du dioceſe de Fréjus. D'Anv. *Not. Gaul. pag. 620.* (*C.*)

SUETTE, ſ. f. *Voyez ci-après* SUEUR ANGLOISE.

SUEVES, LES, (*Géogr. anc.*) *Suevi*, nom général que Tacite, *Ger. c. xxxiij. & xlv.* donne non-seulement aux peuples qui habitoient au-delà de l'Elbe, & même dans la Sarmatie, au-delà des limites de la Germanie, mais encore aux habitans de la Scandinavie; & delà tous les vastes pays qu'occupoient ces nations nombreuſes furent appellées du nom général de *Suevia*.

Selon le rapport de Pline, *l. IV. c. xiv.* les *Sueves* étoient compris sous les *Hermunduri*. Les peuples auxquels on donna le nom de *Sueves* ne se trouvent pas toujours dans la même région. Du temps de César, *Bel. gall. l. I. c. xxxvij. & xliv. l. IV. c. j. & ij. l. VI. c. ix. x. & xxix.* Les Cattes étoient réputés *Sueves*. Les *Narcomani*, les *Harudes*, & les *Seduſii*, furent compris ensuite sous le même nom; du moins ces peuples, lorsque Naraboduus les eut fait passer dans la Bohême, sont-ils comptés parmi les *Sueves*.

Strabon, *l. VII.* dit: la nation des *Sueves* est très-grande, car elle s'étend depuis le Rhein jusqu'à l'Elbe, & une partie même des *Sueves* habite au-delà de l'Elbe; mais depuis le troisieme siecle on voit le nom de *Sueves* se restraindre extrêmement à mesure que les peuples particuliers, compris auparavant sous ce nom général, se firent connoître par leurs victoires, comme les Goths, les Wandales, les *Longobardi*, & les *Burgundiones*.

On trouve que dans le cinquieme siecle, lorsque les *Sueves* passerent en Espagne, le nom de ces peuples étoit encore celui de diverses nations. Depuis ce temps-là les *Sueves* ne paroissent plus avoir été qu'un peuple particulier, fixé dans le pays des anciens *Hermunduri*. Jornandus, *de reb. Get.* en donnant les bornes du pays des *Sueves* dit, qu'il a les *Bajoarii* à l'orient, les *Franci* à l'occident, les *Burgundiones* au midi, & les *Thuringi* au septentrion. Il ajoute que les *Alemanni* étoient joints aux *Sueves*, & qu'ils étoient maîtres des Alpes rhétiques.

Enfin les *Alemanni* ayant abandonné entiérement la Germanie, les *Sueves* se mirent peu-à-peu en possession de leurs terres s'étendirent jusqu'aux sources du Danube, & jusqu'au lac de Constance, & donnerent à tout ce pays leur nom, qui s'y est conservé jusqu'à présent, quoiqu'un peu corrompu. Les Allemands l'appellent *Schwabenland*, & les François le nomment *Suabe*. (*D. J.*)

SUEUR, ſ. f. (*Physiolog.*) humeur plus ou moins tenue, séparée du sang, selon la plupart des Physiciens, &, selon d'autres, par les vaisseaux artériels de Ruysch.

Plusieurs raisons persuadent que la *sueur* est une liqueur absolument artérielle; 1°. elle sort par tout le corps, même où personne n'a vu des follicules subcutanées, comme à la paume de la main, à la plante, des piés, &c. 2°. l'injection des arteres & leur comparaison avec le velouté de l'estomac & les intestins, démontrent qu'une humeur aqueuse est poussée par un canal continu de tuyaux artériels cylindriques; 3°. quoiqu'un corps sain ne sue pas, la *sueur* vient en excitant le mouvement du sang artériel par quelque boisson chaude, ou par l'exercice. Et par conséquent, si la filtration de la *sueur* étoit glanduleuse, les follicules devroient prodigieusement se distendre dans un corps qui est plusieurs jours sans *sueur*, & se vuider promptement dans la *sueur*, comme ceux de la vessie & de l'urethre, par exemple, qui desséchés en peu de temps par l'usage des médicamens diurétiques, cessent de filtrer leur mucosité naturelle. 4°. Il paroît cependant vrai que les glandes cutanées, toutes les fois que la *sueur* abonde trop à la peau, ne séparent pas leurs sucs gras bien purs, mais mêlés d'eau, plus copieux, & joints à l'humeur artérielle; car la même détermi-

nation qui force les arteres cutanées à filtrer beaucoup de *sueur*, agit de la même maniere dans les arteres qui séparent sous la peau des matieres muqueuses. Delà vient qu'on sue davantage, & qu'on a une *sueur* grasse à la tête, aux aisselles, aux aînes & au visage; & c'est en ce sens qu'on doit admettre une *sueur* glanduleuse.

Après tout, soit que la *sueur* soit séparée du corps par les glandes miliaires, ou par les petits vaisseaux de Ruysch, il est toujours constant qu'elle est différente, selon les variétés de l'air, du climat, du sexe, de l'âge, du tempérament, du régime de vie, du temps de la coction, de la structure des excrétoires, de l'état de la santé, ou de celui de la maladie.

La *sueur* en général est aqueuse, un peu gluante, & d'une couleur qui panche vers le jaune, comme le linge le marque. De plus, elle est salée, & donne à peu près par la distillation les mêmes principes chymiques que l'urine; s'ils sont plus doux, c'est qu'elle n'a croupi dans aucun follicule. Si l'on joint à cela ces *sueurs* des pthisiques, on sera convaincu qu'elle est composée du *serum* dissous par une circulation réitérée, & de beaucoup d'eau chargée de sel humain. Ce n'est pas tout, il y a divers phénomenes sur l'écoulement de la *sueur* dont il importe de donner l'explication.

1°. Quand le chyle ne se change pas en sang comme dans les phthisiques, la masse des fluides qui circulent n'est presque que de l'eau; ainsi il n'est pas surprenant qu'elle s'échappe par les pores, & que les malades soient toujours baignés de *sueur*. Mais quand les vaisseaux se dilatent dans les chaleurs, quand le sang est poussé avec violence, comme dans les exercices violens, la *sueur* doit couler, puisque les engorgemens qui surviennent alors, ferment les conduits de la transpiration. Cependant si le sang est poussé trop violemment, les arteres compriment aussi les tuyaux sudorifères; c'est pourquoi les cordiaux suppriment quelquefois la *sueur*.

2°. Dans l'agonie & la syncope, le sang s'arrête, delà vient que la partie aqueuse s'en exprime: les vaisseaux secrétoires qui sont alors relâchés, ne résistent pas à la force qui pousse le sang.

3° Dans la frayeur, il coule une *sueur* froide. Les nerfs sont agités par la puissance qui anime nos corps, & les diametres des vaisseaux capillaires se raccourcissent: alors ces vaisseaux ne reçoivent plus tant de sang; par conséquent les mouvemens de la chaleur y cessent, cependant la liqueur aqueuse qui étoit dans les organes secrétoires sort par cette contraction; elle est froide, puisqu'elle sort d'un lieu où la chaleur a été interrompue, & elle se refroidit encore en tombant sur une surface refroidie.

4°. Quand on entre d'un lieu chaud dans un lieu froid, on sue d'abord; la fraîcheur rétrécit la peau, en exprime la liqueur que la chaleur avoit ramassée dans les couloirs: cette liqueur sort en gouttes, au lieu que sans cette compression subite, elle seroit sortie en vapeurs.

5°. Si l'on descend dans un lieu profond, comme dans des mines, la *sueur* succede; cela vient de ce que dans cet endroit profond l'air est plus pesant; la peau est donc plus comprimée, & par conséquent l'eau ramassée dans les couloirs est exprimée.

6°. Si l'on relâche la peau, alors le sang ne trouvera pas tant de résistance dans les vaisseaux secrétoires; par conséquent la *sueur* ou l'humeur aqueuse se séparera & sortira par ces vaisseaux; on relâche les tuyaux de la peau par des vapeurs d'eau tiede & par des bains; on peut encore procurer le même relâchement par des remedes internes.

7°. Le sang & la lymphe sont des liqueurs trop épaisses; mais si on les divise, & si on les réduit par-là en une matiere assez fine pour entrer dans les tuyaux secrétoires, on procurera la *sueur*.

8°. Lorsque le sang se trouve arrêté dans quelque viscere, il doit nécessairement gonfler davantage les vaisseaux: la *sueur* pourra donc survenir dans les autres parties, par la même raison qu'elle paroît quand les muscles par leur contraction chassent le sang avec force de leurs vaisseaux dans d'autres.

9°. Si un corps a beaucoup de graisse, les vaisseaux seront comprimés, & par-là fort rétrécis; ainsi au moindre exercice le sang coulera dans ces vaisseaux avec rapi-

dité, la *sueur* ſurviendra donc aiſément; d'ailleurs comme la graiſſe arrête la tranſpiration inſenſiblement, l'humeur aqueuſe ſera obligée de ſe déterminer par les gros tuyaux ſudorifères qui vont aboutir à la peau dès qu'il ſurviendra quelque mouvement. On peut ajouter une troiſieme raiſon, ſavoir, que la graiſſe doit être regardée comme une couverture; il n'eſt donc pas ſurprenant qu'un corps gras ſue facilement.

10°. Dans la fievre, les extrêmités capillaires ſont bouchées par une matiere viſqueuſe; le ſang qui ne peut pas paſſer librement à cauſe de cet obſtacle, dilate davantage les vaiſſeaux, y excite des battemens plus forts & plus fréquens; mais dès que par le mouvement cette matiere a été diviſée, il ſurvient néceſſairement des *ſueurs*, parce que les paſſages ſe débouchent.

11°. La *ſueur* ne coule que par quelque cauſe violente. Lorſque tout eſt tranquille dans le corps humain, elle ne paroît pas. De plus, la tranſpiration inſenſible, qui eſt la ſource de notre ſanté, ſe trouve interrompue par la *ſueur*, qui n'eſt pas aſſez abondante pour tenir lieu de cette évacuation: on doit donc regarder le corps en *ſueur* comme dans un état de maladie.

12°. La matiere de la *ſueur* doit être plus groſſiere que celle de la tranſpiration, car elle eſt filtrée dans des tuyaux plus groſſiers; comme ces tuyaux viennent des vaiſſeaux ſanguins, le ſang pourroit y paſſer s'ils ſe dilatent juſqu'à un certain point; c'eſt auſſi cette communication des vaiſſeaux ſanguins avec ceux de la *ſueur*, qui fait que quelques alimens communiquent à la *ſueur* leur odeur & leur couleur. Il eſt rapporté dans les journaux d'Allemagne que la rhubarbe avoit coloré la matiere de la *ſueur* à M. Mentzel. Salmuth & Bennet citent des exemples de perſonnes dont l'odeur de l'ail ſe faiſoit appercevoir dans leur *ſueur*. Pyrard raconte que la *ſueur* des négres d'Afrique eſt ſi fétide quand ils ſont échauffés, qu'il n'eſt pas poſſible d'approcher d'eux. Voilà les principaux phénomenes de la *ſueur*.

Il ne me reſte plus qu'à dire un mot des déſavantages de ſon abondance. Elle nuit toujours par ſon premier effet, & ſi quelquefois elle eſt utile, ce n'eſt que par accident. On ſait que ce ſont les mêmes vaiſſeaux qui tranſpirent & qui ſuent; s'ils ſe relâchent, ou que la circulation redouble, ce qui n'étoit qu'une vapeur d'eau, forme des gouttes; delà vient qu'on ſue beaucoup dans toutes les diſſolutions du ſang, dans le ſcorbut, dans la phthiſie, dans la défaillance & dans tous les maux chroniques. Il y a maladie, dit Hippocrate, où regne la *ſueur*. Cette façon de penſer eſt bien différente de celle de quelques médecins qui attaquent tant de maladies par la provocation artificielle des *ſueurs*. Je ne parle point de ceux qui font uſage des ſudorifiques dans les maladies inflammatoires, & en particulier dans la petite vérole; cette pratique ne prendra jamais dans l'eſprit des gens éclairés.

Cependant nous reconnoiſſons qu'il y a des *ſueurs* vraiment critiques & ſalutaires; telles ſont, par exemple, celles qui avec un ſigne de coction dans l'urine, prennent vers le ſeptieme jour d'une maladie inflammatoire, & ſont continuées ſans jeter le malade dans la langueur. Hippocrate admet auſſi de telles *ſueurs* comme bonnes dans le cauſus ou fievre ardente, dans les fievres aiguës, dans les fievres remittentes & dans la pleuréſie; mais en général les *ſueurs* ne produiſent aucun avantage dans le commencement de ces mêmes maladies, & n'en diminuent point la cauſe, parce qu'elles dépouillent le ſang de la ſéroſité qui lui eſt néceſſaire pour en ſurmonter la violence. *(D. J.)*

Nous ſommes encore tentés de mettre ici Mr. le baron de Haller en parallele avec Mr. le chevalier de Jaucourt: Voici comme le premier s'exprime ſur la même matiere.

La *ſueur* eſt une humeur compoſée, mais viſible, qui ſuinte de la peau. Le fond de cette excrétion eſt une vapeur exhalante, qui ſort d'un nombre infini d'arteres, dont les orifices ſont ouverts de tous côtés dans la peau. On imite aiſément cette excrétion, après avoir enlevé l'épiderme par la macération. On injecte dans l'artere de la colle de poiſſon colorée avec

de la cochenille ; cette liqueur : dont la couleur eſt vive, ſort de toute la ſurface de la peau en petites gouttes, qui formeroient de larges ampoules, ſi on avoit laiſſé l'épiderme à ſa place : car dans le cadavre l'injection a de la peine à paſſer par les pores de l'épiderme, rétrecis apparemment par le froid, & par la diſſipation de l'humidité.

Je ne refuſe pas d'admettre entre les humeurs qui compoſent la *ſueur*, la pommade que fourniſſent des glandes. Mais ces glandes ne ſont pas démontrées encore dans toute l'étendue de la peau, & toute la peau peut ſuer. La ſecrétion glanduleuſe eſt d'ailleurs eſſentiellement viſqueuſe : elle ſe délaie dans la liqueur aqueuſe, mais elle ſeule ne feroit jamais une liqueur auſſi claire & auſſi fluide que la *ſueur*. C'eſt elle qui donne à la *ſueur* de la viſcoſité, de la couleur jaune & de l'odeur.

La graiſſe y contribue ; elle ſuit les pores des cheveux, & revient ſe mêler à la *ſueur*. On a vu le ſang dans de certains ſujets, & dans de grandes maladies, ſe mêler à la *ſueur*.

La *ſueur* n'eſt pas une fonction perpétuelle ; elle eſt toujours l'effet d'un excès, ou dans le mouvement du ſang ou dans le relâchement de la peau ; elle prend alors la place de la tranſpiration, qui eſt l'humeur que la peau exhale naturellement. Dans les pays extrêmement chauds on ſue preſque ſans ceſſe, mais on y languit. Elle accompagne un certain degré de chaleur au deſſus de 106 de Fahrenheit, & elle paroît diminuer la chaleur ardente & la fréquence du pouls, quand elle ſuccede à la chaleur ſeche. Les boiſſons aqueuſes, aidées de l'exercice, portent la *ſueur* auſſi loin que le parfait repos d'un homme bien couvert ; la peau eſt alors rechauffée & relâchée par la vapeur qui en exhale, & que les couvertures retiennent, ſur-tout lorſqu'elles ſont tirées des animaux. Le viſage ſue plus que le reſte du corps, & le front juſqu'au nez plus que le reſte du viſage. Les plantes des pieds & les paumes des mains ne ſuent preſque jamais.

Naturellement aſſez claire & un peu trouble, la *ſueur* ſe teint par la chaleur, par l'exercice, par la mal-propreté qui retient & accumule l'onguent des glandes, & par les fievres : elle prend auſſi une teinture des alimens. Elle prend de la mauvaiſe odeur par les cauſes que je viens de nommer, & plus encore par les criſes des fievres humorales putrides, dans leſquelles elle contracte une odeur particuliere, qui trahit la criſe avant qu'elle ſe faſſe. La *ſueur* ſoulage alors lorſqu'elle a été préparée par pluſieurs jours de fievre, & par la coction des humeurs qui cauſent la maladie. Elle eſt ſymptomatique & tout à fait ſans utilité dans les commencemens des fievres, & dans leur crudité. Hippocrate connoiſſoit cependant la *ſueur* critique, & la provoquoit lorſqu'il la jugeoit ſalutaire. Mais on eſt allé beaucoup trop loin dans le ſiecle paſſé : on vouloit guérir toutes les fievres aiguës par la *ſueur*, on échauffoit ſans ſe ſouvenir que les remedes augmentoient l'irritation & le mouvement du ſang. *(H. D. G.)*

SUEUR, *(Médec. ſéméiotiq.)* l'examen de la *ſueur* n'eſt point ou ne doit point être un objet indifférent pour le praticien, ſur-tout dans le traitement des maladies aiguës ; les ſignes que lui fournit cette excrétion aſſez exactement vérifiés, peuvent lui aider à reconnoître quelques maladies, à en diſtinguer les différens états ; ils répandent principalement des lumieres ſur le pronoſtic, partie plus brillante & non moins avantageuſe ; non-ſeulement la *ſueur* peut ſervir à annoncer un événement futur favorable ou pernicieux, mais ſouvent elle contribue à le produire ; une *ſueur* abondante ſurvenue un des jours critiques, n'eſt pas un ſimple ſigne paſſif de la guériſon prochaine, elle en eſt la cauſe la plus efficace. Des *ſueurs* continuelles en même temps qu'elles annoncent une maladie dangereuſe, augmentent beaucoup le danger par le deſſéchement & l'épuiſement qu'elles occaſionent ſûrement ; c'eſt pourquoi les ſignes qu'on tire de la *ſueur* ſont toujours aſſez certains, le mal ou le bien qu'ils annoncent étant le plus ſouvent l'effet de cette excrétion diverſement modifiée ; c'eſt toujours dans les écrits d'Hippocrate qu'il faut puiſer les obſervations, les faits ſur leſquels ils ſont établis, & les vérités ou les axiomes qui en réſultent. Avant lui on auroit

inutilement cherché ces ſignes, & on ne les trouvera dans aucun des auteurs qui l'ont ſuivi, copié ou commenté, expoſés avec plus d'exactitude & de préciſion. Proſper Alpin, dont les ouvrages ſeront toujours précieux aux vrais obſervateurs, a cependant trop raiſonné la partie ſémiotique qu'il a tirée d'Hippocrate. C'eſt un défaut qu'il doit ſans doute à Galien dans les volumineux écrits duquel il me paroît avoir étudié la doctrine du divin vieillard plutôt que dans les ouvrages mêmes de cet illuſtre légiſlateur de la médecine; laiſſant donc à part les aitiologies aſſez peu ſatisfaiſantes qu'il propoſe d'après Galien, ne prenons que les faits, & tâchons de les préſenter d'une maniere & dans un ordre convenables.

On peut, dans les *ſueurs*, conſidérer la quantité, la qualité, les parties par où elle ſe fait, le temps du malade auquel elle a lieu, & l'état de la maladie qui l'éprouve. La quantité de la *ſueur* peut être trop grande ou trop petite; la qualité varie principalement par rapport à l'odeur & à la chaleur. Quelques auteurs ajoutent fort inutilement par rapport au goût; car qui eſt-ce qui goûte la *ſueur* de ſes malades, & quel ſigne lumineux a produit l'attention à cette qualité? Les parties par où ſe fait la *ſueur* peuvent être plus ou moins étendues; delà naît la diviſion importante des *ſueurs* en générales & particulieres. Le temps de la maladie les fait diſtinguer en critiques & ſymptomatiques. L'état du malade favoriſe la même diſtinction, & établit celle des *ſueurs* bonnes, mauvaiſes & mortelles: ce ſont-là les principales ſources d'où découlent tous les ſignes qui ſe tirent de la *ſueur*. Dans l'expoſition que nous allons en faire, nous prendrons la méthode ſuivante; détaillant d'abord les ſignes heureux & critiques; 2°. ceux qui font craindre quelque ſymptome fâcheux déterminé; 3°. ceux qui ſont en général mauvais, ou mortels.

I. On doit en général regarder comme avantageuſes les *ſueurs* qui paroiſſent, après la coction, un des jours critiques, qui emportent entiérement la fievre, & celles qui découlent de tout le corps, ſont chaudes, forment de petites gouttes, & diminuent la violence des accidens. Hippocr. *proſt. lib. I*, n°. *28*. Les jours auxquels les *ſueurs* ſurvenues ſont bonnes, & même critiques, ſont le 3, le 5, le 7, le 9, le 11, le 14, le 17, le 21, le 27, le 31 & le 34. *Aphor. 36*, *lib. IV*. Hippocrate n'a point fait à deſſein mention du quatrieme jour, quoiqu'il paſſe ordinairement pour un des critiques, parce que, remarque Galien, les fievres très-aiguës ayant leur redoublement les jours impairs, la criſe ne peut ſe faire que dans ce même temps; & Proſper Alpin ajoute qu'il n'a preſque jamais obſervé ce jour-là des *ſueurs* favorables. Les *ſueurs* critiques ſont ordinairement précédées de friſſons; les fievres intermittentes en offrent des exemples très-fréquens, où l'on voit encore que la quantité des *ſueurs* eſt proportionnée à la durée & à l'intenſité du friſſon; & quoiqu'elles ſoient inutiles *à critiquer* pour le fond de la maladie, pour la cauſe des accès, elles n'en ſont pas moins critiques pour chaque accès particulier dont elles ſont la terminaiſon ordinaire. Cette aſſertion ſe trouve auſſi confirmée par les hiſtoires de pluſieurs malades qu'Hippocrate a rapportées dans ſes *épidémies*, où il dit que les malades friſſonnoient, avoient enſuite la fievre très-aiguë, ardente, πυρ, & ſuoient enfin très-abondamment: ainſi la femme qui demeuroit ſur le rivage, eut un léger friſſon le onzieme jour, qui fut ſuivi d'une fievre très-vive, la *ſueur* ſurvint, & la fievre ceſſa. Charion eut de même un petit friſſon, la fievre & des *ſueurs* entiérement critiques. C'eſt avec raiſon que Galien aſſure que les *ſueurs* qui ſuccedent aux friſſons ſont très-heureuſes ſi elles paroiſſent avec des ſignes de coction. Il n'eſt pas moins avantageux que les *ſueurs* ſoient chaudes & univerſelles; tous les malades qui en ont été ſoulagés ou guéris, dont il eſt parlé dans les *épidémies*, les ont éprouvées telles; Cléomaſtide, Meton, Mélidie, Anaxion, la femme qui demeuroit ſur le rivage, le malade du jardin de Déalces, *&c.* Périclès eut ſur le midi une *ſueur* abondante & chaude, & qui découla de tout le corps; la fievre ceſſa & ne revint plus. Nicodeme éprouva la même choſe; la vierge de Lariſſe friſſonna, & bientôt après eut des *ſueurs* copieuſes, chaudes & univerſelles,

universelles, & fut parfaitement guérie, *epidem. lib. III, sect. 11; ægrot. 8, 10, 11 & 12.* Les *sueurs* venant peu à peu sont d'un grand secours dans les convulsions accompagnées d'extinction de voix durable, *coac. prænot. n°. 13, cap. xiv.* Les personnes grêles, maigres, qui crachent beaucoup, se trouvent très-bien de suer en dormant. Plusieurs malades sont aussi soulagés par les *sueurs*, *ibid. n°. 12, cap. x.* Les douleurs aux hypocondres avec extinction de voix dans le cours des maladies aiguës se terminent heureusement par les *sueurs;* & si cette crise n'a pas lieu, ces douleurs sont d'un mauvais caractere & très-dangereuses, *prorrhet. lib. I, sect. 11, n°. 57.* Les malades qui sont au commencement agités, ont des insomnies, rendent par le nez du sang goutte à goutte, qui soulagés, le sixieme jour, retombent pendant la nuit plus mal qu'auparavant, ont le lendemain des légeres *sueurs*, & tombent ensuite dans l'assoupissement & le délire; ces malades, dis-je, ont à la fin une hémorragie du nez très-abondante, *ibid. sect. 3, n°. 40.* Les délires avec refroidissement occasionés par la crainte, sont terminés par des fievres accompagnées de *sueurs* & des sommeils qui interceptent la voix, *coac. præn. cap. xxij, n°. 8.*

On a lieu d'attendre des *sueurs* critiques ou avantageuses dans les maladies aiguës, lorsque les signes généraux de coction ont paru, & qu'on observe ceux d'une crise prochaine, lorsque la peau est lâche & molle & qu'elle devient morte; que la chaleur du corps est humide; que le visage est très-rouge; que le frisson survient; que le ventre est resserré, les urines peu abondantes; que la saison est convenable, ce qui arrive sur-tout lorsque l'été est humide & semblable au printemps, *aphor. 6. lib. III.* Lorsqu'il y a eu des délires, & enfin ce qui est le signe le plus sûr & le plus constant, lorsque le pouls devient mol & ondulant; ce caractere du pouls, avant-coureur de la *sueur* critique décrit par Galien, a été copié machinalement par tous les auteurs qui l'ont suivi, & aucun jusqu'à Solano n'a imaginé que les autres évacuations critiques devoient naturellement être précédées & annoncées par un pouls particulier. Ce médecin espagnol a fort bien vu que le dévoiement & l'hémorragie du nez avoient leur pouls propre; mais il n'a vu que cela. Cette partie a reçu beaucoup d'accroissement & de perfection par les observations neuves & intéressantes de M. Bordeu. *Voyez l'article* POULS. Solano a dit que le pouls de la *sueur*, qu'il appelle *inciduus*, étoit celui " dans lequel deux pulsations, trois ou quatre tout au plus, s'élevent non-seulement au dessus des autres, mais aussi par degrés chacune au dessus de la précédente, la seconde au dessus de la premiere, & ainsi de suite jusqu'à la quatrieme inclusivement; car Solano n'a jamais observé plus de quatre pulsations consécutives de cette sorte. » Galien avoit déja remarqué cette élévation graduée des pulsations. M. Bordeu prétend que ce pouls ondulant n'est pas simple, & qu'il tient toujours un peu du pectoral, & que le vrai pouls de la *sueur* est plein, souple, développé, fort; que quelques pulsations s'élevent au dessus les unes des autres, & vont en augmentant jusqu'à la derniere qui se fait distinguer par une dilatation, & une souplesse plus marquée que dans les autres pulsations. *Recherches sur le pouls, chap. xvj.*

II. Les *sueurs* n'annoncent pour l'ordinaire un symptome ou un accident déterminé que de concert avec quelques autres signes, & dans certains cas particuliers. Ainsi les *sueurs* abondantes sont rangées parmi les principaux signes d'une suppuration déja faite dans la poitrine, *prognost. lib. II, n°. 59,* & on observe dans ce cas que les *sueurs* commencent à se faire par la poitrine, & qu'elles y sont toujours en plus grande quantité; ce qui vérifie encore l'axiome, qui dit que le siege du mal est dans la partie par où se fait la *sueur*, *aphor. 38, lib. IV,* ou les *sueurs* copieuses, chaudes ou froides continuelles sont un signe que la maladie sera longue & même dangereuse, ou que le corps a trop d'humidité, & en ce cas elles indiquent les purgatifs émétiques, si le sujet est robuste; cathartique, s'il est d'une complexion délicate; & si ces causes n'ont

point lieu, ces *sueurs* dénotent que le malade mange trop, *aphor. 42, 56, lib. VII.* La fievre aiguë accompagnée de *sueur* survenue à un malade dont l'esprit n'est pas tranquille, annoncent & déterminent la phrénésie, *prorrhet. l. I, sect. 1, n°. 17*, les *sueurs* qui paroissent avec des tremblemens convulsifs, indiquent leur retour, *ibid. sect. 3, n° 13*, des légeres *sueurs*, ἐφιδρωσις, avec douleur de tête & constipation précedent & présagent les convulsions, *ibid. n°. 23*, ramollissement de la langue, dégoût, *sueurs* froides à la suite d'un dévoiement, sont des signes de vomissement de matieres noirâtres, *coac. prænot. c. vij. n°. 4.*

III. Les *sueurs* qui fournissent un pronostic fâcheux, ou même qui donnent lieu de craindre la mort, sont en général celles qui paroissent avant la coction, par conséquent aucun des jours critiques qui n'apportent aucun soulagement, qui sont en trop petite ou trop grande quantité, qui ne sont que partielles, qui sont froides & fétides, &. qui enfin sont accompagnées de signes pernicieux; la *sueur* qui commence en même temps que la fievre dans les maladies aiguës est très-mauvaise, *coac. prænot. c. xxvj, n°. 3*, elle annonce une crise imparfaite & très-laborieuse, *epidem. lib. II, n°. 2.* Walsdmid assure que les *sueurs* abondantes qui viennent au commencement des petites-véroles, & qui sont accompagnées de beaucoup de foiblesse, sont mortelles; les *sueurs* qui n'ont aucun bon effet, sont sensées inutiles, si elles n'ont d'ailleurs aucun mauvais caractere; mais elles deviennent dangereuses, si elles sont trop abondantes, ce qui peut arriver de deux façons, ou si dans peu de temps elles coulent en grande quantité, ou si elles persistent trop long-temps & sont continuelles. Les *sueurs* abondantes qui fatiguent sont toujours mauvaises; si la fievre ne diminue pas, elle en devient plus longue, *aphor. 56, lib. IV*, lorsqu'elles sont abondantes & chaudes, le danger est moins grand que lorsqu'elles sont en même temps froides, *aphor. 42, ibid.* La plupart de ceux qui tomberent malades pendant la constitution pestilentielle décrite, *epidem. lib. III, sect. 11, n°. 18*, moururent ou traînerent long-temps; les frissons étoient fréquens, la fievre aiguë & continuelle, & les *sueurs* copieuses presque toujours froides, paroissoient dans des temps peu convenables. Pythion eut le jour de sa mort le dixieme de sa maladie une extinction de voix, un froid vif, la fievre très-aiguë & des *sueurs* abondantes, *ibid. ægr. 3.* Les *sueurs* survenues même les jours critiques, si elles sont fortes, abondantes & rapides, sont dangereuses; il en est de même, si elles sortent du front comme des gouttes; & si elles sont froides & copieuses, elles ne peuvent paroître ainsi sans beaucoup d'effort & de violence, *aphor. 4, lib. VIII.* Ceux qui après le frisson, ont des *sueurs* abondantes, sont très-dangereusement malades, *coac. præn. c. j. n°. 13.* Les *sueurs* assidues, continuelles sont toujours symptomatiques & mauvaises, quand même elles ne seroient pas fort abondantes. Le phrénétique, dont parle Hippocrate dans ses épidémies, *lib. III, sect. ægr. 4*, vomissoit des matieres virulentes, avoit une fievre mêlée de frisson & des *sueurs* continuelles. Ce symptome est très-ordinaire, & mortel dans le troisieme degré de phthisie & dans les consomptions: les *sueurs* qui cessent trop tôt, ou qui sont trop légeres, les *défudations*, ἐφιδρωσις, ne sont pas moins dangereuses que les précédentes. Galien a fort judicieusement remarqué que les *sueurs* qui ont commencé à paroître & qui cessent ensuite tout à coup, sont très-mauvaises, *comment. in prorrhet. lib. I.* Ceux qui ne *suent* que peu, & sur-tout aux environs de la tête dans les maladies aiguës, & qui sont inquiets, sont dans un danger pressant, sur-tout si les urines sont en même temps noires; il en est de même, s'il ne peuvent dormir & si la chaleur revient, *prorrhet. lib. I, sect. 11, n°. 18 & 33.* De légeres *sueurs* sont sur-tout pernicieuses, si elles se font avec refroidissement à la suite d'un saignement de nez, *ibid. sect. III, n°. 34.* Si elles succedent à des horripilations fréquentes qui passent & qui reviennent souvent, à des frissons qui accompagnent l'assoupissement, l'ardeur du visage & les douleurs de tête; si elles se rencontrent avec lassitude, obscurcisse-

ment de la vue, vieille toux, & sur-tout si ces malades sont promptement rechauffés, & lorsque ces *sueurs* légeres paroissent après un frisson suivi de réfroidissement, avec douleur de tête & du cou, & perte de voix, les malades meurent avec une gêne dans le gosier, qui empêche la libre sortie de l'air, *com. prænot. c. j. n°. 12, 8, 7, 35, 36, 41, 42, 1.* Le refroidissement ou le frisson qui succedent à ces légeres *sueurs*, les rendent presque toujours mortelles, sur-tout s'il y a de fréquentes alternatives de frissons & de *sueurs*, le ventre se relâche à la fin, & il se fait des suppurations, *ibid. n°. 11 & 41.* On peut voir combien fréquemment le frisson qui suit & intercepte les *sueurs*, annonce & précede la mort des malades, dans les histoires de la femme de Droméadus, *epidem. lib. I, n°. 34, p. 11*; de la fille d'Euryanoctê, du jeune homme qui demeuroit au marché des menteurs, *ibid. lib. III, sect. I, ægr. 6 & 8*, de la femme de Théodore, de celle d'Euxenius & d'Aristocrate, *epidem. lib. VII, n°. 45, &c.* Autant les *sueurs* générales sont avantageuses, autant celles qui n'ont lieu que par quelque partie du corps, par le front, la tête, le cou & les clavicules, la poitrine, *&c.* sont funestes & de mauvais augure, tous les malades dans lesquels Hippocrate a observé ces *sueurs* partielles sont morts, aussi les met-il au nombre des signes qui caractérisoient dès le commencement les fievres ardentes qui devoient avoir une terminaison peu favorable, *epidem. lib. I, passim.* Les *sueurs* froides sont les plus pernicieuses de toutes, sur-tout si elles ne sont pas générales, *prognost. lib. I, n°. 18*, on les observe souvent dans les derniers temps des maladies, lorsque les malades sont prêts à rendre le dernier soupir; si elles se rencontrent avec une fievre légere, elles n'annoncent que de la durée; mais si la fievre est aiguë, elles dénotent une mort prochaine, *aphor. 37, lib. IV*, elles viennent quelquefois à la suite des déjections noires, *coac. præn. c. xxviij, n°. 43.* Philiscus eut le cinquieme jour des *sueurs* froides, & mourut le lendemain. Dans Silenus, après l'apparition de ce symptome, la mort fut plus lente, mais non pas moins certaine, *epidem. lib. I, n°. 24 & 25, ægr. 1 & 2.* Enfin quoique les *sueurs* n'aient aucune mauvaise qualité, si elles paroissent en même temps que d'autres signes fâcheux, elles contribuent à confirmer le pronostic de mort, sur-tout si elles ne dissipent point ces accidens. Ainsi la femme d'Olympiade avoit la voix éteinte, l'orthopnée, mauvaise couleur, & *sueur* principalement des jambes & des piés, elle étoit déja à l'agonie & dans les bras de la mort, *ibid. lib. VII, n°. 36.* Erasinus dont la *sueur* étoit jointe à des convulsions, & qui avoit les extrêmités froides & livides, mourut le cinquieme jour, *ibid. lib. III, sect. 3, ægr. 8*, d'où l'on peut conclure que, quoique les *sueurs* soient des signes assez certains par elles-mêmes, on risqueroit souvent de se tromper si l'on s'en tenoit à ce seul signe, & l'on voit la nécessité de combiner tous les signes pour pouvoir porter un pronostic à peu près certain, c'est-à-dire, qui ait beaucoup de probabilité, toutes les parties de la *seméiotique* se prêtent un appui & une force réciproques; on ne peut sous quelque prétexte que ce soit, s'exempter de les approfondir toutes avec soin, la moindre négligence sur ce point est impardonnable; elle peut tourner au déshonneur du médecin coupable, & qui pis est au détriment du malade innocent. *(m)*

SUEUR ANGLOISE, *(Médecine prat.)* maladie particuliere aux Anglois, dont la *sueur* est le symptome principal & l'unique remede; elle est connue dans les différens auteurs sous les noms de *fievre sudatoire*, ἱδρωτικὸς, de *peste britannique*, d'*éphemere pestilentielle*, de *suette*, &c.

Cette maladie épidémique en Angleterre, n'y a pas été de tout temps; l'époque de son invasion dans ce pays, n'est pas bien déterminée: les écrivains qui la font remonter aux temps les plus reculés ne la placent pas avant l'année 1480; tels sont Surius, Cambden, Caïus, & Childrel: d'autres prétendent que cette maladie n'a commencé à faire des ravages qu'au commencement du sixieme siecle; mais ces prétentions sont détruites par les témoignages positifs des premiers, qui ne accordent cependant pas entr'eux, sur l'année précise de son invasion. Le sen-

timent le plus commun, & qui paroît le plus sûr, c'est celui de Caïus, qui assure que la *sueur angloise* se répandit pour la premiere fois, en 1483, dans l'armée d'Henri VII. roi d'Angleterre, dès qu'elle fut abordée au port de Milfort, dans la principauté de Galles; elle gagna ensuite Londres, où elle attaqua & tua un grand nombre de personnes, depuis le premier Septembre jusqu'à la fin du mois d'Octobre; alors les *sueurs* se calmerent, & l'on n'en ressentit aucune atteinte jusqu'à l'été de 1485; depuis elle reparut en 1506, & en 1518, & cette année elle fut si violente, qu'elle emportoit en trois heures les malades; aucun sexe, aucun âge, aucune condition, n'échappa à ses coups, plusieurs villes furent entiérement dépeuplées: elle revint avec un peu moins de furie en 1528; cependant les malades qui en étoient attaqués succomboient en moins de six heures à la violence du mal; elle prit la plupart de ces victimes parmi les gens de considération: Henri VIII. régnant alors, ne fut pas à l'abri de ses fureurs, il en fut frappé en 1529. Ce fut alors qu'elle se répandit dans les contrées maritimes de la Hollande, de la Zélande, ensuite à Anvers; delà dans la Flandre & le Brabant, & immola dans tous ces pays des milliers d'habitans; elle infecta aussi quelques provinces d'Allemagne, & interrompit à Marpurg, le fameux colloque de Zuingle & de Luther, sur l'eucharistie. Enfin cette terrible maladie reparut en 1551 avec tant de violence, qu'il mourut dans un seul jour cent-vingt personnes à Westminster. Ses ravages furent encore plus affreux à Shrewsbury, séjour du célebre Caïus, de qui nous tirons ces détails: ce canton fut presque entiérement dépeuplé. Les Anglois effrayés avec raison du danger prochain qu'ils couroient, cherchoient leur salut dans la fuite, remede assuré dans les autres épidémies; mais ce fut inutilement, le mal les suivoit & les attaquoit particuliérement dans les pays où ils se réfugioient; eux seuls étoient sujets à cette maladie, les autres nations n'en éprouvoient aucune atteinte, & suivant les observations bien constatées, aucun étranger voyageant ou établi dans leur pays, n'en fut attaqué. Ce fut cette année que l'épidémie épuisa ses fureurs; l'Angleterre en a été depuis ce temps exempte jusqu'à présent.

Les symptomes qui accompagnoient la *sueur angloise* étoient différens dans presque tous les sujets; elle s'annonçoit le plus ordinairement par une douleur dans quelque partie, dans le cou, les épaules, les bras, les jambes, *&c.* ou par une espece de vapeur chaude qui parcouroit ces parties; peu après une chaleur brûlante se répandoit dans l'intérieur, le malade étoit tourmenté par une soif inextinguible, par des inquiétudes, des langueurs d'estomac, des maux de cœur, quelquefois il survenoit des vomissemens; à ces accidens succédoient plus ou moins promptement des douleurs de tête, le délire, une langueur extrême, un penchant insurmontable au sommeil, le pouls devenoit vîte & véhément, & la respiration fréquente & laborieuse; ces symptomes étoient tout-à-coup suivis d'une *sueur* plus ou moins abondante, qui venant ensuite à cesser, jetoit les malades dans l'affaissement avant-coureur de la mort prochaine; dans les différentes constitutions épidémiques, & dans les différens sujets, la rapidité avec laquelle tous ces phénomenes se succédoient, varioient extrêmement en 1518, les malades avoient essuyé tous ces accidens, & étoient morts en trois heures; en 1528, leur durée s'étendoit jusqu'à six heures; en général les malades n'étoient pas sans danger jusqu'à ce que les vingt-quatre heures fussent expirées; c'étoit-là le terme le plus ordinaire de la *sueur angloise*, qui l'avoit fait appeller *peste éphémere*. On a observé que lorsque ses coups étoient moderés & portés ce semble avec choix, ils ne tomboient que rarement sur les pauvres, les vieillards, les enfans, les atrabilaires, & les personnes d'une constitution foible & délicate: les crapuleux, les personnes sanguines, celles qui faisoient un grand usage du lait, étoient les premieres victimes de sa fureur.

Plusieurs objets s'offrent ici aux recherches des théoriciens, 1°. qu'elle est l'origine de cette maladie, la cause de son invasion en Angleterre; 2°. pourquoi est-

elle si aiguë ? 3°. Pourquoi n'exerce-t-elle ses fureurs que sur le sang anglois, *&c* ? Presque tous les auteurs qui en ont écrit, Herman comte de Nyénare, Riquinus, Schiller, & Alexander Benedictus, s'accordent pieusement à regarder cette maladie comme un des fleaux par lesquels un Dieu irrité exerce sa vengeance sur les criminels humains. La *sueur angloise* a été principalement destinée à punir l'incrédulité, sans doute plus familiere aux Anglois, suivant ces vers de Pherntophius.

. . . . . *Cælestia numina nobis,*
Nil sunt quam nugæ, fabula, verba, jocus;
Inde fames nobis, pestes, mars denique fontem
Hinc etiam inclemens ἰ δροσοφιτος habet
Sævum horrendum atrox genus immedicabile morbi,
Nostræ perfidiæ debitum, &c.

Et en partant de ces principes, on explique par la volonté de ce même Dieu, tous les autres phénomenes de cette maladie, & sur-tout son *endémicité* en Angleterre ; mais ces explications ne sauroient satisfaire le philosophe médecin, quoique infiniment persuadé que Dieu est l'auteur & la premiere cause de tous les effets, parce qu'il sait que pour les opérer, l'Etre souverain se sert des moyens physiques dont les recherches lui sont permises, & que les lui attribuer toujours, ou comme on dit, recourir sans-cesse à la sacristie, n'est qu'une ressource de la paresse orgueilleuse & de la superstitieuse ignorance. Quelles sont donc les causes physiques de la *sueur angloise* ? Schiller pense que l'influence des astres, sur-tout de Saturne, de Mars, & de Mercure, n'y a pas peu contribué. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Il ajoute que le changement considérable des saisons, le genre de vie, & la mauvaise qualité de l'air, doivent aussi être accusés ; il tire une preuve de l'action de l'air, de l'observation faite sur les oiseaux qui étoient attaqués de cette peste, & qu'on trouvoit en grand nombre morts sur les arbres, avec des petits abscès sous les aisselles. Il n'est pas douteux que les mauvaises qualités de l'air ne soient la principale cause de toutes les maladies épidémiques, & par conséquent de la *sueur angloise* ; mais ce qu'il n'est pas possible de déterminer, pourquoi cet air n'a-t-il été infecté qu'en 1483 ? pourquoi & comment cette infection s'est-elle renouvellée de temps en temps ? Les mauvaises raisons qu'on en a données, laissent encore ces problêmes à décider. Pourquoi aussi les étrangers en étoient-ils exempts en Angleterre, & pourquoi les Anglois fugitifs dans les autres pays, n'étoient-ils pas à l'abri de ses coups ? Y auroit-il dans le sang des Anglois une disposition sans laquelle on peut impunément s'exposer aux causes morbifiques : porteroient-ils en naissant le germe de cette funeste maladie, qui ne peut être développé que par la constitution analogue de l'air ? cette disposition seroit-elle un effet de leur façon de vivre, de l'usage immodéré qu'ils font de la chair des animaux, & de l'état particulier de leur atmosphere ? Voilà des questions qu'on auroit pu décider, si les auteurs qui ont écrit sur cette maladie, eussent été meilleurs physiciens & plus exacts observateurs. La crainte peut être regardée comme une des causes des ravages de la *sueur angloise* ; dans toutes les pestes & les maladies épidémiques, elle joue un très-grand rôle ; mais elle ne produit jamais l'épidémie, elle ne sert qu'à en accélérer les progrès ; plusieurs auteurs se sont manifestement trompés, en généralisant cette cause *Voy.* PESTE.

D'ès que cette maladie se déclaroit, il étoit très-important de la reconnoître, elle parcouroit ses temps avec une si grande rapidité, qu'il eût été dangereux de s'y méprendre ; mais cette même rapidité en étoit un signe distinctif ; d'ailleurs, lorsqu'une maladie est épidémique, il n'est pas à craindre qu'on la méconnoisse, quelques variés qu'en soient les accidens ; il y a toujours un caractere commun qui frappe les moins éclairés, & que la crainte rend encore plus remarquable.

Le danger qui accompagnoit la *sueur angloise*, n'a pas été ni aussi pressant ni aussi certain dans tous les différens temps où elle a paru, les années les plus meurtrieres ont été comme nous avons vu, 1518,

1528, & 1551. La premiere année que cette maladie ſe fit connoître, en 1483, l'incertitude des médecins, & les méthodes de traitement peu apropriées qu'ils ſuivirent, n'ajouterent pas peu à la violence des accidens; & en effet, comme l'ont remarqué Herman, Eraſme, & quelques autres, la *ſueur angloiſe* preſque ſûrement mortelle dès le commencement, ſe calma au point que perſonne n'en mouroit que par le défaut ou l'ignorance du médecin; ceux qui ſuccomboient étoient toujours morts avant vingt-quatre heures: aucun, dit Thomas Morus, n'a péri de cette maladie que le premier jour; Eraſme a obſervé que les mêmes perſonnes étoient ſouvent attaquées trois ou quatre fois de cette maladie, juſqu'à ce qu'enfin elles devenoient hydropiques, *epiſt. 57. lib. XXVI.* la *ſueur* qui paroiſſoit, étoit, ſuivant toutes les obſervations, plutôt une criſe ſalutaire, qu'un ſymptome dangereux, ſa ceſſation ſeule étoit l'accident le plus à craindre, la cauſe & le ſigne d'une mort prochaine; ceux, dit Herman, dans qui on repercutoit la *ſueur*, mouroient en peu d'heures, & bientôt après leur cadavre détruit par la putréfaction s'en alloit en lambeaux & exhaloit une odeur inſupportable.

La *ſueur* étant l'unique remede de cette maladie, il paroît évidemment que le médecin n'a autre choſe à faire qu'à ſeconder la nature, ou ſuppléer à ſon défaut ſi elle eſt trop foible; il ne faut négliger aucun ſecours pour faire *ſuer*, les frictions doivent d'abord être employées; ſi leur effet n'eſt pas aſſez conſidérable, il faut avoir recours aux ſudorifiques internes; la maniere de les adminiſtrer eſt aſſez indifférente, peu importe qu'on les donne en opiate, en potion, en tiſanne, *&c.* il faut bien ſe garder d'employer les préparations de pavot, qu'on eſt aſſez dans l'uſage de mêler aux potions ſudorifiques, pour en aſſurer & en augmenter l'effet; le ſommeil que ces remedes occaſionent eſt mortel dans ces maladies, & loin de l'exciter, il faut le prévenir & l'empêcher, en ſecouant le malade, en lui parlant à haute voix; cette précaution eſt recommandée par tous les auteurs, ils s'accordent auſſi tous à défendre tout aliment ſolide ou liquide, à moins que la foibleſſe ne ſoit extrême, & que la ſyncope ne ſoit à craindre: alors on peut permettre un potage, ou un peu de poulet rôti, & pendant tout le jour que dure, ou peut durer la maladie, il faut tenir le malade dans un lit bien chaud, bien couvert, ſans cependant l'affaiſſer ſous le poids des couvertures, avoir attention que l'air froid n'y pénetre pas; dans cet état on le laiſſe *ſuer* ſans le changer de linge; dès qu'il a ceſſé & que les ſymptomes ſont diſſipés, on le frotte avec des ſerviettes chaudes, on lui met du linge blanc, & on le tranſporte dans un autre lit: on peut alors lui donner un bouillon, & le laiſſer dormir pendant quelques heures, après quoi il n'eſt pas indifférent de lui provoquer de nouveau la *ſueur*, ſi elle ne revient pas naturellement; par ce moyen on prévient des rechûtes preſque toujours funeſtes. Riquinus raconte qu'un payſan attaqué de la *ſueur angloiſe*, mépriſant les regles ordinaires de traitement, s'aviſa de ſe jeter dans un four d'où l'on venoit de tirer les pains, il y *ſua* prodigieuſement, on l'en retira après quelque temps extrêmement foible, mais guéri; & ce qu'il y eut de plus ſingulier, c'eſt que, s'il en faut croire cet auteur, les pains qu'on cuiſit après dans ce four, prirent une qualité vénimeuſe, & tous ceux qui en mangerent moururent enragés. Il paroît par-là qu'il n'y auroit pas de ſecours plus prompt & plus aſſuré dans la *ſueur angloiſe* que de mettre les malades dans une étuve, ſi l'on n'avoit pas à craindre le même inconvénient: cette crainte eſt fondée ſur une autre obſervation ſemblable, rapportée par Herman. Un médecin ayant des bubons peſtilentiels, ſous l'aiſſelle gauche, va comme pour ſe laver au bain public, il fait allumer plus qu'à l'ordinaire le feu des poëles, & dans cette eſpece d'étuve, il ſe fait frotter avec force par deux domeſtiques, pour exciter plutôt & plus abondamment la *ſueur* qui ne tarda pas à couler de toutes parts: il remédie à la foibleſſe qu'il éprouvoit par quelques verres de vin ſpiritueux, & ſort ainſi du bain parfaitement guéri; mais ſa *ſueur* avoit tellement infecté le lieu du bain, que

celui qui en avoit la direction, ſes domeſtiques, & tous ceux qui vinrent enſuite ſe baigner y moururent auſſi-tôt; le gouvernement fut obligé de faire murer cet endroit, pour prévenir d'autres accidens auſſi funeſtes.

La fuite étant un expédient obſervé inutile pour ſe garantir de la *ſueur angloiſe*, les auteurs conſeillent d'allumer de grands feux avec des bois odoriférans, dans les rues & les maiſons, précaution conſeillée par Hippocrate dans la peſte & couronnée par le ſuccès; de prendre des poudres & des infuſions aromatiques, alexipharmaques, *&c.* & lorſqu'on a heureuſement réchappé, il faut bien ſe garder du froid qui ne manque pas d'occaſioner un cours de ventre preſque toujours mortel, comme le prouve la triſte expérience de ceux qui étant guéris, s'y ſont inconſidérement expoſés. (*m*)

SUEUR, ſ. m. (*Corroyerie.*) ouvrier qui autrefois travailloit les cuirs au ſortir de la main du tanneur. C'étoit celui qui les mettoit en ſuin ou en graiſſe, qu'on nomme alors *ſouin*; les *Sueurs*, comme on le voit dans les anciens ſtatuts des Corroyeurs, faiſoient une communauté particuliere, qui, auſſi bien que celle des Baudroyeurs & des Cordonniers, a été réunie à la communauté des Corroyeurs. *Savary.* (*D. J.*)

SUEVUS ou SUEBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. x.* Spener, *notit. Germ. ant. l. II. c. ij.* veut que ce ſoit une des embouchures de l'Oder: ſavoir celle du milieu appellée *Suine* ou *Sueve*, & qui approche plus du nom des Sueves qui ont anciennement habité dans ces quartiers. (*D. J.*)

SUEZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Egypte, ſur la côte ſeptentrionale de la mer rouge, à vingt lieues au Nord de Tor, avec un vieux château ruiné, & un petit port à trois journées du chemin du Caire.

Les anciens appelloient *Suez*, la ville des héros, *Héréopolis*; peut-être ne s'acquitelle un ſi beau nom qu'à cauſe de ſon commerce. Elle eſt cependant ſituée dans un terrain fort ſtérile juſqu'à cinquante milles tout autour; elle manque d'eau, & ſon port qui a peu de fond, n'eſt qu'une vraie rade dangereuſe: les ſoudans d'Egypte, & après eux les Turcs, ne l'ont point réparé; & d'ailleurs dans le temps même qu'ils y travailloient pour s'oppoſer aux progrès que faiſoient les Portugais, il falloit qu'alors même les chameaux portaſſent tous les matériaux, depuis le Caire juſqu'à *Suez*. (*D. J.*)

SUEZ, *le golphe de*, (*Géog. mod.*) anciennement *Heroopolites ſinus*; c'eſt la partie la plus ſeptentrionale de la mer Rouge, & l'endroit où vraiſſemblablement les Iſraélites la paſſerent à pié ſec; ce golfe n'eſt ſéparé de la mer Méditerranée que par un iſthme d'environ cinquante milles, qui joint l'Aſie à l'Afrique, & qu'on appelle l'*iſthme de Suez*; nous en allons faire l'article. (*D. J.*)

SUEZ, *iſthme de*, (*Géog. mod.*) iſthme qui joint l'Aſie à l'Afrique. Cet iſthme peut avoir cinquante milles d'étendue, quoique Plutarque ne lui en donne que trente-ſept, juſqu'à l'endroit ou l'on s'embarque ſur le Nil. Les rois d'Egypte conſidérant les grands avantages qui reviendroient à leur pays par la communication des mers, tenterent ſouvent de couper cet iſthme, & de faire par ce moyen une île de toute l'Afrique. Séſoſtris, au rapport de Strabon, fut le premier qui forma ce deſſein, & qui fit ſon poſſible pour l'exécuter. Darius, roi de Perſe & d'Egypte, tenta la même entrepriſe, & conduiſit ſon ouvrage juſqu'aux lacs Amers, nommés de la ſorte à cauſe de l'amertume de leurs eaux. Le premier Ptolomée parmi les ſucceſſeurs d'Alexandre, ſe propoſa d'achever l'ouvrage, & l'abandonna cependant bientôt après. Les uns diſent que ce fut par crainte d'inonder l'Egypte qui eſt plus baſſe de trois coudées que la mer Rouge. D'autres aſſurent que ce fut de peur que la mer en entrant dans le Nil, ne gâtât par ſon amertume les eaux de ce fleuve, & que pour comble de maux tout ſon pays ne devînt ſtérile, d'abord que ſes campagnes ſe trouveroient arroſées des eaux de la mer.

Quoiqu'il en ſoit, on ſe contenta de creuſer un canal qui joignoit le Nil à la mer Rouge. Ce fut alors que les ports de cette mer commencerent à être fameux. La ville de Coptos devint l'entrepôt de toutes les marchandiſes qui paſſoient des Indes en Egypte. Depuis que l'on a laiſſé détruire le

canal qui communiquoit le Nil avec la mer Rouge, on eſt obligé d'employer les chameaux pour tranſporter par terre les marchandiſes.

Cléopatre, après la perte de la bataille d'actium, vint à Alexandrie où ſe rendit Antoine, qui la trouva toute occupée d'un deſſein fort extraordinaire. Pour éviter de tomber entre les mains d'Octave, préſumant bien qu'il la pourſuivroit, elle ſongeoit à faire tranſporter ſes vaiſſeaux de la mer Méditerranée dans la mer Rouge par l'iſthme qui a cinquante à ſoixante milles de largeur de Pharma à *Suez*. Elle projetoit enſuite de mettre ſes tréſors dans ſes vaiſſeaux & dans les autres qu'elle avoit déja ſur cette mer, pour aller chercher quelque retraite écartée ; mais elle abandonna ce deſſein, dans l'eſpoir peut-être de faire encore la conquête de ce nouveau maître du monde. *(D. J.)*

SUEZIC, *(Géog. mod.)* par les Orientaux *Sueriah*, province voiſine de la Colchide, dont les peuples nommés anciennement *Tzani* & *Lazi* habitoient la plus grande partie. *(D. J.)*

SUFFEGMAR, *(Géog. mod.)* riviere d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger : elle prend ſa ſource aux montagnes qui bornent le grand Atlas, & ſe jette dans la mer, au levant de Gigeri. C'eſt l'Ampſaga des anciens, ou l'Ampſagas de Ptolemée. *(D. J.)*

SUFFETES, ſ. m. pl. *(Hiſt. anc.)* c'eſt ainſi que l'on nommoit chez les Carthaginois les deux principaux magiſtrats de la république qui étoient élus parmi les ſénateurs les plus diſtingués par la naiſſance, par la richeſſe, & par les talens. Leur autorité ne duroit que pendant une année, comme celle des conſuls romains ; mais il ne paroît pas que les *ſuffetes* fuſſent chargés du commandement des armées pendant leur magiſtrature ; pour l'ordinaire leurs fonctions étoient purement civiles ; cependant nous voyons qu'Annibal, Himilcon & Magon ont commandé les armées des Carthaginois dans le temps même qu'ils étoient revêtus de la dignité des *ſuffetes ;* ils convoquoient le ſénat auquel ils préſidoient ; ils y propoſoient les matieres ſur leſquelles on devoit délibérer ; ils recueilloient les ſuffrages. Quelques auteurs croient qu'ils avoient le droit de vie & de mort, & d'infliger les punitions qu'ils jugeoient à propos.

Aucune loi ne pouvoit paſſer dans le ſénat ſans leur concours ; lorſqu'ils n'étoient point d'accord avec le ſénat, le peuple décidoit. Chaque ville de la domination carthaginoiſe avoit des *ſuffetes*, à l'exemple de la capitale.

SUFFIBULUM, ſ. m. *(Littérat.)* ce mot, dans Feſtus, ſignifie le voile blanc que les veſtales mettoient ſur leurs têtes lors des ſacrifices, & qui étoit attaché avec une agraffe. *(D. J.)*

SUFFISANCE, *(Gram.)* la *ſuffiſance* eſt la bonne opinion que l'on a des choſes qu'on dit ; c'eſt un défaut de l'eſprit, qui naît de la préſomption, & ſouvent de l'ignorance. Elle eſt inſupportable dans la ſociété, dont elle bleſſe les égards par ſon ton décidé.

On me fait haïr les choſes vraiſemblables, quand on me les plante pour infaillibles, dit Montaigne. J'aime ces mots qui amolliſſent & moderent la témérité de nos propoſitions. *A l'aventure, aucunement quelque, on dit, je penſe*, & ſemblables : & ſi j'euſſe eu à dreſſer des enfans, je leur euſſe tant mis à la bouche cette façon de répondre. *Qu'eſt-ce à dire, je ne l'entends pas, il pourroit être, eſt-il vrai ?* de ſorte qu'ils euſſent plutôt gardé la forme d'apprentifs à ſoixante ans, que de repréſenter les docteurs à dix ans, comme ils font. Qui veut guérir de l'ignorance, il faut la confeſſer.

SUFFISANT, SUFFISANCE, *(Lang. franc.)* lorſque *ſuffiſant* eſt participe, il ſignifie ſeulement *qui ſuffit*, comme un ordinaire *ſuffiſant*, des proviſions *ſuffiſantes ;* mais lorſqu'il eſt adjectif, il déſigne un préſomptueux, " rien de plus inſupportable dans la vie que ces hommes *ſuffiſans*, ces femmes *ſuffiſantes*, qui décident de tout ſans rien ſavoir. » Ce mot ne ſe prend en bonne part que quand il eſt joint à un autre qui en détermine la ſignification. Il ne faudroit donner les premieres places de l'état qu'à des gens *ſuffiſans*, & capables de remplir les grandes charges de la couronne.

L'on

L'on doit faire la même remarque du mot *suffisance ;* il se dit du vrai mérite & du faux mérite. Les riches gâtés par la fortune montrent ordinairement une *suffisance* orgueilleuse ; mais l'adversité jointe au génie produit la grande capacité & la *suffisance* modeste.

SUFFISANT, IMPORTANT, ARROGANT, (*Synon.*) le *suffisant*, dit la Bruyere, est celui en qui la pratique de certains détails que l'on honore du nom d'affaires, se trouve jointe à une très-grande médiocrité d'esprit.

Un grain d'esprit & une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la composition du *suffisant*, font l'*important ;* sotte & puérile confiance dans celui qui se croit tel !

Pendant qu'on ne fait que rire de l'*important*, il n'a pas un autre nom : dès qu'on s'en plaint, c'est l'*arrogant*. (*D. J.*)

SUFFISAMMENT, ASSEZ, (*Synon.*) ces deux mots dit M. l'abbé Girard, regardent également la quantité : avec cette différence qu'*assez* a plus de rapport à la quantité qu'on veut avoir, & que *suffisamment* en a plus à la quantité qu'on veut employer.

L'avare n'en a jamais *assez ;* il accumule & souhaite sans cesse. Le prodigue n'en a jamais *suffisamment ;* il veut toujours dépenser plus qu'il n'a.

On dit c'est *assez*, lorsqu'on n'en veut pas d'avantage ; & l'on dit, en voilà *suffisamment*, lorsqu'on en a précisément ce qu'il faut, pour l'usage qu'on en veut faire.

A l'égard des doses & de tout ce qui se consume, *assez* paroît marquer plus de quantité que *suffisamment ;* car il semble quand il y en a *assez*, ce qui seroit de plus, y seroit de trop ; mais que quand il y en a *suffisamment*, ce qui seroit de plus, n'y feroit que l'abondance, sans y être de trop. On dit aussi d'une petite portion & d'un revenu médiocre, qu'on en a *suffisamment*, mais on ne dit guere qu'on en a *assez*.

Il se trouve dans la signification d'*assez* plus de généralité ; ce qui lui donnant un service plus étendu, en rend l'usage plus commun, au lieu que *suffisamment* renferme dans son idée un rapport à l'emploi des choses, qui lui donnant un caractere plus particulier, en borne l'usage à un plus petit nombre d'occasions.

C'est *assez* d'une heure à table pour prendre *suffisamment* de nourriture ; mais ce n'est pas *assez* pour ceux qui en font leurs délices.

L'économe sait en trouver *assez* où il y en a peu. Le dissipateur n'en peut avoir *suffisamment*, où il y en a même beaucoup. Girard, *synonim. françois.* (*D. J.*)

SUFFISANTE GRACE, (*Théol.*) la grace *suffisante*, selon les catholiques, est celle qui donne à la volonté un pouvoir véritable, dégagé & propre à vaincre la concupiscence, pour faire le bien méritoire de la vie eternelle.

Il est de foi que la grace est nécessaire, & que sans la grace on ne peut faire aucun bien qui soit méritoire de la vie éternelle. On convient aussi que Dieu ne refuse point les secours nécessaires, & tout le monde sait que l'homme ne fait pas ce qu'il devroit faire, & qu'il fait au contraire ce qu'il ne devroit pas faire.

De ces principes qui sont généralement avoués par toutes les sectes, quoique divisées à d'autres égards, il s'ensuit qu'il y a quelques graces de Dieu auxquelles l'homme résiste ; quelques-unes avec lesquelles l'homme n'agit point, quoiqu'il puisse véritablement agir ; quelques-unes enfin malgré lesquelles l'homme fait le mal, quoiqu'il puisse faire le bien. C'est ce secours que l'on appelle *grace suffisante*, parce qu'elle suffit pour que nous puissions agir, quoique nous puissions l'avoir sans agir.

En effet il est d'expérience qu'il y a des graces que l'homme prive par la résistance très-libre de sa volonté, de l'effet dont elles sont capables, eu égard aux circonstances où elles sont données, & que Dieu se propose de produire par leur moyen, dans le moment même qu'il les accorde. Tous les reproches que Dieu fait aux pécheurs dans l'Ecriture d'avoir été sourds à sa voix, de n'avoir pas correspondu à ses saints désirs, d'avoir résisté aux inspirations célestes, établissent évidemment ce point

de doctrine : autrement ces reproches ſeroient injuſtes & illuſoires.

Mais les théologiens ſcholaſtiques ſont partagés ſur la nature de cette *grace ſuffiſante*.

Les Thomiſtes appellent *grce ſuffiſante* celle avec laquelle l'homme peut faire le bien, mais avec lequel il ne le fera jamais ſans un nouveau ſecours qu'ils appellent *prémotion phyſique*. *Voyez* PRÉMOTION.

Les Auguſtiniens penſent de même ; mais au lieu de la prémotion phyſique, ils n'exigent qu'une prémotion morale. La *grace ſuffiſante*, ſelon eux, donne aſſez de force à la volonté pour faire le bien. mais celle-ci ne le fera jamais ſans une délectation victorieuſe par elle-même & abſolument.

D'autres qu'on nomme auſſi *Auguſtiniens*, accordent qu'avec la *grace ſuffiſante* non-ſeulement on peut faire le bien, mais encore q'uon l'accomplit réellement dans certaines occaſions faciles ; mais pour les œuvres plus difficiles, ils exigent une grace plus efficace.

Suarès & les Congruiſtes appellent *grace ſuffiſante* celle qui n'eſt pas proportionnée aux différentes circonſtances du temps, du lieu, ou de la perſonne à qui elle eſt donnée, & qui par cette raiſon n'a jamais ſon effet, quoiqu'elle donne toujours un pouvoir véritable & prochain pour agir.

Enfin les Moliniſtes appellent *grace ſuffiſante* celle qui telle que Dieu la donne, confere à l'homme un véritable pouvoir de faire le bien, & dont il peut uſer par la ſeule détérmination de ſa volonté ſans aucun autre ſecours ultérieur, enſorte que s'il y conſent, elle devient efficace, s'il y réſiſte, elle n'en a pas moins été *ſuffiſante*.

Luther & Calvin ont rejeté la *grace ſuffiſante*, & Janſenius l'a auſſi rejetée en prétendant qu'il n'y a de véritable grace intérieure que celle à laquelle on ne réſiſte jamais.

Les théologiens catholiques prouvent que non-ſeulement Dieu ne refuſe point la *grace ſuffiſante* mais encore qu'il la confere, l'offre ou la prépare aux juſtes, aux fideles, aux pécheurs, aux endurcis, aux infideles & aux enfans qui meurent ſans baptême.

SUFFISANTE RAISON, (*Métaphyſiq.*) *principe de la raiſon ſuffiſante*. C'eſt celui duquel dépendent toutes les vérités contingentes. Il n'eſt ni moins primitif, ni moins univerſel que celui de *contradiction*. Tous les hommes le ſuivent naturellement ; car il n'y a perſonne qui ſe détermine à une choſe plutôt qu'à une autre ſans une *raiſon ſuffiſante*, qui lui faſſe voir que cette choſe eſt préférable à l'autre.

Quant on demande compte à quelqu'un de ſes actions, on pouſſe les queſtions juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à découvrir une raiſon qui nous ſatisfaſſe, & nous ſentons dans tous les cas que nous ne pouvons point forcer notre eſprit à admettre quelque choſe ſans une *raiſon ſuffiſante*, c'eſt-à-dire, ſans une raiſon qui nous faſſe comprendre pourquoi cette choſe eſt ainſi plutôt que tout autrement.

Si on vouloit nier ce grand principe, on tomberoit dans d'étranges contradictions : car dès que l'on admet qu'il peut arriver quelque choſe ſans *raiſon ſuffiſante*, on ne peut aſſurer d'aucune choſe qu'elle eſt la même qu'elle étoit le moment d'auparavant, puiſque cette choſe pourroit ſe changer à tout moment dans une autre d'une autre eſpece ; ainſi il n'y auroit pour nous des vérités que pour un inſtant.

J'aſſure, par exemple, que tout eſt encore dans ma chambre dans l'état où je l'ai laiſſé, parce que je ſuis aſſuré que perſonne n'y eſt entré depuis que j'en ſuis ſorti ; mais ſi le principe de la *raiſon ſuffiſante* n'a pas lieu, ma certitude devient une chimere, puiſque tout pourroit être bouleverſé dans ma chambre ſans qu'il y fût entré perſonne capable de le déranger.

Sans ce principe, il n'y auroit point des choſes identiques ; car deux choſes ſont identiques, lorſque l'on peut ſubſtituer l'une a la place de l'autre ſans qu'il arrive aucun changement par rapport à la propriété qu'on conſidere. Ainſi, par exemple, ſi j'ai une boule de pierre & une boule de plomb, & que je puiſſe mettre l'une à la place de l'autre dans le baſſin d'une ba-

lance, ſans que la balance change de ſituation, je dis que le poids de ces boules eſt identique, qu'il eſt le même, & qu'elles ſont identiques quant à leurs poids: cependant s'il pouvoit arriver quelque choſe ſans une *raiſon ſuffiſante*, je ne pourrois prononcer que le poids de ces boules eſt identique dans le temps même que j'aſſure qu'il eſt identique, puiſqu'il pourroit arriver ſans aucune raiſon un changement dans l'une qui n'arriveroit pas dans l'autre, & par conſéquent leur poids ne ſeroit point identique; ce qui eſt contre la définition.

Sans le principe de la *raiſon ſuffiſante*, on ne pourroit plus dire que cet univers, où toutes les parties ſont ſi bien liées entr'elles, n'a pu être produit que par une ſageſſe ſuprême; car s'il peut y avoir des effets ſans *raiſon ſuffiſante*, tout cela a pu être produit par le hazard, c'eſt-à-dire, par rien. Ce qui arrive quelquefois en ſonge nous fournit l'idée d'un monde fabuleux, où tous les événemens arriveroient ſans *raiſon ſuffiſante*. Je rêve que je ſuis dans ma chambre occupé à écrire; tout d'un coup ma chaiſe ſe change en un cheval aîlé, & je me trouve en un inſtant à cent lieues de l'endroit où j'étois, & avec des perſonnes qui ſont mortes depuis long-temps. Tout cela ne peut arriver dans ce monde, puiſqu'il n'y auroit point de *raiſon ſuffiſante* de tous ces effets. C'eſt ce principe qui diſtingue le ſonge de la veille, & le monde réel du monde fabuleux que l'on nous dépeint dans les contes des fées.

Dans la géométrie, où toutes les vérités ſont néceſſaires, on ne ſe ſert que du principe de contradiction; mais lorſqu'il eſt poſſible qu'une choſe ſe trouve en différens états, je ne puis aſſurer qu'elle ſe trouve dans un tel état plutôt que dans un autre, à moins que je n'allegue une raiſon de ce que j'affirme; ainſi, par exemple, je puis être aſſis, couché, debout, toutes ces déterminations de ma ſituation ſont également poſſibles; mais quand je ſuis debout, il faut qu'il y ait une *raiſon ſuffiſante* pourquoi je ſuis debout, & non pas aſſis ou couché.

Archimede paſſant de la géométrie à la méchanique, reconnut bien le beſoin de la *raiſon ſuffiſante*; car voulant démontrer qu'une balance à bras égaux, chargée de poids égaux reſtera en équilibre, il fit voir que dans cette égalité de bras & de poids, la balance devoit reſter en repos, parce qu'il n'y auroit point de *raiſon ſuffiſante* pourquoi l'un des bras deſcendroit plutôt que l'autre. M. de Leibnits, qui étoit très-attentif aux ſources de nos raiſonnemens, ſaiſit ce principe, le développa, & fut le premier qui l'énonça diſtinctement & qui l'introduiſit dans les ſciences.

Le principe de la *raiſon ſuffiſante* eſt encore le fondement des regles & des coutumes, qui ne ſont fondées que ſur ce qu'on appelle *convenance*; car les mêmes hommes peuvent ſuivre des coutumes différentes, ils peuvent déterminer leurs actions en pluſieurs manieres; & lorſqu'on choiſit préférablement à d'autres, celles où il y a le plus de raiſon, l'action devient bonne & ne ſauroit être blâmée; mais on la nomme *déraiſonnable*, dès qu'il y a des *raiſons ſuffiſantes* pour ne la point commettre; & c'eſt ſur ces mêmes principes que l'on peut prononcer qu'une coutume eſt meilleure que l'autre, c'eſt-à-dire, quand elle a plus de raiſon de ſon côté.

Ce principe bannit de la philoſophie tous les raiſonnemens à la ſcholaſtique; car les ſcholaſtiques admettoient bien qu'il ne ſe fait rien ſans cauſe; mais ils alléguoient pour cauſes des natures plaſtiques, des ames végétatives, & d'autres mots vuides de ſens; mais quand on a une fois établi qu'une cauſe n'eſt bonne qu'autant qu'elle ſatisfait au principe de *raiſon ſuffiſante*, c'eſt-à-dire, qu'autant qu'elle contient quelque choſe par où on puiſſe faire voir comment, & pourquoi un effet peut arriver; alors on ne peut plus ſe payer de ces grands mots qu'on mettoit à la place des idées.

Quand on explique, par exemple, pourquoi les plantes naiſſent, croiſſent & ſe conſervent, & que l'on donne pour cauſe de ces effets une ame végétative qui ſe trouve dans toutes les plantes, on allegue bien une cauſe de ces effets, mais une cauſe qui n'eſt

point recevable, parce qu'elle ne contient rien par où je puiſſe comprendre comment la végétation s'opere ; car cette ame végétative étant compoſée, je n'entends point delà, pourquoi la plante que je conſidere a plutôt une telle ſtructure que toute autre, ni comment cette ame peut former une machine telle que celle de cette plante.

Au reſte, on peut faire une eſpece d'argument *ad hominem* contre le principe de la *raiſon ſuffiſante*, en demandant à Meſſieurs Leibnits & Wolf comment ils peuvent l'accorder avec la contingence de l'univers. La contingence en effet ſuppoſe une différence d'équilibre. Or, quoi de plus oppoſé à cette indifférence que le principe de la *raiſon ſuffiſante* ? Il faut donc dire que le monde exiſte, non contingemment, mais en vertu d'une *raiſon ſuffiſante*, & cet aveu pourroit mener juſqu'aux bords du ſpinoſiſme. Il eſt vrai que ces philoſophes tâchent de ſe tirer d'affaire, en expliquant la contingence par une choſe dont le contraire n'eſt point impoſſible. Mais il eſt toujours vrai que la *raiſon ſuffiſante* ne laiſſe point la contingence en ſon entier. Plus un plan a de raiſons qui ſollicitent ſon exiſtence, moins les autres deviennent poſſibles, c'eſt-à-dire, peuvent prétendre à l'exiſtence.

Néanmoins le principe de la *raiſon ſuffiſante* eſt d'un très-grand uſage. La plupart des faux raiſonnemens n'ont d'autres ſources que l'oubli de cette maxime. C'eſt le ſeul fil qui puiſſe nous conduire dans ces labyrinthes d'erreur, que l'eſprit humain s'eſt bâti pour avoir le plaiſir de s'égarer. Il ne faut donc rien admettre de ce qui viole cette maxime fondamentale, qui ſert de bride aux écarts ſans nombre que fait l'imagination, dès qu'on ne l'aſſujettit pas aux regles d'un raiſonnement ſévere.

SUFFITIO, *(Littérat.)* eſpece de purification pratiquée par ceux qui avoient aſſiſté à des funérailles ; cette purification conſiſtoit ſimplement à paſſer promptement ſur du feu, & à une légere aſperſion d'eau luſtrale. *(D. J.)*

SUFFOCATION, ſ. f. *(Phyſiolog.)* perte de la reſpiration, ſoit en tout, ſoit en partie.

La *ſuffocation* procéde de différentes cauſes ; mais nous n'expliquerons ici que la *ſuffocation* qui réſulte, 1°. de la ſubmerſion ; 2°. de la privation d'air dans la machine du vuide ; 3°. lorſqu'on monte ſur des lieux fort élevés ; 4°. quand on reſpire un air trop chaud, condenſé, ou rempli de vapeurs nuiſibles aux poumons. Les *ſuffocations* qui proviennent de maladies, dépendent de ces maladies qui ſont fort variées.

Dans la ſubmerſion par l'eau, les noyés meurent comme ceux qui ſont étranglés. Dans les uns & dans les autres, le paſſage de l'air eſt bouché. Ce n'eſt point l'eau qui ſuffoque en entrant dans les poumons, car l'ouverture, c'eſt-à-dire, la glotte, n'eſt qu'une fente très-petite : or l'eau qui couvre cette fente, ne permet point à l'air d'en ſortir, par conſéquent elle ne ſauroit s'y inſinuer ; cependant lorſque les cadavres viennent à flotter, l'eau n'y trouve pas toujours les mêmes obſtacles ; car dans certaines ſituations, elle ne peut couvrir qu'une des extrémités de la glotte, tandis que l'autre répond à l'air ; ainſi dans ces ſituations, qui ne ſont pas rares dans un corps qui flotte, & qui ne garde jamais la même poſition, il eſt certain que l'eau pourra s'introduire dans les poumons, mais cela n'arrive que long-temps après la mort ; c'eſt pourquoi on ne trouve pas toujours de l'eau dans les poumons ni dans l'eſtomac des gens noyés, mais ſeulement quelquefois.

L'eſpece de *ſuffocation* artificielle, celle des animaux qui meurent dans la machine du vuide, n'eſt pas embarraſſante à concevoir ; cependant pour la comprendre, il faut ſe rappeller que les rameaux des bronches ſortent à angles aigus les uns des autres, & qu'étant élaſtiques, ils réſiſtent quand on les écartera ; or on ne ſauroit gonfler les poumons ſans écarter les branches des tuyaux bronchiques ; mais les rameaux qui peſent les uns ſur les autres, réſiſtent à la force qui fait effort pour les éloigner. Ajoutez la contractibilité du tiſſu pulmonaire qui tend toujours à raccourcir

toutes les fibres, contractibilité qui n'eſt pas même perdue dans les cadavres. Cela poſé, mettez un animal dans la machine du vuide, pompez-en l'air, que doit il arriver quand l'air ſera moins denſe ? Il eſt certain qu'il ne pourra point ſoulever les bronches, par conſéquent elles ſe rapprocheront; & d'un autre côté, l'air qui eſt dans le tiſſu intérieur des poumons ſe dilatera : il y aura donc une dilatation & une contraction dans les poumons des animaux qui ſeront dans la machine du vuide, lorſque l'air en aura été pompé.

Il eſt évident que le mouvement progreſſif du ſang ſera difficile dans ces poumons, car d'abord l'air n'aura pas aſſez de force pour élever les rameaux bronchiques ; de plus les poumons ſeront tellement diſtendus par l'air du tiſſu intérieur, qu'il faudra de toute néceſſité que les vaiſſeaux ſoient tiraillés, preſſés, crevés ; ainſi les animaux qui ſeront dans la machine du vuide, ſeront dans des angoiſſes extraordinaires, mettront en jeu le diaphragme & leurs muſcles intercauſtaux ; mais l'action même de ces muſcles leur ſera pernicieuſe, car quand les côtes agrandiront l'eſpace que renferme le thorax, le poumon ſe gonflera davantage, & les vaiſſeaux ſeront plus écartés les uns des autres. Pour avoir une idée de ce qui arrive alors, qu'on ſe ſouvienne que les véſicules des poiſſons crevent ſouvent dans la machine du vuide, & que les grenouilles ſe bourſouffient ; la même choſe doit arriver aux poumons des animaux qui meurent dans le vuide.

Une troiſieme eſpece de *ſuffocation*, eſt celle qu'on éprouve quand on monte ſur des lieux élevés. Il faut regarder les lieux fort élevés comme des eſpeces de machines du vuide car l'air y eſt très-rarefié ; ainſi il ne peut plus contrebalancer l'air qui eſt dans le tiſſu intérieur des poumons. Il faut regarder les poumons comme une veſſie d'air qu'on porte ſur le ſommet des montagnes ; or tout le monde ſait que cette veſſie ſe gonfle à proportion qu'elle eſt dans un lieu plus élevé : il en eſt de même des poumons ; ainſi les voilà expoſés à un gonflement ſemblable à celui qui ſurvient dans la machine du vuide. Ainſi on y remarquera les mêmes phénomenes, c'eſt-à-dire, que les poumons pourront laiſſer échapper les fluides qu'ils renferment, & qu'ils cauſeront par la dilatation une oppreſſion conſidérable. On ne ſera plus ſurpris à préſent, de ce qui eſt rapporté par Acoſta, lequel en paſſant par les montagnes du Pérou fut expoſé à des accidens terribles ; l'eſtomac ſe bouleverſa ; les vomiſſemens furent énormes dans leurs efforts, qui lui firent rendre juſqu'au ſang ; & il crut enfin qu'il alloit mourir. D'autres voyageurs ont obſervé que les corps ſont alors comme des cribles, l'eau en découle de tous côtés, comme s'ils étoient dans une ſueur des plus abondantes : la preſſion de l'air qui diminue à proportion qu'il eſt éloigné de la terre, doit produire tous ces ſymptomes.

Une quatrieme eſpece de *ſuffocation* arrive lorſqu'un animal eſt renfermé dans un lieu reſſerré, qui n'a pas commerce avec l'air extérieur ; c'eſt qu'alors l'air qu'on reſpire n'étant point renouvellé, ſe charge d'exhalaiſons groſſieres & pernicieuſes à la reſpiration. Le fait ſuivant juſtifie cette explication, & prouve qu'on rétablit la reſpiration léſée, en impregnant l'air de nouveaux corpuſcules qui l'améliorent.

Il eſt rapporté dans les écrits de Boyle, que Corneille Drebel fit un bateau pour aller ſous l'eau ; mais il avoit un inconvénient bien fâcheux pour ceux qui hazardoient d'entrer dans ce bateau, c'eſt qu'ils manquoient d'air frais ; Drebel trouva le ſecret de remédier à ce défaut par une liqueur. Lorſque l'air étoit ſurchargé des exhalaiſons qui ſortoient de ceux qui étoient dans le bateau, & qu'il ne pouvoit plus ſervir à la reſpiration, on débouchoit une bouteille remplie de ſa liqueur, & dans le moment il s'exhaloit de cette bouteille une grande quantité de corpuſcules qui corrigeoient l'air, & le rendoient plus propre à la reſpiration durant quelque temps.

L'air chaud produit la *ſuffocation*, parce qu'un des principaux uſages de l'air eſt de tempérer la chaleur du poumon. Enfin l'air chargé de vapeurs nuiſibles, irrite par l'âcreté de ces vapeurs le tiſſu du poumon, & gêne par conſéquent la reſpiration.

Quant aux autres phénomenes qui rendent la reſpiration difficile, courte, forte & fréquente, *voyez* pour les entendre, l'*article* RESPIRATION, *Phyſiolog. (D. J.)*

SUFFOCATION, *(Méd. lég.)* On peut entendre par *ſuffocation* dans le ſens vulgaire, l'interception du mécaniſme de la reſpiration comme cauſe de mort, quand même elle ne dépendroit immédiatement que de l'engorgement des vaiſſeaux du cerveau, comme il arrive le plus ordinairement dans ceux qu'on étrangle ou qu'on empêche de reſpirer.

Pour remplir l'objet du miniſtere d'expert en juſtice, il ſuffit d'établir la cauſe de la *ſuffocation* ou les moyens qui l'ont procurée, & dès-lors on apperçoit la différence qui peut ſe trouver entre les ſignes du ſuicide, de l'aſſaſſinat & de la mort accidentelle.

Dans les morts ſubites cauſées par certains vices intérieurs, comme abſcès, polipes, anévriſmes & quelques autres maladies qui attaquent notre exiſtence par une marche d'autant plus à craindre, qu'elle eſt plus cachée; la ſeule ouverture du cadavre produit la plus entiere conviction. Il en eſt d'autres pour l'apoplexie, la ſyncope mortelle, qui ne ſont pas caractériſées auſſi évidemment par l'ouverture du cadavre; elle eſt même quelquefois inutile: on voit en effet aſſez conſtamment ſur le cadavre des apoplectiques, une écume ſanieuſe qui ſort par la bouche & par le nez, la face eſt livide, les yeux exceſſivement gonflés, toute la tête & la poitrine tuméfiées; en un mot, on remarque les mêmes ſignes qui s'obſervent ſur ceux qui ſe ſont étouffés, ou qui l'ont été par d'autres. Il n'y a donc dans ce cas que les ſignes commémoratifs de l'état primitif & habituel de la perſonne dont on examine le cadavre, & l'abſence des ſignes qui annoncent violence extérieure, comme bleſſures, coups, lacérations d'habits, *&c.* qui puiſſent éclairer.

Il eſt même des eſpeces d'apoplexies dans leſquelles on ne trouve ni vaiſſeaux du cerveau diſtendus par le ſang, ni ſéroſités épanchées dans la cavité du crâne, on ne voit même à l'extérieur ni rougeur, ni enflure du viſage, les yeux ſont dans l'état naturel, *&c.* Ces morts ſi ſubites & ſi ſingulieres ſont dues à un dégagement de l'air qui circule dans nos humeurs, & qui ſe ramaſſant en quelque quantité dans nos vaiſſeaux, y jouit de ſon élaſticité ordinaire & s'oppoſe au cours du ſang. Cette circonſtance omiſe par la plupart des auteurs qui ont traité de l'apoplexie & des morts ſubites en général, eſt néanmoins conſignée dans quelques obſervateurs, & eſt appuyée par des expériences triviales que j'ai répétées. On peut voir à ce ſujet deux obſervations de Santorii & de Morgagni *(De cauſ. & ſed. morborum per anat. indagand.)*, & particuliérement celle de Philippe Conrad Fabrice. Enfin les expériences de Wepſer, Bruner, Camérarius, Sproegel & les miennes, prouvent qu'en injectant de l'air dans les vaiſſeaux ſanguins d'un animal vivant, on le tue très-promptement.

On peut ranger parmi les cauſes accidentelles de *ſuffocation*, les vapeurs du vin fermentant, du charbon allumé, les moffetes & autres exhalaiſons peſtiférées ou ſuffocantes. Il eſt encore certaines épidémies régnantes qui peuvent cauſer les mêmes effets. *Voyez* MÉDECINE LÉGALE. C'eſt faute d'avoir eu égard à toutes ces circonſtances qu'on a quelquefois commis de très-grandes fautes.

On a obſervé que les cadavres de ceux qui meurent de la vapeur du charbon allumé, ont ordinairement le corps plus gros d'un tiers que dans l'état naturel; le viſage, le cou & les bras ſont gonflés comme s'ils avoient été ſoufflés, & la machine ſemble dans un état de violence qu'auroit éprouvé quelqu'un qu'on auroit étranglé, & qui auroit long-temps combattu avant que de ſuccomber. Ces ſignes prouvent l'extrême difficulté qu'il y auroit à décider par la ſimple inſpection du corps, ſi c'eſt à une violence extérieure, ou à quelque vapeur pareille qu'on doit attribuer la mort; il faut alors avoir égard aux lieux où s'eſt trouvé le cadavre, & s'aſſurer s'il y auroit quelque vapeur nuiſible capable de produire d'auſſi funeſtes effets.

Il eſt encore des morts ſubites qui ſont cauſées par violence extérieure, ſans qu'il paroiſſe aucun ſigne ſur le cadavre qui puiſſe l'indiquer. Telle eſt l'obſervation rapportée par M. Littre, dans les mémoires de l'académie des ſciences. Un jeune criminel, pour éviter le ſupplice auquel il avoit été condamné, ſe précipita contre le mur de ſa priſon, la tête en avant, avec tant d'impétuoſité qu'il en mourut ſur le champ; ayant ouvert le crâne, on n'y trouva aucun dérangement, point de ſang extravaſé, point de fracture; on vit ſeulement que l'os pariétal s'étoit un peu écarté du temporal avec lequel il s'articule, d'où l'on jugea qu'il étoit mort d'un ſimple affaiſſement du cerveau.

Les commotions ou ébranlemens du cerveau tuent ſubitement lorſqu'elles ſont violentes, & ne laiſſent aſſez ſouvent ſur le cadavre aucun veſtige qui puiſſe les faire ſoupçonner. Les cauſes les plus légeres en apparence peuvent auſſi donner la mort ſelon les différens tempéramens ou les diverſes circonſtances; telle eſt l'obſervation d'Hippocrate au ſujet d'une fille qui mourut d'un ſoufflet qu'elle reçut en ſe jouant avec une de ſes amies.

On a encore vu des perſonnes tuées par la ſimple commotion excitée par le choc ou la chûte d'un corps mou, telle qu'une botte de foin, une maſſe ou balle de laine, *&c.* Enfin on voit des hommes qui tombant d'un peu haut, ſur des corps mous, tels que de la paille, du foin, *&c.* périſſent par la commotion ou l'affaiſſement du cerveau, ſans qu'on remarque au dehors la moindre contuſion ou la plus légere plaie. Tout paroît au contraire dans l'état le plus naturel.

Dans la *ſuffocation* par aſſaſſinat ou violence extérieure, les ſuites ſont pareilles à celles qu'on obſerve quelquefois à la ſuite de l'apoplexie & des autres maladies de ce genre. On trouve le viſage livide & gonflé ainſi que la poitrine; les yeux tuméfiés, quelquefois enſevelis ſous les chairs, la langue épaiſſe & noire, il ſort par la bouche & par le nez une écume plus ou moins abondante, la langue ſort quelquefois hors de la bouche, le cou & toutes les parties ſupérieures ſont parſemées d'équimoſes, *&c.* comme tous ces ſignes (quoique plus particuliers à l'aſſaſſinat) peuvent être communs à quelques autres cas, il eſt fort poſſible qu'ils en impoſent; mais ſi à ceux-là ſe joignent des marques de violence ſur le corps, comme les dents caſſées ou enfoncées, les levres meurtries, la luxation de la mâchoire inférieure, le déplacement des cartilages du nez ou leur diſtorſion; ſi l'on apperçoit des coups, des meurtriſſures dans les autres parties du corps, le déchirement des habits ou du linge; alors la preuve de l'aſſaſſinat eſt complette, tant parce qu'elle eſt démontrée directement par ces ſignes, que parce qu'elle l'eſt négativement par l'excluſion qu'ils donnent aux deux autres poſſibilités. *Voyez les articles* MÉDECINE LÉGALE *&* SUSPENSION. *(Article de M.* DE LA FOSSE, *docteur en médecine de la faculté de Montpellier.)*

SUFFOLK, *(Géogr. mod.)* province maritime d'Angleterre, au diocèſe de Norvich. Elle eſt bornée au nord par le duché de Norfolck, au midi par le comté d'Eſſex, au levant par le Norfolck encore, & au couchant par la province de Cambridge.

La province de *Suffolck* eſt d'une figure approchante d'une demi-lune. Elle a vingt-cinq milles dans ſa plus grande largeur du nord au ſud, quarante-cinq de longueur de l'orient à l'occident, & cent quarante de circuit. Les anciens Icéniens habitoient cette province, ainſi que celle de Norfolck & de Cambridge. Les Saxons firent de tout cela un royaume, auquel ils donnerent le nom d'*Eſt-Angle.*

On compte dans la province de *Suffolk* vingt-deux hundreds ou centaines; vingt-huit villes ou bourgs à marché; cinq cent ſoixante & quinze paroiſſes, & environ un million d'arpens de terre. Il s'y trouve ſept villes ou bourgs à marché, qui ont droit de députer au parlement, ſavoir Ipſwich capitale, S. Edmondbury, Dunwich, Orford, Alborough, Eye & Sudbury.

L'air de cette province eſt fort doux & fort ſain. Son terroir eſt très-fertile, étant pour la plupart & d'argile & de marne. Il produit le meilleur beurre d'Angleterre. Les manufactures de drap & de toile de cette province, contribuent encore à y entretenir l'abondance. Elle a le titre de comté, érigé par Jacques I, en faveur de Thomas Howard, ſecond fils du duc de Norfolck.

Je n'épuiſerai point ici la liſte des hommes de lettres qu'a produit cette province; mais dans cette liſte j'en choiſirai quelques-uns qui ont fait du bruit par leur écrits, & d'autres que leurs ouvrages ont rendu célebres.

Robert Groſſe-tête, en latin *Capito*, l'un des plus grands théologiens, des plus illuſtres philoſophes, & des plus ſavans hommes du xiij ſiecle, temps d'ignorance & de barbarie, naquit de pauvres parens dans le comté de *Suffolk*. Il devint par ſa ſcience le premier docteur d'Oxford, puis archidiacre de Leiceſter, & enfin évêque de Lincoln, en 1235. Il remplit dignement les fonctions de l'épiſcopat, employant tout ſon temps au bien de ſon troupeau, à l'avancement des lettres & à compoſer des ouvrages. Il défendit avec zele la juriſdiction des ordinaires, tantôt contre les moines, tantôt contre le pape Innocent IV; & mourut en 1253; mais ſes écrits ont conſervé ſon nom. Il en a fait de profanes & de ſacrés. Son *Abrégé de la ſphere* a paru à Veniſe en 1504, & ſon *Commentaire ſur les analytiques d'Ariſtote*, a été imprimé dans la même ville en 1537 & en 1552. On a publié à Londres en 1652, un ouvrage de ce prélat touchant les obſervations légales; & M. Brown a fait imprimer pareillement à Londres en 1690, quelques-unes de ſes lettres dans le ſecond volume du *Faſciculus rerum expetendarum*.

Alabaſter (Guillaume), accompagna le comte d'Eſſex en qualité de ſon chapelain, à l'expédition de Cadix. Ebloui par la pompe des égliſes, il ſe fit catholique; cependant, bien-tôt après, ne trouvant point ce qu'il avoit eſpéré dans ce changement, il reprit ſa premiere religion. Il entendoit fort bien la langue hébraïque, comme le prouve ſon *Lexicon hebraicum*; mais il ſe gâta l'eſprit par l'étude de la cabale. Il étoit poëte, & fit une tragédie latine intitulée *Roxama*, dont la repréſentation dans un college de Cambridge, fut accompagnée d'un accident remarquable. Il y eut une dame à cette piece qui fut tellement épouvantée du dernier mot de la tragédie *ſequar*, *ſequar*, prononcé par l'acteur d'un air furieux, qu'elle en perdit l'eſprit pour toute ſa vie.

Bale (Jean), en latin *Balæus*, hiſtorien du xvj. ſiecle, quitta la religion romaine par les ſoins de mylord Wentworth, & peut-être auſſi, dit Nicholſon, par ceux de la belle Dorothée qu'il épouſa. Le roi Edouard VI. le nomma évêque d'Oſſory en Irlande; mais la reine Marie étant montée ſur le trône, il s'embarqua en 1553, pour paſſer la mer, & fut pris par des corſaires qui le vendirent. Ayant été racheté, il choiſit Baſle pour ſa demeure. Cependant ſous le regne d'Eliſabeth il revint en Angleterre, où il mourut en 1565, âgé de 68 ans.

Il a publié pluſieurs centuries latines des illuſtres écrivains de la Grande-Bretagne: *Scriptorum illuſtrium Majoris Britaniæ*, &c. *Catalogus*, *continens* xiv. *centurias*, Baſileæ, 1557 & 1559. Cet ouvrage a été proſcrit d'une façon très-particuliere dans l'*Indice*, imprimé *in-fol.* à Madrid en 1667, & c'eſt avec juſtice; car l'auteur fait l'hiſtoire de la religion catholique d'un ſtyle amer, cauſtique, plein d'invectives, & a inventé cent fauſſetés pour multiplier les ennemis de l'égliſe romaine. Tous les habiles & honnêtes gens qui ſe ſont attachés à l'étude de l'antiquité étant dans les mêmes vues, quoique de religion différente, ont toujours reſpecté la vérité, & n'ont jamais accommodé leurs hiſtoires à leurs opinions particulieres, comme Balæus & Pitſeus. Si l'on compare les odieuſes centuries de ces deux écrivains avec les excellens ouvrages de Leland & de Cambden, on s'appercevra bien-tôt de l'union intime qui ſe trouve entre le faux zele & lignorance, & entre l'érudition & la modération.

Boys (Jean), naquit en 1560 & mourut en 1643, âgé de 83 ans. Son premier deſſein,

dessein étoit d'apprendre la médecine, & dans cette vue il acheta quantité de livres sur cet art ; mais comme en les lisant, il s'imaginoit quelquefois être atteint des unes ou des autres maladies dont ses lectures lui présentoient la description, cette crainte l'allarma, & lui fit abandonner une si triste étude. Il se tourna donc vers d'autres études, & devint par son application continuelle, bon grammairien, habile grec & savant théologien. Il fut nommé par son mérite pour être un des traducteurs de la bible, dont le roi Jacques I. ordonna la version en anglois, au commencement de son regne ; & les livres apocryphes qui n'étoient pas les plus aisés à traduire, tomberent en partage à Boys. Il aida aussi de ses lumieres le chevalier Saville, pour l'exécution de sa belle édition des Œuvres de S. Chrysostome.

Messieurs *Echard* (Jean & Laurent) tous deux de la province de *Suffolk*, & tous deux théologiens, ont publié des ouvrages ; mais dans un genre différent. Le premier naquit en 1635, & mourut vers l'an 1696. Il abusa de son esprit par un écrit anonyme & satyrique intitulé : *Recherches des causes du mépris qu'on a pour le clergé de la Grande-Bretagne, & pour la religion.* On lui répondit avec beaucoup de bon sens & de vérité, 1°. que dans un royaume où il y avoit huit ou neuf mille paroisses, & peut-être autant d'ecclésiastiques, il étoit mal de s'attacher à recueillir les fautes qui avoient pu échapper pendant soixante ans, & dans des temps d'anarchie, à quelques membres d'un corps si nombreux, & d'en faire un ouvrage peu propre à plaire aux honnêtes gens, & seulement amusant pour de jeunes libertains. 2°. Qu'il abusoit le lecteur, en attribuant à tout un corps les idées extravagantes de quelques fanatiques, sans caractere. 3°. Qu'il avoit confondu malicieusement les temps d'ignorance & de licence avec ceux de lumiere & de vertu.

En effet, la bonne morale & la théologie pratique, semblent aujourd'hui, pour ainsi dire, particulieres au clergé de la Grande-Bretagne. Les ouvrages d'érudition & de piété sortis depuis un siecle de la plume des ecclésiastiques de ce royaume, font l'admiration de toute l'Europe. Les choses étoient différentes avant le regne de la reine Elisabeth. Alors les universités mêmes étoient si dépourvues de clercs qui pussent prêcher d'une maniere édifiante, & la barbarie étoit si grande, qu'un sherif du comté d'Oxford, qui passoit pour un génie à cause de ses pointes, monta en chaire, & fit au défaut du prédicateur qui étoit malade, un sermon qu'on imprima, & dont voici le début.

« Arrivant au mont de Ste. Marie, sur le théatre graveleux où je suis à présent, je vous apporte, mes freres, quelques biscuits qui sont cuits au four de la charité, & que je réservois pour les poulets de l'église, les moineaux de l'esprit & les hirondelles du salut, *&c.* » Fuller Church, *history of Britan. lib. IX. p. 65.* Cet exorde ridicule enchanta ses auditeurs.

Echard (Laurent), étoit dans les ordres. Il s'est fait connoître avantageusement dans ce siecle, par des traductions de Plaute & de Térence ; par une *histoire ecclésiastique universelle*, & par l'*histoire d'Angleterre*, en trois vol. *in-fol.* Ce dernier ouvrage est louable pour le style & la méthode, ainsi que pour plusieurs choses qui sont agréables & nouvelles ; mais il a mérité, à d'autres égards, la juste censure du docteur Edmund Calamy & de M. Jean Odlmixon. Laurent Echard est mort en 1730, dans sa voiture, en allant prendre les eaux de Scarborough.

Calamy (Benjamin), théologien nonconformiste, naquit en 1638 & mourut en 1685, à 47 ans. On a deux volumes de ses sermons, dont il s'est fait sept ou huit éditions depuis sa mort.

Wotton (Guillaume), un des illustres savans de notre siecle, naquit en 1666, & mourut en 1726 dans la soixante-unieme année de son âge. Ses ouvrages montrent qu'il étoit profondément versé dans la connoissance des langues, & dans celle de la plupart des sciences. Son livre sur le savoir des anciens & des modernes, imprimé à Londres en 1694 *in-8°.* est plein de jugement & d'érudition. Il publia en 1701 *in-8°.* son *Histoire de Rome*, depuis la mort d'An-

tonin le Pieux, jusqu'à la mort de Sévere Alexandre; c'est une histoire estimée, parce que l'auteur a eu par-tout beaucoup d'égard à l'autorité des médailles, pour fixer l'époque des événemens les plus considérables du regne de chaque empereur. Ses discours sur les traditions & les usages des scribes & des pharisiens, parurent en 1718 en 2 vol. *in-8°*. Le but du docteur Wotton dans ce livre, est de donner aux jeunes étudians en théologie, une idée de la littérature judaïque, d'en faire connoître l'autorité & l'usage qu'on peut en tirer. Ceux qui ne sont pas en état de lire les grands ouvrages de Selden & de Lightfoot, en trouveront ici le précis.

Le même Wotton a traduit en latin, & publié les anciennes loix ecclésiastiques & civiles du pays de Galles, qu'il a illustrées de notes & d'un glossaire. Enfin il avoit conçu le dessein de publier l'Oraison dominicale en cent cinquante langues; projet plus curieux qu'utile, mais projet qu'il pouvoit mieux exécuter que personne, parce qu'il entendoit lui-même la plupart des langues de l'orient & de l'occident. *(Le chevalier* DE JAUCOURT.*)*

SUFFRAGANT, s. m. *suffraganeus*, *(Gram. & Jurisprud.)* signifie en général celui qui a droit de suffrage dans une assemblée.

On donne ce titre aux évêques, relativement à leur métropolitain, parce qu'étant appellés à son synode, ils y ont droit de suffrage; ou bien parce qu'ils ne peuvent être consacrés sans son suffrage ou consentement.

Chaque métropolitain a ses évêques *suffragans*; par exemple l'archevêque de Paris a pour *suffragans* les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orléans & de Blois.

L'appel des sentences rendues par les officiaux des évêques *suffragans* se releve pardevant l'official du métropolitain. *Voyez* Ducange & les *mots* ARCHEVÊQUE, EVÊQUE, MÉTROPOLITAIN, SYNODE. *(A)*

SUFFRAGE, s. m. *(Gram. & Jurisprud.)* se prend en cette matiere pour la voix ou avis que l'on donne dans une assemblée où l'on délibere sur quelque chose; en toute délibération les *suffrages* doivent être libres dans les tribunaux; ces *suffrages* uniformes de deux proches parens; savoir, du pere & du fils, de deux freres, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & celui des deux beaux-freres ne sont comptés que pour un; c'est le président de l'assemblée qui recueille les *suffrages*: les conseillers donnent leur *suffrage* de vive voix. Quand il s'agit d'une élection par scrutin, on donne quelquefois les *suffrages* par écrit.

Sur la maniere de compter les *suffrages* uniformes, *voyez* l'édit du mois d'août 1669, celui du mois de janvier 1681, la déclaration du 25 août 1708, & celle du 30 septembre 1728. *Voyez* aussi les *mots* DÉLIBÉRATION, OPINION, PARTAGE D'OPINIONS, VOIX. *(A)*

SUFFRAGE, *(Antiq. Rom.) suffragium*, les Romains donnoient leurs *suffrages* ou dans l'élection des magistrats pour la réception des loix, ou dans les jugemens. Le peuple donna long-temps son *suffrage* de vive voix dans les affaires de la république, & le *suffrage* de chacun étoit écrit par un greffier à la porte du clos fait en parc, & qui se nommoit *ovile*.

Cet usage dura jusqu'en l'an 615 de la fondation de Rome. Alors sous le consulat de Q. Calpurnius Piso, & de M. Popilius Lenas, Gabinius tribun du peuple fit passer la premiere loi des bulletins pour l'élection des magistrats, qui ordonnoit qu'à l'avenir le peuple ne donneroit plus son *suffrage* de vive voix, mais qu'il jeteroit un bulletin dans l'urne, où seroit écrit le nom de celui qu'il voudroit élire. On appella cette loi *lex tabellaria*, à cause qu'on nommoit les bulletins *tabellæ*.

Papirius Carbo, autre tribun du peuple, fit passer une autre loi nommée *Papiria* l'an 625, par laquelle il fut ordonné que le peuple donneroit son *suffrage* par bulletins dans l'homologation des loix: enfin Cassius tribun du peuple obligea les juges par une loi expresse de donner sa voix par bulletins dans leurs jugemens.

Toutes ces loix furent extrêmement agréables aux citoyens qui n'osoient auparavant

donner librement leurs voix, de peur d'offenſer les grands. *Grata eſt tabella quæ frontes aperit, hominum mentes legit, datque eam libertatem ut quid velint faciant :* & ces tablettes ou bulletins étoient de petits morceaux de bois ou d'autre matiere fort étroits, marqués de diverſes lettres, ſelon les affaires dont on délibéroit. Par exemple, s'il s'agiſſoit d'élire un magiſtrat, l'on écrivoit les premieres lettres du nom des candidats, & on en donnoit autant à chacun, qu'il y avoit de compétiteurs pour la charge.

Dans les aſſemblées pour la réception de quelque loi, on en donnoit deux à chacun, dont l'une étoit marquée de ces deux lettres *U. R.* qui vouloit dire *uti rogat ;* & l'autre ſeulement d'un *A.* qui vouloit dire *antiquo*, je rejette la loi. Dans les jugemens on en donnoit trois, l'une marquée d'un *A.* qui ſignifioit *abſolvo*, j'abſous l'accuſé ; l'autre d'un *C. condemno*, je condamne l'accuſé ; & la troiſieme de ces deux lettres *N. L. non liquet*, l'affaire n'eſt point ſuffiſamment éclaircie.

Ces tablettes étoient données à l'entrée du pont du parc par des diſtributeurs nommés *diribitores*, & le bureau où ils les délivroient, *diribitorium*. Le peuple venoit enſuite devant le tribunal du conſul, ou de celui qui préſidoit à l'aſſemblée, *qui ciſtellam deferebat*, & il jetoit dans l'urne celle des tablettes qu'il vouloit, & alors la centurie ou la tribu prérogative qui avoit été tirée au ſort la premiere pour donner ſon *ſuffrage*, étant paſſée, on comptoit les *ſuffrages*, & le crieur diſoit tout haut *prærogativa renuntiat talem conſulem ;* s'il s'agiſſoit d'une loi, *prærogativa legem jubet*, ou *non accipit*. Le magiſtrat faiſoit enſuite appeller les centuries de la premiere claſſe, celles de la cavalerie les premieres, & celles de l'infanterie enſuite. Mais lorſqu'un candidat n'avoit pas un nombre ſuffiſant de *ſuffrages* pour obtenir une charge, le peuple pouvoit choiſir qui bon lui ſembloit, & cela s'appelloit en latin, *non conficere legitima* ſuffragia, *& non explere tribus.*

On ne ſera peut-être pas fâché de ſavoir encore quelle étoit la récompenſe de ceux qui pourſuivoient les corrupteurs des *ſuffrages* pour arriver aux magiſtratures.

Il y en avoit de quatre ſortes. La premiere, c'eſt que ſi les accuſateurs avoient été eux-mêmes condamnés pour avoir eu des *ſuffrages* par ſubornation, ils étoient rétablis dans leurs droits, lorſqu'ils prouvoient ſuffiſamment le délit de ceux qu'ils accuſoient. Cic. *orat. pro Cluentio.* La ſeconde, c'eſt que l'accuſateur ayant bien prouvé ſon accuſation contre un magiſtrat déſigné & élu, obtenoit lui-même la magiſtrature de l'accuſé, ſi ſon âge & les loix lui permettoient d'y arriver. L'élection de Torquatus & de Cotta au conſulat à la place de Sylla & d'Antonius qu'ils avoient pourſuivis, en eſt une preuve, quoiqu'ils n'aient été déſignés qu'aux comices qui ſe tinrent de nouveau après la condamnation de ces deux derniers. La troiſieme récompenſe étoit le droit qu'avoit l'accuſateur de paſſer dans la tribu de l'accuſé, ſi elle étoit plus illuſtre que la ſienne. Cic. *pro Balbo.* La quatrieme, c'eſt qu'il y avoit une ſomme qui ſe tiroit de l'épargne pour récompenſer un accuſateur, lorſqu'il ne ſe trouvoit pas dans le cas de profiter d'aucun des trois avantages dont nous venons de parler. *(Le chevalier* DE JAUCOURT.*)*

SUFFRAGE *à Lacédémone*, *(Hiſt. de Lacédémone.)* le peuple à Lacédémone avoit une maniere toute particuliere de donner ſes *ſuffrages*. Pour autoriſer une propoſition, il faiſoit de grandes acclamations, & pour la rejeter il gardoit le ſilence ; mais en même temps pour lever touts les doutes en fait d'acclamations ou de ſilence, la loi ordonnoit à ceux de l'aſſemblée qui étoient d'un avis, de ſe placer d'un côté, & à ceux de l'opinion contraire, de ſe ranger de l'autre ; ainſi le plus grand nombre étant connu, décidoit la majorité des *ſuffrages* ſans erreur, & ſans équivoque. *(D. J.)*

SUFFRAGE SECRET, *(Hiſtoire d'Athènes.)* c'étoit une des deux manieres d'opiner des Athéniens, ce peuple opinoit de la main dans les affaires d'état ; *voyez* ce que nous avons dit de cette pratique ; & il opinoit par *ſuffrage ſecret*, ou par ſcrutin, dans les cauſes criminelles. Pour cet effet, on apportoit à chaque tribu deux urnes, l'une deſtinée pour condamner, & l'autre pour

absoudre; la loi ne voulant point commettre ses ministres à la haine de ceux que le devoir ou la tendresse intéressoit en faveur de l'accusé, ordonna le *suffrage secret*, ou le scrutin, qui cachoit même aux juges l'avis de leurs confreres. Cet usage prévenoit encore les animosités dangereuses, qui souvent à cette occasion, passent des peres aux enfans & se perpétuent dans les familles.

SUFFRUTEX, *sous-arbrisseau, (en Bot.)* est un nom qu'on donne à la plus petite espece de plantes boiseuses, & qui durent toute l'année, qui ne jettent point de feuilles de leurs racines, & qui commencent à pousser des branches par le haut de leur tige. Tels sont la lavende, la rüe, la sauge, &c. *Voyez* PLANTE, ARBRE, *&c.*

SUFFUMIGATION, *(en Médecine.)* est la même chose que fumigation. *Voyez* FUMIGATION.

SUFFUSION, s. f. *(terme de Chirurgie.)* Maladie de l'œil, c'est la même chose que la cataracte. *Voyez* CATARACTE & EXTRACTION.

Fin du tome trente-unieme.

De l'Imprimerie de *JEAN-LÉONARD PELLET*, Imprimeur de la République. 1778.